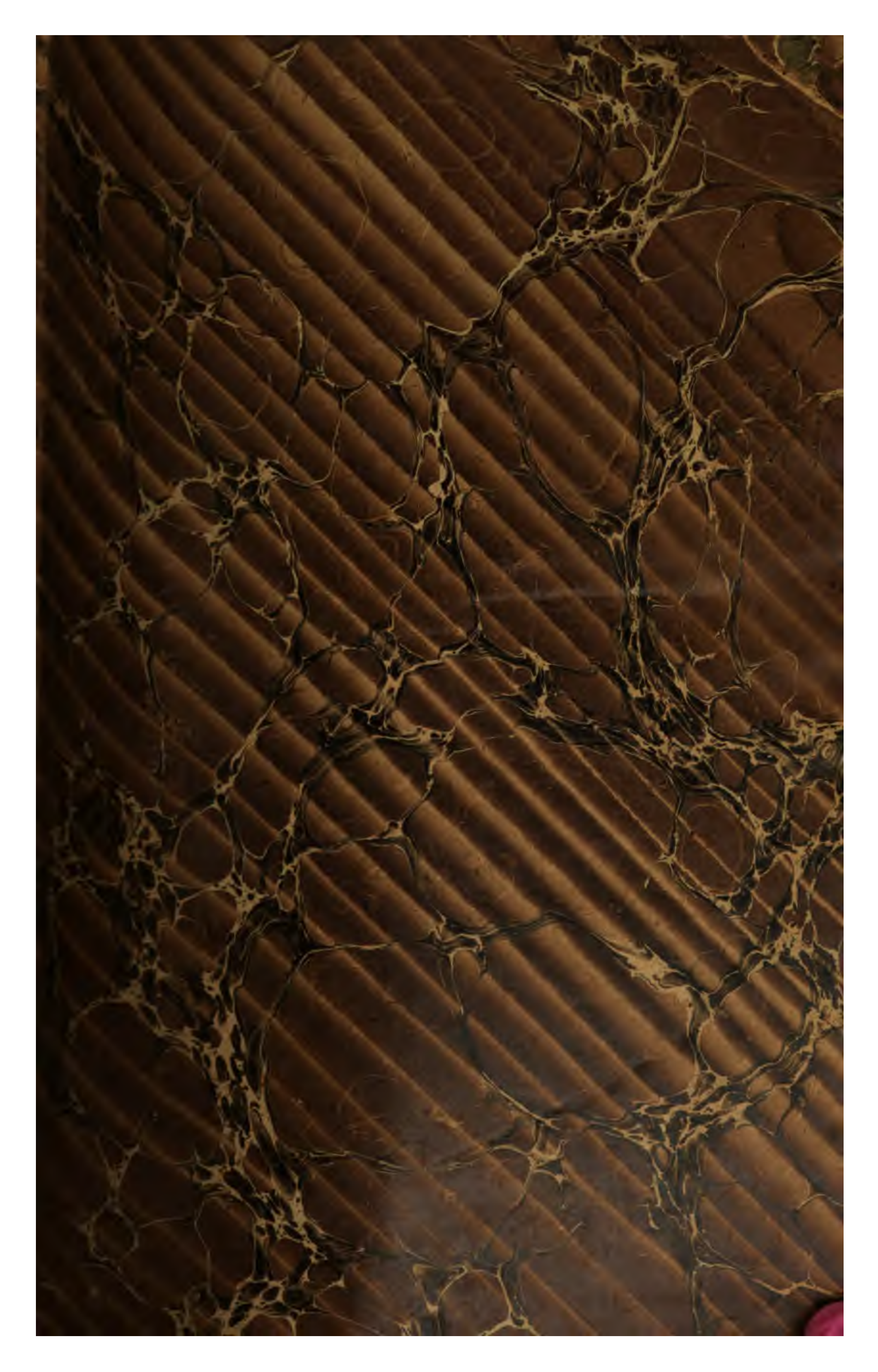
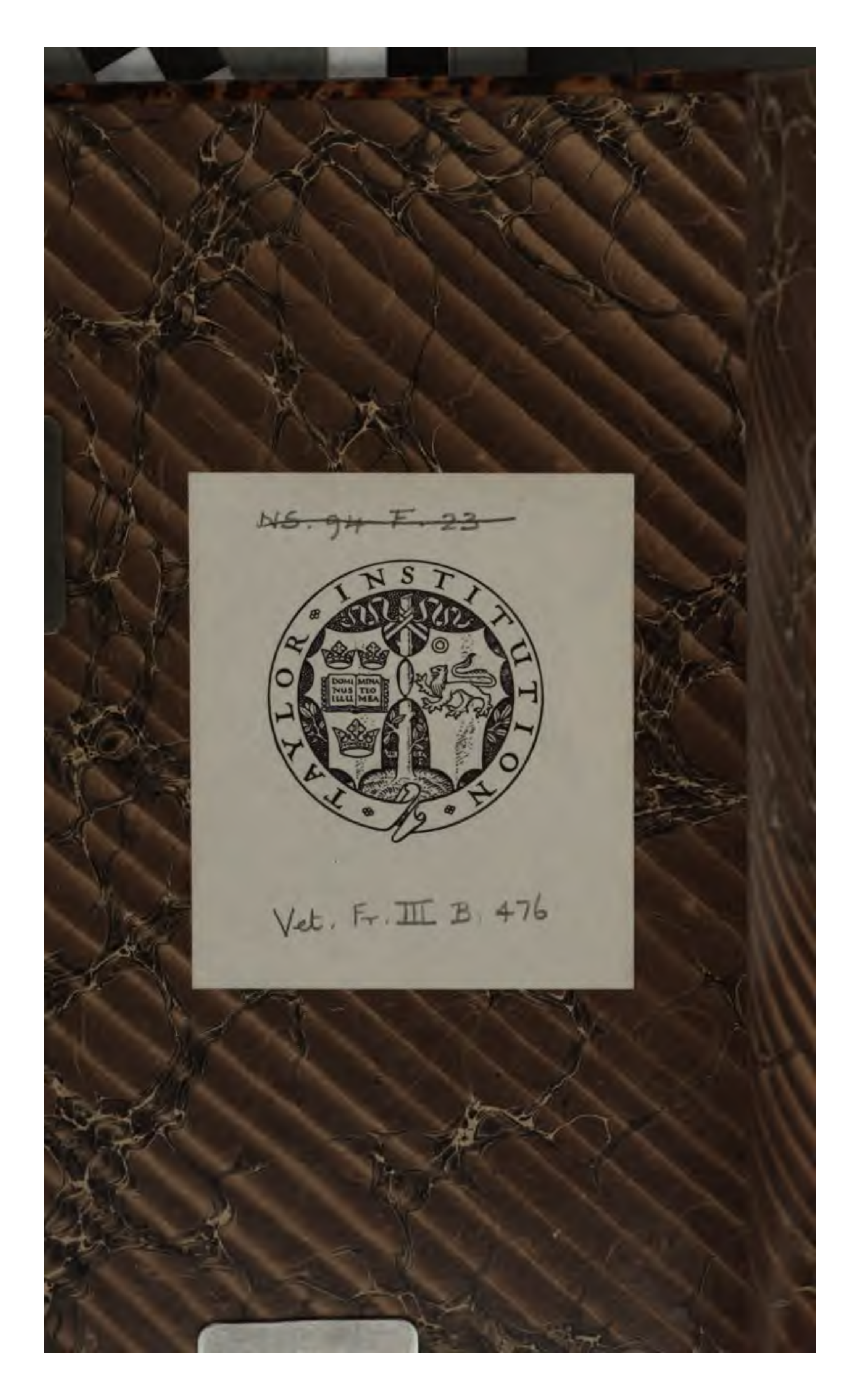



TAYLOR · INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA





NS. 94 F. 23
TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Vet. Fr. III B. 476

thevl.

INSTITUTION

DE LA

RELIGION CHRESTIENNE.

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE,
Rue des Grès, 11. — 1859.

INSTITUTION

DE LA

RELIGION CHRESTIENNE

Nouvellement mise en quatre livres : et distinguée par chapitres, en ordre et méthode bien propre : augmentée aussi de tel accroissement qu'on la peut presque estimer un livre nouveau.

PAR

JEHAN CALVIN

Nous avons aussi adjousté deux indices, l'un des matières principales ; l'autre, des passages de l'Escriture, exposez en icelle, recueillis par A. Marlorat.

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE
RUE DE RIVOLI, 174

1859

C'est avec un sentiment de joie profonde que nous traçons ces quelques lignes destinées à être placées en tête du chef-d'œuvre, maintenant réimprimé, du grand Réformateur. Lorsque nous commençâmes la réimpression des *Commentaires sur le Nouveau Testament*, nous n'osions guère espérer qu'il nous serait possible d'entreprendre celle de quelque autre des œuvres de Calvin. L'accueil fait par le public à ce premier travail, en dépassant notre attente, nous permit d'entreprendre celui que nous terminons aujourd'hui. Nous en rendons à Dieu, pour la gloire duquel nous nous sommes mis à l'œuvre, de sincères actions de grâces.

Ce n'est pas qu'au point de vue financier, la publication des *Commentaires* et de l'*Institution* se soit suffi à elle-même, et que les souscriptions ou la vente de ces ouvrages aient subvenu ou puissent subvenir en entier aux frais de leur réimpression. Sans les secours généreusement offerts depuis longtemps par le Comité presbytérien de Publication de Philadelphie, il nous eût été impossible d'entreprendre et de mener à bonne fin cette œuvre.

Il y a déjà plusieurs années que cette société avait résolu de consacrer une somme déterminée à la réimpression en français de quelque ouvrage de Calvin. Grâce au concours désintéressé de feu M. Marc Ducloux, dont la générosité était toujours prête à s'associer à toute œuvre grande et utile, nous pûmes, sans épuiser le fonds mis à notre disposition, donner au public les quatre forts volumes de Calvin sur le Nouveau Testament.

Ce qui nous restait de ressources eût été insuffisant pour mettre au jour, à un prix très modique, l'*Institution chrétienne*, si MM. Ch. Meyrueis et Cie, entrant à leur tour dans la voie suivie par leur prédécesseur et imitant son désintéressement, n'avaient consenti à des sacrifices réels pour rendre possible la publication de ce livre.

Au moment où ces lignes seront devant le public, la réimpression des *Commentaires sur les Psaumes* sera commencée, pour être achevée, s'il plaît à Dieu, huit mois après. Pour peu que les amis qui nous ont aidé jusqu'ici, et surtout que le public, au profit de qui nous travaillons, veuillent bien nous continuer leur concours, nous nous efforcerons de poursuivre et d'étendre cette entreprise en vue d'une réimpression complète des Œuvres de Calvin. Un des vœux les plus chers de notre vie serait rempli si Dieu nous donnait de réaliser cette pensée.

Avant de quitter le lecteur, qu'il nous soit permis de dire un mot des soins qu'a coûtés cette édition nouvelle de l'*Institution*. On n'a aucune idée de l'incorrection des éditions anciennes. Celle que nous avions choisie pour texte, la meilleure, était cependant criblée de fautes; fautes d'impression, fausses citations, fausses indications de passages, incorrections de tout genre. Pour ne donner qu'un exemple, sur près de quatre mille citations des Ecritures

qu'on a vérifiées, on en a trouvé d'inexactes et rétabli près de mille. L'arrangement des Tables a demandé également un grand travail, et quoique nous n'ayons pas l'espoir d'avoir fait une édition irréprochable sous le rapport typographique, nous pouvons la dire au moins supérieure à toutes celles qui nous sont connues.

Si nous n'avions jugé convenable, dès le début, de n'associer aucun nom à cette publication, nous aimerions à payer un juste tribut d'éloges à tous ceux qui y ont concouru. Ils ne regretteront pas de n'en point recevoir, ni que même leur nom soit passé sous silence, car pour eux tous comme pour nous, cette œuvre est une œuvre d'amour qui porte en elle-même sa récompense.

L'ÉDITEUR.

Janvier 1859.

TABLE DES MATIÈRES PRÉLIMINAIRES.

INTRODUCTION

Les temps de l'*Institution*. — Bibliographie et influence. — La dogmatique au seizième siècle ; principe de celle de Calvin. — Analyse raisonnée de l'*Institution*. — Conclusion.

Le jour d'une tardive réparation a lui en France pour Calvin. Trop longue a été la période d'oubli, de préjugés, d'injustice, envers sa mémoire dans des Eglises qui, après Dieu, lui doivent leur existence. Il n'est pas nécessaire de partager toutes les vues dogmatiques du grand Réformateur, ni de tout approuver dans sa vie, pour prononcer ce blâme. Il ne faut qu'avoir pris la peine de se familiariser un peu avec lui, avec sa vivante piété, son incorruptible caractère, ses immenses travaux, ses longues souffrances ; il ne faut que se demander ce que, humainement parlant, serait devenue sans lui la Réforme française, qui, en France, s'affaissait dans un vague et impuissant mysticisme, tandis que, dans la Suisse romande, elle remplaçait tumultueusement le papisme par une conception superficielle de l'Evangile. Où seraient aujourd'hui nos Eglises, si la forte organisation qu'il leur donna, le souffle vivant dont il les anima ne les avaient soutenues pendant les deux siècles d'orages qu'elles ont traversés ?

Jamais l'Allemagne n'eut à déplorer une ingratitude semblable à l'égard de Luther, pas même durant les plus mauvais jours de son histoire religieuse. Il serait difficile de dire combien de biographies du *Doctor Martinus* ont popularisé ce nom depuis le seizième siècle, combien d'éditions complètes ou partielles de ses œuvres ont propagé sa pensée dans la nation, quelle place il occupe dans les annales de son pays, depuis les écrits des savants jusqu'à l'école de village où les enfants récitent aujourd'hui encore

son catéchisme. — Que dis-je? l'Allemagne nous a devancés dans le soin de faire revivre notre Calvin au sein de la génération actuelle. Elle a retracé longuement son histoire, tandis que nous en sommes encore, ou peu s'en faut, à l'imparfaite esquisse de son ami Théodore de Bèze; elle a réimprimé ses écrits exégétiques, répandus par milliers d'exemplaires, et retraduit son *Institution* pour la mettre à la portée du peuple. — Et nous dont il a parlé et presque créé la langue..... Nous sommes à l'œuvre, oublions le passé. Déjà un savant éditeur nous a donné ses Lettres françaises, et nous fait espérer sa Correspondance latine; ses principaux Commentaires nous ont été rendus, et voici enfin son chef-d'œuvre, le travail de toute sa vie, l'*Institution*. — Puisse le Protestantisme français prouver enfin, par l'usage qu'il fera de ces trésors de science et de piété, qu'il est digne encore de ses glorieuses origines!

Remontons d'abord un instant vers ces sources de notre vie religieuse pour esquisser rapidement l'histoire et les caractères du livre dont nous offrons au public une édition nouvelle.

I.

En 1535, Calvin était réfugié à Bâle, la cité des paisibles et savantes études, où déjà resplendissait la pure lumière de l'Evangile. Né en 1509, le futur Réformateur, dont le nom va échapper sans qu'il le veuille à l'obscurité qu'il recherchait, était âgé de vingt-six ans. Plus de la moitié de ces années avait été consacrée par lui à acquérir d'abord une solide instruction, puis une science profonde et variée. Il avait étudié le droit sous les docteurs les plus renommés de l'époque, et depuis quelques années il se livrait tout entier et avec l'ardeur de son caractère à l'étude de la théologie. Ce n'est point avant tout en vue d'une profession qu'il s'adonnait à cette science, c'était par goût, ou plutôt par le besoin de son âme altérée de vérité. L'abandon du droit pour la théologie avait coïncidé chez lui avec la première aurore de la lumière divine, se faisant jour dans son cœur. Très attaché au catholicisme, soumis à l'autorité d'une Eglise qu'il vénérait, il ne l'avait quittée

pour embrasser l'Evangile qu'après de rudes combats qu'il nous a lui-même décrits. Deux ans s'étaient écoulés depuis que la vérité divine avait remporté dans son cœur cette victoire bénie qui décide de la vie, et que la Bible appelle la conversion.

Dès ce moment (1533), il s'était joint, à Paris, à ce petit troupeau de chrétiens persécutés qu'il consolait dans leurs souffrances, et dont il éclairait et affermissait la foi. Il ne pouvait le faire qu'au péril de sa vie, et même le moment ne tarda pas à venir où, incapable d'être utile à d'autres, il dut songer à suivre plusieurs de ses frères sur la terre d'exil. Ces luttes de sa vie ont été retracées ailleurs[1]. Rappelons seulement ici quelques-uns des événements qui ont provoqué la publication de l'*Institution*.

François I[er], monté sur le trône de Louis XII en 1515, peu avant le temps où la lumière de l'Evangile vint luire sur la France et sur l'Europe, se montra, pendant plus de quinze ans, le protecteur plutôt que l'adversaire de la Réforme. Soit par haine de ce qu'il appelait la *moynerie*, soit que, fort ignorant lui-même, il confondît assez longtemps le mouvement religieux de l'époque avec celui des lettres dont il se faisait gloire d'être le promoteur; soit enfin et surtout qu'il subît volontiers l'influence aimée de sa noble et pieuse sœur, Marguerite, duchesse d'Alençon, le jeune monarque s'opposa longtemps et directement aux fureurs persécutrices de la Sorbonne et du parlement. Peut-être même y eut-il un moment plus sérieux dans cette faveur première de François. Marguerite l'espérait du moins lorsque, après la première persécution, elle parvint à rappeler auprès d'elle quelques-uns des exilés de Meaux, Michel d'Arande, Roussel, Courault, qui expliquaient les Ecritures dans des réunions religieuses ouvertes au Louvre même, et auxquelles assistait la cour. Si le jugement de la princesse n'est pas prévenu au gré de ses désirs, le roi et sa mère auraient alors manifesté la résolution de favoriser la Réforme. « Le roi et Madame ont bien délibéré de donner à connaître que la vérité de Dieu n'est point hérésie, » écrivait-elle à Briçonnet, évêque de Meaux. — Plus tard encore, en 1525, de retour de sa captivité à

[1] *Revue chrétienne*, année 1857.

Madrid, le roi, touché des tendres soins que lui avait prodigués sa sœur, ne sut mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en mettant un terme aux supplices et en faisant vider les prisons remplies de chrétiens évangéliques, que poursuivaient la Sorbonne et le Parlement pendant l'absence du roi. Même en 1533, Marguerite avait encore la liberté d'ouvrir une salle du Louvre aux prédications de Roussel, qui voyait affluer en foule les auditeurs avides de la Parole évangélique, et qui dut chercher un local plus vaste.

Mais ce furent là les derniers moments de tolérance. François Ier était trop esclave de ses passions, sa cour trop profondément corrompue, pour qu'il ne finît pas par prendre en haine l'austérité de la doctrine évangélique, à laquelle les Réformés rendaient un éclatant témoignage par leurs enseignements et par leur vie. Entraîné d'ailleurs par les conseils d'une politique toute mondaine et pleine de mensonges, il eut, dans l'automne de l'année 1533, à Marseille, avec le pape Clément VII une entrevue solennelle, à la suite de laquelle sa conduite envers les Réformés fut totalement changée. Les prisons se rouvrirent, les bûchers se dressèrent de nouveau, et l'année suivante, une imprudence due au zèle inconsidéré de quelques adversaires ardents de la messe attira sur tous les Evangéliques la plus horrible des persécutions. Un traité violent contre « l'idolâtrie de la messe » fut répandu à profusion, placardé sur les murs de Paris et jusque dans le Louvre. François Ier, se croyant personnellement bravé, en éprouva une si violente colère, « qu'il se détermina, dit Théodore de Bèze, de tout exterminer, s'il eût été en sa puissance. » Il ordonna de saisir indifféremment tous ceux qui étaient suspects de *luthérerie*. Les prisons furent remplies d'hommes et de femmes de tout âge et de tout rang. On mit trois mois à préparer la vengeance. Elle fut horrible. A quoi bon décrire ici la trop fameuse *procession expiatoire*, qui eut lieu en janvier 1535 ? Je ne sais si les longues persécutions sous les empereurs païens offrent rien de si odieux que ce spectacle *religieux* où le roi, sa cour, les ambassadeurs étrangers, le peuple, par ordre de métiers, tout Paris, conduit par les prêtres murmurant leurs offices, vint repaître ses regards du supplice de chrétiens brûlés vifs, lentement, au moyen d'une machine à bascule qui

les plongeait dans les flammes, les en retirait et les y replongeait, jusqu'à ce que la mort vînt terminer leurs tourments. Rien n'égala la barbarie de ce fanatisme sanglant, si ce n'est la douceur angélique, l'héroïque constance des martyrs.

Pour mettre le comble à l'odieux de ces actes, les bourreaux s'appliquèrent à calomnier publiquement les victimes.—C'est alors qu'un cri universel d'indignation et d'horreur retentit en Suisse et en Allemagne, et François Ier, le *roi-chevalier*, en eut honte. Ou plutôt sa politique l'obligeait à se laver de ce sang aux yeux des princes allemands qui adhéraient à la ligue de Smalkade. Il fit donc déclarer officiellement par ses ambassadeurs qu'il n'avait fait que châtier quelques anabaptistes en révolte contre son autorité, et des coupables dont les crimes méritaient le dernier supplice !

C'en était trop. Quand des hommes, esclaves de leur conscience jusqu'à la mort, donnaient leur vie pour leur Sauveur, et qu'après cela ils étaient officiellement flétris comme des malfaiteurs, il fallait que la voix de la vérité, de la justice, de l'humanité, se fît entendre au monde.—Calvin, qui apprit coup sur coup dans sa retraite de Bâle ces supplices et ces mensonges, saisit la plume. C'est à ces événements que nous devons l'*Institution*.

A l'âge de vingt-six ans, « sans autre mission que celle qu'il sentait en lui-même, sans autre moyen de succès que l'autorité de son talent, » remarque M. Guizot, Calvin prend la parole au milieu du trouble immense qui, surtout en cette année 1535, agitait l'Europe entière; cette parole, il l'adresse directement au roi de France; mais derrière ce monarque dont il avait si peu à attendre, il voit des peuples, auprès desquels il ne laissera pas calomnier sans défenseur ses frères qui meurent sur les bûchers. — Vingt-sept ans plus tard, en écrivant la préface du plus beau de ses ouvrages exégétiques, les *Commentaires sur les Psaumes*, Calvin nous apprend en ces mots quels étaient ses vues et son but lorsqu'il publia l'*Institution* : « Retiré en Allemagne, je cherchais dans quelque coin obscur ce repos qui m'avait été longtemps refusé. Mais pendant que je vivais inconnu à Bâle, les hommes pieux étaient en grand nombre brûlés en France. Le feu de leurs bûchers alluma en Allemagne une haine que l'on chercha à éteindre en répandant,

par des libelles iniques et mensongers, le bruit que l'on ne traitait avec cette cruauté que des anabaptistes, des hommes turbulents, qui, par leurs délires pervers, renversaient, non-seulement la religion, mais tout l'ordre politique. A la vue de ces artifices de courtisans, au moyen desquels on prétendait, non-seulement ensevelir dans l'infamie les saints martyrs et l'effusion du sang innocent, mais aussi justifier d'avance tous les carnages qu'on voudrait en faire sans miséricorde, — j'estimai que mon silence deviendrait une trahison, si je ne m'opposais de la manière la plus virile aux mensonges. Telle fut la cause pour laquelle je publiai l'*Institution*. Je voulais d'abord venger mes frères d'un injuste outrage (car leur mort était « précieuse devant l'Eternel »); puis, comme les mêmes supplices attendaient encore tant de malheureux, je voulais que les peuples étrangers fussent touchés pour eux de quelque douleur et de quelque sollicitude. »

Calvin avait donc un double but : d'abord, offrir aux croyants encore peu éclairés et peu affermis de son époque un exposé clair et succinct de la doctrine chrétienne, qui en même temps leur servît d'apologie, de confession de foi en présence des calomnies de leurs adversaires; puis, sous la pression douloureuse des événements, adresser au roi de France cet éloquent plaidoyer qui sert de préface à son livre. L'auteur explique lui-même son premier dessein dès l'entrée de son discours à François Ier : « Au commencement que je m'appliquay à escrire ce présent livre, je ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent présentées à Vostre Majesté. Seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimens, par lesquels ceux qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraye piété. Et principalement je vouloye par ce mien labeur servir à nos François, desquels j'en voyoye plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ, et bien peu qui en eussent reçu droicte cognoissance. » — Ce premier but, nous le verrons bientôt, fut atteint au delà de toutes les prévisions de l'auteur lui-même. Quant au second, qui n'allait à rien moins qu'à convaincre le roi de France par la plus énergique protestation, il servit à l'Europe, où le plaidoyer du jeune théologien eut un immense retentissement; mais, hélas!

pour le prince frivole et corrompu auquel il était adressé, ce fut peine perdue. Théodore de Bèze paraît croire que jamais François Ier ne daigna en prendre connaissance! « Si ce grand prince l'eût voulu lire, s'écrie-t-il, l'Eglise romaine eût sans doute reçu une plaie mortelle. » — Ainsi ce « temps de la visitation, » où Dieu offrait à la France et à son roi « les choses qui appartiennent à la paix, » passa méconnu! Ah! celui qui un jour pleura sur Jérusalem eût alors aussi pleuré sur la France et sur son avenir.

II.

Mais une œuvre fondée sur l'éternelle vérité, qui ne se propose pour but que la gloire de Dieu, qui, en outre, réunit toutes les conditions désirables de talent et d'opportunité, ne pouvait pas être perdue pour l'Eglise, comme elle le fut pour le prince sans conscience qui régnait sur la France. Quiconque dit vrai, dit plus vrai encore qu'il ne pense, a-t-on remarqué avec raison. Ce qui n'était d'abord qu'un écrit de circonstance, devint, par le travail incessant de l'auteur, l'œuvre capitale de sa vie, le livre principal de la Réformation, auquel étaient réservées des destinées qui jamais depuis lors n'ont été égalées. — Jetons un regard sur cette histoire de l'*Institution* avant de l'ouvrir pour nous en rendre compte.

La préface française adressée à François Ier est datée de Bâle, 1er août 1535. D'un autre côté, la première impression aujourd'hui connue de ce livre est en latin et porte le millésime de 1536. De là parmi les savants une question encore débattue, savoir s'il a jamais existé une édition française de 1535, ou si la latine de 1536 est la première. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans ce débat. Tenons-nous-en à ce qui est connu, savoir l'édition de 1536, dont quelques exemplaires existent encore. — « C'était, nous dit Calvin lui-même, non pas cet épais et laborieux ouvrage que l'on a maintenant, mais seulement un bref manuel dans lequel fut attestée la foi de ceux que je voyais diffamer par d'impies et perfides adulateurs. » Ce bref manuel, cette confession de foi ou exposé de la doctrine évangélique, était un volume de 514 pages petit in-8°,

renfermant six chapitres dont voici les titres : 1. *De la loi*, contenant une explication du Décalogue. — 2. *De la foi*, où se trouve aussi l'exposition du symbole des apôtres. — 3. *De la prière*, où est expliquée l'oraison dominicale. — 4. *Des sacremens*, traitant du baptême et de la cène du Seigneur. — 5. *Des sacremens*, où est démontré qu'il n'y a point cinq autres sacrements vulgairement tenus pour tels jusqu'ici. — 6. *De la liberté chrétienne*, du pouvoir ecclésiastique, de l'administration politique.

On le voit, ce traité suivait alors la méthode populaire du catéchisme, et pourtant c'était déjà une dogmatique, une exposition systématique des doctrines chrétiennes, se distinguant de tout ce qui avait paru jusqu'alors, tant par la solidité toute scripturaire du fond, que par l'élégance de la forme. Calvin s'y montre tel qu'il resta toute sa vie. Ses contemporains déjà en ont fait l'observation. Quoique ces six chapitres se soient multipliés, développés, approfondis, enrichis d'édition en édition, jusqu'à celle de 1559, divisée en quatre livres et en 80 chapitres, tous les principes fondamentaux de sa foi et de sa théologie sont en germe dans son « bref manuel » de 1536. Ce fait, que l'on peut apprécier à des points de vue divers ou même opposés, est très remarquable en lui-même, et peut servir à expliquer les caractères les plus saillants de ce livre, peut-être même de l'œuvre entière de Calvin. Esprit positif, grave, pratique, étranger aux besoins de la spéculation, très circonspect, n'émettant sa pensée que lorsque sa conviction avait atteint sa pleine maturité, prenant au sérieux le fait d'une révélation divine, Calvin forma sa foi à l'école des saintes Ecritures qui ne varient jamais, — et telle la vérité du salut lui était apparue aux jours de sa jeunesse, telle il la professa jusque sur son lit de mort. On peut, avec Bossuet, chercher d'autres raisons de cette fermeté de principes ; on peut préférer les nombreuses variations de Luther, le fait que nous constatons n'en est pas moins incontestable et très important.

N'est-ce point à ce caractère de solidité et de maturité de la pensée chrétienne, évident dès l'origine, que le livre de Calvin dut la confiance universelle avec laquelle il fut reçu, et dès lors son immense succès? Un tel ouvrage, dans la phase où se trouvait la

Réforme, répondait à un besoin profondément senti. Les antiques fondements de la foi avaient été ébranlés avec l'Eglise dominante et *infaillible ;* des questions de la plus haute importance flottaient dans le vide et sans réponse ; les esprits sérieux se demandaient avec inquiétude, au milieu des idées extravagantes qui agitaient l'Europe, où devait s'arrêter la négation et commencer l'affirmation ; et tandis que la Réforme saxonne avait depuis cinq ans professé solennellement sa foi positive, tandis que Zurich et Berne suivaient les enseignements très clairs de Zwingli, l'action tumultueuse de Farel dans la Suisse romande, la guerre civile entre les cantons, la persécution en France n'avaient point permis à la Réforme de ces contrées de se recueillir, d'arriver à la conscience d'elle-même, et de formuler sa foi nouvelle. — L'*Institution* parut, et dans cette exposition concise, lucide du christianisme apostolique, s'appuyant exclusivement sur l'Ecriture sainte, traçant avec précision, par cette autorité souveraine, une limite entre les traditions humaines et les vérités révélées, — l'Eglise évangélique sentit qu'elle avait retrouvé son fondement divin, l'expression de sa foi, son drapeau en présence du monde, son apologie contre les calomnies de ses adversaires. Les croyants furent éclairés, rassurés, affermis. Ceux qui ne demandaient au grand mouvement du siècle que la réforme de quelques abus, ceux qui n'en attendaient que des négations, que l'affranchissement de toute autorité, reculèrent effrayés à la vue d'une doctrine à la fois si radicale et si positive. Dans un sens ou dans un autre, cet ouvrage provoqua la décision.

Noblesse oblige. Le livre où Calvin venait de révéler ce talent, cette science, cette fermeté de vue, ce livre écrit d'un style cicéronien, il faudra qu'il le reproduise sans cesse. Mais le Réformateur n'est pas homme à réimprimer son œuvre sans travail nouveau. Pendant vingt-trois ans, de 1536 à 1559, l'*Institution* grandit, d'édition en édition, comme un arbre vigoureux et toujours plus chargé de fruits. Déjà la seconde édition latine, publiée à Strasbourg en 1539, comptait dix-sept chapitres au lieu de six, et trois ans plus tard, une nouvelle réimpression dans la même ville en renfermait vingt et un. Cette édition de 1543, entièrement

retravaillée, ne suffit que pendant deux ans à l'ardeur qui se manifestait de toutes parts pour l'étude de la vérité divine. En 1550 parut à Genève une autre édition refaite par l'auteur, et en 1553 Robert Estienne tenait à honneur d'écrire sur le titre d'une édition nouvelle : *Excudebat Robertus Stephanus in sua officina*, 1553, ce qui n'empêcha point un autre libraire de réimprimer le livre l'année suivante. Cependant, au milieu de ses rudes labeurs de Genève, Calvin trouva le temps et les forces de refondre entièrement son ouvrage, de l'augmenter encore et de préparer la célèbre édition de 1559, également imprimée par Robert Estienne, et qui est restée pour la postérité. Deux impressions qui eurent lieu encore du vivant de Calvin ne sont que des reproductions de celle-là. Depuis la mort de l'auteur, les éditions ont été si fréquentes, que les bibliophiles en discutent le nombre jusqu'à ce jour. Celle de Genève, 1568, in-fol., est enrichie de deux nouveaux index faits par Augustin Marlorat. Celles de 1590 et 1607, in-fol., sont augmentées d'arguments et de notes. La belle réimpression Elzévier, Leyde, 1654, est une des plus correctes, et peu égalent pour la beauté du type celle qui fait partie des *Opera* de l'auteur, Amsterdam, 1667. Enfin le docteur Tholuck a de nouveau publié l'*Institution* à Berlin, en 1834, ainsi que les principaux ouvrages exégétiques de Calvin.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'ouvrage latin, objet de la prédilection particulière de Calvin, qui savait qu'en cette langue, dont il possédait tous les secrets, il parlait à l'Europe entière. — Quant aux éditions françaises, on ne peut en déterminer exactement le nombre et les dates de 1540 à 1559. Mais dans cette dernière année l'*Institution* parut en français, ainsi qu'en latin, sous sa forme définitive, telle qu'elle existe aujourd'hui, et que la présente édition la reproduit. De 1559 à 1566, l'ouvrage fut réimprimé *chaque année*, souvent en plusieurs lieux à la fois, et fréquemment depuis lors.—En 1696, Charles Icard, pasteur à Brême, fit paraître les deux premiers livres qu'il compléta en 1713, en dédiant l'ouvrage au roi de Prusse. Icard eut l'idée malheureuse de vouloir rajeunir le style de Calvin, et c'est pourtant son édition qui fut réimprimée à Genève en 1818, 3 vol. in-8°.

Les étrangers n'ont pas laissé à la France seule le privilége de ce livre. Bien que les éditions latines fussent répandues partout pour les lettrés, il fut traduit, encore du vivant de l'auteur, en italien, en espagnol, en anglais, et bientôt après en hollandais et en allemand. Le pasteur F.-A. Krummacher le traduisit de nouveau en cette dernière langue, et le publia à Elberfeld en 1833 et 1834. — De plus, d'innombrables extraits de l'*Institution* ont paru en divers temps, les éditeurs étant convaincus qu'un chapitre de cet ouvrage était le meilleur traité qu'on pût offrir au public sur un point quelconque de la dogmatique chrétienne.

Nous venons d'esquisser rapidement l'histoire extérieure, matérielle, bibliographique en un mot, du livre. Mais qui pourrait en écrire l'histoire intérieure et spirituelle? qui en retracer toute l'influence? Pendant près d'un siècle et demi l'*Institution* fut dans toutes les Eglises réformées la dogmatique des savants, la croyance des simples, la base des confessions ecclésiastiques, parce qu'on y voyait l'exposition la plus fidèle du christianisme, l'expression complète de ce qu'avait voulu la Réforme. — Des phases ultérieures dans le protestantisme, et qui ne furent pas toutes des progrès, ont pu faire rentrer dans l'ombre le livre de l'*Institution;* mais au fond son empreinte est restée ineffaçable, et depuis un demi-siècle cette empreinte reparaît évidente, quoique diversement modifiée. Les besoins du dix-neuvième siècle peuvent, à bien des égards, n'être plus ceux du seizième; mais de fait, dans ses traits fondamentaux, la conception du christianisme la plus vivante et la plus répandue dans les Eglises de Suisse, de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Ecosse, de Hollande, de Hongrie, d'Amérique et des contrées les plus lointaines où l'Evangile se répand de nos jours, ne saurait renier sa filiation directe du livre de l'*Institution*. Toute histoire des dogmes du protestantisme qui ne prendrait pas ce livre pour point de départ, n'aurait jamais l'intelligence des trois derniers siècles. L'Allemagne elle-même, avec des origines réformatrices différentes, avec son profond besoin de spéculation auquel Calvin n'aurait pas suffi, avec ce sentiment intime de mysticisme, d'enthousiasme, de religieuse poésie dont la Réforme française a été moins pénétrée, l'Allemagne a subi profondément son influence.

Cette influence est entrée pour sa part dans tous les développements de la théologie et de la vie religieuse; elle se fait sentir dans de nombreuses et florissantes Eglises presbytériennes (dans les provinces du Rhin, de Westphalie, par exemple, et dans quelques parties du Hanovre); elle a inspiré l'idée si vraie et si belle en elle-même de l'Union, et l'on peut dire qu'elle est indispensable comme élément de vérité dans l'œuvre si profonde et si complexe de la Réformation. Ce qui le prouve tristement de nos jours, c'est que partout où le protestantisme a répudié les doctrines et l'esprit de l'Eglise réformée, il a misérablement rétrogradé vers Rome. Le puseysme anglais ou allemand est là comme un avertissement sévère que les deux familles de la Réformation sont nécessaires l'une à l'autre.

III.

Aussi est-il généralement reconnu, même en Allemagne, par tous les hommes compétents, que l'*Institution* assigne à Calvin la première place dans l'œuvre théologique du seizième siècle. Eminent comme exégète, il fut le créateur de la théologie systématique. Ceci nous paraîtra plus remarquable encore si nous nous arrêtons un moment à cette question : Quelles ressources scientifiques Calvin avait-il devant lui pour composer son ouvrage? En d'autres termes, où en était la dogmatique avant l'*Institution?* Cette question nous conduira à signaler le principe fondamental de ce livre.

Quelque définition que l'on donne de la dogmatique, il faudra toujours la considérer comme l'exposition systématique du grand *fait du salut*. Cette exposition repose sur le double principe objectif et subjectif du protestantisme ; car, d'une part, un fait ne s'invente pas par la spéculation, il est historiquement donné, on en examine les preuves, on le constate avant même de chercher à l'expliquer. Dans ce sens, le fait de la rédemption est tout objectif et tout divin. Mais d'autre part, ce fait n'a de valeur et de réalité pour l'homme individuel, que s'il se légitime à lui, d'abord par sa nécessité, fondée sur notre nature morale, puis par son efficacité. En d'autres termes, comme ce fait suppose le péché, il doit être dé-

montré aussi qu'il répond aux besoins de l'homme déchu, qu'il le relève, le rend à sa destination. Dans ce sens, le fait de la rédemption est subjectif et humain. Il résulte de là, d'une part, qu'aucune exposition du salut, aucune dogmatique ne sera dans le vrai, dans la vie, à moins de partir de l'homme pour aboutir à l'homme, c'est-à-dire de suivre une méthode anthropologique; mais d'un autre côté, puisque le fait du salut est un fait et qu'il a ses documents authentiques, les saintes Ecritures, l'étude de ces Ecritures, faite à la lumière de l'Esprit de Dieu se rendant témoignage dans la foi individuelle et dans la foi de l'Eglise, fournira seule la matière de la dogmatique. Tel est son double principe divin et humain, dont elle s'efforcera de trouver la synthèse vivante.

Or avant la Réformation, cette idée de la dogmatique n'était pas même soupçonnée; elle était impossible. D'une part, l'autorité de l'Eglise, prohibant la formation de la conviction individuelle, se substituant elle-même au fait du salut comme objet de la foi, contestant l'autorité unique des Ecritures et interdisant toute libre exégèse, fermait d'un seul coup toutes les sources de la dogmatique comme science. D'un autre côté, la scolastique appliquée à la théologie, tout occupée d'abstractions étrangères à la vie, n'abordant dans ses *sententiis* que les principes religieux souvent les moins essentiels au salut, jetait ces sujets (*loci*) en certaines rubriques sans lien entre eux et sans aucun rapport avec un principe fondamental. — On ne peut pas même dire que la Réforme, en condamnant par la voix de Luther la scolastique comme système, ait rompu dès l'abord avec elle dans l'exposition de la doctrine. Sans doute, elle était revenue aux sources fécondes de l'Evangile, à la Parole de vie, mais ses premiers essais de dogmatique, en particulier les célèbres *Loci communes, sive hypotyposes* de l'excellent Mélanchthon, publiés d'abord en 1521, et traduits plus tard en français par Calvin, ne se ressentent que trop encore de la manière traditionnelle. Lui-même s'excuse d'avoir suivi la voie des *loci* alignés à la suite les uns des autres, et il montre dès l'abord le faible de la méthode, en commençant par l'article *de Deo*, sans aucun lien anthropologique avec cet Auteur de toutes choses. La vraie excuse de Mélanchthon était dans le but tout pratique de son petit livre, par

lequel il voulait rendre accessible à l'esprit des jeunes gens de son université les principales vérités de la foi. C'est ce qui explique, non moins que le talent et le suave esprit de l'auteur, le grand succès de son ouvrage.

De Mélanchthon à Zwingli, il y a déjà progrès notable, sous le rapport de la méthode. Le dernier, dans son livre intitulé : *Commentarius de vera et falsa Religione*, qui parut en 1525, abandonne tout à fait la méthode scolastique des *loci*, construit un système religieux qui touche à la vie par tous les points, qui embrasse la connaissance de Dieu, de l'homme, de la rédemption, de la sanctification, de l'Eglise (ch. I-XVIII), et qui traite, dans les derniers chapitres, les questions controversées. Toutefois, l'ouvrage de Zwingli ne peut point encore être considéré comme une dogmatique scientifique. « La conception en est grande, remarque le docteur Ebrard dans sa *Dogmatique chrétienne* (t. I, p. 61), mais nulle part ne se trouve un ensemble d'idées précises et bien définies ; tout se meut dans un courant incessant. Il y a là un trésor de pensées vraiment spéculatives, mais pas un seul dogme complétement formulé. Cet écrit est plus propre à exciter l'intérêt qu'à instruire. »

Voilà où en était la dogmatique réformée quand Calvin écrivit la sienne, qui déjà avait subi ses principales transformations lorsque parut, en 1556, l'excellent *Compendium religionis christianæ*, de Bullinger, en sorte que le savant pasteur de Zurich dut profiter de l'*Institution*, et non l'inverse. — Afin qu'on ne nous soupçonne point de surfaire les mérites de cet ouvrage, nous avons cité le jugement d'un savant étranger sur la valeur du livre de Zwingli. Par la même raison, nous laisserons un autre théologien allemand, le docteur Schenkel (*Dogm. chrét.*, t. I, p. 65, 66), nous dire sa pensée sur le *principe* anthropologique de l'*Institution*. Cela nous paraît d'autant plus important que ce principe était alors nouveau, et que ce caractère du livre de Calvin est loin d'être encore généralement reconnu. — « Calvin, dans son *Institution*, ce chef-d'œuvre de la dogmatique réformée, a pour la première fois fait l'essai d'un développement complet de la vérité du salut au point de vue de la conscience humaine, et cela d'après les quatre mani-

festations qui doivent la déterminer : la révélation dans le Père, dans le Fils, dans le Saint-Esprit et dans la communion de l'Eglise. Il prend son point de départ dans le sentiment inné de Dieu en l'homme, et il déclare inadmissible la recherche de ce que Dieu est en soi (*quid sit*); dans son système, la question de savoir ce que Dieu est pour l'homme (*qualis sit*) a seule de l'importance. Et dans son étude de ce sujet il est conduit par ce principe anthropologique : *Insculptum mentibus humanis esse divinitatis sensum, qui deleri nunquam potest; inditum esse divinitus religionis sensum.* — Calvin ne procède donc pas, comme on l'admet généralement, de l'absolu à ce qui est créé, mais de la conscience innée de Dieu à la science du salut, et à la consolation du salut... Ce livre déclare ouvertement la guerre au dogmatisme scolastique traditionnel, et le seul reproche que nous lui ferions à cet égard, c'est que, dans l'exécution, l'auteur ne fait point assez droit à son principe anthropologique et subjectif, mais se laisse encore imposer par le vieux système métaphysique, ne le soumet pas à une critique assez absolue, et ainsi, par égard pour les faibles, jette un pont au moyen duquel ses successeurs reviendront à l'ancien traditionalisme... Mais quand le catéchisme de Heidelberg vint, avec une entière décision, mettre dans tout son jour la méthode anthropologique subjective, ce ne fut point là, comme on l'a cru, une anomalie, mais au contraire la pleine conséquence du système réformé... Même la doctrine de l'élection, purement théologique en apparence, et qui a pu ici et là, envelopper la dogmatique dans d'insondables problèmes métaphysiques, ne doit pas nous rendre douteux le fait que le système dogmatique repose sur un fondement anthropologique. Précisément par cette doctrine le sentiment inné de Dieu nous apparaît comme d'autant plus assuré dans les profondeurs intimes de la conscience individuelle. Ce qui fait l'essence pratique de la doctrine si souvent mécomprise de l'élection, ce n'est pas que Dieu *veut* de toute éternité le salut du croyant, mais que le croyant s'assure par la foi la possession personnelle et consciente d'un salut éternel. » — Le docteur Ebrard fait aussi dans sa *Dogmatique* cette remarque : « La prédestination n'apparaît pas comme *decretum Dei* (dans la

partie de l'*Institution* qui traite de Dieu), mais comme *electio Dei*, dans celle qui s'occupe de l'appropriation du salut; ainsi toujours selon le principe anthropologique. »

IV.

La doctrine de la justification par la foi seule devait nécessairement amener la dogmatique à se fonder sur le principe que nous venons de reconnaître. Mais une vérité religieuse ne renverse pas en un jour de vieilles méthodes pour s'y substituer dans la science. Faire ce pas, fut un des principaux mérites de l'*Institution*. Voyons maintenant comment l'auteur, par plus de vingt ans de travail, a élevé sur cette base le majestueux édifice qu'il nous a laissé.

Nous l'avons déjà indiqué dans la citation qui précède : la connaissance de Dieu et de son œuvre créatrice, de Jésus-Christ et de son œuvre rédemptrice, du Saint-Esprit et de son œuvre de sanctification, de l'Eglise, envisagée comme dépositaire des moyens de grâce et de salut, telles sont les quatre grandes parties qui divisent l'ouvrage en autant de *livres*. La matière de chaque livre se partage en chapitres nombreux embrassant chacun un sujet clairement déterminé, et se subdivisant en autant de sections qu'il y a d'idées à développer. L'auteur commence d'ordinaire par l'exposition du sujet d'après l'Ecriture et l'analogie de la foi; puis il discute les preuves et les objections dans les questions débattues; il montre ensuite le côté pratique de la doctrine dont il s'agit, son application à la vie; enfin, il se livre à une polémique étendue, et dont on regrette souvent le ton, contre les erreurs opposées. Telle est l'architecture de l'édifice. Mais il faut y entrer pour se pénétrer des richesses que l'auteur y a déposées. Une rapide analyse d'un si immense ouvrage ne saurait en donner l'idée; aussi bien, le livre même est dans la main du lecteur, nous nous garderons de le retenir trop longtemps sur le seuil. Tout ce que nous désirons, c'est de lui montrer comment Calvin dans l'exécution, ramène tout au principe anthropologique, moral, pratique, que nous avons déjà signalé.

Le premier livre est consacré à *la connaissance de Dieu en titre et*

qualité de Créateur et souverain Gouverneur du monde. Mais dès l'abord, point d'abstraction, car le premier chapitre ne traite guère que de la connaissance de nous-mêmes, ces deux connaissances étant « choses conjointes. » La somme de la vraie sagesse, « c'est qu'en « cognoissant Dieu, chacun de nous se cognoisse. » Et voici le lien de ces deux idées : Nul ne peut porter sa pensée sur lui-même sans l'élever à Dieu, en qui nous avons la vie; par ses bienfaits « qui « distillent du ciel goutte à goutte, nous sommes conduits comme par « petis ruisseaux à la fontaine. » Notre misère et notre ruine, notre ignorance et nos douleurs, tout nous presse de rechercher Dieu, tout nous « mène comme par la main pour le trouver. » Ceci n'est-il pas du Pascal anticipé? Mais d'un autre côté, nul ne se connaîtra soi-même « jusqu'à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que « du regard d'icelle il descende à regarder à soi. » La perfection de Dieu nous dit par un contraste criant, ce que nous sommes, et de là l'étonnement et l'humiliation de tous les hommes de Dieu à cette découverte.

Mais qu'est-ce que connaître Dieu? Cette grave question est le titre du second chapitre. Et la réponse revient à nous rappeler que connaître Dieu, ce n'est point spéculer sur sa nature insondable, mais l'adorer, le craindre, se confier en lui avec une vraie piété, chercher en lui toute sa félicité. Tout le reste sert à peu de chose. — Mais cette connaissance de Dieu est tellement nécessaire au cœur humain, « qu'elle se trouve naturellement enracinée en l'es- « prit des hommes. » C'est là la pensée du troisième chapitre, pensée que l'auteur exprime dans les termes mêmes de Cicéron « homme « payen », pour la tourner aussitôt contre ceux qui prétendent que « la religion a été controuvée par l'astuce et finesse de quelques « gens, afin qu'ils missent quelque bride sur le simple populaire. » La voix de la conscience, bourrelant les malfaiteurs les plus puissants qui n'avaient rien à craindre des hommes, ne répond-elle pas suffisamment à ce mensonge? — Toutefois, une longue et triste expérience ne prouve que trop que cette connaissance naturelle de Dieu est étouffée, soit par la folie, soit par la malice des hommes. — Il faut donc qu'ils y soient ramenés par d'autres moyens. Voici bien, sans doute, le spectacle magnifique de la nature qui raconte la gloire

de Dieu, voici l'admirable organisation de l'homme, ses nobles facultés, le gouvernement des nations par un Dieu puissant, sage et juste (et ici Calvin fait parler tour à tour l'Ecriture, les Pères, les historiens, les savants, les poëtes de l'antiquité); mais tous ces moyens n'ont jamais suffi; « tant et de si belles lampes allumées au bastiment du monde nous éclairent en vain. » — Si donc l'homme doit arriver à la connaissance de Dieu (les philosophes païens l'ont eux-mêmes reconnu), il faut que Dieu se révèle à lui. Or, Dieu s'est révélé, et il a voulu que ses révélations « fussent enregistrées; car « si l'on considère combien l'esprit humain est enclin et fragile pour « tomber en oubliance de Dieu, combien aussi il est facile à décliner « en toute espèce d'erreurs, on pourra veoir combien il a esté nécessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher « sa vérité, afin qu'elle ne périst point... » — Mais ces « registres », quel témoignage auront-ils de leur autorité divine et même de leur authenticité? L'Eglise? On l'a prétendu depuis Augustin (dont l'auteur commente ici le fameux passage sur ce sujet); mais puisque l'Eglise elle-même est fondée sur la parole des apôtres et prophètes, comment serait-elle le fondement de cette parole? Non, il n'y a, pour les savants comme pour les simples, qu'un témoignage infaillible de la vérité divine des Ecritures, c'est le Saint-Esprit en nous. En d'autres termes, Calvin en appelle à l'expérience du croyant, à « une telle persuasion laquelle ne requiert point de rai« sons. » — « Il n'y a de vraye foi que celle que le Saint-Esprit seelle « en nos cœurs. » (I, 8, 5). — Cette vérité, féconde en conséquences, peut être envisagée comme le principe fondamental de la dogmatique de Calvin, comme la base de toute sa théologie. Ce qui ne l'empêche pas de consacrer un long chapitre à exposer les preuves apologétiques de la vérité de la Bible, ni de réfuter rudement « les esprits escervelez » qui, sous prétexte des lumières du Saint-Esprit, méprisent la lettre de l'Ecriture. — Après cette digression sur l'Ecriture, Calvin revient à son sujet, la connaissance de Dieu, qu'il oppose à l'usage idolâtre de se faire des images de la Divinité. Il arrive ainsi au célèbre ch. 13, où, en 29 sections, il traite de la Trinité. Il s'explique d'abord longuement et clairement sur la valeur des termes théologiques, de *Trinité* et de *per-*

sonnes, admis dans l'Eglise pour exprimer l'Essence divine (on sait que Calvin et Farel provoqués par Caroli, refusèrent pendant un temps d'employer ces termes); il établit ensuite, avec une admirable connaissance des Ecritures, la preuve scripturaire de la divinité de Jésus-Christ et du Saint-Esprit; puis, après une sobre spéculation sur le rapport des trois *personnes*, il se livre à une longue et violente polémique contre les adversaires de cette doctrine. — L'auteur passe ensuite à la création. Le chapitre le plus remarquable en ce sujet est celui qu'il consacre à la création de l'homme, à ses facultés et à son état primitif. — Enfin, ce livre I[er] se termine par trois chapitres sur la Providence et le gouvernement du monde. Les adversaires de Calvin n'ont pas attendu sa doctrine de l'élection pour l'accuser de fatalisme, ils ont cru reconnaître cette erreur stoïcienne dans le sujet même de la Providence. Il est certain qu'il y a pleine harmonie dans le système de l'auteur; ses vues sur le gouvernement de Dieu préparent ses vues sur l'élection; il est certain aussi que, la logique aidant, il serait possible de tirer de l'une et de l'autre doctrine des conséquences terriblement menaçantes pour la liberté. — « Ceux qui veulent rendre ceste doctrine « odieuse, calomnient que c'est la fantasie des stoïques, que toutes « choses advienent par nécessité. Ceste opinion, c'est faussement et « malicieusement qu'on nous la met sus. » (I, 16, 8.) Ainsi répond Calvin, et il réfute longuement l'inculpation de fatalisme. — Quiconque lit ses écrits, plus à la lumière de l'expérience chrétienne qu'à celle de la logique, restera parfaitement convaincu que ni sa doctrine de la Providence, ni celle de l'élection ne renferme en pratique la négation de la liberté morale, bien moins encore de la responsabilité. Quel écrivain trouva jamais des raisons plus énergiques pour porter l'homme à l'action, à l'obéissance, à la sanctification? Dans le sens de Calvin, la foi en la Providence et en l'élection de grâce est pour le croyant une force, non un oreiller; cette foi ne lui met point des entraves, mais lui donne des ailes.

Le livre II[e] va nous fournir des preuves nouvelles que Calvin, tout en exposant dans leur plénitude objective les doctrines distinctives du christianisme, n'abandonne jamais son terrain anthropologique.

Ce livre porte pour titre : *De la cognoissance de Dieu, entant qu'il s'est monstré Rédempteur en Jésus-Christ*, etc. — Mais avant la rédemption, la chute, le péché. L'auteur ne consacre pas moins de cinq longs chapitres à ce sujet, traité sous toutes ses faces, souvent avec profondeur, toujours avec un grand sérieux. De la question du péché, de la manière dont on l'envisage dépend toute la théologie. — Ici encore, tout en s'élevant jusqu'aux problèmes les plus redoutables que se soit posés l'esprit humain, tout en donnant des solutions parfois fort hardies, Calvin ne perd jamais de vue l'homme, la vie pratique. « Ce n'est pas sans cause que par le « proverbe ancien a tousjours esté tant recommandée à l'homme la « cognoissance de soy-mesme. » Voilà son premier mot. Et s'il pousse jusqu'à ses dernières conséquences le triste fait de la chute et du péché, son but pratique est très clair devant ses yeux : D'une part, nous porter à bénir Dieu qui continue pourtant à nous témoigner sa bonté, et nous rendre dépendants de la grâce qu'il nous offre; d'autre part, « que nostre misérable condition et le sentiment d'icelle « abate en nous toute gloire et présomption, et, en nous accablant « de honte, nous humilie. » (II, 1, 1.) — Toutefois, il n'a pas ignoré le danger qu'il y aurait à accabler l'homme de son impuissance jusqu'à lui ôter le sentiment de sa responsabilité, lui qui, dès les premiers mots de son chapitre sur le « franc arbitre », établit si bien cet équilibre psychologique : « Or, voici le moyen qui nous « gardera d'errer, c'est de considérer les dangers qui sont d'une « part et d'autre. Car quand l'homme est desnué de tout bien, de cela « il prend soudaine occasion de nonchalance. Et pource qu'on lui « dit que de soy-mesme il n'a nulle vertu à bien faire, il ne se soucie « de s'y appliquer, comme si cela ne lui appartenoit de rien. — « D'autre part, on ne lui peut donner le moins du monde, qu'il ne « s'eslève en vaine confiance et témérité, et aussi qu'on ne desrobe « autant à Dieu et à son honneur. » — Ces derniers termes renferment le vrai secret de la théologie de Calvin sur les points qui nous occupent, et j'ajoute le secret de toute sa vie : *l'honneur de Dieu*. — Aussi, est-ce ce principe suprême qui, dans la pratique, a toujours sauvé le système du Réformateur des conséquences désastreuses que la logique pourrait en déduire.

Incapable de se relever lui-même de sa profonde déchéance, l'homme n'est pourtant pas abandonné de Dieu, qui lui offre un moyen admirable de salut en Jésus-Christ (ch. 6). Pour l'y préparer et l'y disposer, Dieu lui donne une loi morale qu'il ne pourra pas observer. Le but de cette loi, l'exposition complète des commandements qu'elle renferme, la similarité et les différences des deux Alliances occupent ici notre auteur dans ses chapitres 7-11. On a souvent reproché aux Réformateurs d'avoir confondu l'esprit de l'Ancien Testament et celui du Nouveau. Nul, après avoir lu ces deux derniers chapitres, ne fera avec justice ce reproche à Calvin; au contraire, nous pensons que même la théologie moderne peut y puiser, sur l'harmonie du plan de Dieu, de profondes vérités, auxquelles elle fera bien de sacrifier plus d'une funeste erreur.

Parvenu à ce point de sa course, déjà bien longue, Calvin peut enfin élever sa pensée de l'homme déchu vers Celui qui est venu le sauver. Il traite donc ici du Rédempteur et de la rédemption. « Or il estoit tant et plus requis que cestuy qui devoit estre nostre « Médiateur fust vray Dieu et homme. » Tels sont les premiers mots de cette partie fort remarquable de l'*Institution*, où l'auteur établit abondamment par les Ecritures, et défend contre toutes les objections des incrédules la nécessité de l'incarnation du Fils de Dieu, la réalité de son humanité, l'union en lui des deux natures, son triple office de Prophète, de Sacrificateur et de Roi, son œuvre rédemptrice accomplie par sa mort expiatoire, sa résurrection et son retour dans la gloire (ch. 12-16). Un dernier chapitre clôt dignement ce livre en montrant que l'œuvre de Jésus-Christ a réellement mérité à l'homme pécheur la grâce de Dieu et le salut éternel. C'est ici que, pour la troisième fois, mais tout à fait *ex professo*, Calvin démontre, en épuisant les déclarations de l'Ecriture, l'expiation du péché par le sang de la croix. Est-ce pour cela qu'on a affirmé de nos jours qu'il n'a point enseigné cette doctrine? Pourquoi pas? Les mêmes hommes qui ne savent ou ne veulent pas la voir dans le Nouveau Testament ne peuvent-ils pas, avec autant de raison, la dénier à l'*Institution*?

Le grand salut est objectivement accompli. Mais comment

l'homme pécheur, encore irrégénéré, pourra-t-il se l'approprier? C'est à cette question si importante que va répondre le *troisième* livre, intitulé: *De la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en revienent, et des effects qui s'en ensuyvent.* Trouver un rapport assez intime et vivant pour que l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ accomplie hors de nous se réalise en nous, tel est, aujourd'hui encore, un des problèmes les plus difficiles de la dogmatique, une des questions les plus perplexes de l'expérience chrétienne. D'ordinaire, on recourt immédiatement à la foi, et Calvin n'y manquera pas. Mais, avec ce tact exquis que l'on pourrait appeler en lui un bon sens religieux, il a senti que ce lien entre les deux termes dont il s'agit n'est point noué encore, et qu'il doit l'être par une force plus grande et plus pénétrante que tout ce qui est de l'homme. Et cette force est à ses yeux « l'opération secrète du sainct Esprit. » Aussi longtemps que nous sommes hors de Christ et séparés de lui, « tout ce qu'il a fait ou « souffert pour le salut du genre humain nous est inutile et de nulle « importance. » Il faut que « nous soyons faits un avec lui. » Voilà une grave application du principe anthropologique que nous retrouvons partout dans ce livre. « Or, combien que nous obtenions cela « par foy, néantmoins puisque nous voyons que tous indifféremment « n'embrassent pas cette communication de Jésus-Christ, laquelle « est offerte par l'Evangile, la raison nous induit à monter plus haut, « pour nous enquérir de la vertu et opération secrète du sainct Es« prit, laquelle est cause que nous jouissons de tous ses biens » (III, 2, 1). Et l'auteur consacre à cette pensée si profondément vraie son premier chapitre.

Maintenant il peut sans lacune passer au côté subjectif du rapport cherché, je veux dire la foi. « Mais pource que la foy est son « principal chef-d'œuvre (du Saint-Esprit), la plupart de ce que nous « lisons en l'Escriture touchant sa vertu et opération, se rapporte à « icelle foy... » L'auteur traite ici ce grand sujet de la manière la plus complète; il l'envisage sous toutes ses faces selon les Ecritures, interprétées à la lumière de l'expérience; il redresse les erreurs du catholicisme et réfute les objections de l'incrédulité. Ce chapitre 2 n'a pas moins de 43 sections; c'est tout un traité sur la matière.

L'œuvre intérieure commencée par le Saint-Esprit produisant la foi, se poursuit et devient repentance, régénération du cœur et de la vie. C'est là le sujet du chapitre 3 : « Combien que j'ay desjà « enseigné en partie comment la foy possède Christ, et comment « par icelle nous jouissons de ses biens, toutesfois cela seroit en- « cores obscur, si nous n'adjoustions l'explication des fruits et ef- « fets que les fidèles en sentent en eux. Ce n'est pas sans cause que « la somme de l'Evangile est réduite en pénitence et rémission des « péchés. Parquoy en laissant ces deux articles, tout ce qu'on pourra « prescher ou disputer de la foy, sera bien maigre et desbifé (édit. « lat. *jejuna et mutila*), voire du tout inutile » (III, 3, 1). Ici Calvin insiste sur cette idée très digne de remarque que la foi précède la repentance et la produit. Il consacre ensuite deux chapitres polémiques (4 et 5) à la confession, aux satisfactions humaines, aux indulgences, au purgatoire. Quant à la confession, il rejette les dangereuses erreurs du catholicisme; mais il conserve la confession scripturaire, libre à l'égard des personnes, pleine de confiance, et très propre à rendre la paix à telle conscience travaillée et chargée. Inutile, du reste, d'ajouter que selon le Réformateur, la vraie confession se fait par le chrétien aux pieds de son Dieu-Sauveur. L'autre n'est qu'un moyen de rendre celle-ci plus complète, plus sincère.

La vie chrétienne est formée : comment se développe-t-elle ? à quels signes reconnaître ses progrès ? Ces questions se sont présentées à Calvin et il y répond ici dans une suite de chapitres (6-10) que ne liront pas sans étonnement ceux qui ne voient en lui qu'un théologien froid et sec. N'était le style, toujours reconnaissable à son énergie, on serait tenté d'attribuer à saint Bernard, à Kempis ou à quelque autre mystique du moyen âge telle de ces pages *sur la vie de l'homme chrétien*. Faire consister cette vie de l'homme chrétien dans le renoncement à nous-mêmes, se manifestant par l'obéissance, par la charité envers tous les hommes, par l'amour pour Dieu, par la patience à « souffrir la croix ; » inspirer au croyant ce renoncement par les plus puissants motifs; lui montrer sa consolation suprême dans « la méditation de la vie à venir, » sans lui permettre ni découragement, ni dégoût de la vie présente; lui

donner des directions pleines de sagesse sur l'appréciation et l'usage des biens de la terre et de la pauvreté, voilà ce qui dénote dans le Réformateur une notion trop profonde de la vie intérieure, pour qu'elle soit en lui autre chose que le fruit de l'expérience.

L'auteur n'a point encore abordé de front la doctrine capitale de la Réforme, le point central de la dogmatique au seizième siècle, *la justification par la foi*, dans son rapport avec les œuvres. C'est ici seulement que Calvin traite cette grande vérité, et l'on ne conçoit guère la raison de la place qu'il lui assigne. Pourquoi pas immédiatement après le riche chapitre sur la foi, dont la justification est le premier fruit? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas faute d'en avoir reconnu l'importance, car ce sujet n'occupe pas moins de huit longs chapitres (11-18) tant il y avait à enseigner, à discuter, à réfuter sur cette doctrine. Après avoir épuisé pour la prouver toutes les déclarations de l'Ecriture, élucidées par une lumineuse exégèse, l'auteur cite l'homme au tribunal de Dieu et le convainc sans réplique qu'il ne saurait y subsister autrement que par la justice dont le couvre son Sauveur. Il y a dans cette redoutable démonstration une force qui s'élève souvent jusqu'à l'éloquence. Quant aux objections que Calvin réfute si victorieusement, ce sont les mêmes, ou à peu près, qu'on oppose aujourd'hui encore à la glorieuse doctrine apostolique. Nul ne lira ce traité sans un vif intérêt, ni sans en retirer une solide instruction, alors même qu'il n'admettrait pas telle vue ou tel argument de l'auteur.

La justification par la foi seule est la source de la liberté chrétienne, envisagée dans ses rapports avec la société humaine et avec les jouissances de la vie. Calvin consacre à ce sujet un chapitre (19) qu'il est intéressant de comparer avec la pratique établie par lui dans l'Eglise de Genève. Ensuite il traite ici, sans que l'on puisse voir par quelle raison d'ordre, *de l'Oraison*. Ce chapitre, qui n'a pas moins de 52 sections, et qui renferme entre autres une exposition de l'Oraison dominicale, est riche d'expérience chrétienne.

Entre ce chapitre sur la prière et un dernier sur la résurrection, l'auteur développe longuement dans quatre chapitres (21-24) ses vues sur une doctrine qui, aux yeux de la postérité, a marqué de

son cachet toute la théologie calviniste, je veux dire la doctrine de la prédestination. Tandis que la plupart des autres vérités évangéliques, plus ou moins modifiées par la pensée individuelle, sont admises encore dans les Eglises réformées telles à peu près que Calvin les avait comprises et exposées, nous croyons qu'il est à peine aujourd'hui quelques rares chrétiens qui puissent partager en plein ses convictions sur la doctrine dont il s'agit ici. Non que ces convictions lui soient particulières; il les trouvait chez saint Augustin, qu'il cite sans cesse dans ces pages, et l'un et l'autre croyaient fermement les avoir puisées dans les Ecritures. En présence des redoutables questions que soulèvent dans la conscience humaine les faits de l'existence du mal, de la chute, des causes efficientes du salut des uns, de la condamnation des autres, les esprits soumis aux enseignements de la Parole de Dieu ont tous cherché une théodicée dans une certaine harmonie entre la souveraineté de Dieu et la liberté de l'homme. Selon qu'ils ont pressé plus ou moins tel ou tel ordre de déclarations de l'Ecriture, ils ont incliné plus ou moins vers la souveraineté divine ou vers la liberté humaine. Peu sont allés, dans ce dernier sens, jusqu'à nier une élection de grâce, diminuant l'œuvre de Dieu pour faire tout dépendre de l'homme, semi-pélagianisme aussi peu conforme aux faits de l'expérience qu'aux enseignements de l'Ecriture. Mais, en admettant l'élection de grâce, qui, bien comprise, est pour le fidèle une source à la fois d'humiliation, d'assurance et de paix, tous, ou à peu près, s'accordent à croire que la Bible n'enseigne point un décret de réprobation; tous aussi s'accordent à penser que Dieu possède par devers lui le secret de concilier cette élection avec la liberté et la responsabilité de l'homme, soit que celui-ci accepte ou rejette le salut qui lui est offert.

Quant à Calvin, entraîné par la logique en traitant ce redoutable sujet, il conclut que s'il y a un décret d'élection, il y en a un aussi de réprobation. Voici sa doctrine telle qu'il la définit: « Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu, par lequel il a « déterminé ce qu'il vouloit faire d'un chacun homme. Car il ne « les crée pas tous en pareille condition; mais ordonne les uns à « vie éternelle, les autres à éternelle damnation » (III, 21, 5).

Cette double prédestination, précédant tous les temps et la création du monde, Calvin l'attribue au « conseil éternel et immuable » de Dieu. « Nous disons que ce conseil, quant aux élus, est fondé en « sa miséricorde, sans aucun regard de dignité humaine ; au con- « traire, que l'entrée de vie est forclose à tous ceux qu'il veut livrer « à damnation » (III, 21, 7). Il faut bien remarquer que Calvin ne prouve la réprobation éternelle, qui n'est nulle part enseignée dans l'Ecriture, que par une conclusion logique : Il y a une élection, donc aussi une réprobation. « Ceux que Dieu laisse en eslisant, il les « réprouve » (III, 23, 1). Admettre l'élection et rejeter la réprobation sans s'inquiéter de la logique, est à ses yeux « puéril et une « sottise trop lourde. »

Rien dans les développements et dans les preuves n'adoucit la crudité de cette opinion. Calvin est convaincu qu'il y va de « l'hon- « neur de Dieu » à ce que le côté humain disparaisse dans ses mystérieux rapports pour laisser seule et incontestée la souveraineté divine.

Il semble, au premier abord, qu'avec une si impitoyable doctrine Calvin abandonne tout à fait le principe anthropologique que nous avons reconnu ; bien plus, on se demande s'il ne va pas tomber dans toutes les désastreuses conséquences du fatalisme. Chose remarquable ! il n'en est rien. Aucune partie de son livre ne fait cette impression, et l'on sait ce que fut l'action de sa vie entière. Il suffit que le Maître dont il proclame l'absolue souveraineté soit, non un aveugle *fatum,* mais le Dieu de l'Evangile dont la miséricorde triomphe de toutes nos erreurs ; il suffit que Calvin déclare, avec l'austère énergie de son âme, à ceux qui périssent, que « nul ne périra sans l'avoir mérité, » aux élus, qu'ils le sont selon l'Esprit de sainteté, pour être saints et irrépréhensibles devant Dieu ; il suffit qu'il rappelle aux uns et aux autres que le dessein éternel de l'élection, qui est secret, se manifeste par la vocation, par la Parole, à laquelle nous devons croire et obéir pour travailler à notre salut avec crainte et tremblement ; il suffit de cela pour neutraliser dans la pratique une conception épouvantablement fausse à force d'être logique. Cela seul explique la sérénité avec laquelle un homme aussi consciencieux se meurt

parmi ces terribles écueils : « Combien toutesfois que ceste dispute « de prédestination soit estimée comme une mer orageuse, si est-ce « que la navigation y est seure et paisible, et mesme joyeuse, sinon « que quelqu'un affecte de son bon gré se mettre en danger » (III, 24, 4).

Nous n'analyserons pas le *quatrième* livre, non que l'importance en soit moindre que celle des autres; mais nous devons nous borner, et d'ailleurs la plupart des sujets traités ici se laissent difficilement résumer. Des vingt chapitres que renferme ce dernier livre l'auteur en consacre douze aux diverses questions relatives à l'Eglise, avec force polémique contre le catholicisme; un aux vœux monastiques; six aux sacrements, et un dernier au gouvernement civil. On ne peut assez s'étonner qu'à notre époque de renouvellement ecclésiastique, où toutes les questions qui touchent de près ou de loin à l'Eglise sont agitées en tous sens, on n'ait pas éprouvé un besoin plus universel de prendre en sérieuse considération cette voix imposante de notre Réforme. Quoi ! on veut reconstituer nos Eglises, et l'on ne daigne pas même s'enquérir de leurs origines, ni écouter les conseils d'une expérience de trois siècles ! Libre à chacun de rejeter les vues du grand Réformateur; mais sera-ce sans l'avoir entendu ?

V.

Nous n'hésitons pas à étendre à toute l'*Institution* la remarque que nous venons de faire sur le quatrième livre. Scientifiquement, il n'est permis aujourd'hui, ni au théologien, ni au laïque qui prétend à de solides connaissances religieuses, de négliger l'ouvrage qui fut le fondement dogmatique de la Réforme française, et dont les neuf dixièmes au moins du Protestantisme porte aujourd'hui encore l'ineffaçable empreinte.

Que l'on veuille bien ne pas nous comprendre mal : Nous déclarons bien haut qu'en matière de vérité religieuse, nous ne reconnaissons comme maître aucun homme, et comme autorité aucun livre d'homme. Nous nous inclinons avec l'obéissance de la foi devant Celui-là seul qui put dire : « Je suis la vérité, je suis la lu-

mière, je suis la vie. » Nous n'admettons, comme l'expression adéquate de sa révélation, que le Testament qu'il nous a donné par le Saint-Esprit. A tout le reste nous appliquons le grand principe de Paul : *Examinez toutes choses, retenez ce qui est bon.* Nous déclarons non moins haut que nous ne pensons point que les productions de l'esprit religieux d'une époque, même les plus excellentes et les plus illustres, soient propres à répondre à tous les besoins d'une autre époque. Ici, comme en toutes choses, nous croyons au progrès. Loin de nous l'idée de prêcher la perfectibilité de l'Evangile, qui fut parfait dès le jour où Jésus-Christ acheva son œuvre par l'effusion de son Saint-Esprit sur son Eglise. Mais ce qui est très perfectible, ce en quoi nous devons faire de continuels progrès, c'est la conception et l'exposition de la vérité chrétienne dans des applications toujours nouvelles, dans des résultats toujours plus riches et plus beaux, pour le salut de notre humanité déchue. Or, s'il en est ainsi, il est évident que nous trouverons dans un livre humain qui a trois siècles de date des formes vieillies, des procédés de polémique qui répugnent à notre sentiment, des opinions qui portent l'empreinte des erreurs du temps, en un mot, une insuffisance à répondre à tous les besoins intellectuels et moraux de notre époque.

Mais ces concessions abondamment faites, que de motifs appelaient impérieusement la reproduction du livre qui nous occupe ! En est-il aucun qui ait une telle importance historique d'abord ? Qui connaîtra bien la Réforme sans s'être familiarisé avec ses doctrines, et qui connaîtra ses doctrines sans avoir lu le livre qui en fut pendant deux siècles l'arsenal et l'étendard ? N'oublions pas, d'ailleurs, que ces immortels principes sont bien ceux qui soulevèrent le monde, renouvelèrent l'Europe, firent des milliers de martyrs, créèrent nos Eglises, et furent leur force, leur vie, leur consolation au sein des orages et des souffrances de plusieurs siècles. Pour revivre avec nos pères, pour les comprendre, pour sympathiser avec eux dans leurs combats et dans leur foi, il faut relire l'*Institution*, dont ils se nourrissaient, eux à qui les presses de Genève, de Hollande et d'ailleurs ne pouvaient en fournir assez.

Mais si l'importance historique de l'*Institution* est grande, sa va-

leur intrinsèque l'est plus encore. Dans quels ouvrages de théologie moderne retrouve-t-on cette richesse de pensée et cette clarté limpide de style, cette vaste érudition et cette vivante piété, cette profonde connaissance des Ecritures et cette mûre expérience de la vie chrétienne? En lisant ce livre on fait à la fois un cours de dogmatique, de morale, d'exégèse, d'histoire du dogme et de patristique. Que ne renferme-t-il pas? Nos discussions actuelles? Qu'elles aient rapport à la doctrine ou à une question quelconque du gouvernement de l'Eglise, elles sont là avec tous les arguments pour et contre, et une solution le plus souvent conforme au bon sens et à la Parole divine. Et l'on se dit: « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Ces caractères, joints à l'esprit pratique de Calvin, et tous pénétrés de son principe anthropologique, rendent son livre immédiatement applicable à la vie. On oublie en le lisant la rudesse des formes et les restes de scolastique qui s'y trouvent, tant l'âme est élevée et édifiée par cette conscience austère et brûlante de zèle pour la gloire de Dieu.

Nous avons réimprimé les *Commentaires* de Calvin, et il est permis d'espérer qu'ils seront beaucoup consultés parmi nous. Mais l'auteur lui-même, se référant à son *Institution*, nous apprend quelque part qu'il ne s'est étudié à si grande brièveté dans ses livres exégétiques que parce qu'il avait exposé là toute sa pensée sur les grandes vérités de la foi. De sorte que, même pour la lecture des *Commentaires*, l'*Institution* est un complément indispensable.

Enfin l'époque où reparaît ce chef-d'œuvre sans égal du seizième siècle est des plus graves. Le réveil de la foi et de la piété dans nos Eglises a ramené les esprits sérieux vers les études théologiques et religieuses. Mais ces études mêmes, en soulevant une à une toutes les questions, ont dû recevoir des solutions fort différentes, et de là, sur tous les points, les luttes dont nous sommes témoins. Les uns, regardant vers l'avenir plus qu'au passé, reprochent au Réveil d'être revenu simplement aux doctrines de la Réforme acceptées en bloc comme un héritage traditionnel; les autres, voyant « les fondements renversés » et le doute couler à plein bord même parmi ceux dont la vocation est de prêcher la foi,

l'abîme sans fond du panthéisme? Pourquoi pas? Justement parce que Calvin présente sans ménagements, avec toute l'énergie d'une conscience honnête, ces doctrines et ces faits du christianisme que Paul appelait « la folie de la croix; » justement parce que, un siècle avant Pascal, il se montre assez fort pour accabler l'homme orgueilleux du poids de sa misère, et pour lui montrer ensuite le seul relèvement possible,—qui sait si cette méthode étrange, inaugurée par le Prophète de Nazareth, suivie par son plus grand missionnaire, et non sans succès, devant l'aréopage d'Athènes, n'atteindrait pas tel penseur trop sérieux pour trouver la paix auprès de Kant ou de Hegel? « Quant aux hommes, cela est impossible, mais toutes choses sont possibles à Dieu. »

Nous laissons le lecteur dans la société du plus grand théologien du seizième siècle. Que l'Esprit de Dieu préside à leurs secrets entretiens!

JEHAN CALVIN AU LECTEUR

Pource qu'en la première édition de ce livre je n'attendoye pas qu'il deust estre si bien receu comme Dieu l'a voulu par sa bonté inestimable, je m'en estoye acquitté plus légèrement, m'estudiant à briefveté : mais ayant cognu avec le temps qu'il a esté recueilly de telle faveur que je n'eusse pas osé désirer (tant s'en faut que je l'espérasse) je me suis senty d'autant plus obligé de m'acquitter mieux et plus plenement envers ceux qui recevoyent ma doctrine de si bonne affection, pource que c'eust été ingratitude à moy, de ne point satisfaire à leur désir selon que ma petitesse le portoit. Parquoy j'ay tasché d'en faire mon devoir : non-seulement quand ledit livre a esté imprimé pour la seconde fois, mais toutes fois et quantes qu'on l'a r'imprimé, il a esté aucunement augmenté et enrichy. Or combien que je n'eusse point occasion de me desplaire au travail que j'y avoye prins, toutesfois je confesse que jamais je ne me suis contenté moy-mesme, jusques à ce que je l'ay eu digéré en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuverez, comme j'espère. Et de faict, je puis alléguer pour bonne approbation, que je ne me suis point espargné de servir à l'Eglise de Dieu en cest endroict, le plus affectueusement qu'il m'a esté possible : en ce que l'hyver prochain, estant menacé par la fièvre quarte de partir de ce monde, d'autant plus que la maladie me pressoit, je me suis d'autant moins espargné, jusques à ce que j'eusse parfait le livre, lequel survivant après ma mort monstrast combien je désiroye satisfaire à ceux qui desjà y avoient proufité, et désiroyent d'y proufiter plus amplement. Je l'eusse bien voulu faire plustost : mais ce sera assez tost, si assez bien : et quant à

AU ROY DE FRANCE TRÈS CHRESTIEN,
FRANÇOIS, PREMIER DE CE NOM, SON PRINCE ET SOUVERAIN SEIGNEUR,
JEHAN CALVIN,
PAIX ET SALUT EN JÉSUS-CHRIST.

Au commencement que je m'appliquay à escrire ce présent livre, je ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent présentées à vostre Majesté : seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimens, par lesquels ceux qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraye piété. Et principalement je vouloye par ce mien labeur servir à nos François : desquels j'en voyoye plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ, et bien peu qui en eussent receu droicte cognoissance. Laquelle miene délibération on pourra facilement appercevoir du livre, entant que je l'ay accomodé à la plus simple forme d'enseigner qu'il m'a esté possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit tant eslevée en vostre Royaume, qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine, il m'a semblé estre expédient de faire servir ce présent livre, tant d'instruction à ceux que premièrement j'avoye délibéré d'enseigner, qu'aussi de confession de foy envers vous : dont vous cognoissiez quelle est la doctrine contre laquelle d'une telle rage furieusement sont enflambez ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'huy vostre Royaume. Car je n'auray nulle honte de confesser que j'ay yci comprins quasi une somme de ceste mesme doctrine laquelle ils estiment devoir estre punie par prison, bannissement, proscription et feu : et laquelle ils crient devoir estre deschassée hors de terre et de mer. Bien say-je de quels horribles rapports ils ont remply vos aureilles et vostre cœur, pour vous rendre nostre cause fort odieuse : mais vous avez à réputer selon vostre clémence et mansuétude, qu'il ne resteroit innocence aucune ny en dits ny en faits, s'il suffisoit d'accuser. Certainement si quelqu'un, pour esmouvoir

haine à l'encontre de ceste doctrine de laquelle je me veux efforcer de vous rendre raison, vient à arguer qu'elle est desjà condamnée par un commun consentement de tous estats, qu'elle a receu en jugement plusieurs sentences contre elle, il ne dira autre chose, sinon qu'en partie elle a esté violentement abatue par la puissance et conjuration des adversaires, en partie malicieusement opprimée par leurs mensonges, tromperies, calomnies et trahisons. C'est force et violence, que cruelles sentences sont prononcées à l'encontre d'icelle devant qu'elle ait esté défendue. C'est fraude et trahison, que sans cause elle est notée de sédition et maléfice. Afin que nul ne pense que nous nous complaignons de ces choses à tort, vous-mesme nous pouvez estre tesmoin, Sire, par combien fausses calomnies elle est tous les jours diffamée envers vous : c'est asçavoir, qu'elle ne tend à autre fin, sinon que tous règnes et polices soyent ruinées, la paix soit troublée, les loix abolies, les seigneuries et possessions dissipées : brief, que toutes choses soyent renversées en confusion. Et néantmoins encores vous n'en oyez que la moindre portion. Car entre le populaire on sème contre icelle horribles rapports : lesquels s'ils estoyent véritables, à bon droict tout le monde la pourroit juger avec tous ses autheurs, digne de mille feux et mille gibets. Qui s'esmerveillera maintenant pourquoy elle est tellement haye de tout le monde, puis qu'on adjouste foy à telles et si iniques détractions? Voylà pourquoy tous les estats d'un commun accord conspirent à condamner tant nous que nostre doctrine. Ceux qui sont constituez pour en juger, estans ravis et transportez de telle affection, prononcent pour sentence, la conception qu'ils ont apportée de leur maison : et pensent trèsbien estre acquittez de leur office s'ils ne jugent personne à mort, sinon ceux qui sont, ou par leur confession, ou par certain tesmoignage, convaincus. Mais de quel crime? De ceste doctrine damnée, disent-ils. Mais à quel tiltre est-elle damnée? Or c'estoit le point de la défense : non pas désadvouer icelle doctrine, mais la soustenir pour vraye. Yci est osté le congé d'ouvrir la bouche. Pourtant je ne demande point sans raison, Sire, que vous vueilliez prendre la cognoissance entière de ceste cause, laquelle jusques-yci a esté démenée confusément sans nul ordre de droict : et par un

ardeur impétueux, plustost que par une modération et gravité judiciaire. Et ne pensez point que je tasche à traitter yci ma défense particulière, pour impétrer retour au pays de ma naissance ; auquel combien que je porte telle affection d'humanité qu'il appartient : toutesfois comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand dueil d'en estre privé : mais j'entrepren la cause commune de tous les fidèles, et mesmes celle de Christ, laquelle aujourd'huy est en telle manière du tout deschirée et foullée en vostre Royaume, qu'elle semble estre désespérée. Ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucuns Pharisiens, plustost que de vostre vouloir. Mais comment cela se fait, il n'est point mestier de le dire yci. Quoy que ce soit, elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusques-là, que la vérité de Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutesfois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse : et outre, que la povrette Eglise soit ou consumée par morts cruelles, ou deschassée par bannissemens, ou tellement estonnée par menaces et terreurs, qu'elle n'ose sonner mot. Et encores ils insistent en telle rage qu'ils ont accoustumé, pour abatre la paroi qu'ils ont jà esbranlée, et parfaire la ruine qu'ils ont encommencée. Ce pendant nul ne s'advance, qui s'oppose en défenses contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulent estre veus trèsfort favoriser à la vérité, ils disent qu'on doit aucunement pardonner à l'imprudence et ignorance des simples gens. Car ils parlent en ceste manière, appelans la trèscertaine vérité de Dieu, Imprudence et ignorance : et ceux que nostre Seigneur a tant estimez, qu'il leur a communiqué les secrets de sa sapience céleste, Gens simples : tellement tous ont honte de l'Evangile. Or, c'est vostre office, Sire, de ne destourner ne vos aureilles ne vostre courage d'une si juste défense, principalement quand il est question de si grande chose : c'est asçavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre : comment sa vérité retiendra son honneur et dignité : comment le règne de Christ demeurera en son entier. O matière digne de vos aureilles, digne de vostre jurisdiction, digne de vostre Throne royal ! Car ceste pensée fait un vray Roy, s'il se recognoist estre vray ministre de Dieu au gouvernement de son royaume : et au contraire, celuy qui ne

règne point à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerce pas règne, mais brigandage. Or on s'abuse si on attend longue prospérité en un règne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est-à-dire sa saincte Parole. Car l'édict céleste ne peut mentir, par lequel il est dénoncé, que le peuple sera dissipé quand la Prophétie défaudra[1]. Et ne devez estre destourné par le contemnement de nostre petitesse. Certes nous recognoissons assez combien nous sommes povres gens et de mespris : c'est asçavoir devant Dieu misérables pécheurs, envers les hommes vilipendez et déjettez : et mesmes (si vous voulez) l'ordure et balieure du monde, ou si l'on peut encores nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien de quoy nous glorifier devant Dieu, sinon sa seule miséricorde : par laquelle, sans quelque mérite, nous sommes sauvez : ny envers les hommes, sinon nostre infirmité, c'est-à-dire, ce que tous estiment grande ignominie.

Mais toutesfois il faut que nostre doctrine consiste eslevée et insupérable par-dessus toute la gloire et puissance du monde. Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ, lequel le Père a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves jusques aux fins de la terre[2] : et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche[3], il la casse toute avec sa force et sa gloire comme un pot de terre[4] : ainsi que les Prophètes ont prédit la magnificence de son règne, qu'il abatroit les royaumes durs comme fer et airain, et reluisans comme or et argent[5]. Bien est vray, que nos adversaires contredisent, reprochans que faussement nous prétendons la Parole de Dieu, de laquelle nous sommes, comme ils disent, pervers corrupteurs. Mais vous-mesme, selon vostre prudence, pourrez juger en lisant nostre confession, combien ceste reproche est pleine nonseulement de malicieuse calomnie, mais d'impudence trop effrontée. Néantmoins il sera bon de dire yci quelque chose pour vous apprester voye à icelle lecture. Quand sainct Paul a voulu que toute prophétie fust conforme à l'analogie et similitude de la foy[6], il a mis une trèscertaine règle pour esprouver toute interprétation de l'Es-

[1] Prov. XXIX, 18. [2] Ps. LXXII, 8. [3] Is. XI, 4.
[4] Ps. II, 9. [5] Dan. II, 32. [6] Rom. XII, 6.

criture. Or si nostre doctrine est examinée à ceste règle de foy, nous avons la victoire en main. Car quelle chose convient mieux à la foy, que de nous recognoistre nuds de toute vertu pour estre vestus de Dieu ? vuides de tout bien, pour estre remplis de luy ? serfs de péché, pour estre délivrez de luy? aveugles, pour estre de luy illuminez ? boiteux, pour estre de luy redressez? débiles, pour estre de luy soustenus? de nous oster toute matière de gloire, afin que luy seul soit glorifié, et nous en luy? Quand ces choses et semblables sont dites par nous, nos adversaires crient que par ce moyen seroit subvertie je ne say quelle aveuglée lumière de nature, leur préparation qu'ils ont forgée pour nous disposer à venir à Dieu, le Libéral arbitre, les œuvres méritoires de salut éternel, avec leurs superérogations ; pourtant qu'ils ne peuvent souffrir que la louange et gloire entière de tout bien, de toute vertu, justice et sapience réside en Dieu. Mais nous ne lisons point qu'il y en ait eu de reprins pour avoir trop puisé de la source d'eaux vives : au contraire, le Prophète corrige asprement ceux qui se sont fouy des puits secs, et qui ne peuvent tenir l'eau[1]. En outre, qu'est-il plus propre à la foy, que se promettre Dieu pour un Père doux et bénin, quand Christ est recognu pour frère et propiciateur? que d'attendre tout bien et toute prospérité de Dieu, duquel la dilection s'est tant estendue envers nous, qu'il n'a point espargné son propre Fils, qu'il ne l'ait livré pour nous[2]? que de reposer en une certaine attente de salut et vie éternelle, quand on pense que Christ nous a esté donné du Père, auquel tels thrésors sont cachez? A ces choses ils répugnent, et disent qu'une telle certitude de fiance n'est pas sans arrogance et présomption. Mais comme il ne faut rien présumer de nous, aussi nous devons présumer toutes choses de Dieu : et ne sommes pour autre raison despouillez de toute vaine gloire, sinon afin de nous glorifier en Dieu. Que diray-je plus : Considérez, Sire, toutes les parties de nostre cause : et nous jugez estre les plus pervers des pervers, si vous ne trouvez manifestement que nous sommes oppressez et recevons injures et opprobres, pourtant que nous mettons nostre espérance en Dieu

[1] Jér. II, 13. [2] Rom. VIII, 32.

vivant[1], pourtant que nous croyons que c'est la vie éternelle de cognoistre un seul vray Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ[2]. A cause de ceste espérance auçuns de nous sont détenus en prison, les autres fouettez, les autres menez à faire amendes honorables, les autres bannis, les autres cruellement affligez, les autres eschappent par fuyte : tous sommes en tribulation, tenus pour maudits et exécrables, injuriez et traittez inhumainement. Contemplez d'autre part nos adversaires (je parle de l'estat des Prestres, à l'adveu et appétit desquels tous les autres nous contrarient) : et regardez un petit avec moy de quelle affection ils sont menez. Ils se permettent aisément à eux et aux autres, d'ignorer, négliger et mespriser la vraye religion, qui nous est enseignée par l'Escriture, et qui devoit estre résolue et arrestée entre tous : et pensent qu'il n'y a pas grand intérest quelle foy chacun tient, ou ne tient pas de Dieu et de Christ : mais que par foy (comme ils disent) enveloppée, il submette son sens au jugement de l'Eglise. Et ne se soucient pas beaucoup s'il advient que la gloire de Dieu soit polluée par blasphèmes tous évidens, moyennant que personne ne sonne mot contre l'authorité de nostre mère saincte Eglise : c'est-à-dire, selon leur intention, du siége romain. Pourquoy combatent-ils d'une telle rigueur et rudesse pour la Messe, le Purgatoire, les pèlerinages et tels fatras, tellement qu'ils nient la vraye piété pouvoir consister, si toutes ces choses ne sont creues et tenues par foy très-explicite, combien qu'ils n'en prouvent rien par la Parole de Dieu? Pourquoy, di-je, sinon pourtant que leur ventre leur est pour dieu, la cuisine pour religion : lesquels ostez, non-seulement ils ne pensent pas qu'ils puissent estre Chrestiens, mais ne pensent plus estre hommes ? Car combien, que les uns se traittent délicatement en abondance, les autres vivotent en rongeant des croustes, toutesfois ils vivent tous d'un pot : lequel sans telles aides non-seulement se refroidiroit, mais gèleroit du tout. Pourtant celuy d'eux qui se soucie le plus de son ventre, est le meilleur zélateur de leur foy. Brief, ils ont tous un mesme propos, ou de conserver leur règne, ou leur ventre plein. Et n'y en a pas un d'eux

[1] 1 Tim. IV, 10. [2] Jean XVII, 3.

qui monstre la moindre apparence du monde de droict zèle : et néantmoins ils ne cessent de calomnier nostre doctrine, et la descrier et diffamer par tous moyens qu'il leur est possible, pour la rendre ou odieuse, ou suspecte. Ils l'appellent Nouvelle, et forgée puis n'aguères. Ils reprochent qu'elle est douteuse et incertaine. Ils demandent par quels miracles elle est confermée. Ils enquièrent si c'est raison qu'elle surmonte le consentement de tant de Pères anciens, et si longue coustume. Ils insistent, que nous la confessions estre schismatique, puis qu'elle fait la guerre à l'Eglise : ou que nous respondions, que l'Eglise a esté morte par tant longues années, ausquelles il n'en estoit nulle mention. Finalement, ils disent, qu'il n'est jà mestier de beaucoup d'argumens, veu qu'on peut juger des fruits quelle elle est : c'est asçavoir, qu'elle engendre une grande multitude de sectes, force troubles et séditions, et une licence desbordée de malfaire. Certes il leur est bien facile de prendre leur advantage contre une cause déserte et délaissée : principalement quand il faut persuader au populaire ignorant et crédule : mais si nous avions aussi bien lieu de parler, j'estime que leur ardeur, dont ils escument si asprement contre nous, seroit un peu refroidie.

Premièrement, en ce qu'ils l'appellent Nouvelle, ils font fort grande injure à Dieu, duquel la sacrée Parole ne méritoit point d'estre notée de nouvelleté. Certes je ne doute point, que touchant d'eux, elle ne leur soit nouvelle : veu que Christ mesme, et son Evangile leur sont nouveaux. Mais celuy qui sait que ceste prédication de sainct Paul est ancienne : c'est que Jésus-Christ est mort pour nos péchez, et ressuscité pour nostre justification [1] : il ne trouvera rien de nouveau entre nous. Ce qu'elle a esté long temps cachée et incognue, le crime en est à imputer à l'impiété des hommes. Maintenant quand elle nous est rendue par la bonté de Dieu, pour le moins elle devoit estre receue en son authorité ancienne.

D'une mesme source d'ignorance prouvient ce qu'ils la réputent douteuse et incertaine. Vrayement c'est ce que nostre Seigneur se complaind par son Prophète : Que le bœuf a cognu son posses-

[1] Rom. IV, 25.

seur, et l'asne l'estable de ses maistres : et luy, qu'il est mescognu de son peuple[1]. Mais comment qu'ils se mocquent de l'incertitude d'icelle, s'ils avoyent à signer la leur de leur propre sang, et aux despens de leur vie, on pourroit veoir combien ils la prisent. Nostre fiance est bien autre, laquelle ne craint ne les terreurs de la mort, ne le jugement de Dieu.

En ce qu'ils nous demandent miracles, ils sont desraisonnables. Car nous ne forgeons point quelque nouveau Evangile : mais nous retenons celuy, pour la vérité duquel confermer, servent tous les miracles que jamais et Jésus-Christ, et ses Apostres ont faits. On pourroit dire qu'ils ont cela particulier outre nous, qu'ils peuvent confermer leur doctrine par continuels miracles qui se font jusques aujourd'huy. Mais plustost ils allèguent miracles qui pourroyent esbranler et faire douter un esprit, lequel autrement seroit bien en repos : tant sont ou frivoles ou mensongers. Et néantmoins quand ils seroyent les plus admirables qu'on sçauroit penser, si ne doyvent-ils aucunement valoir contre la vérité de Dieu : veu qu'il appartient que le nom de Dieu soit tousjours et par tout sanctifié, soit par miracles, soit par l'ordre naturel des choses. Ils pourroyent yci avoir plus d'apparence, si l'Escriture ne nous eust advertis quel est l'usage légitime des miracles. Car sainct Marc dit, que ceux qu'ont fait les Apostres ont servy à confermer leur prédication[2]. Pareillement sainct Luc dit que nostre Seigneur en ce faisant a voulu rendre tesmoignage à la Parole de sa grâce[3]. A quoy respond ce que dit l'Apostre, que le salut annoncé par l'Evangile, a esté confermé en ce que Dieu en a testifié par signes et vertus miraculeuses[4]. Quand nous oyons que ce doyvent estre seaux pour seeller l'Evangile, les convertirons-nous à destruire son authorité ? Quand nous oyons qu'ils sont destinez à establir la vérité, les appliquerons-nous à fortifier le mensonge ? Pourtant il faut que la doctrine laquelle précède les miracles, comme dit l'Evangéliste, soit examinée en premier lieu : si elle est approuvée, lors elle pourra bien prendre confirmation par les miracles. Or c'est une bonne enseigne de vraye doctrine, comme dit Christ,

[1] Is. I, 3. [2] Marc XVI, 20. [3] Act. XIV, 3. [4] Héb. II, 4.

si elle ne tend point à la gloire des hommes, mais de Dieu[1]. Puis que Christ afferme que telle doit estre l'espreuve, c'est mal prendre les miracles, que de les tirer à autre fin que pour illustrer le nom de Dieu. Et nous doit aussi souvenir que Satan a ses miracles: lesquels combien qu'ils soyent illusion plustost que vrayes vertus, toutesfois si sont-ils tels, qu'ils pourroyent abuser les simples et rudes. Les Magiciens et enchanteurs ont esté tousjours renommez pour leurs miracles: l'idolâtrie des Gentils a esté nourrie par miracles merveilleux, lesquels toutesfois ne sont suffisans pour nous approuver la superstition ne des Magiciens ne des Idolâtres.

Les Donatistes estonnoyent anciennement la simplicité du populaire de ceste mesme machine, qu'ils faisoyent plusieurs miracles. Nous faisons doncques maintenant une mesme response à nos adversaires, que faisoit lors sainct Augustin aux Donatistes: Que nostre Seigneur nous a rendus assez advisez contre ces miracleurs, prédisant qu'il surviendroit des faux Prophètes, qui par grandes merveilles et prodiges tireroyent en erreur mesmes les esleus, si faire se pouvoit[2]. Et sainct Paul a adverty que le règne d'Antechrist seroit avec toute puissance, miracles et prodiges mensongers[3]. Mais nos miracles, disent-ils, ne se font ne par idoles, ne par enchanteurs, ne par faux Prophètes, mais par les Saincts: comme si nous n'entendions point que c'est la finesse de Satan, se transfigurer en Ange de lumière[4]. Les Egyptiens autrefois ont fait un dieu de Jérémie, qui estoit ensevely en leur région, luy sacrifians, et faisans tous autres honneurs qu'ils avoyent accoustumé faire à leurs dieux[5]. N'abusoyent-ils pas du sainct Prophète de Dieu à leur idolâtrie? et toutesfois ils en venoyent là, qu'estans guaris de la morsure des serpens, ils cuidoyent recevoir salaire de telle vénération de son sépulchre. Que dirons-nous, sinon que ce a tousjours esté et sera une vengence de Dieu trèsjuste, d'envoyer efficace d'illusion à ceux qui n'ont point receu la dilection de vérité, pour les faire croire à mensonge[6]? Doncques, les

[1] Jean VII, 18; VIII, 50.
[2] Sur sainct Jean, *Tract.*, XIII; Matth. XXIV, 24.
[3] 2 Thess. II, 9. [4] 2 Cor. XI, 14.
[5] Sainct Hiérosme, en la préface de Jérémie.
[6] 2 Thess. II, 11.

miracles ne nous défaillent point, qui sont mesmes trèscertains, et non sujets à mocquerie : au contraire, ceux que nos adversaires prétendent pour eux, sont pures illusions de Satan, quand ils retirent le peuple de l'honneur de son Dieu à vanité.

En outre, c'est injustement qu'ils nous objectent les anciens Pères, j'enten les escrivains du premier temps de l'Eglise[1], comme s'ils les avoyent favorisans à leur impiété : par l'authorité desquels si la noise estoit à desmesler entre nous, la meilleure partie de la victoire viendroit à nostre part.

Mais comme ainsi soit que plusieurs choses ayent esté escrites sagement et excellemment par ces anciens Pères : d'autre part, qu'il leur soit advenu en d'aucuns endroits ce qui advient à tous hommes, c'est de faillir et errer ; ces bons et obéissans fils, selon la droicture qu'ils ont, et d'esprit et de jugement et de volonté, adorent seulement leurs erreurs et fautes : au contraire, les choses qui ont esté bien escrites d'eux, ou ils ne les apperçoivent point, ou ils les dissimulent, ou ils les pervertissent : tellement qu'il semble qu'ils n'ayent autre soin sinon de recueillir de la fiente parmi de l'or. Et après ils nous poursuyvent par grande clameur, comme contempteurs et ennemis des Pères : mais tant s'en faut que nous les contemnions, que si c'estoit nostre présent propos, il me seroit facile d'approuver par leurs tesmoignages la plus grand'-part de ce que nous disons aujourd'huy. Mais nous lisons leurs escrits avec tel jugement, que nous avons tousjours devant les yeux ce que dit sainct Paul : c'est que toutes choses sont nostres pour nous servir, non pour dominer sur nous : et que nous sommes tous à un seul Christ, auquel il faut sans exception obéir du tout[2]. Ceux qui n'observent point cest ordre, ne peuvent rien avoir de certain en la foy : veu que ces saincts personnages desquels il est question, ont ignoré beaucoup de choses, sont souvent divers entre eux, et mesmes aucunesfois contrevienent à eux-mesmes. Salomon, disent-ils, ne nous commande point sans cause de n'outrepasser les bornes qui ont esté mises de nos pères[3]. Mais il n'est pas question d'observer une mesme reigle en la borneure des champs, et en l'obéissance de la foy : laquelle doit tellement estre

[1] Authorité des Pères. [2] 1 Cor. III 21, 22. [3] Prov. XXII, 28.

ordonnée, qu'elle nous fasse oublier nostre peuple et la maison de nostre Père [1]. D'avantage, puis qu'ils aiment tant les allégories, que ne prenent-ils les Apostres plustost pour leurs Pères, que nuls autres, desquels il ne soit licite arracher les bornes ? Car ainsi l'a interprété sainct Hiérosme, duquel ils ont allégué les paroles en leurs Canons. Et encores s'ils veulent que les limites des Pères qu'ils entendent, soyent observées, pourquoy eux-mesmes, quand il leur vient à plaisir, les outrepassent-ils si audacieusement ? Ceux estoyent du nombre des Pères, desquels l'un a dit que Dieu ne beuvoit ne mangeoit; et pourtant, qu'il n'avoit que faire de plats ne de calices [2]. L'autre, que les Sacremens des Chrestiens ne requièrent ny or, ny argent, et ne plaisent point à Dieu par or [3]. Ils outrepassent doncques ces limites, quand en leurs cérémonies ils se délectent tant d'or, d'argent, marbre, yvoire, pierres précieuses et soyes, et ne pensent point que Dieu soit droictement honoré, sinon en affluence et superfluité de ces choses. C'estoit aussi un Père, qui disoit que librement il osoit manger chair en Quaresme, quand les autres s'en abstenoyent : d'autant qu'il estoit Chrestien [4]. Ils rompent doncques les limites, quand ils excommunient la personne qui aura en Quaresme gousté de la chair. Ceux estoyent Pères, desquels l'un a dit qu'un Moine qui ne laboure point de ses mains, doit estre réputé comme un brigand [5]. L'autre, qu'il n'est pas licite aux Moines de vivre du bien d'autruy : mesmes quand ils seroyent assiduels en contemplations, en oraisons et à l'estude [6]. Ils ont aussi outrepassé ceste borne, quand ils ont mis des ventres oiseux de Moines en des bordeaux (ce sont leurs cloistres) pour estre soulez de la substance d'autruy. Celuy estoit Père, qui a dit que c'estoit une horrible abomination de veoir une image ou de Christ, ou de quelque Sainct aux temples des Chrestiens [7]. Mesmes cela n'a point esté dit par un homme particulier, mais a esté aussi ordonné en un Concile ancien, que ce

[1] Ps. XLV, 11.
[2] Acat., au liv. XI, ch. XVI de l'*Hist. Trip.*
[3] Ambr., au liv. I des *Offices*, c. XXVIII.
[4] Spirid., au liv. I de l'*Hist. Trip.*, ch. X.
[5] Voyez le ch. I du liv. XVIII de l'*Hist. Trip.*
[6] Sainct Augustin, *De l'œuvre des Moines*, ch. XVII.
[7] Epiphanius en l'épistre translatée par sainct Hiérosme.

qu'on adore ne soit point peint ne pourtrait[1]. Il s'en faut beaucoup qu'ils gardent ces limites quand ils ne laissent anglet vuide de simulachres en tous leurs temples. Un autre Père a conseillé qu'après avoir par sépulture exercé office d'humanité envers les morts, on les laissast reposer[2]. Ils rompent ces limites, quand ils requièrent qu'on ait perpétuelle sollicitude sur les trespassez. C'estoit bien un Père, qui a dit que la substance et nature du pain et du vin demeurent au sacrement de la Cène, comme la nature humaine demeure en nostre Seigneur Jésus-Christ, estant conjoincte avec son essence divine[3]. Ils ne regardent point ceste borne, quand ils font accroire qu'incontinent après que les paroles sacramentales sont récitées, la substance du pain et du vin est anéantie. Celuy estoit au nombre des Pères, qui a nié qu'au Sacrement de la Cène, sous le pain soit enclos le corps de Christ : mais que seulement c'est un mystère de son corps[4] : il parle ainsi de mot à mot. Ils excèdent doncques la mesure, quand ils disent que le corps de Christ est là contenu, et le font adorer d'une façon charnelle, comme s'il estoit là enclos localement. Ceux estoyent Pères, desquels l'un ordonna que ceux fussent du tout rejettez de l'usage de la Cène, qui prenans l'une des espèces, s'abstenoyent de la seconde. L'autre maintient qu'il ne faut desnier au peuple chrestien le sang de son Seigneur, pour la confession duquel il doit espandre son sang[5]. Ils ont osté ces limites, quand rigoureusement ils ont commandé la mesme chose que l'un de ceux-là punissoit par excommunication, l'autre par forte raison réprouvoit. Celuy pareillement estoit du rang des Pères, qui afferme que c'est témérité de déterminer de quelque chose obscure en une partie ou en l'autre, sans clairs et évidens tesmoignages de l'Escriture[6]. Ils ont oublié ceste borne, quand ils ont conclu tant de constitutions, canons et déterminations magistrales, sans quelque parole de Dieu. C'estoit un des Pères qui reprochoit à Montanus, qu'entre autres hérésies il avoit le

1 Au concile Elibert., au ch. XXXVI.

2 Ambroise, au livre I d'*Abraham*, cap. VII.

3 Gélasius, pape, au concile de Rome.

4 Chrysostome, en l'*œuvre imparfait sur sainct Matthieu*.

5 Gélasius, au c. Comperimus, *De cons.*, dist. II. Sainct Cyprien, en l'épist. II, au liv. I, *De lapsis*.

6 Sainct Augustin, liv. II, *De pec. mer.*, ch. dernier.

premier imposé loix de jusner [1]. Ils ont aussi outrepassé ces limites, quand par estroite loy ils ont ordonné les jusnes. C'estoit un Père qui a soustenu le mariage ne devoir estre défendu aux Ministres de l'Eglise, et a déclairé la compagnie de femme légitime, estre chasteté [2] : et ceux qui se sont accordez à son authorité, estoyent Pères. Ils sont eschappez outre de ceste borne, quand ils ont ordonné l'abstinence de mariage à leurs prestres. Celuy qui a escrit qu'on doit escouter un seul Christ, duquel il est dit par le Père céleste, Escoutez-le : et qu'il ne faut avoir esgard à ce qu'auront fait ou dit les autres devant nous, mais seulement à ce qu'aura commandé Christ, qui est le premier de tous [3] : cestuy-là di-je, estoit des plus anciens Pères. Ils ne se sont point tenus entre ces barres, et n'ont permis que les autres s'y teinssent, quand ils ont constitué tant par-dessus eux que par-dessus les autres, des maistres nouveaux outre Christ. C'estoit un Père celuy qui a maintenu que l'Eglise ne se doit point préférer à Christ, d'autant que luy juge tousjours droictement : mais les juges ecclésiastiques estans hommes, se peuvent souvent abuser [4]. Ceux-cy rompent bien telle borne, en débatant que l'authorité de l'Escriture dépend du bon plaisir de l'Eglise. Tous les Pères d'un mesme courage ont eu en abomination, et d'une mesme bouche ont détesté que la Parole de Dieu fust contaminée par subtilitez sophistiques, et enveloppée de contentions philosophiques. Se gardent-ils dedans ces marches, quand ils ne font en toute leur vie qu'ensevelir et obscurcir la simplicité de l'Escriture par contentions infinies, et questions plus que sophistiques ? Tellement que si les Pères estoyent suscitez, et oyoyent un tel art de combatre, qu'ils appellent Théologie spéculative, ils ne penseroyent rien moins que telles disputations estre de Dieu. Mais combien loing s'espandroit mon propos, si je vouloye annombrer combien hardiment ils rejettent le joug des Pères, desquels ils veulent estre veus obéissans enfans? Certes moys et années se passeroyent à réciter ce propos. Et néantmoins ils sont d'une impudence

[1] Apolon., en l'*Hist. Ecclés.*, liv. V, c. XII.
[2] Paphnut., en l'*Hist. Trip.*, liv. II, c. XIV.
[3] Sainct Cyprien, en l'épist. II du liv. II des *Epist.*
[4] Sainct Augustin, c. II, *Contre Cresconius, grammairien.*

si effrontée, qu'ils nous osent reprocher que nous outrepassons les bornes anciennes.

En ce qu'ils nous renvoyent à la coustume, ils ne font rien : car ce seroit une grande iniquité, si nous estions contraints de céder à la coustume. Certes si les jugemens des hommes estoyent droicts, la coustume se devroit prendre des bons : mais il en est souventesfois advenu autrement : car ce qu'on voit estre fait de plusieurs, a obtenu droit de coustume. Or la vie des hommes n'a jamais esté si bien reiglée, que les meilleures choses pleussent à la plus grand'-part : doncques des vices particuliers de plusieurs est prouvenu un erreur publique, ou plustost un commun consentement de vice, lequel ces bons preudhommes veulent maintenant estre pour loy. Ceux qui ne sont du tout aveugles, apperçoivent que quasi plusieurs mers de maux sont desbordées sur la terre, et que tout le monde est corrompu de plusieurs pestes mortelles : brief, que tout tombe en ruine, tellement qu'il faut ou du tout désespérer des choses humaines ou mettre ordre à tels maux, et mesmes par remèdes violens. Et néantmoins on rejette le remède : non pour autre raison, sinon que nous sommes desjà de longue main accoustumez aux calamitez. Mais encores que l'erreur publique ait lieu en la police des hommes, toutesfois au règne de Dieu, sa seule éternelle vérité doit estre escoutée et observée, contre laquelle ne vaut aucune prescription ne de longues années, ne de coustume ancienne, ne de quelque conjuration [1]. En telle manière jadis Isaïe instruisoit les esleus de Dieu de ne dire Conspiration, par tout où le peuple disoit Conspiration [2] : c'est à dire qu'ils ne conspirassent ensemblement en la conspiration du peuple, et qu'ils ne craignissent de leur crainte, ou s'estonnassent : mais plustost qu'ils sanctifiassent le Seigneur des armées, et que luy seul fust leur crainte. Ainsi, que maintenant nos adversaires nous objectent tant d'exemples qu'ils voudront, et du temps passé et du temps présent : si nous sanctifions le Seigneur des armées, ils ne nous estonneront pas fort. Car soit que plusieurs aages ayent accordé à une mesme impiété, Dieu est fort pour faire vengence jusques à la troisième

[1] *De consec.*, dist. VIII, cap. Si consuetudinem.
[2] Is. VIII, 12.

et quatrième génération : soit que tout le monde conspire en une mesme meschanceté, il nous a enseignez par expérience quelle est la fin de ceux qui pèchent avec la multitude, quand il a dissipé tout le monde par le déluge, réservé Noé avec sa petite famille : à ce que par la foi de luy seul il condamnast tout le monde [1]. En somme, mauvaise coustume n'est autre chose qu'une peste publique, en laquelle ceux qui meurent entre la multitude, ne périssent pas moins que s'ils périssoyent seuls. D'avantage il faloit considérer ce que dit sainct Cyprien en quelque passage, asçavoir que ceux qui faillent par ignorance, combien qu'ils ne soyent pas du tout sans coulpe, toutesfois peuvent sembler aucunement excusables, mais que ceux qui avec obstination rejettent la vérité, quand elle leur est offerte par la grâce de Dieu, ne peuvent prétendre aucune excuse [2].

Ils ne nous pressent pas si fort par leur autre argument, qu'ils nous contraignent de confesser, ou que l'Eglise ait esté morte par quelques années, ou que maintenant nous ayons combat contre l'Eglise. Certes l'Eglise de Christ a vescu et vivra tant que Christ régnera à la dextre de son Père : de la main duquel elle est soustenue, de la garde duquel elle est armée, de la vertu duquel elle est fortifiée. Car sans doute il accomplira ce qu'il a une fois promis, c'est qu'il assisteroit aux siens jusques à la consommation du siècle [3]. Contre ceste Eglise nous n'entreprenons nulle guerre. Car d'un consentement avec tout le peuple des fidèles, nous adorons et honorons un Dieu et un Christ le Seigneur, comme il a esté tousjours adoré de ses serviteurs. Mais eux ils sont bien loing de la vérité, quand ils ne recognoissent point d'Eglise, si elle ne se veoit présentement à l'œil, et la veulent enclorre en certains limites, ausquels elle n'est nullement comprinse. C'est en ces points que gist nostre controversie. Premièrement, qu'ils requièrent tousjours une forme d'Eglise visible et apparente. Secondement, qu'ils constituent icelle forme au siége de l'Eglise romaine, et en l'estat de leurs Prélats. Nous au contraire, affermons que l'Eglise peut

[1] Gen. VII, 1 ; Héb. XI, 7.
[2] En l'épistre III, liv. II, et en l'épist. ad Julianum, *De hæret.. baptizandis.*
[3] Matth. XXVIII, 20.

si effrontée, qu'ils nous osent reprocher que nous outrepassons les bornes anciennes.

En ce qu'ils nous renvoyent à la coustume, ils ne font rien : car ce seroit une grande iniquité, si nous estions contraints de céder à la coustume. Certes si les jugemens des hommes estoyent droicts, la coustume se devroit prendre des bons : mais il en est souventesfois advenu autrement : car ce qu'on voit estre fait de plusieurs, a obtenu droit de coustume. Or la vie des hommes n'a jamais esté si bien reiglée, que les meilleures choses pleussent à la plus grand'-part : doncques des vices particuliers de plusieurs est prouvenu un erreur publique, ou plustost un commun consentement de vice, lequel ces bons preudhommes veulent maintenant estre pour loy. Ceux qui ne sont du tout aveugles, apperçoivent que quasi plusieurs mers de maux sont desbordées sur la terre, et que tout le monde est corrompu de plusieurs pestes mortelles : brief, que tout tombe en ruine, tellement qu'il faut ou du tout désespérer des choses humaines ou mettre ordre à tels maux, et mesmes par remèdes violens. Et néantmoins on rejette le remède : non pour autre raison, sinon que nous sommes desjà de longue main accoustumez aux calamitez. Mais encores que l'erreur publique ait lieu en la police des hommes, toutesfois au règne de Dieu, sa seule éternelle vérité doit estre escoutée et observée, contre laquelle ne vaut aucune prescription ne de longues années, ne de coustume ancienne, ne de quelque conjuration [1]. En telle manière jadis Isaïe instruisoit les esleus de Dieu de ne dire Conspiration, par tout où le peuple disoit Conspiration [2] : c'est à dire qu'ils ne conspirassent ensemblement en la conspiration du peuple, et qu'ils ne craignissent de leur crainte, ou s'estonnassent : mais plustost qu'ils sanctifiassent le Seigneur des armées, et que luy seul fust leur crainte. Ainsi, que maintenant nos adversaires nous objectent tant d'exemples qu'ils voudront, et du temps passé et du temps présent : si nous sanctifions le Seigneur des armées, ils ne nous estonneront pas fort. Car soit que plusieurs aages ayent accordé à une mesme impiété, Dieu est fort pour faire vengence jusques à la troisième

[1] *De consec.*, dist. VIII, cap. Si consuetudinem.
[2] Is. VIII, 12.

et quatrième génération : soit que tout le monde conspire en une mesme meschanceté, il nous a enseignez par expérience quelle est la fin de ceux qui pèchent avec la multitude, quand il a dissipé tout le monde par le déluge, réservé Noé avec sa petite famille : à ce que par la foi de luy seul il condamnast tout le monde [1]. En somme, mauvaise coustume n'est autre chose qu'une peste publique, en laquelle ceux qui meurent entre la multitude, ne périssent pas moins que s'ils périssoyent seuls. D'avantage il faloit considérer ce que dit sainct Cyprien en quelque passage, asçavoir que ceux qui faillent par ignorance, combien qu'ils ne soyent pas du tout sans coulpe, toutesfois peuvent sembler aucunement excusables, mais que ceux qui avec obstination rejettent la vérité, quand elle leur est offerte par la grâce de Dieu, ne peuvent prétendre aucune excuse [2].

Ils ne nous pressent pas si fort par leur autre argument, qu'ils nous contraignent de confesser, ou que l'Eglise ait esté morte par quelques années, ou que maintenant nous ayons combat contre l'Eglise. Certes l'Eglise de Christ a vescu et vivra tant que Christ régnera à la dextre de son Père : de la main duquel elle est soustenue, de la garde duquel elle est armée, de la vertu duquel elle est fortifiée. Car sans doute il accomplira ce qu'il a une fois promis, c'est qu'il assisteroit aux siens jusques à la consommation du siècle [3]. Contre ceste Eglise nous n'entreprenons nulle guerre. Car d'un consentement avec tout le peuple des fidèles, nous adorons et honorons un Dieu et un Christ le Seigneur, comme il a esté tousjours adoré de ses serviteurs. Mais eux ils sont bien loing de la vérité, quand ils ne recognoissent point d'Eglise, si elle ne se veoit présentement à l'œil, et la veulent enclorre en certains limites, ausquels elle n'est nullement comprinse. C'est en ces points que gist nostre controversie. Premièrement, qu'ils requièrent tousjours une forme d'Eglise visible et apparente. Secondement, qu'ils constituent icelle forme au siége de l'Eglise romaine, et en l'estat de leurs Prélats. Nous au contraire, affermons que l'Eglise peut

[1] Gen. VII, 1 ; Héb. XI, 7.
[2] En l'épistre III, liv. II, et en l'épist. ad Julianum, *De hæret. baptizandis.*
[3] Matth. XXVIII, 20.

consister sans apparence visible, et mesmes que son apparence n'est à estimer de ceste braveté extérieure, laquelle follement ils ont en admiration : mais elle a bien autre marque, c'est asçavoir la pure prédication de la Parole de Dieu, et l'administration des Sacremens bien instituée. Ils ne sont pas contens si l'Eglise ne se peut tousjours monstrer au doigt. Mais combien de fois est-il advenu qu'elle a esté tellement déformée entre le peuple judaïque, qu'il n'y restoit nulle apparence? Quelle forme pensons-nous avoir reluy en l'Eglise, lorsque Hélie se complaignoit d'avoir esté réservé seul[1]? Combien de fois depuis l'advénement de Christ a-elle esté cachée sans forme? Combien souvent a-elle esté tellement opprimée par guerres, par séditions, par hérésies, qu'elle ne se monstroit en nulle partie? Si doncques ces gens-cy eussent vescu de ce temps-là, eussent-ils creu qu'il y eust eu quelque Eglise? Mais il fut dit à Hélie, qu'il y avoit encores sept mille hommes de réserve, qui n'avoyent point fleschy le genouil devant Baal. Et ne nous doit estre aucunement incertain, que Jésus-Christ n'ait tousjours régné sur terre depuis qu'il est monté au ciel : mais si entre telles désolations les fidèles eussent voulu avoir quelque certaine apparence, n'eussent-ils point perdu courage? Et de faict, sainct Hilaire tenoit desjà de son temps cela pour grand vice, qu'estans aveuglez par la folle révérence qu'ils portoyent à la dignité de leurs Evesques, ne considéroyent point quelles pestes estoyent aucunesfois cachées dessous telles masques. Car il parle en ceste sorte, Je vous admoneste : gardez-vous d'Antechrist. Vous vous arrestez trop aux murailles, cherchans l'Eglise de Dieu en la beauté des édifices, pensans que l'union des fidèles soit là contenue. Doutons-nous qu'Antechrist doive là avoir son siége? Les montagnes, et bois, et lacs, et prisons, et désers, et cavernes me sont plus seurs et de meilleure fiance. Car les Prophètes y estans cachez, ont prophétisé[2]. Or qu'est-ce que le monde honore aujourd'huy en ces Evesques cornus, sinon qu'il répute pour plus excellens ceux qui président aux plus grandes villes? Ostons doncques une si folle estime : au contraire permettons cela au Seigneur, que puis qu'il est seul

[1] 1 Rois XIX, 10. [2] Contre Auxentius.

cognoissant qui sont les siens [1], qu'aussi aucunesfois il puisse oster la cognoissance extérieure de son Eglise, de la veue des hommes. Je confesse bien que c'est une horrible vengence de Dieu sur la terre : mais si l'impiété des hommes le mérite ainsi, pourquoy nous efforçons-nous de contredire à la justice divine? En telles manières le Seigneur, quelques aages par cy-devant, a puny l'ingratitude des hommes. Car pourtant qu'ils n'avoyent voulu obéir à sa vérité, et avoyent esteint sa lumière, il a permis qu'estans aveuglez en leurs sens, ils fussent abusez de lourds mensonges, et ensevelis en profondes ténèbres : tellement qu'il n'apparoissoit nulle forme de vraye Eglise. Ce pendant néantmoins il a conservé les siens au milieu de ces erreurs et ténèbres, comment qu'ils fussent espars et cachez. Et n'est pas de merveilles : car il a apprins de les garder et en la confusion de Babylone, et en la flambe de la fournaise ardente. En ce qu'ils veulent la forme de l'Eglise estre estimée par je ne sçay quelle vaine pompe : afin de ne faire long propos, je toucheray seulement en passant combien cela seroit dangereux. Le Pape de Rome, disent-ils, qui tient le siége apostolique, et les autres Evesques représentent l'Eglise, et doivent estre réputez pour l'Eglise : parquoy ils ne peuvent errer. Pour quelle cause cela? Pource, respondent-ils, qu'ils sont Pasteurs de l'Eglise, et consacrez à Dieu. Aaron et les autres conducteurs du peuple d'Israël, estoyent aussi Pasteurs. Aaron et ses fils estoyent jà esleus Prestres de Dieu : néantmoins ils faillirent quand ils forgèrent le veau [2]. A qui, selon ceste raison, n'eussent représenté l'Eglise, les quatre cens Prophètes qui décevoyent Achab? Mais l'Eglise estoit de la partie de Michée, voire seul et contemptible : de la bouche duquel toutesfois sortoit la vérité [3]. Les Prophètes qui s'eslevoyent contre Jérémie, se vantans que la Loy ne pourroit défaillir aux Prestres, ne le conseil aux sages, ne la Parole aux Prophètes [4], ne portoyent-ils pas le nom de l'Eglise? A l'encontre de toute ceste multitude est envoyé Jérémie, pour dénoncer de la part de Dieu, que la loy périra entre les Prestres, le conseil sera osté aux sages, et la doctrine aux Prophètes [5]. Une

[1] 2 Tim. II, 19. [2] Exode XXXII, 4. [3] 1 Rois XXII, 11, etc.
[4] Jér. XVIII, 18. [5] Jér. IV. 9.

mesme apparence ne reluisoit-elle point au Concile qu'assemblèrent les Prestres, Docteurs et religieux, pour prendre conseil de la mort de Jésus-Christ[1]? Que maintenant nos adversaires s'aillent vanter, s'arrestans en ces masques extérieures, pour faire Christ et tous les Prophètes de Dieu vivant schismatiques : au contraire, les ministres de Satan, organes du sainct Esprit. D'avantage, s'ils parlent à bon escient, qu'ils me respondent en bonne foy, en quelle région ou en quel peuple ils pensent que l'Eglise réside, depuis que par sentence diffinitive du concile de Basle, Eugenius Pape de Rome fut déposé, et Aymé duc de Savoye substitué en son lieu. S'ils devoyent crever, ils ne pourront nier que le concile, quant aux solennités extérieures, ne fust bon et légitime, et ordonné non-seulement par un Pape, mais par deux. Eugenius fut là condamné pour schismatique, rebelle et contumax, avec toute la compagnie des Cardinaux et Evesques qui avoyent machiné avec luy la dissolution du Concile. Néantmoins estant depuis supporté par la faveur des Princes, il demeura en la possession de sa Papauté : et ceste élection d'Aymé, solennellement parfaite par l'authorité du sacré et général Concile, s'en alla en fumée : sinon que ledit Aymé fut appaisé par un chapeau de Cardinal, comme un chien abbayant, par une pièce de pain. De ces hérétiques, rebelles et contumax sont issus tous les Papes, Cardinaux, Evesques, Abbez et Prestres qui ont esté depuis. Il est nécessaire qu'ils soyent yci surprins au passage. Car auquel costé mettront-ils le nom de l'Eglise? Nieront-ils le Concile avoir esté général, auquel il ne défailloit rien quant à la majesté extérieure? veu que solennellement il avoit esté dénoncé par double bulle, dédié par le Légat du saint siége apostolique, lequel y présidoit, bien ordonné en toutes cérémonies, et persévéra jusques à la fin en une mesme dignité ? Confesseront-ils Eugenius schismatique, avec toute sa bande, par laquelle ils ont esté consacrez? Il faut doncques qu'ils diffinissent autrement la forme de l'Eglise : ou tant qu'ils sont, selon leur doctrine mesme, seront réputez de nous schismatiques, puis que sciemment et de leur vouloir ils ont esté ordonnez par

[1] Jean XII, 10.

hérétiques. Et s'il n'eust jamais esté expérimenté par cy-devant, que l'Eglise n'est point liée à pompes extérieures, ils nous en baillent assez certaine expérience, quand sous le tiltre et couleur de l'Eglise ils se sont orgueilleusement fait craindre au monde : combien qu'ils fussent pestes mortelles de l'Eglise. Je ne parle point de leurs mœurs et actes exécrables, desquels toute leur vie est remplie, puis qu'ils se disent estre Pharisiens, lesquels il fale escouter, et non pas ensuyvre. Mais si vous voulez départir un peu de vostre loisir, Sire, à lire nos enseignemens, vous cognoistrez clairement que leur doctrine mesme, pour laquelle ils veulent estre recognus pour l'Eglise, est une cruelle géhenne et boucherie des âmes, un flambeau, une ruine et une dissipation de l'Eglise.

Finalement, c'est perversement fait à eux, de reprocher combien d'esmeutes, troubles et contentions a après soy attiré la prédication de nostre doctrine : et quels fruits elle produit maintenant en plusieurs : car la faute de ces maux est iniquement rejettée sur icelle, qui devoit estre imputée à la malice de Satan. C'est quasi le propre de la Parole de Dieu, que jamais elle ne vient en avant, que Satan ne s'esveille et escarmouche. Et ceste est une marque trèscertaine, pour la discerner des doctrines mensongères : lesquelles facilement se monstrent, en ce qu'elles sont receues volontairement de tous, et vienent à gré à tout le monde. En telle façon par quelques années cy-devant, quand tout estoit ensevely en ténèbres, ce seigneur du monde se jouoit des hommes à son plaisir, et comme un Sardanapalus, se reposoit, et prenoit son passe-temps en bonne paix. Car qu'eust-il fait, sinon jouer et plaisanter, estant en paisible et tranquille possession de son règne? Mais depuis que la lumière luisante d'en haut a aucunement deschassé des ténèbres : depuis que le Fort a assailly et troublé son règne, incontinent il a commencé à s'esveiller de sa paresse, et prendre les armes[1]. Et premièrement a incité la force des hommes, pour par icelle opprimer violentement la vérité commençant à venir. Et quand il n'a rien proufité par force, il s'est converty aux embusches. Adoncques par ses Catabaptistes, et telles manières de gens, il a esmeu

[1] Luc XI, 22.

plusieurs sectes et diversitez d'opinions, pour obscurcir icelle vérité, et finalement l'esteindre. Et encores maintenant il persévère à l'esbranler par toutes les deux machines. Car il s'efforce par violence et mains des hommes, d'arracher ceste vraye semence : et d'autant qu'il est en luy, il tasche par son yvroye de la supplanter, afin de l'empescher de croistre et rendre son fruit. Mais tous ses efforts seront vains, si nous oyons les advertissemens du Seigneur, qui nous a long temps devant descouvert ses finesses, afin que ne fussions surprins : et nous a armez d'assez bonnes gardes contre ses machines. Au reste, combien grande perversité est-ce de charger la Parole de Dieu de la haine ou des séditions qu'esmeuvent à l'encontre d'icelle les fols et escervelez, ou des sectes que sèment les abuseurs ? Toutesfois ce n'est pas nouvel exemple. On demandoit à Hélie, s'il n'estoit pas celuy qui troubloit Israël[1]. Christ estoit estimé séditieux, des Juifs[2]. On accusoit les Apostres, comme s'ils eussent esmeu le populaire à tumulte[3]. Que font aujourd'huy autre chose ceux qui nous imputent les troubles, tumultes et contentions qui s'eslèvent encontre nous ? Or Hélie nous a enseigné quelle response il leur faut rendre : c'est que ce ne sommes-nous pas qui semons les erreurs, ou esmouvons les troubles : mais eux-mesmes, qui veulent résister à la vertu de Dieu[4]. Or comme ceste seule raison est suffisante pour rabatre leur témérité, aussi d'autre part il est mestier d'obvier à l'infirmité d'aucuns, ausquels souventesfois il advient d'estre estonnez par tels scandales, et en leur estonnement de vaciller. Iceux doncques, afin qu'ils n'ayent matière de se desconforter et perdre courage, doivent penser que les mesmes choses que nous voyons maintenant, sont advenues aux Apostres de leur temps. Il y en avoit lors des ignorans et inconstans, lesquels (comme sainct Pierre récite) corrompoyent, à leur perdition, ce qui estoit divinement escrit par sainct Paul[5]. Il y avoit des contempteurs de Dieu, lesquels quand ils oyoyent que le péché avoit abondé afin que la grâce abondast d'avantage, incontinent ils objectoyent. Nous demeurerons doncques en péché, afin que la grâce abonde. Quand ils oyoyent que les fidèles n'estoyent point

[1] 1 Rois XVIII, 17. [2] Luc XXIII, 5. [3] Actes XXIV, 5.
[4] 1 Rois XVIII, 18. [5] 2 Pierre III, 16.

sous la Loy : ils respondoyent, Nous pécherons, puis que nous ne sommes point sous la Loy, mais sous la grâce[1]. Il y en avoit qui l'appelloyent, Hortateur à mal[2] : des faux prophètes s'ingéroyent, pour destruire les Eglises qu'il avoit édifiées[3] : aucuns preschoyent l'Evangile par haine et contention, non en sincérité[4] : et mesmes malicieusement, pensans de le grever plus en sa prison. En aucuns lieux l'Evangile ne proufitoit pas beaucoup : chacun cherchoit son proufit, et non pas de servir à Jésus-Christ : les autres se révoltoyent, retournans comme chiens à leurs vomissemens, et pourceaux à leurs fanges. Plusieurs tiroyent la liberté de l'esprit, en licence charnelle. Plusieurs faux frères s'insinuoyent, desquels provenoyent après grands dangers aux fidèles : mesmes entre les frères, il se suscitoit plusieurs débats. Qu'avoyent yci à faire les Apostres ? Leur estoit-il expédient ou de dissimuler pour un temps, ou du tout quitter et renoncer cest Evangile, lequel ils voyoyent estre semence de tant de noises, matière de tant de dangers, occasion de tant de scandales? Mais entre telles angoisses il leur souvenoit que Christ est pierre d'offense et de scandale, mis en ruine et résurrection de plusieurs, et pour un but auquel on contredira[5]. De laquelle fiance estans armez, ils passoyent hardiment, et marchoyent par tous dangers de tumultes et scandales. Nous avons à nous conforter d'une mesme pensée, puis que sainct Paul tesmoigne cecy estre perpétuel à l'Evangile, qu'il soit odeur de mort pour mort à ceux qui périssent[6] : combien qu'il soit plustost ordonné à ceste fin, d'estre odeur de vie pour vie à ceux qui sont sauvez : et puissance de Dieu en salut à tous croyans[7]. Ce que nous expérimenterions aussi de nostre part, si nous n'empeschions et destournions par nostre ingratitude, un si grand bénéfice de Dieu : et si nous ne tirions à nostre ruine, ce qui nous devoit estre un souverain moyen de salut.

Mais je retourne à vous, Sire. Vous ne vous devez esmouvoir de ces faux rapports, par lesquels nos adversaires s'efforcent de vous jetter en quelque crainte et terreur : c'est asçavoir, que ce nouvel Evangile (ainsi l'appellent-ils) ne cherche autre chose qu'oc-

[1] Rom. VI, 1, 15. [2] Rom. III, 8. [3] 2 Cor. XI, 13. [4] Phil. I, 15.
[5] Luc II, 34. [6] 2 Cor. II, 16. [7] Rom. I, 16.

casion de séditions et toute impunité de malfaire. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix : et le Fils de Dieu n'est point ministre de péché, qui est venu pour rompre et destruire les œuvres du diable. Et quant à nous, nous sommes injustement accusez de telles entreprinses, desquelles nous ne donnasmes jamais le moindre souspeçon du monde. Et il est bien vray-semblable que nous, desquels jamais n'a esté ouye une seule parole séditieuse, et desquels la vie a tousjours esté cognue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes! Qui plus est, maintenant estans chassez de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prospérité, et celle de vostre règne. Il est bien à croire que nous pourchassions un congé de tout mal faire, sans estre reprins : veu, combien que nos mœurs soyent répréhensibles en beaucoup de choses, toutesfois qu'il n'y a rien digne de si grand reproche. Et d'avantage, grâces à Dieu, nous n'avons point si mal proufité en l'Evangile, que nostre vie ne puisse estre à ces détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie, et toutes autres vertus. Certes la vérité tesmoigne évidemment pour nous, que nous craignons et honorons Dieu purement, quand par nostre vie et par nostre mort nous désirons son Nom estre sanctifié. Et la bouche mesmes des envieux a esté contrainte de donner tesmoignage d'innocence et justice extérieure, quant aux hommes, à aucuns de nous, lesquels on faisoit mourir pour ce seul point, qui méritoit louange singulière. Or s'il y en a aucuns qui sous couleur de l'Evangile esmeuvent tumultes (ce qu'on n'a point veu jusques-yci en vostre royaume) ou qui vueillent couvrir leur licence charnelle du nom de la liberté qui nous est donnée par la grâce de Dieu, comme j'en cognoy plusieurs : il y a loix, et punitions ordonnées par les loix, pour les corriger asprement selon leurs délicts. Mais que ce pendant l'Evangile de Dieu ne soit point blasphémé pour les maléfices des meschans. Vous avez, Sire, la venimeuse iniquité de nos calomniateurs exposée par assez de paroles, afin que vous n'encliniez pas trop l'aureille pour adjouster foy à leurs rapports. Et mesmes je doute que je n'aye esté trop long : veu que ceste préface a quasi la grandeur d'une défense entière :

combien que par icelle je n'aye prétendu composer une défense, mais seulement adoucir vostre cœur pour donner audience à nostre cause. Lequel, combien qu'il soit à présent destourné et aliéné de nous, j'adjouste mesmes enflambé, toutesfois j'espère que nous pourrons regagner sa grâce, s'il vous plaist une fois hors d'indignation et courroux, lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour défense envers vostre Majesté. Mais si au contraire, les détractions des malvueillans empeschent tellement vos aureilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se défendre : d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent tousjours cruauté par prisons, fouets, géhennes, coppures, bruslures : nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jettez en toute extrémité : tellement néantmoins qu'en nostre patience nous posséderons nos âmes, et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle sans doute se monstrera en sa saison, et apparoistra armée, tant pour délivrer les povres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'esgayent si hardiment à ceste heure. Le Seigneur, Roy des Roys, vueille establir vostre Throne en justice, et vostre siége en équité.

De Basle, le premier jour d'Aoust, M. D. XXXV.

LES PRINCIPAUX POINTS

CONTENUS EN CESTE INSTITUTION CHRESTIENNE.

Le premier nombre signifie le livre, le second le chapitre.

Toutes ces choses sont traittées en ceste *Institution* clairement et pertinemment : et tout ce que les adversaires ameinent au contraire est tellement réfuté que tout fidèle lecteur a de quoy se contenter, sans plus s'arrester aux fariboles et subtilitez des sophistes.

TABLE OU BRIEF SOMMAIRE

Des principales matières contenues en ceste Institution de la religion chrestienne, dressé selon l'ordre de l'Alphabet.

mis, mais aussi décrété et ordonné la cheute du premier homme, et en icelle la ruine de son lignage, liv. 3, chap. 23, sect. 7, 8.

De l'Ame.

Que l'Ame ou l'esprit de l'homme n'est pas un souffle seulement, mais une essence immortelle, combien qu'elle ait esté créée, liv. 1, chap. 15, sect. 2, 3. Contre ceux qui sous couleur de nature nient la providence et le gouvernement de Dieu, lequel se monstre és facultez et opérations de l'Ame, qui sont admirables et quasi infinies, liv. 1, chap. 5, sect. 4, 5. Réfutation de l'erreur des Manichéens et de Servet, Que l'Ame de l'homme est un surgeon de la substance de Dieu. Item, de l'erreur d'Osiander, qui ne veut point recognoistre l'image de Dieu en Adam, s'il n'y a eu une justice essentielle infuse en luy, liv. 1, chap. 15, sect. 5. Quasi pas un des Philosophes n'a parlé asseurément de l'immortalité de l'Ame, mais ils ont limité ses facultez à la vie présente, en lieu que l'Escriture luy attribue tellement la conduite quant à ceste vie, qu'elle doit aussi le solliciter à recognoistre Dieu. Item de la division des facultez de l'Ame selon les Philosophes, liv. 1, chap. 15, sect. 6. Autre division plus convenable à la doctrine chrestienne, asçavoir que les parties de l'Ame sont l'entendement et la volonté : et quel est l'office et propriété d'icelles en la première création de l'homme, au mesme, sect. 7, 8. Que mesmes és vices de l'Ame on peut appercevoir encores quelque reste de semence de religion, liv. 1, chap. 15, sect. 6. De l'erreur de ceux qui ont estimé qu'en la mort, les Ames aussi mouroyent pour ressusciter au dernier jour avec les corps, liv. 3, chap. 25, sect. 6. Description que fait sainct Bernard des misères de l'Ame fidèle considérée en elle-mesme et au contraire de l'asseurance et matière de se glorifier qu'elle a en Christ, liv. 3, chap. 2, sect. 25.

Des Anabaptistes.

Est monstré à l'encontre des Anabaptistes, que le baptesme des petis enfans accorde bien avec l'institution de Christ, et la nature du signe extérieur, liv. 4, chap. 16, sect. 1, 2, etc. Que le Baptesme a esté mis au lieu de la Circoncision : quelle convenance ou quelle diversité il y a entre les deux, liv. 4, chap. 16, sect. 3, 4. Veu que le Seigneur fait les petis enfans participans de la chose signifiée au Baptesme, que ce n'est pas raison de les exclurre du Baptesme, liv. 4, chap. 16, sect. 5. Il est monstré que le Seigneur régénère aussi de ceux qui sont en tel aage, liv. 4, chap. 16, sect. 17, 18, 19. Que puisque nous avons la mesme alliance, laquelle le Seigneur ayant contractée avec Abraham a voulu estre seellée és petis enfans par un Sacrement extérieur : qu'en iceux aussi le Baptesme doit aujourd'huy avoir lieu, liv. 4, chap. 16, sect. 6. Que le Baptesme des petis enfans est bien prouvé par ce que Christ a embrassé des petis enfans, et a mis ses mains sur eux, liv. 4, chap. 16, sect. 7. Réfutation d'aucuns argumens que font les Anabaptistes contre le Baptesme des petis enfans, liv. 4, chap. 16, sect. 8, 22, 23, 25, 27, 28, 29. Qu'il revient un grand proufit du Baptesme des petis enfans, tant aux pères fidèles qu'à iceux enfans, liv. 4, chap. 19, sect. 9. Duquel bien Satan tasche de nous despouiller par le moyen des Anabaptistes, liv. 4, chap. 16, sect. 32. Réfutations des argumens que les adversaires ameinent au contraire : asçavoir, que la signification du Baptesme est autre que de la Circoncision : que nostre alliance est autre que l'ancienne : qu'autres gens sont aujourd'huy nommez Enfans, qu'anciennement, liv. 4, chap. 16, sect. 10, 11, 12, 13, 14, 15. Response à d'autres différences forgées par iceux entre la Circoncision et le Baptesme, au mesme, sect. 16. Item, à ce qu'ils objectent, que le Baptesme est Sacrement de foy et repentance desquelles choses l'aage d'enfance n'est capable, liv. 4, chap. 16, sect. 20, 21. En ceux qui ont desjà aage de discrétion, la foy et intelligence doyvent précéder l'administration du Baptesme, mais és enfans des fidèles le Baptesme a lieu avant qu'ils ayent intelligence, liv. 4, chap. 16, sect. 24. Contre ceux qui tienent pour damnez tous les petis

C

Des Cardinaux.

De la Cène du Seigneur.

Cène se réitère souvent, et non pas le Baptesme, liv. 4, chap. 18, sect. 19.

Des Cérémonies.

Que les Cérémonies anciennes de la Loy de Moyse ont esté abolies seulement quant à l'usage, non pas quant à la substance (laquelle nous avons bien à clair et avec plene efficace en Jésus-Christ) et que cela ne dérogue rien à la sainctelé d'icelle, liv. 2, chap. 7, sect. 16. Et qu'à bon droict estans considérées à part et hors de Christ, sainct Paul les nomme Obligations contre nous, au mesme, sect. 17. Les ordonnances touchant les Cérémonies en la Papauté, enjoignent des Cérémonies en partie inutiles, quelquesfois aussi sottes, quoy qu'elles ayent apparence de sagesse : d'avantage, le nombre en est si infini, que les consciences en sont accablées, liv. 4, chap. 10, sect. 11, 12, 13. Qu'on ne peut excuser les Cérémonies papales sous couleur de dire qu'elles sont pour l'instruction des simples, comme les Cérémonies de la Loy ont servy de pédagogie aux Juifs, car il y a en ceci évidemment différence entre nous et le peuple ancien, liv. 4, chap. 10, sect. 14. Les Cérémonies de la Papauté sont tenues comme sacrifices pour la satisfaction des péchez, et méritoires de la vie éternelle : mais à la vérité ne contienent rien de doctrine, et sont seulement moyens pour attraper deniers, liv. 4, chap. 10, sect. 15.

Du Chant en l'Eglise.

Que la voix et le Chant ne sert de rien en prières, si l'affection du cœur n'y est, liv. 3, chap. 20, sect, 31, 33. De l'usage de chanter és Eglises, au mesme, sect. 32.

De la Charité envers le prochain.

Charité est amour envers nostre prochain, non pas envers nous-mesmes, quoy que disent les Sorbonistes, liv. 2, chap. 8, sect. 54. Sous le mot de Prochain sont comprins mesmes les plus estranges, voire et nos ennemis, au mesme, sect. 55. Parquoy on voit l'ignorance des Docteurs scholastiques, qui ont dit que de n'appéter point vengence et d'aimer nos ennemis, c'estoyent conseils, non pas commandemens : en quoy les Anciens ont esté d'autre opinion, voire mesmes sainct Grégoire, au mesme, sect. 55 et 56. Qu'afin que nous ne nous lassions de bien faire à nos prochains, il nous est besoin d'estre patiens, et ne regarder pas ce que méritent plusieurs selon leur ingratitude, ou autres qualitez qui nous pourroyent refroidir : mais nous proposer Dieu qui le nous commande, liv. 3, chap. 7, sect. 6. Pour faire le devoir de Charité, ce n'est pas assez que nous facions envers nostre prochain tout ce qui nous est possible : mais faut encores que cela se face d'une droicte affection d'amour. Et à ceste fin est nécessaire que nous nous proposions celuy qui a besoin de nous, comme si nous estions en sa place, ce qui sera un moyen pour éviter toute arrogance, et autres vices qui desfigurent la Charité, liv. 3, chap. 7, sect. 7. Charité non feinte : est une approbation de vraye piété : et pourtant Christ et les Apostres quelquesfois parlans de la Loy, insistent sur la seconde Table, sans faire mention de la première, liv. 2, chap. 8, sect. 52. Contre les Pharisiens de nostre temps, qui disputent que nous sommes justifiez par Charité, pource que sainct Paul dit que Charité est plus grande que foy et espérance, liv. 3, chap. 18, sect. 8. L'exposition du dixième commandement, par lequel nous sont défendues non-seulement toutes entreprinses et délibérations de nuire à nostre prochain (comme és autres commandemens) mais aussi toutes pensées et convoitises contraires à Charité, liv. 2, chap. 8, sect. 49, 58. Qu'à bon droict le Seigneur requiert de nous une si grande droicture et telle ardeur de Charité, au mesmé, sect. 50. L'exposition du sixième commandement : par lequel non-seulement meurtres et haines nous sont interdites : mais la conservation de la vie de nostre prochain nous est recommandée, pource qu'il est nostre chair, et image de Dieu, liv. 2, chap. 7, sect. 39, 40.

De Christ.

Probation de la divinité du Fils de

Des Clercs.

De la Cognoissance de Dieu.

Des Conciles.

De la Concupiscence.

De la Confession auriculaire, qu'on appelle.

Du débat qui est touchant la Confession auriculaire entre les Théologiens scholastiques et les canonistes, d'autant que ceux-ci tienent que Dieu ne l'a pas commandée. Réfutation des argumens sur lesquels les autres se fondent. Premièrement, d'autant qu'il est dit en l'Evangile, que le Seigneur ayant nettoyé les lépreux, les renvoya aux Sacrificateurs, duquel fait la vraye raison est rendue, liv. 3, chap. 4, sect. 4. Item, que le Seigneur ayant ressuscité Lazare, commande à ses disciples de le deslier, liv. 3, chap. 4, sect. 5. La vraye exposition de deux autres passages, desquels ils pensent confermer leur Confession : asçavoir que ceux qui venoyent au Baptesme de sainct Jehan confessoyent leurs péchez : et sainct Jaques veut que nous confessions nos péchez l'un à l'autre, liv. 3, chap. 4, sect. 6. Que l'usage de se confesser à un Prestre, a bien esté une observation ancienne, mais toutesfois libre, comme une discipline politique, et non pas comme une loy faite par Christ ou ses Apostres; et que depuis Nectarius Evesque de Constantinoble l'abolit, à cause d'un Diacre qui sous couleur de cela avoit violé une femme. Item, que les Eglises n'ont point esté chargées de ceste loy tyrannique avant le temps du Pape Innocence troisième (il y a environ trois cens ans) et est aussi monstrée quant et quant la sottise d'icelle ordonnance, et la barbarie des mots ausquels elle est couchée par eux, liv. 3, chap. 4, sect. 7. Les tesmoignages de l'abolissement d'icelle loy prins des livres de Chrysostome Evesque de Constantinoble, au mesme liv. 3, chap. 4, sect. 8. Exposition de l'ordonnance du Pape Innocence, de confesser tous ses péchez : où sont récitées les diverses opinions des théologiens romanisques, touchant le nombre et l'usage des clefs, et de la puissance de lier et deslier, liv. 3, chap. 4, sect. 15. La vilenie de chacun point de ceste loy de Confesse : et principalement quant à celuy de conter tous ses péchez, au mesme, sect. 16. Une description naïfve des tormens et géhennes dont les povres consciences estoyent là estreintes par divers circuits, comme entre les mains d'un bourreau, au mesme, sect. 17. Est déclairé par similitude comment c'est que la pluspart du monde s'est peu arrester à une telle illusion; que c'est une loy impossible, et qui rend les hommes hypocrites; après est monstrée une reigle infaillible de se bien confesser, prinse sur l'exemple du Péager, liv. 3, chap. 4, sect. 18. Réfutation de ce point, Que les péchez ne sont point pardonnez, si on n'a ferme intention de les confesser, et que la porte est fermée, etc., où aussi est réfutée leur objection, Qu'on ne peut juger qu'après cognoissance de cause : c'est-à-dire, donner absolution : que le dénombrement de tous les péchez ne soit fait, au mesme livre, chapitre et section. Que ce n'est pas de merveille si nous condamnons et abolissons la Confession auriculaire, et que faussement les adversaires luy attribuent qu'elle humilie le pécheur en l'amenant à honte de son mesfait : veu qu'au contraire elle luy fournit une hardiesse à mal faire, liv. 3, chap. 4, sect. 19. Qu'à tort les Prestres de la Papauté mettent en avant la puissance des clefs, veu qu'il ne sont pas successeurs des Apostres, et n'ont le sainct Esprit, considéré que tous les jours ils lient ce que le Seigneur a commandé de deslier : et au contraire, liv. 3, chap. 4, sect. 20. Que c'est une chose fausse, de dire que la puissance des clefs peut estre exercée sans science : veu que par ce moyen l'absolution seroit incertaine; où aussi il est traité tant de l'absolution que de la condamnation que le ministre de l'Evangile ou l'Eglise prononce, et de la certitude d'icelles, liv. 3, chap. 4, sect. 21. Que l'absolution des Prestres papistiques est incertaine, tant de la part de celuy qui absout, que de celuy qui se confesse; ce qui est autrement en l'absolution de l'Evangile, laquelle ne dépend d'autre condition que ceste-ci : si le pécheur cherche satisfaction au sacrifice unique de Christ, et s'arreste à la grâce qui luy est présentée, liv. 3, chap. 4, sect. 22. Que quand les Docteurs de la Papauté allèguent que la puissance de deslier a

esté donnée aux Apostres, ils appliquent faussement à leur Confession auriculaire ce que Christ a dit en partie de la prédication de l'Evangile, en partie de l'excommunication. Des erreurs du Maistre des Sentences et autres semblables, en ce point. Item, de leur façon de pardonner les péchez, avec injonction de peine et de satisfaction, liv. 3, chap. 4, sect. 23. Le sommaire des choses susdites : asçavoir que c'est que doyvent estimer les fidèles touchant la Confession auriculaire, au mesme, sect. 24.

De la vraye Confession.

De la manière de Confession qui nous est prescrite en la Parole de Dieu : asçavoir de nous confesser à Dieu, qui cognoist nos cœurs et toutes nos pensées, liv. 3, chap. 4, sect. 9. De ceste Confession secrète que nous faisons à Dieu, s'ensuyt une Confession volontaire devant les hommes, toutesfois et quantes qu'il est requis pour la gloire de Dieu, ou pour nous humilier. De laquelle seconde espèce de Confession l'usage a esté ordinaire sous la Loy en l'Eglise, et est encores aujourd'huy : mais toutesfois doit estre spécialement prattiqué, s'il advient que tout un peuple ait commis quelque faute, ou soit visité de quelque calamité. Item, de l'utilité d'une telle Confession, liv. 3, chap. 4, sect. 10, 11. De deux autres espèces de Confession particulière, desquelles la première se fait pour nostre regard, asçavoir, quand estans tormentez en nous-mesmes par le sentiment de nos péchez, nous recourons à nos frères pour estre consolez par eux (auquoy il se faut principalement addresser aux Pasteurs, en regardant toutesfois qu'on use de ce remède prudemment et avec modération, afin qu'il n'y ait point de servitude): l'autre pour nous réconcilier avec nostre prochain, s'il a esté par nous offensé. Sous laquelle espèce est comprinse aussi la Confession de ceux qui par leur péché ont scandalisé toute une Eglise, liv. 3, chap. 4, sect. 12, 13. Que la puissance des clefs a lieu en ces trois espèces de Confession : et quel fruit en revient à ceux qui se confessent ainsi, asçavoir qu'ils sçavent que la rémission de leurs péchez leur est annoncée par un ambassadeur de Christ, au mesme, sect. 14. Il y a une manière de Confession des péchez, générale : il y en a aussi une spéciale, liv. 3, chap. 20, sect. 9.

De la Confirmation en la Papauté.

De la cérémonie de l'imposition des mains en l'Eglise primitive, quand les enfans des fidèles estans venus en aage rendoyent raison de leur foy, liv. 4, chap. 19, sect. 4; en lieu de laquelle saincte observation a esté mis le sacrement de Confirmation en la Papauté, au mesme, sect. 5. Que c'est une mocquerie d'alléguer l'exemple des Apostres, pour couverture d'un tel badinage, au mesme, sect. 6. Du Blasphème des Papistes, d'appeler leur Chresme, Huile de salut, au mesme, sect. 7, 8. Item, que nous ne sommes pas parfaitement Chrestiens, si nous n'avons la confirmation de l'Evesque, au mesme, sect. 9. Et que telle onction doit estre en plus grande révérence que le Baptesme, au mesme, sect. 10, 11. Qu'il seroit à désirer qu'on remist en usage la coustume de l'Eglise ancienne, quant à faire rendre aux enfans raison de leur foy, au mesme, sect. 13.

De la Conscience.

Que c'est de la Conscience, et en quel sens sainct Paul dit qu'il faut obéir aux Magistrats pour la Conscience, liv. 3, chap. 19, sect. 15, 16. Que c'est de la Conscience, et comment il convient distinguer entre le jugement de Dieu, lequel est spirituel, auquel proprement la Conscience a à respondre, et la justice terrienne, liv. 4, chap. 10, sect. 3, 5. De la liberté de la Conscience quant aux choses externes et indifférentes, liv. 3, chap. 19, sect. 7, 8. Que les Consciences estans mises en liberté par le bénéfice de Christ, sont affranchies de toute la puissance des hommes : et comment cela se doit prendre; où il est aussi parlé de la différence entre le régime spirituel et la police terrienne, liv. 3, chap. 19, sect. 14, 15. Que les Consciences des fidèles pour avoir asseurance de leur justification devant Dieu, doyvent, quant à

ce regard, oublier toute la justice de la Loy, liv. 3, chap. 19, sect. 2, 3. Item, qu'elles obéissent à la Loy, non pas comme contraintes par la nécessité que la Loy impose : mais qu'estans affranchies du joug de la Loy, elles obéissent d'un franc vouloir à la volonté de Dieu, liv. 3, chap. 19. sect. 4, 5, 6.

De la Crainte des fidèles.

Que les fidèles souventesfois sont agitez de Crainte et desfiance, pour le sentiment qu'ils ont de leur infirmité, liv. 3, chap. 2, sect. 17. Il y a aussi és cœurs des fidèles une autre espèce de Crainte, qu'ils conçoyvent en regardant les exemples de la vengence de Dieu sur les iniques, ou en considérant leur propre misère. Qu'une telle Crainte non-seulement n'est point contraire à la foy : mais est fort nécessaire aux fidèles, et que ce n'est pas de merveille si foy et frayeur peuvent estre ensemble en l'âme fidèle, veu qu'à l'opposite on voit bien és iniques nonchalance et solicitude tout ensemble, liv. 3, chap. 2, sect. 22, 23. Que la Crainte du Seigneur procède de double sentiment : asçavoir quand nous honorons Dieu comme Père, et le craignons comme Seigneur : et que ce n'est pas de merveille si ces deux affections peuvent estre ensemble, liv. 3, chap. 2, sect. 26. Et que telle Crainte est bien autre que celle des infidèles, laquelle on appelle communément Crainte servile, au mesme, sect. 27.

De la Création du monde.

Combien que les hommes deussent bien cognoistre Dieu par la Création des choses : toutesfois afin que les fidèles ne s'escoulassent après les vaines inventions des idolâtres, il a voulu que l'histoire de la Création fust enregistrée en l'Escriture, et que le temps y fust marqué, liv. 1, chap. 14, sect. 1, où aussi est réfutée la mocquerie profane des contempteurs, qui demandent pourquoy Dieu ne s'est plustost advisé de créer ciel et terre. Qu'à ceste mesme fin est récité que tout l'œuvre n'a pas esté fait en un moment, mais parachevé en sept jours. Item est récité l'ordre : asçavoir qu'Adam n'a point esté créé, que premièrement tout ce bastiment du monde ne fust dressé et remply de tous biens, liv. 1, chap. 14, sect. 2, 22. Réfutation de l'erreur des Manichéens, qui mettent deux principes (asçavoir un bon et un mauvais) en lieu de recognoistre Dieu seul pour Créateur, liv. 1, chap. 14, sect. 3. Il est monstré par les Escritures, que par la cognoissance de Dieu, laquelle reluit en la Création du monde, nous ne pouvons venir à trouver le droict chemin, liv. 1, chap. 5, sect. 13. Et que toutesfois nous sommes du tout desnuez d'excuse, au mesme, sect. 14. Combien que la contemplation du ciel et de la terre, et de la conduite des choses humaines, solicite les hommes à honorer Dieu, si est-ce que cela (s'il n'y a remède d'ailleurs) leur esvanouist sans qu'ils en facent leur prouffit à bon escient ; ce qu'on voit estre advenu aux plus sages mesmes des Philosophes du temps passé, liv. 1, chap. 5, sect. 10. De là est procédée la multitude infinie de dieux, et une si grande diversité et contrariété d'opinions entre les Philosophes, au mesme, sect. 11. L'essence de Dieu est invisible et incompréhensible : mais il s'est fait comme visible, engravant en toutes ses œuvres des trèscertaines marques de sa gloire, liv. 1, chap. 5, sect. 1. Non-seulement les choses que les Philosophes et gens sçavans comprenent en spéculant le ciel et la terre et les secrets de nature, rendent tesmoignage de la sapience de Dieu : mais mesmes ce que le commun peuple et les idiots peuvent appercevoir seulement en ouvrant les yeux, au mesme, sect. 2. A ce qu'en vraye foy nous appréhendions ce qu'il nous est expédient de cognoistre de Dieu, il est bon d'entendre l'histoire de la Création du monde, ainsi que Moyse l'a mise par escrit, de laquelle est fait un brief recueil, liv. 1, chap. 14, sect. 20. La considération des œuvres de Dieu (c'est-à-dire de la Création de toutes choses) doit estre rapportée à deux fins principales : la première est, que nous ne laissions point passer (comme gens ingrats) par nonchalance ou oubliance, ses vertus qu'il nous monstre à l'œil és créatures, liv. 1, chap. 14,

tout en l'Escriture est nommé Adversaire de Dieu et de nous, cela nous doit bien enflamber à luy faire la guerre sans cesse, au mesme, sect. 15. Il est de nature pervers, homicide, menteur et inventeur de toute meschanceté, en la mesme section. Mais ceste malice naturelle ne luy vient pas de la création, ains de ce qu'il s'est dépravé, liv. 1, chap. 14, sect. 16. C'est une curiosité de s'enquérir de la cause, du moyen, du temps et de l'espèce de la cheute des mauvais Anges, veu que l'Escriture n'en dit mot, en la mesme section. Que le diable a cela de soy-mesme et de sa malice, que de tout son désir et propos il répugne à Dieu : mais ne peut rien faire ou exécuter, si Dieu ne le veut et permet, liv. 1, chap. 14, sect. 17. Et Dieu compasse et modère tellement cela, qu'il ne permet point au Diable de dominer sur les âmes des fidèles, veu que tousjours finalement ils obtienent victoire (combien qu'en quelques actes particuliers ils se trouvent navrez et abatus :) mais luy abandonne seulement les infidèles et réprouvez afin qu'il exerce son empire en leurs corps et âmes, au mesme, sect. 18. Est réfuté l'erreur de ceux qui disent que les Diables ne sont que mauvaises affections et inspirations : et est monstré que ce sont esprits ayant sens et intelligence, au mesme, sect. 19.

Des Diacres.

Des Diacres, et de deux espèces d'iceux, liv. 4, chap. 3, sect. 9. Que les Diacres en l'Eglise primitive ont eu mesme charge que du temps des Apostres : où il est aussi parlé des Sousdiacres et Archediacres, et quand c'est qu'on a commencé à en faire, liv. 4, chap. 4, sect. 5. Quel estoit l'usage et la distribution des biens d'Eglise en la primitive Eglise, liv. 4, chap. 4, sect. 6, 7. Des Diacres de la Papauté, de leur charge, et de la cérémonie qu'on observe à les faire, liv. 4, chap. 19, sect. 32; chap. 5, sect. 15. Des Sousdiacres de la Papauté : quelle mocquerie c'est de la charge qu'on leur donne : et aussi du badinage de cérémonie à les faire, liv. 4, chap. 19, sect. 33. Que de vray office de Diacres les Papistes n'en ont plus, veu qu'entre eux l'administration des biens d'Eglise est convertie en une volerie meschante et plene de sacrilége, liv. 4, chap. 5, sect. 16, 18, 19. Réfutation de l'impudence des Papistes, quand ils disent que la somptuosité des Prestres et de toute l'Eglise papale, est ce que les saincts Prophètes avoyent prédit touchant la grande magnificence du règne de Christ, liv. 4, chap. 5, sect. 16.

De Dieu.

L'Escriture en nous enseignant que l'Essence de Dieu est infinie et spirituelle, renverse non-seulement les folles resveries du commun populaire, mais aussi toutes subtilitez des Philosophes profanes. Item, l'erreur des Manichéens, qui mettent deux principes, et des Anthropomorphites qui imaginent Dieu corporel, liv. 1, chap. 13, sect. 1. En quel sens il est dit que Dieu est ès cieux, et quelle doctrine nous avons à en recueillir, liv. 3, chap. 20, sect. 40. Que c'est que sanctifier le Nom de Dieu, au mesme, sect. 41. Du règne de Dieu entre les hommes : item de l'advancement et perfection d'iceluy, au mesme, sect. 42. Voyez sous le mot *Cognoissance de Dieu* et sous le mot *Trinité*.

De la Discipline de l'Eglise.

Que la discipline est une chose tant et plus nécessaire en l'Eglise, liv. 4, chap. 12, sect. 1. Des admonitions particulières, qui est le fondement de la Discipline ecclésiastique, liv. 4, chap. 12, sect. 2. Du conseil ou consistoire en l'Eglise pour les mœurs, liv. 4, chap. 3, sect. 8. Que les Princes, aussi bien que le commun peuple, doyvent estre sujets à la Discipline de l'Eglise : et qu'ainsi il a esté observé anciennement, liv. 4, chap. 12, sect. 7. De la Discipline ancienne du Clergé et des synodes qui se faisoyent en chacune province tous les ans. Item, qu'en la Papauté tout cest ordre a esté ensevely, sinon qu'ils en ont retenu quelques mines seulement, liv. 4, chap. 12, sect. 22.

E

De l'Eau bénite des Papistes.

Voyez liv. 4, chap. 10, sect. 20.

De l'Eglise.

L'Eglise est la mère de tous fidèles, liv. 4, chap. 4, sect. 4. Exposition de l'article du symbole, Je croy la saincte Eglise, etc., liv. 4, chap. 1, sect. 2, 3. Que la sainctetè de l'Eglise n'est pas encores parfaite, liv. 4, chap. 8, sect. 12. De l'Eglise invisible : item, de l'Eglise visible, de laquelle les marques sont, la pure prédication de la Parole, et l'administration des Sacremens, liv. 4, chap. 1, sect. 7, 8, 9, 10, 11. Qu'en quelque lieu que ces marques apparoissent, il nous faut donner garde de nous séparer d'une telle compagnie, au mesme, sect. 12. Qu'il y peut avoir quelque vice ou en la doctrine, ou en l'administration des Sacremens pour lequel toutesfois il ne nous faudra pas séparer d'une Eglise, et beaucoup moins pour la corruption des mœurs, ou les imperfections quant en la vie : en quoy sont taxez les Anabaptistes, liv. 4, chap. 1, sect. 12, 13, 14, 15, 16. Que l'Eglise est tellement saincte, que tousjours elle est entachée de beaucoup de vices, et toutesfois ne laisse pas d'estre Eglise : ce qui est monstré par tesmoignages de l'Escriture, et l'expérience qui en a esté en tous aages, liv. 4, chap. 1, sect. 17, 18, 19.

De la puissance de l'Eglise quant à déterminer des articles de la foy.

Que toute l'authorité que l'Eglise a, n'est point donnée aux hommes, à parler proprement, mais à la Parole, de laquelle le ministère leur est commis : et par ainsi, que l'Eglise n'a jamais eu puissance de rien enseigner que ce qu'elle avoit receu du Seigneur, comme il est monstré par l'exemple des Prophètes et Apostres, voire mesmes de Christ, liv. 4, chap. 8, sect. 1, 2, 3, 4, 8, 9. Que Christ a de tout temps enseigné son Eglise, combien qu'il ait tenu autres moyens d'enseigner devant la Loy que sous la Loy, et autres finalement quand il s'est manifesté en chair, liv. 4, chap. 8, sect. 5, 6, 7.

De la fausse Eglise.

Que là où mensonge et fausseté règnent, là il n'y a point d'Eglise : ce qui est monstré estre en la Papauté, quoy que là on allègue à plene bouche la succession continuelle des Evesques, liv. 4, chap. 2, sect. 1, 2, 3, 4. Et pourtant, que ceux-là ne sont hérétiques ne schismatiques, qui abandonnent la Papauté, liv. 4, chap. 2, sect. 5, 6. Quoy qu'on tasche de faire trouver légers les vices qui sont en l'Eglise papale, que toutesfois l'estat n'y est de rien meilleur qu'il estoit au royaume d'Israël du temps de Jéroboam, liv. 4, chap. 2, sect. 7, 8, 9, 10. Que toutesfois par la bonté de Dieu il y a encores de reste quelques traces d'Eglise en la Papauté, et qu'ainsi s'accomplit ce qui avoit esté escrit, que l'Antechrist seroit assis au Temple de Dieu, liv. 4, chap. 2, sect. 11, 12. Comparaison de la puissance qu'a la vraye Eglise à enseigner avec la tyrannie du Pape et des siens à faire de nouveaux articles de foy, liv. 4, chap. 8, sect. 10. De la maxime des Papistes, Que l'Eglise ne peut errer, liv. 4, chap. 8, sect. 13. Que c'est mensonge de dire qu'il a falu que l'Eglise adjoustast aux livres des Apostres, liv. 4, chap. 8, sect. 14, 15, 16. Réfutation des argumens, par lesquels les Papistes taschent de maintenir que Dieu a donné puissance à l'Eglise de forger nouveaux articles de foy, liv. 4, chap. 8, sect. 11, 12.

Du sainct Esprit.

Tesmoignages de l'Escriture par lesquels est prouvée et confermée la divinité du sainct Esprit, liv. 1, chap. 13, sect. 14, 15. Que le sainct Esprit est le lien par lequel Christ nous conjoinct à soy avec efficace, et que sans iceluy tout ce que Christ a fait ou souffert pour le salut des hommes nous seroit inutile, liv. 3, chap. 1, sect. 1, 3. Que Christ est venu rempli du sainct Esprit d'une façon spéciale, asçavoir pour nous séparer du monde : et que pourtant le sainct Esprit est nommé Esprit de sanctification. Et pourquoy il est nommé maintenant l'Esprit du Père, maintenant du Fils : et qu'il est nommé l'Esprit de Christ, non pas seulement entant que Christ est la Parole éternelle du Père, mais aussi quant à la

personne du Médiateur, liv. 3, chap. 1, sect. 2. Que la foy est le principal chef-d'œuvre du sainct Esprit : et que pourtant à icelle se rapporte la pluspart de ce que nous lisons en l'Escriture touchant la vertu et opération du sainct Esprit, liv. 3, chap. 1, sect. 4.

De l'Evangile.

Que combien que Christ ait esté cognu des Juifs sous la Loy, toutesfois à proprement parler, il n'a esté révélé qu'en l'Evangile, et que les saincts Pères ont gousté la grâce qui aujourd'huy nous est offerte en plene abondance : qu'ils ont veu le jour de Christ (combien que ce soit d'une façon un peu obscure) duquel maintenant la gloire reluit en l'Evangile sans aucun voile, liv. 2, chap. 9, sect. 1, 2. Où il est aussi monstré que l'Evangile signifie proprement la publication de la grâce qui a esté présentée en Christ, et non pas les promesses qu'on trouve és Prophètes touchant la rémission des péchez. De l'erreur de Servet, qui sous couleur de ce que par la foy de l'Evangile nous avons l'accomplissement des promesses, veut abolir les promesses : où est monstré que combien que Christ en l'Evangile nous offre présentement plénitude de biens spirituels, la jouissance toutesfois en est cachée sous la garde d'espérance ce pendant que nous vivons en ce monde : et pourtant il nous faut encores appuyer sur les promesses, liv. 2, chap. 9, sect. 3. De l'erreur de ceux qui en opposant la Loy à l'Evangile, n'ont autre regard qu'à la diversité qui est entre les mérites des œuvres et la bonté gratuite de Dieu, par laquelle nous sommes justifiez, liv. 2, chap. 9, sect. 4. Que Jehan-Baptiste a eu une charge moyenne entre les Prophètes expositeurs de la Loy, et les Apostres prescheurs de l'Evangile, liv. 2, chap. 9, sect. 5.

Des Evesques, Prestres, etc.

Le nom d'Evesque en l'Eglise ancienne a esté attribué à l'un des ministres en chacune assemblée, seulement pour tenir quelque ordre : et non pas que cestuy-là eust domination sur les autres, liv. 4, chap. 4, sect. 2. Que l'office tant de l'Evesque que des autres Prestres, estoit, de vacquer à la prédication de la Parole et administration des Sacremens, liv. 4, chap. 4, sect. 3. Que l'Eglise primitive a le plus souvent observé en l'élection des Ministres la reigle que les Apostres avoyent prescrite, liv. 4, chap. 4, sect. 10, 11, 12, 13. De la cérémonie qu'on observoit à ordonner les vrais ministres, après les avoir esleus, liv. 4, chap. 4, sect. 14, 15, et chap. 19, sect. 28. Que souvent en l'Eglise les Sacrificateurs, Prophètes et Pasteurs ont esté fort corrompus, liv. 4, chap. 9, sect. 3, 4, 5. Qu'il n'est pas question d'obéir indifféremment aux Pasteurs des Eglises, mais selon le Seigneur et sa Parole, liv. 4, chap. 9, sect. 1, 2. Qui et quels sont ceux qu'on fait Evesques en la Papauté, liv. 4, chap. 5, sect. 1. Qu'on a osté la liberté du peuple quant à l'élection des Evesques, et enfreint les Canons anciens, liv. 4, chap. 5, sect. 2, 3. Quelles gens on fait Prestres en la Papauté, et à quelle fin, liv. 4, chap. 5, sect. 4, 5. Des collations des bénéfices en la Papauté, liv. 4, chap. 5, sect. 6, 7. En quelle fidélité exercent leur charge tous Prestres en la Papauté, soyent Moines ou séculiers, comme Chanoines, Doyens, etc., Curez, Evesques, liv. 4, chap. 5, sect. 8, 9, 10, 11. De la nonchalance des gens d'Eglise du temps de sainct Grégoire et sainct Bernard, liv. 4, chap. 5, sect. 12. Que toute la façon du gouvernement ecclésiastique qui est en la Papauté, est une briganderie la plus désordonnée qui soit au monde, liv. 4, chap. 5, sect. 13. Des grandes dissolutions de toutes sortes en la vie des Prestres, Evesques, etc., en la Papauté, liv. 4, chap. 5, sect. 14.

De l'Excommunication.

Quelle est la puissance de la jurisdiction de l'Eglise, combien elle est nécessaire et ancienne, liv. 4, chap. 11, sect. 1, 4. De la puissance de lier et deslier, entant que concerne la discipline : où il est parlé de l'Excommunication, liv. 4, chap. 11, sect. 2. Que ceste puissance de l'Eglise est distincte d'avec la puissance civile, et que ce pendant elles s'entr'aident

l'une l'autre; par ainsi qu'à tort il semble à aucuns que ceste puissance de l'Eglise n'a point de lieu là où les Magistrats sont Chrestiens, liv. 4, chap. 11, sect. 1, 3, 8. Aussi est monstré que c'est un ordre stable et perpétuel en l'Eglise non pas temporel, au mesme, sect. 4. Du droit usage de ceste jurisdiction en l'Eglise ancienne, et que ceste puissance n'estoit par-devers un seul, ains appartenoit à toute la compagnie de ceux qu'on appeloit Prestres, c'est-à-dire Anciens, liv. 4, chap. 11, sect. 5, 6, et chap. 12, sect. 7. De l'Excommunication et authorité d'icelle, liv. 4, chap. 12, sect. 4. Que l'Eglise en ses corrections et en l'Excommunication regarde à trois fins, liv. 4, chap. 12. Comment il faut exercer la discipline de l'Eglise selon la qualité des péchez : veu que les uns sont cachez, les autres sont publiques ou notoires. Item, les uns sont moindres, les autres sont crimes ou actes vileins et meschans, liv. 4, chap. 12, sect. 3, 4, 6. Qu'en l'Excommunication il faut garder une sévérité modérée : où est monstré que les Anciens y ont esté trop sévères, liv. 4, chap. 12, sect. 8. Les particuliers mesmes doyvent tenir pour estranges de l'Eglise les Excommuniez, mais non pas pour désespérez, ains plustost s'employer à bon escient à les ramener au droict chemin, liv. 4, chap. 12, sect. 9, 10. S'il advient que les Anciens ne soyent pas assez soigneux de corriger les vices, ou que les Pasteurs ne puissent purger et amender toutes les fautes comme ils désireroyent bien, il n'est pas question pourtant ou que les particuliers se séparent de l'Eglise, ou que les Pasteurs quittent leur ministère, liv. 4, chap. 12, sect. 11. Contre les Donatistes du temps passé, et les Anabaptistes d'aujourd'huy, qui ne recognoissent pour assemblée de Christ aucune compagnie, sinon qu'on y voye reluire une perfection angélique en toutes sortes, liv. 4, chap. 12, sect. 12. Que quand un vice est commun en un peuple, et que c'est comme une maladie contagieuse, il faut attremper de miséricorde la rigueur de la discipline, de peur de dissiper tout le corps, au mesme, sect. 13.

F

De la Foy.

Ce mot se prend autrement és livres de l'Escriture, qu'és autheurs payens, liv. 4, chap. 14, sect. 13. Comment se doit entendre ce mot commun, Que Dieu est l'object de la Foy, liv. 2, chap. 6, sect. 4. Les Sophistes sont taxez de ce que par le mot de Foy ils ne conçoyvent qu'une volonté de s'accorder à l'histoire de l'Evangile : et disent tout cruement que Dieu est l'object de la Foy, sans faire mention ce pendant de Christ, hors duquel il n'y a ne Foy ne moyen d'approcher de Dieu, liv. 3, chap. 2, sect. 1. Item, de ce qu'ils mettent une Foy implicite : c'est-à-dire enveloppée, en lieu que la Foy requiert une claire et distincte cognoissance de la bonne volonté de Dieu, en laquelle consiste nostre justice, liv. 3, chap. 2, sect. 2. Qu'il est bien vray que ce pendant que nous sommes en ce pèlerinage terrien, nostre Foy est tousjours enveloppée de beaucoup de reste d'ignorance, et qu'en tous il y a tousjours de l'incrédulité meslée parmi la Foy (de quoy plusieurs exemples sont monstrez és disciples de Christ, avant qu'ils eussent plene illumination) mais que néantmoins c'est un point tout vray, que la Foy ne peut estre sans intelligence, liv. 3, chap. 2, sect. 3, 4. Qu'il y a en aucuns quelque révérence à Christ, et une docilité, avec désir de prouffiter : et que cela aucunesfois est orné du tiltre de Foy, combien que ce ne soit qu'une préparation à la Foy : et qu'on pourroit la nommer Foy implicite et enveloppée : mais néantmoins que c'est bien tousjours autre chose que la Foy implicite des Papistes, liv. 3, chap. 2, sect. 5. Que la vraye Foy ou cognoissance de Christ est, quand nous le recevons tel qu'il nous est donné du Père, asçavoir revestu de son Evangile : et qu'il y a une correspondance mutuelle de la Foy à la Parole, pource que la Parole est la source de la Foy, le fondement de la Foy, et comme le miroir auquel la Foy contemple Dieu, liv. 3, chap. 2, sect. 6. Que combien que la Foy accorde et souscrive à toutes les parties de la Parole de Dieu, en icelle toutesfois

elle regarde proprement la bonne volonté et miséricorde de Dieu : c'est-à-dire les promesses de grâce fondées en Christ : en l'intelligence et certitude desquelles le sainct Esprit illumine nos entendemens, et conferme nos cœurs. De toutes lesquelles considérations l'autheur conclud la vraye définition de Foy, liv. 3, chap. 2, sect. 7. Réfutation de la distinction que mettent les Sophistes entre la Foy formée et informe : dont appert qu'ils n'ont jamais rien conceu du don singulier du saint Esprit, par lequel la Foy nous est inspirée, veu que la Foy ne peut nullement estre séparée d'avec bonne affection, liv. 3, chap. 2, sect. 8. Que le mot de Foy a diverses significations, et est prins quelquesfois pour la puissance de faire miracles : (qui est un don qu'ont quelquesfois les réprouvez) qu'il se prend aussi improprement pour la cognoissance de Dieu qu'on voit en d'aucuns iniques, laquelle est plustost une ombre et image de Foy, et de laquelle on en apperçoit diverses sortes, liv. 3, chap. 2, sect. 9, 10, 13. Qu'aucunesfois les réprouvez mesmes sont touchez quasi d'un pareil sentiment que les esleus : mais que tant y a qu'ils ne conçoyvent pas vivement la vertu de la grâce spirituelle, ains seulement en confus. Que toutesfois ce qu'ils ont est une opération de l'Esprit inférieure : mais que c'est bien autre chose du tesmoignage spécial que le Seigneur rend à ses esleus, liv. 3, chap. 2, sect. 11. Et que toutesfois il ne s'ensuyt pas que l'Esprit de Dieu trompe, quand il arrouse ainsi de quelque cognoissance de l'Evangile les réprouvez, et d'un sentiment de l'amour de Dieu, qui s'esvanouit après. Item, que mesmes quelquesfois il s'engendre en leurs cœurs quelque désir d'aimer Dieu mutuellement : mais c'est une amour mercenaire, et non point cordiale. Finalement est conclu de là, qu'il y en a aucuns, qui n'ayans point la vraye Foy ont quelque apparence : combien que ce n'est pas qu'ils facent semblant de l'avoir, mais ils se trompent eux-mesmes : ce qui est prouvé par tesmoignages de l'Escriture, liv. 3, chap. 2, sect. 12. Et que l'Escriture appelle un tel sentiment, Foy : combien que ce soit improprement, liv. 3, chap. 2, sect. 13. Que le mot de Foy se prend quelquesfois pour la pure et saine doctrine de la religion, et toute la substance d'icelle : comme au contraire en d'autres lieux il se restreint à un object particulier : d'autres fois il se rapporte au ministère de l'Eglise, liv. 3, chap. 2, sect. 13. Qu'à bon droict la Foy est nommée Cognoissance et Science : et que toutesfois c'est une cognoissance qui consiste plustost en certitude qu'à comprendre les choses, veu que ce que la Foy embrasse est infini en toutes sortes, liv. 3, chap. 2, sect. 14. Que la Foy ne se contente point d'une opinion douteuse, ou appréhension obscure, mais requiert une certitude plene et arrestée : et que là doyvent estre rapportez tous les tiltres d'honneur desquels le sainct Esprit authorise la Parole de Dieu, liv. 3, chap. 2, sect. 15. Qu'il y en a plusieurs qui conçoyvent tellement la miséricorde de Dieu, qu'elle ne leur revient pas à grande consolation, d'autant qu'ils doutent si Dieu leur sera miséricordieux : mais le sentiment de la certitude de la Foy est bien autre : dont le principal point est, que nous n'estimions pas les promesses de grâce estre vrayes seulement hors de nous, ains plustost que les recevans en nostre cœur nous les facions nostres. Dont est recueilly qui sont ceux qu'on peut appeler vrayement Fidèles, liv. 3, chap. 2, sect. 15, 16. De la certitude de la bonne volonté de Dieu envers nous, liv. 2, chap. 2, sect. 8. De ce que les fidèles, en recognoissant la grâce de Dieu envers eux, non-seulement sont souvent inquiétez et agitez de doutes, mais aussi aucunesfois sont grandement estonnez et espovantez : et que cela n'empesche point que nous ne puissions dire que la Foy apporte tousjours avec soy asseurance : pource que quoy qu'ils ayent de merveilleusement rudes assauts, jamais toutesfois ils ne quittent ceste fiance qu'ils ont conceue certaine de la miséricorde de Dieu, ains combatans contre leur propre infirmité, ils sortent tousjours finalement victorieux, ce qui est monstré par plusieurs exemples en David, liv. 3, chap. 2, sect. 17, 37. Description du combat qui

ne pouvons rien résoudre de la grâce de Dieu envers nous, sinon par conjecture morale, liv. 3, chap. 2, sect. 38. Il est monstré que ce sont de misérables aveugles, quand ils nous accusent de témérité, pource que nous concevons une cognoissance indubitable de la bonne volonté de Dieu envers nous. Une belle antithèse entre ces gens et sainct Paul, quant à ce point de doctrine, liv. 3, chap. 2, sect. 39. Après est réfutée aussi leur tergiversation frivole, Que combien que nous puissions asseoir jugement de la grâce de Dieu selon la justice en laquelle nous consistons présentement, la certitude toutesfois de nostre persévérance demeure en suspens, liv. 3, chap. 2, sect. 40. Et est monstré que la définition de Foy baillée en ce chapitre, sect. 7, accorde bien avec celle que l'Apostre baille en l'Epistre aux Hébrieux, chap. 11. Item par un passage de sainct Bernard est réfuté ce que disent les Sorbonistes, Que charité précède Foy et espérance, liv. 3, chap. 2, sect. 41. Què la Foy engendre tousjours espérance, et qu'espérance tient tousjours bonne compagnie à la Foy, tellement que quand un homme est sans espérance, c'est signe qu'il n'y a point aussi de Foy. Item, qu'espérance nourrit et conferme la Foy. Ce qui est tant et plus nécessaire, veu que la Foy est assaillie de tant d'espèces de tentations, liv. 3, chap. 2, sect. 42. Qu'à cause de ceste affinité entre Foy et espérance, l'Escriture souvent prend l'une pour l'autre, ou les met toutes deux ensemble. Item est réfutée l'erreur du Maistre des Sentences, qui met double fondement de la Foy, asçavoir la grâce de Dieu et le mérite des œuvres, liv. 3, chap. 2, sect. 43. De l'imperfection de la Foy, et de la confirmation et augmentation d'icelle, liv. 4, chap. 14, sect. 7, 8. Du sommaire de nostre Foy, lequel nous appelons le Symbole des Apostres, liv. 2, chap. 16, sect. 18. Sommaire recueil des grans biens qui nous revienent de ce qui est récité touchant Jésus-Christ au Symbole des Apostres, liv. 2, chap. 16, sect. 19.

Du Franc arbitre.

L'homme en la première condition de sa création avoit son Franc arbitre, liv. 1, chap. 15, sect. 8, lequel il a perdu par sa cheute, ce que les philosophes ont ignoré : et pourtant ceux-là s'abusent bien lourdement qui les ensuyvent, attribuans encores un Franc arbitre à l'homme, en la mesme section. La faculté ployable ou imbécille du Franc arbitre, laquelle a esté au premier homme, n'excuse point sa cheute, en la mesme section. Qu'il ne nous est pas moins proufitable, que requis pour la gloire de Dieu, de recognoistre que toutes nos forces ne sont qu'un roseau, ou plustost fumée. Que ce pendant il faut prendre garde que quand on despouille l'homme de toute droicture, nous ne prenions de là occasion de nous annonchalir : mesmes que plustost au contraire ce nous doit estre un moyen pour nous resveiller et inciter à chercher tous biens en Dieu, desquels nous sommes vuides. Que ceux qui maintienent le Franc arbitre, le ruinent plustost qu'ils ne l'establissent, liv. 2, chap. 2, sect. 1. Les Philosophes constituent trois facultez en l'âme, asçavoir Entendement, Sens, et Volonté : et estiment que la raison qui est en l'entendement de l'homme suffit pour le bien conduire et gouverner, que la volonté est bien incitée à mal par le sens (qui est un mouvement inférieur) en sorte qu'avec peine elle s'assujetit à raison, ains est tirée par fois maintenant deçà, maintenant delà : mais que toutesfois elle a libre élection, et ne peut estre empeschée de suyvre la raison entièrement ; brief, que tant les vertus que les vices sont en nostre puissance, liv. 2, chap. 2, sect. 2, 3. Les Docteurs de l'Eglise chrestienne, combien qu'ils recognussent que la raison et la volonte estoyent griefvement navrées en l'homme par le péché, ont toutesfois parlé de ceste matière trop en philosophes : quant aux anciens, ils l'ont fait premièrement, afin que ce qu'ils enseignoyent ne fust trouvé par trop absurde au jugement commun des hommes : secondement et principalement, afin que la chair qui est de soimesme assez prompte à nonchalance, ne

prinst de là nouvelle occasion de se refroidir de bien faire, comme il est monstré par plusieurs passages de sainct Chrysostome et Hiérosme. Les Docteurs grecs par-dessus les autres, et entre eux singulièrement sainct Chrysostosme passent mesure à magnifier le Franc arbitre : toutesfois quasi tous les anciens (excepté sainct Augustin) sont tant variables, ou parlent si douteusement en ceste matière, qu'on n'en peut quasi recueillir de leurs livres aucune certaine résolution, ceux qui sont venus depuis, successivement sont tombez de mal en pis. Diverses définitions du Franc arbitre prinses d'Origène, sainct Augustin, Bernard, Anselme, du Maistre des Sentences, et Thomas d'Aquin, liv. 2, chap. 2, sect. 4. En quelles choses c'est qu'on a accoustumé communément d'accorder que l'homme a Franc arbitre : item, de trois espèces de vouloir en l'homme, et de la distinction commune aux escholes touchant les trois espèces de liberté, liv. 2, chap. 2, sect. 5. Asçavoir-mon si l'homme est privé du tout de faculté de bien faire, ou bien s'il a encores quelque portion de résidu, mais petite et infirme; où il est parlé de la distinction commune de la grâce besongnante et de la grâce coopérante : et en quoy telle distinction est à reprendre, liv. 2, chap. 2, sect. 6. Veu qu'on ne peut pas dire en autre sens que l'homme ait un Franc arbitre, sinon d'autant que le mal qu'il fait, il le fait de volonté, et non pas par contrainte. Que ce seroit bien le proufit de l'Eglise que jamais on n'eust mis en usage ce mot, qui a esté cause que les hommes se sont eslevez en fol orgueil pour se ruiner. Que mesmes les anciens Docteurs souvent déclairent ce qui leur en semble : et sur tous sainct Augustin, duquel plusieurs passages sont alleguez, où il roigne les ailes au Franc arbitre, et s'en mocque aucunesfois, l'appelant serf arbitre, d'autres fois aussi deduisant au long ce qui en est, liv. 2, chap. 2, sect. 7, 8. Combien que les anciens Docteurs de l'Eglise passent mesure quelquesfois à magnifier le Franc arbitre, et ayent parlé douteusement et inconstamment en ceste matière : il appert toutesfois par plusieurs passages de leurs livres, qu'ils n'ont du tout rien estimé les forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu estimé, en donnant toute la louange des bonnes œuvres au sainct Esprit : desquels passages aucuns sont récitez prins de sainct Cyprien, Augustin, Euchère ancien Evesque de Lion, et Chrysostome, liv. 2, chap. 2, sect. 9. Qu'il ne faut pas estimer la faculté du Franc arbitre par l'événement des choses mais par l'élection du jugement et l'affection de la volonté, liv. 2, chap. 4, sect. 8. A l'encontre de ceux qui maintienent le Franc arbitre, il est monstré que le péché est de nécessité, et ne doit pas pourtant laisser d'estre imputé. Item, qu'il est volontaire, et toutesfois on ne le peut éviter, liv. 2, chap. 5, sect. 1. Response à une autre de leurs objections, Que si les vices et vertus ne procèdent de libre élection, il n'est point convenable que l'homme soit rémunéré ou puny, liv. 2, chap. 5, sect. 2. Item, que s'il n'estoit en nostre faculté d'eslire le bien et le mal, il faudroit que tous les hommes fussent bons, ou tous meschans, veu qu'ils ont une mesme nature, liv. 2, chap. 5, sect. 3. Item, contre iceux mesmes, il est monstré que les exhortations, admonitions, et répréhensions ne sont pas frustratoires, encores qu'il ne soit en la puissance du pécheur d'y obtempérer : et est déclairé quel en est l'usage, tant envers les meschans qu'envers les fidèles, liv. 2, chap. 5, sect. 4, 5. Des commandemens de Dieu et de la Loy il ne faut pas conclurre que l'homme ait un Franc arbitre, et quelques forces pour accomplir ce qui est commandé. Car comme Dieu commande ce qu'il faut faire, aussi il promet de donner aux siens la grâce d'obéir, liv. 2, chap. 5, sect. 6, 7, 9. Ce qui est monstré tant és commandemens qui commandent que l'homme se convertisse à Dieu, qu'en ceux qui recommandent simplement l'observation de la Loy. Item en ceux qui commandent de persévérer en la grâce de Dieu desjà receue. Car le mesme Dieu qui requiert telles choses, tesmoigne aussi que ce sont dons gratuits procédans de luy, tant la conversion du pécheur, que la saincteté de vie et la con-

stance à persévérer : et que ce n'est pas raison que la louange en soit partagée entre luy et l'homme, liv. 2, chap. 5, sect. 8, 9, 11. Les promesses qui ont ceste condition, Si vous voulez, Si vous m'escoutez, et autres semblables promesses, ne prouvent pas que l'homme ait une faculté libre de vouloir, ou escouter ce qui est commandé : et est prouvé que toutesfois Dieu ne se mocque pas des hommes, en faisant telles pactions avec eux, et quel est l'usage de telles protestations tant envers les fidèles qu'envers les meschans, liv. 2, chap. 5, sect. 10. Les passages esquels Dieu reproche à ceux d'Israël, qu'il n'a tenu qu'à eux qu'ils n'ayent vescu en repos et remplis de tous biens, ne sont pas suffisans pour prouver qu'il ait esté en la puissance des hommes d'éviter les calamitez desquelles ils ont esté affligez; où il est traitté aussi de l'usage de telles reproches, tant envers ceux qui continuent obstinément en leurs vices, qu'envers ceux qui se monstrent dociles et se convertissent à repentance. Item, que quand l'Escriture assigne quelquesfois aux hommes l'office de mettre la main à l'œuvre, elle ne le fait pour autre raison, sinon afin de resveiller la paresse de nostre chair, liv. 2, chap. 5, sect. 11. Que ce que dit Moyse, Le commandement est près de toy en ta bouche et en ton cœur, etc., ne sert rien à ceux qui maintienent le Franc arbitre : veu que là il n'est pas parlé des commandemens simplement, ains des promesses de l'Evangile, liv. 2, chap. 5, sect. 12. Que les passages où il est dit que le Seigneur attend et considère que c'est que feront les hommes, ne leur servent non plus, liv. 2, chap. 5, sect. 13. Item, ne ceux où les bonnes œuvres sont appelées nostres, et où il est dit que nous faisons ce qui est sainct et plaisant au Seigneur. Item est monstré que c'est le sainct Esprit seul, qui fait en nous tous bons mouvemens, et que toutesfois il ne besongne pas en nous comme en des troncs de bois, liv. 2, chap. 5, sect. 14, 15. L'exposition de certains autres passages de l'Escriture, desquels les adversaires de la grâce de Dieu abusent pour establir le Franc arbitre, liv. 2, chap. 5, sect. 16, 17, 18, 19.

G

Des Guerres.

Que les Guerres sont légitimes, quand il faut nécessairement que les Magistrats prenent les armes pour exécuter la vengence publique contre ceux qui troublent la tranquillité de leur païs, soyent ennemis domestiques ou estrangers, liv. 4, chap. 20, sect. 11. Et qu'à ceci n'est point contraire ce qu'aucuns allèguent, qu'on ne trouve point au Nouveau Testament de passage on d'exemple, qui dise que la Guerre soit permise aux Chrestiens. Au reste, que les Princes et Magistrats doivent bien se donner garde en entreprenant Guerre, de se laisser mener tant peu soit par leurs affections mauvaises, ou esmotions téméraires. Item, que comme la guerre, aussi les garnisons, alliances, et autres munitions sont permises aux Chrestiens, liv. 4, chap. 20, sect. 12.

H

De l'Homme.

L'Homme par la cognoissance de soy-mesme est non-seulement incité à chercher Dieu, mais mesmes comme mené par la main à le trouver, liv. 1, chap. 1, sect. 1. La création de l'Homme est un beau tesmoignage de la puissance, bonté et sagesse de Dieu : et pourtant aucuns des philosophes l'ont nommé un petit monde, liv. 1, chap. 5, sect. 3. L'ingratitude des Hommes, lesquels sentans les signes de la Providence de Dieu en leurs corps et en leurs âmes, ne donnent point gloire à Dieu. liv. 1, chap. 5, sect. 4. Il y a double cognoissance de nous-mesmes, asçavoir quant à la première création, et puis quant à la condition survenue par la cheute d'Adam : et qu'il ne nous faut pas arrester à la seconde, laissans en arrière la première, de peur qu'il ne semble que nous attribuyons la corruption à Dieu, qui est autheur de nostre nature, liv. 1. chap. 15, sect. 1. Combien il est nécessaire à l'Homme d'avoir droicte cognoissance de soy-mesme : laquelle (comme monstre la vérité de Dieu) con-

De l'Humilité.

sostome et sainct Augustin, liv. 2, chap. 2, sect. 11.

I

Des Idoles.

Quand l'Escriture donne à Dieu certaines marques et enseignes, ce n'est pas pour l'attacher en un lieu, ou à un peuple : mais elle le fait pour discerner sa majesté d'avec les Idoles, liv. 2, chap. 8, sect. 15. L'exposition du premier commandement, où il est monstré qu'adoration, fiance, invocation et action de grâces doyvent estre entièrement rapportées à Dieu : et qu'on n'en peut si peu destourner ailleurs sans luy faire grand tort à luy, les yeux duquel voyent tout, liv. 2, chap. 8, sect. 17. L'exposition du second commandement, où il est parlé des Idoles et images, liv. 2, chap. 8, sect. 17. Que l'Escriture pour nous amener au vray Dieu exclud nommément tous les dieux des Payens, liv. 1, chap. 10, sect. 3. Et principalement toutes Idoles et images, liv. 1, chap. 11, sect. 1. Que Dieu se sépare d'avec les Idoles, non pas seulement afin que le nom de Dieu luy demeure, mais afin d'estre servy entièrement luy seul, et que de tout ce qui convient à sa divinité, on n'en transfère rien ailleurs, liv. 1, chap. 12, sect. 1. Il est prouvé par raisons et tesmoignages de l'Escriture, que toutes statues et images qui se font pour représenter Dieu, luy desplaisent précisément, liv. 1, chap. 11. sect. 2. Et que la défense que Dieu en a faite, ne s'addressoit pas aux Juifs seulement, en la mesme section. Que quand Dieu anciennement a manifesté par quelques signes visibles sa présence, ou à tout le peuple, ou à certains personnages choisis, il l'a fait en telle sortes que les mesmes signes les advertissoyent de son essence incompréhensible, liv. 1, chap. 11, sect. 3. Et que les Papistes sont hors du sens, quand pour maintenir leurs images dressées pour représenter Dieu et les saincts, ils allèguent les Chérubins qui couvroyent le Propiciatoire, en la mesme section. Que les images ne sont pas dieux, il appert par la matière de laquelle elles sont, et puis par l'ouvrage que les hommes y font de leurs mains, liv. 1. chap. 11, sect. 4. Contre les Grecs, qui ne font point d'images gravées pour représenter Dieu, mais bien des peinctures, en la mesme section. Ce que les Papistes allèguent de sainct Grégoire, Que les Images sont les livres des idiots, est réfuté par tesmoignages de Jérémie, et Habacuc, Lactance, Eusèbe, sainct Augustin et Varron autheur payen, et par le décret du Concile Elibertin, liv. 1, chap. 11, sect. 5, 6, 7. Que les statues ou peinctures, par lesquelles les Papistes pensent représenter les Martyrs et sainctes vierges, ne sont que patrons de pompe dissolue, et mesmes d'infameté, liv. 1, chap. 11, sect. 7, 12. Que le peuple apprendra plus par la prédication de la Parole et administration des Sacremens, que de mille croix de bois ou autre matière, liv. 1, chap. 11, sect. 7. De l'ancienneté d'idolâtrie : et que la source d'icelle est, que les hommes ne croyans point que Dieu leur soit prochain, sinon qu'ils l'ayent présent d'une façon charnelle, ont dressé des figures, esquelles il leur sembloit qu'ils le contemployent devant leurs yeux, liv. 1, chap. 11, sect. 8. De telle imagination s'ensuyt incontinent une folle dévotion d'adorer les Images, ou Dieu és images, ou quelque autre nature : desquels l'un et l'autre est défendu en la Loy de Dieu, liv. 1, chap. 11, sect. 8, 9. Contre ceux qui pour maintenir les idolâtries exécrables, allèguent qu'ils ne tienent pas les Images comme dieux, est monstré que les Juifs, quand ils forgèrent le veau, et les Payens, quand ils ont fait des Images, n'ont pas estimé que ces choses-là fussent Dieu : et néantmoins il n'y a celuy qui les osast soustenir, liv. 1, chap. 11, sect. 9. Que les Papistes aussi bien que les Payens, ou que les Juifs idolâtrans, ont ceste persuasion qu'ils adorent Dieu sous leurs Images, liv. 1, chap. 11, sect. 10, et comment leur distinction de Dulie et Latrie ne leur peut servir d'eschappatoire, liv. 1, chap. 11, sect. 11, 16; chap. 12, sect. 2. Que quand on condamne l'Idolâtrie, ce n'est pas pour abolir l'art de peindre et tailler, mais on requiert que l'usage de l'une et l'autre soit pur et légitime, et qu'on ne

Des Juremens ou Sermens.

L'exposition du troisième commandement, qui contient trois choses : asçavoir que nous ne pensions et ne parlions rien de Dieu sinon révéremment et avec grande sobriété : que nous n'abusions point de sa parole et saincts Sacremens : finalement que nous ne mesdisions ou détractions de ses œuvres, liv. 2, chap. 8, sect. 22. La définition de Jurement : où il est monstré que c'est une espèce de glorifier Dieu : et que pourtant il nous faut prendre garde que nos Juremens n'emportent profanation du nom de Dieu (ce qui advient quand on se perjure) ou mespris ; ce qui est en sermens superflus, où esquels on prend le nom d'autre que de Dieu, liv. 2, chap. 8, sect. 23, 24, 25. Il est prouvé par l'Escriture à l'encontre des Anabaptistes, que tous sermens ne nous sont pas défendus, et que Jésus-Christ en son Evangile n'a rien changé de la reigle des Juremens prescrite en la Loy, liv. 2, chap. 8, sect. 26. Ce qui est conformé par ce qu'il en a luymesme usé. Item, que non-seulement les Juremens publiques et solennels, mais aussi les particuliers sont permis, pourveu qu'on y observe la modération contenue en la Loy, liv. 3, chap. 8, sect. 27.

De la Justification de la Foy.

De la Justification de la Foy, et premièrement de la définition du mot, et de la chose, liv. 3, chap. 11. Que la doctrine de la Justification de la Foy est un point de grande importance, liv. 3, chap. 11, sect. 1. Il est monstré par l'Escriture, que c'est que signifie estre justifié par les œuvres, ou par la Foy, liv. 3, chap. 11, sect. 2, 3, 4. Réfutation de la resverie d'Osiander touchant la justice essentielle qu'il attribue aux fidèles : qui est pour empescher les povres âmes de gouster à bon escient la grâce gratuite de Christ, liv. 3, chap. 11, sect. 5, 6, 7, et autres suivans jusques à la 13. Réfutation de l'erreur d'Osiander, que Jésus-Christ estant Dieu et homme, nous a esté fait justice au regard de sa nature divine, et non pas humaine, liv. 3, chap. 11, sect. 8, 9. Contre ceux qui imaginent une justice composée de la Foy et des œuvres, il est monstré que l'une estant dressée, nécessairement l'autre est mise bas, liv. 3, chap. 11, sect. 13, 14, 15, 16, 17, 18. A l'encontre des Sorbonistes il est prouvé par l'Escriture que c'est une maxime bien certaine, Que nous sommes justifiez par la seule Foy, liv. 3, chap. 11, sect. 19, 20. Item, que la justice de la Foy n'est autre chose que réconciliation avec Dieu, laquelle consiste en la rémission des péchez seulement, liv. 3, chap. 11, sect. 21, 22. Que c'est par le seul moyen de la justice de Christ que nous sommes justifiez devant Dieu, liv. 3, chap. 11, sect. 23. Que pour estre persuadez à bon escient de la Justification gratuite, il nous convient eslever nos esprits au siége judicial de Dieu, devant lequel rien n'est acceptable, sinon ce qui est du tout entier et pur de toute macule, duquel la majesté espovantable est descrite de plusieurs passages de l'Escriture, liv. 3, chap. 12, sect. 1, 2. Il est monstré par des passages de sainct Augustin et sainct Bernard, que tous les Docteurs chrestiens donnent bien à entendre, que quand il est question de venir devant Dieu, le refuge unique des consciences est en la miséricorde gratuite de Dieu, sans y mesler aucunement la fiance des œuvres, liv. 3, chap. 12, sect. 3. Qu'il est requis de considérer deux choses en la Justification gratuite : asçavoir que la gloire de Dieu soit conférmée en son entier ; ce qui est quand on le recognoist seul juste : car quiconques se glorifie en soy, cestuy-là se glorifie contre Dieu, liv. 3, chap. 13, sect. 1, 2. Et que nos consciences puissent avoir repos et asseurance devant son jugement, liv. 3, chap. 13, sect. 3, 4, 5. Quel est le commencement de la Justification, et quels en sont les avancemens continuels, liv. 3, chap. 14, tout au long. Un brief sommaire du fondement de la doctrine chrestienne, prins de sainct Paul : où est monstré qu'il nous faut arrester en Christ seul, l'appréhendant par Foy, liv. 3, chap. 15, sect. 5. Et que tous bons Ministres ayans mis ce fondement, peuvent là-dessus bastir bien et deuement ; soit qu'il fale enseigner et ex-

L

Des Larrecins.

De la Liberté chrestienne.

De la Loy.

par crainte de punition elle réprime les meschans, afin qu'ils ne se desbordent à mettre en exécution la perversité, laquelle ils ne laissent pas de nourrir tousjours en leur cœur, et aimer. Item, qu'elle retire de dissolution externe les enfans de Dieu avant qu'ils soyent régénérez, liv. 2, chap. 7, sect. 10, 11. La troisième regarde les fidèles. Car combien qu'ils ayent la Loy escrite du doigt de Dieu en leurs cœurs elle leur sert toutesfois encores en deux sortes. Car en la méditant ils sont tousjours de plus en plus confermez en l'intelligence de la volonté du Seigneur et solicitez voire mesmes fortifiez à obéir, afin que la nonchalance de la chair ne les abastardisse, liv. 2, chap. 7, sect. 12, 13. Car quant à la malédiction de la Loy, elle est abolie pour le regard des fidèles, pour ne se desployer plus contre iceux à les damner et destruire, liv. 2, chap. 7, sect. 14. Des dix commandemens de la Loy nous apprenons les mesmes choses, desquelles nous avions seulement quelque goust par la loy de nature, asçavoir premièrement que nous devons à Dieu révérence, amour, crainte : qu'il prend plaisir à justice, iniquité luy desplaist, en après qu'en examinant nostre vie à la reigle de la Loy, nous nous trouvons indignes de retenir nostre lieu entre les créatures de Dieu et qu'en considérant nos forces, non-seulement elles sont insuffisantes à accomplir la Loy, mais du tout nulles. L'un et l'autre engendre en nous humilité : qui nous enseigne à recourir à la miséricorde de Dieu, et demander l'aide de sa grâce, liv. 2, chap. 8, sect. 1, 2, 3. Pource que Dieu est Législateur spirituel (c'est-à-dire ne parle pas moins à l'âme qu'au corps) la Loy aussi ne requiert pas seulement une honnesteté extérieure, mais une justice intérieure et spirituelle, voire mesmes une pureté angélique, liv. 2, chap. 8, sect. 6. Ce qui est prouvé par l'exposition que Christ luy-mesme en baille, en réfutant la fausse glose des Pharisiens, qui ne preschoyent qu'une observation extérieure seulement de la Loy, liv. 2, chap. 8, sect. 7. Les commandemens et défenses de la Loy contienent tousjours plus que les paroles n'expriment. Et pourtant, pour avoir la droicte et vraye exposition d'iceux, il faut considérer quelle est la raison et la fin d'un chacun. Puis après, de ce qui est commandé ou défendu, il nous en faut tirer un argument au contraire, en sorte que nous entendions que quand quelque mal est défendu, par mesme moyen le bien contraire à ce mal est commandé, liv. 2, chap. 8, sect. 8, 9. Pourquoy c'est que Dieu en ses dix commandemens a parlé ainsi briefvement, entendant beaucoup plus qu'il n'exprimoit, liv. 2, chap. 8, sect. 10. De la division de la Loy en deux tables, et que par icelle sommes enseignez que le service de Dieu est le premier fondement de justice, voire mesmes l'âme, liv. 2, chap. 8, sect. 11. De la division des dix commandemens, et combien il en faut mettre en la première table, combien aussi en la seconde, liv. 2, chap. 8. sect. 12, 50. L'exposition des commandemens de Dieu, où il est monstré d'entrée que le Seigneur au commencement de sa Loy use de trois argumens pour confermer la majesté d'icelle. Car premièrement en s'attribuant puissance souveraine et droict de nous commander, il nous astreint comme par nécessité à luy obéir: et puis en nous promettant sa grâce, il nous attire comme par douceur : et pour le troisième, réduisant en mémoire le bien qu'il a fait à ses serviteurs, les solicite à luy complaire et n'estre point ingrats, liv. 2, chap. 8, sect. 13, 14, 15. Que la Loy n'enseigne pas quelques petis commencemens seulement, et comme rudimens de justice, ains un vray accomplissement d'icelle, une conformité à l'image de Dieu, et une perfection de saincteté, qui consiste toute en deux points, asçavoir en l'amour de Dieu et du prochain, liv. 2, chap. 8, sect. 51. De la Loy de nature. Voyez liv. 2, chap. 2, sect. 22.

Des Loix politiques, c'est-à-dire qui concernent la police entre les hommes.

Les Loix ne peuvent consister sans le Magistrat, ne le Magistrat sans les Loix. Réfutation de l'opinion de ceux qui disent qu'une République n'est point bien dressée, si elle n'est gouvernée par les

M

Des Magistrats.

personnes privées de s'eslever contre les tyrans, ains seulement à ceux qui selon les loix du royaume ou du pays, sont protecteurs et défenseurs de la liberté du peuple, liv. 4, chap. 20, sect. 31. Que le Seigneur par sa merveilleuse bonté, puissance et providence, suscite aucunesfois de ses serviteurs, qui facent l'exécution de sa vengence sur les tyrans : quelquesfois il addresse à cela la fureur d'autres meschans qui machinoyent autre chose, liv. 4, chap. 20, sect. 30. En l'obéissance qui est deue aux Rois et autres supérieurs, il y a tousjours une exception à faire : c'est que cela ne nous destourne point de l'obéissance que nous devons à Dieu. Et qu'on ne leur fait point de tort en refusant de leur obéir en ce qu'ils commandent contre Dieu : item, que c'est nostre devoir d'ainsi faire, quoy qu'il nous puisse venir grand danger d'une telle constance, liv. 4, chap. 20, sect. 32.

Du Mariage.

L'exposition du septième commandement, auquel le Seigneur défend paillardise, et requiert de nous chasteté et pureté, laquelle nous devons nourrir et conserver et de cœur et de regard, et par accoustremens convenables, et honnesteté en paroles, et attrempance au boire et au manger, liv. 2, chap. 8, sect. 41, 44. Que continence est un don singulier de Dieu, lequel il ne donne point à tous, mais à certaines personnes, et quelquesfois pour un temps seulement : et que ceux ausquels il n'est pas donné, doyvent précisément recourir au Mariage, qui est le remède ordonné du Seigneur pour la nécessité humaine, liv. 2, chap. 8, sect. 41, 42, 43. Il faut que ceux qui sont mariez advisent de ne rien faire qui soit contraire à la sainctеté et honnesteté du Mariage : autrement ils semblent plustost estre paillars de leurs femmes, que non pas maris, liv. 2, chap. 8, sect. 44. Que les Papistes s'abusent en appelant le Mariage Sacrement : desquels aussi les raisons sont réfutées, liv. 4, chap. 19, sect. 34. Il est monstré que le passage de sainct Paul, duquel ils se pensent couvrir, ne leur sert de rien, liv. 4, chap. 19, sect. 35. Et que cependant ils se contredisent eux-mesmes, en défendant ce Sacrement à leurs prestres, en disant que c'est une immondicité et pollution de la chair, liv. 4, chap. 19, sect. 36. Que sous ceste fausse couverture de Sacrement, le Pape et les siens ont tiré à eux la cognoissance et jugement des causes du Mariage : et ont fait des loix touchant le Mariage, en partie meschantes contre Dieu, en partie injustes contre les hommes, lesquelles sont récitées au liv. 4, chap. 19, sect. 37. De l'impudence de ceux qui magnifient l'abstinence du Mariage, comme chose nécessaire et un ornement de l'Eglise : en quoy ils font grand déshonneur à l'Eglise ancienne. Par quels degrez telle tyrannie est survenue en l'Eglise, et qu'on ne la peut défendre sous couleur de certains Canons anciens, liv. 4, chap. 12, sect. 26, 27, 28. Que quand on a défendu le Mariage aux prestres, ç'a esté une meschante tyrannie contre la Parole de Dieu et toute équité, liv. 4, chap. 12, sect. 23. Response à l'objection des adversaires, qu'il faut qu'il y ait quelque marque pour discerner le Clergé d'avec les Laïcs, liv. 4, chap. 12, sect. 24. Que c'est une allégation frivole, de vouloir maintenir ceste défense du Mariage sous couleur de ce que les Sacrificateurs lévitiques, quand ils devoyent entrer au Sanctuaire, couchoyent à part d'avec leurs femmes, liv. 4, chap. 12, sect. 25. Le blasphème du Pape, que le Mariage est une immondicité et pollution de la chair, liv. 4, chap. 12, sect. 24.

De l'office de Médiateur entre Dieu et nous, que Christ a.

Qu'il a falu que Christ pour faire office de Médiateur fust fait homme : pource que Dieu l'avoit ainsi ordonné, sçachant que ce nous estoit le plus utile : veu que nul autre ne pouvoit estre le moyen de nous réconcilier avec luy, ne nous faire enfans de Dieu, ne nous asseurer de l'héritage du royaume céleste, n'en lieu de nostre désobéissance apporter à l'opposite pour remède obéissance, liv. 2, chap. 12, sect. 1, 2, 3. Réfutation de la spéculation extravagante d'aucuns, qui disent qu'encores que le genre humain

De Mensonge.

condamnée, d'avec une accusation judiciaire, ou une répréhension qui se fait pour corriger l'homme, etc., liv. 2, chap. 4, sect. 18.

Des Mérites des œuvres.

Que tout ce qui est dit pour magnifier les Mérites, destruit tant la louange de Dieu que la certitude de nostre salut, liv. 3, chap. 15. Quiconques a le premier appliqué le nom de Mérite aux bonnes œuvres au regard du jugement de Dieu, que cestuy-là n'a pas fait chose expédiente pour entretenir la syncérité de la foy. Et qu'il est bien vray que les anciens Docteurs en ont usé, mais en telle sorte, que ce pendant ils ont bien monstré en plusieurs passages qu'ils n'attribuoyent point le salut aux œuvres, liv. 3, chap. 15, sect. 2. L'exposition d'aucuns passages, par lesquels les Sophistes s'efforcent de prouver que le mot de Mérite se trouve és Escritures attribué à l'homme au regard de Dieu, liv. 3, chap. 15, sect. 4. Il est prouvé par l'authorité de l'Apostre et de sainct Augustin, que le loyer de justice, c'est-à-dire des bonnes œuvres, dépend de la pure bénignité de Dieu, liv. 2, chap. 5, sect. 2. Touchant les Mérites, vous trouverez encores quelque chose sous le mot De la Justification de la foy. Il est monstré que c'est une fausse doctrine, de dire que Christ nous a mérité seulement la première grâce, et que nous puis après méritons par nos œuvres, liv. 3. chap. 15, sect. 6, 7.

Du Mérite de Christ.

Que c'est bien parlé et proprement de dire que Christ nous a mérité la grâce de Dieu et salut : où il est monstré que Christ n'est pas seulement instrument ou ministre de nostre salut, mais autheur et prince, et que ceste façon de parler n'obscurcit point la grâce de Dieu, d'autant qu'on n'oppose pas le Mérite de Jésus-Christ à la miséricorde de Dieu : mais au contraire il en dépend, et pourtant n'y est pas répugnant, liv. 2, chap. 17, sect. 1. La distinction entre le Mérite de Christ et la grâce de Dieu est prouvée par plusieurs passages de l'Escriture, liv. 2, chap. 17, sect. 2. Plusieurs tesmoignages de l'Escritur lesquels il appert que Christ pa obéissance nous a acquis faveur le Père, et mesmes nous l'a mérité 2, chap. 17, sect. 3, 4, 5. Que c'e folle curiosité, de questionner si Christ a rien mérité pour soy, et u dace téméraire d'en déterminer, chap. 17, sect. 6.

De la Messe.

Que c'est que la Messe, suyv définition de l'Antechrist romain ses prophètes, liv. 4, chap. 18, sect première vertu de la messe, c'est il se fait un blasphème et déshc intolérable à Jésus-Christ : veu Sacrificature n'est point recognu éternelle, entant qu'on luy baille tre comme pour successeur. Et est tré que cela se fait en la Messe, que les Papistes vueillent desgui matières, liv. 4, chap. 18, sect. 2. conde vertu de la Messe, qu'en dr derechef un autel elle renverse la de Christ, et par nouveau sacrifi ensevelit le sacrifice de Christ, leq unique, perpétuel, et offert une fo lement, liv. 4, chap. 18, sect. 3, Exposition d'un passage de Ma sur lequel les Missotiers s'efforc fonder leur sacrifice de la Messe, chap. 18, sect. 4. La troisième ve la Messe, qu'elle efface et oste mémoire des hommes la vraye et mort de Jésus-Christ, liv. 4, cha sect. 5. La quatrième, qu'elle nou le fruit qui nous prouvenoit de la m Jésus-Christ, liv. 4, chap. 18, sect cinquième qu'elle oste, perd et ab sacrée Cène, en laquelle nostre Se avoit laissé la mémoire de sa passi gravée et imprimée, liv. 4, chap. 18 7. De l'origine du nom de Messe, chap. 18, sect. 8. Qu'on ne peut m nir le sacrifice de la Messe par l' rité des docteurs anciens. Car ce qu'ils ayent nommé la Cène Sa c'est toutesfois en autre sens q Papistes : et qu'encores néantm semble bien que les Anciens en sont trop destournez aux ombres de liv. 4, chap. 18, sect. 10, 11. Qu

Du Ministère de l'Eglise.

De la Moinerie.

De la Mort de Christ.

Jà soit que Christ en tout le cours de son obéissance (c'est-à-dire en toute sa vie et chacune partie d'icelle) se soit monstré nostre Rédempteur, l'Escriture toutesfois pour déterminer plus certainement le moyen de nostre salut, attribue cela comme propre et péculier à sa Mort. En laquelle la sujétion volontaire de Christ tient le premier degré : et toutesfois tellement volontaire, que ce n'a point esté sans combat qu'il s'est desmis de sa propre affection. Il faut aussi considérer sa condamnation : en laquelle il y a deux choses à noter : asçavoir que Christ a esté réputé entre les iniques, et que toutesfois son innocence a esté par plusieurs fois testifiée, voire mesmes par la bouche du juge, liv. 2, chap. 16, sect. 5. Il faut aussi noter l'espèce de Mort : asçavoir la croix, qui estoit maudite : et qu'il faloit qu'ainsi fust fait, afin que la malédiction qui nous estoit deue, estant transportée sur luy, et l'ayant surmontée et abolie, nous en fussions délivrez. Item est monstré par plusieurs tesmoignages d'Isaïe et des Apostres, que ce qui a esté représenté par figure aux sacrifices anciens de Moyse, a esté à la vérité accomply en Jésus-Christ, qui est la substance et le patron des figures, liv. 2, chap. 16, sect. 6. Que tant de la Mort que de la sépulture de Christ, il nous revient double fruit, asçavoir délivrance de la Mort, à laquelle nous estions asservis, et la mortification de nostre chair, liv. 2, chap. 16, sect. 7.

O

De l'Obéissance des enfans envers leurs pères et mères.

L'exposition [du cinquième commandement : la fin et la somme d'iceluy, liv. 2, chap. 8, sect. 35. De la signification du mot d'Honneur en ce commandement et qu'il comprend trois points : asçavoir, révérence, obéissance, et amour procédant d'une recognoissance des bienfaits, au mesme, sect. 36. De la promesse de vivre longuement, adjoustée à ce commandement : et en quelle sorte elle s'adresse aujourd'huy à nous, liv. 2, chap. 8, sect. 37. Comment Dieu par divers moyens exerce sa vengence sur les enfans désobéissans. Item, qu'Obéissance n'est point deue aux pères et mères, ou à autres, sinon entant qu'il se peut faire sans enfreindre la Loy de Dieu, liv. 2, chap. 8, sect. 38.

Des Œuvres.

Comparaison de la pureté qui est en Dieu, avec toute la justice des hommes, liv. 3, chap. 12, sect. 4, 5. Tout le lignage d'Adam est divisé en quatre manières de gens pour monstrer que les hommes n'ont rien de sainctеté ou justice. Ce qui est déclairé premièrement en ceux qui n'ayans nulle cognoissance de Dieu, sont plongez en idolâtrie : esquels combien que quelquesfois apparoissent des vertus excellentes, qui sont dons de Dieu, il n'y a rien toutesfois de pur et net, liv. 3, chap. 14, sect. 1, 2, 3, 4, 5, 6. Et puis en ceux lesquels ayans receu la Parole et les Sacremens, ne sont Chrestiens que de tiltre et profession, renonçans Dieu par leurs Œuvres. Item és hypocrites, qui cachent leur perversité sous couverture de preud'hommie, liv. 3, chap. 14, sect. 7, 8. Pour le dernier, il est monstré que mesmes les enfans de Dieu, qui sont vrayement régénérez de son Esprit, ne peuvent par aucune justice de leurs Œuvres consister devant le jugement de Dieu : pource qu'ils ne peuvent mettre aucune bonne Œuvre en avant, qui ne soit souillée et corrompue de quelque pollution de la chair, et pourtant digne de condamnation. Et qu'encores qu'il s'en trouvast aucunes pures et parfaites un seul péché toutesfois suffit pour effacer toute la mémoire de la justice précédente, liv. 3, chap. 14, sect. 9, 10, 11. Réfutation des subterfuges des Papistes touchant la justice des Œuvres, et principalement de ce monstre horrible des Œuvres de superérogation, liv. 3, chap. 14, sect. 12, 13, 14, 15. Que quand il est question de nos Œuvres il y a deux pestes qu'il nous convient chasser de nos cœurs : asçavoir que nous n'ayons nulle fiance en nos Œuvres, et nous gardions de leur attribuer aucune louange, liv. 3

Des Officiaux.

D'Oraison.

Des Ordres ecclésiastiques du Pape.

P

Du Pape.

chap. 7. Qu'en plusieurs Conciles le premier lieu n'a pas esté donné à l'Evesque de Rome ou à ses ambassadeurs, ains à quelque autre Evesque; qu'au Concile de Chalcédoine il l'a bien eu, mais ç'a esté extraordinairement, liv. 4, chap. 7, sect. 1, 2. Du tiltre de primauté, et autres tiltres d'orgueil desquels le Pape se magnifie : en quel temps et comment ils ont esté introduits, liv. 4, chap. 7, sect. 3. Sainct Grégoire dit apertement que le tiltre d'Evesque universel est procédé du diable, et a esté publié par le précurseur de l'Antechrist, liv. 4, chap. 7, sect. 4. Il est monstré par l'usage de l'Eglise ancienne, que c'est une chose fausse ce que le Pape se vante que la jurisdiction luy appartient sur toutes Eglises, liv. 4, chap. 7, sect. 5, soit quant à ordonner les Evesques, liv. 4, chap. 7, sect. 6, soit quant aux corrections ou censures ecclésiastiques, liv. 4, chap. 7, sect. 7, soit quant à la puissance d'assembler les Conciles, liv. 4, chap. 7, sect. 8, soit quant aux appellations, liv. 4, chap. 7, sect. 9, 10. Que les anciens Papes en plusieurs de leurs rescrits et épistres décrétales ont par ambition magnifié leur siége: mais lesquelles lors n'ont pas eu grand crédit. Item, qu'ils ont en plusieurs épistres faussement supposé les noms de quelques bons Pères afin de les faire trouver plus anciennes, liv. 4, chap. 7, sect. 11, 20. Combien que du temps de sainct Grégoire l'authorité de l'Evesque de Rome fust fort augmentée, il appert toutesfois par ses livres que cela estoit bien loing d'une domination desreiglée et tyrannique, liv. 4, chap. 7, sect. 12, 13, 22. Il y a eu débat touchant la primauté entre l'Evesque de Constantinoble et celuy de Rome, liv. 4, chap. 7, sect. 14, 15, 16, jusques à ce que l'empereur Phocas ottroya à Boniface troisième que Rome fust le chef de toutes les Eglises : ce que depuis le Roy Pepin conferma, donnant au siége romain la jurisdiction sur toutes les Eglises gallicanes, liv. 4, chap. 7, sect. 17. Depuis lequel temps la tyrannie du siége romain s'est de plus en plus augmentée en partie par la bestise, en partie par la nonchalance des Evesques, laquelle dissipation de tout ordre Ecclésiastique sainct Bernard déplore de son temps, et reproche au Pape, liv. 4, chap. 7, sect. 1, 8, 22. La présomption et impudence des Papes de Rome à magnifier leur souveraine authorité, liv. 4, chap. 7, sect. 19, 20. Pour laquelle rédarguer et confondre sont amenez certains passages de sainct Cyprian et Grégoire, liv. 4, chap. 7, sect. 21. Que Rome ne peut estre la mère de toutes les Eglises, veu que ce n'est pas Eglise. Item, le Pape de Rome ne peut estre prince des Evesques, veu qu'il n'est pas Evesque, liv. 4, chap. 7, sect. 23, 24. Il est prouvé de sainct Paul, que le Pape est Antechrist, liv. 4, chap. 7, sect. 25. Qu'encores que jadis l'Eglise romaine eust eu l'honneur de primauté, il ne s'ensuyt pas toutesfois qu'il le fale attacher à un lieu, liv. 4, chap. 7, sect. 26, 29. Des mœurs de la ville de Rome, du Pape et des Cardinaux, et quelle est leur théologie, liv. 4, chap. 7, sect. 27, 28. Que le Pape ne se contentant plus des Contez ou Duchez moyennes, finalement a mis la patte sur les Royaumes, et mesmes sur l'Empire, ce qui ne convient nullement à celuy qui se vante d'estre successeur des Apostres; et à ce propos sont amenées des répréhensions trèsaspres que luy fait sainct Bernard, liv. 4, chap. 16, sect. 11. De la Donation de Constantin, de laquelle le Pape s'efforce de colorer son brigandage, liv. 4, chap. 11, sect. 12, et qu'il n'y a pas encores plus de cinq cens ans que les Papes estoient sujets des Empereurs: et comment c'est ou par quelle occasion ils ont rejetté la domination d'iceux, liv. 4, chap. 11, sect. 13. Qu'il n'y a que cent trente ans ou environ que les Papes ont réduit en leur sujétion la ville de Rome, liv. 4, chap. 11, sect. 14.

De Patience.

Une partie du renoncement de nous-mesmes : entant, qu'il regarde Dieu, consiste en Patience et mansuétude. Laquelle nous pratiquerons en nous remettant du tout à Dieu, quant à chercher le moyen de vivre à nostre aise et en tranquillité; item, quand nous n'appéterons, espérerons, ou penserons à aucun moyen

ticulière, ains un révoltement universel, duquel la description est déclairée suyvant le passage de l'Apostre aux Hébrieux : et que ce n'est pas de merveille si Dieu ne pardonnera jamais à ceux qui sont ainsi tombez, liv. 3, chap. 3, sect. 23. Veu qu'il ne promet de pardonner sinon à ceux qui viendront à repentance : ce que tels jamais ne feront, et jà soit que l'Escriture attribue à aucuns d'iceux larmes et cris, que cela toutesfois n'estoit pas repentance ne conversion, mais plustost un torment confus et aveugle procédant de désespoir, liv. 3, chap. 3, sect. 24.

De Pénitence ou Repentance.

Que Pénitence ne précède pas la foy, ains procède d'icelle, liv. 3, chap. 3, sect. 1. Réfutation de ceux qui tienent le contraire : et que toutesfois cela n'est pas pour signifier qu'il y ait quelque espace de temps auquel la foy engendre Repentance : mais seulement pour monstrer que nul ne peut à bon escient s'addonner à repentance, si premièrement il ne cognoist qu'il appartient à Dieu, et est de ses enfans. Item, touchant l'erreur d'aucuns Anabaptistes, des Jésuites, et autres semblables fantastiques, qui donnent du commencement à leurs disciples certains jours pour s'exercer à Pénitence, liv. 3, chap. 3, sect. 2. Que de long temps aucuns hommes sçavans ont mis deux parties de repentance, asçavoir Mortification (que le commun nomme Contrition) et Vivification : laquelle ils exposent mal, disans que c'est la consolation qui revient du sentiment de la miséricorde de Dieu, veu que c'est plustost une affection de vivre sainctement, liv. 3, chap. 3, sect. 3.

Que les autres mettent deux espèces de Pénitence : l'une Légale, et l'autre Evangélique ; où aussi sont proposez les exemples de chacune espèce, prins de l'Escriture, liv. 3, chap. 3, sect. 4. La vraye définition de Pénitence selon l'Escriture : et que combien qu'on ne puisse séparer Pénitence d'avec la foy, il est toutesfois besoin de les distinguer, liv. 3, chap. 3, sect. 5. Déclaration plus familière de la définition de Pénitence : où premièrement il est monstré qu'il est requis qu'il y ait une conversion à Dieu, c'est-à-dire un changement non pas seulement aux œuvres externes, mais aussi en l'âme, liv. 3, chap. 3, sect. 6, et puis qu'elle procède d'une droicte crainte de Dieu où aussi il est parlé de la tristesse qui est selon Dieu, liv. 3, chap. 3, sect. 7. Pour le troisième est déclairé ce qui avoit esté dit, que Pénitence consiste en deux parties, asçavoir en mortification de la chair et vivification de l'Esprit, liv. 3, chap. 3, sect. 8. Que l'une et l'autre nous vient de la communication que nous avons avec Christ, la première, de la participation de sa mort : l'autre, de sa résurrection. Et par ainsi que Pénitence est un renouvellement de l'image de Dieu en nous, et un restablissement de la justice de Dieu par le bénéfice de Christ ; ce qui ne s'accomplit pas en nous en un moment, liv. 3, chap. 3, sect. 9, mais que tousjours il demeure aux fidèles, ce pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, quelque matière de combatre contre leur propre chair. Et que telle a esté l'opinion de tous les anciens Docteurs de l'Eglise : et principalement de sainct Augustin qui appelle ceste source de mal et ceste maladie de concupiscence qui demeure encores és fidèles, Infirmité, et quelquesfois Péché, et est monstré que c'est vrayement péché, liv. 3, chap. 3, sect. 10. Ce qui est conformé par le tesmoignage de sainct Paul et par le sommaire des commandemens de Dieu. Item, que quand il est dit, que Dieu purge son Eglise de tout péché, cela se rapporte à l'imputation du péché, plustost qu'à la matière : lequel péché ne laisse pas d'habiter és fidèles, combien qu'il ne leur soit point imputé, mais seulement cesse d'y régner, liv. 3, chap. 3, sect. 11. Déclaration des sept causes, ou effects, ou parties, ou affections de Pénitence, lesquelles sainct Paul récite, asçavoir, Sollicitude, Excuse, Indignation, Crainte, Désir, Zèle, Vengence, où aussi il est touché, suyvant le dire de sainct Paul, qu'il faut bien adviser de tenir mesure en telle crainte et vengence : ce qui est esclarcy par une belle remonstrance que fait sainct Bernard, liv. 3, chap. 3, sect. 15. Les fruits de

Pénitence sont Piété envers Dieu, Charité envers les hommes : Saincteté et innocence de vie. Toutes lesquelles choses doivent commencer par l'affection intérieure du cœur, dont puis après les tesmoignages s'en monstrent par dehors ; où aussi il est traitté de quelques exercices externes de Pénitence, lesquels les anciens Docteurs semblent avoir par trop recommandez, liv. 3, chap. 3, sect. 16. Que la conversion du cœur à Dieu est le principal point de Pénitence; que le sac, la cendre, les larmes et jusnes ont esté en grand usage entre les anciens devant la venue de Christ, comme tesmoignages de repentance publique; desquelles choses les deux dernières peuvent encores aujourd'huy avoir lieu, quand quelque calamité est prochaine de l'Eglise, afin de le prier qu'il destourne son ire, liv. 3, chap. 3, sect. 17. Que c'est hors de la propre signification, quand le mot de Pénitence est attribué à une telle déclaration externe. Es péchez la confession publique n'est pas tousjours nécessaire : mais la confession secrette qui se fait à Dieu, ne doit jamais estre omise : en laquelle il ne faut pas seulement confesser les péchez ordinaires, mais aussi les fautes lourdes et autres péchez commis de long temps. De la Pénitence spéciale qui est requise des gens de mauvaise vie, ou qui ont commis quelque grand scandale : et de la Pénitence ordinaire, à laquelle se doivent employer les enfans de Dieu toute leur vie : voire jusques aux plus parfaits, liv. 3, chap. 3, sect. 18. Que le Seigneur justifie les siens gratuitement afin de les restaurer quant et quant en vraye justice par la sanctification de son Esprit; et que pourtant Jehan Baptiste, Christ, et les Apostres ont presché Pénitence et rémission des péchez, de laquelle manière de parler le sens est quant et quant déclairé, liv. 3, chap. 3, sect. 19. Que les Chrestiens doivent tousjours s'exercer et advancer en Pénitence : et que cestuy-là a beaucoup prouffité qui a apprins à se desplaire à bon escient, liv. 3, chap. 3, sect. 20. Que repentance est un don singulier de Dieu : que Dieu la requiert de tous hommes, et donne à tous ceux qu'il veut sauver : et laquelle (comme l'Apostre déclaire) jamais il ne donnera aux apostats volontaires, desquels l'impiété est irrémissible, c'est-à-dire à ceux qui pèchent contre le sainct Esprit, liv. 3, chap. 3, sect. 21. Que combien qu'une Pénitence feinte ne soit point plaisante à Dieu, quelquesfois néantmoins il pardonne pour un temps aux hypocrites, monstrans par dehors quelques signes de conversion ; ce qu'il fait non pas en leur faveur, mais pour donner exemple à tous, afin que nous apprenions d'appliquer nos affections à vraye repentance ; ce qui est monstré par l'exemple d'Achab, d'Esaü, et des Israélites, liv. 3, chap. 3, sect. 25. Que les Théologiens sorbonistes s'abusent bien lourdement és définitions qu'ils baillent de Pénitence : Item en la divisant en Contrition de cœur, Confession de bouche, et Satisfaction d'œuvre. Item des questions qu'ils esmeuvent, par lesquelles il appert que quand ils parlent de Pénitence, ils gazouillent de choses qui leur sont incognues, liv. 3, chap. 4, sect. 1. Que quand ils requièrent ces trois choses susdites en Pénitence, par mesme moyen ils attachent à icelle la rémission des péchez ; ce qu'estant vray, nous serions bien misérables, veu que jamais nous n'aurions repos de conscience ; ce qui est monstré premièrement en la contrition du cœur telle qu'ils requièrent, liv. 3, chap. 4, sect. 2, et puis en la confession de bouche, liv. 3, chap. 4, sect. 4, etc. Item en la satisfaction, liv. 3, chap. 4, sect. 25. Qu'il y a grande différence entre ceste contrition de laquelle parlent les Sorbonistes, et celle que l'Escriture requiert des pécheurs, asçavoir qu'ils ayent vrayement faim et soif de la miséricorde de Dieu, liv. 3, chap. 4, sect. 3. En quel sens c'est que les anciens Docteurs ont estimé que la Pénitence solennelle, laquelle estoit lors requise pour les grandes offenses, ne se devoit non plus réitérer que le Baptesme, liv. 4, chap. 1, sect. 29.

De la Pénitence que le Pape met entre les Sacremens.

Pource que les Papistes taschent de maintenir leur fantasie sous couleur de

la façon de l'Eglise ancienne en la Pénitence publique, il est traitté d'icelle et de l'imposition des mains réconciliatoire : et est monstré que par succession de temps on a usé de ceste cérémonie és absolutions mesmes privées, liv. 4, chap. 19, sect. 14. Diverses opinions des Théologiens romanisques, comment Pénitence est Sacrement. Item est monstré que la définition de Sacrement ne luy convient point, liv. 4, chap. 19, sect. 15, 16. Que ç'a esté mensonge et tromperie tout ce qu'ils ont imaginé touchant le Sacrement de Pénitence : et qu'ils l'ont orné d'un tiltre plein d'impiété et de blasphème, disans que c'est une seconde planche après le naufrage, depuis le Baptesme, liv. 4, chap. 19, sect. 17.

De Persévérance.

Voyez liv. 2, chap. 5, sect. 3. Réfutation d'un erreur bien dangereux, asçavoir que Dieu donne la persévérance selon les mérites, c'est-à-dire selon qu'un chacun s'est monstré n'estre point ingrat envers la première grâce. Et qu'en cela il y a double faute. Item de la distinction commune entre grâce ouvrante, et grâce coopérante : et comment sainct Augustin en a usé, liv. 2, chap. 3, sect. 11.

De la Police ou Gouvernement civil.

Qu'il faut distinguer le gouvernement civil d'avec le gouvernement intérieur de l'âme et que ceux-là sont à rejetter qui taschent d'abolir la Police, comme chose qui n'est point nécessaire aux Chrestiens, ou qui ne peut consister que la liberté spirituelle de l'âme ne tombe bas. Item les flatteurs qui attribuent trop à la Police, et l'opposent à la domination de Dieu, liv. 4, chap. 20, sect. 1, 2. Que la Police est un don de Dieu dont revienent de grans prouffits au genre humain et une aide qui n'est pas petite pour entretenir l'estat de la religion. Qu'il y a trois parties au gouvernement civil, asçavoir le Magistrat, les Loix, et le Peuple, liv. 4, chap. 20, sect. 3. Des trois espèces de gouvernement civil, asçavoir Monarchie, Aristocratie, et Démocratie : qu'on ne peut pas déterminer simplement laquelle est la meilleure, et toutesfois que le défaut qui est és hommes fait qu'il est plus seur et tolérable que plusieurs gouvernent, que si un seul régnoit. Mais que tant y a que toutes ces espèces de gouvernement sont de Dieu, et qu'il dispose ainsi les choses diversement selon son plaisir, et que pourtant le devoir des particuliers est d'obéir, et non pas de changer l'Estat à leur appétit, liv. 4, chap. 20, sect. 8. De l'immunité que s'attribue le Clergé du Pape, incognue aux Evesques de l'Eglise ancienne, liv. 4, chap. 11, sect. 15. Qu'anciennement és causes de la foy la cognoissance en estoit à l'Eglise, non pas aux Princes, combien que quelquesfois les Princes interposassent bien leur authorité en choses Ecclésiastiques : mais c'estoit pour conserver l'ordre de l'Eglise, non pas pour le troubler, liv. 4, chap. 11, sect. 15, 16. De la puissance du glaive usurpée par les Evesques en la Papauté : et comment de petis commencemens ils se sont peu à peu eslevez si haut, liv. 4, chap. 11, sect. 9, 10.

De la Prédestination.

Que la cognoissance de la doctrine de la Prédestination est douce et savoureuse au fruit qui en revient. Les trois principales utilités d'icelle sont touchées, et sont admonestez ceux qui estans menez d'une curiosité s'ingèrent és secrets de la sagesse de Dieu outre les limites de l'Escriture, liv. 3, chap. 21, sect. 1, 2. Item ceux qui ne veulent qu'on face aucunement mention de la Prédestination, liv. 3, chap. 21, sect. 3, 4. Que c'est que la Prédestination. Item la prescience de Dieu : et que c'est mal entendu de fonder la Prédestination sur la Prescience. Un exemple de la Prédestination en toute la lignée d'Abraham au regard des autres nations, comme il est monstré par plusieurs tesmoignages de l'Escriture, liv. 3, chap. 21, sect. 5. Et qu'outre ceste Prédestination générale, il y en a eu une autre spéciale, par laquelle Dieu d'entre les enfans d'Abraham en a prins aucuns et rejetté les autres, liv. 3, chap. 21, sect. 6, 7. Confirmation de la doctrine de la Prédestination par tesmoignage de l'Escriture liv., 3, chap. 22. Contre

ceux qui imaginent que la cause de la Prédestination est que Dieu a préveu les mérites d'un chacun. Item contre d'autres qui intentent procès à Dieu, de ce qu'en eslisant les uns il laisse là les autres, liv. 3, chap. 22, sect. 1. Que Dieu tant en l'élection qu'en la réprobation n'a eu aucun esgard aux œuvres : mais que son bon plaisir est la cause de l'une et l'autre, liv. 3, chap. 22, sect. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11. Ce qui est confermé par certains passages de sainct Augustin, liv. 3, chap. 22, sect. 8, et est réfutée la subtilité frivole qu'ameine au contraire Thomas d'Aquin, liv. 3, chap. 22, sect. 9. Que Dieu n'assigne pas les promesses de salut à tous hommes, mais particulièrement à ses esleus, liv. 3, chap. 22, sect. 10. Que ce ne sont point choses répugnantes, que Dieu en appelle plusieurs par la prédication externe de la Parole et néantmoins ne donne le don de foy qu'à un petit nombre, liv. 3, chap. 22, sect. 10. Contre ceux qui accordent tellement l'élection, que ce pendant ils nient que Dieu réprouve aucuns, liv. 3, chap. 23, sect. 1. Qu'en vain les réprouvez plaident contre Dieu, veu qu'il ne leur est de rien redevable, et ne veut rien qui ne soit juste : veu aussi que quant à eux ils trouvent en eux-mesmes les causes de leur damnation, et bien justes, liv. 3, chap. 23, sect. 2, 3, 4, 5. Response à l'interrogation audacieuse et plene de sacrilége laquelle aucuns font, Pourquoy Dieu imputeroit à vice aux hommes les choses, desquelles il leur a imposé nécessité par sa Prédestination, liv. 3, chap. 23, sect. 6, 8, 9. La définition de Prédestination, liv. 3, chap. 23, sect. 8. Response à ceux qui concluent de la doctrine de la Prédestination, que doncques Dieu a acception de personnes, liv. 3, chap. 23, sect. 10, 11. Contre aucuns porceaux qui sous couleur de la Prédestination poursuyvent asseurez en leurs vices : et contre tous ceux qui allèguent que ceste doctrine estant establie, toute solicitude de bien vivre est abatue, liv. 3, chap. 23, sect. 12. A l'encontre de ceux qui disent que ceste doctrine renverse toutes exhortations à saincteté de vie, il est monstré par les livres de sainct Augustin, que la prédication de la Parole a son cours, et que cela toutesfois n'empesche point la cognoissance de la Prédestination, liv. 3, chap. 23, sect. 13. Quand on voit que les uns obéissent à la Prédication de la Parole de Dieu, les autres la mesprisent, ou par icelle sont tant plus aveuglez et endurcis, combien que cela adviene par leur malice et ingratitude, si faut-il sçavoir toutesfois qu'une telle diversité dépend du conseil secret de Dieu et qu'il nous faut arrester sans en chercher cause plus haute, liv. 3, chap. 24, sect. 12, 13, 14. Expositions de certains passages, où il semble que Dieu n'accorde pas que les iniques périssent par son décret, sinon entant que contre son vouloir et quasi maugré luy, ils se jettent à perdition : où est monstré qu'ils ne sont point contraires à la doctrine de la Prédestination, liv. 3, chap. 24, sect. 15, 16, 17. Que ce que les promesses de salut sont universelles ne contrevient à la doctrine de la Prédestination des réprouvez : et que toutesfois ce n'est pas sans fort bonne cause qu'elles sont couchées universellement, liv. 3, chap. 24, sect. 17, où aussi sont desmeslées certaines objections que font ceux qui nient ce point de doctrine.

Des Promesses de Dieu.

Que non sans cause toutes les Promesses de Dieu sont encloses en Christ, veu que chacune promesse est tesmoignage de l'amour de Dieu envers nous et qu'il est certain que nul n'est aimé de Dieu hors de Christ. Item, que Naaman Syrien, Corneille le Centenier, et l'Eunuque auquel sainct Philippe fut addressé, n'estoyent point du tout sans cognoissance de Christ, combien que le goust qu'ils en avoyent fust bien petit, et qu'ils eussent une foy en partie enveloppée, liv. 3, chap. 2, sect. 32. Le Seigneur, afin d'adonner nos cœurs à amour de justice et haine d'iniquité, ne s'est point contenté d'avoir simplement proposé ses commandemens, mais a puis après adjousté les Promesses des bénédictions tant de la vie présente que de la béatitude éternelle, semblablement les menaces tant des calamitez présentes que de

la mort éternelle. Les menaces monstrent la parfaite pureté qui est en Dieu : les Promesses, la grande amour qu'il a à justice, et une merveilleuse bénignité envers les hommes, liv. 2, chap. 8, sect. 4. De la Promesse que Dieu fait de continuer sa miséricorde en mille générations, liv. 2, chap. 8, sect. 21. Que les Promesses de la Loy, jà soit qu'elles soyent conditionnelles, n'ont pas toutesfois esté données en vain, liv. 2, chap. 7, sect. 4.

De la Providence de Dieu.

Que quand les Payens selon leur entendement naturel confessent que Dieu est créateur, c'est d'une autre sorte que nous, qui l'advouons tel par la foy. Car elle nous enseigne que luy-mesme aussi est le gouverneur de toutes choses : et non pas d'un mouvement universel seulement, mais d'une Providence spéciale qui s'estend jusques aux petis oiselets, liv. 1, chap. 16, sect. 1. Ceux qui attribuent quelque chose à fortune, ensevelissent la Providence de Dieu, par le conseil secret duquel tous événemens sont gouvernez, liv. 1, chap. 16, sect. 2. Que les choses qui n'ont point d'âme, combien que Dieu leur ait assigné à chacune sa propriété naturellement, ne peuvent toutesfois mettre en avant leur effect, sinon d'autant qu'elles sont présentement addressées par la main de Dieu : comme il est monstré par le soleil, avant lequel créer Dieu a voulu qu'il y eust clairté au monde, et que la terre fust garnie de toutes sortes de biens, lequel aussi au commandement de Dieu s'est arresté en un degré l'espace de deux jours, et une autre fois s'est reculé de dix degrez, liv. 1, chap. 16, sect. 2. Item par les estoilles et signes du ciel, lesquels les infidèles craignent, liv. 1, chap. 16, sect. 3. Quand Dieu est dit Tout-puissant, c'est pour monstrer qu'il a une puissance qui besongne continuellement, tellement qu'elle conduit mesmes tous les mouvemens particuliers, et que rien n'advient, sinon ainsi qu'il a déterminé en son conseil ; ce que ceux qui ne recognoissent, despouillent Dieu de sa gloire, et amoindrissent sa bonté. Nous au contraire recueillons de là double fruit, liv. 1, chap. 16, sect. 3. Il est prouvé que la Providence de Dieu ne contemple pas seulement les choses qui advienent, mais mesmes conduit tous les événemens. Dont est mis bas l'erreur de ceux qui imaginent en Dieu une prescience nue, ou une Providence seulement universelle : item l'erreur des Epicuriens, et de ceux qui n'attribuent à Dieu domination que sur le milieu de l'air. Qu'on peut bien constituer une Providence universelle en Dieu, mais que ce pendant on n'obscurcisse point la spéciale, qui conduit tous actes particuliers, et non pas aucuns seulement, liv. 1, chap. 19, sect. 4, 5. Que Dieu ne gouverne pas seulement le principe du mouvement, il appert par la fertilité d'une année et la stérilité de l'autre : veu que le Seigneur nomme la première sa bénédiction, l'autre sa malédiction et vengence, liv. 1, chap. 16, sect. 5. Que la Providence de Dieu au gouvernement du monde doit estre principalement considérée à l'endroict du genre humain, et en la diversité des conditions qu'on voit entre les hommes, et en l'addresse des événemens divers, liv. 1, chap. 16, sect. 6, 7. Contre ceux qui calomnient ceste doctrine de la Providence de Dieu, disans que c'est la fantasie des Stoïciens, que toutes choses advienent par nécessité, liv. 1, chap. 16, sect. 8. Asçavoir-mon s'il advient quelque chose par cas fortuit ou d'adventure ; et à ce propos la sentence de Basile, Que Fortune et Adventure sont mots de Payens. Item, que sainct Augustin se repent d'avoir usé du mot de Fortune. Item, que toutesfois on peut appeler choses fortuites, celles qui considérées en leur nature, ou estimées selon nostre cognoissance, semblent telles : jà soit qu'au conseil secret de Dieu elles soyent nécessaires. Item toutes choses à venir, entant qu'elles nous sont incertaines, liv. 1, chap. 16, sect. 8, 9. Quelles choses sont à considérer pour rapporter la doctrine de la Providence de Dieu à sa droicte fin, à ce que nous en recevions le fruit qu'il faut. Et que quand les causes des choses qui advienent ne nous apparoissent point, il nous

nant conseil il ne suyvra pas son propre sens, ains se recommandera à la sagesse de Dieu : et ne s'appuyera pas tellement sur les moyens extérieurs, que sa fiance y repose quand il les a, ou qu'il perde courage quand ils défaudront, liv. 1, chap. 17, sect. 9. Une belle et ample description de la félicité inestimable du fidèle qui se repose en la Providence de Dieu : et de la misérable crainte et destresse, de laquelle sans cela nous sommes enserrez, veu que l'infirmité de ce corps terrien nous rend sujets à tant de maladies : veu aussi que nostre vie et nostre salut est assiégé de tant de périls, en la maison, et dehors, sur mer et sur terre par les hommes et par les diables, liv. 1, chap. 17, sect. 10, 11. Que les passages de l'Escriture où il est dit que Dieu s'est repenty, ne répugnent point à la doctrine de la Providence de Dieu : veu que là comme aussi quand il est dit qu'il se courrouce l'Escriture s'abbaissant à nostre capacité, le descrit, non pas tel qu'il est en soy, mais tel que nous le sentons. Item, ce qu'il a pardonné aux Ninivites lesquels il avoit menacez de destruire dedans quarante jours : et prolongé de plusieurs années la vie à Ezéchias, auquel il avoit dénoncé la mort présente : pource que telles menaces, combien qu'elles soyent simplement couchées, contienent toutesfois une condition tacite ; ce qui est monstré par un semblable exemple, quand Dieu menace le Roy Abimélech à cause de la femme d'Abraham, liv. 1, chap. 17, sect. 12, 13, 14. Contre ceux qui voulans estre estimez modestes, attentent de maintenir la justice de Dieu par fausses excuses, alléguans que ce que Satan et tous les iniques font, advient seulement par la permission de Dieu, et n'est pas conduit par sa Providence et volonté. Et est monstré par l'affliction de Job, la tromperie faite à Achab, la mort de Christ, l'inceste d'Absalom, et autres plusieurs exemples, que les hommes ne font rien que Dieu n'ait desjà déterminé en soymesme, et qu'il ne conduise par une addresse secrette, liv. 1, chap. 18, sect. 1. Et que cela a lieu non-seulement quant aux actions externes, mais aussi quant aux affections et mouvemens secrets. Car il est monstré par l'endurcissement de Pharaon, et autres tesmoignages que Dieu œuvre és esprits et és cœurs des iniques mesmes. Et à cela n'est point contraire, ce que souvent l'opération du diable entrevient là : car Dieu ne laisse pas néantmoins d'y besongner, mais d'une manière qui luy est propre, asçavoir en exerçant sa juste vengence, liv. 1, chap. 18, sect. 2. Et par ainsi que Dieu n'est point autheur des maléfices, liv. 1, chap. 18, sect. 4. Il est monstré que ceux qui, sous couleur de modestie, rejettent ceste doctrine, sont gens pleins d'un orgueil insupportable. Et est réfutée une objection qu'ils font, que s'il n'advient rien que par le vouloir de Dieu, il y aura deux volontez contraires en luy, entant qu'il décerneroit en son conseil estroit les choses qu'il a manifestement défendues par sa Loy, où est monstré que Dieu ne répugne point à soymesme, que sa volonté n'est point muable, qu'il ne fait point semblant de vouloir ce qu'il ne veut pas : mais que sa volonté, laquelle est une et simple en soy nous semble diverse, pource que selon la débilité de nostre sens nous ne comprenons pas comment il veut et ne veut point en diverses manières qu'une chose se face, finalement est touché après sainct Augustin, que l'homme veut quelquesfois d'une bonne volonté ce que Dieu ne veut pas, et qu'il veut d'une mauvaise volonté ce que Dieu veut d'une bonne, liv. 1, chap. 18, sect. 3. La considération de la puissance de Dieu au gouvernement du ciel et de la terre, et de chacune partie d'iceux, liv. 1, chap. 5, sect. 5. Que Dieu par sa Providence gouverne tellement la société humaine, qu'il se monstre libéral, miséricordieux, juste et sévère, liv. 1, chap. 5, sect. 6. Que ce qu'on estime estre cas fortuits en la vie humaine, sont autant de tesmoignages de la Providence céleste, liv. 1, chap. 5, sect. 7. Et nous doyvent resveiller à l'espérance de la vie à venir, liv. 1, chap. 5, sect. 9. Comment le Seigneur besongne és cœurs des siens, et Satan és cœurs des iniques, tellement toutesfois que cela ne les excuse pas, liv. 2, chap. 4, sect. 1. Que Dieu aussi besongne és iniques, voire en une mesme œuvre que Satan, et que toutesfois ce

Du Purgatoire.

R.

De la Raison qui est en l'homme.

lesquels il distribue à qui bon luy semble (voire mesmes aux iniques) pour le bien commun du genre humain, et que pourtant il nous en faut user, encores que le Seigneur nous les communique par le moyen des infidèles, ausquels ils sont choses frivoles et de nulle importance, pource qu'ils n'ont point de ferme fondement de vérité, liv. 2, chap. 2, sect. 16. Que la Raison de l'homme ne peut rien veoir en ce qui concerne le Royaume de Dieu et és choses célestes : ce qui gist en trois points, asçavoir de cognoistre Dieu, sa faveur paternelle envers nous, et comment il nous faut reigler nostre vie selon la reigle de la Loy; cela est démonstré aux deux premiers points, liv. 2, chap. 2, sect. 18. Et à ce propos sont alléguez plusieurs tesmoignages de l'Escriture, liv. 2, chap. 2, sect. 19, 20, 21. Quant au troisième, il semble bien que l'esprit de l'homme a quelque subtilité d'avantage qu'aux deux premiers, veu que par la loy de nature l'homme est instruit à la droicte reigle de bien vivre : mais une telle cognoissance est imparfaite, et ne sert autre chose à l'endroict des incrédules, sinon de les rendre inexcusables, et ne peuvent par ceste lumière naturelle cognoistre la vérité en chacun point. L'exposition de ce qu'a dit Thémistius que l'entendement de l'homme ne s'abuse guères en considération générale, mais qu'il se trompe en considérant particulièrement ce qui concerne sa personne. Item, est monstré que le jugement universel que l'homme a à discerner le bien et le mal, n'est pas du tout sain et entier, car il ne cognoist nullement ce qui est le principal en la première Table, comme de mettre nostre fiance en Dieu, etc.; quant à la seconde Table, combien qu'il y ait un peu plus d'intelligence, encores y défaut-il bien aucunesfois comme quand il trouve absurde d'endurer une supériorité trop dure, et de ne se venger point, et quand en toute la Loy de Dieu il ne cognoist point le mal de concupiscence qu'il a en soy, liv. 2, chap. 2, sect. 22, 23, 24. Il est prouvé par l'Escriture, que toute la subtilité de nostre entendement est infirme pour nous conduire en toutes les parties de nostre vie : et que la grâce d'illumination est nécessaire à nos entendemens non pas pour le commencement seulement, ou pour un jour, mais à chascune minute, liv. 2, chap. 2, sect. 25. Voyez le reste sous le mot de *Franc arbitre*.

Du Rédempteur qui est Christ.

Que ce nous seroit une chose inutile de cognoistre Dieu créateur si la foy n'estoit conjoincte pour nous le proposer Père et Rédempteur en Christ : et que ceste doctrine depuis le commencement du monde a eu lieu en tous aages entre les enfans de Dieu, liv. 2, chap. 9, sect. 1. Il est prouvé par divers argumens et tesmoignages de l'Escriture, que la félicité que Dieu a promise de tous temps à son Eglise, a esté fondée en la personne de Jésus-Christ. Car la première adoption du peuple et la conservation de l'Eglise, et la délivrance d'icelle és dangers où elle a esté, et la restauration après qu'elle avoit esté dissipée, dépendoyent tousjours de la grâce du Médiateur, et l'espoir de tous les fidèles n'a jamais reposé ailleurs qu'en Jésus-Christ, liv. 2, chap. 6, sect. 2, 3, 4. Qu'il faut diligemment considérer comment Christ s'est acquitté de l'office de Rédempteur, afin que nous trouvions en luy toutes les choses qui nous sont nécessaires, veu que (comme dit sainct Bernard) il nous est clairté, viande, huile, sel, etc., liv. 2, chap. 16, sect. 1. Il est déduit comment s'accorde de dire que Dieu nous a esté ennemy, jusques à ce qu'il nous ait esté réconcilié par Jésus-Christ, veu que de nous donner Christ, et nous prévenir par miséricorde, estoyent desjà signes d'une amour qu'il avoit envers nous; et est monstré que l'Escriture use de ceste manière de parler, et autres semblables, s'accomodant à nostre sens : et que toutesfois ce n'est pas autrement qu'en vérité qu'elle parle ainsi : le tout est prouvé par l'Escriture et par sainct Augustin, liv. 2, chap. 16, sect. 2, 3.

De la Régénération.

Contre aucuns Anabaptistes qui, au lieu de la régénération spirituelle des fidèles,

imaginent je ne sçay quelle intempérance phrénétique : c'est que les enfans de Dieu (comme il leur semble) estans réduits en estat d'innocence, ne se doyvent point soucier de réfréner les concupiscences de leur chair, mais seulement suyvre l'Esprit pour conducteur, liv. 3, chap. 3, sect. 14. Voyez le reste ci-dessus sous le mot de *Pénitence*.

De la Religion.

La nécessité fait confesser comme par force aux meschans, qu'il y a un Dieu, liv. 1, chap. 4, sect. 4. Que ceux-là s'abusent, qui disent que la Religion a esté controuvée par la finesse de quelques gens subtils, afin que par ce moyen ils meissent quelque bride sur le simple populaire, liv. 1, chap. 3, sect. 2. Les gens profanes mesmes et les Athéistes sont contraints, bon gré mal gré qu'ils en ayent, de sentir qu'il y a un Dieu, liv. 1, chap. 3, sect. 2. Et en quel sens c'est que David dit qu'ils pensent en leur cœur qu'il n'y a point de Dieu, liv. 1, chap. 4, sect. 2.

De la Rémission des péchez.

Contre ceux qui songent que les fidèles puissent avoir une telle perfection en ceste vie, qu'ils n'ayent plus besoin de demander pardon à Dieu, liv. 3, chap. 20, sect. 45. De la Rémission des péchez, et en quel sens les péchez sont nommez debtes, et est dit que nous remettons et pardonnons à ceux qui nous ont offensez, liv. 3, chap. 20, sect. 45. De la distinction entre la peine et la coulpe : où est réfutée par bons tesmoignages de l'Escriture la resverie des Papistes, que Dieu, en remettant la coulpe, réserve encores la peine, laquelle il faut racheter par satisfactions, liv. 3, chap. 4, sect. 29, 30. Ou aussi il est monstré qu'ils ne peuvent eschapper par la distinction qu'ils mettent entre la punition éternelle et les temporelles. De certains passages de l'Escriture, par lesquels ils s'efforcent de confermer leur erreur : où il est monstré qu'il y a deux espèces de jugemens de Dieu, l'un de vengence, l'autre de correction ou chastiment, lesquels il faut distinguer l'un d'avec l'autre, liv. 3, chap. 4, sect. 31. Le premier, les fidèles l'ont tousjours eu en horreur : l'autre, ils l'ont receu d'un courage paisible, pource qu'il emporte tesmoignage d'amour. Item, que quand il est dit que le Seigneur se courrouce à ses fidèles, cela n'est point dit au regard de la volonté de Dieu et de l'affection qu'il a en les chastiant, mais de la douleur véhémente dont ils sont touchez sitost qu'il leur monstre quelque rigueur : et que cela leur est expédient, afin qu'ils se desplaisent en leurs vices. Que les meschans au contraire estans batus des fléaux de Dieu en ce monde, commencent desjà aucunement à endurer la rigueur de son jugement. Le tout est confermé par tesmoignages de l'Escriture, et expositions de Chrysostome et sainct Augustin, liv. 3, chap. 4, sect. 32, 33. Que Dieu ayant pardonné à David son adultère, n'a pas laissé de le chastier, tant pour l'humilier, qu'afin que ce fust un exemple en tous aages, et que pour ceste mesme raison, estant propice à ses fidèles, il ne laisse pas toutesfois de les assujetir aux misères communes de ceste vie par chacun jour, liv. 3, chap. 4, sect. 35. Exposition de l'article du Symbole touchant la Rémission des péchez, liv. 4, chap. 1, sect. 20, 21. Que les clefs ont esté données à l'Eglise pour pardonner les péchez, non pas seulement à la première entrée, à ceux qui se convertissent de nouveau à Jésus-Christ, mais aux fidèles durant tout le cours de leur vie, liv. 4, chap. 1, sect. 22. Ce qui est confermé par tesmoignages de l'Escriture contre les Novatiens, et aucuns Anabaptistes qui imaginent que le peuple de Dieu est par le Baptesme régénéré en une vie pure et angélique et qu'il ne reste point de pardon pour ceux qui vienent à tomber puis après, liv. 4, chap. 1, sect. 23, 24, 25, 26, 27. Contre ceux qui estiment toute volontaire transgression de la Loy estre péché irrémissible, liv. 4, chap. 1, sect. 28.

Du Renoncement de nous-mesmes.

Le fondement pour bien dresser nostre vie selon la reigle que la Loy nous prescrit, est de considérer que nous ne sommes pas à nous-mesmes, ains con-

sacrez et dédiez à Dieu. Et que pourtant il nous convient renoncer à nous-mesmes, et à nostre raison (laquelle seule les Philosophes veulent que nous suyvions) afin d'estre gouvernez par la Parole de Dieu et son sainct Esprit, liv. 3, chap. 7, sect. 1. Item, qu'il ne nous faut pas chercher les choses qui nous agréent, ains celles qui sont plaisantes à Dieu, et servent à exalter sa gloire. Et c'est ce que nous nommons le Renoncement de nous-mesmes : qui est un point sans lequel il y a un monde de vices caché en l'âme de l'homme : et s'il y a quelque apparence de vertu, elle est corrompue par une meschante cupidité de gloire, liv. 3, chap. 7, sect. 2. Le Renoncement de nous-mesmes, ou la mortification regarde en partie les hommes, en partie (et principalement) Dieu. L'Escriture, pour nous enseigner de nostre devoir envers nos prochains, nous commande deux choses : asçavoir que nous leur portions honneur, et que nous nous employions sans feintise à procurer leur proufit ; quant au premier, il est monstré comment nous nous en pourrons acquitter, liv. 3, chap. 7, sect. 4. Du second aussi il est déclairé comment l'Escriture nous y meine comme par la main, sect. 5. Voyez aussi à ce propos, livre 3, chap. 20, sect. 43.

De la Résurrection de Christ.

Que tout ce que nous croyons de la croix, mort et sépulture de Christ, seroit imparfait sans sa Résurrection : que nous en recevons proufit en trois sortes : c'est qu'elle nous a acquis justice devant Dieu, et nous est un gage de la Résurrection à venir, et que par icelle nous sommes dés maintenant régénérez en nouveauté de vie, liv. 2, chap. 16, sect. 13. Exposition de l'histoire de la Résurrection de Christ, liv. 3, chap. 25, sect. 3.

De la Résurrection dernière.

Que les fidèles ont sur tout besoin d'espérance et patience, afin de ne perdre courage en la course de leur vocation, et que pourtant cestuy-là à bon escient proufite en l'Evangile, qui s'est accoustumé à méditer continuellement la résurrection bien-heureuse, liv. 3, chap. 25, sect. 1, 2. L'article de la Résurrection dernière contient une doctrine de grand poids, et difficile à croire. Et afin que la foy puisse surmonter la difficulté qui y est, l'Escriture nous donne deux aides : l'une est en la similitude de Jésus-Christ, l'autre en la puissance infinie de Dieu, liv. 3, chap. 25, sect. 3, 4. Réfutation de l'erreur des Saduciens qui nioyent la Résurrection, et des Chiliastes qui restreignoyent au terme de mille ans la durée du règne de Christ, liv. 3, chap. 25, sect. 5. Item, de ceux qui imaginent que les âmes au dernier jour ne reprendront pas les mesmes corps desquels elles sont maintenant revestues, mais en auront d'autres, liv. 3, chap. 25, sect. 7, 8. De la manière comment se fera la Résurrection dernière, liv. 3, chap. 25, sect. 8. A quel tiltre la Résurrection dernière, qui est un singulier bénéfice de Jésus-Christ, est commune aux iniques qui sont maudits de Dieu, liv. 3, chap. 25, sect. 9.

S

Du Sabbath, ou jour du repos.

L'exposition du quatrième commandement, la fin d'iceluy et les trois causes qu'il contient, liv. 2, chap. 8, sect. 28. Il est prouvé par divers passages de l'Escriture, que la première cause, c'est asçavoir la figure du repos spirituel (c'est-à-dire de nostre sanctification) a eu le principal lieu en ce commandement, liv. 2, chap. 8, sect. 26. Pourquoy c'est que le Seigneur y a assigné le septième jour, liv. 2, chap. 8, sect. 30, 31. Et que ceste partie d'autant qu'elle estoit cérémoniale a esté abolie par la venue de Christ, au mesme lieu. Les deux autres causes convienent également à tous siècles : c'est asçavoir qu'il y a certains jours assignez pour faire les assemblées ecclésiastiques, et qu'on donne quelque relasche aux serviteurs, liv. 2, chap. 8, sect. 32. Des jours pour faire les assemblées ecclésiastiques à ouyr la Parole de Dieu, et faire les prières publiques où aussi il est parlé de l'observation du jour de Dimanche, liv. 2,

Des Sacremens.

Des cinq autres cérémonies faussement appelées Sacremens.

De la Sacrificature de Christ, de son Règne, et de l'office de Prophète.

cature : et qu'à ces trois offices s'estend le nom de Christ ou Oinct, qui luy est attribué : combien qu'il a esté ainsi nommé spécialement pour le regard du Règne. Il est prouvé que combien que Dieu ait tousjours donné des Prophètes et Docteurs à son Eglise, néantmoins tous fidèles ont attendu la plene lumière d'intelligence à la venue du Messias : item, qu'il l'a oinct Prophète pour tout le corps de l'Eglise, afin que la prédication y soit ordinaire, liv. 2, chap. 15, sect. 1, 2. Quant au Règne, qu'il faut premièrement noter que la nature d'iceluy est spirituelle : dont on peut recueillir l'éternité d'iceluy, laquelle il faut considérer en deux sortes. La première s'estend à tout le corps de l'Eglise, l'autre est spéciale à chacun membre : déclaration de l'une et l'autre par tesmoignage de l'Escriture, liv. 2, chap. 15, sect. 3. Il est déduit que nous ne pouvons autrement comprendre l'utilité du Règne de Christ, qu'en le cognoissant estre spirituel ; et qu'icelle consiste en deux points : c'est asçavoir qu'il nous enrichit de tous biens nécessaires pour le salut éternel de nos âmes : en après, qu'il nous donne force et vertu à l'encontre du diable et de tous ses assauts, par ainsi que Christ règne plustost pour nous que pour soy-mesme, et que pourtant non sans cause nous sommes nommez Chrestiens. Au reste que ceste sentence de sainct Paul, que Christ au dernier jour rendra le royaume à Dieu son Père, et autres semblables, ne dérogucnt rien à l'éternité du règne de Christ, liv. 2, chap. 15, sect. 4, 5. De la Sacrificature de Christ : où il est monstré que pour en sentir l'efficace et le proufit, il faut commencer par sa mort. Que de là s'ensuyt qu'il est intercesseur à jamais : et qu'à sa requeste et en faveur de luy nous sommes agréables à Dieu : dont s'ensuyt aux fidèles asseurance certaine à prier Dieu, et tranquillité paisible de conscience. Finalement, qu'il est tellement Sacrificateur, qu'il nous fait ses compagnons en tel honneur, à ce que les sacrifices de prières et de louange procédans de nous soyent agréables à Dieu, liv. 2, chap. 15, sect. 6.

Des Sacrifices.

La différence entre les Sacrifices de Moyse et la Cène du Seigneur en l'Eglise chrestienne, liv. 4, chap. 18, sect. 12. Que c'est que signifie proprement le mot de Sacrifice : et des diverses espèces de Sacrifices sous la Loy, lesquelles peuvent estre rapportées à deux : c'est que les uns soyent nommez Sacrifices d'action de grâces, les autres Propitiatoires ou d'Expiation, liv. 4, chap. 18, sect. 13. Nous n'avons qu'un Sacrifice propitiatoire, asçavoir la mort de Christ, mais bien plusieurs d'actions de grâces, asçavoir toutes œuvres de charité, prières, louanges, et tout ce que nous faisons appartenant au service de Dieu, liv. 4, chap. 18, sect. 13, 16, 17. Et ceste manière de Sacrifice a journellement lieu en l'Eglise, et en la Cène du Seigneur : et de là tous Chrestiens sont Sacrificateurs, au mesme lieu.

De la saincte Escriture, de la Parole de Dieu, et de l'authorité d'icelle.

Que les hommes ne recognoissent pas bien Dieu pour créateur, et ne sçavent pas par la considération des choses créées le discerner d'avec les faux dieux jusques à ce qu'ils soyent esclairez par la Parole, et que Dieu a tenu cest ordre à enseigner les siens, non-seulement depuis qu'il a esleu les Juifs pour son peuple, mais aussi dés le commencement du monde envers Adam, Noé, et les autres Pères, liv. 1, chap. 6, sect. 1. Que les Pères ont eu la Parole ou par oracles et visions, ou par le ministère d'autres hommes : laquelle ils ont esté bien asseurez estre Parole de Dieu, par laquelle ils ont cognu le vray Dieu créateur et gouverneur de toutes choses : laquelle puis après luy-mesme a voulu estre enregistrée en la Loy et és Prophètes pour tous siècles, liv. 1, chap. 6, sect. 2, 3. Où aussi il est monstré qu'à ce que nous ne concevions une cognoissance de Dieu vaine, il est besoin d'adjouster à la contemplation des choses créées la doctrine de la Parole. De ceux qui disent que l'authorité de l'Escriture dépend du jugement de l'Eglise, et comment nostre cas iroit bien mal si ainsi estoit, liv. 1, chap. 7, sect. 1. Que cest

Des Satisfactions des Papistes.

Des Scandales.

De la Superstition.

la vérité présente et comme le corps. La raison pourquoy le Seigneur a tenu cest ordre. Item, la définition du vieil Testament, liv. 2, chap. 11, sect. 4. Que pourtant il est dit que les Juifs ont esté conduits à Christ par la doctrine puérile de la Loy, avant qu'il fust manifesté en chair, liv. 2, chap. 11, sect. 5. Ce qui a eu lieu mesmes aux plus excellens Prophètes, et douez de grâces singulières du sainct Esprit, liv. 2, chap. 11, sect. 6.

La troisième différence est prinse du 31 de Jérémie, et 2 Cor. 3. Que l'ancien Testament est une doctrine litérale : le nouveau, doctrine spirituelle : l'ancien est mortel, le nouveau est instrument de vie, etc., liv. 2, chap. 11, sect. 7, 8.

La quatrième, Que l'Escriture appelle l'ancien Testament, Alliance de servitude, pource qu'il engendre crainte aux cœurs des hommes : le nouveau, de liberté, pource qu'il les conferme en seureté et fiance. Les trois dernières différences sont comparaisons entre la Loy et l'Evangile : la première comprend les promesses mesmes faites devant la Loy, Que les Pères sous la Loy et l'ancien Testament ont tellement vescu, qu'ils ne s'y sont point arrestez, ains ont tousjours aspiré au nouveau, et mesmes y ont participé de vraye affection de cœur, liv. 2, chap. 11, sect. 9, 10.

La cinquième, Que devant la venue de Christ le Seigneur avoit mis à part une nation en laquelle il teinst enclose l'alliance de grâce, laissant ce pendant comme en arrière les autres peuples. Ainsi la vocation des Gentils est une marque notable de l'excellence du nouveau Testament par-dessus l'ancien. Et a esté une chose si incroyable, qu'elle a esté comme nouvelle aux Apostres, mesmes estans desjà exercitez en la lecture des Prophètes, et ayans receu le sainct Esprit, liv. 2, chap. 11, sect. 11, 12. La conclusion des différences entre le vieil et le nouveau Testament : et response à diverses objections d'aucuns, qui allèguent pour une grande absurdité, la diversité du gouvernement de l'Eglise, la diverse façon d'enseigner, le changement des cérémonies : où est monstré qu'en ceste diversité reluit la constance de Dieu : et qu'il n'a rien fait que justement, sagement, et en miséricorde, quand il a autrement gouverné son Eglise estant en enfance, que maintenant qu'elle est venue en aage : item, quand devant l'advénement de Christ il a tenu enclose en un peuple la manifestation de sa grâce, laquelle il a depuis espandue sur toutes nations, liv. 2, chap. 11, sect. 13, 14.

Des Traditions.

Que puis que Dieu voulant prescrire la reigle de vraye justice a rapporté tous les points d'icelle à sa volonté, dont il appert que toutes les bonnes œuvres que les hommes inventent à leur fantasie, ne sont de nulle estime devant Dieu, mais que le service légitime de Dieu consiste seulement en obéissance, et que c'est l'origine, la mère et la gardienne de toutes vertus, liv. 2, chap. 8, sect. 5. Des Traditions humaines, c'est-à-dire des ordonnances touchant le service de Dieu faites par les hommes outre sa Parole : de l'impiété et nécessaire observation d'icelles, liv. 4, chap. 10, sect. 1, 2, 5, 6, 7, 8. Des ordonnances papales (qu'on appelle traditions ecclésiastiques) lesquelles contienent en partie les cérémonies, en partie concernent (comme ils disent) la discipline. L'impiété de l'une et l'autre espèce : qu'on establit en icelles le service de Dieu, et elles astreignent les consciences d'une rigueur extrême, liv. 4, chap. 10, sect. 9. Et pour icelles le commandement de Dieu est mesprisé, liv. 4, chap. 10, sect. 10. La vraye marque des Traditions humaines, lesquelles l'Eglise doit rejetter et tous fidèles réprouver, liv. 4, chap. 10, sect, 16. Réfutation de la couleur que prenent aucuns pour maintenir les Traditions papales, disans qu'elles sont de Dieu, pource que l'Eglise ne peut errer et est gouvernée par le sainct Esprit, liv. 4, chap. 10, sect. 17. Que c'est une pure tromperie, de rapporter aux Apostres l'origine des Traditions, desquelles par cy-devant l'Eglise a esté opprimée, liv. 4, chap. 10, sect. 18, 19, 20. Que c'est à tort qu'aucuns pour excuser la tyrannie des Traditions papales, allèguent l'exemple des Apostres, qui défendoyent aux Gentils de

De la Trinité.

esté au monde à faire des Vœus, liv. 3, chap. 13, sect. 1, 7.

De la Volonté de l'homme.

Asçavoir-mon si la Volonté de l'homme est en tout et par tout vicieuse et corrompue, tellement qu'elle n'engendre que mal, ou si elle a encores quelque liberté. A ce propos est exposé un mot commun prins des philosophes anciens, Que toutes choses naturellement appètent le bien : et est monstré que de là ne se peut prouver que la Volonté de l'homme soit en liberté, liv. 2, chap. 2, sect. 26. Que la faculté de l'âme est non-seulement nulle, mais du tout imbécille pour aspirer au bien volontairement. Et que si tout l'homme est détenu en la servitude de péché, il est nécessaire que la Volonté soit estreinte et enserrée de liens très-fermes, ce qui est prouvé par tesmoignages de l'Escriture et de sainct Augustin, liv. 2, chap. 2, sect. 27. Il est prouvé par sainct Augustin et sainct Bernard, que l'homme par sa cheute n'a pas perdu sa Volonté, mais saine Volonté, en sorte qu'elle ne se peut aucunement remuer à bien, tant s'en faut qu'elle s'y applique, mais nécessairement est tirée ou menée à mal, combien que ce ne soit pas par contrainte, ains volontairement; item, est bien au long monstrée la différence entre Contrainte et Nécessité, liv. 2, chap. 3, sect. 5. Veu que c'est le Seigneur qui commence et parfait le bien en nos cœurs, veu qu'il besongne en nous le vouloir (c'est-à-dire la bonne Volonté) veu qu'il crée un cœur nouveau, veu qu'il oste le cœur de pierre et donne un cœur de chair : il s'ensuyt bien que la Volonté de l'homme est du tout corrompue et n'a rien de bien, liv. 2, chap. 3, sect. 6. Il est prouvé par raison et divers tesmoignages de l'Escriture, que Dieu œuvre la bonne Volonté és siens, non-seulement en les préparant ou convertissant pour le commencement (en sorte que puis après d'elle-mesme elle face quelque bien) mais pource que c'est de luy seul et de sa grâce que la Volonté est incitée à aimer le bien, inclinée à le désirer, et esmeue à le chercher et s'y adonner : d'avantage, que ceste amour, désir, et effort ne défaillent point, mais durent jusques à leur effect : finalement, que l'homme poursuyt le bien et y persévère jusques à la fin, liv. 2, chap. 3, sect. 7, 8, 9. Et pourtant, que ce qu'on a imaginé et enseigné par longues années est faux, asçavoir que Dieu esmeut tellement nostre Volonté, qu'il est après en nostre élection d'obtempérer à son mouvement ou résister : item, telles autres sentences ce qui est prouvé par authorité de l'Escriture et de sainct Augustin, liv. 2, chap. 3, sect. 10, 11, 12, 13, 14. Que mesmes és actions lesquelles de soy ne sont ne bonnes ne mauvaises, et appartienent plustost à la vie terrienne que spirituelle, la Volonté de l'homme n'est pas libre, mais que par un mouvement spécial de Dieu les hommes sont inclinez à douceur, miséricorde, courroux, frayeur, et autres affections diverses, toutes fois et quantes qu'il veut donner voye à sa providence, comme il est monstré par l'Escriture, par l'expérience qu'on en voit journellement, et par tesmoignages de sainct Augustin, liv. 2, chap. 4, sect. 6, 7.

De la Volonté de Dieu.

De la Volonté de Dieu secrette et cachée, item, d'une autre qui nous appelle à une obéissance volontaire, liv. 3, chap. 20, sect. 43; chap. 24, sect. 17.

AUGUSTIN MARLORAT,

AUX LECTEURS FIDÈLES QUI AIMENT LE SEIGNEUR JÉSUS,

ET DÉSIRENT PROUFITER EN LA LECTURE DE CE LIVRE,

SALUT.

Tous ceux qui liront les deux Indices suyvans, et spécialement le second, se pourroyent esmerveiller de ce qu'après tant d'éditions, et reveues du présent livre, je me suis finalement adonné à recueillir tous les passages de l'Escriture, qui y sont alléguez et exposez pour la plus part, veu que s'il y avoit quelque utilité qu'on en peust recueillir, cela se devoit faire plustost, et spécialement depuis trois ans, quand l'autheur dudict livre, y mit tellement la main, qu'outre plusieurs bonnes choses qu'il y a adjoustées, la disposition des matières qui y sont contenues, est sortie de ses mains en sa perfection, tellement qu'en quatre livres divisez en chapitres, et iceux en diverses sections, il a non moins heureusement que familièrement comprins tous les points de la religion chrestienne. Et certes je confesse qu'il eust esté trèsbon, si dés ce temps-là quelqu'un se fust employé fidèlement et songneusement, après le recueil desdits passages. Ce que dés lors j'avoye proposé de faire par le conseil de l'imprimeur, mais d'autant que ma vocation me poussoit ailleurs, voire comme on achevoit le livre reveu et autrement disposé qu'au paravant, mon entreprinse fut rompue ou pour le moins différée. Car depuis que le livre a esté imprimé tant en latin qu'en françois, et mis en vente quasi par tout, voyant que nul ne prenoit la peine de revoir et recueillir les passages de l'Escriture, pour en faire une bonne et ample table, considérant aussi l'utilité que tous ceux qui traitent la saincte Escriture en pourroyent rapporter : je ne me suis peu contenir que je ne m'y employasse de tout mon pouvoir, et selon le loisir que j'ay peu avoir en ces temps si divers et confus. Mais afin que tout fust plus certain et correct, je ne me suis pas fié aux quottations mises en la marge, et imprimées par ci-devant, car ayant tout veu et conféré, j'ay trouvé qu'il y en avoit beaucoup de fausses, plusieurs omises, et aucunes n'estans mises en leur lieu, comme il est facile aux correcteurs, qui ne sont versez ès sainctes Escritures de prendre l'un pour l'autre. Parquoy ayant le tout restitué le mieux qu'il m'a esté possible, et adjousté ce qu'on avoit laissé..... j'ay recueilli et puis mis par ordre selon les livres du Vieil et Nouveau Testament les passages de l'Escriture..... Il faut aussi qu'on entende que les versets qui sont mis au long en l'Indice, ne sont pas entièrement alléguez, encores moins exposez en l'*Institution :* mais seulement une partie, et toutesfois ce n'est point sans cause que nous les avons mis entiers pour la plus

part. Car il advient souvent qu'en divers lieux des *Institutions* certains passages sont alléguez et prins de quelques parties d'un mesme verset. Et pource qu'il eust falu user de redites en marquant les lieux et les nombres pour les trouver, ce qui eust peu ennuyer le Lecteur, j'ay mieux aimé mettre le verset tout entier et de suitte, que le diviser en plusieurs parties, et user de répétitions superflues. Quant à l'utilité que les Lecteurs pourront rapporter de ce mien labeur, outre ce que l'expérience m'a enseigné par semblables Indices que j'ay faits pour mon estude et exercice sur lesdites *Institutions* par ci-devant imprimées, je peu asseurer pour le moins ceux qui ne sont encores beaucoup exercez à traitter les sainctes Escritures, et qui ont bonne volonté de s'employer au service de l'Eglise, et mesmes ceux qui y travaillent journellement, qu'ils trouveront yci grande ouverture pour bien seurement et dextrement exposer les escrits tant des Prophètes que des Apostres, et accomoder les passages yci alléguez et autres semblables à leur vray but, qui est l'édification de l'Eglise..... Quant à la version que j'ay suyvie, j'espère que les Lecteurs ne trouveront estrange, si je me suis plustost arresté au propre texte, ainsi qu'il est en la Bible, qu'à ce que Maistre Jehan Calvin met dedans son *Institution*. Car comme il est homme excellent et de grande lecture, ainsi que toutes ses œuvres tesmoignent assez combien l'Escriture saincte luy est familière, il n'a pas tousjours les Livres ouverts quand il escrit (comme aussi il n'est jà besoin) pour mettre de mot à mot ce qu'il ameine tant du Vieil que du Nouveau Testament. Il suffit que le sens y est si bien gardé, et la propriété des mots si songneusement observée, que nul n'y peut rien calomnier ou reprendre, s'il ne prend plaisir à blasmer ce qu'il seroit bien empesché de pouvoir imiter mesmes de bien loing..... Au reste, puis qu'ainsi est que nous avons en ce Livre tous les points de la religion chrestienne amplement et fidèlement exposez, et que par ce moyen nous pouvons aisément réfuter les fausses opinions des adversaires, quiconque apportera en la lecture d'iceluy une docilité et droicte affection d'y proufiter, il ne faut point douter qu'il n'y trouve non-seulement de quoy contenter son esprit, mais aussi ample matière pour édifier les autres, et asseurer tellement leurs consciences qu'elles ne seront aisément esbranlées pour chose qui adviene, estans asseurez que leur foy est appuyée sur le fondement des Apostres et Prophètes, lesquels ont parlé et escrit estans poussez par l'Esprit de Dieu, lequel veut que sa Parole qu'il a tant chère et précieuse, soit leue, ouye, traittée et receue en toute crainte et révérence, sans y rien adjouster du nostre ou retrancher, de peur que n'en soyons reprins et trouvéz menteurs. Parquoy cheminans en toute simplicité et crainte du Seigneur, lisons ces choses tant utiles et nécessaires, et croissons journellement en la grâce et cognoissance de nostre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, seul Chef et Docteur de l'Eglise : Auquel soit gloire maintenant et jusqu'au jour d'éternité, Amen.

Ce premier jour de May M. D. LXII.

INDICE PREMIER

DES MATIÈRES CONTENUES EN CE PRÉSENT LIVRE.

—

Le premier nombre démonstre le livre, le second le chapitre, le troisième la section.

A

B

C

E

N

O

Q

R

S

T

FIN DU PREMIER INDICE.

AUTRE INDICE

CONTENANT LES PASSAGES DE LA BIBLE, SELON L'ORDRE DES LIVRES
DU VIEIL ET NOUVEAU TESTAMENT.

Le premier nombre mis incontinent après le texte monstre le livre de l'*Institution*, le second le chapitre, et le troisième la section.

GENÈSE.

CHAP. I.

1 Dieu créa au commencement le ciel et la terre. 1. 14. 20.
2 Et l'Esprit de Dieu estoit espandu par-dessus les eaux. 1. 13. 14. — 1. 13. 22.
3 Et Dieu dit, Que la lumière soit, et la lumiere fut. 1. 13. 7. — 1. 16. 2. — 1. 13. 8. — 1. 14. 20.
11 Que la terre produise verdure, herbe produisant semence selon son espèce. 1. 16. 2.
26 Faisons un homme à nostre image selon nostre semblance. 1. 13. 24. — 1. 15. 3.
27 Dieu doncques créa l'homme à son image. Il les créa, di-je, à l'Image de Dieu, il les créa masle et femelle. 1. 14. 14. — 1. 15. 3. — 2. 1. 1. — 2. 2. 1. — 2. 12. 6.
28 Aussi ayez seigneurie sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous animaux qui se mouvent sur la terre. 1. 14. 22.
31 Et Dieu vid tout ce qu'il avoit fait. Et voylà il estoit moult bon, lors fut fait du soir et du matin le sixième jour. 1. 14. 22. — 3. 23. 8.

CHAP. II.

1 Les cieux doncques et la terre furent parfaits, et tout l'exercite d'iceux. 1. 14. 1.
2 Dieu accomplit au septième jour son œuvre qu'il avoit faite, et se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il avoit faite. 1. 14. 2. — 2. 8. 30.
7 Or le Seigneur Dieu avoit formé l'homme de la poudre de la terre, et inspiré en la face d'iceluy spiration de vie, et l'homme fut fait en âme vivante. 1. 14 8. — 1. 15. 5.
9 Et aussi l'arbre de vie au milieu du jardin, et l'arbre de science, de bien et de mal. 4. 14. 18.
17 Dés le jour que tu mangeras d'iceluy, tu mourras de mort. 3. 2. 7.
18 Il n'est pas bon que l'homme soit seul, je luy feray une aide convenable à iceluy. 4. 13. 3.
23 A ceste fois est-ce os de mes os, et chair de ma chair, pource on l'appellera hommesse : car ceste a esté prinse de l'homme. 2. 2. 7. — 4. 19. 35.

CHAP. III.

4 Le serpent dit à la femme, vous ne mourrez nullement. 1. 14. 15.

6 La femme doncques voyant que le fruit de l'arbre estoit bon à manger, et qu'il estoit plaisant aux yeux, et arbre désirable pour acquérir science, elle print du fruit d'iceluy, et en mangea, et en donna aussi à son mari qui estoit avec elle, et en mangea. 2. 1. 4.

15 Je mettray aussi inimitié entre toy et la femme, entre ta semence et la semence d'icelle : ceste semence te brisera la teste : et tu luy briseras le talon. 1. 14. 18. — 2. 10. 20. — 2. 13. 2.

17 Tu mangeras d'icelle avec travail tous les jours de ta vie. 3. 14. 13. — 2. 10. 10.

22 Or maintenant de peur qu'il n'advance sa main, et prene aussi de l'arbre de vie, et en mange et vive à tousjoursmais jettons-le dehors. 4. 14. 12.

CHAP. IV.

4 Et le Seigneur regarda à Abel et à son oblation. 3. 14. 8.

7 Sa volonté sera sujette à toy, et auras le gouvernement sur luy. 2. 5. 16.

8 Comme ils estoyent és champs, Caïn s'esleva contre son frère et l'occit. 2. 10. 10.

10 La voix du sang de ton frère crie de la terre après moy. 3. 2. 7.

13 Ma peine est plus grande que je la puisse porter. 3. 3. 4.

CHAP. VI.

3 Mon esprit ne débatra point à tousjours avec l'homme, d'autant aussi qu'il n'est que chair, etc. 3. 14. 1.

5 Lors Dieu voyant la malice de l'homme estre moult grande sur la terre, et toute l'imagination des pensées de son cœur n'estre que mal en tout temps. 2. 2. 25.

6 A donc le Seigneur se repentit d'avoir fait l'homme. 1. 17. 12.

18 J'establiray mon alliance avec toy. 4. 14. 6.

22 Et Noé fit selon tout ce que Dieu luy avoit commandé. 2. 10. 10.

CHAP. VIII.

21 La conception du cœur de l'homme est mauvaise dés sa jeunesse. 2. 2. 25.— 2. 2. 27. — 3. 14. 1.

CHAP. IX.

2 Et que la crainte et frayeur de vous soit sur tous animaux de la terre, et sur toute volaille du ciel, avec tout ce qui se meut sur la terre, et tous poissons de la mer lesquels vous sont baillez entre vos mains. 1. 14. 22.

9 Or voyci j'estably mon alliance avec vous et avec vostre semence après vous. 4. 14. 6.

13 Je mettray mon arc en la nuée, lequel sera pour signe de l'alliance entre moy et la terre. 4. 14. 18.

24 Quand Noé fut resveillé après son vin, il sceut ce que son moindre fils luy avoit fait. 2. 10. 10.

25 Et dit, Maudit soit Canaan, il sera serviteur des serviteurs à ses frères. 1. 11. 8.

27 Dieu persuade en douceur Japhet, et qu'il habite és tabernacles de Sem, et que Canaan luy soit serviteur. 1. 11. 8.

CHAP. XII.

4 Abraham s'en alla ainsi que le Seigneur luy avoit dit. 2, 10. 11.

10 Adoncques survint une famine en ceste terre, et Abraham descendit en Egypte, etc. Là mesme.

13 Di doncques, je te prie, que tu es ma sœur. Là mesme.

17 Mais le Seigneur frappa Pharaon de grandes playes, et sa maison à cause de Saraï, femme d'Abraham. 2. 8. 19.

CHAP. XIII.

7 Aussi s'esmeut noise entre les pasteurs des troupeaux d'Abraham, et entre les pasteurs des troupeaux de Loth, etc. 2. 10. 11.

11 Ainsi se séparèrent l'un de l'autre. Là mesme.

CHAP. XIV.

13 Quelqu'un qui en estoit eschappé survint, et l'annonça à Abraham, Hébrieu. 2. 10. 11.

18 Melchisédech aussi Roy de Salem apporta pain et vin, et iceluy estoit Sacrificateur du Dieu souverain. 4. 18. 2.

CHAP. XV.

1 Abraham, ne crain point: Je suis ton escusson et ton loyer trèsample. 2. 11. 1.—3. 25. 10.—4. 16. 11.—4. 16. 24.

5 Contemple maintenant le ciel, et conte les estoilles si tu les peux conter: ainsi (luy dit-il) sera ta semence. 3. 18. 2.

17 Après le soleil couché il y eut une obscurité. Et voyci un four fumant, et une lampe de feu passant entre ces choses divisées. 4. 14. 18.

18 Je donneray ceste terre à ta semence depuis le fleuve d'Egypte jusques au grand fleuve d'Euphrates. 4. 16. 11.

CHAP. XVI.

2 Voyci maintenant le Seigneur m'a resserrée que je ne puis enfanter, entre je te prie à ma chambrière, si d'adventure, etc. 3. 2. 31.

5 Alors Sara dit à Abram, Le tort qu'on me fait est sur toy. Moy-mesme je t'ay donné ma chambrière en ton sein. 2. 10. 11. — 3. 2. 31

9 L'Ange du Seigneur luy dit, Retourne à ta dame. 1. 14. 6.

15 Hagar doncques enfanta un fils à Abram. 2. 10. 11.

CHAP. XVII.

2 Je mettray mon alliance entre moy et toy, et te multiplieray en grand nombre. 3. 18. 2.

5 Je t'ay constitué père de beaucoup de peuples. 2. 10. 11.

7 J'establiray mon alliance entre moy et toy, et entre ta semence après toy en leurs aages par alliance perpétuelle, que je soye le Dieu de toy, et de ta lignée après toy. 2. 8. 21.—2. 10. 9.—2. 13. 1.—4. 15. 20.—4. 16. 3.

10 Tout masle d'entre vous sera circoncis. 4. 14. 20.—4. 16. 3.

11 Et circoncirez la chair de vostre prépuce, et sera en signe de mon alliance entre moy et vous. 4. 16. 21.

12 Et tout enfant masle, aagé de huict jours sera circoncis entre vous et vos générations. 4. 16. 5.—4. 16. 6.—4. 16. 30.

13 Si sera mon alliance en vostre chair pour confédération perpétuelle. 4. 17. 22.

14 Mais le masle incirconcis duquel la chair de son prépuce ne sera point taillée, ceste personne-là sera exterminée d'entre son peuple, etc. 4. 16. 9.

21 Je confermeray mon alliance avec Isaac. 4. 14. 6.

CHAP. XVIII.

1 Derechef le Seigneur s'apparut à luy en la plaine de Mamré. 1. 14. 5.

2 Voyci trois personnages se présentèrent devant luy. 1. 14. 9.

10 Je retourneray à toy selon le temps de la vie, et voyci Sara ta femme aura un fils. 3. 18. 2.

24 S'il y en a cinquante justes dedans la ville les destruiras-tu ainsi: et ne pardonneras-tu point à la ville pour les cinquante justes qui sont en icelle? 3. 20. 15.

27 Voyci j'ay commencé de parler à mon Seigneur, combien que je soye poudre et cendre. 1. 1. 3.—1. 15. 1.

19 Et sur le vespre arrivèrent deux Anges en Sodome. 1. 14. 9.

CHAP. XX.

2 Lors dit de sa femme, C'est ma sœur. 2. 10. 11.

3 Voyci tu mourras pour la femme que tu as prinse: car elle est mariée à un mari. 1. 17. 14.—2. 8. 19.

18 Le Seigneur avoit serré toute matrice de l'hostel d'Abimélech, à l'occasion de Sara femme d'Abraham. 2. 8. 19.

CHAP. XXI.

2 Sara conceut et enfanta un fils à Abraham, quand il fut devenu vieil. 2. 10. 11.

10 Chasse ceste servante et son fils. 2. 10. 11.—4. 2. 3.

12 Et tout ce que dira Sara, obéi à sa voix, car en Isaac te sera appelée semence. 3. 2. 6.

24 Lors Abraham répondit, Je jureray. 2. 8. 27.

25 Et Abraham reprit Abimélech à l'occasion du puits d'eau, que luy avoyent ravi les serviteurs dudit Abimélech. 2. 10. 11.

CHAP. XXII.

1 Après ces choses Dieu tenta Abraham, 3. 8. 4.—3. 20. 46.

2 Pren maintenant ton fils, ton unique

lequel tu aimes, Isaac, di-je, et t'en va au païs de Moria, et l'offre là en holocauste. 2. 10. 11.

3 Abraham doncques se leva de grand matin et embasta son asne, puis print deux siens serviteurs avec luy, et Isaac son fils, et ayant coupé le bois pour l'holocauste, se mit en chemin, etc. 3. 18. 2.

8 Dieu se pourvoyera d'agneau pour l'holocauste, 1. 16. 4.

12 Maintenant j'ay cognu que tu crains Dieu, veu que tu n'as espargné ton fils, ton unique pour l'amour de moy. 3. 8. 4.

16 J'ay juré par moy-mesme dit le Seigneur, qu'à cause que tu as fait ceste chose, et n'as point espargné ton fils, ton unique. 3. 18. 2.

17 Que je te béniray et multiplieray ta semence comme les estoilles du ciel, et comme le sablon, qui est sur le rivage de la mer, etc. Là mesme.

18 Et toutes nations de la terre seront bénites en ta semence, pource que tu as obéy à ma voix. 2. 13. 1.—3. 18. 2.—4. 14. 21.

CHAP. XXIII.

4 Je suis forain et estranger entre vous, donnez-moy quelque héritage à faire sépulchre avec vous, afin que j'ensevelisse mon mort, le ostant de devant moy. 3. 25. 8.

7 Adoncques Abraham se leva, et s'enclina devant le peuple du païs des enfans de Heth. 1. 12. 3.

12 Et Abraham s'enclina devant le peuple du païs. 1. 12. 3.

19 Et après ce, Abraham ensevelit sa femme Sara en la caverne du champ Machpelah vers Mamré qui est Hébron en la terre de Canaan. 3. 25. 8.

CHAP. XXIV.

7 Iceluy envoyera son Ange devant toy. 1. 14. 6.—1. 14. 12.

12 Et dict, O SEIGNEUR DIEU de mon maistre Abraham, je te prie fay-moy rencontrer aujourd'huy, et fay grâce à mon maistre Abraham. 1. 14. 12.

CHAP. XXV.

27 Et Isaac aimoit Esaü: car la venaison estoit sa viande. 3. 2. 31.

CHAP. XXVI.

1 Et advint qu'il y eut famine au païs, etc. Parquoy Isaac s'en alla vers Abimélech roy des Philistins en Gérar. 2. 10. 12.

4 Et multiplieray ta semence comme les estoilles du ciel, et donneray à tes successeurs ces régions: et toutes les gens de la terre se béniront en ta semence. 2. 13. 1.

7 Il respondit, C'est ma sœur: car il craignoit de dire, C'est ma femme. 2. 10. 12.

15 Tellement qu'ils estouppèrent tous les puits qu'avoyent cavez les serviteurs d'Abraham son père. 2. 10. 12.

20 Les pasteurs de Gérar prindrent noise contre les pasteurs d'Isaac, etc. 2. 10. 12.

31 Puis se levèrent de grand matin, et jurèrent l'un à l'autre. 2. 8. 27.

35 Lesquelles furent en fascherie d'esprit à Isaac et Rébecca. 2. 10. 12.

CHAP. XXVII.

9 Va-t'en maintenant au bercail, et me pren de là les deux meilleurs chevreaux, etc. 3. 2. 31.

14 Il s'en alla doncques et les print, et apporta à sa mère. 2. 10. 14.

27 Adoncques il odora l'odeur de ses vestemens, et le bénit, disant: Voyci, l'odeur de mon fils est comme l'odeur du champ que le Seigneur a bénit. 3. 11. 23.

38 Et Esaü levant sa voix pleura. 3. 3. 24.—3. 3. 25.

39 Voyci és grasses places de la terre soit ton habitation, et en la rosée du ciel d'en haut. 3. 3. 25.

CHAP. XXVIII.

5 Isaac doncques envoya Jacob. 2. 10. 12.

12 Lors il songea, et voyci une eschelle posée sur la terre, et le sommet d'icelle touchoit au ciel. Voyci aussi les Anges de Dieu montoyent et descendoyent par icelle. 1. 14. 12. — 2. 9. 2.

18 Jacob se leva de grand matin, et print la pierre qu'il avoit mise sous sa teste, et la posa pour enseigne: puis versa de l'huile sur le sommet d'icelle. 1. 11. 15.

22 Et de toute chose que tu m'as donnée je te donneray la disme. 4. 13. 4.

CHAP. XXIX.

20 Jacob doncques servit sept ans pour Rachel. 2. 10. 12.

23 Et advint au soir, il print Léa sa fille, et l'amena à Jacob. 2. 10. 12.

27 Accompli la sepmaine de ceste-ci, puis nous te donnerons aussi ceste-là pour le service que tu feras chez moy encores sept autres années. 2. 10. 12.

CHAP. XXX.

1 Lors Rachel voyant qu'elle n'avoit point enfanté à Jacob, elle eut envie contre sa sœur, et dit à Jacob, Donne-moy des enfans, autrement je mourray. 2. 10. 12.

2 Suis-je au lieu de Dieu qui t'a empesché le fruit de ton ventre. 1. 16. 7.

CHAP. XXXI.

19 Et Rachel desroba les idoles qui estoyent à son père. 1. 11. 8.

23 Lors il print ses frères avec soy, et le poursuyvit le chemin de sept journées, et l'acconsuit en la montagne de Galaad. 2. 10. 12.

40 De jour le hasle me consumoit, et de nuict la gelée, et le somne s'enfuyoit de mes yeux. 2. 10. 12.

53 Mais Jacob jura par la crainte d'Isaac son père. 2. 8. 27.

CHAP. XXXII.

1 et Jacob s'en alla son chemin, et les Anges de Dieu luy vindrent au-devant. 1. 14. 5.

7 Lors Jacob craignit moult et fut angoissé. 2. 10. 12.

10 Je suis inférieur à tous tes bénéfices, et à toute la fidélité que tu as faite à ton serviteur : car je suis passé, etc. 3. 20. 14. — 3. 20. 26.

11 Je te prie délivre-moy de la main de mon frère, de la main d'Esaü, car je le crain, qu'il ne vienne et me frappe, et la mère avec les enfans. 2. 10. 12. — 3. 20. 14.

28 Car tu as avec Dieu et avec les hommes domination. 1. 14. 5.

29 Jacob demanda en disant, Je te prie signifie-moy ton nom, et il respondit, Pourquoy demandes-tu mon nom? Et il le bénit. 1. 13. 10.

30 Et Jacob appela le nom du lieu Phanuel : car j'ay veu, dit-il, Dieu face à face, et mon âme a esté délivrée. 1. 13. 10.

CHAP. XXXIII.

3 Et iceluy passa avant eux, et s'enclina jusques en terre par sept fois, jusques à tant qu'il s'approchast de son frère. 2. 10. 12.

CHAP. XXXIV.

5 Or Jacob entendit qu'il avoit violé Dina sa fille, etc. 2. 10. 12.

25 Siméon et Lévi frères de Dina prindrent chacun son glaive, et vindrent hardiment en la ville et occirent tout masle. 2. 10. 12. — 4. 1. 24.

29 Vous m'avez troublé en ce que m'avez fait puir envers les habitans de ceste terre. 2. 10. 12.

CHAP. XXXV.

18 Et advint au département de son âme (car elle mourut) elle appela, etc. 2. 10. 12.

22 Ruben s'en alla et dormit avec Bala concubine de son père : ce qu'Israël entendit. 2. 10. 12.—4. 1. 24.

CHAP. XXXVII.

18 Et avant qu'il approchast d'eux, ils conspirèrent contre luy pour le mettre à mort. 4. 1. 24.

28 Comme aucuns Madianites marchans passoyent, ils retirèrent et firent monter Joseph du puits, et le vendirent aux Ismaélites vingt pièces d'argent. 4. 1. 24.

32 Puis envoyèrent ceste robbe bigarrée, et l'apportèrent à leur père, etc. 2. 10. 12.

CHAP. XXXVIII.

18 Adoncques il la luy bailla, et entra à elle, et elle conceut de luy. 2. 10. 12. 4. 1. 24.

CHAP. XLII.

6 Les frères doncques de Joseph arrivèrent et s'enclinèrent la face en terre devant luy. 1. 12. 3.

36 Vous m'avez privé d'enfans: Joseph n'est plus, Siméon n'y est point, et vous prendrez Benjamin, toutes ces choses sont sur moy. 2. 10. 12.

CHAP. XLIII.

14 Le Dieu tout-puissant vous doint mi-

séricorde envers cest homme, afin qu'il vous laisse vostre frère et cestuy Benjamin : mais je seray privé d'enfans comme j'en suis jà privé. 2. 4. 6.

CHAP. XLV.

8 Maintenant doncques vous ne m'avez pas yci envoyé, mais Dieu, etc. 1. 17. 8.

CHAP. XLVII.

7 Et Jacob salua ledit Pharaon. 1. 11. 15.

9 Les jours des ans de ma vie ont esté courts et mauvais. 2. 10. 12. — 2. 10. 13.

29 Je te prie de m'ensevelir en Egypte. 2. 10. 13.

30 Mais quand je dormiray avec mes pères, tu me transporteras en Egypte, et m'enseveliras en leurs sépulchres. 2. 10. 13. — 3. 25. 8.

31 Et Israël s'enclina vers le chevet du lict. 1. 11. 15.

CHAP. XLVIII.

14 Et Israël advança sa dextre, et la mit sur le chef d'Ephraïm, etc. 4. 3. 15.

16 L'Ange qui m'a garanti de tout mal, bénie ses enfans; et le nom de mes pères Abraham et Isaac soit réclamé sur eux. 1. 14. 6. — 3. 20. 25.

19 Son petit frère croistra plus que luy, et sa semence sera plénitude de gens. 3. 22. 5.

CHAP. XLIX.

5 Siméon et Lévi instrumens de violence par leurs desconfitures. 1. 8. 4.

7 Et ne sont point parvenus au jour des ans de la vie de mes pères, aux jours de leurs pérégrinations. 2. 10. 13.

9 Juda mon fils tu es monté de la proye comme le faon de la lionnesse : il se courbe et gist comme le lion, et comme la lionnesse. Qui l'esveillera ? 1. 8. 4.

10 Le sceptre ne sera point osté de Juda, ne le Législateur d'entre ses pieds, jusques à ce que Silo vienne, et à luy s'assembleront les peuples. 1. 8. 6.

18 Seigneur j'ay attendu ton salut. 2. 10. 14.

CHAP. L.

20 Vous aviez certes pensé mal contre moy, mais Dieu l'a pensé en bien, afin que je fisse selon que vous voyez aujourd'huy, etc. 1. 17. 8.

25 Quand Dieu vous visitera, vous transporterez mes os d'yci. 2. 10. 13.

EXODE.

CHAP. II.

12 Et regardant çà et là, il vid qu'il n'y avoit personne : lors frappa l'Egyptien, et le mussa dedans le sablon. 4. 20. 10.

CHAP. III.

2 Et l'Ange du Seigneur apparut à luy en une flamme de feu au milieu d'un buisson, etc. 4. 17. 21.

6 Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. 2. 8. 15. — 2. 10. 9.

8 Et suis descendu pour le délivrer de la main d'Egypte, et pour le faire monter de ceste terre, etc. 4. 20. 30.

10 Vien doncques maintenant, et je te renvoyeray à Pharaon, afin que tu retires mon peuple. 4. 8. 2.

14 Celuy qui est, m'a envoyé vers vous. 1. 13. 23.

21 Et si donneray grâce à ce peuple, envers les Egyptiens, tellement que quand vous vous en irez, vous ne vous en irez point vuides. 1. 17. 7.

CHAP. IV.

3 Il dit, Jette-la par terre, et il la jetta par terre, et fut convertie en serpent. 4. 17. 15.

11 Qui a donné la bouche à l'homme, ou qui a fait le muet, ou le sourd, ou celuy qui void, ou l'aveugle ? N'est-ce pas moy qui suis le Seigneur ? 1. 13. 14.

21 Regarde bien de faire en la présence de Pharaon tous les miracles que j'ay mis en ta main, mais j'endurciray son cœur, et ne laissera point aller le peuple. 1. 18. 2. — 2. 4. 4. — 3. 24. 13.

22 J'endurciray son cœur, et ne laissera point aller le peuple. 1. 18. 2.

25 Lors Séphora print un caillou, et trancha le prépuce de son fils. 4. 15. 22.

CHAP. VI.

7 Et vous prendray en peuple pour moy, et vous seray pour Dieu, etc. 2. 10. 8.

23 Et Aaron print à femme Elisabeth, fille d'Aminadab, sœur de Nahason, laquelle luy enfanta Nadab, et Abiu, et Eléazar, et Ithamar. 2. 13. 3.

CHAP. VII.

1 Adoncques le Seigneur dit à Moyse, Regarde, je t'ay constitué pour Dieu à Pharaon, et Aaron ton frère sera ton Prophète. 1. 13. 9.

3 Toutesfois j'endurciray le cœur de Pharaon, et multiplieray mes signes et mes miracles en la terre d'Egypte. 1. 18. 2. — 2. 4. 3. — 2. 4. 4.

10 Aaron doncques jetta sa verge devant Pharaon et devant ses serviteurs, et fut convertie en serpent. 4. 17. 15.

11 Pharaon aussi appela les sages et les enchanteurs, et aussi les devins d'Egypte par leurs enchantemens firent le semblable. 1. 8. 5.

12. Ils jetèrent doncques un chacun sa verge, et furent converties en serpens: mais la verge d'Aaron engloutit leurs verges. 1. 8. 5. — 4. 17. 15.

CHAP. VIII.

15 Pharaon voyant qu'il y avoit respiration, aggrava son cœur. 1. 18. 2.

32 Et Pharaon aggrava encores ceste fois son cœur. 1. 18. 2.

CHAP. X.

1 Après le Seigneur dit à Moyse, Va à Pharaon car j'ay rengravé son cœur, et le cœur de ses serviteurs, afin que je mette ces miens signes à luy. 2. 4. 4.

CHAP. XI.

3 Le Seigneur donnera grâce au peuple envers les Egyptiens. Or Moyse estoit moult grand personnage en la terre d'Egypte, tant vers les serviteurs de Pharaon qu'envers le peuple. 2. 4. 6.

CHAP. XII.

5 Et vous sera l'agneau entier masle, ayant un an. 4. 16. 31.

26 Et quand vos enfans diront, Qu'est ce service que vous faites? 4. 16. 30.

43 Telle est l'ordonnance du passage, nul estranger ne mangera d'iceluy. 4. 17. 22.

46 Et ne casserez point d'os d'iceluy. 1. 16. 9.

CHAP. XIII.

2 Sanctifie-moy tout premier-nay, ouvrant la matrice d'entre les enfans d'Israël, tant des hommes que des bestes: car il est mien. 4. 16. 31.

CHAP. XIV.

19 Et l'Ange de Dieu (qui alloit devant l'ost d'Israël) se partit. 1. 14. 6.

21 Alors Moyse estendit sa main sur la mer, et le Seigneur fit reculer la mer toute la nuict par vent impétueux d'Orient, etc. 4. 15. 9.

26 Le Seigneur dit à Moyse, Esten ta main sur la mer, et les eaux retourneront sur les Egyptiens, sur leurs chariots, et sur leurs chevaucheurs. 4. 15. 9.

31 Et le peuple craignit le Seigneur, et creut au Seigneur, et à Moyse son serviteur. 4. 8. 2.

CHAP. XV.

3 Le Seigneur est un homme de guerre, son nom est Eternel. 1. 13. 24. — 4. 17. 23.

CHAP. XVI.

7 Et au matin vous verrez la gloire du Seigneur, d'autant qu'il a ouy vostre murmuration contre luy. Mais que sommes-nous, que vous murmurez contre nous? 1. 8. 5.

14 Quand la rousée descendue fut esvanouye, voyci parmi le désert une petite chose ronde, comme bruine subtile sur la terre. 4. 17. 34. — 4. 18. 20.

CHAP. XVII.

6 Voyci je me tiendray devant toy, illec sur la pierre en Horeb, et frapperas la pierre, et il sortira eau d'icelle, que le peuple boira. 4. 17. 15. — 4. 17. 21. — 4. 18. 20.

15 Et Moyse édifia un autel, et appela son nom Jéhovah-Nissi. 1. 13. 9.

CHAP. XVIII.

16 Quand ils ont quelque cause ils vienent à moy : lors je juge entre l'un et l'autre, et notifie les ordonnances de Dieu et les loix d'iceluy. 4. 11. 8.

CHAP. XIX.

5 Vous serez mon propre acquest sur tous peuples, combien que toute la terre m'appartient. 4. 16. 13.

6 Vous me serez aussi un royaume de sacrificature, et gent saincte. 2. 7. 1.

16 Et advint le troisième jour au matin, qu'il y eut tonnerres, esclairs, grosses nuées sur la montagne, et son impétueux de cornet : dont tout le peuple qui estoit en l'ost fut espovanté. 1. 8. 5.

CHAP. XX.

3 Tu n'auras point d'autre Dieu devant moy. 1. 13. 24.

4 Tu ne te feras image taillée ne semblance quelconque des choses qui sont là sus au ciel, ne cy-bas en la terre, ne és eaux dessous la terre. 1. 11. 1. — 1. 11. 12. — 1. 13. 24.

5 Tu ne t'enclineras point à icelles, et ne les serviras; car je suis le Seigneur ton Dieu, Dieu jaloux, visitant l'iniquité des pères sur les enfans en la troisième et quatrième génération de ceux qui me hayent. 1. 12. 1.

6 Et faisant miséricorde en mille générations à ceux qui m'aiment et gardent mes commandemens. 2. 10. 9.

13 Tu ne tueras point. 4. 20. 10.

24 Auquel feray faire mémoire de mon Nom, lors viendray à toy et te béniray. 4. 1. 5.

CHAP. XXI.

13 Mais s'il ne l'a point aguetté, ains Dieu l'a fait eschoir entre ses mains, etc. 1. 16. 6. — 1. 18. 3.

17 Celuy qui maudira son père ou sa mère mourra de mort. 2. 8. 36.

CHAP. XXII.

1 Si aucun a desrobé un bœuf ou une brebis, et qu'il l'ait tué ou vendu, il restituera cinq bœufs pour le bœuf, et quatre brebis pour la brebis. 4. 20. 16.

8 Mais si le larron n'est point trouvé, le maistre de la maison viendra devant les juges pour juger s'il n'a point, etc. 4. 20. 4.

11 Le jurement du Seigneur entreviendra entre eux deux, pour sçavoir s'il a point mis sa main en la substance de son prochain. 2. 8. 26.

29 Tu ne différeras point d'offrir ton abondance et ta liqueur. 3. 7. 5.

CHAP. XXIII.

1 Tu ne recevras point de faux blasme, tu ne mettras ta main avec le meschant pour estre faux tesmoin. 2. 8. 47.

4 Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi, ou son asne esgaré, tu le ramèneras à luy. 2. 8. 56.

5 Si tu vois l'asne de ton adversaire gisant sous son fardeau, cesseras-tu de le soulever? tu le soulèveras avec luy. 2. 8. 56.

12 Afin que ton bœuf et ton asne se repose, et que le fils de ta serve, et l'estranger respirent. 2. 8. 32.

13 Et ne ferez mention du nom des autres dieux, et ne sera ouy de ta bouche. 2. 8. 25.

19 Tu apporteras en la maison du Seigneur ton Dieu les prémices des premiers fruits de la terre. 3. 7. 5.

20 Voyci j'envoye un Ange devant toy, afin qu'il te garde en la voye, et qu'il t'introduise au lieu que je t'ay préparé. 1. 14. 6.

CHAP. XXIV.

18 Et Moyse entra dedans la nuée, et monta en la montagne, et fut en la montagne quarante jours et quarante nuicts. 1. 8. 5. — 4. 12. 20.

CHAP. XXV.

17 Tu feras un propiciatoire de pur or, dont la longueur sera de deux coudées et demie, et sa largeur de coudée et demie. 1. 11. 3.

18 Tu feras aussi deux chérubins d'or, tu les feras d'ouvrage tiré au marteau, les mettant és deux bouts du propiciatoire. 1. 11. 3.

21 Et tu poseras le propiciatoire en haut sur l'Arche, et dedans l'Arche mettras le tesmoignage que je te donneray. 1. 11. 3.

40 Regarde doncques que tu feras selon leur patron que tu as veu en la montagne. 2. 7. 1. — 4. 14. 20.

CHAP. XXVIII.

9 Et prendras deux pierres d'onix, et graveras sur icelles les noms des enfans d'Israël. 3. 20. 18.

10 Six noms d'iceux sur une pierre, et les six noms des autres, etc. 3. 20. 18.

11 Tu graveras d'ouvrage de lapidaire avec engraveure de seaux les deux pierres, etc. 3. 20. 18.

12 Aaron portera les noms d'iceux sur ses deux espaulières devant le Seigneur, pour mémoire. 3. 20. 18.
21 Et seront ces pierres selon les noms des enfans d'Israël, douze, selon leurs noms, gravées, etc. 3. 20. 18.

CHAP. XXIX.

9 Et les ceindras de baudriers, asçavoir Aaron et ses fils : et leur attacheras des chapeaux, et la sacrificature leur sera pour ordonnance perpétuelle, etc. 4. 2. 9.
36 Et sacrifieras tous les jours un veau pour le péché en propiciation, et purgeras l'autel, quand tu auras immolé, etc. 2. 17. 4. — 4. 18. 13.

CHAP. XXX.

10 Et Aaron une fois l'an fera réconciliation sur les cornes d'iceluy du sang de l'oblation pour le péché, etc. 2. 15. 6.
30 Tu oindras Aaron et ses fils, si les sanctifieras pour me servir à la sacrificature. 4. 19. 31.

CHAP. XXXI.

3 J'ay rempli Beseléel de l'Esprit de Dieu, de sapience, d'intelligence, de science et de tout artifice. 2. 2. 16.
13 Vous garderez nonobstant mon repos : car c'est un signe entre moy et vous en vos aages, etc. 2. 8. 29.

CHAP. XXXII.

1 Lève-toy, fay-nous des dieux qui marchent devant nous : car quant à ce Moyse-ci, à cest homme qui nous a fait monter de la terre d'Egypte, nous ne savons qu'il est advenu. 1. 11. 8.
4 Puis ils dirent, Ce sont-ci tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter hors du pays d'Egypte. 1. 11. 9.
27 Mettez un chacun son espée sur sa cuisse, passez et repassez de porte en porte au camp, et chacun de vous tue son frère, etc. 4. 20. 10.
32 Or maintenant, ou pardonne leur péché, ou sinon efface-moy maintenant de ton livre que tu as escrit. 3. 20. 35.

CHAP. XXXIII.

19 Je feray grâce à celuy auquel je voudray faire grâce, et auray compassion de celuy duquel voudray avoir compassion. 2. 5. 17. — 3. 11. 11. — 3. 22. 6. — 3. 22. 8. — 3. 24. 15.
20 Puis dit, Tu ne pourras pas veoir ma face : car l'homme ne me peut veoir et vivre. 1. 11. 3.

CHAP. XXXIV.

6 Quand doncques le Seigneur passoit par-devant luy, il cria à haute voix, Le Seigneur, le Seigneur fort, pitoyable et clément, tardif à ire, abondant en douceur et vérité. 1. 10. 2.
7 Visitant l'iniquité des pères sur les enfans, et sur les enfans de leurs enfans : jusques à la troisième et quatrième génération. 2. 8. 19.
28 Et fut illec avec le Seigneur par quarante jours et quarante nuicts sans manger pain, et sans boire eau. 4. 12. 20.
29 Et lorsque Moyse descendit de la montagne de Sinaï tenant en sa main les deux tables du tesmoignage, en descendant de la montagne, il ne cognut que la peau de sa face fut resplendissante quand il parloit avec Dieu. 1. 8. 5.

CHAP. XXXV.

2 On besongnera par six jours, mais le septième jour vous sera sainct, total repos au Seigneur, etc. 2. 8. 29.
30 Moyse dit aux enfans d'Israël, Regardez, le Seigneur a appelé nommément Beseléel le fils d'Uri, etc. 2. 2. 16.

CHAP. XL.

34 Et la nuée couvroit le tabernacle de convenance, et la gloire du Seigneur remplissoit le tabernacle. 1. 8. 5.

LÉVITIQUE.

CHAP. I.

2 Quand aucun d'entre vous offrira oblation au Seigneur, il offrira son oblation des bestes, des bœufs et des brebis. 4. 14. 20.
4 Si posera la main sur la teste de l'holocauste, et sera acceptable pour luy. 4. 3. 16.
5 Et tueras un bouveau en la présence du Seigneur. 4. 18. 12.

CHAP. IV.

2 Quand quelqu'un aura péché par igno-

rance en aucun des commandemens du Seigneur, etc. 4. 1. 28.

CHAP. V.

13 Ainsi le Sacrificateur le réconciliera par l'une de ces choses de son péché qu'il a perpétré, et luy sera pardonné, etc. 2. 17. 4.

CHAP. VIII.

6 Et Moyse feit approcher Aaron et ses fils et les lavà en l'eau. 4. 3. 15.

CHAP. XI.

44 Et soyez saincts, car je suis sainct. 4. 19. 25.

CHAP. XVI.

2 Parle à Aaron ton frère, qu'il n'entre point en tout temps au sanctuaire dedans le voile devant le propiciatoire qui est sur l'Arche, etc. 2. 15. 6.

21 Et Aaron mettant ses deux mains sur la teste du bouc vif, confessera sur iceluy toutes les iniquitez des enfans d'Israël, et leurs prévarications selon tous leurs péchez, etc. 3. 4. 10.

CHAP. XVIII.

5 Lesquels faisant l'homme vivra en iceux. 2. 8. 4. — 2. 17. 5. — 3. 14. 13. — 3. 17. 3.

6 Nul ne s'approchera d'aucune prochaine de sa chair, pour descouvrir sa vergongne. 4. 19. 37.

CHAP. XIX.

2. Vous serez saincts, car je suis sainct, moy le Seigneur vostre Dieu. 2. 8. 14. — 3. 6. 2. — 4. 19. 25.

12 Vous ne jurerez point par mon Nom en mentant, et ne souilleras le nom de ton Dieu, Car je suis le Seigneur. 2. 8. 24.

16 Tu ne chemineras point comme détracteur parmi ton peuple. 2. 8. 47.

18. Tu ne te vengeras point, et ne garderas point rancune contre les enfans de ton peuple. 2. 8. 56. — 4. 20. 19.

31 Vous ne vous retournerez point aux sorciers, et n'enquesterez rien des devins pour vous souiller par eux. 4. 1. 5.

CHAP. XX.

6 La personne qui se retournera aux sorciers et aux devins faisant fornication avec eux, je mettray ma face contre ceste personne, et l'extermineray du milieu de son peuple. 1. 8. 5.

7 Or sanctifiez-vous et soyez saincts : car je suis le Seigneur vostre Dieu. 4. 19. 25.

9 Si quelqu'un maudit son père, ou sa mère, il mourra de mort, etc. 2. 8. 36.

CHAP. XXVI.

3. Si vous cheminez en mes ordonnances et gardez mes commandemens et les faites, etc. 2. 5. 10.

4 Je vous donneray vos pluyes en son temps, etc. 1. 16. 5. — 2. 8. 4.

12 Aussi je chemineray au milieu de vous : je seray vostre Dieu, et vous serez mon peuple. 2. 10. 8.

20 Vostre vertu se consumera en vain, et vostre terre ne donnera point son fruit, et les arbres de la terre ne donneront point son fruit. 3. 20. 44.

23 Que si par ces choses vous n'estes point corrigez, mais cheminiez avec moy à l'adventure 1. 17. 8.

26 Quand je vous auray rompu le baston du pain, dix femmes cuiront vostre pain en un four, et vous rendront vostre pain en poids, etc. 3. 20. 44.

33 Je vous espardray parmi les gens, et desgaineray mon glaive après vous, et sera vostre terre désolée, et vos villes en désert. 2. 11. 1.

36 A ceux qui resteront d'entre vous j'induiray une lascheté en leurs cœurs. 1. 18. 2. — 2. 4. 6.

NOMBRES.

CHAP. VI.

5 Durant qu'il est séparé par son vœu, le rasoir ne passera point sur sa teste, etc. 4. 19. 26.

18 Et le Nazarien à la porte du tabernacle de convenance, tondra la teste de sa consécration, et prendra la perruque de la teste, etc. 4. 19. 26.

CHAP. IX.

18 Tous les jours esquels la nuée demeuroit sur le tabernacle, ils s'arrestoyent. 4. 15. 9.

CHAP. XI.

9 Et quand la rousée descendoit de nuict sur l'ost, le Man descendoit sur iceluy. 1. 8. 5.

18 Sanctifiez-vous pour demain, et vous mangerez de la chair, etc. 3. 20. 51.
31 Adoncques partit un vent du Seigneur, et amena des cailles de la mer. 1. 16. 7.
33 Et la chair estant encores entre leurs dens devant qu'elle fust maschée, le Seigneur se courrouça contre son peuple, etc. 3. 20. 51.

CHAP. XII.

1 Alors Marie et Aaron parlèrent contre Moyse à cause de la femme Ethiopienne qu'il avoit prinse; car il avoit prins une femme Ethiopienne. 1. 8. 4.

CHAP. XIV.

43 Aussi les Amalécites et Cananéens sont là devant vous, et vous tomberez par glaive : car pour autant que vous vous estes destournez de suyvre le Seigneur, le Seigneur aussi ne sera point avec vous. 2. 5. 11.

CHAP. XV.

32 Les enfans d'Israël estans au désert, trouvèrent un homme qui cueilloit du bois le jour du repos. 2. 8. 29.

CHAP. XVI.

24 Partant à la congrégation disans, Retirez-vous d'alentour du tabernacle de Coré, Dathan et Abiron. 1. 8. 5.

CHAP. XX.

10 Et Moyse et Aaron firent assembler la congrégation devant la pierre, et leur dit, Escoutez maintenant rebelles, Ne vous ferons-nous point sortir de l'eau de ceste pierre. 1. 8. 5.
26 Puis fay despouiller à Aaron ses vestemens, et les fay vestir à Eléazar son fils. 4. 3. 15.

CHAP. XXI.

8 Fay un serpent ardent, et le mets sur une perche, et quiconques sera mors et le verra, il vivra. 4. 18. 20.
9 Moyse doncques feit un serpent d'airain, et le mit sur une perche : et advint quand quelque serpent avoit mors un homme, il regardoit le serpent d'airain, et estoit guéri. 2. 12. 4.

CHAP. XXIII.

10 Que je meure de la mort des justes, et que mon dernier département soit semblable au leur. 2. 10. 14.
19 Dieu n'est point comme l'homme qu'il mente, ne comme le fils de l'homme, qu'il se repente. 1. 17. 12.

CHAP. XXVIII.

3 Voyci le sacrifice fait par feu que vous offrirez au Seigneur deux agneaux d'un an sans macule pour faire en holocauste continuel. 4. 1. 25.

DEUTÉRONOME.

CHAP. I.

16 Escoutez ce qui est entre vos frères, et jugez justement entre l'homme et son frère, et entre l'estranger qui est avec luy. 4. 20. 4. — 4. 20. 6. — 4. 20. 9.
39 Vos petis enfans desquels vous avez dit, qu'ils seroyent donnez en proye, et vos fils qui ne cognoissent aujourd'huy ne bien ne mal, eux y entreront, etc. 4. 19. 19.

CHAP. III.

30 Le Seigneur ton Dieu avoit endurcy son esprit, et obstiné son cœur, afin qu'il le donnast en ta main. 1. 18. 2. — 2. 4. 3. — 2. 4. 4.

CHAP. IV.

2 Vous n'adjousterez rien à la parole que je vous commande, et n'osterez rien d'icelle. 4. 9. 2.
7 Qui est la gent si grande qui ait les dieux ainsi approchans d'elle comme le Seigneur nostre Dieu approche de nous en tout ce que nous l'invoquons. 3. 24. 15.
9 Mais pren garde à toy, et garde ton âme soigneusement que tu n'oublies les choses que tes yeux ont veues, et qu'elles ne partent de ton cœur tous les jours de ta vie, etc. 2. 8. 5.
11 Alors vous approchastes, et vous tinstes au bas de la montagne, laquelle brusloit en feu, jusques au milieu du ciel, et là y avoit grandes ténèbres, nuées et obscurité. 1. 11. 3.
15 Vous prendrez doncques bien garde pour vos âmes que vous n'avéz veu aucune similitude au jour que le Seigneur a parlé à vous. 1. 11. 2.

16 Afin que vous ne vous corrompiez, et que ne vous faciez image taillée, représentation de toute pourtraiture soit semblance de masle ou de femelle. 2. 8. 17.
1 Semblance de toute beste qui est sur la terre ou semblance de tout oiseau, ayant ailes qui vole sous le ciel. 2. 8. 17.

CHAP. V.

14 Afin que ton serviteur et ta servante ayent repos comme toy. 2. 8. 32.
17 Tu ne seras point meurtrier. 4. 20. 10.

CHAP. VI.

5 Tu aimeras doncques le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta force. 2. 7. 5. —2. 8. 51.— 3. 19. 4.
13 Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et à luy serviras : et jureras en son nom. 2. 8. 25.
16 Vous ne tenterez point le Seigneur vostre Dieu. 4. 13. 3.
25 Et nous sera réputé à justice, quand nous aurons prins garde à faire tous ces commandemens devant le Seigneur nostre Dieu, comme il nous a commandé. 3. 17. 7.

CHAP. VII.

6 Tu es un peuple sainct au Seigneur ton Dieu. Le Seigneur ton Dieu t'a esleu pour luy estre un peuple péculier d'entre tous autres peuples qui sont sur la terre. 2. 8. 14.
7 Le Seigneur ne s'est point adjoinct par amour à vous, et ne vous a pas esleus, pourtant que vous fussiez en plus grand nombre que tous les peuples, veu que vous estes moins que tous les peuples. 3. 21. 5.
8 Mais pourtant que le Seigneur vous a aimez, et afin qu'il gardast le jurement qu'il a juré à vos pères, etc. 3. 21. 5.
9 Parquoy cognoistras que le Seigneur ton Dieu, est Dieu, le Dieu fidèle, gardant alliance et bénéficence en mille générations à ceux qui l'aiment, et gardent ses commandemens. 3. 17. 5.
12 Et adviendra pourtant que vous aurez ouy ces droicts, et les aurez gardez et faits, que le Seigneur ton te gardera l'alliance et la bénéfi qu'il a jurée à tes pères. 3. 17. 4
13 Et il t'aimera et te bénira, et te tipliera, il bénira le fruit de ton et le fruit de ta terre, etc. Là m

CHAP. VIII.

2 Aye mémoire de tout le chemin quel le Seigneur ton Dieu t'a fai miner par ces quarante ans au d afin de t'affliger et tenter. 3. 20.
3 Afin qu'il te donnast à cognoisti l'homme ne vivra point de pain ment, mais que l'homme vivra d ce qui sort de la bouche du Sei 1. 16. 7. — 3. 20. 44.

CHAP. IX.

6 Sache doncques que ce n'est pour ta justice que le Seigne Dieu te donne ceste bonne terr la posséder : car tu es un peu dur col. 3. 21. 5.

CHAP. X.

12 Or maintenant Israël, que dem Seigneur ton Dieu de toy, sin tu craignes le Seigneur, etc. 2.
14 Voyci les cieux, et les cie cieux, la terre et tout ce qui icelle, sont au Seigneur ton Di 11. 11. —3. 21. 5.
15 Néantmoins le Seigneur s'est a par amour à tes pères seulemen a aimez, et a esleu leur semence eux, etc. 3. 21. 5.
16 Circoncisez le prépuce de vostre et n'endurcissez d'oresenavar cols. 2. 5. 8. — 3. 3. 6. — 4. — 4. 16. 21.
20 Tu craindras le Seigneur ton D luy serviras, et adhéreras à luy reras par son Nom. 2. 8. 25.

CHAP. XI.

26 Regarde, je donne aujourd'huy vostre face bénédiction et maléd 3. 17. 1.

CHAP. XII.

13 Donne-toy garde que tu ne s tes holocaustes en tous lieux verras. 4. 2. 9.
14 Mais au lieu que le Seigneur a leu en l'une de tes lignées, là t

feras tes holocaustes, et y feras tout ce que je te commande. 4. 2. 9.

28 Garde et escoute toutes ces paroles que je te commande, afin qu'il te soit bien, et à tes enfans après toy à jamais, etc. 2. 8. 5.

32 Et n'y adjousterez rien, aussi n'en osterez rien. 4. 10. 17.

CHAP. XIII.

3 Le Seigneur vostre Dieu vous tente, pour savoir si vous aimez le Seigneur vostre Dieu, de tout vostre cœur et de toute vostre âme. 3. 20. 46.

CHAP. XIV.

2 Tu es un peuple sainct au Seigneur ton Dieu, et le Seigneur t'a esleu d'entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre pour luy estre un peuple péculier. 2. 8. 14.

CHAP. XVI.

10 Et feras la feste des sepmaines au Seigneur ton Dieu oblation volontaire de tes mains, laquelle tu donneras ainsi que le Seigneur ton Dieu t'aura bénit. 4. 18. 8.

19 Tu ne renverseras point le droict, et n'auras esgard aux personnes. Si ne prendras aucun présent. Car le présent aveugle les yeux des sages, et pervertit les paroles des justes. 4. 20. 9.

CHAP. XVII.

8 Quand la chose sera trop difficile pour juger entre sang et sang, entre cause et cause, etc. 3. 4. 4.

9 Et viendras aux Sacrificateurs Lévites, et au juge qui sera en ces jours, et t'enquesteras, etc. 3. 4. 4. — 4. 8. 2.

11 Selon l'édit de la Loy laquelle ils t'enseigneront, et selon le droict qu'ils te diront tu feras. 4. 8. 2.

12 L'homme qui par arrogance ne voudra obéir au Sacrificateur estant là pour ministrer au Seigneur ton Dieu ou au juge, cest homme mourra, et purgeras le mal d'Israël. Là mesme.

16 Toutesfois iceluy ne se fera amas de chevaux : et ne ramènera le peuple en Egypte, etc. 4. 20. 9. — 4. 20. 26.

CHAP. XVIII.

11 N'aucun demandant advis aux morts. 1. 5. 6.

13 Sois parfait avec le Seigneur ton Dieu. 2. 8. 51.

15 Le Seigneur ton Dieu te suscitera un Prophète, comme moy, du milieu de toy, c'est-à-dire, du milieu de tes frères, vous luy obéirez. 4. 1. 5.

CHAP. XIX.

19 Lors tu luy feras ainsi qu'il pensoit faire à son frère. 4. 20. 16.

CHAP. XXI.

18 Quand un homme aura un enfant pervers et rebelle, qui n'obéira point à la voix de son père, ny à la voix de sa mère, et l'auront chastié, et n'aura voulu leur obéir, etc. 2. 8. 36.

23 Celuy qui pend est malédiction de Dieu. 2. 7. 15. — 2. 16. 6.

CHAP. XXIII.

5 Mais le Seigneur ton Dieu te convertit la malédiction en bénédiction, pourtant que le Seigneur ton Dieu t'aimoit. 3. 21. 5.

CHAP. XXIV.

13 Mais tu luy rendras le gage à soleil couchant, afin qu'il couche en son vestement et te bénisse, et cela te sera justice devant le Seigneur ton Dieu. 3. 17. 7.

CHAP. XXVI.

18 Et le Seigneur t'a magnifié aujourd'huy, en ce que tu luy es peuple péculier ainsi qu'il t'a dit, et afin que tu gardes tous ses commandemens. 2. 8. 14.

CHAP. XXVII.

26 Maudit soit celuy qui ne ratifie point les paroles de ceste loy en les faisant. 2. 7. 5. — 2. 7. 15. — 2. 16. 6. — 3. 11. 19. — 3. 12. 1. — 3. 14. 13. — 3. 17. 1. — 3. 17. 9.

CHAP. XXVIII.

1 Si tu obéis à la voix du Seigneur ton Dieu, en prenant garde à faire tous ses commandemens lesquels je te commande aujourd'huy, lors le Seigneur ton Dieu te constituera souverain sur toutes les gens de la terre. 1. 17. 8. — 2. 5. 10. — 2. 8. 4.

2 Et sur toy viendront toutes ces béné-

dictions et t'environneront quand tu obéiras à la voix du Seigneur ton Dieu. 2. 8. 4.
12 Le Seigneur t'ouvrira son bon thrésor, c'est asçavoir le ciel, afin qu'il donne pluye, etc. 1. 16. 5.
29 Et ne feras que souffrir injures et pilleries tous les jours, sans qu'il y ait qui t'en délivre. 4. 20. 25.
36 Le Seigneur t'emmènera toy et ton Roy que tu as constitué sur toy aux gens que tu n'as cognues, ne toy ne tes pères, etc. 2. 11. 1.
65 Et le Seigneur te donnera un cœur tremblant, et les yeux desfaillans, et l'âme triste. 2. 4. 6.

CHAP. XXIX.

2 Vous avez veu tout ce que le Seigneur a fait devant vos yeux, en la terre d'Egypte, etc. 2. 2. 20.
4 Et le Seigneur ne vous a point donné cœur pour cognoistre, et yeux pour veoir, et oreilles pour ouyr jusqu'au jour présent. 2. 2. 20.
18 Afin qu'il n'y ait entre vous homme, ou femme, ou famille, ou lignée, qui destourne aujourd'huy son cœur du Seigneur nostre Dieu pour aller, etc. 3. 17. 5.
19 Et adviene que quelqu'un oyant les paroles de ce serment, se bénisse en son cœur, disant, J'auray paix encores que je chemine selon l'entreprinse de mon cœur, afin d'adjouster l'yvrongnerie avec la soif. 3. 17. 5.
20 Le Seigneur ne voudra luy pardonner : mais alors l'ire du Seigneur et son zèle fumera contre cest homme : et reposera sur luy toute malédiction qui est escrite en ce livre, etc. 3. 3. 7.
29 Les secrets sont réservez à nostre Dieu : mais ce qui est révélé appartient à nous et à nos enfans. 1. 17. 2. — 3. 21. 3.

CHAP. XXX.

2 Et te seras retourné au Seigneur ton Dieu, et obéiras à sa voix selon tout ce que je t'ay commandé aujourd'huy, etc. 3. 3. 6.
3 Lors le Seigneur ton Dieu ramènera tes captifs, et aura mercy de toy, et derechef te rassemblera, quand ores tu aurois esté jetté au bout de là le Seigneur ton Dieu te blera, etc. 4. 1. 24.
6 Et le Seigneur ton Dieu circor cœur et le cœur de tes suc pour aimer le Seigneur ton Di 2. 5. 8. — 2. 5. 12. — 3. 3. 16. 3.
10 Quand tu obéiras à la voix gneur ton Dieu, en gardant s mandemens et ses ordonnanc tes au livre de ceste Loy, q retourneras au Seigneur ton tout ton cœur et de toute t 1. 7. 5.
11 Ce commandement que je mande aujourd'huy n'est poi de toy et n'en est point loing. — 2. 5. 12.
12 Il n'est point au ciel, dont tu dire, Qui est-ce qui montera p au ciel, etc. 1. 17. 2. — 2. 5.
13 Aussi n'est-il pas outre la m tu puisses dire, Qui est-ce qu pour nous de là la mer, et n portera, etc. 2. 5. 12.
14 Car la parole est fort près d ta bouche et en ton cœur pour 2. 5. 12. — 3. 24. 3.
15 Regarde, j'ay aujourd'huy m toy la vie et le bien, la mort e 3. 17. 1.
19 Je pren aujourd'huy en tes et terre contre vous, que j'a vant toy la vie et la mort, la tion et malédiction, etc. 2. 2. 7. 3.

CHAP. XXXII.

5 Ils se sont corrompus envers leur vie, ceux, di-je, qui ne s ses enfans, mais une généra verse et dépravée. 1. 8. 6.
8 Quand le Souverain divisoit comme héritage, quand il sép fils des hommes : lors il con limites des peuples, etc. 2. 1 3. 21. 5.
15 Celuy qui devoit estre droict graissé et a regimbé. Tu t'es gros et espés et ainsi il a Dieu, etc. 3. 8. 5.
17 Ils ont sacrifié aux diables pas à Dieu, etc. 4. 13. 17.

21 Ils m'ont esmeu à jalousie en celuy qui n'est point Dieu. 1. 13. 15.

35 La vengence m'appartient et la rétribution. 2. 8. 56. — 4. 20. 19.

46 Mettez vos cœurs à toutes ces paroles lesquelles je proteste aujourd'huy à l'encontre de vous, afin que les commandiez à vos enfans : à ce qu'ils gardent et facent toutes les paroles de ceste Loy. 2. 7. 13.

CHAP. XXXIII.

3. Tous ses saincts sont en tes mains. 2. 10. 9.

29 Tu es bien-heureux Israël : qui est comme toy, ô peuple, qui est sauvé par le Seigneur, etc. 2. 10. 8.

CHAP. XXXIV.

5 Et Moyse serviteur du Seigneur mourut là en la terre de Moab, selon la parole du Seigneur. 4. 6. 11.

JOSUÉ.

CHAP. I.

7 Tu ne déclineras point d'icelle, ny à dextre, ny à senestre, afin que tu te gouvernes prudemment par tout où tu iras. 4. 9. 12.

8 Que le volume de ceste Loy ne bouge de ta bouche, ains méditeras en iceluy jour et nuict, etc. 4. 9. 12.

CHAP. II.

1 Et vindrent en la maison d'une femme paillarde, laquelle avoit nom Rahab, et logèrent là. 3. 24. 11.

9 Je cognoy que le Seigneur vous a donné la terre : car la frayeur de vous est tombée sur nous, et tous les habitans de la terre sont esperdus pour l'amour de vous. 2. 4. 6.

11 Lesquelles choses ouyes nostre cœur est défailly, et depuis ne s'est levé esprit en aucun homme, à cause de vous. Car le Seigneur vostre Dieu est le Dieu du ciel en haut, et de la terre en bas. La mesme.

CHAP. V.

15 Je suis le prince de l'exercite du Seigneur. 1. 14. 5.

CHAP. VII.

19 Adoncques Josué dit à Achan, Mon fils, donne je te prie gloire au Seigneur Dieu d'Israël, et luy donne louanges, et me déclaire maintenant ce que tu as fait. 2. 8. 24.

CHAP. X.

13 Et le soleil s'arresta. 1. 16. 2.

CHAP. XI.

20 Cela venoit du Seigneur qui endurcit leur cœur, pour les faire sortir en bataille, etc. 1. 18. 2.

CHAP. XXIV.

2 Vos pères ont habité jadis delà le fleuve : asçavoir Tharé père d'Abraham et père de Nachor, et ont servy aux dieux estranges. 4. 11. 8. — 3. 24. 2.

3 Et je prins vostre père Abraham de delà le fleuve, et le conduy par toute la terre de Canaan, etc. 3. 24. 2.

JUGES.

CHAP. II.

1. Et l'Ange du Seigneur monta de Galgal en Bochim, etc. 1. 14. 6.

18 Quand doncques le Seigneur leur eut suscité des Juges, le Seigneur estoit avec le Juge, et les sauvoit de la main de nos ennemis tout le temps du Juge, etc. 3. 3. 25. — 3. 20. 15.

19 Puis après le Juge estant mort, ils se retournoyent et se corrompoyent plus que leurs pères en ensuyvant les autres dieux, etc. 3. 3. 25. — 3. 20. 15.

CHAP. III.

9 Or les enfans d'Israël crièrent au Seigneur : et le Seigneur leur suscita un sauveur, et les délivra, 3. 20. 15. — 4. 20. 30.

12 Après les enfans d'Israël retournèrent encores à faire mal devant le Seigneur. 3. 20. 15.

15 Puis ils crièrent au Seigneur, et le Seigneur leur suscita un sauveur, Ahod le fils de Jéra, etc. 3. 20. 15.

CHAP. VI.

11 Et l'Ange du Seigneur vint, et s'assit sous le chesne, etc. 1. 14. 6.

14 Et le Seigneur regardant vers luy, dit, Va en ceste tiene vertu, et tu sauveras Israël de la main des Madianites. 4. 13. 10. — 4. 14. 5.

34 L'Esprit du Seigneur vestit Gédéon,

et quand il sonna la trompette, Abiézer s'assembla après luy. 2. 2. 17.

37 Voyci je mettray la laine tousée en l'aire : si la rousée advient seulement sur la toison et que sur toute la terre, etc. 4. 14. 18.

CHAP. VIII.

27 Or Gédéon en fit un éphod, et le colloqua en Ephora sa ville, et les enfans d'Israël firent la fornication après luy : ce qui tourna à Gédéon et à sa maison en ruine. 4. 10. 25.

CHAP. IX.

20 Autrement que le feu sorte d'Abimélech, et qu'il dévore les hommes de Sichem, et la maison de Nello, etc. 3. 20. 15.

CHAP. XI.

30 Et Jephthé voua un vœu au Seigneur et dit, Si tu bailles les enfans d'Ammon en ma main, etc. 4. 13. 3.

CHAP. XIII.

10 Voyci l'homme qui est venu aujourd'huy à moy est apparu, 1. 14. 6.

16 Encores que tu me retienes : si ne mangeray-je point de ton pain : mais si tu fais holocauste, tu l'offriras au Seigneur. 1. 13. 10.

18 Pourquoy demandes-tu ainsi de mon nom, et il est secret ? 1. 13. 10.

19 Manue print un chevreau de chèvres, et une offerte, et les offrit au Seigneur sur la pierre. 4. 10. 25.

22 Nous mourrons de mort pourtant qu'avons veu Dieu. 1. 1. 3.—1. 13. 10. —1. 14. 5.

23 Si le Seigneur nous eust voulu mettre à mort, il n'eust pas prins de nostre main l'holocauste et l'oblation, etc. 1. 13. 10.

CHAP. XVI.

28 O Seigneur, mon Seigneur, je te prie aye mémoire de moy, ô Dieu, je te prie fortifie-moy seulement ceste fois, afin que je me venge pour un coup des Philistins, etc. 3. 20. 15.

CHAP. XXI.

25 En ces jours-là il n'y avoit point de Roy en Israël, mais un chacun faisoit ce qui luy estoit advis estre droict. 4. 20. 9.

RUTH.

CHAP. III.

13 S'il ne luy plaist te rachet rachèteray, ainsi vit le Seig 8. 27.

1 SAMUEL.

CHAP. I.

13 Or Anne parloit en son cœ ment ses lèvres se mouvoy oyoit-on point sa voix : dont tima estre yvre. 3. 20. 33.

CHAP. II.

6 Le Seigneur est celuy qui fai et fait vivre, qui fait descen fosse, et en fait remonter. 3

9 Il gardera les pieds de ses s les meschans se tairont en 2. 10. 18.

10 Et donnera force à son Roy vera la corne de son oinct. 2.

25 Mais ils n'obéirent point à l leur père pourtant que le les vouloit tuer. 1. 18. 3.—

34 Voyci le signe qui te viend deux fils, Ophni et Phinées, c mourront tous deux en un me 1. 18. 1.

CHAP. VI.

9 Et prendrez garde que si par de ses fins elle monte en mes, il nous a fait tout ce g yci, etc. 1. 16. 9.

CHAP. VII.

3 Si vous vous retournez de t cœur au Seigneur, ostez les tranges d'entre vous et As préparez vos cœurs au Seig 3. 3. 5.

6 Et jusnèrent ce jour-là, et di Nous avons péché contre le 4. 12. 17.

17 Là aussi il édifia un autel au 4. 10. 25.

CHAP. VIII.

7 Ils ne t'ont point rejetté, mai rejetté, afin que je ne règne eux. 4. 20. 6.

11 Ce sera cy le droict du R gnera sur vous. Il prendra v les constituera sur ses char 4. 20. 26.

CHAP. X.

6 L'Esprit du Seigneur Dieu saillira en toy, et prophétiseras avec eux et seras changé en un autre homme. 2. 2. 17. —2. 3. 4.

9 Advint doncques quand il eut tourné le dos pour s'en aller d'avec Samuel, Dieu luy mua son cœur en un autre, etc. 3. 2. 12.

26 Saül s'en alla en sa maison en Gabaa, et s'en allèrent avec luy une bande de vaillans gens, desquels Dieu avoit touché le cœur. 2. 2. 17.

CHAP. XI.

6 L'Esprit de Dieu saillit en Saül, quand il eut ouy les paroles. 2. 4. 6.

15 Tout le peuple doncques s'en alla en Galgal, et firent Roy Saül devant le Seigneur Dieu, en Galgal, etc. 1. 8. 6.

CHAP. XII.

22 Le Seigneur ne délaissera point son peuple pour l'amour de son Nom grand, pource qu'il a pleu au Seigneur de vous faire son peuple. 3. 21. 5.

CHAP. XIV.

44 Et Saül dit, Dieu me face ainsi, et ainsi adjouste, que tu mourras, Jonathan. 2. 8. 24.

CHAP. XV.

11 Je me repen d'avoir constitué Roy Saül : car il s'est destourné arrière de moy, et n'a point mis mes paroles en exécution ; et Samuel en fut marri, dont toute la nuict cria au Seigneur. 1. 17. 12. — 3. 20. 15.

22 Cuides-tu que le Seigneur prene plaisir aux holocaustes et sacrifices, comme d'obéir à sa voix? voylà obéissance vaut mieux que sacrifice, et escouter vaut mieux que graisse de moutons. 4. 10. 17. — 4. 18. 9.

23 Rebellion est comme le péché de devins, et transgression est iniquité et idolâtrie. Pourtant doncques que tu as rejetté la parole du Seigneur, il t'a aussi rejetté, afin que tu ne sois plus Roy. 4. 10. 17. —3. 4. 33. —3. 21. 6.

29 La force d'Israël ne mentira point, et ne se repentira point : car il n'est point comme un homme pour se repentir. 1. 17. 12.

30 Et il dit, J'ay péché : mais je te prie honore moy en la présence des anciens, etc. 3. 3. 4.

35 Samuel pleuroit Saül, et le Seigneur s'estoit repenty d'avoir constitué Saül Roy sur Israël. 3. 20. 15.

CHAP. XVI.

1 Le Seigneur dit à Samuel, Jusques à quand pleureras-tu de Saül : veu que je l'ay réprouvé, qu'il ne règne plus sur Israël, etc. 3. 20. 15.— 3. 21. 6.

13 Adoncques Samuel print la corne d'huile et l'oignit au milieu de ses frères. 1. 8. 6. — 2. 2. 17.

14 Le mauvais esprit de par le Seigneur le troubloit. L'Esprit du Seigneur se partit de Saül, et le mauvais esprit de par le Seigneur, le tourmentoit. 1. 14. 17. — 1. 18. 2. — 2. 4. 5.

CHAP. XVIII.

10 Le lendemain le mauvais esprit de Dieu assaillit Saül. 1. 14. 17. — 2. 4. 5.

CHAP. XIX.

9 Et le mauvais esprit du Seigneur vint sur Saül, et estoit assis en son hostel, tenant sa lance en sa main, etc. 2. 4. 5.

CHAP. XXIII.

26 Et Saül alloit par un costé de la montagne, et David et ses hommes alloyent par l'autre costé de la montagne, etc. 1. 16. 9.

27 Mais un messager vint à Saül, disant, Haste-toy de venir, car les Philistins se sont ruez en la terre. 1. 16. 9.

CHAP. XXIV.

7 Jà à Dieu ne plaise que je face ceste chose à mon seigneur qui est l'oinct du Seigneur, de mettre ma main sur luy : car il est l'oinct du Seigneur Dieu. 4. 20. 28.

11 Je t'ay pardonné, et ay dit, Je n'estendray point ma main sur mon Seigneur : car il est l'oinct du Seigneur. Là mesme.

CHAP. XXVI.

9 David dit à Abisaï, Ne le desfay point : car qui sera celuy qui mettra sa main contre l'oinct du Seigneur et demeurera innocent? Là mesme.

12 Tous dormoyent : car le Seigneur les avoit fort endormis. 1. 18. 2.
23 Le Seigneur vueille rendre à un chacun selon sa justice, et selon sa loyauté : car il t'avoit baillé aujourd'huy entre mes mains, etc. 3. 17. 14.

CHAP. XXXI.

13 Puis prindrent leurs os, et les ensevelirent sous un arbre en Jabès, et jusnèrent sept jours. 4. 12. 17.

2 SAMUEL.

CHAP. V.

8 Pource on dit, Qu'aveugle ne boisteux n'entre en la maison. 4. 16. 31.

CHAP. VII.

14 Que s'il fait aucune iniquité je le chastieray des verges d'hommes, et avec playe des fils des hommes. 3. 4. 32.
27 Car toy, Seigneur des armées, Dieu d'Israël, tu as révélé en l'aureille de ton serviteur disant, Je t'édifieray une maison, etc. 3. 20. 13. — 3. 20. 14.
28 Parquoy maintenant Seigneur Dieu, car tu es Dieu, et tes paroles sont vrayes : et tu as parlé de ton serviteur ce bien yci. 3. 20. 14.

CHAP. X.

12 Sois vaillant, ou te porte vaillamment pour nostre peuple, et pour les villes de nostre Dieu : et le Seigneur face ce que bon luy semblera. 1. 17. 9.

CHAP. XI.

4 Après David envoya messagers, et l'enleva : laquelle estant entrée à luy, il dormit avec elle. 4. 1. 24.
15 Or escrivit-il és lettres, disant, Mettez Urie vis-à-vis du fort de la bataille, et vous reculez d'iceluy, afin qu'il soit frappé, et qu'il meure. Là mesme.

CHAP. XII.

12 Tu l'as fait en cachette : mais moy, je feray ceste chose en la présence de tout Israël. 1. 18. 1.
13 Lors David dit à Nathan, J'ay péché contre le Seigneur : Et Nathan dit à David, Aussi le Seigneur t'a osté ton péché, et ne mourras point. 3. 3. 4. — 3. 3. 10. — 3. 4. 31. — 4. 1. 24.
14 Toutesfois pourtant que par ce fait tu as donné occasion aux ennem Seigneur de blasphémer, le fils qui t'est né, mourra. 3. 4. 33.

CHAP. XVI.

10 Le Seigneur luy a dit, Maudi D et qui luy dira, Pourquoy as-t ainsi? 1. 17. 8. — 1. 18. 1. — 1.
22 Ils tendirent doncques un tabe à Absalom sur le toict de la m et Absalom entra aux concubin son père en la présence de tout l 1. 18. 1. — 1. 18. 4.

CHAP. XVII.

7 Chusaï dit à Absalom, Le conseil donné ceste fois Achitophel, n'e bon. 1. 17. 7.
14 Or le Seigneur avoit ordonné, conseil de Achitophel qui estoi fust destruit, afin que le Seigne venir mal sur Absalom. 1. 17. 7. 4. 6.

CHAP. XXII.

20 Il me tira hors en lieu spacie me délivra, pourtant qu'il m'aim 17. 5.
21 Le Seigneur m'a rétribué sel justice, et m'a rendu selon la pu mes mains. 3. 17. 5.

CHAP. XXIV.

1 La fureur du Seigneur se cou contre Israël, et incita David c de dire, Va, nombre Israël et Ju 14. 18.
10 Lors David fut frappé en son après avoir ainsi nombré le p dont David dit au Seigneur, J'ay vement péché en ce que j'ay fai 3. 3. 4.
20 Et s'enclina devant le Roy sur en terre. 1. 12. 3.

1 ROIS.

CHAP. I.

16 Et Bethsabée s'enclina, et se terna devant le Roy. 1. 12. 3.
21 Autrement il adviendra quand nostre Sire, sera endormy avec res que nous serons moy et m Solomon réputez comme mesch 11. 3.

CHAP. II.

5 Tu sais assez ce que m'a fait J

de Sarvia, ce qu'il a fait aux deux princes des armées, etc. 4. 20. 10.
6 Tu en feras selon ta sagesse, et ne laisseras point descendre sa vieillesse en paix au sépulcbre. Là mesme.
8 Tu as Séméi avec toy, fils de Géra, fils de Jémini de Bahurim qui me maudit d'une maudisson exécrable, etc. Là mesme.

CHAP. VIII.

23 Qui gardes l'alliance et bénéficence à tes serviteurs qui conversent devant toy de tout leur cœur. 3. 17. 5.
46 Mais s'ils ont péché contre toy (car il n'est homme qui ne pèche) et que tu sois courroucé, etc. 2. 7. 5. — 3. 14. 9. — 4. 1. 25.
47 Et qu'en la terre où ils seront menez captifs, ils se repentent en leurs cœurs, etc. 4. 1. 25.
58 Dieu soit avec nous, afin qu'il face encliner nostre cœur à soy, et nous face cheminer en toutes ses voyes, et garder ses commandemens et constitutions, et ses jugemens qu'il á commandez à nos pères. 2. 3. 9.

CHAP. XI.

12 Toutesfois pour l'amour de ton père David, je ne le feray pas en ton temps : mais je le rompray de la main de ton fils. 2. 6. 2.
23 Dieu luy suscita aussi un autre adversaire. 1. 18. 4.
31 Voyci je rompray le royaume d'entre les mains de Solomon, et t'en bailleray dix lignées. 1. 18. 1.
34 Toutesfois je n'osteray rien du Royaume d'entre ses mains : mais tous les jours de sa vie, je le constitueray prince pour l'amour de David mon serviteur, etc. 2. 6. 2.
39 Par ainsi j'affligeray la semence de David, pour l'amour de ceci, mais non point tousjours. Là mesme.

CHAP. XII.

10 Les jeunes qui avoyent esté nourris avec luy, luy respondirent disans, Ainsi diras à ce peuple, etc. 1. 17. 7.
15 Et le Roy n'exauça point le peuple. Car telle estoit l'ordonnance du Seigneur, pour confermer sa parole, etc. 1. 17. 7. — 1. 18. 4. — 2. 4. 6.
20 Nulle lignée ne suyvit la maison de David, fors celle de Juda seulement. 1. 18. 4.
28 Le Roy doncques ayant prins conseil, fit deux veaux d'or, et leur dit, Ce vous est trop de monter en Jérusalem. O Israël voyci tes dieux qui t'ont fait monter de la terre d'Egypte. 4. 2. 8.
30 Et cela fut tourné en péché : car le peuple alloit pour l'un jusques en Dan. 4. 20. 32.
31 Il fit une maison de hauts lieux et constitua des Sacrificateurs du peuple de basse condition, qui n'estoyent point des fils de Lévi. 4. 2. 9.

CHAP. XV.

4 Mais pour l'amour de David, le Seigneur son Dieu luy donna une lampe en Jérusalem, luy faisant succéder son fils après luy, et establissant Jérusalem. 2. 6. 2.

CHAP. XVIII.

10 Aussi vray que le Seigneur ton Dieu vit, il n'y a gent ny royaume auquel mon Seigneur, etc. 2. 8. 27.
41 Et Elie dit à Achab, Monte, mange, et boy : car il fait un son de grande pluye à venir. 3. 20. 3.
42 Et Elie monta au sommet de Carmel, et s'accroupit en terre, et mit sa face entre ses genoux. Là mesme.
43 Et il dit à son garçon, Monte maintenant et regarde sur le chemin de la mer : il monta et regarda, et dit, Il n'y a rien; après il luy dit, Retourne par sept fois. Là mesme.

CHAP. XIX.

8 Puis en la force d'icelle viande, il chemina quarante jours et quarante nuicts jusques en Oreb la montagne de Dieu. 4. 12. 20.
18 Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fleschi le genouil devant Baal. 4. 1. 2.

CHAP. XXI.

12 Ils prièrent Dieu, qu'on jusnast, et firent asseoir Naboth, au haut bout du peuple. 4. 12. 17.
28 Dont le Seigneur dit à Elie Thesbite. 3. 3. 25.
29 Ne vois-tu pas qu'Achab s'est abbaissé

devant moy? pourtant qu'il s'est humilié devant moy, je ne feray point venir ce mal en son temps, etc. 3. 3. 25. — 3. 20. 15.

CHAP. XXII.

6 Le Roy d'Israël assembla près de quatre cens Prophètes. 4. 9. 6.
21 Lors un esprit sortit, et se tint devant le Seigneur et dit, Je luy mettray en teste. 1. 14. 17. — 1. 17. 7. — 1. 18. 1.
22 Il dit, Je sortiray et seray un esprit mensonger en la bouche de tous ses Prophètes. 1. 17. 7. — 4. 9. 6.
27 Le roy dit ainsi, Mettez cestuy-ci en prison, et luy baillez à manger du pain estroitement et de l'eau estroitement, jusques à tant que je reviene en paix. Là mesme.

2 ROIS.

CHAP. V.

17 Et Naaman dit, Si te prie-je que tu donnes à ton serviteur de ceste terre la charge d'une couple de mulets : car ton serviteur ne fera plus d'holocauste ne de sacrificé aux dieux estranges, mais seulement au Seigneur. 3. 2. 32.
18 Le Seigneur vueille pardonner en ce, à ton serviteur quand mon maistre entrera, etc. Là mesme.
19 Et il luy dit, Va en paix. Quand il fut party de luy le long d'un journau de terre. Là mesme.

CHAP. VI.

15 Hélas mon seigneur comment ferons-nous? 1. 14. 12.
16 Ceux qui sont avec nous sont en plus grand nombre que ceux qui sont avec eux. 1. 14. 12.
17 Je te prie seigneur ouvre ses yeux et qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux du juvenceau. Et vid : et voylà une montagne plene de chevaux, et de chariots de feu à l'entour d'Elisée. 1. 14. 7. — 1. 14. 8. — 1. 14. 11.
31 Dieu me face ainsi, et ainsi adjouste, si aujourd'huy la teste d'Elisée, fils de Saphat luy demeure sur luy. 2. 8. 24.

CHAP. X.

7 Incontinent que les lettres furent venues à eux, ils prindrent le Roy, et descollèrent les soi hommes, etc. 1. 18. 4.
10 Sachez maintenant qu'il n' cheu en terre de la parole du S qu'il a prononcée, etc. Là me

CHAP. XVI.

10 Lequel Roy Achas, voyant l' estoit en Damas, envoya la le pourtrait d'iceluy autel à U ficateur, tout ainsi qu'il estoi 10. 23.

CHAP. XVII.

24 Et le Roy des Assyriens am de Babylone et de Cutha, mesme.
25 Il advint qu'au commenceme habitèrent là, ils ne craignire le Seigneur : et le Seigneur voya des lions qui les tuoyen 23.
32 Toutesfois ils craignoyent le S et constituèrent aucuns d'e pour estre Sacrificateurs de lieux, etc. 3. 2. 13. — 4. 10. 15. 22.
33 Ils craignoyent le Seigneur, ensemble à leurs dieux selon nière de faire des gens qu'ils chassez de là. 3. 2. 13. — 4.
34 Et font encores aujourd'huy ils faisoyent au commencemen craignent point le Seigneur, et point selon ses constitutions, mesme.

CHAP. XIX.

4 Eslève doncques l'oraison pour qui se trouve encores. 3. 20. 1
35 Advint ceste nuict-là, que l' Seigneur sortit, et tua cent vingts et cinq mille hommes, 14. 6.

CHAP. XX.

1 Dispose de ta maison, car tu et ne vivras plus. 1. 17. 12.
2 Alors Ezéchias tourna sa face paroy, et fit oraison au Seigneur
3 Je te prie, Seigneur, que tu a moire maintenant que j'ay c devant toy en vérité, et en co fait, et ay fait ce qui t'estoit a 3. 14. 19. — 3. 20. 10.

5 Voyci, je t'ay guéry, dedans trois jours tu monteras en la maison du Seigneur. 1. 17. 12.

9 Veux-tu que l'ombre aille plus outre de dix degrez, ou qu'elle retourne de dix degrez? 4. 14. 18.

11 Isaïe le Prophète cria au Seigneur lequel remena l'ombre par les degrez qu'elle estoit descendue en l'horloge d'Achas. 1. 16. 2.

CHAP. XXI.

4 Il edifia aussi des autels en la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit, Je mettray mon Nom en Jérusalem. 4. 10. 23.

16 Aussi Manassès espandit beaucoup de sang innocent, tant qu'il en remplit Jerusalem, depuis un bout, jusques à l'autre, etc. 3. 24. 11.

CHAP. XXII.

2 Iceluy fit ce qui estoit droict devant les yeux du Seigneur, et chemina tout le chemin de son père David, il ne déclina ni à dextre ni à senestre. 4. 10. 23.

8 Et Helcias le grand Sacrificateur dit à Saphan le chancelier, J'ay trouvé le livre de la Loy en la maison du Seigneur, et Helcias bailla ce livre à Saphan, et le leut. 1. 8. 8.

1 CHRONIQUES.

CHAP. XXVIII.

2 Et à la scabelle de tes pieds de nostre Dieu. 4. 1. 5.

2 CHRONIQUES.

CHAP. XIX.

6 Regardez que c'est que vous ferez : car vous n'exercez point le jugement des hommes, mais de Dieu. 4. 20. 4. — 4. 20. 6.

NÉHÉMIE.

CHAP. I.

4 Quand j'eu ouy telles paroles je m'assis, et pleuray, et par plusieurs jours lamentay, et jusnay priant devant Dieu du ciel. 4. 12. 16.

5 Je te prie ô Seigneur Dieu du ciel, Dieu grand et terrible, qui gardes l'alliance et miséricorde à ceux qui t'aiment et gardent tes commandemens. 3. 17. 5.

7 Nous nous sommes desbauchez de toy, et n'avons pas gardé ton commandement, ne les statuts, ne les jugemens que tu as commandez à Moyse ton serviteur. 3. 4. 11.

CHAP. IX.

14 Et leur fis cognoistre ton sainct Sabbath. 2. 8. 29.

JOB.

CHAP. I.

6 Un jour comme les fils de Dieu estoyent venus pour assister devant le Seigneur, Satan aussi se trouva entre eux. 1. 14. 17. — 1. 14. 19. — 1. 18. 1.

12 Le Seigneur dit à Satan, Voici, tout ce qui est sien est en ta main, nonobstant tu n'estendras pas tes mains sur luy. 1. 17. 7.

17 Un messager vint, disant, Les Caldéens ont ordonné trois bandes, et ont prins les chameaux, et ont frappé les serviteurs au tranchant de l'espée, mais je suis eschappé. 2. 4. 2.

21 Le Seigneur l'a donné aussi, le Seigneur l'a osté, le nom du Seigneur soit bénit. 1. 17. 8. — 1. 18. 1. — 1. 18. 3. — 2. 4. 2.

CHAP. II.

1 Et Satan aussi vint entre eux pour comparoir devant le Seigneur. 1. 14. 17. — 1. 14. 19. — 1. 18. 1.

CHAP. IV.

17 L'homme sera-il plus juste que Dieu? ou l'homme sera-il plus juste que son facteur? 3. 12. 1.

18 Voici il ne trouve point fermeté en ses serviteurs, et juge folie estre ses Anges. 3. 12. 1. — 3. 17. 9.

19 Combien plus en ceux qui demeurent és maisons d'argille, desquels le fondement est de poudre, lesquels seront consumez par la tigne. 1. 15. 1. — 1. 15. 2. — 3. 12. 1.

CHAP. V.

17 Bien-heureux est l'homme que Dieu corrige, ne desprise doncques point la correction du Tout-Puissant. 3. 4. 31.

CHAP. IX.

2 Je sçay véritablement qu'il est ainsi, et comment l'homme seroit-il justifié devant Dieu? 3. 12. 2.

20 Si je me veux justifier, ma bouche me condamnera : si je me fay parfait, il me jugera pervers. 3. 12. 5.

CHAP. X.

15 Si je fay meschamment, malheur est sur moy, et quand je seroye juste, si ne lèveray-je pas la teste, etc. 3. 14. 16.

CHAP. XII.

18 Il deslie le baudrier des Rois, et lie leurs reins de ceinture. 4. 20. 28.

20 Dieu oste le propos des véritables, et oste le sens des anciens. 2. 4. 4.

CHAP. XIII.

15 Quand il m'occira, je n'auray plus d'espérance. 2. 10. 19. — 3. 2. 21.

CHAP. XIV.

4 Qui rendra net ce qui est immonde, il n'y en a pas un. — 2. 1. 5. — 3. 12. 5.

5 Ses jours sont-ils pas déterminez? Le nombre de ses mois est envers toy, tu en as fait ordonnance et ne passera point outre. 1. 16. 9.

17 Mon forfait est signé comme en un paquet, et as adjousté sur mon iniquité. 3. 4. 29.

CHAP. XV.

15 Voyci il ne trouve point fermeté en ses saincts, et si les cieux ne sont point nets devant luy. 3. 12. 1.

16 Combien plus sera l'homme abominable, et inutile, lequel boit iniquité comme l'eau. 3. 12. 1. — 3. 12. 5.

CHAP. XIX.

25 Or sçay-je bien que mon Rédempteur vit, et qu'il se tiendra debout le dernier sur la terre. 2. 10. 19. — 3. 25. 4.

26 Et quand après ma peau ce corps sera rongé, toutesfois de ma chair je verray Dieu. 2. 10. 19.

27 Je le contempleray, et mes yeux le regarderont, et non autre : mes reins sont défaillis en mon sein. Là mesme.

CHAP. XXI.

13 Ils passent leur jour en bien, et descendent incontinent au sépulcl 10. 17.

CHAP. XXV.

5 Voyci il ne reluira point jusqu lune, et les estoilles ne sont pas devant ses yeux. 3. 12. 1.

CHAP. XXVI.

14 Voyci les bords de ses voyes bien peu de chose est-ce qu oyons de luy, et qui entendra l tesse de sa puissance? 1. 17. 2.

CHAP. XXVIII.

12 Mais dont est trouvée la sapie où est le lieu d'intelligence? Là r

21 Veu qu'elle est absconsée de de tous les vivans, et aussi e aux oiseaux du ciel. Là mesme.

23 Mais Dieu entend la voye d'ic luy-mesme cognoist le lieu d'ic mesme.

28 Et dit à l'homme, Voyci la cra Seigneur est la vraye sagesse. 2. — 3. 2. 26.

CHAP. XXXIV.

30 A cause que l'homme hypocrit et pour le scandale du peuple. 25.

CHAP. XXXVI.

27 Quand il a soustrait les gou l'eau, les pluyes dégouttent pa peur. 1. 5. 5.

CHAP. XLI.

2 Qui est celuy qui m'a préveu, achevé? tout ce qui est sous le mien. 3. 14. 5.

PSEAUMES.

PS. I.

1 Bien-heureux est l'homme qui n' cheminé au conseil des mesch ne s'est point arresté en la vo pécheurs, etc. 3. 17. 10.

2 Ains son affection est en la l Seigneur et en icelle médite nuict. 2. 7. 13.

PS. II.

2 Pourquoy s'advancent les Roi terre, et consultent ensemble le ces contre le Seigneur, et con Christ? 2. 15. 3.

3 Rompons, disent-ils, leurs liens, et rejettons de nous leurs chevestres. 2. 15. 3.
4 Mais celuy qui réside és cieux s'en rira, le Seigneur se mocquera d'eux. 1. 15. 1. — 2. 15. 3.
8 Demande-moy, et je te donneray pour ton héritage les gens, et pour ta possession les bouts de la terre. 2. 11. 11.
9 Tu les casseras d'un sceptre de fer, et les briseras comme vaisseau de potier. 2. 15. 5. — 4. 1. 19.
12 Baisez le fils, de peur qu'il ne se courrouce, et que ne périssiez de la voye, etc. 2. 6. 2. — 4. 20. 5. — 4. 20. 29.

PS. III.

6 Je me suis couché et endormy, si me suis resveillé : car le Seigneur me soustenoit. 3. 2. 37.

PS. IV.

7 Seigneur lève sur nous la clairté de ta face. 1. 11. 14.

PS. V.

4 Seigneur, tu exauceras ma voix dés le matin : car du matin j'ordonneray mon oraison à toy, et contempleray. 3. 20. 12.
8 Mais moy en l'abondance de ta bénignité, je viendray en ta maison, j'adoreray en ton sainct temple, avec ta crainte. 3. 2. 23. — 3. 20. 11.

PS. VI.

1 Seigneur, ne me repren point en ton ire, et ne me chastie point en ta fureur. 3. 4. 32.

PS. VII.

7 Dresse-toy Seigneur en ton ire, et t'eslève contre la furie de mes adversaires : et t'esveille vers moy selon le jugement que tu as ordonné. 3. 20. 15.—3. 17. 17.
9 Juge-moy Seigneur selon ma justice, et selon mon innocence qui est en moy. 3. 17. 14.

PS. VIII.

3 De la bouche des enfans et tetans, tu as fondé ta force. 1. 16. 3.
5 Qu'est-ce de l'homme que tu as souvenance de luy, et qu'est-ce du fils de l'homme que tu le visites? 1. 5. 3. — 2. 13. 2.

PS. IX.

11 Et ceux qui cognoissent ton Nom, auront confiance en toy. 3. 2. 31.

PS. X.

11 Il dit en son cœur, Dieu l'a oublié, il a caché sa face afin que jamais ne le voye. 1. 4. 2.

PS. XI.

4 Le Seigneur est en son palais. 1. 5. 1.

PS. XII.

3 L'un parle à l'autre mensonge, et parlent par lèvres flatteuses, avec double cœur. 4. 14. 8.
7 Les paroles du Seigneur sont paroles pures comme argent affiné au fourneau de la terre, et qui est espuré par sept fois. 3. 2. 15.

PS. XIV.

1 Le fol a dit en son cœur, Il n'est point de Dieu. 1. 4. 2.
2 Le Seigneur a regardé du ciel sur les enfans des hommes, pour veoir s'il y en a quelqu'un qui entende et qui cherche Dieu. 3. 14. 1.
3 Il n'y a nul qui face bien, voire non pas un seulement. 2. 3. 2.

PS. XV.

1 Seigneur, qui conversera en ton pavillon, et qui habitera en ta saincte montagne? 3. 17. 6. — 3. 24. 8.
2 Celuy qui chemine en intégrité, et travaille à faire justice, et parle vérité en son cœur. 3. 6. 2. — 3. 17. 6.

PS. XVI.

2 Tu es mon Seigneur, mon bien ne vient point jusques à toy. 2. 8. 53.
3 Mais aux saincts qui sont en la terre et aux vertueux esquels je pren mon plaisir. 1. 11. 14. — 2. 8. 53. — 3. 7. 5.
5 Le Seigneur est la part de mon héritage, et de mon hanap : tu tiens ferme mon lot. 2. 11. 2. — 3. 25. 10.
10 Tu ne délaisseras mon âme au sépulchre, et ne permettras point que ton débonnaire voye la corruption. 3. 25. 3.

PS. XVII.

1 Seigneur escoute ma justice, enten mon cri, etc. 3. 17. 14.
3 Quand tu auras esprouvé mon cœur,

et l'auras visité de nuict, quand tu m'auras essayé, tu n'y trouveras rien, etc. 3. 17. 14.
15 Je verray ta face en justice et seray rassasié, quand je seray resveillé par ta semblance. 2. 10. 7. — 3. 25. 10.

PS. XVIII.

2 Seigneur qui es ma force, je t'aimeray d'affection. — 3. 20. 28. — 4. 17. 23.
20 Et me tira hors en lieux spacieux et me délivra, pourtant qu'il m'aimoit. — 3. 17. 5.
21 Le Seigneur m'a rétribué selon ma justice, et m'a rendu selon la pureté de mes mains. 3. 17. 5. — 3. 17. 14.
28 Tu sauves le peuple chétif, et abbaisses les yeux hautains. 3. 12. 6.
31 La Parole du Seigneur est affinée, il est bouclier à tous ceux qui s'asseurent en luy. 3. 2. 15.

PS. XIX.

1 Les cieux racontent la gloire de Dieu. 1. 5. 1. — 1. 6. 4.
8 La Loy du Seigneur est entière, restaurant l'âme : le tesmoignage du Seigneur est fidèle, donnant sapience à l'ignorant. 2. 7. 12. — 4. 8. 6.
13 Qui est celuy qui cognoist ses fautes, exempte-moy doncques des fautes cachées. 3. 4. 16. — 3. 4. 18. — 3. 17. 2.

PS. XX.

4 Qu'il ait mémoire de toutes tes offertes, et convertisse ton holocauste en cendre. 3. 20. 18.
10 Sauve, Seigneur : que le Roy nous responde au jour que nous crierons. 2. 6. 2.

PS. XXII.

2 Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu laissé? 2. 16. 11. — 3. 20. 15.
5 Nos pères ont eu fiance en toy, ils ont eu fiance, et tu les as délivrez. 3. 20. 26.
26 Je rendray mes vœux en la présence de ceux qui le craignent. 4. 13. 4.

PS. XXIII.

4 Quand ores je chemineroye par la vallée d'ombre de mort, si ne craindroy-je nul mal : car tu es avec moy. 1. 17. 11. — 3. 2. 21. — 3. 2. 28. — 3. 13. 5.
6 D'avantage, bénéficence et bénignité me poursuyvront tous les jours de ma vie, et feray longue demeure en la maison du Seigneur. 2. 3. 12.

PS. XXIV.

3 Qui sera celuy qui montera en la montagne du Seigneur, et qui aura ferme demeure en son sainct lieu? 3. 6. 2.
4 Celuy qui est innocent de mains, et net de cœur, qui n'abandonne point son cœur à mensonge, et ne jure point en fallace. Là mesme.
6 Ceste est la génération de ceux qui te cherchent, qui cherchent ta face, Seigneur, en Jacob. 3. 24. 8.

PS. XXV.

1 O Seigneur, j'eslève mon âme à toy. 3. 20. 5.
6 Seigneur aye souvenance de tes compassions et de tes bontez : car elles sont de tout temps. 3. 20. 9.
7 N'aye point souvenance des péchez de ma jeunesse, ne de mes transgressions : mais selon ta bénignité aye mémoire de moy, etc. 3. 3. 18. — 3. 20. 9.
10 Toutes les voyes du Seigneur sont bénignité et fidélité, à ceux qui gardent son alliance et son tesmoignage. 3. 2. 7. — 3. 17. 2.
11 Pour l'amour de ton nom, Seigneur, pardonne-moy mon iniquité : car elle est grande. 3. 17. 2.
18 Regarde mon affliction et ma peine, et me remets tous mes péchez. 3. 20. 9.

PS. XXVI.

1 Seigneur, juge-moy, car j'ay cheminé en mon intégrité, et si ay mis ma confiance au Seigneur, etc. 3. 17. 14.
2 Seigneur, esprouve-moy et me tente, examine mes reins et mon cœur. 3. 20. 46.
5 J'ay hay la compagnie des mauvais, et ne converseray point avec les meschans. 3. 17. 14.
8 Seigneur, j'aime la demeure de ta maison, et le lieu du manoir de ta gloire. 1. 11. 14.
9 Ne range point mon âme avec les pécheurs, ne ma vie avec, etc. 3. 17. 14.

PS. XXVII.

1 Le Seigneur est la force de ma vie, de qui auray-je peur? 1. 17. 11.

3 Quand un ost me viendroit assiéger, mon cœur ne craindroit point. 1. 17. 11.
10 Mon père et ma mère m'ont abandonné, mais le Seigneur m'a recueilly. 3. 20. 36.
14 Atten-toy doncques au Seigneur, et tien bon : et il fortifiera ton cœur: atten-toy, di-je au Seigneur. 3. 2. 17.

PS. XXVIII.

8 Le Seigneur est leur vertu, et la force des délivrances de son Oinct. 2. 6. 2. —2. 6. 3.

PS. XXIX.

3 La voix du Seigneur est sur les eaux : le Dieu de gloire fait tonner: le Seigneur est sur grandes eaux. 1. 6. 4.

PS. XXX.

6 Son ire se passe en un instant : mais son bon plaisir dure à vie. 2. 10. 18.
7 Quand j'estoye en ma prospérité, je disoye, Je ne bougeray jamais. Car Seigneur par ton bon vouloir, tu as estably force en ma montagne, mais soudain que cachas ta face, je fus troublé. 3. 8. 2.

PS. XXXI.

2 Seigneur j'ay mis mon espoir en toy, garde que je ne soye jamais confus, et me délivre par ta justice. 3. 11. 12.
6 Je recommande mon esprit en ta main, tu me rachèteras doncques Seigneur, Dieu véritable. 3. 20. 26.
16 Mes temps sont en ta main. 1. 17. 11.
23 Quand je m'en fuyoye hastivement, je disoye, Je suis retranché de devant toy. 3. 2. 16.

PS. XXXII.

1 Bien-heureux est celuy duquel la transgression est quittée, et duquel le péché est couvert. 3. 4. 29.—3. 11. 11.—3. 14. 11.—3. 17. 10.
5 Je t'ay notifié mon péché, et n'ay point celé mon délict, j'ay dit en moy-mesme, Je feray confession de mes forfaits au Seigneur, etc. 3. 4. 9.
6 Pour ceste cause, tout homme débonnaire te suppliera au temps de te trouver, etc. 3. 20. 7. — 3. 20. 26.

PS. XXXIII.

6 Les cieux ont esté faits par la parole du Seigneur, et tout l'ordre d'iceux par l'Esprit de sa bouche. 1. 13. 15.—1. 16. 1.
12 O que la gent est bienheureuse de laquelle le Seigneur est son Dieu, et le peuple qu'il a esleu pour son héritage. 2. 10. 8.— 3. 2. 28. — 3. 21. 5.
13 Le Seigneur regarde du ciel, et veoit tous les enfans des hommes. 1. 16. 1.
18 L'œil du Seigneur est sur ceux qui le craignent et s'attendent à sa bonté. 3. 20. 40.
22 Seigneur, ta bénignité soit sur nous, ainsi que nous avons espoir en toy. 3. 20. 12.

PS. XXXIV.

7 Mesmes ce povre a crié, et le Seigneur l'a ouy et l'a délivré de toutes ses angoisses. 3. 20. 26.
8 L'Ange du Seigneur se campe à l'entour de ceux qui le craignent.—1. 14. 6.—1. 14. 8.—3. 20. 23.
15 Destourne-toy du mal, et fay le bien. 3. 3. 8.
16 Les yeux du Seigneur sont vers les justes, et ses aureilles vers leur cri. 1. 16. 7.—3. 20. 3.—3. 20. 10.
17 Mais la face du Seigneur est contre ceux qui font mal, pour exterminer leur mémoire de la terre. 1. 16. 7.
22 La mort des meschans est trèsmauvaise. 2. 10. 14.—2. 10. 18.
23 Le Seigneur rachette l'âme de ses serviteurs. 2. 10. 16.

PS. XXXVI.

1 La rébellion du meschant dit au milieu de mon cœur, qu'il n'y a point de crainte de Dieu devant ses yeux. 1. 4. 2.
2 Car elle luy flatte devant ses yeux jusques à ce qu'il trouve son iniquité digne d'estre haïe. Là mesme.
6 Seigneur, ta bénignité est jusques aux cieux, et ta fidélité jusques aux nues. 3. 2. 7.
7 Tes jugemens comme la grande abysme. 1. 17. 2.—3. 23. 5.
10 La source de vie est avec toy, et par ta clairté nous voyons clair. 2. 2. 20.

PS. XXXVII.

7 Atten en patience le Seigneur, et aye espérance en luy. 3. 2. 37.
22 Ceux qui sont de luy bénits, posséderont la terre, mais ceux qui sont de luy maudits seront exterminez. 2. 11. 2.

PS. XXXVIII.

2 Seigneur, ne me corrige point en ton courroux, et ne me chastie point en ta fureur. 3. 4. 32.
5 Mes iniquitez ont surmonté mon chef, et comme un pesant fardeau sont appesanties outre ma force. 3. 4. 16.

PS. XXXIX.

10 Je me suis teu, et n'ay point ouvert ma bouche, pourtant que tu l'as fait. 1. 17. 8.
13 Je suis estranger chez toy, et hoste comme tous mes pères. 2. 10. 15.
14 Désiste de moy, afin que je reprene vigueur, avant que je m'en aille, et que je ne soye plus. 3. 20. 16.

PS. XL.

4 Et a mis en ma bouche nouveau cantique, et louange à nostre Dieu, plusieurs verront cela, et craindront, et se confieront au Seigneur. 3. 20. 26. — 3. 20. 28.
6 Seigneur mon Dieu, tu as fait moult de merveilles et n'est possible de déduire par ordre devant toy toutes tes pensées envers nous; si je, etc., 1. 17. 1.
7 Tu ne prens point plaisir en sacrifice, n'en oblation; mais tu m'as percé les aureilles. 3. 22. 10.
8 Adoncques j'ay dit, Me voyci venu: au rolle du livre il est escrit de moy. 2. 16. 5.
11 J'ay déclairé ta fidélité, et ton salut, et n'ay point celé ta bénignité, ne ta vérité en grosse assemblée. 3. 2. 7.
12 Que ta bénignité et ta vérité me gardent tousjours. Là mesme.

PS. XLI.

5 Guairi mon âme, car j'ay péché contre toy. 3. 20. 12.

PS. XLII.

3 Mon âme a eu regret à Dieu, au Dieu vivant, disant, Hélas, quand viendray-je pour comparoistre devant la face de Dieu? 4. 17. 21.
5 Et les accompagnoye jusques à la maison de Dieu avec voix de chant et de louange, etc. 3. 4. 9.
6 Mon âme pourquoy t'abas-tu, et frémis dedans moy, aye espoir en Dieu. 3. 2. 16.

PS. XLIII.

5 Mon âme pourquoy es-tu abatue, et pourquoy te débas-tu dedans moy? espère en Dieu. Là mesme.

PS. XLIV.

4 Ils n'ont point conquesté la terre par leur glaive, ne leur bras ne les a point sauvez: mais ta dextre et ton bras, et la lumière de ta face, pourtant que tu les avois pris en amour. 3. 21. 5.
21 Si nous eussions oublié le nom de nostre Dieu, et eussions estendu nos mains à un Dieu estrange. 3. 20. 27.
22 Dieu ne cognoistroit-il point cela? car c'est luy qui cognoist les secrets du cœur. 3. 20. 27.
23 Mais c'est pour toy que nous sommes tous les jours occis, et sommes estimez comme brebis de la boucherie. 3. 25. 3.

PS. XLV.

7 O Dieu, ton throne est à tousjours et à jamais, le sceptre de ton règne est le sceptre d'équité. 1. 13. 9.
8 Tu aimes justice, et hais meschanceté, pource Dieu ton Dieu t'a sacré de l'huile de liesse plus que tes compagnons. 2. 15. 5. — 4. 19. 18. — 4. 20. 10.
13 Et la fille de Tyr avec présens, supplieront ta face, et les riches du peuple. 1. 11. 15.

PS. XLVI.

2 Dieu nous est refuge et force, et l'avons trouvé de grand secours en nos afflictions. 3. 2. 37.
3 Pourtant nous ne craindrons point encores qu'il transmuast la terre en autre lieu, et que les montagnes se bougeassent au milieu de la mer. Là mesme.
6 Dieu est au milieu d'icelle, dont elle ne se bougera. 4. 1. 3.

PS. XLVII.

3 Le Seigneur est souverain et terrible, et grand Roy sur toute la terre. 1. 13. 21.

5 Il nous a choisi nostre héritage la magnificence de Jacob, lequel il aime. 3. 21. 5.

PS. XLVIII.

9 Comme nous l'avons entendu, ainsi l'avons-nous apperceu en la cité du Seigneur des armées, en la cité de nostre Dieu. Dieu le confermera à tousjoursmais. Sélah. 1. 11. 14.

11 O Dieu quel est ton nom, telle est ta louange jusques aux bouts de la terre: ta dextre est plene de justice. 3. 20. 11.—4. 16. 32.

PS. XLIX.

7 De ceux qui se fient en leurs biens, et se glorifient en l'abondance de leurs richesses. 2. 10. 17.

8 Personne ne pourra nullement rachetter son frère, ne donner à Dieu sa rançon. Là mesme.

11 Car il peut veoir que les sages meurent, et qu'ensemble le fol et l'homme brutal périssent. Là mesme.

12 Toute leur affection est que leurs maisons durent perpétuellement, et que leurs manoirs, etc. Là mesme.

13 Mais l'homme ne demeurera point en honneur, ains sera semblable aux bestes brutes qui périssent du tout. Là mesme.

14 TeLe voye d'iceux leur tourne à folie, leurs successeurs ensuyvent volontiers leurs enseignemens. Là mesme.

15 Ils seront mis au sépulchre comme brebis, la mort les repaistra, et les droituriers domineront sur eux au matin, etc. Là mesme.

PS. L.

15 Et m'invoque au temps d'affliction, et je t'en tireray hors, et tu me feras honneur. 3. 20. 13.—3. 20. 28.—4. 17. 37.

23 Celuy qui sacrifie louange me glorifiera. 4. 18. 17.

PS. LI.

3 O Dieu aye merci de moy selon ta clémence, etc. 3. 4. 9.

6 Et que tu sois trouvé pur en tes jugemens. 1. 18. 3.—3. 11. 11.—3. 23. 2.

7 Voylà, j'ay esté enfanté en iniquité, et ma mère m'a conceu en péché. 2. 1. 5.—3. 3. 18.—3. 20. 9.—4. 16. 17.

12 O Dieu crée en moy un cœur net, et renouvelle dedans moy un esprit droict. 2. 2. 25.—2. 2. 27.—2. 3. 9.

17 Mon Seigneur ouvre mes lèvres, et ma bouche annoncera ta louange. 3. 20. 28.

19 Les sacrifices de Dieu sont l'esprit désolé: ô Dieu tu ne méprises point le cœur contrit et abatu. 3. 20. 16.

21 Adoncques te plairont les sacrifices de justice, l'holocauste et offerte entière, adoncques on offrira des veaux sur ton autel. 4. 18. 17.

PS. LII.

10 Mais moy je seray comme un olivier verdoyant en la maison de Dieu. 2. 10. 17.

PS. LIII.

4 Il n'y a nul qui face bien, non jusques à un. 2. 3. 2.

PS. LV.

23 Rejette ta charge sur le Seigneur, et il te soulagera, car il ne permettra jamais que le juste trébusche. 1. 17. 6.—2. 10. 17.

24 Mais toy Dieu tu les précipiteras au puits de perdition. 2. 10. 17.

PS. LVI.

5 J'ay mis en Dieu mon asseurance, dont ne craindray aucune chose que la chair me puisse faire. 1. 17. 11.

10 Toutes les fois que je t'invoque, mes ennemis retournent en arrière, et par cela, je cognoy que Dieu est pour moy. 3. 20. 12.

13 O Dieu tes vœus sont sur moy, pourtant je te rendray louange. 4. 13. 4.

PS. LIX.

11 Le Dieu de ma bénignité me préviendra. Dieu me fera veoir ce que je désire sur mes ennemis. 2. 3. 12.

PS. LX.

14 Nous ferons prouesse en Dieu, et il foulera aux pieds nos adversaires. 3. 20. 16.

PS. LXII.

9 Deschargez vostre cœur devant luy, Dieu est nostre espérance. 3. 20. 5.

10 Ce n'est rien des fils des hommes, ce n'est que mensonge des grands seigneurs, etc. 2. 3. 1.

PS. LXIII.

4 Ta bonté est meilleure que la vie. 3. 2. 28.—3. 17. 14.

PS. LXV.

2 O Dieu louange t'attend en Sion, et vœu te sera rendu. 3. 20. 29.

3 Pource que tu exauces les prières, toute créature viendra jusques à toy. 3. 20. 13.

5 Bien-heureux est celuy que tu esliras et feras approcher de toy, afin qu'il habite en tes parvis, etc. 3. 21. 5.

PS. LXVIII.

19 Tu es monté en lieu haut, tu as emmené des prisonniers. 1. 13. 11.

21 Au Seigneur mon Seigneur sont issues à la mort. 3. 25. 4.

36 O Dieu tu es redouté pour tes sanctuaires, le Dieu d'Israël est celuy qui donne force et puissance. 1. 11. 14.

PS. LXIX.

3 Je suis enfondré en un bourbier profond, et qui n'a point de fermeté, etc. 4. 7. 13. — 4. 7. 22.

5 Tellement que je suis contraint de rendre ce que je n'ay point ravy. 2. 16. 5.

22 Ils m'ont donné du fiel à mon repas, et à ma soif m'ont abruvé de vinaigre. 4. 17. 15.

29 Qu'ils soyent effacez du livre de vie, et qu'ils ne soyent point escrits avec les justes. 2. 10. 18. — 3. 24. 9.

PS. LXXI.

2 Délivre-moy par ta justice, et me recous. 3. 11. 12.

PS. LXXII.

8 Il dominera depuis une mer jusques à l'autre, et depuis le fleuve jusques aux bouts de la terre. 2. 11. 11.

11 Tous Rois aussi l'adoreront, et toutes nations luy serviront. 4. 5. 17.

PS. LXXIII.

2 Quant à moy, mes pieds ont presque failly, et ne s'en a comme rien fal[...] mes pas ne soyent coulez. 2. 10 — 3. 9. 6.

17 Jusques à ce que je soye entré sanctuaires de Dieu, et ay cons[...] leur fin. 2. 10. 16. — 3. 9. 6.

26 Ma chair et mon cœur estoyen[...] faillis : mais mon Dieu est la for[...] mon cœur, et ma portion étern[...]ment. 2. 11. 2.

PS. LXXIV.

2 Aye mémoire de ton assemblée q[...] as jadis acquise, et de la verge d[...] héritage que tu as rachetée, et de montagne de Sion en laquelle tu [...]tes, etc. 3. 20. 14.

9 Nous ne voyons plus nos signe[...] n'y a plus de prophète : et n'y a a[...] avec nous qui sache jusques à q[...] 2. 15. 1.

PS. LXXV.

7 Car point ne vient d'Orient ne d'[...]dent, ne du désert aussi l'exalt[...] 1. 16. 6.

PS. LXXVII.

10 Dieu a-il oublié de faire miséric[...] a-il resserré par courroux ses co[...]sions? 3. 2. 16.

11 Après je di, C'est ma mort : lo[...] souvint des années de la dextr[...] souverain. 3. 2. 31.

PS. LXXVIII.

8 Et qu'ils ne fussent point sembl[...] à leurs pères, génération désobéis[...] et rebelle, génération qui n'a poi[...] fermy son cœur, et de qui l'espr[...] point esté fidèle à Dieu. 2. 5. 11.

36 Or ils l'abusoyent de leur bou[...] luy mentoyent de leur langue. 3. [...]

37 Mais leur cœur n'estoit point [...] envers luy, et ne luy furent point [...]les en son alliance. Là mesme.

49 Il envoya sur eux embrasement d[...]ire, colère, indignation et ang[...] qui est l'exploit des mauvais Ang[...] 14. 17.

60 Dont il abandonna le taberna[...] Silo, le pavillon auquel il habito[...]tre les hommes. 2. 6. 2.

67 Or il a rejetté le tabernacle de Jo[...] et n'a point esleu la lignée d'Eph[...] 2. 6. 2. — 3. 22. 6.

70 Et a choisy David son serviteur, et l'a prins des parcs des ouailles. 2. 6. 2.

PS. LXXIX.

9 O Dieu de nostre salut, aide-nous pour l'amour de la gloire de ton nom, et nous délivre, et sois propice à nos péchez pour l'amour de ton nom. 3. 20. 11.

13 Mais nous qui sommes ton peuple, et le troupeau de ta pasture te célébrerons à perpétuité, et raconterons ta louange par tous siècles. 3. 7. 10.

PS. LXXX.

2 Qui es assis entre les chérubins, monstre ta splendeur. 1. 13. 24. — 2. 8. 15. — 4. 1. 5.

4 O Dieu, rameine-nous, et nous fay reluire ta face, et nous serons délivrez. 3 2. 28.

5 O Seigneur Dieu des armées, jusques à quand fumeras-tu contre l'oraison de ton peuple? 3. 20. 16.

18 Ta main soit sur l'homme de ta dextre, et sur le fils de l'homme que tu as fortifié à toy. 2. 6. 2.

PS. LXXXI.

11 Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ay tiré hors de la terre d'Egypte. 3. 2. 31.

PS. LXXXII.

1 Dieu assiste en l'assemblée de Dieu, et juge au milieu des dieux. 4. 20. 4. — 4. 20. 6. — 4. 20. 29.

3 Faites droict au chétif et à l'orphelin, faites justice au foulé et au povre. 4. 20. 9.

4 Retirez le chétif et l'indigent, et les délivrez de la main des meschans. Là mesme.

6 J'ay dit, Vous estes dieux, et estes tous enfans du Souverain. 1. 14. 5. — 4. 20. 4.

PS. LXXXIV.

1 Seigneur des armées, combien sont admirables tes tabernacles. 4. 1. 5.

3 Mon âme désire grandement, et mesmes défaut après les parvis du Seigneur : mon cœur et ma chair tressaillent de joye après le Dieu vivant. 2. 11. 2.

8 Ils vont de bande en bande, tant qu'un chacun d'eux comparoisse devant Dieu en Sion. 4. 17. 21.

PS. LXXXVI.

2 Garde ma vie, car je suis débonnaire. 3. 20. 10.

5 Car Seigneur, tu es bon et clément, et de grande bonté à tous ceux qui t'invoquent. 3. 2. 29.

11 Seigneur, enseigne-moy ta voye, afin que je chemine en ta vérité, et uni mon cœur à craindre ton nom. 2. 2. 27. — 2. 3. 9.

PS. LXXXVIII.

17 Tes fureurs sont passées sur moy, et tes estonnemens m'ont accablé. 3. 4. 34.

PS. LXXXIX.

4 J'ay fait alliance avec mon esleu, j'ay fait serment avec David mon serviteur. 4. 1. 17.

5 Je confermeray ta semence jusques à tousjoursmais, et feray durer ton throne par tous aages. Là mesme.

31 Si ses fils délaissent ma Loy, et ne cheminent point selon mes ordonnances. 3. 4. 32. — 4. 1. 27.

32 S'ils violent mes statuts, et ne gardent point mes commandemens. 3. 4. 32.

33 Lors je visiteray leur transgression par verge, et leur iniquité par playes. 3. 4. 32. — 4. 1. 27

34 Toutesfois je ne retireray point ma bénignité de luy, et ne luy fausseray point ma foy. 3. 4. 32. — 4. 1. 27.

36 J'ay une fois juré par ma sainctété, que je ne mentiroye point à David. 2. 15. 3.

37 C'est que sa semence dureroit perpétuellement, et son throne seroit comme le soleil en ma présence. Là mesme.

38. Et seroit affermy éternellement comme la lune : et au ciel en seroit certain tesmoin. 2. 15. 3.

PS. XC.

4 Mille ans devant tes yeux sont comme le jour d'hyer qui est passé, et comme une veille de la nuict. 3. 2. 42

7 Nous sommes consumez par ton ire, et sommes troublez par ta fureur. 3. 4. 34.

9 Car tous nos jours s'en sont allez pour ta colère, et avons consumé nos années comme une pensée. 3. 25. 12.

11 Qui cognoist la force de ton ire, veu que ta colère est selon ta crainte? 3. 25. 12.

PS. XCI.

1 Qui habite au secret du Très-Haut, et loge en l'ombre du Tout-Puissant, etc. 1. 17. 6. — 2. 8. 41.
3 Celuy te délivrera du laqs du chasseur, et de la peste dangereuse. 1. 17. 11.
11 Il commandera à ses Anges de te garder en toutes tes voyes. 1. 14. 6. — 2. 8. 42. — 3. 20. 23.
15 Quand il m'invoquera, je luy respondray, je seray avec luy en affliction, je l'en retireray et l'en glorifieray. 3. 20. 14.

PS. XCII.

6 O Seigneur, que tes œuvres sont grandes : tes pensées sont moult profondes. 2. 10. 17.
7 L'homme brutal ne cognoist point, et le fol n'entend point ceci. 1. 5. 10.
13 Le juste verdoyera comme la palme, et croistra comme le cèdre au Liban. 2. 10. 17.
14 Ceux qui seront plantez en la maison du Seigneur, floriront és parvis de nostre Dieu. Là mesme.

PS. XCIII.

1 Le Seigneur règne, il est vestu de magnificence : le Seigneur est vestu de force, et s'en est ceint, etc. 1.6. 3.
5 Seigneur, la sainctetė répare ta maison pour tousjoursmais. 1. 6. 4.

PS. XCIV.

11 Le Seigneur cognoist que les pensées des hommes sont vaines. 2. 2. 25. — 3. 14. 1.
12 Bien-heureux est l'homme, ô Eternel, lequel tu auras chastié, et auras instruit par ta Loy. 3. 4. 34.
19 Quand j'avoye beaucoup de pensemens en moy-mesme, tes consolations ont récréé mon âme. 3. 20. 7.

PS. XCV.

7 Si vous oyez aujourd'huy sa voix. 3. 2. 6.
8 N'endurcissez point vostre cœur ainsi qu'en Mériba, et comme à la journée de Massa au désert. 2. 5. 11.

PS. XCVI.

10 Dites entre les gens, Le Sei Roy : aussi : le monde sera s 1. 6. 3.

PS. XCVII.

1 Le Seigneur règne, que la resjouisse, et que maintes ayent liesse. Là mesme.
7 Vous tous dieux adorez-le. — 1. 13. 23.
10 Il garde les années de ses res, et les délivre de la main chans. 2. 10. 16.
11 La lumière est espandue pou et liesse pour les droicts de mesme.

PS. XCIX.

1 Le Seigneur est Roy, les p tremblent, il est assis entre bins, dont la terre est esmeu — 2. 8. 15.
5 Exaltez le Seigneur vostre vous prosternez devant son pied : car il est sainct. 1. 11. 1. 5.
9 Exaltez le Seigneur vostre Die prosternez devant sa sainct gne, car le Seigneur vostre sainct. 1. 11. 15.

PS. C.

3 Cognoissez que le Seigneur et qu'il nous a faits, et non p et que nous sommes son pe troupeau de sa pasture. 2. 3 21. 5.

PS. CI.

3 Je ne mettray point devant meschante chose, j'ay en h œuvre de gens desbauchez, joindra point à moy. 4. 20.
8 Je dépescheray de bon mati meschans de la terre, pour e de la cité du Seigneur tous s'adonnent à mauvaistié. 4.

PS. CII.

14 Tu te lèveras et auras com Sion. 1. 13. 11.
16 Adoncques les gens redo nom du Seigneur, et tous l la terre ta gloire. Là mesm
18 Et aura regardé à la prière

solitaire, et n'aura point mesprisé leur oraison. 3. 20. 28.

19 Cela sera enregistré pour la génération advenir, et le peuple qui ci-après naistra, louera le Seigneur. Là mesme.

21 Afin que l'on raconte le nom du Seigneur en Sion, et sa louange en Jérusalem. Là mesme.

26 Tu as jadis fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains. 1. 13. 11. — 1. 13. 23. — 2. 10. 15.

27 Iceux périront mais tu seras permanent et tous vieilliront comme l'habillement, etc. 2. 10. 15.

28 Mais tu es tousjours, et tes ans ne prendront jamais fin. Là mesme.

29 Les enfans de tes serviteurs habiteront, et leur semence sera establie devant toy. Là mesme.

PS. CIII.

8 Le Seigneur est enclin à compassion et pitié, tardif à ire et de grande bonté. 3. 2. 29.

17 Mais la bénignité du Seigneur est de tout temps, et sera à tousjours mais sur ceux qui le révèrent. 2. 10. 15.

20 Bénissez le Seigneur vous ses Anges puissans en vertu, qui faites son commandement en obéissant à la voix de sa parole. 1. 14. 4. — 3. 20. 43.

PS. CIV.

2 Il s'accoustre de lumière comme d'un vestement. 1. 5. 1.

4 Il fait des vens ses messagers, et du feu bruslant ses valets. 1. 16. 7.

15 Et le vin qui resjouit le cœur de l'homme, et l'huile pour faire reluire sa face. 3. 10. 2.

27 Icelles toutes s'attendent à toy, afin que tu leur donnes pasture au besoin. 1. 16. 1.

28 Quand tu leur donnes, elles la recueillent, et quand tu ouvres ta main, elles sont rassasiées de biens. Là mesme.

29 Mais si tost que tu caches ta face, elles sont troublées, et quand tu ostes leur esprit, elles défaillent et retournent, etc. Là mesme.

30 Si derechef tu envoyes ton Esprit, elles sont créées et tu renouvelles la face de la terre. Là mesme.

PS. CV.

4 Quérez continuellement sa face. 4. 1. 5.

6 Vous semence d'Abraham son serviteur, vous enfans de Jacob son esleu. 3. 21. 5.

25 Il changea leur cœur tellement qu'ils eurent son peuple en haine, et machinèrent contre ses serviteurs. 1. 18. 2. — 2. 4. 4.

PS. CVI.

3 Bien-heureux sont ceux qui gardent droicture, et font justice en tout temps. 3. 17. 10.

4 Seigneur aye mémoire de moy, par le bon vouloir de ton peuple, et me visite par ton salut, afin que je voye le bien de tes esleus, et que je m'esjouisse en la liesse de ta gent. 4. 1. 4.

12 Adoncques creurent-ils à ses paroles, et luy chantèrent louange. 3. 20. 15.

13 Mais ils mirent incontinent en oubli ses œuvres, et n'attendirent point son conseil. Là mesme.

31 Et ce luy fut réputé à justice par tous aages à tousjoursmais. 3. 17. 7. — 3. 17. 8.

37 Car ils sacrifièrent leurs fils et leurs filles aux diables. 4. 13. 17.

46 Et leur a fait trouver grâce envers tous ceux qui les détenoyent en captivité. 2. 4. 6.

47 Seigneur nostre Dieu sauve-nous, et nous recueille des nations pour célébrer ton sainct nom, et que nous nous glorifiions de ta louange. 3. 20. 28.

PS. CVII.

4 Quand ils estoyent esgarez du chemin par le désert, et solitude sauvage, et ne trouvoyent aucune ville habitée. 1. 5. 7.

6 Adoncques ils ont crié vers le Seigneur en leur destresse, et il les a délivrez de leurs angoisses. 3. 20. 15.

13 Lors ils crient au Seigneur en leur destresse, et il les délivre de leurs angoisses. Là mesme.

16 D'avoir rompu les portes d'airain, et brisé les barreaux de fer. 2. 16. 9.

19 Adoncques ils crient au Seigneur en leur destresse, et il les sauve de leurs angoisses. 3. 20. 15.

25 Il commande et fait comparoistre le

vent de tempeste, lequel eslève les vagues d'icelle. 1. 16. 7.

29 Il change la tormente en calme, et leurs ondes se taisent. Là mesme.

40 Il rend les princes contemptibles, et les fait errer par lieux déserts où il n'y a point de chemin. 1. 18. 2. — 2. 2. 17. — 2. 4. 4.

43 Quiconques est sage prendra garde à ces choses, et considérera les bontez du Seigneur. 1. 5. 8.

PS. CX.

1 Le Seigneur a dit à mon Seigneur, Sié-toy à ma dextre jusques à ce que j'aye rendu tes ennemis l'escabeau de tes pieds. 2. 15. 3. — 2. 16. 16.

4 Le Seigneur a juré, et point ne s'en repentira, que tu es Sacrificateur à perpétuité à la forme de Melchisédech. 2. 7. 2. — 2. 11. 4. — 2. 15. 6. — 4. 18. 2. — 4. 19. 28.

6 Il exercera jugement sur les nations, il remplira tout de corps morts, il frappera le chef sur un grand pays. 2. 15. 5.

PS. CXI.

1 Je célébreray le Seigneur de tout mon cœur au conseil et assemblée des hommes droicts. 4. 14. 8.

2 Les œuvres du Seigneur sont grandes, et considérées de tous ceux qui les aiment. 1. 18. 3.

10 Le commencement de sapience est la crainte du Seigneur. 2. 3. 4. — 3. 2. 26.

PS. CXII.

1 Bien-heureux est celuy qui craind le Seigneur, et prend grand plaisir en ses commandemens. 3. 17. 10.

6 Le juste sera en mémoire perpétuelle. 2. 10. 16.

9 Sa justice demeure éternellement, sa corne sera exaltée avec gloire. Là mesme.

10 Le désir des meschans périra. Là mesme.

CHAP. CXIII.

6 Lequel aussi s'abbaisse pour regarder au ciel et en la terre. 1. 5. 8. — 1. 16. 6.

7 Qui relève le chétif de la poudre, et eslève le povre de la fiente. 1. 5. 8.

9 Qui donne famille à celle qui estoit stérile, la rendant d'enfans mère 1. 16. 7.

PS. CXV.

3 Certes nostre Dieu est au cie tout ce qu'il luy plaist. 1. 16. 18. 1. — 1. 18. 3. — 3. 24. 1!

4 Leurs idoles sont or et argent de main d'homme. 1. 11. 4.

8 Ceux qui les font soyent seml eux, et quiconques s'y co mesme.

PS. CXVI.

1 J'aime le Seigneur, d'auta exauce la voix de mes supplica 20. 28.

7 Mon âme retourne à ton repo Seigneur t'a fait du bien. 3. 2

12 Quelle chose rendray-je au pour tous ses bienfaits enver: 20. 28.

13 Je prendray le hanap de dé et invoqueray le nom du Seig mesme.

14 Je rendray maintenant mes Seigneur devant tout son pe 13. 4.

15 La mort des débonnaires du est en estime envers luy. 2. 1 2. 10. 18.

18 Je rendray maintenant mes Seigneur, présent tout son p 13. 4.

PS. CXVII.

2 Sa bénignité est grande sur n fidélité du Seigneur est à pe 3. 2. 7.

PS. CXVIII.

6 Le Seigneur est pour moy : je ne craindray point chose qu me me puisse faire. 1. 17. 11

18 Le Seigneur m'a bien chasti ne m'a point livré à la mort.

25 Seigneur, je te prie sauve ma etc. 2. 6. 2.

26 Bénit soit celuy qui vient au Seigneur. Là mesme.

PS. CXIX.

1 Bien-heureux sont ceux qui tiers en leur voye, et chemin Loy du Seigneur. 3. 17. 10.

10 Je t'ay cherché de tout m ne me laisse point forvoye

commandemens. 2. 2. 25. — 4. 14. 8.
14 Je me suis délecté en la voye de tes tesmoignages autant qu'en toutes richesses. 3. 2. 15.
18 Descouvre mes yeux, afin que je considère les merveilles de ta Loy. 2. 2. 21.
34 Donne-moy l'intelligence de ta Loy, et je l'observeray et garderay de tout mon cœur. 2. 2. 25.
36 Fay que mon cœur soit enclin à tes tesmoignages, et non point à l'avarice. 2. 3. 9.
41 Que tes grâces, Seigneur, parvienent à moy, et ton salut selon ta promesse. 3. 2. 31.
43 Et n'oste du tout de ma bouche parole de vérité, car je m'atten à tes jugemens. 3. 2. 17.
71 Il m'est bon que j'ay esté humilié, afin que j'apprene tes statuts. 3. 4. 32.
76 Je te prie que ta bénignité me console, selon ta promesse, faite à ton serviteur. 3. 13. 4. — 3. 20. 14.
80 Mon cœur soit entier en tes ordonnances, afin que ne soye confus. 2. 2. 27.
89 Seigneur ta parole est establie éternellement és cieux. 4. 8. 6.
103 O que tes paroles ont esté douces à mon palais, voire plus douces que miel à ma bouche. 3. 2. 15.
105 Ta parole sert de lampe à mon pied, et de lumière à mon sentier. 1. 17. 2. — 2. 7. 12. — 4. 8. 6.
111 J'ay prins pour héritage perpétuel tes tesmoignages : car ils sont la joye de mon cœur. 3. 2. 15.
112 J'ay encliné mon cœur à accomplir tes ordonnances éternellement et sans fin. 2. 5. 11.
127 A ceste cause j'aime tes commandemens plus qu'or et joyaux. 3. 2. 15.
133 Addresse mes pas en ta parole, et ne donne puissance sur moy à iniquité quelconque. 2. 3. 9.

PS. CXXI.

4 Voyci celuy qui garde Israël ne sommeillera point, et ne s'endormira point. 1. 20. 3.

PS. CXXX.

1 O Seigneur, je t'invoque des lieux profons. 3. 20. 4.
3 O Eternel si tu prens garde aux iniquitez, mon Seigneur qui est-ce qui subsistera? 3. 12. 1. — 3. 17. 14.
4 Mais il y a pardon vers toy, afin que tu sois craind. 3. 3. 2. — 3. 16. 3.

PS. CXXXI.

2 Si je n'ay fait mes déportes, et tenu coy mon courage, comme celuy qui est sevré de sa mère ; ainsi Dieu me face, mon courage est envers moy comme celuy qui est sevré. 3. 7. 9.

PS. CXXXII.

1 Seigneur aye souvenance de David et de toutes ses afflictions. 3. 20. 25.
7 Nous entrerons en ses tabernacles, et nous enclinerons devant son marchepied. 4. 1. 5.
11 Je mettray du fruict de ton ventre sur ton throne. 2. 13. 3.
13 Le Seigneur a esleu Sion, et l'a appétée pour son siége. 2. 11. 2. — 4. 1. 7.
14 Elle est mon repos éternellement. J'y demeureray pource que je l'ay appétée. 4. 1. 5.

PS. CXXXIII.

3 Car illec le Seigneur a assigné sa bénédiction et vie à toujoursmais. 2. 11. 2.

PS. CXXXV.

15 Les images des gens ne sont qu'or et argent ouvrage de main d'homme. 1. 11. 4.

PS. CXXXVIII.

1 Je te confesseray de tout mon cœur, je te chanteray pseaumes en la présence des souverains. 4. 14. 8.
2 Je loueray ton nom pour ta bénignité et pour ta vérité. 3. 2. 7.
8 Tu ne laisseras point l'œuvre de tes mains. 3. 24. 6.

PS. CXL.

14 Les justes confesseront ton nom, et les droicturiers habiteront envers toy. 2. 20. 16.

PS. CXLI.

2 Mon oraison soit dressée devant toy comme la perfumigation : et le don de mes mains comme l'offerte du vespre. 3. 20. 14. — 4. 18. 17.

PS. CXLII.

6 Parquoy Seigneur, je m'escriay vers toy, et di, Tu es mon espoir, et ma portion en la terre des vivans. 2. 11. 2.

8 Les justes viendront autour de moy, pourtant que tu m'auras fait ce bien. 3. 20. 26.

PS. CXLIII.

2 Et n'entre point en jugement avec ton serviteur : car nul vivant ne se pourra justifier en ta présence. 2. 7. 5. — 3. 12. 2. — 3. 24. 16. — 3. 17. 14. — 3. 20. 8.

5 J'ay mémoire du temps passé; je médite tous les jours tes faits. 3. 2. 31.

PS. CXLIV.

15 Bien-heureux est le peuple auquel il est ainsi, bien-heureux est le peuple duquel le Seigneur est son Dieu. 2. 10. 8. — 3. 2. 28.

PS. CXLV.

3 Le Seigneur est grand et moult louable, tellement que sa grandeur est incompréhensible. 1. 5. 8.

5 Je raconteray l'honneur glorieux de ta magnificence, et de tes gestes merveilleux. Là mesme.

8 Le Seigneur est clément et pitoyable, tardif à ire, et de grande bénignité. 1. 10. 2. — 3. 2. 29.

9 Le Seigneur est bon à tous, et ses miséricordes sont sur toutes ses œuvres. 1. 5. 6.

13 Ton règne est un règne de tous les siècles, et ton empire est d'aage en aage. 1. 13. 24.

18 Le Seigneur est prés de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent en vérité. 3. 20. 3. — 3. 20. 7. — 3. 20. 14.

19 Il fait la volonté de ceux qui le craignent, et exauce leur cri et les sauve. 3. 20. 5. — 3. 20. 13.

PS. CXLVII.

9 Il donne au bestail sa pasture, et aux petis du corbeau qui crient. 1. 16. 5.

10 Il ne prend point plaisir en la force du cheval, il n'a point son affection és jambes de l'homme. 2. 2. 10.

20 Il n'a point fait ainsi à toutes les nations, et ne leur a point donné gnoistre ses jugemens. 3. 21. 6.

PROVERBES.

CHAP. I.

7 La crainte du Seigneur est le com cement de science. 3. 2. 26.

CHAP. II.

21 Les droicts habiteront en la ter les innocens dureront en icell 11. 2.

22 Mais les meschans seront arracl la terre, et les desloyaux seront d'elle. Là mesme.

CHAP. III.

11 Mon fils ne refuse point le chast du Seigneur, et ne te fasche poin sa correction. 3. 4. 32. — 3. 8.

12 Car le Seigneur chastie celuy aime, et comme le père l'enfant, il a à plaisir. 3. 8. 6.

CHAP. VIII.

15 Par moy les Rois règnent, Princes décernent justice. 4. 20. 4. 20. 7.

22 Le Seigneur m'a possédé dés le mencement de sa voye, et estoye devant ses œuvres. 1. 13. 7.

23 J'ay eu principauté dés le siècl le commencement, et avant la Là mesme.

24 J'ay esté engendrée, lors qu' avoit encores point d'abysmes, fontaines lesquelles ont des ea abondance. 1. 13. 7. — 2. 14. 8

CHAP. IX.

10 Le commencement de science crainte du Seigneur. 3. 2. 26.

CHAP. X.

7 La mémoire du juste sera bénite le nom des meschans pourrir 10. 8.

12 Haine esmeut les noises, mais rité couvre tous forfaits. 3. 4. : 3. 4. 36.

CHAP. XII.

14 La récompense des mains de l'h luy sera rendue. 3. 18. 1.

28 La vie est au sentier de justice, la plaine voye n'y a point de m 17. 15.

CHAP. XIII.

13 Qui craindra le commandement, en aura loyer. 3. 18. 1.

CHAP. XIV.

21 Le meschant mesprise son prochain, mais celuy qui a miséricorde des affligez, est bien-heureux. 3. 17. 10.

26 En la crainte du Seigneur il y a fermeté fiance, et y aura asseurance pour ses enfans. 3. 14. 19.

CHAP. XV.

3 Les yeux du Seigneur sont en tous lieux, contemplant les mauvais et les bons. 4. 17. 23.

8 Le sacrifice des meschans est abomination au Seigneur, mais l'oraison des droicturiers luy est agréable. 3. 14. 8.

CHAP. XVI.

1 Les préparations du cœur sont à l'homme, mais la response de la langue est par le Seigneur. 1. 16. 6.

2 Toutes les voyes de l'homme sont nettes devant ses yeux : mais le Seigneur pèse les esprits. 3. 12. 5.

4 Le Seigneur a fait tout pour soy-mesme, voire le meschant pour le jour de calamité. 3. 23. 6.

6 L'iniquité sera pardonnée par bénéficence et loyauté : et par la crainte du Seigneur on fuit le mal. 3. 4. 31. — 3. 4. 36.

9 Le cœur de l'homme délibère de sa voye : mais le Seigneur dresse ses pas. 1. 17. 4.

12 Faire meschanceté, est abomination aux Rois : car le throne est estably par justice. 4. 20. 10.

14 La fureur du Roy est comme messagère de mort : mais l'homme sage la destournera. 4. 20. 32.

33 On jette le sort au giron, mais tout son jugement est de par le Seigneur. 1. 16. 6.

CHAP. XVII.

11 Le rebelle ne cherche que mal, et le messager cruel sera envoyé a l'encontre de luy. 4. 20. 10.

15 Celuy qui justifie le meschant, et celuy qui condamne le juste ils sont tous deux abomination au Seigneur. Là mesme.

CHAP. XVIII.

10 Le nom du Seigneur est comme une forte tour, à laquelle le juste courra et sera eslevé. 1. 13. 13. — 3. 20. 14.

CHAP. XIX.

17 Celuy qui fait miséricorde au povre, preste au Seigneur, et il luy rendra sa rétribution. 3. 18. 6.

CHAP. XX.

7 Les enfans du juste conversant en sa simplicité, seront bien-heureux après luy. 2. 8. 21. — 3. 17. 15.

8 Le Roy séant sur le siége de judicature, dissipe tout mal par son regard. 4. 20. 10.

9 Qui est-ce qui peut dire, J'ay purgé mon cœur, je suis net de mon péché? 3. 13. 3.

12 Tant l'oreille qui oit que l'œil qui veoit, Dieu les a faits tous deux. 2. 4. 7.

20 Celuy qui maudit son père ou sa mère, sa lampe sera esteinte au trouble des ténèbres. 2. 8. 36.

24 Les pas de l'homme sont de par le Seigneur : comment doncques l'homme entendra-il sa voye? 1. 16. 6.

26 Le Roy sage dissipe les meschans, et fait tourner la roue sur eux. 4. 20. 10.

CHAP. XXI.

1 Le cœur du Roy est en la main du Seigneur, comme le décours des eaux, et l'encline à toutes choses qu'il veut. 1. 18. 2. — 2. 4. 7. — 4. 20. 29.

2 Chacun se plaist en sa voye. 3. 12. 5.

CHAP. XXIV.

21 Mon fils, crain le Seigneur et le Roy. 4. 20. 22.

24 Celuy qui dit au meschant, Tu es juste, le peuple le maudit, et les gens l'auront en détestation. 4. 20. 10.

CHAP. XXV.

2 La gloire de Dieu est de celer la parole : mais la gloire des Rois est de s'enquérir de la parole. 3. 21. 3.

4 Oste l'escume de l'argent, et il en sortira une bague au fondeur. 4. 20. 10.

5 Oste le meschant de devant le Roy, et

son siége sera estably en justice. 4. 20. 10.

21 Si celuy qui te hait a faim, donne-luy à manger du pain, et s'il a soif, donne-luy à boire de l'eau. 2. 8. 56.

27 Comme il n'est pas bon de manger par trop de miel, ainsi n'est-ce gloire à ceux qui s'enquièrent de la gloire d'iceux. 3. 21. 2.

CHAP. XXVI.

10 L'excellent crée toutes choses, et rend le loyer au fol et au transgresseur. 3. 23. 4.

CHAP. XXVIII.

2 Pour l'iniquité du pays, il y a plusieurs Princes. 4. 20. 28.

14 Bien-heureux est l'homme qui est tousjours craintif : mais qui endurcit son cœur, il tombera en maux. 3. 2. 23.

CHAP. XXIX.

13 Le povre, et l'homme usurier s'entre-rencontrent, et le Seigneur illumine les yeux de tous deux. 1. 16. 6.

CHAP. XXX.

4 Quel est le nom de luy, et quel est le nom de son fils, que tu saches? 2. 14. 7.

5 Toute parole de Dieu est purgée, et est pour bouclier à ceux qui ont espérance en elle. 3. 2. 15.

6 N'adjouste point à ses paroles, qu'il ne te reprene, et sois trouvé menteur. 4. 10. 7.

ECCLÉSIASTE.

CHAP. II.

11 Lors regarday toutes les œuvres que mes mains avoyent faites, etc., et vey que tout estoit vanité et affliction d'esprit. 2. 2. 12.

CHAP. III.

19 Ce qui advient aux enfans des hommes et ce qui advient aux bestes, est tout un : comme l'un meurt, aussi meurt l'autre, et ont tous un mesme esprit, et n'a rien l'homme plus que la beste : car tout est vanité. 3. 2. 28.

21 Qui cognoist si l'esprit des enfans des hommes monte en haut, et l'esprit de la beste descend sous la terre. 3. 25. 5.

CHAP. VII.

30 Dieu a fait l'homme droict, n ont cherché beaucoup d'inventi 1. 10. — 2. 5. 18.

CHAP. IX.

1 Et ne sçait l'homme ne l'amou haine de tout ce qui est devant 2. 38. — 3. 13. 4.

2 Toutes choses advienent pareil à tous, un mesme événement juste et au meschant, etc. 1. 1

4 Le chien vivant est meilleur que mort. 3. 25. 5.

5 Les vivans savent qu'ils mo mais les morts ne savent rien, 20. 24.

6 Aussi leur amour, et leur haine envie est japerie, et n'ont plu part au monde en tout ce qui sous le soleil. 3. 20. 24.

CHAP. XII.

9 Et que l'esprit retourne à Dieu donné. 1. 15. 2. — 1. 15. 5.

CANTIQUE DES CANTIQUE

CHAP. II.

14 Monstre-moy la veue de toy, fay ouyr ta voix : car ta voix est et ton regard plaisant. 1. 11. 1

CHAP. V.

3 J'ay despouillé ma robbe (d comment la vestiray-je? J'ay l pieds, comment les souilleray 16. 4.

ÉSAIE.

CHAP. I.

5 A quel propos serez-vous plus vous adjousterez prévarication le chef languit, et tout le c amatty. 3. 4. 33.

10 Vous, princes de Sodome, e la parole du Seigneur. Vous, de Gomorrhe, prestez l'oreil doctrine de nostre Dieu. 4. 1.

12 Qui a requis cela de vos m 14. 15.

13 N'offrez plus d'oresenavant o ce n'est que vanité : l'encen m'est en abomination; je ne pu frir vostre nouvelle lune, etc. 2 — 3. 14. 8.

14 Mon âme hait vos nouvelles lunes, et
vos *festes* ordonnées, elles me sont
charges, et suis las de les porter. 4.
2. 10.
15 Quand vous estendrez vos mains, je
cacheray mes yeux de vous, quand
aussi vous multiplierez l'oraison, je ne
l'orray point : car vos mains sont ple-
nes de sang. 3. 20. 7.
16 Cessez de mal faire. 3. 3. 8.
17 Apprenez à bien faire, querez juge-
ment, relevez celuy qui est foullé, re-
vengez l'orphelin, défendez la vefve.
2. 8. 52.— 3. 3. 8.
18 Quant ores vos péchez seroyent rou-
ges comme la graine, si seront-ils
blanchis comme neige: et quand ils
seroyent rouges comme le vermillon,
si seront-ils blancs comme la laine.
3 4. 29.
19 Si vous consentez, et que vous obéis-
siez, vous mangerez le bien de la terre.
2. 5. 10.
20 Mais si vous refusez, et que soyez
désobéissans, vous serez consumez à
l'espée : car la bouche du Seigneur l'a
dit. Là mesme.

CHAP. II.

8 Leur terre aussi a esté remplie d'ido-
les, ils ont adoré l'œuvre de leurs
mains, ce que leurs doigts ont fait.
1. 11. 4.

CHAP. III.

1 Voyci, le dominateur le Seigneur des
armées ostera de Jérusalem et de
Juda le confort, et la force, toute
force de pain, et toute force d'eau.
1. 16. 7.
4 Je leur donneray des enfans pour
Princes, et les petis domineront sur
eux. 4. 20. 25.

CHAP. IV.

1. Seulement que ton nom soit réclamé
sur nous, et oste nostre opprobre.
3. 20. 25.

CHAP. V.

8 Malédiction sur vous qui joignez mai-
son à maison, et adjoustez un champ à
l'autre, jusques à ce qu'il n'y ait plus
de lieu, etc. 3. 19. 9.

26 Il eslèvera un signe aux nations loin-
taines, et sifflera à un peuple des bouts
de la terre, etc. 1. 18. 1.—2. 4. 4.

CHAP. VI.

1 Je vey le Dominateur séant sur un siége
haut et eslevé, et ses pans remplis-
soyent la salle. 1. 13. 11.—1. 13. 23.
2 Les Séraphins se tenoyent au-dessus
de luy, et un chacun d'eux avoit six
ailes. 1. 11. 3. — 1. 14. 8.
5 Malheur sur moy, car c'est fait de moy,
pource que je suis un homme souillé
de lèvres. 4. 8. 3.
6 Et l'un des Séraphins vola vers moy,
en la main duquel estoit un charbon
qu'il avoit prins de l'autel avec les te-
nailles 1. 11. 3.
9 Et il dit, Va, et di à ce peuple yci,
Oyez, et n'entendez point, etc. 1. 13.
15.— 3. 23. 13. — 3. 24. 13.
10 Engraisse le cœur de ce peuple yci, et
bousche ses oreilles, et ferme ses yeux,
afin qu'il ne voye de ses yeux, etc.
2. 4. 3.

CHAP. VII.

4 Garde et tien-toy coy, ne crain point,
et que ton cœur ne s'amollisse pour les
deux queues de ces tisons fumans, etc.
1. 17. 11.—3. 2. 17.
14 Voyci la vierge concevra et enfantera
un fils, et appelleras son nom Imma-
nuel. 2. 6. 3.— 2. 12. 1.
18 Et adviendra qu'en ce jour-là le Sei-
gneur sifflera après la mousche qui est
en la fin des fleuves d'Egypte, et après
l'abeille qui est au pays d'Assur. 2.
4. 4.

CHAP. VIII.

14 Mais il sera comme pierre d'empes-
chement et comme pierre de ruine aux
deux maisons d'Israël. 1. 13. 11. —
1. 13. 23.
16 Lie le tesmoignage: cachette la Loy
entre mes disciples. 3. 22. 10.
17 J'attendray le Seigneur, lequel cache
sa face de la maison de Jacob, et m'at-
tendray à luy. 3. 2. 12.
18 Me voyci, moy et mes enfans que le
Seigneur m'a donnez, etc. 3. 22. 10.

CHAP. IX.

5 Le petit Enfant nous est nay, et le Fils

nous est donné, et sa domination est mise sur son espaule, et sera son nom appelé Admirable, Conseiller, le Dieu fort. Père éternel, Prince de paix. 1. 13. 9. — 2. 15. 1. — 2. 17. 6. — 3. 13. 4.

11 Mais encores est sa main estendue. 4. 17. 23.

CHAP. X.

1 Malédiction sur ceux qui constituent ordonnances iniques. 4. 20. 29.

5 O Assur verge de ma fureur, aussi le baston qui est en leurs mains est mon indignation. 1. 18. 1.— 4. 20. 25.

6 J'envoyeray la gent feincte et contre le peuple de ma fureur, luy manderay qu'il despouille et pille, et qu'il le mette pour estre foullé comme la boue des rues, 1. 18. 2.

12 Adviendra qu'alors que le Dominateur aura accomply toute son œuvre en la montagne de Sion et en Jérusalem, etc. 1. 18. 1.

15 La coignée se glorifiera-elle contre celuy qui en coupe? ou la scie se magnifiera-elle contre celuy qui l'a tirée? ainsi comme si la verge s'eslevoit contre celuy qui l'eslève, et que le baston s'eslevast, comme s'il n'estoit point bois. 2. 4. 4.

CHAP. XI.

2 Et l'Esprit du Seigneur reposera sur iceluy, l'Esprit de sapience et d'entendement, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de crainte du Seigneur. 2. 15. 5. — 4. 19. 22.

3 L'Esprit le fera odoriférant en la crainte du Seigneur, il ne jugera pas selon la veue de ses yeux, et ne reprendra pas selon l'ouye de ses aureilles. 2. 3. 4.

4 Et occira le meschant par l'esprit de ses lèvres. 1. 13. 15.

9 On ne nuira point, et ne fera-on dommage à nul en toute ma saincte montagne, etc. 4. 20. 10.

10 En ce jour-là il adviendra que les Gentils requerront ceste racine d'Isaï, laquelle est eslevée pour le signe des peuples. 1. 13. 13.

CHAP. XII.

1 Seigneur je te rendray grâces, que combien que tu ayes esté c
contre moy, ton ire est con
m'as consolé, 3. 4. 32.

CHAP. XIV

1 Le Seigneur aura pitié de Jac
eslira encore Israël. 3. 21. 5.

27 Le Seigneur des armées l'a
et qui le pourra dissiper? et
est estendue : et qui la dest
1. 17. 14.

CHAP. XIX.

18 En ce jour-là aussi il y aura
les en la terre d'Egypte, qui
la langue des Cananéens, et
par le Seigneur des armées,
23.

19 En ce jour-là aussi il y a
du Seigneur au milieu du
gypte, etc. 4. 18. 4.

21 Et le Seigneur sera cognu
d'Egypte : et en ce jour-là
tiens cognoistront le Seigne
ront sacrifice et oblation, et
vœus au Seigneur, et les acco
Là mesme.

23 En ce jour-là il y aura che
gypte en Assyrie, et l'Assyri
en Egypte, et l'Egyptien en
les Egyptiens serviront avec
Seigneur. Là mesme.

25 A laquelle le Seigneur des
fait bénédiction, disant, Béni
peuple d'Egypte et Assur l'
mes mains. 1. 18. 1.

CHAP. XXV.

1 Tu as fait choses merveilleu
voir un conseil prévenu de l
rité certaine. 3. 24. 4.

8 Il destruira la mort à tousj
Dominateur le Seigneur ess
larmes de toutes les faces, et

9 Voyci, c'est ci nostre Dieu,
vons attendu ; aussi il nous
1. 13. 10.—1. 13. 24.

CHAP. XXVI.

1 Nostre ville est de forteresse
y sera mis pour muraille et
1. 17. 6.

19 Mais tes morts vivront, et r
ront avec mon corps : resve

et vous resjouissez, etc. 2. 10. 21. — 3. 25. 4.

21 Voyci le Seigneur sortira de son lieu pour visiter l'iniquité des habitans de la terre contre eux : lors la terre révélera son sang, et ne couvrira plus ses occis. 2. 10. 21. — 3. 25. 8.

CHAP XXVIII.

16 Celuy qui croira, ne se hastera point. 1. 13. 13.

CHAP. XXIX.

13 Pourtant, que ce peuple approche de moy de sa bouche, et m'honore de ses lèvres : mais son cœur est loing de moy, et leur crainte, etc. 3. 20. 7. — 3. 20. 31. — 4. 10. 15. — 4. 10. 16. — 4. 10. 22.

14 Pourtant, voyci derechef, je feray esmerveiller ce peuple-ci par choses terribles et merveilleuses, c'est que la sapience de ses sages périra, et l'entendement de ses prudens s'esvanouira. 4. 10. 6. — 4. 10. 16. — 4. 10. 23.

CHAP. XXX.

1 Malédiction sur les enfans rebelles, dit le Seigneur, de prendre conseil, et non pas de moy, et se couvrir d'une couverture, et non pas, etc. 3. 20. 28.

15 Vostre force sera en silence et en espérance. 3. 2. 37.

33 De long temps la géhenne est préparée, elle est apprestée, voire pour le Roy, laquelle il a faite profonde et large, son bastiment est feu et force de bois, et le vent du Seigneur est comme un torrent de soulphre qui l'allume, 3. 25. 12.

CHAP. XXXI.

1 Malédiction sur ceux qui descendent en Egypte pour avoir aide, et ont espérance en chevaux, et mettent leur confiance en chariots, etc. 3. 20. 28.

7 En ce jour-là, un chacun rejettera ses images d'argent et ses idoles d'or, que vos mains vous ont faites à péché. 1. 11. 4.

CHAP. XXXIII.

14 Les pécheurs craindront en Sion, et frayeur saisira les hypocrites, disans, Lequel de nous pourra habiter avec le feu dévorant? qui est-ce de nous qui demeurera avec les ardeurs éternelles? 3. 12. 1. — 3. 17. 6.

22 Le Seigneur est nostre juge, le Seigneur est nostre Législateur, le Seigneur est nostre Roy, iceluy nous sauvera. 2. 10. 8. — 2. 15. 5. — 4. 10. 7.

24 L'iniquité du peuple qui habitera en icelle, sera ostée. 4. 1. 20.

CHAP. XXXV.

8 Là aussi il y aura sentier et voye, et sera appelée la voye saincte; et celuy qui est souillé ne passera point par icelle. 4. 1. 17. — 3. 6. 2.

CHAP. XXXVII.

4 Eslève doncques l'oraison pour le reste qui se trouve encores. 3. 20. 5.

16 Seigneur des armées le Dieu d'Israël, qui es assis dessus les Chérubins, tu es le seul Dieu de tous les royaumes de la terre. 2. 8. 15.

32 Il sortira du résidu de Jérusalem, et quelque recours de la montagne de Sion. 4. 1. 4.

35 Je défendray ceste ville, afin de la préserver pour l'amour de moy, et pour l'amour de David mon serviteur. 2. 17. 5.

36 Et l'Ange du Seigneur issit, et en frappa au siége des Assyriens cent quatre-vingts et cinq mille, etc. 1. 14. 6.

CHAP. XXXVIII.

1 Le Seigneur dit ainsi, Dispose de ta maison, car tu mourras, et ne vivras plus. 1. 17. 12. — 3. 3. 4.

3 O Seigneur je te prie, aye maintenant souvenance comme j'ay cheminé en ta présence, en vérité et en cœur entier, et que j'ay fait ce qui te plaist. 3. 20. 10.

5 Voyci, j'adjousteray sur tes jours quinze ans. 1. 17. 12. — 1. 17. 14.

8 Voyci, je feray retourner l'ombre des degrez, etc. 4. 14. 18.

20 Le Seigneur m'a esté en salut : pourtant nous chanterons mes cantiques tous les jours de nostre vie en la maison du Seigneur. 3. 20. 28.

CHAP. XXXIX.

6 Voyci, les jours viendront que tout ce

qui est en ta maison, et que tes pères ont thésaurisé jusques à ce jour, sera apporté en Babylone : on n'y laissera rien, dit le Seigneur. 1. 8. 7.
7 Ils prendront aussi de tes fils qui sortiront de toy, lesquels tu auras engendrez, et seront Eunuques en la court du Roy de Babylone. 2. 8. 19.

CHAP. XL.

2 Son temps est accomply, l'iniquité d'icelle est pardonnée, elle a receu de la main du Seigneur au double en tous ses péchez. 3. 4. 33.
3 La voix sera criant au désert, Préparez la voye au Seigneur, faites au désert les sentiers droicts à nostre Dieu. 3. 3. 2.
6 La voix dit, Crie : et je dl, Que crieray-je ? etc. 2. 9. 5. — 2. 10. 7.
11 Il paistra son troupeau comme le berger. 4. 19. 34.
12 Qui est celuy qui a mesuré les eaux avec son poing, et a compassé les cieux de sa paulme, et a comprins la poudre de la terre avec trois doigts ? etc. 1. 11. 12.—3. 2. 31.
13 Qui a addressé l'Esprit du Seigneur, ou qui a esté son conseiller, et qui luy a monstré ? 4. 18. 19. — 4. 19. 2.
17 Toutes les gens sont devant luy comme si elles n'estoyent rien : et les répute comme chose de néant et vaine. 3. 2. 25.
18 A qui doncques ferez-vous ressembler Dieu, et quelle ressemblance luy disposerez-vous ? 1. 11. 2.—1. 11. 12.
21. Ne vous a-il pas esté annoncé dés le commencement, ne l'avez-vous point entendu des fondemens de la terre ? 1. 11. 4. — 1. 14. 1.
22 C'est luy qui sied sur la rondeur de la terre, etc. 1. 5. 5.
29 Mais il donne vertu à celuy qui est lassé, et multiplie la puissance à celuy qui n'a point de force. 2. 2. 10.

CHAP. XLI.

7 Le forgeron frappant du marteau, a conforté le fondeur frappant par tout, et a dit, Il est propre à conjoindre : ainsi il le fait tenir avec les cloux, afin qu'il ne bouge. 1. 11. 2.
9 Je t'ay esleu, et ne t'ay point re
3. 21. 5.
29 Voyci, tous sont vanité, et leu
vres sont de néant : leur simul
sont vent et choses vaines. 1. 11

CHAP. XLII.

1 Voyci mon serviteur, je m'app
sur luy, etc. 2. 14. 2.
8 Je ne donneray point ma gloir
autre, ne ma louange aux ido
13. 9.
9 Les choses qui ont esté paravant
elles sont venues, et j'annonce
nouvelles, je vous les feray o
vant qu'elles soyent venues. 1.
10 Chantez au Seigneur nouveau
que, sa louange soit dés les fin
terre, etc. 3. 20. 28.
13 Le Seigneur sortira comme un
4. 19. 34.

CHAP. XLIII.

1 Ne crain point, car je t'ay rach
t'ay appelé par ton nom, tu es
3. 2. 31.
10 Vous estes mes tesmoins, dit
gneur, et mon serviteur lequel
leu : parquoy vous cognoistre
croirez, et entendrez que ce
devant moy, il n'y a point de Di
mateur, et n'en y aura point apr
1. 7. 5.
11 C'est moy, c'est moy qui suis
gneur, et n'y a Sauveur fors q
3. 4. 15.
25 Ce suis-je, ce suis-je, qui effa
l'amour de moy, et ne seray re
tes péchez. 1. 13. 12. — 3. 4.
3. 4. 25. — 3. 20. 45.

CHAP. XLIV.

3 Je respandray des eaux sur c
a soif, et des rivières sur celle
seiche. Je respandray mon Es
ta semence, et ma bénédict
tes germes. 2. 2. 10. — 3. 1.
2. 39.
6 Je suis le premier, et suis le
et n'y a point d'autre Dieu q
1. 13. 23. — 1. 13. 24.
12 Le forgeur de fer prend le fer
et use de charbons, et le for
des marteaux, et le fait à force
bras, voire ayant faim, jusqu
qu'il n'ait point de vertu, et

vant point d'eau, tellement qu'il défaut. 1. 11. 14.
22 J'ay effacé tes iniquitez comme la nuée, et tes péchez comme la niéble, retourne-toy à moy, car je t'ay racheté. 3. 1. 29.

CHAP. XLV.

1 Le Seigneur dit ainsi à Cyrus son oinct, duquel j'ay pris la dextre, afin que je rende sujets les gens devant sa face, et que je débilite les reins des Rois, afin qu'on ouvre devant luy les huis, et que les portes ne soyent point fermées. 1. 8. 7.
7 Formant la lumière, et créant les ténèbres, faisant la paix, et créant l'adversité : je suis le Seigneur, faisant toutes ces choses-là. 1. 17. 8. — 1. 18. 3.
9 Malheur sur celuy qui estrive contre son facteur, au test qui est des test de terre. L'argille diroit-elle à celuy qui la figure, Pourquoy m'as-tu ainsi faite, et ton œuvre n'est pas à point. 1. 11. 2.
23 Tout genouil se ployera devant moy et toute langue jurera à moy. 1. 13. 11. — 1. 13. 23. — 3. 5. 8. — 3. 25. 7.

CHAP. XLV.

25 Toute la semence d'Israël sera justifiée au Seigneur, et s'y glorifiera. 3. 13. 2. — 3. 14. 16.

CHAP. XLVI.

5 A qui m'avez-vous fait semblable et égal, et à qui m'avez-vous comparé, auquel je soye fait semblable? 1. 11. 2.

CHAP. XLVII.

6 J'ay esté courroucé contre mon peuple, j'ay mis en desroy mon héritage. 1. 4. 32.

CHAP. XLVIII.

10 Voyci je t'ay espuré, mais non point comme l'argent : je t'ay esleu de la fournaise d'affliction. 3. 4. 32.
16 L'Eternel et son Esprit m'a envoyé. 1. 13. 14.

CHAP. XLIX.

15 La femme peut-elle oublier son enfant qu'elle n'ait pitié du fils de son ventre, etc. 1. 17. 6. — 3. 20. 36.
23 Les Rois seront tes nourriciers, et les princesses seront tes nourrices, etc. 4. 20. 5.

CHAP. LI.

6 Les cieux esvanouiront comme fumée, et la terre sera usée comme un vestement, et les habitans d'icelle seront semblablement abolis : mais mon salut sera à tousjours, et ma justice ne défaudra jamais. 2. 10. 15.

CHAP. LII.

1 Réveille-toy, réveille-toy, Sion, vests-toy de ta force : Jérusalem la cité saincte, habille-toy de tes vestemens magnifiques. L'incirconcis, ne le souillé ne passera plus par toy. 4. 1. 17. — 4. 5. 17.
3 Vous avez esté vendus pour néant, aussi vous serez rachetez sans argent. 3. 4. 25.
7 Combien sont beaux sur les montagnes les pieds de celuy qui annonce et publie la paix. 4. 3. 3.

CHAP. LIII.

1 Qui est celuy qui croit à nostre publication, et à qui est-ce que le bras du Seigneur est révélé? 1. 7. 5. — 3. 22. 10.
4 Vrayement il a porté nos langueurs, et a chargé nos douleurs : toutesfois nous l'avons estimé estre navré et frappé de Dieu et affligé. 2. 12. 4. — 3. 4. 27. — 4. 17. 17.
5 Or il est navré pour nos forfaits, il a esté blessé pour nos iniquitez : la correction de nostre paix est sur luy, et par sa playe nous avons guairison. 2. 7. 2. — 2. 12. 4. — 2. 16. 5. — 2. 16. 9. — 2. 17. 4. — 3. 4. 30.
6 Nous tous avons erré comme brebis, nous nous sommes tournez un chacun en sa propre voye, et le Seigneur a rejetté sur luy l'iniquité de nous tous. 2. 16. 6. — 3. 4. 27. — 3. 12. 5. — 2. 24. 11.
7 Il est outragé et affligé, toutesfois il n'ouvre point sa bouche, il est mené à l'occision comme un agneau, et a esté muet comme la brebis devant celuy qui la tond, n'ouvrant point sa bouche. 2. 16. 5.
8 Il est eslevé de prison, et de condam-

nation, qui est celuy qui récitera son aage? car il est arraché hors de la terre des vivans, etc. 2. 15. 3.
10 Le Seigneur l'a voulu débriser par douleur, veu qu'il a mis son âme pour le péché, il verra sa postérité, et prolongera ses jours, etc. 2. 7. 2.
11 Et luy-mesme chargera leurs iniquitez. 2. 16. 5.—3. 11. 8.
12 Et qu'il a esté mis au rang des transgresseurs. 2. 16. 5.

CHAP. LIV.

13 Aussi tous tes enfans seront enseignez du Seigneur, et y aura abondance de paix en tes fils. 1. 7. 5.—2. 2. 20. —3. 22. 10.—3. 24. 14.

CHAP. LV.

1 Vous tous qui avez soif, venez aux eaux, vous aussi qui n'avez point d'argent, venez, achetez et mangez, etc. 2. 2. 10.—3. 1. 3.—3. 15. 4.
2 Pourquoy allouez-vous l'argent sans avoir du pain, et vostre labeur sans estre rassasiez? 3. 14. 15.—4. 10. 15.
3 Enclinez vostre aureille, et venez à moy, escoutez, et vostre âme vivra: et j'establiray avec vous une alliance éternelle, la bénéficence certaine faite à David. 2. 6. 3.—3. 2. 6.
4 Voyci, je l'ai donné pour tesmoin aux peuples, pour prince et législateur aux nations. 2. 6. 3.—2. 15. 1.
6 Querez le Seigneur, pendant qu'il se trouve, invoquez-le quand il est près. 3. 3. 20.

CHAP. LVI.

1 Gardez jugement, et faites justice, car mon salut approche pour vray, et ma justice est pour estre révélée. 3. 3. 20.
2 Bien-heureux est l'homme qui fera telle chose, et le Fils de l'homme qui l'appréhendera: celuy aussi qui prend garde de ne souiller le Sabbath, etc. 2. 8. 29.
7 Je les amèneray en ma montagne saincte, et les resjouiray en la maison de mon oraison, leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréables sur mon autel: car ma maison sera appelée la maison d'oraison à tous peuples. 3. 20. 29.
10 Toutes leurs guettes sont aveugles, ils ne sçavent rien: ils sont tous chiens muets, etc. 4. 9. 3.

CHAP. LVII.

15 Voyci que dit le haut et eslevé qui habite en éternité, et duquel le nom est sainct, etc. 3. 12. 6.

CHAP. LVIII.

5 Est-ce tel jusne que j'ay esleu, que l'homme afflige sa personne un jour ployant son chef, etc. 4. 12. 19.
6 N'est-ce pas plustost yci le jusne que j'ay esleu, que tu desnoues les nœuds de meschanceté, etc. 3. 3. 6.
7 Et ne te soustray point de ta chair. 3. 7. 6.
9 Adoncques tu m'invoqueras, et le Seigneur te respondra, tu crieras, et il dira, Me voyci. 3. 20. 14.
13 Si tu retires ton pied du Sabbath, pour ne faire ta volonté en mon sainct jour, etc. 2. 8. 31.—2. 8. 34.

CHAP. LIX.

1 Voyci la main du Seigneur n'est pas accourcie, qu'elle ne puisse sauver, et son aureille n'est point estoupée qu'elle ne puisse ouyr. 3. 11. 21.
2 Mais vos iniquitez ont fait la division entre vous et vostre Dieu, et vos péchez ont fait qu'il a mussé sa face de vous, afin qu'il ne vous oye. 2. 12. 1. — 3. 11. 21.
7 Leurs pieds courent pour nuire, et se hastent pour espandre le sang innocent, leurs pensées sont pensées iniques, fourragement et dégast est en leurs voyes. 2. 3. 2.
15 Le Seigneur a veu cela, et luy a despleu, pource qu'il n'y a point de jugement. 3. 14. 6.
16 Et Dieu veid qu'il n'y avoit personne, et fut esmerveillé de ce que nul ne se présentoit: ainsi son bras a esté sa recousse, et sa justice a esté son appuy. 3. 14. 6.
17 Il s'est vestu de justice comme d'un haubergeon, et le heaume de salut estoit en son chef, etc. 3. 11. 12.
20 Et que le Rédempteur sera venu en

Sion, et à ceux qui se retournent d'iniquité en Jacob. 3. 3. 20. — 3. 3. 21.
21 Mon esprit qui est en toy, et mes paroles que j'ay mises en ta bouche ne bougeront point de ta bouche, ne de la bouche de ta semence, etc. 1. 7. 4. — 1. 9. 1. — 4. 1. 5.

CHAP. LX.

2 Voyci les ténèbres couvriront la terre, et obscurité couvrira les peuples : mais le Seigneur se lèvera sur toy, et sa gloire sera veue sur toy. 2. 3. 1.
6 Tous ceux de Saba viendront, apportans or et encens, et annonçans louange au Seigneur. Toutes les brebis de Cédar s'assembleront à toy. 4. 5. 17.
19 Tu n'auras plus le Soleil pour la lumière du jour, et la lumière de la Lune ne t'esclairera plus, etc. 2. 2. 10.

CHAP. LXI.

1 L'Esprit du Dominateur, qui est le Seigneur, est sur moy : car le Seigneur m'a oinct : il m'a envoyé pour porter les bonnes nouvelles, etc. 2. 15. 2. — 3. 3. 20. — 3. 4. 3. — 3. 12. 7.
3 Et on les appellera arbres de justice, et la plante du Seigneur pour le glorifier. 3. 14. 16.

CHAP. LXIII.

10 Iceux ont esté rebelles, et ont contristé l'Esprit de sa saincteté. 1. 13. 15.
16 Toutesfois, tu es nostre Père, combien qu'Abraham ne nous ait point sçeu, et Israël ne nous ait point cognu : mais Seigneur tu es nostre Père, et nostre Rédempteur. 3. 20. 25. — 3. 20. 36.
17 Pourquoy Seigneur nous as-tu fait errer de tes voyes, et a destourné nostre cœur que nous ne te craignissions ? 2. 4. 4. — 3. 3. 21.

CHAP. LXIV.

5 Tu as esté courroucé, après que nous avons péché. 3. 20. 8.
6 Et sommes tous comme ordure : et toutes nos justices sont comme le drap souillé, nous sommes tous décheus comme la fueille, etc. 3. 2. 25. — 3. 20. 8.

CHAP. LXV.

1 J'ay esté cherché de ceux qui ne me demandoyent point, et ay esté trouvé de ceux qui ne me cherchoyent point, etc. 3. 24. 2.
2 J'ay toute la journée estendu mes mains au peuple se révoltant, lequel chemine en la voye qui n'est pas bonne. 3. 24. 16.
16 Qui se bénira en la terre, il se bénira par le vray Dieu, et qui jurera en la terre, il jurera par le vray Dieu, etc. 2. 8. 23.
24 Et adviendra aussi qu'avant qu'ils crient, je les exauceray, et eux encores parlans, je les escouteray. 3. 20. 14.
25 Ils ne me nuiront plus, ne destruiront en toute ma saincte montagne, etc. 4. 20. 10.

CHAP. LXVI.

1 Le Ciel est mon siége, et la terre est la scabelle de mes pieds : où sera doncques ceste maison que vous édifierez pour moy, et où sera le lieu de mon repos. 3. 20. 30. — 3. 20. 40. — 4. 17. 23.
2 Auquel regarderay je, sinon à l'affligé et contrit d'esprit, et à celuy qui tremble à mes paroles? 3. 12. 6.
22 Comme les cieux nouveaux, et la terre nouvelle que je feray, seront establis devant moy, dit le Seigneur, ainsi sera vostre semence et vostre nom stable. 2. 10. 22.
23 Adviendra que depuis une nouvelle lune, jusques à son autre nouvelle lune, et depuis un Sabbath jusques à son autre Sabbath, toute chair viendra adorer devant ma face. 2. 8. 30.
24 Le ver d'iceux ne mourra point, et le feu ne sera point esteint : et seront en diffame à toute chair. 2. 10. 22. — 3. 25. 12.

JÉRÉMIE.

CHAP. I.

6 Ha ha, Seigneur Eternel, voyci, je ne sçay parler : car je suis enfant. 4. 8. 3.
9 Voyci j'ay mis mes paroles en ta bouche. Là mesme.
10 Voyci, Je t'ay aujourd'huy constitué sur les gens et sur les royaumes, afin que tu arraches et destruises, perdes et subvertisses, et que tu édifies et plantes. Là mesme.

CHAP. II.

13 Mon peuple a fait deux maux : ils m'ont délaissé, moy qui suis la fontaine d'eau vive, pour se caver des puits, voire des puits desrompus, lesquels ne peuvent contenir eau. 3. 20. 14.

CHAP. III.

1 L'on dit, Si aucun délaisse sa femme, et qu'icelle en se départant de luy, soit à un autre mari, etc. 2. 8. 18. — 4. 1. 25.

2 Eslève tes yeux aux hauts lieux, et regarde où tu n'ayes pas paillardé, etc. 2. 8. 18.

12 Retourne-toy Israël la desbauchée, dit le Seigneur, et je ne feray point cheoir mon ire sur vous : car je suis bénin, etc. 4. 1. 25.

CHAP. IV.

1 O Israël, si tu te retournes (dit le Seigneur) retourne-toy à moy, si tu ostes tes abominations de ma face, tu ne seras point transporté. 2. 5. 10. — 3. 3. 6.

4 Desfrichez-vous la friche, et ne semez point sur les espines, vous hommes de Juda et habitateurs de Jérusalem, soyez circoncis au Seigneur, et ostez le prépuce de vos cœurs, etc. 3. 3. 6. — 3. 3. 7. — 4. 16. 21.

9 Et adviendra ce jour-là, dit le Seigneur, que le cœur du Roy sera esperdu, et le cœur des Princes, et les Sacrificateurs seront estonnez et les Prophètes seront esbahis. 4. 9. 6.

11 En ce temps-là on dira à ce peuple-ci et à Jérusalem, Le vent sec és hauts lieux du désert, vient par la voye de la fille de mon peuple, etc. 1. 16. 7.

CHAP. V.

3 O Seigneur, tes yeux sont-ils point sur la vérité ? Tu les as frappez, et n'en ont point eu de douleur, tu les as consumez, et ont refusé à prendre discipline ; ils ont endurcy leurs faces plus que la pierre, et n'ont point voulu retourner. 3. 4. 35. — 3. 14. 8.

7 Comment te pardonneray-je en cela? tes fils m'ont délaissé, et jurent par ceux qui ne sont pas dieux, etc. 2. 8. 23.

CHAP. VI.

13 Vrayement depuis le plus [
ques au plus grand, chacun
à avarice : et tant le Prophè
Sacrificateur, tous font fau
9. 3.

CHAP. VII.

4 Ne vous donnez point de f
paroles de mensonge, disans
temple du Seigneur, c'est le t
Seigneur, c'est le temple du
4. 2. 3.

5 Si vous faites vos voyes b
vos actes, et faites jugem
l'homme et son prochain, etc

13 Pource que vous avez fait t
œuvres, dit le Seigneur, et
parlé à vous en me levant du
parlementant, et n'avez poin
je vous ay appelez et vous n'
respondu. 2. 5. 11.

14 Je feray aussi à ceste mais
quelle mon nom est invoq
comme j'ai fait à Silo. Là m

22 Je n'ay point parlé avec vo
ne leur commanday pas au j
les fey sortir hors du pays
quant aux holocaustes et sa
10. 15.

23 Mais voyci que je leur co
disant, Escoutez ma voix, e
vostre dieu, etc. 3. 17. 1. —
4. 10. 17.

27 Tu leur diras toutes ces
mais ils ne t'escouteront po
tu les appelleras et ne te re
point. 2. 5. 11.

28 Voyci la gent qui n'a poi
voix du Seigneur son Die
mesme.

CHAP. IX.

23 Que le sage ne se glorifie [
sapience, et que le fort ne
point en sa force, et que l
se glorifie point en ses ri
13. 1.

24 Celuy qui se glorifie, qu'il
en ce qu'il me sçait et cog
que je suis le Seigneur qu
et jugement, et justice en la
1. 10. 2. — 1. 13. 13.

CHAP. X.

Ne craignez point les signes du ciel
comme les Gentils les craignent. 1.
16. 3.
De faict, en ce seul point ils se sont
abrutis, et font follement, que le bois
leur est instruction de vanitez. 1.
11. 5.
Les dieux qui n'ont point fait le ciel
et la terre, iceux périront de la terre,
et de dessous le ciel. 1. 13. 23.
Seigneur, je cognoy que la voye de
l'homme n'est pas de luy, et n'est pas
en l'homme cheminant d'addresser ses
pas. 1. 16. 6.
O Seigneur, corrige-moy par raison,
non pas en ton ire, que par adventure
tu ne me réduises à néant. 3. 4. 32.

CHAP. XI.

J'ay protesté à vos pères au jour que
je les ay fait monter du pays d'Egypte
jusques à ce jour yci, en solicitant et
admonestant, disant, Escoutez ma voix.
20. 7. — 4. 10. 17.
Mais ils ne l'ont pas ouye, et n'ont pas
presté leurs aureilles, etc. Parquoy j'ay
fait venir sur eux toutes les paroles de
ceste alliance que je leur avoye com-
mandé de faire, etc. 3. 20. 7.
Voyci, je feray venir du mal sur eux
duquel ils ne pourront sortir : ils crie-
ront à moy, mais je ne les exauceray
point. Là mesme.
Corrompons son pain par bois, et
exterminons de la terre des vivans, etc.
17. 15.

CHAP. XII.

Et s'il advient qu'ils ayent apprins les
voyes de mon peuple, c'est qu'ils ju-
rent en mon nom, asçavoir, Vive le
Seigneur, ainsi qu'ils ont enseigné, etc.
8. 23.

CHAP. XIV.

Seigneur, si nos iniquitez respon-
dent contre nous, fay à cause de ton
nom : car nos rébellions sont en grand
nombre, nous avons péché contre toy.
20. 8.
Les Prophètes prophétisent fausseté
en mon nom : je ne les ai point en-
voyez, etc. 4. 9. 3.

CHAP. XV.

1 Quand Moyse et Samuel se présente-
royent devant moi, si ne seroit point
mon affection à ce peuple-ci : jette-les
arrière de ma face, et qu'ils sortent
hors. 3. 20. 23.

CHAP. XVII.

1 Le péché de Juda est escrit d'une gra-
phe de fer, et ongle de diamant, gravé
sur la table de leur cœur, et és cornes
de leurs autels. 3. 4. 29.
5 Le Seigneur dit ainsi, Maudit soit
l'homme qui se confie en l'homme, et
qui met la chair pour son bras, et re-
tire son cœur arrière du Seigneur. 2.
2. 10.
9 Le cœur est cauteleux et pervers, plus
que toutes choses, qui le cognoistra?
2. 3. 2. — 3. 14. 1.
21 Prenez garde à vos âmes, et ne por-
tez nuls fardeaux au jour du repos,
pour les apporter par les portes de
Jérusalem. 2. 8. 29.
22 Et ne boutez hors de vos maisons
les fardeaux au jour du repos, et ne
faites œuvre quelle qu'elle soit : mais
sanctifiez le jour du repos, etc. Là
mesme.
27 Mais si vous m'escoutez, c'est que
sanctifiiez le jour du repos, et que ne
portiez aucun fardeau, et n'entriez par
les portes, etc. Là mesme.

CHAP. XVIII.

8 Si ceste nation se retourne de son mal
contre laquelle j'ay parlé, je me re-
pentiray aussi du mal que j'avoye pensé
de luy faire. 1. 17. 12.
18 Venez, et pensons quelques entre-
prinses contre Jérémie ; car la Loy ne
périra point du Sacrificateur, ne le
conseil du sage, ne la parole du Pro-
phète. 4. 9. 5.

CHAP. XX.

2 Et Phasur frappa le Prophète Jérémie,
et l'envoya en la prison, qui estoit en
la haute porte de Benjamin, près la
maison du Seigneur. 4. 9. 6.

CHAP. XXI.

12 Jugez au matin jugement, et délivrez
celuy qui est oppressé par la main de

celuy qui luy fait tort, etc. 4. 20. 9.

CHAP. XXII.

3 Faites jugement et justice, et délivrez celuy qui est oppressé de la main de celuy qui l'outrage, etc. Là mesme.

CHAP. XXIII.

1 Malédiction sur les pasteurs qui destruisent et dispersent les brebis de ma pasture, dit le Seigneur. 4. 9. 3.

5 Voyci, les jours vienent, dit le Seigneur, que je susciteray à David un germe juste, et régnera comme Roy, il prospérera et fera justice et jugement en la terre. 2. 6. 3.

6 Et voyci le nom dont on l'appellera, Le Seigneur nostre justice. 1. 13. 9. — 3. 11. 8.

16 N'escoutez les paroles des Prophètes, qui vous prophétisent, vous enseignans choses vaines, etc. 4. 9. 2.

24 N'empli-je pas le ciel et la terre, dit le Seigneur? 4. 1. 5.

28 Le Prophète vers lequel est le songe, qu'il récite le songe : et celuy vers lequel est ma parole, qu'il dise ma parole. 4. 8. 3.

CHAP. XXIV.

7 Je donneray cœur au peuple de Juda, pour me cognoistre : car je suis le Seigneur, et seront mon peuple, et je seray leur Dieu, car ils se retourneront à moy de tout leur cœur. 2. 2. 20.

CHAP. XXV.

11 Et toute ceste terre sera déserte et en estonnement, et ces gens-ci serviront au Roy de Babylone par septante ans. 1. 8. 7.

12 Et quand septante ans seront accomplis, je visiteray sur le Roy de Babylone, et sur ceste gent-là, dit le Seigneur, etc. Là mesme.

29 Voyci, que je commence à envoyer affliction sur la cité sur laquelle mon nom est invoqué, et vous, en serez-vous quittes, etc. 3. 4. 34.

CHAP. XXVII.

5 J'ay fait la terre et les hommes, et les bestes qui sont sur la face de la terre, etc. 4. 20. 27.

6 Et ainsi maintenant j'ay donné toutes ces terres-ci en la main de Nabuchodonosor, Roy de Babylone, mon serviteur, etc. 4. 20. 27. — 4. 20. 28.

7 Et toutes gens serviront à luy et à so[n] fils, et au fils de son fils, jusques à c[e] que le temps de sa terre viene, etc. 4. 20. 27.

8 Et adviendra que la gent et le royaum[e] qui ne servira point à Nabuchodonosor Roy de Babylone, et quiconque ne soumettra son col, etc. Là mesme.

9 Vous doncques n'escoutez point v[os] Prophètes, ne vos devins, ne vos so[n]geurs, ne vos enchanteurs, ne v[os] sorciers qui vous disent, Vous [ne] servirez point au Roy de Babylo[ne]. 4. 9. 3.

14 Et n'oyez point les paroles des P[ro]phètes qui vous disent, Vous ne s[er]virez point au Roy de Babylone. [Là] mesme.

17 Ne les escoutez point doncques, [mais] servez au Roy de Babylone, afin q[ue] vous viviez, etc. 4. 20. 28.

CHAP. XXIX.

7 Demandez la paix de la cité à laque[lle] je vous ay fait transporter, et priez [le] Seigneur pour elle : car en sa pai[x] vous aurez paix. Là mesme.

CHAP. XXXI.

18 J'ay ouy Ephraïm se plaignant, T[u] m'as chastié, et ay esté chastié comm[e] un veau non apprivoisé : convert[is-] moy, et je me convertiray : car tu [es] le Seigneur mon Dieu. 2. 3. 5. — 5. 8. — 3. 24. 15.

19 Certes après que j'ay esté convert[i,] je me suis repenty, et après qu['il] m'a esté remonstré, j'ay frappé [ma] cuisse, etc. 2. 5. 8.

31 Voyci les jours vienent, dit le S[ei]gneur, que je traitteray une nouve[lle] alliance avec la maison d'Israël, [et] avec la maison de Juda. 2. 11. 7. 3. 4. 29.

32 Non pas selon l'alliance que j'ay f[ait] avec leurs pères au jour que je pr[is] leur main pour les faire sortir hors [de] la terre d'Egypte, laquelle alliance ont enfreinte, combien que je l[eur] fusse mari. 2. 5. 9. — 2. 11. 7.

33 Après iceux jours, dit le Seigne[ur,] je mettray ma Loy dedans eux :

l'escriray en leur cœur, et seray leur Dieu, et ils seront mon peuple. 2. 8. 14. — 3. 20. 45.

34 Je pardonneray à leur iniquité, et n'auray plus mémoire de leur péché. 3. 4. 29. — 3. 20. 45.

35 Ainsi, dit le Seigneur, qui donne le soleil pour la lumière du jour, et l'ordonnance de la lune et des estoilles, etc. 4. 4. 47.

CHAP. XXXII.

16 Après que j'eu baillé à Baruch, fils de Néria, les lettres de l'achet, je priay au Seigneur. 3. 20. 15.

18 Qui fais miséricorde en milliers, et rends l'iniquité des pères au sein de leurs enfans après eux, etc. 2. 8. 19.

23 Ils n'ont point obéy à ta voix, et n'ont pas cheminé en ta Loy, et n'ont pas fait tout ce que tu leur avais commandé de faire, dont leur as fait venir tout ce mal-ci. 2. 5. 44.

39 Et leur donneray un cœur et une voye, afin qu'ils me craignent à tousjours, et qu'il leur soit bien à leurs fils après eux. 2. 3. 8.

CHAP. XXXIII.

8 Et les nettoyeray de toute leur iniquité, de laquelle ils ont péché contre moy, et pardonneray à toutes leurs iniquitez par lesquelles ils ont péché, etc. 3. 20. 45. — 4. 1. 20.

6 En ces jours-là Juda sera sauvé, et Jerusalem habitera en asseurance : et voyci comment on l'appellera, Le Seigneur nostre justice. 1. 13. 9.

CHAP. XLII.

2 Que nostre oraison tombe devant toy, et prie le Seigneur ton Dieu pour nous, etc. 3. 20. 44.

9 Le Seigneur Dieu d'Israël, auquel vous m'avez envoyé pour faire tomber vos prieres en sa présence. Là mesme.

CHAP. XLVIII.

10 Maudit soit celuy qui fera l'œuvre du Seigneur laschement. 4. 20. 6.

CHAP. L.

20 En ces jours-là, et en ce temps-là, dit le Seigneur, on cherchera l'iniquité d'Israël, et n'apparoistra point, et les péchez de Juda, et ne seront point trouvez. 3. 4. 29.

23 Comment est despecé et rompu le marteau de toute la terre? comment est Babylone tournée en désolation entre les Gentils? 2. 4. 4.

25 Le Seigneur a ouvert son thrésor, et a tiré hors les vaisseaux de son ire : car c'est l'œuvre du Dominateur, du Seigneur des armées en la terre des Chaldéens. 1. 18. 1.

LAMENTATIONS.

CHAP. III.

8 Aussi quand je crie et bray, il exclud mon oraison. 3. 20. 16.

38 Les maux et les biens ne procèdent-ils pas de la bouche du Très-Haut? 1. 17. 8.

CHAP. IV.

20 L'Esprit de nos narines l'oinct du Seigneur est prins en leurs fosses : sous l'ombre duquel avons dit, Nous vivrons entre les gens. 2. 6. 2.

ÉZÉCHIEL.

CHAP. I.

20 De quelque part qu'elles eussent vouloir d'aller, elles alloyent, et là aussi le vouloir des roues estoit d'aller, et les roues s'eslevoyent devant elles : car l'esprit des animaux, etc. 4. 19. 22.

CHAP. II.

3 Fils de l'homme, je t'envoie aux enfans d'Israël à une gent désobéissante qui se rebelle contre moy : car eux et leurs pères ont forfait contre moy jusques à ce jour. 3. 24. 13.

4 Ce sont enfans effrontez, et de cœur obstiné, auquel je t'envoie. Là mesme.

CHAP. III.

17 Fils de l'homme, je t'ay mis pour guette en la maison d'Israël, tu escouteras doncques la parole de ma bouche, et les admonesteras de par moy. 4. 8. 3.

18 Ce meschant mourra en son iniquité, mais je redemanderay son sang de ta main. 4. 2. 5. — 4. 3. 6.

CHAP. VII.

26 Calamité sur calamité viendra, et

sera bruit sur bruit : ils demanderont la vision au Prophète : La Loy périra du Sacrificateur, et le conseil des anciens. 1. 18. 2. — 4. 9. 6.

CHAP. X.

4 Puis la gloire du Seigneur s'esleva pardessus les chérubins sur le seuil de la maison. 4. 2. 3.

5 Et estoit ouy le son des ailes des chérubins jusques au parvis de dehors. 1. 14. 8.

CHAP. XI.

19 Je leur donneray un cœur, et leur bailleray dedans eux un nouveau esprit, j'osteray le cœur de pierre hors de leur chair et leur donneray un cœur de chair. 2. 3. 8. — 2. 3. 10. — 2. 5. 5. — 3. 24. 1.

20 Afin qu'ils cheminent en mes ordonnances, je leur donneray un cœur, à ce qu'ils gardent mes jugemens, et qu'ils les facent, et qu'ils soyent mon peuple, et que je soye leur Dieu. 2. 5. 5.

CHAP. XII.

2 C'est une maison rebelle. 3. 24. 13.

13 J'estendray ma rets sur luy, et sera prins en mes filets, je le feray mener en Babylone, en la terre des Chaldéens, et ne le verra point, et illec mourra. 2. 4. 4.

CHAP. XIII.

9 Ils ne seront plus en l'assemblée de mon peuple, et ne seront plus escrits en l'Escriture de la maison d'Israël, etc. 3. 24. 9. — 4. 1. 4.

CHAP. XIV.

9 Et quand le Prophète aura esté séduit, et qu'il aura dit quelque parole, moy qui suis le Seigneur ay déceu ce Prophète-là, etc. 1. 18. 2.

14 Que si ces trois hommes estoyent au milieu d'elle, asçavoir Noé, Daniel, et Job, iceux délivreront leurs âmes par leur justice, etc. 3. 20. 23.

CHAP. XVI.

20 Tu as aussi prins tes fils, et tes filles que tu m'avois enfantez, et les as sacrifiez à icelles pour les dévorer, etc. 4. 2. 11. — 4. 16. 24.

CHAP. XVII.

20 J'estendray ma rets sur luy, attrapé par mes filets, et le fer en Babylone, et seray là jugé pour la prévarication, par la a transgressé contre moy. 2. 4

CHAP. XVIII.

4 L'âme qui péchera, icelle mo 8. 4.

9 Qui aura cheminé en mes com mens, et aura gardé mes ju pour faire vérité, iceluy est j vivra, dit le Dominateur, le S 3. 17. 15.

20 La personne qui péchera, icelle le fils ne portera point l'iniq père, et le père ne portera po quité du fils, etc. 2. 8. 9. —2 — 2. 8. 20. — 2. 8. 59. — 3

21 Mais si le meschant se repent ses péchez qu'il a faits, et qu' tous mes commandemens, et q jugement et justice, il vivr mourra point. 3. 3. 24. —3. 4 3. 17. 15.

23 Appété-je la mort du meschar Seigneur, et non plustost q tourne de ses voyes, et qu'il 1. 25.

24 Si le juste se destourne de sa et qu'il face iniquité selon to abominations que le meschar coustumé de faire, etc. 3. 4. 2 14. 10.

27 Et quand le meschant se dest de sa meschanceté qu'il a f qu'il fera jugement et justice vivifiera son âme. 3. 4. 29.

31 Jettez arrière de vous toutes varications, par lesquelles v transgressé, et vous faites veau cœur, et un esprit nouv 3. 3. 6.

32 Car je n'appète point la mort qui meurt, dit le Seigneur D pentez-vous doncques, et viv 25.

CHAP. XIX.

12 Et le vent d'Orient a seiché s 1. 16. 7.

CHAP. XX.

11. Et leur donnay mes ordonn

leur donnay à cognoistre mes jugemens, lesquels si l'homme observe, il vivra en iceux. 3. 17. 3.

12 D'avantage je leur donnay mes Sabbaths, afin que ce fust le signe entre moy et eux, à ce qu'ils cognussent que je suis le Seigneur qui les sanctifie. 2. 8. 29.

43 Et là aurez recordation de vos voyes, et de tous vos actes par lesquels vous vous estes souillez, etc. 3. 13. 1.

CHAP. XXII.

8 Tu as mesprisé mes choses sainctes, et as souillé mes Sabbaths 2. 8. 29.

25 La conjuration de ses Prophètes est au milieu d'elle, ils ont dévoré les âmes comme le lion rugissant. 4. 9. 3.

26 Les Sacrificateurs ont fait outrage à ma Loy, et ont souillé mes lieux saincts : ils n'ont mis de différence entre la chose saincte et la souillée. Là mesme.

CHAP. XXIII.

37 D'avantage, se sont fait passer par le feu leurs fils pour les dévorer, lesquels elles m'avoyent engendrez. 4. 16. 24.

38 Elles ont souillé mon sainct lieu en ce jour-là, et ont pollu mes Sabbaths. 2. 8. 29.

CHAP. XXVIII.

10 Tu mourras de la mort des incirconcis, par la main des estrangers, pource que j'ay parlé, dit le Dominateur le Seigneur. 2. 10. 18.

CHAP. XXIX.

4 Je mettray des haims en tes mâchoires, et feray attacher les poissons de tes fleuves à tes escailles, etc. 1. 17. 11.

19 Voyci, je mettray Nabuchodonosor le Roy de Babylone en la terre d'Egypte, et prendra sa multitude, et pillera ses despouilles, et ravira ses butins, et sera le salaire de son armée. 4. 20. 26.

20 Pour l'œuvre de laquelle il a servy contre elle, je luy ay donné la terre d'Egypte, pource qu'ils ont besongné pour moy, dit le Seigneur Dieu. 4. 20. 26.

CHAP. XXXI.

18 Tu dormiras au milieu des incirconcis avec ceux qui sont occis par l'espée : c'est Pharaon et toute sa multitude, etc. 2. 10. 18.

CHAP. XXXIII.

8 Celuy qui est infidèle mourra en son iniquité, mais je redemanderay son sang de ta main. 4. 12. 5.

11 Je n'appète point la mort du meschant, mais que le meschant se convertisse de sa voye, et qu'il vive, etc. 3. 24. 15.

14 S'il se retourne de son péché, et qu'il face jugement et justice, etc. 3. 17. 15.

CHAP. XXXIV.

4 Mais dominez sur elles en dureté et rigueur. 4. 11. 14.

23 Je susciteray sur icelles un pasteur qui les paistra, asçavoir mon serviteur David, il les paistra, et leur sera pour pasteur. 2. 6. 3.

CHAP. XXXVI.

21 Mais j'ay eu pitié de mon sainct nom, que la maison d'Israël avoit souillé entre les gens, ausquelles ils estoyent parvenus. 3. 4. 30.

22 Je ne le fay point pour vous, maison d'Israël, mais pour mon sainct nom que vous avez souillé entre les gens, etc. 3. 12. 3.— 3. 15. 2.

25 Et respandray sur vous de l'eau nette, et serez nettoyez de toutes vos ordures, et vous nettoyeray de toutes vos idoles. 3. 1. 3.

26 Et je vous donneray un nouveau cœur, je vous donneray aussi un nouveau esprit dedans vous, et osteray le cœur de pierre de vostre chair, et vous donneray un cœur de chair. 2. 3. 6. — 2. 5. 8. — 3. 24. 1. — 3. 24. 15.

27 Et mettray mon Esprit au milieu de vous, et feray que vous cheminerez en mes ordonnances, et que garderez mes jugemens, et les ferez. 2. 3. 6.— 2. 3. 10.

32 Je ne fay point pour l'amour de vous,

dit le Seigneur Dieu, et qu'il vous soit notoire, soyez confus et honteux de toutes vos voyes, vous maison d'Israël. 3. 4. 30.— 3. 12. 3.—3. 15. 2.

CHAP. XXXVII.

4 Puis il me dit, Prophétise sur ces os, et leur di, Os secs, escoutez la parole du Seigneur. 2. 10. 21.

25 Et David mon serviteur sera leur Prince à tousjours. 2. 6. 3.

26 Aussi je feray avec eux alliance de paix, et me sera alliance perpétuelle avec eux. Là mesme.

CHAP. XLVIII.

21 Et ce qui demeurera sera pour le Prince deçà et delà de la possession du Sanctuaire, et de la possession de la cité, etc. 4. 20. 13.

DANIEL.

CHAP. II.

21 Il oste les Roys et establit les Roys. 4. 20. 26.

37 Toy Roy, tu es le Roy des Roys. Le Dieu du ciel t'a donné le Royaume, la puissance, la force et la gloire. 4. 20. 26.

44 Et au temps de ces Roys, le Dieu du ciel suscitera un royaume, lequel ne sera jamais dissipé, et ce royaume ne sera point laissé à un autre peuple, mais il mettra en petites pièces, et mettra à fin tous ces royaumes, et sera estably éternellement. 2. 15. 3.

CHAP. IV.

27 Et pourtant, ô Roy, que mon conseil te plaise, et rachète tes péchez par justice, et tes iniquitez par faire miséricorde aux povres. — 3. 4. 31. — 3. 4. 36.

CHAP. V.

18 O Roy, le souverain Dieu donna à Nabuchodonosor ton père le royaume et magnificence, gloire et honneur. 4. 20. 26.

CHAP. VI.

22 Mais aussi devant toy, Roy, je ne fay nulle lascheté. 4. 20. 32.

CHAP. VII.

4 La première estoit comme un lyon, et avoit les ailes d'une aigle : je la doye jusques à ce que ses ail sent arrachées, etc. 1. 8. 7.

10 Dix mille millions assistoyent luy, le jugement se tint, et le furent ouverts. 1. 14. 5. — 1. — 3. 2. 11.

25 Il proférera paroles contre le rain, et consumera les Saincts rains, et pensera muer le tem Loy, etc. 4. 7. 25.

CHAP. IX.

5 Nous avons péché, nous avons quité, nous avons fait mescha nous avons esté rebelles, et av cliné arrière de tes commande de tes jugemens. 3. 4. 9.

7 O Seigneur, à toy est la justi nous confusion de face, etc. 4.

10 Et n'avons point escouté la Seigneur nostre Dieu, pour c en ses loix, lesquelles il nous au devant par la commission serviteurs Prophètes. 2. 5. 11.

18 Nous ne présentons point nos devant ta face selon nos justice selon ta grande compassion. 3. 3. 20. 14.

24 Il y a septante sepmaines d nées sur ton peuple, et sur ta ville, pour finir la desloyauté gner le péché, et purger l'ini amener la justice de siècles, 15. 1.—2. 15. 6.

27 Il confermera l'alliance à p par une sepmaine, et à la dem maine il fera cesser le sacrifice, ferte, et pour l'estendue des ab tions, etc. 2. 7. 2.— 4. 2. 12.

CHAP. X.

13 Mais le Prince du royaume d résistoit contre moy. 1. 14. 7.

20 Maintenant je m'en retourner bataillier avec le Prince de Pe 14. 7.

CHAP. XII.

1 En ce temps-là s'eslèvera Mic grand prince, qui tient pour le ton peuple, et sera un temps d lation, etc. 1. 14. 7.—1. 14. 10. 22.

2 Et plusieurs de ceux en la terre de la poudre s'esveilleront : les uns à la vie éternelle, et les autres à opprobre et infamie perpétuelle. 3. 25. 7.

3 Et ceux qui auront esté entendus, luiront comme la splendeur du firmament, et ceux qui en introduisent plusieurs à justice, seront comme estoilles à tousjoursmais. 3. 25. 10.

HOSÉE.

CHAP. I.

11 Aussi les enfans de Juda, et les enfans d'Israël seront rassemblez ensemble, et se constitueront un chef, et monteront de la terre. 2. 6. 3.

CHAP. II.

5 Pource que leur mère a paillardé, celle qui les a conceus est confuse : car elle a dit, Je m'en iray après mes amoureux, etc. 2. 8. 18.

18 Aussi en ce temps-là, je leur traitteray alliance avec les bestes des champs, et avec les oiseaux du ciel, et avec les reptiles de la terre, etc. 4. 1. 20.

19 Si t'espouseray à moy à tousjoursmais, je t'espouseray en moy, di-je, en justice et en jugement, et en bénignité et en compassions. 3. 14. 6. — 4. 1. 20.

23 Et auray compassion de Loruhama et diray à Loami, Tu es mon peuple: et il me dira, Tu es mon Dieu. 3. 14. 5.

CHAP. III.

5 Et après ce, les enfans d'Israël se retourneront, et chercheront le Seigneur leur Dieu, et David leur Roy, et auront crainte du Seigneur, et de sa bonté és derniers jours. 2. 6. 3. — 3. 2. 23.

CHAP. V.

11 Ephraïm souffre injure, il est cassé en jugement pource qu'il a voulu aller après les commandemens mauvais. 4. 20. 32.

15 Je m'en iray, et retourneray en mon lieu jusques à ce qu'ils se rendent coulpables, et qu'ils quièrent ma face. 2. 5. 13.

CHAP. VI.

1 Venez, si retournez au Seigneur : car c'est luy qui a ravy, mais il nous guairira : il a frappé, mais il nous médecinera. 3. 3. 2.

CHAP. VII.

8 Ephraïm est comme un gasteau qui n'est point retourné. 3. 4. 35.

CHAP. VIII.

4 Ils ont ordonné royaume, mais non de par moy. 1. 18. 4.

CHAP. IX.

8 Le guetteur d'Ephraïm est avec mon Dieu, un Prophète de laqs de l'oiseleur sur toutes ses voyes, qui est inimitié en la maison de Dieu. 4. 9. 3.

CHAP. XII.

6 Or l'Eternel est le Dieu des armées, l'Eternel est son mémorial. 1. 13. 10.

CHAP. XIII.

11 Je t'ay donné un Roy en mon ire, et l'osteray en mon indignation. 1. 18. 4. — 4. 20. 25.

12 L'iniquité d'Ephraïm est liée envers moy, son péché est caché. 3. 4. 29.

14 Je les rachetteray de la puissance du sépulchre, et les garantiray de la mort : je seray ta peste, ô mort : et ta destruction, ô sépulchre, etc. 3. 25. 10.

CHAP. XIV.

2 Oste toute iniquité, et lève le bien, et nous rendrons les bouveaux de nos lèvres. 3. 4. 30. — 3. 20. 28. — 4. 18. 17.

3. Assur ne nous sauvera pas, nous ne monterons plus sur les chevaux, et ne dirons plus aux œuvres de nos mains, Vous estes nos dieux : car l'orphelin reçoit miséricorde par toy. 1. 11. 4.

5 Je guairiray leur rébellion, et les aimeray volontairement : car ma fureur est destournée arrière d'eux. 3. 14. 6.

JOEL.

CHAP. II.

12 Convertissez-vous à moy de tout vostre cœur, en jusne, et en pleur, et en regrets. 2. 5. 8. — 3. 3. 17.

13 Rompez vos cœurs, et non point vos vestemens, etc. 3. 3. 16. — 4. 12. 19.

15 Sonnez la trompette en Sion, dénoncez le jusne, appelez la multitude. 4. 12. 14. — 4. 12. 17.

28 Et après cela je respandray mon esprit sur toute chair, et prophétiseront vos fils, et vos filles : vos anciens songeront songes, et vos jouvenceaux verront des visions. 2. 15. 2. — 3. 1. 2. — 4. 18. 4.

32 Quiconques invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. Car la sauveté sera en la montagne de Sion, et en Jérusalem. 1. 13. 13. — 1. 13. 20. — 3. 20. 2. — 3. 20. 14. — 4. 1. 3. — 4. 1. 4.

CHAP. III.

17 Jérusalem sera saincte, et les estrangers ne passeront plus parmi elle. 4. 1. 17.

AMOS.

CHAP. I.

2 L'Eternel bruira de Sion, et jettera sa voix de Jérusalem, etc. 2. 8. 15.

CHAP. III.

6 Quelque adversité sera-elle en la ville, que le Seigneur n'ait faite? 1. 17. 8. — 1. 18. 3.

CHAP. IV.

7 Je vous ay aussi retenu la pluye quand il restoit encores trois mois jusques à la moisson, et fei plouvoir sur une ville, et sur une autre ville ne fei point plouvoir, etc. 3. 22. 10.

CHAP. V.

14 Cherchez le bien, et non point le mal, afin que vous viviez, etc. 2. 5. 10.

CHAP. VI.

1 Malédiction à ceux qui sont à leur aise en Sion, etc. 3. 19. 9.

4 Lesquels dorment sur les licts d'yvoire, et sont dissolus sur leurs couches, etc. Là mesme.

CHAP. VIII.

11 Voyci, les jours vienent, dit le Dominateur, le Seigneur, que j'envoyeray la famine en la terre : non point la famine de pain, ne la soif d'eau, mais d'ouyr la parole du Seigneur. 3. 22. 10.

CHAP. IX.

11 En ce temps-là je relèveray le tabernacle de David qui est cheu, et reclorray ses brèches, et redresseray ses ruines : je le réédifieray comme il estoit és jours anciens. 2. 6. 3.

ABDIAS.

17 Mais il y aura salut en la mon
de Sion, etc. 4. 1. 3.

JONAS.

CHAP. I.

4 Le Seigneur esleva un grand ve
la mer, et fut faite une grande
peste en la mer. 1. 16. 7.

CHAP. II.

10 Mais moy, je te sacrifieray en v
louange, et rendray ce que j'ay
car le salut est du Seigneur. 3. 2

CHAP. III.

4 Encores quarante jours passez,
nive sera renversée. 1. 17. 12.

5 Ainsi les hommes de Ninive cr
à Dieu, et publièrent le jusne,
vestirent de sacs depuis le plus
jusques au plus petit. 3. 3. 4.
12. 17.

10 Dieu regarda leurs œuvres,
qu'ils s'estoyent convertis de
mauvaise voye : et Dieu se repe
mal qu'il avoit proposé de leur
et ne le fit point. 1. 17. 14.

MICHÉE.

CHAP. II.

13 Le desrompeur est monté
eux, ils ont rompu et passé, i
rompu la porte, et sont sorti
icelle : et leur Roy est passé
eux, et le Seigneur paravant e
leur teste. 2. 6. 3.

CHAP. III.

6 La nuict vous sera pour vision,
rez ténèbres pour la devination :
leil se couchera sur les Prophè
le jour s'obscurcira sur eux. 4.

CHAP. V.

2 Et toy Bethléhem Ephrata, tu es
pour estre tenue entre les milli
Juda : de toy toutesfois me sorti
luy qui sera dominateur en Isr
tes, etc. 2. 14. 7.

13 Je destruiray tes images taill
tes statues du milieu de toy, et
reras plus l'œuvre de tes mai
11. 4.

CHAP. VII.

Je porteray patiemment l'ire du Seigneur, pource que j'ay péché contre luy, jusques à ce qu'il juge ma cause, etc. 3. 4. 32.

Il mettra bas nos iniquitez, et jettera tous nos péchez au profond de la mer. 3. 4. 29.

HABACUC.

CHAP. I.

O Seigneur mon Dieu et mon Sainct, l'es-tu pas dés le commencement? insi nous ne mourrons point, Seineur. 2. 10. 8.

CHAP. II.

i elle tarde, atten-la : car elle viendra temps. 3. 2. 12.

: juste vivra en sa foy. 3. 14. 11. — 18. 5.

)ue proufite l'image taillée : car son cteur l'a taillée, c'est une fonte et ose enseignant mensonge : toutesis il se fie en elle, asçavoir, le facur en son œuvre pour faire des ima-s muettes. 1. 5. 12. — 1. 11. 5.

Mais le Seigneur est en son sainct mple, que toute la terre se taise en sa résence. 1. 5. 12.—1. 10. 3.—2. 8. 15.

CHAP. III.

a l'ire, souviene-toy d'avoir misériorde. 3. 4. 32.

ieu vient du costé de Midi. 1. 13. 27.

Tu es sorti pour le salut de ton peue, pour le salut, di-je avec ton ict, etc. 2. 6. 3.

SOPHONIE.

CHAP. I.

ceux qui s'enclinent sur les toicts l'armée du ciel, et adorent, jurans r le Seigneur et jurans par Melchom. 8. 23.

CHAP. III.

Adoncques j'osteray du milieu de toy ux qui se resjouissent en ton orgueil, désormais ne t'eslèveras plus en ma incte montagne. 3. 12. 6.

HAGGÉE.

CHAP. II.

Demande maintenant touchant la Loy aux Sacrificateurs, disant, Si aucun porte de la chair sanctifiée au pan de son vestement, etc. 3. 14. 7.

ZACHARIE.

CHAP. I.

3 Retournez-vous vers moy, dit le Seigneur des armées, et je me retourneray vers vous. 2. 5. 9. — 3. 24. 15.

CHAP. II.

4 Un Ange vint au-devant d'un autre, lequel dit à cest autre, Cour, et parle à cest enfant, disant, Jérusalem sera habitée sans murailles, pour la multitude d'hommes et de bestes qui seront au milieu d'icelle. 1. 13. 10.

8 Certes celuy qui vous touchera, il touchera la prunelle de mon œil. 1. 13. 10. — 1. 17. 6.

11 Et plusieurs nations se joindront au Seigneur en ce temps-là, et seront mon peuple, et habiteray au milieu de toy, et sauras que le Seigneur des armées m'a envoyé à toy. 1. 13. 10.

12 Le Seigneur héritera Juda pour son partage en la terre saincte, et eslira encores Jérusalem. 3. 21. 5.

CHAP. III.

10 En ce temps-là, dit le Seigneur des armées, chacun de vous appellera son prochain sous la vigne, et sous le figuier. 3. 13. 4.

CHAP. VII.

13 Et est advenu, que comme j'avoye crié, et ne m'avoyent point obéy : ainsi crieront-ils, et ne les exauceray point dit le Seigneur des armées. 3. 3. 24.

CHAP. IX.

9 Esgaye-toy grandement, fille de Sion, fille de Jérusalem, triomphe : voyci ton Roy qui viendra à toy (estant juste et sauveur) débonnaire, etc. 2. 6. 3.—2. 17. 6.

11 Aussi tu seras sauvée par le sang de ton alliance, j'ay envoyé tes prisonniers hors de la fosse, là où il n'y a point d'eau. 2. 16. 9.

CHAP. XII.

4 En ce temps-là, dit le Seigneur, je frapperay tout cheval d'estourdissement,

et tout homme qui sera monté sus, de rage, etc. 4. 9. 5.

CHAP. XIII.

9 Iceluy invoquera mon nom, et je l'exauceray, et diray, C'est mon peuple, et il dira, Le Seigneur est mon Dieu. 3. 20. 13.

CHAP. XIV.

9 Le Seigneur sera Roy sur toute la terre: en ce jour-là, di-je, il y aura un seul Seigneur, et son nom sera un. 1. 12. 3.

MALACHIE.

CHAP. I.

2 Esaü n'estoit-il pas frère à Jacob ? dit le Seigneur. 3. 21. 6.

3 Or ay-je aimé Jacob, mais j'ay hay Esaü. Là mesme.

6 Le fils honore le père, et le serviteur craint son maistre, que si je suis père, où est mon honneur, et si je suis maistre, où est la crainte de moy? 2. 8. 14. — 3. 6. 3. — 3. 2. 26.

11 Certes depuis le soleil levant jusques à soleil couchant, mon nom est grand entre les gens, et en tout lieu : il s'offre encensement à mon nom, et offerte nette, etc. 4. 18. 4. — 4. 18. 16.

CHAP. II.

4 Et saurez que j'ay envoyé vers vous ce commandement, afin que mon alliance fust avec Lévi, dit le Seigneur des armées. 4. 2. 3. — 4. 8. 2.

5 Mon alliance est avec luy de vie et de paix, je les luy ay données pour sa crainte : car il m'a craint, et a esté frappé au cœur à cause de mon nom. 4. 2. 3.

6 La Loy de vérité a esté en sa bouche: et en ses lèvres ne s'est point trouvé iniquité, etc. 4. 2. 3. — 4. 8. 2.

7 Car les lèvres du Sacrificateur garderont la science, et de sa bouche on demandera la Loy pourtant, etc. 4. 1. 5. — 4. 8. 2. — 4. 8. 6. — 4. 9. 2.

8 Mais vous vous estes retirez de la voye, et en avez scandalisé plusieurs en la Loy, corrompant l'alliance de Lévi. 4. 7. 30.

CHAP. III.

1 Et incontinent entrera en son temple le Dominateur que vou[s] l'Ange de l'alliance, leq[uel] riez. 1. 13. 10. — 1. 14

17 Je leur pardonneray ai[nsi] pardonne à son fils q[ui] 19. 5.

CHAP. IV.

1 Or voyci, le jour est ven[u] me un four, et tous [...] tous ceux qui font mes[...] comme l'esteule, et les e[...] 3. 24. 12.

2 Mais à vous qui craig[nez] s'eslèvera le soleil de j[...] 6. 1. — 3. 24. 12.

4 Ayez souvenance de la [...] mon serviteur, laquelle [...] manday en Horeb pour [...] 8. 6.

5 Voyci, je vous envoye E[...] devant que le grand jou[r] du Seigneur viene. 2. 9.

6 Il convertira le cœur d[...] enfans, et le cœur des [...] pères. 4. 1. 6.

TOBIE.

CHAP. III.

25 Et Raphaël fut envoyé [...] guairison à tous deux. [...]

SAPIENCE.

CHAP. XIV.

15 Et puis ceste meschant[e] confermant avec le tem[ps] servée pour Loy, et les i[...] adorées par les comman[...] rans. 1. 11. 8.

ECCLÉSIASTIQ[UE]

CHAP. XV.

14 Il a fait l'homme dés [...] ment, et l'a laissé en la [...] son conseil, luy donna[...] nances et commandeme[...]

15 Si tu veux, tu gardera[s] demens, et iceux aussi [...] et monstreras ta fidélit[é] dray plaisir. Là mesme.

16 Il t'a mis au devant l[...] pour estendre ta main [...] Là mesme.

17 La vie et la mort, le bien et le mal sont en la présence des hommes : ce qu'il luy plaira leur sera donné. 2. 5. 18.

CHAP. XVI.

15 Il n'y aura bienfait auquel il ne donne place : car chacun trouvera selon ses œuvres, et selon l'intelligence de sa demeurance estrange. 3. 15. 4.

BARUCH.

CHAP. II.

18 Mais l'âme qui est triste de la grandeur du mal, et qui chemine courbe et foible, les yeux défaillans, et l'âme qui a faim te donneront gloire et justice. 3. 20. 8.

19 Car nous en ta présence, Seigneur nostre Dieu, ce que nous demandons miséricorde en toute humilité, n'est point en vertu des bienfaits de nos pères et de nos Rois. 3. 20. 8.

20 Mais pource que tu as envoyé ton ire et ta fureur sur nous, ainsi que tu as parlé par tes serviteurs Prophètes. Là mesme.

1 MACHABÉES.

CHAP. I.

59 Et bruslèrent au feu les livres de la Loy de Dieu qu'ils trouvèrent en les deschirant. 1. 8. 9.

2 MACHABÉES.

CHAP. XII.

43 Et ayant fait une collecte, il envoya en Jérusalem douze mille dragmes d'argent pour offrir le sacrifice pour le péché, etc. 3. 5. 8.

CHAP. XV.

39 Si j'ay bien dit, et comme il appartient à l'histoire, c'est ce que j'ay prétendu : mais si j'ay parlé en bas et petit stile, c'est tout ce que j'ay peu faire. Là mesme.

MATTHIEU.

CHAP. I.

5 Et Salomon engendra Boos de Rahab. Et Boos engendra Obed de Ruth et Obed engendra Jessé. 2. 13. 3.

16 Et Jacob engendra Joseph le mari de Marie, de laquelle est nay Jésus, qui est dit Christ. Là mesme.

21 Et elle enfantera un fils, et appelleras son nom Jésus. Car il sauvera son peuple de leurs péchez. 2. 6. 1.

23 Voyci une vierge sera enceincte, et enfantera un fils, et appelleront son nom Immanu-el, qui vaut autant à dire que, Dieu avec nous. 2. 12. 1.

CHAP. II.

6 Et toy Bethlébem terre de Juda, tu n'es pas la plus petite entre les gouverneurs de Juda : car de toy sortira le conducteur, qui paistra mon peuple Israël. 2. 14. 7.

CHAP. III.

2 Jehan disoit, Amendez-vous : car le royaume des cieux est prochain. 3. 3. 2.—3. 3. 5.—3. 3. 19.

6 Et estoyent baptisez par luy au Jourdain, confessans leurs péchez. 3. 4. 6. —4. 15. 6.—4. 16. 24.

11 Vray est que je vous baptise d'eau en repentance, etc. 4. 15. 6.—4. 15. 8.— 4. 16. 25.

12 Il a son van en sa main, et nettoyera son aire, et assemblera son froment au grenier : mais il bruslera entièrement la paille au feu qui jamais ne s'esteind. 3. 25. 12.—4. 1. 13.— 4. 1. 19.

13 Adoncques Jésus vint de Galilée au Jordain à Jehan pour estre baptisé de luy. 4. 15. 6.—4. 16. 27.

15 Laisse pour maintenant : car il nous convient ainsi accomplir toute justice. Lors le laissa faire. 2. 16. 5.

16 Et vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe, et venir sur luy. 1. 11. 3.—4. 17. 21.—4. 19. 20.

17 Voyci une voix du ciel, disant, C'est-ci mon Fils bien-aimé, en qui j'ay prins mon bon plaisir. 2. 15. 2.— 2. 16. 11. 3. 2. 32.—3. 8. 1.—3. 24. 5.

CHAP. IV.

2 Et quand il eut jusné quarante jours et quarante nuicts, finalement il eut faim. 4. 12. 20.

3 Et le tentateur s'approchant de luy, dit, Si tu es le Fils de Dieu, di que ces pierres deviennent pain. 3. 20. 46.

4 L'homme ne vivra point seulement de pain, mais de toute parole qui procède par la bouche de Dieu. 3. 20. 44.

10 Jésus dit, Va Satan: car il est escrit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et à luy seul tu serviras. 1. 12. 3.
11 Adoncques le diable le laissa, et voyci les Anges vindrent, et le servoyent. 1. 14. 6.
17 Dés lors Jésus commença à prescher, et dire, Amendez-vous, car le royaume des cieux est prochain. 2. 9. 2. — 3. 3. 2. — 3. 3. 19.
19 Venez après moy, et je vous feray pescheurs d'hommes. 4. 16. 31.

CHAP. V.

3 Bien-heureux sont les povres en esprit, car le royaume des cieux est à eux. 3. 17. 10.
4 Bien-heureux sont céux qui meinent dueil: car ils seront consolez. 3. 8. 9.
8 Bien-heureux sont ceux qui sont nets de cœur: car ils verront Dieu. 3. 25. 6.
10 Bien-heureux sont ceux qui sont persécutez pour justice: car le royaume des cieux est à eux. 3. 8. 7.
12 Esjouissez-vous et vous esgayez: car vostre loyer est grand és cieux. 3. 18. 1.
13 Vous estes le sel de la terre. 4. 3. 3. — 4. 8. 4.
14 Vous estes la lumière du monde. 4. 3. 3. — 4. 5. 14.
15 On n'allume point la chandelle pour la mettre sous un boisseau, mais sur le chandelier: et elle esclaire à tous ceux qui sont en la maison. 1. 11. 14.
16 Ainsi reluise vostre lumière devant les hommes: afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, et glorifient vostre Père qui est és cieux. 3. 16. 3.
17 Ne pensez point que je soye venu pour abolir la Loy, ou les Prophètes: je ne suis point venu pour les abolir, mais pour les accomplir. 2. 7. 14.
19 Celuy doncques qui rompra un de ces trèspetis commandemens, et enseignera ainsi les hommes, sera tenu le plus petit au royaume des cieux: mais qui les aura, etc. 2. 8. 56.
21 Vous avez ouy qu'il a esté dit aux anciens, Tu ne tueras point: et qui tuera sera digne d'estre puny par jugement. 4. 20. 10.
22 Mais moy je vous di, que quiconque se courrouce sans cause à
il sera digne d'estre puny en
2. 8. 7. — 2. 8. 39.
23 Si tu apportes ton oblati
tel, et là il te souvient que
quelque chose à l'encontre
4. 13.
25 Sois bien tost d'accord av
verse partie, ce pendant qu
chemin avec luy, de peur, e
26 Je te di en vérité que tu n
point de là, jusques à ce q
rendu le dernier quadrin.
— 3. 5. 7.
28 Quiconques regarde femn
convoiter, il a desjà commi
avec elle en son cœur. 2. 8.
34 Ne jurez aucunement, ı
ciel, etc. 2. 8. 26. — 4. 13.
39 Mais moy, je vous di, Ne ı
mal: ains si aucun te fra
joue dextre, tourne-luy aus
4. 20. 19. — 4. 20. 20.
44 Aimez vos ennemis: béni
qui vous maudissent. 2. 8.
57. — 3. 7. 6. — 4. 13. 12.
45 Afin que vous soyez enfans
Père qui est és cieux: car il
son soleil sur bons et mau
3. 20. 15. — 3. 24. 16. — 3.
46 Si vous aimez ceux qui vo
quel salaire en aurez-vous ?
gers ne font-ils pas le m
8. 57.

CHAP. VI.

2 Quand doncques tu fais aum
fay point sonner la trompet
toy, ainsi que font les hyp
synagogues et és rues: a
soyent estimez des hommes.
je vous di qu'ils reçoyvent le
3. 7. 2.
6 Mais toy, quand tu pries, en
cabinet, et ayant fermé ton l
ton Père qui est en secret, e
29.
7 Or quand vous priez, n'usez
redites comme les Payens: c
dent estre exaucez par leur l
ler. 3. 20. 29.
9 Vous doncques, priez ainsi
Père qui es és Cieux, etc. 3.
3. 20. 34.

11 Donne-nous aujourd'huy nostre pain quotidien. 2. 5. 14.
12 Et nous remets nos debtes, comme aussi nous les remettons à nos debteurs. 3. 4. 38.—4. 1. 23.
21 Là où est vostre trésor, là aussi sera vostre cœur. 3. 2. 25.—3. 18. 6.—3. 25. 1.
23 Mais si ton œil est malin, tout ton corps sera ténébreux. Si doncques la lumière qui est en toy sont ténèbres: combien grandes seront icelles ténèbres? 3. 2. 25.

CHAP. VII.

7 Demandez, et il vous sera donné, cherchez, et vous trouverez, heurtez, et il vous sera ouvert. 3. 20. 13.
11 Si vous doncques, combien que soyez mauvais, sçavez donner à vos enfans choses bonnes, combien plus vostre Père qui est és cieux fera-il des biens à ceux qui le requièrent? 3. 20. 36.
12 Toutes choses doncques, lesquelles vous voulez que les hommes vous facent, faites-leur aussi semblablement, car c'est la Loy et les Prophètes, 2. 8. 53.
15 Donnez-vous garde des faux prophètes qui vienent à vous en habit de brebis, mais par dedans sont loups ravissans. 4. 9. 2.

CHAP. VIII.

4 Garde que tu ne le dies à personne: mais va, et te monstre au Sacrificateur, et offre le don que Moyse a ordonné en tesmoignage à iceux. 3. 4. 4.
10 Ce que Jésus oyant s'esmerveilla, et dit à ceux qui le suyvoyent, Je vous di en vérité, que mesmes en Israël je n'ay point trouvé si grand foy. 3. 2. 13.
11 Plusieurs viendront d'Orient et d'Occident, et seront assis au royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob. 1. 10. 23.—4. 16. 13.
12 Les fils du royaume seront jettez hors és ténèbres de dehors: là y aura pleur et grincement de dents. 3. 25. 12.
13 Adoncques Jésus dit au Centenier, Va, et ainsi que tu as creu, qu'il te soit fait. Et en ce mesme instant son garçon fut guairi. 3. 20. 11.
25 Les disciples de Jésus vindrent et l'esveillèrent, disans, Sauve-nous Seigneur, nous périssons. 3. 2. 21.
29 Qu'y a-il entre nous et toy, Jésus Fils de Dieu? es-tu venu yci devant le temps, pour nous tormenter? 1. 14. 19.

CHAP. IX.

2 Et voyci on luy présenta un paralytique gisant en un lict. Jésus voyant leur foy, dit au paralytique, Fils, aye bon courage. Tes péchez te sont remis. 3. 2. 13.—3. 4. 35.—3. 20. 9.
3 Aucuns des Scribes disoyent en eux-mesmes, Cestuy-ci blasphème. 1. 13. 12.
4 Lors Jésus voyant leurs pensées, etc. Là mesme.
5 Car lequel est plus aisé de dire, Tes péchez te sont pardonnez, ou de dire, Lève-toy, et chemine? 4. 19. 29.
6 Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a authorité en terre de remettre les péchez (lors dit au paralytique) Lève-toy, pren ton lict, et t'en va en ta maison. 1. 13. 12.
12 Ceux qui sont sains, n'ont point besoin de médecin, mais ceux qui sont malades. 2. 12. 4.
13 Je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs à repentance. 3. 3. 20.—3. 12. 7.—3. 14. 5.
15 Les gens de la chambre du marié peuvent-ils mener dueil pendant que le marié est avec eux? 3. 3. 17.—4. 12. 17.
29 Jésus toucha les yeux des aveugles, disant, Il vous soit fait selon vostre foy. 3. 2. 43.—3. 4. 22.—3. 20. 11.—4. 19. 18.
34 Les Pharisiens disoyent, Il jette hors les diables de par le prince des diables. 3. 3. 22.
35 Et Jésus tournoyoit par toutes les villes et bourgades, enseignant en leurs synagogues, et preschant l'Evangile du règne, etc. 2. 9. 2.

CHAP. X.

1 Lors ayant appelé à soy ses douze disciples, il leur donna puissance contre les esprits immondes. 4. 3. 5.—1. 13. 3.
5 N'allez point vers les Gentils, et n'entrez point és villes des Samaritains. 2. 11. 12.

18 Et serez menez aux' gouverneurs et aux rois, à cause de moy, en tesmoignage à eux et aux Gentils. 3. 4. 4.
20 Car ce n'estes-vous pas qui parlez, mais c'est l'esprit de vostre Père qui parle en vous. 4. 19. 8.
28 Et ne craignez point ceux qui tuent le corps, et ne peuvent tuer l'âme : mais plustost craignez celuy qui peut desfaire l'âme et le corps en la géhenne. 1. 15. 2. — 3. 25. 7.
29 Deux passereaux ne se vendent-ils pas une pite? néantmoins l'un d'eux ne cherra point sur la terre sans vostre Père. 1. 16. 1. — 1. 16. 5. — 1. 17. 6.
30 Et mesmes les cheveux de vostre teste sont tous contez, 1. 16. 2.
31 Ne craignez point doncques, vous valez mieux que beaucoup de passereaux. 1. 17. 6.
33 Mais qui me reniera devant les hommes, je le renieray devant mon Père qui est és cieux. 4. 1. 26.

CHAP. XI.

10 C'est cestuy-ci duquel il est escrit, Voyci, j'envoye mon messager devant ta face, qui préparera ton chemin devant toy. 3. 3. 19.
11 Il n'en est point issu entre ceux qui sont nais de femmes aucun plus grand que Jehan-Baptiste : toutesfois celuy qui est le moindre au royaume des cieux, est plus grand que luy. 2. 9. 5.
13 Tous les Prophètes et la Loy ont prophétisé jusques à Jehan. 2. 9. 4. — 2. 11. 5. — 2. 11. 10.
23 Et toy Capernaüm, qui as esté eslevée jusques au ciel, tu seras abbaissée jusques en enfer : car si en Sodome eussent esté faites les vertus qui ont esté faites en toy, elle fust demeurée jusques à ce jour. 3. 24. 15.
25 En ce temps-là, Jésus respondant, dit, O Père Seigneur du ciel et de la terre, je te ren grâces, que tu as caché ces choses aux sages et entendus, et les a révélées aux petis enfans. 3. 2. 34.
27 Nul ne cognoist le Père sinon le Fils, et celuy à qui le Fils le veut révéler. 4. 8. 5.
28 Venez à moy vous tous qui est[...] vaillez et chargez, et je vous so[...] ray. 3. 3. 20. — 3. 4. 3. — 3. — 3. 18. 9.
29 Prenez mon joug sur vous, et [...] nez de moy, que je suis débonn[...] humble de cœur : et vous tro[...] repos à vos âmes. 3. 18. 9.
30 Mon joug est aisé, et mon fa[...] léger. 4. 19. 3.

CHAP. XII.

24 Mais les Pharisiens ayans ou[...] disoyent, Cestuy-ci ne jette h[...] diables, sinon de par Béelzébub, [...] des diables. 3. 3. 22.
31 Toute sorte de péché et de blas[...] sera pardonné aux hommes : n[...] blasphème contre l'Esprit ne leu[...] point pardonné. 3. 13. 15. — 3. — 3. 2. 22.
32 Et quiconques dira parole con[...] Fils de l'homme, il luy sera pard[...] mais qui dira parole contre le [...] Esprit, etc. 3. 5. 7.
41 Les hommes de Ninive se lèver[...] jugement avec ceste nation, et la damneront : pourtant qu'ils se amendez. 3. 24. 15.
43 Quand l'esprit immonde est sort[...] homme, il va par les lieux secs, chant repos, et n'en trouve poin[...] 1. 14. 14. — 1. 14. 19.

CHAP. XIII.

4 Comme il semoit, une partie de [...] mence est cheute auprès du ch[...] et les oiseaux sont venus, et l'o[...] vorée. 3. 22. 10. — 4. 14. 11. 17. 33.
5 Et l'autre est cheute en lieu pie[...] où elle n'avoit guères de ter[...] 17. 33.
7 Et l'autre est cheute entre les es[...] et les espines sont montées, et estouffée. 4. 17. 33.
9 Qui a aureille pour ouyr, oye. [...] 13.
11 Pourtant qu'il vous est donné d[...] gnoistre les secrets du royaum[...] cieux : mais à eux, il ne leur est donné. 1. 7. 5. — 3. 22. 10. — 3. 2[...]
16 Or sont vos yeux bien-heureux

ils apperçoyvent : et vos aureilles, car elles oyent. 2. 9. 1.
17 Je vous di en vérité, que plusieurs Prophètes et justes ont désiré de veoir les choses que vous voyez, et ne les ont pas veues. 2. 11. 6.
24 Le royaume des cieux ressemble à un qui a semé bonne semence en son champ. 4. 1. 13.
29 Et il leur dit, Non, qu'il n'adviene qu'en cueillant l'yvroye, vous arrachiez le bled quant et quant. 4. 12. 11.
31 Le royaume des cieux est semblable à un grain de moustarde qu'un homme a prins et semé en un champ. 2. 10. 3. — 4. 19. 34.
33 Il leur dit une autre similitude, Le Royaume des cieux est semblable au levain qu'une femme prend, et met dedans trois mesures de farine jusques à ce qu'elle soit toute levée. 4. 19. 34.
39 Et l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable. 1. 14. 15.
47 Le royaume des cieux est semblable à un fillé jetté en la mer, et amassant toutes sortes de choses. 4. 1. 13. — 4. 16. 31.

CHAP. XIV.

25 En la quatrième veille de la nuict, Jésus vint à eux, cheminant sur la mer. 4. 17. 29.

CHAP. XV.

3 Et vous, pourquoy outrepassez-vous le commandement de Dieu par vostre ordonnance ? 4. 10. 10.
4 Car Dieu a commandé, disant, Honore ton père et ta mère. Et qui maudira père ou mère, meure de mort. 2. 8. 36.
8 Ce peuple s'approche de moy de sa bouche, et m'honore de lèvres : mais leur cœur est loing de moy. 3. 20. 31.
9 Mais ils m'honorent pour néant, enseignans pour doctrine les commandemens des hommes. 4. 10. 15. — 4. 10. 23.
13 Toute plante que mon Père céleste n'a point plantée, sera arrachée. 2. 3. 9. — 3. 2. 12. — 3. 23. 1. — 3. 24. 6.
14 Laissez-les, ils sont aveugles, conducteurs des aveugles. Que si un aveugle conduit un aveugle, tous deux cherront en la fosse. 3. 19. 11. — 4. 9. 12.
24 Je ne suis point envoyé sinon aux brebis péries de la maison d'Israël. 2. 11. 12.

CHAP. XVI.

6 Advisez-vous, et vous donnez garde du levain des Pharisiens et Sadduciens. 4. 10. 26.
12 Lors ils entendirent qu'il n'avoit pas dit qu'ils se donnassent garde du levain du pain, mais de la doctrine des Pharisiens et Sadduciens. Là mesme.
16 Tu es le Christ le Fils de Dieu vivant. 4. 6. 6.
17 Tu es bien-heureux, Simon fils de Jona : car la chair et le sang ne te l'a pas révélé : mais mon Père qui est és cieux. 2. 2. 19. — 3. 1. 4. — 3. 2. 34.
18 Je te di aussi que tu es Pierre, et sur ceste Pierre j'édifieray mon Eglise. 4. 6. 3. — 4. 6. 5.
19 Et te donneray les clefs du royaume des cieux : et quoy que tu lies en terre, sera lié és cieux : et quoy que tu deslies en terre, sera deslié és cieux. 3. 4. 12. — 4. 1. 22. — 4. 2. 10. — 4. 6. 4. — 4. 11. 1. — 4. 12. 4.
23 Va arrière de moy, Satan, car tu m'es en scandale. 4. 7. 28.
24 Si aucun veut venir après moy, qu'il renonce soy-mesme, et charge sur soy sa croix, et me suyve. 3. 7. 2. — 3. 8. 1.
27 Le Fils de l'homme viendra en la gloire de son Père avec ses Anges : et lors il rendra à chacun selon ses œuvres. 3. 18. 1.

CHAP. XVII.

2 Et fut transfiguré en leur présence : et sa face resplendit comme le soleil : et ses vestemens devindrent blancs comme la lumière. 4. 17. 17.
5 Et comme encores il parloit, voyci une nuée resplendissante qui les enombra : puis voylà une voix qui vint de la nuée, disant, C'est-ci mon Fils bienaimé, auquel j'ay prins mon bon plaisir : escoutez-le. 2. 15. 2. — 3. 2. 32.

— 3. 8. 1. — 3. 20. 18. — 4. 8. 1. —
4. 8. 7.

CHAP. XVIII.

10 Je vous di qu'és cieux leurs Anges voyent tousjours la face de mon Père qui est és cieux. 1. 14. 7. — 1. 14. 9.

11 Le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui estoit péri. 2. 12. 4.

15 Si ton frère a péché envers toy, va, et le repren entre toy et luy seul: s'il t'escoute, tu as gaigné ton frère. 4. 12. 2. — 4. 12. 3.

17 Que s'il ne daigne les escouter, di-le à l'Eglise : et s'il ne daigne escouter l'Eglise, qu'il te soit comme payen et péager. 4. 8. 15. — 4. 11. 2. — 4. 12. 3.

18 Je vous di en vérité, que quoy que vous liiez sur la terre, sera lié au ciel, et quoy que vous desliiez sur la terre, sera deslié au ciel. 3. 4. 12. — 3. 4. 20. — 4. 1. 22. — 4. 2. 10. — 4. 6. 4. — 4. 8. 4. — 4. 12. 4. — 4. 12. 9.

19 Derechef je vous di, Que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre de toutes choses qu'ils demanderont, il leur sera fait de mon Père qui est és cieux. 3. 20. 30.

20 Là où il y en a deux ou trois assemblez en mon nom, je suis là au milieu d'eux. 4. 1. 9. — 4. 9. 2.

22 Je ne te di point jusques à sept fois, mais jusques à sept fois septante. 4. 1. 23.

29 Et son compagnon en service se jettant à ses pieds, le prioit, disant, Use de patience envers moy, et je te payeray tout. Là mesme.

CHAP. XIX.

6 Par ainsi, ils ne sont plus deux: mais sont une chair. Doncques, ce que Dieu a conjoinct, que l'homme ne le desjoigne. 4. 15. 22.

11 Tous ne sont pas capables de cela, mais ceux ausquels il est donné. 2. 8. 42. — 4. 13. 17.

12 Il y a des chastrez qui sont ainsi nais du ventre de leur mère, et y a des chastrez qui sont chastrez par les hommes, etc. 2. 8. 42.

13 Alors luy furent présentez des petis enfans, afin qu'il mist les mains sur eux, et qu'il priast, et les [...]
tancèrent. 4. 16. 7.

14 Laissez les petis enfans, e[...]
peschez point de venir à [...]
tels est le royaume des cie[...]
— 4. 16. 17. — 4. 16. 26.

15 Et ayans mis la main su[...]
partit de là. 4. 3. 15.

17 Il n'y a nul bon qu'un, as[...]
Que si tu veux entrer à la[...]
les commandemens. 1. 13.
24. — 3. 18. 9.

18 Tu ne tueras point. Tu [...]
tras point adultère. Tu ne[...]
point, etc. 2. 8. 52.

19 Honore ton père et ta mèr[...]

21 Si tu veux estre parfait, v[...]
que tu as, et le donne aux p[...]
4. 13. 13.

25 Ces choses ouyes, ses dis[...]
tonnèrent fort, disans,
doncques qui peut estre sau[...]

26 Et Jésus les regardant,
Quant aux hommes, cela e[...]
ble, mais quant à Dieu to[...]
sont possibles. Là mesme.

28 Jésus leur dit, Je vous di[...]
que vous qui m'avez suyvy [...]
nération, quand le Fils de l'h[...]
assis au throne de sa maj[...]
aussi di-je serez assis sur [...]
nes, jugeans les douze ligné[...]
2. 16. 18. — 3. 25. 10.

29 Et quiconques aura délaiss[...]
ou frères, ou sœurs, ou pèr[...]
ou femme, ou enfans, ou c[...]
mon nom, il en recevra ce[...]
tant, et héritera la vie ét[...]
25. 10.

CHAP. XX.

1 Le royaume des cieux est s[...]
un père de famille, lequel e[...]
continent au point du jour
des ouvriers pour sa vign[...]
18. 3.

25 Vous savez que les Princ[...]
tions les maistrisent, et
usent d'authorité sur iceux
— 4. 11. 9.

26 Mais il ne sera point ainsi [...]
ains qui voudra estre grand [...]
soit vostre ministre. 4. 11.

28 Tout ainsi que le Fils d[...]

n'est point venu pour estre servy, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour plusieurs. 2. 16. 5.

CHAP. XXI.

9 Et le peuple qui alloit devant, et qui suyvoit, crioit, disant, Hosanna le Fils de David. Bénit soit celuy qui vient au nom du Seigneur. 2. 6. 4.

22 Toutes choses que vous demanderez en oraison, en croyant vous l'obtiendrez. 3. 20. 11.

25 Le Baptesme de Jehan, d'où estoit-il? du ciel, ou des hommes? Or ils disputoyent en eux-mesmes, disans, Si nous disons, Du ciel, il nous dira, Pourquoy doncques n'avez-vous point creu à luy? 4. 19. 5.

31 Lequel de ces deux fit la volonté du père? Ils luy dirent, Le premier. Jésus leur dit, Je vous di en vérité, que les péagers et les paillardes vont devant vous au royaume de Dieu. 3. 7. 2.

CHAP. XXII.

2 Le royaume des cieux est semblable à un Roy, qui fit les nopces de son fils. 3. 24. 8.

12 Ami, comment es-tu entré yci sans avoir la robbe de nopces? 4. 17. 45.

13 Liez-luy les pieds et les mains, et le jettez és ténèbres de dehors, là y aura pleur et grincement de dents. 3. 25. 12.

14 Plusieurs sont appelez : mais peu sont esleus. 3. 24. 6.

23 Ce jour-là les Sadduciens (qui disent qu'il n'y a point de résurrection) vindrent à luy. 2. 10. 23.

30 Car en la résurrection, on ne prend ny ne donne-on femmes en mariage : mais ils sont comme les Anges de Dieu au ciel. 4. 14. 9.—4. 15. 3.—2. 12. 6. 3. 25. 11.— 4. 4. 4.

32 Je suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. 2. 8. 14.—2. 10. 9.—4. 16. 3.

37 Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta pensée. 2. 8. 11.—2. 8. 51. —3. 3. 14.

39 Le second semblable à iceluy est, Tu aimeras ton prochain comme toymesme. 2. 8. 11.

43 Comment doncques David l'appelle-il Seigneur? 1. 13. 15.

CHAP. XXIII.

4 Ils amassent des fardeaux pesans et importables, et les mettent sur les espaules des hommes : mais ils ne les veulent point remuer de leur doigt. 4. 10. 1.— 4. 10. 26.

8 Vous ne soyez point appelez nostre Maistre : car un seul est vostre Docteur, asçavoir Christ. 4. 8. 8.

9 Et n'appelez aucun en la terre vostre Père : car un seul est vostre Père, asçavoir celuy qui est és cieux. 3. 20. 38.

24 Et délaissez les choses de plus grande importance de la Loy, asçavoir jugement, miséricorde et loyauté. Il falloit faire ces choses, et ne délaisser point celles-là. 2. 8. 52.

25 Malheur sur vous Scribes et Phariziens hypocrites : car vous nettoyez le dehors de la coupe, et du plat : mais par dedans ils sont pleins de rapine et d'excès. 3. 4. 36.

47 Jérusalem, Jérusalem, qui tues les Prophètes, et lapides ceux qui te sont envoyez, combien de fois ay-je voulu assembler tes enfans, etc. 3. 24. 16.

CHAP. XXIV.

11 Aussi plusieurs faux prophètes s'eslèveront, et en séduiront plusieurs. 4. 9. 4.

14 Et cest Evangile du royaume sera presché par tout le monde universel en tesmoignage à toutes nations, et lors viendra la fin. 3. 4. 4.

24 Car faux Christs et faux prophètes se lèveront, et feront grans signes et miracles, voire pour séduire les esleus mesmes, s'il estoit possible. 4. 9. 4.

30 Et adoncques apparoistra au ciel le signe du Fils de l'homme : lors aussi se plaindront toutes les lignées de la terre, et verront venir le Fils de l'homme és nues du ciel, avec puissance et grand'gloire. 2. 16. 17.

37 Or de ce jour-là et heure, nul ne le sçait, non pas les Anges des cieux : mais mon Père seul. 1. 14. 9.

45 Qui est doncques le serviteur fidèle et prudent que son maistre a commis sur la compagnie de ses serfs, pour leur donner la nourriture en temps? 4. 16. 31.

CHAP. XXV.

21 Le Seigneur dit au serviteur, C'est bien fait, bon serviteur, tu as esté loyal en peu de choses, je te constitueray sur beaucoup. Entre en la joye de ton Seigneur. 2. 3. 11. — 3. 15. 4.

23 C'est bien fait bon serviteur et loyal, Tu as esté loyal en peu de choses, etc. 2. 3. 11.

29 A chacun qui aura, il sera donné, et il en aura tant plus : mais à celuy qui n'a rien, cela mesmes qu'il a, luy sera osté. 2. 3. 11. — 3. 15. 4.

31 Quand le Fils de l'homme viendra avec sa gloire, et tous les saincts Anges avec luy, etc. 1. 14. 9. — 2. 16. 17.

32 Et seront assemblées devant luy toutes nations, et les séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs. 3. 25. 9.

34 Venez les bénits de mon Père : possédez l'héritage du royaume qui vous a esté appresté dés la fondation du monde. 3. 18. 1. — 3. 18. 2. — 3. 18. 3. — 3. 24. 16.

35 Car j'ay eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ay eu soif, et vous m'avez donné à boire, etc. 3. 18. 1.

40 En vérité, qu'entant que vous l'avez fait à l'un de ces plus petis de mes frères, vous le m'avez fait. 3. 18. 6.

41 Maudits, départez-vous de moy au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges. 1. 14. 14. — 1. 14. 19. — 3. 25. 5.

46 Et ceux-ci iront en torment éternel ; mais les justes iront en vie éternelle. 3. 25. 5.

CHAP. XXVI.

10 Pourquoy donnez-vous fascherie à ceste femme? car elle a fait un bon acte envers moy. 3. 25. 8.

11 Vous avez tousjours les povres avec vous, mais vous ne m'aurez pas tousjours. 2. 16. 14. — 4. 3. 1. — 4. 17. 26. — 4. 17. 28.

12 Ce qu'elle a espandu cest oign sur mon corps, elle l'a fait pour sevelir. 3. 25. 8.

15 Et leur dit, Que me voulez-vou ner, et je vous le livreray? et i consignèrent trente pièces d'arg 18. 14.

26 Comme ils mangeoyent, Jésus du pain, et après qu'il eut rend ces, il le rompit, et le donna à s ciples, et dit, Prenez, mangez est mon corps. 4. 14. 20. — 4. — 4. 17. 1. — 4. 17. 20. — 23.

27 Puis ayant prins la coupe et grâces, il leur donna disant, Beu tous. 4. 9. 14.

38 Adoncques il leur dit, Mon â saisie de tristesse jusques à la demeurez yci et veillez avec n 16. 12. — 3. 8. 9.

39 Et s'en allant un peu plus loi jetta en terre sur sa face priant sant, Mon Père, s'il est possib ceste coupe passe arrière de toutesfois non point comme je mais comme tu veux. 2. 16. 12.

53 Penses-tu que je ne puis main prier mon Père qui me baillera tement plus de douze légions d' 1. 14. 8.

74 Lors il se print à se maudire e rer, disant, Je ne cognoi poi homme. 4. 1. 26.

75 Adoncques Pierre eut souvena la parole de Jésus qui luy av Devant que le coq chante, tu me ras trois fois. Ainsi il sortit deh pleura amèrement. 3. 3. 4.

CHAP. XXVII.

4 J'ay péché en trahissant le sang cent, mais ils dirent, Que n chaut-il? tu y adviseras. 3. 3.

12 Et estant accusé par les pri Sacrificateurs et Anciens, il ne dit rien. 2. 16. 5.

14 Mais il ne luy respondit poin seule parole, tellement que le G neur s'esmerveilloit grandem mesme.

23 Et le Gouverneur leur dit, Ma mal a-il fait? Lors ils crioyen

tant plus, disans, Qu'il soit crucifié. 2. 16. 5.

24 Pilate voyant qu'il ne prouffitoit rien, mais que tant plus le tumulte s'eslevoit, print de l'eau, et lava ses mains devant le peuple, disant, Je suis innocent du sang de ce juste, vous y adviserez. Là mesme.

46 Et environ neuf heures, Jésus s'escria à haute voix. disant, Eli, Eli, Lamasabachthani, c'est-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu abandonné? 2. 16. 11. — 2. 16. 12.

50 Et lors Jésus criant derechef à haute voix, rendit l'esprit. 4. 19. 23.

52 Et les monuments s'ouvrirent, et plusieurs des Saincts qui avoyent esté endormis se levèrent. 2. 10. 23. — 3. 25. 7.

53 Lesquels estans sortis des monumens après la résurrection d'iceluy, entrèrent en la saincte cité et apparurent à plusieurs. 2. 10. 23.

66 Iceux doncques s'en allèrent, et asseurèrent le sépulchre, seellans la pierre avec gardes. 3. 25. 3.

CHAP. XXVIII.

5 L'Ange prenant la parole, dit aux femmes, Vous autres, ne craignez point, etc. 1. 14. 6.

6 Il n'est point yci : car il est ressuscité, comme il avoit dit. 4. 17. 29.

7 Dites à ses disciples qu'il est ressuscité des morts. 1. 14. 6.

11 Quand elles furent parties, voyci aucuns de la garde vindrent en la ville, et annoncèrent aux principaux Sacrificateurs, toutes les choses qui estoyent advenues. 3. 25. 3.

12 Lors ils s'assemblèrent avec les Anciens, et après qu'ils eurent prins conseil, ils donnèrent bonne somme d'argent aux gendarmes. Là mesme.

13 Disans, dites, Ses disciples sont venus de nuict, et l'ont desrobé comme nous dormions. Là mesme.

18 Toute puissance m'est donnée au ciel et en terre. 3. 15. 5.

19 Allez doncques, et endoctrinez toutes gens, les baptisans au nom du Père, du Fils et du sainct Esprit. 1. 13. 16. — 4. 3. 6. — 4. 8. 4. — 4. 14. 20. — 4. 15. 6. — 4. 15. 16. — 4. 15. 20. — 4. 15. 22. — 4. 16. 27. — 4. 19. 28.

20 Voyci je suis avec vous tousjours jusques à la fin du monde. 2. 16. 14. — 4. 8. 8. — 4. 8. 11. — 4. 17. 26. — 4. 17. 28 — 4. 17. 30.

MARC.

CHAP. I.

1 Le commencement de l'Evangile de Jésus-Christ Fils de Dieu. 2. 9. 2.

4 Jehan estoit baptisant au désert, et preschant le Baptesme de repentance en rémission des péchez. — 3. 3. 19. — 4. 19. 17.

15 Et disans, Le temps est accomply, et le royaume de Dieu est prochain. Amendez-vous, et croyez à l'Evangile. 3. 3. 19.

CHAP. III.

15 Et avoit puissance de guairir les malades, et jetter hors les diables. 1. 13. 13.

28 Je vous di en vérité, que toutes sortes de péchez sont pardonnez aux fils des hommes, et toutes sortes de blasphèmes par lesquels ils auront blasphémé. 3. 5. 7.

29 Quiconques aura blasphémé contre le sainct Esprit, il n'aura point de rémission éternellement. 1. 13. 15. — 3. 3. 22.

CHAP. VI.

7 Et leur donna puissance sur les esprits immondes. 1. 13. 13.

13 Et jettoyent hors beaucoup de diables, et oignoyent d'huile plusieurs malades, et les guairissoyent. 4. 19. 18. — 4. 19. 21.

CHAP. VII.

33 Et l'ayant tiré à part de la multitude, il mit ses doigts és aureilles d'iceluy, et ayant craché, luy toucha la langue. 4. 19. 23.

CHAP. VIII.

38 Quiconques aura honte de moy et de mes paroles en ceste nation adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aura aussi honte de luy, etc. 4. 1. 26.

CHAP. IX.

24 Seigneur, je croy. Subvien à mon incrédulité. 4. 14. 7.

43 A la géhenne, au feu qui jamais ne s'esteind. 3. 25. 12.
44 Là où leur ver ne meurt point, et le feu ne s'esteind. Là mesme.

CHAP. X.

30 Qui maintenant en ce temps yci n'en reçoyve cent fois autant, maisons, et frères, et sœurs, et mères, et enfans, et champs : avec persécutions, et au siècle à venir vie éternelle. 3. 18. 3.

CHAP. XI.

24 Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez, et il vous sera fait. 3. 20. 11.

CHAP. XII.

18 Adoncques les Sadduciens (qui disent qu'il n'y a point de résurrection) vindrent à luy, et l'interroguèrent, disans. 3. 25. 5.

CHAP. XIII.

32 Or de ce jour-là et du moment, nul ne le sçait, non pas mesmes les Anges des cieux, ny aussi le Fils, mais le Père. 2. 14. 2.

CHAP. XIV.

22 Comme ils mangeoyent, Jésus print du pain, et après avoir rendu grâces, le rompit, puis leur en donna, et dit, Prenez, mangez, ceci est mon corps. 4. 17. 1. — 4. 17. 20.
33 Et print avec soy Pierre et Jaques, et Jehan, et commença à s'espovanter et estre en extrême angoisse. 3. 8. 9.
34 Et leur dit, Mon âme est environnée de tristesse jusques à la mort, Demeurez yci et veillez. 2. 16. 12.

CHAP. XV.

28 Ainsi fut accomplie l'Escriture qui dit, Et a esté tenu du rang des malfaiteurs. 2. 16. 5.

CHAP. XVI.

9 Il s'apparut premièrement à Marie Magdaleine, de laquelle il avoit jetté sept diables. 1. 14. 14.
15 Allez par tout le monde, et preschez l'Evangile à toute créature. 4. 3. 4. — 4. 3. 12. — 4. 16. 27. — 4. 19. 28.
16 Qui croira, et sera baptisé, sera sauvé. 4. 15. 1. — 4. 16. 27.
19 Et après que le Seigneur Jésus eut parlé à eux, il fut eslevé en haut au ciel, et s'assit à la dextre de I
14. 3. — 4. 17. 27.

LUC.

CHAP. I.

6 Tous deux estoyent justes dev: cheminans en tous les comman et ordonnances du Seigneur, s proche. 3. 17. 7.
15 Et sera remply du sainct Espri dés le ventre de sa mère. 4. 16.
17 Et ira devant luy en l'esprit d'Elie, afin qu'il convertisse les des pères aux enfans et les rel la prudence des justes, afin q preste au Seigneur un peuple b glé. 4. 1. 6.
31 Et voyci tu concevras en ton et enfanteras un fils, et appelle nom Jésus. 2. 16. 1.
32 Il sera grand, et s'appellera Souverain, et le Seigneur D donnera le throne de David so 2. 14. 4. — 2. 14. 7.
33 Et régnera sur la maison de éternellement, et son règne se fin. 2. 14. 3. — 2. 15. 3.
34 Lors Marie dit à l'Ange, Com fera ceci, puis que je ne cogno d'homme? 4. 17. 25.
35 L'Ange respondant luy dit, Le Esprit surviendra en toy, et la v Souverain t'enombrera : et p cela aussi qui naistra de toy s'appellera Fils de Dieu. 2. 14.
43 D'où me vient ceci, que la m mon Seigneur viene à moy? 2.
54 Il a relevé Israël son servite ayant souvenance de sa misér 2. 10. 4.
72 Pour faire miséricorde enve pères, et avoir mémoire de sa alliance. 2. 10. 4.
73 Qui est le jurement qu'il a Abraham nostre père? etc. 2. 1
74 Asçavoir, qu'il nous donneroi près estre délivrez de la main ennemis, nous luy serviron crainte. 3. 16. 2.
77 Et pour donner cognoissance lut à son peuple par la rémiss leurs péchez. 3. 11. 22.

n qu'il luise à ceux qui sont assis
énèbres et en ombre de mort, pour
esser nos pieds au chemin de paix.
2. 4.

CHAP. II.

st qu'aujourd'huy en la cité de Da-
vous est nay le Sauveur, qui est
st le Seigneur. 2. 15. 5.
soudain avec l'Ange il y eut une
tude des armées célestes louans
. 1. 14. 5.
estant vefve d'environ quatre-
s et quatre ans, ne se bougeoit
mple, servant à Dieu en jusnes et
ons, nuict et jour. 4. 12. 16.
Jésus prouffitoit en sapience et en
re, et en grâce envers Dieu et les
mes. 2. 14. 2.

CHAP. III.

int en toute la contrée d'alentour
ourdain preschant le Baptesme de
ntance en rémission des péchez.
. 19. — 4. 15. 7. — 4. 19. 17.
ez doncques des fruits dignes de
ntance, et ne prenez point à dire
ous-mesmes, Nous avons Abraham
père : car je vous di que Dieu
mesmement de ces pierres faire
tre des enfans à Abraham. 3. 3. 5.
gendarmes l'interroguèrent aussi,
s, Et nous, que ferons-nous? Il
dit, Ne tormentez personne, et
ites aucune injure, et vous con-
z de vos gages. 4. 20. 12.
an respondit, Vray est que je vous
ise d'eau : mais il en vient un plus
que moy, duquel je ne suis pas
e de deslier la courroye des soul-
: c'est celuy qui vous baptisera du
t Esprit et de feu. 3. 1. 3. — 3.
. — 4. 15. 6. — 4. 15. 7.
le sainct Esprit descendit en forme
orelle sur luy, comme une co-
e : et y eut une voix du ciel,
nt, Tu es mon Fils bien-aimé,
oy j'ay prins mon bon plaisir. 4.
21.
Jésus lors commençoit d'estre en-
n de trente ans, fils (comme on
stimoit) de Joseph, qui fut fils
léli. 4. 16. 27. — 4. 16. 29.
qui fut fils d'Hénos, qui fut fils de
Seth, qui fut fils d'Adam, qui fut fils
de Dieu. 2. 12. 7. — 2. 13. 3.

CHAP. IV.

17 Adoncques le livre du Prophète Esaïe
luy fut baillé, et quand il eut desployé
le livre, il trouva le lieu où il estoit
escrit. 4. 19. 23.
18 L'Esprit du Seigneur est sur moy,
d'autant qu'il m'a oinct, et m'a envoyé
pour évangéliser aux povres, pour
guairir ceux qui ont le cœur froissé.
2. 15. 2. — 3. 3. 20. — 3. 4. 3.

CHAP. V.

14 Jésus toucha le lépreux qui fut guairi,
et luy commanda qu'il ne le dist à per-
sonne : mais Va, dit-il, et te monstre
au Sacrificateur, et offre pour ton net-
toyement, comme Moyse a enjoinct en
tesmoignage à iceux. 3. 4. 4.
34 Pouvez-vous faire jusner les gens de
la chambre du marié, pendant que le
marié est avec eux. 4. 12. 17.

CHAP. IV.

13 Quand il fut jour, il appela ses disci-
ples, et en esleut douze, lesquels il
nomma aussi Apostres. 4. 3. 5.
23 Esjouissez-vous en ce jour-là, et sau-
tez de joye : car voyci vostre salaire
est grand és cieux. 3. 18. 1.
24 Malheur sur vous riches, car vous
remportez vostre consolation. 3. 19. 9.
36 Soyez doncques miséricordieux com-
me aussi vostre père est miséricor-
dieux. 3. 7. 6.

CHAP. VII.

29 Tout le peuple qui oyoit cela, et les
péagers qui estoyent baptisez du Bap-
tesme de Jehan, justifièrent Dieu. 3.
11. 3.
35 Mais la sagesse est justifiée de tous
ses enfans. Là mesme.
35 Un des Pharisiens pria Jésus de man-
ger chez luy, et entra en la maison du
Pharisien, et s'assit à table. 3. 4. 37.
47 Pourtant, di-je, que ses péchez qui
sont grans luy sont remis : car elle a
fort aimé, et cestuy auquel est moins
remis, aime moins. 3. 4. 31.

CHAP. VIII.

2 Et aussi quelques femmes qui avoyent

esté guairies des esprits malins, et de maladies, asçavoir, Marie qu'on appeloit Magdaleine, de laquelle sept diables estoyent sortis. 1. 14. 14.

7 Et autre semence cheut entre les espines, et les espines qui s'eslevèrent ensemble l'estouffèrent. 3. 2. 10.

13 Ceux qui sont en lieux pierreux sont ceux lesquels après avoir ouy, reçoyvent la parole avec joye : mais ils n'ont point de racine, lesquels pour un temps croyent : mais en temps de tentation se retirent. Là mesme.

15 Mais ce qui est cheut en bonne terre, sont ceux qui de cœur honneste et bon ayans ouy la parole, la retienent, etc. 4. 14. 11.

CHAP. IX.

23 Si aucun veut venir après moy, qu'il renonce soy-mesme, et charge sur soy de jour en jour sa croix, et me suyve. 3. 15. 8.

26 Quiconques aura honte de moy, et de mes paroles, le Fils de l'homme aura honte de luy quand il viendra en sa majesté, et du Père, et des saincts Anges. 1. 14. 9.

55 Jésus se retournant les tança, et dit, Vous ne sçavez de quel esprit vous estes 3. 20. 15.

CHAP. X.

1 Après ces choses le Seigneur en ordonna aussi septante autres, et les envoya deux à deux devant sa face, etc. 4. 3. 4.

6 Que si quelque fils de paix est là, vostre paix reposera sur luy, sinon elle retournera à vous. 3. 23. 14.

16 Qui vous oit, il m'oit, et qui vous rejette, il me rejette. 4. 3. 3. — 4. 8. 4.

18 Je voyoye Satan cheoir du ciel comme un esclair. 1 14. 18.

20 Toutesfois ne vous esjouissez point en ce que les esprits sont sujets à vous, mais esjouissez-vous plustost que vos noms soyent escrits és cieux. 3. 24. 9.

21 Et en ce mesme instant Jésus s'esjouit en esprit, et dit, Père, Seigneur du ciel et de la terre, je te ren grâces que tu as caché ces choses aux sages et entendus, et les as révélées aux petis, voire, Père, car ton bon
esté tel. 3. 2. 34.

22 Jésus s'estant tourné vers s
ples dit, Toutes choses me son
de mon Père, et nul ne sçait q
Fils sinon le Père, ne qui est
sinon le Fils, et celuy auquel
voudra révéler. 3. 2. 1. — 4. 1

23 Bien-heureux sont les yeux q
ce que vous voyez. 2. 9. 1.

24 Car je vous di que plusieurs
tes et Rois ont désiré voir le
que vous voyez, et ne les o
veues, etc. 2. 9. 1. — 2. 11.

25 Maistre, en quoy faisant hér
la vie éternelle? 4. 13. 13.

27 Tu aimeras le Seigneur ton
tout ton cœur, et de toute ton
de toute ta force, et de toute
sée : et ton prochain comme t
me. 2. 8. 11.

30 Un homme descendoit de Jé
en Jéricho, et cheut entre
gans, etc. 2. 5. 19.

36 Lequel doncques de ces trois
ble-il, estre le prochain à c
cheut entre les brigans? 2. 8.

CHAP. XI.

2 Et il leur dit, Quand vous pri
tes, Nostre Père qui es és cie
3. 20. 6. — 3. 20. 34.

3 Donne-nous journellement no
quotidien. 2. 5. 14.

21 Quand un fort homme bie
garde son hostel, les choses
sont en seureté. 1. 14. 13. — 1

22 Mais si un plus fort que luy
qui le surmonte, il luy oste to
armes esquelles il se confioit, e
tit ses despouilles. 1. 14. 18.

39 Et le Seigneur luy dit, Vou
siens, vous nettoyez le deho
coupe et du plat : mais vostre
est plein de rapine et de mesc
3. 4. 36.

41 Jésus respondant, dit, O gé
infidèle et perverse, jusques à
finalement seray-je avec vous,
supporteray-je? Ameine yci t
4. 36.

CHAP. XII.

5 Craignez celuy qui a puissa

qu'il a tué de mettre en la géhenne. 1. 15. 2.
10 Quiconques dira parole contre le Fils de l'homme, il luy sera remis : mais celuy qui blasphémera contre le sainct Esprit, il ne luy sera point remis. 1. 13. 15. — 3. 3. 21. — 3. 3. 22. — 3. 5. 7.
14 O homme qui m'a constitué juge ou partageur sur vous? 4. 11. 9. — 4. 11. 11.

CHAP. XIV.

21 Va vistement aux places, et aux rues de la ville, et ameine céans les povres et impotens, et boisteux, et aveugles. 4. 16. 31.

CHAP. XV.

7 Je vous di qu'ainsi il y aura joye au ciel pour un pécheur se repentant, plus que pour quatre-vingt et dix-neuf justes qui n'ont que faire de repentance. 1. 14. 7.
20 Luy estant encores loing, son père le veit et fut meu de compassion, et accourut, et se jetta à son col, et le baisa. 3. 20. 37.

CHAP. XVI.

2 Lequel il appela, et luy dit, Qu'est-ce que j'oy de toy? ren conte de ta despense : car tu n'auras plus la puissance de faire la despense. 3. 10. 5.
9 Et je vous di aussi, Faites-vous des amis des richesses iniques, afin que quand vous défaudrez, ils vous reçoyvent. 3. 18. 6.
15 C'est vous qui vous justifiez vous-mesmes devant les hommes, mais Dieu cognoist vos cœurs. 3. 11. 3. — 3. 12. 2.
16 La Loy et les Prophètes ont duré jusques à Jehan : depuis ce temps-là le règne de Dieu est évangélisé, et chacun le force. 2. 7. 16. — 2. 9. 4.
22 Advint que le povre mourut, et fut porté des Anges au sein d'Abraham. 1. 14. 7. — 1. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. XVII.

3 Si ton frère a péché envers toy, repren-le, et s'il se repent, remets-luy. 3. 7. 6.
5 Lors les Apostres dirent au Seigneur, Augmente-nous la foy. 4. 14. 7.
7 Qui est celuy d'entre vous, qui ait un serviteur labourant, ou paissant les bestes qui le voyant retourner des champs, etc. 3. 14. 15.
10 Vous aussi semblablement quand vous aurez fait toutes les choses qui vous sont commandées, dites, Nous sommes serviteurs inutiles, ce que nous devions faire nous l'avons fait. 3. 14. 14. — 3. 15. 3.
14 Et quand il les eut veus, il leur dit, Allez, monstrez-vous aux Sacrificateurs. Et advint qu'en s'en allant, ils furent nettoyez. 3. 4. 4.
20 Et estant interrogué des Pharisiens, quand le règne de Dieu viendroit : il leur respondit, et dit, Le règne de Dieu ne viendra avec apparence. 2. 15. 4.

CHAP. XVIII.

1 Il leur dit aussi une similitude, tendant à ce qu'il faut tousjours prier, et ne se lasser point. 3. 20. 7.
13 Et le péager se tenant loing, ne voulut mesmes lever les yeux vers le ciel : mais frappoit sa poitrine, disant, Dieu, sois appaisé envers moy qui suis pécheur. 3. 4. 18. — 3. 12. 7.
14 Je vous di que le péager descendit justifié en sa maison plustost que le Pharisien : car quiconques s'eslève sera abbaissé, et qui s'abbaisse sera eslevé. 3. 4. 35. — 3. 11. 3.
42 Jésus luy dit, Recouvre la veue, ta foy t'a sauvé. 4. 19. 18.

CHAP. XIX.

17 Le Seigneur dit, C'est bien fait bon serviteur : pourtant que tu as esté fidèle en peu de choses, aye puissance sur dix villes. 2. 3. 11.
26 A un chacun qui aura, sera donné : et à celuy qui n'a rien, encores ce qu'il a luy sera osté. Là mesme.

CHAP. XX.

27 Lors aucuns des Sadduciens (qui nient la résurrection) s'approchèrent. 2. 10. 23. — 3. 25. 5.
37 Qu'ainsi soit que les morts ressuscitent, Moyse mesmes l'a monstré auprès du buisson, quand il dit, que le Seigneur est le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. 2. 10. 9.

38 Or n'est-il point le Dieu des morts, mais des vivans. 4. 16. 3.

CHAP. XXI.

15 Je vous donneray bouche et sapience à laquelle ne pourront contredire, ne résister tous ceux qui vous seront contraires. 4. 3. 12.

28 Quand ces choses commenceront à se faire, dressez-vous en haut, et levez vos testes, car vostre délivrance approche. 3. 9. 5.

CHAP. XXII.

17 Et print la coupe, et rendit là grâces, et dit, Prenez-la, et la distribuez entre vous. 4. 17. 20. — 4. 17. 43. — 4. 18. 8.

19 Puis print du pain, et rendit grâces, et le rompit, et leur donna, disant, Ceci est mon corps, lequel est donné pour vous : faites ceci en mémoire de moy. 4. 3. 6. — 4. 15. 20. — 4. 16. 30. — 4. 17. 1. — 4. 17. 20. — 4. 17. 37.

20 Semblablement aussi il leur bailla la coupe, après souper, disant, Ceste coupe est le Nouveau Testament en mon sang, qui est respandu pour vous. 2. 11. 4. — 2. 17. 4. — 4. 17. 6. — 4. 17. 20.

25 Les Roys des nations les maistrisent, et ceux qui usent d'authorité sur icelles, sont nommez bienfaiteurs. 4. 11. 8. — 4. 11. 9. — 4. 20. 7.

26 Mais il n'est point ainsi de vous : ains le plus grand entre vous, soit comme le moindre, et celuy qui gouverne, comme celuy qui sert. 4. 11. 8. 4. 20. 7.

32 Mais j'ay prié pour toy, que ta foy ne défaille point. 3. 24. 6. — 4. 7. 27. — 4. 7. 28.

43 Et un Ange du ciel s'apparut à luy le fortifiant. 1. 14. 6. — 2. 16. 12.

44 Et la sueur devint comme grumeaux de sang découlant en terre. 2. 16. 12. — 3. 8. 9.

61 Le Seigneur se retournant regarda Pierre, et Pierre se souvint de la parole du Seigneur, comme il luy avoit dit, Devant que le coq chante tu me renieras trois fois. 3. 4. 35.

62 Pierre sortit hors, et pleura amè[rement]. 3. 3. 4.

CHAP. XXIII.

42 Et disoit à Jésus, Seigneur, aye m[é]moire de moy, quand tu viendras [en] ton règne. 3. 24. 11. — 4. 16. 31.

43 Lors Jésus luy dit, Je te di en véri[té] qu'aujourd'huy tu seras avec moy [en] paradis. 3. 25. 6.

46 Alors Jésus criant à haute voix, d[it] Père, je remets mon esprit en [tes] mains. 1. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. XXIV.

5 Ils leur dirent, Pourquoy cherch[ez-]vous entre les morts celuy qui v[it?] 1. 14. 6.

6 Il n'est point yci : mais il est ress[us]cité, souviene-vous comment il vo[us] dit quand vous estiez encores en G[a]lilée. 3. 25. 3.

11 Et les paroles d'icelles leur sembl[è]rent comme resveries, et n'y crure[nt] point. 3. 2. 4.

12 Toutesfois Pierre se leva, et cour[ut] au sépulchre, et s'estant baissé po[ur] regarder, vit seulement les linceux m[is] à part, puis se partit, s'esmerveillant [en] soy-mesme, de ce qui avoit esté fa[it] Là mesme.

16 Mais leurs yeux estoyent tenus qu'[ils] ne le cognussent. 4. 17. 29.

26 Ne falloit-il pas que le Christ so[uf]frist ces choses, et qu'il entrast en [sa] gloire? 2. 12. 4.—2. 17. 6.—3. 18. — 4. 17. 32.

27 Puis commençant à Moyse, et à to[us] les Prophètes, il leur déclaira en to[u]tes les Escritures, les choses qui [es]toyent de soy. 1. 9. 3. —3. 2. 34

31 Mais il s'esvanouit de devant e[ux]. 4. 17. 29.

39 Voyez mes mains et mes pieds : ce suis-je moy-mesme, tastez-moy, voyez : car un esprit n'a ny chair [ny] os, comme vous voyez que j'ay. 2. 2. — 3. 25. 3. — 4. 17. 29.

44 Il estoit nécessaire que toutes choses qui sont escrites de moy en [la] Loy de Moyse, és Prophètes et [és] Pseaumes fussent accomplies. 3. 5.

45 Lors il leur ouvrit l'entendem[ent] pour entendre les Escritures. 3. 2. [illegible]

46 Il est ainsi escrit, et ainsi falloit que le Christ souffrist, et ressuscitast des morts au troisième jour. 2. 12. 4. — 3. 3. 19.
47 Et qu'on presche en son nom repentance, et rémission des péchez en toutes nations, en commençant depuis Jérusalem. 2. 12. 4. — 3. 3. 1. — 3. 3. 19.
49 Vous doncques, demeurez en la ville de Jérusalem jusques à tant que soyez vestus de vertu d'en haut. 4. 3. 12.
51 Et advint qu'en les bénissant, il se retira d'eux, et fut enlevé au ciel. 4. 17. 27.

JEHAN.

CHAP. I.

1 Au commencement estoit la Parole, et la Parole estoit avec Dieu, et icelle Parole estoit Dieu. 1. 13. 6. — 1. 13. 11. — 1. 13. 22.
3 Toutes choses ont esté faites par elle. 1. 13. 7.
4 En elle estoit la vie, et la vie estoit la lumière des hommes. 1. 13. 13. — 1. 15. 4.—2. 2. 19.—2. 6. 1.—4. 17. 8.
5 Et la lumière luit és ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprinse. 2. 2. 12.
9 La vraye lumière estoit celle qui illumine tout homme venant en ce monde. 2. 12. 4.
10 Il estoit au monde, et le monde a esté fait par luy, et le monde ne l'a point cognu. Là mesme.
12 A tous ceux qui l'ont receu, il leur a donné ce droict d'estre faits enfans de Dieu, asçavoir, à ceux qui croyent en son nom. 2. 6. 1. — 3. 1. 4. — 3. 20. 36. — 3. 22. 10.
13 Lesquels ne sont point nais de sang, ne de volonté de la chair, ne de volonté de l'homme : mais sont nais de Dieu. 2. 2. 19. — 2. 13. 2. — 3. 1. 4.
14 Ceste parole a esté faite chair, et a habité entre nous (et avons contemplé sa gloire, gloire di-je, comme de l'unique issu du Père) plein de grâce et de vérité 1. 13. 11. — 2. 12. 4. — 2. 14. 1. —2. 14. 8.
16 Et avons tous receu de son abondance, et grâce pour grâce. 2. 13. 1. — 2. 15. 5. — 9. 11. 9. — 3. 20. 1.
17 Car la Loy a esté donnée par Moyse : mais la grâce et la vérité est faite par Jésus-Christ. 2. 7. 16.
18 Nul ne vit oncques Dieu : le Fils unique qui est au sein du Père, luy-mesme l'a déclairé. 1. 13. 17. — 2. 2. 20. — 2. 9. 1. — 4. 17. 30.
23 Je suis la voix de celuy qui crie au désert, Applanissez le chemin du Seigneur, ainsi qu'a dit Esaïe le Prophète, etc. 2. 9. 5.
29 Voyci l'Agneau de Dieu qui oste le péché du monde. 2. 14. 3. — 2. 16. 5. — 2. 17. 4. — 3. 4. 26. — 4. 15. 7.
32 Jean rendant tesmoignage dit, J'ay veu l'Esprit descendant du ciel comme un pigeon, qui aussi demeura sur luy. 2. 15. 5. — 4. 19. 20.
33 Et ne le cognoissoye point : mais celuy qui m'a envoyé baptiser d'eau, m'avoit dit, Celuy sur qui tu verras l'Esprit descendre et demeurer sur luy, c'est celuy qui baptise du sainct Esprit. 2. 15. 5.
36 Voylà l'Agneau de Dieu. 2. 9. 5. — 3. 4. 26.
40 Or André frère de Simon Pierre estoit l'un des deux qui en avoyent ouy parler à Jehan, et le suyvirent. 4. 6. 5.
42 Et le mena à Jésus. Là mesme.
51 Désormais vous verrez le ciel ouvert, et les Anges de Dieu montans et descendans sur le Fils de l'homme. 1. 14. 12. — 2. 9. 2.

CHAP. II.

2 Et Jésus fut aussi appelé aux nopces et ses disciples. 4. 13. 3.
9 Quand le maistre d'hostel eut gousté l'eau, qui avoit esté faite en vin, etc. Là mesme.
15 Ayant Jésus fait une cordelette, il les jetta tous hors du temple, et les brebis et les bœufs, et respandit la monnoye des changeurs, et renversa les tables. 4. 19. 23.
19 Jésus respondit, et leur dit, Destruisez ce Temple, et en trois jours je le relèveray. 2. 14. 4. — 3. 25. 7.
21 Mais il parloit du Temple de son corps. Là mesme.
23 Et luy estant en Jérusalem à Pasque,

au jour de la feste, plusieurs crurent en son nom, contemplans les signes qu'il faisoit. 3. 2. 5.
24 Jésus ne se fioit point en eux, parce qu'il les cognoissoit tous. 3. 2. 12.

CHAP. III.

3 En vérité, en vérité, je te di, Que qui n'est nay derechef, ne peut veoir le Royaume de Dieu. 2. 3. 1.—4. 16. 17.
5 Qui n'est nay d'eau et d'Esprit ne peut entrer au royaume de Dieu. 4. 16. 25.
6 Ce qui est nay de chair, est chair : et ce qui est nay d'esprit, est esprit. 2. 1. 6. — 2. 3. 1.
13 Personne n'est monté au ciel, sinon celuy qui est descendu du ciel, asçavoir, le Fils de l'homme qui est au ciel. 2. 14. 2. — 4. 17. 30.
14 Comme Moyse esleva le serpent au désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit eslevé. 2. 12. 4. — 4. 18. 20.
16 Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son seul Fils, afin que quiconques croit en luy ne périsse : mais ait vie éternelle. 2. 12. 4. — 2. 16. 4. — 2. 17. 2. —3. 14. 17. — 3. 24. 5. — 3. 24. 7.
23 Et Jehan baptisoit aussi en Enon près de Salim, etc. 2. 16. 4. — 2. 17. 2. — 3. 14. 17. — 3. 24. 5. — 3. 24. 7. — 4. 15. 6.
27 L'homme ne peut recevoir aucune chose, s'il ne lui est donné du ciel. 2. 2. 20.
33 Celuy qui a receu son tesmoignage, a seellé que Dieu est véritable. 3. 2. 8.
34 Car celuy que Dieu a envoyé, annonce les paroles de Dieu : car Dieu ne luy donne point l'Esprit par mesure. 2. 13. 1.—2. 15. 5.
36 Qui croit au Fils a vie éternelle : mais qui désobéit au Fils, ne verra point la vie : ains l'ire de Dieu demeure sur luy. 4. 16. 31.

CHAP. IV.

1 Quand doncques le Seigneur eut cognu que les Pharisiens avoyent ouy dire qu'il faisoit et baptisoit plus de disciples que Jehan. 4. 15. 6.
14 Mais qui boira de l'eau que je luy donneray, n'aura jamais soi l'eau que je luy donneray sera luy une fontaine d'eau saillant éternelle. 3. 1. 3.
22. Vous adorez ce que vous n nous adorons ce que nous sav le salut est des Juifs. 1. 5. 6. 4.—2. 6. 1.
23 Mais l'heure vient, et est mai que les vrais adorateurs ado Père en esprit et vérité. 3. 20 4. 10. 14.
24 Dieu est esprit. 1. 13. 24.
25 Je sçay que le Messias (qui pelé Christ) doit venir : quar ques iceluy sera venu, il nou cera toutes choses. 2. 15. 8. 7.
35 Voyci, je vous di, levez vos regardez les régions : car el jà blanches pour moissonner.
42 Et disoyent à la femme, croyons plus pour ta parole : mesmes l'avons ouy, et sça cestuy-ci est véritablement l Sauveur du monde. 3. 2. 5.
53 Le père doncques cognut toit à ceste heure-là que J avoit dit, Ton fils vit. Et il toute sa maison. Là mesme.

CHAP. V.

8 Jésus luy dit, Lève-toy et ch lict, et marche. 4. 19. 29.
17 Mon père besongne jusques tenant, et je besongne aussi. 1. 13. 12. — 1. 16. 4. — 2. 1
18 Pour ceste cause les Juifs ta tant plus de le mettre à mort que non-seulement il avoit r Sabbath, mais aussi qu'il di Dieu estoit son Père, se faisa à Dieu. 1. 13. 12.
21 Car comme le Père ressu morts, et les vivifie : sembl aussi le Fils vivifie ceux qu'il 14. 3.
22 Car le Père ne juge personn donné tout jugement au Fils. — 2. 16. 18.
23 Afin que tous honorent le Fil ils honorent le Père, Qui point le Fils il n'honore poin

qui l'a envoyé. — 2. 6. 2. — 2. 14. 3.

24 Celuy qui oit ma Parole, et croit à celuy qui m'a envoyé, a vie éternelle, et ne viendra point en condamnation, mais est passé de mort à vie. 2. 9. 3. — 3. 15. 6. — 3. 24. 5. — 3. 25. 1. — 4. 16. 26.

25 L'heure vient et est desjà, que les morts orront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront ouye vivront. 2. 5. 19. — 2. 12. 4. — 3. 14. 5.

26. Comme le Père a vie en soy-mesme, ainsi a-il donné aussi au Fils d'avoir vie en soy-mesme. 4. 17. 9.

28 Ne soyez point esmerveillez de cela : car l'heure viendra en laquelle tous ceux qui sont és sépulchres orront la voix d'iceluy. 3. 25. 4. — 3. 25. 7.

29 Et ceux qui auront bien fait, sortiront en résurrection de vie : mais ceux qui auront mal fait, sortiront en résurrection de condamnation. 3. 18. 1. — 3. 25. 7.

32 C'est un autre qui rend tesmoignage de moy. 1. 13. 17.

35 Iceluy estoit une chandelle ardente et luisante : et pour un peu de temps vous avez voulu vous esgayer en sa lumière. 2. 9. 5.

36 Les œuvres que mon Père m'a données pour accomplir, ces œuvres-là, di-je, que je fay, tesmoignent de moy que mon Père m'a envoyé. 1. 13. 13.

44 Comment pouvez-vous croire, veu que vous recevez gloire l'un de l'autre, et ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul. 3. 11. 9.

46 Si vous croyiez à Moyse, vous me croiriez : car il a escrit de moy. 2. 9. 1.

CHAP. VI.

27 Travaillez, non point pour avoir la viande qui périt, mais celle qui est permanente à la vie éternelle, laquelle le Fils de l'homme vous donnera. 3. 18. 1. — 4. 14. 25.

29 L'œuvre de Dieu est, que vous croyiez en celuy qu'il a envoyé. 3. 18. 10.

35 Je suis le pain de vie, qui vient à moy, n'aura point de faim : et qui croit à moy, n'aura jamais soif. 3. 24. 5. — 4. 17. 4.

37 Tout ce que mon Père me donne, viendra à moy : et je ne jette point hors celuy qui vient à moy. 3. 22. 7. — 3. 24. 6.

38 Car je suis descendu du ciel, non point pour faire ma volonté : mais de celuy qui m'a envoyé. 2. 14. 2.

39 Et la volonté du Père qui m'a envoyé est, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné : mais que je le ressuscite au dernier jour. 3. 22. 7. — 3. 22. 10. — 3. 24. 6. — 3. 24. 7. — 3. 25. 8.

40 Aussi c'est la volonté de celuy qui m'a envoyé, que quiconques voit le Fils et croit en luy ait vie éternelle, etc. 3. 22. 10. — 3. 24. 6.

44 Nul ne peut venir à moy si le Père qui m'a envoyé ne le tire, et je le ressusciteray au dernier jour. 2. 2. 20. — 2. 3. 10. — 2. 5. 5. — 3. 24. 1. — 3. 2. 27. — 3. 2. 34.

45 Il est escrit és Prophètes, Et seront tous enseignez de Dieu. Quiconques doncques a ouy du Père et a apprins, vient à moy. 2. 2. 20. — 2. 3. 7. — 2. 3. 10. — 2. 5. 5. — 3. 2. 34. — 3. 24. 1. — 3. 24. 14.

46 Non point qu'aucun ait vu le Père sinon celuy qui est de Dieu : cestuy-là a vu le Père. 3. 2. 34. — 3. 22. 10. — 3. 24. 1.

47 Qui croit en moy, il a la vie éternelle. 1. 13. 13.

48 Je suis le pain de vie. 3. 11. 9. — 4. 17. 4. — 4. 17. 5. — 4. 17. 8.

49 Vos pères ont mangé la Manne au désert, et sont morts. 2. 10. 6.

50 C'est yci le pain qui est descendu du ciel, afin que l'homme qui en mangera ne meure point. 2. 10. 6. — 4. 17. 34.

51 Je suis le pain vif qui suis descendu du ciel : si aucun mange de ce pain, il vivra éternellement : et le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde. 2. 10. 6. — 3. 11. 9. — 4. 17. 1. — 4. 17. 5. 4. 17. 8. — 4. 17. 14.

53 Lors Jésus leur dit, En vérité, en vérité je vous di si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne beuvez son sang, vous n'avez point vie en vous. 3. 11. 9. — 4. 17. 6.

54 Qui mange ma chair et boit mon

sang, il a vie éternelle, et je le res-
susciteray au dernier jour. 3. 11. 9.—
4. 17. 34.
55 Car ma chair est vrayement viande,
et mon sang est vrayement bruvage.
2. 17. 5.—4. 17. 8.
56 Qui mange ma chair et boit mon sang,
il demeure en moy, et moy en luy. 4.
17. 33.
57 Comme le Père vivant m'a envoyé,
aussi je vi à cause de mon Père : et
celuy qui me mangera vivra aussi à
cause de moy. 2. 17. 5.
65 Pourtant vous ay-je dit, que nul ne
peut venir à moy s'il ne luy est donné
de mon Père. 3. 23. 13.
70 Ne vous ay-je point esleus vous douze
et l'un de vous est diable? 3. 22. 7.—
3. 24. 9.

CHAP. VII.

16 Ma doctrine n'est point miene: mais
de celuy qui m'a envoyé. 2. 8. 26. —
4. 8. 4.
37 Or en la dernière et grande journée
de la feste, Jésus se trouva là criant,
et disant, Si quelqu'un a soif, viene à
moy, et boive. 2. 16. 14.—3. 1. 2.—
3. 1. 3.—4. 19. 6.
39 Le sainct Esprit n'estoit encores
donné, pource que Jésus n'estoit
point encores glorifié. 2. 16. 14. — 4.
17. 22.

CHAP. VIII.

12 Jésus parla, disant, Je suis la lu-
mière du monde : qui me suyt, il ne
chemine point en ténèbres, mais il aura
la lumière de vie. 2. 14. 3. —3. 2. 1.
3. 11. 12.—4. 19. 23.
16 Je ne suis point seul, mais moy et le
Père qui m'a envoyé. 1. 13. 17.
26 Celuy qui m'a envoyé est véritable,
et les choses que j'ay ouyes de luy, je
les di au monde. 2. 8. 26.
30 Comme il disoit ces choses, plusieurs
crurent en luy. 3. 2. 5.
31 Adoncques Jésus dit aux Juifs qui
avoyent creu en luy, Si vous persistez
en ma parole, vous serez vrayement
mes disciples. 3. 2. 12.
34 En vérité, en vérité je vous di, que
quiconques fait péché il est serf de pé-
ché. 2. 2. 27.
44 Le père dont vous estes issu
le diable. Il a esté homicide
commencement, et n'a point pe
en vérité : car vérité n'est p
luy. Toutes les fois qu'il profèr
songe, il parle de son propre
est menteur, et père de men
1. 14. 15. — 1. 14. 16. — 1.
— 1. 14. 19.
47 Qui est de Dieu, il oit les par
Dieu : et pourtant vous ne le
point, à cause que vous n'este
de Dieu. 4. 2. 4.
50 Or je ne cherche point ma gl
y a qui lacherche, et qui en j
14. 2.
56 Abraham vostre père a tressa
désir de veoir ceste miene jour
l'a veue, et s'en est esjouy, 2.
2. 10. 4.
58 Jésus leur dit, En vérité, en v
vous di, devant qu'Abraham f
suis 2. 14. 2.

CHAP. IX.

3 Ne cestuy-ci n'a péché, ne so
ne sa mère : mais c'est afin q
œuvres de Dieu soyent manifest
luy. 1. 17. 1.
5 Tant que je suis au monde, je
lumière du monde. 2. 14. 3.
6 Quand il eut dit cela, il cracha à
et fit de la boue de sa salive, et
de ceste boue les yeux de l'a
4. 19. 18.
7 Jésus dit, Va-t'en laver au lav
Siloë (qui vaut autant à dire
voyé). Il y alla doncques, et se l
revint voyant. 4. 19. 19.
24. Ils luy dirent, Donne gloire à
2. 8. 24.
31 Or nous sçavons que Dieu n'
point les mal vivans : mais si
est serviteur de Dieu, et fait la v
d'iceluy, il l'exauce. 3. 20. 7.
20. 10.

CHAP. X.

3 Le portier ouvre à cestuy-là,
brebis oyent sa voix : et il appe
propres brebis par leurs noms,
meine hors. 3. 24. 6.
4 Et quand il a mis hors ses bre
va devant elles, et les brebis l

vent : car elles cognoissent sa voix. 3. 22. 10.—4. 2. 4.
5 Et ne suyvront point un estranger : mais s'enfuiront de luy : car elles ne cognoissent point la voix des estrangers. 3. 22. 10.
7 Et Jésus derechef leur dit, En vérité, en vérité, je vous di, que je suis la porte des brebis. 4. 19. 23.
9 Je suis la porte : si aucun entre par moy, il sera sauvé : il entrera et sortira, et trouvera pasture. 2. 14. 3.
11 Je suis le bon pasteur, le bon pasteur met sa vie pour ses brebis. 4. 19. 34.
14 Je suis le bon pasteur, et cognoy mes brebis, et suis cognu des mienes. 4. 2. 4.
15 Comme mon Père me cognoist, aussi cognoy-je mon Père, et mets ma vie pour mes brebis. 2. 16. 5.
16 J'ay aussi d'autres brebis qui ne sont point de ceste bergerie : il me les faut aussi amener, et elles orront ma voix, etc. 3. 24. 6.
17 Pour ceste cause le Père m'aime, pourtant que je laisse ma vie, afin que je la prene derechef. 2. 12. 4.
18 Nul ne me l'oste, mais je la laisse de par moy-mesme : j'ay puissance de la laisser, et si ay puissance de la prendre derechef : j'ay receu ce mandement de mon Père. 2. 12. 4. — 2. 16. 5.
26 Mais vous ne croyez point, car vous n'estes point de mes brebis. 3. 22. 10.
27 Mes brebis oyent ma voix, et je les cognoy, et aussi elles me suyvent. 3. 24. 6.— 4. 2. 4. — 4. 19. 34.
28 Je leur donne vie éternelle, et ne périront jamais : nul aussi ne les ravira de ma main. 3. 15. 5. — 3. 21. 1. — 3. 22. 7. — 3. 24. 6.
29 Mon Père qui me les a données est plus grand que tous, et personne ne les peut ravir des mains de mon Père. 3. 22. 10.
30 Moy et mon Père sommes un. 2. 8. 26.
34 N'est-il pas escrit en vostre Loy, J'ay dit, Vous estes dieux ? 4. 16. 31.
35 Si elle a appelé ceux-là dieux, ausquels la parole de Dieu est addressée, et l'Escriture ne peut estre enfreinte. 4. 20. 4.
37 Si je ne fay les œuvres de mon Père, ne me croyez point, etc. 1. 13. 13.

CHAP. XI.

25 Je suis la résurrection et la vie. Qui croit en moy, encores qu'il soit mort, vivra. 1. 13. 13.—2. 12. 4.—3. 25. 9. 4. 16. 17.
41 Père je te ren grâces que tu m'as exaucé. 1. 13. 13.
43 Ayant dit ces choses il cria à haute voix, Lazare vien dehors. 4. 19. 29.
44 Adoncques sortit le mort ayant les pieds et les mains liez de bandes et sa face estoit enveloppée d'un couvrechef. Jésus leur dit, Desliez-le et le laissez aller. 3. 4. 5.
47 Adoncques les principaux Sacrificateurs, et les Pharisiens assemblèrent le conseil, et disoyent, Que faisons-nous ? 4. 5. 7.

CHAP. XII.

27 Père sauve-moy de ceste heure : mais pour cela suis-je venu en ceste heure ? 2. 12. 4.—2. 16. 12.
28 Père glorifie ton nom. 2. 12. 4. — 2. 16. 12.
31 Maintenant est le jugement de ce monde : maintenant le Prince de ce monde sera jetté dehors. 1. 14. 13.
32 Et moy si je suis enlevé de la terre, je tireray tous hommes à moy. 3. 25. 6.
39 Pourtant ne pouvoyent-ils croire, à cause que derechef Esaïe dit. 3. 24. 13.
41 Ces choses dit Esaïe, quand il veit la gloire d'iceluy et parla de luy. 1. 13. 11.—1. 13. 23.
43 Car ils ont plus aimé la gloire des hommes que la gloire de Dieu. 3. 11. 9.
49 Je n'ay point parlé de moy-mesme. 4. 8. 13.

CHAP. XIII.

4 Se lève du souper, et oste sa robbe, et ayant prins un linge, il s'en ceignit. 4. 19. 23.
15 Car je vous ay donné exemple qu'ainsi que je vous ay fait, vous faciez aussi. 3. 16. 2.
18 Je ne parle point de vous tous : je sçay ceux que j'ay esleus. 3. 22. 7.— 3. 24. 9.

34 Je vous donne un nouveau commandement, que vous aimiez l'un l'autre, comme, di-je, je vous ay aimez : afin que vous vous aimiez aussi l'un l'autre. 3. 16. 2.

CHAP. XIV.

1 Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moy. 1. 13. 13.—2. 6. 4.
5 Thomas luy dit, Seigneur, nous ne sçavons là où tu vas : comment doncques pouvons-nous sçavoir le chemin? 4. 17. 23.
6 Je suis le chemin, et la vérité, et la vie. 1. 13. 17. —2. 6. 1.—3. 2. 1.— 3. 20. 21.—4. 16. 17.
8 Philippe luy dit, Seigneur, monstre-nous le Père, et il nous suffit. 4. 17. 23.
10 Ne crois-tu point que je suis en mon Père, et le Père est en moy? Les paroles que je di, je ne les di point de par moy-mesme, mais le Père qui demeure en moy est celuy qui fait les œuvres. 1. 13. 19. — 2. 14. 2. — 4. 8. 13.
11 Croyez-moy que je suis à mon Père, et le Père est en moy : sinon croyez-moy pour ces œuvres. 1. 13. 13.
13 Et quoy que demandiez en mon nom, je le feray, afin que le Père soit glorifié par le Fils. 3. 20. 17.
16 Et je prieray le Père, et il vous donnera un autre Consolateur pour demeurer avec vous éternellement. 1. 13. 17.— 4. 8. 11.
17 Asçavoir l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, pource qu'il ne le voit, et ne le cognoist : mais vous le cognoissez, car il demeure avec vous, et sera en vous. 3. 1. 4. — 3. 2. 39.
26 Mais le Consolateur qui est le sainct Esprit, que le Père envoyera en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous réduira en mémoire toutes les choses que je vous ay dites. 2. 2. 21. — 4. 8. 8. — 4. 8. 13.
28 Le Père est plus grand que moy. 1. 13. 26.
30 Je ne parleray plus guères avec vous : car le prince de ce monde vient, et n'a rien en moy. 1. 14. 13.—1. 14. 18.

CHAP. XV.

1 Je suis le vray cep, et mon le vigneron. 2. 3. 9.—2. 1 19. 34.
3 Vous estes jà nets pour la P je vous ay dite. 3. 6. 3.
5 Je suis le cep, et vous en sarmens : qui demeure en mo en luy porte beaucoup de sans moy vous ne pouvez 2. 2. 8. — 2. 3. 9. — 2. 5 19. 34.
10 Si vous gardez mes comm vous demeurerez en mon amo j'ay gardé les commandemen Père, et demeure en son 16. 2.
16 Je vous ay ordonnez afin alliez et apportiez fruit, et q fruit soit permanent. 3. 22. 8.—4. 1. 6.
19 Si vous eussiez esté du m monde aimeroit ce qui ser or pource que vous n'estes monde, mais que je vous ay monde, pourtant vous hait 3. 22. 7.
26 L'Esprit de vérité qui procè Père. 1. 13. 17.

CHAP. XVI.

2 Ils vous chasseront hors des gues. 4. 2. 6.
7 Il vous est expédient que je 1. 13. 26. — 2. 16. 14. — 4. 17. 26.
11 De jugement, pource que le ce monde est jà jugé. 1. 14.
12 J'ay à vous dire encores plus ses : mais vous ne les pouv maintenant. 3. 21. 2. — 4.
13 Quand cestuy-ci sera venu dire, l'Esprit de vérité, il duira en toute vérité : car il point de soy, mais il dira tou aura ouy, etc. 1. 9. 1. — 3. 4. 8. 8. — 4. 8. 13.
17 Aucuns de ses disciples d tre eux, Qu'est-ce qu'il nou petit de temps, et vous ne point? etc. 4. 17. 23.
20 Vous pleurerez et lamenter monde s'esjouira : vous ser

contristez, mais vostre tristesse sera convertie en joye. 3. 8. 9.

24 Jusques à présent vous n'avez rien demandé en mon nom, demandez et vous recevrez, afin que vostre joye soit plene. 3. 20. 17. — 3. 20. 18.

26 En ce jour-là vous demanderez en mon nom. 3. 20. 18.

28 Je suis issu du Père, et suis venu au monde : derechef je délaisse le monde. et m'en vay au Père. 4. 17. 26.

CHAP. XVII.

3 Ceste est la vie éternelle, Qu'ils te cognoissent seul vray Dieu, et celuy que tu as envoyé, asçavoir Jésus-Christ. 1. 13. 26. — 2. 6. 1. — 3. 2. 3.

5 Maintenant toy Père, glorifie-moy envers toy-mesme de la gloire laquelle j'ay eue avec toy, devant que le monde fust fait. 1. 13. 8. — 1. 13. 22. — 2. 11. 2.

6 J'ay manifesté ton nom aux hommes, lesquels tu m'as donnez du monde : ils estoyent tiens, et tu me les as donnez, etc. 3. 24. 1. — 3. 24. 6.

9 Je prie pour eux : je ne prie point pour le monde, mais pour ceux lesquels tu m'as donnez : car ils sont tiens. 3. 22. 7.

12 Quand j'estoye avec eux, je les gardoye en ton nom. J'ai gardé ceux que tu m'as donnez : et nul d'eux n'est péry, sinon le fils de perdition, afin que l'Escriture fust accomplie. 3. 22. 7. — 3. 24. 6. — 3. 24. 7. — 3. 24. 9.

15 Je ne prie point que tu les ostes du monde, mais que les gardes du mal. 2. 5. 11.

19 Et pour eux, je me sanctifie moymesme, afin qu'eux aussi soyent sanctifiez en vérité. 2. 13. 1. — 2. 13. 4. 2. 15. 6. — 2. 17. 6. — 3. 11. 12.

21 Afin que tous soyent un, ainsi que toy Père es en moy, et moy en toy : afin, di-je, qu'eux aussi soyent un en nous, afin que le monde croye que tu m'as envoyé. 3. 2. 24.

CHAP. XVIII.

4 Or Jésus sçachant toutes les choses qui luy devoyent advenir, s'advançant leur dit. Qui cherchez-vous? 2. 16. 5.

36 Jesus respondit, Mon règne n'est point de ce monde, si mon règne estoit de ce monde, mes gens combatroyent que je ne fusse livré aux Juifs, mais maintenant mon règne n'est point d'yci. 2. 15. 3.

37 Quiconques est de vérité oit ma voix. 4. 2. 4.

38 Pilate luy dit, Qu'est-ce que vérité? Et quand il eut dit cela, il sortit derechef vers les Juifs, et leur dit, Je ne trouve aucun crime en luy. 2. 16. 5.

CHAP. XIX.

30 Or quand Jésus eut prins le vinaigre, il dit, Tout est accomply, etc. 4. 18. 3. — 4. 18. 13.

34 L'un des gendarmes luy perça le costé avec une lance, et incontinent il en sortit sang et eau. 4. 14. 22.

36 Pas un os d'iceluy ne sera cassé. 1. 16. 9.

CHAP. XX.

8 Adoncques aussi y entra l'autre disciple qui estoit venu le premier au sépulchre, et le veit, et crut. 3. 2. 4.

17 Ne me touche point, car je ne suis point encores monté à mon Père. 2. 12. 2. — 4. 17. 29.

19 Quand le soir fut venu de ce jour-là qui estoit le premier de la sepmaine, et que les portes estoyent fermées, où les disciples estoyent assemblez, etc. 4. 17. 29.

22 Et quand il eut dit cela, il souffla sur eux, et leur dit, Recevez le sainct Esprit. 4. 19. 7. — 4. 19. 29.

23 A tous ceux que vous remettrez les péchez, ils leur seront remis, et à quiconques vous les retiendrez, ils seront retenus. 3. 4. 12. — 4. 1. 22. — 4. 2. 10. — 4. 6. 3. — 4. 6. 4. — 4. 8. 4. 4. 11. 1. — 4. 12. 4.

28 Mon Seigneur et mon Dieu. 1. 13. 11.

31 Mais ces choses sont escrites, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez vie par son nom. 3. 2. 6.

CHAP. XXI.

15 Simon fils de Jona, m'aimes-tu plus que ceux-ci? Il luy dit, Certes Seigneur, tu sais que je t'aime. Il luy dit, Pay mes agneaux. 4. 6. 3. — 4. 11. 1. — 4. 19. 28.

18 Quand tu estois plus jeune, tu te ceignois, et allois où tu voulois, etc. 3.8.9.

ACTES DES APOSTRES.

CHAP. I.

3 Ausquels aussi après avoir souffert, il se présenta soy-mesme, vivant avec plusieurs approbations, estant veu par eux par quarante jours, etc. 2. 16. 14. — 3. 25. 3. — 4. 17. 17.

5 Jehan a baptisé d'eau, mais vous serez baptisez du sainct Esprit devant peu de jours. 4. 15. 18.

8 Mais vous recevrez la vertu du sainct Esprit venant sur vous, et me serez tesmoins tant en Jérusalem que par toute Judée, etc. 4. 3. 12. — 4. 19. 28.

9 Et quand il eut dit ces choses, il fut eslevé, eux le regardans, et une nuée le soustenant, l'emporta de devant leurs yeux. 2. 16. 14. — 3. 25. 3. — 4. 17. 17. — 4. 17. 27.

10 Voyci deux hommes se présentèrent devant eux en vestemens blancs. 1.14.6.

11 Cestuy-là asçavoir Jésus qui a esté eslevé en haut d'avec vous au ciel, viendra ainsi que vous l'avez veu aller au ciel. 1. 14. 6. — 2. 16. 17. — 4. 17. 24. — 4. 17. 27.

15 En ce jour-là Pierre se leva au milieu des disciples. Or là estoit une compagnie environ de six vingt personnes. 4. 3. 15.

23 Lors ils en présentèrent deux, asçavoir Joseph appelé Barsabas, qui estoit surnommé Juste, et Matthias. 4. 3. 13. — 4. 3. 14.

26 Adoncques ils jettèrent le sort d'iceux, et le sort cheut sur Matthias, qui d'un commun fut mis au nombre des onze Apostres. 4. 3. 15.

CHAP. II.

3 Et leur apparurent des langues départies, comme de feu, et se posa sur un chacun d'eux. 4. 15. 8.

4 Et tous furent remplis du sainct Esprit, et commencèrent à parler divers langages. 4. 19. 8.

16 Quiconques invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. 1. 13. 20.

23 Iceluy di-je estant livré par le conseil diffini et providence de Dieu, avez prins, et l'avez crucifié et occis p[ar les] mains des iniques. 1. 18. 1. — 3.

24 Lequel Dieu a ressuscité, ayan[t des]lié les douleurs de la mort, po[ur ce] qu'il n'estoit possible qu'il fust [retenu] d'icelle. 2. 16. 10. — 2. 16. 11. 16. 12.

33 Après doncques qu'il a esté esle[vé par] la dextre de Dieu, et qu'il a re[ceu de] son Père la promesse du sainct E[sprit,] il a espandu ce que maintenant voyez et oyez. 2. 16. 15.

37 Hommes frères, que ferons-no[us?] 3. 4. — 4. 16. 22.

38 Amendez-vous, et qu'un chac[un de] vous soit baptisé au nom de [Jésus-]Christ, en rémission des péche[z.] 4. 15. 6.

39 La promesse est faite à vous e[t à vos] enfans, et à tous ceux qui sont [loin, au-]tant que le Seigneur nostre D[ieu en] appellera. 4. 16. 15.

41 Ceux doncques qui receurent [volon-]tiers sa Parole, furent baptis[ez, et] furent adjoustées en ce jour-là [envi-]ron trois mille personnes. 4. 15. 4. 17. 6.

42 Lesquelles estoyent persévéran[tes en] la doctrine des Apostres, et en l[a com-]munion et fraction du pain, et e[n orai-]sons. 4. 17. 15. — 4. 17. 35. 17. 44.

CHAP. III.

6 Adoncques Pierre dit, Je n'ay [ni or ni] argent, mais ce que j'ay je te le d[onne:] au nom de Jésus-Christ Nazarien, [lève-]toy et chemine. 1. 13. 13. — 4. 1

15 Et avez mis à mort le Prince d[e vie,] que Dieu a ressuscité des mor[ts, dont] quoy nous sommes tesmoins. 2.

18 Mais Dieu a ainsi accomply les [choses] qu'il avoit prédites par la bou[che de] ses Prophètes, que Christ devoit [souf-]frir. 1. 18. 1.

19 Amendez-vous doncques, et vou[s con-]vertissez, afin que vos péchez [soyent] effacez. 3. 3. 20.

21 Lequel il faut que le ciel co[ntienne] jusques au temps de la restaurat[ion de] tout ce que Dieu a prédit par la b[ouche] de tous ses saincts Prophètes [dès le] commencement du monde. 2. 1 — 4. 17. 29.

25 Vous estes fils des Prophètes, et de l'alliance que Dieu a ordonnée à nos pères, etc. 2. 10. 23. — 4. 16. 15.
26 C'est pour vous premièrement que Dieu ayant suscité son Fils Jésus, l'a envoyé pour vous bénir, en retirant un chacun de vous de vos mauvaistiez. 3. 3. 20.

CHAP. IV.

12 Et n'y a point de salut en aucun autre : car aussi il n'y a point d'autre nom sous le ciel qui soit donné aux hommes, par lequel il nous fale estre sauvez. 2. 16. 1. — 2. 16. 14.
28 Pour faire toutes les choses que ta main et ton conseil avoyent au paravant déterminées d'estre faites. 1. 18. 1. — 1. 18. 3.
32 Et la multitude de ceux qui croyoyent estoit un cœur et une âme. 4. 1. 3.

CHAP. V.

3 Tu n'as point menty aux hommes, mais à Dieu. 1. 13. 15.
16 Le populaire pareillement des villes qui estoyent voisines, s'assembloit en Jérusalem amenans les malades, et ceux qui estoyent tormentez des esprits immondes, lesquels tous estoyent guaris. 4. 19. 18.
29 Il faut plustost obéir à Dieu qu'aux hommes. 3. 3. 19. — 4. 20. 32.
31 C'est celuy que Dieu a eslevé par sa dextre, pour Prince et Sauveur, pour donner repentance à Israël et rémission des péchez. 3. 3. 19.
41 Eux doncques s'en allèrent de devant le conseil joyeux, de ce qu'ils avoyent eu cest honneur de souffrir opprobre pour son nom. 3. 8. 7.

CHAP. VI.

1 En ces jours-là que les disciples se multiplioyent, advint un murmure des Grecs contre les Hébrieux, pource que les vefves estoyent mesprisées au service ordinaire. 3. 2. 6.
2 Parquoy les douze ayans appelé la multitude des disciples, dirent, Il n'est point raisonnable, etc. 3. 2. 6. — 4. 3. 15. — 4. 11. 9.
3 Choisissez doncques, frères, sept hommes d'entre vous, de qui on ait bon tesmoignage, pleins du sainct Esprit et de sapience, etc. 4. 3. 9.
6 Lesquels après avoir prié, mirent les mains sur eux. 4. 3. 16.
7 Et la Parole de Dieu croissoit, et le nombre des disciples se multiplioit fort en Jérusalem, etc. 3. 2. 6.
10 Ne pouvant résister à la sapience et à l'Esprit, par lequel parloit Estiene. 3. 3. 22.

CHAP. VII.

5 Et ne luy donna aucun héritage en icelle, non pas seulement pour assoir le pied. 2. 10. 13.
28 Me veux-tu tuer ainsi que tuas hier l'Egyptien? 4. 20. 10.
44 Le tabernacle du tesmoignage a esté avec nos pères au désert, comme avoit ordonné celuy qui avoit dit à Moyse, qu'il le fist selon le patron qu'il avoit veu. 2. 7. 1.
48 Le souverain n'habite point és temples faits de main. 3. 20. 30. — 4. 1. 5.
53 Vous qui avez receu la Loy par la disposition des Anges, et ne l'avez point gardée. 1. 14. 9.
55 Mais luy estant plein du sainct Esprit, ayant les yeux fichez au ciel, veit la gloire de Dieu, et Jésus estant à la dextre de Dieu. 3. 25. 3. — 4. 17. 17. — 4. 17. 29.
56 Et dit, Voyci, je voy les cieux ouverts, et le Fils de l'homme estant à la dextre de Dieu. 2. 16. 15. — 4. 17. 29.
59 Et lapidoyent Estiene invoquant et disant, Seigneur Jésus reçoy mon esprit. 1. 13. 13. — 1. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. VIII.

13 Et Simon crut aussi luy-mesme, lequel après avoir esté baptisé, ne bougeoit d'auprès de Philippes, et voyant les signes, etc. 3. 2. 10.
14 Ils leur envoyèrent Pierre et Jehan. 4. 6. 7. — 4. 15. 8.
15 Lesquels estans là descendus, prièrent pour eux, afin qu'ils receussent le sainct Esprit. 4. 19. 6.
16 Il n'estoit point encores descendu sur aucun d'eux, mais seulement estoyent baptisez au nom du Seigneur Jésus. 4. 15. 6. — 4. 19. 8.

17 Puis ils mirent les mains sur eux, et iceux receurent le sainct Esprit. 4. 15. 8. — 4. 16. 31.

18 Simon ayant veu que par l'imposition des mains des Apostres, le sainct Esprit estoit donné, il leur présenta de l'argent. 3. 2. 10.

22 Repen-toy doncques, de ceste tiene malice, et prie Dieu si possible la pensée de ton cœur seroit remise. 4. 1. 26.

27 Philippe se levant, s'en alla, et voyci un homme eunuque, qui avoit tout maniement sous Candace Royne des Ethiopiens commis sur toutes les richesses d'icelle qui estoit venu pour adorer en Jérusalem. 3. 2. 32.

31 Lequel eunuque dit, Et comment le pourray-je entendre, si aucun ne me guide? etc. 3. 2. 32.

37 Philippe dit, Si tu crois de tout ton cœur, il est loisible. 4. 14. 8. — 4. 16. 22.

38 Tous deux descendirent en l'eau, Philippe et l'eunuque, et le baptisa. 4. 16. 31.

CHAP. IX.

1 Saul enflammé encores de menaces et tueries contre les disciples du Seigneur, etc. 3. 2. 6.

3 Advint qu'en cheminant, il approcha de Damas, et soudainement une lumière resplendit du ciel comme un esclair à l'entour de luy. 4. 17. 17.

4 Et estant cheut en terre, il ouyt une voix qui luy dit, Saul, Saul, pourquoy me persécutes-tu? 3. 25. 3. — 4. 17. 29.

6 Lève-toy, et entre en la ville, et là il te sera dit ce qu'il te faudra faire. 4. 3. 3.

10 Or y avoit-il un disciple en Damas nommé Ananias, auquel le Seigneur dit en vision, Ananias, et il dit : Me voici Seigneur. 3. 2. 6.

13 Seigneur, j'ay ouy parler à plusieurs de cest homme, etc. 1. 13. 13.

14 Mesmes aussi il a yci authorité, etc., de lier tous ceux qui invoquent ton nom. Là mesme.

15 Il m'est un instrument d'eslite. 4. 3. 5.

17 Ananias donc s'en alla, et entra en la maison, et en mettant les mains sur luy, dit, Saul, frère, le Seigneur asçavoir Jésus, qui t'est apparu pa[r le che]min par lequel tu venois, etc. [...] 15. — 4. 19. 10.

19 Ainsi Saul fut par aucuns jo[urs avec] les disciples qui estoyent en [...] 3. 2. 6.

25 Les disciples le prenant de [nuit le] descendoyent par la muraille, [l'a]valant en une corbeille. Là me[sme.]

26 Ne croyans point qu'il fust [...] Là mesme.

36 Il y avoit aussi en Joppe une [...] nommée Tabitha, qui signifie [...] laquelle estoit plene de bon[nes œu]vres, et d'aumosne qu'elle fai[soit. Là] mesme.

38 D'autant que Lydde estoit [près de] Joppe, les disciples oyans que [Pierre y] estoit envoyèrent vers luy. Là [mesme.]

40 Mais Pierre après les avoir t[ous en]voyez hors, se mit à genoux. 4[...]

CHAP. X.

2 Homme de bonne piété, et cr[aignant] Dieu avec toute sa famille, [faisant] beaucoup d'aumosnes au peu[ple, et] priant Dieu assiduellement. 3. [...] — 4. 19. 2.

3 Iceluy veit en vision manifestem[ent en]viron neuf heures du jour, un [Ange de] Dieu qui vint à luy. 4. 3. 3.

25 Advint que quand Pierre entr[a, Cor]neille luy vint au-devant, et s[e jetant] à ses pieds, l'adora. 1. 12. 3.

31 Et dit, Corneille, ta prière e[st exau]cée, et tes aumosnes sont en [mémoire] devant Dieu. 3. 2. 32.

34 En vérité, j'apperçoy que D[ieu n'a] point d'esgard à l'apparence d[es per]sonnes. 3. 17. 4. — 3. 23. 10.

42 Et nous a commandé de pres[cher au] peuple, et tesmoigner que c'est [luy qui] est ordonné de Dieu pour est[re juge] des vifs et des morts. 2. 16. 1[...]

43 Tous les Prophètes luy rend[ent tes]moignage, que quiconques cr[oit en] luy, recevra rémission des pé[chés par] son nom. 3. 4. 25. — 3. 5. 2.

44 Comme Pierre tenoit encores [ces pro]pos, le sainct Esprit descendit [sur tous] ceux qui oyoyent la Parole. 4. [...]

48 Et commanda qu'ils fussent [baptisés] au nom du Seigneur. 4. 15. 15

ra
Là
fu

ope
sig
de
u'el

e c
oyan
rs lu
les
a ge

. x.

piété
sa f
osnes
luellen

ion ma
es du j
luy. 4.
and Pie
au-deva
adora. 6
eille, la
mosnes
3. 2. 32.
j'apperc
d à l'ap
7. 4. — 3
command
esmoigner
é de Dieu
des morts
Prophètes
que quic
ra rémissi
3. 4. 25.
Pierre ten
inct Esprit
oyoyent la
mmanda qu'
du Seigneur

pour estre Apostre, choisy à part pour
annoncer l'Evangile de Dieu. 2. 14. 6.
— 4. 3. 10.
2 Lequel il avoit au paravant promis par
ses Prophètes és sainctes Escritures.
2. 10. 3.
3 Touchant son Fils qui a esté fait de la
semence de David selon la chair. 2. 13.
1. — 2. 13. 3. — 2. 14. 6.
4 Et a esté déclairé Fils de Dieu en puis-
sance selon l'esprit de sanctification
par la résurrection des morts : c'est
asçavoir nostre Seigneur Jésus-Christ.
2. 16. 13. — 4. 19. 22.
5 Par lequel nous avons receu grâce et
office d'Apostre, afin qu'il y ait obéis-
sance de foy envers tous les gentils en
son nom. 3. 2. 6. — 3. 2. 8. — 3.
2. 29.
7 Grâce vous soit, et paix de par Dieu
nostre Père, et par le Seigneur Jésus-
Christ. 1. 13. 13.
9 Dieu auquel je sers en mon esprit en
l'Evangile de son Fils, m'est tesmoin
que sans cesse je fay mémoire de vous.
2. 8. 27.
16 Je n'ay point honte de l'Evangile de
Christ, veu que c'est la puissance de
Dieu en salut à tous croyans : au Juif
premièrement, et puis aussi au Grec.
2. 9. 4. — 2. 10. 3. — 3. 2. 29. — 4.
1. 5.
17 Car la justice de Dieu se révèle en ice-
luy de foy en foy (comme il est escrit)
Le juste vivra de sa foy. 3. 2. 29. — 3.
11. 19. — 3. 2. 32.
19 Pourtant que ce qui se peut cognois-
tre de Dieu, est manifesté en eux : car
Dieu le leur a manifesté. 1. 5. 1. — 1.
5. 13.
21 Pource qu'ayans cognu Dieu, ils ne
l'ont point glorifié comme Dieu, et ne
luy ont rendu grâces : ains ils sont de-
venus vains en leurs discours, et leur
cœur destitué d'intelligence a esté rem-
ply de ténèbres. 1. 5. 12.
22 Lesquels cuidans estre sages, sont
devenus fols. 1. 4. 1.
28 Car ainsi qu'ils n'ont tenu conte de
recognoistre Dieu, ainsi Dieu les a li-
vrez en un esprit desprouveu de tout
jugement, pour faire choses qui ne sont
nullement convenables. 1. 18. 2.

CHAP. II.

6 Qui rendra à un chacun selon
vres. 3. 16. 3. — 3. 18. 1.
11 Car en Dieu il n'y a point d
l'apparence des personnes. 3
12 Tous ceux qui auront péché
périront aussi sans Loy. Et
qui auront péché en la Loy,
gez par la Loy. 2. 2. 22.
13 Ceux qui oyent la Loy, ne
justes devant Dieu : mais ceu
tent en effet la Loy, seront
11. 15. — 3. 17. 13.
14 Veu que les Gentils qui n'o
Loy, font naturellement les
sont de la Loy, iceux n'ayan
Loy, etc. 2. 2. 22.
15 Comme ainsi soit qu'ils
l'œuvre de la Loy escrite
cœurs, leur conscience rend
lement tesmoignage, de leur
entre elles accusans, etc. 3.
4. 10. 3.
25 Si tu es transgresseur d
ta circoncision devient pr
14. 24.

CHAP. III.

4 Ains Dieu soit véritable, et
me menteur. 4. 15. 17.
9 Quoy doncques? sommes-
excellens? nullement. Car n
ci-devant convaincu, que
Juifs que Grecs, sont sous
4. 6.
10 Comme il est escrit, Il n'y a
non pas un seul. 2. 1. 9. -
— 2. 5. 3.
12 Il n'y a nul qui face bien, nc
ques à un. 2. 5. 3.
15 Leurs pieds sont légers à
le sang. 2. 3. 3.
19 Or nous sçavons que tout
Loy dit, elle le dit à ceux qu
la Loy, afin que toute boucl
mée, et que tout le monde s
ble devant Dieu. 2. 7. 8. -
— 3. 4. 6.
20 Parquoy nulle chair ne se
devant luy par les œuvres
car par la Loy est donnée co
de péché. 2. 5. 6. — 2. 7
11. 19.

21 Mais maintenant la justice de Dieu est manifestée sans Loy, ayant tesmoignage de la Loy et des Prophètes. 2. 9. 4. — 2. 10. 3. — 3. 11. 18. — 3. 11. 19.
23 Estans justifiez gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. 2. 16. 5. — 2. 17. 5. — 3. 4. 30. — 3. 11. 4. — 3. 11. 19. — 3. 15. 6. — 3. 20. 45.
24 Que Dieu a ordonné de tout temps pour propitiatoire par la foy au sang d'iceluy, pour démonstrer sa justice pour la rémission des péchez précédens, par la patience de Dieu. 2. 17. 4. — 3. 20. 45. — 4. 15. 3.
25 Pour démonstrer, di-je, sa justice au temps présent, afin qu'il soit trouvé juste et justifiant, celuy qui est de la foy de Jésus. 3. 11. 3. — 3. 11. 12. — 3. 13. 1. — 3. 13. 2. — 3. 14. 17.
26 Où est doncques ta vantance? Elle est forclose, par quelle loy? des œuvres? Non : mais par la Loy de foy. 3. 11. 13. — 3. 13. 2.

CHAP. IV.

2 Certes si Abraham a esté justifié par les œuvres, il a de quoy se vanter, mais non pas envers Dieu. 3. 11. 13. — 3. 11. 18.
3 Abraham a creu à Dieu, et il luy a esté réputé à justice. 3. 17. 8. — 3. 17. 10.
4 A celuy qui œuvre, le loyer ne luy est point réputé pour grâce, mais pour chose deue. 3. 14. 20.
5 Mais à celuy qui n'œuvre point, ains croit en celuy qui justifie le meschant, sa foy luy est réputée à justice. 3. 11. 3. — 3. 11. 6.
6 Comme aussi David déclaire la béatitude de l'homme à qui Dieu aloue justice sans œuvres, disant. 2. 17. 5. — 3. 11. 4. — 3. 11. 20. — 3. 11. 22.
7 Bien-heureux sont ceux desquels les iniquitez sont remises, etc. 3. 11. 4. — 3. 11. 11. — 3. 14. 11. — 3. 17. 10.
10 Comment doncques luy a-elle esté réputée? a-ce esté luy estant circoncis, ou durant le prépuce, etc. 4. 16. 13.
11 Puis il receut le signe de Circoncision pour un seau de la justice de foy, laquelle il avoit durant le prépuce. 4. 14. 5. — 4. 14. 21. — 4. 14. 23. — 4. 16. 20.
12 Et père de la Circoncision, asçavoir à ceux qui ne sont point seulement de la Circoncision, etc. 4. 16. 12.
13 Car la promesse n'est point advenue par la Loy à Abraham ou à sa semence, asçavoir d'estre héritier du monde : mais par la justice de foy. 3. 14. 11.
14 Car si ceux qui sont de la foy, sont héritiers, la foy est anéantie, et la promesse abolie. 3. 11. 11. — 3. 13. 3.
15 Veu que la Loy engendre ire : car là où il n'y a point de Loy, il n'y a point de transgression. 2. 7. 7. — 3. 11. 19.
17 Comme il est escrit, Je t'ay constitué père de plusieurs nations devant Dieu auquel il a creu, lequel donne vie aux morts, et appelle les choses qui ne sont point, comme si elles estoyent. 2. 10. 11. — 3. 2. 25. — 3. 14. 5.
21 Et sçachant certainement que celuy qui luy avoit promis estoit puissant aussi de ce faire. 3. 2. 31.
25 Lequel a esté livré pour nos péchez, il est ressuscité pour nostre justification. 2. 16. 5. — 2. 16. 13. — 2. 17. 5.

CHAP. V.

1 Estans doncques justifiez par foy, nous avons paix envers Dieu par nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 2. 16. — 3. 13. 5.
3 Sçachans que tribulation produit patience. 3. 8. 3.
5 Or espérance ne confond point, pourtant que l'amour de Dieu est espandue en nos cœurs par le sainct Esprit qui nous a esté donné. 3. 1. 2. — 3. 2. 12. — 3. 13. 5.
8 Dieu testifie sa charité envers nous, en ce que lorsque nous estions encores abandonnez à péché, Christ est mort pour nous. 2. 12. 4. — 2. 16. 4. — 3. 4. 25.
9 Beaucoup plus doncques estans maintenant justifiez en son sang, nous serons délivrez d'ire par luy. 2. 16. 5.
10 Si lors que nous estions ennemis, nous avons esté réconciliez à Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plustost estans desjà réconciliez, nous sommes délivrez par sa vie. 2. 16. 2. — 2. 16. 4. — 2. 16. 5. — 2. 17. 3. — 2. 17. 6. — 3. 11. 21. — 3. 14. 6.

12 Comme par un homme le péché est entré au monde, et par le péché la mort, et ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes d'autant que tous ont péché. 2. 1. 6. — 2. 1. 8. — 2. 13. 4.

15 Mais le don n'est pas comme le forfait. Car si par le forfait d'un, plusieurs sont morts : beaucoup plustost la grâce de Dieu et le don par la grâce qui est d'un homme, asçavoir Jésus-Christ, a redondé sur plusieurs. 3. 5. 4.

16 Et n'est pas ainsi du bénéfice, comme ce qui est entré par un qui a péché : car la coulpe est d'un forfait en condamnation : mais le don est de plusieurs forfaits à justification. 2. 17. 3. — 2. 17. 4.

19 Comme par la désobéissance d'un homme plusieurs ont esté rendus pécheurs : aussi par l'obéissance d'un, plusieurs seront rendus justes. 2. 1. 4. — 2. 16. 5. — 2. 17. 3. — 3. 11. 4. — 3. 11. 9. — 3. 11. 12. — 3. 11. 23. — 4. 14. 21.

20 Or la Loy est survenue, afin que le forfait abondast : mais là où le péché a abondé, grâce y a plus abondé. 2. 5. 6. — 2. 7. 7.

CHAP. VI.

3 Ne sçavez-vous pas que nous tous qui avons esté baptisez en Jésus-Christ, avons esté baptisez en sa mort? 4. 15. 5.

4 Nous sommes doncques ensevelis avec luy en sa mort par le Baptesme, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi pareillement cheminions en nouveauté de vie. 2. 8. 31. — 2. 16. 7. — 2. 16. 13. — 3. 3. 5. — 4. 16. 16. — 4. 16. 21. — 4. 19. 8.

6 Sçachans que nostre vieil homme a esté crucifié avec luy, à ce que le corps de péché fust destruit, afin que ne servions plus à péché. 3. 3. 9. — 3. 3. 11.

12 Que péché doncques ne règne point en vostre corps mortel, pour luy obéir en ses concupiscences. 3. 3. 13.

14 Péché n'aura point de domination sur vous, puis que vous n'estes point sous la Loy, mais sous la grâce. 3. 19. 6. 4. 15. 12.

18 Estans doncques affranchis (vous estes faits serfs à justi 3. — 3. 16. 2.

19 Je parle à la façon des ho cause de l'infirmité de vostr ainsi que vous avez appliqué v bres pour servir à ordure, et 10. — 3. 25. 8.

23 Les gages de péché, c'est m don de Dieu, c'est vie éterı Jésus-Christ nostre Seigneur. — 2. 8. 59. — 3. 4. 28. — 3

CHAP. VII.

1 Ne sçavez-vous pas frères (ca à ceux qui cognoissent la Lo Loy a domination sur l'homn temps qu'il vit? 4. 15. 12.

7 Que dirons-nous doncques? est-elle péché? ainsi n'advie çois je n'ay point cognu que de péché, sinon par la Loy, 6. — 2. 7. 6.

12 La Loy doncques est sain commandement est juste et 9. 4.

14 Car nous sçavons que la Lo rituelle. 2. 8. 6.

15 Je n'approuve point ce qu veu que je ne fay point ce que 2. 2. 27.

18 Je sçay qu'en moy, c'est-à-d chair, n'habite point de bier vouloir est bien à moy : m trouve point le moyen de p bien. 2. 1. 9.

19 Je ne fay point le bien que ains je fay le mal que je ne vu 2. 2. 27. — 3. 3. 11.

20 Si je fay ce que je ne vueil n'est plus moy qui le fay, m ché qui habite en moy. 2. 2.

23 Mais je voy une autre Loy membres bataillant contre l mon entendement, et me rend à la Loy de péché qui est en n bres. 3. 3. 11.

24 Las! moy misérable, qui me du corps de ceste mort? 3. 9. 11. 11. — 4. 15. 12.

CHAP. VIII.

1 Ainsi doncques, il n'y a m nulle condamnation à ceux

en Jésus-Christ, etc. 3. 4. 28. — 4. 15. 12.

3 Car (ce qui estoit impossible à la Loy, d'autant qu'elle estoit faible en la chair) Dieu ayant envoyé son propre Fils en forme de chair de péché, et par le péché a condamné le péché en la chair. 2. 7. 5. — 2. 12. 4. — 2. 13. 1. — 2. 13. 4. — 2. 16. 6. — 3. 2. 32. — 3. 4. 27. — 3. 11. 23.

6 Or l'affection de la chair est mort : mais l'affection de l'esprit est vie et paix. 2. 3. 1.

7 Pource que l'affection de la chair est inimitié contre Dieu : car elle n'est point sujette à la Loy de Dieu, et de vray elle ne peut. 2. 1. 9. — 3. 3. 8. — 3. 20. 24.

9 Or vous n'estes point en la chair, mais en l'esprit, voire si l'Esprit de Dieu habite en vous : mais si aucun n'a point l'Esprit de Christ, il n'est point à luy. 1. 13. 18. — 3. 1. 2. — 3. 2. 39. — 4. 17. 12.

10 Si Christ est en vous, le corps est mort à cause du péché : mais l'Esprit est vie à cause de justice. 2. 1. 6. — 3. 1. 3. — 3. 2. 24. — 3. 25. 3. — 4. 17. 12.

11 Si l'Esprit doncques, de celuy qui a ressuscité Jésus des morts, habite en vous : celuy qui a ressuscité Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels à cause de son Esprit habitant en vous. 1. 13. 18. — 3. 1. 2. — 3. 2. 39. — 3. 25. 3. — 3. 25. 8. — 4. 17. 12.

14 Tous ceux qui sont menez de l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu. 3. 2. 39.

15 Vous n'avez point receu un Esprit de servitude pour estre derechef en crainte, ains vous avez receu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba père. 2. 11. 9. — 2. 14. 5. — 3. 1. 3. — 3. 2. 11. — 3. 13. 5. — 3. 20. 1. — 3. 24. 1. — 4. 19. 22.

16 Ce mesme Esprit rend tesmoignage avec nostre Esprit, que nous sommes enfans de Dieu. 3. 2. 39.

17 Et si nous sommes enfans, nous sommes doncques héritiers, héritiers, di-je, de Dieu, et cohéritiers de Christ, etc. 2. 12. 2.

19 Le grand désir des créatures, est en ce qu'elles attendent que les enfans de Dieu soyent révélez. 3. 9. 5. — 3. 25. 2.

20 Les créatures sont sujettes à vanité, non point de leur vouloir, etc. 2. 1. 5.

21 Nous sçavons que toutes créatures souspirent et travaillent ensemble, jusques à maintenant. 2. 1. 5. — 3. 25. 11.

23 Et non point seulement elles : mais nous aussi qui avons les prémices de l'Esprit : nous-mesmes di-je, souspirons en nous-mesmes, en attendant l'adoption : asçavoir la délivrance de nostre corps. 3. 18. 3.

24 Nous sommes sauvez en espérance ; or l'espérance qu'on voit, n'est point espérance. 2. 9. 3.

25 Si nous espérons ce que nous ne voyons point, nous l'attendons par patience. 3. 2. 41. — 3. 2. 42. — 3. 25. 1.

26 Pareillement aussi l'Esprit soulage nos foiblesses. Car nous ne sçavons point ce que nous devons prier, comme il appartient, mais l'Esprit mesmes fait requeste pour nous, par souspirs qui ne se peuvent exprimer. 3. 20. 5.

27 Celuy qui sonde les cœurs, cognoist quelle est l'affection de l'Esprit, car il fait requeste pour les saincts selon Dieu. 3. 20. 5. — 3. 20. 34. — 3. 24. 1.

29 Ceux qu'il a paravant cognus, il les a aussi prédestinez à estre faits conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit le premier nay entre plusieurs frères. 2. 13. 2. — 3. 1. 1. — 3. 1. 3. — 3. 8. 1. — 3. 15. 8. — 3. 18. 7. — 3. 22. 10. — 3. 24. 1.

30 Et ceux qu'il a prédestinez, il les a aussi appelez, et ceux qu'il a appelez, il les a aussi justifiez, et ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez. 2. 5. 2. — 3. 14. 21. — 3. 18. 1. — 3. 18. 4. — 3. 24. 6.

32 Luy qui n'a point espargné son propre Fils, mais l'a baillé pour nous, comment ne nous donnera-il toutes choses avec luy ? 2. 14. 7. — 2. 17. 6. — 3. 24. 5.

33 Qui intentera accusation contre les esleus de Dieu ? Dieu est celuy qui jus-

tifie. 3. 11. 3. — 3. 11. 6. — 3. 11. 11.
34 Qui sera celuy qui condamnera? Christ est celuy qui est mort, et (qui plus est) lequel aussi est à la dextre de Dieu, et qui fait aussi requeste pour nous. 2. 16. 13. — 2. 16. 16. — 2. 16. 18. — 3. 20. 20.
35 Qui nous séparera de l'amour de Christ? sera-ce oppression, ou angoisse, ou persécution, ou faim, ou nudité, ou péril, ou glaive? 3. 13. 5.
36 Nous sommes livrez à mort, pour l'amour de toy tous les jours : et sommes estimez comme brebis de la boucherie. 3. 9. 6. — 3. 25. 3.
38 Car je suis asseuré que ne mort ne vie, ny Anges, ne primautez, ne puissances, ne choses présentes, ne choses à venir. 3. 2. 16. — 3. 2. 10. — 3. 15. 8. — 3. 24. 6.
39 Ne hautesse, ne profondeur, n'aucune autre créature, ne nous séparera de l'amour de Dieu, qu'il nous a portée en Jésus-Christ nostre Seigneur. 3. 2. 16. — 3. 2. 28. — 3. 2. 40. — 3. 15. 8.

CHAP. IX.

3 Car je désireroye moy-mesme estre séparé de Christ pour mes frères qui sont mes parens selon la chair. 3. 20. 35.
5 Desquels sont les Pères, et desquels selon la chair Christ est descendu, qui est de Dieu sur toutes choses bénit éternellement. Amen. 1. 13. 11. — 2. 13. 3. — 2. 13. 1. — 2. 14. 6.
6 Tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pas pourtant Israélites. 3. 22. 4. — 4. 2. 3.
7 Et pour estre semence d'Abraham, ils ne sont point pourtant tous enfans : mais en Isaac te sera appelée semence. 3. 21. 7. — 4. 16. 14.
8 C'est-à-dire, ceux qui sont enfans de la chair ne sont point pourtant enfans de Dieu, mais ceux qui sont enfans de la promesse, sont réputez pour semence. 3. 21. 7. — 4. 16. 14.
11 Devant que les enfans fussent nais, et qu'ils eussent fait ne bien ne mal, afin que l'arrest de Dieu demeurast selon l'élection. 3. 22. 4.
12 Non point par les œuvres : mais par celuy qui appelle, il luy fut plus grand servira au moin 2. 25.
13 Ainsi qu'il est escrit, J'ay aimé et ay hay Esaü. 3. 21. 7. — 3.
14 Que dirons-nous doncques? iniquité en Dieu? Ainsi n'adv 22. 8.
15 J'auray merci de celuy à qui dray faire merci, et feray misé à celuy à qui je voudray faire corde. 3. 22. 6.
16 Ce n'est point doncques ne lant ne du courant : mais de I fait miséricorde. 2. 5. 4. — 2 — 3. 24. 1.
17 Je t'ay suscité à ceste pro pour démonstrer en toy ma pu et afin que mon nom soit ann toute la terre. 3. 24. 14.
18 Il a doncques merci de celu veut, et endurcit celuy qu'il 18. 2. — 3. 22. 11.
20 Mais plustost, ô homme, qu qui répliques contre Dieu? 3. — 3. 23. 4. — 3. 24. 16.
21 Le potier de terre, n'a-il poi sance de faire d'une mesme m terre, un vaisseau à honneur, autre à déshonneur? 3. 17. 23. 1. — 3. 23. 4.
22 Et qu'est-ce, si Dieu en voulan trer son ire, et bailler à cogno puissance, a enduré en grande les vaisseaux d'ire appareillez tion? 1. 14. 18. — 3. 23. 4.
24 Lesquels aussi il a appelez, a nous : non point seulement d'e Juifs, mais aussi d'entre les Ge 24. 16.
32 Ils ont heurté contre la pi choppement. 1. 13. 23.
33 Voyci je mets en Sion la pi choppement, et la pierre de tré ment. Quiconques croit en luy point confus. 1. 13. 11. — 1. — 1. 13. 23.

CHAP. X.

3 Car ne cognoissans point la ju Dieu, et voulans establir leur justice, ils ne se sont point s la justice de Dieu. 3. 11. 13.

4 Christ est la fin de la Loy, en justice à tout croyant. 1. 6. 2. — 2. 6. 4. — 2. 7. 2. — 3. 2. 6. — 4. 8. 13.
5 L'homme qui fera ces choses vivra par icelles. 3. 11. 14. — 3. 11. 17. — 3. 17. 3.
6 Mais la justice de la foy dit ainsi, Ne di point en ton cœur, Qui montera au ciel? Cela est ramener Christ d'en haut? 1. 17. 2.
7 Ou qui descendra en l'abysme? Cela est ramener Christ des morts. Là mesme.
8 C'est la parole de foy, laquelle nous preschons. 2. 5. 12. — 3. 2. 29. — 3. 2. 30. — 4. 11. 4.
9 Si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche, et que tu croyes en ton cœur, que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. 3. 11. 14. — 3. 11. 17.
10 On croit de cœur, pour estre justifié : et on confesse de bouche, pour avoir salut. 3. 2. 2. — 3. 2. 8.
11 Quiconques croit en luy, ne sera point confus. 1. 13. 13.
14 Comment doncques invoqueront-ils celuy auquel ils n'ont point creu? Et comment croiront-ils en celuy qu'ils n'ont point ouy? etc. 3. 20. 1. — 3. 20. 11.
17 La foy est par ouyr, et l'ouyr par la Parole de Dieu. 3. 20. 27. — 4. 1. 5. — 4. 8. 9. — 4. 16. 31.

CHAP. XI.

1 Dieu n'a point débouté son peuple, lequel au paravant il a cognu, etc. 3. 22. 6.
4 Mais que luy fut-il respondu de Dieu? Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point ployé le genouil devant Baal. 4. 1. 2.
5 Ainsi doncques au temps présent, il y a du résidu selon l'élection de grâce. 3. 21. 1.
6 Et si c'est par grâce, ce n'est point par les œuvres : autrement grâce n'est plus grâce, etc. 3, 14. 5.
16 Si les prémices sont sainctes, aussi est la masse : et si la racine est saincte, aussi sont les branches. 4. 16. 15.
17 Que si aucunes des branches ont esté rompues, et toy qui estois olivier sauvage y as esté enté, et fait participant de la racine et de la graisse de l'olivier. 3. 1. 1.
20 C'est bien dit, elles ont esté rompues par incrédulité, et tu es debout par foy : ne t'eslève point par orgueil : mais crain. 3. 2. 22. — 3. 24. 6.
26 Et ainsi tout Israël sera sauvé, comme il est escrit, Celuy qui fait délivrance viendra de Sion, et destournera de Jacob les infidélitez. 3. 3. 21.
29 Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance. 4. 16. 14.
32 Dieu a enclos tous en rébellion, afin qu'il fist miséricorde à tous. 2. 7. 8. — 3. 23. 11. — 3. 24. 16.
33 O profondes richesses de la sapience, et cognoissance de Dieu, que ses jugemens sont incompréhensibles et ses voyes impossibles à trouver! 1. 17. 2. — 3. 23. 5.
34 Qui est-ce qui a cognu la pensée du Seigneur, ou qui a esté son conseillier? 3. 2. 34. — 4. 18. 19. — 4. 19. 2.
35 Qui est-ce qui luy a donné le premier, et il luy sera rendu? 3. 14. 5. — 3. 22. 3. — 3. 23. 11.
36 Car de luy, et par luy, et pour luy sont toutes choses. 2. 8. 13.

CHAP. XII.

1 Je vous prie doncques frères, par les miséricordes de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant, sainct, plaisant à Dieu qui est vostre raisonnable service. 2. 5. 4. — 3. 7. 1. 3. 16. 3. — 4. 18. 16.
2 Et ne vous conformez point à ce monde : mais soyez transformez, par le renouvellement de vostre sens pour esprouver quelle est la bonne volonté de Dieu, plaisante et parfaite. 2. 1. 9. — 3. 3. 8.
3 Comme Dieu a departy à un chacun la mesure de foy. 4. 13. 3. — 4. 16. 4.
4 Comme nous avons plusieurs membres en un corps, et tous les membres n'ont une mesme opération, etc. 3. 16. 2.
6 Ou prophétie, prophétisons selon la proportion de foy. 4. 16. 4. — 4. 17. 32.
7 Ou ministères, soyons en l'adminis-

tration, ou celuy qui enseigne qu'il donne enseignement. 4. 3. 8.
8 Et qui exhorte, exhorte : celuy qui distribue le face en simplicité : qui préside le face songneusement : qui fait miséricorde le face joyeusement. 4 3. 8.—4. 3. 9.—4. 11. 1.—4. 20. 4.
10 Enclins par charité fraternelle à aimer l'un l'autre, prévenans l'un l'autre par honneur. 3. 7. 4.
14 Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les, di-je, et ne les maudissez point. 4. 20. 20.
19 Ne vous vengez point vous-mesmes, mes bien-aimez : mais donnez lieu à l'ire : car il est escrit, A moy est la vengence : je le rendray dit le Seigneur. 4. 20. 19.
21 Ne sois point surmonté du mal : mais surmonte le mal par le bien. 4. 20. 20.

CHAP. XIII.

1 Toute personne soit sujette aux puissances supérieures : car il n'y a point de puissance, sinon de par Dieu : et les puissances qui sont, sont ordonnées de Dieu. 3. 19. 15.—4. 10. 3.—4. 10. 5.—4. 20. 4.—4. 20. 7. — 4. 20. 23.
4 Car le Prince est serviteur de Dieu pour ton bien : mais si tu fais mal, crain : car il ne porte point le glaive sans cause : car il est serviteur de Dieu pour faire justice en ire, de celuy qui fait mal. 4. 20. 4.—4. 20. 10.—4. 20. 17.—4. 20. 19.
5 Et pourtant il faut estre sujets, non point seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience. 3. 19. 15.—4. 10. 3.—4. 20. 22.
6 Pour ceste cause aussi vous payez les tributs : car ils sont ministres de Dieu, s'employans à cela. 4. 20. 13.
8 Ne devez rien à personne, sinon que vous aimiez l'un l'autre, car qui aime autruy il a accomply la Loy. 2. 8. 53.
9 Car ceci, Tu ne feras point adultère, Tu ne tueras point, Tu ne desroberas point, Tu ne diras point faux tesmoignage, Tu ne convoiteras point, et s'il y a quelque autre commandement, il est sommairement comprins en ceste parole, asçavoir, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme. 2.
14 Mais soyez vestus du Seigneur Christ, et n'ayez point soin de l
pour accomplir ses convoitises. 3. 10. 2.

CHAP. XIV.

1 Recevez à vous celuy qui est dé
foy, et non point pour déba
disputes. 3. 19. 11.
5 L'un estime un jour plus que
et l'autre estime chacun jour
ment, un chacun soit certainen
solu en sa pensée. 2. 8. 33.
10 Certes nous comparoistrons t
vant le siége judicial de Christ.
23.—3. 5. 8.
11 Car il est escrit, Je vi, dit le Sei
tout genouil se ployera devan
et toute langue donnera lou
Dieu. 1. 13. 11.—1. 13. 23.—3
13 Ne condamnons plus doncqu
l'autre, mais usez plustost d
ment en cela, de ne mettre aucu
pement ou trébuschement à
frère. 3. 19. 11.
14 Je sçay et tien pour certain,
Seigneur Jésus, que rien n'est
quant à soy, sinon à celuy qui
quelque chose estre souillée. 3
17 Le Royaume de Dieu n'es
viande ne bruvage : mais justic
et joye par le sainct Esprit. 2
22 As-tu foy? aye-la en toy-mes
vant Dieu. Bien-heureux est ce
ne se condamne point soy-me
ce qu'il approuve. 3. 19. 8.
23 Mais celuy qui en fait scrupul
condamné s'il en mange : car
mange point par foy; or tout
n'est point de foy est péché.
—3. 15. 6.—3. 19. 8.—4. 1
4. 13. 17.—4. 13. 20.—4. 15

CHAP. XV.

1 Nous qui sommes forts, devo
porter les infirmitez des foi
non point complaire à nous-n
3. 19. 11.
5 Or le Dieu de patience, et de
lation vous doint sentir une
chose entre vous selon Jésus
4. 2. 5.
6 Afin que d'un courage et d'une

vous glorifiiez Dieu, qui est le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 20. 31.
8 Or je di que Jésus-Christ a esté Ministre de la Circoncision, pour la vérité de Dieu, afin de confermer les promesses faites aux Pères. 3. 2. 32. —4. 16. 15.
12 Il y aura une racine de Jessé, et un qui s'eslèvera pour gouverner les Gentils; les Gentils auront espérance en luy. 1. 13. 13.
19 Tellement que depuis Jérusalem et à l'environ jusqu'en l'Illirie j'ay fait abonder l'Evangile de Christ. 4. 3. 4.
20 M'efforçant ainsi d'annoncer l'Evangile, non point où il avoit esté fait mention de Christ. Là mesme.
25 Or maintenant je m'en vay en Jérusalem pour subvenir aux Saincts. 4. 6. 14.
30 Aussi frères, je vous prie par nostre Seigneur Jésus-Christ et par la charité de l'Esprit que vous combatiez avec moy par les prières que ferez à Dieu pour moy. 3. 20. 20.

CHAP. XVI.

3 Saluez Prisque et Aquille mes coadjuteurs en Jésus-Christ. 4. 6. 14.
7 Saluez Andronique et Junie mes cousins, et qui ont esté prisonniers avec moy, lesquels sont notables entre les Apostres, et qui mesmes ont esté devant moy en Christ. 4. 3. 5.
20 Et le Dieu de paix brisera de brief Satan dessous vos pieds. 1. 14. 18.— 3. 15. 5.
25 Suyvant la révélation du secret qui a esté teu si long temps. 2. 9. 4.
26 Manifesté maintenant et notifié en toutes autres nations par les Escritures des Prophètes, etc. 2. 9. 4.

1 CORINTHIENS.

CHAP. I.

1 Paul appelé pour estre Apostre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, etc. Sosthènes nostre frère. 4. 3. 10.
3 Grâce vous soit, et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ. 1. 13. 13.
9 Dieu est fidèle, par lequel vous avez esté appelez à la communion de son Fils Jésus-Christ nostre Seigneur. 3. 5. 5.
11 Il m'a esté signifié de vous par ceux qui sont de chez Chloé, qu'il y a des noises entre vous. 4. 1. 14.
12 Or ce que je di, c'est qu'un chacun de vous dit, Je suis de Paul, et moy d'Apollos, et moy de Céphas, et moy de Christ. 4. 13. 14.
13 Christ est-il divisé? Paul a-il esté crucifié pour vous? ou, avez-vous esté baptisez au nom de Paul? 3. 5. 2. — 4. 15. 13.
20 Où est le sage? où est le scribe? où est le disputateur de ce siècle? Dieu n'a-il pas affoly la sapience de ce monde? 2. 2. 20.
21 Puis qu'en la sapience de Dieu le monde n'a point cognu Dieu par sapience, il a pleu à Dieu par la folie de la prédication sauver les croyans. 2. 6. 1.
23 Nous preschons Christ crucifié, qui est scandale aux Juifs, et folie aux Grecs. 3. 24. 14.
26 Vous voyez vostre vocation que vous n'estes point beaucoup de sages, selon la chair, ne beaucoup de forts, ne beaucoup de nobles. 3. 23. 10.
30 Or c'est de luy que vous estes en Jésus-Christ, lequel nous a esté fait de par Dieu sapience et justice, et sanctification, et rédemption. 2. 15. 2. — 2. 16. 19. — 3. 3. 19. — 3. 4. 30. — 3. 11. 6.— 3. 11. 12.—3. 14. 17. — 3. 15. 5. — 3. 16. 1.

CHAP. II.

2 Je n'ay rien délibéré de sçavoir entre vous, sinon Jésus-Christ, et iceluy crucifié. 1. 13. 13.—2. 12. 4.—2. 12. 5.—2. 15. 2.—3. 2. 1.
4 Et ma parole et prédicaion n'a point esté en paroles attrayantes de sapience humaine : mais en évidence d'Esprit et de puissance. 1. 8. 1. — 4. 1. 6. — 4. 14. 11.
5 Afin que vostre foy ne soit point en sapience des hommes, mais en puissance de Dieu. 3. 2. 35.
8 Laquelle nul des princes de ce monde n'a cognue : car s'ils l'eussent co-

gnue, jamais n'eussent crucifié le Seigneur de gloire. 1. 5. 12. — 2. 14. 2. — 4. 17. 30.
10 Mais Dieu nous les a révélées par son Esprit, car l'Esprit sonde toutes choses, voire mesmes les choses profondes de Dieu. 1. 13. 14.—3. 2. 34.
11 Car qui est-ce des hommes qui sçache les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en luy? Pareillement aussi nul n'a cognu les choses de Dieu, etc. 3. 2. 34.
12 Or avons-nous receu non point l'Esprit de ce monde, mais l'Esprit qui est de Dieu, afin que nous cognoissions les choses qui nous sont données de Dieu, etc. 3. 2. 39.—4. 8. 11.
13 Approprians les choses spirituelles aux spirituels. 4. 16. 31.
14 Or l'homme naturel ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu : car elles luy sont folie, et ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement. 2. 2. 20. —3. 2. 34.
16 Qui a cognu l'intention du Seigneur, qui le puisse instruire? mais nous avons l'intention de Christ. 1. 13. 14. — 3. 13. 4.

CHAP. III.

2 Je vous ay donné du laict à boire, et non point de la viande : car vous ne la pouviez encores porter, mesmes maintenant ne le, etc. 3. 19. 13.
3 Comme ainsi soit, qu'il y ait entre vous envie, et noises, et partialitez, n'estes-vous pas charnels, et ne cheminez-vous pas selon l'homme? 2. 5. 4. —4. 1. 14.
4 Car quand l'un dit : Je suis de Paul : et l'autre, Je suis d'Apollos : n'estes-vous pas charnels? 4. 4. 2. — 4. 13. 14.
6 J'ay planté, Apollos a arrousé : mais Dieu a donné le croistre. 4. 14. 11.
7 Celuy qui plante n'est rien, ne celuy qui arrouse : mais Dieu qui donne le croistre. 2. 5. 4. — 3. 23. 14. — 4. 1. 6.
8 Chacun recevra son propre salaire selon son labeur. 3. 16. 3. — 3. 18. 1.
9 Nous sommes ouvriers avec Dieu, vous estes le labourage de Die fice de Dieu. 2. 5. 17. — 4. 1.
11 Nul ne peut mettre autre for que celuy qui est mis, lequel sus-Christ. 3. 15. 5. — 4. 6. 6
12 Si aucun bastit sur ce fonden argent, pierre précieuse, boi chaume, 3. 5. 9.
13 L'œuvre d'un chacun sera n tée : car le jour la déclairera, qu'elle sera manifestée par le f Là mesme.
14 Si l'œuvre d'aucun qui a édi sus, demeure, il en recevra Là mesme.
15 Si l'œuvre d'aucun brusle, perte, mais il sera sauvé : to ainsi comme parmi le feu. Là
16 Ne sçavez-vous pas que vous temple de Dieu, et que l'Esprit habite en vous? 1. 13. 15.— — 3. 16. 2. — 3. 25. 7. — 4. 3
19 La sagesse de ce monde est f vant Dieu : car il est escrit, prend les sages en leur ruse. — 2. 2. 20.
21 Parquoy que nul ne se glo hommes : Car toutes choses vous. 4. 19. 1.

CHAP. IV.

1 Que l'homme estime de nous de ministres de Christ, et di teurs des secrets, etc. 4. 3. 6. 9. — 4. 8. 1.
4 Je ne me sen en rien coulpabl par cela je ne suis pas justifi celuy qui me juge c'est le Se 3. 12. 2. — 3. 17. 11.
5 Ne jugez rien devant le temps, j à ce que le Seigneur viene, leq clarcira les choses cachées de bres, et manifestera les consei 3. 12. 4.
7 Qui est-ce qui te met en répu et qu'est-ce que tu as que tu receu, et si tu l'as receu pourqu glorifies-tu comme si tu ne point receu? 2. 5. 2. — 3. 7. 1 24. 12.
15 C'est moy qui vous ay engenc Jésus-Christ par l'Evangile. 4.

CHAP. V.

1 On oit totalement dire qu'il y a entre vous paillardise, et telle paillardise qu'entre les Gentils n'est fait mention de semblable, etc. 4. 1. 14.

2 Et vous estes enflez, et n'avez point plustost gémi, afin que celuy qui a fait cest acte fust osté d'entre vous. 4. 1. 15.

4 Vous et mon esprit estans assemblez au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, avec la puissance de nostre Seigneur Jésus-Christ. 4. 11. 5.—4. 12. 4.

5 De livrer di-je, un tel homme à Satan, à la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. 4. 12. 5. — 4. 12. 6.

6 Ne sçavez-vous pas bien qu'un peu de levain fait lever toute la paste. 4. 12. 5.

7 Car nostre Pasque, asçavoir Christ, a esté sacrifié pour nous. 4. 12. 13. — 4. 18. 3.

11 Si quelqu'un qui se nomme frère, est paillard, ou avaricieux, ou idolâtre, ou mesdisant, ou yvrongne, ou ravisseur, vous ne mangiez pas mesmes avec celuy qui est tel. 4. 1. 15. — 4. 12. 5.

12 Qu'ay-je à faire de juger aussi ceux qui sont de dehors? Ne jugez-vous pas de ceux qui sont de dedans? 4. 11. 5.

CHAP. VI.

6 Mais un frère a procès contre son frère, et ce devant les infidèles. 4. 20. 21.

7 Desjà certes il y a totalement de la faute en vous de ce que vous avez procès entre vous. 4. 1. 14.

9 Ne sçavez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu? 3. 4. 21. — 3. 24. 10.

10 Ne vous abusez point, ne les paillards, ne les idolâtres, ne les adultères, ne les efféminez, ne les bougres, ne les larrons, ne les avaricieux, ne les yvrongnes, ne les mesdisans, ne les ravisseurs, n'hériteront point le royaume de Dieu. 3. 4. 21.

11 Vous estes justifiez au nom du Seigneur Jésus, et par l'Esprit de nostre Dieu. 1. 13. 14. — 3. 1. 1. — 3. 6. 3. — 3. 14. 6. — 3. 24. 10.

13 Les viandes sont pour le ventre, et le ventre pour les viandes : mais Dieu destruira iceluy et icelles. 3. 25. 8. — 4. 13. 9. — 4. 19. 7.

15 Ne sçavez-vous pas que vos corps sont membres de Christ? 3. 6. 3. — 3. 25. 8. — 4. 17. 9.

19 Ne sçavez-vous pas que vostre corps est temple du sainct Esprit qui est en vous, lequel vous avez de Dieu, et n'estes point à vous-mesmes? 1. 13. 15.— 3. 6. 3.— 3. 25. 8.— 3. 25. 7.— 4. 3. 1.

20 Car vous estes achetez de prix : glorifiez donc Dieu en vostre corps, et en vostre esprit, lesquels sont à Dieu. 2. 17. 5. — 3. 25. 7.

CHAP. VII.

2 Toutesfois pour éviter paillardise chacun ait sa femme, et chacune ait son mari. 3. 8. 43.

3 Le mari rende la bénévolence deue à la femme, semblablement aussi la femme au mari. 4. 12. 16.

5 Ne fraudez point l'un l'autre, si ce n'est par consentement mutuel pour un temps, afin que vous vaquiez à jusne et oraison, etc. Là mesme.

7 Je voudroye que tous hommes fussent comme moy : mais un chacun a son propre don de Dieu, l'un en une manière, et l'autre en une autre. 2. 8. 42.

9 Mais s'ils ne se contienent qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que brusler. 2. 8. 43. — 4. 13. 17.

14 Le mari infidèle est sanctifié par la femme, et la femme infidèle, est sanctifiée par le mari : autrement vos enfans seront souillez : or maintenant ils sont saincts. 4. 16. 6. — 4. 16. 15. — 4. 16. 31.

19 La circoncision n'est rien, et prépuce n'est rien : mais l'observation des commandemens de Dieu. 4. 14. 24.

21 Es-tu appelé serf? ne t'en chaille : mais si tu peux aussi estre mis en liberté, use-en plustost. 4. 20. 1.

23 Vous estes achetez par prix, ne soyez point serfs des hommes. 4. 20. 32.

31 Ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point : car la figure de ce monde passe. 3. 10. 1. — 3. 10. 4. — 4. 19. 7.

34 La femme qui n'est point mariée, et

la vierge a soin des choses qui sont du Seigneur, à ce qu'elle soit saincte de corps et d'esprit, etc. 2. 8. 13.
35 Or di-je ceci pour vostre commodité, non point pour vous enlacer, etc. 1. 10. 2.

CHAP. VIII.

1 Touchant les choses qui sont sacrifiées aux idoles, nous sçavons que tous avons cognoissance. 1. 10. 22.
5 Jà soit qu'il y en ait qui soyent appelez dieux, soit en terre, etc. 1. 13. 11.
6 Toutesfois nous n'avons qu'un Dieu, qui est le Père, duquel sont toutes choses, et nous en luy : et un Seigneur Jésus-Christ par lequel sont toutes choses, et nous par luy. 1. 13. 11.—2. 3. 6. —2. 14. 3.—2. 15. 5.
9 Mais prenez garde que ceste puissance que vous avez ne soit en quelque sorte en scandale aux infirmes. 3. 19. 11. — 1. 10. 22.

CHAP. IX.

1 Ne suis-je point Apostre? ne suis-je point en liberté? n'ay-je point veu nostre Seigneur Jésus-Christ? N'estes-vous pas mon œuvre en nostre Seigneur? 3. 14. 15. — 4. 1. 14. — 4. 17. 29.
2 Vous estes le seau de mon Apostolat en nostre Seigneur. 4. 1. 6.
5 N'avons-nous pas puissance de mener par tout une femme sœur, ainsi que les autres Apostres, et les frères du Seigneur, et que Céphas? 4. 12. 25.
12 Mais nous n'avons point usé de ceste puissance : ains endurons tout, afin que ne donnions aucun empeschement à l'Evangile de Christ. 3. 14. 15.
16 Mal-heur est sur moy si je n'évangélise. 4. 3. 6.
19 Combien que je soye en liberté à l'endroict de tous, je me suis asservy à tous, afin de gagner plus de gens. 3. 19. 12.
20 Et me suis fait aux Juifs, comme Juif, afin de gagner les Juifs, etc. 3. 19. 12. — 4. 19. 26.
22 Je me suis fait comme foible aux foibles afin de gagner les foibles; je me suis fait toutes choses à tous, afin que totalement j'en sauve quelques-uns. 3. 19. 12.

CHAP. X.

1 Or frères, je vueil bien que v
chiez que nos Pères ont tous e
la nuée, et ont tous passé
mer, etc. 2. 10. 5.
2 Et ont tous esté baptisez en M
la nuée, et en la mer. 4. 15. !
3 Et tous ont mangé d'une mesn
spirituelle. 4. 14. 23. — 4. 18
4 Et ont tous beu d'un mesme
spirituel : car ils beuvoyent de
spirituelle qui les suyvoit, et
estoit Christ. 1. 13. 10. — 2.
4. 14. 26. — 4. 17. 15. — 4
— 4. 17. 22.
5 Mais Dieu n'a point prins p
plusieurs d'eux : car ils ont
cablez au désert. 4. 14. 24.
11 Or toutes ces choses leur ad
en exemples : et sont escri
nous admonester ausquels les
temps sont parvenus. 2. 10.
2. 22.
12 Parquoy celuy qui s'estime
bout, regarde qu'il ne tombe.
— 3. 24. 6.
13 Tentation ne vous a point s
non humaine. 3. 20. 16.
16 La coupe de bénédiction
nous bénissons, n'est-elle pas
munion du sang de Christ? e
que nous rompons, n'est-il pas
munion du corps de Christ? 4
— 4. 17. 15. — 4. 17. 22. — 4
— 4. 18. 8.
17 Nous qui sommes plusieurs,
un pain et un corps, d'autant
sommes tous participans d'un
pain. 4. 17. 14.
23 Tout m'est loisible, mais to
pas expédient : tout m'est
mais toutes choses n'édifient
19. 12.
25 Mangez de tout ce qui se v
boucherie sans en enquérir
conscience. 3. 19. 11.
28 Mais si quelqu'un dit, Cela e
fié aux idoles, n'en mangez
cause de celuy-là qui vous en
tis, et à cause de la conscienc
16. — 4. 10. 4.
29 Mais je di la conscience, n
la tiene, mais celle de l'autre.

lonc que vous mangiez, soit
us beuviez, ou que vous faciez
: autre chose, faites tout à la
le Dieu. 3. 20. 44.
tels que ne bailliez aucun scan-
r aux Juifs, ny aux Grecs, ny
se de Dieu. 3. 19. 11.

CHAP. XI.

mme faisant oraison, ou pro-
t, en ayant quelque chose sur
déshonore son chef. 4. 19. 26.
mme faisant oraison, ou pro-
t, sans avoir la teste couverte,
re son chef. 4. 10. 29.
l'homme, il ne doit point cou-
teste, veu qu'il est l'image et
e de Dieu, mais la femme est
de l'homme. 1. 15. 4.
l y a quelqu'un qui semble es-
tentieux, nous n'avons point
ustumes, ny aussi les Eglises
. 4. 10. 31.
donc vous vous assemblez en-
cela n'est point manger la
Seigneur. 4. 18. 12.
-vous point de maisons pour
et pour boire? mesprisez-vous
de Dieu? 4. 10. 29.
ceu du Seigneur ce qu'aussi je
baillé. 4. 17. 35. — 4. 17. 50.
nt rendu grâces, le rompit, et
nez, mangez : ceci est mon
ni est rompu pour vous, faites
mémoire de moy. 4. 17. 1. —
0.
blement aussi il print la coupe
s'il eut soupé, disant : Ceste
st la nouvelle alliance en mon
aites ceci toutes les fois que
boirez en mémoire de moy.
0.
les fois que vous mangerez
et boirez ceste coupe, vous
rez la mort du Seigneur jus-
e qu'il viene. 4. 16. 30. — 4.
— 4. 17. 37.
hacun donc s'esprouve soy-
et ainsi mange de ce pain, et
le ceste coupe. 4. 1. 15. — 4.
— 4. 17. 40.
ni en boit et mange indigne-
l mange et boit son jugement,
ne discernant point le corps du Sei-
gneur. 4. 1. 15. — 4. 16. 30. — 4.
17. 33. — 4. 17. 34. — 4. 17. 40.

31 Car certes si nous nous jugions nous-
mesmes, nous ne serions point jugez.
3. 3. 18.
32 Quand nous sommes jugez, nous
sommes enseignez par le Seigneur :
afin que nous ne soyons condamnez
avec le monde. 3. 4. 33. — 3. 8. 6.

CHAP. XII.

3 Je vous fay sçavoir, que nul parlant
par l'Esprit de Dieu, ne dit Jésus estre
malédiction : et nul ne peut dire Jésus
estre Seigneur, sinon par le sainct Es-
prit. 2. 2. 20.
6 Il y a pareillement différence d'opéra-
tions : mais il y a un mesme Dieu qui
fait le tout en tous. 2. 3. 6. — 2. 3. 9.
8 Car à l'un est donné la parole de sa-
pience par l'Esprit, et à l'autre la pa-
role de science selon le mesme Esprit.
4. 3. 11.
10 A l'autre diversitez de langues, à
l'autre interprétations des langues. 1.
13. 14. — 3. 2. 9.
11 Mais ce seul et mesme Esprit fait
toutes ces choses, distribuant particu-
lièrement à un chacun selon qu'il veut.
1. 13. 14. — 1. 13. 16. — 4. 13. 3.
12 Comme le corps est un, et a plu-
sieurs membres : mais tous les mem-
bres de ce corps qui est un, jà soit qu'ils
soyent plusieurs : sont un corps : en
telle manière aussi est Christ. 1. 13.
16. — 3. 7. 5. — 3. 16. 2. — 4. 17. 22.
13 Nous sommes tous baptisez en un
Esprit pour estre un corps, soyent
Juifs, soyent Grecs, etc. 4. 14. 7. —
4. 15. 1. — 4. 15. 15. — 4. 16. 22.
25 Afin qu'il n'y ait point de division au
corps : ains que les membres ayent
une mesme solicitude les uns pour les
autres. 3. 20. 20.
28 Et Dieu en a mis aucuns en l'Eglise,
premièrement Apostres, secondement
Prophètes, tiercement Docteurs : et
puis les vertus : conséquemment les
dons de guairisons, secours, etc. 4. 3.
8. — 4. 11. 1. — 4. 20. 4.
31 Mais soyez convoiteux des plus ex-
cellens dons : et je vous vay monstrer

encores une voye plus excellente. 3. 2. 9.

CHAP. XIII.

1 Si je parle les langages des hommes et des Anges, et je n'ay point charité, je suis comme l'airain qui résonne, ou la cymbale tinte. 2. 5. 4.

2 Et si j'ay toute la foy, tellement que je transporte les montagnes, et n'ay point charité, je ne suis rien. 3. 2. 9. — 3. 18. 8.

3 Si je distribue tous mes biens à la nourriture des povres, et si je livre mon corps pour estre bruslé, et je n'ay point charité, cela ne me proufite de rien. 4. 13. 13.

4 Charité ne se courrouce pas aisément, elle est bénigne : charité n'est point envieuse, charité n'a point d'insolence, elle ne s'enfle point. 3. 7. 5. — 3. 7. 6.

9 Nous cognoissons en partie, et prophétisons en partie. 3. 2. 20.

10 Et quand la perfection sera venue, lors ce qui est en partie sera aboly. 3. 2. 13.

12 Nous voyons maintenant par un miroir obscurément : mais alors nous verrons face à face. 3. 25. 11. — 4. 18. 20.

13 Or maintenant ces trois choses demeurent, foy, espérance, charité : mais la plus grande d'icelles, c'est charité. 3. 18. 8.

CHAP. XIV.

15 Quoy doncques ? je prieray d'esprit, mais je prieray aussi d'intelligence : je chanteray d'esprit : mais je chanteray aussi d'intelligence. 3. 20. 5. — 3. 20. 32.

16 Autrement si tu bénis d'esprit celuy qui est du simple populaire, comment dira-il Amen à ton action de grâces ? etc. 3. 20. 33.

29 Et que deux ou trois Prophètes parlent, et que les autres en jugent. 4. 8. 9. — 4. 9. 13.

30 Et si quelque chose est révélée à un autre qui est assis, que le premier se taise. 4. 1. 12. — 4. 8. 9.

34 Que vos femmes se taisent és Eglises : car il ne leur est point permis de parler : mais doyvent estre suje
4. 10. 29.

40 Tout se face honnestemei
ordre. 2. 8. 32. — 3. 20. 29.
10. — 4. 10. 27. — 4. 10. 30

CHAP. XV.

6 Depuis il a esté veu de plu
cens frères à une fois, desq
sieurs sont vivans jusques à
et aucuns dorment. 3. 25. 3

10 J'ay travaillé plus qu'eux t
tesfois non point moy, mai
de Dieu qui est avec moy. 2.
4. 1. 6.

12 Or si on presche que Chris
suscité des morts, comment
cuns d'entre vous qu'il n'es
résurrection des morts ? 3.
4. 1. 14.

13 Car s'il n'est point de résurr
morts, Christ aussi n'est poi
13. 2. — 3. 25. 3.

14 Et si Christ n'est point r
nostre prédication est vaine
13. 2. — 3. 25. 3.

16 Car si les morts ne ressuscit
Christ aussi n'est point ress
13. 2.

17 Et si Christ n'est point r
vostre foy est vaine : vous
cores en vos péchez. 2. 13.
16. 13.

19 Si nous avons espérance
en ceste vie seulement, nou
les plus misérables de tous
mes. 3. 9. 6. — 3. 18. 4.

20 Mais maintenant Christ est
des morts : et a esté fait les
des dormans. 2. 16. 13.

21 Puis que la mort est par u
aussi la résurrection des mo
un homme. 2. 1. 6.

22 Comme tous meurent en A
reillement aussi tous sero
en Christ. 2. 1. 6. — 4. 16.

23 Mais un chacun en son rang
mices, c'est Christ : puis a
qui sont de Christ seront
son advénement. 3. 25. 3.

24 Et puis la fin, quand il aur
royaume à Dieu le Père : qu
aboly toute principauté, et t

'orce. 1. 13. 26. — 2. 14. 3.
5.
ut qu'il règne, tant qu'il ait
ses ennemis sous ses pieds.

d toutes choses luy seront
, lors aussi le Fils mesmes
à celuy qui luy a assujeti
oses, afin que Dieu soit tout
1. 3. 26. — 2. 8. 30. — 2.
2. 15. 5. — 3. 20. 12. — 3.

que tu sèmes n'est point
ne meurt. 3. 25. 4.
air n'est point une mesme
ais autre est la chair des
et autre la chair des bestes :
les poissons : et autre des
. 25. 8.
la gloire du soleil, et autre
le la lune, et autre la gloire
les : car une estoille est dif-
l'autre estoille en gloire.

ier homme Adam a esté fait
ivante : et le dernier Adam,
vivifiant. 1. 15. 4. — 2. 12.
. 2.
st spirituel n'est point le pre-
ce qui est sensuel, puis après
spirituel. 4. 16. 31.
ier homme estant de terre,
tre, et le second homme, as-
Seigneur, est du ciel. 2. 12.
3. 2.—2. 13. 4.—4. 17. 25.
et le sang ne peuvent héri-
aume de Dieu : et la corrup-
rite point l'incorruption. 4.

vous di en secret : vray est
ne dormirons point tous,
s serons tous transmuez. 2.
- 3. 25. 8.
oment, et en un clein d'œil,
ière trompette (car elle son-
morts ressusciteront incor-
, et nous serons transmuez.

faut que ce corruptible yci
orruption, et que ce mortel
immortalité. 3. 25. 7.
ce corruptible yci aura vestu
tion, et ce mortel yci aura
vestu immortalité, alors sera accom-
plie la parole qui est escrite, La mort
est engloutie en victoire. 3. 25. 10.

CHAP. XVI.

2 C'est que chaque premier jour de la
sepmaine chacun de vous mette à part
par devers soy, serrant ce qu'il pourra
par la bénignité de Dieu, etc. 2. 8. 33.
7 Je ne vous vueil point maintenant
veoir en passant : mais j'espère que je
demeureray avec vous quelque temps,
si le Seigneur le permet. 1. 17. 11.

2 CORINTHIENS.

CHAP. I.

2 Grâce vous soit et paix de par Dieu
nostre Père, et de par le Seigneur Jé-
sus-Christ. 1. 13. 13.
3 Le Père de toutes miséricordes et Dieu
de toute consolation. 3. 20. 37.
6 Et soit que nous soyons affligez, c'est
pour vostre consolation et salut qui
s'accomplit en endurant les mesmes
souffrances qu'aussi nous souffrons :
soit que nous soyons consolez, c'est
pour vostre consolation et salut. 3.
5. 4.
12 Car ceste est nostre gloire, asçavoir,
le tesmoignage de nostre conscience,
qu'en simplicité et intégrité de Dieu,
et non point en sapience charnelle, etc.
3. 2. 11. — 3. 17. 14.
19 Le Fils de Dieu Jésus-Christ, qui par
nous a esté presché entre vous, c'est
asçavoir, par moy, et par Sylvain, et
par Timothée, n'a point esté Ouy et
Non, etc. 4. 17. 50.
20 Toutes les promesses de Dieu sont
Ouy en luy, et sont Amen en luy, etc.
2. 9. 2. — 3. 2. 32. — 3. 20. 17. —
4. 14. 20.
22 Lequel aussi nous a seellez, et nous
a donné les arres de l'Esprit en nos
cœurs. 1. 7. 4. — 3. 1. 3. — 3. 2. 36.
3. 24. 1.
23 Or j'appelle Dieu en tesmoin sur mon
âme que c'est pour vous espargner,
que je ne suis point encores venu à
Corinthe. 1. 15. 2. — 2. 8. 24. — 2.
8. 27.
24 Non point que nous ayons domina-
tion sur vostre foy, etc. 4. 8. 9.

CHAP. II.

6 Il suffit à celuy qui est tel, de ceste répréhension qui a esté faite par plusieurs. 3. 4. 13.
7 Tellement qu'au contraire vous luy devez plustost pardonner et le consoler : afin que celuy qui est tel ne soit englouty de trop grande tristesse. 4. 1. 29. — 4. 12. 8.
8 Parquoy je vous prie que vous ratifiiez envers luy vostre charité. 4. 12. 9.
16 C'est asçavoir, odeur de mort à mort à ceux-ci, et odeur de vie à vie à ceux-là, etc. 2. 5. 5.

CHAP. III.

3 En tant qu'il apparoist que vous estes l'épistre de Christ administrée par nous, et escrite non point d'encre, mais de l'Esprit de Dieu vivant, non point en tables de pierre, etc. 2. 8. 57.
5 Non point que soyons suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous-mesmes, mais nostre suffisance est de Dieu. 2. 2. 25. — 2. 2. 27. — 2. 3. 6.
6 Lequel aussi nous a rendus suffisans Ministres du Nouveau Testament, non pas de lettre, mais d'Esprit, car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie. 1. 9. 3. — 2. 7. 2. — 3. 1. 4. — 4. 1. 6. — 4. 14. 11.
7 Que si le ministère de mort escrit en lettres, et engravé en pierres a esté glorieux, tellement que les enfans d'Israël ne pouvoyent regarder, etc. 2. 7. 7. — 2. 11. 7.
8 Comment ne sera plustost glorieux le ministère de l'Esprit? 1. 9. 3.
9 Car si le ministère de condamnation a esté glorieux, le ministère de justice surpasse beaucoup en gloire. 2. 11. 7. — 4. 3. 3.
14 Parquoy leurs entendemens sont endurcis : car jusques au jourd'huy ceste couverture demeure en la lecture de l'Ancien Testament, sans estre ostée (laquelle est abolie par Christ). 2. 10. 23.
15 Ains jusques à ce jourd'huy quand on lit Moyse, la couverture est sur leur cœur. Là mesme.
17 Or le Seigneur est l'Esprit : et là où est l'Esprit du Seigneur, là est
2. 2. 8.
18 Ainsi nous tous qui nous mi
la gloire du Seigneur à face
verte, sommes transformez en l
image de gloire en gloire, co
l'Esprit du Seigneur. 1. 15.
15. 5. — 3. 2. 20. — 3. 3. 9.

CHAP. IV.

4 Esquels le Dieu de ce monde a
les entendemens, asçavoir de
dules, afin que la lumière de
gile de la gloire de Christ, et
13. — 1. 18. 2. — 2. 4. 1. —
6 Dieu qui a commandé que la
resplendist des ténèbres, est
a lui en nos cœurs pour donne
nation de la cognoissance de
de Dieu en la face de Jésus-C
9. 1. — 3. 2. 1. — 4. 1. 5. —
7 Mais nous avons ce thrésor
seaux de terre, afin que l'excel
ceste force soit de Dieu, et n
de nous. 4. 1. 5. — 4. 3. 1.
8 Estans pressez en toutes sort
non point oppressez : estans
gence, mais non point destit
3. 8. 9. — 3. 15. 8.
6 Estans persécutez, mais no
abandonnez : estans abatus,
point perdus. 3. 8. 9. — 3. 1
10 Portant tousjours par tout e
corps la mortification du Seig
sus, afin que la vie de Jésus s
manifestée en nostre corps. 3
3. 15. 8. — 3. 18. 7. — 3. 2
3. 25. 7.
13 Comme ainsi soit que nous a
mesme esprit de foy, selon
escrit, J'ay creu, pource ay-j
aussi nous croyons, et pourt
parlons. 3. 2. 35.

CHAP. V.

1 Car nous sçavons que si nos
tation terrestre de ceste loge
truite, nous avons un édific
Dieu, asçavoir une maison ét
cieux, qui n'est point faite de
25. 6.
2 Car aussi pour cela nous gé
désirans estre revestus de no
micile, qui est du ciel. 3. 9. 5.

ons non point d'estre des-
aais d'estre revestus, afin
est mortel soit englouty par
5. 2. — 3. 9. 5.
si nous a donné les arres
2. 9. 3. — 3. 2. 36.
ayant tousjours confiance,
s que nous sommes voya-
corps, nous sommes absens
ir. 1. 15. 2. — 3. 2. 14. —
3. 25. 1. — 3. 25. 6.
heminons par foy, et non
. 9. 3. — 3. 2. 14.
nous asseurons, et aimons
e hors du corps, et estre
gneur. 1. 15. 2.
ut tous comparoir devant le
al de Christ, afin qu'un cha-
e en son corps selon qu'il
u bien ou mal. 1. 13. 11.—
-3. 18. 1. — 3. 25. 7.
es aucun est en Christ, qu'il
le créature : les vieilles cho-
ssées : voyci, toutes choses
nouvelles. 3. 2. 32.
st de Dieu, qui nous a ré-
soy par Jésus-Christ, et
mé le ministère de réconci-
2. 29. — 3. 2. 32. — 3. 5,
. 4. — 4. 6. 3.
it en Christ, se réconciliant
en ne leur imputant point
its, et a mis en nous la pa-
onciliation. 2. 12. 4. — 2.
. 2. 32. — 3. 4. 25. — 3.
3. 11. 22. — 3. 14. 11. —

mes doncques ambassadeurs
t, comme si Dieu exhortoit
3. 4. 27. — 4. 1. 22. — 4.

fait celuy qui n'a point co-
, estre péché pour nous :
ous fussions justice de Dieu
16. 5. — 2. 16. 6. — 2. 17. 2.
. — 3. 11. 4. — 3. 11. 11.
22. — 3. 11. 23.

CHAP. VI.

nneur et déshonneur, parmi
bonne renommée. 3. 8. 8.
tes le temple de Dieu vivant.
1. 13. 15. — 3. 6. 3. — 3. 16. 2. —
4. 3. 1.

CHAP. VII.

1 Or doncques bien-aimez, puis que nous
avons ces promesses, nettoyons-nous
de toute souilleure de chair et d'es-
prit, parachevans la sanctification en la
crainte de Dieu. 1. 15. 2. — 2. 5. 11.
— 2. 9. 3. — 3. 3. 9. — 3. 16. 2. —
3. 25. 7.
10 Car la tristesse qui est selon Dieu en-
gendre repentance à salut, dont on ne
se repent jamais : mais la tristesse de
ce monde engendre mort. 3. 3. 7. —
3. 4. 2.
11 Car voyci, ceci mesme que vous avez
esté contristez selon Dieu, quel soin
a-il engendré en vous ? voire quelle
satisfaction ? voire marrissement, voire
crainte, voire grand désir, voire zèle,
voire vengence ? vous vous estes par
tout monstrez estre purs en cest af-
faire. 3. 3. 15.

CHAP. VIII.

11 Maintenant doncques achevez aussi
le fait : afin qu'ainsi que la prompti-
tude du vouloir y a esté, tel soit aussi
le parfaire selon vostre avoir. 2. 5. 8.
16 Et grâces à Dieu qui a donné le mesme
soin pour vous au cœur de Tite. Là
mesme.
17 Asçavoir qu'il a eu mon exhortation
pour agréable, et mesmes qu'estant fort
affectionné il s'en est allé vers vous
volontairement. Là mesme.

CHAP. IX.

6 Qui sème chichement, recueillira aussi
chichement : et qui sème libéralement,
recueillira libéralement. 3. 18. 6.
7 Chacun face selon qu'il est délibéré en
son cœur : non point à regret, ou par
contrainte : car Dieu aime celuy qui
donne gayement. 3. 16. 3.
12 Car l'administration de ceste oblation
ne subvient point seulement aux indi-
gences des saincts, mais aussi redonde
en ce que plusieurs en rendent grâces
à Dieu. 3. 7. 5.

CHAP. X.

4 Les armures de nostre guerre ne sont
point charnelles, mais puissantes de

par Dieu, à la destruction des forteresses, etc. 4. 8. 9. — 4. 11. 5. — 4. 11. 10.
6 Et ayans la vengence appareillée contre toute désobéissance, après que vostre obéissance sera accomplie. 4. 6. 3.
8 Car si je me vueil mesmes d'avantage glorifier de nostre puissance, laquelle le Seigneur nous a donnée à vostre édification, et non point à vostre destruction, je n'en auray point de vergongne. 4. 8. 1.

CHAP. XI.

14 Et n'est pas de merveilles : car Satan mesmes se desguise en ange de lumière. 1. 9. 2. — 4. 12. 12.

CHAP. XII.

2 Je cognoy un homme en Christ devant quatorze ans (si ce fut en corps, je ne sçay : si ce fut hors du corps, je ne sçay, Dieu le sçait) qui a esté ravy jusques au tiers ciel. 1. 9. 1. — 1. 14. 4. — 4. 3. 3.
4 A esté ravy en paradis, et a ouy paroles inénarrables, lesquelles il n'est possible à homme de dire. 1. 14. 4.
7 Et de peur que je ne m'eslevasse outre mesure à cause de l'excellence des révélations, il m'a esté mis une escharde en la chair, un ange de Satan pour me buffeter, à ce que je ne m'eslevasse outre mesure. 1. 14. 18. — 3. 3. 14. — 4. 17. 34.
8 Pour laquelle chose j'ay prié trois fois le Seigneur, afin qu'iceluy se partist de moy. 1. 13. 20.
9 Et il m'a dit, Ma grâce te suffit, etc., afin que la puissance de Christ habite en moy. 1. 13. 20. — 2. 3. 13. — 3. 3. 14.
21 Et qu'estant derechef venu, mon Dieu ne m'abbaisse envers vous : et que je ne pleure plusieurs de ceux qui ont péché par avant, et qui ne se sont point amendez, etc. 3. 3. 18. — 4. 1. 27.

CHAP. XIII.

4 Car jà soit qu'il ait esté crucifié par infirmité, néantmoins il vit par la puissance de Dieu, aussi certes nous sommes foibles en luy, mais nous vivrons avec luy de la puissance de Dieu envers vous. 2. 13. 2. — 2. 14. 6. —
5 Expérimentez - vous vous-n vous estes en la foy : espro vous-mesmes; ne vous cogno point vous-mesmes, asçavoir est en vous? etc. 3. 2. 39.
10 Selon la puissance laquelle l m'a donnée à édification, et à destruction. 4. 8. 1.
13 La grâce du Seigneur Jés et la charité de Dieu, et la cation du sainct Esprit soit tous, Amen. 3. 1. 2.

GALATES.

CHAP. I.

1 Paul Apostre non point de pa mes, ny par homme, mais Christ, et par Dieu le Pèı ressuscité des morts. 4. 3. (
2 Et tous les frères qui sont aux Eglises de Galatie. 4. 1
3 Grâce vous soit et paix de p Père, et nostre Seigneur Jés 1. 13. 13.
6 Je m'esbahi qu'en délaissan vous avoit appelez par grâce çavoir Christ), vous estes ment transportez en un autr 4. 1. 27.
8 Or si nous-mesmes, ou ur ciel vous évangélise autr nous ne vous avons évangé soit maudit. 4. 9. 12.
16 De révéler son Fils en mo je l'évangélisasse entre les G 3. 22. 7.
18 Depuis, trois ans après je Jérusalem pour visiter Pier 6. 7. — 4. 6. 14.

CHAP. II.

1 Depuis quatorze ans après derechef en Jérusalem avec 4. 6. 14.
3 Mais aussi Tite qui estoit combien qu'il fust Grec, n traint d'estre circoncis. 3.
6 Car Dieu n'accepte point l extérieure de l'homme. 3. 2
7 La prédication de l'Evangi puce m'estoit commise, co de la Circoncision à Pierre.

8 Celuy qui a besongné par Pierre à l'office d'Apostre envers la Circoncision, a aussi besongné par moy envers les Gentils. 4. 1. 6. — 4. 6. 7.
9 Et Jaques, Céphas et Jehan (qui sont estimez estre les colomnes) ont cognu la grâce qui m'estoit donnée, etc. 4. 6. 13.
11 Mais quand je vei qu'ils ne cheminoyent point de droict pied selon la vérité de l'Evangile, je di à Pierre devant tous, Si toy, etc. 4. 12. 3.
16 Sçachans que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loy, mais par la foy de Jésus-Christ : afin que nous fussions justifiez par la foy de Christ. et non point par les œuvres de la Loy. 3. 17. 2.
19 Car par la Loy je suis mort à la Loy : et suis crucifié avec Jésus-Christ, afin que je vive à Dieu. 2. 16. 7.
20 Ainsi je vi, non point maintenant moy, mais Christ vit en moy : et ce que je vi maintenant en la chair, je vi en la foy du Fils de Dieu. 4. 19. 35.

CHAP. III.

1 Galates mal advisez, qui vous a ensorcelez, que n'obéissiez à la vérité ausquels Jésus-Christ a esté par ci-devant pourtrait devant les yeux, et crucifié entre vous? 1. 11. 7. — 4. 1. 27. — 4. 18. 11.
2 Avez-vous receu l'Esprit par les œuvres de la Loy, ou par la prédication de la foy? 3. 2. 33. — 4. 1. 6.
6 Ains plustost comme Abraham a creu à Dieu, et il luy a esté réputé à justice. 3. 17. 8.
8 Et l'Escriture prévoyant que Dieu justifie les Gentils par la foy, a devant évangélisé à Abraham, disant, Toutes gens seront bénites en toy. 3. 11. 3.
10 Tous ceux qui sont des œuvres de la Loy, sont sous malédiction, car il est escrit, Maudit, etc. 2. 7. 5. — 2. 7. 17. — 2. 16. 2. — 3. 11. 19.
12 La Loy n'est point de la foy, mais l'homme qui fera ces choses vivra en icelles. 3. 11. 18. — 3. 11. 19.
13 Christ nous a rachetez de la malédiction de la Loy, quand il a esté fait pour nous malédiction : car il est escrit, Maudit, etc. 2. 7. 15. — 2. 8. 57. — 2. 16. 2. — 2. 16. 6. — 2. 16. 19. — 2. 17. 4. — 3. 4. 27. — 3. 11. 12. — 3. 19. 3. — 4. 13. 21.
16 Les promesses ont esté dites à Abraham et à sa semence. Il ne dit point, Et aux semences, comme parlant de plusieurs, mais comme d'une. Et à ta semence : qui est Christ. 2. 6. 2. — 2. 13. 3. — 4. 14. 21.
17 Voylà que je di, quant à l'alliance qui au paravant a esté confermée de Dieu en Christ, que la Loy qui est venue quatre cens et trente ans après ne la peut enfreindre, pour abolir la promesse. 3. 11. 20.
18 Si l'héritage est de la Loy, il n'est plus par la promesse, mais Dieu l'a donnée à Abraham par promesse. 3. 11. 17.
19 A quoy doncques sert la Loy? Elle a esté adjoustée à cause des transgressions, etc., et a esté ordonnée par les Anges par la main du Médiateur. 1. 14. 9. — 2. 5. 6. — 2. 7. 2.
21 La Loy doncques a-elle esté adjoustée contre les promesses de Dieu? Ainsi n'adviene : car si la Loy eust esté donnée pour pouvoir vivifier, vrayement la justice seroit de la Loy. 3. 4. 6. — 3. 11. 19.
22 Mais l'Escriture a tout enclos sous péché, afin que la promesse par la foy de Jésus-Christ fust donnée à ceux qui croyent. 3. 4. 6.
24 Par ainsi la Loy a esté nostre pédagogue, pour venir à Christ, afin que nous soyons justifiez par foy. 2. 7. 2. — 2. 7. 11. — 2. 11. 5. — 3. 15. 6.
27 Car vous tous qui estes baptisez, avez vestu Christ. 3. 1. 1. — 3. 1. 3. — 3. 1. 13. — 4. 14. 7. — 4. 15. 6. — 4. 16. 21. — 4. 19. 8.
28 Il n'y a ne Juif, ne Grec, il n'y a ne serf, ne franc, il n'y a ne masle ne femelle : car vous estes tous un en Jésus-Christ. 2. 11. 11. — 4. 20. 1.

CHAP. IV.

1 Or je di, durant tout le temps, que l'héritier est enfant, il n'est différent en rien du serf, combien qu'il soit sei-

gneur de tous. 2. 11. 2. — 2. 11. 5. — 2. 11. 13. — 4. 10. 14.
2 Ains il est sous tuteurs et curateurs, jusques au temps déterminé par le Père. 4. 10. 14.
3 Nous aussi pareillement, lorsque nous estions ènfans, estions réduits en servitude, sous les rudimens du monde. Là mesme.
4 Mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils fait de femme, et fait sous la Loy. 2. 16. 5. — 2. 7. 15. — 2. 11. 11. — 2. 12. 7. — 2. 13. 1. — 2. 13. 3. — 2. 17. 5. — 4. 20. 15.
5 Afin qu'il rachetast ceux qui estoyent sous la Loy : à celle fin que nous receussions l'adoption des enfans. 2. 7. 15. — 3. 13. 5. — 3. 19. 2.
6 Et pourtant que vous estes enfans, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs, criant, Abba, Père. 2. 14. 5. — 3. 1. 3. — 3. 2. 11. — 3. 13. 5. — 3. 20. 37.
8 Alors que vous ne cognoissiez point Dieu, vous serviez à ceux qui de nature ne sont point dieux. 1. 4. 3. — 1. 12. 3.
9 Mais maintenant puis que vous avez cognu Dieu ou plustost avez esté cognus de Dieu, comment vous convertissez-vous derechef aux rudimens foibles et povres, ausquels vous voulez derechef servir comme au paravant? 4. 1. 27. — 4. 10. 10. — 4. 19. 7.
10 Vous observez les jours et les mois, et les temps, et les années. 2. 8. 33.
11 Je crain de vous que d'adventure je n'aye travaillé en vain envers vous. 2. 8. 33.
22 Car il est escrit qu'Abraham a eu deux fils : un de la servante, et un de la franche. 2. 7. 17. — 2. 11. 9. — 4. 2. 3.
24 Lesquelles choses sont dites par allégorie : car ce sont les deux alliances, l'une, di-je, du mont de Sina engendrant à servitude, qui est Agar. 2. 11. 9.
26 Mais la haute Jérusalem est franche, laquelle est mère de nous tous. 4. 1. 1.
28 Nous sommes enfans de promesse ainsi qu'Isaac. 4. 16. 12.
30 Jette hors la servante et :
car le fils de la servante ne s
héritier avec le fils de la fr:
18. 2.

CHAP. V.

1 Tenez-vous donc fermes en
en laquelle Christ nous a a
et ne soyez point derechef de
joug de servitude. 3. 19. 2.
14. — 4. 10. 8. — 4. 10. 9. —
4 Vous tous qui voulez estre
par la Loy, vous vous an
Christ, et estes décheus de
3. 19. 14.
5 Nous attendons l'espérance
par foy en Esprit. 3. 2. 43. —
6 Ne circoncision ne prépuce
aucune chose en Jésus-Chris
foy œuvrante par charité. 3.
13 Car frères vous avez esté
liberté : seulement gardez
berté ne soit occasion à la cl
servez l'un à l'autre par cl
19. 11.
14 Toute la Loy est accompli
parole, asçavoir en ceste-ci,
ras ton prochain comme to
2. 8. 53.
17 La chair convoite contre l'
l'Esprit contre la chair, et c
sont contraires l'une à l'aut
ment que vous ne faites poir
que vous voulez. 2. 2. 27. -
19 Les œuvres de la chair s
festes, lesquelles sont adult
lardise, etc. 2. 1. 8. — 3. 1
15. 10.

CHAP. VI.

10 Pendant que nous avons
faisons bien à tous, mais
ment aux domestiques de la
6. — 3. 20. 38.
14 Mais quant à moy, ainsi
que je me glorifie sinon e
de nostre Seigneur Jésus-C
laquelle le monde m'est c
moy au monde. 2. 16. 7.
15 Car en Jésus-Christ, ne Ci
ne prépuce ne vaut aucune c
la nouvelle créature. 2. 11.
14. 24.
17 Que nul désormais ne me b

car je porte en mon corps les flestrissures du Seigneur Jésus-Christ. 3. 18. 7. — 3. 25. 8.

ÉPHÉSIENS.

CHAP. I.

2 Grâce vous soit et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ. 1. 13. 13.

3 Qui nous a bénis en toutes bénédictions spirituelles és choses célestes en Christ. 3. 22. 10.

4 Comme il nous a esleus en luy devant la fondation du monde, afin que fussions saincts et irrépréhensibles devant luy en charité. 2. 3. 8. — 2. 8. 53. — 2. 12. 5. — 2. 16. 4. — 3. 15. 5. — 3. 17. 15. — 3. 19. 2. — 3. 22. 1. — 3. 22. 10. — 3. 23. 12. — 3. 24. 3. — 3. 24. 5.

5 Lequel nous a prédestinez pour nous adopter à soy par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté. 2. 12. 5. — 3. 11. 4. — 3. 18. 2.

6 A la louange de la gloire de sa grâce, de laquelle il nous a rendus agréables en son bien-aimé. 2. 17. 2. — 3. 2. 32. — 3. 11. 4.

7 Par le sang duquel nous avons rédemption, asçavoir rémission des péchez selon les richesses de sa grâce. 3. 4. 30.

9 Nous ayant donné à cognoistre le secret de sa volonté, selon son bon plaisir, lequel il avoit premièrement arresté en soy. 4. 14. 2. — 4. 19. 36.

10 Afin qu'en la dispensation de l'accomplissement des temps il recueillist ensemble le tout en Christ, tant ce qui est és cieux que ce qui est en la terre, en iceluy-mesme. 2. 12. 5. — 3. 20. 21.

13 En qui vous estes aussi, ayans ouy la parole de vérité, asçavoir l'Evangile de vostre salut : auquel aussi ayans creu, vous estes seellez du sainct Esprit de la promesse. 2. 9. 3. — 2. 10. 3. — 3. 1. 4. — 3. 2. 36. — 3. 24. 1. — 3. 24. 8.

14 Lequel est arre de nostre héritage jusqu'à la rédemption de la possession acquise à la louange de sa gloire. 2. 10. 23. — 3. 24. 8.

17 Afin que le Dieu de nostre Seigneur Jésus-Christ, le Père, di-je, de gloire, vous doint l'Esprit de sapience et de révélation pour avoir cognoissance de luy. 2. 2. 21.

18 Afin que vous sçachiez quelle est l'espérance de sa vocation, et quelles sont les richesses de la gloire de son héritage és saincts. 3. 2. 16. — 4. 8. 11.

20 Par laquelle il a besongné en Christ, quand il l'a ressuscité des morts, et fait seoir à sa dextre és lieux célestes. 2. 16. 15.

21 Par-dessus toute principauté et puissance, et vertu, et seigneurie, et pardessus tout nom, qui est nommé, non-seulement en ce siècle, mais aussi en celuy qui est à venir. 1. 14. 5. — 2. 15. 5. — 2. 16. 15.

22 Et l'a constitué sur toutes choses pour estre chef à l'Eglise. 2. 12. 5. — 2. 15. 5. — 4. 6. 9.

23 Laquelle est le corps d'iceluy, et l'accomplissement de celuy qui accomplit tout en tous. 2. 15. 5. — 3. 20. 38. — 4. 1. 10. — 4. 17. 9.

CHAP. II.

1 Lors que vous estiez morts en vos défautes et péchez. 3. 24. 10.

2 Esquels quelque temps vous avez cheminé selon le cours de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air qui est l'esprit qui besongne maintenant és enfans de rébellion. 1. 14. 13. — 1. 14. 18. — 2. 4. 1. — 3. 24. 10.

3 Entre lesquels aussi nous tous avons conversé quelque temps, és concupiscences de nostre chair, exécutans les désirs de la chair, et de nos pensées : et estions de nature enfans d'ire, comme aussi les autres. 2. 1. 6. — 2. 1. 11. — 4. 16. 17.

4 Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, par sa grande charité, de laquelle il nous a aimez. 3. 14. 5.

5 Du temps mesme que nous estions morts en péché, nous a vivifiez ensemble par Christ. 2. 5. 19. — 3. 14. 5.

6 Et nous a ressuscitez ensemble, et nous a fait seoir ensemble és lieux

célestes en Jésus-Christ. 2. 16. 16. — 3. 15. 6. — 3. 25. 1.
8 Vous estes sauvez de grâce par la foy : et cela non point de vous, c'est don de Dieu. 3. 13. 2. — 3. 14. 11.
9 Non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie. 3. 13. 2.
10 Car nous sommes son ouvrage estans crééz en Jésus-Christ à bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que cheminions en icelles. 2. 3. 6. — 3. 3. 21. — 3. 14. 5. — 3. 15. 7. — 3. 23. 13.
11 Ayez souvenance que vous jadis Gentils en chair, estiez appelez Prépuce par celle qui est appelée Circoncision, faite de main en la chair. 4. 14. 12. — 4. 16. 15.
12 Que vous estiez, di-je, en ce temps-là hors de Christ, n'ayans rien de commun avec la république d'Israël, estrangers des alliances de la promesse, n'ayans point d'espérance, et sans Dieu au monde. 1. 4. 3. — 1. 5. 12. — 2. 6. 1. — 3. 24. 10. — 4. 14. 12. — 4. 16. 3. — 4. 16. 24.
14 Il est nostre paix, qui de tous les deux a fait un, et a rompu la closture de la paroy d'entre deux. 2. 7. 17. — 2. 11. 11. — 3. 2. 28. — 3. 2. 32. — 3. 13. 4. — 4. 16. 13.
16 Et afin qu'il ralliast les uns et les autres à Dieu en un corps, par la croix, ayant destruit en icelle l'inimitié. 2. 17. 2.
19 Vous n'estes donc plus estrangers et forains, mais combourgeois des saincts et domestiques de Dieu. 3. 25. 1.
20 Edifiez sur le fondement des Apostres, et des Prophètes, estant Jésus-Christ la maîtresse pierre du coing. 1. 7. 2. — 4. 1. 9. — 4. 2. 1. — 4. 2. 4. — 4. 6. 5.
21 En qui tout le bastiment adjousté ensemble, se lève pour estre un temple sainct au Seigneur. 3. 15. 5. — 3. 16. 2.

CHAP. III.

2 Voire si vous avez ouy la dispensation de la grâce de Dieu, laquelle m'a esté donnée envers vous. 4. 14. 2.
7 Duquel je suis fait ministre selon le don de la grâce de Dieu, lequel m'est donné suyvant l'efficace de sa puissance. 3. 22. 7.
10 Afin que la sapience de Dieu, diverse en toutes sortes, soi festée aux principautez et pu és lieux célestes par l'Eglise. — 2. 11. 12. — 3. 24. 16.
12 Par lequel nous avons hard accès en confiance, par la foy avons en luy. 3. 2. 15. — 3. 3. 20. 12.
14 Pour laquelle chose je ploye noux vers le Père de nostre Jésus-Christ. 2. 14. 7.
15 Duquel toute la parenté est és cieux et en la terre. 2. 14.
16 Afin que selon les richesse gloire il vous doint que soye borez de force par son E l'homme intérieur. 2. 12. 5.
17 Et que Christ habite en vos c foy. 2. 9. 3. — 2. 12. 5. —
18 Afin qu'estans enracinez et en charité, vous puissiez com avec tous les saincts quelle es geur et la longueur, la profo la hauteur. 2. 8. 53. — 2. 12. 2. 14. — 3. 14. 19.
19 Et cognoistre la dilection de laquelle surmonte toute cogno afin que soyez remplis en tou tude de Dieu. 2. 12. 5. — 3.

CHAP. IV.

2 Supportans l'un l'autre en ch 12. 11. — 4. 12. 13.
3 Estans songneux de garder l'un prit par le lien de paix. Là me
4 Il n'y a qu'un corps et un comme aussi vous estes app une espérance de vostre voca 1. 3. — 4. 3. 1. — 4. 6. 10.
5 Il n'y a qu'un Seigneur, une baptesme. 1. 13. 16. — 4. 2. 5
7 Mais la grâce est donnée à ch nous, selon la mesure du Christ. 2. 15. 5. — 3. 1. 2. —
8 Estant monté en haut, il a me tive une grande multitude de 1. 13. 11. — 2. 16. 16.
10 Celuy qui est descendu, c'e mesme qui est monté sur cieux, afin qu'il remplist tout ses. 2. 16. 14. — 4. 3. 2. —
11 Il a doncques donné les uns po

s, et les autres pour estre Pro-
et les autres pour estre Evan-
, et les autres pour pasteurs
urs. 4. 1. 1. — 4. 1. 5. — 4.
4. 6. 10. — 4. 8. 12.
'assemblage des saincts, pour
du ministère, etc. 4. 1. 5. —

s à ce que nous nous rencon-
ous en l'unité de la foy, etc.
.
ie nous ne soyons plus enfans
et estans démenez çà et là à
nts de doctrine par la piperie
imes, et par leurs ruses à cau-
ient séduire. 4. 3. 1.
fin que suyvans vérité avec
nous croissions en tout en ce-
est le chef, asçavoir Christ. 2.
— 3. 1. 1. — 3. 1. 3. — 4. 3.
6. 9. — 4. 17. 9.
tout le corps adjousté, et
isemble par toutes les joinc-
fournissement, prend accrois-
de corps, etc. 2. 13. 1. — 4.
4. 17. 9.
onc et adjure par le Seigneur,
s ne cheminiez plus comme le
s Gentils chemine en la vanité
entendement. 2. 3. 1.
leur pensée obscurcie de ténè-
estans estrangez de la vie de
3. 1.
'avez point ainsi apprins Christ.
— 3. 6. 4.
ir, que vous ostiez le vieil
quant à la conversation pré-
lequel se corrompt par les
scences qui séduisent. 3. 3. 8.
4.
soyez renouvelez en l'Esprit
re entendement. 2. 1. 9. — 2.
3. 3. 9. — 3. 7. 1.
rez vestus du nouvel homme,
lon Dieu en justice et vraye
é. 1. 15. 4.
donnez point lieu au diable. 1.

eluy qui desroboit ne desrobe
mais plustost qu'il travaille en
nant de ses mains en ce qui est
c. 3. 24. 10.
contristez point le sainct Esprit
de Dieu, par lequel vous estes signez
pour le jour de la rédemption. 2. 5. 8.

CHAP. V.

1 Soyez donc imitateurs de Dieu comme
chers enfans. 3. 6. 3.
2 Cheminez en charité, ainsi que Christ
aussi nous a aimez, et s'est livré soy-
mesme pour nous en oblation et sa-
crifice à Dieu en odeur de bonne sen-
teur. 2. 17. 5. — 4. 19. 23.
6 Nul ne vous déçoive par vaines pa-
roles : car pour ces choses l'ire de
Dieu vient sur les enfans de rébellion.
3. 2. 27.
8. Vous estiez jadis ténèbres, mais main-
tenant vous estes lumière au Seigneur:
cheminez comme enfans de lumière.
3. 16. 2. — 3. 24. 10.
14 Toy qui dors, esveille-toy, et te lève
des morts, et Christ t'esclairera. 2.
5. 19.
23 Car le mari est chef de la femme,
ainsi que Christ est chef de l'Eglise.
3. 6. 3. — 4. 6. 9.
25 Et s'est livré soy-mesme pour elle.
4. 1. 17. — 4. 8. 12. — 4. 20. 29.
26 Afin qu'il la sanctifiast, la nettoyant
par lavement d'eau par la parole. 3. 3.
11. — 3. 6. 3. — 4. 1. 13. — 4. 15. 2.
— 4. 16. 22.
27 Afin qu'il se la rende une Eglise glo-
rieuse, n'ayant point de tache ne ride,
ny aucune telle chose. 3. 3. 11. — 4.
1. 10.
28 Ainsi les maris doyvent aimer leurs
femmes, comme leurs corps mesmes;
qui aime sa femme, il s'aime soy-mesme.
4. 19. 35.
29 Car personne n'eut oncques en haine
sa chair, ains la nourrit et entretient,
comme aussi fait le Seigneur l'Eglise.
Là mesme.
30 Nous sommes membres de son corps,
de sa chair et de ses os. 2. 12. 2. —
2. 12. 7. — 3. 1. 3. — 4. 17. 9. — 4.
19. 35.
32 Ce secret est grand, voire, di-je, tou-
chant Christ et l'Eglise. 2. 12. 7. —
4. 12. 24. — 4. 19. 35.

CHAP. VI.

1 Enfans, obéissez à père et à mère au

Seigneur : car cela est juste. 2. 8. 36. — 2. 8. 38. — 4. 20. 29.
4 Et vous pères, ne provoquez point vos enfans à despit, mais nourrissez-les en instruction et remonstrance du Seigneur. 4. 20. 29.
9 Quant à luy, il n'a point d'esgard à l'apparence des personnes. 3. 23. 10.
10 Au reste, mes frères, fortifiez-vous au Seigneur, et en la puissance de sa force. 2. 5. 8.
12 Nous n'avons point la luitte contre le sang et la chair : mais contre les principautez, contre les puissances, contre les seigneurs du monde, gouverneurs des ténèbres, etc. 1. 14. 13. — 1. 17. 8.
13 Parquoy prenez toutes les armes de Dieu, afin que puissiez résister au mauvais jour, et ayans tout surmonté demeurer fermes. 1. 14. 13. — 2. 5. 11.
16 Prenans sur tout le bouclier de foy, par lequel vous puissiez esteindre tous les dards enflammez du malin. 3. 2. 21. — 3. 20. 12.
18 Prians en toutes sortes de prière et requeste en tout temps en esprit et veillans à cela avec toute persévérance et requeste pour tous les saincts. 3. 20. 5. — 3. 20. 7. — 3. 20. 12.
19 Et pour moy, afin que parole me soit donnée à bouche ouverte en hardiesse, afin de notifier le secret de l'Evangile. 3. 20. 20.

PHILIPPIENS.

CHAP. I.

1 Paul et Timothée serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saincts en Jésus-Christ, qui sont en Philippes avec les Evesques et Diacres. 4. 3. 7. — 4. 3. 8.
4 Faisant tousjours prières avec joye pour vous tous en toutes mes oraisons. 2. 2. 25.
6 Estant asseuré de cela, c'est asçavoir que celuy qui a commencé ceste bonne œuvre en vous, la parfera jusques à la journée de Jésus-Christ. 2. 3. 6. — 3. 18. 1. — 3. 24. 6.
20 Selon ma ferme attente, et mon espérance, que je ne seray confus en rien : ains qu'en toute asseurance, comme tousjours il a esté, aussi maintenant Christ sera magnifié en mon corps, soit par vie, soit par [illegible]
2. 13.
23 Je suis enserré des deux cos[illegible] dant mon désir à desloger, [illegible] avec Christ. 3. 9. 4.
29 Car il vous est donné pour [illegible] non-seulement de croire en l[illegible] aussi d'endurer pour luy. 2. 1[illegible]

CHAP. II.

2 Accomplissez ma joye, en a[illegible] mesme sentiment, ayans un[illegible] charité, estant d'un mesme [illegible] et d'un mesme consentement.
3 Que rien ne soit fait par co[illegible] ou par vaine gloire : mais en [illegible] l'un l'autre par humilité de c[illegible] excellent que soy-mesme. 3. 7[illegible]
5 Qu'il y ait une mesme affection [illegible] qui a esté aussi en Jésus-Chris[illegible]
6 Lequel estant en forme de Die[illegible] point réputé rapine d'estre égu[illegible] 1. 13. 11. — 1. 13. 24.
7 Il s'est anéanty soy-mesme, ay[illegible] forme de serviteur, fait à la se[illegible] des hommes, et trouvé en fig[illegible] me un homme. 1. 13. 24. — — 2. 16. 5. — 4. 17. 25.
8 Il s'est abbaissé soy-mesme, obéissant jusques à la mort, [illegible] mort de la croix. 2. 13. 2. — — 3. 15. 8. — 4. 14. 21.
9 Pour laquelle chose aussi Die[illegible] verainement eslevé, et luy a [illegible] nom qui est sur tout nom. 2 [illegible] — 2. 13. 2. — 2. 15. 5. — 2 [illegible] — 2. 17. 6.
10 Afin qu'au nom de Jésus tou[illegible] se ploye de ceux qui sont és [illegible] en la terre, et dessous la ter[illegible] 24. — 2. 11. 12. — 2. 14. 3. [illegible]
12 Mes bien-aimez, ainsi que [illegible] tousjours obéy, non-seulemen[illegible] en ma présence, mais beauc[illegible] maintenant en mon absence, [illegible] vous à vostre salut avec c[illegible] tremblement. 2. 5. 11. — 3. 3. 18. 1.
13 C'est Dieu qui fait en vous, [illegible] loir et le faire, selon son bo[illegible] 2. 2. 27. — 2. 3. 6. — 2. 3. 3. 11. — 2. 5. 11. — 3. 2. 11. 12.

15 Afin que vous soyez sans reproche, et simples enfans, di-je, de Dieu, irrépréhensibles au milieu de la nation tortue et perverse, entre lesquels luisez comme flambeaux au monde qui portent au-devant la parole de vie. 3. 17. 15.

17 Que si mesmes je sers d'aspersion sur le sacrifice et service de vostre foy, j'en suis joyeux, et m'esjouy du bien de vous tous. 3. 2. 6.

20 Je n'ay personne de pareil courage. qui soit voirement songneux de vos besongnes. 4. 6. 15.

21 Car tous cherchent les choses qui leur sont propres, non point celles de Jésus-Christ. Là mesme.

CHAP. III.

5 Hébrieu des Hébrieux : Pharisien de religion. 3. 24. 10.

6 Quant au zèle, persécutant l'Eglise, quant à la justice qui est en la Loy, estant sans reproche. Là mesme.

8 Voire certes, j'estime toutes choses estre dommage pour l'excellence de la cognoissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes ces choses, et les tien comme fiente, etc. 3. 11. 13. — 3. 25. 2.

10 Pour le cognoistre, et la puissance de sa résurrection, et la participation de ses afflictions en estant conformé à sa mort. 2. 16. 13. — 3. 8. 1. — 3. 15. 8. — 3. 25. 2.

12 Non point que j'aye desjà appréhendé, ou que je soye desjà parfait : mais je poursuy pour tascher d'appréhender, etc. 4. 8. 11.

13 Mais une chose fay-je, c'est qu'en oubliant les choses qui sont en derrière, et m'advançant aux choses qui sont en devant, je tire vers le but, etc. 3. 14. 13. — 3. 25. 2.

15 Nous tous qui sommes parfaits, ayons ce sentiment : et si vous sentez quelque chose, autrement, Dieu le vous révélera aussi. 3. 2. 4. — 4. 1. 12.

20 Mais nostre conversation est és cieux : dont aussi nous attendons le Sauveur, asçavoir le Seigneur Jésus-Christ. 3. 25. 2. — 4. 17. 27. — 4. 17. 29.

21 Qui transformera nostre corps vil, afin qu'il soit fait conforme à son corps glorieux, etc. 3. 25. 3. — 3. 25. 4. — 3. 25. 8. — 4. 17. 29.

CHAP. IV.

3 Je te prie aussi, mon vray compagnon, aide-leur, à celles, di-je, qui ont bataillé avec moy en l'Evangile, avec Clément et mes autres coadjuteurs, desquels les noms sont au livre de vie. 3. 24. 9.

6 Ne soyez en soucy de rien, mais qu'en toutes choses vos requestes soyent notifiées à Dieu par prière ou supplication, avec action de grâces. 3. 20. 28. — 3. 20. 40.

12 Je sçay estre abbaissé, je sçay aussi estre abondant par tout et en toutes choses, j'ay apprins d'estre saoulé et d'avoir faim, et d'abonder et d'avoir faute. 3. 10. 5. — 3. 19. 9.

18 J'ay, di-je, esté remply ayant receu d'Epaphrodite, ce qui m'a esté envoyé de par vous, comme un odeur de bonne senteur, un sacrifice agréable et plaisant à Dieu. 4. 18. 16.

COLOSSIENS.

CHAP. I.

4 Ayant ouy vostre foy en Jésus-Christ, et la charité que vous avez envers tous les saincts. 2. 10. 3. — 3. 18. 3.

5 Pour l'espérance qui vous est gardée és cieux, etc. 3. 18. 3. — 3. 25. 1.

9 Pourtant dés le jour que nous avons ouy vostre foy, nous ne cessons de prier pour vous, et demander que soyez remplis de la cognoissance de la volonté d'iceluy en toute sapience et intelligence spirituelle. 2. 2. 25.

10 Et croissans en la cognoissance de Dieu. 1. 7. 3.

12 Rendans grâces au Père, qui nous a faits idoines à participer à l'héritage des saincts en la lumière. 3. 22. 1.

13 Lequel nous a délivrez de la puissance des ténèbres ; et nous a transportez au royaume du Fils de sa dilection. 3. 15. 6.

14 En qui nous avons délivrance par son sang, asçavoir rémission des péchez. 2. 17. 5. — 3. 4. 30. — 3. 15. 5.

15 Lequel est l'image de Dieu invisible, premier-nay de toute créature. 2. 2. 20. — 2. 6. 4. — 2. 12. 4. — 2. 12. 7. 2. 14. 2. — 2. 14. 5.
16 Car en luy ont esté créées toutes choses qui sont és cieux, et qui sont en la terre visibles et invisibles, soyent les Thrones, ou les dominations, ou les principautez, ou les puissances. Toutes choses, di-je, sont créées par luy, et pour luy. 1. 14. 10. — 2. 12. 7.
18 Et c'est luy qui est le chef du corps de l'Eglise. 2. 12. 7. — 4. 6. 9.
20 Et de réconcilier par luy toutes choses à soy, appaisant par le sang de la croix d'iceluy les choses qui sont tant en terre qu'és cieux. 1. 14. 10. — 2. 17. 2. — 3. 4. 27. — 3. 15. 5.
21 Et vous qui jadis estiez estrangers de luy, et qui estiez ses ennemis de pensées en mauvaises œuvres. 2. 16. 2. — 3. 14. 6.
22 Maintenant toutesfois il vous a réconciliez en son corps, de sa chair, par la mort pour vous rendre saincts, sans tache, et irrépréhensibles devant soy. 2. 16. 2.
24 Je m'esjouy maintenant en mes souffrances pour vous, et accomply le surplus des afflictions de Christ en ma chair pour son corps, qui est l'Eglise. 3. 5. 3. — 3. 5. 4. — 4. 12. 5.
26 Le secret qui a esté caché de tout temps et aage : mais maintenant est manifesté à ses saincts. 2. 11. 12. — 2. 7. 17. — 3. 2. 14. — 4. 14. 2.

CHAP. II.

2 Afin que leurs cœurs soyent consolez eux estans joincts ensemble en charité, et en toutes richesses de certitude d'intelligence, à la cognoissance du secret de nostre Dieu et Père, et de Christ. 3. 2. 14.
3 En qui sont cachez tous les thrésors de sapience et de science. 2. 11. 5. — 2. 12. 4. — 2. 15. 2. — 3. 2. 13. — 3. 11. 12. — 4. 8. 7. — 4. 10. 8. — 4. 18. 20.
8 Prenez garde que nul ne vous butine par la philosophie et vaine déception selon la tradition des hommes, etc. 4. 10. 8. — 4. 10. 24.
9 Car toute la plénitude de divi[...] bite en luy corporellement. 1. [...] — 2. 11. 5.
10 Et estes complets en luy, qu[...] chef de toute principauté et pui[...] 1. 14. 3. — 4. 6. 9.
11 Par lequel aussi vous estes ci[...] d'une circoncision faite sans m[...] le despouillement du corps des [...] de la chair, etc. 4. 14. 24. — 4. [...]
12 Estans ensevelis avec luy par [...] tesme, etc. 3. 25. 8, — 4. 15. 16. 21.
13 Et quand vous estiez morts e[...] et au prépuce de vostre chair, [...] a vivifiez ensemble avec luy, vo[...] pardonné tous vos péchez. 2[...]
14 Ayant effacé l'obligation qu[...] contre nous, laquelle gisoit és [...] nances, et nous estoit contr[...] qu'il a abolie et fichée en la c[...] 7. 17. — 2. 17. 5. — 3. 4. 25.
15 Ayant despouillé les princip[...] puissances, lesquelles il a publiq[...] menées en monstre, triomphan[...] en icelle. 2. 16. 6.
16 Que nul doncques ne vous co[...] en manger ou en boire, ou en [...] tion d'un jour de feste, ou de [...] lune, ou des Sabbaths. 2. 8. 3[...]
17 Lesquelles choses sont om[...] choses qui estoyent à venir, [...] corps en est en Christ. 2. 7. 16. 31. — 4. 14. 22. — 4. 14. 25.
19 Et ne retenant point le chef, tout le corps estant fourny et s[...] semble par jointures et liaison[...] en accroissement de Dieu. 2. [...]
20 Si vous estes doncques mor[...] Christ, quant aux rudimens du [...] pourquoy vous charge-on d[...] nances, comme si vous vi[...] monde? 4. 10. 9. — 4. 10. 4. 19. 7.
21 Asçavoir, ne mange, ne go[...] touche point. 4. 10. 13.
23 Lesquelles ont toutesfois [...] espèce de sapience en dévot[...] lontaire et humilité d'esprit, 10. 11. — 4. 10. 24. — 4. 13.

CHAP. III.

1 Si doncques vous estes res[...]

avec Christ, cherchez les choses qui
sont en haut, là où Christ est assis à
la dextre de Dieu. 3. 6. 3.—4. 17. 36.
2 Pensez aux choses qui sont en haut,
non point à celles qui sont sur la terre.
4. 17. 36.
3 Vous estes morts, et vostre vie est cachée avec Christ en Dieu. Or quand Christ qui est vostre vie apparoistra, lors aussi vous apparoistrez, avec luy en gloire. 2. 16. 7. — 2. 16. 13. — 3. 25. 1.
5 Mortifiez doncques vos membres, qui sont sur terre, paillardise, souilleure, appétit désordonné, mauvaise concupiscence, et avarice qui est idolâtrie. 2. 16. 13.
6 Pour lesquelles choses, l'ire de Dieu vient sur les enfans de rébellion. 3. 2. 27.
9 Ne mentez point l'un à l'autre ayans despouillé le vieil homme avec ses faits. 3. 3. 8.
10 Et ayans vestu le nouveau, lequel se renouvelle en cognoissance, selon l'image de celuy qui l'a créé. 1. 15. 4. 3. 3. 9.
11 Où il n'y a Grec ne Juif, Circoncision ne Prépuce, Barbare ne Scythe, serf ne franc, mais Christ y est tout en tous. 4. 20. 1.
14 Outre tout cela, soyez vestus de charité, qui est le lien de perfection. 2. 8. 53. — 3. 18. 8. — 4. 13. 13.
16 Enseignant et admonestant l'un l'autre par Pseaumes, louanges et chansons spirituelles avec grâce, chantans de vostre cœur au Seigneur. 3. 20. 32.
20 Enfans, obéissez à pères et mères en toutes choses : car cela est plaisant au Seigneur. 2. 8. 36.
24 Sachant que vous recevrez du Seigneur le guerdon de l'héritage : car vous servez au Seigneur. 3. 18. 2.
25 Et n'y a point d'esgard à l'apparence des personnes. 3. 23. 10.

CHAP. IV.

3 Prians ensemble aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre l'huis de la Parole, pour annoncer le secret de Christ, etc. 3. 20. 20.
17 Dites à Archippe, Regarde l'administration que tu as receue au Seigneur, afin que tu l'accomplisses. 4. 3. 7.

1 THESSALONICIENS.

CHAP. II.

18 Pourtant avons-nous voulu venir vers vous (au moins moy Paul) une fois, voire deux : mais Satan nous a empeschez. 1. 17. 11.
19 Car quelle est nostre espérance, ou joye, ou couronne de gloire? n'est-ce pas vous aussi, devant nostre Seigneur Jésus-Christ à sa venue? 3. 25. 10.

CHAP. III.

5 Et pourtant aussi ne pouvans plus endurer, je l'ay envoyé pour cognoistre vostre foy, de peur que celuy qui tente, ne vous eust tentez en quelque façon, etc. 3. 20. 46.—4. 1. 6.
12 Et le Seigneur vous accroisse, et vous face abonder en charité les uns envers les autres, etc. 2. 5. 6.
13 Pour affermir vos cœurs sans reproche en sainctelé devant Dieu, et nostre Père à la venue de nostre Seigneur Jésus-Christ, avec tous ses saincts. 3. 17. 15.

CHAP. IV.

3 C'est la volonté de Dieu, asçavoir vostre sanctification. 3. 16. 2.
7 Car Dieu ne nous a point appelez à ordure, mais à sanctification. 3. 16. 2. — 3. 19. 2. — 3. 23. 13.
15 Car nous vous disons ceci par la parole du Seigneur que nous qui vivrons et resterons en la venue du Seigneur, ne préviendrons point ceux qui dorment. 3. 25. 8.
16 Car le Seigneur mesme avec cri d'exhortation et voix d'Archange, et avec la trompette de Dieu, descendra du ciel, et ceux qui sont morts en Christ, ressusciteront premièrement. 1. 14. 8. — 2. 16. 17.
17 Puis après nous qui vivrons et resterons, serons ravis ensemble avec eux és nues au devant du Seigneur en l'air, et ainsi serons tousjours avec le Seigneur. 2. 16. 17.

CHAP. V.

2 Car vous-mesmes sçavez trèsbien que

le jour du Seigneur viendra comme le larron en la nuict. 4. 19. 34.
9 Dieu ne nous a point ordonnez à ire, mais pour acquisition de salut par nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 16. 2.
17 Priez sans cesser. 3. 20. 7. — 3. 20. 28.
18 Rendez grâces en toutes choses : car telle est la volonté de Dieu par Jésus-Christ envers vous. 3. 20. 28.
19 N'esteignez point l'Esprit. 1. 9. 3.—2. 5. 11.
20 Ne desprisez point les prophéties. 1. 9. 3.
23 Le Dieu de paix vous vueille sanctifier entièrement, et tout vostre esprit et âme et corps soit conservé sans reproche à la venue de nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 6. 3. — 3. 17. 15.— 3. 25. 7.

2 THESSALONICIENS.

CHAP. I.

4 Nous-mesmes nous glorifions de vous és Eglises de Dieu, à cause de vostre patience et foy en toutes vos persécutions et afflictions que vous soustenez. 3. 2. 11.
5 Lesquelles sont une manifeste démonstrance du juste jugement de Dieu, à ce que soyez faits dignes du royaume de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez. 3. 2. 11.—3. 18. 7.
6 C'est chose juste envers Dieu, qu'il rende affliction à ceux qui vous affligent. 3. 9. 6.—3. 18. 7.—3. 25. 4.
7 Et à vous qui estes affligez délivrance avec nous, lors que le Seigneur Jésus se monstrera du ciel avec les Anges de sa puissance. 3. 18. 7.
9 Lesquels seront punis de perdition éternelle de par la face du Seigneur, et de par la gloire de sa force. 3. 25. 12.
10 Quand il viendra pour estre glorifié en ses Saincts, et estre fait admirable en tous les croyans, pource que nostre tesmoignage envers vous a esté creu en ce jour-là. 3. 25. 10.
11 Pour laquelle chose aussi nous prions tousjours pour vous, que nostre Dieu vous face dignes de sa vocation, et accomplisse tout le bon plaisi[r] bonté, et l'œuvre de la foy pu[...] ment. 2. 5. 8.—3. 2. 35.

CHAP. II.

3 Que nul ne vous séduise aucun[...] car ce jour-là ne viendra po[...] premièrement ne soit advenu[...] volte, et que l'homme de péché [...] révélé, le fils, di-je, de pe[...] 4. 9. 7.
4 Qui s'oppose et s'eslève contre [...] qui est renommé Dieu, ou qu'o[...] jusqu'à estre assis comme Dieu [...] ple de Dieu, etc. 4. 2. 12. — 4 [...] — 4. 7. 29.— 4. 9. 4.
9 Duquel meschant l'advénement [...] lon l'efficace de Satan en tou[...] sance, et signes et miracles d[...] songe. 1. 14. 17.
11 Et pourtant Dieu leur envoy[...] cace d'abusion, à ce qu'ils cr[...] mensonge. 1. 14. 17. — 1. 1[...] 2. 4. 5.
12 Afin que tous ceux soyent ju[...] n'ont point creu à la vérité, [...] pris plaisir à iniquité. 1. 18 [...] 2. 4. 5.
13 Mais, ô frères bien-aimez [...] gneur, nous devons tousjours [...] grâces à Dieu, quant à vous [...] que Dieu vous a esleus dés [...] mencement à salut par sanct[...] d'Esprit, et par la foy de v[...] 1. 4.
14 A quoy il vous a appelez par [...] Evangile en l'acquisition de l[...] de nostre Seigneur Jésus-Ch[...] 10. 3.

CHAP. III.

6 Frères, nous vous dénonçons [...] nom de nostre Seigneur Jésus [...] de vous séparer de tout frère, [...] nant désordonnément, etc. 4. [...]
10 Aussi quand nous estions av[...] nous vous dénoncions que [...] qu'un ne veut besongner, il n[...] point aussi. 4. 16. 29.
12 Parquoy nous dénonçons à [...] sont tels, et les enhortons pa[...] Seigneur Jésus-Christ, qu'ils [...] leur pain en besongnant paisib[...] 4. 1. 26.

14 Si quelqu'un n'obéit à nostre parole, marquez-le par lettres, et ne conversez point avec luy, afin qu'il ait honte. 4. 12. 5.

15 Toutesfois ne le tenez point comme ennemy, mais admonestez-le comme frère. 4. 12. 10.

1 TIMOTHÉE.

CHAP. I.

5 La fin du commandement, est charité de cœur pur, et de bonne conscience, et de foy non feinte. 2. 5. 6. — 2. 8. 51.—3. 2. 12.—3. 9. 16.— 4. 10. 4.

9 Sçachant que la Loy n'est point mise pour le juste, mais pour les iniques, et qui ne se peuvent ranger, pour les contempteurs de Dieu, etc. 2. 7. 10.

13 Moy, di-je, qui paravant estoye blasphémateur et persécuteur, et oppresseur : mais miséricorde m'a esté faite, par ce que je l'ay fait par ignorance, n'ayant point la foy. 3. 3. 22.

15 Jésus-Christ est venu au monde pour sauver les pécheurs, desquels je suis le premier. 2. 12. 5.

17 Au Roy des siècles immortel et invisible, à Dieu seul sage soit honneur et gloire. 1. 13. 11. — 1. 13. 24.

19 Ayant foy et bonne conscience, laquelle aucuns ayans rejettée, ont fait naufrage quant à la foy. 3. 2. 12.

CHAP. II.

1 J'admoneste doncques qu'avant toutes choses, on face requestes, prières, supplications et actions de grâces pour tous hommes. 3. 20. 19. — 4. 20. 23.

2 Pour les Roys, et pour tous ceux qui sont constituez en dignité, afin que menions vie paisible et tranquille en toute piété et honnesteté. 4. 20. 5. — 4. 20. 23.

4 Lequel veut que toutes gens soyent sauvez, et vienent à la cognoissance de vérité. 3. 24. 15.

5 Il y a un Dieu, et un Moyenneur entre Dieu et les hommes, asçavoir Jésus-Christ homme. 2. 12. 1. — 2. 17. 5. —3. 20. 17. — 3. 20. 20. —4. 12. 25.

6 Qui s'est donné soy-mesme en rançon pour toutes gens, pour estre en tesmoignage en sa saison. 2. 17. 5. — 3. 4. 30.

8 Je vueil doncques que les hommes facent prières en tout lieu, etc. 3. 20. 29.—3. 20. 39.—3. 25. 7.—4. 19. 2.

CHAP. III.

2 Il faut que l'Evesque soit irrépréhensible, mari d'une seule femme, veillant, sobre, modeste, etc. 4. 3. 12.— 4. 4. 7.—4. 4. 10.— 4. 5. 2.—4. 12. 23.—4. 12. 24.

9 Retenans le secret de la foy en pure conscience. 3. 2. 13.—4. 19. 36.

15 Qui est l'Eglise de Dieu vivant, colomne et appui de vérité. 4. 1. 10.— 4. 2. 1. — 4. 2. 10.—4. 8. 12.

16 Sans contredit le secret de piété est grand, asçavoir que Dieu est manifesté en chair. 1. 13. 11.—4. 14. 2.

CHAP. IV.

1 L'Esprit dit notamment qu'és derniers temps aucuns se révolteront de la foy, s'amusans aux esprits abuseurs, et aux doctrines des diables. 3. 2. 13.— 4. 9. 14.

2 Enseignans mensonge en hypocrisie, estans cautérisez en leur propre conscience. 4. 9. 14.

3 Défendans se marier, commandans de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour en user avec, etc. 4. 9. 14. — 4. 12. 23.

4 Toute créature de Dieu est bonne, et rien n'est à rejetter, quand il est prins avec action de grâces. 3. 19. 8.

5 Car elle est sanctifiée par la Parole de Dieu, et par oraison. 3. 19. 8. — 3. 20. 28.

6 Si tu proposes ces choses aux frères, tu seras bon ministre de Jésus-Christ, nourry és paroles de foy, et de bonne doctrine que tu as songneusement suyvie. 2. 9. 2. — 3. 2. 6. — 3. 2. 13.

8 Mais la piété est prouffitable à toutes choses, ayant promesse de la vie présente, et de celle qui est à venir. 2. 9. 3. — 3. 2. 28.—4. 20. 44.

10 Pour cela aussi nous travaillons, et sommes en opprobre, pource que nous espérons au Dieu vivant, qui est Sauveur de tous hommes, principalement des fidèles. 3. 8. 8.

13 Sois attentif à la lecture, à exhortation et à doctrine, jusques à ce que je viene. 1. 9. 1.

14 Ne mets point en nonchaloir le don qui est en toy, lequel t'est donné par prophétie avec l'imposition des mains de la compagnie des Anciens. 4. 3. 15. 4. 19. 28.

CHAP. V.

9 La vefve soit enrollée, n'ayant point moins de soixante ans, qui ait esté femme d'un mari. 4. 3. 9.—4. 14. 19.

12 Ayans leur condamnation, entant qu'elles ont faussé leur première foy. 4. 13. 18.

17 Les Anciens qui président bien, soyent réputez dignes de double honneur, principalement ceux qui travaillent en la parole et doctrine. 2. 8. 35. — 4. 11. 1.

20 Repren publiquement ceux qui pèchent, afin que les autres aussi en ayent crainte. 4. 12. 3.

21 Je t'adjure devant Dieu, et le Seigneur Jésus, et les Anges esleus, que tu gardes ces choses sans préférer l'un à l'autre, etc. 1. 14. 9. — 1. 14. 16. — 3. 23. 4.

22 N'impose point tost les mains sur aucun, et ne communique point aux péchez d'autruy. 4. 3. 12. — 4. 3. 15.

CHAP. VI.

4 Iceluy est enflé, ne sçachant rien, ains estant fol après questions et débats de paroles, desquelles s'engendre envie, noise, injures, mauvais souspeçons. 1. 13. 3.

10 Car la racine de tous maux, c'est la convoitise de richesses, laquelle aucuns appétans, se sont desvoyez de la foy, et se sont eux-mesmes enserrez en plusieurs douleurs. 3. 2. 13.

16 Lequel seul a immortalité, et habite en une lumière inaccessible, lequel nul des hommes n'a veu, et ne peut veoir, auquel soit honneur et force éternelle, Amen. 1. 6. 3. — 1. 18. 3. — 3. 2. 1.

17 Dénonce à ceux qui sont riches en ce monde, qu'ils ne soyent point hautains, qu'ils ne mettent point leur espérance en l'incertitude des richesses, mais en Dieu vivant qui nous ba 3. 18. 6.

20 O Timothée, garde le dépost ces crieries vaines et profanes tradictions de science faussem nommée. 1. 16. 8.

2 TIMOTHÉE.

CHAP. I.

1 Paul Apostre de Jésus-Chris volonté de Dieu, selon la pron vie, laquelle est en Jésus-Chı 2. 9. 3.

6 Je t'admoneste que tu allume de Dieu qui est en toy par l'im de mes mains. 4. 3. 15.

9 Qui nous a sauvez et appele saincte vocation, non point à nos œuvres, mais par sa déli arrestée et grâce, etc. 2. 12. 14. 5. — 3. 22. 3. — 4. 1. 26.

10 Et maintenant est manifestée parition de nostre Sauveur Christ, qui a destruit la mort, en lumière vie et immortalité vangile. 2. 9. 2. — 3. 25. 1.

12 Pour laquelle cause aussi j'en choses, toutesfois je n'en ay honte : car je sçay à qui j'ay suis certain qu'il est puissant der mon dépost jusques à ce née-là. 3. 2. 31. — 3. 25. 4.

14 Garde le bon dépost par le s prit qui habite en nous. 3. 2.

18 Le Seigneur luy doint trouve corde vers le Seigneur en ce née-là. 3. 25. 10.

CHAP. II.

10 Pour ceste cause je souffre t l'amour des esleus, afin qu'e obtienent le salut qui est e Christ, avec gloire éternelle.

11 Si nous mourons avec luy, vrons aussi avec luy. Si no frons, nous régnerons aussi si nous le renions, il nous reni 3. 15. 8.

13 Si nous sommes desloyau meure fidèle, il ne se peut re mesme. 1. 4. 2. — 3. 20. 36.

16 Refrein les crieries vaines et

:lles passeront plus avant en im-
. 3. 2. 13.
ıtesfois le fondement de Dieu de-
e ferme, ayant ce sceau, Le Sei-
r cognoist ceux qui sont siens, etc.
. 6. — 4. 1. 2. — 4. 1. 8.
ıne grande maison, il n'y a point
ıent des vaisseaux d'or et d'ar-
mais aussi de bois et de terre,
ı uns à honneur, et les autres à
ıneur. 3. 15. 8.
ıigne avec douceur ceux qui ont
sentiment, pour essayer si quel-
ois Dieu leur donnera repentance
cognoistre la vérité. 1. 14. 18.
3. 21. — 3. 24. 15.
u'ils s'amendent pour faire la vo-
d'iceluy, estans eschappez des
s du diable, duquel ils sont prins.
ı. 18. — 3. 3. 21.

CHAP. III.

ıels apprenent tousjours, et ja-
ne peuvent venir à la cognois-
: de vérité. 3. 2. 5.
ne Jannès et Jambrès ont résisté
yse, ceux-ci, etc. 3. 2. 13.
ıte Escriture est divinement inspi-
t proufitable à enseigner, à con-
re, à corriger et instruire en jus-
1. 9. 1. — 2. 7. 14.
ı que l'homme de Dieu soit ac-
ıly, appareillé à toute bonne œu-
1. 9. 1.

CHAP. IV.

ıdjure doncques devant Dieu, et
ıt le Seigneur Jésus-Christ, qui
a les vifs et les morts en son ap-
on et règne. 2. 16. 17.
t au reste, la couronne de justice
gardée, laquelle me rendra le
ıeur, etc. 2. 5. 2. — 3. 18. 4. —
. 4.
ne m'a assisté en ma première dé-
:, ains tous m'ont abandonné. 4.
ı.

TITE.

CHAP. I.

ıl serviteur de Dieu, et Apostre de
ıs-Christ, selon la foy des esleus
Dieu, et la cognoissance de vérité
qui est selon piété. 3. 2. 12. — 3.
22. 10.
5 La cause pourquoy je t'ay laissé en
Crète, c'est afin que tu poursuyves de
corriger les choses qui restent, et que
tu constitues des anciens, etc. 4. 3. 7.
— 4. 3. 8. — 4. 3. 15.
6 Asçavoir, s'il y en a quelqu'un qui
soit irrépréhensible, mari d'une seule
femme, ayant enfans fidèles, etc. 4. 3.
8. — 4. 12. 23.
7 Il faut que l'Evesque soit irrépréhen-
sible, etc., ne convoiteux de gain
déshonneste. 4. 5. 19.
9 Embrassant la parole fidèle, qui est
selon instruction, afin qu'il puisse ad-
monester par saine doctrine, etc. 4.
3. 6. — 4. 3. 12.
13 Ce tesmoignage est vray : pour ceste
cause, repren-les vivement, afin qu'ils
soyent sains en la foy. 3. 2. 13.
15 Toutes choses sont nettes à ceux qui
sont nets, mais rien n'est pur aux
souillez et aux infidèles, etc. 3. 19. 9.
— 4. 13. 9. — 4. 17. 10.

CHAP. II.

2 Que les hommes anciens soyent so-
bres, graves, bien rassis, sains en la
foy, en charité et en patience. 3. 2. 13.
11 La grâce de Dieu, salutaire à tous
hommes, est apparue. 2. 12. 4. — 3.
7. 3. — 3. 16. 2. — 4. 1. 26.
12 Nous enseignant qu'en renonçant à
infidélité et désirs mondains, nous vi-
vions en ce présent monde sobrement,
justement et religieusement. 3. 16. 2.
— 3. 25. 1.
13 Attendans la bien-heureuse espérance,
et l'apparition de la gloire du grand
Dieu, et nostre Sauveur Jésus-Christ.
3. 9. 5. — 3. 16. 2.

CHAP. III.

1 Admoneste-les qu'ils soyent sujets aux
principautez et puissances, qu'ils obéis-
sent aux Gouverneurs, qu'ils soyent
prests à toute bonne œuvre. 4. 20. 23.
4 Quand la bénignité, et l'amour que
Dieu nostre Sauveur a envers les hom-
mes est apparue, il nous a sauvez. 2.
5. 17. — 3. 14. 5. — 4. 1. 26.
5 Non point par œuvres de justice que

nous ayons faites, mais selon sa miséricorde par le lavement de la régénération, etc. 1. 13. 11. — 3. 4. 25. — 3. 14. 5. — 4. 15. 2. — 4. 15. 5. — 4. 16. 20. — 4. 17. 22.

7 Afin qu'estans justifiez par la grâce d'iceluy, nous soyons héritiers selon l'espérance de vie éternelle. 3. 14. 5. — 3. 15. 6.

9 Mais refrène les folles questions et généalogies, et contentions et débats de la Loy : car elles sont inutiles et vaines. 2. 12. 5.

HÉBRIEUX.

CHAP. I.

1 Dieu ayant jadis parlé à nos pères par les Prophètes à plusieurs fois, et en plusieurs manières. 2. 9. 1. — 2. 15. 1. — 4. 8. 7.

2 A parlé à nous en ces derniers jours par son Fils. 1. 13. 7. — 4. 8. 7. — 4. 18. 20.

3 Lequel Fils estant la resplendeur de la gloire, et la marque engravée de la personne d'iceluy, et soustenant toutes choses par sa parole puissante, ayant fait par soy-mesme, etc. 1. 13. 2. — 1. 13. 12. — 1. 16. 4. — 2. 2. 20. — 2. 14. 3.

4 Estant fait d'autant plus excellent que les Anges, qu'il a obtenu un nom plus excellent par-dessus eux. 1. 14. 9.

6 Que tous les Anges de Dieu l'adorent. 1. 13. 11. — 1. 13. 23.

10 Et toy Seigneur, tu as fondé la terre dés le commencement, et les cieux sont les œuvres de tes mains. 1. 13. 11. — 1. 13. 23. — 1. 13. 26.

14 Ne sont-ils pas tous esprits servans, et qu'il envoye pour servir à cause de ceux qui recevront l'héritage de salut? 1. 14. 9. — 3. 20. 23.

CHAP. II.

5 Il n'a point assujeti aux Anges le monde à venir. 1. 14. 9.

9 Mais nous voyons celuy qui avoit esté fait un petit moindre que les Anges, asçavoir Jésus par la passion de sa mort estre couronné de gloire et d'honneur, afin que par la grâce de Dieu, il goustast la mort pour tous. 1 2. 16. 7.

11 Car celuy qui sanctifie, et sont sanctifiez, sont tous d'[...] laquelle cause il n'a point de les appeler Frères. 2. 13. 2.

14 Afin que par mort il destrui[...] qui avoit l'empire de mort, c'[...] voir le diable, etc. 1. 14. 18. 1. — 2. 13. 2. — 3. 11. 12.

15 Et qu'il délivrast tous ceux crainte de mort estoyent t[...] vie assujetis à servitude. 2. [...]

16 Certes il n'a pas prins le[...] mais a prins la semence d'[...] 1. 14. 9. — 2. 13. 1. — 2. 1[...]

17 Il a falu qu'il fust semblabl[...] tes choses à ses frères, afin souverain Sacrificateur, etc. — 2. 16. 2. — 2. 16. 19. —

CHAP. III.

14 Nous sommes faits parti[...] Christ, voire si nous reteno[...] le commencement de nostr[...] nance jusques à la fin. 3. 2.

CHAP. IV.

9 Parquoy il y reste un repo[...] peuple de Dieu. 2. 8. 29.

14 Puis doncques que nous Souverain et grand Sacrificat[...] Fils de Dieu qui est entré é[...] nons la confession. 4. 14. 21

15 Nous n'avons point un souv[...] crificateur qui ne puisse avoi[...] sion de nos infirmitez, ains n[...] celuy qui a esté semblablen[...] en toutes choses hors-mis pé[...] 1. — 2. 12. 7. — 2. 13. 1. 12. — 4. 17. 24.

16 Allons doncques avec asse[...] throne de grâce, afin que n[...] nions miséricorde, et trouvi[...] pour estre aidez en temps 3. 20. 12. — 3. 20. 17.

CHAP. V.

1 Or tout souverain Sacrifi[...] prend d'entre les hommes, e[...] stitué pour les hommes, és [...] se font envers Dieu, afin [...] dons et sacrifices pour les 12. 4.

4 Nul ne s'attribue cest honneur, ains celuy qui en jouit, qui est appelé de Dieu comme Aaron. 4. 3. 10. — 4. 15. 22. — 4. 18. 9. — 14. 18. 4.
5 Pareillement aussi, Christ ne s'est point glorifié soy-mesme pour estre fait souverain Sacrificateur, etc. 4. 14. 21. — 4. 18. 2.
6 Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec. 4. 19. 28.
7 Lequel és jours de sa chair, ayant offert avec grand cri et larmes, prières et supplications à celuy qui, etc. 2. 16. 11.
8 Jà soit qu'il fust Fils : toutesfois si a-il apprins obéissance par les choses qu'il a souffertes. 3. 8. 1.
10 Estant appelé de Dieu souverain Sacrificateur à la façon de Melchisédec. 4. 18. 2.

CHAP. VI.

4 Car il est impossible que ceux qui ont une fois esté illuminez, et ont gousté le don céleste, et ont eslé faits participans du don du sainct Esprit. 3. 2. 11. — 3. 3. 21. — 3. 3. 23.
6 S'ils retombent, soyent renouvelez à repentance, etc. 3. 3. 21.
10 Car Dieu n'est point injuste pour mettre en oubli vostre œuvre et travail de charité que vous, etc. 3. 18. 7.
13 Quand Dieu fit promesse à Abraham, pource qu'il ne pouvoit jurer par un plus grand, il jura par soy-mesme. 2. 8. 25.
16 Les hommes jurent par plus grand qu'eux, et le serment fait pour confirmation leur est la fin de tout différent. 2. 8. 27.

CHAP. VII.

3 Sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant commencement de jours ne fin de vie : mais estant fait semblable au Fils de Dieu, demeure Sacrificateur éternellement. 4. 19. 28.
7 Or sans aucune contradiction, ce qui est moindre est bénit par le plus grand. 4. 18. 2.
11 Si la perfection eust esté en la sacrificature lévitique, etc. 2. 11. 4.
12 Car l'office de sacrificature estant changée, il est nécessaire qu'il y ait aussi changement de Loy. 3. 4. 4. — 4. 6. 2.
17 Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédech. 4. 18. 2.
19 Car la Loy n'a rien amené à perfection, mais a esté une seconde introduction de meilleure espérance, etc. 2. 7. 17. — 2. 11. 4.
21 Mais cestuy-ci avec serment par celuy qui luy a dit, Le Seigneur a juré, et ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédech. 4. 18. 2.
22 D'autant Jésus est fait pleige d'un meilleur Testament. 2. 11. 4.
24 Mais cestuy-ci, pource qu'il demeure éternellement a perpétuelle sacrificature. 2. 15. 6.
25 Et pourtant aussi peut-il sauver à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy tousjours vivant pour intercéder pour eux. 2. 16. 16.

CHAP VIII.

1 Or la somme de nostre propos est, que nous avons un tel souverain Sacrificateur qui est assis à la dextre du siége de la majesté de Dieu és cieux. 2. 16. 15.
5 Voy, dit-il, que tu faces toutes choses selon le patron qui t'a esté monstré en la montagne. 2. 7. 1.
6 Mais maintenant nostre souverain Sacrificateur a obtenu plus excellent office, d'autant qu'il est médiateur d'un meilleur Testament qui est estably sous meilleures promesses. 2. 16. 12.

CHAP. IX.

1 Le premier Testament doncques avoit aussi des ordonnances du service divin, et le Sanctuaire mondain. 4. 14. 21.
7 Mais le seul souverain Sacrificateur entroit au second une fois l'an, non point sans sang, lequel il offroit pour soy-mesme, et pour les fautes du peuple. 2. 15. 6.
8 Par cela signifioit le sainct Esprit, que le chemin des saincts n'estoit point encores ouvert tandis que le premier Tabernacle estoit encore debout. Là mesme.

9 Dans lequel Tabernacle dons et sacrifices estoyent offerts, qui ne pouvoyent sanctifier la conscience de celuy qui faisoit le service. 2. 7. 17.—2. 11. 4. —4. 14. 25.
11 Mais Christ estant venu souverain Sacrificateur des biens à venir, etc. 2. 16. 16.—4. 14. 21.—4. 18. 2.
12 Et non par sang de boucs ou de veaux, mais par son propre sang est entré une fois és lieux saincts, ayant obtenu une rédemption éternelle. 2. 17. 4. — 4. 18. 3.
13 Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre de la génisse espandue, sanctifie les souillez quant à la pureté de la chair. 2. 17. 4.
14 Combien plus le sang de Christ qui par l'Esprit éternel s'est offert à Dieu soy-mesme, sans nulle tache, nettoyera-il? etc. 2. 16. 6. —3. 16. 2. — 4. 14. 21.
15 Et pourtant est-il Médiateur du Nouveau Testament, afin que la mort entrevenant pour la rançon des transgressions, lesquelles estoyent sous le premier Testament, ceux qui sont appelez reçoyvent la promesse de l'héritage éternel. 2. 7. 17.—2. 17. 4.
16 Car là où il y a Testament, il est nécessaire que la mort du testateur entreviene. 4. 18. 5.
22 Et presque toutes choses selon la Loy estoyent nettoyées par sang, et sans effusion de sang ne se faisoit point de rémission. 2. 15. 6.—2. 17. 4.
26 Mais maintenant en la consommation des siècles, il est comparu une fois pour la destruction de péché par le Sacrifice de soy-mesme. 4. 18. 3.
27 Et tout ainsi qu'il est ordonné aux hommes de mourir une fois, et après cela s'en suyt le jugement. 2. 16. 17. — 3. 25. 8.
28 Pareillement aussi Christ ayant esté offert une fois pour abolir les péchez de plusieurs apparoistra secondement sans péché à ceux qui l'attendent à salut. 3. 25. 2.

CHAP. X.

1 La Loy ayant l'ombre des biens à venir, non point l'image vive des choses ne pouvoit jamais par les mes crifices, etc. 2. 7. 16. — 2. 7 2. 11. 4.— 4. 14. 23.
2 Autrement n'eussent-ils pas ce tre offerts, veu que les sacrifi toyez une fois, n'eussent plu cune conscience de péché. 3. —4. 10. 3.—4. 14. 25.—4. 1
4 Car il estoit impossible d'oste chez par le sang des taureau boucs. 4. 14. 25.
7 Adoncques j'ay dit, Me voyci, au commencement du livre, i crit de moy, que je face, ô volonté. 2. 16. 5.
8 Ayant dit au paravant, Tu n' sacrifice ny approuvé offrand caustes, ny oblation pour le lesquelles choses sont offertes Loy. Doncques il a dit, Me vien afin de faire, ô Dieu, ta 2. 16. 5.
10 Par laquelle volonté nous sanctifiez, asçavoir par l'obla fois faite du corps de Jésus-C 6. 3.— 4. 18. 3.
14 Car par une seule oblation sacré à perpétuité ceux qui s tifiez. 3. 5. 2.—4. 18. 3.
19 Veu doncques, frères, que no liberté d'entrer aux lieux sa le sang de Jésus. 3. 20. 18.
20 Par le chemin lequel il nou frais et vivant par le voile, c' par sa chair. 3. 20. 18.
26 Si nous péchons volontairem avoir receu la cognoissance té, il ne reste plus de sacri les péchez. 3. 3. 21. — 3. 4. 18. 3.
27 Mais par une attente terrib gement, et une ferveur de dévorera les adversaires. 3.
29 Combien pires tormens cui que desservira celuy qui au Fils de Dieu sous les pieds pour chose profane le sang liance, par lequel il avoit es fié, et qui aura fait injure à l' grâce. 3. 3. 21.
36 Vous avez besoin de patie qu'ayans fait la volonté de D en rapportiez la promesse. 3.

CHAP. XI.

; une substance des choses
ıère, et démonstrance des
on ne voit point. 2. 9. 3.—
—3. 25. 1.
ıus entendons que les siècles
ordonnez par la Parole de
r estre faits démonstrances
s invisibles. 1. 5. 1.— 1. 5.
16. 1.
mpossible de luy plaire sans
il faut que celuy qui vient à
e que Dieu est, et qu'il est
rateur à ceux qui le requiè-
1. 15.—3. 14. 4.—3. 20. 10.
Noé après qu'il fut divine-
onesté des choses lesquelles
yent encores, craignit, etc.

demeura en la terre promise
étranger, etc. 2. 10. 13.
offrit Isaac quand il fut es-
oire celuy qui avoit receu les
s, offrit son fils unique. 3.

ı sur le bout de son baston.

CHAP. XII.

considérez diligemment ce-
, souffert telle contradiction
ɛurs à l'encontre de soy, afin
ıus lassiez point en défaillant
ıurages. 3. 3. 15.
oublié l'exhortation laquelle
ous comme aux enfans, di-
mets point à nonchaloir le
nt du Seigneur, et ne pers
ırage quand tu es reprins de
. 32.
ques vous estes sans chasti-
ıquel tous sont participans,
es bastars, et non point fils.

ıe nous avons eu pour chas-
s pères de nostre chair, et
, avons en révérence, ne se-
s point beaucoup plus sujets
des esprits, et vivrons. 1.

ıvez que mesmes désirant d'hé-
énédiction, il fut rejetté : car
uva point lieu de repentance,
jà soit qu'il l'eust demandée avec lar-
mes. 3. 3. 24.

18 Vous n'estes point venus à une mon-
tagne qui se puisse toucher à la main,
ny au feu bruslant ny au tourbillon,
ny à l'obscureté et tempeste. 2. 11. 9.

22 Ains vous estes venus en la monta-
gne de Sion, et à la cité du Dieu vi-
vant, à la Jérusalem céleste, et aux
milliers d'anges. 1. 14. 9.—2. 11. 9.

23 Et à l'assemblée des premiers nais
qui sont escrits és cieux, et à Dieu qui
est juge de tous. 3. 25. 6.

CHAP. XIII.

4 Mariage est honorable entre tous, et
la couche sans macule : mais Dieu ju-
gera les paillars et adultères. 4. 9. 14.
—4. 12. 25.— 4. 13. 3.

8 Jésus-Christ qui a esté hier et au-
jourd'huy, est aussi le mesme éternel-
lement. 2. 10. 4.

15 Offrons doncques par luy sacrifice de
louange à toujours à Dieu, c'est-à-dire
le fruit des lèvres confessans son nom.
3. 20. 28.—4. 18. 16.—14. 18. 17.

16 Ne mettez point en oubli la bénéfi-
cence et communication : car Dieu
prend plaisir à tels sacrifices. 3. 4. 36.
— 3. 7. 5.— 3. 15. 4. — 4. 18. 17.

17 Obéissez à vos conducteurs, et vous
y soumettez : car ils veillent pour vos
âmes, comme ceux qui en doyvent ren-
dre conte. 1. 15. 2.

JAQUES.

CHAP. I.

2 Mes frères, tenez pour une parfaite
joye, quand vous cherrez en diverses
tentations. 3. 20, 46.

12 Bien-heureux est l'homme qui endure
tentation : car quand il aura esté es-
prouvé, il recevra la couronne de vie
que Dieu a promise à ceux qui l'ai-
ment. 3. 17. 10.

13 Quand aucun est tenté, qu'il ne die
point, Je suis tenté de Dieu : car Dieu
ne peut estre tenté de maux, et ne
tente personne. 3. 20. 46.

14 Mais un chacun est tenté, quand il
est attiré et amorsé par sa propre con-
cupiscence. 3. 20. 46.

15 Puis après quand la concupiscence a

conceu elle enfante péché, et le péché estant parachevé, engendre mort. 3. 3. 13.

17 Toute bonne donnation et tout don parfait est d'en haut, descendant du Père des lumières, envers lequel il n'y a point de mutation ne d'ombrage de changement. 1. 13. 8. — 2. 2. 21. — 4. 14. 10.

21 Parquoy rejettans toute vilenie et superfluité de malice, recevez en douceur la Parole plantée en vous, laquelle peut sauver vos âmes. 4. 17. 25.

CHAP. II.

5 Dieu n'a-il point esleu les povres de ce monde qui sont riches en foy, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment? 3. 23. 10.

10 Quiconques aura gardé toute la Loy, s'il vient à faillir en un point, est coulpable de tous. 3. 14. 10. — 3. 18. 10.

14 Que profitera-il si aucun dit qu'il a foy, et n'ait point les œuvres? La foy le pourra-elle sauver? 3. 2. 9.—3. 2. 12.—3. 17. 11.

19 Tu crois qu'il est un Dieu, tu fais bien : les diables le croyent aussi, et en tremblent. 3. 2. 10.

21 Abraham nostre Père n'a-il pas esté justifié par les œuvres, quand il offrit son fils Isaac sur l'autel? 3. 17. 11.

CHAP. IV.

3 Vous demandez, et ne recevez point, pource que vous demandez mal, afin que le despendiez en vos voluptez. 3. 20. 7.

6 Ains il donne plus grande grâce, et pourtant il dit, Dieu résiste aux orgueilleux, et fait grâce aux humbles. 2. 2. 10.—3. 12. 5.

8 Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. Pécheurs, nettoyez vos mains, et vous qui estes doubles de cœur, purifiez vos cœurs. 3. 3. 16.

11 Qui juge son frère, il mesdit de la Loy, etc. 4. 10. 7.

12 Or il y a un seul Législateur qui peut sauver et destruire. Là mesme.

14 Qui toutesfois ne sçavez ce qui adviendra le lendemain : car qu'est-ce de vostre vie? ce n'est certes qu'une vapeur, etc. 3. 20. 28.

15 Au lieu que devez dire, Si le Seigneur le veut, et si nous vivons nous ferons ceci ou cela. Là mesme.

CHAP. V.

12 Avant toutes choses, frères, ne jurez point ne par le ciel, ne par la terre, ne par quelque autre jurement, mais vostre ouy, soit ouy, et vostre non, non. 2. 8. 26.

13 Y a-il quelqu'un affligé entre vous? qu'il prie. Y a-il quelqu'un d'entre vous qui ait le cœur joyeux? qu'il chante. 3. 20. 7.

14 Y a-il quelqu'un d'entre vous malade? qu'il appelle les anciens de l'Eglise, et qu'ils prient pour luy, etc. 4. 19. 18. — 4. 19. 21.

15 Et la prière de foy sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera, et s'il a commis péché, il luy sera pardonné. 3. 20. 11. — 4. 19. 18.

16 Confessez vos fautes l'un à l'autre, et priez l'un pour l'autre, afin que vous en soyez guairis : car la prière du juste avec efficace vaut beaucoup. 3. 4. 6. — 3. 4. 11. — 3. 20. 27.

17 Elie estoit homme sujet à semblables passions que nous, et il requist en priant qu'il ne plust point, et il ne plut point sur la terre, etc. 3. 20. 26.

1 PIERRE.

CHAP. I.

2 Esleus selon la Providence de Dieu le Père en sanctification d'Esprit, pour obéir et estre arrousez du sang de Jésus-Christ : grâce et paix vous soit multipliée. 3. 1. 1. — 3. 14. 6. — 3. 22. 6. — 4. 15. 2.

3 Loué soit Dieu qui est le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ, qui par sa grande miséricorde, nous a régénérez en espérance vive par la résurrection de Jésus-Christ, d'entre les morts. 2. 16. 13.

5 Qui estes gardez en la vertu de Dieu par foy, pour avoir le salut prest d'estre révélé au dernier temps. 3. 2. 42. — 3. 18. 3.

7 Afin que l'espreuve de vostre foy beaucoup plus précieuse que l'espreuve de

l'or qui périt, et toutesfois est esprouvé par le feu, etc. 3. 8. 4.
9 Rapportans la fin de vostre foy, asçavoir le salut des âmes. 1. 15. 2. — 3. 18. 3. — 3. 25. 1.
11 S'enquérans quand et en quel temps l'esprit prophétique de Christ qui estoit en eux, signifioit les souffrances qui devoyent, etc. 1. 13. 18. — 2. 9. 1.
12 Ausquels il a esté révélé que ce n'estoit point pour eux-mesmes, mais pour nous, qu'ils administroyent les choses qui vous ont esté annoncées par ceux qui vous ont annoncé l'Evangile par le sainct Esprit envoyé du ciel, etc. 2. 9. 1. — 2. 11. 6.
15 Ains comme celuy qui vous a appelez est sainct, vous aussi pareillement soyez saincts en toute conversation. 3. 6. 3. — 3. 16. 2.
16 Soyez saincts, car je suis sainct. 3. 6. 2.
18 Sçachans que vous avez esté rachetez de vostre vaine conversation qui vous avoit esté enseignée par vos pères, non point par choses corruptibles comme par or ou par argent. 2. 17. 5.
19 Mais par le sang précieux de Christ comme d'un agneau sans souilleure et sans tache. 2. 17. 5. — 3. 6. 3.
20 Desjà ordonné devant la fondation du monde, mais manifesté és derniers temps pour vous. 3. 22. 6. — 4. 18. 20.
21 Qui par luy croyez en Dieu qui l'a ressuscité des morts et luy a donné gloire, afin que vostre foy et espérance fust en Dieu. 2. 16. 13. — 3. 2. 1. — 3. 2. 13.
22 Ayans doncques purifié vos âmes en obéissant à vérité par l'Esprit, afin de suyvre charité fraternelle sans feintise, etc. 1. 15. 2. — 2. 5. 11.
23 Estans régénérez, non point par semence corruptible, mais incorruptible : asçavoir par la Parole de Dieu vivante et demeurante à tousjours. 2. 10. 7. — 3. 2. 21. — 4. 1. 6. — 4. 16. 18. — 4. 16. 31.

CHAP. II.

5 Vous aussi comme pierres vives estes édifiez pour maison spirituelle et saincte sacrificature, pour offrir sacrifices spirituels, etc. 3. 17. 5. — 4. 6. 5. — 4. 18. 16.
9 Vous estes la génération esleue, la sacrificature royale, la gent saincte, le peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celuy qui vous a appelez des ténèbres à sa merveilleuse lumière. 2. 7. 1. — 3. 13. 2. — 4. 18. 17. — 4. 19. 25.
11 Bien-aimez, je vous supplie, abstenez-vous comme estrangers et voyagers des désirs charnels, qui guerroyent contre l'âme. 1. 15. 2.
13 Soyez doncques sujets à tout ordre humain, pour l'amour de Dieu, soit au Roy comme au supérieur. 4. 20. 23.
17 Portez honneur à tous, aimez fraternité, craignez Dieu, honorez le Roy. 4. 20. 7. — 4. 20. 22.
21 Christ a souffert pour nous, nous laissant un patron, afin que vous ensuyviez ses pas. 3. 16. 2.
24 Lequel mesme a porté nos péchez en son corps sur le bois, afin qu'estans morts à péchez, nous vivions à justice par la batture duquel mesme vous avez esté guairis. 2. 16. 6. — 2. 17. 4. — 3. 4. 25. — 3. 4. 27. — 3. 4. 30. — 4. 14. 21.
25 Vous estiez comme brebis errantes, mais maintenant vous estes convertis au Pasteur et Evesque de vos âmes. 1. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. III.

7 Vous maris semblablement, portez-vous discrètement avec elles comme avec un vaisseau plus fragile, c'est asçavoir fémenin, leur portant honneur, comme ceux qui aussi estes ensemble héritiers de la grâce de vie, afin que vos oraisons ne soyent point enterrompues. 4. 20. 29.
18 Car aussi Christ a souffert une fois pour les péchez, luy juste pour les injustes, afin qu'il nous amenast à Dieu, estant mortifié en chair, mais vivifié par l'Esprit. 2. 13. 2.
19 Par lequel aussi estant party, il a presché aux esprits qui estoyent en chartre. 2. 16. 9.
21 A quoy aussi maintenant respond à l'opposite la figure qui nous sauve,

asçavoir le Baptesme : non point celuy par lequel les ordures de la chair sont nettoyées, ains l'attestation de bonne conscience devant Dieu par la résurrection de Jésus-Christ. 3. 19. 15. — 4. 10. 3. — 4. 14. 4. — 4. 14. 24. — 4. 15. 2. — 4. 16. 21.

CHAP. IV.

3 Le temps passé nous doit avoir suffi pour accomplir la volonté des Gentils, quand nous conversions en insolences, etc. 3. 15. 8. — 3. 24. 11.

8 Et sur tout, ayez entre vous véhémente charité : car charité couvre multitude de péchez. 3. 4. 31. — 3. 4. 36.

10 Que chacun selon qu'il a receu le don, en administre aux autres comme bons dispensateurs de la diverse grâce de Dieu. 3. 7. 5.

11 Si quelqu'un parle, qu'il parle comme les paroles de Dieu. 3. 8. 8. — 4. 8. 9.

17 Car il est temps aussi que le jugement commence dés la maison de Dieu. Et s'il commence premièrement par nous, quelle sera la fin? etc. 3. 4. 34.

CHAP. V.

1 Je prie les anciens qui sont entre vous, moy qui suis ancien avec eux, etc. 4. 6. 7.

2 Paissez le troupeau de Christ qui vous est commis. 4. 6. 3. — 4. 10. 7.

3 Et non point comme ayans seigneurie sur les héritages du Seigneur. 4. 4. 9. — 4. 10. 7.

5 Dieu résiste aux orgueilleux et fait grâce aux humbles. 3. 12. 5.

6 Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous eslève quand il sera temps. 3. 2. 40.

7 Rejettans tout vostre souci sur luy, car il a soin de vous. 1. 17. 6.

8 Soyez sobres, et veillez d'autant que vostre adversaire le diable chemine comme un lyon bruyant à l'entour de vous, cherchant qui il pourra engloutir. 1. 14. 13. — 1. 14. 18. — 3. 20. 46.

10 Or le Dieu de toute grâce qui nous a appelez à sa gloire éternelle en Jésus-Christ, après que nous avons un peu souffert, vous parface, conferme, corrobore et establisse. 3. 2. 40.

2 PIERRE.

CHAP. I.

4 Par lesquelles nous sont don grandes et précieuses promes que par icelles, vous soyez fai cipans de la nature divine, et 10. — 3. 25. 10.

5 Vous donc aussi de mesme y tans toute diligence, adjoust par-dessus avec vostre foy, vertu science. 2. 5. 11.

10 Pourtant, frères, estudiez-vo tost à rendre ferme vostre vo élection : car en ce faisant, tomberez jamais. 3. 15. 8.

14 Sçachans que de brief je lais mien tabernacle, comme nos gneur Jésus-Christ mesme le clairé. 3. 25. 6.

19 Nous avons aussi la parole d phètes plus ferme, à laquel faites bien d'entendre, comm chandelle qui esclaire en lieu jusques à ce que le jour com luire, et que l'estoille du mati en vos cœurs. 1. 9. 2.

21 La Prophétie n'a point esté j portée par la volonté humain les saincts hommes de Dieu poussez du sainct Esprit, ont 13. 7. — 1. 13. 15.

CHAP. II.

1 Mais il y a eu aussi des faux tes entre le peuple, comme il pareillement des faux docteu vous, etc. 4. 9. 4.

4 Si Dieu n'a point espargné le qui ont péché, ains les ayant avec chaîne d'obscureté, etc. 1 — 1. 14. 19.

9 Le Seigneur sait délivrer de t ceux qui l'honorent. 3. 20. 46.

19 On est réduit en la servitude luy par lequel on est vaincu. 2

CHAP. III.

4 Où est la promesse de son ment? car depuis que les P dormy, toutes choses persévèr dés le commencement de la 3. 2. 42.

8 Vous, bien-aimez, n'ignorez p

'est qu'un jour est envers le
' comme mille ans, et mille
comme un jour. 3. 2. 12.
int point qu'aucun périsse,
tous vienent à repentance.

1 JEHAN.

CHAP. I.

stoit dés le commencement,
ous avons ouy, ce que nous
de nos yeux, ce que nous
ntemplé, et nos mains ont
la Parole de vie. 2. 14. 2.
7. — 4. 17. 8.
ious cheminons en lumière,
y est en lumière, nous avons
n l'un avec l'autre, et le
son Fils Jésus-Christ nous
e tout péché. 2. 17. 4. — 3.
. 14. 21.
confessons nos péchez, il est
juste pour nous pardonner
z, et nous nettoyer de toute
3. 4. 10. — 3. 20. 9.
disons que nous n'avons
hé, nous le faisons menteur,
ole n'est point en nous. 3.

CHAP. II.

a péché, nous avons un ad-
ers le Père, asçavoir Jésus-
juste. 3. 4. 26. — 3. 20. 17.
luy qui est l'appointement
péchez : et non-seulement
iostres, mais aussi pour ceux
monde. 2. 17. 2. — 3. 4. 26.
20.
tis enfans, je vous escri,
e vos péchez vous sont par-
r son Nom. 2. 17. 5. — 3.

nfans, le dernier temps est,
us avez ouy que l'Antechrist
. 18. 20.
sortis d'entre nous, mais ils
t point d'entre nous, car s'ils
té d'entre nous, ils fussent
avec nous, etc. 3. 3. 23. — 3.
3. 24. 7.
s avez l'Onction de par le
t cognoissez toutes choses.

23 Quiconques nie le Fils n'a point aussi le Père : quiconques confesse le Fils a aussi le Père. 2. 6. 4.
27 Mais l'onction que vous avez receue de luy demeure en vous, et n'avez point besoin qu'on vous enseigne : ains comme la mesme Onction vous enseigne toutes choses, et est véritable, et n'est point mensonge : et comme elle vous a enseignez, vous demeurez en luy. 3. 1. 3.

CHAP. III.

1 Voyez quelle charité le Père nous a donnée, que nous soyons nommez enfans de Dieu : pource le monde ne vous cognoist point, d'autant qu'il ne le cognoist point. 3. 6. 3. — 3. 20. 36.
2 Bien-aimez, nous sommes maintenant enfans de Dieu : mais ce que nous serons n'est point encores apparu : mais nous sçavons que quand il apparoistra, nous serons semblables à luy : car nous le verrons ainsi comme il est. 2. 9. 3. — 3. 2. 14. — 3. 11. 10. — 3. 25. 10. — 4. 18. 20.
3 Et quiconques a ceste espérance en luy se purifie, comme aussi luy est pur. 3. 16. 2.
8 Qui fait péché, il est du diable : car le diable pèche dés le commencement. Or le Fils de Dieu est apparu, afin qu'il desfist les œuvres du diable. 1. 14. 15. — 1. 14. 18. — 1. 14. 19. — 3. 15. 8.
9 Quiconques est nay de Dieu ne fait point de péché : car la semence d'iceluy demeure en luy, et ne peut pécher, pource qu'il est nay de Dieu. 2. 3. 10. — 2. 5. 11. — 3. 15. 8.
10 Par ceci sont manifestez les enfans de Dieu et les enfans du diable, etc. 1. 14. 19. — 3. 16. 2.
15 Quiconques hait son frère est meurtrier : et vous sçavez que nul meurtrier n'a la vie éternelle demeurante en soy. 2. 8. 39.
16 A ceci nous avons cognu la charité, qu'il a mis sa vie pour nous : nous devons doncques aussi mettre nos vies pour les frères. 2. 14. 2.
20 Que si nostre cœur nous condamne, Dieu certes est plus grand que nostre

cœur, et cognoist toutes choses. 3. 4. 17.
22 Et quoy que nous demandions, nous le recevons de luy; car nous gardons ses commandemens, etc. 3. 20. 7. — 3. 20. 10.
24 Celuy qui garde ses commandemens, demeure en luy, et luy en iceluy : et par ceci nous cognoissons qu'il demeure en nous, asçavoir par l'Esprit qu'il nous a donné. 3. 1. 4. — 3. 2. 39. — 3. 10. 6.

CHAP. IV.

1 Bien-aimez, ne croyez point à tout esprit, mais esprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu : car plusieurs faux prophètes sont venus au monde. 4. 9. 2.
3 Tout esprit qui ne confesse point que Jésus-Christ est venu en chair, n'est point de Dieu. 4. 17. 32.
10 En ceci est la charité, non point que nous ayons aimé Dieu, mais pource qu'il nous a aimez, et a envoyé son Fils, etc. 2. 17. 2. — 3. 14. 6.
11 Bien-aimez, si Dieu nous a ainsi aimez, nous nous devons aussi aimer l'un l'autre. 3. 16. 2.
13 Par ceci cognoissons-nous que nous demeurons en luy, et luy en nous, qu'il nous a donné de son Esprit. 3. 1. 4. — 3. 24. 2.
18 Il n'y a point de peur en la charité, ains la parfaite charité chasse dehors la peur : car la peur a peine, et celuy qui a peur, n'est point accomply en charité. 3. 2. 27.
19 Nous l'aimons, d'autant que luy premier nous a aimez. 2. 16. 3.

CHAP. V.

4 Tout ce qui est nay de Dieu, surmonte le monde, et ceste est la victoire qui a surmonté le monde, asçavoir nostre foy. 1. 18. 3. — 2. 5. 11. — 3. 2. 21.
6 C'est cestuy Jésus-Christ qui est venu par eau et par sang, non pas seulement par eau, mais par eau et par sang. 4. 14. 22.
7 Il y en a trois qui donnent tesmoignage au ciel, le Père, la Parole et le sainct Esprit, et ces trois sont un. 3. 1. 1.
8 Aussi y en a-il trois qui donnent tesmoignage en la terre, asçavoir l'Esprit, l'eau et le sang, et ces trois sont en un. 3. 3. 1.
12 Qui a le Fils, a la vie : qui n'a point le Fils de Dieu, il n'a point la vie. 3. 14. 4. — 3. 15. 6.
14 Et voyez l'asseurance que nous avons envers Dieu, que si nous demandons quelque chose selon sa volonté, il nous oit. 3. 20. 5.
15 Et si nous sçavons qu'il nous oit, quoy que nous demandions, nous sçavons que nous obtenons les requestes lesquelles luy avons demandées. 3. 20. 52.
18 Qui est engendré de Dieu, il se garde soy-mesme, et le malin ne le touche point. 2. 5. 11.
19 Nous sçavons que nous sommes de Dieu, et tout le monde est mis en mauvaistié. 3. 2. 14.
20 Iceluy est le vray Dieu, et la vie éternelle. 1. 13. 11. — 1. 13. 26.
21 Enfans, gardez-vous des idoles, Amen. 1. 11. 13.

2 JEHAN.

7 Plusieurs séducteurs sont entrez au monde, lesquels ne confessent point Jésus-Christ estre venu en chair, etc. 4. 17. 32.

JUDE.

6 Et a réservé sous obscureté en liens éternels, jusques au jugement de la grande journée les Anges qui n'ont point gardé leur origine, etc. 1. 14. 16. — 1. 14. 19. — 3. 25. 6.
9 Toutesfois Michaël l'Archange, quand il débatoit, disputant avec le diable, touchant le corps de Moyse, n'osa jetter sentence de malédiction, ains il dit, Le Seigneur te rédargue. 1. 14. 8. — 1. 14. 19.

APOCALYPSE.

CHAP. I.

6 A Celuy qui nous a aimez, et nous a lavez de nos péchez par le sang d'iceluy. Et nous a faits Rois et Sacrificateurs vers Dieu son Père. 2. 15. 6. — 4. 14. 21. — 4. 18. 17.

CHAP. V.

13 Et j'ouy toute créature qui est au ciel, et sur la terre, et sous la terre, et qui

en la mer, et toutes choses qui y
t comprinses, disans, etc. 3. 5. 8.

CHAP. VII.

sont ceux qui sont venus de grande
ilation : et qui ont lavé leurs lon-
robbes, et les ont blanchies au
de l'Agneau. 3. 5. 2.

CHAP. XIII.

luy fut donné gueule proférante
des choses et blasphèmes. 4. 7. 25.

CHAP. XIV.

i-heureux sont les morts qui d'o-
navant meurent au Seigneur. Ouy,
Esprit : car ils se reposent de leurs
irs, et leurs œuvres les suyvent.
. 10.

CHAP. XVIII.

lez-luy ainsi qu'elle vous a fait :
r payez au double selon ses œu-
3. 9. 6.

CHAP. XIX.

: cheu devant ses pieds pour l'a-
Et il me dit, Garde que tu ne le
car je suis serviteur avec toy, et
s frères, etc. Adore Dieu. 1. 12.
. 14. 10.

CHAP. XX.

rei des siéges, sur lesquels s'as-
sirent des gens, et le jugement leur fut
donné, asçavoir les âmes des descolez
pour le tesmoignage de Jésus, et pour
la Parole de Dieu, qui n'avoyent point
adoré la beste, ne son image : et qui
n'avoyent point prins sa marque en
leurs frons, ou en leurs mains, les-
quels vivroyent et régneroyent avec
Christ mille ans. 3. 25. 5.

CHAP. XXI.

27 Il n'entrera en elle aucune chose souil-
lée, ou faisant abomination et fausseté :
mais seulement ceux qui sont escrits
au livre de vie de l'Agneau. 4. 16. 17.

CHAP. XXII.

8 Et après que j'eu ouy et veu, je cheu
pour adorer devant les pieds de l'Ange
qui me monstroit ces choses. 1. 12. 3.
— 1. 14. 10.
9 Mais il me dit, Garde-toy de le faire,
je suis serviteur avec toy, et avec tes
frères les Prophètes, et avec ceux qui
gardent les paroles de ce livre : Adore
Dieu. 1. 14. 10.
18 Si quelqu'un adjouste à ces choses,
Dieu adjoustera sur luy les playes es-
crites en ce livre. 4. 9. 2.
19 Et si quelqu'un oste des paroles du
livre de ceste Prophétie, Dieu ostera
sa part du livre de vie, etc. Là mesme.

LOUANGE A DIEU.

LE PREMIER LIVRE

DE

L'INSTITUTION CHRESTIENNE

Qui est de cognoistre Dieu en tiltre et qualité de Créateur et souverain Gouverneur du monde.

CHAPITRE PREMIER.

Comment la cognoissance de Dieu et de nous sont choses conjointes, et du moyen de ceste liaison.

1 Toute la somme presque de nostre sagesse, laquelle, à tout conter, mérite d'estre réputée vraye et entière sagesse, est située en deux parties : c'est qu'en cognoissant Dieu, chacun de nous aussi se cognoisse. Au reste, combien qu'elles soyent unies l'une à l'autre par beaucoup de liens, si n'est-il pas toutesfois aisé à discerner laquelle va devant et produit l'autre. Car en premier lieu, nul ne se peut contempler, qu'incontinent il ne tourne ses sens au regard de Dieu, auquel il vit et a sa vigueur : pource qu'il n'est pas obscur que les dons où gist toute nostre dignité ne sont nullement de nous-mesmes, que nos forces et fermeté ne sont autre chose que de subsister et estre appuyez en Dieu. D'avantage, par les biens qui distillent du ciel sur nous goutte à goutte, nous sommes conduits comme par petis ruisseaux à la fontaine. Pareillement de ceste petite et maigre portion, l'infinité de tous biens qui réside en Dieu apparoist tant mieux : singulièrement ceste malheureuse ruine en laquelle nous sommes trébuschez par la revolte du premier homme, nous contraint de lever les yeux en haut, non-seulement pour désirer de là les biens qui nous défaillent, comme povres gens vuides et affamez, mais aussi pour estre esveillez de crainte, et par ce moyen apprendre que c'est d'humilité. Car comme on trouve en l'homme un monde de toutes misères, depuis que nous avons esté despouillez des ornemens du ciel, nostre nudité descouvre avec grand'honte un si grand tas de tout opprobre, que nous en sommes tous confus : d'autre costé, il est nécessaire que la conscience nous poingne en particulier de nostre mal-heureté : pour approcher au moins à quelque cognoissance de Dieu. Parquoy du sentiment de nostre ignorance, vanité, disette, infirmité, voire, qui plus est, perversité et corruption, nous sommes induits à cognoistre qu'il n'y a nulle part ailleurs qu'en Dieu vraye clarté de sagesse, ferme vertu, droicte affluence de tous biens, pureté de justice, tant y a que nous sommes esmeus par nos misères à considérer les biens de Dieu : et ne pouvons aspirer et tendre à luy à bon escient, qu'en ayant commencé à nous desplaire du tout. Car qui sera l'homme qui ne prene plaisir à se reposer en soy, et mesmes qui de faict n'y repose pendant qu'il ne se cognoist point : asçavoir quand il se glorifie és dons de Dieu, comme en richesses et nobles paremens, ignorant sa

misère, ou l'ayant mise en oubli? Parquoy la cognoissance de nous-mesmes non-seulement aiguillonne chacun à cognoistre Dieu, mais aussi doit estre mené par icelle comme par la main à le trouver.

2 D'autrepart c'est chose notoire que l'homme ne parvient jamais à la pure cognoissance de soy-mesme, jusques à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que du regard d'icelle il descende à regarder à soy. Car selon que l'orgueil est enraciné en nous, il nous semble tousjours que nous sommes justes et entiers, sages et saincts, sinon que nous soyons convaincus par argumens manifestes de nostre injustice, souilleure, folie et immondicité. Or n'en sommes-nous pas convaincus si nous jettons l'œil sur nos personnes seulement, et que nous ne pensions pas aussi bien à Dieu, lequel est la seule reigle à laquelle il faut ordonner et compasser ce jugement. Car d'autant que nous sommes tous de nature enclins à hypocrisie, quelque apparence légère de justice nous contentera tant et plus au lieu de l'effect et vérité. Et pource qu'à l'environ de nous il n'y a rien qui ne soit plein et desfiguré de beaucoup de souilleures, ce pendant que nous avons l'esprit enclos et comme borné entre les pollutions de ce monde, ce qui n'est pas du tout si vilein que le reste, nous plaist comme s'il estoit trèspur: comme un œil qui ne voit que du noir, estime que ce qui est brun ou de couleur obscure et moyenne est de souveraine blancheur, pource qu'il y est ainsi accoustumé. Mesmes on peut encores discerner de plus près par les sens corporels, combien nous sommes abusez en estimant les forces et facultez de l'âme. Car si nous jettons la veue en bas en plein jour, ou que nous regardions à l'entour par-cy par-là, il nous semble bien que nous ayons le regard le plus aigu que l'on sçauroit penser : mais si nous levons les yeux droict pour contempler le soleil, ceste grande vivacité qui se monstroit en terre est incontinent esblouye, et du tout confuse par la clarté qui la surmonte : tellement que nous sommes contraints de confesser que la vigueur que nous avons à considérer les choses terrestres, n'est que pure tard veté et eslourdissement quand il e question d'aller jusques au soleil. Autan en advient-il à examiner nos biens spir tuels. Car ce pendant que nous ne regar dons point outre la terre, en nous con tentant de nostre justice, sagesse e vertu, nous sommes bien aises et nou baignons à nous flatter, jusques à nou priser comme demi-dieux. Mais si nou commençons à eslever nos pensées Dieu, et bien poiser quel il est, et com bien la perfection de sa justice, sages et vertu, à laquelle il nous faut confor mer, est exquise, tantost ce qui nous ve noit fort à gré sous une fausse couver ture de justice, nous rendra une odeu puante d'iniquité : ce qui nous plaisoit merveilles sous le tiltre de sagesse, n nous sentira que folie : et ce qui avoi belle monstre de vertu, se descouvrir n'estre que débilité. Voilà comme ce q semble en nous parfaict jusques au bout ne peut nullement satisfaire à la puret de Dieu.

3 Voilà dont est procédé l'horreur e estonnement duquel l'Escriture récit que les Saincts ont esté affligez et abatu toutes fois et quantes qu'ils ont senti l présence de Dieu. Car quand nous voyo ceux qui estans comme eslongnez de Di se trouvoyent asseurez, et alloyent la test levée, si tost qu'il leur manifeste sa gloir estre esbranlez et effarouchez, en sort qu'ils sont opprimez, voire engloutis d l'horreur de mort, et quasi s'esvanou sent : de là on peut bien conclure q les hommes ne sont jamais assez bi touchez et esmeus du sentiment de le povreté, jusques à ce qu'ils se soye comparez à la majesté de Dieu. Or de t estonnement nous avons assez d'exempl tant aux Juges que Dieu a gouvernez e Judée, qu'aux Prophètes : tellement q ce propos estoit coustumier entre le pe ple ancien, Nous mourrons : car no avons veu le Seigneur[1]. Parquoy l'histoi de Job, pour abatre les hommes d'u droite appréhension de leur bestise, d bilité et souilleure, tire tousjours s principal argument de ceste source : c'

1) Jug. XIII, 22; Is. VI, 5; Ezéch. II, 1, et ailleurs

de monstrer quelle est la sagesse, vertu et pureté de Dieu, et non sans cause. Nous voyons comme Abraham, d'autant plus qu'il est approché pour contempler la majesté de Dieu, se confesse terre et poudre[1] : comme Hélie cache son visage n'osant attendre telle approche[2] : tel effroy les fidèles conçoyvent de ceste haute majesté. Et que feroit l'homme qui n'est que vers et pourriture, veu qu'il faut que les Chérubins et Anges du ciel se couvrent pour la peur et estonnement qu'eux-mesmes en ont? C'est ce que dit le Prophète Isaïe, que le soleil aura honte, et la lune sera confuse, quand le Seigneur des armées régnera[1] : c'est-à-dire, quand il desployera sa clarté, ou qu'il la fera veoir de plus près, tout ce qui estoit auparavant le plus clair du monde, sera en comparaison d'icelle obscurci de ténèbres. Toutesfois combien qu'il y ait une liaison mutuelle entre la cognoissance de Dieu et de nous-mesmes et que l'une se rapporte à l'autre, si est-ce que l'ordre de bien enseigner requiert qu'en premier lieu nous traittions que c'est de cognoistre Dieu, pour venir au second poinct.

CHAPITRE II.

Que c'est de cognoistre Dieu, et à quelle fin tend ceste cognoissance.

1 Or j'enten que nous cognoissons Dieu, non pas quand nous entendons nuement qu'il y a quelque Dieu : mais quand nous comprenons ce qu'il nous appartient d'en comprendre, ce qui est utile pour sa gloire, brief ce qui est expédient. Car à parler droictement nous ne dirons pas que Dieu soit cognu, où il n'y a nulle religion ne piété. Je ne touche point encores ici à la cognoissance spéciale, par laquelle les hommes estans perdus et maudits en eux, sont conduits à Dieu pour le tenir leur rédempteur au nom de Jésus-Christ : seulement je parle de ceste pure et saincte cognoissance, à laquelle l'ordre naturel nous mèneroit si Adam eust persisté en son intégrité. Car combien que nul en ceste ruine et désolation du genre humain ne sente jamais que Dieu luy soit père, ou mesmes sauveur et propice, jusques à ce que Christ viene au milieu pour le pacifier avec nous, toutesfois c'est autre chose d'estre informez que Dieu, selon qu'il est nostre créateur, non-seulement nous substente par sa vertu, nous gouverne en sa providence, nous maintient et nourrit par sa bonté, et continue toutes espèces de bénédictions en nous : et autre chose à l'opposite, de recevoir et embrasser la grâce de réconciliation, telle qu'il la nous propose en Christ. Parquoy entant que Dieu est en premier lieu cognu simplement créateur, tant par ce beau chef-d'œuvre du monde qu'en la doctrine générale de l'Escriture, puis après apparoist rédempteur en la face et personne de Jésus-Christ, de là s'engendre et sort double cognoissance. Il nous suffira pour ceste heure de traitter de la première : la seconde suyvra en son ordre. Or combien que nostre esprit ne puisse comprendre Dieu, qu'il ne luy attribue quelque service : toutesfois il ne suffira point de sçavoir en confus qu'il y ait quelque Dieu qui mérite d'estre seul adoré, si nous ne sommes aussi persuadez et résolus que le Dieu que nous adorons est la fontaine de tous biens, afin de ne rien chercher hors luy. Voicy mon intention : c'est que non-seulement ayant une fois créé ce monde, il le soustient par sa puissance infinie, il le gouverne par sa sagesse, garde et préserve par sa bonté, et sur tout a le soin de régir le genre humain en justice et droicture, le supporter par sa miséricorde, l'avoir sous sa protection : mais aussi qu'il nous faut croire qu'il ne se trouvera ailleurs qu'en luy une seule goutte de sagesse, clarté ou justice, vertu, droicture, ou vérité : afin que comme ces

1) Gen. XVIII, 27. 2) 1 Rois XIX, 13.

1) Is. XXIV, 23; II, 10, 19.

choses descoulent de luy et qu'il en est la seule cause, aussi que nous apprenions de les attendre toutes de luy, et les y chercher : et sur cela, que nous apprenions de luy rapporter le tout, et le tenir de luy avec action de grâces. Car ce sentiment des vertus de Dieu, est le seul bon maistre et propre pour nous enseigner piété, de laquelle la religion procède. J'appelle Piété, une révérence et amour de Dieu conjointes ensemble, à laquelle nous sommes attirez, cognoissans les biens qu'il nous fait. Car jusques à ce que les hommes ayent ceci bien imprimé au cœur, qu'ils doivent tout à Dieu, qu'ils sont tendrement nourris sous son soin paternel : brief qu'ils le tienent autheur de tout bien, en sorte qu'ils n'appètent rien que luy, jamais ils ne s'assujetiront d'une franche dévotion à luy : qui plus est, s'ils ne mettent en luy toute leur félicité, jamais ne s'y adonneront en vérité et rondeur.

2 Parquoy ceux qui s'appliquent à décider ceste question, asçavoir que c'est que Dieu, ne font que se jouer en spéculations frivoles, veu que plustost il nous est expédient de sçavoir quel il est, et ce qui convient à sa nature. Car quel proufit y aura-il de confesser avec les Epicuriens, qu'il y a quelque Dieu, lequel s'estant deschargé du soin de gouverner le monde, prene plaisir en oisiveté? Mesmes de quoy servira-il de cognoistre un Dieu, avec lequel nous n'ayons que faire? Plustost la cognoissance que nous avons de luy, doit en premier lieu nous instruire à le craindre et révérer : puis nous enseigner et conduire à chercher de luy tous biens, et luy en rendre la louange. Et de faict, comment Dieu nous peut-il venir en pensée, que nous ne pensons quant et quant, veu que nous sommes sa facture, que de droict naturel et de création nous sommes subjets à son empire, que nostre vie luy est deue, que tout ce que nous entreprenons et faisons se doit rapporter à luy? Puis qu'ainsy est, il s'ensuit pour certain que nostre vie est malheureusement corrompue, sinon que nous l'ordonnions à son service : veu que c'est bien raison que sa seule volonté nous serve de loy. D'autre part il est impossible d'appercevoir clairemer quel est Dieu, sans le cognoistre sourc et origine de tous biens : dont les hom mes seroyent incitez d'adhérer à luy et mettre leur fiance, sinon que leur propr malice les destournast de s'enquérir d ce qui est bon et droict. Car pour le premier, l'âme bien reiglée ne se forge point un Dieu tel quel : mais regarde celuy qui est vray Dieu et unique. Puis après elle n'imagine point de luy ce que bon luy semble : mais elle se contente de l'avoir tel que luy-mesme se manifeste, et se garde songneusement de ne point sortir par une folle audace et témérité hors de ce qu'il a déclairé, pour vaguer çà ne là. Ayant ainsi cognu Dieu, pource qu'elle sçait qu'il gouverne tout, elle se confie d'estre en la garde et protection d'iceluy, et ainsi elle se remet du tout en sa garde : pource qu'elle le cognoist autheur de tous biens, si tost qu'elle se sent pressée d'affliction ou disette, elle a son recours à luy, attendant d'en estre secourue : d'autant qu'elle le tient sans doute pour humain et pitoyable, elle se repose en luy avec certaine fiance, et ne doute pas qu'en toutes ses adversitez elle n'ait tousjours son remède prest en la bonté et clémence d'iceluy : pource qu'elle le tient comme Seigneur et Père, elle conclud aussi que c'est bien raison de luy donner la supériorité qui luy appartient, honorant la majesté d'iceluy, procurant que sa gloire soit avancée, et obéissant à ses commandemens : pource qu'elle le recognoist juste Juge, et qu'il est armé de juste rigueur pour punir les maléfices et péchez, elle se met tousjours devant les yeux le siége judicial d'iceluy, et se tient comme bridée de la crainte qu'elle a de l'offenser : toutesfois elle ne s'espovante pas de frayeur qu'elle ait de son jugement, en sorte qu'elle se vueille retirer ou cacher de luy, mesme quand elle trouveroit quelque eschappatoire: mais plustost elle l'accepte et reçoit juge des iniques comme bien-faicteur envers les fidèles : veu qu'elle cognoist qu'il luy est autant convenable, entant qu'il est Dieu de rendre aux meschans le salaire qu'ils ont déservi, que de donner aux justes la vie éternelle. D'avantage elle ne se tien

pas seulement de mal faire pour crainte de punition : mais entant qu'elle aime et révère Dieu comme père, qu'elle l'honore avec humilité comme maistre et supérieur, encores qu'il n'y eust point d'enfers, si a elle horreur de l'offenser. Voylà que c'est de la vraye et pure religion, asçavoir la foy conjointe avec une vive crainte de Dieu : en sorte que la crainte comprene sous soy une révérence volontaire, et tire avec soy un service tel qu'il appartient, et tel que Dieu mesme l'ordonne en sa Loy. Et d'autant plus est ceci à noter, que tous indifféremment font honneur à Dieu, et bien peu le révèrent : veu que tous monstrent belle apparence, mais bien peu s'y addonnent de cœur.

CHAPITRE III.

Que la cognoissance de Dieu est naturellement enracinée en l'esprit des hommes.

1 Nous mettons hors de doute que les hommes ayent un sentiment de Divinité en eux, voire d'un mouvement naturel. Car afin que nul ne cherchast son refuge sous tiltre d'ignorance, Dieu a imprimé en tous une cognoissance de soy-mesme, de laquelle il renouvelle tellement la mémoire, comme s'il en distilloit goutte à goutte, afin que quand nous cognoissons depuis le premier jusques au dernier qu'il y a un Dieu, et qu'il nous a formez, nous soyons condamnez par nostre propre tesmoignage, de ce que nous ne l'aurons point honoré, et que nous n'aurons point dédié nostre vie à luy obéir. Si on cherche ignorance pour ne sçavoir que c'est de Dieu, il est vray-semblable qu'on n'en trouvera pas exemple plus propre qu'entre les peuples hébétez et qui ne sçavent quasi que c'est d'humanité. Or comme dit Cicéron, homme payen, Il ne se trouve nation si barbare, ni peuple tant brutal et sauvage, qui n'ait ceste persuasion enracinée qu'il y a quelque Dieu[1]. Et ceux qui en tout le reste semblent bien ne différer en rien d'avec les bestes brutes, quoy qu'il en soit retienent tousjours quelque semence de religion. En quoy on voit comment ceste appréhension possède les cœurs des hommes jusques au profond, et est enracinée en leurs entrailles. Puis donques que dés le commencement du monde il n'a eu ne pays, ne ville, ne maison qui se soit peu passer de religion, en cela on voit que tout le genre humain a confessé qu'il y avoit quelque sentiment de Divinité engravé en leurs cœurs. Qui plus est, l'idolâtrie rende certain tesmoignage de cecy. Car nous sçavons combien il vient mal à gré aux hommes de s'humilier pour donner supériorité pardessus eux aux créatures. Parquoy quand ils aiment mieux adorer une pièce de bois ou une pierre, que d'estre en réputation de n'avoir point de Dieu, on voit que ceste impression a une merveilleuse force et vigueur, veu qu'elle ne se peut effacer de l'entendement de l'homme : tellement qu'il est plus aisé de rompre toute affection de nature que de se passer d'avoir religion. Comme de faict tout orgueil naturel est abatu quand les hommes pour porter honneur à Dieu s'abaissent à tel opprobre, oublians ceste enfleure d'orgueil à laquelle ils sont adonnez.

2 Parquoy ce qu'aucuns disent, que la religion a esté controuvée par l'astuce et finesse de quelques gens subtils, afin que par ce moyen ils missent quelque bride sur le simple populaire, est du tout frivole. Ils allèguent que telles gens, qui ont commandé de bien servir à Dieu, n'avoyent aucune Divinité en estime. Or je confesse bien que plusieurs fins et rusez ont forgé beaucoup de corruptions pour attirer le simple populaire à dévotion folle, et l'effrayer pour l'avoir plus ductible : mais tant y a que jamais ils ne fussent parvenus à leur intention, sinon que desjà l'entendement des hommes eust esté disposé, voire constamment résolu, qu'il faloit adorer un Dieu : qui estoit une semence pour les faire encliner à re-

[1] Cicer., De Natura deorum.

ligion. Mais il n'est pas vray-semblable que ceux qui ont voulu abuser les simples idiots sous ce tiltre, ayent esté du tout vuides de cognoissance de Dieu. Car combien qu'anciennement aucuns se soyent eslevez, et qu'aujourd'huy encores plusieurs s'avancent pour nier qu'il y ait aucun Dieu, toutesfois maugré qu'ils en ayent si faut-il qu'ils sentent ce qu'ils désirent d'ignorer. On ne trouve point par les histoires que nul se soit plus desbordé, ni avec plus grande audace et furie, que Caligula Empereur de Rome : toutesfois nous ne voyons pas que nul ait esté plus effrayé, ni angoissé de plus grande destresse que luy, quand quelque signe de l'ire de Dieu se monstroit. Ainsi combien que de propos délibéré il s'estudiast à mespriser Dieu, si faloit-il que maugré ses dents il l'eust en horreur. On verra le semblable advenir à tels contempteurs : car selon que chacun d'eux est le plus hardi à se mocquer de Dieu, il tremblera plustost que tous les autres, seulement oyant tomber une fueille d'un arbre. Je vous prie d'où procède cela, sinon que la majesté de Dieu se venge en espovantant leurs consciences, d'autant plus fort qu'ils cuident la pouvoir fuyr? Ils cherchent bien tous subterfuges pour se cacher de la présence de Dieu, et aussi l'effacer de leur cœur : mais bon gré maugré ils se trouvent enveloppez pour n'en pouvoir sortir. Et encores que pour peu de temps il semble bien que tout s'esvanouisse, si faut-il d'heure en heure revenir à conte, pource que la majesté de Dieu en se faisant sentir, leur dresse nouveaux alarmes : en sorte que s'ils ont quelque relasche de leurs angoisses, c'est comme le dormir des yvrongnes ou des phrénétiques, qui mesmes en dormant ne reposent point paisiblement, pource qu'ils sont assiduellement tormentez de songes horribles et espovantables. Parquoy les plus meschans nous doyvent servir d'exemples que Dieu se fait cognoistre à tous hommes, et que telle impression a une vigueur qui ne se peut abolir.

3 Quoy qu'il en soit, c'est-cy un poinct résolu à tous ceux qui jugent justement, que l'esprit humain a un sentiment de divinité engravé si profond, qu'il ne se peut effacer. Mesmes que ceste persuasion soit naturellement enracinée en tous, asçavoir qu'il y a un Dieu, et qu'elle soit attachée comme en la moelle des os, la fierté et rébellion des iniques en testifie, lesquels en combatant furieusement pour se desvelopper de la crainte de Dieu, n'en peuvent venir à bout. Un nommé Diagoras anciennement et quelques semblables ont voulu plaisanter en se mocquant de toutes les religions du monde : Denis tyran de Sicile, en pillant les temples s'est mocqué comme si Dieu n'y voyoit goutte : mais ces ris ne passent point le gosier, pource qu'il y a tousjours un ver au dedans qui ronge la conscience, voire plus asprement que nul cautère. Je ne dirai pas comme Cicéron, que tous erreurs s'esvanouissent avec le temps, mais que la religion croist et se conferme de jour en jour : car à l'opposite nous verrons tantost que le monde, entant qu'en luy est, s'efforce de jetter bien loin toute cognoissance de Dieu, et corrompre son service en toutes façons : seulement je di, combien que la dureté et estourdissement qu'attirent les meschans et amassent tant qu'ils peuvent pour pouvoir mespriser Dieu, croupissent et pourrissent en leur cœur, cependant le sentiment qu'ils ont de la majesté de Dieu, lequel ils appètent d'esteindre tant qu'il leur est possible, revient toujours au-dessus. Dont je conclu que ce n'est pas une doctrine qu'on commence seulement d'apprendre en l'eschole, mais de laquelle chacun doit estre maistre et docteur pour soy dés le ventre de la mère, et laquelle nature mesme ne souffre point qu'on oublie, combien que plusieurs y appliquent toute leur estude. Or si tous hommes naissent et vivent à ceste condition de cognoistre Dieu, et que la cognoissance de Dieu si elle ne s'avance jusques-là où j'ay dit, soit vaine et s'esvanouisse : il appert que tous ceux qui n'addressent point toutes leurs pensées et leurs œuvres à ce but, se fourvoyent et s'esgarent de la fin pour laquelle ils sont créez. Ce qui n'a pas esté incogneu mesme des Philosophes payens : car c'est ce qu'a entendu Platon, disant que le souverain bien de l'âme est de ressem

bler à Dieu, quand après l'avoir cognu, elle est du tout transformée en luy[1]. Parquoy un certain personnage qu'introduit Plutarque, argue trèsbien, en remonstrant que si on oste la religion de la vie des hommes, non-seulement ils n'auront de quoy pour estre préférez aux bestes brutes, mais seront beaucoup plus misérables, veu qu'estans sujets à tant d'espèces de misères, ils mèneront en grand regret et angoisse une vie plene de trouble et inquiétude. Dont il conclud qu'il n'y a que la religion qui nous rende plus excellens que les bestes brutes, veu que c'est par icelle que nous tendons à immortalité.

CHAPITRE IV.

Que ceste cognoissance ou est estouffée ou corrompue, partie par la sottie des hommes, partie par leur malice.

1 Or comme l'expérience monstre qu'il y a une semence de religion plantée en tous par inspiration secrète de Dieu, aussi d'autre part en trouvera-on à grand'peine de cent l'un qui la nourrisse en son cœur, pour la bien faire germer : mais on n'en trouvera pas un seul auquel elle meurisse, tant s'en faut que le fruit en reviene en la saison. Car soit que les uns s'esvanouissent en leurs folles superstitions, soit que les autres malicieusement et de propos déliberé se destournent de Dieu, tant y a que tous s'esgarent de la vraye cognoissance d'iceluy : dont il advient qu'il n'y demeure nulle piété bien reiglée au monde. Ce que j'ay dit qu'aucuns déclinent et tombent en superstitions par erreur, ne doit pas estre entendu comme si leur simplicité les justifioit de crime, veu que l'aveuglement duquel ils sont occupez, est quasi toujours enveloppé en présomption orgueilleuse, et en outrecuidance. La vanité, voire conjointe avec orgueil, est assez convaincue, en ce que nul pour chercher Dieu ne s'eslève pardessus soy comme il est requis : mais tous le veulent mesurer selon la capacité de leur sens charnel, qui est du tout stupide. D'avantage, en mesprisant de s'enquérir à bon escient pour parvenir à quelque fermeté, ils ne font que voltiger par leur curiosité en spéculations inutiles. Parquoy ils n'appréhendent point Dieu tel qu'il s'offre, mais l'imaginent tel qu'ils l'ont forgé par leur témérité. Ce gouffre estant ainsi ouvert, de quelque costé qu'ils mettent le pied, il faut qu'ils se précipitent en ruine : et quoy qu'ils brassent puis après pour l'honorer et servir, ne sera point alloué en ses contes : pource que ce n'est pas luy qu'ils honorent, mais en son lieu leurs songes et resveries. Ceste perversité est expressément taxée par S. Paul, quand il dit que les hommes appétans d'estre sages ont esté du tout insensez[1]. Il avoit dit un petit auparavant, qu'ils se sont esvanouis en leur pensées : mais afin que nul ne les excusast de coulpe, il adjouste qu'ils ont esté aveuglez à bon droict : veu que ne se contentans point de sobriété et modestie, ils se sont usurpé plus qu'il ne leur estoit licite : et par ce moyen sciemment et de leur bon gré ils se fourrent en ténèbres : mesme par leur perversité et arrogance ils se rendent insensez. Dont il s'ensuit que leur folie n'est point excusable, laquelle procède non-seulement de vaine curiosité, mais aussi d'un appétit desbordé de plus sçavoir que leur mesure ne porte, joint une fausse présomption dont ils sont pleins.

2 Quant à ce que David dit, que les meschans et insensez pensent en leur cœur qu'il n'y a point de Dieu[2] : premièrement il se doit appliquer à ceux qui ayans estouffé la clarté de nature, s'abrutissent à leur escient : comme derechef nous verrons tantost. Et de faict il s'en trouve plusieurs, lesquels s'estans endurcis à pécher par audace et coustume, rejettent avec une rage toute mémoire de Dieu, laquelle toutesfois leur est remise au devant par leur sens naturel, et ne cesse de les soliciter au dedans. Or pour rendre leur fureur tant

1) In Phaedone et Theaeteto.

1) Rom. I, 22. 2) Ps. XIV, 1.

plus détestable, il dit que précisément ils nient Dieu : non pas pour luy ravir son essence, mais d'autant qu'en le despouillant d'office de juge et gouverneur, ils l'enferment au ciel comme oisif. Car puis qu'il n'y a rien moins convenable à Dieu, que de quitter le régime du monde pour laisser tout aller à l'aventure, et faire du borgne pour laisser tous péchez impunis, et donner occasion aux malins de se desborder, il appert que tous ceux qui se pardonnent et flattent, et en repoussant tout souci de venir à conte, s'anonchalissent, nient qu'il y ait un Dieu; et c'est une juste vengeance du ciel que les cœurs des meschans soyent ainsi engraissez, afin qu'ayant fermé les yeux, en voyant ils ne voyent goutte. David mesme est très bon expositeur de son intention, en ce passage où il dit que la crainte de Dieu n'est point devant les yeux des malins[1] : Item, qu'ils s'applaudissent en leur forfait, d'autant qu'ils se persuadent que Dieu n'y prend point garde. Combien doncques qu'ils soyent contrains de cognoistre quelque Dieu, toutesfois ils anéantissent sa gloire en lui ostant sa puissance. Car comme Dieu ne se peut renier soy-mesme[2], ainsi que dit S. Paul, pource qu'il demeure toujours semblable à soy, ainsi ces canailles se forgeans une idole morte et sans vertu, sont justement accusez de renier Dieu. D'avantage il est à noter, combien qu'ils combatent contre leur propre sens, et désirent non-seulement de chasser Dieu de là, mais aussi l'abolir au ciel : toutesfois que la stupidité en laquelle ils se plongent ne gaigne jamais jusques-là, que Dieu, quelquesfois ne les ramène par force à son siége judicial. Toutesfois pource qu'ils ne sont point retenus de nulle crainte qu'ils ne se ruent avec toute impétuosité contre Dieu, cependant qu'ils sont ainsi transportez d'une violence tant aveugle, il est certain qu'ils ont oublié Dieu, et que telle brutalité règne en eux.

3 Par ce moyen la défense frivole que plusieurs prétendent pour couvrir leur superstition est abatue. Car il leur semble, quand on s'adonne à servir Dieu, que toute affection, quelque desreiglée qu'ell soit, suffit : mais ils ne notent pas que l vraye religion doit estre du tout conform à la volonté de Dieu, comme une reigl qui ne fleschit point : cependant, que Dieu demeure tousjours semblable à soy, e qu'il n'est pas un fantosme qui se trans figure à l'appétit d'un chacun. Et de faict on peut veoir à l'œil, quand la superstition veut gratifier à Dieu, en combien de folies elle s'enveloppe comme en se jouant. Car en retenant songneusement les choses dont Dieu prononce qu'il ne lui chaut, elle rejette ouvertement ou mesprise celles qu'il recommande comme précieuses. Parquoy tous ceux qui dressent des services à Dieu à leur poste, adorent leurs resveries seulement : pource qu'ils n'oseroyent ainsi apporter à Dieu des menus fatras, sinon que desjà ils l'eussent forgé en leur mousle semblable à eux pour approuver leurs inventions. Parquoy S. Paul prononce qu'une telle conception qu'on a de Dieu vagabonde et erronée, est ignorance de Dieu : Pource que vous ne cognoissiez point Dieu, dit-il, vous serviez à ceux qui n'estoyent point Dieu de nature[1]. Et en l'autre passage il dit que les Ephésiens estoient du tout sans Dieu, du temps qu'ils estoient esgarez de celuy qui l'est à la vérité luy seul[2]. Et n'y a pas ici grande distance entre les deux, pour le moins en ce poinct, c'est de concevoir un dieu ou plusieurs, pource que tousjours on se destourne du vray Dieu, et quand on l'a délaissé, il ne reste plus qu'une idole exécrable. Par ainsi nous avons à conclure avec Lactance, qu'il n'y a nulle religion, si elle n'est conjointe avec la vérité.

4 Il y a encores un second mal, c'est que les hommes ne se soucient guère de Dieu, s'ils n'y sont forcez, et ne veulent approcher de luy sinon qu'ils y soyen trainez maugré qu'ils en ayent : mesm alors encore ne sont-ils point induits crainte volontaire, qui procède d'une ré vérence de sa majesté, mais seulemen d'une crainte servile et contrainte, enta que son jugement la leur arrache : leque pource qu'ils ne le peuvent eschapper, i

1) Ps. XXXVI, 2 ; Ps. X, 11. 2) 2 Tim. II, 13.

1) Gal. IV, 8. 2) Ephés. II, 12.

horreur, toutesfois en le détestant. qu'un Poëte payen a dit compète ent à l'impiété seule : asçavoir que ite s'est forgé des dieux la pre- Ceux qui se voudroyent desborder itant Dieu, souhaiteroyent quant que son siége judicial, lequel ils ent estre dressé pour punir les ssions, fust abatu. Estans menez affection, ils bataillent contre quel ne peut estre sans son juge- ais pource qu'ils ne peuvent évi- re accablez par sa puissance, et bien qu'ils ne la peuvent destour- là comment ils sont vaincus de Parquoy afin qu'il ne semble qu'en artout ils mesprisent celuy du- majesté les tient saisis, ils s'ac- tellement quellement d'avoir ap- de la religion : cependant ils ne pas de se polluer en tous vices, er énormitez les unes sur les au- ques à ce qu'ils ayent entièrement i de Dieu et dissipé toute la justice ou bien ils ne sont pas tellement le ceste feintise de crainte, qu'ils posent doucement en leurs pé- flatent et baignent, aimans mieux a bride à l'intempérance de leur e de la restreindre et réprimer ir au S. Esprit. Or pource que n'est qu'une ombre feinte de mesme à grand'peine mérite-il appelé ombre, il est aisé de co- combien la vraye piété, que Dieu eulement aux cœurs de ses fidè- ifférente d'une cognoissance si t confuse : dont aussi il appert eligion est propre aux enfans de toutesfois les hypocrites par leurs obliques veulent gaigner ce poinct pense estre prochains de Dieu, utesfois ils fuyent. Car au lieu qu'il y doit avoir un train égual d'obéissance en toute la vie, ils ne font nul scrupule de l'offenser en ceci ou en cela, se contentans de l'appaiser de quelque peu de sacrifices : au lieu qu'on le doit servir en saincteté et intégrité de cœur, ils controuvent des menus fatras et cérémonies de nulle valeur pour acquérir grâce envers luy. Qui pis est, ils se donnent tant plus de licence à croupir en leurs ordures, d'autant qu'ils se confient d'effacer leurs péchez par des badinages qu'ils appellent satisfactions : au lieu que toute nostre fiance doit estre enracinée en Dieu seul, ils le rejettent loin et s'amusent à eux ou aux créatures. Finalement ils s'entortillent en un tel amas d'erreur, que l'obscurité de leur malice estouffe et conséquemment esteint les estincelles qui luisoyent pour leur faire appercevoir la gloire de Dieu. Toutesfois ceste semence demeure, laquelle ne peut estre desracinée du tout, c'est qu'il y a quelque divinité : mais la semence qui estoit bonne de son origine, est tellement corrompue, qu'elle ne produit que meschans fruits. Mesme ce que je déba maintenant peut mieux estre liquidé et vérifié : c'est que naturellement il y a quelque appréhension de divinité imprimée aux cœurs des hommes, veu que la nécessité contraint les plus meschans d'en faire confession. Ce pendant qu'ils ont le vent en pouppe, ils plaisantent en se moquant de Dieu, mesmes ils font gloire de brocarder et dire mots de gueule pour abaisser sa vertu : mais si quelque désespoir les presse, il les solicite à y chercher secours, et leur suggère des prières comme rompues, par lesquelles il appert qu'ils n'ont peu du tout ignorer Dieu, mais que ce qui devoit sortir plustost a esté tenu enserré par leur malice et rébellion.

CHAPITRE V.

uissance de Dieu reluit en la création du monde et au gouvernement continuel.

ource que la souveraine félicité le nostre vie gist en la cognois- Dieu, afin que nul n'en fust for- clos, non-seulement il a engravé ceste semence de religion que nous avons dite en l'esprit des hommes, mais aussi il s'est tellement manifesté à eux en ce bastiment

...

tant beau et exquis du ciel et de la terre, et journellement s'y monstre et présente, qu'ils ne sçauroyent ouvrir les yeux qu'ils ne soyent contraints de l'appercevoir. Son essence est incompréhensible, tellement que sa majesté est cachée bien loin de tous nos sens : mais il a imprimé certaines marques de sa gloire en toutes ses œuvres, voire si claires et notables, que toute excuse d'ignorance est ostée aux plus rudes et hébétez du monde. Parquoy le prophète s'escrie à bon droict, qu'il est vestu de clarté comme d'accoustrement [1] : comme s'il disoit qu'en créant le monde il s'est comme paré, et est sorty en avant avec des ornemens qui le rendent admirable, de quelque costé que nous tournions les yeux. Et au mesme passage il accompare l'estendue des cieux à un pavillon royal, disant que Dieu l'a lambrissé d'eaux, que les nuées sont ses chariots, qu'il chevauche sur les ailes des vents, que tant les vents que les esclairs sont ses postes. Et d'autant que la gloire de sa puissance et sagesse reluit plus à plein en haut, souvent le ciel est nommé son palais. Et premièrement de quelque costé que nous jettions la veue, il n'y a si petite portion où pour le moins quelque estincelle de sa gloire n'apparoisse : mais sur tout nous ne pouvons contempler d'un regard ce bastiment tant artificiel du monde, que nous ne soyons quasi confus d'une lumière infinie. Parquoy à bon droict l'autheur de l'Epistre aux Hébrieux nomme le monde une monstre ou spectacle des choses invisibles [2] : d'autant que le bastiment d'iceluy tant bien digéré et ordonné nous sert de miroir pour contempler Dieu, qui autrement est invisible. Pour laquelle raison le Prophète introduit les créatures célestes parlantes, et leur attribue un langage cognu à toutes nations [3] : pource qu'elles portent un tesmoignage si évident à magnifier Dieu, qu'il faut que les nations les plus lourdes en reçoyvent instruction. Ce que S. Paul déclairant plus familièrement dit, que ce qui estoit expédient de cognoistre de Dieu a esté manifesté aux hommes [4] : d'autant que tous, depuis le premier jusques au dernier, contemplent ce qui est invisible en luy, jusques à sa vertu et divinité éternelle, l'entendant par la création du monde.

1) Ps. CIV, 2. 2) Héb. XI, 3.
3) Ps. XIX, 4. 4) 1 Rom. I, 19.

2 Il y a des enseignemens infinis tan[t] au ciel qu'en la terre pour nous testifie[r] sa puissance admirable ; je ne di pas seu[le]lement des secrets de nature qui requiè[r]ent estude spéciale, et sçavoir d'Astrolo[gie], de Médecine et de toute la Physique[:] mais j'enten de ceux qui sont si apparen[s] que les plus rudes et idiots y cognoissen[t] assez : en sorte qu'ils ne peuvent ouvrir le[s] yeux qu'ils n'en soyent tesmoins. Je con[fesse] bien que ceux qui sont entendus e[t] expers en science, ou les ont aucunemen[t] goustées, sont aidez par ce moyen, e[t] avancez pour comprendre de plus près le[s] secrets de Dieu : toutesfois ceux qui n[e] furent jamais à l'eschole, ne sont pas em[peschez] de veoir un tel artifice aux œuvre[s] de Dieu, qu'il les ravisse en admiratio[n] de sa majesté. Bien est vrai que pour son[der] les mouvemens des astres, leur assi[gner] leurs siéges, mesurer les distance[s,] noter leurs propriétez, il est besoin d'a[voir] art et industrie plus exquise qu'on n[e] trouvera au commun populaire, quand i[l] sera question de bien comprendre par l[e] menu la providence de Dieu. Mais puis que les vulgaires et les plus rudes q[ui] n'ont aydes que de leur veue ne peuve[nt] pas toutesfois ignorer l'excellence de ce[t] ouvrage tant noble de Dieu, laquelle s[e] monstre veuille-on ou non en la variét[é] des estoilles si bien reiglées et distincte[s,] et toutesfois si grande et quasi innombr[a]ble, il est à conclure qu'il n'y a nul hom[me] en terre auquel Dieu ne déclaire sa s[a]gesse tant que besoin est. Je confes[se] aussi que ce n'est pas à tous, mais à u[n] esprit merveilleusement aigu et subtil, [de] si bien déduire le bastiment, les liaison[s,] la proportion, la beauté et usage du cor[ps] humain avec ses membres, d'une telle de[x]térité et si haut et profond sçavoir que f[it] Galien [1] : toutesfois par la confession [de] chacun, le corps humain de son sim[ple] regard monstre du premier coup un [ou]vrage tant singulier, que l'autheur mé[rite] bien de nous estre en admiration.

3 Pour ceste cause aucuns des Philo

1) Libris *De Usu partium*.

anciens ont à bon droit nommé l'hom-
petit monde : pource que c'est un
l'œuvre auquel on contemple quelle
puissance, bonté et sagesse de Dieu,
uel contient en soy assez de mira-
our arrester nos esprits, moyennant
ous ne desdaignons pas d'y estre
ifs. Pour ceste raison aussi S. Paul,
avoir remonstré que Dieu se peut en
nant sentir des aveugles, adjouste
inent après, qu'il ne le faut pas cher-
in : pource que chacun sent dedans
ste grâce céleste de laquelle nous
es tous végétez[1]. Or si pour com-
re que c'est de Dieu il ne nous faut
sortir hors de nous-mesmes, que
n ou excuse mérite la nonchalance
x qui pour trouver Dieu ne daignent
retirer en eux où il habite? A ce
aussi David, après avoir célébré en
mots le nom de Dieu et sa majesté
luisent par tout, incontinent s'es-
u'est-ce que de l'homme, Seigneur,
penses de luy[2]? Item, Tu as establi
le la bouche des enfans qui tettent.
y non-seulement il propose un mi-
ien clair de l'ouvrage de Dieu au
rnement commun du genre hu-
mais il spécifie que les enfans pen-
la mammelle de leurs mères ont
ngues assez facondes pour prescher
ire de Dieu : tellement qu'il n'est
oin d'autres Rhétoriciens. Et voylà
oy il ne doute point de produire
uches d'iceux à un combat, comme
assez bien armées et munies pour
ter la rage de ceux qui voudroyent
facer le nom de Dieu par un or-
iabolique. Et de là vient aussi qu'il
e d'un Poëte payen, que nous som-
lignage de Dieu[3] : d'autant qu'en
arant d'une si grande dignité il s'est
é Père envers nous. Dont vient que
res Poëtes, selon que le sens com-
t l'expérience leur dictoit, l'ont ap-
ère des hommes. Et de faict nul ne
etira volontiers et de son bon gré
pour luy complaire, sinon qu'en
nt son amour paternelle il soit mu-
ent allèché à l'aimer.

yci se découvre une ingratitude trop vileine, d'autant que les hommes ayans en eux comme une boutique excellente de tant de beaux ouvrages de Dieu, et une autre richement plene et garnie d'une quantité inestimable de tous biens, au lieu de se mettre en avant à louer Dieu s'enflent de tant plus grand orgueil et présomption. Ils sentent comme Dieu besongne merveilleusement en eux, et l'expérience leur monstre quelle variété de dons ils possèdent de sa libéralité : ils sont contrains, veuillent-ils ou non, de cognoistre que ce sont autant de signes de sa divinité, lesquels toutesfois ils tiennent cachez dedans eux. Il ne seroit jà besoin qu'ils sortissent dehors moyennant qu'en s'attribuant ce qui leur est donné du ciel ils n'enfouissent en terre ce qui leur reluit clairement pour leur faire veoir Dieu. Qui pis est, aujourd'huy la terre soustient plusieurs esprits monstrueux, et comme faits en despit de nature, lesquels sans honte destournent toute la semence de divinité qui est espandue en la nature des hommes, et la tirent à ensevelir le nom de Dieu. Je vous prie combien est détestable ceste forcenerie, que l'homme retrouvant en son corps et en son âme Dieu cent fois, sous couverture de l'excellence qui luy est donnée prene occasion de nier Dieu? Telles gens ne diront pas que ce soit de cas fortuit qu'ils soyent distinguez des bestes brutes : mais en prétendant un voile de nature, laquelle ils font ouvrière et maistresse de toutes choses, ils mettent Dieu à l'escart. Ils voyent un artifice tant exquis que rien plus en tous les membres, depuis leurs yeux et leur face jusques au bout des ongles ; encores en cest endroit ils substituent nature au lieu de Dieu. Sur tout, des mouvemens si agiles qu'on voit en l'âme, des facultez si nobles, des vertus si singulières déclarent ouvertement une divinité, laquelle ne souffre pas aisément d'estre mise sous le pied, sinon que les Epicuriens prinssent occasion de s'eslever comme des géans ou hommes sauvages, pour faire tant et plus hardiment la guerre à Dieu, comme s'ils estoyent exemptez de toute subjection. Comment doncques? faudra-il que pour gouverner un ver de cinq pieds, la

vii, 27. 2) Ps. VIII, 2.
vii, 28.

sagesse du ciel desploye ses thrésors : et tout le monde sera privé d'un tel privilége? De dire selon Aristote, comme ils font, que l'âme est douée d'organes ou instrumens qui respondent à chacune partie : tant s'en faut que cela doyve obscurcir la gloire de Dieu, que plustost il l'esclarcit. Que les Epicuriens me respondent, veu qu'ils imaginent que tout se fait selon que les petites fanfreluches, qui volent en l'air semblables à menue poussière, se rencontrent à l'aventure, s'il y a une telle rencontre pour cuyre en l'estomac la viande et le bruvage, et les digérer partie en sang, partie en superfluitez : et mesme qui donne telle industrie à chacun membre pour faire son office, comme s'il y avoit trois ou quatre cens âmes pour gouverner un seul corps.

5 Mais je laisse pour ceste heure ces pourceaux en leurs estableries : je m'addresse à ces esprits volages, lesquels volontiers tireroyent par façon oblique ce dicton d'Aristote, tant pour abolir l'immortalité des âmes, que pour ravir à Dieu son droict. Car sous ombre que les vertus de l'âme sont instrumentales pour s'appliquer d'un accord avec les parties extérieures, ces rustres l'attachent au corps comme si elle ne pouvoit subsister sans iceluy : et en magnifiant nature tant qu'il leur est possible ils tâchent d'amourtir le nom de Dieu. Or il s'en faut beaucoup que les vertus de l'âme soyent encloses en ce qui est pour servir au corps. Je vous prie quelle correspondance y a-il des sens corporels avec ceste appréhension si haute et si noble, de sçavoir mesurer le ciel, mettre les estoilles en conte et en nombre, déterminer de la grandeur de chacune, cognoistre quelle distance il y a de l'une à l'autre, combien chacune est hastive ou tardive à faire son cours, de combien de degrez elles déclinent çà ou là? Je confesse que l'astrologie est utile à ceste vie caduque, et que quelque fruit et usage de ceste étude de l'âme en revient au corps : seulement je veux monstrer que l'âme a ses vertus à part, qui ne sont point liées à telle mesure qu'on les puisse appeler organiques ou instrumentales au regard du corps, comme on acouple deux bœufs ou deux chevaux à traîner une char J'ay produit un exemple duquel il aisé aux lecteurs de recueillir le r Certes une telle agilité, et si diverse nous voyons en l'âme à circuir le ci la terre, conjoindre les choses pas avec celles qui sont à-venir, avoir t jours mémoire de ce qu'elle aura ou long temps, mesmes se figurer ce bon luy semble, est une certaine ma de divinité en l'homme. Autant en de la dextérité de sçavoir inventer ch incroyables : comme de faict on la appeler Mère de merveilles, en ce q a produit tous arts. Qui plus est, qui e qu'en dormant non-seulement el tourne et vire çà et là, mais aussi çoit beaucoup de choses bonnes et u entre en raison probable de beaucou choses, voire jusques à deviner ce q à advenir? Qu'est-il licite de dire, que les signes d'immortalité que D imprimez en l'homme ne se peuven facer? Maintenant nulle raison po elle souffrir que l'homme soit divin, mescognoistre son créateur? Que se à dire, que nous qui ne sommes que et ordure, estans douez du jugeme nous est engravé discernions ent bien et le mal, et qu'il n'y ait nul assis au ciel? Nous demeurera-il qu résidu d'intelligence, mesmes en dor et il n'y aura nul Dieu qui veille pour verner le monde? Serons-nous lou prisez comme inventeurs de ta choses précieuses et désirables, et le qui nous a le tout inspiré sera frau sa louange? Car on voit à l'œil que nous avons nous est distribué d'ail à l'un plus, à l'autre moins. Quan qu'aucuns babillent, qu'il y a une ration secrète tenant le monde en gueur, et ne passent point plus pour magnifier Dieu, ce n'est pas ment une fantasie froide et sans mais du tout profane. Le dire d'un payen leur plaist, asçavoir qu'il esprit qui nourrit et fomente le cie terre, les champs, le globe de la l toutes les estoilles[1] : et que cest estant espandu en toutes parties

1) Vergile, au livre VI de son *Enéide*.

nouvement la masse, et se mesle
le grand corps : et que de là
vie des hommes, des bestes, des
et poissons, et qu'en toutes cho-
une propriété de feu et origine
Voire, mais c'est pour revenir à
ct diabolique, asçavoir que le
qui a esté créé pour spectacle
ire de Dieu, soit luy-mesme son
. Car voylà comment s'expose
Vergile, duquel j'ay récité les
oire suyvant l'opinion receue
ément entre les Grecs et Latins :
les abeilles ont quelque por-
prit divin, et ont puisé du ciel
vertu[1] : d'autant que Dieu s'es-
tous traits de terre et de mer
ar le ciel. De là les bestes tant
que sauvages, les hommes et
oses tirent quelques petites por-
vie, puis elles les rendent, et se
t à leur principe : et ainsi, qu'il
lle mort, mais que le tout vole
rec les estoilles. Voylà que prou-
engendrer et nourrir une droicte
nos cœurs, ceste spéculation mai-
de de l'Esprit universel qui entre-
nonde en son estat. Ce qui appert
nieux par un autre vilein Poëte
Lucrèce, lequel abbaye comme
pour anéantir toute religion :
it comme par raisons philoso-
ses blasphèmes de ce principe.
tout revient là, de forger quelque
ombrageuse, afin de chasser bien
ray Dieu, qui doit estre adoré et
nous. Je confesse bien saine-
ne Dieu est nature, moyennant
dise en révérence et d'un cœur
ais pource que c'est une locution
impropre, veu que plustost na-
t un ordre establi de Dieu, c'est
se mauvaise et pernicieuse en
si grandes, et où on doit procé-
toute sobriété, d'envelopper la
de Dieu avec le cours inférieur
œuvres.
l nous souviene doncques, toutes
mantes que chacun considère son
i'il y a un seul Dieu qui gouverne
t toutes natures, qu'il veut que

1) IV de ses Géorgiques.

nous regardions à luy, que nostre foy s'y addresse, que nous le servions et invoquions, veu qu'il n'y a rien plus confus ne desraisonnable, que de jouir des grâces si précieuses qui monstrent en nous quelque divinité, et mespriser l'autheur duquel nous les tenons. Quant à la vertu de Dieu, combien a-elle de tesmoignages qui nous devroyent ravir à la considérer? Car ce n'est point chose cachée ou obscure, quelle vertu est requise à soustenir ceste machine et masse infinie du ciel et de la terre : quel empire c'est, en disant le mot, de faire trembler le ciel et esclatter de tonnerres, brusler ce que bon luy semble de foudres, allumer l'air d'esclairs, le troubler de diverses sortes de tempestes, le rendre clair et paisible en une minute, de tenir comme pendus en l'air les grans flots de la mer, veoir toute la mer mesme qui menace toute la terre d'abysmer, quand il luy plaist l'esmouvoir d'impétuosité de vents pour confondre tout : et puis soudain ayant abatu tels troubles, la rendre calme. A quoy se rapportent les louanges de la puissance de Dieu, tirées des enseignemens de nature : sur tout aux livres de Job et d'Isaïe, lesquelles je ne déduy pas à présent, pource qu'elles trouveront ci-après lieu plus opportun, quand je traitteray de la création du monde, selon l'Escriture. Seulement j'ay voulu yci toucher, qu'il y a une voye commune aux payens et aux domestiques de l'Eglise pour chercher Dieu : asçavoir s'ils suyvent les traces lesquelles haut et bas nous sont comme pourtraicts de son image. Or sa puissance nous doit conduire à cognoistre son éternité : veu qu'il faut que celuy duquel toutes choses prenent origine soit éternel, et n'ait commencement que de soy. Au reste, si on s'enquiert de la cause qui l'a esmeu à créer toutes choses du commencement, et qui l'induit à conserver toute chose en son estat, on ne trouvera que sa seule bonté : laquelle seule, quand tout le reste que nous avons dit ne viendroit point en conte, devroit bien suffire pour nous attirer en son amour, veu qu'il n'y a nulle créature, comme dit le Prophète, sur laquelle sa miséricorde ne s'espande[1].

1) Ps. CXLV, 9.

7 En la seconde espèce des œuvres de Dieu, asçavoir de tout ce que nous voyons advenir outre le cours ordinaire de nature, il nous produit des argumens de sa vertu aussi clairs et évidens que ceux desquels nous avons parlé. Car en gouvernant le genre humain il ordonne et modère tellement sa providence, qu'en se monstrant libéral tant et plus par les biens infinis qu'il eslargit à tous, toutesfois il ne laisse pas de faire sentir en ses jugemens, tant sa clémence envers les bons que sa sévérité envers les iniques et réprouvez. Car les vengences qu'il exécute sur les forfaits ne sont point obscures, comme il se monstre assez clairement protecteur des bonnes causes et droictes, en faisant prospérer les bons par ses bénédictions, secourant à leurs nécessitez, donnant allégement à leurs fascheries et tristesses, les relevant de leurs calamitez, et pourvoyant en tout et partout à leur salut. Quant à ce que souvent il permet que les meschans s'esgayent pour un temps et se gaudissent de ce qu'ils n'endurent nul mal : à l'opposite que les bons et innocens sont affligez, mesmes foulez et opprimez par l'audace et cruauté des malins, cela ne doit point obscurcir envers nous la reigle perpétuelle de sa justice : plustost ceste raison nous doit venir au devant, qu'entant qu'il nous monstre une punition manifeste sur quelques forfaits, c'est signe qu'il les hait tous : entant qu'il en laisse beaucoup d'impunis, c'est signe qu'il y aura un jugement dernier auquel ils sont réservez. Pareillement quelle matière nous donne-il de considérer sa miséricorde, quand il ne laisse point de continuer sa libéralité si longtemps envers les pécheurs, quelques misérables qu'ils soyent, jusques à ce qu'ayant rompu leur perversité par sa douceur il les rameine à soy comme un père ses enfans, voire par-dessus toute bonté paternelle?

8 C'est à ceste fin que le Prophète raconte comment Dieu subvient soudain et d'une façon admirable et contre tout espoir à ceux qui sont désespérez pour les retirer de perdition[1] : soit quand ils vaguent escartez par les forests et désers, il les préserve des bestes sauvages et l[...] rameine au chemin, soit qu'il face renco[...] trer pasture aux povres affamez, soit qu'[...] délivre les captifs qui estoyent enserre[...] de chaînes en fosses profondes, soi[...] qu'il rameine au port et à sauveté ceu[...] qui ont esté comme engloutis en la me[...] soit qu'il guairisse ceux qui estoyent [...] demi trespassez, soit qu'il brusle les ré[...] gions de chaleurs et seicheresses, so[...] qu'il donne humidité secrète pour rend[...] fertile ce qui estoit sec, soit qu'il eslè[...] en dignité les plus mesprisez du populair[...] soit qu'il abate et renverse les hautain[...] Puis ayant proposé tels exemples, co[...] clud que les cas fortuits (que nous a[...] pelons) sont autant de tesmoignages [...] la providence céleste, et surtout d'u[...] douceur paternelle de Dieu : et que [...] là les fidèles ont occasion de s'esjouir, [...] que la bouche est fermée à tous perver[...] mais d'autant que la plus part des homm[...] estant plongée en ses erreurs ne v[...] goutte en un si beau théâtre, le Prophè[...] en la fin s'escrie que c'est une pruden[...] bien rare et singulière, de considér[...] comme il appartient telles œuvres d[...] Dieu, veu que ceux qui semblent estre le[...] plus aigus et habiles, en les regardant n'[...] proufitent rien. Et de faict, quoy que l[...] gloire de Dieu reluise tant et plus, à gran[...] peine s'en trouve-il de cent l'un qui e[...] soit vray spectateur. Nous pouvons au[...] bien dire de sa puissance et sages[...] qu'elles ne sont non plus cachées en t[...] nèbres : car toutes fois et quantes que l[...] fierté des pervers (laquelle selon l'opini[...] des hommes estoit invincible) est rabat[...] en un moment, et leur arrogance domté[...] quand toutes leurs forteresses sont dé[...] molies et rasées, leurs armes et mu[...] tions brisées ou anéanties, leurs forc[...] cassées, tout ce qu'ils machinent re[...] versé, brief, quand ils se précipitent [...] leur propre furie et impétuosité, et q[...] leur audace qui s'eslevoit sur les cie[...] est abysmée au centre de la terre : [...] l'opposite toutesfois et quantes que l[...] povres et comtemptibles sont eslevez de[...] poudre, les mesprisez sont retirez de [...] fange[1], les affligez et oppressez sont esl[...] gis de leurs angoisses, ceux qui estoye[...]

1) Ps. CVII, 9.

1) Ps. CXIII, 7.

comme perdus sont remis au-dessus, les povres gens despourveus d'armes, et qui ne sont point aguerris, et qui sont en petit nombre, d'avantage foibles et de nulle entreprinse, sont néantmoins vainqueurs de leurs ennemis qui les vienent assaillir en grand équipage, en grand nombre et avec grand'force : je vous prie, ne devons-nous point là considérer une puissance autre qu'humaine, et qui sort du ciel pour estre cognue icy-bas ? De la sagesse de Dieu, elle se magnifie assez clairement en dispensant si bien et reiglément toutes choses, en confondant toutes les subtilitez du monde, en surpassant les plus fins en leurs ruses[1], finalement en ordonnant toutes choses par la meilleure raison qu'il est possible de penser.

9 Nous voyons qu'il n'est jà besoin d'user de longues disputes, et amener beaucoup d'argumens pour monstrer quels tesmoignages Dieu a mis par tout pour esclarcir et maintenir sa majesté. Car de ce brief récit, par lequel j'en ay seulement donné quelque goust, il appert de quelque costé qu'on se tourne, qu'ils vienent promptement au-devant, et nous rencontrent, en sorte que nous les pouvons marquer de veue et monstrer au doigt. Derechef nous avons yci à noter que nous sommes conviez à une cognoissance de Dieu, non pas telle que plusieurs imaginent, asçavoir qui voltige seulement au cerveau en spéculant, mais laquelle ait une droicte fermeté et produise son fruit, voire quand elle est deuement comprinse de nous et enracinée au cœur. Car Dieu nous est manifesté par ses vertus, desquelles quand nous sentons la force et vigueur en nous, et jouyssons des biens qui en provienent, c'est bien raison que nous soyons touchez beaucoup plus au vif d'une telle appréhension, qu'en imaginant un Dieu eslongné de nous, et lequel ne se fist point sentir par effect. Dont aussi nous avons à recueillir que la droicte voye de chercher Dieu, et le meilleur ordre que nous puissions tenir est, non pas de nous fourrer avec une curiosité trop hardie à esplucher sa majesté, laquelle nous devons plustost adorer que sonder trop curieusement : mais de le contempler en ses œuvres, par lesquelles il se rend prochain et familier à nous, et par manière de dire se communique. A quoy sainct Paul a regardé, en disant qu'il n'est jà mestier de le chercher loing, veu que par sa vertu toute notoire il habite en chacun de nous[1]. Parquoy David ayant confessé que la grandeur de Dieu ne se peut raconter, estant venu à en parler dit qu'il la racontera[2]. C'est l'enqueste qu'il convenoit faire pour cognoistre Dieu, laquelle tiene nos esprits en admiration, de telle sorte qu'elle les touche vivement au dedans. Et comme S. Augustin advertist quelque part, Pource que nous ne le pouvons comprendre, défaillans sous sa grandeur, nous avons à regarder à ses œuvres pour estre récréez de sa bonté[3].

10 Il y a aussi que telle cognoissance non-seulement nous doit inciter au service de Dieu, mais aussi esveiller et eslever à l'espérance de la vie advenir. Car puis que nous cognoissons que les enseignemens que Dieu nous donne tant de sa bonté que de sa rigueur, ne sont qu'à demy et en partie, nous avons à noter pour certain que par ce moyen il commence et s'appreste à besongner plus à plein : et ainsi qu'il réserve la plene manifestation en l'autre vie. D'autre part, voyant que les bons sont outragez et opprimez par les meschans, ils sont foulez par leurs injures, grevez de calomnies, deschirez de mocqueries et opprobres : et ce pendant que les iniques florissent, prospèrent, sont en crédit et à leur aise avec repos et sans fascherie, nous avons incontinent à conclure qu'il y viendra une autre vie en laquelle quand l'iniquité aura sa punition, la justice aura son salaire. D'avantage quand nous voyons à l'œil que les fidèles sont le plus souvent chastiez des verges de Dieu, il est plus certain que les meschans n'eschapperont point ses fléaux ne son glaive. Et à ce propos il y a un dire notable de sainct Augustin, Si maintenant tout péché estoit manifestement puny, on penseroit que rien ne se-

1) 1 Cor. III, 19.

1) Act. XVII, 27. 2) Ps. CXLV.
3) Sur le Ps. CXLIV.

roit réservé au dernier jugement[1]. Derechef si Dieu ne punissoit maintenant nul péché d'une façon exemplaire, on ne croiroit pas qu'il y eust nulle providence. Il faut doncques confesser qu'en chacune œuvre de Dieu, et sur tout en la masse universelle, ses vertus sont peintes comme en des tableaux, par lesquelles tout le genre humain est convié et allèché à la cognoissance de ce grand ouvrier, et d'icelle à une plene et vraye félicité. Or combien que les vertus de Dieu sont ainsi pourtraictes au vif et reluisent en tout le monde, toutesfois lors nous comprenons à quoy elles tendent, quel en est l'usage, et à quelle fin il nous les faut rapporter, quand nous descendons en nous et considérons en quelle sorte Dieu desploye en nous sa vie, sagesse et vertu, et exerce envers nous sa justice, bonté et clémence. Car combien que David non sans cause se complaigne d'autant qu'ils n'appliquent point leur esprit à observer les conseils profonds de Dieu, quant à gouverner le genre humain[2] : toutesfois aussi ce qu'il dit ailleurs est vray, que la sagesse de Dieu en cest endroit surmonte les cheveux de nostre teste[3] : mais pource que cest argument sera traitté cy-après plus au long, je le coule pour ceste heure.

11 Or combien que Dieu nous représente avec si grande clarté au miroir de ses œuvres, tant sa majesté que son royaume immortel : toutesfois nous sommes si lourds, que nous demeurons hébétez, pour ne point faire nostre prouffit de ces tesmoignages si clairs, tellement qu'ils s'esvanouissent sans fruit. Car quant est de l'édifice du monde tant beau, excellent, et si bien compassé, qui est celuy de nous qui en eslevant les yeux au ciel, ou les pourmenant par toutes les régions de la terre, adresse son cœur pour se souvenir du créateur, et non plustost s'amuse à ce qu'il voit, laissant l'autheur derrière? Touchant des choses qui advienent tous les jours outre l'ordre et le cours naturel, la pluspart et quasi tous imaginent que c'est la roue de Fortune qui tourne et agite les hommes çà et là. Brief que plustost tout va à l'adventure, qu'il n'est gouverné par la providence de Dieu. Mesmes si quelque fois par la conduite de ces choses et addresse, nous sommes attraînez à considérer que c'est de Dieu, ce qui advient à tous de nécessité, en la fin après avoir conceu à la volée quelque sentiment de Dieu, incontinent nous retournons à nos resveries, et nous en laissons transporter, corrompans par nostre vanité propre la vérité de Dieu. Nous différons l'un d'avec l'autre en cest article, que chacun s'amasse quelque erreur particulier : mais en cecy nous sommes trop pareils, que nous sommes tous apostats en nous révoltant d'un seul Dieu, pour nous jetter après nos idolâtries monstrueuses : duquel vice non-seulement les hauts et excellens esprits du commun peuple sont entachez, mais les plus nobles et aigus y sont aussi bien enveloppez. Je vous prie, quelle sottise et combien lourde a monstré yci toute la secte des Philosophes ? car encores que nous en espargnions la pluspart qui ont badiné par trop, que dirons-nous de Platon, lequel ayant plus de sobriété et religion que les autres, s'esvanouit aussi bien en sa figure ronde, faisant sa première Idée d'icelle? Et que pourroit-il advenir aux autres, veu que les maistres et conducteurs, lesquels devoyent monstrer au peuple, se sont abusez si lourdement ? Pareillement quand le régime des choses humaines arguë si clairement de la providence de Dieu, qu'on ne la sçauroit nier : toutesfois les hommes n'y prouffitent non plus que si on disoit que la Fortune tourne sans fondement, et que les révolutions d'icelle sont confuses : tant est nostre nature encline à erreurs. Je parle tousjours des plus estimez en sçavoir et vertu, non pas de ces gens desbontez, dont la rage s'est desbordée tant et plus à profaner la vérité de Dieu. De là est sorty ce bourbier infini d'erreurs, duquel tout le monde a esté rempli et couvert : car l'esprit d'un chacun y est comme un labyrinthe, tellement qu'il ne se faut esbahir si les nations ont esté distraites en diverses resveries : et non-seulement cela, mais si un chacun homme a eu ses dieux propres

1) Au 1er livre de *la Cité de Dieu*, ch. VIII.
2) Ps. XCII, 7.
3) Ps. XL, 12.

nt que la témérité et audace
ée avec l'ignorance et les té-
grand'peine s'en est jamais
seul qui ne se forgeast quel-
ou fantosme au lieu de Dieu.
me les eaux bouillonent d'une
rce et ample, aussi une troupe
ieux est sortie du cerveau des
elon que chacun s'esgare en
e licence, à penser folement
cy ou cela. Il n'est jà besoin
y un rolle ou dénombrement
titions esquelles le monde a
ppé, veu qu'aussi il n'y auroit
t combien que je n'en sonne
ert assez par tant d'abus et
quel horrible aveuglement il
prit des hommes. Je laisse à
opulaire qui est rude et sans
ais combien est vileine la di-
re les Philosophes, qui ont
passer les cieux par leur rai-
nce? Selon que chacun a esté
nt esprit, et avec cela par son
té mieux poly, s'est aussi ac-
tion de bien colorer et farder
Mais si on les espluche de
ouvera que le tout n'est que
scoule. Les Stoïques ont pensé
é la fève au gasteau (comme
lléguant que de toutes les par-
ure on peut tirer divers noms
ns toutesfois deschirer ou di-
ssence, comme si nous n'es-
esjà par trop enclins à vanité,
n nous meist devant les yeux
gnie de dieux bigarrée, pour
orter tant plus loin en erreur,
grande impétuosité. La théo-
Egyptiens, qu'ils ont nommée
onstre que tous ont mis peine
ur tant faire qu'il semblast
oyent point insensez sans quel-
. Et possible qu'en ce qu'ils
, les simples et mal avisez y
usez de prime face : tant y a
omme n'a jamais rien con-
ne fust pour corrompre vi-
t pervertir la religion : mes-
riété si confuse a augmenté
x Epicuriens et Athées pro-
mpteurs de la religion, pour
sentiment de Dieu. Car en voyant les plus sages et prudens se débatre et estre bandez en opinions contraires, ils n'ont point fait difficulté sous ombre de leurs discords, ou bien de l'opinion frivole et absurde de chacun d'eux, d'inférer et conclure que les hommes cherchent sans propos et folement beaucoup de tourmens, en s'enquérant de Dieu, qui n'est point. Ils ont pensé que cela leur estoit licite, pource qu'il vaut mieux plat et court nier Dieu, que forger des dieux incertains, et puis après esmouvoir des contentions où il n'y ait nulle issue. Vray est que telles gens arguent trop brutalement ou plustost abusent de l'ignorance des hommes, comme d'une brouée pour cacher leur impiété, veu que ce n'est point à nous de rien déroguer à Dieu, quoy que nous en parlions impertinemment. Mais puis que les payens ont confessé qu'il n'y a rien en quoy tant les savans que les idiots soyent plus discordans, de là on peut recueillir, que l'entendement humain est plus qu'hébété et aveugle aux secrets de Dieu, veu que tous s'y abusent si lourdement, et rencontrent si mal. Aucuns louent la response d'un Poëte payen nommé Symonides, lequel estant interrogué par le roy Hiéron, que c'estoit de Dieu, demanda terme d'un jour pour y penser. Le lendemain estant derechef enquis redoubla le terme : et quand il eut ainsi quelque fois prolongé, en la fin il respondit que d'autant plus qu'il y appliquoit son sens, il trouvoit la chose plus obscure. Or prenons le cas qu'un povre incrédule ait prudemment faict, de suspendre sa sentence d'une chose à luy incognue, tant y a que de là il appert que si les hommes ne sont enseignez que par nature, ils n'auront rien de certain, de ferme ou liquide : mais seulement qu'ils seront tenus attachez à ce principe confus, d'adorer quelque Dieu incognu.

12 Or il est à noter, que tous ceux qui abastardissent la religion (comme il adviendra à tous ceux qui suyvent leur fantasie) se séparent du vray Dieu, et s'en révoltent. Ils protesteront bien de n'avoir point ce vouloir : mais il n'est pas question de juger selon ce qu'ils proposent, ou qu'ils se persuadent, veu

que le sainct Esprit prononce que tous sont apostats, d'autant qu'en leur obscureté et ténèbres ils supposent des diables au lieu de Dieu. Pour ceste raison saint Paul dit, que les Ephésiens ont esté sans Dieu, jusques à ce qu'ils eussent appris par l'Evangile quel Dieu il faloit adorer[1]. Ce qui ne se doit point restreindre à un seul peuple, veu qu'en l'autre lieu il afferme, que tous hommes mortels se sont esvanouis en leurs pensées, combien que la majesté du créateur leur fust manifestée en l'édifice du monde[2]. Pourtant l'Escriture, afin de donner lieu au vray Dieu et unique, insiste fort à condamner tout ce qui a esté renommé de divinité entre les payens : et ne laisse de résidu sinon le Dieu qui estoit adoré en la montagne de Sion, pource que là il y avoit doctrine spéciale pour tenir les hommes en pureté[3]. Certes du temps de nostre Seigneur Jésus-Christ, il n'y avoit nation en terre, excepté les Juifs, qui approchast plus de la droicte piété que les Samaritains : nous oyons toutesfois qu'ils sont rédarguez par la bouche de Jésus-Christ, de ne sçavoir ce qu'ils adorent[4] : dont il s'ensuit qu'ils ont esté déceus en erreur. Brief combien que tous n'ayent point esté plongez en des vices si lourds et énormes, et qu'ils ne soyent point tombez en des idolâtries manifestes, il n'y a eu toutesfois nulle religion pure ou approuvée, estans seulement fondez sur le sens commun des hommes. Car combien qu'un petit nombre de gens n'ait point esté si forcené que le vulgaire, si est-ce que le dire de sainct Paul demeure vray, que la sagesse de Dieu ne se comprend point par les plus excellens du monde[5]. Or si les plus subtils et aigus ont ainsi erré en ténèbres, que dira-on du commun peuple, qui est comme la lie ou la fange? Il ne se faut donc esmerveiller si le sainct Esprit a rejetté tout service de Dieu controuvé à la poste des hommes comme bastars et corrompus, veu que toute opinion que les hommes conçoivent de leurs sens quant aux mystères de Dieu, combien qu'elle n'apporte point tousjours un si grand amas d'erreurs, ne laisse pas pourtant d'en es[t]
mère. Et quand il n'y auroit plus gra[nd]
mal que cestuy-cy, desjà ce n'est poi[nt]
un vice à pardonner, d'adorer à l'ave[n]ture un dieu incognu. Or tous ceux q[ui]
ne sont point enseignez par l'Escritu[re]
saincte à quel Dieu il faut servir, so[nt]
condamnez de telle témérité par Jésu[s-]Christ[1]. Et de faict les plus sages gouve[r]neurs qui ont basty les loix et police[s]
n'ont point passé plus outre que d'avo[ir]
quelque religion fondée sur le consent[e]ment du peuple : qui plus est, Xénoph[on]
philosophe bien estimé, loue et prise
response d'Apollo, par laquelle il co[m]manda que chacun servist à Dieu à
guise et façon de ses pères, et selon l'[u]sage et coustume de sa ville. Or d'[où]
viendra ceste authorité aux hommes mo[r]tels, de définir selon leur advis d'u[ne]
chose qui surmonte tout le monde? [O]
bien qui est-ce qui se pourra reposer s[ur]
ce qui aura esté ordonné ou establi p[ar]
les anciens, pour recevoir sans doute [et]
scrupule le Dieu qui luy aura esté bail[lé]
par les hommes? Plustost chacun s'arre[s]tera à son jugement que de s'assujetir
l'advis d'autruy. Or d'autant que c'est [un]
lien trop foible et du tout fragile po[ur]
nous retenir en la religion, que de suiv[re]
la coustume d'un pays, ou l'ancienne[té]
il reste que Dieu parle luy-mesme du c[iel]
pour testifier de soy.

13 Voylà comment tant de si bell[es]
lampes alumées au bastiment du mon[de]
nous esclairent en vain, pour nous fa[ire]
voir la gloire de Dieu, veu qu'elles no[us]
environnent tellement de leurs rayo[ns]
qu'elles ne nous peuvent conduire ju[s]ques au droict chemin. Vray est qu'ell[es]
font bien sortir quelques estincelles, m[ais]
le tout s'estouffe devant que venir
clarté de durée. Pourtant l'Apostre ap[rès]
avoir dit que le monde est comme u[ne]
effigie ou spectacle des choses invisibl[es]
adjouste tantost après que c'est par
qu'on cognoist qu'il a esté aussi b[ien]
compassé et approprié par la parole
Dieu[2] : signifiant par ces mots, comb[ien]
que la majesté invisible de Dieu soit [ma]nifestée par tels miroirs, que nous

1) Eph. II, 12. 2) Rom. I. 21. 3) Habac. II, 18, 20. 4) Jean IV, 22. 5) 1 Cor. II, 8.

1) Jean IV, 22. 2) Heb. XI, 3.

vons pas les yeux pour la contempler jusques à ce qu'ils soyent illuminez par la révélation secrète qui nous est donnée d'en haut. Sainct Paul aussi en disant que ce qui estoit expédient de cognoistre de Dieu, est manifesté en la création du monde[1], n'entend pas une espèce de manifestation qui se comprene par la subtilité des hommes, mais plustost il dit qu'elle ne va pas plus outre que de les rendre inexcusables. Et combien qu'en un passage il dise qu'il ne fale point chercher Dieu fort loin, veu qu'il habite en nous[2] : toutesfois ailleurs il s'expose, monstrant dequoy sert un voisinage si prochain : Dieu, dit-il, a laissé les peuples cheminer par cy-devant en leurs voyes, et toutesfois ne s'est point laissé sans tesmoignage, leur donnant pluye du ciel et années fertiles, remplissant de nourriture et joye les cœurs des hommes[3]. Combien donc que Dieu ne soit pas destitué de tesmoins, conviant par ses bénéfices si doucement les hommes à sa cognoissance, si ne laissent-ils pas pour cela de suivre leurs voyes, c'est-à-dire erreurs mortels.

14 Or combien que la faculté nous défaille de nature pour estre amenez jusques à une pure et claire cognoissance de Dieu : toutesfois d'autant que le vice de ceste tardiveté est en nous, toute tergiversation nous est ostée : car nous ne pouvons pas tellement prétendre ignorance, que nostre propre conscience ne nous rédargue tant de paresse que d'ingratitude. Car ce n'est pas défense de mise ne de recepte, si l'homme estant doué de sens allègue qu'il n'a point d'aureille pour ouyr la vérité : veu que les créatures muettes ont voix haute et claire pour la raconter : s'il allègue de n'avoir peu voir de ses yeux ce que les créatures qui n'ont point de veue luy auront monstré, s'il s'excuse sur l'imbécillité de son esprit, quand les créatures qui n'ont sens ne raison luy sont maistresses pour l'enseigner. Parquoy en ce que nous sommes errans et vagabons, nous sommes desnuez de toute excuse, veu que toutes choses nous monstrent le droict chemin. Au reste, combien qu'il fale imputer au vice des hommes, ce qu'ils corrompent ainsi tost la semence que Dieu a plantée en leurs cœurs pour se faire cognoistre à eux par l'artifice admirable de nature, tellement que ceste semence ne produit jamais son fruit entier et meur : toutesfois ce que nous avons dit est tousjours vray : c'est que nous ne sommes pas suffisamment instruits par le simple tesmoignage et nud que les créatures rendent à la gloire de Dieu quelque magnifique qu'il soit. Car si tost qu'en contemplant le monde nous avons gousté bien maigrement et à la légère quelque divinité, nous laissons là le vray Dieu : et au lieu de luy dressons nos songes et fantosmes, et desrobons à la fontaine de sagesse, de justice, bonté et vertu, la louange qui luy est deue, pour la transporter çà et là. Quant à ses œuvres ordinaires, ou nous les obscurcissons, ou nous les renversons par nostre jugement pervers, en sorte qu'elles ne sont point prisées selon qu'elles méritoyent, et que l'autheur aussi est fraudé de sa louange.

CHAPITRE VI.

Pour parvenir à Dieu le créateur, il faut que l'Escriture nous soit guide et maistresse.

1 Combien doncques que la clarté qui se présente aux hommes haut et bas, au ciel et en terre suffise tant et plus pour oster toute défense à leur ingratitude : comme de faict Dieu a voulu ainsi proposer sa majesté à tous sans exception, pour condamner le genre humain, en le rendant inexcusable : toutesfois il est besoin qu'un autre remède et meilleur y entreviene pour nous faire bien et deuement parvenir à luy. Parquoy ce n'est point en vain qu'il a adjousté la clarté de sa Parole, pour se faire cognoistre à salut : combien que ce soit un privilége le-

1) Rom. I, 19.
2) Actes XVII, 27.
3) Actes XIV, 17.

quel il a fait de grâce à ceux qu'il a voulu recueillir à soy de plus près et plus familièrement. Car d'autant qu'il cognoist que les entendemens humains sont pourmenez et agitez çà et là de beaucoup de légèretez erronées et sans arrest, après avoir esleu les Juifs pour son troupeau péculier : il les a enclos comme en un parc, afin qu'ils ne s'escartassent à la façon des autres. Et aujourd'huy non sans cause il nous veut par un mesme remède tenir confinez en la pure cognoissance de sa majesté : car autrement ceux mesmes qui semblent estre les plus fermes s'escouleroyent bien tost. Car comme les vieilles gens ou larmeux, ou ayant comment que ce soit les yeux débiles, quand on leur présentera un beau livre et de caractères bien formez, combien qu'ils voyent l'escriture, toutesfois à grand' peine pourront-ils lire deux mots de suitte sans lunettes : mais les ayant prinses en seront aidez pour lire distinctement : ainsi l'Escriture recueillant en nos esprits la cognoissance de Dieu, qui autrement seroit confuse et esparse, abolit l'obscurité, pour nous monstrer clairement quel est le vray Dieu. Parquoy c'est un don singulier, quand Dieu pour instruire son Eglise n'use pas seulement de ces maistres muets dont nous avons parlé, asçavoir ses ouvrages qu'il nous produit, mais daigne bien aussi ouvrir sa bouche sacrée, non-seulement pour faire sçavoir et publier que nous devons adorer quelque Dieu, mais aussi qu'il est cestuy-là : et non-seulement enseigne ses esleus de regarder à Dieu, mais il s'offre quant et quant, afin qu'ils regardent à luy. Il a tenu dés le commencement cest ordre envers son Eglise, c'est qu'outre les enseignemens il a mis en avant sa Parole, pour servir d'une marque plus certaine, afin de le discerner d'avec tous dieux controuvez : et n'y a doute qu'Adam, Noé, Abraham et les autres Pères ne soyent parvenus à la cognoissance plus certaine et familière, qui les a aucunement séparez d'avec les incrédules. Je ne parle point encores de la foy, en laquelle ils ont esté illuminez pour l'espérance de la vie éternelle. Car pour passer de mort à vie, il n'a pas falu seulement qu'ils cognussent Dieu pour leur créateur, mais aussi pour rédempteur : comme aussi ils ont obtenu tous les deux par la parole. Car ceste espèce de cognoissance, par laquelle il leur a esté donné de sçavoir quel estoit le Dieu qui a créé le monde, et le gouverne, a précédé en premier degré : puis après celle qui est plus privée, et qui emporte pleine foy avec soy a esté adjoustée en second lieu. C'est celle seule qui vivifie les âmes, ou par laquelle Dieu est cognu non-seulement créateur du monde, ayant l'authorité et conduite de tout ce qui se faict : mais aussi rédempteur en la personne de nostre Seigneur Jésus-Christ. Mais pource que nous ne sommes point encores venus à la cheute de l'homme et à la corruption de nostre nature, je diffère à traitter du remède. Pourtant que les lecteurs se souvienent qu'en traittant comment Dieu est cognu par sa Parole, je n'entre point encores à l'alliance et aux promesses par lesquelles Dieu a voulu adopter les enfans d'Abraham, ny aussi de la doctrine par laquelle les fidèles ont esté proprement séparez des gens profanes, pource que ceste partie est fondée en Jésus-Christ : mais je préten seulement exposer comment par l'Escriture il convient discerner le vray Dieu créateur, d'avec toute la troupe des idoles que le monde s'est forgée, tellement qu'il y ait certaines marques : puis après l'ordre nous monstrera le Rédempteur. Or combien que j'amèneray plusieurs tesmoignages tant du nouveau Testament que de la Loy et des Prophètes, là où il se fait mention de nostre Seigneur Jésus-Christ, toutesfois le tout reviendra à ce but, que Dieu nous est déclaré en l'Escriture le maistre ouvrier du monde, et que c'est que nous avons à cognoistre de luy, pour ne point tracasser çà et là cherchant quelque Dieu incertain.

2 Or soit que Dieu ait esté manifesté aux hommes par visions ou oracles, qu'on appelle : c'est-à-dire tesmoignages célestes, soit qu'il ait ordonné des hommes ministres, lesquels enseignassent les successeurs de main en main : toutesfois il est certain qu'il a imprimé en leurs cœurs

une telle certitude de doctrine, par laquelle ils fussent persuadez et entendissent que ce qui leur estoit révélé et presché, estoit procédé du vray Dieu : car il a tousjours ratifié sa Parole, afin qu'on y adjoustast foy par-dessus toute opinion humaine. Finalement, afin que d'un train continuel la vérité demeurast tousjours en vigueur d'aage en aage, et fust cognue en la terre, il a voulu que les révélations qu'il avoit commises en la main des Pères comme en dépost, fussent enregistrées : et à cest effect il a fait publier sa Loy, à laquelle il a puis après adjousté les Prophètes comme expositeurs. Car combien que la doctrine de la Loy contiene plusieurs usages, comme nous verrons en temps et lieu : et surtout que Moïse et les Prophètes ayent insisté à monstrer comment c'est que les hommes sont réconciliez avec Dieu (dont aussi vient que saint Paul nomme Jésus-Christ la fin de la Loy[1]) toutesfois derechef j'adverty les lecteurs, qu'outre la doctrine de foy et de pénitence, laquelle nous propose Jésus-Christ pour médiateur, l'Escriture a ce regard de magnifier le vray Dieu et unique, qui a créé le monde et le gouverne par marques et enseignes notables, afin qu'il ne fust meslé parmy la troupe des faux dieux. Parquoy, combien que les hommes doivent dresser les yeux pour contempler les œuvres de Dieu, d'autant qu'ils en sont ordonnez spectateurs, et que le monde leur est dressé comme un théâtre à cest effect, toutesfois le principal est, pour mieux proufiter, d'avoir les aureilles dressées à la Parole pour s'y rendre attentifs. Ainsi il ne se faut esmerveiller, si estans nais en ténèbres ils s'endurcissent de plus en plus en leur stupidité, pource qu'il n'y en a guères qui se rendent dociles à la Parole de Dieu, pour se tenir entre les barres qui leur sont là mises : mais plustost s'esgayent avec toute licence en leur vanité. Voici donc un poinct résolu, que pour estre esclairez et addressez en la vraye religion, il nous faut commencer par la doctrine céleste, et que nul ne peut avoir seulement un petit goust de saine doctrine pour sçavoir que c'est de Dieu, jusques à ce qu'il ait esté à ceste eschole, pour estre enseigné par l'Escriture saincte : car de là procède le commencement de toute droicte intelligence, voire nous recevons révéremment tout ce que Dieu y a voulu testifier de soy. Car non-seulement la foy en sa perfection et toutes ses parties est engendrée d'obéissance, mais aussi tout ce que nous avons à cognoistre de Dieu. Et de faict, il a usé d'une providence singulière pour le proufit des hommes en tous aages, par le moyen que nous traittons.

3 Car si on regarde combien l'esprit humain est enclin et fragile pour tomber en oubliance de Dieu : combien aussi il est facile à décliner en toutes espèces d'erreurs, de quelle convoitise il est mené pour se forger des religions estranges à chacune minute : de là on pourra veoir combien il a esté nécessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher sa vérité, afin qu'elle ne périst point par oubly, ou ne s'esvanouist par erreur, ou ne fust corrompue par l'audace des hommes. Puis donc que c'est chose notoire, quand Dieu a voulu instruire les hommes avec proufit, qu'il a usé du moyen et aide de sa Parole, d'autant qu'il voyoit qu'il y avoit peu d'efficace et vertu en son image qui est engravée par tout : si nous désirons de le contempler purement, il nous convient tenir ce mesme chemin. Il faut, dy-je, venir à sa Parole, et nous y ranger : là où Dieu nous est droictement monstré et peint au vif en ses œuvres : car alors elles sont estimées selon qu'il appartient, asçavoir par la vérité immuable qui en est la reigle, et non pas selon la perversité de nostre jugement. Si nous déclinons de là, comme j'ay desjà dit, quoy que nous courions hastivement, toutesfois pource que nostre course sera esgarée hors du chemin, jamais nous ne viendrons où nous prétendons : car il nous faut penser que la clarté de la gloire de Dieu (que saint Paul nomme inaccessible[1]) nous sera comme un labyrinthe pour nous entortiller de tous costez, si nous n'avons nostre adresse en la Pa-

1 Rom. X, 4.

1) 1 Tim. VI, 16.

role : tellement qu'il nous vaut mieux clocher en ce chemin, que de courir bien viste à l'esgarée. Parquoy David enseignant que les superstitions seront raclées du monde, afin que la pure religion y florisse, souvent introduit Dieu régnant : n'entendant pas seulement par ce mot de Régner[1], l'empire qu'il a et qu'il exerce à gouverner le cours de nature, mais la doctrine qui est pour establir sa principauté spéciale, à ce qu'on s'assujetisse à luy. Car les erreurs ne se peuvent jamais arracher du cœur des hommes jusques à ce qu'une vraye cognoissance de Dieu y soit plantée.

4 Dont vient que le mesme Prophète, après avoir fait mention que les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament l'œuvre de ses mains[2], et que l'ordre continuel et réciproque des jours et des nuits preschent sa majesté, descend tantost après à la Parole disant, La loy de Dieu est sans macule, convertissant les âmes? le tesmoignage du Seigneur est fidèle, donnant sagesse aux petis. Les justices de Dieu sont droictes, et esjouissent les cœurs : le commandement de Dieu est clair, illuminant les yeux. Car combien qu'il comprene d'autres usages de la Loy, toutesfois il signifie en général, pourceque Dieu ne proufite de rien conviant tous peuples à soy par le regard du ciel et de la terre, qu'il a ordon ceste eschole particulière pour ses en fants, et à cela aussi tend le Ps. XXIX où le Prophète, après avoir parlé de l voix terrible de Dieu, laquelle est ouy aux tonnerres, aux vents, orages, tour billons, gresles : voire faisant tremble la terre et crouler les montaignes, et bri sant les cèdres, en la fin pour conclusio adjouste, qu'on luy chante louanges e son sanctuaire. Car par cela il enten que les incrédules sont sourds à tout voix de Dieu qui résonne en l'air, comm en l'autre Pseaume après avoir descr combien les flots de la mer sont espe vantables, il conclud ainsi : Seigneur te tesmoignages sont approuvez : la beaut de ton temple est saincteté permanente[1] Le dire de nostre Seigneur est fondé su une mesme raison, quand il reprochoit la Samaritaine que ceste nation-là et tou autres peuples adoroyent ce qu'ils n cognoissoyent pas, et qu'il n'y avoit qu les Juifs qui servissent au vray Dieu[2] Car d'autant que l'entendement humain selon sa foiblesse, ne peut en façon qu ce soit parvenir à Dieu, sinon estant es levé et aidé par la sacrée parole d'iceluy il ne se pouvoit faire que toutes créatu res mortelles, excepté les Juifs, ne fus sent esgarées en erreur et vanité, en che chant Dieu sans ceste aide nécessair

CHAPITRE VII.

Par quels tesmoignages il faut que l'Escriture nous soit approuvée, à ce q nous tenions son authorité certaine, asçavoir du sainct Esprit : et que ç esté une impiété maudite, de dire qu'elle est fondée sur le jugement l'Eglise.

1 Or devant que passer plus outre, il est besoin d'entrelascer yci quelque advertissement de l'authorité de l'Escriture, non-seulement pour préparer les cœurs à luy porter révérence, mais pour en oster tout scrupule et doute. Or quand on tient pour chose conclue, que la doctrine qu'on propose est parole de Dieu, il n'y a nul d'audace si désespéré, sinon qu'il fust du tout insensé, et mesmes qu'il eust oublié toute humanité, lequel ose la rejett comme si on n'y devoit point adjoust foy. Mais pource que Dieu ne parle poi journellement du ciel, et qu'il n'y a q les seules Escritures, où il a voulu q sa vérité fust publiée pour estre cogn jusques en la fin, elles ne peuvent av pleine certitude envers les fidèles à au tiltre, sinon quand ils tienent pour : resté et conclud, qu'elles sont venues

1) Ps. XCVI, XCVII, XCIX et autres semblables.
2) Ps. XIX, 1.

1) Ps. XCIII, 5. 2) Jean IV, 22.

s'ils oyoient là Dieu parler
bouche. C'est bien un argu-
l'estre traitté plus au long, et
diligemment : mais les lec-
ront, si j'ay plus d'esgard à
de ce que j'ay proposé de
ι déduire cest argument spé-
ι'il mérite. Il y a un erreur
ımun, d'autant qu'il est per-
ıt que l'Escriture saincte a
ıorité que l'Eglise par advis
en ottroye. Comme si la vé-
et inviolable de Dieu, estoit
la fantasie des hommes. Car
stion qu'ils esmeuvent non
mocquerie du S. Esprit : Qui
ıus rendra certains que ceste
sortie de Dieu ? ou bien qui
ra qu'elle est parvenue jus-
e aage saine et entière ? Qui
ıus persuadera qu'on reçoive
ı contredit en rejettant l'au-
ise n'en donnoit reigle infa-
ıla ils concluent que toute la
ı'on doit à l'Escriture, et le
ıcerner entre les livres Apo-
pend de l'Eglise, ainsi ces vi-
ges ne taschans sinon à es-
yrannie desbordée sous ce
'Eglise, ne se soucient guères
surdité ils s'enveloppent, et
veulent escouter, moyennant
ınt arracher ce poinct, que
tout. Or si ainsi estoit, que
povres consciences qui cher-
rmeté de la vie éternelle, veu
ıs promesses qui en sont don-
nt arrest ny appuy sinon sur
r des hommes. Quand on leur
ıfit que l'Eglise en ait déter-
ıurront-elles appaiser de telle
)'autrepart à quel brocard
incrédules nostre foy sera-
, et combien pourra-elle estre
cte, si on croit qu'elle n'a au-
n comme empruntée sous la
ommes ?

brouillons sont assez rem-
un seul mot de l'Apostre :
qu'il dit que l'Eglise est sous-
'rophètes et Apostres[1]. Si le

ı9.

fondement de l'Eglise est la doctrine que les Prophètes et Apostres nous ont laissée, il faut bien que ceste doctrine ait toute certitude devant que l'Eglise commence à venir en estre. Et n'est pas question yci de caviller, combien que l'Eglise prene sa source et origine de la Parole de Dieu, toutesfois qu'on sera tousjours en doute quelle doctrine sera receue comme Prophétique et Apostolique, jusques à ce que l'arrest de l'Eglise y soit entrevenu. Car si l'Eglise Chrestienne a esté de tout temps fondée sur la prédication des Apostres et les livres des Prophètes, il faut bien que l'approbation de telle doctrine ait précédé l'Eglise laquelle elle a dressée, comme le fondement va devant l'édifice. C'est doncques une resverie trop vaine, d'attribuer à l'Eglise puissance de juger l'Escriture, tellement qu'on se tiene à ce que les hommes auront ordonné, pour sçavoir que c'est de la parole de Dieu ou non. Parquoy l'Eglise en recevant l'Escriture saincte et la signant par son suffrage, ne la rend pas authentique, comme si auparavant elle eust esté douteuse ou en différent : mais pource qu'elle la cognoist estre la pure vérité de son Dieu, elle la révère et honore comme elle y est tenue par le devoir de piété. Quant à ce que ces canailles demandent dont et comment nous serons persuadez que l'Escriture est procédée de Dieu, si nous n'avons refuge au décret de l'Eglise : c'est autant comme si aucun s'enquéroit dont nous apprendrons à discerner la clarté des ténèbres, le blanc du noir, le doux de l'amer. Car l'Escriture a de quoy se faire cognoistre, voire d'un sentiment aussi notoire et infalible comme ont les choses blanches et noires de monstrer leur couleur, et les choses douces et amères de monstrer leur saveur.

3. Je say bien qu'on a accoustumé d'alléguer le dire de S. Augustin, Qu'il ne croiroit pas en l'Evangile, si l'authorité de l'Eglise ne l'y esmouvoit[1] : mais par le fil du texte il est aisé d'appercevoir combien telle application est sotte et perverse. Ce sainct docteur avoit à combatre contre

1) Le passage est au livre *Contra Epistolam fundamentalem*, cap. V.

les Manichéens, lesquels vouloyent que sans contredit on adjoustast foy à tous leurs songes : pource qu'ils protestoyent d'avoir la vérité, sans toutesfois en rien monstrer. Au reste, d'autant que pour eslever et establir leur maistre Manichée ils prétendoyent ce nom d'Evangile, sainct Augustin leur demande, si d'aventure ils avoyent affaire à un homme qui ne creust pas mesmes à l'Evangile, comment ils s'y porteroyent, et de quelle façon de persuader ils useroyent pour l'attirer en accord[1]. Puis il adjouste, Quant à moy, je ne croiroye point à l'Evangile sans estre incité par l'authorité de l'Eglise : en quoy il signifie que du temps qu'il estoit encores payen et estrangé de la foy, il n'eust peu estre amené à ceste raison d'embrasser l'Evangile pour certaine vérité de Dieu, sinon qu'il eust esté vaincu par l'authorité de l'Eglise, que c'estoit une doctrine à laquelle on ne pouvoit faillir d'adjouster foy. Or ce n'est point de merveilles si quelqu'un n'ayant point encore cognu Jésus-Christ, a regard aux hommes pour s'y amuser. Sainct Augustin doncques n'afferme pas que la foy des enfans de Dieu soit fondée en l'authorité de l'Eglise, et n'entend pas que la certitude de l'Evangile en dépende : mais seulement il veut dire que les incrédules ne se pourront asseurer pour estre gaignez à Jésus-Christ, si le consentement de l'Eglise ne les y pousse : ce qu'il conferme un peu au paravant, parlant ainsi, Quand je auray loué ce que je croy, et me seray moqué de ce que vous croyez, Manichée : que penses-tu que nous devions juger ou faire, sinon de laisser ceux qui nous convient à cognoistre choses certaines, et puis commandent qu'on acquiesce à ce qui est incertain ? et plustost que nous suivions ceux qui nous exhortent à croire devant toutes choses ce que ne pouvons encores comprendre, afin qu'estans fortifiez par foy, nous entendions à la fin ce qu'aurons creu[2] ? Et ce non point par le moyen des hommes : mais entant que Dieu confermera et illuminera nos âmes au dedans. Voylà les propres mots de sainct Augustin : dont il appert clairement, que jamais il ne pensa à vouloir assujetir nostre foy à l'appétit des hommes, la destournant du seul fondement qu'elle a en l'Escriture : mais seulement a voulu monstrer, que ceux qui ne sont encores illuminez de l'Esprit de Dieu, sont induits par la révérence de l'Eglise à quelque docilité, pour souffrir qu'on leur annonce Jésus-Christ par l'Evangile : et ainsi que l'authorité de l'Eglise est comme une entrée pour amener les ignorans ou les préparer à la foy de l'Evangile. Ce que nous confessons estre vray. Et de faict nous voyons que sainct Augustin requiert bien une autre fermeté en la foy, que celle qu'on prendroit de la détermination des hommes. Je ne nie pas au reste, qu'il n'objecte souvent l'authorité de l'Eglise aux Manichéens[1], voulant approuver la vérité de l'Escriture, laquelle iceux rejettoyent : à quoy tend le reproche qu'il fait à Fauste, un de leur secte, asçavoir qu'il ne s'assujetit point à la vérité Evangélique tant bien fondée et establie, tant renommée, et acertenée, et receue par continuelle succession depuis le temps des Apostres : mais il ne prétend nulle part en façon que ce soit, que la révérence que nous portons à l'Escriture dépende du vouloir ou jugement des hommes : seulement il allègue le jugement universel de l'Eglise, pour monstrer l'authorité qu'a toujours eu la parole de Dieu. Si quelqu'un en désire plus ample déclaration, qu'il lise le traité qu'il a fait De l'utilité de croire : où il trouvera qu'il ne nous commande pas d'estre crédules, ou aisez à recevoir ce qui nous est enseigné des hommes, sinon pour nous donner quelque entrée à venir plus loin, et nous enquérir plus à plein : comme lui-mesme en parle. Au reste, il ne veut pas qu'on se tiene à l'opinion qu'on aura conceue : mais qu'on soit appuyé sur une certaine et ferme cognoissance de la vérité.

4 Nous avons à retenir ce que j'ay dit naguères, que jamais nous n'aurons ferme foy à la doctrine, jusques à ce qu'il nous soit persuadé sans doute que Dieu en est l'autheur. Parquoy la souveraine

1) *Contra Epist. fund.*, cap. IV. 2) Col. I.

1) Au livre XXXII.

reuve de l'Escriture se tire communé-
ent de la personne de Dieu qui parle en
elle. Les Prophètes et Apostres ne se
ntent point de leur subtilité et haut sa-
ir, et tout ce qui aquiert crédit aux
mes, et ne insistent point aux raisons
urelles : mais pour assujetir tous les
mes et les rendre dociles, ils mettent
vant le nom sacré de Dieu. Il reste
ntenant de veoir comment on discer-
a, non point d'opinion apparente, mais
a vérité, que le nom de Dieu n'est
t prétendu à la volée ny en fallace.
si nous voulons bien pourvoir aux
sciences, à ce qu'elles ne soyent point
assées sans cesse de doutes et légè-
z, qu'elles ne chancellent point et
ésitent point à tous scrupules, il est
is que la persuasion que nous avons
soit prinse plus haut que de raisons
aines, ou jugemens, ou conjectures :
voir du tesmoignage secret du sainct
rit. Il est bien vray que quand je vou-
ye débatre ceste cause par raisons et
mens, je pourroye produire en avant
ieurs choses pour approuver que s'il
un Dieu au ciel, c'est de luy que la
et les Prophéties sont sorties. Mesmes
nd tous les plus savans et les plus ha-
s du monde se lèveroyent à l'encontre,
ppliqueroyent tous leurs sens pour se
valoir à l'opposite, toutesfois sinon
ls fussent endurcis à une impudence
spérée, on leur arrachera ceste con-
ion, qu'on voit par signes manifestes
c'est Dieu qui parle par l'Escriture :
ar conséquent que la doctrine qui y
ontenue, est céleste. Et tantost après
s verrons que les livres de l'Escriture
rte surmontent de beaucoup en excel-
e tous autres escrits : mesmes si nous
portons des yeux purs et nets, et des
s entiers, incontinent la majesté de
u viendra au-devant, laquelle domtera
e audace de contredire, nous contrai-
t d'obéir à soy. Néantmoins ceux qui
nt et s'efforcent de maintenir la foy
Escriture par disputes, pervertissent
re. Il est vray qu'il y aura tousjours
de quoy rembarrer les ennemis :
moy, combien que je ne soye pas
de grâce ou faconde si exquise
pourroit demander, toutesfois si j'avoye à desmesler ceste querele avec les plus fins contempteurs de Dieu qu'on pourroit trouver, et qui appètent d'estre veus bons cavillateurs, et fort plaisanteurs en renversant l'Escriture, j'espère qu'il ne me seroit pas difficile de rabatre tout leur caquet : et si c'estoit un labeur utile de réfuter toutes les faussetez et malices, je n'auroye pas grand' peine à monstrer que toutes leurs vanteries qu'ils ameinent en cachete ne sont que fumées. Mais encores que nous ayons maintenu la sacrée Parole de Dieu contre toutes détractions et murmures des meschans, ce n'est pas à dire que par cela nous imprimions au cœur une telle certitude de foy comme la piété requiert : pource que les gens profanes pensent que la religion consiste en opinion seulement, afin de ne rien croire follement et à la légère, ils veulent et demandent qu'on leur prouve par raison que Moyse et les Prophètes ont esté inspirez de Dieu à parler. A quoy je respon que le tesmoignage du sainct Esprit est plus excellent que toute raison : car combien que Dieu seul soit tesmoin suffisant de soy en sa Parole, toutesfois ceste parole n'obtiendra point foy aux cœurs des hommes si elle n'y est seellée par le tesmoignage intérieur de l'Esprit. Parquoy il est nécessaire que le mesme Esprit qui a parlé par la bouche des Prophètes, entre en nos cœurs, et les touche au vif pour les persuader que les Prophètes ont fidèlement mis en avant ce qui leur estoit commandé d'enhaut. Et ceste liaison est fort bien exprimée par Isaïe, quant il dit, Mon esprit qui est en toy, et mes paroles que j'ay mises en ta bouche et en la bouche de ta semence, ne défaudront à jamais[1]. Il y a de bonnes gens, lesquels voyans les incrédules et ennemis de Dieu gergonner contre la Parole, sont faschez qu'ils n'ont bonne preuve en main sur-le-champ pour leur clorre la bouche : mais ils errent en ne considérant point expressément que l'Esprit est nommé seau et arre pour confermer nostre foy, d'autant que nos esprits ne font que flotter en doutes et scrupules, jusqu'à ce qu'ils soyent illuminez.

1) Is. LI, 16.

5 Ainsi que ce poinct nous soit résolu, qu'il n'y a que celuy que le sainct Esprit aura enseigné, qui se repose en l'Escriture en droicte fermeté : et combien qu'elle porte avec soy sa créance pour estre receue sans contredit, et n'estre submise à preuves ou argumens : toutesfois que c'est par le tesmoignage de l'Escriture qu'elle obtient la certitude qu'elle mérite. Car jà soit qu'en sa propre majesté elle ait assez dequoy estre révérée : néantmoins elle commence lors à nous vrayement toucher, quand elle est seellée en nos cœurs par le sainct Esprit. Estans donc illuminez par la vertu d'iceluy, desjà nous ne croyons pas ou à nostre jugement, ou à celuy des autres, que l'Escriture est de Dieu : mais par-dessus tout jugement humain nous arrestons indubitablement qu'elle nous a esté donnée de la propre bouche de Dieu, par le ministère des hommes : comme si nous contemplions à l'œil l'essence de Dieu en icelle. Nous ne cherchons point ou argumens ou véri-similitudes, ausquelles nostre jugement repose : mais nous luy submettons notre jugement et intelligence, comme à une chose eslevée par-dessus la nécessité d'estre jugée. Non pas comme aucuns ont accoustumé de recevoir légèrement une chose incognue, laquelle après avoir esté cognue, leur desplaist : mais pource que nous sommes trèscertains d'avoir en icelle la vérité inexpugnable. Non pas aussi comme les hommes ignorans ont accoustumé de rendre leurs esprits captifs aux superstitions : mais pource que nous sentons là une expresse vertu de la Divinité monstrer sa vigueur, par laquelle nous sommes attirez et enflambez à obéir sciemment et volontairement, néantmoins avec plus grande efficace, que de volonté ou science humaine. Parquoy c'est à bon droict que Dieu prononce par Isaïe, que les Prophètes avec tout le peuple luy sont tesmoins suffisans[1]: pource qu'ils sçavoyent que la doctrine qui leur avoit esté annoncée estoit de luy, et qu'en cela il n'y avoit doute ne réplique. C'est donc une telle persuasion, laquelle ne requiert point de raisons : toutesfois

1) Is. XLIII, 10.

une telle cognoissance, laquelle es puyée sur une trèsbonne raison, c'e çavoir, d'autant que notre esprit y certain et asseuré repos qu'en au raisons : finalement, c'est un tel ment qu'il ne se peut engendrer, q révélation céleste. Je ne dy autre c que ce qu'un chacun fidèle expéri en soy, sinon que les paroles sont coup inférieures à la dignité de l' ment, et ne sont suffisantes pour l expliquer. Je me déporte de déduire matière plus au long, pource que l' sion s'offrira d'en parler ailleurs der Pour le présent contentons-nous d voir qu'il n'y a vraye foy, que cell le sainct Esprit seelle en nos c mesmes tout homme docile et mode contentera de cecy. Isaïe promet à les enfans de l'Eglise, quand elle esté renouvelée, qu'ils seront dis de Dieu[1]: c'est un privilége singuli quel Dieu a mis à part pour discern esleus d'avec le genre humain. Ca est le commencement de vray sçavo non une promptitude et franc coura recevoir la Parole de Dieu? Or l quiert d'estre ouy par la bouc Moyse, selon qu'il est escrit, Qui qui montera au ciel, ou qui desc aux abysmes? La parole est en ta che[2]. Si Dieu a voulu réserver à s fans ce thrésor d'intelligence comn ché, il ne se faut esbahir ne t estrange de voir tant de stupidité o tise au commun peuple : j'appelle l mun peuple, les plus expers et av jusques à ce qu'ils soyent incorpo l'Eglise. Qui plus est, Isaïe ayant d la doctrine des Prophètes sera in ble, non-seulement aux Payens, aussi aux Juifs qui vouloyent est putez domestiques de Dieu[3], ad quant et quant la cause : c'est que l de Dieu ne sera point révélé à tous quand nous serons troublez, voyan y a si petit nombre de croyans, nons-nous à l'opposite que les m de Dieu ne sont compris que de ce quels il est donné.

1) Is. LIV, 13. 2) Deut. XXX, 12.
3) Is. LIII, 1.

CHAPITRE VIII.

Qu'il y a des preuves assez certaines, entant que la raison humaine le porte, pour rendre l'Escriture indubitable.

1 Si nous n'avons ceste certitude plus haute et plus ferme que tout jugement humain, en vain l'authorité de l'Escriture sera approuvée par argumens, en vain elle sera establie par le consentement de l'Eglise, ou confermée par autres aides. Car si ce fondement n'est mis en premier lieu, elle demeure tousjours en suspens : comme au contraire, après qu'elle aura esté receue en obéissance selon qu'il appartient, et exemptée de toute doute, les raisons qui au paravant n'avoyent point grande force pour ficher et planter en nostre cœur la certitude d'icelle, seront lors trèsbonnes aides. Car il ne se peut dire quelle confirmation luy donne ceste considération, quand nous réputons diligemment comment Dieu a en icelle bien disposé et ordonné la dispensation de sa sagesse : quand nous recognoissons combien la doctrine d'icelle se monstre par tout céleste, ne ayant rien de terrien : combien il y a une bonne convenance entre toutes les parties, et les autres choses qui sont propres pour donner authorité à quelques escrits. D'avantage nos cœurs sont encores plus fort confermez, quand nous considérons que c'est la majesté de la matière, plus que la grâce des paroles, qui nous ravit en admiration d'icelle. Et de faict, cela n'est pas advenu sans une grande providence de Dieu, que ses hauts secrets du Royaume céleste nous ayent esté pour la plus grand'part enveloppez sous paroles contemptibles, sans grande éloquence : de peur que s'ils eussent esté fondez et enrichiz d'éloquence, les iniques eussent calomnié, que la seule faconde eust régné en cest endroit. Or maintenant puis que telle simplicité rude et quasi agreste nous esmeut en plus grande révérence que tout le beau langage des Rhétoriciens du monde, que pouvons-nous estimer, sinon que l'Escriture contient en soy telle vertu de vérité, qu'elle n'a aucun besoin d'artifice de paroles ? Pourtant ce n'est pas sans raison que l'Apostre prouve la foy des Corinthiens n'estre pas fondée sur sagesse humaine, mais en la vertu de Dieu[1] : d'autant que sa prédication entre eux n'avoit pas esté en paroles persuasives de sagesse humaine : mais avoit esté approuvée par démonstrances d'Esprit et de puissance. Car la vérité est exempte de toute doute, puis que sans autres aides elle est de soy-mesme suffisante pour se soustenir. Or combien ceste vertu est propre à l'Escriture, il apparoist en ce que de tous humains escrits il n'y en a nul, de quelque artifice qu'il soit poly et orné, qui ait telle vigueur à nous esmouvoir. Que nous lisions Démosthène ou Cicéron, Platon ou Aristote, ou quelques autres de leur bande : je confesse bien qu'ils attireront merveilleusement, et délecteront et esmouveront jusques à ravir mesme l'esprit : mais si de là nous nous transportons à la lecture des sainctes Escritures, vueillons ou non elles nous poindront si vivement, elles perceront tellement nostre cœur, elles se ficheront tellement au dedans des moelles, que toute la force qu'ont les Rhétoriciens ou Philosophes, au prix de l'efficace d'un tel sentiment ne sera que fumée. Dont il est aisé d'appercevoir que les sainctes Escritures ont quelque propriété divine à inspirer les hommes, veu que de si loing elles surmontent toutes les grâces de l'industrie humaine.

2 Je confesse bien qu'aucuns Prophètes ont une façon de parler élégante et de bonne grâce, mesme un style haut et bien orné : mais par tels exemples le sainct Esprit a voulu monstrer qu'il n'estoit point despourveu d'éloquence, quand ailleurs il luy plaisoit d'user d'un style grossier et rude. Au reste, soit qu'on lise David, Isaïe et leurs semblables,

1) 1 Cor. II, 4.

desquels le style est doux et coulant, soit qu'on lise Amos, qui estoit bouvier, Jérémie ou Zacharie, desquels le langage est plus aspre ou rustique, par tout la majesté de l'Esprit se monstre évidemment. Je n'ignore pas que Satan, selon qu'il se fait tousjours singe de Dieu, et se contrefait pour s'insinuer sous ombre de l'Escriture, pour tromper le cœur des simples a suivy un semblable train entant qu'en luy estoit : c'est de publier ses erreurs, dont il abruvoit les povres aveugles, sous un langage dur et lourd et quasi barbare : usant mesmes de formes de parler quasi enrouillées de vieillesse, afin de couvrir tant mieux ses tromperies sous telles masques. Mais ceux qui ont jugement rassis voyent assez combien telle affectation est vaine et frivole. Quant à la saincte Escriture, quoy que les gens profanes et desbordez s'efforcent d'y trouver à mordre, toutesfois c'est chose patente qu'elle est remplie de sentences qui jamais ne fussent tombées en l'esprit humain. Qu'on lise chacun Prophète, il ne s'en trouvera pas un qui n'ait surmonté de grande distance la mesure des hommes, tellement qu'il faut bien dire que tous ceux qui ne trouvent point sçavoir en leur doctrine, sont par trop desgoustez et du tout stupides.

3 Il y en a d'autres qui ont traitté amplement ceste matière : parquoy il me suffira d'en toucher pour le présent autant qu'il sera requis pour le sommaire principal de ce qu'il en faut sçavoir. Outre ce que j'ay desjà touché, l'ancienneté de l'Escriture n'est pas de petite importance pour nous y faire adjouster foy. Car quelques fables que racontent les escrivains Grecs, de la théologie des Egyptiens, on ne trouvera tesmoignage de nulle religion, qui ne soit de long temps après Moyse. D'avantage, Moyse ne forge pas un Dieu nouveau, mais seulement propose au peuple d'Israël ce que desjà par longue succession d'aages ils avoyent entendu de leurs ancestres. Car à quoy prétend-il, sinon de les amener à l'alliance faite avec Abraham ? Et de faict s'il eust rien mis en avant incognu et non ouy, il n'y avoit nul accez. Mais il faloit que le propos de leur délivrance fust tout mun et notoire entre eux, afin q message qu'il leur en apportoit l meust incontinent et leur donnas rage : mesme il est bien à présumer estoyent advertiz du terme de quatr ans. Maintenant considérons si M qui a précédé de si long temps to tres escrivains, prend toutesfois loin l'origine et source de sa do quelle prééminence d'ancienneté a criture saincte par-dessus tous qu'on peut amener.

4 Sinon que nous fussions si so d'adjouster foy aux Egyptiens, qu estendent leur ancienneté jusques mille ans devant que le monde fust Mais veu que tout ce qu'ils en ba a toujours esté mocqué et rejetté payens mesmes, il ne nous faut j vailler à les rédarguer. Josèphe Appius, amasse plusieurs tesmoi mémorables des plus anciens escr dont il appert que tous peuples o d'accord en cela, que la doctrine Loy avoit esté renommée de tous s combien qu'elle ne fust pas leue n ment cognue. Au reste, afin que le scrupuleux et chagrins n'eussent sion de mal souspeçonner, que l lins aussi les plus hardis ne prins cence de caviller, Dieu est venu au de ces dangers par trèsbons re Moyse raconte que trois cens ans vant, Jacob avoit bény ses succ estant inspiré de Dieu à cela, co est-ce qu'il annoblit ou avance son tage ? mais plustost en la perso Lévi il le dégrade avec infamie tuelle. Siméon et Lévi, dit-il, inst d'iniquité : que mon âme n'entr en leur conseil, ma langue ne s'a point à leur secret[1]. Il pouvoit bien sous le pied un tel opprobre, non ment pour espargner son père, ma pour ne se point machurer et d avec toute sa maison de la mesm minie. Je vous prie, comment nous estre suspect, veu qu'en publi l'autheur et la première souche d mille de laquelle il estoit descen

1) Gen. XLIX, 5 6.

rononcé détestable par le sainct
' Il n'a nul esgard à son proufit par-
; et mesme ne refuse pas de s'ex-
la haine de tous ses parens, aus-
ans doute cela venoit mal à gré.
ment en récitant le murmure au-
ron son propre frère et Marie sa
estoyent monstrez rebelles contre
lirons-nous qu'il ait esté poussé
on charnelle, et non plustost qu'il
au commandement du sainct Es-
'avantage, puis qu'il avoit toute
é et crédit, pourquoy au moins
e-il la dignité sacerdotale à ses
mais les rejette bien loin en basse
n? J'ay allégué ce peu d'exem-
mbien qu'il y en ait grande quan-
nt y a que nous rencontrerons par
Loy des argumens tant et plus
ous y faire adjouster foy, et nous
er que Moyse sans contredit est
un Ange de Dieu venant du ciel.
treplus tant de miracles et si no-
qu'il récite, sont autant d'appro-
de la Loy publiée par luy : car
a esté ravy en une nuée sur la
ne : ce qu'il est là demeuré qua-
jours sans converser avec les hom-
e qu'en publiant la Loy il avoit sa
lement luisante que les rais en
nt comme du soleil : ce que les
, tonnerres et tempestes voloyent
: que la trompette sonnoit sans
d'homme : que l'entrée du taber-
stoit cachée par fois de la veue
ple par la nuée[3] : que l'authorité
Moyse fut si excellemment main-
par ceste horrible vengence qui
sur Coré, Dathan et Abiron avec
eur séquele : que le rocher estant
de sa verge jetta une rivière : que
la requeste d'iceluy fit pleuvoir la
du ciel[4] : Dieu par cela ne le re-
ndoit-il pas comme un Prophète
able envoyé de sa part? Si quel-
bjecte, que je pren les choses pour
s ausquelles on pourroit contre-
este cavillation est facile à sou-
t que Moyse publioit telles histoi-
assemblée : je vous prie, comment
eust-il menti envers ceux qui avoyent tout veu de leurs propres yeux? C'est bien à propos, qu'il se fust présenté au peuple pour le rédarguer d'infidélité, rébellion, ingratitude et autres crimes, et ce pendant qu'il se fust vanté que sa doctrine avoit esté ratifiée en leur présence par les miracles que jamais il n'eussent veu. Et de faict ce poinct doit estre bien noté, toutesfois et quantes qu'il traitte des miracles, tant s'en faut qu'il cherche faveur, que plustost il conjoint non sans amertume les péchez du peuple, qui le pouvoyent picquer à y contredire, s'il y eust eu la moindre occasion du monde : dont il appert qu'il n'ont esté induits à y acquiescer, sinon d'autant qu'ils estoyent convaincus par expérience. Au reste, pource que la chose estoit si notoire que les payens mesmes, je di les anciens escrivains, n'ont pas osé nier que Moyse n'eust fait des miracles : le diable père de mensonge leur a suggéré une calomnie, quand ils ont dit que c'estoit par art magique : mais quelle conjecture ont-ils de le charger d'avoir esté magicien, veu qu'il a tant détesté ceste superstition, jusques à commander qu'on lapidast tous ceux qu'on trouveroit s'en estre meslez? Et de faict nul trompeur ou enchanteur ne fait ses illusions, qu'il ne tasche pour acquérir bruit d'estonner et estourdir les sens du peuple[1]. Qu'est-ce que Moyse a fait en protestant haut et clair que luy et son frère Aaron ne sont rien, mais que simplement ils exécutent ce que Dieu leur a ordonné[2]? Il se purge assez de toute mauvaise note. Et si on considère les choses telles qu'elles sont, quel enchantement auroit fait descendre chacun jour la manne du ciel, qui suffist à nourrir le peuple : et si quelqu'un en avoit pris outre mesure, en ce qu'elle pourrissoit, il fust appris par cela que Dieu punissoit son incrédulité? Il y a plus, c'est que Dieu a permis que son serviteur ait esté examiné de si bonnes et vives espreuves, que maintenant les mesdisans ne prouffitent de rien en détractant ou gergonnant contre luy. Car combien de fois le peuple s'est-il orgueilleusement et sans honte

XII, 1. 2) Exode XXIV, 18.
XXIV, 29; XIX. 16; XL, 34.
XVI, 24, XX, 10; XI, 9.

1) Ex. VII, 12. Lévit. XX, 6. 2) Ex. XVI,

eslevé pour le ruiner? quelles conspirations ont esté dressées par aucuns? A-ce esté par illusions qu'il a eschappé leur fureur? Brief l'événement monstre que par tels moyens sa doctrine a esté ratifiée à jamais.

6 Pareillement ce qu'en la personne du patriarche Jacob il assigne à la lignée de Juda principauté sur tout le corps [1] : qui est-ce qui niera que cela n'ait esté fait par esprit prophétique? Mesmes si nous réputons bien la chose, et la mettons devant nos yeux comme elle est advenue : posons le cas que Moyse eust esté le premier autheur de ceste sentence, toutesfois depuis qu'il l'a mise par escrit, quatre cens ans se passent devant qu'il soit mention de sceptre royal en la lignée de Juda. Quand Saül est esleu et receu, il semble bien que le royaume soit estably en la lignée de Benjamin [2]. Quand David est oinct par Samuel [3], quel moyen y a-il d'arracher la couronne à Saül ny aux siens? Qui eust espéré qu'il deust sortir Roy de la maison d'un bouvier? Qui plus est, y ayant sept frères, qui eust cuidé que le plus mesprisé de tous deust parvenir à ceste dignité? Et comment de faict y parvient-il? Qui est-ce qui dira que son onction ait esté conduite par art, industrie ou prudence humaine, et non pas plustost que ç'a esté l'effect de ce que Dieu avoit révélé du ciel? Aussi ce que ledit Moyse a prédit touchant les payens, qu'ils seroyent quelquefois receus de Dieu, et faits participans de l'alliance de salut, veu que ç'a esté deux mille ans devant qu'il apparust, qui est-ce qui niera qu'il a ainsi parlé par inspiration céleste? Je laisse les autres prophéties, lesquelles sont si divines qu'il appert assez à toutes gens de sens rassis que c'est Dieu qui parle. Brief son seul Cantique est un clair miroir, auquel Dieu apparoist évidemment tant et plus [4].

7 Tout ceci se voit encores plus clairement aux autres Prophètes. J'en choisiray seulement quelque peu d'exemples, pource qu'il y auroit trop affaire de les recueillir tous. Comme ainsi soit que du temps d'Isaïe le royaume de Juda fust

1) Gen. XLIX, 10. 2) 1 Sam. XI, 15.
3) 1 Sam. XVI, 13. 4) Deut. XXXII.

paisible, et mesme estant allié avec l
Chaldéens, pensant bien y avoir suppor
Isaïe prononçoit alors que la ville sero
en la fin ruinée, et le peuple transport
en captivité. Encores qu'on ne se conte-
tast point d'un tel advertissement, pou
juger qu'il estoit poussé de Dieu à pré-
dire les choses qu'on tenoit alors incroya-
bles, et que puis après on cognut estr
vrayes : si ne peut-on dire que ce qu'i
adjouste de la délivrance ne soit procéd
de l'Esprit de Dieu. Il nomme Cyrus, pa
lequel les Chaldéens devoyent estre vain
cus, et le peuple d'Israël remis en liberté [1]
Entre la naissance de Cyrus et le temp
que le Prophète a ainsi parlé, on trouve
plus de cent ans : car il nasquit cent an
ou environ après le trespas du Prophète
nul ne pouvoit deviner alors qu'il y deus
avoir quelque Cyrus lequel menast guerr
à l'advenir contre les Babyloniens : e
ayant abatu une monarchie si puissante
délivrast les enfans d'Israël, pour mettr
fin à leur captivité. Ce récit ainsi nud, e
sans aucun fard, ne monstre-il pas évi-
demment que les sentences qu'on oy
de la bouche d'Isaïe sont oracles de Die
et non pas conjectures humaines? Dere
chef quand Jérémie, un peu devant l
captivité, assigna terme de soixante et d
ans jusques au jour de la rédemption
ne faloit-il pas que sa langue fust gou-
vernée de l'Esprit [2]? Ne seroit-ce pas u
impudence trop vileine, de mescognoi
tre que l'authorité des Prophètes a es
approuvée par tels tesmoignages? mes
que ce qu'ils allèguent, pour attribu
foy à leur dire a esté accomply : C'est q
comme les choses précédentes estoye
advenues selon que Dieu en avoit par
qu'il continuoit d'annoncer les cho
nouvelles devant qu'on y pensast [3]. J
laisse que Jérémie et Ezéchiel séparez
pays lointains, s'accordoyent en tout
partout, comme s'ils eussent recordé
leçon l'un à l'autre. Que diray-je de Da
niel? Ne traitte-il pas des choses qui s
sont faites six cens ans après sa mor
comme s'il racontoit des histoires pa
sées et toutes notoires? Si les fidèles o
ces choses bien imprimées en leurs cœur

1) Is. XLV, 1. 2) Jér. XXV, 11, 12.
3) Is. XLII, 9.

ont assez munis pour repousser ces
mastins, qui abbayent contre la
ant certaine et infallible : car ces
es sont par trop patens, pour en
par cavillation.
ay bien qu'ont accoustumé de ga-
certains brouillons, pour se mons-
tils à combatre contre la vérité
. Ils demandent qui c'est qui nous
certains que Moyse et les Pro-
yent escrit ce que nous lisons
rs noms : mesme ils n'ont point
de mettre en doute si jamais il
elque Moyse. Or si quelqu'un es-
sçavoir s'il y a eu un Platon, ou
ote, ou un Cicéron, je vous prie,
eroit-on pas digne d'estre souf-
d'estre chastié de bonnes estri-
Car c'est se desborder par trop,
e en question ce que chacun voit
La loy de Moyse a esté miracu-
t conservée, plustost par la pro-
le Dieu, que par le soin des hom-
combien que par la nonchalance
stres elle fust comme ensevelie
elque temps, depuis que le bon
as l'eust retrouvée, elle a esté
ous par successions continuelles.
i Josias ne la mit pas en avant
chose nouvelle, mais qui avoit
mune tant et plus, et dont la
estoit publique et récente.
al s'en gardoit au Temple. Il y
une copie entre les chartres
. Seulement il estoit advenu,
Sacrificateurs avoient délaissé
temps d'en faire publication
le, et le peuple n'avoit tenu
en avoir la cognoissance. Qui
, jamais ne s'est passé aage, où
é d'icelle n'ait esté confermée et
llée. Moyse n'estoit-il pas cognu
qui lisoient David? Mais pour dire
ral ce qui est de tous les Pro-
il est plus que certain que quand
crits sont parvenus de pères à
x qui les avoyent ouy parler en
le tesmoignage de vive voix : et
main en main cela a esté si bien
qu'il n'y avoit que douter.
que ces canailles amènent du li-
lachabées, tant s'en faut qu'il dé-
certitude de l'Escriture saincte,

comme ils prétendent qu'il est tréssuffisant à l'establir. Mais il sera expédient en premier lieu de leur oster la couleur dont ils abusent : et puis nous retournerons leur argument contre eux-mesmes. Il est récité audit livre, que ce grand tyran Antiochus commanda de faire brusler tous les livres de la Loy [1]. Sur cela ces mocqueurs demandent, D'où sont sorties les copies qui nous en restent? Or je leur demande au contraire, en quelle boutique ils eussent esté si tost forgez, sinon qu'ils fussent demeurez. Car il est tout notoire, qu'incontinent après que la persécution fut cessée, lesdits livres se trouvèrent entiers, et furent recognus par les fidèles qui en avoyent esté privément enseignez. Mesme combien que de ce temps-là tout le monde conspirast contre les Juifs pour extirper leur religion, et que chacun s'efforçast de les calomnier : toutesfois nul n'a jamais osé leur impropérer qu'ils eussent supposé de faux livres. Car tous les incrédules et blasphémateurs qui furent jamais, en mesdisant de la religion Judaïque, ont néantmoins confessé que Moyse en estoit l'autheur. Ainsi ces canailles monstrent bien une rage désespérée, en chargeant de fausseté les livres qui ont tesmoignage de leur ancienneté par toutes les histoires, voire par la bouche de leurs propres ennemis et détracteurs. Mais afin que je ne m'amuse trop longuement à réfuter des badinages tant sots et lourds : plustost recognoissons en cest endroit, quel soin Dieu a eu de garder sa Parole, quand par-dessus et outre l'opinion de tout le monde il l'a retirée saine et sauve de la cruauté de cest horrible tyran, comme d'un feu embrasé qui devoit tout consumer : qu'il a fortifié d'une telle constance les bons Sacrificateurs et autres fidèles, qu'ils n'ont point espargné leur propre vie pour garder ce thrésor à leurs successeurs, ce qu'ils ne pouvoyent faire qu'en danger de mort : qu'il a esblouy les yeux des brigans et satellites de Satan, tellement qu'avec toutes leurs inquisitions ils sont demeurez frustrez, ne pouvans abolir comme ils pensoyent ceste vérité immortelle. Qui

1) 1 Mach. I, 59.

ne recognoistra une œuvre miraculeuse de Dieu et digne de mémoire, que quand les adversaires cuidoyent avoir tout gaigné, soudain il a remis au-dessus les livres qu'ils avoyent si diligemment cherchez pour tout brusler, voire avec plus grande majesté qu'ils n'avoient eue au paravant? Car l'interprétation Grecque tantost après survint, qui a esté le moyen de les espandre par tout le monde. D'avantage, le miracle n'a pas seulement esté en ce que Dieu a maintenu l'instrument de son alliance contre les cruelles menaces d'Antiochus : mais aussi en ce que parmi tant de calamitez et désolations qui ont esté sur les Juifs, la Loy et les Prophètes ont esté réservez, combien qu'on pensoit bien qu'ils deussent cent fois périr. La langue Hébraïque n'estoit pas seulement sans renom, mais rejettée comme barbare. Et de faict, si Dieu n'eust pourvu à la vraye religion en la conservant, c'en estoit fait. Car il appert par les Prophètes qui ont enseigné depuis leur retour de la captivité de Babylone, combien les Juifs estoyent eslongnez en ce temps-là de leur langue pure et nayfve : ce qui est bien à notter, pource que de telle comparaison, l'ancienneté de la Loy et des Prophètes est plus évidente. Et par quelles gens Dieu nous a-il gardé sa doctrine contenue en la Loy et aux Prophètes, afin de nous manifester par icelle Jésus-Christ en temps opportun? asçavoir par les plus grans ennemis de la Chrétienté : que S. Augustin à bon droict appelle libraires de l'Eglise, pource qu'ils nous ont fourni des livres, dont eux-mesmes ne se peuvent aider ne servir.

10 Si on vient au Nouveau Testament, encores y trouvera-on plus ferme approbation. Les trois évangélistes récitent leur histoire en style bas. Plusieurs arrogans desdaignent cette simplicité, pource qu'ils ne regardent point à la substance. Dont il seroit aisé de recueillir combien ils surmontent toute capacité humaine en traittant les mystères du ciel. Certes quiconque aura une goutte d'honnesteté, sera confus en lisant seulement le premier chapitre de sainct Luc. D'avantage, le sommaire des sermons de Jésus-Christ, selon qu'il est là briefvement récité, ne souffre point qu'une doctrine si haute soit mesprisée. Mais sur tous sainct Jehan, comme tonnant du ciel doit bien assujetir tous esprits en obéissance de foy : ou bien s'ils demeurent revesches, il est suffisant plus que toutes les foudres du monde, pour abatre tant et plus leur obstination. Que ces contrerolleurs se monstrent un peu, et puis qu'ils se baignent à rejetter des cœurs humains toute révérence de l'Escriture, qu'ils se bandent hardiment pour maintenir leur querele ! mais ayans leu l'évangile sainct Jehan, maugré qu'ils en ayent, ils trouveront là mille sentences, lesquelles pour le moins resveilleront leur brutalité : mesme qui imprimeront chacune un horrible cautère en leurs consciences, pour rabatre leurs risées. Autant en est-il de sainct Pierre et de sainct Paul : car combien que la pluspart du monde soit si eslourdie, que de ne point recevoir leur doctrine : si est-ce qu'elle a en soy une majesté céleste pour tenir en bride, voire attacher de près tous ceux qui font des restifs. Quand il n'y auroit que cecy, c'est bien pour magnifier leur doctrine pardessus le monde : asçavoir que Matthieu estant du tout adonné à son gain de changeur et péager, Pierre et Jehan n'estans accoustumez qu'à pescher en une nasselle, et tous les autres Apostres estans idiots et lourds, n'avoyent rien appris à l'eschole des hommes qu'ils peussent enseigner aux autres. Quant à sainct Paul, après avoir esté non-seulement ennemi déclaré, mais cruel et quasi enragé à espandre le sang, estant converty en nouvel homme, n'a-il pas monstré à veue d'œil par un changement si soudain, et que jamais on n'eust espéré, qu'il avoit esté contraint par l'empire et vertu de Dieu de maintenir la doctrine, laquelle il avoit combatue? Que ces chiens-cy abbayent tant qu'ils voudront, que le sainct Esprit n'est point descendu sur les Apostres, qu'ils tienent une histoire si patente pour fable : toutesfois la chose crie haut et clair. Quand ceux qui estoyent mesprisez entre le commun populaire, comme les plus rudes et grossiers, commencent en une minute de temps d'exposer les profonds mystères de Dieu, d'une façon si

ique, il faut bien qu'ils ayent eu le Esprit pour maistre.

l y a encores d'autres bonnes rai- our lesquelles le consentement de n'est pas sans importance. Car il pas estimer cela comme rien, que t d'aages qui ont esté depuis que re a esté publiée, il y ait eu un el consentement en l'obéissance Et combien que le diable se soit ar plusieurs manières de l'oppri- renverser, voire mesmes de l'ef- tout de la mémoire des hommes, ins qu'elle est tousjours comme demeurée inexpugnable et vic- . Car il n'y a eu guères de Philo- u Rhétoriciens d'excellent enten- qui n'ayent appliqué leur subtilité tre d'icelle: néantmoins tous n'y proufité. Toute la puissance de s'est armée pour la destruire, et efforts sont tournez en fumée. it eust-elle résisté, estant si du- assaillie de toutes pars, si elle té défendue que de support hu- arquoy il est plustost à conclure, criture saincte que nous tenons, ieu : puis que maugré toute la et vertu des hommes elle est ins venue en avant par sa vertu. s il n'y a pas eu seulement une ation qui ait conspiré à la rece- ais tant que s'estend au long et toute la terre, elle a obtenu son é par un conforme consentement les peuples, qui autrement n'a- rien entre eux de commun. Or ainsi soit qu'une telle convenance les tant divers, et qui autrement nt en façon et manière de vivre, ivent esmouvoir (veu que c'est se apparente que la vertu de Dieu gné à les accorder :) toutesfois aura ceste considération plus de and nous contemplerons la preud- et sainctеté de ceux qui sont s à recevoir l'Escriture. Je ne dy ous : mais de ceux que nostre a constituez comme lampes en e, pour l'esclairer par la lumière saincteté.

vantage en quelle certitude devons-nous recevoir ceste doctrine, laquelle nous voyons avoir esté seellée et testifiée par le sang de tant de saincts personnages? Iceux n'ont fait nulle difficulté de mourir courageusement, et mesme joyeusement pour icelle, après l'avoir une fois receue. Et nous, comment ne la recevrons-nous d'une persuasion certaine et invincible, puis qu'elle nous a esté donnée avec une telle arre et confirmation? Ce n'est point donc une petite approbation de l'Escriture, de ce qu'elle a esté signée par le sang de tant de tesmoins. Principalement quand nous recognoissons qu'ils n'ont pas souffert la mort pour le tesmoignage de leur foy par furie et phrénésie (comme font aucunesfois les esprits d'erreur transportez :) mais par un zèle de Dieu, autant sobre et tempéré, comme ferme et constant. Il y a plusieurs autres raisons, et icelles bien apparentes, par lesquelles la majesté et dignité de l'Escriture non-seulement peut estre acertenée aux cœurs des fidèles, mais aussi puissamment maintenue contre la malice des calomniateurs. Lesquelles raisons néantmoins ne sont point de soy suffisantes pour fonder droitement sa certitude, jusques à ce que le Père céleste, faisant là reluire sa divinité, l'exempte de toute doute et question, luy donnant ferme révérence. Pourtant lors finalement l'Escriture nous satisfera à une cognoissance de Dieu, qui nous apporte salut, quand la certitude d'icelle sera appuyée sur la persuasion intérieure du S. Esprit. Les tesmoignages humains, qui servent pour la confermer, lors ne seront point vains, quand ils suyvront ce tesmoignage principal et souverain, comme aides et moyens seconds pour subvenir à nostre imbécillité. Mais ceux qui veulent prouver par argumens aux incrédules, que l'Escriture est de Dieu, sont inconsidérez. Or cela ne se cognoist que par foy. Ainsi S. Augustin à bon droict dit, qu'il faut que la crainte de Dieu, et une mansuétude paisible du cœur aille devant, pour faire rien entendre aux hommes, quant aux mystères de Dieu [1].

1) Au livre *De Util. cred.*

CHAPITRE IX.

Comme aucuns esprits escervelez pervertissent tous les principes de religion en quittant l'Escriture pour voltiger après leurs fantasies, sous ombre de révélations du sainct Esprit.

1 Or ceux-là qui en délaissant l'Escriture, imaginent je ne say quelle voye pour parvenir à Dieu, ne sont point tant abusez d'erreur, qu'ils sont agitez de pure rage. De telle manière de gens sont venus en avant je ne say quels acariastres, lesquels prétendent orgueilleusement la doctrine de l'Esprit, mesprisant quant à eux toute lecture : et se mocquent de la simplicité de ceux qui suyvent encore la lettre morte et meurtrissante, comme ils l'appellent. Mais je voudroye bien sçavoir d'eux, qui est cest esprit par l'inspiration duquel ils sont si haut ravis, qu'ils osent contemner toute doctrine de l'Escriture, comme puérile et trop vile. Car s'ils respondent que c'est l'Esprit de Christ, leur asseurance est par trop ridicule. Car je pense qu'ils concéderont les Apostres et les fidèles de l'Eglise primitive avoir esté inspirez par l'Esprit de Christ. Or il est ainsi que nul d'eux n'a pourtant appris de contemner la Parole de Dieu, mais un chacun plustost en a esté induit à plus grande révérence, comme leurs escrits en rendent clairs tesmoignages. Et de faict, il avoit esté ainsi prédit par la bouche d'Isaïe. Car en prononçant que Dieu mettra son Esprit en l'Eglise, et mettra aussi sa Parole en la bouche d'icelle, afin que l'un et l'autre n'en départent jamais[1] : il n'adresse pas cela au peuple ancien, pour l'attacher à la prédication des hommes, comme s'ils eussent esté petis enfans à l'A, b, c : mais plustost déclare que le plus grand bien et félicité que nous puissions souhaiter sous le règne de Christ, est d'estre aussi bien gouvernez par la Parole de Dieu que par son Esprit. Dont je conclu que ces trompeurs desmembrent par leur sacrilége détestable ces deux choses que le Prophète a conjointes d'un lien inviolable. Qui plus est, S. Paul ayant esté ravy jusques au troisième ciel, n'a point laissé pourtant de prouffiter en la doctrine de la Loy et des Prophètes : comme aussi il exhorte Timothée, combien qu'il fust docteur excellent, d'y vaquer, et y employer son estude[1]. Et puis ceste louange est bien notable et digne de mémoire, quand il dit que l'Escriture est utile à enseigner, advertir, rédarguer, pour rendre tous serviteurs de Dieu parfaits[2]. N'est-ce pas une fureur trop diabolique, de dire que l'usage de l'Escriture est temporel et caduque, veu que tesmoin le S. Esprit elle conduit les enfans de Dieu jusqu'au dernier but de leur perfection? D'avantage je désireroye qu'ils me respondissent à ce poinct : asçavoir s'ils ont receu un autre esprit que celuy que promettoit le Seigneur à ses disciples. Combien qu'ils soyent enragez tout outre : néantmoins je ne les pense point transportez de telle phrénésie, qu'ils s'osent vanter de cela. Or quel dénonçoit-il son esprit devoir estre, en le promettant? asçavoir, qui ne parleroit point de soy-mesme : mais suggéreroit en l'entendement des Apostres ce que par sa Parole il leur avoit enseigné[3]. Ce n'est pas donc l'office du S. Esprit (tel qu'il nous est promis) de songer nouvelles révélations et incognues au paravant, ou forger nouvelle espèce de doctrine, pour nous retirer de la doctrine de l'Evangile après l'avoir une fois receue : mais plustost de seeller et confermer en nos cœurs la doctrine qui nous y est dispensée.

2 Dont nous entendons facilement qu'il faut diligemment travailler tant à ouïr qu'à lire l'Escriture, si nous voulons recevoir quelque fruit et utilité de l'Esprit de Dieu. Comme aussi S. Pierre loue l'affection de ceux qui sont attentifs à l

1) Is. LIX 21.

1) 1 Tim. IV, 13. 2) 2 Tim. III, 16.
3) Jean XVI, 13.

e Prophétique, laquelle on eust
tre cassée comme de son degré,
ne la clarté de l'Evangile estoit
e[1]. Au contraire, si quelque esprit,
nt la sagesse contenue en la Pa-
Dieu, nous apporte diverse doc-
u'il nous doit estre à bon droict
de vanité et mensonge. Car au-
que seroit-ce, comme ainsi soit
n se transfigure en Ange de lu-
uelle authorité aura l'Esprit en-
s, s'il n'est discerné par une mar-
certaine? Et de vray, il nous est
iirement démonstré par la voix
eur, n'estoit que ces misérables
volontairement de faillir à leur
n, cherchans l'esprit d'eux-mes-
stost que d'iceluy. Mais ils allè-
ue ce seroit grande absurdité,
rit de Dieu, auquel toutes choses
nt estre assujeties, fust sujet à
re. Voire, comme si c'estoit une
e au S. Esprit, d'estre par tout
le et conforme à soy, estre per-
nent constant, et ne varier nulle
rtes si on le réduisoit à quelque
n humaine, ou angélique, ou
n pourroit dire que lors il seroit
voire mesmes réduit en servi-
ais quand il est comparé à soy-
et en soy considéré, qui pourra
n cela on lui face injure? Mais il
nt-ils, en ceste manière examiné.
nfesse : mais d'un examen par le-
voulu que sa majesté fust esta-
ers nous. Il nous doit bien suffire
l se descouvre à nous : mais afin
s son ombre l'esprit de Satan n'ait
il veut estre recognu de nous en
ge, laquelle il a imprimée aux Es-
. Il est l'autheur d'icelles : il ne
s estre variable ne dissemblable à
rquoy il faut qu'il demeure tous-
l qu'il s'est là une fois déclaré.
luy tourne pas en opprobre, si-
e nous disions que ce luy fust
de dégénérer de soy-mesme, et
se renoncer.
chant ce qu'ils nous taxent de
s arrester à la lettre qui occit :
ls monstrent comment ils n'es-
chappent point la punition de Dieu, d'avoir desprisé l'Escriture. Car il appert assez que sainct Paul combat en ce passage contre les séducteurs, qui exaltent la Loy nue sans Christ, destournans le peuple de la grâce du nouveau Testament : auquel le Seigneur promet qu'il engravera és entrailles des fidèles sa Loy, et l'escrira en leurs cœurs[1]. La Loy de Dieu donc est lettre morte, et occit ses disciples quand elle est séparée de la grâce de Christ, et sonne tant seulement aux aureilles sans toucher le cœur : mais si par l'Esprit de Dieu elle est vivement imprimée en la volonté, et si elle nous communique Jésus Christ : elle est la Parole de vie, convertissant les âmes, donnant sagesse aux petis. Et de faict au mesme passage l'Apostre appelle sa prédication Ministère de l'esprit[2] : asçavoir, signifiant que l'Esprit de Dieu est tellement conjoinct et lié à sa vérité, laquelle il a exprimée és Escritures, que lors finalement il déclare sa vertu quand la Parole est receue en telle révérence qu'il appartient. Ce qui ne répugne rien à ce qui a esté n'aguères dit : c'est que la Parole ne nous est guères certaine, sinon qu'elle soit approuvée par le tesmoignage de l'Esprit. Car le Seigneur a assemblé et accouplé comme d'un lien mutuel, la certitude de son Esprit et de sa Parole : afin que nostre entendement reçoive icelle Parole en obéissance, y voyant reluire l'Esprit, qui luy est comme une clarté pour luy faire là contempler la face de Dieu : afin aussi que sans crainte de tromperie ou erreur, nous recevions l'Esprit de Dieu, le recognoissant en son image, c'est-à-dire en sa Parole. Et certes il est ainsi. Car Dieu n'a pas voulu faire une monstre et parade de petite durée, en donnant sa Parole aux hommes, laquelle il voulust incontinent abolir par l'advénement de son Esprit. Mais plustost il a envoyé son Esprit, par la vertu duquel il avoit au paravant dispensé sa Parole, pour achever son ouvrage en icelle, la confermant avec efficace. En ceste manière Christ ouvroit l'entendement à ses deux disciples : non pas pour

1, 19.

1) 2 Cor. III, 6. 2) 2 Cor. III, 8.

les rendre sages d'eux-mesmes, en rejettant l'Escriture : mais afin qu'ils en eussent intelligence[1]. Pareillement sainct Paul, en exhortant les Thessaloniciens de ne point esteindre l'Esprit[2], ne les transporte point en l'air à vaines spéculations hors de la Parole : mais conséquemment il adjouste, qu'ils ne doyvent point mespriser les Prophéties. En quoy pour certain il signifie que lors la lumière de l'Esprit est suffoquée, quand les Prophéties viennent en mespris. Que diront à cela ces orgueilleux fantastiques, qui ne réputent autre illumination estre vallable, sinon quand en délaissant et repoussant loin la Parole de Dieu, ils prenent témérairement tout ce qu'en ronflant leur vient à la fantasie ? Certes il doit bien y avoir une autre sobriété aux enfans de Dieu, lesquels, comme ils se voyent desnuez de toute lumière de vérité quand ils sont sans l'Esprit de Dieu : pour ceste cause ils n'ignorent pas que la parole est comme instrument, par lequel le Seigneur dispense aux fidèles l'illumination de son Esprit. Car ils ne cognoissent point d'autre Esprit, que celuy qui a habité aux Apostres, et a parlé par leur bouche, par lequel ils sont tousjours réduits et ramenez à donner audience à la Parole.

CHAPITRE X.

Comment l'Escriture, pour corriger toute superstition oppose exclusivement le vray Dieu à toutes les idoles des Payens.

1 Mais puis que nous avons enseigné que la cognoissance de Dieu, laquelle autrement est démonstrée au bastiment du monde et en toutes créatures assez amplement, néantmoins est plus familièrement déclarée par sa Parole, nous avons maintenant à considérer si Dieu se représente tel en son Escriture, comme nous l'avons par cy-devant veu estre figuré en ses œuvres : qui seroit certes une longue matière, si quelqu'un se vouloit arrester à la traitter diligemment. Mais moy, je seray content d'en avoir proposé seulement quelque sommaire, par lequel les consciences fidèles soyent admonnestées de ce qu'il faut principalement chercher de Dieu aux Escritures, et soyent dressées à un certain but, pour y parvenir. Je ne touche point encores à ceste alliance spéciale, par laquelle Dieu en adoptant la race d'Abraham, l'a distinguée d'avec toutes autres nations. Car en élisant pour domestiques, et retirant à soy comme ses propres enfans ceux qui luy avoient esté ennemis, il s'est desjà en cela déclaré leur rédempteur. Or nous sommes encores après à déduire la cognoissance simple qui respond à la création du monde, sans eslever les hommes jusques à Jésus-Christ, pour le faire cognoistre médiateur. Or combien qu'il sera tantost besoin d'alléguer quelques passages du nouveau Testament (comme de faict la vertu de Dieu, entant qu'il est créateur nous est là monstrée, et aussi sa providence à conserver l'ordre qu'il a estably) toutesfois j'advertiray les lecteurs de mon intention, afin qu'ils ne s'esgarent point outre leurs limites. Qu'il suffise donc pour le présent de sçavoir comment Dieu estant créateur du ciel et de la terre, gouverne ce chef-d'œuvre qu'il a fait. Or on trouvera par toute l'Escriture que sa bonté paternelle nous est preschée, et combien il est enclin et facile à nous bienfaire. Il y a aussi de l'autre costé les exemples de sa rigueur, pour monstrer qu'il est juste juge pour punir tous maléfices, principalement quand sa patience ne profite de rien envers les obstinez.

2 Vray est qu'en certains lieux ce qui luy est propre est exprimé, et par ce moyen sa face nous est représentée au vif pour la contempler évidemment. Car en la description que fait Moyse, il semble advis qu'il ait voulu briefvement comprendre tout ce qui est loisible aux hommes de cognoistre de luy. Il dit en ceste manière : Seigneur, Seigneur, Dieu miséricordieux et clément, patient et de grande bonté,

1) Luc XXIV, 27. 2) 1 Thess. V, 19.

ritable, qui gardes miséricorde en générations, qui ostes l'iniquité et chez : envers lequel l'innocent ne oint innocent : qui punis l'iniquité res sur les enfans et neveux[1]. En ious avons à considérer que son é et son essence résidente en luy-, est annoncée par ce nom qui luy ibué en premier lieu : lequel est is répété en Hébrieu : qui vaut à dire comme, Celuy qui est seul. s que ses vertus nous sont racon-r lesquelles il nous est démonstré s quel il est en soy-mesme, mais l est envers nous : tellement que gnoissance consiste plus en vive nce, qu'en vaine spéculation. D'a-, nous voyons que les vertus nous y mises en avant comme par dé-ment, telles que nous les avons reluire au ciel et en la terre : as-clémence, bonté, miséricorde, jus-gement et vérité. Car sa puissance prinse sous le mot Hébraïque qui donné pour son troisième tiltre, t autant à dire comme, Contenant us en soy. Les Prophètes aussi ent mesmes tiltres, quand ils veu-strer à plein son sainct Nom. Afin s ne soyons point contraints d'ac-beaucoup de passages, pour le un Pseaume nous suffira[2], auquel somme de ses propriétez est si ment récitée, qu'il n'y a rien laissé e. Et néantmoins il n'y a rien de que l'on ne puisse contempler atures : tellement se donne Dieu tel par expérience qu'il se dé-ar sa Parole. En Jérémie, où il oncé qu'il veut estre cognu de l ne met pas une description si néantmoins elle revient tout à un. que se glorifie, dit-il, qu'il se glo-cela : c'est de me cognoistre le i fay miséricorde, justice et juge-la terre[3]. Certes ces trois choses nt principalement nécessaires à tre : sa miséricorde, en laquelle le salut de nous tous : son juge-quel journellement il exerce sur es, et lequel il leur réserve plus rigoureux à confusion éternelle : sa justice, par laquelle ses fidèles sont bénignement entretenus. Ces choses comprinses, le Prophète tesmoigne que nous avons abondamment de quoy nous glorifier en Dieu. Néantmoins en ce faisant n'est pas omise ne sa puissance, ne sa vérité, ne sa sainctеté, ne sa bonté. Car comment consisteroit l'intelligence de sa justice, miséricorde et jugement (comme elle est là requise) sinon qu'elle fust appuyée sur sa vérité immuable ? Et comment pourroit-on croire qu'il gouverne la terre en justice et jugement, sans avoir entendu sa vertu ? Dont est-ce que procède sa miséricorde, sinon de sa bonté ? Finalement si toutes ses voyes sont miséricorde, jugement et justice, en icelles pareillement reluit sa sainctеté. Or la cognoissance de Dieu, laquelle nous est présentée en l'Escriture, ne tend à autre fin que celle qui nous est donnée par les créatures : asçavoir pour nous inciter premièrement à la crainte de Dieu : en après que nous ayons fiance en luy : afin que nous apprenions de le servir et honorer par innocence de vie, et obéissance non feinte, et du tout nous reposer en sa bonté.

3 Mais ici il est question que mon intention est de recueillir un sommaire de la doctrine générale, que premièrement les lecteurs ont à noter que l'Escriture pour nous addresser à un seul vray Dieu, expressément rejette et exclud tous les dieux des Payens, d'autant que la religion a esté quasi abastardie en tout et par tout. Vray est qu'on renommoit assez un Dieu souverain : mesme ceux qui adoroyent une formilière de dieux, quand c'est venu à parler d'un droit sens naturel, ont simplement usé de ce mot de DIEU en singulier, comme s'ils se fussent tenus à un seul. Ce que Justin Martyr a prudemment observé : et a composé un livre exprès de la monarchie de Dieu, où il est monstré par plusieurs tesmoignages que les hommes ont eu l'unité de Dieu engravée en leurs cœurs. Tertulien aussi prouve cela par le langage commun : mais pource que les Payens en nommant un Dieu, ont esté tous transportez par leur vanité, ou sont trébuchez

ıv, 6. 2) Ps. CXLV.
s.

en des fausses resveries, et ainsi se sont esvanouis en leurs sens : tout ce qu'ils ont naturellement cognu d'un seul Dieu n'a point servi plus outre que les rendre inexcusables. Car les plus sages et les plus habiles descouvrent en leurs livres comment ils ont vagué à travers champs, quand en leur perplexité ils disent : O si quelque Dieu me vouloit aider ! ne sachans où ils se doivent adresser. D'avantage, en imaginant plusieurs natures en Dieu, combien qu'ils ne fussent point du tout si lourds que le commun populaire, en se forgeant quelque Jupiter, ou Mercure, Mars, ou Minerve, si est-ce qu'ils ont esté enveloppez de beaucoup d'illusions de Satan : et desjà nous avons dit, quelques subterfuges que les Philosophes se soyent subtilement forgez, que cela n'est point pour les absoudre de crime, qu'ils n'ayent esté apostats en corrompant tous la vérité de Dieu. Pour ceste raison Abacuc après avoir condamné toutes les idoles du monde, commande de chercher Dieu en son temple, afin que les fidèles ne s'adonnassent sinon à celui qui s'estoit déclaré par sa Parole[1].

CHAPITRE XI.

Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune figure visible : et que tous ceux qui se dressent des images, se révoltent du vray Dieu.

1 Or selon que l'Escriture se conformant à la rudesse et infirmité des hommes parle grossièrement, quand elle veut discerner le vray Dieu d'avec ceux qui ont esté faussement controuvez : elle l'oppose spécialement aux idoles. Non pas qu'elle approuve ce que les Philosophes ont inventé avec belle couleur, mais pour mieux descouvrir la sottise du monde, mesmes pour monstrer que tous, pendant qu'ils s'arrestent à leurs spéculations sont hors du sens. Parquoy en oyant que Dieu est mis à part en ce que toute divinité forgée au monde est exclue, apprenons de cela que tout ce que les hommes controuvent de leur cerveau est abatu et mis à néant : pource qu'il n'y a que Dieu seul tesmoin suffisant de soy. Cependant pource que ceste sottise brutale a eu la vogue par tout le monde, d'appéter des images visibles pour figurer Dieu : et de faict ils s'en sont bastis de bois, de pierre, or, argent et toute matière corruptible : il nous faut tenir ceste maxime, toutesfois et quantes qu'on représente Dieu en image, que sa gloire est faussement et meschamment corrompue. Parquoy Dieu en sa Loy, après avoir déclaré que c'est à luy seul que toute majesté appartient, voulant enseigner quel service il approuve ou rejette, adjouste tantost après, Tu ne te feras image, ou statue, ou remembrance aucune[2] : qui est pour tenir en bride toute audace, afin que nous n'attentions point de le représenter par nulle figure visible. Mesme il récite briefvement les espèces dont la superstition des homme avoit commencé desjà de long temps à falsifier sa vérité. Car nous savons que le Soleil a esté adoré des Perses : et d'autant d'estoilles que les povres aveugles ont veues au ciel, ils s'en sont faicts des dieux : autant de bestes qu'il y en a en terre, ont esté figures de Dieu en Egypte, voire jusques aux oignons et porreaux. Les Grecs ont bien pensé estre plus sages et discrets en adorant Dieu sous figures humaines[3]. Or est-il ainsi, que Dieu en condamnant les images, ne fait pas comparaison de l'une à l'autre, pour sçavoir laquelle convient bien ou mal : mais sans exception réprouve toutes statues, peintures, et autres figures par lesquelles les idolâtres ont cuidé qu'il leur soit prochain.

2 Cecy est aisé à cognoistre par les raisons qui sont adjoustées à la défense. Il est dit en Moyse, Souviene-toy que l'Éternel a parlé à toy en la vallée d'Horeb. Tu as ouy sa voix : tu n'as point veu

1) Hab. II, 20. 2) Ex. XX, 4.
3) Maximus Tyrius Platonicus, serm. XXXVIII.

iarde-toy doncques d'estre déceu,
isant nulle remembrance que ce
ous voyons que notamment Dieu
sa voix à toutes figures, pour
que tous ceux qui lui font des
isibles, se destournent de luy.
ix Prophètes, un seul Isaïe suf-
me il insiste par-dessus tous les
ceste remonstrance, que la ma-
Dieu est vileinement et sans au-
deur desfigurée, quand luy qui
de corps, est faict semblable
itière corporelle : quand on luy
remembrance visible, à luy qui
ble : quand on le veut faire res-
luy qui est esprit, à une chose
et quand on luy donne pour
t quelque pièce de pierre, de
d'or, comme ainsi soit qu'il
tout de son essence infinie[2].
si comme S. Paul argue : Puis
sommes la lignée de Dieu, il
oint penser que la divinité res-
or, ou argent, ou pierre taillée,
ie autre artifice d'homme[3]. Dont
vons conclure, que toutes sta-
n taille, ou images qu'on peint
rer Dieu, luy desplaisent préci-
omme opprobres de sa majesté.
faut esbahir si le sainct Esprit
haut et clair telles sentences
veu qu'il contraint les povres
d'en faire confession icy-bas.
plainte de Sénèque que récite
igustin, est assez notoire[4] : c'est
dit les dieux qui sont sacrez,
s, et inviolables, en des ma-
es et de nul prix, et qu'on les
igures d'hommes et de bestes, à
d'un chacun : mesmes qu'on les
es et femelles tout ensemble, ou
gure en divers corps, et puis
les appelle dieux. Or s'ils avoyent
ir se mouvoir, on les auroit en
comme des monstres : dont il
rechef, que ceux qui entrepre-
itre advocats des images, tas-
eschapper par une cavillation
le, en prétendant qu'elles ayent

esté défendues aux Juifs, pource qu'ils estoyent enclins à superstition. Comme si ce que Dieu met en avant de son essence éternelle et de l'ordre continuel de nature, se restraignoit à une seule nation. Qui plus est, sainct Paul en preschant contre l'idolâtrie, ne s'addressoit point aux Juifs, mais parloit au peuple d'Athènes.

3 Vray est que Dieu s'est quelque fois monstré présent sous certains signes, tellement que l'Escriture dit, qu'on l'a veu face à face : mais tous les signes qu'il a jamais choisis pour apparoistre aux hommes, estoyent propres pour enseigner, et advertissoyent les hommes de son essence incompréhensible. Car la nuée et la fumée et la flambe[1], combien que ce fussent signes de la gloire de Dieu, ne laissoyent point d'estre comme brides pour retenir les esprits, afin qu'ils n'essayassent point de monter trop haut. Parquoy Moyse, auquel Dieu s'est communiqué plus familièrement qu'à tous autres, n'a peu luy-mesmes obtenir de le veoir face à face : mais luy a esté respondu, que l'homme mortel n'estoit point capable d'une si grande clarté[2]. Le S. Esprit est apparu sous la figure d'un pigeon[3], mais veu que cela s'est tantost esvanouy, chacun voit que les fidèles ont esté advertis par un signe transitoire, et non pas de longue durée, qu'il faloit croire le S. Esprit invisible, afin que se reposans en sa grâce et vertu, ils ne cherchassent nulle figure. Quant à ce que Dieu jadis est apparu quelque fois sous la forme d'un homme, cela a esté comme une ouverture ou préparatif de la révélation qui devoit estre faite en la personne de Jésus-Chris. Parquoy il n'a point esté licite aux Juifs, sous ombre de cela, de se faire nulle statue humaine. De faict, aussi le propiciatoire duquel Dieu desployoit sa vertu en grande évidence, estoit tellement ordonné, qu'il enseignoit qu'il n'y a nul moyen de regarder Dieu, que quand les entendemens sont ravis par-dessus eux en admiration[4]. Car les Chérubins ayant les aisles estendues le couvroyent : il y avoit le voile au-devant

16.
) ; XLI, 7, 29 ; XLV, 9 ; XLVI, 5.
I, 29.
e livre de a *Cité de Dieu*, ch. X.

1) Deut. IV, 11. 2) Ex. XXX, 20.
3) Matth. III, 26. 4) Ex. XXV, 17, 18, 21.

pour le cacher : le lieu estoit tellement reclus qu'on n'y pouvoit rien veoir. Parquoy c'est chose notoire, que ceux qui s'efforcent de maintenir les images de Dieu et des saincts par l'exemple des Chérubins, sont despourveus de sens et de raison. Car que signifioyent ces petites images-là, sinon qu'il n'y a nulle figure visible qui soit propre à représenter les mystères de Dieu? veu qu'en faisant ombre pour couvrir le propiciatoire, elles avoyent l'office de forclorre nonseulement la veue, mais tout sens humain, afin de corriger par ce moyen toute témérité. Il y a aussi que les Prophètes nous descrivent que les Séraphins qui leur ont esté monstrez en vision, avoyent la face couverte[1], pour signifier que la clarté de la gloire de Dieu est si grande, que les Anges mesmes en sont reboutez, pour ne la pouvoir regarder en perfection : et aussi que les estincelles d'icelle, qui sont imprimées en eux, nous sont cachées, quant à la veue charnelle : combien que les Chérubins ayent esté establis seulement pour la doctrine puérile de la Loy, qui a pris fin. Parquoy ce seroit une chose absurde de les tirer en exemple pour servir à nostre temps. Car nous savons que le temps auquel tels rudimens ont esté assignez est passé : comme en cela S. Paul nous discerne d'avec les Juifs : mesmes c'est une grand' honte que les escrivains payens et incrédules ayent mieux et plus droictement exposé la Loy de Dieu que les Papistes. Juvénal reproche aux Juifs qu'ils adoroyent les nuées toutes pures et la divinité du ciel. Vray est qu'il parle faussement et d'un style pervers et vilein : toutesfois en confessant que les Juifs n'ont eu nulle image, il dit plus vray que les Papistes, qui leur veulent faire à croire l'opposite. Quant à ce que ce peuple-là a esté si bouillant à retourner coup à coup après les idoles, et y a esté transporté d'aussi grande hastiveté comme seroit l'impétuosité d'une eau bien roide : apprenons en un tel miroir combien l'esprit humain est enclin à idolâtrie, plustost que de charger les Juifs du vice qui est général à tous, et par ce moyen nous endormir en vaines flatteries, comme si nous n'estions point coulpables, ressemblans à ceux que nous condamnons.

4 Ce qui est dit au Pseaume, que les idoles des payens sont or et argent, ouvrage de main d'homme, tend à une mesme fin[1]. Car le Prophète démonstre par la matière, que ce ne sont point dieux, quand ils sont figurez par or et argent : et prend pour article résolu, que tout ce que nous concevons de Dieu en nostre sens propre, n'est que sotte resverie. Il nomme plustost l'or et l'argent que la boue ou les pierres, afin que le prix ou beauté ne nous induise point à quelque révérence. Toutesfois il conclud finalement, qu'il n'y a nulle raison ne propos, de forger des dieux d'une matière morte : mais notamment il insiste sur ce poinct, que c'est une audace furieuse aux hommes mortels, de s'eslever si haut que d'attribuer l'honneur de Dieu à leurs idoles, veu qu'à grand'peine sont-ils asseurez d'avoir souffle à respirer pour une minute. L'homme sera contraint de confesser que sa vie est d'un jour, et néantmoins il voudra qu'on tiene pour dieu quelque métal auquel il aura donné origine de divinité. Car d'où vient le principe de majesté à toutes les idoles, sinon du plaisir et appétit des hommes? Sur quoy il y a une risée d'un certain Poëte payen bien à propos[2] : c'est qu'il introduit une idole parlant, J'estoye jadis un tronc de figuier, une pièce inutile de bois, quand le menusier estant en doute de ce qu'il en devoit faire, a mieux aymé que je fusse un dieu. N'est-ce pas merveille qu'un homme terrien, duquel en respirant la vie s'escoule quasi à chacune minute, présume de transférer par son artifice à un tronc tout sec le nom et l'honneur de Dieu? Mais pour que ce Poëte-là estant un Épicurien ne s'est soucié de nulle religion, mais a seulement voulu brocarder la folie du monde : laissans à part ses facéties et de ses semblables, que nous soyons points, voire transpercez au vif, de la remonstrance que nous fait le Prophète : C'est que ceux qui se

1) Is. VI, 2.

1) Ps. CXV, 4 ; CXXXV, 15.
2) Horatius, serm. I, sat. VIII.

chauffent du mesme bois dont ils font leur dieu, rostissent et font bouillir leur chair, et cuisent leur pain, et se prosternent pour adorer le marmouset, qu'ils ont fait, sont par tropinsensez[1]. Parquoy en autre passage non-seulement il leur fait leur procès par la Loy : mais il leur reproche qu'ils n'ont point appris des fondemens de la terre[2] : pource qu'il n'y a rien plus estrange que de vouloir mesurer à cinq pieds celuy qui est infini et incompréhensible : et toutesfois la coustume monstre qu'une abomination si énorme, laquelle ouvertement répugne à l'ordre de nature, est un vice naturel aux hommes. Il faut bien aussi retenir que l'Escriture, voulant condamner les superstitions, use souventesfois de ceste forme de parler, qu'elles sont ouvrages de main d'hommes, pource qu'elles sont destituées de l'authorité de Dieu : afin que nous ayons une reigle infaillible, que tous les services divins que les hommes forgent sont détestables[3]. Le crime est encore plus aggravé au Pseaume, d'autant que les hommes qui sont créez avec intelligence, pour cognoistre que toutes choses se conduisent par la seule vertu de Dieu, vont au recours aux choses mortes, et qui n'ont nul sentiment. Mais pource que la corruption de nostre meschante nature ravit et transporte ainsi tout le monde, tant en général qu'en particulier à une telle rage, finalement le sainct Esprit foudroye de ceste horrible malédiction, que tous ceux qui font les idoles et s'y fient, leur soyent tous semblables. Or Dieu défend en général toutes remembrances que les hommes luy cuident faire, soit de marteaux ou de pinceaux : pource que tout cela déroge à sa majesté.

5 Je say bien que cela est tenu comme un commun proverbe, Que les images sont les livres des idiots. S. Grégoire l'a ainsi dit : mais l'Esprit de Dieu en a bien prononcé autrement : en l'eschole duquel si S. Grégoire eust esté plenement enseigné, il n'eust jamais parlé tel langage. Quand Jérémie dit que c'est doctrine de vanité : et Habacuc, que l'image de fonte est un docteur de mensonge, nous avons à recueillir de là une doctrine générale, Que tout ce que les hommes aprenent de Dieu par les images, est frivole, et mesme abusif[1]. Si quelqu'un réplique que les Prophètes reprenent ceux qui abusoyent des simulachres à superstition mauvaise, je le confesse : mais je di d'autre part (ce qui est patent et notoire à chacun) qu'ils condamnent cependant ce que les Papistes tienent pour maxime infallible : asçavoir que les images servent de livres. Car ils mettent tous simulachres à l'opposite de Dieu, comme choses contraires, et qui ne se peuvent nullement accorder. De faict, aux passages que j'ay alléguez, ce poinct est couché comme résolu : comme ainsi soit qu'il n'y ait qu'un seul vray Dieu lequel les Juifs adoroyent, que toutes figures qu'on fait pour représenter Dieu, sont fausses et perverses : et que tous ceux qui pensent cognoistre Dieu par ce moyen sont malheureusement déceuz. Brief, s'il n'estoit ainsi que la cognoissance qu'on cuide avoir de Dieu par les images fust menteuse et bastarde : les Prophètes ne les condamneroyent pas ainsi sans exception. Pour le moins j'ay ceci gaigné, qu'en disant que ce n'est que mensonge et vanité, de vouloir figurer Dieu par images visibles, nous ne faisons que réciter de mot à mot ce que les Prophètes ont enseigné.

6 D'avantage qu'on lise ce que Lactance et Eusèbe, deux des plus anciens docteurs de l'Eglise, ont escrit de ceste matière, et on trouvera qu'ils prenent ce fondement pour certain et infallible, que tous ceux qu'on figure par images, ont esté mortels. Sainct Augustin n'en dit pas moins : déclarant que c'est chose illicite et meschante, non-seulement d'adorer les images, mais d'en dresser pour représenter Dieu. Et n'ameine rien qui n'eust jà esté déterminé au paravant au Concile Elibertin, dont le trentesixième Décret est tel, Il a esté conclud qu'n'y eust point de peinture aux temples, afin que ce qu'on doit adorer et servir, ne soit

1) Is. XLIV, 15. 2) Is. XL, 12.
3) Is. II, 8, XXXI, 7; LVII, 6; Osée XIV, 3; Mich. V, 13. Ps. CXV, 8.

1) Jérém. X, 3; Habac. II, 18.

peint aux parois. Mais c'est une sentence digne de mémoire, que celle qu'allègue sainct Augustin, de Varro homme payen, Que ceux qui ont mis les premiers en avant les idoles, ont osté la crainte de Dieu du monde, et ont augmenté l'erreur[1]. Si Varro seul eust dit cela, il n'auroit possible guères d'authorité : et toutesfois ce nous devroit estre une grand' honte, qu'un homme payen, comme tastonnant en ténèbres, ait attaint jusques à ceste clairté, de dire que les images visibles qu'on fait à Dieu, sont indécentes à sa majesté, d'autant qu'elles diminuent la crainte d'icelle entre les hommes, et font croistre l'erreur. Certes c'est chose notoire que cela est aussi vray comme il a esté prudemment escrit. Au reste, sainct Augustin empruntant ceste sentence de Varro, la prend comme certaine, remonstrant en premier lieu, que les premiers erreurs qu'ont eu les hommes, quant à transfigurer Dieu, n'ont pas commencé par les images : mais se sont augmentez alors, comme un feu s'allume de plus en plus selon le bois qu'on y apporte de nouveau. Après il expose que la crainte de Dieu est amoindrie par les idoles, voire quelque fois du tout abatue : pource que la gloire de sa divinité est vilipendée en une chose si sotte et lourde, comme est un marmouset : et pleust à Dieu que nous n'eussions point la prattique de ce second article, telle qu'elle est! Pourtant quiconque désire d'estre bien et proprement enseigné, qu'il apprene d'ailleurs que des images, ce qui est à cognoistre de Dieu.

7 Si les Papistes ont quelque goutte d'honnesteté, qu'ils n'usent plus d'oresenavant de ces subterfuges, que les images sont les livres des idiots : veu qu'ils sont convaincuz du contraire par tant de tesmoignages de l'Escriture. Mais encore que je leur accorde cela, si n'auront-ils pas beaucoup gaigné. Chacun voit quels desguisemens monstrueux ils font à Dieu. Quant est des peintures, ou autres remembrances qu'ils dédient aux saincts : que sont-ce, sinon patrons de pompe dissolue, et mesmes d'infameté? ausquels si quelqu'un se vouloit conformer, il seroit digne du fouet. Qu'ainsi soit, les putains seront plus modestement accoustrées en leurs bordeaux, que ne sont point les images des Vierges aux temples des Papistes : l'ornement des Martyrs n'est de rien plus convenable. Qu'il y ait doncques quelque peu d'honnesteté en leurs images, s'ils veulent colorer leurs mensonges en prétendant que ce seront livres de quelque saincteté. Mais encores respondrons-nous, que ce n'est point la manière d'enseigner les Chrestiens au temple, lesquels Dieu veut là estre autrement endoctrinez que de ces fatras. Il propose une doctrine commune à tous, en la prédication de sa Parole et aux Sacremens. Ceux qui prenent loisir de jetter les yeux çà et là pour contempler les images, monstrent qu'ils ne sont guères affectionnez à l'addresse que Dieu leur donne. Mais encores je demande à ces bons docteurs, quels sont ces idiots qui ne peuvent estre enseignez que par images : ils n'en peuvent alléguer d'autres, sinon ceux que nostre Seigneur advoue pour ses disciples, et ausquels il fait cest honneur de révéler ses secrets célestes : comme il commande qu'ils leur soyent communiquez. Je confesse, selon que les choses sont aujourd'huy, qu'il s'en trouvera beaucoup qui ne se peuvent passer de tels livres, c'est-à-dire d'idoles. Mais d'où vient, je vous prie, ceste stupidité, sinon qu'ils se sont privez de ceste saincte doctrine, laquelle estoit propre à les enseigner? Et de faict, les prélats de l'Eglise n'ont eu autre raison de résigner aux idoles l'office d'enseigner, sinon d'autant qu'eux estoyent muets. S. Paul tesmoigne que Jésus Christ nous est peinct au vif par la prédication de l'Evangile, voire crucifié devant nos yeux[1] : dequoy donc servoit-il d'eslever aux temples tant de croix de pierre de bois, d'or et d'argent, si cela eust es bien imprimé au peuple, que Christ a es crucifié pour porter nostre malédiction la croix? pour effacer nos péchez par s sacrifice? nous laver par son sang, nous réconcilier à Dieu son Père? Car ceste simple parole on eust peu plus pr fiter vers les simples, que de mille cro

…livre IV de la *Cité de Dieu*, ch. IX et XXXI.

1) Gal. III, 6.

ou de pierre. Quant à celle d'or
:nt, je confesse que les avaricieux
t plus attentifs qu'à nulles pa-
Dieu.
nt à l'origine et source des ido-
ent ce qui est escrit au livre de
comme résolu : C'est que ceux
'oulu honorer les morts qu'ils
aimez, ont commencé ceste su-
, leur faisans quelque remem-
afin qu'on eust toujours mé-
eux[1]. Or je confesse que ceste
et perverse façon a esté fort
: et ne nie pas que ce n'ait esté
n flambeau, pour allumer tous-
s la rage des hommes à se
r en idolâtrie. Toutesfois je ne
pas que ç'ait esté la première
car il appert par Moyse que les
t esté en usage long temps au
que ceste folle ambition de con-
s images aux trespassez régnast
hommes. Quand il récite que
esroba les idoles de son père,
omme d'un vice tout commun[2].
eut veoir que l'esprit de l'homme
outique perpétuelle et de tout
ur forger idoles. Le monde fut
après le déluge comme par
nde naissance, toutesfois il ne
t passé long temps que les hom-
ontrouvassent des dieux à leur
mesmes il est vray-semblable
du vivant de ce sainct Patriarche
sseurs se sont adonnez à idolâ-
ement qu'avec grande tristesse
le ses propres yeux la terre qui
avoit esté purgée de ces pollu-
r un si horrible jugement estre
souillée d'idoles. Car Tharé et
evant qu'Abraham fust nay ser-
esjà aux faux dieux, comme le
e Josué[3]. Puis que la lignée de
si tost abastardie, que jugerons-
a race de Cam, laquelle desjà de
s estoit maudite en la personne
re? Voilà que c'est : l'entende-
ain, comme il est remply d'or-
émérité, prend l'audace d'ima-
u tel que son appréhension le
selon qu'il est lourd et comme
accablé d'ignorance brutale, il conçoit au lieu de Dieu toute vanité et je ne say quels fantosmes. Avec tous ces maux il y a l'outrecuidance, qu'il ose attenter d'exprimer au dehors les folies qu'il a conceu en soy touchant de Dieu. Parquoy l'esprit humain engendre les idoles, et la main les enfante. Que telle soit la source d'idolâtrie, asçavoir que les hommes ne croyent point que Dieu leur soit prochain, sinon qu'ils l'ayent présent d'une façon charnelle, il appert par l'exemple du peuple d'Israël. Nous ne savons, disoyent-ils, qu'il est advenu à Moyse : pourtant qu'on nous face des dieux qui marchent devant nous[1]. Ils cognoissoyent bien que celuy qui leur avoit fait sentir sa vertu en tant de miracles, estoit Dieu : mais ils ne se fioyent pas qu'il leur fust prochain, s'ils ne voyoyent à l'œil quelque figure corporelle de luy, qui leur fust comme tesmoignage de sa conduite. En somme, ils vouloyent avoir quelque image qui les menast à Dieu : et l'expérience monstre tous les jours cela, que la nature des hommes ne se peut tenir quoye jusques à ce qu'elle ait rencontré quelque masque ou fantosme, respondant à sa folie, pour s'y esjouir comme en la remembrance de Dieu. Et n'y a eu aage depuis la création du monde, auquel les hommes pour obéir à ceste cupidité insensée, ne se soyent dressez des signes et figures, ausquelles ils ont pensé que Dieu se monstrast à eux.

9 Or il faut que telles imaginations ameinent quant et quant une sotte dévotion d'adorer les images : et de faict, quand les hommes ont pensé qu'ils voyoyent Dieu ou sa remembrance aux images, ils l'ont là aussi honoré. Et en la fin, ayans là fichez leurs yeux et leurs sens, ils s'y sont abestis, estans ravis en admiration, comme s'il y eust eu quelque divinité. Il appert donc que les hommes ne se jettent point à faire honneur aux idoles, qu'ils n'ayent jà conceu quelque opinion lourde et charnelle : non pas d'estimer que les idoles soyent dieux, mais en imaginant qu'il y habite quelque vertu divine. Par ainsi ceux qui s'adonnent à adorer les simulachres, soit qu'ils se proposent

XIV, 15. 2) Gen. XXXI, 19.
:IV, 2.

1) Exode XXXII, 1.

d'adorer là Dieu ou ses Saincts, sont desjà ensorcelez de superstition. Parquoy Dieu non-seulement a défendu de faire statues pour représenter sa majesté, mais aussi de consacrer aucuns tiltres ne pierres qui fussent dressées pour y faire adoration. Par une mesme raison, au second précepte de la Loy a esté adjousté de ne point adorer les images. Car si tost qu'on a inventé quelque forme visible à Dieu, on y attache sa vertu : d'autant que les hommes sont si stupides, d'enclorre Dieu où ils ont imaginé sa présence : pourtant il est impossible qu'ils n'adorent là mesme. Et ne peut chaloir s'ils adorent l'idole simplement, ou Dieu en l'idole : car c'est tousjours idolâtrie, quand on présente à l'idole quelque service divin, sous quelque couleur que ce soit. Et pource que Dieu ne veut point estre servi par superstition, tout ce qu'on attribue à l'idole luy est ravy et desrobé. Que tous ceux qui cherchent des malheureuses cavillations pour maintenir les idolâtries de la Papauté, pensent bien à cecy. Il est certain que la vraye religion a esté confuse et comme anéantie de long temps par les choses exécrables qui se sont commises : et toutesfois telles abominations trouvent des advocats tant et plus pour les maintenir. Les images, disent-ils, ne sont point tenues pour Dieu. Je respon que les Juifs n'estoyent pas si despourveus de sens, qu'ils ne sceussent que c'estoit Dieu qui les avoit tirez d'Egypte, devant qu'ils forgeassent le veau. Mesme quand Aaron publia que c'estoyent les dieux qui les avoyent délivrez, ils s'y accordoyent sans difficulté : signifians par cela qu'ils se vouloyent bien tenir à Dieu qui avoit esté leur rédempteur, moyennant qu'ils eussent sa remembrance en la figure du veau. Nous ne devons pas aussi penser que les Payens eussent esté si sots, qu'ils ne cognussent que Dieu estoit autre chose qu'une pièce de bois ou de pierre : car ils changeoyent les simulachres selon que bon leur sembloit, retenans tousjours les mesmes dieux. D'avantage chacun de leurs dieux avoit plusieurs simulachres : néantmoins ils ne disoyent point pour cela qu'un dieu fust divisé. Finalement ils consacroyent journellement nouvelles idoles, et leur intention n'estoit pas de faire des dieux nouveaux. Qu'on lise les excuses que sainct Augustin récite avoir esté prétendues par les idolâtres de son temps[1] : c'est ce que les plus idiots respondoyent, qu'ils n'adoroyent pas ceste forme visible qu'on leur reprochoit estre leurs dieux, mais la divinité qui habitoit là invisiblement. Quant à ceux qui estoyent les plus purs, ils respondoyent, comme il dit, qu'ils n'adoroyent ne l'idole, ne l'esprit figuré par icelle : mais que sous ceste figure corporelle, ils avoyent seulement un signe de ce qu'ils devoyent adorer. Néantmoins tous les idolâtres qui furent jamais, tant Juifs que Payens, ont esté abruvez de ceste fantasie que nous avons dite : c'est que ne se contentans point d'avoir cognu Dieu spirituellement, ils en ont voulu avoir une cognoissance plus familière par images visibles. Or après avoir ainsi contrefaict Dieu, il n'y a eu nulle fin, jusques à ce qu'estans aveuglez de diverses illusions les unes sur les autres, ils ont pensé que Dieu ne vouloit monstrer sa vertu que sous les images. Cependant les Juifs avoyent ce propos, d'adorer sous leurs simulachres le Dieu éternel, créateur du ciel et de la terre : les Payens aussi cuidoyent bien adorer leurs dieux habitans au ciel.

10 Ceux qui veulent nier que cela n'aist esté fait par cy-devant, et ne se face encore à présent, sont menteurs par trop effrontez. Car pourquoy est-ce qu'on s'agenouille devant les images? Pourquoy est-ce qu'on se tourne vers icelles en voulant prier Dieu, comme pour approcher de ses aureilles. Car ce que dit sainct Augustin est très vray[2], Que nul ne peut prier ou adorer regardant ainsi vers les simulachres, qu'il ne soit touché comme s'il estoit exaucé de là, ou qu'il n'espère de là ce qu'il demande. D'avantage pourquoy font-ils si grande différence entre les simulachres d'un mesme dieu? Car laissant là un crucifix, ou une image de leur nostre dame, ou n'en tenans point grand conte, ils mettent leur dévotion à une autre. Pourquoy est-

1) Sur le Ps. CXV. 2) Sur le Ps. CXV.

rottent si loin en pèlerinage pour
i marmouset, duquel ils ont le sem-
leur porte? et pourquoy est-ce
ird'huy ils combatent si furieu-
pour leurs idoles, les maintenans
sang, en sorte qu'ils aimeroyent
ie la majesté de Dieu fust abolie,
uffrir leurs temples vuides de tels
ncore ne raconté-je pas les plus
sottises du commun populaire,
s sont infinies, et règnent mesme
qui se réputent bien sages : seu-
parle de ce qu'ils allèguent, en
t excuser d'idolâtrie. Nous ne
ons pas, disent-ils, nos dieux.
i pouvoyent dire anciennement
et les Payens : et de faict ils
ien ces répliques en la bouche :
as les Prophètes ne cessoyent
reprocher qu'ils paillardoyent
ois et la pierre, seulement pour
stitions qui se commettent au-
entre ceux qui se nomment
s : asçavoir qu'ils honoroyent
nellement, se prosternans de-
loles.

l'ignore pas et ne veux dissi-
'ils ont une autre distinction plus
e laquelle nous traitterons en-
après plus au long : c'est qu'ils
nt que l'honneur qu'ils font à
ges est de Dulie, non point de
comme s'ils disoyent que c'est
t non pas honneur. Parquoy il
le qu'ils sont innocens, n'estans
eurs de leurs idoles : comme si
n'emportoit pas plus que la ré-
Qui plus est, cherchans une ca-
ole sous les mots Grecs de La-
Dulie, lesquels ils n'entendent
se contredisent le plus folle-
monde : car comme ainsi soit
eucin en Grec ne signifie que
e qu'ils disent vaut autant com-
nfessoyent qu'ils révèrent leurs
as révérence, et qu'ils les ho-
ns les honorer. Et ne faut point
iquent que je les surpren cau-
it sur le mot : car ce sont-ils
ent d'esbiouir les yeux des sim-
ans, et ce pendant descouvrent
e. Toutesfois quand ils seroyent
quens du monde, si ne feront-
ils jamais tant par leur belle rhétorique, qu'une mesme chose soyent deux. Laissons les mots à part. Quant au faict, qu'ils nous monstrent en quoy et comment ils diffèrent des anciens idolâtres pour n'estre point tenus semblables à eux. Car comme un adultère, ou un meurtrier n'eschappera pas en desguisant les crimes par noms estranges : aussi il n'y a nul propos que ceux-ci, en forgeant des noms à la volée soyent absous : et que ce pendant ils ressemblent en la chose ou au faict les anciens idolâtres, lesquels euxmesmes sont contrains de condamner. Or tant s'en faut que leur cause soit séparée, que plustost la source de tout le mal est une folle convoitise qu'ils ont eue de les ensuivre, se forgeans en leurs esprits des remembrances pour figurer Dieu, et puis les bastissans de leurs mains.

12 Toutesfois je ne suis pas tant scrupuleux, de juger qu'on ne doive endurer ne souffrir nulles images : mais d'autant que l'art de peindre et tailler sont dons de Dieu, je requier que l'usage en soit gardé pur et légitime : afin que ce que Dieu a donné aux hommes pour sa gloire et pour leur bien, ne soit perverti et pollu par abus désordonné : et non-seulement cela, mais aussi tourné en nostre ruine. Je n'estime pas qu'il soit licite de représenter Dieu sous forme visible, pource qu'il a défendu de ce faire : et aussi pource que sa gloire est d'autant desfigurée et sa vérité falsifiée. Et afin que nul ne s'abuse, ceux qui ont leu les anciens Docteurs, trouveront que je suis de trèsbon accord avec eux en cela. Car ils ont réprouvé toutes figures de Dieu, comme desguisemens profanes. S'il n'est point licite de figurer Dieu par effigie corporelle, tant moins sera-il permis d'adorer une image pour Dieu, ou d'adorer Dieu en icelle. Il reste donc qu'on ne peinde et qu'on ne taille sinon les choses qu'on voit à l'œil. Par ainsi, que la majesté de Dieu, qui est trop haute pour la veue humaine, ne soit point corrompue par fantosmes, qui n'ont nulle convenance avec elle. Quant à ce qui est licite de peindre ou engraver, il y a les histoires pour en avoir mémorial : ou bien figures, ou médales de bestes, ou villes,

ou pays. Les histoires peuvent proufiter de quelque advertissement, ou souvenance qu'on en prend : touchant du reste, je ne voy point à quoy il serve, sinon à plaisir. Et toutesfois il est notoire que les images qu'on a en la Papauté, sont quasi toutes de ceste façon : dont il est aisé de voir qu'elles ont esté dressées non point de jugement rassis et considéré, mais d'une sotte convoitise et desraisonnable. Je laisse à dire pour le présent combien elles sont faites mal à propos, quelles absurditez on y voit, et quelle licence les peintres et tailleurs se sont donnez à y faire des badinages plus que ridicules, comme j'en ay desjà touché : seulement je dy, encores que ces vices n'y fussent point, qu'elles ne sont point faites pour enseigner.

13 Mais laissans ceste distinction, voyons comme en passant, s'il est expédient d'avoir des images aux temples de Chrestiens : soit qu'elles contienent déclaration d'histoire, ou qu'elles monstrent seulement quelque effigie d'homme ou de femme. Pour le premier, si l'authorité de l'Eglise ancienne a quelque vigueur entre nous, notons que par l'espace de cinq cents ans ou environ, du temps que la Chrestienté estoit en sa vigueur, et qu'il y avoit plus grande pureté de doctrine, les temples des Chrestiens ont communément esté nets et exemptez de telle souilleure. Ainsi, depuis que le ministère de l'Eglise s'est abastardi, on s'est avisé de forger des images pour orner les temples. Je ne disputeray point quelles raisons ont eu les premiers autheurs de ceste invention : mais si on compare un aage avec l'autre, l'intégrité de ceux qui se sont passez d'images, mérite bien d'estre prisée au prix de la corruption qui est survenue depuis. Or je vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saincts Pères eussent privé à leur escient l'Eglise d'une chose, qu'ils eussent cognu luy estre utile et salutaire? Mais au contraire, pource qu'ils voyoyent qu'il n'y avoit nulle utilité, et danger apparent de beaucoup de grans maux, ils l'ont rejettée par bonne prudence et avis, plustost que laissée par oubly ou nonchalance. Ce que sainct Augustin tesmoigne clairement, en disant qu'on ne peut colloquer les images en siéges hauts et honorables pour estre regardées de ceux qui prient et adorent, qu'elles n'attirent le sens des infirmes, comme si elles avoyent sens et âme[1]. Item en un autre passage[2]. La figure des membres humains qu'on voit aux idoles, contraint l'esprit des hommes à imaginer qu'un corps qu'il voit semblable au sien, est vivant, etc. Item, Les simulachres ont plus de vertu à courber les povres âmes, en ce qu'ils ont bouches, yeux, aureilles et pieds, qu'ils n'ont à les redresser, en ce qu'ils ne parlent, ne voyent, n'oyent et ne cheminent point. Et il est bien vray-semblable que pour ceste cause S. Jean nous exhorte de nous garder non seulement de l'idolâtrie, mais aussi des idoles[3]. Et de faict, nous avons par l'horrible rage dont la religion a esté renversée par tout, expérimenté trop plus qu'il ne seroit de besoin, que si tost qu'il y a des images en un temple, c'est comme une banière dressée pour attirer les hommes à idolâtrer. Car la folie de nostre entendement ne se peut tenir qu'elle ne décline et descoule comme eau à sottes dévotions et superstitieuses. Et encores que les dangers n'y fussent pas si apparens, si est-ce que quand je considère à quel usage les temples sont dédiez et ordonnez, il me semble que c'est chose mal séante à leur saincteté, qu'on y mette d'autres images que celles que Dieu a consacrées par sa Parole, lesquelles ont sa vraye marque imprimée. J'enten le Baptesme et la saincte Cène du Seigneur, avecques les cérémonies : ausquelles nos yeux doivent estre si attentifs, et tous nos sens si bien affectionnez, qu'il ne soit plus question d'appéter images forgées à la fantasie des hommes. Voilà le bien inestimable pour lequel les Papistes s'escarmouchent tant, qu'il leur semble qu'il n'y ait nulle récompense qui vaille un marmouset guignant de travers, et faisant la mine tortue.

14 Cest argument seroit desjà assez amplement déduit, n'estoit que les Papistes nous barbouillent, mettans en avant le Concile de Nicène : non pas le grand Concile qui fut assemblé sous Constantin

1) Epist. XLVI. 2) Sur le Ps. CXV.
3) 1 Jean V, 21.

ereur, afin que personne ne s'abuse
n : mais un autre qu'assembla une
inte Proserpine nommée Irène, du
de Charlemagne, il y a un peu plus
cens ans. Car il fut déterminé en
cile-là, que non-seulement il es-
i d'avoir des images, mais aussi
s faloit adorer. Parquoy les Pa-
nous pensent bien opprimer,
bouclier de l'authorité du Con-
ssi il est besoin que je monstre
i cela doit et peut valoir : mais
re vray, il ne me chaut pas tant
usser l'objection que nous font
istes, comme je désire que cha-
e à l'œil jusqu'où s'est desbordée
de ceux qui ont appété d'avoir
ges plus qu'il n'estoit permis à
ns. Toutesfois despeschons ce
à le premier : c'est que ceux qui
t les images bonnes, s'arment
a ainsi esté déterminé en un Con-
y a un certain livre de réfutation
é sous le nom de Charlemagne,
ar le style on peut facilement ju-
ir esté escrit de ce temps-là mes-
là sont récitées par le menu les
s des Evesques, avec les argumens
quels ils se fondoyent. Jean am-
ur des Eglises Orientales, allègue
ge de Moyse, Dieu a créé l'hom-
n image : dont il conclud, Il faut
oir des images. Item, pource qu'il
it, Monstre-moy ta face, car elle
: un autre Evesque voulant prou-
n doit colloquer les images sur
ls, allègue la sentence de Jésus-
Que nul n'allume une lampe pour
r sous un vaisseau. Un autre,
ouver que le regard des images
, allègue ce verset du Pseaume,
r, la clarté de ta face est imprimée
s. Un autre ameine ceste simili-
e comme les Patriarches ont usé
rifices des Payens : aussi qu'au
idoles d'iceux les Chrestiens doi-
ir des images. Ils font aussi ve-
pos ce verset, Seigneur, j ai aimé
é de ta maison. Mais sur tout ils
. une exposition plaisante de ce
it, Comme nous l'avons ouy, nous
eu : disans, qu'on ne cognoist pas
lement par ouïr sa parolle, mais aussi par le regard des images. Il y a une subtilité aussi fériale d'un autre Evesque nommé Théodore : Dieu, dit-il, est nommé merveilleux en ses Saincts : et il est dit en un autre passage, Aux Saincts qui sont en la terre : il faut donc contempler la gloire de Dieu aux images. J'ay si grand'honte certes de raconter telles vilenies, que je me déporte de passer outre.

15 Quand ce vient à parler de l'adoration, là ils ameinent comment Jacob a adoré Pharaon, et la verge de Joseph. Item, qu'il a dressé un tiltre pour l'adorer. Or, en ceste dernière allégation, non-seulement ils dépravent le sens de l'Escriture, mais ils produisent à fausses enseignes ce qui ne se lit nulle part. Ils entassent puis après d'autres probations aussi convenables, comme quand il est dit, Adorer le scabeau de ses pieds. Item, Adorer en sa montagne saincte. Item, Tous les riches supplieront devant ta face. Si quelqu'un par risée et mocquerie vouloit faire jouer aux advocats des marmousets personnages de badins, il ne les pourroit faire parler plus sottement que font ces asniers. Mais encore pour faire la bonne bouche, Théodose, Evesque de Mire, conclud qu'on doit adorer les images, pource que son Archidiacre l'a ainsi songé : et le dit d'aussi grande asseurance, comme si Dieu estoit descendu du ciel pour le révéler. Que maintenant les Papistes facent parades de ce vénérable Concile, comme si ces badaux et resveurs ne se desnuoyent point de toute authorité, traittans si puérilement l'Escriture, ou la deschirans d'une façon par trop meschante et détestable.

16 Je viens maintenant aux blasphèmes, lesquels c'est merveille qu'ils ayent osé desgorger, et plus que merveille, qu'il ne leur ait point esté contredit, et qu'il ne se soit trouvé gens qui leur crachassent au visage. Or il est bon, comme j'ay dit, que telle infamie soit descouverte, non-seulement pour oster aux Papistes la couleur dont ils se fardent, faisant semblant que l'ancienneté est pour eux : mais afin que tous soyent admonestez de l'horrible vengence de Dieu, laquelle est tombée sur ceux qui ont introduit les idoles. Théodose, Evesque d'Amora, anathé-

matize tous ceux qui ne veulent point qu'on adore les images. Un autre sien compagnon impute toutes les calamitez de Grèce et d'Orient, à ce qu'on ne les a point adorées. Ainsi voilà tous les Prophètes, Apostres et Martyrs damnez, lesquels n'ont peu adorer les images, veu qu'ils n'en avoyent nulles. Un autre dit, que si on fait perfum aux images de l'Empereur, qu'il en faut bien faire autant, pour le moins, à celles des Saincts. Constance Evesque de Constance en Cypre, se desborde d'une fureur diabolique, protestant de faire aux images le mesme honneur et égal, qui est deu à la saincte Trinité : et quiconque refusera de le suivre, il l'anathématize, et l'envoye avec les Manichéens et Marcionites. Combien qu'il ne faut pas prendre cela comme l'opinion d'un seul homme, car tous disent Amen après luy. Sur cela, Jean ambassadeur des Eglises Orientales, s'eschauffant en plus grande colère, prononce qu'il vaudroit mieux avoir tous les bordeaux du monde en une ville, que de rejetter le service des images. En la fin il est arresté d'un commun accord que les Samaritains sont pires que tous les hérétiques : mais que ceux qui rejettent les images sont encore pires que les Samaritains. Ayans si bien opiné et conclud, pour le dernier Proficiat, ils chantent un Jubilé à tous ceux qui ont l'image de Christ et lui offrent sacrifice. Où est maintenant ceste belle distinction de Latrie et Dulie, sous ombre de laquelle ils pensent tromper Dieu et les hommes? Car le Concile sans rien excepter en donne autant aux simulachres qu'au Dieu vivant.

CHAPITRE XII.

Comment Dieu se sépare d'avec les idoles, afin d'estre entièrement servi luy seul.

1 Nous avons dit au commencement, que la cognoissance de Dieu n'est pas située en quelque froide spéculation : mais qu'elle attire avec elle le service d'iceluy. Nous avons aussi touché en passant, en quelle façon il est deuement honoré : ce qui sera cy-après déclairé plus à plein, seulement je répète en brief pour ceste heure, toutes fois et quantes que l'Escriture enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'elle ne débat pas du nom ou tiltre pur, mais nous instruit aussi de ne pas transporter ailleurs ce qui ne compète qu'à la Divinité : dont il appert en quoy la vraye religion diffère d'avec les superstitions. Le mot Grec pour signifier service de Dieu, vaut autant comme Service bien reiglé : en quoy on voit que les aveugles tastonnans en ténèbres ont tousjours eu ceste appréhension, qu'il faloit tenir certaines reigles pour ne pas faillir, honorant Dieu à tors et à travers. Quant au mot de Religion, combien que Cicéron le déduise trèsbien du mot de Relire[1], toutesfois la raison qu'il ameine est forcée et prise de trop loin, c'est que les serviteurs de Dieu ont tousjours releu et diligemment médité ce qui estoit de faire. Or plustost j'estime que ce mot est opposé à la trop grande licence et excessive, que la pluspart du monde s'est permise, asçavoir de prendre à la volée tout ce qui luy venoit au-devant, mesme de voltiger légèrement çà et là. Religion donc emporte autant comme une retraite et discrétion meure et bien fondée, car la vraye piété, pour avoir certain arrest et ferme, se recueille en ses limites : comme il me semble que la Superstition a esté nommée, de ce qu'en ne se contentant pas de ce qui estoit ordonné de Dieu, elle a fait un amas superflu de choses vaines. Or laissant les mots à part, notons que de tous temps ce poinct a esté receu d'un accord, que la droite religion estoit corrompue et pervertie, quand on y mesloit des erreurs et faussetez. Dont nous pouvons recueillir, que tout ce que nous attentons par zèle inconsidéré n'est rien qui vaille : et que la couverture que

1) *De Natura deorum.*

dent les superstitieux est frivole. nbien que ceste confession soit en che de chacun, on voit d'autre ne vileine ignorance, en ce que mes ne se peuvent arrester à un eu, et n'ont nulle eslite en son comme desjà nous avons mons- Dieu pour maintenir son droit, e qu'il est jaloux, et que si on le rmi les dieux controuvez, il en e vengence. Après il détermine son vray service, afin de tenir humain en bride. Il comprend 'autre en sa Loy, quand en pre- i il ordonne que les fidèles s'as- nt à luy, le tenans pour législa- rès il leur baille leur reigle, afin honoré selon sa volonté. Or que la Loy a diverses fins et nous en traitterons en son lieu: te heure je ne touche que cest c'est que Dieu par icelle a voulu es hommes à ce qu'ils ne décli- nt à aucuns services vicieux et us. Ce pendant retenons bien ce dit, que Dieu est despouillé de neur, et que son service est violé, e tout ce qui est propre à sa di- y soit laissé, pour résider en luy ous avons aussi à observer de astuces la superstition se joue. ne nous fait pas tellement décli- eux estranges, qu'il semble advis s délaissions du tout le Dieu vi- vueillons le réduire en nombre : mais en luy laissant le souve- gré, elle l'environne d'une multi- petis dieux : entre lesquels elle a vertu. Et ainsi la gloire de sa est esparse çà et là, tellement st toute dissipée. En ceste ma- s anciens idolâtres, tant Juifs que ont imaginé un Dieu souverain seigneur et père dessus tous : ls ont assujeti un nombre infini dieux, ausquels ils attribuyoient rnement du monde en commun uy. C'est ce qu'on a faict par cy- s saincts trespassez : car on les jusques à les faire compagnons en les honorant comme luy, nt, et leur rendant grâces de . Il ne nous semble pas avis que la gloire de Dieu soit en rien obscurcie par ceste abomination, combien qu'elle en soit pour la plus grand' part supprimée et esteinte : sinon que nous avons quelque imagination qu'il a souveraine vertu par-dessus les autres : ce pendant estans déceus de tels entortillemens, nous sommes distraits après beaucoup de dieux divers.

2 Mesme c'est à ceste fin qu'on a inventé la distinction qu'on appelle de Latrie et Dulie : à ce qu'on peust transférer l'honneur de Dieu aux Anges et aux morts sans péché. Car il est assez notoire que le service que les Papistes font à leurs saincts, ne diffère en rien du service de Dieu : car ils adorent pareillement Dieu et les Saincts : sinon que quand on les presse, ils ont ce subterfuge, de dire qu'en réservant à Dieu seul l'honneur de Latrie, ils luy gardent le droit qui luy appartient. Or veu qu'il est question de la chose, non pas du mot, quel propos y a-il de se jouer en une chose de si grande importance? Mais encores que nous leur accordions cela, qu'auront-ils obtenu, sinon qu'ils honorent Dieu seul, et servent les saincts? Car Latrie en Grec, signifie autant qu'honneur : Dulie, est servitude. Et toutesfois ceste différence n'est pas tousjours observée en l'Escriture. Mais le cas posé que ceste distinction fust perpétuelle : il reste d'enquérir que l'un et l'autre vaut Certes (comme nous avons dit) Dulie emporte servitude : Latrie, honneur. Or nul ne doute que servir ne soit beaucoup plus qu'honorer : car il nous seroit souvent dur et fascheux de servir à ceux que nous ne refusons pas d'honorer. Ainsi ce seroit un partage inique, d'assigner aux Saincts ce qui est le plus grand, et de laisser le moindre à Dieu. On répliquera que plusieurs des anciens docteurs ont usé de ceste distinction : mais que nous en peut-il chaloir, si chacun voit qu'elle est nonseulement impropre, mais du tout frivole?

3 Laissant là ces subtilitez, considérons la chose telle qu'elle est. Sainct Paul réduisant en mémoire aux Galatiens quels ils avoyent esté devant qu'estre illuminez en la cognoissance de Dieu, dit qu'ils ont servi à ceux qui de nature

n'estoyent point dieux[1]. Combien qu'il n'use point du mot de Latrie, leur superstition est-elle pourtant excusable? Certes il ne la condamne pas moins en luy imposant le nom de Dulie, que s'il exprimoit le nom de Latrie. Et quand Christ repousse la tentation de Satan de ce bouclier, disant qu'il est escrit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu[2]: il n'estoit pas question de Latrie; car Satan ne luy demandoit qu'une révérence, laquelle se nomme en Grec *Proscynesis*. Semblablement quand sainct Jean est reprins par l'Ange, de ce qu'il s'estoit agenouillé devant luy[3]: il ne nous faut pas imaginer que Jean fust si despourveu de sens, que de vouloir transporter à l'Ange l'honneur deu à un seul Dieu; mais pource qu'il ne se peut faire que l'honneur qui se fait par dévotion ne comprene en soy quelque partie de la majesté de Dieu, sainct Jean ne pouvoit adorer l'Ange sans frauder Dieu aucunement de sa gloire. Nous lisons assez souvent que les hommes ont esté adorez, mais c'estoit un honneur de civilité, qui concerne l'honnesteté humaine: mais la religion a un autre regard. Car si tost que par religion les créatures sont honorées, l'honneur de Dieu est d'autant profané. Nous voyons le semblable en Corneille le Centenier. Car il n'avoit point tant mal profité en la crainte et service de Dieu, qu'il ne luy attribuast à luy seul l'honneur souverain : parquoy s'enclinant devant sainct Pierre, il ne le fait pas en intention de l'adorer au lieu de Dieu : toutesfois sainct Pierre luy défend rigoureusement qu'il ne le face. Et pourquoy, sinon d'autant que les hommes ne sauront jamais si bien discerner en leur langage l'honneur de Dieu d'avec celuy des créatures, qu'en adorant les créatures par dévotion, ils ne ravis de faict à Dieu ce qui luy est pro pour le faire commun à qui il n'ap tient pas? Parquoy, si nous désirons voir un seul Dieu, souviene-nous q ne doit oster de sa gloire tant petit ce soit : mais que tout ce qui luy ap tient luy doit estre gardé. A ceste ra Zacharie parlant de la réparation de glise, exprime notamment qu'il y non-seulement un seul Dieu, mais a que son nom sera un, pour mons qu'il n'aura rien de commun avec idoles[1]. Or nous verrons ailleurs en ordre quel service Dieu demande : c a déterminé par sa Loy ce qui est bo droit, et par ce moyen a voulu astrei les hommes à certaine norme, afin chacun ne se donnast point congé faire ce que bon luy sembleroit d'im ner. Mais pource qu'il n'est pas ex dient de charger les lecteurs en mes plusieurs matières ensemble, je n'e pas là pour le présent: qu'il nous su de savoir, quand les hommes attrib aux créatures quelque service de reli ou piété, qu'ils commettent sacrilége. reste, la superstition a premièrement fié le soleil, les estoilles, ou les ido Depuis l'ambition est survenue, laq a emparé les hommes mortels des d pouilles qu'elle avoit ravies à Dieu, et ce moyen a profané tout ce qui estoi sainctеté. Et combien que tousjours principe demeuroit, d'honorer un sou rain Dieu, toutesfois la coustume n'a laissé d'estre receue, de sacrifier à le petis dieux, aux esprits et aux hom trespassez, tant sommes-nous encli ce vice, c'est de communiquer à grande troupe ce que Dieu comma si estroitement luy estre réservé.

CHAPITRE XIII.

Qu'en l'Escriture nous sommes enseignez dés la création du monde, qu'e une essence de Dieu sont contenues trois personnes.

1 Ce qui nous est monstré en l'Escriture, de l'essence de Dieu infinie et spirituelle, est dit non-seulement pour verser les folles resveries du populai

1) Gal. IV, 8. 2) Matth. IV, 10.
3) Apoc. XIX, 10. 4) Actes X, 25.

1) Zach. IV, 9.

mais doit aussi valoir à mettre sous le ied toutes subtilitez des Philosophes rofanes. L'un d'entre eux a bien cuidé voir trouvé une sentence de bonne ce, en disant, que Dieu est ce que us voyons et ne voyons pas. Or en rlant ainsi, il imaginoit que la déité st départie par tout le monde. Vray est e Dieu pour nous tenir en sobriété ne us tient pas long propos de son es-ice : toutesfois, par les deux tiltres e nous avons récitez, il abat toutes ces rdes resveries que les hommes con-ivent, et quant et quant réprime toute ace de l'esprit humain. Et de faict l'in-ité de son essence nous doit espovan-', à ce que nous n'attentions point de mesurer à nostre sens : et sa nature ituelle nous doit retenir, pour ne rien éculer de luy terrestre ou charnel. Et là pourquoy souvent il s'assigne son nicile au ciel. Car combien que selon 'il est incompréhensible il remplisse si la terre. Toutesfois voyant que s esprits, selon leur tardiveté, demeu-t tousjours en bas, à bon droict pour veiller nostre paresse et stupidité il us eslève par-dessus le monde : en oy l'erreur des Manichéens est abatu, quels en mettant deux Principes, esta-issoyent le diable à l'opposite de Dieu, mme s'il eust presque esté pareil. Car estoit dissiper et rompre l'unité de u et restreindre son infinité. Et ce ils ont bien osé abuser de quelque moignage de l'Escriture, a esté d'aussi rde ignorance comme l'erreur a esté e resverie exécrable. La secte ap-e des Anthropomorphites, ont figuré u corporel en leur sens, pource e l'Escriture luy assigne souvent bou-e, aureilles, des pieds et des mains : is leur sottise est si badine que sans gue dispute elle s'escoule. Car qui a l'homme de si petit esprit, qui n'en-de que Dieu bégaye, comme par ma-re de dire, avec nous à la façon des rrices pour se conformer à leurs pe-enfans? Parquoy telles manières de ler n'expriment pas tant ric à ric quel Dieu en soy, qu'elles nous en appor-: une cognoissance propre à la ru-se de nos esprits : ce que l'Escriture ne peut faire qu'elle ne s'abaisse, et bien fort, au-dessous de la majesté de Dieu.

2 Mais encores nous trouverons là une autre marque spéciale, pour discerner Dieu d'avec les idoles. Car il se propose tellement pour un seul Dieu, qu'il s'offre pour estre contemplé distinct en trois personnes : lesquelles si nous ne regardons bien, il n'y aura qu'un nom vuide de Dieu, sans vertu ny effect, voltigeant en nos cerveaux. Or afin que nul ne songe un Dieu à trois testes, ou triple en son essence : ou bien qu'il ne pense que l'essence de Dieu, qui est du tout simple, soit partie et deschirée, il nous faudra ici chercher une briefve définition et facile, laquelle nous desveloppe de tout erreur. Au reste, pource qu'aucuns abbayent contre le mot de Personnes, comme s'il estoit inventé des hommes, voyons devant quelle raison ils ont de ce faire. Certes quand l'Apostre nomme Jésus-Christ Image vive de l'hypostase de son Père, il attribue à chacun d'eux quelque hypostase, en laquelle il diffère l'un d'avec l'autre. Or ce mot emporte subsistence qui réside en un seul Dieu. Ainsi de le prendre au lieu d'Essence, comme le font aucuns expositeurs, voulans dire que Jésus-Christ est comme une cire imprimée du seau de Dieu son Père, et par ce moyen représente sa substance : ce n'est pas seulement une sentence rude, mais du tout absurde. Car puis que l'essence de Dieu est simple, et ne reçoit aucun partage, celuy qui l'a en soy, et non point par défluxion ou portion, mais d'une perfection entière, seroit dit improprement charactère et image de ce qu'il est. Mais pource que le Père, entant qu'il est distingué en sa propriété, s'est du tout exprimé en son Fils, non sans bonne raison il est dit qu'il a rendu en luy son hypostase notoire. A quoy s'accorde trèsbien ce qu'il adjouste tantost après, Qu'il est la splendeur de sa gloire. Parquoy nous tirons des mots de l'Apostre, qu'il y a une hypostase propre et appartenante au Père, laquelle toutesfois reluit en son Fils. Et de là aisément on peut recueillir quelle est l'hypostase du Fils, par laquelle il ressemble tellement à Dieu son Père, que ce n'est pas luy. Il y a une mesme raison au sainct

Esprit : car nous aurons bien tost prouvé qu'il est Dieu, et toutesfois nous serons contraints de le tenir autre que le Père : laquelle distinction ne s'accorde pas à l'Essence, pource qu'on ne la peut faire variable, ne de plusieurs portions. Parquoy si nous adjoustons foy au dire de l'Apostre, il s'ensuivra qu'en un seul Dieu il y a trois hypostases. Et puis que les docteurs Latins ont voulu déclarer le mesme par le mot de Personnes, ce sera un chagrin, voire une opiniastreté trop excessive, de plaider d'une chose toute cognue et patente. J'ay desjà dit que le mot Grec emporte subsistence : et aucuns ont confondu le mot de Substance, comme si c'estoit tout un. Qui plus est, non-seulement les Latins ont eu ce mot de Personnes en usage, mais aussi les Grecs, pour mieux testifier leur accord, l'ont familièrement employé en leurs escrits. Quoy qu'il en soit, encores qu'il y eust scrupule au mot, ils ne veulent dire qu'une seule chose.

3 Maintenant, quoy que les hérétiques abbayent, et d'autres opiniastres murmurent, qu'on ne doit recevoir un mot forgé à l'appétit des hommes : puis qu'ils ne nous peuvent arracher que trois sont nommez, dont chacun est entièrement Dieu, et toutesfois qu'il n'y a point trois dieux, n'est-ce pas une grande malice de réprouver les mots, qui ne déclarent autre chose que ce qui est testifié en l'Escriture ? Ils allèguent qu'il vaudroit mieux non-seulement tenir nos sens enfermez entre les bornes de l'Escriture, mais aussi nos langues, que de publier mots estranges, qui soyent semences de noises et dissensions. Car il advient en telle manière, qu'on languit en combat de paroles, que la vérité en altercant est perdue, et la charité destruite. Mais s'ils nomment mots estranges tous ceux qui ne se peuvent trouver syllabe à syllabe en l'Escriture, ils nous imposent une dure condition : veu qu'en ce faisant ils condamnent toutes prédications qui ne sont composées mot à mot de l'Escriture. S'ils estiment mots estranges, ceux qui ont esté curieusement inventez, et se défendent superstitieusement, faisans plus à contention qu'à édification, lesquels ont usurpé sans nécessité et sans fruit, et dont il se suscite quelque offense entre les fidèles, ou bien qui nous pourroyent retirer de la simplicité de l'Escriture : j'approuve grandement leur sobriété. Car j'estime qu'il ne nous faut point parler de Dieu avec moindre révérence que penser de sa majesté : veu que tout ce que nous en pensons de nous-mesmes, n'est que folie : et tout ce que nous en pouvons parler est sans bonne saveur. Néantmoins il nous faut icy garder quelque moyen. Bien est vray qu'il nous faut prendre de l'Escriture la reigle tant de nos pensées que de nos paroles, à laquelle nous rapportions et toutes les cogitations de nostre esprit, et toutes les paroles de nostre bouche. Mais qui est-ce qui nous empeschera d'exposer par mots plus clairs les choses qui sont obscurément monstrées en l'Escriture, moyennant que ce que nous dirons serve à exprimer fidèlement la vérité de l'Escriture, et que cela se face sans trop grande licence, et pour bonne occasion ? Nous avons journellement exemples de cela. Et que sera-ce, quand il sera prouvé que l'Eglise a esté contrainte d'user de ces vocables de Trinité et de Personnes ? Si lors aucun les réprouve sous ombre de nouveauté, ne pourra-on pas juger qu'il ne peut porter la lumière de vérité ? asçavoir d'autant qu'il n'y a peu rien reprendre, sinon une plus claire explication de ce qui est comprins en l'Escriture ?

4 Or ceste nouveauté de mots (si ainsi se doit appeler) est lors principalement nécessaire, quand il faut maintenir la vérité contre les calomniateurs, qui la renversent en tergiversant. Ce que nous n'expérimentons aujourd'huy que trop, ayans grande difficulté à convaincre les ennemis de la vérité : d'autant que se virans çà et là comme serpens, ils trouvent manière d'eschapper, sinon qu'on les presse de près, et quasi qu'on les tienne en serre. En ceste manière les Anciens estans inquiétez par divers combats de mauvaises doctrines, ont esté contraints d'expliquer facilement et familièrement ce qu'ils sentoyent : afin de ne laisser aucun subterfuge aux meschans, ausquels toute obscurité de paroles eust esté comme

cachette pour couvrir leurs erreurs. Arrius confessoit Jésus-Christ estre Dieu et Fils de Dieu, pource qu'il ne pouvoit résister à tant de tesmoignages de l'Escriture : et comme s'estant acquitté, faisoit semblant de consentir avec les autres : mais ce pendant il ne laissoit pas de dire que Christ avoit esté créé, et qu'il avoit eu commencement comme les autres créatures. Les anciens Pères, pour retirer ceste cautele malicieuse hors de ses ténèbres, ont passé outre, et ont déclaré Christ estre Fils éternel de Dieu, et d'une mesme substance avec son Père : lors est venue en avant l'impiété des Arriens, en ce qu'ils n'ont peu porter ceste doctrine, mais l'ont eue en exécration. Que si du commencement ils eussent confessé sans feintise Jésus-Christ estre Dieu, ils n'eussent point nié son essence divine. Qui sera celuy qui osera accuser les bons Pères, comme convoiteux de noises et dissensions : d'autant que pour un petit mot ils se sont tellement eschauffez en combat, jusques à troubler la tranquillité de l'Eglise ? Mais ce petit mot monstroit la différence entre les vrais Chrestiens et les hérétiques. Sabellius vint puis après en avant, lequel disoit ces vocables de Père, Fils et sainct Esprit, estre de nulle importance, et n'avoir nulle propriété ou signification, sinon celle qu'ont les autres tiltres de Dieu. Si on venoit à disputer, il recognoissoit le Père estre Dieu, le Fils pareillement et le S. Esprit : mais puis après il trouvoit une eschappatoire, qu'il n'avoit autre chose confessé que s'il eust appellé Dieu, Bon, Sage, Puissant, etc. Ainsi retournoit à une autre chanson, que le Père estoit le Fils, et le Fils le S. Esprit, sans aucune distinction. Ceux qui avoyent en ce temps-là l'honneur de Dieu recommandé, pour abatre la malice d'un tel homme contredisoyent, remonstrans qu'il faut cognoistre trois propriétez en un seul Dieu. Et pour se garnir de simple vérité et ouverte contre ses cavillations et son astuce oblique, affermoyent qu'il y a trois personnes résidentes en un Dieu : ou bien, qui vaut autant, Qu'en une seule essence divine, il y a Trinité de personnes.

5 Si donc ces noms n'ont pas esté inventez témérairement, il nous faut garder d'estre rédarguez de témérité si nous les rejettons. Je voudroye qu'ils fussent ensevelis, moyennant que ceste foy fust en tout le monde : le Père, le Fils, et le S. Esprit estre un seul Dieu, et toutesfois que le Fils n'est point le Père, ne l'Esprit n'est point le Fils, mais qu'il y a distinction de propriété. Au reste, je ne suis pas si rude et extrême, de vouloir susciter de grands combats pour les simples mots : car j'apperçoy que les anciens Pères, combien qu'ils s'estudient de parler fort révéremment en cest endroit, ne convienent point ensemble par tout : et mesmes qu'aucuns d'eux ne parlent point tousjours en mesme manière. Car quelles sont les locutions et formes de parler des conciles, que sainct Hilaire excuse? Quelle hardiesse de parler prend aucunesfois sainct Augustin? Quelle différence y a-il entre les Grecs et les Latins? Mais un exemple seul suffira, pour monstrer ceste variété. Les Latins pour interpréter le mot Grec, *Homousios*, ont dit que le Fils estoit consubstanciel au Père : signifians qu'il estoit d'une mesme substance : et ainsi ils ont pris Substance pour Essence. Pourtant sainct Hiérome, escrivant à l'Evesque de Rome Damasus, dit que c'est un sacrilége de mettre trois substances en Dieu. Or on trouvera plus de cent fois en sainct Hilaire ceste sentence, qu'il y a trois substances en Dieu. Touchant du mot *Hypostase*, quelle difficulté en fait sainct Hiérome? Car il souspeçonne qu'il y a du venin caché quand on dit qu'il y a en Dieu trois Hypostases. Que si quelqu'un en use en bon sens et droit, si dit-il que c'est une forme de parler impropre : si toutesfois il parle sans feintise : et non plus tost pour la haine qu'il portoit aux Evesques d'Orient il tasche de propos délibéré de les charger de calomnie. Tant y a que ce n'est pas fait honnestement à luy d'affermer que le mot d'*Usie* en Grec n'est autre chose qu'Hypostase, ce qu'on peut rédarguer par l'usage commun. Sainct Augustin est bien plus modeste et humain [1], lequel en confessant que ce nom d'Hypostase en

1) *De Trinit.*, lib. V, cap. VIII et IX.

tel sens est nouveau entre les Latins, toutesfois non-seulement il laisse aux Grecs leur façon de parler, mais aussi il supporte les Latins qui les ont ensuivis. Et mesme Socrates historien Ecclésiastique, au livre sixième de l'histoire qu'on appelle Tripartite, estime que ç'ont esté gens ignorans, qui en ont usé les premiers en ceste signification. Et de faict, sainct Hilaire reproche pour un grand crime aux hérétiques, que par leur témérité il est contraint de submettre au péril de la parole humaine les choses qui se doyvent contenir dedans le cœur[1]: ne dissimulant point que cela est entreprendre choses illicites, présumer choses non concédées, exprimer choses inénarrables. Un peu après il s'excuse qu'il est contraint de mettre en avant nouveaux vocables. Car après qu'il a mis les noms naturels, le Père, le Fils et le sainct Esprit, il adjouste que tout ce qu'on peut chercher d'avantage est par-dessus toute éloquence, par-dessus l'intelligence de nostre sens, et la conception de nostre entendement. Et en un autre passage[2], il estime les Evesques de Gaule bien heureux, de ce qu'ils n'avoyent ne forgé ne receu, ne mesmes cognu autre confession que la première et la plus simple qui avoit esté baillée à toutes les Eglises, depuis le temps des Apostres. L'excuse que fait sainct Augustin est assez semblable, asçavoir que la nécessité a comme par force arraché ce mot pour la povreté et défaut du langage humain en chose si haute : non pas pour exprimer du tout ce qui est en Dieu, mais pour ne point taire comment le Père, le Fils et le sainct Esprit sont trois. Ceste modestie des saincts Pères nous doit esmouvoir à ce que nous ne soyons par trop rigoureux à condamner incontinent tous ceux qui ne se voudront arrester à nostre guise de parler, moyennant qu'ils ne le facent point ou par orgueil et insolence, ou par finesse et malice : mais plustost que de leur costé ils considèrent quelle nécessité nous contraint de parler ainsi, à ce qu'eux-mesmes s'accoustument petit à petit à ce qui est expédient. Aussi quand d'un costé il faut résister aux Arriens, de l'autre aux Sabelliens, ils sont marris qu'on coupe la broche à telles gens pour ne les point laisser tergiverser, qu'ils se donnent garde qu'on ne souspeçonne qu'ils leur favorisent et sont leurs disciples. Arrius a confessé que Christ estoit Dieu : mais il gergonnoit en cachette qu'il avoit esté fait, et avoit commencement : aussi confessant qu'il estoit un avec le Père, il souffloit en l'aureille de ses disciples, qu'il y estoit uni comme les autres fidèles combien que ce fust de privilége singulier. En nommant Christ consubstanciel, on oste la masque à ce trompeur qui se desguise : et toutesfois ce ne sera rien adjouster à l'Escriture. Sabellius nioit que les noms de Père, de Fils, et de sainct Esprit emportassent aucune distinction, et ne pouvoit souffrir qu'on dist que ce sont trois, qu'il ne calomniast qu'on faisoit trois dieux. Or en disant qu'il y a trinité de personnes en une essence, on ne dit rien qui ne soit comprins en l'Escriture, et réprime-on le babil de ce calomniateur. Or s'il y en a quelques-uns tant scrupuleux qui ne puissent recevoir ces noms : toutesfois nul d'eux en despit qu'il en ait ne pourra nier quand l'Escriture parle d'un Dieu, qu'il ne fale entendre unité de substance : quand elle dit que le Père, le Fils et le sainct Esprit sont trois, qu'elle ne dénote trois personnes en ceste Trinité. Quand cela sera confessé sans astuce, il ne nous doit chaloir des mots. Mais j'ay expérimenté de long temps et plusieurs fois, que ceux qui s'acharnent à débatre tant des mots, nourrissent quelque venin caché : tellement qu'il vaut mieux les piquer de propos délibéré, que parler obscurément en faveur d'eux.

6 Au reste, en laissant la dispute des mots, je commenceray à traitter de la chose. En premier lieu j'appelle Personne, une résidence en l'essence de Dieu, laquelle estant rapportée aux autres, est distincte d'avec icelles d'une propriété incommunicable. Or ce mot de Résidence doit estre pris en autre sens que celuy d'Essence. Car si la Parole estoit simplement Dieu, et n'avoit point quelque chose propre, sainct Jean eust mal dit

1) *De Trinit.*, lib. II. 2) Des Conciles.

tousjours elle a esté en Dieu[1]. Quand
jouste puis après qu'elle est mesme
, *il entend* cela de l'Essence unique.
puis qu'elle n'a peu estre en Dieu
résidente au Père, en cela se mons-
subsistence dont nous parlons : la-
combien qu'elle soit conjointe d'un
iséparable avec l'Essence, toutes-
le a une marque spéciale pour en
listinguée. J'ai dit aussi que cha-
les trois résidences, ou subsisten-
tant rapportée aux autres, est dis-
de propriété. Or icy ce mot de
rter ou Comparer, est notamment
ié, pource qu'en faisant mention
de Dieu, et sans rien déterminer
pécial, ce nom ne convient pas
au Fils, et au sainct Esprit, qu'au
: mais quand on fait comparaison
re avec le Fils, chacun est discerné
propriété. Tiercement j'ay adjous-
ie ce qui est propre à un chacun
point communicable aux autres :
e que tout ce qui est attribué au
pour marque de distinction, ne
ompéter au Fils, ne luy estre trans-
Au reste, la définition de Tertullien
desplaist pas, moyennant qu'elle
inse en bon sens, c'est qu'il nomme
ité des personnes une disposition
u, ou un ordre qui ne change rien
nité de l'essence[2].
outesfois devant que passer outre,
ivons à prouver la déité du Fils et
inct Esprit, puis après nous ver-
omment ils diffèrent l'un d'avec l'au-
uand l'Escriture fait mention de la
e éternelle de Dieu, ce seroit une
e trop lourde d'imaginer une voix
'escoule et s'esvanouisse, ou la-
se jette en l'air, pour sortir hors
n : comme les Prophéties et toutes
vélations qu'ont eues les anciens
. Mais plustost ce mot de Parole
e une sagesse résidente en Dieu,
outes révélations et Prophéties sont
lées. Car tesmoin sainct Pierre, les
s Prophètes n'ont pas moins parlé
sprit de Christ que les Apostres[3],
qui après ont porté la doctrine
. Or pource que Christ n'estoit pas encores manifesté, il est nécessaire d'entendre que ceste Parole a esté engendrée du Père devant tous siècles. Que si l'Esprit duquel les Prophètes ont esté organes a esté l'Esprit de la Parole, de là nous concluons infalliblement que la Parole est vray Dieu, ce qu'aussi Moyse monstre assez clairement en la création du monde[1], mettant tousjours la Parole en avant; car à quel propos récite-il expressément que Dieu en créant chacune partie du monde a dit que cela ou cela soit fait, sinon afin que la gloire de Dieu, qui ne se peut sonder, nous reluise en son image? Les gaudisseurs et babillars pourront bien en se jouant amener une eschappatoire, que la Parole est là prinse pour commandement : mais les Apostres nous sont bien meilleurs expositeurs, lesquels disent que le monde a esté créé par le Fils[2], et qu'il soustient toutes choses par sa Parole vertueuse : où nous voyons que la Parole signifie le commandement du Fils, lequel en autre sens s'appelle la Parole essencielle et éternelle du Père. Pareillement ce que dit Salomon n'est pas obscur à toutes gens de sain entendement et modeste : c'est que la sagesse a esté engendrée de Dieu devant les siècles, et qu'elle a présidé en la création de toutes choses[3]. Car d'imaginer quelque commandement de Dieu temporel, cela seroit sot et frivole, veu que déslors Dieu a voulu monstrer son conseil arresté et perpétuel, et mesme quelque chose plus cachée. A quoy tend aussi le dire de nostre Seigneur Jésus, Mon Père et moy sommes tousjours en œuvre jusques icy[4]. Car en affermant que dés le commencement du monde il a tousjours ouvré avec son Père, il déclaire plus à plein ce que Moyse avoit touché en brief. Nous voyons doncques que Dieu a tellement parlé en créant le monde, que la Parole a aussi besongné de sa part, et que par ce moyen l'ouvrage est commun. Mais ce que sainct Jehan en dit est encores plus clair, c'est que la Parole qui dés le commencement estoit en Dieu[5], est la cause et origine de toutes choses, ensemble avec Dieu le

, 1. 2) *Lib. contre Praxeam.*
. I. 21.

1) Gen. I. 2) Héb. I, 2.
3) Ecclésiastique XXIV, 14. 4) Jean V, 17
5) Jean I, 3.

Père : car par cela il attribue une essence permanente à la Parole, et luy assigne encores quelque chose de particulier, et monstre comment Dieu en parlant a esté créateur du monde. Parquoy combien que toutes révélations issues de Dieu soyent à bon droit intitulées sa Parole, si faut-il toutesfois mettre en degré souverain ceste Parole essencielle, qui est la source de toutes révélations, et tenir pour résolu qu'elle n'est sujette à nulle variété, et demeure tousjours une et immuable en Dieu, voire mesmes est Dieu.

8 Aucuns chiens grondent en cest endroit, et pource qu'ils n'osent ouvertement ravir à Jésus-Christ sa divinité, ils luy desrobent son éternité en cachete. Car ils disent que la Parole a commencé d'estre lors que Dieu a ouvert sa bouche sacrée en la création du monde. Mais c'est trop inconsidérément parlé, de mettre quelque nouveauté en la substance de Dieu. Vray est que les noms qui concernent l'ouvrage extérieur de Dieu, ont commencé de luy estre attribuez selon que l'œuvre a esté en estre, (comme quand il est appelé Créateur du ciel et de la terre) mais la foy ne recognoist et ne peut souffrir aucun nom, signifiant qu'il soit survenu à Dieu quelque chose en soy-mesme. Car si rien de nouveau luy estoit advenu comme d'ailleurs, ce que sainct Jaques dit seroit renversé, Tout don parfait vient d'en haut, descendant du Père de lumière, auquel n'y a point de changement, ny ombrage tournant[1]. Ce n'est pas doncques chose supportable de bastir par fantasie quelque commencement en la Parole, qui a tousjours esté Dieu, et depuis Créateur du monde. Ils pensent arguer subtilement, disans que Moyse en récitant que Dieu a parlé, signifie qu'au paravant il n'y avoit en luy nulle parole : mais il n'y a rien plus sot que cela. Car si quelque chose est manifestée en certain temps, ce n'est pas à dire que desjà elle ne fust. Je conclu bien d'une autre façon : c'est puis qu'en la mesme minute que Dieu a dit que la lumière soit faite, la vertu de la Parole est sortie et s'est monstrée, il faloit bien qu'elle fust auparavant[1]. Si on demande le terme, on n'y trouvera nul commencement : car aussi Jésus-Christ ne limite pas certain temps en ceste sentence, Père glorifie ton Fils, de la gloire que j'ay possédée en toy devant que les fondemens du monde fussent assis[2]; et sainct Jehan n'a pas oublié de monstrer cela en l'ordre qu'il tient : car devant que venir à la création du monde, il dit que dés le commencement la Parole estoit en Dieu. Je conclu donc derechef, que la Parole estant conceue de Dieu devant tous temps, a tousjours résidé en luy : dont son éternité, sa vraye essence, et sa divinité s'approuve très bien.

9 Or combien que je ne touche point encores à la personne du Médiateur, pource que je diffère d'en traitter jusques au passage de la Rédemption : toutesfois pource que ce poinct doit estre sans contredit résolu entre tous, que Jésus-Christ est ceste mesme Parole revestue de chair, les tesmoignages qui conferment la divinité de Jésus-Christ conviendront bien à ce propos. Quand il est dit au Pseaume XLV, O Dieu ton throne est perpétuel et à jamais : les Juifs tergiversent, disant que le nom d'Elohim qui est là mis, convient aussi aux Anges et à toutes hautes dignitez; mais je respon qu'il n'y a lieu semblable en l'Escriture, où le sainct Esprit dresse un throne éternel à quelque créature que ce soit : car celuy duquel il est parlé non-seulement est nommé Dieu, mais aussi dominateur à jamais. D'avantage ce mot d'Elohim n'est jamais attribué à nul sans queue, comme Moyse est bien appelé le Dieu de Pharaon[3]. Les autres exposent, Ton throne est de Dieu: ce qui est trop froid et contraint. Je confesse que tout ce qui est excellent se nomme divin : mais il appert par le fil du texte que cela seroit dur et forcé en ce passage : mesme qu'il n'y peut convenir. Mais encores que l'opiniastreté de telles gens ne se puisse vaincre, ce qu'Isaïe met en avant Jésus-Christ comme Dieu ayant souverain pouvoir, n'est pas obscur. Voicy, dit-il, le nom dont il sera

1) Jacq. I, 17.

1) Gen. I, 3. 2) Jean XVII, 5.
3) Ex. VII, 1.

, *Le Dieu* fort, et Père du siècle
r[1], etc. Les Juifs répliquent encores
renversent la lecture des mots,
e nom duquel le Dieu fort et Père
le advenir l'appellera. Ainsi ils
bent à Jésus-Christ tout ce qui
lit de luy, en ne luy laissant que
de Prince de paix. Mais je vous
quoy eust-il servi d'avoir entassé
rand amas de tiltres en les attri-
u Père, veu qu'il n'est question
l'office et des vertus de Jésus-
et des biens qu'il nous a appor-
isi l'intention du Prophète n'est
l'emparer des marques qui édi-
stre foy en luy. Il n'y a doncques
ute qu'il ne soit par mesme rai-
appelé le Dieu fort, qu'un peu
rant Immanuel. Mais on ne sau-
chercher de plus clair que le
de Jérémie, où il prononce que
e de David sera appelé le Dieu
e justice[2]. Car puis que les Juifs
enseignent que les autres noms
sont comme tiltres, et que ces-
lont use le Prophète, lequel ils
ineffable, est substantif, expri-
ul son essence : de là je conclu
Fils est le seul Dieu et éternel,
me en l'autre passage qu'il ne
point sa gloire à autre[3]. Les
erchent aussi ici une eschappa-
c'est que Moyse a imposé le
nom à l'autel qu'il avoit dressé,
iel à la nouvelle Jérusalem. Mais
e qui ne voit que cest autel-là
ressé pour mémorial que Dieu
alté Moyse? et que Jérusalem
ur autre cause intitulée du nom
, sinon d'autant qu'il y réside?
à comment parle le Prophète :
resenavant le nom de la cité, Dieu
Les mots de Moyse n'emportent
u'il a imposé nom à l'autel, l'E-
t ma hautesse[5]. Il y a plus grand
un autre passage de Jérémie, où
e tiltre est transporté à Jérusa-
ci, dit-il, le nom dont on l'appel-
Eternel nostre justice[6]. Mais tant
que ce tesmoignage obscurcisse
la vérité, laquelle je défen ici, que plustost il ayde à la confermer. Car comme ainsi soit que Jérémie au paravant eust testifié que Jésus-Christ est le vray Dieu éternel, il adjouste que l'Eglise sentira tant au vif cela estre vray, qu'elle se pourra glorifier du nom mesme. Parquoy au premier passage la source et cause de la justice est mise en la personne de Jésus-Christ : ce qui ne peut compéter qu'à Dieu : au second l'effect est adjousté.

10 Si cela ne contente les Juifs, je ne voy point par quelles cavillations ils puissent effacer ce que tant souvent en l'Escriture le Dieu éternel est proposé en la personne d'un Ange. Il est dit qu'un Ange est apparu aux saincts Pères[1]. Cest Ange-là s'attribue le nom de Dieu éternel. Si quelqu'un réplique que c'est au regard de la charge qui luy a esté commise : ce n'est pas soudre la difficulté; car un serviteur ne souffriroit jamais qu'on luy offrist sacrifice, pour ravir à Dieu l'honneur qui luy appartient. Or l'Ange après avoir refusé de manger du pain, commande d'offrir sacrifice à l'Eternel[2]: et puis il prouve de faict que c'est luy-mesmes. Parquoy Manuah et sa femme cognoissent par ce signe, qu'ils n'ont pas seulement veu un Ange, mais Dieu : dont ils s'escrient, Nous mourrons : car nous avons veu Dieu. Et quand la femme respond, Si l'Eternel nous eust voulu mettre à mort, il n'eust pas receu l'offerte de nostre main[3]: en cela certes elle confesse que celuy qui avoit esté nommé Ange est vray Dieu. Qui plus est, la response de l'Ange en oste toute question, Pourquoy m'interrogues-tu de mon nom, qui est admirable[4]? Et d'autant plus est détestable l'impiété de Servet, quand il a osé dire, que jamais Dieu ne s'est manifesté aux saincts Pères, mais qu'au lieu de luy ils ont adoré un Ange. Plustost suyvons ce que les saincts docteurs ont interprété, que cest Ange souverain estoit la Parole éternelle de Dieu, laquelle commençoit desjà de faire office de Médiateur. Car combien que le Fils de Dieu ne fust pas encore revestu de chair, tou-

1. — 2) Jér. XXIII, 6.
II. 8. — 4) Ezéch. XLVIII, 35.
II. 15. — 6) Jér. XXXIII, 16.

1) Jug. VI, VII. 2) Jug. XIII, 16.
3) Au mesme lieu, XXII, XXIII.
4) Au mesme lieu, XVIII.

tesfois il est de tout temps descendu en terre pour approcher plus familièrement des fidèles. Ainsi telle communication luy a donné le nom d'Ange, et ce pendant il a retenu ce qui estoit sien, asçavoir d'estre le Dieu de gloire incompréhensible. Et c'est ce que signifie Osée, lequel après avoir raconté la luitte de Jacob avec l'Ange, dit, L'Eternel Dieu des armées, l'Eternel est son mémorial et son nom[1]. Servet abbaye yci, que c'est d'autant que Dieu avoit pris la personne d'un Ange; voire, comme si le Prophète ne confermoit pas ce qui avoit desjà esté dit par Moyse, Pourquoy t'enquiers-tu de mon nom? Et la confession du sainct Patriarche déclaire assez, que ce n'estoit pas un Ange créé, mais le Dieu auquel réside toute perfection de majesté souveraine, quand il dit, J'ai veu Dieu face à face[2]. A quoy s'accorde le dire de sainct Paul, que le Christ a esté le conducteur du peuple au désert[3]. Car combien que le temps auquel il se devoit abaisser et assujetir, ne fust encores venu : toutesfois il a déslors proposé quelque figure de l'office auquel il estoit destiné. D'avantage si on poise bien et sans contention ce qui est contenu au second chapitre de Zacharie, l'Ange qui envoye l'autre Ange est tantost après déclairé le Dieu des armées, et tout pouvoir souverain luy est attribué. Je laisse force tesmoignages ausquels nostre foy se peut seurement reposer, combien que les Juifs n'en soyent point esmeus; car quand il est dit en Isaïe, Voici c'est cestuy-cy qui est nostre Dieu, c'est l'Eternel, nous espérerons en luy, et il nous sauvera[4] : toutes gens de sens rassis voyent qu'il est notamment parlé du Rédempteur, lequel devoit sortir pour le salut de son peuple : et ce que par deux fois il est monstré comme au doigt ne se peut rapporter qu'à Christ. Il y a un passage en Malachie encores plus clair, quand il promet que le dominateur qu'on attendoit, viendra en son temple[5]. Il est tout notoire que le temple de Jérusalem n'a jamais esté dédié qu'au seul et souverain Dieu : et toutesfois le Prophète en donne la maistrise et possession à Jésus-Christ; dont il s'ensuit qu'il est le mesme Dieu qui a tousjours esté adoré en Judée.

11 Le nouveau Testament est plein de tesmoignages infinis : et pourtant il me faut plustost mettre peine d'eslire les plus propres, que de les assembler tous. Or combien que les Apostres ayent parlé de Jésus-Christ depuis qu'il est apparu en chair pour Médiateur : néantmoins tout ce que j'ameneray conviendra très bien à prouver sa Déité éternelle. Pour le premier, c'est un poinct bien à noter, que tout ce qui avoit esté prédit du Dieu éternel, les Apostres l'appliquent à Jésus-Christ, disans qu'il a esté accompli en luy, ou le sera. Comme quand Isaïe dit, que le Dieu des armées sera en pierre de scandale, et en rocher d'achoppement à la maison de Juda et d'Israël[1] : sainct Paul déclaire que cela a esté accompli en Jésus-Christ; enquoy il monstre quant et quant qu'il est le Dieu des armées[2]. Pareillement en un autre passage, Il nous faut, dit-il, tous comparoistre devant le siége judicial de Christ : car il est escrit, Tout genouil se ployera devant moy, et toute langue jurera en mon nom[3]. Puisque Dieu parle ainsi de soy en Isaïe, et que Christ monstre par effect que cela lui convient : il s'ensuit bien qu'il est ce Dieu mesme duquel la gloire ne peut estre donnée à autruy. Autant en est-il de ce qu'il allègue du Pseaume en l'Epistre aux Ephésiens, Dieu montant en haut a mené ses ennemis captifs[4]. Car il veut monstrer que ceste ascension avoit seulement esté figurée en ce que Dieu avoit desployé sa vertu pour donner victoire à David contre les Payens, et qu'elle s'est monstrée plus à plein en Jésus-Christ. Suyvant cela sainct Jehan tesmoigne que c'estoit la gloire du Fils de Dieu qui apparut à Isaïe : combien que le Prophète dit que c'estoit la majesté du Dieu vivant[5]. Outreplus, il n'y a nulle doute que les passages que cite l'Apostre en l'Epistre aux Hébrieux, n'appartienent qu'au seul Dieu : asçavoir, Sei

1) Osée XII, 6.
2) Gen. XXXII, 29, 30.
3) 1 Cor. X, 4.
4) Is. XXV, 9.
5) Malach. III, 1.

1) Is. VII, 14.
2) Rom. IX, 33.
3) Rom. XIV, 10; Is. XLV, 23.
4) Ephés. IV, 8; Ps. LXVIII, 18.
5) Jean XII, 41; Es. VI, 1-5.

tu as fondé dès le commencement
t la terre. Item, adorez-le, vous
Anges[1]. Combien que ces tiltres
our honorer la majesté de Dieu:
is de les appliquer à Jésus-Christ,
point en abuser : car c'est chose
ue tout ce qui est là prédit a esté
en luy seul. C'est luy qui s'est
vant pour faire miséricorde à
st luy qui a pris possession de
ples et de toutes régions du
n dilatant son Royaume partout.
uoy sainct Jehan eust-il douté
r la majesté de Dieu à Jésus-
yant afermé au commencement
vangile, qu'il estoit Dieu éter-
rquoy eust craint sainct Paul de
er au throne de Dieu, ayant si
t auparavant parlé de sa Divi-
disant qu'il est le Dieu bénit
nent[2]? Et afin que nous voyons
il persévère constamment en ce
n un autre lieu il dit qu'il est
ifesté en chair. S'il est le Dieu
nellement, c'est celuy auquel en
passage le mesme Apostre en-
e toute gloire est deue[4]. Ce que
monstre ouvertement, escrivant
s-Christ, entant qu'il avoit la
Dieu, n'eust point estimé rapine
re égal à Dieu: mais qu'il s'est
antir[5]. Et afin que les meschans
urassent que ce fust quelque
à haste, sainct Jehan passe
sant qu'il est le vray Dieu et la
elle[6]. Combien toutesfois qu'il
t suffire, quand nous entendons
nommé Dieu : principalement
uche de sainct Paul, qui ouver-
nonce qu'il n'y a point plusieurs
ais un seul : Combien, dit-il,
omme plusieurs dieux au ciel
terre, nous n'avons toutesfois
ul Dieu, duquel sont toutes
Quand nous oyons de luy-mesme
a esté manifesté en chair : que
quis son Eglise par son sang[8]:
r imaginerions - nous un se-
, lequel il ne recognoist point?

Finalement, c'est chose certaine que tous les fidèles ont eu ce mesme sentiment. Certes sainct Thomas confessant qu'il est son Dieu et son Seigneur, déclaire qu'il est le Dieu unique qu'il avoit toujours adoré[1].

12 D'avantage, si nous estimons sa divinité par ses œuvres, lesquelles luy sont attribuées en l'Escriture : elle apparoistra encore plus clairement ; car en ce qu'il dit, que depuis le commencement jusques à ceste heure il a toujours ouvré avec son Père : les Juifs, combien qu'ils fussent autrement bien stupides, entendirent bien que par cela il s'attribuoit la puissance de Dieu. Et à ceste cause, comme dit sainct Jehan, cherchoyent plus que devant de le meurtrir : veu que non-seulement il violoit le Sabbat, mais se portoit pour Fils de Dieu, se faisant égal à Dieu[2]. Quelle sera donc nostre stupidité, si nous ne cognoissons que sa divinité est en ce passage plenement certifiée? Et de vray, gouverner le monde par sa providence et vertu, tenir toutes choses à son commandement (ce que l'Apostre dit luy appartenir) ne convient qu'au seul Créateur[3]. Et non-seulement l'office de gouverner le monde luy compète communément avec le Père, mais tous autres offices qui ne peuvent estre transférez à créature aucune. Le Seigneur dénonce par le Prophète, Ce suis-je, ce suis-je, Israël, qui efface tes iniquitez à cause de moy[4]. En suyvant ceste sentence, les Juifs pensoyent que Jésus-Christ faisoit injure à Dieu, prenant l'authorité de remettre les péchez. Mais luy au contraire, non-seulement de paroles maintint ceste puissance à soy, ains l'approuva par miracle[5]. Nous voyons donc que non-seulement le ministère de remettre les péchez est par devers Jésus-Christ, mais aussi la puissance, laquelle Dieu a une fois dénoncée devoir demeurer à soy éternellement. Quoy? de savoir et entendre les secrètes pensées des cœurs des hommes, n'est-ce pas le propre d'un seul Dieu[6]? Or est-il ainsi que cela a esté en Jésus-Christ : dont sa divinité est démontrée.

...10; 6. 2) Jean I, 1, 14.
, 10 ; Rom. IX, 5. 4) 1 Tim. VI, 16.
6. 6) 1 Jean V, 20.
II, 5. 8) 1 Tim. III, 16 ; Act. XX, 28.

1) Jean XX, 28. 2) Jean V, 17.
3) Héb. I, 3. 4) Is. XLIII, 25.
5) Matth. IX, 6. 6) Matth. IX, 4.

13 Quant aux miracles, elle y est approuvée quasi à l'œil. Car combien que les Prophètes et Apostres en ayent fait de semblables, toutesfois il y a grande différence en ce qu'ils ont esté seulement ministres des dons de Dieu : Jésus-Christ a eu en soy-mesme la vertu. Il a bien aucunes fois usé de prières pour référer la gloire à son Père : mais nous voyons que le plus souvent il a démonstré la puissance estre sienne. Et comment celuy ne seroit-il le vray autheur des miracles, qui de son authorité ottroye aux autres la faculté d'en faire? Car l'Evangéliste récite qu'il a donné à ses Apostres la puissance de ressusciter les morts, guairir les ladres, chasser les diables[1], etc. Et les Apostres de leur part en ont tellement usé, qu'ils démonstroyent assez que la vertu ne procédoit point d'ailleurs que de Jésus-Christ. Au nom de Jésus-Christ, dit sainct Pierre au paralytique, lève-toy et chemine[2]. Parquoy ce n'est point de merveilles si Jésus-Christ a mis en avant ses miracles, pour convaincre l'incrédulité des Juifs : comme ainsi soit qu'estans faits de sa propre vertu, ils rendoyent ample tesmoignage de sa divinité. Outreplus, si hors de Dieu il n'y a nul salut, nulle justice, nulle vie : certes en contenant toutes ces choses en soy, il est démonstré estre Dieu. Et ne faut point que quelqu'un allègue, que ces choses luy ont esté concédées de Dieu : car il n'est pas dit qu'il ait receu le don de salut, mais que luy-mesme est le salut. Et s'il n'y a nul bon fors qu'un seul Dieu, comment pourroit estre l'homme, je ne dy pas bon et juste, mais la bonté et justice luy-mesme[3]? Et que dirons-nous à ce qu'enseigne l'Evangéliste, que dès le commencement du monde la vie estoit en luy : et que luy estant la vie estoit aussi la lumière des hommes[4]? Pourtant ayans telles expériences de sa majesté divine, nous osons mettre nostre foy et espérance en luy : comme ainsi soit que nous sachions estre un blasphème, de mettre sa fiance en la créature : et ne faisons point cela témérairement, mais selon sa parole. Croyez-vous en Dieu? dit-il, croyez aussi en moy[1]. Et en ceste manière sainct Paul expose deux passages d'Isaïe, Quiconque croit en luy, ne sera point confus. Item, Il sortira de la racine de Jessé un prince, pour régir les peuples : les gens espéreront en luy[2]. Et quel mestier est-il d'en raconter beaucoup de tesmoignages, veu que ceste sentence est si souvent répétée, Quiconque croit en moy, il a la vie éternelle? D'avantage, l'invocation qui dépend de la foy, luy est aussi deue : laquelle néantmoins est propre à la majesté de Dieu, si elle a quelque chose de propre. Car le Prophète dit, Quiconque invoquera le nom de Dieu sera sauvé[3]. Item, Salomon, Le nom de Dieu est une bonne forteresse : le juste y aura son refuge et sera sauvé[4]. Or le nom de Christ est invoqué à salut : il s'ensuit donc qu'il est Dieu. Nous avons exemple de ceste invocation en sainct Estiene, quand il dit, Seigneur Jésus, reçoy mon esprit[5] : puis après en toute l'Eglise Chrestienne, comme tesmoigne Ananias au mesme livre, Seigneur Jésus, dit-il, tu sais combien il a affligé tous les Saincts qui invoquent ton Nom[6]. Et afin qu'on entende que toute plénitude de Divinité habite corporellement en Jésus-Christ[7], sainct Paul confesse qu'il n'a voulu savoir autre doctrine entre les Corinthiens, que la cognoissance de son Nom : et qu'il n'a presché autre chose que luy seul[8]. Qu'est-ce là, de ne prescher autre chose que Jésus-Christ aux fidèles, ausquels Dieu défend de ne se glorifier en autre nom qu'au sien[9]? Qui osera maintenant dire, que celuy est une simple créature, duquel la cognoissance est nostre gloire unique? Cela aussi n'est point de petite importance que les Apostres, aux salutations qu'ils ont accoustumé de mettre au commencement de leurs Escrits, requièrent les mesmes bénéfices de Jésus-Christ qu'ils font de Dieu son Père. En quoy ils démonstrent que non-seulement par son intercession et moyen nous obtenons

1) Matth. X, 8; Marc I, 40 : VI, 7.
2) Act. III, 6 ; Jean V, 36 ; X, 37 ; XIV, 11.
3) Matth. XIX, 17.
4) Jean I, 4.

1) Jean XIV, 1.
2) Is. XXVIII, 16 ; XI, 10 ; Rom. X, 11 ; XV, 12.
3) Joël II, 32.
4) Prov. XVIII, 10.
5) Act. VII, 59.
6) Act. IX, 13.
7) Col. II, 9.
8) 1 Cor. II, 2.
9) Jér. IX, 23.

s bénéfices de Dieu[1], mais que de luy-
esme nous les recevons. Ceste cognois-
nce qui gist en pratique et expérience,
: beaucoup plus certaine que toutes
culations oisives; car l'âme fidèle re-
poist indubitablement, et par manière
dire, touche à la main la présence de
u, là où elle se sent vivifiée, illuminée,
vée, justifiée et sanctifiée.
¿ Pourtant il faut user de mesme pro-
ion pour confermer la divinité du sainct
rit. Le tesmoignage de Moyse en l'his-
e de la création n'est pas obscur:
t que l'Esprit de Dieu estoit espandu
les abysmes, c'est à dire ceste masse
fuse des élémens[1]. Car il signifie que
-seulement la beauté du monde telle
on la voit maintenant ne se pourroit
intenir en estat sans la vertu de l'Es-
t: mais qu'il a falu mesme qu'en ce
samas sans forme ni ordre l'Esprit be-
gnast, à ce qu'elle ne fust point anéan-
incontinent. Pareillement ce qui est
en Isaïe n'est sujet à nulle cavillation.
Éternel m'a envoyé et son Esprit[2]. Car
ces mots il a attribué au sainct Es-
l'authorité d'envoyer les Prophètes:
qui est de l'empire souverain de Dieu.
s la meilleure probation, comme j'ay
sera de nostre expérience familière.
ce que l'Escriture luy attribue, et ce
nous expérimentons chacun de nous
effect, est bien eslongné des créatu-
: car c'est luy qui est espandu par tout,
soustient et vivifie toutes choses au
et en la terre, et leur donne vigueur.
jà, en ce qu'il n'est restreint en nul
ne limites, il est exempté du nombre
créatures: mais d'inspirer essence,
et mouvement à toutes choses par sa
tu, c'est une chose notoirement di-
e. D'avantage si la régénération qui
us meine à la vie incorruptible, sur-
monte en excellence l'estat de ceste
, que devons-nous juger de celuy par
qui nous sommes régénérez? Or
le sainct Esprit soit autheur de la
nouvelle vie, et non pas d'une vigueur
prunlée, mais qui luy est propre:
criture le démonstre en plusieurs pas-
s: mesmes que c'est par son opéra-

tion que nous sommes conduits à la vie céleste. Brief, tous les offices qui compètent droictement à la Divinité luy sont attribuez comme au Fils. C'est luy qui sonde les profonds secrets de Dieu, lequel n'a point de conseiller entre les créatures[1], qui donne sagesse et grâce de parler[2]: comme ainsi soit que Dieu prononce par Moyse, que c'est à luy seul de ce faire[3]: c'est par luy que nous participons avec Dieu pour sentir sa vertu, à ce qu'elle nous vivifie: nostre justification aussi est son ouvrage: c'est de luy que procède force, saincteté, vérité, grâce, et tout ce qu'on peut penser de bien; car il n'y a qu'un seul Esprit, dont toute largesse et diversité des dons célestes descoulent sur nous. Car c'est bien une sentence notable, combien que les dons de Dieu soyent distinguez, et aussi qu'ils soyent départis à chacun selon sa mesure: que toutesfois c'est un mesme Esprit, qui nonseulement en est la source et le commencement, mais aussi l'autheur[4]. Sainct Paul n'eust jamais ainsi parlé, s'il n'eust cognu la vraye divinité au sainct Esprit. Ce qu'il exprime encore tantost après, disant, Un seul et mesme Esprit distribue tous biens selon qu'il veut. Si ce n'estoit une subsistence qui résidast en Dieu, sainct Paul ne l'eust pas constitué juge pour disposer à sa volonté. Parquoy il n'y a doute qu'il ne l'eslève en authorité divine: et par ce moyen afferme que c'est une hypostase de l'essence de Dieu.

15 Mesme quand l'Escriture parle de luy, elle use bien du nom de Dieu, car sainct Paul conclud que nous sommes temples de Dieu, d'autant que son Esprit habite en nous[5]: ce qui ne se doit légèrement passer. Car comme ainsi soit que nostre Seigneur nous promet tant de fois qu'il nous eslira pour son temple et tabernacle, ceste promesse n'est pas autrement accomplie en nous, sinon d'autant que son Esprit y habite. Certes comme dit sainct Augustin, s'il nous estoit commandé d'édifier au sainct Esprit un temple matériel de pierre et de bois, ce seroit une claire approbation de sa divinité, entant que cest

...n. I, 2. 2) Is. XLVIII, 16.

1) 1 Cor. II, 10, 16. 2) 1 Cor. XII, 10.
3) Ex. IV, 11. 4) 1 Cor. XII, 11 et autres suivans.
5) 1 Cor. III 17; VI, 19, 2 Cor. VI, 16.

honneur n'est deu qu'à Dieu[1]. Or combien cest argument est-il plus clair, que non-seulement nous luy devons faire des temples, mais nous-mesmes nous luy sommes pour temples? Et de faict l'Apostre en un mesme sens nous appelle maintenant temple de Dieu, maintenant temple de son Esprit. Et sainct Pierre reprenant Ananias de ce qu'il avoit menty au sainct Esprit, dit qu'il n'a point menty aux hommes, mais à Dieu[2]. Item où Isaïe introduit le Seigneur des armées parlant, sainct Paul dit que c'est le sainct Esprit qui parle[3]. Qui plus est, au lieu que les Prophètes protestent que ce qu'ils mettent en avant, est du souverain Dieu, Jésus-Christ et les Apostres rapportent le tout au sainct Esprit. Dont il s'ensuit qu'il est le Dieu éternel qui a gouverné les Prophètes. Et là où Dieu se complaind qu'il a esté provoqué à ire par l'obstination du peuple, Isaïe dit que l'Esprit de Dieu a esté contristé[4]. Finalement si Dieu en pardonnant à ceux qui auront blasphémé contre son Fils, réserve le blasphème contre le sainct Esprit comme irrémissible : il faut bien que l'Esprit ait en soy majesté Divine, laquelle ne se peut amoindrir ny offenser sans commettre crime énorme. C'est de propos délibéré que je laisse plusieurs tesmoignages, desquels les Anciens ont usé. Il leur a semblé favorable d'alléguer du Pseaume, Les cieux ont esté establis par la parole de Dieu, et tout leur ornement par l'Esprit de sa bouche[5] : et ont cuidé gagner par ce moyen que le monde a esté créé par l'Esprit comme par le Fils : mais puis que c'est un style accoustumé aux Pseaumes, de répéter une chose deux fois, et qu'en Isaïe l'Esprit de la bouche vaut autant comme la parole, ceste raison est débile[6]. Pourtant j'ay voulu sobrement toucher ce qui pouvoit contenter nostre foy, et luy donner repos asseuré.

16 Or selon que Dieu à l'advénement de son Fils unique s'est plus clairement manifesté, aussi les trois personnes ont esté alors mieux cognues : combien qu'un seul tesmoignage choisy d'entre plusieurs nous suffira. Sainct Paul conjoint tellement ces trois, Dieu, la Foy, et le Baptesme[1], qu'il tire argument de l'un à l'autre : concluant puisqu'il n'y a qu'une foy, qu'il n'y a qu'un seul Dieu : et puis qu'il n'y a qu'un Baptesme, qu'il n'y a aussi qu'une foy. Si doncques par le Baptesme nous sommes introduits en la foy d'un seul Dieu, pour l'honorer, il nous faut tenir pour vray Dieu celuy au nom duquel nous sommes baptisez. Et n'y a doute que nostre Seigneur Jésus commandant de baptizer au nom du Père et du Fils et du sainct Esprit, n'ait voulu déclairer que ceste clarté de cognoistre trois personnes devoit luire en plus grande perfection qu'au paravant[2]. Car cela vaut autant à dire que baptizer au nom d'un seul Dieu, lequel est maintenant évidemment apparu, au Père, au Fils et au sainct Esprit. Dont il s'ensuit qu'il y a trois personnes résidentes en l'essence de Dieu, esquelles Dieu est cognu. Et de faict, puis que la foy ne doit point regarder çà et là, ni faire plusieurs discours, mais s'addresser à Dieu seul, s'y tenir et arrester du tout, de là il est facile à recueillir, que s'il y avoit plusieurs espèces de foy, il faudroit qu'il y eust plusieurs dieux. Et qu'est-ce là autre chose que tesmoigner clairement les trois estre un seul Dieu? Or si cela doit estre résolu entre nous, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, nous concluons que le Fils et le sainct Esprit sont la propre essence divine. Pourtant les Arriens estoyent fort esgarez en leur sens, lesquels en concédant à Jésus-Christ le tiltre de Dieu, luy ostoyent la substance divine. Les Macédoniens aussi estoyent transportez de semblable rage, lesquels ne vouloyent entendre par le sainct Esprit, que les dons de grâce que Dieu distribue aux hommes. Car comme sagesse, intelligence, prudence, force et autres vertus procèdent de luy : aussi d'autre part il est seul l'Esprit de prudence, sagesse, force et toutes autres vertus : et n'est pas divisé selon la distribution diverse des grâces, mais demeure tousjours en son entier : combien que les grâces se distribuent diversement, comme dit l'Apostre[3].

17 D'autre part, l'Escriture nous d[illegible]

1) August., *Ad Maximinum*, ép. LXVI.
2) Act. V, 3, 4.
3) Is. VI, 9; Act. XXVIII, 25, 26.
4) Is. LXIII, 10; Matth. XII, 31; Marc III, 29; Luc XII, 10.
5) Ps. XXX, 6.
6 Is. XI, 4.

1) Ephés. IV, 5.
2) Matth. XXVIII, 19.
3) 1 Cor. XII, 11.

onstre quelque distinction entre le Père sa Parole, entre la Parole et le sainct prit, laquelle toutesfois nous devons sidérer avec grande révérence et sobiété, comme la grandeur du mystère s admonneste. Pourtant la sentence Grégoire Nazienzène me plaist fort, Je puis, dit-il concevoir un, que trois ne ysent à l'entour de moy : et n'en puis erner trois, qu'incontinent je ne soye uit à un seul[1]. Il nous faut doncques der d'imaginer une trinité de personen Dieu, laquelle détiene nostre inigence, ne la réduisant point à ceste té. Certes ces vocables du Père, et du et de l'Esprit, nous dénotent une ye distinction : afin qu'aucun ne se que ce sont divers tiltres qui s'atment à Dieu pour le signifier simplet en plusieurs manières : mais nous s à observer que c'est une distinc, et non pas une division. Les passaque nous avons alléguez monstrent z que le Fils a sa propriété distincte Père : car il n'eust pas esté Parole Dieu, sinon qu'il fust autre que le Père : 'eust point eu sa gloire avec le Père, n qu'il fust distingué d'avec luy. Debref, le Fils se distingue du Père, quand it qu'il y en a un autre duquel il a tesgnage[2]. Et ainsi se doit prendre ce qui dit ailleurs, que le Père a créé toutes es par sa Parole : ce qui ne se pout faire qu'il n'y eust quelque différence re le Père et le Fils. D'avantage le Père t pas descendu en terre, mais celuy i estoit sorty de luy : il n'est pas mort ressuscité, mais celuy qui avoit esté r luy envoyé. Et ne faut pas dire que te distinction a eu son origine depuis e le Fils a pris chair, veu qu'il est nosque au paravant le Fils unique a esté sein du Père[3]. Car qui osera dire qu'il it lors entré quand il est descendu du l pour prendre nostre humanité ? Il y it doncques dès le commencement, nt en gloire. La distinction du sainct rit d'avec le Père nous est signifiée, nd il est dit qu'il procède du Père : ec le Fils, quand il est nommé autre : ne quand Jésus-Christ dénonce qu'il y viendra un autre Consolateur, et en plusieurs autres passages[1].

18 Or pour exprimer la nature de ceste distinction, je ne say s'il est expédient d'emprunter similitudes des choses humaines. Les Anciens le font bien aucunesfois : mais semblablement ils confessent que tout ce qu'ils en peuvent dire n'approche pas beaucoup. Pourtant je crains d'entreprendre rien en cest endroit de peur que si je disoye quelque chose qui ne vinst pas bien à propos, je donnasse occasion de mesdire aux meschans, ou aux ignorans de s'abuser. Néantmoins il ne convient pas dissimuler la distinction laquelle est exprimée en l'Escriture : c'est, qu'au Père le commencement de toute action, et la source et origine de toutes choses est attribuée : au Fils, la sagesse, le conseil et l'ordre de tout disposer : au sainct Esprit, la vertu et efficace de toute action. Outreplus, combien que l'éternité du Père soit aussi l'éternité du Fils et de son Esprit, d'autant que Dieu n'a jamais peu estre sans sa sapience et vertu, et qu'en l'éternité il ne faut chercher premier ne second : toutesfois cest ordre qu'on observe entre le Père, le Fils et le sainct Esprit n'est pas superflu, que le Père soit nommé le premier : après le Fils, comme venant de luy : puis le Sainct-Esprit, comme procédant des deux. Car mesme l'entendement d'un chacun encline là naturellement, de considérer premièrement Dieu, en après sa sapience, finalement sa vertu, par laquelle il met en exécution ce qu'il a déterminé. Pour laquelle cause le Fils est dit estre produit du Père seulement, l'Esprit de l'un et de l'autre : ce qui est souventes fois répété en l'Escriture, mais plus clairement au huitième des Romains qu'en nul autre passage : où le sainct Esprit est indifféremment appelé maintenant l'Esprit de Christ, maintenant de celuy qui a ressuscité Christ des morts : et ce à bon droit. Car sainct Pierre aussi tesmoigne que ç'a esté l'Esprit de Christ par lequel ont parlé les Prophètes, comme ainsi soit que l'Escriture souvent enseigne que ç'a esté l'Esprit du Père[2].

1) *Sermone de sacro baptismo.*
2) ...n V, 32 ; VIII, 16, et autre part. 3) Jean I, 18.

1) Jean XIV, 6 ; XV, 26 ; XIV, 16. 2) 1 Pierre I, 21.

19 Or tant s'en faut que ceste distinction contreviene à l'unité de Dieu, que plustost on peut prouver le Fils estre un mesme Dieu avec le Père, d'autant qu'ils ont un mesme Esprit : et que l'Esprit n'est point une diverse substance du Père et du Fils, d'autant qu'il est leur Esprit. Car en chacune personne toute la nature divine doit estre entendue, avec la propriété qui leur compète. Le Père est totalement au Fils, et le Fils est totalement au Père, comme luy-mesme l'afferme, disant, Je suis en mon Père, et mon Père en moy[1]. Pourtant tous les Docteurs Ecclésiastiques n'admettent aucune différence, quant à l'essence, entre les personnes. Par ces mots, dit sainct Augustin, dénotans distinction, est signifiée la correspondance que les personnes ont l'une à l'autre, non pas la substance, laquelle est une en toutes les trois. Selon lequel sens il faut accorder les sentences des Anciens, lesquelles sembleroyent autrement contredire. Car aucunesfois ils appellent le Père commencement du Fils, aucunesfois ils enseignent que le Fils a son essence et divinité de soy-mesme, voire et qu'il est un mesme commencement avec le Père. Sainct Augustin monstre en un autre passage bien et facilement la cause de ceste diversité, parlant ainsi, Christ est appelé Dieu, au regard de soy : au regard du Père, il est appelé Fils. Derechef, Le Père quant à soy est nommé Dieu : au regard du Fils, il est nommé Père. Entant qu'il est nommé Père au regard du Fils, il n'est point Fils : et le Fils semblablement au regard du Père, n'est point Père. Mais entant que le Père, au regard de soy est nommé Dieu, et le Fils semblablement : c'est un mesme Dieu. Pourtant quand nous parlons du Fils simplement sans regarder le Père, ce n'est point mal parlé ny improprement, de dire qu'il a son estre de soy-mesme : et pour ceste cause qu'il est le seul commencement. Quant nous touchons la correspondance qu'il a avec le Père, nous disons que le Père est son commencement. Tout le cinquième livre de sainct Augustin de la Trinité ne tend qu'à expliquer cest article, et le plus seur est

1) Jean XIV, 10.

de s'arrester à la correspondance
qu'il la déduit, qu'en se fourrant p
tilité plus profond en ce haut secre
garer en plusieurs vaines spécula

20 Parquoy ceux qui aiment s
et se contentent de la mesure
auront ici en brief ce qui leur e
d'entendre : asçavoir, quand no
testons de croire en un Dieu, que
nom est entendue une simple e
sous laquelle nous comprenons tr
sonnes ou hypostases : et ainsi
fois et quantes que le nom de I
prins absolument et sans rien déte
le Fils et le sainct Esprit y so
bien comprins que le Père : mais
Fils est conjoinct avec le Père,
correspondance de l'un à l'autre d
lieu, qui ameine avec soy la dis
des personnes. Or pource que
priétez emportent quelque ordre :
que le commencement et origine
Père : à ceste raison quand il e
du Père et du Fils ou de l'Esprit
ble, le nom de Dieu est spécialem
tribué au Père. En ceste manière
de l'essence est gardée, et l'o
retenu, lequel toutesfois ne dimi
de la déité du Fils et de l'Esprit
faict, puis que desjà nous avons
les Apostres enseignent Jésus-Chr
le mesme Dieu éternel lequel M
les Prophètes ont presché, il fa
jours revenir à ceste unité d'esse
par conséquent ce nous est un s
détestable de nommer le Fils
Dieu que le Père, pource que
simple de Dieu ne reçoit nulle c
son, et qu'on ne peut dire que Di
à soy ait quelque diversité pour e
et cela. Or que le nom de Dieu
prins absolument appartiene à
Christ, il appert encores par les
sainct Paul, J'ay prié trois fois
gneur : car après avoir récité la
de Dieu, Ma grâce te suffit, il
tantost après, Afin que la vertu
habite en moy[2]. Car il est certai
nom de Seigneur est là mis p

1) Vide August., *Homil. de temp.*, XXXVIII
et columb., ad Pascent., ep. CLXXIV.—Cyrillus
lib. VII ; *Idem*, lib. III. — *Dial. August. in*
et *Tract. in Joann.*, XXXIX ; August., *in Psal*

2) 2 Cor. XII, 9.

l : par ainsi de le restreindre à la
me du Médiateur, ce seroit une ca-
n frivole et puérile, veu que la
ce est pure et simple, et ne com-
sle Père avec le Fils. Et nous sça-
ne les Apostres, suyvans la trans-
Grecque, ont tousjours mis ce nom
gneur au lieu du nom Hébraïque
, qu'on appelle Ineffable. Et pour
cher exemple plus loin, ce passage
t du tout avec celuy de Joël qui
gué par sainct Pierre, Quiconque
ra le nom du Seigneur, sera sau-
and ce mesme nom est attribué en
ier au Fils, nous verrons en son
la raison est diverse. C'est assez
este heure de sçavoir que sainct
ant prié Dieu absolument en sa
, adjouste incontinent le nom de
Et de faict, Dieu en son entier est
Esprit par Christ : car rien n'em-
que toute l'essence de Dieu ne
rituelle, en laquelle soyent com-
Père, le Fils et le sainct Esprit :
assez patent et facile par l'Escri-
ar comme Dieu est là nommé Es-
ssi d'autre part le sainct Esprit,
qu'il est hypostase en toute l'es-
st appelé l'Esprit de Dieu et pro-
de luy.

r pource que Satan dés le com-
ent, afin de renverser du tout
foy, a esmeu de grands combats
les, tant sur l'essence divine du
du sainct Esprit que de la dis-
personnelle : et qu'en tous aages
eu et poussé des esprits malins
fasché et molesté les bons doc-
ussi de nostre temps il s'efforce
uer des vieilles estincelles pour
nouveau feu : il est besoin de
-devant de telles resveries. Jus-
j'ay tasché à mener par la main
i se rendoyent dociles, non point
ller contre les opiniastres : main-
l faut maintenir contre la malice
ercis la vérité qui a esté paisi-
monstrée. Combien que j'appli-
ma principale estude à asseurer
s qui se rendront faciles à rece-
Parole de Dieu, afin qu'ils ayent
un arrest infallible. Retenons bien, que si en tous les hauts secrets de l'Escriture il nous convient estre sobres et modestes, cestuy-ci n'est pas le dernier : et qu'il nous faut bien estre sur nos gardes, que nos pensées ou nos langues ne s'avancent point plus loin que les limites de la Parole de Dieu ne s'estendent. Car comment l'esprit humain restreindra-il à sa petite capacité l'essence infinie de Dieu, veu qu'il n'a peu encores déterminer pour certain quel est le corps du Soleil, lequel néantmoins on voit journellement? mesmes comme parviendroit-il de sa propre conduite à sonder l'essence de Dieu, veu qu'il ne cognoist point la siene propre ? Parquoy laissons à Dieu le privilége de se cognoistre : car c'est luy seul, comme dit sainct Hilaire, qui est tesmoin idoine de soy, et lequel ne se cognoist que par soy[1]. Or nous luy laisserons ce qui luy appartient, si nous le comprenons tel qu'il se déclaire, et ne nous enquestons point de luy que par sa Parole. Il y a cinq sermons de Chrysostome traitans de cest argument, lesquels n'ont peu réprimer l'audace des Sophistes, qu'ils ne se soyent desbordez à babiller sans raison ne mesure : car ils ne se sont point yci portez plus rassis qu'en tout le reste : et d'autant que Dieu a maudit leur témérité, nous devons estre advertis par leur exemple, pour bien estre résolus de ceste question, d'apporter plustost docilité que subtilité : et ne mettons point en nostre cerveau de chercher Dieu, sinon en sa Parole, de penser de luy sinon estans guidez par icelle, et n'en rien dire qui n'en soit tiré et puisé. Que si la distinction des personnes selon qu'elle est difficile à comprendre, tourmente quelquesuns de scrupules : qu'il leur souviene que si nos pensées se laschent la bride à faire des discours de curiosité, elles entrent en un labyrinthe : et combien qu'ils ne comprenent pas la hautesse de ce mystère, qu'ils souffrent d'estre gouvernez par la saincte Escriture.

22 De faire un long dénombrement des erreurs dont la pureté de nostre foy a esté jadis assaillie en cest article, il

32 ; Act. II, 16-21.
1

1) De Trinitat, lib. I.

seroit trop long et fascheux sans prouflt. Plusieurs des premiers hérétiques se sont jettez aux champs pour anéantir la gloire de Dieu par des resveries si énormes, que ce leur estoit assez d'esbranler et troubler les povres idiots. D'un petit nombre d'abuseurs sont sorties plusieurs sectes, comme un menu fretin : lesquelles en partie ont tendu à dissiper l'essence de Dieu, en partie à mesler et confondre la distinction des personnes. Or si nous tenons pour bien conclud ce que nous avons cy-dessus monstré par l'Escriture, asçavoir que Dieu est d'une simple essence, et laquelle ne se peut diviser, combien qu'elle appartiene au Père et au Fils et au sainct Esprit : et derechef que le Père diffère par quelque propriété d'avec le Fils, et le Fils d'avec le sainct Esprit : la porte sera fermée non-seulement aux Arriens et Sabelliens, mais aussi à tous les fantastiques qui les ont précédez. Mais pource que de nostre temps quelques phrénétiques se sont aussi levez, comme Servet et ses semblables, lesquels ont tasché de tout envelopper par leurs illusions : il sera expédient de descouvrir en brief leurs fallaces. Le nom de Trinité a esté tant odieux à Servet, voire détestable, qu'il appelle gens sans Dieu tous ceux ausquels il avoit imposé le nom de Trinitaires. Je laisse beaucoup de mots vileins, comme injures de harengères, dont ses livres sont farcis. La somme de ses resveries a esté, qu'on faisoit un Dieu de trois pièces, en disant qu'il y a trois personnes résidentes en Dieu : et que ceste trinité est imaginaire, d'autant qu'elle contrarie à l'unité de Dieu. Ce pendant il vouloit que les personnes fussent comme idées ou quelques images extérieures : et non pas résidentes en l'essence de Dieu, mais pour le nous figurer en une sorte ou en l'autre. Il adjouste, qu'au commencement il n'y avoit rien distinct en Dieu, pource que la Parole estoit aussi l'Esprit : mais depuis que Jésus-Christ est apparu, Dieu de Dieu, que de luy est descoulé un autre Dieu, asçavoir le sainct Esprit. Or combien qu'il farde quelque fois ses mensonges par allégories, comme en disant que la Parole éternelle de Dieu a esté l'esprit de Christ en Dieu, et reluisance de son idée : item, que l'Esprit a esté une ombre de la Déité : toutesfois puis après il abolit la Déité tant du Fils que du sainct Esprit, disant que selon la mesure que Dieu dispense, il y a en l'un et en l'autre quelque portion de Dieu : comme le mesme Esprit estant substanciellement en nous, est aussi une portion de Dieu, mesmes au bois et aux pierres. Quant à ce qu'il gergonne de la personne du Médiateur, nous le verrons en son lieu. Ce pendant ceste resverie si monstrueuse, que ce mot de Personne n'emporte sinon un regard visible de la gloire de Dieu, n'a jà besoin de longue réfutation. Car puis que sainct Jehan afferme que devant que le monde fust créé, desjà la Parole estoit Dieu, il la sépare bien loin de toutes idées ou visions[1] : car si lors et de toute éternité ceste Parole estoit Dieu, et avoit sa propre gloire et clairté avec le Père[2], elle ne pouvoit estre quelque lueur se monstrant seulement par dehors, ou figurative : mais il s'ensuit nécessairement que c'estoit une vraye hypostase résidente en Dieu. Or combien qu'il ne soit fait nulle mention de l'Esprit sinon en la création du monde : toutesfois il est là introduit non pas comme une ombre, mais comme vertu essencielle de Dieu, quand Moyse récite que la masse confuse dont les élémens ont esté formez, estoit dès lors maintenue par luy en son estat[3]. Il est doncques alors apparent que l'Esprit avoit esté éternel en Dieu, d'autant qu'il a végété et conservé ceste matière confuse dont le ciel et la terre devoyent estre formez : voire devant que cest ordre tant beau et excellent y fust. Certes pour lors il ne pouvoit estre image ou représentation de Dieu, selon la resverie de Servet. En un autre lieu il est contraint de descouvrir plus à plein son impiété, c'est que Dieu en sa raison éternelle décrétant d'avoir un fils visible, s'est monstré visible par ce moyen. Car si cela est vray, on ne laissera autre divinité à Jésus-Christ, sinon d'autant que Dieu l'a ordonné pour Fils par son décret éternel. Il y a plus, c'est que les fan-

1) Jean I, 1.
2) Jean XVII, 5.
3) Gen. I, 2.

u'il suppose au lieu des person-
tellement transformez par luy,
fait nul scrupule de mettre des
nouveaux en Dieu. Sur tout il
asphème exécrable, qu'il mesle
iment tant le Fils de Dieu que
armi les créatures : car il af-
ır et à plat, qu'il y a des parties
tages en Dieu, et que chacune
st Dieu mesmes : que les âmes
s sont coéternelles et consub-
; à Dieu : combien qu'ailleurs
: déité substancielle non-seule-
ɔs âmes, mais à toutes choses

ce bourbier est sorty un autre
ssez semblable : c'est que des
, pour éviter la haine et dés-
que l'impiété de Servet tire avec
bien confessé trois personnes :
ljoustant la raison, que le Père
oprement seul vray Dieu s'est
Fils et son Esprit : et ainsi a fait
sa divinité en eux. Mesmes ils
dfiment d'une façon de parler es-
e, c'est que le Père est distingué
narque d'avec le Fils et le sainct
autant que luy seul est essen-
oici la couleur qu'ils prétendent
r lieu : c'est que Christ est sou-
mé Fils de Dieu, dont ils con-
'il n'y a point d'autre Dieu que
Or ils ne considèrent pas, com-
le nom de Dieu soit aussi bien
au Fils, qu'il est quelque fois
u Père par excellence, pource
la source et principe de déité :
la se fait pour noter la simple
ndivisible qui est en l'essence
; répliquent, que si Jésus-Christ
ment Fils de Dieu, ce seroit
urde de le tenir Fils d'une per-
respon que tous les deux sont
çavoir qu'il est Fils de Dieu
u'il est la Parole engendrée du
nt tous siècles : (car nous ne
as encores de luy entant qu'il
teur) et toutesfois pour mieux
le sens de ces mots, qu'il faut
ard à la personne : tellement
m de Dieu ne se prene pas
t, mais pour le Père. Car si
ecognoissons autre Dieu que le

Père, le Fils sera manifestement débouté de ce degré. Parquoy toutesfois et quantes qu'il est fait mention de la Déité, on ne doit nullement admettre que le Fils soit opposé au Père, comme si le nom de vray Dieu convenoit au Père seulement. Car le Dieu qui est apparu à Isaïe estoit le vray Dieu et unique[1] : et toutesfois sainct Jehan afferme que c'estoit Jésus-Christ. Celuy qui a menacé par le mesme Prophète les Juifs de leur estre pierre de scandale, estoit le seul vray Dieu : or sainct Paul prononce, que c'est Jésus-Christ. Celuy qui derechef parle haut et clair, disant que tout genouil sera ployé devant luy, est le seul Dieu vivant : or sainct Paul l'interprète de Jésus-Christ[2]. Adjoustans les tesmoignages que l'Apostre ameine, Toy Dieu as fondé le ciel, et la terre est ouvrage de tes mains. Item, Tous les Anges de Dieu t'adorent : nous ne pouvons dire que tout cela ne compète à un seul vray Dieu. Et toutesfois l'Apostre dit que ce sont les propres tiltres de Jésus-Christ[3]. De dire que ce qui est propre à Dieu soit communiqué à Jésus-Christ, pource qu'il est la splendeur de sa gloire : c'est une cavillation qui n'est nullement à recevoir. Car puis que le nom de l'Eternel est mis par tout, il s'ensuit qu'il a son estre de soy-mesme au regard de sa déité : car puis qu'il est l'Eternel, on ne peut nier qu'il ne soit le Dieu qui dit ailleurs en Isaïe, Ce suis-je moy qui suis, et n'y a autre Dieu que moy[4]. Aussi ceste sentence de Jérémie mérite bien d'estre notée : Que les dieux, dit-il, qui n'ont point fait le ciel et la terre, soyent exterminez de la terre qui est sous le ciel[5] ; car il est nécessaire de conclurre à l'opposite, que le Fils de Dieu est celuy duquel Isaïe prouve souvent la divinité par la création du monde. Or comment le Créateur qui donne estre à toutes choses ne sera-il de soy-mesme, mais empruntera son essence d'ailleurs? car quiconque dit que le Fils soit essencié du Père (puis que tels abuseurs forgent des noms contre nature) il nie qu'il ait estre

1) Is. VI, 1 ; Jean XII, 41 ; Is. VIII, 14 ; Rom. IX, 33.
2) Is. XLV, 23 ; Rom. XIV, 11.
3) Héb. I, 10 ; 6 ; Ps. CII, 26 ; XCVII, 7.
4) Is. XLIV, 6.
5) Jér. X, 11.

propre de soy. Or le sainct Esprit contredit à tels blasphèmes, le nommant Jéhova, qui vaut autant à dire comme celuy qui est de soy et de sa propre vertu. Or si nous accordons que toute essence soit au seul Père, ou elle sera divisible, ou elle sera du tout ostée au Fils : et par ce moyen estant despouillé de son essence, il sera seulement un Dieu titulaire. Si on veut croire ces bavars, l'essence de Dieu ne conviendra qu'au Père seul, d'autant que luy seul a estre, et qu'il est essenciateur de son Fils : par ainsi l'essence du Fils ne seroit qu'un extrait je ne say quel, tiré comme par un alambic de l'essence de Dieu, ou bien une partie descoulante du total. D'avantage, ils sont contraints par leur principe de confesser que l'Esprit est du Père seul : car si c'est un ruisseau descoulant de la première essence, laquelle selon eux n'est propre qu'au Père, il ne pourra estre tenu ne réputé Esprit du Fils : ce qui est toutesfois rembarré par le tesmoignage de sainct Paul, quand il le fait commun tant au Fils qu'au Père. Outreplus, si on efface de la trinité la personne du Père, en quoy sera-il discerné du Fils et de l'Esprit, sinon entant qu'il sera seul Dieu? Ces fantastiques confessent que Christ est Dieu, et néantmoins qu'il diffère d'avec le Père. Or yci il faut avoir quelque marque de discrétion, en sorte que le Père ne soit point le Fils. Ceux-cy la mettant en l'essence anéantissent notoirement la vraye déité de Jésus-Christ : laquelle ne peut estre sans l'essence, voire toute entière. Certes le Père ne différera point d'avec son Fils, sinon qu'il ait quelque chose de propre en soy, et qui ne soit point commune au Fils. Que trouveront-ils maintenant en quoy ils le puissent distinguer? Si la discrétion est en l'essence, qu'ils me respondent asçavoir s'il ne l'a point communiquée à son Fils. Or cela ne s'est point fait en partie, d'autant que ce seroit abomination de forger un dieu à demy. Il y a aussi une autre absurdité : c'est qu'ils deschirent vileinement l'essence de Dieu, entant qu'en eux est. Il faut doncques conclurre qu'elle est commune au Fils et à l'Esprit en son entier. Or si cela est vray, on ne pourra pas au regard d'icelle distinguer le Père d'avec le Fils, veu que ce n'est qu'un. S'ils répliquent que le Père en essenciant son Fils est néantmoins demeuré seul vray Dieu, ayant l'essence en soy : Christ donc ne sera qu'un Dieu figuratif, et seulement d'apparence et de nom, sans avoir l'effect ou vérité : veu qu'il n'y a rien de plus propre à Dieu, que d'estre : selon la sentence de Moyse, Celuy qui est, m'a envoyé à vous[1].

24 Ce qu'ils prenent pour une maxime est faux, asçavoir que toutesfois et quantes que le nom de Dieu se trouve sans queue (comme l'on dit) il se rapporte au Père seul; mesmes aux passages qu'ils ameinent, ils descouvrent trop lourdement leur ignorance, pource que là le nom du Fils est mis à l'opposite : dont il appert qu'il y a comparaison de l'un à l'autre, et que pour ceste cause le nom de Dieu est particulièrement donné au Père. Ils répliquent, Si le Père n'estoit seul vray Dieu, il seroit son Père à ce conte. Je respon qu'il n'y a nul inconvénient, à cause du degré et ordre que nous avons dit, que le Père soit nommé Dieu spécialement, pource que non-seulement il a engendré de soy sa sagesse, mais aussi est le Dieu de Jésus-Christ selon qu'il est Médiateur : de quoy il sera ailleurs traité plus au long. Car depuis que Jésus-Christ est manifesté en chair, il est appelé Fils de Dieu, non-seulement pource que devant tout temps il a esté engendré du Père comme sa Parole éternelle, mais aussi que pour nous conjoindre à luy il a pris la personne du Médiateur. Et puis que si hardiment ils déboutent Jésus-Christ de la dignité divine, je voudrois bien sçavoir quand il prononce qu'il n'y a nul bon qu'un seul Dieu[2], s'il se prive de sa bonté, ou non. Je ne parle point de sa nature humaine, afin qu'ils ne prétendent point que le bien qui est en elle procède de don gratuit : je demande si la Parole éternelle de Dieu est bonne, ou non. S'ils le nient, leur impiété sera desjà assez convaincue : en le confessant ils se couperont la gorge. Or ce qu'il semble de prime face que Jésus-Christ rejette loin

1) Ex. III, 14. 2) Matth. XIX, 17.

le nom de Bon, conferme encores
iostre sentence : car pource que
tiltre singulier appartenant à un
u, d'autant qu'il avoit esté nommé
façon accoustumée : en rejettant
neur frivole il admonneste que la
ui est en luy est divine. Je de-
ussi, quand sainct Paul enseigne
n seul est immortel, sage et vé-
si par ces mots il renvoye Jésus-
i nombre des créatures humaines,
a que fragilité, folie et vanité :
ce moyen celuy qui a esté la vie
mmencement, voire pour donner
lité aux Anges, ne seroit pas luy-
mmortel : celuy qui est la sagesse
ne seroit point sage : celuy qui
érité, ne seroit point véritable.
ien cela est-il détestable? Je de-
outreplus, s'ils estiment qu'on
lorer Jésus-Christ, ou non : car
ionneur luy appartient de droit,
genouil se ploye devant luy[2], il
qu'il est le Dieu qui a défendu
y qu'on n'adorast point autre que
s veulent que ce qui est dit en
'est moy qui suis, et n'y a nul
[3], se rapporte au Pèreseul : je dy
propre à confondre leur erreur,
l'Apostre en l'alléguant de Christ,
bue tout ce qui est de Dieu. S'ils
it que Jésus-Christ a esté ainsi
n sa chair, en laquelle il avoit
issé, et que c'est au regard de la
le tout empire luy est donné au
en la terre : ceste cavillation ne
t de rien ; car combien que la ma-
Juge et de Roy s'estende à toute
one du Médiateur : toutesfois s'il
Dieu manifesté en chair, il ne
estre eslevé en telle hautesse,
ne fust contraire à soy. Et
aul décide trèsbien ce différent,
dit qu'il estoit égal à Dieu, de-
s'anéantir sous la forme de ser-
Or comment ceste équalité pour-
convenir, sinon qu'il fust le Dieu
e nom est souverain et éternel,
hevauche sur les Chérubins, et
loy de toute la terre, voire Roy

permanent? Quoy qu'ils grondent, ce qu'Isaïe dit en l'autre passage ne peut estre ravi à Christ : asçavoir, C'est-cy, c'est-cy nostre Dieu, nous l'avons attendu[1]. Car là il est notamment parlé de la venue du Rédempteur, qui devoit nonseulement délivrer le peuple de la captivité de Babylone, mais aussi remettre plenement son Eglise au-dessus. C'est aussi en vain qu'ils tergiversent, que Jésus-Christ a esté Dieu en son Père ; car combien que nous confessons qu'au regard de l'ordre et degré, la source de divinité soit au Père : toutesfois nous disons que c'est une illusion détestable, que l'essence soit réservée à luy seul à part, comme s'il avoit déifié son Fils : car par ce moyen il y auroit essence diverse et deschiquetée en pièces, ou Jésus-Christ seroit appelé Dieu à fausses enseignes, et par imagination. S'ils accordent que le Fils soit Dieu, mais second après le Père : il s'ensuyvra que l'essence laquelle est au Père sans génération ne forme, aura esté engendrée et formée en Jésus-Christ. Je say que beaucoup de gaudisseurs se mocquent, quand nous tirons la distinction des personnes du passage de Moyse, Faisons l'homme à nostre image[2] : et toutesfois quiconque sera de sens rassis voit bien que telle forme de deviser seroit froide et inepte, s'il n'y avoit plusieurs personnes en Dieu. Or il est certain que ceux ausquels le Père s'addresse n'ont point esté créez. De chercher rien qui n'ait esté créé, c'est un abus : excepté Dieu, voire luy seul. Maintenant s'ils n'accordent que la puissance de créer et droict de commander a esté commun au Fils et au sainct Esprit aussi bien qu'au Père, il s'ensuyvra que Dieu n'a point lors parlé en soy, mais qu'il aura addressé son propos à des ouvriers forains ; brief un seul passage nous despeschera de leurs deux objections ; car quand Jésus-Christ dit que Dieu est Esprit[3], de restreindre cela au Père, il n'y auroit ordre, comme si la Parole n'estoit point de nature spirituelle. Or si le nom d'Esprit convient au Fils, je conclu qu'il est aussi bien

I, 17. 2) Phil. II, 10.
, 6. 4) Phil. II, 6, 7.

1) Is. XXV, 9. 2) Gen. I, 26.
3) Jean IV, 24.

comprins sous le nom de Dieu. Tantost après il est adjousté, que le Père n'approuve point autre service que celuy qui luy est fait en esprit et vérité; dont il s'ensuit que Jésus-Christ en exerçant l'office de Docteur sous le souverain chef, attribue au Père le nom de Dieu : non pas pour abolir sa déité de luy, mais pour nous eslever à icelle comme par degrez.

25 Mais voicy en quoy ils s'abusent, asçavoir d'en imaginer trois, desquels chacun ait une partie de l'essence divine. Or nous enseignons selon l'Escriture, qu'il n'y a qu'un seul Dieu essenciellement : et que l'essence du Fils n'est engendrée non plus que celle du Père : mais d'autant que le Père est premier en ordre, et qu'il a engendré de soy sa sagesse, c'est à bon droict qu'il est tenu pour principe et source de toute divinité, comme il a esté dit. Ainsi Dieu absoluement n'est point engendré : et le Père aussi au regard de sa personne n'est point engendré. Ils se trompent aussi en une autre illusion, c'est qu'il leur semble que nous establissons une quaternité : mais ils nous imposent faussement ce qu'ils ont forgé en leur cerveau, comme si nous disions que trois personnes descoulassent d'une essence comme trois ruisseaux. Or au contraire il appert par toute nostre doctrine, que nous ne tirons pas les personnes de l'essence pour en estre séparées : mais en disant qu'elles y résident, nous mettons distinction de l'une à l'autre. Si les personnes estoyent séparées de l'essence, leur raison auroit quelque couleur : mais en ce faisant il y auroit une trinité de dieux, non point de personnes, lesquelles nous disons qu'un seul Dieu comprend en soi : et ainsi la question frivole qu'ils esmeuvent est solue : asçavoir quand ils demandent si l'essence n'entrevient point à faire la Trinité : comme si nous estions si bestes de penser que trois dieux descendissent d'icelle. Or nous disons que Dieu estant entier en soy, a seulement ses propriétez distinctes. En ce qu'ils répliquent que la Trinité sera doncques sans Dieu, ils se montrent tousjours aussi lourds et hébétez. Car combien qu'elle n'entreviene point à distinguer les personnes comme une partie ou portion, toutesfois les personnes ne sont pas sans icelle, ne hors d'icelle veu que le Père sans estre Dieu ne pouvoit estre Père : et le Fils ne pouvoit autrement estre Fils sinon estant Dieu. Pourquoy nous disons absoluement que la Déité est de soy : et voylà pourquoy nous confessons que le Fils entant qu'il est Dieu, sans avoir esgard à la personne a son estre de soy-mesme : entant qu'il est Fils, nous disons qu'il est du Père : par ce moyen son essence est sans commencement, et le commencement de sa personne est Dieu. Et de faict tous les anciens docteurs de l'Eglise, en parlant de la Trinité ont rapporté seulement ce nom aux personnes : pource que ce seroit un erreur trop énorme, voire mesmes une impiété trop brutale, de mettre l'essence en la distinction. Car ceux qui se forgent une concurrence de l'essence et du Fils et de l'Esprit, comme si l'essence estoit au lieu de la personne du Père, anéantissent ouvertement l'essence du Fils et de l'Esprit. Car le Fils a quelque estre, ou il n'en a point. S'il en a, voylà deux essences pour jouster l'une contre l'autre : s'il n'en a point, ce ne seroit qu'une ombre. Brief si ces deux noms, Père et Dieu, valoyent autant l'un comme l'autre, et que le second n'appartint point au Fils, le Père seroit tellement déifiant, qu'il ne resteroit au Fils qu'un ombrage de fantosme : et la Trinité ne seroit autre chose qu'une conjonction d'un seul Dieu avec deux choses créées.

26 Quant à ce qu'ils objectent, que si Christ est vrayement Dieu il seroit mal nommé Fils de Dieu : desjà j'ay respondu, puis que lors il se fait comparaison d'une personne à l'autre, que le nom de Dieu n'est point pris absoluement : mais qu'il est spécifié du Père entant qu'il est le commencement de Déité : non pas en donnant essence à son Fils et à son Esprit, comme ces fantastiques babillent; mais au regard de l'ordre que nous avons déclairé. En ce sens se doit prendre le propos du Seigneur Jésus-Christ, C'est la vie éternelle de croire que tu es le seul Dieu, et Jésus-Christ

u as envoyé[1]. Car d'autant qu'il
en la personne du Médiateur, il
un degré moyen entre Dieu et les
s : et toutesfois par cela sa ma-
n'est pas amoindrie. Car com-
u'il se soit anéanty, toutesfois il
int perdu envers son Père sa
qui a esté cachée au monde. En
manière l'Apostre en l'Epistre aux
ıx, ayant confessé que Jésus-
pour un petit de temps a esté
par-dessous tous les Anges, ne
ıs cependant d'afermer qu'il est le
rnel, qui a fondé la terre[2]. Tenons
es cela pour conclud, toutesfois
ites que Jésus-Christ en la per-
du Médiateur s'addresse à son
ne sous ce nom de Dieu il com-
ussi sa Divinité : comme en disant
postres, Il vous est expédient que
aille au Père, d'autant qu'il est
and que moy[3] : il ne se réserve
lement quelque divinité seconde,
tre inférieur au Père quant à son
divine : mais pource qu'estant
ı à la gloire céleste, il accompagne
es avec soy, il met le Père en de-
érieur : asçavoir d'autant que la
on de sa majesté qui apparoist au
Père de la mesure de gloire, la-
esté manifestée en luy quand il
ı nostre nature. Par une mesme
sainct Paul aussi dit que Jésus-
endra finalement l'empire à Dieu
e, afin que Dieu soit tout en tou-
ses[4]. Il n'y a rien plus hors de
que de vouloir oster à Jésus-
'estat permanent de sa Déité. Or
loit jamais cesser d'estre Fils de
ais demeurera tousjours tel comme
: dés le commencement : il s'en-
sous ce nom de Dieu l'essence
est comprinse, laquelle est com-
nt au Père qu'au Fils. Et de faict,
irquoy Jésus-Christ est descendu
, afin qu'en nous eslevant à son
nous eslevast aussi bien à soy,
qu'il est un avec le Père. Ainsi
eindre au Père exclusivement le
Dieu pour le ravir au Fils, il n'y
son ne propos. Mesmes notam-

II, 2. 2) Chap. II.
i, 7. 4) 1 Cor. XV, 24.

ment pour ceste cause sainct Jehan le nomme vray Dieu[1], afin qu'on ne pense qu'il soit en degré second ou inférieur de déité au-dessous du Père. Parquoy je m'esmerveille que veulent dire ces forgerons de nouveaux dieux, quand après avoir confessé que Jésus-Christ est vray Dieu, ils l'excluent de la déité du Père, comme s'il y pouvoit avoir vray Dieu sinon qu'il soit un et seul : ou bien qu'une Déité inspirée d'ailleurs fust autre chose qu'une imagination.

27 Quant à ce qu'ils amassent plusieurs passages de sainct Irénée, où il dit que le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ est le vray Dieu d'Israël : c'est une vileine ignorance, ou une grande malice. Il faloit noter que ce sainct Martyr avoit combat et dispute contre des phrénétiques, lesquels nioyent que le Dieu d'Israël qui avoit parlé par Moyse et les Prophètes, fust Père de Jésus-Christ : disans que c'estoit un fantosme produit de la corruption du monde. Parquoy sainct Irénée insiste du tout là-dessus, de monstrer que l'Escriture ne nous enseigne point d'autre Dieu que le Père de Jésus-Christ, et que d'en concevoir autre c'est abus et resverie. Il ne se faut doncques esbahir, si tant de fois il conclud qu'il n'y a jamais eu d'autre Dieu d'Israël, que celuy que Jésus-Christ et ses Apostres ont presché : comme maintenant pour résister à l'opposite à cest erreur dont nous traittons nous pourrons vrayment dire que le Dieu qui est jadis apparu aux Pères n'estoit autre que Christ. Si on réplique que c'estoit le Père : la response est aisée, qu'en maintenant la déité du Fils, nous ne rejettons point celle du Père. Si on regarde à ce but et à l'intention d'Irénée, toute contention sera mise bas : mesmes il décide assez toute ceste dispute au 6e chapitre du 3e livre : où il tient fort et ferme que quand l'Escriture parle absoluement de Dieu, et sans queue (comme l'on dit) elle entend celuy qui vrayement est seul Dieu : et là-dessus il adjouste que Jésus-Christ est ainsi nommé. Qu'il nous souviene que tout le différent qu'avoit ce bon docteur, (comme il appert par toute la

1) 1 Jean V, 20.

procédure qu'il tient, et sur tout par le quarante-sixième chapitre du second livre) gist en cela : asçavoir que l'Escriture ne parle point du Père par énigme ou parabole, mais qu'elle désigne le vray Dieu [1]. En un autre passage il déduit que tant le Fils que le Père sont conjoinçtement nommez un seul Dieu par les Prophètes et Apostres [2] : puis il déclaire comment Jésus-Christ, qui est Seigneur de tous, et Roy, et Dieu et Juge, a receu l'Empire de celuy qui est Dieu de tous : et respond que c'est au regard de la sujétion en laquelle il a esté humilié jusques à la mort de la croix. Ce pendant un peu après il afferme que le Fils est créateur du ciel et de la terre, lequel a ordonné la Loy par la main de Moyse, et est anciennement apparu aux Pères [3]. Si quelqu'un gergonne, que néantmoins Irénée reconnoit le seul Père pour Dieu d'Israël : je respon qu'aussi bien il afferme haut et clair que Jésus-Christ est le mesme : comme aussi il applique à sa personne le passage d'Abacue, Dieu viendra du costé de Midy. A quoy aussi convient ce qu'il dit au chapitre neufième du livre quatrième, Christ est avec le Père, le Dieu des vivans : et au mesme livre, chapitre douzième, il expose qu'Abraham a creu à Dieu, d'autant que Christ est créateur du ciel et de la terre, et seul Dieu.

28 C'est aussi bien à fausses enseignes qu'ils prenent Tertullien pour leur advocat : car combien qu'il soit dur et enveloppé en son langage, toutesfois sans difficulté aucune il enseigne la mesme doctrine, pour laquelle maintenant je comba : asçavoir combien qu'il n'y ait qu'un seul Dieu, que toutesfois par certaine disposition il est avec sa Parole : ainsi qu'il y a un seul Dieu en unité de substance, et toutesfois que ceste unité par une dispensation secrette est distincte en trinité : et qu'il y en a trois, non pas en essence mais en degré : non pas en substance, mais en forme : non pas en puissance, mais en ordre. Il maintient bien le Fils estre second au Père : mais cela ne est que pour distinguer les personnes. Il nomme quelque part le Fils, visible, mais après avoir disputé d'une part et d'autre, il résoud qu'il est invisible entant qu'il est la Parole du Père. Finalement en disant que le Père est marqué et désigné par sa personne, il monstre assez qu'il est du tout contraire à ceste resverie, contre laquelle je dispute : car par cela il monstre qu'en l'essence il n'y a nulle diversité. Et combien qu'il ne recognoisse autre Dieu que le Père, toutesfois en la procédure tantost après il déclaire et monstre qu'il ne parle point exclusivement au regard du Fils, en disant qu'il n'est point autre Dieu que le Père : et pourtant que le seul empire ou monarchie de Dieu n'est point violée par la distinction des personnes. Brief par l'argument qu'il traitte, et par le but auquel il tend, il est aisé de recueillir le sens des paroles. Il débat contre un hérétique nommé Praxéa, combien que Dieu soit distingué en trois personnes, toutesfois qu'on ne fait point plusieurs dieux : et que l'unité par ce n'est point deschirée. Et pource que selon l'erreur de Praxéa Jésus-Christ ne pouvoit estre Dieu qu'il ne fust Père : voy pourquoy Tertullien s'arreste tant sur [illegible] distinction. Quant à ce qu'il dit que [illegible] Parole et l'Esprit sont une portion [illegible] total : combien que ce soit une façon [illegible] parler dure et rude, toutesfois elle [illegible] peut excuser, d'autant qu'elle ne se rapporte point à la substance, mais seulement à ceste disposition qu'il exprime [illegible] laquelle il proteste ne convenir sinon [illegible] personnes. A quoy aussi s'accorde [illegible] qu'il adjouste, Combien penses-tu, hom[illegible] pervers Praxéa, qu'il y ait de person[illegible] sinon autant qu'il y a de noms? et un [illegible] après, Il faut croire au Père et au Fils [illegible] au sainct Esprit, en chacun selon son [illegible] et sa personne. Je croy que par ces [illegible] sons l'impudence de ceux qui font b[illegible] clier de l'authorité de Tertullien [illegible] tromperies simples, est assez rembarr[illegible]

29 Et de faict quiconque s'applique[illegible] songneusement à conférer les escrits des Anciens l'un avec l'autre, ne trouve[illegible] rien en sainct Irénée, sinon ce qu'on[illegible] enseigné ceux qui sont survenus depuis Justin martyr est l'un des plus anciens

1) Au 3e livre, chap IX.
2) Au chap. XII du mesme livre.
3) Au chap. XVI du mesme livre; aux chap. XVIII et XXIII du mesme livre.

s'accorde avec nous en tout et par ue ces brouillons qui aujourd'huy nt l'Eglise allèguent tant qu'ils it, que Justin et les autres appel-Père de Jésus-Christ, seul Dieu. sse mesmes que sainct Hilaire dit ie, voire parle plus rudement, que l'éternité est au Père : mais our ravir au Fils l'essence de n contraire ses livres monstrent autre estude que de maintenir ine laquelle nous ensuyvons, et is ces escervelez n'ont point de extraire quelques mots rompus z, pour faire accroire que sainct naintient leur party. Quant à ce ont aussi couverture de sainct s'ils veulent que cela leur serve, ouvent en premier lieu que les ont estably le Quaresme et beau-menus fatras et abus; brief il n'y lus sot que ces bagages qu'on a sous le nom de ce sainct Martyr: int moins est supportable l'im-de ceux qui se couvrent de telles pour décevoir les ignorans. On si manifestement veoir le consen-de toute l'ancienneté : d'autant ncile de Nice Arrius n'osa jamais on hérésie par l'authorité d'un teur approuvé : ce qu'il n'eust blié, s'il eust eu de quoy : et aussi des Pères tant Grecs que Latins yent là assemblés contre luy, ne is peine à excuser qu'ils eussent iscord avec leurs prédécesseurs.

jà besoin de réciter combien ugustin, lequel ces brouillons pour ennemy mortel, a esté di-feuilleter les escrits des Anciens, quelle révérence il les a leus et Car s'il y a le moindre scrupule de, il monstre pourquoy il est t d'avoir son opinion à part, en cest argument : s'il a leu és cteurs quelque propos douteux r, il ne le dissimule pas. Or ce pendant il prend pour chose résolue, que la doctrine contre laquelle ces esventez bataillent, a esté receue sans contredit de toute ancienneté : et toutesfois il appert assez d'un seul mot, que ce que les autres avoyent enseigné ne luy estoit pas incognu : asçavoir quand il dit que l'unité gist au Père. Ces brouillons diront ils qu'il s'estoit alors oublié? mais il se purge bien ailleurs de ceste calomnie, en appelant le Père source ou principe de toute déité [1], pource qu'il ne procède point d'un autre : considérant prudemment que le nom de Dieu est attribué au Père par espécial, pource que si nous ne commençons à luy, nous ne pourrons concevoir une simple unité en Dieu. J'espère que parce que j'ay traitté toutes gens craignans Dieu cognoistront que toutes les fausses gloses et astuces de Satan, par lesquelles il s'est efforcé de pervertir et obscurcir la pureté de nostre foy, sont suffisamment abatues. Finalement je me confie que toute ceste matière se trouvera yci fidèlement expliquée, moyennant que les lecteurs tienent la bride à toute curiosité, et ne convoitent point plus qu'il ne seroit expédient, d'attirer des disputes fascheuses et perplexes : car d'appaiser ou contenter ceux qui prenent plaisir à spéculer sans mesure, je n'ay garde d'en prendre la charge. Tant y a que je n'ay rien obmis par finesse, ne laissé derrière de tout ce que je pensoye pouvoir m'estre contraire. Mais d'autant que je m'estudie à édifier l'Eglise, il m'a semblé meilleur de ne point toucher à beaucoup de questions, lesquelles n'eussent guères proufité, et eussent chargé et ennuyé les lecteurs sans raison. Car de quoy servira-il de disputer si le Père engendre tousjours, veu que quand ce point est conclud, qu'il y a eu de toute éternité trois personnes résidentes en Dieu, cest acte continuel d'engendrer n'est qu'une fantasie superflue et frivole?

1) Au 1er livre de la *Doctrine chrestienne*.

CHAPITRE XIV.

Comment, par la création du monde et de toutes choses, l'Escriture discerne le vray Dieu d'avec ceux qu'on a forgez.

1 Combien qu'Isaïe à bon droict rédargue tous idolastres, de ce qu'ils n'ont point apprins des fondemens de la terre, et de ce grand circuit des cieux, quel estoit le vray Dieu [1], toutesfois selon que nous avons l'esprit tardif et hébété, il a esté nécessaire de monstrer et quasi peindre plus expressément quel est le vray Dieu, afin que les fidèles ne se laissassent escouler aux resveries des payens. Car comme ainsi soit, que la description qu'en donnent les philosophes qui semble estre la plus passable : asçavoir que Dieu est l'esprit du monde, ne soit qu'un ombrage qui s'esvanouit, il faut bien que Dieu soit cognu de nous plus familièrement, à ce que nous ne chancelions point tousjours en ambiguïté. Parquoy Dieu a publié l'histoire de la création par Moyse, sur laquelle il a voulu que la foy de l'Eglise fust appuyée : afin qu'elle ne cherchast autre Dieu, sinon celuy qui est là proposé créateur du monde. Or le temps est marqué, afin que les fidèles, par le laps continuel des ans, fussent conduits jusques à la première origine du genre humain, et de toutes choses : ce qui est singulièrement utile à cognoistre, nonseulement pour rebouter les fables prodigieuses qui ont eu jadis leur vogue en Egypte et autre païs : mais aussi afin que le commencement du monde estant cognu, l'éternité de Dieu reluise plus clairement, et qu'elle nous ravisse en admiration de foy. Que nous ne soyons point troublez en cest endroit de la mocquerie des gaudisseurs, qui s'esmerveillent pourquoy Dieu ne s'est plustost advisé de créer le ciel et la terre, mais a laissé passer un terme infiny, qui pouvoit faire beaucoup de millions d'aages, demeurant ce pendant oisif : et qu'il a commencé à se mettre en œuvre seulement depuis six mille ans, lesquels ne sont point encores accomplis depuis la création du monde, lequel toutesfois déclinant à sa fin, monstre de quelle durée il sera. Car il ne nous est pas licite, ny mesmes expédient, d'enquester pourquoy Dieu a tant différé : pource que si l'esprit humain s'efforce de monter si haut, il défaudra cent fois au chemin : et aussi il ne nous sera point utile de cognoistre ce que Dieu (non sans cause) nous a voulu estre celé pour esprouver la sobriété de nostre foy. Parquoy un bon ancien jadis respondit fort bien à un de ces mocqueurs, lequel par risée et plaisanterie demandoit, à quel ouvrage s'appliquoit Dieu devant qu'il créast le monde. Il bastissoit (dit-il) l'enfer pour les curieux. Cest advertissement aussi grave que sévère doit réprimer toute convoitise désordonnée, laquelle chatouille beaucoup de gens, et mesmes les pousse en des spéculations aussi nuisibles que tortues. Brief, qu'il nous souviene que Dieu qui est invisible, et duquel la sagesse, vertu et justice est incompréhensible, nous a mis devant les yeux l'histoire de Moyse, au lieu d'un miroir auquel il veut que son image nous reluise. Car comme les yeux chassieux, ou hébétés de vieillesse, ou obscurcis par autre vice et maladie, ne peuvent rien voir distinctement, sinon estans aidez par lunettes : aussi nostre imbécillité est telle que si l'Escriture ne nous addresse à chercher Dieu, nous y sommes tantost esvanouis. Si ceux qui se donnent licence de babiller sans honte et brocarder, ne reçoivent maintenant nulle admonition, ils sentiront trop tard en leur horrible ruine combien il leur eust esté plus utile de contempler de bas en haut les conseils secrets de Dieu avec toute révérence, que desgorger leurs blasphèmes pour

1) Is. XL, 21.

ir le ciel. Sainct Augustin se plaind
on droict qu'on fait injure à Dieu,
nt cause de ses œuvres, laquelle
érieure à sa volonté [1]. Et en un
ssage il nous advertit bien à pro-
d'esmouvoir question de l'infi-
temps, c'est une aussi grande
bsurdité que d'entrer en dispute
y la grandeur des lieux n'est
n infinie [2]. Certes quelque gran-
espace qu'il y ait au pourpris du
est-ce encores qu'on y trouve
mesure. Si maintenant quelqu'un
contre Dieu de ce qu'il y a cent
de fois plus d'espace vuide :
lace tant desbordée ne sera-elle
testable à tous fidèles? Or ceux
rerollent le repos de Dieu, d'au-
contre leur appétit il a laissé
s siècles infinis devant que créer
e, se précipitent en une mesme
ur contenter leur curiosité, ils
ors du monde, comme si en un
circuit du ciel et de la terre nous
point assez d'objects et rencon-
par leur clairté inestimable, doi-
nir tous nos sens et par manière
es engloutir : comme si au terme
ille ans Dieu ne nous avoit point
sez d'enseignemens pour exer-
esprits, en les méditant sans fin
esse. Demeurons doncques en-
barres ausquelles Dieu nous a
clorre et quasi tenir nos esprits
, afin qu'ils ne descoulent point
licence trop grande d'extrava-

que Moyse récite, que le basti-
monde a esté achevé non pas
inute, mais en six jours, tend à
esme fin que j'ay dite. Car par
constance nous sommes retirez
s fausses imaginations pour estre
s à un seul Dieu : lequel a digéré
rage en six jours, afin que nous
ns point ennuyez de nous occu-
le cours de nostre vie à consi-
el il est. Car combien que nos
quelque costé qu'ils se tour-
ent contraints de contempler les
le Dieu, nous voyons toutesfois combien l'attention est légère et maigre : et si nous sommes touchez de quelque bonne et saincte pensée, elle s'envole incontinent. Or yci la raison humaine plaideroit volontiers contre Dieu, comme si bastir le monde de jour à autre ne fust pas chose décente à sa puissance. Voylà nostre présomption, jusques à ce que nostre esprit estant dompté sous l'obéissance de la foy, apprene à venir au repos auquel nous convie ce qui est dit de la sanctification du septième jour. Or en l'ordre des choses créées, nous avons à considérer diligemment l'amour paternelle de Dieu envers le genre humain : en ce qu'il n'a point créé Adam jusques à ce qu'il eust enrichy le monde, et pourveu d'abondance de tous biens. Car s'il l'eust logé en la terre du temps qu'elle estoit encores stérile et déserte, et s'il luy eust donné vie devant qu'il y eust clairté, on eust estimé qu'il n'avoit point grand soin de luy ordonner ce qui luy estoit utile. Maintenant puis qu'il a différé de créer l'homme jusques à ce qu'il eust disposé le cours du soleil et des estoilles pour nostre usage, qu'il eust remply les eaux et l'air de toutes sortes de bestial, qu'il eust fait produire toutes sortes de fruits pour nous alimenter : en prenant tel soin d'un bon père de famille et pourvoyable, il a monstré une merveilleuse bonté envers nous. Si chacun poise bien et attentivement en soy ce que je touche yci comme en passant, il verra que Moyse est un tesmoin infallible et un héraut authentique pour publier quel est le Créateur du monde. Je laisse yci à dire ce que j'ay déclairé par cy-devant, asçavoir qu'il n'est pas là seulement tenu propos de l'essence de Dieu : mais qu'aussi sa sagesse éternelle et son Esprit nous y sont monstrez afin que nous ne songions point d'autre Dieu que celuy qui veut estre cognu en ceste image tant expresse.

3 Mais devant que je commence à traitter plus à plein de la nature de l'homme, il faut entrelacer quelque chose des Anges. Car combien que Moyse en l'histoire de la création se conformant à la rudesse des idiots, ne raconte point d'autres œuvres de Dieu, sinon celles qui se présentent devant nos yeux : toutesfois

[1] ...Genesi, contra Manich.
[2] ...Dei, lib. XI.

quand puis après il introduit les Anges comme ministres de Dieu, il est aisé à recueillir qu'ils le cognoissent pour Créateur s'adonnans à luy obéir et luy rendre tout devoir. Combien doncques que Moyse, parlant rudement comme le simple populaire, n'ait pas du premier coup nombré les Anges entre les créatures de Dieu, toutesfois rien n'empesche que nous ne déduisions yci clairement ce que l'Escriture nous en dit ailleurs : car si nous désirons de cognoistre Dieu par ses œuvres, il ne faut pas obmettre ceste partie tant noble et excellente. Outreplus ceste doctrine est fort nécessaire à réfuter beaucoup d'erreurs. La dignité, qui est en la nature angélique, a de tout temps esblouy beaucoup de gens, en sorte qu'ils pensoyent qu'on leur fist injure si on les abaissoit pour les assujetir à Dieu : et là-dessus on leur a attribué quelque divinité. Manichée aussi avec sa secte s'est dressé, forgeant deux principes, asçavoir Dieu et le diable : attribuant l'origine des bonnes choses à Dieu, et faisant le diable autheur des mauvaises natures. Si nous avions les esprits embrouillez de telles resveries, Dieu n'auroit point la gloire qu'il mérite en la création du monde. Car puis qu'il n'y a rien plus propre à Dieu que son éternité et avoir estre de soy-mesme, ceux qui attribuent cela au diable ne l'emparent-ils point aucunement du tiltre de Dieu? D'avantage où sera la puissance infinie de Dieu, si on donne tel empire au diable, qu'il exécute ce que bon luy semble, quoy que Dieu ne le vueille pas? Quant au fondement qu'ont prins ces hérétiques, asçavoir qu'il n'est pas licite de croire que Dieu qui est bon, ait rien créé de mauvais : cela ne blesse en rien nostre foy, laquelle ne recognoist nulle mauvaise nature en tout ce que Dieu a créé, pource que la malice et perversité tant de l'homme que du diable, et les péchez qui en provienent, ne sont point de nature, mais plus tost de corruption d'icelle : et n'y a rien procédé de Dieu, en quoy du commencement il n'ait donné à cognoistre sa bonté, sagesse et justice. Afin doncques de rebouter telles imaginations, il est requis d'eslever nos entendemens plus haut que nos yeux ne peuvent atteindre. Et de faict il est vray-semblable que ç'a esté à ceste fin et intention qu'au concile de Nice Dieu est notamment appelé Créateur des choses invisibles. Toutesfois en parlant des Anges je m'estudieray à tenir telle mesure que Dieu nous commande : c'est de ne point spéculer plus haut qu'il sera expédient, de peur que les lecteurs ne soyent escartez de la simplicité de la foy : car aussi puis que le sainct Esprit nous enseigne tousjours ce qui nous est utile : et là où il n'y a pas grande importance pour édifier, il se taist du tout, ou bien il en touche légèrement et en passant : nostre devoir est d'ignorer volontiers ce qui n'apporte nul proufit.

4 Certes puis que les Anges sont ministres de Dieu, ordonnez pour faire ce qu'il leur commande, il n'y a doute qu'ils ne soyent ses créatures [1]. D'esmouvoir questions contentieuses pour sçavoir en quel temps ils ont esté créez, ne seroit-ce point opiniastreté plustost que diligence? Moyse récite que la terre a esté parfaite et les cieux parfaits avec tous leurs ornemens ou armées [2] : que faut il se tormenter pour savoir au quantième jour les Anges qui sont armées du ciel ont commencé d'estre? Afin de ne faire plus long procès, qu'il nous souviene, qu'yci aussi bien qu'en toute la doctrine chrestienne il nous faut reigler en humilité et modestie, pour ne parler ou sentir autrement des choses obscures, mesmes pour n'appéter d'en sçavoir, que comme Dieu en traitte par sa Parole : puis après que nous devons aussi tenir une autre reigle, c'est qu'en lisant l'Escriture nous cherchions continuellement et méditions ce qui appartient à l'édification, ne laschions point la bride à nostre curiosité, n'à un désir d'apprendre les choses qui ne nous sont point utiles. Et d'autant que Dieu nous a voulu instruire, non point en questions frivoles, mais en vraye piété, c'est-à-dire en la crainte de son nom, en sa fiance, en sainctelé de vie, contentons-nous de ceste science. Parquoy si nous voulons que nostre sçavoir soit droictement ordonné, il nous faut laisser ce

1) Ps. CIII. 2) Gen. II, 1.

ions vaines, desquelles se débatent
prits oisifs, traittans sans la Parole
u, de la nature et multitude des
et de leurs ordres. Je say bien que
ırs sont plus convoiteux d'enqué-
ces choses, et y prenent plus de
qu'à ce qui nous doit estre fami-
r l'usage continuel : mais s'il ne
sche pas d'estre disciples de Jésus
, qu'il ne nous soit point grief de
la façon de proufiter qu'il nous a
ée. En ce faisant nous serons con-
la doctrine qu'il nous baille, en
bstenant de toutes questions su-
s, desquelles il nous retire : et non-
ent pour nous en faire abstenir,
ce que nous les ayons en horreur.
niera que celuy qui a escrit la
chie céleste, qu'on intitule de sainct
, n'ait là disputé de beaucoup de
avec grande subtilité : mais si
'un espluche de plus près les ma-
il trouvera que pour la plus grand
n'y a que pur babil. Or un théolo-
e doit pas appliquer son estude à
r les aureilles en jasant, mais de
mer les consciences en enseignant
vrayes, certaines et utiles. Il sem-
lisant ce livre-là que ce soit un
e tombé du ciel qui récite les
qu'il a non-seulement apprinses,
eues à l'œil. Or sainct Paul, qui
sté eslevé par-dessus le troisième
on-seulement n'a pas ainsi ensei-
ais a protesté qu'il n'estoit point
de révéler les secrets qu'il avoit
Pourtant en laissant la toute ceste
gesse, considérons seulement se-
simple doctrine de l'Escriture ce
eu a voulu que nous seussions des

ous lisons par toute l'Escriture, que
ges sont esprits célestes, du mi-
desquels Dieu se sert pour faire
uter sa volonté : et de là leur est
nposé le nom d'Anges, d'autant
u les fait ses messagiers envers
mes, pour se manifester à eux.
blement les autres noms que l'Es-
leur donne, sont prins d'une
aison. Ils sont appelez Armées [2], d'autant que comme les gendarmes sont autour de leur Prince ou Capitaine, aussi ils sont présens devant Dieu pour orner et honorer sa majesté : et sont tousjours prests attendans son bon plaisir, pour s'employer par tout où il ordonne, ou plustost avoir la main à l'œuvre. En telle magnificence nous est descrit le throne de Dieu par tous les Prophètes, et nommément en Daniel, quand il dit que Dieu estant monté en son siége royal, avoit des millions d'Anges en nombre infiny tout à l'entour [1]. D'avantage, pource que Dieu déclaire par eux la force de sa main, ils sont de là nommez Vertus [2]. Pource qu'il exerce par eux son Empire par tout le monde, selon ceste raison ils sont nommez maintenant Principautez, maintenant Puissances, maintenant Seigneuries [3]. Finalement pource que la gloire de Dieu réside en eux, ils sont aussi nommez ses Thrones : combien que touchant ce dernier mot je n'en veux rien affermer, pource que l'autre exposition convient aussi bien ou mieux. Mais laissant là le nom de Thrones : quant aux précédens d'ont nous avons parlé, le sainct Esprit use souventesfois de ces tiltres, pour magnifier la dignité du ministère des Anges. Car ce n'est pas raison que les créatures dont le Seigneur use comme d'instrumens pour déclairer spécialement sa présence au monde, soyent laissées là sans honneur. Mesmes plusieurs fois ils sont nommez dieux, d'autant que par leur ministère ils nous représentent aucunement comme en un miroir l'image de Dieu. Car combien que ce qu'ont escrit les anciens Docteurs me plaise bien : asçavoir, que quand l'Escriture fait mention que l'Ange de Dieu est apparu à Abraham, ou à Jacob, ou à quelque autre, ils exposent cela de Jésus-Christ [4] : toutesfois si voit-on bien que les Anges en commun sont appelez souvent dieux, comme j'ay dit : et ne nous devons pas esbahir de cela : car si le mesme honneur est fait aux Rois et aux Princes, lesquels aussi bien l'Escriture appelle dieux [5], d'autant

2) Luc II, 13.

1) Dan. VII, 10. 2) Col. I, 10.
3) Ephes. I, 21.
4) Gen. XVIII, 1; XXXII, 1, 28; Jos. V, 15; Jug. VI, 14; XIII, 22.
5) Ps. LXXXII, 6.

qu'ils sont en leur office comme lieutenans de Dieu, qui est le souverain Roy et supérieur de tous : il y a plus de raison qu'il soit donné aux Anges, veu que la clairté de la gloire de Dieu reluit abondamment en eux.

6 Or l'Escriture s'arreste principalement à enseigner ce qui peut servir le plus à nostre consolation et à la confirmation de nostre foy : c'est que les Anges sont dispensateurs et ministres de la libéralité de Dieu envers nous. Pourtant elle dit qu'ils sont toujours au guet pour nostre salut, qu'ils sont tousjours prests à nous défendre, qu'ils dressent nos voyes, et ont le soin de nous en toutes choses, pour nous garder de mauvaise rencontre. Car ces sentences qui s'ensuivent sont universelles, appartenantes premièrement à Jésus-Christ, comme chef de toute l'Eglise, puis après à tous les fidèles : asçavoir, Il a commandé de toy à ses Anges, qu'ils te gardent en toutes tes voyes. Ils te porteront en leurs mains, tellement que tu ne chopperas point. Item, Les Anges du Seigneur sont à l'environ de ceux qui le craignent, et les retirent du danger[1]. Par ces sentences Dieu monstre qu'il commet à ses Anges la tutèle de ceux qu'il veut garder. Suivant cela l'Ange du Seigneur consoloit Agar en sa fuite, et luy commandoit de se réconcilier à sa maistresse [2]. Semblablement Abraham promettoit à son serviteur, que l'Ange de Dieu luy seroit pour guide au chemin. Jacob en bénissant Ephraïm et Manassé, prioit que l'Ange de Dieu qui luy avoit tousjours assisté, les fist prospérer. Semblablement il est dit que l'Ange de Dieu estoit sur le camp du peuple d'Israël : et toutesfois et quantes que Dieu a voulu délivrer ce peuple de la main de ses ennemis, il s'est servy de ses Anges pour ce faire [3]. Et afin que je ne soye plus long, il est dit que les Anges servoyent à nostre Seigneur Jésus, après qu'il fut tenté au désert. Item, qu'il luy assistoyent en son angoisse du temps de sa passion. Semblablement ils annoncèrent aux femmes sa résurrection, et aux disciples son advénement glorieux[1]. Pourtant afin de s'acquitter de l'office qui leur est donné d'estre nos défenseurs, ils combatent contre le diable et contre tous nos ennemis, et font la vengence de Dieu sur ceux qui nous molestent : comme nous lisons que l'Ange du Seigneur tua pour une nuict cent quatre-vingts et cinq mille hommes au camp des Assyriens, pour délivrer Jérusalem du siége [2].

7 Au reste, si chacun fidèle a un Ange propre qui luy soit assigné pour sa défense, ou non, je n'en oseroye rien affermer. Certes quand Daniel dit que l'Ange des Persiens combatoit, et semblablement l'Ange des Grecs, à l'encontre des ennemis [3] : par cela il signifie que Dieu commet aucunesfois ses Anges, comme pour estre gouverneurs des pays et provinces. Semblablement Jésus-Christ, en disant que les Anges des petis enfans voyent tousjours la face du Père [4], démonstre bien qu'il y a certains Anges qui ont charge des petis enfans : mais je ne sçay pas si de cela on pourroit inférer que chacun eust le sien propre. Il faut bien tenir ce point résolu, que non-seulement un ange a le soin de chacun de nous, mais que d'un commun accord ils veillent pour nostre salut : car il est dit de tous les anges en commun, qu'ils se resjouissent plus du pécheur quand il se convertist à repentance, que de nonante justes quand ils auront tousjours persévéré à bien faire [5]. Il est dit semblablement que l'âme de Lazare a esté portée au sein d'Abraham par plusieurs anges [6]. Ce n'est pas aussi en vain qu'Elisée monstre à son serviteur tant de chariots flamboyans qui luy estoyent ordonnez en particulier pour le garder [7]. Il y a un passage qui sembleroit avis plus exprès pour confermer ceste opinion : c'est que quand sainct Pierre estant sorty miraculeusement de la prison, heurta à la maison où les frères estoyent assemblez, iceux ne pouvans penser que ce fust, ils disoyent que c'estoit son ange [8]. Or il est à conjecturer

1) Ps. XCI, 11 ; XXXIV, 8. 2) Gen. XXVI, 9; XXIV, 7.
3) Gen XLVIII, 16 ; Ex. XIV, 19 ; XXIII, 20 ; Jug. II, 1 ; VI, 11 ; XIII, 9.

1) Matth. IV, 11 ; Luc XXII, 43 ; Matth. XXVIII, 2 ; Luc XXIV, 5 ; Act. I, 10.
2) 2 Rois XIX, 35 ; Is. XXXVII, 36.
3) Dan. X, 13, 20 ; XII, 1. 4) Matth. XVIII, 10.
5) Luc XV, 7. 6) Luc XVI, 22.
7) 2 Rois VI, 17. 8) Act. XII, 15.

xla leur veint en pensée, d'une
une opinion qu'on avoit lors, que
ı fidèle avoit son Ange particulier.
ncores à cela on peut respondre,
'y a point d'inconvénient qu'ils en-
ent indifféremment d'aucun des
auquel lors Dieu eust recommandé
Pierre, non pas qu'il en fust le
ı perpétuel, selon qu'on imagine
nément, que chacun de nous a
ıges, l'un bon et l'autre mauvais :
opinion a esté anciennement
ıe entre les Payens. Combien qu'il
besoin de nous tourmenter beau-
ı une chose qui ne nous est guè-
essaire à salut. Car si quelqu'un
ontente pas de cela, que toute la
nerie du ciel fait le guet pour
salut, et est preste à nostre aide,
y qu'il luy proufitera d'avantage
qu'il ait un Ange particulier pour
bien. Mesmes ceux qui restreignent
ıge le soin que Dieu a d'un cha-
nous, se font grande injure et à
membres de l'Eglise : comme si
ınt Dieu eust promis que tous-
ous aurons de grosses bandes
us secourir, afin qu'estans ainsi
le tous costez nous combations
s courageusement.
ıchant de la multitude et des or-
e ceux qui en osent rien détermi-
rdent sur quel fondement ils s'ap-
Je confesse que Michel est nommé
el grand prince ou capitaine, et
e en sainct Jude : et sainct Paul
que ce sera un Archange qui ad-
ı le monde avec une trompe, pour
istre au jugement[1]. Mais qui est-
ourra par cela constituer les de-
onneur entre les Anges, les dis-
chacun l'un de l'autre par nom
tre, assigner à chacun son lieu
eure? Car mesmes les noms de
Gabriel, qui sont en l'Escriture,
ı de Raphaël qui est en l'histoire
[2], semblent avis par la signifi-
ils emportent, avoir esté impo-
ıges à cause de nostre infirmité :
que de cela j'aime mieux n'en
rien définir. Quant est du nombre, nous oyons bien de la bouche de Jésus-Christ qu'il y en a plusieurs légions : Daniel en nomme beaucoup de millions : le serviteur d'Elisée veit plusieurs chariots, et ce qui est dit au Pseaume, qu'ils campent à l'entour des fidèles, démonstre une grande multitude[1]. Il est bien vray que les esprits n'ont point de forme comme les corps : toutesfois l'Escriture, pour nostre petite capacité et rudesse, non sans cause nous peind les Anges avec des ailes sous les tiltres de Chérubin et Séraphin : à ce que nous ne doutions point qu'ils seront tousjours prests à nous secourir avec une hastiveté incroyable, si tost que la chose le requerra : comme nous voyons que les esclairs volent parmy le ciel et par-dessus toute appréhension. Si on en veut sçavoir d'avantage, cela est enquérir sur les secrets dont la plene révélation est différée au dernier jour. Pourtant. qu'il nous souviene que nous avons à nous garder en cest endroit tant d'une curiosité superflue à enquérir des choses qu'il ne nous appartient point de sçavoir, que d'une audace à parler de ce que nous ne sçavons point.

9 Toutesfois ce point qu'aucuns escervelez mettent en doute nous doit estre tout résolu, que les Anges sont esprits servans à Dieu, lesquels il employe à la protection des siens, et par lesquels il dispense ses bénéfices envers les hommes, et fait ses autres œuvres[2]. Lés Sadducéens ont bien eu autrefois ceste opinion, que par ce mot d'Anges il n'estoit signifié autre chose que le mouvement que Dieu inspire aux hommes, ou les vertus qu'il démonstre en ses œuvres : mais il y a tant de tesmoignages de l'Escriture qui contredisent à ceste resverie, que c'est merveille qu'il y ait peu avoir une telle ignorance au peuple d'Israël. Car sans aller plus loin, les passages que j'ay alléguez cy-dessus, sont bien suffisans pour en oster toute difficulté, asçavoir quand il est dit qu'il y a des légions et des millions d'Anges, quand il est dit qu'ils se resjouissent, quand il est récité qu'ils

1) ..., Jude 9, 1 Thess. IV, 16.

1) Matth. XXVI, 53; Dan. VII, 10; 2 Rois VI, 17; Ps. XXXIV, 8.
2) Héb. I, 14; Act. XXIII, 8.

soustienent les fidèles entre leurs mains, qu'ils portent leurs armes en repos, qu'ils voyent la face de Dieu : car par cela il est bien démonstré qu'ils ont une nature ou une essence. Mais encores outre cela, ce que disent sainct Paul et sainct Estiene, que la Loy a esté donnée par la main des Anges, et ce que dit nostre Seigneur Jésus, que les esleus seront semblables aux Anges après la résurrection : item, que le dernier jour est incognu mesmes aux Anges : item, qu'il viendra avec les saincts Anges, ne se peut destourner en autre sens [1]. Semblablement quand sainct Paul adjure Timothée devant Jésus-Christ et ses Anges esleus, il ne dénote point quelques qualitez ou inspirations : et ne peuvent autrement consister les sentences qui sont en l'Epistre aux Hébrieux, que Jésus-Christ, a esté exalté par-dessus les Anges : item, qu'à iceux n'a point esté assujeti le monde : item, que Christ n'a point pris leur nature, mais celle des hommes : sinon que ce soyent vrays esprits, qui ayent leur substance propre [2]. Et l'Apostre se déclaire puis après, en comprenant les Anges avec les âmes des fidèles, et les mettant en un mesme rang. Outreplus nous avons desjà allégué que les Anges des petis enfans voyent tousjours la face de Dieu, que nous sommes défendus par leur secours, qu'ils s'esjouissent de nostre salut, qu'ils s'esmerveillent de la grâce infinie de Dieu qui se voit en l'Eglise, qu'ils sont sous un mesme chef que nous, asçavoir Christ, qu'ils sont si souvent apparus aux saincts Prophètes en forme d'hommes, ont parlé à eux, et ont logé en leurs maisons : monstre bien qu'ils ne sont pas vents et fumée. Mesmes Jésus-Christ à cause de la primauté qu'il a en la personne de Médiateur est nommé Ange. Il m'a semblé bon d'attoucher en brief ce point, pour armer et prémunir les simples à l'encontre des sottes opinions et fantastiques, que le diable a esmeues dés le commencement en l'Eglise, et que maintenant il réveille.

10 Il reste d'obvier à la superstition laquelle entre volontiers en la fant des hommes, quand on dit, que les an nous sont ministres et dispensateurs tous biens. Car incontinent nostre rai décline là, qu'il n'y a honneur qu'il leur fale attribuer : de là il advient q nous leur transférons ce qui apparti seulement à Dieu et à Jésus-Christ. Vo comment la gloire de Christ a esté lo temps obscurcie par cy-devant, d'aut qu'on magnifioit les anges outre mesu en leur attribuant ce que la Parole Dieu ne porte point. Et entre les vi que nous reprenons aujourd'huy, à gra peine y en a-il un plus ancien. Car n voyons que sainct Paul mesme a eu à c batre contre d'aucuns qui exaltoy tellement les anges, que Jésus-Ch estoit abaissé quasi à estre d'une mes condition. C'est la cause pourquo maintient tant fort en l'Epistre aux Col siens, que Jésus-Christ non-seulem doit estre préféré aux anges, mais c'est de luy aussi qu'ils reçoivent t biens [1] : afin que nous ne soyons poin mal advisez de nous destourner de pour nous addresser à eux, d'autant q n'ont point suffisance en eux mesm mais qu'ils puisent d'une mesme font que nous. Certes en tant que la gloire Dieu reluit si clairement en eux, il n' rien plus aisé que de nous faire transp ter en une stupidité pour les adorer, de leur attribuer les choses qui ne s deues qu'à un seul Dieu. Ce que sai Jehan confesse en l'Apocalypse luy es advenu : mais il dit quant et quant q l'ange luy respondit : Garde-toi de fa cela, je suis serviteur comme toy : ad Dieu [2].

11 Or, nous éviterons trèsbien ce d ger, si nous considérons pourquoy c que Dieu se sert d'eux, en déclairant puissance pour procurer le salut fidèles, et leur communiquer ses b fices, plustost que de faire le tout soy-mesme. Certes il ne fait point c par nécessité, comme s'il ne s'en pou passer ; car toutesfois et quantes qu'il plaist, il fait bien son œuvre sans les peler en aide, usant de son seul comm

1) Act. VII, 53 ; Gal. III, 19 ; Matth. XXII, 30 ; XXIV, 36 ; XXV, 31 ; Luc IX, 26.
2) 1 Tim. V, 21 ; Heb. I, 4 ; II, 5, 7.

1) Col. I, 16, 20.
2) Apoc. XXII, 9.

nt : tant s'en faut qu'il ait mestier
appeler à son secours. Il fait donc-
cela pour le soulagement de nostre
illité, afin que rien ne nous défalle
t ce qui nous peut donner bonne
nce et asseurer nos cœurs. Cela
devroit bien estre plus qu'assez,
Dieu nous promet d'estre nostre
eur. Mais quand nous voyons que
ommes assiégez de tant de dan-
le tant de nuisances, de tant de
s espèces d'ennemis, selon que
ommes fresles et débiles, il nous
venir quelquesfois que nous soyons
ipez de frayeur, ou que nous per-
ourage, sinon que Dieu nous face
la présence de sa grâce selon
petite mesure et rudesse. Pour
ison, il nous promet non-seule-
u'il aura le soin de nous, mais
des serviteurs infinis, ausquels il
it de procurer nostre salut, nous
que ce pendant que nous serons
auvegarde, en quelque danger que
enions, nous serons tousjours à
. Je confesse bien que c'est une
ité à nous, qu'ayans receu la sim-
omesse de la protection de Dieu,
egardons encores comment et de
sté il nous aidera; mais puis que
elon sa bonté et humanité infinie
cores subvenir à une telle foiblesse
t en nous, il ne nous faut pas
ser la grâce qu'il nous fait. Nous
un bel exemple de cela au servi-
Elisée, lequel voyant la montagne
uelle il estoit avec son maistre,
ssiégée par les Syriens, pensoit es-
du. Adoncques Elisée pria Dieu qu'il
vrist les yeux, et ainsi il vit que la
gne estoit plene de la gendarmerie
, asçavoir des anges que Dieu avoit
oyez pour garder le Prophète avec
mpagnie[1]. Le serviteur doncques
conferme par ceste vision, reprint
ge, et ne tint plus conte des enne-
esquels de première face l'avoyent
frayé.

Pourtant il nous faut réduire à ceste
t ce qui est dit du ministère des
que nostre foy en soit plus establie en Dieu. Car c'est la cause pourquoy Dieu envoye ses Anges comme en garnison pour nous défendre afin que nous ne soyons point estonnez de la multitude des ennemis, comme s'il n'estoit point le plus fort : mais que nous recourions tousjours à ceste sentence d'Elisée, qu'il y en a plus qui sont pour nous que contre nous. Quelle perversité est-ce doncques si les Anges nous retirent de Dieu, veu qu'ils sont ordonnez à cela, que nous sentions son aide nous estre d'autant plus prochaine qu'il la nous déclaire selon nostre infirmité? Or ils nous retirent de Dieu, sinon qu'ils nous meinent droict à luy comme par la main, afin que nous le regardions et l'invoquions luy seul à nostre aide, recognoissans que tout bien vient de lui : sinon aussi que nous les considérions estre comme ses mains, lesquelles ne se meuvent point à rien faire, que par son vouloir et disposition : sinon finalement qu'ils nous conduisent à Jésus-Christ, et nous entretienent en luy, afin que nous le tenions pour seul Médiateur, dépendans du tout de luy, et ayans nostre repos en luy seul. Car nous devons avoir ce qui est escrit en la vision de Jacob imprimé en nostre mémoire, c'est que les Anges descendent en terre aux hommes, et des hommes remontent au ciel par l'eschelle sur laquelle est appuyé le Seigneur des armées[1]. En quoy il est signifié, que c'est par la seule intercession de Jésus-Christ, que les Anges communiquent avec nous : comme aussi il testifie en disant, Vous verrez d'oresenavant les cieux ouvers, et les Anges descendans au Fils de l'homme[2]. Pourtant le serviteur d'Abraham estant recommandé à la garde de l'Ange, ne l'invoque pas néantmoins afin qu'il luy assiste, mais s'addresse à Dieu, luy demandant qu'il face miséricorde à Abraham son maistre[3]. Car comme Dieu en faisant les Anges ministres de sa bonté et puissance ne partit point sa gloire avec eux, aussi ils ne nous promettent point de nous aider par leur ministère, afin que nous partissions nostre fiance entre eux et luy. Parquoy il nous faut rejetter ceste philosophie de Platon,

1) ... VI, 17.

1) Gen. XXVIII, 12. 2) Jean I, 51.
3) Gen. XXIV, 7, 27.

laquelle enseigne de venir à Dieu par le moyen des Anges, et de les honorer, afin qu'ils soyent plus enclins à nous y donner accès[1]. Car c'est une opinion fausse et meschante, combien qu'aucuns superstitieux l'ayent voulu du commencement introduire en l'Eglise chrestienne, comme il y en a aujourd'huy d'aucuns qui la voudroyent remettre dessus.

13 Tout ce que l'Escriture enseigne des diables, revient à ce but, que nous soyons sur nos gardes pour résister à leurs tentations, et n'estre point surprins de leurs embusches, et que nous regardions de nous munir d'armes qui soyent suffisantes pour repousser des ennemis fort puissans. Car quand Satan est nommé le Dieu et prince de ce monde : item, un Fort armé : item, un Lyon bruyant : item, un Esprit qui domine en l'air : toutes ces descriptions revienent là, que nous soyons vigilans à faire le guet et nous apprestions à combatre : ce qui est mesmes quelquesfois exprimé[2]. Car sainct Pierre, après avoir dit que le diable circuit comme un Lyon bruyant, cherchant à nous dévorer, adjouste incontinent une exhortation, que nous soyons fermes en foy pour lui résister[3]. Et sainct Paul, après nous avoir advertis que nous avons la guerre, non point contre la chair et le sang, mais contre les princes de l'air, les puissances des ténèbres, les esprits malins : tantost après il nous commande de vestir les armes qui nous puissent défendre en une bataille si périlleuse[4]. Parquoy apprenons aussi de réduire le tout à ceste fin, qu'estans advertis que nous avons l'ennemy près de nous, voire ennemy prompt en audace, robuste en force, rusé en cautèles, garny de toutes machinations, expert en science de batailler, et ne se lassant en nulle poursuite, ne soyons point endormis en nonchalance, tellement qu'il nous puisse oppresser : mais au contraire, que nous tenions tousjours bon et soyons prests à luy résister. Et d'autant que ceste bataille n'a point de fin jusques à la mort, que nous soyons fermes et constans en persévé-

1) Vide Plat., in *Epinomide* et in *Cratylo*.
2) 2 Cor. IV, 4 ; Jean XII, 31 ; Luc XI, 21.
3) 1 Pierre V, 8. 4) Ephés. VI, 12.

rance. Sur tout qu'en cognoissant nos foiblesse et défaut nous invoquions Die n'attentans rien sinon en la fiance de so aide, d'autant que c'est à luy seul nous donner conseil, force et courage, nous armer.

14 D'avantage, l'Escriture, afin de no inciter plus à diligence, nous dénon qu'il n'y a pas un seul diable qui no face la guerre, ou un petit nombre, m une grande multitude. Car il est dit, q Marie Magdalene avoit esté délivrée sept diables qui la possédoyent[1]. Et J sus-Christ tesmoigne qu'il advient or nairement, que si après qu'un diable sorty de nous, il trouve encores acc pour y rentrer, il en ameine sept autr plus meschans[2]. Qui plus est, il est qu'un seul homme estoit possédé d'u légion[3]. Par cela doncques nous somm enseignez que nous avons à guerroy avec une multitude infinie d'ennemi afin de ne venir nonchalans, comme nous avions quelque relasche pour no reposer. Touchant qu'il est souvent pa du diable et de Satan au nombre sing lier, en cela est dénotée la primauté d' justice qui est contraire au règne de ju tice. Car comme l'Eglise et la compagn des Saints a Jésus-Christ pour Ch aussi la bande des meschans, et l'i piété mesmes nous est descrite avec s prince, qui exerce là son empire et s gneurie. A quoy se rapporte ceste se tence, Allez, maudits, au feu éter lequel est préparé au diable et à s anges[4].

15 Cela aussi nous doit aiguiser combatre incessamment contre le diab qu'il est nommé par tout Adversaire Dieu et le nostre. Car si nous avons gloire de Dieu en recommandati comme nous devons, c'est bien rai d'employer toutes nos forces à résiste celuy qui machine de l'esteindre. Si n sommes affectionnez comme il apparti à maintenir le règne de Christ, il est cessaire que nous ayons une guerre p pétuelle avec celuy qui s'efforce de ruiner. D'autre part, si nous avons s

1) Marc XVI, 9. 2) Matth. XII, 43-45.
3) Luc VIII, 30. 4) Matth. XXV, 41.

salut, nous ne devons avoir ne
tréves avec celuy qui est sans
s cesse après pour y contredire.
te raison il est monstré au troi-
Genèse comme il a fait révolter
de l'obéissance de Dieu, afin
fust privé de l'honneur qui luy
it et que l'homme aussi fust
en ruine. Et les Evangélistes
scrivent avec une telle nature,
ant Ennemy[1] : ce que porte
t de Satan, et disans qu'il sème
es pour corrompre la semence
ternelle. En somme nous expé-
en toutes ses œuvres ce que
ist tesmoigne de luy, asçavoir
é dés le commencement homi-
nteur[2]. Par ses mensonges il
érité de Dieu, il obscurcit la
r ses ténèbres, il séduit en er-
esprits des hommes : d'autre
scite haines et enflambe con-
t noises : le tout afin de ren-
règne de Dieu et de plonger les
n damnation éternelle. Dont il
e de nature il est pervers, mes-
nalin. Car il faut bien qu'il y
xtrême perversité en une na-
lle s'adonne du tout à anéantir
le Dieu et le salut des hommes.
ne dit sainct Jehan en son épis-
lés le commencement il pèche[3].
ela il entend qu'il est autheur,
et inventeur de toute malice et

ntmoins d'autant que le diable
de Dieu, si nous faut-il noter
point la malice que nous disons
naturelle, de sa création, mais
'il a esté dépravé. Car tout ce
damnable, il le s'est acquis en
rnant de Dieu. De laquelle chose
e nous advertit, afin que nous
ns point que l'iniquité procède
laquelle luy est du tout con-
ur ceste cause, nostre Seigneur
que Satan parle de son propre
arle mensonge[4] : et adjouste la
autant qu'il n'est point demeuré
té. Quand il dit qu'il n'a point
n la vérité, il signifie que quel-
quesfois il a esté en icelle : et quand il le nomme père de mensonge, il luy oste toute excuse à ce qu'il ne puisse imputer à Dieu son mal, dont luy-mesme en est cause. Or combien que ces choses soyent touchées en brief et obscurément, toutesfois elles suffisent pour fermer la bouche aux blasphémateurs de Dieu. Et qu'est-ce qu'il nous chaut de cognoistre rien plus du diable, ou en autre fin? Aucuns se mescontentent que l'Escriture ne raconte point au long et distinctement la cheute des diables, la cause d'icelle, la façon, le temps et l'espèce, voire mesmes par plusieurs fois : mais pource que ces choses ne nous appartienent de rien, ou bien peu, le meilleur a esté de n'en dire mot ou de le toucher bien légèrement. Car il ne convenoit point au sainct Esprit de satisfaire à nostre curiosité en nous récitant des histoires vaines et sans fruit. Et nous voyons que nostre Seigneur a regardé de ne nous rien enseigner, sinon ce qui nous pouvoit estre en édification. Parquoy afin que nousmesmes aussi ne nous arrestions à choses superflues, qu'il nous suffise de sçavoir, touchant de la nature des diables, qu'en leur première création ils ont esté Anges de Dieu : mais en déclinant de leur origine, ils se sont ruinez et ont esté faits instrumens de perdition aux autres. Pource que ce point estoit utile à cognoistre, il nous est clairement monstré par sainct Pierre et par sainct Jude, quand ils disent que Dieu n'a point espargné ses Anges qui ont péché, et n'ont point gardé leur origine, mais ont abandonné leur lieu[1]. Et sainct Paul faisant mention des Anges esleus, leur oppose sans doute les réprouvez[2].

17 Quant est du combat et discord que nous avons dit que Satan a contre Dieu, il le faut entendre en sorte, que ce pendant nous sçachions qu'il ne peut rien faire sinon par le vouloir et congé de Dieu. Car nous lisons en l'histoire de Job, qu'il se présente devant Dieu pour ouyr ce qu'il luy commandera et qu'il n'ose rien entreprendre sans avoir premier demandé licence[3]. Semblablement quand Achab

I, 23. 2) Jean VIII, 44.
8. 4) Jean VIII, 44.

1) 2 Pierre II, 4 ; Jude 6.
2) 1 Tim. V, 21. 3) Job I, 6 ; II, 1.

méritoit d'estre déceu, il se représenta à Dieu pour estre esprit de mensonge en la bouche de tous les prophètes : et estant envoyé, fit ce qui luy fut ordonné [1]. Selon ceste raison, l'esprit qui tormentoit Saül est nommé l'esprit mauvais de Dieu, d'autant que Dieu en usoit comme d'un fléau pour corriger Saül [2]. Et en un autre passage il est dit, que Dieu a frappé de playes les Egyptiens par ses mauvais anges [3]. Semblablement suivant ces exemples particuliers, saint Paul dit généralement que l'aveuglement des meschans est une œuvre de Dieu, après l'avoir attribué à Satan [4]. Il appert doncques que Satan est sous la puissance de Dieu, et qu'il est tellement gouverné par son congé, qu'il est contraint de luy rendre obéissance. Or quand nous disons que Satan résiste à Dieu, et que ses œuvres sont contraires à celles de Dieu, nous entendons que telle répugnance ne se fait pas sans la permission de Dieu. Je ne parle point yci de la volonté mauvaise de Satan, ne de ce qu'il machine, mais seulement de ses effects, Car entant que le diable est pervers de nature, il n'a garde d'estre enclin à obéir à la volonté de Dieu, mais se met du tout à rébellion et résistance. Il a doncques cela de soy-mesme et de sa perversité, que de tout son désir et propos il répugne à Dieu. Par ceste perversité il est induit et incité à s'efforcer à faire les choses lesquelles il pense estre contraires à Dieu. Mais d'autant que Dieu le tient lié et serré des cordes de sa puissance, il ne luy permet de rien exécuter sinon ce qu'il luy plaist. Voylà doncques comme le diable bon gré maugré qu'il en ait sert à son Créateur, d'autant qu'il est contraint de s'employer là où le bon plaisir de Dieu le pousse.

18 Or d'autant que Dieu conduit çà et là les esprits immondes comme bon luy semble, il ordonne et modère en telle sorte ce gouvernement, qu'ils molestent fort les fidèles, leur facent beaucoup d'embusches, les tormentent de divers assauts, les pressent quelquesfois de près, et les lassent souventesfois, les troublent et les estonnent, mesmes jusques à les navrer : mais le tout pour les exercer, af- non point pour les oppresser ne vaincre : au contraire, qu'ils ayent les infidèles en leur sujétion, qu'ils exercent une tyrannie en leurs âmes et en leurs corps, les trainans où bon leur semble, comme esclaves à toutes énormitez. Quant est des fidèles, d'autant qu'ils ont affaire à tels ennemis, ces exhortations leur sont faites : Ne donnez point lieu au diable. Item, le diable vostre ennemy circuit comme un lyon bruyant, cherchant à dévorer : auquel résistez en fermeté de foy [1] : et autres semblables. Mesmes sainct Paul confesse qu'il n'a point esté exempt d'une telle bataille, quand il dit que l'ange de Satan luy avoit esté donné pour l'humilier, afin qu'il ne s'enorgueillist pas [2]. C'est doncques un exercice commun à tous les enfants de Dieu : toutesfois d'autant qu ceste promesse de briser la teste de Satan, appartient en commun à Jésus-Chri et à tous ses membres [3] : je dy que l fidèles ne peuvent estre vaincus ny oppre sez par Satan. Ils sont espovantez so ventesfois, mais ils ne sont pas telleme esperdus, qu'ils ne reprenent coura Ils sont bien abatus de quelques cou mais ils se relèvent. Ils sont bien navr mais non pas à mort. Finalement ils t vaillent toute leur vie, en sorte qu'en fin ils obtienent victoire. Ce que je restrein point à chacun acte particuliè ment. Car nous sçavons que David par juste punition de Dieu fut pour un tem laissé à Satan pour estre poussé de lu faire les monstres du peuple [4] : et ce n' pas en vain que sainct Paul laisse esp de pardon à ceux qui auront esté ent tillez aux filets du diable [5]. Pourq sainct Paul démonstre que ceste p messe n'est sinon commencée en no durant la vie présente, pource que c'es temps de la bataille : mais qu'elle s accomplie quand la bataille sera cess Le Dieu de paix, dit-il, brisera en b Satan dessous vos pieds [6]. Quant à nos Chef, il a tousjours eu plenement c victoire. Car le prince de ce monde

1) 1 Rois XXII, 20. 2) 1 Sam. XVI, 14 ; XVIII, 10.
3) Ps. LXXVIII, 49. 4) 2 Thess. II, 9, 11.

1) Ephés. IV, 27 ; 1 Pierre, V, 8.
2) 2 Cor. XII, 7. 3) Gen. III, 15.
4) 2 Sam. XXIV, 1. 5) 2 Tim. II, 26.
6) Rom. XVI, 20.

trouvé en luy[1]: mais en nous qui
les ses membres, elle n'apparoist en-
qu'en partie: et ne sera parfaite jus-
l ce qu'estant despouillez de nostre
laquelle nous rend sujets à infir-
nous soyons du tout remplis de la
lu sainct Esprit. En ceste manière
le règne de Jésus-Christ est dressé,
ivec sa puissance est abatu, comme
la sentence de Jésus-Christ : Je
Satan tomber du ciel comme la
[2]. Car par cela il conferme le rap-
e luy avoyent fait ses Apostres du
: leur prédication. Item, quand le
le ce monde tient son portail, tout
possède est paisible : mais s'il y
t un plus fort, il est débouté[3]. A
n, comme dit l'Apostre, Jésus-
en mourant a vaincu Satan, qui
empire de mort[4], et a triomphé
ses appareils, tellement qu'il ne
ire à l'Eglise, autrement il la rui-
i chacune minute. Car selon que
mmes fragiles, et qu'en sa force
ransporté d'une si terrible rage,
it pourrions-nous tenir bon taut
: ce soit, contre les alarmes con-
s qu'il nous dresse, si nous n'es-
aintenus par la victoire de nostre
le? Dieu doncques ne permet
: règne à Satan sur les âmes des
mais luy abandonne seulement
chans et incrédules lesquels il ne
oist point de son troupeau. Car il
jue Satan a le monde en sa posses-
is contredit, jusques à ce qu'il en
eté par Christ. Item, qu'il aveugle
ux qui ne croyent point à l'Evan-
em, qu'il parfait son œuvre en tous
elles : ce qui se fait à bon droict,
t que les meschans sont instru-
le l'ire de Dieu[6]. Pourtant c'est
ison qu'il les livre entre les mains
r, qui est ministre de sa vengence.
ient il est dit de tous les réprou-
ils ont le diable pour père[7]. Car
les fidèles sont cognus pour en-
Dieu, entant qu'ils portent son
iceux aussi portans l'image de
Satan, sont à bon droict réputez ses en-
fans.

19 Or comme cy-dessus nous avons ré-
futé ceste folle et perverse imagination qu'ont aucuns, de dire que les saincts Anges ne sont sinon bonnes inspirations ou mouvemens que Dieu donne aux hommes : ainsi maintenant nous faut-il réprouver l'erreur de ceux qui resvent que les diables ne sont sinon affections mauvaises, lesquelles nous sont suggérées de nostre chair. Or il sera facile de ce faire, et briefvement, pource que nous en avons beaucoup de tesmoignages de l'Escriture évidens et certains. Premièrement, quand ils sont nommez Esprits immondes et Anges apostats, qui ont décliné de leur nature première[1]: ces noms-là expriment assez que ce ne sont pas mouvemens ny affections des cœurs, mais plustost esprits ayans intelligence. Semblablement quand Jésus-Christ et sainct Jehan comparent les enfans de Dieu avec les enfans du diable : ce seroit une comparaison inepte, si le nom de diable ne signifioit que des inspirations mauvaises[2]. Sainct Jehan parle encore plus clairement, quand il dit que le diable dés le commencement pèche[3]. Pareillement quand sainct Jude dit que Michel Archange débatoit avec le diable, du corps de Moyse[4]: tout ainsi qu'il met d'un costé un bon Ange, ainsi de l'autre il en met un mauvais. A quoy est semblable ce que nous lisons en l'histoire de Job, que Satan comparut devant Dieu avec les Anges saincts[5]. Toutesfois il n'y a rien plus clair, que les sentences qui font mention de la peine que les diables commencent desjà d'endurer, et qu'ils endureront beaucoup plus au jour de la résurrection : comme sont celles qui s'ensuivent, Fils de David, pourquoy es-tu venu pour nous tormenter devant le temps[6]? Item, Allez, maudits, au feu éternel, qui est apresté au diable et à ses anges[7]. Item, S'il n'a point espargné ses Anges propres, mais les a mis en prison obscure, et les a attachez de chaînes, pour les réserver à leur damnation éter-

ttv. 29. 2) Luc X, 18.
l, 21. 4) Héb. II, 14.
IV, 5. 6) Ephés. II, 2.
III, 44; 1 Jean III, 8.

1) Luc XI, 24; 2 Pierre II, 4; Jude 6.
2) Jean VIII, 44; 1 Jean III, 10.
3) 1 Jean III, 8. 4) Jude 9.
5) Job I, 6; II, 1. 6) Matth. VIII, 29.
7) Matth. XXV, 41.

nelle[1], etc. Ce seroyent des formes de parler trop mal propres, de dire que le jugement de Dieu doit venir sur les diables, que le feu éternel leur est appareillé, qu'ils sont desjà en prison, attendans leur sentence dernière, et que Jésus-Christ les a tormentez à sa venue, s'il n'y avoit du tout nuls diables. Mais pource que ceste matière n'a point mestier de longue dispute entre ceux qui adjoustent foy à la Parole de Dieu: au contraire, qu'envers ces fantastiques, ausquels rien ne plaist que nouveauté, les tesmoignages de l'Escriture ne prouffitent point beaucoup, il m'est advis que j'ay fait ce que je prétendoye, asçavoir d'armer les consciences fidèles à l'encontre de ces resveries, desquelles ces esprits volages troublent et eux et les autres. Toutesfois il estoit mestier d'en toucher quelque chose, afin d'advertir les simples qu'iis ont des ennemis, contre lesquels il leur est mestier de batailler, afin que par leur nonchalance ils ne soyent surprins.

20 Cependant ne soyons pas si desdaigneux, de nous fascher de prendre plaisir aux œuvres de Dieu qui se présentent devant nos yeux en ce beau et excellent théâtre du monde. Car, comme nous avons dit au commencement de ce livre, ceste est la première instruction de nostre foy, selon l'ordre de nature, combien que ce ne soit point la principale, de recognoistre que toutes les choses que nous voyons sont œuvres de Dieu, et de réputer avec révérence et crainte à quelle fin il les a créées. Pourtant afin que nous appréhendions par vraye foy ce qui est expédient de cognoistre de Dieu, il nous est besoin de sçavoir l'histoire de la création du monde, selon qu'elle a esté briefvement exposée par Moyse[2]: et puis plus amplement traittée par les saincts docteurs de l'Eglise, principalement par Basile et Ambroise : de là nous apprendrons que Dieu par la vertu de sa Parole et de son Esprit a créé de rien le ciel et la terre, et que d'iceux il a produit tout genre tant d'animaux que de créatures sans âme : et qu'il a distingué par un ordre admirable ceste variété infinie des choses que nous voyons : qu'il a assigné à chacune espèce sa nature, qu'il leur a ordonné leurs offices, qu'il leur a determiné leurs places et demeures. Et comme ainsi soit qu'elles soyent toutes sujettes à corruption, néantmoins qu'il a mis ordre par sa providence qu'elles s'entretienent jusques au dernier jour : pour ce faire qu'il en conserve d'aucunes par façons secrettes et à nous cachées, leur donnant d'heure en heure nouvelle vigueur : aux autres il a donné la vertu de se multiplier par génération, afin que quand les unes meurent, les autres revienent au lieu. Et ainsi, qu'il a ordonné le ciel et la terre d'une parfaite abondance, variété et beauté de toutes choses, tout ainsi qu'un grand palais et magnifique, bien et richement meublé de tout ce qui luy faudroit. Finalement, qu'en créant l'homme il a fait un chef-d'œuvre d'une plus excellente perfection que tout le reste, à cause des grâces qu'il luy a données. Mais d'autant que mon intention n'est pas de raconter yci au long la création du monde, et que desjà j'en ay entamé quelque propos, il suffira d'en avoir touché cela comme en passant. Car il vaut mieux (comme j'ay desjà dit) que celuy qui en voudra estre instruit lise Moyse et les autres qui ont déduit cest argument comme il faloit. Je renvoye doncques là les lecteurs.

21 Or il n'est jà besoin de déduire yci plus au long, à quelle fin doit tendre la considération des œuvres de Dieu, et à quel but il la faut dresser, veu que ceste question desjà pour la plus part a esté décidée, et qu'elle se peut en peu de paroles despescher, entant qu'il est de besoin pour le passage que nous traittons à présent. Il est bien vray que si quelqu'un vouloit expliquer combien est inestimable la sagesse, puissance, justice et bonté de Dieu, laquelle reluit en la création du monde, il n'y auroit langue humaine qui fust suffisante à exprimer une telle excellence, voire seulement pour la centième partie. Et n'y a nulle doute que Dieu ne nous vueille occuper continuellement en ceste sainte méditation : asçavoir que quand nous contemplons les richesses infinies de sa justice, sagesse, bonté et

1) 2 Pierre II, 4. 2) Gen. I, 2.

: en toutes ses créatures, comme
iroirs, non-seulement nous les
s légèrement, pour en perdre
it la mémoire, mais plustost
stions longuement à y penser
r à bon escient, et en ayons
e souvenance. Mais d'autant
re est fait pour enseigner en
l'entreray point en propos qui
ngue déduction. Pourtant afin
brief sommaire, sçachons que
aurons entendu que signifie ce
ieu, quand il est nommé Créa-
el et de la terre, si première-
s suivons ceste reigle univer-
e point passer à la légère par
nonchalance, les vertus de Dieu
pparoissent en ses créatures :
nt, si nous appliquons à nous
ation de ses œuvres, afin d'en
hez et esmeus au vif en nos
déclaireray le premier point
les. Nous recognoissons les
Dieu en ses créatures, quand
tons combien il a esté grand
excellent lors qu'il a situé et
ı ciel une telle multitude d'es-
on ne sauroit souhaitter chose
table à veoir : qu'il a assigné à
, comme aux estoilles du firma-
s demeures arrestées, en sorte
: se peuvent bouger d'un cer-
aux autres, comme aux planè-
leur a permis d'aller çà et là,
s en sorte qu'envaguant elles
sent point leurs limites : qu'il a
distribué le mouvement et le
e chacune, qu'elles mesurent
pour diviser le jour et la nuict,
eurs saisons : mesmes que ceste
des jours que nous voyons, il
rangée en bon ordre, qu'elle
gendrer confusion. Semblable-
nd nous considérons la puis-
l démonstre en soustenant une
masse qu'est celle du monde
et en faisant tourner le ciel si
, qu'il achève son cours en
e heures, et autres choses
. Ces exemples déclairent assez
le recognoistre les vertus de
création du monde. Car si
ns traitter cest argument selon

qu'il mérite, il n'y auroit nulle fin, comme j'ay desjà dit. Car autant qu'il y a d'espèces de créatures au monde, ou plustost autant qu'il y a de choses grandes ou petites, autant y a-il de miracles de sa puissance, d'approbations de sa bonté, et enseignemens de sa sagesse.

22 Le second point qui appartient plus proprement à la foy, est de comprendre que Dieu a ordonné toutes choses à nostre proufit et salut : et mesmes de contempler sa puissance et sa grâce en nous-mesmes et aux bénéfices qu'il nous a faits, afin de nous inciter par cela à nous fier en luy, à l'invoquer, à le louer et aimer. Or qu'il ait créé toutes choses pour l'homme, il l'a démonstré en l'ordre qu'il a tenu, comme j'en ay adverty n'aguères. Car ce n'est point sans cause qu'il a divisé la création du monde en six jours[1] : comme ainsi soit qu'il peust aussi facilement parfaire le tout en une minute de temps, que d'y procéder ainsi petit à petit. Mais en cela il nous a voulu monstrer sa providence, et le soin paternel qu'il a de nous, que devant qu'avoir créé l'homme, il luy a apresté tout ce qu'il prévoyoit luy devoir estre utile et salutaire. Or quelle ingratitude seroit-ce maintenant de douter si un si bon Père a le soin de nous, quand nous voyons qu'il a pensé de nous pourvoir, mesmes devant que nous fussions naiz ? Quelle meschanceté seroit-ce de trembler de desfiance, en craignant que sa largesse ne nous défalle en la nécessité, quand nous voyons qu'elle a esté espandue sur nous si abondamment devant que nous fussions ? D'avantage, nous oyons de la bouche de Moyse, que toutes créatures du monde nous sont assujeties par la bonté d'iceluy[2]. Il est certain qu'il n'a point fait cela pour se mocquer de nous par un tiltre frivole de donation, laquelle soit nulle. Il ne faut doncques craindre que rien nous défalle, entant qu'il sera expédient pour nostre salut. Finalement, pour faire briefve conclusion, toutesfois et quantes que nous appelons Dieu, Créateur du ciel et de la terre, qu'il nous viene aussi en pensée, qu'il est en sa main et en sa puis-

1) Gen. I, 31. 2) Gen. I, 28; IX, 2.

sance de disposer de toutes les choses qu'il a faites, et que nous sommes ses enfans, lesquels il a prins en sa charge pour nourrir et gouverner : tellement que nous attendions tout bien de luy, et que nous espérions pour certain que jamais il ne permettra que nous ayons faute des choses qui nous sont nécessaires à salut, et que nostre espérance ne dépende point d'ailleurs : et quelque chos nous désirions, que nous la demai de luy : et quelques biens aussi qu ayons, que nous luy en facions gnoissance avec action de grâces ; tans incitez par une si grande lib qu'il nous monstre, nous soyor duits à l'aimer et honorer de tout cœur.

CHAPITRE XV.

Quel a esté l'homme en sa création : où il est traitté de l'image de Die facultez de l'âme, du franc arbitre, et de la première intégrité nature.

1 Il faut maintenant parler de la création de l'homme, non-seulement pource que c'est le plus noble et le plus excellent chef-d'œuvre où la justice de Dieu, sagesse et bonté apparoist, mais d'autant, comme nous avons dit, que nous ne pouvons cognoistre Dieu clairement et d'un sens arresté, sinon que la cognoissance de nous-mesmes soit conjoincte et comme réciproque. Or combien que la cognoissance de nous-mesmes soit double : asçavoir, quels nous avons esté formez en nostre première origine, et puis en quelle condition nous sommes tombez après la cheute d'Adam : et aussi qu'il ne proufiteroit guères de sçavoir ce que nous avons esté, sinon qu'aussi par ceste misérable ruine qui est advenue, nous comprenions quelle est nostre corruption et déformité de nature : toutesfois pour le présent contentons-nous de voir quelle intégrité nous a esté donnée du commencement. Et aussi devant que venir à ceste condition tant misérable en laquelle l'homme est détenu, il est besoin d'entendre quel il estoit au paravant : car il nous faut bien garder qu'en démonstrant trop cruement les vices naturels de l'homme, il me semble que nous les imputions à l'autheur de sa nature. Car l'impiété cuide sous ceste couverture se pouvoir défendre : c'est que tout ce qu'elle a de mal procède aucunement de Dieu, et quand on la rédargue, elle ne doute point de plaider contre luy jetter sur luy la coulpe dont à bon elle est chargée. Et ceux qui veul tre estimez parler plus réveremm Dieu ne laissent pas de chercher e en leurs péchez, en alléguant leur vicieuse, ne pensans point qu'en sant ils marquent et notent Dieu minie combien que ce soit obscur veu que s'il y avoit quelque vic première nature, cela reviendroit déshonneur. Quand nous voyons ques la chair estre si convoiteuse cher tous subterfuges, par lesqu pense pouvoir tellement quellement porter la coulpe de ses vices ailleur mestier d'aller diligemment au-de telle malice. Par ainsi nous avons ter la calamité du genre humain, sorte que la broche soit coupée à tergiversations et que la justice d soit maintenue contre toutes accu et reproches. Après nous verr temps et lieu combien nous somme de la pureté qui avoit esté donnée tre père Adam. Or il est à noter mier lieu que quand il a esté tir terre, ç'a esté pour le tenir en brid qu'il ne s'enorgueillist point : ve n'y a rien plus contraire à raison nous glorifier en nostre dignité nous habitons en une loge de fa de boue, mesmes qu'en partie n sommes que terre et fange. Or

n-seulement a donné âme à ce
aisseau de terre, mais aussi a
gné le faire domicile d'un esprit
l: en cela Adam a eu de quoy se
voire en la libéralité si grande
réateur.
ue l'homme ait deux parties,
le corps et l'âme, nous n'en
ire nulle difficulté. Par ce mot
nten l'esprit immortel, toutes-
lequel est la plus noble partie.
ois l'Escriture la nomme Esprit.
ien que ces deux noms, quand
onjoincts ensemble, diffèrent en
on l'un d'avec l'autre, toutes-
l le nom d'Esprit est mis à part,
utant à dire qu'Ame : comme
lomon parlant de la mort, dit
'esprit retourne à Dieu, lequel
: et Jésus-Christ recomman-
esprit à Dieu, et sainct Estiene
hrist [1], n'entendent autre chose
quand l'âme sera sortie de la
corps, Dieu en soit le gardien
. Quant à ceux qui imaginent
mot d'Esprit emporte autant
ouffle, ou quelque vigueur in-
corps, laquelle toutesfois n'ait
ence, la vérité de la chose et
criture monstre qu'ils sont par
lement insensez. Bien est vray
mmes estans adonnez à la terre
ne conviendroit, devienent hé-
esmes estans aliénez du Père
e, s'aveuglent en leurs ténèbres
t qu'ils ne pensent point vivre
r mort : ce pendant néantmoins
n'est pas si fort esteinte en ces
qu'ils ne soyent tousjours tou-
elque sentiment de leur immor-
tes la conscience, laquelle, en
t entre le bien et le mal, res-
gement de Dieu, est un indice
que l'esprit est immortel. Car
un mouvement sans essence
il au jugement de Dieu pour
imer frayeur de la condamna-
ous avons méritée? Car le corps
a pas une punition spirituelle :
passion compète à l'âme seule,
nsuit qu'elle n'est pas sans
essence. Secondement la cognoissance que nous avons de Dieu testifie que les âmes, veu qu'elles outrepassent le monde, sont immortelles : car une inspiration qui s'esvanouit ne parviendroit point à la fontaine de vie. En somme, puis que tant de vertus notables dont l'âme est ornée monstrent clairement qu'il y a je ne say quoy de divin engravé, ce sont autant de tesmoignages de son essence immortelle. Car le sentiment qu'ont les bestes brutes ne passent point outre leurs corps, ou bien ne s'estend pas plus loing qu'à ce qui se présente à leur sensualité : mais l'agilité de l'esprit humain faisant ses discours par le ciel et la terre, et par les secrets de nature, après avoir comprins tant de choses en sa mémoire, les digérant et faisant ses conséquences du temps passé à l'advenir : monstre qu'il y a quelque partie en l'homme séparée du corps. Nous concevons par intelligence Dieu et les Anges qui sont invisibles, ce qui ne convient point au corps. Nous appréhendons ce qui est droict, juste et honneste : ce qui ne se peut faire par nos sens corporels. Il faut doncques que l'esprit soit le siége et le fond de telle intelligence. Mesmes le dormir, qui semble en abrutissant les hommes les despouiller de leur vie, est un vray tesmoin de leur immortalité. Car non-seulement il leur suggère des pensées et appréhensions de ce qui jamais n'a esté fait, mais aussi leur donne advertissemens des choses à venir, lesquels on appelle présages. Je touche ces choses en brief, lesquelles sont magnifiées avec grande éloquence, mesmes par les escrivains profanes : mais il suffira aux lecteurs chrestiens d'en estre simplement admonnestez. D'avantage, si l'âme n'estoit quelque essence séparée du corps, l'Escriture n'enseigneroit pas que nous habitons en maisons de boue, et qu'en mourant nous sortons d'une loge et despouillons ce qui est corruptible pour recevoir loyer au dernier jour, selon que chacun se sera gouverné en son corps. Certes ces passages et autres semblables qui sont assez communs, non - seulement distinguent l'âme d'avec le corps, mais en luy attribuant le nom d'homme tout entier, dé-

, 9; Luc XXIII, 46; Act. VII, 59.

clairent que c'est la principale partie de nous. D'avantage sainct Paul, exhortant les fidèles à se nettoyer de toute immondicité de chair et d'esprit [1], constitue sans doute deux parties esquelles les souilleures de péché résident. Sainct Pierre, aussi nommant Jésus-Christ Pasteur des âmes [2], auroit sottement parlé, s'il n'y avoit des âmes envers lesquelles il exerçast tel office. Ce qu'il dit aussi du salut éternel des âmes seroit mal fondé. Item, quand il nous commande de purifier nos âmes : et quand il dit que les mauvaises cupidités bataillent contre l'âme [3]. Autant en est-il de ce que nous lisons en l'Epistre aux Hébrieux, que les Pasteurs veillent comme ayans à rendre conte de nos âmes [4] : ce qui ne conviendroit pas si nos âmes n'avoyent quelque essence propre. A quoy s'accorde ce que sainct Paul invoque Dieu tesmoin sur son âme [5]. Car si elle n'estoit point sujette à punition, elle ne pourroit estre attirée en jugement devant Dieu. Ce qui est encores plus amplement exprimé en ces mots de Jésus-Christ, où il nous commande de craindre celuy qui, après avoir mis le corps à mort, peut aussi envoyer l'âme en la géhenne du feu [6]. Pareillement l'Apostre, en l'Epistre aux Hébrieux, disant que les hommes sont nos pères charnels, mais que Dieu est le seul père des esprits, ne pouvoit mieux prouver l'essence des âmes [7]. Qui plus est, si les âmes estans délivrées des liens de leurs corps ne demeuroyent en estre, il n'y auroit nul propos en ce que Jésus-Christ introduit l'âme de Lazare jouyssant de repos et joye au sein d'Abraham [8] : et à l'opposite l'âme du riche estant tormentée d'une façon horrible. Le mesme est confermé par sainct Paul, quand il dit que nous sommes pèlerins eslongnez de Dieu, ce pendant que nous habitons en la chair : mais que nous jouyrons de sa présence estans sortis du corps [9]. Afin de n'estre point trop long en une chose qui n'est point douteuse, j'adjousteray seulement ce mot de sainct

1) 2 Cor. VII, 1. 2) 2 Pierre II, 25. 3) 1 Pierre I, 9; II, 11. 4) Héb. XIII, 17. 5) 2 Cor. I, 23. 6) Matth. X, 28 ; Luc XII, 5. 7) Héb. XII, 9. 8) Luc XVI, 22. 9) 2 Cor. V, 6, 8.

Luc, c'est qu'il raconte entre les erreu des Sadducéens, qu'ils ne croyoyent poi qu'il y eust esprits ny Anges [1].

3 On peut aussi tirer ferme preuve certaine de cecy, quand il est dit q l'homme a esté créé à l'image de Dieu Car combien que la gloire de Dieu relui mesmes en l'homme extérieur, toutesfo il n'y a doute, que le siége d'icelle ne s l'âme. Je ne nie pas que la forme corp relle, entant qu'elle nous distingue séparе d'avec les bestes brutes, ne no conjoigne tant plus à Dieu et nous fa approcher de luy. Et si quelqu'un veut dire que cela aussi soit compri sous l'image de Dieu, que l'homme a teste levée en haut, et les yeux dress au ciel pour contempler son origi comme ainsi soit que les bestes ayent teste panchée en bas, je n'y contredir point, moyennant que ce point demeu tousjours conclud, que l'image de Die laquelle se voit en ces marques appar tes, ou bien démonstre quelque peti lueur, est spirituelle. Car auçuns tr spéculatifs, comme Osiander, la mett confusément tant au corps qu'en l'âm meslent, comme l'on dit, la terre avec ciel. Ils disent que le Père, le Fils et sainct Esprit ont logé leur image l'homme pource qu'encores qu'Adam fu demeuré en son intégrité, toutesfois J sus-Christ n'eust point laissé d'estre fi homme : ainsi, selon leur resverie, J sus-Christ, en sa nature humaine q devoit prendre, a esté le patron du co humain. Mais où trouveront-ils que J sus-Christ soit l'image du sainct Espri Je confesse bien qu'en la personne Médiateur la gloire de toute la Divi reluit : mais comment la Sagesse ét nelle sera-elle nommée image de l'Esp veu qu'elle le précède en ordre? B toute la distinction entre le Fils et sainct Esprit sera renversée si le sai Esprit appelle le Fils son image. Je vo droye bien aussi sçavoir d'eux en qu sorte Jésus-Christ représente en sa ch le sainct Esprit, et quels sont les po traicts de telle remembrance. Et puis ce propos, Faisons l'homme semblabl

1) Act. XXIII, 8. 2) Gen. I, 27.

image, est commun à la personne
il s'ensuivra que luy-mesme est
ge [1] : ce qui est trop hors de rai-
vantage si on reçoit leur fanta-
m n'aura pas esté formé à la
e de Jésus-Christ, sinon entant
oit estre homme : ainsi le patron
uroit esté figuré Adam seroit
rist, au regard de l'humanité
le il devoit estre vestu. Or l'Es-
onstre que c'est bien en autre
a esté créé à l'image de Dieu.
ité d'aucuns autres a plus de
quand ils exposent qu'Adam a
l'image de Dieu, d'autant qu'il
nforme à Jésus-Christ, qui est
ge : mais en cela aussi il n'y a
eté. Il y a aussi une dispute non
chant l'Image et Semblance,
e les expositeurs cherchent en
mots une diversité qui est nulle :
le nom de Semblance est ad-
ur déclaration de l'image. Or
rons que c'est la coustume des
d'user de répétition pour ex-
ne chose deux fois. Quant à la
n'y a doute que l'homme ne soit
age de Dieu pource qu'il luy res-
Parquoy ceux qui fantastiquent
lement se font ridicules : soit
ibuent le nom d'Image à la sub-
l'âme et le nom de Semblance
tez : soit qu'ils mettent en avant
utre opinion. Car Dieu ayant
image pour mieux déclairer ce
un peu obscur, adjouste (comme
ns dit) le mot de Semblance :
il disoit qu'il veut faire l'hom-
el il se représentera comme en
e, par les marques de similitude
avera en luy. Parquoy Moyse
rès récitant ce mesme fait, met
fois le nom d'Image, ne faisant
tion de semblance. L'objection
Osiander est frivole : asçavoir
tie de l'homme, ou l'âme avec
z n'est pas nommée image de
Adam tout entier, auquel le
imposé de la terre dont il a
et tout homme de sens rassis
era. Car quand tout l'homme est nommé mortel, ce n'est pas à dire que l'âme soit assujetie à la mort : ny à l'opposite quand il est dit qu'il est animal raisonnable, ce n'est pas que la raison ou intelligence compète au corps. Parquoy combien que l'âme ne soit pas l'homme total, si ne doit-on pas trouver absurdité en ce qu'au regard d'icelle l'homme soit appelé image de Dieu : toutesfois je retien ce principe que j'ay amené n'aguères : c'est que l'image de Dieu s'estend à toute la dignité par laquelle l'homme est éminent par-dessus toutes espèces d'animaux. Parquoy sous ce mot est comprinse toute l'intégrité de laquelle Adam estoit doué pendant qu'il jouyssoit d'une droicture d'esprit, avoit ses affections bien reiglées, ses sens bien attrempez, et tout bien ordonné en soy pour représenter par tels ornemens la gloire de son Créateur. Et combien que le siége souverain de ceste image de Dieu ait esté posé en l'esprit et au cœur, ou en l'âme et ses facultez, si est-ce qu'il n'y a eu nulle partie, jusqu'au corps mesme, en laquelle il n'y eust quelque estincelle luisante. Il est tout notoire qu'en toutes les parties du monde quelques traces de la gloire de Dieu apparoissent : dont on peut recueillir qu'en mettant l'image de Dieu en l'homme, on l'oppose tacitement pour l'eslever par-dessus toutes autres créatures, et comme le séparer du vulgaire. Ce pendant il ne faut point estimer que les Anges n'ayent esté aussi bien créez à la semblance de Dieu : veu que nostre souveraine perfection, tesmoin Christ, sera de leur ressembler [1]. Mais ce n'est pas en vain que Moyse, attribuant spécialement aux hommes ce tiltre tant honorable, magnifie la grâce de Dieu envers eux : et sur tout veu qu'il les compare seulement aux créatures visibles.

4 Toutesfois il ne semble point qu'il y ait encore plene définition de ceste Image, s'il n'appert plus clairement pourquoy l'homme doit estre prisé, et pour quelles prérogatives il doit estre réputé miroir de la gloire de Dieu. Or cela ne se peut mieux cognoistre que par la réparation

1) Matth. XXII, 30.

de sa nature corrompue. Il n'y a doute qu'Adam estant décheu de son degré, par telle apostasie ne se soit aliéné de Dieu. Parquoy combien que nous confessions l'image de Dieu n'avoir point esté du tout anéantie et effacée en luy, si est-ce qu'elle a esté si fort corrompue, que tout ce qui en est de reste est une horrible déformité : et ainsi le commencement de recouvrer salut est en ceste restauration que nous obtenons par Jésus-Christ : lequel pour ceste cause est nommé le second Adam, pource qu'il nous remet en vraye intégrité. Car combien que sainct Paul opposant l'esprit vivifiant que Jésus-Christ nous a apporté, à l'âme vivante en laquelle Adam a esté créé[1], establisse une plus grande mesure de grâce en la régénération des fidèles qu'en l'estat premier de l'homme, toutesfois il n'abat point ce que nous avons dit, c'est que la fin de nous régénérer est, que Jésus-Christ nous reforme à l'image de Dieu. Suivant cela il enseigne ailleurs, que l'homme nouveau est réparé à l'image de celuy qui l'a créé : à quoy respond son autre dire, Soyez vestus de l'homme nouveau qui est créé selon Dieu[2]. Il reste de veoir ce que sainct Paul comprend sous ceste régénération. En premier lieu il met la cognoissance : secondement une justice saincte et véritable. Dont je conclu qu'au commencement l'image de Dieu a esté comme luisante en clairté d'esprit, et en droicture de cœur, et en intégrité de toutes les parties de l'homme. Car combien que je confesse que les façons de parler que j'ay amenées de sainct Paul signifient le tout sous une partie, toutesfois on ne peut renverser ce principe, que ce qui est le principal au renouvellement de l'image de Dieu, n'ait tenu le plus haut degré en la création. A quoy se rapporte ce qu'il escrit en l'autre passage, qu'à face descouverte nous contemplons la gloire de Christ, pour estre transformez en son image[3]. Nous voyons que Christ est l'image trèsparfaite de Dieu, à laquelle estans faits conformes, nous sommes tellement restaurez, que nous ressemblons à Dieu en vraye piété, justice, pureté et intelligence : cela estant accordé, ceste imagination de la conformité du corps humain avec celuy de Jésus-Christ s'esvanouit de soy-mesme. Quant à ce que le masle seul est nommé par sainct Paul l'image et gloire de Dieu[1], et que la femme est exclue d'un tel honneur, il appert par le fil du texte que cela se restreind à la police terrienne. Or quant à ce que nous traittons maintenant de l'image de Dieu, je pense desjà avoir assez prouvé qu'il a son regard à la vie spirituelle et céleste. Ce mesme propos est confermé en sainct Jehan, quand il dit que la vie, qui dés le commencement estoit en la Parole éternelle de Dieu, a esté la clairté des hommes[2]. Car puis que son intention est de priser la grâce singulière de Dieu, laquelle eslève les hommes en dignité par-dessus tous animaux, tellement que l'homme est séparé du nombre commun, n'ayant point une vie brutale, mais avec intelligence et raison : pareillement il monstre comment l'homme a esté créé à l'image de Dieu. Or puis que l'image de Dieu est l'entière excellence de la nature humaine, laquelle reluisoit en Adam devant sa cheute, et depuis a esté si fort desfigurée et quasi effacée, que ce qui est demeuré de la ruine est confus, dissipé, brisé et infecté : maintenant ceste image apparoist aux esleus en quelque partie et portion, entant qu'ils sont régénérez par l'Esprit, mais elle n'obtiendra sa plene clairté qu'au ciel. Or afin de mieux sçavoir par le menu quelles en sont les parties, il est expédient de traitter des facultez de l'âme. Car la spéculation de sainct Augustin est mal fondée, asçavoir que l'âme est un miroir de la Trinité, d'autant qu'elle comprend en soy intelligence, volonté et mémoire[3]. L'opinion aussi de ceux qui mettent la semblance de Dieu en l'homme, en la principauté qui luy a esté donnée au monde, n'a pas grande couleur ne raison : car ils pensent que l'homme est conformé à Dieu en ceste marque, qu'il a esté estably maistre et possesseur de toutes choses. Or si

1) 1 Cor. XV, 45.
2) Col. III, 10 ; Ephés. IV, 24. 3) 2 Cor. III, 18.

1) 1 Cor. XI, 7. 2) Jean I, 4.
3) *De Trinit.*, lib. X ; *De civitate Dei*, lib. XI.

re il nous faut chercher propre- i dedans de luy, non pas à l'en- e bien intérieur de l'âme.
devant que passer plus outre, il ssaire de rembarrer la resverie ichéens, laquelle Servet s'est ef- remettre sus de nostre temps. est dit que Dieu a inspiré en la 'homme esprit de vie[1], ils ont e l'âme estoit un sourgeon de la : de Dieu : comme si quelque le la Divinité fust descoulée en Or il est facile de monstrer au lles absurditez et combien lour- est erreur diabolique après soy. me de l'homme est de l'essence comme un sourgeon, il s'ensui- i nature de Dieu non-seulement le et sujette à passions, mais gnorance, mauvaises cupiditez, , et toutes espèces de vices. Il n plus inconstant que l'homme, qu'il y a tousjours mouvemens s qui démeinent et distrayent çà et là : il s'abuse et est circon- veur chacun coup : il demeure n bien petites tentations : brief vons que l'âme est une caverne ordures et puantises, lesquelles attribuer à la nature de Dieu, accordons que l'âme soit partie ssence, comme un sourgeon est bstance de l'arbre. Qui est-ce a une chose si monstrueuse en ' Ce qu'allègue sainct Paul d'un iyen est bien vray, Que nous la lignée de Dieu[2] : mais cela de la qualité, non pas de la sub- asçavoir, entant qu'il nous a or- facultez et vertus divines : ce c'est une rage trop énorme de r l'essence du Créateur à ce que n possède une portion. Il nous i tenir pour résolu que les âmes, que l'image de Dieu leur soit , ne sont pas moins créées que i. Or la création n'est point une on, comme si on tiroit le vin d'un en une bouteille, mais c'est don- le à quelque essence qui n'es- : et combien que Dieu donne l'esprit, et puis le retire à soy, ce n'est pas à dire pourtant qu'il le coupe de sa substance comme une branche d'arbre. En quoy aussi Osiander voltigeant en ces légères spéculations, s'est enveloppé en un erreur bien mauvais, c'est qu'il a forgé une justice essencielle de Dieu infuse en l'homme : comme si Dieu par la vertu inestimable de son Esprit ne nous pouvoit rendre conformes à soy, que Jésus-Christ ne verse sa substance en nous, voire tellement que la substance de sa divinité se mette en nos âmes. Quelques couleurs que prétendent aucuns pour farder telles illusions, jamais ils n'esblouyront tellement les yeux à gens rassis, qu'ils ne voyent que tout cela est sorty de la boutique des Manichéens. Et de faict, quand sainct Paul traitte de nostre restauration, il est aisé de tirer de ses paroles qu'Adam en son origine a esté conforme à Dieu : non point par défluxion de substance, mais par la grâce et vertu du sainct Esprit. Car il dit qu'en contemplant la gloire de Christ nous sommes transformez en une mesme image, comme par l'Esprit du Seigneur[1] : lequel certes besongne tellement en nous, qu'il ne nous rend pas compagnons et participans de la substance de Dieu.

6 Ce seroit folie de vouloir apprendre des Philosophes quelque certaine définition de l'âme, veu que nul d'entre eux, excepté Platon, n'a jamais droictement affermé l'essence immortelle d'icelle. Les autres disciples de Socrates en parlent bien : mais c'est en suspens, pource que nul n'a osé prononcer d'une chose dont il n'estoit pas bien persuadé. Or Platon en son opinion a mieux addressé que les autres, d'autant qu'il a considéré l'image de Dieu en l'âme : les autres sectes attachent tellement à la vie présente toutes les vertus et facultez de l'âme, qu'ils ne luy laissent quasi rien hors du corps. Mais nous avons cy-dessus enseigné par l'Escriture, que c'est une substance qui n'a point de corps : à quoy il faut maintenant adjouster, combien qu'elle ne puisse proprement estre contenue en un lieu, toutesfois qu'estant posée et logée

2) Act. XVII, 28.

1) 2 Cor. III, 18.

au corps, elle y habite comme en un domicile : non pas seulement pour donner vigueur aux membres, et rendre les organes extérieurs propres et utiles à leurs actions, mais aussi pour avoir primauté à régir et gouverner la vie de l'homme : non-seulement aux délibérations et actes qui concernent la vie terrestre, mais aussi afin de l'esveiller et guider à craindre Dieu. Combien que ce dernier yci ne s'appercoive point si clairement en la corruption de nostre nature : toutesfois encores quelques reliques en demeurent imprimées parmy les vices. Car dont vient que les hommes ont si grand soin de leur réputation, sinon de quelque honte qu'ils ont engravée en eux? Et dont vient ceste honte, sinon qu'ils sont contraints de sçavoir que c'est d'honnesteté? Or la source et la cause est, qu'ils entendent qu'ils sont naiz pour vivre justement : en quoy il y a quelque semence de religion enclose. D'avantage, comme sans contredit l'homme a esté créé pour aspirer à la vie céleste : aussi il est certain que le goust et appréhension d'icelle a esté imprimé en son âme. Et de faict l'homme seroit privé et despouillé du principal fruit de son intelligence, s'il estoit ignorant de sa félicité, de laquelle la perfection est d'estre conjoinct à Dieu. Ainsi le principal de l'âme est de tendre à ce but : et selon que chacun s'efforce d'y tendre et d'en approcher, il approuve par cela qu'il est doué de raison. Ceux qui disent qu'il y a plusieurs âmes en l'homme, comme la sensitive et la raisonnable, combien qu'ils semblent apporter quelque chose de probable, toutesfois n'ayans point de fermeté en soy sont à rejetter, n'estoit que nous prinssions plaisir à nous tormenter en choses frivoles et inutiles. Ils disent qu'il y a une grande contrariété entre les mouvemens du corps, qu'on appelle organiques, et la partie raisonnadle de l'âme. Voire, comme si la raison mesme n'estoit pas agitée en soy de divers combats, et que ses conseils et délibérations ne bataillassent point ensemble souvent comme une armée contre l'autre. Mais d'autant que tels troubles procèdent de la dépravation de nature, c'est mal argué qu'il y ait deux âmes,

d'autant que les facultez ne s'a
pas d'une mesure et proporti
comme il seroit décent et requis.
est des facultez, je laisse aux Phi
à les deschiffrer mieux par le
nous suffira d'en avoir une simp
ration pour nous édifier en piété
fesse que ce qu'ils enseignent en
droict, est vray : et non-seulemen
à cognoistre, mais aussi utile e
géré par eux : et ne voudroye p
tourner ceux qui ont désir d'a
qu'ils n'y appliquent leur estud
çoy doncques en premier lieu
sens, lesquels toutesfois Plat
mieux nommer organes [1] : et que
comme par canaux, tous objec
présentent à la veue, au gous
flair, ou à l'attouchement, dis
sens commun, comme en une cis
reçoit d'un costé et d'autre : en
fantasie, laquelle discerne ce qu
commun a conceu et appréhe
que la raison fait son office en ju
tout. Finalement que par-dessus
est l'intelligence, laquelle conte
regard posé et arresté toutes c
raison démeine par ses discours
qu'il y a trois vertus en l'âme,
partiennent à cognoistre et
lesquelles pour ceste cause sont
cognitives, asçavoir la raison,
gence, et la fantasie : ausquell
a trois autres correspondantes,
partienent à appéter : asçavoi
lonté, de laquelle l'office est d'a
que l'intelligence et la raison lu
sent : la cholère, laquelle suit c
présente la raison et fantasie :
piscence, laquelle appréhende c
est objecté par la fantasie et par
Quand toutes ces choses seron
ou pour le moins vray-semblab
cores n'est-il jà mestier de nou
ser, pource qu'il y a danger q
nous pourroyent aider de guères
pourroyent beaucoup tormente
obscurité. S'il semble bon à que
distinguer autrement les fac
l'âme : asçavoir que l'une soit
Appétitive, laquelle combien qu'

1) In *Theæteto.*
2) Aristot., *Ethic.*, lib. I, cap. VII ; Item, li

de raison en soy, toutesfois estant
te d'ailleurs obtempère à raison :
tre soit nommée Intellective, la-
participe de soy à raison : je n'y
ay pas beaucoup. Je ne voudroye
plus répugner à ce que dit Aris-
t asçavoir, Qu'il y a trois choses
cèdent toutes les actions humai-
voir sens, entendement, et ap-
is nous élisons plustost la dis-
qui peut estre comprinse des plus
uelle ne se peut apprendre des
es. Car quand ils veulent parler
lement, après avoir divisé l'âme
t et intelligence, ils font l'un et
uble. Car ils disent, qu'il y a
ligence contemplative, qui ne
t jusques en action : mais s'ar-
lement à contempler ce qui est
ar le mot d'Engin, comme dit
L'autre gist en prattique, la-
rès avoir appréhendé le bien ou
eut la volonté à le suivre ou
s laquelle espèce est contenue la
e bien vivre. Pareillement ils
'appétit en concupiscence et vo-
pelans Volonté, quand le désir
ne obtempère à raison : Concu-
quand il se desborde en intem-
rejettant le joug de modestie[2].
ant ils imaginent tousjours, qu'il
aison en l'homme, par laquelle
bien gouverner.
ous sommes contraints de nous
n petit de ceste façon d'ensei-
arce que les Philosophes, qui
ais cognu le vice originel, qui
ition de la ruine d'Adam, con-
inconsidérément deux estats de
qui sont fort divers l'un de l'au-
ous faut doncques prendre une
ision : c'est qu'il y a deux parties
e âme, intelligence et volonté :
nce est pour discerner entre
oses qui nous sont proposées,
e qui nous doit estre approuvé
né. L'office de la volonté est
suivre ce que l'entendement
stre bon, au contraire rejet-
ce qu'il aura réprouvé. Il ne

nous faut yci arrester à ce qu'en dispute Aristote trop subtilement, qu'il n'y a nul mouvement propre et de soy en l'intelligence, mais que c'est élection qui meut l'homme[1] : il nous doit suffire, sans nous empestrer en questions superflues, que l'entendement est comme gouverneur et capitaine de l'âme : que la volonté dépend du plaisir d'iceluy, et ne désire rien jusques après avoir eu son jugement. Pourtant Aristote dit bien vray en un autre passage, que fuir ou appéter est une semblable chose en l'appétit, que nier ou approuver en l'entendement[2]. Or nous verrons cy-après, combien est certaine la conduite de l'entendement pour bien diriger la volonté. Yci nous ne prétendons autre chose, sinon de monstrer que toutes les vertus de l'âme humaine se réduisent à l'un de ces deux membres. En ceste manière nous comprenons le sens sous l'entendement, lequel est séparé des Philosophes qui disent, que le sens encline à volupté, et l'entendement à honnesteté et vertu : d'avantage, que pour le nom d'Appétit nous usons du mot de Volonté, lequel est le plus usité.

8 Dieu doncques a garny l'âme d'intelligence, par laquelle elle peut discerner le bien du mal, ce qui est juste d'avec ce qui est injuste, et voit ce qu'elle doit suivre ou fuir, estant conduite par la clairté de raison. Parquoy ceste partie qui addresse a esté nommée par les Philosophes, Gouvernante comme en supériorité. Il luy a quant et quant adjousté la volonté, laquelle a avec soi l'élection : ce sont les facultez dont la première condition de l'homme a esté ornée et annoblie : c'est qu'il y eust engin, prudence, jugement et discrétion non-seulement pour le régime de la vie terrestre, mais pour parvenir jusques à Dieu, et à parfaite félicité : et puis qu'il y eust élection conjoincte, laquelle guidast les appétis, modérant aussi tous les mouvemens organiques, qu'on appelle : et ainsi que la volonté fust conforme du tout à la reigle et attrempance de raison. En ceste intégrité l'homme avoit franc arbitre, par lequel s'il eust voulu il eust obtenu vie éternelle. Car de mettre

... anima, lib. III, cap. XLIX ; De duplici
... b. V.

1) Ita Plato, in *Phædro*. 2) *Ethic.*, lib. VI, cap. II.

yci en avant la prédestination occulte de Dieu, c'est hors de propos : pource que nous ne sommes point en question de ce qui a peu advenir ou non, mais de ce qu'a esté en soy la nature de l'homme. Ainsi Adam pouvoit demeurer debout s'il eust voulu, veu qu'il n'est trébusché que de sa volonté propre : mais pource que sa volonté estoit ployable au bien et au mal, et que la constance de persévérer ne luy estoit pas donnée, voylà pourquoy il est si tost et si légèrement tombé. Toutesfois si a-il eu élection du bien et du mal : et non-seulement cela, mais il y avoit tant en son intelligence qu'en sa volonté une parfaite droicture : mesmes toutes les parties organiques estoyent enclines et promptes à obéir chacune à tout bien, jusques à ce qu'en se perdant et ruinant il a corrompu tous ses biens. Et voylà dont les Philosophes ont esté si esblouis et environnez de ténèbres : c'est qu'ils ont cherché un bel édifice et entier en une ruine, et des liaisons bien compassées en une dissipation. Ils ont tenu ce principe, que l'homme ne seroit point animal raisonnable s'il n'avoit élection du bien et du mal. Il leur venoit aussi en pensée, que si l'homme n'ordonnoit sa vie de son propre conseil, il n'y auroit nulle distinction entre les vices et vertus. Et cela n'eust point esté mal jugé par eux, s'il n'y eust eu nul changement en l'homme. Or la cheute d'Adam leur estant cachée avec la confusion qui en est provenue, il ne se faut point esbahir s'ils ont meslé le ciel et la terre : mais ceux qui font profession d'estre Chrestiens, et ce pendant nagent entre deux eaux, et bigarrent la vérité de Dieu de ce que les Philosophes ont déterminé, en sorte qu'ils cherchent encores le franc arbitre en l'homme, estant perdu et abysmé en la mort spiri- tuelle : ceux-là, dy-je, sont du tout insen- sez, et ne touchent ne ciel ne terre : ce qui se verra mieux en son lieu. Mainte- nant nous avons seulement à rete[...] qu'Adam a esté bien autre en sa premi[...] création, que n'est tout son lignage, le- quel ayant son origine d'une souche cor- rompue et pourrie, en a tiré contag[...] héréditaire. Car toutes les parties [...] l'âme estoyent reiglées à se bien ran[...] l'entendement estoit sain et entier, la [...] lonté estoit libre à élire le bien. Si on [...] jecte là-dessus, qu'elle estoit comme [...] lieu glissant, pource qu'elle avoit une [...] culté et puissance imbécille : je resp[...] que pour oster toute excuse il suff[...] que Dieu l'eust mise en ce degré que n[...] avons dit. Car ce n'estoit pas raison, [...] Dieu fust astreint à ceste nécessité, [...] faire l'homme tel, qu'il ne peust ou [...] voulust aucunement pécher. Vray [...] que la nature en ceste sorte eust esté [...] excellente : mais de plaider précisém[...] contre Dieu et le contreroller, comme [...] eust esté tenu de doner l'homme de [...] vertu, cela est plus que desraisonna[...] veu qu'il pouvoit lui donner tant peu [...] y eust pleu[1]. Or quant à ce que Die[...] l'a soutenu en la vertu de persévéra[...] cela est caché en son conseil estroit[...] nostre devoir est de ne rien sçavoir [...] sobriété. Ainsi Adam n'est pas exc[...] ble, ayant receu la vertu jusques-là [...] de son bon gré il s'est attiré ma[...] confusion : et nulle nécessité ne l[...] esté imposée de Dieu, qu'il ne luy eus[...] paravant donné une volonté moyen[...] flexible à bien et à mal : et com[...] qu'elle fust caduque, si est-ce que [...] n'a pas laissé de tirer de la cheute [...] tière de sa gloire.

CHAPITRE XVI.

Que Dieu ayant créé le monde par sa vertu, le gouverne et entretient p[...] sa providence, avec tout ce qui y est contenu.

1 Or de faire un Dieu créateur temporel et de petite durée, qui eust seulement pour un coup accomply son ouvrage, ce seroit une chose froide et maigre : et faut qu'en cecy principalement nous diffé[...] d'avec les Payens et toutes gens [...]

1) August., *Super Gen.*, lib. II, cap. VII, VIII, I[...] *Correp. et gratia ad Valent.*, cap. II.

que la vertu de Dieu nous reluise
présente, tant en l'estat perpétuel
nde, qu'en sa première origine.
nbien que les pensées des incré-
oyent contraintes par le regard du
le la terre de s'eslever au Créa-
antmoins la foy a son regard spé-
ir assigner à Dieu la louange en-
ivoir tout créé [1]. A quoy tend ce
is avons allégué de l'Apostre, que
r la foy que nous comprenons le
ivoir esté si bien basty par la Pa-
Dieu. Car si nous ne passons jus-
a providence, par laquelle il con-
maintenir tout, nous n'entendrons
ictement, que veut cest article,
eu soit Créateur, combien qu'il
que nous l'ayons imprimé en nos-
rit, et que nous le confessions de
. Le sens humain s'estant proposé
i de Dieu pour une fois en la créa-
irreste là : et le plus loing qu'il se
ivancer, n'est sinon de considérer
uer la sagesse, puissance et bonté
rier qui se présente à l'œil en ce
t si noble bastiment, encores qu'on
conte de les regarder: puis après
oit quelque opération générale de
our conserver et conduire le tout,
ielle toute vigueur et mouvement
. Brief, il estime que ce que Dieu
ommencement espandu de vigueur
ut, suffit à garder les choses en
tat. Or la foy doit bien passer plus
c'est de recognoistre pour gouver-
t gardien perpétuel, celuy qu'elle
u estre créateur: et non pas seu-
en ce qu'il conduit la machine du
, et toutes ses parties, d'un mou-
t universel : mais en soustenant,
ssant et songnant chacune créature,
ux petis oiselets. Pourtant David
avoir dit en brief que le monde a
té de Dieu, descend tantost après
ordre continuel de gouverner: Les
dit-il, ont esté establis par la pa-
Dieu, et toute leur vertu par l'Es-
sa bouche. Puis il adjouste, que
garde sur tous ceux qui habitent
terre, il dissipe les conseils des
[2]: et ce qui est là dit à ce mesme
propos. Car combien que tous n'arguent point si dextrement qu'il seroit requis, toutesfois pource qu'il ne seroit point croyable, que Dieu se meslast des affaires humaines, sinon que le monde fust son œuvre : et aussi que nul ne croit à bon escient, que le monde soit basty de Dieu, qu'il ne soit quant et quant persuadé qu'il a le soin de ses œuvres : David procède par bon ordre, en nous menant de l'un à l'autre. Bien est vray, que les Philosophes aussi enseignent en général que toutes les parties du monde tirent et prenent vigueur d'une inspiration secrette de Dieu, et nostre sens le conçoit ainsi : mais ce pendant nul ne parvient en si haut degré que monte David, et y attire tous fidèles, en disant, Toutes choses attendent après toy, Seigneur, à ce que tu leur donnes viande en leur temps: quand tu leur donnes elles la recueillent, quand tu ouvres ta main elles sont rassasiées de biens. Si tost que tu destournes ta face, elles sont estonnées : quand tu retires ton Esprit, elles défallent, et s'en revont en poudre : quand tu envoyes ton Esprit, elles revienent et renouvellent la face de la terre [1]. Mesmes combien que les Philosophes s'accordent à ceste sentence de sainct Paul, que nous avons nostre estre et mouvement et vie en Dieu [2] : toutesfois ils sont bien loin d'estre touchez au vif du sentiment de sa grâce, telle que sainct Paul la presche : c'est qu'il a un soin spécial de nous, auquel se déclaire sa faveur paternelle, laquelle le sens charnel ne gouste point.

2 Pour mieux esclaircir telle diversité, il est à noter que la providence de Dieu, telle que l'Escriture la propose, s'oppose à fortune et à tous cas fortuits. Et d'autant que ceste opinion a esté quasi receue en tous aages, encores aujourd'huy est en vogue, et tient tous les esprits préoccupez, asçavoir que toutes choses advienent de cas fortuit : ce qui devoit estre bien persuadé de la providence de Dieu, non-seulement est obscurcy, mais quasi ensevely du tout. Si quelqu'un tombe en la main des brigans, ou rencontre des bestes sauvages : s'il est jetté en

:, 1 2) Ps. XXXIII, 6, 10, 11.

1) Ps. CIV, 27-30. 2) Act. XVII, 28.

la mer par tempeste : s'il est accablé de quelque ruine de maison ou d'arbre : si un autre errant par les désers trouve de quoy remédier à sa famine : si par les vagues de mer il est jetté au port, ayant évadé miraculeusement la mort par la distance d'un seul doigt, la raison charnelle attribuera à fortune toutes ces rencontres tant bonnes que mauvaises. Mais tous ceux qui auront esté enseignez par la bouche de Christ, que les cheveux de nos testes sont contez [1], chercheront la cause plus loing, et se tiendront tout asseurez que les événemens, quels qu'ils soyent, sont gouvernez par le conseil secret de Dieu. Quant aux choses qui n'ont point d'âme, il nous faut tenir ce point pour résolu, combien que Dieu leur eust assigné à chacune sa propriété, toutesfois qu'elles ne peuvent mettre leur effect en avant, sinon d'autant qu'elles sont addressées par la main de Dieu. Parquoy elles ne sont qu'instrumens, auxquels Dieu fait descouler sans fin et sans cesse tant d'efficace que bon luy semble, et les applique selon son plaisir, et les tourne à tels actes qu'il veut. Il n'y a vertu si noble ny admirable entre les créatures qu'est celle du soleil. Car outre ce qu'il esclaire tout le monde de sa lueur, quelle vertu est-ce de nourrir et végéter par sa chaleur tous animaux, d'inspirer par ses rayons fertilité à la terre, en eschauffant la semence qu'on y jette? Après, la faire verdoyer de beaux herbages, lesquels il fait croistre, en leur donnant tousjours nouvelle substance, jusques à ce que le blé et autres grains se lèvent en espics : et qu'il nourrit ainsi toutes semences par ses vapeurs, pour les faire venir en fleur, et de fleur en fruit, cuisant le tout jusques à ce qu'il l'ait amené à maturité : quelle noblesse et vertu aussi est-ce, de faire bourgeonner les vignes, jetter leurs fueilles, et puis leurs fleurs, et en la fin leur faire apporter un fruit si excellent? Or Dieu pour se réserver la louange entière de toutes ces choses, a voulu devant que créer le soleil, qu'il y eust clairté au monde, et que la terre fust garnie et parée de tous genres d'herbes et de fruits [1]. Parquoy l'homme fidèle ne fera point le soleil cause principale ou nécessaire des choses qui ont esté devant que le soleil mesme fust créé ne produit : mais il le tiendra pour instrument, duquel Dieu se sert pource qu'il luy plaist : non pas qu'il ne peust sans tel moyen accomplir son œuvre par soy-mesme. D'autre part, quand nous lisons qu'à la requeste de Josué le soleil s'est arresté en un degré l'espace de deux jours : et en faveur du Roy Ezéchias, son ombre a esté reculée de quinze degrez [2], nous avons à noter que Dieu par tels miracles a testifié, que le soleil n'est pas tellement conduit par un mouvement naturel, pour se lever et coucher chacun jour, que luy n'ait le souverain gouvernement pour l'advancer et retenir, afin de nous renouveler la mémoire de ceste faveur paternelle envers nous qu'il a monstrée en la création du monde. Il n'y a rien plus naturel que de voir les quatre saisons de l'an succéder par tour l'une à l'autre : toutesfois en ceste succession continuelle il y a une telle diversité et si inégale, qu'on apperçoit clairement que chacun an, chacun mois et chacun jour est disposé en une sorte ou en l'autre par une providence spéciale de Dieu.

3 Et de faict, le Seigneur s'attrib[illegible] toute puissance, et veut que nous la re[illegible] cognoissions estre en luy : non pas te[illegible] que les Sophistes l'imaginent, vaine, [illegible] sive, et quasi assopie mais tousjo[illegible] veillante, plene d'efficace et d'action [illegible] aussi qu'il ne soit pas seulement en géné[illegible] et comme en confus le principe du mo[illegible] vement des créatures (comme si quelqu'[illegible] ayant une fois fait un canal, et address[illegible] voye d'une eau à passer dedans, la l[illegible] soit puis après escouler d'elle-mes[illegible] mais qu'il gouverne mesmes et cond[illegible] sans cesse tous les mouvemens parti[illegible] liers. Car ce que Dieu est recognu to[illegible] puissant, n'est pas pource qu'il pu[illegible] faire toutes choses, et néantmoins se r[illegible] pose, ou que par une inspiration géné[illegible] il continue l'ordre de nature tel qu'il [illegible] disposé du commencement : mais d'a[illegible] tant que gouvernant le ciel et la terre p[illegible]

1) Matth. X, 30.

1) Gen. I, 3, 11. 2) Jos. X, 13; 2 Rois XX, 11.

rovidence, il compasse tellement
s choses, que rien n'advient sinon
qu'il a déterminé en son conseil [1].
uand il est dit au Pseaume, qu'il
it ce qu'il veut, cela s'entend d'une
é certaine et propos délibéré. Et
t, ce seroit une maigre fantasie,
ser les mots du Prophète selon la
e des Philosophes, asçavoir que
st le premier motif, pource qu'il
principe et la cause de tout mou-
: en lieu que plustost c'est une
consolation, de laquelle les fidèles
sent leur douleur en adversitez,
r qu'ils ne souffrent rien que ce ne
l'ordonnance et le commandement
, d'autant qu'ils sont sous sa main.
le gouvernement de Dieu s'estend
toutes ses œuvres, c'est une cavil-
stérile de le vouloir enclorre et li-
ledans l'influence et le cours de
Et certes tous ceux qui restrein-
n si estroites limites la providence
, comme s'il laissoit toutes créa-
ler librement selon le cours ordi-
e nature, desrobbent à Dieu sa
et se privent d'une doctrine qui
oit fort utile : veu qu'il n'y a rien
sérable que l'homme, si ainsi es-
les mouvemens naturels du ciel,
, de la terre et des eaux eussent
urs libre contre luy. Joinct qu'en
telle opinion, c'est amoindrir trop
ent la singulière bonté de Dieu
un chacun. David s'escrie que les
nfans qui sont encores à la mam-
e la mère, ont assez d'éloquence
rescher la gloire de Dieu [2] : c'est
r d'autant que si tost qu'ils sont
u ventre, et venus au monde, ils
t leur nourriture qui leur est ap-
par une providence d'enhaut. Je
e bien que cela est naturel et gé-
mais si faut-il ce pendant que nous
ssions et considérions ce que l'ex-
e monstre tout évidemment, qu'en-
mères les unes ont les mammelles
t bien fournies de lait, les autres
quasi seiches, selon qu'il plaira à
nourrir un enfant abondamment,
e plus petitement. Or ceux qui attribuent droictement à Dieu la louange de Tout-puissant, recueillent de cela double fruit. Premièrement, d'autant qu'il a assez ample faculté de bien faire, veu que le ciel et la terre sont sous sa possession et seigneurie, et que toutes créatures dépendent de son plaisir pour s'assujetir à luy en obéissance. Secondement, pource qu'on se peut asseurément reposer en sa protection, veu que toutes choses qui pourroient nuire de quelque part que ce soit, sont sujettes à sa volonté, veu que Satan avec toute sa rage et tout son appareil est réprimé par la volonté d'iceluy comme d'une bride, et veu que ce qui peut contrevenir à nostre salut est submis à son commandement. Et ne faut pas penser qu'il y ait autrement moyen de corriger ou appaiser les espovantemens ou craintes excessives et superstitieuses que nous concevons aisément quand les dangers se présentent, ou que nous les appréhendons. Je dy que nous sommes craintifs d'une façon superstitieuse, si quand les créatures nous menacent ou présentent quelque espovantement, nous les redoutons comme si elles avoyent quelque pouvoir de nuire d'elles-mesmes, ou qu'il nous en veinst quelque dommage par cas fortuit, ou que Dieu ne fust point suffisant pour nous aider à l'encontre d'icelles. Comme pour exemple, le Prophète défend aux enfans de Dieu de craindre les estoilles et signes du ciel, comme font les incrédules [1]. Certes il ne condamne point toute crainte : mais d'autant que les infidèles transfèrent le gouvernement du monde de Dieu aux estoilles, ils imaginent que tout leur bon heur ou mal heur dépend d'icelles, et non pas de la volonté de Dieu. Ainsi au lieu de craindre Dieu ils craignent les estoilles, planètes et comètes. Ainsi, qui voudra éviter ceste infidélité, qu'il se souviene tousjours que la puissance, action, ou mouvement qu'ont les créatures, n'est point une chose qui se pourmène et voltige à leur plaisir : mais que Dieu par son conseil secret y gouverne tellement tout, que rien n'advient qu'il n'ait luy-mesme déterminé de son sceu et vouloir.

, 3. 2) Ps. VIII, 3.

1) Jér. X, 2.

4 Parquoy que ceci soit premièrement bien résolu : c'est que quand on parle de la providence de Dieu, ce mot ne signifie pas qu'estant oisif au ciel il spécule ce qui se fait en terre : mais plustost qu'il est comme un patron de navire, qui tient le gouvernail pour addresser tous événemens. Ainsi ce mot s'estend tant à sa main qu'à ses yeux : c'est-à-dire que non-seulement il voit, mais aussi ordonne ce qu'il veut estre fait. Car quand Abraham disoit à son fils, Dieu y pourvoirra [1] : ce n'estoit point seulement pour luy attribuer la cognoissance de ce qui devoit advenir : mais pour luy remettre le soin de la perplexité en laquelle il estoit, d'autant que c'est le propre office d'iceluy, de donner issue aux choses confuses. Dont il s'ensuit que la providence de Dieu est actuelle, comme l'on dit. Car ceux qui s'attachent à une prescience nue et de nul effect, sont par trop sots et badins. L'erreur de ceux qui attribuent à Dieu un gouvernement général et confus, est moins lourd, d'autant qu'ils confessent que Dieu maintient le monde et toutes ses parties en leur estre, mais seulement par un mouvement naturel, sans addresser en particulier ce qui se fait : si est-ce néantmoins que tel erreur n'est point supportable. Car ils disent que par ceste providence, qu'ils appellent universelle, nulle créature n'est empeschée de tourner çà et là comme à l'adventure, ne l'homme de se guider et addresser par son franc arbitre où bon luy semblera. Voicy comment ils partissent entre Dieu et l'homme : c'est que Dieu inspire par sa vertu à l'homme mouvement naturel, à ce qu'il ait vigueur pour s'appliquer à ce que nature porte : et l'homme ayant telle faculté gouverne par son propre conseil et volonté tout ce qu'il fait. Brief ils imaginent que le monde et les hommes avec leurs affaires se maintienent par la vertu de Dieu : mais qu'ils ne sont pas gouvernez selon qu'il ordonne et dispose. Je laisse yci à parler des Epicuriens (de laquelle peste le monde a esté tousjours remply) lesquels en leurs resveries pensent que Dieu soit oisif et comme un faynéant : aussi des autre fantastiques, qui jadis ont gazouillé qu Dieu gouverne tellement par-dessus l milieu de l'air, qu'il laisse ce qui est dessous à fortune. Car les créatures mesme qui n'ont ne bouche ne langage, crient assez haut contre une sottise si énorme. Mon intention est seulement de réprouver l'opinion qui est par trop commune, laquelle attribue à Dieu un mouvement incertain, confus et comme aveugle : et ce pendant luy ravit le principal, c'est que par sa sagesse incompréhensible il addresse et dispose toutes choses à telle fin que bon luy semble. Car ceste opinion ne mérite nullement d'estre receue, veu qu'elle fait Dieu gouverneur du monde en tiltre seulement, et non pas d'effect, en luy ostant le soin et l'office d'ordonner ce qui se doit faire. Car, je vous prie, qu'est-ce d'avoir empire pour régir, sinon de présider en telle sorte que les choses sur lesquelles on préside soyent gouvernées d'un ordre estably par certain conseil ? Je ne réprouve pas du tout ce qui se dit de la providence universelle de Dieu, moyennant que cecy d'autre part me soit aussi accordé, c'est que le monde est gouverné de Dieu, non-seulement pource qu'il maintient en estre le cours de nature tel qu'il l'a estably pour un co mais pource qu'il a soin particulier d'u chacune créature. Vray est que tou espèces ont quelque conduite secrette selon que leur naturel le requiert, com si elles obéissoyent à un statut perpétu auquel Dieu les a astreintes : et par ai ce que Dieu a une fois décrété, coule va son train comme d'une inclination vo lontaire. Et à cela se peut rapporter sentence de nostre Seigneur Jésus, q luy et le Père sont tousjours en œuv dés le commencement : et aussi le dire sainct Paul, Nous vivons en Dieu, e avons nostre mouvement et estre. Item qu'escrit l'Apostre en l'Epistre aux H brieux, c'est qu'en voulant prouver la vinité de Jésus-Christ, il dit que tou choses sont soustenues par son comm dement tout-puissant [1]. Mais c'est p versement fait de vouloir sous telles c

1) Gen. XXII 8.

1) Jean V, 17 ; Act. XVII 28 ; Hébr. I, 3.

leurs cacher et obscurcir la providence spéciale de Dieu, laquelle nous est tellement monstrée par tesmoignages de l'Escriture clairs et certains, que c'est merveille comment quelqu'un en puisse douter. Et de faict ceux qui tendent un tel voile pour la cacher, sont contraints en la fin d'adjouster par forme de correction, que beaucoup de choses se font par un soin particulier de Dieu : mais ils fallent en restreignant cela à quelques actes particuliers. Parquoy nous avons à prouver que Dieu a une telle superintendance à disposer tous événemens, que tout ce qui se fait procède tellement de ce qu'il a déterminé en son conseil, que rien n'advient par cas d'adventure.

5 Si nous accordons que le principe de tout mouvement est en Dieu, et ce pendant que toutes choses se démeinent ou de leur bon gré, ou à l'adventure, selon que leur inclination les pousse : les révolutions du jour et de la nuict, de l'hyver et de l'esté seront ouvrages de Dieu, entant qu'il a assigné à chacune saison son cours, et leur a imposé certaines loix. Or cela seroit vray si les jours succédans aux nuicts, et les mois venans l'un après l'autre, et si pareillement les années gardoyent toujours une mesme mesure en teneur éguale : mais quand une fois les chaleurs véhémentes avec seicheresse bruslent tous les fruits de la terre, l'autre fois les pluyes venantes outre leur saison corrompent et gastent les semences, que les gresles et tempestes raclent tout ce qu'elles rencontrent, cela ne seroit pas réputé œuvre de Dieu, sinon que par constellations ou autres causes naturelles tant les nuées que le beau temps, le froid et le chaud advinssent. Or par ce moyen il ne laisseroit point lieu ny à la bonté et faveur paternelle de Dieu, ny à ses jugemens. Si ceux contre lesquels je déba, [illegible] que Dieu se monstre assez libéral envers le genre humain en distillant une vigueur ordinaire au ciel et en terre, pour nous pourvoir d'alimens, c'est une resverie trop fade et profane : car c'est autant comme s'ils nioyent que la fertilité d'un an ne soit une singulière bénédiction de Dieu, et la stérilité et famine ne soyent sa malédiction et vengence. Mais pource qu'il seroit trop long d'amasser toutes les raisons pour rebouter cest erreur, que l'authorité de Dieu nous suffise. Il prononce souvent en la Loy et par les Prophètes, qu'en humectant la terre de rousées et pluye, il testifie là sa grâce : à l'opposite, que c'est par son commandement que le ciel s'endurcit, que les fruits sont mangez et consumez par bruines et autres corruptions : et toutesfois et quantes que vignes, champs et prés sont batus de gresles et tempestes, que cela aussi est tesmoignage de quelque punition spéciale qu'il exerce. Si cela nous est bien persuadé, il est aussi certain qu'il ne tombe pas une seule goutte de pluye sans qu'il ait ordonné en particulier. David magnifie bien la providence générale de Dieu, en ce qu'il nourrit les petis corbeaux qui l'invoquent [1] : mais quand Dieu menace de famine toutes bestes, ne déclaire-il point assez que pour un temps il nourrit plus libéralement tous animaux, et puis après plus maigrement, selon que bon luy semble? C'est une sottise puérile (comme j'ay desjà dit) de restreindre cecy à quelques actes particuliers, veu que Jésus-Christ prononce sans exception aucune, qu'il n'y a oiselet de si petit prix qu'il soit qui tombe en terre sans la volonté de Dieu son Père [2]. Certes si le vol des oiseaux est addressé par le conseil infallible de Dieu, il faut bien confesser avec le Prophète qu'il habite tellement en haut, qu'il daigne bien s'abbaisser pour voir tout ce qui se fait au ciel et en la terre [3].

6 Mais pource que nous sçavons que le monde a principalement esté créé à cause du genre humain, aussi il nous faut tousjours tendre à ce but, en parlant de la providence de Dieu : c'est de sçavoir quel soin il a de nous. Le Prophète Jérémie crie haut et clair : Je say, Seigneur, que la voye de l'homme n'est pas en sa liberté, et que ce n'est pas à luy d'addresser ses pas. Item Salomon : Les pas de l'homme sont addressez de Dieu : et comment l'homme ordonnera-il sa voye [4]? Que ceux contre lesquels je dispute aillent maintenant dire que l'homme a son mou-

1) Ps. CXLVII, 9. 2) Matth. X, 29.
3) Ps. CXIII, 5, 6. 4) Jér. X, 23 ; Prov. XX, 24.

vement naturel de l'inclination de sa nature, mais qu'il le tourne çà et là où bon luy semble. Car si cela estoit vray, l'homme auroit en sa main la disposition de ses voyes. S'ils le nient, d'autant qu'il ne peut rien sans la puissance de Dieu : je réplique à l'opposite, puis qu'il appert que Jérémie et Salomon attribuent à Dieu non-seulement une telle vertu qu'ils nous forgent, mais aussi conseil, décret, et certaine détermination de ce qui se doit faire, jamais ils ne se pourront desvelopper que l'Escriture ne leur soit contraire. Salomon en un autre lieu rédargue très-bien ceste témérité des hommes, lesquels, sans avoir regard à Dieu, comme s'ils n'estoyent pas conduits de sa main, se proposent tel but qu'il leur vient en la teste : L'homme, dit-il, dispose en son cœur, et c'est à Dieu de guider la langue[1] : comme s'il disoit que c'est une folie par trop ridicule, qu'un povre homme délibère ainsi de tout faire sans Dieu, ne pouvant seulement proférer un mot, sinon entant qu'il luy est donné. Qui plus est, l'Escriture, pour mieux exprimer que rien du tout ne se fait sans Dieu, et sa prédestination, luy assujetit les choses qui semblent estre les plus fortuites. Car quel cas trouvera-on plus d'adventure, que quand il tombe une branche d'un arbre sur un passant et le tue? Or Dieu en parle bien autrement, affermant qu'il a livré un tel homme à la mort[2]. Qui est-ce qui ne dira, que le sort soit exposé à fortune? Or Dieu ne souffre point qu'on parle ainsi, en disant, que l'issue et le jugement luy en appartient. Il ne dit pas simplement, que c'est par sa vertu que les lots ou les balotes soyent jettées au vaisseau, et en soyent tirées hors : mais il se réserve ce que plustost on pouvoit attribuer à fortune, c'est qu'il addresse les balotes à son plaisir : à quoy s'accorde le dire de Salomon : Le povre et le riche se rencontrent, et Dieu esclaire les yeux des deux[3]. Car il entend par ces mots, combien que les riches soyent meslez parmy les povres au monde, toutesfois quand Dieu assigne la condition à un chacun, qu'il

1) Prov. XVI, 1. 2) Ex. XXI, 13.
3) Prov. XXII, 2.

n'y va pas à l'estourdie, ou en :
veu qu'il esclaire les uns et les au
ainsi il exhorte les povres à p
pource que ceux qui ne se co
point de leur estat, taschent enta
eux est d'escourre le joug qui
imposé de Dieu. Pareillement au
tre Prophète reprend les gens p
qui attribuent à l'industrie des h
ou à fortune ce que les uns de
au bourbier, les autres sont es
honneurs et dignitez : Ce n'est
il, ne du soleil levant, ne du couc
du mydi que vienent les honneu
c'est à Dieu d'en disposer comm
c'est luy qui humilie, c'est luy qui
En quoy il conclud; d'autant que
peut estre despouillé d'office de ju
c'est par son conseil secret, que
sont avancez, et les autres de
contemptibles.

7 Mesmes je dy, que les événem
ticuliers sont tesmoignages en gé
la providence singulière de Dieu
récite que Dieu a esmeu un vent
au désert, qui a apporté quantit
de cailles[2]. Il est dit aussi que,
jetter Jonas en la mer, il a en
grand tourbillon et tempeste[3]. (
ne pensent pas que Dieu tiene
vernail du monde, diront que ce
fait outre l'usage commun : or
déduy de là, que nul vent ne s'e
mais sans commandement spécial
Et aussi la doctrine du Prophète
roit pas autrement vraye, c'est
les vents ses messagers, et les feu
lans, ses serviteurs[4] : qu'il fait d
ses chariots, et qu'il chevauche
ailes des vents, sinon qu'il pou
tant les nuées que les vents à so
et qu'il y démonstrast une si
présence de sa vertu : comme au
sommes enseignez ailleurs, toute
quantes que la mer se trouble
pétuosité des vents, que tel cha
signifie une présence spéciale d
Il commande, dit le prophète, et
vents tourbillonneux, et fait esc
flots de la mer en haut : après il
la tempeste et la fait tenir quoye

1) 1 Ps. LXXV, 7. 2) Nomb. XI
3) Jon. I, 4. 4) Ps. CIV,

les vagues à ceux qui navigent [1]. aussi Dieu mesme dénonce ail- 'il a chastié le peuple par vents s [2]. Suivant cela, comme ainsi soit it naturellement vigueur d'engen- hommes, toutesfois en ce que sont privez de lignée, et les autres foison, Dieu veut qu'on reco- cela provenir de sa grâce spé- omme aussi il est dit au Pseaume, fruit du ventre est don de Dieu. Jacob disoit à Rachel sa femme, u lieu de Dieu, pour te donner des ? Pour mettre fin à ce propos, ien plus ordinaire en nature, que ous sommes nourris de pain : or déclaire que, non-seulement le le la terre est un don spécial de ais aussi adjouste, que l'homme as du seul pain [4], pource qu'il s substenté par se saouler, mais bénédiction secrette de Dieu : l'opposite il menace qu'il rom- aston ou soustenement du pain [5] : t autrement nous ne pourrions à ent user de ceste requeste, Que pain quotidien nous soit donné, ue Dieu nous apastelast de sa ternelle. Parquoy le Prophète, bien persuader aux fidèles que les paissant exerce l'office d'un e de famille, advertist qu'il donne toute chair [6]. En somme, quand ons d'un costé qu'il est dit : Les Dieu sont sur les justes, et ses à leurs prières : et de l'autre 'œil de Dieu est sur les meschans der leur mémoire de la terre [7] : s que toutes créatures haut et bas mptement appareillées à son ser- e qu'il les applique à tel usage ut : dont nous avons à recueillir a pas seulement une providence de Dieu pour continuer l'ordre en ses créatures, mais qu'elles tes dressées par son conseil ad- et appropriées à leurs fins.

x qui veulent rendre ceste doc- euse, calomnient que c'est la fantasie des Stoïques, que toutes choses advienent par nécessité. Ce qui a esté reproché aussi bien à sainct Augustin [1]. Quant à nous, combien que nous ne débations pas volontiers pour les paroles, toutesfois nous ne recevons pas ce vocable dont usoyent les Stoïques, asçavoir, Fatum : tant pource qu'il est du nombre des vocables desquels sainct Paul enseigne de fuir la vanité profane [2], qu'aussi que nos ennemis taschent par la haine du nom grever la vérité de Dieu. Quant est de l'opinion, c'est faussement et malicieusement qu'on nous la met sus. Car nous ne songeons pas une nécessité laquelle soit contenue en nature par une conjonction perpétuelle de toutes choses, comme faisoyent les Stoïques : mais nous constituons Dieu maistre et modérateur de toutes choses, lequel nous disons dés le commencement avoir selon sa sagesse déterminé ce qu'il devoit faire, et maintenant exécuté par sa puissance tout ce qu'il a délibéré. Dont nous concluons que non-seulement le ciel et la terre, et toutes créatures insensibles sont gouvernées par sa providence, mais aussi les conseils et vouloirs des hommes : tellement qu'il les addresse au but qu'il a proposé. Quoy doncques? dira quelqu'un : ne se fait-il rien par cas fortuit ou d'adventure? Je respon que cela a esté trèsbien dit de Basilius le Grand, quand il a escrit que Fortune et Adventure sont mots de Payens : desquels la signification ne doit point entrer en un cœur fidèle. Car si toute prospérité est bénédiction de Dieu, adversité, sa malédiction : il ne reste plus lieu à fortune en tout ce qui advient aux hommes. D'avantage les paroles de sainct Augustin nous doivent esmouvoir. Il me desplaist, dit-il, qu'au livre que j'ai fait contre les Académiques [3], j'ay si souvent nommé Fortune : combien que par ce nom je n'ay point signifié quelque Déesse, comme les Payens ; mais l'événement fortuit des choses, comme en commun langage nous disons, Possible, Paradventure : combien qu'il faut rapporter tout à la providence de Dieu. En cecy mesme je ne l'ay point dissimulé, disant, La Fortune,

[28, 20. 2) Amos IV, 9 ; Agg. I, 11.
XVII, 3 ; Gen. XXX. 2.
III, 3. 6) Is. III, 1.
XVI, 25. 7) Ps. XXXIV, 16, 17.

1) *Ad Bonif.*, lib. II, 6, et alibi.
2) 1 Tim. VI, 20. 3) *Retract.*, cap.

qu'on appelle communément, est possible conduite par un gouvernement caché : et appelons seulement Fortune, ce qui se fait sans que la cause et la raison nous en apparoisse. Or combien que j'aye dit cela, toutesfois je me repens d'avoir usé en ce livre-là du mot de Fortune : d'autant que je voy que les hommes ont une très-mauvaise coustume, qu'au lieu de dire, Dieu l'a ainsi voulu : ils disent, La Fortune l'a ainsi voulu. Brief ce sainct docteur enseigne par tout, que si on laisse rien à la fortune, le monde sera tourné, et viré à la volée. Et combien qu'il enseigne quelquesfois que toutes choses se font partie par le franc arbitre de l'homme, partie par l'ordonnance de Dieu, toutesfois il monstre bien que les hommes sont sujets à icelle et sont par icelle, addressez. Car il prend ce principe, qu'il n'y a rien plus hors de raison, que d'estimer que rien se face sinon comme Dieu l'a décrété : pource qu'autrement il adviendroit à la volée. Par laquelle raison il exclud tout ce qui pourroit estre changé du costé des hommes : et tantost après encores plus clairement, en disant qu'il n'est licite de chercher la cause de la volonté de Dieu. Or quand il use de ce mot de Permission, il nous sera bien liquide par un passage comment il entend, disant que la volonté de Dieu est la première cause et souveraine de toutes choses, pour ce que rien n'advient sans sa volonté ou permission [1]. Il ne forge pas un Dieu qui se repose en quelque haute tour pour spéculer, en voulant permettre cecy ou cela, veu qu'il luy attribue une volonté actuelle, laquelle ne pourroit estre réputée cause, sinon qu'il décrétast ce qu'il veut.

9 Toutesfois pource que la tardiveté de nostre esprit est bien loing de pouvoir monter jusques à la hautesse de la providence de Dieu, il nous faut pour la soulager mettre yci une distinction. Je dy doncques, combien que toutes choses soyent conduites par le conseil de Dieu, toutesfois qu'elles nous sont fortuites. Non pas que nous réputions fortune dominer sur les hommes, pour tourner haut et bas toutes choses témérairement (car ceste resverie doit estre loing d'un cœur chrestien) : mais pource que des choses qui advienent, l'ordre, la raison, la fin et nécessité est le plus souvent cachée au conseil de Dieu, et ne peut estre comprinse par l'opinion humaine, les choses que nous sçavons certainement provenir de la volonté de Dieu, nous sont quasi fortuites : car elles ne monstrent point autre apparence, quand on les considère en leur nature, ou quand elles sont estimées selon nostre jugement et cognoissance. Pour donner exemple, posons le cas qu'un marchand estant entré en une forest avec bonne et seure compagnie, s'esgare et tombe en une briganderie, où les voleurs luy coupent la gorge : sa mort n'estoit point seulement préveue à Dieu : mais estoit décrétée en son vouloir. Car il n'est point seulement dit qu'il a préveu combien s'estendroit la vie d'un chacun : mais qu'il a constitué et fiché les limites qui ne se pourront passer [1]. Néantmoins d'autant que la conception de nostre entendement peut apprébender, toutes choses apparoissent fortuites en une telle mort. Qu'est-ce que pensera ici un chrestien? Certes il réputera que cela est fortuit en sa nature, mais il ne doutera pas que la Providence de Dieu n'ait présidé à guider la fortune à son but. C'est une mesme raison des événemens futurs. Comme toutes choses à venir nous sont incertaines, aussi nous les tenons en suspens, comme si elles pouvoyent escheoir ou en une sorte ou en l'autre. Cela néantmoins demeure résolu en nostre cœur, qu'il n'adviendra rien que Dieu n'ait ordonné. Et en ce sens le nom d'Evénement est souvent réitéré en l'Ecclésiaste : pource que de prime face les hommes ne peuvent parvenir à la première cause, laquelle leur est cachée bien profond. Néantmoins ce que l'Escriture nous monstre de la providence secrette de Dieu, n'a jamais esté effacé tellement du cœur des hommes, que tousjours quelque résidu n'ait estincelé parmy leurs ténèbres. Mesmes les sorciers des Philistins, combien qu'ils chancellent en doute, ne pouvans bonne

1) *Question.*, lib. LXXXIII ; *De Trinitate*, lib. III, cap. IV.

1) Job XIV, 5.

ment déterminer de ce qu'on leur demande : si est-ce qu'ils attribuent l'adversité partie à Dieu, partie à fortune. Si l'arche, disent-ils, passe par ceste voye-là, nous saurons que c'est Dieu qui nous a affligez : si elle tend ailleurs, il nous est advenu un malheur [1]. C'est bien une grande folie, si leur devinement les trompe, de recourir à fortune : ce pendant nous voyons qu'ils sont là tenus enserrez de n'oser croire simplement que leur malheur soit fortuit. Au reste, comment Dieu fleschit et tourne çà et là tous événemens par la bride de sa providence, il nous apperra par un exemple notable : Voicy, au mesme instant que David fut surprins et enclos par les gens de Saül au désert de Mahon, les Philistins se ruent sur la terre d'Israël, tellement que Saül est contraint de se retirer pour secourir à son pays [2]. Si Dieu donnant tel empeschement à Saül, a voulu pourvoir au salut de son serviteur David : combien que les Philistins ayent soudain prins les armes et outre l'opinion des hommes, nous ne dirons pas toutesfois que cela soit venu de cas d'adventure : mais ce qui nous semble estre quelque accident, la foy le recognoist estre une conduite secrette de Dieu. Il n'y apparoist pas semblable raison par tout : mais si faut-il tenir pour certain, que toutes les révolutions qu'on voit au monde, provienent du mouvement secret de la main de Dieu. Au reste, il est tellement nécessaire que ce que Dieu a ordonné adviene, que toutesfois ce qui se fait n'est pas nécessaire précisément ny de sa nature : et de cecy se présente un exemple familier : Puis que Jésus-Christ a vestu un corps semblable au nostre, nul de sens rassis ne niera que ses os n'ayent esté fragiles : et toutesfois il estoit impossible qu'ils fussent rompus. Voylà comment ce qui en soy peut advenir ainsi ou ainsi, est déterminé en une sorte au conseil de Dieu : dont nous voyons de rechef que ces distinctions n'ont pas esté inventées sans propos : c'est qu'il y a nécessité simple ou absolue, et nécessité selon quelque regard. Item, qu'il y a nécessité de ce qui s'ensuit et de la conséquence. Car ce que les os du Fils de Dieu n'ont peu estre cassez, cela vient pour le regard que Dieu les avoit exemptez : et par ainsi ce qui naturellement pouvoit escheoir d'un costé ou d'autre, a esté restreint à la nécessité du conseil de Dieu.

CHAPITRE XVII.

Quel est le but de ceste doctrine pour en bien faire nostre proufit.

1 Or (comme les esprits humains sont enclins à subtilitez frivoles), à grand'peine se peut-il faire que tous ceux qui ne comprenent point le droict usage de ceste doctrine, ne s'enveloppent en beaucoup de filets. Parquoy il sera expédient de toucher yci en brief à quelle fin l'Escriture enseigne que tout ce qui se fait est ordonné de Dieu. Et en premier lieu est à noter que la providence de Dieu doit estre considérée tant pour le passé que pour l'advenir : puis après qu'elle modère et addresse tellement toutes choses, qu'elle besongne quelquesfois par moyens interposez, quelquesfois sans moyens, quelquesfois contre tous moyens : finalement qu'elle tend à ce but, qu'on cognoisse quel soin Dieu a du genre humain : sur tout combien il veille songneusement pour son Eglise, laquelle il regarde de plus près. Il faut aussi adjouster un autre point, c'est combien que la faveur de Dieu et sa bonté, ou la rigueur de ses jugemens reluisent le plus souvent en tout le cours de sa providence : que néantmoins quelquesfois les causes de ce qui advient sont cachées, tellement que ceste pensée nous entre au cerveau, que les affaires humains tournent et virent à la volée, comme sur une roue ? où nos-

1) 1 Sam. VI, 9. 2) 1 Sam. XXIII, 26, 27.

tre chair nous solicite à gronder contre Dieu, comme si Dieu se jouoit des hommes en les démenant çà et là comme des pelotes. Vray est que si nous avons les esprits quois et rassis, pour apprendre à loisir, l'issue finale monstre assez que Dieu a tousjours bonne raison en son conseil de faire ce qu'il fait, soit pour instruire les siens à patience, ou pour corriger leurs affections perverses, ou pour dompter la gayeté trop grande de leurs appétis, pour les matter à ce qu'ils renoncent à eux-mesmes, ou pour esveiller leur paresse : soit à l'opposite pour abatre les orgueilleux, anéantir les ruses et cautèles des meschans, ou dissiper leurs machinations. Au reste, combien que les causes outrepassent nostre entendement, ou en soyent eslongnées, si faut-il tenir pour certain qu'elles ne laissent point d'estre cachées en Dieu : parquoy il reste de nous escrier avec David, O Dieu, que tes merveilles sont grandes[1] ! Il n'est pas possible de digérer tes pensées sur nous : elles surmontent ce que j'en veux dire. Car combien que tousjours en nos adversitez nos péchez nous doivent venir devant les yeux, afin que la peine que nous endurons nous solicite à repentance, nous voyons toutesfois que Jésus-Christ donne plus d'authorité à Dieu son Père en affligeant les hommes, que de luy imposer loy de chastier par éguale mesure un chacun selon qu'il a déservy. Car il dit de celuy qui estoit nay aveugle, Ce n'est pas qu'il ait péché, ne luy, ne son père, ne sa mère, mais afin que la gloire de Dieu soit manifestée en luy[2]. Car quand un enfant desjà au ventre de sa mère, devant que naistre, est batu de si dures verges, nostre sens est piqué à gergonner contre Dieu, comme s'il ne se portoit pas humainement envers les innocens qu'il afflige ainsi : tant y a que Jésus-Christ afferme que la gloire de son Père reluit en tels spectacles, moyennant que nous ayons les yeux purs. Mais il nous faut garder ceste modestie, de ne vouloir attirer Dieu à nous rendre conte, mais porter telle révérence à ses jugemens secrets, que sa volonté nous

1) Ps. XL, 6. 2) Jean IX, 3.

soit pour cause trèsjuste de tout
fait. Quand le ciel est brouillé de
nuées et espesses, et qu'il se dres
que tempeste violente, pource qu
qu'obscurité devant nos yeux, et
nerre bruit en nos aureilles, en s
tous nos sens sont eslourdis de
il nous semble que tout est meslé
fus : toutesfois au ciel tout deme
sible en son estat. Ainsi nous faut
résolus, quand les choses estans tr
au monde nous ostent le jugem
Dieu estant séparé loin de nou
clairté de sa justice et sagesse, s
modérer telles confusions pour l
ner par bon ordre à droicte fi
faict, c'est une horrible force
monstrueuse, que plusieurs se
plus de licence à oser contrero
œuvres de Dieu, sonder et esplu
conseils secrets, mesmes se pré
en donner leur sentence, que s'ils
à juger des faits d'un homme m
a-il rien plus pervers et desbor
d'user de ceste modestie envers
reils, c'est d'aimer mieux su
nostre jugement, que d'estre t
témérité : et ce pendant insulter
audace desbordée aux jugemens
qui nous sont incognus lesque
devions avoir en révérence et adm

2 Nul doncques ne pourra deu
à son proufit recognoistre la pr
de Dieu, sinon qu'en réputant q
faire avec son Créateur et celu
basty tout le monde, il se dispos
baisse d'une telle humilité qu'il
tient. De là vient que tant de ch
jourd'huy assaillent ceste doct
leurs morsures venimeuses, ou
moins abbayent après : c'est q
veulent point que rien soit licite
sinon ce qu'ils pensent en leur
estre raisonnable. Ils desgorge
toutes les vilenies qu'ils peuven
nous, pensans avoir belle couleur
blasmer, en ce que n'estans point
des préceptes de la Loy, où la v
Dieu est comprinse, nous disons
le monde est gouverné par un
secret de Dieu. Voire! comme
nous enseignons estoit une resv
gée en nos cerveaux, et que c

me doctrine du sainct Esprit claire
tente, de laquelle il y a tesmoignages
s. Mais pource qu'ils sont retenus
elque honte pour n'oser desgorger
blasphèmes contre le ciel : afin de
les hardiment les enragez, ils font
nt de s'attacher à nous. Mais s'ils
lent confesser que tout ce qui ad-
u monde est dressé par le conseil
réhensible de Dieu, qu'ils me res-
t à quel propos l'Escriture dit que
gemens d'iceluy sont un abysme
d. Car puis que Moyse déclaire que
té de Dieu, n'est point lointaine
s, et qu'il ne la faut point cher-
r-dessus les nuées ny aux abys-
ource qu'elle nous est familière-
xprimée en la Loy[1] : il s'ensuit
t une autre volonté cachée, la-
est accomparée à un abysme pro-
le laquelle aussi sainct Paul parle,
O hautesse profonde des richesses
la sagesse et cognoissance de
que ses jugemens sont incom-
sibles, et ses voyes impossibles à
! Car qui est-ce qui cognoist les
de Dieu, ou qui a esté son con-
Vray est qu'il y a aussi des mys-
ntenus en la Loy et en l'Evangile,
surmontent de beaucoup nostre
é. Mais pource que Dieu illumine
ns de l'Esprit d'intelligence pour
ndre les mystères qu'il a voulu
par sa Parole, il n'y a là nul
, mais c'est une voye en laquelle
cheminer seurement, une lampe
ider nos pieds, une clairté de vie :
est une eschole ouverte de la vérité
. Mais la façon admirable de régir
e est à bon droict nommée Abysme
l : pource qu'il nous la faut révé-
t adorer quand elle nous est ca-
loyse a trèsbien exprimé les deux
de mots : Les secrets, dit-il, sont
t à nostre Dieu, mais ce qui est
it appartient à vous et à vos en-
lous voyons qu'il nous commande
lement d'appliquer nostre estude
r la Loy de Dieu, mais aussi
r nos sens en haut pour adorer
dence de Dieu. Ceste hautesse

:VI. 7; Deut. XXX, 11. 2) Rom. XI 33.
XIX, 29.

nous est aussi bien preschée au livre de Job, pour humilier nos esprits. Car après que l'autheur a magnifié tant qu'il a peu les œuvres de Dieu, et en faisant ses discours haut et bas par la machine du monde, a traitté combien elles sont merveilleuses : il adjouste finalement, Voycy, ce sont les bords ou extrémitez de ses voyes : et combien est-ce peu ce que nous oyons de luy? et qui comprendra le bruit de ses forces[1]? Suivant cela en un autre lieu il distingue entre la sagesse qui demeure en Dieu, et la façon qu'il a establie aux hommes pour estre sages. Car après avoir devisé des secrets de nature, il dit que la sagesse est cognue à Dieu seul, et n'apparoist point aux yeux de nul vivant : et néantmoins tantost après il adjouste, qu'elle se publie pour estre cherchée, d'autant qu'il est dit à l'homme, Voycy la crainte de Dieu, c'est la sagesse[2]. A quoy se rapporte le dire de sainct Augustin, C'est pource que nous ne sçavons pas tout ce que Dieu fait de nous par un trèsbon ordre, que nous faisons selon sa Loy, quand nous sommes conduits de bonne volonté : mais quant au reste, que nous sommes menez de la providence de Dieu, laquelle est une loy immuable. Puis doncques que Dieu s'attribue une authorité de gouverner le monde, à nous incognue, c'est la droicte reigle de sobriété et de modestie : nous submettre à son Empire souverain : et que sa volonté nous soit le patron unique de toute justice, et cause trèsjuste de tout ce qui se fait. Je n'enten pas ceste volonté absolue de laquelle les Sophistes babillent, faisans un divorce exécrable entre sa justice et sa puissance, comme s'il pouvoit faire cecy ou cela contre toute équité : mais j'enten sa providence dont il gouverne le monde, de laquelle rien ne procède que bon et droict, combien que les raisons nous en soyent incognues.

3 Tous ceux qui seront rangez à telle modestie, ne s'escarmoucheront point pour le temps passé contre Dieu, pour les adversitez qu'ils auront souffertes : et ne rejetteront point sur luy la coulpe de leurs péchez : comme le roi Agamemnon

1) Job XXVI, 14.
2) Job XXVIII; Question., lib. LXXXIII, cap. XXVII.

dit en Homère, Ce ne suis-je pas qui en suis cause, mais Jupiter et la déesse de nécessité. Ils ne se jetteront point aussi à l'abandon par désespoir, ainsi qu'un jeune homme nous est introduit par un Poëte ancien, disant, La condition des hommes n'a point d'arrest, la nécessité les pousse et transporte : parquoy je m'en iray rompre ma navire contre le rocher, et perdray mon bien avec ma vie. Ils ne feront point aussi couverture du nom de Dieu, pour ensevelir leur honte, comme le mesme Poëte introduit un jeune homme parlant de ses amours, Dieu m'y a poussé, je croy que les dieux l'ont voulu : car s'ils ne le vouloyent, je say qu'il ne se feroit point. Mais plustost ils s'enquerront en l'Escriture, et apprendront que c'est qui plaist à Dieu, pour s'efforcer d'y tendre, ayans le sainct Esprit pour guide. Ce pendant aussi estans appareillez de suivre où Dieu les appellera, monstreront par effect qu'il n'est rien plus utile que ceste doctrine, laquelle est injustement blasmée par les malins, d'autant qu'aucuns la prattiquent mal. Car ce sont propos trop esgarez que tienent beaucoup de gens profanes, s'escarmouchans comme s'ils vouloyent mesler le ciel et la terre, comme l'on dit, quand ils allèguent que si Dieu a marqué le point de nostre mort, nous ne le pouvons eschapper : ce sera doncques en vain que nous travaillerons à estre sur nos gardes. Ainsi, ce qu'aucuns ne s'osent pas mettre en chemin, quand ils oyent dire qu'il y a danger de peur d'estre meurtris des brigans : les uns appellent les médecins et s'aident des apoticaires en maladies : les autres s'abstienent de grosses viandes pour se contregarder : les autres craignent d'habiter en maisons ruineuses, et tous généralement cherchent moyens pour parvenir à leurs intentions : toutes ces choses sont remèdes frivoles qu'on cherche pour corriger la volonté de Dieu : ou bien ce n'est point par sa volonté et ordonnance que toutes choses advienent. Car ce sont choses incompatibles, de dire que la vie et la mort, santé et maladie, paix et guerre, richesses et povreté vienent de Dieu : et que les hommes par leur industrie les évitent ou obtienent, selon qu'ils les hayssent ou appètent. D'avantage, ils disent que les oraisons des fidèles non-seulement seront superflues, mais aussi perverses : par lesquelles ils demandent que Dieu pourvoye à ce qu'il a délibéré éternellement. En somme, ils ostent toute délibération qu'on fait des choses futures, comme répugnantes à la providence de Dieu : laquelle sans nous appeler au conseil a une fois déterminé ce qu'elle vouloit estre fait. D'avantage, tout ce qui advient, ils l'imputent tellement à la providence de Dieu, qu'ils n'ont point d'esgard à l'homme qui aura fait ce dont il est question. Si quelque ruffien a tué un homme de bien, ils disent qu'il a exécuté le conseil de Dieu. Si quelqu'un a desrobé ou paillardé, pource qu'il a fait ce que Dieu avoit préveu, ils disent qu'il est le ministre de sa providence. Si l'enfant a laissé mourir son père sans le secourir, Il ne pouvoit, disent-ils, résister à Dieu, qui l'avoit ainsi ordonné. Ainsi ils font de tous vices vertu, pource qu'ils servent à l'ordonnance de Dieu.

4 Quant est des choses à advenir, Salomon accorde facilement avec la providence de Dieu les consultations qu'on en prend. Car comme il se mocque de l'outrecuidance de ceux qui entreprenent hardiment sans Dieu tout ce qui leur vient en fantasie, comme s'ils n'estoyent point régis de sa main, aussi en un autre lieu il parle ainsi, Le cœur de l'homme doit penser à sa voye : et le Seigneur gouvernera ses pas [1]. En quoy il signifie que le décret éternel de Dieu ne nous empesche point que nous ne pourvoyons à nous sous sa bonne volonté, et mettions ordre à nos affaires. La raison est manifeste : car celuy qui a limité nostre vie, nous a aussi commis la sollicitude d'icelle : et nous a donné les moyens pour la conserver : et nous a fait prévoir les périls, à ce qu'ils ne nous peussent surprendre, nous donnant les remèdes au contraire, pour y obvier. Maintenant il appert quel est nostre devoir. Si le Seigneur nous a baillé nostre vie en garde, que nous la conservions : s'il nous donne les moyens de ce faire,

1) Prov. XVI, 9.

que nous en usions : s'il nous monstre les dangers, que nous ne nous y jettions point follement et sans propos : s'il nous offre les remèdes, que nous ne les mesprisions point. Mais nul péril ne peut nuire, dira quelqu'un, s'il n'est ordonné qu'il nous nuise. Et si ainsi est, on ne peut venir à l'encontre par aucun remède. Mais au contraire, que sera-ce si les dangers ne sont pas invincibles, d'autant que le Seigneur nous a assigné les remèdes pour les surmonter ? Regarde quelle convenance il y a entre ton argument et l'ordre de la providence divine. Tu infères qu'il ne nous faut donner garde des dangers, pource que nous en pourrions eschapper sans nous en garder, moyennant qu'ils ne soyent pas invincibles : le Seigneur au contraire te commande de t'en garder, pource qu'il veut que tu en eschappes. Ces enragez ne considèrent point ce qu'on voit à l'œil, que l'industrie de consulter et se garder a esté inspirée de Dieu aux hommes, par laquelle ils servissent à sa providence, en conservant leur vie : comme au contraire par nonchalance et mespris ils acquièrent les misères qu'il leur veut imposer. Car dont est-ce qu'il advient qu'un homme prudent, en mettant ordre à ses affaires destourne le mal qui luy estoit prochain, et un fol par sa témérité périt ? Qu'est-ce autre chose, sinon que folie et prudence sont instrumens de la dispensation de Dieu, en une partie et en l'autre ? Pourtant le Seigneur a voulu toutes choses futures nous estre cachées, afin que nous venions au-devant ; ne sçachans point ce qui en doit estre, et que nous ne cessions point d'user des remèdes qu'il nous donne contre les dangers, jusques à ce que nous en soyons venus à bout, ou qu'ils nous ayent surmontez. Parquoy j'ay dit que nous ne devons pas contempler la providence de Dieu nue, mais avec les moyens que Dieu y a conjoincts, comme s'il la revestoit pour nous apparoir en son estat.

5 Quant est des choses advenues et passées, ces fantastiques considèrent mal et perversement la providence de Dieu. Nous disons que toutes choses dépendent d'icelle, comme de leur fondement : et pourtant qu'il ne se fait ne larrecin, ne paillardise, ny homicide, que la volonté de Dieu n'entreviene. Sur cela ils demandent, Pourquoy doncques sera puny un larron qui a puny celuy que Dieu vouloit estre chastié par povreté? Pourquoy sera puny un meurtrier qui a tué celuy auquel Dieu avoit finy la vie ? Brief, si toutes telles manières de gens servent à la volonté de Dieu, pourquoy les punira-on ? Mais je nie qu'ils y servent. Car nous ne dirons pas que celuy qui est mené d'un mauvais cœur s'adonne à servir à Dieu, veu qu'il veut seulement complaire à sa meschante cupidité. Cestuy-là obtempère à Dieu, qui estant enseigné de sa volonté, va où elle l'appelle. Or où est-ce que Dieu nous enseigne de sa volonté, sinon en sa Parole? Pourtant en tout ce que nous avons à faire il nous faut contempler la volonté de Dieu, telle qu'il nous l'a déclairée en icelle Parole. Dieu requiert de nous ce qu'il commande. Si nous faisons rien contre son précepte, ce n'est pas obéissance, mais plustost contumace et transgression. Ils répliquent, que nous ne le ferions pas s'il ne le vouloit. Je le confesse : mais le faisons-nous afin de luy complaire ? Or il ne nous le commande pas : mais nous entreprenons le mal, ne pensans point à ce que Dieu demande, ains estans tellement transportez de la rage de nostre intempérance, que de propos délibéré nous taschons de lui contrevenir. En ceste manière nous servons bien à sa juste ordonnance en mal faisant : pource que par la grandeur infinie de sa sapience, il se fait droictement aider de mauvais instrumens à bien faire. Mais regardons combien leur argument est inepte, et sot. Ils veulent que les crimes demeurent impunis, et soyent libres à ceux qui les font, pource qu'ils ne se commettent point sans la disposition de Dieu. Je dy d'avantage, que les larrons et meurtriers et autres malfaiteurs sont instrumens de la providence de Dieu, desquels le Seigneur use à exécuter les jugemens qu'il a décrétez : mais je nie que pour cela ils puissent prendre excuse aucune. Car quoy? envelopperont-ils Dieu en une mesme iniquité avec eux ? ou bien, couvriront-ils leur perversité par sa justice ? Ils ne peuvent ne l'un

ne l'autre : et leur conscience les rédargue tellement qu'ils ne se peuvent purger. De taxer Dieu, ils ne peuvent, veu qu'ils trouvent en eux tout le mal : en luy, rien sinon un usage bon et légitime de leur malice. Néantmoins il besongne par eux, dira quelqu'un. Et dont vient la puanteur en une charongne, après qu'elle est ouverte et pourrie? Chacun voit bien que cela vient des rais du Soleil : et toutesfois personne ne dira qu'ils puent pourtant. Ainsi, puis que la matière, et faute du mal consiste en un mauvais homme, pourquoy Dieu en tirera-il quelque macule et ordure, s'il en use selon sa volonté ? Pourtant chassons ceste pétulance de chien, laquelle peut bien abbayer de loin la justice de Dieu, mais ne la peut attoucher

6 Toutesfois si nous sçavons que c'est de bien et sainctement méditer la providence de Dieu selon la reigle de piété, cela nous suffira pour abolir telles fantasies extravagantes, et recevrons trèsbon fruit et savoureux de ce que les phrénétiques tirent à leur perdition. Pourtant le cœur de l'homme chrestien, veu qu'il a cela tout résolu, qu'il n'advient rien à l'adventure, mais que toutes choses se font par la providence de Dieu, regardera tousjours à luy, comme à la principale cause de tout ce qui se fait : mais ce pendant il ne laissera point de contempler les causes inférieures en leur degré. D'avantage, il ne doutera pas que la providence de Dieu ne veille pour sa conservation : et qu'elle ne permettra rien advenir, qui ne soit pour son bien et salut. Or pource qu'il a affaire premièrement aux hommes, secondement aux autres créatures, il s'asseurera que la providence de Dieu règne par tout. Quant est des hommes, soit qu'ils soyent bons ou mauvais, il recognoistra que leurs conseils, volontez et forces, puissances et entreprinses sont sous la main de Dieu, tellement qu'il est en luy de les fleschir où bon luy semble, et les réprimer toutesfois et quantes que bon luy semble. Il y a plusieurs promesses évidentes, lesquelles testifient, que la providence de Dieu d'un soin spécial veille et fait quasi le guet pour maintenir le salut des fidèles. Comme quand il est dit, Jette ta solicitude sur le Seigneur, et il te nourrira : car il a soin de nous. Item, Qu habite en la garde du haut Dieu, ser maintenu par sa protection. Item, Quiconque vous touche, touche la prunell de mon œil. Item, Je te seray pour bouclier et mur d'airain, et batailleray contre tes ennemis. Item, Quand la mèr oublieroit ses enfans, encore ne t'oubli ray-je jamais[1]. Mesmes c'est le princip but des histoires de la Bible, de monstre que Dieu garde si songneusement ses ser viteurs qu'il ne les laissera pas achoppe à une pierre. Comme à bon droict j'ay c dessus réprouvé l'opinion de ceux q imaginent une providence de Dieu uni verselle, laquelle ne descende point ju ques à avoir spécialement soin d'u chacune créature : aussi il nous faut s toute chose recognoistre ceste solicitu spéciale envers nous. Pour laquelle ca Christ après avoir dit, que le plus passereau de l'air ne tombe pas sans volonté de Dieu [2], il applique là incon nent ceste sentence, à ce que nous soyo certains, que d'autant que nous luy so mes plus précieux que petis oiseaux, veille plus songneusement sur nous q sur eux, jusques à en avoir telle soli tude, qu'un cheveu de nostre teste tombera point sans qu'il le permette. Q demandons-nous d'avantage, si un ch veu ne nous peut tomber sans la volo de Dieu? Je ne parle pas seulement genre humain, mais pource que Dieu esleu son Eglise pour son domicile, il a doute qu'il ne vueille monstrer par exe ples singuliers le soin paternel qu'il e

7 Pourtant le serviteur de Dieu est conformé par toutes ces promesses et exemples correspondans, conjoindra au les tesmoignages, où il est dit, que to hommes sont sous la puissance de Die soit qu'il faille incliner leurs cœurs à no aimer, ou réprimer leur malice à ce qu'el ne nous nuise. Car c'est le Seigneur q a donné grâce à son peuple, non-seul ment envers ceux qui autrement lui e toyent amis, mais envers les Egyptiens

1) Ps. LV, 23 ; 1 Pierre V, 7 ; Ps. XCI, 1 ; Zach. I, Is. XXVI, 1 ; XLIX, 15.
2) Matth. X, 29. 3) Ex. III, 21

est de la fureur de nos ennemis, il
bien rompre en diverses manières.
esfois il leur oste l'entendement à ce
ne puissent prendre bon conseil :
u'il fit à Achab, luy envoyant le
our luy prophétiser mensonge par
he de tous les prophètes [1], afin de
oir : comme il fit aussi à Roboam,
ant par le fol conseil des jeunes,
despouiller de son royaume par
. Aucunesfois en leur donnant en-
ent pour voir et entendre ce qui
dient, il leur abat tellement le
t les estonne, qu'ils n'osent nulle-
treprendre ce qu'ils ont conceu.
fois en leur permettant de s'effor-
écuter ce que porte leur rage, il
-devant à leur impétuosité, et ne
point qu'ils vienent à bout de
ation. En telle manière il dissipa
e temps le conseil d'Achitophel,
ust esté pernicieux à David [3]. En
nière il a le soin de modérer et
toutes créatures pour le salut
s, voire mesme le diable, lequel
yons n'avoir osé rien attenter
ob sans son ottroy et commande-
uand nous aurons ceste cognois-
l s'ensuivra nécessairement tant
on de grâce envers la bonté de
toute prospérité, que patience
rsité : et d'avantage une singu-
eurance pour l'advenir. Parquoy
chose qu'il adviene selon nos-
oir, nous l'attribuerons à Dieu :
nous sentions sa bénéficence par
des hommes, ou qu'il nous aide
autres créatures. Car nous répu-
insi en nostre cœur, Certes c'est
i a tourné le cœur de ceux-cy à
, et a fait qu'ils me fussent instru-
sa bénignité. En fertilité, nous
ns que c'est le Seigneur qui a
é au ciel de plouvoir sur la terre,
le fructifiast. En tout autre genre
érité, nous ne douterons pas que
eule bénédiction de Dieu, qui en
. Ces admonitions ne nous souf-
ont d'estre ingrats.
ontraire, s'il nous advient quel-
rsité, nous eslèverons inconti-

[1] ...XII, 22. [2] 1 Rois XII, 10, 15.
[3] ...VII, 7, 14. [4] Job I, 12.

nent nostre cœur à Dieu, lequel seul le pourra former à patience et tranquillité. Si Joseph se fust aresté à méditer la desloyauté de ses frères, et le lasche tour qu'ils luy avoyent fait, jamais il n'eust eu courage fraternel envers eux. Mais pource qu'il convertit sa pensée à Dieu, oubliant leur injure, il fut fleschy à mansuétude et douceur, jusques à les consoler luy-mesme, en disant, Ce n'estes-vous point, qui m'avez vendu pour estre amené en Egypte : mais par la volonté du Seigneur j'ay esté envoyé devant vous, pour vostre proufit. Vous aviez fait une mauvaise machination contre moy : mais le Seigneur l'a convertie en bien [1]. Si Job eust regardé les Chaldéens qui l'avoyent outragé, il eust esté enflambé de cupidité de vengence : mais pource qu'il recognoist pareillement l'œuvre de Dieu, il se console de ceste belle sentence, Le Seigneur l'avoit donné, le Seigneur l'a osté : que le nom du Seigneur soit bénit [2]. David aussi bien, s'il se fust amusé du tout à considérer la malice de Séméi, lequel le persécutoit d'injures et à coups de pierres, il eust incité les siens à se venger : mais pource qu'il entend qu'il ne fait pas cela sans le mouvement de Dieu, il les appaise au lieu de les irriter : Laissez-le, dit-il, car Dieu luy a commandé de mesdire de moy [3]. Et il réprime aussi bien ailleurs par ceste mesme bride l'intempérance de sa douleur : Je me suis teu, dit-il, et suis devenu comme un muet : car c'est toy, ô Dieu, qui m'affliges [4]. S'il n'y a nul meilleur remède contre ire et impatience, ce ne sera pas mal proufité à nous, quand nous aurons tellement apprins de méditer la providence de Dieu en cest endroit, que nous puissions tousjours réduire nostre cogitation à ce point, Le Seigneur l'a voulu, il faut doncques prendre en patience : non pas seulement pource qu'il n'est pas loisible de résister, mais pource qu'il ne veut rien qui ne soit juste et expédient. La somme revient là, qu'estans injustement grevez par les hommes, nous laissions là leur malice, laquelle ne feroit qu'aigrir nostre courroux, et aiguiser nos affections

[1] Gen. XLV, 8 ; L, 20. [2] Job I, 21.
[3] 2 Sam. XVI, 10. [4] Ps. XXXIX, 10

à vengence : et qu'il nous souviene de nous eslever à Dieu, et nous tenir certains que c'est par son juste décret et pourvoyance, que tout ce que nos ennemis attentent contre nous est permis, voire ordonné. Sainct Paul nous voulant retirer d'affection de nous venger, nous admoneste prudemment que nous n'avons pas à combatre contre la chair et le sang, mais contre le diable nostre ennemy spirituel, afin de nous munir contre luy [1]. Mais ceste admonition va encores par-dessus, pour appaiser toutes impétuositez et passions de cholère : c'est que Dieu arme au combat tant le diable que tous iniques, et préside au milieu comme un maistre de lices pour exercer nostre patience. Mais si les fascheries que nous endurons nous vienent d'autre costé que des hommes, pensons à ce qui est dit en la Loy : c'est que toutes prospéritez nous descoulent de la source de la bénédiction de Dieu, et que toutes calamitez sont autant de malédictions venantes aussi de luy [2]. Mesmes que ceste horrible menace nous face peur : Si vous cheminez contre moy à l'estourdie, je chemineray aussi à l'estourdie contre vous [3]. Car par ces mots il pique nostre stupidité, entant que selon nostre sens charnel, nous estimons fortuit tout ce qui advient soit bien ou mal, et ne sommes point incitez par les bénéfices de Dieu à le servir, ny aiguillonnez par ses verges à venir à repentance. C'est la raison aussi pourquoy Jérémie se complaind tant asprement, et aussi Amos, de ce que les Juifs ne pensoient point que le bien et le mal veinssent du commandement de Dieu [4]. A quoy se rapporte le propos d'Isaïe, Je suis le Dieu créant la clairté et formant les ténèbres, faisant paix et créant le mal : ce suis-je moy qui fay toutes ces choses [5].

9 Ce pendant toutesfois, si ne fermerons-nous point les yeux que nous ne considérions les causes inférieures. Car combien que nous estimions ceux desquels nous recevons quelque bien, estre ministres de la libéralité de Dieu, si ne

1) Ephés. VI, 12. 2) Deut. XXVIII.
3) Lév. XXVI, 21, 24. 4) Lam. III, 38 ; Amos III, 6.
5) Is. XLV 7.

les mespriserons-nous pas, con
n'avoyent mérité nulle grâce env
par leur humanité : mais plust
nous recognoistrons estre oblig
et le confesserons volontiers,
efforcerons de rendre la pareill
nostre pouvoir, quand l'opportun
Brief nous porterons cest honneu
de le recognoistre principal aut
tout bien : mais nous honorero
bien les hommes, comme les m
et dispensateurs de ses bénél
penserons qu'il nous a voulu o
eux, puis qu'il s'est monstré nost
faiteur par leurs mains. Si nous e
quelque dommage, ou pour nost
gence, ou pour nostre nonchalan
penserons bien que cela s'est fa
vouloir de Dieu, mais nous ne la
point de nous en imputer la f
quelqu'un de nos parens ou amis
nous devions avoir le soin, trespa
estre bien pensé, combien que n
gnorerons pas qu'il estoit venu a
lequel il ne pouvoit passer, t
nous n'amoindrirons point par cel
péché : mais d'autant que nous
point fait nostre devoir, nous pr
sa mort comme estant advenue d
faute. Par plus forte raison d
s'il y a eu fraude ou malice déli
commettant homicide ou larrec
ne devrons pas excuser ces crin
couleur de la providence de Die
en un mesme fait nous contempl
justice de Dieu et l'iniquité de l'
comme l'un et l'autre se monstre
ment. Quant est des choses futur
prendrons pied principalement à
ses inférieures dont nous avon
Car nous réputerons que ce sera
nédiction de Dieu, s'il nous d
moyens humains pour nous entr
conserver : et pourtant nous cons
de ce que nous avons à faire selo
faculté : et ne serons point p
d'implorer l'aide de ceux lesqu
verrons estre propres pour nou
Plustost estimans que c'est Dieu
présente à la main toutes créatu
quelles nous peuvent porter prou
les appliquerons en usage, comm
mens légitimes de sa provide

que nous sommes incertains
sur nous aurons de ce que nous
nons (sinon que nous avons
ance en Dieu qu'il pourvoira en
ar tout à nostre bien) nous ten-
ce que nous penserons nous es-
ıstable, d'autant que nostre in-
:e se peut estendre. Néantmoins
ınt nos conseils, nous ne suivrons
tre sens propre, mais nous nous
anderons et permettrons à la sa-
: Dieu, à ce qu'elle nous conduise
nent. Finalement nostre fiance
pas tellement appuyée sur les
: moyens terrestres, que nous y
cions quand nous les aurons en
ou quand ils nous défaudront,
us perdions courage. Car nous
l'entendement fiché en la seule
ace de Dieu, et ne nous laisse-
int distraire du regard d'icelle par
dération des choses présentes. En
'te Joab, combien qu'il cognoisse
ue de la bataille où il entroit dé-
du bon plaisir de Dieu, et estoit
ain, ne s'annonchalit point qu'il
rdast a exécuter ce qui estoit de
ion, résignant à Dieu le gouver-
de tout. Nous tiendrons bon,
our nostre peuple, et pour les
e nostre Dieu. Le Seigneur face
bon luy semblera [1]. Telle pensée
ous despouillera de témérité et
ption, pour nous inciter à invo-
eu continuellement : et d'autre
e soustiendra nos cœurs en bon
afin que nous ne doutions point
priser hardiment et avec magna-
es dangers qui nous environnent.
'en cest endroit on peut veoir une
re félicité des fidèles. La vie hu-
st environnée, et quasi assiégée
res infinies. Sans aller plus loin,
e nostre corps est un réceptacle
: maladies, et mesme nourrit en
causes, quelque part où aille
: il porte plusieurs espèces de
ec soy, tellement qu'il traine sa
i enveloppée avec la mort. Car
ons-nous autre chose, quand on
avoir froid ne suer sans danger?

D'avantage, de quelque costé que nous nous tournions, tout ce qui est à l'entour de nous non-seulement est suspect, mais nous menace quasi apertement, comme s'il nous vouloit intenter la mort. Montons en un basteau : il n'y a qu'un pied à dire entre la mort et nous. Que nous soyons sur un cheval : il ne faut sinon qu'il choppe d'un pied pour nous faire rompre le col. Allons par les rues : autant qu'il y a de tuiles sur les toits, autant sont-ce de dangers sur nous. Tenons une espée, ou que quelqu'un auprès de nous en tiene : il ne faut rien pour nous en blesser. Autant que nous voyons de bestes, ou sauvages, ou rebelles, ou difficiles à gouverner, elles sont toutes armées contre nous. Enfermons-nous en un beau jardin, où il n'y ait que tout plaisir : un serpent y sera quelquesfois caché. Les maisons où nous habitons, comme elles sont assiduellement sujettes à brusler, de jour nous menacent de nous apovrir, de nuict de nous accabler. Quelques possessions que nous ayons, entant qu'elles sont sujettes à gresles, gelées, seicheresse, et autres tempestes, elles nous dénoncent stérilité, et par conséquent famine. Je laisse là les empoisonnemens, les embusches, les violences desquelles la vie de l'homme est partie menacée en la maison, partie accompagnée aux champs. Entre telles perplexitez ne faudroit-il pas qu'un homme fust plus que misérable? asçavoir, d'autant qu'en vivant il n'est qu'à demy en vie : s'entretenant à grand'peine en langueur et destresse, tout comme s'il se voyoit le cousteau à la gorge à chacune heure. Quelqu'un dira que ces choses advienent peu souvent, ou pour le moins qu'elles n'advienent pas tousjours, ny à tout le monde : d'autre part, qu'elles ne peuvent advenir jamais toutes en un coup. Je le confesse : mais pource que par l'exemple des autres nous sommes advertis qu'elles nous peuvent advenir, et que nostre vie ne doit estre exemptée de nulles d'icelles, il ne se peut faire que nous ne les craignions comme si elles nous devoyent advenir. Quelle misère pourroit-on imaginer plus grande, que d'estre tousjours en tel tremblement et angoisse? D'avan-

[1] ι, 12.

tage, cela ne seroit point sans l'opprobre de Dieu, de dire qu'il eust abandonné l'homme, la plus noble de ses créatures, à la témérité de fortune. Mais mon intention n'est yci que de parler de la misère de l'homme, en laquelle il seroit, s'il vivoit comme à l'adventure.

11 Au contraire, si la providence de Dieu reluit au cœur fidèle, non-seulement il sera délivré de la crainte et destresse de laquelle il estoit pressé au paravant, mais sera relevé de toute doute. Car comme à bon droict nous craignons la fortune, aussi nous avons bonne raison de nous oser hardiment permettre à Dieu. Ce nous est doncques un soulagement merveilleux, d'entendre que le Seigneur tient tellement toutes choses en sa puissance, gouverne par son vouloir, et modère par sa sapience, que rien ne vient sinon comme il l'a destiné. D'avantage, qu'il nous a receus en sa sauve garde, et nous a commis en la charge de ses Anges, à ce qu'il n'y ait ny eau, ne feu, ne glaive, ne rien qui nous puisse nuire : sinon d'autant que son bon plaisir le portera. Car il est ainsi dit au Pseaume, Il te délivrera des empiéges du chasseur et de peste nuisante. Il te gardera sous son aile, et seras à seureté sous ses plumes. Sa vérité te sera pour bouclier, tu ne craindras point les tumultes de nuict, ne la flesche quand elle sera tirée en plein jour, ne nuisances qui passent en ténèbres, ne le mal qu'on te voudra faire en la clairté du jour [1], etc. De là vient la fiance qu'ont les Saincts de se glorifier, Le Seigneur est mon adjuteur, je ne craindray pas tout ce que la chair me pourroit faire. Le Seigneur est mon protecteur, qu'est-ce que je craindroye? Si un camp est dressé contre moy, si je chemine en l'obscurité de mort, je ne laisseray point de bien espérer [2]. Dont est-ce qu'aurait l'homme fidèle une telle asseurance, laquelle ne peut estre jamais ostée, sinon que là où il semble advis que le monde soit témérairement tourné dessus et dessous, il répute que Dieu y besongne à le conduire, duquel il espère que toutes les œuvres luy sont salutaires? S'il se voit

1) Ps. XCI, 3-6.
2) Ps. CXVIII, 6; XXVII, 3; LVI, 5, et ailleurs.

assailly ou molesté du diable, ou d meschans, n'a-il pas lors bon mestier se confermer, en réduisant en mémoi la providence de Dieu, sans laquelle n cordation il ne pourroit que se désesp rer? Au contraire, quand il recognoist que le diable et toute la compagnie des meschans est tenue serrée de la main de Dieu, comme d'une bride, tellement qu'ils ne peuvent concevoir mal aucun : ne quand ils l'auront conceu, machiner à le faire ne quand ils machineront, l'exécuter, ni mesmes lever le petit doigt, sinon d'autant que Dieu leur commande : mesme que non-seulement ils sont tenus en ses piéges ou manettes, mais qu'ils sont contraints par le frein de sa bride à lui obéir : en cela il a suffisamment à se consoler. Car comme il est en Dieu seul d'armer leur fureur, la tourner et convertir où bon luy semble : aussi est-il en son pouvoir de les restreindre à ce qu'ils ne facent pas tout selon leur intemperance. Suivant laquelle persuasion saint Paul ayant dit en un lieu, que son voyage estoit empesché par Satan, en un autre le remet au bon plaisir de Dieu, et à ce qu'il permettra [1]. S'il eust dit seulement que Satan avoit mis l'obstacle, on eust pensé qu'il luy donnoit trop d'authorité, comme s'il eust peu renverser les conseils de Dieu : mais quand il constitue Dieu gouverneur par-dessus, confessant que tous voyages dépendent de sa permission, en cela il monstre que Satan ne peut rien, sinon entant que la licence luy est donnée. Par mesme raison David, à cause des révolutions dont la vie humaine est tournée et virée dessus et dessous, a son refuge à ceste doctrine, que les temps sont en la main de Dieu. Il pouvoit mettre le cours ou le temps de sa vie en nombre singulier : mais il a voulu mieux exprimer combien que la condition de l'homme n'ait nulle fermeté, mais qu'elle change du jour au lendemain, voire plus souvent : toutesfois quelque variété qui adviene, que le tout est gouverné de Dieu [3]. Pour laquelle cause il est dit que Rasim et le Roy d'Israël, combien qu'ayans conspiré à destruire le pays

1) 1 Thess. II, 18; 1 Cor. XVI, 7.
2) Ps. XXXI, 16. 3) Is. VII, 4.

ie, semblassent advis fallots ar-
ur enflamber toute la terre, n'es-
néantmoins que tisons fumans,
ne pouvoit sortir qu'un peu de
En ce mesme sens Pharaon, lequel
it tout le monde par son équipage
a multitude de sa gendarmerie,
omparé à une baleine, et ses gen-
à des poissons [1]. Ainsi Dieu dit
endra avec son hameçon et le ca-
et les soldats, et qu'il les tirera à
sir. En somme, afin de ne demeu-
longuement sur ce propos, je dy
it la plus grande misère que puisse
homme, d'ignorer la providence
: et d'autre part, que ce luy est
gulière béatitude de la bien co-
[2].

ous aurions assez parlé de la pro-
de Dieu, entant que mestier est
nstruction et ferme consolation
les (car jamais on n'en auroit as-
pour rassasier la curiosité dès
fols et vains, et ne s'en faut jà
n peine) n'estoit qu'il y a aucuns
s en l'Escriture qui semblent ad-
ifier que le conseil de Dieu n'est
ne et immuable comme dit a esté,
'il se change selon la disposition
ses inférieures. Premièrement, il
quelquefois mention de la repen-
Dieu : comme quand il est dit qu'il
penty d'avoir créé l'homme : item,
eslevé Saül à la couronne : et qu'il
ntira du mal qu'il avoit proposé
er à son peuple, quand il y verra
amendement [3]. D'avantage, nous
u'il a aboly et cassé ce qu'il avoit
né. Il avoit dénoncé aux Ninivites
s, que leur ville périroit après qua-
urs : puis par leur conversion il
fléchy à clémence. Il avoit aussi
noncé la mort à Ezéchias par la
d'Isaïe, laquelle il diffère néant-
estant esmeu par ses larmes et
[4]. De ces passages plusieurs ar-
ue Dieu n'a point constitué d'un
ternel ce qu'il devroit faire envers
mes, mais qu'il ordonne chacun
chacune heure ce qu'il cognoist

estre bon et raisonnable, et comme les mérites d'un chacun le requièrent. Quant est du mot de Pénitence, il nous en faut tenir ceste résolution : que repentance ne peut convenir à Dieu, non plus qu'ignorance, ou erreur, ou imbécillité. Car si nul ne se met de son propre sceu et vouloir en nécessité de se repentir, nous ne dirons point que Dieu se repente, que nous ne confessions ou qu'il a ignoré ce qui devoit advenir, ou qu'il ne l'a peu éviter, ou qu'il a précipité son conseil inconsidérément. Or cela est si loing du sens du sainct Esprit, qu'en faisant mention d'une telle repentance de Dieu, il nie qu'il se puisse repentir, d'autant qu'il n'est pas homme. Et faut noter qu'en un mesme chapitre les deux sont conjoincts en telle sorte, qu'en comparant l'un à l'autre on peut aisément accorder ce qu'on y trouve de répugnance de prime face. Après que Dieu a dit qu'il se repentoit d'avoir créé Saül pour Roy, il est adjousté, La force d'Israël ne mentira point, et ne fleschira point pour se repentir : car il n'est pas homme, pour estre muable [1]. Or par ces mots nous voyons que Dieu en soy ne varie point, mais que ce qu'il fait comme nouveau, il l'avoit au paravant estably. Il est doncques certain que le gouvernement de Dieu sur les choses humaines est constant, perpétuel et exempt de toute repentance. Et mesme afin que sa constance ne peust venir en doute, ses adversaires ont esté contraints de luy rendre tesmoignage. Balaam vousist-il ou non, ne se peut tenir de dire que Dieu n'est pas semblable aux hommes, pour mentir : ny aux enfans d'Adam, pour changer propos : et pourtant qu'il ne se peut faire que tout ce qu'il a dit ne soit accomply [2].

13 Que signifie doncques ce mot de Repentance? dira quelqu'un. Je respon qu'il a un mesme sens que toutes les autres formes de parler, lesquelles nous descrivent Dieu humainement. Car pource que nostre infirmité n'attouche point à sa hautesse, la description qui nous en est baillée se doit submettre à nostre capacité, pour estre entendue de nous. Or le

XXIX, 4.
1, 6; 1 Sam. XV, 11; Jér. XVIII, 8.
1, 4; Is. XXXVIII, 1, 5; 2 Rois XX, 1, 5.

1) 1 Sam. XV, 29.
2) Nomb. XXIII, 19.

moyen est, qu'il se figure, non pas tel qu'il est en soy, mais tel que nous le sentons. Combien qu'il soit exempt de toute perturbation, il se dit estre courroucé contre les pécheurs. Pourtant comme quand nous oyons que Dieu est courroucé, nous ne devons pas imaginer qu'il y ait quelque commotion en luy, mais plustost que ceste locution est prinse de nostre sentiment pource qu'il monstre apparence d'une personne courroucée, quand il exerce la rigueur de son jugement: ainsi sous le vocable de Pénitence, nous ne devons concevoir sinon une mutation de ses œuvres, pource que les hommes en changeant leurs œuvres tesmoignent qu'elles leur desplaisent. Pourtant comme tout changement entre les hommes est correction de ce qui desplaist, et la correction vient de pénitence: pour ceste cause le changement que fait Dieu en ses œuvres, est signifie par ce mot de Pénitence. Combien que ce pendant son conseil ne soit point renversé, ne sa volonté tournée, ne son affection changée: mais ce qu'il avoit de toute éternité pourveu, approuvé, décrété, il le poursuit constamment sans varier, combien qu'il y apparoisse au regard des hommes une diversité subite.

14 Parquoy l'Escriture en récitant que la calamité que Jonas avoit dénoncée aux Ninivites, leur a esté remise: et que la vie a esté prolongée à Ezéchias [1], depuis qu'il eut receu le message de mort, en cela elle ne monstre point que Dieu ait abrogué ses décrets. Ceux qui pensent ainsi, s'abusent aux menaces: lesquelles combien qu'elles soyent simplement couchées, contienent néantmoins une condition tacite, comme il se peut entendre de la fin où elles tendoyent. Car pourquoy est-ce que Dieu envoyoit Jonas aux Ninivites, pour leur prédire la ruine de leur ville? Pourquoy dénonçoit-il la mort par Isaïe à Ezéchias? Car il les pouvoit bien perdre sans leur envoyer message. Il a doncques regardé à autre fin, que de leur vouloir faire prévoir de loin leur ruine venir: c'est qu'il n'a pas voulu qu'ils périssent, mais plustost qu'ils s'amendassent, afin de ne point périr. Parquo que Jonas prophétisoit que la ville de nive devoit estre destruite après quar jours, cela se faisoit afin qu'elle ne le point. Ce que l'espérance de plus lon ment vivre est ostée à Ezéchias, c'est qu'il impètre plus longue vie. Qui es qui ne voit maintenant que Dieu a v par telles menaces esmouvoir à re tance ceux qu'il menaçoit, afin qu'ils tassent le jugement qu'ils avoyent rité par leurs péchez? Si cela est v l'ordre naturel nous meine là, que suppléons une condition tacite: com qu'elle ne soit point exprimée en ces naces. Ce que nous pouvons mesme fermer par exemples semblables. Le gneur reprenant le roy Abimélec, d qu'il avoit ravy la femme d'Abraham, de ces paroles, Voycy, tu mourras p la femme que tu as prise: car elle a mary [1]. Après qu'Abimélec s'est exc il luy respond ainsi, Rend doncque femme à son mary, et il priera pour afin que tu vives: autrement, sache tu mourras de mort, toy et tout ce qu possèdes. Voyons-nous pas bien co en la première sentence il use d'une grande véhémence, pour effrayer cœur, afin de le mieux induire à faire devoir: puis après qu'il explique cla ment son intention? Puis que les au passages ont une mesme intelligence, ne peut pas d'iceux inférer que Dieu rien dérogué à son premier conseil, cassant ce qu'il avoit au paravant pu Car plustost au contraire il fait vo son conseil et ordonnance éterne quand il induit à repentance ceux ausq il veut pardonner, en leur dénonçant peines qui leur adviendroyent s'ils p sévéroyent en leurs vices, tant s'en f qu'il varie de volonté, voire mesme parole, sinon qu'il n'explique point syll à syllabe son intention, laquelle né moins est aisée à entendre. Il faut do ques que ceste sentence d'Isaïe dem ferme: Le Seigneur des armées a dé cela: et qui est-ce qui le pourra romp Sa main est eslevée: et qui est-ce qu pourra destourner [2]?

1) Jon. III, 10; Is. XXXVIII, 5.

1) Gen. XX, 3. 2) Is. XIV, 27.

CHAPITRE XVIII.

Que Dieu se sert tellement des meschans, et ploye leurs cœurs à exécuter ses jugemens, que toutesfois il demeure pur de toute tache et macule.

1 Il sort bien plus difficile question des ...tres passages, où il est dit que Dieu ...loye, tourne, ou tire à son plaisir les ...prouvez. Car le sens charnel ne com...prend pas comment il se puisse faire qu'en ...besongnant par eux il ne tire quelque ...souilleure de leurs vices : mesmes qu'en ...une œuvre commune il soit hors de toute ...coulpe, et ce pendant punisse justement ...ses ministres. Et voylà sur quoy s'est ...forgée la distinction entre faire et per...mettre : pource que ce nœud a semblé ...estre indissoluble, de dire que Satan, et ...tous les iniques soyent tellement en la ...main de Dieu qu'il addresse leur malice ...à telle fin que bon luy semble, et use de ...leurs crimes et maléfices pour exécuter ...ses jugemens. Or possible que la modestie ...de ceux lesquels l'apparence d'absurdité ...qu'ils trouvent en ceci estonne, seroit à ...excuser, si ce n'estoit qu'ils attentent de ...maintenir la justice de Dieu par fausses ...excuses et couleurs de mensonges. Ils ...jugent que c'est une chose desraisonna...ble, qu'un homme par le vouloir et décret ...de Dieu soit aveuglé pour estre tantost ...après puni de son aveuglement : Pourtant ...ils prenent ceste eschappatoire, que ce ...n'est point du vouloir de Dieu, mais de ...sa seule permission que cela se fait. Or ...lui prononçant haut et clair que c'est ..., rejette un tel subterfuge. Que les ...hommes ne facent rien que par le congé ...secret de Dieu, et quoy qu'ils remuent ...ménage en consultant, qu'ils ne puissent ...outrepasser ce qu'il a déterminé en soy : ...il se prouve par tesmoignages clairs et ...infinis. Ce que nous avons ci-dessus al...légué du Pseaume, que Dieu fait tout ce ...qu'il veut, s'estend sans doute à toutes ...actions humaines. Si Dieu, comme il est ...escrit, est celuy qui dispose la paix ...et les guerres, voire sans aucune excep...tion : qui est-ce qui osera dire que les hommes s'escarmouchent à la volée, et d'une impétuosité confuse, sans qu'il en sçache rien, ou bien qu'il ne s'en mesle pas ? Mais les exemples particuliers nous donneront yci plus de clairté. Nous sçavons par le premier chapitre de Job, que Satan se présente devant Dieu aussi bien que les Anges, pour ouyr ce qui luy sera commandé. C'est bien en diverse manière, et à une fin toute autre : mais quoy qu'il en soit, cela monstre qu'il ne peut rien attenter sinon du vouloir de Dieu. Il semble bien puis après qu'ils n'obtienent qu'une permission nue et simple d'affliger le sainct homme : mais puis que ceste sentence est vraye, Le Seigneur qui l'avoit donné l'a osté, il a esté fait comme il a pleu au Seigneur [1] : nous avons à conclurre que Dieu a esté l'autheur de ceste espreuve, de laquelle Satan et les brigans ont esté ministres. Satan s'efforce d'inciter Job par désespoir à une rage contre Dieu : les Sabéens sont menez de cruauté et de meschante avarice, pour voler et piller le bien d'autruy : Job recognoist que c'est Dieu qui l'a desnué de tout son bien, et qu'il est apovri d'autant que Dieu l'a ainsi voulu. Ainsi quoy que machinent les hommes, ou mesmes le diable, toutesfois Dieu tient le clou du gouvernail, pour tourner leurs efforts à exécuter ses jugemens. Comme quand il veut que le roy incrédule Achab soit déceu, Satan luy offre son service à ce faire, et est envoyé avec commandement exprès d'estre esprit menteur et trompeur en la bouche de tous les Prophètes [2]. Si l'aveuglement et illusion d'Achab est un jugement de Dieu, la resverie de permission s'esvanouit. Car ce seroit un badinage ridicule qu'un juge permist tant seulement, sans décréter ce qui devroit estre

1) Job I, 21. 2) 1 Rois XXII, 20.

fait, et sans commander à ses officiers, l'exécution de sa sentence. L'intention des Juifs est de mettre Christ à mort : Pilate et ses gendarmes complaisent et obéissent à la fureur de ce peuple : toutesfois les disciples en ceste prière solennelle que sainct Lucrécite, confessent que tous les meschans n'ont rien fait sinon ce que la main et conseil de Dieu avoit déterminé comme desjà au paravant sainct Pierre avoit remonstré que Jésus-Christ avoit esté livré pour estre mis à mort, par la prévoyance et conseil arresté de Dieu[1]. Comme s'il disoit que Dieu, auquel jamais rien n'a esté caché, de son sceu et de son vouloir avoit establi ce que les Juifs ont exécuté : selon qu'il le conferme encores ailleurs : Dieu qui a prédit par ses Prophètes que Jésus-Christ seroit crucifié, l'a ainsi accompli[2]. Absalom polluant le lict de son père par incestes, commet un forfaict détestable : toutesfois Dieu prononce que c'est son œuvre. Car voyci les mots dont il use parlant à David, Tu as commis adultère en cachette, et je te rendray ton loyer publiquement, et devant le soleil je le feray[3]. Jérémie prononce aussi que tous les excès que commettent les Chaldéens en Judée, et toute la cruauté pu'ils exercent est œuvre de Dieu[4]. Pour laquelle raison Nabuchadnézer est nommé serviteur de Dieu, quelque tyran qu'il soit : mesmes en toute l'Escriture il est dit que Dieu en sifflant ou au son de la trompette, par son commandement et authorité amasse les iniques pour guerroyer sous son enseigne, comme s'il avoit des soldats à ses gages. Il appelle le Roy d'Assyrie verge de sa fureur, et la hache qu'il démeine de sa main : il appelle derechef la destruction de Jérusalem et du sainct temple, son œuvre[5]. Et ce n'est point pour murmurer contre sa majesté que David dit des maudissons de Séméi, Laissons-le faire, car Dieu luy a commandé : mais plustost il le recognoist juste juge[6]. Souvent l'Histoire saincte nous advertit que tous cas, qu'on appelle d'adventure, procèdent de Dieu : comme la révolte des dix lignées, la mort des fils d'Héli, et semblables[1]. Ceux qui sont moyennement exercez en l'Escriture, apperçoyvent bien que de grande quantité de tesmoignages j'en produy seulement un petit nombre, m'estudiant à briefveté. Tant y a que ce peu monstrera clairement que ceux qui substituent une permission nue au lieu de la providence de Dieu, comme s'il attendoit estant assis ou couché ce qui doit advenir, ne font que badiner : car aussi par ce moyen ses jugemens dépendroyent de la volonté des hommes.

2 Quant est des affections et mouvemens que Dieu inspire, ce que Salomon afferme du cœur des Rois, que Dieu les ayant en sa main les tourne, où il luy plaist[2], s'estend sans doute à tout le genre humain : et vaut autant comme s'il eust dit que Dieu addresse tout ce que nous concevons par inspiration secrette à telle fin qu'il veut. Et de faict, s'il ne besongnoit intérieurement aux cœurs des hommes, ce que l'Escriture enseigne ne seroit pas vray, asçavoir qu'il oste la langue à ceux qui parlent bien, et la prudence aux anciens[3] : qu'il prive d'entendement les gouverneurs de la terre, à ce qu'ils s'esgarent à tors et à travers[4]. A quoy se rapporte ce qu'on lit en plusieurs passages, que les hommes sont estonnez selon que leurs cœurs sont saisis de la frayeur de Dieu. Voylà comment David sortit du camp de Saül sans que personne en sceust rien : pource qu'un dormir de Dieu les avoit tous accablez[5]. Mais on ne sçauroit rien souhaiter de plus clair, que quand il prononce tant de fois qu'il aveugle les entendemens humains, et les frappe de forcenerie : qu'il les enyvre d'esprit de stupidité, qu'il les rend insensez, et endurcit leurs cœurs. Plusieurs renvoyent ces passages à la permission, comme si Dieu en délaissant les réprouvez souffroit que Satan les aveuglast : mais puis que le sainct Esprit exprime que tel aveuglement et dureté provient du juste jugement de Dieu : ceste solution-là est trop frivole. Il est dit que Dieu

1) Act. IV, 28 ; II, 23. 2) Act. III, 18.
3) 2 Sam. XVI, 22 ; XII, 12. 4) Jér. L, 25.
5) Is. X. 5 ; V, 26 ; XIX, 25. 6) 2 Sam. XVI, 10.

1) 1 Rois XI, 31 ; 1 Sam. II, 34. 2) Prov. XXI, 1.
3) Ezéch. VII, 26. 4) Lév. XXVI, 36.
5) 1 Sam. XXVI. 6) Rom. VII, 21.

ci le cœur à Pharaon : item qu'il
santi et fortifié pour estre ob-
Ceux qui ne veulent acquiescer à
ctrine, usent d'une cavillation
sans nulle grâce : asçavoir que
est dit ailleurs que Pharaon a
son cœur, sa volonté est mise
première cause d'endurcisse-
mme si ces deux choses ne s'ac-
it point trèsbien, encores que ce
diverses manières : c'est que
estant poussé de Dieu, ne laisse
d'estre mené par sa volonté, et
oir çà et là. Or je retourne con-
e qu'ils allèguent. Car si endur-
gnifie qu'une permission nue, le
nt de rébellion ne seroit pas en
: pource qu'il eust simplement
'estre endurci. Or combien ceste
roit-elle froide, d'exposer que
a ainsi souffert de recevoir tel
sement? Mais encores l'Escriture
oche à tels subterfuges, disant,
ay son cœur. Autant en est-il des
de la terre de Chanaan. Car
t qu'ils ont prins les armes pour
r, d'autant que Dieu avoit affermi
urs[2]. A quoy s'accorde l'autre
age du Pseaume que Dieu a
urs cœurs pour leur faire avoir
le en haine. Par une mesme rai-
a dit en Isaïe, qu'il envoyera les
s contre le peuple qui luy a esté
, et leur commandera de ravir
t piller despouilles[3] : non pas
s enseigne à luy estre dociles,
rce qu'il les devoit ployer à exé-
s jugemens comme s'il eust en-
eux ce qu'il vouloit qu'ils fis-
nt il appert qu'ils ont esté poussez
e Dieu l'avoit déterminé. Je con-
en que Dieu appliquant les ré-
à son service, quelquesfois en-
e diable pour besongner selon
ousse, et proufiter selon qu'il luy
C'est bien l'esprit malin qui trou-
: mais il est dit qu'il procède de
a que nous sçachions qu'il exerce
vengence, transportant Saül en
Il est dit aussi que c'est l'office
d'aveugler les incrédules : mais dont vient cela, sinon d'autant que Dieu envoye efficace d'erreur (comme dit sainct Paul), afin que ceux qui ont refusé d'obéir à la vérité, croyent aux mensonges? Selon la première raison il est dit, Si quelque Prophète parle faussement en mon nom, ce suis-je moy (dit le Seigneur) qui l'ay déceu. Selon la seconde il est dit, qu'il met les meschans en sens réprouvé, les précipite en appétis vileins[1] : pource qu'il est principal autheur de sa vengence, et Satan n'est que ministre. Mais pource qu'au second livre, où nous parlerons du franc et serf arbitre de l'homme, ceste matière viendra encores en avant, il me semble que pour ceste heure j'en ay dit en brief ce que le lieu requéroit. La somme totale est, que quand on dit que la volonté de Dieu est cause de toutes choses, on establit sa providence pour présider sur tous les conseils des hommes : voire pour non-seulement monstrer sa force és esleus qui sont conduits par le sainct Esprit, mais aussi pour contraindre les réprouvez à faire ce qu'il veut.

3 Or puis que jusques yci j'ai seulement récité les tesmoignages tous patens et notoires de l'Escriture, voire comme de mot à mot : que ceux qui détractent ou répliquent à l'encontre, regardent bien quelle censure ils entreprenent. Car si en faisant semblant de ne pouvoir comprendre des mystères si hauts, ils appètent d'estre louez comme gens modestes, quel orgueil peut-on imaginer plus grand, que d'opposer à l'authorité de Dieu ce petit mot, Il me semble autrement : ou, Je voudroye qu'on ne touchast point ceci? Que s'ils veulent ouvertement mesdire, que proufiteront-ils crachans contre le ciel? Cest exemple de se desborder en telle énormité n'est pas nouveau : car il y a eu tousjours des ennemis de Dieu, et gens profanes qui ont abbayé comme chiens enragez contre ceste doctrine : mais ils sentiront par effect que ce que l'Esprit a jadis prononcé par la bouche de David, est vray : c'est que Dieu vaincra quand on le condamne[2]. David taxe obliquement la témérité insensée des hommes, en ceste licence excessive qu'ils se

, 23.
23, Is. X, 10.
2) Ex. IV, 21 ; Jos. XI, 20.
4) 1 Sam. XVI, 14.

1) 2 Cor. IV, 4 ; Ezéch. XIV, 9 ; Rom. I, 28.
2) Ps. LI, 6.

donnent : c'est non-seulement de gergonner comme grenouilles de leur bourbier, mais d'usurper la puissance de condamner Dieu. Cependant il advertit que les blasphèmes qu'ils desgorgent contre le ciel n'attouchent point à Dieu, qu'il ne chasse toutes ces brouées de calomnies, pour faire luire sa justice : par ainsi que nostre foy, (laquelle estant fondée sur la sacrée Parole de Dieu surmonte tout le monde [1]) se tiene en sa hautesse pour mettre comme sous ses pieds tels obscurcissemens. Car quant à ce qu'ils objectent, s'il n'advient rien que par le vouloir de Dieu, qu'il y aura deux volontez contraires en luy, entant qu'il décerneroit en son conseil estroit les choses qu'il a manifestement défendues par sa Loy : la solution est facile : mais devant qu'y respondre, j'admonesteray derechef les lecteurs, que ceste calomnie ne s'addresse pas tant contre moy, que contre le sainct Esprit, lequel sans doute a dicté ceste confession à Job, Il a esté fait comme Dieu a voulu [2]. Ayant donc esté pillé et volé par les brigans, il recognoist en leur maléfice un juste fléau de Dieu. En l'autre passage il est dit que les fils d'Héli n'ont point obéy à leur père, pource que Dieu les vouloit exterminer [3]. L'autre Prophète dit que Dieu qui habite au ciel fait tout ce qu'il veut [4]. Et j'ay desjà assez clairement monstré, qu'il est nommé Autheur de toutes les choses que ces contrerolleurs yci disent advenir par sa permission oisive. Il afferme que c'est luy qui crée la clairté et les tenèbres, qui forme le bien et le mal : et qu'il n'y a nulle adversité qu'il n'envoye [5]. Je les prie de me respondre, si c'est de son bon gré ou non, qu'il exerce ses jugemens. Mais à l'opposite, comme Moyse enseigne que l'homme passant qui est tué d'une coignée, sans que celuy qui la laisse tomber y pensast, est livré à la mort par la main de Dieu [6] : aussi est-il déclairé qu'Hérode et Pilate se sont assemblez, et ont conspiré ce que la main de Dieu et son conseil avoit décrété [7]. Et de faict, si Jésus-Christ n'avoit esté crucifié par le vouloir de Dieu, que deviendroit nostre rédemption? Toutesfois pour venir au point, ce n'est point à dire pour tant que la volonté de Dieu répugne à soy-mesme ne qu'elle soit muable, ou qu'il face semblant de vouloir ce qu'il ne veut pas : mais sa volonté, laquelle est une et simple en soy, nous semble diverse, pource que selon nostre rudesse et débilité de sens nous ne comprenons pas comment il veut et ne veut point en diverses manières qu'une chose se face. Sainct Paul, après avoir dit que la vocation des Gentils est un mystère haut et caché, adjouste qu'en icelle la sagesse de Dieu comme de diverses formes et couleurs a esté manifestée [1]. Si à cause de la tardiveté de nostre sens la sagesse de Dieu apparoist variable, et de plusieurs figures, faut-il pourtant songer qu'il y ait variété en Dieu, comme s'il changeoit de conseil, et qu'il se contredist? Mais plustost, quand nous ne comprenons point comment Dieu veut que ce qu'il défend de faire se face, que nostre débilité et petitesse nous viene en mémoire, et aussi que la clairté en laquelle il habite n'est pas en vain nommée inaccessible, pource qu'elle est enveloppée d'obscurité [2]. Parquoy toutes gens craignans Dieu et modestes acquiesceront volontiers à ceste sentence de sainct Augustin, c'est que l'homme veut quelquefois d'une bonne volonté ce que Dieu ne veut point : comme si le fils désire que son père vive, lequel Dieu appelle à la mort [3]. Et à l'opposite, que l'homme veut d'une mauvaise volonté ce que Dieu veut d'une bonne : comme si un mauvais garçon souhaite la mort de son père, lequel mourra par la volonté de Dieu. Le premier veut ce que Dieu ne veut point, et le second ne veut sinon ce que Dieu veut : et néantmoins l'amour et révérence que porte à son père celuy qui désire sa vie, est plus conforme au bon plaisir de Dieu auquel il semble répugner, que n'est l'impiété de celuy duquel le souhait tend à ce que Dieu veut faire. Telle importance il y a de considérer ce qui est décent à Dieu ou à l'homme, (

1) 1 Jean V, 4.
2) Job I, 21.
3) 1 Sam. II, 25
4) Ps. CXV, 3.
5) Is. XLV, 7 ; Amos III, 6.
6) Deut. XIX, 5.
7) Act. IV, 27, 28.

1) Ephés. III, 10.
2) 1 Tim. VI, 16.
3) *Enchérid. ad Laurent.*, cap. CI.

' : et à quelle fin se rapporte la
de chacun, pour estre approuvée
rouvée. Car ce que Dieu veut jus-
il l'accomplit par les mauvaises
s des hommes. Ce sont les mots
t Augustin. Or il avoit dit un peu
rant, que les diables et réprouvez
cheute et révolte ont fait, entant
ix estoit, ce que Dieu ne vouloit
mais quant à la puissance infinie
, que cela ne leur a point esté
, pource qu'en faisant contre la
de Dieu, ils n'ont peu eschapper
a ne feist d'eux sa volonté. Sur
escrie, O que les œuvres de Dieu
ndes, exquises en toutes ses vo-
tellement que d'une façon mer-
, et qui ne se peut exprimer,
ce qui se fait contre sa volonté,
it point outre sa volonté, pource
se feroit point, s'il ne le permet-
il ne permet point par force,
son bon gré : et celuy qui est du
ne souffriroit point que le mal se
inon qu'estant tout-puissant il
r le bien du mal.

cela est solue une autre ques-
plustost s'escoule sans qu'on y
e. Ces gaudisseurs qui gergon
ntre Dieu, allèguent que si Dieu
seulement les meschans en be-
pour s'en servir, mais aussi qu'il
e leurs conseils et affections, il
heur de tous maléfices : et par
ent que les hommes sont injuste-
nnez, s'ils exécutent ce que Dieu
miné, puis qu'ils complaisent à son
. Car ils meslent perversement le
dement de Dieu avec son vouloir
reu qu'il appert par exemples in-
'il y a bien longue distance et di-
de l'un à l'autre. Car quand Ab-
violé les femmes de son père
, combien que Dieu ait voulu faire
obre à David, pour punir l'adul-
'il avoit commis : ce n'est pas à
il eust commandé au fils de per-
n acte si détestable, sinon au re-
David qui avoit bien mérité cela :
luy-mesme confesse des injures
i [2]. Car en disant que Dieu luy a
commandé de mesdire, il ne loue pas l'obéissance, comme si un tel garnement et un chien enragé eust voulu obtempérer au commandement de Dieu : mais en cognoissant que ceste langue venimeuse est une verge d'enhaut, il souffre patiemment d'estre corrigé. Ce point nous doit estre liquide : c'est que quand Dieu accomplit par les meschans ce qu'il a décrété en son conseil secret, ils ne sont pas pourtant excusables, comme s'ils avoyent obéy à son commandement, lequel ils violent et renversent entant qu'en eux est, et par leur meschante cupidité. Au reste, comment ce que les hommes font iniquement en leur perversité, doit estre réputé venir de Dieu, et gouverné par sa providence occulte, nous en avons un beau miroir et clair en l'élection du roy Jéroboam, en laquelle la témérité et forcenerie du peuple est rudement condamnée, d'avoir perverty l'ordre estably de Dieu, et que les dix lignées s'estoyent desloyaument révoltées et retranchées de la maison de David [1] : toutesfois nous sçavons que Dieu l'avoit jà fait oindre à cest effect. Et semble bien qu'il y ait quelque apparence de contradiction au propos qu'en tient le prophète Osée : car en un lieu il dit que Jéroboam a esté eslevé sans le sceu et vouloir de Dieu : ailleurs il prononce que Dieu l'a ordonné roy en sa fureur [2]. Comment accorderons-nous ces propos, que Jéroboam n'a pas régné de par Dieu, et toutesfois que c'est Dieu qui l'a mis en son estat royal? La solution est telle : c'est que le peuple ne pouvoit quitter la maison de David, ne s'en aliéner sans escourre le joug de Dieu, qui l'avoit là assujeti : et toutesfois que la liberté n'a pas esté ostée à Dieu qu'il ne punist l'ingratitude de Salomon par tel moyen. Nous voyons comment Dieu, qui hait la desloyauté, a justement voulu par une autre fin, une révolte de soy mauvaise. Dont aussi Jéroboam est poussé contre son espoir au royaume par l'onction du Prophète. Pour ceste raison l'Histoire saincte déclaire que c'est Dieu qui a suscité un ennemi au fils de Salomon pour le despouiller d'une partie de son

2. 2) 2 Sam. XVI, 22.
XVI, 10.

1) 1 Rois XII, 20. 2) Osée VIII, 4; XIII, 11.

royaume [1]. Que les lecteurs poisent diligemment ces deux choses : asçavoir, que d'autant qu'il avoit pleu à Dieu que tout ce peuple fust conduit sous la main d'un seul roy, quand il est coupé et divisé en deux parties, cela se fait contre sa volonté : et néantmoins que c'est aussi de sa propre volonté que le commencement de tel divorce est advenu. Car ce que le Prophète tant de bouche que par l'onction sacrée solicite Jéroboam à régner, sans qu'il y pensast, cela ne se fait pas maugré Dieu, ou sans son sceu, veu que c'est luy qui envoye son messager : et toutesfois le peuple à bon droict est rédargué de rébellion, en ce que contre le vouloir de Dieu il s'est révolté de la maison de David. Suyvant cela l'Histoire saincte exprime notamment que Roboam a par son orgueil refusé la requeste du peuple, qui demandoit estre soulagé [2] : et que tout cela a esté fait de Dieu, pour ratifier la parole qu'il avoit prononcée par la main d'Ahiba son serviteur. Voylà comment l'union que Dieu avoit consacrée, est dissipée contre son vouloir : et néantmoins que luy-mesme a voulu que les dix lignées fussent ostées au fils de Salomon. Adjoustons un exemple semblable : Quand les fils du roy Achab sont tous meurtris, et sa lignée exterminée, le peuple y consent, et mesme y aide [3] : sur cela Jéhu dit qu'il n'est rien tombé en terre des paroles de Dieu, et de ce qu'il avoit prononcé par la main de son serviteur Elie. Ce qui estoit vray et néantmoins il ne laisse point de taxer à bon droict les habitans de Samarie, de ce qu'ils avoyent servi à telle exécution. Estes-vous justes ? dit-il : car si j'ay conspiré contre mon maistre, qui est-ce qui a meurtri tous ceux-ci ? Je pense desjà avoir assez clairement déduit ci-dessus, comment en un mesme acte le crime, et forfaict des hommes se déclaire, et la justice de Dieu reluit, et tousjours les gens modestes se contenteront de ceste response de sainct Augustin : Comme ainsi soit, dit-il, que le Père céleste ait livré son Fils à mort, que Jésus-Christ se soit livré, et que Judas ait livré son Maistre [4] :

1) 1 Rois XI, 23.
2) 1 Rois XII, 15.
3) 2 Rois X, 14.
4) Ep. XLVIII, *Ad Vincent.*

comment en telle conformité Dieu est
juste et l'homme coupable, sinon qu'e
une mesme chose qu'ils ont faite, la cau
qui les y a induits n'est pas une ? Or
quelqu'un se trouve enveloppé en ce q
nous disons qu'il n'y a nul con:enteme
de Dieu avec les meschans, quand ils so
poussez de luy par un juste jugement
faire ce qui ne leur est pas licite, et mes
qu'ils cognoissent leur estre défendu
luy : qu'ils pensent bien à l'advertis
ment que donne ailleurs ce mes
docteur : Qui est-ce dit-il, qui ne tre
blera à ces jugemens-ci, quand Di
besongne aux cœurs des meschans sel
qu'il luy plaist, et néantmoins leur re
selon leurs démérites [1] ? Et de faict, en
trahison qu'a faite Judas, il n'y aura n
plus de raison d'attribuer aucune coul
à Dieu, de ce qu'il a voulu son Fils est
livré à mort, et l'y a livré de faict, q
de donner à Judas la louange de nos
rédemption et salut, d'autant qu'il en
esté ministre et instrument. Parquoy
mesme docteur dit trèsbien en un au
passage, qu'en cest examen Dieu ne s'i
quiert point de ce que les hommes ont p
faire, ou de ce qu'ils ont fait, mais de
qu'ils ont voulu : tellement que c'est
conseil et la volonté qui vienent en con
Que ceux qui trouvent ceci trop aspre
rude, pensent un peu combien leur c
grin et desdain est supportable, en
qu'ils rejettent ce que Dieu a clairem
testifié par tant de passages de l'Es
ture, sous ombre que cela surmonte l
capacité : mesmes qu'ils osent bien bl
mer ceux qui mettent en avant la d
trine, laquelle Dieu n'eust jamais per
estre publiée par ses Prophètes et A
stres, s'il ne l'eust cognue estre utile.
nostre sçavoir ne doit estre autre,
de recevoir avec un esprit débonnaire
docilité, tout ce qui nous est enseigné
l'Escriture sans rien excepter. Ceux
se laschent encore plus la bride à détr
ter, d'autant que sans honte ne vergon
ils jappent contre Dieu, ne sont pas
gnes de plus longue réfutation.

LOUÉ SOIT DIEU.

1) *De gratia et lib. arb. ad Valent.*, cap. XX.

LE SECOND LIVRE

DE

INSTITUTION CHRESTIENNE

**t de la cognoissance de Dieu, entant qu'il s'est monstré Ré-
teur en Jésus-Christ : laquelle a esté cognue premièrement
'ères sous la Loy, et depuis nous a esté manifestée en l'Evan-**

CHAPITRE PREMIER.

*it, par la cheute et révolte d'Adam, tout le genre humain a esté as-
à malédiction, et est descheu de son origine, où il est aussi parlé du
originel.*

i'est pas sans cause que par le e ancien a tousjours esté tant re-dée à l'homme la cognoissance aesme. Car si nous estimons que onte d'ignorer les choses qui ap-nt à la vie humaine, la mesco-ıce de nous-mesmes est encores p plus déshonneste, par laquelle it qu'en prenant conseil de toutes nécessaires, nous nous abusons nt : et mesmes sommes du tout . Mais d'autant que ce comman-est plus utile, d'autant nous lus diligemment garder de ne re mal ; ce que nous voyons es-au à d'aucuns Philosophes. Car s admonestent l'homme de se re, ils l'ameinent quant et quant , de considérer sa dignité et ex- : et ne luy font rien contempler dont il se puisse eslever en vaine , et s'enfler en orgueil. Or la ance de nous-mesmes gist pre-it et est située à réputer ce qui t esté donné en la création, et combien Dieu se monstre libéral à conti-nuer sa bonne volonté envers nous, afin de sçavoir par cela quelle seroit l'excel-lence de nostre nature, si elle fust de-meurée en son entier : et aussi de bien penser que nous n'avons rien de propre, mais que tout ce que Dieu nous a eslargi, nous le tenons de gratuité, afin de dé-pendre tousjours de luy. Le second est, que nostre misérable condition qui est survenue par la cheute d'Adam, nous viene devant les yeux, et que le senti-ment d'icelle abate en nous toute gloire et présomption, et en nous accablant de honte, nous humilie. Car selon que Dieu nous a du commencement formez à son image[1], pour dresser nos esprits à vertu et tout bien, mesmes à la méditation de la vie céleste, il nous est expédient de cognoistre que nous sommes douez de raison et intelligence, afin de tendre au but qui nous est proposé de l'immor-talité bien heureuse, qui nous est ap-

1) Gen. I, 27.

prestée au ciel afin que la noblesse en laquelle Dieu nous a eslevez, ne soit anéantie par nostre nonchalance et brutalité. Au reste, ceste première dignité ne nous peut venir au-devant, qu'à l'opposite nous ne soyons contraints de veoir un triste spectacle de nostre déformité et ignominie, d'autant que nous sommes décheus de nostre origine en la personne d'Adam : dont procède la haine et desplaisance de nous-mesmes avec vraye humilité, et aussi une affection nouvelle de chercher Dieu est enflambée, pour recouvrer en luy tous les biens desquels nous sommes trouvez vuides et despourveus.

2 C'est ce que la vérité de Dieu nous ordonne de chercher en nous considérant, asçavoir une cognoissance laquelle nous retire loin de toute présomption de nostre propre vertu, et nous despouille de toute matière de gloire, pour nous amener à humilité. Laquelle reigle il nous convient suivre si nous voulons parvenir au but de bien sentir et bien faire. Je say combien il est plus agréable à l'homme, de voir qu'on l'induise à recognoistre ses grâces et louanges, qu'à entendre sa misère et povreté avec son opprobre dont il doit estre abysmé en honte. Car il n'y a rien que l'esprit humain appète plus, que d'estre amiellé de douces paroles et flatteries. Pourtant, quand il entend qu'on prise ses biens, il n'est que trop enclin à croire tout ce qui se dit à son avantage. Ainsi ce n'est pas de merveilles que la plus part du monde a ainsi erré en cest endroict. Car comme ainsi soit que les hommes ayent une amour d'eux-mesmes désordonnée et aveuglée, ils se feront volontiers à croire qu'il n'y a rien en eux digne d'estre desprisé. Ainsi sans avoir autre advocat, tous reçoivent ceste vaine opinion, que l'homme est suffisant de soy-mesme à bien et heureusement vivre. S'il y en a quelques-uns qui vueillent plus modestement sentir, combien qu'ils concèdent quelque chose à Dieu, afin qu'il ne semble qu'ils s'attribuent le tout, néantmoins ils partissent tellement entre Dieu et eux, que la principale partie de gloire et présomption leur demeure. Puis qu'ainsi est que l'homme estant enclin de soy-mesme à s[…] ter, il n'y a rien qui luy puisse estr[…] plaisant que quand on chatouille l'o[…] qui est en luy par vains allèchemens[…] quoy celui qui a le plus exalté l'exce[…] de la nature humaine, a tousjours e[…] mieux venu. Néantmoins telle doc[…] laquelle enseigne l'homme d'acqu[…] en soy-mesme, ne le fait qu'abuse[…] tellement abuser, que quiconque […] jouste foy, en est ruiné. Car quel p[…] avons-nous de concevoir une vaine […] ce, pour délibérer, ordonner, ten[…] entreprendre ce que nous pensons […] bon, et ce pendant défaillir, tant en […] intelligence qu'en vertu d'accompli[…] faillir, dy-je, dés le commenceme[…] néantmoins poursuivre d'un cœur […] né, jusques à ce que soyons du tou[…] fondus ? Or il n'en peut autrement […] nir à ceux qui se confient de p[…] quelque chose par leur propre ver[…] quelqu'un doncques escoute telle m[…] de docteurs, qui nous amusent à […] dérer nostre justice et vertu, il ne […] fitera point en la cognoissance d[…] mesme, mais sera ravy en igno[…] trèspernicieuse.

3 Pourtant, combien que la vér[…] Dieu convient en cela avec le jug[…] commun de tous hommes, que la se[…] partie de nostre sagesse gist en […] gnoissance de nous mesmes : tout[…] en la manière de nous cognoistre […] grande contrariété. Car selon l'o[…] de la chair il semble bien advi[…] l'homme se cognoisse lors trèsbien, […] en se confiant en son entendement […] sa vertu, il prend courage pour s'[…] quer à faire son devoir : et renon[…] tous vices, s'efforce de faire ce q[…] bon et honneste Mais celuy qui s[…] sidère bien selon la reigle du jug[…] de Dieu, ne trouve rien qui puisse […] ver son cœur en bonne fiance : e[…] tant qu'il s'examine plus profonde[…] d'autant est-il plus abatu : tant […] tant entièrement déjetté de toute […] rance, il ne se laisse rien parq[…] puisse droictement ordonner sa vie […] tesfois Dieu ne veut pas que nous ou[…] nostre première dignité, laquelle i[…] mise en nostre père Adam : voire

nous doit esveiller et pousser à honnesteté et droicture. Car nous ons penser ny à nostre première ny à la fin à laquelle nous som- ez, que ceste cogitation ne nous me un aiguillon, pour nous sti- t poindre à méditer et désirer a ité du royaume de Dieu. Mais i faut que ceste recognoissance ive enfler le cœur, que plustost s doit amener à humilité et mo- ar quelle est ceste origine? asça- laquelle nous sommes decheus. it la fin de nostre création? celle lle nous sommes du tout des- ; tellement qu'il ne nous reste on qu'après avoir réputé nostre e condition, nous gémissions : missant, souspirions après nos- té perdue. Or quand nous disons faut point que l'homme regarde oy qui luy eslève le cœur, nous s qu'il n'y a rien en luy pour- se doive enorgueillir. Pourtant le bon à chacun, divisons ainsi issance que l'homme doit avoir esme : c'est qu'en premier lieu il e à quelle fin il a esté créé et doué es singulières que Dieu luy a ar laquelle cogitation il soit in- éditer la vie future, et désirer de Dieu. En après, qu'il estime ses s, ou plustost son indigence : la- gnue il soit abattu en extrême n, comme s'il estoit rédigé à a première considération tend à il cognoisse quel est son devoir : la seconde, qu'il cognoisse il est capable de faire ce qu'il us dirons de l'un et de l'autre çà me le portera l'ordre de la dis-

pource que ce n'a point esté un ger, mais un crime détestable, ieu a si rigoureusement puny, ns yci à considérer quelle a esté èce de péché en la cheute d'A- uelle a provoqué et enflambé le genre humain une vengence le. Ce qui a esté receu par une ommune est trop puérile, que ainsi puny à cause de sa frian- me si le chef et le principal de toutes vertus eust été de s'abstenir de manger d'une espèce de fruit, veu que de tous costez les délices qu'il pouvoit souhaiter luy estoyent offertes : et en la fécondité qui estoit pour lors, non-seulement il avoit de quoy se saouler à son plaisir, mais variété pour satisfaire à tous ses appétis. Il nous faut donques regarder plus haut : c'est que la défense de toucher à l'arbre de science de bien et de mal luy estoit comme un examen d'obéissance, afin qu'il monstrast et approuvast qu'il se submettoit volontiers au commandement de Dieu. Or le nom de l'arbre monstre qu'il n'y a eu autre fin ou précepte, sinon qu'Adam se contentant de sa condition ne s'eslevast point plus haut par quelque folle cupidité et excessive. D'avantage la promesse qui luy estoit donnée de vivre à jamais pendant qu'il mangeroit de l'arbre de vie : et à l'opposite l'horrible menace, que si tost qu'il auroit gousté du fruit de science de bien et de mal, il mourroit, luy devoit servir à esprouver et exercer sa foy. Dont il est facile à recueillir en quelle façon il a provoqué l'ire de Dieu contre soy. Sainct Augustin ne dit pas mal, que l'orgueil a esté commencement de tous maux, pource que si l'ambition n'eust transporté l'homme plus haut qu'il ne luy estoit licite, il pouvoit demeurer en son degré. Toutesfois il nous faut prendre une définition plus plene de l'espèce de tentation telle que Moyse l'a descrit. Car quand la femme par l'astuce du serpent est destournée de la parole de Dieu à infidélité, desjà il appert que le commencement de ruine a esté désobéissance : ce que sainct Paul conferme, en disant que par la désobéissance d'un homme nous sommes tous perdus[1]. Ce pendant il faut aussi noter, que l'homme s'est aussi soustrait et révolté de la sujétion de Dieu, d'autant que non-seulement il a esté trompé par les allèchemens de Satan, mais aussi qu'en mesprisant la vérité, il s'est fourvoyé en mensonge. Et de faict en ne tenant conte de la Parole de Dieu, on abat toute révérence qu'on luy doit, pource que sa majesté ne peut autrement con-

1) Rom. V, 19.

sister entre nous, et qu'aussi on ne le peut deuement servir, sinon en se rangeant à sa Parole. Parquoy l'infidélité a esté la racine de la révolte. De là est procédée l'ambition et orgueil : ausquels deux vices l'ingratitude a esté conjoincte, en ce qu'Adam appétant plus qu'il ne luy estoit ottroyé, a vilenement desdaigné la libéralité de Dieu, dont il estoit tant et plus enrichy. Ç'a esté certes une impiété monstrueuse, que celuy qui ne faisoit que sortir de terre, ne se soit contenté de ressembler à Dieu, sinon qu'il luy fust égual. Si l'apostasie ou révolte, par laquelle l'homme se soustrait de la supériorité de son Créateur, est un crime vilein et exécrable, mesmes quand il rejette son joug avec une audace effrontée, c'est en vain qu'on veut amoindrir le péché d'Adam : combien que l'homme et la femme n'ont pas esté simplement apostats, mais ont outrageusement déshonoré Dieu, en s'accordant à la calomnie de Satan : par laquelle il accusoit Dieu de mensonge, malice et chicheté. Brief, l'infidélité a ouvert la porte à ambition, et l'ambition a esté mère d'arrogance et fierté, à ce qu'Adam et Eve se jettassent hors des gons, là où leur cupidité les tiroit. Parquoy sainct Bernard dit trèsbien, que la porte de salut est en nos aureilles quand nous recevons l'Evangile, comme ç'ont esté les fenestres pour recevoir la mort. Car jamais Adam n'eust osé résister à l'Empire souverain de Dieu, s'il n'eust esté incrédule à sa parole : car c'estoit une assez bonne bride pour modérer et restreindre tous mauvais appétis de sçavoir qu'il n'y avoit rien meilleur, qu'en obtempérant aux commandemens de Dieu, s'adonner à bien faire. Estant doncques transporté par les blasphèmes du diable, entant qu'en luy estoit il a anéanty toute la gloire de Dieu.

5 Or comme la vie spirituelle d'Adam estoit d'estre et demeurer conjoinct avec son Créateur : aussi la mort de son âme a esté d'en estre séparé. Et ne se faut esbahir s'il a ruiné tout son lignage par sa révolte, ayant perverty tout ordre de nature au ciel et en la terre. Toutes créatures gémissent, dit sainct Paul, estans sujettes à corruption, et non pas de leur vouloir[1]. Si on cherche la cause, il [...] doute que c'est d'autant qu'elles so[...] une partie de la peine que l'homme [...] ritée, pour l'usage et service duque[...] ont esté faites. Puis doncques que l[...] lédiction de Dieu s'est espandue h[...] bas, et a la vogue par toutes les régi[...] monde à cause de la coulpe d'Ada[...] n'est point merveilles si elle est des[...] sur toute sa postérité. Parquoy d'[...] qu'en luy l'image céleste a esté e[...] il n'a pas enduré luy seul ceste pu[...] qu'au lieu qu'il avoit esté doué et r[...] de sagesse, vertu, vérité, sainctet[...] tice, ces pestes détestables ayent d[...] en luy, aveuglement, défaillance [...] bien, immondicité, vanité et inju[...] mais aussi a enveloppé, voire plo[...] pareilles misères toute sa lignée. C[...] corruption héréditaire que les ancie[...] nommé Péché originel, entendans [...] mot de Péché, une dépravation de [...] laquelle estoit bonne et pure au pa[...] Or ils ont soutenu de grans comb[...] ceste matière, pource qu'il n'y a ri[...] contraire au sens commun, que d[...] tout le monde coulpable pour la [...] d'un seul homme, et ainsi faire le [...] commun. Et semble bien que les p[...] ciens docteurs ayent touché cest [...] plus obscurément, ou qu'ils l'ayent [...] déclairé qu'il n'estoit requis, de pe[...] tre assaillis par telles disputes. T[...] fois une telle crainte n'a peu fair[...] hérétique nommé Pélage ne se soit [...] avec ceste opinion profane, qu'Ad[...] voit fait mal qu'à soy en péchant, [...] voit point nuy à ses successeurs. [...] tan par ceste astuce s'est effo[...] couvrant la maladie, de la rendre [...] ble. Or estant convaincu par ma[...] tesmoignages de l'Escriture, que [...] ché estoit descendu du premier [...] en toute sa postérité, il cavilloit [...] estoit descendu par imitation, [...] point par génération. Pourtant ces [...] personnages se sont efforcez de m[...] et sainct Augustin par-dessus t[...] autres, que nous ne sommes poi[...] rompus de malice que nous attirio[...] leurs par exemple, mais que nous

1) Rom. VIII, 21.

nostre perversité du ventre de la . Laquelle chose ne se peut nier sans e impudence. Toutesfois nul ne rveillera de la témérité des Péla- et Célestins en cest endroict, qui eu par les escrits de sainct Augus- elles bestes ils ont esté, et combien oit peu de vergongne en eux. Certes e confesse David est indubitable: u'il a esté engendré en iniquité, et mère l'a conceu en péché[1]. Il n'ac- oint là les fautes de ses parens, mais ieux glorifier la bonté de Dieu en- oy, il réduit en mémoire sa perver- s sa première naissance. Or cela a esté particulier à David : il s'en- oncques que la condition univer- e tous hommes est démonstrée par exemple. Nous doncques tous qui s produits de semence immonde, ns souillez d'infection de péché: et s devant que sortir en lumière, ommes contaminez devant la face n. Car qui est-ce qui pourra faire ose pure, qui est introduite d'im- eité[2]: comme il est dit au livre de

ous oyons que la souilleure des pè- rvient tellement aux enfans de li- n lignée, que tous sans exception t entachez dés leur origine. Or on uvera nul commencement de ceste on, sinon qu'on monte jusques au r père de tous, comme à la fon- Certainement il nous faut avoir ur résolu, qu'Adam n'a pas seule- sté père de l'humaine nature, mais e souche ou racine: et pourtant la corruption d'iceluy, le genre hu- ar raison a esté corrompu. Ce que tre plus clairement démonstre, en mparageant avec Christ: Tout ainsi, que le péché est entré par un e au monde universel, et par le pé- mort, laquelle a esté espandue sur ommes, entant qué tous ont pé- semblablement par la grâce de justice et vie nous est restituée[3]. billeront yci les Pélagiens, que le a esté espars au monde par l'imi- l'Adam? N'avons-nous doncques autre prouflt de la grâce de Christ, sinon qu'elle nous est proposée en exemple pour ensuivre? Et qui pourroit endurer tel blasphème? Or il n'y a nulle doute que la grâce de Christ ne soit nostre par communication, et que par icelle nous n'ayons vie : il s'ensuit pareillement que l'une et l'autre a esté perdue en Adam, comme nous les recouvrons en Christ: et que le péché et la mort ont esté engendrez en nous par Adam comme ils sont abolis par Christ. Ces paroles ne sont point obscures, que plusieurs sont justifiez par l'obéissance de Christ, comme ils ont esté constituez pécheurs par la désobéissance d'Adam : et pourtant, que tout ainsi qu'Adam nous enveloppant en sa ruine a esté cause de nostre perdition, pareillement Christ nous rameine à salut par sa grâce. Je ne pense point qu'il soit mestier de plus longue probation en une si claire lumière de vérité. Semblablement en la première aux Corinthiens, voulant confermer les fidèles en l'espérance de la résurrection, dit que nous recouvrons en Christ la vie laquelle nous avions perdue en Adam[1]. Quand il prononce que nous sommes morts en Adam, il démonstre bien que nous sommes entachez de la contagion de son péché : car la damnation ne parviendroit point à nous, sinon que la coulpe nous attouchast. Mais son intention se peut encore mieux comprendre par le second membre, où il dit que l'espérance de vie est restituée par Christ. Or il est assez notoire que cela ne se fait point par autre façon, que quand Jésus-Christ se communique à nous pour mettre en nous la vertu de sa justice: selon qu'il est dit en un autre passage, que son Esprit nous est vie, à cause de la justice[2]. Pourtant on ne peut autrement exposer ce mot, que nous sommes morts en Adam, sinon en disant que luy ne s'est pas seulement ruiné et destruit en péchant, mais qu'il a aussi tiré avec soy nostre nature en semblable perdition. Non point que la coulpe soit à luy seul, sans nous attoucher, d'autant qu'il a infecté toute sa semence de la perversité en laquelle il a trébusché. Et de faict le dire de sainct Paul, asçavoir

, 6. 2) Job XIV, 4.
V, 12.

1) 1 Cor. XV, 22. 2) Rom. VIII, 10.

que tous de nature sont enfans d'ire[1], ne seroit pas autrement véritable, sinon que desjà ils fussent maudits au ventre de la mère. Or on peut facilement recueillir, qu'en parlant de nature, on ne la nomme pas telle qu'elle a esté créée de Dieu, mais selon qu'elle a esté pervertie en Adam : car il ne seroit point convenable que Dieu fust fait autheur de la mort. Adam doncques s'est tellement corrompu et infecté, que la contagion est descendue de luy sur tout son lignage. Mesmes Jésus-Christ, qui est le juge devant lequel nous aurons à rendre conte, prononce assez clairement que nous naissons tous malins et vicieux, en disant que tout ce qui est nay de chair est chair[2] : et par ainsi que la porte de vie est close à tous, jusques à ce qu'ils soyent régénérez.

7 Et n'est jà mestier pour entendre cela, de nous envelopper en ceste fascheuse dispute, laquelle a grandement tormenté les anciens Docteurs : asçavoir si l'âme du fils procède de la substance de l'âme paternelle, veu que c'est en l'âme que réside le péché originel. Il nous faut estre contens de savoir que le Seigneur avoit mis en Adam les grâces et dons qu'il vouloit conférer à la nature humaine : pourtant qu'iceluy, quand il les a perdus, ne les a point perdus seulement pour soy, mais pour nous tous. Qui est-ce qui se souciera de l'origine de l'âme, après avoir entendu qu'Adam avoit receu les ornemens qu'il a perdus, non pas moins pour nous que pour soy, entant que Dieu ne les luy avoit point baillez comme à un seul homme en particulier, mais afin que toute sa lignée en jouist avec luy communément? Il n'y a point doncques d'absurdité, si luy ayant esté despouillé, la nature humaine en a esté desnuée : si luy estant souillé par le péché, l'infection en a esté espandue sur nous tous. Parquoy comme d'une racine pourrie ne procèdent que rameaux pourris, lesquels transportent leur pourriture en toutes les branches et fueilles qu'ils produisent : ainsi les enfans d'Adam ont esté contaminez en leur père, et sont cause de pollution à leurs successeurs. C'est-à-dire, le commencement de corruption a tellement esté en Adam, qu'elle est espandue comme par un perpétuel décours des pères aux enfans. Car la souilleure n'a point sa cause et fondement en la substance de la chair ou de l'âme, mais en ce que Dieu avoit ordonné que les dons qu'il avoit commis en dépost au premier homme, fussent communs et à luy et aux siens pour les garder ou pour les perdre. Et est facile de réfuter ce que cavillent les Pélagiens. Ils disent qu'il n'est pas vray-semblable que les enfans qui naissent de parens fidèles en attirent corruption, veu qu'ils doivent plustost estre purifiez par leur pureté. A cela nous respondons, que les enfans ne descendent point de la génération spirituelle que les serviteurs de Dieu ont du sainct Esprit, mais de la génération charnelle qu'ils ont d'Adam. Pourtant, comme dit sainct Augustin, soit un fidèle qui sera encores coulpable, soit un fidèle qui soit absous, l'un et l'autre engendreront des enfans coulpables, pource qu'ils les engendrent de leur nature vicieuse[1]. Il est bien vray que Dieu sanctifie les enfans des fidèles à cause de leurs parens, mais cela n'est point par vertu de leur nature, mais de sa grâce. C'est doncques une bénédiction spirituelle, laquelle n'empesche point que ceste première malédiction ne soit universellement en la nature humaine, car la condamnation est de nature, mais ce que les enfans sont sanctifiez, c'est de grâce supernaturelle.

8 Or afin que cecy ne soit dit à la volée, il nous faut définir le péché originel. Toutesfois mon intention n'est point d'examiner toutes les définitions de ceux qui en ont escrit : mais seulement j'en donneray une, laquelle me semble estre conforme à la vérité. Nous dirons doncques que le péché originel est une corruption et perversité héréditaire de nostre nature, laquelle estant espandue sur toutes les parties de l'âme, nous fait coulpables premièrement de l'ire de Dieu, puis après produit en nous les œuvres que l'Escriture appelle Œuvres de la chair. Et est proprement cela que sainct

1) Ephés. II, 3. 2) Jean III, 6.

1) *Contra Pelag. et Celestin.*, lib. II.

pelle souventesfois Péché, sans
er originel. Les œuvres qui en
comme sont adultères, paillar-
arrecins, haines, meurtres et
ndises [1], il les appelle, selon
ison, Fruits de péché : combien
tes telles œuvres sont communé-
ommées Péché, tant par toute
ure qu'en sainct Paul mesme. Il
ndra distinctement considérer ces
oses : c'est asçavoir que nous
tellement corrompus en toutes
ies de nostre nature, que pour
rruption nous sommes à bonne
mnables devant Dieu, auquel rien
réable sinon justice, innocence et
Et ne faut dire que ceste obliga-
t causée de la faute d'autruy seu-
comme si nous respondions pour
é de nostre premier père sans
n mérité. Car en ce qui est dit,
Adam nous sommes faits rede-
n jugement de Dieu, ce n'est pas
ue nous soyons innocens, et que
oir mérité aucune peine nous por-
folle enchère de son péché : mais
que par sa transgression nous
tous enveloppez de confusion, il
ous avoir tous obligez. Toutes-
s ne devons entendre qu'il nous
tituez seulement redevables de la
ans nous avoir communiqué son
Car à la vérité le péché descendu
éside en nous, auquel justement
est deue. Pourtant sainct Augus-
bien qu'il l'appelle aucunesfois,
é d'autruy, pour monstrer plus
nt que nous l'avons de race [2],
is il asseure qu'il est propre à un
de nous. Et mesmes l'Apostre tes-
que la mort est venue sur tous
, pource que tous ont péché [3] :
ire, que tous sont enveloppez du
riginel, et souillez des macules
. Pour ceste cause les enfans
sont enclos en ceste condamna-
n pas simplement pour le péché
, mais pour le leur propre. Car
qu'ils n'ayent encores produit
leur iniquité, toutesfois ils en
ont la semence cachée en eux. Et qui plus est, leur nature est une semence de péché : pour tant elle ne peut estre que desplaisante et abominable à Dieu. Dont il s'ensuit qu'à bon droict et proprement tel mal est réputé péché devant Dieu. Car sans coulpe nous ne serions point attirez en condamnation. L'autre point que nous avons à considérer, c'est que ceste perversité n'est jamais oisive en nous, mais engendre continuellement nouveaux fruits, asçavoir icelles œuvres de la chair que nous avons n'aguères descrites : tout ainsi qu'une fournaise ardente sans cesse jette flambe et estincelles, et une source jette son eau. Parquoy ceux qui ont défîny le péché originel estre un défaut de justice originelle laquelle devoit estre en l'homme : combien qu'en ces paroles ils ayent comprins toute la substance, toutesfois ils n'ont suffisamment exprimé la force d'iceluy. Car nostre nature n'est pas seulement vuide et destituée de tous biens, mais elle est tellement fertile en toute espèce de mal, qu'elle ne peut estre oisive. Ceux qui l'ont appelée Concupiscence, n'ont point usé d'un mot par trop impertinent, moyennant qu'on adjoustast ce qui n'est concédé de plusieurs, c'est que toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusques à la volonté, depuis l'âme jusques à la chair, sont souillées et du tout remplies de ceste concupiscence : ou bien, pour le faire plus court, que l'homme n'est autre chose de soy-mesme que concupiscence.

9 Parquoy j'ay dit que depuis qu'Adam s'est destourné de la fontaine de justice, toutes les parties de l'âme ont esté possédées par le péché. Car ce n'a pas esté son appétit inférieur seulement, ou sensualité, qui l'a allèché à mal, mais ceste maudite impiété, dont nous avons fait mention, a occupé le plus haut et le plus excellent de son esprit, et l'orgueil est entré jusques au profond du cœur. Ainsi c'est une fantasie froide et sotte, de vouloir restreindre la corruption venue de là, aux mouvemens ou appétis qu'on appelle Sensuels, ou l'appeler Un nourrissement de feu, lequel allèche, esmeuve et tire la sensualité à péché. En quoy le maistre des Sentences a monstré une grosse

19.
le sape, tum vero, lib. III ; De peccat. merit.
ap. VIII. 3) Rom. V, 12.

ignorance et lourde. Car en cherchant le siége de ce vice, il dit qu'il est en la chair, selon sainct Paul : adjoustant sa glose, que ce n'est pas proprement, mais pource qu'il y apparoist plus. Or il est si sot de prendre ce mot de Chair pour le corps : comme si sainct Paul en l'opposant à la grâce du sainct Esprit, par laquelle nous sommes régénérez, marquoit seulement une partie de l'âme, et ne comprenoit pas toute nostre nature. Et luy-mesme en oste toute difficulté, disant que le péché ne réside pas seulement en une partie, mais qu'il n'y a rien de pur et net de sa pourriture mortelle. Car en disputant de la nature vicieuse, il ne condamne pas seulement les appétis apparens, mais insiste sur tout en ce point, que l'entendement est totalement asservy à bestise et aveuglement, et le cœur adonné à perversité. Et tout le troisième chapitre des Romains n'est autre chose qu'une description du péché originel. Cecy mesmes appert encore mieux par le renouvellement. Car l'esprit, qui est opposé au vieil homme et à la chair, ne signifie pas seulement la grâce par laquelle la partie inférieure de l'âme ou sensuelle est corrigée, mais comprend une plene réformation de toutes les parties. Parquoy sainct Paul ailleurs ne demande pas seulement de mettre bas et anéantir les appétis énormes, mais veut que nous soyons renouvelez de l'esprit de nostre entendement : et en l'autre passage, que nous soyons transformez en nouveauté d'esprit [1]. Dont il s'ensuit que ce qui est le plus noble et le plus à priser en nos âmes, non-seulement est navré et blessé, mais du tout corrompu, quelque dignité qui y reluise : en sorte qu'il n'a pas seulement mestier de guairison, mais faut qu'il veste une nature nouvelle. Nous verrons tantost comment le péché occupe l'esprit et le cœur. J'ay yci voulu seulement toucher en brief, que tout l'homme est accablé comme d'un déluge depuis la teste jusques aux pieds, en sorte qu'il n'y a nulle partie de luy exempte de péché : et par ainsi que tout ce qui en procède est à bon droict condamné et imputé à péché : comme sainct P que toutes affections de la ch ennemies à Dieu : et par con mort [1].

10 Voyent maintenant ceux q attribuer la cause de leur péché quand nous disons que les hom naturellement vicieux, s'ils font sement de contempler l'ouvrage en leur pollution, lequel ils d plustost chercher et sonder en l qu'avoit receue Adam devant corrompu. Nostre perdition d procède de la coulpe de nostre non pas de Dieu : attendu que sommes péris pour autre cause estre déclinez de nostre premiè tion. Et ne faut yci répliquer, eust bien peu mieux pourvoir à n lut, s'il fust venu au-devant de l d'Adam : car ceste objection e dacieuse et téméraire, qu'elle nullement entrer en l'entende l'homme fidèle. D'avantage elle a à la prédestination de Dieu, laqu cy-après traittée en son lieu. l qu'il nous souviene d'imputer t nostre ruine à la corruption d nature, et non point à icelle na avoit esté donnée premièrement à afin de n'accuser Dieu, comme mal venoit de luy. Il est bien v ceste mortelle playe de péché e en nostre nature : mais ce sont bien diverses, qu'elle ait esté na son origine, ou qu'elle l'ait est et d'ailleurs. Or est-il certain esté navrée par le péché qui est s Nous n'avons doncques cause plaindre que de nous-mesmes : l'Escriture dénote diligemment : clésiaste dit, Je say que Dieu av l'homme bon : mais il s'est for sieurs inventions mauvaises [2]. P il apparoist qu'il faut imputer à l seulement sa ruine, veu qu'il de la grâce de Dieu une droictu relle, et que par sa folie il est tr en vanité.

11 Nous disons doncques que l est naturellement corrompu en

1) Ephés. IV, 24 ; Rom. XII, 2.

1) Rom. VIII, 7. 2) Ecclés.

ais que ceste perversité n'est luy de nature. Nous nions qu'elle ature, afin de monstrer que c'est une qualité survenue à l'homne propriété de sa substance, laesté dés le commencement en luy : toutesfois nous l'appeirelle, afin qu'aucun ne pense cquiert d'un chacun par mau-itume et exemple, comme ainsi nous enveloppe tous dés nosère naissance. Et ne parlons sans autheur : car par mesme postre nous appelle tous hérire de Dieu par nature [1]. Comseroit-il courroucé à la plus es créatures, veu que les moines qu'il a faites luy plaisent? mais c'est que plustost il est courroucé à l'encontre de la corruption de son œuvre, que contre son œuvre. Si doncques l'homme non sans cauše est dit naturellement estre abominable à Dieu, à bon droict nous pourrons dire que naturellement il est vicieux et mauvais. Comme sainct Augustin ne fait point de difficulté, à cause de nostre nature corrompue, d'appeler péchez naturels, lesquels règnent nécessairement en nostre chair quand la grâce de Dieu nous défaut. Par ceste distinction est réfutée la folle resverie des Manichéens, lesquels imaginans une perversité essencielle en l'homme, le disoyent estre créé d'un autre que de Dieu, afin de n'attribuer à Dieu aucune origine de mal.

CHAPITRE II.

mme est maintenant despouillé de franc arbitre, et misérablement assujeti à tout mal.

ue nous avons veu que la typéché, depuis qu'elle a asservy homme, non-seulement a eu sur tout le genre humain, mais sède entièrement leurs âmes : s à ceste heure à regarder aslepuis que nous sommes venus ptivité, nous sommes destituez iberté et franchise : ou bien si vons quelque portion de reste, elle s'estend. Mais afin que la este question nous soit plus fasclarcie, il nous faut premièrere un but, auquel nous addrese nostre dispute. Or voycy le nous gardera d'errer, c'est de les dangers qui sont d'une utre. Car quand l'homme est tout bien, de cela il prend souion de nonchalance. Et pource *dit que* de soy-mesme il n'a *à bien faire*, il ne se soucie *iquer*, comme si cela ne luy appartenoit de rien [1]. D'autre part on ne luy peut donner le moins du monde, qu'il ne s'eslève en vaine confiance et témérité, et aussi qu'on ne desrobbe autant à Dieu de son honneur. Pour ne tomber doncques en ces inconvéniens, nous aurons à tenir ceste modération : c'est que l'homme estant enseigné qu'il n'y a nul bien en luy, et qu'il est environné de misère et nécessité, entende toutesfois comment il doit aspirer au bien duquel il est vuide et à la liberté dont il est privé : et soit mesmes plus vivement piqué et incité à cela faire, que si on luy faisoit à croire qu'il eust la plus grande vertu du monde. Il n'y a celuy qui ne voye combien est nécessaire ce second point : asçavoir de réveiller l'homme de sa négligence et paresse. Quant au premier, de luy monstrer sa povreté, plusieurs en font plus grand'doute qu'ils ne devroyent. Il n'y a nulle doute qu'il ne faut rien oster à l'homme du sien, c'est-à-dire, qu'il ne luy

1) Ces deux dangers sont notez par sainct Augustin, épistre XLVII, et sur sainct Jehan, chap. XII.

faut moins attribuer que ce qu'il a : mais c'est aussi une chose évidente, combien il est expédient de le despouiller de fausse et vaine gloire. Car si ainsi est qu'il ne luy ait point esté licite de se glorifier en soy-mesme, lors que par la bénéficence de Dieu il estoit vestu et orné de grâces souveraines, combien maintenant convient-il plus qu'il s'humilie, puis que pour son ingratitude il a esté abbaissé en extrême ignominie, ayant perdu l'excellence qu'il avoit pour lors? Pour entendre cela plus aisément, je dy que l'Escriture, pour le temps que l'homme estoit exalté au plus haut degré d'honneur qui pouvoit estre, ne luy attribue d'avantage que de dire qu'il estoit créé à l'image de Dieu[1] : en quoy elle signifie qu'il n'a point esté riche de ses propres biens, mais que sa béatitude estoit de participer de Dieu. Que luy reste-il doncques maintenant, sinon qu'il recognoisse son Dieu, en estant desnué et despourveu de toute gloire? duquel il n'a peu recognoistre la bénignité et largesse ce pendant qu'il abondoit des richesses de sa grâce. Et puis qu'il ne l'a point glorifié par recognoissance des biens qu'il en avoit receus, que pour le moins il le glorifie maintenant en la confession de sa povreté. D'avantage il n'est pas moins utile pour nous, de nous desmettre de toute louange de sagesse et vertu, qu'il est requis pour maintenir la gloire de Dieu : tellement que ceux qui nous attribuent quelque chose outre mesure, en blasphémant Dieu nous ruinent aussi. Car qu'est-ce autre chose quand on nous enseigne de cheminer en nostre force et vertu, que de nous eslever au bout d'un roseau, lequel ne nous peut soustenir qu'il ne rompe incontinent, et que nous ne trébuschions? Combien encores qu'on fait trop d'honneur à nos forces, les accomparageant à un roseau. Car ce n'est que fumée tout ce que les hommes en ont imaginé et en babillent. Pourtant ce n'est pas sans cause que ceste belle sentence est si souvent répétée en sainct Augustin, Que ceux qui maintienent le libéral arbitre, le jettent bas en ruine, plustost qu'ils ne l'establissent. Il m'a falu faire ce proème, cause d'aucuns qui ne peuvent porter q la vertu de l'homme soit destruite et a nichilée, pour édifier en luy celle Dieu : d'autant qu'ils jugent toute ce dispute estre non-seulement inutile, m fort dangereuse : laquelle toutesfois no cognoistrons estre trèsutile, et qui pl est, estre un des fondemens de la re gion.

2 Puis que nous avons n'aguères d que les facultez de l'âme sont situées l'entendement et au cœur, mainten considérons ce qu'il y a en une parti en l'autre. Les Philosophes d'un com consentement estiment que la raison en l'entendement, laquelle est comme lampe pour conduire toutes délibératio et comme une Royne pour modérer la v lonté. Car ils imaginent qu'elle est tel ment remplie de lumière divine, qu' peut bien discerner entre le bien et mal : et qu'elle a telle vertu qu'elle p bien commander. Au contraire, que sens est plein d'ignorance et de rude ne se pouvant eslever à considérer choses hautes et excellentes, mais s' restant tousjours à la terre. Que l'ap tit, s'il veut obtempérer à raison, et se laisse point subjuguer par le sen un mouvement naturel à chercher ce est bon et honneste : et ainsi peut t la droicte voye. Au contraire, s'il s donne en servitude au sens, il est par luy corrompu et dépravé pour se des der en intempérance. Comme ainsi que selon leur opinion il y ait entre facultez de l'âme intelligence et vol ils disent que l'entendement humain soy raison pour conduire l'homme à et heureusement vivre, moyennant se maintiene en sa noblesse, et d lieu à la vertu qui luy est naturell enracinée. Ce pendant ils disent bien y a un mouvement inférieur lequ appelé Sens, par lequel il est dive distrait en erreur et tromperie, l néantmoins peut estre dompté par ra et petit à petit anéanty. Ils constitu volonté comme moyenne entre la r et le sens, c'est asçavoir ayant lib d'obtempérer à raison si bon luy sem ou de s'adonner au sens.

1) Gen. I 27.

en est vray que l'expérience les a
nts de confesser aucunesfois com-
est difficile à l'homme d'establir
mesme le règne à la raison, d'au-
: maintenant il est chatouillé des
iens de volupté, maintenant abusé
ie espèce de bien, maintenant
ffections intempérées, lesquelles
nme cordes (ainsi que dit Platon)
tirer et esbranler çà et là. Pour
raison Cicéron dit que nous avons
it des petites estincelles de bien,
de nature en nostre esprit, les-
ont esteintes aisément par fausses
et mauvaises mœurs[1]. D'avan-
confessent que quand telles ma-
it une fois occupé nostre esprit,
gnent si fort qu'il n'est pas fa-
les restreindre : et ne doutent
les accomparer à des chevaux
Car comme un cheval rebelle,
, ayant jetté bas son conducteur
sans mesure : ainsi l'âme ayant
raison, et s'estant adonnée à
upiscences, est du tout desbor-
reste, ils tienent cela pour ré-
e tant les vertus que les vices
nostre puissance. Car s'il n'es-
sent-ils, en nostre élection de
bien ou le mal, il ne seroit point
nous en abstenir[2]. Au contraire,
est libre de nous en abstenir,
-il de le faire. Or est-il ainsi que
sons de libre élection tout ce que
isons, et nous abstenons libre-
ce dont nous nous abstenons :
it doncques qu'il est en nostre
e de laisser le bien que nous fai-
aussi le mal : et pareillement de
que nous laissons. Et de faict
l'eux sont venus jusques à ceste
se vanter d'avoir bien la vie par
ce de Dieu, mais d'avoir d'eux-
de bien vivre[3]. Et voylà comme
a osé dire en la personne de
'autant que chacun s'acquiert sa
ie nul sage et bien advisé n'en a
endu grâces à Dieu. Car, dit-il,
mes louez pour la vertu, et nous
en icelle. Ce qui ne se feroit

, lib. I; Quaestion. Tusc., lib. III.
..., lib. III, cap. V.

point si elle estoit don de Dieu, et ne venoit de nous[1]. Item un petit après, L'opinion, dit-il, de tout le monde est qu'on doit demander à Dieu les biens temporels, mais que chacun doit chercher la sagesse en soy. Voylà doncques en somme la sentence des Philosophes, c'est que la raison qui est en l'entendement humain suffit à nous bien conduire et monstrer ce qui est bon de faire : que la volonté estant sous icelle est tentée et solicitée par le sens à mal faire, néantmoins entant qu'elle a libre élection, qu'elle ne peut estre empeschée de suivre la raison entièrement.

4 Quant est des docteurs de l'Eglise chrestienne, combien qu'il n'y en ait eu nul d'entre eux qui n'ait recognu la raison estre fort abatue en l'homme par le péché, et la volonté estre sujette à beaucoup de concupiscences, néantmoins la plus part a plus suivy les Philosophes qu'il n'estoit mestier. Il me semble qu'il y a eu deux raisons qui ont meu les anciens Pères à ce faire. Premièrement ils craignoyent s'ils ostoyent à l'homme toute liberté de bien faire, que les Philosophes ne se mocquassent de leur doctrine. Secondement, que la chair, laquelle est assez prompte à nonchalance, ne prinst occasion de paresse, pour n'appliquer son estude à bien. Parquoy afin de ne rien enseigner qui fust contrevenant à l'opinion commune des hommes, ils ont voulu à demy accorder la doctrine de l'Escriture avec celle des Philosophes. Toutesfois il appert de leurs paroles qu'ils ont principalement regardé le second point, c'est de ne point refroidir les hommes en bonnes œuvres. Chrysostome dit en quelque passage, Dieu a mis le bien et le mal en nostre faculté, nous donnant libéral arbitre de choisir l'un ou l'autre : et ne nous tire point par contrainte, mais nous reçoit si nous allons volontairement à luy[2]. Item, Celuy qui est mauvais peut devenir bon, s'il veut : et celuy qui est bon se change et devient mauvais. Car Dieu nous a donné franc arbitre en nostre nature, et ne nous impose point nécessité, mais il nous ordonne les remèdes dont nous

1) *De natura deorum*, lib. III.
2) En l'homilie de la *Trahison de Judas*.

usions si bon nous semble[1]. Item, Comme nous ne pouvons rien bien faire sans estre aidez de la grâce de Dieu, aussi si nous n'apportons ce qui est de nous, sa grâce ne nous subviendra point. Or il avoit dit au paravant que tout ne gist point en l'aide de Dieu, mais que nous apportons de nostre part[2]. Et de faict ceste sentence lui est familière. Apportons ce qui est de nous, et Dieu suppléera le reste. A quoy convient ce que dit sainct Hiérome, que c'est à nous de commencer, et à Dieu de parfaire : que c'est nostre office d'offrir ce que nous pouvons, le sien d'accomplir ce que nous ne pouvons[3]. Nous voyons certes qu'en ces sentences ils ont attribué plus de vertu à l'homme qu'ils ne devoyent, pource qu'ils ne pensoyent point autrement resveiller nostre paresse, qu'en remonstrant qu'il ne tient qu'à nous que nous ne vivions bien. Nous verrons cy-après s'ils ont eu bonne raison de ce faire. Certes il apparoistra que leurs paroles que nous avons récitées sont fausses, pour en dire franchement ce qui en est. Combien que les docteurs grecs par-dessus les autres, et entre eux singulièrement sainct Chrysostome, ayant passé mesure en magnifiant les forces humaines : toutesfois quasi tous les anciens Pères (excepté sainct Augustin) sont tant variables en ceste matière, ou parlent si douteusement ou obscurément, qu'on ne peut quasi prendre de leurs escrits aucune certaine résolution. Pourtant nous ne nous arresterons à référer particulièment l'opinion d'un chacun, mais seulement en passant nous toucherons ce que les uns et les autres en ont dit, selon que l'ordre le requerra. Les autres escrivains qui sont venus après, affectans chacun pour soy de monstrer quelque subtilité en défendant les vertus humaines, successivement sont tombez de mal en pis, jusques à ce qu'ils ont amené le monde en ceste opinion, de penser que l'homme ne fust corrompu sinon en la partie sensuelle, et que ce pendant il eust la raison entière, et pour la plus grand'part liberté en son vouloir. Pourtant ceste sen-

1) Homilie XVIII, *Sur Gen.*
2) Homilie LII.
3) Dialog. III contre les Pélagiens.

tence de sainct Augustin n'a pas laissé
voler en la bouche d'un chacun, Que l
dons naturels ont esté corrompus
l'homme, et les supernaturels (asçav
ceux qui concernoyent la vie céleste) l
ont esté du tout ostez. Mais à grand
peine la centième partie a-elle gousté
cela tendoit. Quant à moy, si je vouloy
clairement enseigner quelle est la co
ruption de nostre nature, je me conte
teroye de ces mots. Mais il est bie
requis de poiser attentivement quelle fa
culté l'homme a de reste, et ce qu'il va
et peut estant souillé en toutes ses par
ties, et puis estant desnué plenement d
tous dons supernaturels. Ceux doncque
qui se vantoyent d'estre disciples de J
sus-Christ, ont par trop approché de
Philosophes en cest article. Car le no
de franc arbitre est tousjours demeu
entre les Latins, comme si l'homme d
meuroit encores en son entier. Les Gre
n'ont point eu honte d'usurper un mot pl
arrogant, par lequel ils signifient q
l'homme a puissance de soy-mesme. P
doncques qu'ainsi est, que jusques
simple populaire tous sont abruvez
ceste opinion que nous avons tous fra
arbitre, et que la plus part de ceux q
veulent estre veus bien sçavans n'ente
dent point jusques où ceste liberté s'e
tend, considérons en premier lieu ce q
ce mot veut dire, puis nous despescheron
par la pure doctrine de l'Escriture que
faculté a l'homme à bien ou mal fai
Or combien que ce vocable soit souve
usurpé de tout le monde, néantmoins
y en a bien peu qui le définissent. To
tesfois il semble qu'Origène a mis u
définition qui estoit receue de tout
monde pour son temps, quand il a
que c'est une faculté de raison à disc
ner le bien et le mal : et de volont
élire l'un ou l'autre[1]. De quoy sainct A
gustin ne s'eslongne pas trop, disant q
c'est une faculté de raison et volonté, p
laquelle on élit le bien, quand la grâce
Dieu assiste : et le mal quand icelle d
siste. Sainct Bernard voulant parler su
tilement, a esté plus obscur, disant q
c'est un consentement pour la liberté d

1) Libro *Peri Archôn*.

i ne se peut perdre, et un ju-
éclinable de raison. La défini-
lme n'est guères plus claire,
c'est une puissance de garder
cause d'elle-mesme. Pourtant
des Sentences et les docteurs
es ont plustost receu celle de
ustin, pource qu'elle estoit
et n'excluoit point la grâce
ns laquelle ils cognoissoyent
volonté humaine n'a nul pou-
itesfois ils ameinent quelque
eur, pensans mieux dire, ou
oins mieux expliquer le dire
. Premièrement ils accordent
d'Arbitre, se doit rapporter
, de laquelle l'office est de dis-
e le bien et le mal : que le titre
Franc, lequel on adjouste avec,
proprement à la volonté, la-
estre fleschie à une partie ou à
mme doncques ainsi soit que
onviene proprement à la vo-
mas d'Aquin pense que ceste
seroit bonne, de dire que le
re est une vertu élective, la-
nt moyenne entre intelligence
encline toutesfois plus à vo-
us avons en quoy gist la force
arbitre, asçavoir en la raison
Maintenant il reste de sçavoir
s uns et les autres luy attri-

nément on assujetit les choses
qui n'appartienent de rien au
e Dieu, au conseil et eslection
s : la vraye justice, on la ré-
grâce spirituelle de Dieu, et
n de son Esprit. Ce que vou-
er celuy qui a escrit le livre De
des Gentils (qu'on attribue à
roise) dit qu'il y a trois espèces
: la première il la nomme Sen-
econde, Animale : la troisième,
. Quant aux deux premières.
ibres à l'homme : la troisième,
est opération du sainct Esprit.
terons cy-après si ceste sen-
aye. Ce que nous avons main-
ire, est de briefvement réciter
es des autres. De là vient que les escrivains, en traittant du libéral arbitre, n'ont point grand esgard à toutes œuvres externes appartenantes à la vie corporelle, mais regardent principalement à l'obéissance de la volonté de Dieu. Or je confesse bien que ceste seconde question est la principale : mais quant et quant je dy que l'autre n'est point à négliger, et espère bien de prouver mon opinion quand nous viendrons là. Outreplus il y a une autre distinction receue des escholes de théologie, en laquelle sont nombrées trois espèces de liberté. La première est, délivrance de nécessité : l'autre, de péché : la troisième, de misère[1]. De la première, ils disent qu'elle est tellement enracinée en l'homme de nature, qu'elle ne luy peut estre ostée : ils confessent que les deux autres sont perdues par le péché. Je reçoy volontiers ceste distinction, sinon qu'en icelle la nécessité est mal confondue avec contrainte. Or il apparoistra en temps et lieu que ce sont deux choses bien diverses.

6 Cecy accordé, c'est une chose résolue que l'homme n'a point libéral arbitre à bien faire, sinon qu'il soit aidé de la grâce de Dieu, et de grâce spéciale qui est donnée aux esleus tant seulement, par régénération : car je laisse là ces phrénétiques, qui babillent qu'elle est indifféremment exposée à tous. Toutesfois il n'appert point encores si l'homme est privé du tout de faculté de bien faire, ou bien s'il a encores quelque portion de résidu, mais petite et infirme, laquelle ne puisse rien sans la grâce de Dieu : toutesfois estant aidé d'icelle, besongne de son costé. Le maistre des Sentences, voulant décider ce point, dit qu'il y a double grâce nécessaire à l'homme pour le rendre idoine à bien faire. Il appelle l'une besongnante, laquelle fait que nous vueillions le bien avec efficace : l'autre coopérante, laquelle suit la bonne volonté pour luy aider[2]. En laquelle division cela me desplaist, que quand il attribue à la grâce de Dieu de nous faire désirer le bien avec efficace, il signifie que de nostre nature nous appétons aucunement le bien, jà soit que nostre désir

II, dist. 24.
est. LXXXIII, art. 3. 3) Lib. I, cap. II.

1) *Sent.*, lib. II, dist. 25. 2) *Sent.*, lib. II, dist. 26.

n'ait point d'effect. Sainct Bernard parle quasi ainsi, disant que toute bonne volonté est œuvre de Dieu, néantmoins que l'homme de son propre mouvement peut appéter bonne volonté. Mais le maistre des Sentences a mal entendu sainct Augustin, lequel il a pensé ensuivre en mettant ceste distinction[1]. Il y a d'avantage au second membre une doute qui m'offense, veu qu'elle a engendré une opinion perverse. Car les Scholastiques ont pensé, d'autant qu'il dit que nous coopérons à la seconde grâce de Dieu, qu'il est en nostre pouvoir d'anéantir la première grâce, laquelle nous est offerte, en la rejettant : ou la confermer en y obéissant. Ce que tient mesmes celuy qui a escrit le livre De la vocation des Gentils[2] : car il dit qu'il est libre à ceux qui ont jugement de raison, de s'eslongner de la grâce : tellement que cela leur est imputé à vertu, de ne s'en point départir, afin qu'ils ayent quelque mérite d'avoir fait ce qui pouvoit n'estre point fait, s'ils eussent voulu : combien qu'il ne se peut faire sans la grâce de Dieu coopérante. J'ay bien voulu noter en passant ces points, afin que le lecteur entende en quoy je discorde d'avec les docteurs scholastiques, qui ont tenu une doctrine plus entière que n'ont fait les Sophistes qui sont venus après, avec lesquels nous avons plus de différent : asçavoir entant qu'ils ont beaucoup décliné de la pureté de leurs prédécesseurs. Quoy qu'il en soit, par ceste division nous pourrons entendre qui les a meus de concéder à l'homme le libéral arbitre. Car finalement le maistre des Sentences prononce, que l'homme n'est point dit avoir le libéral arbitre, pource qu'il soit suffisant à penser ou faire le bien autant comme le mal[1], mais seulement pource qu'il n'est point sujet à contrainte, laquelle liberté n'est point empeschée, combien que nous soyons mauvais et serfs de péché, et que nous ne puissions autre chose que mal faire.

7 Nous voyons doncques qu'ils confessent l'homme n'estre point dit avoir libéral arbitre, pource qu'il ait libre élection tant de bien comme de mal : mais [...] qu'il fait ce qu'il fait de volonté, [...] par contrainte laquelle sentence es[...] vraye. Mais quelle mocquerie es[...] d'orner une chose si petite d'un [...] tant superbe? Voilà une belle liberte[...] dire que l'homme ne soit point cont[...] de servir à péché : mais que tellem[...] soit en servitude volontaire, que sa [...] lonté soit tenue captive des liens de [...] ché. Certes j'ay en horreur toutes [...] tentions de paroles, desquelles l'Egl[...] est troublée en vain : mais je seroye d'a[...] vis qu'on évitast tous vocables esquels [...] y a quelque absurdité, et principalem[...] là où il y a danger d'errer. Or quand [...] assigne libéral arbitre à l'homme, co[...] bien y en a-il qui ne conçoivent inco[...] nent qu'il est maistre et de son jugem[...] et de sa volonté, pour se pouvoir tour[...] de sa propre vertu et d'une part et d'a[...] tre? Mais on pourra dire que ce dan[...] sera osté, moyennant qu'on advert[...] bien le peuple que signifie le mo[...] franc arbitre. Je dy au contraire que [...] l'inclination naturelle qui est en nous [...] suivre fausseté et mensonge, nous pre[...] drons plustost occasion de faillir en [...] seul mot, que nous ne serons instrui[...] la vérité par une longue glose qui y s[...] adjoustée. De laquelle chose nous av[...] plus certaine expérience en ce voca[...] qu'il ne seroit de besoin. Car après q[...] a esté une fois inventé, on l'a tellem[...] receu, qu'on n'a tenu conte de l'expo[...] tion qui en a esté faite par les Ancie[...] et en a-on prins cause de s'eslever en [...] orgueil pour se ruiner.

8 D'avantage si l'autorité des P[...] nous meut, combien qu'ils ayent tousjo[...] ce mot en la bouche, ce pendant né[...] moins ils monstrent en quelle estime [...] en ont l'usage : principalement sainct A[...] gustin, lequel ne doute point de l'app[...] Serf. Il est bien vray qu'il contredit [...] quelque lieu à ceux qui nient qu'il y [...] libéral arbitre : mais il démonstre q[...] et quant à quoy il prétend, quand il [...] ainsi : Seulement que nul n'entrepr[...] de nier tellement le franc arbitre, q[...] vueille excuser le péché. Mais d'au[...] part il confesse que la volonté de l'hom[...] n'est pas libre sans l'Esprit de Dieu, [...]

1) En son livre *Du libéral arbitre.*
2) Lib. II, cap. IV. 3) *Sent.*, lib. II, dist. 25.

e est sujette à ses concupiscences,
elles la tienent vaincue et liée. Item,
rès que la volonté a esté vaincue
vice auquel elle est tombée, nostre
e a perdu sa liberté. Item, que
me en usant mal du francarbitre, l'a
et s'est perdu soy-mesme. Item,
franc arbitre est en captivité, et
peut rien à bien faire. Item, qu'il
point franc, jusques à ce que la
e Dieu l'ait affranchy. Item, que
e de Dieu ne s'accomplit pas
Loy commande et que l'homme
comme de sa force : mais quand
ide, et que la volonté de l'hom-
pas libre de soy, mais estant dé-
Dieu, obéit. En un autre pas-
nd la raison de tout cela, disant
me avait bien receu en sa créa-
de vertu du franc arbitre, mais
erdu par le péché. Parquoy en
lieu derechef, après avoir
que le franc arbitre est estably
e de Dieu, il reprend asprement
se l'attribuent sans la grâce :
, dit-il, ces malheureux se sont-
eillis du franc arbitre, devant
ffranchis : ou de leur force, s'ils
à affranchis ? Ils ne considèrent
en ce mot de franc arbitre est
me liberté [1]. Or où est l'Esprit
eur, là est la liberté [2]. Si donc-
ont serfs de péché, comment se
ls d'avoir franc arbitre ? Car ce-
st vaincu, est sujet à celuy qui
. S'ils sont desjà délivrez, pour-
antent-ils comme de leur œuvre
Sont-ils tellement libres, qu'ils
nt point estre serviteurs de ce-
lit, Sans moy, vous ne pouvez
ue dirons-nous mesmes qu'en
lieu il semble qu'il se vueille
de ce mot, en disant, qu'il y a
al arbitre en l'homme, mais non
ivre, et qu'il est libre de justice
péché. Laquelle sentence il ré-
xpose au premier livre à Boni-
. II, quand il dit que l'homme

Julianum, lib. I ; Homil. LIII. In Joann. ; Ad Anast. ; De perfecta justitia ; Enchirid. cap. XXX ; Ad Bonif., lib. I, cap. III ; lib. , VIII ; Lib. De Verb. Apostol., serm. III ; . et lit., cap. III.
, 17. 3) Jean XV, 5.

n'est point à délivre de justice sinon par sa volonté propre : mais qu'il n'est pas à délivre de péché sinon par la grâce du Sauveur [1]. Celuy qui tesmoigne n'avoir autre opinion de la liberté de l'homme, sinon qu'il est esgaré de justice, ayant rejetté le joug d'icelle pour servir à péché, ne se mocque-il pas purement du tiltre qu'on luy baille, le nommant franc arbitre ? Pourtant si quelqu'un se permet user de ce mot en saine intelligence, je ne luy en feray pas grande controversie, mais pource que je voy qu'on n'en peut user sans grand danger, au contraire que ce seroit grand proufit à l'Eglise qu'il fust aboly, je ne le voudroye point usurper, et si quelqu'un m'en demandoit conseil, je luy diroye qu'il s'en abstinst.

9 Il semblera advis à d'aucuns que je me suis fait un grand préjudice en confessant que tous les docteurs ecclésiastiques, excepté sainct Augustin, ont parlé si douteusement ou inconstamment de ceste matière, qu'on ne peut rien avoir de certain de leur doctrine. Car ils prendront cela comme si je les vouloye débouter, d'autant qu'ils me sont contraires : mais je n'ay autre chose regardé, sinon d'advertir simplement et en bonne foy les lecteurs pour leur proufit, de ce qui en est, afin qu'ils n'attendent d'avantage d'eux qu'ils y trouveront : c'est qu'ils demeureront tousjours en incertitude, veu que maintenant ayans despouillé l'homme de toute vertu, ils enseignent d'avoir son refuge à la seule grâce de Dieu : l'autre fois ils luy attribuent quelque faculté, ou pour le moins semblent advis luy attribuer. Toutesfois il ne m'est pas difficile de faire apparoistre par aucunes de leurs sentences, que quelque ambiguïté qu'il y ait en leurs paroles ils n'ont du tout rien estimé des forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu estimé, en donnant toute la louange des bonnes œuvres au sainct Esprit. Car que veut autre chose dire ceste sentence de sainct Cyprien, tant souvent alléguée de sainct Augustin, Il ne nous faut en rien glorifier, car il n'y a nul bien qui soit nostre ? Certes elle

1) De corr. et gratia, cap. XIII.

anéantit du tout l'homme, afin de luy apprendre de chercher tout en Dieu. Autant y en a-il en ce qu'Euchère ancien Evesque de Lion dit avec sainct Augustin, c'est que Christ est l'arbre de vie, auquel quiconque tendra la main, il vivra : Que l'arbre de cognoissance de bien et de mal, est le franc arbitre, de laquelle quiconque voudra gouster, mourra [1]. Item, ce que dit sainct Chrysostome, Que l'homme non-seulement de nature est pécheur, mais entièrement n'est que péché [2]. S'il n'y a rien de bien en nous, si l'homme depuis la teste jusques aux pieds n'est que péché, s'il n'est pas mesmes licite de tenter que vaut le franc arbitre, comment sera-il licite de diviser entre Dieu et l'homme la louange des bonnes œuvres? Je pourroye amener des autres Pères beaucoup de tesmoignages semblables, mais afin que nul ne puisse caviller que j'aye choisi seulement ce qui servoit à mon propos, et laissé derrière ce qui me pouvoit nuire, je m'abstien d'en faire plus long récit. Néantmoins j'ose affermer cela : combien qu'ils passent aucunesfois mesure, en exaltant le franc arbitre, qu'ils tendent tousjours à ce but, de destourner l'homme de la fiance de sa propre vertu, afin de l'enseigner que toute sa force gist en Dieu seul. Maintenant venons à considérer simplement et à la vérité quelle est la nature de l'homme.

10 Je suis contraint de répéter encores yci de rechef ce que j'ay touché au commencement de ce traitté, asçavoir que celuy a trèsbien proufité en la cognoissance de soy-mesme, lequel par l'intelligence de sa calamité, povreté, nudité et ignominie est abatu et estonné. Car il n'y a nul danger que l'homme s'abbaisse trop fort, moyennant qu'il entende qu'il luy faut recouvrer en Dieu ce qui luy défaut en soy-mesme. Au contraire, il ne se peut attribuer un seul grain de bien outre mesure, qu'il ne se ruine de vaine confiance, qu'il ne soit coulpable de sacrilége en ce qu'il usurpe la gloire de Dieu. Et de vray toutesfois et quantes que ceste cupidité nous vient en l'entendement, d'appéter d'avoir quelque chose propre à nous, asçavoir, qui réside en nous plus qu'en Dieu, il nous faut entendre que ceste pensée ne nous est présentée d'autre conseillier que de celuy qui a induit nos premiers Pères à vouloir estre semblables à Dieu, sçachans le bien et le mal [1]. Si c'est parole diabolique celle qui exalte l'homme en soy-mesme, il ne nous luy faut donner lieu sinon que nous vueillions prendre conseil de nostre ennemy. C'est bien une chose plaisante de penser avoir tant de vertu en nous, que nous soyons contens de nos personnes : mais il y a trop de sentences en l'Escriture, pour nous destourner de ceste vaine confiance : comme sont celles qui s'ensuivent, Maudit est celuy qui se confie en l'homme, et met sa vertu en la chair. Item, Dieu ne prend point de plaisir en la force du cheval, ny aux jambes de l'homme robuste, mais a son affection à ceux qui le craignent et recognoissent sa bonté. Item, C'est luy qui donne force au las, et restaure celuy auquel le courage défaut. Il lasse et abat ceux qui sont en fleur d'aage, il meine en décadence les forts, et fortifie ceux qui espèrent en luy [2]. Lesquelles tendent toutes à ce but, que nul ne se repose en la moindre opinion du monde de sa propre vertu, s'il veut avoir Dieu à son aide, lequel résiste aux orgueilleux, et donne grâce aux humbles. Après, que nous réduisions en mémoire toutes ces promesses, J'espandray des eaux sur la terre qui aura soif, et arrouseray de fleuves la terre seiche. Item, Vous tous qui avez soif, venez puiser de l'eau [3] : et les autres semblables. Lesquelles tesmoignent, que nul n'est admis à recevoir les bénédictions de Dieu, sinon celuy qui déchet et défaut par le sentiment de sa povreté. Et ne faut aussi oublier les autres : comme est celle qui s'ensuit d'Isaïe, Tu n'auras plus le soleil pour te luire de jour, ne la lune pour luire de nuict : mais ton Dieu te sera en lumière perpétuelle [4]. Certes le Seigneur n'oste point à ses serviteurs la clairté du soleil

1) Lib. *De Praedest. sanct.*; Item, *Ad Bonif.*, lib. IV et alibi ; Lib. *In Gen.*
2) Homil. I, *In adventu.*

1) Gen. III, 5.
2) Jér. XVII, 5 ; Ps. CXLVII, 10 ; Is. XL, 29.
3) Jacq. IV, 6 ; Is. XLIV, 3 ; LV, 1.
4) Is. LX, 19.

ou de la lune : mais d'autant qu'il veut apparoistre luy seul glorieux en eux, il destourne loin leur fiance des choses qui sont les plus excellentes à nostre opinion.

11 Pourtant ceste sentence de Chrysostome m'a tousjours fort pleu, où il dit que le fondement de nostre philosophie est humilité. Et encores plus celle de sainct Augustin, quand il dit, Comme Démosthène orateur Grec estant interrogué quel estoit le premier précepte d'éloquence, respondit que c'estoit de bien prononcer : estant interrogué du second, respondit autant, et autant du troisième : ainsi, dit-il, si tu m'interrogues des préceptes de la religion chrestienne, je te respondray que le premier, le second et le troisième est humilité [1]. Or il n'entend pas humilité, quand l'homme pensant avoir quelque vertu ne s'enorgueillit point pourtant : mais quand il se cognoist tel à la vérité, qu'il n'a nul refuge sinon en s'humiliant devant Dieu comme il le déclaire en un autre lieu, Que nul, dit-il, ne se flatte, chacun de soy-mesme est diable : tout le bien qu'il a, il l'a de Dieu. Car qu'est-ce que tu as de toy-mesme, sinon péché ? Si tu veux prendre ce qui est tien, pren le péché : car la justice est de Dieu. Item, Qu'est-ce que nous présumons tant de puissance de nostre nature ? elle est navrée, elle est abatue, elle est dissipée, elle est destruite, elle a mestier de vraye confession, et non point de fausse défense. Item, Quand chacun cognoist qu'il n'est rien en soy-mesme, et qu'il n'a nulle aide de soy, les armes sont rompues en luy [2]. Or il est nécessaire que toutes les armes d'impiété soyent brisées, rompues et bruslées, que tu demeures désarmé, n'ayant en toy nulle aide. D'autant que tu es plus débile en toy, Dieu te reçoit tant mieux. Pourtant en un autre lieu, asçavoir sur le Pseaume septantième, il nous défend de nous souvenir de nostre justice, afin que nous cognoissions celle de Dieu, disant, que la grâce de Dieu, n'est pas autrement en son entier, sinon que nous tenions tout d'icelle, entant que nous sommes de nous-mesmes mauvais. Ne débatons doncques point contre Dieu de nostre droict, comme si nous estions appovris d'autant que nous luy attribuons. Car comme nostre humilité est sa hautesse, aussi la confession de nostre humilité a tousjours sa miséricorde preste pour remède. Combien que je ne préten point que l'homme quitte de son droict à Dieu, sans estre convaincu, et qu'il destourne sa pensée, pour ne recognoistre sa vertu, si aucune il en avoit, afin de se réduire à humilité : mais je requier seulement que se démettant de toute folle amour de soy-mesme, et de hautesse et ambition, desquels affections il est par trop aveuglé, il se contemple au miroir de l'Escriture.

12 Comme j'ay desjà dit, ceste sentence commune qu'on a tirée de sainct Augustin, me plaist bien : c'est que les dons naturels ont esté corrompus en l'homme par le péché, et que les supernaturels ont esté du tout abolis. Car par le second membre il faut entendre tant la clairté de foy, que l'intégrité et droicture appartenante à la vie céleste et à la félicité éternelle. Parquoy l'homme quittant le Royaume de Dieu, a esté privé des dons spirituels dont il estoit garny et remparé pour son salut. De là il s'ensuit qu'il est tellement banny du Royaume de Dieu, que toutes choses concernantes la vie bienheureuse de l'âme sont aussi esteintes en luy, jusques à ce qu'estant régénéré par la grâce du sainct Esprit, il les recouvre, asçavoir la foy, l'amour de Dieu, charité envers le prochain, affection de vivre sainctement et justement. Or d'autant que toutes ces choses nous sont rendues par Jésus-Christ, elles ne peuvent estre réputées de nostre nature : car elles procèdent d'ailleurs. Pourtant nous concluons qu'elles ont esté abolies en nous. Pareillement aussi l'intégrité de l'entendement, et la droicture du cœur nous ont esté ostées. Voylà quelle est la corruption des dons naturels. Car combien qu'il nous reste quelque portion d'intelligence et de jugement avec la volonté, toutesfois nous ne dirons pas que l'entendement soit sain et entier, estant si débile et en-

1 Homil. de Perfect. Evang.; ep. LVI, Ad Dioscorid.
2 Serm. in Joan., XLIX ; Lib. De nat. et grat., cap. [illegible]; In Psal. XLV.

veloppé en beaucoup de ténèbres. Quant au vouloir, la malice et rébellion en est assez cognue. Puis doncques que la raison par laquelle l'homme discerne d'entre le bien et le mal, par laquelle il entend et juge, est un don naturel, elle n'a peu estre du tout esteinte, mais a esté en partie débilitée et en partie corrompue : tellement qu'il n'y apparoist que ruine desfigurée. Et c'est en ce sens que sainct Jehan dit, que la clairté luit en ténèbres, mais qu'elle n'est point comprinse des ténèbres[1]. Et par ces mots tous les deux sont clairement exprimez : c'est qu'en la nature de l'homme, quelque perverse et abastardie qu'elle soit, il y estincelle encore quelques flammettes, pour démonstrer qu'il est un animal raisonnable, et qu'il diffère d'avec les bestes brutes, entant qu'il est doué d'intelligence : et toutesfois que ceste clairté est estouffée par telle et si espesse obscurité d'ignorance, qu'elle ne peut sortir en effect. Semblablement la volonté, pource qu'elle est inséparable de la nature de l'homme, n'est point du tout périe : mais elle est tellement captive et comme garrotée sous meschantes convoitises, qu'elle ne peut rien appéter de bon. Ceste définition est plene et suffisante, mais encore a-elle mestier d'estre expliquée plus au long. Parquoy afin que l'ordre de nostre dispute procède selon la distinction que nous avons mise, en laquelle nous avons divisé l'âme humaine en intelligence et volonté, il nous faut premièrement examiner quelle force il y a en l'intelligence. De dire qu'elle soit tellement aveuglée qu'il ne luy reste aucune cognoissance en chose du monde, cela seroit répugnant nonseulement à la Parole de Dieu, mais aussi à l'expérience commune. Car nous voyons qu'en l'esprit humain il y a quelque désir de s'enquérir de la vérité, à laquelle il ne seroit point tant enclin, sinon qu'il en eust quelque goust premièrement. C'est doncques desjà quelque estincelle de clairté en l'esprit humain, qu'il a une amour naturelle à la vérité, le contemnement de laquelle és bestes brutes monstre qu'elles sont plenes de stupidité, et sans aucun sentiment de raison : combien que ce désir tel quel devant que se mettre en train défaut, pource qu'il déchoit en vanité. Car l'entendement humain, à cause de sa rudesse, ne peut tenir certaine voye pour chercher la vérité, mais extravague en divers erreurs : et comme un aveugle qui tastonne en ténèbres, se heurte çà et là, jusques à s'esgarer du tout. Ainsi en cherchant la vérité, il monstre combien il est malpropre et idoine à la chercher et trouver. Il y a une autre faute bien grosse, c'est qu'il ne discerne le plus souvent à quoy il se doit appliquer : ainsi il se tormente d'une folle curiosité, à chercher choses superflues et de nulle valeur. Quant est des choses nécessaires, ou il les méprise du tout, ou au lieu de les regarder, il les guigne comme en passant. Certes il n'advient quasi jamais qu'il y applique son estude à bon escient. De laquelle perversité, combien que tous les escrivains payens se complaignent, néantmoins on voit qu'ils s'y sont tous enveloppez. Pourtant Salomon en son Ecclésiaste, après avoir raconté toutes les choses esquelles les hommes se plaisent et pensent estre bien sages, en la fin il les prononce estre vaines et frivoles.

13 Toutesfois quand l'entendement humain s'efforce à quelque estude, il ne labeure pas tellement en vain, qu'il ne proufite aucunement : principalement, quand il s'addresse à ces choses inférieures. Et mesmes n'est pas tellement stupide, qu'il ne gouste quelque petit des choses supérieures, combien qu'il vaque négligemment à les chercher : mais il n'a point pareille faculté aux unes et aux autres. Car quand il se veut eslever par-dessus la vie présente, il est lors principalement convaincu de son imbécillité. Pourtant afin de mieux entendre jusques à quel degré il peut monter en chacune chose, il nous faut user d'une distinction qui sera telle : asçavoir que l'intelligence des choses terriennes est autre que des choses célestes. J'appelle choses terriennes, lesquelles ne touchent point jusques à Dieu et son Royaume, ny à la vraye justice et immortalité de la vie future : mais sont conjoinctes avec la vie présente, et quasi encloses sous les limites d'icelle. Les choses cé-

1) Jean I, 5.

lestes, je les appelle la pure cognoissance de Dieu, la reigle et raison de vraye justice, et les mystères du Royaume céleste. Sous la première espèce sont contenues la doctrine politique, la manière de bien gouverner sa maison, les arts méchaniques, la Philosophie et toutes les disciplines qu'on appelle libérales. A la seconde se doit référer la cognoissance de Dieu et de sa volonté, et la reigle de conformer nostre vie à icelle. Quant au premier genre, il nous faut confesser ce qui s'ensuit : c'est qu'entant que l'homme est de nature compagnable, il est aussi enclin d'une affection naturelle à entretenir et conserver société. Pourtant nous voyons qu'il y a quelques cogitations générales d'une honnesteté et ordre civil, imprimées en l'entendement de tous hommes. De là vient qu'il ne s'en trouve nul qui ne recognoisse que toutes assemblées d'hommes se doivent reigler par quelques loix, et qui n'ait quelque principe d'icelles loix en son entendement. De là vient le consentement qu'ont eu tousjours tant les peuples que les hommes particuliers, à accepter loix, pource qu'il y en a quelque semence en tous qui procède de nature, sans maistre ou législateur. A cela ne répugnent point les dissentions et combats qui survienent incontinent : c'est que les uns voudroyent toutes loix estre cassées, toute honnesteté renversée, toute justice abolie, pour se gouverner selon leur cupidité : comme pour exemple, les larrons et brigans. Les autres (ce qui advient communément) pensent estre inique ce qu'un législateur ordonne pour bon et juste, et jugent estre bon ce qu'il défend comme mauvais. Car les premiers ne hayssent point les loix, pource qu'ils ignorent qu'elles soyent bonnes et sainctes : mais estans ravis et transportez de leur cupidité, comme d'une rage, combatent contre la raison : et ce qu'ils approuvent en leur entendement, ils le hayssent en leur cœur, auquel règne la mauvaistie. Les seconds, au différent qu'ils ont ne répugnent pas tellement ensemble, qu'ils n'ayent tous ceste première appréhension d'équité que nous avons dite. Car puis que leur contrariété gist en cela, quelles loix seroyent les meilleures, c'est signe qu'ils consentent en quelque somme d'équité. En quoy ainsi se monstre la débilité de l'entendement humain, lequel pensant suivre la droicte voye, cloche et chancelle. Néantmoins cela demeure tousjours ferme, qu'il y a en tous hommes quelque semence d'ordre politique : ce qui est un grand argument que nul n'est destitué de la lumière de raison quant au gouvernement de la vie présente.

14 Quant est des arts tant méchaniques que libéraux, entant que nous avons quelque dextérité à les apprendre, en cela il apparoist qu'il y a quelque vertu en cest endroit en l'entendement humain. Car combien qu'un chacun ne soit pas propre et idoine à les apprendre tous, toutesfois c'est un signe suffisant que l'entendement humain n'est pas destitué de vertu en cest endroit, veu qu'il ne s'en trouve quasi pas un lequel n'ait quelque promptitude à y proufiter. D'avantage, il n'y a pas seulement la vertu et facilité à les apprendre : mais nous voyons que chacun en son art le plus souvent invente quelque chose de nouveau, ou bien augmente et polit ce qu'il a apprins des autres. En quoy, combien que Platon se soit abusé, pensant que telle appréhension ne fust qu'une souvenance de ce que l'âme sçavoit devant qu'estre mise dedans le corps, toutesfois la raison nous contraint de confesser qu'il y a quelque principe de ces choses imprimé en l'entendement de l'homme. Ces exemples doncques nous monstrent qu'il y a quelque appréhension universelle de raison, imprimée naturellement en tous hommes, et toutesfois cela est tellement universel, qu'un chacun pour soy en son intelligence doit recognoistre une grâce spéciale de Dieu : à laquelle recognoissance luy nous esveille suffisamment, en créant des fols et povres simples, lesquels il représente comme en un miroir quelle excellence auroit l'âme de l'homme si elle n'estoit esclarcie de sa lumière, laquelle est tellement naturelle à tous, que c'est un bénéfice gratuit de sa largesse envers un chacun. L'invention des arts, la manière de les enseigner, l'ordre de doctrine, la cognoissance singulière et excellente d'icelles, pource

veloppé en beaucoup de ténèbres. Quant au vouloir, la malice et rébellion en est assez cognue. Puis doncques que la raison par laquelle l'homme discerne d'entre le bien et le mal, par laquelle il entend et juge, est un don naturel, elle n'a peu estre du tout esteinte, mais a esté en partie débilitée et en partie corrompue : tellement qu'il n'y apparoist que ruine desfigurée. Et c'est en ce sens que sainct Jehan dit, que la clairté luit en ténèbres, mais qu'elle n'est point comprinse des ténèbres[1]. Et par ces mots tous les deux sont clairement exprimez : c'est qu'en la nature de l'homme, quelque perverse et abastardie qu'elle soit, il y estincelle encore quelques flammettes, pour démonstrer qu'il est un animal raisonnable, et qu'il diffère d'avec les bestes brutes, entant qu'il est doué d'intelligence : et toutesfois que ceste clairté est estouffée par telle et si espesse obscurité d'ignorance, qu'elle ne peut sortir en effect. Semblablement la volonté, pource qu'elle est inséparable de la nature de l'homme, n'est point du tout périe : mais elle est tellement captive et comme garrotée sous meschantes convoitises, qu'elle ne peut rien appéter de bon. Ceste définition est plene et suffisante, mais encore a-elle mestier d'estre expliquée plus au long. Parquoy afin que l'ordre de nostre dispute procède selon la distinction que nous avons mise, en laquelle nous avons divisé l'âme humaine en intelligence et volonté, il nous faut premièrement examiner quelle force il y a en l'intelligence. De dire qu'elle soit tellement aveuglée qu'il ne luy reste aucune cognoissance en chose du monde, cela seroit répugnant nonseulement à la Parole de Dieu, mais aussi à l'expérience commune. Car nous voyons qu'en l'esprit humain il y a quelque désir de s'enquérir de la vérité, à laquelle il ne seroit point tant enclin, sinon qu'il en eust quelque goust premièrement. C'est doncques desjà quelque estincelle de clairté en l'esprit humain, qu'il a une amour naturelle à la vérité, le contemnement de laquelle és bestes brutes monstre qu'elles sont plenes de stupidité, et sans

1) Jean I, 5.

aucun sentiment de raison : combien ce désir tel quel devant que se mettre train défaut, pource qu'il déchoit en nité. Car l'entendement humain, à ca de sa rudesse, ne peut tenir certaine v pour chercher la vérité, mais extravag en divers erreurs : et comme un aveu qui tastonne en ténèbres, se heurte çà là, jusques à s'esgarer du tout. Ainsi chercbant la vérité, il monstre combi il est malpropre et idoine à la cherch et trouver. Il y a une autre faute bi grosse, c'est qu'il ne discerne le plus so vent à quoy il se doit appliquer : ainsi il tormente d'une folle curiosité, à che cher choses superflues et de nulle vale Quant est des choses nécessaires, ou il méprise du tout, ou au lieu de les reg der, il les guigne comme en passant. Cert il n'advient quasi jamais qu'il y appliq son estude à bon escient. De laquelle pe versité, combien que tous les escrivai payens se complaignent, néantmoins voit qu'ils s'y sont tous enveloppez. Po tant Salomon en son Ecclésiaste, apr avoir raconté toutes les choses esquell les hommes se plaisent et pensent es bien sages, en la fin il les prononce est vaines et frivoles.

13 Toutesfois quand l'entendement h main s'efforce à quelque estude, il ne l beure pas tellement en vain, qu'il ne pro fite aucunement : principalement, qua il s'addresse à ces choses inférieures. I mesmes n'est pas tellement stupide, qu ne gouste quelque petit des choses sup rieures, combien qu'il vaque négligem ment à les chercher : mais il n'a point p reille faculté aux unes et aux autres. C quand il se veut eslever par-dessus la v présente, il est lors principalement co vaincu de son imbécillité. Pourtant de mieux entendre jusques à quel deg il peut monter en chacune chose, il no faut user d'une distinction qui sera tell asçavoir que l'intelligence des choses te riennes est autre que des choses céleste J'appelle choses terriennes, lesquelles touchent point jusques à Dieu et s Royaume, ny à la vraye justice et immor lité de la vie future : mais sont conjoinc avec la vie présente, et quasi enclo sous les limites d'icelle. Les choses

les appelle la pure cognoissance la reigle et raison de vraye jus-s mystères du Royaume céleste. première espèce sont contenues ne politique, la manière de bien r sa maison, les arts méchani- Philosophie et toutes les disci-u'on appelle libérales. A la se- doit référer la cognoissance de le sa volonté, et la reigle de con-ostre vie à icelle. Quant au pre-ire, il nous faut confesser ce qui : c'est qu'entant que l'homme est e compagnable, il est aussi en-e affection naturelle à entrete-nserver société. Pourtant nous u'il y a quelques cogitations gé-l'une honnesteté et ordre civil, s en l'entendement de tous hom-là vient qu'il ne s'en trouve nul cognoisse que toutes assemblées s se doivent reigler par quelques ni n'ait quelque principe d'icelles on entendement. De là vient le ment qu'ont eu tousjours tant es que les hommes particuliers, r loix, pource qu'il y en a quel-nce en tous qui procède de na-s maistre ou législateur. A cela gnent point les dissentions et qui survienent incontinent : les uns voudroyent toutes loix ssées, toute honnesteté renver-e justice abolie, pour se gouver-n leur cupidité : comme pour les larrons et brigans. Les au-qui advient communément) pen-e inique ce qu'un législateur or-ur bon et juste, et jugent estre u'il défend comme mauvais. Car iers ne hayssent point les loix, u'ils ignorent qu'elles soyent t sainctes : mais estans ravis et ez de leur cupidité, comme d'une bateat contre la raison : et ce rouvent en leur entendement, ils t en leur cœur, auquel règne la e. Les seconds, au différent qu'ils gnent pas tellement ensemble, yent tous ceste première ap-n d'équité que nous avons dite. ue leur contrariété gist en cela, ix seroyent les meilleures, c'est signe qu'ils consentent en quelque somme d'équité. En quoy ainsi se monstre la débilité de l'entendement humain, lequel pensant suivre la droicte voye, cloche et chancelle. Néantmoins cela demeure tous-jours ferme, qu'il y a en tous hommes quelque semence d'ordre politique : ce qui est un grand argument que nul n'est destitué de la lumière de raison quant au gouvernement de la vie présente.

14 Quant est des arts tant méchaniques que libéraux, entant que nous avons quelque dextérité à les apprendre, en cela il apparoist qu'il y a quelque vertu en cest endroit en l'entendement humain. Car combien qu'un chacun ne soit pas propre et idoine à les apprendre tous, toutesfois c'est un signe suffisant que l'entendement humain n'est pas destitué de vertu en cest endroit, veu qu'il ne s'en trouve quasi pas un lequel n'ait quelque promptitude à y proufiter. D'a-vantage, il n'y a pas seulement la vertu et facilité à les apprendre : mais nous voyons que chacun en son art le plus souvent invente quelque chose de nou-veau, ou bien augmente et polit ce qu'il a apprins des autres. En quoy, combien que Platon se soit abusé, pensant que telle appréhension ne fust qu'une souve-nance de ce que l'âme sçavoit devant qu'estre mise dedans le corps, toutesfois la raison nous contraint de confesser qu'il y a quelque principe de ces choses imprimé en l'entendement de l'homme. Ces exemples doncques nous monstrent qu'il y a quelque appréhension univer-selle de raison, imprimée naturellement en tous hommes, et toutesfois cela est tellement universel, qu'un chacun pour soy en son intelligence doit recognoistre une grâce spéciale de Dieu : à laquelle recognoissance luy nous esveille suffi-samment, en créant des fols et povres simples, lesquels il représente comme en un miroir quelle excellence auroit l'âme de l'homme si elle n'estoit esclarcie de sa lumière, laquelle est tellement natu-relle à tous, que c'est un bénéfice gratuit de sa largesse envers un chacun. L'in-vention des arts, la manière de les ensei-gner, l'ordre de doctrine, la cognoissance singulière et excellente d'icelles, pource

que ce sont choses qui advienent à peu de gens, ne nous sont point pour argumens certains quelle ingéniosité ont les hommes de nature : toutesfois puis qu'elles sont communes aux bons et aux mauvais, nous les pouvons réputer entre les grâces naturelles.

15 Pourtant, quand nous voyons aux escrivains payens ceste admirable lumière de vérité, laquelle apparoist en leurs livres, cela nous doit admonester que la nature de l'homme, combien qu'elle soit descheute de son intégrité, et fort corrompue, ne laisse point toutesfois d'estre ornée de beaucoup de dons de Dieu. Si nous recognoissons l'Esprit de Dieu comme une fontaine unique de vérité, nous ne contemnerons point la vérité par tout où elle apparoistra, sinon que nous vueillions faire injure à l'Esprit de Dieu : car les dons de l'Esprit ne se peuvent vilipender sans le contemnement et opprobre d'iceluy. Or maintenant pourrons-nous nier que les anciens Jurisconsultes n'ayent eu grande clairté de prudence, en constituant un si bon ordre, et une police si équitable? Dirons-nous que les Philosophes ayent esté aveugles, tant en considérant les secrets de nature si diligemment, qu'en les escrivant avec tel artifice? Dirons-nous que ceux qui nous ont enseigné l'art de disputer, qui est la manière de parler avec raison, n'ayent eu nul entendement? Dirons-nous que ceux qui ont inventé la médecine ont esté insensez? Des autres disciplines, penserons-nous que ce soyent folies? Mais au contraire, nous ne pourrons lire les livres qui ont esté escrits de toutes ces matières sans nous esmerveiller. Or nous nous en esmerveillerons, pource que nous serons contraints d'y recognoistre la prudence qui y est. Et estimerons-nous rien excellent ne louable, que nous ne recognoissons venir de Dieu? Car autrement ce seroit une trop grande ingratitude en nous, laquelle n'a point esté aux Poëtes payens, qui ont confessé la Philosophie, les loix, la médecine et autres doctrines estre dons de Dieu. Puis doncques qu'ainsi est, que ces personnages, qui n'avoyent autre aide que de nature, ont esté si ingénieux en l'intelligence des choses mondaines et inférieures, exemples nous doivent instruire comb nostre Seigneur a laissé de grâces à nature humaine, après qu'elle a esté d pouillée du souverain bien.

16 Si est-ce toutesfois qu'il ne f point oublier que toutes telles grâc sont dons de l'Esprit de Dieu, lesquels distribue à qui bon luy semble, pour bien commun du genre humain. Car s' a falu que science et artifice ayent es donnez spécialement par l'Esprit de Di à ceux qui construisoyent le Tabernac au désert[1], ce n'est point de merveille nous disons que la cognoissance d choses principales de la vie humain nous est communiquée par l'Esprit d Dieu. Si quelqu'un objecte, Qu'est- qu'a affaire l'Esprit de Dieu avec les i ques, qui sont du tout estranges de Die Je respon que cest argument n'est p suffisant. Car ce qui est dit, que l'Espr habite seulement aux hommes fidèle cela s'entend de l'Esprit de sanctificatio par lequel nous sommes consacrez à Di pour estre ses temples. Ce pendant to tesfois Dieu ne laisse point de rempl mouvoir, vivifier par la vertu de mesme Esprit toutes créatures : et ce fait-il selon la propriété d'une chacun telle qu'il luy a donnée en la création. si le Seigneur a voulu que les iniques infidèles nous servent à entendre la Ph sique, Dialectique et autres disciplines, nous faut user d'eux en cela, de peur q nostre négligence ne soit punie, si no mesprisons les dons de Dieu là où ils no sont offerts. Toutesfois, afin que nul pense l'homme estre fort heureux en que nous luy concédons une si gra vertu, de comprendre les choses in rieures et contenues en ce monde co ruptible, il nous faut semblablement ter toute ceste faculté qu'il a d'entend et l'intelligence qui s'ensuit, estre cho frivole et de nulle importance deva Dieu, quand il n'y a point ferme fond ment de vérité. Car ceste sentence q nous avons alléguée de sainct August est trèsvraye, laquelle le maistre d Sentences et les Scholastiques ont e

1) Ex. XXXI, 2; XXXV, 30.

nts d'approuver : c'est que comme
ices données à l'homme dés le
mcement outre sa nature luy ont
tées après qu'il est trébusché en
: aussi que les grâces naturelles
sont demeurées, ont esté corrom-
non pas qu'elles se puissent con-
r entant qu'elles procèdent de Dieu,
elles ont laissé d'estre pures à
ie, après qu'il a esté pollu, telle-
u'on ne luy en doit attribuer au-
ouange [1].
e tout revient là, qu'on apperçoit
t le genre humain, que la raison
pre à nostre nature, pour nous
er d'avec les bestes brutes : comme
diffèrent en leur degré des choses
ibles. Car quant à ce qu'aucuns
t fols, et les autres stupides, tel
ne doit obscurcir la grâce géné-
Dieu : plustost nous sommes ad-
par tels spectacles qu'il nous faut
er ce que nous avons de résidu à
ande libéralité de Dieu : pource
l ne nous eust espargnez, la révolte
 eust aboly tout ce qui nous estoit
Quant à ce que les uns sont plus
que les autres, ou bien qu'ils ont
nt singulier, et qu'aucuns ont
plus agile à inventer ou appren-
elque art, en telle variété Dieu
onne lustre à sa grâce, afin que
tire à soy comme propre, ce qui
la pure libéralité de celuy dont
en procède. Car dont vient cela
n est plus excellent que l'autre,
fin que la grâce spéciale de Dieu
prééminence en la nature com-
quand il appert qu'en laissant une
lerrière, elle n'est obligée à aucun?
us est, Dieu inspire des mouve-
ingulièrs à chacun selon sa voca-
e laquelle chose nous avons plu-
exemples au livre des Juges : où il
que l'Esprit de Dieu a revestu
u'il ordonnoit pour gouverneurs
ple [2]. Brief en tous actes d'impor-
y a quelque mouvement particu-
r laquelle raison il est dit, que les
s vaillans desquels Dieu avoit tou-
œur, ont suivy Saül. Et quand le

[1] ...ib. II, dist. 25. [2] Juges VI, 34.

message luy est apporté que Dieu le veut faire régner, Samuel luy prononce, L'Esprit de Dieu passera sur toy, et tu deviendras autre homme [1]. Cela s'estend à tout le cours de son gouvernement : comme il est puis après récité de David, que l'Esprit de Dieu est passé sur luy dés le jour de son onction, pour continuer en après [2]. Le semblable est encores exprimé puis après des incitations ou conduites spéciales : mesmes en Homère il est dit que les hommes ont raison et prudence, non-seulement selon que Jupiter en a distribué à un chacun, mais selon qu'il le conduit de jour à jour [3]. Et de faict, l'expérience monstre, quand ceux qui sont les plus habiles et rusez se trouvent tous les coups esbahis, que les entendemens humains sont en la main de Dieu, pour les addresser à chacune minute. A quoy respond ce que nous avons desjà allégué, qu'il oste le sens aux prudens, pour les faire errer à l'esgarée [4]. Au reste, si ne laissons-nous pas de veoir en ceste diversité quelques marques de résidu de l'image de Dieu, pour distinguer en général le genre humain d'avec toutes autres créatures.

18 Maintenant il reste d'exposer que c'est que peut veoir la raison humaine, en cherchant le royaume de Dieu, et quelle capacité elle a de comprendre la sagesse spirituelle, laquelle gist en trois choses : asçavoir, de cognoistre Dieu, sa volonté paternelle envers nous, et sa faveur, en laquelle gist nostre salut, et comment il nous faut reigler nostre vie selon la reigle de la Loy. Quant aux deux premières, et principalement à la seconde, ceux qui ont le plus subtil entendement entre les hommes y sont plus aveuglez que les aveugles mesmes. Je ne nie pas que par-cy par-là on ne voye aux livres des Philosophes, des sentences dites de Dieu, bien couchées : mais en icelles il y apparoist tousjours telle inconstance, qu'on voit bien qu'ils en ont eu seulement des imaginations confuses. Il est bien vray que Dieu leur a donné quelque petite saveur de sa Divinité, à ce qu'ils ne prétendissent ignorance pour excuser leur

[1] 1 Sam. X, 6. [2] 1 Sam. XVI, 13.
[3] Odyss., VI. [4] Ps. CVII, 40.

impiété : et les a poussez aucunement à dire des sentences, par lesquelles ils puissent estre convaincus : mais ils ont tellement veu ce qu'ils en voyent, que cela ne les a peu addresser à la vérité : tant s'en faut qu'ils y soyent parvenus. Nous pourrons expliquer cela par similitudes. En temps de tonnerre, si un homme est au milieu d'un champ en la nuict, par le moyen de l'esclair il verra bien loing à l'entour de soy, mais ce sera pour une minute de temps : ainsi cela ne luy servira de rien pour le conduire au droict chemin : car ceste clairté est si tost esvanouye, que devant qu'avoir peu jetter l'œil sur la voye, il est derechef opprimé de ténèbres, tant s'en faut qu'il soit conduit. D'avantage, ces petites gouttes de vérité que nous voyons esparses aux livres des Philosophes, par combien d'horribles mensonges sont-elles obscurcies? Mais, comme j'ay dit au second article, leur ignorance est qu'ils n'ont jamais le moins du monde gousté aucune certitude de la bonne volonté de Dieu, sans laquelle l'entendement humain est remply de merveilleuse confusion. Parquoy la raison humaine ne peut jamais approcher, ne tendre, ne dresser son but à ceste vérité, d'entendre qui est le vray Dieu, et quel il veut estre envers nous.

19 Mais pource qu'estans enyvrez de fausse présomption, nous ne pouvons croire sinon avec grande difficulté, que nostre raison soit tant aveugle et stupide à entendre les choses de Dieu, il sera meilleur, comme il me semble, de le prouver tant par tesmoignage de l'Escriture, que par argumens. Ce que j'ay dit nous est bien monstré par sainct Jehan, quand il dit que dés le commencement la vie a esté en Dieu, et qu'icelle vie estoit la lumière des hommes : que ceste lumière luit en ténèbres, et n'est point receue des ténèbres [1]. Car par ces mots il enseigne bien que l'âme de l'homme est aucunement esclarcie de la lumière de Dieu, tellement qu'elle n'est jamais destituée de quelque flambe, ou pour le moins de quelque estincelle : mais semblablement il note que par ceste illumination elle ne peut comprendre Dieu. Pourquoy ‹ pource que tout son engin, quant cognoissance de Dieu, est pure obscu Car quand le sainct Esprit appell hommes Ténèbres, il les despouill toute faculté d'intelligence spiritu Pourtant il afferme que les fidèles qu çoivent Christ ne sont point naiz de s ne de volonté de chair, ne de vol d'homme, mais de Dieu seulem Comme s'il disoit, que la chair n'est p capable d'une si haute sagesse, qu comprendre Dieu et ce qui est de D sinon qu'elle soit illuminée par le sa Esprit. Comme Jésus-Christ testifio sainct Pierre, que c'estoit une révéla spéciale de Dieu son Père, qu'il l'a peu cognoistre [2].

20 Si nous avions pour résolu ce nous doit estre sans doute, c'est que ce que nostre Seigneur confère à se leus par l'Esprit de régénération, d à nostre nature, nous n'aurions nulle tière d'hésiter et douter en cest endr Car le peuple fidèle parle en ceste nière par la bouche du Prophète, De toy, Seigneur, est la fontaine de vi en ta lumière nous verrons clair[3] sainct Paul tesmoigne que nul ne bien parler de Christ, sinon par le s Esprit[4]. Item, Jean-Baptiste voyan rudesse de ses disciples, s'escrie que ne peut rien comprendre, sinon qu'il soit donné du ciel [5]. Or par ce mot Don, qu'il entende une révélation ciale, et non point une intelligence c mune de nature, il appert bien en ce se complaind qu'il n'a rien proufité e ses disciples par tant de prédicat qu'il leur avoit faites de Christ : Je bien dit-il, que mes paroles, n'ont vertu à instruire les hommes des ch divines, sinon que Dieu les instruise son Esprit. Pareillement Moyse re chant au peuple son oubliance, note q et quant qu'il ne peut rien entendr mystère de Dieu, sinon que la grâc soit donnée. Tes yeux, dit-il, ont ve signes et miracles trèsgrans, et le gneur ne t'a point donné entende pour comprendre n'aureilles pour ‹

1) Jean I, 4.

1) Jean I, 13. 2) Matth. XVI, 17. 3) Ps. XXXVI, 9. 4) 1 Cor. XII, 3. 5) Jean

pour veoir [1]. Qu'est-ce qu'il ex-
t d'avantage, s'il les appelloit
à considérer les œuvres de Dieu?
ste raison le Seigneur par son
e promet aux Israélites pour une
ngulière, qu'il leur donnera en-
nt par lequel ils le cognoistront [2]:
it que l'entendement de l'homme
avoir d'avantage de prudence spi-
sinon entant qu'il est illuminé
Cela mesmes nous est clairement
ié par la bouche de Jésus-Christ,
dit que nul ne peut venir à luy,
i'il luy soit donné du Père [3]. N'est-il
age vive du Père, en laquelle nous
ésentée la clairté de la gloire d'i-
Il ne pouvoit doncques mieux
trer quelle est nostre capacité à
tre Dieu, qu'en disant que nous
point d'yeux à contempler son
quand elle nous est monstrée si
nent. N'est-il pas aussi luy-mesme
u en terre pour manifester aux
la volonté de son père [5]? N'a-il
lement exécuté sa charge? Nous
ons pas dire du contraire. Mais
ication ne pouvoit de rien prou-
non entant que le sainct Esprit luy
intérieurement ouverture au cœur
mes. Nul doncques ne vient à luy,
ait esté enseigné du Père. Or le
le ceste instruction est, quand le
sprit par une vertu singulière et
lesse, donne aureilles pour ouyr
it pour entendre. Pour confermer
stre Seigneur Jésus allègue une
e d'Isaïe, là où Dieu après avoir
de restaurer son Eglise, dit que
les qu'il assemblera en icelle se-
sciples de Dieu [6]? S'il est là parlé
râce spéciale que Dieu fait à ses
il est à conclurre que ceste instruc-
i'il promet donner, est autre que
i'il donne indifféremment aux bons
mauvais. Il faut doncques enten-
nul n'a entrée au Royaume de Dieu,
ne son entendement soit renou-
r l'illumination du sainct Esprit.
inct Paul parle encores plus claire-
ne tous les autres : lequel dédui-

xxix, 3. — 2) Jér. xxiv, 7.
vi, 44. — 4) Héb. 1, 3.
i, 38. — 6) Is. liv, 7.

sant ceste matière, après avoir prononcé que la sagesse de l'homme est plene de folie et vanité, fait une telle conclusion, que l'homme sensuel ne peut comprendre les choses qui sont de l'Esprit : que ce luy est folie, et qu'il n'y peut rien mordre [1]. Qui est-ce qu'il appelle Homme sensuel? asçavoir celuy qui se fonde sur la lumière de nature. Voylà doncques comment l'homme naturellement ne peut rien cognoistre des choses spirituelles. Si on demande la raison, ce n'est pas seulement pource qu'il n'en tient conte, mais que quand il s'efforcera le plus fort du monde, encores n'y peut-il nullement atteindre : pource qu'il les faut discerner spirituellement, dit sainct Paul. En quoy il signifie qu'estans cachées à l'intelligence humaine, elles sont esclarcies par la révélation de l'Esprit : tellement que toute la sagesse de Dieu n'est que folie à l'homme, jusques à ce qu'il soit illuminé par grâce. Or sainct Paul au paravant avoit eslevé par-dessus la veue, l'ouye et la capacité de nostre entendement, la cognoissance des choses que Dieu a préparées à ses serviteurs : et mesmes avoit testifié que la sapience humaine est comme un voile qui nous empesche de bien contempler Dieu. Que voulons-nous plus? L'Apostre prononce que la sagesse de ce monde doit estre faite folie [2] : comme à la vérité Dieu l'a voulu faire : et nous luy attribuerons une grande subtilité, par laquelle elle puisse pénétrer à Dieu et à tous les secrets de son royaume! Que ceste rage soit loin de nous.

21 Pourtant ce qu'il desnie yci à l'homme, il l'attribue à Dieu en un autre passage, priant à Dieu qu'il donne aux Ephésiens Esprit de sagesse et de révélation [3]. Desjà par ces mots il signifie que toute sagesse et révélation est don de Dieu. Que s'ensuit-il puis après? Qu'il donne des yeux illuminez à leurs entendemens. Certes s'ils ont mestier de nouvelle illumination, ils sont aveugles d'eux-mesmes. Il adjouste conséquemment, qu'il prie cela, afin qu'ils sçachent quelle est l'espérance de leur vocation. Par cela il démonstre

1) 1 Cor. II, 14. — 2) 1 Cor. I, 20.
3) Ephés. I, 18-17.

que l'entendement humain n'est point capable d'une telle intelligence. Et ne faut point qu'un Pélagien babille yci, en disant que Dieu subvient à une telle stupidité ou rudesse, quand il guide l'entendement de l'homme par sa Parole, là où il ne pouvoit parvenir sans addresse. Car David avoit la Loy, en laquelle estoit comprins tout ce qu'on peut désirer de sagesse : toutesfois n'estant point content de cela, il prioit Dieu qu'il luy ouvrist les yeux, afin qu'il considérast les secrets de sa Loy[1]. En quoy il signifie, que quand la Parole de Dieu luit sur les hommes, elle est comme le soleil esclairant la terre : mais que tout cela ne nous prouffite de guères, jusques à ce que Dieu nous ait donné, ou bien ouvert les yeux pour veoir. Et pour ceste cause il est appelé Père des lumières[2] : d'autant que par tout où il ne reluit point par son Esprit, il n'y a que ténèbres. Qu'ainsi soit, voylà les Apostres qui avoyent esté deuement et suffisamment instruits du meilleur Maistre qui soit, toutesfois il leur promet de leur envoyer l'Esprit de vérité, pour les instruire en la doctrine qu'ils avoyent au paravant ouye[3]. Si en demandant quelque chose à Dieu, nous confessons qu'elle nous défaut : et si luy en nous promettant quelque bien, dénote que nous en sommes vuides et desnuez, il nous faut confesser sans difficulté que nous avons autant de faculté à entendre les mystères de Dieu, qu'il nous en donne en nous illuminant par sa grâce. Celuy qui présume d'avoir plus d'intelligence, est d'autant plus aveugle, qu'il ne recognoist pas son aveuglement.

22 Or il reste à parler du troisième membre, asçavoir de cognoistre la reigle de bien ordonner nostre vie : c'est-à-dire, de cognoistre la vraye justice des œuvres. En quoy il semble advis que l'entendement humain ait quelque subtilité d'avantage, qu'és choses dessus récitées. Car l'Apostre tesmoigne, que les gens lesquels n'ont point de loy, sont loy à eux-mesmes, et montrent les œuvres de la Loy estre escrites en leur cœur, en ce que leur conscience leur rend tesmoignage, et que leurs cogitations les a sent ou défendent devant le jugemen Dieu en ce qu'ils font[1]. Or si les Ge naturellement ont la justice de Dieu primée en leur esprit, nous ne les dii pas du tout aveuglez, quant est de voir comment il faut vivre. Et de f c'est une chose vulgaire, que l'homme suffisamment instruit à la droicte re de bien vivre par ceste loy naturelle d parle l'Apostre. Toutesfois il nous f considérer à quelle fin ceste cognoissa de loy a esté donnée aux hommes lors il apparoistra jusques où elle n peut conduire pour tendre au but de son et vérité. Cela nous peut estre noti des paroles de sainct Paul, si nous c sidérons la procédure du passage avoit dit un peu devant, que ceux qui péché sous la Loy, seront jugez pa Loy : et que ceux qui ont péché sa Loy, périront sans la Loy. Pource ce dernier point sembloit advis des sonnable, asçavoir que les povres p ples ignorans, sans avoir aucune lum de vérité, périssent : incontinent il jouste que leur conscience leur peut vir de loy, pourtant qu'elle suffit p les justement condamner. La fin de ques de la loy naturelle est de ren l'homme inexcusable : pourtant nous pourrons ainsi définir proprement, (c'est un sentiment de la conscience, lequel elle discerne entre le bien et mal suffisamment, pour oster à l'hom couverture d'ignorance, entant qu'il rédargué par son tesmoignage mesme y a une telle inclination en l'homme se flatter, qu'il appète tousjours vol tiers, tant qu'il luy est possible de d tourner son entendement de la cogn sance de son péché. Ce qui a meu Pla (comme il me semble) à dire que nous péchons sinon par ignorance[2]. Cela e esté bien dit à luy, si l'hypocrisie l'homme pouvoit faire en couvrant vices, que la conscience ce pendant fust point poursuivie du jugement Dieu : mais puis qu'ainsi est que le péch déclinant de la discrétion du bien et mal qu'il a en son cœur, y est à chac

1) Ps. CXIX, 18. 2) Jacq. I, 17.
3) Jean XIV, 26.

1) Rom. II, 14. 2) *In Protagora.*

ré par force, et ne peut tellement
es yeux, qu'il ne soit contraint,
l ou non, de les ouvrir aucunes-
st une chose fausse de dire qu'on
ir ignorance.
émistius doncques, qui est un
hilosophe, dit plus vray, ensei-
ue l'entendement de l'homme ne
guères souvent en considération
e, mais qu'il se trompe en consi-
particulièrement ce qui concerne
nne[1]. Exemples : Qu'on demande
ral si homicide est mauvais, il n'y
l qui ne dise qu'ouy : néantmoins
ui machine la mort à son ennemy,
ère comme d'une bonne chose.
ment un adultère condamnera
ise en général : ce pendant il se
en sa paillardise. Voylà doncques
y gist l'ignorance, c'est quand
e après avoir assis un bon juge-
iversel, enveloppant puis sa per-
vec la chose, oublie la reigle qu'il
au paravant, pendant qu'il n'avoit
i soy-mesme. De laquelle matière
ugustin traitte fort bien en l'expo-
u premier verset du Pseaume cin-
septième. Combien que le dire de
ius ne soit point universel : car au-
is la turpitude du maléfice presse
rès la conscience du pécheur,
tombe point par ce qu'il se dé-
ous fausse imagination de bien,
iemment et volontairement il s'a-
u mal. De ceste affection procè-
s sentences que nous voyons és
es Payens, Je voy le meilleur, et
ve : mais je ne laisse pas de sui-
ire : et autres semblables[2]. Pour
ut scrupule de ceste question, il
bonne distinction en Aristote en-
ntinence et intempérance : Là où
ence règne, dit-il, l'intelligence
ière de bien et de mal est ostée à
e par sa concupiscence désordon-
tant qu'il ne recognoist point en
ré le mal qu'il condamne généra-
en tous autres : mais après que
ité ne l'aveugle plus, la pénitence
u lieu, qui luy fait cognoistre[3].
rance est une maladie plus dangereuse : c'est quand l'homme voyant qu'il fait mal, ne désiste pas pourtant, mais poursuit tousjours obstinément son mauvais vouloir.

24 Or quand nous oyons qu'il y a un jugement universel en l'homme à discerner le bien et le mal, il ne nous faut estimer qu'il soit du tout sain et entier. Car si l'entendement des hommes a la discrétion de bien et de mal, seulement à ce qu'ils ne puissent prétendre excuse d'ignorance, il n'est jà nécessité que la vérité leur soit notoire en chacun point : mais il suffit qu'ils la cognoissent jusques-là, de ne pouvoir tergiverser sans estre convaincus du tesmoignage de leur conscience, et que desjà ils commencent à estre espovantez du throne de Dieu. Et de faict, si nous voulons examiner quelle intelligence de justice nous avons selon la Loy de Dieu, laquelle est un patron de parfaite justice, nous trouverons en combien de façons elle est aveugle. Certes elle ne cognoist nullement ce qui est le principal en la première table, comme de mettre nostre fiance en Dieu, et luy donner la louange de vertu et justice : d'invoquer son Nom et observer son Repos. Quel entendement humain par son sens naturel a jamais, je ne dy pas cognu, mais imaginé ou flairé que le vray honneur et service de Dieu gist en ces choses? Car quand les iniques veulent honorer Dieu, combien qu'on les retire cent mille fois de leurs folles fantasies, toutesfois ils y retombent tousjours. Ils diront bien que les sacrifices ne plaisent point à Dieu, sinon que la pureté de cœur y soit conjoincte : et en cela ils tesmoignent qu'ils conçoivent je ne say quoy du service spirituel de Dieu, lequel néantmoins ils falsifient tantost après par leurs illusions. Pourrons-nous louer un entendement, lequel ne peut de soy-mesme comprendre n'escouter bonnes admonitions? Or l'entendement humain a esté tel en cest endroit. Nous appercevons doncques qu'il est du tout stupide. Quant est des préceptes de la seconde Table, il y a quelque petit plus d'intelligence, d'autant qu'ils approchent plus à la vie humaine et civile : combien qu'il défaut mesmes aucunesfois en ceste partie. Il semble advis

...hr. in III *De anima*, cap. XLVI.
..., apud Ovid. 3) *Eth.*, lib. VII, cap. III.

aux plus excellens esprits estre une chose absurde de tolérer une supériorité trop dure, quand on la peut repousser en quelque manière que ce soit. Et n'y peut avoir autre jugement en la raison humaine, sinon que c'est à faire à un cœur failly et abatu, de porter patiemment une telle supériorité : et que de la repousser c'est fait honnestement et virilement : mesmes entre les Philosophes la vengence n'est pas tenue pour vice. Au contraire, le Seigneur condamnant ceste trop grande magnanimité de cœur, commande aux siens la patience que les hommes condamnent et vitupèrent. D'avantage, nostre entendement est aussi si aveuglé en ce point de la Loy de Dieu, qu'il ne peut cognoistre le mal de sa concupiscence. Car l'homme sensuel ne peut estre mené à cela, de recognoistre sa maladie intérieure : et la clairté de sa nature est suffoquée devant qu'il puisse approcher de l'entrée de son abysme. Car quand les Philosophes parlent des mouvemens immodérez de nostre cœur, ils entendent de ceux qui apparoissent par signes visibles. Quant est des mauvais désirs qui incitent le cœur plus secrettement, ils les réputent pour néant.

25 Pourtant, comme Platon a yci-dessus esté à bon droict reprins en ce qu'il impute tous péchez à ignorance, ainsi il nous faut rejetter l'opinion de ceux qui pensent qu'en tous péchez il y ait une malice délibérée. Car nous expérimentons plus qu'il ne seroit mestier combien nous faillons souvent avec nostre bonne intention. Car nostre raison et intelligence est enveloppée en tant de manières de folles resveries pour nous abuser, et est sujette à tant d'erreurs, et s'achoppe à tant d'empeschemens, et si souvent tombe en perplexité, qu'elle est bien loing de nous guider certainement. Certes sainct Paul monstre combien elle est infirme pour nous conduire en toute nostre vie, quand il dit que de nous-mesmes nous ne sommes pas idoines de penser quelque chose comme de nous[1]. Il ne parle point de la volonté ou affection, mais il nous oste aussi toute bonne pensée, c'est qu'il ne nous peut pas venir en l'entenden que c'est qui est bon de faire. Comm doncques, dira quelqu'un, toute nostre dustrie, sagesse, cognoissance et soli tude est-elle tellement dépravée, que n ne puissions rien penser ne méditer bon devant Dieu ? Je confesse que c nous semble bien dur, entant qu'il no fasche grandement qu'on nous despoui de prudence et sagesse, laquelle no pensons estre nostre principal ornem et le plus précieux : mais il nous sem advis trèséquitable au sainct Esprit, quel cognoist toutes les cogitations monde estre vaines, et prononce clai ment tout ce que peut forger le cœur h main estre du tout mauvais[1]. Si tout que conçoit, agite, délibère et machi nostre entendement est tousjours m vais, comment viendroit-il en pensée délibérer chose qui plaise à Dieu, auq il n'y a rien d'agréable que justice saincteté ? Ainsi on peut veoir que la r son de nostre entendement de quel costé qu'elle se tourne, est purement jette à vanité. Ce que recognoissoit Da en soy-mesme, quand il demandoit qu' tendement luy fust donné de Dieu, p apprendre droictement ses précepte Car celuy qui désire nouvel entendem signifie que le sien n'est pas suffisant. n'est pas seulement une fois qu'il p ainsi, mais il réitère quasi dix fois c prière en un mesme Pseaume. Par quelle répétition il dénote combien il pressé de grande nécessité à requ cela de Dieu. Et ce que David prie p soy, sainct Paul le demande comm ment pour les Eglises : Nous ne ces dit-il, de requérir à Dieu qu'il vous r plisse de sa cognoissance en toute p dence et intelligence spirituelle, afin vous cheminiez comme il appartient[3]. toutesfois et quantes qu'il monstr cela est un bénéfice de Dieu, c'est a que s'il protestoit qu'il ne gist pas e faculté humaine. Sainct Augustin a t ment cognu ce défaut de nostre rais entendre les choses qui sont de Di qu'il confesse la grâce du sainct Es pour nous illuminer n'estre pas m

1) 2 Cor. III, 5.

1) Ps. XCIV, 11 ; Gen. VI, 3 ; VIII, 21.
2) Ps. CXIX, 34.
3) Phil. I, 4 ; Col. I, 1

ire à nostre entendement, qu'est é du soleil à nos yeux[1]. Mesmes ntentant point de cela, il adjouste s ouvrons bien nos yeux corpo- r recevoir la lumière, mais que t de nostre entendement demeu- rmez, sinon que nostre Seigneur re. Outreplus, l'Escriture n'ensei- seulement que nos esprits soyent ez pour un jour, à ce que puis ls voyent d'eux-mesmes. Car ce r n'aguères allégué de sainct Paul, ent au train continuel des fidèles, ccroissement de leur foy. Ce que xprime clairement par ces mots, cherché de tout mon cœur, ne me oint esgarer de tes commande- Car comme ainsi soit qu'il fust ré, et qu'il eust proufité par-dessus es en la crainte de Dieu, si con- qu'il a besoin d'addresse nou- chacune minute, à ce qu'il ne dé- int de la science qui luy a esté . En un autre lieu il prie que le esprit qu'il avoit perdu par sa luy soit renouvelé[3] : pource que propre de Dieu de nous rendre ce us oste pour un temps, comme us donner au commencement.

nous faut maintenant examiner la , en laquelle gist la liberté, si au- en a en l'homme : car nous avons e l'élection appartient à icelle à l'entendement. Pour le premier, il ne semble que ce qui a esté dit losophes et receu communément, our approuver quelque droicture n la volonté humaine, c'est que choses appètent naturellement le l nous faut noter que la vertu du bitre ne doit pas estre considérée tel appétit, qui procède plustost ation de nature, que de certaine ation. Car les théologiens scho- s mesmes confessent qu'il n'y a tion du franc arbitre, sinon là où n regarde d'une part et d'autre. uelle sentence ils entendent l'ob- appétit devoir estre tel, qu'il soit à chois, et la délibération devoir r pour donner lieu à eslire. Et de faict, si nous réputons quel est ce désir naturel de bien en l'homme, nous trouverons qu'il luy est commun avec les bestes brutes. Car elles désirent toutes leur proufit, et quand il y a quelque apparence de bien qui touche leur sens, elles le suivent. Or l'homme en cest appétit naturel ne discerne point par raison, selon l'excellence de sa nature immortelle, ce qu'il doit chercher, et ne le considère pas en vraye prudence : mais sans raison et sans conseil il suit le mouvement de sa nature comme une beste. Cela n'appartient doncques de rien au franc arbitre, asçavoir si l'homme est incité d'un sentiment naturel à appéter le bien : mais il faudroit qu'il le discernast par droicte raison : l'ayant cognu, qu'il l'esleust : et l'ayant esleu qu'il le poursuivist. Et afin d'oster toute difficulté, il nous faut noter qu'il y a deux points où on s'abuse en cest endroict. Car en ce dire commun, le nom d'Appétit n'est pas prins pour le propre mouvement de la volonté, mais pour une inclination naturelle. Secondement, le nom de Bien n'est pas prins pour justice et vertu, mais c'est que toutes créatures appètent d'estre à leur aise selon que leur nature porte. Et encores que l'homme appétast tant et plus d'obtenir ce qui luy est bon : il ne le suit point, et ne s'applique point à le chercher. Car combien qu'il n'y ait nul qui ne désire la félicité éternelle, toutesfois nul n'y aspire, jusques à ce qu'il y soit poussé par le sainct Esprit. Puis doncques qu'ainsi est que ce désir naturel n'a nulle importance pour prouver qu'il y ait liberté en l'homme, non plus que l'inclination qu'ont toutes créatures insensibles de tendre à la perfection de leur nature, ne sert de rien pour monstrer qu'il y ait quelque liberté : il nous faut maintenant considérer aux autres choses si la volonté de l'homme est tellement du tout corrompue et viciée, qu'elle ne puisse engendrer que mal : ou bien, s'il y en a quelque portion entière, dont procèdent quelques bons désirs.

27 Ceux qui attribuent à la première grâce de Dieu, que nous puissions vouloir avec efficace, semblent advis signifier par leurs paroles qu'il y a quelque faculté

...nat. merit. et remiss., lib. II, cap. V.
...IX, 10. 3) Ps. LI, 12.

en l'âme pour aspirer volontairement au bien : mais qu'elle est si imbécille qu'elle ne peut venir jusques à une ferme affection, ou esmouvoir l'homme à s'efforcer. Et n'y a point de doute que les Scholastiques n'ayent communément suivy ceste opinion, comme elle leur estoit baillée d'Origène et aucuns des anciens, veu que quand ils considèrent l'homme en sa pure nature, ils le descrivent selon les paroles de sainct Paul : Je ne fay pas le bien que je veux, mais je fay le mal que je ne veux point : J'ay bien le vouloir, mais le parfaire me défaut[1]. Or en ceste manière ils pervertissent toute la dispute laquelle sainct Paul poursuit en ce passage-là. Car il traitte de la luitte chrestjenne, laquelle il touche plus briefvement aux Galatiens : c'est que les fidèles sentent perpétuellement en eux un combat de l'esprit et de la chair[2]. Or ils n'ont point l'esprit de nature, mais par la régénération. Qu'il parle de ceux qui sont régénérez, il appert de ce qu'ayant dit qu'il n'habitoit aucun bien en soy, il adjouste pour exposition, qu'il entend cela de sa chair : et pourtant il nie que ce soit luy qui face mal, mais que c'est le péché habitant en luy. Qu'est-ce que signifie cela, En moy, c'est-à-dire en ma chair? Certes c'est autant comme s'il disoit, Il n'habite nul bien en moy de moy-mesme, veu qu'on ne sçauroit rien trouver de bon en ma chair[3]. De là s'ensuit ceste manière d'excuse, Ce ne suis-je pas qui fay le mal, mais le péché habitant en moy : laquelle compète seulement aux fidèles, qui s'efforcent au bien quant à la principale partie de leur âme. D'avantage, la conclusion qui s'ensuit démonstre cela tout clairement. Je me délecte, dit-il en la Loy de Dieu, selon l'homme intérieur, mais je voy une autre loy en mes membres répugnante à la loy de mon entendement. Qui est-ce qui auroit un tel combat en soy, sinon celuy qui estant régénéré de l'Esprit de Dieu, porte tousjours des reliques de sa chair? Pourtant sainct Augustin ayant prins quelquesfois ce passage, de la nature de l'homme, a depuis rétracté

1) Rom. VII, 15, 19. 2) Gal. V, 17.
3) Rom. VII, 20.

son exposition comme fausse et mal c venante[1]. Et de faict, si nous concéd cela, que l'homme ait le moindre mou ment du monde à bien, sans la grâce Dieu, que respondrons-nous à l'Apost lequel nie que nous soyons idoines s lement à penser quelque chose de bien Que respondrons-nous au Seigneur, l quel dénonce par Moyse, que tout ce q forge le cœur humain est entièreme pervers[3]? Puis doncques qu'ils se s abusez par mauvaise intelligence d' passage, il ne nous faut jà arrester à le fantasie. Plustost il nous faut recevoir que dit Christ, c'est que quiconque f péché, est serf de péché[4]. Or nous so mes tous pécheurs de nature, il s'ens doncques que nous sommes sous le jo de péché. Or si tout l'homme est déte en la servitude de péché, il est nécessa que la volonté, laquelle est la princip partie d'iceluy, soit estreinte et ensen de très fermes liens. Aussi le dire sainct Paul, c'est que Dieu fait en n le vouloir[5], ne consisteroit pas, s'il avoit quelque volonté qui précédast grâce du sainct Esprit : et ainsi que t ce qu'aucuns ont babillé de nous pré rer au bien, soit mis bas. Car com que les fidèles demandent quelquesfo Dieu que leurs cœurs soyent disp pour obéir à sa Loy (comme David en sieurs passages) toutesfois il est à n que ce désir mesme de prier est de D Ce qu'on peut recueillir des mots de vid : car en désirant que Dieu luy cré cœur nouveau[6], il ne s'attribue p commencement de telle création. quoy recevons plustost le dire de s Augustin, Dieu t'a prévenu en to choses, préviens quelquesfois so Et comment? Confesse que tu as to ces choses de luy, que de luy est tout ce que tu as de bien, et que to est de toy. Puis il conclud en un Nous n'avons rien nostre que le péché

1) *Ad Bonif.*, lib. I, cap. X, et *in Retract.*
2) 2 Cor. III, 5. 3) Gen. VIII, 21.
4) Jean VIII, 34. 5) Phil. II, 13.
6) Ps. LI, 12.
7) *De verbis Apostol.*, sermone X.

CHAPITRE III.

Que la nature de l'homme corrompue ne produit rien qui ne mérite condamnation.

1 Mais l'homme ne peut estre mieux gna selon l'une et l'autre partie de me, que quand nous luy aurons donné s tiltres dont il est orné en l'Escriture. tout l'homme nous est descrit en ces roles du Seigneur, quand il dit que ce i est nay de chair est chair[1], comme il t facile de le prouver: il appert que est une fort misérable créature. Car ute affection de chair, tesmoin l'Apostre, t mort: veu que c'est inimitié à l'en- ntre de Dieu, entant qu'elle n'est point jette, et ne se peut assujetir à la loy de eu[2]. Si la chair est tant perverse, que toute son affection elle exerce inimi- é à l'encontre de Dieu, si elle ne peut oir consentement avec la justice divine: somme, si elle ne peut produire que tière de mort: maintenant présupposé 'il n'y a en la nature de l'homme que ir, comment en pourrons-nous tirer elque goutte de bien? Mais ce vocable, a quelqu'un, se réfère seulement à mme sensuel, et non pas à la partie périeure de l'âme. Je respon, que cela peut aisément réfuter par les paroles Christ et de l'Apostre. L'argument du igneur est, qu'il faut que l'homme re- isse, pource qu'il est chair[3]. Il ne veut int qu'il renaisse selon le corps. Or me ne sera pas dite renaistre, estant rigée en quelque portion, ains si elle t du tout renouvelée. Ce qui est con- mé par la comparaison qui est faite, t là comme en sainct Paul. Car l'es- t est tellement comparé à la chair, 'il n'y a rien laissé de moyen: pour- t tout ce qui n'est point spirituel en mme, selon ceste raison, est charnel. r nous n'avons point une seule goutte cest esprit, sinon par régénération. ut ce doncques que nous avons de nature, estchair. Mais encores quand cela seroit autrement en doute, sainct Paul nous en baille la résolution, quand après avoir descrit le vieil homme, lequel il avoit dit estre corrompu par concupiscences errantes, il commande que nous soyons renouvelez en l'esprit de nostre âme[1]. Chacun voit bien qu'il ne met pas les meschantes concupiscences en la partie sensitive seulement, mais en l'entendement mesmes: et que pour ceste cause il commande qu'il soit renouvelé. Et de faict, il avoit un petit au paravant mis une telle description de la nature humaine, qu'il faloit conclurre, selon icelle, que nous sommes corrompus et pervers en toutes nos parties. Car ce qu'il dit, que les gens cheminent en la vanité de leur sens, et sont aveugles quant à leur intelligence, et aliénez de la vie de Dieu pour leur ignorance et l'aveuglement de leur cœur, il n'y a nulle doute que cela ne compète à tous ceux que Dieu n'a point encores réformez à la droicture tant de sa sagesse que de sa justice[2]. Ce qui est encores démonstré par la comparaison qu'il adjouste tantost après, quand il admoneste les fidèles, qu'ils n'ont pas ainsi apprins Christ. Car de ces mots nous pouvons conclurre, que la grâce de Jésus-Christ est le remède unique pour nous délivrer de cest aveuglement, et des maux qui s'en ensuivent. Et c'est ce qu'Isaïe avoit prophétisé du règne de Christ, disant que ce pendant que les ténèbres couvriroyent la terre, et y auroit obscurité sur les peuples, le Seigneur seroit en clairté perpétuelle à son Eglise[3]. Quand il tesmoigne que la clairté du Seigneur seulement luira en l'Eglise, hors d'icelle il ne reste que ténèbres et aveuglissement. Je ne réciteray point particulièrement tout ce qui est dit de la vanité

1) Jean III, 6. 2) Rom. VIII, 6, 7.
3) Jean III, 6, 7.

1) Ephés. IV, 23. 2) Ephés. IV, 17, 18.
3) Is. LX, 2.

de l'homme, tant de David que de tous les Prophètes. Mais c'est un grand mot que nous avons au Pseaume, que si l'homme estoit contrepoisé avec la vanité, il seroit trouvé plus vain qu'icelle mesme[1]. C'est une grande condamnation contre son entendement, que toutes les cogitations qui en procèdent, sont mocquées comme sottes, frivoles, enragées et perverses.

2 Ce n'est point une moindre condamnation sur le cœur, quand il est dit estre plein de fraude et de perversité, plus que toutes choses[2]. Mais pource que je m'estudie à estre brief, je seray content d'un lieu, lequel sera comme un miroir très-clair, pour nous faire contempler toute l'image de nostre nature. Car quand l'Apostre veut abatre l'arrogance du genre humain, il use de ces tesmoignages : Qu'il n'y a nul juste, nul bien entendu, nul qui cherche Dieu : que tous ont décliné, tous sont inutiles : qu'il n'y en a point qui face bien, pas jusques à un seul[3] : que leur gosier est comme un sépulchre ouvert, que leurs langues sont cauteleuses, que venin d'aspic est sous leurs lèvres, que leur bouche est plene de malédicence et amertume, que leurs pieds sont légers à espandre le sang, qu'en leurs voyes il n'y a que perdition et dissipation, que la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux[4]. Il foudroye de ces paroles rigoureuses non pas sur certains hommes, mais sur toute la lignée d'Adam : et ne reprend point les mœurs corrompues de quelque aage, mais il accuse la corruption perpétuelle de nostre nature. Car c'est son intention en ce lieu-là, non pas de simplement reprendre les hommes afin qu'ils s'amendent de leur propre mouvement : mais plustost de les enseigner, qu'ils sont tous depuis le premier jusques au dernier enveloppez en telle calamité, de laquelle ils ne peuvent sortir, sinon que la miséricorde de Dieu les en délivre. Pource que cela ne se pouvoit prouver, qu'il n'apparust que nostre nature est tombée en ceste ruine, il allègue ces tesmoignages, où il est monstré que nostre nature est plus que perdue. Que cela doncques soit résolu, que les hommes ne sont pas tels que sainct Paul les descrit, seulement par coustume perverse, mais aussi d'une perversité naturelle : car autrement ne pourroit consister l'argument dont il use : c'est pour monstrer que nous n'avons nul salut sinon de la miséricorde de Dieu, veu que tout homme est en soy perdu et désespéré. Je ne me soucie point yci d'appliquer les tesmoignages au propos de sainct Paul : car je pren ces sentences comme si elles avoyent esté premièrement dites de luy, et non point alléguées des Prophètes. Premièrement il despouille l'homme de justice, c'est-à-dire d'intégrité et pureté : puis après d'intelligence; du défaut de laquelle s'ensuit après le signe, c'est que tous hommes se sont destournez de Dieu : lequel chercher, est le premier degré de sapience. S'ensuivent après les fruits d'infidélité, que tous ont décliné, et ont esté faits quasi comm pourris, tellement qu'il n'y en a pas u qui face bien. D'avantage, il met tout les meschancetez dont ceux qui se so desbordez en injustice souillent et inf tent les parties de leurs corps. Fina ment il tesmoigne que tous hommes so sans crainte de Dieu, à la reigle de l quelle nous devions compasser toutes voyes. Si ce sont là les richesses hé ditaires du genre humain, c'est en v qu'on requiert quelque bien en nos nature. Je confesse que toutes ces m chancetez n'apparoissent point en cha homme, mais nul ne peut nier qu'un c cun n'en ait la semence enclose en s Or comme un corps, quand il a desjà cause et matière de maladie conceue soy, ne sera point nommé sain, comb que la maladie ne se soit encores mo trée, et qu'il n'y ait nul sentiment douleur : aussi l'âme ne sera point rép tée saine, ayant telles ordures en s combien que la similitude ne soit point tout propre. Car quelque vice qu'il y au corps, si ne laisse-il point de rete vigueur de vie : mais l'âme estant aby mée en ce gouffre d'iniquité, non-seu ment est vicieuse, mais aussi vuide tout bien.

3 Il se présente quasi une semblabl

1) Ps. LXII, 10. 2) Jér. XVII, 9.
3) Rom. III, 10. 4) Ps. XIV ; LIII ; Is. LIX, 7.

on à celle qui a esté despeschée cy-
:. Car en tous siècles il y en a eu
es-uns, qui par la conduite de na-
nt aspiré en toute leur vie à vertu :
nes quand on trouvera beaucoup à
en leurs mœurs, si est-ce qu'en
on d'honnesteté qu'ils ont eue, ils
nstré qu'il y avoit quelque pureté
nature. Combien que nous expli-
s plus amplement en quelle estime
lles vertus devant Dieu, quand
aitterons du mérite des œuvres,
is il en faut dire à présent ce qui
cessaire pour la matière que nous
n main. Ces exemples doncques
lmonestent que nous ne devons
puter la nature de l'homme du
ieuse, veu que par l'inclination
aucuns non-seulement ont fait
s actes excellens, mais se sont
onnestement en tout le cours de
: mais nous avons à considérer,
corruption universelle dont nous
arlé, la grâce de Dieu a quelque
n pas pour amender la perversité
ature, mais pour la réprimer et
dre au dedans. Car si Dieu per-
à tous hommes de suivre leurs
z à brides avallées, il n'y en au-
qui ne démonstrast par expérience
s les vices dont sainct Paul con-
la nature humaine, seroyent en
r qui sera celuy qui se pourra sé-
n nombre des hommes? ce qu'il
re, si quelqu'un se veut exempter
ue dit sainct Paul de tous, asça-
e leurs pieds sont légers à espan-
sang, leurs mains souillées de
et homicides, leurs gosiers sem-
à sépulchres ouverts, langues
ses, lèvres venimeuses, œuvres
, iniques, pourries, mortelles :
r cœur est sans Dieu, qu'ils n'ont
ns que malice, que leurs yeux
faire embusches, leurs cœurs es-
outrage : en somme, toutes leurs
apprestées à mal faire [1]. Si une
âme est sujette à tous ces mons-
vices, comme l'Apostre prononce
nt, nous voyons que c'est qui
roit, si le Seigneur laissoit la cupidité humaine vaguer selon son inclination. Il n'y a beste enragée qui soit transportée si désordonnément : il n'y a rivière si violente et si roide, de laquelle l'exondation soit tant impétueuse. Telles maladies sont purgées par le Seigneur en ses esleus, en la manière que nous exposerons : aux réprouvez elles sont seulement réprimées comme par une bride, à ce qu'elles ne se desbordent point, selon que Dieu cognoist estre expédient pour la conservation du monde universel. De là vient qu'aucuns par honte, aucuns par crainte des loix sont retenus, à ce qu'ils ne s'abandonnent à beaucoup de meschancetez : combien qu'en partie ils ne dissimulent pas leurs mauvaises concupiscences. Les autres, pource qu'ils pensent honneste manière de vivre leur estre prouffitable, tellement quellement aspirent à icelle. Les autres outrepassent encores, et monstrent une excellence spéciale pour retenir le vulgaire en leur obéissance, par une espèce de majesté. En telle manière le Seigneur restreind par sa providence la perversité de nostre nature, à ce qu'elle ne se jette point hors des gons, mais il ne la purge pas au dedans.

4 Quelqu'un pourra dire que cela ne suffit pas à soudre la question. Car ou il faut que nous fassions Catilina semblable à Camillus, ou nous aurons un exemple en Camillus, que la nature, quand elle est bien menée, n'est pas du tout despourveue de bonté. Je confesse que les vertus qui ont esté en Camillus, ont esté dons de Dieu, et qu'elles pourroyent estre veues louables, si on les répute en elles-mesmes : mais comment seront-elles enseignes qu'il a eu en sa nature une preud'hommie? Pour monstrer cela, ne faut-il pas revenir au cœur en faisant cest argument? Que si un homme naturel a esté doué d'une telle intégrité de cœur, la faculté d'aspirer à bien ne défaut point à la nature humaine [1]. Et que sera-ce si le cœur a esté pervers et oblique, et qu'il n'ait rien moins cherché que droicture? Or si nous concédons qu'il ait esté homme naturel, il n'y a nulle doute que son cœur

[1] ... 10-18.

[1] August., *Contra Julianum*, lib. IV.

a esté tel. Quelle puissance maintenant establirons-nous en la nature humaine, de s'appliquer à bien, si en la plus grande apparence d'intégrité qu'on y trouve, on voit qu'elle tend tousjours à corruption? Pourtant comme on ne prisera point un homme pour vertueux, duquel les vices seront couverts sous ombre de vertu : ainsi nous n'attribuerons point à la volonté humaine faculté d'appéter le bien, du temps qu'elle sera fichée en sa perversité. Combien que ceste est la plus certaine et facile solution, de dire que telles vertus ne sont pas communes à la nature, mais sont grâces spéciales du Seigneur, lesquelles il distribue mesmes aux meschans, selon la manière et mesure que bon luy semble. Pour laquelle cause en nostre langage vulgaire nous ne doutons point de dire, que l'un est bien nay, et l'autre mal nay : l'un de bonne nature, et l'autre de mauvaise : et néantmoins nous ne laissons point d'enclorre l'un et l'autre sous la condition universelle de la corruption humaine : mais nous signifions quelle grâce Dieu a donnée particulièrement à l'un qu'il a déniée à l'autre. En voulant establir Saül Roy, il l'a quasi formé nouvel homme [1]. Et voylà pourquoy Platon, suivant la fable d'Homère, dit que les enfans des Roys sont composez d'une masse précieuse, pour estre séparez du vulgaire : pource que Dieu voulant pourvoir au genre humain, doue de vertus singulières ceux qu'il eslève en dignité : comme certes de ceste boutique tous les preux et excellens qui sont renommez aux histoires sont sortis. Autant en faut-il dire de ceux qui demeurent en estat privé. Mais puis que selon que chacun estoit le plus excellent, aussi a-il esté poussé de son ambition, par laquelle macule toutes vertus sont souillées et perdent toute grâce devant Dieu, tout ce qui apparoist digne de louange aux gens profanes doit estre tenu comme rien. D'avantage, quand il n'y a nulle affection de glorifier Dieu, le principal de toute droicture défaut. Or il est certain que tous ceux qui ne sont point régénérez sont vuides et despourveus d'un tel bien.

1) 1 Sam. X, 6.

Et ce n'est pas en vain qu'il est dit p[ar] Isaïe, que l'esprit de crainte de Dieu re-posera sur Jésus-Christ [1] : en quoy il est signifié, que tous ceux qui sont estrangers de luy, sont aussi destituez de ceste crainte, laquelle est le chef de sagesse. Quant aux vertus qui trompent d'une vaine apparence, elles seront bien louées en l'estat politique, et du commun bruit des hommes : mais au siége judicial de Dieu elles ne vaudront pas un festu pour acquérir justice.

5 La volonté doncques, selon qu'elle est liée et tenue captive en servitude de péché, ne se peut aucunement remuer à bien, tant s'en faut qu'elle s'y applique. Car un tel mouvement est le commencement de nostre conversion à Dieu, laquelle est du tout attribuée à la grâce du sainct Esprit par l'Escriture : comme Jérémie prie le Seigneur qu'il le convertisse, s'il veut qu'il soit converty [2]. Pour laquelle raison le Prophète au mesme chapitre, descrivant la rédemption spirituelle des fidèles, dit qu'ils ont esté r[a]chetez de la main d'un plus fort : dé[no]tant par cela combien le pécheur est [lié] estroitement, pour le temps qu'est délaissé de Dieu il demeure sous le j[oug] du diable, néantmoins la volonté deme[ure] tousjours à l'homme, laquelle de sa p[ure] affection est encline à péché, voire p[our] s'y haster. Car quand l'homme est t[om]bé en ceste nécessité, il n'a point esté d[es]pouillé de sa volonté, mais de saine [vo]lonté. Et pourtant sainct Bernard ne p[arle] point mal en disant que le vouloir est [en] tous hommes : mais que vouloir le b[ien] est d'amendement : vouloir le mal, est [de] nostre défaut : ainsi que simplement v[ou]loir, est de l'homme : vouloir le mal, est [de] la nature corrompue : vouloir le bien, [est] de grâce. Or ce que je dy, la volonté e[stre] despouillée de liberté, et nécessaireme[nt] estre tirée au mal, c'est merveille si q[uel]qu'un trouve ceste manière de parler [es]trange, laquelle n'a nulle absurdité, [et a] esté usitée des anciens Docteurs. Auc[uns] s'offensent de ce qu'ils ne peuvent dis[tin]guer entre nécessité et contrainte : m[ais] si quelqu'un les interrogue, asçavoir

1) Is. XI, 2 ; Ps. CXI, 10. 2) Jér. XXXI, 18.

'est pas nécessairement bon, et si le n'est pas nécessairement maune respondront-ils? Il est certain bonté de Dieu est tellement conavec sa divinité, qu'il ne luy est ins nécessaire d'estre bon, que Dieu. Et le diable par sa cheute llement aliéné de toute communile bien, qu'il ne peut autre chose l faire. Or si quelque blasphémaırmure que Dieu ne mérite pas louange pour sa bonté, veu qu'il traint à icelle garder : la response elle pas facile? C'est que cela ad: sa bonté infinie qu'il ne peut e, et non pas de contrainte vioi cela doncques n'empesche point té de Dieu, d'estre libre en bien qu'il est nécessaire qu'il face i le diable ne laisse point de pélontairement combien qu'il ne inon mal faire, qui est-ce qui ar: péché n'estre point volontaire ıme, pource qu'il est sujet à néle péché? Comme ainsi soit que Augustin enseigne par tout ceste é, il n'a pas laissé de l'acertener, à l'heure que Cælestius calomnioit ctrine pour la rendre odieuse. Il cques de ces paroles : Qu'il est par la liberté de l'homme, qu'il ıbé en péché : maintenant que la on qui s'en est ensuivie a fait de nécessité[1]. Et toutesfois et quanl entre en ce propos, sans difficlaire qu'il y a en nous une sernécessaire à pécher. Il nous faut s observer ceste distinction : C'est mme, après avoir esté corrompu heute, pèche volontairement, et maugré son cœur, ne par con: qu'il pèche, dy-je, par une ı trèsencline, et non pas estant t de violence : qu'il pèche du ent de sa propre cupidité, et non nt contraint d'ailleurs : et néantne sa nature est si perverse, qu'il estre esmeu, poussé, ou mené ı mal [2]. Si cela est vray, il est qu'il est sujet à nécessité de péinct Bernard, s'accordant à la doctrine de sainct Augustin, parle ainsi : L'homme seul est libre entre les animaux, et toutesfois le péché estant survenu, il souffre assez quelque effort, mais de volonté, non point de nature : en sorte qu'il n'est point privé de la liberté qu'il a de naissance : car ce qui est volontaire, est aussi libre. Et un petit après, La volonté estant changée en mal par le péché, de je ne say quelle façon estrange et perverse se fait une nécessité : laquelle estant volontaire, ne peut excuser la volonté : et la volonté aussi allèchée ne peut exclurre la nécessité : car ceste nécessité est comme volontaire. En après il dit que nous sommes opprimez d'un joug : toutesfois non pas autre que de servitude volontaire : et pourtant qu'au regard de la servitude nous sommes misérables, au regard de la volonté nous sommes inexcusables, veu qu'estant franche, elle s'est faite serve de péché. Finalement il conclud : L'âme doncques sous ceste nécessité volontaire et d'une liberté pernicieuse est détenue serve, et demeure libre d'une façon estrange et bien mauvaise : serve pour la nécessité, libre pour la volonté. Et ce qui est encores plus merveilleux et plus misérable, elle est coulpable pource qu'elle est libre, et est serve pource que c'est par sa coulpe : et ainsi elle est serve d'autant qu'elle est libre[1]. On voit par ces tesmoignages que je ne mets rien de nouveau en avant : mais récite ce que jadis sainct Augustin nous a laissé par escrit du consentement commun des saincts docteurs, et ce qui est demeuré presque mille ans après aux cloistres des moines. Or le maistre des Sentences, pour n'avoir seu distinguer entre Contrainte et Nécessité a ouvert la porte à cest erreur, qui a esté une peste mortelle à l'Eglise, d'estimer que l'homme pouvoit éviter le péché, pource qu'il pèche franchement.

6 Il est expédient de regarder à l'opposite quel est le remède de grâce, par lequel nostre perversité est corrigée et guairie. Car comme ainsi soit que le Seigneur en nous aidant nous eslargisse ce qui nous défaut : quand il apparoistra quelle est

perfect. just.
re et grat., et alibi.

1) *Sermo super Cant.* LXXXI.

son œuvre en nous, il sera aussi aisé d'entendre quelle est nostre povreté. Quand l'Apostre dit aux Philippiens, qu'il a bonne confiance que celuy qui a commencé une bonne œuvre en eux, l'achèvera jusques au jour de Jésus-Christ[1] : il n'y a nulle doute que par ce commencement de bonne œuvre il signifie l'origine de leur conversion, c'est quand leur volonté a esté tournée à Dieu. Parquoy le Seigneur commence en nous son œuvre, inspirant en nos cœurs l'amour, le désir et estude de bien et de justice : ou pour parler plus proprement, enclinant, formant, et addressant nos cœurs à justice : mais il parachève son œuvre, en nous confermant à persévérance. Et afin que personne ne caville que le bien est commencé en nous de Dieu, d'autant que nostre volonté, laquelle seroit de soy trop infirme, est aidée de luy : le sainct Esprit déclaire en un autre lieu que vaut nostre volonté estánt abandonnée à soymesme : Je vous donneray, dit-il, un nouveau cœur, je créeray un esprit nouveau en vous : j'osteray le cœur de pierre qui est en vous, et vous en donneray un de chair : je mettray mon esprit en vous, et vous feray cheminer en mes commandemens[2]. Qui est-ce maintenant qui dira que seulement l'infirmité de la volonté humaine est confermée, afin d'aspirer vertueusement à eslire le bien, quand nous voyons qu'il faut qu'elle soit du tout reformée et renouvelée ? Si la pierre est si molle qu'en la maniant on la puisse fleschir en telle forme qu'on voudra, je ne nie point que le cœur de l'homme n'ait quelque facilité et inclination pour obéir à Dieu, moyennant que son infirmité soit confermée. Mais si nostre Seigneur par ceste similitude a voulu monstrer qu'il est impossible de rien tirer de bien de nostre cœur, s'il n'est fait tout autre, ne partissons point entre luy et nous la louange laquelle il s'attribue à luy seul. Si doncques quand le Seigneur nous convertit à bien, c'est comme si on transmuoit une pierre en chair, il est certain que tout ce qui est de nostre propre volonté est aboly, et tout ce qui succède

1) Phil. I, 6. 2) Ezéch. XXXVI, 26.

est de Dieu. Je dy que la volonté est a[...] lie, non pas entant qu'elle est volon[...] car en la conversion de l'homme, ce [...] est de la première nature demeure. Je [...] aussi qu'elle est créée nouvelle : non [...] pour commencer d'estre volonté, m[...] pour estre convertie de mauvaise [...] bonne. Je dy que tout cela se fait ent[...] rement de Dieu, pource que tesm[...] l'Apostre, nous ne sommes pas idoine[...] concevoir une seule bonne pensée[1]. [...] quoy respond ce qu'il dit ailleurs, q[...] non-seulement Dieu aide et subvient [...] nostre volonté débile, ou corrige la m[...] lice d'icelle, mais qu'il crée et met en n[...] le vouloir[2]. Dont il est aisé à recuei[...] ce que j'ay dit, que tout ce qui est [...] bien au cœur humain, est œuvre de p[...] grâce. En ce sens aussi il prononce [...] leurs, que c'est Dieu qui fait toutes cho[...] en tous[3]. Car il ne dispute point là [...] gouvernement universel du monde, m[...] il maintient que la louange de tous [...] biens qui se trouvent aux fidèles d[...] estre réservée à Dieu seul. En disa[...] Toutes choses : il fait Dieu autheur de [...] vie spirituelle depuis un bout jusque[...] l'autre. Ce qu'il avoit au paravant exp[...] mé sous autres mots, c'est que les fidè[...] sont de Dieu en Jésus-Christ[4] : où il p[...] pose une création nouvelle, par laque[...] ce qui est de la nature commune est abo[...] Mesmes il fait une comparaison de Jés[...] Christ à l'opposite d'Adam, laquelle [...] un autre lieu il déduit plus clairem[...] asçavoir que nous sommes l'ouvrage [...] Dieu, estans créez en Jésus-Christ à b[...] nes œuvres, qu'il a apprestées afin [...] nous cheminions en icelles[5]. Car il v[...] prouver par ceste raison que nostre s[...] est gratuit, d'autant que la ressource [...] tous biens est en la seconde création, [...] quelle nous obtenons en Jésus-Chr[...] Or s'il y avoit la moindre faculté [...] monde en nous, il y auroit aussi quel[...] portion de mérite : mais afin de nous [...] puiser du tout, il argue que nous n'av[...] peu rien mériter, d'autant que nous s[...] mes créez en Jésus-Christ pour faire [...] nes œuvres, lesquelles Dieu a prépar[...]

1) 2 Cor. III, 5. 2) Phil. II, 13.
3) 1 Cor. XII, 6. 4) 1 Cor. VIII, 6.
5) Ephés. II, 10.

y il signifie derechef, que depuis ier mouvement jusques à la derersévérance, le bien que nous faist de Dieu en toutes ses parties. esme raison le Prophète, après lit au Pseaume, que nous sommes ge de Dieu : afin que nul n'entrede faire partage, adjouste, quant nt, Il nous a faits, ce ne sommespas qui nous ayons faits[1]. Qu'il le la régénération, laquelle est le nmencement de la vie spirituelle, il par le fil du texte : car il s'ensuit t après, que nous sommes son peule troupeau de sa pasture. Or nous s qu'il ne s'est pas contenté d'avoir nent attribué à Dieu la louange de salut, mais qu'il nous exclud de compaignie : comme s'il disoit, Pour troupeau de Dieu, les hommes le quoy se glorifier jusques à une goutte : pource que le tout est de

ais il y en aura possible qui concébien, que la volonté de l'homme vertie à justice et à droicture par le vertu de Dieu, et que de soyelle en est destournée : néantmoins nt préparée elle besongne pour sa comme sainct Augustin escrit que e précède toute bonne œuvre : et bien faisant la volonté est conduite grâce, et ne la conduit pas : suit, précède pas[2]. Laquelle sentence ne ant rien en soy de mal a esté mal rnée à un sens pervers par le maiss Sentences. Or je dy que tant aux lu Prophète, lesquels j'ay alléguez, t autres lieux semblables, il y a choses à noter : c'est que le Seicorrige, ou plustost abolit nostre té perverse, puis après nous en de soy-mesme une bonne. Entant nes que nostre volonté est prévee la grâce, je permets qu'elle soit ée comme chambrière : mais en ce nt reformée elle est œuvre de Dieu, doit point estre attribué à l'homme, ar sa volonté il obtempère à la prévenante. Parquoy ce n'a pas ien parlé à sainct Chrysostome, de dire que la grâce ne peut rien sans la volonté, comme la volonté ne peut rien sans la grâce[1] : comme si la volonté mesme n'estoit point engendrée et formée de la grâce, comme nous avons veu par sainct Paul. Touchant de sainct Augustin, ce n'a pas esté son intention de donner à la volonté de l'homme une partie de la louange des bonnes œuvres, quand il l'a nommée chambrière de la grâce : mais il pensoit seulement à réfuter la meschante doctrine de Pélagius, lequel mettoit la première cause de salut és mérites de l'homme. Pourtant ce qui estoit convenable à ce propos-là, il démonstre que la grâce précède tous mérites : laissant l'autre question derrière, quel est son effect perpétuel en nous, laquelle il traitte trèsbien ailleurs. Car quand il dit par plusieurs fois, que le Seigneur prévient celuy lequel ne veut point, afin qu'il vueille : et assiste à celuy qui veut, afin qu'il ne vueille en vain : il le fait entièrement autheur de tous biens : Combien qu'il y ait plusieurs sentences (en ses escrits) si claires touchant cela, qu'elles n'ont point mestier d'autre expositeur. Les hommes, dit-il, mettent peine de trouver en nostre volonté quelque bien qui soit nostre, et non point de Dieu : mais je ne say comment ils l'y pourront trouver[2]. Item au premier livre contre Pélagius et Cælestius, exposant ceste sentence de nostre Seigneur Jésus, Quiconque a ouy du Père, vient à moy[3] : La volonté de l'homme, dit-il, est tellement aidée, non-seulement à ce qu'elle sache ce qu'il faut faire, mais l'ayant seu, qu'elle le face. Et pourtant quand le Seigneur enseigne, non point par la lettre de la Loy, mais par la grâce de son Esprit, il enseigne en sorte que non-seulement un chacun voye ce qu'il aura apprins en le cognoissant, mais que de vouloir il appète, et que d'œuvre il parface.

8 Et pource que nous sommes maintenant au principal point de la matière, rédigeons la chose sommairement, et approuvons nostre sentence par tesmoi-

, 2. 2) Epist. CVI, *Ad Bonif.*

1) En un sermon de l'*Invention de saincte Croix.*
2) *De la rémission des péchez*, livre II, chap. XVIII.
3) Jean VI, 45.

que l'homme poursuit le bien, et y persévère jusques à la fin.

10 Or il esmeut nostre volonté, non pas comme on a longtemps imaginé et enseigné, tellement qu'il soit après en nostre élection d'obtempérer à son mouvement, ou résister : mais il la meut avec telle efficace, qu'il faut qu'elle suive. Pourtant ce qu'on lit souvent en Chrysostome ne doit point estre receu : C'est que Dieu n'attire sinon ceux qui veulent estre attirez. En quoy il signifie que Dieu en nous tendant la main, attend s'il nous semblera bon de nous aider de son secours. Nous concédons bien que du temps que l'homme estoit encore entier, sa condition estoit telle, qu'il se pouvoit encliner d'une part et d'autre : mais puis qu'Adam a déclairé par son exemple combien est povre et misérable le franc arbitre, sinon que Dieu vueille en nous et puisse tout, quel proufit aurons-nous quand il nous despartira sa grâce en telle manière? Mais comme ainsi soit qu'il espande sur nous la plénitude de sa grâce, nous luy en ostons la louange par nostre ingratitude. Car l'Apostre n'enseigne pas seulement que la grâce de bien vouloir nous est offerte, si nous l'acceptons : mais que Dieu fait et forme en nous le vouloir : qui n'est autre chose à dire, sinon que Dieu par son Esprit dresse, fleschit, modère nostre cœur, et qu'il y règne comme en sa possession. Et par Ezéchiel non-seulement il promet de donner un cœur nouveau à ses esleus, afin qu'ils puissent cheminer en ses préceptes, mais afin qu'ils y cheminent de faict[1]. Et ne se peut autrement entendre ceste sentence de Christ, Quiconque a esté instruit de mon Père, vient à moy[2] : sinon que par icelle on entende que la grâce de Dieu est de soy-mesme vertueuse pour accomplir et mettre en effect son œuvre, comme sainct Augustin le maintient[3] : laquelle grâce Dieu ne despart point à un chacun, comme porte le proverbe commun, qu'elle n'est desniée à personne qui fait ce qui est en soy. Bien faut-il enseigner que la bonté de Dieu est exposée à tous ceux qui la cherchent, sans aucune exception.

1) Ezéch. XI, 19 ; XXXVI, 27. 2) Jean VI, 45.
3) Lib. *De praedestin. sanctorum*.

Mais comme ainsi soit que nul n
mence à la chercher devant qu'il a
inspiré du ciel, il ne faloit en ce
droict mesme aucunement diminue
grâce de Dieu. Certes ce privilége
tient aux esleus seulement, qu'
régénérez par l'Esprit de Dieu, ils
de luy conduits et gouvernez. Pa
sainct Augustin ne se moque pas
de ceux qui se vantent que c'est
en partie d'appéter le bien, qu'il r
les autres qui pensent que la grâ
donnée pesle-mesle à tous, veu
est tesmoignage de l'élection grat
Dieu[1]. La nature, dit-il, est comn
tous, non pas la grâce. Et dit qu
qui estendent ainsi généralement
ce que Dieu ne donne que de s
plaisir, ont une subtilité luisa
fragile comme un verre. Item, Co
es-tu venu à Christ? C'est en cr
Or crain que si tu te vantes d'avo
mesme trouvé la voye juste, tu
risses et sois exterminé d'icelle. Si
que tu es venu de ton franc arbi
propre volonté, de quoy t'enfl
Veux-tu cognoistre que cela aussi t
donné? escoute celuy qui nous a
Nul ne vient à moy si mon Père
attire[2]. Et de faict, il est facile d
clurre par les mots de sainct Jeha
les cœurs des fidèles sont gou
d'enhaut, avec tel effect qu'ils s
d'une affection, laquelle n'est poin
fleschir çà et là, mais est arrestée à
Celuy, dit-il, qui est de Dieu n
pécher : pource que la semence d
demeure en luy[3]. Nous voyons
mouvement sans vertu, lequel ima
les Sophistes, est exclus. J'enten c
disent, que Dieu offre seulement sa
à telle condition que chacun la ref
accepte selon que bon luy semble
resverie, dy-je, qui n'est ne ch
poisson, est exclue, quand il est
Dieu nous fait tellement persévér
nous sommes hors de danger
cliner.

11 Il ne faloit non plus doute
persévérance, qu'elle ne deust est
mée don gratuit de Dieu : mais

1) *De verbis Apost.*, sermone XI. 2) Jean V
3) 1 Jean III, 9.

e opinion au contraire enracinée
les hommes, qu'elle est dispen-
chacun selon son mérite : c'est-
mme il se monstre n'estre point
a première grâce. Mais pource
le opinion est venue de ce qu'on
qu'il fust en nostre pouvoir de
u accepter la grâce de Dieu
nous est présentée, il est fa-
réfuter, veu que ceste raison a
trée fausse : combien qu'il y a
erreur. Car outre ce qu'ils
en bien usant de la première
Dieu, nous méritons que par
ces suivantes il rémunère nos-
sage, ils adjoustent aussi que
int la grâce de Dieu seule qui
en nous, mais seulement qu'elle
Quant au premier, il faut avoir
ution, que le Seigneur Dieu en
t ses grâces en ses serviteurs,
conférant tous les jours de
d'autant que l'œuvre qu'il a
nencée en eux luy est agréable,
en eux matière et occasion de
ir et augmenter en telle sorte.
se doivent rapporter les sen-
vantes, A celuy qui aura, il luy
é. Item, puis que tu t'es mons-
ur fidèle en petites choses, je
teray en plus grande charge[1].
ous faut yci donner garde de
s : c'est qu'on n'attribue point
en telle sorte le bon usage de
e Dieu, comme si par son in-
a rendoit valable. Puis après,
die point que les grâces qui
érées à l'homme fidèle, soyent
pour rémunérer ce qu'il a bien
première grâce, comme si tout
ovenoit point de la bonté gra-
eu. Je confesse doncques que
doivent attendre ceste béné-
te d'autant qu'ils auront mieux
râces de Dieu, d'autres nou-
lus grandes leur seront jour-
adjoustées. Mais je dy d'autre
e bon usage est de Dieu, et
rémunération procède de sa
e gratuite. Les Scholastiques
ouche ceste distinction vul-
gaire de la grâce opérante et coopérante : mais ils en abusent pour tout pervertir. Sainct Augustin en a bien usé, mais ç'a esté avec une bonne déclaration, pour adoucir ce qui pouvoit estre rude : c'est que Dieu parfait en coopérant, ce qu'il a commencé en opérant : c'est-à-dire, qu'il applique ce qu'il nous a desjà donné, pour besongner avec ce qu'il y adjouste : et que c'est une mesme grâce, mais qu'elle prend son nom selon la diverse manière de son effect. Dont il s'ensuit qu'il ne partit point entre Dieu et nous, comme s'il y avoit quelque concurrence mutuelle entre le mouvement de Dieu et un autre que nous eussions à part : mais que c'est seulement pour monstrer comment la grâce augmente. A quoy appartient ce que nous avons desjà allégué, que la bonne volonté précède beaucoup de dons de Dieu, mais qu'elle est du nombre. Dont il s'ensuit qu'on ne luy peut rien attribuer de propre. Ce que sainct Paul nommément a déclairé. Car après qu'il a dit que c'est Dieu qui fait en nous le vouloir et le parfaire[1], incontinent il adjouste qu'il fait l'un et l'autre selon sa bonne volonté : par ce mot signifiant sa bénignité gratuite. Quant à ce qu'ils disent, qu'après avoir donné lieu à la première grâce, nous coopérons avec Dieu : je respon, S'ils entendent qu'après avoir esté réduits par la vertu de Dieu en obéissance de justice, nous suivons volontairement la conduite de sa grâce, je leur confesse. Car il est trèscertain que là où règne la grâce de Dieu, il y a une telle promptitude d'obtempérer. Mais dont est-ce que cela vient, sinon d'autant que l'Esprit de Dieu estant conforme à soy-mesme, nourrit et conferme en nous l'affection d'obéissance, laquelle il a engendrée dés le commencement ? Au contraire, s'ils veulent dire que l'homme a cela de sa propre vertu, qu'il coopère avec la grâce de Dieu : je dy que c'est un erreur pestilent.

12 Ils abusent faussement à ce propos du dire de l'Apostre, J'ay plus travaillé que tous les autres : non pas moy, mais la grâce de Dieu avec moy[2], Pource,

1) ...21, 23, 29 ; Luc XIX, 17, 26.

1) Phil. II, 13. 2) 1 Cor. XV, 10.

disent-ils, qu'il eust semblé que c'estoit trop arrogamment parlé, de se préférer à tous les autres, il modère cela, rendant la louange à la grâce de Dieu : en telle sorte néantmoins qu'il se dit compagnon de Dieu en ouvrant. C'est merveilles quand tant de personnages qui n'estoyent point autrement mauvais, ont achoppé à ce festu. Car sainct Paul ne dit point que la grâce de Dieu ait besongné avec soy, pour se faire compagnon d'icelle : mais plustost il luy attribue toute la louange de l'œuvre : Ce ne suis-je point, dit-il, qui ay travaillé, mais la grâce de Dieu, laquelle m'assistoit. Toute la faute est venue, qu'ils s'arrestent à la translation commune, laquelle est douteuse : mais le texte grec de sainct Paul est si clair, qu'on n'en peut douter. Car si on veut translater à la vérité ce qu'il dit, il ne signifie pas que la grâce de Dieu fust coopérante avec luy : mais qu'en luy assistant, elle faisoit le tout. Ce que sainct Augustin déclaire plenement et en briefves paroles, quand il dit que la bonne volonté qui est en l'homme précède beaucoup de grâces de Dieu, mais non pas toutes : car elle est du conte[1]. Il adjouste conséquemment la raison : Pource qu'il est escrit, dit-il, La miséricorde de Dieu nous prévient et nous suit : asçavoir d'autant qu'il prévient celuy qui ne veut point, à ce qu'il vueille : et suit celuy qui veut, à ce qu'il ne vueille point en vain. A quoy s'accorde sainct Bernard, introduisant l'Eglise avec ces mots, O Dieu, tire-moy aucunement par force et maugré que j'en aye, pour me faire volontaire : tire-moy estant paresseuse, afin de me rendre agile à courir[2].

13 Oyons maintenant sainct Augustin parler, afin que les Pélagiens de nostre temps, c'est-à-dire les Sophistes de Sorbonne, ne nous reprochent comme ils ont de coustume, que tous les docteurs anciens nous sont contraires. En quoy ils ensuivent leur père Pélagius : lequel a molesté sainct Augustin d'une mesme calomnie. Or il poursuit ceste matière au long au livre qu'il a intitulé, De correction et grâce[3] : dont je réciteray en brief aucuns passages, usant de ses propres mots. Il dit que la grâce de persister en bien a esté donnée à Adam, s'il en eust voulu user : qu'elle nous est donnée, afin que nous vueillons, et qu'en voulant nous surmontions les concupiscences. Ainsi, qu'Adam a eu le pouvoir, s'il eust voulu : mais qu'il n'a point eu le vouloir afin qu'il peust : qu'à nous, tant le vouloir que le pouvoir nous est donné. Que la première liberté a esté de pouvoir s'abstenir de pécher : que celle que nous avons maintenant est beaucoup plus grande, c'est de ne pouvoir pécher. Les Sorbonistes exposent cela de la perfection qui sera en la vie future : mais c'est une mocquerie, veu que sainct Augustin se déclaire puis après, en disant que la volonté des fidèles est tellement conduite par le sainct Esprit, qu'ils peuvent bien faire, à cause qu'ils veulent : et qu'ils veulent, à cause que Dieu crée en eux le vouloir[1]. Car si en si grande infirmité, dit-il, (en laquelle toutesfois pour obvier à orgueil et le réprimer, il faut que la vertu de Dieu se parface) leur volonté leur estoit laissée, qu'ils peussent bien faire par l'aide de Dieu, si bon leur sembloit, et que Dieu ne leur donnast point la volonté, entre tant de tentations, leur volonté laquelle est infirme, succomberoit, ainsi ils ne pourroyent persévérer. Dieu a doncques survenu à l'infirmité de la volonté humaine, la dirigeant sans qu'elle peust fleschir çà ne là, et la gouvernant sans qu'elle se peust destourner. Car en telle sorte, combien qu'elle soit infirme, elle ne peut faillir. Tantost après il traitte comme il est nécessaire que nos cœurs suivent le mouvement de Dieu quand il les tire : disant que Dieu tire bien les hommes selon leur volonté, et non par contrainte : mais que la volonté est celle qu'il a formée en eux. Nous avons maintenant le point que nous débatons principalement, approuvé par la bouche de sainct Augustin : c'est que la grâce n'est point seulement présentée de Dieu, pour estre rejettée ou acceptée selon qu'il semble bon à un chacun : mais que c'est icelle grâce seule, laquelle i

1) Ps. LXIX, 11 ; XXIII, 6.
2) Serm. II, *In Cant.*
3) Chap. II.

1) 2 Cor. XII, 9.

nos cœurs à suivre son mouvement, produit tant le chois que la volonté : nent que toutes bonnes œuvres qui uivent après, sont fruits d'icelle : et point receue d'homme vivant, sinon nt qu'elle a formé son cœur en ance. A ceste cause le mesme doc-it en un autre lieu, qu'il n'y a que ce de Dieu qui face toute bonne en nous.

Touchant ce qu'il dit quelque part volonté n'est point destruite par e, mais de mauvaise changée en : et après avoir esté faite bonne, est aidée[1] : en cela seulement il que l'homme n'est point tiré de omme une pierre, sans aucun mou-t de son cœur, comme par une le dehors : mais qu'il est tellement qu'il obéit de son bon gré. D'a-e, que la grâce soit spécialement aux esleus, et de don gratuit, il le rivant à Boniface, en ceste ma-Nous savons que la grâce de Dieu oint donnée à tous hommes : et and elle est donnée à aucun, ce oint selon les mérites, ne des œu-de la volonté, mais selon la bonté e de Dieu : quand elle est desniée, la se fait par le juste jugement de Et en ceste mesme Epistre il con-fort et ferme l'opinion de ceux ment la grâce seconde estre rétri-ux mérites des hommes : d'autant qu'en ne rejettant point la première, ils se sont monstrez dignes d'icelle. Car il veut que Pélagius confesse la grâce nous estre nécessaire à une chacune œuvre, et qu'elle n'est point rendue à nos mérites, afin qu'elle soit recognue pure grâce. Mais on ne peut plus sommairement despescher ceste question, que par ce qu'il en dit en son livre De correction et grâce, au huitième chapitre : où premièrement il enseigne, que la volonté humaine n'obtient point grâce par sa liberté, mais obtient liberté par la grâce de Dieu. Secondement que par icelle grâce elle est conformée au bien, afin de l'aimer et y persévérer. Tiercement, qu'elle est fortifiée d'une vertu invincible, pour résister au mal. Quartement, que estant gouvernée d'icelle, jamais elle ne défaut : estant délaissée, incontinent elle trébusche. Item que par la miséricorde gratuite de Dieu, la volonté est convertie à bien : estant convertie, y persévère. Item, que quand la volonté de l'homme est conduite à bien, et après y avoir esté addressée, qu'elle y est confermée, que cela vient de la seule volonté de Dieu, et non d'aucun mérite. En ceste manière il ne reste à l'homme autre libéral arbitre, que tel qu'il descrit en un autre lieu : c'est qu'il ne se peut convertir à Dieu, ne persister en Dieu, sinon de sa grâce : et que tout ce qu'il peut, c'est d'icelle[1].

CHAPITRE IV.

Comment c'est que Dieu besongne aux cœurs des hommes.

pense que nous avons suffisam-rouvé comment l'homme est tel-tenu captif sous le joug de péché, peut de sa propre nature ne dé-bien en sa volonté, ne s'y appli-l'avantage nous avons mis la dis-entre Contrainte et Nécessité : appert que quand l'homme pèche irement, il ne laisse point de pé-cher de sa volonté. Mais pource que quand on le met en la servitude du diable, il semble qu'il soit mené au plaisir d'iceluy plustost que du sien : il reste de despescher en quelle sorte cela se fait. Après il faut soudre la question dont on doute communément : C'est, si on doit attribuer quelque chose à Dieu és œuvres mauvaises, esquelles l'Escriture signifie que sa

:V. 2) Epist. CVI.

1) Epist. XLVI.

vertu y besongne aucunement. Quant au premier, sainct Augustin accomparage en quelque lieu la volonté de l'homme à un cheval, qui se gouverne par le plaisir de celuy qui est monté dessus. Il accomparage d'autre part Dieu et le diable à des chevaucheurs, disant que si Dieu a occupé le lieu en la volonté de l'homme, comme un bon chevaucheur et bien entendu, il la conduit de bonne mesure, il l'incite quand elle est trop tardifve : il la retient si elle est trop aspre : si elle s'escarmouche trop fort, il la réprime : il corrige sa rébellion, et l'ameine en droicte voye. Au contraire, si le diable a gaigné la place, comme un mauvais chevaucheur et estourdy, il l'esgare à travers champs, il la fait tomber dedans des fosses, il la fait trébuscher et revirer par les vallées : il l'accoustume à rébellion et désobéissance. De ceste similitude nous nous contenterons pour le présent, puis que nous n'en avons pas de meilleure. Ce qui est doncques dit, que la volonté de l'homme naturel est sujette à la seigneurie du diable, pour en estre menée : cela ne signifie point qu'elle soit contrainte par force et maugré qu'elle en ait à obtempérer, comme on contraindroit un serf à faire son office combien qu'il ne le vousist point : mais nous entendons qu'estant abusée des tromperies du diable, il est nécessaire qu'elle se submette à obtempérer à ce que bon luy semble, combien qu'elle le face sans contrainte. Car ceux ausquels nostre Seigneur ne fait point la grâce de les gouverner par son Esprit, sont abandonnez à Satan pour estre menez de luy. Pour ceste cause, dit sainct Paul, que le dieu de ce monde (qui est le diable) a aveuglé l'entendement des infidèles, à ce qu'ils n'apperçoivent point la lumière de l'Evangile. Et en un autre lieu il dit, qu'il règne en tous iniques et désobéissans [1]. L'aveuglissement doncques des meschans, et tous les maléfices qui s'en ensuivent, sont nommez œuvres du diable : et toutesfois il n'en faut point chercher la cause hors de leur volonté, de laquelle procède la racine de mal, et en laquelle est le fondement du règne du diable, c'est-à-
Péché.

2 Quant est de l'action de Die
est bien autre en iceux. Mais pour l
entendre, nous prendrons l'injur
firent les Chaldéens à Job : c'est qu'
tué ses bergers, ils luy ravirent to
bestial [1]. Nous voyons desjà à l'o
autheurs de ceste meschanceté.
quand nous voyons des voleurs, q
commis quelque meurtre ou lar
nous ne doutons point de leur in
la faute et de les condamner. Or
ainsi que l'histoire récite que cela
noit du diable. Nous voyons don
qu'il y a besongné de son costé. D
part Job recognoist que c'est œu
Dieu, disant que Dieu l'a despoui
bien qui luy avoit esté osté par les
déens. Comment pourrons-nous
qu'une mesme œuvre ait esté fai
Dieu, du diable et des hommes, qu
n'excusions le diable entant qu'il s
conjoinct avec Dieu : ou bien que n
disions Dieu estre autheur du mal
lement, si nous considérons pre
ment la fin, puis après la manière
rer. Le conseil de Dieu estoit d'e
son serviteur en patience, par adv
Satan s'efforçoit de le mettre en
poir : les Chaldéens taschoyent d
richir du bien d'autruy par rapin
telle différence de conseil distingu
entre l'œuvre de l'un et de l'autre.
manière de faire, il n'y a pas mo
dissimilitude. Le Seigneur aba
son serviteur Job à Satan pour l'af
d'autre part il luy baille les Cha
qu'il avoit ordonnez pour estre mi
de ce faire, et luy commet de les p
et mener. Satan stimule par ses
lons venimeux, à commettre ceste in
les cœurs des Chaldéens : qui aut
estoyent mauvais. Les Chaldéens,
donnans à mal faire, contaminen
âmes et leurs corps. C'est doncqu
prement parlé, de dire que Satan
gne és réprouvez, esquels il exe
règne, c'est-à-dire le règne de per
On peut bien aussi dire que Die
nement y besongne, d'autant que

1) 2 Cor. IV, 4 ; Ephés. II, 2.

1) Job I, 17.

st instrument de son ire, selon loir et ordonnance les pousse çà ır exécuter ses jugemens. Je ne int yci du mouvement universel duquel comme toutes créatures stenues, aussi elles en prenent leur ur faire ce qu'elles font. Je parle action particulière, laquelle se en chacune œuvre. Parquoy nous u'il n'est pas inconvénient qu'une euvre soit attribuée à Dieu, et au t à l'homme. Mais la diversité n l'intention et au moyen fait que de Dieu par tout apparoist irsible : et que la malice du diable omme se monstre avec sa con-

anciens Docteurs craignent au- de confesser la vérité en cest pource qu'ils ont peur de donner aux mauvais de mesdire, ou évéremment des œuvres de Dieu. sobriété j'approuve tellement, pense point toutesfois qu'il y danger de tenir simplement ce en monstre l'Escriture. Sainct mesme a aucunesfois ce scrunme quand il dit, que l'aveugleendurcissement des mauvais ne rte point à l'opération de Dieu, prescience [1]. Or ceste subtilité convenir avec tant de façons de l'Escriture, lesquelles monsdemment qu'il y a autre chose escience de Dieu. Et sainct Auesme au cinquième livre contre e rétractant de l'autre sentence, t fort et ferme que les péchez ne as seulement par la permission ance de Dieu, mais aussi par sa e, afin de punir les autres péchez. ement ce qu'aucuns ameinent, permet le mal, mais ne l'envoye e peut subsister tant est foible. l est dit que Dieu aveugle et en- mauvais, qu'il tourne et flesusse leurs cœurs, comme nous dessus déclairé plus à plein. Ce expliquer telles formes de e de recourir à la prescience où . Pourtant nous respondons que cela se fait doublement. Car comme ainsi soit que la lumière de Dieu ostée il ne reste sinon obscurité et aveuglement en nous : son Esprit osté, nos cœurs soyent endurcis comme pierre : sa conduite cessant, nous ne puissions que nous esgarer à travers champs : à bonne cause il est dit qu'il aveugle, endurcit et pousse ceux ausquels il oste la faculté de veoir, obéir et faire bien. La seconde manière, qui approche plus à la propriété des mots, c'est que Dieu, pour exécuter ses jugemens par le diable, qui est ministre de son ire, tourne où bon luy semble le conseil des mauvais, et meut leur volonté et conferme leur effort. Voylà pourquoy Moyse, après avoir récité que Sehon Roy des Amorrhéens s'estoit mis en armes pour empescher le passage du peuple, d'autant que Dieu avoit endurcy son esprit, et confermé son cœur à cela, adjouste incontinent la fin du conseil de Dieu, que c'estoit pour le livrer entre les mains des Juifs [1]. Parquoy telle obstination a esté pour le préparer à sa ruine, à laquelle Dieu l'avoit destiné.

4 Selon la première raison se doit entendre ce qui est dit en Job, Il oste la langue à ceux qui parlent bien : et le conseil aux anciens et sages. Il oste le cœur à ceux qui président en la terre, et les fait errer hors de la voye. Item en Isaïe, Pourquoy, Seigneur, nous as-tu osté le sens ? pourquoy nous as-tu endurcy le cœur, à ce que nous ne te craignissions point [2] ? Car toutes ces sentences sont plus pour signifier que c'est que Dieu fait des hommes, en les abandonnant et délaissant, que pour monstrer comment il besongne en eux. Mais il y a d'autres tesmoignages qui passent outre : comme quand il est parlé de l'endurcissement de Pharaon : J'endurciray, dit le Seigneur, le cœur de Pharaon, afin qu'il ne vous escoute point et qu'il ne délivre le peuple. Puis après il dit qu'il luy a confermé et corroboré son cœur [3]. Faut-il entendre qu'il luy a endurcy, en ne luy amolissant point ? Cela est bien vray. Mais il a fait d'avantage : c'est qu'il a livré son cœur à Satan pour le confermer en obstination.

ust. et grat.

1) Deut. II, 30. 2) Job XII, 20 ; Is. LXIII, 17.
3) Ex. IV, 21 ; VII, 3 ; X, 1.

Pourtant il avoit dit cy-dessus, Je tiendray son cœur. Pareillement quand le peuple d'Israël sort d'Egypte les habitans du pays où ils entrent, vienent au-devant de mauvais courage : d'où dirons-nous qu'ils sont incitez[1] ? Certes Moyse disoit que c'avoit esté le Seigneur, qui avoit confermé leurs cœurs. Le prophète récitant la mesme histoire, dit que le Seigneur avoit tourné leur cœur en la haine de son peuple[2]. On ne pourroit maintenant dire qu'ils ont failly seulement à cause qu'ils estoyent desnuez du conseil de Dieu. Car s'ils sont confermez et conduits à cela, le Seigneur aucunement les y encline et meine. D'avantage toutes les fois qu'il luy a pleu chastier les transgressions de son peuple, comment a-il exécuté son jugement par les meschans ? Certes en telle sorte qu'on voit bien que la vertu et efficace de l'œuvre procédoit de luy, et qu'iceux estoyent seulement ses ministres. Pourtant aucunesfois il menace qu'en sifflant il fera venir les peuples infidèles pour destruire Israël : aucunesfois les accomparageant à un rets, aucunesfois à un marteau. Mais principalement il a démonstré combien il n'estoit point oisif en eux, en accomparageant Sennachérib, homme meschant et pervers, à une cognée : disant qu'il le conduisoit et poussoit de sa main, pour couper selon son bon plaisir[3]. Sainct Augustin en quelque lieu met une distinction qui n'est point mauvaise : c'est que ce que les iniques pèchent, cela vient de leur propre : qu'en péchant ils font une chose ou autre, cela est de la vertu de Dieu, lequel divise les ténèbres comme bon luy semble[4] ?

5 Or que le ministère de Satan entreviene à inciter les mauvais, quand Dieu par sa Providence les veut fleschir çà ou là, il apparoistra assez par un passage. Car il est souventesfois dit que le mauvais esprit de Dieu a invadé ou laissé Saül[5]. Il n'est pas licite de référer cela au sainct Esprit. Pourtant nous voyons que l'esprit immonde est nommé Esprit de Dieu, entant qu'il respond au plaisir et pouvoir de Dieu : et est instrument de sa volonté, plustost qu'autheur de soy-mesme. Il faut aussi adjouster ce qui est dit par sainct Paul : c'est que Dieu envoye efficace d'erreur et d'illusion, afin que ceux qui n'ont point voulu obéir à la vérité, croyent à mensonge[1]. Néantmoins, comme il a esté dit, il y a toujours grande distance entre ce que Dieu fait ou ce qu fait le diable ou les meschans en une mesme œuvre. Dieu fait servir à sa justice les mauvais instrumens qu'il a en sa main, et qu'il peut fleschir partout où bon luy semble. Le diable et les iniques, comme ils sont mauvais, produisent enfantent par œuvre la meschanceté qu ont conceue en leur esprit pervers. Le reste qui appartient à défendre la majesté de Dieu contre toutes calomnies, réfuter les subterfuges dont usent blasphémateurs en cest endroict, a exposé desjà par cy-devant, quand avons traitté de la Providence de Di Car icy j'ay voulu seulement mo trer en brief comment le diable rè en un meschant homme, et com Dieu besongne tant en l'un comme l'autre.

6 Quand est des actions, lesquelles soy ne sont ne bonnes ne mauvaises appartienent plustost à la vie terri que spirituelle, il n'a pas esté enc déclairé quelle est la liberté de l'ho en icelles. Aucuns ont dit que nous a en icelles élection libre. Ce qu'ils fait, comme je pense, plus pource qu'i vouloyent débatre une chose qu'i pensoyent pas estre de grande im tance, que pour asseurer cela comme tain. Quant à moy, comme je co que ceux qui recognoissent leurs f estre nulles pour se justifier, ente ce qui est nécessaire à salut, toutesf pense que cela n'est pas à oublier, tendre que c'est une grâce spécial Dieu, quand il nous vient en l'ent ment d'eslire ce qui nous est prouf et de le désirer : et aussi d'autre quand nostre esprit et nostre cœur fu ce qui nous est nuisible. Et de faic

1) Ex. III, 19 ; Deut. II, 30. 2) Ps. CV, 25.
3) Is. V, 26 ; VII, 18 ; Ezéch. XII, 13 ; XVII, 20 ; Jér. L, 23 ; Is. X, 15.
4) *De praed. sanctor.*
5) 1 Sam. XVI, 14 ; XVIII, 10 ; XIX, 9.

1) 2 Thess. II, 10.

ridence de Dieu s'estend jusques-là, -seulement de faire advenir ce qu'il noist estre expédient, mais aussi d'en-r la volonté des hommes à un mesme Bien est vray que si nous réputons onduite des choses externes selon re sens, nous jugerons qu'elles sont 'arbitre et puissance de l'homme : si nous escoutons tant de tesmoi-;es qui dénoncent que nostre Sei-r mesme en cest endroict gouverne eurs des hommes, nous soumettrons issance humaine au mouvement spé-le Dieu. Qui est-ce qui a esmeu les s des Egyptiens à ce qu'ils prestas-au peuple d'Israël les plus précieux eaux qu'ils eussent[1] ? Jamais d'eux-es n'eussent esté induits à cela. Il uit doncques que leurs cœurs es-it plus menez de Dieu, que de leur e mouvement ou inclination. Et le Patriarche Jacob, s'il n'eust esté adé que Dieu met diverses affections iommes, selon que bon luy semble, t pas dit de son fils Joseph (lequel imoit estre quelque Egyptien pro-, Que Dieu vous donne de trouver icorde envers cest homme-là[2]. ne aussi toute l'Eglise confesse au ume, que Dieu luy a fait mercy, en issant à humanité les cœurs des es autrement cruels[3]. A l'opposite d Saül a esté enflambé pour esmou-guerre, la cause est exprimée, que rit de Dieu l'a poussé à cela. Qui e qui destourna le cœur d'Absalon, faire qu'il ne receust point le con-l'Achitophel, qui avoit accoustumé re receu comme Evangile ? Qui est-ce nduit Roboam pour le faire obéir au il des jeunes gens? Qui est-ce qui unta à la venue des enfans d'Israël de peuples, qui estoyent hardis tant us, et bien aguerris? Ceste pauvre rde Rahab confessoit cela estre ad-de Dieu. Derechef, qui est-ce qui a de frayeur les cœurs des peuples iël, sinon celuy qui menace en la Loy mer des cœurs espovantez[4] ? Quelqu'un répliquera que ces exemples sont particuliers, dont on ne doit pas faire une reigle commune : mais je dy qu'ils suffisent pour prouver ce que je préten, c'est que Dieu toutesfois et quantes qu'il veut donner voye à sa providence, mesmes és choses externes, fleschit et tourne la volonté des hommes à son plaisir : et que leur élection à choisir n'est pas tellement libre, que Dieu ne domine par-dessus. Vueillons ou non, l'expérience journelle nous contraindra d'estimer que nostre cœur est plustost conduit par le mouvement de Dieu, que par son élection et liberté : veu que souvent la raison et entendement nous défaut en choses qui ne sont point trop difficiles à cognoistre, et perdons courage en choses qui sont aisées à faire : au contraire, en choses trèsobscures et douteuses nous délibérons sans difficulté, et sçavons comment nous en devons sortir : en choses de grande conséquence et de grand danger, le courage nous y demeure ferme et sans crainte. D'où procède cela, sinon que Dieu besongne tant d'une part que d'autre : Et de faict, j'enten en ceste manière ce que dit Salomon, Le Seigneur fait que l'aureille oye : et que l'œil voye. Car il ne me semble point advis que là il parle de la création, mais de la grâce spéciale que Dieu fait aux hommes de jour en jour. D'avantage, quand il dit que le Seigneur tient le cœur des rois en sa main, comme un ruisseau d'eau, et qu'il les fait couler quelque part que bon luy semble[1] : il n'y a point de doute qu'il ne comprene tous hommes sous une espèce. Car s'il y a homme duquel la volonté soit exemptée de toute sujétion, ce privilége-là appartient au Roy par-dessus tous, duquel la volonté gouverne les autres. Si doncques la volonté du Roy est conduite par la main de Dieu, la nostre ne sera point exemptée de ceste condition. De quoy il y a une belle sentence en sainct Augustin[2], L'Escriture, dit-il, si on la regarde diligemment, monstre que non-seulement les bonnes volontez des hommes, lesquelles Dieu a créées en leur cœur : et les ayant créées,

XI, 2. 2) Gen. XLIII, 14. 3) Ps. CVI, 46. ... XI, 6; 2 Sam. XVII, 14; 1 Rois XII, 10; Jos. ... XXVI, 36; Deut. XXVIII, 65.

1) Prov. XX, 12; XXI, 1.
2) Au livre *De la Grace et du Franc arbitre*, à Valent., chap. II.

les conduit à bonnes œuvres et à la vie éternelle, sont en la puissance de Dieu : mais aussi toutes celles qui appartienent à la vie présente : et tellement y sont, qu'il les encline selon son plaisir çà ou là : ou pour proufiter à leurs prochains, ou pour leur nuire, quand il veut faire quelques chastimens : et tout cela fait-il par son jugement occulte, et néantmoins juste.

8 Or il faut yci que les lecteurs se souvienent, qu'il ne faut pas estimer la faculté du libéral arbitre de l'homme par l'événement des choses, comme font aucuns ignorans. Car il leur semble bien advis qu'ils peuvent prouver la volonté des hommes estre en servitude, d'autant que les choses ne vienent point au souhait des plus grans Princes du monde, et que le plus souvent ils ne peuvent venir à bout de leurs entreprinses. Or la puissance et liberté dont il est question maintenant, doit estre considérée en l'homme, et non pas estimée par les choses de dehors. Car quand on dispute du libéral arbitre, on ne débat point s'il est loisible à l'homme d'accomplir et exécuter ce qu'il a délibéré, sans que rien le puisse empescher : mais on demande si en toutes choses il a libre élection en son jugement, pour discerner le bien et le mal, et approuver l'un et rejetter l'autre : ou pareillement s'il a libre affection en sa volonté, pour appéter, chercher et suivre le bien, hayr et éviter le mal. Car si cela pouvoit estre en l'homme, il ne seroit pas moins libre estant enfermé en une prison, que dominant par toute la terre.

CHAPITRE V.

Combien les objections qu'on ameine pour défendre le franc arbitre sont de nulle valeur.

1 Nous aurions assez parlé de la servitude de l'âme humaine, n'estoit que ceux qui taschent de la séduire d'une fausse opinion de liberté, ont leurs raisons au contraire pour impugner nostre sentence. Premièrement, ils amassent quelques absurditez pour la rendre odieuse, comme si elle répugnoit au sens commun des hommes : puis ils usent de tesmoignages de l'Escriture, pour la convaincre. Selon cest ordre nous leur respondrons. Ils arguent doncques ainsi, Que si le péché est de nécessité, ce n'est plus péché : s'il est volontaire, qu'il se peut éviter. C'estoit le baston qu'avoit Pélagius pour combatre sainct Augustin, et toutesfois nous ne voulons point pour cela que leur raison n'ait point d'audience, jusques à ce que nous l'aurons réfutée. Je nie doncques que le péché laisse d'estre imputé pour péché, d'autant qu'il est nécessaire. Je nie d'autre part qu'il s'ensuive qu'on puisse éviter le péché, s'il est volontaire. Car si quelqu'un veut s'aider de ceste couverture, pour plaider contre Dieu, comme si c'estoit un bon subterfuge, d[e] dire qu'il n'a peu autrement faire, il a[ura] incontinent sa response preste, asçavo[ir] celle que nous avons desjà amenée : q[ue] si les hommes estans asservis à péch[é] ne peuvent vouloir que mal, cela ne vi[ent] point de leur création première, mais d[e] la corruption qui est survenue. Car do[nt] vient la débilité dont les malins se couv[royent] royent volontiers, sinon qu'Adam de s[on] bon gré s'est assujety à la tyrannie d[u] diable? Voylà doncques dont vient la p[er]versité laquelle nous tient tous serrez d[e] ses liens : c'est que le premier homm[e] s'est révolté de son Créateur. Si tou[s] sont à bon droict tenus coulpables d[e] telle rébellion, qu'ils ne pensent poi[nt] s'excuser sous ombre de nécessité, e[n] laquelle on voit cause trèsévidente d[e] leur damnation. Ce que j'ay exposé p[lus] cy-devant : et ay amené l'exemple de[s] diables, par lequel il appert que ceux q[ui] pèchent par nécessité ne laissent pas d[e] pécher volontairement : comme à l'oppo[-] site, combien que les saincts Anges ayen[t]

...té indéclinable du bien, si ne lais-
...s d'estre volonté. Ce que sainct
... prudemment considéré, en di-
...nous sommes d'autant plus mi-
...pource que la nécessité est vo-
...laquelle néantmoins nous tient
...sous son joug, en sorte que
...mes serfs de péché [1]. L'autre
...leur argument n'est pas vala-
...t qu'ils prétendent que tout ce
...it volontairement, soit fait en
...rté. Car cy-dessus nous avons
...e plusieurs choses se font vo-
...nt, desquelles l'élection n'est

...ent après, que si les vices et
...procèdent de libre élection, il
... convenable que l'homme soit
... ou puny. Combien que cest
...soit prins d'Aristote, toutesfois
...e que sainct Chrysostome et
...rosme en usent quelque part [2].
...que Hiérosme ne dissimule pas
...é aussi bien familier aux Péla-
...quels il récite les paroles qui
...t : Que si la grâce de Dieu be-
... nous, icelle sera rémunérée,
... nous, qui ne travaillons point.
... des punitions que Dieu fait des
... je respon qu'elles nous sont
... deues, puis que la coulpe de
...ide en nous. Car il ne chaut si
...ons d'un jugement libre ou ser-
...nnant que ce soit de cupidité
...: principalement veu que l'hom-
...vaincu d'estre pécheur, entant
... sous la servitude de péché.
... du loyer de bien faire, quelle
... est-ce, si nous confessons qu'il
... donné plus par la bénignité de
... rendu pour nos mérites? Com-
...ois est répétée ceste sentence
... Augustin, Que Dieu ne cou-
...int nos mérites en nous, mais
... et que le loyer qui nous vient
... ainsi appelé, pource qu'il soit
... mérites, mais pource qu'il est
...x grâces qui nous avoyent esté
...nt conférées? C'est bien re-
...x, d'entendre que les mérites
... de lieu, sinon que les bonnes

...XL In Cantic.
...d Ctesiphon., et Dial. I.

œuvres procèdent de la propre vertu de l'homme. Mais de trouver cela tant estrange, c'est une mocquerie. Car sainct Augustin ne doute point d'enseigner pour un article certain, ce qu'ils trouvent tant hors de raison : comme quand il dit, Quels sont les mérites de tous hommes? Quand Jésus-Christ vient, non point avec un loyer, qui fust deu, mais avec sa grâce gratuite, il les trouve tous pécheurs, luy seul franc de péchez, et en affranchissant les autres [1]. Item, Si ce qui t'est deu t'est rendu, tu dois estre puny : mais qu'est-ce qui se fait? Dieu ne te rend point la peine qui t'estoit deue, mais il te donne la grâce qui ne t'appartenoit point. Si tu te veux exclurre de la grâce de Dieu, vante-toy de tes mérites [2]. Item, Tu n'es rien de toy : les péchez sont tiens, les mérites sont à Dieu. Tu dois estre puny : et quand Dieu te rendra le loyer de vie, il couronnera ses dons, non pas tes mérites [3]. A ce mesme propos il enseigne ailleurs que la grâce ne vient point de mérite, mais le mérite vient de la grâce. Et tantost après il conclud que Dieu précède tous mérites par ses dons, afin que ses autres mérites suivent : et que du tout il donne gratuitement ce qu'il donne, pource qu'il ne trouve nulle cause de sauveur [4]. Mais c'est chose superflue d'en faire plus long récit, veu que ses livres sont pleins de telles sentences. Toutesfois encore l'Apostre les délivrera de ceste folle fantasie, s'ils veulent escouter de quel principe il déduit nostre béatitude, et la gloire éternelle que nous attendons. Ceux que Dieu a esleus, dit-il, il les a appelez : ceux qu'il a appelez, il les a justifiez : ceux qu'il a justifiez, il les a glorifiez. Pourquoy doncques sont couronnez les fidèles [5]? Certes selon l'Apostre, d'autant que par la miséricorde du Seigneur, et non par leur industrie, ils ont esté esleus, appelez et justifiez. Pourtant, que ceste folle crainte soit ostée, qu'il n'y aura plus nul mérite si le franc arbitre n'est soustenu. Car c'est une mocquerie de fuyr ce à quoy l'Escriture nous meine. Si tu as receu toutes choses, dit

1) In Psalm. XXXI. 2) In Psalm. LXX.
3) Epist. LII. 4) De verbis Apostol., Sermo XV.
5) Rom. VIII, 30 ; 2 Tim. IV, 8.

sainct Paul, pourquoy te glorifies-tu comme si tu ne les avois point receues [1]? Nous voyons qu'il oste toute vertu au libéral arbitre, afin de destruire tous mérites : néantmoins selon que Dieu est riche et libéral à bien faire, et que sa libéralité ne s'espuise jamais, il rémunère les grâces qu'il nous a conférées, comme si c'estoyent vertus venantes de nous : pource qu'en nous les donnant, il les a faites nostres.

3 Ils allèguent conséquemment une objection, laquelle semble estre prinse de sainct Chrysostome : Que s'il n'estoit en nostre faculté d'eslire le bien et le mal, il faudroit que tous hommes fussent bons, ou tous meschans : veu qu'ils ont une mesme nature [2]. A quoy s'accorde le dire de celuy qui a escrit le livre intitulé De la vocation des Gentils, qu'on attribue à sainct Ambroise : C'est que nul jamais ne déclineroit de la foy, sinon que la grâce de Dieu laissast la volonté de l'homme muable [3]. En quoy je m'esmerveille comment si grans personnages se sont abusez. Car comment Chrysostome n'a-il réputé que c'est l'élection de Dieu, laquelle discerne ainsi entre les hommes? Certes nous ne devons avoir honte de confesser ce que sainct Paul afferme tant certainement, que tous sont pervers et adonnez à malice [4] : mais nous adjoustons quant et quant avec luy, que la miséricorde de Dieu subvient à aucuns, afin que tous ne demeurent point en perversité. Comme ainsi soit doncques que naturellement nous soyons atteints d'une mesme maladie, il n'y en a de garantis sinon ceux ausquels il plaist à Dieu de remédier. Les autres, que par son juste jugement il abandonne, demeurent en leur pourriture jusques à ce qu'ils soyent consumez : et ne procède d'ailleurs, que les uns poursuivent jusques à la fin, les autres défaillent au milieu du chemin. Car de faict, la persévérance est un don de Dieu, lequel il n'eslargit pas à tous indifféremment, mais à qui bon luy semble : Si on demande la raison de ceste différence, pourquoy les uns persévèrent constamment, et les autres sont ainsi muables : il ne s'en trou-

1) 1 Cor. IV, 7. 2) Hom. XXII, *In Gen.*
3) Lib. II, cap. IV. 4) Rom. III, 10.

vera point d'autre, sinon que les pre sont maintenus par la vertu de Di ce qu'ils ne périssent point : les se n'ont point une mesme force, d'a qu'il veut monstrer en eux exemp l'inconstance humaine.

4 Ils arguent aussi, que toutes e tations sont frustratoires, qu'il n'y a utilité en admonitions, que les répré sions sont ridicules, s'il n'est en la sance du pécheur d'y obtempérer. P qu'on objectoit jadis ces choses à s Augustin, il fut contraint de publi livre intitulé De correction et grâce quel combien qu'il responde amplem tout, néantmoins il réduit la questi ceste somme : O homme, recognoy qui est commandé, que c'est que tu faire : en ce que tu es reprins de ne l' fait, cognoy que la vertu te défau ton vice : en priant Dieu, cognoy d te faut recevoir ce qui t'est mestie livre qu'il a intitulé De l'esprit et lettre, revient quasi à une mesme c'est que Dieu n'a point mesuré ses mandemens selon les forces humai mais après avoir commandé ce qui juste, il donne gratuitement à ses e la faculté de le pouvoir accomplir quoy il n'est jà mestier de beaucou batre. Premièrement nous ne so point seuls à soustenir ceste cause, Christ et tous ses Apostres. Pou que nos adversaires regardent com ils viendront au-dessus, entreprena combat contre telles parties. Combie Christ ait déclairé que sans luy no pouvons rien [1] : néantmoins il ne pour cela de reprendre ceux qui fo hors luy, et ne laisse d'exhorter u cun à bonnes œuvres. Combien Paul reprend-il asprement les thiens, pource qu'ils ne vivoyent charitablement [2] : toutesfois après Dieu de les rendre charitables. Il aux Romains que la justice n'est po vouloir ny en la course de l'homm en la miséricorde de Dieu [3] : toute ne laisse pas après de les admo exhorter et corriger. Que n'adverti ils doncques le Seigneur de ne pe

1) Jean XV, 5. 2) 1 Cor. III, 3.
3) Rom. IX, 16.

en requérant des hommes sans
ce que luy seul leur peut donner,
reprenant de ce qu'ils commettent
seul défaut de sa grâce? Que ne
strent-ils à sainct Paul, qu'il doit
ner à ceux qui n'ont point en leurs
de vouloir le bien ou l'accomplir,
ar la miséricorde de Dieu, laquelle
faut quand ils faillent? Mais toutes
es n'ont point de lieu, veu que la
e de Dieu est fondée en trop
aison, mais qu'elle soit bien con-
. Il est bien vray que sainct Paul
e que la doctrine, et exhortation,
rgation ne prouffitent guères de
hanger le cœur de l'homme, quand
ne celuy qui plante n'est rien, et
qui arrouse n'est rien : mais que
'efficace gist au Seigneur, qui
accroissement[1]. Nous voyons aussi
nt Moyse ratifie estroitement les
es de la Loy : comment les Pro-
insistent ardemment, et menacent
sgresseurs : toutesfois pour cela
issent point de confesser que les
s commencent d'estre bien enten-
uand le cœur leur est donné pour
e : que c'est le propre de Dieu de
ir les cœurs, et les convertir de
en chair : que c'est luy qui escrit
en nos entrailles : brief, que c'est
en renouvelant nos âmes, donne
à sa doctrine.

quoy doncques servent les exhor-
, dira quelqu'un? Je respon que si
nt mesprisées d'un cœur obstiné,
y seront en tesmoignage pour le
cre, quand ce viendra au juge-
e Dieu. Et mesmes la mauvaise
nce en est touchée et pressée en
résente. Car combien qu'elle s'en
, elle ne les peut pas réprouver.
bjecte, Que fera doncques le pau-
heur, veu que la promptitude de
quelle estoit requise pour obéir,
desniée? Je respon à cela, Com-
urra-il tergiverser, veu qu'il ne
puter la dureté de son cœur, si-
soy-mesme? Parquoy les mes-
mbien qu'ils désireroyent d'avoir
risée les préceptes et advertis-
semens de Dieu, s'il leur estoit possible, sont confondus, veulent-ils ou non, par la vertu d'iceux. Mais la principale utilité doit estre considérée és fidèles : ausquels jà soit que le Seigneur face tout par son Esprit, toutesfois il use de l'instrument de sa Parole, pour accomplir son œuvre en eux, et en use avec efficace. Quand doncques cela sera résolu, comme il doit estre, que toute la vertu des justes est située en la grâce de Dieu, selon le dire du Prophète, Je leur donneray un cœur nouveau pour cheminer en mes commandemens[1] : si quelqu'un demande pourquoy on les admoneste de leur devoir, et pourquoy on ne les laisse à la conduite du sainct Esprit : pourquoy on les pousse par exhortation, veu qu'ils ne se peuvent haster d'avantage que l'Esprit les incite : pourquoy on les corrige quand ils ont failly, veu qu'ils sont nécessairement trébuschez par l'infirmité de leur chair : nous avons à respondre, Homme, qui es-tu qui veux imposer loy à Dieu? S'il nous veut préparer par exhortation à recevoir la grâce d'obéir à son exhortation, qu'est-ce que tu as à reprendre ou mordre en cest ordre et manière? Si les exhortations ne prouffitoyent d'autre chose entre les fidèles, sinon pour les rédarguer de péché, encores ne devroyent-elles estre réputées inutiles. Or maintenant, puis qu'elles prouffitent grandement à enflamber le cœur en amour de justice : au contraire, à haine et desplaisir de péché, entant que le sainct Esprit besongne au dedans, quand il use de cest instrument extérieur au salut de l'homme, qui osera les rejetter comme superflues? Si quelqu'un désire une response plus claire, je luy donneray la solution en brief : c'est que Dieu besongne doublement en nous, au dedans par son Esprit, au dehors par sa Parole. Que par son Esprit en illuminant les entendemens, formant les cœurs en amour de justice et innocence, il régénère l'homme en nouvelle créature : par sa Parole il esmeut et incite l'homme à désirer et chercher ceste rénovation. En l'un et en l'autre il démonstre la vertu de sa main, selon l'ordre de sa dispensation.

[1], 7.

1) Ezéch. XI, 19, 20.

Quand il addresse icelle mesme Parole aux iniques et réprouvez, combien qu'elle ne leur tourne à correction, néantmoins il la fait valoir à autre usage : c'est afin qu'ils soyent à présent pressez en leurs consciences, et au jour du jugement soyent d'autant plus inexcusables. Suivant ceste raison nostre Seigneur Jésus, combien qu'il prononce que nul ne peut venir à luy sinon que le Père l'y attire[1] : et que les esleus y vienent après avoir entendu et apprins du Père : ne laisse pas toutesfois de faire l'office de docteur, mais invite par sa voix ceux qui ont besoin d'estre enseignez par le sainct Esprit, pour prouflter en ce qu'ils oyent. Quant aux réprouvez, sainct Paul déclaire que la doctrine n'est pas inutile, entant qu'elle leur est odeur de mort à mort : et ce pendant est odeur souefve devant Dieu[2].

6 Ils mettent grand'peine à recueillir force tesmoignages de l'Escriture, afin que s'ils ne peuvent vaincre par en avoir de meilleurs et plus propres que nous, que pour le moins ils nous puissent accabler de la multitude. Mais c'est comme si un capitaine assembloit force gens qui ne fussent nullement duits à la guerre pour espovanter son ennemy. Devant que les mettre en œuvre, ils feroyent grand'monstre : mais s'il faloit venir en bataille, et joindre contre son ennemy, on les feroit fuir du premier coup. Ainsi il nous sera facile de renverser toutes leurs objections, qui n'ont qu'apparence d'ostentation vaine. Et pource que tous les passages qu'ils allèguent se peuvent réduire en certains ordres ou rangs : quand nous les aurons ainsi rangez sous une response nous satisferons à plusieurs : par ainsi il ne sera point nécessaire de les soudre l'un après l'autre. Ils font un grand bouclier des préceptes de Dieu, lesquels ils pensent estre tellement proportionnez à nostre force, que tout ce qui y est requis nous le puissions faire. Ils en assemblent doncques un grand nombre, et par cela mesurent les forces humaines. Car ils arguent ainsi : Ou Dieu se mocque de nous, quand il nous commande saincteté,

1) Jean VI, 44, 45. 2) 2 Cor. II, 16.

piété, obéissance, chasteté, dilectio
mansuétude : et quand il nous dé
immondicité, idolâtrie, impudicité,
rapine, orgueil et choses semblables
il ne requiert sinon ce qui est en no
puissance. Or tous les préceptes q
amassent ensemble, se peuvent di
guer en trois espèces : les uns c
mandent que l'homme se convertis
Dieu : les autres simplement recom
dent l'observation de la Loy : les a
commandent de persévérer en la g
de Dieu desjà receue. Traittons pre
rement de tous en général, puis
descendrons aux espèces. Je con
qu'il y a long temps que c'est une c
vulgaire de mesurer les facult
l'homme par ce que Dieu command
que cela a quelque couleur de ra
néantmoins je dy qu'il procède d
grande ignorance. Car ceux qui ve
monstrer que ce seroit chose for
surde, si l'observation des comm
mens estoit impossible à l'homme,
d'un argument trop infirme : c'est q
trement la Loy seroit donnée en
Voire, comme si sainct Paul n'avo
mais parlé d'icelle. Car je vous pri
veulent dire les sentences qu'il no
baille? Que la Loy a esté donnée
augmenter les transgressions : que
Loy vient la cognoissance de p
que la Loy engendre péché : c
est survenue pour multiplier le pé
Est-ce à dire qu'il falust qu'elle
une correspondance avec nos fo
pour n'estre point donnée en vain?
tost sainct Paul monstre en tous ce
sages, que Dieu nous a commandé
estoit par-dessus nostre vertu, pou
convaincre de nostre impuissance.
selon la définition que luy-mesme
de la Loy, le but et l'accompliss
d'icelle est charité : de laquelle
Dieu remplir les cœurs des Thes
ciens[2]. En quoy il signifie que la L
troit nos aureilles en vain et sans
sinon que Dieu inspirast en nos
ce qu'elle enseigne.

7 Certes si l'Escriture n'enseign
tre chose, sinon que la Loy est re

1) Gal. III, 19; Rom. III, 20; V, 20; VII, 7.
2) 1 Tim. I, 5; 1 Thess. III, 12.

quelle nos œuvres doivent estre
ées : j'accorderoye incontinent
culté à leur opinion : mais puis
ous explique diligemment plu-
diverses utilitez d'icelle, nous
tost nous arrester à ceste inter-
qu'à nos fantasies. Entant qu'il
à ceste question : si tost que
s a ordonné ce que nous avons
e enseigne quant et quant que
l'obéir procède de la grâce de
rtant elle nous enseigne de la
par prières. Si nous n'y voyons
s commandemens, et nulle
il nous faudroit esprouver nos
ir si elles seroyent suffisantes
faire : mais puis qu'avec les
nens sont conjoinctes les pro-
squelles déclairent non-seule-
nous avons mestier d'avoir
ieu pour nostre support, mais
grâce gist toute nostre vertu,
nstrent assez que non-seule-
ne sommes pas suffisans, mais
habiles à observer la Loy.
u'on ne s'arreste plus à ceste
de nos forces avec les com-
s de Dieu, comme s'il eust
à nostre imbécillité et petitesse
e justice qu'il vouloit donner :
ost que par les promesses nous
combien nous sommes mal
qu'en tout et par tout nous
rand besoin de sa grâce. Mais
adera-on, disent-ils, que Dieu
sé sa Loy à des troncs ou
s ? Je dy que nul ne veut per-
a : car les meschans ne sont
res ou troncs, quand estans
par la Loy, que leurs concu-
contrarient à Dieu, ils se ren-
ables en leurs consciences pro-
pareillement les fidèles, quand
ertis de leur foiblesse, ont re-
grâce de Dieu. A quoy appar-
sentences de sainct Augus-
ieu commande ce que nous ne
ire, afin que nous sçachions ce
vons demander de luy. Item,
s préceptes est grande, si le
tre est tellement estimé, que
Dieu en soit plus honorée[1].

Item, La foy impètre ce que la Loy impère. Et de faict, c'est pour cela que la Loy commande, afin que la foy impètre ce que la Loy a commandé. Mesmes Dieu requiert la foy de nous, et ne trouve point ce qu'il requiert, sinon qu'il l'y ait mis pour l'y trouver. Item, que Dieu donne ce qu'il commande, et qu'il commande ce qu'il voudra[1].

8 Cela apparoistra mieux en considérant les trois espèces de commandemens dont nous avons parlé. Le Seigneur requiert souvent, tant en la Loy comme aux Prophètes, qu'on se convertisse à luy : mais le Prophète respond d'un autre costé : Converty-moi Seigneur, et je seray converty. Depuis que tu m'as converty, j'ay fait pénitence[2], etc. Il nous commande aussi de circoncir nos cœurs : mais il dénonce par Moyse que ceste circoncision est faite de sa main. Il requiert plusieurs fois des hommes nouveau cœur : mais il tesmoigne que c'est luy seul qui le renouvelle[3]. Or comme dit sainct Augustin, ce que Dieu promet nous ne le faisons point par nature, ne par nostre franc arbitre, mais luy le fait par sa grâce. Et c'est la cinquième reigle qu'il note entre les reigles de la doctrine chrestienne, Qu'on doit observer en l'Escriture, de bien distinguer entre la Loy et les promesses, entre les commandemens et la grâce[4]. Que diront maintenant ceux qui allèguent les préceptes de Dieu pour magnifier la puissance de l'homme, et esteindre la grâce de Dieu, par laquelle seule nous voyons que les préceptes sont accomplis ? La seconde manière des préceptes que nous avons dite, est simple : asçavoir d'honorer Dieu, servir et adhérer à sa volonté, observer ses mandemens, suivre sa doctrine. Mais il y a des tesmoignages infinis, que tout ce que nous pouvons avoir de justice, sainctеté, piété, pureté, est don gratuit venant de luy. Quant au troisième genre, nous en avons exemple en l'exhortation de sainct Paul et Barnabas, qu'ils faisoyent aux fidèles, de persévérer en la grâce de Dieu[5]. Mais en un autre lieu

1 Lour., de grat. et libero arbitr., c. XVI.

1) Hom. XXIX, In Joan.; Epist. XXIV.
2) Joël II, 12 ; Jér. XXXI, 18.
3) Deut. X, 16 ; XXX, 6 ; Ezéch. XXXVI, 26.
4) Lib. De doctrina christiana, III. 5) Act. XIII, 43.

d'éviter. Pour respondre à cela, laissant ceste couverture de nécessité, laquelle est frivole et de nulle importance, je demande s'ils se peuvent excuser qu'ils n'ayent fait faute. Car s'ils sont convaincus d'avoir failly, ce n'est pas sans cause que Dieu dit, qu'il a tenu à leur perversité qu'il ne les a entretenus en bonne fortune. Qu'ils me respondent doncques, s'ils peuvent nier que la cause de leur obstination n'ait esté leur volonté perverse. S'ils trouvent la source du mal en eux, qu'est-ce qu'ils taschent de chercher des causes d'iceluy ailleurs, pour faire à croire qu'ils ne sont point autheurs de leur ruine? S'il est doncques vray que les pécheurs par leur propre vice sont privez des bénéfices de Dieu, et reçoivent punition de sa main, c'est à bon droict que ces reproches leur sont objectées par sa bouche, afin que s'ils persistent en leur mal, ils apprenent d'accuser leur iniquité comme cause de leur misère, plustost que vitupérer Dieu comme trop rigoureux. S'ils ne sont point du tout endurcis, et se peuvent rendre dociles, qu'ils conçoivent desplaisir et haine de leurs péchez, à cause desquels ils se voyent misérables : ainsi se réduisent en bonne voye, et confessent estre véritable ce que Dieu remonstre en les reprenant. Car il apparoist par l'oraison de Daniel [1], que telles remonstrances ont proufité à ceste fin envers les fidèles. Quant à la première utilité, nous en voyons l'exemple aux Juifs, ausquels Jérémie par le commandement de Dieu remonstre la cause de leurs misères : combien qu'il ne peust advenir que ce qui avoit esté prédit de Dieu, c'est asçavoir qu'il leur diroit ces paroles, et ne l'escouteroyent point : qu'il les appelleroit, et ne luy respondroyent point [2]. Mais quel propos, dira quelqu'un, y a-il de parler aux sourds? c'est afin que maugré qu'ils en ayent ils entendent ce qu'on leur dit estre vray, que c'est un sacrilége abominable d'imputer à Dieu la cause de leurs calamitez, laquelle réside en eux. Par ces trois solutions un chacun se pourra facilement despescher de tesmoignages infinis qu'as-

1) Dan. IX. 2) Jér. VII, 27.

semblent les ennemis de la grâce de l tant des préceptes que des promess gales, et des reproches que fait Dieu pécheurs, voulans establir un libér bitre en l'homme, lequel ne s'y trouver. Le Pseaume récite, pour honte aux Juifs, qu'ils sont une n perverse, laquelle ne range point cœur [1]. En un autre passage le Pro exhorte les hommes de son temps, point endurcir leurs cœurs [2]. Dont est bien dit, voire d'autant que to coulpe de rébellion gist en la perv des hommes. Mais c'est sottement ar de dire que le cœur de l'homme, l est préparé de Dieu, se plie de soy-m çà et là. Le Prophète dit derechef, encliné ou adonné mon cœur à g tes commandemens [3] : voire d'autant s'estoit adonné à Dieu d'un courage l et alaigre : mais si ne se vante-il p d'estre autheur d'une telle affection quelle au mesme Pseaume il con estre don de Dieu. Nous avons donc à retenir l'advertissement de sainct P c'est qu'il commande aux fidèles de leur salut avec crainte et trembler d'autant que c'est Dieu qui fait en e le vouloir et le parfaire [4]. Il leur as bien l'office de mettre la main à vre, à ce qu'ils ne se plaisent point e nonchalance : mais en adjoustant q soit avec crainte et solicitude, il le milie, et leur réduit en mémoire q qu'il leur commande de faire est l'o propre de Dieu. Et par ce moyen prime que les fidèles besongnent p vement, s'il est licite d'ainsi parler : qu'ils s'esvertuent d'autant qu'ils poussez, et que la faculté leur est d du ciel. Parquoy sainct Pierre, en exhortant d'adjouster vertu en foy nous attribue point une portion de comme à part et de nous-mesmes qui soit, mais seulement il resve paresse de nostre chair, par laquelle vent la foy est estouffée. A quoy res le dire de sainct Paul, N'esteignez l'Esprit [6]. Car la paresse s'insinue c nuellement pour nous desbaucher, s

1) Ps. LXXVIII, 8. 2) Ps. XCV, 8.
3) Ps. CXIX, 112. 4) Phil. II, 12.
5) 2 Pierre I, 5. 6) 1 Thess. V, 19.

corrigée. Si quelqu'un encores répli-
qu'il est doncques au pouvoir des
; de nourrir la clairté qui leur est
, cela peut estre aisément rebou-
rce que ceste diligence que sainct
quiert ne vient d'ailleurs que de
Car aussi il nous est souvent com-
de nous purger de toutes souil-
[1]: toutesfois le sainct Esprit se
ceste louange de nous consacrer
té. Brief, il appert assez par les
 sainct Jehan, que ce qui appar-
Dieu seul nous est donné par
l'ottroy : Quiconque, dit-il, est de
 garde [3]. Les prescheurs du franc
prenent ce mot à la volée, comme
 estions sauvez partie de la vertu
n, partie de la nostre : comme si
er et maintenir ne venoit point du
nt Jésus-Christ prie le Père qu'il
rde de mal, ou du malin [5]. Et nous
 que les fidèles en bataillant con-
n ne sont victorieux par autres
que celles dont Dieu les fournit.
y sainct Pierre ayant commandé
ifier les âmes en l'obéissance de
adjouste incontinent par manière
rection, En vertu de l'Esprit [4].
onclurre, sainct Jehan monstre en
mment toutes forces humaines ne
e vent ou fumée au combat spiri-
 disant que ceux qui sont engen-
Dieu ne peuvent pécher, d'autant
semence de Dieu demeure en
Et il adjouste en l'autre passage la
: c'est que nostre foy est la vic-
ur vaincre le monde [6].
s allèguent toutesfois un tesmoi-
de la Loy de Moyse, qui semble
ort répugner à nostre solution.
rès avoir publié la Loy, il protesta
le peuple ce qui s'ensuit, Le com-
ment que je te baille aujourd'huy,
int caché, et n'est pas loin de toy,
té par-dessus le ciel : mais il est
toy, en ta bouche et en ton cœur,
e tu le faces [7]. Si cela estoit dit
ples commandemens, je confesse
s aurions grande difficulté à y

VII, 1.
VII, 15.
III, 2.
XX, 11-14.
2) 1 Jean V, 18.
4) 1 Pierre I, 22.
6) 1 Jean V, 4.

respondre. Car combien qu'on pourroit alléguer que cela est dit de la facilité d'entendre les commandemens, et non pas de les faire : néantmoins encores y auroit-il quelque scrupule. Mais nous avons un bon expositeur, qui nous en oste toute doute : c'est sainct Paul, lequel afferme que Moyse a yci parlé de la doctrine de l'Evangile [1]. S'il y avoit quelque opiniastre qui répliquast que sainct Paul a destourné ce passage de son sens naturel, pour le tirer à l'Evangile : combien qu'on ne devroit point souffrir une si meschante parole, toutesfois nous avons de quoy défendre l'exposition de l'Apostre. Car si Moyse parloit seulement des préceptes, il décevoit le peuple d'une vaine confiance. Car qu'eussent-ils peu faire que se ruiner, s'ils eussent voulu observer la Loy de leur propre vertu, comme facile? Où est-ce que sera ceste facilité, veu que nostre nature succombe en cest endroict, et n'y a celuy qui ne trébusche voulant marcher? C'est doncques chose très certaine que Moyse par ces paroles a comprins l'alliance de miséricorde, qu'il avoit publiée avec la Loy. Car mesmes un peu au paravant il avoit tesmoigné qu'il faut que nos cœurs soyent circoncis de Dieu, à ce que nous l'aimions [2]. Parquoy il ne met point ceste facilité dont il parle, en la vertu de l'homme : mais en l'aide et secours du sainct Esprit, lequel fait puissamment son œuvre en nostre infirmité. Combien qu'il ne faut pas encore entendre ce lieu simplement des préceptes, mais plustost des promesses évangéliques, lesquelles tant s'en faut qu'elles mettent en nous le pouvoir d'acquérir justice, que plus tost elles monstrent que nous n'en avons du tout point. Sainct Paul réputant cela, asçavoir que le salut nous est présenté en l'Evangile, non pas sous ceste condition tant dure et difficile, et mesmes du tout impossible, dont use la Loy, c'est asçavoir si nous accomplissons tous les commandemens : mais sous condition facile et aisée : applique le présent tesmoignage pour confermer combien la miséricorde de Dieu nous est libéralement mise

1) Rom. X, 8.
2) Deut. XXX, 6.

entre les mains. Pourtant ce tesmoignage ne sert de rien pour establir une liberté en la volonté de l'homme.

13 Ils ont coustume d'objecter aucuns autres passages, ausquels il est monstré que Dieu retire quelquesfois sa grâce des hommes, pour considérer de quel costé ils se tourneront : comme quand il est dit en Osée, Je me retireray à part, jusques à tant qu'ils délibèrent en leurs cœurs de me suivre[1]. Ce seroit, disent-ils, une chose ridicule, que le Seigneur considérast asçavoir si les hommes suivront sa voye : n'estoit que leurs cœurs fussent capables d'encliner à l'un ou à l'autre, par leur propre vertu. Comme si cela n'estoit point accoustumé à Dieu, de dire par ses Prophètes qu'il rejettera son peuple et l'abandonnera, jusques à ce qu'il s'amende. Et de faict, regardons qu'ils veulent inférer de cela. Car s'ils disent que le peuple estant délaissé de Dieu, peut de soy-mesme se convertir, toute l'Escriture leur contredit. S'ils confessent que la grâce de Dieu soit nécessaire à la conversion de l'homme, ces passages ne leur servent de rien pour batailler contre nous. Mais ils diront qu'ils la confessent tellement nécessaire, que ce pendant la vertu de l'homme y peut quelque chose. D'où est-ce qu'ils le prenent? Certes ce n'est point de ce lieu, ne de semblables : car ce sont deux choses bien diverses, que Dieu eslongne sa grâce de l'homme pour considérer ce qu'il fera estant délaissé : et qu'il subviene à son infirmité, pour confermer ses forces débiles. Mais ils demanderont, Que signifient doncques telles formes de parler? Je respon qu'elles valent autant comme si Dieu disoit, Puis que je ne proufite de rien envers ce peuple rebelle, ne par admonitions, ne par exhortations, ne par répréhensions, je me retireray pour un peu, et en me taisant souffriray qu'il soit affligé : ainsi je verray si par longue calamité il se souviendra de moy, pour me chercher. Or quand il est dit que Dieu se reculera, c'est-à-dire qu'il retirera sa Parole. Quand il est dit qu'il considérera ce que feront les hommes en son absence : c'est-à-dire, que sans se manifest affligera pour quelque temps. Il f et l'autre pour nous plus humili il nous romproit plustost cent m par ses chastimens et punitions, nous corrigeroit, sinon qu'il no dist dociles par son Esprit. Puis est, c'est mal inféré de dire que l ait quelque vertu de se convertir entant qu'il est dit que Dieu estant de nostre dureté et obstination, r Parole de nous (en laquelle il no munique sa présence) et considèr nous pourrons faire de nous. C fait tout cela, sinon pour nous d cognoistre que nous ne sommes et vons rien de nous-mesmes.

14 Ils prenent aussi argumen manière commune de parler do seulement usent les hommes, ma l'Escriture : c'est que les bonnes sont appelées nostres, et qu'il est nous faisons le bien comme le r si les péchez nous sont impute droict, comme venans de nous, pa raison les bonnes œuvres nous estre attribuées. Car ce ne sero parler par raison, de dire que n sons les choses ausquelles Di meut comme pierres, entant que le pouvons faire de nostre propr vement. Pourtant ils concluent q bien que la grâce de Dieu ait la pale vertu, néantmoins telles l signifient que nous avons quelq naturelle à bien faire. S'il n'y a la première objection, asçavoir bonnes œuvres sont appelées Nos respondroye d'autre costé, que no lons le pain quotidien Nostre, leq demandons nous estre donné d Qu'est-ce doncques qu'on pourra dre de ce mot, sinon que ce qui estoit nullement deu est fait nost libéralité infinie de Dieu? Il doncques qu'il reprinssent nost gneur en ceste forme de parler, c n'estimassent point chose fort que les bonnes œuvres soyent Nostres, esquelles nous n'avo sinon par la largesse de Dieu. seconde objection est un peu plu c'est asçavoir, que l'Escriture

1) Osée V, 15.

t que les fidèles servent Dieu, gar-
ı justice, obéissent à sa Loy, et
ent leur estude à bien faire.
ainsi soit que cela soit le propre
e l'entendement et volonté hu-
omment conviendroit-il que cela
ibué semblablement à l'Esprit de
à nous, s'il n'y avoit quelque
ion de nostre puissance avec la
: Dieu? Il nous sera facile de
pestrer de tous ces argumens, si
atons droictement en quelle ma-
st que Dieu besongne en ses ser-
Premièrement, la similitude dont
veulent grever, ne vient point
pos. Car qui est celuy si insensé,
e l'homme estre poussé de Dieu,
ous jettons une pierre? Certes
'ensuit point de nostre doctrine.
ons que c'est une faculté natu-
l'homme, d'approuver, rejetter,
ne point vouloir, s'efforcer, ré-
sçavoir d'approuver vanité, re-
ray bien, vouloir le mal, ne vou-
t le bien, s'efforcer à péché, ré-
droicture. Qu'est-ce que fait le
en cela? S'il veut user de la
é de l'homme, comme d'un in-
de son ire, il la tourne et dresse
luy semble, afin d'exécuter ses
ustes et bonnes, par mauvaise
uand nous verrons doncques un
t homme ainsi servir à Dieu,
veut complaire à sa meschan-
ferons-nous semblable à une
aquelle est agitée par une impé-
e dehors, sans aucun sien mou-
ne sentiment, ne volonté? Nous
combien il y a de distance. Que
ous des bons, desquels il est
ement yci question? Quand le
veut dresser en eux son règne,
e et modère leur volonté à ce
e soit point ravie par concupis-
ordonnée, selon que son incli-
turelle autrement porte. D'autre
ı fléchit, forme, dirige, et con-
reigle de sa justice, afin de luy
ter sainctеté et innocence. Fina-
la conferme et fortifie par la
son Esprit, à ce qu'elle ne va-
tchée. Suyvant laquelle raison
gustin respond à telles gens, Tu
me diras, Nous sommes doncques menez d'ailleurs, et ne faisons rien par nostre conduite. Tous les deux sont vrais, que tu es mené, et que tu te meines : et lors tu te conduis bien, si tu te conduis par celuy qui est bon. L'Esprit de Dieu qui besongne en toy, est celuy qui aide ceux qui besongnent. Ce nom d'Adjuteur monstre que toy aussi fais quelque chose. Voylà ses mots. Or au premier membre il signifie que l'opération de l'homme n'est point ostée par la conduite et mouvement du sainct Esprit, pource que la volonté qui est duite pour aspirer au bien, est de nature. Quant à ce qu'il adjouste, que par le mot d'Aide on peut recueillir que nous faisons aussi quelque chose : il ne le faut point tellement prendre, comme s'il nous attribuoit je ne say quoy séparément et sans la grâce de Dieu : mais afin de ne point flatter nostre nonchalance, il accorde tellement l'opération de Dieu avec la nostre, que le vouloir soit de nature : vouloir bien, soit de grâce. Pourtant il avoit dit un peu au paravant, Sans que Dieu nous aide nonseulement nous ne pourrons vaincre, mais non pas mesmes combatre.

15 Par cela il apparoist que la grâce de Dieu, selon que ce nom est prins quand on traitte de la régénération, est comme une conduite et bride de son Esprit pour dresser et modérer la volonté de l'homme. Or il ne la peut modérer, sans la corriger, réformer et renouveler. Pour laquelle cause nous disons que le commencement de nostre régénération est, que ce qui est de nous soit aboly. Pareillement il ne la peut corriger sans la mouvoir, pousser, conduire et entretenir. Pourtant nous disons, que toutes les bonnes actions qui en procèdent, sont entièrement de luy. Ce pendant nous ne nions pas estre trèsvéritable ce que dit sainct Augustin, Que nostre volonté n'est pas destruite par la grâce de Dieu, mais plustost réparée. Car l'un convient trèsbien avec l'autre, de dire que la volonté de l'homme est réparée, quand après avoir corrigé la perversité d'icelle, elle est dirigée à la reigle de justice : et de dire qu'en ce faisant il y a une nouvelle volonté créée en l'homme, veu que la vo-

lonté naturelle est si corrompue et pervertie, qu'il faut qu'elle soit du tout renouvelée. Maintenant il n'y a rien qui empesche qu'on ne puisse dire, que nous faisons les œuvres lesquelles l'Esprit de Dieu fait en nous, encores que nostre volonté n'apporte rien du sien, et qui puisse estre séparé de la grâce. Pourtant qu'il nous souviene de ce que nous avons cy-dessus allégué de sainct Augustin : c'est que plusieurs travaillent en vain pour trouver en la volonté de l'homme quelque bien qui luy soit propre : pource que tout meslinge que les hommes pensent adjouster à la grâce de Dieu pour eslever le franc arbitre, n'est qu'autant de corruption : comme si quelqu'un destrempoit du bon vin d'eau boueuse et amère. Or combien que toutes bonnes affections procèdent du pur mouvement du sainct Esprit, toutesfois pource que le vouloir est naturellement planté en l'homme, ce n'est pas sans cause qu'il est dit que nous faisons les choses desquelles Dieu à bon droict se réserve la louange. Premièrement, d'autant que tout ce que Dieu fait en nous, il veut qu'il soit nostre, moyennant que nous entendions qu'il n'est point de nous : puis aussi, d'autant que nous avons de nostre nature l'entendement, volonté et poursuite, lesquelles il dirige en bien, pour en faire sortir quelque chose de bon.

16 Les autres argumens qu'ils empruntent çà et là, ne pourront pas beaucoup troubler les gens de moyen entendement, moyennant qu'ils ayent bien recordé les solutions cy-dessus mises. Ils allèguent ce qui est escrit en Genèse, Son appétit sera par-dessous toy, et tu domineras sur iceluy [1] : ce qu'ils interprètent estre dit du péché, comme si Dieu promettoit à Caïn, que le péché ne pourroit point dominer en son cœur, s'il vouloit travailler à le vaincre. Au contraire, nous disons que cela doit estre plustost dit d'Abel. Car en ce passage l'intention de Dieu est de rédarguer l'envie que Caïn avoit conçue contre son frère : ce qu'il fait par double raison. La première est, qu'il se trompoit, en pensant acquérir excellence par-dessus son frère devant Dieu, lequ
n'a rien en honneur que justice et in
grité. La seconde, qu'il estoit trop ing
envers le bénéfice qu'il avoit rece
Dieu, entant qu'il ne pouvoit porter
frère, qu'il estoit son inférieur, et do
avoit le gouvernement. Mais encores,
qu'il ne semble advis que nous choisiss
ceste interprétation, pource que l'a
nous soit contraire, concédons-leur
Dieu parle du péché. Si ainsi est, ou il
luy promet qu'il sera supérieur, ou il
commande de l'estre. S'il luy comm
nous avons desjà monstré que de ce
ne peuvent rien prouver pour fonde
franc arbitre. Si c'est promesse, où e
l'accomplissement, veu que Caïn a
vaincu du péché, auquel il devoit d
ner? Ils diront possible qu'il y a
condition tacite enclose sous la
messe, comme si Dieu eust dit, S
combats, tu remporteras la victoire.
qui pourra tolérer telles tergive
tions? Car si on expose cela du
ché, il n'y a nulle doute que c'est
exhortation que Dieu luy fait,
quelle il n'est pas monstré quelle
faculté de l'homme, mais quel est
devoir, encores qu'il ne le puisse
Combien que la sentence et la Gram
requièrent que Caïn soit comparé
son frère Abel, en ce qu'estant pr
nay, il n'eust point esté abbaiss
amoindry sous son inférieur, sino
luy-mesme eust fait sa condition pir
sa propre coulpe.

17 Ils s'aident aussi du tesmoi
de l'Apostre, quand il dit que le
n'est point en la main de celuy qui
ne de celuy qui court, mais en la m
corde de Dieu [1]. Car de cela ils inf
qu'il y a quelque partie débile de
la volonté et en la course de l'hom
que la miséricorde de Dieu supp
reste pour donner plein effet. Mais
considéroient avec raison ce que
l'Apostre en ce passage-là, ils n'
royent point tant inconsidérément
propos. Je say bien qu'ils peuvent
guer Origène et sainct Hiérosme,
défenseur de leur exposition. Je

1) Gen. IV, 7.

1) Rom. IX, 16.

aussi au contraire les rembarrer de
rité de sainct Augustin [1] : mais il
us faut soucier que c'est qu'iceux
pensé, moyennant que nous en-
ts ce qu'a voulu dire sainct Paul :
ir que celuy seul obtiendra salut
Dieu aura fait miséricorde : que
t confusion sont apprestées à tous
'il n'aura esleus. Il avoit monstré
tion des réprouvez, sous l'exem-
Pharaon. Il avoit prouvé l'élection
des fidèles par le tesmoignage
se, où il est dit, J'auray pitié de
quel j'aurai receu à miséricorde.
lud doncques, que cela ne gist
vueillant ny au courant, mais en
i fait miséricorde. Si on argue
aroles, qu'il y a quelque volonté
ume, et quelque vertu, comme si
'aul disoit, que la seule volonté et
ie humaine ne suffit point de soy:
al et sottement argué. Il faut
es rejetter ceste subtilité laquelle
le raison. Car quel propos y a-il
, Le salut n'est pas en la main du
t ne du courant, il y a doncques
volonté et quelque course? La
e de sainct Paul est plus simple :
'il n'y a ne volonté ne course qui
ine à salut, mais que la seule mi-
le règne en cest endroit. Car il ne
s yci autrement qu'en un autre
, où il dit que la bonté de Dieu
tion envers les hommes est appa-
n pas selon les œuvres de justice
s ayons faites, mais selon sa mi-
le infinie [2]. Si je vouloye arguer
, que nous ayons fait quelques
œuvres, entant que sainct Paul
nous ayons obtenu la grâce de
r les œuvres de justice que nous
faites, eux-mesmes se mocque-
de moy. Néantmoins leur argu-
t semblable. Parquoy qu'ils pen-
n à ce qu'ils disent, et ils ne se
nt point en raison tant frivole. Et
la raison sur laquelle se fonde
ugustin est trèsferme [3] : asçavoir
estoit dit que ce n'est ne du
ne du courant, pource que la volonté et la course seule ne suffit pas : qu'on pourroit renverser l'argument au rebours, que ce n'est pas de la miséricorde, veu que par ce moyen elle ne besongneroit pas seule. Or chacun voit combien ceste sentence seroit desraisonnable. Parquoy sainct Augustin conclud que cela a esté dit de sainct Paul, d'autant qu'il n'y a nulle bonne volonté en l'homme, si elle n'est préparée de Dieu : non pas que nous ne devions vouloir et courir, mais pource que Dieu fait l'un et l'autre en nous. L'allégation qu'ameinent aucuns n'est pas moins sotte : c'est que sainct Paul appelle les hommes coopérateurs de Dieu [1]. Car il est tout notoire que cela n'appartient qu'aux docteurs de l'Eglise, desquels Dieu se sert, et applique en œuvre pour l'édifice spirituel, qui est l'ouvrage de luy seul. Et ainsi les ministres ne sont point appelez ses compagnons, comme s'ils avoyent quelque vertu d'eux-mesmes : mais pource que Dieu besongne par leur moyen, après les avoir rendus idoines à cela.

18 Ils produisent en après le tesmoignage de l'Ecclésiastique : lequel autheur on cognoist n'avoir pas certaine authorité. Mais encores que nous ne le refusions pas (ce que nous pourrions faire à bon droict) de quoy leur peut-il aider à leur cause ? Il dit que l'homme après avoir esté créé, a esté laissé à sa volonté, et que Dieu luy a donné des commandements, lesquels s'il gardoit, il seroit gardé par eux : que la vie et la mort, le bien et le mal a esté mis devant l'homme, afin qu'il choisist lequel bon luy sembleroit [2]. Ainsi : soit que l'homme en sa création ait eu la faculté d'eslire la vie ou la mort : mais que sera-ce, si nous respondons qu'il l'a perdue? Certes je ne veux point contredire à Salomon, lequel afferme que l'homme a esté créé du commencement bon, et qu'il a forgé des mauvaises inventions de soy-mesme [3]. Or puis que l'homme, en dégénérant et se desvoyant de Dieu, s'est perdu soy-mesme avec tous ses biens : tout ce qui est dit de sa première création, ne se doit pas tirer à sa nature vicieuse et corrompue.

'. ad Romanos, lib. VIII ; Hieron., Dial. in
l. 3) Epist. CVII, Ad Vitalem.

1) 1 Cor. III, 9. 2) Ecclésiastique V, 14.
3) Ecclésiaste VII, 29.

Parquoy je respon, non-seulement à eux, mais aussi à l'Ecclésiastique, quiconque il soit, en ceste manière, Si tu veux enseigner l'homme de chercher en soy faculté d'acquérir salut, ton authorité ne m'est pas en telle estime, qu'elle puisse préjudicier à la Parole de Dieu, laquelle contrarie évidemment. Si tu veux réprimer seulement les blasphèmes de la chair, laquelle en transférant ses vices à Dieu, tasche de s'excuser, et à ceste cause tu monstres comment l'homme a receu de Dieu une bonne nature, et qu'il a esté cause de sa ruine, je t'accorde volontiers cela, moyennant que nous convenions ensemble en ce point, que maintenant il est despouillé des ornemens et grâces qu'il avoit receues de Dieu premièrement : et ainsi confessions ensemblement qu'il a maintenant besoin de médecin, non pas d'advocat.

19 Mais nos adversaires n'ont rien plus souvent en la bouche que la parabole de Christ, où il est parlé de l'homme, lequel fut laissé au chemin demy-mort par les brigans [1]. Je say bien que c'est une doctrine commune, de dire que sous la personne de cest homme, est représentée la calamité du genre humain. De cela ils prenent un argument tel, L'homme n'a pas esté tellement occis par le péché et le diable, qu'il ne luy reste encores quelque portion de vie, d'autant qu'il n'est dit qu'à demy mort. Car où seroit, disent-ils, ceste demy-vie, sinon qu'il luy restast quelque portion de droicte intelligence et volonté? Premièrement, si je ne veux point admettre leur allégorie, que feront-ils? Car il n'y a nulle doute qu'elle n'ait esté excogitée par les Pères anciens outre le sens litéral et naturel du passage. Les allégories ne doivent estre receues, sinon d'autant qu'elles sont fondées en l'Escriture : tant s'en faut qu'elles puissent approuver aucune doctrine. D'avantage, les raisons ne nous défaillent point, par lesquelles nous pouvons réfuter ce qu'ils disent. Car la Parole de Dieu ne laisse point une demy-vie à l'homme : mais dit qu'il est du tout mort, quant la vie bienheureuse. Quand sainct Pa parle de nostre rédemption, il ne di point que nous ayons esté guéris d'un demy-mort : mais que nous avons est ressuscitez de la mort. Il n'appelle point à recevoir la grâce de Christ, ceux qui sont à demy vivans : mais ceux qui sont morts et ensevelis. A quoy est conform ce que dit le Seigneur, que l'heure est venue, que les morts doivent ressusci à sa voix [1]. N'auroyent-ils point de ho de mettre en avant je ne say quelle al gorie légère, contre tant de tesmoign si clairs? Mais encores que leur allégo soit valable, qu'en peuvent-ils concl à l'encontre de nous? L'homme, dir ils, est à demy vivant : il s'ensuit do ques qu'il luy reste quelque portion vie. Je confesse certes qu'il a son capable d'intelligence, combien qu'elle puisse pénétrer jusques à la sapience leste de Dieu : il a quelque jugement bien et de mal : il a quelque senti pour cognoistre qu'il y a un Dieu, co bien qu'il n'en ait point droicte cogn sance : mais où est-ce que toutes choses revienent? Certes elles ne p vent faire que ce que dit sainct Augu ne soit véritable, c'est que les dons g tuits, qui appartienent à salut, ont ostez à l'homme après sa cheute : que dons naturels, qui ne le peuvent cond à salut, ont esté corrompus et po Pourtant, que ceste sentence, laquelle peut estre aucunement esbranlée, m demeure ferme et certaine : asçavoir l'entendement de l'homme est telle du tout aliéné de la justice de Dieu, ne peut rien imaginer, concevoir ne co prendre, sinon toute meschanceté, quité et corruption. Semblablement son cœur est tant envenimé de pé qu'il ne peut produire que toute per sité. Et s'il advient qu'il en sorte que chose qui ait apparence de bien, né moins que l'entendement demeure to jours enveloppé en hypocrisie et va le cœur adonné à toute malice.

1) Luc X, 30.

1) Ephés. II, 5; Jean V, 25.

CHAPITRE VI.

Qu'il faut que l'homme estant perdu en soy, cherche sa rédemption en Jésus-Christ.

1 Puis que tout le genre humain est péri Adam, toute nostre dignité et noblesse nt nous avons parlé, tellement ne nous nfiteroit rien, que plustost elle nous neroit en une ignominie, sinon que us nous apparust rédempteur, comme fait en la personne de son Fils unique : s qu'il ne recognoist ni advoue pour n œuvre les hommes vicieux et abastar-s. Parquoy depuis que nous sommes chéus de vie à mort, tout ce que nous uvons cognoistre de Dieu, entant qu'il t nostre Créateur, nous seroit inutile, si foy n'estoit conjoincte, nous proposant us pour Père et Sauveur en Jésus-hrist. C'estoit bien l'ordre naturel, que bastiment du monde nous fust une chole pour estre enseignez à piété, et r ce moyen nous conduire à la vie ernelle, et à la félicité parfaite à laquelle us sommes créez : mais depuis la ute et révolte d'Adam, quelque part e nous tournions les yeux, il ne nous paroist haut ne bas que malédiction : uelle estant espandue sur toutes créa-es, et tenant le ciel et la terre comme eloppez, doit bien accabler nos âmes rrible désespoir. Car combien que u desploye encores en plusieurs sor-sa faveur paternelle, toutesfois par le d du monde nous ne pouvons pas asseurer qu'il nous soit Père : e que la conscience nous tient con-ns au dedans, et nous fait sentir qu'à du péché nous méritons d'estre re-de luy, et n'estre point tenus pour enfans. Il y a aussi la brutalité et in-itude : pource que nos esprits, selon ils sont aveuglez, ne regardent point ce qui est vray : et selon que nous ns tous les sens pervertis, nous frau-s injustement Dieu de sa gloire. Par-oy il faut venir à ce que dit Sainct Paul ntant que le monde n'a point sagement cognu Dieu en la sagesse d'iceluy, qu'il a falu que les croyans fussent sauvez par la folie de la prédication[1]. Il appelle la sagesse de Dieu, ce théâtre du ciel et de la terre tant riche et excellent, et garni de miracles infinis, pour nous faire cognoistre Dieu par son regard avec jugement et prudence : mais pource que nous y prouffitons si mal, il nous rappelle à la foy de Jésus-Christ, laquelle ayant apparence de folie, est en desdain aux incrédules. Combien doncques que la prédication de la croix ne plaise point à l'esprit humain, tant y a que si nous désirons de retourner à nostre Créateur, duquel nous sommes aliénez, afin que derechef il recommence de nous estre Père, il nous faut embrasser ceste folie avec toute humilité. Et de faict, depuis la ruine d'Adam, nulle cognoissance de Dieu n'a peu prouffiter à salut sans médiateur : car Jésus-Christ en disant que c'est la vie éternelle de cognoistre son Père pour seul vray Dieu, et luy qui est envoyé, pour Christ[2] : il n'applique pas le propos à son temps seulement, mais l'estend à tous aages. Dont la bestise d'aucuns est tant plus vilene, lesquels ouvrent la porte de paradis à tous incrédules et gens profanes, sans la grâce de Jésus-Christ : lequel toutesfois l'Escriture enseigne estre la seule porte pour nous faire entrer à salut. Si quelqu'un vouloit restreindre la sentence de Jésus-Christ, que je vien d'amener, au temps que l'Evangile a esté publié, la réfutation est toute preste : pource que ceste raison a esté commune à tous siècles et nations, que ceux qui sont aliénez de Dieu ne luy peuvent plaire devant qu'estre réconciliez, et sont prononcez maudits et enfans d'ire. Il y a aussi la response de nostre Seigneur

1) 1 Cor. I, 21. 2) Jean XVII, 3.

Jésus à la Samaritaine, Vous ne sçavez ce que vous adorez : nous sçavons ce que nous adorons, d'autant que le salut est des Juifs [1]. Par lesquelles paroles il condamne toutes espèces de religions que tenoyent les Payens, d'erreur et de fausseté : et assigne la raison, Pource que le Rédempteur avoit esté promis sous la Loy au seul peuple esleu. Dont il s'ensuit que nul service n'a jamais esté agréable à Dieu, sinon qu'il regardast en Jésus-Christ. Et voylà dont sainct Paul afferme que tous les Payens ont esté sans Dieu, et exclus de l'espérance de vie [2]. Outreplus, veu que sainct Jehan enseigne que la vie a esté dés le commencement en Christ, et que tout le monde a esté retranché d'icelle, il est nécessaire de retourner à ceste source. Parquoy Jésus-Christ se nomme vie, entant qu'il est propiciateur pour appaiser son Père envers nous. D'autre part l'héritage des cieux n'appartient qu'aux enfans de Dieu. Or ce n'est pas raison que ceux qui ne sont point incorporez au Fils unique soyent tenus d'un tel rang : comme sainct Jehan testifie que ceux qui croyent en Jésus-Christ ont ce tiltre et privilége, d'estre faits enfans de Dieu. Mais pource que mon intention n'est pas de traitter maintenant entièrement de la foy, c'est assez d'en avoir touché ce mot comme en passant.

2 Quoy qu'il en soit, Dieu ne s'est jamais monstré propice aux Pères anciens, et ne leur a donné nulle espérance de grâce, sans leur proposer un médiateur. Je laisse à parler des sacrifices de la Loy, par lesquels les fidèles ont esté ouvertement enseignez, qu'ils ne devoyent chercher salut, sinon en la satisfaction qui a esté accomplie en Jésus-Christ : seulement je dy en somme, que la félicité que Dieu a promise de tout temps à son Eglise a esté fondée en la personne de Jésus-Christ. Car combien que Dieu ait comprins toute la race d'Abraham en son alliance, toutesfois sainct Paul a bonne raison de conclurre, que ceste semence en laquelle toutes gens devoyent estre bénites, à parler proprement, est Christ [3] : veu que nous sçavons que plusi[eurs ont] esté engendrez d'Abraham selon [la chair,] lesquels ne sont point répute[z de sa] lignée. Car encores que nous l[aissions] Ismaël et beaucoup d'autres, do[nt est-il] advenu que des deux fils jumeaux [d'Isaac,] asçavoir Esaü et Jacob, du tem[ps qu'ils] estoyent encores unis au vent[re de leur] mère, l'un a esté rejetté, et l'aut[re esleu?] Mesmes dont est-il advenu que [l'aisné] ait esté rebouté, et que le second [ait tenu] son lieu? Finalement, dont est-i[l advenu] que la plus grand' part du peupl[e ait esté] retranchée comme bastarde? Il [est donc] notoire que la race d'Abraham p[rend son] tiltre du chef, et que le salut pr[omis n'a] point d'arrest jusques à ce qu'o[n vienne à] Christ, duquel l'office est de rec[ueillir ce] qui estoit dissipé : dont il s'en[suit que] la première adoption du peuple [esleu] pendoit de la grâce du Média[teur. Et] combien que ceci ne soit pas d[u tout si] clairement exprimé en Moyse : t[outesfois] il est certain qu'il a esté cognu [en géné]ral de tous fidèles. Car devan[t qu'il y] eust Roy créé au peuple, desjà [Anne] mère de Samuel parlant de la f[élicité de] l'Eglise, dit en son cantique : Le [Seigneur] donnera force à son Roy, et e[xaltera la] corne de son Christ [1]. Par lesqu[elles pa]roles elle entend que Dieu b[énira son] Eglise. A quoy aussi s'accorde la [prophétie] donnée à Eli, qui est mise un pe[u après :] asçavoir, Le Sacrificateur que j'[ordonneray] cheminera devant mon Christ [2]. [Il n'y a] doute que le Père céleste n'ait vo[ulu pour]traire une image vive de Jésus-[Christ en] la personne de David et de se[s succes]seurs. Parquoy, luy voulant [exhorter] les fidèles à la crainte de Dieu, c[ommande] qu'on baise le Fils pour luy f[aire hom]mage. A quoy respond ceste se[ntence de] l'Evangile, Qui n'honore poin[t le Fils,] n'honore point le Père [3]. Parq[uoy com]bien que par la révolte des dix [lignées le] règne de David ait esté fort abat[u, toutes]fois l'alliance que Dieu avoit [faite avec] luy et ses successeurs est tous[jours de]meurée : comme il en a parl[é par ses] Prophètes : Je ne raseray poin[t du tout] ce royaume à cause de David m[on serviteur]

1) Jean IV, 22. 2) Ephés. II, 12.
3) Galat. III, 16.

1) 1 Sam. II, 10. 2) 1 Sam. II, [35.]
3) Ps. II, 12 ; Jean V, 23.

de Jérusalem que j'ay esleue :
meurera une lignée à ton fils[1].
est réitéré et deux et trois fois :
ient ce mot est adjousté, J'affli-
emence de David, mais non
ours. Quelque temps après il
Dieu avoit laissé une lampe
m pour l'amour de David son
fin de luy susciter semence,
r Jérusalem[2]. Mesmes comme
endoyent à ruine et extrême
derechef, il fut dit que Dieu
t voulu espardre la lignée de
e de David son serviteur, au-
promis de donner une lampe,
ans à perpétuité. La somme
s revient là, que Dieu a esleu
pour faire reposer en luy sa
mour : comme il est dit en
age, Il a rebouté le tabernacle
e Joseph, et n'a pas esleu la
hraïm, mais celle de Juda, et
e de Sion qu'il a aimée. Il a
serviteur David, pour paistre
et son héritage d'Israël[3].
a tellement voulu maintenir
que l'estat, bonheur, et salut
ndoit de ce chef. Et pourtant
rie, L'Eternel est la force de
, et la vertu du salut de son
ais il adjouste une prière :
euple, et béni ton héritage :
ar ces mots, que tout le bien
est uni d'un lien inséparable
ériorité et empire de Jésus-
vant ceste raison il dit aussi
Dieu, sauve ! que le Roy nous
ur que nous prierons[5]. Car il
irement que les fidèles n'ont
eur recours à l'aide de Dieu
ce, que pource qu'ils estoyent
la protection du Roy. Ce que
ons recueillir par l'autre
Dieu, sauve : bénit soit ce-
t au nom de l'Eternel[6]; où
es fidèles se sont addressez à
, pour espérer d'estre ga-
a main de Dieu. Auquel but
si l'autre prière, où toute
re la miséricorde de Dieu :

34. 2) 1 Rois XV, 4.
9, 67, 70, 71. 4) Ps. XXVIII, 8.
6) Ps. CXVIII, 25, 26.

O Dieu, que ta main soit sur l'homme de ta dextre, sur le fils de l'homme que tu as approprié à ton service[1]. Car combien que l'autheur du Pseaume se lamente de la dissipation de tout le peuple, il en demande toutesfois la restauration par le moyen du seul chef, Et quand Jérémie, après que le peuple a esté transporté en pays estrange, la terre gastée et saccagée, pleure et gémit sur la calamité de l'Eglise : sur tout il fait mention de la désolation du règne, pource qu'en icelle l'espérance des fidèles estoit comme coupée : Le Christ, dit-il, qui estoit l'esprit de nostre bouche, a esté prins à cause de nos péchez, voire celuy auquel nous disions, Nous vivrons sous ton ombre entre les peuples[2]. Par ceci il est assez liquide, pource que Dieu ne peut estre propice au genre humain sans quelque médiateur, qu'il a tousjours mis au devant sous la Loy Jésus-Christ, afin que les Pères y addressassent leur foy.

3 Or quand il promet quelque soulagement aux afflictions, sur tout quand il est parlé de la délivrance de l'Eglise, il fait dresser la bannière de fiance et d'espoir en Jésus-Christ. Dieu est sorti, dit Habacuc, pour le salut de son peuple, voire en salut avec son Christ[3]. Brief, quand il est fait mention aux Prophètes de la restauration de l'Eglise, le peuple est rappelé à la promesse faite à David, quant à la perpétuité du siége royal. Et ce n'est point merveille, veu qu'autrement il n'y eust eu nulle fermeté en l'alliance sur laquelle ils estoyent appuyez. A quoy se rapporte ceste sentence notable d'Isaïe. Car en voyant que ce qu'il annonçoit du secours que Dieu vouloit donner présentement à la ville de Jérusalem, estoit rejetté par le Roy incrédule Achab, sautant par manière de dire, d'un propos à l'autre, il vient au Messias : Voyci, la Vierge concevra et enfantera un Fils[4] : signifiant par mots couvers, combien que le roy et le peuple rejettoyent par leur malice la promesse qui leur estoit offerte, et quasi de propos délibéré s'efforçoyent à renverser la vérité de Dieu, que toutesfois l'alliance ne seroit point anéantie,

1) Ps. LXXX, 18. 2) Lament. IV, 20.
3) Hab. III, 13. 4) Is. VII, 14.

que le Rédempteur ne veinst en son temps. Parquoy les Prophètes voulans asseurer le peuple qu'il trouveroit Dieu appaisé et favorable, ont tousjours observé ce style, de mettre en avant le règne de David, duquel devoit provenir la rédemption et le salut éternel : comme quand Isaïe dit, J'establiray mon alliance avec vous, les miséricordes infallibles de David [1]. Voyci je l'ay donné tesmoin aux peuples. Voire, d'autant que les fidèles voyans les choses si confuses et désespérées, ne pouvoyent espérer que Dieu leur fust propice ou enclin à merci, sans qu'un tel tesmoin leur fust produit. Semblablement Jérémie pour remettre sus ceux qui estoyent désespérez, Voyci, dit-il, les jours vienent, je susciteray à David un germe juste, et lors Juda et Israël habiteront seurement [2]. Et Ezéchiel de son costé, Je susciteray sur mes brebis un Pasteur, asçavoir mon serviteur David. Moy l'Eternel je leur seray pour Dieu, et mon serviteur David pour pasteur. J'establiray avec eux alliance de paix [3]. Item en un autre passage, après avoir traitté du renouvellement qui estoit incroyable, Mon serviteur David, dit-il, sera leur Roy, et sera luy seul Pasteur sur tous : et ratifieray alliance permanente de paix avec eux [4]. Je choisi d'une grande quantité de tesmoignages quelque petit nombre, pource que seulement je veux advertir les lecteurs, que l'espoir des fidèles n'a jamais reposé ailleurs qu'en Jésus-Christ. Tous les autres Prophètes parlent aussi un mesme langage : comme il est dit en Osée, Les fils de Juda et les fils d'Israël seront rassemblez en un, et ordonneront un chef sur eux. Ce qui est encores mieux exprimé après, Les fils d'Israël retourneront et chercheront l'Eternel leur Dieu, et David leur Roy [5]. Pareillement Michée, traittant du retour du peuple, déclaire notamment que le Roy passera devant eux, et l'Eternel sera leur chef [6]. Parquoy Amos voulant promettre le restablissement de l'Eglise : Je susciteray, dit-il, le pavillon de David, lequel est décheu : je muniray toutes ses

1) Is. LV, 3. 2) Jér. XXIII, 5, 6.
3) Ezéch. XXXIV, 23, 25. 4) Ezéch. XXXVII, 25, 26.
5) Osée I, 12 ; III, 5. 6) Mich. II, 13.

brèches, et répareray ses ruі
quoy il monstre qu'il n'y avoit au
de salut, sinon que la gloire et
royale fust derechef redressée e
son de David : ce qui a esté acc
Christ. C'est pourquoy Zacharie,
que son temps estoit plus proch
manifestation de Christ, s'esc
ouvertement, Esjouy-toy, fille
esgaye-toy, fille de Jérusalen
ton Roy vient à toy juste et s
Comme desjà nous avons allégué
semblable du Pseaume, l'Etern
force du salut de son Christ :
sauve [3] ! Car par ces mots il est
que le salut s'estend du chef à
corps.

4 Or Dieu a voulu que les Juifs
imbus de telles Prophéties, afi
accoustumer à dresser les yeux
Christ, toutesfois et quantes qu'ils
à demander d'estre délivrez. Et
combien qu'ils se soyent abastar
nement, jamais la mémoire de ce
général n'a peu estre abolie :
Dieu, selon qu'il avoit promis
seroit rédempteur de son Eglis
main de Jésus-Christ : et que
moyen l'alliance gratuite, par
Dieu avoit adopté ses esleus, se
me. De là est advenu qu'à l'entré
sus-Christ en Jérusalem un peu
sa mort, ce Cantique résonnoit
chose commune en la bouche d
enfans : Hosianna au fils de Dav
il n'y a nulle doute que cela n'ait
de ce qui estoit receu entre tou
ple, et qu'ils ne le chantassent j
ment : asçavoir qu'il ne leur rest
gage de la miséricorde de Die
l'advénement du Rédempteur. P
raison Christ commande à ses
de croire en luy, pour distinct
parfaitement croire en Dieu [5]. C
bien qu'à parler proprement, la f
là-haut au Père par Jésus-Christ
fois il signifie qu'estant mesmes
en Dieu, elle s'esvanouit petit à
non qu'il interveinst au milieu
retenir en plene fermeté. Au

1) Amos IX, 11. 2) Zach. IX, 9.
3) Ps. XXVIII, 8. 4) Matth. XXI, 9
5) Jean XIV, 1.

le Dieu est trop haute, pour dire ommes mortels y puissent paru qu'ils ne font que ramper sur omme petis vers. Parquoy je reire commun, que Dieu est l'ob-a foy, par tel qu'on y adjouste n : pource que ce n'est pas en Jésus-Christ est nommé l'image invisible [1] : mais par ce tiltre mes advertis que si le Père ne ste à nous par le moyen du Fils, t-estre cognu à salut. Or com les Scribes eussent brouillé et par leurs fausses gloses tout les Prophètes avoyent ensei-Rédempteur, toutesfois Jésus-prins cest article pour résolu et commun consentement : c'est avoit autre remède en la confu-estoyent tombez les Juifs, ni au-n de délivrer l'Eglise, sinon que mpteur promis veinst en avant. pas entendu entre le peuple si il eust esté requis, ce que sainct eigne : asçavoir que Jésus-Christ de la Loy [2] : mais il appert clai-par la Loy et les Prophètes comte sentence est vraye et certaine. pute pas encores de la foy par le ource que le lieu sera plus op-illeurs : seulement que cela soit otre nous comme ainsi soit que le degré à piété soit de cognoistre nous est Père, pour nous main-uverner et nourrir, jusques à ce s recueille en son héritage éter-de là s'ensuit sans doute ce que ns ci-dessus déclairé : asçavoir raye cognoissance de Dieu ne peut subsister sans Jésus-Christ. Et par ainsi que dès le commencement du monde il a esté mis en avant aux esleus, afin qu'ils eussent les yeux arrestez en luy, et que leur fiance s'y reposast. C'est en ce sens qu'escrit Irénée, que le Père estant infini en soy, s'est rendu fini en son Fils, d'autant qu'il s'est conformé à nostre petitesse, afin de ne point engloutir nos sens par l'infinité de sa gloire. Ce qu'aucuns fantastiques ne réputans point, ont tiré ceste sentence fort utile, pour colorer leur resverie infernale, comme si une portion tant seulement de déité estoit coulée de la perfection du Père sur le Fils. Or ce bon Docteur n'entend autre chose, sinon que Dieu est comprins en Jésus-Christ, et non autre part. Ceste sentence a tousjours esté vraye. Celuy qui n'a point le Fils n'a point le Père [1]. Car combien que plusieurs se soyent glorifiez d'adorer le souverain Créateur du ciel et de la terre, toutesfois pource qu'ils n'avoyent nul médiateur, il a esté impossible qu'ils goustassent à bon escient la miséricorde de Dieu, pour estre droictement persuadez qu'il leur fust Père. Pourtant doncques qu'ils ne tenoyent point le chef, c'est-à-dire Christ, il n'y a eu en eux qu'une cognoissance ombrageuse de Dieu, et qui n'a eu nul arrest. Dont aussi il est advenu, qu'estans trébuschez en superstitions lourdes et énormes, ils ont descouvert leur ignorance : comme aujourd'huy les Turcs, combien qu'ils se vantent à plene bouche que le souverain Créateur est leur Dieu, néantmoins ils supposent une idole en son lieu, d'autant qu'ils réprouvent Jésus-Christ.

CHAPITRE VII.

oy a esté donnée, non pas pour arrester le peuple ancien à soy, mais nourrir l'espérance de salut qu'il devoit avoir en Jésus-Christ, jusce qu'il veinst.

nt le discours que nous avons facile à recueillir que la Loy té donnée environ quatre cens ans après la mort d'Abraham, pour eslongner de Jésus-Christ le peuple esleu : mais plustost pour tenir les esprits en

15. 2) Rom. X, 4.

1) 1 Jean II, 23.

suspens jusques à l'advénement d'iceluy et les inciter à un désir ardent de telle venue : les confermer aussi en attente, afin qu'ils ne défaillissent pour la longueur du terme. Or par ce mot de Loy je n'enten pas seulement les dix préceptes, lesquels nous monstrent la reigle de vivre justement et sainctement, mais la forme de religion telle que Dieu a publiée par la main de Moyse. Car Moyse n'a pas esté donné pour Législateur, afin d'abolir la bénédiction promise à la race d'Abraham : plustost nous voyons que çà et là il rappelle les Juifs à ceste alliance gratuite que Dieu avoit establie avec leurs Pères, et de laquelle ils estoyent héritiers : comme s'il eust esté envoyé pour la renouveler. Ce qui a esté amplement manifesté par les cérémonies. Car il n'y auroit rien plus sot ou frivole, que d'offrir de la gresse et fumée puante des entrailles des bestes pour se réconcilier avec Dieu, ou avoir son refuge à quelque aspersion de sang ou d'eau, pour nettoyer les souilleures de l'âme. Brief si tout le service qui a esté sous la Loy est considéré en soy, comme s'il ne contenoit nulles ombres ne figures qui eussent leur vérité correspondante, il semblera que ce soit un jeu de petis enfans. Parquoy ce n'est pas sans cause que tant au sermon dernier de sainct Estiene qu'en l'Epistre aux Hébrieux, ce passage où Dieu commanda à Moyse de faire le tabernacle avec ses dépendances selon le patron qui luy avoit esté monstré en la montagne, est si diligemment noté[1]. Car si le tout n'eust eu son but spirituel, les Juifs y eussent aussi bien perdu leur peine, comme les Payens en leurs badinages. Les gaudisseurs et gens profanes, qui n'ont jamais appliqué leur estude à droicte piété, se faschent d'un tel amas de cérémonies qu'on voit en la Loy : et non-seulement s'esmerveillent comme Dieu a voulu donner tant de peine au peuple ancien, le chargeant de tant de fardeaux : mais se mocquent de tant de façons de faire, comme des menus fatras et jeux de petis enfans : voire pource qu'ils ne regardent pas à la fin, de laquelle quand les figures de la Loy son séparées, on les peut bien juger vaines e inutiles. Mais ce patron duquel il es parlé, monstre bien que Dieu n'a pas ordonné les sacrifices pour occuper en choses terrestres ceux qui le voudroyent servir, mais plustost pour eslever leurs esprits plus haut. Ce qu'on peut vérifier par sa nature : car comme il est Esprit, aussi ne prend-il plaisir qu'à service spirituel. Ce que plusieurs sentences des Prophètes tesmoignent, quand ils rédarguent les Juifs de leur bestise, en c qu'ils pensoyent que les sacrifices le quels fussent aucunement prisez de Dieu Leur intention n'estoit point de rien déroguer à la Loy : mais estans droicts vrais expositeurs d'icelle, ils ont rame le vulgaire des Juifs au but duquel ils s'estoyent destournez. Desjà nous avons recueillir, puis que la grâce de Dieu esté offerte aux Juifs, que la Loy n'a pas esté vuide de Christ. Car Moyse leur proposé ceste fin de leur adoption : c'e qu'ils fussent pour royaume sacerdotal Dieu[1], ce qu'ils ne pouvoyent obtenir, s n'y eust eu une réconciliation plus dig et précieuse que par le sang des best brutes. Car quelle raison ne propos auroit-il, que les fils d'Adam, lesqu par contagion héréditaire naissent to esclaves de péché, fussent soudain es vez en dignité royale, et par ce moy faits participans de la gloire de Dieu, s non qu'un si haut bien et si excellent le parveinst d'ailleurs ? Comment aussi droict de sacrificature leur pouvoit-il a partenir, ou avoir lieu entre eux, v qu'ils estoyent abominables à Dieu p les macules de leurs vices, sinon qu eussent esté consacrez en cest office p la saincteté du chef ? Parquoy sai Pierre en tournant les mots de Moy a usé d'une grâce et dextérité qui e bien à noter : c'est qu'en signifiant q la plénitude de grâce que les Juifs o goustée sous la Loy, a esté desployée e Jésus-Christ : il dit, Vous estes le l gnage esleu, et la sacrificature royale Car ce changement de mots tend à c qu'on cognoisse que ceux ausquels Jésus-

1) Act. VII, 44 ; Héb. VIII, 5 ; Exode XXV, 40.

1) Exode XIX, 6. 2) 1 Pierre II, 9.

est apparu par l'Evangile, ont re-
s de biens que leurs Pères : d'au-
l'ils sont tous ornez et revestus
eur sacerdotal et royal, afin d'a-
ierté de se présenter devant Dieu
ment par le moyen de leur Mé-
.

st yci à noter en passant, que le
e qui a esté dressé en la maison
id, estoit une partie de la charge
mission qui avoit esté donnée à
, et de la doctrine de laquelle il
sté ministre. Dont il s'ensuit que
la lignée de Lévi qu'aux succes-
le David, Jésus-Christ a esté pro-
evant les yeux des Juifs, comme
louble miroir : pource que (comme
guères dit) ils ne pouvoyent estre
ent sacrificateurs devant Dieu, veu
stoyent serfs de péché et de mort,
us en leur corruption. On peut
maintenant veoir combien est vray
dit sainct Paul, que les Juifs ont
tenus sous la Loy [1], comme sous
le d'un maistre d'eschole, jusqu'à
la semence, en faveur de laquelle la
voit esté donnée, veinst. Car d'au-
e Jésus-Christ ne leur estoit point
s familièrement monstré, ils ont
emblables pour ce temps-là à des
, et leur rudesse et infirmité ne
t porter plene science des choses
s. Or comment ils ont esté con-
Jésus-Christ par les cérémonies,
té desjà exposé, et on le peut en-
nieux comprendre par beaucoup de
gnages des Prophètes. Car com-
u'ils fussent obligez à offrir jour-
ent nouveaux sacrifices pour ap-
Dieu, toutesfois Isaïe leur monstre
s péchez seroyent effacez pour un
ar un sacrifice unique et perpétuel.
aussi Daniel conferme [2]. Les Sacri-
rs estans choisis de la lignée de
entroyent au sanctuaire : mais ce
t il estoit dit au Pseaume, que
avoit esleu un seul, voire establi
rment solennel et immuable, pour
acrificateur selon l'estat de Mel-
c [3]. L'onction de l'huile visible
rs son cours : mais Daniel, selon qu'il avoit eu par vision, prononce qu'il y en aura bien une autre. Je n'insisteray pas plus longuement sur cecy, d'autant que l'autheur de l'Epistre aux Hébrieux, depuis le quatrième chapitre, jusques à l'onzième déduit au long et au large et monstre clairement que toutes les cérémonies de la Loy sont de nulle valeur et nul proufit, jusques à ce qu'on viene à Jésus-Christ. Quant aux dix commandemens, ceste sentence de sainct Paul leur compète aussi bien : asçavoir que Jésus-Christ est la fin de la Loy, en salut à tous croyans. Item, Que Jésus-Christ est l'âme ou l'esprit qui vivifie la letre, laquelle en soy autrement seroit mortelle[1]. Car au premier passage il signifie que c'est en vain que nous sommes enseignez quelle est la vraye justice, jusques à ce que Jésus-Christ la nous donne tant par imputation gratuite, qu'en nous régénérant par son Esprit. Pourtant à bon droict il nomme Jésus-Christ l'accomplissement ou la fin de la Loy : pource qu'il ne proufiteroit rien de sçavoir ce que Dieu requiert de nous, sinon que Jésus-Christ nous secourust, en nous allégeant du joug et fardeau insupportable, sous lequel nous travaillons et sommes accablez. En un autre lieu il dit que la Loy a esté mise pour les transgressions, voire afin d'humilier les hommes en les ayant convaincus de leur damnation [2]. Or pource que telle est la vraye préparation et unique pour venir à Christ, tout ce qu'il dit en divers mots, s'accorde trèsbien ensemble. Mais pource qu'il a eu à débatre contre des séducteurs, qui enseignoyent qu'on se pouvoit justifier, et mériter salut par les œuvres de la Loy, pour abatre leur erreur il a esté quelquesfois contraint de prendre la Loy plus estroitement, comme si elle commandoit simplement de bien vivre, jà soit que l'alliance d'adoption ne s'en doyve point séparer, quand on parle de tout ce qu'elle contient.

3 Or il est expédient de veoir en brief comment nous sommes rendus tant plus inexcusables, après avoir esté enseignez par la Loy morale, pour nous soliciter à

II, 24.
I, 8; Daniel IX, 26, 27. 3) Ps. CX, 4.

1) Rom. X, 4 ; 2 Cor. III, 6. 2) Gal. III, 19.

demander pardon. Or s'il est vray que la perfection de justice soit monstrée en la Loy, il s'ensuit pareillement que l'observation entière de la Loy est entière justice devant Dieu, par laquelle l'homme puisse estre réputé juste devant son throne céleste. Pourtant Moyse ayant publié la Loy, ne fait point de doute d'appeler en tesmoin le ciel et la terre, qu'il a proposé au peuple d'Israël la vie et la mort, le bien et le mal [1]. Et ne pouvons contredire, que l'obéissance entière de la Loy ne soit rémunérée de la vie éternelle, comme le Seigneur l'a promis. Toutesfois il nous faut d'autre part considérer, asçavoir si nous accomplissons telle obéissance, de laquelle nous puissions concevoir quelque confiance de salut. Car de quoy sert-il d'entendre qu'en obéissant à la Loy on peut attendre le loyer de la vie éternelle, si quant et quant nous ne cognoissons que par ce moyen nous pouvons parvenir à salut? Or en cest endroict se démonstre l'imbécillité de la Loy : car d'autant que ceste obéissance n'est trouvée en nul de nous, par cela estans exclus des promesses de vie, nous tombons en malédiction éternelle. Je ne dy pas seulement ce qui se fait, mais ce qui est nécessaire qu'il adviene. Car comme ainsi soit que la doctrine de la Loy surmonte de beaucoup la faculté des hommes, nous pouvons bien de loing regarder les promesses qui y sont données : mais nous n'en pouvons recevoir aucun fruit. Pourtant il ne nous en revient rien, sinon que par cela nous voyons d'autant mieux nostre misère : entant que toute espérance de salut nous est ostée, et la mort révélée. D'autre costé se présentent les horribles menaces qui y sont mises : lesquelles ne pressent pas aucuns de nous, mais tous généralement. Elles nous pressent, dy-je, et nous poursuyvent d'une rigueur inexorable, tellement que nous voyons une certaine malédiction en la Loy.

4 Pourtant, si nous ne regardons que la Loy, nous ne pouvons autre chose que perdre du tout courage, estre confus, et nous désespérer : veu qu'en icelle nous sommes tous maudits et condamnez, et n'y a celuy de nous qui ne soit f… de la béatitude promise à ceux qui … servent. Quelqu'un demandera si Di… délecte à nous tromper. Car il se… bien advis que c'est une mocqueri… monstrer quelque espérance de féli… l'homme, l'appeler et exhorter à l… promettre qu'elle luy est appareillé… cependant que l'accès soit fermé. Je… pon, que combien que les promesse… la Loy, d'autant qu'elles sont condi… nelles, ne doyvent point estre accom… sinon à ceux qui auront accompli t… justice (ce qui ne se trouve entre… hommes,) toutesfois qu'elles n'ont p… esté données en vain. Car après que … avons entendu qu'elles n'ont point de… ni efficace envers nous, sinon que … par sa bonté gratuite nous reçoyve … aucun esgard de nos œuvres : a… aussi que nous avons receu par foy l… bonté, laquelle il nous présente par … Evangile, ces mesmes promesses … leur condition ne sont point vaines. … lors le Seigneur nous donne grat… ment toutes choses, en telle sorte qu… libéralité vient jusques à ce combl… ne rejetter pas nostre obéissance im… faite : mais en nous remettant et par… nant ce qui y défaut, l'accepter … bonne et entière, et par conséquent … faire recevoir le fruit des promesse… gales, comme si leur condition estoi… complie. Mais d'autant que ceste que… sera plus plenement traittée, quand … parlerons de la justification de la fo… ne la veux point maintenant poursu… plus outre.

5 Ce que nous avons dit l'observ… de la Loy estre impossible, il nous le… briefvement expliquer et confermer. … il semble advis que ce soit une sent… fort absurde, tellement que sainct … rosme n'a point fait doute de la cond… ner pour meschante. Touchant de la ra… qui l'a meu à ce faire, je ne m'en sou… il nous doit suffire d'entendre la vé… Je ne feray point yci grandes distinct… des manières de possibilité. J'appelle… possible, ce qui n'a jamais esté ve… est ordonné par la sentence de Dieu … jamais ne sera. Quand nous regarde… depuis le commencement du monde, …

1) Deut. XXX, 19.

y a eu nul de tous les saincts, le-
stant en ceste prison de corps
ait eu une dilection si parfaite,
à aimer Dieu de tout son cœur,
e son âme et de toute sa vertu. Je
antage, qu'il n'y en a eu nul qui
té entaché de quelque concupis-
Qui contredira à cela? Je voy bien
aincts imagine la superstition :
sçavoir d'une telle pureté qu'à
peine les Anges du ciel soyent
bles : mais cela répugne tant à
ure qu'à l'expérience. Je dy enco-
s, qu'il n'y en aura jamais qui
isques à un tel but de perfection,
à ce qu'il soit délivré de son
Ce qui est prouvé de plusieurs
tesmoignages de l'Escriture. Sa-
disoit en dédiant le Temple, qu'il
omme sur la terre qui ne pèche.
lit que nul des vivans ne sera jus-
vant Dieu [1]. Ceste sentence est
t répétée au livre de Job. Sainct
fferme plus clairement que tous
es : La chair, dit-il, convoite con-
prit, et l'esprit contre la chair. Et
d autre raison pour prouver que
eux qui sont sous la Loy sont
s, sinon pource qu'il est escrit que
ux qui ne demeureront point en
ance des commandemens, seront
s [2]. En quoy il signifie, ou plus-
t comme une chose résolue que
peut demeurer. Or tout ce qui est
n l'Escriture, il le faut avoir pour
, et mesmes pour nécessaire. Les
ns molestoyent sainct Augustin
e subtilité : c'est qu'on fait injure
s'il commande plus outre que ce
fidèles ne peuvent faire par sa
Loy, pour éviter leur calomnie,
it que le Seigneur pourroit bien
oit exalter un homme mortel en
on angélique : mais que jamais
t fait, et ne le feroit point à l'ad-
ource qu'il a dit du contraire [3].
ontredy point à ceste sentence :
djouste qu'il n'y a nul propos de
de la puissance de Dieu contre
. Et pourtant je dy que ceste sen-
tence ne se peut caviller, si quelqu'un dit estre impossible que les choses advienent, desquelles nostre Seigneur a dénoncé qu'elles n'adviendront point. Mais encores si on dispute du mot, Jésus-Christ estant interrogué de ses disciples qui pourroit estre sauvé : respond que cela est impossible aux hommes, mais à Dieu que toutes choses sont possibles [1]. Sainct Augustin monstre par bonnes raisons, que jamais nous ne rendons en la vie présente l'amour à Dieu que nous luy devons : L'amour, dit-il, procède tellement de la cognoissance que nul ne peut parfaitement aimer Dieu, qu'il n'ait cognu premièrement sa bonté [2]. Or ce pendant que nous sommes en ce pèlerinage terrien, nous ne la voyons sinon obscurément, et comme en un miroir : il s'ensuit doncques que l'amour que nous luy portons est imparfait. Ainsi, que nous ayons cela pour certain, que l'accomplissement de la Loy nous est impossible, ce pendant que nous conversons en ce monde : comme il sera démonstré ailleurs par sainct Paul [3].

6 Mais afin que le tout s'entende plus clairement, recueillons en un sommaire l'office et usage de la Loy qu'on appelle morale : duquel selon que je puis juger, il y a trois parties. La première est qu'en démonstrant la justice de Dieu, c'est-à-dire celle qui luy est agréable, elle admoneste un chacun de son injustice, et l'en rend certain, jusques à l'en convaincre et condamner. Car il est besoin que l'homme, lequel est autrement aveuglé et enyvré en l'amour de soy-mesme, soit contraint à cognoistre et confesser tant son imbécillité que son impureté : veu que si sa vanité n'est rédarguée à l'œil, il est enflé d'une folle outrecuidance de ses forces, et ne peut estre induit à recognoistre la foiblesse et petitesse d'icelles, quand il les mesure à sa fantasie. Mais quand il les esprouve à exécuter la Loy de Dieu, par la difficulté qu'il y trouve il a occasion d'abatre son orgueil. Car quelque grande opinion qu'il en ait conceue au paravant, il sent lors combien

VIII, 46; Ps. CXLIII, 2.
V, III, 10; Deut. XXVII, 26.
natur. et grat.

1) Matth. XIX, 26.
2) Lib. *De spiritu et litera*, in fine, et sæpe alias.
3) Rom. VIII, 3.

elles sont grevées d'un si pesant fardeau, jusques à chanceler, vaciller, déchoir, et finalement du tout défaillir. Ainsi l'homme estant instruit de la doctrine de la Loy, est retiré de son outrecuidance dont il est plein de sa nature. Il a aussi besoin d'estre purgé de l'autre vice d'arrogance, dont nous avons parlé. Car ce pendant qu'il s'arreste à son jugement, il forge au lieu de vraye justice une hypocrisie, en laquelle se complaisant il s'enorgueillit contre la grâce de Dieu, sous ombre de je ne sçay quelles observations inventées de sa teste : mais quand il est contraint d'examiner sa vie selon la balance de la Loy de Dieu, laissant sa fantasie qu'il avoit conceue de ceste fausse justice, il voit qu'il est eslongné à merveilles de la vraye saincteté, et au contraire, qu'il est plein de vices, desquels il se pensoit estre pur au paravant. Car les concupiscences sont si cachées et entortillées, que facilement elles trompent la veue de l'homme. Et n'est point sans cause que l'Apostre dit qu'il n'a sceu que c'estoit de concupiscence, sinon que la Loy luy dist, Tu ne convoiteras point [1]. Car si elle n'est descouverte par la Loy, et tirée hors de ses cachettes, elle meurtrit le malheureux homme, sans qu'il en sente rien.

7 Pourtant la Loy est comme un miroir, auquel nous contemplons premièrement nostre foiblesse, en après l'iniquité qui procède d'icelle, finalement la malédiction qui est faite des deux, comme nous appercevons en un miroir les taches de nostre visage. Car celuy auquel défaut toute faculté à justement vivre, ne peut autre chose faire, que demeurer en la boue de péché. Après le péché s'ensuit malédiction. Parquoy d'autant que la Loy nous convainc de plus grande transgression, d'autant elle nous monstre plus damnables, et dignes de plus grand'peine. C'est ce qu'entend l'Apostre, quand il dit, que par la Loy vient la cognoissance du péché [2]. Car il note là le premier office d'icelle, lequel se monstre aux pécheurs qui ne sont point régénérez. A un mesme sens revienent

1) Rom. VII, 7. 2) Rom. III, 20.

aussi ces sentences : Que la Loy est s venue afin d'augmenter le péché : pourtant qu'elle est administration mort, laquelle produit l'ire de Dieu, nous occit [1]. Car il n'y a nulle doute q d'autant plus que la conscience est to chée de près de l'appréhension de s péché, l'iniquité croist quant et quan veu qu'avec la transgression lors est co joincte la rébellion à l'encontre du Légi lateur [2]. Il reste doncques qu'elle arme vengence de Dieu en la ruine du pécheu d'autant qu'elle ne peut sinon accus condamner et perdre. Et comme dit sai Augustin, Si l'Esprit de grâce est ost la Loy ne proufite d'autre chose que d'a cuser et occir [3]. Or en disant cela, on fait nulle injure à la Loy, et ne dérogue rien à son excellence. Certes si nostre v lonté estoit du tout fondée et reiglée l'obéissance d'icelle, il nous suffiroit cognoistre sa doctrine pour nostre sal Mais comme ainsi soit que nostre natu comme elle est corrompue et charne soit directement répugnante à la Loy sp tuelle de Dieu, et ne se puisse corri par la discipline d'icelle : il s'ensuit la Loy, qui avoit esté donnée à salut elle eust esté bien receue, nous to en occasion de péché et de mort. puis que nous sommes tous convain d'estre transgresseurs d'icelle, d'a plus qu'elle nous révèle la justice de D d'autre costé elle descouvre nostre quité : d'autant plus qu'elle nous ce du loyer préparé à la justice, elle asseure pareillement de la confusion parée aux iniques. Parquoy tant s'en qu'en ces propos nous facions quelqu jure à la Loy, que nous ne sçaurions m recommander la bonté de Dieu. Car cela il appert que nostre seule perve nous empesche d'obtenir la béati éternelle, laquelle nous estoit prése en la Loy. Par cela nous avons ma de prendre plus grande saveur à la g de Dieu, laquelle nous subvient au faut de la Loy : et à aimer d'avantag miséricorde, par laquelle ceste g nous est conférée, entant que nous vo

1) Rom. V, 20 ; 2 Cor. III, 7. 2) Rom. IV, 15.
3) *De corrept. et gratia* ; Vide Ambros., *De Jac.*, cap. et *Vita beata*, cap. VI.

se lasse jamais en nous bienfai-
adjoustant tousjours bénéfice sur

e que nostre iniquité et condam-
st convaincue et signée par le
mage de la Loy : cela ne se fait
n que nous tombions en déses-
qu'ayans du tout perdu courage,
andonnions en ruine : car cela
dra point, si nous en faisons
tre proufit. Bien est vray que les
s se desconfortent en ceste fa-
ais cela advient de l'obstination
cœur. Mais il faut que les enfans
vienent à autre fin, c'est d'enten-
que dit sainct Paul, lequel con-
en que nous sommes tous con-
par la Loy, afin que toute bouche
mée, et que tout le monde soit
edevable à Dieu [1] : mais ce pen-
en autre lieu il enseigne que Dieu
enclos sous incrédulité : non pas
rdre, ou mesmes pour laisser pé-
is afin de faire miséricorde à
asçavoir afin que se démettans
e vaine estime de leur vertu, ils
issent qu'ils ne sont soustenus si-
a main. D'avantage, qu'estans du
des et desnuez, ils recourent à sa
orde, se reposans entièrement en
e cachans sous l'ombre d'icelle,
ans seule pour justice et mérite,
elle est exposée en Jésus-Christ
ceux qui la cherchent, désirent et
nt par vraye foy. Car le Seigneur
oist point aux préceptes de la Loy
rateur sinon de parfaite justice,
elle nous sommes tous despour-
au contraire se monstre sévère
ur des peines deues à nos fautes :
n Christ sa face nous reluit plene
ce et de douceur, combien que
oyons povres pécheurs et indi-

nant est de l'instruction que nous
prendre en la Loy, pour nous
mplorer l'aide de Dieu, sainct Au-
en parle souvent : comme quand
la Loy commande, afin que nous
efforcez de faire ses commande-
et succombans par nostre infir-
mité, nous apprenions d'implorer l'aide de Dieu [1]. Item, L'utilité de la Loy est de convaincre l'homme de son infirmité, et le contraindre de requérir la médecine de grâce, laquelle est en Christ [2]. Item, La Loy commande : la grâce donne force de bien faire [3]. Item, Dieu commande ce que nous ne pouvons faire, afin que nous sçachions ce que nous luy devons demander [4]. Item, La Loy a esté donnée pour nous rendre coulpables : afin qu'estans coulpables nous craignions, et qu'en craignant nous demandions pardon, et ne présumions point de nos forces [5]. Item, La Loy a esté donnée afin de nous faire petis, au lieu que nous estions grands : afin de nous monstrer que nous n'avons point la force de nous-mesmes d'acquérir justice, afin qu'estans ainsi povres, et indigens, nous recourions à la grâce de Dieu [6]. Puis après il adjouste une prière, Fay ainsi Seigneur, commande-nous ce que nous pouvons accomplir, ou plustost, commande-nous ce que nous ne pouvons accomplir sans ta grâce : afin que quand les hommes ne pourront accomplir par leurs forces ce que tu dis, toute bouche soit fermée, et que nul ne s'estime grand : que tous soyent petis, et que tout le monde soit rendu coulpable devant Dieu [7]. Mais c'est chose superflue à moy, d'assembler des tesmoignages de sainct Augustin sur ceste matière, veu qu'il en a escrit un livre propre, lequel il a intitulé, De l'esprit et de la lettre. Touchant du second proufit, il ne le déclaire pas si expressément : possible à cause qu'il pensoit que l'un se pourroit entendre par l'autre, ou bien qu'il n'en estoit pas si résolu, ou bien qu'il ne s'en pouvoit pas despescher comme il eust voulu. Or combien que l'utilité dont nous avons parlé, convient proprement aux enfans de Dieu, toutesfois elle est commune aux réprouvez. Car combien qu'ils ne vienent pas jusques à ce point, comme font les fidèles, d'estre confus selon la chair, pour recevoir vigueur spirituelle en l'esprit, mais défaillent du tout en estonnement et

1) ... 19. 2) Rom. XI, 32.

1) Epist. LXXXIX. 2) Epist. CC.
3) Epist. XCV. 4) Lib. *De corrept. et gratia.*
5) *In Psalm.* LXX. 6) *In Psalm.* CXVIII.
7) Au sermon XXVII.

désespoir, néantmoins cela est bon pour manifester l'équité du jugement de Dieu, que leurs consciences soyent agitées de tel tourment. Car tant qu'il leur est possible ils taschent tousjours de tergiverser contre le jugement de Dieu. Maintenant combien que le jugement de Dieu ne soit point manifesté, néantmoins par le tesmoignage de la Loy et de leur conscience ils sont tellement abatus, qu'ils démonstrent ce qu'ils ont mérité.

10 Le second office de la Loy est, à ce que ceux qui ne se soucient de bien faire que par contrainte, en oyant les terribles menaces qui y sont contenues, pour le moins par crainte de punition, soyent retirez de leur meschanceté. Or ils en sont retirez, non pas que leur cœur soit intérieurement esmeu ou touché, mais seulement ils sont estreins comme d'une bride, pour ne point exécuter leurs mauvaises cupiditez, lesquelles autrement ils accompliroyent en licence desbordée. Par cela ils ne sont de rien plus justes ne meilleurs devant Dieu. Car combien qu'ils soyent retenus par crainte ou par honte, tellement qu'ils n'osent pas exécuter ce qu'ils ont conceu en leur cœur, et ne jettent hors la rage de leur intempérance, néantmoins ils n'ont point le cœur rangé à la crainte et obéissance de Dieu : mais plustost d'autant plus qu'ils se retienent, ils sont d'autant plus enflambez et eschauffez en leur concupiscence, estans prests de commettre toute vilenie et turpitude, sinon que l'horreur de la Loy les restreinst. Et non-seulement le cœur demeure tousjours mauvais, mais aussi ils hayssent mortellement la Loy de Dieu : et d'autant que Dieu en est autheur, ils l'ont en exécration : tellement que s'il leur estoit possible ils l'aboliroyent volontiers : veu qu'ils ne le peuvent endurer commandant ce qui est bon et sainct et droict, et se vengeant des contempteurs de sa majesté. Ceste affection se monstre plus apertement en d'aucuns, aux autres elle est plus cachée, néantmoins elle est en tous ceux qui ne sont point régénérez : c'est qu'ils sont induits à se submettre tellement quellement à la Loy, non pas d'un franc vouloir, mais par contrainte, et avec grande résistance : et n'y a autre chose qui les y astreign sinon qu'ils craignent la rigueur de Die Néantmoins ceste justice contrainte e forcée est nécessaire à la communaut des hommes, à la tranquillité de laquell nostre Seigneur pourvoit, quand il em- pesche que toutes choses ne soyent ren- versées en confusion : ce qui seroit, si tout estoit permis à un chacun. D'avan- tage, il n'est point inutile aux enfans d Dieu, d'estre régis par ceste doctri puérile, du temps qu'ils n'ont point en- cores l'Esprit de Dieu, mais s'esgaye en l'intempérance de leur chair, com aucunesfois il advient que nostre Se gneur ne se révèle point du premier co à ses fidèles, mais les laisse chemi quelque temps en ignorance, devant q les appeler. Car lors estans restreins toute dissolution par ceste terreur s vile, combien qu'ils ne prouffitent beaucoup présentement, veu que l cœur n'est encores dompté ne subjug néantmoins ils s'accoustument ainsi à petit à porter le joug de nostre S gneur, afin que quand il les aura app ils ne soyent du tout rudes à se sub tre à ses commandemens, comme à chose nouvelle et incognue. Il est v semblable que l'Apostre a voulu tou cest office de la Loy, en disant qu'elle point donnée pour les justes, mais p les injustes et rebelles, infidèles et cheurs, meschans et pollus, meurt de leurs parens, homicides, pail larrons, menteurs et parjures, et chez de tels vices qui contrevien saine doctrine[1]. Car il monstre en que la Loy est comme une bride pour fréner les concupiscences de la ch lesquelles autrement se desborder sans mesure.

11 On peut appliquer à tous les ce qu'il dit en un autre passage : que la Loy a esté pédagogue aux J pour les mener à Christ[2]. Car il y a genres d'hommes, lesquels elle me Christ par son instruction puérile. premiers sont ceux desquels nous a parlé au paravant, qui estans trop p de la fiance de leur propre vertu ou

1) 1 Tim. I, 9, 10. 2) Galat. III, 24.

sont point capables de recevoir de Christ, s'ils ne sont premièendus vuides. La Loy doncques strant leur misère, les range à : et par ce moyen les prépare à ce dont ils ne pensoyent point ute. Les seconds sont ceux qui ier de bride pour estre restreins, ne vaguer point selon les concus de leur chair. Car là où l'Esprit ne gouverne point encores, les scences quelquesfois sont si énorexorbitantes, que l'âme est en l'estre comme ensevelie par icelm mespris et contemnement de ; de faict, il en advieudroit ainsi, que Dieu y pourvoit par ce moyen, par la bride de sa Loy ceux auschair domine encores. Pourtant, ne régénère point du premier homme lequel il a esleu pour à salut, il l'entretient jusqu'au sa visitation, par le moyen de sous une crainte, non point pure le, comme elle doit estre en ses laquelle toutesfois est utile pour -là à celuy qui doit estre amené ne main à plus parfaite doctrine. rons tant d'expériences de cela, st jà mestier d'en alléguer quelmple. Car tous ceux qui ont dequelque temps en ignorance de onfesseront qu'ils ont esté ainsi us en une crainte de Dieu telle jusqu'à ce qu'ils fussent régénéson Esprit, pour commencer à de bon courage et affection.

troisième usage de la Loy, qui rincipal et proprement appartient pour laquelle elle a esté donnée, a re les fidèles, au cœur desquels de Dieu a desjà son règne et sa . Car combien qu'ils ayent la Loy en leurs cœurs du doigt de Dieu : dire, combien qu'ils ayent ceste par la conduite du sainct Es'ils désirent d'obtempérer à Dieu, is ils prouffitent encores doublela Loy : car ce leur est un trèsbon ent, pour leur faire mieux et plus ment de jour en jour entendre la volonté de Dieu, à laquelle ils et les confermer en la cognoissance d'icelle. Comme un serviteur, combien qu'il soit délibéré en son cœur de servir bien à son maistre, et luy complaire bien du tout, toutesfois il a besoin de cognoistre familièrement et bien considérer ses mœurs et conditions, afin de s'y accommoder. Et ne se doit personne de nous exempter de ceste nécessité. Car nul n'est encores parvenu à telle sagesse, qu'il ne puisse par la doctrine quotidienne de la Loy s'advancer de jour en jour, et proufiter en plus claire intelligence de la volonté de Dieu. D'avantage, pource que nous n'avons pas seulement mestier de doctrine, mais aussi d'exhortation, le serviteur de Dieu prendra ceste utilité de la Loy, que par fréquente méditation d'icelle il sera incité en l'obéissance de Dieu, et en icelle confermé, et retiré de ses fautes. Car il faut qu'en ceste manière les saincts se solicitent eux-mesmes, à cause que quelque promptitude qu'ils ayent de s'appliquer à bien faire, néantmoins ils sont tousjours retardez de la paresse et pesanteur de leur chair, tellement qu'ils ne font jamais plenement leur devoir. A ceste chair la Loy est comme un fouet, pour la chasser à l'œuvre : comme un asne lequel ne veut tirer avant, si on ne frappe assiduellement dessus. Ou pour parler plus clairement, puis que l'homme spirituel n'est point encores délivré du fardeau de sa chair, la Loy luy sera un aiguillon perpétuel, pour ne le laisser point endormir ny appesantir. En cest usage regardoit David, quand il célébroit la Loy de Dieu de si grandes louanges : comme quand il dit, La Loy de Dieu est immaculée, convertissant les âmes : les commandemens de Dieu sont droicts, resjouissans les cœurs [1], etc. Item, Ta Parole est une lampe à mes pieds, et clairté pour dresser mes voyes : et tout ce qui s'ensuit au mesme Pseaume [2]. Et ne répugne rien cela aux sentences de sainct Paul ci-dessus alléguées : où il est monstré, non pas quelle utilité apporte la Loy à l'homme fidèle et desjà régénéré : mais ce qu'elle peut de soy-mesme apporter à l'homme. Au contraire, le Prophète monstre avec quel proufit nostre Seigneur

1) Ps. XIX, 8. 2) Ps. CXIX, 105.

instruit ses serviteurs en la doctrine de sa Loy, quand il leur inspire intérieurement le courage de la suyvre. Et ne prend pas seulement les préceptes, mais il adjouste la promesse de grâce, laquelle ne doit point estre séparée quant aux fidèles, et laquelle fait que ce qui seroit amer s'adoucit pour avoir bonne saveur. Car si la Loy seulement en exigeant nostre devoir et menaçant, solicitoit nos âmes de crainte et frayeur, il n'y auroit rien moins aimable : surtout David démonstre qu'en icelle il a cognu et appréhendé le Médiateur, sans lequel il n'y auroit nulle douceur ne plaisir.

13 Aucuns ignorans ne pouvans discerner ceste différence, rejettent témérairement Moyse en général et sans exception, et veulent que les deux tables de la Loy soyent là laissées, pource qu'ils ne pensent point que ce soit chose convenable aux Chrestiens, de s'arrester à une doctrine laquelle contient en soy administration de mort. Ceste opinion doit estre loin de nous, veu que Moyse a très bien déclairé que la Loy, combien qu'en l'homme pécheur ne puisse qu'engendrer mort, toutesfois apporte bien une autre utilité et prouflt aux fidèles. Car estant prochain de la mort, il feit ceste protestation devant le peuple, Retenez bien en vostre mémoire et vostre cœur les paroles que je vous testifie aujourd'huy : afin de les enseigner à vos enfans, et les instruire à garder et faire toutes les choses qui sont escrites en ce livre. Car ce n'est point en vain qu'elles vous sont commandées : mais afin que vous viviez en icelles[1]. Et de faict, si nul ne peut nier qu'en la Loy il n'y ait comme une image entière de parfaite justice, ou il faudra dire que nous ne devons avoir nulle reigle de bien vivre, ou qu'il nous faut tenir à icelle. Car il n'y a point plusieurs reigles de bien vivre : mais une seule, qui est perpétuelle et immuable. Pourtant ce que dit David, que l'homme juste médite jour et nuit en la Loy[2], ne doit estre rapporté à un siècle : mais convient à tous aages, jusques en la fin du monde. Et ne faut point que cela nous

1) Deut. XXXII, 46, 47. 2) Ps. I, 2.

estonne, qu'elle requiert une plus sainctelé que nous ne pouvons : pendant que nous sommes en la de nostre corps, tellement que p nous quittions sa doctrine. Car nous sommes sous la grâce de Di n'exerce point sa rigueur pou presser jusqu'au bout, tellement ne soit point satisfait sinon qu accomplissions tout ce qu'elle dit en nous exhortant à la perfection nous appelle, elle nous monstre auquel il nous est utile et con toute nostre vie de tendre, pou nostre devoir : et si nous ne l point d'y tendre, c'est assez. Ca ceste vie est comme une course, quelle quand nous viendrons à la Seigneur nous fera ce bien, qu parviendrons à ce but lequel nou suyvons maintenant : combien qu en soyons encores loing.

14 Maintenant doncques à caus Loy sert d'exhortation aux fidèl pas pour lier leurs consciences e diction, mais pour les resveiller resse en les solicitant, et chasti imperfection, aucuns voulans s ceste délivrance de la malédiction disent que la Loy est abroguée et aux fidèles (je parle tousjours de morale) non pas qu'elle leur doyv jours commander ce qui est bon et mais d'autant qu'elle ne leur e ce qu'elle estoit auparavant : dire qu'elle ne confond point leu sciences d'un estonnement de m de faict, sainct Paul démonstre bi rement une telle abrogation de l D'avantage, il appert qu'elle a est chée de Jésus-Christ, veu qu'il se de ne vouloir point destruire ne la Loy[1] : ce qu'il n'eust fait sino l'en eust accusé. Or ceste opinion point venue en avant sans aucun leur : pourtant il est vray-se qu'elle estoit procédée d'une fauss sition de sa doctrine : comme tous quasi prenent leur occasion de vé afin que nous ne tombions en ces véniens, il nous faut diligemment

1) Matth. V, 17.

qui est abrogué en la Loy, et ce
:meure encores ferme. Quand le
ır Jésus dit qu'il n'est point venu
bolir la Loy, mais pour l'accom-
t qu'il n'en passera une seule lettre
ı à tant que le ciel et la terre fau-
que tout ce qui y est escrit ne se
n cela il démonstre que par son
ment la révérence et obéissance
oy n'est en rien diminuée. Et ce à
cause : veu qu'il est venu pour
remède aux transgressions d'icelle.
trine doncques de la Loy n'est en
olée par Jésus-Christ, qu'elle ne
lresse à toute bonne œuvre, en
enseignant, admonestant, repre-
chastiant.
'ouchant ce que sainct Paul dit de
diction, cela n'appartient point à
d'instruire : mais d'estreindre et
r les consciences. Car la Loy,
ı sa nature, non-seulement ensei-
iis requiert estroitement ce qu'elle
ıde. Si on ne le fait, et mesmes si
ı vient à bout jusqu'au dernier
elle jette incontinent la sentence
: de malédiction. Par ceste raison
re dit que tous ceux qui sont sous
sont maudits, d'autant qu'il est
Maudits seront tous ceux qui n'ac-
'ont tout ce qui est commandé[1].
uemment il dit que tous ceux-là
ıus la Loy, qui n'establissent point
stice en la rémission des péchez :
: nous délivre de la rigueur de la
nous faut doncques sortir de ses
i nous ne voulons misérablement
n captivité. Mais de quels liens?
e rigoureuse exaction, de laquelle
ıs poursuit sans rien remettre, et
aisser une seule faute impunie.
ous racheter de ceste malheureuse
on, Christ a esté fait maudit pour
comme il est escrit, Maudit sera
ui pendra au bois. Au chapitre
t sainct Paul dit que Jésus-Christ
assujeti à la Loy, pour racheter
i estoyent en la servitude d'icelle:
adjouste quant et quant, afin que
uissions du privilége d'adoption
re enfans de Dieu[2]. Qu'est-ce à
dire cela? c'est que nous ne fussions point tousjours enserrez en captivité, laquelle teinst nos consciences liées en angoisse de mort. Néantmoins cela demeure tousjours cependant, que l'authorité de la Loy n'est en rien enfreinte, que nous ne la devions tousjours recevoir en mesme honneur et révérence.

16 La raison est diverse quant aux cérémonies, lesquelles n'ont point esté abolies quant à leur effect, mais quant à leur usage. Or ce que Jésus-Christ les a fait cesser à sa venue, ne dérogue rien à leur sainctété, mais plustost la magnifie et rend plus précieuse. Car comme ce n'eust esté qu'une bastelerie anciennement, ou un amuse-fol (comme l'on dit) si la vertu de la mort et résurrection de Jésus-Christ n'y eust esté monstrée : aussi d'autre costé si elles n'eussent prins fin, on ne sçauroit aujourd'huy discerner pourquoy elles ont esté instituées. Suyvant ceste raison sainct Paul voulant monstrer que l'observation d'icelles non-seulement est superflue, mais aussi nuisible, dit que ç'ont esté ombres, desquelles le corps nous apparoist en Jésus-Christ[1]. Nous voyons doncques qu'en l'abolition d'icelles la vérité nous reluit mieux que s'il y avoit encores un voile tendu, et que Jésus-Christ, lequel s'est monstré de près, y fust figuré comme de loin. Et voylà pourquoy à la mort de Jésus-Christ le voile du temple s'est rompu en deux parties et est tombé bas[2], pource que l'image vive et expresse des biens célestes estoit manifestée, ayant en soy la perfection de ce que les cérémonies anciennes n'avoyent que les premières traces et obscures, comme en parle l'autheur de l'Epistre aux Hébrieux[3]. A quoy appartient le dire de Christ, que la Loy et les Prophètes ont esté jusques à Jean, et que de là le Royaume de Dieu a commencé d'estre annoncé[4] : non pas que les saincts Pères ayent esté privez et desnuez de la prédication qui contient en soy l'espérance de salut mais pource qu'ils ont apperceu seulement de loing et en ombrage ce que nous voyons aujourd'huy en plene clairté. Sainct Jehan Baptiste rend la rai-

10; Deut. XXVII, 26.
13; IV, 4; Deut. XXI, 23.

1) Coloss. II, 17. 2) Matth. XXVII, 51.
3) Chap. X, 1. 4) Luc XVI, 16.

son pourquoy il a falu que l'Eglise de Dieu commençast par tels rudimens pour monter plus haut : c'est que la Loy a esté donnée par Moyse, la grâce et vérité a esté faite par Jésus-Christ[1]. Car combien que l'anéantissement et pardon des péchez fust promis aux sacrifices anciens, et que le coffre de l'alliance leur fust un certain gage de la faveur paternelle de Dieu, cela n'estoit qu'un ombre s'il n'eust esté fondé en Jésus-Christ, auquel seul on trouve ferme stabilité et permanente. Quoy qu'il en soit, cela nous doit demeurer arresté, combien que les cérémonies de la Loy ayent prins fin pour n'estre plus en usage, que cela est pour mieux faire cognoistre quelle a esté leur utilité jusques à l'advénement de Jésus-Christ : lequel en abatant l'observation, a ratifié par sa mort leur vertu et effect.

17 La raison que note sainct Paul a un peu plus de difficulté : Du temps, dit-il, que vous estiez morts en vos péchez, et au prépuce de vostre chair, Dieu vous a vivifiez avec Christ : vous pardonnant toutes vos fautes, effaçant l'obligé des décrets, qui estoit à l'encontre de vous, et vous estoit contraire, en le fichant à la croix[2], etc. Car il semble advis qu'il vueille estendre plus outre l'abrogation de la Loy, tellement que ses décrets ne nous appartienent plus de rien : car ceux qui prenent cela simplement de la Loy morale, errent : de laquelle néantmoins ils exposent que la sévérité trop rigoureuse a esté abolie, non pas la doctrine. Les autres considérans de plus près les paroles de sainct Paul, voyent bien que cela proprement compète à la Loy cérémoniale : et monstrent que sainct Paul a accoustumé d'user de ce mot de Décrets, quand il en parle, car aux Ephésiens il dit ainsi : Jésus-Christ est nostre paix, lequel nous a conjoincts ensemble, abolissant la Loy des ordonnances, laquelle gist en décrets[3], etc. Il n'y a nulle doute que ce propos ne se doyve entendre des cérémonies : car il dit que ceste Loy estoit comme une muraille pour séparer les Juifs d'avec les Gentils. Je confesse doncques que la première exposition

1) Jean I, 17. 2) Coloss. II, 13, 14.
3) Ephés. II, 14.

à bon droict est reprinse des second
toutesfois il me semble qu'eux-mesm
n'expliquent pas encores du tout bien
sentence de l'Apostre : car je n'approu
point qu'on confonde ces deux passage
comme si l'un estoit tout semblable
l'autre. Quant est de celuy qui est e
l'Epistre aux Ephésiens, le sens est tel
sainct Paul les voulant acertener com
ils estoyent receus en la communion d
peuple d'Israël, leur dit que l'empe
chement qui estoit auparavant pour le
diviser, a esté osté, c'estoyent les céré
monies : car les lavemens et sacrifi
par lesquels les Juifs se sanctifioyent
Dieu, les séparoyent d'avec les Genti
Mais en l'Epistre aux Colossiens, il n
a celuy qui ne voye qu'il touche un pl
haut mystère. Il est là question des ob
servations mosaïques, ausquelles les sé
ducteurs vouloyent contraindre le peupl
chrestien. Comme doncques en l'Epist
aux Galatiens, ayant ceste mesme disp
à démener, il la tire plus loing et la réd
à sa source : ainsi fait-il en cest endroi
Car si on ne considère autre chose a
cérémonies, sinon la nécessité de s'
acquitter : pourquoy les appelle-il
obligé ? et un obligé contraire à no
Et à quel propos eust-il quasi consti
toute la somme de nostre salut en
qu'il fust cassé et mis à néant ? Parq
on voit clairement qu'il nous faut yci
garder autre chose que l'extériorité
cérémonies. Or je me confie d'av
trouvé la vraye intelligence, si on
confesse estre vraye ce qu'escrit en q
que lieu trèsvéritablement sainct Au
tin, ou plustost ce qu'il a tiré des par
toutes évidentes de l'Apostre, c'est qu'
cérémonies judaïques il y avoit plus
confession des péchez, que purgatio
Car qu'est-ce qu'ils faisoyent en sa
fiant, sinon qu'ils se confessoyent e
coulpables de mort, veu qu'ils sub
tuoyent en leur lieu la beste pour e
tuée ? Par leurs lavemens qu'est-ce q
faisoyent, sinon se confesser immo
et contaminez. Parquoy ils confessoy
la dette de leur impureté et de le
offenses. Mais en ceste protestation

1) Héb. VII, IX, X.

nt n'en estoit point fait. Pour la-cause l'Apostre dit que la rédemp-s offenses a esté faite par la mort rist, lesquelles demeuroyent sous a Testament, et n'estoyent point i[1]. C'est donc à bon droict que sainct ppelle les cérémonies, des cédulles ires à ceux qui en usoyent, veu que elles ils testifioyent et signoyent ondamnation. A cela ne contrevient ie les anciens Pères ont esté parti-d'une mesme grâce avec nous : car obtenu cela par Christ, non point cérémonies, lesquelles sainct Paul assage sépare de Christ, d'autant obscurcissoyent lors sa gloire, que l'Evangile avoit esté révélé. vons que les cérémonies, si elles nsidérées en elles-mesmes, sont à bonnes raisons nommées cédulles contraires au salut des hommes, veu que ce sont comme instrumens authentiques pour obliger les consciences à confesser leurs dettes. Pourtant veu que les séducteurs vouloyent astreindre l'Eglise chrestienne à les observer, sainct Paul à bon droict regardant l'origine première, admoneste les Colossiens en quel danger ils trébuscheroyent, s'ils se laissoyent subjuguer en telle sorte. Car par un mesme moyen la grâce de Christ leur estoit ravie : d'autant que par la purgation qu'il a faite en sa mort, pour une fois il a aboli toutes ces observations externes, par lesquelles les hommes se confessoyent redevables à Dieu, et n'estoyent point acquittez de leurs dettes.

CHAPITRE VIII.

L'exposition de la Loy morale.

pense qu'il ne viendra point mal s d'entrelacer yci les dix comman-, de la Loy, avec une briefve expo-d'iceux, dont ce que j'ay touché ieux liquide : asçavoir que le ser-e Dieu a une fois establi, demeure rs en sa vigueur. Et puis le second dont il a esté aussi fait mention, onfermé : asçavoir que les Juifs as esté seulement enseignez quelle a vraye façon de servir à Dieu : ussi en se voyant défaillir en l'ob-on de ce qui leur estoit commandé, té abatus de frayeur, pensans à ge ils avoyent affaire : et ainsi ont mme trainez par force au Média-r ci-dessus en exposant la somme qui est requis pour vrayement co-e Dieu, nous avons monstré que le pouvons concevoir en sa gran-que sa majesté ne nous saisisse us rendre obligez à le servir. En issance de nous-mesmes, nous t que le principal point estoit, vuides de toute fantasie de nostre propre vertu, estans despouillez de toute fiance de nostre justice : au contraire abatus de la considération de nostre povreté, nous apprenions parfaite humilité, pour nous abaisser et démettre de toute gloire. L'un et l'autre nous est monstré en la Loy de Dieu : où le Seigneur s'estant attribué premièrement la puissance de commander, nous enseigne de porter révérence à sa divinité, démonstrant en quoy gist et est située icelle révérence. Puis après, ayant ordonné la reigle de justice, nous rédargue tant de nostre foiblesse comme d'injustice : d'autant qu'à la reigle d'icelle nostre nature, selon qu'elle est corrompue et perverse, est entièrement contraire et répugnante : et qu'à la perfection d'icelle nostre faculté, selon qu'elle est débile et inutile à bien faire, ne peut respondre. Or tout ce qu'il nous faut apprendre des deux Tables, nous est aucunement enseigné par la loy intérieure, laquelle nous avons ci-dessus dit estre escrite et quasi imprimée au cœur d'un chacun. Car nostre conscience ne nous laisse point dormir un

1 15.

somne perpétuel sans aucun sentiment, qu'elle ne nous rende tesmoignage au dedans, et admoneste de ce que nous devons à Dieu : qu'elle ne nous monstre la différence du bien et du mal : ainsi, qu'elle ne nous accuse quand nous ne faisons nostre devoir. Toutesfois l'homme est tellement embrouillé en obscureté d'ignorance, qu'à grand'peine peut-il par ceste loy naturelle un bien petit gouster quel service est plaisant à Dieu : pour le moins il est bien loin de la droicte cognoissance d'iceluy. D'avantage, il est tant enflé de fierté et ambition, tant aveuglé de l'amour de soy-mesme, qu'il ne peut encores se regarder, et quasi descendre en soy, pour apprendre de s'abbaisser et confesser sa misère. Pourtant selon qu'il estoit nécessaire à la grosseur de nostre esprit et à nostre arrogance, le Seigneur nous a baillé sa Loy escrite, pour nous rendre plus certain tesmoignage de ce qui estoit trop obscur en la loy naturelle : et en chassant la nonchalance, toucher plus vivement nostre esprit et mémoire.

2 Maintenant il est aisé d'entendre que c'est qu'il faut apprendre de la Loy : c'est asçavoir que Dieu, comme il est nostre Créateur, ainsi à bon droict tient envers nous le lieu de Seigneur et Père : et qu'à ceste cause nous luy devons rendre gloire, révérence, amour et crainte. Par ainsi, que nous ne sommes pas libres pour suivre la cupidité de nostre esprit, par tout où elle nous incitera : mais que du tout dépendons de nostre Dieu, et devons nous arrester seulement en cela qu'il luy plaira. D'avantage, que justice et droicture luy sont plaisantes : au contraire, iniquité abominable. Parquoy si nous ne voulons d'une perverse ingratitude nous destourner de nostre Créateur, il nous faut toute nostre vie aimer justice, et appliquer nostre estude à icelle. Car si lors tant seulement nous luy rendons la révérence qu'il faut, quand nous préférons sa volonté à la nostre : il s'ensuit qu'on ne luy peut porter autre honneur légitime, qu'en observant justice, sainctelé et pureté. Et n'est loisible à l'homme de s'excuser, en tant qu'il n'a point la puissance, et comme un povre debteur, n'est pas suffisant de payer. Car il n'est pas convenable de mesurer la gloire de Dieu selon nostre faculté, veu que quels que nous soyons, il est tousjours semblable à soy-mesme : ami de justice, ennemi d'iniquité : et quelque chose qu'il nous demande, veu qu'il ne peut rien demander que justement, nous sommes par naturelle obligation tenus d'obéir. Ce que nous ne le pouvons faire, c'est de nostre vice. Car si nous sommes détenus comme liez de nostre cupidité, en laquelle règne péché, pour n'estre libres à obéir à nostre Père, il ne nous faut pour nostre défense alléguer ceste nécessité, de laquelle le mal est au dedans de nous, et nous est à imputer.

3 Quand nous aurons prouffité par la doctrine de la Loy jusques-là, alors icelle mesme nous conduisant il faut descen-dre en nous : dont nous rapporterons deux choses. Premièrement, en compa-rageant la justice de la Loy avec nostre vie, qu'il y a beaucoup à dire que ne sa-tisfacions à la volonté de Dieu : et pour-tant que nous sommes indignes de rete- nostre lieu et ordre entre ses créature- tant s'en faut que méritions d'estre r- putez ses enfans. Puis en considérant n- forces, que non-seulement ne les rép- tions suffisantes à l'accomplissement la Loy, mais du tout nulles. De là néce-sairement s'ensuit une desfiance de nos- propre vertu : puis une angoisse et tre-blement d'esprit. Car la conscience peut soustenir le fais de péché, qu' continent le jugement de Dieu ne viene avant : et le jugement de Dieu ne se pe- sentir, qu'il n'apporte une horreur mort. Semblablement, la conscience tant convaincue par expérience de foiblesse ne peut qu'elle ne tombe désespoir de ses forces. L'une et l'au- affection engendre déjection et humili- Ainsi advient en la fin, que l'homme e- tonné du sentiment de la mort éternel- laquelle il se voit prochaine pour les m- rites de son injustice, se convertit à seule miséricorde de Dieu, comme à port unique de salut : et que sent- qu'il n'est pas en sa puissance de pay- ce qu'il doit à la Loy, désespérant soy, il respire pour attendre et demand- aide ailleurs.

is le Seigneur non content d'avoir
: en quelle révérence nous devons
: justice, afin aussi d'adonner nos
: l'amour d'icelle, et à une haine
té, il adjoint des promesses et
s. Car pource que l'œil de nostre
ment voit si trouble, qu'il ne se
mouvoir de la seule beauté et
eté de vertu, ce Père plein de
e, selon sa bénignité, nous a
ttirer à l'aimer et désirer par la
r du loyer qu'il nous propose. Il
nonce doncques qu'il veut rému-
i vertu, et que celuy qui obéira
ommandemens, ne travaillera en
a contraire, il fait asçavoir qu'in-
non-seulement luy est exécrable,
ssi qu'elle ne pourra eschapper
ne soit punie, pource qu'il a dé-
de venger le contemnement de sa
. Et pour en toutes sortes nous
il promet tant les bénédictions de
résente, que l'éternelle béatitude
qui garderont ses commande-
et d'autre costé ne menace pas
les transgresseurs de calamitez
lles, que du torment de la mort
e. Car ceste promesse, asçavoir,
: ces choses, vivra en icelles : et
menace correspondante : L'âme
a péché mourra de mort[1] : sans
doute appartient à la mort ou
lité future, qui jamais ne finira.
n que par tout où il est fait men-
la bénévolence ou ire du Seigneur :
première est contenue éternité de
is la seconde, perdition éternelle.
a Loy est récité un grand rolle de
tions et malédictions présentes[2].
es qu'il dénonce, il apparoist com-
est d'une grande pureté, veu qu'il
t souffrir iniquité. D'autre part,
messes il est démonstré combien
justice, veu qu'il ne la veut point
sans rémunération : Pareillement
lémonstré une merveilleuse bé-
Car veu que nous et tout ce qui
re sommes obligez à sa majesté,
lroict tout ce qu'il requiert de
le demande comme ce qui luy
Or le payement d'une telle dette
n'est pas digne de rémunération aucune. Parquoy il quitte de son droict, quand il nous propose quelque loyer pour nostre obéissance, laquelle nous ne luy rendons pas de nostre bon gré comme une chose qui ne luy seroit point deue. Or que c'est que nous peuvent proufiter les promesses d'icelles mesmes il a esté desjà dit en partie et en partie il apparoistra encores mieux en son lieu. Il suffit pour le présent que nous entendions et réputions qu'aux promesses de la Loy il y a une singulière recommandation de justice : afin qu'on voye plus certainement combien l'observation d'icelle plaist à Dieu. D'autre part, que les peines sont mises en plus grande exécration d'injustice : afin que le pécheur ne s'enyvre en la douceur de son péché, jusques à oublier que le jugement du Législateur luy est appareillé.

5 Or ce que le Seigneur, voulant donner la reigle de parfaite justice, a réduit toutes les parties d'icelle à sa volonté, en cela il est démonstré qu'il n'a rien plus agréable qu'obéissance. Ce qu'il faut d'autant plus diligemment noter, pource que la hardiesse et intempérance de l'entendement humain est trop enclinée à inventer nouveaux honneurs et services pour luy rendre, afin d'acquérir sa grâce. Car ceste affectation folle de religion desreiglée, pource qu'elle est naturellement enracinée en nostre esprit, s'est tousjours monstrée, et se monstre encores de présent en tout le genre humain : c'est que les hommes appètent tousjours de forger quelque manière d'acquérir justice sans la Parole de Dieu. Dont il advient qu'entre les bonnes œuvres, que communément on estime, les commandemens de la Loy tienent le plus bas lieu? cependant une multitude infinie de préceptes humains occupent le premier rang et la plus grande place. Mais qu'est-ce que Moyse a plus voulu refréner que ceste cupidité, quand après la publication de la Loy il parle ainsi au peuple? Note et escoute ce que je te commande, à ce que tu prospères toy et tes enfans après toy, quand tu auras fait ce qui est bon et plaisant devant ton Dieu : Fay seulement ce que je te commande, sans y adjouster

[1] VIII, 5 ; Ezéch. XVIII, 4, 20.
[2] VI, 4 ; Deut. XXVIII, 1.

ne diminuer[1]. Et auparavant, après avoir protesté que ceste estoit la sagesse et intelligence du peuple d'Israël, devant toutes les nations de la terre, d'avoir receu du Seigneur les jugemens, justices et cérémonies : il leur dit quant et quant, Garde-toy et ton âme songneusement : n'oublie point les paroles que tes yeux ont veues, et que jamais elles ne tombent de ton cœur[2]. Certes pource que Dieu prévoyait que les Israélites ne se tiendroyent point après avoir receu la Loy, qu'ils ne désirassent d'inventer nouvelles manières de le servir, sinon qu'il leur teinst la bride roide, il prononce qu'en sa parole est contenue toute perfection de justice : ce qui les devoit trèsbien retenir. Et néantmoins ils n'ont point désisté de ceste audace qui leur avoit esté tant défendue. Et nous, quoy? certes nous sommes bridez de ceste mesme parole. Car il n'y a doute que cela n'ait tousjours lieu, que le Seigneur a voulu attribuer à sa Loy une parfaite doctrine de justice. Et toutesfois non contens d'icelle, nous travaillons à merveilles à controuver et forger des bonnes œuvres les unes sur les autres. Le meilleur qui soit pour corriger ce vice, est d'avoir ceste cogitation plantée en nostre cœur, que la Loy nous a esté baillée du Seigneur, pour nous enseigner parfaite justice : et qu'en icelle n'est point enseignée autre justice, sinon de nous reigler et conformer à la volonté divine : et ainsi que c'est pour néant que nous imaginons nouvelles formes d'œuvres pour acquérir la grâce de Dieu, duquel le droict service consiste seulement en obéissance : et que plustost au contraire, l'estude des bonnes œuvres qui sont hors la Loy de Dieu, est une pollution intolérable de la divine et vraye justice. Et sainct Augustin dit bien vray, quand il appelle l'obéissance qu'on rend à Dieu, mère et gardienne de toutes vertus : quelquesfois aussi, La source et racine de tout bien[3].

6 Mais quand la Loy du Seigneur nous aura esté expliquée, alors ce que j'ay cydessus enseigné de l'office d'icelle, sera confermé. Or avant qu'entrer à trai particulièrement un chacun article, il bon de premièrement cognoistre ce appartient à la cognoissance univers d'icelle. Pour le premier, que cela s arresté, que la vie de l'homme doit es reiglée par la Loy non-seulement à u honnesteté extérieure, mais aussi à justice intérieure et spirituelle. Laque chose combien qu'elle ne se puisse nie néantmoins est considérée de bien pe Cela se fait, pource qu'on ne regar point le Législateur, de la nature duq celle de la Loy doit estre estimée. quelque Roy défendoit par édict, de pa larder, de meurtrir et de desrober : confesse que celuy qui auroit seulem conceu en son cœur quelque cupidité paillarder, ou desrober, ou meurtri sans venir jusques à l'œuvre, et sa s'efforcer d'y venir, ne sera point te de la peine laquelle sera constituée. C pource que la providence du législate mortel ne s'estend que jusques à l'ho nesteté externe, ses ordonnances ne so point violées, sinon que le mal viene effect. Mais Dieu, devant l'œil duq rien n'est caché, et lequel ne s'arre point tant à l'apparence extérieure bien, qu'à la pureté de cœur, en déf dant paillardise, homicide et larrecin, d fend toute concupiscence charnelle, hai convoytise du bien d'autruy, trompe et tout ce qui est semblable. Car en qu'il est Législateur spirituel, il ne pa pas moins à l'âme qu'au corps. Or ire haine est meurtre, quant à l'âme : conv tise, est larrecin : amour désordon est paillardise. Mais quelqu'un pou dire qu'aussi bien les loix humaines gardent le conseil et la volonté des ho mes, et non pas les événemens fortu Je le confesse : mais cela s'entend volontez lesquelles vienent en avant. elles considèrent à quelle intention chacune œuvre a esté faite : mais el ne sondent point les cogitations secrett Pourtant celuy qui se sera absten transgresser extérieurement, aura sa fait aux loix politiques : au contra pource que la Loy de Dieu est donn nos âmes, si nous la voulons bien obs ver, il faut que nos âmes soyent pri

1) Deut. XII, 28. 2) Deut. IV, 9.
3) *De civitate Dei*, lib. IV, cap. XII, de bono conjugali, contra adversarios Legis et Prophetarum.

nt réprimées. Or la pluspart des s, mesmes quand ils veulent dissi- d'estre contempteurs d'icelle, con- t aucunement leurs yeux, leurs t leurs mains, et les autres parties rs corps, à observer ce qu'elle nde : cependant leur cœur de- tout aliéné de l'obéissance d'icelle. ils se pensent bien acquitter, s'ils ché devant les hommes ce qui ap- t devant Dieu. Ils oyent, Tu ne iras point, Tu ne paillarderas point, desroberas point. Pourtant ils ne ent point leur espée pour meur- s ne se meslent point avec les les, ils ne jettent point la main sur s d'autruy. Tout cela est bon. ur cœur est plein de meurtre, et de concupiscence charnelle : ils ne t regarder le bien de leur prochain travers, le dévorant par convoi- cela ce qui estoit le principal de leur défaut. Dont vient, je vous ne telle stupidité, sinon que lais- rrière le Législateur, ils plient et nent la justice à leur entendement? ontre de ceste opinion sainct Paul rt et ferme, disant que la Loy est elle [1]. En quoy il signifie que non- ent elle requiert obéissance de de l'entendement et volonté, mais ureté angélique, laquelle estant de toute macule charnelle, ne utre chose qu'esprit.

disant que le sens de la Loy est us n'apportons point une nouvelle ion de nous-mesmes : mais nous s Christ, qui en est trèsbon expo- Car pource que les Pharisiens t semé entre le peuple une opinion se, asçavoir que celuy qui ne com- it rien par œuvre externe contre la stoit bon observateur d'icelle : il ne cest erreur, asçavoir qu'un re- pudique sur une femme, est pail- : et que tous ceux qui hayssent ère, sont homicides [2]. Car il fait les de jugement tous ceux qui conceu seulement quelque ire en ur : coulpables devant le Consis- ous ceux qui en murmurant monstrent quelque offense de courage : et coulpables de géhenne du feu, tous ceux qui par injure auront apertement déclairé leur malveillance. Ceux qui n'entendoyent point cela, ont imaginé que Christ estoit un second Moyse, qui avoit apporté la Loy évangélique, pour suppléer le défaut de la Loy mosaïque. Dont est procédée ceste sentence comme vulgaire, Que la perfection de la Loy évangélique est beaucoup plus grande qu'elle n'estoit en l'ancienne Loy : qui est un erreur trèspervers. Car quand nous réduirons cy-après en somme les préceptes de Moyse, il apparoistra par ses paroles mesmes combien on fait grande injure à la Loy de Dieu, en disant cela. D'avantage, de ceste opinion ils s'ensuyvroit que la sainctеté des Pères anciens ne différeroit guères d'une hypocrisie. Finalement, ce seroit pour nous destourner de la reigle unique et perpétuelle de justice, que Dieu a lors baillée. Or l'erreur est facile à réfuter, pource que telles manières de gens ont pensé que Christ adjoustast à la Loy, ou tant seulement qu'il la restituoit en son entier, asçavoir en la purgeant de mensonges, et du levain des Pharisiens, dont elle avoit esté obscurcie et souillée.

8 Il nous faut secondement observer, que les préceptes de Dieu contienent quelque chose plus que nous n'y voyons exprimé par paroles. Ce qu'il faut néantmoins tellement modérer, que nous ne leur donnions point tel sens que bon nous semblera, les tournant çà et là à nostre plaisir. Car il y en a d'aucuns, qui par telle licence font que l'authorité de la Loy est vilipendée, comme si elle estoit incertaine, ou bien qu'on désespère d'en avoir saine intelligence. Il faut doncques, s'il est possible, trouver quelque voye laquelle nous conduise seurement et sans doute à la volonté de Dieu : c'est-à-dire, il faut regarder combien l'exposition se doit estendre outre les paroles : tellement qu'il apparoisse que ce ne soit point une addition adjoustée à la Loy de Dieu, des gloses humaines, mais que ce soit le pur sens naturel du Législateur, fidèlement déclairé. Certes en tous les préceptes il est si notoire qu'une partie est mise pour

[1] ...VII, 14. [2] Matth. V, 21, 22, 23, 44.

le tout, que celuy qui en voudroit restreindre l'intelligence selon les paroles, seroit digne d'estre mocqué. Il est doncques notoire que l'exposition de la Loy, la plus sobre qu'on la puisse faire, passe outre les paroles, mais il est obscur jusques où, sinon qu'on définisse quelque mesure. Or je pense que ceste-cy sera trèsbonne, si on addresse sa pensée à la raison pour laquelle le précepte a esté donné : asçavoir qu'en un chacun précepte on considère à quelle fin il nous a esté donné de Dieu. Exemple : Tout précepte est pour commander, ou pour défendre. Nous aurons la vraye intelligence de l'un et de l'autre, en regardant la raison ou la fin où il tend. Comme la fin du cinquième précepte est, qu'il faut rendre honneur à ceux ausquels Dieu l'a voulu attribuer : ceste sera donc la somme, qu'il plaist à Dieu que nous honorions ceux ausquels il a donné quelque prééminence : et que contemnement et contumace à l'encontre d'iceux, luy est en abomination. La raison du premier précepte est que Dieu seul soit honoré : la somme doncques sera, que la vraye piété est agréable à Dieu, c'est-à-dire l'honneur que nous rendons à sa majesté : au contraire, qu'impiété luy est abominable. Ainsi faut-il regarder en tous préceptes de quoy il est traitté. Après, il faut chercher la fin, jusques à ce que nous trouvions que c'est que le Législateur veut testifier luy estre plaisant ou desplaisant : puis de ce qui est dit au précepte, il nous faut former un argument au contraire, en ceste manière : Si cela plaist à Dieu, le contraire lui desplaist. Si cela luy desplaist, le contraire luy plaist. S'il commande cela, il défend le contraire. S'il défend cela, il commande le contraire.

9 Ce qui est maintenant obscur en le touchant briefvement, sera plus familièrement esclarci par l'expérience, quand nous exposerons les préceptes. Pourtant il suffira de l'avoir touché, sinon qu'il nous faut confermer le dernier que nous avons dit, qui autrement ne seroit point entendu, ou sembleroit advis desraisonnable. Ce que nous avons dit, que là où le bien est commandé, le mal qui est contraire est défendu, n'a jà mestier de probation : car il n'y a personne qui ne le concède. Pareillement, le jugement commun recevra volontiers, que quand on défend le mal on commande le bien qui est au contraire. Car c'est chose vulgaire, que quand on condamne les vices, on recommande les vertus. Mais nous demandons quelque chose d'avantage, que les hommes n'entendent communément en confessant cela. Car par la vertu contraire au vice, ils entendent seulement s'abstenir de vice : mais nous passons outre, asçavoir en exposant que c'est faire le contraire du mal. Ce qui s'entendra mieux par exemple. Car en ce précepte, Tu ne tueras point : le sens commun des hommes ne considère autre chose, sinon qu'il se faut abstenir de tout outrage et de toute cupidité de nuire : mais je dy qu'il y faut entendre plus, asçavoir que nous aidions à conserver la vie de nostre prochain, par tous moyens qu'il nous sera possible. Et afin qu'il ne semble que je parle sans raison, je veux approuver mon dire. Le Seigneur nous défend de blesser et outrager nostre prochain, pource qu'il veut que sa vie nous soit chère et précieuse : il requiert doncques semblablement les offices de charité, par lesquels elle peut estre conservée. Ainsi, on peut appercevoir comment la fin du précepte nous enseigne ce qui nous y est commandé ou défendu de faire.

10 Si on demande la raison pourquoy le Seigneur a voulu seulement à demi signifier son vouloir, plus que l'exprimer clairement, pour response à cela on peut alléguer plusieurs raisons : mais il y en a une qui me contente par-dessus toutes : c'est, pource que la chair s'efforce tousjours de colorer, ou de cacher par vaines couvertures la turpitude de son péché, sinon qu'on la puisse toucher au doigt, il a voulu proposer pour exemple ce qui estoit le plus vilein et desordonné en chacun genre de péché : afin que l'ouye mesmes en eust horreur, pour nous faire détester le péché de plus grand courage. Cela nous trompe souvent en estimant les vices, que nous les exténuons s'ils sont quelque peu couvers. Le Seigneur doncques nous retire de ceste tromperie

croustumant à réduire une cha-
mte à un genre, dont nous puis-
ieux cognoistre en quelle abomi-
elle nous doit estre. Exemple : Il
s semble point advis que ce soit
fort exécrable que haine ou ire,
on les nomme de leurs noms :
uand le Seigneur les défend sous
d'homicide, nous voyons mieux
lle abomination il les a, veu qu'il
nme le nom d'un si horrible crime.
si estans advertis par le jugement
, nous apprenons de mieux répu-
randeur des fautes, lesquelles au
it nous sembloyent légères.
iercement, nous avons à considé-
c'est que veut dire la division de
en deux Tables, desquelles il n'est
ait si souvent mention en l'Escri-
ns propos : comme tout homme
esprit peut juger. Or la raison est
e à entendre, qu'il n'est jà mestier
ire nulle doute. Car le Seigneur
t enseigner toute justice en sa
a tellement distinguée, qu'il a as-
a premièrè aux offices dont nous
mes redevables, pour honorer sa
é : la seconde, à ce que nous de-
nostre prochain, selon charité.
le premier fondement de justice
nneur de Dieu : lequel renversé,
les autres parties sont dissipées,
les pièces d'un édifice ruiné. Car
justice sera-ce, de ne nuire point
re prochain par larrecins et rapi-
i ce pendant par sacrilége nous
ns à la majesté de Dieu sa gloire?
de ne point maculer nostre corps
illardise, si nous polluons le nom
u par blasphèmes? Item, de ne
meurtrir les hommes, si nous tas-
d'esteindre la mémoire de Dieu?
oit donc en vain que nous préten-
justice sans religion : tout ainsi
e si quelqu'un vouloit faire une
monstre d'un corps sans teste.
en qu'à dire vray, religion non-
ent est le chef de justice et vertu,
st quasi l'âme, pour luy donner
r. Car jamais les hommes ne gar-
entre eux équité et dilection, sans
te de Dieu. Nous appelons donc
service de Dieu, Principe et fondement de justice : veu que celuy osté, tout ce que peuvent méditer les hommes pour vivre en droicture, continence et tempérance, est vain et frivole devant Dieu. Pareillement, nous l'appelons La source et esprit de justice : pource que les hommes en craignant Dieu, comme Juge du bien et du mal, apprenent de cela à vivre purement et droictement. Pourtant le Seigneur en la première Table nous instruit à piété et religion, pour honorer sa majesté : en la seconde, il ordonne comment à cause de la crainte que nous luy portons, il nous faut gouverner ensemble. Pour laquelle raison nostre Seigneur Jésus, comme récitent les Evangélistes, a réduit toute la Loy sommairement en deux articles : asçavoir, que nous aimions Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre âme, et de toutes nos forces, et que nous aimions nostre prochain comme nous-mesmes [1]. Nous voyons comment des deux parties esquelles il comprend toute la Loy, il en addresse l'une à Dieu, et l'autre aux hommes.

12 Toutesfois combien que la Loy soit entièrement contenue en deux points, si est-ce que nostre Seigneur, pour oster toute matière d'excuse, a voulu plus amplement et facilement déclairer en dix préceptes, tant ce qui appartient à la crainte, amour et honneur de sa divinité, comme à la charité, laquelle il nous commande d'avoir à nostre prochain pour l'amour de soy. Pourtant, ce n'est pas estude inutile, que de chercher quelle est la division des préceptes, moyennant qu'il nous souviene que c'est une chose en laquelle chacun peut avoir son jugement libre : et pourtant que nous n'esmouvions point contention contre celuy qui n'accordera point à nostre sentence. Cecy dy-je, afin que personne ne s'esmerveille de la distinction que je suyvray, comme si elle estoit nouvellement forgée. Quant au nombre des préceptes, il n'y a nulle doute, d'autant que le Seigneur en a osté toute controversie par sa Parole. La dispute est seulement à la manière de les diviser. Ceux qui les divisent tellement,

1) Matth. XXII, 37 ; Luc X, 27.

qu'il y ait en la première Table trois préceptes, et sept en la seconde, effacent le précepte des images du nombre des autres, ou bien le mettent sous le premier : comme ainsi soit que le Seigneur l'ait mis comme un commandement spécial. D'avantage, ils divisent inconsidérément en deux parties le dixième précepte : qui est de ne point convoiter les biens de nostre prochain. Il y a une autre raison pour les réfuter : que leur division a esté incognue en l'Eglise primitive, comme nous verrons tantost après. Les autres mettent bien comme nous, quatre articles en la première Table : mais ils pensent que le premier soit une simple promesse sans commandement. Or de ma part, pource que je ne puis prendre les dix paroles dont Moyse fait mention autrement que pour dix préceptes, sinon que je soye convaincu du contraire par raison évidente : d'avantage, pource qu'il me semble que nous les pouvons distinctement par ordre marquer au doigt, leur laissant la liberté d'en penser comme ils voudront, je suyvray ce qui me semble le plus probable, c'est que la sentence dont ils font le premier précepte, tient comme un lieu de Proème sur toute la Loy : puis après que les dix préceptes s'ensuyvent : quatre en la première Table, et six en la seconde, selon l'ordre que nous les coucherons. Ceste division est mise d'Origène sans difficulté, comme receue communément de son temps [1]. Sainct Augustin aussi l'approuve escrivant à Boniface. Il est bien vray qu'en un autre lieu la première division luy plaist mieux : mais c'est pour une raison trop légère : asçavoir, pource que si on mettoit seulement trois préceptes en la première Table, cela représenteroit la Trinité : combien qu'en ce lieu-là mesme il ne dissimule pas que la nostre luy plaist plus quant au reste [2]. Nous avons aussi un autre ancien Père, qui accorde à nostre opinion, celuy qui a escrit les Commentaires imparfaits sur sainct Matthieu. Josèphe attribue à chacune Table cinq préceptes : laquelle distinction estoit commune en son temps, comme on peut conjecturer. Mais outre ce que l[a] contredit à cela, veu que la di[stinction] entre l'honneur de Dieu et la ch[arité du] prochain y est confondue, l'autho[rité de] Jésus-Christ bataille au contrair[e, le]quel met le précepte d'honorer [père et] mère, au catalogue de la seconde [Table]. Maintenant escoutons Dieu mes[me par]ler.

13 LE PREMIER COMMANDEMENT

Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t['ay] tiré de la terre d'Egypte, de l[a mai]son de servitude. Tu n'aura[s point] de dieux estranges devant m[oy].

Il ne peut chaloir, si nous pren[ons la] première sentence comme partie [du pre]mier précepte, ou si nous la mett[ons sé]parément, moyennant que nous [enten]dions que c'est comme un Proè[me sur] toute la Loy. Premièrement, qu[and on] fait quelques loix il faut donner [ordre] qu'elles ne s'abolissent par mesp[ris ou] contemnement. Pour ceste cause [le Sei]gneur au commencement remédi[e à ce] danger, en pourvoyant que la maj[esté de] sa Loy ne soit contemnée : ce qu['il fait] la fondant sur trois raisons. Car [il s'at]tribue le droict et puissance de co[mman]der : en quoy il astreint son peupl[e] à la nécessité d'obéir. Puis après [il pro]met sa grâce, pour attirer ses fidèl[es par] douceur à suyvre sa volonté. Fina[lement] il réduit en mémoire le bien qu'il [a fait] aux Juifs, pour les rédarguer d'i[ngrati]tude, s'ils ne respondent à sa lib[éralité] qu'il leur a monstrée. Sous ce no[m d'E]ternel, est signifié son Empire [et Sei]gneurie légitime qu'il a sur nous. [Car si] toutes choses vienent de luy, et [consis]tent en luy, c'est raison qu'elles [soyent] référées à luy, comme dit sainct [Paul [2]]. Par ce mot doncques il nous est m[onstré] qu'il nous faut submettre au joug [du Sei]gneur : veu que ce seroit un mons[tre de] nous retirer du gouvernement d[e celuy] hors lequel nous ne pouvons estr[e].

14 Après qu'il a enseigné le [droit] qu'il a de commander, et que toute [obéis]sance luy est deue, afin qu'il ne

1) Orig., *In Exod.*, lib. III. 2) *Quaest. vet. Test.*, lib. II.

1) Matth. XIX, 19. 2) Rom. XI, 36.

eille contraindre seulement par
é, il ameine aussi par douceur,
irant estre le Dieu de son Eglise.
ceste locution il y a une corres-
e mutuelle, laquelle est exprimée
promesse où il dit, Je seray leur
ils me seront pour peuple. De
Jésus-Christ prouve qu'Abra-
ac et Jacob ont obtenu salut et
elle, pource que Dieu leur avoit
qu'il seroit leur Dieu [1]. Pourtant
aut autant comme s'il disoit, Je
esleus pour mon peuple : non-
nt pour vous bien faire en la vie
, mais pour vous conduire à l'é-
béatitude de mon Royaume. Or
fin tend ceste grâce, il est dit en
s passages. Car quand nostre
r nous appelle en la compagnie
euple, il nous eslit, ainsi que dit
pour nous sanctifier à sa gloire,
ue nous gardions ses comman-
[2]. Dont vient ceste exhortation
le Seigneur à son peuple, Soyez
car je suis sainct. Or de ces deux
site la remonstrance que fait Dieu
Prophète, Le fils honore le père,
viteur son maistre. Si je suis vos-
tre, où est la crainte [3]? Si je suis
ère, ou est l'amour?
nséquemment il récite le bien
ait à ses serviteurs : ce qui les
tant plus esmouvoir, qu'ingrati-
un crime plus détestable que
tres. Or il remonstroit lors au
l'Israël le bénéfice qu'il leur avoit
el estoit si grand et admirable,
toit bien raison qu'il fust en éter-
émoire. D'avantage, la mention
it convenable, du temps que la
oit estre publiée. Car le Seigneur
que pour ceste cause il les a dé-
in qu'ils le recognoissent autheur
liberté, luy rendans honneur et
ce. Semblablement quand il nous
retenir en son service, il a ac-
de s'orner de certains tiltres,
els il se discerne d'avec les
s Payens. Car comme j'ay dit
nt, nous sommes si enclins à

, 23 ; Matth. XXII, 32.
, 6 ; XIV, 2 ; XXVI, 18.
, 2 ; Malach. I, 6.

vanité, et avec cela si audacieux, qu'incontinent qu'on nous parle de Dieu, nostre entendement ne se peut tenir qu'il ne décline à quelque folle fantasie. Le Seigneur doncques pour remédier à ce mal, orne sa divinité de certains tiltres, et par ce moyen nous enclost comme dedans des bornes : afin que nous n'extravaguions ne çà ne là, et que nous ne forgions témérairement quelque dieu nouveau en le délaissant, luy qui est le Dieu vivant. Pourtant les Prophètes, en le voulant proprement descrire et démonstrer, mettent tousjours en avant les marques, et enseignes, par lesquelles il s'estoit manifesté au peuple d'Israël. Car quand il est nommé le Dieu d'Abraham, ou d'Israël : et quand il est assis en son temple de Jérusalem au milieu des Chérubins [1] : telles formes de parler ne sont pas mises pour l'attacher à un lieu, ou à un peuple : mais pour arrester la pensée des fidèles à ce Dieu seul, lequel s'estoit tellement représenté par son alliance qu'il avoit faite avec son peuple d'Israël, qu'il n'estoit point licite de destourner son esprit autre part pour le chercher. Toutesfois que cela nous demeure conclu, qu'il est notamment parlé de la rédemption, afin que les Juifs s'adonnassent plus alaigrement à servir Dieu, puis que les ayant acquis il les tenoit à juste tiltre en sa sujétion. Mais afin qu'il ne nous semble que cela ne nous appartient de rien, il nous faut réputer que la servitude d'Egypte, où a esté le peuple d'Israël, estoit une figure de la captivité spirituelle en laquelle nous sommes tous détenus, jusques à ce que le Seigneur nous délivrant par sa main forte, nous transfère au règne de liberté. Tout ainsi doncques qu'anciennement voulant remettre son Eglise sus en Israël, il a délivré ce peuple-là de la cruelle seigneurie de Pharaon, dont il estoit opprimé : en telle manière il retire aujourd'huy tous ceux desquels il se monstre estre Dieu, de la malheureuse servitude du diable, laquelle a esté figurée par la captivité corporelle d'Israël. Pourtant, il n'y a nulle créature dont le cœur ne doyve estre enflambé à escouter

1) Exode III, 6 ; Amos I, 2 ; Hab. II, 20 ; Ps. LXXX, 2 ; XCIX, 1 ; Is. XXXVII, 16.

ceste Loy, entant qu'elle procède du souverain Seigneur : duquel comme toutes choses ont leur origine, aussi c'est raison que leur fin s'y rapporte. D'avantage, il n'y a nul qui ne doyve estre singulièrement incité à recevoir ce Législateur, pour les commandemens duquel observer il se cognoist estre esleu : et de la grâce duquel il attend non-seulement tous biens temporels, mais aussi la gloire de la vie immortelle. Finalement ceci nous doit bien aussi esmouvoir à obtempérer à nostre Dieu quand nous entendons que par sa miséricorde et vertu nous avons esté délivrez du gouffre d'enfer.

16 Après avoir fondé et establi l'authorité de sa Loy, il donne le premier précepte,

Que nous n'ayons point de dieux estranges devant sa face:

La fin duquel est, que Dieu veut avoir seul prééminence, et veut entièrement jouir de son droict entre son peuple. Pour ce faire il veut que toute impiété et superstition, par laquelle la gloire de sa divinité est amoindrie ou obscurcie, soit loin de nous : et par mesme raison il veut estre honoré de nous par une vraye affection de piété. Ce qu'emporte quasi la simplicité des paroles. Car nous ne le pouvons pas avoir pour nostre Dieu, sans luy attribuer les choses qui luy sont propres. Pourtant, en ce qu'il nous défend d'avoir des dieux estranges : en cela il signifie que nous ne transférions ailleurs ce qui luy appartient. Or combien que les choses que nous devons à Dieu soyent innumérables, toutesfois elles se peuvent bien rapporter à quatre points, asçavoir adoration, qui tire avec soy le service spirituel de la conscience comme un accessoire : fiance, invocation, et action de grâces. J'appelle Adoration, la révérence que luy fait la créature, se submettant à sa grandeur. Pourtant ce n'est pas sans cause que je mets comme une partie d'icelle, l'honneur que nous luy portons, nous assujetissans à sa Loy : car c'est un hommage spirituel qui se rend à luy comme souverain Roy, et ayant toute supériorité sur nos âmes. Fiance, l'asseurance de cœur que nous avons en luy par le bien cognoistre : quand luy attribuans toute sagesse, justice, bonté, vertu, vérité, nous estimons que nostre béatitude est de communiquer avec luy. Invocation, est le recours que nostre âme a à luy, comme à son espoir unique, quand elle est pressée de quelque nécessité. Action de grâces, est la recognoissance par laquelle la louange de tous biens luy est rendue. Comme Dieu ne peut souffrir qu'on transfère rien de cela ailleurs, aussi il veut que le tout luy soit rendu entièrement. Car il ne suffiroit point de nous abstenir de tout dieu estrange, sinon que nous nous reposions en luy : comme il y en a aucuns meschans, lesquels pensent estre leur plus court d'avoir en mocquerie toutes religions. Au contraire, si nous voulons bien observer ce commandement, il faut que la vraye religion précède en nous, par laquelle nos âmes soyent attirées pour s'appliquer du tout à Dieu : et l'ayant cognu, soyent induites à honorer sa majesté, [illegible] mettre leur fiance en luy, à requérir son aide, à recognoistre toutes ses grâces, et magnifier toutes ses œuvres : finalement, tendre à luy comme à leur but unique. Après, que nous nous donnions garde de toute mauvaise superstition, [illegible] ce que nos âmes ne soyent transportées çà et là à divers dieux. Or si en nous [illegible]nant à un seul Dieu, nous prenons no[illegible] contentement en luy, réduisons aussi [illegible] mémoire ce qui a esté dit, qu'il nous fa[illegible] chasser tous dieux controuvez, et q[illegible] n'est licite de couper par pièces le ser[illegible]vice que le vray Dieu se réserve : pou[illegible] qu'il faut que sa gloire luy demeure, [illegible] que tout ce qui luy est propre réside [illegible] luy. Ce qu'il adjouste, Qu'on n'ait p[illegible] d'autres dieux devant sa face : est p[illegible] aggraver tant plus le crime. Car ce n'[illegible] point peu de chose, que nous mettions [illegible] son lieu les idoles que nous aurons f[illegible]gées, comme pour le despiter, et le p[illegible]voquer à jalousie : tout ainsi que si u[illegible] femme impudique, pour navrer d'av[illegible]tage le cœur de son mari, devant s[illegible] yeux faisoit chère à son paillard. [illegible] comme ainsi soit que Dieu par la pr[illegible]sence de sa grâce et vertu qu'il mon[illegible]troit, ait donné ample certitude qu'il re[illegible]

son peuple esleu, pour le mieux et retirer de tous erreurs, il pro- qu'il n'y peut avoir idolâtrie ne ition de laquelle il ne soit tes- uis qu'il habite au milieu de ceux prins en sa garde. Car l'impiété orde en plus grande hardiesse, qu'elle pense tromper Dieu en se t sous ses subterfuges : mais le ar au contraire dénonce que tout nous machinons et méditons luy oire. Pourtant si nous voulons ap- r nostre religion à Dieu, que nos- science soit pure de toutes mau- cogitations, et qu'elle ne reçoyve ensée de décliner à superstition et e. Car le Seigneur ne requiert eulement que sa gloire soit con- par confession externe, mais de- face, à laquelle il n'y a rien qui visible et manifeste.

LE SECOND COMMANDEMENT.

te feras point image taillée, ne blance aucune des choses qui en haut au ciel, ne çà bas en la e, ni és eaux : dessous la terre. ne les adoreras, ni honoreras.

me il s'est déclairé au prochain ndement estre le seul Dieu outre il n'en faut point avoir ny imaginer : ainsi il démonstre plus claire- uel il est, et comment il doit estre , afin que nous ne forgions nulle charnelle de luy. La fin du pré- st, que Dieu ne veut point le droict ir que nous luy devons estre pro- ar observations superstitieuses. nt en somme, il nous veut révo- t retirer de toutes façons char- de faire, lesquelles nostre enten- t controuve après qu'il a conceu elon sa rudesse : et conséquem- nous réduit au droict service qui deu, asçavoir spirituel, et tel qu'il itué. Or il marque le vice qui es- lus notable en cest endroict, c'est rie externe. Toutesfois le comman- a deux parties : la première ré- ostre témérité, à ce que ne pré- d'assujetir à nostre sens Dieu, incompréhensible, ou de le représenter par aucune image : la seconde partie défend d'adorer aucunes images, par manière de religion. Or il touche en brief les espèces d'idolâtries que les Payens avoyent. En disant, les choses qui sont au ciel : il signifie le soleil, la lune et toutes les estoilles : possible aussi les oiseaux. Comme de faict au chapitre IV du Deutéronome exprimant son intention, il nomme tout cela. A quoy je ne me fusse point arresté, n'estoit pour corriger l'abus d'aucuns ignorans, qui interprètent ce passage des Anges. Pourtant je ne touche point à l'exposition des mots qui s'ensuyvent après, veu qu'ils sont assez patens. Et desjà au premier livre nous avons assez évidemment enseigné, que toutes les formes visibles de Dieu que l'homme controuve, répugnent du tout à la nature d'iceluy : par ainsi, si tost qu'on met en avant quelque idole, que la vraye religion est corrompue et abastardie.

18 La menace qu'il adjouste doit valoir à corriger nostre stupidité : c'est quand il dit,

Qu'il est l'Eternel nostre Dieu[1], *Dieu jaloux visitant l'iniquité des pères sur les enfans en la tierce et quarte génération à ceux qui hayssent son Nom : et faisant miséricorde en mille générations à ceux qui l'aiment et gardent ses commandemens.*

Ce qui est autant comme s'il disoit, qu'il est luy seul auquel il nous faut arrester. Et pour nous induire à cela, il nous monstre sa puissance, laquelle il ne peut souffrir estre mesprisée ou amoindrie. Il est vray que le nom EL, est yci mis, qui signifie Dieu : mais pource qu'il est ainsi appelé à cause de sa force, pour mieux exprimer le sens j'ay usé du mot de Fort, ou bien l'ay entrelacé en second lieu. Puis il se nomme Jaloux, pour signifier qu'il ne peut endurer compagnon. Tiercement il dénonce qu'il vengera sa majesté et sa gloire, si quelqu'un la transfère aux créatures ou aux idoles : et que ce ne sera point une simple vengence qui passe de léger, mais qu'elle

1) Ou, Fort : car ce nom de Dieu en la langue hébraïque vient d'un mot qui signifie Force.

s'estendra sur les enfans, neveux et arrière-neveux, lesquels ensuyvront l'impiété de leurs prédécesseurs : comme d'autre part il promet sa miséricorde et libéralité en mille générations à ceux qui l'aimeront et garderont sa Loy. Ce n'est pas chose nouvelle au Seigneur, de prendre la personne d'un mari envers nous : car la conjonction par laquelle il nous conjoinct à soy en nous recevant au sein de l'Eglise, est comme un mariage spirituel, lequel requiert mutuelle loyauté. Pourtant comme en tout et par tout il fait l'office d'un fidèle mari, aussi de nostre part il demande que nous luy gardions amour et chasteté de mariage : c'est-à-dire, que nos âmes ne soyent point abandonnées au diable et aux concupiscences de la chair : qui est une espèce de paillardise. Pour laquelle cause quand il reprend les Juifs de leur infidélité, il se complaind qu'ils ont par leurs adultères violé la loy de mariage [1]. Parquoy comme un bon mari, d'autant qu'il est plus fidèle et loyal, est d'autant plus courroucé s'il voit sa femme décliner à quelque paillard : en telle sorte le Seigneur, lequel nous a espousez en vérité, tesmoigne qu'il a une jalousie merveilleuse toutesfois et quantes qu'en mesprisant la chasteté de son mariage, nous nous contaminons de mauvaises concupiscences : et principalement quand nous transférons ailleurs sa gloire, laquelle sur toutes choses luy doit estre conservée en son entier : ou bien que nous la polluons de quelque superstition. Car en ce faisant, non-seulement nous rompons la foy que nous luy avons donnée en mariage, mais aussi nous polluons nostre âme par paillardise.

19 Il faut veoir que c'est qu'il entend en la menace, quand il dit qu'il visitera l'iniquité des pères sur les enfans en la tierce et quatrième génération. Car outre ce que cela ne conviendroit point à l'équité de la justice divine, de punir l'innocent pour la faute d'autruy : le Seigneur mesme dénonce, qu'il ne souffrira que le fils porte l'iniquité du père [2]. Et néantmoins ceste sentence est souvent répétée, que les péchez des pères se... nis en leurs enfans. Car Moyse p... vent en ceste sorte, Seigneur, S... qui rétribues le loyer à l'iniquité d... sur les enfans [1]. Pareillement ... Seigneur, qui fais miséricorde en ... nérations, et rejettes l'iniquité d... au sein des enfans [2]. Aucuns ne... vans despescher de ceste diffic... tendent cela des peines tempore... quelles il n'est pas inconvénient ... enfans souffrent pour leurs pèr... que souvent elles sont salutaires ... est bien vray : car Isaïe dénonço... Ezéchias, qu'à cause du péché ... commis, le Royaume seroit osté à... fans : et seroyent transportez ... estrange [3]. Pareillement, les fam... Pharaon et Abimélech ont esté a... cause de l'injure qu'avoyent f... maistres à Abraham : et plusieur... exemples semblables [4]. Mais si pa... veut soudre ceste question, c'est ... terfuge plustost qu'une vraye ex... de ce lieu. Car le Seigneur dén... une vengence si griefve, qu'elle n... restreindre à la vie présente. Il f... ainsi prendre ceste sentence, qu... lédiction de Dieu non-seulemen... sur la teste de l'inique, mais est ... sur tout son lignage. Quand cela ... peut-on attendre, sinon que le ... tant délaissé de l'Esprit de Di... meschamment? Le fils estant au... donné de Dieu pour le péché de ... suyve un mesme train de perdi... neveu et les autres successeurs ... exécrable lignée de meschans g... lent après en mesme ruine?

20 Premièrement voyons si te... gences répugnent à la justice ... Or puis que toute la nature des ... est damnable, il est certain que ... est appareillée à tous ceux ausque... gneur ne communique point sa ... néantmoins ils périssent par le... iniquité, et non point par quelq... inique de Dieu : et ne se peuve... dre de ce que Dieu ne les aide ... sa grâce en salut comme les autre... doncques ceste punition advient ...

1) Jér. III ; Osée II. 2) Ezéch. XVIII, 20.

1) Nomb. XIV, 18. 2) Jér. XXXII... 3) Is. XXXIX, 7. 4) Gen. XII, ...

eurs péchez, que leurs mai-
;ues années sont privées de la
u : qui pourra vitupérer Dieu
lais le Seigneur, dira quel-
nce au contraire, que l'enfant
point la peine pour le péché de
l nous faut noter ce qui est
es Israélites ayans esté lon-
ligez de diverses calamitez,
proverbe commun, Que leurs
nt mangé du verjus, et que
s enfans en estoyent aga-
oy ils signifioyent que leurs
ent commis les fautes pour
s enduroyent tant de maux
r méritez : et ce par une ire de
;oureuse, plustost que par une
é. Le Prophète leur dénonce
as ainsi, mais qu'ils endurent
propres fautes : et qu'il ne
s à la justice de Dieu, que
e et innocent soit puny pour
e son père, ce qui n'est pas
ce passage. Car si la visita-
est yci parlé, est lors accom-
e Seigneur retire de la maison
sa grâce, la lumière de sa vé-
s autres aides de salut : en
nfans estans abandonnez de
euglement, suyvent le train
décesseurs, en cela ils sous-
malédiction de Dieu pour les
eurs pères : ce qu'après il les
ar calamitez temporelles, que
ternelle, cela n'est point pour
l'autruy, mais pour les leurs.
e costé est donnée une pro-
Dieu estendra sa miséricorde
nérations sur ceux qui l'aime-
lle est souventesfois mise en
: et est insérée en l'alliance
que Dieu fait avec son Eglise,
Dieu, et le Dieu de ta lignée
Ce qu'a regardé Salomon, di-
s la mort des justes leurs en-
bienheureux [3] : non-seule-
e de la bonne nourriture, et
laquelle de sa part aide beau-
icité d'un homme, mais aussi
énédiction que Dieu a pro-
rviteurs, que sa grâce rési-
dera éternellement en leurs familles. Ce qui apporte une singulière consolation aux fidèles, et doit bien estonner les iniques. Car si la mémoire tant de justice comme d'iniquité a telle vigueur envers Dieu après la mort de l'homme, que la bénédiction de la première, et la malédiction de la seconde s'estende jusques à la postérité : par plus forte raison celuy qui aura bien vescu, sera bénit de Dieu sans fin, et celuy qui aura mal vescu, maudit. Or à cela ne contrevient point, que de la race des meschans aucunesfois il en sort de bons : et au contraire, de la race des fidèles, qu'il en sort de meschans : car le Législateur céleste n'a pas voulu yci establir une reigle perpétuelle, laquelle déroguast à son élection. Et de faict il suffit, tant pour consoler le juste que pour espovanter le pécheur, que ceste dénonciation n'est pas vaine ne frivole, combien qu'elle n'ait pas tousjours lieu. Car comme les peines temporelles que Dieu envoye à d'aucuns, sont tesmoignages de son ire contre les péchez, et signes du jugement futur qui viendra sur tous pécheurs, combien qu'il en demeure beaucoup impunis en la vie présente : ainsi le Seigneur en donnant un exemple de ceste bénédiction, c'est de poursuyvre sa grâce et bonté sur les enfans des fidèles à cause de leurs pères, il donne tesmoignage, comment sa miséricorde demeure ferme éternellement sur ses serviteurs. Au contraire, quand il poursuit une fois l'iniquité du père jusques au fils, il monstre quelle rigueur de jugement est apprestée aux iniques pour leurs propres péchez : ce qu'il a principalement regardé en ceste sentence. D'avantage, il nous a voulu comme en passant signifier la grandeur de sa miséricorde, l'estendant en mille générations : comme ainsi soit qu'il n'eust assigné que quatre générations à sa vengence.

22 LE TROISIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain.

La fin du précepte est que le Seigneur veut la majesté de son nom nous estre saincte et sacrée. La somme doncques

m. 2) Gen. XVII, 7.

sera, qu'icelle ne soit point profanée de nous par mespris ou irrévérence : à laquelle défense respond le précepte affirmatif, d'autre part qu'elle nous soit en recommandation, et honneur singulier. Et pourtant il faut que tant de cœur comme de bouche nous soyons instruits à ne penser et ne parler, rien de Dieu ou de ses mystères, sinon révéremment et avec grande sobriété : et qu'en estimant ses œuvres, nous ne concevions rien qui ne soit à son honneur. Il faut diligemment observer ces trois points : c'est que tout ce que nostre esprit conçoit de Dieu, ou qu'en parle nostre langue, soit convenable à son excellence et à la sainctetė de son nom, et tende à exalter sa grandeur. Secondement, que nous n'abusions point de sa saincte Parole témérairement et que nous ne renversions point ses mystères pour servir à nostre avarice, ou à ambition, ou à nos folies : mais comme la dignité de son nom est imprimée en sa Parole et ses mystères, que nous les ayons tousjours en honneur et en estime. Finalement, que nous ne mesdisions ne détractions de ses œuvres, comme aucuns meschans ont coustume d'en parler par contumélie : mais à tout ce que nous recognoissons fait de luy, que nous donnions la louange de sagesse, justice et vertu. Voylà que c'est sanctifier le nom de Dieu. Quand il en est autrement fait, il est meschamment pollué, pource qu'on le tire hors de son usage légitime, auquel il estoit consacré : et quand il n'y auroit autre mal, il est amoindri de sa dignité, et est rendu contemptible. Or si c'est si mal fait d'usurper trop légèrement le nom de Dieu par témérité, ce sera beaucoup plus grand péché, de le tirer en usage du tout meschant, comme de le faire servir à sorcellerie, nécromancie, conjurations illicites, et telles manières de faire. Toutesfois il est yci parlé en spécial du jurement, duquel l'abus du nom de Dieu est sur toutes choses détestable, ce qui est fait pour nous engendrer une plus grande horreur de toutes autres espèces d'en abuser. Or qu'yci Dieu ait regardé à l'honneur et service que nous luy devons, et à la révérence que son nom mérite, plustost que de nous exhorter à jurer loyalement les uns aux autres pour frauder personne : il appert parce q tantost après à la seconde Table, il co damnera les parjures et faux tesmoig ges, par lesquels les hommes font t l'un à l'autre. Et ainsi ce seroit une pétition superflue, s'il estoit yci tra du devoir de charité. La distinction reillement requiert cela (car selon qu esté dit) ce n'est pas en vain que D a distribué sa Loy en deux Tables, d il s'ensuit qu'en ce passage il main son droict, et veut que la sainctеté de nom luy soit gardée, comme elle en digne, et ne monstre pas encores ce les hommes doyvent les uns aux a en matière de serment.

23 Premièrement il faut entendre c'est que jurement. Jurement est une testation de Dieu, pour confermer la rité de nostre parole. Car les blasph manifestes, qui se font comme pour piter Dieu, ne sont pas dignes qu'o appelle Juremens. Or il est monst plusieurs passages de l'Escriture, telle attestation, quand elle est deu faite, est une espèce de glorifier Comme quand Isaïe dit que les Assy et Egyptiens seront receus en l'Egl Dieu, Ils parleront, dit-il, la lang Canaan, et jureront au nom du Seig c'est-à-dire, qu'en jurant par le no Seigneur ils déclaireront qu'ils le t pour leur Dieu. Item, quand il parle ment le royaume de Dieu sera mu Quiconque, dit-il, demandera prosp il la demandera en Dieu : et quic jurera, jurera par le vray Dieu[2]. Jérémie, Si les Docteurs enseign peuple de jurer en mon nom, co l'ont enseigné de jurer par Baal, feray prospérer en ma maison[3]. E bon droict qu'en invoquant le no Dieu en tesmoignage, il est dit que testifions nostre religion envers lu en telle sorte nous le confessons vérité éternelle et immuable, ve nous l'appelons non-seulement c tesmoin idoine de vérité, mais c celuy auquel seul appartient de la m nir, et faire venir en lumière les c

1) Is. XIX, 18. 2) Is. LXV, 16.
3) Jér. XII, 16.

: d'avantage, comme celuy qui
seul les cœurs. Car quand les tes-
es humains nous défaillent, nous
Dieu pour tesmoin : et mesmes
est question d'affermer ce qui
é dedans la conscience. Pourtant
ur se courrouce amèrement con-
qui jurent par les dieux estran-
prend une telle manière de jure-
mme un signe de renoncement
nom : comme quand il dit, Tes
n'ont abandonné, et jurent par
ne sont point dieux[1]. D'avantage,
e par la grandeur de la peine,
ce péché est exécrable : quand
il destruira tous ceux qui jurent
de Dieu, et au nom de leur

puis que nous entendons que le
veut l'honneur de son nom estre
nos sermens, nous avons d'au-
s à nous garder qu'au lieu de
r il n'y soit mesprisé ou amoin-
st une contumélie trop grande,
n se parjure par son nom : et
cela est appelé en la Loy, Pro-
[3]. Car que restera-il à Dieu, s'il
pouillé de sa vérité ? il ne sera
. Or on l'en despouille, en le fai-
moin et approbateur de fausseté.
Jéhosua voulant contraindre
de confesser vérité, luy dit, Mon
donne gloire au Dieu d'Israël[4]. En
dénote que Dieu est griefvement
ré, si on se parjure en son nom;
'est point de merveille, car en ce
il ne tient point à nous qu'il ne
mé de mensonge. Et de faict,
semblable adjuration que font les
s en l'évangile sainct Jehan, il
u'on usoit de ceste forme de par-
nunément entre les Juifs, quand
oit ouyr quelqu'un par serment[5].
les formules de l'Escriture nous
est quelle crainte nous devons
mal jurer : comme quand il est
Seigneur est vivant, Le Seigneur
e tel mal et tel. Item, Que Dieu
tesmoin sur mon âme[6]. Les-

. 7. 2) Soph. I, 5.
XIX, 12. 4) Jos. VII, 19.
, 25.
XIV, 44; 2 Rois VI, 31; 2 Cor. I, 23.

quelles dénotent que nous ne pouvons appeler Dieu pour tesmoin de nos paroles, qu'il ne venge le parjure si nous jurons faussement.

25 Quand nous prenons le nom de Dieu en serment véritable, mais superflu : combien qu'il ne soit pas profané du tout, toutesfois il est rendu contemptible et abaissé de son honneur. C'est donc la seconde espèce de serment, par laquelle il est prins en vain. Pourtant il ne suffit pas de nous abstenir de parjure, mais il faut aussi qu'il nous souviene que le serment n'a pas esté institué pour le plaisir désordonné des hommes, mais pour la nécessité, et qu'autrement il n'est permis. Doncques s'ensuit que ceux qui le tirent à chose de nulle importance, outrepassent le bon usage et licite. Or on ne peut prétendre autre nécessité, sinon qu'en servant à la religion, ou à charité. En quoy on pèche aujourd'huy trop désordonnément : et ce d'autant plus que par trop grande accoustumance cela est estimé pour néant, combien qu'il ne soit point de petit poids au jugement de Dieu. Car indifféremment on abuse du nom de Dieu en propos de folie et vanité : et pense-on que ce n'est point mal fait, pource que les hommes par leur licence sont venus quasi en possession de ce faire. Néantmoins le mandement de Dieu demeure tousjours : la ménace qui y est adjoustée demeure inviolable, et aura une fois son effect : par laquelle une vengence particulière est dénoncée sur tous ceux qui auront pris le nom de Dieu en vain. Il y a une mauvaise faute d'autre costé, que les hommes en leur jurement prenent le nom des saints pour le nom de Dieu, jurans par sainct Jacques, ou sainct Antoine; ce qui est une impiété évidente, veu que la gloire de Dieu leur est ainsi transférée. Car ce n'est point sans cause que Dieu nommément a commandé qu'on jurast par son Nom, et par mandement spécial nous a défendu de jurer par dieux estranges[1]. Et c'est ce que l'Apostre dit en escrivant que les hommes en leurs sermens appellent Dieu comme leur supérieur[2]: mais que Dieu jure par soy-

1) Deut. VI, 13; X, 20; Ex. XXIII, 13.

mesme, à cause qu'il n'a nul plus grand que luy[1].

26 Les Anabaptistes non contens de ceste modération, condamnent sans exception tous juremens, d'autant que la défense de Christ est générale, où il dit, Je vous défen de ne jurer du tout : mais que vostre parole soit, Ouy, ouy, non, non : ce qui est outre est du mauvais[2]. Mais en ce faisant, ils font injure à Christ, le faisant adversaire de son Père, comme s'il estoit venu en terre pour anéantir ses commandemens. Car le Dieu éternel, en sa Loy non-seulement permet le jurement comme chose licite (ce qui devroit bien suffire) mais commande d'en user en nécessité[3]. Or Christ tesmoigne qu'il est un avec son Père : qu'il n'apporte rien que son Père n'ait commandé : que sa doctrine n'est point de luy-mesme[4], etc. Qu'est-ce donc qu'ils diront ? Feront-ils Dieu répugnant à soy, pour défendre et condamner ce qu'il a une fois approuvé en le commandant ? Pourtant leur sentence ne peut estre receue. Mais pource qu'il y a quelque difficulté aux paroles de Christ, il nous les faut regarder de plus près, desquelles certes nous n'aurons point l'intelligence, sinon que nous considérions son but, et addressions nostre pensée à ce qu'il prétend en ce passage-là. Or est-il ainsi qu'il ne veut point amplifier ne restreindre la Loy, mais seulement la réduire en son sens naturel, lequel avoit esté grandement corrompu par les fausses gloses des Scribes et Pharisiens. Si nous tenons cela, nous ne penserons point que Christ ait voulu condamner tous sermens universellement, mais seulement ceux qui transgressent la reigle de la Loy. Il appert de ses paroles, que le peuple ne se gardoit pour lors sinon de se parjurer : comme ainsi soit que la Loy ne défende point seulement les parjures, mais les juremens superflus. Parquoy le Seigneur Jésus, vray expositeur de la Loy, admoneste que non-seulement c'est mal fait de se parjurer, mais aussi de jurer[5]. Comment jurer ? Asçavoir en vain ; mais les sermens que la Loy

1) Héb. VI, 13. 2) Matth. V, 34-37 ; Jacq. V, 12.
3) Ex. XXII, 11. 4) Jean VII, 16.
5) Matth. V, 34.

approuve, il les laisse libres
entier. Mais ils s'arrestent à ces
Du tout : laquelle toutesfois
porte point au verbe qui est là
voir Jurer : mais aux formes de
qui s'ensuyvent après. Car c'est
partie de l'erreur, qu'en jurant
et par la terre, ils ne pensoyent
toucher le nom de Dieu. Le
doncques ayant corrigé la
transgression, leur oste après
terfuges : afin qu'ils ne pensent
eschappez, si en supprimant l
Dieu ils jurent par le ciel et pa
Car il est besoin de noter enco
passant, combien que le nom d
soit point exprimé, toutesfois
bien par iceluy en formes obliq
me si on jure par le soleil
esclaire, par le pain qu'on man
baptesme, ou autres bénéfices
qui nous sont comme gages de
Et de faict Christ en ce passa
fend pas de jurer par le ciel et
Jérusalem, pour corriger la su
comme aucuns s'y abusent : ma
rabat l'excuse et vaine sophiste
qui estimoyent pour néant d'a
jours en la bouche des sermens
et tortus : comme s'ils espar
nom de Dieu, lequel néantmoi
primé en tous les biens dont i
jouir. Il y a une autre raison,
que homme mortel ou desjà tr
mesmes un Ange est substitué
Dieu ; comme les Payens par
teries se sont accoustumez à j
vie ou bonne fortune de leur
alors en déifiant les hommes,
cit d'autant la gloire d'un se
mesmes on la diminue. Mais
n'a autre but ny intention, que
mer son dire par le nom sac
combien que cela se face ol
sa majesté est blessée en to
légers et volages. Jésus-Chris
dant de jurer du tout, oste ce
ou vaine couverture dont les
cuident justifier. Sainct Jacqu
tant les paroles de son mais
une mesme fin, pource qu'en
ceste licence d'abuser témér
nom de Dieu, a esté trop vul

[q]u'elle emporte une meschante [...]tion [1]. Car si ce mot, Du tout, [p]ortoit à la substance, comme s'il [...] nullement permis de jurer, et [sa]ns exception il fust défendu, de [s]erviroit ce qui est tantost après [...]é par forme de déclaration, c'est [...]ne prene point les noms du ciel [...] la terre? etc. Car il appert que [p]our fermer toutes eschappatoires [e]squelles les Juifs se pensoyent

[P]ourtant ce ne peut estre chose [...]se à gens de sain entendement, [S]eigneur ne réprouve en ce passage [...] sermens sinon ceux qui estoyent [...]s par la Loy. Car luy-mesme, qui [...]senté en toute sa vie la perfection [...]commandée, n'a point eu horreur [...]r quand la chose le requéroit : et [dis]ciples, que nous ne doutons point [...]ardé sa reigle, ont suyvi un mesme [...]e. Qui oseroit dire que sainct Paul [...]ulu jurer, si le jurement eust esté [...] défendu? Or quand la matière le [...]t, il jure sans aucun scrupule, [...]ant mesmes aucunesfois impréca[tions. T]outesfois la question n'est pas en[core ré]solue, pource qu'aucuns pensent [qu'il n']y a que les sermens publiques qui [...] exceptez : comme sont ceux que [le Mag]istrat requiert de nous, ou que le [...] fait à ses supérieurs, ou bien les [...]urs au peuple, les gendarmes à [leurs c]apitaines, et les Princes entre eux [...]ant quelque alliance. Auquel nom[bre ils] comprenent (et à bon droict) tous [les ser]mens qui sont en sainct Paul : veu [que les] apostres en leur office n'ont point [esté ho]mmes particuliers, mais officiers [publiqu]es de Dieu. Et de faict, je ne nie [pas qu]e les sermens publiques ne soyent [les plu]s seurs, d'autant qu'ils sont ap[prouve]z de plus fermes tesmoignages de [l'Escrit]ure. Il est commandé au Magistrat [de cont]raindre un tesmoin à jurer en [chose d]outeuse : et le tesmoin est tenu [de r]espondre. Pareillement l'Apostre [dit que] les controversies humaines sont [vuidée]s par ce remède [2]. Pourtant l'un [et l'autr]e a bonne approbation de ce qu'il fait. Et de faict on peut observer que les Payens anciennement avoyent en grande religion les sermens publiques et solennels : au contraire, qu'ils n'estimoyent pas beaucoup ceux qu'ils faisoyent en leur privé, comme si Dieu n'en eust tenu conte. Néantmoins de condamner les sermens particuliers, qui se font sobrement és choses nécessaires avec révérence, c'est une chose trop périlleuse, veu qu'ils sont fondez sur bonne raison et exemples de l'Escriture. Car s'il est licite à personnes privées d'invoquer Dieu pour Juge sur leurs propos : par plus forte raison il leur sera permis de l'invoquer pour tesmoin. Exemple : Ton prochain t'accusera de quelque desloyauté : tu tascheras par charité de te purger : il n'acceptera aucune raison en payement. Si ta renommée vient en danger pour l'obstination qu'il a en sa mauvaise fantasie : sans offense tu pourras appeler au jugement de Dieu, afin qu'il déclaire ton innocence. Si nous regardons les paroles, ce n'est pas si grande chose d'appeler Dieu en tesmoin, que pour Juge. Je ne voy point doncques pourquoy nous devions réprouver une forme de serment, où Dieu soit appelé en tesmoignage. Et pour vérifier cela, nous avons plusieurs exemples. Si quand Abraham et Isaac ont fait serment à Abimélec, on allègue que ce soyent sermens publiques : pour le moins Jacob et Laban estoyent personnes privées, et néantmoins ont confermé leur alliance par jurement. Booz estoit homme privé, qui a ratifié par serment le mariage promis à Ruth. Pareillement Abdias, homme juste et craignant Dieu (comme dit l'Escriture) lequel testifie par jurement ce qu'il veut persuader à Elie [1]. Je ne voy point doncques meilleure reigle, sinon que nous modérions nos sermens en telle sorte qu'ils ne soyent point téméraires, légèrement faits, ny en matière frivole, ni en affection désordonnée : mais qu'ils servent à la nécessité, asçavoir quand il est question de maintenir la gloire de Dieu, ou conserver charité envers les hommes; à quoy tend le commandement.

[...], 12. 2) Héb. VI, 16.

1) Gen. XXI, 24; XXVI, 31; XXXI, 53; Ruth III, 13; 1 Rois XVIII, 10.

28 LE QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Qu'il te souviene de sanctifier le jour du repos. Tu besongneras six jours, et feras toutes tes œuvres. Le septième est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune tienne œuvre, ne toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton serviteur, ne ta chambrière, ne ton bestial, ne l'estranger qui est entre tes portes. Car en six jours, etc.

La fin du précepte est, qu'estans morts à nos propres affections et œuvres, nous méditions le royaume de Dieu : et qu'à ceste méditation nous nous exercions par les moyens qu'il a ordonnez; néantmoins pource qu'il a une considération particulière et distincte des autres, il requiert une exposition un peu diverse. Les anciens Docteurs ont coustume de le nommer Ombratile, pource qu'il contient observation externe du jour, laquelle a esté abolie à l'advénement de Christ, comme les autres figures, ce qui est bien véritable : mais ils ne touchent la chose qu'à demi. Pourtant il faut prendre l'exposition de plus haut, et considérer trois causes, lesquelles sont contenues sous ce commandement. Car le Législateur céleste, sous le repos du septième jour, a voulu figurer au peuple d'Israël le repos spirituel : c'est que les fidèles se doyvent reposer de leurs propres œuvres, afin de laisser besongner Dieu en eux. Secondement, il a voulu qu'il y eust un jour arresté, auquel ils conveinssent pour ouyr la Loy, et user de ses cérémonies : au moins lequel ils dédiassent spécialement à considérer ses œuvres : afin d'estre incitez par cela à le mieux honorer. Tiercement, il a voulu donner un jour de repos aux serviteurs et gens de travail, qui sont sous la puissance d'autruy : afin d'avoir quelque relasche de leur labeur.

29 Toutesfois il nous est monstré en plusieurs passages, que ceste figure du repos spirituel a eu le principal lieu en ce précepte. Car Dieu n'a jamais requis plus estroitement l'obéissance d'aucun précepte, que de cestuy-ci. Quand il veut dénoter en ses Prophètes toute la religion estre destruite, il se complaind que
son Sabbath a esté pollué et vi
qu'il n'a pas esté bien gardé ne
flé : comme si en délaissant ce p
ne restoit plus rien en quoy il peu
honoré. D'autre part, il magnifie g
ment l'observation d'iceluy : pour l
cause les fidèles estimoyent partout, le bien qu'il leur avoit fait
révélant le Sabbath[2]. Car ainsi
les Lévites en Néhémiah : Tu as n
à nos Pères ton sainct Sabbath, te
mandemens et cérémonies, et l
donné la Loy par la main de M
Nous voyons comment ils l'ont en
lière estime par-dessus tous les
préceptes : ce qui nous peut mon
dignité et excellence du Sabbath, l
est aussi clairement exposée par
et Ezéchiel. Car nous lisons ai
Exode, Observez mon Sabbath :
que c'est un signe entre moy et v
toutes vos générations, pour vou
ner à cognoistre que je suis le D
vous sanctifie; gardez donc mon Sa
car il vous doit estre sainct. (
enfans d'Israël le gardent et le cé
en leurs aages : car c'est une
perpétuelle, et un signe à toute ét
Cela est encore plus amplement
zéchiel : toutesfois la somme de
roles revient là, que c'estoit u
dont Israël devoit cognoistre qu
est sanctificateur[4]. Or si nostre
cation consiste au renoncement d
propre volonté, de là desjà app
similitude entre le signe exter
chose intérieure. Il nous faut
reposer, afin que Dieu besongne e
il nous faut céder de nostre vol
signer nostre cœur, renoncer e
toutes les cupiditez de nostre
brief, il nous faut cesser de tou
procède de nostre entendem
qu'ayans Dieu besongnant en no
acquiescions en luy : comme a
postre nous enseigne[5].

30 Cela estoit représenté en I
le repos du septième jour. Et af
eust plus grande religion à

1) Nomb. XV, 35 ; Ezéch. XX, 12 ; XXII, 8
Jér. XVII, 21, 22, 27 ; Is. LVI, 2.
2) Néh. IX, 14. 3) Ex. XXXI, 13 ;
4) Ezéch. XX, 12. 5) Héb. III, 13 ; I

Seigneur a confermé cest ordre
ı exemple : car c'est une chose
doit point esmouvoir petitement
:, quand on l'enseigne de suyvre
ateur. Si quelqu'un requiert une
ıtion secrète au nombre de Sept :
'aisemblable, puis que ce nom en
ıre signifie perfection, qu'il a esté
ı cest endroit pour dénoter per-
A quoy se rapporte ce que nous
en Moyse. Car après avoir dit que
neur s'est reposé au septième
n'en met plus d'autres après pour
'rminer sa fin. On pourroit aussi
quant à cela une autre conjec-
ıbable : c'est que le Seigneur par
bre a voulu signifier que le Sab-
s fidèles ne sera jamais parfaite-
'compli jusques au dernier jour.
ıs le commençons yci, et le pour-
journellement : mais pource que
vons encore bataille assiduelle
nostre chair, il ne sera point
jusques à ce que la sentence d'I-
it vérifiée, quand il dit qu'au
e de Dieu il y a un Sabbath con-
ernellement : asçavoir quand Dieu
ıt en tous[1]. Il pourroit donc
advis, que par le septième jour
ıeur ait voulu figurer à son peuple
ction du Sabbath qui sera au der-
ır, afin de le faire aspirer à icelle
on, d'une estude continuelle du-
te vie.
ceste exposition semble trop sub-
pourtant que quelqu'un ne la
recevoir, je n'empesche pas qu'on
ıntente d'une plus simple : c'est
Seigneur a ordonné un jour par
: peuple fust exercité sous la pé-
de la Loy à méditer le repos spi-
qui est sans fin. Qu'il a assigné
ème jour, ou bien jugeant qu'il
, ou bien pour mieux inciter le
ı observer ceste cérémonie, luy
nt son exemple : ou plustost pour
strer que le Sabbath ne tendoit
fin, sinon pour le rendre con-
son Créateur. Car il n'en peut
ıaloir, moyennant que la signi-
la mystère demeure : c'est que

23; 1 Cor. XV, 28.

le peuple fust instruit de se démettre de ses œuvres. A laquelle contemplation les Prophètes réduisoyent assiduellement les Juifs, afin qu'ils ne pensassent s'acquitter en s'abstenant d'œuvres manuelles. Outre les passages que nous avons alléguez, il est dit en Isaïe, Si tu te retires au Sabbath pour ne point faire ta volonté en mon sainct jour, et célèbres un Sabbath sainct et délicat au Seigneur de gloire, et le glorifies en ne faisant point tes œuvres, et ta propre volonté n'est point trouvée : lors tu prospéreras en Dieu[1]. Or il n'y a doute que ce qui estoit cérémonial en ce précepte, n'ait esté aboli par l'advénement de Christ. Car il est la vérité, qui fait par sa présence esvanouir toutes les figures : il est le corps, au regard duquel les ombres sont laissées. Il est, dy-je, le vray accomplissement du Sabbath. Car estans ensevelis avec luy par le Baptesme, nous sommes entez en la compagnie de sa mort : afin qu'estans faits participans de sa résurrection, nous cheminions en nouveauté de vie[2]. Pourtant dit l'Apostre que le Sabbath a esté ombre de ce qui devoit advenir, et que le corps en est en Christ[3] : c'est-à-dire, la vraye substance et solide de la vérité, laquelle il explique bien en ce lieu-là. Or icelle n'est point contente d'un jour, mais requiert tout le cours de nostre vie, jusques à ce qu'estans du tout morts à nous-mesmes, nous soyons remplis de la vérité de Dieu. Dont il s'ensuit que toute observation superstitieuse des jours doit estre loin des Chrestiens.

32 Néantmoins d'autant que les deux dernières causes ne se doyvent point mettre entre les ombres anciennes, mais convienent également à tous siècles : combien que le Sabbath soit abrogé, cela ne laisse point d'avoir lieu entre nous, que nous ayons certains jours pour nous assembler à ouyr les prédications, à faire les oraisons publiques, et célébrer les Sacremens : secondement pour donner quelque relasche aux serviteurs et gens méchaniques. Il n'y a nulle doute que le Seigneur n'ait regardé l'un et l'autre en

1) Is. LVIII, 13. 2) Rom. VI, 4.
3) Colos. II, 16, 17.

commandant le Sabbath. Quant au premier, il est assez approuvé par l'usage mesme des Juifs. Le second a esté noté par Moyse au Deutéronome, en ces paroles. Afin que ton serviteur et ta chambrière se reposent comme toy, qu'il te souviene que tu as esté serviteur en Egypte. Item en Exode, Afin que ton bœuf et ton asne, et ta mesgnie se repose[1]. Qui pourra nier que ces deux choses ne nous convienent aussi bien qu'aux Juifs? Les assemblées ecclésiastiques nous sont commandées par la Parole de Dieu : et l'expérience mesme nous monstre quelle nécessité nous en avons. Or s'il n'y a jours ordonnez, quand se pourra-on assembler? L'Apostre enseigne que toutes choses se doyvent faire décentement et par ordre entre nous[2]. Or tant s'en faut que l'honnesteté et l'ordre se puisse garder sans ceste police de jours, que si elle n'estoit, nous verrions incontinent merveilleux troubles et confusions en l'Eglise. Or s'il y a une mesme nécessité entre nous, que celle à laquelle le Seigneur a voulu remédier en ordonnant le Sabbath aux Juifs, que nul n'allègue ceste loy ne nous appartenir de rien : car il est certain que nostre bon Père n'a pas moins voulu pourvoir à nostre nécessité, qu'à celle des Juifs. Mais que ne nous assemblons-nous tous les jours, dira quelqu'un, pour oster ceste différence. Je le désireroye bien : et de faict, la sagesse spirituelle de Dieu seroit bien digne d'avoir quelque heure au jour, qui luy fust destinée. Mais si cela ne se peut obtenir de l'infirmité de plusieurs, qu'on s'assemble journellement, et la charité ne permet point de les contraindre plus outre : pourquoy ne suyvons-nous la raison laquelle nous a esté monstrée de Dieu?

33 Il nous faut estre un peu plus longs en cest endroit, pource qu'aucuns entendemens légers se tempestent aujourd'huy à cause du Dimanche. Car ils se plaignent que le peuple chrestien est entretenu en un Judaïsme, veu qu'il retient encores quelque observation des jours. A cela je respon que sans Judaïsme nous observons le Dimanche, veu qu'il y grande différence entre nous et les Juifs car nous ne l'observons point d'une re ligion estroite, comme d'une cérémoni en laquelle nous pensions estre compri un mystère spirituel : mais nous en uson comme d'un remède nécessaire pour gar der bon ordre en l'Eglise. Mais sainc Paul, disent-ils, nie que les Chrestiens doyvent estre jugez en l'observation des jours, veu que c'est un ombre des choses futures : et pour ceste cause craind d'avoir travaillé en vain entre les Galatiens. d'autant qu'ils observoyent encores les jours. Et aux Romains il afferme que c'est superstition, si quelqu'un discerne entre jour et jour[1]? Mais qui est l'homme d'entendement rassis qui ne voye bien de quelle observation parle l'Apostre? Car ils ne regardoyent point à ceste fin que nous disons, d'observer la police et ordre en l'Eglise : mais entretenant les festes comme ombres des choses spirituelles, ils obscurcissoyent d'autant la gloire de Christ et la clairté de l'Evangile : ils ne s'abstenoyent point d'œuvres manuelles, pource qu'elles les empeschassent de vaquer à méditer la Parole de Dieu : mais par une folle dévotion, d'autant qu'ils imaginoyent en se reposant faire service à Dieu. C'est donc contre ceste perverse discrétion de jours que crie sainct Paul et non pas contre l'ordonnance légitime qui est mise pour entretenir la paix en la compagnie des Chrestiens. Car les Eglises qu'il avoit édifiées, gardoyent le Sabbath en cest usage : ce qu'il monstre en assignant ce jour-là aux Corinthiens pour apporter leurs aumosnes en l'Eglise[2]. Si nous craignons la superstition, elle estoit plus à craindre aux festes judaïques qu'elle n'est maintenant au Dimanche. Car comme il estoit expédient pour abatre la superstition, on a délaissé le jour observé des Juifs : et comme il estoit nécessaire pour garder ordre, police et paix en l'Eglise, on en a mis un autre au lieu.

34 Combien que les anciens n'ont point choisi le jour du Dimanche pour le su

1) Deut. V, 15; Ex. XXIII, 12. 2) 1 Cor. XIV, 40.

1) Col. II, 16; Gal. IV, 10, 11; Rom. XIV, 5.
2) 1 Cor. XVI, 2.

ı Sabbath, sans quelque consi- Car puis que la fin et accom- ıt de ce vray repos, qui estoit r l'ancien Sabbath, est accom- a résurrection de nostre Sei- es Chrestiens sont admonestez esme jour qui a apporté fin aux de ne s'arrester point à la céré- i n'estoit qu'ombre. Je ne m'ar- int au nombre Septième, pour l'Eglise en quelque servitude : condamneroye point les Eglises oyent d'autres jours solennels ssembler, moyennant qu'il n'y superstition : comme il n'y en a nd on regarde seulement à en- a discipline et bon ordre. Que e donc du précepte soit telle : la vérité estoit démonstrée aux us figure, ainsi sans figure elle déclairée : c'est que nous médi- toute nostre vie un perpétuel nos œuvres, à ce que Dieu be- en nous par son Esprit. Secon- que nous appliquions chacun son int qu'il sera possible, à penser res de Dieu pour le magnifier, ous observions l'ordre légitime se à ouyr la Parole, célébrer les as, et faire les prières solen- iercement, que nous ne grevions trop ceux qui sont en nostre [1]. Ainsi seront renversez les es des faux docteurs, qui ont au temps passé le povre popu- opinion judaïque, ne discernans Dimanche et le Sabbath autre- ion que le septième jour estoit qu'on gardoit pour lors, mais faloit néantmoins garder un. Or t autre chose à dire, qu'avoir e jour en despit des Juifs, et ins demeurer en la superstition t Paul condamne : c'est, d'avoir signification secrète, ainsi qu'elle us le vieil Testament. Et de s voyons ce qu'a prouffité leur : car ceux qui la suyvent, sur- les Juifs en opinion charnelle th, tellement que les répréhen- nous avons en Isaïe leur conviendroyent mieux qu'à ceux que le Prophète reprenoit de son temps[1]. Au reste, nous avons à retenir principalement la doctrine générale : c'est qu'afin que la religion ne déchée ou se refroidisse entre nous, nous soyons diligens de fréquenter les sainctes assemblées, et appliquions en usage toutes les aides qui sont prouffitables à nourrir le service de Dieu.

cest l'Histoire Tripart., au livre IX, chap.

35 LE CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soyent prolongez sur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donnera.

La fin est, pource que Dieu veut que l'ordre qu'il a constitué soit entretenu, qu'il nous faut observer les degrez de prééminence comme il les a mis. Pourtant la somme sera, que nous portions révérence à ceux que le Seigneur nous a ordonnez pour supérieurs : et que nous leur rendions honneur et obéissance, avec recognoissance du bien qu'ils nous ont fait. De cela s'ensuit la défense, que nous ne déroguions à leur dignité, ne par contemnement, ne par contumace, ne par ingratitude. Car le nom d'Honneur s'estend ainsi amplement en l'Escriture : comme quand l'Apostre dit que les Prestres qui président bien, sont dignes de double honneur[2] : non-seulement il parle de la révérence qui leur est deue, mais aussi de la rémunération que mérite leur labeur. Or pource que ce commandement lequel nous assujetit à nos supérieurs, est fort contraire à la perversité de nostre nature, laquelle comme elle crève d'ambition et d'orgueil, ne se submet pas volontiers : à ceste cause la supériorité laquelle estoit la moins odieuse et plus amiable de toutes, nous a esté proposée pour exemple : pource qu'elle pouvoit mieux fleschir et amolir nos cœurs à se submettre en obéissance. Parquoy le Seigneur, petit à petit par la sujétion qui est la plus douce et la plus facile à porter, nous accoustume à toutes sujétions, pource qu'il y a une mesme raison en toutes. Car quand il donne prééminence

1) Is. I, 13 ; LVIII, 13. 2) 1 Tim. V, 17.

à quelqu'un, entant que mestier est pour la conserver il luy communique son Nom. Les tiltres de Père, de Dieu et de Seigneur luy sont tellement propres, que quand il en est fait mention, il faut que nostre cœur soit touché de la recognoissance de sa majesté. Pourtant quand il en fait les hommes participans, il leur donne comme quelque estincelle de sa clairté, afin de les annoblir et les rendre honorables selon leur degré. Parquoy en celuy qui est nommé père, il faut recognoistre quelque honneur divin, veu qu'il ne porte point le tiltre de Dieu sans cause. Pareillement celuy qui est Prince ou Seigneur, communique aucunement à l'honneur de Dieu.

36 Parquoy il ne faut douter que le Seigneur ne constitue yci une reigle universelle: c'est que selon que nous recognoissons un chacun nous estre ordonné de luy pour supérieur, que nous luy portions honneur, révérence et amour: et que nous luy facions les services qu'il nous sera possible. Et ne faut point regarder si nos supérieurs sont dignes de cest honneur ou non: car quels qu'ils soyent, ils ne sont point venus sans la volonté de Dieu en ce degré, à cause duquel nostre Seigneur nous commande les honorer. Toutesfois nommément il nous commande de révérer nos parens qui nous ont engendrez en ceste vie, ce que nature mesme nous doit enseigner. Car tous ceux qui violent l'authorité paternelle, ou par mespris, ou par rébellion, sont monstres et non pas hommes. Pourtant nostre Seigneur commande de mettre à mort tous ceux qui sont désobéissans à père et à mère: et ce à bonne cause. Car puis qu'ils ne recognoissent point ceux par le moyen desquels ils sont venus en ceste vie, ils sont certes indignes de vivre. Or il appert par plusieurs passages de la Loy, ce que nous avons dit estre vray: asçavoir que l'honneur dont il est yci parlé a trois parties: Révérence, Obéissance et Amour procédant de la recognoissance des bienfaits. La première est commandée de Dieu, quand il commande de mettre à mort celuy qui aura détracté de père et de mère: car en cela il punit tout contemnement et mespris. La seconde, en ce qu[...] donné que l'enfant rebelle et d[...] sant fust aussi mis à mort. La t[...] est approuvée en ce que dit Jésu[...] au chapitre XV de sainct Matth[...] c'est du commandement de Dieu[...] vir et bien faire à nos parens [1]. [...] fois et quantes que sainct Paul f[...] tion de ce précepte, il nous e[...] obéissance: ce qui appartient à la [...] partie.

37 La promesse est quant [...] adjoustée pour plus grande re[...] dation, afin de nous admonester [...] ceste sujétion est agréable à D[...] sainct Paul nous incite par cest a[...] quand il dit que ce précepte est [...] mier avec promesse [2]: car la prom[...] nous avons eue ci-dessus en la [...] Table, n'estoit pas spéciale à un [...] seulement, mais s'estendoit à [...] Loy. Quant est de l'intelligence [...] ci, elle est telle: c'est que le [...] parloit proprement aux Israélit[...] terre qu'il leur avoit promise en [...] Si donc la possession de ceste te[...] une arre de la bonté de Dieu [...] gesse, il ne nous faut esmerveille[...] a voulu testifier sa grâce en leu[...] tant longue vie par laquelle ils p[...] plus longuement jouyr de son [...] C'est donc comme s'il disoit, [...] père et mère, afin qu'en vivan[...] ment tu puisses jouir plus lo[...] de la terre laquelle te sera pou[...] gnage de ma grâce. Au reste, p[...] toute la terre est bénite aux [...] bon droict nous mettons la vie [...] entre les bénédictions de Dieu. [...] entant que la longue vie nous [...] ment de la bénévolence de [...] nous, ceste promesse aussi no[...] tient: car la longue vie ne nous [...] promise, comme elle n'a point [...] mise aux Juifs, pource qu'elle [...] en soy béatitude: mais pource [...] aux justes une enseigne de la [...] Dieu. S'il advient doncques qu[...] enfant bien obéissant à ses pa[...] passe en sa jeunesse (comme [...] advient) Dieu ne laisse pas de

1) Ex. XXI, 17; Lév. XX, 9; Prov. XX, [...] 18; Matth. XV, 4. 2) Col. III, 20; Eph[...]

constant en sa promesse : mesmes ne l'accomplit pas moins que s'il donnoit cent arpens de terre à quelqu'un auquel il en auroit promis deux arpens. Le tout gist en cela, que la longue vie nous est yci promise entant qu'elle est bénédiction : d'avantage qu'elle est bénédiction de Dieu, entant qu'elle nous testifie sa grâce, laquelle il déclaire à ses serviteurs cent mille fois plus en la mort.

38 Au contraire, quand le Seigneur promet sa bénédiction en la vie présente à ceux qui se seront rendus obéissans à pères et mères, semblablement il signifie que sa malédiction adviendra à tous ceux qui auront esté désobéissans : et afin que son jugement soit exécuté, il ordonne en sa Loy qu'on en face justice : et s'ils eschappent de la main des hommes en quelque manière que ce soit, il en fera la vengence. Car nous voyons de ceste maniere de gens, combien il en meurt ou en guerres, ou en noises, ou en autre façon : tellement qu'on apperçoit que Dieu y besongne, les faisant mourir malheureusement. Et si aucuns y en a qui eschappent jusques à la vieillesse, veu qu'estans privez en ceste vie de la bénédiction de Dieu, ils ne font que languir, et pour l'advenir sont réservez à plus grand' peine, il s'en faut beaucoup qu'ils soyent participans de ceste promesse. Pour faire fin, il faut briefvement noter qu'il ne nous est point commandé d'obéir à nos parens sinon en Dieu[1] : ce qui n'est point obscur par le fondement que nous avons mis : car ils président sur nous entant que Dieu les a esleus, leur communiquant quelque portion de son honneur. Pourtant la sujétion qui leur est rendue, doit estre comme un degré pour nous conduire à la révérence de Dieu, qui est le souverain Père : parquoy s'ils nous veulent faire transgresser sa Loy, ce n'est pas raison que nous les tenions pour pères, mais nous doyvent estre lors pour estrangers qui nous veulent destourner de l'obéissance de nostre vray Père. Il faut avoir un mesme jugement de nos princes, seigneurs et supérieurs : car ce seroit une chose trop desraisonnable, que leur prééminence valust quelque chose pour abbaisser la hautesse de Dieu, veu qu'elle en dépend : et la doit plustost augmenter, qu'amoindrir : confermer, que violer.

39 LE SIXIÈME COMMANDEMENT.

Tu n'occiras point.

La fin est, d'autant que Dieu a conjoinct en unité tout le genre humain, que le salut et la conservation de tous doit estre en recommandation à un chacun. Parquoy en somme, toute violence et injure et nuisance, par laquelle le corps de nostre prochain est blessé, nous est interdite. De là nous faut venir au commandement : c'est que si nous pouvons quelque chose pour conserver la vie de nostre prochain, il nous y faut fidèlement employer tant en procurant les choses qui y appartienent, qu'en obviant à tout ce qui y est contraire : pareillement s'ils sont en quelque danger ou perplexité, de leur aider et subvenir. Or s'il nous souvient que Dieu est le Législateur qui parle en cest endroict, il faut penser qu'il donne ceste reigle à nostre âme : car ce seroit chose ridicule que celuy qui contemple les pensées du cœur, et s'arreste principalement à icelles, n'instruisist à vraye justice que nostre corps : parquoy l'homicide du cœur est yci défendu, et nous est commandée l'affection intérieure de conserver la vie de nostre prochain. Car combien que la main enfante l'homicide, toutesfois le cœur le conçoit, quand il est entaché d'ire et de haine. Regarde si tu te peux courroucer à ton frère, que tu n'appètes de luy nuire : si tu ne te peux courroucer, aussi ne le peux-tu hayr que tu n'ayes ce mesme désir, veu que haine n'est qu'ire enracinée, combien que tu dissimules et tasches par couvertures obliques d'eschapper, il est certain que haine et ire ne peuvent estre sans cupidité de mal faire. Si tu veux encores tergiverser, desjà il a esté prononcé par le sainct Esprit, que tout homme qui hait son frère en son cœur, est homicide. Il est prononcé par la bouche de Christ, que celuy qui hait son frère, est coulpable de jugement : qui monstre signe de cour-

[1] Ephes. VI, 1.

roux, est coulpable d'estre condamné par tout le Consistoire : quiconques luy dit injure, est coulpable de la géhenne du feu[1].

40 L'Escriture note deux raisons, sur lesquelles est fondé ce précepte : c'est que l'homme est image de Dieu : puis aussi est nostre chair. Pourtant si nous ne voulons violer l'image de Dieu, nous né devons faire aucune offense à nostre prochain : et si nous ne voulons renoncer toute humanité, nous le devons entretenir comme nostre propre chair. L'exhortation qui se peut tirer pour cela du bénéfice de la rédemption de Christ, sera traittée ailleurs : mais le Seigneur a voulu que nous considérions naturellement ces deux choses jà dites en l'homme, lesquelles nous induisent à luy bien faire : c'est qu'en un chacun nous révérions son image, laquelle y est imprimée : et aimions nostre propre chair. Parquoy celuy qui s'est abstenu d'effusion de sang, n'est pas pourtant innocent du crime d'homicide. Car quiconque ou commet par œuvre, ou s'efforce et estudie, ou conçoit en son cœur aucune chose contraire au bien de son prochain, est tenu de Dieu pour homicide. D'autre part, sinon que nous nous employons selon nostre faculté et l'occasion qui nous sera donnée, à bien faire à nostre prochain, par telle cruauté nous transgressons ce précepte. Or si le Seigneur se soucie tant du salut corporel d'un chacun, de cela nous pouvons entendre combien il nous oblige à procurer le salut des âmes, lesquelles sont sans comparaison plus précieuses devant luy.

41 LE SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne paillarderas point.

La fin est, pource que Dieu aime pureté et chasteté, que toute immondicité doit estre loin de nous. La somme donc sera, que nous ne soyons entachez d'aucune souilleure, ou intempérance de la chair. A quoy respond le précepte affirmatif : c'est que nostre vie en toutes ses parties soit reiglée à chasteté et continence. Or il défend nommément paillardise, à laquelle tend toute incontinence : afin que par la turpitude et déshonnesteté qui est lardise plus apparente et plus é entant qu'elle déshonore nostre c nous rende toute incontinence abom pource que l'homme a esté créé condition de ne vivre point solitair avoir une semblable à soy : d'av que par la malédiction du péché i encore plus assujéti à ceste néc d'autant qu'il estoit expédient, gneur nous a donné remède en c droict, en instituant le mariage : après l'avoir ordonné de son aut l'a sanctifié de sa bénédiction. appert que toute compagnie d'hoi de femme hors mariage est mau vant luy : et que la compagnie de n nous est donnée pour remède de nécessité, afin que nous ne lasch bride à nostre concupiscence. N flattons point doncques, quan oyons que l'homme ne peut c avec la femme hors mariage, sans lédiction de Dieu.

42 Or comme ainsi soit qu ayons doublement mestier de ce r asçavoir tant pour la condition de première nature, que pour le vi est survenu, et que de cela nul excepté, sinon celuy à qui Dieu a i culièrement grâce qu'un chacun bien ce qui luy est donné. Je c bien que virginité est une vertu q pas à mespriser : mais d'autant n'est pas donnée à chacun, et au elle n'est donnée que pour un ceux qui sont tourmentez d'incon et ne la peuvent surmonter, doy courir au remède de mariage, garder chasteté selon le degré vocation. Car si ceux qui n'ont p ceu un tel don (j'enten de contin subvienent à leur fragilité par le qui leur est offert et permis de I résistent à Dieu et à son ordonn ne faut que quelqu'un objecte qu'ont accoustumé plusieurs de que par l'aide de Dieu il pourr choses : car ceste aide n'est poi née sinon à ceux qui cheminent voyes, c'est-à-dire en leur vocat laquelle se destournent tous ceu délaissant les moyens que Di

1) 1 Jean III, 15; Matth. V, 22.

eulent par folle témérité surmon-
' nécessité [1]. Le Seigneur pro-
ue continence est un don singu-
uel n'est point donné indifférem-
out le corps de son Eglise, mais
eu de ses membres. Car il nous
un certain genre d'hommes, le-
st chastré pour le royaume des
c'est-à-dire pour vaquer plus
nt à servir à la gloire de Dieu [2]. Et
nul ne pensast que cela fust en
ertu, il avoit auparavant dit que
n sont point capables, mais tant
nt ceux ausquels il est donné du
nt il conclud que celuy qui en
user, en use. Sainct Paul en-
e mesme plus clairement, quand
u'un chacun a receu sa propre
Dieu, l'un en une sorte, l'autre
e [3].
is doncques que nous sommes si
ment advertis qu'il n'est pas en
nce d'un chacun de garder chas-
s mariage, mesmes qu'on y eust
, et qu'on s'efforçast de le faire :
si qu'il nous est dénoncé que
e grâce spéciale de Dieu, laquelle
nne qu'à certaines personnes, afin
voir plus promptes et plus à dé-
on service : ne combatons-nous
ntre Dieu et contre la nature
nstituée, si nous n'accommodons
açon de vivre à la mesure de nos-
lité ? Dieu défend paillardise en
nandement : il requiert doncques
pureté et chasteté. Or le seul
de la garder est, qu'un chacun
sa povreté : que nul ne mesprise
ge comme inutile et superflu : que
ésire de s'en passer, sinon qu'il
e abstenir de femme : que nul ne
en cest endroict, ou son repos,
anquillité charnelle, mais qu'il
seulement d'estre mieux disposé
Dieu, estant despesché de tout
'en puisse distraire. D'avantage,
ue plusieurs n'ont le don de con-
sinon pour un temps, comme
ns dit, que celuy qui l'a, s'abs-
e marier ce pendant, qu'il s'en
er, et non plus. Si la force luy défaut pour dompter et vaincre la concupiscence de sa chair, qu'il entende par cela que Dieu luy impose nécessité de se marier : ce que démonstre l'Apostre, quand il commande qu'un chacun pour éviter paillardise ait sa femme, et qu'une chacune femme ait son mari. Item, que celuy qui ne se peut contenir, se marie en Dieu [1]. Premièrement il signifie par cela, que la pluspart des hommes est sujette au vice d'incontinence : secondement, il n'en excepte nul de ceux qui y sont sujets, qu'il ne commande à tous de recourir à ce remède unique qu'il propose pour obvier à impudicité. Parquoy, quiconque ne se contient, s'il mesprise de remédier à son infirmité par ce moyen, il pèche : mesmes en ce qu'il n'obtempère point à ce commandement de l'Apostre. Et ne faut pas que celuy qui se contient de paillarder actuellement, se flatte comme s'il n'estoit point coulpable d'impudicité, si son cœur brusle de mauvaise concupiscence. Car sainct Paul définit que la vraye chasteté contient pureté de l'âme, avec l'honnesteté du corps : Celle, dit-il, qui est hors mariage, pense à Dieu comment elle sera saincte de corps et d'esprit [2]. Et pourtant, quand il adjouste la raison pour confermer ceste sentence, que celuy qui ne se peut contenir se doit marier : il ne dit pas seulement qu'il est meilleur de prendre une femme, que de souiller son corps avec une paillarde : mais qu'il est meilleur de se marier, que de brusler.

44 Maintenant si les gens mariez recognoissent que leur compagnie est bénite de Dieu, cela les doit admonester de ne la point contaminer par intempérance dissolue. Car combien que l'honnesteté du mariage couvre la honte d'incontinence, ce n'est pas à dire que c'en doyve estre une incitation. Pourtant ils ne doyvent pas penser que toutes choses leur soyent licites, mais un chacun se doit tenir sobrement avec sa femme, et la femme mutuellement avec son mari : se gouvernans tellement qu'ils ne facent rien contraire à la saincteté du mariage. Car ainsi doit estre reiglée, et à telle modes-

1. 11, 14. 2) Matth. XIX, 12.
, 7.

1) 1 Cor. VII, 2, 9. 2) 1 Cor. VII, 34.

tie se doit réduire l'ordonnance de Dieu : et non pas se desborder en dissolution. Sainct Ambroise reprenant ceux qui abusent du mariage en intempérance lascive, use d'un mot assez dur, mais non pas sans propos : c'est, qu'il appelle ceux qui ne gardent nulle modestie ne honte, Paillars de leurs femmes [1]. Finalement, il nous faut regarder quel Législateur c'est qui condamne paillardise : c'est asçavoir celuy qui nous possède entièrement. Et pourtant à bon droict requiert de nous intégrité, tant au corps qu'en l'âme et en l'esprit. Quand doncques il défend de paillarder, il défend aussi, ou par habillemens immodestes, ou par gestes et contenances impudiques, ou par vilenes paroles tendre à induire les autres à mal. Car un Philosophe nommé Archélaüs ne dit point sans raison à un jeune homme trop délicatement vestu, que c'estoit tout un en quelle partie du corps il monstrast son impudicité : cela, dy-je, a raison devant Dieu, lequel a en abomination toute ordure, en quelque partie qu'elle soit, ou de l'âme, ou du corps. Et afin que nul ne doute de cela, considérons que Dieu nous commande yci chasteté : s'il l'a commandée, il condamne tout ce qui y contrarie. Parquoy si nous voulons obéir à ce commandement, il ne faut point que le cœur brusle intérieurement de mauvaise concupiscence, ou que le regard soit impudique, ou que la face soit ornée comme pour macquerelages, ou que la langue par vilenes paroles attire à paillardise, ou que la bouche par intempérance en donne matière : car tous ces vices sont comme macules par lesquelles chasteté et continence est entachée, et sa pureté est souillée.

45 LE HUITIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne desroberas point.

La fin est, pource que toute injustice est desplaisante à Dieu, que nous rendions à un chacun ce qui luy appartient. La somme doncques sera, qu'il nous défend de tascher à attirer à nous les biens

1) Sainct Ambroise, au livre *De la Philosophie*, lequel sainct Augustin allègue au 2e livre *Contre Julian*.

d'autruy : et pourtant nous c
de nous employer fidèlement à
le sien à un chacun. Car il nou
timer que ce qu'un chacun po
luy est point advenu par cas for
par la distribution de celuy q
souverain Maistre et Seigneur
et à ceste raison qu'on ne peu
personne de ses richesses, que l
sation de Dieu ne soit violée.
plusieurs espèces de larrecin : l
en violence, quand par force et
une manière de briganderie, o
pille le bien d'autruy : l'autre
fraude et malice, quand cautel
on appovrit son prochain, en le
et décevant : l'autre en une a
cores plus couverte, quand son
de droict on prive quelqu'un de s
l'autre en flatterie, quand par b
roles on attire à soy, ou sous
donation ou autrement, ce qui d
partenir à un autre. Mais pour
trop nous arrester à raconter l
divers, il nous faut briefvement
tous moyens dont nous usons p
enrichir au dommage d'autruy :
déclinent de la sincérité chresti
quelle doit estre gardée en dile
se desvoyent à quelque obliquité
ou de toute autre nuisance, doy
tre tenus pour larrecins. Car
que ceux qui y procèdent en tel
souventesfois gaignent leur cau
le Juge, néantmoins Dieu ne l
autres que larrons, car il voit
busches que font de loin les fi
pour attraper les simples en le
il voit la rigueur des exactions
les plus grans aux plus petis,
fouller : il voit combien sont ve
les flateries dont usent ceux qu
emmieller quelqu'un pour le t
lesquelles choses ne vienent po
cognoissance des hommes. D'a
la transgression de ce précepte
pas seulement en cela, quand on
à quelqu'un en son argent, en
dise ou possession : mais aussi
que droict que ce soit ; car nous
nostre prochain de son bien, si
desnions les offices ausquels
sommes tenus. Parquoy si un

yer, ou fermier, au lieu de veiller en de son maistre vit en oisiveté, soucier de procurer le bien de ii le nourrit : s'il dissipe mal ce est commis, ou en abuse en su- : si un serviteur se mocque de istre, s'il divulgue ses secrets, iine rien contre son bien ou sa ée, ou sa vie : si d'autre part re traitte inhumainement sa fa- 'est larrecin devant Dieu. Car ui ne s'acquitte point envers es du devoir que porte sa vo- retient ce qui appartient à au-

ous obéirons doncques au com- ent, si estans contens de nostre n nous ne taschons à faire gain, n'honneste et légitime : si nous ns point de nous enrichir, en fai- t à nostre prochain : si nous ne ns point de le destruire pour at- nous son bien : si nous ne met- int nostre estude à assembler s du sang ou de la sueur d'au- i nous n'attirons point de çà et tort et à travers tout ce qu'il est pour remplir nostre avarice, ou re en superfluité; mais au con- i nous avons tousjours ce but à un chacun tant que nous pou- nostre conseil et de nostre sub- conserver le sien, et s'il advient s ayons à faire avec meschans trompeurs, que nous soyons lustost de quitter du nostre, que ntre avec eux par mesme malice: eulement cela, mais quand nous aucuns en povreté, nous com- ons à leur indigence, et soula- eur nécessité par nostre abon- 'inalement qu'un chacun regarde il est obligé du devoir de son vers les autres, afin de s'acquit- ment. Par ceste raison, que le orte honneur à ses supérieurs, ettant à eux de bon cœur, obéis- eurs loix et commandemens, ne rien qu'il puisse faire sans offen- : d'autre part, que les supé- ent soin et solicitude de gouver- peuple, de conserver la paix par endre les bons, chastier les mauvais, et gouverner comme ayans à rendre conte de leur office à Dieu souverain Juge. Que les Ministres ecclésiastiques administrent fidèlement la parole de Dieu, ne corrompans point la doctrine de salut, mais conservans la pureté d'icelle. Et que non-seulement ils instruisent le peuple en bonne doctrine, mais aussi en exemple de vie. Brief, qu'ils président comme bons Pasteurs sur les brebis : d'autre part, que le peuple les reçoyve pour messagers et Apostres de Dieu, leur rendant l'honneur que nostre Seigneur leur attribue, et leur donnant à vivre. Que les parens s'employent à nourrir, instruire et gouverner leurs enfans, comme leur estans commis de Dieu, ne les traittans point trop rigoureusement pour leur faire perdre courage, mais les entretienent en douceur et bénignité convenable à leur personne : comme il a esté dit, que mutuellement les enfans leur doyvent révérence et sujétion. Item, Que les jeunes portent honneur aux vieilles gens, comme nostre Seigneur a voulu cest aage-là estre honorable : et aussi que les anciens taschent de dresser les jeunes par leur prudence, ne les traittans point par trop grande rigueur, mais usans d'une gravité tempérée avec douceur et facilité. Que les serviteurs se rendent serviables à leurs maistres, et diligens à leur complaire et non point seulement à l'œil, mais aussi de cœur, comme servans à Dieu. Que les maistres aussi ne se rendent point trop difficiles et intraittables à leurs serviteurs, les opprimans de trop grande rigueur, ou les traittans contumélieusement : mais plustost qu'ils les recognoissent pour frères et leurs compagnons au service de Dieu, afin de les entretenir humainement. Qu'en ceste manière doncques un chacun répute ce qu'il doit à ses prochains, en son ordre et degré, et leur rende ce qu'il leur doit. D'avantage il faut que tousjours nostre mémoire soit dressée au Législateur, afin qu'il nous souviene que ceste reigle n'est pas moins ordonnée à l'âme qu'au corps : à ce qu'un chacun applique sa volonté à conserver et avancer le bien et utilité de tous hommes.

47 LE NEUFIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne seras point faux tesmoin contre ton prochain.

La fin est : Pource que Dieu, qui est vérité, a mensonge en exécration, qu'il nous faut garder vérité sans feintise, la somme doncques sera, que nous ne blessions la renommée de personne par calomnies ou faux rapports, ou que nous ne le grevions en sa substance par mensonges et faussetez. Brief, que nous ne facions tort à personne, ni en mesdisant, ni en nous mocquant. A ceste défense respond le précepte affirmatif, que nous aidions à un chacun fidèlement à maintenir la vérité, soit pour conserver son bien ou sa renommée. Il appert que nostre Seigneur a voulu exposer le sens de ce précepte au vingt et troisième chapitre d'Exode, disant, Tu ne maintiendras parole de mensonge : et ne te conjoindras à porter faux tesmoignage pour le mensonge. Item, Tu fuiras tous mensonges [1]. Et en un autre lieu non-seulement il nous défend d'estre rapporteurs, détracteurs et mesdisans, mais aussi de décevoir nostre frère : car il parle de l'un et de l'autre nommément [2]. Certes il n'y a doute que comme ci-dessus il a voulu corriger cruauté, impudicité et avarice : aussi qu'il veut yci réprimer fausseté, laquelle est comprinse en ces deux parties que nous avons dites. Car ou en mesdisant nous blessons la renommée de nostre prochain, ou par mensonges et paroles obliques nous empeschons son proufit. Or il ne peut chaloir si on entend yci tesmoignage solennel qui se rend en jugement, ou qui gist en paroles privées. Car il faut tousjours là revenir, que d'un chacun genre de vices nostre Seigneur nous propose une espèce pour exemple, à laquelle il faut rapporter toutes les autres : d'avantage, qu'il choisit celle en laquelle il apparoist plus de turpitude. Combien qu'il faut estendre ce commandement plus au large, asçavoir à toutes calomnies et détractions qui nuisent à nos prochains, pource que jamais les faux tesmoignages en justice ne sont sans parjure. Or la défense a esté faite des parjures au troisième commandement de la première Table, entant que le nom de Dieu y est profané. Maintenant nous voyons que pour bien observer ce précepte, il faut que nous facions servir nostre bouche à nostre prochain en vérité, tant pour luy conserver son estime que son proufit. L'équité est bien évidente : car si bonne renommée est plus précieuse que thrésor quelconque, on ne fait point moindre tort à l'homme en luy ostant sa bonne estime, qu'en le despouillant de sa substance; d'autre part, on fait aucunesfois plus de dommage au prochain par mensonge que par larrecin.

48 Néantmoins c'est merveille comment on ne se soucie point d'offenser en cest endroict : car il y en a bien peu qui ne soyent entachez bien fort de ce vice, comme tout le monde est enclin à esplucher et descouvrir les vices d'autruy. Il ne faut penser que ce soit excuse valable si nous ne mentons point; car celui qui défend de diffamer le prochain en mentant, veut que son estime soit conservée entant qu'il se peut faire avec vérité. Car combien qu'il ne défende sinon de le blesser par mensonge, toutesfois en cela il signifie qu'il l'a en recommandation. Or il nous doit bien suffire, quand nous voyons que nostre Seigneur prend ceste solicitude, que nostre prochain ne soit point diffamé. Parquoy toute détraction est yci condamnée sans doute. Par détraction nous entendons, non point répréhension qui se fait pour corriger l'homme : non point accusation judiciaire, qui se fait pour remédier aux vices : non point correction publique, qui se fait à quelqu'un pour donner crainte aux autres : non point advertissement qu'on fait de la meschanceté d'un homme, à ceux ausquels il est expédient de la cognoistre afin de n'en estre point abusez : mais injure odieuse, laquelle se fait de mauvais vouloir ou de cupidité de mesdire. D'avantage, ce précepte s'estend jusques-là, que nous n'affections point une plaisanterie d'honnesteté, et une grâce de brocarder et mordre en riant les uns et les autres, comme font aucuns, qui se baignent quand ils peuvent faire vergongne

1) Ex. XXIII, 1   2) Lév. XIX, 16.

l'un : car par telle intempérance sfois quelque marque demeure me qu'on a ainsi noté. Mainte-ous considérons le Législateur, doit pas moins dominer sur les et sur les cœurs, que sur les lan-ous cognoistrons qu'yci la cupi-yr les détracteurs, et la prompti-eur prester l'aureille et de croire nt à leur mauvais rapports, n'est s défendue que de détracter, car une mocquerie, de dire que le vice de mesdisance en la lan-u'il ne réprouvast point la mali-cœur. Pourtant si nous portons inte et amour de Dieu, mettons t qu'il est possible et expédient, que la charité requiert, de ne nner ne les aureilles, ne la lan-isme, détraction ou brocardise, onner point facilement lieu en eur à mauvaises suspicions : mais en bonne part les faits et dits le monde, conservons en toute l'honneur à un chacun.

DIXIÈME COMMANDEMENT.

voiteras point la maison de ton ain : et ne désireras point sa e, ne son serviteur, ne sa cham-, ne son bœuf, ne son asne, ne des choses qui sont à luy.

est : Pource que Dieu veut que stre âme soit remplie et possédée n de charité, qu'il faut jetter hors e cœur toute cupidité contraire. e doncques sera, qu'il ne nous cune pensée en l'entendement nouvoir nostre cœur à concu-, laquelle emporte nuisance ou t à nostre prochain. A quoy res-ntre part le précepte affirmatif : quelque chose que nous conce-libérions, ou appétions, ou pour-, que cela soit conjoinct avec le tilité de nostre prochain. Mais il e grande difficulté. Car si ce que s dit par cy-devant, est vray, e Seigneur en défendant la pail-larrecin, par cela défendoit im-et tout vouloir de nuire, trom-rober, il sembleroit advis estre superflu de maintenant interdire séparément la concupiscence des biens d'autruy. Toutesfois nous pourrons soudre ceste question, en considérant quelle différence il y a entre Conseil et Concupiscence : car nous appelons Conseil, un propos délibéré de la volonté quand le cœur de l'homme est vaincu et subjugué par la tentation : Concupiscence peut estre sans telle délibération ou consentement, quand le cœur est seulement chatouillé et picqué de commettre quelque meschanceté. Parquoy comme cy-dessus le Seigneur a voulu que les volontez, entreprinses et œuvres de l'homme fussent modérées selon la reigle de charité : ainsi maintenant il veut que les pensées de l'entendement y soyent aussi rapportées, à ce qu'il n'y en ait nulle qui incite au contraire. Comme au paravant il a défendu que le cœur ne fust induit à ire, haine, paillardise, rapine, mensonge : ainsi à présent il défend qu'il n'y soit provoqué ou esmeu.

50 Et n'est pas sans cause qu'il requiert une si grande droicture. Car qui est-ce qui niera que ce ne soit raison que toutes les vertus de l'âme soyent appliquées à charité ? Et si aucune en est destournée, qui est-ce qui niera qu'elle ne soit vicieuse ? Or dont vient cela que quelque cupidité dommageuse à ton prochain entre en ton entendement, sinon d'autant qu'en ne tenant conte des autres tu cherches seulement ton proufit ? Car si tout ton cœur estoit occupé de charité, nulle telle imagination n'y auroit entrée. Il faut doncques dire qu'il est vuide de charité, entant qu'il reçoit telles concupiscences. Quelqu'un objectera, qu'il n'est pas toutesfois convenable que les fantasies qui voltigent au cerveau, et après s'esvanouissent, soyent condamnées pour concupiscences lesquelles ont leur siége dedans le cœur. Je respon qu'il est yci question des fantasies lesquelles non-seulement passent au travers du cerveau, mais aussi poignent le cœur de concupiscence : veu que jamais nous ne concevons en la pensée quelque désir ou souhait, que le cœur n'en soit touché ou enflambé. Nostre Seigneur doncques commande une merveilleuse ardeur de charité, laquelle il ne veut estre empeschée

de la moindre concupiscence du monde. Il requiert un cœur merveilleusement bien reiglé, lequel il ne veut estre aucunement picqué d'un seul aiguillon contre la loy de charité. Sainct Augustin m'a fait ouverture à entendre ce précepte, afin qu'il ne semble à quelqu'un que je soye seul en mon opinion. Or combien que l'intention de Dieu ait esté de défendre toute mauvaise cupidité, néantmoins il a mis pour exemple les objects qui ont accoustumé le plus souvent de nous attirer et décevoir : en quoy faisant il ne permet rien à la cupidité de l'homme quand il la retire des choses esquelles elle est principalement enclinée. Nous avons maintenant la seconde Table de la Loy, laquelle nous admoneste amplement de ce que nous devons aux hommes pour l'amour de Dieu, sur lequel est fondée la charité. Parquoy on auroit beau inculquer les choses qui sont enseignées en ceste seconde Table, sinon que telle doctrine fust premièrement appuyée sur la crainte et révérence de Dieu, comme sur son fondement. Ceux qui partissent ce commandement en deux, deschirent ce que Dieu avoit uni, comme tous Docteurs de sain jugement le pourront veoir, encores que je m'en taise. Et ne doit chaloir que ce verbe, Tu ne convoiteras point, est réitéré pour la seconde fois : car Dieu après avoir nommé la maison, raconte les parties d'icelle, commençant à la femme : dont il appert qu'il y a une liaison comme de choses conjoinctes, et pourtant qu'il faut lire tout d'une traitte, comme les Hébrieux n'ont point mal advisé. Dieu doncques commande en somme, que non-seulement on s'abstiene de frauder et mal faire, et qu'on laisse à chacun ce qu'il possède, sauf et entier, mais aussi qu'on ne soit touché de nulle convoitise qui solicite les cœurs à porter nuysance à autruy.

51 Il ne sera pas maintenant difficile à juger quel est le but de la Loy, asçavoir une justice parfaite, à ce que la vie de l'homme soit conformée à la pureté de Dieu, comme à un patron. Car nostre Seigneur a tellement dépeint sa nature en la Loy, que si quelqu'un accomplissoit ce qui y est commandé, il représen-
teroit en sa vie l'image de Die
tant Moyse voulant sommaire
duire en mémoire au peuple d'I
commandemens : Et qu'est-ce Is
soit-il, que te commande ton Di
que tu le craignes et chemine
voyes? que tu l'aimes, et que tu
de tout tout ton cœur, en toute
et gardes ses commandemens [1]
cessoit de leur répéter cela, tout
quantes qu'il vouloit remonstrer
la Loy. Voylà doncques à quoy r
doctrine de la Loy : c'est de c
l'homme par sainctete de vie à s
et comme Moyse dit en un autr
faire adhérer avec luy. Or l'acc
ment de ceste sainctete gist en
articles : que nous aimions le
Dieu de tout nostre cœur, de t
tre âme, et de toutes nos fo
après nostre prochain comme n
mes [2]. Le premier doncques est,
tre âme soit entièrement remp
charité de Dieu : de là après s'
la dilection de nostre prochain.
qu'entend l'Apostre quand il d
fin des commandemens est ch
conscience pure et foy non feint
voyons comment la bonne cons
la foy, c'est-à-dire en un mot, la
crainte de Dieu, est mise au-des
me au chef : et de là après est d
charité. Ce seroit doncques foli
ser que la Loy n'enseignast sin
ques petis rudimens de justice,
troduire seulement les homm
commencement, et non pas pour
duire en parfaite voye, veu que
sçaurions désirer une plus gra
fection, que celle qui est compri
sentence de Moyse, et celle d
Paul. Car où voudra tendre cel
sera point content de l'instruc
laquelle l'homme est dressé et f
crainte de Dieu, au service spirit
majesté, à l'obéissance des co
mens, à la droicture de Dieu
voye? finalement à pureté de co
syncérité de foy et dilection? Pa
raison est confermée l'exposi
nous avons mise, en réduisant

1) Deut. X, 12. 2) Deut. VI, 5; XI, 13; Ma
3) 1 Tim. I, 5.

…ens de la Loy tout ce qui est re-
…ité et charité, car ceux qui s'ar-
à je ne sçay quels élémens,
si elle n'enseignoit qu'à demi la
le Dieu, ne tienent point bien la
le, comme dit l'Apostre.
…utesfois pource que Christ et ses
aucunesfois en récitant la som-
Loy, ne font nulle mention de
re Table, il faut que nous tou-
mot de cela, à cause que plu-
abusent, référans les paroles à
Loy, lesquelles sont dites de la
hrist en sainct Matthieu dit que
pal de la Loy, gist en miséri-
gement et foy [1]. Par ce mot de
'y a doute qu'il ne signifie Vé-
traire à feintise et tromperie;
ns pour estendre ceste sentence
universelle, aucuns prenent le
oy pour religion, ce qui est fri-
Christ parle là des œuvres par
l'homme doit faire apparoistre
. Si nous observons ceste rai-
e nous sera point de merveille
en un autre lieu, estant inter-
uels sont les commandemens
observer pour entrer en la vie
il respond que ce sont ceux
uyvent, Tu ne tueras point, Tu
rderas point, Tu ne desroberas
u ne diras point faux tesmoi-
'u honoreras père et mère, Tu
ton prochain comme toy-mes-
r l'observation de la première
toit située ou en l'affection in-
du cœur, ou en cérémonies.
n du cœur n'apparoissoit point:
crites observoyent les cérémo-
diligemment que tous autres.
doncques les œuvres de charité
ent plus certain tesmoignage de
. Or cela est si fréquent en tous
ètes, que celuy qui est moyen-
exercé en leur doctrine le doit
r familier; car quand ils exhor-
pécheurs à repentance, en lais-
rt la première Table, et n'en
ulle mention, ils insistent sur la
loyauté, compassion et équité.
faisant ils n'oublient pas la
crainte de Dieu : mais plustost par les signes qu'ils mettent, ils requièrent une vive approbation d'icelle. C'est bien une chose notoire qu'en traittant de l'observation de la Loy, ils s'arrestent à la seconde Table, pource qu'en icelle on cognoist beaucoup mieux quelle affection chacun a de suyvre intégrité. Et n'est jà besoin d'amasser yci les passages lesquels se présentent assez d'eux-mesmes par tout.

53 Mais quelqu'un demandera s'il y a plus grande importance pour obtenir justice de vivre bien et loyaument entre les hommes, que de craindre Dieu et l'honorer par piété. A cela je respond que non : mais pource que nul ne peut facilement garder charité du tout, que premièrement il ne craigne Dieu, les œuvres de charité font approbation mesmes de la piété de l'homme. D'avantage, comme ainsi soit que Dieu ne puisse recevoir aucun bienfait de nous (comme il dit par son Prophète [1]) il ne requiert point que nous nous employions à luy faire du bien : mais il nous exerce en bonnes œuvres envers nostre prochain. Parquoy ce n'est point sans cause que sainct Paul constitue toute la perfection du fidèle en charité [2]. Et en un autre passage il l'appelle l'accomplissement de la Loy, disant que celuy qui aime son prochain a accompli la Loy : puis après dit qu'elle est entièrement comprinse sous ce mot, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme, car il n'enseigne rien d'avantage que ce que dit le Seigneur en ceste sentence, Tout ce que vous voulez que vous facent les hommes, faites-leur : car en cela gist la Loy et les Prophètes [3]. Il est certain que tant la Loy que les Prophètes donnent le premier lieu à la foy, et à la révérence du nom de Dieu, puis après recommandent la dilection envers le prochain : mais le Seigneur entend que là il nous est seulement commandé d'observer droicture et équité envers les hommes pour testifier la crainte qu'on luy doit, si elle est en nous.

54 Arrestons-nous donc à ce point, que lors nostre vie sera bien ordonnée à la

…III, 23.   2) Matth. XIX, 18.

1) Ps. XVI, 2.   2) Ephés. III, 18; Col. III, 14
3) Rom. XIII, 8; Gal. V, 14; Matth. VII, 12.

volonté de Dieu et au commandement de la Loy, si elle est prouffitable en toute manière à nos frères : au contraire, en toute la Loy on ne lit point une seule syllabe qui donne reigle à l'homme de ce qu'il doyve faire ou laisser pour son prouffit. Et certes puis que les hommes de leur naturel sont trop plus enclins à s'aimer qu'il ne seroit de mestier, il ne faloit jà leur donner commandement pour les enflamber à ceste amour, qui de soy-mesme excédoit mesure. Dont il est évident que non point l'amour de nous-mesmes, mais de Dieu et de nostre prochain, est l'observation des commandemens, et pourtant que cestuy-là vit trèsbien, qui le moins qu'il luy est possible vit à soy-mesme : d'autrepart, que nul ne vit plus désordonnément, que celuy qui vit à soy, et ne pense qu'à son prouffit[1]. Mesmes le Seigneur, afin de mieux exprimer quelle affection d'amour nous devons à nostre prochain, nous renvoye à l'amour de nous-mesmes, et nous la propose pour reigle et patron : ce qui est diligemment à considérer. Car il ne faut point prendre ceste similitude comme aucuns Sophistes, qui ont pensé qu'il commandoit à chacun de s'aimer en premier lieu, puis après son prochain : mais plustost il a voulu transférer aux autres l'amour que nous attirons à nous. Parquoy l'Apostre dit que charité ne cherche point son prouffit particulier[2]; et la raison qu'ils allèguent ne vaut pas un festu : c'est que la reigle précède la chose qui est compassée à icelle. Or il est ainsi, disent-ils, que nostre Seigneur compasse la charité de nostre prochain à l'amour de nous-mesmes. Je respon que nostre Seigneur ne constitue point ceste amour de nous-mesmes, comme une reigle à laquelle soit réduite la dilection de nostre prochain, comme inférieure : mais au lieu que de nostre perversité naturelle nostre amour reposoit en nous, il monstre qu'il faut qu'elle s'espande ailleurs, afin que nous ne soyons point moins prests à bien faire aux autres qu'à nous-mesmes.

55 Outreplus, puis que sous le nom de

1) Voyez sainct Augustin, *De la Doctrine chrestienne*, livre I, chap. XXIII et autres suyvants.
2) 1 Cor. XIII, 5.

prochain, Jésus-Christ en la para
Samaritain a monstré que le plus e
du monde y est contenu[1] : il ne n
restreindre le précepte de dilection
qui ont quelque alliance ou affin
nous. Je ne nie point que d'autan
chacun nous est plus conjoinct,
luy devions aider plus familièrem
la reigle d'humanité porte cela, q
tant que nous sommes conjoincte
prochains liens, ou de parenta
d'amitié, ou de voisinage, que nou
d'autant plus affaire les uns aux
et cela sans offenser Dieu, duque
vidence nous meine à ainsi faire :
dy cependant qu'il nous faut en
en affection de charité tous hom
néralement, sans en excepter u
faire différence entre le Grec et le B
sans regarder s'ils en sont digne
dignes, s'ils sont amis ou ennem
il les faut considérer en Dieu, no
eux-mesmes, duquel regard qua
nous destournons, ce n'est poi
veille si nous tombons en plusi
reurs. Pourtant si nous voulons
droicte voye de dilection, il ne n
point jetter l'œil sur les homme
quels la considération nous conti
souvent à les hayr plus qu'à les
mais il nous faut regarder Dieu
nous commande d'estendre l'am
nous luy portons envers tous l
tellement que nous ayons tous
fondement, Quel que soit l'ho
nous le faut toutesfois aimer, si
mons Dieu.

56 Parquoy ç'a esté une igno
malice pernicieuse, que les docteu
lastiques, des commandemens qu
Seigneur a baillez tant aux Juifs
Chrestiens, touchant de ne point
vengence et d'aimer nos ennemis
fait des simples conseils, ausque
sent qu'il est libre d'obtempére
point obtempérer : et ont dit
avoit que les moines qui fussen
à les tenir nécessairement : aus
ont attribué une justice plus
qu'aux Chrestiens, à cause qu'il
geoyent de garder les conseils

1) Luc X, 36.

me ils les appellent. Ils allè-
raison pourquoy ils ne les
point pour préceptes, c'est à
s sont trop griefs et difficiles,
x Chrestiens qui sont sous la
âce. Mais est-ce ainsi qu'ils
lir la Loy de Dieu éternelle,
'aimer le prochain? Pourra-on
e telle différence en toute l'Es-
non plustost le contraire: asça-
urs commandemens qui nous
estroitement d'aimer nos en-
r qu'est-ce que veut dire cela,
levons repaistre nostre ennemi
ira faim? que nous devons re-
la voye son bœuf et son asne
eront esgarez? et que nous les
ever s'ils sont tombez sous
ardeaux[1]? Ferons-nous bien
de nos ennemis en leur fa-
portant nulle amour à iceux?
st-ce pas une parole éternelle
u'à luy seul appartient la ven-
qu'il rendra à un chacun ce qui
ent? Ce qui est dit plus ex-
t en un autre lieu, Tu ne
point vengence, et ne te sou-
oint des injures que t'auront
chains[2]. Ou qu'ils effacent ces
la Loy, ou qu'ils confessent
lu estre Législateur en com-
ela, et non point un Conseiller,
songent.
antage, que veulent dire ces
u'ils ont dépravées par une
e? Aimez vos ennemis, dit
gneur: faites bien à ceux qui
ent: priez pour ceux qui vous
t: dites bien de ceux qui vous
afin que vous soyez enfans de
e qui est au ciel[3], Qui est-ce
urra conclurre avec Chrysos-
d'une cause si nécessaire il
ce ne sont point exhortations,
ptes[4]. Qu'est-ce qu'il nous
si nostre Seigneur nous efface
de ses enfans? Selon l'opinion
bins, il n'y aura que les Moi-
ent enfans de Dieu, qui osent
ieu pour leur Père. Que deviendra cependant l'Eglise? Par ceste raison elle sera renvoyée avec les Payens et Publicains. Car nostre Seigneur dit conséquemment, Si vous aimez seulement vos amis, quelle grâce en attendez-vous? les Payens et Publicains en font bien autant[1]. Nous serons donc bien arrivez, d'avoir le tiltre de Chrestiens, et que l'héritage céleste nous soit osté. Sainct Augustin aussi use d'un argument qui n'est pas moins ferme: Quand le Seigneur, dit-il, défend de paillarder, il ne défend pas moins d'attoucher la femme de nostre ennemi que de nostre ami. Quand il condamne le larrecin, il ne permet non plus de desrober le bien de nostre ennemi que de nostre ami[2]. Or ces deux commandemens, de ne point desrober ne paillarder, sont réduits par sainct Paul à la reigle de dilection: mesmes il dit qu'ils sont contenus sous ceste sentence, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme[3]. Pourtant il faut dire que sainct Paul soit mauvais expositeur de la Loy: ou de ces mots nous pouvons conclurre nécessairement, que Dieu nous commande d'aimer nos ennemis aussi bien que nos amis. Voylà que dit sainct Augustin. Pourtant telle manière de gens se monstrent bien estre enfans de Satan, quand ils rejettent ainsi hardiment le joug qui est commun à tous enfans de Dieu. Et de faict, je ne sçay si je me doy plus esmerveiller de leur bestise ou impudence, en ce qu'ils ont publié ceste doctrine: car il n'y a nul des anciens qui ne prononce sans doute, comme d'une chose résolue, que ce sont tous préceptes. Mesmes on voit bien que du temps de sainct Grégoire on n'en doutoit point: veu que sans en faire difficulté, il les conte pour préceptes. Mais voyons combien ils arguent follement: Ce seroit, disent-ils, un fardeau trop grief aux Chrestiens, comme s'il se pouvoit rien imaginer plus grief, que d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre âme, et de toutes nos forces. Au pris de ce commandement il n'y a rien qui ne soit facile, soit qu'il fale aimer nostre ennemi, soit qu'il fale nous

21; Ex. XXIII, 4.
1, 35; Lév. XIX, 18. 3) Matth. V, 44.
opus imperfectum cordis.

1) Matth. V, 46, 47.
2) Lib. *De doctrina christiana*, cap. XXX.
3) Rom. XIII, 2.

démettre de toute cupidité de vengence. Certes tout ce qui en est en la Loy, jusques au moindre point, est haut, et difficile à nostre imbécillité : il n'y a que Dieu seul par lequel nous cheminions vertueusement : qu'il donne de faire ce qu'il commande, et qu'il commande ce qu'il voudra. Ce qu'ils allèguent, que les Chrestiens sont sous la Loy de grâce, cela n'est point à dire qu'ils doyvent cheminer désordonnément comme à bride avallée : mais c'est qu'ils sont insérez en Christ, par la grâce duquel ils sont libres de la malédiction de la Loy, et par l'Esprit duquel ils ont la Loy escrite en leurs cœurs. Sainct Paul appelle ceste grâce, Loy, improprement, voulant retenir la similitude qu'il avoit prinse, accomparant l'une avec l'autre : ces folastres, sans propos prenent un grand mystère en ce mot de Loy.

58 Il y a autant de propos à ce qu'ils ont dit du péché véniel : appelans Péché véniel, tant l'impiété cachée contre Dieu, laquelle contrevient à la première table de la Loy, comme la transgression évidente du dernier commandement. Car ceste est leur définition, que péché véniel est cupidité mauvaise sans consentement délibéré, laquelle ne repose point long temps dedans le cœur. Or je dy au contraire, que nulle mauvaise cupidité ne peut entrer dedans le cœur, sinon en défaut de ce qui est requis en la Loy. Il nous est défendu d'avoir des dieux estranges. Quand l'âme tentée de desfiance regarde çà et là et vacille, quand elle est esmeue de chercher sa béatitude ailleurs qu'en Dieu, d'où vienent ces mouvemens, quelque légers qu'ils soyent, sinon qu'il y a quelque chose vuide en l'âme pour recevoir telles tentations? Et afin qu'il ne faie point longuement argumenter, il nous est commandé d'aimer Dieu de tout nostre cœur et de toute nostre âme et de toute nostre pensée. Parquoy si toutes les forces et parties de l'âme ne sont appliquées à l'amour de Dieu, nous déclinons de l'obéissance de la Loy. Car quand les tentations qui sont ennemies et contraires au règne de Dieu, ont quelque vigueur à nous esbranler, ou mettre le moindre empeschement du monde en nostre pensée, à ce que Dieu ne soit entièrement obéy, et sa volonté observée sans aucun contredit, c'est signe que son règne n'est pas bien confermé en nostre conscience. Or nous avons monstré que le dernier commandement se réfère proprement à cela. Y a-il doncques quelque mauvais désir qui nous ait picqué le cœur? Desjà nous sommes tenus coulpables de concupiscence, et par conséquent transgresseurs de la Loy : car le Seigneur non-seulement a défendu de délibérer et machiner ce qui est au détriment du prochain, mais aussi d'estre stimulé ou enflambé d'aucune concupiscence. Or où il y a transgression de la Loy, là est apprestée malédiction de Dieu. Il ne faut point doncques que nous exemptions de condamnation de mort les moindres concupiscences qui puissent estre. Quand il est question d'estimer les péchez, dit sainct Augustin, n'apportons point de fausses balances pour poiser ce que nous voulons, et selon que bon nous semble à nostre fantasie, en disant, Cela est pesant, Cela est léger : mais apportons la balance des Escritures, comme des thrésors du Seigneur : et pesons en icelle pour sçavoir ce qui est le plus pesant ou le plus léger : ou plustost ne pesons point, mais tenons-nous au poids que Dieu en aura fait[1]. Et qu'est-ce qu'en dit l'Escriture? Certes sainct Paul en nommant le péché Gage de mort[2], monstre bien que ceste sotte distinction luy a esté incognue. Et de faict, puis que desjà nous ne sommes que trop enclins à hypocrisie, il n'estoit jà mestier d'attiser le feu, ou bien nous faire croupir en nos ordures en amadouant nostre paresse.

59 Je voudroye que telles gens réputassent que c'est que veut dire ceste parole de Christ, que celuy qui aura transgressé l'un des plus petis commandemens, et aura ainsi enseigné les hommes ne sera en nulle estime au royaume des cieux[3]. Ne sont-ils pas de ce nombre-là, quand ils osent tellement exténuer la transgression de la Loy, comme si elle n'estoit pas digne de mort? Mais ils devoyent considérer non pas seulement ce

1) *De Bapt., contr. Donatist.*, lib. II, cap. VI.
2) Rom. VI, 23. 3) Matth. V, 19.

qui est commandé, mais qui est celuy qui commande : car il n'y a si petite transgression, en laquelle on ne dérogue à son authorité. Est-ce peu de chose, à leur opinion, que la majesté de Dieu soit violée en quelque endroict ? D'avantage, si le Seigneur a déclairé en la Loy sa volonté, tout ce qui contrevient à la Loy lui desplaist. Et pensent-ils que l'ire de Dieu soit si foible et désarmée, que la vengence ne s'en ensuyve incontinent ? Et de faict il l'a assez déclairé, s'ils se pouvoyent ranger à escouter sa voix, plustost que par leurs subtilitez frivoles obscurcir sa vérité : L'âme, dit-il, laquelle aura péché, mourra de mort[1]. Item ce que j'ay n'aguères allégué de sainct Paul, Le Loyer de péché c'est mort[2]. Ceux-ci confessans concupiscence estre péché, pource qu'ils ne le peuvent nier, maintienent toutesfois que ce n'est point péché mortel. Puis qu'ils ont si longuement tenu bon en leur folie, pour le moins qu'ils s'amendent maintenant : que s'ils veulent tousjours persévérer en leurs resveries, que les enfans de Dieu les laissent là, et recognoissent que tout péché est mortel : veu que c'est rébellion contre la volonté de Dieu, laquelle nécessairement provoque son ire : veu que c'est transgression de la Loy, sur laquelle est dénoncée la mort éternelle sans exception aucune. Touchant des péchés que commettent les saincts et fidèles, ils sont bien véniels : mais c'est de la miséricorde de Dieu, et non point de leur nature.

1) Ezéch. XVIII, 20. 2) Rom. VI, 23.

CHAPITRE IX.

Que combien que Christ ait esté cognu des Juifs sous la Loy, toutesfois il n'a point esté plenement révélé que par l'Evangile.

1 Puis que Dieu anciennement n'a pas institué les sacrifices et purgations, pour donner un tesmoignage frustratoire aux Juifs qu'il leur estoit Père, mesmes qu'il ne les a pas en vain dédiez à soy pour peuple esleu : il n'y a doute qu'il ne se soit donné à cognoistre à eux en la mesme image en laquelle il nous apparoist aujourd'huy avec plene clairté. Parquoy Malachie après avoir exhorté les Juifs d'estre attentifs à la Loy de Moyse, et à la suyvre constamment (pource que tantost après sa mort il devoit advenir une interruption au cours des Prophéties), il dit que s'ils ne défaillent point, le Soleil de justice leur sera envoyé et se lèvera bien tost[3]. En quoy il signifie que l'usage de la Loy estoit de les entretenir en l'attente de Christ, duquel la venue estoit prochaine : ce pendant qu'il faloit espérer plus de clairté de luy. Pour ceste raison sainct Pierre dit que les Prophètes ont cherché songneusement, et se sont enquis du salut qui nous est aujourd'huy manifesté en l'Evangile : et qu'il leur a esté révélé que ce n'estoit pas tant pour eux et pour leur siècle, que pour nous qu'ils travailloyent, en administrant les secrets qui nous sont aujourd'huy annoncez par l'Evangile[1]. Non pas que leur doctrine ait esté inutile au peuple ancien, ou bien qu'elle ne leur ait rien proufité à eux-mesmes : mais pource qu'ils n'ont pas jouy du thrésor lequel Dieu nous a envoyé par leur main. Car aujourd'huy la grâce de laquelle ils ont esté tesmoins nous est mise tout privément devant les yeux : et au lieu qu'ils en ont eu un petit goust, nous l'avons en beaucoup plus grande abondance. Pourtant combien que Christ dise qu'il a tesmoignage de Moyse, il ne laisse pas de magnifier la mesure de grâce en laquelle nous surmontons les Juifs[2], car en parlant à ses disciples, Bien heureux, dit-il, sont les yeux qui voyent ce que vous voyez, et les aureilles bien heureuses qui oyent ce que vous oyez, Plusieurs Roys et Prophètes l'ont

3) Mal. IV, 2.

1) 1 Pierre I, 10-12. 2) Jean V, 46.

démettre de toute cupidité de vengence. Certes tout ce qui en est en la Loy, jusques au moindre point, est haut, et difficile à nostre imbécillité : il n'y a que Dieu seul par leqnel nous cheminions vertueusement : qu'il donne de faire ce qu'il commande, et qu'il commande ce qu'il voudra. Ce qu'ils allèguent, que les Chrestiens sont sous la Loy de grâce, cela n'est point à dire qu'ils doyvent cheminer désordonnément comme à bride avallée : mais c'est qu'ils sont insérez en Christ, par la grâce duquel ils sont libres de la malédiction de la Loy, et par l'Esprit duquel ils ont la Loy escrite en leurs cœurs. Sainct Paul appelle ceste grâce, Loy, improprement, voulant retenir la similitude qu'il avoit prinse, accomparant l'une avec l'autre : ces folastres, sans propos prenent un grand mystère en ce mot de Loy.

58 Il y a autant de propos à ce qu'ils ont dit du péché véniel : appelans Péché véniel, tant l'impiété cachée contre Dieu, laquelle contrevient à la première table de la Loy, comme la transgression évidente du dernier commandement. Car ceste est leur définition, que péché véniel est cupidité mauvaise sans consentement délibéré, laquelle ne repose point long temps dedans le cœur. Or je dy au contraire, que nulle mauvaise cupidité ne peut entrer dedans le cœur, sinon en défaut de ce qui est requis en la Loy. Il nous est défendu d'avoir des dieux estranges. Quand l'âme tentée de desfiance regarde çà et là et vacille, quand elle est esmeue de chercher sa béatitude ailleurs qu'en Dieu, d'où vienent ces mouvemens, quelque légers qu'ils soyent, sinon qu'il y a quelque chose vuide en l'âme pour recevoir telles tentations? Et afin qu'il ne faie point longuement argumenter, il nous est commandé d'aimer Dieu de tout nostre cœur et de toute nostre âme et de toute nostre pensée. Parquoy si toutes les forces et parties de l'âme ne sont appliquées à l'amour de Dieu, nous déclinons de l'obéissance de la Loy. Car quand les tentations qui sont ennemies et contraires au règne de Dieu, ont quelque vigueur à nous esbranler, ou mettre le moindre empeschement du monde en nostre pensée, à ce que Dieu ne soit entièrement obéy, et sa volonté observée san aucun contredit, c'est signe que son règne n'est pas bien confermé en nostre conscience. Or nous avons monstré que le dernier commandement se réfère proprement à cela. Y a-il doncques quelque mauvais désir qui nous ait picqué le cœur? Desjà nous sommes tenus coulpables de concupiscence, et par conséquent transgresseurs de la Loy : car le Seigneur non-seulement a défendu de délibérer et machiner ce qui est au détriment du prochain, mais aussi d'estre stimulé ou enflambé d'aucune concupiscence. Or où y a transgression de la Loy, là est ap prestée malédiction de Dieu. Il ne fa point doncques que nous exemptions de condamnation de mort les moindres concupiscences qui puissent estre. Quand il est question d'estimer les péchez, di sainct Augustin, n'apportons point de fausses balances pour poiser ce que nou voulons, et selon que bon nous semble nostre fantasie, en disant, Cela est pe sant, Cela est léger : mais apportons la balance des Escritures, comme des thr sors du Seigneur : et pesons en ice pour sçavoir ce qui est le plus pesant le plus léger : ou plustost ne pes point, mais tenons-nous au poids q Dieu en aura fait[1]. Et qu'est-ce qu'en l'Escriture? Certes sainct Paul en no mant le péché Gage de mort[2], mon bien que ceste sotte distinction l a esté incognue. Et de faict, puis q desjà nous ne sommes que trop enc à hypocrisie, il n'estoit jà mestier d'a ser le feu, ou bien nous faire croupir nos ordures en amadouant nostre pare

59 Je voudroye que telles gens ré tassent que c'est que veut dire ceste p role de Christ, que celuy qui aura tra gressé l'un des plus petis commandeme et aura ainsi enseigné les hommes sera en nulle estime au royaume d cieux[3]. Ne sont-ils pas de ce nombre quand ils osent tellement exténuer transgression de la Loy, comme si e n'estoit pas digne de mort? Mais ils voyent considérer non pas seulement

1) *De Bapt., contr. Donatist.*, lib. II, cap. VI.
2) Rom. VI, 23. 3) Matth. V, 19.

st commandé, mais qui est celuy qui ...ande : car il n'y a si petite transgression, en laquelle on ne dérogue à son ...rité. Est-ce peu de chose, à leur ...ion, que la majesté de Dieu soit violée en quelque endroict ? D'avantage, si ...igneur a déclairé en la Loy sa vo..., tout ce qui contrevient à la Loy lui ...laist. Et pensent-ils que l'ire de Dieu ... si foible et désarmée, que la ven...e ne s'en ensuyve incontinent ? Et de ...il l'a assez déclairé, s'ils se pou...t ranger à escouter sa voix, plus...que par leurs subtilitez frivoles ob...ir sa vérité : L'âme, dit-il, laquelle péché, mourra de mort[1]. Item ce ...'ay n'aguères allégué de sainct Paul, ...oyer de péché c'est mort[2]. Ceux-ci confessans concupiscence estre péché, pource qu'ils ne le peuvent nier, maintienent toutesfois que ce n'est point péché mortel. Puis qu'ils ont si longuement tenu bon en leur folie, pour le moins qu'ils s'amendent maintenant : que s'ils veulent tousjours persévérer en leurs resveries, que les enfans de Dieu les laissent là, et recognoissent que tout péché est mortel : veu que c'est rébellion contre la volonté de Dieu, laquelle nécessairement provoque son ire : veu que c'est transgression de la Loy, sur laquelle est dénoncée la mort éternelle sans exception aucune. Touchant des péchés que commettent les saincts et fidèles, ils sont bien véniels : mais c'est de la miséricorde de Dieu, et non point de leur nature.

CHAPITRE IX.

...ue combien que Christ ait esté cognu des Juifs sous la Loy, toutesfois il n'a point esté plenement révélé que par l'Evangile.

...Puis que Dieu anciennement n'a pas ...é les sacrifices et purgations, pour ...er un tesmoignage frustratoire aux ... qu'il leur estoit Père, mesmes qu'il ...s a pas en vain dédiez à soy pour ...le esleu : il n'y a doute qu'il ne se ...donné à cognoistre à eux en la mesme ...e en laquelle il nous apparoist au...d'huy avec plene clairté. Parquoy ...chie après avoir exhorté les Juifs ...re attentifs à la Loy de Moyse, et à ...yvre constamment (pource que tan... après sa mort il devoit advenir une ...ruption au cours des Prophéties), il ...que s'ils ne défaillent point, le Soleil ...stice leur sera envoyé et se lèvera ...tost[3]. En quoy il signifie que l'usage ... Loy estoit de les entretenir en l'at... de Christ, duquel la venue estoit ...aine : ce pendant qu'il faloit espérer ...de clairté de luy. Pour ceste raison ... Pierre dit que les Prophètes ont ...é songneusement, et se sont enquis ...ant qui nous est aujourd'huy manifesté en l'Evangile : et qu'il leur a esté révélé que ce n'estoit pas tant pour eux et pour leur siècle, que pour nous qu'ils travailloyent, en administrant les secrets qui nous sont aujourd'huy annoncez par l'Evangile[1]. Non pas que leur doctrine ait esté inutile au peuple ancien, ou bien qu'elle ne leur ait rien proufité à eux-mesmes : mais pource qu'ils n'ont pas jouy du thrésor lequel Dieu nous a envoyé par leur main. Car aujourd'huy la grâce de laquelle ils ont esté tesmoins nous est mise tout privément devant les yeux : et au lieu qu'ils en ont eu un petit goust, nous l'avons en beaucoup plus grande abondance. Pourtant combien que Christ dise qu'il a tesmoignage de Moyse, il ne laisse pas de magnifier la mesure de grâce en laquelle nous surmontons les Juifs[2], car en parlant à ses disciples, Bien heureux, dit-il, sont les yeux qui voyent ce que vous voyez, et les aureilles bien heureuses qui oyent ce que vous oyez, Plusieurs Roys et Prophètes l'ont

...ch. XVIII, 20. 2) Rom. VI, 23.
... IV, 2.

1) 1 Pierre I, 10-12. 2) Jean V, 46.

désiré et ne l'ont point obtenu [1]. Ce n'est pas une petite louange de la révélation qui nous est donnée en l'Evangile, en ce que Dieu nous a préférez aux saincts Pères, lesquels ont esté si excellens en saincteté et toutes vertus. Et à ceste sentence ne répugne pas l'autre passage, où il est dit qu'Abraham a veu le jour de Christ, et s'en est esjouy [2]. Car combien que le regard de ce qui estoit encores lointain ait esté d'autant plus obscur, toutesfois rien ne luy a défailli pour avoir certitude à bien espérer, dont est procédée ceste joye laquelle a tousjours accompagné ce sainct patriarche jusques à la mort. Ceste sentence aussi de Jehan-Baptiste, asçavoir que nul n'a jamais veu Dieu, mais que le Fils qui est au sein du Père nous l'a raconté [3], n'exclud point ceux qui estoyent trespassez au paravant de l'intelligence et clairté laquelle nous reluit en la personne de Jésus-Christ : mais en accomparant leur condition à la nostre, nous monstre que les mystères lesquels ils ont spéculez de loin en ombres obscures, nous sont manifestez à veue d'œil : comme l'autheur de l'Epistre aux Hébrieux l'explique trèsbien, c'est asçavoir disant que Dieu a parlé jadis en plusieurs sortes et diverses manières par ses Prophètes : mais finalement en ces derniers temps par son Fils [4]. Combien doncques que ce Fils unique, lequel nous est aujourd'huy la splendeur de la gloire et vive pourtraiture de l'hypostase du Père, ait esté cognu anciennement des Juifs qui estoyent son peuple, comme nous avons ailleurs allégué de sainct Paul qu'il a esté le conducteur du peuple en la rédemption d'Egypte : toutesfois ce que dit le mesme Apostre est aussi bien vray, c'est que Dieu, qui a commandé que la clairté sortist des ténèbres, nous esclaire par l'Evangile en nos cœurs, afin de nous faire contempler sa gloire en la face de Jésus-Christ [5]. Car quand il est apparu en ceste siene image, il s'est fait aucunement visible, au pris de ce qu'il s'estoit monstré comme de loing et en obscureté. Et d'autant plus est vilene et détestable l'ingratitude de ceux qui demeurent com aveugles en plein midi. Et pourtant sai Paul dit que leurs entendemens sont o ténébrez de Satan, pour ne point appe cevoir la gloire de Christ laquelle luit e l'Evangile, sans qu'il y ait voile inter posé pour empescher qu'elle ne soit tout patente.

1) Matth. XIII, 16 ; Luc X, 23. 2) Jean VIII, 56.
3) Jean I, 18. 4) Héb. I, 1.
5) 2 Cor. IV, 6.

2 Or je pren l'Evangile pour ceste cla manifestation de Jésus-Christ, qui a esté layée jusques à sa venue. Je confesse bie entant que l'Evangile est nommé par sai Paul Doctrine de foy [1], que toutes les pr messes contenues en la Loy, de la rém sion des péchez, par laquelle les hom sont réconciliez à Dieu, en sont esti parties. Car sainct Paul oppose le mot Foy à tous les tormens, frayeurs et a goisses dont une povre âme est oppress ce pendant qu'elle cherche salut en s œuvres : dont il s'ensuit qu'en pren généralement le nom d'Evangile, tous l tesmoignages que Dieu a jamais do de sa miséricorde et de sa faveur pat nelle y sont comprins : mais je dy q est appliqué par dignité spéciale à la p blication de grâce, telle que nous l'av en Jésus-Christ. Ce qui non-seulem est receu par usage commun, mais fondé en l'authorité de Jésus-Chris de ses Apostres. Pour laquelle ra ceci luy est attribué comme propre, d voir presché l'Evangile du royaume Dieu [2]. Et sainct Marc use de ceste p face, S'ensuit l'Evangile de Jésus-Chris combien qu'il n'est jà besoin d'amas passages pour prouver une chose si toire. Jésus-Christ doncques à son av nement a produit et clairement mis avant la vie et immortalité par l'Ev gile [4]. Ce sont les mots de sainct Pa ausquels il n'entend pas que les Pè ayent esté plongez en ténèbres de mo jusques à ce que le Fils de Dieu eust ve nostre chair : mais il réserve ce privil d'honneur à l'Evangile, que c'est u ambassade nouvelle et non accoustum par laquelle Dieu accomplit ce qu'il av promis, et nous représente évidemm la vérité de ses promesses. Car comb que les fidèles ayent tousjours expé

1) 1 Tim. IV, 6. 2) Matth. IV, 17 ; IX, 35.
3) Marc I, 1. 4) 2 Tim. I, 10.

l'autre dire de sainct Paul estre
e, c'est que toutes les promesses
a sont Ouy et Amen en Jésus-
, d'autant qu'elles ont esté seellées
s cœurs : toutesfois pource qu'il
npli toutes les parties de nostre
n sa chair, c'est à bon droict
telle monstre de la chose présente
iltre nouveau et singulier selon sa
. A quoy tend la sentence de
quand il dit, Vous verrez d'ores-
les cieux ouverts, et les Anges de
ontans et descendans sur le Fils
nme[2]. Car combien qu'il regarde
ion qui fut donnée au sainct pa-
Jacob, de l'eschelle sur laquelle
stoit assis, si est-ce qu'il veut
er par ceste marque combien sa
st précieuse et désirable, c'est
nous a ouvert le royaume des
our nous y faire entrer privément.
utesfois qu'on se garde bien de
rie diabolique de Servet, lequel
exalter la grandeur de la grâce
st, ou bien faisant semblant d'y
abolit du tout les promesses,
si elles avoyent prins fin avec les
Il prétend ceste couverture, que
angile l'accomplissement des pro-
nous est apporté, comme s'il n'y
ille distinction entre Jésus-Christ
J'ai n'aguères adverti que Christ
obmis ne laissé derrière de tout
stoit requis à la somme de nostre
nais c'est trop sottement argué,
que nous jouissons desjà des
u'il nous a acquis : comme si ce
sainct Paul estoit faux, que nostre
st caché sous espérance[3]. Je con-
en qu'en croyant en Jésus-Christ
ssons de mort à vie : mais il nous
si de nostre costé retenir la sen-
sainct Jehan : combien que nous
s que nous sommes enfans de
outesfois qu'il n'est pas encores
jusques à ce que nous soyons
nblables à luy, asçavoir, quand
verrons face à face tel qu'il est.
doncques que Jésus-Christ nous
en l'Evangile une vraye et droicte
de tous biens spirituels, toutes-
fois la jouissance en est encore cachée sous la garde et comme sous le cachet d'espoir, jusques à ce qu'estans desvestus de nostre chair corruptible, nous soyons transfigurez en la gloire de celuy qui nous précède en ordre. Cependant le sainct Esprit nous commande de nous reposer sur les promesses : l'authorité duquel doit bien rabatre tous les abboys de ce chien mastin. Car comme le dit sainct Paul, la crainte de Dieu a les promesses tant de la vie présente que de la vie à venir : pour laquelle raison il se glorifia d'estre Apostre de Christ selon la promesse de vie qui est en luy[1]. Et ailleurs il remonstre que nous avons les mesmes promesses qui anciennement ont esté données aux saincts Pères[2]. Brief, il constitue la somme de nostre salut en ceci, c'est que nous sommes seellez de l'Esprit de promesse : comme de faict nous ne possédons point Jésus-Christ, sinon en tant que nous le recevons et embrassons, estans revestus des promesses de l'Evangile. De là se fait qu'il habite en nos cœurs, et néantmoins nous sommes eslongnez de luy comme pèlerins, d'autant que nous cheminons en foy et non pas par veue[3]. Et ces deux articles s'accordent bien : c'est que nous possédons en Jésus-Christ tout ce qui appartient à la perfection de la vie céleste, et néantmoins que la foy est une vision des choses qui ne se voyent point[4]. Seulement il est à noter que la diversité de la Loy et de l'Evangile gist en la nature ou qualité des promesses, pource que l'Evangile nous monstre au doigt ce qui a esté anciennement figuré sous ombres obscures.

4 Par mesme moyen est aussi convaincu l'erreur de ceux qui en opposant la Loy à l'Evangile, n'ont autre regard qu'à la diversité qui est entre les mérites des œuvres et la bonté gratuite de Dieu par laquelle nous sommes justifiez. Je confesse bien que telle comparaison ne doit point estre rejettée, pource que sainct Paul souvent par le nom de la Loy entend la reigle de bien vivre que Dieu nous a baillée, et par laquelle il requiert

. 20. 2) Jean I, 51.
I, 24.

1) 1 Tim. IV, 8; 2 Tim. I, 1. 2) 2 Cor. VII, 1.
3) 2 Cor. V, 7. 4) Héb. XI, 1.

et exige ce que nous luy devons, ne nous donnant nul espoir de salut, si nous ne luy obéissons en tout et par tout : et au contraire, nous menaçant de malédiction, si nous défaillons tant peu que ce soit. Il suit ce style voulant enseigner que nous ne plaisons à Dieu que de sa pure bonté, en tant qu'il nous répute justes nous pardonnant nos fautes, pource qu'autrement l'observation de la Loy, à laquelle le loyer est promis, ne se trouveroit en homme vivant. Parquoy sainct Paul use d'une façon de parler bien propre, faisant la justice de la Loy et de l'Evangile contraires l'une à l'autre. Mais l'Evangile n'est point tellement succédé à toute la Loy, qu'il ait apporté une façon plenement diverse de nous sauver : mais plustost pour asseurer et ratifier ce qui estoit là promis, et conjoindre le corps avec les ombres. Car Jésus-Christ en disant que la Loy et les Prophètes ont esté jusques à Jehan[1], n'entend pas que les Pères soyent demeurez plongez en la malédiction, laquelle tous ceux qui sont serfs de la Loy ne peuvent eschapper : mais qu'ils ont esté entretenus sous les rudimens, et ne sont point montez jusques à une instruction si haute comme elle est comprinse en l'Evangile. Parquoy sainct Paul appelant l'Evangile, La puissance de Dieu en salut à tous croyans, adjouste qu'il a tesmoignage de la Loy et des Prophètes[2]. Et en la fin de la mesme Epistre, combien qu'il dise que c'est la publication du secret qui avoit esté caché de tout temps : pour mieux liquider son sens, il adjouste que ce mystère a esté manifesté par les Escritures des Prophètes. Dont nous avons à recueillir, quand il est fait mention de toute la Loy, que l'Evangile ne diffère d'icelle sinon au regard de la manifestation plus grande. Au reste, d'autant que Jésus-Christ nous a desployé une affluence inestimable de grâce, non sans cause il est dit qu'à sa venue le royaume céleste de Dieu a esté dressé en terre.

5 Or Jean-Baptiste a esté interposé entre la Loy et l'Evangile, ayant comme une charge moyenne et prochaine de l'une et de l'autre. Car combien qu'en Jésus-Christ l'Agneau de Dieu fice pour effacer les péchez et toutes macules, il ait comprins l de l'Evangile, toutesfois pource point expliqué ceste gloire et comparable qui s'est monstrée surrection de Christ, voylà po est fait inférieur aux Apostres. ce qu'emportent les mots d Christ, combien qu'entre tous sont nais de femme Jehan-Baptis plus grand, que toutesfois celu moindre au royaume des cieux, excellent que luy[1]. Car il n'est question de priser les personn après avoir préféré Jehan à tous phètes, il exalte l'Evangile en de verain, et le nomme à sa façon c Royaume des cieux. Quant à ce han respondit aux messagers des qu'il n'estoit seulement qu'un comme se mettant au-dessous phètes : ce n'estoit point par feinte, mais il entendoit que Die avoit point commis quelque mess ticulier, mais seulement qu'il fa fice de héraut, pour faire place Roy, et préparer le peuple à le selon qu'il avoit esté prédit p chie, Voyci, j'envoye Elie mon devant que le grand jour du Sei terrible viene[3]. Et de faict, e cours de sa prédication il n'a f chose que d'apprester des di Christ, comme il prouve par l ceste charge luy a esté commise C'est aussi en ce sens qu'il a e mé par Jésus-Christ, Une lamp et luisante[4] : pource que la ple du jour n'estoit point encore Toutesfois cela n'empesche qu' nombré et tenu entre les presc l'Evangile : comme de faict il mesme Baptesme lequel depui commis aux Apostres. Mais c commencé n'a pas esté accompl à ce que le Fils de Dieu estant majesté de son empire, a donné plus libre, et plus grand advan ses Apostres.

1) Matth. XI, 12 ; Luc XVI, 16. 2) Rom. I, 16.

1) Matth. XI, 11. 2) Jean I, 23. 3) Mal. IV, 5. 4) Jean V, 3

CHAPITRE X.

De la similitude du Vieil et Nouveau Testament.

peut desjà estre notoire par ce que avons déduit, que tous ceux que a voulu adopter dés le commence- du monde en la compagnie de son e, ont esté par mesme raison alliez uy, estant conjoincts d'un mesme le doctrine que celle que nous : mais pource qu'il est bien requis st article soit confermé, j'adjous- comme par forme d'accessoire, ent c'est que les Pères ont esté ipans d'un mesme héritage avec et ont espéré un salut commun par e d'un mesme Médiateur. Et toutes- t'en telle société leur condition a verse. Or combien que les tesmoi- s que nous avons cueillis de la Loy Prophètes suffisent à prouver qu'il amais eu au peuple de Dieu autre de piété et de religion que celle ous tenons, toutesfois pource que it il est parlé és Docteurs anciens versité du Vieil et du Nouveau Tes- , d'une façon rude et aspre, et qui oit engendrer scrupule à ceux qui it pas trop aigus, il m'a semblé on de faire un traitté particulier ieux discuter ceste matière. D'a- e, ce qui autrement estoit très- nous est nécessaire à cause de tunité tant de ce monstre Servet, ucuns Anabaptistes, lesquels n'ont estime du peuple d'Israël que d'un troupeau de pourceaux : veu pensent que nostre Seigneur l'ait seulement engraisser en terre en une auge, sans espérance au- le l'immortalité céleste. Pourtant retirer tous fidèles de cest erreur it, pareillement de délivrer les personnes de toutes difficul- uelles vienent en l'entendement, il est fait mention de quelque di- ntre le Vieil et Nouveau Testa- egardons briefvement que c'est e semblable ou divers l'alliance que le Seigneur a faite devant l'advénement de Christ, avec le peuple d'Israël, et celle qu'il a faite avec nous après l'avoir manifesté en chair.

2 Or l'un et l'autre se peuvent despescher en un mot : c'est que l'alliance faite avec les Pères anciens, en sa substance et vérité est si semblable à la nostre, qu'on la peut dire une mesme avec icelle. Seulement elle diffère en l'ordre d'estre dispensée. Mais pource que d'une telle briefveté nul ne pourroit concevoir certaine intelligence, il faut poursuyvre cela plus amplement si nous voulons proufiter quelque chose. En expliquant la similitude, ou plustost l'unité d'icelles, il seroit superflu de traitter derechef au long toutes les parties que nous avons desjà despeschées : et de mesler ce qu'il faudra déduire ailleurs, il ne viendroit pas à propos. Il nous faudra donc yci arrester en trois articles. Premièrement, que le Seigneur n'a point proposé aux Juifs une félicité ou opulence terrienne, comme un but auquel ils deussent aspirer : mais qu'il les a adoptez en espérance d'immortalité, et leur a révélé et testifié ceste adoption, tant par visions qu'en sa Loy et en ses prophètes. Secondement, que l'alliance par laquelle ils ont esté conjoincts avec Dieu n'a pas esté fondée sur leurs mérites, mais sur la seule miséricorde d'iceluy. Tiercement, qu'ils ont eu et cognu Christ pour Médiateur, par lequel ils estoyent conjoincts à Dieu, et estoyent faits participans de ses promesses. Le second, pource qu'il n'a pas encores esté assez esclarci, sera plus amplement démonstré en son lieu. Car nous prouverons par beaucoup de certains tesmoignages des Prophètes, que tout ce que le Seigneur a fait ou promis jamais de bien à son peuple, est provenu de sa pure bonté et clémence. Le troisième, nous l'avons aussi démonstré çà et là assez facilement : mesmes nous

avons aucunement touché le premier en passant.

3 Mais pource que cestuy-ci appartient de plus près à la cause présente et qu'il y en a plus de débat et de controversies, il nous faut mettre plus grande diligence à l'expliquer : néantmoins il nous y faut arrester en telle sorte, que s'il y a quelque chose qui défaille encores à la droite exposition des autres, nous les despeschions briefvement selon que l'opportunité le portera. L'Apostre certes nous oste toute doute des trois, quand il dit que le Seigneur avoit long temps au paravant promis l'Evangile de Jésus-Christ par les Prophètes en ses sainctes Escritures, lequel il a publié maintenant au temps qu'il avoit déterminé. Item que la justice de foy, laquelle est enseignée en l'Evangile, a esté testifiée en la Loy et par les Prophètes[1]. Certes, l'Evangile ne retient point les cœurs des hommes en une joye de la vie présente, mais les eslève à l'espérance d'immortalité : et ne les attache point aux délices terriennes, mais démonstrant l'espérance laquelle leur est préparée au ciel, les transporte enhaut. Car à cela nous meine la définition qu'il en met en un autre lieu : Depuis, dit-il, que vous avez creu à l'Evangile, vous avez esté marquez du sainct Esprit, lequel est arre de nostre héritage, etc. Item, Nous avons entendu de vostre foy en Christ, et de vostre charité envers les fidèles, à cause de l'espérance que vous avez au ciel, laquelle vous a esté annoncée par la doctrine de l'Evangile. Item, Le Seigneur nous a appelez par son Evangile en participation de la gloire de nostre Seigneur Jésus-Christ[2]. De là vient aussi qu'il est appelé Doctrine de salut, Puissance de Dieu pour sauver tous croyans, et Royaume des cieux[3]. Or, si la doctrine de l'Evangile est spirituelle, et nous donne entrée en la vie incorruptible, ne pensons pas que ceux ausquels l'Evangile a esté promis et presché, se soyent amusez comme bestes brutes à prendre leurs voluptés corporelles, ne se soucians de leurs âmes[4]. Et ne faut point que quelqu'un caville y que les promesses lesquelles Dieu av anciennement données de l'Evangile p ses Prophètes, ont esté destinées au pe ple du Nouveau Testament. Car l'Apostr un peu après avoir mis ceste senten que l'Evangile a esté promis en la Lo adjouste pareillement, que tout ce que l Loy contient s'addresse proprement ceux qui sont sous la Loy[1]. Je conf bien que c'est à autre propos : ma n'estoit pas tant oublieux, qu'en di que tout ce que la Loy enseigne ap tient aux Juifs, il ne pensast à ce q avoit dit au paravant, touchant de l'Ev gile promis en la Loy. Il démonstre d clairement en ce passage, que le V Testament regardoit principalement l vie future : veu qu'il dit que les p messes de l'Evangile y sont compris

4 Par une mesme raison il s'en qu'il consistoit en la miséricorde grat de Dieu, et avoit sa fermeté en Christ. la prédication évangélique ne chante tre chose, sinon que les povres péche sont justifiez par la clémence pater de Dieu, sans l'avoir mérité. Et tout somme d'icelle est comprinse en Jés Christ. Qui osera donc priver les J de Christ, ausquels nous oyons l'alli de l'Evangile avoir esté faite, de laq le fondement unique est Christ? est-ce qui les osera estranger de l'es rance de salut gratuit, veu que n oyons que la doctrine de foy leur a administrée, laquelle nous apporte j tice gratuite? Et afin de ne faire l débat d'une chose trop claire, nous a pour cela une sentence notable du S gneur Jésus : Abraham, dit-il, a esmeu d'un grand désir de veoir jour : il l'a veu, et s'en est resjouy[2]. qui est là dit d'Abraham, l'Apo monstre avoir esté universel en tou peuple fidèle, quand il dit que Chri esté hier et aujourd'huy, et sera éter lement[3]. Car il ne parle pas seulemen la divinité éternelle de Christ, mais d cognoissance de sa vertu : laquelle a toujours manifestée aux fidèles. Pour la vierge Marie et Zacharie en leurs C

1) Rom. I, 2; III, 21.
2) Ephés. I, 13; Col. I, 4; 2 Thess. II, 14.
3) Ephés. I, 13; Rom. I, 16.
4) Luc IX, 52.

1) Rom. III, 19.
2) Jean VIII, 56.
3) Héb. XIII, 8.

pellent le salut qui est révélé en
un accomplissement des pro-
lesquelles Dieu avoit faites à
et aux Patriarches [1]. Si Dieu
estant son Christ s'est acquitté
rment ancien, on ne peut dire
du Vieil Testament n'ait esté en
t en la vie éternelle.
antage, l'Apostre non-seulement
uple d'Israël pareil et égual à
la grâce de l'alliance, mais aussi
nification des Sacremens. Car
espovanter les Corinthiens par
nple, à ce qu'ils ne tombassent
es crimes que Dieu avoit griefve-
is en iceux, il use de ceste pré-
e nous n'avons point aucune pré-
ou dignité, laquelle nous puisse
de la vengence de Dieu, qui est
r eux [2]. Qu'ainsi soit, non-seu-
ostre Seigneur leur a fait les
bénéfices qu'il nous fait, mais
illustré sa grâce entre eux par
signes et Sacremens : comme
t, Il vous semble que vous estes
danger, pource que le Baptesme
is avez esté marquez et la Cène
eur ont des promesses singu-
ependant, en mesprisant la bonté
vous vivez dissoluement : mais il
t penser que les Juifs n'ont pas
ourveus des mesmes Sacremens,
squels le Seigneur n'a pas laissé
a d'exercer la rigueur de son ju-
Ils ont esté baptisez au passage
er Rouge, et en la nuée qui les
it de l'ardeur du soleil. Ceux qui
nt à ceste doctrine, disent que
Baptesme charnel, correspondant
e spirituel selon quelque simili-
ais si cela leur est concédé, l'ar-
de l'Apostre ne procédera point,
voulu oster aux Chrestiens ceste
nce, de penser qu'ils fussent
ellens que les Juifs, à cause du
e. Et mesmes ce qui s'ensuit in-
t après, ne se peut nullement
*c'est qu'ils ont mangé la mesme
piritnelle, et beu le mesme bru-
tuel qui nous est donné* : expo-
c'est Jésus-Christ.

6 Mais ils objectent encores pour abatre l'authorité de sainct Paul, le dict de Christ, Vos pères ont mangé la manne au désert, et sont morts : quiconque mangera ma chair, ne mourra point éternellement [1]. Mais l'un s'accorde facilement avec l'autre. Le Seigneur Jésus, pource qu'il addressoit sa parole à des auditeurs qui cherchoyent seulement de repaistre leurs ventres, ne se soucians guères de la vraye nourriture des âmes, accommode aucunement son oraison à leur capacité : et principalement il fait ceste comparaison de la manne avec son corps selon leur sens. Ils requéroyent que pour avoir authorité, il approuvast sa vertu par quelque miracle tel que Moyse avoit fait au désert, quand il avoit fait plouvoir du ciel la manne. Or en la manne ils n'appréhendoyent rien, sinon un remède pour subvenir à leur indigence corporelle, de laquelle le peuple estoit pressé au désert. Ils ne montoyent point si haut, que de considérer le mystère que touche sainct Paul. Christ donc, pour démonstrer combien ils doyvent attendre un plus grand et excellent bénéfice de soy, que celuy qu'ils pensoyent leurs pères avoir receu de Moyse, fait ceste comparaison : Si ç'a esté un si digne miracle, à vostre opinion, que le Seigneur a envoyé à son peuple de la viande céleste par la main de Moyse, à ce qu'il ne périst point de faim, mais fust substenté pour quelque temps : de cela cognoissez combien plus précieuse est la viande laquelle apporte immortalité. Nous voyons pourquoy c'est que le Seigneur a laissé derrière ce qui estoit le principal en la manne, en prenant seulement la moindre utilité d'icelle : c'est que les Juifs, comme par reproche luy avoyent objecté Moyse, lequel avoit secouru le peuple d'Israël en sa nécessité, le repaissant miraculeusement de manne. Il respond qu'il est dispensateur d'une grâce bien plus précieuse : au pris de laquelle ce que Moyse avoit fait au peuple d'Israël n'estoit quasi rien, combien qu'ils l'estimassent tant. Sainct Paul considérant que le Seigneur, quand il avoit fait plouvoir la manne du

...8, 72, 73. 2) 1 Cor. X, 1, 6, 11.

1) Jean VI, 49-51.

ciel, n'avoit pas seulement voulu envoyer viande corporelle à son peuple, mais luy avoit aussi voulu donner un mystère spirituel, pour figurer la vie éternelle qu'il devoit attendre de Christ, traitte cest argument comme il estoit digne d'estre bien expliqué. Pourtant nous pouvons conclurre sans doute, que les mesmes promesses de vie éternelle, qui nous sont aujourd'huy présentées, non-seulement ont esté communiquées aux Juifs, mais aussi leur ont esté seellées et confermées par sacremens vrayement spirituels.* Laquelle matière est amplement déduite par sainct Augustin contre Fauste Manichéen.

7 Toutesfois si les lecteurs aiment mieux ouyr un récit des tesmoignages de la Loy et des Prophètes, ausquels ils voyent que l'alliance spirituelle dont nous sommes aujourd'huy possesseurs, a esté aussi bien commune aux Pères, selon qu'il nous est déclairé par Christ et ses Apostres, je tascheray de satisfaire à ceci : voire d'autant plus volontiers, afin que les contredisans soyent tant plus convaincus, et ne puissent tergiverser ci-après. Je commenceray par un argument qui sera estimé débile, et quasi ridicule entre les Anabaptistes, mais sera d'assez grande importance envers toutes gens de raison et de jugement. Je pren donc ceci pour résolu, qu'il y a une telle vigueur en la Parole de Dieu, qu'elle suffit à vivifier les âmes de tous ceux qui y participent. Car ce dire de sainct Pierre a tousjours esté vray, que c'est une semence incorruptible, laquelle demeure à jamais : comme aussi il le conferme par les mots d'Isaïe[1]. Or puisque Dieu a jadis conjoinct avec soy les Juifs par ce lien sacré et indissoluble, il n'y a doute qu'il ne les ait séparez et mis à part, pour les faire espérer en la vie éternelle. Car en disant qu'ils ont receu et embrassé la Parole pour estre unis de plus près avec Dieu : je n'enten pas ceste espèce générale de communiquer avec luy, laquelle s'espand au ciel et en la terre, et en toutes créatures. Car combien qu'il vivifie toutes choses par son inspiration,

1) 1 Pierre I, 23 ; Is. XL, 6.

asçavoir chacune selon la proj
sa nature, toutesfois il ne les dél
nécessité de corruption ; mais c
je parle est spéciale, par laq
âmes des fidèles sont illuminé
cognoissance de Dieu, et auc
conjoinctes à luy. Comme ainsi s
qu'Abraham, Isaac, Noé, Abel
et les autres Pères, ayent adhér
par une telle illumination de sa
je di qu'il n'y a nulle doute qu'ell
ait esté une entrée au royaume
de Dieu; car c'estoit une vraye p
tion de Dieu, laquelle ne peut es
la grâce de la vie éternelle.

8 Si cela semble advis auc
obscur, venons au formulaire m
l'alliance, lequel non-seulement
tera tous esprits paisibles, ma
rédarguera suffisamment l'ignor
ceux qui s'efforcent de contre
Seigneur a fait tousjours ceste
avec ses serviteurs : Je vous se
Dieu, et vous me serez pour
Sous ces paroles les Prophètes
exposoyent vie et salut et la so
toute béatitude estre comprise.
n'est point sans cause que David
prononce le peuple estre bien l
lequel a le Seigneur pour son Di
gent bienheureuse, laquelle il a
pour son héritage [2]; ce qui ne
point d'une félicité terrienne : mai
qu'il rachète de mort, conserve
et entretient en sa miséricorde t
qu'il a receus en la compagnie
peuple. Comme aussi il est dit
autres Prophètes, Tu es nostr
nous ne mourrons point. Item,
gneur est nostre Roy et Légis
nous sauvera. Item, Tu es bien l
Israël, d'autant que tu as salut e
Mais afin de ne nous travailler l
en choses superflues, ceste remo
que nous fait l'Escriture çà et
doit seule contenter : c'est que
nous défaut pour avoir affluenc
bien et certitude de salut, m
que le Seigneur nous soit pour
cela à bon droict : car si sa face
nent qu'elle reluit, est une trè

1) Lév. XXVI, 12. 2) Ps. CXLIV, 15 ; X
3) Hab. I, 12 ; Is. XXXIII, 22 ; Deut. XXXIII

de salut, comment se pour-
rer à l'homme pour son Dieu,
ouvrist quant et quant les
salut? Car il est nostre Dieu
tion qu'il habite au milieu de
e il testifioit par Moyse[1]. Or
obtenir une telle présence,
ler pareillement la vie. Et
leur eust esté exprimé d'a-
avoyent assez claires pro-
vie spirituelle en ces paroles,
e Dieu[2] : car il ne dénonçoit
nt qu'il seroit Dieu à leurs
principalement à leurs âmes.
, si elles ne sont conjoinctes
ar justice, estans estrangères
demeurent en mort : d'autre
es ayent sa conjonction, et
portera la vie permanente.
encores plus, c'est que non-
l se disoit estre leur Dieu :
ttoit de l'estre tousjours, afin
spérance n'acquiesçant point
résentes, s'estendist à perpé-
que ceste locution du temps
telle intelligence, il appert
rs sentences des fidèles, où ils
it, s'asseurans que Dieu ne
jamais. D'avantage, il y avoit
econd membre en l'alliance,
nfermoit encores plus ample-
la, que la bénédiction de Dieu
prolongée outre les limites de
nne. C'est qu'il estoit dit, Je
eu de ta lignée après toy[3].
Seigneur, vouloit déclarer sa
e envers eux, en bien faisant
ccesseurs, il faloit par plus
, que sa faveur se démons-
x-mesmes. Car Dieu n'est pas
ux hommes, lesquels trans-
ur qu'ils ont portée aux tres-
rs enfans, pource qu'ils n'ont
té de leur bien faire après la
Dieu, duquel la libéralité
mpeschée par la mort, n'oste
t de sa miséricorde à ceux à
ls il la monstre à leurs suc-
mille générations[4]. Pourtant
r cela monstrer l'affluence
onté, laquelle ses serviteurs

2) Ex. VI, 7.
4) Ex. XX, 6.

devoyent mesmes sentir après leur mort, quand il la descrit telle, qu'elle s'espandroit sur toute la famille, mesmes après leur trespas. Et le Seigneur a seellé la vérité de ceste promesse, et quasi en a monstré l'accomplissement en s'appelant le Dieu d'Abraham, d'Isaac et Jacob, long temps après leur mort[1]. Car ceste appellation n'eust-elle pas esté ridicule, s'ils estoyent péris. Car c'eust esté autant comme s'il eust dit, Je suis le Dieu de ceux qui ne sont point. Pourtant les Évangélistes racontent que les Sadduciens furent convaincus de Christ par ce seul argument, tellement qu'ils ne peurent nier que Moyse n'eust testifié la résurrection des morts en ce passage. Et de faict, ils avoyent aussi apprins de Moyse, que tous les Saincts sont en la main de Dieu[2] : dont il leur estoit aisé de conclurre, qu'ils ne sont point esteints par mort, puis que celuy qui a la vie et la mort en sa puissance, les a receus en sa garde et protection.

10 Maintenant regardons ce qui est le principal de ceste controversie : Asçavoir si les fidèles de l'ancien Testament n'ont pas tellement esté instruits de Dieu, qu'ils se recognoissent avoir une vie meilleure ailleurs qu'en terre, pour la méditer en mesprisant ceste vie corruptible. Premièrement, la manière de vivre qu'il leur a baillée n'estoit qu'un exercice assiduel, par lequel il les admonestoit qu'ils estoyent les plus misérables du monde, s'ils eussent eu leur félicité en terre. Adam, qui autrement estoit plus que malheureux par la seule recordation de sa félicité perdue, a grande difficulté à s'entretenir povrement en travaillant tant qu'il peut[3]. Et afin de n'estre persécuté de ceste seule malédiction de Dieu, il reçoit une destresse merveilleuse de ce dont il devoit avoir quelque soulagement. De deux enfans qu'il a, l'un est meschamment meurtri par la main de l'autre[4]. Caïn luy demeure, lequel à bon droict il doit avoir en horreur et abomination. Abel, estant ainsi cruellement meurtri en la fleur de son aage, nous est exemple de la calamité

1) Ex. III, 6 ; Matth. XXII, 32 ; Luc XX, 38.
2) Deut. XXXIII, 3.
3) Gen. III, 17-19.
4) Gen. IV, 8.

humaine. Noé consume une grande partie de sa vie à bastir l'arche avec grande fascherie et moleste[1], ce pendant que tout le monde se resjouit en délices et plaisirs. Ce qu'il évite la mort, cela luy tourne à plus grande destresse que s'il eust eu à mourir cent fois. Car outre ce que l'arche luy est comme un sépulchre de dix mois, y a-il chose plus ennuyeuse que d'estre là tenu si long temps plongé en la fiente et ordure des bestes, ou un lieu sans air? Après avoir eschappé tant de difficultez, il tombe en matière de nouvelle tristesse. Il se voit mocqué de son propre fils[2] : et est contraint de maudire de sa propre bouche, celuy que Dieu luy avoit réservé du déluge pour un grand bénéfice.

11 Abraham certes nous doit estre luy seul comme un million, si nous considérons bien sa foy, laquelle aussi nous est mise en avant pour une trèsbonne reigle de croire[3] : tellement qu'il nous faut estre réputez de sa lignée pour estre enfans de Dieu. Or il n'y a rien plus répugnant à raison, que de rejetter du rang des fidèles celuy qui est père de tous : tellement qu'on ne luy laisse point le dernier anglet entre tous. Or on ne le peut oster du nombre, mesmes de ce degré tant honorable où Dieu l'a colloqué, que toute l'Eglise ne soit abolie. Maintenant quant à sa condition, si tost qu'il est appelé de Dieu, il est tiré hors de son pays, arrière de ses parens et amis, et est privé des choses les plus désirables de ce monde : comme si Dieu de propos délibéré l'eust voulu despouiller de toute joye terrienne. Incontinent qu'il est entré en la terre où il luy estoit commandé d'habiter, il en est chassé par famine. Il se retire pour avoir secours en un pays où, s'il veut sauver sa vie, il est contraint d'abandonner sa femme, ce qui luy estoit plus grief que beaucoup de morts[4]. Est-il retourné au lieu de son habitacle? il en est derechef chassé par famine. Quelle félicité est-ce d'habiter en une terre où il luy faloit si souvent avoir indigence, et mesmes où il luy faloit mourir de faim s'il ne s'en fust fuy? Il est rédigé en une mesme nécessité de quitter sa femme au pays d'Abiméle[ch1]. Après avoir vagué çà et là plusieurs a[n]nées en incertitude, il est contraint p[ar] noises et débats de ses serviteurs de me[t]tre hors de sa maison son nepveu, leq[uel] il tenoit pour son enfant. Il n'y a dou[te] que ceste séparation ne luy fust auta[nt] comme si on luy eust couppé ou arrach[é] l'un de ses membres. Peu de temps aprè[s] il entend que les ennemis l'emmènent captif. Quelque part qu'il aille il trouve une cruelle barbarie en tous ses voisins, lesquels ne luy souffrent point de boire de l'eau des puits qu'il a fouis ; car s'il n'en eust esté inquiété, il n'en eust point racheté l'usage. Estant venu en sa dernière vieillesse, il se voit destitué d'enfant, qui est la chose plus dure qu'à cest aage-là. En la fin il engendre Ismaël outre son espérance : mais encores la nativité luy en couste bien cher ; car il est vexé des opprobres de sa femme Sara, comme si en nourrissant l'orgueil de sa chambrière, il estoit cause du trouble qui estoit en sa maison. En ses derniers jours Isaac luy est donné : mais avec telle récompense, que son fils aisné soit der[echef] chassé et jetté comme un povre chien a[u] milieu d'une forest. Après qu'Isaac luy est demeuré seul, auquel doit estre tout le soulas de sa vieillesse, il luy est fai[t] commandement de le tuer. Sçauroit-o[n] imaginer chose plus malheureuse, que d[e] dire qu'un père soit bourreau de so[n] enfant? S'il fust mort par maladie, q[ui] n'eust estimé ce povre vieillard malhe[u]reux, en ce qu'il luy eust esté donné po[ur] si peu de temps, comme par mocquerie, afin de luy doubler la douleur qu'il av[oit] de se veoir destitué de lignée? S'il eu[st] esté tué d'un estranger, la calamité e[ust] esté augmentée d'autant ; mais cela s[ur]monte toute misère, de dire qu'il s[oit] meurtri de la main de son père. Bri[ef] en toute sa vie il a tellement esté t[our]menté et affligé, que si quelqu'un vou[loit] représenter comme en une peinture [un] exemple de vie misérable, il ne trouver[oit] rien plus propre. Si quelqu'un obje[cte] que pour le moins il n'a pas esté du to[ut] misérable, entant qu'il est eschappé d[e]

1) Gen. VI, 22. 2) Gen. IX, 24. 3) Gen. XII, 4. 4) Gen. XII. 11-15.

1) Gen. XX, 2.

ıngers, et a surmonté tant de : je respon que nous n'appel- ı une vie bien heureuse, laquelle ıltez infinies viendra à longue : mais en laquelle l'homme est paisiblement en bonne for-

ons à Isaac, lequel n'a pas tant e calamitez, mais toutesfois à ne a-il eu le moindre goust du quelque plaisir ou liesse. Et ırt a expérimenté les troubles, ıe souffrent pas l'homme estre eux en la terre. La famine le la terre de Canaan, comme son 'emme luy est arrachée de son voisins le tormentent et moles- out où il va, en plusieurs sor- ment qu'il est contraint de com- r l'eau. Les femmes de son fils font beaucoup d'ennuy en la Il est merveilleusement affligé cord de ses enfans : et ne peut à un si grand mal, sinon en ıt celuy qu'il avoit bénit. Quant l est comme un patron et figure grande malheureté qu'on sçau- [1]. Ce pendant qu'il est en la ut le temps de son enfance, il ınté d'inquiétude, à cause des de son frère, ausquelles il est contraint de céder, estant fugi- parens et de son pays. Outre que luy apportoit le bannisse- st rudement traitté de son on- . Il ne suffit pas qu'il soit sept ritude dure et inhumaine, sinon in il soit trompé, en ce qu'on une autre femme que celle qu'il ; [3]. Il luy faut doncques pour ntrer en servitude nouvelle, en soit bruslé de jour de la cha- leil, de nuict morfondu et gelé : luye, vent et tempeste, sans ; sans reposer, comme luy- fait la complainte. Et estant n si povre estat, encores faut-il fligé journellement des injures t son beau-père [4]. En sa mai- ı non plus tranquille, entant lissipée par les haines, noises et envies de ses femmes. Quand Dieu luy commande de se retirer au pays, il faut qu'il espie de partir en telle sorte, que son partement est comme une fuite ignominieuse. Et encores ne peut-il pas ainsi éviter l'iniquité de son beau-père : qu'il ne soit de luy persécuté, et atteint au milieu du chemin; et pource que Dieu ne permettoit point qu'il luy adveinst pis, il est vexé de beaucoup d'opprobres et contumélies, par celuy duquel il avoit bonne matière de se plaindre. Il entre incontinent après en une plus grande destresse : car en approchant de son frère, il a autant de morts devant les yeux, qu'on en peut attendre d'un cruel ennemi [1]. Il a doncques le cœur horriblement tormenté, et comme deschiré d'angoisse, ce pendant qu'il attend sa venue. Quand il le voit, il se jette à ses pieds comme demi-mort, jusques à ce qu'il le sente plus doux qu'il n'eust osé espérer [2]. En la première entrée de son pays il perd sa femme Rachel en travail d'enfant, laquelle il aimoit uniquement [3]. Après on luy rapporte que l'enfant qu'il avoit eu d'elle, lequel il aimoit par-dessus tous, est dévoré de quelque beste sauvage. De laquelle mort son cœur est si amèrement navré, qu'après avoir bien pleuré, il refuse toute consolation, et délibère de mourir en ceste tristesse, n'ayant autre plaisir que de suyvre son enfant au sépulchre. D'avantage, quelle tristesse, fascherie et destresse pensons-nous que ce luy soit, quand il voit sa fille ravie et déflorée [4] ? Et d'avantage, que ses fils pour en faire la vengence, saccagent une ville? En quoy non-seulement ils le rendent odieux à tous les habitans, mais le mettent en danger de mort. L'horrible crime de Ruben survient après, lequel luy devoit causer merveilleuse angoisse [5]. Car comme ainsi soit qu'une des plus grandes misères que puisse avoir l'homme, est que sa femme soit violée : que dirons-nous quand une telle meschanceté est commise par son propre fils? Peu de temps après, sa famille est encores contaminée par un autre inceste [6] : tellement que tant de déshon-

ss. 2) Gen. XXVIII, 5.
ıo. 4) Gen. XXXI, 7.

1) Gen. XXXII, 20. 2) Gen. XXXIII, 3.
3) Gen. XXXV, 16. 4) Gen. XXXIV, 2.
5) Gen. XXXV, 22. 6) Gen. XXXVIII, 18.

neurs pouvoyent rompre un cœur le plus ferme et le plus patient du monde. Sur sa dernière vieillesse, voulant subvenir à l'indigence de luy et de sa famille, il envoye querir du bled en pays estrange par ses enfans. L'un demeure en prison, lequel il pense estre en danger de mort : pour le racheter, il est contraint d'envoyer Benjamin, auquel il prenoit tout son plaisir [1]. Qui penseroit qu'en telle multitude de malheuretez, il ait une seule minute de temps, pour respirer à son aise? C'est ce qu'il tesmoigne à Pharaon, disant que les jours de sa vie ont esté courts et misérables [2]. Celuy qui afferme d'avoir esté en misères continuelles, ne concède pas d'avoir senti une telle prospérité que Dieu luy avoit promise. Parquoy, ou Jacob estoit ingrat et mescognoissant envers Dieu, ou il protestoit véritablement d'avoir esté misérable sur la terre. Si son dire estoit vray, il s'ensuit qu'il n'a pas eu son espérance fichée és choses terriennes.

13 Si tous ces saincts Pères ont attendu de Dieu une vie bien-heureuse (ce qui est indubitable) ils ont certes cognu et attendu une autre béatitude que de la vie terrienne. Ce que l'Apostre démonstre trèsbien : Abraham, dit-il, est demeuré en foy en la terre promise, comme estrangère, habitant en cahuettes avec Isaac et Jacob, qui estoyent participans d'un mesme héritage. Car ils attendoyent une cité bien fondée, de laquelle Dieu est le maistre ouvrier. Ils sont tous morts en ceste foy, sans avoir receu les promesses : mais les regardans de loin, et sçachans et confessans qu'ils estoyent estrangers sur la terre; en quoy ils signifient qu'ils cherchent un autre pays. Or s'ils eussent esté touchez de désir de leur pays naturel qu'ils avoyent abandonné, ils y pouvoyent retourner : mais ils en espéroyent un meilleur, asçavoir au ciel. Pourtant Dieu n'a point honte de se nommer leur Dieu, pource qu'il leur a préparé une habitation [3]. Et de faict ils eussent esté plus stupides que troncs de bois, en poursuyvant si constamment les promesses, desquelles ils n'avoyent nulle

1) Gen. XLII, 38. 2) Gen. XLVII, 9.
3) Héb. XI, 9-16.

apparence en la terre, n'eust es
attendoyent l'accomplissement
Ce n'est pas sans cause aussi qu
tre insiste principalement en cel
se sont nommez pèlerins et estra
ce monde, comme mesmes Moyse
Car s'ils sont estrangers en la
Canaan, où est la promesse de D
laquelle ils en sont constituez h
Cela doncques démonstre que ce
leur avoit promis regardoit plus
la terre. Pourtant ils n'ont pas a
pied de possession au pays de
sinon pour leurs sépulchres [2]. I
ils testifioyent que leur espéran
toit pas de jouyr de la promess
après la mort. C'est aussi la caus
quoy Jacob a tant estimé d'y est
veli : tellement qu'il adjura par
son fils Joseph, d'y faire po
corps. Ceste mesme raison su
seph, commandant que ses c
fussent portées, environ trois
après sa mort [3].

14 En somme il apparoist m
ment, qu'en toutes leurs œuvres
tousjours regardé ceste béatitu
vie future. Car à quel propos Jaco
avec si grande peine et danger a
primogéniture, laquelle ne luy a
nul bien, et le chassoit hors de la
de son père, s'il n'eust regard
bénédiction plus haute? Et mes
déclairé avoir eu ceste affection,
crie en jettant les derniers souspi
tendray ton salut, Seigneur [4]. P
sçavoit qu'il s'en alloit rendre
quel salut eust-il attendu, s'il n'
en la mort un commencement de
vie? Et qu'est-ce que nous déba
enfans de Dieu : veu que celuy
qui s'efforçoit d'impugner la vér
un mesme sentiment et goust
gence? Car qu'est-ce que vouloit
en désirant que son âme mour
mort des justes, et que sa fin f
blable à leur fin [5], sinon qu'il s
son cœur ce que David a escrit
asçavoir, que la mort des Saincts
cieuse devant la face du Seigne

1) Gen. XLVII, 9. 2) Act. VII,
3) Gen. XLVII, 29, 30; L, 25. 4) Gen. XL
5) Nomb. XXIII, 10.

es iniques malheureuse[1]? Si le
but des hommes estoit en la
ın ne pourroit noter en icelle au-
fférence entre le juste et le mes-
il les faut donc distinguer par la
ın qui est préparée à l'un et à
au siècle futur.
ous ne sommes encores passez
loyse : lequel les resveurs, contre
; nous parlons, pensent n'avoir
e office, sinon d'induire le peuple
à craindre et honorer Dieu, en
ımettant possessions fertiles et
nce de victuailles. Néantmoins si
eut de propos délibéré esteindre
ère qui se présente, nous avons
évélation toute évidente de l'al-
spirituelle. Si nous descendons
ophètes, là nous aurons une plene
pour contempler la vie éternelle
oyaume de Christ. Premièrement
lequel pource qu'il a esté devant
res, parle des mystères célestes
scurément qu'ils ne font : néant-
en quelle perspicuité et certitude
e-il toute sa doctrine à ce but?
à ce qu'il a estimé de l'habitation
ne, il le démonstre par ceste sen-
Je suis yci pèlerin et estranger,
tous mes pères. Tout homme
est vanité : un chacun passe comme
et maintenant quelle est mon at-
Seigneur, mon espérance s'ad-
à toy[2]. Certes celui qui après avoir
é qu'il n'a rien de ferme ne per-
en ce monde, retient toutesfois
d'espérance en Dieu, contemple
ité ailleurs qu'en ce monde. Par-
y-mesme a accoustumé de rappe-
fidèles à ceste contemplation,
ois et quantes qu'il les veut con-
Car en un autre passage, après
monstré combien ceste vie est
et fragile, il adjouste, Mais la mi-
le du Seigneur est à tousjours à
i le craignent[3]. A quoy est sem-
e qu'il dit autre part, Tu as dés le
cement fondé la terre, Seigneur,
ux sont les œuvres de tes mains.
ont, et tu demeures : ils vieilli-
me une robbe, et tu les change-

I, 15 : XXXIV, 22. 2) Ps. XXXIX, 13, 7, 8.
17.

ras : mais tu demeures tousjours en un estat, et tes ans ne défaudront point. Les fils de tes serviteurs habiteront, et leur postérité sera establie devant ta face[1]. Si pour l'abolissement du ciel et de la terre les fidèles ne laissent point d'estre establis devant Dieu, il s'ensuit que leur salut est conjoinct avec son éternité. Et de faict, ceste espérance ne peut consister, si elle n'est fondée sur la promesse laquelle est exposée en Isaïe : Les cieux, dit le Seigneur, se dissiperont comme fumée, et la terre s'usera comme un habillement, et les habitans d'icelle aussi périront : mais mon salut sera à tousjours, et ma justice ne défaudra point[2]. Auquel lieu la perpétuité est attribuée à salut et justice : non pas d'autant que ces choses résident en Dieu, mais entant qu'il les communique aux hommes.

16 Et de faict, on ne peut autrement prendre les choses qu'il dit çà et là de la félicité des fidèles, sinon qu'on les réduise à la manifestation de la gloire céleste. Comme quand il dit, Le Seigneur garde les âmes de ses Saincts, il les délivrera de la main du pécheur. La lumière est levée au juste, et joye à ceux qui sont droicts de cœur. La justice des bons demeure éternellement, leur force sera exaltée en gloire : le désir des pécheurs périra. Item, Les justes rendront louanges à ton Nom, les innocens habiteront avec toy. Item, Le juste sera en mémoire perpétuelle. Item, Le Seigneur rachètera les âmes de ses serviteurs[3]. Or le Seigneur non-seulement permet que ses serviteurs soyent tormentez des iniques, mais les laisse souventesfois dissiper et destruire. Il laisse les bons languir en ténèbres et malheureté, ce pendant que les iniques reluisent comme estoilles du ciel : et ne monstre pas telle clairté de son visage à ses fidèles, qu'il les laisse jouyr de longue joye. Pourtant David mesme ne dissimule pas, que si nous tenons les yeux fichez en l'estat présent de ce monde, ce nous sera une griefve tentation pour nous esbranler, comme s'il n'y avoit nul loyer d'innocence envers Dieu. Tellement l'im-

1) Ps. CII, 26-29. 2) Is. LI, 6.
3) Ps. XCVII, 10; CXII, 4, 9, 10; CXI, 14; CXII, 6; XXXIV, 23.

piété le plus souvent prospère et florit, ce pendant que la compagnie des bons est oppressée d'ignominie, povreté, contemnement, et autres espèces de calamitez! Il s'en est bien peu falu, dit-il, que mon pied n'ait glissé, et que mes pas ne soyent déclinez, voyant la fortune des gens despourveus de sens, et la prospérité des meschans. Puis après avoir fait un récit de cela, il conclud, Je regardoye si je pourroye considérer ces choses : mais ce n'est que perplexité en mon esprit, jusques à ce que j'entre au Sanctuaire du Seigneur, et que je cognoisse leur fin[1].

17 Apprenons doncques de ceste seule confession de David, que les saincts Pères sous l'Ancien Testament n'ont pas ignoré combien Dieu accomplit peu souvent, ou du tout n'accomplit jamais en ce monde les choses qu'il promet à ses serviteurs. Et que pour ceste cause ils ont eslevé leurs cœurs au Sanctuaire de Dieu, où ils trouvoyent caché ce qui ne leur apparoissoit point en ceste vie corruptible. Ce Sanctuaire estoit le jugement dernier que nous espérons, lequel ils estoyent contens d'entendre par foy, combien qu'ils ne l'apperceussent point à l'œil. De laquelle fiance estans munis, quelque chose qu'il adveinst en ce monde, ils ne doutoyent point que le temps viendroit une fois, auquel les promesses de Dieu seroyent accomplies, comme bien démonstrent ces sentences, Je contempleray ta face en justice, je seray rassasié de ton regard. Item, Je seray comme une olive verde en la maison du Seigneur. Item, Le juste florira comme la palme, il verdoyera comme un cèdre du Liban. Ceux qui seront plantez en la maison du Seigneur floriront en son portail : ils fructifieront, ils verdoyeront en leur vieillesse, et seront vigoureux[2]. Or un peu au paravant il avoit dit, O Seigneur, combien tes pensées sont profondes! quand les iniques florissent, ils germent comme l'herbe pour périr à jamais[3]. Où sera ceste vigueur et beauté des fidèles, sinon quand l'apparence de ce monde sera renversée par la manifestation du royaume de Dieu? Pourtant quand ils jettoyent les yeux sur ceste éternité, en contemnant l'amertume des calamitez présentes qu'ils voyoyent estre transitoires, ils glorifioyent hardiment en ces paroles, Tu ne permettras point, Seigneur, que le juste périsse éternellement : mais tu plongeras l'inique au puits de ruine[1]. Où est en ce monde le puits de ruine, qui engloutisse les iniques : en la félicité desquels en un autre lieu cela est notamment mis, qu'ils meurent délicatement sans languir long temps[2]? Où est une telle fermeté des saincts, lesquels David mesme dit souvent en se complaignant, non-seulement estre esbranlez, mais du tout oppressez et abatus? Il faut donc qu'il se mette devant les yeux, non pas ce que porte l'incertitude de ce monde, lequel est comme une mer agitée de diverses tempestes : mais ce que le Seigneur fera quand il sera assis en jugement pour ordonner l'estat permanent du ciel et de la terre, comme il descrit trèsbien en un autre lieu : Les fols, dit-il, s'appuyent sur leur abondance, et s'enorgueillissent pour leurs grandes richesses : et toutesfois nul, quelque grand qu'il soit, ne pourra délivrer son frère de mort, ne payer le prix de sa rédemption à Dieu[3]. Et combien qu'ils voyent les sages et les fols mourir, et laisser leur richesse aux autres, ils imaginent qu'ils auront yci leur demeure perpétuelle, et taschent d'acquerir bruit et renom en terre : mais l'homme ne demeurera point en honneur, il sera semblable aux bestes qui périssent. Ceste cogitation qu'ils ont est une grande folie, néantmoins elle a beaucoup d'imitateurs. Ils seront rangez en enfer comme [illegible] troupeau de brebis, la mort dominera [illegible] eux. A l'aube du jour les justes [illegible] seigneurie sur eux : leur excellence [illegible] rira, le sépulchre sera leur habitation. Premièrement, en ce qu'il se mocque [illegible] fols, d'autant qu'ils se reposent et [illegible] quiescent en leurs plaisirs mondains [illegible] sont transitoires, il démonstre que [illegible] sages ont à chercher une autre félicité : mais encores déclare-il plus évidemment le mystère de la résurrection, quand [illegible] establit le règne des fidèles, prédisant [illegible]

1) Ps. LXXIII, 2, 3.
2) Ps. XVII, 15; LII, 10; XCII, 13-15. 3) Ps. XCII, 6-8.

1) Ps. LV, 23, 24 2) Job XXI, 13.
3) Ps. XLIX, 7, 8.

et désolation des iniques. Car
ce que nous entendrons par L'aube
', dont il parle, sinon une révéla-
nouvelle vie, après la fin de ceste
:e ?
e là aussi venoit ceste cogitation,
uelle les fidèles en ce temps-là
t coustume de se consoler et con-
à patience, quand ils disoyent que
Dieu ne dure qu'une minute de
mais que sa miséricorde dure à
:omment pouvoyent-ils terminer
flictions à une minute de temps,
ils estoyent affligez toute leur vie?
ce qu'ils voyoyent une si longue
e la bonté de Dieu, laquelle à
eine ils avoyent loisir de gouster ?
s'ils se fussent amusez à la terre,
eussent rien trouvé de cela : mais
ls eslevoyent leurs yeux au ciel,
noissoyent que ce n'est qu'une
de vent, que les saincts ont à en-
ribulation, et que les grâces qu'ils
recevoir sont éternelles : d'au-
, ils prévoyoyent que la ruine des
n'auroit nulle fin, combien qu'ils
assent bienheureux, comme par
Dont venoyent ces sentences qui
oyent familières, que la mémoire
sera en bénédiction, la mémoire
ques périra [2]? Item, La mort des
est précieuse devant la face du
r : la mort du pécheur très-
e [3]? Item, Le Seigneur gardera
le ses saincts, les iniques seront
en ténèbres [4]? Car toutes telles
démonstrent que les Pères de
Testament ont bien cognu, quel-
heureté qu'eussent à endurer les
ce monde, toutesfois que leur
vie et salut : d'autre part, que la
les iniques est une voye belle et
:, laquelle meine en ruine. Pour
chose ils appeloyent la mort des
es, Ruine des incirconcis [5] : vou-
oter que l'espérance de résurrec-
r estoit ostée. Pourtant David
excogiter une plus griefve ma-
sur ses ennemis, qu'en priant
ssent effacez du livre de vie, et
ne fussent point escrits avec les justes [1].

19 Mais encores ceste sentence de Job est notable par-dessus les autres : Je sçay, dit-il, que mon Rédempteur vit, et qu'au dernier jour je ressusciteray de la terre, et verray mon Rédempteur en ce corps : ceste espérance est cachée en mon sein [2]. Ceux qui veulent monstrer leur subtilité, cavillent que cela ne se doit pas entendre de la dernière résurrection : mais du temps auquel Job espéroit le Seigneur luy devoir estre plus doux et amiable. Laquelle chose quand nous leur concéderons en partie, toutesfois si aurons-nous tousjours cela, vueillent-ils ou non, que Job ne pouvoit parvenir à une si haute espérance, s'il se fust reposé en la terre. Il nous faut doncques confesser qu'il eslevoit les yeux en l'immortalité future, puis qu'il attendoit son Rédempteur, estant comme au sépulchre. Car la mort est une désespération extrême à ceux qui ne pensent que de la vie présente : et toutesfois elle ne luy a peu oster son espoir. Quand il me tueroit, disoit-il, si ne laisseray-je d'espérer en luy [3] ? Si quelque opiniastre murmure que ces sentences ont esté de peu de gens, et que par cela on ne peut prouver que la doctrine ait esté communément telle entre les Juifs : je luy respondray incontinent, que petit nombre de gens par telles sentences n'a pas voulu monstrer quelque sagesse occulte, laquelle ne peussent comprendre que les excellens esprits : car ceux qui ont ainsi parlé estoyent constituez docteurs du peuple par le sainct Esprit : pourtant selon leur office, ils ont oublié ouvertement la doctrine qui devoit estre tenue de tout le peuple. Quand nous oyons doncques les oracles du sainct Esprit si évidens, par lesquels il a testifié anciennement la vie spirituelle en l'Eglise des Juifs, et en a donné espérance indubitable, ce seroit une obstination trop exorbitante, de ne laisser à ce peuple-là qu'une alliance charnelle, où il ne soit fait mention que de la terre et félicité mondaine.

20 Si je descen aux Prophètes qui sont depuis venus, j'auray encores matière

, 6. 2) Prov. X, 7.
, 15; XXXIV, 22. 4) 1 Sam. II, 9.
XVIII, 10; XXXI, 18, et ailleurs.

1) Ps. LXIX, 29. 2) Job XIX, 25.
3) Job XIII, 15.

plus ample et facile de bien démener ceste cause. Car si la victoire ne nous a pas esté trop difficile en David, Job et Samuel, elle nous sera là beaucoup plus aisée, veu mesmes que le Seigneur a tenu cest ordre de faire en dispensant l'alliance de sa miséricorde, que d'autant que le jour de la plene révélation approchoit, il a voulu de plus en plus augmenter la clairté de sa doctrine. Parquoy quand la première promesse fut au commencement donnée à Adam, lors il y eut seulement comme des petites estincelles allumées. Depuis petit à petit la lumière est creue et augmentée de jour en jour, jusques à ce que le Seigneur Jésus-Christ, qui est le Soleil de justice, faisant esvanouir toutes nuées, a plenement illuminé le monde. Il ne faut pas doncques craindre, si nous nous voulons aider des tesmoignages des Prophètes pour approuver nostre cause, qu'ils nous défaillent. Mais pource que je voy ceste matière si ample, qu'il nous y faudroit arrester plus que ne porte ce que j'ay entreprins de faire (car il y auroit pour remplir un gros volume) : d'avantage, pource que je pense avoir fait ouverture cy-dessus à tous lecteurs de moyen entendement, en telle sorte qu'ils pourront d'eux-mesmes comprendre ce qui en est, je me garderay d'estre prolixe, sans qu'il en soit grand mestier. Seulement je les admonesteray qu'ils se souvienent d'user de la clef que je leur ay baillée pour se faire ouverture : c'est que toutesfois et quantes que les Prophètes font mémoire de la béatitude des fidèles (de laquelle à grand'peine il apparoist une petite ombre en ce monde) qu'ils revienent à ceste distinction : asçavoir que les Prophètes pour mieux démonstrer la bonté de Dieu, l'ont figurée par bénéfices terriens, comme par quelques images : mais que ce pendant ils ont voulu par ceste peincture eslever les cœurs par-dessus terre et les élémens de ce monde et ce siècle corruptible, et les induire à méditer la félicité de la vie spirituelle.

21 Nous serons contens d'en avoir un exemple. Pource que le peuple d'Israël ayant esté transporté en Babylone, estimoit son bannissement et la désolation où il estoit, semblable à une mort : on ne luy pouvoit faire à croire que ce ne fust fable et mensonge tout ce que luy promettoit Ezéchiel de sa restitution : car il pensoit que ce fust autant comme qui eust dit des corps tous pourris devoir ressusciter. Le Seigneur pour monstrer que ceste difficulté mesme ne l'empescheroit pas qu'il n'accomplist sa grâce en eux, monstre par vision au Prophète un champ plein d'os : ausquels il rend esprit et vigueur en une minute de temps, par la seule vertu de sa parole [1]. Ceste vision servoit bien à corriger l'incrédulité du peuple : néantmoins ce pendant elle l'admonestoit combien la puissance de Dieu s'estendoit outre la réduction qu'il luy promettoit, veu qu'à son seul commandement il luy estoit si facile de réduire en vie des ossemens dispersez çà et là. Pourtant nous avons à comparer ceste sentence avec une autre semblable qui est en Isaïe : où il est dit que les morts vivront, et ressusciteront avec leurs corps. Puis ceste exhortation leur est addressée : Esveillez-vous, et levez-vous, entre vous qui habitez en la poudre : car vostre rousée est comme la rousée d'un champ verd : et la terre des Géans sera désolée. Va mon peuple, entre en tes tabernacles, ferme tes huis sur toy. Cache-toy pour un petit de temps jusques à ce que la fureur soit passée : car voyci, le Seigneur sortira pour visiter l'iniquité des habitans de la terre : et la terre révélera le sang qu'elle a receu, et ne cachera point plus longuement les morts qu'on a ensevelis [2].

22 Combien que je ne vueille pas dire qu'il fale rapporter tous les autres passages à ceste reigle. Car il y en a d'aucuns qui sans aucune figure ou obscurité démonstrent l'immortalité future, laquelle est préparée aux fidèles au royaume de Dieu : comme nous en avons desjà récité et y en a plusieurs autres : mais principalement deux, dont l'un est en Isaïe, où il est dit, Comme je feray consister devant ma face les cieux nouveaux, et la terre nouvelle que j'ay créée : ainsi sera vostre semence permanente : et un mois suyvra l'autre, et un sabbath suyvra cé

1) Ezéch. XXXVII, 4. 2) Is. XXVI, 19-21.

nent l'autre sabbath. Toute chair pour adorer devant ma face, dit ieur : et on verra les corps des esseurs qui m'ont contemné et mis obre. Leur ver ne mourra jamais, eu ne s'esteindra point [1]. L'autre aniel : En ce temps-là, dit-il, se lichel Archange, lequel est député rder les enfans de Dieu : et vien-temps de destresse, tel qu'il n'y en eu depuis que le monde est créé. ra sauvé tout le peuple qui sera escrit au livre : et ceux qui re-en la terre se lèveront, les uns en nelle, les autres en opprobre éter-

es deux autres points, Asçavoir Pères anciens ont eu Christ pour asseurance des promesses que ir avoit faites, et qu'ils ont remis oute la fiance de leur bénédiction: ettray pas beaucoup de peine à les , pource qu'ils sont faciles à en-et qu'on n'en fait pas tant de ersie. Nous conclurrons donc, que Testament, ou l'alliance que Dieu au peuple d'Israël, n'a pas esté nt contenue en choses terriennes: ssi a comprins certaines promes-la vie spirituelle et éternelle, de l'espérance devoit estre imprimée r de tous ceux qui s'allioyent ent à ce Testament. Ceste résolu-peut estre renversée par aucunes es du diable. Pourtant, que ceste enragée et pernicieuse soit loin : Asçavoir que Dieu n'a rien pro-x Juifs, ou qu'ils n'ont attendu ose de sa main, sinon de repais-s ventres, vivre en délices char-stre abondans en richesses, estre n honneur, avoir grande lignée, s telles choses que désirent les mondains. Car Jésus-Christ ne ujourd'huy d'autre royaume des es fidèles, sinon auquel ils repo-vec Abraham, Isaac et Jacob [3]. ierre remonstroit aux Juifs de s, qu'ils estoyent héritiers de

, 22-24. 2) Dan. XII, 1, 2.
III, 11.

la grâce évangélique, pource qu'ils estoyent successeurs des Prophètes, estans comprins en l'alliance que Dieu avoit faite anciennement avec Israël [1]. Et afin que cela ne fust pas seulement testifié de paroles, le Seigneur l'a aussi bien approuvé de faict. Car en la mesme heure qu'il ressuscita, il fit plusieurs des saincts participans de sa résurrection, lesquels ont veit en Jérusalem [2]. En quoy il donna une certaine arre, que tout ce qu'il avoit fait ou souffert pour acquérir salut au genre humain, n'appartenoit pas moins aux fidèles de l'Ancien Testament, qu'à nous. Et de faict, ils avoyent un mesme Esprit que nous avons, par lequel Dieu régénère les siens en vie éternelle. Puis que nous voyons que l'Esprit de Dieu, lequel est comme une semence d'immortalité en nous, et pour ce est appelé arre de nostre héritage, a habité en eux [3] : comment leur oserions-nous oster l'héritage de vie? Pourtant un homme prudent ne se pourra assez esmerveiller, comment il s'est fait que les Sadduciens soyent anciennement tombez en si grande stupidité, que de nier la résurrection et immortalité des âmes, veu que l'un et l'autre est si clairement démonstré en l'Escriture [4]. L'ignorance brutale que nous voyons aujourd'huy en tout le peuple des Juifs, en ce qu'ils attendent follement un royaume terrien de Christ, ne nous devroit pas moins esmerveiller, n'estoit qu'il a esté prédit que telle punition leur adviendroit pour avoir mesprisé Jésus-Christ et son Evangile. Car c'estoit bien raison que Dieu les frappast d'un tel aveuglement, veu qu'en esteignant la lumière qui leur estoit présentée, ils ont préféré les ténèbres. Ils lisent doncques Moyse, et sont assiduellement à méditer ce qu'il a escrit : mais ils ont le voile qui les empesche de contempler la lumière de son visage. Lequel voile leur demeurera tousjours, jusques à ce qu'ils apprenent de le réduire à Christ : duquel ils le destournent maintenant tant qu'il leur est possible [5].

1) Act. III, 25. 2) Matth. XXVII, 52.
3) Ephés. I, 14. 4) Act. XXIII, 7, 8.
5) 2 Cor. III, 14, 15.

CHAPITRE XI.

De la différence entre les deux Testamens.

1 Quoy donc? dira quelqu'un : ne restera-il nulle différence entre le Vieil et Nouveau Testament? Et que dirons-nous à tant de passages de l'Escriture, qui les opposent ensemble comme choses fort diverses? Je respon, que je reçoy volontiers toutes les différences que nous trouverons couchées en l'Escriture : mais à telle condition qu'elles ne déroguent rien à l'unité que nous avons desjà mise, comme il sera aisé de veoir quand nous les aurons traittées par ordre. Or entant que j'ay peu observer en considérant diligemment l'Escriture, il y en a quatre ausquelles si quelqu'un veut adjouster la cinquième, je ne contrediray point. Je me fay fort de monstrer qu'elles appartienent toutes, et se doyvent référer à la manière diverse que Dieu a tenue en dispensant sa doctrine, plustost qu'à la substance. Ainsi, il n'y aura nul empeschement que les promesses du Vieil et Nouveau Testament ne demeurent semblables : et que Christ ne soit tenu pour fondement unique des uns et des autres. La première différence donc sera telle : Combien que Dieu ait voulu tousjours que son peuple eslevast son entendement en l'héritage céleste, et y eust son cœur arresté, toutesfois pour le mieux entretenir en espérance des choses invisibles, il les luy faisoit contempler sous ses bénéfices terriens, et quasi luy en donnoit quelque goust. Maintenant ayant plus clairement révélé la grâce de la vie future par l'Evangile, il guide et conduit nos entendemens tout droict à la méditation d'icelle, sans nous exerciter aux choses inférieures, comme il faisoit les Israélites. Ceux qui ne considèrent point ce conseil de Dieu, pensent que le peuple ancien n'ait jamais monté plus haut, que d'attendre ce qui appartenoit à l'aise du corps. Ils voyent que la terre de Canaan est tant souvent nommée, comme le souverain loyer pour rémunérer ceux qui observeroyent la Loy de Dieu : d'autre part ils voyent que Dieu ne [illegible] point de plus griefves menaces aux Ju[ifs] que de les exterminer de la terre q[u'il] leur avoit donnée, et les espandre en [na]tions estranges. Ils voyent finalement [que] les bénédictions et malédictions que ré[cite] Moyse revienent quasi toutes à ce b[ut]: de là ils concluent sans aucune do[ute] que Dieu avoit ségrégé les Juifs des a[u]tres peuples, non pas pour leur pro[fit] mais pour le nostre, afin que l'Eg[lise] chrestienne eust une image extérieure, [en] laquelle elle peust contempler les cho[ses] spirituelles, Mais comme ainsi soit [que] l'Escriture démonstre que Dieu par tou[tes] les promesses terriennes qu'il leur fais[oit] les a voulu conduire comme par la m[ain] en l'espérance de ses grâces célest[es] de ne considérer point ce moyen, c'[est] une trop grande rudesse, voire mes[me] bestise. Voylà donc le point que n[ous] avons à débatre contre ceste manière [de] gens : c'est qu'ils disent que la terre [de] Canaan ayant esté estimée du pe[uple] d'Israël pour sa béatitude souvera[ine] nous figure nostre héritage céleste. N[ous] maintenons au contraire, qu'en ceste p[os]session terrienne dont il jouissoit, [il a] contemplé l'héritage futur qui luy es[toit] préparé au ciel.

2 Cela sera mieux esclarci par la [si]militude que met sainct Paul en l'Ep[istre] aux Galates. Il compare le peuple [des] Juifs à un héritier qui est encores [petit] enfant, lequel n'estant point capable [de] se gouverner, est sous la main de [son] tuteur, ou de son pédagogue[1]. Il est [bien] vray qu'il traitte là principalement [des] cérémonies : mais cela n'empesche [point] que nous n'appliquions ceste senten[ce à] nostre propos. Nous voyons donc qu'un mesme héritage leur a esté ass[igné] comme à nous : mais qu'ils n'ont pas [esté] capables d'en jouir plenement. Il y a [eu] une mesme Eglise entre eux, que [entre nous]

1) Gal. IV, 1.

ıais elle estoit encores comme en
ʼile. Pourtant le Seigneur les a
s en ceste pédagogie : c'est de
onner point clairement les pro-
ıirituelles, mais de leur en pré-
ıstost quelque image et figure
promesses terriennes. Voulant
recevoir Abraham, Isaac et
toute leur race en l'espérance
ortalité, il leur promettoit la
:anaan en héritage : non pas afin
affection s'arrestast là, mais
ıfin que par le regard d'icelle,
fermassent en certain espoir du
itage qui ne leur apparoissoit
ore, et afin qu'ils ne s'abusas-
t, il leur adjoustoit aussi une
plus haute, laquelle leur testi-
ce n'estoit pas là le souverain
al bien qu'il leur vouloit faire.
raham en recevant ceste pro-
posséder la terre de Canaan,
se point à ce qu'il voit, mais est
haut par la promesse conjoincte,
ı'il luy est dit, Abraham, je suis
cteur, et ton loyer trèsample [1].
ons que la fin de son loyer luy
e en Dieu, afin qu'il n'attende
loyer transitoire de ce monde,
ırruptible au ciel. Nous voyons
ssession de la terre de Canaan
romise, non à autre condition,
ı qu'elle luy soit une marque de
lence de Dieu, et figure de l'hé-
este. Et de faict, il appert par
oces des fidèles, qu'ils ont eu un
ıent. En telle manière David es-
é des bénédictions temporelles
à méditer sa grâce souveraine,
disoit, Mon cœur et mon corps
nt du désir de te veoir, Sei-
e Seigneur est mon héritage à
em, Le Seigneur est ma portion
e, et tout mon bien. Item, J'ay
igneur, disant, Tu es mon es-
ın héritage en la terre des vi-
rtes tous ceux qui osent ainsi
ınstrent qu'ils outrepassent ce
toutes choses présentes. Néant-
Prophètes le plus souvent, des-
béatitude du siècle futur sous

l'image et figure qu'ils en avoyent receue de Dieu. Selon laquelle forme il nous faut entendre ces sentences, où il est dit, Que les justes posséderont la terre en héritage, et les iniques en seront exterminez. Jérusalem abondera en richesses, et Sion en affluence de tous biens [1]. Nous entendons bien que cela ne compète point à ceste vie mortelle, qui est comme un pèlerinage, et ne convenoit pas à la cité terrestre de Jérusalem : mais il convient au vray païs des fidèles, et à la cité céleste, en laquelle Dieu a préparé bénédiction et vie à tousjours [2].

3 C'est la raison pourquoy les Saincts au Vieil Testament ont plus estimé ceste vie mortelle que nous ne devons aujourd'huy faire. Car combien qu'ils cognussent trèsbien qu'ils ne se devoyent point arrester à icelle, comme à leur dernier but : néantmoins pource qu'ils réputoyent d'autre part que Dieu leur figuroit en icelle sa grâce, pour les confermer en espoir selon leur petitesse, ils y avoyent plus grande affection que s'ils l'eussent considérée en elle-mesme. Or comme le Seigneur en testifiant sa bénévolence envers les fidèles par des bénéfices terriens, leur figuroit la béatitude spirituelle à laquelle ils devoyent tendre, aussi d'autre part, les peines corporelles qu'il envoyoit sur les malfaiteurs, estoyent enseignes de son jugement futur sur les réprouvez. Parquoy comme les bénéfices de Dieu estoyent lors plus manifestes en choses temporelles, aussi estoyent les vengences. Les ignorans ne considérans point ceste similitude et convenance entre les peines et rémunérations qui ont esté de ce temps-là, s'esmerveillent comment il y a une telle variété en Dieu : c'est puis qu'il a esté si prompt et subit anciennement à se venger rigoureusement des hommes, incontinent qu'ils l'avoyent offensé : comment à présent, comme ayant modéré sa colère, il punit plus doucement et peu souvent. Et peu s'en faut que pour cela ils n'imaginent divers Dieux du Vieil et Nouveau Testament : ce qui mesmes est advenu aux Manichéens. Mais il nous sera aisé de nous

1.
V, 2; LXXIII, 26, XVI, 5 ; CXLII, 6.

1) Ps. XXXVII, 9 ; Job XVIII, 17 ; Prov. II, 21, 22 ; souvent en Isaïe. 2) Ps. CXXXII, 13-15.

délivrer de tous ces scrupules, si nous pensons à la dispensation de Dieu, que nous avons notée : asçavoir que pour le temps auquel il bailloit son alliance au peuple d'Israël aucunement enveloppée, il a voulu signifier et figurer d'une part la béatitude éternelle, qu'il leur promettoit sous ces bénéfices terriens : et de l'autre l'horrible damnation que devoyent attendre les iniques sous peines corporelles.

4 La seconde différence du Vieil et Nouveau Testament gist aux figures. C'est que le Vieil Testament, du temps que la vérité estoit encores absente, la représentoit par images, et a eu l'ombre au lieu du corps. Le Nouveau contient la vérité présente et la substance : et à icelle se doyvent réduire quasi tous les passages, ausquels le Vieil Testament est opposé au Nouveau par comparaison : combien qu'il n'y ait point de passages où cela soit plus amplement traitté qu'en l'Epistre aux Hébrieux. L'Apostre dispute là contre ceux qui pensoyent toute la religion estre ruinée, si on abolissoit les cérémonies de Moyse. Pour réfuter cest erreur, il prend en premier lieu ce qui avoit esté dit par le Prophète touchant la sacrificature de Jésus-Christ. Car puis que le Père l'a constitué Sacrificateur éternel [1], il est certain que la sacrificature Lévitique est ostée, en laquelle les uns succédoyent aux autres. Or que ceste prestrise nouvelle soit plus excellente que l'autre, il le prouve, entant qu'elle est establie par serment. Il adjouste puis après, que quand la prestrise a esté ainsi transférée, il y a eu translation d'alliance. D'avantage, il remonstre que cela aussi estoit nécessaire, veu qu'il y avoit telle imbécillité en la Loy, qu'elle ne pouvoit mener à perfection [2]. Conséquemment il poursuit quelle estoit ceste imbécillité, c'est pource qu'elle avoit des justices extérieures, lesquelles ne pouvoyent rendre leurs observateurs parfaits selon la conscience : veu que le sang des bestes brutes ne peut pas effacer les péchez, ny acquérir vraye sainctelé [3]. Il conclud doncques qu'il y a eu en la Loy une ombre des biens futurs, non pas

1) Ps. CX, 4. 2) Hebr. VII, 18, 19.
3) Héb. IX, 9.

une vive présence, laquelle nous est do
née en l'Evangile [1]. Nous avons y
considérer en quel endroit c'est q
confère l'alliance légale avec l'all
évangélique : l'office de Moyse avec
luy de Christ. Car si ceste compar
se rapportoit à la substance des p
messes, il y auroit une grande r
gnance entre les deux Testamens :
puis que nous voyons que l'Apostre
ailleurs, il nous faut suyvre son i
tion pour bien trouver la vérité. M
doncques au milieu l'alliance de
laquelle il a une fois faite pour av
durée à tousjours. L'accompliss
auquel elle est ratifiée et confer
c'est Jésus-Christ : cependant qu'il
loit attendre, le Seigneur a ordon
Moyse des cérémonies lesquelles e
sent signes et représentations. Cela
ques estoit en controversie : asçavo
faloit que les cérémonies comman
en la Loy cessassent pour donner
Jésus-Christ. Or combien qu'elles
fussent qu'accidens ou accessoires du
Testament : toutesfois pource qu
estoyent instrumens par lesquels
entretenoit son peuple en la do
d'iceluy, elles en portent le nom : c
l'Escriture a coustume d'attribuer
Sacremens le nom des choses qu'ils r
sentent. Parquoy en somme le Vieil
tament est yci nommé la manière s
nelle dont le Testament du Sei
estoit confermé aux Juifs, laquelle
comprinse en sacrifices et autres
monies. Pource qu'en icelles il n'y a
de ferme ne solide, si on ne pass
tre, l'Apostre maintient qu'elles de
avoir fin et estre abrogées pour c
Jésus-Christ, lequel est pleige et
teur d'une meilleure alliance [2] : par
éternelle sanctification a une fo
acquise aux esleus, et les transgre
abolies, lesquelles demeuroyent en
cien Testament. Ou bien si que
aime mieux, nous mettrons ceste
tion, que le Vieil Testament a esté
trine que Dieu a baillée au peup
daïque, enveloppée d'observati
cérémonies, lesquelles n'avoyent

1) Héb. X, 1. 2) Héb. VII, 22.

ne de fermeté ; à ceste cause é temporel, pource qu'il estoit suspens jusques à ce qu'il fust r son accomplissement, et con-sa substance : mais que lors il nouveau et éternel, quand il a sacré et establi au sang de our laquelle cause Christ appelle qu'il donnoit à ses disciples en Calice du Nouveau Testament [1] : noter que quand l'alliance de seellée en son sang, lors la vé-st accomplie : et ainsi est faite nouvelle et éternelle.

à il appert en quel sens sainct que les Juifs ont esté conduits à r la doctrine puérile de la Loy, e luy fust manifesté en chair [2]. se bien qu'ils ont esté enfans et de Dieu : mais pource qu'ils comme en enfance, il dit qu'ils sous la charge d'un pédagogue [3]. oit une chose bien convenable, nt que le Soleil de justice fust 'y eust pas si grande clairté de , ne si claire intelligence. Le donc leur a tellement dispensé re de sa Parole, qu'ils ne la encores que de loin et en obscu-rtant sainct Paul voulant noter petitesse d'intelligence, a usé 'Enfance, disant que le Seigneur ulu instruire en cest aage-là monies, comme par rudimens ns convenans à l'aage puérile, ce que Christ fust manifesté oistre la cognoissance des siens, mant en telle sorte qu'ils ne fus-en enfance. C'est la distinction -Christ a mise, en disant que la s Prophètes ont esté jusques à ptiste [4] : que depuis, le royaume esté publié. Qu'est-ce que Moyse ophètes ont enseigné en leur s ont donné quelque goust et la sagesse qui devoit estre une e : et l'ont monstrée de loin : d Jésus-Christ peut estre mons-igt, le règne de Dieu lors est r en luy sont cachez tous les le sagesse et doctrine [5], pour monter quasi jusques au plus haut du ciel.

6 Or à cela ne contrevient point, qu'à grand'peine en trouveroit-on un en l'Eglise chrestienne qui soit digne d'estre accomparé à Abraham en fermeté de foy. Item, que les Prophètes ont eu une si grande intelligence, qu'elle suffit encores de présent à illuminer le monde. Car nous ne regardons pas yci quelles grâces nostre Seigneur a conférées à d'aucuns, mais quel ordre il a tenu pour lors : lequel apparoist mesmes en la doctrine des Prophètes, combien qu'ils ayent eu un singulier privilége par-dessus les autres. Car leur prédication est obscure, comme de chose lointaine, et est enclose en figures. D'avantage quelques révélations qu'ils eussent receues, toutesfois pource qu'il leur estoit nécessaire de se submettre à la pédagogie commune de tout le peuple, ils estoyent comprins au nombre des enfans, aussi bien que les autres. Finalement il n'y a jamais eu de ce temps-là si claire intelligence, laquelle ne sentist aucunement l'obscureté du temps. C'est la cause pourquoy Jésus-Christ disoit, Plusieurs Rois et Prophètes ont désiré de veoir les choses que vous voyez, et ne les ont point veues : d'ouyr les choses que vous oyez, et ne les ont point ouyes. Et pourtant bienheureux sont vos yeux de les veoir, et vos aureilles de les ouyr [1]. Et de faict, c'estoit bien raison que la présence de Jésus-Christ eust ce privilége d'apporter plus ample intelligence des mystères célestes au monde, qu'il n'y avoit eu auparavant, à quoy tend ce que nous avons allégué ci-dessus de la première Epistre de sainct Pierre : c'est qu'il leur a esté notifié que leur labeur estoit principalement utile à nostre temps [2].

7 Venons maintenant à la troisième différence, laquelle est prinse de Jérémie, duquel les paroles sont : Voyci les jours viendront, dit le Seigneur, que je feray une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et de Juda : non pas selon celle que j'ay faite avec vos Pères, au jour que je les prins par la main pour les retirer de la terre d'Egypte : car ils l'ont cassée et

…I, 28. 2) Gal. III, 24.
4) Matth. XI, 13. 5) Col. II, 3.

1) Matth. XIII, 17 ; Luc X, 24. 2) 1 Pierre I, 6, 10-12.

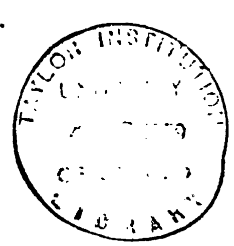
chose dire, que ce que nous enseignons. Car il regardoit à ces sentences que nous avons alléguées de Jérémie et de sainct Paul, ausquelles le Vieil Testament est opposé à la doctrine de grâce et de miséricorde. C'est aussi trèsbien parlé à luy, quand il adjouste que tous les fidèles qui ont esté régénérez de Dieu dés le commencement du monde, et ont suyvi sa volonté en foy et en charité, appartienent au nouveau Testament : et qu'ils ont eu leur espérance fichée, non pas en biens charnels, terriens et temporels : mais spirituels, célestes et éternels. Singulièrement qu'ils ont creu au Médiateur, par lequel ils ne doutoyent pas que le sainct Esprit ne leur fust donné pour bien vivre, et qu'ils n'obteinssent pardon toutesfois et quantes qu'ils auroyent péché. C'est ce que j'ay voulu prétendre : asçavoir que tous les saincts, lesquels nous lisons en l'Escriture avoir esté esleus de Dieu depuis le commencement du monde, ont esté participans avec nous des mesmes bénédictions qui nous sont données en salut éternel. Il y a seulement ceste différence entre la division que j'ay mise et celle de sainct Augustin : que j'ay voulu distinguer entre la clairté de l'Evangile, et l'obscureté qui avoit esté auparavant, suyvant ceste sentence de Christ, où il dit que la Loy et les Prophètes ont esté jusqu'à Jehan-Baptiste et que de là le Royaume de Dieu a commencé à estre presché[1]. Luy s'est contenté de distinguer entre l'infirmité de la Loy et la fermeté de l'Evangile. Il nous faut aussi noter cela des anciens Pères, qu'ils ont tellement vescu sous l'Ancien Testament, qu'ils ne s'y sont point arrestez, mais ont tousjours aspiré au Nouveau : et mesmes y ont participé en vraye affection de cœur. Car tous ceux qui se contentans des ombres extérieures, n'ont point eslevé leur entendement à Christ, sont condamnez d'aveuglement et de malédiction par l'Apostre. Et de faict, quel aveuglement plus grand pourroit-on imaginer, que d'espérer purgation de ses péchez de la mort d'une beste brute? ou chercher le lavement de son âme en l'aspersion

1) Matth. XI, 13.

corporelle d'eau? que de vouloir Dieu en cérémonies qui sont de portance, comme s'il s'y délect coup? encores que nous nous ta beaucoup d'autres choses sembl tous ceux qui sans regarder Ch musent en observations extérieu Loy, tombent en telle absurdité.

11 La cinquième différence qu avons dit pouvoir estre adjoustée ce que jusques à l'advénement d Dieu avoit ségrégé un peuple, avoit commis l'alliance de sa grâce le Dieu tout-puissant distribuoit ples, dit Moyse, quand il divisoi fans d'Adam, son peuple luy est e partage : Jacob a esté son hérita un autre lieu il parle ainsi au Voyci le ciel et la terre, et toute qui y sont contenues appartiene Dieu. Et néantmoins il s'est avec tes Pères, et les a aimez, po leur semence après eux d'entre to tres peuples[2]. Nostre Seigneur a fait cest honneur à ce peuple de se donner à cognoistre à lu s'il luy eust plus appartenu que le Il luy a commis son alliance : i festé la présence de sa divinité de luy, et l'a exalté en tous aut léges. Mais laissons là les autr fices qu'il luy a faits : content doncques de celuy dont il est c'est qu'en luy communiquant s il s'est conjoinct à luy pour est et estimé son Dieu. Ce pendan soit cheminer toutes les autre en vanité et erreur [3], comme si voyent nulle accointance avec l leur donnoit point le remède p il leur pouvoit subvenir : asçavo dication de sa Parole. Parquoy l estoit nommé le fils délicat de Di les autres estoyent tenus pou gers. Il estoit dit estre cognu de receu en sa sauvegarde et tu autres estre délaissez en leurs Il estoit dit estre sanctifié à Dieu tres profanes. Il estoit dit avoir noré par la présence de Dieu : l en estre exclus. Mais quand la

1) Deut. XXXII, 8, 9. 2) Deut. X, 1
3) Act. XIV, 16.



os est venue, laquelle avoit esté e pour réparer toutes choses : dy-je, le Médiateur de Dieu et des a esté manifesté ayant rompu la ui avoit long temps tenu la miséde Dieu enclose en un peuple [1] : que la paix a esté annoncée à i estoyent loing, aussi bien qu'à ii estoyent près : afin qu'estans semble réconciliez à Dieu, ils fusis en un corps. Pourtant il n'y a considération de Juif ne de Grec, oncision ne de Prépuce : mais est tout en tous, auquel tous peula terre ont esté donnez en hériles fins du monde en seigneurie : sans distinction il domine depuis r jusques à l'autre, depuis Orient en Occident [2].

ourtant la vocation des Gentils est une marque notable, par laest démonstrée l'excellence du a Testament par-dessus le Vieil. oit bien esté prédite et testifiée ement par plusieurs Prophéties : stoit én telle sorte que l'accomnt en estoit remis à la venue du . Mesmes Jésus-Christ au coment de sa prédication n'a pas aire ouverture aux Gentils : mais leur vocation jusques à ce que acquitté de tout ce qui appartenostre rédemption, et ayant passé de son humilité il eust receu du Nom qui est par-dessus tous afin que tout genouil se fleschist ay [3]. C'est la cause pourquoy il la Cananée, qu'il n'estoit point ion pour les brebis perdues de la d'Israël, et que lors qu'il envoya ses Apostres, il leur défendit de es limites : N'allez point vers les et n'entrez point aux villes des ins : mais allez plustost aux brebes de la maison d'Israël [4] ; car que nous avons dite n'estoit res venue. Qui plus est, combien cation des Gentils eust esté dépar tant de tesmoignages, touand il a falu commencer, elle sembloit si nouvelle et estrange aux Apostres, qu'ils la craignoyent comme un prodige. Certes ils s'y sont employez avec grande difficulté ; et n'est point de merveille : car il ne sembloit advis que ce fust chose raisonnable, que Dieu qui avoit de si long temps ségrégé Israël des autres nations, subitement, comme ayant changé de propos, ostast une telle distinction. Cela avoit bien esté prédit par les Prophètes : mais ils ne pouvoyent pas estre si attentifs à escouter les Prophéties, que la nouveauté ne les esmeust bien fort. Les exemples que Dieu avoit au paravant donnez pour monstrer ce qu'il devoit faire : n'estoyent point suffisans pour les délivrer des scrupules. Car il avoit appelé bien peu de Gentils à son Eglise : et d'avantage en les appelant il les avoit incorporez par la Circoncision au peuple d'Israël, à ce qu'ils fussent comme de la famille d'Abraham. Or par la vocation publique des Gentils, qui a esté faite par l'ascension de Jésus-Christ, non-seulement ils ont esté eslevez en mesme degré d'honneur que les Juifs, mais qui plus est, ils ont esté substituez en leur lieu. Il y a encores outreplus, que jamais les estrangers que Dieu avoit incorporez, n'avoyent esté égalez aux Juifs. Et pourtant sainct Paul ne magnifie pas tant sans cause ce mystère, lequel il dit avoir esté caché en tous aages, et mesmes estre admirable aux Anges [1].

13 Je pense avoir deuement et fidèlement comprins en ces quatre ou cinq membres toute la différence du Vieil et Nouveau Testament, autant qu'il en estoit mestier pour en donner une doctrine simple et pure. Mais pource que d'aucuns allèguent pour une grande absurdité, la diversité qui est entre le gouvernement de l'Eglise chrestienne et celuy de l'Eglise d'Israël : Item, la diverse façon d'enseigner, et le changement des cérémonies : il leur faut donner quelque response devant que passer outre ; ce qui se peut faire briefvement, d'autant que leurs objections ne sont pas si fortes ne si urgentes, qu'il fale mettre grand'peine

,4 ; Ephes. II, 14.
15, Ps. II, 8 ; LXXII, 8, et ailleurs.
4) Matth. XV, 24 ; X, 5.

1) Col. I, 26.

à les réfuter. Ce n'est pas, disent-ils, une chose convenable, que Dieu, qui doit estre tousjours semblable à soy-mesme, ait ainsi changé de propos, que ce qu'il avoit une fois commandé, il l'ait réprouvé puis après. Je respon que Dieu ne doit point estre estimé muable en ce qu'il a accommodé diverses façons à divers temps, selon qu'il cognoissoit estre expédient. Si un laboureur ordonne à ses serviteurs autres ouvrages en hyver qu'en esté, nous ne l'arguerons pas toutesfois par cela d'inconstance : et ne dirons pas qu'il se desvoye de la droicte voye d'agriculture, laquelle, dépend de l'ordre perpétuel de nature. Semblablement si un homme instruit, gouverne et traitte ses enfans autrement en leur jeunesse qu'en leur enfance : puis qu'il change encores de façon quand ils seront venus en aage d'homme, nous ne dirons pas pourtant qu'il soit léger ou variable. Pourquoy doncques noterons-nous Dieu d'inconstance, de ce qu'il a distingué la diversité des temps par certaines marques, lesquelles il cognoissoit estre convenables et propres? La similitude seconde nous doit bien contenter. Sainct Paul fait les Juifs semblables à petis enfans : les Chrestiens à jeunes gens[1]. Quel inconvénient ou désordre y a-il en ce régime que Dieu a exercé les Juifs en rudimens propres à leur temps, comme à temps d'enfance, et que maintenant il nous instruit en une doctrine plus haute, et comme plus virile? Ainsi la constance de Dieu se démonstre en cela, qu'il a ordonné une mesme doctrine à tous siècles. Le service qu'il a requis dés le commencement, il continue encores maintenant à le requérir. Touchant de ce qu'il a changé la forme et manière extérieure, en cela il ne s'est point démonstré sujet à mutation : mais il s'est bien voulu accommoder jusques-là à la capacité des hommes, laquelle est muable.

14 Mais ils répliquent encores : D'où vient ceste diversité, sinon que Dieu a voulu qu'elle fust telle? Ne pouvoit-il pas bien tant au paravant l'advénement de Christ qu'après, révéler la vie éternelle
en paroles claires et sans aucune fig
Ne pouvoit-il pas instruire les sien
Sacremens évidens? Ne pouvoit-il
eslargir son sainct Esprit en telle ab
dance? Ne pouvoit-il pas espandre
grâce par tout le monde? Or tout
est autant comme s'ils plaidoyent co
Dieu, de ce qu'il a créé le monde si ta
comme ainsi soit qu'il l'eust peu faire
le commencement : aussi de ce qu'il
mis différence entre les saisons de l'a
née, comme entre l'hyver et l'esté : Ite
entre le jour et la nuict. Quant à no
faisons ce que doyvent faire tous vr
fidèles, c'est de ne douter que tout
que Dieu a fait, ne soit bien fait et
gement : encores que nous ne sçachio
pas la cause pourquoy. Car ce seroit
trop folle arrogance à nous de ne pa
concéder à Dieu, qu'il sçache les rais
de ses œuvres, lesquelles nous soy
cachées. Mais c'est merveilles, disent-
que Dieu rejette maintenant les sacrifi
des bestes et toute la pompe de la pr
trise lévitique, qu'il a autresfois eus à pl
sir. Voire, comme si Dieu se délectoit
ces choses extérieures et caduques,
comme si jamais il s'y fust arresté. N
avons desjà dit qu'il n'a rien fait de t
cela à cause de soy-mesme : mais q
a ordonné le tout pour le salut des ho
mes. Si un médecin usoit de quelque
mède pour guairir un jeune homme,
puis que l'ayant à panser en sa vieill
il usast d'une autre façon, dirions-
pourtant qu'il réprouvast la forme
avoit desjà tenue, ou qu'elle luy
pleust? Au contraire, il respondra
a tousjours une mesme reigle, mais
a regard à l'aage. Ainsi il a esté exp
que Jésus-Christ estant encores a
fust figuré par divers signes pour a
cer sa venue, que ne sont pas ceu
nous représentent maintenant qu'
venu. Touchant de la vocation de
et de sa grâce qui a esté espandue
amplement qu'elle n'avoit esté au
vant, et que l'alliance de salut a esté
avec tout le monde, laquelle n'
donnée qu'au peuple d'Israël : je
prie, qui est-ce qui contredira que
soit raison que Dieu dispense libr
ses grâces, et selon son bon plaisir?

1) Gal. IV, 1, 2.

lluminer les peuples qu'il voudra? ce prescher sa Parole où bon luy 'a? qu'il en face sortir tel fruit, and et si petit qu'il voudra? que l luy plaist il se puisse donner à tre au monde par sa miséricorde, rer sa cognoissance qu'il avoit donnée, à cause de l'ingratitude des hommes? Nous voyons doncques que ce sont trop vilenes calomnies, que toutes les objections dont les infidèles usent pour troubler les simples, afin de mettre en doute la justice de Dieu, ou la vérité de l'Escriture.

CHAPITRE XII.

falu que Jésus-Christ, pour faire office de Médiateur, fust fait homme.

il estoit tant et plus requis que qui devoit estre nostre Médiateur, ıy Dieu et homme. Si on demande ste nécessité est venue, elle n'a é simple et absolue (comme on mais la cause en a esté fondée décret éternel de Dieu, dont le s hommes dépendoit. Or ce Père le clémence et bonté a ordonné nous cognoissoit estre le plus ar puis que nos iniquitez ayans e nuée entre luy et nous, pour ber que nous ne vejnssions à us avoyent du tout aliénez du e des cieux : nul ne pouvoit estre pour nous réconcilier qu'il ne luy ailier. Et qui est-ce qui en fust é? se fust-il trouvé quelqu'un ns d'Adam? mais tous avec leur yent ceste haute majesté en hor-uelqu'un des Anges y eust-il ais tous aussi bien avoyent be-n chef, par la liaison duquel ils affermis pour adhérer à Dieu à Il ne restoit doncques nul remède, ne fust désespéré, sinon que la mesme de Dieu descendist à nous, Il n'estoit pas en nostre pouvoir ter à icelle. Parquoy il a falu que le Dieu nous fust fait Immanuel : ire, Dieu avec nous : voire à telle n que sa divinité et la nature des fussent unies ensemble : autre-n'y eust point eu de voisinage chain, ne d'affinité assez ferme s faire espérer que Dieu habi-: nous. Car nos ordures et sa isoyent un trop grand divorce. Encores que l'homme fust demeuré en son intégrité, si est-ce que sa condition estoit trop basse pour parvenir à Dieu : combien moins s'est-il peu eslever en tel degré, après s'estre plongé par sa ruine mortelle en la mort et aux enfers? après s'estre souillé de tant de macules, voire empunaisi en sa corruption, et abysmé en tout malheur? Pourtant ce n'est point sans cause que sainct Paul voulant proposer Jésus-Christ pour Médiateur, notamment l'appelle Homme : Il y a, dit-il, un Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ qui est homme[1]. Il le pouvoit bien nommer Dieu, ou bien omettre le nom d'homme comme celuy de Dieu : mais pource que le sainct Esprit parlant par sa bouche cognoissoit nostre infirmité, il a usé de ce remède pour venir au-devant : c'est de mettre le Fils de Dieu de nostre rang, afin de nous rendre familiers à luy. Afin doncques que nul ne se tormentast où il faudroit chercher ce Médiateur, ou par quelle voye on le pourroit trouver, en l'appelant Homme, il advertit qu'il nous est prochain, voire qu'il nous attouche de si près que rien plus, estant nostre chair. Brief, il signifie ce qui est expliqué ailleurs plus au long : c'est asçavoir que nous n'avons point un Sacrificateur, qui ne puisse avoir compassion de nos infirmitez, veu qu'il a esté du tout tenté à la manière des hommes, excepté qu'il n'a eu nulle macule de péché[2].

2 Cecy sera encores mieux entendu, si nous réputons de quelle importance a

1) 1 Tim. II, 5. 2) Héb. IV, 15.

esté l'office du Médiateur : asçavoir de nous restituer tellement en la grâce de Dieu, que nous soyons faits ses enfans, et héritiers de son royaume : au lieu qu'estans lignée maudite d'Adam, nous estions héritiers de la géhenne d'enfer. Qui eust peu faire cela, si le Fils de Dieu mesme n'eust esté fait homme, et qu'il prinst tellement du nostre, qu'il communiquast ce qui estoit sien, voire faisant nostre par grâçe ce qui estoit sien de nature? Ayans doncques ceste arre, que le Fils naturel de Dieu a prins un corps commun avec nous, et a esté fait chair de nostre chair, et os de nos os, nous avons certaine confiance que nous sommes enfans de Dieu son Père, veu que luy n'a point desdaigné de prendre ce qui nous estoit propre, pour estre fait un avec nous, et nous faire compagnons avec soy de ce qui luy estoit propre : et par ce moyen d'estre pareillement avec nous Fils de Dieu et Fils d'homme. De là vient ceste saincte fraternité, de laquelle il nous enseigne disant, Je monte à mon Père et à vostre Père, mon Dieu et vostre Dieu [1]. Voylà comment nous sommes asseurez de l'héritage céleste : c'est que le Fils unique de Dieu, auquel l'héritage universel appartient, nous a adoptez pour ses frères, et par conséquent faits héritiers avec luy [2]. D'avantage, il estoit tant et plus utile, que celuy qui devoit estre nostre Rédempteur, fust vray Dieu et homme, pource qu'il faloit qu'il engloutist la mort : et qui en fust venu à bout, sinon la vie? C'estoit à luy de vaincre le péché : et qui est-ce qui le pouvoit faire sinon la justice? C'estoit à luy de destruire les puissances du monde et de l'air : et qui eust peu acquérir telle victoire, sinon celuy qui est la vertu surmontant toute hautesse? Or où gist la vie, la justice, et l'empire du ciel, sinon en Dieu? C'est luy doncques, qui selon sa clémence infinie s'est fait nostre en la personne de son Fils unique, en nous voulant racheter.

3 L'autre partie de nostre réconciliation avec Dieu, estoit que l'homme qui s'estoit ruiné et perdu par sa désobéissance,

1) Jean XX, 17. 2) Rom. VIII, 17.

apportast à l'opposite pour r obéissance, laquelle satisfist au de Dieu, en payant ce qui estoi son péché. Ainsi nostre Seign est apparu ayant vestu la pers dam, et prins son nom pour se son lieu, afin d'obéir au Père senter au juste jugement d'i corps pour pris de satisfactio frir la peine que nous avions m la chair en laquelle la faute commise. En somme, d'autant seul ne pouvoit sentir la mort, me ne la pouvoit vaincre, il a la nature humaine avec la siene sujetir l'infirmité de la première et ainsi nous purger et acquitt forfaits : et pour nous acquéri en vertu de la seconde, en sous combats de la mort pour nous. ceux qui despouillent Jésus-Ch sa divinité, ou de son human nuent bien sa majesté et gloir curcissent sa bonté et grâce : tre part ils ne font pas moin aux hommes, desquels ils ren foy, laquelle ne peut consister, appuyée sur ce fondement. Il d'avantage, qu'il a falu que les tendissent pour leur Rédempt d'Abraham, et de David, que avoit promis en sa Loy, et aux P Dont les âmes fidèles recueillen fruit : c'est que par le discour gine estans conduits jusques à à Abraham, elles cognoissent plus certainement que nostre Jésus est ce Christ, qui avoit renommé et célébré entre les P Mais surtout il nous convient que j'ay dit n'aguères, que l Dieu nous a donné un bon g société que nous avons avec l nature qu'il a commune avec qu'estant vestu de nostre chair, confit la mort avec le péché, a victoire et le triomphe fust qu'il a offert en sacrifice ceste avoit prinse de nous, afin qu'ay les péchez, il effaçast nostre c tion, et appaisast l'ire de Dieu

4 Celuy qui sera attentif à c ces choses selon qu'elles en so

ra aisément les spéculations ex-
ıtes, lesquelles transportent beau-
sprits volages et trop convoiteux
›auté. Telle est la question qu'au-
meuvent : c'est, Encores que le
ıumain n'eust point eu besoin
racheté, que Jésus-Christ n'eust
issé d'estre fait homme. Je con-
ien qu'en l'estat premier de la
ı, et en l'intégrité de nature desjà
ordonné chef sur les hommes et
ges : pour laquelle raison sainct
ıppelle Premier-nay entre toutes
es[1]. Mais puis que l'Escriture pro-
ıaut et clair qu'il a esté vestu de
chair, pour estre fait Rédempteur,
e témérité trop grande d'imaginer
ause ou autre fin. C'est chose
otoire pourquoy il a esté promis,
ommencement : asçavoir pour res-
e monde qui estoit cheut en ruine,
urir aux hommes qui estoyent
Et pourtant son image a esté
e sous la Loy aux sacrifices, afin
fidèles espérassent que Dieu leur
propice, estant réconcilié par la
on des péchez. Certes puis qu'en
ècles, mesmes devant que la Loy
bliée, jamais le Médiateur n'a esté
qu'avec sang, nous avons à re-
de là, qu'il estoit destiné par le
éternel de Dieu à nettoyer les
des hommes, d'autant que c'est
e de réparation d'offense, qu'es-
le sang. Et les Prophètes n'ont
rement parlé de luy, qu'en pro-
qu'il viendroit pour réconcilier
les hommes. Ce qui nous suffira
ver pour ceste heure, par ce tes-
ge d'Isaïe, qui est solennel entre
es : où il est dit, qu'il sera frappé
ain de Dieu pour les crimes du
: que le chastiement de nostre
a sur luy : qu'il sera Sacrificateur
ffrir en hostie : qu'il nous guai-
ses playes : que tous ont erré et
esgarez comme brebis errantes :
a pleu à Dieu de l'affliger, afin
tast les iniquitez de tous[2]. Quand
ns que Jésus-Christ est propre-
donné par décret inviolable du
ciel pour secourir aux povres pécheurs, concluons que tous ceux qui passent ces bornes, laschent par trop la bride à leur folle curiosité. Luy aussi estant apparu au monde, a déclairé que la cause de son advénement estoit de nous recueillir de mort à vie, nous ayant appointez avec Dieu. Les Apostres ont testifié le mesme. Voylà pourquoy sainct Jehan devant que de dire que la Parole a esté faite chair[1], parle de la révolte et cheute de l'homme. Mais il n'y a rien meilleur que d'ouyr Jésus-Christ luy-mesme traittant de son office, comme quand il dit, Dieu a tant aimé le monde, qu'il n'a point espargné son Fils unique mais l'a livré à la mort, afin que tous ceux qui croiront en luy, ne périssent point, mais ayent la vie éternelle[2]. Item, L'heure est venue que les morts orront la voix du Fils de Dieu : et ceux qui l'auront ouye, vivront[3]. Item, Je suis la résurrection et la vie : qui croit en moy, estant mort vivra[4]. Item, Le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui estoit péri[5]. Item, Ceux qui sont sains, n'ont que faire de médecin[6]. Ce ne seroit jamais fait, si je vouloye recueillir tous les passages servans à ce propos. Certes les Apostres d'un commun accord nous ameinent tous à ce principe. Et de faict, s'il n'estoit venu pour nous réconcilier à Dieu, sa dignité sacerdotale tomberoit bas, veu que le Sacrificateur est interposé entre Dieu et les hommes, pour obtenir pardon des péchez[7]. Il ne seroit point nostre justice, veu qu'il a esté fait hostie pour nous, afin que Dieu ne nous impute point nos fautes[8] : brief, il seroit desnué de tous les tiltres dont l'Escriture l'honore. Le dire de sainct Paul aussi seroit renversé, que Dieu a envoyé son Fils, pour faire ce qui estoit impossible à la Loy : c'est qu'en similitude de chair pécheresse il portast nos péchez[9]. Ce qu'il dit aussi en un autre passage n'auroit point de lieu : c'est que la grande bonté de Dieu et amour envers les hommes a esté cognue, quand il nous a donné son Fils pour Rédempteur. En somme

1.
2) Is. LIII, 4-6.

1) Jean I, 14. 2) Jean III, 16.
3) Jean V, 25. 4) Jean XI, 25.
5) Matth. XVIII, 11. 6) Matth. IX, 12.
7) Héb. V, 1. 8) 2 Cor. V, 19.
9) Rom. VIII, 3.

l'Escriture n'assigne autre fin pour laquelle Jésus-Christ ait voulu prendre nostre chair, et ait esté envoyé du Père sinon afin d'estre fait sacrifice d'appointement [1]. Il a esté ainsi escrit, et a falu que Christ souffrist, et qu'on preschast repentance en son Nom [2], dit-il en sainct Luc : et sainct Jehan de mesme, Le père m'aime, d'autant que je mets ma vie pour mes brebis, Le Père le m'a ainsi commandé. Item, Comme Moyse a eslevé le serpent au désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit exalté. Item, Père, sauve-moy de ceste heure : mais pour ceste cause y suis-je venu. Père, glorifie ton Fils [3]. Or en ces passages il marque notamment pour quelle fin il a prins chair humaine : c'est d'estre fait sacrifice et satisfaction pour abolir les péchez. Par mesme raison Zacharie dit en son cantique, qu'il est venu suyvant la promesse donnée aux Pères, pour esclairer ceux qui estoyent assis en ténèbres de mort [4]. Qu'il nous souviene que toutes ces choses sont preschées du Fils de Dieu, auquel sainct Paul dit que tous thrésors de sagesse et intelligence sont cachez : et outre lequel il se glorifie ne rien sçavoir [5].

E Si quelqu'un réplique que tout cela n'empesche point que Jésus-Christ, qui a racheté ceux qui estoyent damnez n'ait peu aussi testifier son amour envers ceux qui fussent demeurez sains et entiers en vestant leur nature : la response est briefve, puis que le sainct Esprit prononce que par le conseil éternel de Dieu ces deux choses ont esté conjoinctes ensemble, qu'il fust fait nostre Rédempteur et participant de nostre nature, qu'il n'est licite de nous enquérir plus outre. Car si quelqu'un ne se contentant point du décret immuable de Dieu, est chatouillé de convoitise d'en sçavoir plus outre, il monstre par cela qu'il ne se contente non plus de Jésus-Christ, en ce qu'il nous a esté donné pour pris de rédemption. Mesmes sainct Paul ne récite pas seulement pourquoy il nous a esté envoyé : mais en traittant de ce haut mystère de la prédestination, il bride en cest en-

1) Tite II, 14. 2) Luc XXIV, 26.
3) Jean X, 17 ; III, 14 ; XII, 27, 28. 4) Luc I, 79.
5) Col. II, 3 ; 1 Cor. II, 2.

droict tous fols appétis, et toute o cuidance de l'esprit humain, en d que le Père nous a esleus devant la (tion du monde, pour nous adopte nombre de ses enfans, selon le pr de sa volonté, et qu'il nous a eus ag bles au nom de son Fils bien-aimé, quel nous avons rédemption par sang [1]. Certes il ne présuppose point la cheute d'Adam comme ayant préc en temps, mais il monstre ce que Di déterminé devant tous siècles, en voul remédier à la misère du genre hum Si quelqu'un derechef objecte qu'un conseil de Dieu est provenu de la r de l'homme, laquelle il prévoyoit, m'est bien assez que tous ceux qu donnent congé de chercher en Christ, appètent de sçavoir de luy plus que I n'en a prédestiné en son conseil sec s'avancent et se desbordent d'une au trop énorme à forger un nouveau Chr Et c'est à bon droict que sainct P après avoir parlé du vray office de Jé Christ, prie qu'il donne Esprit d'int gence aux siens pour leur faire c prendre quelle est la longueur, haute largeur et profondeur : asçavoir la (rité de Christ, laquelle est par-des toute science [2] : comme si de propos libéré il barroit nos esprits entre treillis, pour les empescher de décli tant peu que ce soit çà ne là quand il fait mention de Christ : mais les exhor à se tenir à la grâce de réconciliat qu'il nous a apportée. Et puis que mesme Apostre testifie ailleurs que c' une parole fidèle et arrestée, que Jés Christ est venu pour sauver les pécheu je m'y repose volontiers. Puis aussi q enseigne que la grâce laquelle nous manifestée en l'Evangile nous a esté do née en Jésus-Christ devant tous temps siècles [4], je conclu qu'il nous conv demeurer constamment en icelle jusq à la fin. Osiander sans raison renve ceste modestie ; car combien que ce question eust esté esmeue jadis de qu ques-uns, il s'y est tellement escarm ché, qu'il en a malheureusement trou l'Eglise. Il argue de présomption c

1) Ephés. I, 4-7. 2) Ephés. III, 16-19.
3) 1 Tim. I, 15. 4) 2 Tim. I, 9.

ent, que si Adam ne fust trébus- Fils de Dieu ne fust point apparu ir : pource qu'il n'y a point certain gnage de l'Escriture qui réprouve le fantasie. Voire, comme si sainct 'eust point bridé ceste perverse cu-, quand après avoir parlé de la ption acquise par Jésus-Christ, in-ent il commande de fuir toutes questions[1]. La rage d'aucuns s'est rdée jusques-là, qu'estans poussez ppétit pervers d'estre réputez pour igus, ils ont disputé si le Fils de ouvoit prendre la nature d'un asne. iander veut excuser ceste question lle toutes gens craignans Dieu à lroict ont en horreur comme un re détestable) et la veut excuser ceste couverture, qu'elle n'est point mnée notamment : je respon que Paul, n'estimant rien digne d'estre outre Jésus-Christ crucifié[2], n'au-arde de recevoir un asne pour au-de salut. Parquoy, d'autant qu'ail-il enseigne que Jésus-Christ a esté conseil éternel du Père ordonné chef ecueillir toutes choses[3] : par mesme jamais ne recognoistra un Christ, uit eu charge ni office de racheter. principe duquel il fait ses triom-st du tout frivole : c'est que e a esté créé à l'image de Dieu, t qu'il a esté formé au patron de , afin de le représenter en la nature e, de laquelle desjà le Père avoit le revestir. Osiander conclud de encores que jamais Adam ne fust et décheu de sa première origine, rist n'eust pas toutesfois laissé homme. Toutes gens de sain juge-ognoissent d'eux-mesmes combien t froid et contraint, et tiré par les x, comme l'on dit. Cependant cest farci d'orgueil cuide avoir cognu ier que c'est que l'image de Dieu, r que la gloire de Dieu reluisoit en non-seulement és dons excellens, s il estoit orné, mais aussi que bitoit essenciellement en luy. Or que je luy accorde qu'Adam ait age de Dieu, entant qu'il estoit conjoinct avec luy (qui est la vraye et souveraine perfection de dignité) toutesfois je dy que l'image de Dieu ne se doit chercher sinon aux marques d'excellence, dont Adam a esté anobli par-dessus tous animaux. Tous confessent bien d'un accord que Jésus-Christ estoit desjà lors l'image de Dieu : et par ainsi que tout ce qui a esté imprimé d'excellence en Adam, est procédé de ceste source qu'il approchoit de la gloire de son Créateur par le moyen du Fils unique. Pourtant l'homme a esté créé à l'image de celuy qui l'a formé[1], et par conséquent a esté comme un miroir auquel la gloire de Dieu resplendissoit : et a esté eslevé en tel degré d'honneur par la grâce du Fils unique. Mais il convient adjouster quant et quant, que ce Fils a esté chef en commun tant aux Anges qu'aux hommes : tellement que la dignité donnée à l'homme appartenoit aussi bien aux Anges. Car quand nous oyons que l'Escriture les nomme fils de Dieu, il ne seroit pas convenable de nier qu'ils n'ayent des marques imprimées pour représenter leur Père. Or si Dieu a voulu démonstrer sa gloire tant aux Anges qu'aux hommes, et a voulu qu'elle fust évidente en toutes les deux natures, Osiander badine trop sottement, laissant les Anges derrière, comme s'ils ne portoyent point la figure de Jésus-Christ : car ils ne jouiroyent pas continuellement de sa présence et de son regard, s'ils ne luy estoyent semblables. Et de faict saint Paul n'enseigne que les hommes soyent autrement renouvelez à l'image de Dieu, que pour estre compagnons des Anges, afin d'adhérer les uns aux autres sous un mesme chef. Brief, si nous adjoustons foy à Jésus-Christ, nostre dernière félicité sera, après estre recueillis au ciel, d'estre conformes aux Anges. Que si on permet à Osiander de dire que le premier et principal patron de l'image de Dieu a esté en ceste nature humaine que devoit prendre Jésus-Christ, on pourra aussi conclurre à l'opposite, qu'il devoit aussi bien prendre la forme des Anges, puis que l'image de Dieu leur appartient.

, 1, 9. 2) 1 Cor. II, 2.
, 22.

1) Gen. I, 27.

7 Il ne faut point doncques qu'Osiander craigne, comme il prétend, que Dieu soit trouvé menteur, si desjà il n'eust eu en son Esprit le décret immuable de faire son Fils homme. Car encores que l'estat de l'homme n'eust pas esté ruiné, il n'eust pas laissé d'estre semblable à Dieu avec les Anges : et toutesfois il n'eust pas esté nécessaire que le Fils de Dieu deveinst homme ou Ange. C'est aussi en vain qu'il craind ceste absurdité, s'il n'eust point esté déterminé par le conseil immuable de Dieu devant qu'Adam fust créé, que Jésus-Christ deust naistre homme, non pas comme Rédempteur, mais comme le premier des hommes, que son honneur en cela ne soit amoindri, veu qu'il ne seroit nay que par accident pour restaurer le genre humain qui estoit perdu : et ainsi qu'il auroit esté créé à l'image d'Adam. Car pour quoy aura-il en horreur ce que l'Escriture enseigne tant ouvertement, c'est qu'il a esté fait du tout semblable à nous, excepté péché[1]? Dont sainct Luc ne fait nulle difficulté de le nommer en la généalogie qu'il récite, Fils d'Adam[2]. Je voudroye bien aussi sçavoir pourquoy il est appelé le second Adam en sainct Paul[3], sinon d'autant que le Père céleste l'a assujeti à la condition des hommes pour retirer les successeurs d'Adam de la ruine où ils estoyent plongez. Car si le conseil de Dieu, de luy donner forme humaine avoit précédé en ordre la création, il devroit estre appelé le premier Adam. Il ne couste rien à Osiander d'affermer en tant que Jésus-Christ estoit prédestiné en l'Esprit de Dieu d'estre fait homme, que tous ont esté formez en ce patron. Sainct Paul au contraire, nommant Jésus-Christ, Second Adam, met au milieu de l'origine première et de la restitution que nous obtenons par Christ, la ruine et confusion qui est entrevenue, fondant la venue de Jésus-Christ sur la nécessité de nous réduire en nostre estat. Dont il s'ensuit que ç'a esté la cause de faire prendre chair humaine au Fils de Dieu. Osiander argue aussi mal et sottement, en disant que si Adam eust persisté en son intégrité, il

1) Héb. IV, 15. 2) Luc III, 38.
3) 1 Cor. XV, 45.

eust esté image de soy-mesme, e
pas de Jésus-Christ. Car combien
Fils de Dieu n'eust jamais prins
l'image de Dieu n'eust pas laissé
luire en nos corps et en nos âme
comme par les rayons d'icelle il
tousjours apparu que Jésus-Christ
vrayement chef, ayant la primauté
les hommes. Par ce moyen sa sub
frivole est solue : c'est que les A
eussent esté privez de ce chef, si
n'eust déterminé en soy de faire so
homme, mesmes sans que le péché d'
l'eust requis. Car il prend trop inc
dérément ce que nul de sens rass
luy ottroyera : asçavoir que Jésus-
n'ait point de prééminence sur les
sinon d'autant qu'il est homme :
qu'au contraire il est facile de tire
paroles de sainct Paul, qu'entant qu'
la Parole éternelle de Dieu, il est
premier-nay de toutes créatures[1]
pas qu'il ait esté créé ne qu'il doive
nombré entre les créatures, mais p
que l'estat du monde, en ceste b
qu'il a eue tant excellente, n'a p
d'autre principe. Or entant qu'il a
fait homme, il est appelé premier-na
morts[2]. L'Apostre comprend l'un e
tre en brief, et le nous donne à co
rer, quand il dit que toutes chose
esté créées par le Fils, afin qu'il do
sur les Anges : et qu'il a esté fait ho
afin de venir faire office de Rédemp
C'est une pareille sottise à Osiander, d
que les hommes n'eussent point eu J
Christ pour Roy, s'il n'eust esté ho
Voire, comme s'il n'y eust eu nul R
ni Empire de Dieu, quand le Fils u
combien qu'il ne fust point vest
chair humaine, ayant recueilli les ho
et les Anges sous soy, eust présid
eux en sa gloire. Mais il se trompe
jours ou plustost s'ensorcelle en
resverie : c'est que l'Eglise eust esté
teste, si Jésus-Christ ne fust appa
chair. Voire, comme s'il n'eust peu
sa prééminence sur les hommes po
gouverner par sa vertu divine, e
donner vigueur par la force secr
son Esprit : voire les nourrir com

1) Col. I, 15. 2) Col. 1, 18.

s, tout ainsi qu'il s'est fait sentir aux Anges, jusques à ce qu'il les ast à la jouissance d'une mesme vie les Anges ont. Osiander estime que badinages que j'ay réfutez jusques sont comme oracles infallibles, se- qu'il a accoustumé, estant enyvré de spéculations, de faire ses triomphes rien : mais en la fin il se vante d'a- un argument insoluble et ferme dessus tous les autres, asçavoir la hétie d'Adam, lequel ayant veu Eve emme dit, Voyci maintenant os de os, et chair de ma chair[1]. Mais d'où ivera-il que c'est une prophétie? Il ondra possible, que Jésus-Christ en ct Matthieu attribue ceste sentence à ı. Voire, comme si tout ce que Dieu once par les hommes contenoit quel- prophétie pour l'advenir. Par ce en il faudroit qu'en chacun précepte Loy il y eust prophétie, veu que ont esté donnez de Dieu. Mais il y it bien pis, si nous voulions croire fantastique : car Jésus-Christ eust un expositeur terrestre, s'amusant ns litéral, veu qu'il ne traitte point l'union mystique qu'il a avec son e, mais allègue le passage pour strer quelle foy et loyauté doit le à sa femme, puis que Dieu a pro- é que l'homme et la femme ne se- nt qu'un : et par ce moyen il monstre n'est licite à nul d'attenter de rompre par divorce ce lien indissoluble. Si Osiander mesprise ceste simplicité, qu'il reprene Jésus-Christ, de ce qu'il n'a point abruvé ses disciples de ceste belle allégorie que luy nous met en avant : et par ainsi n'a pas interprété assez subtilement le dire de son Père. Ce qu'il ameine de sainct Paul ne sert de rien à sa fantasie. Car sainct Paul après avoir dit que nous sommes chair de la chair de Christ, s'escrie que c'est un grand mystère[1]. Et ainsi il ne veut point réciter en quel sens Adam a proféré ceste sentence : mais sous la similitude du mariage il nous veut induire à considérer ceste conjonction sacrée, laquelle nous fait estre un avec Jésus-Christ : mesmes les mots expriment cela. Car l'Apostre en protestant qu'il parle de Christ et de l'Eglise, met une espèce de correction, pour discerner le mariage d'avec l'union spirituelle de Jésus-Christ avec son Eglise, et ainsi tout le babil d'Osiander s'esvanouit de soy-mesme. Parquoy il ne sera point nécessaire de remuer plus tel bagage, veu que la vanité en est assez descouverte par ceste briefve réfutation. Quoy qu'il en soit, ceste sobriété suffira à contenter les enfans de Dieu : c'est que quand la plénitude des temps est venue, Dieu a envoyé son Fils nay de femme, assujeti à la Loy, afin de racheter ceux qui estoyent sous la Loy[2].

CHAPITRE XIII.

Que Jésus-Christ a prins vraye substance de chair humaine.

Je pense qu'il seroit superflu de trait- e rechef plus au long de la divinité sus-Christ, puis qu'elle a esté desjà prouvée par bons et certains tesmoi- es de l'Escriture. Il reste doncques oir comment ayant vestu nostre , il a accompli l'office de Médiateur. is les Manichéens et Marcionites sché d'anéantir la vérité de sa nature humaine. Car les seconds imaginoyent qu'il avoit prins un fantosme au lieu d'un corps : les premiers imaginoyent que son corps estoit céleste. Mais l'Escriture résiste en plusieurs passages à tels erreurs. Car la bénédiction n'a pas esté promise ou en une semence céleste, ou en une masque d'homme, mais en la semence d'Abraham et de Jacob[3]. Et le

II, 23.

1) Ephés. V, 32. 2) Gal. IV, 4.
3) Gen. XII, 2; XVII, 2-8; XXVI, 4.

throne éternel n'est point promis à un homme forgé en l'air, mais au fils de David, et au fruit de son ventre. Dont Jésus-Christ estant manifesté en chair, est nommé fils de David et d'Abraham [1]: non pas seulement pour avoir esté porté au ventre de la vierge Marie, et qu'il n'eust pas esté procréé de sa semence: mais pource que selon l'interprétation de sainct Paul, il a esté fait de la semence de David selon la chair: comme en un autre passage il dit qu'il est descendu des Juifs selon la chair. Parquoy le Seigneur mesme ne se contentant point du nom d'homme, s'appelle souventesfois Fils d'homme, voulant plus clairement exprimer qu'il est homme vrayement engendré de lignée humaine. Veu que le sainct Esprit a tant de fois et par tant d'organes, et en telle diligence et simplicité exposé une chose laquelle n'estoit point trop obscure de soy, qui est-ce qui eust pensé que jamais homme mortel eust esté si impudent, de répliquer à l'encontre? Et toutesfois il s'offre encore d'autres tesmoignages, si on désire d'en avoir plus grande quantité: comme quand sainct Paul dit que Dieu a envoyé son Fils fait de femme: et quand il est récité par-cy par-là, qu'il a eu faim et soif, et froid, et a esté sujet aux autres infirmitez de nostre nature [2]. Mais d'un nombre infini qu'on pourroit amasser, il nous est utile de choisir principalement ceux qui peuvent servir à édifier nos âmes en foy et en vraye fiance de salut. Comme quand il est dit qu'il n'a jamais fait cest honneur aux Anges de prendre leur nature, mais qu'il a prins la nostre, afin de destruire en la chair et au sang celuy qui obtenoit l'empire de mort [3]. Item, que par telle communication nous sommes réputez ses frères. Item qu'il a falu qu'il fust semblable à ses frères, pour estre fidèle Intercesseur, enclin à miséricorde [4]. Item, que nous n'avons point un Sacrificateur sans compassion et pitié de nos infirmitez, veu qu'il en a esté tenté: et semblables passages [5]. A quoy aussi se rapporte ce que nous avons touché cy-dessus, qu'il estoit requis que les péchez du monde fussent effacez en nostre chair, comme sainct Paul l'afferme clairement [1]. D'avantage, tout ce qui a esté donné à Jésus-Christ par son Père, nous appartient: d'autant qu'il est le chef, duquel tout le corps estant lié par ses jointures, prend son accroissement [2]. Mesmes ce qui est dit, que l'Esprit luy a esté donné sans mesure, afin que nous puisions tous de sa plénitude [3], ne conviendroit pas sinon qu'il eust esté vray homme: d'autant qu'il n'y auroit rien plus contraire à raison, que de dire que Dieu ait esté enrichi en son essence de quelque don nouveau. Pour laquelle raison aussi il dit, qu'il s'est sanctifié soy-mesme pour nous [4].

2 Ils ont bien allégué quelques passages pour confirmation de leur erreur, mais ils les ont trop lourdement dépravez: et ne proufiteront rien, quoy qu'ils s'efforcent, en voulant eschapper de ce que nous avons allégué. Marcion a pens[é] que le corps de Jésus-Christ n'esto[it] qu'un fantosme, pource qu'il est dit qu'[il] a esté fait en similitude de l'homme, [et] qu'il a esté réputé comme homme en fi[-] gure [5]: mais il a très mal regardé à [ce] que sainct Paul traitte là. Car il n'ens[ei-] gne pas quel corps Jésus-Christ a prin[s]: mais que comme ainsi soit qu'à bon droi[ct] il peust démonstrer la gloire de sa di[vi-] nité, il est apparu en forme et conditi[on] d'homme mesprisé et de nulle vale[ur]. C'est, di-je, l'intention de l'Apostre, [de] nous exhorter à humilité par l'exemple [de] Jésus-Christ, veu qu'estant Dieu immo[r-] tel, il se pouvoit déclairer tel du premi[er] coup: toutesfois qu'il a quitté de s[on] droict, et s'est anéanty de son bon g[ré,] prenant semblance et condition d'un che[tif:] et s'estant abaissé en telle petitesse il [a] souffert que sa divinité fust cachée po[ur] un temps sous le voile de sa chair. Il ne d[é-] duit pas doncques quel a esté Jésus-Chri[st] en sa substance, mais comment et [en] quelle sorte il s'est porté. Mesmes par [le] fil du texte il est aisé à recueillir q[ue] Jésus-Christ s'est anéanty en la vraye [na-] ture humaine. Car que veulent dire ce[s]

1) Matth. I, 1. 2) Gal. IV, 4.
3) Héb. II, 16. 4) Héb. II, 11, 12, 17.
5) Héb. IV, 15.

1) Rom. VIII, 3. 2) Ephés. IV, 16.
3) Jean I, 16. 4) Jean XVII, 19.
5) Phil. II, 7.

qu'il a esté trouvé comme homme ıre, sinon que pour un temps sa divine n'a point relui, mais seu- la forme humaine en condition basse? Autrement aussi ce que dit Pierre ne conviendroit point: c'est st mort en chair et vivifié en Es- sinon qu'il eust esté infirme en la humaine. Ce que sainct Paul expli- us clairement, disant qu'il a souf- lon l'infirmité de la chair[2]. Et de là nt ceste hautesse, laquelle sainct notamment exprime que Jésus- a obtenu après s'estre anéanty. ne pouvoit estre exalté, sinon en- n'il est homme composé de corps ne. Manichée luy a forgé un corps r, d'autant qu'il est nommé le se- dam céleste, estant venu du ciel[3]: 'Apostre n'introduit point là une nce céleste de la chair de Jésus- , mais sa vertu spirituelle laquelle il l sur nous afin de nous vivifier. Or vons desjà veu que sainct Pierre et Paul la séparent de la chair; mesmes passage la doctrine que nous te- ıvec tous Chrestiens, quant à la le Jésus-Christ, est trèsbien esta- ar s'il n'avoit une mesme nature ps avec nous, tous les argumens inct Paul ameine et déduit, tombe- bas: asçavoir, que si Christ est cité, nous ressusciterons: si nous suscitons point, que Jésus-Christ oint ressuscité[4]. Quelques cavilla- que les Manichéens s'efforcent de er, ils ne se despestreront jamais raisons-là. C'est une eschappatoire de ce qu'ils babillent, que Jésus- est nommé Fils de l'homme, à qu'il a esté promis aux hommes: est chose notoire que ceste façon ler est prinse de la langue hébraï- ı laquelle Fils de l'homme vaut au- omme vray homme, comme par 'Escriture les hommes sont nom- s d'Adam. Et pour ne point cher- reuve de loin, un passage nous Les Apostres approprient à Jésus- e *qui est* dit au Pseaume huitième, e *que de* l'homme, que tu as sou- venance de luy? ou le fils de l'homme, que tu le visites? Par ceste façon de par- ler la vraye humanité de Jésus-Christ est exprimée, car combien qu'il n'ait pas esté engendré de père mortel à la façon com- mune, toutesfois son origine est d'Adam. Et de faict, sans cela ce que nous avons desjà allégué ne consisteroit point, qu'il a esté fait participant de chair et de sang pour assembler les enfants de Dieu en un[1]. Car par ces mots il nous démonstre qu'il est compagnon de nostre nature. Il y a un mesme sens en ce que l'Apostre adjouste, que l'autheur de saincteté et ceux qui sont sanctifiez sont d'un. Car que cela se doyve rapporter à la mesme nature que le Fils de Dieu a commune avec nous, il appert par ce qu'il adjouste incontinent: asçavoir qu'il n'a point de honte de nous appeler Frères[2]. Car si au paravant il eust dit que les fidèles sont de Dieu, Jésus-Christ n'auroit nulle occa- sion d'avoir honte en nous acceptant: mais pource que selon sa grâce infinie il s'accompagne avec nous, qui sommes bas et contemptibles, voilà pourquoy il est dit qu'il n'en a point honte. C'est en vain que les adversaires répliquent que par ce moyen les incrédules seroyent frères de Jésus-Christ: veu que nous sçavons que les enfans de Dieu ne sont point nais de chair et de sang, mais du sainct Esprit par foy. Pourtant la seule chair ne fait point une conjonction fraternelle. Or combien que l'Apostre face cest honneur aux fidèles tant seulement, d'estre d'une substance avec Jésus-Christ, il ne s'en- suit pas que les incrédules n'ayent une mesme origine de chair, comme quand nous disons que Jésus-Christ a esté fait homme pour nous faire enfans de Dieu, cela ne s'estend pas à tout chacun: car la foy doit entrevenir au milieu, pour nous enter spirituellement au corps de Jésus-Christ. Ils se monstrent aussi bien bestes, en arguant que Jésus-Christ, puis qu'il est appelé premier-nay entre ses frères[3] devoit donc estre le fils aisné d'Adam, et devoit naistre dés le commen- cement du monde, pour avoir telle primo- géniture. Car ce nom ne se rapporte point

r III, 18. IV, 47.

2) 2 Cor. XIII, 4.
4) 1 Cor. XV, 13, 14.

1) Héb. II, 14.
2) Héb. II, 12.
3) Rom. VIII, 29.

à l'aage, mais à la dignité et éminence de vertu que Jésus-Christ a par-dessus tous. Quant à ce qu'ils disent que Jésus-Christ a prins la nature des hommes, non pas des Anges, pource qu'il a receu à soy en amitié le genre humain[1] : ceste échappatoire ne leur sert de rien. Car l'Apostre, pour amplifier l'honneur que Jésus-Christ nous a fait, nous compare avec les Anges, lesquels ont esté inférieurs à nous en cest endroit. Mesmes si on poise droictement le tesmoignage de Moyse, où il dit que la semence de la femme brisera la teste du serpent[2], il suffit pour décider toute ceste dispute : car il n'est pas là question seulement de Jésus-Christ, mais de tout le genre humain. Pource que la victoire acquise par Jésus-Christ nous appartient, Dieu prononce en général que ceux qui seront descendus du lignage de la femme, seront victorieux par-dessus le Diable. Dont il s'ensuit que Jésus-Christ a esté engendré de la race humaine, veu qu'un tel bien est fondé en luy. Car l'intention de Dieu estoit de consoler Eve à laquelle il parloit, de peur qu'elle ne fust accablée de tristesse et désespoir.

3 Ces brouillons aussi monstrent leur sottise autant que leur impudence, enveloppans en allégories ces mots tant clairs, que Jésus-Christ est la lignée d'Abraham, et le fruit du ventre de David. Car si ce nom de semence eust esté mis en tel sens, sainct Paul ne l'eust pas dissimulé, quand il prononce clairement et sans figure, qu'il n'y a point plusieurs rédempteurs de la lignée d'Abraham, mais Jésus-Christ seul[3]. Autant vaut ce qu'ils prétendent qu'il n'est appelé Fils de David, sinon pource qu'il luy avoit esté promis, et a esté manifesté en son temps. Car sainct Paul après l'avoir nommé Fils de David, adjoustant ce mot, Selon la chair[4], spécifie sans doute la nature d'homme. Pareillement au chapitre IX, après avoir dit qu'il est Dieu bénit éternellement, il met à part qu'il est descendu des Juifs selon la chair. D'avantage s'il n'estoit vrayement engendré de la race de David, que signifieroit ceste façon de parler, qu'il est le fruit de son ventre ? et qu'emporteroit ceste promesse, Il descendra successeur de tes reins, qui demeurera ferme en ton throne[1] ? Ils brouillent aussi par vaine sophisterie le récit que fait sainct Matthieu de la généalogie de Jésus-Christ. Car combien qu'il ne raconte point le père et les ancestres de Marie, mais de Joseph, toutesfois pource qu'il traitte d'une chose pour lors assez cognue de grans et petis, ce luy est assez de monstrer que Joseph estoit sorti de la lignée de David : veu mesmes qu'on sçavoit que Marie estoit de la mesme famille. Sainct Luc poursuit plus outre : c'est que le salut apporté par Jésus-Christ est commun à tout le genre humain, d'autant qu'il est engendré d'Adam père commun de tous. Je confesse que de la généalogie, comme elle est couchée, on ne pourroit pas conclurre que Jésus-Christ fust fils de David, sinon d'autant qu'il est nay de Marie : mais les nouveaux Marcionites se monstrent bestes, et par trop orgueilleux tout ensemble, quand pour colorer le erreur, asçavoir que Jésus-Christ s'e fait un corps de rien, ils disent que femmes sont sans semence : en quoy renversent tous les élémens de natu Or pource que ceste dispute n'est p théologique, mais plustost de Philo phie et de Médecine, je m'en dépor non pas qu'il soit difficile de les rem rer, veu que les raisons qu'ils amei peuvent estre aisément abatues en tr mots : mais pource que je ne me v point divertir de l'instruction que j proposé de donner en ce livre. Ainsi p nous tenir à l'Escriture, quant à ce ces brouillons allèguent qu'Aaron Joïadah ont prins femmes de la li de Juda : et pourtant si les fem avoyent semence pour engendrer, lors la discrétion des lignées eust confuse : je respon que la semence vi quant à l'ordre politique, a ceste préro tive et dignité, que l'enfant prend nom du père : mais que cela n'empes point que la femme n'engendre aussi son costé. Et ceste solution s'este toutes les généalogies que récite l' criture. Souvent elle fait mention

1) Héb. II, 16.
2) Gen. III, 15.
3) Gal. III, 16.
4) Rom. I, 3.

1) Ps. CXXXII, 18.

mmes : est-ce à dire que les femmes ne yent rien ? Or les petis enfans peuvent ger qu'elles sont comprinses sous les mmes. Pour ceste raison il est dit quelquesfois, que les femmes enfantent à leurs maris : pource que le nom de la famille demeure tousjours vers les masles. Au reste, comme Dieu a donné ce privilége aux hommes pour la dignité de leur sexe, que selon la condition des pères les enfans soyent tenus pour nobles ou vilains, à l'opposite les loix civiles ordonnent que l'enfant, quant à la servitude, suyve la condition de la mère, comme un fruit provenant d'elle : dont il s'ensuit que ce qu'elles portent est procréé en partie de leur semence. Et aussi c'est un langage receu de tous temps et entre tous peuples, que les mères soyent appelées génitrices. A quoy aussi s'accorde la Loy de Dieu, laquelle sans raison défendroit le mariage de l'oncle avec la fille de sa sœur, veu qu'il n'y auroit autrement nulle consanguinité. Il seroit aussi licite à un homme de prendre à femme sa sœur, de seulement de sa mère : veu qu'elle luy seroit point parente. Je confesse bien que les femmes, quant à la génération, sont comme instrumens passifs : mais je di que ce qui est prononcé des hommes, leur est aussi bien attribué, il n'est pas dit que Jésus Christ soit par la femme, mais de la femme[1]. uns de ces hérétiques sont si vileins, e d'interroguer si c'est chose décente, e Jésus-Christ ait esté procréé d'une ence qui est sujette au mal qui advient x femmes : en quoy on voit qu'ils ont du toute honte. Je respon simplement un mot, qu'ils seront contraints de consser, quoy qu'il en soit, que Jésus-Christ esté nourri au sang de la Vierge, à que povreté qu'il fust sujet. Ainsi la estion qu'ils esmeuvent leur est conire. On peut donc droictement et à ne raison conclurre des paroles de ct Matthieu, puis que Jésus-Christ engendré de Marie, qu'il est créé et mé de sa semence : comme quand il est que Booz est engendré de Rahab, une blable génération est signifiée[2]. Et de faict sainct Matthieu n'entend pas de faire seulement de la Vierge un canal, par lequel Jésus-Christ soit passé : mais il discerne cest ordre admirable et incompréhensible d'engendrer, de celuy qui est vulgaire en nature, en ce que Jésus-Christ par le moyen d'une Vierge a esté engendré de la race de David. Car il est dit que Jésus-Christ a esté engendré de sa mère en mesme sens et selon une mesme raison qu'il est dit qu'Isaac a esté engendré d'Abraham, Salomon de David, et Joseph de Jacob. Car l'évangéliste déduit tellement le fil de son texte, qu'en voulant prouver que Jésus-Christ a eu son origine de David, il se contente de ceste raison, qu'il a esté engendré de Marie. Dont il s'ensuit qu'il prenoit ce point pour résolu, que Marie estoit parente de Joseph, et par conséquent de la race de David.

4 Les absurdités qu'ils mettent en avant contre nous, sont plenes de calomnies puériles. Ils estiment que ce seroit grand opprobre à Jésus-Christ d'estre sorti de la race des hommes, pource qu'il ne pourroit pas estre exempté de la loy commune, laquelle enclost sans exception toute la lignée d'Adam sous péché. Mais la comparaison que fait sainct Paul soud trèsbien ceste difficulté : c'est que comme par un homme le péché est entré au monde, et par le péché la mort : aussi par la justice d'un homme la grâce a abondé[1]. A quoy respond l'autre passage, Que le premier Adam a esté terrestre de terre, et en âme vivante[2] : le second a esté céleste du ciel, et en Esprit vivifiant. Parquoy le mesme Apostre disant que Jésus-Christ a esté envoyé en similitude de chair pécheresse pour satisfaire à la Loy, le sépare notamment du rang commun, à ce qu'estant vray homme il soit sans vice ne macule[3]. Ils se monstrent aussi fort badins, en arguant que si Jésus-Christ est pur de toute corruption, en ce qu'il a esté engendré par l'opération miraculeuse du sainct Esprit, de la semence de la Vierge, qu'il s'ensuyvroit que la semence des femmes n'est pas impure, mais seulement celle des hommes. Car nous ne disons pas que

al. IV, 4. 2) Matth. I, 5, 16.

1) Rom. V, 12. 2) 1 Cor. XV, 47.
3) Rom. VIII 3.

ces priviléges estant manifesté en chair, lesquels combien qu'il obteinst avec le Père devant la création du monde, toutesfois ce n'estoit pas en telle manière : et lesquels ne pouvoyent compéter à un homme, qui n'eust esté qu'homme seulement. Il convient prendre en ce sens ce que dit sainct Paul ailleurs : asçavoir que Jésus-Christ, ayant accompli office de Juge, au dernier jour rendra l'Empire à Dieu son Père [1]. Or il est certain que le règne du Fils de Dieu, qui n'a point eu de commencement, n'aura aussi nulle fin. Mais comme il a esté humilié en chair, et qu'en prenant figure de serf il s'est anéanty, et s'estant démis de sa majesté en apparence, s'est assujeti à Dieu son Père pour luy obéir, et après avoir achevé le cours de sa sujétion il a esté couronné de gloire et honneur, et exalté en dignité souveraine, à ce que tout genouil se ploye devant luy [2] : aussi pareillement il assujetira au Père et ce haut nom d'Empire, et la couronne de gloire, et tout ce qui luy a esté donné en la personne du Médiateur, afin que Dieu soit tout en toutes choses [3]. Car pour quoy luy a esté donnée telle puissance, sinon afin que le Père gouverne par sa main? Et c'est en ce sens qu'il est dit. qu'il est assis à la dextre du Père : ce qui est temporel, jusques à ce que nous jouissions du regard présent de la Divinité. Et en cecy ne se peut excuser l'erreur des Anciens, de ce qu'ils n'ont point considéré assez près la personne du Médiateur, en lisant ces passages de sainct Jehan : et par ce moyen en ont obscurci le vray sens et naturel, et se sont enveloppez en beaucoup de filets. Tenons doncques ceste maxime comme une clef de droicte intelligence : c'est que tout ce qui concerne l'office de Médiateur, n'est pas simplement dit de la nature humaine, ne de la nature divine. Jésus-Christ doncques, entant qu'il nous conjoinct au Père selon nostre petitesse et infirmité, régnera jusques à ce qu'il soit apparu pour juger le monde : mais après que nous serons faits participans de la gloire céleste, pour

1) 1 Cor. XV, 24.
2) Phil. II, 8 ; Héb. II, 7 ; Phil. II, 10.
3) 1 Cor. XV, 28.

contempler Dieu tel qu'il est, lors tant acquitté d'office de Médiateur, sera plus ambassadeur de Dieu son et se contentera de la gloire qu'il devant la création du monde. Et de le nom de Seigneur ne s'attribue p culièrement à Jésus-Christ pour regard, sinon d'autant qu'il fait un d moyen entre Dieu et nous. Ce que s Paul a entendu disant, Il y a un duquel sont toutes choses, et un gneur par lequel sont toutes cho Voire, d'autant que cest empire te rel que nous avons dit, luy a esté ord jusques à ce que sa majesté divine soit cognue face à face : à laquelle s'en faut que rien soit diminué qu rendra l'empire à son Père, qu'elle sa prééminence tant plus haut. Car Dieu ne sera plus chef de Christ, e que la déité de Christ reluyra de mesme tout à plein, laquelle est en cachée comme sous un voile.

4 Ceste observation servira gr ment à soudre beaucoup de scrup moyennant que les lecteurs en sça faire prudemment leur proufit. Les r et mesmes aucuns qui ne sont pas pourveus de sçavoir, se tormente merveille en ces formes de parler, quelles ils voyent estre attribué Christ, combien qu'elles ne soyent pres ni à sa divinité, ni à son huma Et c'est pource qu'ils ne considèren qu'elles convienent à sa personne laquelle il a esté manifesté Die homme, et à son office de Médiateu de faict on peut veoir comment t les choses susdites s'accordent bie semble, moyennant que nous vueil considérer un tel mystère avec rence deue à sa grandeur. Mais il rien que les esprits furieux et phr tiques ne troublent. Ils prenent c est approprié à l'humanité de J Christ, pour destruire sa Divinité : qui est de sa Divinité, pour destruir humanité, et ce qui est dit de toute deux natures ensemble pour renv l'une et l'autre. Or qu'est-ce là chose, sinon vouloir débatre que

1) 1 Cor. VIII, 6.

s homme, d'autant qu'il est Dieu : n'est pas Dieu, d'autant qu'il est : et qu'il n'est ne Dieu ny homme, t qu'il contient toutes les deux en soy[1]? Nous concluons donc rist, en tant qu'il est Dieu et composé de deux natures unies point confuses, est nostre Seit vray Fils de Dieu, mesmes selon ité : combien que ce ne soit point n de l'humanité. Car il nous faut horreur l'hérésie de Nestorius, divisant plustost que distinguant ures de Jésus-Christ, imaginoit n Christ double. Au contraire oyons comment l'Escriture nous haut et clair, que celuy qui doit de la vierge Marie sera nomde Dieu[2], et qu'icelle vierge est nostre Seigneur. Il nous faut lement garder de la folie enratyches, lequel en voulant monsité des personnes en Jésus-Christ oit toutes ses deux natures. Car ons allégué desjà tant de tesmoioù la nature divine est distin- l'humaine : et y en a tant par Escriture qu'ils peuvent fermer la mesmes aux plus contentieux. Et j'en amèneray quelques-uns qui pour abatre cest erreur. Pour ure un seul nous suffira : c'est us-Christ n'eust point appelé son emple[3], sinon que sa divinité y bité, comme l'âme a son domicile s. Parquoy comme à bon droict us fut condamné au concile d'Eaussi depuis Eutyches méritoit la e et condamnation qu'il receut, concile de Constantinoble qu'en Chalcédoine : d'autant qu'il n'est s licite de confondre les deux na- Jésus-Christ, que de les séparer, s faut distinguer en les unis-

de nostre temps mesme il s'est n monstre, qui n'est point moins ux que ces hérétiques anciens, Michel Servet, lequel a voulu r au lieu du Fils de Dieu je ne l fantosme, composé de l'essence de Dieu, de son Esprit, de chair, et de trois élémens non créez. En premier lieu il nie que Jésus-Christ soit autrement ni pour autre raison Fils de Dieu, sinon d'autant qu'il a esté engendré au ventre de la Vierge par le sainct Esprit. Or son astuce tend là, qu'en renversant la distinction des deux natures, Jésus-Christ soit comme une masse ou un meslinge composé d'une portion de Dieu, et d'une portion de l'homme : et toutesfois ne soit réputé ne Dieu ny homme. Car la somme de ses discours est telle, que devant que Jésus-Christ fust manifesté en chair, il n'y avoit en Dieu que des ombrages et figures, dont la vérité et l'effect n'a point commencé vrayement d'estre, jusques à ce que la Parole a commencé d'estre Fils de Dieu, selon qu'elle estoit prédestinée à tel honneur. Or nous confessons bien que le Médiateur, qui est nay de la vierge Marie, est, à parler proprement, le Fils de Dieu. Et de faict, sans cela Jésus-Christ, en tant qu'il est homme, ne seroit point miroir de la grâce inestimable de Dieu, en ce que telle dignité luy a esté donnée d'estre Fils unique de Dieu. Cependant toutesfois la doctrine de l'Eglise demeure ferme : c'est qu'il doit estre recognu Fils de Dieu : pource qu'estant devant tous siècles la Parole engendrée du Père, il a prins nostre nature, l'unissant à sa divinité. Les Anciens ont nommé ceci, Union hypostatique, entendans par ce mot que les deux natures ont esté conjoinctes en une personne. Ceste forme de parler fut trouvée et mise en usage, pour abolir la resverie de Nestorius : lequel imaginoit que le Fils de Dieu avoit tellement habité en chair, qu'il n'estoit point pourtant homme. Servet nous calomnie que nous faisons deux Fils de Dieu, en disant que la Parole éternelle, devant que prendre chair estoit desjà Fils de Dieu. Voire, comme si nous disions autre chose que ce que l'Escriture porte : asçavoir que celuy qui estoit Fils de Dieu a esté manifesté en chair. Car combien qu'il fust Dieu devant qu'estre fait homme, ce n'est point à dire qu'il ait commencé d'estre un nouveau Dieu. Il n'y a non plus d'absurdité en ce que nous disons que le Fils de Dieu est ap-

, *In Enchir. ad Laurent.*, cap. XXXVI.
2. 3) Jean II, 19.

paru en chair : auquel toutesfois ce tiltre convenoit au paravant, au regard de la génération éternelle. Ce que le propos de l'Ange à la vierge Marie signifie : Ce qui naistra de toy Sainct, sera appelé Fils de Dieu ; comme s'il disoit que le nom de Fils qui avoit esté obscur sous la Loy, d'oresenavant seroit renommé et publié. A quoy s'accorde le dire de sainct Paul, c'est qu'estans maintenant Fils de Dieu, nous pouvons crier en plene liberté et avec fiance, Abba, Père [1]. Je demande si les saincts Pères jadis n'ont point esté réputez au rang des enfans de Dieu. Or il est certain qu'estans fondez là-dessus, ils ont invoqué Dieu pour leur père, mais pource que le Fils unique de Dieu estant manifesté au monde, ceste paternité céleste a esté plus évidemment cognue, saint Paul assigne ce privilége au règne de Jésus-Christ. Il nous faut toutesfois constamment tenir cest article, que Dieu n'a jamais esté Père des hommes ni des Anges, qu'au regard de son Fils unique, principalement des hommes, lesquels il hait justement à cause de leur iniquité ; et ainsi, que nous sommes enfans par adoption, pource que Jésus-Christ l'est de nature. Si Servet réplique, que telle grâce provenoit de ce que Dieu avoit prédestiné en son conseil d'avoir un Fils qui seroit chef de tous les autres : je respon qu'il n'est point yci question des figures, comme la purgation des péchez a esté représentée au sang des bestes brutes : mais comme ainsi soit que les Pères sous la Loy ne peussent estre enfans de Dieu de faict, si leur adoption n'eust esté fondée au chef, de luy ravir ce qui a esté commun à ses membres, il n'y auroit nul propos. Je passeray encores plus outre : Puis que l'Escriture appelle les Anges enfans de Dieu, desquels telle dignité ne dépendoit point de la rédemption à venir, si faut-il néantmoins bien que Jésus-Christ précède en ordre, veu que c'est lui qui les conjoinct à son Père. Je répéteray derechef ce propos en brief, conjoignant les hommes avec les Anges : Puis que tous les deux dés la première origine du monde ont
esté créez à ceste condition, que Di
leur fust Père en commun, suyvant c
que dit sainct Paul, que Jésus-Christ
tousjours esté chef, et premier-nay d
toutes créatures [1], pour avoir primaut
en tout : j'estime que de là on peut très
bien conclurre, que le Fils de Dieu a est
aussi bien devant la création du monde

6 Que si l'honneur et qualité du Fils a
prins son commencement du temps qu'il
est apparu en chair, il s'ensuyvra qu'il
est Fils au regard de sa nature humaine
Servet et tels phrénétiques veulent que
Jésus-Christ ne soit pas Fils de Dieu, si
non d'autant qu'il est apparu en chair
pource que hors la nature humaine il
peut estre tenu pour tel. Qu'il me re
ponde maintenant, s'il est Fils selon l
deux natures également. Il en gazou
bien ainsi : mais sainct Paul nous ens
gne d'une façon toute autre. Nous conf
sons bien que Jésus-Christ en son h
manité est Fils de Dieu, non pas com
les fidèles par adoption seulement et
grâce, mais vray et naturel : et par co
séquent unique, afin d'estre discerné p
ceste marque d'avec tous les autres. C
Dieu nous fait cest honneur, à nous q
sommes régénérez en vie nouvelle, d
nous tenir pour ses enfans : mais il r
serve à Jésus-Christ le nom de vray F
et unique. Et comment seroit-il uni
en tel nombre de frères, sinon d'aut
que nous avons receu de pur don ce q
possède de nature ? Nous estendons l
cest honneur et dignité à toute la p
sonne du Médiateur : c'est que celuy q
est nay de la Vierge, et s'est offert p
nous en la croix, soit proprement Fils
Dieu, toutesfois au regard et pour ra
de sa déité : comme sainct Paul en
gne, en disant qu'il a esté choisi p
servir à l'Evangile, lequel Dieu avoit p
mis touchant son Fils, qui luy a esté
gendré de la semence de David selo
chair, et déclairé Fils de Dieu en vert
Pourquoy en le nommant distincte
Fils de David selon la chair, dire
d'autre costé qu'il a esté déclairé Fi
Dieu, s'il ne vouloit signifier que c
dignité dépend d'ailleurs que de la nat

1) Rom. VIII, 15.

1) Col. I, 15.

2) Rom. I, 1-4.

ɪe? Car en pareil sens qu'il dit ail-
que Jésus-Christ a souffert selon
ıité de la chair, et est ressuscité
tu de l'Esprit[1], il met yci la diver-
tre les deux natures. Certes il faut
s fantastiques, vueillent-ils ou non,
sent que comme Jésus-Christ a
de sa mère la nature pour laquelle
nommé Fils de David, aussi qu'il a
Père la nature qui luy fait obtenir
de Fils, voire laquelle est autre et
e que son humanité. L'Escriture luy
ɪe double tiltre, l'appelant mainte-
ils de Dieu, maintenant Fils d'hom-
uant au second, il n'y a nulle dif-
qu'il ne soit appelé Fils d'homme
l'usage commun de la langue hé-
e, pource qu'il est descendu de la
l'Adam. Je conclu à l'opposite,
st aussi appelé Fils de Dieu, pour
de sa divinité et essence éternelle :
qu'il n'est point moins convenable
nom de Fils de Dieu se rapporte à la
divine, que le nom de Fils d'hom-
'humaine. En somme, au lieu que
égué, sainct Paul n'entend pas au-
ıt, que Jésus-Christ estant engen-
la semence de David selon la chair
déclairé Fils de Dieu, qu'en un
passage il dit, combien qu'il soit
ıdu des Juifs selon la chair, qu'il est
ɪénit éternellement[2]. Si en tous les
ieux la distinction des deux natures
ɪtée, à quel tiltre Servet et ses com-
nieront-ils que Jésus-Christ, qui
s de l'homme selon la chair, ne
ils de Dieu au regard de sa nature
?
s s'escarmouchent fort en alléguant
assages pour maintenir leur er-
c'est que Dieu n'a point espargné
ropre Fils. Item, que Dieu a com-
à l'Ange, que ce qui seroit nay de
rge fust nommé Fils du Souverain[3].
ɪfin qu'ils ne s'enorgueillissent point
e objection si vaine, qu'ils considè-
ɪn peu avec moy avec quelle fer-
ils arguent. S'ils veulent conclurre
ause que Jésus-Christ estant con-
t nommé Fils de Dieu, qu'il a com-
de l'estre depuis sa conception : il
s'ensuyvra que la Parole, qui est Dieu, aura eu commencement de son estre depuis qu'elle a esté manifestée en chair, veu que sainct Jehan dit qu'il annonce de la Parole, laquelle ses mains ont touchée[1]. D'avantage, s'ils veulent suyvre telle façon d'arguer, comment seront-ils contraints d'exposer ce dire du Prophète, Toy Bethléhem terre de Judée, qui es petite entre les capitaineries de Juda, de toy me naistra le Gouverneur qui présidera sur mon peuple Israël : et son issue dés le commencement, dés les jours éternels[2]? Or ce que Servet pense faire valoir contre nous s'esvanouit en l'air. Car j'ay desjà testifié que nous ne favorisons point à Nestorius, lequel s'est forgé un double Christ : mais disons que Jésus-Christ nous a faits avec soy Fils de Dieu, en vertu de la conjonction fraternelle qu'il a avec nous pource qu'en la chair qu'il a prinse de nous, il est vrayement Fils unique de Dieu. Et sainct Augustin advertit prudemment, que c'est un miroir notable de la grâce singulière de Dieu, de ce que Jésus-Christ, entant qu'il est homme, est parvenu en tel honneur, lequel il ne pouvoit mériter. Jésus-Christ donc a esté orné de ceste excellence selon la chair, mesmes dés le ventre de la mère, d'estre Fils de Dieu : mais ce pendant si ne faut-il pas en l'unité de sa personne imaginer un meslinge confus, lequel ravisse à la déité ce qui luy est propre. Au reste, il n'y a non plus d'absurdité que la Parole éternelle de Dieu ait esté tousjours son Fils, et que depuis qu'elle a esté manifestée en chair, elle soit aussi appelée son Fils en diverse sorte et pour divers regard, qu'il y a en ce que Jésus-Christ luy-mesme selon diverse raison est appelé maintenant Fils de Dieu, maintenant fils de l'homme. Il y a une autre calomnie de Servet, laquelle toutesfois ne nous presse nullement : c'est qu'en l'Escriture le nom de Fils n'est jamais attribué à la Parole jusques à la venue du Rédempteur, si ce n'est sous figure. Car à cela je respon, combien que la déclaration en ait esté plus obscure sous la Loy, toutesfois puisque nous avons clairement

. XIII, 4. 2) Rom. IX, 5.
. VIII, 32; Luc I, 32.

1) 1 Jean I, 1. 2) Mich. V, 2.

prouvé qu'il ne seroit pas Dieu éternel, sinon d'autant qu'il est ceste Parole engendrée éternellement du Père, et mesmes en la personne de Médiateur qu'il a prinse, que ce nom ne luy conviendroit pas sinon pource qu'il est Dieu manifesté en chair : item plus, que Dieu ne pouvoit estre nommé Père du commencement, comme il a esté, s'il n'y eust eu dés lors une correspondance mutuelle au Fils unique, duquel provient tout parentage ou paternité au ciel et en la terre[1] : la conclusion est infallible, que sous la Loy et les Prophètes Jésus-Christ n'a pas laissé d'estre Fils de Dieu, combien que ce nom ne fust pas tant commun ne solennel en l'Eglise. S'il faloit combatre seulement du mot, Salomon preschant la hautesse infinie de Dieu, dit que tant luy que son Fils est incompréhensible : car voyci ses paroles, Di-moy son nom si tu peux, ou le nom de son fils[2]. Je sçay bien que ce tesmoignage ne sera point estimé de grand poids envers les opiniastres : et aussi je ne m'y appuye pas du tout, sinon d'autant qu'il sert à monstrer que ceux qui nient que Jésus-Christ ait esté Fils de Dieu, que depuis avoir vestu nostre chair, ne font que caviller malicieusement. Il est aussi à noter que les plus anciens Docteurs ont tousjours d'un mesme accord et d'une mesme bouche ainsi enseigné : tellement que c'est une impudence aussi détestable que ridicule, en ce que les hérétiques modernes font bouclier d'Irénée et Tertullien : veu que tous les deux confessent que Jésus-Christ, qui est finalement apparu visible, estoit au paravant Fils invisible de Dieu.

8 Or combien que Servet ait amassé beaucoup d'horribles blasphèmes, lesquels possible aucuns de ses disciples n'advoueroyent point : toutesfois quiconque ne recognoist point Jésus-Christ Fils de Dieu sinon en chair, si on le presse il descouvrira son impiété : asçavoir, que Jésus-Christ ne luy est Fils de Dieu pour autre raison, que d'autant qu'il a esté conceu du sainct Esprit : comme les Manichéens ont jadis babillé que l'âme d'Adam estoit un surgeon de l'essence

1) Ephés. III, 14, 15. 2) Prov. XXX, 4.

de Dieu, parce qu'il est escrit, que
luy a inspiré âme vivante[1]. Car
brouillons s'attachent tellement au
de Fils, qu'ils ne laissent nulle différ
entre les deux natures : mais gergon
confusément que Jésus-Christ en son
manité est Fils de Dieu, pource que s
icelle il est engendré de Dieu[2]. Et a
la génération éternelle dont il est p
ailleurs sera abolie : et quand on parl
du Médiateur, la nature divine ne v
dra point en conte, ou bien on suppos
un fantosme au lieu de Jésus-Christ h
me. De réfuter yci tant de lourdes
énormes illusions, dont Servet s'est e
vré avec plusieurs autres, il seroit u
afin d'advertir les lecteurs par tel ex
ple de se contenir en sobriété et mod
tie : mais il me semble estre super
pource que je m'en suis acquitté en
livre à part. Le sommaire revient là,
le Fils de Dieu a esté du commencem
une idée ou figure, et que dés lors i
esté prédestiné à estre homme, leq
aussi devoit estre l'image essencielle
Dieu. Au lieu de la Parole qui a tousjo
esté vray Dieu selon sainct Jehan, ce
sérable ne recognoist qu'une splend
visible. Et voylà comme il interprète
génération de Christ : c'est qu'il y a
une volonté engendrée en Dieu d'av
un Fils, laquelle est venue en eff
quand il a esté formé. Ce pendant
mesle et confond l'Esprit avec la Par
Car il dit que Dieu a dispensé la Pa
invisible et l'Esprit sur la chair et l'â
Brief, il met au lieu de génération t
figures que bon luy a semblé d'imagi
Et là-dessus il conclud qu'il y a e
Fils en ombrage, lequel a esté enge
par la Parole : à laquelle il attribue l
fice de semence. Or qui espluchera
près ses fantasies, il s'ensuyvra que
pourceaux et les chiens sont aussi b
fils de Dieu : d'autant qu'ils sont c
de la semence originelle de sa Parole.
combien que ce brouillon compose Jé
Christ de trois élémens non créez, p
dire qu'il est engendré de l'essence
Dieu, toutesfois il le constitue tellem
premier-nay entre les créatures, qu'i

1) Gen. II, 7. 2) Prov. VIII, 24.

mesme divinité essencielle aux selon leur degré. Or afin qu'il ble qu'il vueille despouiller Jésus-de sa divinité, il dit que sa chair la propre essence de Dieu, et que le a esté faite chair, d'autant que r a esté convertie en l'essence de insi, ne pouvant comprendre Jé-rist estre Fils de Dieu, sinon que ir soit venue d'essence divine, et soit derechef convertie en déité : à néant la seconde personne qui Dieu : et nous ravit le Fils de Da-quel a esté promis Rédempteur. réitère souvent ceste sentence : Fils de Dieu a esté engendré en ice ou prédestination, et que fina-il a esté forgé homme de la ma-quelle reluisoit en Dieu en trois ;, et laquelle finalement est appa-a première clairté du monde, en la nuée et colomne de feu. Il seroit trop long à raconter combien il se contredit vilenement à chacun coup : mais tous lecteurs chrestiens pourront juger de cest advertissement, que ce chien mastin avoit proposé d'esteindre toute espérance de salut par ses illusions. Car si la chair es-toit la Divinité mesme, elle ne seroit plus temple d'icelle : et aussi nous ne pou-vons avoir Rédempteur, sinon qu'il soit engendré vrayement selon la chair, pour estre vray homme. Servet fait perverse-ment faisant bouclier des mots de sainct Jehan, que la Parole a esté faite chair. Car comme l'erreur de Nestorius est là réprouvé, aussi d'autre part l'hérésie d'Eutyches laquelle Servet a renouvelée, n'y a ne support ne couleur : veu que sainct Jehan n'a eu autre intention, que d'establir une seule unité de personnes en deux natures.

CHAPITRE XV.

ur sçavoir à quelle fin Jésus-Christ nous a esté envoyé du Père, et ce nous a apporté, il faut principalement considérer trois choses en luy : :e de Prophète, le Royaume et la Sacrificature.

' a un dire notable de sainct Au-: c'est combien que les hérétiques nt le nom de Jésus-Christ, toutes-il ne leur est pas pour fondement a avec les fidèles, mais qu'il de-ropre à l'Eglise[1] : pource que si idère diligemment ce qui appar-Jésus-Christ, on ne le trouvera s hérétiques sinon en tiltre, mais et la vertu n'y sera point. Comme 'huy, combien que les Papistes nt à plene bouche, qu'ils tienent de Dieu pour Rédempteur du toutesfois d'autant qu'après avoir ce mot, ils le despouillent de sa t dignité, ce que dit sainct Paul vrayement approprié, qu'ils ne point le chef[2]. Parquoy afin que la re en Jésus-Christ ferme matière pour se reposer seurement, il nous convient arrester à ce principe : c'est que l'office et charge qui luy a esté donnée du Père quand il est venu au monde, consiste en trois parties. Car il a esté donné pour Prophète, Roy, et Sacri-ficateur. Combien qu'il ne nous proufite-roit guères de sçavoir ces noms, si nous ne cognoissions aussi quelle en est la fin et l'usage. Et de faict, on les prononce aussi en la Papauté : mais froidement et sans fruit, pource qu'on ne sçait à quoy ils tendent, ne ce qu'un chacun vaut. Nous avons dit ci-dessus combien que Dieu ait continué anciennement d'envoyer des Prophètes aux Juifs, les uns sur les autres sans intermission, et que par ce moyen il les ait jamais destituez de la doctrine qu'il cognoissoit leur estre utile à salut, toutesfois que les fidèles ont tousjours eu ceste persuasion enracinée en leurs cœurs, qu'il faloit espérer plene clairté d'intelligence à l'advénement du

1) ...d. ad Laurent., cap. V. 2) Col. II, 19.

Messias. Mesmes cela estoit divulgué par bruit commun jusques aux Samaritains, qui jamais n'avoyent esté enseignez en la vraye religion ; comme il appert par ce que la femme samaritaine respondit à nostre Seigneur Jésus, Quand le Messias sera venu, il nous enseignera toutes choses[1]. Or les Juifs ne s'estoyent point forgé à la volée telle opinion, mais ils croyoyent ce qui leur avoit esté promis par certaines prophéties. Ce passage d'Isaïe entre les autres est mémorable. Voyci, je l'ay establi pour tesmoin aux peuples, je l'ay donné Gouverneur et Maistre aux nations. A quoy s'accorde ce qu'auparavant il l'avoit nommé Ange et ambassadeur du haut conseil de Dieu[2]. Suyvant ceste raison l'Apostre voulant magnifier la perfection de doctrine qui est contenue en l'Evangile, après avoir dit que Dieu a parlé plusieurs fois anciennement, et sous diverses figures par ses Prophètes : il adjouste que finalement il a parlé à nous par son Fils bien-aimé[3]. Or pource que les Prophètes avoyent tous cest office de tenir l'Eglise en suspens, et toutesfois luy donner sur quoy s'appuyer jusques à la venue du Médiateur, les fidèles estans dispersez çà et là se complaignent d'estre privez de ce bénéfice ordinaire : Nous ne voyons point nos signes, disent-ils : il n'y a point de Prophète entre nous : il n'y a plus de Voyant[4]. Or quand le temps a esté déterminé à Daniel de la venue de Jésus-Christ, il luy est aussi ordonné de cacheter la vision et la Prophétie[5] : non pas seulement pour rendre la Prophétie qui est là contenue plus authentique, mais afin que les fidèles soyent plus patiens, quand ils se verront pour un temps desnuez de Prophètes, sçachans que la plénitude et conclusion finale de toutes révélations est prochaine.

2 Or il est à noter que le nom de Christ s'estend à ces trois offices. Car nous sçavons que sous la Loy, tant les Prophètes que les sacrificateurs et les Rois ont esté oincts d'huile, que Dieu avoit dédié à cest usage. Dont aussi ce nom de Messias, qui vaut autant comme Christ, ou Oinct, a esté imposé au Médiateur pr[...] mis. Combien que je confesse que d[...] commencement il a esté en usage au re[...] gard du royaume (ce qu'aussi j'ay dé[...] claire ci-dessus) tant y a que l'onctio[n] sacerdotale et prophétique retienent le[ur] degré, et ne doyvent pas estre laissée[s] en arrière. Quant à la prophétique, il e[n] est fait mention expresse en Isaïe, o[ù] Jésus-Christ parle ainsi, L'Esprit du Sei[-]gneur Dieu est sur moy, pourtant il m'a[...] a oinct pour prescher aux humbles, ap[-]porter médecine aux affligez, prescher [la] délivrance aux captifs, publier l'année d[u] bon plaisir de Dieu[1], etc. Par cela no[us] voyons qu'il a esté oinct du sainct Esp[rit] pour estre héraut et tesmoin de la gr[âce] de son Père, et non pas d'une façon v[ul-]gaire : car il est discerné d'avec les a[u-]tres docteurs desquels l'office estoit se[m-]blable. Il convient aussi noter dere[chef] qu'il n'a pas receu l'onction seulem[ent] pour soy, afin d'enseigner de sa bouch[e], mais pour tout son corps, afin qu'en [la] prédication ordinaire de l'Evangile [la] vertu du sainct Esprit resplendisse. [Ce]pendant que cela nous demeure con[clu] que par la perfection de doctrine qu'[il a] apportée, il a mis fin à toutes prophéti[es :] tellement que tous ceux qui veulent r[ien] adjouster, dérogent à son authorité. C[ar] ceste voix qui a résonné du ciel, Vo[ici] mon Fils bien-aimé, escoutez-le[2], l'a [es]levé d'un privilége singulier par-des[sus] tous autres, à ce que nul ne parle [que] sous luy. Au reste, ceste onction a e[sté] espandue du chef sur les membres, com[me] il avoit esté prédit par Joël, Vos fils p[ro]phétiseront, et vos filles verront visio[ns][3]. Quant à ce que sainct Paul dit que Jé[sus-]Christ nous a esté donné pour sage[sse], et en un autre passage, que tous t[hré]sors de sagesse et de sçavoir sont ca[chez] en luy[4], le sens est un peu divers de l'[ar]gument que nous traittons : asçavoir q[u'il] n'y a rien utile à cognoistre que luy, [et] que tous ceux qui le comprenent par [foy] tel qu'il est, ont l'accomplissement [de] des biens célestes. Pour laquelle rai[son] sainct Paul aussi dit ailleurs, Je ne p[ré-]tens point de rien sçavoir, sinon Jésus-Chri[st]

1) Jean IV, 25.
2) Is. LV, 4 ; IX, 5.
3) Héb. I, 1.
4) Ps. LXXIV, 9.
5) Dan. IX, 24.

1) Is. LXI, 1.
2) Matth. III, 17.
3) Joël II, 28.
4) 1 Cor. I, 30 ; Col. II,

ucifié[1]. Car aussi il n'est point
utrepasser la simplicité de l'Evan-
esmes ceste dignité prophétique,
lle nous disons que Jésus-Christ
rné, tend là, que nous sçachions,
tes les parties de sagesse parfaite
ntenues en la somme de doctrine
nseignée.

ien au Règne, duquel nous parle-
vain et sans fruit, si les lecteurs
nt au paravant advertis qu'il est
re spirituelle : pource que de là
recueillir quel est son usage, et
il nous proufite : brief, toute sa
éternité. Or combien que l'Ange
Daniel approprie l'éternité à la
e de Jésus-Christ, l'Ange aussi en
uc à juste tiltre l'estend au salut
le[2]. Ce pendant sçachons que
é mesme de l'Eglise est double,
la faut considérer en deux sor-
première s'estend à tout le corps
ise, l'autre est spéciale à chacun
. Ce qui est dit au Pseaume se
à la première : asçavoir, J'ay
ma sainctété à David, et ne luy
y point, que sa semence demeu-
mais, que son throne sera comme
devant moy, et qu'il sera establi
ment comme la lune, laquelle me
moin fidèle au ciel[3]. Car il n'y a
ie là Dieu ne promette qu'il sera
ur et gouverneur de son Eglise,
ain de son Fils. Et de faict la
ceste prophétie ne sera trouvée
sus-Christ, veu que tantost après
de Salomon, la majesté du
d'Israël fut abatue pour la plus
artie, et transférée à un homme
vec grande ignominie et opprobre
nille de David : et depuis a esté
e de plus en plus, jusques à ce
it défailli du tout avec confusion
e. La sentence d'Isaïe convient
propos que nous avons allégué du
e, Qui est-ce qui racontera son
Car en disant que Jésus-Christ
tera après sa mort pour avoir vie
ie durée, il conjoinct ses mem-
c luy. Ainsi toutesfois et quantes
s oyons que Jésus-Christ a une
puissance permanente, estimons que c'est la forteresse pour maintenir la perpétuité de l'Eglise : afin qu'entre les révolutions si confuses dont elle est continuellement agitée, les tempestes et tourbillons espovantables qui la menacent de perdition, elle demeure sauve. Et voylà comment David se mocque hardiment de l'audace des ennemis, qui s'efforcent de rompre le joug de Dieu et de son Christ : et dit que c'est en vain que les Rois et les peuples s'escarmouchent, pource que celuy qui habite és cieux, est assez fort pour rompre toutes leurs impétuositez[1]. Par ces mots il exhorte les fidèles à prendre courage, quand ils verront l'Eglise estre opprimée : pource qu'elle a un Roy qui la gardera. Pareillement quand le Père dit à son Fils, Sieds-toi à ma dextre, jusques à ce que je face ton marchepied de tes ennemis[2] : il déclaire que combien qu'il y ait beaucoup d'ennemis puissans et robustes qui conspirent pour abysmer l'Eglise, toutesfois qu'ils n'auront pas la force d'anéantir le décret immuable de Dieu : par lequel il a estably son Fils Roy éternel. Dont il s'ensuit qu'il est impossible que le diable avec tout l'appareil et équipage du monde, efface jamais l'Eglise, laquelle est fondée sur le throne éternel de Christ. Quant à l'usage particulier de chacun fidèle, ceste mesme éternité les doit eslever en l'espérance de l'immortalité qui leur est promise. Car nous voyons que tout ce qui est terrien et du monde est temporel, et mesmes caduque. Et pourtant Christ afin de fonder nostre espérance sur les cieux, prononce que son Royaume n'est pas de ce monde[3]. Brief, quand chacun de nous oit dire que le règne de Christ est spirituel, estant esveillé de ce mot, il se doit transporter à l'espérance d'une meilleure vie, et se tenir asseuré que ce qu'il est maintenant sous la protection de Jésus-Christ, c'est pour en recevoir le fruit entier au siècle à venir.

4 Ce que nous avons dit, que la nature et utilité du règne de Jésus-Christ ne se peut autrement comprendre de nous, que quand nous le cognoissons estre spirituel, se vérifie assez par ce que nostre

I, 2. 2) Dan. II, 44 ; Luc I, 33.
XIX, 26-28. 4) Is. LIII, 8.

1) Ps. II, 1-5. 2) Ps. CX, 1.
3) Jean XVIII, 36.

condition est misérable tout le cours de la vie présente, où il nous faut batailler sous la croix. Que nous proufiteroit-il doncques d'estre assemblez sous l'Empire du Roy céleste, si le fruit de ceste grâce ne s'estendoit plus loin que l'estat de la vie terrienne? Il nous convient doncques sçavoir, que tout ce qui nous est promis de félicité en Jésus-Christ n'est point attaché aux commoditez externes, pour nous faire vivre joyeusement et en repos, nous faire florir en richesses, nous esgayer à nostre aise et sans souci, et jouir des délices que la chair a accoustumé d'appéter : mais plustost que le tout doit se rapporter à la vie céleste. Toutesfois comme au monde l'estat prospère d'un peuple sera estimé, partie quand il aura provision de tous biens à souhait, et sera paisible au dedans : partie quand il sera bien muni de force pour se défendre au dehors contre ses ennemis : aussi Jésus-Christ garnit et pourvoit les siens de toutes choses nécessaires au salut de leurs âmes, et les arme et équippe pour avoir vertu inexpugnable contre tous assaux des ennemis spirituels. Dont nous sommes enseignez qu'il règne pour nous plus que pour luy, voire au dedans et au dehors : c'est qu'estans enrichis de dons spirituels, desquels naturellement nous sommes vuides, et en ayans receu telle mesure que Dieu cognoist estre expédiente, nous sentions par telles prémices que nous sommes vrayement conjoincts à Dieu pour parvenir à une félicité entière. Secondement, qu'estans soustenus par la vertu de l'Esprit, ne doutions point que nous ne demeurions tousjours victorieux contre le diable, le monde et tout genre de nuisance. A quoy tend la response de Jésus-Christ aux Pharisiens : C'est que le Royaume de Dieu ne devoit pas venir avec marques notables, pource qu'il est en nous[1]. Car il est vray-semblable que les Pharisiens ayans entendu que Jésus-Christ se portoit pour Roy et se faisoit autheur de la souveraine bénédiction de Dieu, l'interroguoyent par mocquerie, demandans qu'il en produisist les enseignes. Or Jésus-Christ voulant pré
ceux qui autrement sont trop enclins
terre, leur commande d'entrer en
conscience : pource que le règne de
est justice, paix et joye au sainct
prit[1]. Par cela nous sommes briefve
enseignez de quoy nous proufite le rè
de Christ. Car puisqu'il n'est ne ter
ne charnel, pour estre sujet à corrupt
mais spirituel : il nous attire là-hau
introduit à la vie permanente, afin
nous passions doucement et en patie
le cours de ceste vie, sous beaucou
misères, faim, froid, mespris, opprob
toutes fascheries et ennuis, nous con
tans de ce bien seul, d'avoir un Roy
ne nous défaudra jamais qui ne n
subviene en nos nécessitez, jusques
qu'ayans achevé le terme de guerro
nous soyons appelez au triomphe. Ca
tient une telle façon à régner qu'il n
communique tout ce qu'il a receu
Père. Or puis qu'il nous arme et muni
sa puissance, qu'il nous empare de
beauté et magnificence, qu'il nous enri
de ses biens : de là nous avons trèsan
matière de nous glorifier, mesmes n
sommes fortifiez en fiance, pour g
royer sans crainte contre le diable
péché et la mort. Et puis que nous so
mes revestus de sa justice, il y a b
occasion de surmonter vaillamment t
les opprobres du monde : et comm
nous remplit tant libéralement de
dons, luy produire de nostre costé fr
qui servent à sa gloire.

5 Parquoy son onction royale ne n
est pas mise en avant, comme estant f
d'huile ou d'onguens aromatiques : m
il est appelé le Christ de Dieu, pou
que l'Esprit de sagesse, intelligen
conseil, force et crainte de Dieu est
posé sur luy[2]. C'est ceste huile de jo
de laquelle il est prononcé au Pseau
Il a esté oinct abondamment par-des
ses compagnons[3]. Car s'il n'y avoit t
fécondité et excellence en luy, nous
rions tous povres affamez. Et de fa
comme nous avons dit, ce n'est pas p
soy qu'il a esté enrichi, mais pour es
gir de son abondance à ceux qui

1) Luc XVII, 20, 21.

1) Rom. XIV, 17. 2) Is. XI, 2. 3) Ps. XLV, 8.

ltérez. Car comme il est dit que
n'a point donné Esprit par me-
n Fils, aussi la raison est expri-
urs, c'est afin que nous recevions
a plénitude, et grâce pour grâce [1].
fontaine nous découle la grande
dont sainct Paul fait mention,
lle la grâce est diversement dis-
aux fidèles selon la mesure de
de Christ [2]. Par ces passages est
mieux confermé ce que j'ay dit :
que le Royaume de Christ gist
, non pas en délices ou pompes
s. Et par conséquent si nous
y avoir part, qu'il nous faut re-
u monde. Il y a eu un sacrement
e ceste onction au Baptesme de
rist, quand l'Esprit est reposé
n forme de colombe [3]. Or que
vec ses dons soit signifié par le
nction, il n'est pas nouveau, et
-on trouver hors de raison, veu
s n'avons substance d'ailleurs
e végétez : sur tout, quant à la
e, il n'y a pas une seule goutte
ur en nous, sinon ce qui nous
lé par le sainct Esprit, lequel a
a siége en Jésus-Christ, afin que
ourdissent tous biens célestes
s en rassasier largement, des-
trement nous sommes si vuides
s que rien plus. Parquoy d'au-
les fidèles sont maintenus par la
leur Roy pour demeurer invinci-
sont enrichis de ses biens spiri-
ne sont point nommez Chrestiens
se. Au reste, la sentence de
ul que nous avons touchée cy-
sçavoir que Jésus-Christ rendra
me à Dieu son Père, et qu'il luy
ijeti [4], ne dérogue rien à ce que
ns dit : pource qu'il n'entend
ose, sinon que quand nostre
ra accomplie, il n'y aura pas une
n de gouverner qu'il y a aujour-
r le Père a donné toute puis-
on Fils, afin de nous conduire
ain, nourrir et sustenter, nous
s sa protection, nous subvenir
in. Parquoy ce pendant que
es comme eslongnez de Dieu estans pèlerins au monde, Jésus-Christ est entre deux pour nous mener petit à petit à une plene conjonction. Et de faict, ce qu'il est assis à la dextre du Père, vaut autant à dire comme s'il estoit nommé son Lieutenant, lequel a vers soy toute authorité : car Dieu veut régner sur nous par tel moyen, qu'en la personne de son Fils il soit Roy et protecteur de son Eglise. Comme aussi sainct Paul l'expose, qu'il a esté levé à la dextre du Père, pour estre chef de l'Eglise, laquelle est son corps [1]. Ce qu'il dit ailleurs tend à une mesme fin : asçavoir, qu'il luy a esté donné un nom souverain par-dessus tout nom, à ce qu'au nom de Jésus tout genouil se ploye, et que toute langue confesse qu'il est en la gloire de Dieu le Père [2]. Mesmes par ces mots il nous monstre l'ordre du règne de Christ, tel qu'il est nécessaire pour nostre infirmité présente. Ainsi le mesme Apostre argue trèsbien, que Dieu au dernier jour sera par soy chef unique de l'Eglise : pource que Jésus-Christ aura lors plenement exécuté et achevé la charge qui luy est commise, de conserver son Eglise et l'amener à salut. Pour ceste raison (comme nous avons dit) l'Escriture l'appelle souventesfois Seigneur : pource que le Père céleste l'a constitué sur nous, à telle condition qu'il veut exercer par luy son empire. Car combien qu'il y ait plusieurs seigneuries au monde, toutesfois nous n'avons qu'un seul Dieu le Père, duquel sont toutes choses, et nous en luy : et un seul Seigneur Christ, par lequel sont toutes choses, et nous par luy [3]. Dont on peut aussi conclurre, que Jésus-Christ est le mesme Dieu qui a prononcé par la bouche d'Isaïe, qu'il est Roy et Législateur de l'Eglise [4]. Car combien qu'il proteste par tout, que ce qu'il a de puissance est don et bénéfice de son Père, par cela il ne signifie autre chose, sinon qu'il règne en majesté et vertu divine : comme pour ceste cause il a vestu la personne du Médiateur, afin d'approcher de nous privément, en descendant du sein et de la gloire incompréhensible de son Père. En quoy il nous a tant plus obligez

; I, 16. 2) Ephés. IV, 7. 4) 1 Cor. XV, 24, 28.

1) Ephés. I, 22, 23. 2) Phil. II, 9-11. 3) 1 Cor. VIII, 5, 6. 4) Is. XXXIII, 22.

à nous ranger d'un commun accord à son obéissance, et mesmes luy offrir nos services d'une franche promptitude de courage. Car comme il prend l'office de Roy et Pasteur envers les débonnaires, qui se rendent dociles et traittables de leur bon gré : aussi à l'opposite il est dit qu'il porte un sceptre de fer, pour briser et menuiser comme pots de terre, tous les hautains et rebelles [1]. Nous oyons aussi en l'autre Pseaume, qu'il sera Juge des peuples pour remplir la terre de corps morts, et fouller aux pieds toute hautesse qui se dressera contre luy [2]. On voit bien desjà quelques exemples de ceci : mais le plein effect en apparoistra au dernier jour : mesmes ce sera le dernier acte du règne de Jésus-Christ.

6 Quant à la Sacrificature, nous avons à noter en brief que la fin et l'usage d'icelle est, que Jésus-Christ nous acquière faveur, et nous rende agréables à Dieu par sa sainctelé, entant qu'il est Médiateur pur de toute macule. Mais pource que la malédiction depuis le péché d'Adam a justement préoccupé l'entrée du ciel, et que Dieu, entant qu'il est Juge, nous est contraire : il est requis que le Sacrificateur, pour nous faire ouverture de grâce, et appaiser l'ire de Dieu, interviene avec satisfaction ; dont il a falu que Jésus-Christ, pour s'acquitter de cest office, veinst en avant avec sacrifice. Car mesmes sous la Loy il n'estoit pas licite au Sacrificateur d'entrer au sanctuaire qu'avec présent de sang, à ce que les fidèles cognussent combien que le Sacrificateur fust establi pour intercéder et obtenir pardon, toutesfois que Dieu ne pouvoit estre appaisé que les péchez ne fussent purgez. Ce qui est déduit par l'Apostre bien au long en l'Epistre aux Hébrieux, depuis le septième chapitre quasi jusques en la fin du dixième. La somme toutesfois revient là, que la dignité sacerdotale n'appartient qu'à Jésus-Christ, d'autant que par le sacrifice de sa mort il a effacé l'obligation qui nous rendoit criminels devant Dieu, et a satisfait pour nos péchez. Or quelle importance il y a en cela, nous en devons estre

1) Ps. II, 9. 2) Ps. CX, 6.

advertis par le jurement solenn Dieu a proféré, disant qu'il ne s pentira pas, Tu es Sacrificateur selon l'ordre de Melchisédech [1] ; n'y a doute que Dieu n'ait voulu r ce qu'il cognoissoit estre le princip puy de nostre salut. Et de faict, c il a esté dit, nous n'avons nul a Dieu, ny nos prières, sinon estant tifiez par le Sacrificateur : duquel l' est de purger nos souilleures et no pétrer grâce, de laquelle autrement sommes reboutez par l'immondic pollution de nos vices. Ainsi nous v qu'il convient commencer par la m Jésus-Christ, pour sentir l'efficace prouflt de sa sacrificature : dont il suit qu'il est Intercesseur à jama qu'à sa requeste et en faveur d nous sommes agréables à Dieu. La doctrine non-seulement engendre taine fiance de prier Dieu, mais aussi nos consciences paisibles et asseu puis que Dieu nous appelle à so humainement, et nous certifie que ce qui est consacré par le Médiate est plaisant. Or comme ainsi soit la Loy Dieu ait voulu qu'on luy hosties de bestes brutes, il y a e façon nouvelle et diverse en Jésus-Ch c'est que luy estant Sacrificateur aussi l'oblation, pource qu'il ne se voit trouver autre satisfaction suffi pour abolir la coulpe de nos péch ne se pouvoit aussi trouver homme pour offrir à Dieu son Fils unique. vantage, Jésus-Christ porte le no Sacrificateur, et en a l'effect, non-s ment pour nous rendre le Père favo et propice, entant que par sa mort réconcilié pour tout jamais : mais pour nous faire ses compagnons honneur. Car combien que nous s pollus en nous, estans faits Sacrifica en luy [2], nous avons liberté de nous à Dieu avec tout ce qu'il nous a d et d'entrer franchement au sanctuai cieux, sçachans que les sacrifice prières et louanges provenans de seront agréables et de bonne odeur présence. Mesmes le dire de Jésus-(

1) Ps. CX, 4. 2) Apoc. I, 6.

us avons allégué au paravant, s'es-
asques yci : asçavoir qu'il s'est
é à cause de nous[1] : pource qu'es-
rousez de sa sainctеté, entant qu'il
dédiez à Dieu son Père, combien
us soyons autrement puans et in-
outesfois nous ne laissons pas de
omme purs et nets, mesmes comme
et sacrez. Et voilà pourquoy la
se a esté faite à Daniel, de l'onc-
sanctuaire à la venue du Rédemp-
Or il faut noter la comparaison opposite entre ceste onction nouvelle et celle qui estoit pour lors en ombrage : comme si l'Ange disoit que les figures s'en alloyent cesser, et qu'en la personne de Jésus-Christ la Sacrificature auroit sa vérité patente. Et d'autant plus a esté détestable l'invention de ceux qui ne se contentans point de la sacrificature de Jésus-Christ, ont bien osé s'ingérer de l'offrir : ce qui se fait tous les jours en la Papauté, où la Messe est tenue pour oblation qui purge les péchez.

CHAPITRE XVI.

ment Jésus-Christ s'est acquitté de l'office de Médiateur, pour nous quérir salut : où il est traitté de sa mort, résurrection et ascension.

que nous avons dit jusques yci de
Seigneur Jésus, se doit rapporter
t, qu'estans damnez, morts et per-
nous-mesmes, nous cherchions
ion, vie et salut en luy : comme
ommes enseignez par ceste sen-
otable de sainct Pierre, qu'il n'y
nom sous le ciel donné aux hom-
quel ils puissent estre sauvez[3].
aict, ce n'a pas esté de cas fortuit
appétit des hommes, que le nom
s luy a esté imposé : mais il a esté
é du ciel par l'Ange estant envoyé
du décret éternel et inviolable,
n adjoustant la raison, qu'il estoit
pour sauver le peuple, le rache-
ses péchez[4]. En quoy ce que nous
dit ailleurs est à noter : c'est que
de Rédempteur luy a esté enjoinct
ous estre aussi Sauveur. Ce pen-
rédemption ne seroit qu'à demi,
ne nous conduisoit de jour en jour
ellement jusques au bout de nostre
Parquoy nous ne pouvons pas dé-
ant peu que ce soit de Jésus-Christ,
stre salut ne s'esvanouisse, puis
ide entièrement en luy : tellement
s ceux qui ne s'y reposent et n'y
leur contentement, se privent de
ce. Parquoy l'advertissement de sainct Bernard est bien digne qu'on y pense : c'est que le nom de Jésus n'est pas seulement clairté : mais aussi viande : pareillement huile de confiture, sans laquelle toute viande est seiche : que c'est le sel pour donner goust et saveur à toute doctrine, qui autrement seroit fade. Brief, que c'est miel en la bouche, mélodie aux oreilles, liesse au cœur, médecine à l'âme : et que tout ce qu'on peut disputer n'est que fadaise, si ce nom n'y résonne[1] : mais il est requis de bien considérer comment il nous a acquis salut, afin que non-seulement nous soyons persuadez qu'il en est autheur, mais aussi qu'ayans embrassé tout ce qui appartient à bien et fermement appuyer nostre foy, nous rejettions toutes choses qui nous pourroyent distraire çà et là : car comme ainsi soit que nul ne puisse descendre en soy, et sonder à bon escient quel il est, qu'il ne sente que Dieu luy est contraire et ennemy, et que par conséquent il n'ait besoin de chercher le moyen et façon de l'appaiser : (ce qui ne se peut faire sans satisfaction) il est question d'estre yci bien arresté en certitude plene et indubitable. Car l'ire de Dieu tient tousjours les pécheurs saisis, jusques à ce qu'ils soyent absous : pource que luy estant

II, 19 — 12.
3) Daniel IX, 24.
4) Matth. I, 21 ; Luc I, 31.

1) Bernard., In Cantic., serm. XV.

juste Juge, ne peut souffrir que sa Loy soit violée, qu'il n'en face punition, et qu'il ne se venge du mespris de sa majesté.

2 Toutesfois devant que passer outre, nous avons à regarder comment cecy s'accorde, que Dieu lequel nous a prévenus de sa miséricorde, nous ait esté ennemy jusques à ce qu'il nous a esté réconcilié par Jésus-Christ. Car comment nous eust-il donné en son Fils unique un gage si singulier de son amour, sinon que desjà au paravant il nous eust porté faveur gratuite ? D'autant doncques qu'il y a yci quelque apparence de contrariété, je vuideray le scrupule qui y peut estre. Le sainct Esprit use ordinairement en l'Escriture de ceste forme de parler, que Dieu a esté ennemy aux hommes, jusques à ce qu'ils ont esté remis en grâce par la mort de Christ : qu'ils ont esté maudits jusques à ce que par son sacrifice leur iniquité a esté effacée. Item, qu'ils ont esté séparez de Dieu, jusques à ce qu'ils ont esté rejoincts à luy au corps de Christ[1]. Or telles manières de parler sont accommodées à nostre sens, afin de nous faire tant mieux entendre combien est malheureuse la condition de l'homme, hors de Christ. Car s'il n'estoit clairement exprimé, que l'ire et la vengence de Dieu, et la mort éternelle estoyent sur nous : nous n'entendrions pas suffisamment et comme il faut, combien nous estions povres et malheureux sans la miséricorde de Dieu, et n'estimerions point le bénéfice qu'il nous a eslargi selon sa dignité, en nous délivrant. Exemple : Quand on diroit à quelqu'un ainsi : Si Dieu t'eust hay du temps que tu estois pécheur, et qu'il t'eust rejetté comme tu le méritois, il te faloit attendre une damnation horrible : mais d'autant que par sa miséricorde gratuite il t'a retenu en son amitié, et n'a pas souffert que tu fusses aliéné de luy, il t'a par ce moyen délivré d'un tel danger. Celuy à qui on diroit cela en seroit aucunement touché, et sentiroit en partie combien il seroit tenu à la bonté de Dieu : mais d'autre part, quand on luy parleroit comme fait l'Escriture, en luy

1) Rom. V, 10 ; Gal. III, 10, 13 ; Col. I, 21, 22.

disant qu'il estoit aliéné de Dieu par
péché, qu'il estoit héritier de la mo
éternelle, sujet à malédiction, exclu d
tout espoir de salut, banny de toute grâc
de Dieu, serf de Satan, captif et prison
nier sous le joug de péché, destiné à un
horrible ruine et confusion : mais qu
Jésus-Christ est intervenu, et qu'en rece
vant sur soy la peine qui estoit apprest
à tous pécheurs par le juste jugement d
Dieu, il a effacé et aboly par son sang l
vices qui estoyent cause de l'inimitié e
tre Dieu et les hommes, et que par c
payement Dieu a esté satisfait, et son i
appaisée : que cela est le fondement s
lequel est appuyée l'amour que Dieu no
porte, que c'est le lien pour nous entr
tenir en sa bénévolence et en sa grâc
cela ne sera-il point pour l'esmouvoir pl
au vif, d'autant qu'en ces mots est e
primée beaucoup mieux la calamité do
Dieu nous a retirez ? En somme, d'aut
que nostre esprit ne peut recevoir a
trop grand désir, le salut qui nous e
offert en la miséricorde de Dieu, ny a
telle révérence et recognoissance q
appartient, sinon que premièrement il
esté espovanté d'une frayeur de l'ire
Dieu et de la mort éternelle : la sain
Escriture nous donne ceste instructi
de cognoistre Dieu aucunement co
roucé contre nous quand nous n'av
pas Jésus-Christ, et sa main estre ar
pour nous abysmer : au contraire,
n'avoir aucun sentiment de sa bé
volence et bonté paternelle sinon en J
sus-Christ.

3 Or combien que Dieu en usant d
tel style, s'accommode à la capacité
nostre rudesse, toutesfois si est-ce
vérité : car luy qui est la justice sou
raine, ne peut aimer l'iniquité laquell
voit en nous tous : nous avons donc
tière en nous pour estre hays de Di
Pourtant au regard de nostre nature c
rompue, et puis de nostre meschante
nous sommes tous en la haine de Di
coulpables de son jugement, et nais
damnation : mais pource que Dieu
veut point perdre en nous ce qui
sien, il y trouve encores par sa bénign
quelque chose à aimer : car jà soit q
nous soyons pécheurs par nostre fau

ıoins nous demeurons tousjours
ıatures : combien que nous ayons
la mort, toutesfois il nous avoit
ı la vie. Par ainsi il est esmeu par
e et gratuite dilection qu'il nous
à nous recevoir en grâce. Or s'il
différent perpétuel, et qui ne se
ppointer entre la justice et l'ini-
cependant que nous demeurons
ırs, il ne nous peut point recevoir
t. Pourtant afin qu'en abolissant
ıimitié, il nous réconcilie entière-
soy : en mettant au-devant la sa-
ın qui a esté faite en la mort de
hrist, il abolit tout le mal qui est
ıs, afin que nous apparoissions
levant sa face, au lieu qu'aupara-
ous estions impurs et souillez. Il
ıc bien vray que Dieu le Père pré-
ıar sa dilection la réconciliation
it avec nous en Jésus-Christ : ou
t entant qu'il nous a aimez aupa-
il nous réconcilie après à soy [1].
autant que jusques à ce que Jésus-
nous subviene par sa mort, l'ini-
emeure en nous, laquelle mérite
ıation de Dieu, et est maudite et
: devant luy : nous n'avons point
et ferme conjonction avec luy,
quand Jésus-Christ nous y con-
Et de faict, si nous voulons avoir
ınce que Dieu nous aime et nous
ıpice, il nous convient jetter les
ır Jésus-Christ, et nous arrester
: comme de vray c'est par luy seul
ıus obtenons que nos péchez ne
ıyent point imputez, desquels l'im-
n emporte l'ire de Dieu.
ıur ceste cause sainct Paul dit,
dilection de laquelle Dieu nous a
devant la création du monde, a
ırs esté fondée en Christ [2]. Ceste
ıe est claire et conforme à l'Escri-
t est propre pour accorder ces
es, où il est dit que Dieu nous a
é sa dilection en ce qu'il a exposé
ls unique à la mort : et néantmoins
ıous estoit ennemi, devant que
Christ en mourant eust faict l'ap-
ıent [3]. Toutesfois afin que ceux
iirent *tousjours* l'approbation de l'Eglise ancienne, en soyent encore plus certains, j'allégueray un passage de sainct Augustin, auquel il déduit trèsbien cela : La dilection de Dieu, dit-il, est incompréhensible et immuable : car il n'a point commencé à nous aimer depuis que nous sommes réconciliez avec luy par la mort de son Fils : mais devant la création du monde il nous a aimez, afin que nous fussions ses enfans avec son Fils unique, devant que nous fussions du tout rien [1]. Touchant ce que nous avons esté réconciliez par le sang de Christ, il ne le nous faut pas prendre comme si Jésus-Christ avoit fait l'appointement entre Dieu et nous, afin que Dieu commençast à nous aimer, comme s'il nous eust hays au paravant : mais nous avons esté réconciliez à celuy qui nous aimoit desjà, lequel toutesfois avoit inimitié avec nous, à cause de nos iniquitez. Que l'Apostre soit tesmoin si je dy vérité, ou non : Dieu, dit-il, approuve sa dilection envers nous, en ce que Jésus-Christ est mort pour nous, du temps que nous estions encores pécheurs ; il nous portoit amour desjà du temps que nous avions inimitié avec luy en mal vivant [2]. Pourtant d'une façon admirable et divine il nous aimoit et hayssoit tout ensemble. Il nous hayssoit, d'autant que nous n'estions point tels qu'il nous avoit faits : mais d'autant que l'iniquité n'avoit pas du tout destruit son œuvre en nous, il hayssoit en chacun de nous ce que nous avions fait, et aimoit ce qu'il avoit fait. Voylà les paroles de sainct Augustin.

5 Maintenant si on demande comment Jésus-Christ, ayant aboli les péchez, a osté le divorce qui estoit entre Dieu et nous : et nous acquérant justice, nous l'a rendu ami et favorable : on peut respondre en général, qu'il a fait et accompli cela par tout le cours de son obéissance : ce qui se prouve par le tesmoignage de sainct Paul, Comme par la transgression d'un homme plusieurs ont esté rendus pécheurs : aussi par l'obéissance du second, plusieurs ont esté rendus justes [3]. Et de faict, en un autre lieu il estend à toute la vie de Jésus-Christ la grâce d'absolution, qui nous exempte de la malé-

ıV, 19. 2) Ephés. I, 4.
II, 14 ; Rom. V, 10.

1) *Tractat. in Evang. Joan.*, CX. 2) Rom. V, 8.
3) Rom. V, 19.

quitter de nostre rédemption, il a mis son âme en sacrifice satisfactoire pour le péché, comme dit le Prophète : afin que toute l'exécration qui nous estoit deue comme à pécheurs, estant rejettée sur luy, ne nous fust plus imputée. L'Apostre déclaire plus apertement cela, quand il dit que celuy qui n'avoit jamais cognu péché, a esté fait du Père, péché pour nous : afin qu'en luy nous obtinssions justice devant Dieu[1]. Car le Fils de Dieu estant pur et net de tout vice, a prins et vestu la confusion et ignominie de nos iniquitez : et d'autre part nous a couverts de sa pureté. Ce qui est aussi démonstré en un autre passage de sainct Paul, où il est dit que le péché a esté condamné de péché, en la chair de Jésus-Christ. Car le Père céleste a aboli la force du péché, quand la malédiction d'iceluy a esté transférée en la chair de Jésus-Christ[2]. Ainsi il est signifié par ce mot, que Christ en mourant a esté offert au Père pour satisfaction : afin que l'appointement estant fait par luy, nous ne soyons plus tenus sous l'horreur du jugement de Dieu. Il appert maintenant que veut dire ceste sentence du Prophète, que toutes nos iniquitez ont esté posées sur luy[3] : c'est asçavoir, que voulant effacer les macules d'icelles, il les a premièrement receues en sa personne, afin qu'elles luy fussent imputées. La croix doncques a esté une enseigne de cela : en laquelle Jésus-Christ estant attaché, nous a délivrez de l'exécration de la Loy, (comme dit l'Apostre) entant qu'il a esté fait exécration pour nous, (car il est escrit, Maudit celuy qui pend au bois[4]) et ainsi la bénédiction promise à Abraham, a esté espandue sur tous peuples. A quoy aussi sainct Pierre a regardé, en disant que Jésus-Christ a soustenu le fardeau de nos péchez au bois[5]: pource qu'en ceste marque visible nous comprenons mieux qu'il a esté chargé de la malédiction que nous avions méritée. Néantmoins il ne faut pas entendre qu'il ait tellement receu nostre malédiction, qu'il en ait esté couvert et accablé : mais au contraire, en la recevant il

1) 2 Cor. V, 21. 2) Rom. VIII, 3.
3) Is. LIII, 6. 4) Gal. III, 13 ; Deut. XXVII, 26.
5) 1 Pierre II, 24.

l'a déprimée, rompue et dissip
tant la foy en la damnation de C
préhende absolution : et en sa
tion appréhende bénédiction. Po
n'est pas sans cause que sai
magnifie tant le triomphe qu
Christ nous a acquis en la croix
si elle eust esté alors convert
chariot royal ou de triomphe, a
plene d'ignominie et opprobre :
que l'obligation qui nous estoit
a esté là attachée et que les pri
de l'air ont esté despouillées, e
diables en signe qu'ils estoyen
ont esté mis en monstre[1]. Et cel
estre trouvé estrange : car Jés
estant desfiguré selon le monde
laissé (tesmoin l'autre Apostre)
par l'Esprit éternel[2] : dont vie
changement. Mais afin que ce
prenent ferme racine en nos c
qu'elles y demeurent bien fich
tousjours le sacrifice et lavem
vienent au-devant. Car nous ne
pas nous confier droictement q
Christ eust esté nostre pris e
rédempteur et propiciatoire, s
esté sacrifié. Et c'est pourquo
ture en monstrant la façon de
cheter, fait tant souvent mentio
combien que le sang de Jésus-
tant espandu n'a pas seulement
récompense pour nous appoi
Dieu, mais nous a esté pour la
purger toutes nos ordures.

7 Il s'ensuit au Symbole, Q
mort et enseveli : où derechef
appercevoir comment depuis un
ques à l'autre il s'est submis à
devoir pour nous, pour payer
nostre rédemption. La mort n
liez sous son joug : il s'est li
puissance, pour nous en retirer.
tend l'Apostre, quand il dit qu'il
la mort pour tous. Car en mo
fait que nous ne mourions p
bien, ce qui vaut autant à di
mort il nous a acquis la vie[3].
cela divers de nous, qu'il s'est
la mort, comme pour estre
d'icelle : non point toutesfois

1) Col. II, 14, 15. 2) Héb. IX,
3) Héb. II, 9, 15.

out dévoré, mais plustost pour la dé-
:r, afin qu'elle n'eust plus de puissance
nous comme elle avoit. Il a permis
tre comme subjugué par icelle, non
nt pour en estre opprimé et abatu :
is plustost pour renverser son règne,
uel elle exerçoit par-dessus nous. Fi-
lement il est mort, afin qu'en mourant
lestruisist celuy qui a la seigneurie de
mort, c'est-à-dire le diable : et déli-
st ceux qui tout le temps de leur vie
r crainte de la mort estoyent en ser-
ude. Voylà le premier fruit que sa
rt nous apporte : l'autre, c'est que
r sa vertu elle mortifie nos membres
riens, à ce que d'oresenavant ils ne
ent plus leurs opérations : et tue le
il homme qui est en nous, afin qu'il
it plus sa vigueur, et ne fructifie de
y-mesme. A laquelle fin tend aussi la
ulture de Jésus-Christ : asçavoir,
'ayans la société d'icelle, nous soyons
sevelis à péché. Car quand l'Apostre
 que nous sommes entez en la simili-
e de la mort de Christ, que nous som-
s ensevelis avec luy en la mort de pé-
é, que par sa croix le monde nous est
cifié, et nous au monde, que nous
mes morts avec luy[1] : non-seulement
us exhorte à imiter l'exemple de la
t, mais il démonstre qu'une telle ef-
e est en icelle, laquelle doit apparoir
tous Chrestiens, s'ils ne veulent ren-
la mort de leur Rédempteur inutile et
ctueuse. Pourtant il y a double grâce
 nous est proposée en la mort et sé-
ture de Jésus-Christ, asçavoir la déli-
nce de la mort, et la mortification de
tre chair.

 La descente aux enfers ne se doit
t oublier en cest endroict, veu qu'elle
orte beaucoup à l'effect de nostre
t. Car combien qu'il semble par les
its des Anciens, que cest article n'ait
 esté du tout en usage commun par
Eglises, si est-il nécessaire de luy
ner son rang pour bien expliquer la
trine que nous traittons, veu qu'il
tient un mystère grandement utile, et
n'est point à mespriser. Dont on peut
jecturer qu'il a esté tantost après le temps des Apostres adjousté : mais que petit à petit il est venu en usage. Quoy qu'il soit, cela est indubitable qu'il a esté prins de ce que doyvent tenir et sentir tous vrais fidèles. Car il n'y a nul des Pères anciens qui ne face mémoire de la descente de Jésus-Christ aux enfers : combien que ce soit en divers sens. Or ce n'est pas chose de grande conséquence, de sçavoir par qui et en quel temps ceste sentence a esté insérée au Symbole : plustost il nous faut regarder d'avoir yci une plene et entière somme de nostre foy, en laquelle il ne défaille rien, et en laquelle il n'y ait rien proposé qui ne soit prins de la Parole de Dieu. Si toutesfois quelques-uns sont empeschez par leur chagrin de ne la point admettre au Symbole, si verra-on par ce que nous avons tantost à dire, qu'en l'obmettant on retranche beaucoup du fruit de la mort et passion de Jésus-Christ. L'exposition est diverse : car il y en a aucuns qui ne pensent pas qu'il soit yci rien dit de nouveau, mais seulement qu'en diverses paroles est répété ce qui avoit esté dit au paravant de la sépulture : veu que souvent le nom d'enfer est prins pour sépulchre. Touchant ce qu'ils prétendent de la signification du mot, je leur confesse estre vray qu'au lieu de sépulchre souvent on trouvera le nom d'enfer estre prins : mais il y a deux raisons lesquelles contrevienent à leur opinion, qui me semblent estre suffisantes pour la convaincre. Car c'eust esté une chose de grand loisir, après avoir clairement et par paroles familières démonstré une chose laquelle n'a nulle difficulté en soy, de la répéter par paroles beaucoup plus obscures. Car quand on conjoinct deux locutions pour signifier une mesme chose, il convient que la seconde soit comme déclaration de la première. Or quelle déclaration sera-ce là, si nous voulons exposer que c'est à dire la sépulture de Jésus-Christ, de dire qu'il est descendu aux enfers? D'avantage, il n'est vray-semblable qu'en ce sommaire, où les principaux articles de nostre foy sont briefvement et en peu de paroles comprins, l'Eglise ancienne ait voulu mettre une chose ainsi superflue et sans propos,

[1] Rom. VI, 5. Gal. II, 19; VI, 14; Col. III, 3.

laquelle n'eust point eu de lieu en beaucoup plus long traitté. Et je ne doute pas que ceux qui examineront la chose de près, n'accordent avec moy.

9 Les autres l'interprètent diversement : c'est que Christ est descendu aux âmes des Pères qui estoyent jà au paravant décédez, pour leur apporter le message de leur rédemption, et les retirer de la chartre où elles estoyent tenues enserrées. Pour colorer leur fantasie, ils tirent par les cheveux quelques tesmoignages : comme du Pseaume, qu'il a brisé les portes d'airain, les verroux de fer. Item de Zacharie, qu'il a retiré les prisonniers du puits où il n'y avoit point d'eau[1]. Or le Pseaume raconte les délivrances de ceux qui en voyageant sont tenus captifs en païs estrange. Zacharie accompare le bannissement du peuple à un abysme sec et profond, pource qu'il estoit comme enseveli en Babylone. Comme s'il disoit, que le salut de toute l'Eglise sera comme une sortie du profond d'enfer. Je ne sçay comment il s'est fait qu'on a pensé que ce fust quelque caverne sous terre à laquelle on a attribué le nom de limbe. Mais ceste fable, combien qu'elle ait des autheurs renommez, et qu'aujourd'huy encores plusieurs la défendent comme article de foy, n'est rien que fable. Car d'enclorre les âmes des trespassez en une prison, c'est chose puérile. D'avantage, quel besoin estoit-il que Jésus-Christ descendist là pour les en arracher? Je confesse volontiers que Jésus-Christ les a esclairez en la vertu de son Esprit, afin qu'ils cognussent que la grâce qu'ils avoyent seulement goustée en espoir, estoit manifestée au monde. Et n'est pas impertinent d'applicquer à ce propos la sentence de sainct Pierre, où il dit que Jésus-Christ est venu, et a presché aux esprits qui estoyent non pas (à mon advis) en une prison[2], mais comme faisans le guet en une tour. Car le fil du texte nous meine là aussi, que les fidèles qui estoyent morts devant ce temps-là, estoyent compagnons avec nous d'une mesme grâce : veu que l'intention de l'Apostre est d'amplifier la vertu de la

1) Ps. CVII, 16; Zach. IX, 11. 2) 1 Pierre III, 19.

mort de Jésus-Christ, en ce qu parvenue jusques aux morts, qu âmes fidèles ont jouy comme à veu de la visitation qu'elles avoyent a en grand souci et perplexité : a traire, qu'il a esté notifié aux ré qu'ils estoyent exclus de toute esp Or ce que sainct Pierre ne parle tinctement des uns et des autres, faut pas tellement prendre com les mesloit ensemble et indifféren mais il a voulu seulement monstr tous ont senti et cognu combien de Jésus-Christ estoit vertueuse.

10 Mais laissant à part le Sy nous avons à chercher une interp plus certaine de la descente de Christ aux enfers : laquelle se p en la Parole de Dieu, non-seu bonne et saincte, mais aussi plene gulière consolation. Il n'y avoit fait si Jésus-Christ n'eust souffert mort corporelle : mais il estoit qu'il portast la rigueur de la veng Dieu en son âme, pour s'oppose ire, et satisfaire à son jugement. a esté requis qu'il combatist co forces d'enfer, et qu'il luittast main à main contre l'horreur de éternelle. Nous avons ci-dessus r prophète, que la correction de paix a esté mise sur luy : qu'il batu pour nos péchez, affligé po iniquitez[1]. En quoy il signifie qu'i pleige et respondant, qu'il s'est co debteur principal et comme co pour souffrir toutes les punitio nous estoyent apprestées, afin d en acquitter. Il y a une exceptio qu'il ne pouvoit estre détenu de leurs de mort[2]. Parquoy il ne se f merveiller s'il est dit qu'il est de aux enfers, veu qu'il a enduré la n laquelle Dieu punit les malfaiteurs ire. La réplique que font aucuns frivole et ridicule : c'est que par ce l'ordre seroit perverti, qu'il n'es convenable d'adjouster après la ture, ce qui va devant. Car aprè exposé ce que Jésus-Christ a so la veue des hommes, le lieu est b

1) Is. LIII, 5. 2) Act. II, 24.

le mettre conséquemment ce ju-
invisible et incompréhensible, le-
soustenu devant Dieu, afin que
achions que non-seulement son
esté livré pour le pris de nostre
tion : mais qu'il y a eu un autre
s digne et plus excellent, d'avoir
les tormens espovantables que
sentir les damnez et perdus.
'est en ce sens que sainct Pierre
Jésus-Christ en ressuscitant a esté
des douleurs de mort, desquelles
impossible qu'il fust détenu ou
té[1]. Il ne nomme pas simplement
, mais il exprime que le Fils de
esté saisi des tristesses et an-
que l'ire et la malédiction de Dieu
re, comme elle est source et com-
ent de la mort. Car ce n'eust pas
ande chose, qu'il se fust offert à
r la mort sans aucune destresse ne
ité, mais comme en se jouant. Le
smoignage de sa miséricorde in-
sté, de ne point fuir la mort, la-
l avoit en horreur extrême. Il n'y
aussi, que l'Apostre en l'Epistre
brieux n'enseigne le mesme, en
ue Jésus-Christ a esté exaucé de
te[2]. Les autres translatent révé-
u piété : mais la grammaire et la
qui est là traittée monstrent que
al à propos. Jésus-Christ donc-
ant prié avec larmes et hauts cris,
exaucé de sa crainte : non pas
tre exempté de la mort, mais pour
e point englouti comme pécheur,
qu'il soustenoit là nostre per-
Et de faict, on ne peut imaginer
plus espovantable, que de se sentir
laissé et abandonné de Dieu, n'en
r aide quand on l'invoque, et n'at-
autre chose sinon qu'il ait con-
ous perdre et destruire. Or nous
Jésus-Christ en estre venu jus-
: tellement qu'il a esté contraint,
goisse le pressoit, de crier : Mon
on Dieu, pourquoy m'as-tu lais-
r ce qu'aucuns exposent, qu'il a dit
stost selon l'opinion des autres
sa propre affection, n'est point
blable : veu qu'on apperçoit

[. 24. 2) Héb. V, 7.
XXVII, 46 ; Ps. XXII, 2.

clairement que ceste parole venoit d'une profonde amertume de cœur[1]. Toutesfois par cela nous ne voulons inférer, que Dieu ait jamais esté ou adversaire ou courroucé à son Christ. Car comment se courrouceroit le Père à son Fils bien-aimé, auquel il dit qu'il a prins tout son plaisir[2]. Ou, comment Christ appaiseroit-il le Père envers les hommes par son intercession, s'il l'avoit courroucé contre soy? Mais nous disons qu'il a soustenu la pesanteur de la vengence de Dieu; entant qu'il a esté frappé et affligé de sa main, et a expérimenté tous les signes que Dieu monstre aux pécheurs, en se courrouçant contre eux et les punissant. Pourtant sainct Hilaire dit, que par ceste descente nous avons obtenu ce bien, que la mort soit maintenant abolie[3]. Et en d'autres passages il ne va point loin de nostre propos, comme quand il dit, que la croix, la mort et les enfers sont nostre vie[4]. Item, Le Fils de Dieu est aux enfers : mais l'homme est exalté au ciel[5]. Mais quel besoin est-il d'alléguer tesmoignages d'un homme privé, veu que l'Apostre afferme le semblable, disant que ce fruit nous revient de la victoire de nostre Seigneur Jésus, que nous sommes délivrez de la servitude à laquelle nous estions sujets pour la crainte de la mort? Il a falu doncques que Jésus-Christ vainquist toutes les frayeurs qui naturellement solicitent et tormentent tous hommes mortels : ce qui ne se pouvoit faire qu'en combatant. Or que la tristesse de Jésus-Christ n'avoit point esté vulgaire, ou conceue à la volée, il apperra tantost. En somme, Jésus-Christ combatant contre la puissance du diable, contre l'horreur de la mort, contre les douleurs d'enfer, en a obtenu victoire, et en a triomphé : afin que nous ne craignions plus en la mort les choses que nostre Prince a abolies et anéanties.

12 Certains brouillons dressent les cornes contre ceste doctrine : et combien que ce soyent gens ignorans : si est-ce qu'ils sont plustost poussez de malice que

1) Vide Cyrill., *De rect. fid. ad Reginas*, lib. II.
2) Matth. III, 17. 3) *De Trin.*, lib. IV.
4) *De Trin.*, lib. II. 5) Lib. III.

de bestise, comme ils ne cherchent que d'abbayer. Ils disent doncques que je fay grande injure à Jésus-Christ, pource qu'il n'est point convenable qu'il ait craint pour le salut de son âme. Puis ils se desbordent plus outre en leur calomnie : c'est que j'attribue au Fils de Dieu désespoir, contraire à la foy. Premièrement, quant à la crainte et estonnement de Jésus-Christ, que les Evangélistes preschent si clairement, ces canailles sont trop hardis d'en esmouvoir question. Car devant que le temps de la mort veinst, il est dit qu'il a esté troublé en esprit et affligé d'angoisse : quand c'est venu à joindre, qu'il a commencé d'estre plus fort espovanté. Si quelqu'un dit que ç'a esté feintise, l'eschappatoire est trop vilene. Nous avons doncques, comme dit sainct Ambroise, à confesser franchement la tristesse de Jésus-Christ, si nous n'avons honte de sa croix. Et de faict, si son âme n'eust esté participante du chastiment qu'il a porté, il eust esté seulement Rédempteur des corps. Ainsi, il a combatu pour relever ceux qui estans jettez par terre ne pouvoyent pas se relever. Or tant s'en faut que cecy amoindrisse en rien sa gloire céleste, que nous avons à y contempler sa bonté : laquelle y reluit d'une façon admirable, en ce qu'il n'a point desdaigné de recevoir nos infirmitez sur soy. Et voylà dont a tiré l'Apostre l'argument de consolation qu'il nous donne en destresses et douleurs, c'est que nostre Médiateur a expérimenté nos foiblesses, afin d'en avoir compassion, et estre tant plus enclin à y subvenir [1]. Les contredisans allèguent qu'on fait tort à Jésus-Christ en luy attribuant une passion vicieuse. Voire, comme s'ils estoyent plus sages que l'Esprit de Dieu, qui accorde les deux ensemble : c'est que Jésus-Christ a esté tenté en tout et par tout comme nous, et toutesfois sans péché. Nous ne devons doncques trouver l'infirmité de Jésus-Christ estrange, à laquelle il s'est assujeti : non pas estant contraint par violence ou nécessité, mais estant induit de sa miséricorde et de la pure amour qu'il nous a portée. Or tout

1) Héb. IV, 15.

ce qu'il a souffert de son bon gr
nous, ne diminue rien de sa vert
mesdisans ne recognoissent poi
telle foiblesse de Jésus-Christ a est
de toute macule et vice, pource
s'est tenue entre les bornes de l'
sance de Dieu. Car pource qu'on n
appercevoir une droicte modérati
nostre nature ainsi corrompue
est, veu que toutes passions y sont
blées et excessives en leur impétu
ils mesurent le Fils de Dieu à ceste
commune. Or il y a grande diversi
luy estant entier et sans aucune
d'imperfection, il a eu ses affectio
lement modérées, qu'on n'y sç
trouver nul excès. Il a doncque
estre semblable à nous en do
crainte et estonnement, et toutesfo
férer en ceste marque. Estans co
cus, ils se tournent à une autre
tion : Combien que Jésus-Christ ait
la mort, toutesfois qu'il n'a pas r
la malédiction et l'ire de Dieu, de la
il se sentoit asseuré. Mais je prie l
teurs de considérer combien il ser
norable à Christ d'avoir esté plus
et couard que beaucoup de gens d
failli. Les brigans et malfaiteurs p
le frein aux dents pour aller à la
plusieurs la mesprisent de telle co
qu'il semble que ce leur soit un je
autres la portent tout doucement
le Fils de Dieu en ait esté si fort e
et comme transi, quelle constan
magnanimité seroit-ce? Car les Ev
listes récitent de luy ce qu'on esti
estre incroyable et contre nature :
que pour la véhémence de sa dest
les gouttes de sang luy sont tombé
la face. Et ne faut pas dire qu'il
une telle monstre devant les homme
qu'il prioit secrètement son Père
lieu à l'escart. Et la doute est e
mieux ostée, par ce qu'il a esté
saire que les Anges descendisse
ciel pour le consoler d'une façon
velle et non accoustumée. Quelle
seroit-ce, que le Fils de Dieu eu
si efféminé, de se tormenter jusq
pour la mort commune, qu'il suas
et ne peust estre récréé que par la
Anges? Poisons bien aussi ceste

réitérée trois fois : asçavoir, l est possible, que ce hanap soit ière de moy[1] : et il nous sera fa- ı juger, d'autant qu'elle n'est pro- ue d'une amertume incroyable, us-Christ a eu un combat plus difficile que contre la mort com- Dont il appert que ces brouillons s je respon, gazouillent témérai- de choses incognues, pource que ils n'ont apprébendé ne jugé que ı que vaut d'estre racheté du ju- de Dieu. Or c'est nostre sagesse, ir à bon escient combien nostre cousté au Fils de Dieu. Si main- quelqu'un demande, asçavoir si hrist est descendu aux enfers l a requis son Père d'estre affran- ı mort : Je respon que c'en a esté mencement. Dont aussi on peut re, combien les tormens qu'il a ont esté horribles pour l'effrayer, il cognoissoit qu'il luy convenoit re au siége judicial de Dieu, coulpable de tous nos maléfices. bien que pour peu de temps la vine de son Esprit se soit tenue pour donner lieu à l'infirmité de jusques à ce que Jésus-Christ se quitté de nostre salut : néant- nous faut sçavoir que la tenta- 'il a endurée du sentiment de et douleur, a esté telle, qu'elle gnoit point à la foy. En quoy esté accompli ce que nous avons du sermon de sainct Pierre, qu'il mpossible qu'il fust détenu des s de mort[2] : veu qu'en se sen- mme délaissé de Dieu, il n'est écliné tant peu que ce soit de la u'il avoit en sa bonté. Ce que ceste prière, en laquelle il s'es- ur la véhémence de la douleur ture, Mon Dieu, mon Dieu, pour- 'as-tu délaissé[3]? Car combien it angoissé outre mesure, si ne pas d'appeler son Dieu, celuy il se plaind d'estre abandonné. erreur d'Apollinaire ancien héré- it convaincu, et pareillement de 'on a appelez Monothélites. Car Apollinaire a controuvé que l'Esprit éternel estoit au lieu d'âme en Jésus-Christ, tellement qu'il le faisoit demi-homme seulement. Et ç'a esté une absurdité trop lourde : comme si Jésus-Christ eust peu effacer autrement nos péchez, qu'en obéissant à son Père. Et où sera l'affection ou volonté d'obéir, sinon en l'âme, laquelle a esté troublée en Jésus-Christ, afin que les nostres estans affranchies de tremblement et inquiétude, ayent paix et repos? Quant est des Monothélites, qui ont voulu faire accroire que Jésus-Christ n'avoit qu'une volonté, nous voyons que selon l'homme il n'a point voulu ce qu'il vouloit selon sa nature divine. Je laisse à dire, qu'il dompte et surmonte la crainte dont nous avons parlé, par une affection contraire. Car il y a grande apparence de contrariété en ce qu'il dit, Père, délivre-moy de ceste heure : mais pour ceste cause suis-je venu à ceste heure : Père, glorifie ton Fils[1]. Tant y a qu'en ceste perplexité il n'y a eu nul desbordement, ni intempérance, telle qu'on la cognoist en nous, mesmes quand nous mettons peine et nous efforçons à nous réfréner.

13 S'ensuit la résurrection des morts, sans laquelle tout ce que nous avons déduit jusques yci seroit imparfait. Car d'autant qu'en la croix, en la mort et en la sépulture de Christ n'y apparoist qu'infirmité : il faut que la foy passe outre, pour estre plenement corroborée. Pourtant, combien qu'en sa mort nous ayons entier accomplissement de salut, veu que par icelle nous sommes réconciliez à Dieu, il a esté satisfait à son juste jugement, la malédiction a esté abolie, et avons esté acquittez de toutes les peines dont nous estions redevables : néantmoins il n'est pas dit que par la mort nous ayons esté ressuscitez en espérance vive, mais par la résurrection[2]. Car comme luy en ressuscitant s'est monstré vainqueur de la mort, ainsi la victoire de nostre mort consiste en sa résurrection. Les mots de sainct Paul monstreront mieux que cela veut dire, quand il dit qu'il est mort pour nos péchez et ressuscité pour nostre jus-

XXVI, 39.
XXVII, 46.
2) Act. II, 24.

1) Jean XII, 27, 28.
2) 1 Pierre I, 3.

tifiaation[1] : comme s'il disoit que par sa mort le péché a esté osté : par sa résurrection, la justice a esté instaurée. Car comment en mourant nous eust-il peu délivrer de la mort, s'il eust succombé à icelle? Comment nous eust-il acquis la victoire, s'il eust défailli au combat? Pourtant nous partissons tellement la substance de nostre salut entre la mort de Christ et sa résurrection, que nous disons par la mort le péché avoir esté destruit, et la mort effacée : par la résurrection, la justice establie, et la vie remise au-dessus : et en telle sorte, que c'est par le moyen de la résurrection, que la mort a son efficace. Parquoy sainct Paul nous monstre que Jésus-Christ a esté déclairé Fils de Dieu en sa résurrection : pource qu'alors il a desployé sa vertu céleste, laquelle est comme un clair miroir de sa divinité, et un ferme appuy de nostre foy. Comme en l'autre passage il dit qu'il a souffert selon l'infirmité de la chair, et est ressuscité de la vertu de son Esprit[2]. Selon le mesme sens, en traittant de la perfection il dit, Je m'efforce afin de le cognoistre, et la vertu de sa résurrection[3]. Au reste, il adjouste tantost après, qu'il poursuit d'estre conjoinct et associé à sa mort. A quoy s'accorde trèsbien le dire de sainct Pierre, que Dieu l'a ressuscité des morts, et luy a donné gloire, afin que nostre foy et espérance fust en Dieu[4] : non pas que nostre foy estant appuyée sur la mort de Jésus-Christ, chancelle : mais que la vertu de Dieu, qui nous garde sous la foy, se descouvre principalement et démonstre en la résurrection. Qu'il nous souviene doncques, que toutesfois et quantes qu'il est fait mention seulement de la mort, que ce qui est propre à la résurrection y est comprins : qu'il y a aussi une mesme raison et forme de parler, quand la résurrection est nommée seule, pource qu'elle tire avec soy ce qui convient spécialement à la mort. Mais pource que Jésus-Christ en ressuscitant s'est acquis la palme de victoire pour estre résurrection et vie, sainct Paul à bon droict débat et maintient que la foy seroit anéan-

1) Rom. IV, 25. 2) 2 Cor. XIII, 4.
3) Phil. III, 9, 10. 4) 1 Pierre I, 21.

tie, et que l'Evangile ne seroit q
et mensonge[1], sinon que nous
bien persuadez en nos cœurs de
rection de Jésus-Christ. Parquo
tre passage, après qu'il s'est g
la mort de Jésus-Christ contre l
frayeurs de damnation qui n
blent, il adjouste pour mieux :
que celuy qui est mort, est mes
suscité, et apparoist devant Di
cesseur pour nous[2]. D'avantage
nous avons ci-devant exposé qu
tification de nostre chair dépe
communication de la croix d
aussi il faut entendre qu'il y a
fruit correspondant à cestuy-l
nant de sa résurrection. Car n
mes, comme dit l'Apostre, ent
similitude de sa mort, afin qu'es
ticipans de sa résurrection, nou
nions en nouveauté de vie[3]. Pa
un autre lieu, comme il déduit
ment de ce que nous sommes m
Christ, qu'il nous faut mortifier
bres sur la terre : aussi de ce
sommes ressuscitez avec Christ
qu'il nous faut chercher les cho
tielles[4]. Par lesquelles paroles n
ment il nous exhorte à nouvel
l'exemple de Christ ressuscité
enseigne que cela se fait par
que nous soyons régénérez en
Nous avons une troisième utilité
résurrection : c'est que comm
une arre de la résurrection,
sommes rendus plus certains d
tre : d'autant que celle de Chris
le fondement et la substance, c
en est parlé plus à plein en la
aux Corinthiens. Il faut aussi en
noter qu'il est dit estre ressu
morts : en quoy la vérité de sa
résurrection est signifiée, comm
toit dit qu'il a souffert une mes
que les autres hommes, et qu'il
immortalité en la mesme chair q
prinse mortelle.

14 Ce n'est pas aussi un artic
flu, qu'il est monté au ciel ap
ressuscité : car combien que C
commencé en ressuscitant à ma

1) 1 Cor. XV, 17. 2) Rom. VIII,
3) Rom. VI, 4. 4) Col. III, 1-

·t vertu, ayant despouillé la con-
ıasse et contemptible de ceste vie
e, et l'ignominie de la croix, tou-
il a vrayement lors exalté son
quand il est monté au ciel : ce
ıpostre démonstre, quand il dit
st monté pour accomplir toutes
[1] : où en mettant une espèce de
·iété quant aux mots, il advertit
a un bon accord entre les deux :
que Jésus-Christ s'est tellement
ty de nous, qu'il nous est présent
'açon plus utile que quand il a con-
:n terre, estant logé comme en un
le estroit. Parquoy sainct Jehan,
ıvoir récité que Jésus-Christ con-
boire de l'eau vive tous ceux qui
t soif, adjouste tantost après, que
:t Esprit n'estoit pas encores donné,
que Jésus-Christ n'estoit point en-
lorifié [2]. Ce que le Seigneur mesme
ié à ses disciples : Il vous est ex-
: que je m'en aille : car si je ne
ray, le Consolateur ne viendra
Pareillement il les console quant
:et qu'ils pouvoyent concevoir de
sence corporelle, disant qu'il ne
ıissera point orphelins, mais qu'il
: derechef à eux, voire d'une fa-
'isible : toutesfois plus désirable,
qu'alors ils seront enseignez d'une
nce plus certaine, que l'Empire
est donné, et l'authorité qu'il
suffit non-seulement à vivre bien
·eusement, mais aussi à mourir de
s. Et de faict, nous voyons com-
a plus largement espandu les grâ-
son Esprit, combien il a plus am-
a majesté, combien il a déclairé
age sa puissance, tant en aidant
s, qu'en abatant ses ennemis. Es-
›ncques receu au ciel, il a bien
présence de son corps de nostre
mais non pas pour laisser d'assis-
: fidèles qui ont encores à chemi-
terre : ains pour gouverner le
par une vertu plus présente qu'au
ıt. Et de faict, ce qu'il avoit pro-
stre avec nous jusques à la con-
tion du siècle [4], a esté accompli par
ceste Ascension : en laquelle comme le corps a esté eslevé sur tous les cieux, ainsi la vertu et efficace s'est espandue outre toutes les limites du ciel et de la terre. Ce que j'aime mieux expliquer par les paroles de sainct Augustin, que par les miennes : Jésus-Christ, dit-il, devoit aller par la mort à la dextre de son Père, pour de là venir juger les vifs et les morts en présence corporelle, comme il est monté. Car par présence spirituelle il devoit estre avec ses Apostres après son ascension [1]. En un autre passage il parle encores plus clairement : Selon la grâce invisible et infinie de Jésus-Christ, dit-il, est accompli ce qu'il disoit à ses Apostres : Voyci, je suis tousjours avec vous jusques à la fin du siècle [2]. Mais selon la chair laquelle il a vestue, selon ce qu'il est nay de la Vierge, selon ce qu'il a esté prins des Juifs, selon ce qu'il a esté pendu en la croix, et puis déposé d'icelle pour estre enseveli et mis au sépulchre, selon ce qu'il s'est manifesté après sa résurrection, est accomplie ceste sentence, Vous ne m'aurez pas tousjours avec vous [3], Pourquoy? D'autant que selon la présence de son corps il a conversé avec ses disciples quarante jours, et eux voyans il est monté au ciel, et n'est plus ici : car il est là assis à la dextre de Dieu son Père [4] : et est encores yci, d'autant qu'il n'a point retiré la présence de sa majesté. Parquoy nous avons tousjours Jésus-Christ avec nous selon la présence de sa majesté : quant à la présence de sa chair, il a dit à ses disciples, Vous ne m'aurez pas tousjours avec vous. Car pour peu de jours l'Eglise l'a eu présent selon la chair : maintenant elle le possède par foy, mais elle ne le voit point des yeux.

15 Parquoy il est incontinent adjousté, qu'il est assis à la dextre du Père. Laquelle similitude est prinse des Roys : dont les lieutenans, ausquels ils donnent la charge de gouverner, sont comme leurs assesseurs. Ainsi Christ, auquel le Père veut estre exalté, et par la main duquel il veut exercer sa seigneurie, est dit estre assis à la dextre du Père. Par laquelle parole

. IV, 10. 2) Jean VII, 37, 39.
XVI, 7. 4) Act. I, 9.
. XXVIII, 20.

1) *Tract. in Evang. Joan.*, CIX.
2) *Tract. in Joan.*, L.
3) Matth. XXVI, 11. 4) Act. I, 3, 9.

il faut entendre qu'il a esté ordonné Seigneur du ciel et de la terre, et qu'il en a prins solennellement la possession : et non-seulement qu'il l'a prinse une fois, mais qu'il la maintient jusques à tant qu'il descendra au jour du jugement. Car ainsi l'expose l'Apostre, quand il dit que le Père l'a constitué à sa dextre sur toute principauté, et puissance, et vertu, et domination, et tout nom qui est renommé non-seulement en ce siècle, mais aussi en l'autre : et qu'il a assujeti toutes choses sous ses pieds : et qu'il l'a mis Chef en l'Eglise sur toutes choses[1]. Nous voyons à quoy tend ce qui est dit, que Jésus-Christ est assis : asçavoir que toutes créatures tant célestes que terriennes honorent sa majesté, sont gouvernées par sa main, obéissent à son plaisir, et sont sujettes à sa vertu. Et ne veulent autre chose dire les Apostres, quand ils en font si souvent mention, sinon que toutes choses ont esté permises à son commandement[2]. Pourtant ceux qui pensent que par ce mot est simplement signifiée la béatitude en laquelle a esté receu Jésus-Christ, s'abusent en cela. Or il ne doit chaloir que sainct Estiene aux Actes tesmoigne qu'il l'a veu comme estant debout[3] : car il est yci question non pas de la disposition du corps, mais de la majesté de son Empire : tellement Qu'estre assis ne signifie autre chose que présider au throne céleste.

16 De cela revienent divers proufits à nostre foy. Car nous entendons que le Seigneur Jésus par son ascension au ciel nous y a fait ouverture, laquelle estoit fermée par Adam[4]. Car puis qu'il y est entré en nostre chair : et comme en nostre nom, de cela il s'ensuit ce que dit l'Apostre, que desjà aucunement nous sommes assis avec luy aux lieux célestes[5] : asçavoir, d'autant que nous n'en avons point une espérance nue, mais en avons desjà la possession en nostre Chef. D'avantage, nous recognoissons que ce n'est pas sans nostre grand bien qu'il réside avec le Père. Car estant entré au

1) Ephés. I, 20; Phil. II, 9; Ephés. IV, 15.
2) Act. II, 30-33; III, 21; Héb. I, 7.
3) Act. VII, 56. 4) Aug., *De Fide et sym.*, cap. VIII.
5) Ephés. II, 6.

Sanctuaire qui n'est point fait d
d'homme, il apparoist là continuel
pour nostre advocat et interces
convertissant tellement les yeux d
en sa justice, qu'il les destourne
gard de nos péchez : nous réco
tellement son cœur, qu'il nous
accès par son intercession à son
nous y préparant grâce et clém
faisant qu'il ne nous soit horribl
il doit estre à tous pécheurs. Tie
en cest article nous concevons
sance de Jésus-Christ, en laq
située nostre force et vertu, no
et la gloire que nous avons contr
fers. Car en montant au ciel, il
ses adversaires captifs[2] : et le
despouillez, il a enrichy son peu
jour en jour l'enrichit de grâc
tuelles. Il est doncques assis
afin que de là espandant sur
vertu, il nous vivifie en vie spiri
nous sanctifie par son Esprit afin
son Eglise de plusieurs dons p
afin de la conserver par sa pro
l'encontre de toute nuisance : af
primer et confondre par sa p
tous les ennemis de sa croix et d
salut : finalement afin d'obten
puissance au ciel et en terre, j
ce qu'il aura vaincu et destruit
ennemis qui sont aussi les no
qu'il aura achevé d'édifier son
Et voylà quel est le vray estat
Royaume, et la puissance que le
a donné jusques à ce qu'il accon
dernier acte venant juger les vi
morts.

17 Dés maintenant les servit
Jésus-Christ ont assez de sign
cognoistre la présence de sa ve
d'autant que son règne est enco
curcy et caché sous l'humilité de
ce n'est pas sans cause que la fo
dirigée à sa présence visible, la
manifestera au dernier jour. Ca
cendra en forme visible, comm
veu monter : et apparoistra à t
la majesté inénarrable de son rè
la lumière d'immortalité, avec
sance infinie de sa divinité en l

1) Héb. VII, 25; IX, 11; Rom. VIII, 34.
2) Ephés. IV, 8. 3) Ps. CX, 1.

gnie de ses Anges [1]. De là donc il nous est commandé d'attendre nostre Rédempteur au jour qu'il séparera les agneaux des boucs [2], les esleus des réprouvez : et n'y aura nul, ne vivant ne mort, qui puisse eschapper son jugement. Car le son de la trompette sera ouy de tous les bouts du monde : par laquelle tous hommes seront appelez et citez à son throne judicial, tant ceux qui seront pour lors en vie, que ceux qui seront trespassez paravant. Il y en a aucuns qui exposent par les vivans et les morts, les bons et les mauvais. Et de faict, nous voyons qu'aucuns des Anciens ont douté comment ils devoyent exposer ces vocables : mais le premier sens est beaucoup plus convenable, d'autant qu'il est plus simple et moins contraint, et prins de la manière accoustumée de l'Escriture. Et ne contrevient point ce qui est dit par l'Apostre, qu'il est une fois estably à tous hommes de mourir [3]. Car combien que ceux qui seront pour lors en la vie mortelle quand le jugement viendra, ne mourront point selon l'ordre naturel, toutesfois la mutation qu'ils souffriront, d'autant qu'elle aura grande convenance à la mort, n'est pas sans raison appelée mort. Il est certain que tous ne reposeront pas jusquement : ce que l'Escriture appelle dormir : mais tous seront muez et changez [4]. Qu'est-ce à dire cela? c'est que leur vie mortelle sera abolie en une minute de temps et transformée en une nouvelle nature. Nul ne peut nier qu'un tel abolissement de la chair ne soit une mort. Néantmoins cela ce pendant demeure tousjours vray, que les vivans et les morts seront citez en jugement. Car les morts qui sont en Christ, ressusciteront les premiers : puis après ceux qui seront survivans, viendront au-devant du Seigneur en l'air : comme dit sainct Paul [5]. De faict, il est vray-semblable que cest article a esté prins de la prédication de sainct Pierre, selon que sainct Luc récite, et de l'adjuration notable que fait sainct Paul à Timothée, où il est nommément appelé des vivans et des morts [6].

18 De là nous revient une singulière consolation, que nous oyons la puissance de juger estre donnée à celuy qui nous a ordonnez comme participans de son honneur à faire jugement : tant s'en faut qu'il monte en son throne pour nous condamner [1]. Car comment un Prince de si grande clémence perdroit-il son peuple? comment le chef dissiperoit-il ses membres? comment l'advocat condamneroit-il ceux dont il a prins la défense? Et si l'Apostre ose se glorifier, qu'il n'y a nul qui puisse condamner quand Jésus-Christ intercède pour nous [2], il est encores plus certain que Christ estant nostre intercesseur, ne nous condamnera point, veu qu'il a prins nostre cause en main, et a promis de nous soustenir. Ce n'est pas certes une petite asseurance, de dire que nous ne comparoistrons point devant autre siége judicial, que celuy de nostre Rédempteur, duquel nous attendons salut [3]. D'avantage nous avons yci, que celuy qui nous promet maintenant par son Evangile béatitude éternelle, ratifiera lors sa promesse, en faisant jugement. Le Père doncques a tellement honoré son Fils, en luy attribuant authorité de juger, qu'en ce faisant il a pourveu à consoler les consciences de ses serviteurs, lesquelles pourroyent trembler de l'horreur du jugement, si elles n'y avoyent certaine espérance. Jusques yci j'ay suyvi l'ordre du Symbole qu'on appelle des Apostres, pource que là nous pouvons veoir comme en un tableau, par les articles qui y sont contenus, en quoy gist nostre salut : et par ce moyen aussi entendons à quelles choses il nous faut arrester pour obtenir salut en Jésus-Christ. J'ay desjà dit qu'il ne nous faut pas beaucoup soucier de l'autheur de ce Sommaire. Les Anciens d'un commun accord l'attribuent aux Apostres : soit qu'ils estimassent qu'il avoit esté laissé d'eux par escrit, soit qu'ils ayent voulu authoriser la doctrine laquelle ils sçavoyent estre provenue d'eux, et fidèlement baillée de main en main. Et de faict, je ne doute point que ce n'ait esté une confession receue sans contredit dés la première origine de l'E-

1) Act. I, 11; Matth. XXIV, 30. 2) Matth. XXV, 31, 32.
3) Hebr. IX, 27. 4) 1 Cor. XV, 51.
5) 1 Thess. IV, 16, 17. 6) Act, X, 42; 2 Tim. IV, 1.

1) Matth. XIX, 28. 2) Rom. VIII, 33.
3) Vide Ambros., *De Jac.*, lib. I, cap. VI.

glise, et mesmes du temps des Apostres. Il est aussi vray-semblable qu'un tel sommaire n'a pas esté composé par quelque homme privé : veu que dés le commencement il a obtenu authorité sacrée entre les fidèles; ce qui nous doit estre le principal est hors de dispute : asçavoir que toute l'histoire de nostre foy y est briefvement racontée en tel ordre et distinction, qu'il ne nous faut chercher d'avantage, et que rien n'y est mis qui ne soit prouvé par fermes tesmoignages de l'Escriture. Cela cognu, ce seroit chose inutile de beaucoup travailler à nous enquérir de l'autheur, ou débatre avec celuy qui ne s'accordera point avec nous, sinon que nous soyons si difficiles à contenter, que ce ne nous soit point assez d'estre enseignez par l'Esprit de Dieu en la vérité infallible, si nous ne sçavons de quelle bouche elle a esté proférée, ou de quelle main elle a esté escrite.

19 Or puis que nous voyons toute la somme et toutes les parties de nostre salut estre comprinses en Jésus-Christ, il nous faut garder d'en transférer ailleurs la moindre portion qu'on sçauroit dire. Si nous cherchons salut : le seul nom de Jésus nous enseigne qu'il est en luy. Si nous désirons les dons du sainct Esprit : nous les trouverons en son onction. Si nous cherchons force : elle est en sa seigneurie. Si nous voulons trouver douceur et bénignité : sa nativité nous la présente, par laquelle il a esté blable à nous, pour apprendr pitoyable. Si nous demandons tion : sa passion nous la donn damnation nous avons nostre ab Si nous désirons que la malédic soit remise : nous obtenons ce en sa croix. La satisfaction, nou en son sacrifice : purgation, en s nostre réconciliation a esté fai descente aux enfers. La mortifi nostre chair gist en son sépul nouveauté de vie en sa résurrec laquelle aussi nous avons espéra mortalité. Si nous cherchons l céleste : il nous est asseuré par cension. Si nous cherchons aid fort, et abondance de tous bie l'avons en son règne. Si nous d'attendre le jugement en seure avons aussi ce bien, en ce qu'il e Juge. En somme, puis que les th tous biens sont en luy, il nous l là puiser pour estre rassasiez. d'ailleurs. Car ceux qui non co luy, vacillent çà et là en divers rances : mesmes quand ils auro principal esgard en luy, si ne t pas la droicte voye, d'autant q tournent une partie de leurs ailleurs. Combien que ceste des peut entrer en nostre entendeme nous avons une fois bien cogn chesses.

CHAPITRE XVII.

Que Jésus-Christ vrayement nous a mérité la grâce de Dieu et s

1 Il y a une question à expédier pour la fin, c'est qu'aucuns esprits volages s'esgarans en leurs subtilitez combien qu'ils confessent que nous obtenons salut par Jésus-Christ, toutesfois ne peuvent porter le nom de Mérite, pource qu'ils pensent que la grâce de Dieu en est obscurcie. Par ainsi ils veulent que Jésus-Christ ait esté instrument ou ministre de nostre salut, non pas autheur, chef et capitaine, comme sainct Pierre le Or je confesse bien que si que vouloit simplement ou en soy o jugement de Dieu, qu'il n'y au lieu à nul mérite : pource qu'il n vera point dignité en homme, q obliger Dieu, ou rien mériter e mesmes comme sainct Augustin

1) Act. III, 15.

Nostre Sauveur, entant qu'il est
:, et une clairté souveraine de la
tination et grâce de Dieu, veu que
ıre humaine qui est en luy n'a peu
'ir par aucuns mérites précédens
res ou de foy, qu'il fust ce qu'il est :
me responde, dit-il, comment il a
ériter, pour estre prins de la Pa-
)éternelle du Père en unité de per-
pour estre Fils unique de Dieu[1].
a source de grâce, dont les parties
ıdent sur les membres selon la
e de chacun, apparoist en nostre
Par ceste grâce chacun est fait
ien du commencement de sa foy,
: nostre Sauveur par icelle a esté
ırist au commencement de son hu-
. Item en un autre passage : Il n'y
ın ni exemple plus clair et notable
rédestination gratuite, que nostre
eur. Car celuy qui l'a fait homme
e la semence de David, pour n'es-
ıais injuste, voire sans aucun mé-
écédent de la volonté d'iceluy, fait
ustes ceux qui estoyent injustes,
faisant membres de ce chef[2]. Par-
n parlant du mérite de Jésus-
, nous n'en establissons pas le
ncement en luy, mais nous mon-
ı décret et à l'ordonnance de Dieu,
e en est la cause : d'autant qu'il l'a
Médiateur de pure gratuité, pour
quérir salut. Et ainsi c'est incon-
nent fait, d'opposer le mérite de
Christ à la miséricorde de Dieu. Car
faut prattiquer la reigle vulgaire :
ıand deux choses se rencontrent
e en son degré, mesmes que l'une
essoire de l'autre, il n'y a nulle
ance. Parquoy rien n'empesche
justification des hommes ne soit
e de la pure miséricorde de Dieu :
le mérite de Jésus-Christ servant à
le moyen inférieur, n'y interviene ;
'est à nos œuvres qu'il faut oppo-
ıt la faveur et bonté de Dieu que
sance de Christ, chacun des deux
on ordre. Car Jésus-Christ n'a peu
ériter que du bon plaisir de Dieu :
ource qu'il estoit destiné et or-
à cela, d'appaiser l'ire de Dieu par
son sacrifice, et effacer nos transgressions par son obéissance. En somme puis que le mérite de Jésus-Christ dépend et procède de la seule grâce de Dieu, laquelle nous a ordonné ceste manière de salut, il doit estre à bon droict opposé à toutes justices humaines, aussi bien que la cause dont il procède.

2 Ceste distinction se peut vérifier par beaucoup de passages de l'Escriture : comme, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a livré son Fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne périsse point[1]. Nous voyons que la dilection de Dieu est mise en premier lieu, comme la cause souveraine ou la source : puis la foy en Jésus-Christ s'ensuit, comme la cause seconde et plus prochaine. Si quelqu'un réplique, que Jésus-Christ est seulement cause formelle, c'est-à-dire qui n'emporte point en soy vray effect, les mots que nous avons alléguez ne souffrent point qu'on amoindrisse tant sa vertu. Car si nous sommes réputez justes par la foy laquelle repose en luy, il nous faut aussi chercher en luy-mesme la matière de nostre salut, ce qui se prouve par plusieurs lieux assez évidens : comme de sainct Jehan, Non pas que nous l'ayons aimé les premiers, mais il nous a aimez le premier, et a envoyé son Fils propiciation pour nos péchez[2]. En ces mots il démonstre clairement que Dieu nous a establi le moyen de nous réconcilier avec luy en Jésus-Christ, afin que rien n'empeschast son amour envers nous. Et ce nom de Propiciation ou Appointement, emporte beaucoup. Car Dieu du temps qu'il nous aimoit, de l'autre costé nous estoit ennemi d'une façon qui ne se peut exprimer, jusques à ce qu'il a esté appaisé en Christ. A quoy se rapportent toutes ces sentences : que Jésus-Christ est la purgation de nos péchez. Item, qu'il a pleu à Dieu réconcilier toutes choses à soy par luy, pacifiant tous discours par le sang de sa croix en luy-mesme. Item, que Dieu estoit en Christ s'appaisant envers le monde, n'imputant point aux hommes leurs péchez[3]. Item, qu'il nous a eus agréables en son Fils bien-

...edest. sanct., lib. I, cap. XV.
...ono persever., cap. VII.

1) Jean III, 16. 2) 1 Jean IV, 10.
3) 1 Jean II, 2 ; Col. I, 20 ; 2 Cor. V, 19.

aimé. Item que Jésus-Christ a réconcilié les Juifs et les Payens avec Dieu par sa croix[1]. La raison de ce mystère se peut recueillir du premier chapitre des Ephésiens : là où sainct Paul après avoir enseigné que nous avons esté esleus en Christ, adjouste que nous avons obtenu grâce en luy. Comment Dieu a-il commencé de recevoir en son amour et faveur ceux qu'il avoit aimez devant la création du monde, sinon d'autant qu'il a desployé son amour quand il a esté réconcilié par le sang de son Fils? Car d'autant que Dieu est la fontaine de toute justice, il est nécessaire, pendant que nous sommes pécheurs, que nous l'ayons pour ennemi et juge. Parquoy la justice telle que sainct Paul la descrit, luy est commencement de nous aimer : c'est que celuy qui estoit pur de tous péchez a esté fait péché pour nous, afin que nous soyons justice de Dieu en luy[2]. Car il signifie que par le sacrifice de Jésus-Christ nous avons justice gratuite pour plaire à Dieu, estans autrement aliénez de luy par le péché, et enfans d'ire de nature. Au reste ceste distinction est notée, toutesfois et quantes que l'Escriture conjoinct la grâce de Jésus-Christ avec l'amour de Dieu; dont il s'ensuit que nostre Sauveur nous eslargit du sien qu'il a acquis pource qu'autrement il ne conviendroit pas que ceste louange luy fust attribuée à part, que la grâce est siene et provenante de luy.

3 Or que Jésus-Christ nous ait acquis par son obéissance faveur envers le Père, et mesmes qu'il l'ait méritée, il appert et se peut recueillir sans doute de plusieurs tesmoignages de l'Escriture. Car je pren ce point pour résolu, que s'il a satisfait pour nos péchez, s'il a soustenu la peine qui nous estoit deue, si par son obéissance il a appaisé l'ire de son Père, finalement si luy estant juste a souffert pour les pécheurs : il nous a acquis salut par sa justice; ce qui vaut autant que mériter. Or tesmoin sainct Paul, il nous a réconciliez par sa mort[3]. Si la réconciliation n'a point de lieu, sinon qu'il y ait précédé offense, haine et divorce : le sens est tel, que Dieu, qui justement nous hayssoit et

1) Ephés. I, 6; II, 16. 2) 2 Cor. V, 21.
3) Rom. V, 11.

avoit en desdain à cause du péch appointé avec nous par la mort Fils, pour nous estre propice. Il fa aussi noter la comparaison que met Paul : c'est que comme nous avo faits pécheurs par la transgressio homme, aussi nous sommes restit justice par l'obéissance d'un ho Car le sens est tel, que tout ain nous avons esté séparez de Dieu coulpe d'Adam, et destinez à perd aussi par l'obéissance de Jésus- nous avons esté remis et receus en comme justes. Comme aussi il d le don est pour effacer plusieurs afin de nous justifier[2].

4 Or quand nous disons que l nous a esté acquise par le mérite sus-Christ, nous entendons qu avons esté purgez par son sang, sa mort a esté satisfaction pour les péchez. Comme dit sainct Jeh son sang nous purge, et le Sauveu me, Voyci mon sang qui est espa la rémission des péchez[3]. Si la v effect du sang espandu, est que chez ne nous soyent point imp s'ensuit qu'il a esté satisfait par pour récompense au jugement d A quoy s'accorde le dire de Jeha tiste, Voyci l'Agneau de Dieu, q le péché du monde[4]. Car il oppose Christ à tous les sacrifices de la enseignant que tout ce que ces fig ont monstré, est accompli en l nous sçavons ce que Moyse réitè vent : c'est que l'iniquité sera r le péché effacé et remis par les off Brief les figures anciennes nous rent trèsbien quelle est la vertu cace de la mort de Jésus-Chri l'Apostre en l'Epistre aux Hébri plique proprement le tout, en u ce principe, que le pardon ne se fa sans effusion de sang[5]; dont il conc Jésus-Christ est apparu avec so fice pour abolir le péché. Item, esté offert pour abolir les péchez sieurs. Or il avoit dit un peu au p qu'il n'est point entré au sanctua

1) Rom. V, 19. 2) Rom. V, 1
3) 1 Jean I, 5; Luc XXII, 20. 4) Jean I, 29
5) Héb. IX, 22.

boucs ou de veaux, mais par son
sang, pour trouver rédemption
:[1]. D'avantage, quand il argue en
ı qui s'ensuit, Si le sang d'une
sanctifie selon la pureté de la
ar plus forte raison les conscien-
ıt nettoyées des œuvres mortes
ang de Christ[2]. Il appert claire-
ıe ceux qui n'attribuent point au
: de Jésus-Christ, la vertu d'effa-
échez, d'appaiser Dieu, et de luy
e, amoindrissent par trop la grâce
sté figurée par les ombres de la
ylà pourquoy l'Apostre adjouste,
ıs-Christ est Médiateur du Nou-
stament, afin que sa mort inter-
pour récompenser et abolir les
ıui demeuroyent sous la Loy, les
ıui sont appelez reçoivent la pro-
le l'héritage éternel[3]. La simili-
ssi que met sainct Paul est bien
: asçavoir qu'il a esté fait malé-
our nous[4]. Car c'eust esté chose
e, voire absurde, que Jésus-Christ
é chargé de malédiction, sinon
rer ce dont nous estions redeva-
par ce moyen nous acquérir jus-
qu'emporte le tesmoignage d'I-
e le chastiment de nostre paix a
ı sur luy, et que nous sommes
par ses playes[5]. Car s'il n'avoit
pour nos péchez, il ne seroit pas
nous a appointez avec Dieu, se
nt de la punition à laquelle nous
obligez. A quoy respond ce qui
au Prophète, Je l'ay frappé pour
ẻ de mon peuple : adjoustant l'in-
tion de sainct Pierre qui oste
ficulté, c'est qu'il a porté nos pé-
r le bois[6]. Car il monstre que le
de damnation a esté mis sur Jé-
ist, pour nous en alléger.

Apostres aussi prononcent assez
nent, que Jésus-Christ a payé le
rançon pour nous racheter de
ion de mort, comme quand sainct
:, que nous sommes justifiez par
d'iceluy, par la rédemption qu'il
d'autant que Dieu l'a ordonné
intement par la foy qui est en

[. 12. 2) Héb. IX, 13, 14.
[, 14. 4) Gal. III, 13.
5. 6) 1 Pierre II, 24.

son sang[1]. Par ces mots l'Apostre magnifie la grâce de Dieu, en ce qu'il nous a donné le pris de rédemption en la mort de son Fils : puis il nous exhorte d'avoir nostre refuge au sang espandu, afin qu'estans justifiez par ce moyen nous puissions consister devant le Jugement de Dieu. Cela mesme est conformé par le dire de sainct Pierre : c'est que nous sommes rachetez non point d'or ne d'argent, mais du sang précieux de l'Agneau sans macule[2]. Car telle comparaison, où il oppose l'un à l'autre, ne conviendroit pas, si ce pris du sang innocent n'eust emporté satisfaction pour les péchez. Pour laquelle raison sainct Paul dit que nous avons esté rachetez précieusement. Et sans cela ce qu'il dit ailleurs ne consisteroit pas : c'est qu'il y a un seul Médiateur, lequel s'est donné pour pleige et rançon[3]. Car en ce faisant, il faut qu'il ait soustenu la peine que nous avions méritée. Parquoy le mesme Apostre, voulant définir que c'est de la rédemption au sang de Christ, l'appelle Rémission des péchez[4] : comme s'il disoit que nous sommes justifiez ou absous devant Dieu, d'autant que ce sang-là respond en satisfaction. A quoy est conforme, l'autre passage : c'est que l'obligation qui nous estoit contraire, a esté effacée en la croix[5]. Car cela emporte qu'il y a eu payement et récompense pour nous délivrer de damnation. Nous devons bien aussi poiser ces mots de sainct Paul, c'est que si nous sommes justifiez par les œuvres de la Loy, Jésus-Christ seroit mort en vain[6]. Car il signifie que nous devons chercher en Jésus-Christ ce que la Loy nous apporteroit si elle estoit deuement accomplie : ou bien que nous obtenons par la grâce de Christ ce que Dieu a promis à nos œuvres en la Loy : asçavoir, Qui fera ces choses, il vivra en icelles[7] : ce qu'il conferme aussi bien au sermon qu'il fit en Antioche, selon qu'il est récité par sainct Luc : où il dit, qu'en croyant en Jésus-Christ nous sommes justifiez de toutes les choses dont nous

1) Rom. III, 24. 2) 1 Pierre I, 18, 19.
3) 1 Cor. VI, 20. 4) Col. I, 14.
5) Col. II, 14. 6) Gal. II, 21.
7) Lév. XVIII, 5.

ne pouvons estre justifiez en la Loy de Moyse[1]. Car si l'observation de la Loy est tenue pour justice, on ne peut nier que quand Jésus-Christ ayant prins ceste charge à soy, nous réconcilie par ce moyen à Dieu son Père, comme si nous estions parfaits observateurs de la Loy, il ne nous mérite faveur. Ce qu'il dit en l'Epistre aux Galates tend à un mesme but : c'est que Dieu envoyant son Fils l'a assujeti à la Loy, afin qu'il rachetast ceux qui estoyent sous la Loy[2]. Car de quoy serviroit ceste sujétion s'il ne nous eust acquis justice, s'obligeant à faire et accomplir ce que nous ne pouvions : et à payer, d'autant que nous n'avions de quoy? Voylà dont vient l'imputation de justice sans œuvres, dont il est si souvent parlé : c'est que Dieu nous alloue en acquit la justice qui se trouve en nostre Seigneur Jésus[3]. Et de faict sa chair n'est point appelée Viande pour autre raison, que d'autant que nous trouvons en icelle substance de vie[4]. Or ceste vertu ne procède d'ailleurs, que de ce qu'il a esté crucifié pour le pris et récompense de tout ce que nous devions, comme sainct Paul dit qu'il s'est offert en sacrifice de bonne odeur. Item, qu'il a souffert pour nos péchez, et est ressuscité pour nostre justice[5]. De quoy nous avons à conclurre, que non-seulement Jésus-Christ nous a esté donné pour salut, mais qu'en faveur de luy le Père nous est propice. Car il n'y a doute que ce que Dieu prononce sous figure par Isaïe, ne soit entièrement accompli en ce Rédempteur : Je le feray pour l'amour de moy, et pour l'amour de David mon serviteur[6]. De quoy sainct Jehan nous est fidèle et suffisant expositeur, quand il dit que nos péchez nous sont remis en faveur du nom de Jésus-Christ[7]. Car combien que le nom de Christ ne soit point exprimé, le sens est assez notoire. Et en ce sens le Seigneur mesme prononce, Comme je vi à cause de mon Père, aussi vous vivrez à cause de moy[8]. Et à cecy mesme respond le dire de sainct Paul, Il vous a esté donné pour

1) Act. XIII, 38.
2) Gal. IV, 4, 5.
3) Rom. IV.
4) Jean VI, 55.
5) Ephés. V, 2 ; Rom. IV, 25.
6) Is. XXXVII, 35.
7) 1 Jean II, 12.
8) Jean VI, 57.

l'amour de Christ, non-seulen
croire en luy, mais aussi de souf
luy[1].

6 Or de questionner si Jésus-
rien mérité pour soy (comme
Maistre des sentences et les S
ques) c'est une folle curiosité :
déterminer comme ils font, c'est
dace téméraire. Car quel besoin
que le Fils de Dieu descendist
pour s'acquérir je ne sçay quoy
veau, luy qui avoit tout? Et Die
posant son conseil pourquoy il a
son Fils, nous en oste tout sc
c'est qu'il n'a pas procuré le bie
lité d'iceluy par les mérites qu'
roit avoir : mais qu'en le livrant
il ne l'a point espargné, pour l
amour qu'il portoit au monde[2].
tences aussi sont bien à noter :
nous est nay, le Fils nous est
Item, Esjouy-toi fille de Sion : v
Roy vient à toy juste[3], etc. C
monstrent que Jésus-Christ a s
pensé de nous et de nostre bie
avoit voulu faire son proufit, c
sainct Paul n'auroit nulle ferme
que Jésus-Christ nous a rat
amour, quand il est mort pour s
mis[4], dont on peut recueillir
point eu esgard à soy. Ce que lu
proteste ouvertement en ces mot
sanctifie à cause d'eux[5] : où il
qu'il ne cherche aucun avanta
luy, puis qu'il transfère ailleurs
de sa sainctelé. Et de faict, c'est
bien digne d'estre observé, qu
Christ pour s'adonner du tout
salut s'est comme oublié soy-mes
Sorbonistes pervertissent le pas
sainct Paul, l'appliquans à ce
c'est que pource que Jésus-Chr
humilié, le Père l'a exalté et luy
un nom souverain[6]. Car par q
rites pouvoit-il, entant qu'il est
me, parvenir à ceste dignité, d'es
du monde et chef des Anges, et
souverain empire de Dieu, tellem
n'y ait créatures ne célestes ne te
qui puissent par leurs vertus a

1) Phil. I, 29.
2) Rom. VI
3) Is. IX, 5 ; Zach. IX, 9.
4) Rom. V,
5) Jean XVII, 19.
6) Phil. II,

millième partie de sa majesté? Or à ce qu'ils s'arrestent à ce mot ınt, la solution est bien aisée : c'est inct Paul ne dispute point là pour cause Jésus-Christ a esté eslevé, seulement monstre un ordre qui oit estre en exemple : c'est que la hautesse a suyvi l'anéantissement. Brief, il n'a voulu autre chose sinon ce qui est dit ailleurs, qu'il a falu que Jésus-Christ souffrist, et que par ce moyen il entrast en sa gloire [1].

1) Luc XXIV, 26.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

PREMIER LIVRE.

Qui est de cognoistre Dieu en tiltre et qualité de Créateur et souverain Gouverneur du monde.

SECOND LIVRE.

Qui est de la cognoissance de Dieu, entant qu'il s'est monstré Réı Jésus-Christ : laquelle a esté cognue premièrement des Pères soı depuis nous a esté manifestée en l'Evangile.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Ce, rue des Grès, 11. — 1859.

INSTITUTION

DE LA

RELIGION CHRESTIENNE.

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE,
Rue des Grès, 11. — 1859.

INSTITUTION

DE LA

RELIGION CHRESTIENNE

uvellement mise en quatre livres : et distinguée par chapitres, en rdre et méthode bien propre : augmentée aussi de tel accroissement u'on la peut presque estimer un livre nouveau.

PAR

JEHAN CALVIN

—

Nou avons aussi adjousté deux indices, l'un des matières principales ; l'autre, des passages de l'Escriture, exposez en icelle, recueillis par A. Marlorat.

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE
RUE DE RIVOLI, 174
—
1859

LE TROISIÈME LIVRE

DE

'INSTITUTION CHRESTIENNE

at de la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des its qui nous en revienent, et des effects qui s'en ensuyvent.

CHAPITRE PREMIER.

's choses qui ont esté dites ci-dessus de Jésus-Christ, ***nous proufitent par l'opération secrète du sainct Esprit.***

ous avons maintenant à veoir com- es biens que Dieu le Père a mis en ls parvienent à nous : veu que le : les a pas receus pour son utilité , mais pour en subvenir aux po- t indigens. Premièrement il est à ce pendant que nous sommes hors ist [1], et séparez d'avec luy, que tout il a fait ou souffert pour le salut du humain, nous est inutile et de nulle ance. Il faut doncques, pour nous uniquer les biens desquels le Père l'a i et rempli, qu'il soit fait nostre et en nous. Pour ceste cause il est é Nostre chef, et Premier-nay entre ırs frères : et il est dit aussi d'autre que nous sommes entez en luy et le s [2] : pource que rien de ce qu'il pos- ne nous appartient, comme nous dit, jusques à ce que nous soyons n avec luy. Or combien que nous ns cela par foy, néantmoins puis ous voyons que tous indifférem- 'embrassent pas ceste communica- Jésus-Christ, laquelle est offerte vangile : la raison nous induit à monter plus haut, pour nous enquérir de la vertu et opération secrète du sainct Esprit, laquelle est cause que nous jouissons de Christ et de tous ses biens : J'ai traitté assez amplement ci-dessus de la déité et essence éternelle du sainct Esprit : ainsi que les lecteurs se contentent d'avoir cest article suivant déclairé pour ceste heure : c'est que Jésus-Christ est tellement venu en eau et en sang, que l'Esprit aussi testifie quant et quant de luy, afin que le salut qu'il nous a acquis ne s'escoule point pour ne nous proufiter de rien. Car comme sainct Jehan nous allègue trois tesmoins au ciel, le Père, la Parole, et l'Esprit : aussi il en produit trois en terre, l'eau, le sang, et l'Esprit [1]. Et ce n'est point en vain que le tesmoignage de l'Esprit est réitéré, lequel nous sentons estre engravé en nos cœurs au lieu de seau : voire pour seeller le lavement et le sacrifice qui sont à la mort du Fils de Dieu. Pour laquelle raison aussi sainct Pierre dit, que les fidèles sont esleus par la sanctification de l'Esprit, en l'obéissance et aspersion du sang de Christ [2].

. IV, 18.
VIII, 29 ; XIII, 14 ; Gal. III, 27.

1) 1 Jean V, 7, 8. 2) 1 Pierre I, 2.

Par lesquels mots il nous déclaire que nos âmes sont purgées par l'arrousement incompréhensible de l'Esprit, du sacré sang qui a esté espandu une fois : afin que cela n'ait esté fait en vain. Et c'est aussi pourquoy sainct Paul, traittant de nostre purgation et justice, dit que nous obtenons tous les deux au nom de Jésus-Christ et en l'Esprit de nostre Dieu. La somme revient là, que le sainct Esprit est comme le lien par lequel le Fils de Dieu nous unit à soy avec efficace. A quoy se rapporte tout ce que nous avons déduit au livre précédent, de son onction.

2 Mais afin que ceci, selon qu'il est singulièrement digne d'estre cognu soit mieux liquidé, sçachons que Jésus-Christ est venu rempli du sainct Esprit d'une façon spéciale : asçavoir pour nous séparer du monde, et nous recueillir en l'espérance de l'héritage éternel. Et c'est pourquoy il est nommé l'Esprit de sanctification : pource que non-seulement il nous donne vigueur, et nous entretient de sa vertu générale qu'on apperçoit tant en tout le genre humain qu'aux autres animaux : mais il nous est racine et semence de la vie céleste. Et pourtant les Prophètes magnifient le règne de Jésus-Christ par ce tiltre, qu'il devoit apporter une plus grande et ample largesse du sainct Esprit. Le passage de Joël est notable par-dessus les autres : J'espandray en ce jour-là de mon Esprit sur toute chair, dit le Seigneur [1], etc. Car combien qu'il semble restreindre les dons de l'Esprit à l'office de prophétie, si est-ce que sous figure il signifie que Dieu par la clairté de son Esprit se formera des disciples, de ceux qui estoyent au paravant idiots, et n'ayans nul goust ne saveur de la doctrine céleste. Or pource que Dieu le Père nous eslargit de son Esprit en faveur de son Fils, et néantmoins en a mis en luy toute la plénitude, afin de le faire ministre et dispensateur de sa libéralité envers nous : pour ces deux raisons l'Esprit est appelé maintenant du Père, maintenant du Fils. Vous n'estes plus en chair (dit sainct Paul) mais en esprit : d'autant que l'Esprit de Dieu habite en vous [2]. Or

1) Joël II, 28. 2) Rom. VIII, 9.

celuy qui n'a point l'Esprit de Chri n'est point à luy. Et en nous voulant a seurer de nostre plenier renouvelleme il dit que celuy qui a ressuscité Jésu Christ des morts : vivifiera nos cor mortels à cause de son Esprit qui hab en nous [1]. Car il n'y a nulle absurdit d'attribuer au Père la louange de ses don desquels il est autheur : et cependa dire le semblable de Jésus-Christ, pu que ces mesmes dons luy ont esté co mis en dépost, pour en eslargir a siens comme il luy plaira. Voylà po quoy il convie à soy tous ceux qui o soif, afin qu'ils boyvent [2]. Et sainct P dit que l'Esprit est distribué à chac des membres selon la mesure de la do tion de Christ [3]. D'avantage il est à not qu'il est nommé Esprit de Christ : n pas entant que le Fils éternel de Dieu son essence divine est conjoinct en mesme Esprit avec le Père, mais a quant à la personne de Médiateur : pou que sa venue seroit frustratoire, s'il n' toit descendu à nous muni de telle ve En ce sens il est nommé le second Ad estant procédé du ciel en Esprit vivifia Car sainct Paul compare la vie spéci que Jésus-Christ inspire à ses fidè pour les unir à soy, avec la vie sensue qui est aussi bien commune aux répr vez. Semblablement quand il prie qu charité de Dieu, et la grâce de Christ sur les fidèles, il adjouste la communi tion de l'Esprit, sans laquelle jamais ne goustera ni la faveur paternelle Dieu, ni les bénéfices de Christ. Com nous lisons en l'autre passage, que charité de Dieu est espandue en n cœurs, par le sainct Esprit qui nous donné [5].

3 Il nous servira yci de noter qu tiltres l'Escriture attribue à l'Esp quand il est question du commencem et de tout le cours de la restauratio nostre salut. Premièrement il est no Esprit d'adoption, pource qu'il nous tesmoin de la bénévolence gratuite laquelle le Père céleste nous reçoit faveur de son Fils : et en nous testif

1) Rom. VIII, 11. 2) Jean VII, 37.
3) Ephés. IV, 7. 4) 1 Cor. XV, 45.
5) Rom. V, 5.

ous sommes enfans de Dieu, il nous
fiance et courage à prier : mesmes
s met les Paroles en la bouche, à
nous puissions hardiment crier,
Père. Par une mesme raison il
pelé L'arre et le seau de nostre
e[1], pour ce qu'il nous vivifie du
ombien que nous soyons pèlerins
monde, et semblables à povres
sez : et nous certifie que nostre
stant en la garde de Dieu, est bien
de tout danger. De là mesmes
autre tiltre, qu'il est nommé Vie,
de la justice[2]. Or pource qu'en
rrousant de sa grâce invisible il
end fertiles à produire fruits de
comme la pluye engraisse la terre
humeur, voylà pourquoy il est
t nommé Eau : comme en Isaïe,
ous qui avez soif, venez aux eaux.
'espandray de mon Esprit sur celle
oif, et feray couler les rivières sur
seiche[3]. A quoy respond la sen-
e Jésus-Christ, que j'ay n'aguères
e, Si quelqu'un a soif, qu'il viene
[4]. Combien qu'il est aucunesfois
de ce nom, pour la force qu'il a
ger et nettoyer : comme en Ezé-
ù Dieu promet des eaux pures pour
outes les souilleures de son peu-
r pource qu'en nous arrousant de
ur de sa grâce, il nous restaure
eur et nous refocille : de cest ef-
ssi le nom d'Huile et d'Onction luy
né[6]. D'autre part, pource qu'en
cuisant, et bruslant nos concupis-
vicieuses, qui sont comme super-
t ordures, il enflambe nos cœurs
our de Dieu, et en affection de le
pour ceste raison il est à bon
ntitulé Feu[7]. En somme, il nous
osé comme la seule fontaine dont
richesses célestes descoulent sur
a bien comme la main de Dieu par
il exerce sa vertu[8]. Car c'est par
piration que nous sommes régé-
vie céleste, afin de n'estre plus
ou conduits de nous, mais estre
ez par son mouvement et opéra-tion : tellement que s'il y a quelque bien en nous, ce n'est seulement que du fruit de sa grâce : et sans luy tout le beau lustre de vertu que nous avons n'est rien, pource qu'il n'y a qu'aveuglement d'esprit et perversité de cœur. Cela a bien esté desjà clairement exposé, que Jésus-Christ nous est comme oisif, jusques à ce que nous le conjoignions avec son Esprit pour nous y addresser : pource que sans ce bien nous ne faisons que regarder Jésus-Christ de loin et hors nous, voire d'une froide spéculation. Or nous sçavons qu'il ne proufite sinon à ceux desquels il est chef et frère premier-nay, mesmes qui sont vestus de luy[1]. Ceste seule conjonction fait qu'il ne soit point venu vain et inutile, quant à nous, avec le nom de Sauveur. A ce mesme but tend le mariage sacré, par lequel nous sommes faits chair de sa chair et os de ses os, voire un avec luy[2]. Or il ne s'unit avec nous que par son Esprit, et par la grâce et vertu d'iceluy il nous fait ses membres, pour nous retenir à soy, et pour estre mutuellement possédé de nous.

4 Mais pource que la foy est son principal chef-d'œuvre, la pluspart de ce que nous lisons en l'Escriture touchant sa vertu et opération, se rapporte à icelle foy, par laquelle il nous ameine à la clairté de l'Evangile : comme dit sainct Jehan, que ceste dignité est donnée à tous ceux qui croyent en Christ, d'estre faits enfans de Dieu, lesquels ne sont point nais de chair et de sang, mais de Dieu[3]. Car en opposant Dieu à la chair et au sang, il monstre que c'est un don céleste et supernaturel, que les esleus reçoyvent Jésus-Christ par foy, lesquels autrement demeureroyent adonnez à leur incrédulité. La response que fit Jésus-Christ à Pierre, convient à ceci : La chair et le sang ne le t'ont point révélé, mais mon Père qui est au ciel[4]. J'attouche briefvement ces choses, pource qu'elles ont esté déduites ailleurs tout au long. Le dire aussi de sainct Paul s'accorde trèsbien à ce propos : c'est que les fidèles sont seellez ou cachetez du sainct Esprit

, 6 ; 2 Cor. I, 22. 2) Rom. VIII, 10.
, 1, XLIV. 3. 4) Jean VII, 37.
XXXVI, 25. 6) 1 Jean II, 20, 27.
, 16. 8) Jean IV, 14.

1) Ephés. IV, 15 ; Rom. VIII, 29 ; Gal. III, 27.
2) Ephes. V, 30. 3) Jean I, 13.
4) Matth. XVI, 17.

de la promesse [1]. Car il signifie qu'il est le maistre intérieur, par le moyen duquel la promesse de salut entre en nous, et transperce nos âmes : et qu'autrement elle ne feroit que batre l'air, ou sonner à nos aureilles. Pareillement quand il dit que les Thessaloniciens ont esté esleus de Dieu en sanctification de l'Esprit, et en la foy de la vérité [2] : par un tel fil et conjonction il nous advertit que la foy ne peut provenir d'ailleurs que de l'Esprit; ce que sainct Jehan explique ailleurs plus ouvertement, parlant ainsi : Nous sçavons qu'il demeure en nous par l'Esprit qu'il nous a donné. Item, Voyci dont nous sçavons que nous demeurons en luy, et luy en nous : c'est qu'il nous a donné de son Esprit [3]. Parquoy le Seigneur Jésus pour rendre ses disciples capables de la sagesse céleste, leur promet l'Esprit de vérité, lequel le monde ne peut comprendre [4] : et luy attribue cest office comme propre, de leur suggérer et faire cognoistre ce qu'il leur avoit desjà enseigné : comme aussi de faict la clairté se présenteroit en vain aux aveugles, si cest Esprit d'intelligence n'ouvroit les yeux de l'entendement : en sorte qu'à juste cause on le peut appeler La clef, par laquelle les thrésors du royaume des cieux nous sont ouverts : et son illumination peut estre nommée La veue de nos âmes. Voylà pourquoy sainct Paul magnifie tant le ministère de l'Esprit [1] : ce qui vaut autant à dire comme la prédication ayant avec soy la vivacité spirituelle : pource que les docteurs ne proufiteroyent rien à crier, si Jésus-Christ le souverain maistre ne besongnoit au dedans, pour attirer ceux qui luy sont donnez du Père. Parquoy, comme nous avons dit que toute perfection de salut se trouve en Jésus-Christ, aussi luy, afin de nous en faire participans, nous baptise au sainct Esprit et en feu [2], nous illuminant en la foy de son Evangile, et nous régénérant, tellement que nous soyons nouvelles créatures : finalement nous purgeant de toutes nos pollutions et ordures, pour estre consacrez de Dieu en saincts temples.

CHAPITRE II.

De la foy : où la définition d'icelle et les choses qui luy sont propres sont expliquées.

1 Mais toutes ces choses seront faciles à entendre, quand nous aurons mis une plus claire définition de la foy, pour bien monstrer aux lecteurs quelle est sa force et nature. Or il convient réduire en mémoire ce que nous avons enseigné par ci-devant : c'est que Dieu en nous ordonnant par la Loy ce qui est de faire, si nous choppons le moins du monde, nous menace du jugement de la mort éternelle, et nous tient là enserrez, comme s'il devoit foudroyer sur nos testes. Derechef il est à noter, pource que nonseulement ce nous est chose difficile, mais surmontant toutes nos forces, et hors de nostre faculté, d'accomplir la Loy comme il est requis : si nous ne regardons qu'à nous et ne réputons que ce que nous avons mérité, et de quelle condition nous sommes dignes, qu'il ne nous reste une seule goutte d'espérance : mais comme povres gens rejettez de Dieu, sommes accablez en damnation. Tiercement, nous avons déclairé qu'il n'y a qu'un seul moyen de nous délivrer d'une calamité si misérable, et nous en faire sortir : asçavoir quand Jésus-Christ apparoist Rédempteur, par la main duquel le Père céleste ayant pitié de nous selon sa miséricorde infinie nous a voulu secourir, voire si nous embrassons d'une ferme foy ceste miséricorde, et reposons en icelle d'une constance d'espoir pour y persévérer. Maintenant il reste de bien considérer quelle doit estre ceste foy, par laquelle tous ceux qui sont adoptez de

1) Ephés. I, 13. 2) 2 Thess. II, 13.
3) 1 Jean III, 24; IV, 13. 4) Jean XIV, 17.

1) 2 Cor. III, 6-8. 2) Luc III, 16.

Dieu pour enfans, entrent en possession [du] royaume de Dieu, pource qu'une opi[n]ion telle quelle, ou mesme persuasion [te]lle qu'elle soit, ne suffiroit point à [fa]ire une chose si grande. Et d'autant [plu]s nous faut-il songneusement appli[qu]er nostre estude à nous enquérir de la [na]ture et droicte propriété de la foy, [qu]and nous voyons que la pluspart du [mo]nde est comme hébétée en cest en[dro]ict. Car en oyant ce nom, ils ne con[çoi]vent qu'une volonté de s'accorder à [l'hi]stoire de l'Evangile : mesmes quand [on] dispute de la foy aux escholes de [th]éologie, en disant cruement que Dieu [en] est l'object, ils esgarent çà et là les [pov]res âmes en spéculations volages : au [lieu] de les addresser à un certain but. [Car] puis que Dieu habite en une lumière [ina]ccessible, il est requis que Christ viene [au]devant de nous, pour nous y guider. [Et] aussi il s'appelle La clairté du [mo]nde : et en un autre lieu, La voye, la [vér]ité et la vie : pource que nul ne vient [au] Père, qui est la fontaine de vie, sinon [par] luy : d'autant que luy seul cognoist [le] Père, et que son office est de le mons[tre]r à ses fidèles [1]. Suyvant ceste raison, [sai]nct Paul proteste qu'il n'a rien estimé [dig]ne d'estre cognu, que Jésus-Christ : [et] aux Actes il ne se glorifie que d'avoir [pres]ché la foy en Jésus-Christ [2] : et en un [au]tre lieu, il récite le propos qui luy a [est]é addressé : Je t'envoyeray entre les [Ge]ntiles, à ce qu'ils reçoyvent rémission [de] leurs péchez, et qu'ils soyent partici[pan]s de l'héritage des Saincts par la foy [qui] est en moy [3]. Item, ailleurs il dit, que [la] gloire de Dieu nous est visible en la [fac]e de Christ : et que c'est ce miroir-là [au]quel toute cognoissance nous est don[née] [4]. Vray est que la foy regarde en un [seu]l Dieu : mais il nous y faut adjouster [le] second point, c'est de croire en Jésus-[Ch]rist, lequel il a envoyé : pource que [Die]u nous seroit caché bien loing, si le [Fil]s ne nous esclairoit de ses rayons. Et [à ce]ste fin aussi le Père a mis en luy tous [ses] biens, pour se manifester en la per[son]ne d'iceluy, et par telle communication exprimer la vraye image de sa gloire. Car comme il a esté dit qu'il nous faut estre tirez par l'Esprit pour estre incitez à chercher le Seigneur Jésus : aussi d'autre part il nous convient estre advertis de ne chercher le Père ailleurs qu'en ceste image. De quoy sainct Augustin parle trèsprudemment, disant que pour bien dresser nostre foy, il nous faut sçavoir où nous devons aller, et par où. Puis incontinent il conclud que le chemin pour nous garder de tous erreurs, est de cognoistre celuy qui est Dieu et homme [1]. Car nous tendons à Dieu, et par l'humanité de Jésus-Christ nous y sommes conduits. Au reste, sainct Paul faisant mention de la foy que nous avons en Dieu, ne prétend pas de renverser ce que tant souvent il réitère de la foy, laquelle a toute sa fermeté en Jésus-Christ : et sainct Pierre conjoinct trèsbien les deux, en disant que par Christ nous croyons en Dieu [2].

2 Ce mal doncques, comme d'autres infinis, doit estre imputé aux théologiens sorboniques, lesquels ont couvert tant qu'ils ont peu Jésus-Christ comme d'un voile : comme ainsi soit que si nous ne regardons droict à luy, nous ne pouvons que vaguer par beaucoup de labyrinthes. Or outre ce que par leur définition plene de ténèbres ils amoindrissent la vertu de la foy et quasi l'anéantissent, ils ont basti une fantasie de foy, qu'ils appellent Implicite, ou Enveloppée : duquel nom intitulans la plus lourde ignorance qui se puisse trouver, ils trompent le povre populaire, et le ruinent. Mesmes (pour parler plus ouvertement et à la vérité) ceste fantasie non-seulement ensevelit la vraye foy, mais la destruit du tout. Est-ce là croire de ne rien entendre, moyennant qu'on submette son sens à l'Eglise? Certes la foy ne gist point en ignorance, mais en cognoissance : et icelle non-seulement de Dieu, mais aussi de sa volonté. Car nous n'obtenons point salut, à cause que nous soyons prests de recevoir pour vray tout ce que l'Eglise aura déterminé, ou pource que nous luy remettions la charge d'enquérir et cognoistre : mais en

[1] 1 Tim. VI, 16 ; Jean VIII, 12 ; XIV, 6 ; Luc X, 22.
1 Cor. II, 2. 2) Act. XXVI, 17, 18.
[3] 2 Cor. IV, 6.

1) *De civit. Dei*, lib. XI, cap. II.
2) 1 Pierre I, 21.

tant que nous cognoissons Dieu nous estre Père bien vueillant, pour la réconciliation qui a esté faite en Christ : et pource que nous recevons Christ, comme à nous donné en justice, sanctification et vie. C'est par ceste cognoissance, et non point en submettant nostre esprit aux choses incognues, que nous obtenons entrée au royaume céleste. Car l'Apostre en disant qu'on croit de cœur à justice, et qu'on fait confession de bouche à salut [1], n'entend point qu'il suffise si quelqu'un croit implicitement ce qu'il n'entend pas : mais il requiert une pure et claire cognoissance de la bonté de Dieu, en laquelle consiste nostre justice.

3 Bien est vray que je ne nie pas que, comme nous sommes enveloppez d'ignorance, beaucoup de choses ne nous soyent cachées, et seront jusques à ce qu'ayans despouillé ce corps mortel, nous soyons plus approchez de Dieu : esquelles choses je confesse qu'il n'est rien plus expédient que de suspendre nostre jugement, et ce pendant arrester nostre vouloir de demeurer en unité avec l'Eglise; mais c'est une mocquerie d'attribuer sous ceste couverture le tiltre de foy à une pure ignorance. Car la foy gist en la cognoissance de Dieu et de Christ [2]: non pas en la révérence de l'Eglise. Et de faict, nous voyons quel abysme ils ont ouvert par une telle implication, qu'ils appellent, ou enveloppement : c'est que les ignorans reçoyvent tout ce qui leur est présenté sous le tiltre de l'Eglise, voire sans aucune discrétion : mesmes les plus lourds erreurs qu'on leur puisse bailler. Laquelle facilité tant inconsidérée, combien qu'elle face trébuscher l'homme en ruine, est néantmoins excusée par eux, d'autant qu'elle ne croit rien avec détermination, mais sous ceste condition adjoincte, Si la foy de l'Eglise est telle. En ceste manière ils feignent qu'on tient la vérité en erreur, la lumière en aveuglement, et la science en ignorance. Or afin de ne nous arrester longuement à réfuter ces folies, nous admonestons seulement les lecteurs de les comparer avec nostre doctrine, car la

1) Rom. X. 10. 2) Jean XVII, 3.

clairté mesme de la vérité donner d'argumens pour les confondre. n'est pas question entre eux de si la foy est enveloppée en beau ténèbres d'ignorance : mais ils d nent que ceux qui s'abrutissent sçachant rien, et mesmes se flat leur bestise, croyent deuement et il est requis : moyennant qu'ils dent à l'authorité et jugement de sans rien sçavoir; comme si l'E n'enseignoit point par tout, que l gence est conjoincte avec la foy.

4 Or nous confessons bien que ce pendant que nous sommes pèl monde, est tousjours enveloppée seulement pource que beaucoup d nous sont encore incognues, mais qu'estans enveloppez de beau nuées d'erreurs, nous ne compre tout ce qui seroit à souhaitter. sagesse souveraine des plus parf de proufiter et de tirer plus o rendans dociles et débonnaires. tant sainct Paul exhorte les fidèl sont différens l'un d'avec l'autre que chose, d'attendre plus ample tion [1]. Et l'expérience nous ensei nous ne comprenons pas ce qui désirer, jusques à ce que nous despouillez de nostre chair. J ment aussi en lisant l'Escritur rencontrons beaucoup de passa curs, qui nous arguent et conv d'ignorance : et par ceste bride D retient en modestie, c'est d'as chacun certaine mesure et portio à ce que le plus grand docteur e habile soit prest d'estre enseign avons plusieurs beaux et notabl ples de telle foy implicite aux de nostre Seigneur Jésus, deva fussent plenement illuminez. Nou combien il leur a esté difficile de les premiers rudimens : commen hésité et fait scrupule en choses tites : et encores qu'ils pendisse duellement de la bouche de leur combien peu ils ont esté advar plus est, estans venus au sépul résurrection, de laquelle ils avo

1) Phil. III, 15.

leur est comme songe. Puis
Christ leur avoit desjà rendu
e qu'ils croyoyent, il n'est pas
e qu'ils fussent du tout vuides
smes s'ils n'eussent esté per-
Jésus-Christ devoit ressusci-
ffection de le suyvre eust esté
ux; comme aussi les femmes
sté induites de superstition,
: de leurs onguens aromati-
rps mort, auquel il n'y eust
ance de vie : mais combien
outassent foy aux paroles du
ı, lequel elles sçavoyent estre
outesfois la rudesse qui oc-
res leurs esprits, a tenu leur
llée en ténèbres, tellement
ıt trouvez esperdus. Et pour
il est dit, qu'ayans apperceu
érité des paroles de nostre
sus, finalement ils ont creu :
: lors ils ayent commencé de
pource que la semence de
estoit comme morte en leurs
prins vigueur pour fructifier.
oncques vraye foy en eux,
ppée : pource qu'ils avoyent
lle réverence qu'il appartient
Dieu, pour leur Docteur uni-
second, estans enseignez de
noyent pour autheur de leur
ment ils croyoyent qu'il estoit
, pour assembler en l'héritage
ır la grâce de Dieu son Père,
ıy seroyent vrais disciples;
ci il n'en faut point chercher
reuve ni plus familière que ce
sent tousjours en soy quel-
ılité meslée parmi la foy.
blement nous pouvons appe-
qui à proprement parler n'est
aration à icelle. Les Evangé-
ent que plusieurs ont creu,
llement ont esté ravis par les
Jésus-Christ, pour l'avoir en
sans passer plus outre que de
ur le Rédempteur qui avoit
; : combien qu'ils n'eussent
ctrine de l'Evangile que bien
ısi rien. Telle révérence qui
z pour s'assujetir à Jésus-
rnée du titre de foy, combien
fust qu'un petit commence-ment. Et voylà comment l'homme de cour, lequel avoit creu à la promesse de Jésus-Christ touchant la guairison de son fils, quand il est retourné à la maison a creu derechef, selon sainct Jehan, voire, pource que du premier coup il a tenu pour oracle du ciel ce qu'il avoit ouy de la bouche de Jésus-Christ : et puis il s'est adonné à l'authorité d'iceluy, pour recevoir sa doctrine[1]. Toutesfois il faut sçavoir qu'il s'est tellement rendu docile et disposé à apprendre, que ce mot de Croire au premier lieu de ce passage de sainct Jehan, dénote une foy particulière : au second lieu il s'estend plus loin, c'est de mettre cest homme au rang des disciples de nostre Seigneur, lesquels faisoyent profession d'adhérer à luy. Sainct Jehan nous propose un exemple assez semblable és Samaritains, lesquels ayans creu à la parole qui leur avoit esté annoncée par la femme accourent ardemment à Jésus-Christ qui est un commencement de foy : mais l'ayans ouy, ils disent, Nous ne croyons plus pour ta parole, mais d'autant que nous l'avons ouy, et que nous sçavons qu'il est le Sauveur du monde[2]. Il appert de ces tesmoignages, que ceux mesmes qui ne sont point encores abruvez des premiers élémens, moyennant qu'ils soyent enclins et duits à obéir à Dieu, sont nommez fidèles : non pas proprement, mais d'autant que Dieu par sa libéralité fait cest honneur à leur affection. Au reste, une telle docilité avec désir d'apprendre, est bien diverse de ceste lourde ignorance, en laquelle croupissent et sont endormis ceux qui se contentent de leur foy implicite, telle que les Papistes imaginent. Car si sainct Paul condamne rigoureusement ceux qui en apprenant ne parvienent jamais à la science de vérité, de combien plus grand opprobre et vitupère sont dignes ceux qui de propos délibéré appètent de ne rien sçavoir[3]?

6 Voyci donc la vraye cognoissance de Jésus-Christ, que nous le recevions tel qu'il nous est offert du Père : asçavoir vestu de son Evangile. Car comme il nous est destiné pour le but de nostre foy :

1) Jean IV, 53; VIII, 30. 2) Jean IV 42.
3) 2 Tim. III, 7.

aussi d'autre part jamais nous ne tendrons droict à luy, sinon estans guidez par l'Evangile. Et de faict c'est là que les thrésors de grâce nous sont ouverts, lesquels nous estans fermez, Jésus-Christ ne nous proufiteroit guères. Voylà pourquoy sainct Paul accompagne la doctrine avec la foy d'un lien inséparable, disant, Vous n'avez point ainsi apprins Jésus-Christ, si vous avez esté enseignez quelle est sa vérité[1]. Non pas que je restreigne tellement la foy à l'Evangile, que je ne confesse que ce qu'ont enseigné Moyse et les Prophètes suffisoit pour lors à la bien édifier : mais pource qu'il y en a une manifestation plus ample en l'Evangile, sainct Paul non sans cause l'appelle doctrine de foy. Pour laquelle raison il dit en un autre passage, qu'à l'advénement de la foy la Loy a esté abolie, signifiant par ce mot la façon nouvelle d'enseigner qui a esté apportée par le Fils de Dieu, d'autant qu'il a beaucoup mieux esclarci la miséricorde de son Père : et nous ayant esté ordonné maistre et docteur, nous a plus familièrement testifié de nostre salut[2]. Toutesfois la procédure nous sera plus aisée si nous descendons par degrez du général au spécial. En premier lieu soyons advertis qu'il y a une correspondance de la foy avec la Parole, dont elle ne peut estre séparée ne distraite, non plus que les rayons du soleil, lequel les produit. Et voylà pourquoy Dieu crie par Isaïe, Escoutez-moy, et vostre âme vivra[3]! Sainct Jehan aussi monstre que telle est la source de la foy, en disant, Ces choses sont escrites afin que vous croyiez[4]. Et le Prophète voulant exhorter le peuple à croire, Aujourd'huy, dit-il, si vous oyez sa voix[5]. Brief ce mot d'ouyr communément se prend pour croire. Pour conclusion, Dieu ne discerne point en vain par ceste marque les enfans de l'Eglise d'avec les estrangers : c'est qu'il les enseignera pour les avoir escholiers. A quoy respond ce que sainct Luc met par-ci par-là ces deux mots comme équivalens, Fidèles et disciples : mesmes estend ce tiltre jusques à

1) Ephés. IV, 20, 21.
2) Rom. X, 4.
3) Is. LV, 3.
4) Jean XX, 31.
5) Ps. XCV, 8.

une femme[1]. Parquoy si la foy
tant peu que ce soit de ce blanc
elle doit prendre sa visée, elle n
plus sa nature : mais est une c
incertaine, et erreur vaguant ç
Icelle mesme parole est le fondem
elle est soustenue et appuyée : d
elle est retirée, incontinent elle tré
Qu'on oste donc la Parole, et il
tera plus nulle foy. Nous ne di
pas icy, asçavoir-mon si le minis
l'homme est nécessaire pour s
Parole, dont la foy soit conceue :
nous traitterons en un autre lieu
nous disons que la Parole, de
part qu'elle nous soit apportée, est
un miroir auquel la foy doit reg
contempler Dieu. Pourtant soit q
s'aide en cela du service de l'hom
qu'il besongne par sa seule vertu
moins il se représente tousjours
Parole à ceux qu'il veut tirer à s
aussi sainct Paul nomme la foy ob
qu'on rend à l'Evangile. Et ailleu
le service et promptitude de la
estoit aux Philippiens[2]. Car il n
question seulement en l'intelligen
foy, que nous cognoissions qu'il
Dieu : mais principalement il est
d'entendre de quelle volonté il es
nous. Car il ne nous est pas se
utile de sçavoir quel il est en s
quel il nous veut estre. Nous avo
ques desjà que la foy est une
sance de la volonté de Dieu prins
Parole. Le fondement d'icelle est
suasion qu'on a de la vérité de D
laquelle ce pendant que ton c
point la certitude résolue, la Paro
authorité bien débile ou du tout
toy. D'avantage, il ne suffit pas d
que Dieu est véritable, qu'il ne
mentir ne tromper, si tu n'as ces
lution, que tout ce qui procède
est vérité ferme et inviolable.

7 Mais d'autant que le cœur de l
n'est point conformé en foy par
cune Parole de Dieu, il faut encor
cher que c'est que la foy propre
garde en la Parole. C'estoit une

1) Act. VI, 1, 2, 7 ; IX, 1, 10, 19, 25, 26, 38 ; XIII, 52 ; XIV, 20, 28 ; XX, 1.
2) Rom. I, 5 ; Phil. II, 17.

ieu, celle qui fut dite à Adam, Tu ourras de mort; c'estoit une voix de ieu, qui fut dite à Caïn, Le sang de ton rère crie à moy de la terre[1] : mais toutes elles sentences ne pouvoyent sinon esmnler la foy : tant s'en faut qu'elles issent pour l'establir. Nous ne nions as cependant que l'office de la foy ne oit de donner consentement à la vérité le Dieu, toutesfois et quantes qu'il parle, t quoy qu'il dise, et en quelque manière ue ce soit : mais nous cherchons à préent que c'est que la foy trouve en icelle role, pour s'appuyer et reposer. Si ostre conscience ne voit autre chose l'indignation et vengence, comment ne mblera-elle d'horreur? Et si elle a une le Dieu en horreur, comment ne le fuirale? Or la foy doit chercher Dieu, non s le fuir. Il appert doncques que nous avons pas encores la définition plene : is que cela ne doit point estre réputé y, de cognoistre une chacune volonté Dieu. Et que sera-ce si au lieu de voté, de laquelle le message est quelques triste et espovantable, nous mettons névolence ou miséricorde? Certes en le manière nous approchons plus de ature de foy. Car lors nous sommes ement induits de chercher Dieu, après nous avons cognu nostre salut estre y : ce qu'il nous déclaire en nous urant qu'il en a soin. Parquoy il nous besoin d'avoir promesse de sa grâce, quelle il testifie qu'il nous est Père pice : pource que sans icelle nul ne t approcher de luy, et que le cœur de mme ne se peut reposer que sur le. Selon ceste raison ces deux mots, éricorde et Vérité sont souvent conts aux Pseaumes : comme il y a un ud indissoluble, pource qu'il ne nous fferoit rien de sçavoir que Dieu est able, s'il ne nous convioit à soy ui nous alléchant par sa clémence. Et eroit point à nous de comprendre sa éricorde, s'il ne la nous offroit par sa e. Les exemples sont, J'ay presché ta té et ton salut : Je n'ay point celé ta té et vérité : Comme ta bonté et vérité me gardent[2]. Item, Ta miséricorde touche les cieux, ta vérité va jusques aux nues. Item, Toutes les voyes de Dieu sont clémence et vérité à ceux qui gardent son alliance. Item, Sa miséricorde est multipliée sur nous, et sa vérité demeure à jamais. Item, Je chanteray à ton Nom pour ta miséricorde et vérité[1]. Je laisse à réciter ce qu'en disent souvent les Prophètes : c'est que Dieu, selon qu'il est bénin, est aussi loyal en ses promesses. Car ce seroit témérité à nous, de concevoir que Dieu nous soit propice, s'il n'en testifie luy-mesme, et qu'il nous préviene en nous conviant, à ce que sa volonté ne nous soit douteuse ou obscure. Or nous avons desjà veu qu'il a ordonné son Fils pour le seul gage de son amour, et que sans luy il n'y apparoist haut et bas que signes d'ire et de haine. D'avantage, puis que la cognoissance de la bonté de Dieu ne peut pas avoir grande importance, sinon qu'elle nous y face reposer, il faut exclurre toute intelligence meslée avec doute, et laquelle ne consiste fermement, mais vacille comme débatant de la chose. Or il s'en faut beaucoup que l'entendement de l'homme, ainsi qu'il est aveuglé et obscurci, puisse pénétrer et atteindre jusques à cognoistre la volonté de Dieu : que le cœur, au lieu qu'il a accoustumé de vaciller en doute et incertitude, soit asseuré pour reposer en telle persuasion. Parquoy il faut que l'entendement de l'homme soit d'ailleurs illuminé, et le cœur confermé, devant que la Parole de Dieu obtiene plene foy en nous. Maintenant nous avons une entière définition de la foy, si nous déterminons que c'est une ferme et certaine cognoissance de la bonne volonté de Dieu envers nous : laquelle estant fondée sur la promesse gratuite donnée en Jésus-Christ, est révélée à nostre entendement, et seellée en nostre cœur par le sainct Esprit.

8 Mais devant que passer outre, il sera nécessaire de mettre quelques Proèmes pour desvelopper quelques nœuds qui autrement pourroyent empescher les lecteurs, et les retarder. En premier lieu nous avons à réfuter la distinction qui a eu tousjours vogue entre les Sorbonistes,

1) Gen. II, 17; IV, 10. 2) Ps. XL, 11, 12.

1) Ps. XXV, 10; XXXVI, 6; CXVII, 2.

touchant la foy qu'ils appellent Formée et Informée. Car ils imaginent que ceux qui ne sont touchez d'aucune crainte de Dieu, ou de sentiment de piété, ne laissent point de croire tout ce qui est nécessaire à salut; comme si le sainct Esprit illuminant nostre cœur à la foy, ne nous estoit point tesmoin de nostre adoption. Or combien que contre toute l'Escriture ils veulent avec leur fierté, que telle cognoissance soit foy, il ne sera jà besoin de beaucoup disputer ou débatre plus longuement contre leur définition, moyennant que ce que l'Escriture nous en monstre soit bien expliqué. Car de là il nous apperra combien sottement et bestialement ils gergonnent, plustost qu'ils ne parlent, d'une chose si haute. J'en ay desjà touché une partie : je déduiray ci-après le reste en son lieu. Pour le présent je dy qu'on ne sçauroit rien feindre plus hors de propos que leur resverie. Ils entendent qu'un assentement, par lequel les contempteurs de Dieu accepteront pour vray ce qui est contenu en l'Escriture, doit estre réputé pour foy. Or il faloit veoir en premier lieu, si chacun appelle à soy la foy de sa propre industrie, ou bien si c'est le sainct Esprit qui par icelle nous testifie nostre adoption. Parquoy ils babillent en petis enfans, quand il demandent si la foy estant formée de la charité survenante est une mesme foy ou diverse. Et par tel badinage il est notoire, que jamais ils n'ont rien conceu du don singulier de l'Esprit, par lequel la foy nous est inspirée. Car le commencement de croire contient en soy la réconciliation, par laquelle l'homme a accès à Dieu. Que s'ils poisoyent bien ceste sentence de sainct Paul, qu'on croit de cœur à justice[1] : ils ne s'amuseroyent plus à qualifier ainsi la foy par des vertus survenantes. Quand nous n'aurions autre raison que ceste-ci, elle devroit suffire pour décider tout différent[2]: asçavoir que l'assentement que nous donnons à Dieu (comme j'en ay desjà parlé, et en traitteray tantost plus au long) est au cœur plustost qu'au cerveau, et d'affection plustost que d'intelligence. Pour laquelle cause l'ob[...] de la foy est tant louée, que Dieu [...] fère nul autre service à icelle[1] : [...] droict, veu qu'il n'a chose si pr[...] que sa vérité, laquelle est signée [...] croyans (comme dit Jehan-B[...] comme quand on met son signe o[...] phe en une lettre[2]. Pource que [...] doit point estre en doute, je co[...] un mot, que ceux qui disent que [...] est formée quand il survient q[...] bonne affection, comme un acc[...] estrange, ne font que babiller : [...] l'assentement ne peut estre sans [...] affection et sans révérence de Die[...] il se présente un argument be[...] plus clair. Car puis que la foy en [...] Jésus-Christ selon qu'il nous es[...] du Père (or il nous est offert no[...] ment en justice, rémission des p[...] appointement, mais aussi en sati[...] et fontaine d'eau vive) nul ne le [...] jamais cognoistre deuement, ne [...] en luy, qu'il n'appréhende ceste [...] cation de l'Esprit. Ou bien si qu[...] veut avoir encores cela plus clair [...] la foy est située en la cognoiss[...] Christ, et Christ ne peut estre cog[...] la sanctification de son Esprit : [...] suit que la foy ne doit estre nu[...] séparée de bonne affection.

9 Ceux qui ont coustume d'a[...] ce que dit sainct Paul, asçavoir [...] qu'un avoit si parfaite foy que de [...] transférer les montagnes, et qu'i[...] point de charité[3], que cela n'e[...] voulans par ces paroles faire une [...] formé qui soit sans charité : ils n[...] dèrent point que signifie le voc[...] Foy en ce passage. Car comme ai[...] que sainct Paul eust disputé des [...] dons de l'Esprit, entre lesquels [...] nommé les langues, vertus et prop[...] et qu'il eust exhorté les Corinthie[...] pliquer leur estude aux plus exce[...] plus proufitables, c'est asçavoir [...] pouvoit venir plus de fruit et [...] tout le corps de l'Eglise : il adjou[...] leur démonstrera encores une plu[...] lente voye[4], asçavoir que tous ce[...] combien qu'ils soyent tous excel[...]

1) Rom. X, 10.

1) Rom. I, 5. 2) Jean III, 33.
3) 1 Cor. XIII, 2. 4) 1 Cor. XII, 31.

re, néantmoins ne sont comme mer, s'ils ne servent à charité : u'ils sont donnez à l'édification e, à laquelle s'ils ne se rappor-erdent leur grâce et leur pris. prouver il use d'une division, es mesmes grâces dont il avoit ion au paravant : mais il les le divers noms. Ainsi ce qu'il mièrement appelé Vertu, il le oy : signifiant par l'un et l'autre la puissance de faire miracles. ant que ceste puissance, soit nomme Foy ou Vertu, est un culier de Dieu (comme sont le langues, prophéties et autres s), lequel un meschant homme ir, et en abuser : ce n'est pas s si elle est séparée de charité. te la faute de ces povres gens nonobstant que le vocable de iverses significations, n'obser-it ceste diversité, ils combatent il estoit tousjours prins en une anière. Le lieu de sainct Jaques, inent pour confermer aussi leur era ailleurs expliqué. Car com-par forme d'enseigner nous con-qu'il y a plusieurs espèces de d nous voulons monstrer quelle noissance de Dieu aux iniques : ns nous recognoissons et con-ivec l'Escriture une seule foy is de Dieu. Il est bien vray que croyent qu'il y a un Dieu, et ue ce qui est comprins en l'E- l'Escriture, est véritable, d'un gement qu'on a accoustumé de e véritable ce qu'on lit aux his- ce qu'on a veu à l'œil. Il y en sent encores outre : car ils ont de Dieu pour un oracle indubi-le contemnent point du tout les emens d'icelle, et sont aucune-eus des promesses. Nous disons manière de gens n'est pas sans c'est en parlant improprement, u'ils n'impugnent point d'une anifeste la Parole de Dieu, et tent ne mesprisent : mais plus-ent quelque apparence d'obéis-

tesfois comme ceste ombre ou image de foy est de nulle importance, aussi elle est indigne d'un tel tiltre. Et combien que nous verrons tantost plus amplement combien elle diffère de la vérité de la foy, néantmoins il ne nuira de rien d'en faire maintenant une briefve démonstrance. Il est dit que Simon le Magicien a creu, lequel manifeste tantost après son incrédulité[1]. Ce que le tesmoignage de foy luy est donné, nous n'entendons pas avec aucuns, qu'il l'ait seulement simulée par paroles, combien qu'il n'en eust rien au cœur : mais plustost nous pensons qu'estant surmonté par la majesté de l'Evangile, il y avoit adjousté une foy telle quelle : recognoissant tellement Christ pour auteur de vie et salut, que volontiers il l'acceptoit pour tel. En ceste manière nostre Seigneur dit au chapitre VIII de sainct Luc, que ceux-là croyent pour un temps, esquels la semence de la Parole est suffoquée devant que fructifier : ou bien desseichée et perdue, devant qu'avoir prins racine[2]. Nous ne doutons pas que tels ne soyent touchez de quelque goust de la Parole, pour la recevoir avec désir, et ne soyent frappez de sa vertu : tellement qu'en leur hypocrisie non-seulement il déçoyvent, les hommes, mais aussi leurs cœurs propres. Car ils se persuadent que la révérence qu'ils portent à la Parole de Dieu, est la plus vraye piété qu'ils puissent avoir : pource qu'ils ne réputent autre impiété au monde, sinon quand ceste Parole est manifestement ou vitupérée ou mesprisée. Or quelle que soit ceste réception de l'Evangile, elle ne pénètre pas jusques au cœur pour y demeurer fichée : et combien qu'elle semble advis aucunesfois prendre racines, néantmoins elles ne sont pas vives : tant a de vanité le cœur humain, tant il est rempli de diverses cachettes de mensonges, de telle hypocrisie il est enveloppé, qu'il se trompe souvent soy-mesme. Toutesfois ceux qui se glorifient d'un tel simulachre de la foy, qu'ils entendent qu'ils ne sont en rien supérieurs au diable en cest endroict[3]. Certes les premiers dont nous avons parlé sont beaucoup inférieurs,

1) Act. VIII, 13, 18. 2) Luc VIII, 7, 13.
3) Jacq. II, 19.

d'autant qu'ils demeurent eslourdis en oyant les choses lesquelles font trembler les diables : les autres sont en cela pareils, que le sentiment qu'ils en ont, finalement sort en terreur et espovantement.

11 Je sçay que d'attribuer la foy aux réprouvez, il semble bien dur et estrange à aucuns, veu que sainct Paul la met pour fruit de nostre élection [1]. Mais ce nœud sera facile à deslier, pource que combien qu'il n'y ait que ceux qui sont prédestinez à salut que Dieu illumine en la foy, et ausquels il face vrayement sentir l'efficace de l'Evangile, toutesfois l'expérience monstre que les réprouvez sont quelquesfois touchez quasi d'un pareil sentiment que les esleus, en sorte qu'à leur opinion ils doyvent estre tenus du rang des fidèles. Par ainsi il n'y a point d'absurdité en ce que l'Apostre dit qu'ils goustent pour un temps les dons célestes : et en ce que Jésus-Christ dit qu'ils ont une foy temporelle [2]; non pas qu'ils comprenent quelle est la vertu de l'Esprit, ne qu'ils la reçoyvent à bon escient et vivement, ou bien qu'ils ayent la vraye clairté de foy : mais pource que Dieu, afin de les tenir convaincus et rendre tant plus inexcusables, s'insinue en leurs entendemens, voire entant que sa bonté peut estre goustée sans l'Esprit d'adoption. Si quelqu'un réplique que les fidèles doncques n'auront point où s'asseurer, et ne pourront juger comment ils sont adoptez de Dieu : je respon, combien qu'il y ait grande similitude et affinité entre les esleus et ceux qui ont une foy caduque et transitoire, que toutesfois la fiance dont parle sainct Paul, asçavoir d'oser invoquer Dieu pour Père à plene bouche, n'a sa vigueur qu'aux esleus. Parquoy comme Dieu régénère les esleus seulement à perpétuité par la semence incorruptible, et ne souffre que jamais ceste semence qu'il a plantée en leurs cœurs périsse : aussi il n'y a doute qu'il ne seelle en leurs cœurs d'une façon spéciale la certitude de sa grâce, à ce qu'elle leur soit plenement ratifiée. Mais cela n'empesche point que le sainct Esprit n'ait

1) 2 Thess. I, 4, 5. 2) Héb. VI, 4-6 ; Luc VIII, 13.

quelque opération plus basse
prouvez. Ce pendant les fidèles
vertis de s'examiner songneuse
humilité, de peur qu'au lieu de
tude de foy qu'ils doyvent av
s'insinue en leur cœur quelque
tion de la chair avec nonchalan
un autre point : c'est que les r
ne conçoyvent jamais sentime
grâce de Dieu qu'en confus :
qu'ils appréhendent plustost l'o
le corps et la substance, pour
sainct Esprit ne seelle et ne cac
prement la rémission des péc
aux esleus, à ce qu'ils en a
fiance particulière pour en f
proufit. Toutesfois on peut dire
que manière, que les réprouve
que Dieu leur soit propice : pou
acceptent le don de réconciliati
bien que ce soit en confus et sa
résolution. Non pas qu'ils soy
cipans avec les enfans de Di
mesme foy ou régénération : m
que sous la couverture d'hyp
semble qu'ils ayent un princip
commun avec eux. Je ne nie pas
n'esclaire leurs entendemens ju
de leur faire cognoistre sa gr
il distingue tellement ce sentin
leur donne, d'avec le tesmoig
engrave aux cœurs de ses fid
la fermeté et vraye efficace q
fidèles est tousjours incognue
tres. Et de faict, jamais Dieu ne
tre propice aux réprouvez, com
retiroit de la mort pour les p
sa garde : mais seulement leur
sa miséricorde présente comm
bouffée. Il n'y a que les esleus
il face ce bien d'enraciner la f
leur cœur, pour les y faire p
jusques en la fin. Et ainsi l'
qu'on pourroit faire est solue
que si Dieu leur monstre sa g
devroit estre arresté et perman
n'y a rien qui empesche que Die
luire en d'aucuns pour un tem
timent de sa grâce, lequel p
s'esvanouisse.

12 Pareillement, combien q
soit une cognoissance de la bon
de Dieu envers nous, et une ce

de sa vérité, toutesfois ce n'est
ıerveille que l'appréhension qu'ont
ers et inconstans de l'amour de
;'esvanouisse. Car combien qu'elle
ochaine de la foy, si diffère-elle
up d'avec icelle. Je confesse bien
volonté de Dieu est immuable, et
vérité jamais ne varie : mais je dy
s réprouvez ne parvienent jamais
s à ceste révélation secrète de leur
laquelle l'Escriture n'attribue
ıux fidèles. Je nie doncques qu'ils
ɜnent la volonté de Dieu selon
est immuable, ou qu'ils embras-
onstamment sa vérité : pource
;'arrestent en un sentiment sujet
esbranlé, et à s'escouler mesmes,
un arbre qui n'est pas planté
ırofond pour jetter racines vives,
'n que par quelques ans il produise
et fueilles, et mesmes quelques
toutesfois par succession de temps
he et meurt. En somme, si l'image
ı a peu estre effacée de l'entende-
t âme du premier homme à cause
ébellion, ce n'est point merveille
and quelques rayons dé sa grâce
réprouvez, et puis après souffre
;'esteignent. Il n'y a aussi rien qui
he qu'il ne donne aux uns quelque
et volage cognoissance de son
le, laquelle s'efface, et qu'il ne
ne aux autres tellement que jamais
ı soyent privez. Ce pendant que
ticle nous soit résolu : c'est quel-
ite ou débile que soit la foy aux
néantmoins puis que l'Esprit de
ur est arre et gage infaillible de
ɔption, que l'engraveure qu'il met
cœur ne se peut jamais effacer.
ı ce que la clairté qu'ont les ré-
;, n'est sinon comme une asper-
ɥuelle se perd et vient à rien, ce
as à dire que le sainct Esprit
ou fraude. Car il ne vivifie pas la
e qu'il jette en leurs cœurs, pour
demeurer incorruptible comme
ɜus. Je passe plus outre, c'est, veu
périence et l'Escriture nous mons-
e les réprouvez sont quelquesfois
du sentiment de la grâce de Dieu,
se peut faire qu'ils ne soyent in-
leurs cœurs à quelque désir mu-tuel de l'aimer. Voylà comment en Saül il y eut pour un temps quelque bonne affection de s'adonner à Dieu : duquel se voyant traitter paternellement, il estoit alléché par telle douceur de sa bonté. Mais comme l'estime qu'ont les réprouvez de l'amour paternelle de Dieu, n'est point bien fichée au profond de leur cœur : aussi ils ne l'aiment pas cordialement de leur costé comme estans ses enfans, mais sont poussez d'une affection mercenaire. Car ce n'est qu'à Jésus-Christ seul que l'Esprit de l'amour de Dieu a esté donné : voire à telle condition qu'il le communique à ses membres. Et de faict, le dire de sainct Paul ne s'estend pas plus loin qu'aux esleus : c'est que la charité de Dieu est espandue en nos cœurs par le sainct Esprit qui nous est donné[1]. Or il parle de la charité qui engendre la fiance d'invoquer Dieu, comme nous voyons à l'opposite que Dieu se courrouce d'une façon admirable à ses enfans, lesquels toutesfois il ne laisse pas d'aimer : non pas qu'il les haysse en soy, mais il les veut espovanter de l'appréhension de son ire, pour humilier en eux tout orgueil de la chair, pour escourre et esveiller toute paresse, et pour les soliciter à repentance. Parquoy en une mesme heure ils le cognoissent estre courroucé contre eux et leurs péchez, et ne laissent pas de se fier qu'il leur sera propice : car ils ont franchement leur refuge à luy, et d'une fiance arrestée : et ce n'est pas en feintise qu'ils le requièrent de se vouloir appaiser. Il appert par ces raisons que plusieurs qui n'ont point de vraye foy enracinée en eux, ont toutesfois quelque apparence : non pas qu'ils en facent seulement la mine et le semblant devant les hommes, mais pource qu'estans poussez d'un tel zèle soudain, ils se trompent eux-mesmes d'une fausse opinion. Et n'y a doute qu'ils ne soyent préoccupez d'une tardiveté et pesanteur, pour ne point examiner deuement leur cœur comme il estoit requis. Il est vraysemblable que ceux dont parle sainct Jehan estoyent tels, quand il dit que Jésus-Christ ne se fioit point en eux,

1) Rom. V, 5.

combien qu'ils creussent en luy : pource qu'il les cognoissoit tous, et sçavoit ce qui estoit en l'homme[1]. Au reste, si plusieurs ne décheoyent de la foi commune (j'use de ce mot de Commune, pour la grande similitude qui est entre la foy caduque et fragile, et celle qui est vive et permanente) Jésus-Christ n'eust point dit à ses disciples, Si vous persistez en ma parole, vous serez vrayement mes disciples, et cognoistrez la vérité, et la vérité vous affranchira[2]. Il s'addresse à ceux qui desjà avoyent receu sa doctrine, et les exhorte à proufiter en la foy, afin de ne point esteindre par leur nonchalance la clairté qui leur estoit donnée. Et pourtant sainct Paul réserve la foy comme un thrésor particulier aux esleus[3], signifiant que ceux qui découlent, et s'esvanouissent n'y ont pas prins racine vive. Comme ussi nostre Seigneur Jésus en parle en sainct Matthieu, Tout arbre que mon Père n'a point planté, sera arraché[4]. Il y a des autres hypocrites plus lourds et plus espais, lesquels n'ont point honte de vouloir tromper Dieu et les hommes. Et c'est contre telle manière de gens que sainct Jaques crie tant asprement : pource que sous une fausse couverture ils profanent meschamment la foy[5]. De faict aussi sainct Paul ne requéroit point des enfans de Dieu une foy non feinte, n'estoit que plusieurs se vantent trop hardiment d'avoir ce qu'ils n'ont pas, et par je ne sçay quel fard ou vaine couleur ils trompent le monde, et quelquesfois euxmesmes. Parquoy il accompare la bonne conscience à un coffre auquel elle est gardée, disant que la foy est périe en plusieurs, d'autant qu'elle n'estoit point munie de ceste garde[6].

13 Nous avons aussi à noter les significations diverses de ce mot. Car la foy souvent vaut autant à dire comme saine et pure doctrine quant à la religion : comme au lieu que nous avons n'aguères allégué. Et quand sainct Paul commande que les Diacres soyent instruits aux mystères de la foy avec pure conscience[7]. Item, quand il se complaind qu'aucuns

1) Jean II, 24, 25. 2) Jean VIII, 31, 32.
3) Tite I, 1. 4) Matth. XV, 13.
5) Jacq. II, 14. 6) 1 Tim. I, 5, 19.
7) 1 Tim. III, 9.

se sont révoltez de la foy. Et à l'opp
quand il dit que Timothée a esté n
en la doctrine de la foy. Item, qua
advertit que la hautesse profane de
biller, et les oppositions de science f
sement nommée, sont cause d'en f
révolter plusieurs de la foy : lesquel
un autre passage il appelle réprou
quant à la foy[1]. Derechef, quand il c
mande à Tite qu'il admoneste ceux q
a en charge, d'estre sains en la foy[2]:
gnifiant par ce mot de Santé, une p
simplicité de doctrine, laquelle se c
rompt facilement par la légèreté
hommes, s'abastardit. Et de faict,
que tous les thrésors de science et
gesse sont cachez en Jésus-Christ[3],
quel la foy possède : non sans caus
mot s'applique à toute la somme d
doctrine céleste, de laquelle la foy
peut estre séparée. D'autre part, le
de Foy se restreint en d'aucuns pass
à un object particulier, comme q
sainct Matthieu dit que Jésus-Chri
veu la foy de ceux qui dévalloyent l
ralytique en bas par le toict : et Jé
Christ, qu'il n'a point trouvé telle fo
Israël, comme au Centenier[4]. Car i
vray-semblable qu'il estoit du tout a
tif et ravi à la guairison de son
comme il monstre par ses propos
souci il en avoit. Mais pource qu'e
contentant de la seule response de Jé
Christ, il ne demande point sa prés
corporelle, mais proteste que c'est a
qu'il ait dit le mot : au regard de c
circonstance sa foy est ainsi magni
Nous avons aussi adverti que sainct
prend la foy pour le don de faire m
cles, lequel aucunesfois est commun
à ceux qui ne sont point régénérez
l'Esprit de Dieu, et ne le craignent p
en sincérité ne droicture. Quelquesfo
use de ce mesme nom, pour sign
l'instruction que nous recevons p
estre édifiez en la foy. Car il n'y a d
quand il escrit que la foy sera abo
que cela ne se rapporte au ministèr
l'Eglise, et à la prédication qui sert au
d'huy à nostre infirmité. En toute

1) 1 Tim. IV, 1, 6; 2 Tim. II, 16; III, 8.
2) Tite I, 13; II, 2. 3) Col. II, 3.
4) Matth. IX, 2; VIII, 10. 5) 1 Cor. XIII, 1

le parler il y a quelque conve-
qui se monstre de prime face. Au
uand le nom de foy se transfère
ement à une fausse profession ou
nprunté, ou desguisement, cela ne
nt estre trouvé ne plus rude ne
trange, que quand la crainte de
prend pour un service confus et
qu'on luy fera. Or il est dit en
e saincte, que les peuples qui
esté transportez en Samarie et
égion prochaine, ont craint les
ontrouvez et le Dieu d'Israël. Ce
comme mesler le ciel avec la terre.
ous demandons maintenant que
e la foy, laquelle distingue les en-
Dieu d'avec les incrédules : par
nous invoquons Dieu comme
Père, laquelle nous fait passer de
vie, et par laquelle le Seigneur
ostre salut éternel et vie habite
s. Or il me semble que j'ay brief-
et clairement expliqué sa pro-
t nature.
aintenant il reste d'esplucher de-
toutes les parties de la définition
n ay donnée. Quant nous l'appe-
gnoissance, nous n'entendons pas
réhension telle qu'ont les hommes
ses qui sont submises à leur sens :
surmonte tellement tout sens hu-
u'il faut que l'esprit monte par-
soy, pour atteindre à icelle. Et
y estant parvenu, il ne comprend
qu'il entend : mais ayant pour
et tout persuadé ce qu'il ne peut
ndre, il entend plus par la certi-
ceste persuasion, que s'il com-
quelque chose humaine selon sa
. Pourtant sainct Paul parle très-
sant qu'il nous faut comprendre
st la longueur, largeur, profon-
hautesse de cognoistre la dilec-
Christ, laquelle surmonte toute
sance [1]. Car il a voulu ensemble
l'un et l'autre : c'est asçavoir,
ue nostre entendement comprend
par foy, est totalement infini : et
e manière de cognoistre outre-
oute intelligence. Néantmoins
ue nostre Seigneur a manifesté à ses serviteurs le secret de sa volonté, qui estoit caché à tous siècles et générations, que pour ceste cause la foy est justement nommée Cognoissance [1]. Sainct Jehan aussi l'appelle Science, quand il dit que les fidèles sçavent qu'ils sont enfans de Dieu [2]. Et de faict, ils le sçavent pour certain : mais estans confermez en persuasion de la vérité de Dieu, plus qu'enseignez par démonstrance ou argument humain. Ce que signifient aussi les paroles de sainct Paul : c'est qu'habitans en ce corps nous sommes comme en pèlerinage loing de Dieu : pource que nous cheminons par foy et non par regard [3]. En quoy il démonstre que les choses que nous entendons par foy, nous sont absentes, et cachées à nostre veue. Dont nous concluons que l'intelligence de la foy consiste plus en certitude qu'en appréhension.

15 Nous adjoustons que ceste cognoissance est certaine et ferme, afin d'exprimer combien la constance en est solide. Car comme la foy ne se contente point d'une opinion douteuse et volage, aussi ne fait-elle d'une cogitation obscure et perplexe : mais requiert une certitude plene et arrestée, telle qu'on a coustume d'avoir des choses bien esprouvées et entendues. Car l'incrédulité est si haut enracinée et si fort attachée aux cœurs des hommes, et nous y sommes si fort enclins, qu'après que chacun a confessé que Dieu est fidèle, nul n'en peut estre bien persuadé sans grand combat et difficile. Principalement quand les tentations nous pressent, les doutes et esbranlemens descouvrent le vice qui estoit caché. Ainsi non sans cause le sainct Esprit, pour magnifier l'authorité de la Parole de Dieu, luy attribue des tiltres d'excellence : c'est pour remédier à la maladie dont je parle. Et afin que nous adjoustions plene foy à Dieu en ses promesses, voylà pourquoy David prononce, que les paroles de Dieu sont paroles pures, argent bien refondu par sept fois en vaisseau exquis. Item, la Parole de Dieu est bien espurée, et bouclier à ceux qui s'y fient [4]. Salomon confermant le mesme

...III, 18, 19.

1) Col. II, 2. 2) 1 Jean III, 2.
3) 2 Cor. V, 7. 4) Ps. XII, 7 ; XVIII, 31.

propos quasi par mesmes paroles, dit, La Parole de Dieu est comme argent bien recuit[1]. Mais pource que le Pseaume CXIX, est presque tout de cest argument il seroit superflu d'en réciter d'avantage. Au reste, toutesfois et quantes que Dieu prise ainsi sa Parole, il rédargue obliquement nostre incrédulité : pource qu'il ne tend à autre fin qu'à oster et arracher de nos cœurs toutes desfiances, doutes et disputes perverses. Il y en a plusieurs qui conçoyvent tellement la miséricorde de Dieu, qu'ils en reçoyvent bien peu de consolation. Car ce pendant ils sont estreints en angoisse misérable, d'autant qu'ils doutent s'il leur sera miséricordieux : pource qu'ils limitent trop estroitement sa clémence, laquelle ils pensent bien cognoistre. Voycy comment ils la considèrent : c'est qu'ils la réputent bien estre grande et large, espandue sur plusieurs, appareillée à tous : mais d'autre part ils doutent si elle parviendra jusques à eux, ou plustost s'ils pourront parvenir à elle. Ceste cogitation, d'autant qu'elle demeure au milieu du chemin, n'est que demie : parquoy elle ne conferme point tant l'esprit en tranquillité et asseurance, qu'elle l'inquiète de doute et solicitude. Il y a bien un autre sentiment en la certitude, laquelle est tousjours en l'Escriture conjoincte avec la foy, asçavoir pour mettre hors de doute la bonté de Dieu comme elle nous est proposée. Or cela ne se peut faire que nous n'en sentions vrayement la douceur, et l'expérimentions en nousmesmes. A ceste cause l'Apostre déduit de la foy confiance, et de confiance hardiesse : en disant que par Christ nous avons hardiesse et entrée en confiance, qui est par la foy en Jésus-Christ[2]. Par lesquelles paroles il dénote qu'il n'y a point de droicte foy en l'homme, sinon quand il ose franchement et d'un cœur asseuré se présenter devant Dieu : laquelle hardiesse ne peut estre sinon qu'il y ait certaine fiance de la bénévolence de Dieu. Ce qui est tellement vray, que le nom de Foy est souvent prins pour Confiance.

1) Prov. XXX, 5. 2) Ephés. III, 12.

16 Yci gist le principal point de foy : que nous ne pensions point les p messes de miséricorde, qui nous s offertes du Seigneur, estre seulem vrayes hors de nous, et non pas en nou mais plustost qu'en les recevant en no tre cœur, nous les facions nostre D'une telle réception procède la co fiance que sainct Paul appelle en aut lieu, Paix[1] : sinon que quelqu'un aima mieux déduire icelle paix de confiance comme une chose conséquente. Or ce paix est une seureté, laquelle donne r pos et liesse à la conscience devant l jugement de Dieu : laquelle consci sans icelle nécessairement est troubl merveilleusement, et à peu près deschir si ce n'est qu'en oubliant Dieu et so mesme, elle s'endorme pour un peu temps. Je parle bien en disant, Pour peu de temps : car elle ne jouit point l guement de ceste misérable oublian qu'incontinent elle ne soit poincte et quée au vif du jugement de Dieu, do mémoire d'heure en heure vient devant. En somme, il n'y a nul vraye fidèle, sinon celuy qui estant asseur certaine persuasion que Dieu luy Père propice et bien vueillant, at toutes choses de sa bénignité : sinon luy qui estant appuyé sur les prome de la bonne volonté de Dieu, conçoit attente indubitable de son salut : co l'Apostre démonstre par ces parole nous tenons jusques à la fin la fianc le glorifiement de nostre espérance[2]. en disant cela, il tesmoigne que nul père droictement en Dieu, sinon s'ose hardiment glorifier d'estre hé du royaume céleste. Il n'y a, dy-je chef, nul fidèle, sinon celuy qui appuyé sur l'asseurance de son ose insulter sans doute au diable et mort : comme l'Apostre enseigne conclusion qu'il en fait aux Romain suis asseuré, dit-il, que ne la mort, vie, ne les Anges, ne les principaut les puissances, ne les choses prése ne les choses futures ne nous pour retirer de la dilection que nous porte en Jésus-Christ[3]. A ceste cause luy-me

1) Rom. V, 1. 2) Héb. III, 14.
3) Rom. VIII, 38.

estime pas que les yeux de nostre entendement soyent bien illuminez, si ce n'est que nous contemplions quelle est l'espérance de l'héritage éternel, auquel nous sommes appelez[1]. Et telle est sa doctrine par tout, que nous ne comprenons pas bien la bonté de Dieu, sinon qu'en icelle nous ayons une grande asseurance.

17 Mais quelqu'un objectera, que les fidèles ont bien autre expérience, veu que non-seulement en recognoissant la grâce de Dieu envers eux ils sont inquiétez et agitez de doutes (ce qui leur advient ordinairement) : mais aussi aucunesfois sont grandement estonnez et espovantez. Telle et si forte est la véhémence des tentations qu'ils endurent pour les esbranler. Laquelle chose semble n'estre guères convenante avec une telle certitude de foy dont nous avons parlé. Pourtant il faut que ceste difficulté soit solue à nous, si nous voulons que la doctrine ci-dessus baillée demeure en son entier. Quand nous enseignons que la foy doit estre certaine et asseurée, nous n'imaginons point une certitude qui ne soit touchée de nulle doute, ni une telle sécurité qui ne soit assaillie de nulle solicitude : mais plustost au contraire nous disons que les fidèles ont une bataille perpétuelle à l'encontre de leur propre desfiance : tant s'en faut que nous colloquions leur conscience en quelque paisible repos qui ne soit agité d'aucune tempeste. Neantmoins comment que ce soit qu'ils soyent assaillis, nous nions que jamais ils tombent ou décheyent de la fiance qu'ils ont une fois conceue certaine de la miséricorde de Dieu. L'Escriture ne propose exemple de foy plus mémorable ne plus singulier qu'en la personne de David, principalement si on considère tout le cours de sa vie : toutesfois luy-mesme déclaire par beaucoup de complaintes combien il s'en faut qu'il ait esté tousjours paisible en son esprit, et que sa foy luy ait donné repos. Quand il reproche à son âme qu'elle se trouble outre mesure, à quoy tend-il qu'à se courroucer contre son incrédulité? Mon âme, dit-il, pourquoy t'estonnes-tu? pourquoy t'escarmouches-tu en moy? Espère en Dieu[1]. Et de faict, tel espovantement estoit un signe manifeste de desfiance, comme s'il eust pensé estre abandonné de Dieu. Il fait ailleurs une confession encores plus ample : J'ay dit en mon esbranlement, Je suis rejetté du regard de tes yeux[2]. Item en un autre lieu, il se débat en soy avec telle perplexité et angoisse, que mesmes il entre en dispute touchant la nature de Dieu. Or a-il oublié, dit-il, de faire miséricorde? rejettera-il à jamais[3]? Il adjouste encores une sentence plus dure : J'ay dit, Il me faut mourir. Voyci un changement de la main de Dieu : car comme un homme désespéré, il prononce que c'en est fait. Et non-seulement il confesse qu'il est agité de doutes, mais comme estant opprimé et vaincu, il ne se réserve nul espoir : pource que Dieu l'a délaissé, et qu'il a converti sa main à le ruiner, de laquelle il avoit accoustumé de le secourir. Parquoy non sans cause il exhorte son âme de retourner à son repos[4], d'autant qu'il avoit expérimenté qu'elle flottoit çà et là entre les vagues de tentation. Et toutesfois c'est une chose merveilleuse, que la foy soustient les cœurs des fidèles au milieu de telles concussions et si rudes : et est vrayement comme la palme qui se rejette contre tous fardeaux, et ne laisse pas de se relever en haut quand elle est chargée. Voylà comme David, combien qu'il semblast estre accablé, en se reprenant et tançant contre sa débilité, n'a pas laissé de monter à Dieu. Or celuy qui en bataillant contre son infirmité s'efforce en ses destresses de persister en la foy, et de s'y advancer, est desjà victorieux pour la plus grande partie. Ce que nous pouvons veoir de l'autre passage de David, Atten le Seigneur : fortifie-toy, il te donnera courage. Atten doncques le Seigneur[5]. Il s'argue de timidité : et réitérant cela deux fois, il confesse qu'il a esté sujet à beaucoup d'esbranlemens. Ce pendant non-seulement il se desplaist en ses vices, mais il s'esvertue et s'efforce à

1) Ephes. I, 18.

1) Ps. XLII, 6; XLIII, 5.
2) Ps. XXXI, 23.
3) Ps. LXXVII, 10.
4) Ps. CXVI, 7.
5) Ps. XXVII, 14.

les corriger. Si on le veut comparer avec un bon examen au Roy Achaz, on y trouvera grande diversité. Isaïe est envoyé à cest hypocrite-là, pour remédier à la frayeur laquelle l'avoit saisi. Il luy porte ce message, Sois sur tes gardes, et te repose : ne crain point[1]. Là-dessus ce misérable estant desjà saisi d'estonnement (comme il avoit esté dit un peu au paravant, qu'il estoit esmeu comme la fueille en l'arbre) ayant receu la promesse, ne laisse pas de trembler. C'est doncques le juste loyer et punition d'incrédulité, de tellement s'escarmoucher, que celuy qui ne cherche point ouverture en foy pour venir à Dieu, s'en retire et destourne en la tentation. Au contraire, les fidèles, combien qu'ils soyent courbez sous le fais, voire quasi abysmez, prenent courage et constance à surmonter : combien que ce ne soit pas sans grande difficulté et fascherie. Et pource qu'ils sont convaincus de leur imbécillité, ils prient avec le Prophète, Seigneur ne m'oste pas à tousjours la parole de vérité de la bouche[2]. Car il entend par ces mots que les fidèles quelquesfois devienent muets, comme si leur foy estoit abatue : toutesfois ils ne défaillent point et ne tournent point le dos comme gens desconfits, mais poursuyvent leur combat, et resveillent leur paresse : pour le moins afin de ne tomber en stupidité en se flattant.

18 Pour mieux entendre ceci, il est nécessaire de recourir à la division de l'esprit et de la chair, dont nous avons tenu propos ailleurs : laquelle se démonstre clairement en cest endroict. Pourtant doncques le cœur du fidèle sent en soy ceste division, qu'en partie il est rempli de liesse pour la cognoissance qu'il a de la bonté de Dieu, en partie, il est picqué d'amertume pour le sentiment de sa calamité : en partie il se repose sur la promesse de l'Evangile, en partie il tremble du sentiment de son iniquité : en partie il appréhende la vie avec joye, en partie il a horreur de la mort. Laquelle diversité advient d'imperfection de la foy; d'autant que jamais durant la vie présente nous ne parvenons à ceste félicité, qu'estans purgez de toute desfi
ayons plénitude de foy en no
procède ceste bataille, quand la
qui reste encores en la chair,
pour impugner et renverser la
yci on me dira, Si une telle
meslée avec certitude au cœur
ne revenons-nous point tousjou
que la foy n'a pas certaine et
gnoissance de la volonté de D
seulement obscure et perplexe
respon que non. Car combien
soyons distraits de cogitations
il ne s'ensuyt pas pourtant
soyons séparez de la foy. Si nou
agitez çà et là par les assauts
lité, il ne s'ensuyt pas que nou
jettez en l'abysme d'icelle. Si n
mes esbranlez, ce n'est pas à
nous trébuschions : car la fin de
taille est tousjours telle, que la
au-dessus de ces difficultez,
estant assiégée il semble adv
soit en péril.

19 En somme, dés que la
goutte de foy qui se puisse ima
mise en nostre âme, incontin
commençons à contempler la fa
bénigne et propice envers nous
vray que c'est de loing : mais
regard si indubitable que nou
bien qu'il n'y a nulle tromperi
d'autant que nous proufitons
convient que nous proufitions a
ment) comme en nous advançant
approchons de plus près pour
la veue plus certaine. D'avantag
tinuation fait que la cognoissan
plus familière. Par ainsi nous vo
l'entendement estant illuminé
gnoissance de Dieu, est du co
ment enveloppé de grande ignor
quelle petit à petit est ostée. Né
pour son ignorance, ou pour v
obscurément ce qu'il voyoit,
pas empesché qu'il ne jouis
cognoissance évidente de la v
Dieu : ce qui est le premier poin
cipal en la foy : asçavoir, comm
qu'un estant enclos en basse p
voit la clairté du soleil qu'obliq
à demi par une fenestre haute et
il n'auroit pas la veue du soleil

1) Is. VII, 4. 2) Ps. CXIX, 43.

outesfois ne laisseroit pas d'avoir
certaine, et en recevoir l'usage.
manière, combien que nous, es-
ermez en la prison de ce corps
ayons de toutes parts beaucoup
ité, si nous avons la moindre es-
lu monde de la lumière de Dieu
descouvre sa miséricorde, nous
es suffisamment illuminez pour
me asseurance.
n et l'autre nous est proprement
ré de l'Apostre en divers lieux.
disant que nous cognoissons en
rophétisons en partie, et voyons
ne comme par un miroir[1] : il dé-
nbien petite portion de la sagesse
ous est distribuée en la vie pré-
ar combien que ces mots ne si-
pas simplement que la foy soit
te pendant que nous travaillons
ardeau de nostre chair, mais nous
sent qu'à cause de nostre imper-
nous avons besoin d'estre conti-
nt exercez en doctrine : toutes-
mportent que nous ne pouvons
dre en nostre petitesse les choses
infinies. Or sainct Paul prononce
oute l'Eglise : mais il n'y a celuy
qui ne sente grand obstacle et
ent en sa rudesse, pour ne se
vancer comme il seroit à désirer.
-mesme démonstre en un autre
combien est grande la certitude
indre goutte que nous en ayons,
ant que par l'Evangile nous con-
à descouvert la gloire de Dieu,
ucun empeschement, pour estre
mez en une mesme image[2]. Il est
essaire qu'en telle ignorance il y
coup de scrupules et de craintes,
mes que nostre cœur de son na-
enclin à incrédulité. Outreplus,
tions survienent infinies en quan-
de diverses espèces, lesquelles
en heure font de merveilleux as-
rincipalement la conscience estant
de la charge de ses péchez, main-
e complaind et gémit en soy-
maintenant elle s'accuse : aucunes-
tement est picquée, aucunesfois
rtement tormentée. Pourtant,
soit que les choses adverses donnent quelque apparence de l'ire de Dieu, soit que la conscience en trouve occasion en soy-mesme, l'incrédulité s'arme de cela pour combatre la foy, dirigeant toutes ses armes à ce but, de nous faire estimer que Dieu nous est adversaire et courroucé, afin que nous n'espérions nul bien de luy, et que nous le craignions comme nostre ennemi mortel.

21 Pour soustenir tels assauts, la foy est garnie de la Parole de Dieu. Quand elle est assaillie de ceste tentation que Dieu est contraire et ennemy, entant qu'il afflige : elle oppose au contraire ceste défense, qu'il est miséricordieux mesmes en affligeant ; d'autant que les chastimens qu'il fait procèdent de dilection plustost que d'ire. Estant batue de ceste cogitation, que Dieu est juste Juge pour punir toute iniquité, elle met au-devant ce bouclier, que la merci est appareillée à toutes fautes, quand le pécheur se retourne par-devers la clémence du Seigneur. En ceste manière l'âme fidèle, comment qu'elle soit tormentée merveilleusement, néantmoins surmonte en la fin toutes difficultez, et n'endure jamais que la fiance qu'elle a à la miséricorde de Dieu luy soit ostée et escousse : plustost au contraire toutes les doutes dont elle est exercée, tournent en plus grande certitude de ceste fiance. Nous avons expérience de cela, en ce que les Saincts quand ils se voyent fort pressez de la vengence de Dieu, ne laissent point toutesfois de luy addresser leurs complaintes : et quand il semble advis qu'ils ne doyvent estre nullement exaucez, encores ils l'invoquent. Car à quel propos se plaindroyent-ils à celuy duquel ils n'attendroyent nul soulagement? et comment seroyent-ils induits à l'invoquer, sinon qu'ils espérassent avoir quelque aide de luy ? En telle manière les disciples, esquels Jésus-Christ reprend l'imbécillité de foy, crioyent bien qu'ils périssoyent : toutesfois ils imploroyent son aide[1]. Et de faict, en les rédarguant comme débiles en foy, il ne les rejette pas du nombre des siens pour les mettre avec les incré-

[1] ...III, 9-12. [2] 2 Cor. III, 18.

[1] Matth. VIII, 25.

dules, mais les incite à se retirer d'un tel vice. Nous affermons doncques derechef ce qui a esté ci-dessus dit : c'est que la racine de foy n'est jamais du tout arrachée du cœur fidèle qu'elle n'y demeure tousjours fichée, combien qu'estant esbranlée elle semble advis encliner çà et là : que la lumière d'icelle n'est jamais tellement esteinte ou suffoquée, que pour le moins il n'y en demeure tousjours quelque estincelle : et que par cela on peut juger que la Parole, estant semence incorruptible de vie, produit fruit semblable à soy, duquel le germe ne desseiche ne périt jamais. Ce que démonstre Job, quand il dit qu'il ne laissera point d'espérer en Dieu, encores mesmes qu'il l'occist[1]. Or est-il ainsi que les Saincts n'ont jamais plus grande matière de désespoir, que quand ils sentent la main de Dieu dressée pour les confondre. Selon qu'ils en peuvent estimer par l'estat des choses présentes, il est ainsi pour vray. L'incrédulité ne règne point dedans le cœur des fidèles, mais elle les assaut par dehors : et ne les navre point mortellement, mais elle les moleste seulement, ou bien elle les navre en sorte que la playe est curable. Car comme dit sainct Paul, la foy nous est pour bouclier[2]. Icelle doncques estant mise au-devant pour résister au diable, reçoit tellement les coups, qu'elle les repousse, ou pour le moins les rompt en sorte qu'ils ne pénètrent point jusques au cœur. Pourtant quand la foy est esbranlée, c'est tout ainsi comme si un gendarme, estant autrement robuste, estoit contraint d'un coup impétueux de reculer et se retirer en arrière : quand elle est navrée, c'est comme si le bouclier d'un gendarme recevoit quelque casseure de la violence d'un coup, seulement jusques à estre faussé : et non point percé : car tousjours l'âme fidèle viendra au-dessus pour dire avec David, Si je chemine au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindray point de mal, d'autant que tu es avec moy, Seigneur[3]. C'est bien certes une chose espovantable de cheminer en l'obscurité de la mort : et ne se peut faire

1) Job XIII, 15. 2) Ephés. VI, 16. 3) Ps. XXIII, 4.

que les fidèles, quelque fermet[é] en eux, n'ayent cela en grand [...] mais pource que ceste pensée [...] en leur esprit, qu'ils ont Dieu qui a le soin de leur salut, la c[...] vaincue par telle asseurance. [...] machinations et assauts que face contre nous (dit sainct Augustin) qu'il n'occupe point le lieu du c[œur...] foy habite, il est chassé hors. [...] si on juge par l'expérience, n[...] ment les fidèles eschappent vict[...] tous assauts, tellement qu'ayans [...] vigueur, ils sont prests de rentr[...] batre mieux que jamais : mais [...] que dit sainct Jehan en sa Cano[...] accompli en eux, Vostre foy e[...] toire qui surmonte le monde[1]; [...] gnifie que non-seulement elle s[...] rieuse en une bataille ou en d[...] toutesfois et quantes qu'elle sera [...] qu'elle surmontera.

22 Il y a une autre espèce d[...] et tremblement, de laquelle tant [...] que la certitude de foy soit d[...] que plustost elle en est conferm[ée...] quand les fidèles réputans que l[...] ples de la vengence de Dieu exé[...] les iniques leur doyvent estre po[...] gnemens, afin de ne provoquer p[...] de Dieu par mesmes délicts, se [...] plus songneusement garde de m[...] ou bien quand recognoissans leu[...] ils apprenent de totalement dép[...] Dieu : sans lequel ils se voye[...] plus caduques et incertains qu'u[...] fée de vent. Car l'Apostre en ce [...] avoir proposé les chastimens q[...] avoit faits sur le peuple d'Israël, une crainte aux Corinthiens de n[...] point en mesme péché, par cela [...] verse aucunement leur fiance, m[...] lement les resveille de leur par[...] quelle plustost a coustume d'en[...] foy que de l'establir. Pareilleme[nt] de la ruine des Juifs il prend [...] d'exhorter celuy qui est debout, garde bien de cheoir[2] : il ne n[...] mande point de vaciller, comm[e...] estions incertains de nostre [...] mais seulement il oste toute a[...]

1) 1 Jean V, 4. 2) 1 Cor. X, 11, 12; [...]

fiance téméraire de nostre propre
afin que nous qui sommes Gentils,
itions aux Juifs, en la place des-
nous avons esté substituez. Com-
u'il ne parle pas là seulement aux
, mais il s'addresse aussi bien aux
rites qui se glorifioyent en l'appa-
extérieure. Car il n'admoneste
un chacun en particulier, mais
fait comparaison entre les Juifs et
ntils, et ayant monstré que la ré-
des Juifs estoit une juste punition
r infidélité et ingratitude, il exhorte
blement les Gentils de ne se point
eillir ny eslever, de peur de per-
grâce d'adoption laquelle ils
nouvellement receue. Or tout
u'après la rejection générale des
en restoit néantmoins quelques-
ntre eux, lesquels n'estoyent point
s de l'alliance de Dieu, ainsi il y
voit avoir aucuns des Gentils, les-
estans desnuez de vraye foy, se
enflez d'une vaine outrecuidance
hair : et ainsi eussent abusé de la
le Dieu en leur ruine. Toutesfois
s que le dire de sainct Paul soit
omme s'il s'addressoit aux fidèles,
nul inconvénient quant à nostre
. Car c'est autre chose de réprou-
témérité de laquelle les Saincts
elquesfois solicitez selon la chair,
leur monstrer qu'ils ne se doyvent
r en une folle présomption : et
hose d'estonner la conscience, tel-
qu'elle ne se repose point du tout
une plene seureté, en la miséri-
le Dieu.

'areillement quand il enseigne que
ravaillons pour nostre salut avec
et tremblement [1], il ne demande
hose, sinon que nous accoustu-
le nous arrester à la vertu du Sei-
en grande déjection de nous-mes-
r est-il ainsi, que rien ne nous
nt esmouvoir à reposer la certi-
fiance de nostre foy en Dieu, que
ance de nous-mesmes, et la des-
ue nous avons après avoir reco-
tre calamité. Et en ce sens il faut
ce qui est dit par le Prophète,

, 12.

J'entreray en ton Temple en la multitude de ta bonté, et y adoreray en crainte [1] : où il conjoinct fort proprement la hardiesse de foy, qui s'appuye sur la miséricorde de Dieu, avec la crainte et saincte trémeur, de laquelle il est nécessaire que nous soyons touchez, quand en comparoissant devant la majesté de Dieu, par la clairté d'icelle nous entendons quelles sont nos ordures. Pourtant Salomon dit bien vray, que bien heureux est l'homme qui assiduellement fait craindre son cœur [2] : d'autant que par endurcissement on tombe en ruine. Mais il entend une crainte laquelle nous rende plus soigneux et prudens : non pas qui nous afflige jusques à désespoir; asçavoir quand nostre courage estant en soy confus, se reconforte en Dieu : estant abatu en soy, se redresse en iceluy : se desfiant de soy, consiste en l'espérance qu'il a en luy. Pourtant il n'y a nul empeschement que les fidèles ne sentent crainte et tremblement, et ensemble jouissent de consolation qui les asseure : entant que d'une part ils considèrent leur vanité, de l'autre ils regardent la vérité de Dieu. Quelqu'un demandera comment frayeur et foy peuvent habiter en une mesme âme : Je respon, Tout ainsi qu'à l'opposite, solicitude et nonchalance se trouveront souvent conjoinctes. Car combien que les meschans se munissent tant qu'ils peuvent de stupidité, pour n'estre solicitez d'aucune crainte de Dieu, toutesfois le jugement de Dieu les persécute, en sorte qu'ils ne peuvent venir à ce qu'ils cherchent. Il n'y a doncques nul inconvénient, que Dieu instruise les siens à humilité, les poignant de beaucoup de craintes, à ce qu'en bataillant vertueusement ils soyent toutesfois retenus en modestie, comme d'une bride. Il appert aussi par le fil du texte, que telle a esté l'intention de l'Apostre : quand il assigne la cause de telle crainte et tremblement, c'est que Dieu nous donne de sa pure grâce et le vouloir et le parfaire. Et à ce sens se rapporte le dire du Prophète, que les enfans d'Israël craindront à cause de Dieu et de sa bonté [3]. Car non-seulement la piété

1) Ps. V, 8. 2) Prov. XXVIII, 14.
3) Osée III, 5.

engendre révérence de Dieu, mais la douceur de sa grâce, quelque souefve qu'elle soit, apprend les hommes de s'esmerveiller avec crainte, à ce qu'ils dépendent du tout de Dieu, s'abaissans sous sa puissance.

24 Toutesfois par cela je n'enten point d'approuver la folle imagination qu'ont aujourd'huy aucuns demi-Papistes. Car pource qu'ils ne peuvent pas maintenir cest erreur tant lourd qu'on a tenu par ci-devant aux escholes de Théologie, asçavoir que la foy est seulement une opinion douteuse : ils usent d'un autre subterfuge, mettans en avant une fiance meslée avec incrédulité. Ce pendant que nous regardons en Christ, ils confessent bien que là nous trouvons plene matière d'espérance : mais pource que nous sommes tousjours indignes des biens qui nous sont offerts en Jésus-Christ, ils veulent qu'au regard de nostre indignité nous chancelions et soyons en bransle. En somme, ils mettent tellement la conscience entre espérance et crainte, que maintenant elle encline à l'un, maintenant à l'autre. D'avantage, ils conjoignent tellement la crainte en l'espérance, que la première esteigne la seconde, quand elle est en son règne : et que la seconde face le semblable à son tour. Voylà comme Satan, quand il voit que par mensonge clair et ouvert il ne peut plus destruire la certitude de la foy, s'efforce en cachette et comme par-dessous terre la ruiner. Or je vous prie quelle sera ceste fiance, laquelle à chacun coup sera abatue par désespoir? Leur fantasie est, qu'en regardant Christ nous sommes certains de nostre salut : en retournant puis à nous, que nous sommes certains de nostre damnation; de là ils concluent que la fiance et le désespoir doyvent régner en nos cœurs à tous, comme si nous devions concevoir Jésus-Christ estant arrière de nous, et non plustost habitant en nous. Car ce que nous espérons salut de luy, n'est pas pource qu'il nous apparoisse de loing, mais pource que nous ayant unis à son corps, il nous fait participans nonseulement de tous ses biens, mais aussi de soy-mesme. Pourtant du fondement qu'ils prenent je déduiray un argument tout au rebours, qu'en considé nous sommes, nous voyons nos nation comme à l'œil : mais en Jésus-Christ nous est tellement niqué avec tous ses biens, qu qu'il a est fait nostre, que nous faits ses membres, et une me stance avec luy. A ceste cause ensevelit nos péchez, le salut c main abolit nostre damnation : au-devant avec sa dignité, pour nostre indignité n'apparoisse vant Dieu. Et de faict la chose que nullement nous ne devon Jésus-Christ d'avec nous, mais et ferme l'union de laquelle conjoincts à soy; ce que nous l'Apostre, quand il dit que no est bien mort à cause du péché l'Esprit de Jésus-Christ qui nous, est vie à cause de sa justi la resverie de ces gens il d ainsi : Jésus-Christ a bien la v mais nous, entant que sommes demourons aux liens de damn mort. Mais il parle bien autren enseigne que la damnation que ritons de nous-mesmes, par l est en Christ, est engloutie prouver cela, il ameine ceste r Jésus-Christ habite en nous, qu'il est hors de nous : et non adhère à nous par un lien in mais par une conjonction ad surmontant nostre entendemen journellement de plus en plus une mesme substance. Toute nie pas (comme j'ay n'aguèr qu'il n'y ait quelques interr foy, selon que nostre fragilité et là, estant poussée des in que luy dresse Satan. Ainsi l foy est bien estouffée par les t tentation, quand elles sont tr et obscures, si ne laisse-elle moins de tendre tousjours à D

25 Et à cela s'accorde sain en traittant ceste question de libéré, en l'Homilie cinquièm dication du temple : En per quelquesfois de l'âme, il m'e

1) Rom. VIII, 10.

...re en icelle deux choses contraires. ...la regarde telle qu'elle est en soy, ...oy, je n'en puis mieux parler qu'en qu'elle est réduite à néant. Qu'est-...ier de raconter à présent toutes ...ères? combien elle est chargée de environnée de ténèbres, envelop-...llèchemens, bouillante en concu-...es, sujette à passions, remplie ...ns, encline tousjours à mal, ten-...out vice, finalement plene d'igno-...t de confusion? Si mesmes toutes ...ices de l'homme, estans présentes Dieu, sont comme pollution et or-...que sera-ce des injustices au S'il n'y a que ténèbres en la que sera-ce des ténèbres mesmes, ...l donc de dire? Pour certain ...n'est que vanité, l'homme est ... néant, l'homme n'est rien. Mais ...t n'est-il du tout rien, veu que magnifie? comment n'est-il rien, Dieu a son cœur à luy? Prenons mes frères : combien que nous ...ns rien en nos cœurs, nous trou-possible au cœur de Dieu quelque ...chée de nous. O Père de miséri-... Père des misérables! comment ...ue tu mets ton cœur à nous? car ...sor est là où est ton cœur [2]. Or ...t sommes-nous ton thrésor si sommes rien? Toutes gens sont toy comme si elles n'estoyent et sont réputées pour rien; voire vant toy, mais non pas dedans ...ant au jugement de ta vérité elles rien, mais non pas quant à l'af-de ta pitié et bonté : car tu appel-...choses qui ne sont point, comme estoyent. Pourtant les choses que ...lles ne sont rien, et ont néant-...stre, entant que tu les appelles. ...bien qu'elles ne soyent rien quant ...lles ne laissent point d'estre en ...on ceste sentence de sainct Paul, ...nt par les œuvres de justice, mais qui appelle [3]. Après que sainct ... a ainsi parlé, il conjoinct ces deux ...ations en la sorte qu'il s'ensuyt. ...es choses qui sont liées ensem-... destruisent point l'une l'autre. Puis il en fait encores une plus facile dé-claration, en concluant ainsi, Si en ayant ces deux considérations nous regardons diligemment que c'est que nous sommes, ou plustost en l'une nous regardons comment nous ne sommes rien : en l'autre, combien nous sommes magnifiez, nostre gloire sera tempérée en bonne mesure, et possible qu'elle sera augmentée. Certes elle sera establie, mais afin de nous faire glorifier en Dieu, et non pas en nous. Si nous pensons ainsi, que si Dieu nous veut sauver, nous serons délivrez, cela sera pour nous faire respirer aucunement : mais il faut monter plus haut, et chercher la cité de Dieu, chercher son temple, chercher sa maison, chercher le secret du mariage qu'il a avec nous. En ce faisant nous n'oublierons point l'un pour l'autre : mais avec crainte et révérence nous dirons que nous sommes quelque chose, voire bien au cœur de Dieu : que nous sommes quelque chose, non point par nostre dignité, mais entant qu'il nous en estime dignes par sa grâce.

26 Or la crainte de Dieu, laquelle est attribuée aux fidèles en toute l'Escriture, et laquelle est maintenant appelée Commencement de sagesse, maintenant La sagesse mesme [1] : combien qu'elle soit une, toutesfois elle procède de double affection. Car Dieu a en soy la révérence tant d'un père que d'un maistre. Pourtant quiconques le voudra droictement honorer, s'estudiera de se rendre envers luy fils obéissant, et serviteur prompt à faire son devoir. L'obéissance qui luy est rendue comme à nostre père, il l'appelle par son Prophète, Honneur. Le service qui luy est fait comme à nostre maistre, il l'appelle Crainte. Le fils, dit-il, honore son Père, et le serviteur son maistre. Si je suis vostre Père, où est l'honneur que vous me devez? Si je suis vostre Maistre, où est la crainte [2]? Toutesfois, combien qu'il les distingue, il les confond au commencement, comprenant l'un et l'autre sous le mot d'Honorer. Parquoy que la crainte de Dieu nous soit une révérence meslée de tel honneur et crainte. Et n'est

...r, 6. 2) Matth. VI, 21.
..., 12.

1) Prov. I, 7; Ps. CXI, 10; Prov. IX, 10; Job XXVIII, 28.
2) Mal. I, 7.

point de merveille si un mesme cœur reçoit ensemble ces deux affections. Il est bien vray que celuy qui répute quel Père nous est Dieu, a suffisante raison, voire encores qu'il n'y eust nul enfer, d'avoir plus grand horreur de l'offenser que de mourir : mais aussi d'autre part, selon que nostre chair est encline à se lascher la bride à mal faire, il est nécessaire pour la restreindre d'avoir ceste cogitation en l'esprit, que le Seigneur, sous la puissance duquel nous sommes, a toute iniquité en abomination : duquel ceux qui auront provoqué l'ire en vivant meschamment, n'éviteront point la vengence.

27 Ce que sainct Jehan dit, que la crainte n'est point avec charité, mais que charité parfaite jette hors la crainte[1]: ne répugne rien à cela : veu qu'il parle du tremblement d'incrédulité, duquel est bien loing ceste crainte des fidèles. Car les iniques ne craignent point Dieu, pource qu'ils ayent crainte d'encourir son offense, s'ils le pouvoyent faire sans punition : mais pource qu'ils sçavent qu'il est puissant à se venger, ils ont horreur toutesfois et quantes qu'on leur parle de son ire. Et mesmes ils craignent son ire, d'autant qu'ils la pensent estre prochaine, et que d'heure en heure ils attendent qu'elle les viene accabler. Au contraire, les fidèles, comme dit a esté premièrement, craignent plus son offense que la punition : et ne sont pas estonnez de crainte d'estre punis, comme si l'enfer leur estoit desjà présent pour les engloutir : mais par icelle ils sont retirez, afin de n'encourir point au danger. Pourtant l'Apostre en parlant aux fidèles, Ne vous trompez point, dit-il : pour ces choses l'ire de Dieu a accoustumé de venir sur les enfans rebelles[2]. Il ne les menace point que l'ire de Dieu descendra sur eux : mais il les exhorte de penser que l'ire de Dieu est appareillée aux meschans, à cause des péchez qu'il avoit paravant récitez, afin qu'ils n'attentent point de les poursuyvre, pour venir en une mesme perdition. Combien qu'il n'adviene pas souvent que les réprouvez soyent bien esveillez et picquez par simple menace : mais au contraire estans hébétez en nonchalance, combien que Dieu foudroye du ciel, moyennant que ce ne soit que de paroles, ils s'endurcissent à rébellion : mais quand ils sentent les coups de sa main, lors ils sont bien contraints de craindre, vueillent-ils ou non. Telle crainte est communément nommée Servile, pour la discerner d'une sujétion franche et volontaire, comme elle doit estre aux enfans envers leurs pères. Aucuns entrelacent plus subtilement une troisième espèce, d'autant que la crainte servile et forcée nous prépare à craindre Dieu deuement, et ainsi nous donne quelque affection moyenne pour passer plus outre.

28 Outre plus, sous la bien-vueillance de Dieu, laquelle nous disons que la foy regarde, il faut entendre que nous obtenons la possession de salut et vie éternelle. Car si rien ne nous peut faillir quand nous avons Dieu propice, il nous doit bien suffire pour certitude de salut, que Dieu nous rende certains de sa dilection envers nous, qu'il démonstre sa face (dit le Prophète) et nous serons à sauveté[1]. Pourtant l'Escriture met la somme de nostre salut en ce point : que le Seigneur ayant aboly toutes inimitiez, nous a receus en sa grâce[2]. En quoy elle signifie que Dieu estant réconcilié à nous, il ne nous reste nul danger que toutes choses ne nous tournent à bien. Parquoy la foy en appréhendant la dilection de Dieu, comprend en icelle les promesses de vie présente et future, et ferme asseurance de tous biens : voire telle qu'on la peut avoir par la parole de l'Evangile. Car la foy ne se promet point certainement ou longues années, ou grans honneurs, ou abondance de richesses en la vie présente, d'autant que le Seigneur n'a pas voulu que nulle de ces choses nous fust arrestée : mais elle est contente de ceste certitude, que combien que plusieurs aides de ceste vie nous défaillent, Dieu ne nous défaudra jamais. La principale asseurance d'icelle repose en l'attente de la vie future, la-

1) 1 Jean IV, 18. 2) Ephés. V, 6; Col. III, 6.

1) Ps. LXXX, 4. 2) Ephés. II, 14.

nous a esté mise par la Parole de
ors de toute incertitude. Toutes-
elques calamitez et misères qui
nt advenir à ceux que nostre Sei-
a une fois receus en son amour,
e peuvent empescher que la seule
lence de Dieu ne leur soit plene
. Pourtant quand nous avons voulu
er la somme de toute béatitude,
vons mis la grâce de Dieu : de la-
source toutes espèces de biens
rovienent. Et cela est facile à no-
l'Escriture, laquelle nous rappelle
rs à la charité de Dieu, quand
t mention non-seulement du salut
, mais de quelque bien que nous
Pour laquelle raison David tesmoi-
e la bonté de Dieu, quand elle est
u cœur fidèle, est plus douce et dé-
que nulle vie[1]. En somme, quand
nous viendroit à souhait, cepen-
e nous sommes incertains de l'a-
e Dieu ou de sa haine, nostre fé-
us sera tousjours maudite, et par
ent malheureuse. Que si Dieu
onstre un regard paternel, nos
s mesmes seront bien heureuses,
qu'elles nous seront tournées en
salut. Comme sainct Paul amas-
tes adversitez qui nous peuvent
, se glorifie que par icelles nous
ns jamais séparez de l'amour de
Et en priant pour les fidèles, il
nce tousjours par la grâce, de la-
toute prospérité a son origine et
. Semblablement David oppose à
frayeurs qui nous pourroyent
r, la seule faveur de Dieu : Si je
oye, dit-il, en obscurité de mort,
craindray point quand tu seras
oy[3]. A l'opposite, nous sentons
nt nos cœurs chancellent, sinon
e contentans de la grâce de Dieu,
chent leur paix et repos en icelle,
ceste sentence bien imprimée,
ureux est le peuple duquel l'Eter-
le Dieu, et la gent qu'il s'est esleue
ritage[4].
ous mettons pour fondement de
la promesse gratuite : d'autant
elle consiste proprement la foy.

Car combien qu'elle tiene Dieu pour véritable en tout et par tout, soit qu'elle commande ou défende, ou promette, ou menace : combien aussi qu'elle reçoyve en obéissance ses commandemens, qu'elle garde ses défenses, et craigne ses menaces : néantmoins proprement elle commence par la promesse, s'arreste en icelle, et y prend sa fin. Car elle cherche vie en Dieu, laquelle ne se trouve point aux commandemens ni aux menaces, mais en la seule promesse de miséricorde et icelle encores gratuite : veu que les promesses conditionnelles, entant qu'elles nous renvoyent à nos œuvres, ne promettent pas autrement vie, sinon que nous la trouvions en nous-mesmes. Si nous ne voulons doncques que la foy tremble et vacille d'un costé et d'autre, il nous la faut appuyer sur une telle promesse de salut, laquelle nous soit volontairement et de pure libéralité offerte du Seigneur, plustost en considération de nostre misère que de nostre dignité. Pour ceste cause l'Apostre attribue ce tiltre particulièrement à l'Evangile, qu'il soit nommé Parole de la foy[1] : lequel il ne concède point ny aux commandemens ny aux promesses de la Loy, pource qu'il n'y a rien qui puisse asseurer la foy, sinon ceste ambassade envoyée de la bénignité de Dieu, par laquelle il réconcilie le monde à soy. De là vient la correspondance que souventesfois il met entre la foy et l'Evangile. Comme quand il dit, que l'Evangile luy a esté commis en obéissance de la foy. Item, qu'il est la vertu de Dieu en salut à tous croyans. Item, qu'en iceluy la justice de Dieu est révélée de foy en foy[2]. Et n'est point de merveille : car comme ainsi soit que l'Evangile soit le ministère de réconciliation de nous avec Dieu, il n'y a nul autre suffisant tesmoignage de la bénévolence de Dieu envers nous, de laquelle la cognoissance est requise en la foy[3]. Quand doncques nous disons que la foy doit estre appuyée sur promesse gratuite, nous ne nions pas que les fidèles ne reçoyvent et révèrent la Parole de Dieu en tous endroicts : mais destinons à la foy la pro-

m. 4. 2) Rom. VIII, 38, 39.
li, 4. 4) Ps. XXXIII, 12.

1) Rom. X, 8. 2) Rom. I, 5, 16, 17.
3) 2 Cor. V, 18.

messe de miséricorde pour son propre but. Comme à la vérité les fidèles doyvent bien recognoistre Dieu pour Juge et punisseur des malfaits : toutesfois ils regardent spécialement sa clémence entant qu'il leur est descrit en telle sorte, c'est qu'il est bénin et miséricordieux, tardif à ire, enclin à bonté, débonnaire à tous, et espandant sa miséricorde sur toutes ses œuvres [1].

30 Il ne me chaut de ce que Pigbius et tels chiens que luy abbayent, disans que ceste restriction que nous mettons, deschire la foy pour en prendre seulement une pièce. Je confesse bien, comme j'ay desjà dit, que la vérité de Dieu, soit qu'elle menace, ou qu'elle présente grâce, est le but général de la foy. Pourtant l'Apostre dit que ç'a esté par foy que Noé a craint le déluge devant qu'il adveinst [2]. Sur cela ces Sophistes arguent, que si la foy produit en nous une frayeur des punitions qui nous doyvent advenir, qu'en donnant la définition d'icelle, nous ne devons point exclurre les menaces desquelles Dieu veut estonner les pécheurs. Mais ils nous font grand tort, et nous calomnient faussement : comme si nous disions que la foy ne doit point regarder la Parole de Dieu en tout et par tout. Car nous ne tendons sinon à ces deux points, asçavoir que jamais la foy n'est arrestée, jusques à ce qu'elle s'appuye sur la promesse gratuite de salut : et puis, que par icelle nous ne sommes pas rendus agréables à Dieu, sinon d'autant qu'elle nous unit à Christ, et de faict ces deux points sont bien notables. Il est question d'une foy, laquelle discerne les enfans de Dieu d'avec les réprouvez, et les fidèles d'avec les incrédules. Si quelqu'un croit que Dieu ne commande rien que justement, et ne menace qu'à bon escient, sera-il pour cela nommé fidèle? Chacun dira que non. Il n'y aura doncques nulle fermeté en la foy, si elle ne se tient à la miséricorde de Dieu. D'autre part, à quel propos disputons-nous de la foy? n'est-ce pas pour sçavoir quel est le moyen de salut? Or comment est-ce que la foy nous sauve, sinon d'autant que par icelle nous

sommes entez au corps de Chris[…]
doncques à bon droict qu'en la […]
définir, nous insistons sur son p[…]
effect, et puis adjoustons ceste […]
laquelle sépare les fidèles d'avec les […]
crédules. Brief, les meschans n'ont […]
mordre sur nostre doctrine, s'ils ne veu-
lent accuser sainct Paul avec nous : le-
quel appelle l'Evangile Doctrine de foy [1],
et luy attribue ce tiltre spécial.

31 Nous avons à retirer derechef […]
ceci l'article qui a esté desjà exposé, […]
çavoir que la Parole n'est pas moins r[…]
quise à la foy, que la racine vive à […]
arbre pour luy faire apporter fruit. […]
suyvant la sentence de David, Nul […]
peut espérer en Dieu, qu'il n'ait cog[…]
son Nom [2]. Or ceste cognoissance ne vi[…]
point de l'imagination d'un chacun, […]
selon que Dieu luy-mesme est tesmoin […]
sa bonté. Ce que David conferme aille[…]
Que ton salut me soit selon ta Par[…]
Item, J'ay espéré en ta Parole, sa[…]
moy [3]. Or il faut noter la correspond[…]
de la foy avec la Parole. dont le s[…]
puis après s'en ensuyt. Ce pendant, […]
n'exclu point la puissance de Dieu, […]
laquelle si la foy ne se soustient, ja[…]
ne rendra à Dieu l'honneur qui luy […]
deu. Il semble bien que sainct Paul […]
en avant une chose froide ou vulg[…]
en disant qu'Abraham a creu que […]
estoit puissant pour faire ce qu'il a[…]
promis. Et quand il parle ainsi de […]
Je sçay à qui j'ay creu, et qu'il est p[…]
sant pour garder mon dépost jusques […]
dernier jour [4]. Mais si chacun poise […]
espluche bien les doutes qui sans […]
sans cesse s'insinuent en nos esp[…]
pour nous faire desfier de la vertu […]
Dieu, il jugera que ceux qui la ma[…]
fient comme elle en est digne, n'ont […]
peu proufité en la foy. Nous confe[…]
tous que Dieu fait tout ce qu'il v[…]
mais puis que la moindre tentatio[…]
monde nous effarouche et nous ravi[…]
horreur, il appert que nous dérog[…]
par trop à la puissance de Dieu, à […]
quelle nous préférons les menaces de […]
tan, combien que nous ayons les […]
messes de Dieu pour nous munir à l'[…]

1) Ps. LXXXVI, 5 ; CIII, 8 ; CXLV, 8. 2) Héb. XI, 7.

1) Rom. X, 8. 2) Ps. IX, 11.
3) Ps. CXIX, 41. 4) Rom. IV, 21 ; 2 Tim.[…]

C'est la raison pourquoy Isaïe imprimer aux cœurs des Juifs la le leur salut, exalte d'une façon gnifique la vertu infinie de Dieu. roit sembler quelquesfois que a commencé à tenir propos que r pardonnera leurs fautes et leur rci, en adjoustant combien les de Dieu sont merveilleuses au ment du ciel et de la terre, il ue par longs circuits et super-tesfois il n'y a rien qui ne serve onstance de ce qu'il traitte. Car de Dieu ne nous vient devant les rand'peine les aureilles recevront-Parole, ou elles ne l'estimeront qu'elle mérite. Nous avons aussi qu'en cest endroict l'Escriture le d'une puissance de Dieu effec-ource que la foy, comme nous ailleurs, l'applique tousjours à e, et la met en œuvre pour en proufit. Sur tout elle se propose s de Dieu, par lesquelles il s'est Père. De là vient que la mémoire emption est si souvent remémo-Juifs : dont ils pouvoyent ap-que Dieu ayant esté pour un beur de leur salut, le maintien-ques en la fin. David aussi nous te par son exemple, que les biens a conférez à un chacun en par-luy doivent valoir pour confir-le sa foy quant au temps à venir. es s'il semble qu'il nous ait dé-nous devons estendre nostre pen-loing, à ce que ses bénéfices nous donnent bonne confiance : l est dit en l'autre Pseaume, J'ay enance des jours anciens, j'ay n toutes tes œuvres. Item, J'au-oire des œuvres du Seigneur, et veilles qu'il a faites ancienne-Toutesfois pource que tout ce s concevons de la puissance de le ses œuvres, est confus et de meté sans sa Parole : nous ne s sans cause qu'il n'y peut avoir jusques à ce que Dieu nous es-le tesmoignage de sa grâce. ourroit yci esmouvoir question quant à Sara et Rébecca, lesquelles estans poussées, comme il semble, d'un bon zèle de foy, sont néantmoins sorties hors des limites de la Parole. Car Sara pour le désir ardent qu'elle avoit de la lignée promise, a baillé à son mari sa chambrière pour femme[1]. On ne peut nier qu'elle n'ait failli en plusieurs sortes : mais pour ceste heure je ne touche que ce vice, qu'estant ravie par son zèle, elle ne s'est point tenue entre les bornes de la Parole de Dieu. Néantmoins il est certain que ce désir-là luy est procédé de foy. Rébecca, après que Dieu luy a révélé l'élection de Jacob, procure par mauvais artifice et pervers qu'il soit bénit par Isaac[2], lequel estoit tesmoin et ministre de la grâce de Dieu : elle corrompt son fils à mentir : brief, elle corrompt la vérité de Dieu par plusieurs fraudes et mensonges, et en exposant à opprobre et mocquerie la promesse d'iceluy, elle l'anéantit tant qu'elle peut. Et toutesfois cest acte, quelque vicieux qu'il soit et digne de répréhension, n'a pas esté du tout vuide de foy. Car il luy a esté nécessaire de surmonter beaucoup de scandales, pour appéter si fort une chose plene d'horribles troubles, fascheries et périls, sans qu'il y eust aucun espoir de proufiter rien. Comme aussi nous ne pourrons pas despouiller plenement de foy le sainct patriarche Isaac, en ce qu'estant admonesté de Dieu que le droict de primogéniture estoit translaté à son fils puisné, il n'a pas laissé toutesfois d'estre plus enclin à son fils aisné Esaü. Certes tels exemples nous monstrent qu'il y a souvent des erreurs meslez parmi la foy : toutesfois en telle sorte, qu'elle obtient tousjours le degré souverain, quand elle est vraye et droicte. Car comme l'erreur particulier de Rébecca n'a pas rendu l'effect de la bénédiction inutile ou nul, aussi n'a-il point anéanty la foy laquelle dominoit en son cœur généralement, et laquelle a esté commencement et cause d'un tel acte. Toutesfois Rébecca a monstré combien l'entendement humain est sujet à glisser et se destourner du bon chemin, si tost qu'il se donne congé tant

l, 5; LXXVII, 11.

1) Gen. XVI, 5. 2) Gen. XXVII, 9.

peu que ce soit de rien attenter de son mouvement propre. Or combien que le défaut et imbécillité qui est en la foy ne l'esteind pas du tout, si est-ce que nous en sommes advertis combien nous devons escouter Dieu songneusement, pour estre comme attachez à sa bouche. Ce pendant ce que nous avons dit est confermé, c'est que la foy, si elle n'est appuyée sur la Parole, s'escoule bientost : comme les esprits de Sara, d'Isaac et Rébecca, s'estans esgarez en leurs destours, se fussent incontinent esvanouis, s'ils n'eussent esté retenus d'une bride secrète en l'obéissance de la Parole.

32 D'avantage, ce n'est pas sans cause que nous encloons toutes promesses en Christ, veu que l'Apostre enclost tout l'Evangile en la cognoissance d'iceluy : et en un autre passage il enseigne que tant qu'il y a de promesses de Dieu, elles sont en luy Ouy et Amen : c'est-à-dire ratifiées[1]. De laquelle chose la raison est évidente. Car quelque bien que promette le Seigneur, en cela il testifie sa bénévolence : tellement qu'il n'y a nulles promesses de luy, qui ne soyent tesmoignages de sa dilection. Et à cela ne contrevient point que les iniques, d'autant plus qu'ils reçoyvent de bénéfices de sa main, se rendent coulpables de plus grief jugement. Car d'autant qu'ils ne pensent et ne recognoissent que les biens qu'ils ont leur vienent de la main de Dieu, ou bien s'ils le recognoissent, ne réputent point sa bonté en leurs cœurs : par cela ils ne peuvent non plus comprendre sa bonté que les bestes brutes, lesquelles selon la qualité de leur nature, reçoyvent mesme fruit de sa largesse, sans toutesfois en rien recognoistre. Pareillement ne répugne point à nostre dire, qu'en rejettant les promesses qui leur sont addressées, ils amassent sur leurs testes par telle occasion plus griefve vengence. Car combien que lors finalement se déclaire l'efficace des promesses quand elles sont receues de nous, toutesfois leur vérité et propriété n'est jamais esteinte par nostre infidélité ou ingratitude. Pourtant puis qu'ainsi est que le Seigneur par ses pro-

1) Rom, I, 17 ; 2 Cor. I, 20.

messes invite et convie les homme
seulement à recevoir les fruits de
nignité, mais aussi à les répu
estimer, pareillement il leur décl
dilection. Pourtant il faut reveni
point, que toute promesse est tesmo
de l'amour de Dieu, envers nous
est indubitable, que nul n'est ai
Dieu hors de Christ : veu qu'il est
bien-aimé auquel repose l'affecti
Père, et de luy s'espand sur nous :
sainct Paul enseigne, que nous avo
rendus agréables en ce bien-aimé.
doncques que par son moyen ces
tié parviene jusques à nous. Pour l
raison l'Apostre l'appelle nostre
en un autre passage le propose
lien, par lequel la volonté du P
conjoincte à nous : De là s'ensu
nous devons tousjours regarder
quand quelque promesse nous est
et que sainct Paul ne dit point mal,
gnant que toutes les promesses d
sont en luy confermées et accom
Il semble bien qu'aucuns exemple
gnent à cecy. Car il n'est pas vra
blable que Naaman Syrien, quand
quit du Prophète comment il s
deuement à Dieu, fust enseign
chant le Médiateur[2]. Il est aussi
à croire que Cornille, homme Pa
Romain entendist ce qui n'estoit
gnu à tous les Juifs, voire obscur
et toutesfois ses aumosnes on
agréables à Dieu[3], comme le sacr
Naaman approuvé : ce que l'un ne
n'ont peu obtenir que par foy. Il y
blable raison à l'Eunuque auquel P
fut addressé : car estant homme
lointain, jamais n'eust entrepr
voyage si pénible et de si gran
pour adorer en Jérusalem, s'il n'
quelque foy en son cœur[4]. Nous
néantmoins comme estant interro
Philippe touchant le Médiateur,
fesse son ignorance. Or je confes
que leur foy a esté enveloppée en
non-seulement quant à la perso
Jésus-Christ, mais aussi quant à s

1) Matth. III, 17 ; XVIII, 5 ; Ephés. I, 6 ; II,
VIII, 3 ; XV, 8.
2) 2 Rois V, 17-19. 3) Act. X, 31.
4 Act. VIII, 17. 31.

e qui luy a esté enjoinct de Dieu
. Ce pendant c'est chose certaine
t esté embus de quelques prin-
squels leur donnoyent quelque
st de Jésus-Christ. Ce qui ne
trouvé nouveau. Car l'Eunuque
mais venu d'un païs si lointain
rer un Dieu incognu en Jérusa-
Cornille s'estant adonné à la re-
s Juifs, n'eust pas là vescu sans
umer aux rudimens de la pure
le la Loy. Quant est de Naaman,
it pas convenable qu'Elisée luy
t ce qu'il avoit à faire en choses
légères, eust oublié le princi-
bien doncques que la cognois-
Jésus-Christ ait esté obscure
, il n'y a nul propos de la faire
nulle : mesmes d'autant qu'ils
ent aux sacrifices de la Loy, les-
oyent estre discernez d'avec les
es des Payens par leur fin, c'est-
r Jésus-Christ.

ceste simple déclaration que
ns en la Parole de Dieu, devoit
re à engendrer la foy en nous,
ue nostre aveuglement et obsti-
donnast empeschement. Mais
ostre esprit est enclin à vanité,
t jamais adhérer à la vérité de
comme il est hébété il ne peut
lumière d'iceluy. Pourtant la
e ne proufite de rien sans illu-
du sainct Esprit. Dont il ap-
la foy est par-dessus toute
ce humaine. Et encores ne suf-
t que l'entendement soit illuminé
rit de Dieu, sinon que le cœur
rmé par sa vertu. En laquelle
Théologiens sorboniques faillent
dement, qui pensent que la foy
imple consentement de la Parole
lequel consiste en intelligence,
derrière la fiance et certitude
C'est doncques un singulier don
que la foy, en deux manières.
ment entant que l'entendement
ne est illuminé pour entendre
le Dieu : puis après que le cœur
lle fortifié. Car le sainct Esprit
nce pas seulement la foy, mais
e par degrez, jusques à ce qu'il
menez jusques au royaume des
cieux. Voylà pourquoy sainct Paul admoneste Timothée, de garder le dépost excellent qu'il avoit receu par le sainct Esprit qui habite en nous [1]. Si quelqu'un allègue au contraire, que l'Esprit nous est donné par la prédication de foy [2]: ceste objection se peut soudre aisément. S'il n'y avoit qu'un seul don de l'Esprit, ce seroit mal parler de dire que l'Esprit procède de la foy, veu qu'il est autheur d'icelle et cause : mais d'autant que sainct Paul traitte là des dons que Dieu confère à son Eglise, pour la mener par divers accroissemens à sa perfection, il ne se faut esbahir s'il les attribue à la foy, laquelle nous prépare et dispose à les recevoir. Il est bien vray que c'est une opinion fort estrange au monde, quand on dit que nul ne peut croire en Christ, sinon celuy auquel il est donné particulièrement : mais c'est en partie à cause que les hommes ne considèrent point comment, ne combien est haute et difficile à comprendre la sapience céleste, ne quelle est leur rudesse et imbécillité à comprendre les mystères de Dieu : en partie aussi, pource qu'ils n'ont point esgard à ceste fermeté de cœur, qui est la principale partie de la foy.

34 Lequel erreur est facile à convaincre. Car comme dit sainct Paul, Si nul ne peut estre tesmoin de la volonté de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en luy [3] : comment la créature seroit-elle certaine de la volonté de Dieu? Et si la vérité de Dieu nous est douteuse és choses mesmes que nous voyons présentement à l'œil : comment nous seroit-elle ferme et indubitable, quand le Seigneur nous promet les choses que l'œil ne voit point, et l'entendement ne peut comprendre? Et tellement la prudence humaine est yci hébétée et eslourdie, que le premier degré pour proufiter en l'eschole du Seigneur, est d'y renoncer. Car par icelle comme par un voile interposé, nous sommes empeschez de comprendre les mystères de Dieu, lesquels ne sont point révélez sinon aux petis. Mesmes ce n'est point la chair et le sang qui les révèle [4] : et l'homme naturel n'est point ca-

1) 2 Tim. I, 14. 2) Gal. III, 2. 3) 1 Cor. II, 11.
4) Matth. XI, 25 ; Luc X, 21 ; Matth. XVI, 17.

pable d'entendre les choses spirituelles : mais au contraire ce luy est folie de la doctrine de Dieu, d'autant qu'elle ne peut estre cognue que spirituellement[1]. Pourtant l'aide du sainct Esprit nous est en cest endroict nécessaire, ou plustost il n'y a que sa seule vertu qui règne yci. Il n'y a nul homme qui ait cognu le secret de Dieu, ou ait esté son conseiller : mais l'Esprit enquiert de tout jusques aux choses cachées, par lequel nous cognoissons la volonté de Christ[2]. Nul ne peut venir à moy, dit le Seigneur Jésus, sinon que le Père qui m'a envoyé, l'attire. Quiconques doncques, dit-il, a escouté mon Père, et a apprins de luy, il vient à moy : non pas que personne ait veu le Père, sinon celuy qui est envoyé de Dieu[3]. Comme doncques nous ne pouvons approcher de Christ, sinon estans tirez par l'Esprit de Dieu : aussi quand nous sommes tirez, nous sommes totalement ravis par-dessus nostre intelligence. Car l'âme estant par luy illuminée, reçoit quasi un œil nouveau pour contempler les secrets célestes, de la lueur desquels elle estoit au paravant esblouye. Par ainsi l'entendement de l'homme estant esclarci par la lumière du sainct Esprit, commence lors à gouster les choses qui appartienent au royaume de Dieu, desquelles il ne pouvoit au paravant avoir aucun sentiment. Parquoy nostre Seigneur Jésus-Christ, combien qu'il déclaire les mystères de son royaume trèsbien et proprement aux deux disciples, dont fait mention sainct Luc : toutesfois il ne proufite de rien, jusques à ce qu'il leur ouvre le sens pour entendre les Escritures[4]. En ceste manière, après que les Apostres ont esté instruits de sa bouche divine, encores est-il besoin que l'Esprit de vérité leur soit envoyé, lequel donne entrée en leurs entendemens à la doctrine qu'ils avoyent receue des aureilles au paravant. La Parole de Dieu est semblable au soleil : car elle reluit à tous ceux ausquels elle est annoncée; mais c'est sans efficace entre les aveugles. Or nous sommes tous aveugles naturellement en cest endroict : pourtant elle ne peut entrer en nostre esprit, sinon que l'Esprit de Dieu, qui est le maistre intérieur, luy donne accès par son illumination.

35 Quand il nous a par ci-devant falu traitter de la corruption de nostre nature, nous avons monstré plus au long combien les hommes sont insuffisans d'eux-mesmes à croire : parquoy je n'ennuiray point les lecteurs en réitérant ce qui a esté dit. Qu'il nous suffise quand sainct Paul nomme Esprit de foy[1], qu'il entend la foy mesme laquelle nous est donnée, et que nous n'avons point naturellement. Parquoy il prie Dieu, qu'il accomplisse son bon plaisir aux Thessaloniciens, et l'œuvre de leur foy en vertu[2]. Or en nommant la foy Œuvre de Dieu, et l'intitulant de ce mot de Bon plaisir ou faveur gratuite, il déclaire qu'elle n'est point du propre mouvement de l'homme. Qui plus est, ne se contentant point de cela, il adjouste que c'est un chef-d'œuvre où Dieu desploye sa vertu. Aux Corinthiens quand il dit que la foy ne dépend point de la sagesse des hommes, mais est fondée en la vertu de l'Esprit : combien qu'il parle des miracles extérieurs, toutesfois pource que les réprouvez n'en sçavent faire leur proufit, et n'y voyent goutte il comprend aussi ce cachet intérieur que seelle la vérité de Dieu en nos cœurs, comme il en fait mention ailleurs. Dieu aussi pour magnifier tant plus et esclarcir sa libéralité en ce don tant excellent, ne l'eslargit pas indifféremment à tous, mais le distribue d'un privilége singulier à ceux que bon luy semble. Laquelle chose nous avons ci-dessus prouvée par bons tesmoignages. Et sainct Augustin, qui en est fidèle expositeur, parle ainsi, Nostre Sauveur, pour monstrer que Croire est de don, non point de mérite : Nul, dit-il, ne vient à moy, si mon Père ne l'y attire, et s'il ne luy a esté donné de mon Père. C'est merveille que deux oyent : l'un mesprise, et l'autre monte. Que celuy qui mesprise, s'impute la faute : que celuy qui monte, n'usurpe point l'honneur à soy. En un autre lieu, Pourquoy est-il donné à l'un, et non

1) 1 Cor. II, 14.
2) Rom. XI, 34 ; 1 Cor. II, 10. 3) Jean VI, 44, 45.
4) Luc XXIV, 27, 45 ; Jean XVI, 13.

1) 2 Cor. IV, 13. 2) 2 Thess. I, 11.

autre? Je n'ay point honte de dire que st un secret profond de la croix, un cret des jugemens de Dieu que je ne gnoy point, et dont il ne nous est pas ile de nous enquérir : et de là procède ut ce que nous pouvons. Je voy bien que je peux : dont c'est que je le peux le voy point, sinon que je voy bien c'est de Dieu. Mais pourquoy ap-lle-il l'un et non pas l'autre? Cela est p haut pour moy : c'est un abysme, st une profondité de la croix. Je me x escrier en admiration, je ne le x monstrer en dispute. La somme ient là, que Jésus-Christ en nous minant en la foy, nous ente en son ps pour nous faire participans de tous biens.

6 Il reste en après, que ce que l'en-dement a receu soit planté dedans le r. Car si la parole de Dieu voltige lement au cerveau, elle n'est point en-es receue par foy. Mais lors sa vraye eption est quand elle a prins racine profond du cœur, pour estre une for-sse invincible à soustenir et repous-tous assauts des tentations. Or s'il vray que la vraye intelligence de nos-esprit soit illumination de l'Esprit de u, sa vertu apparoist beaucoup plus lemment en une telle confirmation du r : asçavoir, d'autant qu'il y a plus desfiance au cœur que d'aveuglement l'esprit : et qu'il est plus difficile de ner asseurance au cœur, que d'in-uire l'entendement. Parquoy le sainct prit sert comme d'un seau, pour seel-en nos cœurs les mesmes promesses quelles il a premièrement imprimées nostre entendement : et comme d'un , pour les confermer et ratifier. Après vous avez creu, dit l'Apostre, vous esté seellez par l'Esprit de promesse, est l'arre de nostre héritage [1]. Voyez-s comment il monstre que les cœurs fidèles sont marquez du sainct Esprit me d'un seau : et qu'il l'appelle Es-de promesse, à cause qu'il nous rend ngile indubitable? Semblablement Corinthiens : Dieu, dit-il, qui nous a ts, et nous a marquez et donné l'arre de son Esprit en nos cœurs. Item en un autre lieu, parlant de la confiance et har-diesse de nostre espérance, met pour fondement d'icelle l'arre de son Es-prit [1].

37 Ce pendant je n'ay pas oublié ce que j'ay dit ci-dessus, et dont la mé-moire nous est rafraischie sans fin et sans cesse par expérience : c'est que la foy est agitée de beaucoup de doutes, solicitudes et destresses, en sorte que les âmes des fidèles ne sont guères en repos : pour le moins elles ne se peuvent pas tousjours asseurer paisiblement. Mais quelques rudes assauts et violences qu'elles ayent à soustenir, elles en vie-nent tousjours à bout, et en repoussant les tentations, demeurent en leur forte-resse. Ceste seule asseurance suffit pour nourrir et garder la foy, quand nous sommes bien résolus de ce qui est dit au Pseaume, Le Seigneur est nostre protec-tion et nostre aide au besoin : ainsi nous ne serons point estonnez, encores que la terre tremblast, et que les montagnes trébuschassent au profond de la mer [2]. Et ailleurs il nous est monstré combien ce repos est amiable, quand David dit qu'il s'est couché et a dormi paisiblement et s'est levé, d'autant qu'il estoit en la garde de Dieu [3]. Non pas qu'il ait tous-jours d'un train égual jouy de telle joye et seureté, qu'il ne sentist nul trouble : mais entant qu'il goustoit la grâce de Dieu selon la mesure de sa foy, il se glo-rifie qu'il mesprisera hardiment tout ce qui peut tormenter son esprit. Parquoy l'Escriture nous voulant exhorter à la foy, nous commande de nous reposer. Comme en Isaïe, Vostre force sera en espoir et silence. Item au Pseaume, Tay-toy, et atten le Seigneur. A quoy respond le dire de l'Apostre, Il est besoin de pa-tience [4], etc.

38 De là peut-on juger combien la doc-trine des théologiens sophistes est per-nicieuse : c'est que nous ne pouvons rien arrester en nous de la grâce de Dieu, sinon par conjecture morale, selon qu'un chacun se répute n'estre indigne d'icelle.

1) Éphés. I, 13, 14.

1) 2 Cor. I, 22 ; V, 5. 2) Ps. XLVI, 2, 3.
3) Ps. III, 6.
4) Is. XXX, 15 ; Ps. XXXVII, 7 ; Héb. X, 36.

tons qu'il nous le soit? mais d'autant que nous avons destiné à ceste matière son traitté à part, nous ne la poursuyvrons d'avantage pour le présent : veu principalement que c'est une chose manifeste, qu'il n'y a rien plus contraire à la foy, que conjecture ou autre sentiment prochain à doute et ambiguïté. Pour confermer cest erreur, ils ont tousjours en la bouche un passage de l'Ecclésiaste, lequel ils corrompent meschamment : asçavoir, que nul ne sçait s'il est digne de haine ou d'amour [1]. Encores que je laisse à dire que ceste sentence a esté mal rendue en la translation commune : toutesfois les petis enfans peuvent veoir ce que Salomon a voulu dire : c'est que si quelqu'un veut estimer par les choses présentes, lesquels sont aimez, et lesquels sont hays de Dieu, qu'il travaillera en vain : veu que prospérité et adversité sont communes tant au juste qu'à l'inique : tant à celuy qui sert à Dieu, qu'à celuy qui n'en tient conte. Dont il s'ensuyt que Dieu ne testifie point tousjours son amour envers ceux qu'il fait fructifier temporellement : et aussi ne déclaire sa haine envers ceux qu'il afflige. Laquelle chose il dit pour rédarguer la vanité de l'entendement humain : veu qu'il est si hébété à considérer les choses tant nécessaires. Comme un peu devant il avoit dit, qu'on ne peut pas discerner en quoy diffère l'âme de l'homme d'une âme brutale : pource qu'il semble advis que l'une

a la petitesse de nostre ent
conseil incompréhensible de
quand nous disons simplemen
Paul, que nous avons receu u
n'est point de ce monde, ai
de Dieu, par lequel nous cog
biens que Dieu nous a donn
ce qu'ils preuvent murmurer
qu'ils ne facent injure à l'Es
Or si c'est un sacrilége l
souspeçonner ou de menson
certitude, ou d'ambiguïté, a
lation venant de luy, qu'est-
faillons, affermans la certitud
nous a révélé ? Mais ils prét
chef, que c'est témérairemen
de nous oser ainsi glorifier d
Christ. En quoy ils démonst
ment leur bestise. Qui pens
eust une telle ignorance en
veulent faire Docteurs de to
de faillir si lourdement a
élémens de la Chrestienté? (
seroit une chose incrédible
leurs escritures en feissent
Paul dénonce qu'il n'y a p
enfans de Dieu, sinon ceux
nez par l'Esprit d'iceluy [2] :
lent que les enfans de Dieu
duits par leurs propres es
vuides de celuy de Dieu. Sa
seigne que nous ne pouv
Dieu, nostre Père, sinon que
prime ceste appellation en
seul peut rendre tesmoign

e que celuy qui n'est mené par
, de Christ, soit serviteur d'ice-
eux-ci forgent une Chrestienté,
e n'ait que faire de l'Esprit de
Sainct Paul ne nous fait nulle es-
e de la résurrection bienheureuse,
ue nous sentions le sainct Esprit
it en nous [1] : ceux-ci imaginent
pérance vuide d'un tel sentiment.
ondront possible, qu'ils ne nient
que le sainct Esprit ne nous soit
ire, mais que par humilité et mo-
nous devons penser que nous ne
point. Si ainsi est, qu'est-ce donc-
ue veut dire l'Apostre, quand il
nde aux Corinthiens de s'examiner
ouver s'ils ont Jésus-Christ habi-
eux, adjoustant que quiconques
ste cognoissance est réprouvé [2]?
is cognoissons par l'Esprit qu'il
donné, qu'il demeure en nous,
ne dit sainct Jehan [3]. Et qu'est-ce
us faisons autre chose, que révo-
s promesses de Jésus-Christ en
quand nous voulons estre servi-
le Dieu sans son Esprit, veu qu'il
ncé qu'il l'espandroit sur tous les
? Que faisons-nous autre chose
srober au sainct Esprit sa gloire
rant de luy la Foy, qui est œuvre
ment venant de luy? Veu que ces
sont les premières leçons que
levons apprendre en nostre reli-
c'est un grand aveuglement, de
les Chrestiens d'arrogance, quand
glorifient de la présence du sainct
, sans laquelle il n'y a nulle Chres-
Certes ils démonstrent par leur
le combien est vray ce que dit le
ur ; que son Esprit est incognu au
: et qu'il n'y a que ceux-là dedans
ls il habite, qui le cognoissent [5].
Et afin de renverser de toutes parts
ndemens de la Foy, ils les assail-
core d'un autre costé : c'est com-
ue nous puissions asseoir juge-
e la grâce de Dieu selon la justice
uelle nous consistons présente-
toutesfois que la certitude de
persévérance demeure en suspens.

VIII, 11. 2) 2 Cor. XIII, 5, 6.
III, 24. 4) Is. XLIV, 3.
IV, 17.

Mais il nous resteroit une belle confiance de salut, si nous ne pouvions autre chose que réputer par conjecture, qu'ils appellent Morale, que nous sommes à présent en la grâce de Dieu, ne sçachans ce qui doit demain advenir. L'Apostre parle bien autrement, disant qu'il est certain que ny Anges, ne puissances, ne principautez, ne mort, ne vie, ne les choses présentes, ne les futures ne nous pourront séparer de la dilection de laquelle Dieu nous embrasse en Jésus-Christ [1]. Ils s'efforcent d'eschapper par une solution frivole, disans que l'Apostre avoit cela de révélation spéciale : mais ils sont de trop près tenus, pour pouvoir si facilement eschapper : car là il traitte quels biens provienent de la foy généralement à tous fidèles, non point ce qu'il expérimentoit particulièrement en soy. Voire mais luy-mesme, disent-ils, tasche de nous faire craindre, en nous remonstrant nostre imbécillité et inconstance, quand il dit que celuy qui est debout se doit garder qu'il ne tombe [2]. Il est bien vray : toutesfois il ne nous baille point une crainte pour nous estonner, ains seulement pour nous apprendre de nous humilier sous la main puissante de Dieu, comme sainct Pierre le déclaire [3]. D'avantage, quelle resverie est-ce de limiter la certitude de foy à un petit de temps, à laquelle il convient proprement d'outrepasser la vie présente, pour s'estendre à l'immortalité future? Pourtant quand les fidèles recognoissent cela venir de la grâce de Dieu, qu'estans illuminez de son Esprit ils jouissent par foy de la contemplation de la vie future : tant s'en faut que telle gloire doyve estre accusée d'arrogance : que si quelqu'un a honte de confesser cela, il démonstre une extrême ingratitude, plustost que modestie ou humilité : d'autant qu'il supprime et obscurcit la bonté de Dieu, laquelle il devoit magnifier.

41 Pource qu'à mon advis la nature de la foy ne se pouvoit mieux ne plus clairement exprimer que par la substance des promesses, où elle a son propre fondement pour s'appuyer, sans lequel elle

1) Rom. VIII, 38, 39. 2) 1 Cor. X, 12.
3) 1 Pierre V, 6.

trébuscheroit incontinent, ou plustost s'esvanouiroit : voylà pourquoy j'ay tiré des promesses la définition que j'ay mise, laquelle toutesfois ne discorde point d'avec la description qu'en fait l'Apostre selon l'argument qu'il traitte. Il dit que la foy est un soustenement des choses qu'on espère, et une démonstrance des choses qui n'apparoissent point[1]. Car par le mot d'Hypostase, il entend la fermeté sur laquelle les âmes fidèles s'appuyent. Comme s'il disoit que la foy est une possession certaine et infallible des choses que Dieu nous a promises. Sinon que quelqu'un aimast mieux prendre le mot d'Hypostase pour confiance, ce qui ne me desplaist pas, combien que j'aime mieux me tenir à la première exposition laquelle est plus receue. Derechef, pour signifier que jusques au dernier jour, auquel les livres seront ouverts[2], les choses appartenantes à nostre salut sont trop hautes pour estre comprinses de nostre sens, ou veues de nos yeux, ou touchées de nos mains : et par ainsi que nous ne les possédons autrement, qu'en surmontant la capacité de nos entendemens, et eslevant nostre regard par-dessus tout ce qui se voit au monde, brief, en nous surmontant nous-mesmes : pour ceste cause il adjouste, que telle certitude de posséder, est des choses qui sont situées en espérance : et pourtant ne s'apperçoyvent point. Car l'évidence, comme dit sainct Paul, est diverse d'espoir : et nous n'espérons pas les choses que nous voyons[3]. En la nommant Monstre ou Probation des choses non apparentes, ou comme sainct Augustin souvent l'interprète, Tesmoignage par lequel nous sommes convaincus : il parle tout ainsi comme s'il disoit, que c'est une évidence de ce qui n'apparoist, une vision de ce qui ne se voit, une perspicuité des choses obscures, une présence des choses absentes, une démonstrance des choses cachées[4]. Car les mystères de Dieu, et principalement ceux qui appartienent à nostre salut, ne se peuvent contempler

1) Héb. XI, 1. 2) Dan. VII, 10.
3) Rom. VIII, 24.
4) August., *Homil. in Joan.*, LXXIX, XCV. *De peccat. merit. et remiss.*, lib. II, cap. XXXI.

en leur nature : mais nous les regardo
seulement en la Parole de Dieu, de l
quelle la vérité nous doit estre telleme
persuadée, que nous tenions pour fa
et accompli tout ce qu'il dit. Commen
doncques se lèvera un courage à reco
gnoistre et gouster une telle bonté de
Dieu, qu'il ne soit pareillement enflambé
à l'aimer? Car une telle abondance de
douceur, comme est celle que Dieu a ca-
chée à ceux qui le craignent, ne se peut
vrayement entendre, qu'elle n'esmeuve le
cœur. D'avantage, elle ne le peut esmou-
voir, qu'elle ne l'attire et eslève à soy.
Pourtant ce n'est point de merveilles si
ceste affection n'entre jamais en un cœur
pervers et oblique, veu qu'elle nous ou-
vre les yeux pour nous donner accès à
tous les thrésors de Dieu, et les saincts
secrets de son Royaume, lesquels ne se
doyvent point polluer par l'entrée d'un
cœur immonde. Or ce que les Sorboni-
ques enseignent, que la charité précède
la foy et l'espérance, n'est que pure res-
verie : veu qu'il n'y a que la seule foy
laquelle premièrement engendre chari
en nous. Sainct Bernard parle bie
mieux[1]: Je croy, dit-il, que le tesmo
gnage de la conscience, lequel sain
Paul nomme La gloire des fidèles[2], co
siste en trois points. Car en premi
lieu et devant toutes choses, il est requ
de croire que tu ne peux avoir rémissi
des péchez, sinon de la pure gratuité
Dieu : secondement, que tu ne peux av
nulle bonne œuvre, si luy-mesme ne
te donne : tiercement, que tu ne pe
mériter par œuvres la vie éternelle,
elle ne t'est aussi bien donnée grat
ment. Tantost après il adjouste, Ces c
ses ne suffiroyent pas, sinon pour fair
commencement : pource qu'en croyant
les péchez ne nous peuvent estre r
que de Dieu, il nous faut quant et qu
estre résolus qu'il nous les a remis, j
ques à tant que nous soyons persua
par le tesmoignage du sainct Esprit,
nostre salut nous est bien asseuré. D'
tant que Dieu nous pardonne nos p
chez, luy-mesme nous donne les mérit
et nous redonne le loyer, nous ne po

1) *Sent.*, lib. III, dist. XXV, et sæpius ; sermo I, in *An
nuntiatione.* 2) 2 Cor. I, 12.

as nous arrester fermement à
troduction qu'il avoit mise. Tou-
:e point et les autres semblables
teront ailleurs : maintenant qu'il
ffise d'entendre que c'est de foy.
r par tout où sera ceste vive foy,
peut faire qu'elle n'emporte tous-
vec soy l'espérance de salut éter-
ı plustost qu'elle ne l'engendre et
e. Car si ceste espérance n'est en
uelque beau babil de paroles far-
e nous ayons de la foy, il est cer-
: nous n'en tenons rien. Car si la
nme dit a esté, est une certaine
ion de la vérité de Dieu, qu'icelle
e peut mentir, tromper ne frus-
uiconques a conceu ferme cer-
il attend pareillement que le
r accomplira ses promesses, les-
il tient pour véritables : tellement
somme, Espérance n'est autre
u'une attente des biens que la
:reu estre véritablement promis
. Ainsi la foy croit que Dieu est
e : espérance attend qu'il révé-
temps sa vérité. La foy croit qu'il
tre Père : espérance attend qu'il
:ra tousjours tel envers nous. La
it que la vie éternelle nous est
: espérance attend que nous l'ob-
ıs une fois. La foy est le fonde-
ır lequel espérance repose : espé-
ıourrit et maintient la foy. Car
nul ne peut rien attendre de
inon celuy qui a premièrement
ses promesses : aussi derechef il
e l'imbécillité de nostre foy soit
ue, en attendant et espérant pa-
ıt afin de ne point défaillir. Par-
inct Paul parle trèsbien, quand il
e nostre salut en espérance[1], la-
en attendant Dieu avec silence,
a foy, à ce qu'elle ne trébusche
rop haster : elle la conferme à ce
ne vacille point és promesses de
u en ait quelque doute : elle la
t réconforte, à ce qu'elle ne se
int : elle la conduit jusques à son
but, à ce qu'elle ne défaille point
u du chemin, ou mesmes en la
: journée : finalement en la re-

III, 24.

nouvelant et restaurant de jour en jour, elle luy donne vigueur assiduelle pour persévérer. Et encores verrons-nous plus clairement en combien de sortes il est mestier que la foy soit confermée par espérance, si nous considérons de combien d'espèces de tentations sont assaillis ceux qui ont une fois receu la Parole de Dieu. Premièrement le Seigneur en différant ses promesses, souventesfois nous tient en suspens plus que nous ne voudrions. En cest endroict c'est l'office de la foy de faire ce que dit le Prophète : asçavoir si les promesses de Dieu sont tardives que nous ne laissions point de les attendre[1]. Aucunesfois aussi non-seulement Dieu nous laisse languir, mais donne apparence d'estre courroucé contre nous : à quoy il faut que la foy nous subviene, afin que suyvans la sentence de l'autre Prophète, nous puissions attendre le Seigneur, combien qu'il ait caché sa face de nous[2]. Il se dresse aussi des mocqueurs, comme dit sainct Pierre, qui demandent où sont les promesses, et où est la venue de Jésus-Christ[3] : veu que depuis la création du monde, toutes choses vont en un mesme train. Voire mesmes la chair et le monde nous suggèrent cela en l'entendement. Yci il faut que la foy estant soustenue et appuyée sur l'espérance, soit fichée et s'arreste du tout à contempler l'éternité du Royaume de Dieu, afin de réputer mille ans comme un jour[4].

43 Pour ceste affinité et similitude, l'Escriture aucunesfois confond l'un avec l'autre de ces deux vocables, Foy et Espérance : comme quand sainct Pierre dit que la vertu de Dieu nous conserve par foy jusques à la révélation de salut : ce qui estoit plus convenable à l'espérance qu'à foy. Néantmoins cela ne se fait point sans raison, veu que nous avons monstré Espérance n'estre autre chose sinon fermeté et persévérance de foy. Quelquefois ils sont conjoincts ensemble : comme en la mesme Epistre : Afin que vostre foy et espoir soit en Dieu[5]. Et sainct Paul aux Philippiens, déduit l'at-

1) Hab. II, 3. 2) Is. VIII, 17.
3) 2 Pierre III, 4. 4) Ps. XC, 4 ; 2 Pierre III, 8.
5) 1 Pierre I, 5, 21.

tente de l'espoir[1] : pource qu'en espérant patiemment nous tenons la bride à nos désirs, jusques à ce que l'opportunité de Dieu soit venue. Ce qui sera plus facile à entendre du chapitre X aux Hébrieux que j'ai desjà allégué. Sainct Paul en un autre passage, combien qu'il parle improprement, entend toutesfois le mesme par ces mots, Nous attendons par foy en esprit l'espérance de justice[2] : voire pource qu'ayans receu le tesmoignage de l'Evangile touchant de l'amour gratuite de Dieu, nous attendons que Dieu mette en évidence et effect ce qui encores est caché sous espoir. Or il n'est pas maintenant difficile à veoir combien lourdement s'abuse le Maistre des Sentences, en faisant double fondement d'espérance : asçavoir la grâce de Dieu, et le mérite des œuvres. Certes elle ne peut avoir autre but que la foy. Or nous avons clairement monstré que la foy a pour son but unique la miséricorde de Dieu, et que du tout elle s'y arreste, ne regardant nullement ailleurs. Mais il est bon d'ouyr la belle

raison qu'il allègue : Si tu oses, espérer quelque chose sans l'avo rité, ce n'est point espérance m somption. Je vous prie, mes a sera celuy qui se tiendra de telles bestes, lesquelles pensent q témérairement et présomptueusem de croire certainement que Dieu table? Car comme ainsi soit q nous commande d'attendre toute de sa bonté, ils disent que c'est p tion de se reposer et acquiescer e Mais un tel maistre est digne d ples qu'il a eus és escholes des So c'est-à-dire Sorboniques. Nous traire quand nous voyons que Di tement commande aux pécheurs certaine espérance de salut, pr hardiment tant de sa vérité, que nant sa miséricorde, rejettans tou de nos œuvres, nous espérions cune doute ce qu'il nous prome fajsant nous trouverons que cel dit, Il vous sera fait selon vostre nous abusera point.

CHAPITRE III.

Que nous sommes régénérez par foy : où il est traitté de la pénite

1 Combien que j'ay desjà enseigné en partie comment la foy possède Christ, et comment par icelle nous jouissons de ses biens, toutesfois cela seroit encores obscur, si nous n'adjoustions l'explication des fruits et effects que les fidèles en sentent en eux. Ce n'est pas sans cause que la somme de l'Evangile est réduite en pénitence et rémission des péchez. Parquoy en laissant ces deux articles, tout ce qu'on pourra prescher ou disputer de la foy, sera bien maigre et desbiffé, voire du tout inutile. Or puis que Jésus-Christ nous donne l'un et l'autre, et que nous obtenons l'un et l'autre par foy : asçavoir nouveauté de vie, et réconciliation gratuite, la raison et ordre requièrent que je commence à traitter ici des deux. Nous

viendrons doncques en premier li foy à pénitence : pource qu'ayans ment cognu ce point, nous pourrc ment appercevoir comment l'hoi justifié par seule et pure accept pardon de ses péchez : et toutes la sainctеté réale de vie, comme n'est point séparée de telle im gratuite de justice : c'est-à-dire, s'accorde bien, que nous ne soy sans bonnes œuvres, et toutesf nous soyons réputez justes sans œuvres. Or que la pénitence no ment suyve pas à pas la foy, mai en soit produite, nous n'en devo nulle doute. Car puisque la rémis péchez est offerte par l'Evangile, le pécheur estant délivré de la

1) Phil. I, 20. 2) Gal. V. 5.

1) Matth. IX, 29.

ı, du joug de péché, et de la mi-
servitude de ses vices, entre au
de Dieu : nul ne peut embrasser
de l'Evangile, qu'il ne se retire
lesbauchemens pour suyvre le
ıemin, et applique toute son es-
réformer. Ceux qui cuident que
ècède la pénitence et nient qu'elle
ède comme un fruit et produit
e, n'ont jamais sceu qu'elle est
iété ou nature, et sont induits
fantasie par un argument trop

us-Christ, disent-ils, et sainct
ıptiste ont premièrement exhorté
à repentance en leurs sermons,
ont annoncé que le Royaume des
oit prochain[1]. Ils allèguent aussi
et semblable commission a esté
ıux Apostres : et que sainct Paul,
récit de saint Luc, proteste d'a-
ri cest ordre[2]. Mais en s'amusant
abes, ils ne regardent pas en
s et avec quelle liaison ces mots
ent prendre. Car quand Jésus-
Jehan-Baptiste font ceste exhor-
epentez-vous, veu que le Royaume
est approché : ne déduisent-ils
ause de repentance, de ce que
ırist nous présente grâce et sa-
quoy ces paroles valent autant
'ils disoyent, Puis que le Royaume
est approché, à ceste cause faites
e. Mesmes sainct Matthieu ayant
ste prédication de sainct Jehan,
cela a esté accomplie la prophé-
aïe touchant la voix qui crie au
Préparez la voye au Seigneur,
luy ses sentiers[3]. Or l'ordre du
e est, que ceste voix doit com-
par consolation et joyeuse nou-
éantmoins quand nous disons que
de repentance vient de foy, nous
eons point qu'il faille quelque es-
temps auquel il faille qu'elle soit
ée : mais nous voulons signifier
ame ne se peut droictement adon-
epentance, sinon qu'il se reco-
stre à Dieu. Or nul ne se peut
estre à Dieu, sinon qu'il ait
nent recognu sa grâce. Mais ces choses seront plus clairement déduites en la procédure. Possible qu'ils se sont trompez en ce que plusieurs sont dontez par les effrois de leur conscience, ou induits et façonnez à se ranger au service de Dieu, devant qu'avoir cognu sa grâce, mesmes devant que l'avoir goustée. Et c'est une crainte comme on la voit aux petis enfans, qui ne sont point gouvernez par raison : toutesfois aucuns la tienent pour vertu, d'autant qu'ils la voyent approcher de la vraye obéissance, à laquelle elle prépare les hommes. Mais il n'est pas yci question d'enquérir en combien de sortes Jésus-Christ nous attire à soy, ou nous dispose à une droicte affection de piété : seulement je dy qu'on ne peut trouver nulle droicture sinon où l'Esprit qu'il a receu pour le communiquer à ses membres, a son règne. Je di aussi secondement, suyvant la doctrine du Pseaume, asçavoir que Dieu est propice afin qu'on le craigne[1] : que jamais homme ne luy portera telle révérence qu'il doit, qu'il ne se fie en la clémence et bonté d'iceluy : et que nul ne sera jamais bien délibéré à garder la Loy, s'il n'est persuadé que celuy auquel il sert a son service agréable. Or ceste facilité de laquelle Dieu use envers nous, est un signe de sa faveur paternelle. Ce qu'aussi monstre l'exhortation d'Osée, Venez, retournons à l'Eternel : car s'il a destruit, il nous guairira : s'il a frappé, il nous donnera santé[2]. Nous voyons en ces mots, que l'espérance d'obtenir pardon doit servir d'esperon aux pécheurs, afin qu'ils ne croupissent point en leurs fautes. Au reste, ceux qui inventent une nouvelle manière de Chrestienté : c'est que pour recevoir le Baptesme on ait certains jours auxquels on s'exerce en pénitence, devant qu'estre receus à communiquer à la grâce de l'Evangile, n'ont nulle apparence en leur erreur et folie. Je parle de plusieurs Anabaptistes, et principalement de ceux qui appètent estre dits spirituels, et telle racaille comme sont les Jésuites et autres sectes. Mais ce sont les fruits que produit cest esprit de phrénésie, d'ordonner quelque peu de jours à faire pénitence,

I, 2; IV, 17. 2) Act. XX, 21.

1) Ps. CXXX, 4. 2) Osée VI, 1.

laquelle doit estre continuée de l'homme chrestien toute sa vie.

3 Aucuns hommes sçavans par ci-devant long temps, voulans simplement et purement parler de pénitence selon la reigle de l'Escriture, ont dit qu'elle consistoit en deux parties : c'est asçavoir mortification et vivification. Et interprètent mortification, une douleur et terreur de cœur qui se conçoit par la cognoissance de péché, et le sentiment du jugement de Dieu. Car quand quelqu'un est amené à la vraye cognoissance de son péché, adoncques il commence à le hayr et détester : adoncques vrayement il se desplaist en son cœur, et se confesse misérable et confus, il se souhaite estre autre qu'il n'est. Outre, quand il est touché du sentiment du jugement de Dieu (car l'un incontinent s'ensuyt de l'autre) lors humilié, espovanté et abatu, il tremble et se desconforte, et perd toute espérance. Voylà la première partie de pénitence, qui est appelée Contrition. Ils interprètent la vivification, estre une consolation produite de la foy : c'est quand l'homme confondu par la conscience de son péché, et espovanté de la crainte de Dieu, jettant son regard sur la bonté et miséricorde d'iceluy, sur la grâce et salut qui est en Jésus-Christ, se relève, respire, reprend courage, et quasi retourne de mort en vie. Or ces deux mots, quand ils seroyent bien interprétez, expriment assez bien que c'est de pénitence : mais en ce que telles gens exposent Vivification estre la joye que reçoit une âme quand elle est appaisée de ses troubles et angoisses, je ne m'accorde point avec eux : d'autant qu'il faudroit plustost en cest endroict prendre ce mot pour une affection de bien et sainctement vivre, comme s'il estoit dit que l'homme meurt à soy pour vivre à Dieu; et c'est le renouvellement dont nous avons parlé.

4 Les autres, pourtant qu'ils voyent ce nom-ci estre diversement prins en l'Escriture, ont mis deux espèces de pénitence. Et pour les distinguer, en ont appelé l'une Légale, par laquelle le pécheur navré du cautère de son péché, et comme brisé de terreur de l'ire de Dieu, demeure lié en ceste perturbation, sans s'en pouvoir despestrer : l'autre ils l'ont nommée Evangélique, par laquelle le pécheur estant griefvement affligé en soy-mesme, s'eslève néantmoins plus haut, embrassant Jésus-Christ pour la médecine de sa playe, la consolation de sa frayeur, le port de sa misère. Caïn, Saül, Judas sont exemples de la pénitence légale[1] : desquels quand l'Escriture nous descrit la pénitence, elle entend qu'après avoir cognu la pesanteur de leur péché, ils ont eu crainte de l'ire de Dieu : mais ne pensans sinon à la vengence et au jugement de Dieu, ont esté abysmez en ceste cogitation. Doncques leur pénitence n'a esté autre chose qu'un portail d'enfer, auquel estans desjà entrez en ceste présente vie, ils ont commencé à souffrir l'ire de la majesté de Dieu. Nous voyons la pénitence évangélique en tous ceux qui après avoir esté poincts en eux-mesmes de l'aiguillon de péché, relevez néantmoins en fiance de la miséricorde de Dieu, se sont retournez à luy. Ezéchias fut troublé ayant receu le message de mort : mais pleurant il pria, et regardant à la miséricorde de Dieu, reprint fiance[2]. Les Ninivites furent espovantez de l'horrible menace de leur ruine : mais couvers de sacs et de cendres ils prièrent, espérans que le Seigneur se pourroit convertir et destourner de la fureur de son ire[3]. David confessa qu'il avoit trop griefvement péché, en faisant les monstres du peuple : mais il adjousta, Seigneur oste l'iniquité de ton serviteur. A l'objurgation de Nathan il recognut le crime d'adultère, il se prosterna devant Dieu : mais pareillement il attendit pardon[4]. Telle fut la pénitence de ceux qui à la prédication de sainct Pierre furent navrez en leur cœur : mais se confians à la bonté de Dieu, adjoustèrent, Que ferons-nous, hommes frères? Telle fut aussi celle de sainct Pierre, qui pleura amèrement : mais ne laissa point d'espérer[5].

5 Combien que toutes ces choses soyent vrayes, néantmoins d'autant que je puis comprendre par l'Escriture, il faut autrement entendre le nom de Pénitence

1) Gen. IV, 13; 1 Sam. XV, 30; Matth. XXVII, 4.
2) 2 Rois XX, 2; Is. XXXVIII, 1. 3) Jon. III, 5.
4) 2 Sam. XXIV, 10; XII, 13, 16.
5) Act. II, 37; Luc XXII, 62; Matth. XXVI, 75.

qu'ils confondent la foy avec la
ɔe, est répugnant à ce que dit sainct
x Actes, Qu'il avoit testifié aux
aux Gentils la pénitence envers
t la foy en Jésus-Christ[1]. Auquel
iet la foy et la pénitence comme
diverses. Quoy donc? La vraye
ɔe peut-elle consister sans foy?
pas : mais combien qu'elles ne se
t diviser : toutesfois il les faut
ier. Car comme la foy ne peut
ns espérance, néantmoins foy et
ɔe sont choses différentes : aussi
nent la pénitence et la foy, com-
'elles s'entretienent d'un lien in-
:, toutesfois elles se doyvent plus-
joindre que confondre. Je n'ignore
sous le nom de Pénitence, toute
ersion à Dieu est comprinse, dont
est une des principales parties;
and la nature et propriété d'icelle
té expliquée, il apparoistra en
s cela est dit. Le mot qu'ont les
x pour signifier Pénitence, signifie
ion ou retour : celuy qu'ont les
ignifie Changement de conseil et
Et de faict, la chose ne respond
al à ces vocables, que la somme
ence est, que nous estans retirez
mesmes, soyons convertis à Dieu :
délaissé nos conseils et première
en prenions une nouvelle. Par-
mon jugement nous la pourrons
ent définir en ceste sorte, Que
e vraye conversion de nostre vie
: Dieu et la voye qu'il nous mons-
ɔcédante d'une crainte de Dieu
et non feinte : laquelle consiste
ortification de nostre chair et
vieil homme, et vivification de
Auquel sens il faut prendre toutes
ɔrtations qui sont contenues tant
phètes qu'aux Apostres, par les-
ils admonestent les hommes de
ps à faire pénitence. Car ils les
it mener à ce point, qu'estans
le leurs péchez, et navrez de la
lu jugement de Dieu, ils s'humi-
et prosternassent devant sa ma-
ils avoyent offensée, et se reti-
n la droicte voye. Pourtant quand ils parlent de se convertir et se retourner au Seigneur, de se repentir et faire pénitence, ils tendent tousjours à une mesme fin. Dont aussi l'Histoire saincte appelle Pénitence, d'estre conduits après Dieu : c'est quand les hommes l'ayans mesprisé pour s'esgayer en leurs cupiditez, commencent de se réduire à sa Parole, et sont prests et appareillez de suyvre où il les appellera [1]. Et sainct Paul et sainct Jehan disent qu'on produise fruits dignes de repentance, entendans qu'il faut mener une vie qui monstre et testifie en toutes ses actions un tel amendement[2].

6 Mais devant que procéder outre, il sera expédient d'expliquer d'avantage la définition ci-dessus mise, en laquelle il y a principalement trois articles à considérer. Pour le premier, quand nous appelons Pénitence une conversion de vie à Dieu, nous requérons un changement, non pas seulement aux œuvres externes, mais aussi en l'âme : à ce que s'estant despouillée de sa vieille nature, elle produise après fruits dignes de sa rénovation. Ce que le Prophète voulant exprimer, commande à ceux qu'il exhorte à repentance, d'avoir un nouveau cœur[3]. Parquoy Moyse par plusieurs fois voulant remonstrer au peuple d'Israël quelle est la vraye conversion, les enseigne de se convertir de tout leur cœur et de toute leur âme. Et en parlant de la circoncision du cœur, il entre jusques aux affections les plus cachées. Laquelle locution est souvent répétée des Prophètes; toutesfois il n'y a lieu dont nous puissions mieux entendre quelle est la vraye nature de Pénitence, que du quatrième de Jérémie, où Dieu parle en ceste manière : Israël, si tu te convertis, converty-toy à moy. Cultive bien la terre de ton cœur, et ne sème point sur les espines. Sois circoncis au Seigneur, et oste toute immondicité de ton cœur[4]. Nous voyons comment il dénonce que pour se mettre à bien vivre ils ne peuvent prendre autre commencement sinon de desraciner toute impiété du cœur. Et pour les toucher plus vivement, il les advertit que c'est à Dieu

, 21.

1) Matth. III, 2; 1 Sam. VII, 3.
2) Luc III, 8; Rom. VI, 4; Act. XXVI, 20.
3) Ezéch. XVIII, 31. 4) Jér. IV, 1, 3, 4.

qu'ils ont affaire, envers lequel on ne proufite rien en tergiversant : pource qu'il a en détestation le cœur double. Pour ceste cause Isaïe se mocque de toutes les entreprinses des hypocrites, lesquels de son temps s'efforçoyent à amender leur vie extérieurement par cérémonies : mais ce pendant ne se soucioyent de rompre les liens d'iniquité, desquels ils estreignoyent les povres. Et aussi en ce passage-là mesme, il démonstre bien quelles sont les œuvres qui se doyvent ensuyvre de la vraye pénitence[1].

7 Le second article a esté, que nous avons dit qu'elle procède d'une droicte crainte de Dieu. Car devant que la conscience du pécheur soit amenée à repentance, il faut qu'elle soit premièrement touchée du jugement de Dieu. Car quand ce pensement sera une fois fiché au cœur de l'homme, que Dieu doit une fois monter en son Throne judicial pour demander conte de toutes œuvres et paroles : elle ne laissera point reposer le povre pécheur, ne respirer une seule minute de temps, qu'elle ne le picque et stimule tousjours à mener une nouvelle vie, afin qu'il se puisse seurement représenter à ce jugement. Parquoy l'Escriture souvent, quand elle nous exhorte à repentance, nous réduit en mémoire que Dieu jugera une fois le monde. Comme en ce passage de Jérémie : Afin que ma fureur ne sorte comme feu, et n'y ait nul qui la puisse esteindre, à cause de vostre perversité[2]. Item, en la prédication de sainct Paul qu'il feit à Athènes : Comme ainsi soit que Dieu ait laissé cheminer les hommes en ignorance : maintenant il leur dénonce de faire pénitence, d'autant qu'il a déterminé un jour auquel il jugera le monde en équité[3], et en plusieurs autres lieux. Aucunesfois, par les corrections qui sont desjà advenues, elle démonstre que Dieu est juge : afin que les pécheurs réputent que beaucoup plus griefve peine les attend, s'ils ne se corrigent de bonne heure. De quoy nous avons l'exemple au chapitre XXIX du Deutéronome. Or d'autant que le commencement de nostre conversion à Dieu est, quand nous

1) Is. LVIII, 5-7. 2) Jér. IV, 4.
3) Act. XVII, 30

avons haine et horreur du péché
cause l'Apostre dit que la trist
est selon Dieu, est cause de repe
appelant Tristesse selon Dieu, qu
seulement nous avons crainte d'
nis, mais hayssons et avons en e
le péché, d'autant que nous e
qu'il desplaist à Dieu. Ce qui ne
trouvé estrange, pource que si n
tions poincts à bon escient, jam
resse de nostre chair ne se pou
riger : mesmes nulle picqueure n
à la resveiller de sa stupidité, s
passoit plus outre en monstran
ges. Mesmes outre la brutalité i
la rébellion, laquelle a besoin d
tue à grans coups de martea
nous contraignons Dieu par n
versité, à user de sévérité et r
menaçant, veu qu'il ne serviroit
lécher par douceur ceux qui do
ne réciteray point les tesmoig
se trouvent çà et là par toute l'
La crainte de Dieu est aussi no
troduction à pénitence pour aut
Car encores qu'un homme fu
et par tout estimé parfait en v
ne rapporte sa vie au service d
pourra bien estre loué du mo
il sera en abomination au ciel
que la principale partie de justi
rendre à Dieu l'honneur qu'i
duquel nous le fraudons mesc
quand nous n'avons pas ceste
de nous assujetir à son Empire.

8 Il nous faut maintenant ex
troisième article : c'est que no
dit que la pénitence consiste
parties : en la mortification de
et la vivification de l'Esprit. C
Prophètes, combien qu'ils par
plement selon la rudesse du p
quel ils avoyent affaire, néantmo
sent assez bien, quand ils diser
de mal faire, et adonnez-vous
Nettoyez-vous de vos ordures,
vostre vie perverse : apprene
faire, appliquez-vous à justic
corde, etc.[2] Car en rappelant
mes de malice, ils requièrent
leur chair, c'est-à-dire leur n

1) 2 Cor. VII, 10. 2) Ps. XXXIV, 15 ;

mortifiée, laquelle est plene d'iniquité. Or c'est un commandement bien difficile, d'autant qu'il emporte que nous nous desvestions de nous-mesmes, et délaissions nostre propre nature. Car il ne faut pas estimer que la chair soit bien mortifiée, sinon que tout ce que nous avons de nous soit anéanty et aboly. Mais veu que toutes les pensées et affections de nostre nature sont répugnantes à Dieu, et ennemies de sa justice[1], la première entrée en l'obéissance de la Loy est, de renoncer à nostre nature et à toute nostre volonté. En après est signifié en ce passage du Prophète le renouvellement de vie par les fruits qui s'en ensuyvent : assavoir, justice, jugement et miséricorde. Car il ne suffiroit point de faire les œuvres extérieurement ; sinon que l'âme fust premièrement adonnée à l'amour et affection d'icelles. Or cela se fait quand l'Esprit de Dieu ayant transformé nos âmes en sa sainctelé, les dirige tellement à nouvelles pensées et affections, qu'on puisse dire qu'elles sont autres qu'elles n'estoyent au paravant. Et de faict, nous sommes naturellement destournez de Dieu pour ne jamais tendre ny aspirer à ce qui est bon et droict, jusques à ce que nous ayons apprins de nous quitter. Et voylà pourquoy tant souvent il nous est commandé de despouiller le vieil homme, renoncer au monde et à la chair : et en nous retirans de nos cupiditez, mettre peine à estre renouvelez de l'esprit de nostre entendement. Et ce mot de Mortification nous advertit combien il nous est difficile d'oublier nostre naturel : entant qu'il signifie que nous ne pouvons pas estre pliez ne formez à la crainte de Dieu, ny apprendre les rudimens de piété, sinon qu'estans tuez du glaive de l'Esprit, avec violence nous soyons réduits à néant. Comme si Dieu prononçoit qu'il est requis que nous mourions, et soyons anéantis en tout ce que nous avons, devant que luy nous reçoive ou accepte pour ses enfans.

9 L'une et l'autre nous vient de la communication que nous avons avec Christ. Car si nous sommes vrayement participans de sa mort, par la vertu d'icelle nostre vieil homme est crucifié, et la masse de péché qui réside en nous est mortifiée, à ce que la corruption de nostre première nature n'ait plus de vigueur[1]. Si nous sommes participans de sa résurrection, par icelle nous sommes ressuscitez en nouveauté de vie, laquelle respond à la justice de Dieu. Pour parler donc en un mot, je di que pénitence est une régénération spirituelle : de laquelle le but est, que l'image de Dieu qui avoit esté obscurcie et quasi effacée en nous par la transgression d'Adam, soit restaurée. Ainsi l'appelle l'Apostre, quand il dit qu'ayans le voile osté, nous représentons la gloire de Dieu, estans transformez en une mesme image, de gloire en gloire, comme par l'Esprit de Dieu[2]. Item, Soyez renouvelez en vostre âme, et vestez le nouvel homme : lequel est créé selon Dieu et justice, et vraye sainctelé[3], Item en un autre lieu, Ayant vestu le nouvel homme, lequel est renouvelé à la cognoissance et image de celuy qui l'a créé[4]. Ainsi doncques par ceste régénération nous sommes de la grâce de Christ réparez en la justice de Dieu ; de laquelle nous estions décheus par Adam : comme il plaist à Dieu de restituer en leur entier tous ceux lesquels il adopte en l'héritage de la vie éternelle. Or ceste restauration ne s'accomplit point ny en une minute de temps, ny en un jour, ny en un an : mais Dieu abolit en ses esleus les corruptions de la chair par continuelle succession de temps, et mesmes petit à petit : et ne cesse de les purger de leurs ordures, les dédier à soy pour temples, réformer leurs sens à une vraye pureté, afin qu'ils s'exercent toute leur vie en pénitence, et sçachent que ceste guerre ne prend jamais fin qu'à la mort. Dont l'impudence d'un certain apostat est tant plus vileine, quand il me reproche que je confon l'estat de la vie présente avec la gloire future, en interprétant avec sainct Paul que l'image de Dieu gist en sainctelé et justice véritable : comme si en voulant définir ceci ou cela, il ne fust pas requis de prendre la per-

1) Rom. VIII,

1) Rom. VI, 6. 2) 2 Cor. III, 18. 3) Ephés. IV, 23, 24. 4) Col. III, 10.

fection et intégrité. Or en disant que Dieu nous restaure à son image, nous ne nions pas qu'il ne le face par accroissement continuel : mais selon que chacun est plus advancé, ceste image de Dieu reluit tant mieux en luy. Or Dieu pour faire parvenir ses fidèles à ce but-là, leur assigne le chemin de pénitence pour toute leur vie, auquel ils ne cessent de courir.

10 Voylà doncques comment les enfans de Dieu sont délivrez de la servitude de péché par la régénération : non point pour ne sentir nulle fascherie de leur chair, comme si desjà ils estoyent en plene possession de liberté : mais plustost en sorte qu'il leur demeure matière perpétuelle de batailler pour les exercer : et non pas pour les exercer seulement, mais pour leur donner mieux à cognoistre leur infirmité. Et en cela consentent tous les escrivains de bon et sain jugement, qu'il demeure en l'homme régénéré une source et nourriture de mal, dont toutes mauvaises cupiditez sortent continuellement, lesquelles l'allèchent et l'incitent à pécher. Ils confessent d'avantage que tous fidèles sont tellement tenus enveloppez de ceste corruption, qu'ils ne peuvent pas résister qu'ils ne soyent souvent esmeus ou à paillardise, ou à avarice, ou à ambition, ou aux autres vices. Or il n'est jà mestier de longue dispute, pour enquérir quelle a esté l'opinion des Docteurs anciens touchant cela : veu que sainct Augustin seul peut suffire pour tous, lequel a fidèlement et avec grande diligence recueilli leurs sentences [1]. Si quelqu'un doncques veut sçavoir qu'ont tenu les Anciens de ce point, je les renvoye là pour en sçavoir. Or on pourroit penser qu'entre sainct Augustin et nous il y eust quelque répugnance : d'autant que luy, en confessant que tous fidèles, pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, sont tellement sujets à concupiscences qu'ils ne se peuvent tenir de convoiter, toutesfois il n'ose point appeler une telle maladie, Péché : mais en la nommant Infirmité, il dit que lors elle est péché quand outre la conception ou appréhension l'œuvre ou le consentement s'en ensuyt : c'est-à-dire, quand la volo[...] tempère au premier appétit. N[...] contraire, tenons que toute convo[...] laquelle l'homme est aucunemen[...] touillé pour faire contre la Loy d[...] est péché : mesmes nous affermon[...] perversité laquelle engendre en n[...] les concupiscences, est péché. N[...] seignons doncques, que les fid[...] toujours le péché habitant en e[...] ques à ce qu'ils soyent desvest[...] corps mortel, pource que la p[...] de convoiter, laquelle est répu[...] droicture, réside tousjours en le[...] Si est-ce néantmoins qu'il ne s[...] pas tousjours du nom de Péché[...] signification : comme quand il [...] source dont provienent tous pé[...] nommée Péché par sainct Paul : a[...] concupiscence. Ce péché quant au[...] perd son règne au monde, et péri[...] Par ces mots il confesse que d'a[...] les fidèles sont sujets à concupis[...] sont coulpables comme pécheu[...]

11 Touchant de ce qui est [...] Dieu purge son Eglise de tout [...] qu'il promet ceste grâce au Ba[...] l'accomplit en ses esleus [2], nous [...] cela à l'imputation du péché plus [...] la matière. Dieu fait bien cela [...] nérant les siens, que le règne [...] soit aboly en eux : car il leur [...] vertu de son sainct Esprit, pour [...] dre supérieurs et vainqueurs a[...] qu'ils ont à l'encontre : mais [...] cesse lors de régner seulement [...] et non point d'y habiter [3]. Parqu[...] disons que le vieil homme est [...] crucifié, et que la loy de péché [...] ment abolie aux enfans de Dieu, [...] reliques néantmoins y demeure[...] pas pour y dominer, mais pou[...] milier par la cognoissance de le[...] mité. Nous confessons bien qu[...] reliques ne leur sont point impu[...] plus que si elles n'estoyent po[...] nous disons que cela se fait par[...] ricorde de Dieu. Et ainsi, comb[...] soyent absous par grâce, qu'ils [...] sent point de faict d'estre pé[...] coulpables. Il nous est bien ais[...]

1) *Ad Bonif.*, lib. IV ; *Contra Jul.*, lib. I, II.

1) Sermo VI, *De verbis Apostoli.*
2) Ephés. V, 26, 27.
3) Rom. VI, 6.

ceste sentence, veu que nous lairs et certains tesmoignages de ıre pour l'approbation d'icelle. voudrions-nous plus clair que ce ıct Paul escrit au VII° des Ro- Premièrement : qu'il parle là en nne de l'homme régénéré, nous jà monstré ci-devant : et sainct ı allègue des raisons péremptoi- r l'approuver. Je laisse là qu'il ces deux mots, Mal et Péché. que les contredisans puissent sur ces deux mots, toutesfois qui ui niera que répugnance contre le Dieu ne soit vice ? et qu'em- ent de bien faire ne soit péché ? ent, qui est-ce qui ne confessera de la faute par tout où il y a spirituelle ? Or sainct Paul dit es ces choses sont comprinses en orruption dont nous parlons. ge, nous avons une certaine dé- tion, par laquelle toute ceste ques- peut vuider. Car il nous est com- n la Loy d'aimer Dieu de tout eur, de toute nostre âme et de os forces. Puis qu'il convient que s parties de nostre âme soyent nplies de l'amour de Dieu, il est que tous ceux qui peuvent conce- eur cœur seulement un appétit ı quelque cogitation pour estre de l'amour de Dieu à vanité, ont point à ce commandement. soit, ces choses ne sont-elles mprinses en l'âme, d'estre touché u de quelque appétit, concevoir ndement quelque chose, ou ap- er en son sens ? Quand donc en ections il y a de la vanité et du st-ce pas un signe qu'il y a quel- rties de l'âme vuides et despour- e l'amour de Dieu ? Parquoy, ıe ne confesse que toutes concu- s de la chair sont péché, et que aladie de convoiter qui est en st la source de péché : il faut quant et quant, que la trans- de la Loy n'est point péché.

semble advis à quelqu'un que ıe chose hors de raison, de con- insi en général toutes les cupi- quelles l'homme naturellement est touché, d'autant qu'elles ont esté mises en l'homme par Dieu, qui est autheur de nature : nous respondons que nous ne condamnons point les désirs que Dieu a mis en l'homme en la première création, et lesquels ne se peuvent oster de nous sinon avec l'humanité mesme : mais que nous réprouvons seulement les appétis desbridez et désordonnez, qui sont répugnans à l'ordre de Dieu. Or pource que toutes les parties de nostre âme sont tellement corrompues par la perversité de nostre nature, qu'en toutes nos œuvres il y apparoist tousjours un désordre et une intempérance : d'autant que tous les désirs que nous concevons ne se peuvent séparer d'un tel excès, nous disons qu'à ceste cause ils sont vicieux. Ou si quelqu'un en veut avoir une somme plus briefve, nous disons que tous les désirs et appétis des hommes sont mauvais, et les condamnons de péché : non pas entant qu'ils sont naturels, mais entant qu'ils sont désordonnez. Or ils sont désordonnez d'autant qu'il ne peut rien procéder pur ny entier de nostre nature vicieuse et souillée. Et mesmes de ce propos sainct Augustin n'en va pas si loing qu'il semble de prime face. Quand il veut fuir les calomnies des Pélagiens, il se déporte quelquesfois de ce mot de Péché : mais quand il escrit que la loy de péché demeure aux saincts, et que la coulpe seulement est ostée d'eux, il signifie assez qu'il est conforme en un mesme sens avec nous [1].

13 Nous produirons quelques autres sentences de ses livres, pour monstrer plus familièrement ce qu'il en a senti. Au second livre contre Julien il dit ainsi, La loy de péché est remise en la régénération spirituelle, et demeure en la chair mortelle : elle est remise, d'autant que la coulpe en est abolie par le Sacrement, auquel les fidèles sont régénérez : elle demeure, pource qu'elle produit les désirs contre lesquels les fidèles mesmes ont à batailler. Item, La loy de péché, laquelle résidoit encores aux membres de sainct Paul, est remise au Baptesme, non pas finie. Item, exposant pourquoy

1) *Ad Bonif.*

sainct Ambroise a appelé un tel vice Iniquité, il dit qu'il nomme ainsi ceste loy de péché, lequel demeure en nous, combien que la coulpe en soit remise au Baptesme, pource que c'est chose inique que la chair bataille contre l'esprit. Item, Le péché est mort quant à la coulpe à laquelle il nous tenoit liez : toutesfois il se rebelle mesmes estant mort, jusques à ce qu'il soit purgé par la perfection de sépulture. Au cinquième livre il parle encores plus clairement : Comme l'aveuglement du cœur, dit il, est péché, d'autant qu'il est cause qu'on ne croit point en Dieu : et est punition pour le péché, d'autant que le cœur fier et hautain est ainsi puni : et est cause du péché, d'autant qu'il engendre meschans erreurs : ainsi la concupiscence de la chair contre laquelle le bon esprit bataille, est péché, d'autant qu'elle contient désobéissance contre le gouvernement de l'esprit : est punition du péché, d'autant qu'elle nous est imposée pour la rébellion de nostre premier père : est cause du péché, soit que nous consentions à icelle, ou que nous soyons contaminez d'icelle dés nostre nativité. En ce passage sainct Augustin ne fait point difficulté d'appeler l'infirmité qui est en nous après la régénération, Péché : pource qu'il ne craind pas tant les calomnies des Pélagiens après avoir réfuté leur erreur. Comme aussi en l'Homilie XLI sur sainct Jehan, Si tu sers, dit-il, à la loy de péché selon ta chair, fay ce que dit l'Apostre, Que le péché ne règne point en ton corps pour obéir au désir d'iceluy [1]. Il ne défend point qu'il n'y soit, mais qu'il n'y règne point. Ce pendant que tu es vivant, il est nécessaire que le péché soit en tes membres : toutesfois que la domination luy soit ostée, et que ce qu'il commande ne se face point. Ceux qui maintienent que la concupiscence n'est point péché, allèguent ce dire de sainct Jaques, que la concupiscence, après avoir conceu, engendre le péché [2]. Mais il n'y a point de difficulté à soudre ceste objection; car si nous n'exposons ce passage des mauvaises œuvres, ou des péchez actuels, qu'on appelle, mesm volonté mauvaise ne sera point co pour péché. Or de ce qu'il appelle mauvaises œuvres, Enfans de la con piscence, et qu'il leur attribue le nom Péché, il ne s'ensuyt pas pourtant convoiter ne soit une chose mauvaise damnable devant Dieu.

14 Aucuns Anabaptistes imaginent ne sçay quelle intempérance phrénétiq au lieu de la régénération spirituelle fidèles : c'est que les enfans de Di (comme il leur semble) estans réduits estat d'innocence, ne se doyvent poi soucier de refréner les concupiscences leur chair : mais doyvent suyvre l'Esp pour conducteur, sous la direction quel on ne peut errer. Ce seroit chose incroyable, que l'entendement l'homme peust tomber en telle rage, non qu'ils publiassent arrogamment ce doctrine. Et de faict, c'est un mons horrible : mais c'est bien raison l'audace de ceux qui entreprenent changer la vérité de Dieu en menson soit ainsi punie. Je leur demande do ques, si toute différence de turpitude honnesteté, de justice et injustice, bien et de mal, de vertu et de vice s ostée. Celle différence, disent-ils, vi de la malédiction du vieil Adam, de quelle nous sommes délivrez par Chri Il n'y aura doncques rien à dire ent paillardise et chasteté, simplicité et a tuce, vérité et mensonge, équité et ra pine. Qu'on oste, disent-ils, toute crai frivole, et qu'on suyve hardiment l'e prit : lequel ne demandera rien de m moyennant qu'on s'adonne à sa cond Qui ne s'estonneroit de ces propos énormes? néantmoins c'est une philo phie populaire et amiable entre ceux estans aveuglez de la folie de leurs co cupiscences, ont perdu le sens comm Mais, je vous prie, quel Christ nous fo gent-ils? et quel Esprit est-ce qu'ils no rottent? Car nous recognoissons Christ et son Esprit tel que les Prop tes l'ont promis, et que l'Evangile déno qu'il a esté révélé, duquel nous n'oyo rien de semblable. Car cest Esprit q l'Escriture nous monstre, ne favor point à homicides, paillardises, yvr

1) Rom. VI, 12. 2) Jacq. I, 15.

, orgueil, contention, avarice et : mais est autheur de dilection, é, sobriété, modestie, paix, tem- ; et vérité. Ce n'est pas un esprit 'erie, ne de tourbillons, et qui se ırte çà et là inconsidérément tant qu'au bien : mais plein de sagesse lligence, pour discerner entre le le mal. Il ne pousse point l'hom- ıne licence dissolue et effrénée : ›mme il discerne le bien du mal, enseigne de suyvre l'un et fuir Mais qu'est-ce que je mets si ›eine à réfuter ceste rage bru- 'Esprit de Dieu n'est point aux ens une imagination folle, laquelle ıyent forgée en songeant, ou prinse res : mais ils le recognoissent tel :criture le monstre, en laquelle il qu'il nous est donné en sanctifi- ›our nous conduire en obéissance ıstice de Dieu, nous ayant purgez ndicité et ordure. Laquelle obéis- ıe peut estre, que les concupis- 'ausquelles ceux-ci veulent lascher ;) ne soyent dontées et subju- En après il est dit aussi, qu'il nous ellement par sa sanctification, que ›ins il nous reste tousjours beau- infirmité, ce pendant que nous enclos en nostre corps mortel : advient qu'entant que nous som- ›ores bien loing de la perfection, est mestier de proufiter journel- : et entant que nous sommes en- z en beaucoup de vices, qu'il nous tier de batailler à l'encontre. De uyt qu'il nous faut veiller diligem- ›our nous garder d'estre surprins bisons et embusches de nostre et qu'il ne nous faut point repo- ıme si nous n'estions point en sinon que nous pensions avoir ıdvancement en saincteté de vie ıct Paul, lequel estoit molesté des ns de Satan [1], afin qu'avec infir- fust parfait en vertu : et qui ne par feintise, en descrivant ce de la chair et de l'esprit qu'il sen- sa personne [2].

ıchant ce que l'Apostre, en dé- clarant que c'est que pénitence, raconte sept choses lesquelles la produisent en nous [1], ou bien procèdent d'icelle comme fruits et effects, ou bien sont comme membres et parties d'icelle, il ne le fait pas sans bonne raison. Or ces choses sont, solicitude, excuse, indignation, crainte, désir, zèle, vengence. Je n'ose pas définir si ce sont les causes de pénitence, ou ses effects, pource que l'un et l'autre a quelque apparence. On les peut aussi nommer affections conjoinctes avec pénitence : mais pource qu'en laissant ces questions nous pouvons avoir le sens de sainct Paul, il me suffira simplement d'exposer ce qu'il veut dire. Il dit doncques que la tristesse qui est selon Dieu, engendre en nous solicitude : car celuy qui est à bon escient touché de desplaisir d'avoir offensé Dieu, est semblablement incité et picqué à penser et regarder songneusement comment il se pourra despestrer des liens du diable : d'adviser aussi pour l'advenir de n'estre point surprins de ses embusches. D'avantage, d'avoir soin de s'entretenir sous la conduite du sainct Esprit, afin de n'estre point surprins par nonchalance. Secondement il met l'excuse par laquelle il ne signifie point une défense, de laquelle le pécheur use pour eschapper du jugement de Dieu, en niant d'avoir failli, ou faisant sa faute légère : mais plustost une espèce d'excuse, laquelle gist plus à demander pardon qu'à alléguer son bon droict. Comme un enfant qui ne sera point incorrigible, en recognoissant ses fautes et les confessant devant son père, se remet néantmoins à sa merci : et pour l'obtenir il proteste tant qu'il peut de n'avoir jamais mesprisé son père, et de ne l'avoir point offensé par un meschant cœur : brief, il s'excuse tellement qu'il ne tend point à se faire juste et innocent, mais seulement à obtenir pardon. S'ensuyt puis après l'indignation : c'est quand le pécheur se courrouce contre soy-mesme en son cœur, s'accuse et se despite contre soy, en réputant sa perversité et ingratitude envers Dieu. Le mot de Crainte emporte la frayeur de laquelle nos cœurs sont touchez

[1] ...XII, 12. [2] Rom. VII, 14.

[1] 2 Cor. VII, 11.

et surprins toutes fois et quantes que nous pensons quelle est la rigueur de Dieu contre les pécheurs, et d'autre part ce que nous avons mérité. Car il ne se peut faire que nous ne soyons agitez d'une merveilleuse vexation en pensant à cela, laquelle nous instruit à humilité, et nous rend plus advisez pour le temps advenir. Par ce moyen la solicitude dont il avoit parlé, se produiroit de ceste crainte. Il me semble advis qu'il a usé du mot de Désir, pour une affection ardente de faire nostre devoir envers Dieu, à laquelle nous doit principalement induire la cognoissance de nos fautes. Le Zèle qu'il adjouste conséquemment, tend à une mesme fin : car il signifie l'ardeur dont nous sommes esmeus, estans picquez de ces pensées comme d'esperons : Qu'ay-je fait? Où estois-je tombé, si la miséricorde de Dieu ne m'eust secouru? Il met pour le dernier la Vengence : car d'autant que nous sommes plus aspres et sévères à nous accuser, d'autant devons-nous espérer que Dieu nous sera plus miséricordieux. Et de faict, il ne se peut faire qu'une âme fidèle estant touchée de l'horreur du jugement de Dieu, ne procure à se punir soy-mesme : car les fidèles sçavent bien quelle peine c'est de la confusion, estonnement, honte, douleur et desplaisir qu'ils sentent, en recognoissant leurs fautes devant Dieu. Toutesfois qu'il nous souviene qu'il est besoin de tenir mesure, à ce que la tristesse ne nous engloutisse, pource que les consciences craintives sont par trop enclines à trébuscher en désespoir. Et Satan use communément de cest artifice, de plonger tant profond qu'il peut en ce gouffre de tristesse, tous ceux qu'il voit abatus de la crainte de Dieu, tellement qu'ils ne se puissent jamais relever. La crainte laquelle finit en humilité, et ne nous destourne point de l'espérance d'obtenir pardon, ne peut estre excessive : mais selon l'admonition de l'Apostre, que le pécheur soit sur ses gardes, de peur qu'en se solicitant à se desplaire et hayr, il ne soit accablé de trop grand espovantement pour défaillir du tout. Car cela tend à nous eslongner de Dieu et le fuir : et par ainsi est bien répugnant à pénitence par laquelle Dieu nous à soy. Et à ce propos sainct B donne un advertissement bien utile que la douleur pour les péchez e cessaire, moyennant qu'elle ne soi continuelle. Et ainsi, qu'il est bes nous divertir de la mémoire de nos laquelle nous tient serrez en angoi ennuy : et nous pourmener en la mé des bénéfices de Dieu, comme e belle plaine. Meslons, dit-il, le mie l'absynthe, afin que l'amertume proufite à santé, quand nous la b conficte en douceur. Et si vous sen vous-mesmes en humilité, sentez d selon sa bonté[1].

16 Maintenant il se peut en quels sont les fruits de pénitence : voir, les œuvres qui se font pour à Dieu en son honneur, et les c de charité, et en somme une vraye teté et innocence de vie : brief, sel chacun s'efforce tant plus de com sa vie à la reigle de la Loy de Di cela il donne tant meilleurs signe est vray repentant. Pour ceste l'Esprit nous voulant exhorter à tance, nous propose quelque foi les préceptes de la Loy, et quelq le contenu de la seconde Table : bien qu'en d'autres passages, aprè condamné l'immondicité de la sou cœur, il nous incite aussi à monstr tesmoignages extérieurs que nous mes vrayement repentans. De la chose les lecteurs auront une pe vive ci-après, quand je descriray chrestienne. Je n'amasseray point passages des Prophètes, où d'un ils se mocquent des badinages de qui s'efforcent d'appaiser Dieu par monies, disans que ce ne sont qu de petis enfans : d'autre part ils gnent, quelque intégrité externe qu' en la vie, que ce n'est pas le pri veu que Dieu regarde le cœur. Q que aura moyennement versé en l' ture, comprendra aiséement de so autre Docteur, qu'en ayant affaire on ne proufite rien, si on ne con par l'affection intérieure du cœur

1) Sermo XI, *In Cantic.*

e de Joël servira bien à entendre res : Rompez, dit-il, vos cœurs, et s vos robbes [1], etc. L'un et l'autre ont exposez en ces mots de sainct , Vous meschans, lavez vos mains: oubles, purgez vos cœurs [2]. Vray e l'accessoire est mis en premier nais c'est assez que tantost après nstre le principe et la fontaine : ir, de nettoyer les ordures cachées, que l'autel pour sacrifier à Dieu ressé au cœur. Il y a bien outre-uelques autres exercices externes, els nous usons en particulier pour humilier, ou pour donter nostre et en public pour attester de nostre ance. Or le tout procède de ceste ice dont parle sainct Paul. Car ce hoses appartenantes à un cœur af-e gémir et pleurer, de hayr et fuir laisir, toute pompe et vanité, de nir de banquets et délices. D'avan-eluy qui cognoist quel mal c'est la on de la chair, cherche tous remè-our la réprimer. Semblablement, qui pense bien combien c'est une offense d'avoir violé la justice de n'a repos ne cesse, jusques à tant it donné gloire à Dieu en son hu-Les Docteurs anciens parlent sou-e ces exercices extérieurs, quand à traitter des fruits de pénitence. bien vray qu'ils ne constituent e principal point de la pénitence x. Toutesfois les lecteurs me par-ont, si je di ce qui m'en semble : u'ils se sont trop arrestez à ces s choses. Et celuy qui pensera di-ent, m'accordera, comme j'espère, e je di. Car en recommandant si ste discipline corporelle, ils indui-bien le peuple à la recevoir avec dévotion : mais cependant ils obs-oyent ce qui devoit estre en pre-eu. Il y avoit aussi un autre vice , c'est qu'ils estoyent un peu trop es et rigoureux aux corrections, il nous faudra traitter ailleurs.

lais pource qu'aucuns, voyans que phètes font mémoire qu'on se doit r avec pleurs et jusnes, ayans un sac vestu, et les cendres sur la teste (ce qui est principalement monstré en Joël [1]) par cela estiment que le principal de pé-nitence soit de jusner et pleurer, il nous faut obvier à leur erreur. En ce passage-là doncques de Joël, ce qui est dit de la conversion entière de nostre cœur au Seigneur, et de rompre, non pas nos ha-billemens, mais nostre cœur, est du tout propre à la pénitence. Les pleurs et jus-nes ne sont pas mis comme conséquences perpétuelles, mais comme circonstances qui convenoyent spécialement alors. Car d'autant qu'il avoit dénoncé une ven-gence de Dieu espovantable aux Juifs, il les admoneste de la prévenir, non-seu-lement en amendant leur vie, mais aussi en s'humiliant et monstrant signe de tristesse. Car comme anciennement un homme accusé de crime, pour impétrer miséricorde du juge, laissoit croistre sa barbe, ne se peignoit point, et se vestoit de dueil : aussi il convenoit que ce peuple qui estoit accusé devant le throne de Dieu, testifiast par signes extérieurs qu'il ne demandoit que d'obtenir pardon de sa clémence. Or combien que la manière de se vestir d'un sac, et se jetter cendres sur la teste, fust la coustume de ce temps-là, et ne nous appartiene aujourd'huy de rien : toutesfois les pleurs et les jusnes ne nous seroyent point aujourd'huy im-pertinens, toutesfois et quantes que le Seigneur nous démonstre apparence de quelque calamité. Car quand il nous fait apparoistre quelque danger, il dénonce qu'il est appareillé à faire vengence, et quasi desjà armé. Le Prophète doncques parle trèsbien, en exhortant à pleurs et jusnes : c'est-à-dire à tesmoignage de tristesse, ceux auxquels il avoit prédit que le jugement de Dieu est appareillé pour les perdre. En telle sorte les Pas-teurs ecclésiastiques ne feroyent point mal aujourd'huy, si toutes fois et quan-tes qu'ils voyent quelque calamité pro-chaine, soit de guerre, de famine ou de pestilence, ils remonstroyent à leur peuple qu'il seroit bon de prier le Sei-gneur avec pleurs et jusnes : moyennant qu'ils s'arrestassent au principal, qui est

I, 12. 2) Jacq. IV, 8.

1) Joël II, 12.

de rompre les cœurs, et non les vestemens. C'est doncques une chose certaine, que le jusne n'est pas tousjours conjoinct avec repentance : mais convient particulièrement à ceux qui veulent testifier qu'ils se recognoissent avoir mérité l'ire de Dieu, et néantmoins requièrent pardon de sa clémence. Pour ceste cause Jésus-Christ le met avec angoisse et tribulation. Car il excuse ses Apostres qui ne jusnoyent point du temps qu'ils estoyent en sa compagnie, pource que c'estoit le temps de joye : disant qu'ils auroyent opportunité de jusner au temps de tristesse, quand il les auroit privez de sa compaignie [1]. Je parle du jusne solennel et publique. Car la vie du Chrestien doit estre tempérée en telle sobriété, qu'il y apparoisse depuis le commencement jusques à la fin, comme une espèce de jusne perpétuel. Mais pource que ce point sera despesché ci-après, en traittant de la discipline de l'Eglise, je n'en tiendray yci plus long propos.

18 Toutesfois j'entrelaceray encore ce point : c'est que quand le mot de Pénitence s'attribue à la déclaration externe que font les pécheurs, pour monstrer signe de changement en mieux, alors il est destourné de son sens naturel. Car une telle protestation n'est pas tant se convertir à Dieu, que confesser sa coulpe pour en obtenir pardon et grâce. Ainsi, faire pénitence en cendre et avec le sac, n'est autre chose que de protester que nous avons nos péchez en horreur et nous y desplaisons, pource que Dieu y est griefvement offensé. Et c'est une espèce de confession publique, par laquelle en nous condamnant devant Dieu et ses Anges et tout le monde, nous prévenons le jugement qui nous estoit deu. Car sainct Paul en rédarguant la nonchalance de ceux qui se pardonnent par trop, Si nous nous condamnions, dit-il, nousmesmes, nous ne serions point condamnez de Dieu [2]. Au reste, il n'est pas tousjours nécessaire d'appeler les hommes pour tesmoins de nostre repentance, mais de confesser secrettement à Dieu nos péchez, c'est une partie de la repentance, laquelle ne se peut omettre. Car ce n'est pas raison que Dieu pardonne les péchez auxquels nous nous flattons, et lesquels nous couvrons d'hypocrisie, à ce qu'il ne les produise point en clairté, et non-seulement il nous convient recognoistre les fautes que nous commettons de jour en jour, mais une lourde cheute nous doi[t] tirer plus loing, et nous réduire en mé[-] moire les offenses qui semblent des[ja] estre ensevelies de long temps. Ce q[ue] David nous enseigne par son exempl[e.] Car ayant honte du grand forfait qu['il] avoit commis quant à Bethsabé, il s'ex[a]mine jusques au ventre de sa mère, [et] cognoist que dès lors il a esté corrom[pu] et infect, et adonné à mal [1]. Et ce n'[est] point pour amoindrir sa faute, comm[e] plusieurs en s'accusant d'estre homm[es] pécheurs, se cachent parmi la multitud[e] et ce leur est une eschappatoire, d'env[e]lopper avec eux le genre humain. Dav[id] y procède bien d'une autre sorte. C[ar] par ceste circonstance il augmente et a[g]grave franchement sa coulpe : asçavo[ir] que dès son enfance estant adonné à m[al] il n'a cessé d'amasser péchez sur péch[ez.] En un autre passage aussi bien, il ent[re] en examen de sa vie passée, pour de[-] mander pardon des fautes qu'il a com[mi-] ses en sa jeunesse [2]. Et de faict nous [n'é-] prouverons jamais que nous soyons bi[en] resveillez de nostre hypocrisie, sin[on] qu'en gémissant sous le fardeau, et [en] pleurant de nostre misère, nous cher[-] chions que Dieu nous en relève. Il co[n-] vient aussi noter, que la pénitence en la[-] quelle Dieu nous commande de travaill[er] sans fin, et sans cesse toute nostre [vie,] diffère d'avec celle par laquelle ceux [qui] estoyent trébuschez en quelque acte [vi-] lein et énorme, ou s'estoyent desbord[ez] outrageusement en dissolution, ou [com-] mes en rejettant le joug de Dieu, s'[es-] toyent comme révoltez de luy, [sont] comme ressuscitez de mort à vie. C[ar] l'Escriture souvent en exhortant à pé[ni-] tence, parle comme d'un tel changem[ent] qui nous retire des enfers, pour n[ous] mener au royaume de Dieu, et com[me] d'une résurrection. Et quand il est

1) Matth. IX, 15. 2) 1 Cor. XI, 31.

1) Ps. LI, 7. 2) Ps. XXV, 7.

le peuple a fait pénitence, c'est qu'il retiré de l'idolâtrie et autres énorz semblables. Pour ceste raison sainct commande à ceux qui n'ont point pénitence de leurs dissolutions, pailses et immondicitez, de mener le à cause d'une telle dureté [1]. Ceste ence est bien à observer, afin que cuns sont exhortez à repentance, ne pensions pas estre quittes de convertir journellement à Dieu : et ous ne soyons pas surprins de nonnce, comme si la mortification de la ne nous appartenoit plus de rien. les cupiditez mauvaises dont nous nes assiduellement chatouillez, et les qui pullulent en nous, ne nous donpoint le loisir de nous apparesser, nous ne mettions peine et soin à amender. Parquoy la pénitence spélaquelle est requise en ceux que le a transportez du service de Dieu, lacez aux filets de mort, n'empesas qu'en général tous ne doyvent repentans, et n'oste pas la péniordinaire, à laquelle la corruption stre nature nous doit soliciter.

Or s'il est vray que toute la somme Evangile soit comprinse en ces deux s, asçavoir en repentance et rémisdes péchez (comme c'est une chose re) ne voyons-nous pas bien que le eur justifie gratuitement ses servi-, afin de les restaurer quant et quant aye justice, par la sanctification de Esprit? Jehan-Baptiste, lequel estoit envoyé pour préparer la voye à t [2], avoit cela pour somme de sa ication, Faites pénitence : car le ume de Dieu est approché [3]. Induiles hommes à pénitence, il les admoit de se recognoistre pécheurs, et se re damnables devant Dieu, avec touurs œuvres : afin de souhaiter de leur cœur la mortification de leur , et nouvelle régénération de l'Esle Dieu. En annonçant le royaume eu, il les appeloit à la foy. Car par aume de Dieu, lequel il annonçoit près, il signifioit la conjonction que mmes ont avec Dieu quand ils adhèrent vrayement à luy comme à leur chef : en quoy est comprinse la Rémission des péchez, Salut et Vie, et généralement tous les biens que nous recevons en Christ. Parquoy il est dit és autres Evangélistes, que Jean est venu preschant le Baptesme de pénitence pour la rémission des péchez [1]. Ce qui n'est autre chose à dire, sinon qu'il a enseigné les hommes, que se sentans lassez et comme accablez entièrement de la charge et pesanteur de leurs péchez, ils se retournassent au Seigneur, et lors conceussent en eux-mesmes une certaine espérance de grâce et salut, pource qu'il luy est propre et comme naturel de sauver ce qui est perdu et péri. En ceste manière pareillement nostre Seigneur Jésus-Christ a commencé ses prédications après son Baptesme, disant : Le Royaume de Dieu est près : faites pénitence, et croyez à l'Evangile [2]. Premièrement, par ces paroles il déclaire que c'est en sa personne que les thrésors de la miséricorde de Dieu sont ouvers et desployez. Secondement, il requiert pénitence. Finalement, une certaine fiance et asseurance des promesses de Dieu. A ceste cause en un autre passage, voulant briefvement comprendre tout ce qui appartient à l'Evangile, il dit qu'il faloit qu'il souffrist, qu'il ressuscitast des morts, et qu'en son Nom fust presché pénitence et rémission des péchez [3]. Ce qu'ont ainsi annoncé les Apostres après sa résurrection : comme quand ils ont dit, qu'il estoit ressuscité de Dieu, pour donner pénitence au peuple d'Israël, et leur apporter rémission de péchez [4]. La pénitence est preschée au nom de Christ, quand les hommes estans enseignez par la doctrine de l'Evangile, entendent que toutes leurs pensées, mouvemens, affections et opérations sont corrompues et vicieuses : brief, que tout ce qu'ils ont d'eux-mesmes desplaist à Dieu pour les rendre damnables devant luy : et pourtant qu'il leur est nécessaire d'estre régénérez et renaistre s'ils veulent avoir entrée au Royaume de Dieu. La rémission des péchez est preschée, quand on remonstre aux hommes que

…r. XII. 21. 2) Matth. XI, 10.
…h. III, 2.

1) Marc I, 4; Luc III, 3. 2) Matth. IV, 17; Marc I, 15.
3) Luc XXIV, 46. 4) Act. V, 31.

Jésus-Christ leur est fait rédemption, justice, salut et vie, comme dit sainct Paul, et que par son moyen et à son adveu ils sont réputez justes et innocens devant Dieu[1] : et ainsi, que sa justice leur est gratuitement imputée. Or comme ainsi soit que nous recevions l'un et l'autre par foy (comme nous l'avons déduit et déclairé en un autre endroict) néantmoins d'autant que le propre object de foy, est la bonté de Dieu, par laquelle nos péchez nous sont remis : il a esté mestier de mettre la différence que nous avons mise entre foy et pénitence.

20 Or comme la haine du péché, laquelle est le commencement de pénitence, nous donne premièrement accès et entrée à la cognoissance de Christ (lequel ne présente point le message de resjouissance, et ne se communique point qu'aux povres pécheurs affligez, détenus captifs comme en fosse obscure, qui gémissent, travaillent, sont chargez, et comme affamez et altérez défaillent, estans accablez de douleur et misère[2] :) aussi d'autre part après avoir commencé la pénitence, il nous la faut poursuyvre toute nostre vie, et ne la laisser jamais jusques à la mort, si nous voulons consister et demeurer en nostre Seigneur Jésus-Christ. Car il est venu pour appeler les pécheurs : mais c'est pour les appeler à repentance[3]. Il a apporté bénédiction aux hommes qui en estoyent indignes : mais c'est afin qu'un chacun d'eux se convertisse de son iniquité[4]. L'Escriture est par-ci par-là plene de telles sentences. Parquoy quand le Seigneur nous offre rémission de nos péchez, il a accoustumé de requérir mutuellement de nous amendement de vie : signifiant que sa miséricorde nous doit estre cause et matière de nous amender. Faites, dit-il, jugement et justice : car le salut est approché[5]. Item, Le salut viendra à Sion, et à ceux qui se convertissent de leur iniquité en Israël[6]. Item, Cherchez le Seigneur quand il se peut trouver : invoquez-le ce pendant qu'il est près. Que le meschant délaisse sa voye et ses cogitations perverses, et qu'il retourne au Seigneur : et il aura pitié luy[1]. Item, Retournez-vous au Seigne en amendement de vie, afin que vos p chez soyent effacez[2]. Auquel passag toutesfois il faut noter, que ceste condi tion est adjoustée, non pas à cause qu nostre amendement de vie soit comme le fondement pour nous faire obtenir pardon de nos offenses : mais plustost au contraire (d'autant que le Seigneur veu faire miséricorde aux hommes, à ceste fi qu'ils amendent leur vie) il nous est l monstré à quel but il nous faut tendre, s nous voulons obtenir pardon de Dieu Parquoy ce pendant que nous habiteron en ceste prison de nostre corps mortel il nous faudra tousjours et sans cess combatre avec la corruption de nostr nature, et tout ce qui est de naturel e nous. Platon dit quelquesfois, que la vi d'un Philosophe est méditation de mort[3] nous pouvons dire plus véritablemen que la vie d'un Chrestien est une estud et exercitation perpétuelle de mortifier l chair, jusques à ce qu'icelle estant mort du tout, l'Esprit de Dieu règne en nous Parquoy j'estime que celuy a beaucou proufité, qui a apprins de se desplair beaucoup : non pas à ce qu'il s'arrest en cela, et ne passe point outre, ma plustost afin qu'il souspire, et tende Dieu : et qu'estant planté en la mort e résurrection de Jésus-Christ, il s'employ et mette son estude à faire continuell pénitence : comme certes ceux qui sont droictement touchez de la haine de péché, ne peuvent autrement faire. Car jamai homme ne hait le péché, qu'il n'ait qua et quant prins en amour la justice. Ces sentence, comme elle est la plus simpl de toutes, m'a aussi semblé advis très bien accorder avec la vérité des sainct Escritures.

21 Or que la pénitence soit un excellen et singulier don de Dieu, je pense qu c'est un point si notoire par ce qui en a esté traitté ci-dessus, que d'en faire plu longue déduction il n'en est besoin. E pourtant il est dit que l'Eglise primitiv du temps des Apostres glorifioit Dieu, e

1) 1 Cor. I, 30.
2) Is. LXI, 1-3; Matth. XI, 28; Luc IV, 18.
3) Matth. IX, 13.
4) Act. III, 26; V, 31.
5) Is. LVI, 1.
6) Is. LIX, 20.

1) Is. LV, 6, 7.
2) Act. III, 19.
3) Id cum alibi, tum in *Phaedone* multis disputat.

reillant de ce qu'il avoit donné aux pénitence à salut[1]. Et sainct Paul sant Timothée d'estre patient et aire envers les incrédules, ad- pour veoir si Dieu leur donnera nce, pour cognoistre la vérité, et er des liens du diable esquels ils tenus[2]. Vray est que Dieu en des :s infinis de l'Escriture prononce ne qu'il veut la conversion de tous, esse communément à tous la doc- e s'amender : mais l'efficace dé- : l'Esprit de régénération. Car il s facile de nous créer hommes, stre renouvelez en nature plus ite par nostre propre industrie ou 'arquoy non sans cause nous som- pelez la facture de Dieu, estans bonnes œuvres, lesquelles il a ées pour nous y faire cheminer[3]. non-seulement au regard d'un ais de tout le cours de nostre vo- Tous ceux que Dieu veut retirer ation, il les vivifie et renouvelle Esprit, pour les réformer à soy. ; que pénitence proprement soit e salut, mais pource que nous sjà monstré qu'elle est insépara- ec la foy et la miséricorde de eu que, tesmoin Isaïe, le Ré- ir est venu en Jacob pour ceux etirent de leurs iniquitez[4]. Quoy soit, ce point nous doit estre ré- e la crainte de Dieu ne dominera en nos cœurs, que le sainct Es- ait besongné, pour nous amener Parquoy les fidèles se complai- ar la bouche d'Isaïe, et se lamen- stre délaissez de Dieu, mettent ame signe de réprobation, qu'il i leurs cœurs[5]. Et l'Apostre vou- lurre d'espérance de salut les , qui ont du tout renoncé Dieu, la raison : qu'il est impossible oyent renouvelez à pénitence[6], que Dieu en renouvelant ceux veut point laisser en perdition, ne signe de sa faveur paternelle, mme luire les rayons de sa clairté afin de les attirer. Et à l'oppo-site, endurcissant les réprouvez, desquels l'impiété est irrémissible, il foudroye sur eux pour les faire périr. C'est la vengence de laquelle l'Apostre menace les apostats, qui sciemment et volontairement se révoltent de la vérité de l'Evangile : et en ce faisant se mocquent de Dieu, rejettent sa grâce avec ignominie, profanent et foulent aux pieds le sang de Jésus-Christ, mesmes le crucifient derechef, entant qu'en eux est[1]. Car l'Apostre en ce passage-là ne veut point jetter en désespoir tous ceux qui ont péché à leur escient : mais veut simplement monstrer que c'est un crime irrémissible que de renoncer du tout à la doctrine de l'Evangile : tellement qu'on ne doit trouver estrange, si Dieu le punit en extrémité de rigueur, jusques à n'en donner jamais pardon, quand il a esté si vilenement mesprisé. Car il dit qu'il est impossible que ceux qui ont esté une fois illuminez, et ont receu la grâce du ciel, ayans esté faits participans du sainct Esprit, et ayans gousté la Parole de Dieu et les vertus de la vie future, s'ils retombent derechef, soyent reduits à pénitence, veu que cela est crucifier pour la seconde fois le Fils de Dieu, et l'avoir en mocquerie[2]. Item en un autre lieu, Si nous péchons volontairement, dit-il, après avoir receu la cognoissance de vérité, il ne nous reste plus de sacrifice, mais une horrible attente du jugement[3]. Ce sont les passages, par la mauvaise intelligence desquels, les Novatiens ont autresfois troublé l'Eglise. Et pource qu'ils sont durs de première apparence, aucuns bons personnages ont estimé que ceste Epistre estoit supposée, laquelle néantmoins de vray monstre par tout un esprit apostolique. Or pource que nous n'avons dispute sinon avec ceux qui la reçoyvent, il est aisé de monstrer combien ces sentences ne font rien pour confermer leur erreur. Premièrement il est nécessaire que l'Apostre consente avec son Maistre, lequel certifie que tout péché et blasphème, sera remis, excepté le péché contre le sainct Esprit, qui n'est remis n'en ce monde n'en l'autre[4]. Il est certain que l'Apostre s'est contenté de

18. 2) 2 Tim. II, 25, 26.
I. 10. 4) Is. LIX, 20.
, 17. 6) Héb. VI, 6.

1) Héb. X, 29, 30. 2) Héb. VI, 4-6.
3) Héb. X, 26. 4) Matth. XII, 31 ; Luc XII, 10.

ceste exception, si nous ne le voulons faire adversaire de la grâce de Christ. Dont il s'ensuyt que ce qu'il dit n'est pas d'un péché ou d'autre en particulier, où il n'y ait nulle merci : mais seulement d'un qui procède d'une fureur désespérée, et ne se peut excuser sous ombre d'infirmité, quand il appert que l'homme qui se desborde ainsi, est possédé du Diable.

22 Pour mieux expliquer ceci, il convient sçavoir quel est ce crime tant abominable, lequel n'aura nulle rémission. Ce que sainct Augustin en quelque lieu définit, que c'est un endurcissement et obstination jusques à la mort, avec une desfiance d'obtenir grâce : ne convient pas avec ces paroles de Christ, Qu'il ne sera point remis en ce siècle. Car ou cela seroit dit en vain, ou il se peut commettre en ce monde. Or selon le dire de sainct Augustin, il ne se commet point sinon quand il y a persévérance jusques à la mort. Ce que les autres disent, qu'avoir envie sur les grâces de son prochain, est pécher contre le sainct Esprit : je ne sçay sur quoy il est fondé. Mais il nous faut amener la vraye définition, laquelle quand elle sera approuvée par bons tesmoignages, elle annichillera facilement les autres. Je dy doncques que cestuy-là pèche contre le sainct Esprit, lequel estant tellement touché de la lumière de la vérité de Dieu, qu'il ne peut prétendre ignorance, néantmoins résiste de malice délibérée, seulement pour y résister. Car le Seigneur Jésus, voulant expliquer ce qu'il avoit dit, adjouste conséquemment, que celuy qui aura dit parole contre luy, obtiendra pardon : mais celuy qui aura blasphémé contre l'Esprit, n'aura nulle grâce. Et sainct Matthieu, au lieu de nommer Blasphème contre l'Esprit, met Esprit de blasphème[1]. Comment se peut-il faire, que quelqu'un face opprobre au Fils de Dieu, que cela ne redonde sur son sainct Esprit? c'est quand un homme par ignorance contredit à la vérité de Dieu qu'il n'a point cognue, et par ignorance détracte de Christ : ayant ce pendant néantmoins telle affection, qu'il ne voudroit nullement esteindre la vérité de Dieu, quand elle luy seroit révélée : c seule mauvaise parole contre c estimeroit estre Christ. Telle n gens pèchent contre le Père et Fils, comme aujourd'huy il y e coup qui hayssent et rejettent l: de l'Evangile, laquelle s'ils | estre l'Evangile, ils l'auroyent honneur, et l'adoreroyent de cœur : mais ceux qui sont conv leurs consciences, que la doctr combatent est de Dieu, et tout laissent point d'y résister et tasc destruire, iceux blasphèment co prit, d'autant qu'ils bataillent à tre de la lumière qui leur estoit | par la vertu du sainct Esprit. Il y de tels entre les Juifs : lesquels, qu'ils ne peussent résister à l'E: lant par la bouche de sainct néantmoins s'efforçoyent d'y rés n'y a point de doute qu'aucun sent meus par zèle inconsidéré d mais il appert qu'il y en a eu qui de certaine malice et impi geoyent contre Dieu : c'est-à-di la doctrine, laquelle ils ne p ignorer estre procédée de Dieu. toyent les Pharisiens, lesquel Christ rédargue : qui pour ren vertu du sainct Esprit, la dif comme si elle eust esté de Bé Voylà doncques que c'est Esprit phème : asçavoir quand l'au l'homme de propos délibéré anéantir la gloire de Dieu. Ce qu Paul signifie, quand il dit qu'il : miséricorde, entant que par mes ignorance il avoit esté incréd l'ignorance conjoincte avec incr fait qu'il obteinst pardon, il s'ens n'y a nulle merci, quand l'incrédu de science et malice délibérée.

23 Or que l'Apostre ne par d'une faute particulière, mais d volte universelle, par laquelle les vez se retranchent de tout espoi lut, il est facile à entendre, si on garde. Que Dieu se rende in envers eux, on ne s'en doit esba que selon le tesmoignage de sain

1) Matth. XII, 31 ; Marc III, 29; Luc XII, 10.

1) Act. VI, 10. 2) Matth. IX, 34; 1
3) 1 Tim. I, 13.

stoyent pas du nombre des esleus,
ils s'en sont ainsi despartis[1]. Car il
se sa parole contre ceux qui pen-
bien pouvoir retourner à la Chres-
après qu'ils l'auroyent une fois
ée. Les voulant retirer de ceste
e et pernicieuse opinion, il dit une
qui est bien vraye : que ceux qui
e fois renoncé Jésus-Christ de leur
t bonne volonté, ne peuvent jamais
part en luy. Or ceux-là le renon-
non pas qui simplement par vie
lonnée transgressent sa Parole :
ui de propos délibéré la rejettent
. Les Novatiens et leurs sectateurs
es s'abusent en ces mots de Cheoir
nber : car ils entendent que celuy
lequel estant enseigné par la Loy
u qu'il ne faut point desrober,
oins ne s'en abstient pas. Mais je
l faut yci entendre une comparai-
choses contraires : asçavoir quand
ue ceux qui sont trébuschez après
sté illuminez, après avoir gousté
le de Dieu et sa grâce céleste, et
us de la vie future, et avoir esté
z du sainct Esprit[2] : qu'il faut
e, s'ils ont esteint la lumière de
par malice délibérée, et ont re-
Parole de Dieu et la saveur de sa
t se sont aliénez de son Esprit :
qu'il n'y ait point yci un vice
ier noté, mais une révolte géné-
Dieu, quand l'homme se destourne
ent de Dieu, et est apostat de
Chrestienté. Et de faict, pour
er plus clairement qu'il parloit
mpiété malicieuse et délibérée, il
e nommément en un lieu ce mot,
irement[3]. Car quand il dit qu'il
e plus nul sacrifice à ceux qui de
volonté, après avoir cognu la
pèchent : il ne nie pas que Christ
n sacrifice perpétuel pour effacer
uitez des fidèles (ce qu'il avoit
u paravant quasi en toute l'Epis-
expliquant la prestrise de Christ) :
entend qu'il n'y en reste nul au-
nd on rejette cestuy-là. Or on le
en conculquant de propos déli-
érité de l'Evangile.

II, 19. 2) Héb. VI, 4.
, 26.

24 Touchant ce qu'aucuns objectent, que c'est une trop grande cruauté, et laquelle ne convient point à la clémence de Dieu, d'exclurre aucun pécheur de la rémission des péchez, quand il requerra miséricorde : la response est facile; car il ne dit pas que Dieu leur desniera pardon s'ils se convertissent à luy : mais il dit notamment, que jamais ne se retourneront à repentance, entant que Dieu par son juste jugement, à cause de leur ingratitude, les frappera d'un aveuglement éternel. Et ne contrevient point à cela, ce qu'il applique à ce propos l'exemple d'Esaü : lequel en vain a tasché par larmes et cris de recouvrer sa primogéniture qu'il avoit perdue[1]; non plus que ce que dit le Prophète, que quand ils crieront, le Seigneur ne les exaucera point[2]. Car par telles manières de parler l'Escriture ne dénote pas ou une vraye repentance, ou invocation de Dieu : mais plustost signifie la destresse de laquelle, quand les iniques sont pressez en leur extrême calamité, ils sont contraints de recognoistre ce qu'ils pensoyent au paravant estre mocquerie et fable : c'est que tout leur bien gist en l'aide de Dieu. Or ils ne la peuvent pas implorer ne demander de cœur : mais seulement gémissent qu'elle leur est ostée. Parquoy le Prophète par ce mot de Clameur, et l'Apostre par ce mot de Larmes, ne signifie autre chose que l'horrible torment dont les iniques sont agitez en désespoir et desconfort, voyans qu'ils n'ont nul remède de leur malheureté, sinon la bonté de Dieu, en laquelle ils ne se peuvent aucunement fier. Il est besoin de noter diligemment ceci : car autrement Dieu seroit contraire à soy, en publiant par son Prophète qu'il sera prest à faire merci et oublier tout, sitost que le pécheur se convertira à luy[3]. Mesmes (comme j'ay desjà dit) il est certain que le cœur de l'homme ne se pourra jamais convertir, qu'estant prévenu de la grâce d'en haut. Quant est de l'invocation de Dieu, sa promesse ne faudra jamais : mais aux passages que nous avons alléguez, tant la conversion que la prière se prenent pour un torment

1) Héb. XII, 17. 2) Zach. VII, 13.
3) Ezéch. XVIII, 20, 21.

confus et aveugle, duquel les réprouvez sont agitez en voyant qu'ils ont besoin de chercher Dieu pour trouver remède à leurs maux : et néantmoins en reculent tant qu'ils peuvent.

25 Ce pendant on pourroit demander, veu que l'Apostre dit qu'on ne peut appaiser Dieu en faisant semblant et feignant de se repentir, comment doncques le Roy Achab a obtenu pardon, et a destourné la punition laquelle luy avoit esté annoncée[1] : attendu qu'il a esté seulement estonné pour un petit de temps, et ne s'est point amendé qu'il n'ait poursuyvi le mauvais train de sa vie. Il s'est bien vestu d'un sác, il a jetté la poudre sur sa teste, il s'est couché par terre, et comme l'Escriture luy rend tesmoignage, il s'est humilié devant Dieu, mais ce n'a rien esté de rompre ses vestemens, quand le cœur demeuroit endurci et enflé de malice. Si est-ce que Dieu l'a exaucé, pour luy faire miséricorde; mais je respon que Dieu pardonne tellement aux hypocrites pour un temps, que son ire demeure tousjours sur eux : et que cela ne se fait pas tant en leur faveur, que pour donner exemple à tous. Car quel prouflt a eu Achab de ce que la peine luy a esté modérée, sinon qu'il n'a point veu advenir durant sa vie, ce qu'il craignoit? Ainsi la malédiction de Dieu n'a pas laissé d'avoir siége et domicile perpétuel en sa maison, combien qu'elle fust cachée : et luy n'a point laissé de périr à jamais. Autant en voit-on en Esaü. Car combien qu'il soit rebouté, si est-ce qu'il obtient bénédiction temporelle par ses larmes[2]. Mais pource que l'héritage spirituel estoit réservé à l'un des frères seulement, puis qu'Esaü estoit retranché et Jacob esleu, telle réjection luy a fermé la porte à la grâce de Dieu. Et ce pendant selon qu'il estoit homme brutal, ce soulagement luy a esté laissé, qu'il se soulast de la gra de la terre et de la rousée du ciel. c'est ce que j'ay n'aguères dit, que ce se fait pour donner exemple aux autre afin qu'ils apprenent d'appliquer leur affections et estudes à vraye repentance Car il ne faut douter que Dieu ne soit fa cile et enclin à pardonner à tous ceu qui se convertiront à luy de cœur, veu qu'il estend sa clémence jusques à ceu qui en sont indignes, seulement quand il monstrent quelque semblant de se des- plaire en leur forfait. Nous sommes auss enseignez à l'opposite, quelle vengence est apprestée à ceux lesquels se jouen des menaces de Dieu, et n'en tienen conte : s'endurcissans avec un front im- pudent et un cœur de fer, pour les anéa tir. Voylà comment Dieu souventesfois tendu la main aux enfans d'Israël po les soulager en leur calamité, com que leurs cris fussent pleins de feint et que leur cœur fust double et desloya Comme de faict il se plaind au Pseau qu'incontinent après ils retournoye leur premier train. Car par cela il les voulu amener à une droicte repentanc cordiale, se monstrant si humain env eux : ou bien les rendre inexcusab Toutesfois ce n'est pas à dire qu'en mettant pour un temps la peine, il bride à perpétuité : mais plustost dresse en la fin avec plus grande rig contre les hypocrites, et redouble les nitions : tellement qu'il peut appar combien la feintise luy desplaist. Ce dant notons ce que j'ay dit, qu'il tre quelques exemples combien il béral à pardonner, afin que les soyent tant mieux accouragez à co leurs fautes : et que l'orgueil de ceu regimbent contre l'esperon, soit griefvement condamné.

1) 1 Rois XXI, 28, 29. 2) Gen. XXVII, 38, 39.

1) Ps. LXXVIII, 36, 37.

CHAPITRE IV.

Combien est loing de la pureté de l'Evangile, tout ce que les théologiens So bonistes babillent de la pénitence : où il est traitté de la Confession et Sat faction.

1 Je vien maintenant à discuter ce que les Sophistes ont enseigné de Pénitence : ce que je feray le plus briefvement q sera possible. Car mon conseil n'est

suyvre le tout, de peur que ce livret, lequel je tasche de ress e, ne croisse en trop grande lon- Et d'autre part, ils ont aussi en- ceste matière (laquelle autrement t pas trop difficile) par si longues tions, que l'issue ne seroit point si nous voulions entrer fort avant s labyrinthes. Premièrement, en t la définition de Pénitence, ils ent évidemment qu'ils n'ont ja- ntendu que c'estoit. Car ils tirent res des Anciens quelques senten- squelles n'expriment nullement la t la nature de pénitence. Comme elles qui s'ensuyvent : Que faire ce, c'est pleurer les péchez com- paravant, et ne point commettre l'il fale pleurer après [1]. Item, que émir pour les maux passez, et ne mmettre ceux qu'il fale gémir [2]. ne c'est une vengence triste, pu- en soy ce qu'elle voudroit n'avoir mmis [3]. Item, que c'est une dou- cœur et amertume de l'âme pour x que quelqu'un a commis, ou s il a consenti [4]. Car quand nous rons que ces choses auront esté tes des Anciens (ce qui ne seroit icile à un contentieux de nier), is elles n'ont pas esté dites en ce u'ils voulussent par icelles déclai- c'estoit que pénitence : mais pour r seulement les pénitens, de ne r aux mesmes fautes desquelles ils t esté délivrez. Et s'il faloit faire on de tout ce qu'on trouve que les s en ont dit, ils en pouvoyent en- amener d'autres, qui n'ont point d'apparence : comme est celle de stome, Que pénitence est une mé- esteignant le péché, un don des- lu ciel, une vertu admirable, une urmontant la force des loix. D'a- , l'exposition que ces bons glosa- djoustent puis après, est beaucoup e ces définitions. Car ils s'amu-

est *Greg.*, et refert. *Sent.*, lib. IV, dist. XIV,

mbr. refertur illic et in *Decret.*, distinct. III, p. Pœnit. priore.

ug. refertur ea dist., cap. Pœnit. poster.

Ambr. refertur dist. I, *De Pœnit.*, cap. Vera

sent tellement aux façons de faire exté- rieures et corporelles, qu'on ne sçauroit autre chose cueillir de leurs gros bobu- laires de livres, sinon que Pénitence est une discipline et austérité, servant en partie à donter la chair, en partie à pu- nir les péchez. Touchant la rénovation intérieure de l'âme et du renouvellement de vie, il n'en est nulles nouvelles en leur quartier. Ils gergonnent assez de contri- tion et attrition. Et de faict, ils tormen- tent les âmes de beaucoup de scrupules, et les enveloppent de beaucoup d'angois- ses et molestes : mais quand il semble qu'ils ayent bien navré les cœurs jusques au profond, ils guairissent toutes les amertumes par quelques asperges de cé- rémonies. Après avoir si subtilement dé- fini que c'est que pénitence, ils la divi- sent en trois parties : en contrition de cœur, confession de bouche, et satisfac- tion d'œuvre [1]. Laquelle division n'est non plus propre que leur définition : (com- bien qu'ils n'estudient autre chose en toute leur vie que la Dialectique) qui est l'art de définir et partir. Mais si quel- qu'un vient à arguer par la définition (lequel argument est receu entre les Dia- lecticiens), qu'on peut pleurer les péchez commis au paravant et ne les plus com- mettre, combien qu'il n'y ait nulle con- fession de bouche, comment défendront- ils leur partition? Car si celuy qui ne se confesse point de bouche, ne laisse pas d'estre vray pénitent, la pénitence peut consister sans celle confession. S'ils res- pondent, que ceste partition se doit rap- porter à pénitence, entant qu'elle est sacrement : ou bien qu'elle se doit en- tendre de toute la perfection de pénitence, laquelle ils ne comprenent point par leurs définitions, ils n'ont de quoy m'accuser, mais en doyvent imputer la faute à ce qu'ils ne définissent plus clairement et purement. Moy certes, selon ma capa- cité, quand il est question de quelque chose, je me tien à la définition qui doit estre le fondement de toute la disputa- tion. Mais accordons-leur ceste licence magistrale, et venons à esplucher les par- ties par ordre. Quant à ce que j'omets

1) Lib. IV, Sent. XVI, cap. I, *De pœnit.* Dist. I, cap. Perf. pœnit.

par mespris beaucoup de choses comme frivoles, lesquelles toutesfois ils maintienent en leur orgueil pour grans mystères, je ne le fay point par ignorance ny oubli, et ne me seroit pas fort pénible de leur escrire et faire asçavoir les subtilitez ausquelles ils se confient : mais je feroye conscience d'ennuyer les lecteurs de tels menus fatras sans aucun fruit. Tant y a que par les questions qu'ils esmeuvent et débatent, et ausquelles ils s'entortillent, il est aisé de juger qu'ils gazouillent de choses incognues. Comme quand ils demandent, si la repentance d'un péché plaist à Dieu, quand l'obstination demeure en tout le reste. Item, si les punitions que Dieu envoye valent pour satisfaction. Item, si la pénitence peut estre réitérée pour les péchez mortels. Mesmes en ce dernier point ils déterminent vilenement et meschamment, que ce n'est que pour les péchez véniels que journellement nous avons à nous repentir. Ils se donnent beaucoup de peine aussi, et errent par trop lourdement au dire de sainct Hiérosme, que la pénitence est une seconde planche, sur laquelle celuy qui estoit pour périr en la mer, nage pour venir au port. En quoy ils monstrent que jamais ils ne se sont esveillez de la stupidité en laquelle ils ressemblent les bestes brutes, pour appercevoir de bien loing une seule faute d'entre mille qu'ils auront commises.

2 Les lecteurs doyvent yci estre advertis que nous ne sommes pas en un combat frivole, mais qu'il est question d'une chose par-dessus toutes les autres de grande importance : c'est asçavoir de la rémission des péchez. Car quand ils requièrent ces trois choses à Pénitence, componction de cœur, confession de bouche, et satisfaction d'œuvre : semblablement ils déterminent qu'elles sont nécessaires pour impétrer rémission des péchez. Or s'il nous est mestier de cognoistre quelque chose en toute nostre religion, il est requis principalement que nous entendions ceci : c'est par quel moyen, en quelle sorte, par quelle condition, et en quelle facilité ou difficulté est obtenue la rémission des péchez. Si ceste cognoissance n'est certaine et arrestée, la conscience ne peut avoir auc repos, n'aucune paix avec Dieu, n'a cune fiance ou asseurance, mais con nuellement elle tremble, elle est agité esmeue, tormentée, transportée : elle en horreur et en haine le jugement d Dieu, et le fuit tant qu'elle peut. Et si l rémission des péchez dépend de ces con ditions ausquelles ils la lient, il n'y a rie plus misérable ne plus désespéré qu nous. La première partie qu'ils metten pour obtenir pardon et grâce : est contri tion : laquelle ils requièrent deuemen faite, c'est-à-dire plenement et entière ment. Mais ce pendant ils ne constituen point quand quelqu'un pourra estre as seuré qu'il se soit bien acquitté de cest contrition. Je confesse bien qu'il nou faut estre vigilans, et donner soin, e mesmes nous aiguiser à pleurer amère ment nos fautes, pour nous inciter tan mieux à nous y desplaire et les hayr. Ca c'est la tristesse dont parle sainct Paul laquelle nous ne devons pas rejetter pource qu'elle engendre repentance à sa lut. Mais quand on exige une douleur s amère, qu'elle soit pareille et égale à l grandeur de la coulpe, et qu'on la mett en balance avec la foy d'obtenir pardon voyci le destroit où les povres conscien ces sont merveilleusement vexées et affli gées, quand elles voyent que ceste con trition deue leur est imposée : et n'en tendent point la mesure de la debte, pour pouvoir estre certaines quand elles auront payé ce qu'elles devoyent. S'il disent qu'il faut faire ce qui est en nous nous tournerons tousjours en un mesm circuit. Car quand sera-ce que quelqu'u s'osera promettre qu'il ait employé tout ses forces à pleurer ses péchez? La fi doncques en est, que les consciences après s'estre long temps débatues e elles-mesmes, quand elles ne trouven point port où elles puissent reposer, a moins pour adoucir leur mal, elles s contraignent à quelque douleur, et tiren par force quelques larmes pour accompl ceste contrition.

3 S'ils me veulent accuser de calom nie, qu'ils en monstrent un seul qui p ceste doctrine de contrition n'ait es jetté en désespoir, ou bien n'ait oppo

ne feintise de douleur au jugement de ieu, pour vraye componction. Nous ssi bien avions dit en quelque lieu, ue la rémission des péchez ne nous est jamais ottroyée sans pénitence, d'autant que nul ne peut vrayement et en sincérité de cœur implorer la miséricorde de Dieu, sinon celuy qui est affligé et navré de la conscience de ses péchez : mais nous adjoustions pareillement, que la pénitence n'est pas cause d'icelle rémission, et ostions ces tormens des âmes : c'est asçavoir, que la contrition doit estre deuement accomplie. D'avantage, nous enseignions le pécheur de ne point regarder sa componction ne ses larmes : mais de ficher tous les deux yeux en la miséricorde de ieu. Seulement nous déclairions que ux sont appelez de Christ, lesquels sont argez et travaillez : veu qu'il a esté envoyé pour annoncer bonnes nouvelles x povres, pour guairir ceux qui sont vrez en leurs cœurs, pour annoncer x captifs leur délivrance, pour deslier s prisonniers, et consoler ceux qui eurent [1]. En quoy estoyent exclus tant s Pharisiens, qui estans saouls et contens de leur justice ne recognoissoyent oint leur povreté, que les contempteurs e Dieu, qui ne se soucians de son ire e cherchent aucun remède à leur mal. ar toutes telles manières de gens ne ravaillent point, et ne sont navrez en ur cœur, ne liez, ne captifs, et ne pleuent point. Or il y a grande différence, l'enseigner un pécheur de mériter la rémission de ses péchez par plene et entière contrition, de laquelle il ne se uisse jamais acquitter : ou de l'instruire d'avoir faim et soif de la miséricorde de ieu, par la cognoissance de sa misère : le luy monstrer son travail, angoisse et aptivité, pour luy faire chercher consolation, repos et délivrance : en somme, 'enseigner de donner gloire à Dieu en on humilité.

4 Touchant la confession, il y a tousjours eu grande controversie entre les anonistes et les Théologiens scholastiques. Car les premiers ont dit qu'elle estoit seulement ordonnée de droict positif : c'est-à-dire par les constitutions ecclésiastiques. Les seconds ont maintenu qu'elle estoit ordonnée par commandement divin. En ce combat s'est monstrée une grande impudence des Théologiens : lesquels ont autant dépravé et corrompu de lieux de l'Escriture, qu'ils en citoyent à leur propos. Et encores, voyans qu'en ceste manière ils ne venoyent point à leur intention, ceux qui ont voulu estre les plus subtils entre eux, ont trouvé ceste évasion pour eschapper, c'est que la confession est descendue de droict divin, quant à sa substance : mais que depuis elle a prins sa forme du droict positif. En ceste manière ceux qui sont les plus ineptes entre les Légistes, ont accoustumé de référer la citation au droict divin : pourtant qu'il fut dit à Adam, Adam, où es-tu ? Pareillement, l'exception : pourtant qu'Adam respondit comme se défendant, La femme que tu m'as donnée, etc. Néantmoins que la forme a estée donnée à tous les deux par le droict civil. Mais voyons par quels argumens ils prouvent que ceste confession, ou formée ou informe, soit commandée de Dieu. Nostre Seigneur, disent-ils, a envoyé les lépreux aux Prestres [1]. Quoy? Les a-il envoyez à confesse? Qui est-ce qui ouyt jamais parler que les prestres lévitiques fussent ordonnez pour ouyr les confessions ? Pourtant, ils ont recours aux allégories : et disent qu'il estoit institué par la loy mosaïque, que les Prestres discernassent entre lèpre et lèpre [2], que péché est lèpre spirituelle, de laquelle il appartient au Prestre de juger. Devant que respondre, je demande, si par ce passage ils sont constituez juges de la lèpre spirituelle, pourquoy tirent-ils à eux la cognoissance de la naturelle et charnelle? n'est-ce pas bien se jouer des Escritures? de les tourner en ceste façon ? La loy défère aux prestres lévitiques le jugement de la lèpre : prenons-le donc pour nous. Péché est lèpre spirituelle : soyons donc juges des péchez. Maintenant je respon, que la prestrise translatée, il est

1) Matth. XI, 28; Is. LXI, 1; Luc IV, 18.

1) Matth. VIII, 4; Luc V, 14; XVII, 14.
2) Deut. XVII, 8, 9.

nécessaire qu'il y ait translation de loy[1]. Or puis que toutes prestrises sont translatées à Jésus-Christ, accomplies et cessées en luy : il faut que toute la dignité et prérogative de prestrise soit aussi translatée à luy. S'ils prenent si grand plaisir à suyvre les allégories, qu'ils se proposent Christ pour seul prestre, et qu'ils assemblent à son siége toute jurisdiction : nous le souffrirons aisément. D'avantage, l'allégorie est importune, qui mesle une loy purement civile entre les cérémonies. Pourquoy donc Christ envoye-il aux Prestres les lépreux? Afin que les Prestres n'eussent à calomnier qu'il violoit la loy, qui commandoit que celuy qui estoit guairi de lèpre fust représenté devant le Prestre, et purgé par certaine oblation, il commande aux lépreux lesquels il avoit guairis, de faire le contenu de la loy : Allez, dit-il, monstrez-vous aux prestres : et offrez le présent que Moyse a commandé en la loy, afin que ce leur soit en tesmoignage. Et vrayement ce miracle leur devoit estre en tesmoignage. Ils les avoyent déclairez estre lépreux : depuis ils prononcent qu'ils sont guairis. Ne sont-ils pas contraints, vueillent-ils ou non, d'estre tesmoins des miracles de Christ? Christ leur permet son miracle à esprouver, ils ne le peuvent nier : mais pourtant qu'encores ils tergiversent, ceste œuvre leur est en tesmoignage. En ceste manière il est dit en un autre lieu, Cest Evangile sera presché en tout le monde en tesmoignage à toutes gens[2]. Item, vous serez menez devant les Rois et les Princes en tesmoignage pour eux[3] : c'est-à-dire, afin qu'ils en soyent d'autant plus convaincus au jugement de Dieu. Que s'ils aiment mieux s'arrester à l'authorité de Chrysostome, iceluy enseigne que Christ a fait cela à cause des Juifs, afin de n'estre estimé prévaricateur de la loy[4]. Combien que j'ay honte d'amener le tesmoignage de quelque homme en une chose si claire : veu que Jésus-Christ prononce qu'il laisse aux Prestres leur droict entier, tel qu'ils l'avoyent par la Loy, voire comme à ennemis mortels de son Evangile, lesquels espioyent tousjours occasion de mesdire, s'il ne leur eust fermé la bouche. Parquoy si les prestres de la Papauté se veulent maintenir en telle possession, qu'ils se déclairent ouvertement estre compagnons de ceux qui ont besoin d'estre réprimez par force, pour ne point blasphémer. Car ce que Jésus-Christ laisse aux prestres de la loy n'appartient en rien à ses vrais ministres.

5 Ils tirent le second argúment d'une mesme source, c'est asçavoir d'allégorie, comme si les allégories avoyent grand' force à prouver quelque doctrine. Mais je veux bien qu'elles soyent suffisantes, si je ne monstre que je les pourroye prétendre avec plus grande couleur qu'ils ne font. Ils disent donc que nostre Seigneur commanda à ses disciples, après que Lazare eust esté par luy ressuscité, qu'ils le desliassent et desveloppassent[1]. Premièrement, ils mentent en cela : car il n'est dit nulle part que nostre Seigneur ait commandé cela à ses disciples. Et est beaucoup plus vray-semblable qu'il le dit aux Juifs là assistans, afin que sans quelque suspicion de fraude le miracle fust fait plus évident : et que sa vertu apparust plus grande, d'autant que sans attouchement, par sa seule parole il suscitoit les morts. Certainement je l'enten ainsi : Que nostre Seigneur pour oster toute mauvaise suspicion aux Juifs, voulut qu'eux-mesmes levassent la pierre, sentissent la mauvaise odeur, apperceussent les certains indices de mort, qu'ils veissent Lazare ressusciter par la seule vertu de sa voix, et qu'ils le touchassent les premiers. Et telle est la sentence de Chrysostome au sermon contre les Juifs, Payens et hérétiques. Mais concédons que cela ait esté dit aux disciples : que conclurront-ils? diront-ils que la puissance de deslier ait esté l donnée aux Apostres? Combien pourrons-nous plus clairement traitter ce lieu par allégorie, si nous disons que nostre Seigneur par cela a voulu enseigner s fidèles de deslier ceux qui avoyent e par luy ressuscitez? c'est-à-dire, de réduire point en mémoire les péchez q auroit oubliez, de ne condamner p

1) Héb. VII, 12. 2) Matth. XXIV, 14.
3) Matth. X, 18. 4) Homil. XII, *De Mulier. Canan.*

1) Jean XI, 44.

pour pécheurs ceux qu'il auroit absous, de ne reprocher les choses qu'il auroit pardonnées, de n'estre point sévères et difficiles à punir, là où il seroit miséricordieux, doux et bénin à pardonner? Car de faict, il n'y a rien qui nous doyve plus amollir à pardonner que l'exemple de celuy qui est nostre juge, qui menace ceux qui auront esté trop rudes et austères de leur rendre la pareille. Qu'ils voisent maintenant et facent un bouclier de leurs allégories.

6 Ils combatent un peu de plus près, en confermant leur dire par sentences de l'Escriture, lesquelles ils estiment manifestes : Ceux, disent-ils, qui venoyent au Baptesme de Jehan confessoyent leurs péchez[1]. Et sainct Jaques commande que nous confessions nos péchez les uns aux autres[2]. Je respon, que ce n'est point merveille si ceux qui vouloyent estre baptisez confessoyent leurs péchez : car il a esté dit au paravant, que Jehan a presché le Baptesme de pénitence, et a baptisé d'eau en pénitence. Lesquels doncques eust-il baptisez, sinon ceux qui se confessoyent pécheurs? Le Baptesme est un signe de la rémission des péchez : lesquels seroyent admis à ce signe, sinon les pécheurs, et ceux qui se recognoissent tels? Ils confessoyent doncques leurs péchez pour estre baptisez. Sainct Jaques ne commande pas sans cause que nous nous confessions les uns aux autres : mais s'ils considéroyent ce qui s'ensuyt prochainement, ils trouveroyent que cela ne fait guères pour eux. Confessez, dit-il, vos péchez l'un à l'autre, et priez les uns pour les autres. Il conjoinct ensemble oraison mutuelle et confession mutuelle. S'il se faut confesser aux prestres seulement, il faut prier pour eux seulement, et mesmes il s'ensuyvroit des mots de sainct Jaques, qu'il n'y auroit que les prestres qui se peussent confesser. Car en voulant que nous nous confessions l'un à l'autre, il parle seulement à ceux qui peuvent ouyr la confession des autres. Car il dit Mutuellement, ou s'ils aiment mieux, Réciproquement. Or nul ne se peut mutuellement confesser, sinon celuy qui oit la confesse de son compagnon. Lequel privilége ils concèdent seulement aux prestres. Pourtant suivant leur sentence, nous leur laissons volontiers la charge de se confesser. Ostons doncques tels fatras, et entendons le sens de l'Apostre qui est simple et manifeste : c'est asçavoir que nous communiquions et descouvrions nos infirmitez les uns aux autres, pour recevoir conseil, compassion et consolation mutuelle. D'avantage, qu'ainsi cognoissans les infirmitez de nos frères, chacun de sa part prie Dieu pour icelles. Pourquoy doncques allèguent-ils sainct Jaques contre nous, veu que nous requerrons si instamment la confession de la miséricorde de Dieu, laquelle ne se peut confesser sinon de ceux qui premièrement ont confessé leur misère? Mesmes nous déclairons que tous ceux qui ne se confessent devant Dieu, devant ses Anges, devant l'Eglise, brief, devant tous les hommes, sont maudits et damnez. Car Dieu a tout conclu sous péché, afin que toute bouche soit fermée, et toute chair soit humiliée devant luy : et que luy seul soit justifié et exalté[1].

7 Mesmes je m'esmerveille de quelle hardiesse ils osent asseurer que la confession, de laquelle ils parlent soit de droict divin. De laquelle nous confessons bien que l'usage est trèsancien : mais nous pouvons facilement prouver, qu'il a premièrement esté libre. Et de faict, leurs histoires récitent qu'il n'y en a eu aucune loy ou constitution devant le temps d'Innocent III[2]. Certes s'il y eust eu loy plus ancienne, ils s'y fussent plustost attachez pour en faire leur proufit, qu'en se contentant du décret fait au concile de sainct Jehan de Lateran, se rendre ridicules jusques aux petis enfans, comme ils ont fait. Ils ne se feignent point aux autres choses de forger des faux décrets et supposez, et faire à croire qu'ils ont esté establis par les premiers conciles, afin d'esblouir les yeux des simples par l'ancienneté. Il ne leur est point venu en mémoire de faire le semblable en cest endroict. Parquoy ils sont contraints

1) Matth. III, 6. 2) Jacq. V, 16.

1) Gal. III, 22 ; Rom. III, 9, 19.
2) Ce pape a esté le 183.

d'estre eux-mesmes tesmoins qu'il n'y a point encore trois cens ans qu'Innocent III a bridé l'Eglise, luy proposant la nécessité de se confesser. Encores que nous laissions là le temps, la seule barbarie des mots monstre que la loy ne mérite nulle révérence. Il est là commandé que quiconque sera de deux sexes confesse ses péchez, pour le moins une fois l'an à son propre prestre. Dont il s'ensuyvroit que nul, sinon qu'il fust homme et femme, ne seroit point tenu à se confesser. Il s'est descouvert encores une sottise plus lourde en leurs successeurs, lesquels n'ont sceu comprendre que vouloit dire proprement Prestre. Quoy que tous les advocats et procureurs du Pape, et tous les caphars qu'il a à loage gazouillent, nous avons ce point tout résolu, que Jésus-Christ n'est point autheur de ceste loy, laquelle contraint les hommes à raconter leurs péchez : mesmes, que devant qu'il en fust rien ordonné, il s'estoit desjà escoulé douze cens ans depuis la résurrection de Jésus-Christ : et que ceste tyrannie a esté dressée lors que des masques régnoyent au lieu de Pasteurs, et après avoir esteint toute piété et doctrine, s'estoyent usurpé une licence de tout faire sans aucune discrétion. Outreplus, il y a évidens tesmoignages tant des histoires que des autres anciens escrivains, qui monstrent que ç'a esté une discipline politique instituée seulement par les Evesques, non pas ordonnance mise de Christ ou de ses Apostres. J'en proposeray un seulement, lequel pourra suffire amplement à prouver ce que je di. Sozomenus, l'un des autheurs de l'histoire Ecclésiastique[1], raconte que ç'a esté une constitution des Evesques, diligemment observée par les Eglises occidentales : et mesmes à Rome principalement. En quoy il monstre que ce n'a pas esté une ordonnance universelle de toutes les Eglises. Après il monstre qu'il y avoit un des prestres péculièrement destiné à cest office. En quoy il réfute plenement ce que ceux-ci ont feint des clefs données indifféremment pour la confession à tout l'ordre des prestres. Car ce n'estoit pas

1) *Tripart. hist.*, lib. IX.

un office commun de tous: mais
lièrement la charge d'un seul, qu
de l'Evesque esté esleu à ce faire. E
celuy qu'aujourd'huy mesmes les P
nomment Pénitencier en leurs I
cathédrales, lequel a quelque réser
crimes les plus énormes. Il dit e
outre, que ceste usance estoit à Co
tinoble, jusques à ce qu'une femme
semblant de se confesser, fut t
ayant prins ceste couverture pour
biter avec l'un des Diacres d'icelle
A cause de ce maléfice, Nectarius
que dudit lieu, homme renom
saincteté et grande doctrine, aboli
observance de confession. Que ces
dressent les aureilles. Si la confessi
riculaire estoit Loy de Dieu, co
eust esté Nectarius si hardy de la r
et abolir? Accuseront-ils d'hérésie
schisme ce sainct personnage, p
approuvé par tous les Anciens? M
une mesme sentence ils condam
l'Eglise de Constantinoble, voire n
toutes les Eglises orientales, les
ont contemné une loy (s'ils disen
inviolable et commandée à tous Chre

8 Mesmes ceste abrogation est
ventesfois démonstrée par Chryso
lequel estoit aussi Evesque de Co
noble, que c'est merveille comn
osent ouvrir la bouche pour répli
l'encontre. Si tu veux effacer tes
dit-il, confesse-les. Si tu as honte
descouvrir à un homme, confesse-l
les jours en ton âme. Je ne di pas
les descouvres à personne qui t'
après reproche : confesse-les à D
quel les peut purger. Confesse-les
lict, afin que ta conscience co
journellement son mal[1]. Item,
pas nécessaire de se confesser
tesmoin : seulement fay la recogn
en ton cœur. Cest examen ne
point de tesmoin : il suffit que D
te voye et escoute[2]. Item, Je ne
point devant les hommes pour le
couvrir tes péchez : espluche
science devant Dieu. Monstre
au Seigneur, lequel en est le n
et le prie d'y remédier. C'est lu

1) Homil. II, *In Psalm.* L.
2) *Serm. de pænit. et confess.*

reproche rien, et humainement guairit le povre malade[1]. Item, Je ne veux point que tu te confesses à un homme, lequel te puisse reprocher après, ou te diffamer en publiant tes fautes : mais monstre tes playes à Dieu qui en est le bon médecin. Puis après il introduit Dieu parlant en ceste manière, Je ne te contrain point de venir en assemblée publique : confesse à moi seul tes péchez : afin que je te garantisse[2]. Dirons-nous que sainct Chrysostome en parlant ainsi ait esté si téméraire, de délivrer les consciences des hommes des liens dont elles estoyent estreintes par la volonté de Dieu? Il n'est pas ainsi, mais ce qu'il entendoit n'estre point ordonné par le décret de Dieu, il ne l'ose requérir comme nécessaire.

9 Mais pour mieux encores despescher toute la chose, premièrement nous enseignerons fidèlement quelle espèce de confession nous a esté baillée par la Parole de Dieu : après nous monstrerons les inventions des Papistes touchant la confession : non pas toutes (car qui pourroit espuiser une si grande mer?) mais seulement celles qui appartienent à la somme de leur doctrine. Il me fasche d'advertir que le translateur tant grec que latin a souvent prins ce mot de Confesser pour Louer, veu que c'est chose notoire jusques aux plus rudes idiots : mais si est-il expédient que l'audace de ces vileins soit descouverte, en ce qu'ils s'arment du mot de Confession, qui emporte simplement louange de Dieu, pour couvrir leur tyrannie. Voulans prouver que la confession resjouit et récrée les âmes, ils ameinent ce verset du Pseaume, Je viendray en voix de liesse et de confession[3]. Or s'il est licite de transfigurer ainsi toutes choses, il y aura de terribles Qui pro Quod. Mais puis que les Papistes ont perdu toute honte, c'est bien raison que nous cognoissions que Dieu les a précipitez en esprit réprouvé, pour rendre leur témérité plus détestable. Au reste, en nous tenant à la pure simplicité de l'Escriture, nous ne serons point en danger d'estre trompez par tels desguisemens. Car elle nous ordonne une seule façon de nous confesser deuement : c'est, puis que c'est le Seigneur qui remet, oublie et efface les péchez, que nous les luy confessions pour en obtenir grâce et pardon. C'est le médecin : monstronsluy doncques nos playes. C'est celuy qui a esté offensé et blessé : demandons-luy doncques merci et paix. C'est celuy qui cognoist les cœurs, et voit toutes les pensées : ouvrons doncques nos cœurs devant luy. C'est celuy qui appelle les pécheurs : retirons-nous doncques pardevers luy. Je t'ay donné à cognoistre mon péché, dit David, et n'ay pas caché mon iniquité. J'ay dit, Je confesseray à l'encontre de moy mon injustice au Seigneur : et tu m'as pardonné l'iniquité de mon cœur[1]. Telle est une autre confession de David mesme, Aye pitié de moy, Seigneur, selon ta grande miséricorde[2]. Telle est pareillement celle de Daniel : Nous avons péché, Seigneur, nous avons fait perversement, nous avons commis impiété, et avons esté rebelles en reculant de tes commandemens[3]. Il y en a assez d'autres semblables qui se voyent en l'Escriture, et lesquelles pourroyent remplir un volume. Si nous confessons nos péchez (dit sainct Jean) le Seigneur est fidèle pour les nous pardonner[4]. A qui les confesserons-nous? A luy certes : c'est-à-dire, si d'un cœur affligé et humilié nous nous prosternons devant luy : si en vraye sincérité nous accusans et condamnans devant sa face, nous demandons estre absous par sa bonté et miséricorde.

10 Quiconques fera de cœur et devant Dieu ceste confession, il aura sans doute aussi la langue preste à confession, quand mestier sera d'annoncer entre les hommes la miséricorde de Dieu : et non-seulement pour descouvrir le secret de son cœur à un seul une fois, et en l'aureille, mais pour déclairer librement tant sa povreté que la gloire de Dieu par plusieurs fois, publiquement et tout le monde oyant. En ceste manière David, après avoir esté rédargué de Nathan, estant picqué d'un aiguillon de conscience, con-

1) Homil. V, *De incomprehensa Dei natura, contra Anomœos*.
2) Homil. IV, *De Lazaro*.
3) Ps. XLII, 5.

1) Ps. XXXII, 5.
2) Ps. LI, 1-3.
3) Daniel IX, 5.
4) 1 Jean I, 9.

fessa son péché et devant Dieu et devant les hommes. J'ay péché, dit-il, contre le Seigneur[1] : c'est-à-dire, Je ne me veux plus excuser ne tergiverser, que chacun ne me juge pécheur : et que ce que j'ay voulu estre caché à Dieu, ne soit mesmes manifesté aux hommes. De ceste confession secrette qui se fait à Dieu, provient aussi que le pécheur se confesse volontairement devant les hommes, toutes fois et quantes qu'il est expédient de ce faire, ou pour s'humilier, ou pour donner gloire à Dieu. Et pour ceste cause nostre Seigneur avoit anciennement ordonné en la Loy, que tout le peuple se confessast publiquement au temple par la bouche du prestre[2]. Car il prévoyoit bien que ce seroit une trèsbonne aide pour induire un chacun à droictement recognoistre ses fautes. Et aussi c'est bien raison qu'en confessant nostre misère, nous magnifions entre nous et devant tout le monde, la miséricorde de Dieu.

11 Or comme ainsi soit que ceste espèce de confession doyve estre ordinaire en l'Eglise, il est bon d'en user spécialement encores outre la coustume, s'il advient que tout le peuple ait commis une faute commune, tellement que tous soyent coulpables devant Dieu. Et de cela nous en avons exemple en la confession solennelle que fit le peuple par le conseil et l'instance d'Esdras et Néhémias[3]. Car puis que la captivité qu'ils avoyent long temps endurée, la destruction de la ville et du temple, et la dissipation du service de Dieu avoit esté une verge commune pour punir les fautes de tous, ils ne pouvoyent pas bien cognoistre le bénéfice de leur délivrance, sinon en confessant en premier lieu leurs fautes. Et ne peut chaloir si quelque fois en une Eglise aucuns sont innocens. Car puis qu'ils sont membres d'un corps languissant et mal disposé, ils ne se doyvent point vanter d'estre sains : mesmes il ne se peut faire qu'ils ne soyent entachez de quelque contagion, pour estre aucunement coulpables. Parquoy toutes fois et quantes que nous sommes affligez, ou de peste, ou de guerre, ou de stérilité, ou de quelque ad-

1) 2 Sam. XII, 13. 2) Lév. XVI, 21.
3) Nehém. I, 7.

versité, nostre office seroit de
pleur et à jusne, et à autres tes
ges d'humilité : et principalem
confession, de laquelle tout le r
pend. Touchant de la confessi
naire qui se fait en commun de
peuple, outre ce qu'elle est ap
par la bouche de Dieu, nul de sen
ne la mesprisera, en considéran
utilité elle emporte. Car puis qu'
assemblée que nous faisons au
nous nous présentons devant Die
Anges : par où pouvons-nous mie
mencer, que par la recognoissance
tre indignité ? Quelqu'un me rép
que cela se fait en toutes prières,
que nous confessons tousjours
chez en priant. Ouy bien : mais s
garde quelle est nostre nonchal
pesanteur, nul ne pourra nier qu
soit une saincte ordonnance
d'admonester expressément le
chrestien par un acte spécial, q
s'humilier. Car combien que la
nie que Dieu a commandée au
d'Israël, fust une portion des r
de la Loy, néantmoins la chose n
partient aucunement. Et de fai
voyons que les Eglises bien reig
ceste coustume, que chacun Dim
Ministre prononce une confession
son nom qu'en celuy du peupl
rendre coulpable toute la compa
vant Dieu, et demander merci :
cela ne se fait point sans fruit.
cela sert d'une clef pour ouvrir l
à prier tant en général qu'en par

12 D'avantage, l'Escriture nous
mande deux autres espèces de co
particulière; l'une, qui se face pou
à quoy tend le dire de sainct Jaq
nous confessions nos péchez l'u
tre[1]. Car il entend que déclarans
firmitez les uns aux autres, no
aidions mutuellement de conseil
solation. L'autre, qui se face p
mour de nostre prochain, leque
esté offensé par nostre faute, po
concilier, et appaiser. Quant e
première espèce, combien que l'E
en ne nous assignant personne

1) Jacq. V, 16.

ns nous deschargions, nous laisse la erté de choisir d'entre les fidèles qui n nous semblera pour nous confesser luy, toutesfois pource que les Pasteurs oyvent estre par-dessus les autres pro- res à cela, c'est le meilleur de nous dresser plustost à eux. Or je di qu'ils nt idoines par-dessus les autres, d'au- nt que du devoir de leur office ils sont nstituez de Dieu pour nous instruire mment nous devons vaincre et corriger péché, et pour nous certifier de la té de Dieu, afin de nous consoler. combien que l'office d'admonester tuellement les uns les autres, soit mmun à tous Chrestiens, toutesfois il spécialement enjoinct aux ministres. pourtant, tout ainsi que nous devons s consoler les uns les autres un chacun son endroict, aussi d'autre part nous- ons que les ministres sont ordonnez Dieu comme tesmoins et quasi comme ges, pour certifier les consciences de émission des péchez : tellement qu'il dit qu'ils remettent les péchez, et des- t les âmes [1]. Quand nous voyons que leur est attribué, pensons que c'est ostre prouffit. Pourtant qu'un chacun le quand il se trouvera angoissé en cœur pour le remors de ses péchez, sorte qu'il ne puisse se résoudre pour re en repos, sinon qu'il ait quelque e d'ailleurs, qu'il se souviene d'user ce remède comme il luy est offert de u : asçavoir, qu'il se descouvre pre- èrement à son Pasteur pour estre sou- gé, entant que l'office d'iceluy est de soler le peuple de Dieu par la doc- ne de l'Evangile, tant en public qu'en rticulier. Mais il se faut tousjours don- r garde, que là où Dieu n'a point im- se de loy, les consciences ne soyent treintes à certain joug. Dont il s'en- yt que telle forme de confession doit tre en liberté, tellement que nul n'y soit ntraint : mais seulement qu'on remons- e à ceux qui en auront besoin, qu'ils en nt comme d'une aide utile. Seconde- nt, il s'ensuyt que ceux qui en usent li- ment pour leur nécessité, ne doyvent re contraints par commandement, ni in- duits par astuce à raconter tous leurs pé- chez : mais seulement en tant qu'ils juge- ront estre expédient, pour en rapporter une vraye allégeance. Les bons et fidèles pasteurs doyvent non-seulement laisser l'Eglise en ceste liberté, mais aussi la maintenir de tout leur pouvoir, s'ils veu- lent conserver leur ministère en pureté sans tyrannie, et empescher que le peuple ne viene en superstition.

13 S'ensuyt la seconde espèce de con- fession particulière, de laquelle parle nostre Seigneur en sainct Matthieu, quand il dit, Si tu offres ton sacrifice à l'autel, et qu'il te souviene là que ton frère ait offensé contre toy : laisse là ton sacrifice, et t'en va, et te réconcilie à ton frère premièrement, et puis tu feras ton offerte [1]. Car voylà comme il faut re- joindre la charité qui auroit esté dissoute par nostre faute : asçavoir en confessant que nous avons failli, et demandant par- don. Sous ce genre aussi est comprinse la confession publique des pénitens, qui ont commis quelque scandale notoire en l'Eglise. Car si nostre Seigneur Jésus estime tant l'offense privée d'un seul homme, qu'il rejette de l'autel celuy qui aura offensé son frère, jusques à ce qu'il l'ait contenté, et ait fait son appointement avec luy, n'y a-il point plus grande rai- son, que celui qui a blessé l'Eglise par quelque mauvais exemple, se réconcilie avec icelle, en recognoissant sa faute ? En telle manière, l'inceste de Corinthe fut receu en la communion des fidèles, après s'estre humblement submis à la correction [2]. Ceste forme a duré tousjours en l'Eglise ancienne, comme sainct Cy- prien en fait mention. Car en parlant des Pécheurs publiques : Ils font, dit-il, pé- nitence par certain temps : puis ils vie- nent confesser leur péché, et sont receus en la communion avec imposition des mains de l'Evesque et du Clergé. On ne trouve en l'Escriture autre manière ne façon de confesse que celle-là. Et ce n'est point à nous de lier ou astreindre les con- sciences de nouveaux liens, puis que Jé- sus-Christ défend estroitement de les tenir en servitude. Au reste, tant s'en

Matth. XVI, 19 ; XVIII, 18.

1) Matth. V, 23, 24. 2) 2 Cor. II, 6.

14 En tous ces trois genres de confession, la puissance des clefs a lieu : asçavoir quand l'Eglise demande pardon à Dieu avec recognoissance solennelle de ses péchez : ou bien quand un homme particulier, qui a commis une faute scandaleuse au détriment de l'Eglise, rend tesmoignage de sa pénitence : ou bien quand celuy qui a mestier de conseil et de la consolation de son Ministre, d'autant qu'il est agité en sa conscience, luy descouvre son infirmité. Quant est de réparer les offenses et appointer avec son prochain, la raison est diverse. Car combien que cela tende aussi à appaiser les consciences, toutesfois le principal but est, que les haines estans abolies, les cœurs soyent unis en bonne paix. Combien que l'autre fruit ne soit point à mespriser, afin que chacun soit tant plus enclin à confesser franchement ses fautes. Car quand toute l'Eglise se présente comme devant le siége judicial de Dieu, se rendant coulpable et confessant ses démérites, et protestant d'avoir son seul recours à la miséricorde de Dieu, ce ne luy est pas une petite consolation d'avoir là l'ambassadeur de Jésus-Christ présent, lequel ait charge de l'absoudre, et qu'il luy dénonce qu'il l'absout au nom de son Maistre, et par l'authorité d'iceluy, suyvant le mandement qui luy est donné. Et en cela nous voyons que vaut l'usage des clefs, et quelle utilité nous en recevons, quand ceste ambassade de réconciliation

meurant incertain de la rémission
péchez : mais s'il s'en va à son P
et qu'il luy dénonce secrettement s
et que le Pasteur addressant sa p
luy, l'asseure comme luy appliqu
particulier la doctrine générale,
droictement certifié, là où au para
estoit en doute : et sera délivré d
scrupule, pour estre en repos d
science. Toutesfois quand il est q
de traitter de la puissance des clef
faut tousjours garder d'imaginer q
puissance qui soit donnée à l'
laquelle soit séparée de la prédica
l'Evangile. Il nous conviendra d
ce point ailleurs plus au long, quan
parlerons du régime de l'Eglise
nous verrons que tout ce que
donné d'authorité pour lier et
est attaché à la Parole. Ceste s
toutesfois se doit notamment ap
au ministère des clefs, dont il est
sent question. Car il gist du tout
que la grâce de l'Evangile soit con
et quasi seellée tant en public qu'
ticulier, par ceux que Dieu a or
en cest office, ce qui ne se peut
ment faire que par la seule prédi

15 Les théologiens papistes, quoy
donnent que tous ceux qui sont d
sexes, incontinent qu'ils seront p
en aage de discrétion, confessent
le moins une fois l'an tous leurs
à leurs propres curez : et que l
n'est pas remis sinon à ceux

le en Paradis. Outre, que le prestre a puissance des clefs pour lier ou deslier pécheur : d'autant que la Parole de hrist ne peut estre vaine, par laquelle il dit que ce qu'ils auront lié en terre ra lié au ciel, etc. Or ils se combatent ntre eux de ceste puissance. Les uns ient qu'il n'y a qu'une clef essencielle-nt : c'est asçavoir la puissance de lier deslier : que la science est bien requise pur le bon usage, mais qu'elle n'est que mme un accessoire, et non pas de ssence. Les autres voyans que ceste ence estoit trop désordonnée, ont an-mbré deux clefs, Discrétion et Puis-nce. Les autres voyans que par ceste dération la témérité des prestres estoit frénée, ont forgé nouvelles clefs, c'est avoir authorité de discerner (de la-elle ils usent en donnant sentences finitives) et puissance (de laquelle ils ent en exécutant leurs sentences) et t adjoint la science, comme un con-ller. Ils n'osent pas simplement inter-éter, que lier et deslier soit remettre effacer les péchez, pourtant qu'ils oyent Seigneur dénonçant par son Prophète : suis-je, ce suis-je, moy qui efface tes iquitez, Israël : ce suis-je, et n'y a au-e que moy[1]. Mais ils disent que c'est à re au prestre de prononcer lesquels nt liez ou desliez, et déclairer desquels s péchez sont retenus ou remis : et que prestre fait ceste déclaration ou en la nfession, quand il absout ou retient s péchez : ou par sentence, quand il communie ou absout d'excommunica-n. Finalement, voyans qu'ils ne se peu-nt encores despescher que tousjours on leur objecte, que ceux qui sont indi-es souventesfois sont liez ou desliez r leurs prestres, lesquels pourtant ne nt pas liez ne desliez au ciel : pour leur rnier refuge ils respondent qu'il faut ndre le don des clefs avec certaine li-itation : c'est que Christ a promis que sentence du prestre justement pro-ncée, selon que requerroyent les mé-tes de celuy qu'on lie, ou deslie, sera prouvée de luy au ciel. Outreplus, que s clefs ont esté données par Christ à us les prestres, lesquelles leur sont conférées des Evesques en leur promotion : mais que l'usage en appartient seulement à ceux qui sont en offices ecclésiastiques. Et par ainsi que lesdites clefs demeurent tousjours aux excommuniez et suspendus, mais enrouillées et empestrées. Et ceux qui disent ces choses, pourroyent estre veus sobres et modestes au pris des autres, qui sur une nouvelle forge ont fait nouvelles clefs : sous lesquelles ils disent que le thrésor de l'Eglise est enfermé, lequel nous espluchérons ci-après.

16 Je respondray briefvement à tous ces points, laissant toutesfois pour le présent à dire par quel droict ou quelle injure ils assujetissent à leurs loix les âmes des fidèles : car cela sera considéré en son lieu. Mais touchant ce qu'ils imposent loy de nombrer tous les péchez, et qu'ils nient que les péchez soyent remis sinon qu'on ait ferme propos de se confesser : qu'aussi ils disent, l'entrée de Paradis estre fermée à ceux qui ont laissé passer par mespris l'occasion de se confesser, cela ne se doit nullement souffrir. Car comment entendent-ils qu'on puisse nombrer tous ses péchez, veu que David, lequel comme j'estime, avoit très-bien prémédité la confession de ses péchez, ne pouvoit néantmoins autre chose faire sinon crier, Qui comprendra ses fautes? Seigneur purge-moy de mes maux occultes[1]. Et en un autre lieu, Mes iniquitez ont outrepassé ma teste, et comme un pesant fardeau ont surmonté mes forces[2]. Certainement il entendoit combien estoit grand l'abysme de nos péchez, et combien d'espèces de crimes il y a en l'homme : combien de testes porte ce monstre de péché, et combien longue queue il tire après soy. Il ne se mettoit point doncques à en faire un récit entier : mais du profond de ses maux, il crioit à Dieu, Je suis accablé, enseveli, suffoqué, les portes d'enfer m'ont circuy : que ta dextre me tire hors de ce puits auquel je suis noyé, et de ceste mort en laquelle je défaux. Qui sera maintenant celuy qui pensera tenir le conte de ses péchez, quand il voit David ne pouvoir trouver le nombre des siens?

1) Is. XLIII, 11, 25.

1) Ps. XIX, 13. 2) Ps. XXXVIII, 5.

17 Par ceste géhenne ont esté cruellement tormentées les consciences de ceux qui estoyent touchez de quelque sens de Dieu. Premièrement ils vouloyent venir à conte : et pour ce faire ils distinguoyent les péchez en bras, branches, rameaux et fueilles, selon les distinctions des docteurs confessionnaires : après ils pesoyent les qualitez, quantitez et circonstances. La chose leur procédoit au commencement assez bien : mais quand ils estoyent entrez un peu plus avant, ils ne voyoyent plus que ciel et mer, sans trouver quelque port ne station. Et d'autant plus qu'ils venoyent en avant d'autant plus le nombre croissoit : mesmes il s'eslevoit devant leurs yeux comme des hautes montagnes, qui leur ostoyent la veue, et n'apparoissoit aucune espérance d'en pouvoir à la fin sortir. Ils demeuroyent doncques en ceste angoisse, et ne trouvoyent finalement autre issue que désespoir. Adoncques ces bourreaux inhumains, pour guairir les playes qu'ils avoyent faites ont apporté un remède, c'est asçavoir que chacun feist ce qui seroit en soy. Mais encores nouvelles solicitudes poignoyent, ou plustost nouveaux tormens escorchoyent les povres âmes, quand ces pensées leur venoyent au-devant : Je n'y ay pas assez mis de temps : je n'y ay pas colloqué mon estude deuement. J'ay omis une partie par nonchalance, et l'oubliance qui provient de négligence n'est pas excusable. Ils adjoustoyent d'autres remèdes pour adoucir ces maux : Fay pénitence de ta négligence : si elle n'est trop grande, elle te sera pardonnée. Mais toutes ces choses ne peuvent fermer la playe, et ne sont pas tant remèdes pour adoucir le mal, que venins arrousez de miel, afin de n'offenser point trop par leur rudesse le premier goust, ains tromper, et entrer aux parties cordiales devant qu'estre sentis. Ceste voix terrible doncques presse tousjours et tonne aux aureilles, Confesse tous tes péchez : et ne s'en peut l'horreur appaiser, sinon par certaine consolation. Que les lecteurs pensent yci, asçavoir s'il est possible de rendre conte au bout de l'an de tout ce qu'on a fait, et raconter les fautes qu'on a commises chacun jour. Car l'expérience nous tient vaincus que s'il faut esplucher au les fautes que nous avons commise cun jour, la mémoire y est confuse variété se présente. Je ne parle p ces hypocrites hébétez qui cuident trèsbien acquittez, ayans noté t quatre gros forfaits qu'ils auroi mis : mais des vrais serviteurs d lesquels après avoir fait droict de leurs fautes, se voyans accab sent encores plus outre, et conclu sainct Jehan, Si nostre cœur nou Dieu est encores plus grand que cœur[1]. Parquoy ils tremblent a de ce grand Juge duquel la cogn surmonte de beaucoup nos sens.

18 Et ce qu'une grande pa monde a acquiescé à tels amie desquels un venin si mortel estoit cela ne s'est point fait pourtant hommes pensassent Dieu estre s ou qu'ils se contentassent eux-m Mais comme les nautonniers fich chre au milieu de la mer, se rep travail de leur navigation : ou co pèlerin lassé ou défaillant se sie lieu de la voye pour reposer : manière ils prenoyent ce repos, qu'il ne leur fust suffisant. Je ne pas grand'peine à monstrer ce vray, chacun en peut estre tes soy-mesme : mais je diray en quelle a esté ceste loy. Premiè elle est simplement impossible : elle ne peut que perdre, damner, dre, jetter en ruine et désespoir. tage, ayant destourné les péch vray sentiment de leurs péchez, fait, hypocrites et ignorans de d'eux-mesmes. Car en s'occupant au dénombrement de leurs pé pendant ils oublient le secret ab vice qu'ils ont au profond du cœ iniquitez intérieures et ordures par la cognoissance de quoy pri ment ils avoyent à réputer leur Au contraire, c'estoit la droicte confession, de confesser et reco un tel abysme de mal en nous, monte mesmes nostre sens. De

1) 1 Jean III, 20.

s voyons la confession du Pu-
re composée : Seigneur, sois
noy qui suis pécheur[1]; comme
Tout ce qui est en moy n'est
e que péché, tellement que ma
ma langue n'en peut compren-
ideur; que l'abysme doncques
éricorde engloutisse l'abysme
hez. Quoy doncques? dira yci
ne faut-il pas confesser cha-
' N'y a-il doncques confession
Dieu, sinon celle qui est en-
s trois mots, Je suis pécheur?
que plustost il nous faut estu-
oser, entant qu'il est en nous,
: cœur devant Dieu : et non pas
de nous confesser pécheurs,
nous réputer véritablement
cognoistre de toute nostre co-
mbien est grande et diverse
: nos péchez, de non pas seu-
s recognoistre immondes, mais
quelle est nostre immondicité,
i grande et en combien de par-
on pas seulement nous reco-
ebteurs, mais réputer de com-
btes nous sommes chargez et
: de non pas seulement nous
re blessez, mais de combien et
mortelles playes nous sommes
antmoins quand un pécheur se
uvert à Dieu en telle cognois-
cores faut-il qu'il pense pour
i'en sincérité il juge que beau-
de maux luy restent qu'il ne
er : et que la profondité de sa
telle, qu'il ne la sçauroit bien
n'en trouver la fin. Et pour-
s'escrie avec David, Qui enten-
utes? Seigneur purge-moy de
occultes[2]. Outreplus, en ce
ment les péchez n'estre point
on sous condition qu'on ait cer-
s de se confesser, et que la
'aradis est close à ceux qui en
is l'opportunité : jà n'advienne
leur accordions ce point : car
n des péchez n'est pas mainte-
qu'elle a tousjours esté. Tous
nous lisons avoir obtenu de
émission de leurs péchez, ne

sont pas dits s'estre confessez à l'aureille de quelque messire Jehan. Et certes ils ne se pouvoyent confesser, veu qu'il n'y avoit lors ne confesseurs, ne confession mesmes : et encores longues années après a esté ceste confession incognue, auquel temps les péchez ont esté remis sans la condition qu'ils requièrent. Mais afin que nous ne disputions comme d'une chose douteuse, la Parole de Dieu, laquelle demeure éternellement, est manifeste. Toutes les fois que le pécheur se repentira, j'oublieray toutes ses iniquitez[1]. Celuy qui ose adjouster à ceste Parole ne lie pas les péchez, mais la miséricorde de Dieu. Car ce qu'ils allèguent, qu'on ne peut pas asseoir jugement sinon que la cause soit cognue, et pourtant qu'un prestre ne peut absoudre devant que d'avoir entendu le mal : la solution est facile, que ceux qui se sont créez juges d'eux-mesmes, usurpent téméralrement ceste authorité. Et c'est merveille comment ils usent de telle présomption à se forger des principes, lesquels nul de sain jugement ne leur accordera. Ils se vantent que la charge leur est donnée de lier et deslier. Voire, comme si c'estoit une jurisdiction qui s'exerçast par forme de procès. Or que ce droict qu'ils prétendent ait esté incognu aux Apostres, toute leur doctrine en crie haut et clair. Et de faict il n'appartient point à un prestre de sçavoir pour certain si le pécheur est absous : mais à celuy duquel il faut demander l'absolution, asçavoir à Dieu : veu que celuy qui oit ne pourra jamais sçavoir si la confession est deuement faite. Parquoy l'absolution seroit nulle, sinon qu'elle fust restreinte aux paroles de celuy qui se confesse. Il y a encores plus, que toute la vertu d'absoudre gist en la foy et repentance de celuy qui demande pardon. Or ces deux choses ne peuvent estre cognues à un homme mortel, pour en donner sentence. Il s'ensuit doncques que la certitude de lier et deslier n'est point sujette à la cognoissance d'un juge terrien; tellement qu'un ministre de la Parole en exécutant deuement son office ne peut absoudre que

13. 2) Ps. XIX, 13.

1) Ezéch. XVIII, 22.

conditionnellement : mais que ceste sentence est prononcée en faveur des povres pécheurs : Ce que vous aurez remis en terre, sera remis au ciel, afin qu'ils ne doutent point que la grâce qui leur est promise par le commandement de Dieu, sera ratifiée au ciel.

19 Ce n'est pas doncques de merveilles si nous rejettons ceste confession auriculaire : chose si pestilente, et en tant de manières pernicieuse à l'Eglise. Et mesmes quand ce seroit une chose indifférente, toutesfois veu qu'elle n'apporte aucun fruit ni utilité, au contraire a esté cause de tant d'erreurs, sacriléges et impiétez, qui sera celuy qui ne dise qu'elle doit estre abolie? Bien est vray qu'ils racontent aucuns prouflts lesquels ils disent en provenir, et les font valoir le plus qu'ils peuvent : mais ils sont tous ou controuvez ou frivoles. Ils en ont un en singulière recommandation par-dessus les autres : c'est asçavoir que la honte de celuy qui se confesse est une griefve peine par laquelle il est fait plus advisé pour le temps advenir, et prévient la vengence de Dieu en se punissant soy-mesme. Comme si nous ne confondions point l'homme d'une assez grande honte, quand nous l'appelons à ce haut siége céleste, et au jugement de Dieu : et comme si c'estoit beaucoup proufité, quand pour honte d'un homme nous laissons de pécher, n'ayans honte aucune d'avoir Dieu tesmoin de nostre mauvaise conscience. Combien que leur dire mesme soit très-faux. Car on voit communément à l'œil, que les hommes ne s'acquièrent si grande hardiesse ne licence de mal faire d'autre chose, sinon quand ayans fait leur confession au prestre, ils estiment qu'ils peuvent torcher leur bouche, et dire qu'ils n'ont rien fait. Et non-seulement sont faits plus hardis à pécher tout au long de l'an, mais ne se soucians de confession pour le reste de l'année, ne souspirans point à Dieu, jamais ne reviennent à se considérer en eux-mesmes : mais assemblent péchez sur péchez, jusques à ce que, comme il leur est advis, ils les desgorgent tous ensemble une fois. Or quand il les ont desgorgez, ils se pensent bien estre deschargez de leur fardeau, et avoir osté le jugement lequel ils ont donné et tran prestre : et cuident avoir fait ait oublié ce qu'ils ont fait cogn prestre. D'avantage, qui est celu bon courage voit approcher le confesse? Qui est celuy qui franc cœur? et non plustost con le tiroit en prison par le collet maugré son cœur et par for possible les prestres, qui se joyeusement de réciter leurs fai aux autres, comme de faire contes. Je ne souilleray beauco pier à réciter les horribles abo desquelles est plene la confessi laire : seulement je dy : Si homme Nectarius (duquel no ci-dessus parlé) ne fit pas inc ment en ostant de son Eglise fession, ou plustost l'abolissant mémoire, pour un seul bruit d dise : nous sommes aujourd'h advertis d'en faire autant, pou nis macquerelages, paillardis tères et incestes qui en procède

20 Ce qu'ils mettent en avan sance des clefs, et qu'en icelle loquent toute la force de leu nous avons à veoir que cela clefs doncques, disent-ils, auro esté données sans cause? Auro cause esté dit, Tout ce que v deslié sur terre, sera deslié a Rendons-nous doncques la Christ frustratoire? Je respon eu assez grand'cause pourquoy furent données : comme j'ay de tré n'aguères en partie, et sera mieux exposé en traittant de munication. Mais que sera-ce, seul cousteau je coupe la broch telles demandes, niant que leurs soyent vicaires ne successeurs tres? Toutesfois ce point sera traitté ailleurs. Maintenant de c se veulent bien munir, ils dre machine pour renverser toutes teresses. Car Christ n'a pas otti Apostres la puissance de lier e devant que leur avoir eslargi

1) Matth. XVIII, 18.

doncques que la puissance
ète à aucun, sinon à celuy
sainct Esprit : et nie que
sse user des clefs, sinon
rnement et conduite du
précède, et enseigne ce qui
Ils se vantent d'avoir le
mais par leurs faits ils le
est d'adventure qu'ils son-
Esprit estre une chose vaine
comme ils veulent faire à
n ne leur adjoustera point
ceste machine ils sont du
. Car de quelque huis qu'ils
ir la clef, nous avons tous-
terroguer : asçavoir, s'ils
Esprit, qui est directeur et
es clefs. S'ils respondent
leur faut derechef deman-
nct Esprit peut faillir. Ce
nt apertement confesser,
ar leur doctrine couverte-
fessent. Il faudra doncques
nuls prestres n'ont la puis-
fs, lesquels téméraireinent
tion lient ceux que nostre
oit estre délivrez, et déli-
il vouloit estre liez.
s se voyent convaincus par
dente, qu'ils lient et des-
mment les dignes et indi-
tribuent la puissance sans
mbien qu'ils n'osent nier
e ne soit requise à bon
fois ils enseignent que la
aussi bien baillée aux mau-
teurs. Mais puis que la
telle : Ce que tu auras lié
erre, sera lié et deslié és
que la promesse de Jésus-
ou que ceux qui sont con-
puissance lient et deslient
vent. Et ne peuvent tergi-
que la promesse de Christ
on les mérites de celuy qui
us. Nous certes aussi bien
t confessons que nul ne
u absous, sinon celuy qui
Mais les messagers de
'Eglise ont la Parole pour
dignité. C'est par ceste
s messagers évangéliques
ettre à tous la rémission des péchez en Christ par foy, et peuvent dénoncer damnation à tous, et sur tous ceux qui n'auront embrassé Christ. En icelle Parole l'Eglise prononce que tous scortateurs, adultères, larrons, homicides, avaricieux, iniques, n'ont nulle part au royaume de Dieu[1], et les estreind de trèsforts liens. En icelle mesme Parole elle deslie ceux lesquels retournans à pénitence elle console. Mais quelle sera ceste puissance, de ne sçavoir ce qui est à lier ou deslier, veu qu'on ne peut lier ou deslier, si on ne le sçait? Pourquoy doncques disent-ils qu'ils donnent absolution par authorité à eux ottroyée, puis que l'absolution est incertaine? De quoy sert ceste puissance imaginaire, de laquelle l'usage est nul? Or j'ay desjà obtenu ou qu'il est du tout nul, ou qu'il est tant incertain, qu'il doit estre réputé pour nul. Car puis qu'ils confessent que la plus grande partie des prestres n'use pas droictement des clefs : d'autre part, que la puissance des clefs, sans l'usage légitime, est sans efficace : qui me fera foy que celuy duquel je suis absous, soit bon dispensateur des clefs? Et s'il est mauvais, qu'a-il autre chose sinon ceste frivole absolution, Je ne sçay ce qui est à lier ou deslier en toy, veu que je n'ay nul usage des clefs : mais si tu le mérites, je t'absous? Et autant en pourroit, je ne dy pas un laïc, pourtant que cela les irriteroit trop fort : mais un Turc ou un diable. Car cela vaut autant comme qui diroit, Je n'ay point la Parole de Dieu, qui est la certaine reigle de lier ou deslier : mais l'authorité m'est donnée de t'absoudre, si tu le mérites ainsi. Nous voyons doncques où ils ont voulu tendre, quand ils ont déterminé que les clefs estoyent l'authorité de discerner, et puissance d'exécuter : et que la science intervient comme un conseiller, pour le bon usage : c'est asçavoir, que licencieusement et à bride avallée ils ont voulu régner sans Dieu et sans sa Parole.

22 Si quelqu'un réplique, que les vrais Ministres et Pasteurs exerceront leur office en mesme perplexité, veu que l'absolution qui dépend de la foy sera tous-

1) 1 Cor. VI, 9, 10.

jours douteuse : et par ainsi que ce sera un allégement bien maigre ou du tout nul aux pécheurs, d'estre absous de celuy qui n'estant point juge suffisant de leur foy, n'est point asseuré de leur absolution : la response est toute preste à cela. Car les Papistes disent qu'un prestre ne peut pardonner les péchez, qu'il ne les ait cognus. Par ainsi la rémission dépend du jugement et examen d'un homme mortel : lequel s'il ne discerne prudemment qui est digne d'obtenir pardon ou non, ce qu'il fait est frivole et de nulle valeur. Brief, la puissance laquelle ils s'attribuent, est une jurisdiction conjoincte avec examen, auquel ils restreignent l'absolution. Or en cela il ne se trouve rien de ferme, mais n'y a que profond abysme : attendu que si la confession n'est entière, l'espérance d'obtenir grâce sera d'autant amoindrie et coupée : d'autre costé le prestre sera en suspens, ne sçachant si le pécheur s'acquitte fidèlement, ou non, à raconter ses fautes. Qui plus est, il y a une telle rudesse et bestise aux prestres, que la plus part n'est non plus propre à exercer cest office, que seroit un cordonnier à labourer les champs : et les autres ont juste cause d'estre suspects à eux-mesmes. Brief, la confusion et perplexité que nous mettons en l'absolution papale, c'est qu'ils veulent qu'elle soit fondée en la personne du prestre, et non-seulement cela, mais en sa cognoissance, tellement qu'il ne juge sinon des choses qui luy sont rapportées, dont il s'est enquis, et desquelles il est bien informé. Maintenant si on demande de ces bons Docteurs, si un pécheur est réconcilié à Dieu, quand une partie de ces péchez luy estremise : je ne voy pas qu'ils puissent respondre, sinon qu'ils seront contraints de confesser, ce pendant que les péchez oubliez ou omis par celuy qui se confesse demeurent à pardonner, que tout ce que le prestre prononce quant à l'absolution de ceux qu'il a ouys, est inutile. Quant est de celuy qui se confesse, il appert en quelle destresse et angoisse sa conscience est tenue liée, quand se reposant sur la discrétion du prestre, il ne peut rien avoir arresté par la Parole de Dieu. La doctrine que nous enseignons n'est
sujette à telles absurditez. L'a
est conditionnelle, c'est que l
se confie que Dieu luy est
moyennant qu'il cherche sans
purgation de ses péchez au s
Jésus-Christ, et qu'il s'appu
grâce qui luy est offerte. En ce
Pasteur qui publie selon son
qui luy a esté dicté par la Paro
ne peut faillir : et le péche
costé reçoit une absolution
taine et patente : veu que ce
simplement proposé, d'embrass
de Jésus-Christ selon la reigl
de ce bon Maistre laquelle a
chamment violée en la Papa
qu'il soit fait à chacun selon

23 J'ay promis d'exposer ail
bien ils meslent lourdement
distingué en l'Escriture, quan
sance des clefs : et le lieu y
opportun quand nous traitter
gime de l'Eglise. Toutesfois
teurs soyent advertis, que ce
partie de la prédication de
partie de l'excommunication,
sottement destourné à la con
crète. Et par ainsi que qua
guent que l'authorité de des
donnée aux Apostres, afin qu
tres pardonnent les péchez
seront informez : en cela ils
faux principe et frivole. Car l'
qui sert à la foy, n'est autre c
tesmoignage prins des prom
tuites de l'Evangile, pour an
pécheurs que Dieu leur a
L'absolution servant à la d
l'Eglise, ne concerne point les
crets : mais appartient à donn
afin que le scandale publiq
paré. Quant à ce qu'ils amass
et d'autre certains passages,
trer qu'il ne suffit pas de co
péchez à Dieu seul, ou aux
toute la peine qu'ils y prenen
employée, qu'elle leur doit f
honte. Car si quelquesfois les
ciens exhortent les pécheurs
leurs fautes à leurs Pasteur

1) Matth. IX, 29.

gez : ce n'est pas qu'ils les con-
à en faire un dénombrement ;
'estoit pas pour lors en usage.
ge, le Maistre des sentences et
lables ont esté si pervers, qu'il
ue du tout de propos délibéré
t adonnez à livres supposez et
our en faire couverture à déce-
imples. C'est bien fait à eux de
, d'autant que l'absolution ac-
tousjours pénitence, qu'à par-
ment, le lien de damnation est
and le pécheur est touché au
ien qu'il ne se soit point en-
fessé : et pourtant que lors le
remet pas tant les péchez, qu'il
nce et déclaire estre remis.
qu'en ce mot de Déclairer, ils
nt obliquement un mauvais er-
st de supposer la cérémonie, de
croix sur le dos, au lieu de la
Quant à ce qu'ils adjoustent,
qui avoit desjà obtenu pardon
ieu est absous en la face de
c'est sottement parler en ce
endent trop au large à chacun
rticulier, ce qui a esté ordonné
pour la discipline commune de
afin de réparer les scandales
Mais encores ils pervertissent
mpent toute modération qu'ils
ise, adjoustans incontinent une
ière de remettre les péchez :
avec injonction de peine et sa-
. En quoy ils donnent licence à
stres de partir à demi ce que
met entièrement par tout. Car
requiert simplement pénitence
est un sacrilége de dire qu'il y
s une autre portion à adjouster.
vaut autant comme si les pres-
isoyent contrerolleurs de Dieu,
poser à sa Parole : ne voulans
u'ils reçoyvent les povres pé-
sa pure libéralité, sinon qu'ils
paravant comparus devant leur
pour estre là chastiez.
le la somme revient là : c'est que
nt faire Dieu autheur de ceste
faussement controuvée, leur
sera bien tost rédargué, com-
ay monstré faussaires en quel-
e passages qu'ils allèguent. Or puis qu'il appert que c'est une loy forgée des hommes, je di qu'elle est tyrannique, et qu'en la mettant sus on fait grande injure à Dieu : lequel en astreignant les consciences à sa Parole, a voulu qu'elles fussent libres du joug et empire des hommes. D'avantage, quand pour obtenir pardon on impose nécessité à une chose que Dieu a laissée en liberté, je di que c'est un sacrilége insupportable, puis qu'il n'y a rien plus propre à Dieu que de pardonner les péchés, et qu'aussi en cela gist nostre salut. J'ay aussi monstré que ceste tyrannie a esté dressée du temps que le monde estoit confus en une barbarie si vilene que rien plus. Pareillement j'ay prouvé que ceste loy est mortelle comme une peste : veu que si les povres âmes sont touchées de crainte de Dieu, elle les précipite en désespoir : si elles sont assopies, en les amiellant de vaines flatteries, elle les hébète encores plus. Finalement, j'ay descouvert que quelques adoucissements qu'ils ameinent, le tout tend là d'envelopper, obscurcir et dépraver la pure doctrine, et couvrir ou desguiser leurs impiétez en les fardant de fausses couleurs.

25 Ils donnent à la satisfaction le troisième lieu en pénitence, de laquelle tout ce qu'ils babillent se peut par un mot renverser. Ils disent qu'il ne suffit point au pénitent de s'abstenir des maux passez, et d'amender en mieux sa vie, s'il ne satisfait à Dieu de ce qu'il a commis. Or ils mettent beaucoup de moyens pour racheter les péchez : c'est asçavoir, les larmes, jusnes, oblations, aumosnes, et autres œuvres de charité. Par lesquelles ils disent que nous devons appaiser Dieu, payer ce qui est deu à sa justice, récompenser nos fautes, et acquérir pardon [1]. Car combien que nostre Seigneur par la libéralité de sa miséricorde nous ait remis la coulpe, toutesfois que par la discipline de sa justice il retient la peine, laquelle il faut racheter par satisfaction. Néantmoins tout revient à ceste somme, que par la clémence de Dieu nous obtenons pardon de nos péchez : mais que cela se fait moyennant le mérite de nos

1) *Sent.*, lib. IV, dist. X, 4. Cap. Non sufficit. *De poenit.*, cap. medio, eadem dist. Cap. Nullus, ead. dist.

œuvres, lesquelles sont pour récompense des fautes commises : afin que la justice de Dieu soit satisfaite. A tels mensonges j'oppose la rémission des péchez gratuite, laquelle est si clairement exposée en l'Escriture que rien plus. Premièrement qu'est-ce que Rémission, sinon un don de pure libéralité? Car un créditeur n'est pas dit remettre, qui par sa quittance confesse le payement luy avoir esté fait : mais celuy qui sans rien recevoir, libéralement et franchement quitte la debte. Pourquoy d'avantage est-il adjousté Gratuitement en l'Escriture, sinon pour oster toute fantasie de satisfaction? De quelle hardiesse doncques dressent-ils encores leurs satisfactions, lesquelles sont si puissamment foudroyées? Et quoy? quand le Seigneur crie par Isaïe : Ce suis-je, ce suis-je, qui efface tes iniquitez pour l'amour de moy, et ne me souviendray plus de tes péchez[1] : ne dénonce-il pas ouvertement, que la cause et fondement de ceste rémission vient de sa seule bonté : Outreplus, puis que toute l'Escriture porte tesmoignage à Jésus-Christ, qu'il faut par son nom recevoir rémission des péchez[2] : n'exclud-elle pas tous autres noms? Comment doncques enseignent-ils de la recevoir par le nom des satisfactions? Et ne faut pas qu'ils disent que combien que les satisfactions en soyent moyens, néantmoins ce n'est pas en leur nom, mais au nom de Jésus-Christ. Car en ce que l'Escriture dit, Par le nom de Christ : elle entend que nous n'y apportons rien, et n'y prétendons rien du nostre, mais que nous y venons pour l'amour d'un seul Christ : comme sainct Paul, en affermant que Dieu se réconcilioit le monde en son Fils, pour l'amour de luy n'imputant point les péchez aux hommes, adjouste incontinent la façon : c'est que celuy qui n'a point cognu que c'est de péché, a esté fait péché pour nous[3].

26 Yci selon leur perversité ils répliquent, que la réconciliation et la rémission est bien une fois faite, quand nous sommes par Christ receus en grâce au Baptesme : mais que si après le Baptesme nous rechéons, il nous faut relever par satisfactions : et qu'en cela le sang de Christ ne nous proufite de rien, sinon d'autant qu'il nous est administré par les clefs de l'Eglise. Je ne parle point d'une chose ambiguë, veu qu'ils déclairent apertement leur impiété en cest endroict[1] : et non-seulement un ou d'eux d'entre eux, mais toutes leurs escholes. Car leur Maistre après avoir confessé, selon le dire de sainct Pierre, que Christ a payé en la croix la debte de nos péchés : par une exception incontinent corrige ceste sentence, asçavoir, qu'au Baptesme toutes les peines temporelles des péchez nous sont relaschées, mais après le Baptesme sont diminuées par le moyen de pénitence : tellement qu'à ce faire, la croix de Christ et nostre pénitence coopèrent ensemble. Mais sainct Jehan parle bien autrement : Si quelqu'un, dit-il, a péché, nous avons un Advocat envers le Père, Jésus-Christ : et iceluy est propiciation pour nos péchez. Item, Je vous escri, petis enfans, pource que par son Nom vous sont remis les péchez[2]. Certes il parle aux fidèles : ausquels quand il propose Jésus-Christ pour propiciation des péchez, il monstre qu'il n'y a autre satisfaction par laquelle l'offense à l'encontre de Dieu puisse estre appaisée. Il ne dit pas, Dieu vous a esté une fois réconcilié par Christ, maintenant cherchez d'autres moyens de vous réconcilier : mais il le fait perpétuel Advocat, lequel par son intercession nous remet tousjours en la grâce du Père : et une perpétuelle propiciation, par laquelle les péchez sont continuellement purgez. Car ce que disoit sainct Jehan-Baptiste est vray pour tousjours, Voyci l'Agneau de Dieu, voyci celuy qui oste les péchez du monde[3] : c'est luy, di-je, qui les oste, non autre : c'est-à-dire, puis qu'il est l'Agneau de Dieu, il est aussi seul oblation pour les péchez, purgation et satisfaction. Car tout ainsi que le droict et authorité de pardonner les péchez est proprement attribuée au Père, Jésus-Christ est mis au second degré comme moyen, d'autant qu'il a receu

1) Is. XLIII, 25.
2) Rom. V, 8; Col. II, 14; Tite III, 5; Is. XLIII, 25; Act. X, 43.
3) 2 Cor. V, 19, 21.

1) *Sent.*, lib. III, dist. IX; 1 Pierre II, 24.
2) 1 Jean II, 1, 2, 12.
3) Jean I, 29.

ine qui nous estoit deue,
a mémoire de nos offenses
Dont il s'ensuyt que nous
stre participans de la pur-
r faite, si nous ne luy lais-
ent l'honneur que luy ra-
qui tendent d'appaiser Dieu
mpenses.
i deux choses à considérer.
, que l'honneur qui appar-
luy soit gardé en son en-
ment, que les consciences
ées du pardon de leurs pé-
pos avec Dieu. Isaïe dit que
en son Fils les iniquitez de
in que par sa playe nous
is[1]. Ce que sainct Pierre
atres mots, dit que Christ
son corps sur le bois tous
sainct Paul enseigne que le
ondamné en sa chair, quand
péché pour nous : c'est-à-
e la force et malédiction de
occise en sa chair, quand il
pour nous en sacrifice, sur
fardeau des péchez, avec
, et exécration, avec le ju-
ieu et damnation de mort,
ci on n'oit point ces fables
, que depuis le Baptesme
'est participant de la vertu
Christ, sinon entant qu'il
pénitence de ses péchez.
re nous rappelle, toutesfois
ue nous avons péché, à la
nique de Christ. Que donc-
dite doctrine soit considé-
que la grâce de Dieu be-
en la première rémission :
nt après de cheoir, que nos
rent pour obtenir pardon.
ieu, comment pourroyent
rist les tesmoignages que
citez ? Combien grande dif-
, de dire que nos iniquitez
es en Christ, pour estre
y : et qu'elles soyent net-
s œuvres ? Que Christ soit
pour nos péchez : et qu'il
Dieu par nos œuvres ? Or
ion de donner repos à la

al. III, 13. 2) 1 Pierre II, 24.

conscience, quelle tranquillité luy sera-ce d'entendre qu'il fale racheter les péchez par satisfaction ? Quand sera-ce qu'elle sera asseurée de l'accomplissement de sa satisfaction ? Elle doutera doncques tousjours si elle a Dieu propice, et sera en torment et horreur perpétuelle. Car ceux qui se contentent de satisfactions légères, mesprisent trop la justice de Dieu : et ne réputent pas assez combien est griefve la faute de péché, comme nous dirons en un autre passage. Et encores que nous leur accordions que quelques péchez se peussent racheter, toutesfois que feroyent-ils estans chargez de tant, à la satisfaction desquels cent vies, à ne faire autre chose, ne pourroyent suffire ? Il y a aussi un autre point : c'est que par tout où il est parlé de la pure gratuité de Dieu en pardonnant les péchez, le propos ne s'addresse point à ceux qui ne sont point encores baptisez, mais aux enfans de Dieu, lesquels ont esté régénérez et nourris long temps au sein de l'Eglise. Ceste ambassade que sainct Paul magnifie si hautement, disant, Je vous prie au nom de Dieu, réconciliez-vous à Dieu[1] : n'est pas pour les estrangers, mais pour ceux qui desjà longtemps avoyent esté domestiques de l'Eglise. Ce pendant en mettant bas toute satisfaction, et leur commandant de s'en déporter, elle les renvoye à la croix de Christ. Pareillement ce qu'il escrit aux Colossiens, que Jésus-Christ a pacifié par son sang ce qui estoit au ciel et en terre[2], ne se restreint pas à une minute de temps, quand nous sommes receus en l'Eglise : mais à tout le cours de la foy. Ce qui est mieux esclarci par la procédure du texte, où il dit que les fidèles ont rédemption par le sang de Christ ? asçavoir, rémission de leurs péchez. Combien que c'est chose superflue d'amasser beaucoup de tesmoignages, lesquels se rencontrent çà et là.

28 Ils prenent yci un refuge d'une frivole distinction : c'est asçavoir que des péchez, les uns sont mortels, les autres véniels : qu'aux premiers il gist une grande satisfaction, que les seconds se peuvent purger par remèdes faciles :

1) 2 Cor. V, 20. 2) Col. I, 20.

comme par l'Oraison dominicale en prenant de l'eau bénite, et par l'absolution de la messe. Voylà comment ils se jouent et se mocquent de Dieu. Mais combien qu'ils ayent sans cesse en la bouche les noms de péché mortel et véniel, ils n'ont encores sceu toutesfois discerner l'un de l'autre : sinon que de l'impiété et souilleure du cœur humain (qui est le plus horrible péché devant Dieu) ils font un péché véniel. Nous au contraire, comme l'Escriture (qui est la reigle du bien et du mal) nous enseigne, prononçons que le loyer de péché est mort, et que l'âme qui aura péché est digne de mort. Au reste, que les péchez des fidèles sont véniels : non pas qu'ils ne méritent la mort, mais d'autant que par la miséricorde de Dieu il n'y a nulle condamnation sur ceux qui sont en Jésus-Christ : d'autant que leurs péchez ne leur sont imputez, mais sont effacez par grâce. Je sçay combien ils calomnient ceste doctrine : disans que c'est le Paradoxe des Stoïques, qui faisoyent tous les péchez pareils. Mais ils seront aisément convaincus par leur bouche mesme. Car je demande, Si entre les péchez qu'ils confessent estre mortels, ils n'en recognoissent pas un plus grand que l'autre. Il ne s'ensuyt pas doncques que les péchez soyent pareils, pourtant s'ils sont pareillement mortels. Or puis que l'Escriture détermine que la mort est le loyer de péché : et comme l'obéissance de la Loy est la voye de vie, aussi que la transgression est mort, ils ne peuvent eschapper ceste sentence. Quelle issue doncques trouveront-ils de satisfaire en telle multitude de péchez ? Si la satisfaction d'un péché se peut faire en un jour, ce pendant qu'ils seront à la faire ils en commettront plusieurs, veu qu'il ne se passe jour que le juste ne pèche plusieurs fois. Et quand ils voudront satisfaire pour plusieurs, ils en commettront encore d'avantage, jusques à venir à un abysme sans fin. Je parle encores des plus justes. Voylà la fiance de satisfaire desjà ostée. Qu'est-ce qu'ils songent ou attendent ? comment osent-ils penser encores de satisfaire ?

29 Ils s'efforcent de se despestrer, mais ils n'en peuvent venir à bout. Ils se forgent une distinction de pein
coulpe : et confessent que la c
remet par la miséricorde de Di
la coulpe remise, ils disent qu
reste, laquelle la justice de Dieu
estre payée : et pourtant, que
factions appartienent à la rém
la peine. Quelle légèreté est
font maintenant la rémission
gratuite : laquelle ils commande
tre lieu de mériter par prières,
autres préparations. Mais encor
qui nous est enseigné en l'Escri
bat directement contre ceste di
laquelle chose combien que je p
esté trèsbien prouvée ci-dessu
fois je produiray encores quel
moignages : lesquels, comme
estreindront tellement ces serp
ne pourront pas seulement pli
de la queue. Ainsi que dit Jéré
est l'alliance nouvelle que Die
avec nous en son Christ : qu'il
viendra plus de nos iniquite
apprendrons de l'autre Proph
est entendu par cela : où le Sei
Si le juste desvoye de sa justi
me souviendra plus de toutes
tices. Si le pécheur se retire d
quité, il ne me souviendra plus
ses fautes [2]. En ce qu'il dit q
souviendra plus de la justice
donner à cognoistre qu'il n'aur
gard aux bonnes œuvres, pour
nérer. Au contraire doncque
point souvenir des péchez,
prendre point punition. Ce qui
un autre lieu, Les jetter derriè
les effacer comme une nuée, le
profond de la mer, ne les impu
et les avoir cachez [3]. Par telles
parler le sainct Esprit nous a
clairement expliqué son sens
nous rendions dociles à l'escout
si Dieu punit les péchez, il le
s'il en fait vengence, il s'en
s'il les appelle en jugement, il n
point cachez : s'il les examine,
met point derrière le dos : s'
garde, il ne les a point effac
une nuée : s'il les met en avan

1) Jér. XXXI, 31-34. 2) Ezéch. X
3) Is. XLIV, 22 ; Mich. VII, 19 ; Ps. XXX

jettez au fond de la mer. Et en
anière l'interprète clairement
ugustin : Si Dieu a caché les pé-
t-il, il ne les a pas voulu regar-
l ne les a pas voulu regarder, il
s voulu prendre garde : s'il n'y a
u prendre garde, il ne les a pas
nir : il ne les a pas voulu reco-
, et a mieux aimé te les pardon-
rquoy doncques est-il dit que les
ont cachez? A ce qu'ils n'appa-
point. Et qu'est-ce à dire, que
voit point les péchez, sinon qu'il
mit point? Or oyons d'un autre
rophète, en quelle façon et qua-
igneur remet les péchez : Si vos
it-il, estoyent comme pourpre, ils
lanchis comme neige, s'ils sont
omme un ver, ils seront comme
t en Jérémie il est dit comme il
En ce jour-là on cherchera l'ini-
Jacob, et elle ne sera point trou-
de faict elle sera nulle : d'autant
rendray à merci les reliques que
ray [2]. Si nous voulons briefve-
voir quel est le sens de ces pa-
nsidérons au contraire que signi-
locutions, quand le Seigneur dit
les iniquitez en un sac, qu'il les
n faisceau, et les engrave dedans
nt d'un pinceau de fer [3]. Certes
st à dire que le Seigneur en fera
ion (dont il n'y a nulle doute) :
faut-il douter que les premières
s ne promettent que Dieu ne pu-
nt les fautes qu'il remettra. Il me
djurer les lecteurs, non pas d'es-
mes gloses, mais de donner
lieu à la Parole de Dieu.
'est-ce que Christ nous auroit
, si la peine estoit tousjours re-
ur nos péchez? Car quand nous
u'il a porté en son corps tous nos
ur le bois [4] : nous n'entendons
ose, sinon qu'il a receu toute la
vengence qui estoit deue à nos
Ce qu'Isaïe a exprimé plus au vif,
a dit, le chastiment ou la cor-
e nostre paix avoir esté sur luy [5].
-ce, La correction de nostre paix,
sinon la punition deue à nos péchez, et laquelle nous devions porter devant que peussions estre réconciliez à Dieu, si Christ ne s'en fust acquitté pour nous? Nous voyons yci évidemment que Christ a souffert les peines des péchez, pour en délivrer les siens. Et quand sainct Paul fait mention de la rédemption par luy faite, il l'appelle communément en grec, APOLYTROSIS, qui ne signifie pas simplement rédemption, comme le vulgaire l'entend : mais le pris et satisfaction que nous appelons Rançon, en françois. Pour laquelle cause il dit en quelque lieu, que Christ s'est fait rançon pour nous : c'est-à-dire qu'il s'est constitué pleige en nostre lieu, afin de nous délivrer plenement de toutes les debtes de nos péchez [1]. Quelle est la propiciation envers Dieu, dit sainct Augustin, sinon sacrifice [2]? et quel est le sacrifice, sinon ce qui a esté offert en la mort de Christ? Mais sur tout nous avons un ferme argument en ce qui est ordonné en la Loy mosaïque de la manière d'expier, c'est-à-dire purger les péchez. Car le Seigneur n'enseigne pas là plusieurs façons de satisfaire : mais constitue pour toute récompense les sacrifices seulement. Combien qu'il nombre diligemment par ordre tous les sacrifices qu'il faloit faire, selon la diversité des péchez. Que veut doncques dire cela, qu'il ne commande point au pécheur de satisfaire par bonnes œuvres et mérites, afin d'obtenir pardon : mais pour toute expiation requiert qu'il sacrifie : sinon qu'en cela faisant, il veut testifier qu'il n'y a qu'un genre de satisfaction, par lequel sa justice est appaisée? Car les sacrifices qu'immoloyent pour lors les Israélites, n'estoyent pas estimez comme œuvres d'hommes : mais prenoyent leur estime de leur vérité, c'est-à-dire du sacrifice unique de Christ. Touchant la récompense que reçoit Dieu de nous, le Prophète Osée l'a élégamment notée en un mot, disant, Seigneur tu aboliras toutes nos iniquitez ; voylà la rémission des péchez. Et nous te rendrons sacrifices de nos lèvres [3] ; voilà la satisfaction,

1 2) Jér. L, 20.
, 17 ; Osée XIII, 12 ; Jér. XVII, 1.
II, 24. 5) Is. LIII, 5

1) Rom. III, 23 ; 1 Cor. I, 30 ; Ephés. I, 7 ; Col. I, 14 ; 1 Tim. II, 6 2) *In Psalm.* CXXIX.
3) Osée XIV, 2.

qui n'est qu'action de grâces. Je sçay qu'ils ont une autre subtilité pour eschapper, distinguans entre la punition éternelle, et celles qui sont temporelles. Mais puis qu'ils disent qu'excepté la mort éternelle, tout mal et adversité que nous souffrons tant en nos corps qu'en nos âmes est punition temporelle, ils ne prouffitent guères par ceste eschappatoire. Car les passages que nous avons alléguez, monstrent notamment que Dieu nous reçoit à merci à telle condition, qu'en nous remettant la coulpe, il nous lasche aussi toute la punition que nous avions méritée. Et toutesfois et quantes que David et les Prophètes demandent à Dieu pardon de leurs péchez, ils requièrent aussi que la peine leur soit pardonnée ; et mesmes la crainte du jugement de Dieu les pousse à cela. D'autre part, quand ils promettent que Dieu fera miséricorde, notamment et comme de propos délibéré ils s'arrestent sur cest article, qu'il remettra la punition. Certes quand Dieu promet par Ezéchiel de retirer son peuple de la captivité de Babylone, voire pour l'amour de soy, et non point à cause du peuple [1], il monstre bien que cela est gratuit. Finalement, si Christ nous délivre du jugement de Dieu son Père, à ce que nous ne soyons plus là tenus pour coulpables, il s'ensuyt que les peines ausquelles nous estions sujets, cessent quant et quant.

31 Mais pourtant que de leur part ils s'arment des tesmoignages de l'Escriture, voyons quels sont les argumens qu'ils nous objectent. David, disent-ils, reprins de son adultère et homicide par le Prophète Nathan, reçoit pardon de son péché : et néantmoins depuis il est puni par la mort de son fils, qu'il avoit engendré d'adultère [2]. Nous sommes aussi enseignez de racheter par satisfaction telles peines et punitions, que nous aurions à endurer après la rémission de nos péchez. Car Daniel exhortoit Nabuchad-nezer de racheter ses péchez par aumosne [3]. Et Salomon escrit que les iniquitez sont remises à l'homme, à cause de sa justice et piété [4]. Item, que la multitude des péchez

1) Ezéch. XXXVI, 21 et 32. 2) 2 Sam. XII, 13.
3) Dan. IV, 27. 4) Prov. XVI, 6.

est couverte par charité : laqu
tence est aussi confermée pa
Pierre [1]. Et en sainct Luc no
gneur dit de la femme pécher
plusieurs péchez luy avoyent e
pour tant qu'elle avoit aimé be
Comment ils considèrent tousj
versement les œuvres de Dieu !
traire, s'ils eussent bien noté c
se doit point mespriser, qu'il y
manières de jugement de Dieu
sent bien apperceu autre chose
correction de David, que ven
punition de péché. Or pource c
est fort expédient d'entendre à
tendent les chastimens que Dieu
voye pour corriger nos péchez,
bien ils diffèrent des punitions
il envoye sur les réprouvez, ce n
chose superflue, comme je pe
toucher briefvement ce qui en
signifierons donc en général l
punitions par le mot de Jugeme
nous ferons deux espèces : et ap
l'une Jugement de vengence, l'
gement de correction. Par le
de vengence, le Seigneur punit
ses ennemis, qu'il démonstre
l'encontre d'eux pour les per
truire et rédiger à néant. Pourt
gence de Dieu est, quand la pun
envoye est conjoincte avec son i
jugement de correction, il ne
tellement qu'il soit courroucé, e
tie point pour perdre ou co
Pourtant il ne se doit point, à p
prement, nommer Vengence :
monition et remonstrance. L'u
tient à un juge, l'autre à un pè
juge, en punissant un malfaite
sa faute et maléfice : un père,
geant son fils, ne tend point à
faire vengence de sa faute : mai
tasche de l'enseigner, et le ren
visé pour l'advenir. Chrysosto
ceste similitude un peu autrem
tesfois il revient à un mesme
fils est batu, dit-il, comme le
mais le serviteur en ce faisant
cause qu'il a péché, recevant
mérité ; le fils est chastié de

1) Prov. X, 12 ; 1 Pierre IV, 8.
2) Luc VII, 47.

Pourtant le chastiment est fait
)ur l'amender, et le réduire en
)ye : le serviteur reçoit ce qu'il
y, pource que le maistre est in-
ntre luy.
is pour plus facilement entendre
il nous faut faire deux distinc-
première est, que par tout où
n tend à vengence, là se déclaire
malédiction de Dieu : laquelle
sse jamais sur ses fidèles. Au
, correction est bénédiction de
tesmoignage de son amour,
lit l'Escriture. Ceste différence
ntesfois notée. Car tout ce que
es endurent d'afflictions en ce
leur est comme un portail et
'enfer : dont ils apperçoyvent
loing, leur damnation éternelle.
en faut qu'ils s'en amendent, ou
vent aucun fruit, que plustost
nostre Seigneur les appreste à
l'horrible peine qui leur doit
nalement. Au contraire, le Sei-
iastie ses serviteurs : mais ce
nt pour les livrer à mort. Par-
ins batus de ses verges, ils re-
nt que cela leur tourne à bien
istruire[1]. A ceste cause, comme
'ons que les fidèles ont tous-
iemment et d'un courage paisi-
tel chastiment : aussi ils ont
rs en horreur telles punitions
le Dieu leur fust démonstrée.
noi, Seigneur, dit Jérémie, mais
n amendement : et non pas en
de peur que je ne soye acca-
Espan ta fureur sur les peuples
cognoissent point, et sur les
qui n'invoquent point ton nom[2].
id, Seigneur, ne m'argue point
ur, et ne me repren point en
Et ne contrevient point à cela,
souvent dit que le Seigneur se
à ses serviteurs, quand il les
hastie de leurs fautes; comme
Je te loueray Seigneur : car tu
ourroucé contre moi, mais ta
st convertie, et m'as consolé[4].
Habacuc, Quand tu auras esté courroucé, il te souviendra de miséricorde[1]. Comme aussi Michée en disant, Je porterai l'ire de Dieu, puis que je l'ay offensé[2] : non-seulement il signifie que ceux qui sont justement punis ne prouffitent rien en murmurant, mais aussi que les fidèles ont de quoy adoucir leur tristesse en considérant l'intention de Dieu. Car par mesme raison il est dit qu'il profane son héritage : lequel, comme nous sçavons, il ne profanera jamais. Cela doncques ne se réfère point à la volonté de Dieu, ou à son conseil qu'il a en chastiant les siens : mais à la douleur véhémente dont sont touchez tous ceux ausquels il monstre quelque rigueur ou sévérité. Or est-il ainsi que non-seulement il poingt aucunesfois ses serviteurs de petis aiguillons : mais il les navre tellement au vif, qu'il leur semble bien advis qu'ils ne sont pas loin des enfers. En quoy faisant il les advertit qu'ils ont mérité son ire. Ce qui est expédient, afin qu'ils se desplaisent en leurs maux, qu'ils soyent touchez de plus grand soin d'appointer avec lui, et qu'ils soyent tant mieux incitez à demander hastivement pardon ; mais cependant en cela mesme il leur certifie plus amplement sa clémence que sa rigueur. Car l'alliance qu'il a une fois faite avec Jésus-Christ et ses membres demeure, comme il a promis que jamais elle ne pourroit estre cassée. Si ses enfans, dit-il, délaissent ma Loy, et ne cheminent point en ma justice : s'ils transgressent mes commandemens, et ne gardent point mes ordonnances, je visiteray leurs iniquitez avec verges, et leurs péchez avec discipline : néantmoins je ne retireray point ma miséricorde d'eux[3]. Et de faict, pour nous rendre plus certains de cela, il dit que les verges dont il nous frappera, seront verges d'homme[4]. Par lequel mot en signifiant, qu'il nous traittera doucement et en bénignité, il démonstre que ceux qu'il veut frapper de sa main ne peuvent sinon estre du tout confus et esperdus. Ceste douceur qu'il tient envers son peuple, est pareillement démonstrée par le Prophète : Je t'ay, dit-il, purgé par feu : mais non pas

[; Prov. III, 11 ; Héb. XII, 5 ; Ps. CXVIII,
2) Jér. X, 24, 25.
; XXXVIII, 2. 4) Is. XII, 1.

1) Habac. III, 2. 2) Michée VII, 9.
3) Ps. LXXXIX, 31-34. 4) 2 Sam. VII, 14.

comme l'argent : car tu eusses esté du tout consumé[1] : c'est-à-dire, combien que les tribulations qu'il envoye à son peuple, soyent pour le purger de ses vices, néantmoins qu'il les modère, à ce qu'elles ne le raclent outre mesure. Et cela est bien nécessaire ; car selon que chacun craind Dieu, et le révère, et s'adonne à luy obéir en toute saincteté, tant plus est-il tendre et foible à porter son ire. Car combien que les réprouvez souspirent ou grincent les dents sous les coups, toutesfois pource qu'ils ne considèrent pas la cause, mais tournent le dos tant à leurs péchez qu'aux jugemens de Dieu, ils ne font que s'endurcir : ou bien pource qu'ils se rebecquent et regimbent, voire s'escarmouchent fièrement contre leur Juge, telle impétuosité et furie les rend encores plus stupides, comme gens insensez. Mais les fidèles, si tost qu'ils sont advertis par les verges de Dieu, entrent à réputer leurs péchez : et estans étonnez de crainte et frayeur, ont leur refuge à supplier pour obtenir pardon. Si Dieu n'adoucissoit telles angoisses dont les povres âmes se tormentent, elles succomberoyent cent fois : mesmes quand il ne feroit que donner quelque petit signe de son ire.

33 L'autre distinction est, que quand les meschans sont batus des fléaux de Dieu en ce monde, ils commencent desjà à endurer la rigueur de son jugement. Et combien qu'il ne leur sera point pardonné, de n'avoir point fait leur proufit de tels advertissèmens de l'ire de Dieu, toutesfois ils ne sont point punis pour leur amendement, mais seulement afin de leur donner à cognoistre qu'ils ont un juge, qui ne les laissera point eschapper qu'il ne leur rende selon leurs mérites. Au contraire les fidèles sont batus, non point pour satisfaire à l'ire de Dieu, ou payer ce qui est deu à son jugement : mais afin de proufiter à repentance, et se réduire en bonne voye. Parquoy nous voyons que tels chastimens se rapportent plustost au futur qu'au passé. J'aime mieux exprimer cela par les paroles de Chrysostosme, que par les mienes, Le

1) Is. XLVIII, 10.

Seigneur, dit-il, nous punit de nos
non point pour prendre quelque
pense de nos péchez, mais en nou
sant pour l'advenir [1]. Semblal
sainct Augustin dit, Ce que tu :
et dont tu gémis, t'est médecine,
point peine : chastiment, et n
damnation. Ne rejette point la v
tu ne veux point estre rejetté de
tage. Item, Toute la misère du
humain, sous laquelle le monde
sçachez frères, que c'est douleur
decine, et non pas sentence de p
J'ay bien voulu alléguer ces p
afin que ce que je di ne semblast n
Et à cela regardent les quérimoı
nes d'indignations, par lesquell
accuse souvent l'ingratitude des :
ce qu'ils avoyent mesprisé avec
mace les chastimens qu'ils avoy
ceus de sa main. Comme en Isaïe,
ce que je vous battray plus? d
plante des pieds jusques au somn
teste il n'y a nulle santé [2]. Mais
que les Prophètes sont remplis
sentences, c'est assez d'avoir to
brief que Dieu ne punit son Eglis
intention, que pour la matter et
afin qu'elle s'amende. Selon ces
rence, quand il despouilloit Saü
royaume, il le punissoit à ve
mais en ostant à David son enfa
corrigeoit pour le réduire. Il
ceste sorte prendre ce que di
Paul, que quand le Seigneur nous
il nous corrige, afin de ne no
condamner avec ce monde [3] : c'es
que les afflictions qu'il nous en
sont point punitions pour nous
dre, mais chastimens pour n
struire. En quoy sainct Augustin
trèsbien aussi avec nous, quan
qu'il nous faut diversement co
les chastimens, dont nostre S
visite tant ses esleus que les ré
Car aux premiers, dit-il, ils son
ces, après avoir obtenu grâce :
conds ils sont condamnation sa
Puis après il réfère les exemples
et des autres, disant que nostre :
en les chastiant n'a eu autre fi

1) In sermone *De pænit. et confess.* 2) Is
3) 1 Sam. XV, 23 ; 2 Sam. XII, 13 ; 1 Cor. :

ıiter en humilité [1]. Et ne faut
: de ce que dit Isaïe, asçavoir
ıuité a esté remise au peuple ju-
l'autant qu'il avoit receu de la
Seigneur plene correction [2] :
érions que la rémission de nos
épend des chastimens que nous
ons. Mais cela signifie autant que
'ust dit, Je vous ay assez punis
t en telle sorte que vostre cœur
ut oppressé de tristesse et an-
l est doncques temps qu'en rece-
message de miséricorde, vos
yent remis en liesse, me tenans
e. Car de faict, là Dieu prend la
d'un père, lequel ayant esté
de se monstrer aspre envers
nt, a regret à sa sévérité, quel-
qu'elle soit.
st nécessaire que les fidèles se
it de ceste pensée en l'amertume
afflictions : Le temps est que le
commence à la maison du Sei-
n laquelle son Nom a esté invo-
ıe feroyent les fils de Dieu, s'ils
nt que la tribulation qu'ils endu-
t une vengence de Dieu sur eux ?
y qui estant frappé de la main
le répute envers soy comme un
ıissant, il ne le peut concevoir
e courroucé et contraire à soy :
ıut sinon détester la verge de
mme malédiction et damnation.
ıe, celuy qui pensera Dieu avoir
onté envers soy, qu'il le vueille
punir, ne se pourra jamais per-
u'il soit aimé de luy. Or nous ne
proufiter en sa discipline : sinon
nsant qu'il est indigné à nos
ous l'estimions propice envers
nous portant affection d'amour.
nt il faudroit qu'il nous en ad-
ıtant comme dit le Prophète luy
advenu : Seigneur, ta fureur a
r moy : tes frayeurs m'ont acca-
m, comme il est dit au Pseaume
e, Seigneur, nous sommes dé-
ton ire, et avons esté confus en
nation [5]. Tu as mis nos iniquitez
devant tes yeux : et nos fautes cachées, en la clairté de ta face. Ainsi tous nos jours se sont esvanouis en ton ire : nos cœurs ont esté consumez et esperdus comme une parole, quand elle est sortie de la bouche. Au contraire David parlant des chastimens paternels, pour monstrer que les fidèles en sont plustost aidez qu'oppressez, dit ainsi : Bien heureux est l'homme que tu auras corrigé, Seigneur, et que tu auras instruit en ta Loy : afin que tu luy donnes repos au jour de calamité, quand la fosse se cave pour les pécheurs [1]. C'est une dure tentation, quand Dieu espargnant les incrédules et dissimulant leurs forfaits, se monstre plus rude et aspre envers les siens, et pourtant il adjouste pour les soulager et récréer, l'advertissement et instruction en la Loy : asçavoir que Dieu procure leur salut, les ramenant au bon chemin, et que cependant les réprouvez se précipitent en s'esgarant, pour trébuscher en la fosse de perdition. Et n'y a point de différence, si la peine est éternelle ou temporelle. Car tant les guerres, famines, pestilences et maladies sont malédictions de Dieu, que le jugement mesme de la mort éternelle : quand nostre Seigneur les envoye à ceste fin, pour en user comme d'instrumens de son ire et vengence sur les iniques.

35 Chacun voit, comme je pense, à quelle fin tend ceste correction de Dieu sur David : c'est pour luy estre un enseignement comment homicide et adultère desplaisent griefvement à Dieu, contre lesquels il déclaire un tel courroux sur son serviteur fidèle et bien-aimé : et aussi pour luy estre un advertissement de n'oser commettre au temps advenir un tel fait : non pas pour estre une punition, par laquelle il fist quelque récompense à Dieu de sa faute. Il en faut autant estimer de l'autre correction, par laquelle Dieu affligea le peuple judaïque d'une terrible pestilence : par la désobéissance de David, laquelle il avoit commise en faisant faire la monstre du peuple. Car il pardonna la faute du délict à David : mais pourtant qu'il appartenoit tant à

, *general. merit. et remiss.*, cap. XXXIII et
2, Is. XL, 2.
IV, 17 ; *Jér.* XXV. 29.
XVIII, 17. 5) Ps. XC, 7.

1) Ps. XCIV, 12, 13.

l'exemple de tous les aages qu'à l'humiliation de David, qu'un tel fait ne demeurast pas impuni, nostre Seigneur le chastia asprement de sa verge. A ce mesme but tend la malédiction universelle que nostre Seigneur a dénoncée à tout le genre humain. Car quand après avoir obtenu grâce, nous portons encores les misères, lesquelles furent imposées à nostre père Adam pour sa transgression, par cela nostre Seigneur nous admoneste combien ce luy est une chose fort desplaisante, que la transgression de sa Loy : à ce qu'estans humiliez et abatus par la recognoissance de nostre povreté, nous aspirions d'un plus ardent désir à la vraye béatitude. Et si quelqu'un vouloit dire que toutes les calamitez que nous endurons en ceste vie mortelle, sont récompenses envers Dieu pour nos fautes : à bon droict on l'estimeroit despourveu d'entendement. C'est ce qu'a voulu dire sainct Chrysostosme [1], comme il me semble, en escrivant comme il s'ensuit : Si la cause pourquoy Dieu nous chastie, est afin que nous ne persistions point en mal, ou que ne demeurions endurcis : si tost qu'il nous a réduits à pénitence, la punition n'a plus de lieu. Pourtant selon qu'il cognoist estre convenable à la nature d'un chacun, il traitte les uns plus asprement et les autres en plus grande douceur. Parquoy voulant monstrer qu'il n'est point excessif en punissant, il reproche aux Juifs que selon leur dureté et obstination, estans batus ils ne cessent pas pour cela de mal faire [2]. En ce mesme sens il se plaind qu'Ephraïm est comme un gasteau bruslé d'un costé, et tout crud de l'autre [3] : pource que les verges dont il avoit senti les coups ne luy estoyent point entrées jusques au cœur, afin qu'il fust bien recuit pour estre capable d'obtenir pardon. Certes Dieu en parlant ainsi, proteste qu'il sera appaisé si tost que chacun sera retourné à luy : et s'il use de rigueur en chastiant les fautes, que cela luy est arraché par force, veu que les pécheurs pourroyent anticiper par une correction volontaire. Toutesfois pource qu'il n'y a celuy de nous

1) Homil. III, *De Provid., ad Stargirium.*
2) Jér. V, 3. 3) Osée VII, 8.

qui ne desvoye, et que nous avons
besoin de chastiment, ce bon Père ai
nostre proufit, nous visite tous san
ception par ses verges. Or c'est mer
comment ils s'arrestent ainsi au
exemple de David, et ne s'esmeuve
tant d'exemples lesquels nous dé
trent la rémission des péchez gra
On lit que le Publicain est descen
Temple justifié : nulle peine ne s'e
Sainct Pierre a obtenu pardon d
péché [1]. Nous lisons ses larmes
sainct Ambroise : de satisfaction
n'en lisons point. Il fut dit au Pa
que, Lève-toy, tes péchez te sont r
et ne luy fut imposée nulle peine. T
les absolutions desquelles il est fai
tion en l'Escriture, nous sont de
gratuites. De ceste multitude d'exe
se devoit plustost prendre la reigl
de cestuy-là seul, qui contient je n
quoy de spécial.

36 Daniel en son exhortation, p
quelle il conseilloit à Nabuchad-ne
racheter ses péchez par justice,
iniquitez par pitié des povres [3] : n
voulu entendre que justice et r
corde fussent propiciation de Dieu
demption de peines : car il n'y a j
eu autre rançon que le sang de C
Mais en parlant de racheter, il l
porte aux hommes plustost qu'à
comme s'il eust dit, O Roy, tu as
une domination injuste et outrage
as opprimé les foibles, pillé les p
mal et iniquement traitté ton peuple
les injustes rapines, oppressions e
lences que tu leur as faites, re
maintenant miséricorde et justice.
lement Salomon, quand il dit que l
titude des péchez est couverte pa
rité [4] : il n'entend pas envers Dieu
entre les hommes ; car la senten
tière est comme il s'ensuit : Hai
meut contention, mais charité
toutes iniquitez. En quoy Salomon
sa manière accoustumée, par co
son des contraires, compare les m
s'engendrent de haines avec les f
charité ; et est le sens tel : Ce
s'entre-hayssent, se mordent, re

1) Luc XVIII, 14 ; Luc XXII, 61. 2) Matth
3) Dan. IV, 27. 4) Prov.

nt l'un l'autre, tournent tout à
'eproche. Ceux qui s'entr'aiment
nt entre eux, tolèrent et par-
beaucoup de choses : non pas
approuve les vices de l'autre,
rtant qu'il les endure, et y re-
ustost par advertissemens, qu'il
rite par accusations. Et ne faut
ue ce lieu n'ait esté allégué en
sens par sainct Pierre [1] : si nous
ulons imputer qu'il ait corrompu
ré l'Escriture. Quand Salomon
ar miséricorde et bénéficences,
z nous sont remis [2], il n'entend
ils soyent récompensez devant
e que luy estant satisfait et con-
us remette les peines qu'il nous
ement envoyées : mais selon la
commune de l'Escriture, il signi-
us ceux le trouveront propice,
ssans leur vie mauvaise se con-
à luy en sainceté et bonnes
comme s'il disoit que l'ire de
e et est appaisée, quand nous
de mal faire. Ce pendant il n'en-
oint pour quelle cause Dieu nous
: mais seulement descrit la
de nous bien et deuement con-
mme souvent les Prophètes dé-
que c'est en vain que les hypo-
portent à Dieu leurs fanfares et
de cérémonies au lieu de péni-
a qu'il ne prend plaisir qu'à inté-
ié, droicture, et choses sembla-
nme aussi l'auteur de l'Epistre
rieux recommandant humanité,
ence, dit que Dieu se délecte de
ifices [3]. Et de faict, nostre Sei-
sus, quand après s'estre mocqué
e les Pharisiens appliquoyent
soin à nettoyer leurs escuelles,
ommande s'ils appètent pureté,
aumosnes [4] : par cela il ne les
oint à satisfaire, mais seulement
it quelle pureté est approuvée de
laquelle locution il a esté traitté
t.
chant du lieu de sainct Luc,
auront leu de sain jugement la
qui est là proposée de nostre
, ils ne nous en feront nul com-
bat. Le Pharisien pensoit en soy-mesme, que la femme pécheresse n'estoit point cognue de nostre Seigneur, puis qu'il l'avoit si facilement admise à soy. Car il estimoit qu'il ne l'eust jamais receue, s'il l'eust cognue pécheresse, comme elle estoit. Et de cela il inféroit qu'il n'estoit pas Prophète, puis qu'il se pouvoit ainsi abuser. Nostre Seigneur pour monstrer qu'elle n'estoit plus pécheresse, depuis que ses péchez luy avoyent esté remis, luy proposa ceste similitude : Un usurier avoit deux debteurs, dont l'un luy devoit cinquante francs, l'autre cinq cens; il remit la dette à tous deux : lequel luy devoit sçavoir plus de gré? Le Pharisien respond, Celuy certes auquel la plus grande debte a esté quittée. Nostre Seigneur réplique, De cela considère que beaucoup de péchez ont esté remis à ceste femme, veu qu'elle a beaucoup aimé [1]. Par lesquelles paroles, comme on voit clairement, il ne fait pas la dilection d'icelle femme cause de la rémission de ses péchez, mais probation seulement : car elles sont prinses de la multitude du debteur, auquel avoyent esté quittez cinq cens francs. Or il ne dit pas qu'ils luy eussent esté quittez pource qu'il eust bien aimé : mais il dit qu'il doit bien aimer, pourtant qu'ils luy ont esté quittez. Et faut appliquer ces paroles à la similitude en ceste manière. Tu estimes ceste femme-ci pécheresse : mais tu la devois recognoistre pour autre, puis que ses péchez luy ont esté pardonnez. Or la rémission de ses péchez te devoit estre manifestée par sa dilection, de laquelle elle rend grâces pour le bien qui luy a esté fait. Et est un argument qu'on appelle des choses subséquentes, par lequel nous démonstrons quelque chose par les signes qui s'en ensuyvent. Finalement, nostre Seigneur testifie évidemment, par quel moyen ladite pécheresse obtint pardon de son péché : Ta foy, dit-il, t'a sauvée. Nous impétrons donc par foy rémission : et par charité nous rendons grâces et recognoissons la libéralité de nostre Seigneur.

38 Je ne m'estonne pas fort des sen-

IV, 8. 2) Prov. XVI, 6.
I, 16. 4) Matth. XXIII, 25; Luc XI, 39-41.

1) Luc VII, 36-47.

passage parle en ceste manière, Quand on demande miséricorde, c'est afin de n'estre examiné de son péché : afin de n'estre point traitté selon la rigueur de justice : afin que toute punition cesse. Car où il y a miséricorde, il n'y a plus de géhenne, ny examen, ne rigueur, ne peine [1]. Lesquelles paroles, en quelque sorte qu'on les vueille caviller, jamais ne se pourront accorder avec la doctrine des Scholastiques. D'avantage, au livre qui est intitulé, De Dogmatibus ecclesiasticis, qu'on attribue à sainct Augustin, il est dit au chapitre LIV, La satisfaction de pénitence est d'oster les causes de péché, et ne s'adonner point aux suggestions d'icelle. Dont il appert qu'en ce temps-là ceste opinion a esté rejettée, de dire qu'il falust par satisfaction récompenser les fautes passées. Car toute satisfaction est là rapportée, à se donner garde pour l'advenir, et s'abstenir de mal faire. Je ne veux point alléguer ce que dit Chrysostome, que le Seigneur ne requiert autre chose de nous, sinon que nous confessions devant luy nos fautes avec larmes [2] : veu que telles sentences sont souvent répétées par les Anciens. Sainct Augustin appelle bien en quelque lieu les œuvres de miséricorde envers les povres, Remèdes pour obtenir pardon envers Dieu. Mais afin que personne ne s'empesche ou s'enveloppe, il explique en un autre lieu plus amplement sa sentence : La chair de Christ, dit-il, est le

tence : car on leur ordonnoit
jusnes et autres choses, par le
ils donnassent à cognoistre que v
ment et de cœur ils se repento
leur vie passée : ou plustost par
les ils effaçassent la mémoire
mauvaise vie. Par ainsi ils estoy
satisfaire, non pas à Dieu, mai
glise : comme sainct Augustin l'
de mot à mot en son livre qu'il a
Enchiridion ad Laurentium [2]. D
coustume ancienne sont descen
confessions et satisfactions qui s
jourd'huy en usage : qui ont vra
esté une lignée serpentine, laquel
lement suffoqué tout ce qui estoit
icelle forme ancienne, que mesm
bre n'en est point demeurée. Je sç
que les Anciens parlent aucunesf
sez cruement : et comme j'ay n
dit, je ne veux pas nier qu'ils n'ay
adventure aucunement failly : mai
livres qui estoyent seulement e
de petites taches, sont du tout
quand ils sont maniez par ces pou
Et s'il est question de combat
l'authorité des Anciens, quels
nous mettent-ils en avant? La plus
part des sentences desquelles Pier
bard leur capitaine a rempli son
esté prinse de je ne sçay quelles r
de fols moynes, qui sont divulgu
le nom de sainct Ambroise, Hiéros
gustin et Chrysostome. Comme
présente matière il emprunte qu

: mais il est tel qu'un homme nement docte ne le daigneroit re- stre pour sien. Quant à ce que je iche pas si subtilement leurs sot- les lecteurs me pardonneront. Il seroit pas fort pénible d'exposer en risée tous les grans mystères dont ils se vantent, et le pourroye faire avec applaudissement de beaucoup de gens: mais pource que je désire d'édifier simplement, je m'en déporte.

CHAPITRE V.

pplémens que les Papistes adjoustent aux satisfactions : asçavoir des Indulgences et du Purgatoire.

est de ceste source de satisfaction, s indulgences sont venues. Car ils nt que quand la faculté de satis- ous défaut, c'est un moyen d'y er : et se desbordent en telle rage, enseignent que le Pape en faisant ses bulles çà et là, dispense les s de Jésus-Christ et des Martyrs. ibien qu'ils soyent plustost dignes mis entre les mains des méde- que d'estre convaincus par argu- mesmes qu'il n'est jà grand besoin muser à la réfutation de tels er- lesquels ayans esté dés long temps lez, commencent d'eux-mesmes à ir et défaillir, toutesfois pource ores une briefve réfutation sera our le regard d'aucuns simples et ns, je ne veux pas du tout m'en ir. Et de faict, ce que les indulgen- sont si longuement maintenues et vées, mesmes en si grande licence rmité, nous donne à cognoistre en s ténèbres et erreurs les hommes té ensevelis par quelques années. voyoyent apertement mocquer et er par le Pape et ses porteurs de ons : ils voyoyent marchandise es- ite du salut de leurs âmes : que de Paradis estoit taxé à certains s : que rien ne se donnoit gratui- : que sous ceste couleur on tiroit rs bourses les oblations qui es- après vilenement despendues en dises, macquerelages et gourman- que les plus grans recommandeurs gences en estoyent pour leur en- les plus grans contempteurs : monstre de plus en plus croissoit tous les jours, et furieusement s'eslevoit sans fin : qu'on apportoit de jour en jour plomb nouveau pour tirer nouvel argent : néantmoins ils recevoyent les indulgences en grand honneur, ils les adoroyent et achetoyent. Et ceux qui voyoyent plus clair que les autres, pensoyent encores que c'estoyent fraudes salutaires, desquelles ils pouvoyent estre trompez avec quelque fruit. En la fin, quand le monde s'est maintenant permis d'estre un peu plus sage, les indulgences se refroidissent et se gèlent, jusques à ce qu'elles s'esvanouissent du tout.

2 Mais pourtant que plusieurs qui cognoissent les traffiques, tromperies, larrecins, rapacitez lesquelles ont exercé jusques yci les facteurs et traffiqueurs des indulgences, ne voyent point la source de l'impiété qui y est, il est expédient de monstrer yci non-seulement quelles sont les indulgences, comme ils en usent : mais du tout que c'est, à les prendre en leur propre et meilleure nature, sans quelque qualité ou vice accidental. Ils appellent le thrésor de l'Eglise les mérites de Christ, des Apostres et des Martyrs. De ce thrésor ils disent que le Pape a la garde essencielle, comme en la racine, entant qu'il en est le dispensateur pour en eslargir par soy-mesme ce qui luy plaist, et déléguer aux autres la jurisdiction d'en départir. Et de là vienent les indulgences qu'il donne, maintenant plénières, maintenant pour certains ans. Item, celles que donnent les Cardinaux pour cent jours, et les Evesques pour quarante. Or tout cela pour en dire au vray ce qui en est, n'est sinon une pollu-

tion du sang de Christ, et une fausseté du diable, pour destourner le peuple chrestien de la grâce de Dieu, et de la vie qui est Christ, et pour le desvoyer du chemin de salut. Car comment pouvoit estre le sang de Christ plus vilenement pollué et déshonoré, qu'en niant qu'il suffise à la rémission des péchez, réconciliation et satisfaction, sinon que le défaut d'iceluy soit suppléé d'autre part ? La Loy et tous les Prophètes, dit sainct Pierre, portent tesmoignage à Christ, qu'en luy doit estre receue la rémission des péchez [1]; les indulgences ottroyent la rémission des péchez par sainct Pierre, sainct Paul, et autres Martyrs. Le sang de Christ nous purge des péchez, dit sainct Jehan [2]; les indulgences font du sang des Martyrs ablution des péchez. Christ, dit sainct Paul, qui n'avoit cognu nul péché, a esté fait péché pour nous : c'est-à-dire satisfaction de péché, afin qu'en luy nous fussions faits justice de Dieu [3]; les indulgences colloquent la satisfaction de péché au sang des Martyrs. Sainct Paul crioit, testifiant aux Corinthiens qu'un seul Christ estoit crucifié et mort pour eux [4]; les indulgences déterminent sainct Paul et les autres estre morts pour nous. Et en un autre passage il dit que Christ s'est acquis son Eglise par son sang [5]; les indulgences mettent un autre pris de l'acquisition au sang des Martyrs. Christ, dit l'Apostre, a éternellement parfait par une oblation ceux qu'il a sanctifiez [6]; les indulgences contredisent, affermans que la sanctification de Christ, qui autrement ne suffisoit point, est parfaite au sang des Martyrs. Sainct Jehan dit que tous les saincts ont lavé leurs robbes au sang de l'Agneau [7]; les indulgences nous enseignent de laver nos robbes au sang des saincts.

3 Léon Evesque de Rome prononce contre tels blasphèmes une belle sentence et digne de mémoire, en son épistre aux évesques de Palestine : Combien, dit-il, que la mort de plusieurs saincts ait esté précieuse devant Dieu, toutesfois

1) Act. X, 43. 2) 1 Jean I, 7.
3) 2 Cor. V, 21. 4) 1 Cor. I, 13.
5) Act. XX, 28. 6) Héb. X, 14.
7) Apoc. VII, 14.

il n'y a nul duquel la mort ait e
conciliation du monde. Les j
receu couronne pour eux, et
donné aux autres : et de leur
nous avons exemples de patien
pas le don de justice : car cha
a souffert pour soy, et nul n'
debte des autres, sinon le Seign
auquel nous sommes tous mo
fiez et ensevelis [1]. Il répète e
mesmes paroles en un autre l
lons-nous rien plus clair pour
d'erreur ceste meschante do
indulgences ? Combien que n
aussi le tesmoignage de sainct
aussi exprès qu'on sçauroit
Combien, dit-il, que nous mou
nos frères, toutesfois le sang d
tyr n'est espandu en la rémissi
chez, comme Jésus-Christ l'a
pour nous. Car en cela il ne no
donné exemple qu'il nous fa
vre : mais nous a donné une
laquelle il le nous faut remerc
en un autre passage, Comme
Dieu a esté fait homme pour
enfans de Dieu avec soy : ain
a soustenu la peine pour nous,
commis aucun démérite, afin q
nous receussions sans aucun b
la grâce qui ne nous estoit poi
Certainement combien que t
doctrine soit cousue et tissue d
blasphèmes et sacriléges, tou
blasphème est outrageux par-d
les autres. Qu'ils recognoissen
sont pas yci leurs conclusions
Martyrs par leur mort ont plu
de Dieu qu'il ne leur estoit b
qu'ils ont eu telle abondance
qu'il en peut redonder une p
autres : et pourtant afin qu'u
ne soit vain et perdu, que leu
mis avec celuy de Christ, et q
ensemble est fait et accumulé
de l'Eglise pour la rémission e
tion des péchez : et qu'il faut a
dre ce que dit sainct Paul, Je
mon corps ce qui défaut aux p
Christ pour son corps, qui est
Qu'est-ce là autre chose, sinon

1) Epist. XCV. 2) Tract. in Joan., L
3) Lib. Ad Bonif., IV, cap. IV.

n à Christ : au reste, le faire un petit ict vulgaire, qui ne se puisse à grand'-le cognoistre en la multitude des au-s. Mais il convenoit qu'il fust luy seul sché, démonstré, nommé, regardé, nd il est question d'obtenir la rémis-i des péchez, purgation et satisfaction. sidérons toutesfois leurs argumens : i, disent-ils, que le sang des Martyrs t pas esté inutilement espandu, qu'il communiqué au bien commun de lise. Comment? N'a-ce pas esté assez nde utilité d'avoir glorifié Dieu par mort? d'avoir signé sa vérité par sang? d'avoir testifié par le contem-ent de ceste vie présente qu'ils en choyent une meilleure? d'avoir par constance confermé la foy de l'Eglise, stonné l'obstination des ennemis? s certes c'est ce que je vay dire : Ils ecognoissent nul proufit, si Christ est Propiciateur, s'il est luy seul t pour nos péchez, s'il a esté seul t pour nostre rédemption. Si sainct re et sainct Paul, disent-ils, fussent s en leurs licts, ils n'eussent pas é d'obtenir la couronne de victoire. doncques qu'ils ont bataillé jusques sang, il ne conviendroit point à la ce de Dieu de laisser cela sans uti-comme stérile. Voire, comme si Dieu savoit pas le moyen d'augmenter la re en ses serviteurs, selon la mesure es dons. Et le proufit qui revient en mun à l'Eglise est assez grand, quand le triomphe des saincts elle est en-bée à un mesme zèle, pour s'esver-comme eux.

Or combien malicieusement corrom-t-ils le lieu de sainct Paul, où il a dit l suppléoit en son corps ce qui défail-des passions de Christ [1]? Car il ne orte point ce défaut ne supplément vertu de la rédemption, purgation, atisfaction, mais aux afflictions des-les il convient que les membres de st, c'est asçavoir les fidèles, soyent cez tant qu'ils seront en ceste chair. doncques cela rester aux passions hrist : qu'en ayant une fois souffert y-mesme, il souffre tous les jours en ses membres. Car Christ nous fait tant d'honneur, qu'il estime et appelle nos afflictions sienes. Et ce que sainct Paul adjouste, qu'il souffroit pour l'Eglise : il n'entend pas pour la rédemption, réconciliation ou satisfaction de l'Eglise : mais pour l'édification ou accroissement d'icelle : comme il dit en un autre passage qu'il soustient tout pour les esleus, afin qu'ils parvienent au salut qui est en Christ [1]. Et comme il est escrit aux Corinthiens, que pour leur consolation et salut il enduroit volontiers les tribulations qu'il portoit [2]. Et de faict, il adjouste incontinent après un mot par lequel il s'explique bien, disant qu'il est ordonné ministre de l'Eglise, non point pour faire la rédemption, mais pour prescher l'Evangile selon la dispensation qui luy estoit commise. Si quelqu'un demande un autre expositeur, qu'il oye sainct Augustin : Les passions de Christ sont en luy seul, comme au chef : en luy et en son Eglise, comme en tout le corps. Pourtant Paul comme l'un des membres, disoit, Je supplée en mon corps ce qui défaut aux passions de Christ. Et pourtant toy qui souffres de ceux qui ne sont point membres de Christ : si tu es membre, tu souffres ce qui défailloit aux passions de Christ [3]. Touchant de la fin et de l'efficace de la mort des Apostres, il en traitte en un autre passage, parlant ainsi, Christ m'est la porte pour entrer à vous, d'autant que vous estes brebis de Christ acquises par son sang : recognoissez vostre pris, lequel ne vous est point donné de moy, mais presché par moy. Puis il adjouste, Selon que nostre Seigneur Jésus a donné son âme pour nous, ainsi devons-nous exposer nos âmes pour nos frères : asçavoir, pour l'édification de la paix, et confirmation de la foy [4]. Mais n'estimons pas que sainct Paul ait pensé quelque chose défaillir aux passions de Christ, entant qu'il appartient à tout accomplissement de justice, salut et vie : ou qu'il y ait voulu adjouster quelque chose, veu que tant clairement et magnifiquement il tesmoigne que la plénitude de grâce par Christ

1) ... I, 24.

1) 2 Tim. II, 10. 2) 2 Cor. I, 6.
3) *In Psalm.* XVI. 4) *Tract. in Joan.*, XLVII.

une chose douteuse, puis que seulement descouvrir tels monstres, c'est les vaincre?

5 Finalement, encores que nous dissimulions telles abominations, qui est-ce qui a enseigné le Pape d'enclorre la grâce de Jésus-Christ en plomb et parchemin, laquelle le Seigneur a voulu estre distribuée par la parole de l'Evangile? Certes il faut ou que la Parole de Dieu soit mensongère, ou que les indulgences ne soyent que tromperie. Car Christ nous est offert en l'Evangile avec toute l'affluence des biens célestes, avec tous ses mérites, toute sa justice, sapience et grâce, sans exception aucune. Sainct Paul en est tesmoin, quand il dit que la Parole de réconciliation a esté mise en la bouche des Ministres, afin qu'ils portassent ceste ambassade au monde de par Christ: Nous vous prions de vous réconcilier à Dieu : car il a fait sacrifice pour le péché, celuy qui n'estoit point pécheur : afin qu'en luy nous eussions justice [3]. Et de faict, les fidèles sçavent que vaut la communication de Christ, laquelle nous est offerte en l'Evangile pour en jouir, comme sainct Paul mesme le testifie [4]. Au contraire, les indulgences tirent de l'armoire du Pape la grâce de Christ en certaine mesure, l'attachent à plomb, parchemin, et certain lieu, la divisant de la Parole de Dieu. Si quelqu'un désire d'en sçavoir l'origine, il semble que l'abus soit venu de la coustume qu'on avoit jadis : c'est

forgé les Papistes sur ceste ma
n'ont nulle couleur ny apparenc

6 Maintenant pareillement,
nous rompent plus la teste de l
gatoire, lequel est par ceste
coupé, abatu et renversé jusq
racine. Car je n'approuve point
d'aucuns, qui pensent qu'on doy
muler ce point, et se garder de fa
tion du purgatoire : dont grande
comme ils disent, s'esmeuvent,
d'édification en vient. Certes j
bien aussi d'advis qu'on laissast
tras derrière, s'ils ne tiroyent gra
séquence après eux : mais veu
purgatoire est construit de
blasphèmes, et est de jour en jou
encores des plus grans, et suscite
scandales, il n'est pas mestier
muler. Cela possible se pouvoit
ler pour un temps, qu'il a esté
sans la Parole de Dieu, voire ave
audacieuse témérité inventé : qu
receu par révélations je ne sçay
forgées de l'astuce de Satan : qu
confermer on a meschamment c
aucuns lieux de l'Escriture.
que nostre Seigneur ne répute
faute légère, que l'humaine aud
ainsi témérairement aux secret
jugemens : et a rigoureusement
de demander la vérité aux mo
contemnant sa voix, et ne pe
que sa Parole soit si irrév
traittée. Donnons néantmoins

part qu'à luy, il est dangereux re : il faut donc crier à haute purgatoire est une fiction per- e Satan, laquelle fait un oppro- grand à la miséricorde de Dieu, la croix de Christ, dissipe et nostre foy. Car qu'est-ce que urgatoire, sinon une peine que les âmes des trespassez en sa- de leurs péchez? Tellement que la fantasie de satisfaire, leur e s'en va bas. Or si de ce que is par ci-devant disputé, il est que manifeste que le sang de une seule purgation, oblation tion pour les péchez des fidèles : il plus, sinon que le purgatoire ir et horrible blasphème contre ist? Je passe yci beaucoup de s et sacriléges, desquels il est ours soustenu et défendu, les qu'il engendre en la religion, maux innumérables qui sont ceste source d'impiété.

sfois il est besoin de leur arra- nains les tesmoignages de l'Es- e faussement ils ont coustume ire. Quand le Seigneur, disent- nce que le péché contre le sainct sera remis ni en ce monde ni [1] : il dénote qu'aucuns péchez nis en l'autre monde. Pour res- demande s'il n'est pas évident igneur parle là de la coulpe de ainsi est, cela ne sert de rien gatoire : car ils disent qu'on y punition des péchez, dont la esté remise en ceste vie mor- ntmoins afin de leur fermer du ouche, je leur bailleray encores plus claire. Pource que le Sei- uloit oster toute espérance de obtenir pardon d'un crime tant , il n'a pas esté content de dire eroit jamais remis : mais pour il a usé de ceste division, met- e part le jugement que la con- un chacun sent en la vie pré- l'autre part le jugement dernier ublié au jour de la résurrec- me s'il disoit, Gardez-vous de combatre contre Dieu d'une malice destinée, car une telle rébellion emporte la mort éternelle : car quiconque se sera efforcé de propos délibéré d'esteindre la lumière de l'Esprit à luy présentée, n'obtiendra pardon ni en ceste vie, laquelle est assignée aux pécheurs pour se convertir : ni au dernier jour, auquel les Anges de Dieu sépareront les agneaux des boucs, et purgeront le royaume de Dieu de tout scandale. Ils ameinent aussi ceste parabole de sainct Matthieu, Accorde avec ta partie adverse, afin qu'elle ne t'ameine devant le juge, et le juge ne te livre au sergent, et le sergent ne te mette en prison : dont tu ne puisses après sortir devant qu'avoir payé jusques à la dernière maille [1]. Je respon que si le juge signifie Dieu en ce passage, la partie adverse signifie le diable, le sergent un Ange, la prison purgatoire : je leur donne gaigné. Mais si c'est chose notoire, que Christ a voulu là monstrer à combien de dangers s'exposent ceux qui aiment mieux poursuyvre leurs querelles et procès jusques au dernier bout, que de transiger amiablement, afin de nous inciter par cest advertissement à demander tousjours concorde avec tout le monde : où est-ce que sera là trouvé purgatoire ? Brief, que le passage soit regardé et prins en sa simple intelligence, et il n'y sera rien trouvé de ce qu'ils prétendent.

8 Ils prenent aussi une probation de ce que dit sainct Paul, que tout genouil se fleschira devant Christ, tant de ceux qui sont au ciel, comme en terre, et aux enfers [2] : car ils prenent cela pour tout résolu, que par ceux d'enfer on ne peut entendre ceux qui sont en la mort éternelle : pourtant il reste que ce soyent les âmes de purgatoire. Ce ne seroit point mal argué à eux, si par le mot d'Agenouillement l'Apostre signifioit la vraye adoration que rendent les fidèles à Dieu. Mais veu que simplement il enseigne que Jésus-Christ a receu la seigneurie souveraine du Père sur toutes créatures, quel mal y a-il, que par ceux d'enfer nous entendions les diables, lesquels certes comparoistront au throne du Seigneur,

I, 31, 32 ; Marc III, 28 ; Luc XII, 10.

1) Matth. V, 25, 26. 2) Phil. II, 10.

pour le recognoistre leur juge avec terreur et tremblement? comme sainct Paul mesme expose en un autre lieu ceste prophétie: Nous viendrons tous, dit-il, au throne de Christ[1]. Car le Seigneur dit, que tout genouil fleschira devant luy, etc. Ils répliqueront qu'on ne peut ainsi exposer ce qui est dit en l'Apocalypse : J'ay ouy toutes créatures, tant célestes que terrestres, et qui sont sous terre et en la mer, disans, Louange, honneur et gloire, et puissance és siècles des siècles à celuy qui est assis au throne, et à l'Agneau[2]. Cela je leur concède volontiers : mais de quelles créatures pensent-ils qu'il soit yci parlé? Il est plus que certain que mesmes celles qui n'ont âme ny intelligence y sont comprinses. Pourtant il n'est autre chose signifié, sinon que toutes les parties du monde, depuis le comble du ciel jusques au centre de la terre, chacune en son endroict magnifient la gloire de leur Créateur. Je ne donneray nulle response à ce qu'ils produisent de l'histoire des Machabées[3], afin qu'il ne semble que je vueille advouer ce livre-là pour canonique. Ils diront que sainct Augustin le reçoit comme canonique : mais je demande, En quelle certitude? Les Juifs, dit-il, ne tienent point l'histoire des Machabées comme la Loy et les Prophètes et les Pseaumes, ausquels le Seigneur rend tesmoignage comme à ses tesmoins, en disant qu'il faloit que ce qui a esté escrit de luy en la Loy, aux Pseaumes et aux Prophètes, fust accompli : toutesfois l'Eglise, dit-il, l'a receu, et non sans utilité, moyennant qu'on le lise sobrement[4]. Sainct Hiérosme sans difficulté prononce que ce n'est pas un livre qui doyve avoir authorité, pour y prendre fondement, pour y prendre quelque doctrine ou article de foy. Et en l'exposition du Symbole, qu'on attribue à sainct Cyprien, laquelle est ancienne, de quelque autheur qu'elle soit, il est démonstré que pour lors on ne l'avoit point pour un livre canonique. Mais je suis mal advisé de me débatre en vain. Car l'autheur mesme démonstre combien on

1) Rom. XIV, 10. 2) Apoc. V, 13.
3) 2 Mach. XII, 43.
4) Contra secund. Gaudent. *Epist.*, cap. XXIII ; Luc XXIV, 44.

luy doit déférer, quand il pr
pardonne, s'il a dit quelqu
traverse[1]. Certes celuy qui
voir mestier qu'on le suppo
luy pardonne, prôteste ass
que ce qu'il dit ne doit pas
pour un arrest du sainct E
d'avantage, qu'en ce qu'ils all
eux, seulement la piété de Ju
bée est louée, en ce que
rance qu'il avoit de la derniè
tion, il a envoyé oblation po
en Jérusalem. Car l'autheur d
quel qu'il soit, ne tire pas la
Judas jusques-là, qu'il voul
les péchez par son offerte : n
ceux au nom desquels il off
accompagnez aux fidèles q
morts pour maintenir la vra
Ce faict n'a point esté sans
considéré : mais ceux qui tir
temps un sacrifice fait sous l
doubles fols: veu qu'il est
toutes telles choses qui esto
usage : ont prins fin à la venu

9 Mais ils ont une forteress
en sainct Paul, quand il dit, S
en édifiant met sur ce fonde
argent, ou pierres précieuse
ou foin, ou chaume, l'œuvre d
sera manifestée par le jour d
d'autant qu'il sera révélé en fe
discernera quelle sera l'œuvr
cun. Si l'œuvre de quelqu'u
en fera perte : quant à luy,
sauvé, toutesfois par le feu
feu parle, disent-ils, sainct P
de purgatoire, par lequel n
sont purgées, afin que nou
purs au royaume de Dieu?
que plusieurs mesmes des A
autrement exposé, prenans
Feu pour croix et tribulation,
le Seigneur examine les sie
purger de toutes leurs ordur
faict, cela est beaucoup plus
blable, que d'imaginer un
Combien que je ne reçoy ces
pource qu'il me semble advis
une plus certaine et plus clair
vant que venir là, je leur de

1) 2 Mach. XV, 39. 2) 1 Cor. III, 1
3) Chrysostome, Augustin, et autres.

qu'il ait falu que les Apostres et saincts ayent passé par ce feu de n. Je suis asseuré qu'ils le nie- ar ce seroit une chose trop ab- le confesser que ceux qui ont eu mérites superflus, qu'ils en ont argir à toute l'Eglise, comme ces rs l'imaginent, ayent eu besoin purgez. Or sainct Paul ne dit pas ouvrage d'aucun sera esprouvé, le tous : auquel nombre universel nclos les Apostres. Ce ne suis-je i fay cest argument, mais c'est Augustin, en réprouvant par iceluy tion que font aujourd'huy nos ires [1]. Il y a encores plus, que Paul ne dit pas que ceux qui pas- par le feu endureront pour leurs mais il dit que ceux qui auront Eglise de Dieu le plus fidèlement possible, recevront leur loyer e leur ouvrage aura esté esprouvé Premièrement nous voyons que a usé de métaphore ou simili- appelant les doctrines forgées au des hommes, foin, et bois, et La raison aussi de ceste simili- évidente : asçavoir, que comme incontinent qu'on l'approche du consumé, ainsi telles doctrines s ne pourront consister nulle- uand elles viendront en examen. chose notoire, que cest examen par le sainct Esprit. Afin donc- poursuyvre ceste similitude, et er une partie à l'autre : il a ap- amen du sainct Esprit, Feu. Car si que l'or et l'argent, d'autant on les approche du feu, sont plus ment esprouvez, à ce qu'on puisse re leur pureté : en telle sorte de Dieu, d'autant qu'elle est plus ent considérée par examen spi- st par cela mieux confermée en torité. Comme bois, chaume et and on les met au feu, sont in- t esprins pour estre rédigez en ainsi toutes inventions humaines sont establies en la Parole de peuvent porter l'examen de l'Es- 'elles ne soyent destruites et anéanties. En somme, si les doctrines controuvées sont à comparager au bois, au chaume et au foin, d'autant que comme bois, chaume et foin elles sont bruslées par le feu, et réduites à néant : et qu'il soit ainsi qu'elles ne sont destruites et dissipées sinon par l'Esprit de Dieu, il s'ensuyt doncques que l'Esprit est le feu par lequel elles sont esprouvées. Ceste espreuve est nommée par sainct Paul, Jour du Seigneur, selon l'usage de l'Escriture, laquelle parle ainsi toutes fois et quantes que le Seigneur en quelque manière que ce soit, manifeste aux hommes sa présence. Or principalement sa face nous reluit, quand sa vérité nous est esclarcie. Nous avons desjà prouvé que le feu ne signifie autre chose en sainct Paul, que l'examen du sainct Esprit. Maintenant il reste d'entendre comment seront sauvez par ce feu ceux qui feront la perte de leur ouvrage. Ce qui ne sera point difficile, si nous considérons de quel genre d'hommes il parle là. Car il fait mention de ceux qui en voulant édifier l'Eglise, retienent le bon fondement, mais y adjoustent matière diverse, et laquelle ne respond point : c'est-à-dire qu'ils ne se destournent point des principaux et nécessaires articles de la foy, néantmoins s'abusent en d'aucunes choses, en meslant les songes humains parmi la vérité de Dieu. Il faut doncques que telle manière de gens facent la perte de leur ouvrage : c'est-à-dire, que ce qu'ils ont adjousté du leur parmi la Parole de Dieu, périsse et soit mis sous le pied. Ce pendant leur personne sera sauvée : c'est-à-dire, non point que leur erreur et ignorance soit approuvée de Dieu, mais que nostre Seigneur par la grâce de son Esprit les en retire et délivre. Parquoy tous ceux qui ont contaminé la sacrée pureté des Escritures par ceste fiente et ordure de Purgatoire, il faut qu'ils laissent périr leur ouvrage.

10 Nos adversaires répliqueront que ceste opinion a esté tenue de toute ancienneté en l'Eglise : mais sainct Paul sous ceste objection, comprend son temps mesme en ceste sentence, où il dénonce que tous ceux qui auront adjousté quelque chose en l'édifice de l'Eglise qui ne

[1] ad Laurent., LXVIII.

sera point correspondant au fondement, auront travaillé en vain, et auront perdu leur peine. Pourtant quand nos adversaires m'allégueront que ceste coustume a esté receue en l'Eglise desjà devant treize cens ans, de prier pour les trespassez : je leur demanderay d'autre costé, selon quelle Parole de Dieu, et par quelle révélation, et suyvant quel exemple cela a esté fait. Car non-seulement ils n'ont nuls tesmoignages de l'Escriture : mais il n'y a là nul exemple de fidèle, qui s'accorde à une telle façon de faire. L'Escriture raconte souventesfois et bien au long, comment les fidèles ont pleuré la mort de leurs parens, et comment ils les ont ensevelis : mais qu'ils ayent prié pour eux, il n'en est nouvelles. Or d'autant que c'estoit une chose de plus grande conséquence que le pleur, ne la sépulture, elle méritoit bien d'estre plustost mentionnée. Et de faict les anciens Pères de l'Eglise chrestienne, qui ont prié pour les morts, voyoyent bien qu'ils n'avoyent nul commandement de Dieu de ce faire, ny exemple légitime. Comment doncques, dira quelqu'un, l'osoyent-ils entreprendre? Je di qu'ils ont esté hommes en cest endroict : et pourtant qu'il ne faut point tirer en imitation ce qu'ils ont fait. Car comme ainsi soit que les fidèles ne doyvent rien attenter qu'en certitude de conscience, comme dit sainct Paul [1] : telle certitude est principalement requise en oraison. On répliquera, qu'il est vraysemblable qu'ils ayent esté induits à cela par quelque raison. Je respon, que ç'a esté une affection humaine qui les a meus, d'autant qu'ils cherchoyent allégement de leur douleur : et il leur sembloit advis que c'estoit chose inhumaine, de ne monstrer aucun signe d'amour envers leurs amis trespassez. Nous expérimentons tous comment nostre nature est encline à ceste affection-là. La coustume aussi a esté comme un fallot pour allumer le feu en beaucoup de gens. Nous sçavons que ç'a esté une façon commune à toutes gens et en tous aages, de faire obsèques aux trespassez, et purger les âmes, comme ils cuidoyent. Et pour ce

1) Rom. XIV, 23.

faire avoyent un jour solennel chacun an. Or combien que Satan ait abusé les povres gens par telles illusions, si est-ce qu'il a prins occasion de sa tromperie de ce principe qui est vray, que la mort n'abolit point du tout l'homme : mais qu'elle est un passage de ceste vie caduque à une autre. Et n'y a doute que telle superstition mesmes ne rende les Payens convaincus devant le siége judicial de Dieu, en ce qu'ils n'ont eu nul soin de la vie à venir, laquelle ils ont fait profession de croire. Or les Chrestiens, afin de ne sembler pires que les gens profanes, ont eu honte de ne faire aussi bien les services aux trespassez. Voylà dont est venue ceste folle diligence et inconsidérée : c'est qu'ils ont craint de s'exposer en grand opprobre, s'ils n'usoyent de beaucoup de cérémonies et pompes, et s'ils ne faisoyent offertes pour soulager les âmes de leurs parens et amis. Ce qui estoit ainsi procédé d'une singerie perverse, s'est si bien augmenté peu à peu, que la principale saincteté des Papist[illegible] est d'avoir les morts pour recommande[illegible] et leur subvenir. Mais l'Escriture nou[illegible] donne bien une meilleure consolation, [illegible] prononçant que ceux qui sont morts [illegible] nostre Seigneur sont bien heureux : ad[illegible] joustant la raison, qu'ils se reposent d[illegible] toutes leurs peines [1]. Or ce n'est pas bi[illegible] fait de tellement lascher la bride à nost[illegible] affection, que nous introduisions [illegible] l'Eglise une façon perverse de prier Di[illegible] Certes quiconque sera de moyen esp[illegible] et prudence, jugera aisément que l[illegible] Anciens, en traittant de ceste matière, [illegible] sont conformez par trop à l'opinion [illegible] sottise du vulgaire. Je confesse, s[illegible] que les esprits estans préoccupez d'u[illegible] crédulité volage sont souvent aveugl[illegible] que mesmes les Docteurs ont esté e[illegible] brouillez de la fantasie commune : m[illegible] ce pendant on voit par leurs livres q[illegible] ce n'est pas sans scrupule qu'ils parl[illegible] de prier pour les trespassez, comme ge[illegible] mal asseurez et qui sont comme en bransl[illegible] Sainct Augustin au livre de ses Confes[illegible] sions récite, que Monique sa mère p[illegible] fort à son trespas qu'on feist mémo[illegible]

1) Apoc. XIV, 13.

'elle à la communion de l'autel : mais je que c'est un souhait de vieille, lequel fils estant esmeu d'humanité n'a pas compassé à la reigle de l'Escriture, le voulant faire trouver bon. Le livre 'il a composé tout exprès de cest arment, et qu'il a intitulé, Du soin pour morts, est enveloppé en tant de dou-, qu'il doit suffire pour refroidir ceux y auroyent dévotion, pour le moins voyant qu'il ne s'aide que de conjeces bien légères et foibles, on verra on ne se doit point fort empescher ne chose où il n'y a nulle importance. voyci le seul fondement où il s'ap-e : c'est qu'on ne doit pas mespriser qui a esté receu de long temps, et est mmunément accoustumé. Au reste, en-es que j'accorde que les Docteurs an-s ayent estimé qu'on ne deust pas tter les suffrages pour les morts, si ons-nous tenir la reigle laquelle ne t faillir : c'est qu'il n'est licite de rien ttre en avant en nos prières, que nous ns forgé de nous-mesmes : mais plus-t devons assujetir nos désirs et re-stes à Dieu, pource que l'authorité appartient de nous dire ce que nous devons demander. Or puis qu'il n'y pas une seule syllabe en toute la y et l'Evangile qui nous donne congé prier pour les morts, je di que d'at-ter plus qu'il ne nous a permis, c'est fâner son nom. Mais encores afin que s adversaires ne se glorifient d'avoir glise ancienne pour compagne en cest eur : je di qu'il y a grande différence. ciennement on faisoit mémoire des spassez, afin qu'il ne semblast advis 'on les eust obliez du tout. Mais les res anciens ont confessé qu'ils ne sça-voyent rien de l'estat d'iceux. Certes tant s'en faut qu'ils affermassent rien de Purgatoire, qu'ils n'en parloyent qu'en doute. Ces nouveaux prophètes veulent qu'on tiene leur songe pour article de foy, duquel il ne soit licite de s'enquérir. Les anciens Pères ont fait quelque mention des morts en leurs prières sobrement et peu souvent, et comme par forme d'acquit : les Papistes sont tousjours après, préférans ceste superstition à toutes œuvres de charité. Mesmes il ne me seroit pas difficile d'amener quelques tesmoignages des Anciens, qui renversent toutes les prières qui se faisoyent adoncques pour les trespassez : comme quand sainct Augustin dit, Que tous attendent la résurrection de la chair et la vie éternelle : mais que du repos qui vient après la mort, ceux qui en sont dignes en jouissent [1]. Et pourtant, que tous fidèles ont un tel repos que les Prophètes, Apostres et Martyrs, si tost qu'ils sont décédez. Si leur condition est telle, je vous prie, qu'est-ce que nos prières leur apporteront d'avantage? Je laisse à parler de tant de lourdes superstitions dont ils ont ensorcelé les simples gens : et toutesfois il y auroit matière assez ample de les pourmener en ceste campagne, veu qu'ils n'ont nulle couleur pour s'excuser, qu'ils ne soyent convaincus d'estre les plus vileins trompeurs qui furent jamais. Je laisse aussi les vilenes trafiques et marchandises qu'ils ont fait des âmes à leur plaisir, pendant que le monde a esté hébété. Car ce ne seroit jamais fait, si je vouloye déduire ce propos au long. Et d'autre part les fidèles ont assez en ce que j'ay dit, pour se résoudre en leurs consciences.

CHAPITRE VI.

e la vie de l'homme chrestien : et premièrement quels sont les argumens de l'Escriture pour nous y exhorter.

Nous avons dit que le but de nostre énération est, qu'on apperçoive en tre vie une mélodie et accord entre la ice de Dieu et nostre obéissance : et que par ce moyen nous ratifiions l'adoption, par laquelle Dieu nous a acceptez

1) Homil. in Joan., XLIX.

de l'homme chrestien, je n'ignore pas que je n'entre en une matière ample et diverse, et laquelle pourroit remplir un grand volume, si je la vouloye bien poursuyvre au long. Car nous voyons combien sont prolixes les exhortations des anciens Docteurs, quand ils ne traittent que de quelque vertu en particulier. Ce qui ne procède point de trop grand babil. Car quelque vertu qu'on propose de louer et recommander, l'abondance de la matière fera qu'il ne semblera pas advis qu'on en ait bien disputé, sinon qu'on y ait employé beaucoup de paroles. Or mon intention n'est pas d'estendre la doctrine de vie que je veux bailler, jusques-là que d'y déclairer particulièrement une chacune vertu, et de faire longues exhortations. On pourra prendre cela des livres des autres, et principalement des Homélies des anciens Docteurs, c'est-à-dire sermons populaires. Il me suffira de monstrer quelque ordre, par lequel l'homme chrestien soit conduit et addressé à un droict but de bien ordonner sa vie. Je me contenteray, di-je, de monstrer briefvement une reigle générale, à laquelle il puisse référer toutes ses actions. Nous aurons possible quelquesfois l'opportunité de faire telles déductions qu'il y en a aux sermons des anciens Docteurs : l'œuvre que nous avons en main, requiert que nous comprenions une simple doctrine, en la plus grande brief-

mespriser.

2 Or cest ordre de l'Escriture
nous parlons, consiste en deux
L'une est d'imprimer en nos cœ
mour de justice, à laquelle nous
mes nullement enclins de nature.
de nous donnér certaine reigle,
ne nous laisse point errer çà et là
garer en instituant nostre vie. Qu
du premier point, l'Escriture a be
de trèsbonnes raisons pour enclin
tre cœur à aimer le bien : de
nous en avons noté plusieurs en
lieux, et en toucherons encores d'
yci. Par quel fondement pouv
mieux commencer, qu'en admo
qu'il nous faut estre sanctifiez, d
que nostre Dieu est sainct[1] ? adjou
raison, que comme ainsi soit qu
fussions espars comme brebis esg
dispersées par le labyrinthe de ce
il nous a recueillis pour nous ass
avec soy. Quand nous oyons qu'il
mention de la conjonction de Die
nous, il nous doit souvenir que
d'icelle est sainctelé. Non pas que
mérite de nostre saincteté nous
à la compagnie de nostre Dieu, ve
nous faut premièrement que
saincts, adhérer à luy, afin qu'il e
de sa saincteté sur nous, pour no
suyvre là où il nous appelle :
cause que cela appartient à sa
qu'il n'ait nulle accointance avec

stier estoit-il que nous fussions délivrez l'ordure et pollution en laquelle nous ions plongez, si nous voulons toute tre vie nous veautrer en icelle? D'a-tage elle nous admoneste que si nous ions estre en la compagnie du peuple Dieu, il nous faut habiter en Jérusa-sa saincte cité[1]. Laquelle comme il onsacrée et dédiée à son honneur, i il n'est licite qu'elle soit contaminée olluée par des habitans immondes et mes. Dont vienent ces sentences, que y qui cheminera sans macule, et s'ap-iera à bien vivre, habitera au taber-e du Seigneur : pource qu'il n'est t convenable que le sanctuaire auquel bite, soit infecté d'ordures comme estable[2].

D'avantage, pour nous plus esmou-, elle nous remonstre que comme s'est réconcilié à nous en son Christ : i il nous a constituez en luy comme xemple et patron auquel il nous faut ormer[3]. Que ceux qui estiment qu'il a que les philosophes qui ayent bien lenement traitté la doctrine morale, monstrent une aussi bonne traditive urs livres, que celle que je vien de ler. Quand ils nous veulent de tout pouvoir exhorter à vertu, ils n'amei-t autre chose, sinon que nous vivions me il est convenable à nature. L'Es-ure nous meine bien en une meilleure aine d'exhortation, quand non-seule-t elle nous commande de rapporter te nostre vie à Dieu, qui en est l'au-r : mais après nous avoir advertis nous avons dégénéré de la vraye ori-e de nostre création, elle adjouste que ist nous réconciliant à Dieu son Père, s est donné comme un exemple d'inno-ce, duquel l'image doit estre repré-tée en nostre vie. Que sçauroit-on plus véhément, et de plus grande ef-ce? Et mesmes qu'est-ce qu'on re-rroit d'avantage? Car si Dieu nous pte pour ses enfans à ceste condition, l'image de Christ apparoisse en nos-ie : si nous ne nous adonnons à jus-et sainctété, non-seulement nous abandonnons nostre Créateur par une desloyauté trop lasche, mais aussi nous le renonçons pour Sauveur. Conséquem-ment l'Escriture prend matière de nous exhorter, de tous les bénéfices de Dieu, et toutes les parties de nostre salut : comme quand elle dit, Puisque Dieu s'est donné à nous pour Père, nous sommes à rédarguer d'une lasche ingratitude, si nous ne nous portons comme ses enfans[1]. Puis que Christ nous a purifiez par le la-vement de son sang, et nous a commu-niqué ceste purification par le Baptesme, il n'y a ordre que nous nous souillions en nouvelle ordure[2]. Puis qu'il nous a associez et entez en son corps, il nous faut songneusement garder que nous ne nous contaminions aucunement, veu que nous sommes ses membres[3]. Puis que luy qui est nostre chef, est monté au ciel, il nous convient de nous démettre de toute affection terrienne, pour aspi-rer de tout nostre cœur à la vie céleste[4]. Puis que le sainct Esprit nous consacre pour estre temples de Dieu, il nous faut mettre peine que la gloire de Dieu soit exaltée en nous, et nous donner garde de recevoir quelque pollution[5]. Puis que nostre âme et nostre corps sont destinez à l'immortalité du royaume de Dieu, et à la couronne incorruptible de sa gloire, il nous faut efforcer de conserver tant l'un comme l'autre pur et immaculé jusques au jour du Seigneur[6]. Voylà les bons fondemens et propres, pour bien consti-tuer nostre vie : ausquels on n'en trouvera point de semblables en tous les philoso-phes. Car ils ne montent jamais plus haut, que d'exposer la dignité naturelle de l'homme, quand il est question de luy monstrer quel est son devoir.

4 Il me faut yci addresser ma parole à ceux lesquels n'ayans rien de Christ si-non le tiltre, veulent néantmoins estre tenus pour Chrestiens. Mais quelle har-diesse est-ce à eux, de se glorifier de son sacré Nom, veu que nul n'a accointance

1. XXIV. 2.
2. XV, 2, Is. XXXV, 8, et autre part.
3. Rom. VI, 18.

1) Mal. I, 6 ; Ephés. V, 1 ; 1 Jean III, 1.
2) Ephés. V, 26 ; Héb. X, 10 ; 1 Cor. VI, 11 ; 1 Pierre I, 15, 19.
3) 1 Cor. VI, 15 ; Jean XV, 3 ; Ephés. V, 23.
4) Col. III, 1, 2.
5) 1 Cor. III, 16 ; VI, 19 ; 2 Cor. VI, 16.
6) 1 Thess. V, 23.

à luy, sinon celuy qui l'a droictement cognu par la parole de l'Evangile? Or sainct Paul nie qu'un homme en ait receu droicte cognoissance, sinon qu'il ait apprins de despouiller le vieil homme qui se corrompt en désirs désordonnez, pour estre vestu de Christ[1]. Il appert doncques que c'est à fausses enseignes que telle manière de gens prétendent la cognoissance de Christ : et luy font en cela grande injure, quelque beau babil qu'il y ait en la langue. Car ce n'est pas une doctrine de langue que l'Evangile, mais de vie : et ne se doit pas seulement comprendre d'entendement et mémoire, comme les autres disciplines, mais doit posséder entièrement l'âme, et avoir son siége et réceptacle au profond du cœur : autrement il n'est pas bien receu. Parquoy ou qu'ils s'abstienent de se vanter avec l'opprobre de Dieu, d'estre ce qu'ils ne sont pas : ou qu'ils se monstrent disciples de Christ. Nous avons bien donné le premier lieu à la doctrine, en matière de religion, d'autant qu'icelle est le commencement de nostre salut : mais il faut aussi que pour nous estre utile et fructueuse, elle entre du tout au dedans du cœur, et monstre sa vertu en nostre vie : voire mesmes qu'elle nous transforme en sa nature. Si les philosophes ont bonne cause de se courroucer contre ceux lesquels font profession de leur art, qu'ils appellent Maistresse de vie, et ce pendant le convertissent en un babil sophistique : combien avons-nous meilleure raison de détester ces babillars, lesquels se contentent d'avoir l'Evangile au bec, le mesprisant en toute leur vie? veu que l'efficace d'iceluy devroit pénétrer au profond du cœur, estre enracinée en l'âme cent mille fois plus que toutes les exhortations philosophiques, lesquelles n'ont pas grande vigueur au pris.

5 Je ne requier pas que les mœurs de l'homme chrestien ne soyent que pur et parfait Evangile : combien que cela soit à désirer, et se faut efforcer de le faire : toutesfois je ne requier point tant estroitement et avec si grande rigueur une perfection évangélique, que je ne vueille
recognoistre pour Chrestien, sinon
qui aura atteint à icelle. Car par ce
tous hommes du monde seroyent
de l'Eglise : veu qu'on n'en trouve
un qui n'en soit encores bien loing,
qu'il ait bien proufité, et la pluspa
encores guères advancée : et tou
pour cela ne les faut point rejetter
doncques? Certes il nous faut a
but devant nos yeux, auquel toutes
tions soyent compassées : c'est de
à la perfection que Dieu nous com
Il nous faut, di-je, efforcer et asp
venir là. Car ce n'est pas chose li
nous partissions avec Dieu, en r
une partie de ce qui nous est con
en sa Parole, et laissant l'autre d
à nostre fantasie. Car il nous recom
tousjours en premier lieu, intégrit
lequel mot il signifie une pure sin
de cœur, laquelle soit vuide et n
toute feintise, et laquelle soit cont
double cœur, comme s'il estoit dit
chef de bien vivre est spirituel,
l'affection intérieure de l'âme s'ad
Dieu sans feintise, pour cheminer
tice et sainctеté. Mais pource que
dant que nous conversons en ce
son terrienne, nul de nous n'est si
bien disposé, qu'il se haste en
course d'une telle agilité qu'il d
mesmes la pluspart est tant foible
bile qu'elle vacille et cloche, tel
qu'elle ne se peut beaucoup adv
allons un chacun selon son petit p
et ne laissons point de poursuy
chemin qu'avons commencé. Nul n
minera si povrement, qu'il ne s'a
chacun jour quelque peu pour
pays. Ne cessons doncques point
dre là, que nous proufitions assi
ment en la voye du Seigneur : et
dons point courage, pourtant si n
proufitons qu'un petit. Car combi
la chose ne responde point à
souhait, si n'est-ce pas tout perdu,
le jourd'huy surmonte celuy d'hie
lement regardons d'une pure et
simplicité nostre but, et nous e
de parvenir à nostre fin : ne nous
pans point d'une vaine flatterie, et
donnans à nos vices : mais nous e
sans cesse, de faire que nous de

1) Ephés. IV, 20-24.

jour en jour meilleurs que nous ne mes, jusques à ce que nous soyons venus à la souveraine bonté : laquelle s avons à chercher et suyvre tout le ps de nostre vie pour l'appréhender, lorsqu'estans despouillez de l'infirmité de nostre chair, nous serons faits participans plenement d'icelle : asçavoir quand Dieu nous recevra à sa compagnie.

CHAPITRE VII.

omme de la vie chrestienne : où il est traitté de renoncer à nous-mêmes.

Venons maintenant au second point. bien que la Loy de Dieu est une trèse méthode, et une disposition bien nnée pour constituer nostre vie, tmoins il a semblé expédient à ce Maistre céleste, de former les siens e doctrine plus exquise, à la reigle leur avoit baillée en sa Loy. Le comement doncques de ceste manière tient, est telle : asçavoir que l'offes fidèles est d'offrir leurs corps à en hostie vivante, saincte et agréa- et qu'en cela gist le service légitime nous avons à luy rendre. De là s'enceste exhortation, que les fidèles ne omodent point à la figure de ce e : mais soyent transformez d'une vation d'entendement, pour cheret cognoistre la volonté de Dieu[1]. est desjà un grand point, de dire nous sommes consacrez et dédiez à , pour ne plus rien penser d'oresena-, parler, méditer ne faire, sinon à sa e. Car il n'est licite d'appliquer chose e à usage profane. Or si nous ne nes point nostres, mais appartenons Seigneur, de là on peut veoir que que nous avons à faire de peur d'er- et où nous avons à addresser toutes arties de nostre vie. Nous ne sompoint nostres, pourtant que nostre n et volonté ne dominent point en conseils, et en ce que nous avons à . Nous ne sommes point nostres : us establissons doncques point ceste le chercher ce qui nous est expé- selon la chair. Nous ne sommes nostres : oublions-nous doncques mesmes tant qu'il sera possible, et tout ce qui est à l'entour de nous. Derechef, Nous sommes au Seigneur : vivons et mourons à luy. Nous sommes au Seigneur : que sa volonté doncques et sagesse préside en toutes nos actions. Nous sommes au Seigneur : que toutes les parties de nostre vie soyent référées à luy, comme à leur fin unique. O combien a proufité l'homme, lequel se cognoissant n'estre pas sien, a osté la seigneurie et régime de soy-mesme à sa propre raison, pour le résigner à Dieu. Car comme c'est la pire peste qu'ayent les hommes pour se perdre et ruiner, que de complaire à eux-mesmes : aussi le port unique de salut est, de n'estre point sage en soy-mesme, ne vouloir rien de soy, mais suyvre seulement le Seigneur. Pourtant que ce soit là nostre premier degré, de nous retirer de nous-mesmes, afin d'appliquer toute la force de nostre entendement au service de Dieu. J'appelle Service, non pas seulement celuy qui gist en l'obéissance de sa Parole, mais par lequel l'entendement de l'homme estant vuide de son propre sens, se convertit entièrement et se submet à l'Esprit de Dieu. Ceste transformation, laquelle sainct Paul appelle Rénovation d'entendement[1], a esté ignorée de tous les philosophes, combien qu'elle soit la première entrée à vie. Car ils enseignent que la seule raison doit régir et modérer l'homme, et pensent qu'on la doit seule escouter et suyvre : et ainsi luy défèrent le gouvernement de la vie. Au contraire, la philosophie chrestienne veut qu'elle cède, et qu'elle se retire pour donner lieu au sainct Esprit, et estre dontée à la conduite d'iceluy, à

n. XII, 1, 2.

1) Ephés. IV, 23.

d'appliquer et adonner fidèlement nostre estude à suyvre Dieu et ses commandemens. Car quand l'Escriture nous défend d'avoir particulièrement esgard à nous, non-seulement elle efface de nostre cœur avarice, cupidité de régner, de parvenir à grans honneurs ou alliances : mais aussi elle veut extirper toute ambition, appétit de gloire humaine, et autres pestes cachées. Il faut certes que l'homme chrestien soit tellement disposé qu'il pense avoir affaire à Dieu en toute sa vie. S'il a ceste cogitation, comme il pensera de luy rendre conte de toutes ses œuvres, aussi il rangera toute son intention à luy, et la tiendra en luy fichée. Car quiconques regarde Dieu en toutes ses œuvres, destourne facilement son esprit de toute vaine cogitation. C'est le renoncement de nous-mesmes, lequel Christ requiert si songneusement de tous ses disciples[1], pour leur premier apprentissage : duquel quand le cœur de l'homme est une fois occupé, premièrement orgueil, fierté et ostentation en est exterminée : puis aussi avarice, intempérance, superfluité et toutes délices, avec les autres vices qui s'engendrent de l'amour de nous-mesmes. Au contraire, par tout où il ne règne point, ou l'homme se desborde en toute vilenie sans honte ne vergogne, ou bien, s'il y a quelque apparence de vertu, elle est corrompue par une meschante cupidité de gloire. Car qu'on me monstre un homme lequel

sent plaire à Dieu, qu'il pron
les premiers ont receu leur lo
monde : les seconds sont plus
royaume de Dieu que les Pub
paillardes. Toutesfois nous n'a
encores clairement exposé de
d'empeschemens l'homme est
s'adonner à bien faire, sinon qu
renoncé soy-mesme. Cela a es
blement dit anciennement, qu'
monde de vices caché en
l'homme. Et n'y trouverons
mède, sinon qu'en renonçant à
sans avoir esgard à ce qui no
nous dirigions et adonnions n
tendement à chercher les cl
Dieu requiert de nous : et seu
chercher à cause qu'elles luy s
bles.

3 Sainct Paul en un autre
chiffre plus distinctement toute
ties de bien reigler nostre vie
que ce soit en brief. La grâce
dit-il, est apparue en salut à t
mes, nous enseignant de rej
impiété et cupiditez mondaines
vivre sobrement, justement e
ment en ce siècle, en attenda
rance bienheureuse, et la ma
de la gloire du grand Dieu, et
Sauveur Jésus-Christ, lequel s'
pour nous racheter de toute i
nous purifier à soy en peuple h
adonné à bonnes œuvres[1]. Car a
proposé la grâce de Dieu pour

ins de nature : et puis les cupiditez ondaines, qui s'estendent plus loing. Or us ce mot d'Impiété, non-seulement il gnifie les superstitions, mais aussi comnd tout ce qui est contraire à la vraye inte de Dieu. Les cupiditez mondaines ont autant comme les affections de la ir. Par ainsi il nous commande de pouiller nostre naturel quant aux ux parties de la Loy, et rejetter loing t ce que nostre raison et volonté nous tent en avant. Au reste, il réduit tes nos actions à trois membres ou ties : sobriété, justice et piété. La mière, qui est Sobriété, signifie sans ute tant chasteté et attrempance, qu'un ge pur et modéré de tous les biens de u, et patience en povreté. Le mot de tice comprend la droicture en laquelle ous faut converser avec nos prochains r rendre à chacun ce qui luy appart. La Piété qu'il met en troisième lieu, s purge de toute pollution du monde, r nous conjoindre à Dieu en sainc. Quand ces trois vertus sont conctes ensemble d'un lien inséparable, s font une perfection entière. Mais rce qu'il n'y a rien plus difficile que quitter nostre raison, donter nos iditez ; voire y renoncer du tout, afin nous adonner à Dieu et à nos frères méditer en ceste boue terrestre une angélique : sainct Paul, pour despesr nos âmes de tous liens, nous raple à l'espérance de l'immortalité bienreuse, disant que nous ne combatons nt en vain, d'autant que Jésus-Christ nt une fois apparu rédempteur, monsra à sa dernière venue le fruit du saqu'il nous a acquis. Et en ceste mare il nous retire de tous allèchemens, ont accoustumé de nous esblouir, ment que nous n'aspirons pas comme eroit requis à la gloire céleste : et ndant nous advertit d'estre pèlerins monde, à ce que l'héritage des cieux nous périsse.

Or en ces paroles nous voyons que noncement de nous-mesmes en parregarde les hommes, en partie Dieu, e principalement. Car quand l'Escri nous commande de nous porter telnt envers les hommes, que nous les préférions à nous en honneur, et que nous taschions fidèlement d'advancer leur proufit[1], elle baille des commandemens, desquels nostre cœur n'est point capable, s'il n'est premièrement vuide de son sentiment naturel. Car nous sommes tous si aveuglez et transportez en l'amour de nous-mesmes, qu'il n'y a celuy qui ne pense avoir bonne cause de s'eslever par-dessus tous autres, et de mespriser tout le monde au pris de soy. Si Dieu nous a donné quelque grâce qui soit à estimer, incontinent sous l'ombre de cela nostre cœur s'eslève : et non-seulement nous nous enflons, mais quasi crevons d'orgueil. Les vices dont nous sommes pleins, nous les cachons songneusement envers les autres : et nous faisons à croire qu'ils sont petis et légers, ou mesmes aucunesfois les prisons pour vertus. Quant est des grâces, nous les estimons tant en nous, jusques à les avoir en admiration. Si elles apparoissent en d'autres, voire mesmes plus grandes : à ce que nous ne soyons contraints de leur céder, nous les obscurcissons, ou desprisons le plus qu'il nous est possible. Au contraire, quelques vices qu'il y ait en nos prochains nous ne nous contentons point de les observer à la rigueur : mais les amplifions odieusement. De là vient ceste insolence, qu'un chacun de nous, comme estant exempté de la condition commune, appète prééminence par dessus tous les autres : et sans en excepter un, les mesprise tous comme ses inférieurs. Les povres cèdent bien aux riches, les vileins aux nobles, les serviteurs à leurs maîtres, les ignorans aux sçavans : mais il n'y a nul qui n'ait en son cœur quelque fantasie, qu'il est digne d'estre excellent par-dessus tous les autres. Ainsi chacun en son endroict, en se flattant nourrit un royaume en son cœur. Car s'attribuant les choses dont il se plaist, il censure les esprits et les mœurs des autres. Que si on vient à contention, lors le venin sort et se monstre. Il en y a bien plusieurs qui ont quelque apparence de mansuétude et modestie, ce pendant qu'ils ne voyent rien qui ne viene à

1) Rom. XII, 10 ; Phil. II, 3.

gré : mais combien y en a-il peu qui gardent douceur et modestie, quand on les picque et irrite ? Et de faict, cela ne se peut autrement faire, sinon que ceste peste mortelle de s'aimer et exalter soymesme, soit arrachée du profond du cœur, comme aussi l'Escriture l'en arrache. Car si nous escoutons sa doctrine, il nous faut souvenir que toutes les grâces que Dieu nous a faites, ne sont pas nos biens propres, mais dons gratuits de sa largesse. Pourtant si quelqu'un s'enorgueillit, il démonstre en cela son ingratitude. Qui est-ce qui te magnifie ? dit sainct Paul. Et si tu as receu toutes choses, pourquoy t'en glorifies-tu, comme si elles ne t'estoyent pas données[1] ? D'autre part, recognoissans assiduellement nos vices, nous avons à nous réduire à humilité. Ainsi, il ne restera rien en nous qui nous puisse enfler : mais plustost y aura grande matière de nous démettre et abatre. D'avantage, il nous est commandé que tous les dons de Dieu que nous voyons en nos prochains, nous soyent en tel honneur et révérence qu'à cause d'eux nous honorions les personnes ausquelles ils résident. Car ce seroit trop grande audace et impudence, de vouloir despouiller un homme de l'honneur que Dieu luy a fait. Il nous est derechef commandé de ne regarder point les vices, mais les couvrir : non pas pour les entretenir par flatterie, mais à ce que nous n'insultions point à celuy qui a commis quelque faute, veu que nous luy devons porter amour et honneur. De là il adviendra qu'à quiconque que ce soit que nous ayons affaire, non-seulement nous nous porterons modestement et modérément, mais aussi en douceur et amitié : comme au contraire jamais on ne parviendra par autre voye en vraye mansuétude, qu'en ayant le cœur disposé à s'abaisser, et honorer les autres.

5 Quant est de faire nostre devoir à chercher l'utilité de nostre prochain, combien y a-il de difficulté? Si nous ne laissons derrière la considération de nous-mesmes, et nous despouillons de toute affection charnelle, nous ne ferons rien en cest endroict. Car qui est-ce qui accomplira les offices que sainct Paul requiert en charité, sinon qu'il ait renoncé à soy, afin de s'adonner du tout à ses prochains? Charité, dit-il, est patiente, débonnaire : elle n'est point fascheuse, n'insolente : elle n'a nul orgueil, nulle envie : elle ne cherche point son propre[1], etc. S'il n'y avoit que ce seul mot-là, que nous ne devons point chercher nostre propre utilité, encores ne faudroit-il pas faire peu de force à nostre nature, laquelle nous tire tellement en l'amour de nous-mesmes, qu'elle ne nous souffre point aisément d'estre nonchalans en ce qui nous est bon, pour veiller sur le prouffit des autres : ou plustost quitter nostre droict, pour le céder à nos prochains. Or l'Escriture pour nous mener à ceste raison, nous remonstre que tout ce que nous avons receu de grâce du Seigneur, nous a esté commis à ceste condition, que nous le conférions au bien commun de l'Eglise. Et pourtant que l'usage légitime d'icelle est une amiable et libérale communication envers nos prochains, pour suyvre une telle communication, on ne pouvoit trouver une meilleure reigle ne plus certaine, que quand il est dit, tout ce que nous avons de bon, nous avoir esté baillé en garde de Dieu : et ce à telle condition qu'il soit dispensé au proufit des autres. Toutesfois l'Escriture passe encores outre, en accomparant les grâces qu'a un chacun de nous, à la propriété qu'a chacun membre en un corps humain. Nul membre n'a sa faculté pour soy, et ne l'applique point à son usage particulier; mais en use au proufit des autres: il n'en reçoit nulle utilité, sinon celle qui procède du proufit qui est communément espandu par tout le corps. En ceste manière l'homme fidèle doit exposer tout son pouvoir à ses frères, ne prouvoyant point en particulier à soy, sinon qu'en ayant tousjours son intention dressée à l'utilité commune de l'Eglise[2]. Pourtant que nous tenions ceste reigle, en bien faisant et exerçant humanité : c'est que de tout ce que le Seigneur nous a donné

1) 1 Cor. IV, 7.

1) 1 Cor. XIII, 4. 2) 1 Cor. XII, 12.

quoy nous pouvons aider nostre pro-
iin, nous en sommes dispensateurs,
usune fois à rendre conte comment nous
us serons acquittez de nostre charge.
vantage, qu'il n'y a point d'autre fa-
n de bien et droictement dispenser ce
i nous est commis, que celle qui est
itée à la reigle de charité. De là il
iendra que non-seulement nous con-
idrons le soin de proufiter à nostre
chain, avec la solicitude que nous au-
s de faire nostre proufit : mais aussi
nous assujetirons nostre proufit à
y des autres. Et de faict, le Seigneur,
r nous monstrer que c'est la manière
bien et deuement administrer ce qu'il
s donne, il l'a recommandée ancien-
ent au peuple d'Israël aux moindres
éfices qu'il luy faisoit. Car il a or-
né que les premiers fruits nouveaux
fussent offers[1] : afin que le peuple
cela testifiast qu'il ne luy estoit licite
ercevoir aucuns fruits des biens qui
uy auroyent esté consacrez. Or si les
s de Dieu nous sont lors finalement
tifiez, après que nous les luy avons
sacrez de nostre main, il appert qu'il
a qu'abus damnable, quand ceste
sécration n'a point son cours. D'autre
, ce seroit folie de tascher d'enrichir
, én luy communiquant des choses
nous avons en main. Puis doncques
nostre bénéficence ne peut venir jus-
s à luy (comme dit le Prophète) il
s la faut exercer envers ses servi-
rs qui sont au monde. Pourtant aussi
aumosnes sont accomparées à des
tions sainctes[2] pour monstrer que
ont exercices correspondans mainte-
t à l'observation ancienne qui estoit
s la Loy, dont je viens de parler.

D'avantage, afin que nous ne nous
ions en bien faisant (ce qui advien-
it autrement à tous coups) il nous
souvenir pareillement de ce qu'ad-
te l'Apostre : c'est que charité est
ente, et n'est pas facile à irriter[3]. Le
neur commande sans exception de
faire à tous : desquels la pluspart
indignes, si nous les estimons selon

leur propre mérite. Mais l'Escriture vient au-devant, en nous admonestant que nous n'avons point à regarder que c'est que les hommes méritent d'eux, mais plustost que nous devons considérer l'image de Dieu en tous, à laquelle nous devons tout honneur et dilection. Singulièrement qu'il nous la faut recognoistre és domestiques de la foy[1] : d'autant qu'elle est en eux renouvelée et restaurée par l'Esprit de Christ. Quiconques doncques se présentera à nous ayant affaire de nostre aide, nous n'aurons point cause de refuser de nous employer pour luy. Si nous disons qu'il soit estranger : le Seigneur luy a imprimé une marque laquelle nous doit estre familière. Pour laquelle raison il nous exhorte de ne point mespriser nostre chair[2]. Si nous alléguons qu'il est contemptible et de nulle valeur : le Seigneur réplique, nous remonstrant qu'il l'a honoré, en faisant en luy reluire son image. Si nous disons que nous ne sommes en rien tenus à luy : le Seigneur nous dit qu'il le substitue en son lieu, afin que nous recognoissions envers iceluy les bénéfices qu'il nous a faits. Si nous disons qu'il est indigne pour lequel nous marchions un pas : l'image de Dieu, laquelle nous avons à contempler en luy, est bien digne que nous nous exposions pour elle avec tout ce qui est nostre. Mesmes quand ce seroit un tel homme, qui non-seulement n'auroit rien mérité de nous, mais aussi nous auroit fait beaucoup d'injures et outrages, encores ne seroit-ce pas cause suffisante pour faire que nous laissions de l'aimer et luy faire plaisir et service. Car si nous disons qu'il n'a mérité que mal de nous : Dieu nous pourra demander quel mal il nous a fait, luy dont nous tenons tout nostre bien. Car quand il nous commande de remettre aux hommes les offenses qu'il nous ont faites[3], il les reçoit en sa charge. Il n'y a que ceste voye par laquelle on puisse parvenir à ce qui est non-seulement difficile à la nature humaine, mais du tout répugnant : asçavoir que nous aimions ceux qui nous hayssent, que nous rendions le bien pour le mal, que nous priions

x. XXII, 29 ; XXIII, 19.
. XVI, 2, 3 ; Heb. XIII, 16; 2 Cor. IX, 5, 12.
Cor. XIII, 4.

1) Gal. VI. 10.
2) Is. LVIII, 7.
3) Luc XVII, 3.

pour ceux qui mesdisent de nous[1]. Nous viendrons, di-je, à ce point, s'il nous souvient que nous ne devons nous arrester à la malice des hommes : mais plustost contempler en eux l'image de Dieu, laquelle par son excellence et dignité nous peut et doit esmouvoir à les aimer, et effacer tous leurs vices qui nous pourroyent destourner de cela.

7 Ceste mortification doncques lors aura lieu en nous, quand nous aurons charité accomplie. Ce qui gist non pas en s'acquittant seulement de tous les offices qui appartienent à charité, mais en s'en acquittant d'une vraye affection d'amitié. Car il pourra advenir que quelqu'un face entièrement à son prochain tout ce qu'il luy doit, quant est du devoir extérieur : et néantmoins il sera bien loing de faire son devoir comme il appartient. On en voit beaucoup lesquels veulent estre veus fort libéraux : et toutesfois ils n'eslargissent rien qu'ils ne le reprochent, ou par fière mine, ou par parole superbe. Nous sommes venus en ceste malheureté au temps présent, que la pluspart du monde ne fait nulles aumosnes, sinon avec contumélie. Laquelle perversité ne devoit pas estre tolérable, mesmes entre les Payens. Or le Seigneur requiert bien autre chose des Chrestiens qu'un visage joyeux et alaigre, à ce qu'ils rendent leur bénéficence amiable par humanité et douceur. Premièrement, il faut qu'ils prenent en eux la personne de celuy qui a nécessité de secours : qu'ils ayent pitié de sa fortune comme s'ils la sentoyent et soustenoyent, et qu'ils soyent touchez d'une mesme affection de miséricorde à luy subvenir comme à eux-mesmes. Celuy qui aura un tel courage, en faisant plaisir à ses frères non-seulement ne contaminera point sa bénéficence d'aucune arrogance ou reproche, mais aussi ne mesprisera point celuy auquel il fait bien, pour son indigence, et ne le voudra subjuguer comme estant obligé à luy. Tout ainsi que nous n'insultons point à un de nos membres, pour lequel refociller tout le reste du corps travaille : et ne pensons point qu'il soit spécialement obligé aux autres membres, pource qu'il leur a fait plus de peine qu'il n'en a prins pour eux. Car ce que les membres se communiquent ensemble n'est pas estimé gratuit : mais plustost payement et satisfaction de ce qui est deu par la loy de nature : et ne se pourroit refuser, que cela ne veinst en horreur. Par ce moyen aussi nous gagnerons un autre point, que nous ne penserons point estre délivrez et acquittez, quand nous aurons fait nostre devoir en quelque endroict, comme on estime communément. Car quand un homme riche a donné quelque chose du sien, il laisse là toutes les autres charges, et s'en exempte comme si elles ne luy appartenoyent de rien. Au contraire, un chacun réputera que de tout ce qu'il a et de ce qu'il peut, il est debteur à ses prochains, et qu'il ne doit autrement limiter l'obligation de leur bien faire, sinon quand la faculté luy défaut : laquelle tant qu'elle se peut estendre, se doit réduire à charité.

8 Traittons encore plus au long de l'autre partie du renoncement de nous-mesmes, laquelle regarde Dieu. Nous en avons desjà parlé çà et là : et seroit chose superflue de répéter tout ce qui en a esté dit. Il suffira de monstrer comment elle nous doit ranger à patience et mansuétude. Premièrement donc en cherchant le moyen de vivre ou reposer à nostre aise, l'Escriture nous rameine tousjours là, que nous résignans à Dieu avec tout ce qui nous appartient, nous luy submettions les affections de nostre cœur pour le donter et subjuguer. Nous avons une intempérance furieuse, et une cupidité effrénée à appéter crédits et honneurs, à chercher puissances, à amasser richesses, et assembler tout ce qu'il nous semble advis estre propre à pompe et magnificence. D'autre part, nous craignons et hayssons merveilleusement povreté, petitesse et ignominie : pourtant les fuyons-nous autant qu'en nous est. Pour laquelle cause on voit en quelle inquiétude d'esprit sont tous ceux qui ordonnent leur vie selon leur propre conseil, combien ils tentent de moyens : en combien de sortes ils se tormentent afin de parvenir où leur ambition et ava

1) Matth. V, 44.

ice les transporte, et afin d'éviter poreté et basse condition. Parquoy les idèles, pour ne se point envelopper en es laqs, auront à tenir ceste voye. Premièrement, il ne faut point qu'ils désirent ou espèrent, ou imaginent autre moyen de prospérer, que de la bénédicion de Dieu : et pourtant se doyvent eurement appuyer et reposer sur icelle. ar jà soit qu'il soit bien advis que la hair soit suffisante de soy-mesme à parenir à son intention, quand elle aspire à onneur et richesses par son industrie, u quand elle y met ses efforts, ou quand lle est aidée par la faveur des hommes : outesfois il est certain que toutes ces hoses ne sont rien, et que nous ne ourrons jamais nullement proufiter ne ar nostre engin, ne par nostre labeur, inon d'autant que le Seigneur fera prouter l'un et l'autre. Au contraire, la seule énédiction trouvera voye au milieu de ous empeschemens, pour nous donner onne issue en toutes choses. D'avange, quand ainsi seroit que nous pourions sans icelle acquérir quelque honeur ou opulence (comme nous voyons ous les jours les meschans venir à grandes richesses et gros estats) : néantmoins ais que là où est la malédiction de Dieu, l ne sçauroit avoir une seule goutte de élicité, nous n'obtiendrons rien qui ne ous tourne à malheur sinon que sa bénédiction soit sur nous. Or ce seroit une rande rage, d'appéter ce qui ne nous peut faire que misérables.

9 Pourtant si nous croyons que tout moyen de prospérer gist en la seule bénédiction de Dieu, et que sans icelle oute misère et calamité nous attend, nostre office est de n'aspirer à richesses t honneurs avec trop grande cupidité, n fiance de nostre engin, ou diligence, t faveur des hommes, ou de fortune : ais de regarder tousjours en Dieu, afin e par sa conduite nous soyons menez elle condition que bon luy semblera. là il adviendra que nous ne nous efforons point d'attirer richesses à nous, voler les honneurs par droict ou par t, par violence ou cautèle, et autres yens obliques : mais seulement cherrons les biens qui ne nous destourneront point d'innocence. Car qui est-ce qui espérera que la bénédiction de Dieu luy doyve aider en commettant fraudes et rapines, et autres meschancetez? Car comme elle n'assiste point sinon à ceux qui sont droicts en leurs pensées, et en leurs œuvres : ainsi l'homme qui la désire, doit estre par cela retiré de toute iniquité et mauvaise cogitation. D'avantage aussi elle sera comme une bride pour nous restreindre, à ce que nous ne bruslions point d'une cupidité désordonnée de nous enrichir, et que nous ne taschions point ambitieusement à nous eslever. Car quelle impudence seroit-ce, de penser que Dieu doit nous aider à obtenir les choses que nous désirons contre sa Parole? Jà n'adviene qu'il advance par l'aide de sa bénédiction, ce qu'il maudit de sa bouche. Finalement, quand les choses n'adviendront point selon nostre espoir et souhait : par ceste considération nous serons retenus, afin de ne nous desborder en impatience, et détester nostre condition. Car nous cognoistrons que cela seroit murmurer à l'encontre de Dieu : par la volonté duquel, et povreté et richesses, et contemnement et honneurs sont dispensez. En somme, quiconque se reposera en la bénédiction de Dieu (comme il a esté dit) n'aspirera point par mauvais moyens et obliques, à nulle des choses que les hommes appètent d'une cupidité enragée : veu qu'il cognoistra que ce moyen ne lui proufiteroit de rien. Et s'il luy advient quelque prospérité, ne l'imputera point ou à sa diligence ou à industrie, ou à fortune : mais recognoistra que cela est de Dieu. D'autre part, s'il ne se peut guères advancer, ce pendant que les autres s'eslèvent à souhait, voire mesmes qu'il aille en arrière : si ne laissera-il point de porter plus patiemment et modérément sa povreté, que ne feroit un homme infidèle ses richesses moyennes, lesquelles ne seroyent point si grandes qu'il désireroit. Car il aura un soulagement où il pourra mieux acquiescer qu'en toutes les richesses du monde, quand il les auroit assemblées en un monceau : c'est qu'il réputera toutes choses estre ordonnées de Dieu, comme il est expédient pour son salut.

Nous voyons que David a esté ainsi affectionné, lequel en suyvant Dieu, et se laissant gouverner à luy, proteste qu'il est semblable à un enfant, naguères sevré, et qu'il ne chemine point en choses hautes et par-dessus sa nature[1].

10 Combien qu'il ne fale pas que les fidèles gardent seulement en cest endroict une telle patience et modération : mais ils la doyvent aussi estendre à tous les événemens ausquels la vie présente est sujette. Parquoy nul n'a deuement renoncé à soy-mesme, sinon quand il s'est tellement résigné à Dieu, qu'il souffre volontairement toute sa vie estre gouvernée au plaisir d'iceluy. Celuy qui aura une telle affection, quelque chose qu'il adviene, jamais ne se réputera malheureux, et ne se plaindra point de sa condition, comme pour taxer Dieu obliquement. Or combien ceste affection est nécessaire, il apparoistra si nous considérons à combien d'accidens nous sommes sujets. Il y a mille maladies qui nous molestent assiduellement les unes après les autres. Maintenant la peste nous tormente, maintenant la guerre : maintenant une gelée ou une gresle nous apporte stérilité, et par conséquent nous menaće d'indigence : maintenant par mort nous perdons femmes, enfans et autres parens : aucunesfois le feu se mettra en nostre maison. Ces choses font que les hommes maudissent leur vie, détestent le jour de leur nativité, ont en exécration le ciel et la lumière, détractent de Dieu : et comme ils sont éloquens à blasphémer, l'accusent d'injustice et cruauté. Au contraire, il faut que l'homme fidèle contemple mesmes en ces choses, la clémence de Dieu et sa bénignité paternelle. Pourtant, soit qu'il se voye désolé par la mort de tous ses prochains, et sa maison comme déserte, si ne laissera-il point de bénir Dieu, mais plustost se tournera à ceste pensée, que puisque la grâce de Dieu habite en sa maison, elle ne la laissera point désolée. Soit que les bleds et vignes soyent gastées et destruites par gelée, gresle ou autre tempeste, et que par cela il prévoye danger de famine : encores ne perdra-il point courage, et ne se mescontentera point de Dieu, mais plustost persistera en fiance ferme, disant en son cœur, Nous sommes toutesfois en la tutèle du Seigneur, nous sommes les brebis de sa nourriture[1]. Quelque stérilité doncques qu'il y ait, il nous donnera tousjours de quoy vivre. Soit qu'il endure affliction de maladie, s ne sera-il point abatu par la douleur pou s'en desborder en impatience, et s plaindre de Dieu : mais plustost en consi dérant la justice et bonté du Père céleste en ce qu'il le chastie, il se duira par cel à patience. Brief, quelque chose qu'il ad viene, sçachant que tout procède de l main du Seigneur, il le recevra d'u cœur paisible et non ingrat : afin de n résister au commandement de celuy au quel il s'est une fois permis. Principale ment que ceste folle et misérable con solation des payens soit loing du cœu chrestien : c'est d'imputer à fortune le adversitez, pour les porter plus patiem ment. Car les philosophes usent de cest raison : que ce seroit folie de se courrou cer contre fortune, laquelle est témérair et aveugle, et jette ses dards à la volée pour navrer les bons et mauvais sans dis crétion. Au contraire, ceste est la reigl de piété, que la seule main de Dieu con duit et gouverne bonne fortune et ad verse : laquelle ne va point d'une imp tuosité inconsidérée, mais dispense p une justice bien ordonnée tant le bi que le mal.

CHAPITRE VIII.

De souffrir patiemment la croix, qui est une partie de renoncer à nous-mesmes.

1 Encores faut-il que l'affection de l'homme fidèle monte plus haut : asçavoir où Christ appelle tous les siens, c' qu'un chacun porte sa croix[2]. Car t

1) Ps. CXXXI, 1, 2.

1) Ps. LXXIX, 13. 2) Matth. XVI, 24.

le Seigneur a adoptez et receus
ıpagnie de ses enfans, se doy-
arer à une vie dure, laborieuse,
travail et d'infinis genres de
st le bon plaisir du Père céleste,
ainsi ses serviteurs afin de les
iter. Il a commencé cest ordre
son Fils premier-nay, et le pour-
rs tous les autres. Car comme
que Christ fust son Fils bien-
uel il a tousjours prins son bon
ous voyons toutesfois qu'il n'a
traitté mollement et délicate-
e monde : tellement qu'on peut
ıon-seulement il a esté en assi-
iction, mais que toute sa vie n'a
ne espèce de croix perpétuelle.
assigne la cause, qu'il a falu
nstruit à obéissance par ce qu'il
t[2]. Comment doncques nous
ns-nous de la condition à la-
falu que Christ nostre chef se
is : veu mesmes qu'il s'y est
cause de nous, afin de nous
xemple de patience? Pourtant
lénonce que Dieu a destiné ceste
ses enfans : de les faire con-
son Christ[3]. De là nous revient
lière consolation, c'est qu'en
toutes misères, qu'on appelle
verses et mauvaises, nous com-
s à la croix de Christ : afin que
a passé par un abysme de tous
r entrer à la gloire céleste,
par diverses tribulations nous
ns[4]. Car sainct Paul nous en-
e quand nous sentons en nous
ipation de ses afflictions, nous
ions pareillement la puissance
rrection, et quand nous sommes
cipans de sa mort, c'est une
n pour venir à son éternité glo-
ombien a d'efficace cela, pour
ute amertume qui pourroit es-
croix : c'est que d'autant plus
sommes affligez et endurons de
l'autant est plus certainement
nostre société avec Christ.
l quand nous avons telle com-
ı, les adversitez non-seulement nous sont bénites, mais aussi nous sont comme aides, pour advancer grandement nostre salut.

2 D'avantage, le Seigneur Jésus n'a eu nul mestier de porter la croix et endurer tribulations, sinon que pour testifier et approuver son obéissance envers Dieu son Père : mais il nous est nécessaire pour plusieurs raisons, d'estre perpétuellement affligez en ceste vie. Premièrement, selon que nous sommes trop enclins de nature à nous exalter, et nous attribuer toutes choses : si nostre imbécillité ne nous est démonstrée à l'œil, nous estimons incontinent de nostre vertu outre mesure, et ne doutons point de la faire invincible contre toutes difficultez qui pourroyent advenir. De là vient que nous nous eslevons en une vaine et folle confiance de la chair, laquelle puis après nous incite à nous enorgueillir contre Dieu : comme si nostre propre faculté nous suffisoit sans sa grâce. Il ne peut mieux rabatre ceste outrecuidance, qu'en nous monstrant par expérience combien il y a en nous non-seulement d'imbécillité, mais aussi de fragilité. Pourtant il nous afflige, ou par ignominie, ou par povreté, ou maladie, ou perte de parens, ou autres calamitez : ausquelles tant qu'en nous est, nous succombons incontinent, pource que nous n'avons point la vertu de les soustenir. Lors estans humiliez nous apprenons d'implorer sa vertu, laquelle seule nous fait consister et tenir fermes sous la pesanteur de tels fardeaux. Mesmes les plus saincts, combien qu'ils cognoissent leur fermeté estre fondée en la grâce de Dieu, et non en leur propre vertu, toutesfois encores se tienent-ils trop asseurez de leur force et constance : sinon que le Seigneur les amenast en plus certaine cognoissance d'eux-mesmes, les esprouvant par croix. David mesmes a esté surprins d'une telle présomption, pour estre rendu comme insensé, comme il le confesse : J'ay dit en mon repos, Je ne seray jamais esbranlé[1]. O Dieu, tu avois establi force en ma montagne par ton bon plaisir : tu as caché ta face, et j'ay

17 ; XVII, 5. 2) Heb. V, 8.
29. 4) Act. XIV, 22.
8.

1) Ps. XXX, 7.

esté estonné[1]. Il confesse que la prospérité a hébété et abruti tous ses sens : tellement que ne se souciant de la grâce de Dieu, de laquelle il devoit dépendre, il s'est voulu appuyer sur soy-mesme, et a bien osé se promettre un estat permanent. Si cela est advenu à un si grand Prophète, qui sera celuy de nous qui ne craindra pour estre sur ses gardes? Et pourtant ce qu'ils se flattoyent concevans quelque opinion de grande fermeté et constance, ce pendant que toutes choses estoyent paisibles : après avoir esté agitez de tribulation, ils cognoissoyent que c'estoit hypocrisie. Voylà doncques la manière comment il faut que les fidèles soyent advertis de leurs maladies : afin de proufiter en humilité, et se despouiller de toute perverse confiance de la chair, pour se ranger du tout à la grâce de Dieu. Or après s'y estre rangez, ils sentent que sa vertu leur est présente, en laquelle ils ont assez de forteresse.

3 C'est ce que sainct Paul signifie, disant que de tribulation s'engendre patience : et de patience, probation[2]. Car ce que le Seigneur a promis à ses fidèles, de leur assister en tribulations, ils sentent cela estre vray, quand ils consistent en patience, estans soustenus de sa main. Ce qu'ils ne pouvoyent faire de leurs forces. Patience doncques est une espreuve aux saincts, que Dieu donne vrayement le secours qu'il a promis, quand il est mestier. Par cela aussi leur espérance est confermée : pource que ce seroit trop grande ingratitude, de n'attendre point pour l'advenir la vérité de Dieu, laquelle jà ils ont esprouvée estre ferme et immuable. Nous voyons desjà combien de proufits prouvienent de la croix, comme d'un fil perpétuel. Car icelle renversant la fausse opinion que nous concevons naturellement de nostre propre vertu, et descouvrant nostre hypocrisie, laquelle nous séduit et abuse par ses flatteries, elle rabat la présomption de nostre chair, laquelle nous estoit pernicieuse. Après nous avoir ainsi humiliez : elle nous apprend de nous reposer en Dieu : lequel estant nostre fondement, ne nous laisse point succomber ne perdre courage. De ceste victoire s'ensuyt espérance, d'autant que le Seigneur en accomplissant ce qu'il a promis, establit sa vérité pour l'advenir. Certes quand il n'y auroit que ces causes seules, il appert combien nous est nécessaire l'exercitation de la croix. Car ce n'est point un petit proufit, que l'amour de nous-mesmes, laquelle nous aveugle, soit ostée, afin que nous co gnoissions droictement nostre foiblesse d'avoir un droict sentiment d'icelle, afi d'apprendre une desfiance de nous-mes mes : de nous desfier de nous-mesmes afin de transférer nostre fiance en Dieu de nous appuyer sur Dieu en certai fiance de cœur, afin que par le moyen d son aide nous persévérions jusques à l fin victorieux : consister en sa grâce, à c que nous le cognoissions estre vray e fidèle en ses promesses : avoir la certi tude de ses promesses notoire, à ce qu nostre espérance soit par cela confermé

4 Le Seigneur a encores une autr raison d'affliger ses serviteurs : c'est af d'esprouver leur patience, et les instrui à obéissance. Non pas qu'ils puissen avoir autre obéissance que celle qu'il le a donnée : mais il luy plaist de monstr ainsi et testifier les grâces qu'il a mis en ses fidèles, à ce qu'elles ne demeure point oisives et cachées au dedans. Pa quoy quand il met en avant la vertu c constance de souffrir qu'il a donnée ses serviteurs, il est dit qu'il esprou leur patience. Dont aussi ces façons d parler sont déduites : qu'il a tenté Abr ham, et a cognu sa piété, d'autant qu n'a point refusé d'immoler son fils po luy complaire[1]. Pourtant sainct Pier dit que nostre foy n'est pas moins e prouvée par tribulation, que l'or est ex miné en la fournaise[2]. Or qui est-ce q niera cela estre expédient, qu'un don excellent, lequel le Seigneur a fait à s serviteurs, soit appliqué en usage, a d'estre fait notoire et manifeste? Car j mais on ne l'estimeroit autrement com il appartient. Que si le Seigneur a ju raison de donner matière aux vertus q a mises en ses fidèles, pour les exercit

1) Ps. XXX, 8. 2) Rom. V 3, 4.

1 Gen. XXII, 1, 12. 2) 1 Pierre I, 7.

·lles ne demeurent point en ca- mesmes à ce qu'elles ne soyent tiles : nous voyons que ce n'est cause qu'il envoye afflictions, uelles leur patience seroit nulle. si qu'il les instruit par ce moyen veu qu'ils apprenent par cela de pas à leur souhait, mais à son ertes si toutes choses leur ad- comme ils demandent, ils ne nt que c'est de suyvre Dieu. Or philosophe payen, dit que ç'a ancien proverbe, quand on vou- rter quelqu'un à endurer pa- adversitez, d'user de ce mot, Il vre Dieu [1]. En quoy ils signi- que lors finalement l'homme se u joug du Seigneur, quand il se estier, et preste volontairement t le dos à ses verges. Or si c'est isonnable que nous nous ren- toutes manières obéissans au ste : il n'est pas à refuser qu'il oustume en toute manière qu'il ble à luy rendre obéissance.

tesfois nous ne voyons pas en- mbien icelle est requise, sinon réputions quelle est l'intempé- nostre chair, à rejetter le joug eur, incontinent qu'elle est un atement traittée. Car il en ad- tant qu'aux chevaux rebelles : après avoir esté quelque temps ble oisifs et bien repeus, ne se puis après donter, et ne reco- t leur maistre, auquel ils se lais- paravant ranger. Brief, ce que eur se plaind estre advenu au 'Israël, se voit coustumièrement ommes : c'est qu'estans engrais- op douce nourriture, ils regim- tre celuy qui les a nourris [2]. Bien qu'il convenoit que la bénéfi- Dieu nous attirast à réputer et bonté : mais puis que nostre de est telle, que nous sommes corrompus pas sa douceur et son nt amiable, qu'incitez à bien, il que nécessaire qu'il nous tiene serrée, et nous entretiene en discipline, de peur que ne nous desbordions en telle pétulance. Pour ceste cause, afin que nous ne devenions fiers par trop grande abondance de biens, afin que les honneurs ne nous enorgueillis- sent, afin que les ornemens que nous avons selon le corps ou selon l'âme, n'en- gendrent quelque fierté ou desbordement en nous, le Seigneur vient au-devant, et y met ordre, refrénant et dontant par le remède de la croix l'insolence de nos- tre chair. Et ce en diverses sortes, comme il cognoist estre expédient et sa- lutaire à chacun ; car nous ne sommes point si malades les uns que les autres, ne d'une mesme maladie : et pourtant il n'est jà mestier que la cure soit pareille en tous. C'est la raison pourquoy il exer- ce les uns en une espèce de croix, les autres en l'autre. Néantmoins combien qu'en voulant pourvoir à la santé de tous, il use de plus douce médecine envers les uns, de plus aspre et rigoureuse envers les autres, si est-ce qu'il n'en laisse pas un exempt, d'autant qu'il cognoist tout le monde estre malade.

6 D'avantage, il est mestier que nostre bon Père non-seulement préviene nostre infirmité pour l'advenir : mais il est aussi expédient souventesfois qu'il corrige nos fautes passées, pour nous retenir en obéissance vers soy. Pourtant, inconti- nent qu'il nous vient quelque affliction, nous devons avoir souvenance de nostre vie passée. En ce faisant nous trouverons sans doute que nous avons commis quel- que faute digne d'un tel chastiment ; combien qu'à la vérité, il ne nous faloit prendre de la recognoissance de nostre péché la principale matière pour nous ex- horter à patience : car l'Escriture nous baille en main une bien meilleure consi- dération, en disant que le Seigneur nous corrige par adversitez, afin de ne nous point condamner avec ce monde [1]. Nous avons doncques à recognoistre la clémence et bénignité de nostre Père au milieu de la plus grande amertume qui soit aux tri- bulations : veu qu'en cela mesmes il ne cesse d'advancer nostre salut ; car il nous afflige non pas pour nous perdre ou rui- ner, mais pour nous délivrer de la con-

...ta, cap. XV. 2) Deut. XXXII, 15.

1) 1 Cor. XI, 32.

damnation de ce monde. Ceste pensée nous mènera à ce que l'Escriture nous enseigne ailleurs, disant, Mon enfant, ne rejette point la correction du Seigneur, et ne te fasche point quand il t'argue : car Dieu corrige ceux qu'il aime, et les entretient comme ses enfans [1]. Quand nous oyons dire que ses corrections sont verges paternelles, n'est-ce pas nostre office de nous rendre enfans dociles, plustost qu'en résistant ensuyvre les gens désespérez, qui sont endurcis en leurs maléfices? Le Seigneur nous perdroit s'il ne nous retiroit à soy par corrections, quand nous avons failli. Et comme dit l'Apostre, Nous sommes bastars, et non pas enfans légitimes, s'il ne nous tient en discipline [2]. Nous sommes doncques par trop pervers si nous ne le pouvons endurer, quand il nous déclaire sa bénévolence et le soin qu'il a de nostre salut. L'Escriture note ceste différence entre les incrédules et les fidèles : que les premiers à la manière des serfs anciens qui estoyent de nature perverse, ne font qu'empirer et s'endurcir au fouet : les seconds prouffitent à repentance et amendement comme enfans bien nais : eslisons maintenant desquels nous aimons mieux estre. Mais pource qu'il a esté traitté autre part de cest argument, il nous suffira d'en avoir yci touché en brief.

7 Mais la souveraine consolation est, quand nous endurons persécution pour justice; car il nous doit lors souvenir quel honneur nous fait le Seigneur en nous donnant les enseignes de sa gendarmerie. J'appelle Persécution pour justice, non-seulement quand nous souffrons pour défendre l'Evangile, mais aussi pour maintenir toute cause équitable. Soit doncques que pour défendre la vérité de Dieu contre les mensonges de Satan, ou bien pour soustenir les innocens contre les meschans, et empescher qu'on ne leur face tort et injure, il nous fale encourir haine et indignation du monde, dont nous venions en danger de nostre honneur, ou de nos biens, ou de nostre vie, qu'il ne nous face point de mal de

1) Prov. III, 11, 12. 2) Héb. XII, 8.

nous employer jusques-là pour
que nous ne nous réputions malh
quand de sa bouche il nous p
estre bienheureux [1]. Il est bie
que povreté, si elle est estimée
mesme, est misère : semblableme
mespris, ignominie, prison : fin
la mort est une extrême calamit
où Dieu aspire par sa faveur, i
nulle de toutes ces choses, laq
nous tourne à bonheur et félicit
tentons-nous doncques plustost
moignage de Christ que d'une
opinion de nostre chair : de là ad
qu'à l'exemple des Apostres, no
resjouirons toutesfois et quant
nous réputera dignes que nou
rions contumélie pour son Nom
si estans innocens et de bon
science, nous sommes despouillez
biens par la meschanceté des
nous sommes biens apovris de
hommes, mais par cela les vrayes
ses nous accroissent envers Dieu
Si nous sommes chassez et ba
nostre pays, nous sommes d'aut
avant receus en la famille du Seig
nous sommes vexez et moleste
sommes d'autant plus confermez
tre Seigneur pour y avoir rec
nous recevons opprobre et ign
nous sommes d'autant plus ex
royaume de Dieu. Si nous mouro
verture nous est faite en la vie b
reuse. Ne seroit-ce pas grand'
nous d'estimer moins les chose
Seigneur a tant prisées, que les
de ce monde, lesquelles passent
nent comme fumée?

8 Puis doncques que l'Escritu
reconforte ainsi en toute igno
calamité que nous avons à endu
la défense de justice, nous somm
ingrats si nous ne les portons
ment, et d'un cœur alaigre : sin
ment veu que ceste espèce de
propre aux fidèles par-dessus t
autres : et que par icelle Chr
estre glorifié en eux, comme d
Pierre [3]. Or d'autant qu'il est
cheux et aigre à tous esprits ha

1) Matth. V, 10. 2) Act. V, 41.
3) 1 Pierre IV, 11.

ɜux de souffrir opprobre, qu'une
e de morts, sainct Paul nous ad-
e, qu'espérans en Dieu non-seu-
nous serons sujets à persécutions,
ıssi à vitupères [1]; comme ailleurs
incite par son exemple à chemi-
infamie comme par bonne répu-
. Combien que Dieu ne requiert
e nous une telle liesse laquelle
ıte amertume de douleur : autre-
patience des saincts seroit nulle
oix, sinon qu'ils fussent tormen-
douleurs, et sentissent angoisse
ın leur fait quelque moleste. Sem-
ent si la povreté ne leur estoit
aspre, s'ils n'enduroyent quelque
en la maladie, si l'ignominie ne
noit, si la mort ne leur estoit en
, quelle force ou modération se-
de mespriser toutes ces choses?
ımme ainsi soit qu'une chacune
ait une amertume conjoincte, de
elle poingt les cœurs de nous tous
ement : en cela se démonstre la
'un homme fidèle, si estant tenté
iment d'une telle aigreur, com-
'il travaille griefvement, toutes-
résistant il surmonte et viene au-
En cela se déclaire la patience,
t stimulé par ce mesme sentiment,
outesfois restreint par la crainte
ı, comme par une bride à ce qu'il
esborde point en quelque despite-
ı autre excès. En cela apparoist
ı et liesse : si estant navré de tris-
ıt douleur, il acquiesce néant-
en la consolation spirituelle de

combat que soustienent les fidèles
le sentiment naturel de douleur,
vant patience et modération, est
ı descrit par sainct Paul en ces
ı, Nous endurons tribulation en
choses, mais nous ne sommes
ı destresse : nous endurons po-
mais nous ne sommes point desti-
ous endurons persécution, mais
sommes point abandonnez : nous
s comme abatus, mais nous ne
ns point [2]. Nous voyons que por-
iemment la croix, n'est pas estre du tout stupide, et ne sentir douleur aucune : comme les Philosophes stoïques ont follement descrit le temps passé un homme magnanime, lequel ayant despouillé son humanité, ne fust autrement touché d'adversité que de prospérité, ny autrement de choses tristes que de joyeuses : ou plustost qu'il fust sans sentiment comme une pierre. Et qu'ont-ils proufité avec ceste si haute sagesse? C'est qu'ils ont dépeint un simulachre de patience, lequel n'a jamais esté trouvé entre les hommes, et n'y peut estre du tout : et mesmes en voulant avoir une patience trop exquise, ils ont osté l'usage d'icelle entre les hommes. Il y en a aussi maintenant entre les Chrestiens de semblables : lesquels pensent que ce soit vice, non-seulement de gémir et pleurer, mais aussi de se contrister et estre en solicitude. Ces opinions sauvages procèdent quasi de gens oisifs : lesquels s'exerçans plustost à spéculer qu'à mettre la main à l'œuvre, ne peuvent engendrer autre chose que telles fantasies. De nostre part nous n'avons que faire de ceste si dure et rigoureuse philosophie, laquelle nostre Seigneur Jésus a condamnée non-seulement de paroles, mais aussi par son exemple. Car il a gémi et pleuré, tant pour sa propre douleur, qu'en ayant pitié des autres : et n'a pas autrement apprins à ses disciples de faire. Le monde, dit-il, s'esjouira, et vous serez en destresse : il rira, et vous pleurerez [1]. Et afin qu'on ne tournast cela à vice, il prononce ceux qui pleurent estre bien heureux [2]. Ce qui n'est point de merveille. Car si on réprouve toutes larmes, que jugerons-nous du Seigneur Jésus, du corps duquel sont distillées gouttes de sang [3]? Si on taxe d'incrédulité tout espovantement : qu'estimerons-nous de l'horreur dont il fust si merveilleusement estonné? Si toute tristesse nous desplaist : comment approuverons-nous ce qu'il confesse, son âme estre triste jusques à la mort?

10 J'ay voulu dire ces choses pour retirer tous bons cœurs de désespoir, afin qu'ils ne renoncent point à l'estude de patience, combien qu'ils ne soyent du

. IV, 10. 2) 2 Cor. VI, 8.
. IV, 8, 9.

1) Jean XVI, 20. 2) Matth. V, 4.
3) Luc XXII, 44.

tout à délivre d'affection naturelle de douleur. Or il convient que ceux qui font de patience stupidité, et d'un homme fort et constant un tronc de bois, perdent courage et se désespèrent, quand ils se voudront adonner à patience. L'Escriture au contraire loue les saincts de tolérance, quand ils sont tellement affligez de la dureté de leurs maux, qu'ils n'en sont pas rompus pour défaillir : quand ils sont tellement poincts d'amertume, qu'ils ont une joye spirituelle avec, quand ils sont tellement pressez d'angoisses, qu'ils ne laissent point de respirer, se resjouissans en la consolation de Dieu. Cependant ceste répugnance se démeine en leurs cœurs : c'est que le sens de nature fuit et a en horreur tout ce qui luy est contraire : d'autre part, l'affection de piété les tire en obéissance de la volonté de Dieu, par le milieu de ses difficultez. Laquelle répugnance Jésus-Christ a exprimée parlant ainsi à sainct Pierre, Quand tu estois jeune, tu te ceignois à ton plaisir, et cheminois où bon te sembloit : quand tu seras vieil, un autre te ceindra, et te mènera où tu ne voudras point[1]. Il n'est pas certes vray-semblable que sainct Pierre ayant à glorifier Dieu par la mort, ait esté traîné à ce faire par contrainte et maugré qu'il eust : autrement son martyre n'auroit pas grand'louange. Néantmoins combien qu'il obtempérast à l'ordonnance de Dieu d'un courage franc et alaigre, pource qu'il n'avoit point despouillé son humanité, il estoit distrait en double volonté. Car quand il réputoit la mort cruelle qu'il devoit souffrir, estant estonné de l'horreur d'icelle, il en fust volontiers eschappé. D'autre part, quand il considéroit qu'il y estoit appelé par le commandement de Dieu, il s'y présentoit volontiers, et mesmes joyeusement, mettant toute crainte sous le pied. Pourtant si nous voulons estre disciples de Christ, il nous faut mettre peine que nos cœurs soyent remplis d'une telle révérence et obéissance de Dieu, laquelle puisse donter et subjuguer toutes affections contraires à son plaisir. De là il adviendra qu'en quelque tribulation que nous

1) Jean XXI, 18.

soyons, en la plus grande destre
cœur qu'il sera possible d'avoir, n
laisserons point de retenir consta
patience : car les adversitez auron
jours leur aigreur, laquelle nou
dra. Pour laquelle cause, estans
de maladie nous gémirons, et nou
drons, et désirerons santé : estan
sez d'indigence, nous sentirons q
aiguillons de perplexité et sollicit
reillement l'ignominie, contemne
toutes autres injures nous navr
cœur. Quand il y aura quelqu'u
parens mort, nous rendrons à n
larmes qui luy sont deues : mais
viendrons tousjours à ceste con
Néantmoins Dieu l'a voulu, suyvo
ques sa volonté. Mesmes il faut q
cogitation interviene parmi les p
de douleur, et larmes et gémis
afin de réduire nostre cœur à port
sement les choses desquelles il
contristé.

11 Pource que nous avons prin
cipale raison de bien tolérer la c
la considération de la volonté d
il faut briefvement définir quel
rence il y a entre la patience chr
et philosophique. Il y a eu bien
Philosophes qui soyent montez
que d'entendre les hommes estre
de la main de Dieu par afflict
pourtant, qu'en cest endroict il n
obtempérer à sa volonté. Mais
ceux qui sont venus jusques-là,
nent point d'autre raison, sinon
qu'il est nécessaire. Or qu'est c
autre chose, sinon qu'il faut
Dieu, pource qu'en vain on s'ef
d'y résister? Car si nous obé
Dieu seulement pource qu'il es
saire, quand nous pourrons fu
cesserons de luy obéir. Mais l'
veut bien que nous considérion
chose en la volonté de Dieu :
premièrement sa justice et équi
après le soin qu'il a de nostr
Pourtant les exhortations chr
sont telles : Soit que povreté, o
sement, ou prison, ou contum
maladie, ou perte de parens,
adversité nous tormente, nous
penser que rien de ces choses

le vouloir et providence du d'avantage qu'iceluy ne fait d'une justice bien ordonnée. les péchez que nous commet-ellement, ne méritent-ils pas stiez plus asprement cent mille plus grande sévérité, que n'est il use? N'est-ce pas bien rai-nostre chair soit dontée, et oustumée au joug, à ce qu'elle point en intempérance selon re porte? La justice et vérité e sont-elles pas bien dignes endurions pour elles? Si l'é-ieu apparoist évidemment en afflictions, nous ne pouvons té murmurer ne rebeller. Nous s yci ceste froide chanson des s, qu'il se fale submettre d'au-est nécessaire : mais une re-e vive et plene d'efficace, qu'il pérer, pource qu'il n'est licite , qu'il faut prendre patience, l'impatience est contumace stice de Dieu. Or pource qu'il n'y a rien qui nous soit droictement amiable, sinon ce que nous cognoissons nous estre bon et salutaire, le Père de miséricorde nous console aussi bien en cest endroict, affermant qu'en ce qu'il nous afflige par croix, il pourvoit à nostre salut. Que si les tribulations nous sont salutaires, pourquoy ne les recevrons-nous d'un cœur paisible et non ingrat? parquoy en les endurant patiemment nous ne succombons point à la nécessité, mais acquiesçons à nostre bien. Ces considérations, di-je, feront qu'autant que nostre cœur est enserré en la croix par l'aigreur naturelle d'icelle, d'autant sera-il dilaté de joye spirituelle. De là aussi s'ensuyvra action de grâces, laquelle ne peut estre sans joye. Or si la louange du Seigneur et action de grâces, ne peut sortir que d'un cœur joyeux et alaigre, et néantmoins ne doit estre empeschée par rien du monde, de là il appert combien il est nécessaire que l'amertume qui est en la croix soit tempérée de joye spirituelle.

CHAPITRE IX.

De la méditation de la vie à venir.

plus, de quelque genre de tri-e nous soyons affligez, il nous urs regarder ceste fin, de nous er au contemnement de la vie afin d'estre par cela incitez à vie future. Car pource que le ognoist trèsbien comme nous clins à une amour aveugle, et utale de ce monde : il use d'un t propre pour nous en retirer, r nostre paresse, afin que nos-e s'attache point trop en une amour. Il n'y a personne de e vueille estre veu aspirer tout sa vie à l'immortalité céleste, r d'y parvenir. Car nous avons n'estre en rien plus excellens tes brutes, desquelles la con-roit de rien moindre à la nos- nous restoit quelque espoir près la mort. Mais si on examine les conseils, délibérations, entreprinses et œuvres d'un chacun, on n'y verra rien que terre. Or ceste stupidité vient de ce que nostre entendement est comme esblouy de la vaine clairté qu'ont les richesses, honneurs et puissances, en apparence extérieure, et ainsi ne peut regarder plus loing. Pareillement nostre cœur estant occupé d'avarice, d'ambition, et d'autres mauvaises concupiscences, est yci attaché tellement qu'il ne peut regarder en haut. Finalement toute l'âme estant enveloppée, et comme empestrée en délices charnelles, cherche sa félicité en terre. Le Seigneur doncques pour obvier à ce mal enseigne ses serviteurs de la vanité de la vie présente, les exerçans assiduellement en diverses misères. Afin doncques qu'ils ne se promettent en la vie présente paix et repos, il permet qu'elle soit souvent inquiétée et moles-

tée par guerres, tumultes, brigandages, ou autres injures. Afin qu'ils n'aspirent point d'une trop grande cupidité aux richesses caduques, ou acquiescent en celles qu'ils possèdent, il les rédige en indigence, maintenant par stérilité de terre, maintenant par feu, maintenant par autre façon : ou bien il les contient en médiocrité. Afin qu'ils ne prenent point trop de plaisir en mariage, ou il leur donne des femmes rudes et de mauvaise teste, qui les tormentent : ou il leur donne de mauvais enfans, pour les humilier : ou il les afflige en leur ostant femmes et enfans. S'il les traitte doucement en toutes ces choses : toutesfois afin qu'ils ne s'enorgueillissent point en vaine gloire, ou s'eslèvent en confiance désordonnée, il les advertit par maladies et dangers, et quasi leur met devant les yeux combien sont fragiles et de nulle durée tous les biens qui sont sujets à mortalité. Pourtant nous proufitons lors trèsbien en la discipline de la croix, quand nous apprenons que la vie présente, si elle est estimée en soy, est plene d'inquiétude, de troubles, et du tout misérable, et n'est bien heureuse en nul endroict : que tous les biens d'icelle qu'on a en estime sont transitoires et incertains, frivoles et meslez avec misères infinies : et ainsi de cela nous concluons qu'il ne faut yci rien chercher ou espérer que bataille : quand il est question de nostre couronne, qu'il faut eslever les yeux au ciel, car c'est chose certaine, que jamais nostre cœur ne se dresse à bon escient à désirer et méditer la vie future, sans estre premièrement touché d'un contemnement de la vie terrienne.

2 Il n'y a nul moyen entre ces deux extrémitez : c'est qu'il faut que la terre nous soit en mespris, ou qu'elle nous tiene attachez en une amour intempérée de soy. Parquoy si nous avons quelque soin d'immortalité, il nous faut diligemment efforcer à cela, que nous nous despestrions de ces mauvais liens. Or pource que la vie présente a tousjours force délices pour nous attraire, et a grande apparence d'aménité, de grâce et de douceur pour nous amieller, il nous est bien mestier d'estre retirez d'heure en heure,
à ce que nous ne soyons point abus
et comme ensorcelez de telles flatteries
Car qu'est-ce qu'il adviendroit, je vo
prie, si nous jouissions yci d'une félici
perpétuelle, veu qu'estans picquez as
duellement de tant d'esperons, ne no
pouvons assez resveiller pour ré
nostre misère ? Non-seulement les
sçavans cognoissent que la vie huma
est semblable à ombre ou fumée :
c'est aussi un proverbe commun entre
populaire. Et pource qu'on voyoit
c'estoit une chose fort utile à cognois
on l'a célébrée par plusieurs belles s
tences : et néantmoins il n'y a chos
monde que nous considérions plus n
gemment, ou dont il nous souvi
moins. Car nous faisons toutes nos
treprinses comme constituans nostre
mortalité en terre. Si on ensevelit
mort, ou si nous sommes en un c
tière entre les sépulchres : pource
lors nous avons une image de mort
vant les yeux, je confesse que lors
philosophons trèsbien de la fragilit
ceste vie. Combien encores que cel
nous adviene pas toujours : car auc
fois ces choses ne nous esmeuvent
res. Mais quand il advient, c'est
philosophie transitoire, laquelle s'e
nouit si tost que nous avons tourn
dos : tellement qu'il n'en reste nulle
moire : brief elle s'escoule tout
comme un cri de peuple en un thé
Car ayans oublié non-seulement la m
mais aussi nostre condition mort
comme si jamais nous n'en eussions
parler, nous retombons en une folle
fiance et trop asseurée de l'immort
terrienne. Si quelqu'un cependant
allègue le proverbe ancien, que l'h
est un animau d'un jour, nous le c
sons bien : mais c'est tellement s
penser, que ceste cogitation de
tousjours fichée en nostre cœur,
nous avons yci à vivre perpétuelle
Qui est-ce doncques qui niera q
nous est une chose trèsnécessaire,
di point d'estre admonestez, mais
d'estre convaincus par tant d'expéri
qu'il est possible, combien est la co
tion de l'homme malheureuse quant
vie mondaine, veu qu'en estant co

'and'peine laissons-nous de l'a- telle admiration, que nous en quasi tous eslourdis, comme si noit en soy toute félicité? Or s'il r que le Seigneur nous instruise tre office est d'escouter ses re- ces, par lesquelles il resveille nchalance, à ce que contemnant , nous aspirions de tout nostre méditation de la vie future.

esfois les fidèles doyvent s'ac- r à un tel contemnement de la te, lequel n'engendre point une elle, ni ingratitude envers Dieu. ien que ceste vie soit plene de nfinies, toutesfois à bon droict ombrée entre les bénédictions lesquelles ne sont point à mes- ourtant si nous ne recognois- e grâce de Dieu en icelle, nous oulpables d'une grande ingrati- gulièrement elle doit estre aux smoignage de la bénévolence eur, veu qu'elle est destinée du vancer leur salut. Car le Sei- evant que nous révéler plene- éritage de la gloire immortelle, léclairer Père à nous en choses : asçavoir en ses bénéfices que vons journellement de sa main. cques que ceste vie nous sert à la bonté de Dieu, n'en tiendrons- le comme si elle n'avoit nul bien Parquoy il faut que nous ayons nent et affection, de la réputer n de la bénignité divine, lequel t à refuser. Car quand les tes- s de l'Escriture défaudroyent, néantmoins ne défaillent pas, la nature mesme nous exhorte devons rendre action de grâces autant qu'il nous a créez et mis en e, d'autant qu'il nous y conserve administre toutes choses néces- ur y consister. D'avantage, ceste t encores plus grande, si nous qu'il nous y prépare à la gloire oyaume. Car il a une fois or- le ceux qui doyvent estre cou- u ciel, bataillent premièrement afin de ne point triompher jus- s avoir surmonté les difficultez rre, et avoir obtenu victoire. Or l'autre raison a aussi son poids : c'est que nous commençons yci à gouster la douceur de sa bénignité en ses bénéfices, à ce que nostre espoir et désir soit incité à en appéter la plene révélation. Après que nous aurons cela arresté, asçavoir que c'est un don de la clémence divine que la vie terrienne, pour lequel, comme nous luy sommes obligez, aussi qu'il nous en faut estre recognoissans : lors il sera temps de descendre à considérer la malheureuse condition d'icelle, afin de nous desvelopper de ceste trop grande cupidité : à laquelle (comme nous avons monstré) nous sommes enclins naturellement.

4 Or tout ce que nous osterons à l'amour désordonnée d'icelle, il faudra le transférer au désir de la vie céleste. Je confesse bien que ceux qui ont jugé que nostre souverain bien seroit de ne naistre jamais : le second, de mourir bien tost, ont eu bonne opinion selon leur sens humain. Car veu qu'ils estoyent Payens destituez de la lumière de Dieu, et de vraye religion, que pouvoyent-ils veoir en la vie terrienne, sinon toute povreté et horreur? Ce n'estoit pas aussi sans raison que le peuple des Scythes pleuroit à la nativité de ses enfans : et quand quelqu'un de leurs parens mouroit, qu'ils s'en resjouissoyent et faisoyent feste solennelle : mais ils ne proufitoyent de rien en cela. Car pource que la vraye doctrine de foy leur défailloit, ils ne voyoyent point comment ce qui n'est ne bienheureux ne désirable de soy-mesme, tourne en salut aux fidèles. Parquoy la fin de leur jugement estoit désespoir. Que les serviteurs de Dieu doncques suyvent tousjours ce but, en estimant ceste vie mortelle : c'est que voyans qu'il n'y a que misère en icelle, ils soyent plus à délivre et plus dispos à méditer la vie future et éternelle. Quand ils seront venus à les comparer ensemble, lors non-seulement ils pourront passer légèrement la première, mais aussi la contemner, et ne l'avoir en nulle estime au pris de la seconde. Car si le ciel est nostre païs, qu'est-ce autre chose de la terre qu'un passage en terre estrange? et selon qu'elle nous est maudite pour le péché, un exil mesme et bannissement? Si le départe-

ment de ce monde est une entrée à vie, qu'est-ce autre chose de ce monde qu'un sépulchre? et demeurer en iceluy, qu'est-ce autre chose que d'estre plongez en la mort? Si c'est liberté que d'estre délivré de ce corps, qu'est-ce autre chose du corps qu'une prison? Et si nostre souveraine félicité est de jouir de la présence de Dieu, n'est-ce pas misère de n'en point jouir? Or jusques à ce que nous sortions de ce monde, nous serons comme eslongnez de Dieu[1]. Parquoy si la vie terrienne est accomparée à la vie céleste, il n'y a doute qu'elle peut estre mesprisée, et quasi estimée comme fiente. Bien est vray que nous ne la devons jamais hayr, sinon d'autant qu'elle nous détient en sujétion de péché : combien encores que proprement cela ne lui est pas à imputer. Quoy qu'il en soit, si nous faut-il tellement en estre las ou faschez, qu'en désirant d'en veoir la fin, nous soyons cependant appareillez de demeurer en icelle, au bon plaisir de Dieu : afin que nostre ennuy soit loing de tout murmure et impatience. Car c'est comme une station en laquelle le Seigneur nous a colloquez, et en laquelle il nous faut demeurer jusques à tant qu'il nous en rappelle. Sainct Paul déplore bien sa condition, de ce qu'il est détenu comme lié en la prison de son corps plus long temps qu'il ne voudroit : et souspire d'un désir ardent qu'il a d'estre délivré[2]. Toutesfois pour obtempérer au vouloir de Dieu, il proteste qu'il est prest à l'un et à l'autre : pource qu'il se cognoissoit debteur de Dieu à glorifier son nom, fust par vie fust par mort[3]. Or c'est à faire au Seigneur de déterminer ce qui est expédient pour sa gloire. Parquoy s'il nous convient de vivre et mourir à luy, laissons à son bon plaisir tant nostre vie que nostre mort : tellement néantmoins que nous désirions tousjours nostre mort, et la méditions assiduellement, mesprisans ceste vie mortelle au pris de l'immortalité future, et désirans d'y renoncer toutesfois et quantes qu'il plaira au Seigneur, à cause qu'elle nous détient en servitude de péché.

5 Mais cela est une chose semblable à

1) 2 Cor. V, 6. 2) Rom. VII, 24.
3) Phil. I, 23.

un monstre, que plusieurs qui s
d'estre Chrestiens, au lieu de d
mort l'ont en telle horreur, qu
nent qu'ils en oyent parler, ils t
comme si c'estoit le plus grand
qui leur peust advenir. Ce n'est
merveille si le sens naturel est
estonné, quand nous oyons p
nostre corps doit estre séparé d
mais cela n'est nullement tolér
n'y ait point tant de lumière en
chrestien, qu'elle puisse surm
opprimer ceste crainte telle qu
une plus grande consolation. C
considérons que ce tabernacle
corps, lequel est infirme, vici
ruptible, caduque, et tendant
ture, et de faict est quasi dé
d'estre après restauré en une g
faite, ferme, incorruptible, et c
foy ne nous contraindra-elle p
péter ardemment ce que natur
en horreur? Si nous pensons
mort nous sommes rappelez d'u
ble exil, afin d'habiter en no
voire nostre païs céleste, n'au
pas à concevoir une singulièr
tion de cela? Mais quelqu'un
que toutes choses désirent de
en leur estre. Je le confesse
ceste cause je maintien qu'il
aspirer à l'immortalité future, l
aurons une considération ar
quelle n'apparoist nulle part
Car sainct Paul enseigne trèsl
dèles de marcher alaigrement
non pas comme s'ils vouloyent
vestus : mais pource qu'ils dési
encores mieux revestus[1]. Est-
que les bestes brutes, et mesme
tures insensibles, jusques a
pierres, ayans comme quelque
de leur vanité et corruption,
attente du jour du jugement
délivrées d'icelle[2] : nous au
ayans premièrement quelque l
nature, d'avantage estans illu
l'Esprit de Dieu, quand il es
de nostre estre, n'eslevions
yeux par-dessus ceste pour
rienne? Mais ce n'est pas mo

1) 2 Cor. V, 2, 4. 2) Rom. V

le disputer yci au long contre une si grande perversité. Et de faict, j'ay du commencement protesté, que je ne vouloye point yci traitter une chacune matière par forme d'exhortation. Je conseilleroye à telles gens d'un courage si timide, de lire le livre de sainct Cyprien, qu'il a intitulé, De la mortalité : n'estoit qu'ils sont dignes qu'on les renvoye aux Philosophes, ausquels ils trouveront un contemnement de mort qui leur devra faire honte. Toutesfois il nous faut tenir ceste maxime, que nul n'a bien proufité en l'eschole de Christ, sinon celuy qui attend en joye et liesse le jour de la mort, et de la dernière résurrection. Car sainct Paul descrit tous les fidèles par ceste marque[1] : et l'Escriture a ceste coustume de nous rappeler là, quand elle nous veut proposer matière de resjouissance, Esjouissez-vous, dit le Seigneur, et levez la teste en haut, car vostre rédemption approche[2]. Quel propos y a-il, je vous prie, que ce que Jésus-Christ a pensé estre propre à nous resjouir, n'engendre en nous sinon tristesse et estonnement? Si ainsi est, pourquoy nous glorifions-nous d'estre ses disciples ? Retenons-nous donc à meilleur sens, et combien que la cupidité de nostre chair, comme elle est aveugle et stupide, répugne, ne doutons point de souhaiter l'advénement du Seigneur comme une chose trèsheureuse : non-seulement par simple désir, mais jusques à gémir et souspirer après. Car il nous viendra Rédempteur pour nous conduire en l'héritage de sa gloire, après nous avoir retirez de ce gouffre de tous maux et misères.

Pour vray il est ainsi, c'est qu'il faut que tous fidèles, ce pendant qu'ils habitent en terre soyent comme brebis destinées à la boucherie[3], afin d'estre faits conformes à leur chef Jésus-Christ. Ils seroyent doncques désespérément malheureux, sinon qu'ils dressassent leur entendement en haut pour surmonter tout ce qui est au monde, et outrepasser le regard des choses présentes[4]. Au contraire, s'ils ont une fois eslevé leurs pensées par-dessus les choses terriennes, quand ils verront les iniques fleurir en richesses et honneurs, estre en bon repos, avoir toutes choses à souhait, vivre en délices et pompes, voire mesmes quand ils seront traittez par iceux inhumainement, quand ils endureront contumélie, quand ils seront pillez ou affligez de quelque manière d'outrage que ce soit, encores leur sera-il facile de se reconforter en tels maux. Car ils auront tousjours devant les yeux ce jour dernier, auquel ils sçauront que le Seigneur doit recueillir ses fidèles au repos de son royaume, torcher les larmes de leurs yeux, les couronner de gloire, les vestir de liesse, les rassasier de la douceur infinie de ses délices, les exalter en sa hautesse, en somme, les faire participans de sa félicité[1]. Au contraire, jetter en extrême ignominie les iniques qui se seront magnifiez en terre, changer leurs délices en horribles tormens, leur ris et joye en pleurs et grincement de dents, inquiéter leur repos par merveilleux troubles de conscience : en somme, les plonger au feu éternel, et les mettre à la sujétion des fidèles, lesquels ils auront mal traittez iniquement. Car ceste-ci est la justice (comme tesmoigne sainct Paul) de donner repos aux misérables et injustement affligez : et rendre affliction aux meschans, qui affligent les bons, en ceste journée-là que le Seigneur Jésus sera révélé du ciel[2]. Voylà certes nostre consolation unique : laquelle ostée, ou il nous sera nécessaire de perdre courage, ou bien nous flatter et amieller par soulas vains et frivoles qui nous tourneront en ruine. Car le Prophète mesme confesse qu'il a vacillé, et que ses pieds sont quasi glissez ce pendant qu'il s'arrestoit trop à réputer la félicité présente des iniques : et qu'il n'a peu consister jusques à ce qu'il a réduit sa cogitation à contempler le sanctuaire de Dieu, c'est-à-dire, à considérer quelle sera une fois la fin des bons et iniques[3]. Pour conclurre en un mot, je di que la croix de Christ lors finalement triomphe dedans les cœurs des fidèles, à l'encontre du diable, de la chair,

1) Tite II, 13. 2) Luc XXI, 28. 3) Rom. VIII, 36. 4) 1 Cor. XV, 19.

1) Is. XXV, 8 ; Apoc. VII, 17.
2) 2 Thess. I, 6, 7.
3) Ps. LXXIII, 2, 3, 17, etc.

du péché, de la mort et des iniques, s'ils convertissent pareillement les yeux à regarder la puissance de sa résurrection.

CHAPITRE X.

Comment il faut user de la vie présente, et ses aides.

1 Par ceste mesme leçon l'Escriture nous instruit aussi bien quel est le droict usage des biens terriens : laquelle chose n'est pas à négliger, quand il est question de bien ordonner nostre vie. Car si nous avons à vivre, il nous faut aussi user des aides nécessaires à la vie. Et mesmes nous ne nous pouvons abstenir des choses qui semblent plus servir à plaisir qu'à nécessité. Il faut doncques tenir quelque mesure, à ce que nous en usions en pure et saine conscience, tant pour nostre nécessité comme pour nostre délectation. Ceste mesure nous est monstrée de Dieu, quand il enseigne que la vie présente est à ses serviteurs comme un pèlerinage par lequel ils tendent au royaume céleste. S'il nous faut seulement passer par la terre, il n'y a doute que nous devons tellement user des biens d'icelle, qu'ils advancent plustost nostre course qu'ils ne la retardent. Parquoy sainct Paul n'admoneste point sans cause qu'il nous faut user de ce monde-ci, ne plus ne moins que si nous n'en usions point, et qu'il nous faut acheter les héritages et possessions de telle affection comme on les vend[1]. Mais pource que ceste matière est scrupuleuse, et qu'il y a danger de tomber tant en une extrémité qu'en l'autre, advisons de donner certaine doctrine, en laquelle on se puisse seurement résoudre. Il y en a d'aucuns bons personnages et saincts, lesquels voyans l'intempérance des hommes se desborder tousjours comme à bride avallée, sinon qu'elle soit restreinte avec sévérité, voulans d'autre part corriger un si grand mal, n'ont permis à l'homme d'user des biens corporels, sinon entant qu'il seroit requis pour sa nécessité. Ce qu'ils ont fait, pource qu'ils ne voyoyent point d'autre remède. Leur conseil procédoit bien d'une bonne affection, mais ils y sont allez d'une trop grande rigueur. Car ils ont fait une chose fort dangereuse : c'est qu'ils ont lié les consciences plus estroitement qu'elles n'estoyent liées par la Parole de Dieu. Car ils déterminent que nous servons à la nécessité, nous abstenans de toute chose dont on se puisse passer. Parquoy si on les vouloit croire, à grand'peine seroit-il licite de rien adjouster au pain bis et à l'eau. Il y a encores plus d'austérité en quelques-uns, comme on récite de Cratès, citoyen de Thèbes, lequel jetta ses richesses en la mer estimant que si elles ne périssoyent, luy-mesme estoit perdu. Au contraire, il y en a aujourd'huy plusieurs, lesquels voulans chercher couleur pour excuser toute intempérance en l'usage des choses externes, et lascher la bride à la chair, laquelle n'est autrement que trop prompte à se desborder, prenent un article pour résolu, que je ne leur accorde pas : c'est qu'il ne faut restreindre ceste liberté par aucune modération : mais plustost qu'on doit permettre à la conscience d'un chacun, d'en user comme elle verra estre licite. Je confesse bien que nous ne devons ne pouvons astreindre les consciences en cest endroict à certaines formules et préceptes : mais puis que l'Escriture baille reigles générales de l'usage légitime, pourquoy ne sera-il compassé et comme borné selon icelles.

2 Pour le premier point il nous faut tenir cela, que l'usage des dons de Dieu n'est point desreiglé, quand il est réduit à la fin à laquelle Dieu nous les a créez et destinez : veu qu'il les a créez pour nostre bien, et non pas pour nostre dommage. Parquoy nul ne tiendra plus droicte voye, que celuy qui regardera diligemment ceste fin. Or si nous réputons à quelle fin Dieu

1) 1 Cor. VII, 30, 31.

a créé les viandes, nous trouverons qu'il n'a pas seulement voulu pourvoir à nostre nécessité, mais aussi à nostre plaisir et récréation. Ainsi aux vestemens, outre la nécessité, il a regardé ce qui estoit honneste et décent. Aux herbes, arbres et fruits, outre les diverses utilitez qu'il nous en donne, il a voulu resjouir la veue par leur beauté, et nous donner encores un autre plaisir en leur odeur. Car si cela n'estoit vray, le Prophète ne raconteroit point entre les bénéfices de Dieu, que le vin resjouit le cœur de l'homme, et l'huile fait reluire sa face[1]. L'Escriture ne feroit point mention çà et là, pour recõmmander la bénignité de Dieu, qu'il a fait tous ces biens à l'homme. Et mesmes les bonnes qualitez de toutes choses de nature, nous monstrent comment nous en devons jouir, et à quelle fin, et jusques à quel point. Pensons-nous que nostre Seigneur eust donné une telle beauté aux fleurs, laquelle se représentast à l'œil, qu'il ne fust licite d'estre touché de quelque plaisir en la voyant? Pensons-nous qu'il leur eust donné si bonne odeur, qu'il ne voulust bien que l'homme se délectast à flairer? D'avantage, n'a-il pas tellement distingué les couleurs, que les unes ont plus de grâce que les autres? N'a-il pas donné quelque grâce à l'or, à l'argent, à l'yvoire et au marbre, pour les rendre plus précieux et nobles que les autres métaux et pierres? Finalement, ne nous a-il pas donné beaucoup de choses, lesquelles nous devons avoir en estime sans qu'elles nous soyent nécessaires?

3 Laissons là doncques ceste philosophie inhumaine, laquelle ne concédant à l'homme aucun usage des créatures de Dieu, sinon pour sa nécessité, non-seulement nous prive sans raison du fruit licite de la bénéficence divine : mais aussi ne peut avoir lieu, sinon qu'ayant despouillé l'homme de tout sentiment, elle le rende semblable à un tronc de bois. Mais aussi de l'autre costé, il ne faut pas moins diligemment aller au-devant de la concupiscence de nostre chair, laquelle se desborde sans mesure, si elle n'est tenue sous bride. D'avantage, il y en a d'aucuns (comme j'ay dit) qui sous couverture de liberté luy concèdent toutes choses. Il la faut doncques brider premièrement de ceste reigle : c'est que tous les biens que nous avons, nous ont esté créez afin que nous en recognoissions l'autheur et magnifiions sa bénignité par action de grâces. Or où sera l'action de grâces, si par gourmandise tu te charges tellement de vin et de viandes, que tu en devienes stupide, et sois rendu inutile à servir Dieu, et faire ce qui est de ta vocation? Où est la recognoissance de Dieu, si la chair estant incitée par trop grande abondance à vilenes concupiscences, infecte l'entendement de son ordure, jusques à l'aveugler, et luy oster la discrétion du bien et du mal? Comment remercierons-noùs Dieu de ce qu'il nous donne les habillemens que nous portons, s'il y a une somptuosité laquelle nous face enorgueillir et mespriser les autres? s'il y a une braveté laquelle nous soit instrument pour nous servir à paillardise? comment di-je, recognoistrons-nous nostre Dieu, si nous avons les yeux fichez à contempler la magnificence de nos habits? Car plusieurs assujetissent tous leurs sens à délices, en telle sorte que leur esprit y est ensevely. Plusieurs se délectent tellement en or, marbre et peintures, qu'ils en devienent comme pierres, qu'ils sont comme transfigurez en métaux, et semblables à des idoles. Le flair de la cuisine en ravit tellement d'aucuns, qu'ils en sont hébétez pour ne rien appréhender de spirituel. Autant en peut-on dire de toutes autres espèces. Il appert doncques que par ceste considération, la licence d'abuser des dons de Dieu est desjà aucunement restreinte, et que ceste reigle de sainct Paul est confermée, de ne point avoir soin de nostre chair pour complaire à ses cupiditez[1] : ausquelles si on pardonne trop, elles jettent de terribles bouillons sans mesure.

4 Mais il n'y a point de voye plus certaine ne plus courte, que quand l'homme est ramené à contemner la vie présente, et méditer l'immortalité céleste. Car de là s'ensuyvent deux reigles. La première

1) Ps. CIV, 15.

1) Rom. XIII, 14

est, que ceux qui usent de ce monde, y doyvent avoir aussi peu d'affection comme s'ils n'en usoyent point : ceux qui se marient, comme s'ils ne se marioyent point ; ceux qui achètent, comme s'ils n'avoyent rien, selon le précepte de sainct Paul[1]. L'autre, que nous apprenions de porter aussi patiemment et d'un cœur autant paisible, povreté, comme d'user modérément d'abondance. Celuy qui commande d'user de ce monde comme n'en usant point, non-seulement retranche toute intempérance en boire et en manger, toutes délices, trop grande ambition, orgueil, mescontentement importun, tant en édifices comme en vestemens et façon de vivre : mais aussi corrige toute solicitude et affection laquelle destourne ou empesche de penser à la vie céleste, et parer nostre âme de ses vrais ornemens. Or cela a esté vrayement dit anciennement de Caton, que là où il y a grand soin de braveté, il y a grande négligence de vertu : comme aussi le proverbe ancien porte, que ceux qui s'occupent beaucoup à traitter mollement et parer leurs corps ne se soucient guères de leur âme. Parquoy combien que la liberté des fidèles és choses extérieures ne se doyve restreindre à certaines formules, toutesfois elle est sujette à ceste loy, asçavoir, qu'ils ne se permettent que le moins qu'il leur sera possible. Au contraire qu'ils soyent vigilans à retrancher toute superfluité et vain appareil d'abondance, tant s'en faut qu'ils doyvent estre intempérans : et qu'ils se gardent diligemment de se faire des empeschemens des choses qui leur doyvent estre en aide.

5 L'autre reigle sera, que ceux qui sont en povreté, apprenent de se passer patiemment de ce qui leur défaut, de peur d'estre tormentez de trop grande solicitude. Ceux qui peuvent observer ceste modération, n'ont pas petitement prouffité en l'eschole du Seigneur. Comme d'autre part, celuy qui n'a rien prouffité en cest endroict, à grand'peine pourra-il rien avoir en quoy il s'approuve disciple de Christ. Car outre ce que plusieurs autres vices suyvent la cupidité des choses terriennes, il advient quasi tousjours que celuy qui endure impatiemment povreté, monstre un vice contraire en abondance. Par cela j'enten que celuy qui aura honte d'une meschante robbe, se glorifiera en une précieuse : celuy qui n'estant point content d'un maigre repas, se tormentera du désir d'un meilleur, ne se pourra point contenir en sobriété, quand il se trouvera en bon appareil : celuy qui ne se pourra tenir en basse condition ou privée, mais en sera molesté et fasché, ne se pourra pas garder d'orgueil et arrogance s'il parvient à quelques honneurs. Parquoy tous ceux qui veulent servir à Dieu sans feintise, se doyvent estudier, à l'exemple de l'Apostre, de pouvoir porter abondance et indigence[1] : c'est de se tenir modérément en abondance, et avoir bonne patience en povreté. L'Escriture a encores une troisième reigle pour modérer l'usage des choses terriennes : de laquelle nous avons briefvement touché en traittant les préceptes de charité. Car elle monstre que toutes choses nous sont tellement données par la bénignité de Dieu, et destinées à nostre utilité, qu'elles sont comme un dépost dont il nous faudra une fois rendre conte. Pourtant il nous les faut dispenser en telle sorte, que nous ayons tousjours mémoire de ceste sentence, qu'il nous faut rendre conte de tout ce que nostre Seigneur nous a baillé en charge. D'avantage, nous avons à penser qui c'est qui nous appelle à conte, asçavoir Dieu, lequel comme il nous a tant recommandé abstinence, sobriété, tempérance et modestie, aussi il a en exécration toute intempérance, orgueil, ostentation et vanité : auquel nulle dispensation n'est approuvée, sinon celle qui est compassée à charité : lequel desjà a condamné de sa bouche toutes délices, dont le cœur de l'homme est destourné de chasteté et pureté, ou son entendement rendu stupide.

6 Nous avons aussi à observer diligemment, que Dieu commande à un chacun de nous, de regarder sa vocation en tous les actes de sa vie. Car il cognoist

1) 1 Cor. VII, 29-31.

1) Phil. IV, 12.

combien l'entendement de l'homme brusle d'inquiétude, de quelle légèreté il est porté çà et là, et de quelle ambition et cupidité il est solicité à embrasser plusieurs choses diverses tout ensemble. Pourtant de peur que nous ne troublissions toutes choses par nostre folie et témérité, Dieu distinguant ces estats et manière de vivre, a ordonné à un chacun ce qu'il auroit à faire. Et afin que nul n'outrepassast légèrement ses limites, il a appelé telles manières de vivre, Vocations. Chacun doncques doit réputer à son endroict que son estat luy est comme une station assignée de Dieu, à ce qu'il ne voltige et circuisse çà et là inconsidérément tout le cours de sa vie. Or ceste distinction est tant nécessaire, que toutes nos œuvres sont estimées devant Dieu par icelle : et souventesfois autrement que ne porte le jugement de la raison humaine, ou philosophique. Non-seulement le commun, mais les philosophes réputent que c'est l'acte le plus noble et excellent qu'on sçauroit faire, que de délivrer son pays de tyrannie. Au contraire, tout homme privé qui aura violé un tyran, est apertement condamné par la voix de Dieu. Toutesfois je ne me veux pas arrester à réciter tous les exemples qu'on pourroit alléguer : il suffit que nous cognoissions la vocation de Dieu nous estre comme un principe et fondement de nous bien gouverner en toutes choses : et que celuy qui ne se rangera à icelle, jamais ne tiendra le droict chemin pour deuement s'acquitter de son office. Il pourra bien faire quelque acte aucunesfois louable en apparence extérieure : mais il ne sera point accepté au throne de Dieu, quelque estime qu'il ait devant les hommes. D'avantage, si nous avons nostre vocation comme une reigle perpétuelle, il n'y aura point de certaine tenue ne correspondance entre les parties de nostre vie. Pourtant celuy qui aura addressé sa vie à ce but, l'aura très-bien ordonnée : pource que nul n'osera attenter plus que sa vocation ne porte, et ne se laissera pousser de sa propre témérité, sçachant bien qu'il ne luy est loisible de passer ses bornes. Celuy qui sera de petite estime, se contentera néantmoins paisiblement de sa condition, de peur de sortir du degré auquel Dieu l'aura colloqué. Ce sera aussi un allégement bien grand en tous soins, travaux, fascheries et autres charges, quand chacun sera persuadé que Dieu luy est guide et conducteur à cela. Les Magistrats s'employeront plus volontiers à leur charge : un Père de famille se contraindra à faire son devoir de meilleur courage : brief, chacun se portera plus patiemment en son estat, et surmontera les peines, solicitudes, chagrins et angoisses qui y sont, quand tous seront bien résolus que nul ne porte autre fardeau, sinon celuy que Dieu luy a mis sur les espaules. De là il nous reviendra une singulière consolation : c'est qu'il n'y aura œuvre si mesprisée, ne sordide, laquelle ne reluise devant Dieu, et ne soit fort précieuse, moyennant qu'en icelle nous servions à nostre vocation.

CHAPITRE XI.

De la justification de la foy : et premièrement de la définition du mot, et de la chose.

1 Il me semble advis que j'ay assez diligemment exposé ci-dessus, comment il ne reste qu'un seul refuge de salut aux hommes : asçavoir en la foy, puis que par la Loy ils sont tous maudits. Il me semble aussi que j'ay suffisamment traitté que c'est que foy, et quelles grâces de Dieu elle communique à l'homme, et quels fruits elle produit en luy. Or la somme a esté, que nous recevons et possédons par foy Jésus-Christ, comme il nous est présenté par la bonté de Dieu : et qu'en participant à luy, nous en avons double grâce. La première est, qu'estans

par son innocence réconciliez à Dieu, au lieu d'avoir un Juge au ciel pour nous condamner, nous y avons un Père très-clairement. La seconde est, que nous sommes sanctifiez par son Esprit pour méditer sainteté et innocence de vie. Or quant à la régénération, qui est la seconde grâce, il en a esté dit selon qu'il me sembloit estre expédient. La justification a esté plus légèrement touchée : pource qu'il estoit mestier d'entendre premièrement combien la foy n'est point oisive et sans bonnes œuvres, combien que par icelle nous obtenions justice gratuite en la miséricorde de Dieu : aussi d'entendre quelles sont les bonnes œuvres des saincts, esquelles gist une partie de la question que nous avons à traitter. Il faut doncques maintenant considérer plus au long ce point de la justification de foy, et tellement considérer, qu'il nous souviene bien que c'est le principal article de la religion chrestienne, afin qu'un chacun mette plus grand'peine et diligence à en sçavoir la résolution. Car comme nous n'avons nul fondement pour establir nostre salut, si nous ne sçavons quelle est la volonté de Dieu envers nous : aussi nous n'avons nul fondement pour nous édifier en piété et crainte de Dieu. Mais la nécessité de bien entendre ceste matière apparoistra mieux de l'intelligence d'icelle.

2 Or de peur de chopper dés le premier pas (ce qui adviendroit, si nous entrions en dispute d'une chose incertaine) il nous faut premièrement expliquer que signifient ces locutions, Estre justifié devant Dieu, et Estre justifié par foy ou par les œuvres. Celuy est dit estre justifié devant Dieu qui est réputé juste devant le jugement de Dieu, et est agréable pour sa justice. Car comme l'iniquité est abominable à Dieu, aussi le pécheur ne peut trouver grâce devant sa face, entant qu'il est pécheur, et pendant qu'il est tenu pour tel. Pourtant, par tout où il y a péché, là se déclaire l'ire et la vengence de Dieu. Celuy doncques est justifié qui n'est point estimé comme pécheur, mais comme juste : et à ceste cause peut consister au throne judicial de Dieu, auquel tous pécheurs trébuschent et sont confus. Comme si quelque homme accusé à tort, après avoir esté examiné du juge, est absous et déclairé innocent, on dira qu'il est justifié en justice : ainsi nous dirons l'homme estre justifié devant Dieu, lequel estant séparé du nombre des pécheurs, a Dieu pour tesmoin et approbateur de sa justice. En ceste manière nous dirons l'homme estre justifié devant Dieu par ses œuvres, en la vie duquel il y aura une telle pureté et sainteté, qu'elle méritera tiltre de justice au siége judicial de Dieu : ou bien, lequel par intégrité de ses œuvres pourra respondre et satisfaire au jugement de Dieu. Au contraire celuy sera dit justifié par foy, lequel estant exclu de la justice des œuvres, appréhende par foy la justice de Jésus-Christ : de laquelle estant vestu, il apparoist devant la face de Dieu, non pas comme pécheur, mais comme juste. Ainsi nous disons en somme, que nostre justice devant Dieu est une acceptation, par laquelle nous recevant en sa grâce, il nous tient pour justes. Et disons qu'icelle consiste en la rémission des péchez, et en ce que la justice de Jésus-Christ nous est imputée.

3 Nous avons plusieurs tesmoignages de l'Escriture et bien clairs pour confermer cela. Premièrement on ne peut nier que ceste ne soit la propre signification du mot, et la plus usitée. Mais pource qu'il seroit trop long d'amasser tous les passages pour les comparer l'un à l'autre, il suffira d'en donner quelque advertissement aux lecteurs. J'en allégueray doncques quelque peu des plus exprès. Premièrement, quand sainct Luc récite que le peuple ayant ouy Jésus-Christ, a justifié Dieu : et quand Jésus-Christ prononce que la sagesse est justifiée par ses enfans[1] : ce n'est pas à dire ou que les hommes donnent justice à Dieu, laquelle demeure tousjours parfaite en luy, combien que tout le monde tasche de l'en despouiller : ou bien qu'ils puissent faire la doctrine de salut juste, laquelle a cela de soy-mesme. Mais le sens est, que ceux desquels il est parlé, ont attribué à Dieu et à sa Parole la louange qu'ils méri-

1 Luc VII, 29, 35.

toyent. A l'opposite quand Jésus-Christ reproche aux Pharisiens qu'ils se justifient [1] : ce n'est pas qu'ils taschassent d'acquérir justice en bien faisant : mais pource que par leur ambition ils pourchassoyent d'avoir réputation de justice, combien qu'ils en fussent vuides. Ceci est assez entendu de ceux qui sont exercez en la langue hébraïque, laquelle appelle Pécheurs ou malfaiteurs non-seulement ceux qui se sentent coulpables, mais qui sont condamnez. Car Beth-sabé, en disant qu'elle et son fils Salomon seront pécheurs [2], n'entend pas se charger de crime : mais elle se plaind qu'elle et son fils seront exposez à opprobre, pour estre mis du rang des malfaiteurs, si David n'y pourvoit. Et il appert par le fil du texte, que ce verbe mesme en grec et en latin ne se peut autrement prendre que pour estre estimé juste, et n'emporte point une qualité d'effect. Quant à la cause présente que nous traittons, là où sainct Paul dit que l'Escriture a préveu que Dieu justifie les gens par foy [3] : que pouvons-nous entendre, sinon qu'il les reçoit comme justes par la foy? Item, quand il dit que Dieu justifie le pécheur qui croit en Jésus-Christ [4], quel peut estre le sens, sinon qu'il délivre les pécheurs de la damnation laquelle leur impiété méritoit? Il parle encores plus clairement en la conclusion, en disant, Qui est-ce qui accusera les esleus de Dieu, quand Dieu les justifie? Qui est-ce qui les condamnera, puis que Christ est mort : et mesmes ressuscité, maintenant intercède pour nous [5]? Car c'est autant comme s'il disoit, Qui est-ce qui accusera ceux que Dieu absout? Qui est-ce qui condamnera ceux desquels Jésus-Christ a prins la cause en main, pour estre Advocat? Justifier doncques n'est autre chose, sinon absoudre celuy qui estoit accusé, comme ayant approuvé son innocence. Pourtant, comme ainsi soit que Dieu nous justifie par le moyen de Jésus-Christ, il ne nous absout point entant que nous soyons innocens : mais c'est en nous tenant gratuitement pour justes, nous réputant justes en Christ, combien que nous ne le soyons pas en nous-mesmes. Ce qui est expliqué en la prédication de sainct Paul au chapitre XIII des Actes, quand il dit, Par Jésus-Christ vous est annoncée la rémission des péchez : et de toutes les choses desquelles vous ne pouviez estre justifiez en la Loy de Moyse, quiconque croit en luy est justifié [1]. Nous voyons que le mot de Justification est mis en ce passage après la rémission des péchez, comme une exposition : nous voyons qu'il est clairement prins pour absolution : nous voyons que la justification est ostée aux œuvres : nous voyons que c'est une pure grâce en Jésus-Christ : nous voyons qu'elle est receue par foy : nous voyons finalement que la satisfaction de Jésus-Christ est interposée, d'autant que c'est par luy que nous obtenons un tel bien. En ceste manière quand il est dit que le Publicain descendit du Temple justifié [2], nous ne pouvons dire qu'il eust acquis justice par aucun mérite de ses œuvres : mais c'est à dire, qu'après avoir obtenu pardon de ses péchez, il a esté tenu pour juste devant Dieu; ainsi il n'a point esté juste pour la dignité de ses œuvres, mais par absolution gratuite. Pourtant ceste sentence de sainct Ambroise est très-bonne, quand il dit que la confession de nos péchez est nostre vraye justification [3].

4 Mais encores laissant la disputation du mot, si nous considérons droictement la chose, il n'y aura nulle difficulté; car sainct Paul use de ce mot, que Dieu nous accepte quand il veut dire que Dieu nous justifie : Nous sommes, dit-il, prédestinez pour estre enfans de Dieu adoptifs par Jésus-Christ, à la louange de sa grâce glorieuse, par laquelle il nous a acceptez, ou eus pour agréables [4]. Par ces mots il ne signifie autre chose que ce qu'il dit en d'autres passages, que Dieu nous justifie gratuitement [5]. Et premièrement il dit que nous sommes justes, entant que Dieu nous répute tels de sa grâce : et enclost nostre justification en la rémission des péchez. Celuy, dit-il, est nommé Bien-

1) Luc XVI, 15. 2) 1 Rois I, 21.
3) Gal. III, 8; Rom. IV, 5. 4) Rom. III, 26.
5) Rom. VIII, 33, 34.

1) Act. XIII, 38, 39. 2) Luc XVIII, 14.
3) *In Psalm. CXVIII*, serm. X.
4) Ephés. I, 5, 6. 5) Rom. III, 23.

est, que ceux qui usent de ce monde, y doyvent avoir aussi peu d'affection comme s'ils n'en usoyent point : ceux qui se marient, comme s'ils ne se marioyent point ; ceux qui achètent, comme s'ils n'avoyent rien, selon le précepte de sainct Paul[1]. L'autre, que nous apprenions de porter aussi patiemment et d'un cœur autant paisible, povreté, comme d'user modérément d'abondance. Celuy qui commande d'user de ce monde comme n'en usant point, non-seulement retranche toute intempérance en boire et en manger, toutes délices, trop grande ambition, orgueil, mescontentement importun, tant en édifices comme en vestemens et façon de vivre : mais aussi corrige toute solicitude et affection laquelle destourne ou empesche de penser à la vie céleste, et parer nostre âme de ses vrais ornemens. Or cela a esté vrayement dit anciennement de Caton, que là où il y a grand soin de braveté, il y a grande négligence de vertu : comme aussi le proverbe ancien porte, que ceux qui s'occupent beaucoup à traitter mollement et parer leurs corps ne se soucient guères de leur âme. Parquoy combien que la liberté des fidèles és choses extérieures ne se doyve restreindre à certaines formules, toutesfois elle est sujette à ceste loy, asçavoir, qu'ils ne se permettent que le moins qu'il leur sera possible. Au contraire qu'ils soyent vigilans à retrancher toute superfluité et vain appareil d'abondance, tant s'en faut qu'ils doyvent estre intempérans : et qu'ils se gardent diligemment de se faire des empeschemens des choses qui leur doyvent estre en aide.

5 L'autre reigle sera, que ceux qui sont en povreté, apprenent de se passer patiemment de ce qui leur défaut, de peur d'estre tormentez de trop grande solicitude. Ceux qui peuvent observer ceste modération, n'ont pas petitement prouflté en l'eschole du Seigneur. Comme d'autre part, celuy qui n'a rien prouflté en cest endroict, à grand'peine pourra-il rien avoir en quoy il s'approuve disciple de Christ. Car outre ce que plusieurs autres vices suyvent la cupidité des choses terriennes, il advient quasi tousjo celuy qui endure impatiemment monstre un vice contraire en ab Par cela j'enten que celuy qui au d'une meschante robbe, se glor une précieuse : celuy qui n'esta content d'un maigre repas, se to du désir d'un meilleur, ne s point contenir en sobriété, qu trouvera en bon appareil : celu se pourra tenir en basse cond privée, mais en sera molesté e ne se pourra pas garder d'orgu rogance s'il parvient à quelq neurs. Parquoy tous ceux qu servir à Dieu sans feintise, se estudier, à l'exemple de l'Ap pouvoir porter abondance et ind c'est de se tenir modérément dance, et avoir bonne patienc vreté. L'Escriture a encores une reigle pour modérer l'usage de terriennes : de laquelle nous avo vement touché en traittant les de charité. Car elle monstre qu choses nous sont tellement don la bénignité de Dieu, et destiné tre utilité, qu'elles sont comm post dont il nous faudra une foi conte. Pourtant il nous les faut en telle sorte, que nous ayons mémoire de ceste sentence, q faut rendre conte de tout ce qu Seigneur nous a baillé en charge. tage, nous avons à penser qui nous appelle à conte, asçavoir quel comme il nous a tant reco abstinence, sobriété, tempéranc destie, aussi il a en exécration tempérance, orgueil, ostentation nité : auquel nulle dispensati approuvée, sinon celle qui est co à charité : lequel desjà a condam bouche toutes délices, dont le l'homme est destourné de chaste reté, ou son entendement re pide.

6 Nous avons aussi à obser gemment, que Dieu commande cun de nous, de regarder sa vo tous les actes de sa vie. Car il

1) 1 Cor. VII, 29-31.

1) Phil. IV, 12.

mbien l'entendement de l'homme brusle nquiétude, de quelle légèreté il est rté çà et là, et de quelle ambition et ridité il est solicité à embrasser pluurs choses diverses tout ensemble. urtant de peur que nous ne troublisns toutes choses par nostre folie et iérité, Dieu distinguant ces estats et nière de vivre, a ordonné à un chacun qu'il auroit à faire. Et afin que nul atrepassast légèrement ses limites, il ppelé telles manières de vivre, Vocans. Chacun doncques doit réputer à endroict que son estat luy est comme station assignée de Dieu, à ce qu'il voltige et circuisse çà et là inconsidéient tout le cours de sa vie. Or ceste inction est tant nécessaire, que toutes œuvres sont estimées devant Dieu icelle : et souventesfois autrement ne porte le jugement de la raison naine, ou philosophique. Non-seulent le commun, mais les philosophes ntent que c'est l'acte le plus noble et ellent qu'on sçauroit faire, que de dér son pays de tyrannie. Au contraire, l homme privé qui aura violé un ty-, est apertement condamné par la voix Dieu. Toutesfois je ne me veux pas ster à réciter tous les exemples n pourroit alléguer : il suffit que s cognoissions la vocation de Dieu s estre comme un principe et fondet de nous bien gouverner en toutes ses : et que celuy qui ne se rangera elle, jamais ne tiendra le droict chepour deuement s'acquitter de son e. Il pourra bien faire quelque acte aucunesfois louable en apparence extérieure : mais il ne sera point accepté au throne de Dieu, quelque estime qu'il ait devant les hommes. D'avantage, si nous avons nostre vocation comme une reigle perpétuelle, il n'y aura point de certaine tenue ne correspondance entre les parties de nostre vie. Pourtant celuy qui aura addressé sa vie à ce but, l'aura trèsbien ordonnée : pource que nul n'osera attenter plus que sa vocation ne porte, et ne se laissera pousser de sa propre témérité, sçachant bien qu'il ne luy est loisible de passer ses bornes. Celuy qui sera de petite estime, se contentera néantmoins paisiblement de sa condition, de peur de sortir du degré auquel Dieu l'aura colloqué. Ce sera aussi un allégement bien grand en tous soins, travaux, fascheries et autres charges, quand chacun sera persuadé que Dieu luy est guide et conducteur à cela. Les Magistrats s'employeront plus volontiers à leur charge : un Père de famille se contraindra à faire son devoir de meilleur courage : brief, chacun se portera plus patiemment en son estat, et surmontera les peines, solicitudes, chagrins et angoisses qui y sont, quand tous seront bien résolus que nul ne porte autre fardeau, sinon celuy que Dieu luy a mis sur les espaules. De là il nous reviendra une singulière consolation : c'est qu'il n'y aura œuvre si mesprisée, ne sordide, laquelle ne reluise devant Dieu, et ne soit fort précieuse, moyennant qu'en icelle nous ser vions à nostre vocation.

CHAPITRE XI.

De la justification de la foy : et premièrement de la définition du mot, et de la chose.

Il me semble advis que j'ay assez amment exposé ci-dessus, comment reste qu'un seul refuge de salut aux mes : asçavoir en la foy, puis que par oy ils sont tous maudits. Il me semaussi que j'ay suffisamment traitté c'est que foy, et quelles grâces de Dieu elle communique à l'homme, et quels fruits elle produit en luy. Or la somme a esté, que nous recevons et possédons par foy Jésus-Christ, comme il nous est présenté par la bonté de Dieu : et qu'en participant à luy, nous en avons double grâce. La première est, qu'estans

heureux par David, auquel Dieu impute ou alloe la justice sans œuvres : selon, qu'il est escrit, Bienheureux sont ceux ausquels les péchez sont remis [1], etc. Certes il ne traitte point là une partie de nostre justification, mais quelle elle est en son entier. Or il dit que David l'a déclairée, en prononçant ceux qui ont obtenu pardon gratuit de leurs péchez estre bienheureux ; dont il appert qu'il note ces deux choses comme opposites, Estre justifié, et Estre tenu pour coulpable : à ce que le procès soit fait à l'homme qui aura failly. Mais il n'y a nul passage meilleur pour prouver ce que je di, que quand il enseigne que la somme de l'Evangile est de nous réconcilier avec Dieu : d'autant qu'il nous veut recevoir en grâce par Christ, ne nous imputant point nos péchez [2]. Que les lecteurs poisent diligemment tout le texte ; car tantost après il adjouste que Christ, qui estoit pur et net de péché, a esté fait péché pour nous [3] : exprimant par cela le moyen de la réconciliation ; et n'entend autre chose par le mot de Réconcilier, que justifier. Et de faict, ce qu'il dit en un autre lieu, asçavoir que nous sommes establis justes par l'obéissance de Christ [4], n'auroit point de tenue, si nous n'estions réputez justes en luy et hors de nous-mesmes.

5 Mais pource qu'Osiander a introduit de nostre temps un monstre je ne sçay quel de justice essencielle : par laquelle combien qu'il n'ait point voulu abolir la justice gratuite, il l'a tellement enveloppée en ténèbres, que les povres âmes ne sçauroyent comprendre en telle obscureté la grâce de Christ : devant que passer plus outre, il sera besoin de réfuter une telle resverie. Premièrement, ceste spéculation vient de pure curiosité. Il amasse bien force tesmoignages de l'Escriture pour prouver que Jésus-Christ est un avec nous, et nous un avec luy ; ce que chacun confesse tellement, que la preuve en est superflue. Mais pource qu'il n'observe point quel est le lien de ceste unité, il se jette en des liens dont il ne se peut despestrer. Et quant à nous, qui sçavons que nous sommes unis à Jésus-Christ par

la vertu secrète de son Esprit,
sera facile de soudre toutes di
Cest homme duquel je parle,
forgé quelque chose prochaine à
tasie des Manichéens : c'est que l
de l'essence de Dieu. De là il s'
res forgé un autre erreur, qu
esté formé à l'image de Dieu
que devant qu'il trébuschast
Christ estoit desjà destiné pat
nature humaine. Mais pource
m'estudie à briefveté, j'insister
ment sur ce que le lieu requier
der débat fort que nous somme
Christ. Je luy confesse : ce p
luy nie que l'essence de Christ
lée avec la nostre. Je di aussi
sottement fait, de tirer ce prin
illusions : asçavoir que Christ
justice pource qu'il est Dieu
qu'il est la justice mesme, et
d'icelle. Les lecteurs excuseront
che maintenant en brief les poi
réserve à déduire ailleurs, p
l'ordre le requiert ainsi. Or
qu'il proteste que par ce mot
essencielle, il ne prétend sinon
verser ceste sentence, Que nou
réputez justes à cause de Chris
fois il exprime assez clairemen
se contente pas de la justice q
esté acquise par l'obéissance
et le sacrifice de sa mort :
que nous sommes justes sub
ment en Dieu par une infusion
sence. Car c'est la raison qui
débatre si fort, que non-seuleme
Christ, mais le Père et l'Esprit
en nous. Ce que je confesse l
vray : mais je di qu'il le tire et
mal à ce propos. Car il conven
noter la façon d'habiter : c'e
Père et l'Esprit sont en Christ :
toute plénitude de divinité habi
aussi par luy nous possédons D
rement. Parquoy tout ce qu'i
avant du Père et de l'Esprit à
parément de Jésus-Christ, ne t
tre fin qu'à divertir les simpl
eslongner de Jésus-Christ, à c
se tienent point à luy. D'avan
introduit une mixtion substan
laquelle Dieu s'escoulant en

1) Rom. IV, 6, 7.
2) 2 Cor. V, 18, 19.
3) 2 Cor. V, 21.
4) Rom. V, 19.

partie de soy. Car il répute quasi
néant, que nous soyons unis à
s-Christ par la vertu de son Esprit,
qu'estant nostre chef il nous face ses
mbres, sinon que son essence soit
slée avec la nostre. Mais surtout en
intenant que la justice que nous avons
t celle du Père et de l'Esprit selon leur
vinité, il descouvre mieux ce qu'il
se : c'est que nous ne sommes point
stifiez seulement par la grâce du Mé-
teur, et que la justice ne nous est pas
plement ne du tout offerte en la per-
ne d'iceluy : mais que nous partici-
s à la justice de Dieu, quand Dieu est
essencielement avec nous.
S'il disoit seulement que Jésus-Christ
nous justifiant est fait nostre par une
jonction essencielle, et qu'il est nos-
chef non-seulement entant qu'il est
me, mais pource qu'il fait descouler
nous l'essence de sa nature divine :
e paistroit de telles fantasies avec
dre dommage, et possible qu'alors
e pourroit passer d'esmouvoir grande
tention. Mais comme le principe qu'il
d est comme une seiche, laquelle en
nt son sang qui est noir comme en-
, trouble l'eau d'alentour pour cacher
grande multitude de queues : si nous
oulons souffrir à nostre escient qu'on
s ravisse la justice, laquelle seule
s donne fiance de nous glorifier de
tre salut, il nous faut résister fort et
e à telle illusion. Osiander en toute
e dispute estend ces deux mots de
ice et Justifier à deux choses. Car
n luy nous sommes justifiez, non pas
lement pour estre réconciliez à Dieu
d il nous pardonne gratuitement nos
es, mais pour estre justes réalement
e faict : tellement que la justice n'est
d'acceptation gratuite, mais de sainc-
et vertu, inspirée par l'essence de
laquelle réside en nous. D'avantage,
e plat et court, que Jésus-Christ, en
qu'il est nostre Sacrificateur, et en
ant nos péchez a appaisé l'ire de
, soit nostre justice : mais il veut
ce tiltre luy compète entant qu'il est
éternel et vie. Pour prouver le pre-
article, asçavoir que Dieu nous jus-
non-seulement en nous pardonnant
nos péchez, mais aussi en nous régéné-
rant : il demande s'il laisse ceux qu'il
justifie tels qu'ils estoyent de nature,
sans y rien changer ou non. A quoy la
response est facile : c'est que comme on
ne peut point deschirer Jésus-Christ par
pièces, aussi ces deux choses sont insé-
parables, puis que nous les recevons en-
semble et conjoinctement en luy, asça-
voir justice et sanctification. Tous ceux
doncques que Dieu reçoit à merci, il les
revest aussi de l'Esprit d'adoption, par
la vertu duquel il les reforme à son
image. Mais si la clairté du soleil ne se
peut séparer de la chaleur : dirons-nous
pourtant que la terre soit eschauffée par
la clairté, ou esclairée par la chaleur?
On ne sauroit trouver rien plus propre
que ceste similitude, pour vuider ce diffé-
rent. Le soleil végète la terre, et luy
donne fécondité par sa chaleur, il luy
donne lumière par ses rayons. Voylà une
liaison mutuelle et inséparable : et toutes-
fois la raison ne permet point que ce qui
est propre à l'un soit transféré à l'autre.
Il y a une telle absurdité en ce qu'Osian-
der confond deux grâces diverses. Car
pource que Dieu à la vérité renouvelle
tous ceux qu'il accepte gratuitement pour
justes, et les range à bien et sainctement
vivre, ce brouillon mesle le don de re-
nouvellement avec l'acceptation gratuite,
et veut que tous les deux ne soyent
qu'un. Or l'Escriture en les conjoignant
les sépare toutesfois distinctement, afin
que la variété des grâces de Dieu nous
apparoisse tant mieux. Car ce dire de
sainct Paul n'est pas superflu, que Christ
nous a esté donné pour justice et sancti-
fication[1]. Et toutes fois et quantes qu'en
nous voulant exhorter à sainctete et pu-
reté de vie, il nous propose pour argu-
ment le salut qui nous a esté acquis, l'a-
mour de Dieu et la bonté de Christ : il
monstre assez clairement que c'est autre
chose d'estre justifiez, que d'estre fait
nouvelles créatures. Quand ce vient en
l'Escriture, il corrompt autant de pas-
sages qu'il en allègue. Il glose ce passage
de sainct Paul, où il est dit que la foy est
réputée à justice à ceux qui n'ont point

1) 1 Cor. I, 30.

vant Dieu. Je sçay bien que la justice est quelquesfois nommée de Dieu, pource qu'il en est l'autheur et qu'il la nous donne : mais qu'en ce passage le sens soit tel que j'ay dit, asçavoir que nous consistons devant le siége judicial de Dieu, en ce que nous sommes appuyez sur l'obéissance de Christ, on le peut veoir sans que j'en tiene plus long propos. Combien que le mot n'emporte pas beaucoup, moyennant que nous soyons d'accord en la substance, et qu'Osiander confessast que nous sommes justifiez en Christ, d'autant qu'il a esté fait pour nous sacrifice de purgation : ce qui est du tout estrange à sa nature divine. Pour ceste raison, luy-mesme voulant seeller en nos cœurs tant la justice que le salut qu'il nous a apporté, nous en propose le gage en sa chair. Vray est qu'il se nomme Le pain de vie : mais en expliquant comment et pourquoy, il adjouste que sa chair est vrayement viande et son sang vrayement bruvage : laquelle façon d'enseigner se voit trèsbien aux sacremens : lesquels combien qu'ils addressent nostre foy à Jésus-Christ Dieu et homme tout entier, et non pas miparti, si est-ce qu'ils testifient que la matière de justice et de salut réside en sa chair : non pas que luy comme pur homme, justifie ou vivifie de soy, mais pource qu'il a pleu à Dieu de manifester ce qui estoit incompréhensible et caché en luy, en la personne du Médiateur. Pour ceste cause j'ay accoustumé de dire, que Christ nous est comme une fontaine, dont chacun peut puiser et boire à son aise et à souhait : et que par son moyen les biens célestes sourdent et descoulent à nous, lesquels ne nous proufiteroyent rien demeurans en la majesté de Dieu, qui est comme une source profonde. Je ne nie pas en ce sens, que Jésus-Christ selon qu'il est Dieu et homme, ne nous justifie, et que tel effect ne soit commun au Père et au sainct Esprit : finalement que la justice dont Jésus-Christ nous fait participans, ne soit la justice éternelle de Dieu éternel, moyennant que les raisons invincibles que j'ay amenées demeurent en leur fermeté et vigueur.

10 Mais encores afin qu'il ne
les simples par ses astuces, je
que nous sommes privez de ce
comparable de justice, jusques
Jésus-Christ soit fait nostre.
j'eslève en degré souverain
jonction que nous avons ave
chef, la demeure qu'il fait en n
par foy, l'union sacrée par laqu
jouissons de luy : à ce qu'esta
nostre il nous départisse les bi
quels il abonde en perfection.
pas doncques que nous devons
Jésus-Christ de loing ou hors
afin que sa justice nous soit allo
pource que nous sommes vestu
et entez en son corps : brief po
a bien daigné nous faire un
Voylà comment nous avons à no
fier, que nous avons droict de s
sa justice. En quoy la calomnie
der se descouvre, quand il nous
que nous tenons la foy pour
comme si nous despouillions Jés
de ce qu'il luy appartient, en d
nous venons à luy vuides et
afin d'estre remplis et rassasi
qu'il a luy seul. Mais Osiande
sant ceste conjonction spirituell
sur ceste lourde mixtion que no
desjà réprouvée, et condamne
ment ceux qui ne s'accordent p
resverie de la justice essencielle
(comme il dit) qu'ils ne pensent
mange Jésus-Christ substanciell
la Cène. Quant à moy, je répute
d'estre injurié d'un tel présom
enyvré en ses illusions : et surt
tant qu'il fait en général la gue
ceux qui ont purement traitté l'E
n'espargnant nul de ceux lesqu
voit honorer avec modestie. Et
suis-je libre à démener ceste ca
dement, n'estant point incité d
privée, veu qu'il ne s'est point
moy. Parquoy ce qu'il maint
précisément et d'une telle im
que la justice que nous avons
Christ est essencielle, et qu'il
nous essenciellement, tend pre
à ce but que Dieu se mesle
d'une mixtion telle que les vi
nous mangeons. Car voylà com

ne qu'on reçoit Jésus-Christ en la Cène. condement que Dieu nous inspire sa tice, par laquelle nous soyons réalent et de faict justes avec luy. Car ce tastique entend et afferme que Dieu luy-mesme sa justice, et puis la sainc-é, droicture et perfection qui sont en . Je ne m'amuseray point beaucoup à ter les tesmoignages qu'il tire par les veux pour les appliquer à son propos. nct Pierre dit que nous avons des s hauts et précieux, pour estre faits ticipans de la nature divine[1]. Osiander de là que Dieu a meslé son essence c la nostre. Comme si nous estions jà tels que l'Evangile promet que nous ons au dernier advénement de Jésus-ist. Mais à l'opposite sainct Jehan nonce que lors nous verrons Dieu tel l est, pource que nous serons sem-bles à luy[2]. J'ay voulu seulement don- quelque petit goust de ces sottises lecteurs, afin qu'ils cognussent que me déporte de les réfuter : non pas l me fust difficile, mais pour ne point e ennuyeux en démenant propos su-lus.

¶ Il y a encores plus de venin en l'ar-e où il dit que nous sommes justes c Dieu. Je pense avoir desjà assez uvé, encores que sa doctrine ne fust si pestilente qu'elle est, toutesfois estant ainsi maigre et fade, n'ayant e vent et vanité, elle doit estre à bon ict rejettée comme sotte et inutile, de es gens craignans Dieu et de bon ju-ment. Mais c'est une impiété insuppor-le, de renverser toute la fiance de tre salut sous ombre d'une justice ble que ce resveur a voulu forger, et ous ravir par-dessus les nuées pour s retirer du repos de nos consciences, st appuyé en la mort de Jésus-Christ, mpescher que nous n'invoquions Dieu courage paisible. Osiander se moc-de ceux qui disent que le mot de ier est prins de la façon commune rier en justice, pour absoudre. Car reste là, qu'il nous faut estre réa-t justes : et n'a rien en plus grand in que d'accorder que nous soyons justifiez par acceptation gratuite. Or sus, si Dieu ne justifie point en nous pardonnant et nous absolvant, que veut dire ceste sentence de sainct Paul jà souvent réitérée, que Dieu estoit en Christ réconciliant le monde à soy, n'imputant point aux hommes leurs péchez : d'autant qu'il a fait sacrifice de péché son Fils, afin que nous eussions justice en luy[1]. J'ay premièrement ce point résolu, que ceux qui sont réconciliez à Dieu sont réputez justes. La façon est quant et quant entrelacée, que Dieu justifie en pardonnant : comme en l'autre passage l'accusation est opposée à la justification. Dont il appert que justifier n'est autre chose, sinon quand il plaist à Dieu comme juge nous absoudre. Et de faict, quiconque sera moyennement exercé en la langue hébraïque, s'il est aussi quant et quant de sens rassis, n'ignore pas dont ceste façon de parler est tirée, et qu'elle vaut. D'avantage qu'Osiander me responde, quand sainct Paul dit que David nous descrit une justice sans œuvres par ces mots, Bienheureux sont ceux ausquels les péchez sont remis[2] : asçavoir si ceste définition est entière ou à demi? Certes il n'ameine pas le Prophète pour tesmoin qu'une partie de nostre justice soit située en la rémission de nos péchez, ou bien qu'elle aide ou supplée à justifier l'homme : mais il enclost toute nostre justice en la rémission gratuite, par laquelle Dieu nous accepte. En prononçant que l'homme duquel les péchez sont cachez est bienheureux, et auquel Dieu a remis les iniquitez, et auquel il n'impute point les transgressions : il estime la félicité non pas en ce qu'il soit juste réalement et de faict, mais en ce que Dieu l'avoue et le reçoit pour tel. Osiander réplique, qu'il seroit indécent à Dieu et contraire à sa nature, de justifier ceux qui de faict demeureroyent meschans. Mais il nous doit souvenir de ce que j'ay déclairé, que la grâce de justifier n'est point séparée de la régénération, combien que ce soyent choses distinctes. Mais puis qu'il est tant et plus notoire par l'expérience, qu'il y demeure tous-

Pierre I, 4. 2) 1 Jean III, 2.

1) 2 Cor. V, 19, 21. 2) Rom. IV, 7 ; Ps. XXXII, 1.

jours quelques reliques de péché aux justes, il faut bien qu'ils soyent justifiez d'une autre façon qu'ils ne sont régénérez en nouveauté de vie. Car quant au second, Dieu commence tellement à réformer ses esleus en la vie présente, qu'il poursuyt cest œuvre petit à petit, et ne le parachève point jusques à la mort : en sorte que tousjours ils sont coulpables devant son jugement. Or il ne justifie pas en partie, mais afin que les fidèles estans vestus de la pureté de Christ, osent franchement comparoistre au ciel. Car une portion de justice n'appaiseroit pas les consciences, jusques à ce qu'il soit arresté que nous plaisons à Dieu, entant que nous sommes justes devant luy sans exception, Dont il s'ensuit que la vraye doctrine, touchant la justification, est pervertie, et du tout renversée, quand on tormente les esprits de quelques doutes, quand on esbranle en eux la fiance de salut, quand on retarde et qu'on empesche l'invocation de Dieu libre et franche, et mesmes quand on ne leur donne point repos et tranquillité avec joye spirituelle. Et c'est pourquoy sainct Paul prend argument des choses répugnantes, pour monstrer que l'héritage n'est point par la Loy : pource que s'il estoit ainsi, la foy séroit anéantie[1], laquelle ayant esgard aux œuvres, ne peut sinon chanceler, veu que le plus sainct du monde n'y trouvera point de quoy pour se confier. Ceste diversité de justifier et régénérer qu'Osiander confond, est trèsbien exprimée par sainct Paul. Car en parlant de sa justice réale, ou de l'affection de bien vivre que Dieu luy avoit donnée (ce qu'Osiander appelle justice essencielle), il s'escrie avec gémissement, O que je suis misérable et qui me délivrera de ce corps de mort[2]. Puis ayant son refuge à la justice laquelle est fondée en la seule miséricorde de Dieu, il se glorifie d'une façon magnifique contre la mort, les opprobres, povreté, glaive et toutes afflictions : Qui est-ce, dit-il, qui accusera les esleus de Dieu, veu que luy les justifie ? Je suis du tout persuadé que rien ne nous séparera de l'amour qu'il nous porte

1) Rom. IV, 14. 2) Rom. VII, 24.

en Jésus-Christ[1]. Il prononce haut et clair qu'il est doué d'une justice, laquelle seule luy suffit entièrement à salut devant Dieu : tellement que la misérable servitude pour laquelle il avoit déploré sa condition, ne dérogue rien à la fiance de se glorifier, et ne le peut empescher de parvenir à son but. Ceste diversité est assez notoire, voire mesmes familière à tous les saincts qui gémissent sous le fardeau de leurs iniquitez, et ce pendant ne laissent point d'avoir une fiance victorieuse pour surmonter toutes craintes et doutes. Ce qu'Osiander réplique que cela n'est point convenable à la nature de Dieu, retombe sur sa teste. Car en vestant les saincts d'une justice double comme d'une robbe fourrée, si est-il contraint de confesser que nul ne plaist à Dieu sans la rémission des péchez. Si cela est vray, il faudra qu'il confesse pour le moins, que nous sommes réputez justes Prorata, comme on dit, de l'acceptation par laquelle Dieu nous a à gré. Or jusques où le pécheur estendra-il ce[...] gratuité de Dieu, laquelle fait qu'il s[...] tenu pour juste ne l'estant point ? se[...] ce d'une once ou de toute la livre ? C[...] tes il pendra branlant et chancelant, d'[...] costé et d'autre ne pouvant prendre t[...] de justice qu'il luy seroit nécessaire p[...] se confier de son salut. Mais il va bi[...] que ce présomptueux qui voudroit im[...] ser loy à Dieu n'est point arbitre en ce[...] cause. Ce pendant, ceste sentence de D[...] vid demeurera ferme, que Dieu sera ju[...] tifié en ses paroles, et vaincra ceux qui [...] voudront condamner[2]. Et quelle ar[...] gance est-ce, je vous prie, de condam[...] le Juge souverain, quand il absoud g[...] tuitement ? comme s'il ne lui estoit [...] de faire ce qu'il a prononcé, J'auray p[...] de celuy duquel je voudray avoir pitié[...] Et toutesfois l'intercession de Moyse[...] laquelle Dieu respond ainsi, ne ten[...] pas à ce qu'il ne pardonnast à nul : [...] afin qu'il pardonnast à tous égalem[...] puis que tous estoyent coulpables. [...] reste, nous enseignons que Dieu ense[...] lit les péchez des hommes, lesquels [...] justifie : pource qu'il hait le péché, et [...]

1) Rom. VIII, 33, 39. 2) Ps. LI, 6.
3) Ex. XXXIII, 19.

er sinon ceux qu'il advoue pour
Mais c'est une façon admirable
ier, que les pécheurs estans cou-
a justice de Jésus-Christ, n'ayent
yeur de jugement duquel ils sont
et en se condamnant en eux-
, soyent justifiez hors d'eux-

e les lecteurs aussi soyent advi-
bien penser au grand mystère
der se vante de leur vouloir ce-
après avoir longuement débatu,
s n'acquérons point faveur en-
u par la seule imputation de la
e Christ, voire d'autant qu'il n'a
e de dire qu'il seroit impossible
e tenir pour justes ceux qui ne
oint : finalement il conclud, que
rist ne nous a pas esté donné
tice au regard de sa nature hu-
nais divine. Et combien que la
e se puisse trouver qu'en la per-
 Médiateur, toutesfois qu'elle ne
rtient pas entant qu'il est homme,
ant qu'il est Dieu. En parlant
ne file plus une corde de deux
comme au paravant : mais il oste
la vertu et office de justifier à la
umaine de Jésus-Christ. Or il est
le noter par quelles raisons il
Sainct Paul au passage allégué
Jésus-Christ nous a esté fait sa-
e qui ne convient selon Osiander
Parole éternelle. Dont il conclud
s-Christ, entant qu'il est homme,
int nostre sagesse. Je respon que
nique de Dieu a esté tousjours
se : mais que sainct Paul luy at-
 tiltre en un sens divers : c'est
qu'il a prins nostre chair, tous
de sagesse et d'intelligence sont
n luy[1]. Parquoy ce qu'il avoit en
 il le nous a manifesté. Par ainsi,
de sainct Paul ne se rapporte
'essence du Fils de Dieu, mais à
sage : et est trèsbien approprié
ure humaine. Car combien que
u'avoir vestu nostre chair, il fust
 luisante en ténèbres : c'estoit
s comme une clairté cachée, jus-
 qu'il est venu en avant en nature d'homme pour estre le Soleil de justice. Pour laquelle cause il se nomme la clairté du monde[1]. C'est aussi grande sottise à Osiander, d'alléguer que la vertu de justifier est beaucoup par-dessus la faculté des Anges et des hommes : veu que nous ne disputons point de la dignité de quelque créature, mais disons que cela dépend du décret et ordonnance de Dieu. Si les Anges vouloyent satisfaire à Dieu pour nous, ils n'y proufiteroyent de rien, pource qu'ils ne sont pas destinez ny establis à cela : mais ç'a esté un office singulier à Jésus-Christ, lequel a esté assujeti à la Loy, pour nous racheter de la malédiction de la Loy[2]. C'est aussi une trop vilene calomnie, d'accuser ceux qui cherchent leur justice en la mort et passion de nostre Seigneur Jésus, de ne retenir qu'une partie de Jésus-Christ, voire qui pis est, de faire deux dieux : pource que si on le veut croire, ils ne confessent pas que nous soyons justes par la justice de Dieu. Car je respon, combien que nous appelions Jésus-Christ : Autheur de vie, entant que par sa mort il a destruit celuy qui avoit l'empire de mort[3] : toutesfois nous ne le fraudons point de cest honneur quant à sa divinité : mais seulement distinguons comment la justice de Dieu parvient à nous, à ce que nous en puissions jouir. En quoy Osiander choppe trop lourdement. Mesmes nous ne nions pas que ce qui nous a esté ouvertement donné en Jésus-Christ, ne procède de la grâce et vertu secrette de Dieu : nous ne contredisons pas aussi, que la justice laquelle Jésus-Christ nous donne, ne soit la justice de Dieu venante de luy. Mais nous demeurons tousjours constans en cela, que nous ne pouvons trouver justice et vie qu'en la mort et résurrection de Jésus-Christ. Je laisse le grand amas des passages de l'Escriture, ausquels on apperçoit aisément son impudence. Comme quand il tire à son propos ce qui est souvent réitéré aux Pseaumes, qu'il plaise à Dieu secourir selon sa justice ses serviteurs. Je vous prie, y a-il quelque couleur en cela, pour monstrer que nous sommes d'une substance

1) Jean VIII, 12. 2) Gal. III, 13.
3) Héb. II, 14.

I.

avec Dieu, pour estre secourus de luy? Il n'y a non plus de fermeté en ce qu'il allègue, que la justice est proprement nommée celle par laquelle nous sommes esmeus à bien faire. Or puis qu'ainsi est que Dieu seul fait en nous le vouloir et l'exécution[1], il conclud que nous n'avons justice que de luy. Or nous ne nions pas que Dieu ne nous reforme par son Esprit en saincteté de vie : mais il faut considérer en premier lieu s'il fait cela directement, comme on dit : ou bien par la main ou le moyen de son Fils, auquel il a commis en dépost toute plénitude de son Esprit, afin que de son abondance il subveinst à la povreté et au défaut de ses membres. D'avantage, combien que la justice nous sourde de la majesté de Dieu, comme d'une source cachée, si n'est-ce pas à dire que Jésus-Christ, lequel s'est sanctifié pour nous[2] en sa chair, ne soit nostre justice que selon sa divinité. Ce qu'il ameine outre plus est autant frivole, asçavoir que Jésus-Christ luy-mesme a esté juste de justice divine, pource que si la volonté du Père ne l'eust incité, il n'eust point satisfait à la charge qui luy estoit commise. Car combien qu'il ait dit ailleurs, que tous les mérites de Christ descoulent de la pure gratuité de Dieu, comme les ruisseaux de leur fontaine : toutesfois cela ne fait rien pour la fantasie d'Osiander, dont il esblouit les yeux des simples et des siens. Car qui sera celuy si mal advisé de luy accorder, puis que Dieu est la cause et principe de nostre justice, que nous sommes essenciellement justes, et que l'essence de la justice de Dieu habite en nous? Isaïe dit que Dieu en rachetant son Eglise a vestu sa justice comme un harnois : a-ce esté pour despouiller Jésus-Christ de ses armes qu'il luy avoit données, pour estre parfait Rédempteur? Mais le sens du Prophète est clair, que Dieu n'a rien emprunté d'ailleurs pour accomplir une telle œuvre, et qu'il n'a point esté aidé du secours d'autruy[3]. Ce que sainct Paul a briefvement déclairé par autres mots : c'est qu'il nous a donné salut pour démonstrer sa justice[4]. Ce pendant il ne renverse pas

1) Phil. II, 13. 2) Jean XVII, 19.
3) Is. LIX, 17. 4) Rom. III, 25.

ce qu'il dit ailleurs, que nous s[...]
justes par l'obéissance d'un homm[...]
somme, quiconque entortille deu[...]
tices pour empescher que les povre[...]
ne se reposent en la seule et pu[...]
séricorde de Dieu, fait une co[...]
d'espines à Jésus-Christ pour se m[...]
de luy.

13 Toutesfois, pource que la p[...]
des hommes imaginent une justice
de la foy et des œuvres, monstro[...]
devant que passer outre que la ju[...]
foy diffère tellement de celle des [...]
que si l'une est establie l'autre [...]
versée. L'Apostre dit qu'il a répu[...]
tes choses comme fiente pour [...]
Christ : et estre trouvé en luy [...]
point sa propre justice, qui e[...]
Loy, mais celle qui est de la foy
sus-Christ, asçavoir la justice qu[...]
Dieu par foy[2]. Nous voyons yci [...]
comparage comme choses contrai[...]
monstre qu'il faut que celuy qui v[...]
tenir la justice de Christ, aband[...]
siene propre. Pourtant en un aut[...]
dit, que cela a esté cause de la r[...]
Juifs : que voulans dresser leur
justice, ils n'ont point esté sujet[...]
de Dieu[3]. Si en dressant nostre [...]
justice nous rejettons celle de Die[...]
obtenir la seconde, il faut que la p[...]
soit du tout abolie. C'est aussi [...]
entend disant que nostre gloire n[...]
excluse par la Loy, mais par l[...]
Dont il s'ensuyt que tant qu'il n[...]
meure quelque goutte de justice [...]
œuvres, nous avons quelque mat[...]
nous glorifier. Parquoy si la foy [...]
tout glorifiement, la justice de [...]
peut nullement consister avec ce[...]
œuvres. Il démonstre cela si cla[...]
au chapitre IV aux Romains, [...]
laisse lieu à aucune cavillation : S[...]
ham, dit-il, a esté justifié par ses [...]
il a de quoy se glorifier : puis il a[...]
Or est-il ainsi qu'il n'a de quoy [...]
fier devant Dieu[5] : il s'ensuyt d[...]
qu'il n'est point justifié par ses œ[...]
use après d'un autre argument
Quand le loyer est rendu aux

1) Rom. V, 19. 2) Phil. III, [...]
3) Rom. X, 3. 4) Rom. III, [...]
5) Rom. IV, 2.

se fait point de grâce, mais selon
ir. Or la justice est donnée à la
grâce : il s'ensuyt doncques que
vient point du mérite des œuvres.
oncques une folle fantasie de pen-
ie la justice consiste en la foy et
ıvres ensemble.
es Sophistes, ausquels il ne chaut
aver l'Escriture, et qui se baignent
ler, pensent avoir une eschappa-
ien subtile, en exposant que les
dont parle sainct Paul, sont celles
font par les hommes non régéné-
quels présument de leur franc ar-
Ainsi ils disent que cela n'appar-
rien aux bonnes œuvres des fidè-
i se font par la vertu du sainct
Ainsi selon eux, l'homme est jus-
at par la foy que par les œuvres,
nant que les œuvres ne soyent point
s à luy, mais dons de Christ, et
le la régénération. Car ils disent
nct Paul a dit cela seulement pour
acre les Juifs, qui estoyent trop
arrogans, de penser acquérir jus-
ır leur vertu et force, veu que le
sprit de Christ la nous donne, et
is le mouvement de nostre franc
. Mais ils ne regardent pas que
Paul en un autre lieu, opposant la
de la Loy avec celle de l'Evangile,
toutes œuvres, de quelque tiltre
les orne ou pare. Car il dit que la
de la Loy est, que celuy qui fera
enu, sera sauvé : que la justice de
est, croire que Jésus-Christ est
et ressuscité[1]. D'avantage, nous
s ci-après que ce sont divers béné-
e Christ, Sanctification et Justice.
l s'ensuyt, quand on attribue à la
vertu de justifier, que les œuvres
s spirituelles ne vienent point en
Qui plus est, sainct Paul en disant
aham n'a de quoy se glorifier en-
ieu, veu qu'il ne peut estre juste
œuvres, ne restreint point cela à
parence ou quelque lustre exté-
le justice, ou à une présomption
eu Abraham de son franc arbi-
nais combien que la vie de ce
Patriarche ait esté presque angé-

X, 5, 9.

lique, toutesfois qu'il n'a peu avoir mé-rites lesquels luy acquissent justice devant Dieu.

15 Les théologiens sorboniques sont un peu plus lourds en meslant leurs préparations. Toutesfois ces renards dont j'ay parlé, abusent les simples d'une resverie aussi meschante, ensevelissans sous la couverture de l'Esprit et de grâce la miséricorde de Dieu, laquelle seule pouvoit appaiser les povres consciences craintives. Or nous confessons avec sainct Paul, que ceux qui gardent la Loy sont justifiez devant Dieu : mais pource que nous sommes bien loing de telle perfection, nous avons à conclurre que les œuvres qui nous devoyent valoir pour acquérir justice, ne nous servent de rien, pource que nous en sommes desnuez. Quant est des Sorboniques, ils s'abusent doublement : c'est qu'ils appellent Foy, une certitude d'attendre la rémunération de Dieu pour leurs mérites, et que par le nom de Grâce, ils n'entendent point le don de justice gratuite que nous recevons : mais l'aide du sainct Esprit, pour bien et sainctement vivre. Ils lisent en l'Apostre, que celuy qui approche de Dieu, doit croire qu'il est rémunérateur de ceux qui le cherchent[1] : mais ils ne voyent point quelle est la manière de le chercher, laquelle nous démonstrerons tantost. Qu'ils s'abusent en ce mot de Grâce, il appert de leurs livres. Car leur maistre des sentences expose la justice que nous avons par Christ, en double manière. Premièrement, dit-il, la mort de Christ nous justifie, quand elle engendre en nos cœurs charité, par laquelle nous sommes faits justes. Secondement, entant que par icelle le péché est esteint, sous lequel le diable nous tenoit captifs : tellement qu'il ne nous peut surmonter maintenant[2]. Nous voyons qu'il ne considère la grâce de Dieu que jusques-là, entant que nous sommes conduits à bonnes œuvres par la vertu du sainct Esprit. Il a voulu ensuyvre l'opinion de sainct Augustin : mais il la suyt de bien loing, et mesmes se destourne grandement de la droicte imitation. Car ce qui estoit dit

1) Héb. XI, 6.
2) Sent., lib. III, dist. XVI, cap. XI.

clairement par ce sainct homme, il l'obscurcit : et ce qui estoit un petit entaché de vice, il le corrompt du tout. Les escholes sorboniques sont tousjours allées de mal en pis, jusques à ce qu'elles sont en la fin trébuschées en l'erreur de Pélagius. Combien encores que nous ne devons du tout recevoir la sentence de sainct Augustin : ou pour le moins la façon de parler n'est pas propre. Car combien qu'il despouille trèsbien l'homme de toute louange de justice, et l'attribue toute à Dieu, néantmoins il réfère la grâce à la sanctification dont nous sommes régénérez en nouveauté de vie.

16 Or l'Escriture parlant de la justice de foy, nous meine bien ailleurs : c'est qu'elle nous enseigne de nous destourner du regard de nos œuvres, pour regarder seulement la miséricorde de Dieu, et la parfaite saincteté de Christ. Car elle nous monstre cest ordre de justification, que du commencement Dieu reçoit le pécheur de sa pure et gratuite bonté, ne regardant rien en luy dont il soit esmeu à miséricorde, que la misère : d'autant qu'il le voit desnué entièrement et vuide de bonnes œuvres : et pourtant il prend de soy-mesme la cause de luy bien faire. En après il touche le pécheur du sentiment de sa bonté, afin que se desfiant de tout ce qu'il a, il remette toute la somme de son salut en ceste miséricorde qu'il luy fait. Voylà le sentiment de foy, par lequel l'homme entre en possession de son salut, quand il se recognoist par la doctrine de l'Evangile estre réconcilié à Dieu, entant que par le moyen de la justice de Christ ayant obtenu rémission de ses péchez, il est justifié. Et combien qu'il soit régénéré par l'Esprit de Dieu, si ne se repose-il pas sur les bonnes œuvres lesquelles il fait : mais est asseuré que sa justice perpétuelle gist en la seule justice de Christ. Quand toutes ces choses auront esté espluchées particulièrement, ce que nous tenons de ceste matière sera facilement expliqué, Combien qu'elles seront mieux digérées, si nous les mettons en autre ordre que nous ne les avons proposées : Mais il n'en peut guères chaloir, moyennant qu'elles soyent tellement déduites, que toute la chose soit bien entendue.

17 Il nous faut yci souvenir de la correspondance que nous avons mise ci-dessus entre la foy et l'Evangile. Car nous disons que la foy justifie, d'autant qu'elle reçoit la justice offerte en l'Evangile. Or si en l'Evangile la justice nous est offerte, par cela est forclose toute considération des œuvres. Ce que sainct Paul monstre souventesfois : mais principalement en deux lieux. Car en l'Epistre aux Romains, comparant la Loy avec l'Evangile, il parle ainsi, La justice qui est de la Loy, dit-il, est que quiconques fera le commandement de Dieu, vivra : mais la justice de foy dénonce salut à celuy qui croira de cœur, et confessera de bouche Jésus-Christ, et que le Père l'a ressuscité des morts [1]. Ne voyons-nous pas bien qu'il met ceste différence entre la Loy et l'Evangile, que la Loy assigne la justice aux œuvres : l'Evangile la donne gratuitement, sans avoir esgard aux œuvres ? C'est certes un lieu notable, et qui nous peut despescher de beaucoup de difficultez. Car c'est beaucoup fait, si nous entendons que la justice qui nous est donnée en l'Evangile, soit délivrée des conditions de la Loy. C'est la raison pourquoy il oppose tant souvent la Loy et la promesse, comme choses répugnantes. Si l'héritage, dit-il, vient de la Loy, ce n'est point de la promesse [2] : et autres sentences semblables qui sont au mesme chapitre. Il est certain que la Loy a aussi ses promesses. Il faut doncques que les promesses de l'Evangile ayent quelque chose de spécial et divers : si nous ne voulons dire que la comparaison soit inepte. Or que sera-ce, sinon qu'elles sont gratuites, et appuyées sur la seule miséricorde de Dieu : comme ainsi soit que les promesses légales dépendent de la condition des œuvres ? Et ne faut point que quelqu'un gergonne yci, que sainct Paul ait simplement voulu réprouver la justice que les hommes présument d'apporter à Dieu de leur franc arbitre, et de leurs forces naturelles : veu que sainct Paul sans exception prononce que la Loy n'a rien proufité et

1) Rom. X, 5, 9.
2) Gal. III, 18.

ımandant, veu que nul ne l'accomplit
ı-seulement du vulgaire, mais des plus
faits. Certes la dilection est le princi-
article de la Loy, veu que Christ nous
ne et induit à icelle : pourquoy donc-
s ne sommes-nous justes en aimant
u et nos prochains, sinon que la di-
ion est tant débile et imparfaite aux
s saincts, qu'ils ne méritent point
tre prisez ou acceptez de Dieu?

8 Le second passage est cestuy-ci,
: nul ne soit justifié devant Dieu par
.oy, il appert : car le juste vivra de
. Or la Loy n'est pas selon la foy :
elle dit, Qui fera les choses comman-
s, vivra en icelles[1]. Comment l'argu-
t consisteroit-il, sinon qu'il fust ré-
ı premièrement que les œuvres ne
ent point en conte, mais qu'il les faut
tre en un rang à part? La Loy, dit-
st diverse de la foy. En quoy cela?
djouste que c'est d'autant qu'elle re-
rt les œuvres pour justifier l'homme.
'ensuyt doncques que les œuvres ne
t point requises, quand l'homme doit
e justifié par foy. Il est notoire de
ue l'un est ainsi opposé à l'autre,
celuy qui est justifié par foy est jus-
sans aucun mérite de ses œuvres :
mesmes hors de tout mérite. Car la
reçoit la justice que présente l'Evan-
: et est dit que l'Evangile en cela est
rent d'avec la Loy, pource qu'il ne
oint la justice aux œuvres, mais la
ique en la seule miséricorde de Dieu.
t une semblable déduction dont il
en l'Epistre aux Romains : qu'Abra-
n'a point matière de se glorifier,
nt que la foy luy a esté imputée à
ce[2]. Et adjouste conséquemment la
n : que lors la justice de la foy a
quand il n'y a nulles œuvres aus-
les aucun loyer soit deu. Là où sont
œuvres, dit-il, le loyer est rendu
ne deu : ce qui est donné à la foy,
ratuit. Ce qui s'ensuyt après, aussi
tend à un mesme but, asçavoir que
obtenons l'héritage céleste par foy,
ue nous entendions qu'il nous vient
ace. Il infère que l'héritage céleste
ratuit, d'autant que nous le rece-

l. III, 12. 2) Rom. IV, 2.

vons par foy. Pourquoy cela, sinon pource que la foy, sans avoir aucun appuy sur les œuvres, se repose du tout sur la miséricorde de Dieu? Il n'y a doute qu'en ce mesme sens il ne dise ailleurs, que la justice de Dieu a esté manifestée sans la Loy, combien qu'elle ait tesmoignage de la Loy et des Prophètes[1]. Car en excluant la Loy, il entend que nous ne sommes point aidez par nos mérites, et n'acquérons point justice par nos bienfaits : mais qu'il nous faut présenter vuides et indigens pour la recevoir.

19 Maintenant les lecteurs peuvent veoir de quelle équité usent aujourd'huy les Sophistes en cavillant nostre doctrine : c'est où nous disons que l'homme est justifié par la seule foy. Ils n'osent pas nier que l'homme ne soit justifié par foy, voyant que l'Escriture le dit tant souvent : mais pource que ce mot Seule, n'y est point exprimé, ils nous reprochent qu'il est adjousté du nostre. Si ainsi est, que respondront-ils à ces paroles de sainct Paul, où il argue que la justice n'est point de la foy, sinon qu'elle soit gratuite? comment conviendra ce qui est gratuit avec les œuvres? Et par quelle calomnie pourront-ils se desvelopper de ce qu'il dit ailleurs, que la justice de Dieu est manifestée en l'Evangile[2]? Si elle y est manifestée, ce n'est pas à demi, ne pour quelque portion : mais plene et parfaite. Il s'ensuyt doncques que la Loy en est excluse. Et de faict, non-seulement leur tergiversation est fausse mais du tout ridicule, quand ils disent que nous adjoustons du nostre, en disant la seule foy. Car celuy qui oste toute vertu de justifier aux œuvres, ne l'attribue-il pas entièrement à la foy? Que veulent dire autre chose ces locutions de sainct Paul, Que la justice nous est donnée sans la Loy : Que l'homme est gratuitement justifié sans aide de ses œuvres[3]? Ils ont yci un subterfuge bien subtil, c'est que les œuvres cérémoniales par cela sont excluses, et non pas les œuvres morales. Ce qui est très inepte, jà soit qu'ils le tienent d'Origène et aucuns autres an-

1) Rom. III, 21. 2) Rom. I. 17.
3) Rom. III, 21, 28.

qui observent les cérémonies, et qu'il n'y ait que les transgresseurs d'icelles maudits. S'il faut entendre ces passages de la Loy morale : il n'y a nulle doute que les œuvres morales sont excluses de pouvoir justifier. Les raisons dont ils usent, tendent à une mesme fin : comme quand il dit, Si la cognoissance de péché vient de la Loy [2] : la justice n'en vient pas. La Loy engendre ire de Dieu [3] : elle ne nous apporte point doncques de salut. Item, Puis que la Loy ne peut asseurer les consciences, elle ne peut donner justice. Item, Puis que la foy est imputée à justice, ce n'est pas pour salaire des œuvres que la justice nous est donnée : mais c'est don de Dieu gratuit. Item, Si nous sommes justifiez par foy, toute gloire est abatue. Item, Si la Loy nous pouvoit vivifier, nous aurions justice en icelle : mais Dieu a enclos toutes créatures sous péché, afin de donner le salut promis aux croyans [4]. Qu'ils allèguent, s'ils osent, cela estre dit des cérémonies, et non pas des œuvres morales : mais les petis enfans se mocqueroyent de leur impudence. Que cela doncques demeure résolu, que quand la vertu de justifier est ostée à la Loy, il faut entendre la Loy universelle.

20 Or si quelqu'un s'esmerveille pourquoy l'Apostre a voulu adjouster les œuvres de la Loy, n'estant point content de dire simplement Les œuvres : nous avons la response en main. Car à ce que les

la Loy a esté publiée environ q
ans après que l'alliance de
avoit esté donnée [1]. Les ig
mocqueroyent de cest argum
sans qu'il y pouvoit bien avoir
nes œuvres devant que la Loy
bliée. Mais pource qu'il sçavoi
les œuvres n'ont autre dignité,
qu'elles sont acceptées de Dieu
cela comme une chose notoir
ne pouvoyent justifier devant
promesses de la Loy fussent
Nous voyons pourquoy nom
exprime les œuvres de la Lo
oster aux œuvres la faculté de
asçavoir pource qu'il n'y pou
controversie que d'icelles. Combi
cunesfois simplement et sans
exclud toutes œuvres ; comme
dit que David attribue la bé
l'homme auquel Dieu a impu
sans aucunes œuvres [2]. Ils n
doncques faire par toutes leur
tions que nous ne retenions l
exclusive en sa généralité. C'
en vain qu'ils cherchent une au
lité, c'est qu'ils disent que nous
justifiez par la seule foy, laque
par charité : voulans par cela
que la justice est appuyée sur
Nous confessons bien avec sai
qu'il n'y a autre foy qui justi
celle qui est conjoincte avec
Mais elle ne prend point de c

ay qui besongne, le loyer n'est pas im-
uté selon la grâce, mais selon la debte[1].
Au contraire, à celuy qui ne besongne
point, mais qui croit en celuy qui justifie
l'inique, la foy est imputée à justice.
Pourroit-il parler plus clairement qu'en
disant cela? C'est qu'il n'y a nulle jus-
ice de foy, sinon quand il n'y a nulles
œuvres ausquelles soit deu aucun loyer:
t que lors finalement la foy est imputée
justice, quand la justice nous est don-
ée par grâce, non deue.

21 Maintenant regardons si ce qui a
sté dit en la définition par nous mise,
st vray: c'est que la justice de foy n'est
utre chose que réconciliation avec Dieu,
quelle consiste en la rémission des pé-
hez. Il nous faut tousjours revenir à
ste maxime: c'est que l'ire de Dieu est
réparée à tous ceux qui persistent d'es-
e pécheurs. Ce qu'Isaïe a bien déclairé
rlant ainsi, La main de Dieu n'est point
courcie, qu'il ne nous puisse sauver:
t son aureille n'est point estoupée, qu'il
e nous puisse ouyr. Mais nos iniquitez
nt fait un divorce entre luy et nous: et
os péchez ont destourné sa face de nous
ce qu'il ne nous exauce point[2]. Nous
ons que le péché est une division entre
eu et l'homme, et destourne la face de
eu du pécheur. Et de vray il ne se peut
trement faire: car c'est une chose qui
convient nullement à sa justice, d'avoir
ance avec le péché. Pour laquelle
se sainct Paul dit que l'homme est
nemy de Dieu, jusques à ce qu'il soit
stitué en sa grâce par Christ[3]. Celuy
jusques que Dieu reçoit en amour, est
estre justifié: pource qu'il ne peut
recevoir personne pour estre conjoinct
c soy, que de pécheur il ne le face
te. Nous adjoustons que cela est fait
r la rémission des péchez. Car si on
nsidère ceux qui sont réconciliez à Dieu
on leurs œuvres, on les trouvera pé-
eurs: et néantmoins il faut qu'ils soyent
tout purs et nets de péché. Il appert
jusques que ceux que Dieu reçoit en
ce ne sont autrement faits justes, si-
n qu'ils sont purifiez, entant que leurs
ules sont effacées par la rémission

Rom. IV, 4. 2) Is. LIX, 1, 2.
Rom. V, 10.

que Dieu leur fait, tellement qu'une telle justice se peut en un mot appeler Rémission des péchez.

22 L'un et l'autre est trèsbien déclairé par ces paroles de sainct Paul que j'ay amenées ci-dessus, où il dit que Dieu estoit en Christ, se réconciliant le monde, n'imputant point aux hommes leurs fautes: et nous a commis la parole de réconciliation. Après il adjouste la somme de son ambassade: c'est que celuy qui estoit pur et net de péché, a esté fait péché pour nous[1]: c'est-à-dire sacrifice sur lequel tous nos péchez ont esté transférez, afin que nous fussions justes en luy devant Dieu. Il nomme indifféremment Justice et Réconciliation en ce passage: tellement que nous entendons l'un estre contenu sous l'autre. La manière d'obtenir ceste justice est aussi expliquée, quand il dit qu'elle gist en ce que Dieu ne nous impute point nos péchez. Pourtant que nul ne demande plus comment c'est que Dieu nous justifie, quand sainct Paul dit expressément que c'est entant qu'il nous réconcilie à soy, ne nous imputant point nos péchez. Comme aussi en l'épistre aux Romains, il prouve que justice est imputée à l'homme sans les œuvres, par le tesmoignage de David: pource qu'il prononce l'homme bienheureux duquel les iniquitez sont remises, duquel les péchez sont cachez, et auquel les fautes ne sont point imputées[2]. Il n'y a point de doute que David n'ait signifié Justice par le nom de Béatitude. Puis qu'il afferme qu'elle consiste en rémission des péchez, il n'est jà mestier que nous la définissions autrement. Pourtant Zacharie père de Jehan-Baptiste constitue la cognoissance de salut en la rémission des péchez[3]. Suyvant laquelle reigle sainct Paul conclud la prédication qu'il fit aux Antiochiens, de la somme de leur salut, en ceste manière: Par Jésus-Christ la rémission des péchez vous est annoncée: et de toutes les choses dont vous ne pouviez estre justifiez par la loy de Moyse, quiconque croit en luy est justifié[4]. Il conjoinct tellement la justice avec la rémission des péchez, qu'il monstre que c'est une mesme chose. C'est

1) 2 Cor. V, 19, 21. 2) Rom. IV, 6.
3) Luc I, 77. 4) Act. XIII, 38.

doncques à bon droict qu'il argue tousjours la justice que nous obtenons par la bonté de Dieu, estre gratuite. Et ne doit ceste forme de parler sembler nouvelle quand nous disons que les fidèles sont justes devant Dieu, non point par leurs œuvres, mais par acception gratuite : veu que l'Escriture en use tant souvent, et que les anciens Docteurs mesmes parlent quelque fois ainsi ; comme sainct Augustin, quand il dit que la justice des saincts durant ceste vie consiste plus en la rémission des péchez qu'en perfection de vertu [1], à quoy respondent ces belles sentences de sainct Bernard, que la justice de Dieu est de ne point pécher : la justice de l'homme est l'indulgence et pardon qu'il obtient de Dieu. Item, que Christ nous est justice, nous faisant absoudre : et qu'il n'y a autres justes, sinon ceux qui sont receus à merci [2].

23 De cela aussi il s'ensuyt bien que c'est par le seul moyen de la justice de Christ que nous sommes justifiez devant Dieu : ce qui vaut autant comme qui diroit, l'homme n'estre pas juste de soy-mesme : mais pource que la justice de Christ luy est communiquée par imputation ; ce qui est une chose digne d'estre diligemment observée. Car ainsi s'esvanouit ceste fantasie, de dire que l'homme soit justifié par foy, entant que par icelle il reçoit l'Esprit de Dieu, duquel il est rendu juste. Ceci est fort contraire à la doctrine ci-dessus mise : car il n'y a nulle doute que celuy qui doit chercher justice hors de soy-mesme, ne soit desnué de la siene propre. Or cela est clairement monstré de l'Apostre, quand il dit que celuy qui estoit innocent a soustenu nos forfaits, estant présenté en sacrifice pour nous afin que fussions en luy justes devant Dieu [3]. Nous voyons qu'il met nos-

1) *De civitate Dei*, lib. XIX, cap. XXVII.
2) Serm. XXI, XXIII, *In Cantic.*
3) 2 Cor. V, 21.

tre justice en Christ, non pas (que la justice ne nous appartie droict, sinon en ce que nous so ticipans de Christ : car en le p nous possédons avec luy tout chesses. Et ne répugne rien qu'il dit en un autre lieu, que l esté condamné de péché en la Christ, afin que la justice de accomplie en nous [1]. Où il ne si tre accomplissement que celuy obtenons par imputation. Car le Jésus nous communique en tell justice, que par une vertu inéna est transférée en nous, entant partient au jugement de Dieu. (voulu autre chose dire, il app sentence qu'il avoit mise un pe vant : c'est que comme par la sance d'un nous sommes cons cheurs, aussi par l'obéissance (sommes justifiez [2]. Qu'est-ce au de colloquer nostre justice e sance de Christ, sinon affermer sommes justes parce que l'o de Christ nous est alloée, et payement comme si elle estoi Pourtant il me semble que s broise a trèsbien prins l'exemp justice en la bénédiction de Jaco que comme Jacob, n'ayant poi de soy-mesme la primogénitur caché sous la personne de son vestu de sa robbe, laquelle rend odeur, s'est insinué à son père cevoir la bénédiction en la d'autruy : ainsi qu'il nous fau sous la robbe de Christ nostre f mier-nay, pour avoir tesmoig justice devant la face de nostre leste. Et certes c'est la pure v pour comparoistre devant Dieu il faut que nous sentions bon de odeur, et que nos vices soyent de sa perfection.

1) Rom. VIII, 3, 4. 2) Rom.
3) *De Jacobo et vita beata*, lib. II.

CHAPITRE XII.

Qu'il nous convient eslever nos esprits au siége judicial de Dieu, pour estre persuadez à bon escient de la justification gratuite.

1 Combien qu'il appert par clairs tesmoignages toutes ces choses estre trèsvéritables, toutesfois on ne pourra bien voir combien elles sont nécessaires, jusques à ce que nous aurons remonstré à l'œil ce qui doit estre comme le fondement de toute ceste dispute. Pour le premier, qu'il nous souviene que nous ne menons point propos comment l'homme se trouvera juste devant le siége de quelque juge terrien, mais devant le throne céleste de Dieu : afin que nous ne mesurions point à nostre mesure quelle intégrité il faut avoir pour satisfaire au jugement de Dieu. Or c'est merveille de quelle témérité et audace on y procède communément : et mesmes c'est chose notoire, qu'il n'y en a nuls qui osent plus hardiment et avec plus grande outrecuidance babiller de la justice des œuvres, que ceux qui sont apertement meschans : et bien crèvent au dedans de vices et concupiscences. Cela advient de ce qu'ils ne pensent point à la justice de Dieu : de laquelle s'ils avoyent le moindre sentiment du monde, jamais ils ne s'en mocqueroyent ainsi. Or elle est mesprisée et mocquée outre raison, quand on ne la recognoist point si parfaite qu'elle n'ait rien acceptable, sinon ce qui est du tout entier, pur de toute macule, et d'une perfection où il n'y ait rien du tout à redire : ce qui ne s'est jamais peu trouver en homme vivant, et jamais ne s'y trouvera. Il est facile à un chacun de gazouiller en un anglet d'eschole, quelle dignité ont les œuvres pour justifier l'homme : mais quand on vient devant la face de Dieu, il faut laisser là tous ces fatras : car la chose est là démenée à bon escient, et non point par contentions frivoles. C'est là qu'il faut dresser nostre entendement, si nous voulons avec fruit enquérir de la vraye justice. C'est, di-je, qu'il nous faut penser comment nous pourrons respondre à ce Juge céleste, quand il nous appellera à rendre conte. Il faut doncques que nous l'establissions en son siége : non pas tel que nostre entendement l'imagine de soy-mesme, mais tel qu'il nous est dépeint en l'Escriture [1] : asçavoir par la clairté duquel les estoilles sont obscurcies, par la vertu duquel les montagnes descoulent comme la neige au soleil, à l'ire duquel la terre est esbranlée : par la sagesse duquel les sages sont surprins en leur finesse : duquel la pureté est si grande, qu'à la comparaison d'icelle toutes choses sont souillées et contaminées : duquel les Anges ne peuvent porter la justice : lequel ne pardonne point au meschant : duquel quand la vengence est une fois enflambée, elle pénètre jusques au plus profond de la terre. Qu'il soit doncques assis pour examiner les œuvres des hommes, qui osera approcher de son throne sans trembler? Quand le Prophète en parle, Qui habitera, dit-il, avec un feu consumant toutes choses? avec une flamme qui ne se peut esteindre? Celuy qui fait justice et vérité, qui est pur et entier en toute sa vie. Quiconques sera cestuy-là qu'il viene en avant [2]. Mais ceste response fait que nul ne s'y oseroit monstrer. Car de l'autre costé, ceste horrible voix nous doit faire trembler : Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui sera-ce, ô Seigneur, qui pourra subsister [3]? Il seroit certes question qu'incontinent tout le monde périst. Car comme il est escrit autre part, Se peut-il faire que l'homme estant comparé à son Dieu soit justifié, ou soit trouvé plus pur que son Créateur? Voyci, ceux qui le servent ne sont point entiers : et il trouve à redire en ses Anges. Combien plus ceux qui habitent en maisons de fange, et sont détenus en tabernacles terriens, seront-ils abatus [4]? Item,

1) Voyez principalement le livre de Job.
2) Is. XXXIII, 14-16.
3) Ps. CXXX, 3.
4) Job IV, 17-19.

Voyci : entre ses saincts il n'y en a nul qui soit pur : et les cieux ne sont point nets devant son regard. Combien est plus abominable et inutile l'homme, qui boit l'iniquité comme eau[1] ? Je confesse qu'au livre de Job il est fait mention d'une justice plus haute que celle qui est située en l'observation de la Loy. Et est besoin de noter ceste distinction. Car combien que quelqu'un accomplist la Loy, ce qui est impossible, si est-ce qu'il ne pourroit soustenir la rigueur de l'examen que Dieu pourroit faire prenant la balance de sa justice secrette, laquelle surmonte tous sens. Ainsi combien que Job ne se sente pas coulpable, il devient muet en son effroy, quand il oit que Dieu en sa perfection ne se contenteroit point de la sainctété des Anges. Or je laisse à présent ceste justice dont il est là fait mention, pource qu'elle est incompréhensible : seulement je di que si nostre vie est examinée à la reigle et compas de la Loy de Dieu, nous sommes par trop hébétez, si tant de malédictions qui y sont ne nous effrayent et tormentent de grande horreur. Et de faict, Dieu les y a mises pour nous esveiller. Entre les autres ceste générale nous doit bien faire trembler, Tous ceux qui n'auront accomply les choses yci escrites, sont maudits[2]. Brief, toute ceste dispute seroit froide et sans saveur, si chacun ne s'adjourne devant le Juge céleste : et estant en souci d'obtenir absolution, s'abate de son bon gré et s'anéantisse.

2 C'estoit doncques là qu'il nous faloit dresser les yeux, afin d'apprendre plus tost de trembler, que de concevoir une vaine hardiesse. Car il nous est aisé (ce pendant qu'un chacun de nous s'arreste à se comparager avec les hommes) de penser que nous avons quelque chose que les autres ne doyvent point mespriser : mais quand nous venons à nous eslever à Dieu, ceste fiance est en un moment destruite et anéantie. Et pour vray il en advient autant à nostre âme envers Dieu, qu'à nostre corps envers le ciel ; car ce pendant que l'homme s'arreste à contempler ce qui est à l'entour de luy, il estime

1) Job XV, 15, 16. 2) Deut. XXVII, 26.

sa veue bonne et forte : mais s'il dress
l'œil au soleil, il sera tellement esblou
de sa clairté, que ce regard luy fera sen
tir une plus grande débilité de sa veue
qu'elle ne sembloit avoir de vertu à re
garder les choses inférieures. Ne nou
décevons point doncques en vaine fianc
Quand nous serons ou pareils ou sup
rieurs à tous autres hommes, cela n'e
rien envers Dieu, à la jurisdiction duqu
il appartient de cognoistre ceste caus
Que si nostre outrecuidance ne se pe
donter par telles admonitions, il no
respondra ce qu'il disoit aux Pharisie
C'estes-vous qui vous justifiez devant l
hommes : mais ce qui est haut aux ho
mes est abominable à Dieu[1]. Allons do
ques, et nous glorifions orgueilleuseme
entre les hommes de nostre justi
ce pendant que Dieu l'aura en abo
nation au ciel. Mais que font au co
traire les serviteurs de Dieu, vrayeme
instruits de son Esprit ? Certes ils dir
avec David, Seigneur, n'entre point
jugement avec ton serviteur : car nul
vant ne sera justifié devant ta face[2]. It
avec Job, L'homme ne pourra estre ju
envers Dieu : s'il veut plaidoyer con
luy, estant accusé en mille points, il
pourra respondre à un seul[3]. Nous oyo
maintenant clairement quelle est la justi
de Dieu, asçavoir laquelle ne sera poi
satisfaite d'aucunes œuvres humaines,
laquelle nous accusera de mille crime
sans que nous en puissions purger
Sainct Paul certes, qui estoit vaissea
esleu de Dieu, l'avoit bien conceu telle e
son cœur, quand il confessoit que n'ayan
point mauvaise conscience, il n'estoi
point en cela justifié[4].

3 Ce n'est pas seulement en l'Escri
ture que nous avons tels exemples,
tous les Docteurs chrestiens ont ain
senti et parlé : comme sainct Augusti
disant que tous les fidèles qui gémisse
sous le fardeau de leur chair corruptib
et en infirmité de ceste vie présente,
ceste seule espérance, que nous avons
Médiateur, asçavoir Jésus-Christ, leq
a satisfait pour nos péchez[5]. Je v

1) Luc XVI, 15. 2) Ps. CXLIII, 2.
3) Job IX, 2, 3. 4) 1 Cor. IV, 4.
5) *Ad Bonif.*, lib. III, cap. V.

prie, qu'emporte ceste sentence? Car si les saincts ont ceste seule espérance, que deviendra la fiance des œuvres? Car en disant que c'est leur espérance seule, il ne leur en laisse nulle autre. Semblablement sainct Bernard, Où est-ce, dit-il, que les infirmes trouveront vray repos et ferme seureté, qu'aux playes de nostre Sauveur? J'habite là d'autant plus seurement, qu'il est puissant à sauver. Le monde est après pour me troubler, mon corps me grève, le diable est aux embusches pour me surprendre : je ne tomberay, d'autant que je suis appuyé sur une ferme pierre. Si j'ay griefvement péché, ma conscience est troublée : mais elle ne sera point confuse, quand il me souviendra des playes du Seigneur. De cela il conclud après : Pourtant mon mérite est la miséricorde du Seigneur. Je ne suis point povre en mérite, pendant que le Seigneur est riche en miséricorde : d'autant que les miséricordes du Seigneur sont grandes, je suis abondant en mérites. Chanteray-je mes justices? Seigneur, il me souviendra de ta justice seule, car icelle est la mienne : car tu nous as esté fait justice de par Dieu ton Père[1]. Item en un autre passage : Voyci tout le mérite de l'homme, c'est de mettre tout son espoir en celuy qui sauve tout l'homme. Semblablement en un autre lieu, retenant la paix ou repos de conscience à soy, et laissant la gloire à Dieu, il dit, Que la gloire te demeure sans qu'on en diminue une seule goutte : c'est bien assez pour moy si j'ay paix. Je renonce du tout à gloire, de peur que si j'usurpe ce qui n'est pas mien, je perde aussi ce qui m'est donné[2]. En un autre lieu encores plus ouvertement : Pourquoy l'Eglise se souciera-elle des mérites, puis qu'elle a matière de se glorifier plus ferme et plus certaine au bon plaisir de Dieu[3]. Il ne faut point doncques demander par quels mérites nous espérons avoir vie : sur tout quand nous oyons par la bouche du Prophète, Je ne le feray point à cause de vous, mais à cause de moy, dit le Seigneur[4]. Il suffit doncques à mériter, de sçavoir que les mérites ne suffisent point : mais comme c'est assez pour mérite, de ne présumer de nuls mérites : aussi d'en estre desnué, c'est assez pour condamnation. Or quant à ce qu'il prend le mot de Mérites pour bonnes œuvres, il faut pardonner cela à la coustume de son temps : et en condamnant ceux qui n'ont point de mérites, il veut estonner les hypocrites, lesquels en se donnant toute licence s'esgayent contre la grâce de Dieu : comme il se déclaire tantost après, disant que l'Eglise est bienheureuse ayant des mérites sans présomption, et pouvant hardiment présumer sans mérites : pource qu'elle a juste matière de présomption, mais non pas de ses mérites; elle a des mérites, mais non pas pour présumer. Il adjouste, que de ne rien présumer c'est mériter : ainsi, que l'Eglise peut d'autant plus hardiment présumer, qu'elle ne présume point : pource qu'elle a ample matière de se glorifier aux grandes miséricordes de Dieu.

4 Il est ainsi de vray. Car toutes les consciences qui sont bien exercitées en la crainte de Dieu, trouvent qu'il n'y a point d'autre retraite en laquelle elles se puissent seurement reposer, quand il est question de conter avec Dieu. Car si les estoilles, lesquelles semblent durant la nuict trèsclaires et reluisantes, perdent toute leur lumière quand elles vienent au soleil : que pensons-nous qu'il adviendra à la plus grande innocence qu'on puisse imaginer en l'homme, quand elle sera comparée avec la pureté de Dieu? Car lors sera un examen rigoureux à merveilles, lequel atteindra jusques aux plus secrettes cogitations du cœur : et comme dit sainct Paul, révélera tout ce qui est caché en ténèbres, et descouvrira ce qui est occulte au profond du cœur[1] : contraignant la conscience, quoy qu'elle résiste ou recule, de produire en avant ce que mesmes elle a maintenant oublié. Le diable d'autre part, comme accusateur poursuyvra, pressant de près l'homme, et sçaura bien luy alléguer tous ses forfaits ausquels il l'aura incité. Là toutes les pompes et apparences des bonnes œuvres extérieures, qu'on a maintenant

1) Sup. Cantic., serm. LXI. 2) Serm. XIII, In Cantic.
3) Serm. LXVIII. 4) Ezech. XXXVI, 22, 32.

1) 1 Cor. IV, 5.

seules en estime, ne proufiteront de rien. Il sera question seulement de la seule syncérité du cœur. Pourtant toute hypocrisie, non-seulement celle dont ceux qui se cognoissent secrettement meschans, se contrefont devant les hommes, mais aussi celle dont un chacun se flatte devant Dieu (comme nous sommes enclins à nous décevoir par trop estimer de nous) sera confuse et trébuschera : combien qu'elle soit maintenant comme enyvrée d'orgueil et outrecuidance. Ceux qui n'eslèvent point leur sens et pensée à tel spectacle, se peuvent bien amieller pour une minute de temps, s'attribuans justice : mais telle justice, qui leur sera incontinent escousse au jugement de Dieu : ainsi qu'un homme, après avoir songé de grandes richesses, se trouve vuide quand il est esveillé. Au contraire, tous ceux qui chercheront comme devant Dieu la vraye reigle de justice, trouveront pour certain que toutes les œuvres des hommes, si on les estime selon leur dignité, ne sont qu'ordure et vilenie : et que ce qu'on juge communément estre justice, n'est que pure iniquité devant Dieu : que ce qu'on juge intégrité, n'est que pollution : ce qu'on juge gloire, n'est qu'ignominie.

5 Après avoir contemplé ceste perfection de Dieu, il nous faut lors descendre à nous regarder sans nous flatter, et sans nous décevoir en l'amour de nous-mesmes. Car ce n'est point de merveilles si nous sommes aveugles en cest endroict, ce pendant que nul de nous ne se garde de ceste folle et dangereuse affection que nous avons à nous aimer : laquelle l'Escriture monstre estre naturellement enracinée en nous. La voye d'un chacun, dit Salomon, est droicte devant ses yeux. Item, tous hommes pensent leurs voyes estre bonnes[1]. Mais quoy? Par cest erreur un chacun est-il absous? Plustost au contraire, comme il dit conséquemment, le Seigneur poise les cœurs : c'est-à-dire, ce pendant que l'homme se flatte en l'apparence extérieure de justice qu'il a, le Seigneur examine en sa balance toute l'iniquité et ordure cachée au cœur. Puis doncques qu'ainsi est qu'on ne proufite de rien en se flattant, ne nous trompons point nous-mesmes volontairement en nostre ruine. Or pour nous droictement esplucher, il faut tousjours rappeler nostre conscience au throne judicial de Dieu. Car sa lumière est bien requise pour révéler et descouvrir les cachettes de nostre perversité, lesquelles sont autrement trop profondes et obscures. Si nous faisons cela, lors nous verrons que veut dire ceste sentence, qu'il s'en faut beaucoup que l'homme soit justifié devant Dieu, veu qu'il n'est que pourriture et vermine inutile et abominable, et qu'il boit l'iniquité comme l'eau[1]. Car qui est-ce qui sera pur et monde? ce qui est conceu de semence immonde? non pas un seul[2]. Nous expérimenterons aussi ce que disoit Job de soy, Si je me veux monstrer innocent, ma bouche propre me condamnera : si je me veux dire juste, elle me prouvera meschant[3]. Car la complainte que faisoit le Prophète de son temps, n'appartient point à un siècle seulement, mais communément à tous aages, c'est que tous ont erré comme brebis esgarées, un chacun a décliné en sa voye[4]. Car il comprend là tous ceux ausquels doit estre communiquée la grâce de rédemption. Or la rigueur de cest examen se doit poursuyvre jusques à ce qu'elle nous ait dontez d'un estonnement de nous-mesmes, pour nous disposer à recevoir la grâce de Jésus-Christ. Car celuy qui pense estre capable d'en jouir, sinon qu'il se soit démis de toute hautesse de cœur, se trompe grandement. Ceste sentence est notoire, que Dieu confond les orgueilleux, et donne grâce aux humbles[5].

6 Mais quel est le moyen de nous humilier, sinon qu'estans du tout vuides et povres, nous donnions lieu à la miséricorde de Dieu? Car je n'appelle pas Humilité, si nous pensons avoir quelque chose de résidu. Et de faict, on a enseigné par ci-devant une hypocrisie pernicieuse, en conjoignant ces deux choses : qu'il nous faloit sentir humblement de nous devant Dieu, et avoir néantmoins nostre justice en quelque estime. Car si nous confes-

1) Prov. XXI, 2; XVI, 2.

1) Job XV, 16. 2) Job XIV, 4.
3) Job IX, 20. 4) Is. LIII, 6.
5) 1 Pierre V, 5; Jacq. IV, 6.

autrement devant Dieu que nous ne ons en nostre cœur, nous luy men- impudemment. Or nous ne pouvons sentir de nous comme il appartient, tout ce qui semble advis estre excel- en nous, ne soit entièrement mis sous ied. Quand nous oyons doncques de ouche du Prophète, que le salut est reillé aux humbles[1] : d'autre part, e à la fierté des orgueilleux : premiè- ent pensons que nous n'avons nul s à salut, sinon en nous démettant out orgueil, et en prenant vraye hu- é : secondement, que ceste humilité t point une modestie, par laquelle s quittions un seul poil de nostre ct pour nous abbaisser devant Dieu, me nous appelons entre les hommes -là humbles, qui ne s'eslèvent pas en é, et ne desprisent point les autres, bien qu'ils se pensent valoir quelque e :) mais que c'est une déjection de re cœur, sans feintise, procédante d'un ct sentiment de nostre misère et po- é, dont nostre cœur soit ainsi abatu. l'humilité est ainsi descrite tousjours Parole de Dieu. Quand le Seigneur ainsi par Sophonie, J'osteray du u de toy tout homme s'esgayant, et isseray sinon les affligez et les po- , et iceux espéreront en Dieu[2] : ne onstre-il pas clairement qui sont les bles? asçavoir, qui sont affligez par ognoissance de leur povreté? Au raire, il signifie les orgueilleux par t qui s'esgayent : par ce que les hom- estans en prospérité ont accoustumé 'esgayer. D'avantage, il ne laisse rien humbles qu'il veut sauver, sinon la e espérance en Dieu. Pareillement en , A qui regarderay-je, sinon au po- brisé et affligé en son esprit, et qui ble à mes paroles? Et derechef, le neur haut et eslevé, habitant en son e éternel, habitant en sa magnificence, pareillement avec les humbles et affli- en leurs esprits, afin de vivifier l'es- les humbles et le cœur des affligez[3]. nd nous oyons tant de fois le nom fiction, il nous faut entendre comme playe dont le cœur soit tellement na- vré, que tout l'homme en soit abatu en terre sans se pouvoir eslever. Il est be- soin que nostre cœur soit navré d'une telle affliction, si nous voulons estre exaltez avec les humbles. Si cela ne se fait, nous serons humiliez par la main puissante de Dieu en nostre confusion et honte.

7 D'avantage, nostre bon Maistre non content de paroles, nous a dépeint en une similitude, comme en un tableau, la vraye image d'humilité. Car il nous pro- pose le Publicain, lequel se tenant loing, et n'osant point lever les yeux en haut, avec grans gémissemens prie en ceste sorte, Seigneur, sois-moy propice, à moy, qui suis povre pécheur[1]. Ne pensons point que ce soyent signes d'une modestie feinte, qu'il n'ose regarder le ciel, approcher près, et qu'en frappant sa poictrine il se confesse pécheur : mais ce sont tesmoi- gnages de l'affection du cœur. Il propose de l'autre costé le Pharisien, lequel rend grâces à Dieu de ce qu'il n'est point tel que les autres, larron, ou injuste, ou paillard : qu'il jusne deux fois la se- maine, et donne les décimes de tous ses biens. Il confesse ouvertement qu'il tient sa justice de la grâce de Dieu : mais pource qu'il se confie estre juste par œu- vres, il s'en retourne abominable à Dieu : au contraire, le Publicain est justifié par la cognoissance de son iniquité. Nous pouvons veoir de cela, combien est plai- sante à Dieu nostre humilité, tellement qu'un cœur n'est point capable de rece- voir la miséricorde de Dieu, qu'il ne soit vuide de toute opinion de sa propre di- gnité : de laquelle il ne peut estre oc- cupé, que l'entrée ne soit fermée à la grâce de Dieu. Et afin qu'il n'y eust doute aucune de cela, le Seigneur Jésus a esté envoyé de son Père en terre avec ce man- dement, d'apporter bonnes nouvelles aux povres, médeciner ceux qui sont affligez en leur cœur, prescher liberté aux cap- tifs, ouverture aux enserrez, consoler les languissans, leur donner gloire au lieu de cendres, de l'huile au lieu de pleur, robbe de joye au lieu de tristesse[2]. Suy- vant ce mandement, il n'invite à recevoir sa bénéficence sinon ceux qui sont char-

. XVIII, 14. 2) Soph. III, 11, 12.
LXVI, 2; LVII, 15.

1) Luc XVIII, 13. 2) Is. LXI, 1-3.

gez et travaillez. Comme il dit en l'autre passage, qu'il n'est point venu pour appeler les justes, mais les pécheurs[1].

8 Parquoy si nous voulons donner lieu à la vocation de Christ, il faut que toute arrogance et présomption soit loing de nous. Par Arrogance j'enten l'orgueil qui s'engendre d'une folle persuasion de justice, quand l'homme pense avoir quelque chose, dont il mérite estre agréable à Dieu : par Présomption j'enten une nonchalance charnelle, qui peut estre sans aucune fiance des œuvres. Car il y a plusieurs pécheurs, lesquels d'autant qu'estans enyvrez de la douceur de leurs vices, ne pensent point au jugement de Dieu, sont tellement eslourdis en eux-mesmes, qu'ils n'aspirent nullement à la miséricorde qui leur est présentée. Or il ne faut pas moins chasser une telle nonchalance, qu'abatre toute confiance de nous-mesmes, si nous voulons estre à délivre pour courir à Christ, afin qu'il nous remplisse de ses biens. Car jamais nous ne nous confierons bien en luy, sinon en nous desfiant du tout de nous-mesmes : jamais nous ne lèverons bien nostre cœur en luy, qu'il ne soit premier abatu en nous : jamais nous ne recevrons droicte consolation de luy, sinon que nous soyons désolez en nous. sommes doncques lors disposez à voir et obtenir la grâce de Dieu, nous estans démis de toute fiance de mesmes, nous avons nostre seul sur sa bonté : et comme dit sain gustin, ayans oublié nos mérites vons les grâces de Christ[1]. Pour s'il cherchoit en nous quelque mér mais nous ne viendrions à ces do sainct Bernard s'accorde trèsbie luy, en accomparant les orgueille attribuent tant peu que ce soit à le rite, à des serviteurs desloyaux : qu'ils se retienent la louange de la laquelle n'a fait que passer par Comme si une paroy se vantoit engendré la clairté, laquelle elle par une fenestre. Afin de ne nous ter point yci trop, que nous ayon reigle qui est briefve, mais est g et trèscertaine : c'est que celuy q du tout anéanti et démis (je ne di p justice qui est nulle, mais de ceste de justice qui nous déçoit) est de préparé à recevoir les fruits de l ricorde de Dieu. Car d'autant qu' cun se repose plus en soy-mesme tant met-il plus d'empeschemen grâce de Dieu.

CHAPITRE XIII.

Qu'il est requis de considérer deux choses en la justification gratuit

1 Nous avons yci deux choses principales à regarder : c'est que la gloire de Dieu soit conservée en son entier, et que nos consciences puissent avoir repos et asseurance devant son jugement. Nous voyons combien de fois et en quelle diligence l'Escriture nous exhorte de rendre confession de louange à Dieu, quand il est question de justice. Mesmes l'Apostre tesmoigne que Dieu a regardé ceste fin, en nous conférant justice en Christ, de faire apparoistre la siene. Puis après il adjouste quelle est ceste démonstration : asçavoir, s'il est seul recognu juste, et justifiant celuy qui est de la foy de Jésus-Christ[3]. Voyons-nous p que la justice de Dieu n'est point esclarcie, sinon qu'il soit seul juste, et communique le don de ju ceux qui ne l'ont point mérité? A cause il veut que toute bouche so mée, et que tout le monde luy s clairé redevable : pource que ce p que l'homme a de quoy se défend gloire de Dieu est d'autant dim Pourtant il monstre en Ezéchiel, bien son Nom est glorifié de ce qu recognoissons nostre iniquité. souviendra, dit-il, de vos œuvre tous vos forfaits, ausquels vo

1) Matth. XI, 28 ; IX, 13.

1) *De verbis Apostoli*, cap. VIII.
2) Serm. XIII, *In Cantic.*
3) Rom.

us : et vous desplairez en vous-
en tous les péchez que vous avez
Et lors vous sçaurez que je suis
eur, quand je vous auray fait mi-
e à cause de mon Nom, et non
n vos péchez et œuvres mes-
[1]. Si cela est contenu en la vraye
ance de Dieu, qu'estans abatus,
ne menuisez de la cognoissance
e propre iniquité, nous réputions
u nous fait bien sans que nous
ns dignes : qu'est-ce que nous
avec nostre grand mal, de des-
Dieu la moindre goutte du
le ceste louange de bonté gra-
emblablement Jérémie, criant
ge ne se glorifie point en sa sa-
e le riche en ses richesses, ne le
a force : mais que celuy qui se
se glorifie en Dieu [2] : ne dénote-il
r cela qu'il périt quelque partie
ire de Dieu, si l'homme se glo-
soy-mesme? Et de faict sainct
lique ce passage à ce propos,
dit que tout ce qui appartient à
lut a esté commis à Jésus-Christ
en dépost, afin que nul ne se
u'en Dieu seul. Car il signifie
ceux qui cuident rien avoir de
pre, se dressent contre Dieu
curcir sa gloire.

es il est ainsi, que jamais nous
lorifions en Dieu droictement, si-
s démis de nostre propre gloire.
il nous faut avoir ceste reigle
, que quiconque se glorifie en
glorifie contre Dieu. Car sainct
que lors finalement les hommes
ujetis à Dieu quand toute ma-
gloire leur est ostée. Pourtant
dénonçant qu'Israël aura sa jus-
ieu, adjouste qu'il y aura aussi
ge [3]. Comme s'il disoit que c'est
r laquelle sont justifiez les esleus
à ce qu'ils se glorifient en luy,
illeurs. Or la manière d'avoir
uange en Dieu, il l'avoit ensei-
a sentence prochaine : c'est que
ons nostre justice et nostre force
uy. Notons qu'il n'y a point une
onfession requise : mais con-

x, 13, 14. 2) Jér. IX, 23, 24.
25.

fermée de jurement : afin qu'il ne nous semble que nous nous puissions acquitter de je ne sçay quelle humilité feinte. Et ne faut point que quelqu'un allègue qu'il ne se glorifie point, quand il répute sa propre justice sans arrogance. Car une telle estime ne peut estre, qu'elle n'engendre confiance, et confiance ne peut estre qu'elle n'enfante gloire. Qu'il nous souviene doncques que nous avons tousjours à regarder ce but, en disputant de la justice : c'est que la louange d'icelle demeure plene et entière à Dieu : puis que pour démonstrer sa justice, comme dit l'Apostre, il a espandu sa grâce sur nous afin d'estre juste, et justifiant celuy qui est de la foy de Christ[1]. Pourtant en un autre lieu, après avoir dit que Dieu nous a donné salut, pour exalter la gloire de son Nom, comme répétant une mesme sentence, il dit derechef, Vous estes sauvez gratuitement : et ce du don de Dieu, non pas de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie [2]. Et sainct Pierre nous advertissant que nous sommes appelez en espérance de salut, pour raconter les louanges de celuy qui nous a tirez des ténèbres en sa clairté admirable [3], veut induire les fidèles à tellement chanter les louanges de Dieu seules, qu'elles imposent silence à toute présomption de la chair. En somme, il faut conclurre que l'homme ne se peut attribuer une seule goutte de justice sans sacrilége : veu que c'est autant amoindrir et abbaisser la gloire de la justice de Dieu.

3 D'avantage, si nous cherchons comment la conscience peut avoir repos et resjouissance devant Dieu, nous ne trouvons point d'autre moyen, sinon qu'il nous confère justice de sa bénignité gratuite. Que nous ayons tousjours en mémoire ce dire de Salomon, Qui est-ce qui dira, J'ay nettoyé mon cœur : je suis purifié de mes péchez [4]? Certes il n'y en a pas un qui ne soit chargé d'ordures infinies. Que les plus parfaits doncques descendent en leur conscience, et ameinent leurs œuvres à conte : quelle issue auront-ils? se pourront-ils reposer, et avoir liesse de cœur, comme ayans fait avec

1) Rom. III, 25. 2) Ephés. II, 8.
3) 1 Pierre II, 9. 4) Prov. XX, 9.

Dieu? Ne seront-ils pas plustost deschirez d'horribles torments, sentans toute matière de damnation estre résidente en eux, s'ils sont estimez par leurs œuvres? Il faut certes que la conscience, si elle regarde Dieu, ait paix et concorde avec son jugement : ou bien qu'elle soit assiégée des terreurs d'enfer. Nous ne proufitons doncques rien en disputant de justice, sinon que nous establissions une telle justice, en la fermeté de laquelle l'âme estant fondée, puisse consister au jugement de Dieu. Quand nostre âme aura de quoy pour apparoistre devant Dieu sans estre estonnée, et attendre et recevoir sans doute et sans crainte son jugement, lors nous pouvons penser que nous avons trouvé une justice qui n'est point contrefaite. Ce n'est point doncques sans cause que l'Apostre presse et poursuyt tant fort ceste raison : des paroles duquel j'aime mieux user que des mienes : Si nous avons, dit-il, par la Loy la promesse de nostre héritage, la foy est anéantie, la promesse est abolie[1]. Il infère premièrement, que la foy est évacuée et anéantie, si la justice regarde les mérites de nos œuvres, ou si elle dépend de l'observation de la Loy. Car nul ne pourroit seulement acquiescer en icelle, veu que jamais ne se trouvera personne qui s'ose promettre d'avoir satisfait à la Loy : comme de faict nul n'y satisfait plenement par ses œuvres. De laquelle chose afin que nous ne cherchions pas loing les probations, un chacun se peut servir de tesmoin en son endroict, quand il se voudra regarder de droict œil. Un chacun doncques seroit vexé de doute, puis après accablé de désespoir, en réputant en soymesme de combien gros fardeau de debtes il seroit grevé, et combien il seroit loing de la condition qui luy seroit proposée. Voylà desjà la foy opprimée et esteinte. Car vaguer, varier, estre agité haut et bas, douter, vaciller, estre tenu en suspens, finalement désespérer, n'est pas avoir fiance : mais c'est de confermer son cœur en une certitude constante et arrestée, et avoir un appuy solide où on se puisse reposer.

1) Rom. IV, 14.

4 Il adjouste en second lieu, que la promesse seroit cassée et anéantie. Car si l'accomplissement d'icelle dépendoit de nostre mérite, quand serions-nous venus jusques à ce point de mériter la grâce de Dieu? mesmes ce second membre se peut déduire de. l'autre. Car la promesse ne sera point accomplie, sinon en ceux qui l'auront receue en foy. Pourtant, si la foy est décheue, la promesse n'a plus de vertu. Pourtant nous obtenons l'héritage en foy, afin qu'il soit fondé sur la grâce de Dieu : et qu'ainsi la promesse soit establie. Car elle est trèsbien confermée, quand elle est appuyée sur la seule miséricorde de Dieu : d'autant que sa miséricorde et vérité sont conjoinctes ensemble d'un lien perpétuel : c'est-à-dire, tout ce que le Seigneur nous promet de sa bénignité, il nous le tient fidèlement. Pourtant David, devant que requérir que le salut luy soit donné selon la Parole de Dieu, met premièrement la cause en la miséricorde d'iceluy : Que tes miséricordes, dit-il, vienent sur moy, et ton salut selon ta promesse[1]. C'est doncques yci qu'il nous faut arrester et profondément ficher toute nostre espérance : [illegible] pas destourner le regard à nos œuvres, pour en avoir quelque secours. Et [illegible] faict, sainct Augustin conseille d'en fai[illegible] ainsi, afin que cela ne semble nouveau [illegible] personne : Jésus-Christ, dit-il, régne[illegible] à jamais en ses serviteurs. Dieu l'a ai[illegible] promis, Dieu l'a dit : et si cela ne s[illegible] Dieu l'a juré. Parquoy d'autant que la promesse qu'il en a faite est ferme, non point à cause de nos mérites, mais selon sa miséricorde, il nous faut confesser sans crainte ce dont nous ne pouvons douter[illegible] Pareillement sainct Bernard, Les dis[illegible] ples, dit-il, demandèrent à Jésus, [illegible] sera sauvé? Il leur respondit que cela [illegible] toit impossible aux hommes, mais [illegible] pas à Dieu. Voyci doncques nostre fian[illegible] voyci nostre consolation unique, voy[illegible] tout le fondement de nostre espérance[illegible] Mais combien que nous soyons certai[illegible] de son pouvoir : que dirons-nous de [illegible] volonté? Qui est-ce qui sçait s'il sera [illegible] gne de haine ou d'amour[4]? Qui est-[illegible]

1) Ps. CXIX, 76. 2) *In Psalm. LXXXVIII*, tract. pr[illegible]
3) Serm. V, *In dedicat. templi.* 4) Eccles. IX, 1.

i a cognu le vouloir du Seigneur, ou a té son conseiller[1] ? Il faut qu'en cest en-oict la foy nous subviene. Il faut que vérité nous secoure, afin que ce qui t caché de nous au cœur du Père, nous it révélé par l'Esprit : et que son Es-it en nous rendant tesmoignage, nous rsuade que nous sommes enfans de ieu : qu'il le nous persuade, di-je, en us appelant, et en nous justifiant gra-itement par la foy, qui est comme le oyen entre la prédestination de Dieu et gloire de la vie éternelle. Brief, il us faut ainsi conclurre : L'Escriture nonce que les promesses de Dieu n'ont lle vigueur et effect, qu'elles ne soyent ceues de certaine fiance de cœur : d'au- part, elle déclaire que s'il y a doute incertitude au cœur, qu'elles sont ren-es vaines. Puis après elle enseigne que us ne pouvons autre chose que vaciller trembler, si icelles promesses sont uyées sur nos œuvres. Il faut donc-s ou que toute justice nous soit ostée, que les œuvres ne vienent point en idération : mais plustost que la seule ait lieu, de laquelle la nature est de er les yeux, et dresser les aureilles : -à-dire, d'estre fichée du tout en la e promesse de Dieu, sans avoir es- à aucune dignité ou mérite de mme. Ainsi est vérifiée ceste belle esse de Zacharie : que quand l'ini-é de la terre aura esté effacée, un n appellera son voisin sous sa vigne ous son figuier[2]. Auquel lieu le Pro-e signifie, que les fidèles n'ont autre ance de paix, qu'après avoir obtenu ssion de leurs péchez. (Car il faut dre la coustume ordinaire des Pro-es : c'est que quand ils traittent du e de Christ, ils proposent les béné-ons terriennes de Dieu comme figu- pour nous représenter les biens spi-s.) De là vient aussi que Christ est é maintenant Roy de paix[3], mainte- Nostre paix[4] : pource que c'est luy appaise tous les troubles de la con-nce. Si on demande par quel moyen : t nécessairement venir au sacrifice, lequel Dieu a esté appaisé. Car jamais l'homme ne cessera de trembler en soy-mesme, jusques à ce qu'il viene à se bien résoudre que Dieu nous est fait propice seulement par la satisfaction que Christ a faite en portant la pesanteur de son ire. Brief, il ne nous faut chercher paix ailleurs qu'aux espovantemens et frayeurs de Christ nostre Rédempteur.

Cor. II, 16. 2) Zach. III, 10.
.IX, 5. 4) Ephés. II, 14.

5 Mais qu'est-ce que j'ameine un tesmoignage aucunement obscur, veu que sainct Paul déclaire si ouvertement par tout qu'il n'y demeure nulle joye paisible aux consciences, si ce point n'est résolu, que nous sommes justifiez par foy ? Il explique quant et quant dont vient telle certitude : asçavoir quand l'amour de Dieu est espandue en nos cœurs par le sainct Esprit[1] : comme s'il disoit que nos âmes ne peuvent autrement estre appaisées, que nous ne soyons du tout persuadez que nous sommes agréables à Dieu. Et voylà pourquoy ailleurs il s'escrie en la personne de tous fidèles : Qui est-ce qui nous séparera de l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ[2] ? Car jusques à ce que nous soyons arrivez à ce port, nous tremblerons à chacune bouffée de vent : mais ce pendant que Dieu se monstrera Pasteur envers nous, il y aura asseurance, voire en obscureté de mort[3]. Parquoy tous ceux qui babillent que nous sommes justifiez par foy d'autant qu'après estre régénérez nous vivons justement, n'ont jamais gousté la douceur de ceste grâce, pour se confier que Dieu leur seroit propice. Dont il s'ensuyt qu'ils ne sçavent que c'est de bien et deuement prier, non plus que les Turcs et tous autres Payens. Car il n'y a vraye foy, tesmoin sainct Paul, sinon celle qui nous suggère ce nom tant doux et amiable de Père pour invoquer Dieu franchement : et mesmes qui nous ouvre la bouche pour oser crier haut et clair, Abba, Père[4]. Ce qu'il explique ailleurs encores mieux, en disant que nous avons hardiesse et accès à Dieu en Jésus-Christ, avec fiance par la foy d'iceluy[5]. Cela ne peut venir du don de régénération, lequel comme il est imparfait pendant que nous vivons en la

1) Rom. V, 1, 5. 2) Rom. VIII, 38.
3) Ps. XXIII, 4. 4) Rom. VIII, 15; Gal. IV, 6.
5) Ephés. III, 12.

chair, aussi est enveloppé en beaucoup d'occasions de douter. Dont il est nécessaire de venir à ce remède, que les fidèles s'asseurent que le seul droict et tiltre qu'ils ont d'espérer que le royaume des cieux leur appartient, c'est qu'estans entez au corps de Christ : ils s tement réputez justes. Car la porte point de soy vertu justifier, ou nous acquérir gr Dieu : mais reçoit de Christ c défaut.

CHAPITRE XIV.

Quel est le commencement de la justification, et quels en sont les c continuels.

1 Pour esclarcir encores plus la matière, examinons quelle peut estre la justice de l'homme pour tout le cours de sa vie. Or il nous faut yci mettre quatre degrez. Car ou l'homme estant destitué de la cognoissance de Dieu, est enveloppé en idolâtrie : ou ayant receu la Parole et les Sacremens, et ce pendant vivant dissoluement, renonce en ses œuvres le Seigneur, lequel il confesse de bouche, et par ainsi n'est Chrestien que de tiltre et profession : ou il est hypocrite, cachant sa perversité sous couverture de preud'hommie : ou estant régénéré par l'Esprit de Dieu, s'adonne de cœur à suyvre sainteté et innocence. Quant au premier genre, d'autant qu'il faut estimer telle manière de gens en leur naturel, depuis le coupet de la teste jusques à la plante des pieds, on n'y trouvera un seul grain de bien : si ce n'est que nous vueillons arguer l'Escriture de fausseté, quand elle donne ces tiltres à tous enfans d'Adam, asçavoir, qu'ils sont d'un cœur pervers et endurcy : que tout ce qu'ils peuvent forger de leur première jeunesse n'est que malice : que toutes leurs cogitations sont vaines : qu'ils n'ont point de crainte de Dieu devant leurs yeux : que nul d'eux n'a intelligence : que nul ne cherche Dieu : en somme, qu'ils sont chair : sous lequel vocable sont entendues toutes les œuvres que sainct Paul récite, paillardise, ordure, impudicité, dissolution, idolâtrie, empoisonnemens, inimitiez, contentions, émulations, ires, noises, dissensions, sectes, envies, homicides, et tout ce qui se peut penser de vilenie et abomination [1].

1) Jér. XVII, 9 ; Gen. VIII, 21 ; Ps. XCIV, 11 ; XIV, 2 ; Gen. VI, 3 ; Gal. V, 19.

Voylà la belle dignité, en fi quelle ils se doyvent enorgu en a aucuns entre eux qui ay apparence d'honnesteté en le dont ils puissent acquérir saincteté entre les hommes nous sçavons que Dieu ne s la pompe extérieure, si nous telle honnesteté vaille quelque les justifier, il faut venir à la source des œuvres : il faut, d der de près de quelle affectio telles œuvres. Or combien qu me face grande ouverture à tesfois pource que la chose s pescher en peu de paroles, je briefveté tant qu'il me sera

2 Pour le commencement, pas que toutes les vertus qu sent en la vie des infidèles e ne soyent dons de Dieu. Et eslongné de jugement huma vueille dire qu'il n'y ait null entre la justice, modération Tite et de Trajan, qui ont est pereurs romains, et entre la r pérance et cruauté de Calig ou Domitian, qui ont régné c tes furieuses : entre les vile dises de Tibérius et la con Vespasian : et (afin de ne nc en chacun vice ou vertu partic n'y ait à dire entre l'observat et le contemnement. Car il versité entre le bien et le apparoist mesme en ceste in Car quel ordre resteroit a ces choses estoyent confon ble ? Pourtant le Seigneur nc a imprimé au cœur d'un chac

tinction entre les œuvres honnestes et vilenes, mais aussi l'a confermée souvent par sa providence. Car nous voyons comment il donne plusieurs bénédictions de la vie présente à ceux qui s'estudient à vertu entre les hommes. Non pas que ceste ombre et image de vertu mérite le moindre de ses bénéfices : mais il luy plaist de monstrer ainsi combien il aime la vraye vertu, en ce qu'il ne laisse point sans quelque rémunération temporelle, celle qui n'est qu'extérieure et simulée. Dont il s'ensuyt, ce que nous avons n'aguères confessé, ces vertus telles quelles, ou plustost ces simulachres de vertus, estre dons procédans de luy : veu qu'il n'y a rien de louable qui n'en procède.

3 Néantmoins ce qu'escrit sainct Augustin ne laisse pas d'estre vray : c'est que tous ceux qui sont estranges de la religion d'un seul Dieu, combien qu'on les ait en admiration pour l'estime qu'on a de leur preud'hommie, non-seulement ne sont dignes de nulle rémunération, mais plustost sont dignes de punition, en ce qu'ils contaminent les dons de Dieu par la pollution de leur cœur [1]. Car combien qu'ils soyent instrumens de Dieu pour conserver et entretenir la compagnie des hommes en justice, continence, amitié, prudence, tempérance et force, toutesfois ils exécutent ces bonnes œuvres de Dieu trèsmal. Car ils sont retenus de mal faire, non point de pure affection d'honnesteté ou de justice, mais par ambition ou amour d'eux-mesmes, ou quelque autre considération oblique et perverse. Puis doncques que leurs œuvres sont corrompues de l'impureté du cœur, comme de leur première origine, elles ne méritent non plus d'estre mises entre les vertus que font les vices, qui pour quelque similitude et affinité qu'ils ont avec les vertus, déçoyvent les hommes. Et pour le faire court, puis que nous savons que ceste est la fin unique et perpétuelle de justice et droicture, que Dieu soit honoré : tout ce qui tend ailleurs, de bon droict perd le nom de droicture. Puis doncques que telle manière de gens ne regardent point le but que la sagesse de Dieu a ordonné, combien que ce qu'ils font semble bon en l'action externe, toutesfois pour la mauvaise fin est péché. Il conclud doncques que tous ceux qui ont esté prisez entre les Payens ont tousjours péché en l'apparence qu'ils ont eue de vertu, d'autant qu'estans desnuez de la clairté de foy, ils n'ont pas rapporté leurs œuvres, qu'on a tenues pour vertueuses, à la fin qu'ils devoyent.

4 D'avantage, si ce que dit sainct Jehan est vray, c'est qu'il n'y a point de vie hors le Fils de Dieu [1] : tous ceux qui n'ont point de part en Christ, quels qu'ils soyent, et quoy qu'ils facent ou s'efforcent de faire tout le cours de leur vie, ne tend qu'à ruine et confusion, et jugement de mort éternelle. Selon ceste raison sainct Augustin dit en quelque passage, Nostre religion ne discerne point les justes des iniques par la reigle des œuvres, mais de la foy, sans laquelle les œuvres qui semblent bonnes, sont converties en péchez [2]. Parquoy luy-mesme parle trèsproprement, quand il accomparage la vie de telles gens à une course esgarée. Car d'autant qu'un homme court plus hastivement hors du chemin, d'autant plus se recule-il hors de son but, et à ceste cause est plus misérable. Il conclud doncques qu'il vaut mieux clocher en la voye, que courir légèrement hors de la voye. Finalement, il est certain que ce sont mauvais arbres, veu qu'il n'y a nulle sanctification sinon en la communion de Christ. Ils peuvent doncques produire de beaux fruits, et mesmes de douce saveur : mais ils n'en peuvent nullement produire de bons. De cela nous voyons clairement, que tout ce que pense, médite, entreprend et fait l'homme devant qu'estre réconcilié à Dieu, est maudit, et non-seulement n'a aucune valeur à le justifier, mais plustost mérite certaine damnation. Et comment disputons-nous comme d'une chose douteuse, puisque desjà il a esté décidé par le tesmoignage de l'Apostre, qu'il est impossible de plaire à Dieu sans foy [3]?

5 Mais la chose sera encores plus li-

1) *Contra Julian.*, lib. IV.

1) 1 Jean V, 12.
2) *Ad Bonif.*, lib. II, cap. V; *Praefat. in Psalm. XXXI.*
3) Héb. XI, 6.

quidée, si nous mettons la grâce de Dieu d'une part, et la condition naturelle de l'homme de l'autre. L'Escriture dénonce par tout haut et clair, que Dieu ne trouve rien en l'homme dont il soit incité à luy bien faire : mais qu'il le prévient de sa bénignité gratuite. Car qu'est-ce que pourroit avoir un mort, pour estre ressuscité en vie? Or quand Dieu illumine l'homme, et luy donne à cognoistre sa vérité, il est dit qu'il le suscite des morts, et le fait nouvelle créature[1]. Car nous voyons que souvent la bénignité de Dieu nous est recommandée par ce tiltre, et principalement de l'Apostre. Dieu, dit-il, qui est riche en miséricorde, pour sa grande charité dont il nous a aimez, du temps que nous estions morts en péché, nous a vivifiez en Christ[2], etc. En un autre lieu, traittant sous la figure d'Abraham la vocation générale des fidèles : C'est Dieu, dit-il, qui vivifie les morts, et appelle les choses qui ne sont point, comme si elles estoyent[3]. Si nous ne sommes rien, que pouvons-nous? Pourtant Dieu rabat fort et ferme toute nostre présomption en l'histoire de Job : Qui m'a prévenu, et je le rémunéreray? Toutes choses sont mienes[4]. Laquelle sentence sainct Paul expliquant, la tire à ce que nous ne pensions apporter quelque chose à Dieu[5], sinon pure confusion et opprobre de nostre indigence. Pourtant au lieu préallégué, pour monstrer que nous sommes venus en espérance de salut par la seule grâce de Dieu, et non par nos œuvres, il remonstre que nous sommes ses créatures, estans régénérez en Jésus-Christ à bonnes œuvres, lesquelles Dieu a préparées afin que cheminions en icelles[6]. Comme s'il disoit, Qui sera-ce de nous qui se vantera d'avoir prévenu Dieu par sa justice, veu que nostre première faculté à bien faire procède de sa régénération? Car selon que nous sommes de nature, on tireroit plustost de l'huile d'une pierre que de nous une seule bonne œuvre. C'est merveille si l'homme estant condamné d'une telle ignominie, s'ose encores attribuer quelque chose de reste. Confessons doncques avec ce noble instrument de Dieu sainct Paul, que nous sommes appelez d'une vocation saincte : non pas selon nos œuvres, mais selon son élection et grâce[1]. Item, que la bénignité et dilection de Dieu nostre Sauveur est apparue en ce qu'il nous a sauvez : non pas pour les œuvres de justice que nous ayons faites, mais selon sa miséricorde, afin qu'estans justifiez par sa grâce nous fussions héritiers de la vie éternelle[2]. Par ceste confession nous despouillons l'homme de toute justice jusques à la dernière goutte, pour tout le temps qu'il n'est point régénéré en espérance de vie éternelle par la miséricorde de Dieu : veu que si les œuvres valent quelque chose à nous justifier, il serait faussement dit que nous sommes justifiez par grâce. Certes l'Apostre n'estoit pas si oublieux, qu'en affermant la justification estre gratuite, il ne se souveinst bien de ce qu'il argue en un autre lieu, c'est que la grâce n'est plus grâce, si les œuvres ont quelque valeur[3]. Et qu'est-ce que veut dire autre chose le Seigneur Jésus, disant qu'il est venu pour appeler les pécheurs, et non pas les justes[4]? Si les pécheurs tant seulement sont introduits à salut, qu'est-ce que nous y cherchons entrée par nos justices contrefaites?

6 Ceste pensée me revient souventesfois en l'entendement, qu'il y a danger que je ne face injure à la miséricorde de Dieu, de mettre si grande peine à la défendre, comme si elle estoit douteuse ou obscure. Mais pource que nostre malignité est telle, que jamais elle ne concède à Dieu ce qui est sien, sinon qu'elle soit contrainte par nécessité, il me faut y arrester un petit plus longuement que je ne voudroye. Toutesfois pource que l'Escriture est assez facile en cest endroit, je combattray des paroles d'icelle plustost que des mienes. Isaïe après avoir escrit la ruine universelle du genre humain, expose trèsbien après l'ordre de la restitution : Le Seigneur a regardé, dit-il, et luy a semblé advis mauvais : et a veu qu'il n'y

1) Jean V, 25, et en autres passages.
2) Ephés. II, 4.
3) Rom. IV, 17.
4) Job XLI, 2.
5) Rom. XI, 35.
6) Ephés. II, 10.

1) 2 Tim. I, 9.
2) Tite III, 4, 5, 7.
3) Rom. XI, 6.
4) Matth. IX, 13.

voit pas un homme, et s'est esmerveillé s'il n'y avoit pas un seul qui intercédast. Pourtant il a mis le salut en son bras, et s'est conformé en sa justice[1]. Où sont nos justices, si ce que dit le Prophète est vray: c'est qu'il n'y en a pas un seul qui aide à Dieu à recouvrer salut? En telle manière l'autre Prophète introduit le Seigneur parlant de réconcilier le pécheur à soy, Je t'espouseray, dit-il, à perpétuité en justice, jugement, grâce et miséricorde. Je diray à celuy qui n'avoit point obtenu miséricorde, qu'il l'aura obtenue[2]. Si une telle alliance, qui est la première conjonction de Dieu avec nous, est appuyée sur la miséricorde de Dieu, il ne nous reste autre fondement de nostre justice. Et de faict, je voudroye sçavoir de ceux qui veulent faire à croire que l'homme vient au-devant de Dieu avec quelques mérites, s'il y a quelque justice qui ne soit point plaisante à Dieu. Si c'est une rage de penser cela, qu'est-ce qui procédera des ennemis de Dieu qui luy soit plaisant, veu qu'il les a entièrement en abomination avec toutes leurs œuvres? La vérité tesmoigne que nous sommes tous ennemis mortels de Dieu, et qu'il y a guerre ouverte entre luy et nous, jusques à ce qu'estans justifiez nous rentrions en sa grâce[3]. Si le commencement de la dilection de Dieu envers nous est nostre justification, quelles justices des œuvres pourront précéder? Parquoy sainct Jehan pour nous retirer de ceste pernicieuse arrogance, nous admoneste diligemment comme nous ne l'avons pas aimé les premiers[4]. Ce que le Seigneur avoit long temps au paravant enseigné par son Prophète, disant qu'il nous aimeroit d'une dilection volontaire, pource que sa fureur sera destournée[5]. S'il est enclin de son bon vouloir à nous aimer, il n'est pas certes esmeu par les œuvres. Le rude vulgaire n'entend autre chose par cela, sinon que nul n'avoit mérité que Christ feist nostre rédemption : mais que pour venir en possession d'icelle, nous sommes aidez de nos œuvres. Mais au contraire, comment que nous soyons rachetez de Christ, si est-ce toutesfois que nous demeurons tousjours enfans de ténèbres, ennemis de Dieu, et héritiers de son ire, jusques à ce que par la vocation gratuite du Père nous sommes incorporez en la communion de Christ. Car sainct Paul ne dit pas que nous soyons purgez et lavez de nos ordures, sinon quand le sainct Esprit fait ceste purgation en nous[1]. Ce que voulant dire sainct Pierre, enseigne que la sanctification du sainct Esprit nous proufite en obéissance et arrousement du sang de Christ[2]. Si pour estre purifiez nous sommes arrousez du sang de Christ par l'Esprit, ne pensons point estre autres devant cest arrousement qu'est un pécheur sans Christ. Que cela doncques nous demeure certain, asçavoir que le commencement de nostre salut est comme une résurrection de mort à vie. Car quand il nous a esté donné pour l'amour de Christ de croire en luy, lors nous commençons d'entrer de mort à vie.

7 Sous ce rang sont comprins le second et troisième genre des hommes, que nous avons mis en la division précédente. Car la souilleure de conscience, qui est tant aux uns comme aux autres, est un signe qu'ils ne sont point encores régénérez de l'Esprit de Dieu. D'avantage, ce qu'ils ne sont point régénérez, est signe qu'ils n'ont nulle foy; dont il appert qu'ils ne sont encores réconciliez à Dieu, ne justifiez en son jugement, veu qu'on ne parvient à tels biens sinon par foy. Qu'est-ce que feroyent les pécheurs aliénez de Dieu, qui ne fust exécrable à son jugement? Il est bien vray que tous infidèles, et principalement les hypocrites, sont enflez de ceste folle confiance : c'est combien qu'ils cognoissent leur cœur estre plein d'ordure et de toute vilenie, toutesfois s'ils font quelques bonnes œuvres en apparence, ils les estiment dignes de n'estre point mesprisées de Dieu. De là vient cest erreur mortel, que ceux qui sont convaincus d'avoir le cœur meschant et inique, ne peuvent estre menez à ceste raison, de se confesser estre vuides de justice : mais en se recognoissant injustes, pource

1) Is. LIX, 15, 16. 2) Osée II, 19, 23.
3) Rom. V, 6; Col. I, 21. 4) 1 Jean IV, 10.
5) Osée XIV, 4.

1) 1 Cor. VI, 11. 2) 1 Pierre I, 2.

qu'ils ne le peuvent nier, s'attribuent néantmoins quelque justice. Ceste vanité est trèsbien réfutée de Dieu par le prophète Haggée : Interrogue, dit-il, les Prestres : Si un homme porte au pan de sa robbe de la chair sanctifiée, ou attouche du pain sanctifié, sera-il pourtant sanctifié ? Les Prestres respondent que non. Haggée les interrogue puis après, Si un homme pollu en son âme, touche quelqu'une de ces choses, s'il ne la polluera pas. Les Prestres respondent que ouy. Lors il est commandée à Haggée de leur dire, Tel est ce peuple devant ma face, et telles sont les œuvres de leurs mains : et tout ce qu'ils m'offriront sera contaminé[1]. Pleust à Dieu que ceste sentence fust bien receue de nous, ou bien imprimée en nostre mémoire. Car il n'y en a nul, quelque meschant qu'il soit en toute sa vie, qui se puisse persuader ce que le Seigneur dénonce yci clairement. Si le plus meschant du monde s'est acquitté de son devoir en quelque point, il ne doute pas que cela ne luy soit alloé pour justice. Au contraire, le Seigneur proteste que par cela on n'acquiert nulle sanctification, que le cœur ne soit premièrement bien purgé. Et non content de cela, tesmoigne que toutes œuvres procédantes des pécheurs, sont souillées par l'impureté de leur cœur : Gardons-nous doncques d'imposer le nom de justice aux œuvres qui sont condamnées de pollution par la bouche de Dieu. Et par combien belle similitude démonstre-il cela ? Car on pouvoit objecter, que ce que Dieu a commandé est inviolablement sainct ; mais au contraire, il démonstre que ce n'est pas de merveilles si les œuvres que Dieu a sanctifiées en sa Loy, sont souillées par l'ordure des meschans : veu que par une main immonde est profané ce qui avoit esté consacré.

8 Il poursuyt aussi en Isaïe trèsbien ceste matière : Ne m'offrez point, dit-il, sacrifices en vain : vostre encens m'est abomination : mon cœur hait toutes vos festes et solennitez : je suis fasché à merveilles de les endurer. Quand vous eslèverez vos mains, je destourneray mes yeux

1) Agg. II, 11-14.

de vous : quand vous multiplierez v oraisons, je ne les exauceray point : vos mains sont plenes de sang. Lav vous et soyez purs, ostez vos mauva pensées[1]. Qu'est-ce que veut dire c que le Seigneur rejette et abomine si l'observation de sa Loy. Mais il n jette rien qui soit de la pure et v observation de la Loy : dont le comı cement est : (comme il enseigne par l une crainte cordiale de son nom. I ostée, toutes les choses qu'on luy sente non-seulement sont fatras, ordures puantes et abominables. Vo maintenant les hypocrites, et s'effoı de s'approuver à Dieu par leurs bo œuvres, ayans ce pendant le cœur veloppé en cogitations perverses. tes en ceste manière ils l'irriteront plus en plus. Car les hosties des ini luy sont exécrables, et la seule ora des justes luy est plaisante[2]. Nous c cluons doncques, que cela doit estre solu entre ceux qui sont moyennes exercitez en l'Escriture : c'est que to œuvres qui procèdent des hommes Dieu n'a point sanctifiez par son Es quelque belle monstre qu'elles ayent, si loing d'estre réputées pour justice vant Dieu, qu'elles sont estimées péc Pourtant ceux qui ont enseigné que œuvres n'acquièrent point grâce et fa à la personne, mais au contraire, que œuvres sont lors agréables à Dieu, qu la personne a esté acceptée de luy en miséricorde, ont trèsbien et véritablem parlé[3]. Et nous faut diligemment obser cest ordre, auquel l'Escriture nous c duit quasi par la main. Moyse escrit Dieu a regardé à Abel et à ses œuvre Voyons-nous pas qu'il démonstre D estre propice aux hommes, devant q regarde à leurs œuvres ? Il faut doncq que la purification du cœur précède, que les œuvres provenantes de l soyent amiablement receues de Di parce que tousjours ceste sentence Jérémie demeure en sa vigueur, que yeux de Dieu regardent à l'intégrité

1) Is. I, 13-16 ; LVIII, 5. 2) Prov. XV,
3) August., lib. *De Pœnit.*, et Greg., cujus ver runtur, III, quaest. VII, cap. Gravibus.
4) Gen. IV, 4. 5) Jer. V, 3.

inct Esprit a une fois prononcé par
ouche de sainct Pierre, que par la
foy nos cœurs sont purifiez[1]. Il s'en-
doncques que le premier fondement
n la vraye et vive foy.
Regardons maintenant que c'est
it de justice ceux que nous avons
u quatrième rang. Nous confessons
quand Dieu nous réconcilie à soy
e moyen de la justice de Jésus-Christ
us ayant fait rémission gratuite de
péchez nous répute pour justes,
ec ceste miséricorde est conjoinct
tre bénéfice, c'est que par son sainct
it il habite en nous, par la vertu du-
les concupiscences de nostre chair
de jour en jour plus mortifiées : et
sommes sanctifiez, c'est-à-dire con-
z à Dieu en vraye pureté de vie, en-
que nos cœurs sont formez en
issance de la Loy, à ce que nostre
ipale volonté soit de servir à sa vo-
, et advancer sa gloire en toutes sor-
Néantmoins, ce pendant mesmes que
la conduite du sainct Esprit nous
inons en la voye du Seigneur, afin
nous oublier, il y demeure des re-
s d'imperfection en nous, lesquelles
donnent occasion de nous humilier.
a nul juste, dit l'Escriture, qui face
, et ne pèche point[2]. Quelle justice
ques auront les fidèles de leurs œu-
? Je di premièrement, que la meil-
œuvre qu'ils puissent mettre en
t, est tousjours souillée et corrom-
de quelque pollution de la chair,
me un vin est corrompu quand il est
é avec de la lie. Que le serviteur de
, di-je, eslise la meilleure œuvre
pensera avoir faite en toute sa vie :
d il aura bien espluché toutes les
es d'icelle, il trouvera sans doute
le sentira en quelque endroict la
riture de sa chair : veu qu'il n'y a
is en nous une telle disposition à
faire, qu'elle devroit estre : mais
y a grande foiblesse pour nous re-
r. Or combien que nous voyons les
les dont sont entachées les œuvres
saincts, n'estre point obscures ne
es, toutesfois encores que nous
posions le cas que ce soyent seulement
petites taches et menues : asçavoir si
elles n'offenseront en rien les yeux du
Seigneur, devant lequel les estoilles
mesmes ne sont pas pures. Nous sçavons
qu'il ne sort pas une seule œuvre des
fidèles qui ne mérite juste loyer d'oppro-
bre, si on l'estime de soy.

10 D'avantage, s'il se pouvoit faire que nous feissions quelques œuvres pures et parfaites, toutesfois un seul péché suffit pour effacer et esteindre toute la mémoire de nostre justice précédente, comme dit le Prophète[1] : auquel aussi accorde sainct Jacques, disant que celuy qui a offensé en un point, est rendu coulpable de tous[2]. Or comme ainsi soit que ceste vie mortelle ne soit jamais pure ou vuide de péché, tout ce que nous aurions acquis de justice seroit corrompu, oppressé et perdu à chacune heure par les péchez qui s'ensuyvroyent; ainsi ne viendroit point en conte devant Dieu, pour nous estre imputé à justice. Finalement, quand il est question de la justice des œuvres, il ne faut point regarder un seul fait, mais la Loy mesme. Et pourtant si nous cherchons justice en la Loy, ce sera en vain que nous produirons une œuvre ou deux : mais il est requis d'apporter une obéissance perpétuelle : Ce n'est pas doncques pour une fois que le Seigneur nous impute à justice la rémission gratuite de nos péchez, comme aucuns follement pensent, afin qu'ayans impétré une fois pardon de nostre mauvaise vie, nous cherchions après justice en la Loy : veu qu'en ce faisant il ne feroit que se mocquer de nous, en nous abusant d'une vaine espérance. Car comme ainsi soit que nous ne puissions avoir aucune perfection ce pendant que nous sommes en ce corps mortel : d'autre part que la Loy dénonce jugement et mort à tous ceux qui n'auront accompli d'œuvres parfaite justice, elle auroit tousjours de quoy nous accuser et convaincre, sinon que la miséricorde de Dieu veinst au-devant pour nous absoudre de rémission de péché assiduelle. Pourtant ce que nous avons dit au com-

t. XV. 9. 2) 1 Rois VIII. 46.

1) Ezéch. XVIII. 24. 2) Jacq. II. 10.

mencement, demeure tousjours ferme : c'est que si nous sommes estimez selon nostre dignité, quelque chose que nous taschions de faire, nous serons tousjours dignes de mort avec nos efforts et entreprinses.

11 Il nous faut fermement arrester à ces deux points : le premier est, qu'il ne s'est jamais trouvé œuvre d'homme fidèle qui ne fust damnable, si elle eust esté examinée selon la rigueur du jugement de Dieu. Le second est, que quand il s'en trouveroit une telle (ce qui est impossible à l'homme) néantmoins qu'estant pollue et souillée par les péchez qui seroyent en la personne, elle perdroit toute grâce et estime. C'est ci le principal point de la dispute que nous avons avec les Papistes, et quasi le nœud de la matière. Car touchant du commencement de la justification, il n'y a nul débat entre nous et les docteurs scholastiques, qui ont quelque sens et raison. Il est bien vray que le povre monde a esté séduit jusques-là, de penser que l'homme se préparast de soy-mesme pour estre justifié de Dieu : et que ce blasphème a régné communément tant en prédications qu'aux escholes : comme encores aujourd'huy il est soustenu de ceux qui veulent maintenir toutes les abominations de la Papauté. Mais ceux qui ont eu quelque raison, ont tousjours accordé avec nous en ce point, ainsi que j'ay dit : asçavoir que le pécheur, estant délivré de damnation par la bonté gratuite de Dieu, est justifié d'autant qu'il obtient pardon de ses fautes. Mais voyci en quoy ils diffèrent d'avec nous : c'est que premièrement sous le mot de Justification ils comprenent le renouvellement de vie, ou la régénération, par laquelle Dieu nous réforme en l'obéissance de sa Loy. Secondement que quand l'homme est une fois régénéré, ils pensent qu'il soit agréable à Dieu, et tenu pour juste par le moyen de ses bonnes œuvres. Or le Seigneur au contraire prononce, qu'il a imputé à son serviteur Abraham la foy à justice[1] : non pas seulement pour le temps qu'il servoit aux idoles, mais long temps après qu'il avoit commencé à vivre sainctem[...] Abraham doncques avoit desjà l[...] temps adoré Dieu en pureté de cœu[...] avoit suyvi long temps les comma[...] mens d'iceluy selon qu'un homme m[...] peut faire : si est-ce toutesfois qu'il [...] justice par la foy. De quoy nous [...] cluons selon sainct Paul, que ce [...] pas selon les œuvres. Semblable[...] quand il est dit au Prophète, que le [...] vivra de foy[1] : il n'est point questio[...] infidèles, lesquels Dieu justifie e[...] convertissant à la foy : mais ceste [...] trine s'addresse aux fidèles, et leu[...] dit qu'ils vivront par foy. Sainct Pa[...] donne encores une plus claire dé[...] tion, quand pour approuver la j[...] gratuite, il ameine ce passage de D[...] Bienheureux sont ceux ausquels le [...] chez sont remis[2]. Or il est certai[...] David ne parle point des infidèles, [...] de soy-mesme et de ses sembla[...] d'autant qu'il parle du sentiment qu[...] avoit après avoir long temps se[...] Dieu : Parquoy il ne faut pas que [...] ayons pour un coup seulement ceste [...] titude : mais qu'elle nous dure pour [...] nostre vie. Finalement, l'ambassad[...] réconciliation dont parle sainct P[...] laquelle nous testifie que nous a[...] nostre justice en la miséricorde de [...] ne nous est point donnée pour un j[...] mais est perpétuelle en l'Eglise c[...] tienne. Pourtant les fidèles n'ont [...] justice jusques à la mort, que p[...] moyen qui est là descrit. Car Chris[...] meure à jamais Médiateur pour [...] réconcilier avec le Père : et l'effica[...] sa mort est perpétuelle, asçavoir l'[...] tion, satisfaction et l'obéissance pa[...] qu'il a rendue, par laquelle toutes [...] iniquitez sont cachées. Et sainct Pau[...] Ephésiens ne dit pas que nous ayo[...] commencement de nostre salut par g[...] mais que nous sommes sauvez par ic[...] non point par les œuvres, afin qu[...] ne se glorifie.

12 Les subterfuges que cherche[...] les Sorbonistes pour évader, ne le[...] peschent point. Ils disent que ce q[...] bonnes œuvres ont quelque valeur

1) Rom. IV, 18.

1) Habac. II, 4. 2) Rom. IV, 7 ; Ps. X[...] 3) 2 Cor. V, 19. 4) Ephés. II, 8.

ifier l'homme, cela ne vient pas de leur ignité propre, laquelle ils appellent Intrinsèque : mais de la grâce de Dieu qui les accepte. Secondement, pource qu'ils sont contraints de confesser que la justice des œuvres est tousjours yci imparfaite, ils accordent bien que ce pendant que nous sommes en ce monde, nous avons tousjours mestier que Dieu nous pardonne nos péchez, pour suppléer le défaut de nos œuvres : mais que ce pardon se fait, entant que les fautes qui se commettent sont compensées par œuvres de supérérogation. Je respon, que la grâce qu'ils appellent Acceptante, n'est autre chose que la bonté gratuite du Père céleste, dont il nous embrasse et reçoit en Jésus-Christ : c'est quand il nous vest de l'innocence d'iceluy, et nous la met en conte : à ce que par le bénéfice d'icelle il nous tiene pour saincts, purs et innocens. Car il faut que la justice de Christ se présente pour nous, et soit comme consignée au jugement de Dieu : pource que icelle seule, comme elle est parfaite, aussi peut soustenir son regard. Nous estans garnis d'icelle, obtenons rémission assiduelle de nos péchez en foy. Par la pureté d'icelle nos macules et les ordures de nos imperfections estans cachées, ne nous sont imputées, mais sont comme ensevelies, afin de n'apparoistre point devant le jugement de Dieu : jusques à ce que l'heure viene, qu'après la mort de nostre vieil homme, la bonté de Dieu nous retire avec Jésus-Christ, qui est le nouvel Adam, en un repos bienheureux : où nous attendions le jour de la résurrection, auquel nous serons transférez en la gloire céleste, ayans receu nos corps incorruptibles.

43 Si ces choses sont vrayes, il n'y a nulles œuvres qui nous puissent d'elles-mesmes rendre agréables à Dieu ; mesmes elles ne luy sont pas plaisantes, sinon entant que l'homme estant couvert de la justice de Christ, luy plaist, et obtient la rémission de ses vices. Car Dieu n'a point promis le loyer de vie à quelques certaines œuvres, mais prononce simplement que celuy qui fera le contenu de la Loy, vivra [1] : mettant à l'opposite la malédiction notable contre tous ceux qui auront défailli en un seul point [1]. En quoy l'erreur commun touchant la justice partiale est assez réfuté, puis que Dieu n'admet nulle justice sinon l'observation entière de sa Loy. Ce qu'ils ont accoustumé de jaser, de récompenser Dieu par œuvres de supérérogation, n'est guères plus ferme. Car quoy ? ne revienent-ils pas tousjours là dont ils sont jà exclus : c'est que quiconque garde en partie la Loy, est d'autant juste par ses œuvres ? En ce faisant ils prenent une chose pour résolue, que nul de sain jugement ne leur concéderoit. Le Seigneur tesmoigne si souvent, qu'il ne recognoist autre justice, sinon en parfaite obéissance de sa Loy. Quelle audace est-ce, quand nous sommes desnuez d'icelle, afin qu'il ne semble advis que nous soyons despouillez de toute gloire, c'est-à-dire que nous ayons plenement cédé à Dieu, de produire je ne sçay quelles pièces et morceaux d'un peu de bonnes œuvres, et ainsi vouloir racheter ce qui nous défaut par satisfactions? Les satisfactions ont esté ci-dessus puissamment abatues, tellement qu'elles ne nous devroyent entrer en l'entendement, et ne fust-ce que par songe. Seulement je di que ceux qui babillent ainsi inconsidérément, ne réputent point combien c'est une chose exécrable à Dieu que péché : car lors certes ils entendroyent que toute la justice des hommes assemblée en un monceau, ne suffiroit pas à la récompense d'un seul péché. Nous voyons l'homme avoir esté pour un seul péché tellement rejetté de Dieu, qu'il a perdu tout moyen de recouvrer salut [2]. La faculté doncques de satisfaire nous est ostée : de laquelle ceux qui se flattent, jamais ne satisferont à Dieu, auquel il n'y a rien agréable de ce qui procède de ses ennemis. Or tous ceux ausquels il veut imputer les péchez luy sont ennemis Il faut doncques que tous péchez soyent couvers et remis devant qu'il regarde à une seule œuvre de nous. Dont il s'ensuyt que la rémission des péchez est gratuite : laquelle est meschamment blasphémée de ceux qui mettent en avant aucunes

1) Lév. XVIII, 5.

1) Deut. XXVII, 26. 2) Gen. III, 17.

satisfactions. Pourtant nous à l'exemple de l'Apostre, oublians les choses passées, et tendans à ce qui est devant nous, poursuyvons nostre course, pour parvenir au loyer de la vocation supernelle [1].

14 De prétendre quelques œuvres de supérérogation, comme conviendra-il avec ce qui est dit, que quand nous aurons fait tout ce qui nous est commandé nous disions que nous sommes serviteurs inutiles, et que nous n'avons fait que ce que nous devions faire [2]? Dire devant Dieu, n'est pas feindre ou mentir : mais arrester en soy-mesme ce qu'on a pour certain. Le Seigneur doncques nous commande de juger à la vérité, et recognoistre de cœur que nous ne luy faisons nuls services gratuits : mais seulement luy rendons ceux dont nous luy sommes redevables. Et ce à bon droict : car nous luy sommes serfs, et astreints de nostre condition à tant de services, qu'il nous est impossible de nous en acquitter, voire quand toutes nos pensées et tous nos membres ne s'appliqueroyent à autre chose. Pourtant quand il dit, Après que vous aurez fait tout ce qui vous aura esté commandé : c'est autant comme s'il disoit, Posez le cas que toutes les justices du monde fussent en un homme seul, et encores d'avantage. Nous doncques, entre lesquels il n'y en a nul qui ne soit bien loing de ce but, comment nous oserions-nous glorifier d'avoir adjousté quelque comble à la juste mesure? Et ne faut point que quelqu'un allègue qu'il n'y a nul inconvénient, que celuy qui ne fait pas son devoir en quelque partie, face plus qu'il n'est requis de nécessité. Car il nous faut avoir ceste reigle, qu'il ne nous peut rien venir en l'entendement, qui face ou à l'honneur de Dieu, ou à la dilection de nostre prochain, qui ne soit comprins sous la Loy de Dieu. Or si c'est partie de la Loy : il ne nous faut vanter de libéralité volontaire, où nous sommes astreints par nécessité.

15 C'est mal à propos qu'ils allèguent la sentence de sainct Paul pour prouver cela, quand il se glorifie qu'entre les Corinthiens il a cédé de son droict, duquel il pouvoit user s'il eust voulu : et qu'il ne leur a point seulement rendu ce qu'il leur devoit de son office, mais qu'il s'est employé outre son devoir, en leur preschant gratuitement l'Evangile [1]. Il faloit considérer la raison qui est là notée: c'est qu'il a fait cela afin qu'il ne fust point en scandale aux infirmes. Car les séducteurs qui troubloyent ceste Eglise-là, s'insinuoyent par ceste couverture de ne rien prendre pour leur peine, afin d'acquérir faveur à leur perverse doctrine, et mettre l'Evangile en haine : tellement qu'il estoit nécessaire à sainct Paul ou de mettre en danger la doctrine de Christ, ou d'obvier à telles cautelles. Si c'est chose indifférente à l'homme chrestien, d'encourir scandale quand il s'en peut abstenir, je confesse que l'Apostre a donné quelque chose à Dieu plus qu'il ne luy devoit ; mais si cela estoit requis à un prudent dispensateur de l'Evangile : je di qu'il a fait ce qu'il devoit. Finalement, quand ceste raison n'apparoistroit point, néantmoins ce que dit Chrysostome est tousjours vray : que tout ce qui vient de nous, est d'une telle condition que ce que possède un homme serf : c'est que par le droict de servitude il appartient à son maistre. Ce que Christ n'a point dissimulé en la parabole. Car il interrogue quel gré nous sçaurons à nostre serviteur, après qu'ayant travaillé tout au long du jour, il retourne au soir en la maison [2]. Or il se peut faire qu'il aura prins plus de peine que nous ne luy en eussions osé imposer; quand ainsi sera, encores n'a-il fait sinon ce qu'il nous devoit du droict de servitude, veu qu'il est nostre, avec tout ce qu'il peut faire. Je ne di point quelles sont les supérérogations, dont ils se veulent priser devant Dieu : toutesfois ce ne sont que fatras, lesquels il n'a point commandez, et ne les approuve point : et quand ce viendra à rendre conte, ne les allouera nullement. En ce sens nous concéderons bien que ce sont œuvres de supérérogation, ainsi qu'en parle le Prophète, disant : Qui a requis ces choses de vos

1) Phil. III, 14. 2) Luc XVII, 10.

1) 1 Cor. IX, 1, 12. 2) Luc XVII, 7.

mains[1]? Mais il faut que ces Pharisiens se souvienent de ce qui en est dit en un autre lieu : Pourquoy délivrez-vous vostre argent, et n'en achetez point de pain ? pourquoy prenez-vous peine en choses qui ne vous peuvent rassasier[2]? Messieurs nos maistres peuvent bien sans grande difficulté disputer de ces matières, estans en leurs escholes assis mollement sur des coussins : mais quand le souverain Juge apparoistra du ciel en son Throne judicial, tout ce qu'ils auront déterminé ne prouffitera guères : mais s'esvanouira comme fumée. Or c'estoit ce qu'il faloit yci chercher : quelle fiance nous pourrons apporter, pour nous défendre en cest horrible jugement, et non pas ce qu'on en peut babiller ou mentir en quelque anglet d'une Sorbonne.

16 Il nous faut chasser yci deux pestes de nos cœurs : c'est de n'avoir nulle fiance en nos œuvres, et ne leur attribuer aucune louange. L'Escriture çà et là nous en oste la fiance, disant que toutes nos justices ne sont qu'ordure et puantise devant Dieu, sinon qu'elles prenent bonne odeur de la justice de Jésus-Christ : qu'elles ne peuvent sinon provoquer la vengence de Dieu, si elles ne sont supportées par le pardon de sa miséricorde. Ainsi elle ne nous laisse rien de reste, sinon que nous implorions la clémence de nostre Juge, pour obtenir merci, avec ceste confession de David, que nul ne sera justifié devant sa face, s'il appelle à conte ses serviteurs[3]. Et quand Job dit, Malheur sur moy si j'ay mal fait : et si j'ay justement fait, encores ne lèveray-je point la teste[4]. Combien qu'il regarde à la justice souveraine de Dieu, à laquelle les Anges mesmes ne peuvent satisfaire : si est-ce qu'il monstre quand on vient devant le throne judicial de Dieu, qu'il ne reste rien à toutes créatures humaines sinon de faire silence. Car il n'entend point qu'il aime mieux de son bon gré céder à Dieu, que de combatre avec péril contre sa rigueur : mais il signifie qu'il ne recognoist justice en soy, laquelle ne décheust incontinent devant Dieu. Quand la fiance est déchassée, il faut aussi que toute gloire soit anéantie. Car qui est-ce qui assignera la louange de justice à ses œuvres, quand en les considérant il tremblera devant Dieu ? Parquoy il nous faut venir où Isaïe nous appelle : c'est que toute la semence d'Israël se loue et se glorifie en Dieu[1] : pource que ce qu'il dit ailleurs est trèsvray, c'est que nous sommes plantez à sa gloire[2]. Nostre cœur doncques sera lors droictement purgé, quand il ne s'appuyera nullement en aucune fiance d'œuvres, et n'en prendra point matière de s'eslever et enorgueillir. C'est cest erreur qui induit les hommes à ceste fiance frivole et mensongère, qu'ils establissent tousjours la cause de leur salut en leurs œuvres.

17 Mais si nous regardons les quatre genres de causes que les Philosophes mettent, nous n'en trouverons pas un seul qui conviene aux œuvres, quand il est question de nostre salut. L'Escriture par tout enseigne que la cause efficiente de nostre salut est la miséricorde de nostre Père céleste, et la dilection gratuite qu'il a eue envers nous. Pour la cause matérielle elle nous propose Christ avec son obéissance, par laquelle il nous a acquis justice. De la cause qu'on appelle instrumentale, quelle dirons-nous qu'elle est, sinon la foy ? Sainct Jehan a comprins toutes ces trois ensemble en une sentence, quand il dit que Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique : afin que quiconque croira en luy, ne périsse point, mais ait la vie éternelle[3]. Quant à la cause finale, l'Apostre dit que ç'a esté pour démonstrer la justice de Dieu, et glorifier sa bonté[4] : conjoignant mesmes clairement les trois autres causes que nous avons récitées. Car voyci qu'il dit, Tous ont péché, et sont desnuez de la gloire de Dieu : mais ils sont justifiez gratuitement par la grâce d'iceluy. Il démonstre là le commencement et comme la source : c'est que Dieu a eu pitié de nous par sa bonté. Il s'ensuyt, Par la rédemption laquelle est en

1) Is. I, 12. 2) Is. LV, 2.
3) Ps. CXLIII, 2. 4) Job X, 15.

1) Is. XLV, 25. 2) Is. LXI, 3.
3) Jean III, 16. 4) Rom. III, 25.

Christ. Yci nous avons la substance, en laquelle consiste nostre justice. Il s'ensuyt encores, Par la foy au sang d'iceluy : en quoy il démonstre la cause instrumentale, par laquelle la justice de Christ nous est appliquée. Il adjouste conséquemment la fin, quand il dit que Dieu a fait cela pour démonstrer sa justice, à ce qu'il soit juste, et justifiant celuy qui a foy en Jésus-Christ. Et mesmes, pour signifier comme en passant, que ceste justice dont il parle consiste en la réconciliation entre Dieu et nous, il dit nommément que Christ nous a esté donné pour nous rendre le Père propice. Semblablement au chapitre I[er] de l'Epistre aux Ephésiens, il enseigne que Dieu nous reçoit en sa grâce par sa pure miséricorde : que cela se fait par l'intercession de Christ, que nous recevons ceste grâce par foy : que le tout tend à ce but, que la gloire de sa bonté soit plenement cognue[1]. Quand nous voyons toutes les parties de nostre salut estre hors de nous, qu'est-ce que nous prenons aucune confiance ou gloire de nos œuvres? Quant est de la cause efficiente et finale, les plus grans adversaires de la gloire de Dieu ne nous en sçauroyent faire controversie, s'ils ne veulent renoncer toute l'Escriture. Quant ce vient à la cause matérielle et instrumentale, ils cavillent, comme si nos œuvres partissoyent à demi avec la foy et la justice de Christ. Mais l'Escriture contredit aussi bien à cela, en affermant simplement que Christ nous est en justice et en vie, et que nous possédons un tel bien par la seule foy.

18 Ce que les saincts se conferment et se consolent souvent, en réduisant en mémoire leur innocence et intégrité : et aucunesfois la mettent en avant, cela se fait en deux manières. C'est qu'en accomparant leur bonne cause avec la mauvaise cause des iniques, ils conçoyvent de cela espérance de victoire : non pas tant pour la valeur ou estime de leur justice, que pource que l'iniquité de leurs ennemis mérite cela. Secondement, quant en se recognoissant devant Dieu sans se comparer avec les autres, ils reçoy quelque consolation et fiance de la pu de leur conscience. De la première son nous en verrons ci-après. Mai nant despeschons briefvement la secon comment c'est qu'elle peut convenir accorder avec ce que nous avons de dit, asçavoir qu'il ne nous faut appu sur aucune fiance de nos œuvres au j gement de Dieu, et ne nous en faut n lement glorifier. Or la convenance telle : c'est que les saincts, quand il question de fonder et establir leur sal sans avoir regard à leurs œuvres, fich les deux yeux en la seule bonté Dieu. Et non-seulement s'addressent icelle devant toutes choses, comme commencement de leur béatitude : m l'ayant aussi bien pour accomplisseme y acquiescent du tout, et s'y repose Après que la conscience est ainsi fond dressée et confermée, elle se peut au fortifier par la considération des œuvr asçavoir entant que ce sont tesmoig ges que Dieu habite et règne en no Puis doncques que ceste fiance des œ vres n'a point lieu jusques à ce qu'ayo remis toute la fiance de nostre cœur la miséricorde de Dieu, cela ne fait ri pour monstrer que les œuvres justifi ou d'elles-mesmes puissent asseu l'homme. Pourtant quand nous exclu la fiance des œuvres, nous ne voulo autre chose dire sinon que l'âme chre tienne ne doit point regarder au méri des œuvres, comme à un refuge salut : mais du tout se reposer en promesse gratuite de justice. Cependa nous ne luy défendons pas qu'elle se soustiene et conferme par tous sig qu'elle a de la bénédiction de Dieu. C si tous les dons que Dieu nous a fai quand nous les réduisons en mémoi sont comme rayons de la clairté de s visage, pour nous illuminer à contemp la souveraine lumière de sa bonté : plus forte raison les bonnes œuvres q nous a données doyvent servir à ce lesquelles démonstrent l'Esprit d'ado tion nous avoir esté donné.

19 Quand doncques les saincts ferment leur foy par leur innocence en prenent matière de se resjouir, il

1) Ephés. I, 5, 6.

chose sinon réputer par les
ı vocation, que Dieu les a
ır ses enfans. Ce doncques
lomon, qu'en la crainte du
y a ferme asseurance[1] : que
pour estre exaucez de Dieu
ıesfois de ceste remontrance,
:heminé devant sa face en in-
implicité[2] : tout cela n'a point
ire fondement pour édifier la
: mais lors seulement peut
ıd on le prend comme ensei-
ɔcation de Dieu. Car la crainte
est nulle part telle, qu'elle
ıer ferme asseurance : et tous
:ntendent bien qu'ils n'ont pas
'ité, ains qui est meslée avec
l'imperfections et reliques de
mais pource que des fruits
génération ils prenent argu-
ne que le sainct Esprit habite
n'ont pas petite matière à se
d'attendre l'aide de Dieu en
essitez : veu qu'ils l'expéri-
:re en si grand'chose. Or ils
faire cela, que premièrement
appréhendé la bonté de Dieu,
d'icelle par les promesses de
ant seulement. Car s'ils com-
e fois de la réputer, selon les
ı'y aura rien plus incertain ne
: veu que si les œuvres sont
ı elles-mesmes, elles ne me-
ıs moins l'homme de l'ire de
:ur imperfection, qu'elles luy
ont sa bénévolence par leur
:ment quellement accommen-
nme, ils preschent tellement
's de Dieu, qu'ils ne se diver-
ement de sa faveur gratuite :
sainct Paul tesmoigne que
toute perfection haut et bas,
: de large et de profond[1].
: disoit, quelque part que se
os sens, et quand ils monte-
ılus haut du monde, ou s'es-
au long et au large, qu'ils ne
ıtrepasser ceste borne : c'est
re la dilection de Jésus-Christ
ı, et se tenir serrez à la bien
urce qu'elle comprend en soy
toutes mesures. Pour laquelle raison il dit qu'elle surmonte en prééminence tout sçavoir : adjoustant que quand nous comprenons comment Dieu nous a aimez en Jésus-Christ, nous sommes remplis en toute plénitude divine[1]. Comme ailleurs, en se glorifiant que les fidèles sont victorieux en tous combats, il adjouste la raison et moyen, asçavoir, Pour celuy qui les a aimez[2].

20 Nous voyons maintenant que les saincts ne conçoyvent point une fiance de leurs œuvres, qui attribue quelque chose au mérite d'icelles (veu qu'ils ne les considèrent point que comme dons de Dieu, dont ils recognoissent sa bonté : et signes de leur vocation, dont ils réputent leur eslection) ny aussi qui dérogue rien à la justice gratuite que nous obtenons en Christ, veu qu'elle en dépend, et ne peut subsister qu'en icelle. Ce que sainct Augustin démonstre fort bien en peu de paroles, parlant ainsi : Je ne di pas au Seigneur qu'il ne desprise point l'œuvre de mes mains : il est bien vray que je cherche le Seigneur de mes mains, et ne suis point déceu : mais je ne prise pas les œuvres de mes mains. Car je crains, si Dieu les regardoit, qu'il n'y trouvast plus de péchez que de mérites. Seulement je di, et prie et désire cela, qu'il ne desprise point l'œuvre de ses mains. Seigneur doncques, voy ton œuvre en moy, non pas le mien ; car si tu y vois le mien, tu le condamnes, si tu y vois le tien, tu le couronnes. Et de faict, toutes les bonnes œuvres que j'ay, sont de toy[3]. Nous voyons qu'il met deux raisons pourquoy il n'ose point alléguer ses œuvres à Dieu, asçavoir que s'il a rien de bon, ce n'est pas du sien : secondement, que tout le bien qui est en luy est surmonté par la multitude de ses péchez. De là vient que la conscience, en considérant ses œuvres, conçoit plus de frayeur et estonnement que d'asseurance. Pourtant ce sainct personnage ne veut point que Dieu regarde autrement ses bienfaits, sinon pour cognoistre en iceux la grâce de sa vocation, afin de parfaire l'œuvre qu'il a commencée.

26. 2) 2 Rois XX, 3.
18.

1) Ephés. III, 18. 2) Rom. VIII, 37.
3) *In Psalm. CXXXVII.*

21 D'avantage, ce que l'Escriture dit, que les bonnes œuvres sont cause pourquoy nostre Seigneur fait bien à ses serviteurs : il faut tellement entendre cela, que ce que nous avons dit ci-dessus demeure en son entier : c'est que l'origine et effect de nostre salut gist en la dilection du Père céleste : la matière et substance, en l'obéissance de Christ : l'instrument, en l'illumination du sainct Esprit, c'est-à-dire en la foy : que la fin est, à ce que la bonté de Dieu soit glorifiée. Cela n'empesche point que Dieu ne reçoyve les œuvres, comme causes inférieures. Mais dont vient cela ? C'est pource que ceux qu'il a prédestinez par sa miséricorde à l'héritage de la vie éternelle, il les introduit selon sa dispensation ordinaire en la possession d'icelle par bonnes œuvres. Ainsi ce qui précède en l'ordre de sa dispensation, il le nomme cause de ce qui s'ensuyt après. Pour ceste mesme raison l'Escriture semble advis signifier aucunesfois, que la vie éternelle procède des bonnes œuvres : non pas que la louange leur en doyve estre attribuée, mais pource que Dieu justifie ceux qu'il a esleus, pour les glorifier finalement [1] : la première grâce, qui est comme un degré à la seconde, est nommée cause d'icelle. Toutesfois quand il faut assigner la vraye cause, l'Escriture ne nous meine point aux œuvres, mais nous retient en la seule méditation de la miséricorde de Dieu. Car qu'est-ce que veut dire ceste sentence de l' tre : que le loyer de péché c'est n vie éternelle est grâce de Dieu [1]? quoy n'oppose-il la justice à péché? la vie à la mort ? Pourquoy ne m justice pour cause de vie, comme i péché estre cause de mort ? Car l paraison eust esté ainsi entière, l est aucunement imparfaite comr couche. Mais il a voulu exprimer e comparaison ce qui estoit vray, a que la mort est deue à l'homme p mérites : mais que la vie est situ seule miséricorde de Dieu. Brief, tes ces façons de parler, où il mention des bonnes œuvres, il n question de la cause pourquoy D bien aux siens, mais seulement de qu'il y tient : c'est qu'en adjousta sur grâce, il prend occasion des res de les augmenter par les se et poursuyt tellement sa libérali veut que nous pensions tousjour eslection gratuite, laquelle est la l de tous ses bienfaits envers no combien qu'il aime et prise les do nous eslargit journellement selo procèdent de ceste source-là, to pource que nostre office est de no arrestez à l'acceptation gratuite, seule peut affermir nos âmes, il c mettre en second degré les dons Esprit, desquels il nous enrichit, qu'ils ne dérogueut point à la p cause.

CHAPITRE XV.

Que tout ce qui est dit pour magnifier les mérites, destruit tant la l de Dieu que la certitude de nostre salut.

1 Nous avons desjà despesché le principal nœud de ceste matière : c'est que d'autant qu'il est nécessaire que toute justice soit confondue devant la face de Dieu, si elle est appuyée sur les œuvres, elle est contenue en la seule miséricorde de Dieu, et en la seule communion de Christ : et pourtant en la seule foy. Or nous avons diligemment à no c'est ci le principal point : afin de envelopper en l'erreur commun l lement du vulgaire, mais aussi vans. Car quand il est question ou les œuvres justifient, ils allèg passages qui semblent advis quelque mérite aux œuvres deva

1) Rom. VIII, 30.

1) Rom. VI, 23.

i la justification des œuvres es-
cela démonstrée, quand il seroit
qu'elles sont en quelque estime
ieu. Or il a esté clairement dé-
que la justice des œuvres con-
lement en une parfaite et entière
ion de la Loy : dont il s'ensuyt
n'est justifié par ses œuvres,
uy qui est venu à une telle per-
qu'on ne le sçauroit rédarguer
ndre faute du monde. C'est donc-
autre question et séparée, as-
les œuvres, combien qu'elles ne
point à justifier l'homme, luy
acquérir faveur envers Dieu.
mièrement, je suis contraint de
cela de ce nom de Mérite : que
le l'a le premier attribué aux
humaines, au regard du juge-
Dieu, n'a pas fait chose expé-
our entretenir la sincérité de la
nt à moy, je me déporte volon-
toutes contentions qui se font
nots : mais je désireroye que ceste
eust tousjours esté gardée entre
stiens, qu'ils n'eussent point sans
et sans propos usurpé vocables
s de l'Escriture, qui pouvoyent
r beaucoup de scandales et peu
Car quel mestier estoit-il, je
, de mettre en avant ce nom de
puis que la dignité des bonnes
pouvoit autrement estre expli-
s offension ? Or combien il est
scandales de ce mot, nous le
avec le grand dommage de tout
. Certes comme il est plein d'or-
ne peut sinon obscurcir la grâce
et abruver les hommes d'une
trecuidance. Je confesse que les
Docteurs de l'Eglise en ont com-
nt usé. Et pleust à Dieu que par
mot ils n'eussent point donné
d'erreur à ceux qui sont venus
Combien qu'en d'aucuns lieux ils
itié comment ils ne vouloyent
éjudicier en ce faisant à la vé-
ict Augustin en quelque lieu dit,
mérites humains se taisent yci,
sont péris en Adam : et que la
Dieu règne, comme elle règne
s-Christ[1]. Item, Les saincts n'at-

tribuent rien à leurs mérites, mais le tout à la miséricorde de Dieu[1]. Item, Quand l'homme voit que tout ce qu'il a de bien il ne l'a pas de soy, mais de son Dieu : il voit que tout ce qui est loué en luy n'est point de ses mérites, mais de la miséricorde de Dieu. Nous voyons comment en ayant osté à l'homme la vertu de bien faire, il abat aussi la dignité des mérites[2]. Item Chrysostome, Toutes nos œuvres qui suyvent la vocation gratuite de Dieu sont comme debtes que nous luy rendons : mais ces bénéfices sont de grâce, bénéficence et pure largesse[3]. Toutesfois laissant le nom derrière, considérons plustost la chose. Sainct Bernard dit bien comme j'ay desjà allégué en quelque passage, que comme il suffit pour avoir mérites, de ne présumer point de ses mérites : aussi qu'il suffit pour estre condamné, de n'avoir nuls mérites. Mais en adjoustant quant et quant l'interprétation il adoucit la dureté de ce mot, en disant, Mets doncques peine d'avoir des mérites : quand tu les auras, cognoy qu'ils te sont donnez : espères-en le fruit de la miséricorde de Dieu, et en ce faisant tu auras évité tout le danger de povreté, ingratitude et présomption. L'Eglise est bienheureuse, laquelle a des mérites sans présomption, et a présomption sans mérites. Et un peu au paravant il avoit monstré en quel sens il usoit de ce mot, disant, Pourquoy l'Eglise se soucieroit-elle de mérites, puis qu'elle a un plus certain moyen de se glorifier au bon plaisir de Dieu[4] ? Dieu ne se peut renoncer, il fera ce qu'il a promis. Ainsi il ne faut demander par quels mérites nous espérons salut, veu que Dieu nous dit, Ce ne sera pas à cause de vous, mais pour l'amour de moy[5]. Il suffit doncques pour mériter salut, de sçavoir que les mérites ne suffisent point.

3 Que c'est que méritent nos œuvres l'Escriture le démonstre, disant qu'elles ne peuvent soustenir le regard de Dieu, entant qu'elles sont plenes d'ordure et immondicité. D'avantage, que c'est que mériteroit l'obéissance parfaite de la Loy,

d. sanct.

1) *In Psalm.* CXXXIX. 2) *In Psalm.* LXXXVIII.
3) Homil. XXXIII, *In Genes.*
4) *Sup. Cant.*, serm. LXVIII. 5) Ezéch. XXXVI, 22, 32.

si elle se pouvoit quelque part trouver, elle le déclaire en nous commandant de nous réputer serviteurs inutiles, quand nous aurions fait toutes choses qui nous sont ordonnées [1] : veu qu'ainsi mesmes nous n'aurions rien fait à Dieu de gratuit, mais nous serions seulement acquittez des services à luy deus, ausquels il ne doit nulle grâce. Toutesfois le Seigneur appelle les œuvres qu'il nous a données, Nostres : et non-seulement tesmoigne qu'elles luy sont agréables, mais qu'elles seront rémunérées de luy. Maintenant nostre office est de prendre courage : et estre incitez de telles promesses, à ce que nous ne nous lassions point en bien faisant : et aussi de n'estre pas ingrats à une telle bénignité. Il n'y a nulle doute que tout ce qui mérite louange en nos œuvres ne soit grâce de Dieu, et qu'il n'y a pas une seule goutte de bien que nous devions proprement nous attribuer. Si nous recognoissons cela à la vérité, non-seulement toute fiance de mérite s'esvanouira, mais aussi toute fantasie. Je di doncques que nous ne partissons point la louange des bonnes œuvres entre Dieu et l'homme, comme font les Sophistes, mais la gardons entière à Dieu. Seulement nous réservons cela à l'homme, qu'il pollue et souille par son immondicité les œuvres, qui autrement estoyent bonnes comme venantes de Dieu. Car du plus parfait homme qui soit au monde il ne sort rien qui ne soit entaché de quelque macule. Que Dieu doncques appelle en jugement les meilleures œuvres qu'ayent les hommes, et en icelles il trouvera sa justice et la confusion des hommes. Les bonnes œuvres doncques plaisent à Dieu, et ne sont pas inutiles à ceux qui les font, mais plustost en reçoyvent pour loyer trèsamples bénéfices de Dieu : non pas qu'elles le méritent, mais pource que la bénignité du Seigneur de soy-mesme leur ordonne un tel pris. Or quelle ingratitude est-ce, si n'estans point contens d'une telle largesse de Dieu, laquelle rémunère les œuvres de loyer non deu sans aucun mérite d'icelles, nous passons outre par une maudite am-

1) Luc XVII, 10.

bition, prétendans que ce qui e
pure bénéficence de Dieu soit r
mérite des œuvres? J'appelle yci
mpignage le sens commun d'un
Si celuy auquel l'usufruit d'un c
donné, se veut usurper le tiltre
priété, ne mérite-il pas par tel
titude de perdre mesmes la p
qu'il avoit? Pareillement si un se
de son maistre ne veut point c
sa condition, mais s'attribue i
ne mérite-il pas d'estre rédigé
tude? Car voyci la droicte façon
d'user des bénéfices qu'on nou
de ne point entreprendre plus q
nous est donné, et ne frauder po
bienfaiteur de sa louange : mai
nous porter tellement, que ce
a transféré semble aucunemen
en luy. Si nous devons avoir
destie envers les hommes, qu'
regarde combien plus on en d

4 Je sçay bien que les Sophi
sent de quelques passages pou
qu'on trouve ce mot de Mérite
ture. Ils allèguent une sentenc
clésiastique, La miséricorde do
à un chacun selon le mérite de se
Item de l'Epistre aux Hébrieux
tez point en oubli bénéficence e
nication : car tels sacrifices m
grâce de Dieu [2]. Combien que
répudier l'Ecclésiastique, enta
livre n'est point canonique, to
m'en déporte. Mais je leur nie
tent fidèlement ses paroles : c
ainsi de mot à mot au grec, Die
lieu à toute miséricorde : u
trouvera selon ses œuvres. Q
là le sens naturel, et que le p
esté corrompu en la translation
se peut veoir aisément tant p
s'ensuyt, que par la sentenc
quand elle sera prinse seule. To
l'Epistre aux Hébrieux, ils ne
caviller, veu que le mot grec
l'Apostre ne signifie autre ch
tels sacrifices estre plaisans à
seul suffira bien pour abatre e
toute insolence d'orgueil en no
ne passons point la mesure de

1) Ecclésiastique XVI, 15. 2) Héb. XII

ttribuer quelque dignité aux œu-
r la doctrine de l'Escriture est,
s œuvres sont entachées de plu-
macules, desquelles Dieu seroit à
oict offensé pour se courroucer
nous : tant s'en faut qu'elles nous
t acquérir sa grâce et faveur, ou
oquer à nous bien faire : néant-
ource que par sa grande clémence
s examine pas à la rigueur, qu'il
pte comme trèspures : et à ceste
u'il les rémunère d'infinis béné-
nt de la vie présente que future,
n qu'elles n'ayent point mérité cela.
ne puis recevoir la distinction que
aucuns personnages : c'est que
nes œuvres sont méritoires des
que Dieu nous confère en ceste
is que le salut éternel est loyer de
foy : veu que le Seigneur nous
le loyer de nos labeurs, et la
ne de nostre bataille estre au ciel.
part, d'attribuer au mérite des
que nous recevons journellement
es grâces de Dieu, tellement que
t osté à la grâce, c'est contre la
e de l'Escriture. Car combien que
lise qu'il sera donné de nouveau à
ui a, et que le bon serviteur qui
rté fidèlement en petites choses,
nstitué sur plus grandes[1] : néant-
il démonstre pareillement que les
emens des fidèles sont dons de sa
té gratuite. Tous ayans soif, dit-il,
l'eau : et vous qui n'avez point
t, venez et prenez sans argent et
compense du vin et du lait[2]. Par-
out ce qui est donné aux fidèles
dvancement de leur salut est pure
nce de Dieu, comme la béatitude
e. Toutesfois tant en ses grâces
ous fait maintenant, comme en la
future qu'il nous donnera, il dit
quelque considération de nos œu-
l'autant que pour nous testifier sa
n infinie, il luy plaist non-seule-
e nous honorer ainsi, mais aussi
âces que nous avons receus de sa

ces choses eussent esté traittées
sées le temps passé en tel ordre

XXV, 21, 29. 2) Is. LV, 1.

qu'il appartenoit, jamais tant de troubles et dissensions ne se fussent esmeues. Sainct Paul dit qu'il nous faut pour bien édifier l'Eglise, retenir le fondement qu'il avoit mis entre les Corinthiens, et qu'il n'y en a point d'autre : c'est Jésus-Christ[1]. Quel fondement avons-nous en Christ ? Est-ce qu'il a esté le commencement de nostre salut, afin que l'accomplissement s'ensuyvist de nous? et qu'il nous a seulement ouvert le chemin, afin que nous le suyvissions après de nostre industrie? Ce n'est pas cela : mais (comme il avoit dit au paravant) quand nous le recognoissons nous estre donné à justice. Nul doncques n'est bien fondé en Christ, sinon qu'il ait entièrement sa justice en luy : veu que l'Apostre ne dit point qu'il a esté envoyé pour nous aider à obtenir justice : mais afin de nous estre justice[2] : asçavoir, entant que de toute éternité devant la création du monde nous avons esté esleus en luy : non point selon aucun mérite, mais selon le bon plaisir de Dieu[3] : entant que par sa mort nous avons esté rachetez de condamnation de mort, et délivrez de perdition[4] : que nous avons esté adoptez en luy du Père céleste pour estre ses enfans et héritiers : que nous avons esté réconciliez à Dieu par son sang : qu'estans en sa sauvegarde, nous sommes hors des dangers de jamais périr[5] : qu'estans incorporez en luy, nous sommes desjà aucunement participans de la vie éternelle : estans entrez par espérance au royaume de Dieu. Encores n'est-ce pas la fin : mais aussi entant qu'estans receus en sa participation, jà soit que nous soyons encores fols en nous-mesmes, toutesfois il nous est sagesse devant Dieu : combien que nous soyons pécheurs, il nous est justice : combien que nous soyons immondes, il nous est pureté, combien que nous soyons débiles et destituez de forces et d'armures pour résister au diable, que la puissance qui luy a esté donnée au ciel et en terre pour briser le diable et rompre les portes d'enfer, est nostre[6] : combien que nous portions encores un corps mortel,

1) 1 Cor. III, 11. 2) 1 Cor. I, 30.
3) Ephés. I, 4. 4) Col. I, 14, 20.
5) Jean X, 28. 6) Matth. XXVIII, 18; Rom. XVI, 20.

que luy nous est vie[1] : brief, que tous ses biens sont nostres, et en luy nous avons tout, en nous rien. Il faut doncques que nous soyons édifiez sur ce fondement, si nous voulons estre temples consacrez à Dieu[2].

6 Mais le monde a bien esté autrement enseigné passé long temps. On a trouvé je ne sçay quelles œuvres morales, pour rendre les hommes agréables à Dieu devant qu'ils soyent incorporez en Christ : comme si l'Escriture mentoit, quand elle dit que tous ceux qui ne possèdent point le Fils, sont en la mort[3]. S'ils sont en la mort, comment pourroyent-ils engendrer matière de vie? Pareillement, comme si cela estoit dit pour néant que tout ce qui est fait hors foy, est péché[4] : et comme s'il pouvoit sortir bon fruit d'un mauvais arbre. Et qu'est-ce qu'ont laissé ces meschans Sophistes à Christ, en quoy il desploye sa vertu? Ils disent qu'il nous a mérité la première grâce, c'est-à-dire occasion de mériter : mais que c'est maintenant à nous à faire de ne faillir point à ceste occasion qui nous est donnée. Quelle impudence, et combien effrénée? Qui eust attendu que ceux qui font profession d'estre Chrestiens, eussent ainsi despouillé Jésus-Christ de sa vertu, pour le fouler quasi aux pieds? L'Escriture luy rend par tout ce tesmoignage, que tous ceux qui croyent en luy sont justifiez : et ces canailles enseignent qu'il ne nous provient autre bénéfice de luy, sinon qu'il nous a fait ouverture pour nous justifier. O s'ils pouvoyent gouster ce que veulent dire ces sentences! Que quiconques a le Fils de Dieu, a aussi la vie[5] : que quiconques croit, est passé de mort en vie[6], et est justifié par sa grâce, afin d'estre fait héritier de la vie éternelle[7] : qu'il a Christ habitant en soy, afin d'adhérer à Dieu par luy[8] : qu'il est participant de sa vie : est assis au ciel avec luy, est desjà transféré au royaume de Dieu[9], et a obtenu salut : et autres semblables, qui sont infinies. Car elles ne signifient pas seulement, que la faculté d'acquérir jus-

1) 2 Cor. IV, 10.
2) Ephés. II, 21.
3) 1 Jean V, 12.
4) Rom. XIV, 23.
5) 1 Jean V, 12.
6) Jean V, 24.
7) Tite III, 7.
8) 1 Jean III 24.
9) Ephés. II, 6; Col. I, 13.

tice ou salut nous adviene par
Christ, mais que l'une et l'autre
en luy donnée. Pourtant, inconti
nous sommes par foy incorporez e
nous sommes faits enfans de Di
tiers des cieux, participans d
possesseurs de vie, et pour r
leurs mensonges, nous n'avons
lement obtenu l'opportunité de
mais tous les mérites de Christ
nous sont communiquez.

7 Voylà comment les Sophi
escholes sorboniques, mères
erreurs, nous ont destruit toute
fication de la foy, en laquelle e
tenue la somme de toute piété. I
sent bien de paroles que l'ho
justifié de foy formée : mais ils
après, que c'est pource que le
prenent de la foy la valeur et
justifier : tellement qu'il sem
qu'ils ne nomment la foy que
querie, d'autant qu'ils ne s'en
du tout taire, veu qu'elle est
répétée en l'Escriture. Encore
point contens de cela, ils desrob
en la louange des bonnes œuv
que portion pour la transférer à
Car pource qu'ils voyent que le
œuvres ne peuvent guères à exalt
me, et mesmes qu'elles ne doy
proprement estre appelées Méri
les estime fruits de la grâce de
les déduisent de la faculté du
bitre : asçavoir de l'huile d'u
Bien est vray qu'ils ne nient p
principale cause ne soit de la gr
ils ne veulent point que le fran
soit exclus, dont procède, com
sent, tout mérite. Et n'est pas l
des Sophistes nouveaux seulem
leur grand maistre Pierre Lo
dit autant : lequel au pris des
bien sobre et moins desbordé[1]
certes un merveilleux aveugle
lire en sainct Augustin, lequel i
vent en la bouche et ne voit
quelle solicitude ce sainct pers
donne garde de tirer à l'homme
goutte de la louange des bonn
Nous avons ci-dessus, en tr

1) Sent., lib. II dist. XXVIII.

soit premier-nay entre tous ses frères. Et pourtant qu'il n'y a n'adversité, ne mort, ne choses présentes, ne futures qui nous puissent séparer de l'amour que Dieu nous porte en Christ [1] : mais plustost que tout ce qui nous adviendra nous tournera en bien et en salut. Suyvant ceste doctrine, nous ne justifions pas l'homme devant Dieu par ses œuvres, mais nous disons que tous ceux qui sont de Dieu sont régénérez et faits nouvelles créatures, à ce que du règne de péché ils viennent au Royaume de justice : que par tels tesmoignages ils rendent leur vocation certaine [1] : et comme arbres, sont jugez de leurs fruits.

CHAPITRE XVI.

Que ceux qui s'efforcent de rendre ceste doctrine odieuse, se monstrent calomniateurs en tout ce qu'ils ameinent.

1 Par cela se peut réfuter l'impudence d'aucuns meschans, qui nous imposent que nous abolissons les bonnes œuvres, et retirons les hommes d'icelles, quand nous enseignons que par œuvres nul n'est justifié, et ne mérite salut. Secondement, que nous faisons le chemin à justice trop aisé, disant qu'elle gist en la rémission gratuite de nos péchez : et que par ceste flatterie nous alleichons les hommesà mal faire, qui autrement y sont trop enclins de nature. Ces calomnies, di-je, sont assez réfutées par ce que nous avons dit : toutesfois je respondray briefvement à l'un et à l'autre. Ils allèguent que les bonnes œuvres sont destruites quand on presche la justification de la foy; et qu'est-ce si plustost elles sont dressées et establies? Car nous ne songeons point une foy qui soit vuide de toutes bonnes œuvres, ou une justification qui puisse consister sans icelles : mais voylà le nœud de la matière, que jà soit que nous confessions la foy et les bonnes œuvres estre nécessairement conjoinctes ensemble : toutesfois nous situons la justice en la foy, non pas aux œuvres. La raison pourquoy, il est facile à expliquer, moyennant que nous regardions Christ, auquel la foy s'addresse, et dont elle prend toute sa force. Car dont vient que nous sommes justifiez par foy? c'est pource que par icelle nous appréhendons la justice de Christ, laquelle seule nous réconcilie à Dieu. Or nous ne pouvons appréhender ceste justice, que nous n'ayons aussi sanctification. Car quand il est dit que Christ nous est donné en rédemption, sagesse et justice : il est pareillement adjousté qu'il nous est donné en sanctification [2]. De cela s'ensuyt que Christ ne justifie personne qu'il ne le sanctifie quant et quant. Car ces bénéfices sont conjoincts ensemble comme d'un lien perpétuel, que quand il nous illumine de sa sagesse, il nous rachète : quand il nous rachète, il nous justifie : quand il nous justifie, il nous sanctifie. Mais pource qu'il n'est maintenant question que de justice et sanctification, arrestons-nous en ces deux. Combien doncques qu'il les fale distinguer, toutesfois Christ contient inséparablement l'une et l'autre. Voulons-nous doncques recevoir justice en Christ? il nous faut posséder Christ premièrement. Or nous ne le pouvons posséder que nous ne soyons participans de sa sanctification, veu qu'il ne se peut deschirer par pièces. Puis qu'ainsi est, di-je, que le Seigneur Jésus jamais ne donne à personne la jouissance de ses bénéfices qu'en se donnant soy-mesme : il les eslargit tous deux ensemble, et jamais l'un sans l'autre. De là il appert combien est ceste sentence véritable, que nous ne sommes point justifiez sans les œuvres, combien que ce ne soit point par les œuvres, d'autant qu'en la participation de Christ, en laquelle gist nostre justice, n'est pas moins contenue sanctification.

1) Rom. VIII, 29, 39.

1) 2 Pierre I, 10.

2) 1 Cor. I, 30.

2 C'est aussi une menterie, de dire e nous destournons les cœurs des mmes d'affection de bien faire, en leur tant la fantasie de mériter. Car ce qu'ils ent que nul ne se souciera de bien re, sinon qu'il espère quelque loyer, n cela ils s'abusent trop lourdement : r si on ne cherche autre chose sinon e les hommes servent à Dieu pour ré-ibution, et soyent comme mercenaires i luy vendent leur service, c'est bien l proufité. Il veut estre honoré, aimé n franc courage : et approuve un ser-eur, lequel quand toute espérance de rer luy seroit ostée, ne laisseroit point ntmoins de le servir. Or si mestier d'inciter les hommes à bien faire, il a nuls meilleurs esperons à les pic-r, que quand on leur remonstre la fin leur rédemption et vocation. C'est ce fait la Parole de Dieu, quand elle dit nos consciences sont nettoyées des vres mortes par le sang de Christ, afin nous servions au Dieu vivant [1] : que s sommes délivrez de la main de nos emis, afin que nous cheminions de-Dieu en justice et saincteté tous les s de nostre vie [2] : que la grâce de est apparue, afin que renonçans à impiété et désirs mondains, nous s sobrement, sainctement et reli-ement en ce siècle, attendans l'es-ce bienheureuse, et la révélation gloire de nostre grand Dieu et Sau-r [3] : que nous ne sommes point ap-pour provoquer l'ire de Dieu con-nous, mais pour obtenir salut en t [4] : que nous sommes temples du t Esprit [5], lesquels il n'est point de polluer : que nous ne sommes ténèbres, mais lumière en Dieu, et t qu'il nous faut cheminer comme s de lumière [6] : que nous ne som-point appelez à immondicité, mais à cteté : et que la volonté de Dieu est e sanctification, afin que nous nous ions de tous désirs pervers [7] : que que nostre vocation est saincte, nous vons respondre à icelle sinon en pureté de vie [1] : que nous avons esté délivrez de péché, afin d'obéir à Justice [2]. Y avoit-il argument plus vif pour nous inciter à charité, que celuy dont use sainct Jehan? c'est que nous nous aimions mutuellement comme Dieu nous a aimez : et qu'en cela diffèrent les enfans de Dieu des enfans du diable : les enfans de lumière, des enfans de ténèbres, pource qu'ils demeurent en dilection [3]. Item celuy dont use sainct Paul : c'est que si nous adhérons à Christ, nous sommes membres d'un mesme corps [4], et pourtant qu'il nous faut appliquer à nous aider mutuellement. Pouvions-nous avoir meilleure exhortation à sainctеté que de ce que dit sainct Jehan, que tous ceux qui ont espérance de vie se sanctifient, puis que leur Dieu est sainct [5]. Item par sainct Paul, qu'estans douez de la promesse d'adoption, nous mettions peine à nous purger de toute souilleure d'esprit et de chair [6]. Item, quand nous oyons de la bouche de Christ, qu'il se propose en exemple à nous, afin que nous ensuyvions ses pas [7].

3 J'ay voulu briefvement amener ces passages comme pour monstre : car si je vouloye assembler tous les semblables il me faudroit faire un long volume. Les Apostres sont tous pleins d'exhortations, remonstrances, répréhensions, pour instituer l'homme de Dieu à toute bonne œuvre, et ne font aucune mention de mérite. Plustost au contraire ils prenent leurs principales exhortations de là, que nostre salut consiste en la miséricorde de Dieu, sans que nous ayons rien mérité. Comme fait sainct Paul, quand après avoir enseigné par toute l'Epistre, que nous n'avons nulle espérance de salut sinon en la grâce de Christ : quand il vient à exhorter, il fonde sa doctrine sur ceste miséricorde qu'il avoit preschée [8]. Et pour en bien dire, ceste seule cause nous devroit assez esmouvoir à bien vivre : afin que Dieu soit glorifié en nous [9]. Et s'il y en a aucuns qui ne soyent pas

...IX, 14. 2) Luc I, 74, 75.
...Tite II, 11-13. 4) 1 Thess. V, 9.
...1 Cor. III, 16 ; Ephés. II, 21 ; 2 Cor. VI, 16.
...Ephés. V, 8. 7) 1 Thess. IV, 7, 3.

1) 1 Pierre I, 18. 2) Rom. VI, 18.
3) 1 Jean IV, 11 ; III, 10.
4) Rom. XII, 4, 5 ; 1 Cor. XII, 12.
5) 1 Jean III, 3. 6) 2 Cor. VII, 1.
7) Jean XV, 10. 8) Rom. XII, 1.
9) Matth. V, 16.

tellement touchez de la gloire de Dieu, si est-ce que la mémoire de ses bénéfices les doit suffisamment inciter. Mais ces Pharisiens, pource qu'en exaltant les mérites ils arrachent quasi par force du peuple quelques œuvres serviles : ils nous imposent faussement que nous n'avons rien pour exhorter à bonnes œuvres, pource que nous ne suyvons point leur train [1]. Comme si Dieu se délectoit beaucoup de tels services contraints, lequel déclaire qu'il n'accepte autre sacrifice, sinon celuy qui vient de franche volonté : et défend de rien donner en tristesse, ou de nécessité [2]. Je ne di pas cela pource que je rejette ou mesprise la manière d'exhorter dont l'Escriture use souvent, afin de ne laisser nul moyen pour esveiller nostre paresse, c'est qu'elle nous propose le loyer que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres [3] : mais je nie qu'il n'y en ait point d'autre, et mesmes que ceste soit la principale. D'avantage, je n'accorde pas qu'il fale commencer par là. Finalement, je maintien que cela ne fait rien pour eslever les mérites, tels que nos adversaires les forgent, comme nous verrons ci-après. Outreplus, je di que cela ne proufiteroit de rien, sinon que ceste doctrine eust préoccupé : c'est que nous sommes justifiez par le seul mérite de Christ, auquel nous participons par foy, et non point d'aucuns mérites de nos œuvres. Car nul n'est disposé à sainctement vivre, qu'il n'ait premier receu et bien gousté ceste doctrine. Ce que le Prophète enseigne trèsbien, quand il dit parlant à Dieu, Il y a merci envers toy, Seigneur, afin que tu sois redouté [4]. Il démonstre qu'il n'y a nulle révérence de Dieu entre les hommes, sinon après que sa miséricorde est cognue, laquelle est le fondement. Ce qui est bien notable, à ce que nous sçachions que la miséricorde de Dieu est non-seulement le principe de bien et deuement le servir, mais aussi que la crainte de Dieu, laquelle les Papistes pensent estre méritoire de salut, ne peut estre réputée à mérite, pource qu'elle est fondée en la rémission des péchez.

1) Chrysost., *Homilia in Genesim XXVI.*
2) 2 Cor. IX, 7. 3) Rom. II, 3. 4) Ps. CXXX, 4.

4 C'est aussi une calomnie trop frivole, de dire que nous convions les hommes à péché, en preschant la rémission des péchez gratuite, en laquelle nous colloquons toute justice. Car en parlant ainsi, nous la poisons de si grand poids, qu'elle ne peut estre compensée d'aucuns bien[illegible] procédans de nous : et pourtant que nou[illegible] ne la pourrions obtenir, sinon qu'elle fu[illegible] gratuite. Or nous disons qu'elle nous e[illegible] gratuite, mais non pas à Christ, auqu[illegible] elle a cousté bien cher : car il l'a rachet[illegible] de son trèsprécieux et sacré sang, pour[illegible] qu'il n'y avoit nul autre pris par lequ[illegible] le jugement de Dieu peust estre content[illegible] Et enseignant ainsi les hommes, nous l[illegible] admonestons qu'il ne tient point à e[illegible] que ce sacré sang ne soit respandu, to[illegible] tesfois et quantes qu'ils pèchent. D'av[illegible] tage, nous leur remonstrons que l'ord[illegible] de péché est telle, qu'elle ne se peut [illegible] sinon par ceste seule fontaine. En o[illegible] cela, ne doyvent-ils pas concevoir [illegible] plus grand horreur de péché, que si [illegible] leur disoit qu'ils se peussent nettoy[illegible] par quelques bonnes œuvres ? Et s'ils [illegible] quelque crainte de Dieu, comment n'a[illegible] ront-ils horreur de se veautrer enco[illegible] en la boue après avoir esté purgez, p[illegible] troubler (entant qu'en eux est) et inf[illegible] ter ceste fontaine trèspure, en laquelle [illegible] ont leur lavement ? J'ay lavé mes p[illegible] (dit l'âme fidèle en Salomon) comment [illegible] souilleray-je de nouveau [1] ? Il est m[illegible] tenant notoire lesquels font la rémis[illegible] des péchez plus vile, et lesquels anéant[illegible] sent plus la dignité de justice. Nos a[illegible] versaires babillent qu'on peut app[illegible] Dieu par je ne sçay quelles satisfacti[illegible] frivoles : c'est-à-dire par fiente et estr[illegible] Nous disons que l'offense de péché [illegible] trop griefve, pour se pouvoir récomp[illegible] ser de tels fatras : que l'ire de Dieu [illegible] aussi trop griefve, pour pouvoir es[illegible] remise légèrement. Et pourtant [illegible] honneur et prérogative appartient se[illegible] ment au sang de Christ. Ils disent [illegible] la justice, si elle défaut en quelque [illegible] droict, peut estre réparée par œuvres [illegible] tisfactoires. Nous disons qu'elle est tr[illegible] précieuse pour pouvoir estre si faci[illegible]

1) Cant. V, 3.

cquise : et pourtant, que pour la rer il nous faut avoir nostre à la seule miséricorde de Dieu. Le reste qui appartient à la rémission des péchez, sera déduit au chapitre prochain.

CHAPITRE XVII.

La concordance des promesses de la Loy et de l'Evangile.

intenant poursuyvons les autres ns dont Satan s'efforce de des- ou diminuer par ses satellites la ition de la foy. Je pense que cela jà osté aux calomniateurs, qu'ils is puissent imposer que nous ennemis des bonnes œuvres. Car ons que les œuvres justifient, non i qu'on ne face nulles bonnes œu- n qu'on ne les ait en nulle estime: in qu'on ne s'y fie, qu'on ne s'en , qu'on ne leur attribue salut. Car st nostre fiance, nostre gloire, et ique de nostre salut, que Jésus- le Fils de Dieu est nostre, et qu'en is sommes enfans de Dieu, et hé- du Royaume céleste, appelez en nce de béatitude éternelle : non ar nostre dignité, mais par la bé- de Dieu. Toutesfois pource qu'ils ssaillent encore d'autres bastons, yvons de rabatre leurs coups. rement, ils produisent les pro- légales, que Dieu a faites à ceux serveront sa Loy. Ils demandent voulons qu'elles soyent vaines, uelque efficace. Pource que ce se- ose desraisonnable de les dire ils prenent pour certain, qu'elles quelque valeur : et de cela infè- le nous ne sommes pas justifiez seule foy : veu que le Seigneur cestemanière, Si tu escoutes mes es, et les retiens pour les faire, neur te gardera sa promesse la- l a jurée à tes pères, Il t'aimera, et ipliera, et te bénira[1]. Item, Si tu es bien tes voyes, sans décliner eux estranges, et fais justice et re, et ne te destournes point à abiteray avec toy[2]. Je n'en veux citer mille semblables, lesquelles se pourront despescher par une mesme solution : veu qu'elles ne diffèrent point en sens d'avec celles-ci. La somme est, que Moyse tesmoigne la bénédiction et la malédiction, la vie et la mort nous estre présentée en la Loy[1]. Ou il faut que nous facions ceste bénédiction oisive et infructueuse, ou que nous confessions la justification n'estre point en la seule foy. Pour response, nous avons ci-dessus monstré comment, si nous demeurons en la Loy, estans exclus de toute bénédiction, nous sommes enveloppez en la malédiction qui est dénoncée à tous transgresseurs[2]. Car Dieu ne promet rien, sinon à celuy qui est parfait observateur de sa Loy : ce qui n'advient à homme du monde. Cela donc demeure tousjours ferme, que la Loy oblige tout le genre humain à malédiction et ire de Dieu : de laquelle si nous voulons estre délivrez, il nous faut sortir hors la puissance de la Loy, et estre mis comme de servitude en liberté. Non pas en une liberté charnelle, laquelle nous retire de l'obéissance de la Loy, et nous convie à dissolution et licence, et lasche la bride à nos concupiscences, pour se desborder : mais une liberté spirituelle, laquelle console et conferme la conscience troublée et espovantée, luy remonstrant qu'elle est délivrée de la malédiction et condamnation dont la Loy la tenoit enserrée. Nous obtenons ceste délivrance, quand en foy nous appréhendons la miséricorde de Dieu en Christ : par laquelle nous sommes rendus certains et asseurez de la rémission des péchez, du sentiment desquels la Loy nous poignoit et mordoit.

2 Par ceste raison les promesses mesmes qui nous sont offertes en la Loy, seroyent infructueuses et de nulle vertu,

VII, 12, 13. 2) Jér. VII, 5, 23.

1) Deut. XI, 26; XXX, 15. 2) Deut. XXVII, 26.

si la bonté de Dieu ne nous secouroit par l'Evangile. Car ceste condition, que nous accomplissions la volonté de Dieu, dont elles dépendent, ne sera jamais accomplie. Or ce que le Seigneur nous subvient, n'est pas en nous laissant une partie de justice en nos œuvres, et suppléant ce qui défaut, par sa bénignité : mais en nous assignant son seul Christ pour accomplissement de justice. Car l'Apostre ayant dit, que luy et tous autres Juifs, sçachans que l'homme ne peut estre justifié par les œuvres de la Loy, avoyent creu en Jésus-Christ : adjouste la raison, non pas afin qu'ils fussent aidez par la foy de Christ à obtenir perfection de justice, mais afin d'estre justifiez sans les œuvres de la Loy [1]. Si les fidèles se départent de la Loy, et vienent à la foy pour obtenir justice, laquelle ils ne trouvoyent point en la Loy, ils renoncent certes à la justice des œuvres. Qu'on amplifie donc maintenant tant qu'on voudra les rétributions que la Loy dénonce estre préparées à ses observateurs, moyennant qu'on considère aussi que nostre perversité fait que nous n'en recevions aucun fruit, jusques après avoir obtenu une autre justice. En ceste manière David, après avoir parlé de la rétribution que Dieu a préparée à ses serviteurs : incontinent se tourne à la recognoissance des péchez, par lesquels elle est anéantie. Il monstre bien doncques les biens qui nous devroyent venir de la Loy : mais quand il adjouste conséquemment, Qui est-ce qui entendra ses fautes [2]? en ce il dénote l'empeschement qui fait que la jouissance n'en vient point jusques à nous. Item en un autre lieu, après avoir dit que toutes les voyes du Seigneur sont bonté et vérité à ceux qui le craignent : il adjouste, A cause de ton Nom Seigneur, tu seras propice à mon iniquité : car elle est trèsgrande [3]. En telle manière, il nous faut recognoistre la bénévolence de Dieu nous estre mise en avant en la Loy, si nous la pouvions acquérir par nos œuvres : mais que par le mérite d'icelle jamais nous ne l'obtenons.

1) Gal. II, 16. 2) Ps. XIX, 13.
3) Ps. XXV, 10, 11.

3 Quoy donc? dira quelqu'un : le[s pro]messes légales sont-elles donné[es en] vain, afin de s'esvanouyr? J'ay de[ja tes]tifié que je ne suis de ceste op[inion :] mais je di que l'efficace n'en vien[t point] jusques à nous, ce pendant qu'ell[es sont] référées au mérite des œuvres : e[n tant] que si on les considère e[n elles-]mesmes, elles sont aucunement [abolies.] En ceste manière l'Apostre dit, q[ue ceste] belle promesse, où Dieu dit qu'il [nous a] donné de bons préceptes, lesqu[els vivi]fieront ceux qui les feront [1], est [de nulle] importance, si nous nous arre[stons à] icelle : et qu'elle ne nous proui[tera de] rien plus que si elle n'avoit p[oint esté] donnée. Car ce qu'elle requiert, [ne com]pète point mesmes aux plus sainc[ts servi]teurs de Dieu : qui sont tous bi[en loin] de l'accomplissement de la Loy [et sont] environnez de plusieurs transg[ressions.] Mais quand les promesses évan[géliques] sont mises en avant, lesquelles d[énoncent] la rémission des péchez gratui[te, non] seulement elles nous rendent a[gréables] à Dieu, mais aussi font que no[s œuvres] luy soyent plaisantes. Et non-s[eulement] afin qu'il les accepte : mais au[ssi qu'il] les rémunère des bénédictions l[esquelles] estoyent deues à l'observation d[e] sa Loy, par la convenance qu['il avoit] faite. Je confesse doncques, qu[e ce] qu'avoit promis le Seigneur en [sa Loy à] tous observateurs de justice et [saincteté,] est rendu aux œuvres des fidè[les : mais] en telle rétribution il faut dili[gemment] regarder la cause qui fait le[s œuvres] estre favorables. Or il y a tro[is causes] dont cela procède. La premièr[e est que] le Seigneur destournant son r[egard des] œuvres de ses serviteurs, lesqu[elles mé]ritent tousjours plustost conf[usion que] louange, il reçoit et embrasse [en] son Christ : et par le moyen d[e la] foy, sans aide aucune des œuv[res, il les] réconcilie avec soy. La second[e est que] de sa bénignité et indulgence [paternelle,] il fait cest honneur à leurs œu[vres, sans] regarder si elles en sont dign[es, que] de les avoir en quelque pris [et estime.] Le troisième est qu'il reçoit [...]

1) Rom. X. 5 ; Lév. XVIII, 5 ; Ezéch. XX[...]

éricorde, ne mettant point en
rfection qui y est : de laquelle
toutes tellement pollues,
riteroyent plus d'estre mises
des vices que des vertus. Et
ert combien se sont trompez
es de Sorbonne, entant qu'ils
avoir évité toute absurdité,
les œuvres ne sont valables à
ut de leur bonté intérieure :
e que Dieu par sa bénignité
tant estimer. Mais cependant
int observé combien les œu-
veulent estre méritoires, sont
condition requise és pro-
les, sinon que la justice gra-
st appuyée sur la seule foy,
et la rémission des péchez,
il faut que les bonnes œu-
es soyent nettoyées de leurs
ourtant des trois causes que
récitées, qui font que les œu-
èles soyent acceptées de Dieu,
t noté que l'une, et se sont
eux autres, voire des prin-

èguent la sentence de sainct
e récite sainct Luc aux Ac-
rité je trouve que Dieu n'est
ptateur de personnes : mais
tion celuy qui fait justice luy
[1]. De ces paroles ils pensent
gument bien certain : que si
quiert faveur envers Dieu par
vres, ce qu'il obtient salut,
de la seule grâce de Dieu :
st que Dieu subvient tellement
ricorde au pécheur, qu'il est
faire par les bonnes œuvres
ais nous ne pourrons nulle-
ler plusieurs sentences de l'Es-
nous ne considérions double
le l'homme devant Dieu. Car
homme est de nature, Dieu ne
en luy dont il soit fleschy à
, sinon pure misère. S'il est
otoire, que l'homme quand il
rement receu de Dieu, est
nué de tout bien, au con-
gé et plein de tout genre de
quelle vertu le dirons-nous

8.

estre digne de la vocation de Dieu? Pourtant que toute vaine imagination de mérite soit rejettée, veu que le Seigneur nous démonstre tant apertement sa clémence gratuite. Car ce qui est dit au mesme lieu par l'Ange à Cornelius, que ses oraisons et aumosnes estoyent venues devant la face de Dieu : ils le tirent perversement à leur propos, pour prouver que l'homme est préparé par bonnes œuvres à recevoir la grâce de Dieu. Car il faloit que Cornelius fust desjà illuminé de l'Esprit de sagesse, puis qu'il estoit instruit en la vraye sagesse, asçavoir la craînte de Dieu. Pareillement qu'il fust sanctifié du mesme Esprit, puis qu'il estoit amateur de justice, laquelle est fruit d'iceluy, comme dit l'Apostre[1]. Il avoit doncques de la grâce de Dieu toutes les choses qui estoyent agréables à iceluy en luy : tant s'en faut qu'il ait esté préparé à la recevoir par son industrie. Certes on ne sauroit produire une seule syllabe de l'Escriture, laquelle ne conviene avec ceste doctrine : c'est que Dieu n'a autre cause de recevoir l'homme en son amour, sinon qu'il le voit du tout perdu, s'il est abandonné à soy-mesme. Pourtant doncques qu'il ne le veut laisser en perdition, il exerce sa miséricorde en le délivrant. Nous voyons maintenant que ceste acception ne vient point de la justice de l'homme : mais est un pur tesmoignage de la bonté de Dieu envers les misérables pécheurs, et qui autrement sont trop plus qu'indignes d'un tel bénéfice.

5 Or après que Dieu, ayant retiré l'homme d'un tel abysme de perdition, l'a sanctifié par la grâce d'adoption, pource qu'il l'a régénéré et reformé en une nouvelle vie : aussi il le reçoit et embrasse comme nouvelle créature, avec les dons de son Esprit. Et c'est l'acception de laquelle parle sainct Pierre. Car les fidèles après leur vocation sont agréables à Dieu, mesmes au regard de leurs œuvres[2] : pource qu'il ne se peut faire que Dieu n'aime les biens qu'il leur a conférez par son Esprit. Néantmoins il nous faut tousjours retenir cela, qu'ils ne sont pas autrement agréables à Dieu

1) Gal. V, 5. 2) 1 Pierre II, 5.

à raison de leurs œuvres, sinon pourtant que Dieu, à cause de l'amour gratuite qu'il leur porte, en augmentant de plus en plus sa libéralité, accepte leurs œuvres. Car dont leur vienent les bonnes œuvres, sinon d'autant que le Seigneur comme il les a esleus pour instrumens honorables, aussi les veut orner de vraye pureté[1]? Et dont est-ce qu'elles sont réputées bonnes, comme s'il n'y avoit rien à redire, sinon pource que ce bon Père pardonne les taches et macules dont elles sont souillées? En somme, sainct Pierre ne signifie autre chose en ce lieu, sinon que Dieu aime ses enfans. ausquels il voit la similitude de sa face imprimée. Car nous avons enseigné ci-dessus, que nostre régénération est comme une réparation de son image en nous. Puis doncques qu'ainsi est que le Seigneur à bon droict aime et a en honneur son image par tout où il la contemple, non sans cause il est dit que la vie des fidèles estant formée et reiglée à sainctetė et justice, luy est plaisante. Mais pource que les fidèles, ce pendant qu'ils sont environnez de leur chair mortelle, sont encores pécheurs, et leurs bonnes œuvres seulement commencées, tellement qu'il y a beaucoup de vices : Dieu ne peut estre propice, ni à ses enfans, ni à leurs œuvres, sinon qu'il les reçoyve en Christ plustost qu'en eux-mesmes. Il nous faut en ce sens prendre les passages qui tesmoignent que Dieu est propice et bénin à ceux qui vivent justement. Moyse disoit aux Israélites, Le Seigneur ton Dieu garde en mille générations son alliance, et sa miséricorde à ceux qui l'aiment et gardent ses commandemens[2]. Laquelle sentence estoit usitée entre le peuple, comme un dicton commun : comme nous voyons en la prière solennelle que fait Salomon, Seigneur Dieu d'Israël, qui gardes l'alliance et miséricorde à tes serviteurs, qui cheminent devant toy de tout leur cœur[3]. Autant en est-il dit en l'oraison de Néhémiah[4]. La raison est : comme le Seigneur faisant alliance de sa grâce, requiert mutuellement de ses serviteurs saincteté et intégrité de vie, afin que sa bonté ne soit en mocquerie et mespris, et que personne ne s'enfle d'une vaine confiance de sa miséricorde, pour estre en seureté cheminant perversement[1] : ainsi après les avoir receus en société de son alliance, il les veut retenir par ce moyen à faire leur devoir. Néantmoins l'alliance ne laisse point de se faire gratuite du commencement, et demeurer tousjours telle. Selon ceste raison David, combien qu'il dise qu'il a receu le loyer de la pureté de ses mains[2], toutesfois n'oublie pas ce principe que j'ay noté : c'est que Dieu l'a tiré du ventre de la mère, pource qu'il l'a aimé. Parlant ainsi, il maintient tellement sa cause estre bonne et juste, qu'il ne déroguе en rien à la miséricorde gratuite de Dieu, laquelle prévient tous biens desquels elle est origine.

6 Il sera bon de noter en passant, quelle différence il y a entre telles locutions et les promesses légales. J'appelle Promesses légales, non pas toutes celles qui sont couchées çà et là en la Loy de Moyse, veu qu'on y en trouvera plusieurs Evangéliques : mais j'enten celles qui apartienent proprement à la doctrine de la Loy. Telles promesses, quelque nom qu'on leur impose, promettent rémunération et loyer, sous condition, si nous faisons ce qui est commandé. Mais quand il est dit que le Seigneur garde la promesse de sa miséricorde à ceux qui l'aiment : c'est plustost pour démonstrer quels sont ses serviteurs qui ont receu de cœur son alliance, que pour exprimer la cause pourquoy Dieu leur est propice. La raison pour démonstrer cela est, comme le Seigneur par sa bénignité nous appelle en espérance de vie éternelle, afin d'estre craint, aimé et honoré de nous : aussi toutes les promesses de sa miséricorde qu'on lit en l'Escriture, à bon droict, sont appliquées à ceste fin, c'est que nous l'ayons en honneur et révérence. Toutes fois et quantes doncques que nous oyons que le Seigneur fait bien à ceux qui observent sa Loy, qu'il nous souviene qu'en ceste manière l'Escriture démonstre qui sont les enfans de Dieu, par la marque

1) Rom. IX, 21. 2) Deut. VII, 9.
3) 1 Rois VIII, 23. 4) Néhém. I, 5.

1) Deut. XXIX, 18.
2) Ps. XVIII, 20, 21; 2 Sam. XXII, 20, 21.

qui leur doit estre perpétuelle. Considérons qu'il nous a adoptez pour ses enfans, afin que nous l'honorions comme nostre Père. Afin doncques de ne renoncer au droict de nostre adoption, il nous faut efforcer de tendre où nostre vocation nous meine. D'autre part néantmoins, que nous tenions cela pour asseuré, que l'accomplissement de la miséricorde de Dieu ne dépend point des œuvres des fidèles : mais ce qu'il accomplit la promesse de salut en ceux qui par droicture de vie respondent à leur vocation, que cela est pource qu'il recognoist en eux les vrayes marques et enseignes de ses enfans : asçavoir les grâces de son Esprit. Il nous faut à cela rapporter ce qui est dit au Pseaume XV, des citoyens de Jérusalem : Seigneur, qui habitera en ton tabernacle, et fichera son siége en ta montagne saincte? Celuy qui est innocent de ses mains, et pur en son cœur[1], etc. Item en Isaïe, Qui est-ce qui habitera avec le feu qui consume tout? Celuy qui fait justice, parle en vérité[2], etc., et autres semblables. Car cela n'est point dit pour descrire le fondement, sur lequel doyvent consister les fidèles devant Dieu : mais seulement la manière par laquelle il les appelle en sa compagnie, et en icelle les entretient et conserve. Pource qu'il déteste le péché, et aime la justice : ceux qu'il veut conjoindre à soy, il les purifie par son Esprit, afin de les rendre conformes à sa nature. Pourtant si on demande la cause première, par laquelle l'entrée nous est ouverte au Royaume de Dieu, et avons le moyen d'y persévérer : la response est preste, c'est pource que le Seigneur nous a une fois adoptez par sa miséricorde, et nous conserve tousjours. Si on demande de la manière comment cela se fait : lors il faut venir à nostre régénération et aux fruits d'icelle, dont il est parlé en ce Pseaume et autres passages.

Mais il semble advis qu'il y ait beaucoup plus de difficulté à soudre les tesmoignages qui honorent les bonnes œuvres du tiltre de justice, et disent que par icelles l'homme est justifié. Quant est du premier genre, nous voyons que çà et là les commandemens de Dieu sont appelez Justifications et Justices. Du second, nous en avons exemple en Moyse, quand il dit, Ceste sera nostre justice, si nous gardons tous ces commandemens[1]. Et si on réplique que c'est une promesse légale, à laquelle est adjoincte une condition impossible : il y en a d'autres dont on ne sçauroit dire le mesme. Comme quand il dit, Cela te sera imputé pour justice, si tu rens au povre le gage qu'il t'aura donné[2]. Pareillement le Prophète dit, que le zèle qu'eut Phinées à venger l'opprobre d'Israël, luy a esté imputé à justice[3]. Parquoy les Pharisiens de nostre temps pensent avoir belle matière de crier contre nous en cest endroict. Car quand nous disons que la justice de foy establie, il faut que la justice des œuvres soit abatue : aussi ils arguent au contraire que si la justice est par les œuvres, qu'il n'est pas vray que nous soyons justifiez par la seule foy. Encores que je leur ottroye que les commandemens de la Loy soyent appelez Justice, ce n'est point merveille : car de faict ils le sont. Combien que les lecteurs doyvent estre advertis que les Grecs ont translaté mal proprement le mot hébrieu, mettans au lieu d'Edits ou Statuts, Justifications. Au reste, je ne débatray point du mot : comme aussi nous n'ostons point cela à la Loy de Dieu, qu'elle ne contiene parfaite justice. Car combien que pource que nous sommes debteurs de tout ce qu'elle requiert, quand bien nous y aurions satisfait, encores sommes-nous serviteurs inutiles : toutesfois puis que le Seigneur a fait cest honneur à l'observation d'icelle, de l'appeler Justice, ce n'est pas à nous de luy oster ce qu'il luy a donné. Nous confessons doncques volontiers que l'obéissance de la Loy est Justice, l'observation d'un chacun commandement est partie de justice : moyennant que nulles des autres parties ne défaillent. Mais nous nions, qu'on puisse monstrer en tout ce monde une telle justice. Et à ceste cause nous abolissons la justice de la Loy ; non pas que de soy elle soit in-

1) Ps. XV, 1, 2. 2) Is. XXXIII, 14, 15.

1) Deut. VI, 25. 2) Deut. XXIV, 13.
3) Ps. CVI, 31.

suffisante : mais pource qu'à cause de la débilité de nostre chair, elle n'apparoist nulle part. Mais quelqu'un pourra dire, que l'Escriture n'appelle pas seulement les préceptes de Dieu, Justice : mais qu'elle attribue ce tiltre aussi aux œuvres des fidèles. Comme quand elle récite que Zacharie et sa femme ont gardé les justices du Seigneur[1]. Je respon, qu'en parlant ainsi elle estime plus les œuvres de la nature de la Loy, que de leur propre condition. Combien qu'il fale encores yci observer ce que j'ay dit n'aguères, que la translation vicieuse des Grecs ne nous doit point estre pour loy. Mais pource que sainct Luc n'a rien voulu changer en ce qui estoit receu de son temps, je passeray volontiers cela. Bien est vray que le Seigneur, par le contenu de sa Loy, a monstré aux hommes quelle est la justice : mais nous ne mettons point icelle justice en exécution, sinon en observant toute la Loy. Car par chacune transgression elle est corrompue. Puis doncques que la Loy n'enseigne que justice : si nous regardons à icelle, tous ses commandemens sont justice. Si nous considérons les hommes, pour observer un commandement, ils ne mériteront point la louange de justice, estans transgresseurs en plusieurs : et veu mesmes qu'ils ne font œuvre pour obéir à Dieu qui ne soit vicieuse aucunement, à cause de son imperfection. Nostre response doncques est, que quand les œuvres des saincts sont nommées Justice, cela ne vient point de leurs mérites : mais entant qu'elles tendent à la justice que Dieu nous a commandée, laquelle est nulle, si elle n'est parfaite. Or elle ne se trouve parfaite en nul homme du monde : pourtant faut conclurre, qu'une bonne œuvre de soy ne mérite pas le nom de justice.

8 Je vien maintenant au second genre, où gist la principale difficulté. Sainct Paul n'a nul argument plus ferme pour prouver la justice de la foy, que quand il allègue ce qui est escrit de Moyse, la foy avoir esté imputée à Abraham pour justice[2]. Puis doncques que le zèle de Phinées, selon le Prophète, luy a esté imputé à justice[1] : ce que sainct Paul de la foy, on le pourra aussi co des œuvres. Pourtant nos adve comme ayans la victoire en main, d nent que jà soit que nous ne soyo justifiez sans foy, néantmoins sommes pas justifiez par icelle seu qu'il faut conjoindre les œuvres av parfaire la justice. J'adjure yci t qui craignent Dieu, que comme vent qu'il faut prendre la reigle tice de la seule Escriture : aussi lent diligemment, et en humilité considérer avec moy comme l'I se peut accorder à elle-mesme, cune cavillation. Sainct Paul que la justice de foy est un refu qui sont desnuez de leur propre infère hardiment, que quiconque tifié par la foy, est exclus de l des œuvres. Sçachant d'autre la justice de foy est commune à viteurs de Dieu, il infère derec mesme confiance, que nul n'es par les œuvres : mais plustost traire, que nous sommes justif aucune aide de nos œuvres. M autre chose de disputer de quel sont les œuvres en elles-mesm quelle estime elles sont deva après la justice de la foy esta est question de priser les œuv leur dignité, nous disons qu'el indignes d'estre présentées deva de Dieu : ainsi, qu'il n'y a ho monde qui ait rien en ses œuvre se puisse glorifier devant Dieu. reste, que tous estans desnuez aide de leurs œuvres, soyent jus la seule foy. Or nous expos justice estre telle : c'est que le estant receu en la communion d est par sa grâce réconcilié à Die tant qu'estant purifié par son obtient rémission de ses péche tant vestu de la justice d'icelu de la siene propre, il peut co vant le throne judicial de Di que la rémission des péchez est œuvres qui s'ensuyvent sont d'ailleurs que de leur mérite.

1) Luc I, 6. 2) Gal. III, 6.

1) Ps. CVI, 31.

e qui est imparfait, est couvert par la erfection de Christ : tout ce qui y est l'ordures et de taches, est nettoyé par a pureté, pour ne venir point en conte. près que la coulpe des transgressions st ainsi effacée, laquelle empeschoit les mmes de produire chose qui fust agréale à Dieu : après aussi que les vices d'imrfections sont ensevelis, dont toutes nnes œuvres sont entachées et macues, lors les bonnes œuvres que font les dèles, sont estimées justes : ou bien, qui nt autant à dire, sont imputées à justice.

9 Si maintenant quelqu'un m'objecte la, pour m'impugner la justice de la y : premièrement je l'interrogueray, si homme doit estre réputé juste pour ux ou trois bonnes œuvres, estant nsgresseur de la Loy en toutes les tres. Cela seroit trop desraisonnable. is après je luy demanderay, si mesmes ur plusieurs bonnes œuvres il est juste and on le pourra trouver coulpable en cune chose. Encores n'osera pas mon versaire affermer cela, veu que la sence de Dieu y contredit, laquelle pronce tous ceux qui n'auront accompli us les préceptes, estre maudits[1]. Je sseray encores outre, demandant s'il y une seule bonne œuvre, en laquelle on e puisse noter aucune impureté ou imrfection. Or comment cela se pourroitfaire devant les yeux de Dieu, ausquels s estoilles ne sont point pures ne claies, ne les Anges justes[2] ? Pourtant il ra contraint de confesser qu'on ne ouvera nulle bonne œuvre, laquelle ne it pollue et corrompue, tant par les nsgressions qu'aura commises l'homme autre endroict, que par sa propre imrfection : tellement qu'elle ne sera pas ne d'avoir le nom de Justice. Or si st chose notoire que cela procède de justification de la foy, que les œuvres autrement estoyent impures, corromes, indignes de comparoistre devant eu (tant s'en faut qu'elles luy fussent isantes) soyent imputées à justice : urquoy alléguerons-nous la justice des vres, pour destruire la justice de la , de laquelle icelle est produite, et en laquelle elle consiste ? Voudrions-nous faire une lignée serpentine, que les enfans meurtrissent leur mère ? Or le dire de nos adversaires tend là. Ils ne peuvent nier que la justification de la foy ne soit commencement, fondement, cause, matière, substance de la justice des œuvres. Néantmoins ils concluent que l'homme n'est pas justifié de foy : pource que les bonnes œuvres sont imputées à justice. Laissons doncques ces fatras : et confessons à la vérité ce qui en est : c'est que si toute la justice qui peut estre en nos œuvres procède et dépend de la justification de foy, non-seulement ceste-ci n'est en rien diminuée par celle-là, mais plustost confermée : d'autant que sa vertu apparoist plus ample. D'avantage, ne pensons pas les œuvres estre tellement prisées après la justification gratuite, qu'elles succèdent au lieu de justifier l'homme, ou bien le justifient à demi avec la foy. Car si la justice de foy ne demeure tousjours en son entier, l'immondicité des œuvres sera descouverte, tellement qu'elles ne mériteront que condamnation. Or il n'y a nulle absurdité en cela, que l'homme soit tellement justifié par foy, que non-seulement il soit juste en sa personne, mais aussi que ses œuvres soyent réputées justes, sans ce qu'elles l'ayent mérité.

10 Par ce moyen nous concéderons non-seulement qu'il y a portion de justice aux œuvres, (ce que nos adversaires prétendent) mais qu'elles sont approuvées de Dieu, comme si elles estoyent parfaites : moyennant qu'il nous souviene sur quoy la justice d'icelles est fondée : qui est pour soudre toute difficulté. Car l'œuvre commence d'estre agréable à Dieu, quand il la reçoit avec pardon. Or dont est-ce que vient ce pardon, sinon que Dieu regarde et nos personnes, et tout ce qui procède de nous en Jésus-Christ ? Tout ainsi doncques que nous apparoissons justes devant Dieu après que nous sommes faits membres de Christ, entant que par son innocence nos fautes sont cachées : ainsi nos œuvres sont tenues pour justes, entant que ce qu'il y a de vice en icelles estant couvert de la pureté de Christ, ne nous

[1] Deut. XXVII, 26. [2] Job IV, 18.

est point imputé. Parquoy nous pouvons dire à bon droict, que par la seule foy non-seulement l'homme, mais aussi ses œuvres sont justifiées. Or si ceste justice des œuvres telle quelle procède de la foy et de la justification gratuite, il ne faut pas qu'on la prene pour destruire ou obscurcir la grâce dont elle dépend : mais plustost doit estre enclose en icelle, et se rapporter à icelle, comme le fruit à l'arbre. En ceste manière sainct Paul voulant prouver que nostre béatitude consiste en la miséricorde de Dieu, et non pas en nos œuvres, presse fort ce que dit David, Bienheureux sont ceux ausquels les iniquitez sont remises, desquels les péchez sont cachez. Bienheureux est l'homme auquel le Seigneur n'a point imputé ses fautes[1]. Si quelqu'un vouloit alléguer au contraire infinis tesmoignages, lesquels semblent advis constituer la béatitude en nos œuvres : comme quand il est dit, Bien-heureux est l'homme qui craind Dieu[2], qui a pitié du povre affligé[3], qui n'a point cheminé au conseil des meschans[4], qui porte tentation[5], qui garde justice et jugement[6] : Bienheureux sont les povres d'esprit[7], etc., tout cela ne fera pas que ce que dit sainct Paul ne demeure vray. Car veu que ces vertus qui sont là récitées ne sont jamais tellement toutes en l'homme, qu'elles puissent estre acceptées de Dieu d'elles-mesmes : il s'ensuyt que l'homme est tousjours misérable, jusques à ce qu'il soit délivré de misère par la rémission de ses péchez. Puis doncques qu'ainsi est, que toutes les espèces de béatitude que récite l'Escriture sont anéanties et péries, tellement que le fruit d'une seule n'en revient point à l'homme, sinon que premièrement il obtiene béatitude, en la rémission de ses péchez, laquelle donne lieu à toutes les autres bénédictions de Dieu : il s'ensuyt que ceste béatitude gratuite non-seulement est principale et souveraine, mais unique : sinon que nous vueillions qu'elle soit destruite et abolie par les bénédictions qui consistent en

1) Rom. IV, 8; Ps. XXXII, 1, 2. 2) Ps. CXII, 1.
3) Prov. XIV, 21. 4) Ps. I, 1.
5) Jacq. I, 12. 6) Ps. CVI, 3; CXIX, 1.
7) Matth. V, 3.

icelle seule. Il n'y a pas maintena
propos, que cela nous doyve
ou engendrer quelque scrupule,
fidèles sont souvent nommez j
l'Escriture. Je confesse qu'ils on
pour leur saincte vie. Mais con
soit qu'ils appliquent plus leur
suyvre justice, qu'ils ne l'accom
c'est bien raison que ceste ju
œuvres, telle quelle, soit submis
tice de la foy, en laquelle elle e
et de laquelle elle tient tout ce q

11 Mais nos adversaires po
outre, et disent que sainct Jac
contrarie si évidemment, qu'il
impossible de nous en despesch
enseigne qu'Abraham a esté ju
les œuvres : et que nous tous a
mes justifiez par les œuvres, et
de la seule foy[1]. Mais je dem
veulent tirer en combat sain
avec sainct Paul. S'ils tienent
ques pour ministre de Christ, i
lement prendre sa sentence,
désaccorde point d'avec Christ
parlé par la bouche de sainct
sainct Esprit afferme par la b
sainct Paul, qu'Abraham a obte
par foy, et non point par ses o
qu'il faut aussi que nous so
justifiez sans les œuvres de la
mesme Esprit dénonce par sain
que nostre justice consiste en o
non-seulement en foy. Il est c
l'Esprit n'est point répugnant
quelle doncques sera la concord
fit à nos adversaires, s'ils peuv
ciner la justice de foy, laquelle
lons estre plantée au profond
De donner repos aux conscienc
s'en soucient point beaucoup.
tant on voit comment ils s'effor
branler la justice de foy : mais
ils ne monstrent nulle certaine
justice, à laquelle les conscienc
sent ranger. Qu'ils triomphent
tant qu'ils voudront, moyenna
se puissent vanter d'autre vi
d'avoir osté toute certitude
Or ils obtiendront ceste maudi
aux lieux où ayans esteint to
de vérité, ils auront aveuglé l

1) Jacq. II, 21, 22, 24.

›res. Mais partout où la vérité
:meurera ferme, ils ne proufi-
ı. Je nie doncques que la sen-
ainct Jaques (laquelle ils ont
:n la bouche, et de laquelle ils
grand bouclier) leur favorise
ıt. Pour liquider cela, il nous
èrement regarder le but où il
après observer en quoy c'est
ısent. Pource qu'il y en avoit
urs (comme ce mal est coustu-
en l'Eglise) lesquels démons-
ır infidélité en mesprisant tout
propre aux fidèles : et néant-
:essoyent de se glorifier faus-
tiltre de foy, sainct Jaques se
: ceste folle outrecuidance. Ce
loncques son intention de dé-
rien qui soit de la vraye foy,
irer combien estoyent ineptes
rs, de tant attribuer à une
rence de foy, que se conten-
e, ils menoyent cependant une
e. Cela considéré, il est main-
le de juger en quoy se trom-
dversaires. Car ils faillent dou-
:'est qu'ils prenent mal le mot
uis aussi de Justifier. Sainct
nommant la foy, n'entend au-
ju'une opinion frivole, qui est
ente de la vérité de foy. Ce
par une manière d'ottroy :
nonstre dés le commencement
ıroles, Que proufite cela, mes
juelqu'un dit qu'il a la foy, et
ɪas les œuvres[1] ? Il ne dit pas,
ın a la foy sans œuvres : mais,
ıte de l'avoir. Puis après en-
clairement, en faisant par
ceste foy pire que la cognois-
liables : finalement en l'appe-
. Mais on pourra suffisamment
: qu'il veut dire par la défini-
n met : Tu crois, dit-il, qu'il
ı. Certes si tout le contenu de
st de simplement croire qu'il
u, ce n'est pas de merveille si
t justifier. Et ne faut pas que
ɔns que cela dérogue rien à la
ıne, de laquelle la nature est
Car comment est-ce que la
justifie, sinon en nous adjoignant à Jésus-Christ, afin qu'estans faits un avec luy, nous jouissions de la participation de sa justice? Elle ne justifie pas doncques pour avoir conceu quelque intelligence de Divinité : mais par ce qu'elle fait reposer l'homme en la certitude de la miséricorde de Dieu.

12 Nous n'avons point encores touché le but, jusques à ce que nous aurons descouvert l'autre erreur. Car il semble advis que sainct Jaques mette une partie de nostre justice aux œuvres. Mais si nous le voulons faire accorder et à toute l'Escriture et à soy-mesme, il est nécessaire de prendre autrement en ce lieu le vocable de Justifier, qu'il ne se prend en sainct Paul. Car sainct Paul appelle Justifier, quand la mémoire de nostre injustice estant effacée, nous sommes réputez justes. Si sainct Jaques eust là regardé, il eust cité mal à propos le tesmoignage de Moyse, qu'Abraham a creu à Dieu, etc. Car il adjouste conséquemment, qu'Abraham a obtenu justice par ses œuvres, entant qu'il n'a point douté d'immoler son fils au commandement de Dieu : et ainsi que l'Escriture a esté accomplie, laquelle dit qu'il a creu à Dieu, et lui a esté imputé à justice. Si c'est chose absurde que l'effect précède sa cause : ou Moyse tesmoigne faussement en ce lieu-là que la foy a esté imputée pour justice à Abraham, ou il n'a point mérité sa justice par l'obéissance qu'il a rendue à Dieu en voulant sacrifier Isaac. Abraham a esté justifié par sa foy devant qu'Ismaël fust conceu, lequel estoit jà grand devant la nativité d'Isaac. Comment dirons-nous doncques qu'il s'est acquis justice par l'obéissance qui a esté long temps après? Pourtant, ou sainct Jaques a renversé tout l'ordre (ce qui n'est licite de penser) ou en disant qu'il a esté justifié, il n'a pas entendu qu'il eust mérité d'estre tenu pour juste. Quoy doncques ? Certainement il appert qu'il parle de la déclaration de justice devant les hommes, et non pas de l'imputation de justice quant à Dieu : comme s'il disoit, Ceux qui sont justes de foy, approuvent leur justice par obéissance et bonnes œuvres, et non point par une masque nue et imaginaire de foy. En somme, il ne dispute point

par quel moyen nous sommes justifiez, mais il requiert des fidèles une justice qui se déclaire par œuvres. Et comme sainct Paul afferme que l'homme est justifié sans aide de ses œuvres : aussi sainct Jaques ne concède pas que celuy qui se dit juste, soit despourveu de bonnes œuvres. Ceste considération nous délivrera de tout scrupule. Car nos adversaires s'abusent principalement en cela, qu'ils pensent que sainct Jaques détermine quelle est la manière d'estre justifié : comme ainsi soit qu'il ne tasche à autre fin, que d'abatre la vaine confiance de ceux qui pour excuser leur nonchalance de bien faire, prétendent faussement le tiltre de foy. Parquoy comment qu'ils tournent et revirent les paroles de sainct Jaques, ils n'en pourront tirer que ces deux sentences : c'est, qu'une vaine imagination de foy ne nous justifie pas : item, que le fidèle n'estant point content d'une telle imagination, déclaire sa justice par bonnes œuvres.

13 Ce qu'ils allèguent de sainct Paul en un mesme sens, ne les aide en rien : asçavoir que les facteurs de la Loy seront justifiez, non pas les auditeurs [1]. Je ne veux point évader par la solution de sainct Ambroise, lequel expose cela estre dit, pource que l'accomplissement de la Loy est la foy en Christ. Car il me semble que c'est un subterfuge, duquel il n'est jà mestier quand la plene voye est ouverte. En ce passage-là sainct Paul rabat l'orgueil des Juifs, qui se glorifioyent en la seule cognoissance de la Loy, combien qu'ils en fussent grans contempteurs. Afin doncques qu'ils ne se pleussent pas tant en une cognoissance nue, il les admoneste que si nous cherchons nostre justice en la Loy, il faut venir à l'observation, et non pas à l'intelligence d'icelle. Certes nous ne révoquons pas cela en doute, que la justice de la Loy ne consiste en bonnes œuvres. Nous ne nions pas non plus qu'en observation entière de saincteté et innocence il n'y ait plene justice : mais il n'est pas encores prouvé que nous soyons justifiez par œuvres, sinon qu'on en produise quelqu'un qui ait accomply la Loy. Or que sainct Paul n'ait voulu autre chose dire, sa procédure en rend tesmoignage. Après avoir condamné d'injustice tant Juifs que Gentils indifféremment, il descend après à particulariser, et dit que ceux qui ont péché sans la Loy, périront sans la Loy : ce qui appartient aux Gentils. D'autre part, que ceux qui ont péché en la Loy, seront jugez par la Loy : ce qui est propre aux Juifs. Or pource qu'iceux fermans les yeux à leurs transgressions se glorifioyent de la seule Loy, il adjouste ce qui estoit bien convenable, que la Loy ne leur estoit pas donnée afin qu'escoutans seulement la voix d'icelle ils fussent rendus justes, mais en obéissant à ses commandemens. Comme s'il disoit, Cherches-tu justice en la Loy? n'allègue point la seule ouye laquelle a de soy peu d'importance, mais produy les œuvres par lesquelles tu puisses monstrer que la Loy ne t'a pas esté donnée en vain. Puis que tous défailloyent en cela, il s'ensuyvoit qu'ils estoyent despouillez de la gloire qu'ils prétendoyent. Pourtant il faut plustost du sens de sainct Paul former un argument contraire : c'est que si la justice de la Loy est située en perfection de bonnes œuvres, et nul ne se peut vanter d'avoir satisfait à la Loy par ses œuvres : la justice de la Loy est nulle entre les hommes.

14 Après, nos adversaires nous assaillent des passages où les fidèles offrent hardiment leur justice à Dieu pour estre examinée, et désirent de recevoir sentence selon icelle. Comme quand David dit, Juge-moy, Seigneur, selon ma justice, et selon l'innocence qui est en moy [1]. Item, Exauce, Seigneur, ma justice : tu as esprouvé mon cœur, et l'as visité de nuict, et ne s'est point trouvé d'iniquité en moy [2]. Item, Le Seigneur me rétribuera selon ma justice, et me rendra selon la pureté de mes mains : car j'ay gardé la droicte voye, et n'ay point décliné de mon Dieu [3], etc. Item, Juge-moy, Seigneur, car j'ay cheminé en innocence. Je ne me suis point assis au rang des menteurs, et ne me suis point mesl

1) Rom. II, 13.

1) Ps. VII, 9. 2) Ps. XVII, 1-3.
3) Ps. XVIII, 21.

avec les meschans. Ne pers point doncques mon âme avec les iniques[1], etc. J'ay dit ci-dessus de la confiance que les fidèles semblent advis simplement prendre des œuvres. Les passages que nous avons yci amenez ne nous empescheront pas beaucoup, si nous les considérons en leur circonstance, laquelle est double. Car les fidèles en ce faisant ne veulent pas que toute leur vie soit examinée, afin que selon icelle ils soyent absous ou condamnez : mais présentent à Dieu quelque cause particulière pour en juger. Secondement, ils s'attribuent justice, non pas au regard de la perfection de Dieu, mais en comparaison des meschans et iniques. Premièrement, quand il est question de justifier l'homme, il n'est pas seulement requis qu'il ait bonne et juste cause en quelque affaire particulier, mais qu'il ait une justice entière en tout le cours de sa vie : ce qu'il n'a jamais eu et n'aura. Or en ces oraisons où les saincts invoquent le jugement de Dieu pour approuver leur innocence, ils ne se veulent pas vanter d'estre purs et nets de tout péché, et qu'il n'y ait rien à redire en leur vie : mais après avoir mis toute fiance de salut en la bonté de Dieu, se confians néantmoins qu'il est le protecteur des povres, pour venger les injures qu'on leur fait, et pour les défendre quand on les afflige à tort, ils luy recommandent leur cause, en laquelle ils sont affligez estans innocens. D'autre part, en se présentant avec leurs adversaires devant le throne de Dieu, ils n'allèguent point une innocence qu'elle puisse respondre à sa pureté, si elle estoit espluchée selon sa rigueur : mais pource qu'ils sçavent bien que leur sincérité, justice et simplicité est plaisante et agréable à Dieu, au pris de la malice, meschanceté et astuces de leurs adversaires : ils ne doutent pas d'invoquer Dieu pour juge entre eux et les iniques. En ceste manière quand David disoit à Saül, Que le Seigneur rende à chacun selon la justice et vérité qu'il trouvera en luy[2], il n'entendoit pas que Dieu examinast un chacun par soy, et le rémunérast selon ses mérites : mais il protestoit devant Dieu quelle estoit son innocence au pris de l'iniquité de Saül. Sainct Paul aussi, quand il se glorifie au bon tesmoignage de sa conscience, qu'il a fait son office en simplicité et intégrité[1] : il n'entend pas s'appuyer et reposer sur ceste gloire quand il viendra au jugement de Dieu : mais estant contraint par les calomnies des meschans, il maintient contre leur malédicence sa loyauté et preud'hommie, laquelle il sçavoit estre cognue et agréable à Dieu. Car nous voyons ce qu'il dit en un autre lieu : c'est qu'il ne se sent point coulpable, mais qu'en cela il n'est pas justifié[2]. Certes il réputoit bien que le jugement de Dieu est bien autre que l'estime des hommes. Pourtant, combien que les fidèles allèguent Dieu pour tesmoin et juge de leur innocence contre la mauvaistíe des hypocrites, toutesfois quand ils ont affaire à Dieu seul, ils crient tous d'une voix, Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera[3]? Item, Seigneur, n'entre point en jugement avec tes serviteurs : car nul vivant ne sera justifié devant ta face[4]. Et se desfians de leurs œuvres confessent volontiers que sa bonté est meilleure que toute vie[5].

15 Il y a d'autres lieux quasi semblables, ausquels quelqu'un pourroit estre empesché. Salomon dit que celuy qui chemine en intégrité, est juste ; item, qu'en la voye de justice on trouvera vie, et qu'il n'y aura point de mort[6]. Selon laquelle raison Ezéchiel dénonce, que celuy qui fera justice et jugement, vivra tousjours[7]. Je respon que nous ne voulons rien nier ne dissimuler, n'obscurcir de toutes ces choses ; mais qu'il y en viene un seul en avant avec une telle intégrité. S'il ne se trouve nul homme mortel qui le puisse faire, ou il faut que tous périssent au jugement de Dieu, ou qu'ils ayent leur refuge à sa miséricorde. Ce pendant encores ne nions-nous pas que l'intégrité qu'ont les fidèles, combien qu'elle soit imparfaite, et qu'il

1) Ps. XXVI, 1, 4, 5, 9. 2) 1 Sam. XXVI, 23.

1) 2 Cor. I, 12 ; Act. XXIII, 1. 2) 1 Cor. IV, 4.
3) Ps. CXXX, 3. 4) Ps. CXLIII, 2.
5) Ps. LXIII, 4. 6) Prov. XX, 7 ; XII, 28.
7) Ezéch. XVIII, 9, 21 ; XXXIII, 15.

y ait beaucoup à redire, ne leur soit comme un degré à immortalité : mais dont vient cela, sinon que quand le Seigneur a receu un homme en l'alliance de sa grâce, il n'espluche point ses œuvres selon leurs mérites, mais les accepte de bénignité paternelle, sans ce qu'elles en soyent dignes? Par lesquelles paroles nous n'entendons pas seulement ce qu'enseignent les Scholastiques, c'est que les œuvres ont leur valeur de la grâce de Dieu qui les accepte : car en cela disant, ils entendent que les œuvres lesquelles seroyent autrement insuffisantes pour acquérir salut, reçoyvent leur suffisance de ce qu'elles sont prisées et acceptées de Dieu, selon la paction de la Loy. Mais je di au contraire : que toutes œuvres, entant qu'elles sont pollues tant par autres transgressions que de leurs propres macules, ne peuvent rien valoir sinon d'autant que nostre Seigneur n'impute point les macules dont elles sont entachées, et pardonne à l'homme toutes ses fautes : ce qui est donner justice gratuite. Et n'y a point de propos d'alléguer yci les prières que fait aucunesfois sainct Paul, où il désire une si grande perfection aux fidèles, qu'ils soyent trouvez irrépréhensibles et sans coulpe au ment du Seigneur[1]. Les Célestin ciens hérétiques s'aidoyent de telle tences, pour prouver que l'homm avoir parfaite justice en la vie pré Nous respondons après sainct Au ce que nous pensons pouvoir s c'est que tous fidèles doyvent bie rer à ce but, d'apparoistre une f vant Dieu purs et sans macule pource que le meilleur estat et parfait que nous puissions avoi vie présente, n'est autre chose proufiter de jour en jour : lors no viendrons à ce but, quand aprè despouillez de nostre chair péch nous adhérerons plenement à Dieu. Combien que je ne voudroy estre opiniastre pour résister à ce voudroit attribuer aux Saincts le t perfection, moyennant qu'il la avec sainct Augustin, lequel esc au troisième livre à Boniface : nous appelons la vertu des sain faite, à la perfection d'icelle est la cognoissance de l'imperfectio que tant en vérité qu'en humi saincts recognoissent combien i imparfaits.

CHAPITRE XVIII.

Que c'est mal arguer, de dire que nous sommes justifiez par œuvr pource que Dieu leur promet salaire.

1 Venons maintenant à exposer les passages, ausquels il est dit que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres[1], comme sont ceux qui s'ensuyvent : Un chacun recevra selon qu'il aura fait en son corps, soit bien soit mal[2]. Gloire et honneur à celuy qui fera bien : tribulation et angoisse sur l'âme du pervers[3]. Item, Et iront ceux qui auront bien vescu, en la résurrection de vie[4]. Item, Venez, vous qui estes bénits de mon Père : j'ay eu faim, et vous m'avez repeu : j'ay eu soif, et vous m'avez donné à boire[5], etc. Ausquels il sera bon de conjoindre aussi ceux où la vie é est appelée Loyer. Comme quan dit que la rémunération sera l'homme selon l'œuvre de ses Item, Celuy qui obéit au comma de Dieu sera rémunéré[2]. Item, esj vous, car vostre loyer est grand Item, Un chacun recevra salai son labeur[4]. Touchant ce qui es Dieu rendra à un chacun selon vres, il se peut soudre sans gra culté. Car ceste locution dénote un ordre de conséquence, que

1) Matth. XVI, 27. 2) 2 Cor. V, 10.
3) Rom. II, 6, 9, 10. 4) Jean V, 29. 5) Matth. XXV, 34, 35.

1) Ephés. I, 4 ; Phil. II, 15 ; 1 Thess. III, 13
2) Prov. XII, 14 ; XIII, 13.
3) Matth. V, 12 ; Luc VI, 23. 4) 1 Cor.

lle Dieu rémunère les hommes.
a nulle doute que nostre Sei-
de ces degrez en accomplis-
'e salut : qu'après nous avoir
nous appelle : après nous avoir
il nous justifie : après nous
fiez, il nous glorifie [1]. Combien
que par sa seule miséricorde
: les siens en vie, toutesfois
'il les conduit en icelle par le
s bonnes œuvres, afin d'accom-
x son vouloir, par l'ordre qu'il
: ce n'est point de merveilles
t qu'ils sont couronnez selon
res, par lesquelles ils sont pré-
cevoir la couronne d'immorta-
esmes pour ceste cause il est
font leur salut [2], quand en s'ap-
bonnes œuvres ils méditent la
elle. Voire, comme il leur est
è de travailler pour la viande
rit point [3], quand ils s'acquiè-
royans en Jésus-Christ : néant-
st adjousté quant et quant, que
l'homme leur donnera ceste
ont il s'ensuyt que le mot de
ou opérer ne s'oppose point à
mais seulement emporte zèle et
ar ainsi il ne s'ensuyt pas, ou
ent autheurs de leur salut, ou
alut procède des bonnes œuvres.
ncques? Incontinent après que
noissance de l'Evangile et l'il-
n du sainct Esprit ils ont esté
a la compagnie de Christ, la vie
est commencée en eux : en
eigneur achève son œuvre qu'il
ncée en eux, jusques au jour
Christ [4]. Or l'œuvre de Dieu est
en eux, quand en justice et
représentans l'image de leur
ste, ils se déclairent estre ses
gitimes.
it est de ce mot Loyer, il ne
qu'il nous induise à faire nos
use de nostre salut. Première-
e cela soit arresté en nostre
e le Royaume des cieux n'est
'e de serviteurs, mais héritage
: duquel jouiront seulement
Dieu a adoptez pour ses enfans [1] : et n'en jouiront pour autre cause, que pour ceste adoption. Car le fils de la chambrière ne sera point héritier (comme il est escrit), mais le fils de la femme libre [2]. Et de faict, aux mesmes passages, où le sainct Esprit promet la vie éternelle pour le loyer des œuvres, en l'appelant nommément Héritage, il démonstre qu'elle nous vient d'ailleurs. En ceste manière, Christ en appelant les esleus de son Père à posséder le royaume céleste, récite bien les œuvres qu'il veut en cela récompenser : mais il adjouste quant et quant qu'ils le posséderont de droict d'héritage [3]. Sainct Paul aussi exhorte bien les serviteurs, qui font fidèlement leur devoir, d'espérer rétribution du Seigneur : mais il adjouste incontinent que c'est rétribution d'héritage [4]. Nous voyons comme par paroles expresses Christ et ses Apostres se donnent de garde que nous ne référions point la béatitude éternelle aux œuvres, mais à l'adoption de Dieu. Pourquoy doncques, dira quelqu'un, font-ils mention semblablement des œuvres ? Ceste question se pourra vuider par un seul exemple de l'Escriture. Devant la nativité d'Isaac, il avoit esté promis à Abraham qu'il auroit semence, en laquelle seroyent bénites toutes nations de la terre : et que sa lignée seroit semblable aux estoilles du ciel, et au gravier de la mer [5]. Long temps après il se prépare à immoler son fils Isaac, selon le commandement de Dieu. Après avoir monstré une telle obéissance, il reçoit ceste promesse : J'ay juré par moy-mesme, dit le Seigneur, puis que tu as fais cela, et n'as point espargné ton propre fils unique pour me complaire, je te béniray, et multiplieray ta semence comme les estoilles du ciel, et le gravier de la mer : et en ta semence seront bénites toutes nations de la terre, pource que tu as obéy à ma voix [6]. Qu'est-ce que nous oyons ? Abraham avoit-il mérité par son obéissance ceste bénédiction, laquelle luy avoit esté promise devant que le commandement luy fust

1, 30. 2) Phil. II, 12.
27. 4) Phil. I, 6.

1) Ephés. I, 5. 2) Gal. IV, 30.
3) Matth. XXV, 34, etc. 4) Col. III, 24.
5) Gen. XV, 5 ; XVII, 1 ; XVIII, 10.
6) Gen. XXII, 3, 16-18.

baillé? Yci certes nous avons sans circuit et sans ambiguïté, que le Seigneur rémunère les œuvres des fidèles par les mesmes bénéfices qu'il leur avoit jà donnez, devant qu'ils eussent pensé à rien faire, et pour le temps qu'il n'avoit nulle cause de leur bien faire, sinon sa miséricorde.

3 Et toutesfois ce n'est pas frustration ne mocquerie, quand il dit qu'il rétribue aux œuvres ce qu'il avoit gratuitement donné devant les œuvres. Car d'autant qu'il veut que pour méditer l'accomplissement et jouissance des choses qu'il a promises, nous nous exercions en bonnes œuvres, et que par icelles nous cheminions pour parvenir à l'espérance bienheureuse qu'il nous a proposée au ciel, c'est à bon droict que le fruit des promesses leur est assigné, puis qu'elles sont comme moyens pour nous conduire à la jouissance. L'un et l'autre a esté trèsbien exprimé de l'Apostre, quand il dit que les Colossiens s'appliquoyent à suyvre charité, pour l'espérance qui leur estoit colloquée au ciel, de laquelle ils avoyent au paravant entendu par la doctrine véritable de l'Evangile[1]. Car en disant qu'ils ont cognu par l'Evangile, que l'héritage céleste leur estoit préparé, il dénote que l'espérance en est fondée en un seul Christ, non point en nulles œuvres. A quoy s'accorde ce dire de sainct Pierre, que nous sommes gardez de la vertu de Dieu par la foy, au salut qui est apresté pour estre manifesté en son temps[2]. Quand il dit qu'à ceste cause ils s'efforcent de bien faire, il démonstre que les fidèles tout le temps de leur vie doyvent courir pour appréhender. Or afin que nous ne pensissions que le salaire que nous promet le Seigneur, se doyve mesurer selon les mérites, il nous propose une parabole, en laquelle il se compare à un père de famille, lequel envoye en sa vigne tous ceux qu'il rencontre : les uns en la première heure du jour, les autres en la seconde, les autres en la troisième : aucuns en l'onzième. Quand ce vient au soir, il distribue à tous salaire égal[3]. De laquelle parabole l'exposition est trèsbien et briefvement couchée au livre intitulé, De vocatione Gentium, qu'on attribue à sainct Ambroise. Pource que c'est un Docteur ancien, j'aime mieux user de ses paroles que des miennes. Par ceste similitude, dit-il, le Seigneur a voulu monstrer que la vocation de tous fidèles, combien qu'il y ait quelque variété en l'apparence extérieure, appartient à sa seule grâce. Ceux doncques qui après avoir besongné une heure seulement, sont égalez à ceux qui ont travaillé tout au long du jour, représentent la condition de ceux que Dieu pour magnifier l'excellence de sa grâce, appelle sur la fin de leur vie, pour les rémunérer selon sa clémence : non pas leur payant le salaire de leur labeur, mais espandant sur eux les richesses de sa bonté, comme il les a esleus sans leurs œuvres : afin que ceux-mesmes qui ont long temps travaillé, et ne reçoyvent non plus que les derniers, entendent qu'ils reçoyvent tout du don de sa grâce, et non pas pour salaire de leurs labeurs[1]. Il est aussi à noter qu'en tous les passages où la vie éternelle est nommée Loyer des bonnes œuvres, elle ne se prend point pour la communication que nous avons avec Dieu, quand il nous reçoit en nostre Seigneur Jésus, pour nous faire ses héritiers : mais pour la possession, ou fruition de la béatitude que nous avons en son royaume : ce qu'aussi emportent les paroles de Christ, quand il dit, Au siècle à venir vous aurez la vie éternelle[2]. Item, Venez, possédez le royaume[3], etc. Pour ceste cause sainct Paul appelle la révélation qui se fera au dernier jour, Nostre adoption : et expose puis après ce mot, Rédemption de nostre corps[4]. Au reste comme celuy qui est aliéné de Dieu, est en la mort éternelle : aussi quiconque est receu en la grâce de Dieu, pour communiquer et estre uni avec luy, il est transporté de mort à vie : ce qui se fait par la seule grâce d'adoption. Et si à leur façon ils se monstrent opiniastres sur ce mot de Loyer, nous leur amènerons tousjours à l'opposite ce que d

1) Col. I, 4, 5. 2) 1 Pierre I, 5.
3) Matth. XX, 1, etc.

1) Ambroise, *De vocat. Gent.* Lib. I, cap. V.
2) Marc X, 30. 3) Matth. XXV, 34, etc.
4) Rom. VIII, 23.

ıct Pierre, que la vie éternelle est le ɛr de la foy[1].

Pourtant ne pensons point que le ıct Esprit, par les promesses ci-dessus tées veuille priser la dignité des œu- s comme si elles méritoyent quelque ɛr. Car l'Escriture ne nous laisse rien reste, de quoy nous nous puissions lter devant la face de Dieu. Plustost contraire elle est du tout en cela, de fondre nostre orgueil, nous humilier, tre et anéantir du tout. Mais le sainct rit par les promesses susdites sub- ıt à nostre imbécillité : laquelle autre- ıt décherroit et défaudroit inconti- t, si elle n'estoit ainsi soustenue et solée. Premièrement, qu'un chacun ıte en son endroict combien c'est une se dure, de renoncer et abandonner ı-seulement toutes les choses qu'il ıe, mais aussi soy-mesme. Et toutes- ı : c'est la première leçon que baille rist à ses disciples, c'est-à-dire à tous les : et tout au long de leur vie il les ıt sous la discipline de la croix, afin ils n'adonnent point leur cœur à la idité ou fiance des biens terriens. ıf, il les traitte en telle sorte, que de ique costé qu'ils se tournent, tant que monde se peut estendre : ils ne voyent ıon désespoir. Tellement que sainct ıl dit que nous sommes les plus misé- les de tous les hommes, si nous espé- ıs seulement en ce monde[2]. Afin donc- ıs que nous ne perdions courage en les angoisses, le Seigneur nous assiste, admoneste de lever la teste en haut et arder plus loing, nous promettant que ıs trouverons en luy nostre béatitude, elle nous ne voyons pas en ce monde. ıl l'appelle Loyer, salaire et rétribu- ı : non pas estimant le mérite de nos res, mais signifiant que c'est une mpense pour les misères, tribula- ıs et opprobres que nous endurons en ıe. Pourtant il n'y a point de mal peler à l'exemple de l'Escriture, la éternelle, Rémunération : veu que par le Seigneur transfère ses serviteurs travail en repos, d'affliction en prospé- té, de tristesse en joye, de povreté en affluence, d'ignominie en gloire : finalement qu'il change tous les maux qu'ils ont endurez, en plus grans biens. Il n'y aura aussi nul inconvénient, d'estimer sainceteté de vie estre la voye, non pas laquelle nous face ouverture en la gloire céleste, mais par laquelle Dieu conduit ses esleus en la manifestation d'icelle : veu que c'est son bon plaisir de glorifier ceux qu'il a sanctifiez[1]. Seulement que nous n'imaginions point aucune correspondance entre Mérite et Loyer. A quoy s'abusent perversement les Sophistes, pource qu'ils ne considèrent point ceste fin que nous avons exposée. Or quelle mocquerie est-ce, quand Dieu nous appelle à un but, de destourner les yeux d'un autre costé ? Il n'y a rien plus clair, que le loyer est promis aux bonnes œuvres : non pas pour enfler de gloire nostre cœur, mais pour soulager la foiblesse de nostre chair. Celuy doncques qui veut par cela inférer quelque mérite des œuvres, ou les balancer ensemble, se destourne bien loing du droict but que Dieu propose.

5 Pourtant, quand l'Escriture dit que Dieu comme juste juge, rendra la couronne de justice à ses serviteurs[2], nonseulement je respon avec sainct Augustin, Comment rendroit-il la couronne comme juste juge, s'il n'eust premier donné la grâce comme Père miséricordieux ? Et comment y auroit-il justice aucune, sinon que la grâce eust précédé, laquelle justifie l'inique ? Et comment ceste couronne seroit-elle rendue comme deue, sinon que tout ce que nous avons nous eust esté donné sans estre deu[3] ? mais j'adjouste aussi avec cela, Comment imputeroit-il justice à nos œuvres, sinon qu'il cachast par son indulgence ce qui est d'injustice en icelles ? Comment les réputeroit-il dignes de loyer, sinon qu'il effaçast par sa bénignité infinie : ce qui est en icelles digne de peine ? J'adjouste cela au dire de sainct Augustin, pource qu'il a accoustumé de nommer la vie éternelle, Grâce : d'autant qu'elle nous est donnée pour les dons gratuits de Dieu, quand elle est rendue à nos œuvres. Mais

1 Pierre I, 9. 2) 1 Cor. XV, 19.

1) Rom. VIII, 30. 2) 2 Tim. IV, 8.
3) August., *Ad Valent.*, *De grat. et lib. arb.*

l'Escriture nous humilie d'avantage : et ce pendant nous élève en haut. Car outre ce qu'elle nous défend de nous glorifier en nos œuvres, pource que ce sont dons gratuits de Dieu : pareillement elle nous monstre qu'elles sont tousjours entachées d'ordures, tellement qu'elles ne peuvent pas satisfaire ne plaire à Dieu, si elles sont examinées selon sa rigueur : mais afin que nostre zèle ne s'affadisse point, il est aussi dit qu'elles plaisent à Dieu, pource qu'il les supporte. Or combien que sainct Augustin parle un peu autrement que nous, toutesfois quant au sens et à la substance, nous accordons bien ensemble. Car au troisième livre à Boniface[1], après avoir fait comparaison de deux hommes, dont il pose le cas que l'un soit d'une si saincte vie et parfaite qu'on le tiene pour un Ange : que l'autre soit bien de bonne vie et honneste, mais non pas d'une perfection ne d'une sainctetè si grande : il conclud finalement ainsi, Ce second, dit-il, qui semble bien advis inférieur à l'autre quant à sa vie, est néantmoins beaucoup plus excellent, à cause de la droicte foy qu'il a en Dieu, par laquelle il vit, et selon laquelle il s'accuse en ses péchez : en toutes ses bonnes œuvres il loue Dieu, luy attribuant toute gloire, et recevant ignominie sur soy, et recevant de luy pardon de ses fautes, et affection de bien faire : et ainsi en partant de ce monde, il sera receu en Paradis. Pourquoy cela, sinon pour la foy? laquelle combien qu'elle ne sauve point l'homme sans œuvres, d'autant qu'elle est vive, et besongne par charité, toutesfois elle est cause que les péchez sont pardonnez. Car comme dit le Prophète, le juste vit de foy[2] : et sans icelle mesmes les œuvres qui semblent bonnes, sont converties en péchez Certes il confesse clairement en ce passage, ce que nous débatons et maintenons sur tout : c'est asçavoir, que la justice des œuvres dépend et procède de ce qu'elles sont receues de Dieu avec pardon : c'est-à-dire, en miséricorde, et non pas en jugement.

6 Il y a d'autres passages qui ont quasi semblable sens à ceux que nous venons d'expliquer. Comme quand il est dit, Faites-vous des amis des richesses d'iniquité, afin que quand vous défaudrez, ils vous reçoyvent au royaume de Dieu[1]. Item, Enseigne les riches de ce monde de ne s'enorgueillir, et n'espérer point en l'incertitude de leurs richesses, mais en Dieu vivant. Exhorte-les de bien faire, d'estre riches en bonnes œuvres, et de se faire un bon thrésor pour l'advenir, afin d'appréhender la vie éternelle[2]. Nous voyons que les bonnes œuvres sont accomparées à richesses, desquelles il est dit que nous jouirons en la béatitude future. Je respon que jamais nous n'aurons la vraye intelligence de tout ce qui est là dit, si nous ne convertissons nos yeux au but auquel le sainct Esprit dresse ses paroles. Si ce que dit Christ est vray, que nostre cœur s'arreste là où est nostre thrésor[3] : comme les enfans de ce siècle s'empeschent et s'appliquent du tout à amasser les choses qui appartienent à la félicité de la vie présente : ainsi faut-il que les fidèles, voyant que ceste vie s'esvanouira comme un songe, envoyent les choses dont ils veulent droictement jouir à tousjours, au lieu où ils ont à vivre éternellement. Pourtant il nous faut ensuyvre l'exemple de ceux qui se déportent d'un lieu à l'autre, pour y habiter à perpétuité. Ils envoyent devant tout leur bien : et ne leur fait point mal de s'en passer pour un petit de temps : mais plustost s'estiment d'autant plus heureux qu'ils ont plus de bien au lieu où ils doyvant finir leur vie. Si nous croyons que le ciel est nostre pays et nostre propre habitation, il convient plustost d'y transmettre nos richesses, que de les retenir yci, pour les abandonner quand il nous en faudra partir subitement. Or la manière de les transmettre, quelle est-elle? C'est de communiquer aux nécessitez des povres, ausquels tout ce qu'on eslargit, le Seigneur l'advoue luy estre donné : dont vient ceste belle promesse, que quiconques donne aux pauvres, preste à Dieu à usure[4]. Item, Celuy qui sèmera largement, aura large moisson[5]. Car toutes

1) Cap. V. 2) Hab. II, 4.

1) Luc XVI, 9. 2) 1 Tim. VI, 17-19. 3) Matth. VI, 21. 4) Matth. XXV, 40. 5) Prov. XIX, 17. 6) 2 Cor. IX, 6.

rité que nous faisons à nos frères, est mme mise en garde entre les mains de eu. Luy doncques, comme il est fidèle rdien, nous rendra une fois le tout avec sample usure. Quoy doncques, dira lqu'un, les œuvres de charité sont-elles telle estime envers Dieu, que ce soyent me richesses à luy commises? Et qui oit horreur d'ainsi parler, puis que criture le tesmoigne tant apertement? is si quelqu'un pour obscurcir la bénité de Dieu veut establir la dignité œuvres, ces tesmoignages ne luy aiont de rien pour confermer son err. Car nous n'en sçaurions autre e inférer, sinon que la bonté et l'ingence de Dieu est merveilleuse envers s : veu que pour nous inciter à bien e, il nous promet que nulle bonne vre que nous ferons ne sera perdue, bien qu'elles soyent toutes indignes, -seulement d'estre récompensées, s aussi acceptées de luy.

Mais ils pressent plus fort les parode l'Apostre : lequel consolant les ssaloniciens en leurs tribulations, dit elles leur sont envoyées, afin qu'ils ent trouvez dignes du royaume de , pour lequel ils souffrent [1]. Car c'est, , une chose équitable envers Dieu, endre affliction à ceux qui vous affli- : et à vous repos, quand le Seigneur s sera révélé du ciel. Item, l'autheur Epistre aux Hébrieux, Dieu n'est pas injuste, qu'il oublie la peine que avez prinse, et la dilection que vous monstrée en son Nom, en eslargisde vos biens à ses fidèles [2]. Je resau premier lieu, que sainct Paul ne là aucune dignité de mérite, mais seulement dire, que comme le Père nous a esleus pour ses enfans : il veut que nous soyons faits cons à son Fils premier-nay [3], Comme es Christ a premier souffert que er en la gloire qui luy estoit desti- ainsi faut-il que par plusieurs trions nous entrions au royaume des [4]. Pourtant, quand nous endurons ions pour le nom de Christ, les marques desquelles nostre Seigneur a accoustumé de signer les brebis de son troupeau, sont imprimées en nous. Selon ceste raison doncques nous sommes estimez dignes du royaume de Dieu : pource que nous portons en nostre corps les marques de Jésus-Christ, qui sont enseignes des enfans de Dieu. A quoy aussi se réfèrent ces sentences : que nous portons en nostre corps la mortification de Christ afin que sa vie soit manifestée en nous : que nous sommes configurez à ses passions, pour parvenir à la similitude de sa résurrection [1]. La raison qui est adjoustée de sainct Paul, asçavoir que c'est chose juste envers Dieu de donner repos à ceux qui auront travaillé, n'est pas pour prouver aucune dignité des œuvres : mais seulement pour confermer l'espérance de salut. Comme s'il disoit, Ainsi qu'il convient au juste jugement de Dieu, de faire vengence sur vos ennemis des outrages et molestes qu'ils vous auront faits : pareillement il convient qu'il vous donne relasche et repos de vos misères. L'autre passage, qui dit tellement les bonnes œuvres ne devoir estre mises en oubli de Dieu, qu'il signifie quasi que Dieu seroit injuste s'il les oublioit, se doit prendre en ce sens : c'est que le Seigneur pour resveiller nostre paresse, nous a donné espérance que tout ce que nous ferions pour son nom ne seroit point perdu. Qu'il nous souviene que ceste promesse, comme toutes les autres, ne nous proufiteroit de rien, sinon que l'alliance gratuite de sa miséricorde précédast, sur laquelle reposast toute la certitude de nostre salut. Ayans cela, nous devons avoir certaine confiance que la rétribution ne sera point desniée de la libéralité de Dieu à nos œuvres, combien qu'elles en soyent plus qu'indignes. L'Apostre doncques pour nous confermer en ceste attente, dit que Dieu n'est pas injuste, qu'il ne nous tiene promesse. Pourtant ceste justice de Dieu se réfère plus à la vérité de sa promesse, qu'à l'équité de nous rendre ce qui nous est deu. Auquel sens il y a un dire notable de sainct Augustin : lequel comme ce sainct person-

1) Thess. I, 5. 3) Héb. VI, 10.
2) Rom. VIII, 29.
4) Luc XXIV, 26 ; Act. XIV, 22.

1) Gal. VI, 17 ; 2 Cor. IV, 10.

nage n'a pas douté de répéter souventesfois, aussi il doit bien estre imprimé en nostre mémoire. Le Seigneur, dit-il, est fidèle, lequel s'est fait debteur à nous, non pas en prenant de nous quelque chose, mais en nous promettant tout libéralement [1].

8 Nos Pharisiens aussi allèguent ces sentences de sainct Paul : Si j'avoye toute la foy du monde, jusques à transférer les montagnes, et que je n'aye point de charité, je ne suis rien. Item, Maintenant ces trois demeurent, Foy, Espérance, Charité : mais charité est la plus grande [2]. Item, Sur tout ayez charité en vous : laquelle est le lien de perfection [3]. Des deux premières ils s'efforcent de prouver que nous sommes justifiez par charité plustost que par foy : puis que c'est une vertu plus excellente. Mais ceste subtilité est aisée à réfuter. Car nous avons desjà exposé autre part, que ce qui est dit au premier lieu n'appartient de rien à la vraye foy : nous confessons que le second se doit entendre de la vraye foy, à laquelle il préfère charité comme plus grande : non pas comme si elle estoit plus méritoire, mais d'autant qu'elle est plus fructueuse, qu'elle s'estend plus loing, qu'elle sert à plusieurs, qu'elle a tousjours sa vigueur, comme ainsi soit que l'usage de la foy soit pour un temps. Si nous regardons l'excellence, à bon droict la dilection de Dieu auroit le premier degré, de laquelle sainct Paul ne touche point yci. Car il ne tend à autre fin, sinon qu'on s'édifie en Dieu mutuellement les uns les autres par charité. Mais posons le cas que charité soit plus excellente que foy en toutes manières : qui sera l'homme de sain jugement, et mesmes de cerveau rassis, qui infère de cela qu'elle justifie plus? La force de justifier qu'a la foy ne gist point en quelque dignité de l'œuvre : car nostre justification consiste en la seule miséricorde de Dieu et au mérite de Christ. Ce que la foy est dite justifier, ce n'est sinon pource qu'elle appréhende la justice qui luy est offerte en Christ. Maintenant si on interrogue nos adversaires, en quel

1) *In Psalm. XXXII, CIX*, et alibi sæpe.
2) 1 Cor. XIII, 2, 13. 3) Col. III, 14.

sens ils assignent à charité la
justifier : ils respondront que p
c'est une vertu plaisante à Di
mérite d'icelle, entant qu'elle
tée par la bonté divine, justic
imputée. De là nous voyons
leur argument procède bien. N
que la foy justifie : non poi
nous mérite justice par sa dig
pource que c'est un instrument
nous obtenons gratuitement la
Christ. Eux laissans derrière
corde de Dieu et ne faisans nul
de Christ, où gist toute la som
tice, maintienent que nous so
tifiez par le moyen de chari
qu'elle est plus excellente.
quelqu'un disputoit qu'un ro
propre à faire un soulier qu'u
nier, pource qu'il est beaucou
gne et plus noble. Ce seul ar
suffisant pour nous donner à
que toutes les escholes sorbon
jamais gousté que c'est Justi
foy. Or si quelque rioteur ré
tre ce que j'ay dit, que je pren
Foy en diverse signification
Paul, prétendant qu'il n'y a
de l'exposer ainsi diversem
mesme lieu : j'ay trèsbonne r
faire. Car comme ainsi soit q
dons qu'il avoit récitez se ré
cunement à foy et espéran
qu'ils appartienent à la cogn
Dieu : en faisant un sommai
du chapitre, il les comprenc
ces deux mots. Comme s'il d
Prophétie, et les langues, et l
terpréter, et la science tende
de nous mener à la cognoissan
Or nous ne cognoissons Dieu
mortelle que par foy et espéra
tant quand je nomme foy et
je compren tous ces dons
Ces trois doncques demeuren
pérance, et Charité : c'est-à-di
variété de dons qu'il y ait, ils
tent tous à ces trois : entre le
rité est la principale. Du tro
sage ils infèrent que si charit
de perfection, aussi est-elle
laquelle n'est autre chose que
Premièrement, encores que

dire que sainct Paul appelle là
on, quand les membres d'une
ien ordonnée sont conjoincts en-
et aussi que nous confessions
estre parfait devant Dieu par
que conclurront-ils néantmoins
eau par cela? Car je répliqueray
s au contraire, que nous ne par-
jamais à ceste perfection, que
ccomplissions charité. Et de cela
inférer, puis que tous hommes
le sont bien loing de l'accomplis-
de charité, que toute espérance
ction leur est ostée.
e veux point poursuyvre tous les
nages que ces accariastres Sor-
s prenent inconsidérément çà et
Escriture, pour batailler contre
r ils font d'aucunes allégations
les, que je ne les puis toucher si
eux estre inepte comme eux. Je
doncques fin à ceste matière,
voir expliqué une sentence de
en laquelle ils se plaisent mer-
ment : c'est quand il respond au
de la Loy, lequel l'avoit interro-
elles choses sont nécessaires à
i tu veux entrer en la vie, garde
nandemens [1]. Que voulons-nous
ge, disent-ils, puis que l'autheur
e mesme nous commande d'ac-
royaume de Dieu par l'observa-
commandemens? Comme si ce
point chose notoire, que Christ a
s conformé ses responses à ceux
il avoit à faire. Or en ce passage
esté interrogué par un docteur
y, du moyen d'obtenir la béati-
nelle : et ce non pas simplement,
ceste forme de parler, Qu'est-ce
vent faire les hommes pour par-
a vie? Tant la personne de celuy
oit, que la question, induisoit le
r d'ainsi respondre. Car ce doc-
ant enflé d'une fausse opinion
tice légale, estoit aveuglé en la
ses œuvres. D'avantage, il ne
it autre chose, sinon quelles
œuvres de justice, par lesquelles
ert salut. C'est doncques à bon
u'il est envoyé à la Loy, en la-
quelle nous avons un miroir parfait de justice. Nous aussi bien preschons haut et clair qu'il faut garder les commandemens, si on cherche justice aux œuvres. Et est une doctrine nécessaire de cognoistre à tous Chrestiens : car comment auroyent-ils leur refuge à Christ, s'ils ne cognoissent qu'ils sont trébuschez en ruine de mort? Et comment cognoistroyent-ils combien ils sont esgarez du chemin de vie, sans avoir entendu quel il est? Pourtant ils ne sont pas droictement instruits d'avoir leur refuge en Christ pour recouvrer salut, jusques à ce qu'ils entendent quelle répugnance il y a entre leur vie et la justice de Dieu, laquelle est contenue en la Loy. La somme est telle : Si nous cherchons salut en nos œuvres, il nous faut garder les commandemens, lesquels nous instruisent à parfaite justice. Mais il ne nous faut pas yci arrester, si nous ne voulons défaillir au milieu du chemin, car nul de nous n'est capable de les garder. Puis doncques que nous sommes tous exclus de la justice de la Loy, il nous est mestier d'avoir une autre retraitte et secours, asçavoir en la foy de Christ. Pourtant, comme le Seigneur Jésus en ce passage renvoye à la Loy le docteur d'icelle, lequel il cognoissoit estre enflé de vaine confiance de ses œuvres, afin qu'il se cognoisse povre pécheur, sujet à condamnation : aussi en un autre lieu il console par promesse de sa grâce, les autres qui sont humiliez par telle recognoissance, et les console sans faire mention de la Loi : Venez à moy, dit-il, vous tous qui estes chargez et travaillez, et je vous soulageray : et vous trouverez repos à vos âmes [1].

10 Finalement, après que nos adversaires sont las de renverser l'Escriture, ils taschent de nous surprendre par captions et vaines sophisteries. Ils cavillent premièrement, que la foy est nommée Œuvre [2] : et pourtant que nous faisons mal de l'opposer aux œuvres, comme chose diverse. Comme si la foy, entant que c'est une obéissance de la volonté de Dieu, nous acquéroit justice par son mérite : et non plustost entant qu'en rece-

XIX, 17.

1) Matth. XI, 28, 29. 2) Jean VI, 29.

vant la miséricorde de Dieu, elle nous rend certains de la justice de Christ, laquelle par la bonté gratuite du Père céleste, nous est offerte en l'Evangile. Si je ne m'amuse point à réfuter telles inepties, les lecteurs me pardonneront : car elles sont tant légères et frivoles, qu'elles se peuvent rompre d'elles-mesmes. Toutesfois il me semble advis bon de respondre à une objection qu'ils font : laquelle pource qu'elle a quelque apparence et couleur de raison, pourroit faire quelque scrupule aux simples. Comme ainsi soit, disent-ils, que les choses contraires passent par une mesme reigle : puis qu'un chacun péché nous est imputé à injustice, il est convenable qu'une chacune bonne œuvre soit imputée à justice. Ceux qui respondent que la damnation des hommes procède proprement de seule infidélité, et non point des péchez particuliers, ne me satisfont point. Je leur accorde bien que la fontaine et racine de tous maux, est incrédulité. Car c'est le commencement d'abandonner et quasi renoncer Dieu : dont s'ensuyvent toutes les transgressions de sa volonté. Mais touchant ce qu'ils semblent advis contre-poiser en une mesme balance les bonnes œuvres et mauvaises, pour estimer la justice ou l'injustice de l'homme, en cela je suis contraint de leur répugner. Car la tice des œuvres est une parfaite o sance de la Loy. Pourtant nul ne estre juste par œuvres, s'il ne suyt cc de droicte ligne, la Loy de Dieu tc cours de sa vie. Incontinent qu'il e cliné çà et là, il est décheu en inju De là il appert que la justice ne gist en quelque peu de bonnes œuvres : en une observation entière et conse de la volonté de Dieu. Or c'est bien raison, que de juger l'iniquité, Ca conque a paillardé ou desrobé, p seul délict est coulpable de mort, qu'il a offensé la majesté de Dieu. (ce point que s'abusent nos Sopl qu'ils ne considèrent point ce qu sainct Jaques : c'est que celuy transgressé un commandement, est pable de tous : pource que Dieu défendu de meurtrir, a aussi bi fendu de desrober [1], etc. Pourtant doit point sembler absurde, quand disons que la mort est juste loyer chacun péché : veu qu'ils sont tous d de l'ire et vengence de Dieu. Mais roit mal argué, de tourner cela a bours : c'est, que l'homme puisse a rir la grâce de Dieu par une seule œuvre, ce pendant que par plu fautes il provoquera son ire.

CHAPITRE XIX.

De la liberté chrestienne.

1 Nous avons maintenant à traitter de la liberté chrestienne, laquelle on ne doit oublier de déclairer, quand on a proposé de comprendre en un brief recueil une somme de la doctrine évangélique. Car c'est une chose trèsnécessaire, et sans la cognoissance de laquelle, à grand'peine les consciences osent entreprendre chose quelconque sinon en doute : souvent hésitent et s'arrestent, tousjours tremblent et chancellent. Notons que c'est un accessoire de la justification, lequel nous peut beaucoup aider pour comprendre la vertu d'icelle. Mesmes toutes gens craignans Dieu sentiront que le fruit de ceste doctrine est inestimable : combien q mocqueurs de Dieu et gaudisseurs mocquent en leurs plaisanteries, p qu'estans hébétez en leur yvrong spirituelle, ils se desbordent en énormité. Voyci doncques le lieu o tun d'en traitter. Et combien que n ayons touché quelquesfois ci-dess estoit toutesfois utile de réserver l putation entière jusques à ce p lieu : pourtant que si tost que q mention de la liberté chrestienne e en avant, incontinent les uns lasc

1) Jacq. II, 10, 11.

bride à leurs concupiscences : les autres esmeuvent grans tumultes, si quant et quant on ne met ordre à restreindre tels légers esprits, qui corrompent les meilleures choses qu'on leur sçauroit présenter. Car les uns sous couleur de ceste liberté rejettent toute obéissance de Dieu, et abandonnent toute licence à leur chair. Les autres contredisent, et ne veulent ouyr parler de ceste liberté, par laquelle ils pensent que tout ordre, toute modestie et discrétion des choses soyent renversées. Que ferons-nous yci, estans enclos en tel destroit? Vaudroit-il pas mieux laisser derrière la liberté chrestienne, pour obvier à tels dangers? Mais comme il a esté dit, sans la cognoissance d'icelle, ne Jésus-Christ, ne la vérité de l'Evangile ne le repos intérieur des âmes n'est pas droictement cognu. Plustost doncques au contraire, il faut mettre peine que ceste doctrine si nécessaire ne soit pas omise ny ensevelie : et ce pendant néantmoins que les objections absurdes qui se peuvent yci esmouvoir, soyent réprimées.

2 La liberté chrestienne, selon mon jugement est située en trois parties. La première est que les consciences des fidèles, quand il est question de chercher asseurance de leur justification, s'eslèvent et dressent par-dessus la Loy, et oublient toute la justice d'icelle. Car puis que (comme il a esté monstré ci-dessus) la Loy ne laisse nul juste, ou il nous faut estre exclus d'espérance d'estre justifiez, ou il nous faut estre délivrez d'icelle : et tellement délivrez, que nous n'ayons nul regard à nos œuvres. Car quiconques penseroit qu'il deust apporter quelque peu d'œuvres pour obtenir justice, il ne pourroit déterminer fin ne mesure d'icelle, mais se constitueroit debteur de toute la Loy. Parquoy, quand il est question de nostre justification, il nous faut démettre de toute cogitation de la Loy et de nos œuvres, pour embrasser la seule miséricorde de Dieu : et destourner nostre regard de nous-mesmes pour le convertir à un seul Jésus-Christ. Car il n'est pas yci question, asçavoir si nous sommes justes : mais comment estans injustes et indignes, nous pourrons estre réputez pour justes. De laquelle chose si les consciences veulent avoir quelque certitude, elles ne doyvent donner aucun lieu à la Loy. Combien qu'il ne fale de cela inférer, que la Loy soit superflue aux fidèles : lesquels elle ne laisse point d'enseigner, exhorter, stimuler à bien, combien qu'au jugement de Dieu elle n'ait lieu en leurs consciences. Car comme ces deux choses sont bien diverses, aussi il nous les faut songneusement discerner. Toute la vie des Chrestiens doit estre une méditation et exercice de piété : d'autant qu'ils sont appelez à sanctification [1]. En cela gist l'office de la Loy, de les advertir de ce qu'ils ont à faire : afin de les inciter à avoir en affection sainctete et innocence. Mais quand les consciences sont inquiétées comment elles pourront avoir Dieu propice, que c'est qu'elles auront à respondre, et en quelle fiance elles se pourront soustenir, si elles sont appelées et adjournées au jugement de Dieu : lors il ne faut pas venir à conte avec la Loy, ne pourpenser ce qu'elle requiert : mais elles se doyvent présenter un seul Jésus-Christ pour justice, lequel surmonte toute perfection de la Loy.

3 En ce point gist quasi tout l'argument de l'Epistre aux Galatiens. Car que ceux soyent pervers expositeurs qui disent que sainct Paul ne combat que pour la liberté des cérémonies, il est facile à prouver de la manière d'arguer de sainct Paul : comme quand il dit que Christ a esté fait exécration pour nous, afin de nous délivrer de l'exécration de la Loy. Item, que nous gardions la liberté par laquelle Christ nous a délivrez, et que nous ne souffrions point d'estre assujettis au joug de servitude [2]. Voyci, dit-il, moy Paul je vous di, si vous estes circoncis, Christ ne vous proufitera de rien. Item, celuy qui est circoncy, est debteur de toute la Loy, et Christ luy est fait vain. Item, Vous tous qui estes justifiez par la Loy, vous estes décheus de la grâce. Ausquels propos certainement il démeine une chose plus haute que la liberté des cérémonies. Je confesse bien que sainct Paul traitte là des cérémonies, d'autant qu'il dispute contre les faux

1) Ephés. I, 4 ; 1 Thess. IV, 5.
2) Gal. III, 13 ; V, 1, et suivants.

toyent figurées par les cérémonies de la Loy mosaïque. Secondement, d'autant que les séducteurs ausquels il avoit à faire, abruvoyent le peuple d'une meschante opinion, que c'estoit une œuvre méritoire pour acquérir la grâce de Dieu, que de faire les cérémonies de la Loy : il insiste principalement sur ce point, que les hommes ne peuvent acquérir justice devant Dieu par nulles œuvres, et tant moins par menus fatras de choses extérieures. Semblablement il remonstre que nous sommes par la mort de Christ délivrez de la damnation de la Loy[1], laquelle est autrement sur tout le genre humain, afin d'avoir repos en nos consciences : lequel argument est propre au point que nous traittons. Finalement, il maintient la liberté des consciences, déclairant qu'elles ne sont point liées à observer les choses indifférentes.

4 L'autre partie de la liberté chrestienne, laquelle dépend de ceste précédente, est telle : c'est qu'elle fait que les consciences ne servent point à la Loy comme contraintes par la nécessité de la Loy : mais qu'estans délivrées de la Loy, elles obéissent libéralement à la volonté de Dieu. Car d'autant qu'elles sont perpétuellement en crainte et terreur, tant qu'elles sont sujettes à la Loy, jamais elles ne seront bien délibérées d'obéir volontairement et d'un franc cœur à la volonté de Dieu, sinon que premièrement elles ayent obtenu ceste délivrance.

ame remplie d'affections charnel[...] quelles ils sont empeschez et ret[...] ce qu'ils ne puissent courir à Dieu [...] il appartient. Ils s'efforcent bien [...] mais la chair en partie débilite leu[...] en partie l'applique à soy. Que fe[...] yci, quand ils voyent qu'ils ne fo[...] moins que d'accomplir la Loy ? I[...] lent, ils aspirent, ils s'efforcent [...] rien en telle perfection qu'il app[...] S'ils regardent la Loy, ils voyent [...] qu'ils sçauroyent entreprendre d[...] estre maudit. Et ne faut que qu[...] s'abuse, pensant que son œuvre [...] point du tout mauvaise d'autant [...] est imparfaite : et pourtant qu[...] néantmoins a pour acceptable c[...] est de bien. Car la Loy requéra[...] faite dilection, condamne toute [...] fection sinon que devant toutes [...] la rigueur soit modérée. Que celu[...] ques qui a telle estime de son œ[...] considère bien : et il trouvera [...] qu'il y jugeoit estre bon en par[...] transgression de la Loy, entant q[...] imparfait.

5 Voylà comment toutes nos [...] sont liées à la malédiction de la [...] elles sont compassées à sa rei[...] comment pourroyent les povres [...] prendre courage à faire quelque [...] pour laquelle elles n'attendroye[...] porter que malédiction ? D'autre [...] estans délivrées de ce rigoureu[...] mandement de la Loy, ou plus [...]

ıus les liens de la Loy, sont
s aux serfs, ausquels les mais-
ınent certaine tasche d'ouvrage
cun jour : lesquels ne pensent
fait, et ne s'oseroyent présen-
ıt leurs maistres, s'ils n'ont
ırfaitement tout ce qui leur a
inct. Mais les enfans qui sont
ralement et doucement traittez
pères, ne craignent point de
enter leurs ouvrages rudes et
its, et mesmes ayans quelque
confians que leur obéissance et
oir sera agréable au père, en-
'ils n'ayent fait ce qu'ils vou-
nous faut doncques estre sem-
ıx enfans, ne doutans point que
'èsbon Père et si débonnaire
services pour agréables, com-
s soyent imparfaits et vicieux :
nesmes il conferme par le Pro-
leur pardonneray, dit-il comme
ıx enfans qui le servent[1] : où
Pardonner est prins pour béni-
supporter, dissimulant les vi-
tant qu'il fait aussi mention du
Et ne nous est pas peu néces-
te asseurance : sans laquelle en
travaillerons en tout. Car Dieu
ute estre honoré par nos œu-
ıon qu'elles soyent vrayement
son honneur. Et comment les
-nous faire en son honneur en-
craintes et doutes, quand nous
incertains s'il y est offensé ou

t la cause pourquoy l'autheur
re aux Hébrieux rapporte à la
les bonnes œuvres des anciens
selon la foy estime la valeur
. Nous avons de ceste liberté un
notable en l'Epistre aux Ro-
où sainct Paul conclud que le
nous doit dominer, pourtant
ne sommes plus sous la Loy,
s la grâce[3]. Car après avoir ex-
fidèles que le péché ne règne en
s mortel, et qu'ils n'adonnent
mbres pour armes d'iniquité à
ais qu'ils se vouent et dédient
omme ressuscitez des morts, et
leurs membres armes de justice à Dieu : pourtant qu'iceux au contraire pouvoyent objecter qu'ils portent encores avec eux leur chair plene de concupiscences, et que le péché habite en eux, il vient à mettre ceste consolation, laquelle il déduit de la liberté de la Loy : comme s'il disoit, Combien que les fidèles ne sentent encores le péché esteint en eux, et la plene vie de justice : néantmoins ils ne se doyvent désoler et perdre courage comme s'ils avoyent Dieu courroucé contre eux pour telles reliques de péché, veu que par la grâce de Dieu, ils sont affranchis de la Loy, à ce que leurs œuvres ne soyent plus examinées à sa reigle. Et ceux qui infèrent qu'on peut bien pécher, puis que nous ne sommes plus sous la Loy, peuvent bien entendre que ceste liberté ne leur appartient en rien : de laquelle la fin est, de nous inciter et induire à bien.

7 La troisième partie de la liberté chrestienne nous instruit de ne faire conscience devant Dieu des choses externes, qui par soy sont indifférentes : et nous enseigne que nous les pouvons ou faire, ou laisser indifféremment. Et nous est aussi la cognoissance de ceste liberté trèsnécessaire. Car si elle nous défaut, nos consciences jamais n'auront repos, et sans fin seront en superstition. Il est aujourd'huy advis à beaucoup de gens, que nous sommes mal advisez d'esmouvoir disputation qu'il soit libre de manger de la chair, que l'observation des jours et l'usage des vestemens soit libre, et de tels fatras, comme il leur semble. Mais il y a plus d'importance en ces choses que l'on n'estime communément. Car puis qu'une fois les consciences se sont bridées et mises aux liens, elles entrent en un labyrinthe infini et en un profond abysme, dont il ne leur est pas après facile de sortir. Si quelqu'un a commencé à douter s'il luy est licite d'user de lin en draps, chemises, mouchouers, serviettes : il ne sera non plus asseuré s'il luy est licite d'user de chanvre : à la fin il commencera à vaciller s'il peut mesmes user d'estouppes. Car il réputera en soymesme s'il ne pourroit pas bien manger sans serviette, s'il ne se pourroit point

17. 2) Héb. XI, 2, 17.
, 14.

passer de mouchouers. Si quelqu'un vient à penser qu'une viande, qui est un peu plus délicate que les autres, ne soit pas permise: en la fin il n'osera en asseurance de conscience devant Dieu manger ne pain bis, ne viandes vulgaires, d'autant qu'il luy viendra tousjours en esprit, s'il ne pourroit par entretenir sa vie de viandes plus viles. S'il fait scrupule de boire bon vin, il n'osera après en paix de sa conscience en boire de poussé ou esventé, ne finalement de l'eau meilleure ou plus claire que les autres: brief, il sera mené jusques-là, qu'il fera un grand péché de marcher sur un festu de travers. Car il ne se commence pas yci un léger combat en la conscience: mais la doute est, s'il plaist à Dieu que nous usions de ces choses, ou que n'en usions pas, duquel la volonté doit précéder tous nos conseils et tous nos faits. Dont il est nécessaire que les uns soyent par désespoir jettez en un gouffre qui les abysme: les autres, après avoir rejetté et chassé toute crainte de Dieu, voisent par-dessus tous empeschemens, puis qu'ils ne voyent point la voye. Car tous ceux qui sont enveloppez en telles doutes, quelque part qu'ils se tournent, ont tousjours devant eux un scandale de conscience.

8 Je sçay bien, dit sainct Paul, qu'il n'y a rien de pollu sinon à celuy qui estime une chose pollue: car à cestuy-là elle est pollue [1]. Par lesquelles paroles il submet toutes choses externes à nostre liberté, pourveu que l'asseurance de ceste liberté soit certaine à nos consciences envers Dieu. Mais si quelque opinion superstitieuse nous met en scrupule, les choses qui estoyent pures de leur nature, nous sont souillées. Pourtant il dit après, Bienheureux est celuy qui ne se condamne point soy-mesme en ce qu'il approuve: mais celuy qui fait scrupule de quelque chose, s'il la fait contre son jugement, il est condamné, d'autant qu'il ne la fait pas en foy: et tout ce qui n'est de foy est péché [2]. Ceux qui enserrez en tels destroits, néantmoins en osant toutes choses contre leurs consciences, se veulent monstrer hardis et courageux, ne se destournent-ils pas d'autant de Dieu? D'autre part, ceux qui sont touchez de plus près de la crainte de Dieu, estans contraints par ce moyen de faire beaucoup de choses contre leur conscience, sont effarouchez de beaucoup d'effrois: et en la fin défaillent. Tous ceux-là qui usent ainsi des choses, ou en telle hardiesse contre leur conscience, ou en telle crainte et confusion, tant les uns que les autres ne reçoyvent rien des dons de Dieu avec action de grâces: par laquelle seule toutesfois (comme tesmoigne sainct Paul) iceux dons sont sanctifiez à nostre usage [1]. J'enten action de grâces procédante d'un cœur qui recognoisse la bonté et libéralité de Dieu en ses dons. Car plusieurs d'eux entendent bien que les choses dont ils usent sont biens de Dieu, et louent Dieu en ses œuvres, mais puis qu'ils n'estiment pas qu'elles leur soyent données de Dieu, comment luy rendroyent-ils grâces comme à leur bienfaiteur? Nous voyons en somme, à quelle fin tend ceste liberté, c'est asçavoir à ce que puissions sans scrupule de conscience ou troublement d'esprit, appliquer les dons de Dieu à tel usage qu'ils nous ont esté ordonnez: par laquelle confiance nos âmes puissent avoir paix et repos avec Dieu, et recognoistre ses largesses envers nous. Et en ceci sont comprinses toutes les cérémonies dont l'observation est libre, à ce que les consciences ne soyent point astreintes à les observer comme de nécessité: mais qu'elles sçachent que l'usage est submis à leur discrétion, selon qu'il seroit expédient pour édifier.

9 Or il faut diligemment considérer que la liberté chrestienne en toutes ses parties est une chose spirituelle: de laquelle toute la force gist à pacifier envers Dieu les consciences timides, soit qu'elles travaillent en doutant de la rémission de leurs péchez, soit qu'elles soyent en solicitude et crainte, asçavoir si leurs œuvres imparfaites et souillées des macules de leur chair, sont agréables à Dieu, soit qu'elles se sentent perplexes touchant l'usage des choses indifférentes.

1) Rom. XIV, 14. 2) Rom. XIV, 22, 23.

1) 1 Tim. IV, 4, 5.

rtant elle est mal prinse de ceux ou en veulent colorer leurs cupiditez rnelles pour abuser des dons de Dieu ur volupté, ou qui pensent ne l'avoir nt, s'ils ne l'usurpent devant les homs, et pourtant en l'usage d'icelle ils nt nul esgard à leurs frères infirmes. la première manière il se commet aurd'huy de grandes fautes : car il y a n de gens lesquels ayent de quoy estre nptueux, qui ne se délectent en banets, en habillemens, et en édifice de nd appareil, et de pompe désordon-e, qui ne soyent bien aises, quant à ces oses, estre veus entre tous les autres, qui ne se plaisent à merveilles en leur gnificence. Et tout cela se soustient et cuse sous couleur de la liberté chresnne. Ils disent que ce sont choses inférentes, ce que je confesse, qui en roit indifféremment : mais quand elles nt appétées avec cupidité, quand elles nt desployées à pompe et orgueil, quand s sont désordonnément abandonnées, s sont maculées par tels vices. Ce mot sainct Paul discerne trèsbien les chondifférentes : c'est asçavoir, que tes choses sont pures à ceux qui sont s : mais qu'aux souillez et infidèles il a rien de pur, puis que leurs connces et pensées sont souillées[1]. Car rquoy sont maudits ceux qui sont es, qui ont maintenant leur consoon, qui sont saoulez, qui rient, qui ment dedans licts d'yvoire, qui congnent possession avec possession, quels les banquets ont harpes, luts, ourins et vin[2]. Certes, et l'yvoire, et ', et les richesses sont bonnes créatude Dieu, permises, et mesmes destis à l'usage des hommes, et n'est en un lieu défendu, ou de rire, ou de se uler, ou d'acquérir nouvelles posses-ns, ou de se délecter avec instrumens musique, ou de boire vin. Cela est vray : mais quand quelqu'un est en ndance de biens, s'il s'ensevelit en ces, s'il enyvre son âme et son cœur voluptez présentes, et en cherche jours de nouvelles, il se recule bien g de l'usage sainct et légitime des dons de Dieu. Qu'ils ostent doncques leur mauvaise cupidité, leur superfluité outrageuse, leur vaine pompe et arrogance : pour user des dons de Dieu avec pure conscience. Quand ils auront réduit leurs cœurs à ceste sobriété, ils auront la reigle de bon usage. Que ceste tempérance défaille, les délices mesmes vulgaires et de petit pris passeront mesure. Car ceste parole est trèsvraye, que sous du gris ou du bureau habite bien souvent un courage de pourpre : et d'autre part, que sous soye et veloux quelque fois est caché un humble cœur. Parquoy que chacun en son estat vive ou povrement, ou médiocrement, ou richement, tellement néantmoins que tous cognoissent qu'ils sont nourris de Dieu pour vivre, non pour se remplir de délices : et qu'ils entendent que ceste est la loy de la liberté chrestienne, s'ils sont apprins avec sainct Paul, de se contenter de ce qui leur est présenté : s'ils sçavent bien porter abjection et honneur, faim et abondance, povreté et opulence[1].

10 La seconde faute aussi, de laquelle nous avons parlé, est grande en plusieurs : lesquels comme si leur liberté ne leur estoit point sauve ny entière, si elle n'avoit les hommes pour tesmoins, usent d'icelle imprudemment et sans discrétion. Par lequel usage inconsidéré, souventesfois ils offensent leurs frères infirmes. On en peut veoir aujourd'huy d'aucuns, lesquels ne pensent pas bien garder leurs libertez s'ils n'en sont entrez en possession par manger chair le jour du vendredi. Je ne les repren point de ce qu'ils mangent de la chair : mais il faut rejetter de nos esprits ceste fausse opinion, qu'on n'ait point de liberté si on ne la monstre à tous propos. Car il faut estimer que par nostre liberté nous n'acquérons rien devant les hommes, mais envers Dieu : et qu'elle est autant située en abstinence qu'en usage. Si quelqu'un a ceste vraye intelligence, que ce luy soit tout un envers Dieu de manger de la chair ou des œufs : d'estre vestu de rouge ou de noir, ce luy est assez. Desjà la conscience est délivrée : à laquelle estoit deu le fruit de ceste li-

'ite I, 15.
uc VI, 24 ; Amos VI. 1-6, Is. V, 8.

1) Phil. IV, 12.

berté, Combien doncques qu'il s'abstinst de manger chair tout le reste de sa vie, et que jamais il n'usast que d'une couleur en ses vestemens, il n'en est de rien moins libre. Et mesmes en cela il est libre, que d'une conscience libre il s'en abstient. Or telle manière de gens que nous avons dit, faillent trèsdangereusement en cela, qu'ils ne tienent conte de l'infirmité de leurs frères, laquelle doit estre tellement soulagée de nous, que nous ne facions rien légèrement dont elle soit scandalisée. Mais quelqu'un dira, qu'aucune fois il est convenable de monstrer nostre liberté devant les hommes. Je confesse aussi ce point : mais il faut avec une grande diligence y tenir moyen, tellement que nous ne contemnions point d'avoir soin des infirmes, lesquels nostre Seigneur nous a singulièrement recommandez.

11 Je diray doncques yci quelque chose des scandales, comment on les doit discerner, desquels on se doit garder, et lesquels on peut mespriser : dont chacun se puisse résoudre quelle liberté il peut avoir entre les hommes. Or il nous faut observer la distinction commune, laquelle dit qu'il y a une manière de scandale qui se donne, l'autre qui se prend : veu qu'icelle distinction a évident tesmoignage de l'Escriture, et exprime assez proprement ce qu'elle veut dire. Si quelqu'un doncques par une légèreté intempérante ou témérité indiscrète, en temps ou en lieu importun fait quelque chose dont les imbécilles et rudes soyent scandalisez, on pourra dire qu'il aura donné scandale, puis qu'il a esté fait par sa faute que tel scandale s'est esmeu. Et du tout on peut dire que scandale est donné en quelque chose, quand la faute provient de l'autheur de la chose. On appelle Scandale prins, quand quelque chose qui n'estoit point intempéramment ni indiscrètement faite, néantmoins par la mauvaistie et malice des autres est tirée en occasion de scandale. Car yci le scandale n'estoit point donné, mais les iniques sans cause le prenent. Du premier genre de scandale il n'y a que les débiles offensez : du second, ceux qui par leur rigueur et chagrin ont tousjours à mordre et à reprendre, s'en offensent. Pourtan[t] en appellerons un, Scandale de[s] [infir]mes : l'autre, des Pharisiens : et [mode]rerons et moyennerons tellement [l'usage] de nostre liberté, qu'il cède et ob[éisse à] l'ignorance de nos frères infirm[es, mais] pas à la rigueur des Pharisiens. Ca[r] Paul monstre amplement en pl[usieurs] lieux combien nous devons conc[éder aux] infirmes. Recevez, dit-il, les infir[mes en] la foy. Item, Ne jugeons plus [l'un] l'un l'autre : mais plustost regar[dons à] ne mettre offense à nostre frère, [ni oc]casion de cheute[1] : et plusieurs [autres] paroles tendantes à une mesme [fin, les]quelles il vaut mieux reveoir au li[eu que] les réciter yci. La somme est, q[ue nous] qui sommes robustes, devons s[upporter] la débilité des foibles, et ne nous [compla]ter pas de nous-mesmes : mai[s que] chacun contente son prochain [en bien] pour édification. Derechef il dit e[n un au]tre lieu, Mais gardez-vous que [vostre] liberté ne soit en offense à ceux [qui sont] infirmes[2]. Mangez de tout ce qui [se vend] à la boucherie, ne doutans de ri[en pour] faire conscience. Or je le di d[e la] conscience, non point de celle d'[autruy. En] brief, soyez tels que vous ne faci[ez scan]dale ny aux Grecs, ny aux Juifs, [ni à l'E]glise de Dieu[3]. Item en un autre [passage,] Vous estes appelez en liberté, mes[freres :] seulement n'abandonnez point v[ostre li]berté à la chair pour sa licence, m[ais ser]vez l'un à l'autre par charité[4]. C[ertaine]ment il est ainsi. Nostre liberté [ne nous] est point donnée contre nos pr[ochains] qui sont débiles, ausquels chari[té nous] submet et fait serviteurs en tou[te chose] tout : mais elle nous est don[née afin] qu'ayans paix avec Dieu en nos co[nscien]ces, nous vivions paisiblement a[vec] les hommes. Touchant de l'offe[nse des] Pharisiens, les paroles de nost[re Sei]gneur nous monstrent quel esga[rd nous] y devons prendre : par lesquelles [il com]mande de les laisser, et n'en teni[r conte :] car ils sont aveugles, et conduct[eurs d'] aveugles[5]. Les disciples l'avoyen[t adverti] qu'ils s'estoyent scandalisez de

1) Rom. XIV, 1, 13. 2) 1 Cor. VIII, 9.
3) 1 Cor. X, 25, 32. 4) Gal. V, 13.
5) Matth. XV, 14.

spond qu'il les faut mespriser, ıucier point de leur offense. tesfois la chose est encores si nous n'entendons lesquels il avoir pour infirmes, et lesquels 'isiens : sans laquelle discré- voy point comment nous puis- ' de nostre liberté entre les veu que l'usage en seroit tous- dangereux : mais il m'est advis Paul détermine clairement tant ıe que par exemples, combien ıt modérer nostre liberté, ou s la devons prendre avec scan- ınt Timothée en sa compagnie, cit : et il ne voulut jamais ac- circoncir Tite[1]. Les faits sont ıntmoins il n'y eut nulle muta- nseil ne de vouloir. Car en la n de Timothée, combien qu'il le toutes choses, il s'est fait ıus : et a esté fait aux Juifs if, pour gaigner les Juifs : à stoyent sous la Loy, comme s la Loy, pour gaigner ceux ıt sous la Loy : aux infirmes, irme, pour gaigner les infir- ı tous, pour sauver plusieurs[2], -mesme a escrit. Nous avons modération yci de nostre li- st asçavoir quand indifférem- nous en pouvons abstenir avec uit. Au contraire, il testifie à l tendoit, quand il refusa con- le circoncir Tite, en escrivant ıanière : Mesmes Tite qui es- ıoy, combien qu'il fust Grec, traint d'estre circoncis, pour x frères qui estoyent entrez r nostre liberté, laquelle nous ésus-Christ, afin de nous rédi- itude[3]. Ausquels nous n'avons mbé une seule minute de temps ujetissant à eux, afin que la vé- angile nous demeurast[4]. Nous pareillement une nécessité de tre liberté, si elle vient à estre aux consciences infirmes par ndemens des faux Apostres. nous faut servir à charité, et rd à l'édification de nos prochains. Toutes choses me sont licites (dit sainct Paul en un autre passage) mais toutes ne sont pas expédientes. Toutes choses me sont licites, mais elles n'édifient pas toutes. Que nul ne cherche ce qui est sien, mais le bien de son prochain[1]. Il n'y a rien plus clair ne plus certain que ceste reigle : c'est asçavoir que nous avons à user de nostre liberté, si cela tourne à l'édification de nostre prochain : et s'il n'est expédient à nostre prochain, qu'il nous en faut abstenir. Il y en a aucuns qui font semblant d'ensuyvre la prudence de sainct Paul en abstinence de liberté, ne cherchans rien moins en icelle que servir à charité. Car pour pourvoir à leur repos et tranquillité, ils désirent que toute mention de liberté fust ensevelie. Combien qu'il ne soit aucunesfois moins loisible et nécessaire à l'édification de nos prochains, d'en user, que de la restreindre pour leur bien. Or l'homme chrestien doit penser que Dieu luy a assujeti toutes choses externes, afin qu'il soit d'autant plus à délivre à faire tout ce qui appartient à la charité de son prochain.

13 Tout ce que j'ay enseigné d'éviter les scandales, se doit rapporter aux choses indifférentes : lesquelles ne sont de soy ne bonnes ne mauvaises. Car celles qui sont nécessaires, ne doyvent estre omises par crainte de quelque scandale. Car comme nostre liberté doit estre compassée et submise à la charité de nos prochains, aussi la charité doit estre assujetie à la pureté de la foy. Il est vray qu'il faut yci aussi bien avoir esgard à charité : mais c'est tellement, que pour l'amour de nostre prochain Dieu ne soit point offensé. Je n'approuve point l'intempérance de ceux qui ne font rien que par tumultes, et aiment mieux violentement rompre tout, que descoudre : mais aussi d'autre part je n'accepte point la raison de ceux qui induisans les autres par leur exemple en mille blasphèmes, feignent qu'il leur est nécessaire de faire ainsi, afin de n'estre en scandale à leurs prochains. Comme si ce pendant ils n'édifioyent point les consciences de leurs pro-

ı; Gal. II, 3. 2) 1 Cor. IX, 19-22.
5.

1) 1 Cor. X, 23, 24.

chains en mal : principalement quand ils s'arrestent tousjours en une mesme boue, sans espérance d'en sortir. Et s'il est question d'instruire leur prochain par doctrine, ou par exemple de vie, ils disent qu'il le faut nourrir de laict : et pour ce faire, ils l'entretienent en mauvaises et pernicieuses opinions. Sainct Paul récite bien qu'il a nourri les Corinthiens de laict[1] : mais si la Messe eust esté de ce temps-là, eust-il sacrifié pour leur donner à boire du laict? Non : car le laict n'est pas venin. Ils mentent doncques, faisans semblant de nourrir ceux lesquels cruellement ils meurtrissent sous espèce de telle douceur. Et encores que nous leur accordissions que ceste dissimulation fust bonne pour quelque temps, toutesfois jusques à quand abruveront-ils leurs enfans d'un mesme laict? Car s'ils ne grandissent jamais jusques à porter quelque légère viande, il est certain que jamais ils n'ont esté nourrris de bon laict. Il y a deux raisons qui m'empeschent maintenant que je ne combate contre telles gens plus à bon escient. L'une est, que leurs inepties ne sont pas dignes d'estre rembarrées, n'ayans ne goust ne saveur : la seconde, pour éviter redite, d'autant que j'ay traitté cest argument en livres exprès. Seulement que les lecteurs ayent ce point pour résolu : c'est par quelques scandales que le diable et le monde s'efforcent ou machinent de nous destourner de ce que Dieu commande, ou nous retarder à ce que nous ne suyvions point la reigle de sa Parole, qu'il nous faut despiter le tout, afin de poursuyvre alaigrement nostre cours. D'avantage, quelque péril qui nous menace, qu'il ne nous est point libre de nous divertir tant peu que ce soit de l'authorité de Dieu : et qu'il ne nous est licite non plus d'attenter rien sans son congé, quelque couverture que nous prenions.

14 Or puis qu'il est ainsi que les consciences des fidèles, par le privilége de leur liberté qu'elles ont de Jésus-Christ, sont délivrées des liens et nécessaires observations des choses lesquelles le Seigneur leur a voulu estre indifférentes, nous concluons qu'elles sont franches et exemptées de la puissance de tous hommes. Car il n'est pas convenable ou que la louange que Jésus-Christ doit recevoir d'un tel bénéfice soit obscurcie, ou que le fruit en soit perdu pour les consciences. Et ne doit estre estimée une chose de légère importance, laquelle nous voyons avoir tant cousté à Jésus-Christ : c'est asçavoir laquelle il n'a point achetée par or ni argent, mais par son propre sang. Tellement que sainct Paul ne doute point de dire que la mort de Christ nous est faite vaine, si nous nous mettons en la sujétion des hommes. Car il ne traitte autre chose par quelques chapitres de l'Epistre aux Galates, sinon que Christ nous est enseveli, ou plustost du tout esteint, si nos consciences ne se tienent fermes en leur liberté : de laquelle certes elles décherroyent, si elles se pouvoyent au plaisir des hommes, lier de loix et constitutions [1]. Mais comme c'est une chose trèsdigne d'estre cognue, aussi d'autre part elle a mestier d'estre plus clairement exposée. Car incontinent qu'on dit aujourd'huy quelque mot d'oster les constitutions humaines il s'esmeut de grandes noises : en partie par gens séditieux, en partie par des calomniateurs : comme si toute obéissance des hommes estoit rejettée et renversée.

15 Afin doncques d'obvier à cest inconvénient, nous avons à noter qu'il y a double régime en l'homme. L'un est spirituel, par lequel la conscience est instruite et enseignée des choses de Dieu et de ce qui appartient à piété. L'autre est politique ou civil, par lequel l'homme est apprins des offices d'humanité et civilité qu'il faut garder entre les hommes. Vulgairement on a de coustume de les appeler Jurisdiction spirituelle et temporelle : qui sont noms assez propres, par lesquels il est signifié que la première espèce de régime appartient à la vie de l'âme, et que la seconde sert à ceste présente vie : non pas pour nourrir ou vestir les hommes, mais pour constituer certaines loix, selon lesquelles les hommes puissent vivre honnestement et justement.

1) 1 Cor. III, 2.

1) Gal. V, 1, 4.

les uns avec les autres. Car la première a son siége en l'âme intérieure : ceste seconde seulement forme et instruit les mœurs extérieures. Que les lecteurs doncques me permettent d'en appeler l'une Royaume spirituel, et l'autre civil ou politique. Or comme nous les avons distinguez, il nous les faut considérer chacun à part, et ne les confondre ensemble. Car il y a comme deux mondes en l'homme, lesquels se peuvent gouverner et par divers Rois, et par diverses loix. Ceste distinction sera pour nous advertir que ce que l'Evangile enseigne de la liberté spirituelle, nous ne le tirions point contre droict et raison à la police terrienne, comme si les Chrestiens ne devoyent point estre sujets aux loix humaines, d'autant que leurs consciences sont libres devant Dieu : ou comme s'ils estoyent exempts de toute servitude selon la chair, pource qu'ils sont affranchis selon l'esprit. D'avantage, comme ainsi soit qu'en jugeant des constitutions, qui semblent advis concerner le régime spirituel, on se puisse abuser, il est mestier de discerner mesmes entre celles, pour sçavoir lesquelles doyvent estre tenues pour légitimes, comme conformes à la Parole de Dieu, et lesquelles doyvent estre rejettées. Touchant de la police terrienne, nous réservons d'en traitter en un autre lieu. Je me déporte aussi à présent de parler des loix ecclésiastiques, pource que la déduction conviendra mieux au quatrième livre où il sera parlé de la puissance de l'Eglise. Que ce soit doncques yci la conclusion de ceste matière. Il n'y auroit nulle difficulté (comme j'ay dit) sinon que plusieurs s'enveloppent, ne discernans pas bien entre la police et la conscience : entre la jurisdiction externe et civile, et jugement spirituel, qui a son siége en la conscience. Aussi il y a un passage de sainct Paul qui fait la difficulté plus grande : asçavoir quand il dit qu'il faut obéir aux Magistrats, non pas seulement pour crainte de punition, mais aussi à cause de la conscience[1]. Car de là il s'ensuyt que la conscience est sujette aux loix politiques. Or si ainsi estoit, tout ce que nous avons dit ci-dessus, et avons encore à dire du régime spirituel, tomberoit bas. Pour soudre ce scrupule, il est expédient de sçavoir en premier lieu que c'est de Conscience, et le mot en soy nous en peut donner quelque déclaration. Car comme nous disons que les hommes sçavent ce que leur esprit a comprins, dont vient le mot de Science : aussi quand ils ont un sentiment du jugement de Dieu, qui leur est comme un second tesmoin, lequel ne souffre point d'ensevelir leurs fautes, mais les adjourne devant le siége du grand Juge, et les tient comme enferrez : un tel sentiment est appelé Conscience. Car c'est comme une chose moyenne entre Dieu et les hommes : d'autant que les hommes ayans une telle impression en leur cœur, ne peuvent pas effacer par oubly la cognoissance qu'ils ont du bien et du mal : mais sont poursuyvis jusques à ce qu'ils se rendent coulpables quand ils ont offensé. Et c'est ce qu'entend sainct Paul, en disant que la conscience testifie avec les hommes, quand leurs pensées les accusent ou absolvent au jugement de Dieu[1]. Une simple cognoissance pourroit estre en un homme comme estouffée : parquoy ce sentiment qui attire l'homme au siége judicial de Dieu, est comme une garde qui luy est donnée pour le veiller et espier, et pour descouvrir tout ce qu'il seroit bien aise de cacher s'il pouvoit. Et voylà dont est venu le proverbe ancien, Que la conscience est comme mille tesmoins. Par une mesme raison, sainct Pierre met la response de bonne conscience pour un repos et tranquillité d'esprit, quand l'homme fidèle s'appuyant en la grâce de Christ, se présente hardiment devant la face de Dieu[2]. Et l'Apostre en l'Epistre aux Hébrieux, disant que les fidèles n'ont plus de conscience de péché, signifie qu'ils en sont délivrez et absous, pour n'avoir plus de remors qui les rédargue[3].

16 Parquoy, comme les œuvres ont leur regard aux hommes, aussi la conscience a Dieu pour son but : tellement que bonne conscience n'est sinon une in-

1) Rom. XIII, 1, 5.

1) Rom. II, 15. 2) 1 Pierre III, 21.
3) Héb. X, 2.

tégrité intérieure du cœur. Et c'est à ce propos que sainct Paul dit, que l'accomplissement de la Loy est charité de conscience pure, et de foy non feinte[1]. En un autre lieu il monstre en quoy elle diffère du simple sçavoir, disant qu'aucuns sont décheus de la foy, pource qu'ils s'estoyent destournez de bonne conscience. Car par ces mots il signifie que c'est une affection vive d'honorer Dieu, et un droict zèle de vivre purement et sainctement. Quelquesfois le nom de Conscience s'approprie à ce qui concerne les hommes : comme quand sainct Paul dit aux Actes, qu'il a mis peine de cheminer tant envers Dieu qu'envers les hommes en bonne conscience[2] : mais cela s'entend, d'autant que les fruits extérieurs qui en procèdent parvienent jusques aux hommes. Mais à parler proprement, la conscience, comme j'ay dit, a son but et addresse à Dieu. Parquoy nous disons qu'une loy lie les consciences, quand elle oblige simplement et du tout l'homme, sans avoir regard aux prochains, mais comme s'il n'avoit affaire qu'à Dieu. Exemple : Dieu nous commande non-seulement d'avoir le cœur pur de toute impudicité, mais aussi de nous garder de toutes paroles vilenes, et dissolutions tendantes à incontinence. Quand il n'y auroit homme vivant sur la terre, je suis tenu en ma conscience de garder telle loy. Parquoy si je me desborde à quelque impudicité, je ne pèche pas seulement en ce que je donne scandale à mes frères, mais je suis coulpable devant Dieu comme ayant transgressé ce qu'il m'avoit défendu entre luy et moy. Il y a une autre considération quant aux choses indifférentes : car il nous en faut abstenir entant que nous pourrions offenser nos frères, mais c'est avec conscience franche et libre. Comme sainct Paul le monstre parlant de la chair consacrée aux idoles. Si quelqu'un, dit-il, en fait scrupule, n'en mange point à cause de la conscience : non pas de la tiene, mais de celle de ton prochain[1]. L'homme fidèle qui seroit adverti, pécheroit scandalisant son prochain par son manger : mais combien que Dieu luy commande de s'abstenir pour l'amour de son prochain de manger de telle viande, et qu'il luy soit nécessaire de s'y assujetir, toutesfois sa conscience ne laisse pas d'estre toujours en liberté. Nous voyons doncques comme ceste loy n'impose sujétion sinon à l'œuvre extérieure, et ce pendant laisse la conscience libre.

CHAPITRE XX.

D'oraison : laquelle est le principal exercice de foy, et par laquelle nous recevons journellement les bénéfices de Dieu.

1 De ce qui a esté traitté par ci-devant, nous voyons clairement combien l'homme est desnué et despourveu de tout bien, et comment tout ce qui appartient à son salut luy défaut. Parquoy s'il veut avoir de quoy se subvenir en sa nécessité, il faut qu'il sorte hors de soy, et qu'il cherche ailleurs son secours. D'avantage il nous a esté expliqué, que nostre Seigneur se présente libéralement à nous en son Fils Jésus-Christ, nous offrant par luy au lieu de nostre misère toute félicité : au lieu de nostre povreté, toute abondance : et nous ouvrant en luy tous ses thrésors et richesses célestes, afin que toute nostre foy regarde ce Fils bien-aimé, toute nostre attente soit de luy, et toute nostre espérance se repose en luy. C'est bien une secrette philosophie et cachée que ceste-ci, laquelle ne se peut entendre par syllogismes : mais ceux-là la comprenent ausquels nostre Seigneur a ouvert les yeux pour veoir clair en sa lumière. Puis que nous sommes ensei-

1) 1 Tim. I, 5. 2) Act. XXIV, 16. 1) 1 Cor. X, 28, 29.

nez par foy de cognoistre que tout le ien qui nous est nécessaire et nous dé- ut en nous-mesmes, est en Dieu et en on Fils nostre Seigneur Jésus-Christ, uquel le Père a constitué toute pléni- ude de ses bénédictions et largesses, in que de là, comme d'une fontaine esplene, nous en puisions tous, il este que nous cherchions en luy, et par ières et oraisons demandions de luy ce ue nous avons apprins y estre. Car au- ement, cognoistre Dieu pour maistre, utheur et distributeur de tous biens, ui nous convie à les requérir de luy, et e s'addresser point à luy, ne rien luy emander, tellement ne nous proufite- oit de rien, que mesmes ce seroit comme quelqu'un mesprisoit et laissoit estre sseveli et caché sous terre un thrésor ui luy auroit esté enseigné. Pourtant Apostre voulant monstrer que la vraye oy ne peut estre que l'invocation ne s'en- uyve d'icelle, met cest ordre, que comme foy procède de l'Evangile, aussi que ar icelle nous sommes instruits à prier ieu [1]. Et c'est ce qu'il avoit dit un peu paravant, que l'Esprit d'adoption, le- el seelle le tesmoignage de l'Evangile nos cœurs, nous donne courage et har- esse d'exposer nos désirs à Dieu, es- uvant en nous gémissemens inénarra- s, et criant Abba, Père [2]. Il nous faut ncques maintenant plus amplement aitter ce point, duquel nous n'avions ci-devant parlé, sinon incidemment comme en passant.

2 C'est doncques par le moyen d'orai- n que nous avons entrée aux riches- lesquelles nous avons en Dieu. Car e est comme une communication des mmes avec Dieu, par laquelle estans roduits en son vray Temple, qui est le l, ils l'admonestent et quasi le som- nt présentement de ses promesses : n que par expérience il leur monstre nd la nécessité le requiert, que ce 'ils ont creu à sa simple parole estre ay, n'a pas esté mensonge ne chose ne. Pourtant nous ne voyons point e Dieu nous propose aucune chose à pérer de soy, que pareillement il ne nous commande de la demander par prières. Tellement est véritable ce que nous avons dit, que par oraison nous cherchons et trouvons les thrésors, lesquels sont monstrez et enseignez à nostre foy en l'Evangile. Or combien l'exercice de prier est nécessaire, et en combien de manières il nous est utile, on ne le pourroit assez expliquer par paroles. Ce n'est pas certes sans cause que le Père céleste tesmoigne que toute l'asseurance de nostre salut consiste en l'invocation de son nom [1] : veu que par icelle nous requérons et obtenons la présence : tant de sa providence, par laquelle il se monstre vigilant à penser de nous : que de sa vertu, par laquelle il nous défende, et soulage nostre imbécillité et défaut : qu'aussi de sa bonté, par laquelle il nous reçoyve en grâce, nonobstant que nous soyons chargez de péchez et pour brief parler, veu que par icelle nous l'appelons, afin qu'il se déclaire entièrement nous estre présent. De là revient un singulier repos à nos consciences. Car après avoir exposé au Seigneur la nécessité qui nous serroit de près nous avons suffisamment où nous reposer : entant que nous entendons que rien n'est caché de nostre misère, à celuy duquel la bonne volonté envers nous nous est certaine, et le pouvoir de nous aider, indubitable.

3 Toutesfois quelqu'un pourra objecter, asçavoir s'il ne cognoist point assez sans advertissement, et en quel endroict nous sommes pressez, et ce qui nous est expédient. Dont il sembleroit que ce fust chose superflue de le soliciter par prières : veu que nous avons accoustumé de soliciter ceux qui ne pensent point à nostre affaire, et qui sont endormis. Mais ceux qui arguent en ceste manière, ne voyent point à quelle fin nostre Seigneur a institué les siens à prier. Car il n'a pas ordonné cela à cause de soy, mais au regard de nous. Il veut bien que son droict luy soit rendu, comme aussi il est équitable, quand les hommes recognoissent que tout ce qui leur est proufitable et qu'ils peuvent désirer, vient de luy, et qu'ils protestent cela par prières : mais l'utilité

1) Rom. X, 14. 2) Rom. VIII,

1) Joël II, 32.

de ce sacrifice par lequel Dieu est honoré, revient à nous. Parquoy les saincts Pères, d'autant plus qu'ils se tenoyent asseurez des bénéfices de Dieu tant envers eux que les autres, ont esté tant plus vivement incitez à le prier. J'amèneray seulement l'exemple d'Elie, lequel estant certain du conseil de Dieu, promet hardiment la pluye au roy Achab : et toutesfois ne laisse pas de prier songneusement et en grande destresse, et d'envoyer par sept fois son serviteur pour contempler si la pluye venoit[1], non pas qu'il doute de la promesse dont il avoit esté messager, mais pource qu'il sçait que son devoir est de recourir en toute humilité à Dieu : afin que sa foy ne s'endorme point en paresse. Parquoy combien qu'il veille et face le guet pour nous conserver, mesmes quand nous sommes si estourdis, que nous ne sentons point les maux qui sont à l'entour de nous : combien aussi qu'il nous secoure aucunesfois devant qu'estre invoqué : néantmoins il nous est trèsnécessaire de l'implorer assiduellement. Premièrement, afin que nostre cœur soit enflambé d'un véhément et ardent désir de le tousjours chercher, aimer et honorer, en ce que nous nous accoustumons d'avoir en luy nostre refuge en toutes nos nécessitez, comme au port unique de salut. En après afin que nostre cœur ne soit esmeu d'aucun désir, duquel nous ne l'osions faire incontinent tesmoin : comme nous le faisons en exposant devant ses yeux toute nostre affection : et par manière de dire, desployant tout nostre cœur devant luy. D'avantage, afin que nous soyons apprestez à recevoir ses bénéfices avec vraye recognoissance et action de grâces : comme par la prière nous sommes advertis qu'ils nous vienent de sa main. Outreplus, afin qu'ayans obtenu ce que nous demandions, nous réputions qu'il a exaucé nos désirs : et que par cela soyons plus ardemment incitez à méditer sa bénignité : et afin aussi que nous prenions plus grand plaisir de la jouisance des biens qu'il nous fait, entendans que nous les avons impétrez par nos prières. Finalement, afin que sa providence soit confermée et approuvée en nos cœurs, par ce que nous expérimentons de faict selon nostre petite capacité : entant que nous voyons que non-seulement il nous promet de ne nous jamais abandonner, et qu'il nous donne entrée à le chercher et implorer en la nécessité : mais aussi qu'il a la main tousjours estendue pour aider les siens, et qu'il ne les allaite point de vaines paroles, mais les maintient comme il en est besoin. Pour toutes ces raisons le Père plein de clémence, combien que jamais il ne dorme ne cesse, toutesfois monstre souventesfois signe de dormir et cesser : afin que par cela nous soyons incitez à le prier et requérir : comme il est expédient à nostre paresse et oubliance. C'est doncques trop perversement argué, pour nous retirer de faire oraison, d'alléguer que c'est chose superflue de soliciter par nos demandes la providence de Dieu : laquelle sans estre solicitée veille à conserver toutes choses : veu au contraire, que le Seigneur ne tesmoigne point en vain qu'il sera prochain à tous ceux qui invoqueront son nom en vérité[1]. C'est une aussi grande folie, d'alléguer qu'il n'y a nulle raison de demander les choses que le Seigneur volontairement est prest de nous eslargir, veu qu'il veut que nous réputions les bénéfices qui nous prouvienent de sa libéralité gratuite, avoir esté ottroyez à nos prières. Ce que tesmoigne ceste sentence mémorable du Pseaume, avec plusieurs autres, Les yeux du Seigneur sont sur les justes, et ses aureilles sont attentives à leurs prières[2]. Car il est là monstré que Dieu prouvoit tellement de son bon gré au salut des fidèles, que ce pendant il veut qu'ils exercent leur foy à le requérir, et que par ce moyen ils s'esveillent de toute nonchalance pour n'estre point comme esIourdis. Ainsi les yeux de Dieu veillent bien pour subvenir à la nécessité des aveugles : mais si veut-il aussi mutuellement nos gémissemens, pour approuver son amour envers nous. Parquoy tous les deux sont vrays, que le gardien d'Israël ne dort et ne sommeille point[3] : et toutesfois qu'il se retire comme nous ayant

1) 1 Rois XVIII, 41-43.

1) Ps. CXLV, 18. 2) Ps. XXXIV, 16.
3) Ps. CXXI, 4.

ablliez, quand il nous voit paresseux et nets.

4 Or que la première loy pour bien et eneement instituer l'oraison soit telle : ue nous ne soyons point autrement disosez d'entendement et de courage, qu'il onvient à ceux qui entrent en propos ec Dieu. Ce qui se fera quant à nostre itendement, si iceluy estant desveloppé toutes solicitudes et cogitations charelles, par lesquelles il peut estre desurné ou empesché de regarder droictement et purement Dieu, non-seulement tout s'applique à l'intention de prier, ais aussi entant que faire se peut, est levé par-dessus soy. Néantmoins je ne quier point qu'il soit tellement à délie, que nulle solicitude ne le poigne, ou sche et moleste : veu que plustost au ntraire, il est besoin que l'ardeur de ier soit enflambée en nous par angoisse grande destresse. Comme nous voyons ue les saincts serviteurs de Dieu se démonstrent estre en merveilleux torment, par plus forte raison en solicitude, en sant qu'ils eslèvent leurs voix au Seieur, de la profondité des abysmes et gouffre de la mort[1]. Mais j'enten qu'il ut rejetter loing toutes cures estranges, ar lesquelles l'entendement soit transrté çà et là : et estant retiré du ciel, it déprimé et abbaissé en terre. D'avange en ce que je di qu'il doit estre eslevé r-dessus soy, je veux signifier qu'il ne oit rien apporter devant la face du Seieur, de ce que nostre raison folle et eglée a accoustumé de songer : et ne doit contenir et restreindre en sa vaté, mais s'eslever à une pureté digne de eu, et telle qu'il la demande.

5 Ces deux choses méritent bien d'estre gulièrement observées : c'est en premier lieu, que celuy qui s'appreste à prier, plique là tous ses sens et estudes, et soit point distrait, comme on a accoustumé, de pensées volages. Car il n'y a n plus contraire à la révérence que us devons à Dieu, que telle légèreté : uelle procède d'une licence que nous nons de nous jouer et esgayer, comme Dieu ne nous estoit quasi rien, et tant plus nous faut-il travailler à ceci, quand nous expérimentons combien il est difficile de nous retenir. Car nul n'est si bien adonné à prier, qu'il ne luy surviene quelques fantasies à la traverse, lesquelles rompent le cours de la prière, ou bien le retardent en esgarant l'esprit. Or yci nous avons à penser combien c'est une chose vilene et inexcusable, quand Dieu nous appelle et reçoit à parler familièrement à luy, que nous abusions d'une si grande humanité, en meslant le ciel avec la terre : en sorte qu'il ne peut tenir nos esprits liez à soy, mais comme si nous avions à faire à quelque homme de néant, nous luy rompons propos en le priant, et voltigeons çà et là. Sçachons doncques que nul n'est jamais deuement apresté et disposé comme il convient à prier, sinon qu'il soit touché de la majesté de Dieu, pour se présenter à icelle estant despestré de toutes pensées et affections terrestres. A quoy tend la cérémonie d'eslever les mains en haut : afin que les hommes pensent qu'ils sont fort eslongnez de Dieu, s'ils n'eslèvent leurs sens au ciel pour approcher de luy. Comme aussi il est dit au Pseaume, J'ay eslevé mon âme à toy. Et l'Escriture use souvent de ceste façon de parler, d'Eslever l'oraison[1] : afin que ceux qui désirent d'estre exaucez de Dieu, ne croupissent point en leurs lies. La somme est, d'autant plus que Dieu se monstre libéral envers nous, et nous convie gracieusement à ce que nous deschargions nos fascheries en son giron : que tant moins sommes-nous à excuser, si un bénéfice si digne et incomparable ne surmonte toutes autres choses en nos cœurs, pour nous ravir du tout à soy, à ce que nous appliquions à bon escient nos estudes et nos sens à prier. Ce qui ne se peut faire, si l'entendement ne résiste fort et ferme à tous les empeschemens qui le retienent, jusques à ce qu'il soit venu au-dessus. L'autre point que nous avons touché est, que nous ne demandions non plus que Dieu nous permet : car combien qu'il nous commande d'espandre nos cœurs devant luy[2], si ne lasche-il point la

1) Ps. CXXX, 1.

1) Ps. XXV, 1 ; Is. XXXVII, 4.
2) Ps. LXII, 9 ; CXLV, 18.

bride indifféremment à nos affections folles et inconsidérées, voire perverses. Quand aussi il promet de faire selon le désir des fidèles, il n'estend pas tant son indulgence et humanité, qu'il s'assujetisse à leur appétit. En quoy on pèche communément bien fort : car plusieurs non-seulement osent importuner Dieu de toutes leurs folies, sans aucune révérence ny honte, et produire devant son throne tout ce qu'en songeant ils auront trouvé bon. Mais ils sont occupez d'une telle outrecuidance ou stupidité, qu'ils ne font nul scrupule de requérir à Dieu qu'il complaise à leurs cupiditez, desquelles ils n'oseroyent faire les hommes tesmoins. Les escrivains profanes se sont mocquez d'une telle audace, mesmes l'ont détestée : mais le vice a régné de tout temps. Et de là est advenu qu'entre les Payens les ambitieux ont esleu Jupiter pour leur patron : les avaricieux, Mercure : les gens convoiteux de sçavoir, Apollon et Minerve : les gens de guerre ont eu Mars : et les paillards, Vénus, comme aujourd'huy encores les hommes se donnent plus de licence en leurs souhaits extravagans et énormes, quand il est question de prier Dieu, que s'ils estoyent avec leurs pareils et compagnons pour plaisanter à la volée. Or Dieu ne peut souffrir que sa douceur et débonnaireté soit exposée à mocquerie : mais en retenant son droict de supériorité, il assujetit nos souhaits à son vouloir : pour les réprimer comme d'une bride. Parquoy il nous convient garder ceste reigle de sainct Jehan : Nostre fiance est, qu'en tout ce que nous luy demanderons selon sa volonté, il nous orra[1]. Au reste, pource que toutes nos facultez sont trop débiles pour venir à telle perfection, il nous convient chercher remède convenable pour y subvenir. Comme l'entendement doit regarder attentivement à Dieu, aussi est-il requis que l'affection du cœur suyve. Or tous les deux croupissent ici-bas, ou pour mieux dire défaillent, ou sont destournez au rebours. Parquoy Dieu pour subvenir à telle débilité, nous donne son Esprit pour maistre : lequel nous enseigne et dicte ce qui nous est licite de dem et lequel aussi gouverne nos affe Car pource que nous ne sçavons co il faut prier ne quoy, il vient au et intercède pour nous par gémis inénarrables[1]. Non pas que luy, proprement, prie ne gémisse, n tant qu'il nous eslève en fiance, pousse à toutes bonnes et sain questes, et esmeut en nous les qui font valoir l'oraison : à quoy les forces de nostre nature ne su point. Et non sans cause sainct pelle les gémissemens que les fid portent devant Dieu par la con sainct Esprit, Inénarrables. Car sont vrayement exercez en prières rent pas qu'ils se trouvent sou treints en telles perplexitez et an qu'ils ne sçavent par quel bout c cer. Mesmes quand ils s'efforcen gayer, encores sont-ils si confus loppez, qu'ils ne peuvent passe dont il s'ensuyt que le don de singulier. Ces choses ne doyve prinses à ce que nous résignion de prier au sainct Esprit, et nous en nostre paresse, à laquelle sommes que trop enclins : comm coup de gaudisseurs diront, q attendre que Dieu attire à soy nos puis qu'il les voit ainsi extra mais c'est afin qu'en nous despl nostre nonchalance et stupidit désirions d'estre secourus. Et quand sainct Paul nous comm prier en esprit, il ne laisse point exhorter à soin et vigilance[2] : que le sainct Esprit exerce tell vigueur en nous duisant à pri n'empesche point ou retarde le que nous avons à faire de nostr pource que Dieu veut expérimen bien la foy incite vertueusem cœurs.

6 La seconde loy doit estr priant nous sentions tousjours digence et défaut, et qu'estan dez à bon escient que nous avo de tout ce que nous demando conjoignions une ardente affec

1) 1 Jean V, 14.

1) Rom. VIII, 26, 27.
2) 1 Cor. XIV, 15; Ephés. VI, 18.

questes. Car plusieurs barbotent leurs ières par acquit, ou les lisent de leurs res comme s'ils faisoyent corvées à ieu; et combien qu'ils confessent que façon de prier doit provenir d'un dé-r cordial, pource que ce leur seroit un and malheur d'estre destituez de ide de Dieu, laquelle ils implorent, utesfois il appert qu'ils s'en acquittent mme par coustume, veu que ce pendant s sont froids en leur cœur comme ace, et ne pensent point à ce qu'ils de-andent. Vray est qu'ils sont poussez à ier par un sentiment général et confus leur nécessité, mais il ne les solicite int jusques-là, qu'ils soyent arrestez à ercher allégement de leur povreté. Or grand'peine pourra-on trouver chose s détestable à Dieu, que ceste fein-e, quand celuy qui demande pardon de s péchez, pense ce pendant n'estre int pécheur, on bien ne pense pas 'il est pécheur: car Dieu par ce moyen pleinement mocqué. Or tout le monde, mme j'ay dit n'aguères, est rempli de te perversité, que chacun demande à u par acquit ce qu'il pense avoir d'ail-rs que de luy, ou qu'il pense desjà te-en sa main. Il semble que la faute je diray tantost soit plus légère: is elle n'est pas non plus tolérable; st que plusieurs sans estre touchez ne vive méditation, barbotent aussi rs prières, pource qu'ils ne sont point eignez plus avant, que de sacrifier à u par tel moyen. Or il faut que les les se gardent bien de jamais se pré-ter devant la face de Dieu pour rien nander, sinon qu'ils le désirent ar-mment, voire et qu'ils désirent l'obte-de luy. Qui plus est, combien qu'il semble pas de prime face que les cho-concernantes la gloire de Dieu nous vent pour pourvoir à nos nécessitez, ne faut-il pas que nous les demandions ne moindre ardeur et véhémence. mme quand nous supplions que le nom Dieu soit sanctifié [1], nous devons par ière de dire avoir faim et soif de e sanctification.

Si quelqu'un objecte que nous ne mes pas tousjours pressez et con-traints de nécessité égale, je le confesse. Et ceste distinction a esté trèsbien notée par sainct Jaques, quand il dit, Y a-il quelqu'un triste entre vous? qu'il prie. Que celuy qui est joyeux, chante louange à Dieu [1]. Parquoy le sens humain nous monstre, d'autant que nous sommes par trop lasches, que Dieu nous esguillonne à prier selon qu'il en est besoin et que la chose le requiert. Et c'est le temps opportun dont parle David [2]. Car comme il enseigne en plusieurs autres lieux, d'autant plus que les fascheries, incommoditez, craintes et autres espèces de tentations nous molestent, l'accès nous est plus libre à Dieu, comme s'il nous y appeloit nommément. Toutesfois ce que dit sainct Paul ne laisse point ce pendant d'estre aussi vray, qu'il nous faut prier en tout temps [3]. Car encores que nous ayons toute prospérité à souhait, et que nous soyons comme environnez çà et là de matière de joye, toutesfois il ne se passe point une minute de temps que nostre povreté ne nous incite à prier. Si quelqu'un a grande provision de blé et de vin, puis qu'il ne peut jouir d'un morceau de pain que la bénédiction de Dieu ne continue envers luy, ses greniers et ses caves n'empescheront point qu'il ne prie pour son pain quotidien. Et si nous considérons bien le nombre infini des dangers qui nous sont sur la teste, et sans fin et sans cesse nous menacent, la crainte et l'estonnement ne nous souffrira point d'estre nonchalans, mais nous enseignera qu'il y a occasion de prier à chacune heure. Combien que cela se peut mieux cognoistre par les povretez spirituelles. Car quand sera-ce que tant de péchez, desquels chacun se sent coulpable, nous laisseront à repos, que nous ne priions pour en obtenir pardon? Quelles tréves les tentations nous donneront-elles, que nous n'ayons tousjours mestier de courir à l'aide? D'avantage, l'affection de veoir le Royaume de Dieu advancé, et son nom glorifié, nous doit tellement ravir en foy, non pas par intervalles, mais assiduellement, que l'opportunité nous soit tousjours présente d'en faire prières

1) Matth. VI, 9; Luc XI, 2.

1) Jacq. V, 13. 2) Ps. XXXII, 6; XCIV, 19.
3) Ephés. VI, 18; 1 Thess, V, 17.

et oraisons. Ce n'est pas doncques sans cause que tant souvent il nous est commandé d'estre assiduels en prières. Je ne parle pas encores de la persévérance, de laquelle il sera tantost fait mention. Mais l'Escriture en nous admonestant de prier continuellement, rédargue nostre eslourdissement, en ce que nous ne sentons pas combien un tel soin et diligence nous est nécessaire. Par ceste reigle la porte est fermée à toute hypocrisie, et à toutes les astuces et sophisteries que les hommes controuvent pour mentir à Dieu : telles gens, di-je, sont repoussez bien loing du privilége d'invoquer Dieu, lequel promet qu'il sera prochain à tous ceux qui l'invoqueront en vérité : et prononce que ceux qui le chercheront de tout leur cœur, le trouveront [1]. Or ceux qui se plaisent en leurs ordures n'aspirent nullement là. Parquoy l'oraison bien reiglée requiert pénitence ; comme c'est une doctrine fort commune en l'Escriture, que Dieu n'exauce point les injustes : mais que leurs prières sont exécrables devant luy, ainsi que leurs sacrifices. Et de faict, c'est bien raison que ceux qui ferment leurs cœurs, trouvent les aureilles de Dieu closes, et que ceux qui provoquent sa rigueur par leur dureté, le sentent inexorable. Il menace par son prophète Isaïe les hypocrites, disant, quoyqu'ils multiplient leurs prières, qu'il ne les exaucera pas : pource que leurs mains sont plenes de sang [2]. Item en Jérémie, J'ay crié, et ils ont refusé d'ouyr : ils crieront à leur tour, et je ne les orray point [3]. Car il prend cela à grande injure, que les meschans qui polluent en toute leur vie son sacré nom, en facent couverture, pour se vanter d'estre des siens. Dont il se complaind par Isaïe, que les Juifs approchent de luy de lèvres, et que leurs cœurs en sont bien eslongnez [4]. Il ne restreint point cela aux prières seules : mais tant y a qu'il monstre que toute fiction, en quelque partie que ce soit de son service, luy est abominable. A quoy revient le dire de sainct Jaques, Vous priez, et n'impétrez rien : pource que vous priez mal, afin de vous desbor-

1) Ps. CXLV, 18 ; Jean IX, 31. 2) Is. I, 15.
3) Jér. XI, 7, 8, 11. 4) Is. XXIX, 13.

der en voluptez [1]. Vray est que les pri
res des saincts ne sont pas fondées
appuyées sur leur dignité, (comme no
verrons encores tantost) toutesfois l'a
vertissement de sainct Jehan n'est poi
superflu, c'est que nous sommes certai
de recevoir de luy ce que nous dem
derons, pource que nous gardons
commandemens [2] : voire pource que
mauvaise conscience nous ferme la por
Dont il s'ensuyt que nul ne prie D
deuement, et ne peut estre exaucé
luy, sinon qu'il le serve en pureté
droicture. Pourtant quiconques se disp
à prier, qu'il se desplaise en ses vi
et qu'il prene l'affection et la perso
d'un povre mendiant : ce qui ne se p
faire sans repentance.

8 Que la troisième reigle soit c
joincte avec ces deux : c'est que t
ceux qui se présentent à Dieu pour fa
oraison, se démettent de toute fanta
de leur propre gloire, et se despouill
de toute opinion de leur dignité : bri
qu'ils quittent toute fiance d'eux-m
mes, donnans entière gloire à Dieu
leur humilité, de peur qu'en présum
le moins du monde d'eux-mesmes, ils
trébuschent devant la face de Dieu a
leur vaine enfleure. Nous avons plusie
exemples de ceste modestie à s'abbai
ser, laquelle abat toute hautesse aux s
viteurs de Dieu, entre lesquels celuy
est le plus sainct, d'autant plus est
baissé et humilié quand il faut com
roistre devant le Seigneur. En telle m
nière Daniel, qui a si grand tesmoign
de la bouche de Dieu, prie néantmoi
comme il s'ensuyt : Ce n'est point en
justices que nous présentons nos pri
devant toy, mais en tes grandes misé
cordes. Exauce-nous, Seigneur : S
gneur, sois-nous propice. Exauce-no
et fay ce que nous requérons pour l
mour de toy-mesme, entant que ton N
est invoqué sur ton peuple et sur
sainct lieu [3]. Il ne faut pas dire que s
la coustume vulgaire il se mesle parmi
autres comme membre du peuple :
plustost il se confesse pécheur à part
a son refuge à la merci de Dieu. C

1) Jacq. IV, 3. 2) 1 Jean III, 22.
3) Dan. IX, 18, 19.

i notamment, Après avoir con-
péchez et ceux de mon peuple.
si nous donne semblable exem-
nilité, Seigneur, n'entre point
avec ton serviteur : car nul vi-
:ra justifié devant toy [1]. De telle
e Isaïe en la personne du peu-
, tu es courroucé à nous, pource
avons péché. Le siècle est fondé
oyes : et nous avons tous esté
e souilleure, et toutes nos jus-
esté comme un drap plein de
de pollution, et sommes des-
ıus comme la fueille de l'arbre,
iquitez nous ont espars comme
t n'y a nul qui invoque ton Nom,
ille pour retourner à toy. Car
bé ta face de nous, et nous as
urrir en la servitude de nos pé-
ntenant doncques, Seigneur, tu
Père, nous ne sommes que
es nostre formateur, et nous
'ouvrage de ta main : ne te cour-
nt, Seigneur, et qu'il ne te sou-
nt à tousjours de nostre ini-
ye esgard plustost que nous
on peuple [3]. Yci peut-on apper-
mment ils ne se reposent sur
ınce, sinon en ceste seule, que
s estre à Dieu, ils ne désespè-
t qu'il ne les reçoyve en sa
rémie n'en use pas autrement
dit, Si nos iniquitez testifient
os, vueille nous faire merci à
ton nom [3]. Pourtant ce qui est
la prophétie qu'on attribue à
ombien que l'autheur soit incer-
trèssainctement dit : asçavoir,
triste et désolée de la gran-
son mal, l'âme courbée, débile
et les yeux défaillans te don-
re. O Seigneur, nous ne présen-
t nos prières devant tes yeux
justices de nos Pères : et ne
s point pour icelles ta miséri-
ıais d'autant que tu es miséri-
ye pitié de nous, puis que nous
hé devant toy [4].
omme, le commencement et la
n de bien prier est, de requé-
avec humble et franche confes-
sion de nos fautes. Car il ne faut point espérer que le plus sainct du monde impètre rien de Dieu, jusques à ce qu'il soit gratuitement réconcilié à luy. Et ne se peut faire que Dieu soit propice, sinon à ceux ausquels il pardonne leurs offenses. Parquoy ce n'est point merveille si les saincts s'ouvrent la porte à prier, de ceste clef. Ce qui appert par plusieurs passages des Pseaumes. Car David demandant autre chose que la rémission de ses péchez, dit néantmoins, Oublie les fautes de ma jeunesse : ô Dieu qu'il ne te souviene de mes transgressions : aye mémoire de moy selon ta miséricorde, à cause de ta bonté. Item, Regarde mon affliction et mon travail, et me pardonne mes fautes [1]. En quoy aussi nous voyons qu'il ne suffit point de nous appeler à conte chacun jour pour les péchez freschement commis, si nous ne réduisons en mémoire ceux qui pourroyent estre mis en oubli par la longue traitte de temps. Car le mesme Prophète en un autre passage ayant confessé un grand forfait, est induit par ceste occasion à venir jusques au ventre de sa mère auquel jà il estoit entaché de la contagion générale [2] : non pas pour amoindrir sa coulpe sous ombre que tous hommes sont corrompus en Adam, mais pour amasser les péchez de toute sa vie, afin qu'estant sévère à se condamner, il trouve Dieu plus facile à pardonner. Or combien que les Saincts ne demandent pas tousjours pardon de leurs fautes par mots exprès, toutesfois si nous poisons diligemment leurs prières que l'Escriture récite, nous appercevrons incontinent ce que je di estre vray, c'est qu'ils ont prins courage de prier, en la seule miséricorde de Dieu : et ainsi qu'ils ont tousjours commencé par ce bout, c'est d'appointer avec luy et appaiser son ire. Car si chacun interrogue sa conscience, tant s'en faut qu'il ose se descharger privément envers Dieu de ses passions et désirs, qu'il aura horreur d'approcher de luy, sinon qu'il se confie d'estre receu à merci de pure miséricorde. Il y a bien une autre confession spéciale, c'est qu'en

II, 2. 3) Is. LXIV, 5-9.
, 7. 4) Baruch II, 18-20.

1) Ps. XXV, 6, 7, 18. 2) Ps. LI, 7.

demandant que Dieu retire sa main pour ne les point punir, ils recognoissent le chastiment qu'ils ont mérité : pource que ce seroit renverser tout ordre, de vouloir que l'effect fust osté en laissant la cause. Car il nous faut garder d'ensuyvre les fols malades, lesquels ne pensans point à la racine de leur maladie, se soucient seulement de guairir les accidens qui les faschent. Ils voudront qu'on leur oste le mal de teste et des reins, et seront contens qu'on ne touche point à la fièvre. Plustost il nous faut mettre peine que Dieu nous soit propice, que de requérir qu'il déclaire sa faveur par signes externes : pource que luy veut tenir cest ordre. Et aussi il nous prouffiteroit bien peu de sentir sa libéralité, si nostre conscience ne le sentoit appaisé et favorable envers nous, pour le nous rendre amiable. Ce qui nous est démonstré par la sentence de Jésus-Christ; car en voulant guairir le paralytique il dit, Tes péchez te sont remis [1]. En parlant ainsi il eslève les cœurs à désirer ce qui est le principal, c'est que Dieu nous reçoyve en grâce : et puis qu'il déclaire le fruit de telle réconciliation, en nous aidant. Au reste, outre la confession spéciale que font les fidèles des vices dont ils se sentent présentement coulpables, pour en obtenir pardon, la préface générale en laquelle ils se recognoissent estre pécheurs, et laquelle rend l'oraison favorable, ne doit jamais estre omise : pource que jamais les prières ne seront exaucées, si elles n'ont leur fondement en la miséricorde gratuite de Dieu. A quoy se peut rapporter le dire de sainct Jehan, Si nous confessons nos péchez, il est fidèle et juste pour les nous remettre, et nous purger de toute iniquité [2]. Et voylà pourquoy en la Loy les prières ont esté consacrées par effusion de sang pour estre agréables, afin que le peuple fust adverty qu'il n'estoit pas digne d'un privilége tant honorable que d'invoquer Dieu, jusques à ce qu'il fust purgé de ses souilleures, pour mettre toute sa fiance en la bonté et merci de Dieu.

10 Il est bien vray qu'il semble advis qu'aucunesfois les Saincts allèguent justices en aide, afin d'obtenir pl lement de Dieu ce qu'ils requ comme quand David dit, Garde m d'autant que je suis bon [1]. Item E Qu'il te souviene, ô Seigneur, (cheminé devant toy en vérité, e ce qui estoit bon devant tes Néantmoins par telle manière d ils ne veulent autre chose enten de testifier par la régénération qu enfans de Dieu, ausquels il a pro tre propice. Il enseigne par son P comme nous avons veu, que s sont sur les justes, et ses aureill tives à leurs requestes [3]. Pareille l'Apostre sainct Jehan, que nous drons ce que nous demanderons servant ses commandemens [4]. quelles sentences il ne signifie les oraisons seront prisées selon l des œuvres : mais en ceste ma veut establir la confiance de ceux tent leurs consciences pures et et sans hypocrisie : ce qui doit e versellement en tous fidèles. Ca dit en sainct Jehan, l'aveugle a veue avoit esté rendue, est pri pure vérité : c'est que Dieu n point les pécheurs [5] : moyennant les pécheurs nous entendions (sans aucun désir de bien faire tout endormis en leurs péchez; jamais le courage ne se pourra à vrayement invoquer Dieu, que quant il n'aspire et tende à l'ho servir. Ces protestations donc q font les Saincts, ausquelles ils r en mémoire leur pureté ou in respondent à telles promesses, les choses que doyvent attendre t viteurs de Dieu, leur soyent ot Outreplus on trouvera qu'ils o usé de ceste façon de prier, q faisoyent comparaison d'eux av ennemis, prians à Dieu qu'il les (de leur malice. Or ce n'est point veilles si en ceste comparaison allégué leurs justices et la sin leur cœur, pour esmouvoir Die

1) Matth. IX, 2. 2) 1 Jean I, 9.

1) Ps. LXXXVI, 2. 2) Is. XXXVIII, 3 ; 2 3) Ps. XXXIV, 16. 4) 1 Jean III, 22. 5) Jean IX, 31.

l'équité de leurs causes à les supporter. Nous n'ostons pas ce bien à l'âme fidèle, qu'elle avoir la jouissance de sa bonne e devant Dieu, et que de cela : conferme és promesses des- Seigneur console ses vrais ser- nais nous enseignons que toute l'impétrer de Dieu ce que nous ndons, est appuyée seulement aincte clémence, sans aucune tion de nostre propre mérite.

juatrième reigle sera, qu'estans tus et mattez en vraye humi- tmoins nous prenions courage espérans pour certain d'estre Ce sont bien choses contraires face, de conjoindre avec le sen- e l'ire de Dieu, une certaine sa faveur. Et toutesfois elles nt bien ensemble, si estans op- ır nos propres vices, nous som- ez par la seule bonté de Dieu. ne nous avons enseigné ci-des- la foy et pénitence sont compa- joinctes d'un lien inséparable, s toutesfois l'une nous effraye, e nous resjouit : aussi faut-il se rencontrent en nos prières. ord de crainte et asseurance est par David en peu de mots, quand Pseaume cinquième, J'entreray anctuaire en la multitude de ta 'y adoreray avec crainte[1]. Sous e la bonté de Dieu, il comprend ais il n'exclud point la crainte, ue non-seulement sa majesté uit et contraint à luy porter ré- mais nostre indignité nous fait toute présomptioh et audace, s tenir en crainte. Or il ne nous giner une fiance, laquelle ama- e, et luy donne un repos souef ndormir, la délivrant de toute le et perplexité. Car de se bai- si en ses aises, c'est à faire à ayans tout à souhait ne sont de nul soin, ne sont touchez de , ne troublez de nulle crainte. un trèsbon aiguillon aux saincts faire invoquer Dieu, quand par l'oppresse qu'ils endurent de leur nécessité, ils sont agitez en leurs fascheries, voire quasi jusques à défaillir en eux-mesmes, jusques à ce que la foy leur subvient au besoin. Car entre telles destresses la bonté de Dieu leur reluit, tellement qu'estans lassez et courbez sous la pesanteur de leurs maux, ils gémissent, et mesmes tremblent, estans en peine et en souci pour l'advenir. Toutesfois se remettans à ceste bonté dont ils sont esclairez, ils se soulagent et récréent, pour estre patiens en toutes difficultez, et espèrent bonne issue et délivrance. Parquoy il est requis que l'oraison du fidèle procède de ceste double affection, et qu'elle contiene l'une et l'autre, et les représente : c'est qu'il gémisse de ses maux présens, qu'il soit angoissé par ceux qui luy peuvent advenir : toutesfois que ce pendant il ait son recours à Dieu, ne doutant point qu'il ne soit prest d'estendre sa main pour le secourir. Car on ne sçauroit assez exprimer combien Dieu est irrité par nostre desfiance, si nous luy demandons les biens que nous n'attendons point de luy. Parquoy il n'y a rien plus convenable à la nature des prières, que de leur imposer ceste loy, qu'elles ne volent point à l'adventure, mais qu'elles suyvent la foy comme guide. Et à ce principe nous ameine Jésus-Christ, en disant, Quelques choses que vous demandiez, croyez que vous les recevrez, et elles vous seront données[1]. Ce qu'il conferme en l'autre passage, Tout ce que vous demanderez en croyant, vous sera ottroyé[2]. Suyvant cela sainct Jaques aussi dit, Si quelqu'un a faute de sagesse, qu'il la demande à celuy qui donne à tous simplement sans reproche : mais qu'il la demande en foy sans hésiter[3]. Car en opposant la Foy au mot d'Hésiter, qui signifie autant que perplexité et doute, il exprime fort bien ce que la foy emporte. Ce qu'il adjouste n'est pas moins à noter : c'est que ceux qui prient Dieu estans en bransle et variété, et ne se peuvent résoudre en leurs cœurs s'ils seront exaucez ou non, ne proufitent

1) Matth. XXI, 22. 2) Marc XI, 24.
3) Jacq. 1, 5, 6.

rien. Parquoy il les accompare à des flots de mer qui sont branslez çà et là, et portez par le vent. Et voylà pourquoy ailleurs il nomme l'Oraison de foy, celle qui est bien reiglée pour estre receue de Dieu [1]. Et de faict, quand Dieu prononce si souvent qu'il donnera à chacun selon sa foy [2], il signifie assez que nous ne sommes pas dignes de rien obtenir sans icelle. Brief, c'est la foy laquelle impètre tout ce qui est donné à nos oraisons. Et c'est ce que veut dire ceste belle sentence de sainct Paul, laquelle n'est pas considérée de beaucoup de gens eslourdis comme elle mérite : Comment invoquera-on celuy auquel on n'a point creu? Et qui est-ce qui croira, sinon qu'il ait ouy? La foy doncques est de l'ouye, et l'ouye de la Parole de Dieu [3]. En déduisant de la foy le commencement de prier, comme d'un degré à l'autre, il monstre assez clairement que Dieu ne peut estre de personne purement invoqué, sinon de ceux ausquels sa clémence et humanité aura esté cognue par la prédication de l'Evangile, voire familièrement exposée.

12 Nos adversaires ne pensent guères à ceste nécessité. Et pourtant quand nous enseignons les fidèles de prier Dieu avec certaine asseurance, ayans cela pour résolu, qu'il les aime et les veut exaucer : il semble advis à tous Papistes que nous disons une chose la plus desraisonnable du monde. Or s'ils avoyent quelque vraye expérience et usage, pour sçavoir que c'est que prier Dieu, ils cognoistroyent qu'on ne le peut point prier droictement, sans estre certain de son amour et de sa bonté. Or comme ainsi soit que nul ne puisse comprendre la vertu de foy, sinon celuy qui en a la practique en son cœur, je ne proufiteroye de rien à disputer contre eux, veu qu'ils monstrent que jamais n'en ont eu qu'une vaine imagination. Car l'invocation de Dieu est celle qui nous démonstre principalement que c'est que vaut ceste certitude, et combien elle est nécessaire. Quiconques ne voit point cela, il descouvre qu'il a sa conscience merveilleusement stupide. Nous doncques laissans là ces aveugles,

1) Jacq. V, 15. 2) Matth. VIII, 13; IX, 29.
3) Rom. X, 14, 17.

demeurons fermes en la sentence de
sainct Paul, qui dit que nul ne peut in-
voquer Dieu sinon celuy qui a cognu sa
miséricorde par l'Evangile, et est as-
seuré de la trouver tousjours prest
quand il la cherche. Car quelle oraiso
seroit-ce de dire ainsi ? Seigneur il e
vray que je doute si tu me veux exaucer
mais pource que je suis en destresse j'
mon recours à toy afin que tu me sul
vienes si j'en suis digne. Les sainc
dont nous lisons les oraisons en l'Esc
ture, n'ont pas ainsi fait. Le sainct E
prit aussi ne nous enseigne pas d'ai
faire, quand il nous commande par l'
postre d'aller au throne céleste de Di
avec fiance, pour obtenir grâce [1] : et
un autre passage, quand il dit que no
avons audace et entrée envers Di
avec fiance par la foy de Christ [2]. Po
tant si nous voulons prier avec fruit,
nous faut tenir ferme comme à de
mains ceste asseurance d'impétrer ce q
nous demandons, laquelle Dieu nous co
mande d'avoir, et à laquelle tous
Saincts nous exhortent par leur exe
ple. Car il n'y a autre oraison agréal
à Dieu que celle qui procède d'une te
présomption de foy, et qui est fondée
une telle certitude d'espérance. Il po
voit bien se contenter, comme il sembl
du simple nom de Foy. Or non-seul
ment il adjouste Fiance, mais il la mu
de liberté ou hardiesse, afin de nous di
cerner par ceste marque d'avec les i
crédules, lesquels prient Dieu pesle-mes
avec nous: mais à l'adventure. Pour ce
raison il est dit au nom de toute l'Eglis
Que ta miséricorde soit sur nous, sel
que nous avons espéré en toy [3]. Le Pr
phète aussi met en un autre passage l
mesme condition : Je sçay que le Se
gneur sera avec moy au jour que je cri
ray à luy [4]. Item, Le matin je me rang
ray à toy, et feray le guet [5]. Il appar
de ces morts, que les prières sont jett
frustratoirement en l'air, si l'espéra
n'y est conjoincte, laquelle nous
comme une haute tour dont nous at
dions Dieu paisiblement. A quoy

1) Héb. IV, 16. 2) Ephés. III, 12.
3) Ps. XXXIII, 22. 4) Ps. LXVI, 10.
5) Ps. V, 4.

ordre qu'on doit bien observer en l'exhortation de sainct Paul. Car devant que solliciter les fidèles à prier en esprit en tout temps avec vigilance et assiduité, il les advertit de prendre le bouclier de foy, le heaume de salut, et le glaive spirituel, qui est la Parole de Dieu [1]. Ce pendant que les lecteurs se souvienent que la foy n'est pas ne renversée ny esbranlée, estant meslée parmi l'appréhension de nos misères, povretez et bourbiers. Car combien que les fidèles se sentent quasi accablez du grand amas de leurs péchez, et que non-seulement ils se cognoissent estre vuides de tous biens qui leur pourroyent acquérir faveur envers Dieu : mais aussi chargez de plusieurs mesfaits, pour lesquels à bon droict il leur pourroit estre espovantable : néantmoins ils ne laissent pas de s'offrir à luy : et ce sentiment ne les effarouche point, qu'ils n'y ayent leur retraite, veu mesmes que c'est la seule entrée pour y parvenir. Car l'oraison n'est pas ordonnée pour nous faire glorifier arrogamment devant Dieu, ou priser rien du nostre, mais pour confesser nos fautes, et en passer condamnation, et déplorer nos misères : comme les fils se complaignent familièrement vers leurs pères, comme s'ils se vouloyent descharger en leur giron. Qui plus est, le fardeau de nos péchez, selon qu'il nous est insupportable, doit estre plein d'aiguillon pour nous inciter à prier Dieu. Comme aussi le Prophète nous enseigne par son exemple, Guairi mon âme, d'autant que j'ay péché contre toi [2]. Je confesse que les pointes de tels aiguillons seroyent mortelles si Dieu ne venoit au-devant : mais ce bon Père, selon sa clémence et douceur infinie, nous a donné un remède bien propre et opportun pour appaiser tous nos troubles, adoucir nos ennuis, et oster nos craintes, en nous allechant à soy. Par lequel moyen non-seulement il a osté tous obstacles, mais nous a délivrez de tout scrupule, pour nous faire le chemin aisé.

13 En premier lieu, nous commandant de prier, par cela il nous argue d'une vilaine contumace, si nous ne lui obtempérons. Il ne pouvoit donner commandement plus exprès ni précis, que celuy qui est au Pseaume, Invoque-moy au jour d'affliction [1]. Mais pource qu'en tout ce qui concerne la religion et service de Dieu, il n'y a rien qui nous soit plus souvent recommandé en l'Escriture, je ne m'y arresteray pas fort longuement. Demandez, dit le Maistre céleste, et vous recevrez : cherchez, et vous trouverez : Heurtez, et la porte vous sera ouverte [2]; combien qu'yci outre le commandement la promesse est aussi adjoustée, comme il est nécessaire. Car combien que tous confessent qu'il fale obéir à ce que Dieu ordonne, toutesfois la plus grand'part reculeroit quand il les appelle, s'il ne leur promettoit de leur estre exorable, et mesmes de venir au-devant pour les recevoir. Quoy qu'il en soit, il est certain que tous ceux qui tergiversent pour ne point venir droict à Dieu, non-seulement sont rebelles et sauvages, mais aussi convaincus d'incrédulité, puis qu'il se desfient de ses promesses. Ce qui est d'autant plus notable, pource que les hypocrites sous couverture d'humilité et modestie mesprisent fièrement le précepte de Dieu, et n'adjoustent nulle foy à son dire quand il les convie tant humainement : qui plus est, ils le fraudent de la principale partie de son service. Car après avoir répudié les sacrifices, ausquels il sembloit bien que toute saincteté pour lors fust située, il prononce, que cestuy-ci est le souverain et précieux par-dessus les autres, c'est d'invoquer son Nom au jour de la nécessité. Parquoy quand il requiert de nous ce qui luy appartient, et nous incite à obéir d'un franc courage, il n'y a nulles si belles couleurs de douter qui nous excusent. Par ainsi autant de tesmoignages que nous lisons en l'Escriture, où il nous est commandé de prier Dieu, sont autant de bannières dressées devant nous, pour nous inspirer la fiance de ce faire. Ce seroit bien témérité de nous advancer devant la face de Dieu, si luy ne prévenoit en nous appelant. Parquoy il nous ouvre et applanit la voye par sa voix, selon

1) Ephes. VI, 16-18. 2) Ps. XLI, 5.

1) Ps. L, 15. 2) Matth. VII, 7.

qu'il proteste par son Prophète : Je leur diray, Vous estes mon peuple, et ils me respondront, Tu es nostre Dieu [1]. Nous voyons comment il vient au-devant de son peuple, et qu'il veut estre suyvi : et pourtant qu'il ne faut pas craindre que la mélodie que luy-mesme dicte, ne luy soit douce et plaisante. Principalement que ce tiltre notable et solennel que luy attribue le Pseaume, nous viene en mémoire, lequel nous fera aisément surmonter tous obstacles : asçavoir, Tu es le Dieu qui exauce les prières, toute chair viendra jusques à toy [2]. Car nous ne pouvons souhaiter rien plus gracieux ni amiable, que quand Dieu est vestu et paré de ce tiltre, qu'il nous certifie qu'il n'y a rien plus propre à sa nature, que de gratifier aux requestes de ceux qui le supplient. Et aussi le Prophète conclud de là, que le chemin est ouvert et patent, non-seulement à un petit nombre de gens, mais à toutes créatures mortelles. Comme aussi il addressè ceste voix à tout le genre humain, Invoque-moy au jour d'affliction : je te délivreray, et tu me glorifieras [3]. Selon ceste reigle, David pour impétrer ce qu'il demande, allègue à Dieu la promesse qu'il luy avoit donnée : Toy Seigneur, as déclairé ton vouloir en l'aureille de ton serviteur, pourtant il a trouvé son cœur pour te prier [4]. Dont nous avons à recueillir qu'il estoit perplex et comme espave, sinon d'autant que la promesse l'asseuroit. C'est à une mesme fin qu'il use ailleurs de ceste doctrine générale : que Dieu fera la volonté de ceux qui le craignent [5]. Mesmes on peut appercevoir par tous les Pseaumes, que le fil du texte sera comme rompu pour faire quelques discours touchant la puissance de Dieu, ou sa bonté, ou bien la fermeté de ses promesses. Il sembleroit que David entrelaçant telles sentences coupast et trenchast mal à propos ses requestes : mais les fidèles cognoissent assez par expérience, que leur ardeur se refroidiroit bien tost, s'ils n'attisoyent le feu, cherchans à se confermer. Parquoy ce n'est pas chose superflue en priant Dieu, que nous méditio tant sa nature que sa Parole : mesm ne desdaignions point à l'exemple de D vid, d'entrelacer tout ce qui peut don vigueur aux esprits débiles, voire la guissans.

14 Or c'est merveilles qu'une si gra douceur de promesses ne nous tou que froidement et bien peu, ou du t ne nous esmeuve point : mais que la p grand'part aime mieux en tracassant ses circuits, délaisser la fontaine d'e vives, pour se fouyr des cisternes seic que de recevoir la libéralité de Dieu qu elle s'offre de soy-mesme [1]. C'est forteresse invincible que le nom de D dit Salomon : le juste y aura son recou et sera sauvé [2]. Joël aussi après a prophétisé de l'horrible désolation estoit prochaine, adjouste ceste prom digne de mémoire, Quiconques invoq le nom de l'Eternel sera sauvé [3] : laqu tesmoin sainct Pierre, s'estend à tou cours de l'Evangile [4]. Or à grand'p en trouvera-on de cent l'un, qui soit cité par cela d'approcher de Dieu. L mesme crie par Isaïe, Vous m'invoq rez, et je vous exauceray : mesi devant que vous priiez, je vous resp dray [5]. En un autre passage il fait pareil bonneur à toute son Eglise commun : comme ce qu'il dit appartie tous les membres de Jésus-Christ, Il à moy, et je l'exauce : je suis avec luy ses adversitez pour l'en délivrer [6]. To tesfois, comme j'ay desjà protesté, m intention n'est pas d'amasser yci tous passages concernans ceste matière : m eslire les plus notables, pour nous fa bien gouster de quelle humanité D nous convie à soy, et combien nos ingratitude est tenue estroitement ser sans trouver nulle eschappatoire, qu nostre paresse nous fait encore déli après que nous avons esté si vivem picquez. Pourtant, que ces sente nous retentissent tousjours aux aurei Dieu est prochain à ceux qui l'invoqu voire qui l'invoquent en vérité [7] : et c

1) Zach. XIII, 9. 2) Ps. LXV, 3. 3) Ps. L, 15. 4) 2 Sam. VII, 27. 5) Ps. CXLV, 19.

1) Jér. II, 13. 2) Prov. XVIII, 10. 3) Joël II, 32. 4) Act. II, 21. 5) Is. LVIII, 9 ; LXV, 14. 6) Ps. XCI, 15. 7) Ps. CXLV, 18.

ue nous avons alléguées d'Isaïe et de oël, où Dieu asseure qu'il sera attentif à ouyr nos prières, mesmes qu'il se délecte comme d'un sacrifice de souefve odeur, quand nous luy remettons toutes nos charges, et rejettons sur luy nos solicitudes. C'est un fruit singulier et inestimable des promesses de Dieu, que le luy pouvoir dresser requeste, non point en doute ou en tremblement: mais qu'estans munis et armez de sa Parole nous l'osons invoquer Père, puis qu'il nous suggère ce nom tant amiable, sans la saveur duquel sa majesté nous estonneroit. Il reste qu'estans garnis de telles semonces, nous soyons tout persuadez que nous avons assez de matière de là pour trouver Dieu exorable et débonnaire: veu que nos prières ne sont appuyées sur nul mérite, mais que toute leur dignité et fiance d'impétrer est fondée aux promesses de Dieu, et en dépend, en sorte qu'elle n'a besoin d'autre appuy pour sa fermeté, ni de regarder çà et là. Ainsi nous avons à nous résoudre, combien que nous ne soyons pas excellens en telle et pareille sainctété que celle qui est louée aux saincts Pères, Prophètes et Apostres: toutesfois pource que le commandement de prier nous est commun avec eux, et que la foy aussi nous est commune si nous acquiesçons à la Parole de Dieu, que néantmoins nous leur sommes compagnons en ce droict et privilége. Car, comme nous avons desjà veu, Dieu en prononçant qu'il sera propice et humain envers tous, donne certain espoir aux plus misérables du monde, qu'ils impétreront ce qu'ils demandent. Parquoy nous avons bien à noter ces formes générales, ausquelles nul n'est exclus depuis le plus grand jusques au plus petit. Seulement apportons une sincérité de cœur, une desplaisance et haine de nous-mesmes, humilité et foy, à ce que nostre hypocrisie ne profane le nom de Dieu par une invocation feinte et fardée. Il est certain que ce bon Père ne rejettera point, et ne desdaignera ceux lesquels non-seulement il exhorte à venir à luy, mais les y solicite tant que possible est par tous moyens. Voylà dont a prins David ceste façon de prier que j'ay récitée n'aguères: Voyci, Seigneur, tu as parlé en l'aureille de ton serviteur: pourtant il a trouvé son cœur pour avoir de quoy te prier. Maintenant doncques, Seigneur, tu es Dieu, et tes paroles seront véritables. Tu as rendu tesmoignage à ton serviteur de ces bienfaits que je te demande: commence doncques, et fay [1]. A quoy aussi s'accorde ce qu'il dit ailleurs, Accomply envers ton serviteur ce que ta Parole porte [2]. Mesmes tout le peuple d'Israël en général faisant bouclier en ses prières de la mémoire de l'alliance de Dieu, a déclairé qu'il ne faut point prier craintivement, quand il nous est commandé de Dieu. Et en cela ils ont ensuyvi l'exemple de leurs saincts Pères, et spécialement de Jacob: lequel après avoir confessé qu'il estoit beaucoup inférieur à tant de grâces qu'il avoit desjà receues de la main de Dieu, toutesfois il dit qu'il s'enhardit à en demander d'avantage, pource que Dieu luy avoit promis de l'exaucer [3]. Or quelques belles couleurs que prétendent les incrédules, il est certain qu'en n'ayant point leur refuge en luy, quand la nécessité les presse, ne le cherchant point et n'implorant point son aide, ils le fraudent de l'honneur qui luy est deu, autant que s'ils se forgeoyent des Dieux estranges et des idoles: car en ce faisant ils nient que Dieu soit autheur de tous biens. Au contraire, il n'y a rien de plus grande efficace pour despescher les fidèles de tous scrupules, que de s'armer de ceste pensée-ci: c'est, puis qu'en priant ils obtempèrent au commandement de Dieu, lequel prononce qu'il n'a rien plus agréable que l'obéissance, que rien ne les doit retarder qu'ils ne courent alaigrement. Et yci derechef est encores mieux esclarci ce que j'ay dit au paravant, que la hardiesse indubitable que nous donne la foy à prier, s'accorde bien avec la crainte, révérence et solicitude que produit en nous la majesté de Dieu. Comme de faict on ne doit trouver estrange, s'il relève ceux qui sont abatus. Par ce moyen il est aisé d'accorder quelques passages qui sembleroyent estre répugnans. Jérémie et

1) 2 Sam. VII, 27, 28. 2) Ps. CXIX, 76; LXXIX, 9.
3) Gen. XXXII, 10-12.

Daniel disent qu'ils mettent bas leurs prières devant Dieu [1]. Et Jérémie en un autre lieu, que nostre oraison tombe devant la face de Dieu, à ce qu'il ait pitié du résidu de son peuple [2]. A l'opposite, il est souvent dit que les fidèles eslèvent leur oraison. Ezéchias parle ainsi, en priant le Prophète Isaïe d'intercéder pour la ville de Jérusalem [3]. David pareillement supplie que son oraison monte en haut tout ainsi comme un perfum [4]. La raison de ceste diversité est, que les fidèles, combien qu'estans persuadez de l'amour paternelle de Dieu ils vienent franchement à luy, ne doutans point d'implorer le secours qu'il leur promet de son bon gré : toutesfois ils ne sont point poussez d'une asseurance qui les rende nonchalans ou présomptueux, ou leur face perdre honte : mais approchent tellement de Dieu par les degrez de ses promesses, qu'ils demeurent tousjours abbaissez dessous luy en humilité.

15 Yci sourdent plusieurs questions. Car l'Escriture récite que Dieu a quelquesfois gratifié à des requestes lesquelles toutesfois n'estoyent point procédées d'un cœur paisible ne bien rangé. Vray est que Joathan avoit juste cause de maudire les habitans de Sichem, et désirer qu'ils fussent exterminez [5] : mais d'autant qu'il estoit esmeu de colère et d'un appétit de vengence, il semble que Dieu en luy ottroyant ce qu'il demande, approuve les passions impétueuses et désordonnées. Il n'y a doute que Samson ne fust transporté d'une mesme ardeur, en disant, O Dieu, fortifie-moy, à ce que je me venge de ces incirconcis [6]. Car combien qu'en ce désir il y eust quelque portion de bon zèle, toutesfois il y avoit une cupidité vicieuse et excessive qui dominoit. Dieu luy accorde ce qu'il a requis. Il semble qu'on puisse recueillir de là, que combien que les prières ne soyent pas formées à la reigle de la parole de Dieu, toutesfois qu'elles obtienent leur effect. Je respon que la loy permanente qui a esté donnée à tous siècles, ne doit point estre abolie par quelques exemples singuliers. D'avantage, que Dieu a quelquesfois inspiré à d'aucuns des mouvemens particuliers, dont advient ceste diversité, pourtant qu'il les a par ce moyen exemptez du rang commun. Car nous devons bien noter la response que donna Jésus-Christ à ses disciples, quand ils affectoyent d'ensuyvre inconsidérément le zèle d'Hélie : c'est qu'ils ne sçavoyent de quel esprit ils estoyent menez [1]; mais il est requis de passer plus outre : asçavoir que les souhaits que Dieu ottroye, ne luy plaisent point tousjours : mais d'autant qu'il est propre pour l'instruction de tous, que ce que dit l'Escriture leur soit approuvé par expérience : c'est qu'il subvient aux povres, et exauce les gémissemens de ceux qui sont injustement affligez, et ont leur recours à luy : pour ceste cause qu'il exécute ses jugemens, quand les povres oppressez luy addressent leurs complaintes, quelques indignes qu'elles soyent de rien obtenir. Car combien de fois en punissant la cruauté des iniques, leur rapine, violence, excès, et autres forfaits : en rabatant l'audace, fureur et puissance tyrannique des grans du monde, a-il déclairé par effect qu'il vouloit secourir à ceux qui estoyent uniquement foulez et outragez, combien qu'ils fussent povres aveugles, qui ne faisoyent que batre l'air en priant ? Mesmes sur tout on peut clairement veoir au Pseaume CVII, que les prières qui ne parvienent point par foy jusques au ciel, ne sont pas néantmoins sans effect et vertu. Car il assemble les prières lesquelles la nécessité arrache aux incrédules d'un sentiment naturel aussi bien qu'aux fidèles, ausquelles toutesfois Dieu se monstre favorable, comme il appert par l'issue [2]. Or Dieu en leur ottroyant leurs requestes semblables à hulemens, déclaire-il par telle facilité qu'elles lui soyent agréables? Mais plustost c'est pour donner plus grand lustre à sa miséricorde par ceste circonstance, quand les incrédules ne sont point refusez, ains qu'il leur accorde leurs requestes, combien qu'il ne leur soit point propice. Secondement, il veut

1) Jér. XLII, 9 ; Daniel IX, 18.
2) Jér. XLII, 2.
3) 2 Rois XIX, 4.
4) Ps. CXLI, 2.
5) Jug. IX, 20.
6) Jug. XVI, 28.

1) Luc IX, 55.
2) Ps. CVII, 6, 13, 19.

stimuler tant mieux ses vrays serviteurs à prier, quand ils voyent que les cris et brayemens des gens profanes ne sont pas quelquesfois sans proufit. Néantmoins il ne faut point que pour cela les fidèles se destournent de la loy qui leur est donnée, ou qu'ils portent envie à ceux qui sont exaucez en telle façon, comme s'ils avoyent beaucoup gaigné d'avoir obtenu leur désir. Nous avons déclairé ailleurs, que Dieu en telle sorte exauça la pénitence feinte du Roy Achab [1], pour monstrer combien plus il sera facile à estre appaisé envers ses esleus, quand ils viendront pour se réconcilier à luy avec une droicte conversion. Et pourtant il se complaind des Juifs, d'autant qu'après l'avoir requis en leur affliction avec belle mine, et l'avoir expérimenté facile à leur pardonner, ils sont tantost retournez à leur malice et rébellion [2]; ce qui appert plus clairement par l'histoire des Juges : c'est que quand ce peuple-là souventesfois estant oppressé a pleuré, combien qu'il n'y eust qu'hypocrisie et mensonge en ses larmes, toutesfois il a esté délivré de la main de ses ennemis [3]. En somme, comme Dieu fait luire son soleil indifféremment sur les bons et les mauvais [4], aussi il ne mesprise pas les gémissemens de ceux qui ont juste cause, et desquels les afflictions sont dignes de secours, combien que leurs cœurs ne soyent point droicts. Cependant il ne les exauce non plus pour leur salut, qu'il se monstre sauveur des contempteurs de sa bonté, quand il les nourrit. Il se peut mouvoir une question plus difficile d'Abraham et de Samuel, desquels l'un n'estant garni d'aucune parole de Dieu, prie pour les Sodomites : l'autre pour Saül, contre défense et inhibition expresse [5]. Il y a une mesme raison en Jérémie, lequel a voulu destourner par oraison la ruine de Jérusalem [6]. Or combien qu'ils ayent esté reboutez, il semble dur et estrange de les priver de foy. Mais j'espère que ceste solution satisfera à tous esprits paisibles : c'est qu'en s'appuyant sur ce principe général, que Dieu commande d'avoir pitié de ceux mesmes qui en sont indignes, ils n'ont pas esté du tout desprouveus de foy à cause de telle compassion : combien qu'en la particularité ils ayent esté abusez en leurs sens. Sainct Augustin parle prudemment à ce propos : Comment, dit-il, les Saints prient-ils en foy, pour requérir de Dieu contre ce qu'il a décrété? c'est pource qu'ils prient selon sa volonté : non pas celle qui est cachée et immuable : mais celle qu'il leur inspire pour les exaucer d'une autre façon : comme il sçait bien distinguer en sa sagesse [1] : C'est une sentence bien couchée : car selon son conseil incompréhensible il modère tellement tout ce qui advient au monde, que les prières des Saincts, combien qu'il y ait quelque meslinge d'inadvertance et erreur avec la foy, ne soyent pas vaines ne sans fruit. Toutesfois cela ne se doit non plus tirer en exemple pour estre ensuyvy, comme il n'excuse point les Saincts, lesquels ont excédé mesure en cest endroict. Parquoy, où il n'y a nulle promesse asseurée, nous avons à prier Dieu sous si et condition. De quoy nous sommes advertis par David, quand il prie ainsi : Esveille-toy, Seigneur, pour maintenir le droict que tu m'as ordonné [2]. Car il monstre qu'il est muny d'une promesse spéciale pour demander le bénéfice temporel, duquel il n'eust pas autrement esté asseuré.

16 Nous avons maintenant aussi à observer, que ce que nous avons ci-devant déduit des quatre reigles de bien prier, ne doit pas estre prins en telle rigueur, comme si Dieu rejettoit toutes oraisons où il ne trouve point perfection de foy et pénitence avec un zèle ardent, et une modération telle à former les requestes, qu'il n'y ait que redire. Nous avons dit, combien que Dieu nous donne liberté en le priant d'user de privauté avec luy, toutesfois que nous avons tousjours à garder ceste révérence et modestie, de ne point lascher la bride à tous souhaits, quels qu'ils soyent, et ne point désirer plus qu'il nous est licite par sa permission. D'avantage, afin que la majesté de

1) 1 Rois XXI, 29.
2) Ps. CVI, 12, 13.
3) Jug. II, 18; III, 9, 12, 15.
4) Matth. V, 45.
5) Gen. XVIII, 23-33; 1 Sam. XV, 11, 35; XVI, 1.
6) Jer. XXXII, 16-25.

1) De civitate Dei, lib. XXII, cap. II.
2) Ps. VII, 7.

Dieu ne viene à mespris, que nous avons à eslever nos esprits en haut, afin qu'estans desveloppez du monde, ils soyent disposez à le révérer purement. Jamais nul n'a accompli cela en telle intégrité qu'il est requis. Car en laissant le vulgaire à part, combien y a-il de complaintes de David, lesquelles sentent leur excès, et quelque desbordement? Non pas que de propos délibéré il ait voulu plaider ou rioter avec Dieu, ou murmurer contre ses jugemens : mais pource qu'en défaillant en son infirmité, il n'a trouvé meilleur allégement, que de se descharger ainsi de ses douleurs et fascheries. Et mesmes telle façon de bégayer est supportée de Dieu, et pardonne aussi à nostre rudesse et sottise, quand il nous eschappe inconsidérément quelque souhait : comme de faict il n'y auroit nulle liberté de prier, sans telle indulgence. Au reste, combien que David fust bien résolu de s'assujetir du tout au plaisir de Dieu, et qu'il ait prié avec aussi grande patience, qu'affection d'impétrer ce qu'il demandoit : néantmoins il luy advient de jetter quelquesfois, voire avec bouillons, des passions troublées, lesquelles sont fort loin de la reigle première que nous avons mise. Principalement il appert de la fin du Pseaume XXXIX, de quelle véhémence de tristesse ce sainct Prophète a esté transporté jusques à ne se pouvoir retenir en quelque mesure. Retire-toy, dit-il à Dieu, jusques à ce que j'esvanouisse, et que je ne soye plus [1]. On diroit que c'est un homme désespéré, qui ne désire autre chose que de pourrir en son mal, moyennant qu'il n'apperçoyve point la main de Dieu. Non pas que d'un cœur félon ou endurcy il se jette en telle furie, ou bien qu'il vueille chasser Dieu, comme les réprouvez s'efforcent de ce faire : mais seulement il se complaind que l'ire de Dieu luy est insupportable. Souvent en telles tentations il eschappe aux fidèles des souhaits qui ne sont pas bien compassez à la reigle de la Parole de Dieu : d'autant qu'estans effarouchez, ils ne prisent point assez ce qui est licite et expé-

1) Ps. XXXIX, 14.

dient. Vray est que toutes prières entachées de tels vices, mériter d'estre réprouvées : mais tant y Dieu espargne ses saincts, et e tels défauts : moyennant qu'ils en sent, qu'ils se rédarguent, et q tournent incontinent à eux. Ils aussi contre la seconde reigle, qu'ils ont à combatre contre le dure, et que leur indigence et m les poinct pas assez asprement faire prier comme il seroit requ vantage, il leur adviendra d'extr tellement, que leurs esprits soye rez. Il est doncques besoin que D pardonne aussi bien en cest endr que leurs prières, qui sont ou santes, ou à demi formées, ou r ou esgarées, ne laissent point receues et avoir lieu. Dieu a imp turellement ce principe aux cœ hommes, que les prières ne s droictes, ne telles qu'elles doy les esprits ne sont eslevez en hau là vient la cérémonie d'eslever le comme nous avons dit, laquelle accoustumée en tout temps et à nations, comme encores aujourd' dure. Mais combien en trouvera ce pendant ne soyent convaincus pesanteur et lascheté, veu que leu croupissent en terre? Quant à de pardon des péchez, combien que fidèles n'oublie cest article en Dieu : toutesfois ceux qui sont vra exercez à prier, cognoissent qu'i frent pas la dixième partie du s dont parle David, c'est que le s plaisant à Dieu est un esprit abat gneur, tu ne mespriseras point u contrit et humilié [1]. Ainsi ils on jours à demander double pardo qu'en se sentant coulpables de p péchez, dont ils ne sont point tant au vif, pour s'y desplaire au besoin seroit, ils supplient que t diveté ne viene point en conte ment de Dieu : et puis, selon q proufité en pénitence et crainte qu'estans navrez de tristesse de ont offensé Dieu, ils demandent

1) Ps. LI, 19.

receus à merci. Sur tout la débilité de foy, ou l'imperfection des fidèles souille et corrompt les prières, si la bonté de Dieu ne venoit au-devant. Mais ce n'est point de merveilles si Dieu supporte un tel défaut, veu qu'il les esprouve quelquesfois tant asprement, et leur livre des alarmes si rudes, comme si de propos délibéré il vouloit abolir leur foy. C'est une tentation bien dure, quand les fidèles sont contraints de s'escrier, Seigneur, jusques à quand te despiteras-tu contre l'oraison de ton serviteur [1]? comme si en le priant ils ne faisoyent que l'irriter d'avantage. Ainsi, quand Jérémie dit, Dieu a fermé la porte à ma prière [2] : il n'y a doute qu'il ne fust esbranlé d'une perturbation fort violente. Il y a beaucoup de semblables exemples en l'Escriture, dont il appert que la foy des saincts a esté souvent meslée parmi quelques doutes et perplexitez, et agitée en telle sorte : qu'en croyant et en espérant ils ont descouvert qu'il y avoit de l'incrédulité en eux. Or quand ils ne parvienent point où il seroit à désirer, tant plus se doyvent-ils efforcer à corriger leurs vices, afin d'approcher de plus près à la reigle parfaite de prier : et ce pendant recognoistre à bon escient en quelle profondité de maux ils sont plongez, veu qu'en cherchant les remèdes ils attirent nouvelles maladies : et qu'il n'y a nulle oraison laquelle Dieu ne desdaigne à bon droict, s'il ne ferme les yeux à tant de macules dont elles sont souillées. Je ne récite point ces choses, afin que les fidèles soyent hardis à se pardonner tant peu que ce soit : mais afin qu'en se rédarguant en sévérité, ils s'efforcent de surmonter ces obstacles. Et combien que Satan s'efforce de leur boucher toute voye pour les forclorre de prier, néantmoins qu'ils passent outre : estans certainement persuadez qu'encores qu'ils soyent retardez de beaucoup d'empeschemens, leur affection et estude ne laisse pas de plaire à Dieu, ne leurs requestes d'estre approuvées, moyennant qu'ils s'efforcent de s'advancer au but auquel ils ne parvienent point si tost.

17 Mais pource que tout homme est indigne de s'addresser à Dieu, et de se représenter devant sa face, afin de nous relever de ceste confusion que nous avons, ou devons avoir en nous-mesmes, le Père céleste nous a donné son Fils nostre Seigneur Jésus-Christ, pour estre nostre Médiateur et Advocat envers luy [1], par la conduite duquel nous puissions franchement approcher de luy : estans asseurez en ce qu'avons tel intercesseur, lequel ne peut en rien estre refusé du Père, que rien aussi ne nous sera desnié de tout ce que nous demanderons en son Nom. Et à ceci se doit rapporter tout ce que nous avons enseigné ci-dessus de la foy. Car comme la promesse nous assigne Jésus-Christ pour Médiateur : si l'espérance d'impétrer ce que nous demandons ne s'appuye sur luy, elle se prive de ce bien de prier. Et de faict, quand l'horrible majesté de Dieu nous vient en pensée, il est impossible que nous ne soyons espovantez, et que le sentiment de nostre indignité ne nous effarouche et déchasse bien loing, jusques à ce que Jésus-Christ viene en avant, et se rencontre au milieu pour changer le throne de gloire espovantable en throne de grâce : comme l'Apostre nous exhorte d'y oser comparoistre avec toute fiance, pour obtenir miséricorde et trouver grâce, afin d'estre aidez au besoin [2]. Pourtant, comme il nous est commandé d'invoquer Dieu, et la promesse donnée à ceux qui l'invoqueront, qu'ils seront exaucez : aussi expressément il nous est commandé d'invoquer Dieu au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ : et avons la promesse que nous serons exaucez de tout ce que nous demanderons en son Nom. Jusques yci, dit-il, vous n'avez rien demandé en mon Nom : demandez, et vous recevrez. D'oresenavant vous demanderez en mon Nom : et ce que vous demanderez, je le feray : afin que le Père soit glorifié en son Fils [3]. De ce sans aucune doute il appert trèsclairement, que tous ceux qui invoquent Dieu en autre nom que celuy de Jésus-Christ, désobéissent au commandement de Dieu, et contrevienent à son vouloir : aussi qu'ils

1) Ps. LXXX, 5. 2) Lament. III, 8.

1) 1 Tim. II, 5; 1 Jean II, 1. 2) Héb. IV, 16.
3) Jean XIV, 13; XVI, 24.

n'ont nulle promesse de Dieu d'obtenir rien qui soit : puis que (comme dit sainct Paul) en Jésus-Christ toutes les promesses qui vienent de Dieu sont faites Ouy, et par Jésus sont faites Amen[1] : c'est-à-dire, que toutes les promesses de Dieu sont en Jésus-Christ asseurées, fermes et certaines, et sont accomplies.

18 Il convient diligemment noter la circonstance du temps : c'est que Jésus-Christ commande à ses disciples d'avoir leur refuge à son intercession, après qu'il sera monté au ciel. A ceste heure-là, dít-il, vous demanderez en mon Nom[2]. Il est bien certain que dés le commencement, quiconque a prié n'a pas esté exaucé que par la grâce du Médiateur. Pour ceste cause Dieu avoit ordonné en la Loy que le Sacrificateur seul, auquel il estoit licite d'entrer au sanctuaire, portast sur ses espaules les noms des douze lignées d'Israël, et autant de pierres précieuses devant sa poictrine[3], et que le peuple se teinst loing pour dresser ses requestes par la bouche du Sacrificateur. Mesmes les sacrifices estoyent conjoincts pour ratifier les prières, et leur donner effect. Parquoy ceste cérémonie et ombre a servi à monstrer que nous sommes tous forclos de la face de Dieu : et ainsi, que nous avons besoin d'un Médiateur qui apparoisse en nostre nom, et nous porte en ses espaules, et nous tiene liez en sa poictrine, afin que nous soyons exaucez en sa personne. D'avantage, que les prières, qui ne sont jamais sans quelque souilleure, sont nettoyées par aspersion de sang. Nous voyons aussi comme les saincts pour obtenir leurs demandes, ont fondé leur espérance sur les sacrifices lesquels ils sçavoyent estre establis pour leur faire ottroyer toutes leurs requestes. Comme quand David dit, Qu'il souviene à Dieu de ton oblation, et qu'il rende gras ton holocauste[4]. Dont il appert que Dieu, dés le commencement, a esté appaisé par l'intercession de Jésus-Christ, pour exaucer les désirs des fidèles. Pourquoy doncques (afin de revenir au propos ci-dessus entamé) Jésus-Christ assigne-il une nouvelle heure en laquelle

1) 2 Cor. I, 20. 2) Jean XVI, 26.
3) Ex. XXVIII, 9-12, 21. 4) Ps. XX, 4.

les disciples commenceront de
son Nom, n'estoit que ceste grâc
qu'elle est aujourd'huy plus m
mérite bien d'estre tant plus rec
dée ? Comme un peu au paravant
dit en un mesme sens, Jusques
n'avez rien demandé en mon N
mandez[1]. Non pas qu'ils fussent
ignorans, ou n'eussent jamais o
de l'office de Médiateur, veu que
Juifs estoyent embus de ce
mais pource qu'ils n'avoyent pas
cognu apertement, que Jésus-C
tant monté au ciel devoit estre
d'une façon plus privée qu'au
Afin doncques d'adoucir la triste
avoyent conceue pour son ab
leur en déclaire le faict en s'a
l'office d'intercesseur, pour les
que jusques alors ils avoyent es
d'un singulier bénéfice, duquel
royent quand ils auroyent plus
berté d'invoquer Dieu, d'autant
Advocat seroit au ciel : comme l
dit, que par le sang d'iceluy la v
a esté dédiée fresche[2]. Et d'aut
tre perversité est-elle moins ex
si nous n'embrassons fort et f
bénéfice inestimable qui nous est
ment destiné.

19 Et veu qu'il est la voye un
la seule entrée que nous avons
quand ils ne le prenent pour
entrée, ils n'ont rien qui les puis
approcher de Dieu, et ne pou
trouver en son throne qu'ire, te
jugement. Et aussi veu que Dieu l
et marqué singulièrement pour es
tre chef et nostre conduite, ceux
destournent de luy, ou déclinent
que ce soit, s'efforcent entant qu
est d'effacer la marque de Dieu. I
manière Jésus-Christ est constit
Médiateur unique, par l'intercess
quel le Père nous soit rendu pr
exorable. Combien que ce penda
laissons aux Saincts leurs interc
par lesquelles ils recommanden
mutuellement le salut les uns de
comme sainct Paul en fait m
toutesfois nous requérons qu'ell

1) Jean XVI, 24. 2) Héb. X, 2
3) 1 Tim. II, 1.

les, que tousjours elles dépendent de ste seule de Jésus-Christ : tant s'en faut 'elles soyent diminutions d'icelle. Car nme elles procèdent de l'affection de arité, en laquelle nous sommes ensem- e liez comme membres : aussi elle se pporte à l'unité de nostre Chef. Puis acques qu'elles sont faites au nom de rist, ne tesmoignent-elles pas que nul peut estre aidé ne secouru par aucunes ières des autres, sinon au moyen que us-Christ est l'intercesseur? Et comme us-Christ par son intercession n'em- iche point que nous ne subvenions en glise par prières l'un à l'autre : aussi aut que cela demeure résolu, que tou- les intercessions de l'Eglise se doy- nt diriger et rapporter à icelle seule. mes nous avons bien à nous garder gratitude en cest endroict : puis que supportant nostre indignité, non- lement donne licence à chacun de r pour soy-mesme, mais nous reçoit dmet à supplier les uns pour les au- . Car quel orgueil seroit-ce, quand nous fait cest honneur de nous con- ier procureurs de son Eglise, voire méritons bien d'estre rejettez en nt pour nous, que ce pendant nous sions de telle libéralité en obscurcis- t l'honneur de Jésus-Christ?

0 Ce n'est doncques que pur mensonge ue babillent les Sophistes de mainte- t, que Christ est Médiateur de la ré- ption, les fidèles, de l'intercession. me si Christ s'estant acquitté d'une liation temporelle, avoit remis l'office nel et à jamais perdurable sur ses viteurs. C'est un bel honneur qu'ils font, de luy departir une si petite tion de l'honneur qui luy est deu. is l'Escriture y va bien autrement, à implicité de laquelle se doit arrester dèle, en laissant là ces trompeurs. Car nd sainct Jehan dit, que si quelqu'un ché, nous avons un Advocat envers le e, asçavoir Jésus-Christ[1] : il n'entend qu'il nous ait esté jadis Advocat, s il luy assigne office d'Intercesseur étuel. Et mesmes sainct Paul afferme, stant assis à la dextre du Père, il intercède encores pour nous[1]. Et quand en un autre passage il le nomme Médiateur unique de Dieu et des hommes[2], ne regarde-il point aux prières dont il avoit fait mention au paravant? Car ayant prédit qu'il faut supplier Dieu pour tous hommes : pour confermer ceste sentence, il dit conséquemment qu'il y a un Dieu, et un Médiateur pour donner approche à tous hommes envers luy. Et de faict, sainct Augustin ne le prend pas autrement, disant[3], Les Chrestiens se recommandent à Dieu l'un l'autre en leurs oraisons : mais celuy qui prie pour tous, sans que nul prie pour luy, iceluy est le vray seul Médiateur[4], Paul, combien qu'il fust un des principaux membres, toutesfois d'autant qu'il estoit membre, sçachant que le Seigneur Jésus vray Sacrificateur, pour toute l'Eglise estoit entré au Sanctuaire de Dieu non point par figure ny image, mais en vérité : il se recommande aux oraisons des fidèles, et ne se fait point médiateur entre Dieu et les hommes : mais requiert que tous les membres du corps prient aussi bien pour luy comme il prie pour les autres, selon que tous doyvent avoir solicitude et compassion mutuelle[5]. En ceste manière les oraisons mutuelles de tous les membres qui travaillent encores en terre, doyvent monter au Chef qui est précédé au ciel, auquel nous avons rémission de nos péchez : car si sainct Paul estoit médiateur, les autres Apostres le seroyent semblablement : et ainsi il y auroit plusieurs médiateurs : ce qui ne conviendroit point à ce qu'il dit en un autre passage, qu'il y a un Médiateur de Dieu et des hommes[6] : auquel aussi nous sommes un, si nous gardons unité de foy par le lien de paix[7]. Ce passage est prins du second livre contre Parménien. Suyvant ce propos il dit aussi sur le Pseaume XCIV : Si tu cherches ton Médiateur pour t'introduire à Dieu, il est au ciel, et prie là pour toy, comme il est mort pour toy en la terre[8]. Il est bien vray que nous n'imaginons pas, qu'estant à genoux il face

1) Jean II, 1, 2.

1) Rom. VIII, 34. 2) 1 Tim. II, 5.
3) *Contra Parmenian.*, lib. II, cap. VIII. 4) Héb. X, 19.
5) Rom. XV, 30 ; Ephes. VI, 19 ; Col. IV, 3 ; 1 Cor. XII, 25.
6) 1 Tim. II, 5. 7) Ephés. IV, 3.
8) August., *In Psalm. XCIV.*

humble supplication : mais nous entendons avec l'Apostre, qu'il comparoist tellement devant la face de Dieu, que la vertu de sa mort est vallable à intercession perpétuelle. Et avec ce, que luy estant entré au Sanctuaire du ciel, peut seul présenter les prières du peuple, lequel n'a point prochain accès avec Dieu.

21 Quant est des Saincts qui estans décédez de ce monde, vivent avec Christ : si nous leur attribuons quelque oraison, ne songeons point qu'ils ayent autre voye de prier, que Christ qui est seul la voye : ou que leurs requestes soyent acceptées de Dieu en autre nom. Puis doncques que l'Escriture nous retirant de tous autres, nous rappelle à un seul Christ : puis que le Père céleste veut que toutes choses soyent recueillies en luy, ç'a esté une trop grande bestise, voire mesmes rage, de prétendre tellement avoir accès par eux, que nous soyons distraits de luy. Or que cela ait esté fait par ci-devant, et qu'il se face encores aujourd'huy où la Papauté a lieu, qui est-ce qui le niera? Pour avoir Dieu propice on allègue le mérite des saincts, on invoque Dieu en leur nom, laissant le plus souvent Jésus-Christ derrière. Qu'est cela autre chose, sinon leur transférer l'office d'intercession unique, laquelle nous avons ci-dessus maintenue à Christ? D'avantage, qui est ou l'Ange ou le Diable qui a jamais révélé une syllabe aux hommes de l'intercession des Saincts, ainsi qu'on l'a forgée? Car il n'y en a rien en l'Escriture. Quelle raison doncques y avoit-il de la controuver? Certes quand l'Esprit humain cherche telles secondes aides, lesquelles ne luy sont point baillées par la Parole de Dieu, il démonstre évidemment sa desfiance. Et si on appelle en tesmoin la conscience de ceux qui s'arrestent en l'intercession des Saincts, on trouvera que cela ne vient d'autre chose, sinon qu'ils sont en perplexité, comme si Christ leur défailloit, ou bien s'il estoit trop rigoureux. En laquelle doute ils font grand déshonneur à Christ, et le despouillent du tiltre de seul Médiateur : lequel comme il luy a esté donné du Père en singulière prérogative, ne se doit ailleurs transférer. Et en ce faisant obscurcissent la gloire de sa nativité, anéantissent sa croix, renversent la louange de tout ce qu'il a fait et souffert, veu que le tout ne tend à autre fin, sinon à ce qu'il soit recognu seul Médiateur. Pareillement ils rejettent la bénévolence de Dieu, qui se déclairoit envers eux pour Père. Car il ne leur sera point Père, sinon qu'ils réputent Jésus-Christ leur estre frère. Ce qu'ils renoncent plenement, s'ils ne l'estiment avoir envers eux fraternelle affection, laquelle est aussi tendre et douce qu'il y en ait au monde. Parquoy l'Escriture le nous présente singulièrement, elle nous envoye à luy, et veut qu'en luy nous nous arrestions. Il est, dit sainct Ambroise, nostre bouche, par laquelle nous parlons au Père : nostre œil, par lequel nous voyons le Père : nostre main dextre, par laquelle nous nous offrons au Père : sans lequel Moyenneur il n'y a nulle approche avec Dieu, ny à nous, ny à tous les saincts[1]. S'ils allèguent pour excuse, que la conclusion de toutes leurs prières solennelles aux temples est, qu'elles soyent agréables à Dieu par Jésus-Christ, c'est un subterfuge frivole : veu que l'intercession de Jésus-Christ n'est pas moins profanée quand on la mesle parmi les prières et mérites des saincts trespassez, que si on le laissoit là du tout, et qu'on ne feist mention que d'iceux. D'avantage, en toutes leurs letanies, hymnes et proses, où ils magnifient les saincts jusques au bout, il n'est nulle nouvelle de Jésus-Christ.

22 Or la folie s'est desbordée jusques-là en cest endroict, que nous y pouvons contempler au vif la nature de superstition : laquelle après avoir une fois jetté la bride, ne cesse d'extravaguer sans mesure. Car depuis qu'on a commencé d'adresser sa pensée aux saincts comme intercesseurs, petit à petit on a attribué à un chacun sa charge particulière : tellement que selon la diversité des affaires, maintenant l'un, maintenant l'autre ont esté implorez pour advocats. Outreplus un chacun a choisi son sainct particulier se mettant en la sauvegarde d'iceluy comme en la protection de Dieu. Et (

1) Lib. *De Isaac et anima.*

dreus non-seulement (ce que le Prophète eprochoit aux Israélites) que les dieux ayent esté dressez selon le nombre des villes : mais selon la multitude des personnes, d'autant qu'un chacun a eu le sien. Or si ainsi est qu'ils ayent leur affection fichée en la volonté de Dieu, qu'ils regardent en icelle, et y rapportent tous leurs désirs : quiconques leur assigne autre oraison que de souhaiter l'advénement du royaume de Dieu, il a une estime d'eux trop rude et trop charnelle, et mesmes leur fait injure, Dont on peut juger comment doit estre prinse la fantasie commune, qui est de penser les saincts estre enclins envers un chacun, selon qu'on leur porte honneur. Finalement, plusieurs e se sont contenus d'un horrible sacrilège, les invoquans non point comme patrons ou advocats, mais comme gouverneurs de leur salut. Voylà où trébuschent s misérables hommes, quand une fois ils esgarent de leurs limites : c'est-à-dire de Parole de Dieu. Je laisse d'autres monstres d'impiété plus lourds et énormes, squels combien que les Papistes soyent testables à Dieu, aux Anges et aux hommes : toutesfois il ne leur en chaut, et en ont nulle honte. Se jettans à genoux vant l'image de saincte Barbe, saincte therine, et semblables saincts forgez à ur poste, ils barbotent Pater noster. ant s'en faut que ceste furie soit corrigée ou réprimée par ceux qui se disent élats, curez ou prescheurs, que plustost ils y applaudissent, d'autant qu'ils y tirent du gain. Mais encores qu'ils taschent de laver leurs mains d'un si vilein crilége, d'autant qu'il ne se commet point en leurs messes ny en leurs vespres : sous quelle couleur défendront-ils les blasphèmes qu'ils lisent à plene gorge, à ils prient sainct Eloy, ou sainct Médard, de regarder du ciel leurs serviteurs pour les aider? mesmes où ils supplient la vierge Marie de commander à son Fils qu'il leur ottroye leurs requestes? Il a lon esté jadis défendu au concile de Carthage, qu'aucune prière qui se feroit à autel ne s'addressast aux Saincts. Et est ay-semblable que les bons Evesques de temps-là, pource qu'ils ne pouvoyent tout retenir et brider l'impétuosité du fol populaire, ont cherché pour le moins ce remède qui n'estoit qu'à demi, c'est que les prières publiques ne fussent pas infectées des folles dévotions que les bigots avoyent introduites : comme de dire, Sancta Maria, ou Sancte Petre, ora pro nobis Mais les autres se sont desbordez encores plus, voire avec une importunité diabolique, ne doutans point d'attribuer à cestuy-ci et à cestuy-là ce qui est propre à Dieu et à Jésus-Christ.

23 Ce qu'aucuns s'efforcent de monstrer que telle intercession puisse estre veue fondée en l'Escriture, en cela ils perdent leur peine. Il est fait souvent mention, disent-ils, des oraisons des Anges : et non-seulement ce, mais il y a tesmoignages que les prières des fidèles sont portées par leurs mains jusques devant la face de Dieu. Je leur concède : mais s'il leur semble bon de comparer les Saincts trespassez aux Anges, ils ont à prouver qu'ils sont esprits députez pour procurer nostre salut[1], et qu'ils ont la charge et commission de nous guider en toutes nos voyes[2] : qu'ils sont à l'entour de nous, qu'ils nous admonestent et consolent, et veillent tousjours pour nous conserver[3]. Car toutes ces choses sont attribuées aux Anges, et non pas aux Saincts. Or il appert par les offices divers dont l'Escriture distingue les Anges d'avec les hommes, que c'est bien sauter du coq à l'asne, de parler des uns et des autres en confus et sans discrétion. Nul n'osera faire office d'advocat en siége présidial devant un juge terrien, s'il n'est receu et accepté : d'où vient doncques une si grande licence à ces vers ou crapaux, d'estabiir patrons et advocats devant Dieu, ceux ausquels la grâce n'en a jamais esté donnée? Dieu a voulu assigner le soin de nostre salut aux Anges, et de là vient qu'ils sont aux assemblées publiques, et que l'Eglise leur est un théâtre auquel ils contemplent avec admiration la sagesse grande et diverse de Dieu. Ceux qui transfèrent à d'autres ce qui est particulier aux Anges, pervertissent et confondent l'ordre mis de Dieu, lequel devoit estre inviolable. Ils appliquent d'aussi bonne grâce les autres

1) Héb. I, 14. 2) Ps. XCI, 11.
3) Ps. XXXIV, 8.

tesmoignages à ce propos. Ils allèguent ce que disoit le Seigneur à Jérémie, Si Moyse et Samuel estoyent devant moy pour me supplier, mon cœur ne s'adonne point à ce peuple[1]. Et de cela ils forment leur argument ainsi : N'eust esté que Dieu eust voulu signifier que les morts prient pour les vivans, comment eust-il ainsi parlé de Moyse et Samuel, qui estoyent desjà morts? Au contraire, j'argue en ceste sorte, Puis qu'il appert que Moyse et Samuel ne prioyent point lors pour le peuple d'Israël, que les morts ne font nulle prière pour les vivans. Car qui penserons-nous estre celuy d'entre les Saincts qui eust la solicitude pour le peuple, si Moyse ne s'en soucioit point : lequel a surmonté tous autres en humanité, bonté et solicitude paternelle? Or on peut par les paroles du Prophète inférer, que lors il ne faisoit nulle requeste. Parquoy s'ils cherchent ces petites subtilitez, de conclurre que les morts prient pour les vivans, puis que Dieu a dit, Si Moyse et Samuel prioyent, j'auray une raison plus apparente, que Moyse ne prioit point en l'extrême nécessité du peuple : duquel il est dit, S'il prioit, qu'il ne seroit point exaucé. Dont il est vray-semblable que nul autre ne prie, veu que Moyse surmonte tous autres en bonté et clémence. Voylà qu'ils prouffitent en leurs cavillations d'estre navrez du glaive dont ils se pensoyent bien munis. Néantmoins c'est une mocquerie, de forcer ainsi ceste sentence outre son simple sens, veu que nostre Seigneur ne signifie autre chose, sinon qu'il ne pardonnera point à ce peuple, quand mesmes ils auroyent quelque Moyse pour advocat, ou quelque Samuel : pour les prières desquels il avoit jadis tant fait. Lequel sens se peut clairement déduire d'un autre semblable passage d'Ezéchiel : Si certes ces trois personnages, dit le Seigneur, Noé, Daniel et Job estoyent en la cité, ils ne délivreroyent ne fils ne fille par leur justice : mais leurs âmes tant seulement[2]. Où sans doute il a voulu dire, Si les deux estoyent ressuscitez, et vivoyent en la cité. Car le troisième, asçavoir Daniel, estoit encores survivant : et on sçait bien que lors estant encores en la fleur de son jeune aage, il estoit un exemple singulier de vraye piété. Laissons doncques à part ceux desquels l'Escriture tesmoigne ouvertement qu'ils ont achevé leurs cours. Pourtant sainct Paul parlant de David, ne dit pas qu'il aide ses successeurs par prières, mais seulement qu'il a servi à son aage[1].

24 Ils répliquent derechef, en demandant si je veux leur oster toute affection d'amour : veu qu'en toute leur vie ils ont esté si ardens en dilection et piété. A cela je respon, que comme je ne veux point esplucher curieusement que c'est qu'ils font, ou à quoy ils pensent : aussi il n'est point vray-semblable qu'ils soyent agitez çà et là de divers désirs : mais est probable que d'une volonté arrestée ils cherchent le Royaume de Dieu, qui ne consiste point moins en la confusion des iniques qu'au salut des fidèles. Si cela est vray, il n'y a nulle doute que leur charité ne soit aussi enclose en la communion du corps de Christ, et qu'elle ne s'estend point plus loing que la nature d'icelle communion le porte. D'avantage, jà soit que nous concédions qu'ils prient en telle sorte pour nous : néantmoins il ne s'ensuyvra pas ne qu'ils quittent leur repos pour se distraire çà et là ; ayans soin des choses terrestres : et tant moins qu'ils doyvent estre pourtant invoquez. Et ne se peut déduire cela, de ce que les hommes vivans sur la terre se recommandent aux oraisons les uns des autres : Car cela sert à entretenir la charité entre eux, quand ils se départissent ensemble leurs nécessitez, et les reçoyvent mutuellement sur eux. Ce qu'ils font mesmes du commandement de Dieu et ne sont point destituez des promesses, qui sont les deux points principaux en oraison. Toutes ces raisons défaillent aux morts : avec lesquels le Seigneur ne nous a laissé nulle communication, quand il les a retirez de nostre compagnie : ny à eux aussi envers nous, entant qu'il est possible d'en conjecturer[2]. Et si quelqu'un prétend estre impossible qu'ils ne

1) Jér. XV, 1. 2) Ezéch. XIV, 14, 16.

1) Act. XIII, 36. 2) Ecclés. IX, 5, 6.

etienent une mesme charité qu'ils ont
me en leur vivant, comme ils sont con-
joincts d'une foy avec nous: je demande-
ray d'avantage, qui nous a révélé qu'ils
ayent si longues aureilles, qu'elles s'es-
tendent jusques à nos paroles? qu'ils
ayent des yeux si aigus, qu'ils puissent
considérer nos nécessitez? Bien est vray
que les Sophistes babillent je ne sçay
quoy en leurs escholes, que la lumière
le la face de Dieu est si grande, qu'en
l contemplation d'icelle, comme en un
miroir, les saincts peuvent contempler ce
qui se fait yci-bas : mais d'affermer cela,
principalement en telle hardiesse
qu'ils y vont, qu'est-ce autre chose que
vouloir entrer par nos songes estour-
dis, aux secrets jugemens de Dieu sans
Parole, et mettre sous le pied l'Escri-
ture, laquelle tant de fois prononce la
prudence de nostre chair estre ennemie
la sagesse de Dieu [1], condamnant uni-
versellement la vanité de nostre sens, et
mettant bas toute nostre raison, pour
nous amener à la seule volonté de
Dieu?

25 Les autres tesmoignages qu'ils
ameinent pour soustenir leurs menson-
ges, sont par eux perversement corrom-
pus. Jacob, disent-ils, a demandé en
l'article de la mort, que son nom et le
nom de ses pères Abraham et Isaac fust
invoqué sur ses successeurs [2]. Première-
ment, voyons quelle est ceste forme d'in-
vocation entre les Israélites. Car ils n'ap-
pellent pas leurs Pères en leur aide :
mais seulement requièrent à Dieu qu'il
ait mémoire de ses serviteurs Abraham,
Isaac et Jacob. Leur exemple doncques
ne sert de rien à ceux qui addressent leurs
paroles aux saincts. Mais pource que ces
blocs de bois-ci ne considèrent point,
comme ils sont lourds et insensez, que
c'est d'invoquer le nom de Jacob, ou à
quelle fin il se doit invoquer: ce n'est
pas de merveille si en la manière ils
faillent tant sottement. Afin que nous
l'entendions, il faut noter que ceste lo-
cution est en un autre passage de l'Escri-
ture. Car Isaïe dit que le nom des hom-
mes est invoqué sur les femmes, quand
elles les recognoissent pour leurs maris,
estans en leur tutelle et sujétion [1]. L'in-
vocation doncques du nom d'Abraham
sur les Israélites, gist en ce que l'ayans
pour autheur de leur lignée, ils retie-
nent la mémoire de son nom solennelle,
comme de leur père. Et Jacob ne fait point
cela, qu'il se soucie beaucoup d'entrete-
nir sa renommée, mais entant qu'il répute
que tout le bonheur de sa postérité est
en ce point estably, qu'elle jouisse comme
par succession, de l'alliance que Dieu
avoit faite avec luy: il leur désire ce qu'il
cognoist estre leur principal bien, qu'ils
soyent réputez du nombre de ses enfans,
et recognu pour son lignage. Car cela
n'est autre chose, que leur bailler de
main en main la succession d'icelle
alliance. Les successeurs d'autre part,
faisans en leurs prières telle mémoire,
n'ont pas leur refuge aux intercessions
des morts, mais allèguent au Seigneur la
souvenance de la promesse, en laquelle il
a testifié qu'il leur seroit propice et libé-
ral, à cause d'Abraham, Isaac, et Jacob.
Au reste que les fidèles ne se soyent
guères reposez sur les mérites de leurs
Pères, nous en avons suffisante déclara-
tion au Prophète, parlant au nom com-
mun de toute l'Eglise en ceste forme,
Seigneur Dieu, tu es nostre Père : et
Abraham ne nous a pas cognus : et Israël
nous a ignorez. Tu es, Seigneur, nostre
Père et Rédempteur. Néantmoins par-
lant ainsi, il adjouste pareillement : Sei-
gneur, converty ta bonté vers nous, pour
l'amour de tes serviteurs [2]. Non pas qu'ils
imaginent quelque intercession : mais
c'est qu'ils réduisent en mémoire le bé-
néfice de l'alliance. Or maintenant puis
que nous avons le Seigneur Jésus, en la
main duquel l'alliance éternelle de misé-
ricorde non-seulement a esté faite, mais
aussi confermée : duquel prétendrions-
nous plustost le nom en nos prières?
Pourtant que ces vénérables docteurs
voudroyent sous ombre de ces mots, qui
les croiroit, faire les Saincts interces-
seurs : je leur demande pourquoy en si
grande troupe, et quasi en une formi-
lière de Saincts, ils n'ont pas laissé un

1) Rom. VIII, 7. 2) Gen. XLVIII, 16.

1) Is. IV, 1. 2) Is. LXIII, 16, 17.

cher la nouveauté se sont teus des Saincts qui avoyent vescu sous la Loy : comme si en introduisant diversité de noms, ils estoyent à excuser, en ingérant une façon nouvelle et bastarde. Ce qu'aucuns allèguent du Pseaume, là où les fidèles prient Dieu d'avoir pitié d'eux en faveur de David [1], tant s'en faut qu'il aide à l'intercession des Saincts, qu'il n'y a rien plus propre à la mettre bas. Car si nous considérons quel degré a tenu David, nous verrons qu'en cest endroict il est séparé de toute la compagnie des Saincts, afin que Dieu ratifie la paction faite avec luy. Parquoy le sainct Esprit a regard à la promesse, plustost qu'à la personne de l'homme : et quant et quant insinue sous ceste figure l'intercession de Jésus-Christ. Car ce qui a esté singulier à David, entant qu'il estoit image de Jésus-Christ, il est certain qu'il ne peut compéter aux autres.

26 Mais aucuns sont meus de ceste raison, que les oraisons des saincts ont esté souvent exaucées. Pourquoy ? Certes pourtant qu'ils ont prié. Ils ont espéré en toy, dit le Prophète, et ils ont esté conservez : ils ont crié, et n'ont point esté confus [2]. Prions doncques aussi à leur exemple, afin que nous soyons, comme eux, exaucez. Mais c'est arguer contre tout ordre raisonnable, de dire (comme font nos adversaires) qu'il n'y en aura nul exaucé, sinon ceux qui l'ont desjà esté. Combien est meilleur l'argu-

en plus certaine fiance de ses pro
esquelles il ne dit pas que ses
seront enclines à en ouyr un ou d
petit nombre : mais tous ceux q
queront son nom. Leur ignora
d'autant moins excusable, en
semble que de propos délibéré ils
sent tant d'advertissemens de l'Es
David a esté souvent délivré par l
sance de Dieu : a-ce esté pour l'
soy, ou que nous soyons aujo
secourus par ses suffrages? Il e
bien autrement : Les justes, dit
l'œil sur moy pour veoir qu
m'exauceras [2]. Item, Les justes
ront et se resjouiront, et espére
Seigneur [3]. Voyci, le povre a crié
et il luy a respondu [4]. Il y a beau
pareilles sentences, où il induit
l'exaucer par ceste raison, Que l
les ne seront point confus : mais
tel exemple ils prendront courag
espérer. Il nous suffira d'un po
heure. Pour ceste cause, dit-
sainct te priera en temps opportu
quel lieu j'allègue tant plus vol
pource que ces caffars, qui ont l
gue à loage pour maintenir par
bil effronté la tyrannie du Pap
point eu honte d'en faire boucli
prouver l'intercession des Sain
David n'a voulu autre chose, sino
trer le fruit qui devoit proven
clémence et humanité de Dieu,
luy auroit ottroyé sa demand

Je ne réciteray point plusieurs
esquels David se propose les
le Dieu qu'il avoit jà receus,
ère de fiance à l'advenir; car
les Pseaumes, on les rencon-
out. Et il tenoit cela du Patriar-
, qui en avoit jadis donné
: Seigneur, je suis bien par-
es miséricordes, et la vérité
accomplie envers ton servi-
. Il allègue bien la promesse,
pas seule : car il conjoinct l'ef-
et quant, afin d'estre mieux
, pour se fier que Dieu sera
tel envers luy, comme il avoit
i : veu qu'il n'est point sembla-
ommes mortels, qui se faschent
é trop larges, ou qui voyent
ltez s'espuiser : mais il veut
mé selon sa propre nature :
vid le sçait bien faire, Tu m'as
it-il, O Dieu de vérité [2]. Après
bué à Dieu la louange de son
adjouste qu'il est véritable :
e s'il n'estoit tousjours sem-
oy, on ne pourroit pas recueil-
énéfices, argument assez ferme
ier en fiance. Mais quand nous
ue toutesfois et quantes qu'il
et nous subvient, il donne ap-
de sa clémence et fidélité, il ne
raindre qu'il nous vueille frus-
ue nostre attente soit confuse,
s viendrons à luy.
omme totale revient là : Puis
iture nous enseigne que c'est
pale partie du service de Dieu
voquer, (comme aussi il prise
hommage que nous luy faisons
sacrifices) que c'est un sacri-
manifeste d'addresser oraison à
Parquoy il est dit au Pseaume,
vons espandu nos mains à nuls
anges, le Seigneur ne s'enques-
nt d'un tel forfait [3]? D'avan-
que Dieu ne veut estre invo-
ec foy, et que notamment il
mande de former nos oraisons
de sa Parole : finalement, puis
estant fondée en icelle, est la
re d'oraison, si tost qu'on se
destourne de la Parole, l'oraison est quant et quant abastardie. Or il a esté monstré que par toute l'Escriture cest honneur est réservé à un seul Dieu. Quant'est de l'intercession, nous avons aussi veu que l'office en est particulier à Jésus-Christ : et qu'il n'y a nulle oraison agréable à Dieu, si ce Médiateur ne la sanctifie. Nous avons plus outre monstré, combien que les fidèles facent requeste et supplications mutuellement les uns pour les autres, que cela ne dérogue rien à l'intercession de Jésus-Christ. Car tous depuis le premier jusques au dernier s'appuyent sur icelle, pour recommander à Dieu tant eux que leurs frères. Ce pendant, nous avons adverty que cela est sottement et sans propos tiré aux trespassez, ausquels nous ne lisons pas qu'il ait jamais esté commandé de prier pour nous. L'Escriture nous exhorte souvent à rendre ce devoir les uns envers les autres : quant aux morts il ne s'en trouve point une syllabe. Mesmes sainct Jaques conjoignant ces deux, que nous confessions nos péchez entre nous, et que nous priions mutuellement les uns pour les autres [1], exclud tacitement ceux qui ne conversent plus au monde. Par ainsi ceste seule raison doit suffire pour condamner l'erreur d'invoquer les Saincts, ou les requérir pour patrons : c'est que la préface de bien et deuement prier, procède de la foy, laquelle est de l'ouye de la Parole de Dieu [2], en laquelle il n'est nulle part fait mention que les Saincts soyent intercesseurs. Car ç'a esté une pure superstition de leur avoir assigné cest estat et office, qui ne leur estoit point donné de Dieu. Car combien que l'Escriture soit plene de beaucoup de formes de prier, on n'y trouvera point un seul exemple que jamais les fidèles ayent cherché des advocats d'entre les morts : et toutesfois on ne pense point en la Papauté que les oraisons vaillent rien sans cela. D'avantage, il est tout notoire que telle superstition a esté engendrée de pure incrédulité, pource qu'on ne s'est point contenté de Jésus-Christ pour Médiateur, ou qu'on l'a du tout despouillé de ceste louange.

XII, 10. 2) Ps. XXXI, 6.
, 21, 22.

1) Jacq. V, 16. 2) Rom. X, 17.

le mettre en conte, s'arrestans plustost à sainct George, sainct Hippolite, et pareilles masques.

28 Or combien que l'oraison, à parler proprement, ne comprene que les requestes et supplications, toutesfois il y a telle affinité entre la demande et action de grâces, qu'il n'y a point d'inconvénient de conjoindre les deux ensemble. Au reste, les espèces que sainct Paul récite à Timothée, se rapportent à la première partie, qui est de supplier et requérir Dieu. En quoy faisant nous espandons nos désirs devant luy, pour demander tant ce qui sert à magnifier son nom et avancer sa gloire, que les biens qui sont pour nostre usage et proufit. En rendant grâces, nous luy faisons l'hommage qui est deu à ses bénéfices, protestans avec louange que tout ce que nous avons de bien, nous vient de sa libéralité. David a comprins ces deux parties en disant, Invoque-moy au jour de la nécessité : je te délivreray, et tu me glorifieras [1]. L'Escriture non sans cause nous advertit de nous exercer incessamment en tous les deux. Car, comme nous avons dit ailleurs, et l'expérience le monstre par trop, nostre indigence est si grande, et nous sommes de tous costez si fort contraints et pressez en plusieurs destroits, que tous ont assez de raison de souspirer assiduellement devant luy, et le supplier qu'il les aide. Car encores qu'aucuns ne soyent point batus d'adversitez, si est-ce

si excellens et infinis, que ja... nous défaut cause et matière de l... glorifier et exalter, et de luy rend... ces en tout et par tout. Et afin q... soit mieux expliqué, puis que tout... espérance et tout nostre bien gi... ment en Dieu, comme il a par c... assez esté monstré, que ne nous, ... ce qui est nostre, et qui nous co... ne pouvons aucunement prospér... par sa bénédiction : il faut bien q... tinuellement nous luy recommand... nous, et tout ce qui est nostre. ... tage, que tout ce que nous pro... disons et faisons, soit proposé, di... sous sa main et volonté, et en l'es... de son aide. Car nostre Seigneur ... tous ceux qui en fiance d'eux-m... ou d'autruy, proposent et délibèr... conseil et font aucune entreprinse, ... lent commencer quelque chose ... sa volonté, et sans l'invoquer n'i... son aide [1]. Et puis qu'il a esté d... quelquesfois, qu'on ne luy rend pa... neur qu'on luy doit, sinon qu'il ... cognu autheur de tout bien, il s... que nous devons tout prendre co... sa main, avec continuelle action ... ces : et qu'il n'y a nul bon moye... cunement user de ses bienfaits, q... sont continuellement eslargis de ... nous ne sommes aussi continuel... louer et remercier. Car quand sain... dit tous les biens de Dieu nous ... sanctifiez par la Parole et oraison [2]

ns la foy, nuls biens de Dieu ne nous nt sanctifiez. Pourtant David nous ille un bon enseignement, quand en ce u'il a receu un nouveau bénéfice de ieu, il dit qu'un nouveau cantique luy a té donné en la bouche[1]. En quoy il dé- ote que nostre silence n'est pas sans gratitude, si nous passons aucunes de s grâces sans louange : veu que toutes is et quantes qu'il nous fait du bien, il us donne matière de le bénir. Comme ssi Isaïe publiant une grâce singulière Dieu, exhorte les fidèles à chanter ntique nouveau et non accoustumé[2]. En el sens se doit prendre ce que David t aussi ailleurs : Seigneur, tu ouvriras es lèvres, et ma bouche annoncera ta uange[3]. Semblablement Ezéchias et Jo- s protestent que la fin de leur déli- ance sera de célébrer la bonté de Dieu temple[4] : Laquelle reigle est généra- ment donnée à tous fidèles par David, ue rendray-je, dit-il, au Seigneur pour ut ce qu'il m'a eslargi? Je prendray le lice de salut, et invoqueray le nom de ieu[5]. Et aussi toute l'Eglise l'a suyvy, mme nous voyons en l'autre Pseaume, igneur, sauve-nous, afin que nous ions ton Nom, et nous glorifiions en ta uange[6]. Item, Il a regardé aux prières désolé, et n'a point mesprisé leurs questes. Ceci sera escrit pour la posté- té, et le peuple estant créé de nouveau, ira le Seigneur : à ce que son Nom it presché en Sion, et sa louange en rusalem[7]. Mesmes toutes fois et quan- s que les fidèles supplient Dieu qu'il ur subviene à cause de son Nom : en testant qu'ils sont indignes de rien tenir en leur nom propre, ils s'obli- nt à luy en rendre grâces, et promettent ser purement et droictement des bé- fices de Dieu, en les publiant à haute x. En ceste façon Osée, parlant de la emption advenir de l'Eglise, O Dieu, -il, oste l'iniquité, et mets le bien au- ssus, et nous te rendrons les veaux de s lèvres[8]. Et de faict, les bénéfices de eu non-seulement requièrent que nous onorions de bouche, mais naturelle-ment nous induisent à l'aimer. J'aime le Seigneur, dit David, pource qu'il a ouy la voix de ma prière[1]. En un autre lieu ra- contant les secours qu'il avoit sentis, Je t'aimeray, ô Dieu ma force[2]. Car jamais aussi nulles louanges ne plairont à Dieu, si elles ne sourdent de ceste fontaine d'amour. Qui plus est, nous avons à ob- server ceste reigle de sainct Paul, que toutes requestes lesquelles ne tirent point avec elles action de grâces, sont perver- ses et vicieuses. Car voyci comme il parle : Que vos désirs soyent manifestez à Dieu en toute oraison et supplication avec action de grâces[3]. Car pource que plusieurs estans poussez et saisis de cha- grin, fascherie, impatience, amertume de douleur et crainte, murmurent en priant et se despitent, notamment il advertit les fidèles de réfréner tellement leurs pas- sions, que devant qu'avoir obtenu ce qu'ils demandent, ils ne laissent point de bénir Dieu d'un cœur alaigre. Or si les prières et actions de grâces doyvent estre ainsi accomplies, combien plus y devons- nous estre adonnez, quand Dieu nous donne à jouir de nos désirs? Au reste, comme nous avons enseigné que nos prières, qui seroyent autrement pollues, sont consacrées par l'intercession de Jé- sus-Christ, aussi l'Apostre en comman- dant d'offrir sacrifices de louange par Jésus-Christ[4], nous advertit que nous n'avons point bouche assez nette ne digne pour célébrer le nom de Dieu, que moyen- nant la sacrificature de Jésus-Christ. Dont je conclu que les hommes ont esté horri- blement ensorcelez en la Papauté, où la plus grand'part s'esbahit quand Jésus- Christ est nommé Advocat. C'est la rai- son pourquoy sainct Paul commande de prier et rendre grâces sans intermission[5]. C'est, di-je, afin que nos désirs soyent eslevez à Dieu en toutes choses et en tous affaires, en tout temps et en tous lieux, avec la plus grande assiduité qu'il nous sera possible, pour attendre tout bien de luy, et luy en faire hommage : comme il nous donne argument continuel de le prier et louer.

1) Ps. XL, 4. 2) Is. XLII, 10.
3) Ps. LI, 17. 4) Is. XXXVIII, 20; Jon. II, 10.
5) Ps. CXVI, 12, 13. 6) Ps. CVI, 47.
7) Ps. CII, 18, 19, 22. 8) Osée XIV, 2.

1) Ps. CXVI, 1. 2) Ps. XVIII, 1, 2.
3) Phil. IV, 6. 4) Héb. XIII, 15.
5) 1 Thess. V, 17, 18.

29 Or de prier ainsi continuellement, combien qu'il s'entende principalement d'un chacun en son particulier, toutesfois il appartient aussi aucunement aux oraisons publiques : combien qu'elles ne puissent estre continuelles, et qu'elles ne se peuvent ou doyvent faire que selon la police ordonnée du commun consentement de l'Eglise, comme on voit qu'il est bon de s'assembler. Et pourtant il y a heures certaines constituées, qui sont indifférentes quant à Dieu, mais nécessaires quant à l'usage des hommes : afin qu'on ait esgard à la commodité de tous : et que, comme dit sainct Paul, tout se face en l'Eglise en bon ordre et concorde [1]. Toutesfois cela n'empesche point qu'une chacune Eglise ne se doyve tousjours inciter à plus fréquent usage de prier, et singulièrement quand elle se voit pressée de quelque nécessité. Touchant de la persévérance, laquelle est aucunement prochaine à la continuation, nous aurons opportunité d'en dire en la fin. Or cela ne sert de rien pour maintenir la superstitieuse prolongation et répétition des prières, laquelle nous est défendue de nostre Seigneur [2]. Car il ne défend pas de persister en prières, ne d'y retourner, et longuement et souvent, et avec affection véhémente : mais il nous enseigne de ne nous point contier que nous contraignons Dieu à nous accorder nos demandes, en l'importunant par vaine loquacité, comme s'il se pouvoit fleschir par babil, à la façon des hommes. Car nous sçavons que les hypocrites, ne pensans point en eux-mesmes que c'est à Dieu qu'ils ont affaire, font leurs pompes aussi bien en priant qu'en quelque triomphe. Comme le Pharisien qui remercioit Dieu qu'il n'estoit point semblable aux autres, s'applaudissoit à la veue des hommes, comme s'il vouloit acquérir réputation de saincteté en se confessant redevable à Dieu. Ceste longueur de prier a aujourd'huy sa vogue en la Papauté, et procède de ceste mesme source : c'est que les uns en barbotant force Ave Maria, et réitérant cent fois un chapelet, perdent une partie du temps, les autres, comme les chanoines et caffars, en abayant le parchemin jour et nuit, et barbotant leur bréviaire vendent leurs coquilles au peuple. Puis qu'une telle garrulité est pour se jouer avec Dieu comme avec un petit enfant, il ne nous faut esbahir si Jésus-Christ luy ferme la porte, à ce qu'elle n'ait point d'entrée en son Eglise, où il ne se doit ouyr autres prières que cordiales, et d'une droicte intégrité. Il y a un second abus prochain à cestuy-là, lequel aussi Jésus-Christ condamne : asçavoir que les hypocrites pour mieux faire leurs monstres cherchent plusieurs tesmoins, et plustost se viendront planter en plein marché, que de ne se faire valoir en leurs prières afin d'en estre louez du monde. Puis que la fin d'oraison est, comme desjà devant a esté dit, que nos esprits soyent eslevez et tendus à Dieu, pour souhaiter sa gloire et confesser ses louanges, et pour luy demander secours en nos nécessitez, de ce nous pouvons cognoistre que le principal de l'oraison gist au cœur et en l'esprit, ou mesmes plustost, qu'oraison proprement n'est que ce désir intérieur, se convertissant et addressant à Dieu, qui cognoist les secrets des cœurs. Pourtant nostre Seigneur Jésus-Christ, quand il nous a voulu bailler une bonne reigle de faire oraison, il nous a commandé d'entrer en nostre chambre, et l'huis fermé, de prier là en secret nostre Père céleste : afin que luy, qui voit et pénètre tous les secrets, nous exauce [1]. Car après nous avoir retiré de l'exemple des hypocrites, qui par une monstre ambitieuse de prières cherchent d'estre glorifiez et favorisez du peuple, il adjouste et enseigne conséquemment ce qu'il faut faire : c'est asçavoir, entrer en la chambre, et y prier à porte fermée. Par lesquelles paroles, comme je l'enten, il nous instruit de chercher telle retraitte, qui nous aide d'entrer en nostre cœur de toute nostre pensée ; nous promettant qu'à telles intérieures affections de nostre cœur nous aurons Dieu prochain, duquel nos corps doyvent estre les vrays temples. Car par cela il n'a pas voulu nier qu'il ne soit

1) 1 Cor. XIV, 40. 2) Matth. VI, 7.

1) Matth. VI, 6.

loisible et ne fale prier en autres lieux : mais seulement a voulu déclairer qu'oraison est une chose secrette, et qui gist principalement au cœur et en l'esprit, duquel elle requiert la tranquillité, hors toutes affections charnelles, et tous troubles de solicitudes terriennes. Ce n'est pas doncques sans cause que le Seigneur Jésus mesme voulant du tout s'adonner à prier, se retiroit hors du bruit des hommes[1] : mais plustost il le faisoit pour nous admonester par son exemple de ne point contemner telles aides, par lesquelles nostre courage soit plus fort eslevé en affection de bien prier, selon qu'il est par trop fragile de soy-mesme à s'escouler. Cependant néantmoins, comme il ne laissoit point de prier au milieu de la multitude, si l'opportunité s'y adonnoit, aussi nous, que nous ne facions point difficulté d'eslever les mains au ciel en tout lieu, toutesfois et quantes que mestier en sera[2]. Mesmes il nous faut résoudre en ceci, que celuy qui refuse de prier en l'assemblée des fidèles, ne sçait que c'est de prier à part, ou en lieu escarté, ou en la maison : aussi à l'opposite, que celuy qui ne tient conte de prier à son privé et estant seul, quoy qu'il fréquente les assemblées publiques, n'y pourroit faire prières que frivoles et plenes de vent : veu qu'il s'adonne plus à l'opinion des hommes, qu'au jugement secret de Dieu. Ce pendant à ce que les prières communes de l'Eglise ne fussent en mespris, Dieu les a ornées de tiltres excellens : surtout quand il a nommé son temple Maison d'oraison[3]. En quoy il a monstré que la prière est le principal de son service: et qu'il avoit en commandement d'édifier le temple, dressé une bannière pour assembler les fidèles à luy faire cest hommage d'un commun accord. Il y a aussi la promesse notable adjoustée: Seigneur, la louange t'attend en Sion, et le vœu t'y sera rendu[4]. Car par ces mots le Prophète signifie que jamais les prières de l'Eglise ne sont vaines ne sans fruit, d'autant que Dieu donne tousjours matière aux siens de luy sacrifier et chanter avec joye. Or combien que les ombres de la Loy ayent prins fin, toutesfois pource que Dieu a aussi bien voulu par telle cérémonie nourrir entre nous l'unité de la foy, il n'y a doute que ceste promesse ne nous appartiene, laquelle de faict Jésus-Christ a ratifiée par sa bouche, et sainct Paul enseigne qu'elle sera tousjours en vigueur.

1) Matth. XIV, 23; Luc V, 16.
2) 1 Tim. II, 8.
3) Is. LVI, 7.
4) Ps. LXV, 2.

30 Or comme Dieu ordonne à tout son peuple de faire prières en commun, aussi il est requis que pour ce faire il y ait des temples assignez, ausquels tous ceux qui refusent de communiquer avec le peuple de Dieu en oraison, ne se peuvent excuser par ceste couverture, de dire qu'ils entrent en leurs chambres pour obéir au commandement de Dieu. Car celuy qui promet de faire tout ce que deux ou trois estans congrégez en son nom, demanderont[1], testifie assez qu'il ne rejette point les prières manifestes, mais que toute ambition et cupidité de gloire en soit hors : et au contraire, qu'il y ait vraye et pure affection au profond du cœur. Si tel est l'usage légitime des temples (comme il est certain qu'il est) il nous faut donner garde de les estimer propres habitacles de Dieu (comme on a fait par longues années) et dont nostre Seigneur nous preste l'aureille de plus près : ou que nous leur attribuyons quelque saincteté secrette, laquelle rende nostre oraison meilleure devant Dieu. Car si nous sommes les vrays temples de Dieu, il faut que nous le priions en nous, si nous le voulons invoquer en son vray temple. Et quant à ceste opinion rude et charnelle, laissons-la aux Juifs ou aux Gentils : puis que nous avons le commandement d'invoquer en esprit et vérité le Seigneur, sans différence de place[2]. Bien est vray que le Temple estoit anciennement dédié par le commandement de Dieu, pour offrir prières et sacrifices : mais cela estoit pour le temps que la vérité estoit figurée sous telles ombres : laquelle nous estant déclairée maintenant au vif, ne permet point que nous nous arrestions à aucun temple matériel. Et mesmes le Temple n'estoit pas recommandé aux Juifs à ceste condition, qu'ils deussent enclorre la

1) Matth. XVIII, 19.
2) Jean IV, 23.

présence de Dieu dedans les murailles d'iceluy, mais pour les exercer à contempler l'effigie et image du vray Temple. Parquoy, ceux qui aucunement estimoyent que Dieu habitast aux temples construits de mains d'hommes, furent griefvement reprins par sainct Estiene, comme avoyent esté leurs prédécesseurs par Isaïe [1].

31 Pareillement de ce il est trèsmanifeste, que le parler et le chanter, si on en use en oraison, ne sont rien estimez devant Dieu, et ne proufitent de rien envers luy, s'ils ne vienent de l'affection et du profond du cœur; mais plustost au contraire, ils l'irritent et provoquent son ire contre nous, s'ils ne procèdent et ne sortent seulement que de la bouche : pource que c'est abuser de son trèssacré Nom, et avoir en mocquerie sa majesté, comme il le déclaire par son Prophète. Car combien qu'il parle en général de toutes fictions, il comprend cest abus avec le reste. Ce peuple, dit-il, approche de moy par sa bouche, et en ses lèvres me glorifie : mais leur cœur est loing de moy. Ils m'ont craint par le mandement et les doctrines des hommes. Pourtant je feray à ce peuple une grand'merveille, et un miracle grand et espovantable. Car la sapience de tous leurs sages périra : et l'entendement de leurs prudens et anciens sera anéanty [2]. Nous ne disons pas toutesfois que la parole ou le chant ne soyent bons, ains les prisons trèsbien, moyennant qu'ils suyvent l'affection du cœur et servent à icelle. Car en ce faisant ils aident l'intention de l'homme, autrement fragile et facile à divertir, si elle n'est en toutes sortes confermée : et la retienent en la cogitation de Dieu. D'avantage, d'autant que tous nos membres, chacun en son endroict, doyvent glorifier Dieu, il est bon que mesmement la langue, qui est spécialement créée de Dieu pour annoncer et magnifier son Nom, soit employée à ce faire, soit en parlant ou en chantant. Et principalement elle est requise aux oraisons qui se font publiquement aux assemblées des Chrestiens, ausquelles il nous faut monstrer que comme nous honorons Dieu d'un mesme esprit et d'une mesme foy, aussi nous le louons d'une commune et mesme parole, et quasi d'une mesme bouche [1] : et ce devant les hommes : afin qu'un chacun oye manifestement la confession de la foy qu'a son frère : et soit édifié et incité à l'imitation d'icelle.

32 Quant à la façon de chanter aux Eglises j'en diray en passant un mot, que non-seulement elle est fort ancienne, mais que les Apostres mesmes en ont usé, comme on peut déduire de ces paroles de sainct Paul : Je chanteray de bouche, et je chanteray d'intelligence [2]. Item aux Colossiens, Vous enseignans et exhortans l'un l'autre entre vous par Hymnes, Pseaumes et Cantiques spirituels, chantans en vos cœurs au Seigneur avec grâce [3]. Car au premier passage il monstre qu'on doit chanter de cœur et de langue : au second il loue les chansons spirituelles, par lesquelles les fidèles s'édifient entre eux. Toutesfois nous voyons par ce que dit sainct Augustin, que cela n'a point esté tousjours universel. Car il raconte qu'on commença de chanter à Milan du temps de sainct Ambroise, lors que Justine mère de l'Empereur Valentinien persécutoit les Chrestiens, et que la coustume de chanter veint de là aux Eglises occidentales [4]. Or il avoit dit un peu au paravant, que ceste façon estoit venue des parties d'Orient, où on en avoit tousjours usé. Il démonstre aussi au second livre des Rétractations, que l'usage en fut receu en Aphrique de son temps. Et certes si le chant est accomodé à telle gravité qu'il convient avoir devant Dieu et devant ses Anges, c'est un ornement pour donner plus de grâce et dignité aux louanges de Dieu : et est un bon moyen pour inciter les cœurs, et les enflamber à plus grande ardeur de prier : mais il se faut tousjours donner garde que les aureilles ne soyent plus attentives à l'harmonie du chant, que les esprits au sens spirituel des paroles. Ce que sainct Augustin confesse en un autre passage avoir craint, disant

1) Act. VII, 48; Is. LXVI, 1.
2) Is. XXIX, 13, 14; Matth. XV, 8.

1) Rom. XV, 6. 2) 1 Cor. XIV, 15.
3) Col. III, 16. 4) *Confess.*, lib. IX, cap. VII.

eust désiré qu'on eust observé par- la façon de chanter qu'avoit Atha- :: asçavoir, laquelle ressemble mieux cture qu'à chant : mais il adjouste tre part, que quand il se souvenoit ruit et de l'édification qu'il avoit re- en oyant chanter à l'Eglise, il en- it plus à la partie contraire, c'est prouver le chant[1]. Quand doncques isera de telle modération, il n'y a doute que ce ne soit une façon saincte et utile : comme au contraire, chants et mélodies qui sont compo- au plaisir des aureilles seulement, me sont tous les fringots et fredons a Papisterie, et tout ce qu'ils appel- musique rompue et chose faite, et its à quatre parties, ne convienent ement à la majesté de l'Eglise, et ne peut faire qu'ils ne desplaisent gran- ient à Dieu.

3 Dont aussi il appert que les orai- s publiques ne se doyvent faire ny en age grec entre les Latins, ny en latin e François ou Anglois (comme la stume a esté par tout ci-devant) mais langage commun du pays, qui se ise entendre de toute l'assemblée, s qu'elles doyvent estre faites à l'édifi- on de toute l'Eglise, à laquelle ne re- it aucun fruit d'un bruit non entendu. ores ceux qui n'avoyent aucun esgard à charité ny à humanité, se devoyent r le moins esmouvoir un petit de l'au- rité de sainct Paul, duquel les paroles t assez évidentes. Si tu rens grâces son non entendu, celuy qui tient le d'un ignorant, comment dira-il Amen bénédiction, veu qu'il n'entend point que tu dis? Car tu rens bien grâces : s un autre n'en est point édifié[2]. i est-ce doncques qui se pourra assez merveiller d'une audace tant effrénée ont eue les Papistes et ont encores, qui tre la défense de l'Apostre, chantent rayent de langue estrange et inco- e, en laquelle le plus souvent ils n'en- lent pas eux-mesmes une syllabe, et veulent que les autres y entendent? sainct Paul nous monstre que nous ons tenir un autre chemin. Que feray- je doncques? dit-il. Je prieray de voix, je prieray d'entendement. Je chanteray de voix, je chanteray d'intelligence. Auquel passage il use de ce mot d'Esprit au lieu que nous avons mis Voix, signifiant le don des langues, dont plusieurs se voulans magnifier abusoyent, le séparans d'avec intelligence. Toutesfois il nous faut tousjours penser qu'il ne se peut faire que la langue sans le cœur, soit en oraison particulière ou publique, ne soit fort desplaisante à Dieu. D'avantage, que l'ardeur et véhémence du vouloir doit estre si grande, qu'elle outrepasse tout ce que peut exprimer la langue. Finalement, qu'en l'oraison particulière la langue mesme n'est point nécessaire, sinon d'autant que l'entendement n'est point suffisant à s'esmouvoir soy-mesme : ou bien que par esmotion véhémente il pousse la langue, et la contraind de se mettre en œuvre. Car combien qu'aucunesfois les meilleures oraisons se facent sans parler, néantmoins souvent il advient que l'affection du cœur est si ardente, qu'elle pousse et la langue et les autres membres, sans aucune affectation ambitieuse. De là venoit qu'Anne mère de Samuel murmuroit entre ses lèvres[1], voulant prier. Et les fidèles expérimentent journellement en eux le semblable, quand en leurs prières ils jettent des voix et souspirs sans y avoir pensé. Quant aux maintiens et façons extérieures du corps, qu'on a coustume d'observer (comme de s'agenouiller et de se desfuler) ce sont exercices par lesquels nous nous efforçons de nous appareiller à plus grande révérence de Dieu.

34 Maintenant d'avantage, il nous faut apprendre non-seulement la façon de faire oraison, mais le style mesme et formulaire que nostre Père céleste nous a donné par son trèscher Fils nostre Seigneur Jésus-Christ[2]. En quoy nous pouvons cognoistre une bonté et douceur incompréhensible. Car outre ce qu'il nous admoneste et exhorte de nous retourner à luy en toutes nos nécessitez, comme enfans ont leur recours à leur Père, toutes fois et quantes que le besoin les

Confess., lib. X, cap. XXXIII. 2) Cor. XIV, 16.

1) 1 Sam. I, 13. 2) Matth. VI, 9; Luc XI, 2.

presse, cognoissant que nous ne pouvons assez entendre combien grande est nostre povreté et misère, ny comprendre ce qui est bon à luy demander, et ce qui est utile et prouflitable, il a voulu subvenir à nostre ignorance, et suppléer de soy-mesme le défaut de nostre esprit. C'est qu'il nous a baillé un formulaire d'oraison, auquel comme en un tableau, il nous a mis en évidence tout ce qui est licite de souhaiter et désirer de luy : tout ce qui nous peut servir et proufiter, et tout ce qui nous est besoin et nécessaire de luy demander. De ceste bénignité et mansuétude nous pouvons prendre une singulière consolation. Car nous voyons et sommes asseurez que nous ne luy faisons requeste qui soit illicite, importune ny estrange devant luy, et ne demandons chose qui ne luy soit agréable, quand ainsi ensuyvans sa reigle, nous prions quasi par sa bouche. Platon voyant l'ignorance des hommes en leurs désirs et souhaits qu'ils font à Dieu, lesquels souvent ne leur peuvent estre concédez sinon à leur grand dommage, déclaire que la meilleure manière de prier est celle qu'a baillée un Poëte ancien, de requérir Dieu de nous faire le bien, soit que nous le demandions ou ne le demandions pas : et vouloir destourner le mal de nous, mesmes quand nous désirerions qu'il nous adveinst[1]. En quoy il a bonne opinion, comme peut avoir un homme payen, d'autant qu'il voit combien il est dangereux de requérir à Dieu ce que nostre cupidité nous enseigne. Et pareillement monstre assez nostre malheur, en ce que nous ne pouvons pas sans danger ouvrir la bouche pour rien demander à Dieu, sinon que le sainct Esprit nous conduise à la droicte forme de bien prier[2]. Et d'autant plus ce privilége mérite-il d'estre prisé de nous, que le Fils de Dieu nous suggère quasi les paroles en la bouche, lesquelles délivrent nos esprits de tous scrupules et doutes.

35 Ceste oraison ou reigle de prier contient six requestes. Car j'ay raison de n'accorder point avec ceux qui la divisent en sept articles, d'autant que l'Evangé-

1) *In Alcib. II, vel De voto.* 2) Rom. VIII, 26.

liste parlant en ceste forme, N
duy point en tentation, mais d
du malin : lie ces deux memb
ble, pour en faire une seule
Comme s'il disoit, Ne pen
que soyons vaincus de tenta
plustost donne secours à nost
et délivre-nous, de peur qu
succombions. Et de faict, l
Docteurs accordent à ceste e
Dont il est facile de juger qu
adjousté en sainct Matthieu, e
ont prins pour une septièm
n'est qu'une explication de la
se doit à icelle rapporter. C
que l'oraison soit telle, qu'e
partie d'icelle nous devons rega
neur de Dieu principalement
combien qu'il nous soit exp
tout ce qui est contenu advie
nous le demandons, néantmoi
premières requestes sont sp
destinées pour désirer la gloir
laquelle seule en icelles nous d
sidérer, sans avoir aucun esga
mesmes. Les trois autres conti
cialement les choses que no
demander pour nos nécessite
quand nous prions que le No
soit sanctifié, pource que Die
sayer si nous l'aimons et hon
tuitement ou comme mercenair
devons faire pour aucun esgar
à nostre proufit, mais seule
considération de sa gloire, sa
autre affection, ny autre fin ou
et toutesfois cela mesmes nou
nostre grande utilité et proufit.
le nom de Dieu est, ainsi que n
sanctifié, il est pareillement
sanctification. Mais, comme di
ne devons pas pourtant avoir
gard à ce proufit : tellement
que tout proufit en deust estre
exclud, et qu'il ne nous en
revenir, nous ne laissions tou
souhaiter et requérir par pr
sanctification du Nom de Di
autres semblables choses qui ap
à sa gloire. Comme on voit en
de Moyse et de sainct Paul, a

1) Aug., *Enchirid. ad Laurent.*, cap. CX
auth. Oper. imperf.

ait mal en destournant leur
ux-mesmes, de désirer par un
nt et enflambé leur perdition,
mes avec leur dommage, si
t, la gloire de Dieu fust exal-
n règne multiplié[1]. D'autre
nous demandons nostre pain
ous estre donné, combien que
dions chose concernante nous
oufit, toutesfois nous devons
nt en cela chercher la gloire
llement que si cela ne devoit
elle gloire, nous n'en voulus-
requeste, ne le désirer ou
r. Maintenant commençons à
raison.

e Père qui es és cieux.

rement yci au commencement
ison apparoist ce que devant
dit, qu'il faut que toutes nos
yent de nous présentées et
à Dieu au nom de Jésus-
si comme nulles ne luy peu-
acceptables par autre nom.
ne nous appelons Dieu nostre
ous addressons à luy au nom
hrist, d'autant que nous ne
mmer Dieu nostre Père, et
ance et témérité d'usurper le
enfans, si nous n'estions
le sa grâce en Jésus-Christ.
nt son vray, naturel et propre
st donné de luy pour frère :
que de nature il a propre,
tre par don et adoption, si en
nous acceptons celle grande
. Comme dit sainct Jehan, que
re a donné à tous ceux qui
son Fils unique, ceste grande
t privilége d'estre faits en-
eu[2]. Dont il s'appelle nostre
t estre de nous ainsi appelé,
ant de toute desfiance, par la
ceur qui est comprinse en ce
ne se peut trouver nulle telle
amour, que d'amour pater-
ant il ne nous pouvoit testi-
mens plus certains sa charité
rs nous, qu'en ce qu'il a voulu
oyons renommez pour ses en-

, 32; Rom. IX, 3. 2) Jean I, 12.

fans[1]. Et encores est son amour plus grande envers nous, que toute celle des pères terriens envers leurs enfans : d'autant qu'il est parfait par-dessus tous les hommes en toute bonté et miséricorde. Tellement que s'il se pouvoit faire, que tout tant qu'il y a de pères en terre vinssent à perdre toute amour et affection paternelle, et à délaisser et abandonner leurs enfans, toutesfois si ne nous pourra-il jamais faillir, entant qu'il ne se peut nier soy-mesme[2]. Car nous avons sa promesse, laquelle il nous a donnée par son Fils nostre Rédempteur, disant, Si vous qui estes mauvais, avez accoustumé de bien faire à vos enfans, combien plus vostre Père céleste qui est tout bon? Item, par le Prophète, La mère pourroit-elle oublier ses enfans? Et encores jà soit qu'elle les oubliast, si ne vous oublieray-je jamais[3]. Et si nous sommes ses enfans : comme un enfant ne se peut retirer en la sauvegarde d'un estranger, sinon en démonstrant ou la rudesse et inhumanité, ou la povreté et foiblesse de son père : aussi nous ne pouvons chercher secours d'ailleurs que de nostre Père céleste, sans le déshonorer, ou comme povre et impuissant, ou comme rude et cruel.

37 Et ne devons alléguer que nos péchez nous doyvent rendre craintifs de nous addresser à luy : pource que quelque bénin et débonnaire qu'il soit, toutesfois par nos offenses nous l'avons irrité contre nous. Car si entre les hommes le fils ne sçauroit avoir meilleur advocat envers son père lequel il a offensé, que soy-mesme, quand en humilité et obéissance recognoissant son forfait il luy vient requérir merci, d'autant que lors un cœur paternel ne peut mentir, qu'il ne se fleschisse et esmeuve par telles prières : que fera ce Père de miséricorde et Dieu de toute consolation[4]? N'exaucera-il point les pleurs et gémissemens de ses enfans le prians pour eux-mesmes, mesmement puis qu'il les y convie et exhorte, plustost qu'il ne fera toutes les requestes que sçauroyent faire pour eux tous autres, au refuge desquels ils se re-

1) 1 Jean III, 1.
2) Ps. XXVII, 10; Is. LXIII, 16; 2 Tim. II. 13.
3) Matth. VII, 11; Is. XLIX, 15. 4) 2 Cor. I, 3.

tirassent, en se desfiant et doutant de sa bonté et clémence? Il nous fait entendre ceste grande miséricorde paternelle par la parabole, où nous est représenté le père qui n'attend point que pardon luy soit demandé par son fils, lequel s'estoit aliéné de luy, avoit prodigalement dissipé sa substance, et commis envers luy très-grande offense : mais il le prévient, le recognoist de loing : quand il le voit revenir par devers soy, luy accourt au-devant, l'embrasse, le console, et le reçoit en grâce[1]. Car en nous proposant en un homme l'exemple de si grande clémence et douceur, il nous a voulu enseigner combien plus de grâce, douceur et bénignité nous devons attendre et espérer de luy, qui non-seulement est Père, mais sur tous les pères trèsbon et trèspitoyable, si nous venons nous rendre à sa miséricorde : encores que nous luy ayons esté ingrats, rebelles et mauvais enfans. Et afin de nous donner plus de certitude que c'est à nous, si nous sommes Chrestiens, qu'il est tel Père, il n'a pas voulu seulement estre appelé de nous Père, mais il a voulu nommément que nous l'appelions Nostre. Comme si nous luy disions, Père qui es si doux à tes enfans, et si bon à leur pardonner, nous tes enfans te requérons, estans asseurez que tu es nostre Père, qui n'as envers nous affection et volonté que paternelle : quoy que soyons indignes d'un tel Père, quelque mauvaistie qu'ayons eue, ou quelque imperfection ou povreté qui soit en nous. Mais pource que nostre cœur est trop estroit pour comprendre une telle infinité de sa faveur, non-seulement Jésus-Christ nous a esté donné de luy pour gage et arre de nostre adoption, mais aussi il nous en a fait son sainct Esprit tesmoin, lequel nous donne liberté de crier haut et clair à plene voix, Abba, Père[2]. Ainsi, toutes fois et quantes que nostre lascheté nous retardera, souviene-nous de le supplier qu'en ayant corrigé nostre foiblesse qui nous rend craintifs, il nous guide et pousse à prier hardiment par cest Esprit de magnanimité.

38 Or ce qu'il nous est point yci baillé

1) Luc XV, 20. 2) Gal. IV, 6.

doctrine que chacun particulièren
pelle son Père, mais que plustos
commun l'appelions nostre Père
nous sommes admonestez coml
estre fraternelle l'affection des u
les autres qui sommes tous enl
mesme Père, et par un mesme
tiltre de sa pure libéralité. Car
celuy nous est à tous Père en
duquel vient tout le bien que r
vons avoir[1] : nous ne devons r
tellement séparé et divisé entre
ne soyons prests de bon cour
toute libéralité de cœur, de le
quer mutuellement les uns au
d'autant que mestier en est. C
sommes prests ainsi que nous d
tre, de nous subvenir et aide
aux autres, il n'y a rien en q
puissions plus proufiter à nos fr
si nous les recommandons à c
Père : lequel quand il nous est
rien ne nous défaut. Et certes
vons aussi cela à ce Père-ci. C
celuy qui vrayement et de bon c
et désire le bien et honneur d'u
famille, pareillement il aime et p
bien de toute sa maison : en
nière si nous avons bonne affe
Père céleste, c'est bien raiso
monstrions envers son peuple, s
et son héritage qu'il a tant hon
l'appelle la plénitude de son Fil
Dont l'oraison du Chrestien
ainsi reiglée et compassée, qu
commune, et comprene tous
luy sont frères en Jésus-Christ[2]
seulement ceux qu'il voit et cog
jourd'huy estre tels, mais tous
mes qui vivent sur la terre,
nous ne sçavons point ce que n
gneur a déterminé de faire :
lement leur devons désirer tou
en espérer pour le mieux. Con
nous devons avoir en singuliè
mandation et affection sur tou
tres, les domestiques de la foy
en toutes choses sainct Paul spé
nous recommande. Et ce sont
cognoissons, d'autant qu'en pc
ger, estre présentement des vr

1) Matth. XXIII, 9. 2) Ephés. I,

t serviteurs de Dieu [1]. En somme, toutes os oraisons doyvent estre tellement comunes, qu'elles regardent tousjours la mmunauté que nostre Seigneur a mise n son règne et en sa maison.

39 Et toutesfois cela n'empesche que : puissions particulièrement prier et ur nous et pour autres, moyennant que stre affection ne s'escarte et destourne : la considération du proufit et conseron de ceste communauté, mais s'y pporte entièrement. Car combien qu'en y telles oraisons soyent formées partilièrement : toutesfois pource qu'elles dent à ce but, elles ne laissent d'estre mmunes. Tout ceci facilement se peut tendre par une similitude : Le commdement de Dieu de subvenir à l'indince de tous povres, est général : et ntesfois ceux qui à ceste fin font misérorde, et eslargissent de leur bien à ux qu'ils voyent ou sçavent en avoir cessité, y obéissent : nonobstant qu'ils donnent pas à tous ceux qui n'en ont s moindre besoin, ou pource qu'ils ne s peuvent tous cognoistre, ou pource 'ils ne peuvent suffire à tous. En ceste nière, ceux ne contrevienent point à la lonté de Dieu, qui regardans et pens à ceste commune société de l'Eglise, nt de telles particulières oraisons, par quelles en particulières paroles, mais courage publique et commune affecn, ils recommandent à Dieu ou eux ou tres, desquels il leur a voulu de plus ès donner à cognoistre la nécessité. mbien que tout ne soit semblable en ison et en aumosne. Car nous ne pous subvenir de nos biens sinon à ceux quels nous sçavons la povreté : mais s pouvons et devons aider par orai- ceux mesmes desquels nous n'avons nt la cognoissance, et qui sont eslonz de nous par quelque distance et inalle que ce soit. Ce qui se fait par la néralité des oraisons, en laquelle sont mprins tous les enfans de Dieu, au mbre desquels aussi ceux-là sont. A y on peut rapporter ce que sainct ul exhorte les fidèles de son temps de er les mains pures au ciel [2]. Car en les advertissant que la porte seroit fermée à leurs prières par divorce, il leur commande de se conjoindre et unir en vray accord.

40 Après il est dit, Qui es és cieux. De quoy nous ne devons entendre ne penser qu'il soit enclos ou contenu au circuit du ciel. Car Salomon confesse que les cieux ne le peuvent comprendre [1]. Et luy par son Prophète dit, que le ciel est son siége, et la terre son marchepied [2]. En quoy il déclaire et donne à cognoistre qu'il n'est point contenu en quelque certain lieu, ains qu'il est partout, et remplit toutes choses. Mais pour autant que nostre ignorance et imbécillité d'esprit ne peut autrement comprendre ne concevoir sa gloire, puissance, sublimité et hautesse, il nous la signifie par le ciel, qui est la chose la plus haute et plene de gloire et majesté que nous pouvons contempler. Parquoy, à cause que par tout où nos sens ont apprehendé quelque chose, ils ont accoustumé de la tenir comme liée : Dieu nous est colloqué pardessus tout lieu, afin que quand nous le voulons chercher nous nous eslevions par-dessus tout le sens de nostre âme et de nostre corps. D'avantage, par ceste manière de parler, il est exempté de toute corruption ou mutation. Finalement, il nous est signifié qu'il contient et modère tout le monde par sa puissance. Parquoy, Qui es és cieux, est autant à dire, comme s'il estoit nommé de grandeur et hautesse infinie, d'essence incompréhensible, de puissance inénarrable, d'immortalité éternelle. A ceste cause ce mot nous doit esmouvoir à eslever nos cœurs et nos esprits quand nous pensons à Dieu, pour ne rien imaginer de luy charnel ou terrien, et ne le vouloir reigler selon nostre raison mondaine, ni assujetir à nos affections. Semblablement il nous doit servir à confermer en luy nostre fiance, entant qu'il nous signifie qu'il gouverne par sa providence le ciel et la terre. La somme est, que sous le nom de Père, ce Dieu qui nous est apparu en l'image de son Fils, nous est mis en avant, afin que nous l'invoquions en certitude de foy : et

Gal. VI, 10. 2) 1 Tim. II, 8.

1) 1 Rois VIII, 27.
2) Is. LXVI, 1 ; Act. VII, 49 ; XVII, 24.

13 La troisième requeste est, que la volonté de Dieu soit faite en la terre comme au ciel; ce qui dépend bien de son règne, et n'en peut estre séparé : toutesfois si n'est-il pas adjousté en vain, à cause de nostre rudesse, laquelle n'appréhende pas aisément ne si tost, qu'emporte ce mot, que Dieu règne au monde. Parquoy il n'y aura point de mal de prendre ceci comme par forme d'exposition, que lors Dieu sera Roy du monde, quand tous seront rangez sous sa volonté. Or il n'est pas icy question de sa volonté secrette, par laquelle il dispose toutes choses, et les ameine à telle fin que bon luy semble. Car quoy que Satan et les iniques s'escarmouchent et se dressent impétueusement contre luy, toutesfois il a son conseil incompréhensible, par lequel non-seulement il sçait destourner tous leurs efforts, mais les amener au joug, et faire par eux ce qu'il a décrété. Or yci il nous faut entendre une autre volonté de Dieu : asçavoir celle qui nous appelle à une obéissance volontaire. Pourtant le ciel est notamment accomparé à la terre, pource que les Anges servent de leur bon gré à Dieu, et sont attentifs à exécuter ses commandemens, selon qu'il est dit au Pseaume[1]. Il nous est doncques commandé de prier, que comme il ne se fait rien au ciel sinon ce que Dieu a ordonné, et que les Anges se reiglent paisiblement à toute droicture, aussi que la terre soit mattée, et que toute contumace et perversité y soit abatue, à ce qu'elle soit sujette à l'empire de Dieu. En demandant ceci nous avons à renoncer à tous désirs de nostre chair : car quiconques ne résigne et submet du tout ses affections à Dieu, il s'oppose entant qu'en luy est, à la volonté d'iceluy, veu que tout ce qui procède de nous est vicieux. Ainsi par ceste prière nous sommes induits à renoncer à nous-mesmes, à ce que Dieu nous gouverne selon son bon plaisir. Et non-seulement cela, mais aussi qu'en réduisant à néant nostre naturel pervers, il crée en nous esprits et courages nouveaux, à ce que nous ne sentions nul mouvement de cupidité qui luy soit rebelle, mais que nous ayons un consentement entier avec sa volonté. En somme, que nous ne vueillons rien de nous-mesmes : mais que son esprit conduise nos cœurs, et qu'il nous enseigne au dedans d'aymer ce qui luy plaist, et hayr ce qui luy desplaist : dont il s'ensuyt aussi, qu'il casse et anéantisse tous appétis qui répugnent à sa volonté. Voyla les trois premiers articles de l'Oraison, ausquels il nous convient avoir la seule gloire de Dieu devant les yeux, oublians tout regard de nous-mesmes, et ne pensans point à nostre proufit, lequel nous en revient trèsample : mais si ne le faut-il point chercher. Or combien que toutes ces choses adviendront indubitablement en leur temps, encores que nous n'y pensions point, et que ne les désirions ne demandions, si nous les faut-il toutesfois souhaiter et requérir. Et il nous est grand besoin d'en faire ainsi pour déclairer et attester par ce moyen que nous sommes serviteurs à Dieu, servans à son honneur comme de nostre Maistre et Père, entant qu'en nous est, et y estans adonnez. Parquoy tous ceux qui ne sont point touchez d'une telle affection d'advancer la gloire de Dieu, pour prier que son Nom soit sanctifié, que son Règne adviene, et sa volonté soit faite, ne méritent pas d'estre tenus du nombre des enfans et serviteurs de Dieu. Et comme ces choses adviendront maugré qu'ils en ayent, aussi ce sera à leur ruine et confusion.

14 S'ensuyt la seconde partie de l'Oraison, en laquelle nous descendons à ce qui nous est utile; non pas qu'en laissant la gloire de Dieu à part, ou la mettant sous le pied (à laquelle, tesmoin sainct Paul nous devons rapporter nostre boire et manger[1]) nous demandions seulement ce qui nous est proufitable : mais selon que desjà nous avons adverty, la diversité est telle, qu'aux trois premières requestes il nous ravit du tout à soy, pour mieux esprouver l'honneur que nous luy portons : puis il nous ottroye de penser aussi à ce qui nous est expédient : toutesfois avec tel si, que nous ne désirions rien sinon afin qu'en tous les bénéfices

1) Ps. CIII, 20.

1) 1 Cor. X, 31.

s eslargit, sa gloire soit tant
clarcie : veu qu'il n'y a rien
table que de vivre et mourir à
'este, en ceste requeste nous
is à Dieu les choses qui nous
it, et qui subvienent à nos né-
Et par icelles nous demandons
;énéralement, tout ce dont nos-
a besoin pour son usage, sous
is de ce monde. Non pas ce seu-
ont nous soyons nourris et ves-
tout entièrement ce que Dieu
ognoist nous estre bon et utile,
nous puissions user des biens
s donne, en bonne paix et tran-
En somme par ceste pétition
us baillons à luy comme en
et nous mettons en sa provi-
ur estre de luy nourris, entre-
conservez. Car ce trèsbon Père
en desdain de prendre mesmes
orps en sa protection et sauve-
fin d'exercer nostre foy en ces
petites choses, quand nous at-
de luy tout ce qu'il nous faut,
à une miette de pain, et une
l'eau. Certes nostre perversité
que nous nous soucions tous-
ucoup plus de nostre corps que
e âme. Et pourtant, plusieurs qui
ien fier à Dieu pour leur âme,
nt point d'avoir solicitude pour
os, et tousjours doutent de quoy
nt, et de quoy ils seront vestus,
'ont tousjours en main abondance
de vin, et d'autre provision, ils
it de peur d'avoir faute. C'est ce
s avons dit, que ceste ombre de
ie corruptible nous est en beau-
is grande estime que l'immorta-
nelle. D'autre part ceux qui par
fiance en Dieu, se sont desmis
solicitude de leurs corps, pareil-
ls attendent de luy en asseurance
es plus grandes, mesmes salut
ternelle. Ce n'est pas doncques
re exercitation et de petite im-
e pour nostre foy, qu'espérer de
choses qui ont accoustumé de
ire tant soucier et tormenter.
s beaucoup proufité, quand nous
délivrez de ceste infidélité, la-
it quasi enracinée jusques aux os de tous les hommes. Ce qu'aucuns transfèrent ceci au pain supersubstanciel, il ne me semble pas fort convenable à la sentence de Jésus-Christ : et mesmes si en ceste vie fragile et caduque nous n'attribuyons à Dieu office de Père nourricier, l'oraison manqueroit et seroit comme rompue en partie. La raison qu'ils ameinent est trop profane : c'est qu'il n'est point convenable que les enfans de Dieu, qui doyvent estre spirituels, non-seulement appliquent leurs désirs aux choses terrestres, mais y enveloppent aussi Dieu avec eux. Voire, comme si sa bénédiction et faveur paternelle ne reluisoit pas mesmes au boire et manger, qu'il nous donne : ou qu'il fust escrit en vain, que le service que nous luy rendons, a les promesses tant de la vie présente que de celle qui est à venir[1]. Or combien que la rémission des péchez soit plus précieuse que la nourriture des corps, toutesfois Jésus-Christ a mis en premier lieu ce qui estoit le moindre, pour nous eslever petit à petit aux deux requestes suyvantes, lesquelles sont spéciales pour la vie céleste. En quoy il a supporté nostre tardiveté. Or il nous ordonne de prier pour nostre pain quotidien, afin que nous soyons contens de la portion que le Père céleste distribue à chacun : et que nous ne pourchassions nul gain par artifices ou finesses illicites. Cependant, nous avons à noter que le pain est fait nostre par tiltre de donation : veu qu'il n'y a ny industrie, ne labeur (comme dit Moyse) qui nous puisse rien acquérir, si la bénédiction de Dieu ne s'eslargit sur nous[2]: mesmes que nulle quantité de vivres ne nous proufiteroit rien, si elle ne nous estoit tournée en aliment par la bonté de Dieu. Dont il s'ensuyt que ceste siene libéralité n'est pas moins nécessaire aux riches qu'aux povres : veu qu'ayans leurs greniers et caves bien remplies, ils défaudroyent comme secs et vuides, si sa grâce ne leur donnoit à jouir de leur pain. Ce mot d'Aujourd'huy ou Journellement (comme il est en l'autre Evangéliste) item, ce mot de Quotidien, doyvent servir à brider toute cupidité désordonnée des

1) 1 Tim. IV, 8. 2) Lév. XXVI, 20.

choses transitoires, à laquelle nous sommes trop bouillans : et surtout d'autant qu'elle attire d'autres maux avec soy; c'est que si nous avons abondance, nous la jettons à l'abandon en volupté, délices, parades, et autres espèces de superfluité et dissolution. Parquoy il nous est ordonné de requérir seulement ce qui suffit à nostre nécessité, comme au jour la journée : et avec telle fiance que quand le Père céleste nous aura aujourd'huy nourris, il ne nous oubliera non plus demain. Parquoy, quelque affluence de biens, ou grande provision et félicité que nous ayons, encores que tous nos greniers et celliers soyent pleins, il nous faut tousjours néantmoins demander nostre pain - quotidien, pensans et estans plenement persuadez que toute substance n'est rien, sinon d'autant que nostre Seigneur la rend fertile et vertueuse en espandant sa bénédiction dessus : et que celle mesme qui est en nostre main, n'est point nostre, sinon d'autant qu'il plaist à Dieu d'heure en heure nous en départir et donner l'usage. Et pource que l'arrogance des hommes ne se laisse point aisément persuader cela, le Seigneur tesmoigne qu'il en a baillé un exemple notable pour tout jamais, en repaissant au désert son peuple de la Manne, afin de nous advertir que l'homme ne vit pas du pain seulement, mais plustost de la parole sortant de sa bouche [1]. Par laquelle sentence il signifie que c'est sa seule vertu, par laquelle sont soustenues et la vie, et les forces : combien qu'icelle nous soit dispensée sous élémens corporels. Comme aussi par le contraire il nous le démonstre, quand il brise la force du pain, tellement que ceux qui mangent languissent de famine [2] : et oste la substance à l'eau, tellement que ceux qui boyvent desseichent de soif. Et ceux qui non contens de leur pain quotidien, mais ayans le cœur à cupidité et avarice, et désirans infinité, ou ceux qui se reposans en leur abondance, et se confians en leurs richesses, font néantmoins ceste demande à Dieu, ils ne font que se mocquer de luy. Car les premiers luy demandent ce qu'ils ne voudroyent point avoir obtenu, et qu'ils ont en abomination, c'est-à-dire leur pain quotidien seulement, et tant qu'ils peuvent ils luy cèlent et dissimulent leur avarice et convoitise, au lieu que la vraye oraison luy doit déclairer et ouvrir tout le cœur. Et les seconds luy demandent ce qu'ils n'attendent ny espèrent de luy : car ils le pensent avoir desja chez eux. En ce que nous disons le pain Nostre, apparoist et se donne à cognoistre plus amplement la grâce et bénignité de Dieu : laquelle fait nostre ce qui ne nous estoit nullement deu. Combien que je ne répugne pas fort à ceux qui pensent que par ce mot est signifié le pain qui soit gaigné par nostre juste labeur, sans détriment d'autruy, et sans aucune fraude : pource que tout ce qui est acquis iniquement, n'est jamais nostre. En ce qu'il est dit, Donne-nous, c'est pour nous signifier, que de quelque part, ou par quelque moyen que nous l'ayons, c'est tousjours le pur et gratuit don de Dieu : combien qu'il nous soit advenu par le travail de nos mains, ou par nostre art et industrie, ou par quelconque autre forme que ce soit.

1) Deut. VIII, 3; Matth. IV, 4. 2) Lév. XXVI, 26.

45 Il s'ensuyt : Quitte-nous nos offenses, ou nos debtes : en laquelle requeste et en la prochaine, Jésus-Christ a comprins tout ce qui concerne le salut de nos âmes; comme aussi l'alliance spirituelle que Dieu a traittée avec son Eglise, consiste du tout en ces deux membres : c'est d'escrire sa Loy en nos cœurs : et d'estre propice à nos iniquitez [1]. Yci nostre Seigneur Jésus commence par le pardon : puis il adjoustera la seconde grâce, que Dieu nous défende par la vertu de son Esprit, et nous soustiene par le secours d'iceluy, à ce que nous persistions invincibles contre toutes tentations. Or en nommant les péchez Debtes, il signifie que nous en devons la peine : et nous seroit impossible d'en satisfaire, si nous n'en estions délivrez par ceste rémission, qui est un pardon de gratuité, en ce qu'il luy plaist libéralement effacer nos debtes, n'en recevant aucun payement, mais en se satisfaisant

1) Jér. XXXI, 33; XXXIII, 8.

de sa propre miséricorde en Jésus-Christ, lequel s'est une fois livré pour nous en récompense de nos forfaits. Pourtant tous ceux qui se confient d'appaiser Dieu par leurs mérites, ou ceux qui cuident acquérir pardon d'ailleurs, et qui veulent se racheter par telles satisfactions, ne peuvent communiquer à ceste rémission gratuite[1] : et en priant en ceste façon ne font que soussigner à leur accusation, mesmes ratifier leur condamnation par leur tesmoignage propre. Ils se confessent estre debteurs s'ils ne sont acquittez par rémission gratuite : laquelle toutesfois ils n'acceptent pas, mais plustost la rejettent en ingérant leurs mérites et satisfactions, car en ce faisant, ils n'implorent pas sa miséricorde, mais se veulent acquitter en son jugement. Quant à ceux qui se forgent par songes une telle perfection, qui nous exempte de ceste nécessité de supplier pour obtenir pardon, qu'ils ayent tels disciples qu'ils voudront, moyennant qu'on sache qu'ils arrachent à Jésus-Christ tous ceux qu'ils acquièrent à eux : lieu que luy en induisant les siens à confesser leur coulpe, ne reçoit ny advoue que les pécheurs; non pas qu'il nourrisse les fautes par flatteries, mais pource qu'il sçait que les fidèles ne sont jamais tellement despouillez des infirmitez de leur chair, qu'ils ne soyent tousjours redevables au jugement de Dieu. Il est bien à souhaiter qu'en nous estant acquittez de tous devoirs, nous puissions vrayement nous congratuler devant Dieu, que nous sommes purs de toutes macules : il nous y faut travailler tant qu'il est possible. Mais puis qu'il plaist à Dieu de reformer petit à petit son image en nous, en sorte qu'il demeure tousjours quelque contagion en nostre chair, il n'a pas falu laisser ce remède. Or si Jésus-Christ, selon l'authorité à luy donnée par le Père, nous commande d'avoir tout le cours de nostre vie refuge à demander pardon de nos défauts, qui est-ce qui pourra porter ces nouveaux docteurs et follets, qui sous ombre d'un fantosme de saincteté parfaite, s'efforcent d'esblouir les yeux des simples, leur faisans à croire qu'ils sont purs de toute offense? ce qui n'est autre chose (tesmoin sainct Jehan) que faire Dieu menteur[1]. Ces brouillons par un mesme moyen deschirent par pièces l'alliance de Dieu, en laquelle nostre salut est contenu : car de deux articles ils en raclent l'un; et en ce faisant la renversent du tout, estans non-seulement sacriléges en ce qu'ils séparent des choses tant conjoinctes, mais aussi meschans et cruels, accablans les povres âmes de désespoir : qui plus est, estans desloyaux à eux-mesmes et à leurs semblables, d'autant qu'ils cherchent à s'endormir en une stupidité, laquelle contrarie directement à la miséricorde de Dieu. Quant à ce qu'ils objectent, qu'en désirant l'advénement du royaume de Dieu, nous requérons aussi l'abolition des péchez, c'est une sophisterie trop puérile : pource qu'en la première table de l'oraison nous sommes induits à chercher la perfection souveraine : yci nostre infirmité nous est proposée. Ainsi les deux s'accordent trèsbien : c'est qu'en aspirant où nous prétendons, nous ne mesprisions point les remèdes que nécessité requiert. Et nous demandons finalement ceste rémission nous estre faite, comme nous remettons à nos debteurs : c'est-à-dire, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont fait aucun tort ou injure : et nous ont offensez ou en faits ou en dits. Non pas que nous pardonnions et remettions la coulpe du péché, ce qui appartient à Dieu seul[2] : mais le pardon et la rémission qu'il nous faut faire, est d'oster volontairement de nostre cœur toute ire, haine, désir de vengence : et de mettre en oubli toute injure et offense qui nous ait esté faite, sans garder aucune malvueillance contre personne. Parquoy nous ne devons demander à Dieu rémission de nos péchez, si aussi de nostre part nous ne remettons, en la manière que dit a esté, à tous ceux qui nous ont offensez, ou qui nous offensent. Et si nous retenons quelque haine en nostre courage, gardons aucune affection de vengence, ou pensons comment

1) Rom. III, 24.

1) 1 Jean I, 10. 2) Is. XLIII, 25.

nous ne la faisons. Ceux doncques qui sont tels, qu'obtienent-ils par leur demande, sinon plus griefve damnation? Finalement, il nous faut noter que ceste condition, Qu'il nous remette, comme nous remettons à nos debteurs, n'est pas mise et adjoustée, pourtant que par la rémission que nous faisons aux autres : nous méritions aussi que nostre Seigneur nous remette : mais en ce mot il a seulement voulu soulager l'imbécillité de nostre foy. Car il a adjousté cela comme un signe, par lequel nous fussions confirmez, qu'aussi certainement de luy nous est faite rémission des péchez, comme nous sçavons certainement qu'elle est de nous faite aux autres, quand nostre cœur est entièrement vuide et purgé de toute haine, envie, malvueillance et vengence. Et d'avantage il a voulu monstrer par ce mot, qu'il rejette du nombre de ses enfans, ceux qui enclins à se venger et difficiles à pardonner, sont obstinez en leurs inimitiez : et qui gardans leur mauvais cœurs et indignation contre leur prochain, prient à Dieu qu'il vueille laisser et oublier la siene envers eux : afin que ceux-là ne soyent si hardis de l'invoquer pour leur Père. Comme aussi Jésus-Christ l'a notamment exprimé en sainct Luc.

46 La sixième requeste, comme nous avons dit, respond à la promesse que Dieu nous a donnée et faite, d'imprimer sa Loy en nos cœurs. Mais pource que

nous suscite, ou le diable esmeut en sont tentations. Et les choses qui nature ne sont point mauvaises, fois par l'astuce du diable nous so tes tentations, quand elles nous so ses devant les yeux, afin que p objet nous soyons retirez et déclini Dieu[1]. Et de ces dernières tentatio unes sont à dextre, les autres à se A dextre, comme richesses, puis honneurs, et autres telles : les bien souvent par l'apparence du clairté qu'elles se monstrent avo blouissent la veue des hommes : leur douceur les enyvrent, pour le oublier Dieu. A senestre, comme p ignominie, mesprisement, afflictio autres semblables : pour la dureté culté desquelles ils se desconfo perdent tout courage, laissent toute et espérance, et finalement soyent aliénez de Dieu. Or par ceste sixiè mande, nous requérons à Dieu Père, qu'il ne nous permette poin comber en ces tentations, lesquell taillent contre nous : tant celles qu tre concupiscence produit en nous celles qui nous sont proposées du mais que plustost de sa main il soustiene et fortifie, afin qu'en sa nous puissions estre fermes, et co contre tous les assauts du malin e quelques pensées qu'il induise en n tendemens : et que nous tournions tout ce qu'il nous propose d'une

rions pas yci que nous ne sen-
unes tentations, desquelles il
grandement besoin que nous
ustost esveillez, picquez et sti-
n que ne soyons pas trop pares-
dormis. Car David pour néant
toit pas d'estre tenté de nostre
; et nostre Seigneur ne tente pas
ours les siens sans cause, les
pour leur enseignement, par
, povreté, tribulations et autres
e croix[1]. Mais Dieu tente en une
le diable en une autre. Car le
te pour perdre, pour damner,
fondre, et pour abysmer : au
, Dieu tente pour prendre l'ex-
le la sincérité de ses serviteurs,
prouvant : et pour augmenter
e spirituelle, pour mortifier,
; brusler leur chair en l'exer-
uelle si elle n'estoit en ceste
éprimée, s'escarmoucheroit et
roit outre mesure. D'avantage,
assaut en trahison et au des-
pour opprimer devant qu'on y
ais Dieu ne nous laisse point
tre ce que nous pouvons : ains
e issue avec la tentation, afin
; puissions soustenir et porter
qu'il nous envoye. Il n'y a pas
érest, d'entendre par le nom du
diable ou le péché : car Satan
rsaire qui machine nostre ruine :
est les armeures, desquelles il
nous opprimer et meurtrir[2].
queste est doncques telle, que
soyons point vaincus ni oppri-
aucunes tentations : mais que
rtu de nostre Seigneur, nous
s forts et fermes contre toutes
s contraires, qui est ne succom-
aux tentations : afin qu'estans
sa sauvegarde et asseurez par
tion et défense, nous soyons
rs par-dessus le péché, la mort,
s d'enfer, et tout le règne du
: qui est estre délivré du malin.
il faut yci diligemment noter,
t point en nostre puissance de
combat contre le diable, si fort
d batailleur, ne de soustenir ses assauts, et résister à sa violence. Car autrement en vain, ou par mocquerie nous demanderions à Dieu ce que nous aurions de nous-mesmes. Certes ceux qui en fiance d'eux-mesmes se préparent à batailler contre luy, n'entendent pas bien à quel ennemi ils ont affaire, ne combien il est fort et rusé à la guerre, ne comment il est bien armé de toutes pièces. Maintenant nous demandons estre délivrez de sa puissance, comme de la gueule d'un lion furieux et affamé, estans prests d'estre incontinent desmembrez par ses ongles et par ses dents, et finalement engloutis par luy, si nostre Seigneur est quelque peu eslongné de nous : estans néantmoins certains, que si le Seigneur est présent à nostre aide, et combat pour nous sans nostre force, en sa vertu nous ferons vertu[1]. Que les autres se confient comme ils voudront de leur franc et libéral arbitre, et de la puissance qu'ils pensent avoir d'eux-mesmes : de nostre costé il nous doit bien suffire que par la seule vertu de Dieu nous consistons, et pouvons tout ce que nous pouvons. En ceste requeste sont comprinses plus de choses qu'il ne semble en apparence. Car si l'Esprit de Dieu est nostre vertu pour batailler contre Satan, nous ne pourrons jamais obtenir victoire, que premièrement nous ne soyons à délivre de l'infirmité de nostre chair, estans remplis de la force d'iceluy. Parquoy en demandant d'estre délivrez de Satan et de péché, nous requérons que nouvelles grâces de Dieu nous soyent augmentées assiduellement jusques à ce qu'estans parvenus à la perfection, nous puissions triompher contre tout mal. Il semble à d'aucuns qu'il n'y ait nul propos de requérir à Dieu qu'il ne nous induise point en tentation, veu que c'est chose contraire à sa nature, tesmoin sainct Jaques, de tenter personne[2]; mais desjà la question a esté solue en partie : c'est qu'à proprement parler, nostre cupidité est cause de toutes tentations desquelles nous sommes vaincus : et pourtant que la coulpe nous en doit estre imputée. Et de faict saint Jaques ne veut autre chose, sinon monstrer

I, 2; Gen. XXII, 1; Deut. VIII, 2; XIII, 3;
2) 1 Pierre II, 9; 1 Pierre V, 8.

1) Ps. LX, 14. 2) Jacq. I, 13.

que c'est en vain et injustement que nous taschons de rejetter sur Dieu les vices desquels nous nous sentons coulpables. Au reste, cela n'empesche pas que Dieu, quand bon luy semble, ne nous assujetisse à Satan, qui nous précipite en sens réprouvé et en cupiditez énormes, et par ce moyen nous pousse en tentation d'un jugement juste, mais occulte et caché : pource que souvent la cause de ce que Dieu fait, est incognue aux hommes, laquelle luy est certaine. Dont je conclu que ceste façon de parler n'est pas impropre, si nous sommes bien persuadez que ce ne sont pas menaces de petis enfans, quand il dénonce tant de fois qu'il exerce son ire et sa vengence sur les réprouvez, en les frappant d'aveuglement et de dureté de cœur.

47 Ces trois dernières requestes, par lesquelles nous recommandons à Dieu nous et toutes les choses qui nous concernent, monstrent évidemment ce que nous avons devant dit, que les oraisons des Chrestiens doyvent estre communes et tendantes à l'édification et prouffit général de l'Eglise, et à l'advancement publique de la communion des fidèles. Car par icelles requestes nul ne demande qu'il luy soit donné à part : mais tous en commun nous requérons nostre pain, que nos péchez nous soyent remis, que ne soyons induits en tentation, mais que soyons délivrez du malin. Après toutes les requestes est adjoustée la cause dont procède si grande audace de demander, et fiance d'obtenir. Laquelle cause combien qu'elle ne soit point exprimée aux livres latins, néantmoins est tellement convenable à ce lieu, qu'elle ne doit point estre omise : c'est que le règne, la puissance et la gloire appartienent à Dieu ès siècles des siècles, et en ceci nous avons un ferme et tranquille repos pour nostre foy. Car si nos oraisons devoyent estre recommandées à Dieu pour nostre dignité, qui seroit celuy qui oseroit seulement ouvrir la bouche devant luy? Maintenant, combien que soyons plus que misérables, plus qu'indignes, et n'ayons du tout rien pour nous priser envers Dieu, toutesfois nous aurons tousjours cause de prier, et ne perdrons jamais nostre confiance, puis qu'à
Père ne peut estre osté le règne,
sance et la gloire. Finalement po
clurre l'oraison, est mis Amen. I
il est exprimé l'ardeur du désir q
avons d'obtenir toutes les d
qu'avons faites à Dieu. Et aussi
fermée nostre espérance, que tou
nous avons prié nous est accord
tainement sera parfait : car il
promis de Dieu, qui ne peut m
ses promesses. Et cela convient
nous avons ci-dessus allégué : S
fay ce que nous demandons à c
ton nom, et non pas pour l'a
nous ou de nostre justice. Car le
parlans ainsi, non-seulement mo
quelle fin ils prient, mais aussi s
sent estre indignes de rien imp
Dieu ne prenoit la raison d'y est
en soy-mesme : et pourtant q
leur fiance est en la seule bonté
laquelle il a de nature.

48 Nous voyons tout ce que
vons, et qu'entièrement aussi no
vons demander à Dieu, estre d
contenu en ceste oraison, reigle
mulaire de prier qui nous a es
par nostre bon maistre Jésus-Ch
quel par le Père nous a esté
Docteur : et lequel il veut estre
couté et obéy[1]. Car il a tousjours
sapience éternelle, entant qu'il es
et entant qu'il a esté fait homme, i
son grand ambassadeur et m
donné aux hommes. Et tellement c
oraison parfaite, que toute autr
qu'on y adjouste, laquelle ne s
rapporter, est contre Dieu, et n
sera jamais ottroyée de luy. Ca
nous a déclairé tout ce qui luy est
ble, tout ce qui nous est nécess
tout ce qu'il nous veut donner[2]. P
tous ceux qui veulent aller plus a
qui présument de requérir autre
Dieu qui ne soit comprinse et e
en ceste oraison, premièrement
lent adjouster du leur à la sapi
Dieu (qui est un grand blasphèm
condement, ils ne se contentent
la volonté de Dieu, et ne se co

1) Matth. XVII, 5.
2) Vide August., *De oration.*, *ad Proban.*

ous icelle. Tiercement, ils ne seront oint exaucez, d'autant qu'ils ne prient oint en foy. Or qu'ils ne puissent point insi prier en foy, il est trèscertain; car n cela ils n'ont nulle parole de Dieu pour ux, sur laquelle si la foy ne s'appuye, lle ne peut nullement estre. Or ceux qui n délaissant la reigle du Maistre, se onnent congé en leurs souhaits et prières d'ensuyvre ce que leur fantasie porte, on-seulement n'ont point de Parole de ieu, mais tant qu'ils peuvent ils y contrevienent. Tertulian doncques a parlé bien vray et trèsproprement, l'appelant Oraison légitime[1] : signifiant tacitement que toutes autres sont irrégulières et illicites.

49 Nous ne voulons pourtant ceci estre insi prins et entendu, comme si nous avions tellement estre astreints à ceste raison et formulaire de prier, qu'il ne fust licite d'en changer une syllabe, ne d'user d'autres paroles en priant. Car nous avons beaucoup d'oraisons par tout l'Escriture bien diverses en paroles de ceste-ci, escrites toutesfois d'un mesme Esprit, et desquelles l'usage nous est grandement utile. Plusieurs aussi sont suggérées assiduellement aux fidèles par un mesme Esprit : lesquelles ne conviennent pas du tout en similitude de paroles. Seulement nous voulons enseigner, qu'entièrement nul ne cherche, n'attende et ne requière autre chose, que ce qui est sommairement comprins en ceste-ci. Et combien qu'il face demande bien diverse en paroles, toutesfois que de sens elle ne diffère nullement. Comme il est certain que toutes autres oraisons de l'Escriture, et celles dont usent les fidèles, se rapportent à ceste-ci. Vrayement il ne s'en peut trouver nulle autre, qu'on puisse non pas préférer, mais aussi équiparer à la perfection de ceste-ci. Car il n'y a rien de laissé de tout ce qu'on peut penser pour les louanges de Dieu, ne de tout ce que l'homme doit désirer pour son proufit et commodité. Et tout ce y est si bien et parfaitement comprins, qu'à tous toute espérance est bien ostée de pouvoir inventer autre meilleur formulaire d'oraison. En somme, ayons souvenance que ceste est la doctrine de la Sapience de Dieu, qui a enseigné ce qu'elle a voulu, et a voulu ce qui estoit besoin.

50 Et combien que (comme devant a esté dit) il nous faut tousjours souspirer et prier sans cesse, ayans nos cœurs eslevez à Dieu : pource toutesfois que nostre fragilité est telle, qu'elle a affaire de beaucoup d'aides, et que nostre paresse a grand besoin d'estre esveillée, il est bon qu'un chacun pour plus grand exercice de prier, se constitue en son particulier certaines heures, lesquelles ne passent point sans oraison, et qu'en icelles toute l'affection de nostre cœur y soit entièrement appliquée. Comme quand nous nous levons au matin, devant que commencer nostre ouvrage, et ce qu'avons à faire au jour : quand l'heure est de prendre nostre repas et réfection des biens de Dieu, et après que l'avons prinse, quand tout nostre ouvrage du jour fini, le temps est de prendre nostre repos. Pourveu aussi que ce ne soit point une superstitieuse observation des heures, et que comme nous estans acquittez en icelles de nostre devoir envers Dieu, nous pensions bien avoir satisfait pour tout le reste du temps : mais que ce soit pour une discipline et instruction de nostre imbécillité, laquelle en soit ainsi exercée et aiguillonnée le plus souvent qu'il sera possible. Principalement nous devons avoir une grande solicitude, que toutesfois et quantes que nous sommes affligez de quelque perplexité ou accident, ou que voyons qu'autres le sont, incontinent nous courions de cœur à Dieu, en invoquant son aide. Aussi que ne laissions passer nulle prospérité qui nous adviene, ou que sçachions estre advenue à autres, que par louange et action de grâces : ne nous déclairions recognoistre sa puissance et sa bonté. Finalement, en toute oraison il nous faut songneusement garder de ne vouloir assujetir ne lier Dieu à aucunes certaines circonstances, ne luy déterminer, constituer, ou limiter ne temps, ne lieu, ne façon ou manière de faire et accomplir ce que requérons. Comme en ceste oraison nous sommes enseignez de ne luy mettre aucune loy,

[1] De fuga in persec.

ou imposer quelque condition mais de tout laisser et submettre à son bon plaisir, afin que ce qu'il fera soit fait par telle manière, en tel temps et en tel lieu qu'il luy semblera bon. Pour laquelle cause au paravant que luy faire aucune prière pour nous et nos nécessitez, nous luy requérons premièrement que sa volonté soit faite. En quoy desjà nous luy assujetissons la nostre : afin que comme par une bride estant arrestée et retenue, elle ne présume de le vouloir ranger sous soy : mais le constitue maistre et directeur de toutes ses affections.

51 Si ayans ainsi nos cœurs formez en ceste obéissance, nous permettons que soyons gouvernez par les loix de sa providence divine, facilement nous apprendrons de persévérer en oraison, et d'attendre en patience le Seigneur, en différant nos désirs à l'heure de sa volonté : estans de luy asseurez, qu'encores qu'il ne nous apparoisse, toutesfois il nous est tousjours présent, et qu'en son temps il déclairera qu'il n'aura jamais eu les aureilles sourdes à nos prières, qui sembloyent aux hommes estre de luy rejettées et mesprisées. Ce qui nous servira d'une merveilleuse consolation, afin que ne nous désolions et désespérions, encores que quelquesfois Dieu ne nous satisface pas à nos premiers souhaits, comme ont accoustumé de faire ceux lesquels estans transportez d'une ardeur véhémente, invoquent tellement Dieu, que si dés le premier coup il ne les visite et présentement ne leur donne aide, incontinent ils imaginent qu'il est courroucé et indigné contre eux : et ayans perdu toute espérance d'estre exaucez, cessent de l'invoquer : mais plustost qu'en différant nostre espérance par bonne modération, poursuyvions ceste persévérance, laquelle nous est tant recommandée en l'Escriture. Car on peut souvent veoir aux Pseaumes, que David et les autres fidèles, quand il semble qu'ils n'ayent fait que batre l'eau en priant, et que Dieu ait fait le sourd, ne désistent pas pour cela de prier [1]. Et de faict on n'attribue point à la Parole de Dieu l'authorité qu'elle mérite : sinon qu'on y adjouste foy, encores que tout ce qu'on voit y soit contraire. D'avantage ce nous sera un bon remède pour nous garder de tenter Dieu, et de ne le provoquer et irriter contre nous par nostre impatience et importunité, comme font ceux qui ne veulent convenir avec luy, sinon en marchandant par certaines pactions et conditions et comme s'il estoit serf et sujet à leurs cupiditez, le voulant réduire sous les loix de leur demande : ausquelles si incontinent il n'obéit ils se courroucent, grondent, mesdisent, murmurent et tempestent : ausquels bien souvent en sa fureur et indignation il accorde et donne ce qu'en sa miséricorde et faveur il desnie et refuse aux autres. Nous en avons l'exemple aux enfans d'Israël, ausquels il eust esté beaucoup meilleur de n'estre point exaucez de Dieu, que d'avoir les chairs et volailles qu'il leur donna en son ire [1].

52 Et si en la fin mesme, encores après longue attente, nostre sens ne peut comprendre que nous aurons proufité en nos prières, et n'en sent point aucun émouvement, ce néantmoins nostre foy nous certifiera ce que nostre sens n'aura peu appercevoir, c'est que nous aurons obtenu de Dieu tout ce que bon aura esté, veu que tant souvent nostre Seigneur promet d'avoir la solicitude de nos fascheries qui nous grèvent, après que nous les luy aurons une fois exposées : et ainsi fera que nous posséderons en povreté toute abondance : en affliction, toute consolation. Car encores que tout nous défaille, toutesfois le Seigneur Dieu jamais ne nous délaissera, d'autant qu'il ne peut point frustrer l'attente et patience des siens. Et il nous sera seul assez pour toutes choses : d'autant qu'en soy il contient tous biens, lesquels après il nous révélera au jour de son jugement, auquel il manifestera plenement son règne. Il y a outreplus à noter, encores que Dieu nous accorde du premier coup nos prières, que toutesfois il ne respond pas à la forme expresse : mais en nous tenant en suspens quant à l'apparence,

1) Ps. XXII 2.

1) Nomb. XI, 18, 33.

l nous exauce d'une façon admirable, et monstre que nous ne l'avons pas requis en vain. Et c'est ce qu'a entendu sainct Jehan, en disant, Si nous cognoissons qu'il nous oit, quand nous luy avons demandé quelque chose, nous cognoissons que nous avons obtenu les requestes que nous luy avons demandées[1]. Il semble que ce soit une superfluité de paroles bien froide, mais c'est une déclaration bien utile pour nous advertir, encores que Dieu ne nous complaise et ne nous gratifie pas en nos souhaits, qu'il ne laisse pas de nous estre humain et propice : en sorte que nostre espérance s'appuyant sur sa parole, ne sera jamais frustrée. Il est tant besoin et nécessaire aux fidèles de se soustenir par ceste patience, que rien plus. Car ils ne dureroyent point, s'ils ne s'appuyoyent sur icelle. Car le Seigneur n'use point de légère expérience pour esprouver les siens : et non-seulement les exerce assez rudement, mais les rédige souventesfois en toutes extrêmes nécessitez : et les y laisse bien longuement, devant qu'il leur donne goust et saveur de sa douceur. Et comme dit Anne, devant que vivifier il mortifie : devant que mettre en vie, il déjette aux enfers[1]. Que pourroyent-ils, estans ainsi affligez, désolez et desjà demi-morts, sinon perdre tout courage, et tomber en désespoir, n'estoit que ceste pensée les relevast : c'est qu'ils sont regardez de Dieu, et qu'ils auront bonne issue de tout ce que présentement ils souffrent et endurent? Toutesfois combien qu'ils s'appuyent sur ceste asseurance, si ne laissent-ils point de prier : d'autant que s'il n'y a en nostre prière constance de persévérer, nostre oraison ne proufite de rien.

CHAPITRE XXI.

De l'élection éternelle : par laquelle Dieu en a prédestiné les uns à salut, et les autres à condamnation.

1 Or ce que l'alliance de vie n'est pas également preschée à tout le monde : et mesmes où elle est preschée, n'est pas également receue de tous, en ceste diversité il apparoist un secret admirable du jugement de Dieu : car il n'y a nulle doute que ceste variété ne serve à son bon plaisir. Or si c'est chose évidente que cela se fait par le vouloir de Dieu, que le salut soit offert aux uns, et les autres en soyent forclos : de cela sortent grandes et hautes questions, lesquelles ne se peuvent autrement résoudre, qu'en enseignant les fidèles de ce qu'ils doyvent tenir de l'élection et prédestination de Dieu. Laquelle matière semble fort entortillée à plusieurs, pource qu'ils ne trouvent nulle raison, que Dieu en prédestine les uns à salut, les autres à la mort. Or il apperra par la procédure, qu'eux-mesmes s'enveloppent par faute de bon sens et discrétion. Qui plus est, en ceste obscurité qui les effraye, nous verrons combien ceste doctrine non-seulement est utile, mais aussi douce et savoureuse au fruit qui en revient. Jamais nous ne serons clairement persuadez comme il est requis, que la source de nostre salut soit la miséricorde gratuite de Dieu, jusques à ce que son élection éternelle nous soit quant et quant liquide, pource qu'elle nous esclarcit par comparaison la grâce de Dieu, en ce qu'il n'adopte pas indifféremment tout le monde en l'espérance de salut, mais donne aux uns ce qu'il desnie aux autres. Chacun confesse combien l'ignorance de ce principe diminue de la gloire de Dieu, et combien aussi elle retranche de la vraye humilité : c'est de ne point mettre toute la cause de nostre salut en Dieu seul. Or puis que cela est tant nécessaire à cognoistre, notons bien ce que dit sainct Paul : asçavoir qu'il n'est pas bien cognu, sinon que Dieu sans avoir

1) 1 Jean V, 15.

1) 1 Sam. II, 6.

esgard à aucunes œuvres, eslise ceux qu'il a décrétez en soy. Le résidu, dit-il, a esté sauvé en ce temps selon l'élection gratuite [1]. Si c'est par grâce, ce n'est plus des œuvres : car grâce ne seroit plus grâce. Si c'est des œuvres, ce n'est plus de grâce : car l'œuvre ne seroit plus œuvre. S'il faut que nous soyons ramenez à l'élection de Dieu, pour sçavoir que nous n'obtenons point salut que par la pure libéralité de Dieu, ceux qui taschent d'amortir ceste doctrine, obscurcissent entant qu'en eux est, comme gens ingrats, ce qui devoit estre célébré et magnifié à plene bouche, et arrachent la racine d'humilité. Sainct Paul testifie clairement, que quand le salut du peuple est attribué à l'élection gratuite de Dieu : lors il appert qu'il sauve de son bon plaisir ceux que bon luy semble : et que ce n'est pas pour rendre salaire, lequel ne peut estre deu. Ceux qui ferment la porte, à ce qu'on n'ose point approcher pour gouster ceste doctrine, ne font pas moins d'injure aux hommes qu'à Dieu : pource que rien ne suffira sans ce point à nous humilier deuement, et ne sentirons point assez de cœur combien nous sommes obligez à Dieu. Et de faict, Christ nous est tesmoin que nous n'avons nulle droicte fermeté ne fiance ailleurs. Car pour nous asseurer et délivrer de crainte entre tant de périls, embusches et assauts mortels, brief, pour nous rendre invincibles, il promet que tout ce qui luy a esté donné en garde par le Père, ne périra point [2]. Dont nous avons à recueillir, que tous ceux qui ne se cognoissent point estre du peuple péculier de Dieu, sont misérables, d'autant qu'ils sont en tremblement continuel : et ainsi, que tous ceux qui ferment les yeux à ces trois utilitez que nous avons notées, et voudroyent renverser ce fondement, pensent trèsmal à leur prouflt et à celuy de tous fidèles. Il y a aussi, que c'est de là que l'Eglise nous vient en avant : laquelle (comme sainct Bernard dit trèsbien) ne se pourroit trouver ny estre cognue entre les créatures, d'autant que d'une façon admirable elle est cachée au giron de la prédestination bienheureuse, et sous la masse de la malheureuse damnation des hommes [1]. Mais devant qu'entrer plus avant à traitter cest argument, il me faut faire une préface à deux manières de gens. Comme ainsi soit que ceste dispute de prédestination soit de soy-mesme aucunement obscure, elle est par la curiosité des hommes rendue enveloppée et perplexe, et mesmes périlleuse : pource que l'entendement humain ne se peut refréner ne restreindre, qu'il ne s'esgare en grans destours et s'eslève par trop haut, désirant s'il luy estoit possible, de ne rien laisser de secret à Dieu, qu'il n'enquière et espluche. Puis que nous en voyons beaucoup tomber en ceste audace et outrecuidance, et mesmes plusieurs, qui autrement ne sont point mauvais, il nous les faut admonester comment ils ont à se gouverner en cest endroict. Premièrement doncques qu'il leur souviene que quand ils enquièrent de la prédestination, ils entrent au sanctuaire de la sagesse divine : auquel si quelqu'un se fourre et ingère en trop grande confiance et hardiesse, il n'atteindra jamais là de pouvoir rassasier sa curiosité : et entrera en un labyrinthe où il ne trouvera nulle issue. Car ce n'est pas raison que les choses que Dieu a voulu estre cachées, et dont il s'est retenu la cognoissance, soyent ainsi esplucheés des hommes : et que la hautesse de sa sapience, laquelle il a voulu estre plustost adorée de nous qu'estre comprinse, (afin de se rendre admirable en icelle) soit assujetie au sens humain, pour la chercher jusques à son éternité. Les secrets de sa volonté, qu'il a pensé estre bon de ne nous communiquer, il nous les a testifiez en sa Parole. Or il a pensé estre bon de nous communiquer tout ce qu'il voyoit nous appartenir et estre prouflitable.

2 Nous sommes parvenus en la voye de la foy, dit sainct Augustin, tenons-nous y constamment : icelle nous mènera jusques en la chambre du Roy céleste, où tous les thrésors de science et sagesse sont cachez. Car le Seigneur Jésus ne portoit point d'envie à ses Apostres, qu'il

1) Rom. XI, 5.

2) Jean X, 28.

1) *Serm. in Cantic.*, LXXVIII.

avoit exaltez en si grande dignité, quand il leur disoit : J'ay beaucoup de choses à vous dire, que vous ne pouvez encores porter. Il nous faut cheminer, il nous faut proufiter, il nous faut croistre, afin que nos cœurs soyent capables des choses que nous ne pouvons encores comprendre [1]. Si la mort nous surprend cependant que nous prouffitons, nous sçaurons hors de ce monde, ce que nous n'avons peu sçavoir yci. Si ceste cogitation a une fois lieu en nous : asçavoir que la Parole de Dieu est la voye unique pour nous conduire à enquérir tout ce qui est licite de cognoistre de luy : item la seule lumière, pour nous esclairer à contempler tout ce qui est licite d'en veoir : elle nous pourra facilement retenir et retirer de toute témérité. Car nous sçaurons qu'estans sortis des limites de l'Escriture, nous cheminerons hors du chemin et en ténèbres : et pourtant ne pourrons sinon errer, trébuscher, et nous achopper à chacun pas. Ayons doncques cela devant les yeux sur toutes choses, que ce n'est pas une moindre rage d'appéter autre cognoissance de la prédestination, que celle qui nous est donnée en la Parole de Dieu, que si quelqu'un vouloit cheminer par des rochers inaccessibles, ou veoir en ténèbres. Et que nous n'ayons point honte d'ignorer quelque chose en ceste matière, où il y a quelque ignorance plus docte que le sçavoir. Plustost que nous soyons bien aises de nous abstenir d'appéter une science, de laquelle l'affectation est folle et dangereuse, voire mesmes pernicieuse. Si la curiosité de nostre entendement nous solicite, ayons tousjours ceste sentence en main pour la rabatre, Comme manger beaucoup de miel n'est pas bon : aussi que de chercher la gloire, ne tournera pas à gloire aux curieux [2]. Car c'est bien pour nous deterrer de ceste audace, quand nous voyons qu'elle ne peut autre chose faire, que nous précipiter en ruine.

3. D'autre part il y en a d'autres, lesquels voulans remédier à ce mal, s'efforcent quasi de faire que toute mémoire de prédestination soit ensevelie : pour le moins ils admonestent qu'on se donne de garde de s'enquérir aucunement d'icelle, comme d'une chose périlleuse. Combien que ceste modestie soit louable, de vouloir qu'on n'approche des mystères de Dieu, sinon avec grande sobriété : toutesfois en ce qu'ils descendent trop bas, cela n'est point pour proufiter envers les esprits humains, lesquels ne se laissent point brider si facilement. Pourtant afin de tenir yci bonne mesure, il nous faut revenir à la Parole de Dieu, en laquelle nous avons bonne reigle de certaine intelligence. Car l'Escriture est l'eschole du sainct Esprit : en laquelle comme il n'y a rien omis qui fust salutaire et utile à cognoistre, ainsi il n'y a rien d'enseigné qu'il ne soit expédient de sçavoir. Il nous faut doncques garder d'empescher les fidèles d'enquérir ce qui est contenu en l'Escriture, de la prédestination : afin qu'il ne semble ou que nous les vueillons frauder du bien que Dieu leur a communiqué, ou que nous vueillons arguer le sainct Esprit, comme s'il avoit publié les choses qu'il estoit bon de supprimer. Permettons doncques à l'homme chrestien d'ouvrir les aureilles et l'entendement à toute la doctrine qui luy est adressée de Dieu : moyennant qu'il garde tousjours ceste tempérance, que quand il verra la sacrée bouche de Dieu fermée, il se ferme aussi le chemin d'enquérir. Ceste sera une bonne borne de sobriété, si en apprenant nous suyvons Dieu, l'ayans toujours devant nous : au contraire, quand il mettra fin à enseigner, que nous cessions de vouloir plus avant entendre. Le péril que craignent ces bonnes gens dont nous avons parlé, n'est pas de telle importance que nous devions pourtant laisser de prester audience à Dieu en tout ce qu'il dit. Ceste sentence de Salomon est bien notable, que la gloire de Dieu est de cacher la parole [1] : mais puis que la piété et le sens commun monstrent qu'elle ne doit pas estre entendue en général de toutes choses, nous avons à chercher quelque distinction, de peur que sous couverture de modestie et sobriété, nous ne prenions plaisir, et nous

1) Homil. in Jean., XXXV ; Jean XVI, 12.
2) Prov. XXV, 27.

1) Prov. XXV, 2.

flattions en ignorance brutale. Or Moyse nous distingue le tout en peu de paroles, disant, Nostre Dieu a ses secrets vers soy: mais il nous a manifesté sa Loy à nous et à nos enfans[1]. Nous voyons comment il exhorte le peuple d'appliquer son estude à la doctrine contenue en la Loy : pource qu'il a pleu à Dieu la publier : et ce pendant il retient le mesme peuple sous les barres et limites de l'instruction qui luy est donnée, par ceste seule raison, qu'il n'est pas licite aux hommes mortels de se fourrer aux secrets de Dieu.

4 Je confesse que les meschans et blasphémateurs trouvent incontinent en ceste matière de prédestination, à taxer, caviller, abbayer ou se mocquer. Mais si nous craignons leur pétulance, il se faudra taire des principaux articles de nostre foy : desquels ils n'en laissent quasi pas un qu'ils ne contaminent de leurs blasphèmes. Un esprit rebelle ne se jettera pas moins aux champs, quand il orra dire qu'en une seule essence de Dieu il y a trois personnes, que quand on luy dira que Dieu a préveu en créant l'homme, ce qui luy devoit advenir. Pareillement ces meschans ne s'abstiendront point de risée, quand on leur dira qu'il n'y a guères plus de cinq mille ans que le monde est créé : car ils demanderont comment c'est que la vertu de Dieu a si longtemps esté oisive. Pour réprimer tels sacriléges, nous faudroit-il laisser de parler de la divinité de Christ, et du sainct Esprit? nous faudroit-il taire de la création du monde? Plustost au contraire, la vérité de Dieu est si puissante tant en cest endroict comme par tout, qu'elle ne craint point la malédicence des iniques : comme aussi sainct Augustin remonstre trèsbien au livret qu'il a intitulé, Du bien de persévérance[2]. Car nous voyons que les faux apostres, en blasmant et diffamant la doctrine de sainct Paul, n'ont peu faire qu'il en ait eu honte. Ce qu'aucuns estiment toute ceste dispute estre périlleuse, mesmes entre les fidèles, d'autant qu'elle est contraire à exhortations, qu'elle esbranle la foy, qu'elle trouble les cœurs et les abat, c'est une allégation frivole. Sainct Augustin ne dissimule pas qu'on le reprenoit par ces raisons, qu'il preschoit trop librement la prédestination : mais comme il luy estoit facile, il les réfute suffisamment[1]. Touchant de nous, pource qu'on objecte plusieurs et diverses absurditez contre la doctrine que nous baillerons, il vaut mieux différer de soudre une chacune en son ordre. Pour le présent je désire d'impétrer de tous hommes en général, que nous ne cherchions point les choses que Dieu a voulu estre cachées, et aussi que nous ne négligions point celles qu'il a manifestées : de peur que d'une part il ne nous condamne de trop grande curiosité, ou de l'autre, d'ingratitude. Car ceste sentence de sainct Augustin est très-bonne : que nous pouvons seurement suyvre l'Escriture, laquelle condescend à nostre petitesse, comme une mère à l'infirmité de son enfant, quand elle le veut apprendre d'aller[2]. Quant à ceux qui sont si prouvoyables ou timides, qu'ils voudroyent que la prédestination fust du tout abolie, afin de ne point troubler les âmes débiles, de quelle couleur, je vous prie, desguiseront-ils leur orgueil, veu qu'obliquement ils taxent Dieu d'une sotte inconsidération, comme s'il n'avoit point préveu le péril auquel ces outrecuidez pensent sagement remédier? Parquoy quiconque rend la doctrine de la prédestination odieuse, détracte ou mesdit de Dieu ouvertement : comme s'il luy estoit eschappé par inadvertance de publier ce qui ne peut estre que nuisible à l'Eglise.

5 Quiconques voudra estre tenu pour homme craignant Dieu, n'osera pas simplement nier la prédestination, par laquelle Dieu en a ordonné aucuns à salut, et assigné les autres à damnation éternelle, mais plusieurs l'enveloppent par diverses cavillations, et sur tous, ceux qui la veulent fonder sur sa prescience. Or nous disons bien qu'il prévoit toutes choses comme il les dispose : mais c'est tout confondre, de dire que Dieu eslit ou rejette selon qu'il prévoit ceci et cela.

1) Deut. XXIX, 29. 2) Chap. XV, jusqu'au XX.

1) *De Bono persever.*, cap. XIV.
2) *De Genes. ad literam*, lib. V.

and nous attribuons une prescience à ɔu, nous signifions que toutes choses t tousjours esté et demeurent éternel-nent en son regard, tellement qu'il n'y rien de futur ne de passé à sa cognoisnce : mais toutes choses luy sont présntes, et tellement présentes, qu'il ne s imagine point comme par quelques pèces, ainsi que les choses que nous ons en mémoire, nous vienent quasi -devant des yeux par imaginations : ais il les voit et regarde à la vérité, mme si elles estoyent devant sa face. us disons que ceste prescience s'estend ' tout le circuit du monde, et sur tou créatures. Nous appelons Prédestiion : le conseil éternel de Dieu, par uel il a déterminé ce qu'il vouloit faire n chacun homme: Car il ne les crée tous en pareille condition : mais orne les uns à vie éternelle, les autres à nelle damnation. Ainsi selon la fin à elle est créé l'homme, nous disons l est prédestiné à mort ou à vie. Or a a rendu tesmoignage de sa prédesation, non-seulement en chacune perne, mais en toute la lignée d'Abraham, elle il a mise pour exemple, que c'est ly d'ordonner selon son bon plaisir lle doit estre la condition d'un chacun ple. Quand le Souverain divisoit les ons, dit Moyse, et partissoit les ens d'Adam, sa portion a esté le peuple raël, et le cordeau de son héritage [1]. lection est toute patente : c'est qu'en la sonne d'Abraham, comme en un tronc l sec et mort, un peuple est choisi et régé d'avec les autres qui sont rejet-. La cause n'appert point, sinon que yse, afin d'abatre toute matière de ire, remonstre aux successeurs, que le leur dignité gist en l'amour grae de Dieu. Car il assigne ceste cause leur rédemption, que Dieu a aimé rs pères : et a esleu leur lignée après [2]. Il parle plus expressément en un e lieu, disant, Ce n'est pas que vous iez plus grans en nombre que les aupeuples, que Dieu a prins son plain vous afin de vous choisir : mais tant qu'il vous a aimez [3]. Cest advertissement est plusieurs fois réitéré par luy : Voyci, le ciel et la terre sont au Seigneur ton Dieu, toutesfois il a prins en amour tes Pères, et y a prins son plaisir, et t'a esleu, pource que tu estois leur semence [1]. Item ailleurs, il leur commande de se tenir purs en saincteté, pource qu'ils sont esleus en peuple péculier [2]. En un autre lieu derechef, il remonstre que la dilection de Dieu est cause qu'il est leur protecteur. Ce que les fidèles aussi confessent d'une bouche, Il nous a choisi nostre héritage, la gloire de Jacob, lequel il a aimé [3]. Car ils attribuent à ceste amour gratuite tous les ornemens desquels Dieu les avoit douez : non-seulement pource qu'ils sçavoyent bien iceux ne leur avoir esté acquis par aucun mérite, mais aussi que le sainct Patriarche Jacob mesme n'avoit point eu telle vertu en soy, que pour acquérir tant à luy qu'à ses successeurs une si haute prérogative. Et pour rompre et abatre plus fort tout orgueil, il reproche souvent aux Juifs, qu'ils n'ont rien mérité de l'honneur que Dieu leur a fait : veu qu'ils sont un peuple de dur col et revesche [4]. Quelquesfois aussi les Prophètes mettent en avant la mesme élection, pour faire honte aux Juifs de leur opprobre, entant qu'ils en estoyent vilenement décheus par leur ingratitude. Quoy qu'il soit, que ceux qui veulent attacher l'élection de Dieu à la dignité des hommes, ou aux mérites de leurs œuvres, respondent yci : Quand ils voyent qu'une seule lignée est préférée à tout le reste du monde, et qu'ils entendent de la bouche de Dieu, qu'il n'a esté esmeu pour aucun regard d'estre plus enclin envers un troupeau petit et mesprisé, et puis malin et pervers, qu'envers les autres : plaideront-ils contre luy, de ce qu'il luy a pleu d'establir un tel exemple de sa miséricorde? Mais si est-ce qu'avec tous leurs murmures et contredits, ils n'empescheront point son œuvre : et en jettant leurs despitemens contre le ciel ainsi que pierres, si ne frapperont-ils point ne blesseront sa justice, mais le tout retombera sur leur teste. Ce principe aussi de l'élection gra-

eut. XXXII, 8. 2) Deut. IV, 37.
eut. VII, 8.

1) Deut. X, 14, 15. 2) Deut. XXIII, 5.
3) Ps. XLVII, 5. 4) Deut. IX, 6.

tuite, est réduit en mémoire au peuple d'Israël, quand il est question de rendre grâces à Dieu, ou de se confermer en bonne confiance pour l'advenir. C'est luy, dit le Prophète, qui nous a faits, et ne nous sommes pas faits nous-mesmes : nous sommes son peuple et les brebis de sa pasture [1]. La négative qu'il met n'est pas superflue : mais est adjoustée pour nous exclurre, afin que non-seulement nous apprenions en confus que Dieu est autheur de tous les biens qui nous rendent excellens, mais aussi qu'il a esté induit de soy-mesme à nous les faire, pource qu'il n'eust rien trouvé en nous digne d'un tel honneur. Il leur monstre aussi ailleurs, qu'ils se doyvent tenir cachez sous l'ombre du bon plaisir de Dieu, en disant qu'ils sont semence d'Abraham serviteur d'iceluy, et enfans de Jacob son esleu [2]. Et après avoir raconté les bénéfices continuels qu'ils avoyent receus comme fruits de leur élection, il conclud qu'il les a ainsi libéralement traittez, pource qu'il s'est souvenu de son alliance. A laquelle doctrine respond le Cantique de toute l'Eglise, Seigneur, c'est ta dextre et la clairté de ton visage, qui a donné ceste terre à nos Pères, pource que tu as prins ton plaisir en eux [3]. Or il est à noter que quand il est fait mention de la terre, c'est un mereau visible de l'élection secrette de Dieu, par laquelle ils ont esté adoptez. L'exhortation que fait ailleurs David, tend à un mesme but, Bienheureux est le peuple duquel l'Eternel est Dieu, et la lignée qu'il s'est esleue pour héritage [4]. Samuel tend à la seconde fin en disant, Vostre Dieu ne vous délaissera point à cause de son grand nom, puis qu'il luy a pleu de vous créer à soy pour peuple [5]. David fait le semblable quant à soy. Car voyant sa foy assaillie, il prend ces armes pour résister au combat : Bienheureux est celuy que tu as esleu, Seigneur : il habitera en tes parvis [6]. Or pource que l'élection qui autrement est cachée en Dieu, a esté jadis ratifiée tant en la première rédemption des Juifs, qu'en la seconde, et autres bénéfices, le mot d'Eslire s'applique quelquesfois à ces tesmoignages patens, qui toutesfois sont au-dessous de l'élection. Comme en Isaïe, Dieu aura pitié de Jacob, et eslira encores Israël [1]. Car en parlant du temps à venir, il dit que le recueil que Dieu fera du résidu de son peuple, lequel il avoit comme déshérité, sera un signe que son élection demeurera tousjours ferme et stable : combien qu'il sembloit qu'elle fust quant et quant décheute. Et en disant ailleurs, Je t'ay esleu, et ne t'ay point rejetté [2] : il magnifie le cours continuel de son amour paternelle en tant de bienfaits qui en estoyent tesmoignages. L'Ange parle encores plus ouvertement en Zacharie, J'esliray encores Jérusalem [3] : comme si en la chastiant si rudement il l'eust réprouvée : ou bien que la captivité eust interrompu l'élection du peuple : laquelle toutesfois est inviolable, combien que les signes n'en apparoissent pas tousjours.

6 Adjoustons maintenant un second degré d'élection, qui ne s'est pas estendu tant au large, afin que la grâce spéciale de Dieu y eust tant plus de lustre : c'est que Dieu en a répudié aucuns de la lignée d'Abraham : et d'icelle mesme il en a entretenu les autres en son Eglise, afin de monstrer qu'il les retenoit pour siens. Ismaël du commencement estoit égual à son frère Isaac, veu que l'alliance spirituelle avoit aussi bien esté seellée en son corps par le sacrement de Circoncision. Ismaël est retranché, puis Esaü, finalement une multitude infinie, et quasi toutes les dix lignées d'Israël. La semence a esté suscitée en Isaac [4]. La mesme vocation a duré en Jacob : Dieu a donné un semblable exemple en réprouvant Saül [5]. Ce qui est bien magnifié aussi au Pseaume, quand il est dit qu'il a débouté la lignée de Joseph, et n'a point esleu la lignée d'Ephraïm : mais a esleu la lignée de Juda [6]. Ce qui est plusieurs fois réitéré en l'Histoire saincte, pour mieux donner à cognoistre en tel changement le secret admirable de la grâce de Dieu. Je confesse qu'Ismaël, Esaü et leurs semblables

1) Ps. C, 3. 2) Ps. CV, 6. 3) Ps. XLIV. 4) Ps. XXXIII, 12. 5) 1 Sam. X 6) Ps. LXV, 5.

1) Is. XIV, 1. 2) Is. XLI, 9. 3) Zach. II, 12. 4) Gen. XXI, 12. 5) 1 Sam. XV, 23; XVI, 1. 6) Ps. LXXVIII, 67, 68.

nt décheus de leur adoption par leur opre vice et coulpe, veu qu'il y avoit ndition apposée de garder de leur costé lèlement l'alliance de Dieu, laquelle ils nt desloyaument violée : toutesfois ç'a sté un bénéfice singulier de Dieu, en ce u'il les a daigné préférer à tout le reste u monde : comme il est dit au Pseaume, u'il n'a pas ainsi fait à toutes nations et e leur a point manifesté ses statuts[1]. Or e n'ay pas dit sans cause qu'il nous faut ci noter deux degrez : car desjà en élection de tout le peuple d'Israël, il 'est astreint à nulle loy quand il use de a pure libéralité, tellement que de le vouloir obliger à en user également envers ous : c'est par trop usurper sur luy, veu ue l'inéqualité démonstre que sa bonté st vrayement gratuite. Parquoy Malachie oulant aggraver l'ingratitude d'Israël, ur reproche que non-seulement ils ont sté esleus d'entre tout le genre humain, ais estans en la maison sacrée d'Abraham, encores ont-ils esté choisis à part : ce pendant ont vilenement mesprisé ieu qui leur estoit Père si libéral. Esaü, t-il, n'estoit-il pas frère de Jacob? Or y aimé Jacob, et ay hay Esaü[2]. Dieu end là pour tout résolu, que comme insi soit que tous les deux frères fussent ngendrés d'Isaac, et par conséquent éritiers de l'alliance céleste, brief, rameaux de la saincte racine : en cela les nfans de Jacob luy estoyent desjà obligez tant et plus, estans eslevez en telle ignité, mais puis qu'en rejettant Esaü le remier-nay, il avoit fait leur père Jacob eul héritier, combien qu'il fust inférieur elon l'ordre de nature, il les condamne de ouble ingratitude, en se plaignant qu'ils ont peu estre retenus en sa sujétion par es deux liens.

7 Combien que nous ayons desjà assez uidé, que Dieu eslit en son conseil ecret ceux que bon luy semble, en rejettant les autres, toutesfois son élection ratuite n'a encores esté exposée qu'à demi, jusques à ce que nous venions aux ersonnes singulières, ausquelles Dieu on-seulement offre salut, mais aussi ur en assigne telle certitude, que l'effect n'en peut estre suspens ni en doute. Ceux-ci sont réputez sous la semence unique de laquelle sainct Paul fait mention. Car combien que l'adoption ait esté commise à Abraham comme en dépost, tant pour luy que pour sa lignée, toutesfois pource que plusieurs de ses successeurs ont esté retranchez comme membres pourris : pour avoir la plene fermeté et efficace de l'élection, il est requis de monter au chef, par lequel le Père céleste a conjoinct ses esleus à soy, et les a aussi alliez ensemble d'un nœud indissoluble. Par ainsi en l'adoption de la lignée d'Abraham, la faveur libérale de Dieu qu'il a desniée à tous autres, est bien apparue : mais la grâce qui est faite aux membres de Jésus-Christ, a bien autre prééminence de dignité : pource qu'estans unis avec leur chef : ils ne sont jamais retranchez de leur salut. Sainct Paul doncques argue prudemment par le lieu de Malachie n'aguères allégué, que Dieu en conviant quelque peuple à soy, et en luy faisant promesse de la vie éternelle : a encores une façon plus spéciale d'eslire une partie d'iceluy : en sorte que tous ne sont point esleus effectuellement d'une grâce éguale. Ce qui est dit, J'ay aimé Jacob, appartient à toute la postérité du sainct Patriarche, laquelle Malachie oppose aux enfans et successeurs d'Esaü[1] : mais cela n'empesche point que Dieu en la personne d'un homme ne nous ait proposé un miroir de l'élection, qui ne peut escouler qu'elle ne parviene à son plein effect. Sainct Paul non sans cause note, que tels qui appartienent au corps de Jésus-Christ, sont nommez reliques, veu que l'expérience monstre que de la grande multitude qui s'intitule l'Eglise, plusieurs s'escartent et s'esvanouissent, tellement qu'il n'y en demeure qu'une petite portion. Si on demande pourquoy l'élection générale du peuple n'est pas tousjours ferme ny effectuelle : la raison est claire, c'est que Dieu ne donne point l'esprit de régénération à tous ceux ausquels il offre sa Parole pour s'allier avec eux. Ainsi combien qu'ils soyent conviez extérieurement, ils n'ont point la vertu de per-

1) Ps. XLVII, 20. 2) Malach. I, 2, 3.

1) Rom. IX, 13.

sévérer jusques à la fin. Ainsi telle vocation externe sans l'efficace secrette du sainct Esprit, est comme une grâce moyenne entre la réjection du genre humain et l'élection des fidèles, qui vrayement sont enfans de Dieu. Tout le peuple d'Israël a esté appelé l'héritage de Dieu : et toutesfois il y en a eu beaucoup d'estranges : mais pource que Dieu n'avoit point promis frustratoirement de leur estre Père et Rédempteur, il a plustost eu esgard en leur donnant ce tiltre, à sa faveur gratuite, qu'à la vilene desloyauté des apostats qui se révoltent, par lesquels aussi sa vérité n'a pas esté abolie : car en se gardant quelque résidu, il est apparu que sa vocation estoit sans repentance : car en ce qu'il a tousjours ramassé son Eglise des enfans d'Abraham, plustost que des nations profanes, il a eu esgard à son alliance. Et combien qu'il l'ait restreinte à peu de gens, pource que la plus grand'part à cause de son incrédulité n'en estoit point capable, tant y a qu'il a prouveu qu'elle ne défaillist point. Brief l'adoption commune de la lignée d'Abraham a esté comme une image visible d'un plus grand bien et plus excellent, qui a esté propre et particulier aux vrais esleus. C'est la raison pour laquelle sainct Paul discerne tant songneusement les enfans d'Abraham selon la chair, d'avec les spirituels qui ont esté appelez à l'exemple d'Isaac[1]. Non pas que ç'ait esté simplement une chose vaine et inutile d'estre enfans d'Abraham (ce qui ne se peut dire sans faire injure à l'alliance de salut, de laquelle ils estoyent héritiers quant à la promesse) mais pource que le conseil immuable de Dieu, par lequel il prédestine ceux que bon luy semble, a desployé sa vertu pour le salut de ceux qui sont nommez spirituels. Or je prie et exhorte les lecteurs de ne se point préoccuper d'une opinion ou d'autre, jusques à ce qu'ayans ouy les tesmoignages de l'Escriture que je produiray, ils cognoissent ce qu'ils en devront tenir. Nous disons doncques, comme l'Escriture le monstre évidemment, que Dieu a une fois décrété par son conseil éternel et immuable, lesquels il vouloit prendre à salut, et lesquels il vouloit dévouer à perdition. Nous disons que ce conseil, quant aux esleus, est fondé en sa miséricorde sans aucun regard de dignité humaine. Au contraire, que l'entrée de vie est forclose à tous ceux qu'il veut livrer en damnation : et que cela se fait par son jugement occulte et incompréhensible, combien qu'il soit juste et équitable. D'avantage, nous enseignons que la vocation des esleus est comme une monstre et tesmoignage de leur élection. Pareillement, que leur justification en est une autre marque et enseigne, jusques à ce qu'ils vienent en la gloire en laquelle gist l'accomplissement d'icelle. Or comme le Seigneur marque ceux qu'il a esleus, en les appelant et justifiant : aussi au contraire, en privant les réprouvez de la cognoissance de sa Parole, ou de la sanctification de son Esprit, il démonstre par tel signe quelle sera leur fin, et quel jugement leur est préparé. Je laisseray yci beaucoup de resveries que plusieurs fols ont forgées pour renverser la prédestination : je m'arresteray seulement à considérer les raisons lesquelles ont lieu entre gens sçavans, ou peuvent engendrer quelque scrupule entre les simples : ou bien ont quelque apparence pour faire à croire que Dieu n'est point juste, s'il est ainsi que nous tenons.

CHAPITRE XXII.

Confirmation de ceste doctrine par tesmoignages de l'Escriture.

1 Ce que nous avons dit n'est pas sans contredit envers beaucoup de gens, et sur tout l'élection gratuite des fidèles. Car ils estiment que Dieu choisit d'entre les hommes cestuy-ci et cestuy-là, selon qu'il prévoit que les mérites d'un chacun seront. Ainsi, qu'il adopte ceux lesquels il prévoit n'estre pas indignes de sa grâce.

1) Rom. IX, 7, 8.

ant à ceux qu'il cognoist devoir estre :lins à malice et impiété, qu'il les laisse leur condamnation. Or telles gens it de la prescience de Dieu comme un ile, pour non-seulement obscurcir son xtion, mais pour faire à croire qu'elle end son origine d'ailleurs. Ceste opi-n est communément receue, et non s seulement du commun populaire, iis de ceux qui se cuident estre bien ivans : comme de faict il y a eu de tout nps gens renommez qui l'ont suyvie. que je confesse franchement, afin 'on ne pense pas en alléguant leur nom ir beaucoup proufité contre la vérité : uelle est si certaine en cest endroict, elle ne se peut esbranler, et si patente elle ne se peut obscurcir par l'autho-é des hommes. Il y en a d'aucuns, les-ls n'estans exercez en l'Escriture, ne dignes d'aucun crédit ne réputation : outesfois sont tant plus hardis et té-raires à diffamer la doctrine qui leur incognue : et ainsi ce n'est pas rai-n que leur arrogance soit supportée. intentent procès à Dieu, de ce qu'en isant les uns selon sa volonté, il laisse es autres. Mais puis qu'il est notoire : la chose est telle, que gaigneront-ils ncer ne gergonner contre Dieu? Nous disons rien qui ne soit approuvé par ériénce : c'est qu'il a esté tousjours re à Dieu de faire grâce à qui bon luy emblé. Je ne leur demanderay point nment et pourquoy la lignée d'Abraham sté préférée à toutes nations : combien il soit tout patent que ç'a esté par pri-ége, duquel la cause ne se peut trou-r hors Dieu. Mais encores que je leur itte cela, qu'ils me respondent pour-oy ils sont hommes plustost que bœufs asnes : comme ainsi soit qu'il fust en main et au pouvoir de Dieu de les faire iens, il les a formez à son image. Per-ttront-ils aux bestes brutes de se plain-e de leur condition, accusans Dieu nme s'il s'estoit porté cruellement en-s elles? Certes il n'y a pas plus grande son, qu'ils jouissent de la prérogative ils ont obtenue sans aucun mérite, stre hommes : qu'il n'y a qu'il soit mis à Dieu de distribuer diversement bénéfices à la mesure de son jugement. S'ils vienent aux personnes : ausquelles l'inéqualité leur est plus odieuse : pour le moins ils devront trembler quand l'exemple de Jésus-Christ leur sera mis en avant : et par ce moyen estre un peu réprimez, pour ne point gazouiller si hardiment de ce haut mystère. Voylà un homme mortel conceu de la semence de David : par quelles vertus diront-ils qu'il ait mérité que desjà au ventre de la Vierge sa mère il fust chef des Anges, Fils unique de Dieu, l'image et gloire du Père, la clairté, justice et salut du monde? Sainct Augustin a prudemment considéré cela : c'est qu'au chef de l'Eglise nous avons un miroir trèsclair de l'élection gratuite : afin que nous ne trouvions pas le semblable estrange aux membres : c'est que le Seigneur Jésus n'a point esté fait Fils de Dieu en bien vivant, mais qu'un tel honneur luy a esté donné afin qu'il feist les autres participans de ses dons[1]. Si quelqu'un demandoit pourquoy les autres ne sont ce qu'il est, pourquoy nous sommes séparez d'avec luy par si longue distance, pourquoy nous sommes corrompus, et luy est la pureté : en parlant ainsi, non-seulement il descouvrira sa bestise, mais son impudence. Que si ces canailles poursuyvent à vouloir oster à Dieu la liberte d'eslire ou réprouver ceux qu'il luy plaist : que premièrement ils despouillent Jésus-Christ de ce qui luy a esté donné. Maintenant il est besoin de bien escouter ce que l'Escriture prononce d'un chacun. Certes sainct Paul enseignant que nous avons esté esleus en Christ devant la création du monde[2], oste tout esgard de nostre dignité : car c'est autant comme s'il disoit, Pource qu'en la semence universelle d'Adam, le Père céleste ne trouvoit rien digne de son élection : il a tourné ses yeux vers son Christ, afin d'eslire comme membres du corps d'iceluy ceux qu'il vouloit recevoir à vie. Pourtant que ceste raison soit résolue entre les fidèles, que Dieu nous a adoptez en Christ pour estre ses héritiers : à cause qu'en nous-mesmes nous n'estions pas capables d'une telle excel-

1) August., *De corr. pt. et gratia, ad Valent.*, cap. XV; Item, *De bono perseverantiae*, cap. ult.; August., *De verbis Apostoli*, serm. VIII.

2) Ephés. I, 4.

lence. Ce qu'il note aussi bien en un autre lieu, quand il exhorte les Colossiens à rendre grâces à Dieu, de ce qu'il les avoit rendus idoines de participer à l'héritage des Saincts[1]. Si l'élection de Dieu précède ceste grâce, par laquelle il nous rend idoines d'obtenir la gloire de la vie future, que trouvera-il en nous dont il soit esmeu à nous eslire? Ce que je préten sera encores mieux exprimé par une autre sentence, Dieu nous a esleus, dit-il devant que jetter les fondemens du monde, selon le bon plaisir de sa volonté[2], afin que nous fussions saincts, immaculez et irrépréhensibles devant sa face. Il oppose le bon plaisir de Dieu à tous mérites qu'on sçauroit dire.

2 A ce que la preuve soit plus certaine, il est besoin de discuter ce passage mieux par le menu, duquel les parties estans bien rassemblées ne laissent nulle doute. En parlant des esleus, c'est chose certaine qu'il addresse son propos aux fidèles, comme incontinent après il le déclaire. Parquoy ceux qui destournent ceste sentence, comme si sainct Paul magnifioit la grâce qui a esté faite en général au siècle auquel l'Evangile a esté presché, se forgent une glose trop lourde. Outreplus, sainct Paul en disant que les fidèles ont esté esleus devant que le monde fust créé, abat tout regard de dignité. Car quelle raison de diversité y auroit-il entre ceux qui n'estoyent pas encore nais, et qui en leur naissance devoyent estre pareils en Adam? De ce qu'il adjouste qu'ils ont esté esleus en Christ, il s'ensuyt que non-seulement un chacun est esleu hors de soy-mesme, mais que les uns sont séparez d'avec les autres, d'autant qu'il appert que tous ne sont pas membres de Jésus-Christ. Ce qui s'ensuyt, asçavoir qu'ils ont esté esleus pour estre saincts, abat l'erreur que nous avons touché : c'est que l'élection viene de la prescience. Car ces mots y contredisent fort et ferme, que tout ce qu'il y a de bien et de vertu aux hommes, est comme fruit et effect de l'élection. Si on demande quelque cause plus haute, pourquoy les uns sont esleus plustost que les autres, sainct Paul respond que Dieu les a ainsi prédestinez selon son bon plaisir. Par lesquels mots il anéantit tous les moyens que les hommes imaginent avoir eus en eux-mesmes pour estre esleus : car il déclaire que tous les bienfaits que Dieu nous eslargit pour la vie spirituelle sourdent de ceste fontaine : c'est qu'il a esleu ceux qu'il a voulu, et devant qu'ils fussent nais, qu'il leur a apresté et réservé la grâce laquelle il leur vouloit faire.

3 Par tout où règne ce bon plaisir de Dieu, nulles œuvres ne vienent en considération. Il est vray qu'il ne poursuyt pas cela en ce passage : mais il faut entendre la comparaison telle qu'il l'explique ailleurs. Il nous a appelez, dit-il, en sa vocation saincte : non pas selon nos œuvres, mais selon son plaisir et sa grâce, laquelle nous a esté donnée en Christ de toute éternité[1]. Et j'ai desjà monstré que les paroles qu'il adjouste conséquemment, c'est, Afin que nous fussions saincts et immaculez : nous délivrent de tout scrupule. Car si nous disons qu'il nous a esleus à cause qu'il prévoyoit que nous serions saincts, nous renverserons l'ordre de sainct Paul. Nous pouvons doncques ainsi arguer seurement : Puis qu'il nous a esleus à ce que nous fussions saincts, ce n'a pas esté d'autant qu'il nous prévoyoit devoir estre tels : car ces deux choses sont contraires, que les fidèles ayent leur sainctelé de l'élection : et que par icelle saincteté ils ayent esté esleus. La Sophisterie à laquelle ils ont tousjours recours, ne vaut yci rien : c'est combien que Dieu ne rétribue pas aux mérites précédens la grâce d'élection, toutesfois qu'il la confère pour les mérites futurs. Car quand il est dit que les fidèles ont esté esleus afin qu'ils fussent saincts, il est en cela signifié que toute la sainctelé qu'ils devoyent avoir, prend son origine et commencement de l'élection. Et comment cela conviendra-il, que ce qui est produit de l'élection soit cause d'icelle? D'avantage l'Apostre conferme encores plus ce qu'il avoit dit, adjoustant que Dieu nous a

1) Col. I, 12. 2) Ephés. I, 4.

1) 2 Tim. III, 9.

us selon le décret de sa volonté, qu'il it déterminé en soy-mesme. Car cela t autant comme s'il disoit qu'il n'a considéré hors de soy-mesme, à y il ait en esgard en faisant ceste bération. Pourtant il adjouste incontinent après, que toute la somme de nostre élection se doit référer à ce but : c'est nous soyons en louange à la grâce Dieu. Certes la grâce de Dieu ne mé- pas d'estre seule exaltée en nostre tion, sinon que ceste élection soit tuite. Or elle ne sera pas gratuite, si en eslisant les siens répute quelles nt les œuvres d'un chacun. Pourtant ue disoit Christ à ses disciples, nous rouverons estre véritable entre tous fidèles. Vous ne m'avez pas esleu, il, mais je vous ay esleus[1]. En quoy -seulement il exclud tous mérites cédens, mais il signifie qu'ils n'a- ent rien en eux-mesmes pourquoy ils ssent estre esleus, sinon qu'il les eust venus de sa miséricorde. Selon lequel s il faut aussi prendre ce dire de ct Paul, Qui luy a donné le premier, l luy rendra[2]? Car il veut monstrer la bonté de Dieu prévient tellement hommes, qu'elle ne trouve rien en , ne pour le passé ne pour l'advenir, it elle leur appartiene.

D'avantage, en l'Epistre aux Romains, il commence cest argument de plus t, et le poursuyt plus amplement, il rme que tous ceux qui sont nais d'Is- il ne sont pas Israélites[3]. Car combien 'ils fussent tous bénits par droict hé- itaire, tous ne sont pas venus égale- nt à ceste succession. La source de la ute qu'il démeine, venoit de l'orgueil fausse vanterie du peuple des Juifs. r en s'attribuant le nom de l'Eglise ils loyent qu'on s'arrestast à eux, et 'on ne creust à l'Evangile qu'à leur u. Comme aujourd'huy les Papistes vanceroyent volontiers en la place de sous ceste ombre du nom de l'E- e, dont ils se fardent. Sainct Paul, bien qu'il accorde que la lignée d'A- ham soit saincte à cause de l'alliance, ent néantmoins qu'il y en a plusieurs estrangers, et non-seulement pource qu'ils se sont abbastardis en dégénérant de leurs pères, mais pource que l'élection spéciale de Dieu est par-dessus, laquelle seule ratifie l'adoption d'iceluy. Si les uns estoyent establis en l'espérance de salut par leur piété, les autres en estoyent déjettez par leur seule ingratitude et révolte, sainct Paul parleroit lourdement et sottement, en transportant les lecteurs à l'élection secrette, laquelle ne viendroit pas à propos. Or si la volonté de Dieu, de laquelle la cause n'apparoist point hors de luy, et n'est pas licite de la chercher ailleurs, discerne les enfans d'Israël les uns d'avec les autres, on imagine follement que la condition d'un chacun prene son origine de ce qu'ils ont en eux-mesmes. Sainct Paul passe plus outre, amenant l'exemple de Jacob et Esaü. Car comme ainsi soit que tous deux fussent enfans d'Abraham, et pour lors enclos au ventre de leur mère, que l'honneur de primogéniture fust transféré à Jacob, ç'a esté un changement comme prodigieux par lequel toutesfois sainct Paul maintient que l'élection de l'un a esté testifiée, et la réprobation de l'autre. Quand on demande l'origine et la cause, les docteurs de la prescience la mettent tant aux vices qu'aux vertus : car ce leur est un bon expédient, comme ils cuident, de dire que Dieu a monstré en la personne de Jacob, qu'il eslit ceux qui sont dignes de sa grâce : et en la personne d'Esaü, qu'il réprouve ceux qui en sont indignes. Voylà ce qu'ils en prononcent comme gens hardis et asseurez. Mais regardons qu'en dit sainct Paul à l'opposite. Devant qu'ils fussent nais, ne qu'ils eussent rien fait ne de bien ne de mal, afin que le propos de Dieu selon l'élection demeurast ferme, il a esté dit non point du costé des œuvres, mais de Dieu qui appeloit, Le plus grand servira au moindre, comme il est escrit, J'ay aimé Jacob, j'ay hay Esaü[1]. Si la prescience valoit quelque chose pour discerner d'entre les deux à quel propos seroit-il fait mention du temps? Posons le cas que Jacob ait esté esleu, d'autant

Jean XV, 16. 2) Rom. XI, 35.
Rom. IX, 6.

1) Rom. IX, 11.

que ceste dignité luy a esté acquise par ses vertus à venir : quelle raison sainct Paul eust-il eu, de dire qu'il n'estoit pas encores nay? Il eust aussi adjousté inconsidérément, que l'un ne l'autre n'avoit fait ne bien ne mal : car la réplique seroit toute preste, que rien n'est caché à Dieu, et que la piété de Jacob luy a esté tousjours présente. Si les œuvres méritent faveur, il est certain que quant à Dieu, elles devoyent estre prisées devant qu'il fust nay, comme en sa vieillesse. Or l'Apostre en poursuyvant, soud trèsbien ce nœud : c'est que l'adoption n'est point provenue du costé des œuvres, mais de la vocation de Dieu. Il n'entremesle ne temps passé ne temps futur au regard des œuvres : et puis en les opposant précisément à la vocation de Dieu, il n'y a doute qu'en establissant l'un il ne destruise l'autre : comme s'il disoit, Nous avons à considérer quel a esté le bon plaisir de Dieu, non pas ce que les hommes ont apporté d'eux-mesmes. Finalement, il est certain que par ces mots d'Election et de Propos, il a voulu rejetter en ceste matière toutes causes, lesquelles les hommes se forgent hors le conseil secret de Dieu.

5 Qu'est-ce que prétendront pour obscurcir ces paroles, ceux qui assignent quelque lieu aux œuvres en nostre élection, soyent précédentes ou futures? Cela est plenement renverser ce que dit l'Apostre, que la différence qui a esté entre les deux frères, ne dépend pas d'aucune raison de leurs œuvres, mais de la pure vocation de Dieu : pource que Dieu a déterminé ce qu'il en devoit faire devant qu'ils fussent nais. Ceste subtilité dont usent les Sophistes n'eust pas esté cachée à sainct Paul, si elle eust eu quelque fondement. Mais pource qu'il cognoissoit que Dieu ne peut rien prévoir de bien en l'homme, sinon ce qu'il a délibéré de luy donner par la grâce de son élection, il laisse là ceste perverse opinion de préférer les bonnes œuvres à leur cause et origine. Nous avons des paroles de l'Apostre, que le salut des fidèles est fondé sur le bon plaisir de l'élection de Dieu : et que ceste faveur ne leur est point acquise par aucunes œuvres, mais leur vient de sa bonté gratuite. Nous avons aussi comme un miroir ou une peinture pour nous représenter cela. Esaü et Jacob sont frères engendrez de mesmes parens, d'une mesme ventrée. Estans encores au ventre de leur mère devant leur nativité, toutes choses sont pareilles en l'un et en l'autre : toutesfois le jugement de Dieu les discerne : car il en choisit un, et rejette l'autre. Il n'y avoit que la seule primogéniture, laquelle peust faire que l'un fust préféré à l'autre : mais encores icelle mesme est laissée derrière : et est donné au dernier ce qui est desnié à l'aisné. Mesmes en beaucoup d'autres, il semble advis que Dieu ait de propos délibéré vilipendé la primogéniture, afin d'oster à la chair toute matière de gloire. Rejettant Ismaël, il met son cœur à Isaac : abbaissant Manassé, il préfère Ephraïm [1].

6 Si quelqu'un réplique qu'il ne faut point par ces choses inférieures et légères prononcer de la vie éternelle : et que c'est une mocquerie d'inférer que celuy qui a esté exalté en honneur de primogéniture, ait esté adopté en l'héritage céleste : comme plusieurs y en a, qui n'espargnent pas mesmes sainct Paul, disans qu'il a abusé de tesmoignages de l'Escriture, les appliquant à ceste matière : je respon comme ci-dessus, que l'Apostre n'a point ainsi parlé inconsidérément, et n'a point voulu destourner en autre sens les tesmoignages de l'Escriture, mais il voyoit ce que telle manière de gens ne peuvent considérer, c'est que Dieu a voulu par un signe corporel figurer l'élection spirituelle de Jacob, laquelle autrement estoit cachée en son conseil secret. Car si nous ne réduisons à la vie future la primogéniture qui a esté donnée à Jacob, la bénédiction qu'il receut seroit plenement ridicule, veu qu'il n'en auroit eu autre chose que toute misère et calamité, et bannissement du pays de sa naissance avec beaucoup d'angoisses. Sainct Paul doncques voyant que Dieu par ceste bénédiction extérieure en avoit testifié une permanente et non caduque, qu'il avoit préparée au Royaume céleste

1) Gen. XLVIII, 19.

son serviteur, n'a fait nulle doute de rendre argument de ce que Jacob avoit receu la primogéniture, pour prouver u'il a esté esleu de Dieu. Il nous faut ussi avoir mémoire que la terre de Ca-aan a esté un gage de l'héritage des ieux. Parquoy il ne faut douter que Ja-ob n'ait esté incorporé en Jésus-Christ, our estre compagnon des Anges en une esme vie. Jacob doncques est esleu, sau estant répudié : et sont discernez ar l'élection de Dieu, combien qu'ils ne iférassent point en mérites. Si on de-ande la cause, sainct Paul la rend telle : est qu'il a esté dit en Moyse, J'auray itié de celuy dont j'auray pitié, et feray isericorde à celuy auquel je feray mi-ricorde [1]. Et qu'est-ce que veut dire la ? Certes le Seigneur prononce clai-ment qu'il ne trouve en nous nulle rai-n pour laquelle il nous doyve bien faire : ais qu'il prend tout de sa misericorde, urtant que c'est son œuvre propre que salut des siens. Puis que Dieu establit n salut en soy tant seulement, pour-oy descendras-tu à toy ? Et puis qu'il assigne sa seule miséricorde pour toute use, pourquoy te destourneras-tu à tes érites ? Puis qu'il veut retenir toute ta gitation en sa seule bonté, pourquoy la nvertiras-tu en partie à considérer tes uvres ? Parquoy il faut venir à ceste tite portion du peuple, laquelle sainct ul dit en un autre passage avoir esté paravant cognue de Dieu [2] : non pas mme ces brouillons imaginent, qu'il révoit tout estant oisif, et ne se mes-nt de rien : mais au sens que ce mot est uvent prins en l'Escriture. Car quand inct Pierre dit aux Actes, que Jésus-hrist a esté livré à mort par le conseil terminé et par la prescience de Dieu [3], n'introduit pas Dieu comme spéculant oisiveté, mais comme autheur de nos-re salut. Dont il s'ensuyt que sa pres-ience emporte de mettre la main à œuvre. Le mesme Apostre disant que s fidèles ausquels il escrit sont esleus e Dieu selon sa prescience [4], exprime ar ce mot la prédestination, par laquelle ieu s'est assigné tels enfans qu'il a voulu. Adjoustant le nom de Propos comme synonyme, il n'y a doute qu'il n'advertisse que Dieu ne sort point de soy-mesme pour chercher la cause de nostre salut, veu que ce mot exprime une détermination arrestée. Selon lequel sens il dit au mesme chapitre, que Jésus-Christ est l'Agneau qui a esté précognu devant la création du monde [1]. Car il n'y auroit rien plus fade ne plus froid, que de dire que Dieu a seulement regardé d'en haut dont le salut devoit advenir au genre humain. Ainsi le peuple précognu, vaut autant comme une petite portion meslée parmi une grande troupe qui prétend faussement le nom de Dieu. Sainct Paul aussi en un autre lieu, pour rabatre la vanterie de ceux qui se couvrent du tiltre extérieur comme d'une masque pour usurper lieu honorable en l'Eglise, dit que Dieu cognoist lesquels sont siens [2]. Parquoy il nous marque double peuple ; l'un est tout le lignage d'Abraham : l'autre, une partie qui en est extraite, laquelle Dieu se réserve comme un thrésor caché, tellement qu'elle n'est point exposée à la veue des hommes. Et n'y a doute qu'il n'ait prins cela de Moyse, lequel dit que Dieu fera miséricorde à qui il voudra, voire d'entre ce peuple esleu, combien que leur condition fust éguale en apparence. Tout ainsi comme s'il disoit, que nonobstant que l'adoption fust commune en ce peuple-là, toutesfois qu'il s'estoit retenu une grâce à part comme un thrésor singulier envers ceux que bon luy sembleroit : et que l'alliance commune n'empesche pas qu'il ne sépare du rang commun un petit nombre d'esleus. Et se voulant déclairer maistre et dispensateur en toute liberté, il dit précisément qu'il ne fera miséricorde à cestuy-ci plustost qu'à cestuy-là, sinon entant qu'il luy plaira d'ainsi faire. Car si la miséricorde ne se présente sinon à ceux qui le cherchent, vray est qu'ils n'en sont point reboutez, mais ils prévienent ou acquièrent en partie ceste faveur de laquelle Dieu se réserve la louange.

7 Oyons maintenant ce que prononce de toute ceste question le souverain

1) Rom. IX, 15 ; Ex. XXXIII, 19. 2) Rom. XI, 2.
3) Act. II, 23. 4) 1 Pierre I, 2.

1) 1 Pierre I, 20; Gal. I, 15, 16. 2) 2 Tim. II, 19.

Maistre et Juge. Voyant une si grande dureté en ses auditeurs qu'il ne proufitoit quasi rien, et que sa doctrine estoit presque inutile, pour remédier au scandale qui en pouvoit estre conceu par les infirmes, il s'escrie, Tout ce que le Père me donne, viendra à moy. Car la volonté du Père est telle, que de tout ce qu'il m'aura donné, je n'en perde rien [1]. Notons bien que quand nous sommes commis en la protection de nostre Seigneur Jésus, cela procède de la donation du Père : ainsi c'en est le vray principe. Quelqu'un possible renversera yci le cercle, en répliquant que Dieu recognoist du nombre des siens ceux qui se donnent à luy de leur bon gré par foy. Or Jésus-Christ insiste seulement sur ce point : asçavoir quand tout le monde seroit esbranlé de révoltes infinies, toutesfois le conseil de Dieu demeure ferme, voire mieux que les cieux, je di quant à l'élection. Il est dit que les esleus appartenoyent au Père céleste, devant qu'il les eust donnez à son Fils unique. Il est question de sçavoir si c'est de nature. Mais au contraire il fait sujets ceux qui estoyent estranges de luy, en les attirant. Il y a trop grande clairté en ces paroles, pour les vouloir desguiser par quelque tergiversation que ce soit : Nul dit-il, ne peut venir à moy si le Père ne l'y attire [2] : mais celuy qui a ouy et apprins du Père, vient à moy [3]. Si tous indifféremment plioyent le genouil devant Jésus-Christ, l'élection seroit commune ; maintenant il appert une grande diversité au petit nombre des croyans. Parquoy le mesme Seigneur Jésus, après avoir dit que les disciples qui luy avoyent esté donnez estoyent la possession de son Père, adjouste peu après, Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez : car ils sont tiens [4]. De là advient que tout le monde n'appartient point à son Créateur, sinon d'autant que la grâce retire de la malédiction et ire de Dieu quelque petite poignée de gens, qui autrement fussent péris, et laisse le monde en la perdition à laquelle il a esté destiné. Au reste, combien que Christ se mette comme au milieu entre le Père et nous, si ne laisse-il pas de s'attribuer aussi le droict d'eslire en commun avec le Père : Je ne parle point de tous, dit-il, je sçay ceux que j'ay esleus [1]. Si on demande dont c'est qu'il les a esleus : il respond, Du monde : lequel il exclud de ses prières, quand il recommande au Père ses disciples. Cependant notons bien qu'en disant qu'il sçait ceux qu'il a esleus, il marque quelque partie du genre humain : et ne la distingue pas d'avec le commun, pour regard des vertus qui y soyent, mais à cause qu'elle est séparée par décret céleste : dont il s'ensuyt que tous ceux de l'élection, desquels Jésus-Christ se fait autheur, ne sont point excellens pardessus les autres de leur propre industrie. Quand en un autre passage il met Judas au nombre des esleus, combien qu'il fust diable, cela se rapporte à l'office d'Apostre, lequel combien qu'il soit comme un miroir de la faveur de Dieu, (selon que sainct Paul le recognoist souvent en sa personne) toutesfois si n'emporte-il pas avec soy l'espérance du salut éternel. Judas doncques se portant desloyaument en sa charge, a peu estre pire qu'un diable : mais de ceux que Jésus-Christ a unis à son corps, il ne souffrira point que nul périsse [2] : veu que pour maintenir leur salut il desployera la puissance de Dieu, laquelle est plus forte que toutes choses : selon qu'il a promis. Quant à ce qu'il dit ailleurs, Père, rien de tout ce que tu m'as donné n'est péri, sinon le fils de perdition [3] : combien que ce soit une locution impropre, toutesfois elle n'a nulle ambiguïté. La somme est, que Dieu crée par adoption gratuite ceux qu'il veut avoir pour enfans : et que la cause intrinsèque (comme on dit) de l'élection gist en luy, veu qu'il n'a regard qu'à son bon plaisir.

8 Mais quelqu'un me dira que sainct Ambroise, Hiérosme, Origène ont escrit que Dieu distribue sa grâce entre les hommes, selon qu'il cognoist qu'un chacun en usera bien. Je concède encores

1) Jean VI, 37, 39. 2) Jean VI, 65.
3) Jean VI, 44. 4) Jean XVII, 9.

1) Jean XIII, 18 ; XV, 19 ; XVII, 9.
2) Jean X, 28. 3) Jean XVII, 12.

avantage : que sainct Augustin a esté à la mesme opinion : mais après avoir mieux proufité en la cognoissance de l'Escriture, non-seulement il la rétracte comme fausse, mais la réfute fort et ferme. Et mesmes en taxant les Pélagiens de ce qu'ils persistoyent en cest erreur, use de ces paroles : Qui est-ce qui ne s'esmerveilleroit, que ceste si grande subtilité a défailli à l'Apostre ? Car ayant mis en avant le cas qui estoit fort estrange, touchant Esaü et Jacob, et ayant formé ceste question, Quoy doncques ? Y a-il iniquité en Dieu ? il avoit à respondre, que Dieu avoit préveu les mérites de l'un et de l'autre, s'il se fust voulu briefvement despescher. Or il ne dit pas cela : mais il réduit tout au jugement et à la miséricorde de Dieu[1]. Et en un autre passage, après avoir monstré que l'homme n'a nul mérite devant l'élection, L'argument, dit-il, que font aucuns, de la prescience de Dieu contre sa grâce, est yci abatu comme frivole. Ils disent que nous sommes esleus devant la création du monde, pource que Dieu a préveu que nous serions bons, et non pas qu'il nous feroit tels. Mais luy ne dit pas ainsi, en disant, Vous ne m'avez pas esleu, mais je vous ay esleus ; car s'il nous eust esleus pource qu'il prévoyoit que nous serions bons, il eust aussi préveu que nous l'eussions esleu[2]. Que le tesmoignage de sainct Augustin vaille quelque chose envers ceux qui s'arrestent volontiers à l'authorité des Pères ; combien que sainct Augustin ne souffre pas d'estre desjoinct avec les autres Docteurs anciens, mais monstre que les Pélagiens luy faisoyent tort en le chargeant d'estre seul de son opinion. Il allègue doncques au livre De la prédestination des Saincts, chap. XIX, le dire de sainct Ambroise, que Jésus-Christ appelle ceux ausquels il veut faire merci. Item, un autre, Si Dieu eust voulu, il eust rendu dévots ceux qui ne l'estoyent pas : mais il appelle ceux que bon luy semble, et convertit ceux qu'il veut. Si je vouloye composer un volume entier des sentences de sainct Augustin, elles me suffiroyent pour traitter cest argument : mais je ne veux point charger les lecteurs de si grande prolixité. Mais posons le cas que sainct Augustin ne sainct Ambroise ne parlent point, et considérons la chose en soy. Sainct Paul avoit meu une question fort difficile : asçavoir si Dieu fait justement en ne faisant grâce sinon à qui bon luy semble. Il la pouvoit soudre en un mot en prétendant que Dieu considère les œuvres. Pourquoy doncques ne faisoit-il cela ? pourquoy continue-il tellement son propos, qu'il nous laisse en une mesme difficulté ? Il n'y a autre raison, sinon qu'il ne le devoit pas faire. Car le sainct Esprit, qui parloit par sa bouche, n'eust rien laissé par oubli. Il respond doncques sans tergiversation, que Dieu accepte en grâce ses esleus, pource qu'il luy plaist, qu'il leur fait miséricorde, pource qu'il luy plaist. Car ce tesmoignage de Moyse qu'il allègue, J'auray pitié de celuy dont j'auray pitié, et feray miséricorde à celuy auquel je feray miséricorde[1], vaut autant comme s'il disoit, que Dieu n'est esmeu d'autre cause à pitié et bonté, sinon pource qu'il le veut. Pourtant ce que dit sainct Augustin en un autre lieu, demeure vray : que la grâce de Dieu ne trouve nul qu'elle doyve eslire, mais qu'elle fait les hommes propres à estre esleus[2].

9 Car je ne me soucie pas de ceste subtilité de Thomas d'Aquin : c'est que combien que la prescience des mérites ne puisse estre nommée Cause de la prédestination, du costé de Dieu, toutesfois qu'on la peut ainsi appeler de nostre part. Comme quand il est dit que Dieu a prédestiné ses esleus à recevoir gloire par leurs mérites, pource qu'il a voulu leur donner la grâce par laquelle ils méritent ceste gloire[3]. Au contraire puis que Dieu ne veut point que nous considérions rien en nostre élection, que sa pure bonté, c'est une affectation perverse de vouloir regarder quelque chose d'avantage. Que si je vouloye contendre par subtilité, j'auroye bien de quoy rabatre ceste so-

1) *Retract.*, lib. I. cap. XI ; *Epist. ad Sixtum*, CVI ; Rom. IX, 15.
2) *Homil. in Joan.*, VIII ; Jean XV, 16.

1) Ex. XXXIII, 19.
2) *Homil. in Joan*, VIII ; Epist. CVI.
3) In primo *Sent. tractatu*, XXV, quæst. XXIII.

phisterie de Thomas. Il argue que la gloire est aucunement préordonnée aux esleus pour leurs mérites, pource que Dieu leur donne premièrement la grâce pour la mériter. Mais que sera-ce si je réplique au contraire, que la grâce du sainct Esprit que donne nostre Seigneur aux siens, sert à leur élection, et la suyt plustost qu'elle ne précède, veu qu'elle est conférée à ceux ausquels l'héritage de vie estoit assigné au paravant ? Car c'est l'ordre que tient Dieu, de justifier après avoir esleu. De cela il s'ensuyvra que la prédestination de Dieu, par laquelle il délibère d'appeler les siens à salut, est plustost cause de la délibération qu'il a de les justifier, qu'autrement. Mais laissons là tous ces débats, comme ils sont superflus entre ceux qui pensent avoir assez de sagesse en la Parole de Dieu; car cela a esté trèsbien dit d'un docteur ancien, Que ceux qui assignent aux mérites la cause de l'élection, veulent plus sçavoir qu'il n'est expédient [1].

10 Aucuns objectent que Dieu seroit contraire à soy-mesme si en appelant généralement tous hommes à soy, il ne recevoit que peu d'esleus. Parquoy, si on les veut croire, la généralité des promesses anéantit la grâce spéciale, à ce que tout le monde soit en degré pareil. Je confesse bien que quelques-uns doctes et d'esprit modéré parlent ainsi : non pas tant pour opprimer la vérité, que pour rebouter beaucoup de questions entortillées, et refréner la curiosité de plusieurs ; en quoy leur volonté est louable : mais leur conseil n'est guères bon, pource que jamais la tergiversation n'est excusable. Quant à ceux qui se desbordent en abbayant comme chiens mastins, leur cavillation que j'ay récitée est trop frivole, ou ils errent trop vilenement. Comment ces deux choses s'accordent que tous soyent appelez à repentance et à foy par la prédication extérieure, et que toutesfois l'Esprit de repentance et de foy n'est pas donné à tous, je l'ay desjà expliqué ailleurs, et encores m'en faudra-il tantost réitérer quelque chose. Je leur nie ce qu'ils prétendent, comme de faict il est faux en double manière. Car Dieu en menaçant de plouvoir sur une ville, et envoyer seicheresse à l'autre, et dénotant qu'il y aura ailleurs famine de sa Parole [1], ne s'astreint pas à certaine loy d'appeler tous égualement. Et en défendant à sainct Paul de prescher en Asie, et le destournant de Bithynie pour le tirer en Macédoine, il démonstre qu'il luy est libre de distribuer le thrésor de salut à qui bon luy semble. Toutesfois il déclaire encores plus ouvertement par Isaïe, comment il assigne particulièrement les promesses de salut à ses esleus. Car c'est d'eux qu'il prononce qu'ils luy seront disciples, et non pas tout le genre humain [2]. Dont il appert que ceux qui veulent que la doctrine de salut proufite à tous sans exception, s'abusent lourdement : veu que le fruit en est réservé à part aux enfans de l'Eglise. Que ceci nous suffise pour le présent : c'est quand Dieu convie tout le monde à luy obéir, que ceste généralité n'empesche pas que le don de foy ne soit bien rare. La cause pourquoy est assignée par Isaïe, asçavoir que le bras de Dieu n'est point révélé à tous [3]. S'il disoit que l'Evangile est meschamment vilipendé, d'autant que plusieurs y résistent avec rébellion obstinée, ceux qui prétendent que le salut est commun à tous, auroyent quelque couleur : mais ils sont forclos de cela. Vray est que l'intention du Prophète n'est pas d'amoindrir la faute des hommes, en disant que la source de leur aveuglement est que Dieu ne leur a point manifesté sa vertu : seulement il advertit, d'autant que la foy est un don singulier de Dieu, que les aureilles sont batues en vain de la seule prédication externe. Mais je voudroye bien sçavoir de ces bons docteurs si la seule parole preschée nous fait enfans de Dieu, ou bien la foy. Certes quand il est dit au premier de sainct Jehan, que tous ceux qui croyent en Jésus-Christ sont faits aussi enfans de Dieu [4] : il n'est pas fait là un amas confus de tous auditeurs, mais il y a un rang spécial assigné aux fidèles, asçavoir qu'ils ne sont point nais de sang, ny de volonté de chair, ny de

1) Ambr., *De vocat. gent.*, lib. I, cap. II.

1) Amos IV, 7 ; VIII, 8.
2) Is. VIII, 16.
3) Is. LIII, 1.
4) Jean I, 12.

olonté d'homme, mais de Dieu. S'ils ré-pliquent qu'il y a un consentement mu-tuel entre la Parole et la foy, je respon que voire bien quand il y a foy; mais ce n'est pas chose nouvelle, que la semence tombe entre des espines ou sur des pier-res, non-seulement pource que la plus-part des hommes est rebelle à Dieu, et se monstre telle par effect, mais d'autant que tous n'ont pas les yeux pour veoir, ny les aureilles pour ouyr. S'ils deman-dent, Quel propos y a-il que Dieu appelle soy ceux lesquels il sçait qui n'y viendront point? Que sainct Augustin leur responde pour moy : Veux-tu, dit-il, disputer avec moy de ceste matière? Plustost esmerveille-toy avec moy, et escrie, O hautesse? Accordons-nous tous deux en esbahissement, afin de ne point périr en erreur [1]. Outreplus, si l'élection est mère de la foy, comme sainct Paul le tesmoigne, l'argument qu'ils font retourne contre eux, c'est que la foy n'est point générale, d'autant que l'élection dont elle vient est particulière. Car quand sainct Paul dit que les fidèles sont remplis de toutes bénédictions spi-rituelles, selon que Dieu les avoit esleus devant la création du monde [2], il est fa-cile de conclurre selon l'ordre de la cause et de son effect, que ces richesses ne sont point communes à tous, pource que Dieu n'a esleu sinon ceux qu'il a voulu. Et voylà pourquoy en un autre lieu notam-ment il dit, La foy des esleus [3] : afin qu'il ne semble que chacun s'acquiert la foy de son propre mouvement, mais que ceste gloire réside en Dieu, que ceux qu'il a esleus sont gratuitement illuminez par luy. Car sainct Bernard dit trèsbien, que ceux qu'il tient pour ses amis l'oyent à part, comme aussi il s'addresse spéciale-ment à eux, en disant, Ne craignez point, petit troupeau, puis qu'il vous est donné de cognoistre le mystère du royaume des cieux [4]. Puis il demande, Et qui sont ceux-là? asçavoir ceux qu'il a cognus et pré-destinez pour estre faits conformes à l'image de son Fils. Voyci un conseil haut et admirable, qui nous a esté publié. Dieu seul cognoist les siens : mais ce qui luy estoit cognu a esté manifesté aux hommes : et ne reçoit à la cognoissance de ce mystère, sinon ceux qu'il a prédes-tinez [1]; et là-dessus il conclud : La misé-ricorde de Dieu d'éternité en éternité sur ceux qui le craignent. D'éternité à cause de la prédestination : En éternité, à cause de la béatitude qu'ils espèrent. L'une n'a point de principe, l'autre n'a point de fin [2]. Mais qu'est-ce que j'allègue sainct Bernard pour tesmoin, veu que nous oyons de la bouche du Maistre, qu'il n'y a que ceux qui sont de Dieu qui puissent veoir [3]? En quoy il signifie que tous ceux qui ne sont point régénérez d'en haut, sont esblouis et estourdis à son regard. Vray est que la foy peust bien estre con-joincte avec l'élection, moyennant qu'elle soit mise en degré inférieur : selon que cest ordre nous est exprimé en un autre passage, où Jésus-Christ dit, C'est la vo-lonté de mon Père, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, car sa vo-lonté est, que quiconques croit au Fils ne périsse point [4]. Certes si Dieu vouloit que tous fussent sauvez, il ordonneroit Jésus-Christ à tous pour gardien, et les uniroit tous au corps d'iceluy par le lien de foy. Or il appert que la foy est un gage singulier de son amour paternelle, lequel il réserve comme caché à ses en-fans qu'il a adoptez. Pourtant Jésus-Christ prononce ailleurs, que les brebis suyvent leur pasteur, pource qu'elles cognoissent sa voix : qu'elles ne suyvent point un estranger, pource qu'elles ne cognoissent point la voix des estrangers [5]. Et d'où vient ceste discrétion, sinon d'au-tant que les aureilles sont percées par le sainct Esprit [6] : car nul ne se fait brebis mais est formé et apresté de grâces cé-lestes pour l'estre. Et c'est pourquoy nostre Seigneur Jésus dit, que nostre salut est bien asseuré et hors de danger pour tout jamais, d'autant qu'il est gardé par la vertu invincible de Dieu [7]. Dont il conclud que les incrédules ne sont point de ses brebis, pource qu'ils ne sont point

1) August., *De verbis Apostoli*, serm. XI.
2) Ephés. 1, 3, 4. 3) Tite 1, 1.
4) Luc XII, 32.

1) Matth. XIII, 11; Rom. VIII, 29.
2) *Ad Thomam praepositum Beverlae*, epist. CVII.
3) Jean VI, 46. 4) Jean VI, 39, 40.
5) Jean X, 4, 5. 6) Ps. XL, 7; Jean X, 26.
7) Jean X, 29.

du nombre de ceux ausquels Dieu a promis par Isaïe de les faire ses disciples [1]. Au reste, puis qu'aux tesmoignages que j'ay alléguez il est fait notamment mention de persévérance, cela monstre que l'élection est constante et ferme sans varier aucunement.

11 Traittons maintenant des réprouvez, desquels sainct Paul parle aussi bien en ce passage-là. Car comme Jacob n'ayant rien mérité par ses bonnes œuvres, est receu en grâce : aussi Esaü n'ayant offensé, est rejetté de Dieu[2]. Si nous dirigeons nostre cogitation aux œuvres, nous faisons injure à l'Apostre, comme s'il n'avoit point veu ce qui nous est évident. Or qu'il ne l'ait point veu il appert : veu que nommément il poursuyt cela, que comme ainsi soit qu'ils n'eussent fait ne bien ne mal, l'un a esté esleu, l'autre réprouvé : dont il conclud que le fondement de la prédestination ne gist point aux œuvres. D'avantage ayant meu ceste question, asçavoir si Dieu est injuste, il n'allègue point que Dieu a rendu à Esaü selon sa malice (en quoy estoit la plus claire et certaine défense de l'équité de Dieu :) mais il ameine une solution toute diverse, c'est que Dieu suscite les réprouvez, afin d'exalter en eux sa gloire. Finalement il adjouste pour conclusion, que Dieu fait miséricorde à qui bon luy semble, et endurcit qui bon luy semble[1]. Nous voyons comme il remet l'un et l'autre sur le bon plaisir de Dieu. Si nous ne pouvons doncques assigner autre raison pourquoy c'est que Dieu accepte ses esleus, sinon pource qu'il luy plaist, nous n'aurons aussi nulle raison pourquoy il rejette les autres, sinon sa volonté; car quand il est dit que Dieu endurcit ou fait miséricorde selon son plaisir, c'est pour nous admonester de ne chercher cause aucune hors de sa volonté.

1) Jean X, 26; Is. VIII, 18; LIV, 13.
2) Rom. IX, 13.

CHAPITRE XXIII.

La réfutation des calomnies, desquelles on a tousjours à tort blasmé ceste doctrine.

1 Or quand l'entendement humain oit ces choses, son intempérance ne se peut tenir de faire troubles et esmotions, comme si une trompette avoit sonné à l'assaut. Yci plusieurs faisans semblant de maintenir l'honneur de Dieu, à ce qu'il ne soit point chargé à tort, confessent bien l'élection : et ce pendant nient qu'aucuns soyent réprouvez. Or cela est trop sot et puérile : veu que l'élection ne consisteroit point, si elle n'estoit mise à l'opposite de la réprobation. Il est dit que Dieu sépare ceux qu'il adopte à salut : ce sera doncques une sottise trop lourde, de dire que ceux qui ne sont point esleus, obtienent par cas fortuit, ou acquièrent par leur industrie ce qui n'est donné d'en haut qu'à peu de gens. Ainsi, ceux que Dieu laisse en eslisant, il les réprouve : et non pour autre cause, sinon qu'il les veut exclurre de l'héritage lequel il a prédestiné à ses enfans. Au reste, l'audace des hommes n'est point supportable, si elle ne souffre d'estre bridée par la Parole de Dieu, quand il est question de son conseil incompréhensible, lequel mesmes les Anges adorent. Or nous avons ouy n'aguères, que l'endurcissement est aussi bien en la main et liberté de Dieu, que la miséricorde. Et de faict, nous avons aussi veu que sainct Paul ne se tormente pas comme ces froids docteurs, d'excuser Dieu par mensonge : seulement il remonstre qu'il n'est pas licite à un pot de terre de plaider contre celuy qui l'a formé[2]. D'avantage, ceux qui ne peuvent porter que Dieu en réprouve aucuns, comment se desvelopperont-ils de ceste sentence de Christ? Tout arbre que mon Père n'aura point planté sera arraché[3]? Ils oyent que tous ceux que le Père n'a daigné planter en son champ comme ar-

1) Rom. IX, 18. 2) Rom. IX, 20, 21.
3) Matth. XV, 13.

s sacrez, sont ouvertement destinez à dition. S'ils nient que cela ne soit ne de réprobation, il n'y aura rien si ir qui ne leur soit obscur. Mais s'ils cessent d'abbayer ou de gronder, que stre foy se tiene en ceste sobriété, d'esuter l'advertissement de sainct Paul : l'il n'y a de quoy plaider contre Dieu, d'un costé voulant monstrer son ire et nifester sa puissance, il supporte en nde patience et douceur les instrus d'ire apprestez à perdition[1] : et de tre costé, il démonstre les richesses sa gloire envers les vaisseaux de miicorde, lesquels il a apprestez à sa ire. Notons bien que sainct Paul pour per broche à toutes détractions et rmures, donne à l'ire et à la puissance Dieu un empire souverain : pource e c'est chose trop desraisonnable d'aper à conte les jugemens profons de u, qui engloutissent tous nos sens. La ponse qu'ils ameinent est frivole, que u ne rejette point du tout ceux qu'il lure en douceur, mais qu'il suspend affection envers eux, pour veoir si dventure ils se repentiront. Voire, nme si sainct Paul attribuoit à Dieu une ience, par laquelle il attende la consion de ceux lesquels il dit estre apstez à périr. Et sainct Augustin expot ce passage, note prudemment que nd la patience est conjoincte avec sa ssance et vertu, que non-seulement il met, mais qu'il gouverne actuellet[2]. Nos contredisans ameinent une re réplique : c'est que sainct Paul, en ant que les vaisseaux d'ire sont apstez à perdition, adjouste que Dieu a posé à salut les vaisseaux de misérirde : comme si par ces mots il entent que Dieu est autheur du salut des èles, et que la louange luy en apparnt, mais que ceux qui périssent s'apstent d'eux-mesmes, et par leur franc itre, sans estre réprouvez de luy. Mais ores que je leur accorde que sainct l a voulu par telle façon de parler ucir ce qui pouvoit estre trouvé rude prime face, toutesfois il n'y a nul prod'assigner ceste préparation par laquelle il est dit que les réprouvez sont destinez à périr, ailleurs qu'au conseil secret de Dieu; comme au mesme lieu sainct Paul l'avoit desjà exposé, disant que Dieu a suscité Pharaon : et puis qu'il endurcit ceux qu'il veut, dont il s'ensuyt que son conseil incompréhensible est cause de l'endurcissement. Pour le moins j'ay ce point gaigné avec sainct Augustin, des mots duquel j'useray : c'est que Dieu en faisant les loups brebis, les reforme d'une grâce plus forte, pour donter leur dureté : et par ainsi, que les obstinez ne se convertissent point, pource que Dieu ne desploye point pareille grâce envers eux, de laquelle il n'est pas destitué, s'il en vouloit user[1].

2 Cela suffira à toutes gens craignans Dieu et modestes, et qui se souvienent qu'ils sont hommes : mais pource que les chiens qui grondent à l'encontre, vomissent plusieurs espèces de blasphèmes, il nous faudra respondre à chacun. Les hommes charnels, comme ils sont pleins de folie, playdent yci en plusieurs sortes contre Dieu, comme s'ils le tenoyent sujet à leurs répréhensions. Premièrement, ils demandent à quel propos Dieu se courrouce contre ses créatures, lesquelles ne l'ont provoqué par aucune offense; car de perdre et ruiner ceux que bon luy semble, c'est chose plus convenable à la cruauté d'un tyran, qu'à la droicture d'un juge. Ainsi il leur semble que les hommes ont bonne cause de se plaindre de Dieu, si par son pur vouloir, sans leur propre mérite, ils sont prédestinez à la mort éternelle. Si telles cogitations vienent quelquesfois en l'entendement des fidèles, ils seront assez armez pour les repousser, quand seulement ils réputeront quelle témérité c'est mesmes d'enquérir des causes de la volonté de Dieu, veu qu'icelle est, et à bon droict doit estre la cause de toutes les choses qui se font. Car si elle a quelque cause, il faut que ceste cause-là précède, et qu'elle soit comme attachée à icelle : ce qu'il n'est licite d'imaginer; car la volonté de Dieu est tellement la reigle suprême et souveraine de justice, que tout ce qu'il veut,

Rom. IX, 22. 2) *Contra Julianum*, lib. V, cap. V.

1) *De Praedest. sanct.*, lib. I, cap. II.

il le faut tenir pour juste, d'autant qu'il le veut[1]. Pourtant quand on demande, Pourquoy est-ce que Dieu a fait ainsi? Il faut respondre, Pource qu'il l'a voulu. Si on passe outre, en demandant, Pourquoy l'a-il voulu? c'est demander une chose plus grande et plus haute que la volonté de Dieu : ce qui ne se peut trouver. Pourtant, que la témérité humaine se modère, et qu'elle ne cherche ce qui n'est point, de peur de ne trouver point ce qui est. Ceste bride sera bien pour retenir tous ceux qui voudront méditer les secrets de Dieu en révérence. Contre les iniques, qui ne se soucient de mesdire de Dieu apertement, le Seigneur se défendra assez par sa justice, sans que nous luy servions d'advocats, quand en ostant toutes tergiversations à leurs consciences, il les pressera et convaincra jusques-là, qu'elles ne pourront eschapper. Toutesfois en parlant ainsi, nous n'approuvons pas la resverie des Théologiens papistes, touchant la puissance absolue de Dieu : car ce qu'ils en gergonnent est profane, et pourtant nous doit estre en détestation. Nous n'imaginons point aussi un Dieu qui n'ait nulle loy, veu qu'il est loy à soy-mesme. Et de faict, comme dit Platon, les hommes estans sujets à mauvaises cupiditez ont besoin de loy : mais la volonté de Dieu, entant qu'elle est pure de tous vices, et mesmes est la reigle souveraine de perfection, est la loy de toutes loix. Mais nous disons ce pendant, que Dieu n'est point contable envers nous, pour rendre raison de ce qu'il fait : et d'autre part, nous ne sommes pas juges idoines ne compétens pour prononcer de ceste matière selon nostre sens. Parquoy si nous attentons plus qu'il ne nous est licite, ceste menace du Pseaume nous doit effrayer, que Dieu demeurera vainqueur quand il sera jugé par les hommes mortels[2].

3 Voylà comment Dieu peut réprimer ses ennemis en se taisant. Mais afin que nous n'endurions qu'ils ayent son sainct Nom en mocquerie, il nous donne armures en sa Parole, pour résister à leur fureur. Pourtant si quelqu'un nous assaut de ce propos, pourquoy c'est que Dieu en a prédestiné aucuns à damnation lesquels ne l'avoyent point mérité, veu qu'ils n'estoient pas encores : nous luy demanderons d'autre part, en quoy c'est qu'il pense Dieu estre redevable à l'homme s'il l'estime en sa nature. Puis que nous sommes tous corrompus et contaminez de vices, il ne se peut faire que Dieu ne nous ait en haine : et ce non pas d'une cruauté tyrannique, mais par une équité raisonnable. Si ainsi est que tous hommes, de leur condition naturelle, soyent coulpables de condamnation mortelle, de quelle iniquité, je vous prie, se plaindront ceux lesquels Dieu a prédestinez à mort? Que tous les enfans d'Adam vienent en avant pour contendre et débatre contre leur Créateur, de ce que par sa Providence éternelle devant leur nativité ils ont esté dévouez à calamité perpétuelle : quand Dieu au contraire, les aura amenez à se recognoistre, que pourront-ils murmurer contre cela? S'ils sont tous prins d'une masse corrompue, ce n'est point de merveilles s'ils sont assujetis à damnation. Qu'ils n'accusent point doncques Dieu d'iniquité, d'autant que par son jugement éternel ils sont ordonnez à damnation, à laquelle leur nature mesme les meine, ce qu'ils sentent maugré qu'ils en ayent. Dont il appert combien leur appétit de se rebecquer est pervers, veu qu'à leur escient ils suppriment ce qu'ils sont contraints de recognoistre : c'est qu'ils trouvent la cause de leur damnation en eux. Ainsi, quoy qu'ils pallient, ils ne se peuvent absoudre. Quand doncques je leur confesseray cent fois ce qui est trèsvray, que Dieu est autheur de leur damnation, ils n'effaceront point pourtant leur crime, lequel est engravé en leur conscience, et leur vient devant les yeux à chacune fois.

4 Ils répliquent derechef, asçavoir s'ils n'avoyent point esté prédestinez par l'ordonnance de Dieu à ceste corruption, laquelle nous disons estre cause de leur ruine. Car si ainsi est, quand ils périssent en leur corruption, ce n'est autre chose sinon qu'ils portent la calamité en laquelle Adam par le vouloir de Dieu est trébusché et a précipité tous ses succes-

1) Hoc ex August. sumptum, lib. *De Genes., contra Manich.*, cap. III. 2) Ps. LI, 6.

urs. Dieu ne sera-il point doncques in-
ste de se jouer ainsi cruellement de ses
éatures? Pour response je confesse que
esté par le vouloir de Dieu, que tous
s enfans d'Adam sont cheus en ceste
isère, en laquelle ils sont maintenant
tenus. Et c'est ce que je disoye du
mmencement, qu'il faut tousjours reve-
r au seul plaisir de Dieu, duquel il
nt la cause cachée en soy-mesme : mais
ne s'ensuyt pas qu'on puisse ainsi ré-
icter de Dieu : car nous viendrons au-
vant avec sainct Paul en ceste manière,
homme? qui es-tu qui puisses plaider
c Dieu? Le pot dira-il à son potier
i l'a fait, pourquoy il l'a ainsi formé?
potier n'a-il point puissance de faire
ne mesme masse de terre un vaisseau
norable, et l'autre sordide[1]? ils nie-
nt que la justice de Dieu soit ainsi
ictement défendue : mais que c'est un
nterfuge, tel qu'ont coustume de cher-
r ceux qui n'ont point excuse suffi-
nte; car il semble que cela n'est rien
e, sinon que la puissance de Dieu ne
it estre empeschée de faire tout ce
 bon luy semble. Je di que c'est bien
re chose, car quelle raison peut-on
ener plus ferme et solide, que de nous
monester à penser qui est Dieu? Car
ment celuy qui est juge du monde
rroit-il commettre quelque iniquité?
c'est le propre de sa nature de faire
tice, il aime icelle justice naturelle-
nt, et hait toute iniquité. Pourtant
postre n'a point cherché quelque ca-
ette, comme s'il eust esté surprins au
troit : mais il a voulu monstrer que la
tice de Dieu est plus haute et excel-
te que de devoir estre réduite à la
sure humaine, ou estre comprinse en
petitesse de l'entendement des hom-
s. Il confesse bien que les jugemens
Dieu ont une profondité, laquelle peut
mer les entendemens de tout le
nde, s'ils veulent entrer jusques-là;
ne seroit-ce pas chose trop desraison-
ble, de vouloir submettre les œuvres de
 à ceste condition, que quand nous
 pourrons entendre la raison, nous
osions vitupérer? Il y a à ce propos une sentence notable en Solomon, laquelle peu de gens entendent. Le Créateur de tous, dit-il, est grand : il rendra aux fols et aux transgresseurs leur loyer[1]. Il s'escrie, ayant en admiration la grandeur de Dieu, d'autant qu'il est en luy de punir les fols et les transgresseurs, combien qu'il ne les ait point faits participans de son Esprit. Et de faict, c'est une rage prodigieuse aux hommes, quand ils prétendent d'enclorre ce qui est infini et incompréhensible, en une si petite mesure comme est leur entendement. Sainct Paul appelle les Anges qui sont demeurez en leur intégrité, Esleus[2]. Si leur constance et fermeté a esté fondée au bon plaisir de Dieu, la révolte des diables monstre qu'ils n'ont pas esté retenus, mais plustost délaissez. De laquelle chose on ne peut amener autre cause que la réprobation, laquelle est cachée au conseil estroit de Dieu.

5 Qu'il y viene doncques quelque Manichéen ou Célestin, ou autre hérétique, pour calomnier la providence de Dieu : je di avec sainct Paul, qu'il n'est pas mestier d'en rendre la raison, veu que par sa grandeur elle surmonte du tout nostre intelligence. Quelle absurdité y a-il en cela? Voudront-ils la puissance de Dieu estre tellement limitée, qu'il ne puisse rien faire d'avantage, que ce que nostre esprit pourra comprendre? Je di avec sainct Augustin, que Dieu en a créé d'aucuns lesquels il prévoyoit devoir aller en perdition éternelle : et que cela a esté fait, pource qu'il l'a voulu. Or pourquoy il l'a voulu, ce n'est pas à nous d'en demander la raison, veu que nous ne la pouvons comprendre. Et d'autre part, il ne convient pas que nous disputions si la volonté de Dieu est juste ou non : de laquelle quand on parle, il faut entendre sous le nom d'icelle, une reigle infaillible de justice[3]. Qu'est-ce doncques qu'on fait doute s'il y a iniquité, là où justice apparoist clairement? Que nous n'ayons doncques point de honte de fermer la bouche des iniques à la manière de sainct Paul : et toutesfois et quantes qu'ils oseront abbayer comme chiens, de

Rom. IX, 20, 21.

1) Prov. XXVI, 10. 2) 1 Tim. V, 21.
3) Epist. CVI.

répliquer à l'encontre, Qui estes-vous, povres misérables, qui intentez accusation contre Dieu, n'ayans autre cause sinon pource qu'il n'a point abbaissé la grandeur de ses œuvres à vostre rudesse, comme si ce qu'il fait estoit inique d'autant qu'il nous est caché. La hautesse inestimable des jugemens de Dieu vous doit estre assez cognue par les expériences qu'il en donne. Vous sçavez qu'ils sont nommez Un abysme profond [1]: pensez maintenant à vostre petitesse pour sçavoir si elle comprendra ce que Dieu a décrété en soy. De quoy doncques vous proufite-il de vous engouffrer par vostre curiosité enragée en cest abysme, lequel vous prévoyez par raison vous devoir estre mortel? Comment ce qui est escrit de la sagesse incompréhensible de Dieu et de sa vertu espovantable, tant en l'histoire de Job que par tous les Prophètes, ne vous bride-il de quelque crainte et frayeur? Si vos esprits s'escarmouchent en quelques questions, n'ayez point honte d'embrasser le conseil de sainct Augustin : Homme, dit-il, attens-tu response de moy? Or je suis homme aussi bien; et pourtant escoutons tous deux celuy qui nous dit, O homme qui es-tu? Certes l'ignorance fidèle est meilleure qu'une science téméraire : Cherche des mérites: tu ne trouveras que punition. O hautesse! Pierre renonce Jésus-Christ : le brigand croit en luy. O hautesse! Cherches-tu la raison de ces choses? Je m'estonneray de la hautesse. Argue tant que tu voudras, et je m'esmerveilleray. Dispute de ta part, et je croiray. Je voy la hautesse: je ne parvien point à la profondité. Paul a trouvé où se reposer, se mettant en admiration. Il dit que ces jugemens de Dieu sont hors de toute cognoissance : et tu les viens sonder! Il dit que ses voies ne se peuvent consuyvre : et tu les veux suyvre à la trace [2]. Nous ne proufiterons de rien en passant plus outre : car nous ne satisferons point à leur pétulance. Et d'autre part, Dieu n'a pas affaire d'autre défense, que de celle dont il a usé par son Esprit, parlant par la bouche de sainct Paul : et qui plus est, nous désapprenons de bien parler, quand nous ne parlons point selon Dieu.

6 Il y a une autre objection que fait l'impiété, laquelle toutesfois ne tend pas tant à blasmer Dieu qu'à excuser le pécheur; combien qu'à dire vray; le pécheur ne se puisse justifier sans ignominie du Juge. Toutesfois voyons quelle elle est. Pourquoy, disent-ils, Dieu imputeroit-il à vice aux hommes les choses desquelles il leur a imposé nécessité par sa prédestination? Car que pourroyent-ils faire? Résisteroyent-ils à ses décrets? Mais ce seroit en vain : et mesmes ils ne le peuvent faire du tout. Ce n'est point doncques à bon droict que Dieu punit les choses desquelles la principale cause gist en sa prédestination. Je n'useray point yci de la défense laquelle ameinent communément les Docteurs ecclésiastiques : c'est que la prescience de Dieu n'empesche pas que l'homme ne soit réputé pécheur, duquel Dieu prévoit les vices, et non pas les siens. Car les cavillateurs ne se contenteroyent point de cela, mais passeroyent plus avant, disans que Dieu, s'il eust voulu, pouvoit obvier aux maux qu'il a préveus. Puis qu'il ne l'a fait, que de conseil délibéré il a créé l'homme afin qu'il se portast en telle sorte. Or si l'homme a esté créé à telle condition, qu'il deust après faire tout ce qu'il fait, qu'on ne luy peut imputer à faute les choses lesquelles il ne peut éviter, et ausquelles il est astreint par le vouloir de Dieu. Advisons doncques comment se pourra soudre ceste difficulté. Premièrement, il faut que nous tenions tous pour résolu ce que dit Solomon: que Dieu a créé toutes choses à cause de soy-mesme, voire l'inique au jour de sa perdition [1]. Pourtant, comme ainsi soit que la disposition de toutes choses soit en la main de Dieu, et qu'il puisse envoyer la vie ou la mort à son plaisir: il dispense et ordonne par son conseil, qu'aucuns dés le ventre de leur mère soyent destinez certainement à mort éternelle, afin de glorifier son nom en leur perdition. Si quelqu'un pour excuser

1) Ps. XXXVI, 7.
2) August., *De verbis Apostoli*, serm. XX Rom. XI, 33

1 Prov. XVI .4

:n allègue que par sa providence il ne r impose nulle nécessité, mais que yant de quelle perversité ils seront, il . crée à ceste condition : cestuy-là dira :n quelque chose, mais ce ne sera pas it. Les anciens Docteurs s'aidoyent :n aucunesfois de ceste solution : mais :st comme en doutant. Les Sorboni-es s'y arrestent entièrement, comme l n'y avoit que répliquer à l'encontre. ' de ma part, je concéderoye bien que prescience seule n'apporte nulle né-ssité aux créatures, combien que tous l'accorderont pas : car il y en a qui la nt cause de toutes choses. Mais il me mble que Laurent Valle, combien qu'il fust pas autrement homme fort exercé l'Escriture, a plus subtilement distin-é : lequel démonstre ceste contention :re vaine, d'autant que la vie et la mort nt actions de la volonté de Dieu, plus-st que de sa prescience. Si Dieu pré-yoit seulement ce qui advient aux hom-s, sans le disposer et ordonner par n bon plaisir, ceste question ne seroit s agitée sans propos : Asçavoir quelle cessité induiroit la prévidence de Dieu. ais puis qu'il ne voit les choses advenir ur autre raison, sinon pource qu'il a terminé qu'elles advinssent : c'est folie disputer et débatre que fait sa pres-nce, quand il appert que le tout ad-nt par son ordonnance et disposition.
7 Les adversaires allèguent qu'on ne uvera point ceci exprimé de mot à t, que Dieu eust déterminé qu'Adam ust trébuscher en ruine mortelle, voire nme si en se rendant tesmoignage par scriture qu'il fait toutes choses qu'il ıt, il avoit créé la plus noble de toutes créatures, sans ordonner à quelle fin condition. Ils disent qu'Adam a esté é avec son franc arbitre, pour se don-telle fortune qu'il voudroit : et que u n'avoit rien déterminé de luy, sinon le traitter selon ses mérites. Si une roide invention est receue, où sera la ssance infinie de Dieu, par laquelle il pose toutes choses selon son conseil ret : lequel ne dépend point d'ailleurs? it y a que maugré leurs dents la pré-tination de Dieu se démonstre en toute gnée d'Adam, car il n'est pas advenu naturellement que tous décheussent de leur salut par la faute d'un. Qu'est-ce qui les empesche de confesser du pre-mier homme, ce qu'ils sont contraints en despit d'eux, accorder de tout le genre humain ? Car pourquoy perdroyent-ils leur peine à tergiverser ? L'Escriture prononce haut et clair que toutes créa-tures mortelles ont esté asservies à la mort en la personne d'un homme. Puis que cela ne peut estre attribué à nature, il faut bien qu'il soit provenu du conseil admirable de Dieu. C'est une trop lourde inadvertance, que ces advocats qui s'in-gèrent pour maintenir la justice de Dieu, s'arrestent tout court à un festu, et qu'ils sautent par-dessus des grosses trabes. Je leur demande derechef, dont il est advenu que la cheute d'Adam ait enve-loppé avec soy tant de peuples avec leurs enfans sans aucun remède, sinon qu'il a pleu ainsi à Dieu. Il faut que ces langues tant habiles à babiller devienent muettes en cest endroict. Je confesse que ce dé-cret nous doit espovanter : toutesfois on ne peut nier que Dieu n'ait préveu devant que créer l'homme, à quelle fin il devoit venir : et ne l'ait préveu, pource qu'il l'avoit ainsi ordonné en son conseil. Si quelqu'un accuse yci la prévidence de Dieu, il fait témérairement. Car à quel propos sera blasmé le Juge céleste, pour n'avoir point ignoré les choses qui de-voyent estre ? S'il y a doncques plainte aucune ou juste, ou de quelque appa-rence, elle s'addresse plustost à son or-donnance. Or ce que je di ne doit sem-bler advis estre estrange : c'est que Dieu non-seulement a préveu la cheute du pre-mier homme, et en icelle la ruine de toute sa postérité, mais qu'il l'a ainsi voulu. Car comme il appartient à sa sagesse d'avoir la prescience de toutes choses futures, ainsi il appartient à sa puissance de régir et gouverner tout par sa main. Et sainct Augustin décide et liquide très-bien ceste question comme beaucoup d'autres. Nous confessons à salut ce que nous croyons droictement, que Dieu qui est Seigneur et Maistre de toutes choses, et qui a créé toutes choses bonnes, et a cognu que le mal proviendroit du bien, et aussi cognu qu'il appartenoit à sa bonté

toute-puissante de convertir le mal en bien, plustost que de ne permettre point qu'il y eust nul mal : a disposé tellement la vie des Anges et des hommes, qu'il a voulu monstrer en premier lieu ce que pouvoit le franc arbitre, et puis après ce que pouvoit le bénéfice de sa grâce, et son juste jugement[1].

8 Aucuns recourent yci à la différence de Volonté et Permission, disant que les iniques périssent, Dieu le permettant, mais non pas le voulant. Mais pourquoy dirons-nous qu'il le permet, sinon pource qu'il le veut ? Combien que cela mesme ne soit point de soy vray-semblable, que c'est par la seule permission, et non par l'ordonnance de Dieu, que l'homme s'est acquis damnation : comme si Dieu n'avoit point ordonné de quelle condition il vouloit que fust la principale et plus noble de ses créatures. Je ne doute point doncques de simplement confesser avec sainct Augustin, que la volonté de Dieu est la nécessité de toutes choses, et qu'il faut nécessairement que ce qu'il a ordonné et voulu adviene, comme tout ce qu'il a préveu adviendra certainement[2]. Maintenant si les Pélagiens, ou Manichéens, ou Anabaptistes, ou Epicuriens (car nous avons affaire à ces quatre sectes, en traittant de ceste matière) allèguent pour leur excuse la nécessité, dont ils sont contraints par la prédestination de Dieu, ils n'ameinent rien de propre à la cause. Car si la prédestination n'est autre chose que l'ordre et dispensation de la justice divine, laquelle ne laisse point d'estre irrépréhensible combien qu'elle soit occulte : puis qu'il est certain qu'ils n'estoyent pas indignes d'estre prédestinez à telle fin, il est aussi certain que la ruine en laquelle ils tombent par la prédestination de Dieu, est juste et équitable. D'avantage, leur perdition procède tellement de la prédestination de Dieu, que la cause et matière en sera trouvée en eux. Le premier homme est cheut, pource que Dieu avoit jugé cela estre expédient. Or pourquoy il l'a jugé, nous n'en sçavons rien. Si est-il néantmoins certain qu'il ne l'a pas jugé sinon pource qu'il voyoit que cela faisoit à la gloire de son Nom. Or quand il est fait mention de la gloire de Dieu, pensons aussi bien à sa justice : car il faut que ce qui mérite louange soit équitable. L'homme doncques trébusche selon qu'il avoit esté ordonné de Dieu : mais il trébusche par son vice. Le Seigneur avoit prononcé un peu au paravant, toutes les choses qu'il avoit faites estre fort bonnes[1] : dont vient doncques la perversité de l'homme, sinon qu'il s'est destourné de son Dieu ? Afin qu'on ne pensast qu'elle veinst de sa création, le Seigneur avoit approuvé par son tesmoignage tout ce qu'il avoit mis en luy. Il a doncques par sa propre malice corrompu la bonne nature qu'il avoit receue du Seigneur. Et ainsi par sa cheute a tiré avec soy en ruine tout son lignage. Parquoy contemplons plustost en la nature corrompue de l'homme la cause de sa damnation, laquelle luy est évidente, que de la chercher en la prédestination de Dieu, où elle est cachée et du tout incompréhensible. Et qu'il ne nous face point mal de submettre jusques-là nostre entendement à la sagesse infinie de Dieu, qu'il luy cède en beaucoup de secrets. Car des choses qu'il n'est pas licite ne possible de sçavoir, l'ignorance en est docte : l'appétit de les sçavoir, est une espèce de rage.

9 Quelqu'un possible dira que je n'ay pas encore amené raison pour refréner ceste excuse blasphématoire que je condamne. Je confesse que cela mesmes ne se peut faire, que l'impiété ne murmure et détracte tousjours : toutesfois il m'est advis que j'en ay dit ce qui doit suffire pour oster à l'homme non-seulement toute raison de murmurer, mais aussi toute couverture. Les réprouvez veulent estre veus excusables en péchant, pource qu'ils ne peuvent évader la nécessité de pécher, principalement veu qu'icelle procède de l'ordonnance et volonté de Dieu : je nie au contraire, que cela soit pour les excuser, pource que ceste ordonnance de Dieu, de laquelle ils se plaignent, est équitable. Et combien que l'é-

1) *Enchirid. ad Laurentium.*
2) *De Genes. ad lit.*, lib. VI, cap. XV.

1) Gen. I, 31.

té nous en soit incognue, elle est ntmoins trèscertaine, dont nous con- qu'ils n'endurent nulle peine, la- lle ne leur soit imposée par le juge- t de Dieu trèsjuste. Nous ensei- ns aussi, que c'est perversement fait x de vouloir entrer aux secrets de ausquels on ne peut atteindre pour cher l'origine de leur damnation, et er derrière la corruption de leur re, dont elle procède à la vérité. Or ceste corruption ne doyve estre im- e à Dieu, il appert de ce qu'il a rendu tesmoignage à sa créafion. Car com- que par la providence éternelle de , l'homme a esté créé pour venir en e misère en laquelle il est, il a néant- s prins la matière d'icelle de soy- me, et non pas de Dieu. Car il n'est pour autre cause, sinon pource qu'il généré de la pure nature que Dieu avoit donnée, en perversité.

) Les adversaires de Dieu ont enco- une autre absurdité pour diffamer sa lestination. Car comme ainsi soit n parlant de ceux que nostre Sei- r retire de la condition universelle hommes, pour les faire héritiers de Royaume, nous n'assignions point tre cause de cela que son bon plaisir, ièrent qu'il y a doncques acception ersonnes envers Dieu : ce que l'Es- re nie par tout; pourtant ou qu'il dire que l'Escriture se contrarie, ou Dieu regarde les mérites de ceux l eslit. Premièrement ce que dit l'Es- re, que Dieu n'a point acception de onnes, c'est en autre sens qu'ils ne le ent. Car par ce vocable de Person- elle ne signifie pas l'homme, mais hoses qui apparoissent à l'œil en me, pour luy acquérir faveur, grâce, té, ou au contraire haine, contem- ent ou diffame : comme sont riches- crédit, noblesse, offices honorables, , beauté de corps, et choses sem- les : ou bien povreté, ignobilité, d'es- ans crédit, sans honneur, etc. En manière sainct Pierre et sainct Paul onstrent que Dieu n'est point accep- r de personnes [1], pource qu'il ne discerne point entre le Grec et le Juif pour en avoir l'un agréable et rejetter l'autre, seulement à cause de la nation. Sainct Jaques use de mesmes paroles quand il dit que Dieu en son jugement n'estime rien les richesses [1]. Sainct Paul aussi en un autre lieu en use, voulant monstrer que Dieu ne met point de diffé- rence entre maistre et serviteur ayant à juger l'un et l'autre [2]. Parquoy il n'y aura nulle répugnance, de dire, que Dieu eslit ceux que bon luy semble par son bon plaisir, sans aucun mérite, en réprou- vant et rejettant les autres. Toutesfois pour satisfaire plus plenement nous ex- poserons ainsi la chose. Ils demandent comment cela se fait, que de deux hom- mes qui ne diffèrent rien en mérites, Dieu en laisse l'un derrière, et choisit l'autre [3]. Je leur demande d'autre part, si en celuy qui est esleu ils pensent qu'il y ait quel- que chose pour encliner le cœur de Dieu à l'aimer. S'ils confessent qu'il n'y a rien, comme il est nécessaire, il s'ensuyvra que Dieu ne regarde point l'homme, mais qu'il prend de sa bonté matière de luy bien faire. Pourtant ce que Dieu en eslit l'un, en rejettant l'autre, cela ne vient point du regard de l'homme, mais de sa seule miséricorde : à laquelle il doit estre libre de se monstrer où bon luy semble, et quand bon luy semble. Mesmes aussi nous avons desjà veu que Dieu du com- mencement n'a pas esleu beaucoup de nobles, sages, ou riches et excellens [4], afin d'humilier l'orgueil de la chair : tant s'en faut que sa faveur ait esté attachée à quelque apparence.

11 C'est doncques faussement et mes- chamment qu'aucuns accusent Dieu d'iné- qualité de justice : pource qu'en sa pré- destination il ne fait pas tout un à tous hommes. Si Dieu, disent-ils, trouve tous hommes coulpables, qu'il les punisse tous égualement : S'il les trouve innocens, qu'il s'abstiene de rigueur envers tous. Mais ils traittent Dieu comme s'il luy es- toit interdit de faire miséricorde : ou bien quand il la veut faire, qu'il fust con- traint de renoncer du tout à son juge-

ct. X, 34 ; Rom. II, 11 ; Gal. II, 6.

1) Jacq. II, 5. 2) Col. III, 25 ; Ephés. VI, 9.
3) Vide August., Ad Bon., lib. II, cap. VII.
4) 1 Cor. I, 26.

d'oster à Dieu la faculté de faire miséricorde : ou bien de luy permettre seulement à telle condition, qu'il se desmette de faire jugement? Pourtant ces sentences de sainct Augustin convienent très-bien : Comme ainsi soit, dit-il, que la masse universelle du genre humain soit tombée en condamnation en Adam, les hommes qui sont prins pour estre mis en honneur, ne sont pas instrumens de leur propre justice : mais de la miséricorde de Dieu. Comme des autres qui sont mis en opprobre, il n'en faut rien assigner sinon à son jugement, sans le rédarguer d'iniquité [1]. Item, Ce que Dieu rend à ceux qu'il a réprouvez, la punition qui leur estoit deue : et à ceux qu'il a esleus, donne la grâce qui ne leur estoit point deue : cela peut estre monstré équitable et irrépréhensible par la similitude d'un créditeur, auquel il est loisible de remettre sa debte à l'un, et la demander de l'autre. Le Seigneur doncques peut aussi bien donner grâce à qui il veut, pource qu'il est miséricordieux : et ne la donner pas à tous, pource qu'il est juste Juge. Et donnant à aucuns ce qu'ils ne méritent point, il peut démonstrer sa grâce gratuite : en ne le donnant point à tous, démonstrer ce que tous méritent. Car sainct Paul en escrivant que Dieu a enclos tous sous péché, afin de faire miséricorde à tous, ne faut quant et quant d'adjouster, qu'il ne doit rien à personne, pource que nul ne luy a rien apporté

gation n'est point du tout faus
y a d'aucuns porceaux qui s
prédestination de Dieu de tels
mes : et sous ceste couvertur
quent de toutes admonitions e
trances : Dieu sçait bien c
délibéré de faire une fois de
a déterminé de nous sauver, il
duira à salut en son temps : s'i
miné de nous damner, nous
menterions en vain pour nou
Mais l'Escriture en remonstran
nous devons en plus grande rév
crainte penser de ce mystère
les enfans de Dieu à un sens bi
et condamne la meschante auda
de telle manière de gens : ca
nous parle pas de la prédestinat
nous faire enfler de témérité,
nous inciter à esplucher par
diesse illicite les secrets inacce
Dieu : mais plustost à ce qu'en
et modestie nous apprenions de
son jugement, et magnifier s
corde ; pourtant tous fidèles t
ce but. Le grondement de ces
est bien rabatu par sainct Paul.
qu'ils ne se soucient de vivre
ment, à cause que s'ils sont d
des esleus, leurs vices ne les e
ront point de parvenir à salut :
contraire, sainct Paul enseign
fin de nostre élection est, à ce
menions vie saincte et irrépréh
Si le but de nostre élection est,

re, pource que l'élection suffit à salut: que l'homme est esleu, afin de s'adonner à bien faire? Comment doncques lurerons-nous ces blasphèmes, lesquels renversent si meschamment tout l'ordre de la prédestination? Quant est l'autre partie, asçavoir qu'ils disent que celuy qui est réprouvé de Dieu, perdroit sa peine en s'appliquant à vivre saintement et en innocence: en cela ils sont convaincus de mensonge impudent; car dont procéderoit telle estude, sinon de l'élection de Dieu? veu que tous ceux qui sont du nombre des réprouvez, comme ils sont instrumens faits à opprobre, ne cessent de provoquer l'ire de Dieu par crimes infinis: et confermer par signes évidens le jugement de Dieu qui est décrété contre eux, tant s'en faut qu'ils y résistent en vain.

13 Les autres aussi calomnient malicieusement et impudemment ceste doctrine, comme si elle renversoit toutes exhortations à bien et sainctement vivre. De quel blasme sainct Augustin a esté merveilleusement chargé en son temps: mais il s'en est trèsbien purgé au livre à Valentin, intitulé De correction et grâce: duquel la lecture pourra appaiser toutes gens craignans Dieu. Toutesfois j'en toucheray ycl une partie, qui sera, comme j'espère, pour satisfaire à tous esprits paisibles et de bonne sorte. Nous avons desjà veu quel héraut a esté sainct Paul pour publier à haute voix l'élection de Dieu: a-il esté refroidi pour cela, pour ne pouvoir admonester ni exhorter? Que ces bons zélateurs comparent leur vivacité à la siene: on ne trouvera que glace en eux, au pris de l'ardeur admirable qui est en luy. Et de faict, ce principe oste tout scrupule, que nous ne sommes point appelez à souilleure [1], mais afin que chacun possède son vaisseau en honneur, etc. Item, que nous sommes la facture de Dieu, estans créez à bonnes œuvres, lesquelles il a apprestées pour nous faire cheminer en icelles [2]. En somme, quiconques est moyennement exercé en sainct Paul, entendra sans longue démonstration, comment il accorde les choses que ces brouillons veulent faire à croire estre répugnantes. Jésus-Christ commande qu'on croye en luy: toutesfois quand il dit que nul n'y peut venir sinon qu'il luy soit donné du Père [1], il ne dit rien qui ne soit vray. Parquoy que la prédication ait son cours pour amener les hommes à la foy, pour les y faire proufiter et les retenir en persévérance: toutesfois que cela n'empesche pas que la prédestination ne soit cognue, afin que ceux qui obéissent à l'Evangile ne s'enorgueillissent pas comme du leur, mais qu'ils se glorifient en Dieu. Jésus-Christ ne dit pas sans cause, Qui a aureilles pour ouyr, qu'il oye [2]. Ainsi quand nous preschons et exhortons, ceux qui ont des aureilles obéissent volontiers: quant aux autres, le dire d'Isaïe s'accomplit en eux, qu'en oyant ils n'oyent point [3]. Or pourquoy les uns en ont (dit sainct Augustin) les autres non, qui est-ce qui cognoist le conseil du Seigneur? Faut-il doncques nier ce qui est manifeste, quand ce qui est occulte ne se peut comprendre [4]? Ces propos sont fidèlement extraits de sainct Augustin: mais pource que ses propres mots auront possible plus d'authorité que les miens, j'en réciteray autant que besoin sera. Si quelques-uns, dit-il, se tournent à nonchalance et lascheté sous ombre de la prédestination, et se desbordent en leurs concupiscences, selon qu'ils y sont enclins, faut-il pourtant estimer ce qui se dit, estre faux? Si Dieu a préveu qu'ils seront bons, ils le seront, à quelque malice qu'ils soyent maintenant adonnez: et s'il a préveu qu'ils seront mauvais, ils le seront, en quelque bonté qu'ils cheminent aujourd'huy. Faut-il pourtant que ce qui se dit vrayement de la prescience de Dieu, soit renoncé ou celé, sur tout, quand en s'en taisant on donne occasion à d'autres erreurs? Item, C'est autre chose de supprimer ce qui est vray, que de la nécessité de le déclairer. Il seroit long de chercher toutes les causes de nous taire de la vérité. Il y en a une entre les autres: c'est afin que ceux qui n'entendent pas, n'empirent, quand nous désirons

1) 1 Thess. IV, 7. 2) Ephés. II, 10.

1) Jean VI, 65. 2) Matth. XIII, 9. 3) Is. VI, 9. 4) De bono persev., lib. CXV.

d'instruire ceux qui en sont capables. Or telles gens, quand nous parlerons de la prédestination, n'en seront pas rendus plus savans : mais aussi ils n'en deviendront pas pires. Or le cas posé que la vérité emporte ceci, que quand nous la déclairons, celuy qui ne la comprend pas en deviene pire : et que si nous la tenons ensevelie, celuy qui la pourroit comprendre en ait dommage, que pensons-nous qu'il soit de faire? Ne faudra-il pas plustost dire ce qui est vray, afin que ceux desquels il pourra estre entendu le comprenent, que de nous en taire, tellement que tous deux demeurent ignorans, et que celuy mesme qui est le plus entendu, empire par nostre silence, lequel s'il estoit enseigné, plusieurs autres apprendroyent de luy? Et nous refusons de dire ce que l'Escriture tesmoigne estre licite, voire sous ombre que nous craignons que celuy qui n'est point capable de proufiter n'en soit offensé : et ce pendant nous ne craignons point que celuy qui le pourroit comprendre, soit prins de fausseté par nostre silence [1]. Puis il conferme encores plus clairement ce propos par une briefve conclusion : Si les Apostres, dit-il, et les Docteurs de l'Eglise qui les ont suyvis, ont fait tous les deux : c'est de traitter sainement de l'élection éternelle de Dieu, et d'entretenir les fidèles en reigle de saincte vie : qu'est-ce que ces nouveaux Docteurs estans contraints et convaincus par la vérité invincible, disent qu'il ne faut point prescher au peuple la prédestination, encores que ce qu'on en dise soit vray? Mais quoy qu'il en soit il la faut prescher, afin que ceux qui ont aureilles pour ouyr, oyent. Et qui est-ce qui les aura, sinon les ayant receues de celuy qui a promis de les donner? Or que celuy qui n'a pas receu un tel don rejette la bonne doctrine, moyennant que celuy qui l'a, l'accepte et en boyve, qu'il en boyve et en vive. Car comme il faut prescher les bonnes œuvres afin que Dieu soit deuement servy : ainsi faut-il prescher la prédestination, afin que celuy qui a aureilles pour ouyr, se glorifie en Dieu, non pas en soy [2].

1) *De bono persev.*. cap. XVI.
2) Ejusdem libri cap. XX ; Matth. XIII, 9.

14 Néantmoins selon que ce sainct Docteur avoit un singulier désir d'édifier, il advertit de modérer tellement la façon d'enseigner ce qui est vray, qu'on se garde tant qu'il sera possible de scandaliser. Car il remonstre que ce qui se dit vrayement, peut bien estre conforme à l'utilité. Si quelqu'un parloit ainsi au peuple, Ce que vous ne croyez, c'est pource que vous estes prédestinez à périr, non-seulement il nourriroit la paresse, mais aussi flatteroit la malice. Si quelqu'un passoit encores plus outre, en disant qu'en ne croyant point à l'advenir, ils monstreront qu'ils seront réprouvez, ce seroit maudire plustost qu'enseigner. Ainsi sainct Augustin veut bien que telles gens soyent rejettez, comme n'ayans nul goust, et mesmes troublans les simples : ce pendant il maintient que nul ne proufite en la correction, sinon que celuy qui fait proufiter mesmes sans correction, y aide par sa pitié. Or pourquoy il aide à l'un, et non pas à l'autre, ce n'est pas raison que l'argille en juge, et non pas le potier. Il adjouste puis après, Quand les hommes par le moyen de la prédestination vienent ou retournent en la voye de justice, qui est-ce qui besongne en leurs cœurs pour leur donner salut, sinon celuy qui donne accroissement quand les ministres plantent et arrousent [1]? Or s'il luy plaist de sauver, il n'y a nul franc arbitre qui luy résiste. Parquoy il n'y a doute que les volontez des hommes ne peuvent résister à celle de Dieu, (lequel fait tout ce qu'il veut au ciel et en terre, et qui mesmes a fait ce qui est à venir) veu qu'il fait ce que bon luy semble des volontez des hommes. Item, Quand il veut amener les hommes, les attache-il des liens corporels? Il tient les cœurs au dedans, il les pousse et les tire par leurs volontez lesquelles il a formées en eux. Mais ce qu'il adjouste ne doit pas estre oublié, c'est, Pource que nous ne savons pas ceux qui appartienent au nombre et à la compagnie des prédestinez, ou non, que nous devons estre affectionnez à souhaiter le salut de tous. Si ainsi est, nous tascherons de faire tous ceux que nous rencontrerons, participans de nos-

1) 1 Cor. XV, 10.

re paix. Au reste, elle ne reposera sinon ur ceux qui sont enfans de paix. Brief, ntant qu'en nous est nous avons à user le correction salubre et sévère, comme de médecine, envers tous, à ce qu'ils ne périssent ou perdent les autres : mais c'est à faire à Dieu de rendre nostre correction utile à ceux qu'il a prédestinez.

CHAPITRE XXIV.

Que l'élection est confermée par la vocation de Dieu : et qu'au contraire les réprouvez attirent sur eux la perdition juste, à laquelle ils sont destinez.

1 Toutesfois afin que la chose soit ieux esclarcie, il sera expédient de aitter yci tant de la vocation des esleus, te de l'aveuglement et endurcissement es réprouvez. J'ay touché desjà du preier point en réfutant l'erreur de ceux ui sous ombre de la généralité des proesses, voudroyent égualer tout le genre umain. Mais Dieu garde son ordre, en clairant finalement par sa vocation la âce qu'il tenoit au paravant cachée en y. Et pour ceste cause on peut dire 'en appelant il testifie de son élection. ar il a préordonné ceux qu'il avoit prégnus, pour estre conformes à l'image son Fils. Or ceux qu'il a préordonnez, les a aussi appelez : et ceux qu'il a aplez, il les a justifiez pour les glorifier ne fois [1]. Comme ainsi soit que le Seieur en eslisant les siens, les ait adop- pour ses enfans, nous voyons toutes-ls qu'ils ne vienent point en possession un si grand bien, sinon quand il les pelle. D'autre part, qu'estans appelez, s ont desjà quelque jouissance de leur ection. Pour laquelle cause sainct Paul pelle l'Esprit qu'ils reçoyvent, Esprit adoption [2]. Item, Le seau et arre de éritage futur [3] : d'autant que par son smoignage il conferme et seelle en leurs eurs la certitude de ceste adoption. Car mbien que la prédication de l'Evangile urde de la fontaine de l'élection, tousfois pource qu'elle est commune aussi x réprouvez, elle n'en seroit point asz ferme preuve de soy. Mais Dieu enigne ses esleus avec efficace, pour les irer à la foy : comme nous avons allé-é ci-dessus, Celuy qui est de Dieu a veu le Père [1], et non autre. Item, J'ay manifesté ton Nom aux hommes que tu m'as donnez [2] : comme ainsi soit qu'il dise ailleurs, Nul ne peut venir à moy, sinon estant tiré du Père [3], Lequel lieu sainct Augustin considère prudemment, lequel parle ainsi : Si, tesmoin la vérité, celuy qui a apprins du Père vient : quiconques ne vient point, n'a point apprins du Père. Il n'est pas doncques conséquent, que celuy qui peut venir, viene de faict, sinon qu'il le vueille et qu'il le face : mais quiconques a esté enseigné du Père, nonseulement peut venir, mais vient de faict. Et alors il y a l'advancement de possibilité, l'affection de volonté, et l'effect de l'action [4]. Il parle encores plus clairement en un autre lieu, Qu'est-ce que veut dire ceci, Quiconques a ouy de mon Père et a apprins, vient à moy : sinon qu'il n'y a nul qui oye et qui apprene du Père, qui ne viene à Jésus-Christ? Car si tous ceux qui oyent et apprenent, vienent : quiconque ne vient point, n'a point ouy ny apprins. Car s'il eust ouy et apprins, il viendroit. Ceste eschole est fort eslongnée des sens de la chair, en laquelle le Père enseigne et est ouy, pour faire venir à son Fils. Un peu après il adjouste, Ceste grâce laquelle est occultement donnée aux cœurs des hommes, n'est point receue d'un cœur endurcy : car elle est donnée à ce que la dureté du cœur soit ostée. Ainsi quand le Père est ouy intérieurement, il oste le cœur de pierre et en donne un de chair [5]. Et voylà comme il fait les enfans de la promesse et vais-

Rom. VIII, 29, 30. 2) Rom. VIII, 15.
Ephes. I, 13. 14 ; 2 Cor. I, 22, et autres passages.

1) Jean VI, 46. 2) Jean XVII, 6.
3) Jean VI, 44.
4) *De Gratia Christi*, contra *Pelag.* et *Caelest.*, lib. I, cap. XIV et XXXI. 5) Ezéch. XI, 19 ; XXXVI, 26.

seaux de miséricorde, lesquels il a préparez en gloire [1]. Pourquoy doncques n'enseigne-il tous hommes pour les faire venir à Christ, sinon que ceux qu'il enseigne c'est par miséricorde : et ceux qu'il n'enseigne point, c'est par jugement : d'autant qu'il a pitié de ceux que bon luy semble, et endurcit ceux qu'il veut [2]. Le Seigneur doncques choisit pour ses enfans ceux qu'il eslit, et délibère d'estre leur Père : mais en les appelant, il les introduit en sa famille, et se conjoinct et allie avec eux, pour estre faits comme un. Or l'Escriture conjoignant en telle sorte la vocation avec l'élection, monstre bien par cela qu'il n'y faut rien chercher, sinon la miséricorde de Dieu gratuite. Car si nous demandons lesquels il appelle, et la raison pourquoy : elle respond, Ceux qu'il a esleus. Or quand on vient à l'élection, la seule miséricorde y apparoist de toutes pars : selon que porte la sentence de sainct Paul, Que ce n'est point ne du vueillant ne du courant, mais de Dieu ayant pitié [3]. Et ne faut point prendre cela comme on fait communément, en partissant entre la grâce de Dieu et la volonté et course de l'homme. Car on expose que le désir ne l'effort de l'homme ne peuvent rien, sinon que la grâce de Dieu les face prospérer : mais si Dieu adjouste son aide, que l'un et l'autre fait quelque chose pour acquérir salut. Laquelle cavillation j'aime mieux réfuter par les paroles de sainct Augustin que par les miennes. Si l'Apostre, dit-il, n'a voulu autre chose que dire qu'il n'estoit seulement en la faculté du vueillant et du courant, sinon que le Seigneur y aide par sa miséricorde, nous pourrons au contraire retourner cela, et dire qu'il n'est pas en la seule miséricorde de Dieu, sinon qu'elle soit aidée par la volonté et course de l'homme [4]. Si cela est clairement meschant, il ne faut douter que l'Apostre n'ait voulu tout assigner à la miséricorde de Dieu, sans rien laisser à nostre volonté ou estude. Voylà les mots de ce sainct personnage. Je n'estime pas un festu la subtilité qu'ils ameinent : c'est que sainct Paul n'eust

1) Rom. IX, 23. 2) Lib. *De Praedest. sanct.*, cap. VIII.
3) Rom. IX, 16. 4) *Enchir. ad Laurent.*, cap. XXXI.

pas ainsi parlé, s'il n'y avoit quelque effort et volonté en nous. Car il n'a pas réputé ce qui estoit en l'homme : mais voyant qu'il y en avoit aucuns qui assignoyent en partie le salut des hommes à leur industrie : au premier membre de son oraison il condamne simplement leur erreur, puis il maintient que toute la somme de salut gist en la miséricorde de Dieu. Et qu'est-ce que font autre chose les Prophètes, sinon de prescher continuellement la vocation de Dieu gratuite?

2 Ce que nous voyons aussi en la substance d'icelle : car elle consiste en la prédication de la Parole, et illumination du sainct Esprit. Or nous avons au Prophète, à qui c'est que nostre Seigneur offre sa parole : J'ay esté trouvé, dit-il, de ceux qui ne me cherchoyent point, je suis apparu à ceux qui ne m'interroguoyent point. J'ay dit à ceux qui n'invoquoyent point mon Nom, Me voyci [1]. Et afin que les Juifs ne pensassent une telle grâce appartenir seulement aux Gentils, le Seigneur leur réduit en mémoire dont c'est qu'il a prins leur père Abraham, quand il l'a voulu recevoir en son amour : asçavoir du milieu de l'idolâtrie, en laquelle il estoit comme abysmé avec tous ses parens [2]. Puis que Dieu esclaire par sa Parole à ceux qui n'ont rien mérité : en cela il donne un signe assez clair de sa bonté gratuite. Or en cest endroict la bonté infinie de Dieu se monstre desjà : mais ce n'est pas pour le salut de tous, d'autant que la condamnation des réprouvez sera plus griefve, de ce qu'ils ont rejetté le tesmoignage de l'amour de Dieu. Et de faict aussi Dieu retire d'eux la vertu de son Esprit, pour donner plus de lustre à sa grâce. Dont il s'ensuit que la vocation intérieure est un gage de salut, qui ne peut mentir. A quoy se rapporte le dire de sainct Jehan, Nous cognoissons que nous sommes ses enfans, par l'Esprit qu'il nous a donné [3]. Et afin que la chair ne se glorifie qu'elle luy respond estant appelée : il afferme que nous n'avons nulles aureilles à ouyr, et nuls yeux à veoir, sinon qu'il nous les ait formez. D'avantage, qu'il nous les forme,

1) Is. LXV, 1. 2) Josué XXIV, 2.
3) 1 Jean IV, 13.

elon qu'un chacun en est digne : on son élection. De quoy nous exemple notable en sainct Luc, dit que les Juifs et Gentils comt ouyrent la prédication de sainct comme ainsi soit que tous fusignez d'une mesme doctrine, il ue ceux ont creu, que Dieu avoit à vie éternelle[1]. N'aurions-nous te de nier que la vocation ne uite, en laquelle règne la seule depuis un bout jusques à l'autre? nous faut yci donner garde de eurs. Car les uns font l'homme on de Dieu, pour ratifier l'élecDieu en s'y accordant. Ainsi, se, la volonté de l'homme seroit us le conseil de Dieu. Comme si re disoit seulement, qu'il nous é de pouvoir croire : et non pas, que la foy pleinement est don. Les autres, je ne sçay pas de aison estans induits, suspendent , de la foy : comme si il n'y avoit certitude ne fermeté jusques à croye. Or il est bien vray qu'à regard elle est confermée en et que le conseil de Dieu, qui ant estoit caché, nous est manimais ce pendant gardons-nous re autre chose que ce que nous it par ci-devant, asçavoir que n de Dieu, laquelle nous estoit e, nous est approuvée et comme Mais c'est faussement parler, ection commence d'avoir son effis que nous recevons l'Evangile, le prend de là sa vigueur. Quant comme j'ay dit, il nous faut prencertitude d'icelle de l'Evangile : que si nous attentons de pénétrer et éternel de Dieu, ce nous sera me pour nous engloutir. Mais ue Dieu nous a testifié et fait co que nous sommes de ses esleus, ent monter plus haut, de peur ect n'ensevelisse sa cause. Car il ien plus desraisonnable, quand re nous dit qu'il nous a illumin qu'il nous avoit esleus, que irté nous esblouisse tellement les yeux, que nous refusions de penser à nostre élection. Je ne nie pas ce pendant que pour estre certains de nostre salut il ne nous fale commencer par la Parole, et que toute nostre fiance ne s'y doyve appuyer et reposer, pour invoquer Dieu comme nostre Père. Car ceux qui appètent de voltiger sur les nues pour s'asseurer du conseil de Dieu, lequel il nous a mis au cœur et en la bouche[1], pervertissent tout ordre. Il est doncques besoin de refréner nostre témérité par sobriété de foy, afin que Dieu nous soit tesmoin suffisant de sa grâce occulte, quand il la nous déclaire par sa Parole : moyennant que ce canal, duquel nous sommes rassasiez, n'empesche point que la vraye source ne retiene l'honneur qui luy appartient.

4 Or comme ceux qui enseignent la vertu et fermeté de l'élection dépendre de la foy, par laquelle nous sentons qu'elle nous appartient, font perversement, aussi d'autre part nous tiendrons un trèsbon ordre, si en cherchant d'avoir certitude de nostre élection, nous nous arrestons à ces signes qui en sont certains tesmoignages. Le diable n'a nulle plus griefve tentation ne périlleuse pour esbranler les fidèles, que quand les inquiétant de doute de leur élection, il les solicite d'une folle cupidité de la chercher hors de la voye. J'appelle chercher hors de la voye, quand le povre homme s'efforce d'entrer aux secrets incompréhensibles de la sagesse divine, et pour sçavoir ce qui a esté ordonné de luy au jugement de Dieu, cherche depuis le commencement d'éternité. Car lors il se précipite comme en un gouffre profond pour se noyer : il s'empestre comme en des piéges, dont il ne se pourra jamais desvelopper : et entre comme en un abysme de ténèbres, dont il ne pourra jamais sortir. Car c'est bien raison que l'outrecuidance de l'entendement humain soit ainsi punie d'une horrible ruine, quand elle attente de s'eslever par sa vertu à la hauteur de la sagesse divine. Or ceste tentation que j'ay dite est d'autant plus pernicieuse, que nous y sommes quasi tous enclins. Car il y en a bien peu lesquels ne soyent tou-

xIII, 48.

1) Deut. XXX, 14.

chez en leurs cœurs de ceste cogitation, Dont est-ce que tu as salut, sinon de l'élection de Dieu? Et ceste élection comment t'est-elle révélée? Quand ceste pensée a une fois occupé lieu en l'homme, ou elle le tormente merveilleusement : ou elle le rend du tout estonné et abatu. Je ne veux avoir argument plus propre à monstrer combien perversement telle manière de gens imagine la prédestination. Car l'esprit de l'homme ne peut estre infecté d'erreur plus pestilent, que quand la conscience est troublée de sa tranquillité et repos qu'elle doit avoir avec Dieu. Ceste matière est comme une mer : en laquelle si nous craignons de périr, gardons-nous sur toutes choses de ce rocher, auquel on ne peut ahurter sans malencontre. Combien toutesfois que ceste dispute de prédestination soit estimée comme une mer dangereuse, si est-ce que la navigation y est seure et paisible, et mesmes joyeuse, sinon que quelqu'un affecte de son bon gré se mettre en danger. Car comme ceux qui pour estre certains de leur élection entrent au conseil éternel de Dieu sans sa Parole, se précipitent et fourrent en un abysme mortel : aussi d'autre part ceux qui la cherchent droictement et en tel ordre qu'elle est monstrée en l'Escriture, en rapportent une singulière consolation. Pourtant que ceste soit nostre voye pour en enquérir : asçavoir, de commencer par la vocation de Dieu, et finir en icelle. Combien que cela n'empesche point que les fidèles ne cognoissent que les bénéfices qu'ils reçoyvent journellement de la main de Dieu, provienent de son adoption secrette : comme ils en parlent en Isaïe, Tu as fait choses admirables : tes pensées anciennes sont vrayes et certaines[1], veu que le Seigneur veut qu'elle nous soit comme un mereau ou enseigne, pour nous certifier tout ce qui est licite de sçavoir de son conseil. Et afin que ce tesmoignage ne semble advis infirme à quelqu'un, réputons un peu combien de clairté et certitude il nous apporte. De quoy sainct Bernard traitte bien à propos. Car après avoir parlé des réprouvez, il dit, Le propos de Dieu demeure ferme.

1) Is. XXV, 1.

La sentence de paix est asseu
ceux qui le craignent : d'auta
dissimule leurs péchez, et rémunè
bienfaits : tellement que d'une fa
mirable le mal mesme leur tourn
Qui accusera les esleus de Die
suffit pour toute justice, d'avoir
celuy que j'ay offensé : tout ce
délibéré de ne me point impu
comme s'il n'eust jamais esté. Et
après, Voyci le lieu de vray r
lequel à bon droict nous pouvon
Chambre, quand nous contemple
non pas troublé d'ire ou agité
mais pour sçavoir sa volonté
agréable et parfaite. Ceste visi
fraye point, mais appaise et ado
n'esmeut point des curiositez bo
mais les rabat toutes. Elle ne
point les sens, mais les rend tra
Voyci où il nous faut droicteme
ser : c'est que Dieu estant appai
appaise, pource que nostre repo
l'avoir paisible[1].

5 Premièrement, si nous de
d'avoir la clémence paternelle
et sa bénévolence envers nous,
faut convertir les yeux en Chris
seul repose le bon plaisir du P
nous cherchons salut, vie et i
lité, il ne faut non plus recourir
veu que luy seul est fontaine
port de salut, et héritier du R
céleste. Or à quelle fin tend l'
sinon à ce que nous, estans ad
Dieu pour ses enfans, obtenion
grâce et dilection, salut et imm
Quelque chose qu'on revire, ret
espluche, on trouvera que le but
tre élection ne tend pas out
Pourtant ceux que Dieu a choi
ses enfans, il n'est pas dit qu'i
esleus en eux-mesmes, mais
Christ[3] : pource qu'il ne les
aimer sinon en luy, et ne les pou
norer de son héritage, sinon l
faits participans premièrement
Or si nous sommes esleus en
nous ne trouverons point la cert
nostre élection en nous : non pas
en Dieu le Père, si nous l'im

1) *Super. Cantic.*, serm. XXIII. 2) Matth
3) Ephés. I, 4.

uement sans son Fils. Christ doncques st comme un miroir, auquel il convient ontempler nostre élection, et auquel ous la contemplerons sans tromperie. Car puis qu'il est celuy auquel le Père éleste a proposé d'incorporer ceux qu'il a voulu de toute éternité estre siens, afin l'advouer pour ses enfans tous ceux qu'il recognoistroit estre membres d'iceluy, ous avons un tesmoignage assez ferme t évident que nous sommes escrits au ivre de vie, si nous communiquons à Christ. Or il s'est suffisamment communiqué à nous, quand par la prédication de l'Evangile il nous a testifié qu'il ous est donné du Père, afin d'estre ostre avec tous ses biens. Il est dit que ous le vestons, et que nous sommes nis à luy pour vivre, d'autant qu'il vit. este sentence est souvent répétée, que e Père céleste n'a point espargné son ils unique [1], afin que quiconques croira n luy ne périsse point [2]. Il est dit aussi ue quiconques croit en luy, est passé e mort à vie [3]. Selon lequel sens il appelle le pain de vie, duquel quiconques mangera, ne mourra jamais [4]. Il ous est, di-je, tesmoin, que tous ceux lesquels il sera receu en vraye foy, seront tenus du Père céleste pour ses enfans. Si nous désirons quelque chose lus, que d'estre enfans et héritiers de ieu, nous pouvons bien monter plus aut que Christ. Mais si c'est là nostre ernière borne, n'est-ce point enrager t tout de chercher hors Christ ce que ous avons desjà obtenu en luy, et ne se ut trouver qu'en luy seul? D'avantage, is qu'il est la sagesse éternelle du re, la vérité immuable, le conseil aré, il ne faut craindre que ce qu'il nous laire par sa bouche, puisse le moins monde varier de la volonté du Père, uelle nous cherchons. Mais plustost ous la manifeste fidèlement telle qu'elle sté du commencement, et doit estre sjours. La pratique de ceste doctrine it avoir sa vigueur mesmes en nos ères. Car combien que la foy de nos' élection nous donne courage d'invor Dieu, toutesfois ce seroit une spéculation esgarée quand il nous faut former nos requestes, mettre ceci en avant, Mon Dieu, si je suis esleu, exauce-moy. Plustost il veut que ses promesses nous contentent, sans que nous cherchions ailleurs s'il nous sera favorable ou non. Ceste discrétion nous despestrera de beaucoup de liens, quand nous sçaurons appliquer ce qui est escrit à son droict usage, et que nous ne le tirerons point çà et là inconsidérément et à la volée.

6 Cela fait aussi grandement à establir nostre fiance, que la fermeté de nostre élection est conjoincte à nostre vocation. Car ceux que Christ a illuminez en sa cognoissance, et introduits en la compagnie de son Eglise, il est dit qu'il les reçoit en sa protection et tutelle. D'avantage, tous ceux qu'il reçoit, il est dit que le Père les luy a commis et donnez en garde, pour les conduire à vie éternelle [1]. Que voulons-nous plus? Le Seigneur Jésus crie à haute voix, que le Père luy a donné en sa protection tous ceux qu'il vouloit estre sauvez [2]. Pourtant, quand nous voulons sçavoir si Dieu a nostre salut en recommandation, cherchons s'il l'a recommandé à Christ, lequel il a constitué gardien unique de tous les siens. Si nous doutons asçavoir si Christ nous a receus en sa tutelle et sauvegarde, il vient au-devant de ceste doute, quand il se présente pour Pasteur: et déclaire qu'il nous aura au nombre de ses brebis, si nous escoutons sa voix [3]. Recevons donc Christ, puis qu'il s'expose à nous tant bénignement, et vient au-devant pour nous recevoir. Il n'y a point de doute qu'il nous tiendra en son troupeau, et nous gardera en son bercail. Mais quelqu'un dira qu'il nous faut soucier de ce qui nous peut advenir: et quand nous pensons au temps futur, que nostre imbécillité nous admoneste d'estre en solicitude. Car comme sainct Paul dit que Dieu appelle ceux qu'il a esleus [4], aussi le Seigneur Jésus dit, qu'il y en a plusieurs d'appelez, et peu d'esleus [5]. Sainct Paul aussi bien nous désenhorte

1) Rom. VIII, 32. 2) Jean III, 16.
3) Jean V, 24. 4) Jean VI, 33, 58.

1) Jean VI, 37, 39. 2) Jean XVII, 6, 12.
3) Jean X, 3, 16. 4) Rom. VIII, 30.
5) Matth. XXII, 14.

doute que ces promesses n'appartienent au temps futur. Tout ce que le Père me donne, vient à moy: et ce qui sera venu à moy, je ne le jetteray point dehors. Item, Ceste est la volonté de mon Père, que je ne perde rien de ce qu'il m'a donné : mais que je ressuscite tout au dernier jour[3]. Item, mes ouailles escoutent ma voix, et me suyvent. Je les cognoy, et leur donne la vie éternelle, nul ne les ravira de ma main. Mon Père, qui me les a données, est plus fort que tous : parquoy nul ne les pourra ravir de sa main[4]. D'avantage, en prononçant que tout arbre que son Père n'aura point planté sera arraché[5] : il signifie à l'opposite, qu'il ne se peut faire que ceux qui ont vive racine en Dieu, soyent jamais arrachez. A quoy s'accorde le dire de sainct Jehan, S'ils eussent esté de nostre troupeau, jamais ne fussent sortis d'avec nous[6]. Et voylà pourquoy sainct Paul s'ose glorifier d'une façon magnifique contre la vie et la mort, contre les choses présentes et à venir[7]. En quoy on voit qu'il a esté asseuré du don de persévérance. Il n'y a doute aussi que luy-mesme n'addresse ceste sentence à tous les esleus, Celuy qui a commencé en vous l'œuvre de vostre salut, la parfera jusques au jour de Jésus-Christ[8]. Comme de faict, David estant esbranslé de griefves tentations, se repose sur cest appuy, Seigneur, tu ne délaisseras pas l'ouvrage

estre à Christ, défaillent et trél
Mesmes au lieu où il dit, qu
ceux qui luy avoyent esté d
Père, n'est péri, il excepte le fi
dition[2]. Cela est bien vray : m
certain d'autre part, que telle
de gens n'ont jamais adhéré
d'une telle fiance de cœur, pa
nous disons que nostre élection
certifiée. Iceux sont sortis de
sainct Jehan, mais ils n'estoy
des nostres. Car s'ils en eussen
fussent demeurez avec nous[3].
pas qu'ils n'ayent des signes s
avec les esleus : mais je ne leu
pas ce fondement certain de l
tion, que les fidèles doyvent pr
lon mon dire, de la parole de l'
Pourtant, que ces exemples ne n
blent point, que nous ne nou
seurement en ces promesses du
Jésus, où il prononce que le P
donné tous ceux desquels il est
vraye foy : et que nul de leur n
périra, puis qu'il en est le g
protecteur[4]. Il sera parlé ailleu
das. Quand est de sainct Paul, il
défend pas simplement toute
mais une nonchalance charnelle
tire avec soy orgueil, outrecui
contemnement des autres : este
milité et révérence de Dieu, et
en oubliance de ses grâces. C
passage-là il parle aux Gentils,

pas une crainte par laquelle nous vacillions avec estonnement, mais laquelle nous instruisant à révérer humblement la grâce de Dieu, ne diminue rien de la fiance que nous avons en luy comme il a esté dit autre part. Il y a d'avantage, qu'il n'addresse pas son propos à chacun à part, mais aux bandes qui estoyent pour lors. Car d'autant que l'Eglise estoit divisée en deux, et que l'envie avec la hautesse estoit cause du divorce, sainct Paul admoneste les Payens, que s'ils ont esté substituez au lieu du peuple sainct et héréditaire, que cela les doit induire à crainte et modestie : comme ainsi soit que plusieurs fussent pleins d'orgueil et de présomption, desquels il estoit expédient de rabatre la vaine flatterie. Au reste, nous avons desjà veu que nostre espérance se doit estendre à l'advenir, voire outre la mort : et qu'il n'y a rien plus contraire à sa nature que d'estre en bransle et en souci, comme si nous doutions de ce qui doit estre fait de nous.

8 Touchant de la sentence de Christ, que plusieurs sont appelez, et peu d'esleus : il n'y aura nulle ambiguïté, s'il nous souvient de ce qui nous doit estre assez liquide, asçavoir qu'il y a double espèce de vocation. Car il y a la vocation universelle, qui gist en la prédication extérieure de l'Evangile, par laquelle le Seigneur invite à soy tous hommes indifféremment : voire mesmes ceux ausquels il la propose en odeur de mort, et pour matière de plus griefve condamnation. Il y en a une autre spéciale, de laquelle il ne fait quasi que les fidèles participans, quand par la lumière intérieure de son Esprit il fait que la doctrine soit enracinée en leurs cœurs; combien qu'aucunesfois il use aussi d'une telle vocation envers ceux qu'il illumine pour un temps : et puis après, à cause de leur ingratitude, il les délaisse et jette en plus grand aveuglement. Or le Seigneur Jésus voyant l'Evangile estre publié lors à beaucoup de gens, estre rejetté de plusieurs, mesprisé des autres, et que peu de personnes l'avoyent en honneur, il nous figure Dieu sous la personne d'un Roy, lequel voulant faire un banquet solennel envoye ses serviteurs çà et là, pour prier grande multitude : mais qu'il n'y en a guères qui promettent de venir, pource que chacun allègue ses empeschemens : tellement qu'il est contraint à leur refus, de mander tous ceux qu'on peut rencontrer par les rues. Il n'y a nul qui ne voye bien que la parabole jusques yci se doit entendre de la vocation extérieure. Il adjouste conséquemment, que Dieu à la manière de ceux qui reçoivent des hostes, va de table en table, pour festoyer tous ceux qu'il a receus, de bonne chère. S'il en trouve quelqu'un qui n'ait point sa robbe d'honneur, il dit qu'il ne souffrira point déshonorer son banquet, mais qu'il le chassera hors [1]. Je confesse que ce membre se doit entendre de ceux qui font profession de foy, et ainsi sont receus en l'Eglise, mais cependant ne sont point vestus de la sanctification de Christ. Il est donc dit que le Seigneur ne souffrira pas à la longue telles pestes, qui ne font que diffamer son Eglise : mais selon que mérite leur turpitude, les chassera hors. Il y en a doncques peu d'esleus d'un grand nombre qui aura esté appelé, mais non pas de ceste vocation dont nous enseignons que les fidèles doyvent estimer leur élection. Car celle dont il est là parlé appartient aussi aux iniques : ceste seconde apporte avec soy l'Esprit de régénération, lequel est l'arre et seau de l'héritage futur, et par lequel nos cœurs sont signez jusques au jour de la résurrection [2]. En somme, pource que les hypocrites se vantent d'estre aussi gens de bien que les vrays serviteurs de Dieu, Jésus-Christ prononce qu'en la fin ils seront déchassez du lieu qu'ils occupent à tort : suyvant ce qui est dit au Pseaume, Seigneur, qui habitera en ton sanctuaire ? celuy qui est innocent de ses mains, et pur de cœur [3]. Item, Telle est la génération de ceux qui cherchent Dieu, qui cherchent la face du Dieu de Jacob [4]. Par ce moyen le sainct Esprit exhorte les fidèles à patience, à ce qu'il ne leur face mal que les Ismaélites soyent meslez parmi eux en l'Eglise : veu qu'en la fin

1) Matth. XXII, 2-13.
2) Ephés. I, 13, 14.
3) Ps. XV, 1.
4) Ps. XXIV, 6.

dit-il, esleus douze, et l'un est diable [2] : c'est qu'il l'avoit constitué Apostre. Mais quand il parle de l'élection à salut, il le sépare du nombre des esleus, comme quand il dit, Je ne parle pas de tous, je sçay lesquels j'ay esleus [3]. Si quelqu'un confond ce vocable d'Election en ces passages, il s'enveloppera povrement : s'il le sçait distinguer, il n'y a rien plus facile. Ç'a esté doncques très mal parlé à sainct Grégoire, de dire que nous sçavons bien de nostre vocation, mais que de nostre élection nous en sommes incertains. Et de cela il nous exhorte à terreur et tremblement, usant de ceste raison, que nous sçavons bien quels nous sommes aujourd'huy, mais que nous sommes ignorans quels nous serons demain [4]. Mais par la procédure de son oraison on voit bien comment il s'est ainsi abusé. Car pource qu'il fondoit l'élection sur le mérite des œuvres, il avoit assez de matière à espovanter les hommes, et les mettre en desfiance : de les confermer il ne pouvoit, pource qu'il ne les renvoyoit point à la fiance de la bonté de Dieu. Par cela les fidèles peuvent avoir quelque goust de ce que nous avons dit au commencement : asçavoir que la prédication, si elle est bien méditée, n'est pas pour troubler ou esbranler la foy, mais plustost pour la confermer trèsbien. Toutesfois je ne nie pas que le sainct Esprit n'approprie quelquesfois les mots à la rudesse de nostre

40 Or les esleus ne sont p
assemblez par la vocation du
au troupeau de Christ, ne dés
de leur mère, ny en un mesm
mais comme il plaist à Dieu de
penser sa grâce. Devant doncqu
soyent convertis à ce souverain
ils errent comme les autres, et
persez en la dissipation universel
monde, et ne diffèrent en rien
tres, sinon que Dieu par une mis
singulière les conserve, de peur
trébuschent en ruine éternelle.
regardons doncques en eux, n
rons la race d'Adam, laquelle
sentir que la perversité de son
De ce qu'ils ne tombent point en
désespérée, cela ne se fait po
quelque bonté naturelle : mais
que l'œil du Seigneur veille sur
lut, et sa main est estendue po
conduire. Car ceux qui imaginen
ont je ne say quelle semence d'
enracinée en leurs cœurs dés la
et que par cela ils sont enclins
à la crainte de Dieu, n'ont nulle a
de l'Escriture pour prouver leur o
et l'expérience mesme les rédar
produisent bien quelques exemple
prouver qu'aucuns des esleus n'o
du tout esté sans religion devant
droictement illuminez ; car ils al
que sainct Paul a esté irrépréhen
son Pharisaïsme [2] : que Cornille

›it plus rien, sinon une plus
ƚlation de l'Evangile. Mais en-
'est-ce qu'ils obtiendront en la
l nous leur accorderons d'une
' conclurront-ils que tous les
Dieu ont eu un mesme esprit?
ınt comme si quelqu'un ayant
ȝ l'intégrité de Socrates, Aris-
nocrates, Scipion, Curius, Ca-
autres Payens, vouloit inférer
ue tous ceux qui ont esté aveu-
olâtrie, ont esté de saincte vie
. Outre ce que leur argument
rien, l'Escriture leur contredit
ıt en plusieurs lieux. Car l'estat
it sainct Paul avoir esté entre
iens devant leur régénération,
'e pas un seul grain de ceste
: Vous estiez, dit-il, morts en
échez, esquels vous cheminiez
nonde, et selon le diable, lequel
maintenant aux rebelles, entre
ıous estions au paravant, suy-
oncupiscences de nostre chair,
ce que bon nous sembloit, et
›us naturellement héritiers de
ieu comme les autres[1]. Item,
s souviene que vous avez esté
ɔis sans espérance, et sans Dieu
nde[2]. Item, Vous estiez quel-
énèbres : maintenant estans lu-
Dieu, cheminez comme enfans
re[3]. Ils diront, possible, que
ıit référer à l'ignorance de vé-
laquelle ils confessent bien les
tre détenus devant leur voca-
bien que cela est une calomnie
ȝ, veu que sainct Paul infère
pos, que les Ephésiens ne doy-
mentir ne desrober[4]. Mais en-
: nous leur concédions, que res-
-ils à d'autres passages? comme
ant dénoncé aux Corinthiens,
lolâtres, paillars, adultères, ef-
bougres, larrons et avaricieux
eront point le royaume de Dieu,
te incontinent, qu'ils ont esté
z en ces crimes devant qu'avoir
ırist : mais que maintenant ils
ıettoyez par son sang, et déli-
vrez par son Esprit[1]. Item aux Romains, Comme vous avez abandonné vos membres au service d'immondicité et iniquité, maintenant adonnez-les au service de justice; car quel fruit avez-vous eu de vostre vie précédente, de laquelle vous avez honte[2]? etc.

11 Quelle semence d'élection, je vous prie, fructifioit en ceux lesquels menans une vie du tout meschante et vilene, quasi d'une malice désespérée s'estoyent abandonnez au vice le plus exécrable du monde? Si l'Apostre eust voulu parler à la manière de ces nouveaux docteurs, il devoit leur remonstrer combien ils estoyent redevables à Dieu, de ce qu'ils ne les avoit point laissez tomber en telle povreté. Pareillement sainct Pierre devoit exhorter ceux ausquels il escrivoit son Epistre à rendre grâces à Dieu, de ce qu'il les avoit conservez, leur donnant dés le commencement une semence de saincteté. Mais au contraire, il les admoneste qu'il suffit bien que le temps passé ils eussent lasché la bride à toutes meschantes concupiscences[3]. Et que sera-ce si nous venons à produire des exemples? Quelle semence y avoit-il en Raab paillarde, devant la foy[4]? Pareillement en Manassé, ce pendant qu'il espandoit le sang des Prophètes, jusques à en faire regorger la ville de Jérusalem[5]. Aussi bien au brigand, lequel vint à repentance en rendant l'Esprit[6]. Pourtant laissons là ces inventions légères, que se forgent hors l'Escriture je ne sçay quels entendemens curieux. Plustost que ce que contient l'Escriture nous demeure ferme : asçavoir que nous avons esté comme povres brebis esgarées, et qu'un chacun est décliné en sa voye[7], c'est-à-dire perdition. Ainsi que de ce gouffre de perdition le Seigneur retire ceux que bon luy semble, non pas du premier coup : mais différant en son opportunité : ce pendant qu'il les conserve, de peur qu'ils ne trébuschent en blasphème irrémissible.

12 Comme le Seigneur par la vertu de sa vocation conduit ses esleus au salut,

l, 1-3. 2) Ephés. II, 12.
', 8. 4) Ephes. IV, 25, 28.

1) 1 Cor. VI, 9-11. 2) Rom. VI, 19-21.
3) 1 Pierre IV, 3. 4) Josué II, 1.
5) 2 Rois XXI, 16. 6) Luc XXIII, 42.
7) Is. LIII, 6.

mais nous en eslirons un qui est notable par-dessus les autres. Il s'est passé plus de quatre mille ans devant l'advénement de Christ, que le Seigneur a tousjours caché à toutes gens la lumière de sa doctrine salutaire. Si quelqu'un allègue qu'il n'a point fait les hommes de ce temps-là participans d'un tel bien, pource qu'il les en estimoit indignes : les successeurs n'en sont non plus dignes. De laquelle chose le Prophète Malachie, outre l'expérience est trèscertain tesmoin, lequel après avoir rédargué l'incrédulité, les blasphèmes énormes, et autres crimes de son peuple, dit que néantmoins le Rédempteur ne laissera pas de venir[1]. Pourquoy doncques a-il fait ceste grâce aux uns plustost qu'aux autres? Si quelqu'un veut yci chercher raison plus haute que le conseil secret et occulte de Dieu, il se tormentera en vain. Et ne faut craindre que quelque disciple de Porphyre, ou autre blasphémateur, ait licence de détracter contre la justice de Dieu, si nous ne respondons rien. Car quand nous affermons que nul ne périt sans l'avoir mérité, et que c'est de la bénéficence gratuite de Dieu qu'aucuns sont délivrez de damnation cela suffit pour maintenir sa gloire, sans ce qu'elle ait mestier de nos tergiversations pour estre défendue. Parquoy le souverain Juge, en privant de la lumière de sa vérité, et délaissant en aveuglement ceux qu'il a réprouvez, fait ainsi

quoy il signifie que si l'un est pl
lent que l'autre, ce n'est point de
propre, mais de la seule grâce de

13 Pourquoy doncques en faisa
à l'un laisse-il l'autre derrière
Luc rend la raison de ceux qu'il
disant qu'il les avoit préordonne
Que penserons-nous doncques de
sinon qu'ils sont instrumens d
en opprobre? Pourtant, que nous
point honte de parler ainsi av
Augustin : Dieu pourroit bien, di
vertir en bien la volonté des m
veu qu'il est tout-puissant. De c
a doute. Pourquoy doncques ne l
Pource qu'il ne le veut pas. P
c'est qu'il ne le veut, cela est
luy. Car nous ne devons pas plus
que de raison[3]? Cela sera beauc
leur, que de tergiverser avec
tome, en disant qu'il attire c
l'invoque et tend la main po
aide[4] : et ainsi que la différe
point au jugement de Dieu, mai
loir des hommes. Brief, tant
qu'il gise au propre mouvement
mes d'approcher, que mesmes l
de Dieu ont besoin d'estre po
inspiration singulière. Lydie, m
de pourpre, craignoit Dieu : tou
a falu que son cœur fust ouvert d
pour la rendre attentive à la do
sainct Paul, et faire qu'elle y pr
Cela n'est pas dit d'une femm

eigneur n'envoye sa parole à d'aucuns lesquels il cognoit la cécité en devoir estre augmentée. Pourquoy est-ce qu'il faisoit faire tant de messages à Pharaon? Estoit-ce pource qu'il espérast pouvoir adoucir son cœur, envoyant ambassade sur ambassade? Mais devant que commencer il sçavoit quelle issue il en viendroit, et l'avoit prédit : Va, disoit-il à Moyse, et expose-luy ma volonté : mais j'endurciray son cœur, afin qu'il n'obtempère point[1]. En telle sorte suscitant Ezéchiel, il l'advertit qu'il l'envoye à un peuple rebelle et obstiné, afin qu'il ne s'estonne quand il trouvera leurs aureilles sourdes[2]. Il prédit pareillement à Jérémie, que sa doctrine sera comme feu, pour perdre et dissiper le peuple comme paille[3]. Mais la prophétie que nous avons en Isaïe, presse encores plus fort; car le Seigneur l'envoye avec ce mandement, Va, et di aux enfans d'Israël, Oyez en oyant, et n'entendez point : voyez et ne cognoissez point. Endurcy le cœur de ce peuple, estouppe ses aureilles et bande ses yeux, de peur qu'il ne voye, et escoute, et entende, et qu'il soit converty pour estre sauvé[4]. Voylà comment il leur adresse sa parole, mais c'est pour les rendre plus sourds : il allume la clairté, mais c'est pour les rendre plus aveugles : il leur présente la doctrine, mais c'est pour les rendre plus estourdis : il leur donne remède, mais c'est afin qu'ils ne guairissent. Sainct Jehan alléguant ceste prophétie, dit que les Juifs n'ont peu croire à la doctrine de Christ : pource que ceste malédiction de Dieu estoit sur eux[5]. Cela aussi ne se peut mettre en doute, que quand Dieu ne veut point illuminer quelqu'un, qu'il luy baille sa doctrine enveloppée afin qu'il n'y proufite, mais qu'il en viene en plus grand estonnement et stupidité. Car Christ tesmoigne qu'il expose à ses Apostres seulement les paraboles dont il avoit usé envers le populaire, pource que la grâce est faite aux Apostres, de cognoistre les mystères de son Royaume, et non aux autres[6]. Qu'est-ce que veut le Seigneur, en enseignant ceux desquels il se donne garde de n'estre entendu? Considérons dont vient le vice, et nous laisserons là ceste question; car quelque obscurité qu'il y ait en la doctrine, il y a tousjours assez de clairté pour convaincre les consciences des meschans.

14 Mais il reste encores de veoir pourquoy c'est que le Seigneur fait cela : veu qu'il est certain qu'il le fait. Si on respond que cela se fait à cause que les hommes l'ont mérité pour leur perversité et ingratitude, ce sera bien et véritablement parlé. Mais pource que la raison de ceste diversité n'apparoist point, pourquoy il fleschit les uns en obéissance, et fait persister les autres en dureté, pour la bien résoudre, il faut venir à ce que sainct Paul a noté du tesmoignage de Moyse : c'est que Dieu dés le commencement les a suscitez, afin de monstrer son Nom en toute la terre[1]. Parquoy ce que les réprouvez, ayans le Royaume de Dieu ouvert n'obtempèrent point, cela sera droictement rejetté sur leur perversité et malice : moyennant qu'on adjouste conséquemment, qu'ils ont esté asservis à ceste perversité, d'autant que par le jugement équitable, mais incompréhensible de Dieu, ils ont esté suscitez pour illustrer sa gloire en leur damnation. En ceste manière quand il est dit des fils d'Hély, qu'ils n'ont point escouté les admonitions salutaires de leur père, pource que le Seigneur les vouloit perdre[2], il n'est pas signifié que ceste contumace ne soit venue de leur propre malice, mais il est pareillement noté pourquoy c'est qu'ils ont esté délaissez en ceste contumace, veu que Dieu pouvoit amollir leurs cœurs : asçavoir pource que le décret immuable de Dieu les avoit une fois destinez à perdition. A quoy aussi tend le dire de sainct Jehan : c'est, combien que Jésus-Christ eust fait beaucoup de miracles, que nul ne creut en luy, afin que la parole d'Isaïe fust accomplie : Seigneur, qui a creu à nostre prédication[3]? Car combien qu'il ne vueille absoudre les incrédules, comme s'ils n'estoyent point coulpables : il se contente toutesfois de ceste raison, que

1) Ex. IV, 21. 2) Ezéch. II, 3; XII, 2. 3) Jér. I, 10. 4) Is. VI, 9, 10. 5) Jean XII, 39. 6) Matth. XIII, 11.

1) Rom. IX, 17. 2) 1 Sam. II, 25. 3) Jean XII, 38.

les hommes ne trouveront ne goust ne saveur en la Parole de Dieu, jusques à ce qu'il leur soit donné de la bien gouster. Et Jésus-Christ alléguant la prophétie d'Isaïe, que tous seront enseignez de Dieu[1], ne tend à autre fin, sinon de monstrer que les Juifs sont réprouvez et estrangez de l'Eglise, pource qu'ils ne sont point capables d'estre enseignez : n'amenant autre raison que ceste-ci, que la promesse ne leur appartient point. Ce que sainct Paul conferme, en disant que Jésus-Christ, qui est scandale aux Juifs, et folie aux Payens, est néantmoins la vertu et sagesse de Dieu à ceux qui sont appelez[2]. Car après avoir récité ce qui advient ordinairement quand l'Evangile se presche, c'est qu'il envenime les uns, et est vilipendé des autres, il adjouste qu'il n'est prisé que de ceux qui sont appelez. Il les avoit bien un peu au paravant nommez Fidèles : mais pas pour déroguer à la grâce de l'élection de Dieu, laquelle précède en degré : plustost il a adjousté ce membre second pour déclaration plus certaine : afin que ceux qui avoyent receu l'Evangile attribuassent la louange de leur foy à la vocation de Dieu, comme aussi il l'exprime puis après. Quand les meschans oyent cela, ils se plaignent que Dieu abuse de ses povres créatures, s'en jouant cruellement d'une puissance désordonnée, mais nous qui sçavons les hommes estre coulpables en tant de manières devant le throne de Dieu, que quand il les interrogueroit de mille points, ils ne pourroyent respondre à un, confessons que les réprouvez n'endurent rien qui ne conviene à son juste jugement. Ce que nous n'en comprenons point la raison, il nous faut prendre cela patiemment : et ne refuser point d'ignorer quelque chose : où la sapience de Dieu eslève sa hautesse.

15 Mais pource qu'on a accoustumé d'objecter quelques passages de l'Escriture, où il semble que Dieu n'accorde pas que les iniques périssent par son décret, sinon entant que contre son vouloir et quasi maugré luy ils se jettent à perdition, il nous les faut briefvement expliquer, pour monstrer qu'ils ne contrarient point à nostre doctrine. On allègue le passage d'Ezéchiel, où il est dit que Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais plustost qu'il se convertisse et vive[1]. Si on veut estendre cela à tout le genre humain, je demande doncques pourquoy il ne solicite beaucoup de gens à repentance, desquels les cœurs seroyent plus ployables à obéir, que de ceux qui s'endurcissent de plus en plus quand il les convie journellement. Jésus-Christ testifie que sa prédication et ses miracles, qui eussent plus apporté de fruit en Ninive et Sodome qu'en Judée[2] : comment doncques cela s'est-il fait, si Dieu veut que tout le monde soit sauvé, qu'il n'ait point ouvert la porte à ces povres misérables, qui eussent esté mieux disposez à recevoir la grâce, si elle leur eust esté offerte? Nous voyons doncques que ce passage est perverty et comme tiré par les cheveux, si sous ombre des mots du Prophète on veut anéantir le conseil éternel de Dieu, par lequel il a discerné les réprouvez d'avec les esleus. Maintenant cherchons le sens naturel. Son intention est de donner bonne espérance à ceux qui se repentiront, qu'ils seront receus à merci. La somme est telle, que les pécheurs ne doyvent douter que Dieu ne leur pardonne si tost qu'ils sont convertis. Il ne veut doncques point leur mort, entant qu'il veut leur conversion. Or l'expérience monstre comment il veut que plusieurs qu'il convie à soy se repentent : c'est en telle sorte, que ce pendant il ne touche point leur cœur. Toutesfois ce n'est pas à dire qu'il use de fallace pour les abuser; car combien que la voix externe ne serve qu'à rendre inexcusables ceux qui l'oyent sans y obéir, toutesfois si doit-elle estre tenue vrayement pour tesmoignage de la grâce de Dieu, par lequel il réconcilie les hommes à soy. Notons bien doncques l'intention du Prophète, quand il dit, que Dieu ne prend point plaisir à la mort du pécheur : c'est afin que les fidèles se confient que Dieu sera prest de leur pardonner leurs fautes, si tost qu'ils seront venus à repentance : et que les contempteurs sçachent à l'opposite, que leur crime est

1) Jean VI, 45. 2) 1 Cor. I, 23, 24.

1) Ezéch. XXXIII, 11. 2) Matth. XI, 23.

tant plus aggravé, quand ils ne respondent pas à une telle humanité et clémence de Dieu. Ainsi Dieu viendra tousjours audevant de ceux qui se convertissent, leur présentant sa merci : mais que la conversion ne soit pas donnée à tous, il nous est clairement monstré tant par Ezéchiel, que par tous les Prophètes et Apostres. Secondement, on ameine le passage de sainct Paul, où il dit que Dieu veut que tous soyent sauvez[1]. Or combien qu'il ait quelque chose diverse d'avec le dire du Prophète, si est-ce qu'il y a quelque similitude. Je respon qu'en premier lieu il est notoire par le fil du texte, comment Dieu veut le salut de tous. Car sainct Paul conjoinct ces deux choses, qu'il veut que tous soyent sauvez, et qu'ils vienent à la cognoissance de vérité. S'il a esté conclu et establi par le conseil éternel de Dieu, que tous fussent faits participans à la doctrine de salut, que deviendra ceste sentence de Moyse, qu'il n'y a eu peuple au monde tant noble, duquel Dieu se soit approché comme des Juifs[2]? Comment cela s'est-il fait, que Dieu ait privé tant de nations de la clairté de son Evangile, de laquelle il a fait jouir les autres? Comment est-il advenu que la pure cognoissance de la vérité céleste ne soit jamais parvenue à beaucoup de gens, et les autres à grand'peine en ont gousté quelques petis rudimens? Maintenant il est aisé de recueillir à quoy tend sainct Paul. Il avoit commandé à Timothée de faire prières solennelles pour les Rois et Princes. Or pource qu'il sembloit advis aucunement estrange, de faire prières à Dieu pour une manière de gens tant désespérée, veu que non-seulement ils estoyent hors de la compagnie des fidèles, mais s'efforçoyent de leur pouvoir d'opprimer le règne de Christ : il adjouste, que cela est agréable à Dieu, lequel veut tous hommes estre sauvez. En quoy certes il ne signifie autre chose, sinon qu'il n'a forclos la voye de salut à aucun estat : mais que plustost il a espandu sa miséricorde en telle sorte, qu'il en veut faire tous estats participans. Les autres tesmoignages ne déclairent point ce que le Seigneur a déterminé en son jugement occulte : mais seulement dénoncent que le pardon est appareillé à tous pécheurs qui le requerront en vraye pénitence. Car si quelqu'un s'opiniastre sur ce mot, où il est dit qu'il veut faire merci à tous : je répliqueray au contraire, qu'il est dit autre part que nostre Dieu est au ciel, dont il fait tout ce que bon luy semble[1]. Il faut doncques tellement exposer ce mot, qu'il conviene avec l'autre sentence : c'est qu'il fera merci à celuy à qui il fera merci : et qu'il aura pitié de celuy de qui il aura pitié[2]. Puis qu'il choisit ceux à qui il doit faire miséricorde, il ne la fait pas à tous. Mais puis qu'il appert que sainct Paul ne traitte pas de chacun homme, ains des estats et conditions, je me déporte de plus longue dispute, combien qu'il est aussi à noter, que sainct Paul ne prononce pas que c'est que Dieu fait tousjours, et par tout, et en tous : mais advertit qu'il nous luy faut laisser en sa liberté d'attirer les Rois, Princes et Magistrats à obéir à sa doctrine : combien que pour un temps ils soyent comme enragez contre icelle, pource qu'ils sont aveugles errans en ténèbres. Il sembleroit bien de prime face, que le passage de sainct Pierre nous fust contraire? c'est que Dieu ne veut point que personne périsse, mais qu'il reçoit tous à pénitence[3] : sinon qu'en ce dernier mot le nœud est solu, veu qu'on ne peut dire que Dieu vueille recevoir à repentance, sinon à la façon qui est monstrée par toute l'Escriture. Certes la conversion des hommes est en sa main. Qu'on l'interrogue s'il les veut tous convertir, veu qu'il promet seurement à un petit nombre de leur donner un cœur de chair, laissant les autres avec leur cœur de pierre[4]. Vray est que s'il n'estoit prest et appareillé de recevoir ceux qui ont leur refuge à sa miséricorde, ceste sentence ne consisteroit pas. Convertissez-vous à moy, et je me convertiray à vous[5]. Mais je di que nul n'approche jamais de Dieu, sans estre prévenu et attiré de luy. Et de faict, si la pénitence estoit au propre

1) 1 Tim. II, 4. 2) Deut. IV, 7.

1) Ps. CXV, 3. 2) Ex. XXXIII, 19. 3) 2 Pierre III, 9. 4) Ezéch. XXXVI, 26 5) Zach. I, 3.

messes évangéliques, lesquelles en testifiant de la volonté de Dieu déclairent qu'il veut ce qui répugne à ce qu'il a déterminé en secret. Je respon que non. Car combien que les promesses de salut soyent universelles, toutesfois elles ne contrarient nullement à la prédestination des réprouvez, moyennant que nous regardions l'accomplissement d'icelles. Nous sçavons que les promesses de Dieu nous sont lors vallables, quand nous les recevons par foy: au contraire, quand la foy est anéantie, qu'elles sont abolies. Si la nature des promesses est telle, regardons maintenant si elles contrevienent à la prédestination de Dieu : c'est qu'il est dit que Dieu a déterminé dés le commencement, lesquels il vouloit prendre en grâce, et lesquels il vouloit rejetter : et néantmoins qu'il promet indifféremment salut à tous. Je di que cela convient très-bien. Car le Seigneur en promettant ainsi, ne signifie autre chose sinon que sa miséricorde est exposée à tous ceux qui la chercheront. Or nul ne la cherche, sinon ceux qu'il a illuminez. Finalement, il illumine ceux qu'il a prédestinez à salut. Or ceux-là expérimentent la vérité des promesses seure et certaine: tellement qu'on ne peut dire qu'il y ait quelque contrariété entre l'élection éternelle de Dieu, et ce qu'il offre le tesmoignage de sa grâce à ses fidèles. Mais pourquoy nomme-il Tous hommes? c'est afin que

de Jésus-Christ sur Jérusale
qu'il a voulu amasser ses
qu'elle l'a refusé [1]: combie
facent un grand bouclier, ne
rien. Je confesse que Jésu
parle point comme homme
reproche aux Juifs qu'ils on
tout temps sa grâce. Ce pe
avons à regarder quelle est c
de Dieu, de laquelle il fait me
chose toute patente, comm
songneusement travaillé à
peuple-là. On sçait aussi, co
adonnez à leurs concupiscenc
ils ont résisté obstinémen
point recueillis : mais il ne s
de là, que le conseil immua
ait esté rendu frustratoire p
des hommes. Nos contredi
quent, qu'il n'y a rien moins
à la nature de Dieu, que d'a
volonté. Ce que je leur accor
nant qu'ils sçachent interpr
droictement. Mais comment
rent-ils tant de passages, au
prenant en soy les affections d
descend (par manière de dire
jesté pour se conformer à
desse? Il dit par Isaïe qu'il
bras à ce peuple rebelle [2], qu
matin, et a veillé tard pour
S'ils veulent approprier tout
en rejettant la figure et faç
que nous avons dite, ils c

ns désjà amenée suffise: c'est combien : la volonté de Dieu soit diverse quant ostre sens, que toutesfois il ne veut ceci et cela en soy, mais seulement dre nos sens estonnez de la variété de sagesse (comme sainct Paul en parle[1]), ques à ce qu'il nous soit donné de nprendre au dernier jour, comment il it d'une façon admirable ce qui sem- aujourd'huy estre contraire à son iloir. Ils ameinent aussi des cavilla- ns indignes de response: Puis que Dieu Père de tous, ce n'est pas raison qu'il déshérite nuls, sinon ceux qui de leur pre coulpe se sont desjà rendus indi- s de salut.. Voire, comme si la libéra- de Dieu ne s'estendoit pas jusques : chiens et aux pourceaux. S'il est stion du genre humain, qu'ils me res- dent pourquoy Dieu s'est voulu allier seul peuple pour luy estre Père, lais- t les autres derrière : et pourquoy de eupla-là qu'il avoit choisi, il en a seu- ent réservé un petit nombre à soy ime la fleur. Mais l'appétit enragé de dire qui incite ces vileins, les empes- qu'ils ne peuvent considérer ce que t le monde voit : asçavoir que Dieu tellement luire chacun jour son soleil les bons et sur les mauvais[2], que ce- dant il réserve l'héritage éternel au t troupeau de ses esleus, ausquels il dit, Venez bénits de mon Père, pos- ez le royaume qui vous a esté apresté ant la création du monde[3]. Ils objec- tent plus outre, que Dieu ne hait rien de ce qu'il a fait. Ce que je leur puis accor- der sans préjudicier à ce que j'enseigne : asçavoir, que les réprouvez sont hays de Dieu, voire à bon droict : pource qu'es- tans destituez de son Esprit ils ne peu- vent apporter que cause de malédiction. Ils se servent aussi trop sottement de ce propos que la grâce de Dieu est indiffé- remment commune à tous, d'autant qu'il n'y a nulle diversité entre le Juif et le Gentil. Ce que je leur accorde, derechef, moyennant que ce soit selon que sainct Paul le déclaire, asçavoir que Dieu appelle tant des Juifs que des Payens[1] ceux que bon luy semble, sans estre obligé à nul. Par ceci est aussi bien ra- batu ce qu'ils allèguent, que Dieu a tout enclos sous péché, afin d'avoir pitié de tous[2]. Ouy bien, pource qu'il veut que le salut de tous soit attribué à sa miséri- corde : combien qu'un tel bénéfice n'est pas commun à tous. Or quand on aura amené beaucoup de raisons, et débatu d'un costé et d'autre, si nous faut-il ve- nir à ceste conclusion, d'estre ravis en estonnement avec sainct Paul : et si les langues desbordées jettent leurs brocars à l'encontre, que nous n'ayons point honte de nous escrier, O homme, qui es-tu, pour plaider contre Dieu[3]? Car sainct Augustin dit bien vray, que ceux qui mesurent la justice de Dieu à la pro- portion de celle des hommes, font trop perversement[4].

CHAPITRE XXV.

De la dernière résurrection.

Combien que Jésus-Christ, comme So- de justice, après avoir vaincu la mort ait airé le monde par son Evangile, pour tre la vie en clairté (comme dit sainct l[4]), dont il est dit qu'en croyant nous sons de mort à vie[5], et ne sommes plus angers ne forains, mais bourgeois : les saincts, et domestiques de Dieu, lequel nous a fait seoir aux lieux célestes avec son Fils unique[6], tellement que rien ne nous défaut à plene félicité : toutes- fois afin qu'il ne nous ennuye point d'es- tre exercez à guerroyer encores sur la terre, voire avec condition dure et fas- cheuse, comme si nous ne voyions nul fruit de la victoire que Christ nous a ac-

phés. III, 10. 2) Matth. V, 45.
Matth. XXV, 34. 4) 2 Tim. I, 10.
an V, 24.

1) Rom. IX, 24. 2) Rom. XI, 32.
3) Rom. IX, 20. 4) *De praedest. et gratia*, cap. II.
5) Ephés. II, 6, 19.

Jésus-Christ : et quand luy qui est nostre vie sera apparu, que nous apparoistrons aussi avec luy en gloire[4]. Voyci doncques quelle est nostre condition, asçavoir qu'en vivant sobrement, justement et sainctement en ce siècle, nous attendions l'espérance bienheureuse et l'advénement de la gloire du grand Dieu et nostre Sauveur Jésus-Christ[5]. Yci nous avons besoin d'une singulière patience, afin de ne nous point lasser ne fascher, pour tourner bride ou quitter la place qui nous a esté assignée. Parquoy tout ce qui a esté par ci-devant traitté de nostre salut, requiert que nous ayons les cœurs eslevez en haut pour aimer Christ, lequel nous ne voyons point : et que croyans en luy nous soyons ravis d'une joye inénarrable et magnifique, jusques à ce que nous rapportions la fin de nostre foy, suyvant l'admonition de sainct Pierre[6]. Pour laquelle raison sainct Paul dit que la foy et charité des enfans de Dieu regardent à l'espérance qui leur est apprestée au ciel[7]. Quand nous avons les yeux ainsi arrestez en haut, et que rien ne les empesche ne retient yci-bas, qu'ils ne nous tirent et portent à la béatitude promise, ceste sentence est vrayement accomplie en nous, que nostre cœur est là où est nostre thrésor[8]. Et voylà pourquoy la foy est si rare au monde : c'est qu'il n'y a rien plus difficile à nostre tardiveté, que de surmonter des obstacles infinis, pour

assiégez et assaillis de tentati griefves et violentes que nous rions pas pour les soustenir ne résister, si nous n'estions desv des choses terrestres, pour estre attachez à la vie céleste, laquelle estre fort loing de nous. Parquoy deuement ne fermement prouflté vangile, s'il ne s'est accoustumé d ter continuellement la résurrectio heureuse.

2 Les Philosophes ont jadis fc rieusement disputé du souverain b en ont débatu avec grande contrad nul toutesfois, excepté Platon, n peu résoudre que le souverain b l'homme est d'estre conjoinct à Mais ce pendant il n'a peu gouste estoit ceste conjonction. Dont il faut esbahir : veu qu'il n'avoit ri prins du vray bien, sans lequel peut consister. Or quant à nous, en ce pèlerinage terrien nous co sons quelle est la félicité unique faite : mais en telle sorte, qu'il faut enflambe journellement de plus e nos cœurs à la désirer, jusques à nous soyons rassasiez de la plein sance d'icelle. Voylà pourquoy j que nous ne pouvons recevoir fruit des bénéfices de Jésus-Chr non en eslevant nos esprits à la ré tion. Comme aussi sainct Paul pro but à tous fidèles, disant qu'il s'e

paresse. Pourtant en un autre lieu il donne ceste marque aux fidèles : c'est que leur conversation est au ciel, dont ils attendent leur Sauveur[1]. Et afin qu'ils ne soyent point débilitez ou lasches à courir, il leur donne toutes créatures pour compagnes[2]. Car comme ainsi soit qu'en tout le monde on voye des traces de ruine et désolation à cause du péché d'Adam, il dit que tout ce qui est au ciel et en la terre aspire avec travail à estre renouvelé. Car d'autant qu'Adam par sa cheute a dissipé le vray ordre et intégrité de nature, la servitude en laquelle toutes choses se voyent, leur est dure et griefve à porter. Non pas qu'elles ayent jugement ny intelligence : mais pource que naturellement elles appètent de retourner en l'estat duquel elles sont décheutes. Parquoy sainct Paul leur attribue une douleur comme d'une femme qui enfante : afin que nous qui avons receu les prémices de l'Esprit, ayons tant plus grand'honte de croupir en nostre corruption, et n'ensuyvre pas pour le moins les élémens insensibles, qui portent la punition du péché d'autruy. Et afin de nous poindre plus au vif, il appelle l'advénement de Jésus-Christ, Nostre rédemption. Il est bien vray que toutes les parties de nostre rédemption sont desjà accomplies : mais pource que Jésus-Christ ayant esté une fois offert pour nos péchez, apparoistra derechef sans péché à salut[3], de quelques misères que nous soyons accablez, ceste rédemption dernière nous doit soustenir jusques en la fin.

3 L'importance de la chose doit bien aiguiser nostre estude ; car ce n'est pas sans cause que sainct Paul remonstre, que les morts ne ressuscitent ; tout l'Evangile n'est que fumée et mensonge[4] : pource que nostre condition seroit la pire d'entre les hommes mortels, d'autant que nous sommes exposez à la haine, reproches et vitupères de la pluspart du monde, sommes en hazard à chacune heure, mesmes sommes comme moutons qu'on meine la boucherie[5]. Et ainsi l'authorité de l'Evangile seroit abatue non-seulement en cest endroict, mais en toute sa substance, laquelle est comprinse tant en nostre adoption qu'en l'accomplissement de nostre salut. Au reste soyons tellement attentifs à une chose de si grand pris, que nulle longueur de temps ne nous y apporte ennuy pour nous en fascher. Pour laquelle raison j'ay différé de traitter de la résurrection jusques à présent, afin que les lecteurs apprenent, après avoir receu Jésus-Christ pour autheur de leur salut parfaict, de s'eslever plus haut, et cognoistre qu'il a esté revestu d'immortalité et gloire céleste, afin que tout le corps soit conformé au chef. Comme aussi le sainct Esprit nous propose souvent l'exemple de la résurrection en la personne d'iceluy. C'est une chose difficile à croire, que les corps estans consumez en pourriture doyvent ressusciter en leur temps. Pourtant, combien que plusieurs des Philosophes ayent maintenu l'immortalité des âmes, la résurrection de la chair a esté approuvée de bien peu. Et combien qu'en cela ils ne soyent point à excuser, toutesfois nous sommes advertis que c'est une chose trop haute pour attirer à soy les sens humains. Or afin que la foy puisse outrepasser un si grand empeschement, l'Escriture nous donne deux aides : l'une est en la similitude de Jésus-Christ, l'autre en la puissance infinie de Dieu. Maintenant toutes fois et quantes qu'on parlera de la résurrection, mettons-nous devant les yeux l'image de Jésus-Christ, lequel a tellement achevé le cours de sa vie mortelle en la nature qu'il avoit prise de nous, qu'estant fait immortel, il nous est un bon gage de nostre immortalité à venir. Car en toutes les misères dont nous sommes environnez, nous portons sa mortification en nostre chair, afin que sa vie soit manifestée en nous[1]. Et de le séparer d'avec nous, il n'est pas licite, ne mesmes possible, qu'on ne le deschire. Dont procède cest argument de sainct Paul, que si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est ressuscité non plus[2] : d'autant qu'il prend ce principe

1) Phil. III, 20. 2) Rom. VIII, 19. 3) Heb. IX, 28. 4) 1 Cor. XV, 14. 5) Rom. VIII, 36 ; Ps. XLIV, 23.

1) 2 Cor. IV, 10. 2) 1 Cor. XV, 13, 16.

corruption [1]. Combien qu'une portion de ceste fiance nous appartiene selon la mesure qui nous est donnée, toutesfois le plein effect n'en est apparu qu'en Jésus-Christ, lequel a esté affranchy de toute pourriture, pour reprendre son corps entier. Et afin qu'il n'y ait nulle ambiguïté ou scrupule, que Jésus-Christ ne nous associe à sa résurrection, tellement que ce gage nous contente, sainct Paul notamment prononce qu'il règne au ciel, et qu'il viendra au dernier jour comme juge, pour conformer nostre corps povre et contemptible au sien glorieux [2]. En l'autre passage il monstre que Dieu n'a point suscité son Fils de la mort, pour mettre seulement en avant un chef-d'œuvre de sa vertu, mais pour desployer une mesme efficace de son Esprit sur les fidèles. Parquoy il nomme cest Esprit, Vie, quand il habite en nous : pource qu'il nous est donné à ceste fin de vivifier ce que nous avons de mortel. Je touche briefvement les choses qui se pourroyent bien déduire plus au long, et méritent bien d'estre ornées d'un plus haut style : mais j'estime que les lecteurs chrestiens trouveront en ceste briefveté assez de matière pour édifier leur foy. Jésus-Christ doncques est ressuscité pour nous avoir compagnons de la vie future. Le Père l'a ressuscité comme chef de l'Eglise, de laquelle il ne nous souffre nullement estre séparez. Il est ressuscité en la vertu du sainct Esprit, lequel nous

son ordre [1]. Au reste afin qu'on n'eust point question ne doute de la résurrection de Jésus-Christ, en laquelle celle de nous tous est fondée, nous ... en combien de sortes il la nous ... Les gaudisseurs se pourront mocq... récit que font les Evangélistes, co... c'estoyent des contes de petis ... Car quelle authorité, disent-ils, ... message apporté par des femmes ... frayées que rien plus, et puis co... par les disciples, qui sont esper... frayeur ? Pourquoy Jésus-Christ ... plustost fait les monstres et trio... de sa victoire, au milieu du tem... aux places publiques ? Pourquoy ne ... il présenté redoutable en majesté ... les yeux de Pilate ? Pourquoy ne ... monstré vivant aux Sacrificateurs ... toute la ville de Jérusalem ? Bri... hommes profanes n'accorderont ... que les tesmoins qu'il a esleus ... compétens. Je respon, combien q... firmité de ces commencemens fu... temptible, que néantmoins le tou... gouverné par une providence adm... de Dieu : afin que ceux qui avoy... peu au paravant esté comme esv... de crainte, fussent attirez comm... force au sépulchre, partie par l'am... zèle qu'ils avoyent envers leur m... partie par leur incrédulité : non... ment pour estre tesmoins d'une ... veue, mais aussi pour ouyr des A... qu'ils voyoyent des yeux. Comme...

ir si après avoir esté tant et
uincus, ils sont privez tant de
é de Jésus-Christ, que de tous
nes. Le sépulchre est cacheté,
y font le guet, le corps ne se
int le troisième jour, les gen-
tans corrompus par argent sè-
ruit qu'il a esté desrobé par
les[1]. Voire comme s'ils eus-
oyen d'amasser quelque grosse
qu'ils fussent garnis d'armes,
ussent exercez à oser attenter
:. Que si les gendarmes n'es-
ez hardis pour les rebouter et
ue ne les poursuyvoyent-ils,
e secourus du peuple pour les
Ainsi, à parler proprement,
ellé de son cachet la résurrec-
sus-Christ : et les gardes qui
té establis au sépulchre, en se
en mentant ont esté faits hé-
lier la résurrection. Ce pen-
x des Anges a retenty haut et
t ressuscité, il n'est plus yci[2].
ur qui a reluy en eux a mons-
ient que c'estoyent Anges, non
es mortels. Finalement, s'il y
res quelque queue de doute,
ist mesme l'a ostée. Les disci-
veu, et non pas pour un coup.
nié ses pieds et ses mains[3] :
rédulité a grandement servy à
nostre foy. Il leur a familière-
é des secrets du royaume de
nalement ils l'ont veu de leurs
eux monter au ciel. Et non-
les onze Apostres ont esté in-
un tel spectacle, mais il a esté
un coup de plus de cinq cens
outreplus, envoyant le sainct
a donné certaine approbation
nent de sa vie, mais aussi de
e souverain : comme il avoit
vous est expédient que je m'en
ement le sainct Esprit ne vien-
[4]. Finalement, sainct Paul n'a
batu au chemin de Damas par
un trespassé : mais a senty que
re lequel il combatoit, estoit

armé de puissance souveraine[1]. Il est apparu à sainct Estienne à autre fin[2] : c'est pour luy faire vaincre la crainte de mort par la certitude de sa vie. De ne vouloir adjouster foy à tant de tesmoignages et si authentiques, ce ne seroit pas seulement incrédulité, mais une obstination perverse, voire du tout furieuse.

4 Ce que nous avons dit, que pour estre certifiez de la résurrection il nous convient appliquer nos sens à la puissance infinie de Dieu, sainct Paul le déclaire en peu de mots, disant que nous espérons qu'il transfigurera nos corps contemptibles à son corps glorieux, selon l'efficace de sa vertu, par laquelle il se peut assujetir toutes choses[3]. Et pourtant ce n'est pas raison de regarder yci ce qui se peut naturellement faire : veu qu'il est question d'un miracle qui engloutit par l'excellence de sa grandeur tous nos sens. Toutesfois sainct Paul use d'un exemple naturel pour rédarguer la bestise de ceux qui nient la résurrection : Fol, dit-il, ce que tu sèmes ne cueille point de vigueur, sinon qu'il soit mort au paravant[4]. Il veut que nous contemplions l'image de la résurrection en la semence, laquelle se produit de pourriture. Et de faict, la chose ne nous seroit pas si difficile à croire, si nous estions attentifs comme il seroit requis, à tant de miracles qui se présentent à nos yeux par toutes les régions du monde. Au reste, notons bien que nul ne sera jamais vrayement persuadé de la résurrection à venir, sinon qu'estans ravy en admiration, il donne à la vertu de Dieu la gloire qu'elle mérite. Parquoy Isaïe estant animé de telle fiance s'escrie, Tes morts vivront, ils ressusciteront, voire mon corps pourry. Esveillez-vous et bénissez Dieu, vous qui habitez en la poudre[5]. Les choses estans désespérées tout à l'entour, il s'addresse à l'autheur de vie, lequel a en sa main les issues de mort, comme il est dit au Pseaume[6]. Job aussi estant plus semblable à une povre charongne qu'à un homme, toutesfois s'appuyant sur la puissance de Dieu

VII, 64; XXVIII, 11, etc.
, 6. 2) Luc XXIV, 39.
9. 5) 1 Cor. XV, 6.
, 7.

1) Act. IX, 4. 2) Act. VII, 55.
3) Phil. III, 21. 4) 1 Cor. XV, 36.
5) Is. XXVI, 19. 6) Ps. LXVIII, 21.

quoy qu'ils disent, ils confermeut ce qu'ils veulent ruiner : d'autant que les saincts ne cherchent meilleur allégement en leurs fascheries, que de la similitude de la résurrection. Ce qui sera encores mieux entendu par le passage d'Ezéchiel. Car pource que les Juifs ne pouvoyent accepter la promesse de leur retour, mais objectoyent à l'encontre, qu'il n'estoit non plus vray-semblable que le chemin leur feust ouvert, que de faire sortir les morts du sépulchre : une vision est donnée au Prophète, c'est qu'il y a un champ plein d'os tout secs, ausquels Dieu commande de reprendre chair, peau et nerfs[2]. Combien que Dieu sous ceste figure incite son peuple à bien espérer de sa rédemption, toutesfois il prend l'argument d'espérance, de ce que son office est de ressusciter les morts : comme aussi ce nous est le souverain patron de toutes les délivrances que les fidèles reçoyvent au monde. Pourtant Jésus-Christ après avoir dit que la parole de l'Evangile a force de vivifier : d'autant que les Juifs rejettoyent cela bien loing, adjouste tantost après, Ne vous esbahissez pas de cela : car l'heure vient en laquelle tous ceux qui sont és sépulchres, orront la voix du Fils de Dieu, et en sortiront[3]. Commençons doncques à l'exemple de sainct Paul, de triompher desjà au milieu de nos combats d'autant que celuy qui nous a promis la vie à venir, est puissant pour garder nostre dépost[4]. Et ainsi,

rendu admirable en tous ceux qui creu pource qu'on aura adjousté l'Evangile.

5 Or combien que les esprits de mes se deussent du tout appliquer et en faire estude continuelle, tou comme si de propos délibéré ils vo abolir toute mémoire de résurrect ont appelé la mort, Le définem toutes choses, et l'abolition de l'h Car de faict, quand Solomon dit chien vif est meilleur qu'un lion il parle de l'opinion communément Comme en l'autre passage, Qui l'âme de l'homme monte en haut, e d'une beste descend en bas[2]? O stupidité brutale a eu sa vogue temps : et mesmes a trouvé en l'Eglise, quand les Sadducéens n'o eu honte de maintenir publiqueme n'y avoit nulle résurrection, et âmes estoyent mortelles[4]. Mais a ceste lourde ignorance ne servi cuse aux infidèles, ils ont esté to incitez par un mouvement nature mettre quelque image de la résur devant les yeux. Car à quoy tendo servation d'ensevelir les morts, crée et inviolable, sinon pour est d'une nouvelle vie? Et ne peut-on ré que cela soit venu d'erreur ou d fantasie, veu que le mesme a esté en grande sainctelé entre les Pères de tout temps. Et Dieu a voulu q coustume demeurast entre les Paye

ious est utile, si nous regardons
:mment à quelle fin elle a tendu.
:'est une raison assez forte et pé-
toire pour convaincre leur incrédu-
de ce que tous ont fait profession
: chose laquelle nul d'eux n'a creue.
iatan non-seulement a eslourdi les
des hommes, pour leur faire ense-
la mémoire de la résurrection avec
orps, mais s'est aussi efforcé de cor-
re tout ce qui nous en est monstré,
anéantir cest article. Je ne réciteray
au long, que desjà du temps de
t Paul il avoit commencé à l'esbran-
mais tantost après sont sortis les
istes, qui ont voulu accourcir le rè-
de Jésus-Christ : et le restreindre
rme de mille ans. Or leur badinage
i puérile, qu'il n'a besoin d'estre ré-
non plus qu'il n'en est digne. Et
calypse, de laquelle ils ont prins
ur pour couvrir leur erreur, ne leur
ise en rien : veu que le nombre de
dont il est là fait mention [1], ne se
orte point à la béatitude permanente
Eglise, mais à beaucoup de révolu-
qui devoyent advenir pour molester
ise. Au reste, toute l'Escriture pro-
e qu'il n'y aura nulle fin à la punition
éprouvez non plus qu'à la félicité
sleus [2]. Or de toutes choses invisi-
et mesmes qui surmontent la ca-
é de nostre entendement, il n'y en a
: asseurance que par la seule Parole
lieu. Ainsi c'est à icelle qu'il nous
tenir, rejettans tout ce qu'on nous
iera d'avantage. Ceux qui assignent
: ans aux enfans de Dieu, pour la béa-
le de la vie future, ne voyent point
le injure ils font et à Christ et à son
e. Car si ainsi estoit que les fidèles
eussent point estre vestus d'immor-
é, il s'ensuyvroit que Christ (à la
e duquel ils seront faits conformes)
roit point esté receu en gloire immor-
. Si leur béatitude a quelque fin, il
uyt que le règne de Christ, sur la
eté duquel elle est appuyée, est tem-
l. Finalement, ou telles gens sont fort
rans des choses divines, ou ils s'ef-
nt d'une grande malice à renverser toute la grâce de Dieu et la vertu de Christ : desquelles l'accomplissement ne peut estre, sinon que le péché estant aboli, et la mort engloutie, la vie éternelle soit plenement restaurée. Ce qu'ils craignent d'attribuer trop grande cruauté à Dieu, en disant que les meschans seront punis de torment éternel, les aveugles mesmes voyent bien quelle folie c'est que cela. Comme si le Seigneur faisoit grande injure, en privant de son Royaume ceux qui par leur ingratitude s'en sont rendus indignes. Mais les péchez, disent-ils, sont temporels. Je leur confesse : mais la majesté de Dieu laquelle ils ont offensée, est éternelle. C'est doncques à bon droict que la mémoire de leur iniquité ne périt point. Mais si ainsi est, disent-ils, la correction surmontera la mesure du péché. Je respon que cela est un blasphème intolérable, quand la majesté de Dieu est si peu prisée de nous, que d'estimer moins le contemnement d'icelle que la perdition d'une âme. Parquoy laissons tels babillars, afin qu'il ne semble que nous les jugions dignes de responses, contre ce que nous avons dit au commencement.

6 Il y a encores deux resveries, que des esprits curieux et tortus ont mis en avant. Les uns ont pensé que les âmes doyvent ressusciter avec les corps, comme si tout l'homme périssoit en mourant. Les autres accordans l'immortalité des âmes, ont cuidé qu'elles doyvent estre revestues de nouveaux corps, en quoy ils nient la résurrection de la chair. Quant aux premiers, pource que j'en ay touché en la création de l'homme, ce me sera assez d'advertir derechef les lecteurs combien cest erreur est brutal, de faire de nos esprits formez à l'image de Dieu, un vent qui s'escoule et esvanouisse, ayant seulement végété le corps pour ceste vie caduque : secondement, de réduire à néant le temple du sainct Esprit : brief, de despouiller la partie de nous la plus noble et la plus excellente, des marques notables que Dieu y a imprimée de sa divinité, pour la déclairer immortelle : et tellement pervertir tout, que la condition du corps soit plus précieuse que celle de l'âme. L'Escriture parle bien au-

[1] ...oc. XX, 4. [2] Matth. XXV, 41, 46.

trement, laquelle compare nostre corps à une loge fragile, laquelle nous quittons et laissons en mourant. En quoy elle monstre que l'âme est la principale partie de l'homme : comme aussi elle le discerne d'avec les bestes brutes. Suyvant cela, sainct Pierre se voyant prochain de la mort, dit que le temps est venu qu'il luy faut quitter son tabernacle [1]. Sainct Paul parlant des fidèles, après avoir dit que quand leur maison terrestre sera décheute, ils ont un édifice permanent au ciel, adjouste, Ce pendant que nous habitons en la chair, nous sommes séparez de Dieu comme pèlerins : et ainsi, que nous désirons de luy estre plus prochains par l'absence de nostre corps [2]. Si les âmes ne survivoyent après nostre trespas, quel fantosme seroit-ce qui auroit Dieu présent, veu qu'il faut que ce soit une chose séparée du corps? Et l'Apostre en l'Epistre aux Hébrieux oste tous scrupules quant à cela, disant que nous sommes assemblez avec les esprits des justes [3]. Par lesquels mots il entend que nous sommes associez avec les saincts Pères, lesquels estans trespassez ne laissent pas d'honorer Dieu en commun avec nous : comme de faict nous ne pouvons estre membres de Christ, sinon estans unis avec eux. D'avantage, si les âmes estans despouillées des corps, ne retenoyent leur essence pour estre capables de la gloire céleste, Jésus-Christ n'eust pas dit au brigand, Tu seras aujourd'huy en Paradis avec moy [4]. Estans munis de si bons tesmoignages et évidens, ne doutons point de recommander à l'exemple de Christ nos âmes à Dieu en mourant [5] : et aussi les remettre avec sainct Estiene en la garde de nostre Seigneur Jésus [6], lequel n'est pas nommé sans cause le fidèle Pasteur et Evesque d'icelles [7]. De nous enquérir plus curieusement de l'estat qui est entre la mort et la résurrection, il n'est licite ny utile. Plusieurs se tormentent tant et plus à disputer en quel lieu les âmes sont logées, et si elles jouissent desjà de la gloire promise, ou non. Or c'est folie et témérité de nous enquérir de choses incognues, plus haut que Dieu ne nous permet d'en sçavoir. L'Escriture après avoir dit que Christ leur est présent, et qu'il les reçoit en Paradis pour leur donner repos et joye : à l'opposite, que les âmes des réprouvez sentent desjà les tormens qu'elles méritent [1], s'arreste là, et ne passe point outre. Qui sera le maistre ou docteur qui nous enseignera ce que Dieu nous a celé? La question quant au lieu, est bien frivole et sotte ; veu que nous sçavons que l'âme n'a pas ses mesures de long et de large, comme le corps. Ce que la retraitte bienheureuse des saincts esprits est nommée le sein ou giron d'Abraham, c'est bien assez : d'autant que par là nous sommes instruits qu'en sortant de ce pèlerinage terrien nous sommes receus du Père de tous les fidèles, à ce qu'il participe du fruit de sa foy avec nous. Ce pendant, puis que l'Escriture veut que nous soyons en suspens jusques à la venue de nostre Seigneur Jésus, et nous commande de l'attendre, et nous remet à ce jour-là pour recevoir la couronne de gloire, tenons-nous comme barrez en ces bornes que Dieu nous assigne, asçavoir que les âmes fidèles, après avoir achevé leur terme de combatre et travailler, sont recueillies en repos, où elles attendent avec joye la fruition de la gloire promise; et ainsi, que toutes choses demeurent en suspens jusques à ce que Jésus-Christ apparoisse pour Rédempteur. Quant aux réprouvez, il n'y a doute que leur condition ne soit conforme à ce que sainct Jude prononce de celle des diables : c'est qu'ils sont enchainez comme malfaiteurs, jusques à ce qu'ils soyent traînez à la punition qui leur est apprestée [2].

7 L'erreur de ceux qui imaginent que les âmes ne reprendront point les corps desquels elles sont à présent vestues, mais qu'il leur en sera forgé de tout nouveaux, est si énorme, que nous le devons tenir comme un monstre détestable. Les Manichéens en cest endroict ont jadis amené une raison trop frivole : c'est qu'il

1) 2 Pierre I, 14. 2) 2 Cor. V, 1, 4.
3) Héb. XII, 23. 4) Luc XXIII, 43.
5) Luc XXIII, 46. 6) Act. VII, 59.
7) 1 Pierre II, 25.

1) Matth. V, 8, 26; Jean XII, 32. 2) Jude 6.

st pas raisonnable que la chair, laelle est souillée d'immondicité, ressuse; voire comme s'il n'y avoit nulle ailleure aux âmes, lesquelles toutesfois confessoyent devoir estre participans du salut éternel. C'est doncques aunt comme s'ils eussent dit que ce qui t infecté des macules de péché, ne peut tre purgé. Car de l'autre resverie innale qu'ils ont tenue, c'est que les es sont naturellement pollues, pource 'elles ont leur origine du diable : je n parle point, comme d'une chose trop tale; seulement j'adverti, que tout ce e nous avons en nous indigne du ciel, mpeschera point la résurrection, en uelle tout sera réparé. Mesmes quand nct Paul commande aux fidèles de se toyer de toute ordure de chair et d'est [1], le jugement qu'il dénonce ailleurs nsuyt quant et quant de là : asçavoir chacun recevra loyer selon ce qu'il a fait en son corps, soit bien soit mal [2]. uoy s'accorde ce qu'il dit ailleurs, a que la vie de Jésus-Christ soit manestée en nostre chair mortelle [3]. Pour uelle raison il prie aussi bien que Dieu de les corps entiers jusques au jour de us-Christ, comme les âmes et esprits [4]. n'est point de merveilles : veu que ce oit chose trop absurde, que les corps, quels Dieu s'est dédiez pour temples [5], bassent en pourriture sans espérance résurrection. Il y a encores plus, qu'ils t membres de Jésus-Christ. Item, que u veut et ordonne que toutes les par luy en soyent sanctifiées. Item, qu'il uiert que son nom soit célébré par les ues, qu'on luy lève les mains pures ciel [6], et qu'elles soyent instrumens r luy offrir sacrifices. Puis que le Juge ste fait un tel honneur à nos corps, lle rage est-ce à un homme mortel de réduire en poudre, sans espérance ls doyvent estre restaurez? Pareillet sainct Paul, en nous exhortant de fier le Seigneur tant en nos corps n nos âmes, d'autant que l'un et l'aut est à luy [7], ne permet pas qu'on condamne à pourrir à jamais ce que Dieu s'est ainsi précieusement réservé. Et de faict, il n'y a article si bien liquidé en l'Escriture que cestuy-ci : c'est que nous ressusciterons en la chair que nous portons. Il faut, dit sainct Paul, que ce corruptible-ci soit revestu d'incorruption : et ce mortel-ci, d'immortalité [1]. Si Dieu créoit des nouveaux corps, que deviendroit ce changement dont il parle? S'il eust dit qu'il nous faut estre renouvelez, la façon de parler ambiguë eust possible donné occasion de caviller : mais quand il monstre au doigt les corps dont nous sommes environnez, et leur promet incorruption, ce n'est pas à dire que Dieu nous en forge de nouveaux. Mesmes, comme dit Tertullien, il ne pouvoit plus expressément parler, s'il n'eust tenu sa peau à la main pour en faire monstre. On ne trouvera point aussi d'eschappatoire, en ce que luy-mesme alléguant le Prophète Isaïe, que Jésus-Christ sera Juge du monde, récite ces mots, Je suis vivant, dit le Seigneur, et tout genouil se ployera devant moy [2]. Car il déclaire ouvertement que ceux-là mesmes ausquels il parle, seront appelez à rendre conte : ce qui ne conviendroit pas, si des autres corps nouvellement créez y comparoissoyent. Il n'y a aussi nulle obscureté au passage de Daniel, quand il dit, Plusieurs qui dorment en la poudre, seront ressuscitez : les uns en vie permanente, les autres en opprobre éternel [3]. Car il ne dit pas que Dieu prendra matière des quatre élémens, pour forger des corps nouveaux, mais qu'il les prendra des sépulchres, où ils auront esté mis. Et la raison est trop manifeste quant à cela. Car si la mort ayant son origine de la cheute de l'homme, est accidentale, la restauration acquise par Jésus-Christ appartient aux mesmes corps, qui sont devenus mortels par le péché. Et aussi de ce que les Athéniens se mocquent quand sainct Paul leur parle de la résurrection [4], de là nous pouvons recueillir quelle en estoit sa doctrine : et pourtant ceste risée peut beaucoup valoir à confermer nostre foy. Pareillement la sentence de Jésus-Christ est

1) 2 Cor. VII, 1.
2) 2 Cor. V, 10.
3) 2 Cor. IV, 10.
4) 1 Thess. V, 23.
5) 1 Cor. III, 16; VI, 19.
6) 1 Tim. II, 8.
7) 1 Cor. VI, 20.

1) 1 Cor. XV, 53.
2) Rom. XIV, 11; Is. XLV, 23.
3) Dan. XII, 2.
4) Act. XVII, 32.

résurrection de vie : et ceux qui auront mal fait, en condamnation [2]. Dirons-nous que les âmes se reposent aux sépulchres, pour ouyr de là au dernier jour la voix de Jésus-Christ? N'est-ce pas plustost à dire que les corps par son commandement reprendront la vigueur dont ils estoyent décheus. D'avantage, si Dieu nous donnoit d'autres corps, où seroit la conformité du chef avec les membres? Christ est ressuscité: a-ce esté en se bastissant un corps nouveau? Mais plustost selon qu'il avoit prédit, Destruisez ce temple, et je le réédifieray en trois jours [3]. Il a doncques prins derechef le corps mortel, duquel il s'estoit chargé. Car il ne nous eust guères proufité, qu'il y eust eu un autre corps substitué, et que celuy qui a esté offert en sacrifice de nostre purgation eust esté aboli. Car il nous faut bien retenir la conjonction et société dont traitte l'Apostre : c'est que nous ressusciterons, puis que le Seigneur Jésus-Christ est ressuscité [4]. Comme aussi ce ne seroit pas raison que nostre chair, en laquelle nous portons la mortification de Jésus-Christ [5], fust privée de sa résurrection. Ce qui a esté aussi manifesté par exemple notable, quand luy ressuscitant plusieurs corps des saincts sont aussi sortis des sépulchres [6]. Car on ne peut nier que ce n'ait esté un préambule, ou plustost une arre de la résurrection dernière que nous attendons, comme au

son sont-ils esmeus de le pense
pource qu'il leur semble inc
qu'une charongne qui aura esté c
de longtemps en pourriture, reco
estat premier. Ainsi la seule in
leur est mère de ceste opinion :
traire, le sainct Esprit nous ex
toute l'Escriture, d'espérer la
tion de nostre chair. Pour ces
comme sainct Paul tesmoigne,
tesme nous en est comme un s
saincte Cène nous convie à un
fiance, quand nous prenons en la
les signes de la grâce spirituell
faict, l'exhortation de sainct Pau
nos membres pour armes en ob
de justice [2], seroit bien froide et
si ce qu'il adjouste n'estoit c
quant et quant : asçavoir que cel
ressuscité Jésus-Christ, vivifier
nos corps mortels [3]. Car de quo
roit-il d'appliquer nos pieds et
yeux et langues au service de Di
n'estoyent participans du fruit et
Ce que sainct Paul conferme c
ment, disant que le corps ne do
estre adonné à paillardise, mais
gneur : et que le Seigneur est
corps, et que celuy qui a ressus
sus-Christ, nous ressuscitera au
sa vertu. Ce qui s'ensuyt est
plus clair, que nos corps sont tem
sainct Esprit, et membres de Chri
pendant nous voyons comme il co

es marques de Jésus-Christ[1], et auquel l l'a magnifiquement glorifié, fust privé du loyer de la couronne. Et voylà pourquoy il dit que nous attendons nostre Rédempteur des cieux, lequel transfigurera nos corps mesprisez en la gloire du ien[2]. D'avantage, si ceste sentence est raye, qu'il nous convient entrer au Royaume de Dieu par beaucoup d'afflictions[3], il n'est pas équitable de repousser e ceste entrée les corps que Dieu exerce ous la bannière de la croix, et lesquels l honore de victoire. Par ainsi jamais il 'y a eu doute entre les fidèles, qu'ils espérassent d'estre en la suyte de Jésus-Christ, lequel transfère à sa personne es afflictions, pour monstrer qu'elles ous meinent à vie. Mesmes Dieu a conermé de cela les Pères anciens sous la oy, par cérémonie visible. Car la façon 'ensevelir, comme nous avons veu, a ervi à monstrer que les corps estoyent is en repos pour attendre une vie meilleure. Ce qui a esté mesmes signifié par onguens aromatiques, et autres figures mmortalité, pour suppléer à l'obscurité la doctrine, ainsi que par les sacrifices choses semblables. Car la superstin'a pas engendré ceste coustume, que nous voyons le sainct Esprit ister aussi diligemment sur les sépules, que sur les principaux mystères nostre foy. Et Jésus-Christ prise ceste anité d'ensevelir, comme chose digne re en grande recommandation[4] : et pour autre cause, sinon que par ce yen les yeux sont destournez du sépulre qui engloutit et abolit toutes choses, spectacle du renouvellement à venir. vantage, l'observation tant songneuse 'en ont eue les Pères, et de laquelle ils louez, prouve bien que ce leur a esté aide chère et précieuse pour nourrir foy. Car Abraham ne se fust pas si empesché d'avoir sépulchre pour sa me[5], si la religion ne l'eust incité à , et qu'il se fust mis devant les yeux que utilité par-dessus le monde : voir qu'en ornant le corps de sa me trespassée des enseignes et marques de la résurrection, il confermast la foy tant de luy que de sa famille. Il y en a encores une preuve plus évidente en l'exemple de Jacob, lequel pour testifier à ses successeurs que l'espérance de la terre promise ne luy estoit point esvanouye du cœur, mesmes en la mort commande que ses os y soyent transportez[1]. Je vous prie, s'il eust deu estre revestu d'un nouveau corps au dernier jour, le commandement n'eust-il pas esté ridicule d'avoir soin d'une masse de poudre, qui devoit estre réduite à néant ? Parquoy si l'Escriture a telle authorité envers nous qu'elle mérite, il n'y aura nulle doctrine mieux approuvée que ceste-ci. Qui plus est, les mots de Résurrection et de Ressusciter signifient cela, voire aux petis enfans : veu que nous ne dirons pas que ce qui est créé de nouveau, ressuscite; et autrement le dire de Jésus-Christ tomberoit bas. De tout ce que le Père m'a donné, rien ne périra : mais je le ressusciteray au dernier jour[2]. A quoy aussi tend le mot de Dormir, lequel ne se peut approprier qu'aux corps, dont aussi est venu le mot de Cimetière, qui vaut autant comme dormitoire. Il reste que je touche aucunement de la manière de ressusciter. Notamment je préten d'en donner quelque petit goust, pource que sainct Paul usant du mot de Mystère[3], nous exhorte à sobriété, et bride la licence de spéculer trop hardiment et trop subtilement. En premier lieu nous avons à retenir ce qui a esté exposé : c'est que nous ressusciterons en la mésme chair que nous portons aujourd'huy, quant à la substance : mais non pas quant à la qualité; comme la mesme chair de Jésus-Christ, qui avoit esté offerte en sacrifice, estant ressuscitée a eu autre dignité et excellence en soy, tout ainsi presque que si elle eust esté changée. Ce que sainct Paul exprime par similitudes familières : c'est comme la chair de l'homme et des bestes est d'une mesme substance, non point de qualité : la matière des estoilles est une, la clairté diverse[4] : aussi combien que nous retenions la substance de nos corps, qu'il se fera changement pour

1) Gal. VI, 17. 2) Phil. III, 21.
3) Act. XIV, 22. 4) Matth. XXVI, 10.
5) Gen. XXIII, 4, 19.

1) Gen. XLVII, 30. 2) Jean VI, 39.
3) 1 Cor. XV, 51. 4) 1 Cor. XV, 39, 40.

les rendre de condition plus noble. Parquoy ce corps corruptible ne périra point, et ne s'esvanouira, pour nous faire ressusciter : mais sera despouillé de sa corruption, pour recevoir estat incorruptible. Or pource que Dieu a tous les élémens en sa sujétion, nulle difficulté ne l'empeschera qu'il ne commande à la terre, à l'eau et au feu de rendre ce qui semblera avoir esté consumé par eux. Ce qu'aussi Isaïe testifie, Voyci, le Seigneur sortira de son lieu, pour visiter l'iniquité de la terre : et la terre descouvrira son sang, et ne cachera plus ses occis[1]. Cependant il faut noter la diversité d'entre ceux qui seront jadis trespassez, et ceux qui seront trouvez survivans en ce jour-là. Car nous ne dormirons pas tous, dit sainct Paul, combien que nous soyons tous changez[2] : c'est-à-dire qu'il ne sera point nécessaire qu'il y entreviene distance de temps entre la mort et le commencement de la seconde vie; car en une minute de temps, et moins qu'on ne mettroit à ciller l'œil, le son de la trompette pénétrera par tout, pour appeler les morts à un estat incorruptible, et pour reformer les vivans en pareille gloire par changement soudain. Et voylà comme il console en un autre lieu les fidèles qui ont à mourir : c'est que ceux qui seront survivans au dernier jour, ne préviendront point les morts : mais plustost que ceux qui dorment en Christ ressusciteront les premiers[3]. Si quelqu'un objecte le passage de l'Apostre, qu'il est ordonné à tous hommes de mourir une fois[4] : la solution est facile, que c'est une espèce de mort, quand l'estat de nature est changé : et qu'on en peut ainsi parler proprement. Parquoy ces deux s'accordent trèsbien : c'est que ceux qui despouilleront leurs corps mortels, seront renouvelez par la mort : toutesfois puis que le changement se fera soudain, qu'il n'est point requis que le corps soit séparé de l'âme.

9 Mais il s'esmeut yci une question plus difficile : asçavoir de quel droict ou tiltre la résurrection doit estre commune aux iniques qui sont maudits de Dieu, veu que c'est un singulier bénéfice de Jésus-Christ. Nous sçavons que tous ont esté asservis à la mort en Adam : Jésus-Christ estant la résurrection et la vie[1], est venu : est-ce pour vivifier indifféremment tout le genre humain? Mais il ne semble pas estre probable, que les incrédules obtienent en leur aveuglement obstiné ce que les serviteurs de Dieu recouvrent par la seule foy. Ce point toutesfois demeure arresté, que la résurrection sera d'un costé à vie, et de l'autre costé à mort : et que Jésus-Christ viendra pour séparer les boucs des agneaux[2]. Je respon que nous ne devons pas trouver ceci tant estrange, veu que nous en avons journellement la similitude. Nous sçavons que tous ont esté privez en Adam de l'héritage du monde, et que nous méritons d'estre bannis du monde comme de Paradis terrestre, et estre privez de toute nourriture aussi bien que de l'arbre de vie. Dont vient ceci doncques que Dieu non-seulement fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais[3], mais que sa libéralité inestimable descoule sur les incrédules en toute planté et largesse, quant aux commoditez de la vie présente? Certes nous voyons de là que les biens qui sont propres à Christ et à ses membres, s'espandent aussi bien sur les contempteurs de Dieu : non pas à ce que la possession leur en soit légitime, mais afin qu'ils en soient rendus plus inexcusables. Et de faict, Dieu se monstrera souvent si large bienfaiteur envers les meschans, que les bénédictions que les fidèles reçoyvent de luy en seront obscurcies : toutesfois le bien qu'il fait à ceux qui en sont indignes leur tourne en plus grande condamnation. Si quelqu'un réplique, que la résurrection ne doit point estre comparée aux biens caduques et terrestres : je respon derechef, que les hommes estans aliénez de Dieu, qui est la seule fontaine de vie, ont mérité une mesme ruine que le diable, pour estre du tout exterminez : mais que par le conseil admirable de Dieu ce moyen a esté establi, qu'ils vesquissent en la mort et hors de la vie. Parquoy on ne doit point trouver ceci estrange, que la résurrection soit com-

1) Is. XXVI, 21. 2) 1 Cor. XV, 51.
3) 1 Thess. IV, 15. 4) Heb. IX, 27.

1) Jean XI, 25. 2) Matth. XXV, 32.
3) Matth. V, 45.

iune aussi aux iniques par accident, our les trainer maugré leurs dents au iége judicial de Christ, lequel ils refu-ent maintenant ouyr comme Maistre. Car ce seroit une peine bien légère, d'es-re ravis par mort, s'ils ne comparois-soyent devant leur Juge, duquel ils ont provoqué sans fin, sans cesse et sans mesure la vengence, pour recevoir le loyer de leur rébellion. Au reste, combien que nous devons tenir pour conclu ce qui a esté dit, et ce que porte la confession mémorable de sainct Paul, c'est d'attendre la résurrection à venir tant des justes que des meschans[1], toutesfois l'Escriture met souvent en avant la résurrection, seulement au regard des enfans de Dieu et aussi la conjoinct avec la gloire éleste, pource qu'à parler proprement, ésus-Christ n'est point venu pour la erdition, mais pour le salut du monde. arquoy il est simplement fait mention u Symbole de la vie bienheureuse.

40 Or pource que la prophétie sera rs accomplie entièrement, où il est pré-it que la mort doit estre engloutie en ictoire[2] : que nostre félicité permanente ous viene tousjours en mémoire, comme est la fin de nostre résurrection. De excellence de laquelle quand on aura dit ut ce que pourront exprimer toutes lan-ues humaines, à grand'peine en aura-on uché la moindre partie. Car combien ue l'Escriture enseigne que le Royaume e Dieu est plein de clairté, joye, félicité t gloire, néantmoins tout ce qu'elle en it est bien loing de nostre intelligence, t quasi enveloppée en figure, jusques à e que le jour viendra auquel le Seigneur e déclairera à nous face à face. Nous avons, dit sainct Jehan, que nous som-es enfans de Dieu, mais il n'est pas en-ores apparu : quand nous serons sem-lables à luy, nous le verrons tel qu'il st[3]. Parquoy les Prophètes, pource qu'ils e pouvoyent exprimer de paroles ceste éatitude spirituelle en sa substance, ont descrite et quasi dépeinte sous figu-es corporelles. Néantmoins pource qu'il st besoin que nostre cœur soit enflambé en l'amour et attente d'icelle, il nous faut principalement arrester en ceste cogitation, c'est que si Dieu, comme une fontaine vive et qui ne tarit jamais, contient en soy la plénitude de tous biens, que ceux qui tendent au souverain bien et à toutes les parties de félicité, ne peuvent rien désirer outre luy ; comme nous sommes enseignez en plusieurs passages : Abraham, je suis ton loyer trèsample[1]. Auquel s'accorde celuy de David, L'Eternel est ma portion, mon sort m'est trèsbien escheu[2]. Item, Je seray rassasié de ta veue[3]. Or sainct Pierre dénonce que les fidèles sont appelez, à ce qu'ils soyent quelquesfois participans de la nature divine[4]. Comment cela ? c'est que le Seigneur sera glorifié en ses Saincts, et exalté en ceux qui ont creu à son Evangile[5]. Si le Seigneur doit départir à ses esleus de sa gloire, vertu et justice, voire se donner à eux en plene jouissance, et estre fait un avec eux, ce qui surmonte toute dignité, il nous faut considérer que sous ceste grâce tous biens sont comprins. Et encores quand nous aurons bien proufité en ceste méditation, si nous faut-il entendre que nous sommes encores tout au bas et à la première entrée, et que jamais nous n'approcherons durant ceste vie à la hautesse de ce mystère. Ainsi d'autant plus devons-nous suyvre sobriété en cest endroict, de peur que si ayans oublié nostre petitesse, en prétendant de voltiger par nostre folle audace sur les nues, nous soyons opprimez de la clairté céleste. Nous sentons bien comment nous sommes tousjours frétillans en appétit désordonné de plus sçavoir qu'il n'est licite : dont beaucoup de questions frivoles et mauvaises sourdent journellement. Je nomme Questions frivoles, dont il ne se peut tirer nul proufit. Mais le second est encores pire : c'est que ceux qui s'y laschent la bride, s'enveloppent de spéculations mortelles, et voylà pourquoy je di qu'elles emportent grande nuisance. Ce que l'Escriture enseigne doit estre résolu entre nous sans contredit, c'est comme Dieu distribuant

1) Act. XXIV, 15. 2) Osée XIII, 14 ; 1 Cor. XV, 54.
3) 1 Jean III, 2.

1) Gen. XV, 1. 2) Ps. XVI, 5.
3) Ps. XVII, 15. 4) 2 Pierre 1, 4.
5) 2 Thess. 1, 10.

ses dons au monde à ses fidèles en diverse sorte, fait luire inégalement ses rayons sur eux : que pareillement au ciel où il couronnera les mesmes dons, la mesure de gloire ne sera point égale. Car ce que sainct Paul dit de soy, ne compète pas généralement à tous : Vous estes ma gloire et ma couronne au jour de Christ[1]; pareillement ce que dit le Seigneur Jésus à ses Apostres, Vous serez assis sur douze thrones, pour juger les douze Lignées d'Israël[2]. Sainct Paul doncques sçachant que Dieu glorifie au ciel ses Saincts, selon qu'il les a enrichis en la terre de ses dons spirituels, ne doute point qu'il ne doyve recevoir une couronne spéciale selon ses labeurs, et Jésus-Christ pour magnifier la dignité de l'office auquel il avoit establi ses Apostres, les advertit que le fruit leur en est réservé au ciel. Comme au paravant il avoit esté dit par Daniel, Les gens entendus luiront comme la splendeur du firmament, et ceux qui en justifient plusieurs seront comme estoilles à tout jamais[3]. De faict en considérant attentivement l'Escriture, nous trouverons que non-seulement elle promet vie éternelle aux fidèles, mais aussi quelque loyer particulier en icelle. A quoy tend ce dire de sainct Paul, que Dieu rende à Onésiphore en ce jour-là les bienfaits qu'il avoit receus de luy[4]. Ce qui est aussi confermé par la promesse de Jésus-Christ, que les disciples recevront en la vie éternelle cent fois plus qu'ils n'ont quitté[5]. En somme, comme le Seigneur Jésus par la variété des dons qu'il eslargit aux siens, commence la gloire de son corps yci-bas, et l'amplifie par degrez, aussi il la parfera au ciel.

11 Or comme les enfans de Dieu doyvent recevoir cela d'un commun accord, puis qu'il leur est si bien testifié par l'Escriture, aussi faut-il qu'en chassant loing toutes questions entortillées, lesquelles ils cognoistront ne leur pouvoir tourner qu'à retardement, ils se tienent tout cois entre les bornes que Dieu leur a mises. Quant à moy, non-seulement je me déporte en mon privé de m'enquérir de choses superflues et inutiles, mais aussi je me veux donner garde qu'en respondant à beaucoup de curiositez, je ne nourrisse le mal que je dois réprimer. Beaucoup de légers esprits estans affamez d'humeur de vent, s'enquièrent quelle distance il y aura entre les Prophètes et Apostres, derechef entre les Apostres et Martyrs : en combien de degrez les vierges précéderont les mariez : brief, ils ne laissent nul anglet au ciel, lequel ils ne sondent avec leurs disputes. Et puis ils entrent en fantasie de quoy servira la réparation du monde, veu que les enfans de Dieu n'auront besoin de tout ce que la terre produit : mais seront semblables aux Anges[1] lesquels ne sont point soustenus par boire et manger, mais ont leur immortalité sans ces aides basses. Or je respon qu'il y aura un tel plaisir au seul regard des biens de Dieu, et combien que les Saints n'en jouyssent pas, que la seule cognoissance les esjouira tellement, que ceste félicité surmontera de beaucoup toutes les commoditez qui nous sont maintenant données. Prenons le cas que nous soyons situez en la région la plus opulente du monde, et où nulle volupté ne défaille : combien y en a-il qui ne soyent empeschez chacun coup par maladie de jouir des bénéfices de Dieu ? Et qui est celuy qui ne soit contraint de s'abstenir des biens qu'il a, et de jusner à cause de son intempérance? Dont il s'ensuyt que le comble de félicité est, d'avoir jouissance pure et nette des biens de Dieu, encores qu'ils ne servent point à certain usage de la vie corruptible. Les autres se transportent encores plus loing, et demandent si l'escume aux métaux et telles superfluitez ne sont pas contrevenantes à la restauration de toutes choses ; ce que je leur puis accorder en partie : et toutesfois je ne laisseray pas d'attendre avec sainct Paul, la réparation des vices qui ont eu leur origine du péché, à laquelle toutes créatures gémissent[2]. Derechef ils passent outre, en demandant quelle sera la condition du genre humain, veu que la bénédiction

1) 1 Thess. II, 19. 2) Matth. XIX, 28.
3) Dan. XII, 3. 4) 2 Tim. I, 18.
5) Matth. XIX, 29.

1) Matth. XXII, 30. 2) Rom. VIII, 22.

ngendrer prendra fin alors. La solu-
n est aisée, asçavoir quand l'Escriture
ise tant le don de lignée, que cela se
pporte à l'augmentation de l'estat pré-
nt, selon que Dieu advance l'ordre de
ture de jour en jour, jusques à ce qu'il
it amené à sa perfection : mais lors
'il n'en sera point besoin. Mais pource
ae beaucoup de gens simples et incon-
idérez sont facilement surprins de tels
lléchemens, et puis se jettent plus pro-
nd au labyrinthe : et finalement quand
acun se plaist en son opinion, il n'y a
ulle mesure de combats : le meilleur
xpédient est, de nous contenter ce pen-
ant que nous sommes pèlerins en terre,
e veoir en miroir et obscureté les
hoses que nous verrons en la fin face
face[1]. Car on en trouve bien peu en
ut le monde, qui se soucient par où il
ut aller, et ce pendant veulent sçavoir
'on fait en Paradis. Tous presque sont
sches et froids à combatre, et ce pen-
nt ils se forgent des triomphes imagi-
ires.

12 Or pource que nulle description ne
ffiroit à bien exprimer l'horreur de la
ngence de Dieu sur les incrédules, les
rmens qu'ils doyvent endurer nous
nt figurez par choses corporelles : asça-
ir par ténèbres, pleurs, grincemens de
nts, feu éternel, et vers rongeans leur
eur incessamment[2]. Car il est certain
e le sainct Esprit, par telles manières
parler a voulu dénoter une extrême
rreur, qui esmeuve tous les sens :
mme quand il dit, qu'une géhenne pro-
nde leur est préparée de toute éter-
té, laquelle est ardente en feu : pour
quel entretenir il y a tousjours bois
pareillé, et que l'Esprit de Dieu est
mme soulphre pour l'enflamber. Com-
en doncques que par telles formes de
rler nous devions estre instruits à con-
voir aucunement la misérable condi-
n des iniques, toutesfois si nous faut-il
principalement ficher nostre pense-
ent, quelle malheureté c'est d'estre sé-
ré de toute compagnie de Dieu. Et
n-seulement ce, mais sentir sa Majesté contraire à nous : laquelle nous ne puissions fuir qu'elle ne nous persécute tousjours. Car premièrement son indignation est comme un feu embrasé, lequel de son attouchement dévore et engloutit toutes choses[1]. Puis après, toutes créatures servent tellement à icelles pour exécuter sa rigueur, que tous ceux ausquels Dieu a révélé son ire, sentent le ciel, la terre, la mer, toutes bestes et toutes autres choses comme armées en leur ruine et perdition. Pourtant l'Apostre n'a pas dit une chose de petite conséquence, disant que les infidèles seront punis éternellement en ce que la face du Seigneur et la gloire de sa vertu les persécutera[2]. Et toutes fois et quantes que les Prophètes menacent pour effrayer les iniques sous similitudes corporelles, combien qu'ils n'excèdent point mesure en leur parler, si est-ce qu'ils meslent souvent quelques traces du jugement à venir, disans que le soleil sera obscurci, et la lune perdra sa clairté, et tout le bastiment du monde sera dissipé et confus. Parquoy les misérables consciences ne peuvent trouver aucun repos, qu'elles ne soyent agitées et poussées comme de tourbillons, qu'elles ne se sentent comme déchirées de l'ire de Dieu, qu'elles ne soyent poinctes et navrées de playes mortelles, brief : qu'elles ne soyent effrayées et comme esperdues de la foudre du ciel, et qu'elles ne soyent brisées de la main puissante de Dieu : tellement qu'il seroit plus supportable d'estre abysmé en tous gouffres, que d'estre en telles frayeurs : et ne fust-ce que pour une minute de temps. Je vous prie, quelle punition leur est-ce, d'estre ainsi affligées et pressées à jamais sans remède? De quoy il y a une sentence notable au Pseaume XC : c'est combien que Dieu extermine de son seul regard toutes créatures mortelles[3], qu'il presse plus asprement ses serviteurs en ce monde, voire d'autant qu'ils sont plus timides que les autres : afin de les inciter sous le fardeau de la croix à se haster, jusques à ce qu'il soit tout en toutes choses[4].

1) 1 Cor. XIII, 12.
2) Matth. VIII, 12 ; XXII, 13 ; Matth. III, 12 ; Marc IX, 44 ; Is. LXVI, 24 ; XXX, 33.

1) Héb. X, 27.
2) 2 Thess. I, 9.
3) Ps. XC, 9, 11.
4) 1 Cor. XV, 28.

LE QUATRIÈME LIVRE

DE

L'INSTITUTION CHRESTIENNE

Qui est des moyens extérieurs, ou aides, dont Dieu se sert pour nous convier à Jésus-Christ son Fils, et nous retenir en luy.

CHAPITRE PREMIER.

De la vraye Eglise : avec laquelle nous devons garder union, pource qu'elle est mère de tous les fidèles.

1 Il a esté exposé au livre prochain, comment par la foy de l'Evangile Jésus-Christ est fait nostre, et comment nous sommes faits participans du salut qu'il nous a apporté, et de la béatitude éternelle. Mais pource que nostre rudesse et aresse, j'adjouste aussi la vanité de nos sprits, ont besoin d'aides extérieures, ar lesquelles la foy soit engendrée en ous, y croisse et s'y advance de degré en egré, Dieu n'a point oublié de nous en rouvoir, pour supporter nostre infirmité. Et afin que la prédication de l'Evangile eust son cours, il a commis comme n dépost ce thrésor à son Eglise : il a stitué des Pasteurs et Docteurs par la ouche desquels il nous enseignast[1] : rief, il n'a rien laissé derrière de tout ce ui appartenoit à nourrir un sainct contentement de foy, et un bon ordre entre ous. Sur tout il a institué les Sacremens, squels nous cognoissons par expérience stre moyens plus qu'utiles à nourrir et onfermer nostre foy. Car d'autant qu'estans enclos en nostre chair comme en ne cave, nous ne sommes point parvenus en degré Angélique : Dieu se conformant à nostre capacité, selon sa Providence admirable a establi ceste conduite pour nous faire venir à soy : combien que nous en soyons fort loing séparez. Ainsi la façon d'enseigner requiert, que maintenant je traitte de l'Eglise et de son régime, des offices comprins sous son estat, de sa puissance ; item des Sacremens, et finalement de la police : et que je tasche de retirer les lecteurs des corruptions et abus dont Satan a tasché en la Papauté d'abastardir tout ce que Dieu avoit destiné à nostre salut. Or je commenceray par l'Eglise, au sein de laquelle Dieu a voulu que ses enfans soyent assemblez : non-seulement pour estre nourris par le ministère d'icelle pendant qu'ils sont encores en aage d'enfans, mais à ce qu'elle exerce tousjours un soin maternel à les gouverner, jusques à ce qu'ils soyent venus en aage d'homme, voire qu'ils atteignent le dernier but de la foy. Car il n'est pas licite de séparer ces deux choses que Dieu a conjoinctes : c'est que l'Eglise soit mère de tous ceux desquels il est Père. Ce qui n'a pas esté seulement sous la Loy, mais dure encores de-

1. Ephés. IV, 11.

puis l'advénement de Jésus-Christ : tesmoin sainct Paul, qui prononce que nous sommes enfans de la nouvelle Jérusalem et céleste[1].

2 Quand nous confessons au Symbole que nous croyons l'Eglise, cest article ne se rapporte pas seulement à l'Eglise visible, de laquelle nous avons maintenant à parler, mais aussi à tous les esleus de Dieu, au nombre desquels sont comprins ceux qui sont desjà trespassez. Pourtant ce mot de Croire, y est mis, pource que souvent on ne pourroit pas noter à l'œil la diversité qui est entre les enfans de Dieu et les gens profanes, entre son sainct troupeau et les bestes sauvages. Car quant à ce que plusieurs entrelacent ce mot En, cela n'a nulle raison probable. Je confesse bien qu'il est plus accoustumé aujourd'huy, et que d'ancienneté il a esté en usage : et mesmes le Symbole de Nice, comme il est récité en l'histoire ecclésiastique, dit, Croire en l'Eglise : néantmoins il appert aussi par les livres des anciens Pères, que cela estoit receu sans difficulté, de dire, Croire l'Eglise, et non pas En l'Eglise. Car sainct Augustin, et l'auteur du traitté sur le Symbole, qu'on intitule de sainct Cyprien, non-seulement parlent ainsi, mais notamment enseignent que la locution seroit impropre si on adjoustoit ceste préposition En. Et conferment leur opinion par une raison qui n'est pas frivole : Car nous tesmoignons que nous croyons en Dieu, d'autant que nostre cœur se remet sur luy comme véritable, et nostre fiance repose en luy, ce qui ne conviendroit point à l'Eglise, non plus qu'à la rémission des péchez, et à la résurrection de la chair. Pourtant, combien que je ne vueille point estriver pour les mots, toutesfois j'aime mieux suyvre la propriété, par laquelle la chose soit bien déclairée, que d'affecter formes de parler qui induisent obscureté sans propos. La fin est, que nous sçachions, combien que le diable machine tout ce qu'il peut pour ruiner la grâce de Christ, et que tous les ennemis de Dieu conspirent à cela, et s'y efforcent avec une rage impétueuse, toutesfois qu'elle ne peut estre esteinte, et que le sang de Jésus-Christ ne peut estre rendu stérile, qu'il ne produise quelque fruit. Parquoy il nous faut yci regarder à l'élection de Dieu, et aussi à sa vocation intérieure, par laquelle il attire à soy ses esleus : pource que luy seul cognoist qui sont les siens, et les tient fermez sous son cachet[1], comme dit sainct Paul, sinon qu'il les fait porter ses enseignes, par lesquelles ils peuvent estre discernez d'avec les réprouvez. Mais pource qu'ils ne sont qu'une poignée de gens, voire contemptibles, meslez parmi grande multitude, et sont cachez comme un peu de grain sous un grand amas de paille en l'aire, il nous faut laisser à Dieu seul ce privilége de cognoistre son Eglise de laquelle le fondement est son élection éternelle. Et de faict, ce ne seroit point assez de concevoir en nostre cerveau que Dieu a ses esleus, si nous ne comprenions quant et quant une telle unité de l'Eglise, en laquelle nous soyons persuadez estre vrayement entez. Car si nous ne sommes alliez avec tous les autres membres sous le Chef commun qui est Jésus-Christ, nous ne pouvons avoir nulle espérance de l'héritage à venir. Parquoy elle est nommée Catholique ou universelle : pource qu'on n'en sçauroit faire deux ni trois sans deschirer Jésus-Christ, entant qu'en nous seroit. Mesmes les esleus de Dieu sont tellement conjoincts en Jésus-Christ, que comme ils dépendent tous d'un chef, aussi sont-ils faits un mesme corps : voire avec telle liaison qu'on voit entre les membres d'un corps humain. Ils sont doncques tous un, vivans d'une mesme foy, espérance et charité par l'Esprit de Dieu : estans appelez non-seulement en un mesme héritage, mais aussi à participer à la gloire de Dieu et de Jésus-Christ. Et pourtant, combien que la désolation horrible qu'on voit par tout et de tous costez, semble monstrer qu'il n'y a rien de résidu de l'Eglise, sçachons que la mort de Christ est fructueuse, et que Dieu garde miraculeusement son Eglise comme en cachette, selon qu'il fut dit à Elie de son temps,

1) Gal. IV, 26.

1) 2 Tim. II, 19.

Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point fleschy le genouil devant Baal[1].

3 Combien que l'article du Symbole s'estende aussi aucunement à l'Eglise externe, afin que chacun de nous soit instruit de se maintenir en fraternel accord avec tous les enfans de Dieu, de rendre à l'Eglise l'authorité qui luy appartient, et finalement de se porter comme brebis du troupeau. Et pourtant est adjoustée, La communion des Saincts : lequel membre, combien qu'il ait esté omis des Anciens, n'est pas à mespriser, d'autant qu'il exprime trèsbien la qualité de l'Eglise; comme s'il estoit dit que les Saincts sont assemblez à telle condition à la société de Christ, qu'ils doyvent mutuellement communiquer entre eux tous les dons qui leur sont conférez de Dieu. Toutesfois la diversité des grâces n'est pas ostée par cela, comme nous voyons que les dons de l'Esprit sont distribuez en plusieurs sortes : et aussi l'ordre de la police n'est point dissipé, que chacun ne possède ses biens à part, selon qu'il est nécessaire pour conserver paix entre les hommes, que chacun soit maistre de ses facultez. Mais ceste communauté doit estre entendue comme sainct Luc la descrit : Il n'y avoit qu'un cœur et une âme en la multitude des croyans[2]. Item sainct Paul, en exhortant les Ephésiens d'estre un corps et un esprit : comme ils sont appelez en une espérance[3]. Car il ne se peut faire que ceux qui sont vrayement persuadez que Dieu leur est un commun Père, et que Christ est leur chef seul à tous, ne soyent conjoincts entre eux en amour fraternelle, pour communiquer ensemble au proufit l'un de l'autre. Or il nous est bien requis et utile de cognoistre quel fruit nous revient de ceci : car nous croyons tellement l'Eglise, que nous devons estre asseurez d'estre membres d'icelle. Car voylà comme nostre salut sera bien appuyé et fermement : en sorte que si tout le monde estoit esbranlé, telle certitude demeurera debout. Premièrement il est fondé en l'élection de Dieu : il ne peut défaillir, sinon que sa providence éternelle soit dissipée. D'avantage, il est conformé entant qu'il faut que Christ demeure en son entier, lequel ne souffrira ses fidèles estre distraits de soy non plus que ses membres estre déchirez par pièces. En outre nous sommes certains qu'entant que nous demeurons dedans le sein de l'Eglise, la vérité demeure avec nous. Finalement, nous entendons que ces promesses nous appartienent, où il est dit qu'il y aura salut en Sion : Dieu demeurera à tousjours en Jérusalem, et ne bougera jamais du milieu d'icelle[1]. Telle vertu a l'unité de l'Eglise, qu'elle nous peut retenir en la compagnie de Dieu. Pareillement ce mot de Communion nous peut grandement consoler : c'est que puis que tout ce que nostre Seigneur a conféré de grâces à ses membres et aux nostres, nous appartient, nostre espérance est confermée par tous les biens qu'ils ont. Au reste pour se tenir en l'unité d'icelle Eglise, il n'est jà mestier que nous voyions une Eglise à l'œil : ou que la touchions à la main ; plustost entant que nous la devons croire, en cela il nous est signifié qu'il ne nous la faut point moins recognoistre quand elle nous est invisible, que si nous la voyions évidemment. Et n'en est nostre foy de rien pire, quand elle recognoist l'Eglise que nostre intelligence ne peut comprendre : d'autant qu'yci il ne nous est point commandé de discerner les esleus des réprouvez (ce qui appartient à Dieu seul et non à nous) mais d'avoir ceste certitude en nos cœurs, que tous ceux qui par la clémence de Dieu le Père et la vertu du sainct Esprit sont venus en la participation de Christ, sont ségrégez pour le propre héritage de Dieu : et d'autant que nous sommes en leur nombre, nous sommes héritiers d'une telle grâce.

4 Mais pource que maintenant mon intention est de parler de l'Eglise visible, apprenons du seul tiltre de Mère, combien la cognoissance d'icelle nous est utile, voire nécessaire : d'autant qu'il n'y a nulle entrée en la vie permanente, sinon que nous soyons conceus au ventre de ceste mère, qu'elle nous enfante, qu'elle

1) 1 Rois XIX, 18. 2) Act. IV, 32.
3) Ephés. IV, 4.

1) Joël II, 32; Abd. 17 ; Ps. XLVI, 6.

nous allaite de ses mammelles : finalement qu'elle nous tiene et garde sous sa conduite et gouvernement, jusques à ce qu'estans despouillez de ceste chair mortelle nous soyons semblables aux Anges[1]. Car nostre infirmité ne souffre pas que nous soyons retirez de l'eschole, jusques à ce que nous ayons esté disciples tout le cours de nostre vie. Il est aussi à noter, que hors le giron d'icelle on ne peut espérer rémission des péchez ne salut aucun, tesmoins Isaïe et Joël[2] : ausquels Ezéchiel s'accorde, disant que ceux que Dieu veut exterminer de la vie céleste, ne seront point au rolle de son peuple[3]. Et à l'opposite il est dit que ceux qui se convertiront au service de Dieu et à la vraye religion, se viendront enroller entre les bourgeois de Jérusalem[4]. Pour laquelle raison il est dit en l'autre Pseaume, Qu'il te souviene de moy, ô Dieu, en l'amour que tu portes à ton peuple : visite-moy en ton salut, pour me faire sentir la bénéficence que tu gardes à ton peuple : que je m'esjouisse en la liesse de ta gent, que je m'esjouisse avec ton héritage[5]. Par ces mots la faveur paternelle de Dieu, et le tesmoignage spécial de la vie spirituelle est restreint au troupeau de Dieu, afin que nous soyons advertis que c'est une chose pernicieuse et mortelle de se distraire ou séparer de l'Eglise.

5 Maintenant poursuyvons à déduire ce qui appartient à cest argument. Sainct Paul dit que Jésus-Christ pour remplir toutes choses a establi les uns Apostres, les autres Prophètes, les autres Evangélistes, les autres Pasteurs et Docteurs, pour l'accomplissement des Saincts, pour l'ouvrage d'administration, afin d'édifier le corps de Christ, jusques à ce que nous soyons tous parvenus en l'unité de la foy et de la cognoissance du Fils de Dieu, en homme parfaict et en la mesure d'aage accomplie en Christ[6]. Nous voyons que Dieu, combien qu'il peut eslever en un moment les siens en perfection, les veut néantmoins faire croistre petit à petit sous la nourriture de l'Eglise. Nous

1) Matth. XXII, 30.
2) Is. XXXVII, 32 ; Joël II, 32.
3) Ezéch. XIII, 9.
4) Ps. LXXXVII, 6.
5) Ps. CVI, 4, 5.
6) Ephés. IV, 11-13.

voyons que la manière est exprimée : asçavoir entant que la prédication est commise aux Pasteurs. Nous voyons comment tous sont rangez à cela, de se laisser avec un esprit docile et débonnaire gouverner par les Pasteurs créez à cest usage. Et aussi long temps au paravant le Prophète Isaïe avoit descrit le règne de Jésus-Christ sous ces marques : Mon esprit qui est en toy, et les paroles que j'ay mises en ta bouche ne départiront point jamais ne de ta bouche, ne de la bouche de tes enfans, ne de leurs successeurs[1] ; dont il s'ensuyt que ceux qui refusent d'estre appastelez par l'Eglise, ou rejettent la viande spirituelle qu'elle leur offre, sont dignes de mourir de faim. C'est bien Dieu qui nous inspire la foy, mais par l'organe de son Evangile : comme sainct Paul admoneste que la foy vient de l'ouye[2], comme la puissance de sauver réside en Dieu[3] : mais il la desploye en la prédication de l'Evangile, selon que le mesme Apostre tesmoigne ailleurs. Voylà pourquoy il a voulu sous la Loy que le peuple ancien s'assemblast au Sanctuaire, afin que la doctrine enseignée par la bouche du Sacrificateur, entreteinst l'unité de foy. Et de faict, ces tiltres tant excellens et magnifiques, que le temple est le repos de Dieu, son sanctuaire et domicile, qu'il repose entre les Chérubins[4], ne tendent à autre fin que pour faire priser et aimer avec toute révérence la prédication de la doctrine céleste, et qu'elle ait sa dignité, laquelle pourroit estre amoindrie quand on s'amuseroit à regarder les hommes mortels qui la portent. Parquoy afin que nous sçachions qu'un thrésor inestimable nous est présenté dedans des pots de terre[5], Dieu luy-mesme se met en avant : et selon qu'il est autheur de cest ordre, il veut estre recognu présent en ce qu'il a institué. Pour ceste cause, après avoir défendu à son peuple de se mesler de devinemens, arts magiques, nécromancie, et toutes autres superstitions, il adjouste qu'il leur donnera moyen d'estre ensei-

1) Is. LIX, 21.
2) Rom. X, 17.
3) Rom. I, 16.
4) Ps. CXXXII, 14 ; LXXX, 2 ; LXXXIV, .
5) 2 Cor. IV, 7.

ıez, qui leur devra bien suffire un seul ›ur tous : asçavoir que jamais ne seront stituez de Prophètes [1]. Or comme il n'a ›int envoyé le peuple ancien aux Anges, ais leur a suscité des docteurs de la rre, qui fissent office d'Anges envers ıx : aussi aujourd'huy il nous veut enigner par le moyen des hommes. Comme aussi jadis il ne s'est pas contenté avoir donné sa seule Loy par escrit, ais a estably les Sacrificateurs pour es- e expositeurs d'icelle, et par la bouche squels il a voulu qu'elle fust entenıe [2] : aussi aujourd'huy il luy plaist que n-seulement chacun soit attentif à lire son particulier, mais qu'il y ait mais- s et docteurs pour nous guider et ler; ce qui emporte double utilité. Car ıne part c'est un bon examen pour es- ›uver l'obéissance de nostre foy, quand us oyons les ministres qu'il nous en- ye comme si luy-mesme parloit; seconment il pourvoit à nostre infirmité, ıant mieux parler à nous de façon huine par ses messagers, afin de nous ıcher doucement, que de tonner en sa jesté pour nous effaroucher. Et de t, tous fidèles sentent combien ceste on familière d'enseigner nous est pro- :, veu qu'il est impossible que nous soyons effrayez quand Dieu parle sa hautesse. Ceux qui estiment que ıthorité de la Parole est anéantie par mespris et basse condition des minis- s qui l'annoncent, descouvrent leur ;ratitude : veu qu'entre tant de dons ›ellens desquels Dieu a orné le genre main, c'est une prérogative souveraine, 'il daigne bien consacrer leurs bouches langues à son service, afin que sa voix résonne. Qu'il ne nous soit pas donc- es grief de nostre costé, de recevoir toute obéissance la doctrine de salut 'on nous propose de son commande- nt exprès. Car combien que sa vertu soit point attachée à nuls moyens ex- nes, si nous a-il voulu astreindre à te façon ordinaire, laquelle si on re- :e comme font plusieurs fantastiques, s'enveloppe en beaucoup de liens mor- . Plusieurs sont induits ou par orgueil et présomption, ou par desdain, ou par envie à se persuader qu'ils proufiteront assez en lisant en leur privé, ou méditant : dont ils mesprisent les assemblées publiques, et pensent que la prédication soit superflue. Or pource qu'ils dissoudent ou rompent entant qu'en eux est le lien d'unité, lequel Dieu veut estre gardé inviolable : c'est bien raison qu'ils reçoyvent le salaire de tel divorce : comme tous s'ensorcellent d'erreurs et resveries qui les meinent à confusion. Parquoy afin que la pure simplicité de foy nous demeure, qu'il ne nous soit grief ne fascheux d'user de cest exercice, lequel Dieu en l'instituant a déclairé nous estre nécessaire, et lequel il nous recommande tant et plus. Il ne s'est jamais trouvé nul, mesmes de ces chiens mastins qui se desbordent à toutes mocqueries, qui osast dire qu'on doyve bouscher les aureilles quand Dieu parle; mais les Prophètes et saincts Docteurs ont tousjours eu grans combats et difficiles contre les meschans, pour les assujetir à la doctrine qu'ils preschoyent : pource que leur arrogance ne peut recevoir ce joug, qu'ils vueillent estre enseignez par la bouche et ministère des hommes. Or cela est autant comme effacer l'image de Dieu, laquelle reluit en la doctrine; car voylà aussi pourquoy il a esté commandé anciennement aux fidèles de chercher l'image de Dieu au Temple [1], ce qui leur est si souvent réitéré en la Loy : c'est pource que la doctrine et exhortation des Prophètes leur estoit comme une image vive de Dieu, comme sainct Paul se glorifie que la gloire de Dieu reluit en sa prédication en la face de Christ [2]. Et d'autant plus nous doyvent estre détestables tous ces Apostats qui s'efforcent à dissiper les Eglises, comme s'ils chassoyent les brebis de leur parc ou estable, pour les exposer à la gueule des loups. Quant à nous, retenons ce que j'ay allégué de sainct Paul : asçavoir que l'Eglise ne se peut édifier que par la prédication externe, et que les saincts ne sont retenus entr'eux par autre lien, que quand d'un commun accord en apprenant et

Lévit. XIX, 31 ; Deut. XVIII, 14, 15. 2) Mal. II, 7.

1) Ps. CV, 4. 2) 2 Cor. IV, 6.

prouflitant ils observent l'ordre estably de Dieu [1]. Et ç'a esté la principale fin, comme j'ay dit, que Dieu a regardé : commandant jadis aux fidèles sous la Loy de s'assembler au sanctuaire. Lequel aussi pour ceste cause Moyse appelle le Lieu du nom de Dieu, pource qu'il avoit voulu que sa mémoire y fust célébrée [2]. En quoy il enseigne ouvertement, que l'usage en estoit nul sans la doctrine de vérité. Il n'y a doute que David à ce regard ne se complaigne avec si grande angoisse et amertume d'esprit, que l'accès du tabernacle luy est forclos par la tyrannie et cruauté de ses ennemis [3]. Plusieurs trouvent ceste lamentation puérile : pource que ce ne luy estoit pas grande perte, et qu'il n'estoit pas privé de grand plaisir, de ne pouvoir approcher du parvis du temple moyennant qu'il jouist de ses commoditez et délices. Or tant y a qu'il déplore que ceste tristesse et douleur le brusle et le tormente, voire le consume du tout, qu'il n'ose approcher du lieu sainct : asçavoir pource que les fidèles ne prisent rien plus que ce moyen par lequel Dieu eslève les siens en haut, comme de degré en degré. Et faut bien noter que Dieu s'est tellement monstré anciennement aux Pères au miroir de sa doctrine, qu'il a tousjours voulu estre cognu spirituellement; dont le temple non-seulement est appelé Sa face : mais aussi son marchepied [4], afin d'éviter toute superstition. Et c'est l'heureuse rencontre dont parle sainct Paul, que nous apporte la perfection en unité de foy, quand tous depuis le plus grand jusques aux plus petit aspirent au Chef. Quant aux temples que les Payens ont édifiez à Dieu à autre fin ou intention, ils n'ont servy qu'à profaner son service. Auquel vice les Juifs sont aussi bien tombez, encores que ce ne fust pas du tout si lourdement : mais si est-ce qu'ils n'ont pas laissé d'estre coulpables, comme sainct Estiene leur reproche par la bouche d'Isaïe : c'est que Dieu n'habite point en bastiment fait de main d'hommes [5] : mais

1) Ephés. IV, 12. 2) Ex. XX, 24.
3) Ps. LXXXIV, 2-4.
4) Ps. CXXXII, 7 ; XCIX, 5 ; 1 Chron. XXVIII, 2.
5) Act. VII, 48.

luy seul se dédie par sa Parole et sa
fie des temples en usage légitime. l
tost que nous attentons inconsidéré
ceci ou cela, sans qu'il le nous ait
mandé, incontinent un mal ensuyt l'a
c'est d'adjouster beaucoup de resv
au principe qui est desjà mauvais de
en sorte que la corruption se mul
sans mesure. Toutesfois Xerxès R
Perse procéda follement et à l'esto
en bruslant par le conseil des Philos
de son pays tous les temples de G
sous ombre que les dieux qui ont
liberté, ne doyvent point estre encl
murailles et sous des tuilles; comm
n'estoit point en la puissance de Di
descendre aucunement à nous, afin
monstrer plus prochain : néantmoin
bouger ne changer de lieu, et auss
nous attacher à nuls moyens terre
mais plustost nous faire monter en
à sa gloire céleste, laquelle rempli
de sa grandeur infinie, mesmes surn
les cieux en sa hautesse [1].

6 Or pource qu'il y a eu de
temps de grans combats touchant
cace du ministère : c'est qu'aucuns
lans amplifier la dignité d'iceluy, o
cédé mesure : les autres ont mai
que c'estoit tout pervertir, de tran
ter à l'homme mortel, ce qui est p
au sainct Esprit, en disant que le
nistres et Docteurs entrent jusque
entendemens et aux cœurs, pour
ger tant l'aveuglement que la dure
y est : nous avons à décider ces dis
Ce qu'ils allèguent d'un costé et d'
sera facile à transiger, en observa
tinctement les passages ausquels
selon qu'il est autheur de la prédic
conjoignant son Esprit avec icelle
met qu'elle ne passera pas sans fru
bien d'autre part, en se séparant d
tes aides externes, s'attribue à lu
tant le commencement de la foy qu
complissement. L'office du second
tesmoin le Prophète Malachie, a es
luminer les esprits, convertir les
des pères aux enfans, et les incré
la sagesse des justes [2]. Jésus-Chri
nonce qu'il envoye ses Apostre

1) Jér. XXIII, 24. 2) Mal. IV, 6; Luc

rapportent fruit de leur labeur[1].
inct Pierre définit briefvement quel
fruit-là, disant que nous sommes
érez par la parole qui nous est pres-
qui est la semence incorruptible de
Pourtant sainct Paul se glorifie
r engendré les Corinthiens au Sei-
par l'Evangile, et qu'ils sont le
de son Apostolat : et mesmes qu'il
pas un ministre litéral, qui ait seu-
t batu les aureilles par le son de sa
mais que l'efficace de l'Esprit luy a
lonnée, afin que sa doctrine ne fust
ıutile[3]; selon lequel sens il dit ail-
, que son Evangile n'a pas esté seu-
ıt en paroles: mais en vertu de l'Es-
. Il dit aussi que les Galatiens ont
ı le sainct Esprit par l'ouye de la
: brief en plusieurs passages non-
ment il se fait coopérateur de Dieu,
aussi s'attribue l'office d'administrer
[6]. Il est certain que jamais il n'a
ıré telles choses pour usurper une
goutte de louanges à part, en se
rant d'avec Dieu, comme il l'expose
ırs. Nostre labeur n'a pas esté inu-
'n Dieu, selon sa vertu, qui a beson-
puissamment en moy[7]. Item dere-
. Celuy qui a desployé sa vertu en
'e envers les Juifs, l'a aussi des-
ée en moy envers les Gentils[8]. D'a-
ıge, il appert par d'autres passages,
ne laisse rien qui soit aux minis-
quand ils seront regardez en eux :
y, dit-il, qui plante n'est rien, et
qui arrouse n'est rien : mais Dieu
lonne accroissement fait tout[9]. Item,
travaillé par-dessus tous les autres :
pas moy, mais la grâce de Dieu qui
sistoit[10]. Il est requis de noter dili-
ment et retenir ces sentences, aus-
les Dieu s'attribuant l'illumination
os esprits et renouvellement de nos
's, déclaire que celuy qui se vante
ıvoir quelque part ou portion, est
lége. Ce pendant selon que chacun
ndra docile aux ministres que Dieu
nne, il sentira en effect à son grand
proufit, que ceste manière d'enseigner n'a pas pleu à Dieu en vain : et que non sans cause il a imposé ce joug de modestie à tous ses fidèles.

7 J'estime qu'il est assez notoire par ce que nous avons dit comment on doit juger de l'Eglise visible, laquelle nous pouvons cognoistre. Car nous avons dit que l'Escriture saincte parle de l'Eglise en deux sortes : c'est que quelquesfois en usant de ce nom, elle entend l'Eglise qui est telle à la vérité, et en laquelle nuls ne sont comprins sinon ceux qui par la grâce d'adoption sont enfans de Dieu, et par la sanctification de son Esprit sont vrays membres de Jésus-Christ. Et lors non-seulement elle parle des Saincts qui habitent en terre, mais de tous les esleus qui ont esté depuis le commencement du monde. Souvent par le nom de l'Eglise elle signifie toute la multitude des hommes, laquelle estant esparse en diverses régions du monde, fait une mesme profession d'honorer Dieu et Jésus-Christ : a le Baptesme pour tesmoignage de sa foy : en participant à la Cène proteste d'avoir unité en doctrine et en charité : et consentante à la Parole de Dieu, et de laquelle elle veut garder la prédication, suyvant le commandement de Jésus-Christ. En ceste Eglise il y a plusieurs hypocrites meslez avec les bons qui n'ont rien de Jésus-Christ fors que le tiltre et l'apparence : les uns ambitieux, les autres avaricieux, les autres mesdisans, aucuns de vie dissolue, lesquels sont tolérez pour un temps, ou pource qu'on ne les peut convaincre juridiquement, ou bien pource que la discipline n'est pas tousjours en telle vigueur qu'elle devroit. Pourtant comme il nous est nécessaire de croire l'Eglise invisible à nous, et cognue à un seul Dieu : aussi il nous est commandé d'avoir ceste Eglise visible en honneur, et de nous maintenir en la communion d'icelle.

8 Pourtant le Seigneur nous l'a marquée de certains signes et enseignes, entant qu'il nous estoit expédient de la cognoistre. Vray est que ce privilége appartient à luy seul, de cognoistre qui sont les siens, comme j'ay allégué de sainct Paul[1].

an XV, 16. 2) 1 Pierre I, 23.
Cor. IV, 15 ; IX, 2 ; 2 Cor. III, 6.
Cor. II, 4. 5) Gal. III, 2.
Cor. III, 9. 7) 1 Thess. III, 5.
ı. II, 8. 9) 1 Cor. III, 7.
Cor. XV, 10.

1) 1 Tim. II, 19.

Et de faict, afin que la témérité des hommes ne s'avançast jusques-là, il y a mis bon ordre : nous advertissant journellement par expérience, combien ses jugemens secrets surmontent nostre sens. Car d'une part ceux qui sembloyent advis du tout perdus et qu'on tenoit pour désespérez, sont réduits au droict chemin : d'autre costé ceux qui sembloyent estre bien fermes, trébuschent. Parquoy selon la prédestination de Dieu cachée et secrette, comme dit sainct Augustin, il y a beaucoup de brebis hors l'Eglise, et beaucoup de loups dedans [1]. Car il cognoist et a marqué ceux qui ne cognoissent ne luy ny eux-mesmes. Touchant de ceux qui portent extérieurement sa marque, il n'y a que les yeux de luy seul qui voyent lesquels sont saincts sans feintise, et lesquels doyvent persévérer jusques en la fin : ce qui est le principal de nostre salut. Toutesfois pource que le Seigneur voyoit estre expédient de sçavoir lesquels nous devons avoir pour ses enfans, il s'est accomodé en cest endroict à nostre capacité. Et d'autant qu'il n'estoit jà besoin en cela de certitude de foy, il a mis au lieu un jugement de charité, selon lequel nous devons recognoistre pour membres de l'Eglise, tous ceux qui par confession de foy, par bon exemple de vie et participation des Sacremens advouent un mesme Dieu et un mesme Christ avec nous. Or d'autant qu'il nous estoit mestier de cognoistre le corps de l'Eglise, pour nous adjoindre à iceluy, il nous l'a marqué de certaines enseignes, ausquelles l'Eglise nous apparoist évidemment et comme à l'œil.

9 Voylà dont nous avons l'Eglise visible. Car partout où nous voyons la Parole de Dieu estre purement preschée et escoutée, les Sacremens estre administrez selon l'institution de Christ, là il ne faut douter nullement qu'il n'y ait Eglise [2] : d'autant que la promesse qu'il nous a baillée ne nous peut faillir : Par tout où deux ou trois seront assemblez en mon nom, je seray au milieu d'eux [3]. Mais pour bien entendre la somme de ceste matière, il nous faut procéder par les degrez qui s'ensuyvent : c'est que l'Eglise universelle est toute la multitude laquelle accorde à la vérité de Dieu et à la doctrine de sa Parole, quelque diversité de nation qu'il y ait, ou distance de région : d'autant qu'elle est unie par le lien de religion. Que sous ceste Eglise universelle, les Eglises qui sont distribuées par chacune ville et village, sont tellement comprinses, qu'une chacune a le tiltre et authorité d'Eglise : et que les personnes lesquelles sont advouées estre d'icelle par profession de foy, combien qu'à la vérité elles ne soyent point l'Eglise, néantmoins elles sont estimées y appartenir, jusques à ce qu'on les ait rejettées par jugement public. Combien qu'il y ait diverse raison à estimer des Eglises et des personnes particulières. Car il peut advenir qu'il nous faudra traitter comme frères, et avoir pour fidèles ceux que nous ne penserons pas dignes d'estre de ce nombre, à cause du consentement commun de l'Eglise, laquelle les souffrira et endurera encores au corps de Christ. Nous n'approuverons pas doncques telles gens comme membres de l'Eglise, quant à nostre estime privée, mais nous leur laisserons le lieu qu'ils tienent entre le peuple de Dieu, jusques à ce qu'il leur soit osté par voye légitime. Envers une multitude, il nous y faut autrement procéder. Car si elle a le ministère de la Parole, et si elle l'honore, si elle retient l'administration des Sacremens, elle doit estre sans doute recognue pour Eglise : d'autant qu'il est certain que la Parole et les Sacremens ne peuvent estre sans fruit. En telle sorte nous conserverons l'unité de l'Eglise universelle, laquelle les esprits diaboliques ont tousjours tasché de dissiper : et n'osterons point l'authorité qui appartient aux assemblées ecclésiastiques, lesquelles sont en chacun lieu pour la nécessité des hommes.

10 Nous avons mis pour enseignes de l'Eglise, la prédication de la Parole de Dieu, et l'administration des Sacremens. Car ces deux choses ne peuvent estre qu'elles ne fructifient, et qu'elles ne prospèrent par la bénédiction de Dieu. Je ne di pas que par tout où il y a prédication, le fruit incontinent apparoisse : mais

1) *Homil. in Joan.*, XLV.
2) Ephés. II, 20.
3) Matth. XVIII, 20.

ilen qu'elle n'est nulle part receue
ir y avoir comme certain siége, qu'elle
produise quelque efficace. Comment
ce soit, par tout où la prédication de
rangile est révéremment escoutée, et
Sacremens ne sont point négligez, là
paroist pour ce temps, certaine forme
glise, dont on ne peut douter, et de
uelle il n'est pas licite de contemner
ithorité, ou mespriser les admoni-
is, ou rejetter le conseil, ou avoir
castigations en mocquerie. Beaucoup
ins est-il permis de s'en diviser, ou
rompre l'unité d'icelle. Car Dieu es-
e tant la communion de son Eglise,
il tient pour un traistre et apostat de
hrestienté, celuy qui s'estrange de
lque compagnie chrestienne, en la-
lle il y a le ministère de sa Parole et
ses Sacremens. Il a en telle recom-
on l'authorité d'icelle, que quand elle
violée, il dit que la siene propre l'est.
ce n'est pas un tiltre de petite im-
ance qu'elle soit nommée Pillier et
neté de la vérité : item, la maison de
u[1]. Car par ces mots sainct Paul si-
ie que l'Eglise est establie gardienne
a vérité de Dieu, afin qu'elle ne s'a-
sse point en ce monde, et que Dieu
ert du ministère ecclésiastique, pour
ler et entretenir la pure prédication
a Parole, et se monstrer père de fa-
e envers nous, en nous paissant de
nourriture spirituelle, et procurant
gneusement tout ce qui appartient à
tre salut. Ce n'est pas aussi une pe-
louange, quand il est dit que Jésus-
ist a esleu et séparé son Eglise pour
espouse, afin qu'il la rende pure et
e de toute macule[2] : mesmes qu'elle
sa plénitude[3] ; dont il s'ensuyt,
quiconques se départ d'icelle renonce
u et Jésus-Christ. Et d'autant plus
s faut-il garder de ce divorce si
rme, par lequel nous taschons, en-
qu'en nous est, de ruiner la vérité
ieu : et par ce moyen sommes dignes
foudroye avec toute l'impétuosité
on ire, pour nous briser. Il n'y a
i nul crime plus détestable, que de
r par nostre desloyauté le sainct ma-riage que le Fils unique de Dieu a bien daigné contracter avec nous.

11 Pourtant il nous faut diligemment retenir les marques ci-dessus mises, et les estimer selon le jugement de Dieu. Car il n'y a rien que Satan machine plus de faire, que de nous amener à l'un de ces deux points : c'est qu'en abolissant ou effaçant les vrais signes dont nous pouvons discerner l'Eglise, il nous en oste toute vraye distinction : ou bien de nous induire à nous les faire contemner, afin de nous séparer et révolter de la communauté de l'Eglise. Il a esté fait par son astuce, que la pure prédication de l'Evangile a esté cachée par longues années : et maintenant par mesme malice il s'efforce de renverser le ministère, lequel Jésus-Christ a tellement ordonné en son Eglise, qu'iceluy abatu, il faut que l'édification de l'Eglise périsse. Or combien est-ce une périlleuse tentation, ou plustost pernicieuse, quand il entre au cœur de l'homme de se diviser d'une congrégation, en laquelle apparoissent les enseignes dont nostre Seigneur a suffisamment pensé marquer son Eglise? Nous voyons combien il est mestier de se donner garde d'une part et d'autre. Car à ce que nous ne soyons point trompez sous le tiltre de l'Eglise il nous faut examiner à ceste épreuve que Dieu nous baille, toute congrégation qui prétend le nom d'Eglise, comme on esprouve l'or à la touche : c'est que si elle a l'ordre que nostre Seigneur a mis en sa parole et en ses Sacremens, elle ne nous trompera point, que nous ne luy puissions rendre seurement l'honneur qui appartient à l'Eglise. Au contraire, si sans Parole de Dieu et de ses Sacremens, elle veut estre recognue Eglise, il ne nous faut point moins garder de telle tromperie, qu'éviter témérité en l'autre endroict.

12 Quant à ce que nous disons que le pur ministère de la Parole et la pure manière d'administrer les Sacremens, est un bon gage et arre pour nous asseurer qu'il y a Eglise en toutes compagnies où nous verrons l'un et l'autre, cela doit avoir telle importance, que nous ne devons rejetter nulle assemblée laquelle entretiene l'un et l'autre, combien qu'elle soit su-

1) Tim. III, 15. 2) Ephés. V, 27.
3) Ephés. I, 23.

jette à plusieurs vices. Qui plus est, il y pourra avoir quelque vice ou en la doctrine, ou en la façon d'administrer les Sacremens, qui ne nous devra point du tout aliéner de la communion d'une Eglise. Car tous les articles de la doctrine de Dieu ne sont point d'une mesme sorte. Il y en a aucuns dont la cognoissance est tellement nécessaire que nul n'en doit douter, non plus que d'arrests ou de principes de la Chrestienté. Comme pour exemple, qu'il est un seul Dieu : que Jésus-Christ est Dieu et Fils de Dieu : que nostre salut gist en sa seule miséricorde : et autres semblables. Il y en a d'autres lesquelles sont en dispute entre les Eglises : et néantmoins ne rompent pas l'unité d'icelles. Pour donner exemple : S'il advenoit qu'une Eglise teinst que les âmes estans séparées des corps fussent transférées au ciel incontinent : une autre, sans oser déterminer du lieu, pensast simplement qu'elles vivent en Dieu : et que telle diversité fust sans contention et sans opiniastreté ; pourquoy se diviseroyent-elles d'ensemble? Ce sont les paroles de l'Apostre, que si nous voulons estre parfaits, il nous faut avoir un mesme sentiment : au reste, que si nous avons quelque diversité, Dieu nous révélera ce qui en est[1]. En cela ne monstre-il pas que si les Chrestiens ont aucune dissension des matières qui ne sont point grandement nécessaires, que cela ne doit point faire de trouble ne sédition entre eux? Bien est vray que c'est le principal d'accorder en tout et par tout : mais d'autant qu'il n'y a nul qui ne soit enveloppé de quelque ignorance, il faudra ou que nous ne laissions nulle Eglise, ou que nous pardonnions l'ignorance à ceux qui faudront és choses lesquelles se peuvent ignorer sans péril de salut, et sans que la religion soit violée. Je n'enten ycide maintenir aucuns erreurs, voire les moindres du monde : et ne voudroye qu'on les nourrist par les dissimuler et flatter. Mais je di qu'il ne faut pas par dissension légèrement abandonner une Eglise, en laquelle est gardée en son entier la doctrine principale de nostre salut et les Sacremens comme nostre Seigneur a ordonné. Ce pendant si nous taschons de corriger ce qui nous y desplaist, nous ne faisons que nostre devoir. Et à cela nous induit la sentence de sainct Paul, que celuy qui a quelque meilleure révélation, qu'il se lève pour parler, et que le premier se taise[1], car par cela il appert qu'à un chacun membre de l'Eglise est donnée la charge d'édifier les autres, selon la mesure de grâce qui est en luy, moyennant que cela se face décentement et par ordre, c'est-à-dire que nous ne renoncions point la communion de l'Eglise, et aussi que demeurans en icelle nous ne troublions point la police ne la discipline.

1) Phil. III, 15.

13 Quant à l'imperfection des mœurs, nous en devons beaucoup plus endurer. Car il est facile de trébuscher en cest endroict : et le diable a de merveilleuses machinations pour nous séduire. Il y en a eu tousjours aucuns, lesquels se faisans à croire qu'ils avoyent une saincteté parfaite, comme s'ils eussent esté quelques Anges de Paradis, ont mesprisé toute compagnie des hommes en laquelle ils appercevoyent quelque infirmité humaine. Tels ont esté jadis ceux qu'on nommoit Cathares, c'est-à-dire les purs : et aussi les Donatistes, qui approchoyent de la folie des autres. Aujourd'huy il y a quelques Anabaptistes semblables : asçavoir ceux qui veulent apparoistre les plus habiles, et qui pensent avoir proufité par-dessus les autres. Il y en a d'autres qui pèchent plus par un zèle de justice inconsidéré, que par telle outrecuidance. Car quand ils voyent qu'entre ceux ausquels l'Evangile est annoncé, le fruit n'est pas correspondant à la doctrine, incontinent ils jugent qu'il n'y a la nulle Eglise. Quant à leur offense, elle est trèsjuste : et certes nous en donnons trop de matière, et ne pouvons aucunement excuser nostre maudite paresse, laquelle Dieu ne laissera point impunie, comme desjà il commence à la chastier d'horribles verges. Malheur doncques sur nous, qui faisons par nostre licence désordonnée, que les consciences débiles sont navrées et scandalisées en nous; néantmoins ceux dont il est question faillent aussi de leur part, entant

1) 1 Cor. XIV, 30.

ls outrepassent la mesure. Car là où re Seigneur requiert qu'ils usent de ience, la laissant derrière, ils s'adon- : du tout à rigueur et sévérité. Car stimant qu'il n'y a nulle Eglise sinon s voyent une parfaite pureté et sainc- de vie, sous ombre de haïr les vices e départent de l'Eglise de Dieu, pen- i se retirer de la compagnie des mes- is. Ils allèguent que l'Eglise de Jésus- st est saincte[1]. Mais il faut qu'ils iutent ce que luy-mesme en dit : lle est meslée de bons et de mauvais. la parabole est vraye, où il l'accom- ige à une rets, laquelle attire toutes ières de poissons, qui ne sont point sis jusques à ce qu'ils vienent à rive[2]. ils escoutent ce qu'il en dit en une e parabole : c'est qu'elle est semblable i champ : lequel après avoir esté semé ion froment, est aussi gasté d'yvroye : aquelle la bonne moisson ne peut es- purgée, jusques à ce qu'elle soit ame- à la grange[3]. Finalement, qu'ils es- lent ce qui est dit encores en une e parabole, c'est qu'elle est sembla- à une aire, en laquelle le grain est ment assemblé en un monceau, qu'il caché sous la paille jusques à ce qu'il vanné et criblé pour estre mis en nier[4]. Puis que le Seigneur prononce son Eglise sera sujette à ceste misère jues au jour du jugement, d'estre sjours chargée de mauvais hommes, it en vain qu'ils la cherchent du tout e et nette.

4 Mais ils disent que c'est une chose olérable, que les vices règnent ainsi tout. Je leur concède qu'il seroit à irer autrement : mais pour response, leur mets en avant la sentence de ict Paul. Entre les Corinthiens il n'y it pas quelque petit nombre de gens eust failly, mais tout le corps estoit isi corrompu : et n'y avoit pas une èce de mal, mais plusieurs. Les fautes itoyent pas petites, mais grandes et rmes transgressions. La corruption itoit pas seulement aux mœurs, mais si en la doctrine. Que fait sur cela le ict Apostre, c'est-à-dire un instrument esleu du sainct Esprit, sur le tesmoignage duquel est fondée l'Eglise? Cherche il de se diviser d'eux? les rejette-il du règne de Christ? leur dénonce-il une dernière malédiction pour les exterminer du tout? Non seulement il ne fait rien de tout cela, mais plustost il les advoue pour Eglise de Dieu et compagnie des Saincts et les confesse estre tels. S'il y demeure Eglise entre les Corinthiens, ce pendant que les contentions, sectes et envies y règnent : ce pendant qu'il y a force procès et noises, que la malice y est en vigueur, qu'une meschanceté, laquelle devoit estre exécrable entre les Payens, est publiquement approuvée : ce pendant que sainct Paul y est diffamé, lequel ils devoyent honorer comme leur père : qu'aucuns se mocquent de la résurrection des morts, laquelle anéantie, tout l'Evangile est ruiné[1] : ce pendant que les grâces de Dieu servent à ambition et non point à charité, que plusieurs choses se font déshonnestement et sans ordre : si doncques pour ce temps-là il y demeure Eglise entre eux, et y demeure d'autant qu'ils retienent la prédication de la Parole et les Sacremens, qui osera oster le nom de l'Eglise à ceux ausquels on ne peut point reprocher la dixième partie de telles fautes? Ceux qui examinent d'une telle rigueur les Eglises présentes, je vous prie qu'eussent-ils fait aux Galatiens, lesquels s'estoyent presque révoltez de l'Evangile? Toutesfois sainct Paul recognoissoit entre eux quelque Eglise[2].

15 Ils objectent aussi que sainct Paul reprend asprement les Corinthiens, de ce qu'ils enduroyent en leur compagnie un homme vivant meschamment : et adjouste une sentence générale, en laquelle il prononce qu'il n'est point licite de boire ne manger avec un homme de mauvaise vie[3]. Sur cela ils font un argument, que s'il n'est point licite de manger le pain commun avec un meschant, beaucoup moins sera-il permis de manger avec luy le pain du Seigneur, qui est sacré. Je confesse certes que c'est un grand déshonneur, si les chiens et les pourceaux ont lieu entre les enfans de Dieu : encores plus grand,

Ephés. V, 26. 2) Matth. XIII, 47.
Matth. XIII, 24. 4) Matth. III, 12.

1) 1 Cor. I, 11, etc.; III, 3; V, 1; VI, 7; IX, 1; XV, 12.
2) Gal. I, 2. 3) 1 Cor. V, 2, 11.

il advient pour ces raisons que les meschans ne sont pas tousjours rejettez de la compagnie des bons. Je confesse que cela est un vice, et ne le veux point amoindrir comme léger, veu que sainct Paul le reprend aigrement. Mais encores que l'Eglise ne s'acquitte point de son devoir, ce n'est pas à dire qu'un chacun particulier doyve prendre conseil de se séparer d'avec les autres. Je ne nie pas que ce ne soit l'office d'un bon fidèle, de s'abstenir de toute familiarité des meschans, et de ne se mesler avec eux en quelque affaire que ce soit, tant qu'il puisse : mais c'est autre chose de fuir la compagnie des mauvais, et autre chose, pour la haine d'eux renoncer à la communion de l'Eglise. Touchant ce qu'ils tienent pour un sacrilége, de communiquer à la Cène de nostre Seigneur avec les mauvais : en cela ils sont beaucoup plus rudes que sainct Paul. Car quand il nous exhorte à user purement de la Cène, il ne requiert point que chacun examine son compagnon, ou qu'un homme examine toute l'Eglise : mais qu'un chacun s'esprouve soy-mesme[1]. Si c'estoit péché de communiquer à la Cène avec un homme indigne, il nous eust certes commandé de regarder à l'entour de nous, s'il y en auroit point quelqu'un, par l'inmondicité duquel nous fussions contaminez. Mais quand il commande seulement que chacun s'esprouve, il nous signifie par cela

16 Or combien que ceste tentatio
viene mesmes aux bons par un zèl
considéré qu'ils ont que tout aille
toutesfois nous trouverons ordinaire
cela, que ceux qui sont tant scrupu
et chagrins, sont plustost menez d'u
gueil et fausse opinion qu'ils ont d'
plus saincts que les autres, que d
vraye saincteté ou affection d'icelle. P
tant ceux qui sont plus audacieux
les autres à se séparer de l'Eglise
vont devant quasi comme porte-e
gnes, n'ont le plus souvent autre ca
sinon pour se monstrer meilleurs
tous les autres, en mesprisant cha
Pourtant sainct Augustin parle fort
demment, en disant ainsi : Comme
soit que la reigle de la discipline ec
siastique doyve principalement rega
l'unité d'esprit au lien de paix : ce
l'Apostre commande de garder en
supportant l'un l'autre : et lequel n'e
point gardé, la médecine non-seule
est superflue, mais aussi pernicieus
pourtant n'est plus médecine. Les m
qui par cupidité de contention, plus
que par haine qu'ils ayent contre l
quité, s'efforcent d'attirer après eu
simples, ou bien de les diviser, es
enflez d'orgueil, transportez d'obst
tion, cauteleux à mettre calomnies
bruslans en sédition : afin qu'on p
qu'ils ayent la vérité, prétendent l
couleur d'user de sévérité : et abuse

›s qui ont en recommandation la paix
ncorde, qu'avec humanité ils corri-
ce qu'ils pourront corriger : et ce
s ne pourront, qu'ils le portent en
nce gémissans par affection de cha-
les fautes de leurs prochains, jus-
à ce que Dieu les amende, ou bien
arrache l'ivroye et le mauvais grain
ırgeant le froment, et qu'il vanne son
pour en oster la paille[1]. Tous fidèles
ıivent armer de ceste admonition, de
qu'en voulant estre trop grands zé-
ırs de justice, ils ne s'eslongnent du
ıe des cieux, qui est le seul vray
è de justice. Car d'autant que Dieu
qu'on garde la communion de son
ɪe, en s'entretenant en la compagnie
Eglise, telle que nous la voyons entre
: celuy qui s'en sépare est en grand
;er de se retrancher de la communion
saincts. Pourtant, que ceux qui ont
telle tentation, pensent qu'en une
de multitude il y en a beaucoup qui
sont cachez et incognus, lesquels
tmoins sont vrayement saincts devant
. Qu'ils pensent secondement, qu'en-
:eux qui leur semblent vicieux, il y
ı beaucoup qui ne se complaisent
t, et ne se flattent point en leurs vi-
mais sont souventesfois esmeus de
ainte de Dieu, d'aspirer à une meil-
: vie et plus parfaite. Tiercement,
s pensent qu'il ne faut point estimer
homme par un seul fait, d'autant
advient aucunesfois aux plus saincts
rébuscher bien lourdement. Quarte-
t, qu'ils pensent que la Parole de
ı doit avoir plus de poids et impor-
e à conserver l'Eglise en son unité,
n'a la faute d'aucuns malvivans à la
iper. Qu'ils pensent finalement, quand
t question d'estimer où est la vraye
se, que le jugement de Dieu est à
érer à celuy des hommes.

I Ce qu'ils prétendent que non sans
e l'Eglise est appelée Saincte, nous
ıs bien à poiser quelle sainctelé il y a
:elle. Car si nous ne voulons estimer
y ait nulle Eglise, sinon laquelle fust
aite depuis un bout jusques à l'autre,
ı n'en trouverions nulle telle. Ce que
dit sainct Paul est bien vray, que Jésus-Christ s'est livré pour l'Eglise, afin de la sanctifier, et qu'il l'a purgée du lavement d'eau en la Parole de vie, pour la rendre son épouse glorieuse, n'ayant ne macule ne ride[1]. Mais ceste sentence n'est pas moins vraye, que le Seigneur œuvre de jour en jour pour effacer les rides d'icelle, et nettoyer les macules, dont il s'ensuyt que sa sainctelé n'est pas encores parfaite. L'Eglise doncques est tellement saincte, que journellement elle proufite, et n'a pas encores sa perfection : journellement elle va en avant, et n'est pas encores venue au but de sainctelé, comme il sera autre part plus amplement expliqué. Pourtant ce que les Prophètes prédisent de Jérusalem, qu'elle sera saincte, et que les estrangers ne passeront point par icelle, et que le temple de Dieu sera sainct, tellement que tous immondes n'y entreront point[2] : il ne nous le faut pas tellement prendre comme s'il n'y avoit nulle tache au membre de l'Eglise : mais d'autant que de vraye affection de cœur les fidèles aspirent à entière sainctelé et pureté, la perfection qu'ils n'ont point encores, leur est attribuée par la bonté de Dieu. Or combien que souvent il adviene qu'on n'apperçoit point entre les hommes, grans signes de ceste sanctification, il nous faut néantmoins résoudre qu'il n'y a eu nul aage depuis le commencement du monde, auquel le Seigneur n'ait eu son Eglise, et que jamais il n'adviendra qu'il n'en ait tousjours. Car combien que dés le commencement du monde tout le genre humain a esté corrompu et perverty par le péché d'Adam, si est-ce qu'il n'a jamais failly de sanctifier, de ceste masse corrompue, des instrumens en honneur : tellement qu'il n'y a nul siècle qui n'ait expérimenté sa miséricorde; ce qu'il a testifié par certaines promesses : comme quand il dit, J'ay ordonné une alliance à mes esleus : j'ay juré à David mon serviteur, qu'éternellement je conserveray sa semence : j'establiray son siége à jamais[3]. Item, le Seigneur a esleu Sion, il l'a esleue pour son habitacle; c'est son repos éternel[4]. Item, Voyci que dit le

'ontra Parmen., lib. III, cap. II.

1) Ephés. V, 25-27. 2) Joël III, 17; Is. XXXV, 8; LII, 1. 3) Ps. LXXXIX, 4, 5. 4) Ps. CXXXII, 13, 14.

Seigneur, lequel fait luyre le soleil au jour, et la lune en la nuict, Quand cest ordre défaudra, lors périra la semence d'Israël, et non point devant[1].

18 Et de cela tant Jésus-Christ que les Apostres, et quasi tous les Prophètes nous ont monstré l'exemple. C'est une chose horrible à lire ce qu'escrivent Isaïe, Jérémie, Joël, Abacuc et les autres, du désordre qui estoit en l'Eglise de Jérusalem de leur temps. Il y avoit une telle corruption tant au commun peuple, qu'aux gouverneurs et aux Prestres, qu'Isaïe ne fait point difficulté de les appeler Princes de Sodome, et Peuple de Gomorrhe[2]. La religion mesmes en partie mesprisée, en partie contaminée. Quant aux mœurs, il y avoit force pillages, rapines, desloyautez, meurtres et autres meschancetez semblables. Néantmoins les Prophètes ne forgeoyent point nouvelles Eglises pour eux, et ne dressoyent point des autels nouveaux pour faire leurs sacrifices à part, mais quels que fussent les hommes, pource qu'ils réputoyent que Dieu avoit là mis sa Parole, et avoit ordonné les cérémonies dont on y usoit, au milieu des meschans ils adoroyent Dieu d'un cœur pur, et eslevoyent leurs mains pures au ciel. S'ils eussent pensé tirer de là quelque pollution, ils eussent plustost aimé cent fois mourir que de s'y mesler. Il n'y avoit doncques autre chose qui les induisist à demeurer en l'Eglise au milieu des meschans, que l'affection qu'ils avoyent de garder unité. Or si les saincts Prophètes ont fait conscience de s'aliéner de l'Eglise à cause des grans péchez qui régnoyent, et non point d'un seul homme, mais quasi de tout le peuple, c'est une trop grande outrecuidance à nous, de nous oser séparer de la communion de l'Eglise, incontinent que la vie de quelqu'un ne satisfait point à nostre jugement, ou mesmes ne correspond à la profession chrestienne.

19 Semblablement, quel a esté le temps de Jésus-Christ et de ses Apostres? Toutesfois l'impiété désespérée des Pharisiens, et la vie dissolue du peuple ne les a point empeschez qu'ils n'usassent des mesmes sacrifices avec les autres, et qu'ils ne veinssent au temple pour adorer Dieu, et faire les prières solennelles en commun avec eux. Ce qu'ils n'eussent jamais fait, s'ils n'eussent sceu que ceux qui en pure conscience communiquent aux Sacremens de Dieu avec les meschans, ne sont point contaminez par leur compagnie. Si quelqu'un ne se contente point de l'exemple des Prophètes et Apostres, pour le moins qu'il acquiesce à l'authorité de Jésus-Christ. Pourtant sainct Cyprien parle trèsbien disant ainsi: Combien qu'il y ait du mauvais grain en l'Eglise, ou des vaisseaux impurs, si ne nous faut-il point retirer de l'Eglise pourtant, mais plustost mettre peine que nous soyons bon froment et vaisseaux d'or ou d'argent. De rompre les vaisseaux de terre, c'est à Jésus-Christ seul, auquel la verge de fer a esté baillée pour ce faire[1]: que nul ne s'attribue ce qui appartient au seul Fils de Dieu, d'arracher l'yvroye, de nettoyer l'aire, et d'escourre la paille, pour les séparer du bon grain[2], par humain jugement; c'est une obstination orgueilleuse, et une présomption plene de sacrilége[3]. Pourtant que ces deux points nous soyent résolus, que celuy qui de son bon gré abandonne la communion externe d'une Eglise, en laquelle la Parole de Dieu est preschée, et ses Sacremens sont administrez n'a nulle excuse. Secondement, que les vices des autres, encores qu'ils soyent en grand nombre, ne nous empeschent point que nous ne puissions là faire profession de nostre chrestienté, usans des Sacremens de nostre Seigneur en commun avec eux, d'autant qu'une bonne conscience n'est point blessée par l'indignité des autres, fust-ce mesmes du Pasteur: et les Sacremens de nostre Seigneur ne laissent point d'estre salutaires à un homme pur et entier, parce qu'ils sont receus des meschans et immondes.

20 Leur chagrin et arrogance passe encores plus outre: pource qu'ils ne recognoissent nulle Eglise, qui ne soit pure des moindres taches du monde: mesmes

1) Jér. XXXI, 35-37. 2) Is. I, 10.

1) Ps. II, 9. 2) Matth. III, 12.
3) Lib. III, epist. V.

e ruent fièrement sur les Pasteurs qui aschent à faire leur devoir, d'autant qu'en exhortant les fidèles à proufiter, ls les advertissent que toute leur vie ils seront entachez de quelque vice, et pour ceste cause les incitent à gémir devant Dieu, pour obtenir pardon. Car ces grans correcteurs leur reprochent que par ce moyen ils retirent le peuple de perfection. Or je confesse bien qu'en incitant les hommes à sainctelé, on ne doit point estre froid ne lasche, mais qu'on y doit travailler à bon escient. Au reste, de faire à croire aux hommes, pendant qu'ils sont au chemin, que desjà ils sont accomplis, c'est les abruver d'une resverie diabolique. Et pourtant au Symbole la rémission des péchez est conjoincte bien à propos à l'Eglise : veu qu'elle ne se peut obtenir sinon de ceux qui sont membres de l'Eglise, comme dit le Prophète[1]. Il faut doncques que ceste Jérusalem céleste soit premièrement édifiée, en laquelle après ceste grâce ait lieu, c'est que de tous ceux qui en seront citoyens, leur iniquité sera effacée. Or je di qu'il faut qu'elle soit premièrement édifiée, non pas que l'Eglise puisse aucunement estre sans la rémission des péchez, mais d'autant que le Seigneur n'a point promis sa miséricorde, sinon en la communion des saincts. C'est doncques nostre première entrée en l'Eglise et au royaume de Dieu, que la rémission des péchez, sans laquelle nous n'avons aucune alliance ny appartenance avec Dieu : comme il est monstré par le Prophète Osée, En ce jour-là, dit le Seigneur, je feray alliance avec les bestes de la terre et les oiseaux du ciel. Je rompray arc et glaive : et feray cesser toute bataille de la terre, et feray dormir tous les homme sans crainte. Je feray alliance avec eux à tousjours, l'alliance sera en justice, en jugement, en miséricorde et en pitié[2], nous voyons comment nostre Seigneur nous réconcilie à soy par sa miséricorde. Pareillement en un autre lieu, quand il prédit qu'il recueillera le peuple, lequel il avoit dissipé en son ire : Je les purgeray, dit-il, de toute iniquité en laquelle ils m'ont offensé[3]. Pourtant nous sommes receus en la compagnie de l'Eglise de première entrée par le signe de lavement : dont il nous est monstré que nous n'avons nul accès en la famille de Dieu, sinon que premièrement par sa bonté nos ordures soyent nettoyées.

21 Et de faict, ce n'est pas pour un coup que par la rémission des péchez Dieu nous reçoit en son Eglise : mais aussi par icelle il nous y entretient et conserve. Car à quel propos nostre Seigneur nous feroit-il un pardon qui ne nous apporteroit nulle utilité ? Or est-il ainsi que la miséricorde de Dieu seroit vaine et frustratoire, si elle nous estoit pour une seule fois concédée. De laquelle chose un chacun fidèle se peut rendre tesmoignage, veu qu'il n'y a nul qui ne se sente en toute sa vie coulpable de beaucoup d'infirmitez, lesquelles ont besoin de la miséricorde de Dieu. Et de faict, non sans cause Dieu promet particulièrement à ses domestiques de leur estre toujours pitoyable, commandant que ce message leur soit journellement porté. Parquoy, comme nous sommes tousjours chargez, ce pendant que nous vivons, des reliques de péché, il est certain que nous ne pourrions consister une seule minute de temps en l'Eglise, si la grâce de Dieu ne nous subvenoit assiduellement en nous remettant nos fautes. Au contraire, le Seigneur a appelé les siens à salut éternel : ils doyvent doncques estimer que sa grâce est tousjours preste à leur faire merci de leurs offenses. Parquoy il faut tenir ce point résolu, que par la clémence de Dieu, moyennant le mérite de Jésus-Christ, par la sanctification de son Esprit, la rémission de nos péchez nous a esté faite, et nous est faite journellement, entant que nous sommes unis au corps de l'Eglise.

22 Et de faict, c'est pourquoy le Seigneur a donné les clefs à son Eglise, afin qu'elle eust la dispensation de ceste grâce pour nous en faire participans. Car quand Jésus-Christ a commandé à ses Apostres, et leur a donné la puissance de remettre les péchez[1] : ce n'a pas esté seulement afin qu'ils desliassent ceux qui se conver-

1) Is. XXXIII, 24. 2) Osée II, 18, 19.
3) Jer. XXXIII, 8.

1) Matth. XVI, 19 ; XVIII, 18 ; Jean XX, 23.

tres et Evesques, ausquels ceste charge est commise, conferment les consciences des fidèles par les promesses de l'Evangile, et les certifient que Dieu leur veut faire pardon et merci : et cela tant en commun qu'en particulier, selon que la nécessité le requiert. Car il y en a d'aucuns si infirmes, qu'ils ont bien mestier qu'on les console a part et en privé : et sainct Paul ne dit pas que seulement en sermon public, mais aussi par les maisons il a enseigné le peuple en la foy de Jésus-Christ, admonestant un chacun de son salut [2]. Pourtant il nous faut yci observer trois choses. La première est, que quelque sainctété qui soit aux fidèles, néantmoins pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, ils ne peuvent consister devant Dieu, sinon en ayant rémission de leurs péchez, d'autant qu'ils sont tousjours povres pécheurs. La seconde est, que ce bénéfice est donné à l'Eglise comme en garde, tellement que nous ne pouvons obtenir pardon de nos fautes devant Dieu, qu'en persévérant en la communion d'icelle. La troisième est, que ce bien nous est distribué et communiqué par les Ministres et Pasteurs, tant en la prédication de l'Evangile qu'aux Sacremens : et mesmes la puissance des clefs est principalement comprinse en cela. Pourtant l'office d'un chacun de nous est, de ne chercher la rémission de nos péchez ailleurs qu'où Dieu l'a mise. Touchant de la

luy laissent nulle attente que la ri
Dieu inexorable. En somme, ils n
espoir au pécheur qui est tréb
faute, après avoir receu grâce
d'obtenir pardon et merci. Car
cognoissent autre rémission de
sinon celle par laquelle nous
premièrement régénérez. Or
qu'il n'y ait nul mensonge plus c
réfuté en l'Escriture que cestuy-
moins pource que telle manière
trouvent des simples person
abuser (comme Novatus a eu a
ment plusieurs sectateurs) m
briefvement combien leur erreur
gereux, tant pour eux que pou
tres. Premièrement, puis que pa
mandement de Dieu tous les
usent journellement de ceste r
que leurs péchez leur soyent re
cela ils confessent estre pécheu
le demandent pas en vain : ca
gneur Jésus ne nous a point or
demander choses qu'il ne les no
donner. Et mesmes ayant promis
ral, que toute l'oraison qu'il no
lée seroit exaucée du Père, il d
promesse spéciale pour ceste
Que voulons-nous d'avantage?
gneur veut que tous ses Saincts
en jour en toute leur vie se c
pécheurs, et leur promet pardo
audace est-ce doncques, ou de
soyent pécheurs, ou quand ils

ous ensuyvions sa clémence? Il pardonne doncques non pas pour un coup ou deux, mais à chacunes fois que le povre pécheur estant abattu et navré de la recognoissance de ses fautes, soupire après luy.

24 Et afin que nous commencions dés l'origine de l'Eglise, les Patriarches estoyent circoncis, receus en l'alliance de Dieu : et n'y a point de doute qu'ils ne fussent ainsi enseignez par leur père de suyvre justice et intégrité, quand ils conspirèrent à tuer leur frère; c'estoit un crime abominable, voire aux plus désespérez brigans du monde. En la fin estans adoucis pas l'admonition de Juda, ils le vendirent [1] : mais c'estoit encores une cruauté intolérable. Siméon et Lévi meurtrirent tout le peuple de Sichem, pour faire la vengence de leur sœur : laquelle ne leur estoit licite : et de faict, fut condamnée par leur père [2]. Ruben commit un inceste exécrable avec la femme de son père [3]. Juda voulant paillarder contrevint à l'honnesteté de nature, ayant compagnie de sa belle-fille [4]. Or tant s'en faut qu'ils soyent effacez d'entre le peuple esleu, qu'ils sont au contraire constituez pour chefs. Que dirons-nous de David? lequel estant chef de justice, combien offensoit-il griefvement, voulant satisfaire à sa paillardise en espandant le sang innocent [5]? Il estoit desjà régénéré, et avoit eu mesmes par-dessus les autres enfans de Dieu excellent tesmoignage. Il commit néantmoins une meschanceté, dont les Payens mesmes eussent eu horreur; cela ne fait point qu'il n'obtiene merci [6]. Et afin de ne nous arrester par trop aux exemples particuliers, combien avons-nous de promesses de la miséricorde de Dieu envers les Israélites. Combien de fois y est-il monstré que le Seigneur leur a tousjours esté propice? Car qu'est-ce que promet Moyse au peuple, quand il se retournera à Dieu après avoir décliné en idolâtrie, et abandonné le Dieu vivant? Le Seigneur, dit-il, te retirera de captivité, et aura pitié de toy, te rassemblera d'entre le peuple où tu auras esté dispersé. Si tu estois espars aux quatre bouts du monde, il te recueillira [1].

25 Mais je ne veux point commencer à faire un récit qui n'auroit jamais fin. Car les Prophètes sont pleins de telles promesses, esquelles ils présentent miséricorde au peuple qui avoit commis crimes infinis. Quelle iniquité y a-il plus griefve que rébellion? Pour ceste cause elle est nommée divorce entre Dieu et son Eglise; et néantmoins icelle est pardonnée par la bonté de Dieu. Qui est l'homme, dit-il par la bouche de Jérémie, duquel si la femme s'abandonne à paillardise, il la vueille après recevoir? Or tous les chemins sont infects de tes paillardises, peuple de Judée, la terre en est toute plene : néantmoins retourne-toy à moy, et je te recevray. Revien à moy, peuple rebelle et obstiné, je ne destourneray point ma face de toy : car je suis sainct, et ne sera point mon courroux perpétuel [2]. Et certes il n'y pourroit avoir autre affection en celuy qui dit qu'il ne désire pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et vive [3]. Pourtant Solomon, en dédiant le Temple le destinoit à cest usage, que les oraisons faites pour obtenir pardon des péchez y fussent exaucées : Quand tes enfans, dit-il, auront péché (comme il n'y a nul homme qui ne pèche) et qu'en ton ire tu les ayes livrez à tes ennemis, et puis qu'ils se soyent repentis en leurs cœurs, et estans convertis te prient en leur captivité disans, Seigneur, nous avons péché, et avons mal vescu : et qu'ainsi supplians, ils regardent vers la terre que tu as donnée à leurs pères, et vers ton sainct Temple où nous sommes : tu exauceras du ciel leurs prières, et sera propice à ton peuple lequel t'aura offensé : et luy pardonneras toutes les transgressions qu'il aura commises contre toy [4]. Ce n'a pas aussi esté en vain, que Dieu en sa Loy a ordonné sacrifices ordinaires pour les péchez entre son peuple [5]; car s'il n'eust cognu que ses serviteurs sont assiduellement entachez

1) Gen. XXXVII, 18, 28. 2) Gen. XXXIV, 25, 30.
3) Gen. XXXV, 22. 4) Gen. XXXVIII, 18.
5) 2 Sam. XI, 4, 15. 6) 2 Sam. XII, 13.

1) Deut. XXX, 3, 4. 2) Jér. III, 1, 2, 12.
3) Ezéch. XVIII, 23, 32. 4) 1 Rois VIII, 46-49.
5) Nomb. XXVIII, 3.

qui estoit tousjours appareillée aux saincts en l'Ancien Testament, est maintenant ostée du tout? Mais si nous adjoustons foy à l'Escriture, laquelle crie haut et clair que la grâce de Dieu et l'amour qu'il porte aux hommes est plenement apparue en Christ, que les richesses de sa miséricorde ont esté en luy desployées, et la réconciliation avec les hommes accomplie [1], il ne nous faut douter que sa clémence ne nous soit maintenant plustost exposée en plus grande abondance, qu'accourcie et diminuée. De quoy aussi nous avons les exemples à l'œil. Sainct Pierre, qui avoit ouy de la bouche de Jésus-Christ, que quiconques ne confesseroit son nom devant les hommes, ne seroit point de luy recognu devant les Anges du ciel [2], le renonça trois fois, voire avec blasphème mesmes [3]; néantmoins il n'est point débouté d'avoir grâce. Ceux qui vivoyent désordonnément entre les Thessaloniciens, sont tellement chastiez de sainct Paul qu'il les convie à repentance [4]. Mesmes sainct Pierre ne met point en désespoir Simon le Magicien, mais plustost luy donne bonne espérance, luy conseillant de prier Dieu pour son péché [5].

27 Qui plus est, n'y a-il pas eu de grosses fautes, qui ont autresfois occupé toute une Eglise entièrement? Qu'est-ce que faisoit sainct Paul en cest endroict, sinon de réduire plustost tout le peuple

rera tousjours inviolable : c'est a
quand il dit, S'il advient que ses
délaissent ma Loy, et ne cheminer
en mes préceptes, s'ils profanent
tice, et ne gardent point ma doct
visiteray avec verges leurs iniqu
leurs péchez avec chastiment : to
ma miséricorde n'en départira
Finalement par l'ordre du Sym
nous est monstré que ceste grâce
mence demeure et réside tousjo
l'Eglise : d'autant qu'après avoir
tué l'Eglise, la rémission des
est conséquemment adjoustée. P
il faut qu'elle ait lieu en ceux
sont.

28 Aucuns un peu plus subtils,
ils voyent la doctrine des Novatien
si clairement réprouvée par l'Esc
ne font point chacun péché irrémi
mais seulement les transgressions
taires, esquelles un homme sera
de son propre sceu et vouloir. Or
lant ainsi, ils ne pensent point qu
péché se remette, sinon celuy qu
esté commis par ignorance. Mai
que le Seigneur en la Loy a ordo
cuns sacrifices pour effacer les
volontaires de son peuple, les
pour purger les ignorances : qu
mérité, est-ce de ne laisser nulle
rance de pardon à un péché volo
Je maintien qu'il n'y a rien plus c
cela : c'est que le sacrifice uni

eur d'ignorance, veu que c'est chose notoire qu'il estoit si bien instruit en la Loy? Ne sçavoit-il pas quel crime c'estoit d'adultère et homicide, luy qui les punissoit tous les jours en ses sujets? Les Patriarches pensoyent-ils que ce fust chose bonne et honneste de meurtrir leur frère? Les Corinthiens avoyent-ils si mal prouffité, qu'ils estimassent incontinence, paillardise, haine, contention, estre plaisante à Dieu? Sainct Pierre, après avoir esté si diligemment admonesté, ignoroit-il quelle faute c'estoit de renoncer son maistre? Ne fermons point doncques par nostre inhumanité la porte à la miséricorde de Dieu, laquelle si libéralement se présente à nous.

29 Ce ne m'est pas chose incognue, qu'aucuns anciens Docteurs ont interprété les péchez qui se remettent journellement, estre les fautes légères qui survienent par l'infirmité de la chair. D'avantage qu'il leur a semblé advis que la pénitence solennelle, laquelle estoit lors requise pour les grandes offenses, ne se devoit non plus réitérer que le Baptesme. Laquelle sentence ne se doit tellement prendre, comme s'ils eussent voulu jetter en désespoir celuy qui estoit retombé depuis avoir esté une fois receu à repentance : ou bien qu'ils eussent voulu amoindrir les fautes quotidiennes, comme petites devant Dieu. Car ils sçavoyent bien que les Saincts trébuschent ou chancellent souvent en quelque infidélité, qu'il leur advient de jurer sans mestier, de se courroucer outre mesure, voire aucunesfois venir jusques à injures manifestes, et cheoir en d'autres vices que nostre Seigneur n'a pas en petite abomination : mais ils usoyent de ceste manière de parler, afin de mettre différence entre les fautes privées, et les crimes publiques qui emportoyent grans scandales en l'Eglise. D'avantage, ce qu'ils pardonnoyent avec si grande difficulté à ceux qui avoyent commis quelque cas digne de correction ecclésiastique, n'estoit pas qu'ils pensassent que les pécheurs obteinssent difficilement pardon de Dieu : mais par telle sévérité ils vouloyent donner frayeur aux autres, afin qu'ils ne cheussent point en telles offenses dont ils méritassent d'estre excommuniez de l'Eglise. Combien que la Parole de Dieu, laquelle nous devons seule yci tenir pour nostre reigle, requiert une plus grande modération et humanité. Car elle enseigne que la rigueur de la discipline ecclésiastique ne doit point aller jusques-là, que celuy dont on doit chercher le prouffit, soit accablé de tristesse : comme nous avons plus amplement monstré ci-dessus.

CHAPITRE II.

Comparaison de la fausse Eglise avec la vraye.

1 Il a desjà esté exposé quelle importance doit avoir entre nous le ministère de la Parole de Dieu et des Sacremens, et jusques où nous luy devons porter cest honneur, pour le tenir comme enseigne et marque de l'Eglise : c'est-à-dire, que par tout où il est en son entier, il n'y a nuls vices touchant les mœurs, qui empeschent que là il n'y ait Eglise. Secondement, qu'encores qu'il y ait quelques petites fautes, ou en la doctrine, ou aux Sacremens, qu'iceluy ne laisse point d'avoir sa vigueur. D'avantage il a esté monstré que les erreurs ausquels on doit ainsi pardonner, sont ceux qui ne touchent point la principale doctrine de nostre religion, et ne contrevienent aux articles de la foy, esquels doyvent consentir tous fidèles. Et quant aux Sacremens, que les fautes qu'on peut tolérer, sont celles qui n'abolissent point et ne renversent l'institution du Seigneur. Mais s'il advient que le mensonge s'eslève pour destruire les premiers points de la religion chrestienne, et destruire ce qui est nécessaire d'entendre des Sacremens, en sorte que l'usage en soit anéanty, lors s'ensuyt la

ruine de l'Eglise, tout ainsi que c'est fait de la vie de l'homme, quand le gosier est coupé, ou que le cœur est navré. Ce que monstre sainct Paul, quand il dit que l'Eglise est fondée sur la doctrine des Prophètes et des Apostres, Jésus-Christ estant la principale pierre [1]. Si le fondement de l'Eglise est la doctrine des Apostres et des Prophètes, laquelle enseigne les fidèles de constituer leur salut en Christ, qu'on oste ceste doctrine, comment l'édifice pourra-il demeurer debout? Il est doncques nécessaire que l'Eglise déchée, quand la doctrine laquelle seule la soustient, est renversée. D'avantage, si la vraye Eglise est colomne et firmament de vérité [2], il n'y a point de doute que ce n'est pas l'Eglise où règne la fausseté et le mensonge.

2 Or puis que cela est en toute la Papauté, il est facile de juger quelle Eglise il y reste. Au lieu du ministère de la Parole, il y a un gouvernement pervers et confit de mensonges, lequel esteint ou estouffe la pure clairté de la doctrine. Au lieu de la sacrée Cène de nostre Seigneur, il y a un sacrilége exécrable. Le service de Dieu y est du tout desfiguré par diverse forme de superstitions. La doctrine, sans laquelle la Chrestienté ne peut consister, y est ensevelie ou rejettée. Les assemblées publiques sont escholes d'idolâtrie et impiété. Il ne faut point doncques craindre qu'en nous retirant de la participation de ces sacriléges, nous facions divorce avec l'Eglise de Dieu. La communion de l'Eglise n'a pas esté instituée à telle condition, qu'elle nous soit un lien pour nous astreindre à idolâtrie, impiété, ignorance de Dieu, et autres meschancetez, mais plustost pour nous entretenir en la crainte de Dieu, et en l'obéissance de sa vérité. Je sçay bien que les flatteurs du Pape magnifient grandement leur Eglise, pour faire à croire qu'il n'y en a point d'autre au monde. Puis après, comme s'ils avoyent gaigné leur procès, ils concluent que tous ceux qui se destournent de l'obéissance d'icelle, sont schismatiques: et que tous ceux qui osent ouvrir la bouche pour répugner à la doctrine d'icelle sont hérétiques. Mais par quelle raison prouvent-ils qu'ils ayent la vraye Eglise? ils allèguent des histoires anciennes, ce qui a esté autresfois en Italie, en Espagne et en la Gaule, et qu'ils sont descendus de ces saincts personnages, qui ont esté les premiers fondateurs des Eglises en tous ces pays-là, et qui ont enduré mort et passion pour la confirmation de leur doctrine. Pourtant que l'Eglise ayant ainsi esté consacrée entre eux, tant par les dons spirituels de Dieu, que par le sang des saincts Martyrs, a esté conservée par succession perpétuelle des Evesques, à ce qu'elle ne décheust pas. Ils allèguent combien Irénée, Tertullien, Origène et sainct Augustin, et les autres anciens Docteurs ont estimé ceste succession. Toutesfois quiconques me voudra prester l'aureille, je luy monstreray clairement combien toutes ces allégations sont frivoles. J'exhorteroye aussi bien ceux qui les mettent en avant, d'appliquer leurs esprits à ce que je leur diray, si je pensoye proufiter quelque chose par les enseigner: mais pource que sans avoir aucun esgard à la vérité, ils ne cherchent autre chose qu'à maintenir leur proufit particulier, je parleray seulement pour les bons, et ceux qui ont désir de cognoistre la vérité, et leur monstreray comment ils se pourront despescher de toutes ces cavillations. Premièrement, je demande à nos adversaires, pourquoy c'est qu'ils ne nous mettent en avant l'Afrique, l'Egypte et toute l'Asie. Il n'y a autre cause sinon d'autant que ceste succession des Evesques y est faillie par le moyen de laquelle ils se vantent que l'Eglise a esté conservée entre eux. Ils revienent doncques à ce point-là, qu'ils ont la vraye Eglise, d'autant que jamais elle n'a esté destituée d'Evesques, depuis qu'elle a commencé d'estre, veu que les uns ont succédé aux autres par un ordre perpétuel. Mais que sera-ce, si je leur allègue d'autre costé la Grèce? Je leur demande doncques derechef, pourquoy c'est qu'ils disent que l'Eglise est périe en Grèce: entre lesquels ceste succession, laquelle selon leur fantasie est le seul moyen de conserver l'Eglise, n'a

1) Ephés. II, 20. 2) 1 Tim. III, 15.

ısé, mais a tousjours düré sans on. Ils font les Grecs schisma- quel tiltre ? Pourtant, disent- se révoltant du sainct siége ıe de Rome, ils ont perdu leur Mais quoy? ceux qui se révol- sus-Christ, ne méritent-ils pas plus de le perdre ? De là il que la couverture qu'ils pré- e leur succession, est vaine, ls retienent la vérité de Jésus- son entier, selon qu'ils l'ont s Pères.

il appert que les défenseurs e romaine ne prétendent au- autre chose que ce qu'ame- ciennement les Juifs, quand les de Dieu les rédarguoyent d'a- it, d'impiété et idolâtrie. Car eux se vantoyent du Temple, ionies et de l'estat de prestrise, choses ils pensoyent que l'E- située : pareillement ceux-ci, l'Eglise nous mettent en avant y quelles masques, lesquelles euvent estre où l'Eglise ne sera sans lesquelles l'Eglise peut onsister. Pourtant il ne me faut re argument pour les repous- de celuy dont usoit Jérémie re ceste vaine confiance des çavoir qu'ils ne se glorifient paroles de mensonge, disant, mple du Seigneur, c'est le tem- gneur, c'est le temple du Sei- ar Dieu ne recognoist point temple, un lieu où sa Parole uye et honorée. Pour ceste mbien que la gloire de Dieu nnement au temple entre les [2], et qu'il eust promis d'avoir e perpétuel, néantmoins quand cateurs eurent corrompu son r superstitions, il s'en départit lieu sans aucune gloire. Si ce lequel sembloit advis estre ne perpétuelle résidence de u estre abandonné de luy et rofane, il ne nous faut point ue Dieu soit tellement attaché ou aux personnes, ou lié à des cérémonies externes, qu'il soit comme contraint de demeurer avec ceux qui ont seulement le tiltre et apparence d'Eglise[1]. Et c'est le combat qu'a sainct Paul en l'épistre aux Romains, depuis le neufième chapitre jusques au douzième. Car cela troubloit fort les consciences infirmes, que les Juifs, qui sembloyent estre le peuple de Dieu, non-seulement rejettoyent l'Evangile, mais aussi le persécutoyent. Pourtant après avoir traitté la doctrine, il respond à ceste difficulté, en niant que les Juifs qui estoyent ennemis de la vérité, fussent l'Eglise : combien que rien ne leur défaillist de tout ce qui est requis en apparence extérieure : et n'allègue autre raison que ceste-là, pource qu'ils ne reçoyvent point Jésus-Christ. Il parle encores plus expressément en l'épistre aux Galates, où en faisant comparaison d'Isaac avec Ismaël, il dit que plusieurs occupent lieu en l'Eglise, ausquels toutesfois l'héritage n'appartient point, pource qu'ils n'ont point esté engendrez d'une mère franche et libre. Et de là il descend à mettre en avant deux Jérusalem opposites l'une à l'autre[2] : pource que comme la Loy a esté publiée en la montagne de Sinaï, et l'Evangile est sorti de Jérusalem, aussi plusieurs estans nais et nourris en doctrine servile, se vantent hardiment d'estre enfans de Dieu et de l'Eglise, mesmes n'estans que semence bastarde, mesprisent les vrays enfans de Dieu et légitimes. Or quant à nous, puis qu'il a esté une fois prononcé du ciel, Que la chambrière soit exterminée avec ses enfans[3] : estans munis de ce décret inviolable, foullons aux pieds toutes leurs sottes vanteries. Car s'ils s'enorgueillissent en leur profession externe, Ismaël de son costé estoit circoncis : s'ils se fondent sur l'ancienneté, il estoit premier-nay de la maison d'Abraham : nous voyons toutesfois qu'il en est retranché. Si on demande la cause, sainct Paul nous l'assigne : c'est que nous ne devons réputer pour droicts enfans de Dieu, sinon ceux qui sont engendrez de la pure semence de la Parole, pour les rendre légitimes. Selon ceste raison, Dieu

ı. 2) Ezéch. X, 4.

1) Rom. IX, 6. 2) Gal. IV, 22, etc.
3) Gen. XXI, 10.

fidèlement ce qu'il a promis de son costé. Mais eux n'en tienent conte : et ainsi méritent par leur desloyauté d'estre rejettez. Voylà que vaut la succession des pères aux enfans, s'il n'y a un train continuel et conformité, qui monstre que les successeurs ensuyvent ceux qui les ont précédez. Quand cela n'y est point, il faut que ceux qui seront convaincus de s'estre abastardis de leur origine, soyent déboutez de tout honneur : sinon qu'on vueille donner le tiltre et l'authorité de l'Eglise à la synagogue si perverse et meschante comme elle estoit du temps de Jésus-Christ, sous ombre que Caïphe avoit succédé à beaucoup de bons Sacrificateurs, mesmes que depuis Aaron jusques à luy la succession avoit persévéré. Or tant s'en faut que cela ait lieu, que mesmes aux gouvernemens terrestres il ne seroit point supportable. Comme il n'y a nul propos de dire que la tyrannie de Caligula, Néron, Héliogabale et leurs semblables, soit le vray estat de la cité de Rome, pource qu'ils ont succédé aux bons gouverneurs qui estoyent establis par le peuple. Sur tout il n'y a rien plus frivole, que d'amener pour le régime de l'Eglise la succession des personnes, en oubliant la doctrine. Et mesmes les saincts Docteurs, lesquels ces canailles nous objectent faussement, n'ont rien moins prétendu que de vouloir prouver qu'il y eust droict héréditaire d'Eglise par tout où les Evesques ont succédé les uns aux au-

bler : pource qu'au lieu de la
Espouse de Jésus-Christ, ils nous
sent une paillarde puante et infec
afin qu'un tel desguisement ne
trompe, ayons mémoire de cest ad
sement de sainct Augustin entre
coup d'autres : c'est qu'il dit que l'
est quelquesfois obscurcie, et com
veloppée des grosses nuées et esp
sous multitude de scandales : que
fois elle apparoist libre et tranquille
quesfois elle est troublée et couve
grans flots d'afflictions et tentation
puis il produit pour exemple, que
vent ceux qui estoyent les plus f
colomnes estoyent bannis pour l
ou bien se tenoyent cachez çà et
régions escartées.

4 Semblablement aujourd'huy le
fenseurs du siége romain nous im
nent, et estonnent les rudes et ign
du nom de l'Eglise : comme ain
que Jésus-Christ n'ait point de plus
ennemis que le Pape et tous les
Combien doncques qu'ils nous allè
le Temple, la Prestrise, et toutes
telles masques, cela ne nous doit
esmouvoir pour nous faire concéde
y ait Eglise où il n'y apparoist poi
Parole de Dieu. Car voyci une ens
perpétuelle, de laquelle le Seign
marqué les siens : Qui est de la
dit-il, il oit ma voix [2]. Item, Je s
bon Pasteur : je cognoy mes bre
elles me cognoissent. Mes brebis

mais qu'elles s'enfuyent arrière, pource qu'elles ne cognoissent point la voix des estrangers. Pourquoy doncques errons-nous à nostre escient en cherchant l'Eglise, veu que Jésus-Christ nous en a donné une marque qui n'est point douteuse? Laquelle ne nous peut tromper partout où nous la verrons, qu'elle ne nous rende certains que là il y a Eglise : comme par tout où elle n'est point, il n'y peut rien avoir qui nous donne vraye signification d'Eglise. Car sainct Paul dit que l'Eglise est fondée, non point sur l'opinion des hommes, non point sur la prestrise, mais sur la doctrine des Prophètes et des Apostres [1]. Qui plus est, il nous faut discerner Jérusalem de Babylone : l'Eglise de Dieu, de la congrégation des infidèles et meschans, par la seule différence que Jésus-Christ y a mise, en disant que celuy qui est de Dieu oit la parole de Dieu : au contraire que celuy qui ne la veut point ouyr, n'est point de Dieu [2]. En somme, puis que l'Eglise est le règne de Christ, et qu'il est ainsi que Jésus-Christ ne règne que par sa Parole, qui est-ce qui doutera que ce ne soyent paroles de mensonge, quand on veut faire à croire que le règne de Jésus-Christ est où son sceptre n'est point? c'est-à-dire ceste saincte Parole par laquelle seule il gouverne.

5 Touchant ce qu'ils nous accusent d'hérésie et de schisme, pource que nous preschons une doctrine diverse de la leur, et n'obéissons point à leurs loix et statuts, et avons nos assemblées à part, tant pour faire les prières publiques que pour administrer les Sacremens : c'est bien une griefve accusation, mais elle n'a point mestier de longue défense. On appelle hérétiques et schismatiques ceux qui en faisant un divorce en l'Eglise, rompent l'union d'icelle. Or ceste union consiste en deux liens : asçavoir qu'il y ait accord en saine doctrine : et qu'il y ait charité fraternelle. Pour laquelle raison sainct Augustin distingue entre les hérétiques et schismatiques, disant que les premiers sont ceux qui corrompent la pure vérité par fausse doctrine : les seconds, sont ceux qui se séparent de la compagnie des fidèles, combien qu'ils ayent autrement convenance avec eux en la foy [1]. Mais il faut aussi noter ce point, que la conjonction que nous devons avoir en charité, dépend tellement de l'unité de foy, que ceste-ci en est le fondement, la fin et la reigle d'icelle. Pourtant qu'il nous souviene que quand l'unité de l'Eglise nous est recommandée de Dieu, par cela n'est entendu autre chose, sinon que comme nous convenons, quant à la doctrine, en Jésus-Christ, aussi qu'en luy nos affections soyent conjoinctes en bonne amour. Pourtant sainct Paul nous exhortant à union, prend pour son fondement qu'il n'y a qu'un Dieu, une foy et un Baptesme [2]. Et mesmes là où il nous enseigne d'estre d'accord tant en doctrine qu'en volontez, il adjouste quant et quant, que cela soit en Jésus-Christ [3] : signifiant que tout accord qui se fait hors la Parole de Dieu, est une faction d'infidèles, et non point consentement de fidèles.

6 Sainct Cyprien semblablement en suyvant sainct Paul, proteste que la source de toute l'unité de l'Eglise est en cela, que Jésus-Christ soit seul Evesque. Puis il adjouste conséquemment, qu'il n'y a qu'une seule Eglise laquelle est espandue au long et au large : comme il y a plusieurs rayons du soleil, mais la clairté n'est qu'une : et en un arbre il y a beaucoup de branches, mais il n'y a qu'un tronc qui est appuyé sur sa racine : et d'une seule fontaine découlent plusieurs ruisseaux, qui n'empeschent point toutesfois que l'unité ne demeure en la source. Qu'on sépare les rayons du corps du soleil, l'unité qui est là ne souffre aucune division : qu'on coupe la branche d'un arbre, et elle seichera ; ainsi l'Eglise estant illuminée de la clairté de Dieu, est espandue par tout le monde. Néantmoins il y a une seule clairté qui s'estend par tout, et l'unité du corps n'est point séparée [4]. Après avoir dit cela, il conclud que toutes hérésies et schismes provienent de ce qu'on ne se

1) Ephes. II, 20. 2) Jean VIII, 47.

1) Lib. *Quaest. Evang. secundum Matth.*
2) Ephes. IV, 5. 3) Phil. II, 2, 5, Rom. XV, 5.
4) *De simplicitate praelatorum.*

leur foudre d'excommunication : laquelle seule raison néantmoins est suffisante pour nous absoudre : sinon qu'ils vueillent condamner les Apostres comme schismatiques avec nous, veu que la cause est semblable. Je di que Jésus-Christ a prédit à ses Apostres, qu'on les jetteroit hors des Synagogues à cause de son nom [1]. Or ces Synagogues-là estoyent réputées vrayes Eglises et légitimes pour le temps. Puis doncques qu'il appert que nous avons esté jettez hors de l'Eglise du Pape, et que sommes prests de monstrer que cela nous est advenu pour le nom de Christ, il faut enquérir de la cause devant qu'on détermine rien de nous en une part ou en l'autre. Mais encores je leur quitte ce point-là, s'ils veulent : car il me suffit bien de ceste raison, qu'il nous estoit nécessaire de nous eslongner d'eux pour approcher de Christ.

7 Mais il apparoistra encores plus évidemment en quelle réputation nous doyvent estre toutes les Eglises, lesquelles sont sujettes à la tyrannie du Pape, en les accomparant avec l'Eglise ancienne d'Israël, selon qu'elle nous est descrite par les Prophètes. Lorsque les Juifs et les Israélites gardoyent purement l'alliance de Dieu, il y avoit vraye Eglise entre eux : d'autant que par la grâce de Dieu ils avoyent les choses esquelles consiste la vraye Eglise : ils avoyent la doctrine de vérité comprinse en la Loy,

le nom d'Eglise à une assemblée, e
quelle la Parole de Dieu seroit ap
ment foullée aux pieds : et la prédic
de la vérité, qui est la principale for
quasi l'âme de l'Eglise, seroit dissi

8 Quoy doncques? dira quelqu'
n'y a-il plus eu nulle portion d'E
entre les Juifs, depuis qu'ils ont dé
à idolâtrie? La response est facile.
mièrement, je di qu'ils ne sont pas
buschez du premier coup en extré
mais sont allez en décadence par cert
degrez. Qu'ainsi soit, nous ne di
point que la faute d'Israël et de Juda
égale, quand ils commencèrent premi
ment à se destourner du pur servic
Dieu. Quand Jéroboam forgea les ve
contre la défense expresse de Dieu
print un lieu pour sacrifier qu'il n'es
pas licite de prendre, il corrompit
tout la religion en Israël [1]. Les Juifs
contaminèrent par mauvaise vie et
opinions superstitieuses, devant qu'a
aucune idolâtrie externe. Car comb
que du temps de Roboam ils avoient d
introduit plusieurs cérémonies pervers
toutesfois pource que la doctrine d
Loy, l'ordre de prestrise, et les céré
nies telles que Dieu les avoit institu
demeuroyent encores en Jérusalem,
fidèles avoyent là un estat passable d
glise. En Israël, depuis Jéroboam jusq
au règne d'Achab, il n'y eut nul amen
ment : mesmes depuis ce temps-là
choses allèrent de mal en pis. Ses

ns idolâtres. En Judée, il y eut
ıp de changemens. Car aucuns des
ɪrrompoyent le service de Dieu
ısses superstitions : les autres
oyent de réformer les abus qui y
ıt survenus. En la fin, les Prestres
ʒ polluèrent le temple de Dieu
ɪrie toute patente.
aintenant que les Papistes nient
ɪuvent, comment qu'ils taschent
ɪer leurs vices, que l'estat de l'E-
e soit aussi corrompu et dépravé
ux, comme il a esté au Royaume
l sous Jéroboam. Or leur idolâtrie
ɪ lourde beaucoup, et ne sont point
ıle goutte plus purs en doctrine,
ɪ'ils n'y sont plus impurs. Dieu
esmoin, et aussi seront tous ceux
'ont quelque droict jugement, que
plifie rien en cest endroict : et la
aussi le démonstre. Or quand ils
eulent contraindre à la communion
Eglise, ils requièrent deux choses
ɪ. La première est, que nous com-
ıions à toutes leurs prières, Sacre-
ɪt cérémonies. La seconde, que
que Jésus-Christ attribue d'hon-
le puissance et jurisdiction à son
nous l'attribuyons à la leur. Quánt
mier, je confesse que les Prophètes
t esté en Jérusalem du temps que
public estoit desjà là fort dépravé,
ɪoint sacrifié à part, et n'ont point
s assemblées séparées des autres
rier. Car ils avoyent le comman-
t de Dieu, par lequel il leur estoit
ıé de venir au temple de Solomon[1].
ɪoyent que les Prestres lévitiques,
n qu'ils fussent indignes d'un tel
néantmoins pource qu'ils avoyent
donnez de Dieu, et n'estoyent point
s déposez, devoyent estre recognus
ɪinistres légitimes, ayans le degré
strise[2]. D'avantage, ce qui est le
al point de nostre dispute, on ne
ɪtraignoit à nulle façon de faire
ɪitieuse. Qui plus est, ils ne fai-
rien qui ne fust institué de Dieu.
es Papistes, qu'est-ce qu'il y a de
ble? Car à grand'peine nous pou-
ous assembler une fois avec eux,
qu'il ne nous fale contaminer en idolâtrie manifeste. Certes le principal lien de la communion qu'on peut avoir avec eux, est en la Messe, laquelle nous rejettons comme un sacrilége extrême. Si c'est à tort ou à droict, nous le verrons en un autre lieu. Pour le présent ce m'est assez de monstrer que nous avons en cest endroict une autre cause que n'ont pas eue les Prophètes, lesquels n'estoyent contraints de veoir ou faire aucunes cérémonies, sinon instituées de Dieu, jà soit qu'ils sacrifiassent avec les meschans. Si doncques nous voulons avoir un exemple du tout semblable, il le faut prendre du Royaume d'Israël. Selon l'ordonnance de Jéroboam, la Circoncision y estoit observée, on y faisoit les sacrifices, on y tenoit la Loy pour saincte, on y invoquoit le Dieu qui avoit esté adoré par les Pères : toutesfois à cause des cérémonies controuvées et forgées contre la défense de Dieu, tout ce qui s'y faisoit estoit réprouvé comme damnable[1]. Qu'on m'allègue un seul Prophète, ou quelque autre fidèle, qui ait jamais adoré ou sacrifié en Béthel. Ils n'avoyent garde : car ils sçavoyent bien qu'ils ne le pouvoyent faire, sans se souiller en quelque sacrilége. Nous avons doncques que la communion de l'Eglise ne se doit point estendre jusques-là, que quand une Eglise déclineroit à des façons de servir Dieu vicieuses et profanes, il la fale ensuyvre.

10 Mais nous avons encores meilleure cause de leur résister quant à l'autre point. Car entant qu'il est dit qu'il nous faut porter révérence à l'Eglise, luy donner authorité, recevoir ses admonitions, estre sujets à son jugement, s'accorder du tout à icelle : selon ceste considération nous ne pouvons point ottroyer le nom d'Eglise aux Papistes, qu'il ne nous soit nécessaire de leur rendre sujétion et obéissance. Toutesfois je leur ottroyeray volontiers ce que les Prophètes ont donné aux Juifs et Israélites de leur temps, quand les choses y estoyent en semblable estat ou meilleur. Or nous voyons que les Prophètes crient par tout, que les assemblées d'iceux sont conventicules profanes,

. XII, 13, 14. 2) Ex. XXIX, 9.

1) 1 Rois XII, 31.

avec lesquelles il ne seroit non plus licite de consentir, que de renoncer Dieu[1]. Et de faict, si telles assemblées eussent esté Eglises, il s'ensuyvroit qu'Elie, Michée et les autres Prophètes semblables d'Israël, eussent esté estranges de l'Eglise : semblablement en Judée, Isaïe, Jérémie, Osée et les autres lesquels estoyent en plus grande exécration, tant aux Prophètes et Prestres de leur temps qu'au commun peuple, que s'ils eussent esté Payens. Semblablement si telles assemblées eussent esté Eglises, il s'ensuyvroit que l'Eglise de Dieu ne seroit point colomne de vérité[2]: mais firmament de mensonge : et ne seroit point le sanctuaire de Dieu, mais un réceptacle d'idoles. Il convenoit doncques aux Prophètes de n'avoir nul consentement avec telles assemblées, veu que c'eust esté une conspiration meschante contre Dieu. Par mesme raison si quelqu'un recognoist pour Eglises les assemblées qui sont sous la tyrannie du Pape, lesquelles sont contaminées d'idolâtrie, de diverses superstitions et de meschante doctrine, pensant qu'il fale persister en leur communion, jusques à consentir à leur doctrine, cestuy-là erre grandement. Car si ce sont Eglises, elles ont la puissance des clefs. Or les clefs sont conjoinctes d'un lien perpétuel avec la Parole, laquelle en est exterminée. Item, si ce sont Eglises, ceste promesse de Jésus-Christ leur appartient, que tout ce qu'ils auront lié en terre sera lié au ciel[3], etc. Or tous ceux qui font profession sans feintise d'estre serviteurs de Jésus-Christ, en sont rejettez. Parquoy, ou la promesse de Jésus-Christ seroit vaine, ou ce ne sont point Eglises : au moins selon ceste considération. Finalement, au lieu d'y avoir le ministère de la Parole, on n'y a que des escholes d'impiété, et un abysme de toutes espèces d'erreur. Parquoy encores ne sont-ce point Eglises quant à ce regard, où il n'y restera nulle marque, par laquelle les sainctes assemblées des fidèles soyent discernées des conventicules des Turcs.

11 Toutesfois comme il y avoit encores pour lors quelques prérogatives appartenantes à l'Eglise, qui restoyent aux Juifs: aussi nous ne nions pas que les Papistes aujourd'huy n'ayent quelques traces qui leur sont demeurées par la grâce de Dieu, de la dissipation de l'Eglise. Dieu avoit une fois fait son alliance avec les Juifs, laquelle persistoit entre eux : estant plustost appuyé en sa propre fermeté, que pource qu'elle fust observée d'eux. Qui plus est, leur impiété estoit comme un empeschement, lequel il faloit qu'elle surmontast. Pourtant, combien que par leur desloyauté ils méritoyent bien que Dieu retirast son alliance d'eux, néantmoins selon qu'il est constant et ferme à exercer sa bonté, il continuoit tousjours de maintenir sa promesse entre eux. Ainsi la Circoncision ne pouvoit tellement estre souillée de leurs mains impures, qu'elle ne fust tousjours signe et sacrement de l'alliance de Dieu. Et pour ceste raison Dieu appeloit les enfans qui naissoyent de ce peuple-là, siens[1] : lesquels ne luy eussent de rien appartenu, sinon par une bénédiction spéciale. En ceste manière, d'autant qu'il a mis une fois son alliance en France, en Italie, en l'Alemagne et autres païs, combien que tout ait esté après oppressé par la tyrannie de l'Antechrist, néantmoins afin que son alliance y demeurast inviolable, il a voulu que le Baptesme y soit demeuré pour tesmoignage d'icelle alliance : lequel d'autant qu'il est ordonné et consacré de sa bouche, retient sa vertu malgré l'impiété des hommes. Semblablement il a fait par sa providence, qu'il y demeurast aussi d'autres reliques, afin que l'Eglise ne périst point du tout. Et comme aucunesfois les bastimens sont démolis en telle sorte, que les fondemens demeurent et quelques apparences de la ruine: aussi nostre Seigneur n'a point permis que son Eglise fust tellement rasée ou destruite par l'Antechrist, qu'il n'y demeurast rien de l'édifice. Et combien que pour se venger de l'ingratitude des hommes qui avoyent mesprisé sa parole, il ait permis qu'il se feist une horrible ruine, toutesfois il a voulu qu'il y demeurast encores quelque portion de reste,

1) Is. I, 14. 2) 1 Tim. III, 15.
3) Matth. XVI, 19 ; XVIII, 18 ; Jean XX, 23.

1) Ezéch. XVI 20

ur monument et enseigne que le tout ›stoit point aboli.

12 Pourtant quand nous refusons d'ot- ›yer simplement aux Papistes le tiltre Eglise, nous ne leur nions pas du tout l'ils n'ayent quelques Eglises entre eux : ais nous contendons seulement du vray tat de l'Eglise, qui emporte commu- on tant en doctrine, qu'en tout ce qui partient à la profession de nostre Chres- ›nté. Daniel et sainct Paul ont prédit le l'Antechrist seroit assis au temple de eu[1] : nous disons que le Pape est le pitaine de ce règne maudit et exécra- e, pour le moins en l'Eglise occiden- le. Puisqu'il est dit que le siége de intechrist sera au temple de Dieu, par la il est signifié que son règne sera tel, l'il n'abolira point le nom de Christ ne son Eglise. De là il appert que nous nions point que les Eglises sur les- lelles il domine par sa tyrannie, ne de- eurent Eglises : mais nous disons qu'il s a profanées par son impiété, qu'il les a affligées par sa domination inhumaine, qu'il les a empoisonnées de fausses et meschantes doctrines, et quasi mises à la mort : tellement que Jésus-Christ y est à demi enseveli, l'Evangile y est suffoqué, la Chrestienté y est exterminée, le service de Dieu y est presque aboly : brief, tout y est si fort troublé, qu'il y apparoist plustost une image de Babylone, que de la saincte cité de Dieu. Pour conclusion, je di que ce sont Eglises : premièrement, entant que Dieu y conserve miraculeusement les reliques de son peuple, combien qu'elles y soyent povrement dispersées. Secondement, entant qu'il y reste quelques marques de l'Eglise : principalement celles desquelles la vertu ne peut estre abolie, ne par l'astuce du diable, ne par la malice des hommes. Mais pource que de l'autre costé, les marques que nous avons principalement à regarder en ceste dispute, en sont effacées : je di qu'il n'y a point droicte apparence d'Eglise, ni en chacun membre, ni en tout le corps.

CHAPITRE III.

Des Docteurs et Ministres de l'Eglise, et de leur élection et office.

1 Maintenant il nous faut traitter de ›rdre, selon lequel Dieu a voulu que n Eglise fust gouvernée. Car combien le luy seul doyve gouverner et régir r son Eglise, et y avoir toute préémi- ›nce, et que son gouvernement et em- re se doyve exercer par sa seule Pa- le : toutesfois pource qu'il n'habite int avec nous par présence visible, en rte que nous puissions ouyr sa volonté sa propre bouche, il use en cela du rvice des hommes, les faisant comme s lieutenans[2] : non point pour leur ré- mer son honneur et supériorité, mais ulement pour faire son œuvre par eux, st ainsi qu'un ouvrier s'aide d'un strument. Je suis contraint de réitérer que j'ay desjà exposé ci-dessus. Il vray qu'il pourroit bien faire cela soy-mesme, sans autre aide ny instrument, ou par ses Anges ; mais il y a plusieurs causes pourquoy il aime mieux le faire par les hommes. Premièrement, en cela il déclaire quelle amitié il nous porte, quand il choisit d'entre les hommes ceux qu'il veut faire ses Ambassadeurs[1], qui ayent l'office de déclairer sa volonté au monde, et qui mesmes représentent sa personne : et en cela il approuve par effect, que ce n'est pas sans cause qu'il nous appelle si souvent ses temples[2], veu que par la bouche des hommes il parle à nous comme du ciel. Secondement, ce nous est un trèsbon et utile exercice à humilité, quand il nous accoustume à obéir à sa Parole, encores qu'elle nous soit preschée par des hommes semblables à nous, voire mesmes quelquesfois inférieurs en dignité. S'il

Dan. IX, 27 ; 2 Thess. II, 4. 2) Matth. XXVI, 11.

1) 2 Cor. V, 20.
2) 1 Cor. III, 16; VI, 19 ; 2 Cor. VI, 16. Qu'on lise sur cela sainct Augustin, au livre I de la *Doctrine chrestienne*.

quant à sa personne, parle au nom de Dieu, nous déclairons lors par bonne et certaine expérience nostre humilité et l'honneur que nous portons à Dieu, si nous ne faisons nulle difficulté de nous rendre dociles à son ministre, combien qu'en sa personne, il n'ait aucune excellence par-dessus nous. Ainsi pour ceste raison semblablement Dieu cache le thrésor de sa sagesse céleste en des vaisseaux fragiles de terre [1], pour expérimenter tant mieux en quelle estime nous l'avons. Tiercement, il n'y avoit rien plus propre pour entretenir charité fraternelle entre nous, qu'en nous conjoignant par ce lien, que l'un soit ordonné Pasteur pour enseigner les autres, et qu'iceux reçoyvent doctrine et instruction de luy. Car si chacun avoit en soy tout ce qu'il luy faut, sans avoir affaire des autres, selon que nostre nature est orgueilleuse, chacun de nous mespriseroit ses prochains, et seroit aussi mesprisé d'eux. Pourtant Dieu a conjoinct son Eglise d'un lien, lequel il voyoit estre le plus propre à conserver unité: asçavoir quand il a commis le salut et vie éternelle aux hommes, afin qu'elle fust communiquée par leurs mains aux autres. Et à cela regardoit sainct Paul en escrivant aux Ephésiens, quand il dit, Vous estes un corps et un esprit, comme vous estes appelez en une mesme espérance de vostre vocation. Il n'y a qu'un Seigneur, une foy, un Baptesme, un Dieu et Père

... tous en unité de foy, et de
gnoissance du Fils de Dieu, e
parfait : que nous ne soyons plu
enfans pour estre esbranlez à to
de doctrine, mais que suyvans vé
dilection, nous croissions en cel
est le chef, asçavoir Jésus-Chri
quel tout le corps estant conjoi
ses nerveures et liaisons, prend a
sement en charité, par la grâce
suggérée selon la mesure d'un
membre [1].

2 Par ces paroles il signifie pre
ment que le ministère des homm
quel Dieu use pour gouverner son
est comme la joincture des nerf
unir les fidèles en un corps. Se
ment, il démonstre que l'Eglise
peut autrement maintenir en son
qu'en s'aidant de ces moyens, lesq
Seigneur a instituez pour la co
tion d'icelle : Jésus-Christ, dit-i
monté en haut pour accomplir o
plir toutes choses [2]. Or le moyen e
dispense et distribue à son Egl
grâces par ses serviteurs, lesque
commis en cest office, et ausque
donné la faculté de s'en pouvoir
ter : et mesmes il se fait aucu
présent à son Eglise par eux, d
efficace à leur ministère par la ve
son Esprit, à ce que leur labeur
point vain. Voylà doncques com
restauration des saincts se fait :
comme le corps de Christ est

nous ne mesprisons point la doctrine laquelle nous est présentée. Quiconques doncques veut abolir un tel ordre et telle espèce de régime, ou bien le mesprise comme s'il n'estoit point nécessaire, machine de dissiper l'Eglise, ou mesmes de la ruiner du tout. Car il n'y a ne la clairté du soleil, ne viande, ne bruvage qui soit tant nécessaire pour conserver la vie présente, qu'est l'office d'Apostres et de Pasteurs pour conserver l'Eglise.

3 Pourtant j'ay desjà adverty ci-dessus, que nostre Seigneur a exalté la dignité de cest estat de toutes les louanges qu'il estoit possible : afin que nous l'ayons en estime comme une chose excellente dessus toutes les autres. Quand il commande au Prophète de crier que les pieds des Evangélistes sont beaux [1], et que leur advénement est bien heureux : quand il nomme les Apostres, La clairté du monde, et le sel de la terre [2] : par cela il dénote qu'il fait une singulière grâce aux hommes en leur envoyant des Docteurs. Finalement, il ne pouvoit priser plus hautement cest estat, qu'en disant à ses Apostres, Qui vous escoute, il m'escoute, et qui vous rejette, me rejette [3]. Mais il n'y a nul passage plus notable, qu'un de sainct Paul en la seconde Epistre aux Corinthiens, où il traitte de propos délibéré ceste question. Il dispute doncques qu'il n'y a rien plus digne ne plus excellent en l'Eglise, que le ministère de l'Evangile, d'autant qu'il est ministère de l'Esprit, de salut et de vie éternelle [4]. Toutes ces sentences et les semblables revienent à un but, c'est que nous n'ayons point en mespris, et n'anéantissions point par nostre nonchalance la façon de gouverner l'Eglise par le ministère des hommes, que Jésus-Christ a institué pour durer à tousjours. D'avantage, il a déclairé non-seulement de paroles, mais aussi par exemples, combien c'estoit une chose nécessaire. Quand il voulut illuminer Cornille le Centenier plus plenement en la cognoissance de l'Evangile, il luy envoya un Ange pour le renvoyer à sainct Pierre [5]. Quand il voulut appeler sainct

1) Is. LII, 7. 2) Matth. V, 13, 14.
3) Luc X, 16. 4) 2 Cor. III, 9; IV, 6.
5) Act. X, 3.

Paul à soy, et le recevoir en son Eglise, il parla à luy de sa propre bouche [1] : néantmoins il le renvoya à un homme mortel, pour recevoir la doctrine de salut, et le sacrement de Baptesme. Si cela ne s'est point fait témérairement, qu'un Ange, qui est autrement messager de Dieu, se soit déporté d'annoncer l'Evangile, mais ait envoyé querir un homme pour ce faire : que Jésus-Christ, qui est le Maistre unique des fidèles, au lieu d'enseigner sainct Paul, l'ait renvoyé à l'eschole d'un homme : sainct Paul, di-je, lequel il vouloit ravir au troisième ciel, pour luy révéler des secrets admirables [2] : qui est-ce qui osera maintenant mespriser le ministère humain, ou le laisser là comme superflu, veu que nostre Seigneur en a tellement approuvé l'usage et la nécessité ?

4 Touchant de ceux qui doyvent présider en l'Eglise, pour la régir selon l'ordonnance de Christ, sainct Paul met en premier lieu les Apostres, puis les Prophètes, tiercement les Evangélistes, après les Pasteurs, finalement les Docteurs [3]. Mais de tous ceux-là il y en a deux, desquels l'office est ordinaire en l'Eglise chrestienne : les autres ont esté suscitez par la grâce de Dieu du commencement, c'est-à-dire quand l'Evangile commença d'estre presché. Combien que quelquesfois encores il en suscite quand la nécessité le requiert. Si on demande quel est l'office des Apostres, il appert par ce commandement qui leur fut fait, Allez, preschez l'Evangile à toute créature [4]. Il ne leur assigne point certaines bornes à un chacun, mais il leur donne charge de réduire tout le monde en son obéissance : afin qu'en semant l'Evangile par tout où ils pourront, ils exaltent son règne en toutes nations. Parquoy sainct Paul voulant approuver son Apostolat, ne dit point qu'il ait acquis quelque certaine ville à Jésus-Christ, mais qu'il a çà et là publié l'Evangile, et qu'il n'a point basti sur le fondement des autres, mais qu'il a planté des Eglises où le nom du Seigneur Jésus n'avoit point esté ouy [5]. Les Apostres

1) Act. IX, 6. 2) 2 Cor. XII, 2.
3) Ephés. IV, 11. 4) Marc XVI, 15.
5) Rom. XV, 19, 20.

quelque singulière révélation par-dessus les autres [1]. Or il n'y en a point de nostre temps, ou bien ils ne sont pas cognus comme alors. Par le nom d'Evangélistes, j'enten ceux qui avoyent un office prochain à celuy des Apostres, combien qu'ils fussent inférieurs en dignité comme ont esté Luc, Timothée, Tite et les autres semblables. Possible que nous pourrons aussi bien mettre en ce rang les Septante disciples que Jésus-Christ esleut pour estre en second degré après ses Apostres [2]. Si on reçoit ceste interprétation, comme je pense que c'est le vray sens de sainct Paul, ces trois offices n'ont pas esté ordonnez pour estre perpétuels en l'Eglise, mais seulement pour le temps qu'il faloit dresser les Eglises où il n'y en avoit point; ou bien qu'il faloit annoncer Jésus-Christ aux Juifs, afin de les amener à luy comme à leur Rédempteur. Combien que je ne nie pas que Dieu n'ait encores suscité des Apostres puis après, ou bien des Evangélistes en leur lieu, comme nous voyons qu'il a esté fait de nostre temps. Car il estoit mestier qu'il y en eust de tels pour réduire au droict chemin le povre peuple, qui s'estoit destourné après l'Antechrist. Néantmoins je di que c'est un office extraordinaire, pource qu'il n'a point de lieu où les Eglises sont deuement ordonnées. S'ensuyvent les Docteurs et les Pasteurs, desquels l'Eglise ne se peut jamais passer. Or je pense que c'est la

respondantes l'une à l'autre. Car l
militude qu'ont les Docteurs a
Prophètes, est des Apostres avec l
teurs. L'office des Prophètes a es
excellent, à cause du don singu
révélation qui leur estoit fait
l'office des Docteurs a du tout une
fin, et s'exerce quasi par un
moyen. Ainsi, les douze Apostr
Jésus-Christ esleut pour publi
Evangile par tout le monde, ont
tous les autres en dignité et en
Car combien que selon la déducti
mot, tous ministres de l'Eglise s
vent nommer Apostres [1], d'autant
sont envoyez de Dieu, et sont ses
gers, toutesfois pource qu'il estoi
requis que la vocation de ceux q
voyent mettre en avant l'Evang
temps qu'il estoit nouveau, fust a
vée par certain tesmoignage, il
noit que ces douze-là qui avoyen
commission, et sainct Paul qui
puis après adjousté à leur compa
fussent ornez d'un tiltre excelle
dessus les autres. Sainct Paul fa
cest honneur à Andronique et Jur
les nommer Apostres, voire excelle
tre les autres [3] : mais quand il ve
ler proprement, il n'attribue ce no
ceux qui avoyent telle prééminen
nous avons dite : et tel est l'usage
mun de l'Escriture. Toutesfois le
teurs ont une semblable charge
toit celle des Apostres, except

de prescher l'Evangile, et de baptiser tous croyans en la rémission des péchez [1]. Or au paravant il leur avoit ordonné de distribuer à son exemple le Sacrement de son corps et de son sang [2]. Voylà une loy inviolable qui est imposée à tous ceux qui se disent successeurs des Apostres laquelle ils doyvent observer à perpétuité : c'est de prescher l'Evangile et administrer les Sacremens. Dont je conclu que ceux qui négligent l'un et l'autre, faussement prétendent d'estre en l'estat Apostolique. Que dirons-nous des Pasteurs ? Sainct Paul ne parle point de soy : mais d'eux tous, quand il dit, Qu'on nous estime comme serviteurs de Christ, et dispensateurs des mystères de Dieu [3]. Item, en un autre passage, il faut qu'un Evesque soit diligent observateur de la doctrine de vérité, afin qu'il puisse exhorter le peuple par saine doctrine, et rédarguer tous contredisans [4]. De ces deux sentences et des autres semblables, nous pouvons inférer que l'office des Pasteurs contient ces deux parties : asçavoir, d'annoncer l'Evangile et administrer les Sacremens. Or la façon d'enseigner n'est pas seulement de prescher en public, mais appartient aussi aux admonitions particulières. Pourtant sainct Paul appelle les Ephésiens en tesmoins qu'il n'a point fuy qu'il ne leur ait annoncé tout ce qui leur estoit expédient de sçavoir, les enseignant en public et par les maisons, recommandant aux Juifs et aux Gentils la pénitence et foy en Jésus-Christ [5]. Item, un peu après il proteste qu'il n'a cessé d'admonester un chacun d'eux avec larmes [6]. Or mon intention n'est pas de raconter yci toutes les vertus d'un bon Pasteur, mais seulement de monstrer en brief quelle profession font ceux qui se nomment Pasteurs, et veulent estre tenus pour tels : c'est de tellement présider en l'Eglise, qu'ils n'ayent point une dignité oisive, mais qu'ils instruisent le peuple en la doctrine chrestienne, qu'ils administrent les Sacremens, et qu'ils corrigent les fautes par bonnes admonitions, usans de la discipline paternelle que Jésus-Christ a ordonnée. Car Dieu dénonce à tous ceux qu'il met pour faire le guet en l'Eglise, que si quelqu'un périt en son ignorance par leur négligence, qu'il en requerra le sang de leurs mains [1]. Semblablement ce que dit sainct Paul leur compète à tous : asçavoir qu'ils sont maudits s'ils ne preschent l'Evangile, veu que la dispensation leur en est commise [2]. Finalement, ce que les Apostres ont fait par tout le monde, un chacun Pasteur est attenu de le faire en son Eglise, à laquelle il est député.

7 Combien qu'en assignant à un chacun son Eglise, nous ne nions point que celuy qui est lié en un lieu ne puisse bien aider les autres Eglises, soit qu'il y surveinst quelque tumulte lequel peut estre appaisé par sa présence, soit qu'on vousist user de son conseil en quelque difficulté. Mais pource que ceste police est nécessaire pour entretenir la paix des Eglises, asçavoir qu'un chacun sçache sa charge, afin qu'ils ne courent tous en un lieu pour troubler l'un l'autre, et que de là n'adviene confusion : semblablement que ceux qui ont plus de soin de leur aise ou de leur proufit que de l'édification de l'Eglise, n'abandonnent leur lieu à leur fantasie, ceste division des places se doit communément observer tant qu'il est possible, afin qu'un chacun se tenant en ses limites, ne s'ingère point d'usurper la charge des autres. Et cela n'est point inventé des hommes, mais est institué de Dieu mesme. Car nous lisons que sainct Paul et Barnabas ont ordonné des Prestres par toutes les Eglises de Lystre, d'Antioche et d'Iconie [3]. Aussi sainct Paul commande à Tite d'ordonner des Prestres en chacun lieu [4]. Suyvant cela il fait mention des Evesques de Philippes [5] : et en un autre passage, d'Archippus Evesque des Colossiens [6]. Pareillement sainct Luc récite la prédication qu'il feit aux Prestres de l'Eglise d'Ephèse [7], Pourtant quiconques aura prins la charge d'une Eglise, qu'il sache qu'il est obligé

1) Matth. XXVIII, 19. 2) Luc XXII, 19.
3) 1 Cor. IV, 1. 4) Tite I, 9.
5) Act. XX, 20, 21. 6) Act. XX, 31.

1) Ezech. III, 17. 2) 1 Cor. IX, 16.
3) Act. XIV, 23. 4) Tite I, 5.
5) Phil. I, 1. 6) Col. IV, 17.
7) Act. XX, 18, etc.

à la servir selon la vocation de Dieu : non pas qu'il soit là tellement attaché qu'il n'en puisse jamais bouger, quand la nécessité publique le requerroit, moyennant que cela se face par bon ordre : mais j'enten que celuy qui est appelé en un lieu, ne doit plus penser de changer et prendre de jour en jour nouvelle délibération, selon que sa commodité se portera. Secondement, quand il seroit expédient que quelqu'un changeast de place, j'enten qu'il ne doit point attenter cela de sa propre teste, mais qu'il se doit reigler par l'authorité publique de l'Eglise.

8 Au reste, ce que j'ay nommé indifféremment ceux qui ont le gouvernement de l'Eglise, Evesques, Prestres, Pasteurs et Ministres, je l'ay fait suyvant l'usage de l'Escriture, laquelle prend tous ces mots pour une mesme chose. Car tous ceux qui ont charge d'administrer la Parole, sont là nommez Evesques. En ceste manière sainct Paul, après avoir commandé à Tite d'ordonner des Prestres en chacun lieu, adjouste quant et quant, Car il faut que l'Evesque soit irrépréhensible [1]. Suyvant cela il salue les Evesques de Philippes [2], comme estans plusieurs en un mesme lieu. Et sainct Luc, après avoir dit que sainct Paul convoqua les Prestres d'Ephèse, les nomme puis après Evesques [3]. Or nous avons yci à noter, que jusques à ceste heure je n'ay parlé que des offices qui consistent en l'administration de la Parole : comme aussi sainct Paul ne fait mention que de ceux-là en ce chapitre IV[e] des Ephésiens que j'ay allégué. Mais en l'Epistre aux Romains, et en la première aux Corinthiens il en récite d'autres, comme les puissances, les dons de guairir maladies, les gouvernemens, l'interprétation, la charge de soliciter les povres [4] : desquels nous laisserons là ceux qui n'ont esté que pour un temps, pource qu'il n'est jà besoin pour le présent de nous y arrester. Il y en a deux espèces qui durent à perpétuité : asçavoir, les gouvernemens et la solicitude des povres. Or j'estime qu'il appelle Gouverneurs, les Anciens qu'on eslisoit d'entre le peuple pour assister aux Evesques à faire les admonitions, et tenir le peuple en discipline. Car on ne peut autrement exposer ce qu'il dit, Celuy qui gouverne, qu'il face cela en solicitude [1]. Pourtant du commencement chacune Eglise a eu comme un conseil ou consistoire de bons preud'hommes, graves et de saincte vie, lesquels avoyent l'authorité de corriger les vices comme il sera veu puis après. Or que cest estat n'ait point esté pour un seul aage, l'expérience le démonstre. Il faut doncques tenir que cest office de gouvernement est nécessaire pour tout temps.

9 La solicitude des povres a esté commise aux Diacres : combien que sainct Paul en met deux espèces en l'Epistre aux Romains, Celuy qui distribue, dit-il, qu'il le face en simplicité : celuy qui exerce miséricorde, qu'il le face joyeusement [2]. Veu qu'il est certain qu'il parle là des offices publiques de l'Eglise, il faut qu'il y ait eu deux genres de Diacres différens. Or si je ne suis bien abusé, au premier membre il dénote les Diacres qui administroyent les aumosnes : au second, ceux qui avoyent la charge de penser les povres, et leur servir : comme estoyent les vefves, desquels il fait mention à Timothée. Car les femmes ne pouvoyent exercer autre office publique, que de s'employer au service des povres [3]. Si nous recevons ceste exposition, comme elle en est digne, veu qu'elle est fondée en bonne raison, il y aura deux genres de Diacres : dont les premiers serviront à l'Eglise, en gouvernant et dispensant les biens des povres : les seconds, en servant les malades et les autres povres. Or combien que le nom de Diaconie s'estende plus loing, toutesfois l'Escriture nomme spécialement Diacres, ceux qui sont constituez par l'Eglise pour dispenser les aumosnes, et qui sont comme receveurs ou procureurs des povres, desquels l'origine, l'institution, et la charge est descrite aux Actes par sainct Luc [4]. Car pource qu'il se leva un murmure entre les Grecs, d'autant qu'on ne tenoit conte de leurs vefves au ministère des

1) Tite I, 5, 6. 2) Phil. I, 1.
3) Act. XX, 17. 4) Rom. XII, 7, 8 ; 1 Cor. XII, 28.

1) Rom. XII, 8. 2) Rom. XII, 8.
3) 1 Tim. V, 9, 10. 4) Act. VI, 3.

res, les Apostres s'excusans qu'ils ne iroyent satisfaire à deux offices, asça-r à la prédication, et au soin de nour- les povres, requirent au peuple qu'il ust sept hommes de bonne vie qui sent ceste charge. Voylà quels ont les Diacres du temps des Apostres, quels nous les devons avoir à l'exem- de l'Eglise primitive.

10 Or comme ainsi soit que toutes ses se doyvent faire en l'Eglise dé- itement et par bon ordre [1], principale- nt cela se doit observer quant au gou- nement, d'autant qu'il y auroit plus danger en cela qu'en tout le reste, s'il commettoit quelque désordre. Par- ›y, afin que plusieurs esprits volages séditieux ne s'ingérassent téméraire- nt à l'office d'enseigner ou régir l'E- se, nostre Seigneur a nommément or- nné que nul n'entrast en office public is vocation. Pourtant à ce qu'un hom- soit tenu pour vray ministre de glise, il est premièrement requis qu'il t deuement appelé [2] : puis conséquem- nt qu'il responde à sa vocation, c'est- lire qu'il exécute la charge qu'il a nse : ce que nous pouvons appercevoir sainct Paul en plusieurs passages. r partout où il veut approuver son ostolat, il allègue communément tant vocation, que sa loyauté à s'acquitter son devoir [3]. Si un si grand ministre Jésus-Christ ne s'ose attribuer autho- é pour estre ouy en l'Eglise, sinon atant qu'il est constitué par l'ordon- nce du Seigneur, et qu'il s'acquitte lement de sa commission : quelle im- dence sera-ce, si quelqu'un, quicon- es qu'il soit, veut usurper le mesme nneur, estant destitué de vocation, ou faisant point ce qui est du devoir de n office? Mais pource que nous avons guères touché de la charge, il nous t à présent traitter seulement de la ation.

11 Or ceste matière gist en quatre nts : c'est que nous sçachions quels vent estre les ministres qu'on eslit, ment on les doit eslire, qui sont ceux ont le droict d'élection, et avec quelle cérémonie on les doit introduire en leur charge. Je parle seulement de la vocation extérieure, laquelle appartient à l'ordre de l'Eglise : me taisant de la vocation secrète, de laquelle un chacun ministre doit avoir tesmoignage en sa conscience devant Dieu, et dont les hommes ne peu- vent estre tesmoins. Or ceste vocation secrète est une bonne asseurance que nous devons avoir en nostre cœur, que ce n'a point esté pour ambition ne pour avarice que nous avons prins cest estat : mais d'une vraye crainte de Dieu, et par un bon zèle d'édifier l'Eglise. Cela est bien requis comme j'ay dit, en chacun de nous qui sommes ministres, si nous voulons que nostre ministère soit ap- prouvé de Dieu. Néantmoins si quelqu'un y entre par mauvaise conscience, il ne laisse point d'estre deuement appelé quant à l'Eglise, moyennant que sa mes- chanceté ne soit point descouverte. Nous avons aussi accoustumé de dire d'aucuns hommes privez, qu'ils sont appelez au ministère quand nous les voyons après cela : d'autant que la science avec la crainte de Dieu, et les autres vertus d'un bon Pasteur sont comme une préparation pour y venir. Car ceux que Dieu a esleus à cest office, il les garnit premièrement des armes qui sont requises pour l'ex- ploiter, afin qu'ils n'y vienent point vui- des et mal apprestez. Pourtant sainct Paul en la première aux Corinthiens vou- lant traitter des offices, commence par les dons que doivent avoir ceux qui y sont appelez [1]. Mais pource que c'est le premier point des quatre que j'ay propo- sez, venons à le déduire.

12 Quels doyvent estre ceux qu'on eslit pour Evesques, sainct Paul le monstre amplement en deux passages. La somme toutesfois revient là, qu'il n'en faut point eslire qui ne soyent de saine doctrine et de saincte vie, et ne soyent point enta- chez de quelque vice notable, lequel les rende contemptibles, et face que leur ministère soit en opprobre [2]. Il y a une mesme raison aux Diacres et aux Pres- tres. Rour le premier, il faut tousjours regarder qu'ils ne soyent point ineptes

1 Cor. XIV, 40. 2) Héb. V, 4.
Rom. I, 1; 1 Cor. I, 1.

1) 1 Cor. XII, 8. 2) 1 Tim. III, 2, 3; Tite I, 9.

n'auroyent point telle suffisance [a]. Ce mot que nous avons mis, comment ils les faut eslire, ne se doit rapporter à la cérémonie, mais à la révérence et solicitude de laquelle on doit user en faisant telle élection. A quoy appartienent les jusnes et prières que sainct Luc dit que les fidèles faisoyent, ayans à créer des Prestres [b]. Car pource qu'ils sçavoyent bien que c'estoit une chose de fort grande importance, ils n'osoyent rien attenter sinon avec grande crainte, en pensant bien à ce qu'ils avoyent à faire. Principalement ils faisoyent leur devoir de prier Dieu pour demander l'Esprit de conseil et discrétion.

13 Le troisième point que nous avons mis en nostre division, estoit, A qui il appartient d'eslire les ministres. Or on ne peut prendre une certaine reigle de cela en l'institution ou élection des Apostres, d'autant qu'elle n'a point esté du tout semblable à la vocation commune des autres. Car pource que c'estoit un office extraordinaire, afin qu'ils eussent quelque prééminence pour estre discernez d'avec les autres, il a falu qu'ils ayent esté esleus de la propre bouche du Seigneur. Les Apostres doncques ont esté ordonnez en leur estat, non point par élection humaine, mais par le seul commandement de Dieu et de Jésus-Christ. De là aussi vient, que quand ils en voulurent substituer un au lieu de Judas, ils n'en osèrent point nommer un lequel y

quand il se glorifie de n'estre poin[t] par les hommes, non-seulement [il se] vante d'avoir ce que doit avoir [un] bon Pasteur, mais il veut aussi a[pprou]ver son Apostolat. Car pource qu'[il y] avoit entre les Galatiens qui s'estud[ioyent] de diminuer son authorité, alléguan[s qu'il] estoit un petit disciple ordonné [par les] Apostres : afin de maintenir la [dignité] de sa prédication, laquelle ces me[schans] vouloyent amoindrir, il luy estoit n[écessaire] de monstrer qu'il n'estoit rien in[férieur] aux autres Apostres. Pourtant il a[fferme] qu'il n'a pas esté esleu par le jug[ement] des hommes, comme estoyent les [pas]teurs communs, mais par l'ordon[nance] et décret de Dieu.

14 Que cela soit requis à la vo[cation] légitime des Evesques, qu'ils soye[nt es]leus par les hommes, nul de sain [enten]dement ne le niera, veu qu'il y en [a tant] de tesmoignages de l'Escriture. Et [à cela] ne contrevient rien ceste senten[ce de] sainct Paul que nous venons d'exp[oser], asçavoir qu'il n'a point esté esl[eu des] hommes ne par les hommes [a] : ve[u qu'il] ne parle point là de l'élection or[dinaire] des ministres, mais du privilège [spécial] des Apostres. Combien que luy-m[esme ait] tellement esté esleu par le Seigneu[r, que] ce pendant l'ordre ecclésiastique [est in]tervenu en sa vocation. Car sain[ct Luc] récite que comme les Apostres pr[ioyent] et jusnoyent, le sainct Esprit le[ur dit] : Séparez-moy Paul et Barnabas à l'o[euvre]

sent esleus par les hommes? Pourtant Dieu ne pouvoit approuver cest ordre par un exemple plus notable et évident, que quand après avoir prononcé qu'il avoit constitué Paul Apostre des Gentils, il veut toutesfois qu'il soit ordonné par l'Eglise. La mesme chose se peut aussi appercevoir en l'élection de Matthias[1]. Car pource que l'office d'Apostre estoit si digne, que l'Eglise n'y osoit pas constituer un certain homme de son jugement, elle en choisit deux pour les présenter au sort. Et ainsi la police de l'Eglise avoit lieu en ceste élection, et néantmoins on remettoit à Dieu de sçavoir lequel il avoit esleu des deux.

15 La question est maintenant, asçavoir, si un Ministre doit estre esleu ou par toute l'Eglise, ou par les autres ministres et gouverneurs : ou bien s'il doit estre constitué par un homme seul. Ceux qui veulent mettre cela en la puissance d'un seul homme, allèguent ce que dit sainct Paul à Tite : Je t'ay laissé en Crète afin que tu constitues des Prestres en chacune ville[2]. Item à Timothée, N'impose pas subitement les mains à aucun[3]. Mais s'ils pensent que Timothée ait exercé une domination royale en Ephèse, pour disposer du tout à son plaisir, ou que Tite ait fait le semblable en Crète, ils s'abusent grandement. Car tous les deux ont présidé sur les élections, afin de conduire le peuple par bon conseil, et non pas pour leur faire et tailler ce que bon leur sembloit en excluant les autres. Et afin qu'il ne semble que je forge cela de ma teste, je démonstreray qu'ainsi est par un semblable exemple. Car sainct Luc récite que Paul et Barnabas ont créé des Prestres par les Eglises[4] : mais en disant cela, il note quant et quant la façon : c'est qu'ils les ont créez par suffrages, ou par la voix du peuple, comme porte le mot grec. Ils les créoyent doncques eux deux : mais le peuple selon la façon du pays, ainsi que les histoires tesmoignent, levoit les mains pour déclairer lequel il vouloit avoir. Et c'est une forme commune de parler : comme les historiens disent qu'un consul créoit des officiers, quand il recevoit les voix du peuple, et présidoit sur l'élection. Certes il n'est point croyable que sainct Paul ait plus permis à Timothée ou à Tite, que luy-mesme n'osoit entreprendre. Or nous voyons qu'il avoit accoustumé de créer des ministres par le consentement et suffrages du peuple. Il faut doncques tellement entendre les passages précédens, que la liberté et le droict commun de l'Eglise ne soit en rien enfreint ou amoindri. Parquoy sainct Cyprien dit bien, en affermant que cela procède de l'authorité de Dieu, qu'un Prestre soit esleu devant un chacun en la présence du peuple, afin qu'il soit approuvé digne et idoine par le tesmoignage de tous[1]. Car nous voyons que cela a esté observé par le commandement de Dieu aux Prestres lévitiques, qu'on les amenast et produisist devant le peuple, avant que les consacrer[2]. En ceste manière Matthias fut adjoint en la compagnie des Apostres : et ne furent point autrement créez les sept Diacres, que le peuple voyant et les approuvant[3]. Ces exemples, dit sainct Cyprien, monstrent que la création d'un Prestre ne se doit faire, sinon en l'assistance du peuple : afin que l'élection qui aura esté examinée par le tesmoignage de tous, soit juste et légitime. Nous avons doncques que la vocation d'un ministre ordonné par la Parole de Dieu, est telle : asçavoir quand celuy qui est idoine est créé avec consentement et approbation du peuple. Au reste, que les Pasteurs doyvent présider sur l'élection, afin que le populaire n'y procède point par légèreté, ou par brigues ou par tumulte.

16 Reste le quatrième point, que nous avons mis en la vocation des ministres : asçavoir la cérémonie de les ordonner. Or il appert que les Apostres n'en ont point eu d'autre que l'imposition des mains. Or je pense bien qu'ils avoyent prins ceste façon de la coustume des Juifs, lesquels présentoyent à Dieu par imposition des mains ce qu'ils vouloyent bénir et consacrer. En ceste manière Jacob voulant bénir Ephraïm et Manassé, meit ses mains sur leurs testes[4]. Autant

1) Act. I, 23. 2) Tit. I, 5.
3) 1 Tim. V, 22. 4) Act. XIV, 23.

1) Lib. I, epist. III. 2) Lévit. VIII, 6; Nomb. XX, 26.
3) Act. I, 26; VI, 2, 6. 4) Gen. XLVIII, 14.

en feit nostre Seigneur Jésus sur les enfans pour lesquels il prioit[1]. Je pense que pour une mesme fin il estoit ordonné en la Loy, qu'on meist les mains sur les sacrifices qu'on offroit. Pourtant les Apostres par l'imposition des mains signifloyent qu'ils offroyent à Dieu celuy qu'ils introduisoyent au ministère : combien qu'ils en ont aussi usé sur ceux ausquels ils distribuoyent les dons visibles du sainct Esprit[2]. Quoy qu'il soit, ils ont usé de ceste solennité toutes fois et quantes qu'ils ordonnoyent quelqu'un au ministère de l'Eglise, comme nous en voyons les exemples tant aux Pasteurs qu'aux Docteurs et aux Diacres. Or combien qu'il n'y ait nul commandement exprès touchant l'imposition des mains : toutesfois puis que nous voyons que les Apostres l'ont eue en usage perpétuel, ce qu'ils ont observé tant diligemment nous doit estre au lieu de précepte. Et certes c'est une chose utile, de magnifier au peuple la dignité du ministère par une telle cérémonie, et d'advertir par icelle mesme celuy qui est ordonné qu'il n'est plus à soy, mais qu'il est dédié au service de Dieu et de l'Eglise. D'avantage, ce ne seroit pas un signe vain et sans vertu, quand il seroit réduit à sa vraye origine. Car si l'Esprit de Dieu n'a rien institué en l'Eglise en vain, nous cognoistrons que ceste cérémonie, laquelle est procédée de luy, ne seroit pas inutile, moyennant qu'elle ne fust pas convertie en superstition. Finalement, il nous faut noter que tout le commun peuple ne mettoit point les mains sur les ministres, mais les autres ministres seulement, combien qu'il n'est pas certain si plusieurs le faisoyent ou un seul. Il appert bien que cela fut fait aux sept Diacres[1], à Paul et à Barnabas, et à quelques autres. Mais sainct Paul fait mention que luy sans autre a imposé les mains à Timothée : Je t'admoneste, dit-il, de faire valoir la grâce laquelle est en toy par l'imposition de mes mains[2]. Ce qu'en un autre passage il parle de l'imposition de mains de la Prestrise[3], je n'enten pas cela, comme font aucuns, de la compagnie des Prestres : mais de l'estat et office : comme s'il disoit, Regarde que la grâce que tu as receue par l'imposition de mes mains, quand je t'eslisoye en l'ordre de Prestrise, ne soit pas vaine.

1) Matth. XIX, 15. 2) Act. XIX, 6.

1) Act. VI, 6 ; XIII, 3. 2) 2 Tim. I, 6. 3) 1 Tim. IV, 14.

CHAPITRE IV.

De l'estat de l'Eglise ancienne, et de la façon de gouverner laquelle a esté devant la Papauté en usage.

1 Jusques yci nous avons parlé de l'ordre de gouverner l'Eglise, selon qu'il nous a esté laissé par la seule Parole de Dieu ; nous avons aussi traitté des ministres, selon que Jésus-Christ les a institué. Maintenant afin que le tout nous soit plus familièrement déclairé et imprimé en nostre mémoire, il sera expédient de recognoistre quelle a esté la forme de l'Eglise ancienne en ces choses, veu qu'elle nous pourra représenter comme en un miroir ceste institution de Dieu que nous avons dite. Car combien que les Evesques anciens ayent fait beaucoup de canons ou de reigles, par lesquels il sembloit advis qu'ils ordonnassent plus outre des choses que Dieu ne l'avoit exprimé en l'Escriture, toutesfois ils ont tellement compassé toute leur discipline et police à la seule reigle de la Parole de Dieu, qu'on peut bien veoir qu'ils n'ont rien eu estrange ou divers d'icelle. Mais encores qu'il y eust quelque chose à reprendre en leur façon de faire, néantmoins puis que d'un bon zèle ils ont mis peine de conserver l'institution du Seigneur, et ne s'en sont pas fort eslongnez, il nous prouffitera grandement de recueillir yci en brief quelle a esté leur pratique. Comme nous avons

tout que l'Escriture nous parle de trois ordres de ministres : aussi l'Eglise ancienne a divisé en trois espèces tous les ministres qu'elle a eus. Car de l'ordre des Prestres on prenoit les Pasteurs et les Docteurs : les autres estoyent pour la discipline et les corrections. Les Diacres avoyent la charge de servir aux povres, et distribuer les aumosnes. Touchant des Lecteurs et Acolithes, ce n'estoyent point noms de certains offices, mais les jeunes gens qu'on recevoit au Clergé, on les accoustumoit de bonne heure par certains exercices à servir à l'Eglise : afin qu'ils entendissent tant mieux à quoy ils estoyent destinez, et qu'ils s'apprestassent pour mieux faire leur office quand le temps seroit venu : comme je le monstreray tantost plus amplement. Pourquoy sainct Hiérosme après avoir divisé l'Eglise en cinq ordres, comme les Evesques, secondement les Prestres, tiercement les Diacres, puis les fidèles en commun, finalement ceux qui n'estoyent point baptisez encores, mais qui s'estoyent présentez pour estre instruits en la foy chrestienne : et puis recevoyent le Baptesme. Ainsi il n'attribue point de certain lieu au reste du Clergé ny aux moines [1].

2 Ils appeloyent Prestres, tous ceux qui avoyent l'office d'enseigner. Iceux eslisoyent un de leur compagnie en chacune cité, auquel ils donnoyent spécialement le tiltre d'Evesque, afin que l'égalité n'engendrast des noises, comme il advient souventesfois. Toutesfois l'Evesque n'estoit pas tellement supérieur à ses compagnons en dignité et honneur, qu'il eust seigneurie par-dessus eux, mais tel office qu'a un président en un conseil, asçavoir de proposer les choses, demander les opinions, conduire les autres par bons advertissemens et admonitions, empescher par son authorité qu'il n'y ait aucun trouble, et de mettre à exécution ce qui aura esté délibéré de tous en commun : tel estoit l'office de l'Evesque entre les Prestres. Les anciens Docteurs confessent que cela a esté introduit par consentement humain pour la nécessité. Sainct Hiérosme sur l'Epistre à Tite, C'estoit, dit-il, tout un, d'un Prestre et d'un Evesque : et devant que par l'instigation du diable il se feist des bandes en la Chrestienté, et que l'un dit, Je suis de Céphas : l'autre, Je suis d'Apollo [1], les Eglises estoyent gouvernées en commun par le conseil des Prestres. Après pour arracher la semence des dissensions, la charge a esté commise à un. Parquoy comme les Prestres sçavent qu'ils sont sujets selon la coustume de l'Eglise à l'Evesque qui préside sur eux : aussi qu'iceluy cognoisse que c'est plustost par coustume que par la disposition du Seigneur, qu'il est plus grand que les Prestres, et qu'il doit gouverner l'Eglise en commun avec eux. Toutesfois en un autre lieu il monstre combien ceste façon a esté ancienne : car il dit qu'en Alexandrie, depuis le temps de sainct Marc Evangéliste, les Prestres eslisoyent tousjours un de leur compagnie pour présider entre eux, lequel ils nommoyent Evesque [2]. Ainsi chacune cité avoit une assemblée de Prestres qui estoyent Pasteurs et Docteurs : car tous avoyent la charge d'enseigner le peuple, l'exhorter et corriger, selon que sainct Paul commande aux Evesques de faire : et afin de laisser semence après eux, ils instruisoyent les jeunes qui estoyent receus au Clergé pour succéder après eux. Chacune cité avoit sa diocèse, laquelle elle prouvoyoit de Prestre : et ainsi tant ceux de la ville que ceux des champs faisoyent tous comme un corps d'Eglise. Ce que chacun corps avoit son Evesque, cela estoit pour la police seulement : et afin d'entretenir la paix. Et l'Evesque précédoit tellement les autres en dignité, qu'il estoit sujet à l'assemblée. Si la diocèse estoit si ample qu'il ne se peust acquitter partout de son office, on eslisoit des Prestres en certains lieux, qui faisoyent son office aux affaires de petite importance. Iceux s'appeloyent Evesques champestres, d'autant qu'ils représentoyent l'Evesque par le pays.

3 Toutesfois quant à l'office, il faloit que tant l'Evesque que les Prestres fus-

1) *Sur Isaïe*, chap. IX.

1) 1 Cor. III, 4. 2) *Epistola ad Evagrium*.

contraints de faire l'office tel qu'il leur est enjoinct de Dieu. Je ne di pas qu'il ait esté fait pour un aage seulement, mais tousjours, car mesmes au temps de sainct Grégoire, auquel l'Eglise estoit fort descheute, ou pour le moins avoit fort décliné de son premier estat, ce n'eust pas esté chose tolérable qu'un Evesque se fust déporté de prescher. Il dit en quelque passage, qu'un prestre est coulpable de mort si on n'oit point de son de luy: pource qu'il provoque l'ire de Dieu contre soy, s'il ne se fait ouyr en prédication [2]. Et en un autre passage il dit, Quand sainct Paul proteste qu'il est pur du sang de tous [3], par ceste parole nous tous qui sommes nommez Prestres, sommes adjournez, et convaincus, et déclairez coulpables, d'autant qu'outre nos propres maux, nous sommes coulpables de la mort des autres; car nous en tuons autant qu'il en meurt journellement, ce pendant que nous nous reposons, et nous taisons [4]. Il dit que luy et les autres se taisent, d'autant qu'ils n'estoyent point si continuellement à la besogne comme ils devoyent. Veu qu'il ne pardonne point à ceux qui faisoyent leur office à demi, que pensez-vous qu'il eust fait si quelqu'un s'en fust déporté du tout ? Cela doncques a duré long temps en l'Eglise, que le principal office de l'Evesque estoit de paistre le peuple par la Parole de Dieu, ou édifier l'Eglise tant en public qu'en particulier par saine doctrine.

cial. Si c'estoit cause de telle im
ou difficulté qu'il la fallust me
avant, la cognoissance venoit
triarches, qui assembloyent le Co
tous les Evesques respondans à l
mauté, et de là il n'y avoit poi
pel qu'au Concile général. Aucu
nommé ce gouvernement, Hié
d'un nom impropre, comme il me
pour le moins qui n'est point
l'Escriture. Car le sainct Esprit
obvier, que quand il est question
vernement de l'Eglise, nul n'im
quelque principauté ou dominatio
tesfois si nous considérons la cho
regarder au mot, nous trouvero
les Evesques anciens n'ont point
forger une forme de gouverner l'
diverse de celle que Dieu a or
par sa Parole.

5 Semblablement l'estat des
n'a point esté autre pour ce te
qu'il avoit esté sous les Apostres;
recevoyent tant les aumosnes qui
soyent un chacun jour par les
que les rentes annuelles, pour les
ver à leur vray usage : c'est-à-dire
pour la nourriture des ministres,
pour les povres : le tout néantmoi
l'authorité de l'Evesque, auquel i
doyent conte chacun an. Car ce
Canons ordonnent que l'Evesq
dispensateur des biens de l'Eglis
le faut pas prendre comme si le
ques eussent eu ceste charge pou

la superintendance pour sçavoir comme tout alloit. Il y a un Canon entre ceux qu'on intitule des Apostres, qui dit ainsi, Nous ordonnons que l'Evesque ait les biens de l'Eglise en sa puissance : car si les âmes des hommes, qui sont plus précieuses, leur ont esté commises, par plus forte raison ils peuvent bien avoir le gouvernement de l'argent, afin que le tout se distribue en leur authorité par les Prestres et Diacres, avec crainte et solicitude [1]. Et au Concile d'Antioche, il fut décrété qu'on corrigeast les Evesques qui prenoyent le maniement des biens de l'Eglise, sans avoir les Prestres et Diacres comme adjoincts. Mais de cela il s'en faut jà disputer plus outre, veu qu'il appert par plusieurs épistres de sainct Grégoire, que de son temps mesmes, auquel toutesfois tout l'ordre de l'Eglise estoit fort corrompu, cest usage duroit encores, que les Diacres fussent dispensateurs des biens de l'Eglise sous l'authorité des Evesques. Il est vray-semblable que les Sousdiacres leur ont esté adjoincts du commencement, pour les aider à servir aux povres : mais ceste différence a esté petit à petit confondue. On commença de créer les Archediacres, quand le bien fut augmenté : et pour ceste cause la charge estoit plus grande, et requéroit une façon de gouvernement plus exquise. Combien que sainct Hiérosme récite qu'il y en avoit desjà de son temps [2]. Or ils avoyent entre mains tant les possessions et revenus, que les utensiles et les aumosnes quotidiennes. Pourtant sainct Grégoire escrit à l'Archediacre de Salonite, que si rien périt du bien de l'Eglise par négligence ou par fraude, qu'il en sera tenu [3]. Ce qu'on les ordonnoit à lire l'Evangile et exhorter le peuple à prier, item à donner le calice au peuple en la Cène pour boire, cela se faisoit pour honorer leur estat afin qu'ils s'acquittassent de leur devoir avec plus grande crainte de Dieu : d'autant qu'ils estoyent admonestez par telles cérémonies, qu'ils n'estoyent point à une recepte profane, mais en une charge spirituelle et dédiée à Dieu.

6 De là il est facile de juger quel a esté l'usage des biens ecclésiastiques, et quelle en a esté la dispensation. Il est souvent dit tant aux Canons que par les anciens Docteurs, que tout ce que l'Eglise possède, ou en terre ou en argent, est le patrimoine des povres. Et pourtant ceste leçon est là souventesfois répétée aux Evesques et aux Diacres, que les richesses qu'ils manient ne sont point à eux, mais destinées à la nécessité des povres : et qu'ils seront coulpables de meurtre, s'ils les dissipent meschamment, ou s'ils les retienent à eux. Et sont admonestez de distribuer ce qui leur est commis, à ceux ausquels il est deu, avec grand'crainte et révérence, comme devant Dieu, sans acception de personnes. De là vienent les protestations que font sainct Chrysostome, sainct Ambroise, et sainct Augustin et les autres, pour rendre tesmoignage au peuple de leur intégrité. Or d'autant que c'est chose équitable, et que Dieu l'a aussi ordonné en la Loy, que ceux qui s'employent du tout au service de l'Eglise, soyent entretenus du public : et mesmes qu'il y avoit de ce temps-là beaucoup de Prestres qui faisoyent oblation à Dieu de leurs patrimoines, se faisans povres volontaires : la distribution estoit telle, qu'on prouvoyoit à la nourriture des ministres, et qu'on ne laissoit point les povres en arrière. Combien que ce pendant il y avoit bon ordre, à ce que les ministres qui doyvent estre exemple aux autres de sobriété et tempérance, n'eussent gages excessifs pour en abuser à somptuosité et délices, mais seulement pour s'entretenir en petit estat. Pour ceste cause sainct Hiérosme dit, que si les Clercs qui se peuvent entretenir du bien de leur maison, prenent du bien des povres, ils commettent sacrilége, et mangent leur condamnation [1].

7 Du commencement l'administration estoit à volonté, d'autant qu'on se pouvoit fier à la bonne conscience des Evesques et Diacres, et que leur innocence leur estoit pour loy. Depuis par succession de temps la convoitise d'aucuns et mauvaise administration, dont il sortoit de grans scandales, ont esté cause qu'on

1) Chap. XXXV. 2) Epist. ad Nepotianum.
3) Epist. X, lib. I.

1) Refert. cap. Clericos, I, II.

parde là où bon luy semblera : mais afin qu'il ait de quoy exercer libéralité envers les survenans, selon que sainct Paul commande [1]. Et ainsi l'interprètent Gélasius et sainct Grégoire. Car Gélasius n'ameine point d'autre raison pourquoy l'Evesque se puisse rien attribuer sinon à ce qu'il ait de quoy pour eslargir aux estrangers et aux captifs. Et sainct Grégoire parle encores plus clairement : La façon, dit-il, du siége apostolique est de commander à un Evesque, quand il est institué, qu'il se face quatre portions de tout le revenu de l'Eglise: dont l'une soit à l'Evesque et à sa famille, à ce qu'il puisse recevoir les estrangers et survenans, et leur bienfaire: la seconde au Clergé: la troisième aux povres: la quatrième à la réparation des Eglises [2]. Il n'estoit doncques licite à l'Evesque de rien prendre, sinon autant qu'il luy estoit mestier pour sobrement vivre et se vestir sans aucune somptuosité. Que si quelqu'un commençoit d'excéder mesure, et se monstrer en somptuosité ou en pompe, il estoit incontinent admonesté par les autres Evesques voisins: s'il ne se chastioit, il estoit déposé.

8 Ce qui s'appliquoit aux ornemens des temples, estoit du commencement bien petit : mesmes après que l'Eglise fut devenue plus riche, si ne laissoyent-ils point de garder médiocrité en cest endroict, et néantmoins tout ce qui estoit là employé d'argent, demeuroit en réserve

desjà de son temps à orner les t
loue Exupérius Evesque de Tholo
vant pour lors, lequel administro
crement du corps de nostre Seig
un petit panier d'ozière, et le sa
du sang en un verre, donnant
pendant que nul povre n'eust fa
que j'ay n'aguères allégué d'Acatiu
Ambroise le raconte aussi de soy-
Car pource que les Arriens le blas
qu'il avoit rompu tous les vaisse
crez, afin d'en payer la rançon des
niers, qui estoyent prins des infi
use de ceste belle excuse et digne
moire. Celuy qui a envoyé ses A
sans or, a aussi congrégé ses
sans or. L'Eglise a de l'or, no
pour le garder, mais pour le dist
et en subvenir en la nécessité. Qu
garder ce qui ne sert de rien?
vons-nous pas combien les Assyri
ravi d'or et d'argent du temple d
gneur? Ne vaut-il pas mieux que
teur en face argent pour aider à
les povres, qu'un sacrilége et bri
transporte? Dieu ne dira-il point,
quoy as-tu souffert tant de povres
de faim, puis que tu avois de l'
leur acheter nourriture? Pourquo
laissé mener en captivité tant de
gens sans les racheter? Pourq
as-tu laissé tuer d'aucuns? Il valo
mieux garder les vaisseaux des cr
vivantes, que des métaux mort

point agréables par or. L'or-
Sacremens, est la rédemption
ers[1]. En somme, nous voyons
ray en ce temps-là, ce que
dit en un autre passage : As-
out ce que l'Eglise possédoit,
entretenir les povres[2]. Item,
qu'un Evesque avoit, estoit
[3].
es ministères ou offices qui
l'Eglise ancienne; car les au-
du Clergé, dont il est fait
ivent aux livres des Docteurs
iles, estoyent plustost exer-
arations, que certains offices.
'il y demeurast tousjours se-
'Eglise, à ce qu'elle ne fust
urveue de ministres : les jeu-
qui par le consentement et
leurs parens se présentoyent
au temps advenir, estoyent
lergé, et avoyent le nom de
pendant on les instruisoit, et
imoit-on à toutes bonnes cho-
qu'ils ne fussent point nou-
norans quand il seroit ques-
employer en quelque office.
e certes qu'on leur eust im-
re nom plus propre, veu que
e appelle toute l'Eglise, Le
Seigneur, c'est-à-dire l'héri-
l, ce nom ne convenoit point
ordre : toutesfois la façon de
saincte et utile : asçavoir que
vouloyent dédier à l'Eglise,
irris sous la discipline de
fin que nul n'entrast en office
ivoir esté bien formé : c'est-
it en bonne et safne doctrine,
rter le joug, et estre humble
it; item, occupé en choses
ur oublier toutes occupations
mondaines. Or tout ainsi
stume nouveaux gendarmes
et autres semblables exer-
u'ils sçachent comment ils se
ter quand ce viendra à com-
escient contre leurs enne-
il y avoit certains exercices
ancien, pour préparer ceux qui n'estoient point encores en office. Premièrement, on leur donnoit la charge d'ouvrir et fermer les temples : lors on les nommoit Huissiers. Après, on les ordonnoit pour demeurer avec l'Evesque, pour le conduire tant pour honnesteté que pour éviter souspeçon, afin qu'il n'allast nulle part sans compagnie et sans tesmoin. Puis, afin qu'ils commençassent petit à petit à estre cognus du peuple, et qu'ils acquissent quelque authorité : semblablement afin qu'ils apprinssent d'avoir contenance devant le peuple, et qu'ils eussent audace de parler, afin qu'estans promeus en l'ordre de Prestrise ils ne fussent point confus ne troublez quand il seroit question de prescher, on leur ordonnoit de faire la lecture des Pseaumes au pulpitre. En ceste manière ils estoient promeus de degrez en degrez, afin qu'on les approuvast en chacun exercice devant que les faire Sousdiacres. Mon propos tend là, qu'on cognoisse que ces choses ont esté préparations et rudimens ou apprentissages, plustost que certains offices, comme j'ay dit ci-dessus.

10 Suyvant ce que nous avons dit, que le premier point en l'élection des ministres est, quels doivent estre ceux qu'on eslit : et le second, avec combien meure délibération on y doit procéder : en l'un et en l'autre l'Eglise ancienne a suyvi diligemment ce que sainct Paul en ordonne. Car la coustume estoit de s'assembler avec grande révérence et invocation du Nom de Dieu, pour eslire les Evesques. D'avantage, ils avoyent un formulaire d'examen, qui estoit pour enquérir sur la vie et la doctrine de ceux qu'on eslisoit, selon la mesme reigle de sainct Paul. Il y a seulement eu une faute en cest endroict, qu'ils ont usé avec le temps d'une trop grande sévérité, voulans requérir en un Evesque plus que sainct Paul n'y requiert[1] : et principalement quand on a ordonné par succession de temps, qu'il s'absteinst de mariage. En tout le reste ils ont bien esté conformes à la description de sainct Paul, que nous avons dite. Touchant du troisième point, Asçavoir à qui c'est qu'il appartient d'eslire ou insti-

. II, cap. XXVIII.
, lib. V.
il, eodem libro. 4) 1 Pierre V, 3.

1) 1 Tim. III. 2.

tuer les ministres, en cela les Anciens n'ont tousjours tenu un mesme ordre. Du premier commencement nul n'estoit receu mesmes au Clergé sans le consentement de tout le peuple : tellement que sainct Cyprien s'excuse songneusement de ce qu'il avoit constitué un Lecteur sans en communiquer avec l'Eglise, d'autant que cela, comme il dit, avoit esté fait contre la coustume, jà soit qu'il y eust raison. Il use doncques de ce proême : Mes chers frères, en ordonnant les Clercs nous avons coustume de vous en demander vostre advis : et après avoir prins conseil de toute l'Eglise, de priser les mérites d'un chacun[1]. Voylà ses paroles. Mais d'autant qu'en ces petis exercices, comme de Lecteurs et Acolytes, il n'y avoit pas grand danger, veu qu'on ne les recevoit qu'en charge de bien peu d'importance, et devoyent estre en une charge de longue espreuve, par succession de temps on laissa d'en parler au peuple. Depuis mesmes aux autres estats et ordres, excepté des Evesques, le peuple permit l'élection à l'Evesque et aux Prestres, à ce qu'ils cognussent lesquels estoyent idoines ou non : fors que quand on vouloit ordonner un Prestre en une paroisse. Car lors il faloit que le commun peuple y consentist. Or ce n'est point de merveilles qu'il n'a pas beaucoup chalu au peuple de maintenir son droict en ses élections : car nul n'estoit fait Sousdiacre, qu'il n'eust esté esprouvé par longue espace de temps avec telle sévérité comme nous avons dit. Après qu'on l'avoit encores derechef esprouvé en ce degré-là, on le constituoit Diacre : auquel office s'il se portoit fidèlement, il parvenoit au degré de Prestrise. Ainsi nul n'estoit promeu qu'il n'eust esté au paravant longuement examiné, mesmes à la veue du peuple. D'avantage, il y avoit beaucoup de Canons pour corriger leurs vices : tellement que l'Eglise ne pouvoit estre chargée de mauvais Prestres ou mauvais Diacres, sinon qu'on négligeast les remèdes qu'on avoit en main. Combien qu'en eslisant les Prestres, on requéroit nommément le consentement des habitans du lieu : ce que tesmoigne un Canon qu'on attribue à Anaclète, qui est récité au Décret, en la distinction soixante-septième. Et de faict on tenoit les ordres en temps préfix de l'année, afin que nul ne fust introduit en cachette sans le consentement du commun, et que nul ne fust légèrement promeu sans avoir bon tesmoignage.

1) Lib. I, epist. V.

11 Quant à l'élection des Evesques, la liberté a esté laissée longtemps au peuple, que nul ne fust introduit sinon qu'il fust agréable à tous. Pourtant il est défendu au Concile d'Antioche, que nul ne soit ordonné maugré le peuple : ce que Léon Ier conferme en disant, qu'on eslise celuy lequel aura esté demandé du Clergé et du commun, au moins de la plus grande multitude. Item celuy qui doit présider sur tous : soit esleu de tous : car celuy qui est ordonné sans estre cognu et examiné, est introduit par force. Item, Qu'on eslise celuy qui aura esté esleu du Clergé et désiré du peuple et qu'il soit consacré par les Evesques de la province, avec authorité du Métropolitain[1]. Or les saincts Pères ont eu si grand soin que ceste liberté du peuple ne fust aucunement enfreinte, que mesmes le Concile universel estant congregé à Constantinoble, ne voulut point ordonner Nectarius Evesque sans l'approbation du Clergé et du peuple, comme il appert par l'Epistre envoyée à l'Evesque de Rome. Pourtant quand quelque Evesque ordonnoit un successeur, cela n'avoit point de tenue, sinon qu'il fust ratifié par le peuple. De laquelle chose non-seulement nous avons exemple, mais aussi un formulaire en la nomination que fait sainct Augustin d'Éradius, pour estre son successeur. Et Théodorite historien, récitant qu'Athanase ordonna Pierre pour son successeur, adjouste incontinent, que le Clergé ratifia cela, la justice et les gouverneurs, et tout le peuple l'approuvant[2].

12 Je confesse que cela a esté trèsbien ordonné au Concile de Laodicée, que l'élection ne fust point permise au commun[3] : car à grand'peine se peut-il faire,

1) Epist. XC, cap. II.
2) Epist. CX. Habetur apud Theodor., lib. IV, cap. IX.
3) Chap. XIII.

ne tant de testes s'accordent bien pour ener un affaire à fin. Et ce proverbe st quasi tousjours vray, que le vulgaire, elon qu'il est volage, se bende en affecons contraires. Mais il y avoit un trèson remède pour obvier à ce mal. Car de remière entrée le Clergé seul eslisoit : uis il offroit celuy qu'il avoit esleu aux eigneurs et gouverneurs. Iceux ayans débéré ensemble, ratifioyent l'élection si lle leur sembloit bonne : autrement ils en slisoyent un autre. Après cela on venoit u peuple, lequel, combien qu'il ne fust oint lié à recevoir l'élection jà faite, tousfois il n'avoit pas occasion de tumuler : ou si on commençoit par le peuple, la se faisoit pour entendre lequel il siroit plus d'avoir : et ainsi ayant enndu l'affection du peuple, le Clergé esoit. Par ce moyen il n'estoit point en liberté du Clergé de choisir à leur isir : et toutesfois il n'estoit pas sujet complaire à l'appétit désordonné du uple. Cest ordre nous est récité par on en un autre passage, quand il dit, faut avoir les voix des bourgeois, les moignages du peuple, l'authorité des uverneurs, l'élection du Clergé. Item, l'on ait le tesmoignage des gouverurs, la subscription du Clergé, le conntement du Sénat et du peuple. La raion ne veut pas qu'il se face autrement[1]. de faict, le sens du Canon de Laodie que nous avons allégué, n'est pas au-. Car il n'entend autre chose, sinon le les gouverneurs et les Clercs ne se yvent point laisser transporter par le pulaire, qui est inconsidéré, mais plusst réprimer par leur gravité et prudence folle cupidité d'iceluy, quand il en est estier.

43 Ceste façon d'eslire s'observoit enres du temps de sainct Grégoire : et t vray-semblable qu'elle a duré encores nguement depuis. Il y a beaucoup d'Estres en son registre, qui rendent sufsant tesmoignage de cela. Car toutes is et quantes qu'il est question d'ordonner quelque part un Evesque, il a coustumé d'escrire au Clergé, et Conil, et au populaire, aucunesfois au seieur : selon qu'est le gouvernement de la ville à laquelle il escrit. Et quand à cause de quelque trouble ou différent, il donne à un Evesque voisin la superintendance sur une élection, il requiert tousjours néantmoins qu'il y ait décret solennel confermé par subscriptions de tous. Mesmes pource que quelquesfois on avoit esleu un Evesque à Milan, et qu'à cause des guerres plusieurs Milannois s'estoyent retirez à Gênes : il ne veut point que l'élection soit tenue pour légitime, jusques à tant qu'iceux estans assemblez en un, y aient consenti[1]. Qui plus est, il n'y a pas encores cinq cens ans, qu'un Pape nommé Nicolas feit ceste ordonnance touchant l'élection du Pape, que les Cardinaux fussent les premiers, puis qu'ils appelassent avec eux tout le reste du Clergé, finalement que l'élection fust confermée par le consentement du peuple. Et en la fin il allègue le décret de Léon, que j'ay n'aguères amené, voulant qu'il soit observé pour l'advenir[2]. Que si les meschans faisoyent une telle brigue, que le Clergé fust contraint de sortir de la ville pour faire droicte élection, si commande-il en tel cas qu'aucuns du peuple s'y trouvent pour approuver. Le consentement de l'Empereur estoit requis seulement en deux villes, selon que nous pouvons conjecturer, asçavoir à Rome et à Constantinoble, d'autant que c'estoyent les deux siéges de l'Empire. Car ce que sainct Ambroise fut envoyé à Milan par Valentinien Empereur, afin de présider à l'élection de l'Evesque comme lieutenant impérial, cela se feit extraordinairement, à cause des grosses brigues qui estoyent entre les bourgeois. A Rome, l'authorité de l'Empereur avoit anciennement telle importance en la création de l'Evesque, que sainct Grégoire escrit à Maurice Empereur, qu'il a esté ordonné par son commandement, jà soit qu'il eust esté requis solennellement par le peuple. Or la coustume estoit, que si tost que quelqu'un estoit esleu Evesque de Rome par le Clergé, et par le Sénat, et le peuple, iceluy le signifioit à l'Empereur, lequel approuvoit l'élection, ou la rescindoit. Et à ceste coutume ne contrevienent point

1) Epist. LXXXVII.

1) Id quoque epist. compluribus ; lib. II, epist. LXIX.
2 Dist. XXIII, cap. In nomine.

les décrets qu'assemble Gratien : qui ne disent autre chose, sinon qu'il ne faut nullement souffrir que l'élection canonique soit ostée, et que le Roy constitue à son plaisir des Evesques : et que les Métropolitains ne doyvent point consacrer celuy qui aura esté ainsi promeu par force. Car c'est autre chose de priver l'Eglise de son droict, à ce qu'un homme seul face tout à sa poste : et autre chose de faire cest honneur au Roy ou à l'Empereur, qu'il conferme par son authorité une élection légitime.

14 Il reste d'exposer par quelle cérémonie on ordonnoit les ministres de l'Eglise ancienne après les avoir esleus. Les Latins ont appelé cela Ordination ou Consécration. Les Grecs l'ont appelé de deux mots, qui signifient Imposition des mains. Or il y a un décret du Concile de Nice, lequel commande que le Métropolitain avec tous les Evesques de la province, s'assemblent pour ordonner celuy qui sera esleu. Si quelques-uns sont empeschez par maladie ou par la difficulté du chemin, que pour le moins il y en viene trois, et que ceux qui sont absens déclairent par letres qu'ils y consentent. Et pource que ce Canon à la longue ne s'observoit plus, il a esté renouvelé depuis en plusieurs Conciles. Or il estoit commandé à tous, ou pour le moins à ceux qui n'auroyent point d'excuse, de s'y trouver afin que l'examen, tant de la doctrine que des mœurs, se feist avec plus grande gravité. Car on ne faisoit point la consécration sans tel examen. Mesmes il appert par les épistres de sainct Cyprien, que du commencement on n'appeloit point les Evesques après l'élection : mais qu'ils estoyent présens sur le lieu quand le peuple devoit eslire, afin qu'ils fussent là comme superintendans à ce que rien ne se feist en trouble par la multitude. Car après qu'il a dit que le peuple a puissance ou d'eslire ceux qu'il cognoist estre dignes, ou de refuser ceux qu'il cognoist estre indignes, il adjouste, Pourtant il nous faut diligemment tenir et garder ce qui nous a esté laissé du Seigneur et de ses Apostres, et ce qui s'observe entre nous et quasi par toutes les provinces : c'est que tous les Evesques voisins s'assemblent au lieu où il faut eslire un Evesque, et qu'il soit esleu en la présence du peuple[1]. Mais pource que quelquesfois une telle assemblée se faisoit bien tard, et ce pendant les ambitieux avoyent loisir et opportunité de mener mauvaises pratiques, on advisa qu'il suffisoit si après l'élection faite, les Evesques s'assembloyent pour consacrer celuy qui estoit esleu, après l'avoir examiné.

15 Cela se faisoit par tout sans exception. Depuis une façon toute diverse fut introduite, que celuy qui estoit esleu venoit en la ville métropolitaine pour estre confermé : ce qui a esté fait par ambition et corruptèle, plustost que par bonne raison. Quelque temps après, depuis que l'authorité du siége romain fut accreue, il y survint une façon encores beaucoup pire, c'est que tous les Evesques d'Italie venoyent là pour estre consacrez. Ce qu'on peut veoir par les épistres de sainct Grégoire[2]. Seulement il y eut quelque peu de villes, lesquelles reteindrent leur droict ancien, d'autant qu'elles ne voulurent point facilement céder : comme Milan, selon qu'on en voit l'exemple en une épistre. Possible que les seules villes métropolitaines demeurèrent en ce privilége. Car la coustume ancienne estoit, que tous les Evesques de la province s'assemblassent là pour consacrer leur Métropolitain. Au reste, la cérémonie estoit l'imposition des mains. Car je n'ay point leu qu'il y en ait eu d'autres, sinon que les Evesques avoyent quelques accoustremens pour estre discernez d'entre les autres Prestres. Semblablement ils ordonnoyent les Prestres et les Diacres par la seule imposition des mains. Mais chascun Evesque ordonnoit les Prestres de son diocèse avec le conseil des autres Prestres. Or combien que cela se faisoit de tous en commun, néantmoins pource que l'Evesque présidoit, et que la chose se faisoit comme par sa conduite, l'authorité est appelée siene. Et pourtant il est souvent dit és anciens Docteurs, qu'un Prestre ne diffère en rien d'un Evesque, sinon entant qu'il n'a point la puissance d'ordonner.

1) Epist. IV, lib. I. 2) Lib. II, epist. LXIX, LXXVI.

CHAPITRE V.

Que toute la forme ancienne du régime ecclésiastique a esté renversée par la tyrannie de la Papauté.

Maintenant il est mestier de mettre vant l'ordre du gouvernement ecclé-ique que tient aujourd'huy le siége iin et tous ceux qui en dépendent : de le comparer avec celuy que nous is monstré avoir esté en l'Eglise an-ie. Car par ceste comparaison il ap-istra quelle Eglise ont tous ceux qui antent et glorifient de ce seul tiltre, en tienent fiers pour nous opprimer, mesmes abysmer du tout. Or il expédient de commencer par la vo-in, afin qu'on sçache qui et quels sont qu'on appelle là au ministère, et par moyen ils y sont introduits. Après verrons comment ils s'acquittent ement de leur devoir. Nous donne-le premier lieu aux Evesques, les-s toutesfois n'auront point d'honneur ela. Je désireroye certes qu'il leur t tourner à honneur de commencer la e en ceste dispute : mais la chose ne fre point que cest argument soit iché sans leur grand vitupère. Tou-is il me souviendra de ce que j'ay osé de faire : c'est de simplement igner, et non pas de faire de longues ctives. Je me restreindray doncques qu'il me sera possible : mais pour er en matière, je voudroye bien que qu'un de ceux qui ne sont point du effrontez, me respondist quels Eves-on eslit aujourd'huy communément. aire examen de leur doctrine, c'est chose trop morte. Que si on a quel-regard en la doctrine, c'est pour es-quelque légiste, auquel il adviendroit ix de plaider en justice, que de pres-en un temple. C'est chose notoire, depuis cent ans à grand' peine y en u de cent l'un qui sceust rien en la cte Escriture. Je ne di mot de ce qui té fait au paravant. Non pas que l'es-ust beaucoup meilleur, mais pource nous avons à disputer de l'Eglise ente. Si on vient à la vie, nous trouverons qu'il y en a eu peu, ou du tout nuls, qui n'eussent esté jugez indignes par les Canons anciens. Celuy qui n'a pas esté yvrongne, a esté un paillard : ou bien s'il y en avoit d'aucuns purs de ces deux vices, ils estoyent ou joueurs de dez, ou chasseurs, ou dissolus en leur vie. Or les Canons anciens rejettent un homme de l'office d'Evesque, pour moindre vice que ceux-là. Mais c'est encores une chose plus absurde, que les petis enfans de dix ans ont esté faits Evesques, et qu'on est venu à une telle impudence ou sottise, qu'une telle turpitude, qui contrevient au sens commun de nature, a esté receue sans difficulté. De là il appert combien ont esté sainctes les élections, ausquelles il y a eu une si lourde négligence.

2 D'avantage, toute la liberté du peuple, quant à l'élection des Evesques, a esté abolie. Les voix ou suffrages, le consentement, les subscriptions, et toutes telles choses sont esvanouyes. Toute la puissance a esté transportée aux Chanoines : iceux confèrent les Eveschez à qui bon leur semble. Celuy qui sera esleu, sera bien produit au peuple : mais pour l'adorer, non pas pour l'examiner. Or Léon contredit, prononçant que nulle raison ne permet cela, et que c'est une invasion violente. Sainct Cyprien, en testifiant que cela est du droict divin, qu'une élection ne se face point que par le consentement du peuple, signifie que celles qui se font autrement, sont répugnantes à la Parole de Dieu. Il y a des Décrets et plusieurs Conciles qui défendent cela estroitement : et s'il se fait, ils commandent qu'il soit tenu pour nul. Si ces choses sont vrayes, il ne reste aujourd'huy en la Papauté nulle élection canonique, laquelle se puisse approuver ne par droict divin ne par droict humain. Toutesfois encores qu'il n'y eust eu autre mal que cestuy-là, comment se pourront-ils excu-

cine estre plus nuisante que la maladie, pourquoy ne met-on aussi bien ordre à ce nouveau mal? Ils respondent que les Canons défendent estroitement aux Chanoines de n'abuser de leur puissance au détriment de l'Eglise, toutes les fois que bon leur semble. Doutons-nous que le peuple n'entendist pas bien anciennement, qu'il estoit obligé à trèssainctes loix, quand il voyoit la reigle qui luy estoit proposée par la Parole de Dieu pour eslire les Evesques? Car une seule voix de Dieu luy devoit par droict estre en plus grande estime sans comparaison, que cent millions de Canons. Néantmoins estant corrompu de mauvaise affection, il n'avoit nul esgard ne de raison ne de loy. En ceste manière aujourd'huy, combien qu'il y ait de bonnes loix escrites, toutesfois elles demeurent cachées et ensevelies en du papier. Ce pendant ceste coustume est receue et usitée, de non ordonner pour Pasteurs des Eglises, sinon barbiers, cuisiniers, bouteillers, muletiers, bastars, et toutes telles sortes de gens. Je ne di pas encores assez : mais d'avantage, que les éveschez ou cures soyent loyers de macquerelages et paillardises. Car quand ils sont donnez à veneurs et oiseleurs, la chose va trèsbien. Il n'y a point de propos de défendre telle abomination par les Canons. Je di derechef, que le peuple avoit anciennement un trèsbon Canon, quand la Parole de Dieu luy démonstroit qu'un Evesque doit

que les villes ont esté souvent en [...] ble pour l'élection de leurs Evesq[...] toutesfois nul n'osa jamais penser d'[...] au peuple la liberté d'eslire. Ca[...] avoyent d'autres moyens pour obv[...] ce mal-là, ou pour le corriger qua[...] eust esté jà fait. Mais la vérité est [...] que le peuple par succession de t[...] estant nonchalant à eslire, en a lais[...] soin aux Prestres. Iceux ont abus[...] ceste occasion, pour usurper la tyr[...] qu'ils exercent, laquelle ils ont co[...] mée par nouveaux Canons. La f[...] qu'ils ont d'ordonner ou consacre[...] Evesques, n'est qu'une pure mocqu[...] Car l'apparence d'examen dont ils us[...] est tant maigre et frivole, que mes[...] elle n'a point de couleur pour tromp[...] monde. Pourtant ce que les Princes [...] aujourd'huy paction avec le Pape [...] pouvoir nommer les Evesques, en [...] l'Eglise ne perd rien de nouveau. [...] seulement l'élection est ostée aux C[...] noines, laquelle ils avoyent ravie co[...] tout droict, ou plustost desrobée. C[...] bien certes un exemple vilein et dés[...] neste, que les courtisans ayent ainsi [...] éveschez en proye : et l'office d'un [...] Prince seroit de s'abstenir de telles [...] ruptèles. Car c'est une invasion in[...] et meschante, qu'un Evesque soit co[...] tué sur un peuple lequel ne l'aura p[...] désiré, ou pour le moins approuvé li[...] ment. Mais la façon désordonnée et c[...] fuse qui a esté long temps en l'Eglis[...]

our laquelle les Evesques se vantent 'estre successeurs des Apostres. Touant de créer les Prestres, ils disent que droict leur en compète : mais en cela s corrompent la façon ancienne, qu'ils 'ordonnent point des Prestres pour ouverner ou enseigner le peuple, mais our sacrifier. Semblablement quand ils onsacrent des Diacres, il n'est point uestion de leur vray et propre office : ais il les ordonnent seulement à quelues cérémonies, comme pour présenter calice et la patène. Or il est défendu u Concile de Calcédoine, de recevoir un omme au ministère absolument : c'est-dire, sans luy assigner lieu auquel il xerce son office[1]. Ce décret est trèsile pour deux causes. Premièrement, in que les Eglises ne soyent point charées de despenses superflues, et que ce ui devoit estre distribué aux povres ne it point consumé à nourrir gens oisifs. econdement, afin que ceux qu'on ordonne cognoissent qu'ils ne sont point omeus à quelque honneur : mais qu'on ur impose charge, à laquelle ils s'oblient par telle réception solennelle. Mais Docteurs de la Papauté, qui n'ont n que du ventre, et qui pensent qu'il faut regarder autre chose en la Chresnté, exposent qu'il faut avoir tiltre ur estre receus : c'est-à-dire, revenu ur estre nourris, soit de bénéfice, soit patrimoine. Pourtant, quand ils ordonnent en la Papauté un Diacre ou un estre, sans se soucier où ils serviront, ne font difficulté de les recevoir, oyennant qu'ils soyent assez riches ur s'entretenir. Mais qui sera l'homme i recevra cela, que le tiltre qui est reis par le Concile, soit revenu annuel ur la nourriture? D'avantage, pource e les Canons qui ont esté depuis faits, ndamnoyent les Evesques à nourrir ux qu'ils avoyent receus sans tiltres ffisans : afin de corriger une trop ande facilité à recevoir tous ceux qui présentent, on a trouvé un nouveau bterfuge pour éviter ce danger. Car uy qui demande d'estre promeu proisant un tiltre tel quel, il promet de s'en tenir pour content. Par ceste paction il est débouté, qu'il ne puisse après plaider contre l'Evesque pour sa nourriture. Je me tay de mille tromperies qui s'y font, comme de produire un tiltre imaginaire de quelque chapelle de cinq sols, ou d'une vicarie qui vaut autant traisnée que portée. Item, d'emprunter un bénéfice avec convenance de le rendre, (combien qu'il y en a beaucoup qui le retienent) et autres semblables mystères.

5 Mais encores que ces plus gros abus fussent ostez, n'est-ce point toujours une chose trop absurde, d'ordonner un Prestre sans luy assigner lieu? car ils n'en ordonnent point sinon pour sacrifier. Or la réception légitime d'un Prestre, est pour gouverner l'Eglise : d'un Diacre, pour estre procureur des povres. Ils ornent bien ce qu'ils font par plusieurs pompes et gestes, afin d'esmouvoir les simples à dévotion : mais de quoy proufitent ces masques envers toutes gens de jugement, veu qu'il n'y a rien de solide ne de vray? Car ils usent de cérémonies lesquelles en partie ils ont prinses des Juifs, en partie forgées d'eux-mesmes, desquels il vaudroit beaucoup mieux s'abstenir. Touchant du vray examen, du consentement du peuple, et des autres choses nécessaires, il n'en est point de nouvelles : car des mines qu'ils font, je ne m'en soucie. J'appelle Mines, toutes les folles contenances dont ils usent, pour faire semblant d'ensuyvre la façon ancienne. Les Evesques ont leurs vicaires qui examinent la doctrine de ceux qui demandent d'estre promeus. Mais quoy? Ils interroguent s'ils sçavent bien leurs Messes, s'ils sçavent bien décliner quelque nom vulgaire, ou conjuguer un Verbe, ou dire la signification d'un mot, selon qu'on interrogueroit un petit enfant à l'eschole : mesmes de leur faire translater une seule ligne de Latin en François, il n'en est quasi point question. Qui plus est encores, ceux qui faudront en ces petis rudimens d'enfans, ne seront point rejettez, moyennant qu'ils vienent avec quelque présent, ou avec quelque recommandation, pour avoir faveur. C'est un acte semblable, que quand ceux qu'on doit promouvoir se présen-

[1] Distinct. LXX, cap. I.

session, il leur semble advis que tout leur est licite. Car si quelqu'un ose ouvrir la bouche contre une telle meschanceté si exécrable, il est en aussi grand danger de mort comme s'il avoit commis un crime capital. Feroyent-ils cela, s'ils pensoyent qu'il y eust quelque Dieu au ciel ?

6 Quant est des collations des bénéfices, laquelle chose estoit anciennement conjoincte avec la promotion, de combien s'y portent-ils mieux ? Or la façon en est diverse entre eux. Car ce ne sont pas les Evesques seulement qui confèrent les bénéfices : et encores quand ils en sont collateurs, ce n'est pas toujours à dire que ce soit de leur plene puissance : mais il y en a d'autres qui en ont la présentation. Brief, chacun en a ce qu'il en a peu butiner. Il y a puis après les nominations pour les graduez. Item, les résignations maintenant simples, maintenant pour cause de permutation. Item, les mandats, les préventions, et toute telle chicanerie. Quelque chose qu'il y ait, et Pape, et Légats, et Evesques, et Abbez, et Prieurs, et Chanoines, et Patrons lais s'y portent tellement, que nul ne sçauroit que reprocher à son compagnon. Je maintien cela, qu'à grand'peine il se confère un seul bénéfice entre cent en toute la Papauté, sans simonie : comme les Anciens ont défini Simonie. Je ne di pas que tous les achètent argent contant, mais qu'on m'en monstre un entre cin-

chassent après. Est-ce une chose ble, qu'un homme soit appelé P d'une Eglise, laquelle il aura oc comme si c'estoit terre gaignée d nemis, ou laquelle il aura obten procès, ou laquelle il aura achetée fait, ou laquelle il aura gaignée pa vices déshonnestes ? Et que dirons des petis enfans, lesquels les ont de oncles, ou de leurs cousins, com succession : quelquesfois mesmes le tars, de leurs pères ?

7 Le peuple comment qu'il eus corrompu et dépravé, se fust-il j tant desbordé à une licence tant pérée ? Mais c'est encores un m plus vilein, qu'un seul homme, je pas quel, mais un homme qui ne s gouverner soy-mesme, ait cinq Eglises à gouverner. On verra au d'huy des jeunes follets aux cour Princes, qui auront un Archevesché Eveschez et trois Abbayes. C'est commune, que les Chanoines s chargez de six ou sept bénéfices quels toutesfois ils n'ont nul soin, d'en recevoir le revenu. Je ne leur teray point que la Parole de Dieu tredit par tout à cela : car il y a temps qu'ils ne font pas grand d'icelle. Je ne leur objecteray point que les Conciles anciens ont fait coup d'ordonnances, pour rigou ment punir un tel désordre : car il prisent bien tous les Canons et D

equel ne peut estre auprès de
au, mesmes quand il voudroit :
ais ils sont tant effrontez qu'ils
sous ombre de l'Eglise ces or-
abominables, afin qu'on ne les
oint. Qui plus est, ceste belle
qu'ils allèguent, pour dire que
est conservée entre eux depuis
les Apostres jusques à présent,
nclose en ces meschancetez.
ons maintenant comment ils
idèlement leur office : qui est
e marque par laquelle on doit
s vrays Pasteurs. Les Prestres
t, sont en partie Moynes, en
liers, comme ils les appellent.
ers ont esté incognus en l'E-
enne ; et de faict, l'office de
répugne tellement à la profes-
chale, que quand anciennement
t un Moyne pour estre au
sortoit du premier estat : mes-
Grégoire, au temps duquel il
ijà beaucoup de vices, ne peut
telle confusion. Car il veut, si
est fait Abbé, qu'il se déveste
du Clergé : d'autant que nul,
lit, ne peut estre Moyne et du
emble, d'autant que l'un em-
itre [1]. Maintenant, si j'interro-
ens, comment celuy lequel les
clairent n'estre point idoine en
s'acquittera de son devoir : que
dront-ils ? Je croy bien qu'ils
ont ces Décrets avortez d'In-
t de Boniface, lesquels reçoy-
nent un Moyne au degré de
qu'il demeure néantmoins tous-
on cloistre. Mais est-ce raison
ne asne sans aucun sçavoir ne
incontinent qu'il aura occupé
main, renverse toutes les or-
anciennes d'un petit mot ?
ue de cela nous en parlerons
. Pour le présent qu'il suffise
emps que l'Eglise estoit plus
enoit cela pour une grande ab-
u'un Moyne fust en l'estat de
Car sainct Hiérosme nie qu'il
de Prestre pendant qu'il con-
e les Moynes, mais se fait comme homme lay, qui doit estre gouverné par les Prestres. Mais encores que nous leur pardonnions ceste faute : comment est-ce qu'ils exercent l'office ? Il y en a aucuns des mendians, et quelque peu des autres, qui preschent : tout le reste ne sert que de chanter ou dire Messe en leurs cavernes : comme si Jésus-Christ avoit entendu que les Prestres fussent créez à ceste fin, ou comme si la nature de l'office le portoit. Or au contraire l'Escriture tesmoigne que le propre d'un Prestre c'est de gouverner l'Eglise [1]. N'est-ce point doncques une profanation meschante de destourner à autre fin, ou plustost du tout changer la saincte institution de Dieu ? Car quand on les ordonne, nommément on leur défend de faire les choses que le Seigneur enjoinct à tous Prestres. Qu'ainsi soit, on leur chante ceste leçon : Qu'un Moyne se contentant de son cloistre, ne présume point ne d'enseigner, ne d'administrer les Sacremens, ne d'exercer autre charge publique. Qu'ils nient, s'ils peuvent, que ce ne soit une mocquerie manifeste de Dieu, de créer un Prestre afin qu'il se déporte de l'office : et qu'un homme ait le tiltre, qui ne peut avoir la chose.

9 Je vien aux séculiers, lesquels en partie sont bénéficiez, comme ils les nomment : c'est-à-dire ils sont prouveus pour leur ventre : en partie falourdiers, qui gaignent leur vie à chanter ou à barboter, à ouyr les confessions, porter les mors en terre, et autres choses semblables. Des bénéfices, les uns ont charge d'âmes, comme Eveschez et Cures : les autres sont salaires de gens délicats qui vivent en chantant, comme prébendes, chanoineries, dignitez, chapelles, et autres semblables. Combien que tout va tellement à rebours, que les Abbayes et Prieurez sont donnez non-seulement à Prestres séculiers, mais à des petis enfans : et cela se fait tellement par privilége, que c'est une coustume ordinaire. Touchant des Prestres mercenaires, ou falourdiers, qui se loent à journée, que feroyent-ils autre chose que ce qu'ils font ? asçavoir, en se prostituant à exer-

ib. III.

1) Act. XX, 28.

glise, que l'estat et degré de Prestrise soit abbaissé jusques-là, il n'y auroit point de fin. Je n'useray point doncques de longues quérimonies, pour déclairer la grandeur de ceste turpitude. Seulement je di en brief, que si l'office d'un Prestre est de paistre l'Eglise, et d'administrer le règne spirituel de Jésus-Christ, comme la Parole de Dieu l'ordonne, et les anciens Canons le requièrent : tous tels Prestres, qui n'ont nul ouvrage ne loyer qu'à faire marchandise de Messes et briborions, non-seulement se déportent de faire leur devoir, mais qu'ils n'ont nul office légitime à exercer. Car on ne leur donne point de lieu à enseigner. Ils n'ont nul troupeau à gouverner. Brief, il ne leur reste que l'autel pour offrir Jésus-Christ en sacrifice : ce qui est sacrifier, non pas à Dieu, mais au diable, comme nous verrons ci-après.

10 Je n'attouche point yci les vices des personnes, mais seulement le mal qui est enraciné en leur institution, et ne s'en peut séparer. J'adjousteray une parole, laquelle sonnera mal en leurs aureilles : mais puis qu'elle est vraye il la faut dire : c'est qu'autant en est-il de tous Chanoines, Doyens, Chapelains, Prévosts, Chantres, et tous ceux qui vivent de bénéfices oisifs. Car quel ministère ou service peuvent-ils faire à l'Eglise ? Ils se sont deschargez de la prédication de la Parole, du soin de la discipline, et de l'administration des Sa-

les Canons anciens. Ceux qui o
changez en Chanoines, devoyen
les Prestres de la ville, comme
esté autrefois, pour gouverner
en commun avec l'Evesque, e
comme ses assesseurs en office
teur. Toutes les dignitez des C
n'appartienent de rien au gouver
de l'Eglise, encores moins les ch
et telles ordures ou fatras. En
estime doncques les aurons-nou
Certes et la Parole de Jésus-Ch
l'observation de l'Eglise ancienne
jette du tout de l'ordre de Pre
toutesfois ils maintienent qu'il
Prestres. Il leur faut doncques
ceste masque : et ainsi on trouv
leur profession est du tout div
estrange de l'office de Prestrise,
nous est défini par les Apostre
esté requis en l'Eglise ancienne.
tant tous tels ordres ou estats, d
que tiltre qu'on les orne pour les
fier, veu qu'ils sont nouvellement
pour le moins qu'ils ne sont point
en l'institution du Seigneur, ny
sage de l'Eglise ancienne, ne
avoir aucun lieu en la description
gime spirituel, lequel a esté ordo
la bouche de Dieu mesme, et
l'Eglise. Ou s'ils veulent que je le
che mieux les paroles : veu q
Chapelains, Chanoines, Doyens
vosts, Chantres, et tels ventres
n'attouchent point du petit do

ez, lesquels nous feroyent grand s'ils mettoyent peine de se main- leur estat : car nous leur con- ns volontiers qu'ils ont un office et honorable, moyennant qu'ils ssent. Mais quand en abandon- Eglises qui leur sont commises, tans la charge d'icelles sur les s des autres, ils veulent néant- stre tenus pour Pasteurs, ils nous faire à croire que l'office de Pas- de ne rien faire. Si quelque usurier, roit jamais bougé de la ville, se abouteur des champs ou vigne- un gendarme. qui auroit tous- sté à la guerre et au camp, et jamais veu livre ny ne seroit n justice, se vantoit d'estre doc- advocat, qui est-ce qui pourroit un tel badinage? Or ceux-ci ncores d'une sottise plus lourde, estre nommez et tenus Pasteurs s de l'Eglise, et ne le voulans tre. Car combien y en a-il d'entre face mesmes semblant d'exécuter rge? Plusieurs d'entre eux dévo- te leur vie le revenu des Eglises, les ils n'approchent jamais seule- our les regarder. Les autres y une fois l'an, ou y envoyent un ur, afin de les affermer à leur Quand ceste corruptèle com- de venir en avant, ceux qui vou- jouir de telle vocation, s'exemp- par privilége. Maintenant c'est un e bien rare, qu'un Curé soit rési- sa paroisse. Car ils les réputent métairies : et pourtant ils y com- leurs vicaires comme censiers ou rs. Or cela est répugnant à la mesmes, qu'on estime un homme Pasteur d'un troupeau, duquel il jamais veu nulle brebis.

semble que du temps de sainct re ceste meschante semence com- t à pulluler, que les Pasteurs de- nt négligens à prescher et ensei- peuple : car il s'en plaind fort lque passage : Le monde, dit-il, in de Prestres et toutesfois on peu d'ouvriers à la moisson ; car ecevons bien l'office, mais nous plissons point la charge. Item, D'autant que les Prestres n'ont point de charité, ils veulent estre veus seigneurs, et ne se recognoissent point pères. Ainsi ils changent le lieu d'humilité en orgueil et seigneurie. Item, Que faisons-nous entre nous Pasteurs qui recevons le loyer, et ne sommes pas ouvriers ? Nous sommes déclinez aux négoces qui ne nous appartienent point : nous faisons profession d'une chose, et nous adonnons à l'autre. Nous laissons la charge de la prédication, et selon ce que je voy, nous sommes appelez Evesques à nostre malheur : d'autant que nous tenons le tiltre d'honneur, et non point de vertu [1]. Veu qu'il est si dur et si aspre à l'encontre de ceux qui ne faisoyent pas du tout leur devoir, combien qu'ils le feissent en partie : que diroit-il aujourd'huy, je vous prie, s'il voyoit qu'il n'y eust presque nul Evesque qui montast jamais une fois toute sa vie en chaire pour prescher des Curez, qu'à grand'peine il y en eust de cent l'un? Car on est venu jusques en telle rage, qu'il semble advis que ce soit une chose trop basse et inférieure à la dignité épiscopale, que de prescher. Du temps de sainct Bernard les choses estoyent desjà plus décheutes : mais nous voyons de quelles et combien amères répréhensions il use à l'encontre de tout le Clergé ; combien qu'il soit vray-semblable qu'il y avoit encores plus d'honnesteté et d'authorité que maintenant.

13 Or si on regarde bien, et qu'on espluche de près la façon du gouvernement ecclésiastique qui est aujourd'huy en toute la Papauté, on trouvera qu'il n'y a nulle briganderie tant désordonnée au monde. Certes le tout est si divers de l'institution de Christ, voire mesmes répugnant à icelle, eslongné et destorné de la façon ancienne, contrevenant à nature et raison, qu'on ne sçauroit faire plus grande injure à Jésus-Christ, que de prétendre son nom pour colorer un régime tant confus et desbordé. Nous sommes, disent-ils, les pilliers de l'Eglise, les Prélats de la Chrestienté, vicaires de Jésus-Christ, chef des fidèles, d'autant que nous tenons la puissance

1) Homil. XVII.

tyrannie d'Antechrist : ils répliquent in-
continent que c'est la saincte et vénérable Hiérarchie, laquelle les Pères anciens ont tant prisée et magnifiée. Comme si les saincts Pères en prisant ou en louant la Hiérarchie ecclésiastique, ou le régime spirituel, selon qu'il avoit esté laissé par les Apostres, eussent songé à cest abysme et confusion tant difforme, où les Evesques le plus souvent ne sont qu'asnes, qui ne sçavent pas les premiers rudimens de la Chrestienté, lesquels doyvent estre familiers mesmes au commun populaire : ou quelquesfois sont jeunes enfans, à grand'peine sortis de l'escaille : ou bien s'il y en a quelques-uns doctes, (ce qui n'advient pas souvent) ils pensent qu'Eveschė ne soit autre chose qu'un tiltre de pompe et magnificence : pareillement là où les Pasteurs des Eglises ne pensent et ne se soucient non plus de paistre leurs troupeaux, qu'un cordonnier de labourer les champs : là où tout est tellement dissipé, qu'à grand'peine y apparoist-il une seule trace de l'ordre qu'ont eu les Pères de leur temps.

14 Que sera-ce si nous faisons examen des mœurs. Où sera ceste lumière du monde que Jésus-Christ requiert ? où sera le sel de la terre [1] ? où sera une telle sainctеté, qu'elle puisse estre comme la reigle perpétuelle de bien vivre ? Il n'y a aujourd'huy nul estat plus desbordé en superfluité, en vanitez, en délices et toutes espèces de dissolutions, qu'est l'estat

soyent dignes d'estre excommun
pour le moins rejettez de l'office,
vouloit juger de leurs mœurs sel
Canons anciens. D'autant que la
pline qui estoit anciennement est
long temps hors d'usage et quasi
velie, ce que je di semble advis inc
ble : mais il est du tout ainsi. Maint
que tous les supposts du siége ro
et les adhérens du Pape se glorifie
l'ordre sacerdotal qui est entre eux.
tes il appert que tel qu'ils l'ont,
l'ont pas receu ne de Jésus-Christ,
ses Apostres, ne des saincts Père
de l'Eglise ancienne.

15 Que les Diacres vienent maint
en place, et la saincte distributio
biens ecclésiastiques laquelle ils o
vent. Combien qu'ils ne créent pas
Diacres à cela : car ils ne leur enjoi
autre chose sinon de servir à l'au
chanter l'Evangile, et je ne sçay
autres fatras. Des aumosnes, du soi
povres, et de toute l'administration
avoyent le temps passé, il n'en est
de nouvelles. Je parle mesmes de
institution, qu'ils tienent comme
vraye reigle : car s'il faloit parler du
l'ordre de Diacre n'est pas office
eux, mais seulement un degré pour
promeus à prestrise. Il y a une cho
quoy ceux qui jouent le personna
Diacre à la Messe, représentent un
tacle frivole de l'ancienneté : c'est
reçoyvent les offrandes qui se font d

effect. Le Diacre, qui estoit procureur des povres, recevoit ce qui estoit offert, pour le distribuer. Maintenant de toutes ces aumosnes il n'en vient une seule maille aux povres, non plus que si on les jettoit au profond de la mer. Pourtant ils se mocquent de l'Eglise avec ceste vaine couleur de mensonge dont ils usent en l'office de Diacres. Certes en iceluy ils n'ont rien de semblable avec l'institution des Apostres, ny avec l'usage ancien. Quant à l'administration des biens, ils l'ont transférée du tout à autre usage, et tellement ordonnée, qu'on ne sçauroit rien imaginer plus désordonné. Car comme les brigans après avoir esgorgé les povres passans, en divisent le butin entre eux : ainsi ces bons preud'hommes, après avoir esteint la clairté de la Parole de Dieu, comme ayans coupé la gorge à l'Eglise, ont pensé que tout ce qui estoit dédié à saincts usages, leur estoit exposé en proye et en rapine.

46 Pourtant en faisant les partages, chacun a ravi ce qu'il a peu : et ainsi toute la façon ancienne a esté non-seulement changée, mais du tout renversée. La principale partie est écheute aux Evesques et aux Prestres des villes : lesquels estans enrichis de ce butin, ont esté convertis en chanoines : toutesfois il appert que leurs partages ont esté faits en trouble, d'autant qu'il n'y a chapitre qui n'en soit encores à plaider contre son Evesque. Quoy qu'il soit, si ont-ils bien pourveu à une chose, c'est qu'il n'en reveinst point un seul denier aux povres, lesquels en devoyent pour le moins avoir la moitié, comme ils avoyent eu au paravant. Car les Canons leur en assignent nommément une quatrième portion, et l'autre quatrième ils l'ordonnent à l'Evesque, afin qu'il en puisse bien faire aux estrangers et aux autres povres. Maintenant je laisse à penser que devoyent faire les Clercs de leur quatrième portion, et en quel usage ils la devoyent employer. De la dernière portion, laquelle estoit députée pour la réparation des temples et autres despenses extraordinaires, nous avons veu qu'elle estoit du tout pour les povres en temps de nécessité. Je vous prie, si ces gens avoyent une seule petite estincelle de la crainte de Dieu en leurs cœurs, pourroyent-ils vivre une seule heure en repos, veu que tout ce qu'ils mangent et boyvent et dont ils se vestent, leur provient non-seulement de larrecin, mais de sacrilége? Or d'autant qu'ils ne s'esmeuvent pas fort du jugement de Dieu, je voudroye bien qu'ils pensassent que ceux ausquels ils veulent persuader que leur hiérarchie est tant bien ordonnée que merveilles, sont hommes ayans sens et raison pour juger. Qu'ils me respondent en brief, asçavoir si l'ordre des Diacres est une licence de desrober et brigander. S'ils le nient, ils seront contraints de confesser que cest ordre n'est plus entre eux, veu que la dispensation des biens ecclésiastiques est apertement convertie d'eux en une volerie meschante et plene de sacrilége.

17 Mais ils usent yci d'une trèsbelle couleur : car ils disent que la magnificence dont ils usent, est un moyen décent et convenable pour maintenir la dignité de l'Eglise. Et y en a d'aucuns en leur bande tant impudens, qui osent dire que quand les gens d'Eglise sont semblables aux Princes en pompes et en somptuosité, qu'en cela sont accomplies les Prophéties, lesquelles promettent qu'il y aura une telle gloire au règne de Christ. Ce n'est pas en vain, disent-ils, que Dieu a ainsi parlé à son Eglise : Les Rois viendront et adoreront ta face, et t'apporteront des présens[1]. Lève-toy, lève : vests-toy de ta force, Sion : accoustre-toy des vestemens de ta gloire, Jérusalem. Chacun de Saba viendra apportant or et encens, et annonçant louange au Seigneur. Tout le bestail de Cédar sera amené[2]. Si je m'amuse beaucoup à rédarguer ceste impudence, je crain d'estre veu inepte. Pourtant je ne veux point perdre beaucoup de paroles en vain. Toutesfois je leur demande, si quelque Juif objectoit ces tesmoignages en un mesme sens, que c'est qu'ils luy respondroyent. Certes ils reprendroyent sa bestise, d'autant qu'il transféreroit à la chair et au monde les choses qui sont spirituellement dites du règne spirituel de Jésus-Christ. Car nous

1) Ps. LXXII, 10, 11. 2) Is. LII, 1 ; LX, 6, 7.

estre assujeti à Dieu. Touchant ce qui est nommément dit des Rois, qu'ils submettront leurs sceptres à Jésus-Christ, luy feront hommage de leurs couronnes, et luy consacreront toutes leurs richesses, quand est-ce que cela a esté plus plenement accompli, que quand l'Empereur Théodose ayant laissé son manteau de pourpre et toute sa pompe, se vint présenter comme un simple homme du commun populaire à sainct Ambroise, pour faire pénitence solennelle, que quand luy et les autres Princes chrestiens ont mis tant de peine, et se sont employez à conserver la pure doctrine de vérité en l'Eglise, à entretenir et garder les bons Docteurs? Or que pour ce temps-là les Prestres n'ayent point eu superfluité de richesses, ceste sentence qui est aux actes du Concile d'Aquilée, auquel présidoit sainct Ambroise, nous le remonstre assez : c'est que la povreté est glorieuse et honorable aux ministres de Jésus-Christ. Certes les Evesques avoyent adoncques quelques revenus entre mains, desquels ils se pouvoyent servir pour se tenir pompeusement et en grand estat s'ils eussent pensé qu'en cela fust le vray ornement de l'Eglise : mais pource qu'ils cognoissoyent qu'il n'y a rien plus répugnant à l'office d'un Pasteur, que de tenir tables délicates, estre braves en accoustremens, avoir des palais somptueux, ils suyvoyent et gardoyent humilité et modestie, laquelle Jésus-Christ a

cela ? On réprouve tout ce qui e
déré, je ne di point à la sobriété d
mier temps, mais à quelque médi
honneste, rien ne plaist qui ne se
superfluité et corruption du temps
sent. Cependant tant s'en faut qu'
soin des vrais temples et vifs, qu'on
friroit plustost que cent mille p
mourussent de faim, que de fondr
seul calice, ou rompre une petite can
d'argent pour subvenir à leur indig
Afin que je ne die rien de moy-m
qui semble trop aspre, je prie seule
les lecteurs de penser à une chose
advenoit que ces saincts Evesques
nous avons récitez, asçavoir Exupé
Acace et sainct Ambroise ressuscitas
des morts, qu'est-ce qu'ils diroy
Certes ils n'approuveroyent point
si grande nécessité des povres on t
férast ailleurs les richesses de l'Eg
comme ne servans à rien : mais il
royent encore beaucoup plus offense
veoir qu'on les employe en des abus
nicieux, encores qu'il n'y eust nul
vres, et qu'il n'y a point d'utilit
l'usage. Mais laissons le jugement
hommes. Ces biens sont dédiez à J
Christ : ils doyvent doncques estre
pensez selon sa volonté. Il ne prou
doncques rien de mettre sur les c
de Jésus-Christ ce qui aura este
pendu outre son mandement : car
l'aloera point. Combien que pour e
le vray, il ne se despend pas bea

qu'on les assemble par morceaux, qui puissent satisfaire à ceux qui les ont. Pourtant afin de s'espargner, ils induisent le peuple à ceste superstition de luy faire convertir ce qu'il devoit donner en aumosnes aux povres, à bastir des temples, faire des images, donner des calices ou reliquaires, à acheter chasubles et autres paremens. Voylà le gouffre qui consume toutes les oblations et aumosnes quotidiennes.

19 Touchant du revenu qu'ils reçoyvent des héritages et possessions, qu'en pourroy-je plus dire que ce que j'en ay desjà dit, et que chacun voit à l'œil? Nous voyons de quelle conscience la plus grand'part est gouvernée par les Evesques et Abbez. Quelle folie seroit-ce de chercher là un ordre ecclésiastique? Estoit-ce chose convenable, qu'en train de serviteurs, en pompes d'habillemens, en somptuosité de table et de maison, les Evesques et Abbez contrefeissent les Princes, veu que leur vie devoit estre un exemple et patron de toute sobriété, tempérance, modestie et humilité? Estoit-ce chose appartenante à office de Pasteurs, de tirer à eux non-seulement villes, bourgs et chasteaux, mais les grandes contez et duchez, finalement estendre leurs pattes sur les Royaumes, veu que le commandement inviolable de Dieu leur défend toute cupidité et avarice, et leur commande de se contenter de vivre simplement. S'ils contemnent la Parole de Dieu, que respondront-ils aux anciens Décrets des Conciles, où il est ordonné qu'un Evesque ait sa petite maison auprès du temple, une table sobre, et mesnage non somptueux[1]? Que respondront-ils à ceste sentence du Concile d'Aquilée, où il est dit que la povreté est glorieuse et honorable aux Evesques chrestiens? Car ce que sainct Hiérosme commande à Népotien, asçavoir que les povres et estrangers ayent entrée familière à sa table, et Jésus-Christ avec eux: ils le rejetteront possible comme trop rude. Mais ils auront honte de nier ce qui s'ensuyt tantost après: asçavoir que la gloire d'un Evesque est de prouvoir aux povres, et que c'est une ignominie à tous Prestres de chercher leur prouflt particulier. Or ils ne peuvent recevoir cela, qu'ils ne se condamnent tous ensemble d'ignominie. Mais il n'est point de besoin de les poursuyvre yci plus asprement, veu que mon intention n'a esté que de déclairer comment l'ordre des Diacres est aboli entre eux, passé a jà long temps, afin qu'ils ne s'enorgueillissent plus de ce tiltre pour priser leur Eglise. Or je pense bien avoir fait ce que je vouloye quant à ce point.

CHAPITRE VI.

De la primauté du siége romain.

1 Nous avons jusques à ceste heure raconté les estats qui ont esté au gouvernement de l'Eglise ancienne: et depuis ayans esté corrompus par succession de temps, et pervertis de plus en plus, maintenant retienent seulement leur tiltre en l'Eglise papale: au reste, ne sont que masques. Ce que j'ay fait, afin que les lecteurs par ceste comparaison puissent juger quelle Eglise ont maintenant les Romanistes, qui nous veulent faire schismatiques, d'autant que nous sommes séparez d'icelle. Mais nous n'avons point encores touché le chef et le comble de tout leur estat: asçavoir la primauté du siége romain: par laquelle ils s'efforcent de prouver que l'Eglise catholique n'est sinon par-devers eux. La cause pourquoy je n'en ay point encores parlé, est, d'autant qu'elle n'a pas son origine ne de l'institution de Jésus-Christ, ne de l'usage de la première Eglise: comme les offices dont nous avons traitté: lesquels nous avons monstré estre tellement descendus de l'ancienneté, que par la corruption des temps ils ont décliné de leur pureté ou plustost ont esté du tout changez. Et toutesfois nos adversaires s'efforcent, comme j'ay dit, de persuader au monde que le principal et quasi le seul lien de l'unité ecclésiastique est d'adhé-

1) Concil. Carth. IVe, cap. XIV, 15.

cipe, que le Pape préside sur l'Eglise universelle au lieu de Jésus-Christ, comme son vicaire : et que l'Eglise ne peut estre autrement bien ordonnée, sinon que ce siége-là ait primauté sur tous les autres. Il faut doncques faire aussi discussion de ce point, afin de ne rien laisser derrière qui appartiene au régime entier de l'Eglise.

2 Voyci doncques le nœud de la matière, Asçavoir s'il est requis en la vraye Hiérarchie ou gouvernement de l'Eglise, qu'un siége ait prééminence sur tous les autres en dignité et en puissance, pour estre chef en tout le corps. Or nous assujetirons l'Eglise à une condition trop inique et dure, si nous la voulons astreindre à ceste nécessité, sans la Parole de Dieu. Pourtant si nos adversaires veulent obtenir ce qu'ils demandent, il leur convient prouver devant toutes choses que cest ordre a esté institué de Jésus-Christ. Pour ce faire ils allèguent la prestrise souveraine qui estoit en la Loy, et la jurisdiction souveraine du grand Sacrificateur, que Dieu avoit establie en Jérusalem. Mais la solution est facile : qui plus est, il y a diverses solutions, s'ils ne se contentent d'une. Premièrement d'estendre à tout le monde universel ce qui a esté utile à une nation, ce n'est point procéder par raison : mais au contraire, il y a grande différence entre tout le monde et un certain peuple. D'autant que les Juifs estoyent circuis tout à l'entour d'idolâtres, de peur qu'ils ne fus-

n'ait esté figure de Jésus-Christ. M
nant puis que la prestrise est tran
il convient que ce droict soit aussi
laté [1]. Or à qui sera-ce? Certes n
au Pape : comme il s'en ose imp
ment vanter, alléguant ce passage
proufit, mais à Jésus-Christ,
comme il exerce seul cest office
vicaire ou successeur, aussi il ne ré
l'honneur à nul autre. Car ceste
trise, laquelle estoit figurée en la
ne gist point seulement en prédic
ou doctrine, mais elle emporte la ré
ciliation de Dieu avec les homme
quelle Jésus-Christ a parfaite en sa
Item, l'intercession par laquelle il se
sente à Dieu pour nous afin de no
donner accès.

3 Il ne faut point doncques qu'ils
astreignent à cest exemple que
voyons avoir esté temporel, comm
c'estoit une loy perpétuelle. Au Nou
Testament, ils n'ont rien qu'ils puis
amener à leur propos, sinon qu'il a
dit à un seul homme, Tu es Pierre, et
ceste pierre j'édifieray mon Eglise. E
que tu auras lié en terre, sera lié au
ce que tu auras deslié, sera desl
Item, Pierre m'aimes-tu, pay mes
bis [2]. Mais s'ils veulent que ces pr
tions soyent fermes, il leur convient
mièrement de monstrer, que quand i
dit à un homme qu'il paisse le trou
de Christ, la puissance luy est do
sur toutes les Eglises : et que lier et

igneur, aussi il exhorte tous les autres estres de s'en acquitter : asçavoir de istre le peuple de Dieu qui leur est nmis [1]. De là il est facile d'inférer, e Jésus-Christ en commandant à sainct erre d'estre Pasteur de ses brebis, ne y a rien donné de spécial dessus les tres [2] : ou bien, que Pierre mesme a mmuniqué le droict qu'il avoit receu, ous les autres. Mais afin de ne faire ıg procès, nous avons en un autre passge l'exposition par la propre bouche de sus-Christ, pour nous monstrer que st à dire, Lier et deslier : asçavoir de tenir les péchez et les remettre. La fan de Lier et deslier se peut entendre ır toute l'Escriture : et singulièrement t exprimée par sainct Paul, quand il dit ıe les ministres de l'Evangile ont la ıarge de réconcilier les hommes à Dieu : puissance de faire la vengence sur tous eux qui auront refusé un tel bénéfice [3].

4 J'ay touché desjà combien vilenement ils dépravent les passages qui font mention de lier et deslier : et encores n'en faudra-il faire ci-après plus ample éclaration. Pour le présent il nous est iestier de veoir quelle conséquence ils irent de la response de Jésus-Christ à 'ierre. Il promet de luy donner les clefs u Royaume des cieux, et que tout ce u'il liera en terre sera lié au ciel [4]. Si ous pouvons accorder quant au mot des clefs, et de la façon de lier, tout nostre ifférent sera vuidé. Car le Pape quittera olontiers ceste charge que nostre Seineur Jésus a donnée à ses Apostres, ource qu'elle est plene de fascherie et ravail, pour le priver de ses délices sans y apporter aucun gain. D'autant que ar la doctrine de l'Evangile les cieux ous sont ouvers, la similitude des clefs y convient fort bien. Or est-il ainsi que ls ne sont liez ou desliez devant Dieu, inon d'autant que les uns sont réconciez par foy, les autres sont astreints au ouble par leur incrédulité. Si le Pape aintenoit un tel droict, je ne pense pas e nul luy en portast envie, ou qu'on y contredist : mais pource que ceste ccession plene de travail et sans aucun gain ne luy vient guères à gré, voyci dont il nous faut en premier lieu plaider contre luy : asçavoir que c'est que Jésus-Christ a promis à Pierre. La chose monstre qu'il a voulu magnifier l'estat apostolique, duquel la dignité ne se peut séparer de la charge. Car si la définition que nous avons donnée est receue, laquelle ne se peut rejetter sinon trop impudemment, rien n'est donné en ce passage à sainct Pierre, qui ne soit commun à tous les douze : pource que non-seulement il leur seroit fait tort quant à leurs personnes, mais la majesté de la doctrine seroit affoiblie. Les Romanisques crient fort et ferme à l'encontre. Mais de quoy leur proufite-il de heurter contre ce roc? Car ils ne feront pas, comme la Prédication du mesme Evangile a esté commis à tous les Apostres, qu'ils n'ayent esté aussi munis d'une puissance égale de lier et deslier. Jésus-Christ, disent-ils, promettant à sainct Pierre de luy donner les clefs, l'a constitué Prélat de toute l'Eglise. Je respon que ce qu'il luy a promis à luy seul en ce passage-là, il l'a donné en commun à tous les autres puis après, et comme livré en la main. Si un mesme droict est baillé à tous [1], tel qu'il avoit esté promis à un, en quoy est-ce que cestuy-là est supérieur à ses compagnons? La prééminence, disent-ils, est en cela, qu'il reçoit luy seul à part, et en commun avec les autres, ce qui n'est donné aux autres sinon à tous ensemble. Et que sera-ce si je respon avec sainct Cyprien et sainct Augustin, que Jésus-Christ n'a pas fait cela pour le préférer aux autres, mais pour dénoter l'unité de l'Eglise? Les paroles de sainct Cyprien sont telles : Nostre Seigneur en la personne d'un homme a donné les clefs à tous pour dénoter l'unité de tous. Les autres estoyent bien ce que sainct Pierre estoit, compagnons en égual honneur et en éguale puissance : mais Jésus-Christ commence par un homme, afin de monstrer que l'Eglise est une [2]. Quant à sainct Augustin, voyci qu'il dit : Si la figure de l'Eglise n'eust point esté en sainct Pierre, le Seigneur ne luy eust pas dit,

1 Pierre V, 1, 2. 2) Jean XX, 23.
2 Cor. V, 18; X, 6. 4) Matth. XVI, 19.

1) Matth. XVIII, 18; Jean XX, 23.
2) De simpl. praelat.

Je te donneray les clefs. Car si cela est dit à Pierre seul, l'Eglise n'a point les clefs. Si l'Eglise les a, elle estoit figurée en la personne de Pierre [1]. Item en un autre lieu. Comme ainsi soit que tous eussent esté interroguez, Pierre respond luy seul, Tu es Christ, et il luy est dit, Je te donneray les clefs, comme si la puissance de lier et deslier luy estoit donnée à luy seul : mais comme il avoit respondu pour tous, aussi il reçoit les clefs avec tous, comme portant la personne d'unité. Il est doncques nommé seul pour tous, d'autant qu'il y a entre tous unité [2].

5 Mais ce qui est là dit d'avantage, disent-ils, asçavoir que sur ceste pierre l'Eglise sera édifiée [3], n'a jamais esté dit à autre. Voire, comme si Jésus-Christ disoit là autre chose de sainct Pierre, qu'iceluy mesme et sainct Paul disent de tous les Chrestiens. Car sainct Paul dit que Jésus-Christ est la pierre principale, soustenant tout l'édifice, sur laquelle sont posez tous ceux qui sont édifiez, en sainct temple au Seigneur [4]. Et sainct Pierre commande que nous soyons pierres vives, ayans pour fondement Jésus-Christ, comme pierre excellente et esleue, pour estre conjoincts et liez avec Dieu, et entre nous par son moyen [5]. Sainct Pierre, disent-ils, l'a esté par-dessus les autres, d'autant qu'il a le nom en particulier. Certes j'ottroye volontiers cest honneur à sainct Pierre, qu'il soit colloqué en l'édifice de l'Eglise entre les premiers : voire bien, s'ils veulent, le premier de tous les fidèles : mais je ne leur permettray point d'inférer de là, qu'il ait primauté par-dessus les autres. Car quelle seroit ceste façon d'argumenter? Sainct Pierre précède les autres en ardeur de zèle, en doctrine, en constance : il s'ensuyt doncques qu'il a prééminence sur tous? Comme si je ne pouvoye pas inférer avec meilleure couleur qu'André précède Pierre en ordre, d'autant qu'il l'a précédé de temps, et qu'il l'a gaigné et mené à Jesus-Christ [6]. Mais je laisse cela. J'accorde que sainct Pierre passe les autres : toutesfois il y a grande différence entre l'honneur de précéder, et avoir puissance sur les autres. Nous voyons bien que les Apostres ont quasi coustumièrement déféré cela à sainct Pierre, qu'il parlast le premier en la congrégation, comme pour conduire les affaires, en advertissant et exhortant ses compagnons : mais de la puissance, nous n'en lisons rien.

6 Combien que nous ne sommes pas encores en ceste dispute : tant seulement je veux monstrer pour le présent, que c'est trop sottement argué à eux, quand ils veulent establir une principauté d'un homme sur toute l'Eglise, se fondant sur le seul nom de Pierre. Car ces sottes allégations et ineptes dont ils ont voulu au commencement abuser le monde, ne sont pas dignes qu'on les récite, asçavoir que l'Eglise a esté fondée sur sainct Pierre, d'autant qu'il est dit, Sur ceste pierre j'édifieray mon Eglise. Ils ont pour leur bouclier, qu'aucuns des Pères les ont ainsi exposées. Mais puis que toute l'Escriture contredit, de quoy sert-il de prétendre l'authorité des hommes contre Dieu? Qui plus est que plaidons-nous du sens de ces paroles, comme s'il estoit obscur ou douteux, veu qu'on ne sçauroit rien dire plus clair ne plus certain? Pierre avoit confessé tant pour soy qu'au nom de ses frères, Christ estre le Fils de Dieu [1]. Sur ceste pierre Christ édifie son Eglise : d'autant que c'est le fondement unique, comme dit sainct Paul [2], sans qu'il soit licite d'y en mettre un autre. Et je ne rejette point l'authorité des Pères en cest endroict, comme si j'estoye destitué de leurs tesmoignages, si je les vouloye produire pour confermer mon dire. Mais, comme j'ay dit, je ne veux point importuner les lecteurs en faisant long propos d'une chose tant claire, veu mesmes que ceste matière a esté déduite au long et assez diligemment par autres.

7 Combien à la vérité, que nul ne peut mieux soudre ceste question, que l'Escriture, si nous conférons tous les passages où elle démonstre quel office et quelle puissance a eus Pierre entre les Apostres: comment il s'est porté, et en quel lieu il

1) *Homil. in Joan.*, L. 2) Homil. XI, repet. Homil. XII, 4.
3) Matth. XVI, 18. 4) Ephés. II, 20.
5) 1 Pierre II, 5. 6) Jean I, 40, 42.;

1) Matth. XVI, 16. 2) 1 Cor. III, 11.

a esté tenu d'eux. Qu'on espluche bien depuis un bout jusques à l'autre, on ne trouvera autre chose, sinon qu'il a esté un d'entre les douze pareil aux autres : et compagnon, non pas maistre. Il met bien en avant en la congrégation ce qu'il faut faire, et admoneste les autres, mais il les escoute aussi d'autre part : et ne leur permet point seulement de dire leur opinion, mais d'ordonner et décerner ce qu'il leur semble. Quand ils ont décrété quelque chose, il suyt et obtempère [1]. Quand il escrit aux Pasteurs, il ne leur commande point d'authorité comme supérieur, mais il les fait ses compagnons, et les exhorte amiablement, comme il se fait entre ceux qui sont pareils [2]. Quand il est accusé d'avoir conversé entre les Gentils, combien que ce soit à tort, toutesfois il en respond, et s'excuse [3]. Quand on luy commande d'aller avec Jehan en Samarie, il ne refuse point d'y aller [4]. D'autant que les Apostres l'envoyent, en cela ils déclairent qu'ils ne le tienent point pour supérieur : d'autant qu'il obéit, et reçoit la charge qui luy est commise : en cela il confesse qu'il a société commune avec eux, non pas domination sur eux. Et encores que nous n'eussions point toutes ces choses, toutesfois l'Epistre aux Galatiens nous en pourroit seule oster toute difficulté : là où sainct Paul tout au long de deux chapitres ne fait quasi autre chose que de monstrer qu'il est pareil à sainct Pierre en degré d'office. Pour ce faire, il raconte qu'il n'estoit pas venu à Pierre pour faire profession d'estre sujet à luy, mais pour approuver à un chacun le consentement de doctrine qui estoit entre eux. Mesmes que sainct Pierre ne requit point cela de luy : mais qu'il luy donna la main en signe de société, pour travailler ensemble en la vigne du Seigneur. D'avantage, que Dieu luy avoit fait autant de grâce entre les Gentils, qu'il avoit fait à Pierre entre les Juifs. Finalement, pource que Pierre ne se portoit point droictement, qu'il l'avoit reprins, et qu'iceluy avoit obéy à sa remonstrance [5]. Toutes ces choses démonstrent plenement qu'il y avoit équalité entre sainct Pierre et sainct Paul : ou bien, que sainct Pierre n'avoit pas plus de puissance sur les autres qu'iceux avoyent sur luy. Et de faict, c'est l'intention expresse de sainct Paul, de monstrer qu'il ne doit point estre réputé inférieur en son Apostolat à Pierre ou à Jehan, d'autant que ç'ont esté ses compagnons, non ses maistres.

8 Mais encores que je leur accorde de Pierre ce qu'ils demandent, asçavoir qu'il a esté Prince des Apostres, et qu'il a précédé les autres en dignité : toutesfois il n'y a point de propos de faire une reigle générale d'un exemple particulier, et de tirer en conséquence ce qui a esté fait pour une fois, quand mesmes la raison est diverse. Il y en a eu un principal entre les Apostres, voire pource qu'ils estoyent en petit nombre. Si un a présidé sur douze, s'ensuyt-il par cela qu'un seul doyve présider sur cent mille? Ce que douze ont eu un d'entre eux pour dresser la compagnie, ce n'est point de merveille. Car la nature porte cela, et la façon humaine, qu'en toute compagnie, encores que tous soyent égaux en puissance, il y en ait un qui soit pour conducteur, auquel tous les autres se rangent. Il n'y a nul conseil, ne parlement, ny assemblée quelconque qu'elle soit, qui n'ait son président ou gouverneur. Il n'y a nulle bande qui n'ait son capitaine : ainsi il n'y auroit nul inconvénient, si nous confessions que les Apostres eussent donné une telle primauté à sainct Pierre. Mais ce qui a lieu entre peu de gens, ne se doit soudainement tirer à tout le monde, pour lequel régir nul homme ne peut suffire luy seul. Mais l'ordre de nature, disent-ils, nous enseigne qu'il y doit avoir un souverain chef sur chacun corps. Et pour confermer leur dire, ils ameinent l'exemple des grues et des mousches à miel, lesquelles eslisent tousjours un Roy ou gouverneur, et non pas plusieurs. Je reçoy volontiers ces exemples. Mais je demande si toutes les mousches à miel qui sont au monde, s'amassent en un lieu pour eslire un Roy. Chacun Roy est content de sa ruche : pareillement chacune bande de grues a

1) Act. XV, 7, etc.
2) 1 Pierre V, 1.
3) Actes XI, 3, 4, etc.
4) Act. VIII, 14.
5) Gal. I, 18 ; II, 7-14.

son conducteur propre. Que conclurront-ils doncques de cela, sinon que chacune Eglise doit avoir son Evesque? Ils nous allèguent après, les exemples des seigneuries terriennes, et assemblent les sentences qui sont aux Poëtes et autres escrivains, pour louer tel ordre et monarchie. A cela nous avons facile response : car la monarchie n'est pas tellement louée, mesmes des escrivains payens, comme si un seul homme devoit gouverner tout le monde : mais ils signifient seulement que nul Prince ne peut endurer compagnon en ses pays.

9 Mais encores le cas posé qu'il soit bon et utile, comme ils veulent, que tout le monde soit réduit en une monarchie : ce qui est néantmoins trèsfaux : mais encores qu'ainsi fust, si ne leur concèderay-je pourtant que cela doyve valoir au gouvernement de l'Eglise. Car elle a Jésus-Christ pour son seul chef[1], sous la principauté duquel nous adhérons tous ensemble, selon l'ordre et forme de police que luy-mesme nous a constitué. Pourtant ceux qui veulent donner la prééminence sur toute l'Eglise à un homme seul, sous ceste couverture qu'elle ne se peut passer d'un chef, font une grosse injure à Jésus-Christ, lequel en est le Chef : auquel, comme dit sainct Paul, chacun membre doit estre réduit, afin que tous ensemble, selon leur mesure et la faculté qu'il leur donne, soyent unis pour croistre en luy. Nous voyons comme il colloque au corps tous les hommes de la terre sans excèption, réservant à Jésus-Christ seul l'honneur et le nom de Chef. Nous voyons comme il assigne à chacun membre certaine mesure et son office limité, afin que tant la perfection de grâce comme la puissance souveraine de gouverner, réside en Jésus-Christ seul. Je sçay bien ce qu'ils ont accoustumé de caviller quand on leur fait ceste objection : asçavoir que Jésus-Christ est nommé le seul Chef, à proprement parler, d'autant que luy seul gouverne en son nom et de son authorité : mais que cela n'empesche point qu'il n'y ait un chef dessous luy, quant au ministère, lequel soit comme son vicegérent en terre. Mais ils ne prouffitent rien par ceste cavillation, sinon que premièrement ils ayent prouvé que ce ministère ait esté ordonné de Christ. Car l'Apostre enseigne que l'administration est espandue par tous les membres, et que la vertu procède du seul Chef céleste[1]. Ou bien, s'ils veulent que je parle plus grossement, puis que l'Escriture tesmoigne que Jésus-Christ est le Chef, et qu'elle luy attribue cest honneur à luy seul, il ne se doit point transporter à un autre, que Jésus-Christ ne l'ait constitué son vicaire.

10 Or non-seulement on ne lit cela en nulle part, mais il se peut amplement réfuter par beaucoup de passages. Sainct Paul nous a peint quelquesfois l'image de l'Eglise au vif : là il ne fait nulle mention d'un seul chef en terre : plustost on peut inférer de la description qu'il fait, que cela ne convient point à l'institution de Christ, lequel en montant au ciel nous a osté sa présence visible : toutesfois il est monté pour remplir toutes choses[2] : ainsi l'Eglise l'a encores présent, et l'aura tousjours. Quand sainct Paul veut monstrer le moyen par lequel nous jouissons de la présence d'iceluy, il nous appelle aux ministères desquels il use. Le Seigneur Jésus, dit-il, est en nous tous, selon la mesure de grâce qu'il a donnée à chacun membre; pourtant il a constitué les uns Apostres, les autres Prophètes, les autres Evangélistes, les autres Pasteurs, les autres Docteurs[3]. Pourquoy est-ce qu'il ne dit qu'il en a constitué un sur tous les autres comme son lieutenant? Car le propos qu'il démeine requiert bien cela, et ne le devoit nullement omettre, s'il estoit vray. Jésus-Christ, dit-il, nous assiste. Comment? Par le ministère des hommes qu'il a commis au gouvernement de son Eglise. Pourquoy ne dit-il plustost, par le chef ministérial lequel il a ordonné en son lieu? Il nomme bien l'unité, mais c'est en Dieu, et en la foy de Jésus-Christ. Quant aux hommes, il ne leur laisse rien, sinon le ministère commun, et à chacun sa mesure en particulier. Et en nous recommandant l'unité, après qu'il a dit que nous sommes un corps et un

1) Ephés. IV, 15.

1) Ephés. I, 21 ; IV, 15; V, 23 ; Col. 1, 18 ; II, 19.
2) Ephés. IV, 10.
3) Ephés. IV, 7, 11.

rit, ayans une mesme espérance de ation[1], un Dieu, une foy, et un Bapme, pourquoy est-ce qu'il n'adjouste int et quant, que nous avons un souain Prélat pour conserver l'Eglise en té? Car si la vérité eust esté telle, il pouvoit rien dire de plus propre. Qu'on se diligemment ce lieu-là : car il n'y oute qu'il ne nous y ait voulu repréter le régime spirituel de l'Eglise, leil a esté depuis nommé des succesirs, Hiérarchie. Or il ne met nulle narchie ou principauté d'un seul homentre les ministres : mais qui plus est, lénote qu'il n'y en a point. Il n'y a isi nulle doute qu'il n'y ait voulu exmer la façon d'unité, par laquelle les èles doyvent adhérer à Jésus-Christ r Chef. Or non-seulement il ne fait lle mention d'un chef ministérial, mais ittribue à chacun membre son opéran particulière, selon la mesure de grâce i est donnée à chacun. La comparaiı qu'ils font entre la Hiérarchie céleste terrienne est frivole : car de la Hiérchie céleste, il ne nous en faut sçavoir sentir que ce qui en est dit en l'Escrire. Pour constituer l'ordre que nous rons tenir en terre, il ne nous faut yvre autre patron que celuy que le igneur mesme nous a baillé.

11 Mais encores que je leur ottroye ce cond point, lequel toutesfois jamais ils btiendront envers gens de bon jugent : asçavoir que la primauté de l'Ese a esté donnée à sainct Pierre à telle ndition qu'elle demeurast tousjours, et 'elle veinst en succession de main en in : d'où est-ce qu'ils pourront conirre que le siége romain ait esté exalté isques-là, que quiconques en est Evese doyve présider sur tout le monde? r quel droict et à quel tiltre attachent ceste dignité à un lieu propre, laquelle esté donnée à Pierre sans faire menn d'aucun lieu? Pierre, disent-ils, a scu à Rome, et y est mort. Et Jésusrist, quoy? n'a-il point exercé office Evesque en Jérusalem, pendant qu'il a scu? et en sa mort, n'y a-il point acmply ce qui estoit requis à la Prestrise iveraine? Le Prince des Pasteurs, le souverain Evesque, le Chef de l'Eglise n'a peu acquérir l'honneur de primauté à un lieu : comment est-ce doncques que Pierre, qui est de beaucoup inférieur, l'auroit acquis? Ne sont-ce pas folies plus qu'enfantiles, de parler ainsi? Jésus-Christ a donné l'honneur de primauté à Pierre : Pierre a eu son siége à Rome : il s'ensuyt doncques qu'il a colloqué illec le siége de sa primauté. Certes par mesme raison le peuple d'Israël devoit anciennement constituer le siége de primauté au désert, d'autant que Moyse souverain Docteur et Prince des Prophètes, avoit là exercé son office, et y estoit mort[1].

12 Toutesfois voyons le bel argument qu'ils font : Pierre, disent-ils, a eu la primauté entre les Apostres. L'Eglise doncques en laquelle il a eu son siége, doit avoir ce privilége. Or en quelle Eglise a-il esté premièrement Evesque? Ils respondent que ç'a esté en Antioche : de là je conclu, que la primauté appartient de droict à l'Eglise d'Antioche. Or ils confessent bien qu'elle a esté autresfois la première, mais que Pierre en partant de là, a transporté l'honneur de la primauté à Rome. Car il y a une épistre du Pape Marcel, au Décret, escrite aux Prestres d'Antioche, où il est ainsi dit : Le siége de Pierre a esté du commencement en vostre ville : mais depuis par le commandement de Dieu il a yci esté translaté[2]. Ainsi l'Eglise d'Antioche, qui du commencement estoit la première, a donné lieu au siége romain. Mais je demande, par quelle révélation sçavoit ce nigaud de Pape, que Dieu l'eust ainsi commandé? S'il est question de définir ceste cause par droict, il faut qu'ils respondent, asçavoir si le privilége qui a esté donné à Pierre, est personnel, ou réal, ou meslé. Il faut qu'ils choisissent l'un des trois, selon tous légistes. S'ils disent qu'il est personnel, le lieu ne vient point en conte. S'il est réal, après qu'il a esté donné à un lieu, il ne luy peut estre osté par la mort ou le départ de la personne. Il reste doncques qu'il soit meslé des deux. Or lors il ne faudra point simplement considérer le lieu, sinon que la personne corresponde avec. Qu'ils eslisent lequel qu'ils vou-

[1] Ephés. IV, 4.

[1] Deut. XXXIV, 5. [2] XII, Quæst. I, cap. Rogamus.

mier siége? Comment doncques s'est-il fait qu'Alexandrie ait précédé Antioche? Est-ce chose convenable, qu'une Eglise d'un simple disciple soit supérieure au siége de sainct Pierre? Si ainsi est que l'honneur soit deu à chacune Eglise selon la dignité de son fondateur, que dirons-nous aussi des autres Eglises? Sainct Paul nomme trois Apostres qu'on réputoit estre les colomnes : asçavoir Jaques, Pierre et Jehan[1]. Si on attribue le premier lieu au siége romain en l'honneur de sainct Pierre : Ephèse et Jérusalem, ausquels Jehan et Jaques ont esté Evesques, ne méritent-elles pas bien d'avoir le tiers et le quatrième? Or entre les Patriarchies, Jérusalem a esté la dernière, Ephèse n'a pas eu seulement un petit anglet : semblablement les autres Eglises, tant celles que sainct Paul avoit fondées, que celles où avoyent présidé les autres Apostres, sont demeurées en arrière, sans qu'on en ait tenu conte. Le siége de sainct Marc, qui n'estoit que simple disciple, a eu l'honneur par-dessus toutes. Qu'ils confessent que cest ordre a esté pervers, ou qu'ils m'accordent que ce n'est point chose perpétuelle, qu'un mesme degré d'honneur soit deu à chacune Eglise, qu'a eu le fondateur d'icelle.

14 Combien que tout ce qu'ils racontent, que sainct Pierre a esté Evesque à Rome, il n'est guères certain, comme il me semble. Certes ce qu'en dit Eusèbe,

partir entre ces deux Eveschez. long temps en Antioche Evesqu peut avoir esté à Rome qu'un bien temps. Mais cela se peut encores rer plus familièrement. Sainct Pau vit son Epistre aux Romains, es chemin pour aller en Jérusalem, o prins et amené à Rome[1]. Il est do vray-semblable que ceste Epistre crite quatre ans devant qu'il veinst à Or en icelle il ne fait nulle ment Pierre, lequel il ne devoit omettr estoit Evesque du lieu mesme. En la citant un grand nombre de fidèles q lue, et assemblant comme en un roll ceux de sa cognoissance[2], il ne d encores de sainct Pierre. Il n'est ja tier d'user de grande subtilité, ne d gue dispute envers gens de bon en ment. Car la chose monstre, e l'argument de l'Epistre crie, que Pierre ne devoit pas estre oublié, s' esté sur le lieu.

15 Depuis sainct Paul fut amen sonnier à Rome. Saint Luc racont fut receu des frères[3] : de Pierre i est point de nouvelle. Estant là il e plusieurs Eglises. En d'aucunes E il insère d'aucunes salutations a des fidèles qui estoyent avec luy dit pas un seul mot, par lequel on conjecturer que sainct Pierre fust vous prie, à qui sera-il croyable qu fust teu du tout, s'il y eust est

en mesme, il fait encores une quérimonie plus grande, asçavoir que nul ne luy avoit assisté en sa première défense : mais que tous l'avoyent abandonné[1]. Où estoit alors sainct Pierre? Car s'il estoit à Rome, sainct Paul le charge d'un grand blasme, d'avoir abandonné l'Evangile : car il parle des fidèles. Qu'ainsi soit, il adjouste, Que Dieu ne leur impute point. Combien doncques et en quel temps sainct Pierre a-il gouverné l'Eglise de Rome? C'est une opinion commune, dira quelqu'un, que jusques à la mort il y demeura. Mais je répliqueray que les anciens escrivains ne s'accordent point touchant du successeur. Car les uns tienent que ç'a esté Linus, et les autres Clément. D'avantage ils racontent beaucoup de sottes fables touchant la dispute d'entre luy et Simon Magus. Mesmes sainct Augustin, parlant des superstitions, ne dissimule pas que la coustume qui estoit à Rome de ne point jusner le jour auquel on pensoit que sainct Pierre eust gaigné la victoire, estoit venue d'un bruit incertain, et d'une opinion conceue à la volée[2]. Finalement, les choses de ces temps-là sont tant embrouillées de diversité d'opinions, qu'il ne faut pas légèrement croire tout ce qui est escrit. Toutesfois pource que les escrivains s'accordent en cela, je ne contredi pas qu'il ne soit mort à Rome. Mais qu'il y ait esté Evesque, principalement long temps, on ne le me sçauroit persuader : et ne m'en chaut pas beaucoup, d'autant que sainct Paul tesmoigne que l'Apostolat de sainct Pierre appartenoit spécialement aux Juifs, et le sien s'addressoit à nous. Pourtant si nous voulons tenir la paction qu'ils firent ensemble pour bonne, ou plustost si nous voulons nous tenir à l'ordonnance du sainct Esprit, il nous faut recognoistre quant à nous, l'Apostolat de Paul plustost que celuy de Pierre. Car le sainct Esprit a tellement divisé leurs charges, qu'il a destiné Pierre aux Juifs, et Paul à nous. Pourtant que les Romanistes cherchent ailleurs leur primauté qu'en la Parole de Dieu, veu qu'elle ne se trouvera point là fondée.

16 Venons maintenant à l'Eglise ancienne, afin qu'il apparoisse que ce n'est pas moins follement et sans raison, que nos adversaires se tienent fiers d'avoir l'authorité d'icelle pour eux, qu'ils se vantent d'avoir la Parole de Dieu. Quand doncques ils ameinent cest article de leur foy, que l'Eglise ne se peut conserver en unité sans avoir un souverain Chef en terre, auquel tous les autres membres soyent sujets et pourtant que nostre Seigneur a donné à Pierre la primauté pour luy et ses successeurs, afin qu'elle dure à tousjours : ils mettent en avant que cela a esté en usage dés le commencement. Or pource qu'ils amassent beaucoup de tesmoignages deçà et delà, les destournans à tors et à travers à leur proufit, je proteste devant toutes choses que je ne veux point nier que les anciens Docteurs ne facent tousjours beaucoup d'honneur à l'Eglise romaine, et qu'ils n'en parlent révéremment. Ce que je pense estre advenu pour trois causes. Car l'opinion commune qu'on avoit, que sainct Pierre en estoit le fondateur, valoit beaucoup pour luy donner crédit et authorité. Et pourtant les Eglises d'Occident l'ont appelée par honneur, Siége apostolique. Secondement, pource que c'estoit la ville capitale de l'Empire, et que pour ceste raison il estoit vray-semblable qu'il y avoit là des personnages plus excellens tant en la doctrine qu'en prudence, et mieux expérimentez qu'en nul autre lieu, on avoit esgard, et à bon droict, de ne mespriser point tant la noblesse de la ville, que les autres dons de Dieu qui estoyent là. Tiercement, comme ainsi soit que les Eglises d'Orient et de Grèce, et mesmes d'Afrique, fussent troublées de plusieurs dissensions, l'Eglise romaine a esté tousjours plus paisible de ce temps-là, et moins sujette à esmotions. De là il advenoit que les bons Evesques et de saine doctrine, estans chassez de leurs Eglises, s'y retiroyent comme en un refuge, ou en un port. Car d'autant que les peuples d'Occident ne sont pas d'un esprit si aigu et subtil que les Asiatiques et Aphricains, aussi ils ne sont pas tant volages ne convoiteux de nouveauté. Cela doncques a fort augmenté l'authorité de l'Eglise romaine,

1) 2 Tim. IV, 16. 2) Epist. II, Ad Januar.

qu'elle n'a point esté en trouble durant ces temps-là, que les Eglises se combatoyent ensemble : mais a consisté plus constamment en la doctrine qu'elle avoit une fois receue, comme il sera tantost exposé plus à plein. Pour ces trois causes, di-je, le siége romain a esté en plus singulière réputation, et est prisé des anciens.

17 Mais quand nos adversaires se veulent aider de cela, pour luy donner la primauté et puissance souveraine sur les autres Eglises, ils s'abusent trop lourdement, comme j'ay dit. Et afin que cela soit plus évident, je monstreray premièrement en brief, que c'est que les Anciens ont senty de ceste unité, à laquelle iceux s'arrestent tant. Sainct Hiérosme escrivant à Népotien, après avoir allégué plusieurs exemples d'unité, descend finalement à la Hiérarchie de l'Eglise : Il y a, dit-il, en chacune Eglise un Evesque, un Archeprestre, un Archediacre, et tout l'ordre de l'Eglise consiste en ces gouverneurs. Notons que c'est un Prestre romain qui parle, et qu'il veut recommander l'unité de l'Eglise. Pourquoy ne fait-il mention que toutes les Eglises sont unies ensemble par le moyen d'un Chef, comme par un lien? Il n'y avoit rien qui servist mieux à sa cause que cela : et ne peut-on dire qu'il ait laissé de le dire par oubli. Car il n'eust rien fait tant volontiers, si la cause l'eust souffert. Il est doncques certain qu'il voyoit bien que la vraye façon d'unité estoit celle que descrit sainct Cyprien, quand il dit ainsi : Il n'y a qu'un seul Evesché, duquel chacun Evesque est participant entièrement : il n'y a qu'une seule Eglise, laquelle est espandue au long et au large : comme il y a plusieurs rayons du soleil, mais la clairté n'est qu'une : et en un arbre il y a beaucoup de branches, mais il n'y a qu'un tronc, qui est appuyé sur sa racine : et d'une seule fontaine découlent plusieurs ruisseaux, qui n'empeschent point toutesfois que l'unité ne demeure en la source. Qu'on sépare les rayons du corps du soleil, l'unité qui est là ne souffre aucune division. Qu'on coupe la branche d'un arbre, et elle séchera. Ainsi l'Eglise estant illuminée de la clairté de Dieu, est espandue par tout le monde : néantmoins il y a une seule clairté qui s'estend par tout, et l'unité du corps n'est point séparée [1]. Après avoir dit cela, il conclud que toutes hérésies et schismes provienent de ce qu'on ne se retourne point à la source de vérité, qu'on ne cherche point le Chef, et qu'on ne garde point la doctrine du Maistre céleste. On voit comme il donne à Jésus-Christ seul l'Evesché universel, qui comprene toute l'Eglise : comment il dit que chacun de ceux qui sont Evesques sous ce Chef principal, en tienent une portion. Où sera la primauté du siége romain si l'Evesché entier réside seulement en Jésus-Christ, et que chacun en ait une portion? J'ay allégué ce passage, afin de donner à entendre comme en passant, aux lecteurs, que ceste maxime que tienent les Romanisques comme un article de foy, asçavoir qu'en la Hiérarchie de l'Eglise il est requis qu'il y ait un chef en terre, a esté du tout incognue aux Anciens.

CHAPITRE VII.

De la source et accroissement de la Papauté jusques à ce qu'elle se soit eslevée en la grandeur qu'on la voit : dont toute liberté a esté opprimée, et toute équité confuse.

1 Quant est du commencement premier de la primauté du siége romain, il n'y a rien plus ancien pour luy donner couleur, que le Décret qui fut fait au Concile de Nice, là où l'Evesque de Rome est nommé le premier entre les Patriarches, et luy est commise la superintendance sur les Eglises voisines. Ce décret partit tellement les Provinces entre luy et les autres Patriarches, qu'il

1) *De simpl. praelat.*

e à tous leurs propres limites. il ne le fait point chef de tous, seulement il le constitue un des paux. Jule, qui estoit alors Evese Rome, avoit envoyé au Concile vicaires pour y estre en son nom : furent assis au quatrième lieu. Je prie, si on eust recognu Jule pour e l'Eglise, ceux qui représentoyent sonne eussent-ils esté reculiez jusu quatrième lieu ? Athanase eust-il lé au Concile universel, où l'ordre Hiérarchie doit estre singulièreré ? Au Concile d'Ephèse, il semble Célestin, qui alors estoit Evesque n, usa d'une prattique oblique, afin uvoir a la dignité de son siége. Car e ainsi soit qu'il y envoyast gens assister en son lieu, il requit Cyvesque d'Alexandrie, lequel autredevoit présider, de tenir sa place. oy servoit un tel vicariat, sinon afin on nom peust tellement quellement au premier siége? Car ses Ambasrs estoyent en lieu inférieur : on demandoit leurs opinions comme tres : ils faisoyent subscription en rdre : cependant le Patriarche d'Alrie portoit double nom. Que di du second Concile d'Ephèse? au ombien que Léon Evesque de Rome nvoyé ses Ambassadeurs, toutesfois orus Patriarche d'Alexandrie y présans contradiction, comme de . Ils répliqueront que ce n'estoit un Concile légitime, veu que Fla-Evesque de Constantinoble y fut mné, et l'hérésie d'Eutyches apée ; mais je ne parle point de la fin. ainsi, que puis que le Concile es assemblé, et que chacun Evesque assis en son ordre, que les Amdeurs du Pape de Rome, y estoyent es autres, comme en un sainct Con bien ordonné. Or ils ne débatent du premier lieu, mais le quittent à tre : ce qu'ils n'eussent point fait, ussent pensé qu'il leur eust appar-Car jamais les Evesques de Rome eu honte d'esmouvoir grosses conns pour leur dignité, et n'ont point e difficulté de troubler les Eglises, diviser pour ceste cause. Mais pource que Léon voyoit bien que ce seroit trop audacieusement fait à luy, s'il eust prétendu de mettre ses Ambassadeurs au premier siége, il s'en déporta.

2 Le Concile de Chalcédoine veint après, auquel par le congé ou ordonnance de l'Empereur, les Ambassadeurs de l'Eglise romaine présidèrent. Mais Léon mesmes confesse bien que cela se faisoit par un privilége extraordinaire. Car quand il le demande à Martian Empereur et à l'Impératrice, il ne prétend pas qu'il luy soit deu : mais il allègue pour couverture, que les Evesques d'Orient, qui avoyent présidé au Concile d'Ephèse, s'estoyent là mal portez, et y avoyent abusé de leur puissance. Ainsi, pourtant qu'il estoit mestier d'avoir un président homme grave, et n'estoit pas vray-semblable que ceux qui avoyent une fois procédé par tumulte, fussent idoines : Léon prie, qu'à cause que les autres sont incompétens, la charge soit transférée à luy. Certes ce qui se demande par un privilége spécial, n'est point de l'ordre commun et perpétuel. Quand on allègue seulement ceste couleur, qu'il est mestier d'avoir un nouveau président, pource que les précédens s'y sont mal portez, il appert qu'il n'a point esté fait au paravant, et qu'il ne doit point estre tiré en conséquence : mais qu'il est fait seulement pour le danger et nécessité présente. Pourtant l'Evesque de Rome a tenu le premier lieu au Concile de Chalcédoine : non pas que cela fust deu à son Eglise, mais d'autant que le Concile estoit despourveu de président bon et propre : d'autant que ceux ausquels l'honneur appartenoit s'en estoyent exclus par leur folie et mauvais portement. Et ce que je di a esté prouvé par effect du successeur de Léon ; car estant appelé long temps après au cinquième Concile de Constantinoble, il ne débatit point pour avoir le premier lieu, mais souffrit sans difficulté que Ménas Patriarche du lieu présidast. Semblablement au Concile de Carthage, auquel estoit sainct Augustin : Aurélius archevesque du lieu fut président, et non pas les ambassadeurs du siége romain, combien qu'ils fussent là expressément venus pour

Pape se vante sans fin et sans mesure, il est facile de juger quand et par quel moyen ils sont venus en avant. Sainct Cyprien Evesque de Carthage fait souvent mention de Corneille Evesque de Rome, il ne l'appelle point autrement que frère, compagnon, ou Evesque semblable à luy. Et escrivant à Estiene successeur de Corneille, non-seulement il le fait égual à soy et aux autres : mais il le traitte fort asprement, l'appelant maintenant arrogant, maintenant ignorant [1]. Après la mort de sainct Cyprien, on sçait ce que toute l'Eglise aphricaine en a décrété. Car il fut défendu au Concile de Carthage, que nul ne fust nommé Prince des Prestres, ou premier Evesque : mais seulement Evesque du premier siége [2]. Que si quelqu'un espluche les histoires plus anciennes, il trouvera que l'Evesque de Rome se contentoit bien adoncques du nom commun de Frère. Certes ce pendant que l'Eglise a duré en son vray et pur estat, ces noms d'orgueil, lesquels depuis a usurpé le siége romain pour se magnifier, ont esté du tout incognus; on ne sçavoit que c'estoit de souverain Prestre, ne d'un chef unique en terre; et si l'Evesque de Rome eust esté si hardi que de s'eslever jusques-là, il y avoit gens de sorte qui eussent incontinent réprouvé sa folie et présomption. Sainct Hiérosme, d'autant qu'il estoit Prestre romain, n'a point esté chiche à priser la

versel, la première contentio
esmeue du temps de sainct Grég
l'ambition de l'Archevesque de
tinoble nommé Jehan. Car icelu
loit faire Evesque universel, ce
n'avoit au paravant attenté. O
Grégoire en débatant ceste q
n'allègue point que l'autre luy o
tre qui luy appartient : mais au c
il proteste que c'est un tiltre
voire mesmes plein de sacrilége
préambule de la venue de l'An
Si celuy qui est nommé universel
dit-il, toute l'Eglise trébusche.
autre passage : C'est une chose
de porter que nostre frère et com
avec le mespris des autres soit
seul Evesque. Mais par ce sien
que pouvons-nous conjecturer, si
le temps d'Antechrist est jà p
Car il ensuyt celuy qui en mesp
compagnie des Anges a voulu mo
haut, pour estre seul en degré
rain [2]. Item, en un autre lieu es
Eulolius Evesque d'Alexandrie, e
stase Evesque d'Antioche, Nul
prédécesseurs, dit-il, n'a jama
user de ce mot profane. Car s'il
Patriarche qui soit dit universel :
de Patriarche sera osté à tous le
Mais jà n'adviene que quelque C
présume de s'eslever jusques-l
diminue l'honneur de ses frères,
que ce soit. De consentir à ce

esse des orgueilleux. Je di hardiment, quiconque s'appelle Evesque univer- ou appète d'estre ainsi nommé, est urseur de l'Antechrist : d'autant qu'il réfère par orgueil à tous[1]. Item. de- ef à Anastase, J'ay dit que l'Evesque onstantinople ne peut avoir paix avec , qu'il ne corrige la hautesse de ce superstitieux et orgueilleux, lequel lé trouvé par le premier apostat ; en- s que je me taise de l'injure qu'il fait. Si quelqu'un est nommé Eves- universel, toute l'Eglise trébusche stuy-là chet[2]. Voylà les paroles de ct Grégoire. Touchant ce qu'il ra- e qu'on avoit offert cest honneur à au Concile de Chalcédoine, cela n'a apparence de vérité ; car il n'en est t de nouvelles aux actes qui en sont its ; et Léon mesmes, quand il ré- ve en plusieurs Epistres le Décret avoit là esté fait en faveur de l'E- ue de Constantinoble, n'eust point é cest argument derrière, duquel il ist mieux aidé que de tous les autres, n luy eust offert un tel honneur, et l'eust refusé. Mesmes d'autant qu'il it homme fort ambitieux, il n'eust t volontiers obmis ce qui eust fait à ouange. Sainct Grégoire doncques abusé en cela, qu'il a pensé que le cile eust voulu tant magnifier le siége ain. Et de faict, c'est une mocque- qu'un Concile universel ait voulu antheur d'un nom lequel fust mes- t, profane, exécrable, plein d'or- l et de sacrilége : voire mesmes édé du diable, et publié par le pré- eur d'Antechrist : comme il le dit. outesfois il adjouste que son prédé- eur l'a refusé, de peur que les autres ques ne fussent privez de leur hon- légitime. En un autre passage, Nul oulu estre ainsi nommé, nul ne s'est ce nom téméraire, de peur qu'il ne last advis qu'il despouillast ses frè- le leur honneur, en se colloquant en é souverain[3].

juedem lib. epist. LXXX ; *Avieno Diacon.*, epist. II ejusdem lib. ; *Mauricio Aug.*, epist. CXCIV, I.

ib. VI, epist. CLXXXVIII.

ib. IV, epist. LXXVI, *ad Mauricium ; Eulolio*, su- epist. LXIX, lib. VII, *Euseb. Episcop. Thessa-*

5 Je vien maintenant à la jurisdiction laquelle le Pape s'attribue sur toutes les Eglises, sans aucune difficulté. Je sçay combien il y en a eu de combats ancien- nement. Car jamais ne fut que le siége romain n'appétast quelque supériorité sur les autres Eglises : et ne sera point hors de propos si je démonstre par quel moyen il est parvenu dés le temps an- cien à quelque prééminence. Je ne parle point de ceste tyrannie désordonnée que le Pape a usurpée à soy depuis peu de temps : car je différeray ce point à un autre lieu. Mais il est besoin de monstrer yci briefvement, comment et par quels moyens il s'est exalté desjà dés long temps pour entreprendre quelque juris- diction sur les autres Eglises. Du temps que les Eglises d'Orient estoyent trou- blées et divisées par les Arriens, sous l'empire de Constance et Constant fils de Constantin le Grand, Athanase principal défenseur de la foy catholique fut dé- chassé de son Eglise. Ceste calamité le contraignit de venir à Rome afin que par l'authorité de l'Eglise romaine il peust résister à la rage de ses ennemis, et confermer les bons fidèles qui estoyent en grande extrémité. Estant là venu, il fut honorablement receu de Jule Evesque de Rome pour lors, et obteint par son moyen que les Evesques d'Occident prins- sent sa cause en main. Ainsi d'autant que les fidèles d'Orient avoyent mestier de quelque aide, et qu'on les secourust d'ail- leurs, et qu'ils voyoyent que leur princi- pal secours estoit de l'Eglise romaine, ils luy déféroyent volontiers autant d'hon- neur qu'ils pouvoyent. Mais le tout re- venoit là, qu'on estimast beaucoup d'es- tre en la communion d'icelle, et qu'on réputast pour une grande ignominie d'en estre excommunié. Après cela les mes- chans garnemens et de mauvaise vie luy ont beaucoup augmenté sa dignité. Car c'estoit un subterfuge commun à ceux qui méritoyent d'estre punis en leurs Eglises, que de s'encourir à Rome comme en franchise. Pourtant si quelque Prestre avoit esté condamné par son Evesque, ou quelque Evesque par le Synode de sa province, incontinent il en appeloit à Rome. Et les Evesques romains estoyent

cer son authorité : et feit de grandes quérimonies contre Flavien, comme s'il eust condamné un homme innocent devant que l'avoir ouy. Et feit tant par son ambition, que l'impiété d'Eutyches ce pendant se conferma, là où elle eust esté esteinte s'il ne s'en fust meslé. Cela aussi bien est souvent advenu en Aphrique. Car incontinent que quelque meschant avoit esté convaincu par-devant son juge ordinaire, il trottoit à Rome, et par calomnie chargeoit son Evesque d'avoir mal procédé contre luy. Le siége romain estoit tousjours prest de s'interposer. Et de faict, ce fut ceste convoitise des Evesques de Rome, qui esmeut les Evesques d'Aphrique d'ordonner que nul n'appelast d'outre mer, sur peine d'excommunication.

6 Quoy qu'il en soit, regardons quelle jurisdiction ou puissance avoit alors le siége romain. Pour vuider ceste matière, il est à noter que la puissance ecclésiastique gist en ces quatre points : asçavoir d'ordonner les Evesques, d'assembler les Conciles, en la jurisdiction ou inférieure ou supérieure, et en corrections ou censures. Quant au premier, tous les anciens Conciles commandent que chacun Evesque soit ordonné par son Métropolitain, et ne commandent point que l'Evesque de Rome y soit appelé, sinon en sa province. Or petit à petit ceste coustume a esté introduite, que tous les Evesques

soit au paravant à volonté. Quoy e
soit, c'est chose notoire que l'Eve
Rome n'avoit anciennement la pui
de consacrer Evesques, sinon en
vince, c'est-à-dire, aux Eglises
dantes de la ville : comme porte le
du Concile de Nice. A la consécrati
Evesques estoit adjoincte la co
d'envoyer Epistres synodales : e
l'Evesque de Rome n'estoit de rien
rieur aux autres. Afin d'entendr
cela veut dire, les Patriarches i
nent après leur consécration a
ceste façon d'envoyer les uns aux
une Epistre, en laquelle ils ren
tesmoignage de leur foy, en la
ils faisoyent profession d'adhére
doctrine des saincts Concil.es.
en faisant confession de leur f
approuvoyent leur élection les u
autres. Si l'Evesque de Rome eust
une telle confession des autres, e
eust point donné de son costé, en
eust esté recognu comme supé
mais comme ainsi soit qu'il fust te
faire autant que les autres, et qu
sujet à la loy commune, cela certe
signe de société, et non pas de ma
De cela nous avons plusieurs ex
aux épistres de sainct Grégoire, co
Cyriaque, et Anastase, et à tous l
triarches ensemble [2].

7 S'ensuyvent les corrections o
sures, desquelles comme les Ev

de ce que pour une petite chose il avoit esmeu une grosse contention et pernicieuse en l'Eglise: et iceluy obéit à l'admonition sans contredit [1]. Ceste liberté a duré long temps entre les saincts Evesques, d'admonester fraternellement les Evesques romains et les reprendre quand ils failloyent. Iceux semblablement, quand la chose le requéroit, admonestoyent les autres. Car sainct Cyprien exhortant Estiene Evesque romain d'admonester les Evesques de Gaule, ne prend point argument qu'il ait puissance par-dessus eux, mais d'un droict commun et réciproque que les Evesques ont entre eux [2]. Je vous prie, si Estiene eust eu jurisdiction en la Gaule, sainct Cyprien ne luy eust-il pas dit, Chastie-les : car ils sont en ta sujétion? Mais il parle bien autrement: La société fraternelle, dit-il, en laquelle nous sommes unis ensemble, requiert cela, que nous nous admonestions mutuellement [3]. Et de faict, nous voyons de quelle véhémence de paroles il use en un autre lieu, en reprenant iceluy mesme, d'autant qu'il vouloit trop user de licence. Il n'appert point doncques encores en cest endroit que l'Evesque romain ait eu quelque jurisdiction sur ceux qui n'estoyent point de sa province.

8 Quant est d'assembler des Conciles, c'estoit l'office de chacun Métropolitain de faire tenir les Synodes en leurs provinces une fois ou deux l'an, selon qu'il estoit ordonné: en cela l'Evesque de Rome n'avoit que veoir. Le Concile universel ne se dénonçoit que par l'Empereur: et les Evesques y estoyent appelez par son authorité seulement. Car si quelqu'un des Evesques eust attenté cela, non-seulement il n'eust pas esté obéy des autres qui estoyent hors sa province, mais il s'en fust incontinent ensuyvy quelque scandre. L'empereur doncques dénonçoit à tous qu'ils conveinssent. Socrates historien raconte bien que Jule Evesque romain se plaignoit de ceux d'Orient, de ce qu'ils ne l'avoyent point appelé au Concile d'Antioche, alléguant qu'il estoit défendu par les Canons, de rien ordonner sans en avoir communiqué à l'Evesque de Rome [1]. Mais qui est-ce qui ne voit que cela se doit prendre des Décrets qui appartienent à l'Eglise universelle? Or ce n'est point de merveilles si on faisoit cest honneur tant à l'ancienneté et noblesse de la ville, qu'à la dignité de l'Eglise, de constituer qu'il ne se feist aucun Décret universel touchant la doctrine chrestienne, en l'absence de l'Evesque de Rome, moyennant qu'il ne refusast point d'y assister. Mais de quoy sert cela pour fonder une domination sur toute l'Eglise? Car nous ne nions pas que l'Evesque romain n'ait esté un des principaux : mais nous ne voulons nullement admettre ce que les Romanisques de présent afferment, asçavoir qu'il ait eu supériorité sur tous.

9 Reste le quatrième point de la puissance ecclésiastique, qui gist és appellations. C'est chose notoire que celuy par devant lequel on appelle, a jurisdiction supérieure. Plusieurs ont souvent appelé anciennement à l'Evesque de Rome : luy aussi s'est efforcé d'attirer à soy la cognoissance des causes: mais il a esté tousjours mocqué quand il a excédé ses limites. Je ne diray rien d'Orient ne de Grèce: mais nous lisons que les Evesques de Gaule luy ont résisté fort et ferme, quand il a fait semblant de vouloir rien usurper sur eux. En Aphrique ceste matière fut débatue par longue espace de temps. Car d'autant que le Concile Milevitain, auquel assistoit sainct Augustin, avoit excommunié tous ceux qui appelleroyent outre mer, l'Evesque romain meit grand'peine pour faire corriger ce Décret, et envoya des Ambassadeurs, pour remonstrer que ce privilége luy avoit esté donné par le Concile de Nice. Iceux produisoyent certains actes, qu'ils disoyent estre du Concile de Nice, lesquels ils avoyent prins aux armaires de leur Eglise [1]. A quoy résistent les Aphricains, disans qu'il ne faloit adjouster foy à l'Evesque romain en sa cause propre. Ainsi la conclusion fut d'envoyer à Constantinoble et aux autres villes de Grèce, pour avoir de là des copies moins suspectes.

1) *Ad Patriarc.*, lib. I, epist. XXIV.
2) *Epist.* XIII, lib. III.
3) *Ad Pompeium, contra epist. Steph.*

1) *Tripart. Hist.*, lib. IV.
2) Hæc habentur primo vol. *Concil.*

Là on ne trouva rien de ce qu'avoyent prétendu les Ambassadeurs de Rome. Ainsi le Décret qui avoit cassé la jurisdiction souveraine de l'Evesque romain demeura en son entier. Et en cela fut descouverte une impudence vilene de l'Evesque romain. Car comme ainsi soit qu'il eust par fraude supposé le Concile de Sardice pour celuy de Nice, il fut surprins en fausseté manifeste. Mais encores il y a eu une plus grande meschanceté et plus effrontée en ceux qui ont adjousté aux actes du Concile une épistre forgée à plaisir; là où le successeur d'Aurélius condamnant l'arrogance de son prédécesseur, de ce qu'il s'estoit trop audacieusement retiré de l'obéissance du siége apostolique, se rend humblement luy et les siens, et demande d'estre receu à merci. Voylà les beaux monumens antiques, sur lesquels est fondée la majesté du siége romain : c'est que sous couverture de l'ancienneté, ils font des badinages tant puériles, que les aveugles pourroyent toucher leur sottise à la main. Aurélius (dit ceste belle épistre) estant enflé d'une audace et contumace diabolique, a esté rebelle à Jésus-Christ et à sainct Pierre, pourtant est digne d'estre anathématisé. Et de sainct Augustin, quoy? Item de tant de Pères qui ont assisté au Concile Milevitain? Mais quel mestier est-il de réfuter de beaucoup de paroles cest escrit tant inepte, lequel doit faire rougir le front de honte mesmes aux Romanisques, s'ils ne sont d'une impudence du tout désespérée? En ceste manière Gratien, qui a composé les Décrets (je ne sçay si par malice ou par ignorance) après avoir récité ce Canon, Que nul n'appelle outre mer, sur peine d'estre excommunié : adjouste ceste exception, Fors qu'au siége romain [1]. Que feroit-on à ces bestes, lesquelles sont tellement despourveues de sens commun, de faire une exception de l'article pour lequel la loy a esté expressément faite, comme chacun sçait? Car le Concile en défendant d'appeler outre mer, n'entend autre chose sinon que nul n'appelast à Rome.

1) II, quæst. IV, cap. Placuit.

10 Mais pour mettre fin une fois à ceste question, une seule histoire que raconte sainct Augustin, suffira pour monstrer quelle a esté anciennement la jurisdiction de l'Evesque romain. Donat qui se nommoit de Cases-noires, schismatique, avoit accusé Cécilien Archevesque de Carthage : et avoit tant fait qu'iceluy fut condamné sans estre ouy. Car sçachant que les Evesques avoyent conspiré contre luy, il ne voulut point comparoistre. La chose veint jusques à l'Empereur Constantin. Iceluy voulant que la cause fust traitée, par jugement ecclésiastique, commit ceste charge à Melciades pour lors Evesque de Rome, et à certains autres Evesques d'Italie, de Gaule et d'Espagne, lesquels il nomma. Si cela estoit de la jurisdiction ordinaire du siége romain, comment est-ce que Melciades souffre que l'Empereur luy donne des assesseurs à son plaisir? Qui plus est, pourquoy est-ce que l'appellation vient par-devant luy, par le commandement de l'Empereur, et qu'il ne la reçoit de son authorité? Mais escoutons ce qui adveint depuis. Cécilien fut là supérieur : Donat de Cases-noires fut débouté de sa calomnie : lequel en appela [1]. L'Empereur Constantin renvoya l'appellation par-devant l'Archevesque d'Arles. Voylà l'Archevesque d'Arles assis pour rétracter, si bon luy semble, la sentence de l'Evesque romain : au moins pour juger par-dessus luy. Si le siége romain eust eu la jurisdiction souveraine sans appel, comment Melciades endurait-il qu'on luy feist une telle injure, de préférer à luy l'Evesque d'Arles? Et quel Empereur est-ce qui fait cela? c'est Constantin : duquel ils se glorifient tant que non-seulement il a appliqué toute son estude, mais aussi employé tout son Empire pour exalter la dignité de leur siége. Nous voyons doncques combien l'Evesque romain estoit encores loing adoncques de ceste domination, laquelle il prétend luy avoir esté donnée de Jésus-Christ sur toutes les Eglises : et laquelle il se vante faussement avoir eue de tout temps du consentement commun de tout le monde.

1) *August.*, epist. CLXII in brevi collat. contra Donat. et alibi.

11 Je sçay combien il y a de rescrits et épistres décrétales des Papes, ausquelles ils magnifient leur puissance jusques au bout : mais il n'y a quasi nul de si petit entendement ou sçavoir, qui ne sçache aussi d'autre part, que ces épistres sont communément si sottes et badines, qu'il est aisé de juger de première face de quelle boutique elles sont parties. Car qui est l'homme de sain entendement et de cerveau rassis, qui pense qu'Anaclète soit autheur de ceste belle interprétation que Gratien allègue au nom d'iceluy, asçavoir que Céphas est à dire Chef[1]? Il y en a beaucoup de telles frivoles, que Gratien a ramassées sans jugement ; desquelles les Romanisques abusent aujourd'huy contre nous pour la défense de leur siége. Et ne sont point honteux d'espardre en si grande clairté telles fumées, desquelles ils séduisoyent jadis en ténèbres le simple peuple. Mais je ne me veux point beaucoup travailler à rédarguer ces fatras, lesquels d'eux-mesmes se rédarguent, tant sont ineptes. Je confesse bien qu'il y a aussi quelques épistres qui ont vrayement esté faites par des Papes anciens, ausquelles ils s'efforcent d'exalter la grandeur de leur siége, en luy donnant des tiltres magnifiques : comme de Léon. Car combien que ç'ait esté un homme sçavant et éloquent, il a esté convoiteux de gloire et de prééminence outre mesure. Mais asçavoir-mon si les Eglises ont adjousté foy à son tesmoignage, quand il s'exalte ainsi. Or il appert que plusieurs estans faschez de son ambition, ont mesmes résisté à sa convoitise[2]. En une épistre il ordonne l'Evesque de Thessalonique son vicaire par la Grèce et par les pays voisins[3]. Item celuy d'Arles, ou je ne sçay quel autre par les Gaules[4]. Item Hormidas Evesque d'Hispales, par les Espagnes : mais il adjouste par tout ceste exception, qu'il leur donne une telle charge avec condition, que par cela ne soyent aucunement enfreints les priviléges anciens des Métropolitains. Or luy-mesme déclaire que cestuy-ci en estoit un, que s'il survenoit quelque controversie ou difficulté, qu'on s'addressast à eux en premier lieu. Ce vicariat doncques se donnoit avec tel si, que nul Evesque n'estoit empesché en sa jurisdiction ordinaire, nul Archevesque n'estoit débouté du régime de sa province : et n'y avoit nul préjudice pour les Synodes. Or qu'estoit-ce là autre chose, sinon de s'abstenir de toute jurisdiction, mais seulement s'interposer pour appaiser, entant que la communion de l'Eglise porte que les membres s'empeschent les uns pour les autres?

12 Du temps de sainct Grégoire ceste façon ancienne estoit desjà fort changée. Car comme ainsi soit que l'Empire fust desjà fort dissipé, d'autant que les Gaules et Espagnes estoyent fort affligées par les guerres, l'Illyric gasté, l'Italie fort vexée, l'Aphrique quasi du tout perdue et destruite : les Evesques chrestiens voulans prouvoir à ce qu'en une telle confusion de l'estat civil, pour le moins l'unité de la foy demeurast en son entier, s'adjoignoyent pour ceste cause avec l'Evesque romain, dont il adveint que nonseulement la dignité du siége, mais aussi la puissance fut grandement accreue. Combien qu'il ne me chaille point beaucoup comment cela s'est fait : tant y a qu'elle estoit beaucoup plus grande en ce temps-là, qu'elle n'avoit esté au paravant : et toutesfois il s'en faut beaucoup que ce fust une supériorité, à ce qu'un dominast sur les autres à sa poste. Seulement on portoit ceste révérence au siége romain, qu'il pouvoit réprimer et corriger les rebelles qui ne se vouloyent point laisser réduire par les autres. Car sainct Grégoire proteste tousjours cela diligemment, qu'il ne veut pas moins fidèlement garder aux autres leurs droicts, qu'il veut les siens luy estre gardez. Je ne veux point, dit-il, par ambition déroguer à personne : mais je désire d'honorer mes frères en tout et par tout[1]. Il n'y a sentence en tous ses escrits, là où il eslève plus haut sa primauté, que quand il dit, Je ne sçache Evesque lequel ne soit sujet au siége apostolique quand il se

1) Dist. XXII, cap. Sacrosancta.
2) Vide epist. LXXXV. 3) Epist. LXXXIII.
4) Epist. LXXXIX.

1) *Ad Mediolan. clerum*, epist. LXVIII, lib. II.

trouve en faute[1]. Mais il adjouste incontinent, Quand il n'y a point de faute, tous sont égaux par droict d'humilité[2]. En cela il s'attribue l'authorité de corriger ceux qui ont failly : se rendant égual à ceux qui font leur devoir. Or il faut noter que c'est luy qui se donne telle puissance : mais ceux ausquels il sembloit bon luy accordoyent. Si quelqu'un luy vouloit répugner, il estoit licite : comme il appert que plusieurs luy ont contredit. D'avantage, il est à noter qu'il parle là du Primat de Bisance, lequel ayant esté condamné par son Concile provincial, avoit mesprisé la sentence de tous les Evesques du pays, lesquels en avoyent fait leur plaintif à l'Empereur. Ainsi l'Empereur avoit commis la cause à sainct Grégoire pour en cognoistre. Nous voyons doncques qu'il n'attentoit rien pour violer la jurisdiction ordinaire, et que ce qu'il faisoit mesmes pour aider aux autres, n'estoit que par le commandement de l'Empereur.

13 Voyci doncques la puissance qu'avoit pour lors l'Evesque romain : c'estoit de résister aux rebelles et aux dures testes, toutes fois et quantes qu'on avoit mestier de quelque remède extraordinaire : et ce pour aider les autres Evesques, non pas pour les empescher. Pourtant, il n'entreprend rien d'avantage sur les autres, qu'il leur permet sur soy en un autre passage : confessant qu'il est prest d'estre reprins de tous, et corrigé de tous [3]. Semblablement il commande bien en une autre épistre à l'Evesque d'Aquilée, de venir à Rome pour rendre raison de sa foy, touchant un article qui estoit pour lors en débat entre luy et ses voisins : mais il fait cela par le commandement de l'Empereur, comme il dit, non point de sa propre puissance. D'avantage, il déclaire qu'il ne sera pas juge luy seul, mais promet d'assembler le Concile de sa province pour en juger [4]. Or combien qu'il y eust encores une telle modération, que la puissance du siége romain estoit enclose en ses limites, lesquels il n'estoit point loisible d'outrepasser, et que l'Evesque romain ne présidoit pas plus sur les autres, qu'il leur estoit sujet : toutesfois on voit combien cest estat a despleu à sainct Grégoire. Car il se plaind çà et là, que sous couleur d'estre créé Evesque, il est rentré au monde : et qu'il est plus enveloppé en négoces terriens, que jamais il n'avoit esté vivant entre les laïcs : tellement qu'il se dit estre quasi suffoqué d'affaires séculiers[1]. En un autre passage : Je suis, dit-il, chargé de tant de fardeaux d'occupations, que mon âme ne se peut eslever en haut. Je suis batu de plaidoyers et de querelles : comme de vagues : après la vie paisible que j'ay menée, je suis agité de diverses tempestes d'une vie confuse : tellement que je puis bien dire, Je suis entré en la profondeur de la mer, et la tempeste m'a noyé[2]. Pensez maintenant ce qu'il eust dit, s'il eust esté en tel temps auquel nous sommes. Combien qu'il n'accomplist pas l'office de Pasteur, toutesfois il l'exerçoit. Il ne se mesloit point du gouvernement civil et terrien : mais il se confessoit estre sujet de l'Empereur comme les autres. Il ne s'ingéroit point aux affaires des autres Eglises, sinon entant que la nécessité l'y contraignoit. Toutesfois il pense estre en un labyrinthe, d'autant qu'il ne peut simplement vacquer du tout à l'office d'Evesque.

14 Or comme nous avons desjà dit, l'Archevesque de Constantinoble estoit alors en débat avec celuy de Rome, touchant la Primauté. Car depuis que le siége de l'Empire fut establi à Constantinoble, il sembloit bien advis que ce fust bien raison que ceste Eglise-là eust le second lieu. Et de faict, ç'avoit esté la principale raison pourquoy on avoit du commencement donné le premier lieu à Rome, d'autant qu'elle estoit adoncques chef de l'Empire. Gratien allègue un rescrit de Lucinus Pape, où il dit qu'on a premièrement constitué les Primautez et Archeveschez, conformant l'ordre de l'Eglise à la police temporelle : c'est-à-dire, qu'on a tellement distribué les siéges, que comme une ville estoit supérieure à

1) *Ad Dominicum Carthag. episcop.*, epist. ult. lib. II.
2) Epist. LXIV, lib. VII.
3) Lib. II, epist. XXXVII.
4) Epist. XVI.

1) *Theotistae*, epist. V, lib. I.
2) *Anastas. Antioch.*, epist. VII et XXV, lib. I; Ps. LXIX, 3.

autre, ou inférieure quant au temporel, aussi on luy assignoit son degré de prééminence quant au régime spirituel [1]. Il y a aussi bien un autre rescrit sous le nom de Clément, où il est dit que les Patriarches ont esté ordonnez aux villes lesquelles avoyent eu devant la Chrestienté les principaux Prestres. Or il est vray qu'en cela il y a erreur : mais il approche aucunement de la vérité. Car c'est chose notoire, que du commencement, comme il a esté, afin que le changement ne fust pas si grand, les siéges des Evesques et Primats ont esté distribuez selon l'ordre qui estoit desjà quant au temporel : et que les Primats et Métropolitains ont esté colloquez aux siéges des bailliages ou gouvernemens. Pourtant il fut ordonné au Concile premier de Turin, que les villes qui auroyent précédé les autres en degré, quant au régime séculier, fussent aussi les premiers siéges d'Evesques [2]. Que si la supériorité terrienne estoit transportée d'une ville à l'autre, que le droict d'archevesque fust transporté quant et quant. Mais Innocence Pape de Rome, voyant la dignité de sa ville décliner depuis que le siége de l'Empire avoit esté transporté à Constantinoble et craignant que par ce moyen son siége n'allast en décadence, feit une loy contraire, où il dit qu'il n'est pas nécessaire que la prééminence ecclésiastique soit changée, selon qu'il se fera mutation en l'ordre civil. Mais selon la raison, on devroit bien préférer l'authorité d'un Concile à la sentence d'un seul homme. D'avantage, Innocence nous doit estre suspect en sa cause propre. Quoy qu'il en soit, il dénote bien par son Décret, que du commencement on usoit de ceste façon, asçavoir de disposer les Archevesques selon la prééminence temporelle de chacune ville.

15 Suyvant ceste ordonnance ancienne fut décrété au Concile de Constantinoble le premier, que l'Evesque de là fust second en honneur et en degré, d'autant que c'estoit la nouvelle Rome [3]. Long temps après, d'autant que le Concile de Chalcédoine avoit fait un semblable Décret, Léon Romain y contredit fort et ferme : et non-seulement il se permit de mespriser ce que six cens Evesques avoyent arresté et conclu, mais (comme on voit par ses épistres) il les injuria aigrement, de ce qu'ils avoyent osté aux autres Eglises cest honneur qu'ils avoyent donné à celle de Constantinoble [1]. Je vous prie, qui est-ce qui le pouvoit inciter à troubler tout le monde, pour une cause tant légère et frivole que pure ambition? Il dit que ce qui a esté une fois passé au Concile de Nice, doit demeurer inviolable. Comme si toute la Chrestienté estoit en danger de périr, pour avoir préféré une Eglise à l'autre : ou comme si les Patriarchies avoyent esté distribuées au Concile de Nice pour une autre fin ou intention, que pour la conservation de la police. Or nous sçavons que la police, selon la diversité des temps permet, et mesmes requiert qu'on face des mutations diverses. C'est doncques une vaine couleur que prend Léon, de dire qu'on ne doit nullement donner au siége de Constantinoble l'honneur qui avoit esté au paravant donné par le Concile de Nice à la ville d'Alexandrie. Car cela est trop évident, que c'estoit un Décret qui se pouvoit changer selon la condition des temps. Et qu'est-ce, que nul des Evesques d'Orient, ausquels l'affaire attouchoit beaucoup plus, n'y répugnoit? Certes Protère, qui avoit esté esleu Evesque d'Alexandrie au lieu de Dioscore, estoit là présent : semblablement les autres Patriarches, desquels l'honneur estoit amoindri. C'estoit à eux à faire de s'y opposer, non pas à Léon qui demeuroit en son entier. Quand doncques iceux se taisent tous : qui plus est, quand ils y consentent, et que le seul Evesque de Rome y contredit, il est aisé de juger quelle raison l'induit à cela : c'est qu'il prévoyoit de loing ce qui adveint tantost après : que selon que la gloire de la vieille Rome décroistroit, Constantinoble ne se contentant point du second lieu, voudroit aspirer au premier. Toutesfois il ne peut tant faire par ses crieries, que le Décret du Concile n'eust sa vigueur. Par-

1) Distinct. LXXX. 2) Chap. I.
3) Socrat., *Hist. trip.*, lib. IX, cap. XIII.

1) Item, in *Decret.*, dist. XXII, cap. Constantinopolis.

quoy ses successeurs voyans qu'ils n'y gaignoyent rien, se déportèrent bien et beau de ceste obstination. Car ils ordonnèrent qu'il deust estre le second Patriarche.

16 Mais peu de temps, après asçavoir du temps de sainct Grégoire, l'Evesque de Constantinoble nommé Jehan se desborda jusques-là, qu'il se dit Patriarche universel. Grégoire ne voulant quitter l'honneur de son siége en bonne cause, s'oppose à une telle folie. Et certes c'estoit un orgueil intolérable, voire mesmes une folie enragée à l'Evesque de Constantinoble, de vouloir estendre son éveschè par tout l'Empire. Or Grégoire ne maintient point que l'honneur qu'il dénie à l'autre, appartiene à soy : mais il a en exécration ce tiltre, de quiconques il soit usurpé, comme meschant et contrevenant à l'honneur de Dieu : mesmes il se courrouce en une épistre à Eulogius, Evesque d'Alexandrie, lequel le luy avoit attribué : Voyci, dit-il, au proëme de l'épistre que vous m'avez addressée, vous avez mis ce mot d'orgueil, en m'appelant Pape universel : ce que je prie à vostre sainctetè de ne plus faire ci-après. Car tout ce qui est donné à un autre outre la raison, vous est osté. De moy, je ne répute point pour honneur ce en quoy je voy l'honneur de mes frères amoindry. Car mon honneur est, que l'estat de l'Eglise universelle et de mes frères se maintiene en sa vigueur. Si vostre sainctetè m'appelle Pape universel, c'est confesser que vous n'estes point en partie ce que vous m'attribuez pour le tout [1]. La cause que soustenoit sainct Grégoire estoit bonne et honneste : mais pource que Jehan estoit supporté par l'Empereur Maurice, on ne le peut destourner de son propos. Pareillement Cyriaque son successeur demoura ferme en une mesme ambition, tellement que jamais on ne peut obtenir de luy qu'il s'en déportast.

17 Finalement Phocas, lequel fut créé Empereur après la mort de Maurice (favorisant plus aux Romains, je ne sçay pourquoy, ou bien pource qu'il y fut couronné sans difficulté) ottroya à Boniface III

1) Lib. VII, epist. XXX.

ce que jamais sainct Grégoire
demandé : asçavoir que Rome f
sur toutes les autres Eglises. Vo
ment le procès fut décidé. Néa
encores ce bénéfice de l'Empere
guères proufité au siége romain
fust advenu des autres inconvéni
tantost après toute la Grèce et l'
rent divisées de sa communion. l
l'avoit tellement en révérence, q
estoit sujette autant que bon l
bloit : et ne fut jamais plenemen
en servitude, jusques à tant qu
occupa le royaume. Car d'aut
Zacharie Pape de ce temps-là lu
chasser son Roy et seigneur l
pour ravir le royaume comme un
il eut cela pour récompense, que
les Eglises gallicanes furent assu
la jurisdiction du siége romain.
les brigans ont accoustumé de pa
semble le butin : aussi ces gens d
après avoir fait une telle volerie,
leur partage en ceste manière, qu
eust la seigneurie temporelle, et
rie eust la prééminence spiritu
d'autant qu'il n'en jouissoit pas
paisiblement, comme choses nouv
sont pas aisées à introduire du
coup, il fut confermé en sa pos
par Charlemaigne, quasi pour se
cause. Car Charlemaigne estoit a
l'Evesque de Rome, d'autant q
toit parvenu à l'Empire en partie
moyen. Or combien qu'il soit c
que les Eglises estoyent desjà a
vant fort desfigurées par tout,
moins il est certain qu'adoncques l
ancienne fut du tout effacée en Fr
en Alemagne. Il y a encores en la
de Parlement à Paris, des registr
par forme de Chroniques, lesqu
sans mention des choses ecclésias
renvoyent aux pactions faites en
pin ou Charlemaigne, et l'Eves
Rome : dont on peut bien veoir q
l'estat ancien de l'Eglise fut chan

18 Depuis ce temps-là, selon
choses déchéoyent journellement
en pis, la tyrannie du siége roma
augmentée par succession de te
ce en partie par la bestise des Ev
en partie par leur nonchalanc

Comme ainsi soit que l'Evesque romain s'eslevast de jour en jour, s'usurpant tout à luy seul, les Evesques ne furent point esmeus d'un zèle tel qu'ils devoyent, pour réprimer sa cupidité : et quand ils en eussent eu le vouloir, d'autant qu'ils estoyent povres ignorans et de petite prudence, ils n'estoyent point suffisans pour en venir à bout. Et pourtant nous voyons quelle dissipation il y avoit à Rome du temps de sainct Bernard : ou plustost quelle estoit l'horrible profanation de la Chrestienté. Il se complaind que de tout le monde, les ambitieux, les avaricieux, les simoniaques, les paillars, les incestes et tous meschans accouroyent à Rome, pour obtenir les honneurs de l'Eglise par l'authorité apostolique, ou bien pour se maintenir en possession : tant que fraude et circonvention et violence y régnoyent : disant aussi que la façon de juger qui estoit adoncques en usage, estoit exécrable : et non-seulement indécente à l'Eglise, mais à une justice laye. Il crie que l'Eglise est plene d'ambitieux, et qu'il n'y a nul qui craigne de commettre toute meschanceté, non plus que brigans en une caverne, quand ils butinent entre eux ce qu'ils ont robé aux passans. Il y en a peu, dit-il, qui regardent à la bouche du Législateur, mais tous regardent à ses mains, et non sans cause : car ce sont celles qui despeschent tout ce que le Pape fait. Puis après parlant au Pape, il dit, Qu'est-ce que tes flatteurs, qui te disent : Or sus, hardiment? Tu les achètes de la despouille des Eglises : la vie des povres est semée aux places des riches : l'argent reluit en la boue, on y accourt de toutes parts : le plus povre ne l'emporte point, mais le plus fort, ou celuy qui court le plus viste. Ceste coustume, ou plustost ceste corruption mortelle, n'a point commencé de ton temps : Dieu vueille qu'elle y prene fin. Ce pendant tu es paré et attifé précieusement. Si je l'osoye dire, ton siége est plustost un parc de diables que de brebis. Sainct Pierre faisoit-il ainsi? Sainct Paul se mocquoit-il ainsi? Ta cour a accoustumé de recevoir plustost les bons, que de les faire tels. Car les mauvais n'y prouffitent point : mais les bons y empirent bien [1]. Puis après il raconte des abus qui se commettoyent aux appellations, que nul fidèle ne sçauroit lire sans horreur. Et finalement il conclud touchant la cupidité du siége romain à usurper plus qu'il ne luy estoit deu de jurisdiction, comme il s'ensuyt : Voyci le murmure et la quérimonie commune de toutes les Eglises, elles crient qu'elles sont coupées et desmembrées : il y en a bien peu, ou du tout nulles, lesquelles ne sentent ou ne craignent ceste playe. Demandes-tu quelles? Les Abbez sont soustraits à leurs Evesques, les Evesques à leurs Archevesques : c'est merveilles si on peut excuser cela. En faisant ainsi, vous monstrerez bien que vous avez plénitude de puissance, mais non pas de justice. Vous faites cela, pource que vous le pouvez faire : mais la question est, si vous le devez faire. Vous estes là constituez pour conserver à chacun son honneur et son degré, non pas pour luy en porter envie [2]. Il en dit beaucoup d'avantage : mais j'ay voulu alléguer cela en passant, partie afin que les lecteurs regardent combien l'Eglise estoit lors décheute : partie aussi afin qu'ils voyent combien ceste calamité estoit fascheuse et amère à porter à tous bons fidèles.

19 Mais encores que nous accordions au Pape une telle prééminence et jurisdiction qu'a eue le siége romain au temps de Léon et Grégoire, que fait cela à la Papauté, selon qu'elle est à présent? Je ne parle point encores de la seigneurie terrienne et puissance séculière, desquelles nous verrons ci-après à leur tour : mais du régime spirituel qu'ils ont, et duquel ils se glorifient. Qu'a-il de semblable avec l'estat de ce temps-là ? Car les Romanisques ne parlent point autrement du Pape, qu'en disant que c'est le souverain chef de l'Eglise en terre, et Evesque universel de tout le monde. Et les Papes en traittant de leur authorité, prononcent qu'ils ont la puissance de commander, et que tous sont sujets à leur obéir : que toutes leurs ordonnances doyvent estre tenues, comme si elles

1) Lib. I, *De consid., ad Eugen.*, circa finem, lib. IV.
2) *De consid., ad Eugen.*, lib. III.

estoyent confermées du ciel par la voix de sainct Pierre : que les Conciles provinciaux où un Pape n'est point présent, n'ont point de vigueur : qu'ils peuvent ordonner Prestres et Diacres pour toutes les autres Eglises : que ceux qui seront ordonnez ailleurs, ils les peuvent appeler à eux, et les retirer de leurs Eglises. Il y a une infinité de telles vanteries au grand Décret de Gratien, que je ne récite point afin de n'importuner les lecteurs. Toutesfois la somme revient là, que l'Evesque de Rome a la cognoissance souveraine sur toutes causes ecclésiastiques, soit à juger et déterminer de la doctrine, soit à faire loix et statuts, soit à ordonner la discipline, soit à exercer jurisdiction. Ce seroit une chose trop longue et superflue, de réciter les priviléges qu'ils s'attribuent quant aux réservations. Mais ceste outrecuidance est intolérable sur toutes les autres, qu'ils ne laissent nul jugement en terre pour refréner ou restreindre leur cupidité désordonnée, s'ils abusent de leur puissance, laquelle de soy n'a point de fin ne de reigle, Qu'il ne soit loisible à aucun, disent-ils, de détracter le jugement de nostre siége, à cause de la Primauté que nous avons. Item, Celuy qui est juge de tous, ne sera point jugé, ne par l'Empereur, ne par les Rois, ne par tout le Clergé, ne par le peuple [1]. Cela desjà passe marque, qu'un seul homme se constitue juge de tous, et ne veut estre sujet à nulli. Mais que sera-ce s'il exerce tyrannie sur le peuple de Dieu ? s'il dégaste et destruit le règne de Christ? s'il trouble et renverse toute l'Eglise ? s'il convertit l'office de Pasteur en brigandage ? Il n'y a remède : mesmes quand il seroit le plus meschant du monde, il nie qu'il soit tenu de rendre conte. Car voyci les édits des Papes : Dieu a voulu que les causes des autres fussent décidées par jugemens humains, mais il a réservé à son jugement seul le Prélat de nostre siége [2]. Item, Les œuvres de nos sujets sont jugées de nous : mais les

1) Nicolaus, cujus extat sententia hæc in *Decretis*, XVII, quæst. III, cap. Nemini ; Innocent., IX, quæst. III, cap. Nemo.
2) Symmach., IX, quæst. III, cap. Aliorum.

nostres ne sont jugées que d'un
Dieu [1].

20 Et afin que ces sentences e
plus d'authorité, ils les ont faus
intitulées des noms d'aucuns Pap
ciens : comme si les choses eusse
esté du commencement. Or il e
que certain, que tout ce qui est a
au Pape, outre ce que nous avons
luy avoir esté donné par les ancie
ciles, est nouveau, et forgé depu
guères. Qui plus est, ils sont v
une telle impudence, qu'ils ont pu
rescrit sous le nom d'Anastase P
che de Constantinoble : auquel
fesse avoir esté ordonné par les
anciens, qu'il ne se feist rien, n
aux pays les plus lointains, qui
esté premièrement rapporté au si
main [2]. C'est chose trop notoire q
est trèsfaux : mais outre cela, à
ront-ils à croire qu'un ennemy d
romain, et compétiteur de la dign
Pape ait jamais ainsi parlé? Mais
que c'est, il faloit que ces Ante
fussent transportez d'une telle r
aveuglement, que tous hommes d
entendement veissent à l'œil leur
chanceté : je di ceux qui y veulent p
garde. Les épistres décrétales con
par Grégoire neufième : item les C
tines, et les Extravagantes de
démonstrent encores plus ouver
et comme à plene bouche, une arr
inhumaine, et une tyrannie du to
bare. Voylà les beaux oracles d
Romanisques veulent qu'on estim
Papauté, et de là sont sortis leu
cles de foy, qu'ils tienent par tou
eux comme estans venus du ciel,
Pape ne peut errer. Item, qu'il es
rieur de tous les Conciles : Item
est Evesque universel de tout le
et souverain chef de l'Eglise en t
laisse là beaucoup de fatras que
nonistes desgazouillent en leurs
les : combien que les théologie
boniques non-seulement y con
mais aussi y applaudissent pou
leur idole.

21 Je ne les poursuyvray po

1) Antherius, ibidem, cap. Facta.
2) Ibidem, cap. Antiquis.

rigueur. Quelqu'un pour leur rabatre leur tant haut caquet, pourroit objecter la sentence que prononça sainct Cyprien au Concile de Carthage, où il présidoit, Nul de nous ne se dit Evesque des Evesques, nul ne contraint ses compagnons par une crainte tyrannique d'obéir à soy. On pourroit aussi alléguer ce qui fut quelque temps après décrété à Carthage, asçavoir que nul ne se deust nommer Prince des Evesques, ou premier Evesque. On pourroit amasser beaucoup de tesmoignages des histoires, beaucoup de Canons des Conciles, et beaucoup de sentences des Pères anciens, où l'Evesque de Rome est rangé en sorte, qu'on prouveroit bien qu'il n'avoit pas les ailes trop grandes. Mais je me déporte de toutes ces choses, afin qu'il ne semble que je les presse trop. Seulement que ceux qui voudront maintenir le siége romain me respondent, s'ils n'ont point de honte d'approuver ce tiltre d'Evesque universel, lequel ils voyent avoir esté anathématizé par tant de fois par sainct Grégoire. Si le tesmoignage de sainct Grégoire a quelque valeur : en ce qu'ils font leur Pape Evesque universel, ils déclairent plenement qu'il est Antechrist. Le nom de Chef n'estoit non plus en usage de ce temps-là mesme, c'est-à-dire de sainct Grégoire. Car il parle ainsi en quelque passage : Pierre estoit un membre principal au corps : Jehan, Jaques et André estoyent chefs des peuples particuliers : toutesfois ils ont esté tous membres de l'Eglise sous un Chef : mesmes les Saincts devant la Loy, les Saincts sous la Loy, les Saincts en la Grâce, tous sont constituez entre les membres, pour accomplir le corps du Seigneur : et nul n'a jamais voulu estre dit Universel[1]. Touchant ce que le Pape prétend avoir la puissance de commander, cela ne convient guères bien à ce que sainct Grégoire aussi dit en un autre passage. Car pource qu'Eulolius Evesque d'Alexandrie luy avoit escrit en ceste forme, En suyvant ce que vous m'avez commandé : il luy respond ainsi, Je vous prie ostez-moy ce mot de commandement. Je sçay qui je suis, et qui vous estes : en degré je vous répute frères : en sainctelé, mes Pères : je ne vous ay doncques point commandé, mais je vous ay voulu advertir de ce qui me sembloit utile[1]. Touchant ce que le Pape estend ainsi sa jurisdiction sans fin, en cela il fait une grosse injure et outrageuse, non-seulement aux autres Evesques, mais aussi à toutes les autres Eglises, lesquelles il deschire par pièces, pour édifier son siége des ruines d'icelles. En ce qu'il s'exempte de tous jugemens, et par une façon tyrannique veut tellement régner, que son plaisir luy soit au lieu de loy : cela est tant contraire au régime ecclésiastique, qu'il ne se peut excuser en façon du monde. Car c'est une chose qui répugne non-seulement à la Chrestienté, mais à l'humanité.

22 Toutesfois, afin qu'il ne me soit mestier d'esplucher chacun point par le menu, je demande derechef à ces bons advocats du siége romain, s'ils n'ont point de honte de maintenir l'estat présent de la Papauté, lequel il appert estre cent fois plus corrompu qu'il n'estoit du temps de sainct Grégoire et de sainct Bernard. Et néantmoins ces saincts personnages ont esté fort faschez de veoir ce qu'ils voyoyent desjà lors. Sainct Grégoire se complaind par-ci par-là, qu'il est distrait d'occupations indécentes à son office, et que sous couleur d'estre fait Evesque, il est retourné au monde : et qu'il est plus enveloppé en solicitudes terriennes, qu'il n'avoit jamais esté du temps qu'il estoit lay[2] : qu'il est suffoqué d'affaires séculiers, tellement que son esprit ne se peut lever en haut : qu'il est agité de diverses vagues comme en une tempeste, et qu'il peut bien dire qu'il est venu au profond de la mer. Certes quelques occupations terriennes qu'il eust, si pouvoit-il prescher en l'Eglise son peuple, admonester en particulier ceux qui en avoyent mestier, mettre ordre à son Eglise, donner conseil aux Evesques voisins, et les exhorter à faire leur devoir : avec cela il luy restoit quelque temps pour escrire des livres, comme

1) Epist. XCII, lib. IV, *Ad Joan. Constantinopol.*

1) Lib. VII, epist. XXVIII.
2) Epist. V, lib. I, *Ad Theotist.*

il a fait. Et toutesfois il se complaind de sa calamité, de ce qu'il est plongé au profond de la mer[1]. Si le gouvernement de ce temps-là a esté une mer, que sera-ce de la Papauté qui est à présent? Car combien de distance y a-il? Que le Pape maintenant presche, on le réputeroit pour un monstre: d'avoir soin de la discipline, de prendre la charge des Eglises, de faire quelque office spirituel, il n'en est nouvelles. Brief, ce n'est rien que monde: et toutesfois les Romanisques louent autant ce labyrinthe, comme si on ne pouvoit rien imaginer de mieux ordonné. Et quelles quérimonies fait sainct Bernard, et quels souspirs jette-il, quand il considère les vices de son temps? Que diroit-il doncques s'il voyoit ce qui se fait de ce temps auquel la meschanceté s'est desbordée du tout comme en un déluge? Quelle impudence est-ce, je vous prie, non-seulement de maintenir avec obstination un estat estre sainct et divin, lequel a esté réprouvé d'un consentement de tous les anciens Pères: mais mesmes d'abuser du tesmoignage d'iceux, pour maintenir ce qui leur a esté du tout incognu? Combien que quant au temps de sainct Bernard, je confesse que desjà tout estoit si dépravé, qu'il n'y a pas grande différence entre la corruption qui est à présent et celle qui estoit alors: mais ceux qui prenent couverture du temps de Léon et de sainct Grégoire pour excuser la Papauté présente, n'ont nulle honte ne vergongne. Car ils font tout ainsi comme si quelqu'un pour approuver la Monarchie des Empereurs, louoit l'estat ancien de la police romaine: c'est-à-dire, qu'il empruntast les louanges de la liberté, pour orner la tyrannie.

23 Finalement, encores qu'on leur concédast tout ce que nous avons dit jusques à ceste heure, si n'ont-ils encores rien gaigné. Car nous leur faisons un nouveau procès, quand nous nions qu'il y ait Eglise à Rome, laquelle soit capable de ce que Dieu a donné à sainct Pierre: quand nous nions qu'il y ait un Evesque qui soit capable d'user d'aucun privilége. Pourtant encores que tout ce que nous avons ci-dessus réfuté fust vray, asçavoir que Pierre a esté constitué par la bouche de Christ, chef de l'Eglise universelle, et qu'il a résigné au siége romain ceste dignité: item, que cela a esté confermé par l'authorité de l'Eglise ancienne et par long usage: item, que tous d'un consentement ont permis tousjours la jurisdiction souveraine au Pape de Rome: item, qu'il a esté juge de toutes les causes et de tous les hommes de la terre, n'estant sujet au jugement d'aucun: quand, di-je, je leur auray donné tout cela, et beaucoup plus s'ils veulent, néantmoins je leur respon en un mot que rien n'a lieu, sinon qu'il y ait à Rome une Eglise et un Evesque. Vueillent-ils ou non, il faut qu'ils me confessent que Rome ne peut autrement estre mère des Eglises, sinon qu'elle soit aussi Eglise: et que nul ne peut estre prince des Evesques, qu'il ne soit Evesque. Veulent-ils doncques avoir à Rome le siége apostolique? qu'ils me monstrent qu'il y ait vray Apostolat et légitime. Veulent-ils là avoir le Prélat souverain de tout le monde? qu'ils me monstrent qu'il y ait un vray Evesque. Or comment me monstreront-ils aucune face ny apparence d'Eglise? Ils le disent bien, et ont tousjours ceste vanterie en la bouche: mais je di pour réplique, qu'une Eglise a ses marques pour estre cognue, et qu'Evesché est un nom d'office. Il n'est point yci question du peuple, mais du régime qui doit tousjours apparoistre en l'Eglise. Où est-ce qu'est le ministère tel qu'il a esté ordonné de Christ? Qu'il nous souviene de ce qui a esté dit au paravant touchant l'office des Prestres et d'un Evesque. Si nous réduisons l'office des Cardinaux à ceste reigle-là, c'est-à-dire à l'institution de nostre Seigneur, nous dirons qu'ils ne sont rien moins que Prestres. Touchant du Pape, je voudroye bien sçavoir que c'est qu'il a de semblable à un Evesque. Le principal point de l'office épiscopal, est de prescher la Parole de Dieu au peuple. Le second, prochain à iceluy, d'administrer les Sacremens. Le troisième, d'admonester et de reprendre, et mesmes corriger par excommunication ceux qui faillent. Qu'est-ce

1) Epist. VII, *Ad Anastasium*; item, XXV, et alibi; Ps. LXIX, 3.

u'il fait de tout cela? Qui plus est, ait-il semblant d'y attoucher? Que ses atteurs doncques me disent comment ils eulent qu'on le tiene pour Evesque : veu u'il ne donne nulle apparence d'attoucher, mesmes du petit doigt, la moindre ortion qui soit de son office.

24 Ce n'est point d'un Evesque comme 'un Roy. Car un Roy, encores qu'il ne s'acuitte point de son devoir, retient néantmoins le nom et le tiltre royal. Mais en stimant un Evesque, on regarde la commission que nostre Seigneur leur a baillée à tous, laquelle doit tousjours demeurer en sa vigueur. Pourtant, que les Romanisques me soudent ceste question : Je di que leur Pape n'est point souverain entre les Evesques, veu que luy-mesme n'est point Evesque. Il faut qu'ils me prouvent ce second membre, s'ils veulent gaigner quant au premier. Et qu'est-ce, qu'il a non-seulement rien propre à un Evesque, mais toutes choses contraires? Combien que je me trouve yci fort empesché : car par où commenceray-je? par la doctrine, ou par les mœurs? Que diray-je? ou que tairay-je? et où feray-je fin? Je diray cela : comme ainsi soit que le monde soit aujourd'huy rempli de fausses et meschantes doctrines, plein de tant d'espèces de superstitions, aveuglé en tant d'erreurs, plongé en si grande idolâtrie, qu'il n'y a nul de tous ces maux qui ne soit sorty du siége romain, ou pour le moins n'ait prins de là sa confirmation. Et n'y a nulle autre cause pourquoy les Papes soyent si enragez contre la doctrine de l'Evangile, quand elle se remet maintenant au-dessus; pourquoy ils employent toute leur force à la destruire, et pourquoy ils incitent tous les Rois et Princes à la persécuter, sinon d'autant qu'ils voyent bien que tout leur règne s'en va en décadence, si une fois l'Evangile est remis en son entier. Léon a bien esté cruel de nature : Clément fort adonné à espandre le sang humain : Paul est encores aujourd'huy enclin à une rage inhumaine. Mais leur nature ne les pas tant poussez à impugner la vérité, ne d'autant que c'est le seul moyen pour maintenir leur tyrannie. Pourtant comme ainsi soit qu'ils ne puissent consister sinon en destruisant Jésus-Christ, ils s'efforcent de ruiner l'Evangile, comme s'il estoit question de la défense de leur propre vie. Quoy doncques? penserons-nous qu'il y ait là siége apostolique, où nous ne voyons qu'une horrible apostasie? Celuy qui en persécutant furieusement l'Evangile, se démonstre apertement estre Antechrist, sera-il réputé de nous vicaire de Christ? Celuy qui machine par feu et par flambe de démolir tout ce que Pierre a édifié, doit-il estre tenu pour successeur de Pierre? Tiendrons-nous pour chef d'Eglise, celuy qui la deschire par pièces, l'ayant premièrement retranchée de Jésus-Christ son vray chef, pour en faire comme un tronc tout mutilé? Encores que j'accorde que Rome ait esté jadis mère de toutes les Eglises, depuis qu'elle a commencé d'estre le siége d'Antechrist, elle a laissé d'estre ce qu'elle estoit.

25 Il semble advis à d'aucuns que nous soyons mesdisans et trop aigres en paroles, quand nous appelons le Pape Antechrist : mais ceux qui ont telle opinion ne pensent point qu'ils accusent du mesme vice sainct Paul, après lequel nous parlons, voire de la bouche duquel nous parlons ainsi. Et afin que nul ne réplique que nous destournons mal à la Papauté les paroles de sainct Paul, comme si elles tendoyent à autre fin, je monstreray en brief qu'on ne les peut autrement prendre ny exposer, que de la Papauté. Sainct Paul dit que l'Antechrist sera assis au Temple de Dieu[1]. Et en un autre lieu le sainct Esprit tesmoigne que le règne d'iceluy sera situé en haut parler, et en blasphèmes contre Dieu[2]. De là j'infère que c'est plustost une tyrannie sur les âmes que sur les corps, laquelle est dressée contre le règne spirituel de Christ. Secondement, que ceste tyrannie est telle, qu'elle n'abolit point le nom de Christ de son Eglise, mais plustost qu'elle est cachée sous l'ombre de Jésus-Christ, et sous couleur de son Eglise comme sous une masque. Or comme ainsi soit que toutes les hérésies et sectes qui ont esté depuis le commencement du monde, ap-

1) 2 Thess. II, 4. Dan. VII, 25.

partienent au règne d'Antechrist, toutesfois quand sainct Paul prédit qu'une apostasie adviendra, ou un révoltement, par ceste description il dénote que le siége d'abomination dont il parle, sera lors eslevé, quand il y aura comme un révoltement universel en l'Eglise : combien que ce pendant plusieurs membres particuliers estans dispersez çà et là, ne laisseront point de persévérer en l'unité de foy. Quand il adjouste que de son temps l'Antechrist avoit commencé à bastir l'œuvre d'iniquité en secret, pour le consommer puis après ouvertement : par cela nous entendons que ceste calamité ne devoit point procéder d'un seul homme, ne prendre fin avec la vie d'un homme. D'avantage, puis qu'il nous donne ceste marque pour nous donner à cognoistre l'Antechrist, asçavoir qu'il ravira à Dieu son honneur pour le tirer à luy, c'est ci le principal indice qu'il nous convient ensuyvre pour trouver l'Antechrist : principalement si nous voyons que cest orgueil viene jusques-là, de faire une dissipation publique en l'Eglise. Or maintenant puis que c'est chose notoire que le Pape a transféré impudemment à sa personne ce qui estoit propre à un seul Dieu et à Jésus-Christ, il ne faut douter qu'il ne soit capitaine de ce règne d'iniquité et abomination.

26 Que les Romanisques nous objectent maintenant l'ancienneté, comme si en un tel renversement de toutes choses, l'honneur du siége demeuroit là où il n'y a plus mesmes nul siége. Eusèbe récite que Dieu par une juste vengence transporta jadis l'Eglise de Jérusalem en une autre ville de Syrie, nommée Pella[1]. Ce que nous lisons avoir esté fait un coup, s'est peu faire souvent. Pourquoy de tellement attacher l'honneur de primauté à un lieu, que celuy qui de faict est ennemy mortel de Jésus-Christ, adversaire de l'Evangile jusques au bout, extrême dissipateur et destructeur de l'Eglise, bourreau et meurtrier trèscruel de tous les saincts, soit néantmoins réputé vicaire de Jésus-Christ, successeur de sainct Pierre, premier Prélat de l'Eglise, seulement pource qu'il occupe le siég[e qui] anciennement a esté le premier, c'e[st] chose trop sotte et trop ridicule. [Je me] déporte de dire combien il y a d[iffé]rence entre la chancellerie du Pap[e et un] ordre légitime d'Eglise : combien [que ce] seul point suffiroit pour décider t[oute la] difficulté de ceste matière. Car [nul] cerveau rassis n'enclorra l'office [d'Evesque] que en du plomb et en des bulles [, et beaucoup] moins en ceste boutique de toute[s trom]peries et cautèles, ausquelles gist, [comme] on pense, tout le régime spirituel d[u Pape]. Ç'a doncques esté bien dit à qu[elqu'un] que ceste Eglise romaine dont o[n parle] et dont les Escritures ancienn[es font] mention, a esté desjà passé long[temps] convertie en la Cour qu'on voit [mainte]nant à Rome. Je ne touche point [ici] les vices des personnes, mais je [monstre] que la Papauté est du tout dire[ctement] contraire et répugnante au gouver[nement] de l'Eglise.

27 Que si nous venons aux per[sonnes,] Dieu sçait quels vicaires de Chri[st nous] trouverons : et tout le monde le co[gnoist.] Asçavoir si nous tiendrons Jules [et Léon] et Clément et Paul pour pilliers d[e la foy] chrestienne, et principaux Docteu[rs de la] religion, quand nous sçavons qu'il[s n'ont] jamais rien tenu de Jésus-Christ [sinon] ce qu'ils en avoyent appris [en l'es]chole de Lucian ? Mais qu'est-ce [que je] nomme trois ou quatre, comme si [on es]toit en doute quelle est la Chr[estienté] dont les Papes avec tout le Coll[ége des] Cardinaux ont fait profession d[epuis] longues années, et font encores [à pré]sent ? Le premier article de leu[r théo]logie, laquelle ils ont entre eux, [est qu'il] n'y a point de Dieu. Le second, q[ue tout] ce qui est escrit et tout ce qu'on [presche] de Jésus-Christ n'est que mens[onge et] abus. Le troisième, que tout ce [qui est] contenu en l'Escriture, touchan[t la vie] éternelle et la résurrection de l[a chair,] ne sont que fables. Je sçay bien q[ue tous] n'ont pas telle opinion, et qu'il [y en a] aussi peu d'entre eux qui ose[nt en] parler : toutesfois il y a jà longte[mps que] ceste a esté la Chrestienté ordin[aire des] Papes, comme ainsi soit que cela [ne soit] que cognu à tous ceux qui cog[noissent Rome.]

1) Euseb., lib. III, cap. V.

me. Toutesfois les théologiens ro-
nisques ne laissent point de tenir
usjours ceste conclusion en leurs es-
oles, et de la publier en leurs Eglises,
e ce privilége est donné au Pape de
pouvoir errer d'autant qu'il fut dit par
stre Seigneur à sainct Pierre, J'ay
ié pour toy, afin que ta foy ne défaille
int[1]. Je vous prie, qu'est-ce qu'ils
onfitent en badinant si impudemment,
non que tout le monde cognoisse qu'ils
nt du tout venus à une audace déses-
rée, jusques à ne craindre Dieu, et
avoir nulle honte des hommes?

28 Mais posons le cas que l'impiété des
apes que j'ay nommez soit incognue,
autant qu'ils ne l'ont point publiée ne
r sermons ne par livres, mais seulement
nt descouverte en leur chambre, ou en
ur table : ou pour le moins qu'ils ne
nt pas montez en chaire pour la faire
avoir à tout le monde. Toutesfois s'ils
eulent que le privilége lequel ils préten-
ent, ait sa vigueur, si faut-il qu'ils tra-
ent du nombre des Papes, Jehan XXII,
equel publiquement a tenu que les âmes
stoyent mortelles, et qu'elles péris-
soyent avec les corps, jusques au jour
de la résurrection. Et pour monstrer en-
cores plus clairement que tout le siége
avec ses principales jambes estoit ren-
versé et décheut, il n'y eut nul des Car-
dinaux qui contredist à son erreur: mais
seulement la faculté des théologiens de
Paris induit le Roy à ce qu'il le contrai-
gnist de se desdire : et le Roy à leur
instance interdit à son de trompe que nul
de ses sujets ne fust de sa communion,
s'il ne se repentoit incontinent : par la-
quelle nécessité il fut contraint de se ré-
tracter et desdire, comme le récite mais-
tre Jehan Gerson. Cest exemple est suf-
fisant, à ce qu'il ne me soit mestier de
disputer plus outre contre nos adver-
saires, touchant ce qu'ils disent, que le
siége romain et les Papes qui y sont assis
ne peuvent errer, pource qu'il a esté dit
à sainct Pierre. J'ay prié pour toy que
a foy ne défaille point[2]. Certes celuy
que nous venons d'alléguer, asçavoir
Jehan XXII, est un tesmoignage nota-
ble pour tous temps, que tous ceux qui succèdent à sainct Pierre en son Evesché, ne sont pas tousjours Pierres. Combien que l'argument qu'ils font est si puérile de soy, qu'il n'est pas digne de response. Car s'ils veulent tirer aux successeurs de sainct Pierre tout ce qui a esté dit de sa personne, il s'ensuyvra que tous Papes sont Satan, veu que nostre Seigneur Jésus luy dit, Retire-toy, Satan : tu m'es scandale[1]. Car d'un mesme droict qu'ils nous allèguent le passage précédent, nous leur pouvons mettre cestuy-ci en avant pour réplique.

29 Mais je ne pren point plaisir à estre inepte comme ils sont, et user de cavillations frivoles. Pourtant je revien à mon premier propos, c'est que d'attacher Jésus-Christ et son Eglise à un certain lieu, tellement que quiconques préside là, mesmes que ce fust un diable, soit néantmoins tenu pour vicaire de Christ et chef de l'Eglise, d'autant qu'il sera au siége où a esté jadis sainct Pierre, non-seulement c'est une impiété en laquelle Jésus-Christ est déshonoré, mais aussi une sottise trop lourde, et répugnante au sens commun des hommes. Il y a jà longtemps, comme jà nous avons dit, que les Papes sont sans Dieu et sans conscience, ou bien qu'ils sont ennemis mortels de la Chrestienté. Ils ne sont doncques non plus vicaires de Christ à cause du siége, qu'une idole est Dieu quand on la colloque au Temple de Dieu[2]. S'il est question de juger des mœurs, que les Papes mesmes respondent pour eux: qu'est-ce qu'ils ont en quoy on les doyve tenir pour Evesques? Premièrement, ce qu'on vit à Rome en la façon qui est cognue à chacun, eux non-seulement se taisans et faisans semblant de rien, mais aussi approuvans tacitement la meschanceté tant desbordée, c'est une chose trop indécente à bons Evesques, desquels l'office est de contenir le peuple en bonne discipline. Mais je ne leur seray point tant sévère, de les charger des fautes des autres : mais en ce que tant eux que leur famille, avec tout le collége des Cardinaux et toute la bande de leur

1) Luc XXII, 32. 2) Luc XXII, 32.

1) Matth. XVI, 23. 2) 2 Thess. II, 4.

Clergé sont tellement abandonnez à toute vilenie et ordure, à toute espèce de crime et de turpitude, qu'ils ressemblent plustost à des monstres qu'à des hommes : en cela certes ils déclairent qu'ils ne sont rien moins qu'Evesques. Combien qu'il ne faut pas qu'ils craignent que je descouvre plus avant leur infamie. Car il me fasche d'estre si long temps en une fange si puante, et je crain d'offenser les aureilles de ceux qui sont honnestes et pudiques. D'avantage, il me semble que j'ay démonstré plus que suffisamment ce que je vouloye : asçavoir que quand Rome auroit jadis esté chef de toutes les Eglises, toutesfois elle n'est pas aujourd'huy digne d'estre coutée entre les petis doigts des pieds.

30 Quant est des Cardinaux, qu'on appelle, je m'esbahi comment cela s'est fait, que si soudainement ils sont parvenus en une si haute dignité. Ce nom, du temps de sainct Grégoire ne compétoit qu'aux Evesques seulement. Car quand il parle des Cardinaux, il n'entend point les Prestres de Rome, mais les Evesques de quelque lieu que ce soit : tellement que Prestre Cardinal, en somme, ne signifie autre chose en ses escrits, qu'Evesque[1]. Je ne trouve point que ce nom ait esté en usage au paravant en quelque signification que ce soit. Toutesfois je trouve que les Prestres de Rome ont esté le temps passé beaucoup moindres que les Evesques, au lieu que maintenant ils les précèdent de loing. Ceste sentence de sainct Augustin est commune, Combien que selon les tiltres d'honneur qui sont usitez en l'Eglise, le degré d'Evesque soit plus grand que celuy de Prestrise, toutesfois Augustin est moindre que Hiérosme en plusieurs choses[2]. Notons qu'il parle à un Prestre romain, lequel il ne discerne point d'avec les autres : mais les met indifféremment tous au-dessous des Evesques. Et cela a esté tellement observé, que quand l'Evesque de Rome envoya deux ambassadeurs au Concile de Carthage, dont l'un estoit Prestre de l'Eglise romaine, iceluy fut assis tout le dernier. Mais encores pour ne point chercher l'ancienneté trop loing, nous avons les Actes du Concile que teint sainct Grégoire[1], auquel les Prestres de l'Eglise romaine sont assis les derniers, et font leur souscription à part : les Diacres n'ont pas mesmes ce crédit de souscrire. Et certes les Prestres romains n'avoyent autre office de ce temps-là, sinon d'assister à l'Evesque, comme coadjuteurs à prescher et administrer les Sacremens. Maintenant la chance est tellement tournée, qu'ils sont devenus cousins des Rois et des Empereurs. Et n'y a doute qu'ils ne soyent creus petit à petit avec leur chef, jusques à ce qu'ils se sont eslevez au comble où ils sont à présent, pour en cheoir bien tost.

31 Il m'a semblé advis bon de toucher aussi ce point en passant, pour donner tant mieux à entendre aux lecteurs, que le siége Romain, tel qu'il est aujourd'huy, diffère beaucoup de l'ancien, lequel il prend pour ombre et couverture à fausses enseignes. Or quels qu'ils ayent esté au paravant (j'enten tousjours des Prestres romains), puis qu'ils n'ont à présent nulle charge légitime en l'Eglise, et que seulement ils retienent une masque vaine et frivole : qui plus est, puis qu'ils ont toutes choses contraires à vrais Prestres, il faut qu'il leur adviene ce que sainct Grégoire dit tant souvent, et de faict il leur est desjà advenu. Je dénonce, dit-il, avec souspirs, que quand l'estat des Prestres est descheut en soymesme, qu'il ne se peut long temps maintenir debout avec les autres. Ou plustost il a falu que ce que dit le Prophète Malachie soit accomply en eux. Vous avez laissé le droict chemin, et avez fait achopper plusieurs, et avez violé l'alliance de Lévi, dit le Seigneur. Pour ceste cause, voyci je vous rendray contemptibles à tout le peuple[2]. Maintenant je laisse à penser à un chacun quel est le bastiment de la Hiérarchie romaine, depuis le pied jusques au sommet : le bastiment, di-je, auquel les Papistes ne doutent point d'as-

1) Epist. XV, LXXVII, LXXIX ; lib. II, epist. VI, XXV, et multis aliis.
2) Epist. XIX, *Ad Hieronymum.*

1) *Regist.*, lib. IV.
2) Lib. IV, epist. LII, LV ; lib. V, epist. VII et alibi
Mal. II 8, 9.

sujetir par une impudence exécrable, la pure Parole de Dieu, laquelle doit estre en révérence et honneur au ciel et en la terre, aux hommes et aux Anges.

CHAPITRE VIII.

De la puissance de l'Eglise quant à déterminer des articles de la foy : et comment on l'a tirée en la Papauté pour pervertir toute pureté de doctrine.

1 S'ensuyt maintenant le troisième point, qui est de la puissance de l'Eglise: laquelle est à considérer partie en chacun Evesque, partie aux Conciles, desquels les uns sont généraux, les autres provinciaux. Je parle seulement de la puissance spirituelle, laquelle est propre à l'Eglise. Or icelle consiste en trois membres : asçavoir en la doctrine, ou en la jurisdiction, ou en la faculté d'ordonner loix et statuts. Le point de la doctrine contient deux parties : la première est, de faire des articles de foy : la seconde est l'authorité d'exposer ce qui est contenu en l'Escriture. Or devant que commencer à entrer plus spécialement en matière, je prie et exhorte tous fidèles lecteurs qu'ils ayent ceste considération, de réduire tout ce qui est dit de la puissance de l'Eglise, à la fin pour laquelle sainct Paul dit qu'elle a esté donnée : c'est asçavoir en édification, et non point en destruction [1]. Ainsi tous ceux qui en veulent droictement user, ne doyvent point estre en autre réputation, que d'estre tenus pour ministres de Christ, et semblablement du peuple chrestien, comme dit sainct Paul [2]. Or ceste est la seule façon d'édifier l'Eglise, si les ministres s'estudient et mettent peine de garder à Jésus-Christ son authorité entière : laquelle ne peut autrement estre sauve, sinon qu'on luy réserve ce qu'il a receu du Père : c'est-à-dire qu'il soit seul Maistre en l'Eglise. Car c'est de luy, et sinon point de nul autre, qu'il est escrit, Escoutez-le [3]. Pourtant la Puissance ecclésiastique mérite bien d'estre prisée et estimée, moyennant qu'elle soit enclose en ces limites : c'est qu'on ne la tire point çà et là en plaisir des hommes. Pour ceste cause il est besoin d'observer comment elle est descrite et des Prophètes et des Apostres. Car si nous concédons simplement aux hommes telle puissance que bon leur semblera de demander, chacun voit par ce moyen que la porte seroit ouverte à une tyrannie désordonnée, laquelle ne doit avoir nulle entrée en l'Eglise de Dieu.

2 Pourtant il convient noter que tout ce qui est attribué par l'Escriture de dignité ou authorité tant aux Prophètes et Prestres de l'ancienne Loy, qu'aux Apostres et leurs successeurs, n'est point attribué à leurs personnes, mais au ministère et office ausquels ils sont constituez : ou pour dire plus clairement, à la Parole de Dieu, à l'administration de laquelle ils sont appelez. Car si nous les regardons tous par ordre, tant Prophètes et Prestres qu'Apostres et disciples, nous trouverons qu'il ne leur a esté jamais donné puissance aucune de commander ou enseigner, sinon au nom et en la parole du Seigneur. Car quand ils sont envoyez, il leur est quant et quant enjoinct de ne rien apporter du leur, mais de parler par la bouche du Seigneur. Dieu aussi ne les met pas en avant au peuple, pour commander qu'on leur donne audience, jusques à ce qu'il leur eust baillé leur charge et comme leur rolle de ce qu'ils devoyent dire. Il a bien voulu que Moyse, qui est le Prince des Prophètes, fust ouy par-dessus les autres : mais sa commission luy est donnée en premier lieu, à ce qu'il ne puisse rien annoncer sinon de par le Seigneur. Pourtant quand le peuple a receu sa doctrine, il est dit qu'il a creu à Dieu, et à

1) 2 Cor. X, 8; XIII, 10. 2) 1 Cor. IV, 1.
3) Matth. XVII, 5.

Moyse son serviteur[1]. Semblablement l'authorité des Prestres a esté establie avec grosses menaces, à ce qu'elle ne fust en mespris à personne[2]. Mais le Seigneur démonstre de l'autre costé avec quelle condition on les devoit ouyr, disant qu'il a fait son alliance avec Lévi, afin que la Loy de vérité fust en sa bouche. Puis tantost après il adjouste, Que les lèvres du Prestre garderont la science : et qu'on cherchera la Loy en sa bouche, d'autant qu'il est messager du Seigneur[3]. Pourtant si le Prestre veut estre escouté, il faut qu'il face comme bon messager de Dieu : c'est de fidèlement réciter ce qui luy est donné en charge. Et de faict, quand il est parlé de les escouter, nommément il leur est enjoinct de respondre selon la Loy du Seigneur[4].

3 Touchant des Prophètes, nous avons une belle description en Ezéchiel, laquelle nous monstre quelle a esté en somme toute leur puissance : Homme, dit le Seigneur, je t'ay ordonné guide sur la maison d'Israël : tu orras doncques la parole de ma bouche, et leur annonceras de par moy[5]. Quand nostre Seigneur luy commande d'escouter de sa bouche, ne luy défend-il pas d'inventer quelque chose de soy-mesme? Et qu'est-ce, Annoncer de par le Seigneur, sinon qu'il parlast tellement, qu'il s'osast hardiment vanter que la parole qu'il apportoit n'estoit pas siene, mais du Seigneur? Il en est autant dit en Jérémie sous autres mots, Le Prophète auquel est révélé le songe, qu'il raconte le songe : et celuy qui a ma parole, qu'il dise ma parole véritable[6]. Certes il leur impose yci loy à tous : c'est qu'il ne souffre point que nul parle outre ce qu'il luy aura commandé. Puis conséquemment il nomme Paille, tout ce qui n'est point procédé de luy seul. Pourtant il n'y en a pas un de tous les Prophètes qui ait ouvert la bouche, sinon ayant receu en premier lieu la Parole de Dieu. Dont si souvent sont par eux répétez ces mots, Parole du Seigneur, Charge du Seigneur, La bouche du Seigneur a parlé,

1) Ex. XIV, 31. 2) Deut. XVII, 9-12.
3) Mal. II, 4, 6, 7. 4) Deut. XVII, 11.
5) Ezéch. III, 17. 6) Jér. XXIII, 28.

Vision receue du Seigneur, Le Sei
des armées l'a dit : et ce à bon d
Car Isaïe confessoit ses lèvres estr
lues[1] : Jérémie disoit qu'il ne s
parler, pource qu'il estoit enfant[2]
pouvoit-il sortir de leurs bouche
lues et puériles, sinon choses fol
immondes, s'ils eussent parlé leu
roles mesmes? Mais quand leurs b
ont commencé à estre organes du
Esprit, elles ont esté pures et sa
Après que nostre Seigneur a restre
Prophètes de ceste bride, qu'ils ne
sent rien enseigner ne dire, sin
qu'ils auront receu de luy : il les
lors de tiltres magnifiques. Car
qu'il a testifié qu'il les a constitu
les peuples et sur les royaumes
arracher et abatre, édifier et plant
adjouste incontinent la cause, Po
qu'il avoit mis sa parole en leur bou

4 Si nous venons aux Apostres,
vray que Dieu les a honorez de plu
beaux tiltres : c'est asçavoir, qu'il
la lumière du monde, le sel de la t
qu'ils doyvent estre escoutez com
sus-Christ : que ce qu'ils auront
deslié en terre, sera lié et deslié au
mais par leur nom mesme, ils mon
combien il leur est permis en leur
Ils doyvent estre Apostres, c'est-
envoyez, pour ne babiller point c
bon leur semblera, mais fidèleme
porter le mandement de celuy duq
ont esté envoyez. Et les paroles d
tre Seigneur sont assez claires, où
commande d'aller, et enseigner c
leur avoit ordonné[5]. Mesmes il s'est
submis à ceste condition, afin que
refusast d'y estre sujet : Ma do
dit-il, n'est pas miene, mais du Pè
m'a envoyé[6]. Celuy qui a tousjou
le conseiller éternel et unique du
et a esté constitué de luy Maistre de
néantmoins entant qu'il est ve
monde pour enseigner, il démonst
son exemple à tous ministres quell
gle ils doyvent suyvre et tenir e
doctrine. Par ainsi, la puissance d

1) Is. VI, 5. 2) Jer. I, 6.
3) Jér. I, 9, 10.
4) Matth. V, 13, 14 ; Luc X, 16 ; Jean XX, 23
XVIII, 18.
5) Matth. XXVIII, 19. 6) Jean VII, 16.

glise n'est pas infinie, mais sujette à la Parole de Dieu, et quasi enclose en icelle.

5 Or comme ainsi soit que tousjours cela ait eu lieu et ait deu valoir en l'Eglise de Dieu, comme encores y doit valoir de présent, asçavoir que les Docteurs qu'il envoye n'enseignent rien sinon ce qu'ils auront apprins de luy : toutesfois il y a eu diverses façons d'apprendre, selon la diversité des temps : et celle qui est maintenant, diffère de celle qu'ont eue les Prophètes et Apostres. Premièrement, si ce que dit le Seigneur Jésus est vray, que nul n'a veu le Père sinon le Fils, et celuy auquel le Fils le veut révéler [1], il a falu que ceux qui ont voulu dés le commencement parvenir à la cognoissance de Dieu, ayent esté addressez par luy qui est la sagesse éternelle. Car comment eussent-ils comprins du commencement les secrets de Dieu, ou comment les eussent-ils annoncez, sinon estans instruits par celuy qui seul les cognoist? Pourtant les Saincts du temps passé n'ont jamais autrement cognu Dieu, sinon le regardant en son Fils comme en un miroir. Quand je di cela, j'enten que Dieu ne s'est jamais manifesté aux hommes que par son Fils : c'est-à-dire par sa vérité, sagesse et lumière unique. De ceste fontaine ont puisé Adam, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, tout ce qu'ils ont eu de la cognoissance spirituelle. D'icelle mesme ont puisé les Prophètes tout ce qu'ils ont enseigné et laissé par escrit de doctrine. Toutesfois ceste sagesse de Dieu ne s'est point tousjours communiquée aux hommes d'une mesme sorte. Car Dieu a parlé aux Patriarches par révélations secrètes, en telle sorte néantmoins qu'il leur donnoit quant et quant des signes pour la confirmation d'icelles, à ce qu'ils ne fussent point en doute que c'estoit Dieu qui parloit. Les Patriarches ont laissé de main en main à leurs successeurs ce qu'ils avoyent receu. Car aussi Dieu leur avoit commis sa Parole à tel si, qu'ils l'enseignassent aux autres, afin qu'elle fust tousjours entretenue. Les successeurs avoyent tesmoignage de Dieu en leur cœur, que ce qu'ils oyoyent estoit venu du ciel, et non pas de la terre.

6 Or quand il a pleu à Dieu d'ordonner et dresser une forme d'Eglise plus apparente, il a quant et quant voulu que sa Parole fust couchée par escrit, afin que les Prestres prinssent de là ce qu'ils voudroyent enseigner au peuple : et que toute doctrine laquelle on prescheroit, fust compassée et examinée à ceste reigle. Et pourtant, quand après la publication de la Loy il est commandé aux Prestres d'enseigner de la bouche du Seigneur [1] : le sens est, qu'ils n'enseignent rien estrange ou divers de la doctrine que Dieu avoit comprinse en sa Loy. Car d'adjouster à icelle, ou d'en rien diminuer, il ne leur estoit licite. Les Prophètes sont venus après, par lesquels Dieu a publié des nouveaux oracles, qui fussent adjoustez à la Loy : non pas toutesfois tellement nouveaux, qu'ils ne procédassent de la Loy, et qu'ils ne tendissent à icelle comme à leur but. Car quant à la doctrine, les Prophètes n'ont esté sinon expositeurs de la Loy : et n'ont rien adjousté à icelle, que les révélations des choses à venir. Cela excepté, ils n'ont rien mis en avant qu'une pure explication de la Loy. Toutesfois d'autant qu'il plaisoit à Dieu qu'il y eust une doctrine plus évidente et plus ample, pour satisfaire tant mieux aux consciences infirmes, il a ordonné que les Prophéties fussent aussi bien réduites par escrit, et qu'elles fussent portion de sa Parole. Les Histoires ont esté aussi bien adjoinctes avec, lesquelles ont esté composées par les Prophètes, le sainct Esprit les inspirant et dressant à cela. Je mets les Pseaumes en un mesme rang avec les Prophéties, pource que l'argument est commun et semblable. Parquoy tout ce corps d'Escriture composé de la Loy, des Prophéties, Pseaumes, et Histoires, a esté la Parole de Dieu au peuple ancien, ou l'Eglise d'Israël : et a falu que les Prestres et Docteurs ayent réduit et compassé à ceste reigle tout ce qu'ils ont enseigné jusques à l'advénement de Christ, sans qu'il leur fust licite de dé-

1) Matth. XI, 27.

1) Mal. II, 7.

cliner ou à dextre ou à gauche. Car toute leur authorité estoit enclose en ces bornes, qu'ils respondissent au peuple par la bouche du Seigneur; ce qu'on peut recueillir de ce passage notable de Malachie, où il commande aux Juifs d'avoir mémoire de la Loy, et estre attentifs à icelle jusques à la prédication de l'Evangile[1]. Car par cela il les retire de toutes doctrines estranges, et ne leur permet de décliner tant peu que ce soit du chemin que Moyse leur avoit fidèlement monstré. Et c'est pourquoy David magnifie tant l'excellence de la Loy, et luy attribue de si hauts tiltres[2] : asçavoir pour destourner les Juifs de n'appéter rien de nouveau, ou aucune addition, veu que tout ce qui estoit requis à leur salut leur estoit desjà déclairé.

7 Mais quand finalement la sagesse de Dieu a esté manifestée en chair, elle nous a déclairé à bouche ouverte tout ce qui peut entrer de Dieu en l'humain esprit, et tout ce qui s'en peut penser. Puis, di-je, que nous avons Jésus-Christ le Soleil de justice luisant sur nous, il nous donne parfaite clairté de la vérité de son Père, comme en plein midi : au lieu qu'elle n'estoit pas au paravant du tout descouverte, mais aucunement obscure. Car certes l'Apostre n'a pas voulu signifier une chose vulgaire, quand il a dit que Dieu avoit parlé aux anciens Pères par ses Prophètes en plusieurs sortes et en plusieurs manières : mais qu'en ces derniers jours il a parlé à nous par son cher Fils[3]. Car par ceci il déclaire que ci-après Dieu ne parlera point comme paravant, par les uns ou les autres : et qu'il n'adjoustera point prophéties sur prophéties, ne révélations sur révélations : mais que tellement il a accomply toute perfection d'enseignemens en son Fils, qu'il nous faut sçavoir que cestuy-ci est le dernier et éternel tesmoignage que nous aurons de luy. Pour laquelle raison tout ce temps du Nouveau Testament, depuis que Jésus-Christ nous est apparu avec la prédication de son Evangile, jusques au jour du jugement, nous est dénoté par La dernière heure, les derniers temps, les derniers jours : afin qu'estans contens de la perfection de la doctrine de Jésus-Christ, nous apprenions de ne nous en forger d'autre nouvelle, n'en recevoir de forgée par homme. Et pourtant non sans cause le Père nous envoyant son Fils par un privilége singulier, nous l'a ordonné Docteur et Précepteur, nous commandant de l'escouter, et non aucun des hommes. Certes il nous a recommandé sa maistrise en peu de paroles, quand il a dit, Escoutez-le[1]. Mais en ce peu de paroles il y a plus de force et d'importance qu'il ne semble; car cela vaut autant comme si nous ayant retirez et révoquez de la doctrine de tous les hommes, il nous eust arrestez à son seul Fils, et nous eust commandé de prendre de luy toute doctrine de salut, de dépendre de luy seul, d'estre fichez en luy seul: brief (ce que le mot porte) d'obéir à luy seul. Et pour dire vray, que sçaurions-nous plus attendre ou souhaiter des hommes, puis que la Parole de vie mesme a familièrement conversé en chair avec nous ? si quelqu'un d'adventure n'avoit espérance que la Sapience de Dieu peust estre surmontée par l'homme. Plustost il faut que toute bouche d'homme soit close, depuis que celuy a parlé, auquel par la volonté du Père sont cachez tous les thrésors de science et sapience[2] : et a parlé en telle sorte qu'il appartenoit à la Sapience de Dieu (laquelle ne défaut en nulle part) et au Messias, duquel on attendoit la révélation de toutes choses[3] : c'est-à-dire qu'il a tellement parlé, qu'il n'a rien laissé à dire aux autres après soy.

8 Pourtant que ce nous soit une conclusion résolue, que nous ne devons point tenir en l'Eglise pour Parole de Dieu, sinon ce qui est contenu en la Loy et aux Prophètes, puis après aux escrits des Apostres : et qu'il n'y a nulle autre façon de bien et deuement enseigner en l'Eglise, que de rapporter toute doctrine à ceste reigle. De là aussi nous avons à inférer, qu'il n'a rien esté permis d'avantage aux Apostres, que ce que les Prophètes avoyent eu anciennement, as-

1) Mal. IV, 4. 2) Ps. XIX, 8; CXIX, 89, 105.
3) Héb. I, 1, 2.

1) Matth. XVII, 5. 2) Col. II, 3.
3) Jean IV, 25.

voir d'exposer l'Escriture jà donnée, et nstrer toutes les choses qui sont jà es, estre accomplies en Jésus-Christ : nbien encores qu'ils n'ont point fait a, et ne l'ont deu faire, sinon de par Seigneur, c'est-à-dire, ayans l'Esprit Jésus-Christ, leur dictant ce qu'ils oyent à dire. Car le Seigneur Jésus a lité toute leur ambassade en ceste sorte, ır commandant d'aller et enseigner : n point ce qu'ils auroyent forgé à la lée d'eux-mesmes, mais seulement tout qu'il leur avoit enjoint[1]. D'avantage, ne pourroit souhaiter sentence plus aire, que quand il leur dit, Ne soyez int appelez Maistres : car vous avez us tous un Maistre au ciel, asçavoir oy[2]. Et afin de leur ficher ceste parole us avant au cœur, il la répète en un esme lieu deux fois. Or pource que leur desse les empeschoit de comprendre qu'ils avoyent ouy et apprins de leur aistre, il leur promet l'esprit de vérité ur les addresser en la vraye intellince de toutes choses[3]. Car ceste resction est bien notable, quand il assigne sainct Esprit cest office, de suggé' ce qu'il avoit desjà enseigné de sa uche.

9 Pourtant sainct Pierre estant très n enseigné de son Maistre quel estoit office, ne réserve ny à soy ny aux res sinon de dispenser ce qui luy est commis. Celuy qui parle, dit-il, qu'il le comme les paroles de Dieu[4] : c'estlire hardiment, et non pas en chance, comme font ceux qui ne sont pas horisez d'en haut, et n'ont pas la manimité qui est requise en bons servirs de Dieu. Qu'est-ce là autre chose, on rejetter toutes inventions de l'est humain, de quelque cerveau qu'elles ent procédées, afin que la pure Parole Dieu soit enseignée et apprinse en glise des fidèles? et subvertir tous dés d'hommes, de quelque estat qu'ils ent, afin que les seules ordonnances Dieu soyent tenues? Voylà les armes rituelles, puissantes à Dieu pour la nolition des munitions : par lesquelles bons gendarmes de Dieu destruisent les conseils et toute hautesse qui s'eslève à l'encontre de la cognoissance de Dieu et meinent toute cogitation captive à l'obéissance de Christ, et ont vengence preste contre toute désobéissance[1]. Voylà la puissance ecclésiastique clairement déclairée, laquelle est donnée aux Pasteurs de l'Eglise, de quelque nom qu'ils soyent appelez : c'est asçavoir que par la Parole de Dieu, de laquelle ils sont constituez administrateurs, hardiment ils osent toutes choses, et contraignent toute gloire, hautesse et vertu de ce monde, d'obéir et succomber à la majesté divine : que par icelle Parole ils ayent commandement sur tout le monde : qu'ils édifient la maison de Christ, subvertissent le règne de Satan : qu'ils paissent les brebis et exterminent les loups : qu'ils conduisent par enseignemens et exhortations ceux qui sont dociles : qu'ils contraignent et corrigent les rebelles et obstinez : qu'ils lient, et deslient, tonnent et foudroyent, si mestier est : mais tout en la Parole de Dieu, Combien qu'entre les Apostres et leurs successeurs il y a ceste différence, comme j'ay dit, que les Apostres ont esté comme Notaires jurez du sainct Esprit, à ce que leurs Escritures soyent tenues comme authentiques : les successeurs n'ont autre commission que d'enseigner ce qu'ils trouvent estre contenu aux sainctes Escritures. Concluons doncques qu'il n'est point permis à tous ministres fidèles de forger de nouveau quelque article de foy : mais qu'il faut simplement adhérer à la doctrine à laquelle Dieu nous a tous assujetis sans exception. Quand je di cela, mon intention est non-seulement de monstrer ce qui est licite à chacun particulier, mais aussi à toute l'Eglise universelle. Quant est des personnes, nous sçavons que sainct Paul estoit ordonné Apostre sur les Corinthiens : toutesfois il dit qu'il ne domine point sur leur foy[2]. Qui sera celuy qui osera maintenant usurper domination, laquelle sainct Paul testifie ne compéter point à sa personne? Que s'il eust approuvé ceste licence desbridée, qu'un Pasteur peust demander qu'on ad-

Matth. XXVIII, 20. 2) Matth. XXIII, 8.
Jean XIV, 26 ; XVI, 13. 4) 1 Pierre IV, 11.

1) 2 Cor. X, 4-6. 2) 2 Cor. I, 24.

joustast certaine foy à tout ce qu'il luy plaira d'enseigner, jamais il n'eust estably ceste police entre les Corinthiens, que deux ou trois Prophètes parlassent, et que les autres jugeassent : que si quelqu'un des autres avoit meilleure révélation, qu'il parlast, et que le premier se teust[1]. Car par ces paroles, sans nul espargner, il a assujeti l'authorité de tous hommes à la censure et jugement de la Parole de Dieu. Mais quelqu'un me dira que c'est autre chose de l'Eglise universelle. Je respon que sainct Paul a aussi bien prévenu ceste doute, quand il dit en un autre passage, que la foy est par l'ouye, voire l'ouye de la Parole de Dieu[2]. Je vous prie, si la foy dépend de la seule Parole de Dieu, et regarde à icelle seule, et sur icelle seule se repose, que reste-il plus à la parole de tout le monde? Et de cela, nul qui sçaura bien que c'est de foy, n'en pourra douter ny hésiter. Car il faut qu'elle soit fondée en une telle fermeté, qu'elle puisse consister invincible et sans s'estonner à l'encontre de Satan, toutes les machinations d'enfer, et toutes les tentations du monde. Or ceste fermeté ne se trouvera qu'en la seule Parole de Dieu. D'avantage, il y a une raison universelle, laquelle il nous faut yci considérer : c'est que Dieu oste aux hommes la faculté de forger aucun article nouveau, afin que luy seul nous soit pour Maistre et Docteur en la doctrine spirituelle : comme il est luy seul véritable, ne pouvant mentir ne tromper. Ceste raison n'appartient pas moins à toute l'Eglise qu'à chacun fidèle.

10 Or si ceste puissance est comparée avec celle de laquelle se vantent les tyrans spirituels, qui contrefont les Evesques et recteurs des âmes, il n'y aura nulle meilleure similitude qu'entre Christ et Bélial. Mon intention n'est pas d'exposer comment et en quel désordre ils ont exercé leur tyrannie : seulement je réciteray la doctrine laquelle ils défendent, premièrement par livres et prédication, puis après par feu et par glaive. D'autant qu'ils tienent pour une résolution certaine, qu'un Concile universel

1) 1 Cor. XIV, 29, 30. 2) Rom. X, 17.

représente vrayement l'Eglise : se dans sur ce principe, ils concluent aucune doute, que tous Conciles u sels sont régis directement du sain prit : et pourtant qu'ils ne peuvent Or comme ainsi soit qu'eux-mesm gissent les Conciles, et mesmes qu facent : tout ce qu'ils leur attribuen thorité, ils le prenent à la vérité eux. Ils veulent doncques que nost se tiene debout, ou qu'elle tombe leur plaisir : tellement que tout ce auront arresté d'une part ou d'autre soit ferme et résolu. S'ils ont rie prouvé, que nous le recevions sa cun scrupule : s'ils ont rien cond que nous le tenions aussi pour conda ce pendant ils forgent à leur posi sans avoir esgard à la Parole de telles doctrines qu'ils veulent : ausq pour ceste seule raison ils entendent doit adjouster foy. Car ils n'esti point qu'un homme soit Chrestien, qu'il s'accorde à toutes leurs déten tions, tant affirmatives que négati pour le moins de foy implicite, co ils appellent : se fondans là-dessus, est en l'authorité de l'Eglise de nouveaux articles de foy.

11 Premièrement voyons de quel gumens ils s'aident, pour monstrer ceste puissance ait esté donnée à l'Egl puis après nous verrons de quoy proufite ce qu'ils allèguent, touc l'Eglise. L'Eglise, disent-ils, est g de belles et excellentes promesses, n'estre jamais abandonnée de Christ espoux, qu'il ne la conduise par son prit à toute vérité. Mais des prome qu'ils ont coustume d'alléguer, il y e une grande partie qui ne sont pas m données à un chacun fidèle en part lier, qu'à toute l'Eglise ensemble. combien que Jésus-Christ parloit douze Apostres, en leur disant, Je se avec vous jusques à la fin du mond Item, Je prieray le Père, et il vous d nera un autre consolateur, asçavoir l' prit de vérité[2] : toutesfois il ne prom toit point cela seulement au nombre douze, mais à chacun d'eux, voire mes

1) Matth. VIII, 20. 2) Jean XIV, 16, 17.

ses disciples, lesquels il avoit desjà esus, ou devoit eslire après. Or quand s interprètent tellement ces promesses enes de singulière consolation, comme elles n'estoyent données à nul des hrestiens, mais à toute l'Eglise ensemle, que font-ils autre chose qu'oster à iacun Chrestien la consolation qui luy n devoit venir pour luy donner tant plus e fiance? Je ne nie pas yci, que la compagnie des fidèles garnie de ceste diverlité de grâces ne soit ensemble beaucoup lus riche de toute sapience céleste que hacun n'est à part : mais je veux seulement débatre, que perversement ils tient les paroles de nostre Seigneur en utre sens qu'elles n'ont esté dites. Nous confessons doncques (comme la vérité est) que le Seigneur éternellement assiste aux siens, et qu'il les conduit de son Esprit : que cest Esprit n'est pas d'erreur, ignorance, mensonge ou ténèbres : mais le révélation, vérité, sapience et lumière : duquel ils puissent sans tromperie apprendre quelles choses leur sont données de Dieu[1] : c'est-à-dire : quelle est l'espérance de leur vocation, et quelles sont les richesses de la gloire de l'héritage de Dieu, et combien est excellente la grandeur de sa vertu sur tous les croyans[2]. Mais comme ainsi soit que les fidèles reçoyvent seulement quelque goust et commencement de cest Esprit en ceste chair, mesmes ceux qui par-dessus les autres sont pleins de richesses et grâces de Dieu : il ne reste rien meilleur, sinon qu'en recognoissant leur imbécillité, ils se contienent songneusement sous les termes de la Parole de Dieu : de peur que s'ils vouloyent procéder outre par leurs sens, ils ne se desvoyent incontinent de la droicte voye. Et à dire vray, il ne faut douter, que s'ils venoyent à décliner le moins du monde de ceste Parole, qu'ils ne s'abusassent à chacun coup : c'est à sçavoir d'autant qu'ils sont encores en partie vuides de cest Esprit, par le seul enseignement duquel on discerne la vérité du mensonge. Car tous confessent avec sainct Paul, qu'ils ne sont pas encores venus au but[3] : pourtant ils continuent de jour en jour à proufiter, plustost que de se glorifier en perfection.

12 Mais ils répliqueront que ce qui est attribué en partie à chacun des saincts, compète du tout entièrement à l'Eglise. La response, Combien qu'il semble advis que cela ait apparence de vérité : toutesfois je nie qu'il soit vray. Je confesse bien que nostre Seigneur distribue par mesure les dons de son Esprit à chacun membre de son corps, en sorte que rien ne défaut au corps universel, quand tous les dons sont conférez ensemble. Mais les richesses de l'Eglise sont tousjours telles, qu'elles sont bien loing de ceste souveraine perfection, laquelle prétendent nos adversaires. Combien que l'Eglise n'est pas destituée en rien, qu'elle n'ait tousjours ce dont elle a besoin : car le Seigneur cognoist ce qui est requis pour sa nécessité. Mais afin de l'entretenir en humilité et modestie, il ne luy donne pas plus que ce qu'il cognoist luy estre expédient. Je sçay aussi qu'ils ont accoustumé d'objecter ce que dit sainct Paul, que Christ a purgé son Eglise au Baptesme d'eau en la Parole de vie, pour se la rendre glorieuse espouse, n'ayant tache ne ride : mais afin qu'elle soit saincte et immaculée[1] : et que pour ceste raison il la nomme en un autre lieu, Pillier et firmament de vérité[2]. Quant au premier, il monstre plus ce que continue de faire tous les jours Christ en ses esleus, que ce qu'il a desjà parfait. Car si de jour en jour il les sanctifie, purge, polit et nettoye de leurs taches, certainement il appert qu'ils sont encores ridez et maculez, et qu'il défaut quelque chose à leur sanctification. D'avantage, estimer l'Eglise desjà saincte et immaculée, de laquelle les membres soyent encores souillez et immondes, n'est-ce pas pure mocquerie? Il est doncques vray que Christ a lavé son Eglise au Baptesme d'eau par la Parole de vie : c'est-à-dire, qu'il l'a purgée par la rémission des péchez : de laquelle purgation le Baptesme est enseigne : et l'a purgée pour la sanctifier; mais de ceste sanctification, le commencement tant seu-

1) 1 Cor. II, 12. 2) Ephés. I, 18, 19.
3) Phil. III, 12.

1) Ephés. V, 26-27. 2) 1 Tim. III, 15.

lement en apparoist yci : la fin et l'accomplissement en sera entier, quand Christ le sainct des saincts l'aura remplie du tout de sa sainctelé. Il est vray aussi que les rides et macules d'icelle sont effacées : mais c'est tellement, que de jour en jour elles s'effacent encores, jusques à ce que Christ par son advénement oste entièrement ce qui en reste. Car si nous ne confessons cela, il nous sera nécessaire de consentir avec les Pélagiens, que la justice des fidèles est parfaite en ce monde : item, de dire avec les Cathares et Donatistes, que ce n'est point Eglise, où il y a quelque infirmité ; or nos adversaires mesmes tienent tous ceux-là pour bérétiques. L'autre passage, comme nous avons veu ailleurs, a un sens tout divers de celuy qu'ils prétendent. Car après que sainct Paul a instruit Timothée en office d'Evesque, il adjouste qu'il luy a monstré une telle leçon, afin qu'il sçache comme il luy faut converser en l'Eglise de Dieu. Et afin de monstrer mieux l'importance de la chose, il dit aussi qu'icelle Eglise est Pillier et firmament de la vérité. Or que signifient ces paroles autre chose, sinon que la vérité de Dieu est conservée en l'Eglise par le ministère de la prédication ? comme il le déclaire en autre lieu en disant, Jésus-Christ a donné des Apostres, des Pasteurs et Docteurs, afin que nous ne soyons plus esbranlez et transportez à tout vent de doctrine, ou déceus par l'astuce des hommes : mais qu'estans illuminez à la cognoissance du Fils de Dieu, nous soyons tous réduits en unité de foy [1]. Pourtant ce que la vérité n'est point esteinte au monde, mais qu'elle demeure en vigueur, cela se fait d'autant que l'Eglise est gardienne seure et fidèle pour la maintenir, à ce qu'elle ne déchée point. Or si ceste garde que l'Eglise en fait, est située au ministère des Prophètes et Apostres, il s'ensuyt que le tout dépend de là, que la Parole de Dieu, soit entretenue en sa pureté.

13 Et afin que les Lecteurs entendent mieux quel est le nœud de la matière, j'exposeray en brief ce que demandent nos adversaires, et en quoy c'est nous leur résistons. Quand ils disent l'Eglise ne peut errer, voyci comme l'entendent : que d'autant qu'elle est vernée par l'Esprit de Dieu : elle cheminer seurement sans la Parol comment qu'elle aille, qu'elle ne sentir ne parler que vray : et par encores qu'elle détermine de qu chose outre la Parole de Dieu, qu'i tenir sa sentence comme un certain cle venant du ciel. De nous, si nous concédons ce point, que l'Eglise ne p errer aux choses nécessaires à s c'est avec tel sens, qu'elle ne peut d'autant qu'en se démettant de sa p sagesse elle souffre d'estre enseign sainct Esprit par la Parole de Dieu. doncques le différent qui est entre ils attribuent authorité à l'Eglise h Parole : nous au contraire conjoi l'un avec l'autre inséparablement. n'est point de merveille si l'espo l'escholière de Christ est sujette Maistre et à son Mari, pour s'arr entièrement à ce qu'il dit et comma car la façon d'une maison bien re requiert cela, que la femme obtemp son mari, et le tiene pour son supér C'est aussi l'ordre d'une bonne esc que le seul maistre ait là l'authorité seigner, et qu'il soit escouté. Pour que l'Eglise ne soit point sage de mesme, et qu'elle ne songe rien de mais qu'elle constitue le but de sa gesse là où Jésus-Christ fait fin de ler : En ceste manière elle se desfie toutes les inventions de sa raison : contraire, estant appuyée sur la P de Dieu, elle ne chancellera ne do aucunement : mais avec plene cert et constance elle se reposera sur l Pareillement se confiant des prom qui luy sont données, elle aura sur s'appuyer seurement, afin de ne douter que le sainct Esprit ne luy a tousjours, pour luy estre bon co teur et guide. Mais d'autre part souviendra à quelle fin et à quel le Seigneur veut qu'on reçoyve so prit. L'Esprit, dit-il, que je vous en ray du Père, vous conduira en tou rité. Mais comment cela ? Il adjoust

1) Ephés. IV, 11-13.

séquemment, Car il vous suggérera toutes les choses que je vous ay enseignées[1]. Il dénonce doncques qu'il ne faut rien d'avantage attendre de son Esprit, sinon qu'en illuminant nos entendemens, il nous face recevoir la vérité de sa doctrine. Pourtant la sentence de Chrysostome est notable : Plusieurs, dit-il, se vantent de l'Esprit : mais ceux qui apportent du leur, le prétendent faussement. Comme Christ testifioit qu'il ne parloit point de soy-mesme, d'autant que sa doctrine estoit prinse de la Loy et des Prophètes : en telle manière, si on nous apporte sous le tiltre de l'Esprit, quelque chose qui ne soit contenue en l'Evangile, ne la croyons pas. Car comme Christ est l'accomplissement de la Loy et des Prophètes : aussi est l'Esprit, de l'Evangile[2]. Voylà les paroles de sainct Chrysostome. Maintenant il est facile de veoir combien nos adversaires s'esgarent du droict chemin, quand ils n'allèguent que le sainct Esprit, et ne le mettent en avant à autre fin, que pour conserver, sous ombre d'iceluy, des doctrines estranges et diverses de la Parole de Dieu : comme ainsi soit qu'il vueille estre conjoinct avec icelle Parole, comme d'un lien indissoluble : et que Jésus-Christ proteste cela de luy, en le promettant à ses Apostres. Et de faict, il est ainsi. Car telle sobriété que Dieu a une fois recommandée à son Eglise, il veut qu'elle soit gardée jusques en la fin. Or il luy a défendu de ne rien adjouster à sa Parole, ny en rien diminuer. Voylà un décret inviolable de Dieu et de son Esprit, lequel nos adversaires veulent casser, quand ils feignent que l'Eglise est gouvernée par le sainct Esprit, sans la Parole de Dieu.

14 Derechef ils cavillent, qu'il a falu que l'Eglise ait adjousté aux escrits des Apostres : ou bien qu'eux-mesmes ayent ordonné plusieurs choses par vive voix, pour suppléer à leurs escrits, ausquels ils n'avoyent point clairement tout exposé. Pour prouver cela, ils allèguent ce que Jésus-Christ leur dit, J'ay beaucoup de choses à vous dire, lesquelles vous ne

1) *Jean* XVI, 13.
2) *Serm. De sancto et adorando Spiritu* ; Jean XII, 49 ; IV, 10.

pouvez encore porter[1]. Ils exposent doncques, que ces choses-là sont les ordonnances lesquelles ont esté receues par usage sans Escriture. Mais quelle est ceste impudence ? Je confesse que les Apostres estoyent encores rudes et grossiers, quand nostre Seigneur disoit cela. Mais ceste ignorance estoit-elle encores en eux quand ils ont réduit leur doctrine par escrit : en sorte qu'il ait falu après suppléer de vive voix ce qu'ils avoyent oublié, ou laissé arrière par faute d'intelligence ? Mais au contraire, puis que nous sçavons qu'ils estoyent desjà menez par l'Esprit en toute vérité, quand ils ont composé ce que nous avons de leurs escrits, qu'est-ce qui a empesché qu'ils n'ayent là comprins une parfaite cognoissance de la doctrine évangélique ? Mais encores donnons-leur ce qu'ils demandent, que les Apostres ayent laissé par vive voix à l'Eglise plus qu'ils n'ont point escrit : je demande maintenant qu'ils m'en facent le dénombrement. S'ils osent attenter cela, je répliqueray à l'encontre par la bouche de sainct Augustin, Puis que le Seigneur n'a point exprimé quelles estoyent ces choses, qui sera celuy de nous qui dira, Ce sont celles-ci, ou celles-là ? ou s'il l'ose dire, comment le prouvera-il[2] ? Toutesfois c'est folie à moy de plus débatre d'une chose superflue : car les petis enfans mesmes sçavent bien, que ce que nostre Seigneur promit de révéler aux Apostres les choses qu'ils ne pouvoyent adoncques porter, cela a esté accomply quand il leur a envoyé le sainct Esprit, et que nous en avons le fruit en leurs Escritures.

15 Quoy doncques ? disent-ils, Jésus-Christ n'a-il point mis hors de doute tout ce que l'Eglise enseigne et décrète, quand il a voulu estre tenu pour Publicain et Payen celuy qui y contrevien-droit[3] ? Premièrement, il n'est point là fait mention de la doctrine, mais Jésus-Christ veut que les censures qui se font pour corriger les vices, ayent plene authorité : afin que ceux qui seront admonestez et corrigez, ne se rebecquent point à l'encontre. Mais laissant cela,

1) Jean XVI, 12.
2) *Homil. in Joan.*, XCVI.
3) Matth. XVIII, 17.

c'est merveille comment ces trompeurs sont si effrontez, qu'ils s'osent glorifier de ce tesmoignage. Car que peuvent-ils conclurre de ce, sinon qu'il n'est pas licite de contemner le consentement de l'Eglise, laquelle n'accorde jamais sinon en la vérité de Dieu? Il faut escouter l'Eglise, disent-ils. Qui le nie, d'autant qu'elle ne prononce rien, sinon de la Parole de Dieu? S'ils demandent quelque chose d'avantage, qu'ils entendent que ces paroles de Christ ne leur favorisent en rien. Et ne faut qu'on m'estime trop contentieux, de ce que j'insiste si fort sur ce point, qu'il n'est licite à l'Eglise de forger aucune doctrine nouvelle : c'est-à-dire de plus enseigner que Dieu n'a révélé par sa Parole. Car tout homme de sens rassis voit bienquel danger il s'en ensuyvroit, si on donnoit une fois aux hommes tant de puissance. On voit comment la fenestre seroit ouverte à tous blasphémateurs pour se mocquer de la Chrestienté, si on disoit que les Chrestiens deussent tenir comme article de foy ce que les hommes auroyent déterminé. Il y a aussi ce point à noter, que Jésus-Christ selon l'ordre accoustumé en son temps donne ce nom-là au consistoire qui estoit estably entre les Juifs: voulant par ceste similitude induire ses disciples à porter révérence aux superintendans de l'Eglise. Or si on veut croire nos adversaires, il s'ensuyvroit que chacune ville et village auroit pareille authorité à forger des articles de foy.

16 Ces exemples dont ils se veulent servir, ne font rien à leur propos. Ils disent que le Baptesme des petis enfans est fondé plus sur le décret de l'Eglise, que sur quelque commandement exprès de l'Escriture. Mais ce seroit un trèspovre et malheureux refuge, si pour défendre le Baptesme des petis enfans, nous estions contraints de recourir à la pure et simple authorité de l'Eglise; mais il apparoistra en un autre lieu qu'il n'est pas ainsi. Semblablement ce qu'ils allèguent, que l'on ne trouve point aux Escritures la détermination faite au Concile de Nice, que le Fils de Dieu est d'une mesme substance avec le Père : en cela ils font une grosse injure aux saincts Evesques du Concile : comme s'ils eussent témérairement condamné Arrius de ce qu'il ne vouloit point s'astreindre à leurs mots, combien qu'il confessast toute la doctrine laquelle est comprinse aux Escritures des Prophètes et Apostres : je confesse bien que ce mot de Consubstantiel n'est point en l'Escriture: mais puis que tant de fois il nous est montré en icelle qu'il n'y a qu'un seul Dieu : et derechef que Jésus-Christ y est appelé vray Dieu et éternel, un avec le Père : qu'ont fait autre chose les saincts Evesques, en déclairant qu'il estoit d'une mesme essence, sinon qu'ils ont simplement exposé le sens naturel de l'Escriture? Et de faict, Théodorite historien raconte que Constantin l'Empereur usa de ceste préface au Concile, de première entrée : Il y a la doctrine du sainct Esprit, à laquelle il nous faut tenir en disputant des choses divines : les livres des Apostres et Prophètes nous monstrent plenement la volonté de Dieu. Pourtant en laissant toutes contentions, prenons des paroles du sainct Esprit, la décision et vuidange de la question qui est à présent[1]. Il n'y eut nul qui contredist à ces sainctes admonitions : nul ne répliqua que l'Eglise pouvoit adjouster quelque chose du sien : que le sainct Esprit n'avoit point tout révélé aux Apostres, ou pour le moins qu'ils n'avoyent pas tout laissé par escrit; rien de tout cela. Si ce que nos adversaires prétendent est vray : premièrement l'Empereur Constantin eust mal fait en ostant à l'Eglise sa puissance. Secondement, c'eust esté une dissimulation meschante et desloyale aux Evesques, que nul d'eux ne se leva pour maintenir l'authorité de l'Eglise. Mais au contraire, Théodorite réfère que tous receurent volontiers l'admonition de l'Empereur, et l'approuvèrent. Dont il appert que ce que maintenant disent nos adversaires, est nouveau, et qu'il n'estoit point encores cognu adoncques.

1) *Histor. Ecclesiastic.*, lib. I, cap. V.

CHAPITRE IX.

Des Conciles et de leur authorité.

1 Mais encores que nous leur otoyons tout ce qu'ils prétendent de l'Eise, cela toutesfois ne leur prouuitera de ières pour leur intention : car tout ce ui se dit de l'Eglise : ils le transfèrent uis après aux Conciles lesquels selon ur fantasie représentent l'Eglise. Qui lus est, ce qu'ils sont si grans zélateurs maintenir la puissance de l'Eglise, ils e le font à autre fin, sinon pour attribuer u Pape et à sa séquelle tout ce qu'ils ront peu obtenir. Or devant que je ommence à despescher ceste question, e veux briefvement protester deux choes. La première est que si je tien yci la ride roide pour ne lascher rien facilement à nos adversaires, ce n'est pas à re pourtant que je prise les Conciles nciens moins que je ne doy. Car je les onore de bonne affection, et désire ue chacun les estime et les ait en révénce : mais il faut yci tenir mesure, que ar cela il ne soit en rien dérogué à Jésus-Christ. Or voyci le droict et l'authoté qui appartient à Jésus-Christ : c'est e présider en tous Conciles, et n'avoir omme mortel, pour compagnon en este dignité. Or je di que lors il préide, quand il gouverne toute l'assemlée par son Esprit et par sa Parole. La econde protestation est, que si j'attribue oins au Concile que nos adversaires ne oudroyent, je ne le feray point pour rainte que j'aye, comme si les Conciles avorisoyent à nos adversaires, et nous stoyent contraires. Car comme nous vons suffisamment en la Parole de Dieu, out ce qui est requis pour l'approbation e nostre doctrine, et pour ruiner toute Papauté, tellement qu'il n'est point estier de chercher secours d'ailleurs, ussi d'autre part, quand il seroit besoin, ous pourrions bien nous armer des Conciles anciens, pour faire l'un et l'autre.

2 Maintenant venons au point : si on emande quelle est l'authorité des Conciles selon la Parole de Dieu, il n'y a nulle promesse plus ample ou plus clairè pour la fonder, qu'en ceste sentence de Jésus-Christ, Par tout ou deux ou trois seront assemblez en mon nom, je seray au milieu d'eux[1]. Mais ceste promesse compète tout aussi bien à une petite compagnie qu'à un Concile universel : combien que le nœud de la question ne gist point en cela, mais en ce qu'il y a une condition adjoustée, que lors Jésus-Christ sera au milieu d'une compagnie, si elle est assemblée en son nom. Parquoy que nos adversaires allèguent tant qu'ils voudront les Conciles des Evesques, ils ne proufiteront de guères, et ne nous feront point à croire ce qu'ils prétendent : c'est qu'ils sont gouvernez du sainct Esprit : jusques à ce qu'ils ayent prouvé qu'ils sont congrégez au nom de Christ. Car aussi bien peuvent conspirer à l'encontre de Christ les meschans Evesques, que les bons convenir en son nom. De laquelle chose nous peuvent faire foy plusieurs Décrets qui sont sortis de tels Conciles : desquels je pourroye facilement par argumens évidens faire apparoistre l'impiété : mais de cela nous en verrons puis après. Pour le présent je leur respon en un mot, que Christ ne promet rien en ce passage, sinon à ceux qui sont congrégez en son nom. Il nous faut définir que cela veut dire. Or je nie que ceux soyent congrégez au nom de Christ, lesquels en rejettant le commandement de Dieu : par lequel il défend de rien adjouster à sa Parole, ou diminuer d'icelle, ordonnent à leur plaisir ce que bon leur semble : lesquels non contens de ce qui est en la saincte Escriture, c'est-à-dire, en la reigle unique de vraye et parfaite sagesse, forgent de leur teste quelque nouveauté. Certes puis que Jésus-Christ ne promet point d'assister indifféremment

1) Matth. XVIII, 20.

à tous Conciles, mais adjouste une marque spéciale pour discerner les Conciles légitimes d'avec les autres : il ne nous faut point mespriser ceste différence. Dieu a fait une fois ceste alliance et paction avec les Prestres lévitiques, qu'ils enseignassent de sa bouche[1] : il a tousjours requis cela, mesmes de ses Prophètes. Nous voyons qu'il a imposé ceste mesme loy aux Apostres. Pourtant il ne recognoist point pour ses Prestres ne serviteurs ceux qui transgressent et violent ceste paction, et ne leur donne aucune authorité. Que nos adversaires me soudent ceste difficulté, s'ils veulent assujetir ma foy aux Décrets des hommes, qui seront faits outre la Parole de Dieu.

3 Car touchant ce qu'ils ne pensent point que la vérité demeure en l'Eglise, si elle ne consiste entre les Pasteurs : ne que l'Eglise mesme puisse consister, si elle ne se monstre aux Conciles généraux, il y a bien à dire que cela ait esté tousjours vray, si les tesmoignages que nous ont laissez les Prophètes de leur temps sont véritables. Il y avoit encores du temps d'Isaïe Eglise en Jérusalem, laquelle Dieu n'avoit point délaissée : toutesfois il dit des Pasteurs, Toutes ses gardes sont aveugles, et ne cognoissent rien. Tous sont chiens muets, ne sçachans abbayer. Ils dorment, et aiment le dormir[2]. Tous les Pasteurs n'ont nulle cognoissance, ny intelligence, et universellement ont décliné chacun en sa voye. Pareillement Osée, Le spéculateur d'Ephraïm se couvrant de Dieu, est un laqs de chasseur, et abomination au temple de Dieu[3]. Nous voyons qu'il se mocque des tiltres honorables desquels les Sacrificateurs se vantoyent. Ceste Eglise dura jusques au temps de Jérémie. Or oyons ce qu'il dit des Pasteurs : Depuis le Prophète jusques aux Prestres, chacun forge mensonge[4]. Item, Les Prophètes ont prophétisé mensonge en mon nom, combien que je ne les eusse point envoyez, et ne leur eusse donné mandement[5]. Et afin que nous ne soyons trop longs à réciter toutes ces sentences, qu'on lise ce qui en

1) Mal. II, 7.
2) Is. LVI, 10.
3) Osée IX, 8.
4) Jér. VI, 13.
5) Jér. XIV, 14.

est escrit au XXIII[e] et XL[e] chapi
De ce temps-là mesme, Ezéchi
traittoit bien aussi asprement de
tre costé : La conjuration, dit-il,
Prophètes au milieu d'elle, est com
lion rugissant et qui ravit sa pro
ont dévoré la vie, et ont ravy ce
toit précieux : et ont fait beauco
vefves. Ses Prestres ont violé ma l
ont pollu mes lieux saincts : et n'
différence entre choses profanes, e
qui me sont dédiées. Les Prophèt
édifié de mauvais ciment, voyans
vaines, devinans mensonges, disa
le Seigneur a parlé quand il n'a
parlé[2]. Ces quérimonies sont si fr
tes en tous les Prophètes, qu'il
rien qui y soit plus réitéré.

4 Ces choses, dira quelqu'un,
lieu entre les Juifs, mais elles n'
tienent de rien à nostre temps. Pl
Dieu que cela fust vray : mais
Pierre a dénoncé que tout le con
adviendroit : Comme il y a eu,
au peuple d'Israël des faux Prop
ainsi entre vous il y aura faux Doc
induisans sectes de perdition[3]. V
vous comment il advertit que le d
ne sera point des idiots d'entre le
laire, mais de ceux qui se tiendront
du tiltre de Docteurs et de Past
D'avantage, combien de fois a-il esté
dit par Christ et ses Apostres, en
bien grand danger l'Eglise seroit
par ses Pasteurs[4] ? Mesmes sainct
dénonce ouvertement, que l'Ante
n'aura autre part son siége qu'au te
de Dieu[5] : en quoy il signifie que l
rible calamité dont il parle là, ne vi
d'ailleurs que de ceux qui seront
en l'Eglise comme Pasteurs. Et e
autre passage, il démonstre que
commençoit desjà de son temps. C
parlant aux Evesques d'Ephèse, il
dit entre autres choses, Je sçay qu'
mon départ il y surviendra des loup
vissans entre vous, n'espargnans po
troupeau : et d'entre vous il y en
qui diront choses perverses pour a
à eux le peuple[6]. Puis que les Pas

1) Jér. XXIII, 1 ; XL, 27.
2) Ezéch. XXII, 25-
3) 2 Pierre II, 1.
4) Matth. XXIV, 11.
5) 2 Thess. II, 4.
6) Act. XX, 29, 30.

sont peu corrompre en si peu de mps, combien la corruption a-elle peu oistre par longues successions d'anes? Et afin qu'en continuant ce propos, ne remplisse pas beaucoup de papier, us sommes advertis par les exemples tous les aages qui ont esté jusques à ste heure, que la vérité n'est pas tousurs nourrie au sein des Pasteurs, et e le salut de l'Eglise ne dépend pas du ut de leur bon gouvernement. Il connoit certes qu'ils fussent bons gardiens la paix et salut de l'Eglise : car ils nt destinez pour les conserver. Mais est autre chose d'accomplir ce qu'on it, et de devoir faire ce qu'on ne fait int.

5 Toutesfois je ne veux point que ces opos soyent entendus comme si je vouye amoindrir l'authorité des Pasteurs, induire le peuple à la mespriser légèment. Seulement mon intention est advertir qu'il faudroit qu'il y eust quelle chois entre les Pasteurs, afin qu'on estime point incontinent Pasteurs, tous ux qui sont ainsi appelez. Or le Pape tous les Evesques de sa bande n'ont utre raison de remuer et renverser tout leur poste, sans avoir esgard à la Parole Dieu, sinon qu'ils ont le tiltre de Pasurs. Et pour ceste mesme raison ils ulent persuader qu'ils ne peuvent estre stituez de la lumière de vérité, que le inct Esprit réside en eux, mesmes que Eglise vit et meurt avec eux. Comme n'y avoit plus nul jugement de Dieu ur chastier le monde d'une mesme nition dont il a usé envers le peuple cien : asçavoir de frapper d'aveugleent et stupidité les Pasteurs[1]. Sont-ils s bien insensez, de ne considérer qu'ils antent une mesme chanson qu'avoyent ciennement en la bouche les meschans estres qui faisoyent la guerre à Dieu? ar voyci comme ils s'armoyent contre la rité et les Prophètes, Venez, et faisons nsultation contre Jérémie. Car la Loy périra point des Prestres, ne le conil des Sages, ne la doctrine des Prophètes[2].

6 Par cela mesme il est facile à respondre à l'autre point, touchant les Conciles généraux. On ne peut nier que les Juifs n'ayent eu vraye Eglise du temps des Prophètes. Si lors il se fust tenu un Concile général, quelle apparence d'Eglise y eust-on cognue? Nous oyons ce que nostre Seigneur leur dénonce, non point à un ou à deux, mais à tous ensemble : c'est que les Prestres seront eslourdis, et les Prophètes seront estonnez[1]. Item, La Loy périra des Prophètes, et le conseil des Anciens[2]. Item, La nuict vous sera au lieu de vision, et les ténèbres au lieu de révélation; car le soleil sera caché pour les Prophètes, et le jour sera obscurcy[3]. Je vous prie, s'ils se fussent tous assemblez en un, quel esprit eust présidé en leur compagnie? De cela nous en avons un bel exemple et notable au Concile qu'assembla Achab. Il y avoit là quatre cens Prophètes : mais pource qu'ils n'estoyent là venus à autre fin, sinon pour flatter ce meschant Roy et infidèle, Satan est envoyé de Dieu pour estre un esprit menteur en la bouche de tous. Ainsi la vérité est là condamnée d'un commun accord : Michée fidèle serviteur de Dieu, réprouvé comme hérétique, batu et mis en prison[4]. Autant en fut-il fait à Jérémie[5] : autant en est-il advenu aux autres Prophètes.

7 Mais un seul exemple nous suffira pour tous, d'autant qu'il est notable entre les autres. Au concile qu'assemblèrent les Sacrificateurs et Pharisiens en Jérusalem contre Jésus-Christ, qu'y peut-on reprendre quant à l'apparence extérieure? Car s'il n'y eust eu lors Eglise en Jérusalem, jamais nostre Seigneur Jésus n'eust assisté aux sacrifices ny autres cérémonies. La convocation se fait solennellement, le grand Prestre y préside, tout le Clergé s'y trouve[6] : toutesfois Jésus-Christ y est condamné, et sa doctrine mise au bas. Cest acte-là nous monstre que l'Eglise n'est point enclose en ce Concile. Mais il ne faut point craindre, diront-ils, que cela nous puisse advenir. Mais qui est-ce qui nous en fera foy? Car d'estre nonchalans en une chose

1) Zach. XII, 4. 2) Jér. XVIII, 18.

1) Jér. IV, 9. 2) Ezéch. VII, 26.
3) Mich. III, 6. 4) 1 Rois XXII, 6, 22, 27.
5) Jér. XX, 2. 6) Jean XI, 47.

de si grosse importance, c'est trop grande sottise. Qui plus est, puis que le sainct Esprit a clairement prophétisé par la bouche de sainct Paul, qu'il se feroit un révoltement, lequel ne peut advenir que les Pasteurs ne se destornent de Dieu les premiers [1] : pourquoy fermons-nous les yeux de propos délibéré, pour ne point regarder nostre ruine? Pourtant il ne faut nullement concéder que l'Eglise consiste en l'assemblée des Prélats, lesquels Dieu n'a jamais promis devoir estre bons à tousjours : mais au contraire, a prononcé qu'ils seront quelquesfois mauvais. Or quand il nous advertit d'un danger, il le fait pour nous rendre plus sages et mieux advisez.

8 Quoy doncques, dira quelqu'un : les résolutions des Conciles n'auront-elles nulle authorité? Je respon que si. Car je ne dispute point qu'il faie rejetter tous les Conciles, et rescinder les actes de tous, ou canceler depuis un bout jusques à l'autre. Mais on répliquera que je les mets trop bas, jusques à permettre à chacun de recevoir ou rejetter ce qui aura esté déterminé en un Concile. Je di que non. Mais toutes fois et quantes qu'on met en avant un Décret de quelque Concile, je voudroye qu'on poisast diligemment en quel temps il a esté tenu, pour quelle cause, et à quelle fin, et quelles gens y ont assisté : puis après qu'on examinast à la reigle de l'Escriture, le point dont il est question, et que le tout se feist en sorte que la détermination du Concile eust son poids, et qu'elle fust comme un advertissement : toutesfois qu'elle n'empeschast point l'examen que j'ay dit. Je voudroye bien qu'on gardast ce qu'enseigne sainct Augustin au troisième livre contre Maximin. Car pour clorre la bouche à cest hérétique, qui débatoit touchant les Décrets des Conciles : Je ne doy pas, dit-il, mettre en avant le Concile de Nice : et tu ne me dois pas aussi alléguer celuy d'Ariminie, comme pour oster la liberté de juger : car tu n'y es pas sujet, ne moy au second. Que la chose soit débatue par bonne cognoissance de cause et par raison, et que le tout soit fondé en l'authorité de l'Escritu quelle est commune à toutes le parties. Si cela se faisoit, les (retiendroyent leur authorité qu'i vent avoir : et toutesfois l'Escrit meureroit en sa prééminence, à c tout fust assujeti à la reigle d'icel vant cela nous recevons volon anciens Conciles, comme de N Constantinoble, le premier d' Chalcédoine, et les semblables tenus pour condamner les erreur nions meschantes des hérétique leur portons, di-je, honneur et ré entant qu'il appartient aux articl finis. Car iceux Conciles ne co rien qu'une pure et naturelle int tion de l'Escriture, laquelle les Pères par bonne prudence ont dée, pour renverser les ennemi Chrestienté. Semblablement en d de ceux qui ont esté tenus depu appercevons un bon zèle et signes de doctrine, de prudence et d mais selon que le monde a acc de décliner en empirant, il est f veoir combien l'Eglise petit à pe cliné de sa droicte pureté. Je n pas que mesmes en ces temps esté fort corrompus, il n'y ait as Evesques de bonne sorte aux Co mais il en est advenu comme les Sé romains se sont autresfois co qu'il en advenoit à leur Sénat, c çavoir que quand on a conté les v considérer les raisons, pour c selon la pluralité, la plus grande souvent emporté la meilleure. C en est sorti de meschantes conclu et n'est jà mestier d'amener yci le ples en particulier, tant pource seroit un trop long procès, que que des autres l'ont desjà fait si ment, que je n'ay que faire d'y jouster.

9 D'avantage, qu'est-il besoin conter la répugnance des Conc comme ce qui a esté fait en l'un desfait en l'autre? Et ne faut pa m'allègue que quand il y a ain Conciles répugnans, l'un n'est p time. Car d'où est-ce que nous est cela? Je pense qu'il n'y a point

1) 2 Thess. II, 3.

›n que de juger par l'Escriture
: qui a mal résolu : car il n'y
utre loy certaine pour discer-
environ neuf cens ans qu'il se
cile à Constantinoble du temps
mpereur, où il fut ordonné
roit et qu'on romproit toutes
qu'on avoit aux Eglises. Tan-
, Irène, mère de l'Empereur,
n autre Concile à Nice, lequel
u'on les remeist. Lequel des
rons-nous pour légitime? Le
gaigné le jeu : car les images
›on aux Eglises. Mais sainct
iit que cela ne se peut faire
éminent d'idolâtrie. Epipha-
ncien Docteur, parle encores
ent : car il dit que c'est mes-
t abomination, de veoir des
: temples des Chrestiens. Puis
iinsi parlé de leur temps, ap-
nt-ils un tel Concile, s'ils vi-
ourd'huy? Qui pis est, si les
disent vray, ce Concile-là non-
a receu les images, mais aussi
qu'on les devoit honorer. Or
notoire qu'un tel Décret est
: Satan. Que dirons-nous de
nt si vilenement dépravé, fal-
chiré par pièces toute l'Escri-
monstre bien qu'ils ne s'en
ue mocquer : ce que j'ay des-
-dessus autant qu'il estoit be-
qu'il en soit nous ne pourrons
discerner entre les Conciles
rarient l'un à l'autre, comme
lusieurs, sinon en les exami-
par la Parole de Dieu, qui est
à laquelle sont sujets non-
les hommes, mais aussi les
ır ceste cause nous rejettons
second d'Ephèse, et approuvons
halcédoine, pource qu'au pre-
iété d'Eutyches a esté confer-
le a esté condamnée au second.
les Pères qui ont assisté au
Chalcédoine, n'ont prins leur
ue de la Parole de Dieu. Pour-
es ensuyvons avec telle condi-
ous avons la Parole de Dieu
esclairer : selon laquelle ils se
conduits. Voysent maintenant
iisques : et qu'ils se vantent,
comme ils ont accoustumé, que le sainct Esprit soit lié et attaché à leurs Conciles.

10 Combien que mesmes aux anciens Conciles qui sont les plus purs, il y a quelque chose à redire : ou à cause que les Evesques qui estoyent pour lors, combien qu'ils fussent gens sçavans et prudens, toutesfois estans empeschez aux matières pour lesquelles ils estoyent assemblez, ne regardoyent pas beaucoup d'autres choses : ou qu'estans occupez en grans affaires, ils ne prenoyent esgard à ceux qui estoyent de moindre importance : ou qu'ils pouvoyent faillir par ignorance : ou bien qu'aucunesfois ils estoyent trop ardens en leurs affections. Ceste dernière raison pourroit sembler la plus dure ; toutesfois nous en avons un exemple notable au premier Concile de Nice, duquel la dignité a esté prisée par-dessus tous autres. Car les Evesques qui estoyent là venus pour défendre le principal point de nostre foy, combien qu'ils veissent Arrius en leurs présences prest de batailler, et que pour le convaincre il leur fust nécessaire de bien accorder ensemble : néantmoins comme s'ils fussent là venus de propos délibéré pour luy faire plaisir, ne se soucians point en quel danger estoit l'Eglise, commencèrent à se mordre, accuser et injurier l'un l'autre, à présenter libelles diffamatoires, ausquels toute leur vie estoit traduite : brief, ils laissoyent Arrius pour se desfaire eux-mesmes. Et estoyent d'une telle intempérance acharnez ensemble, qu'il n'y eust jamais eu fin à leurs contentions, si Constantin Empereur, protestant qu'il ne vouloit point estre le juge, n'eust réprimé leurs débats. Combien est-il plus vray-semblable, que les autres Conciles qui depuis se sont ensuyvis, ayent peu avoir quelque faute? Cela n'a point mestier de longue probation : car quiconques lira les actes des Conciles anciens, y trouvera beaucoup d'infirmité ; je ne di non plus.

11 Et de faict, Léon Evesque de Rome n'a point douté d'arguer le Concile de Chalcédoine d'ambition et de témérité inconsidérée, combien qu'il le confesse estre sainct et chrestien quant à la doc-

trine. Il ne nie pas que ce soit un Concile légitime : mais il dit plat et court, qu'il a peu errer. Il semblera advis à quelqu'un que je soye mal advisé, de mettre peine à monstrer tels erreurs, veu que les Papistes mesmes confessent que les Conciles peuvent errer aux choses qui ne sont point nécessaires à salut. Mais ce que je di n'est point superflu. Car combien que les Papistes, quand on les contraint par vives raisons, confessent cela de bouche : toutesfois puis qu'ils veulent que nous recevions indifféremment et sans exception, pour révélation du sainct Esprit tout ce qui aura esté déterminé aux Conciles, en quelque affaire que ce soit, ils requièrent de faict plus qu'ils ne disent de paroles. En faisant ainsi où tendent-ils, sinon d'obtenir que les Conciles ne peuvent errer ? ou bien s'ils errent, qu'il n'est point licite de veoir la vérité, ou ne point consentir aux erreurs ? La fin de mon intention est de monstrer que le sainct Esprit a tellement gouverné les bons Conciles et chrestiens, qu'il a néantmoins permis qu'il y eust quelque infirmité humaine meslée : afin de nous apprendre qu'il ne nous faut point trop fier aux hommes. Ceste sentence est beaucoup plus douce que le dire de Grégoire Nazianzène, asçavoir que jamais il n'a veu bonne issue d'aucun Concile. Car en affermant que tous sans exception ont eu mauvaise fin, il ne leur laisse guères d'authorité. Il n'est jà mestier de faire plus mention à part des Conciles provinciaux, d'autant qu'il est aisé de juger par ce qui a esté dit, quelle authorité ils doyvent avoir pour bastir articles de foy, et faire recevoir telle doctrine qu'il semblera bon à quelque nombre d'Evesques, si tost qu'ils seront assemblez en un lieu.

12 Or nos Romanisques se voyans destituez de toute aide de raison, recourent finalement à ce dernier et malheureux refuge : c'est qu'encores qu'ils soyent ignorans et pervers, néantmoins la Parole de Dieu demeure, laquelle commande d'obéir à nos supérieurs. Mais que sera-ce, si je nie que ceux qui sont tels soyent nos supérieurs ? Car ils ne doyvent point plus usurper de dignité qu'en a eu Josué, lequel estoit Prophète de Dieu, et excellent Pasteur. Or oyons avec quelles paroles il a esté ordonné en son office de par le Seigneur : Que le livre de la Loy, dit-il, ne soit jamais eslongné de tes yeux : mais que tu médites en iceluy nuict et jour. Tu ne déclineras ni à dextre ni à senestre, et lors tu chemineras droictement[1]. Nous tiendrons doncques pour nos Prélats spirituels ceux qui ne déclineront de la Loy de Dieu ne d'un costé ne d'autre. Que s'il faloit indifféremment recevoir la doctrine de tous Pasteurs, quel mestier estoit-il que fussions si souvent et tant songneusement advertis par la Parole de Dieu, de n'escouter la doctrine des faux Prophètes et des faux Pasteurs ? N'escoutez point, dit-il par Jérémie, les paroles des Prophètes qui vous prophétisent : car ils vous enseignent mensonges, et vous annoncent la vision de leur cœur, non pas ce qui est procédé de la bouche de Dieu[2]. Item, Gardez-vous des faux Prophètes qui vienent à vous en habits de brebis : mais par dedans sont loups ravissans[3]. Sans propos sainct Jehan nous eust admonestez d'esprouver les esprits, pour sçavoir s'ils sont de Dieu[4]. De laquelle espreuve ne doyvent estre exempts les mensonges du diable, puis que les Anges mesmes de Paradis y sont sujets. D'avantage, ceste parole de nostre Seigneur, c'est asçavoir que si un aveugle meine l'autre, tous deux chéent en la fosse[5] : ne nous monstre-elle point assez qu'il y a bien à regarder quels Pasteurs on escoute, et qu'il n'est pas bon de légèrement les escouter tous[6]. Parquoy ils ne nous peuvent estonner de leurs tiltres d'authorité, pour nous attirer en leur aveuglement : puis que nous voyons au contraire le soin qu'a nostre Seigneur de nous donner terreur, à ce que ne nous laissions point aisément mener par l'erreur d'autruy, sous quelque masque et grand nom qu'il soit caché. Car si la response de Jésus-Christ est véritable, tous les conducteurs aveugles, soit qu'ils soyent nommez Evesques, Prélats ou

1) Josué I, 7, 8.
2) Jér. XXIII, 16.
3) Matth. VII, 15.
4) 1 Jean IV, 1.
5) Matth. XV, 14.
6) Gal. I, 8.

'ontifes, ne pourroyent autre chose que rer en une mesme ruine tous ceux qui s suyvront. Pourtant, que d'oresenvant ces noms de Conciles, d'Evesques t de Prélats, lesquels se peuvent aussi ost faussement prétendre qu'usurper à on droict, ne nous empeschent point que nous n'examinions tous esprits à la eigle de la Parole de Dieu, pour esprouver s'ils sont de Dieu.

13 Puis que nous avons monstré que l'Eglise n'a pas puissance de forger doctrine nouvelle, disons maintenant de la puissance que luy attribuent les Papistes en l'interprétation de l'Escriture. Certes nous confessons trèsvolontiers, que s'il se lève dispute de quelque article, il n'y a meilleur remède ne plus certain, que d'assembler un Concile de vrais Evesques pour en faire la discussion. Car une telle décision, qui aura esté faite en commun et d'un accord par les Pasteurs des Eglises, après avoir demandé la grâce du sainct Esprit, aura beaucoup plus de poids, que si chacun d'eux à part en prenoit sa résolution pour la prescher au peuple : combien que seulement deux ou trois la feissent. D'avantage, quand les Evesques sont ensemble, ils ont plus de commodité de conférer et regarder que c'est qu'ils doyvent enseigner, et en quelle forme, pour avoir conformité, afin que la diversité n'engendre scandale. Tiercement, sainct Paul nous monstre que c'est l'ordre qu'il faut tenir pour juger des doctrines[1]. Car entant qu'il attribue à chacune Eglise l'office de juger, il démonstre bien par cela comment on y doit procéder si la chose vient plus avant : asçavoir que les Eglises se conjoignent pour en cognoistre. Et la raison aussi nous meine là, que si quelqu'un trouble une Eglise en semant une doctrine incognue et qui ne soit point en usage, et que la chose viene jusques-là, qu'on craigne qu'une plus grosse dissension ne s'ensuyve, les Eglises s'assemblent pour examiner la question : et après en avoir débatu, qu'elles donnent une résolution prinse de l'Escriture, laquelle oste toute doute au populaire, et ferme la bouche à ceux qui demandent d'esmouvoir noise et troubles par leur ambition ou orgueil. En ceste manière, quand Arrius se leva, le Concile de Nice fut tenu : afin que par l'authorité commune de tous les Evesques, l'audace de ce meschant homme fust réprouvée, et que les Eglises qu'il avoit troublées fussent remises en leur estat, et que son hérésie fust exterminée, comme il en adveint. Quelque temps après pource qu'Eunome et Macédone autres hérétiques esmouvoyent autre contention, on leur résista par un semblable remède en assemblant le Concile de Constantinoble. Le Concile premier d'Ephèse fut tenu pour destruire l'erreur de Nestorius. Brief, ç'a esté la façon ordinaire de conserver l'unité des Eglises, depuis le commencement, toutes fois et quantes que le diable avoit commencé de machiner quelque chose. Mais nous avons à noter qu'on n'a point en tous lieux ni en tous temps des Athanases, des Basiles, et des Cyrilles, et autres semblables défenseurs de la vraye doctrine comme nostre Seigneur les avoit adoncques suscitez. Mesmes qu'il nous souviene de ce qui adveint au Concile second d'Ephèse, où l'hérésie eutychienne fut receue, et Flavien sainct Evesque banny avec ses adhérens, d'autant qu'il y résistoit : et beaucoup d'autres méchancetez commises : asçavoir, d'autant que Dioscore homme séditieux et de mauvais courage présidoit là, et non point l'Esprit de Dieu. Mais quelqu'un me dira que ce n'estoit point l'Eglise. Je le confesse ; car j'ay cela tout persuadé, que la vérité ne meurt point, et n'est pas esteinte en l'Eglise, encores qu'elle soit oppressée en un Concile : mais qu'elle est miraculeusement conservée de Dieu, afin de se remettre au-dessus en son temps. Mais je nie que cela soit perpétuel, de dire que toute interprétation qui aura esté approuvée en un Concile, soit pourtant vraye et convenante à l'Escriture.

14 Mais les Romanisques tendent à autre fin, en voulant que les Conciles ayent puissance souveraine d'interpréter l'Escriture, et sans appel : car ils abusent de ceste couverture pour appeler

1) 1 Cor. XIV, 29.

Interprétation de l'Escriture, tout ce qui a esté déterminé en un Concile. Touchant du purgatoire, de l'intercession des saints, de la confession secrète, et de toutes telles fariboles, on n'en trouvera point une seule syllabe en l'Escriture. Mais pource que toutes ces choses ont esté définies par l'authorité de l'Eglise, comme ils le disent, c'est-à-dire, pour parler plus à la vérité, qu'elles ont esté receues par opinion et par usage, il les faudra tenir pour interprétations de l'Escriture. Et non-seulement cela, mais si un Concile a rien ordonné directement répugnant à l'Escriture, cela mesmes aura le tiltre d'interprétation. Jésus-Christ commande à tous de boire du calice en sa Cène[1] : le Concile de Constance a défendu de le donner au peuple, et a voulu que le seul prestre qui célèbre la Messe en beust. Ils veulent que nous tenions pour interprétation de l'Escriture, une chose qui est si évidemment contraire à l'institution de Jésus-Christ. Sainct Paul appelle la défense du mariage, Hypocrisie des diables[2] : et en un autre lieu le sainct Esprit prononce que le mariage est sainct et honorable en tous estats[3] : Ce que le mariage a esté depuis défendu aux Prestres, ils veulent que cela soit pour interprétation de l'Escriture, combien qu'on ne puisse rien imaginer plus contraire. Si quelqu'un ose ouvrir la bouche pour sonner mot, il est jugé hérétique, d'autant que la détermination de l'Eglise est sans appel : et qu'on ne doit douter que toute interprétation qu'elle fait ne soit vraye. Qu'est-ce que je crierai contre une impudence ? Car il suffit de l'avoi monstrée. Touchant ce qu'ils babi que l'Eglise a puissance d'appi l'Escriture : je me déporte d'en tr pour cause. Car d'assujetir ainsi gesse de Dieu à la censure des ho qu'elle n'ait authorité sinon entan leur plaist, c'est un blasphème i d'estre mentionné. D'avantage, j touché ci-dessus au premier livre lement je leur demanderay une que Si l'authorité de l'Escriture est fon l'approbation de l'Eglise, quel dé Concile ils me peuvent alléguer d Je pense qu'ils n'en ont nul. Co doncques Arrius souffroit-il d'estre à Nice par les tesmoignages qu'i alléguoit de l'Evangile de sainct J Car selon ceste raison des papistes pouvoit répudier, veu qu'il n'y en encores approbation aucune de C universel. Ils allèguent un rolle a qui se nomme le Canon de l'Esc lequel ils disent estre procédé de l nition de l'Eglise. Mais je deman rechef, en quel Concile ce Canon esté composé. Yci il faut qu'ils de rent muets. Combien que je vou encores sçavoir plus outre, quel ils sent que soit ce Canon : car je vo cela n'estoit point arresté entre le ciens. Si ce que dit sainct Hiéros lieu[1], nous tiendrons pour Apocr les livres des Machabées, l'histoi Tobie, l'Ecclésiastique, et autres semblables. Ce que toutesfois ces b gens ne veulent point permettre.

1) Matth. XXVI, 27. 2) I Tim. IV, 1-3. 3) Héb. XIII, 4.

1) *Praefat. in libros Salom.*

CHAPITRE X.

De la puissance de l'Eglise à faire et ordonner loy : en quoy le Pape ave siens ont exercé une cruelle tyrannie et géhenne sur les âmes.

1 S'ensuyt la seconde partie de l'authorité de l'Eglise, laquelle les Papistes veulent estre située à imposer loix à leur poste. De ceste source sont venues infinies traditions, lesquelles ont esté autant de cordeaux pour estrangler les p âmes. Car ils ne font point plus de pule que les Scribes et Pharisien mettre sur les espaules du peupl deaux importables, lesquels ils ne

droyent toucher d'un doigt [1]. J'ay desjà remonstré ailleurs quelle et combien cruelle torture contient ce qu'ils commandent à chacun, de confesser tous ses péchez à l'aureille d'un Prestre. Il n'y apparoist pas en toutes leurs autres loix une violence si énorme. Mais celles qui semblent les plus supportables ne laissent point d'opprimer tyranniquement les consciences. Je me déporte de dire qu'elles abastardissent le service de Dieu, et ravissent à Dieu mesme le droict qui luy appartient d'estre seul Législateur. Voyci doncques l'argument que nous avons maintenant à traitter, S'il est licite à l'Eglise d'astreindre les consciences aux loix qu'elle voudra faire. En ceste dispute nous ne touchons point à l'ordre qui sert à la police : mais seulement il est question que Dieu soit purement et deuement servi selon qu'il a commandé, et que la liberté spirituelle nous demeure sauve. L'usage commun de parler est tel, que tous édits procédez des hommes touchant le service de Dieu, soyent nommez traditions humaines. C'est contre telles loix que nous avons à combatre, non pas contre les sainctès ordonnances et utiles, qui servent à garder modestie et honnesteté, ou nourrir la paix. La fin de combatre est de refréner l'empire tant excessif et barbare, que ceux qui veulent estre réputez Pasteurs ont usurpé sur les povres âmes, desquelles ils sont vileins bourreaux. Car ils veulent que les loix qu'ils font soyent spirituelles, et qu'elles appartienent à l'âme : affermans qu'elles sont nécessaires à la vie éternelle. En quoy est assailly et violé le royaume de Christ : et la liberté donnée de luy aux consciences des fidèles, opprimée et abatue. Je laisse maintenant à dire sur quelle impiété ils fondent l'observance de leurs loix, disans que par là nous acquérons remission des péchez et justice : en mettant en icelles toute la somme de religion. Pour le présent je débatray seulement ce point, qu'on ne doit imposer nécessité aux consciences és choses desquelles elles sont affranchies par Jésus-Christ : et sans laquelle franchise (comme nous avons ci-devant enseigné) elles ne peuvent avoir repos envers Dieu. Il faut qu'elles recognoissent pour leur Roy un seul Christ, et pour libérateur : et qu'elles soyent gouvernées par la seule loy de liberté, qui est la sacrée parole de l'Evangile, si elles veulent retenir la grâce qu'elles ont une fois obtenue en Jésus-Christ : et qu'elles ne soyent assujeties à servitude aucune, ne captivées sous quelques liens.

2 Ces législateurs font bien semblant que leurs constitutions sont loix de liberté, un joug gracieux et fardeau léger. Mais qui est-ce qui ne voit que ce sont purs mensonges? Touchant d'eux, ils n'ont garde de sentir la pesanteur de leurs loix : veu qu'ayans rejetté toute crainte de Dieu, ils contemnent aussi hardiment leurs loix que celles de Dieu. Mais ceux qui sont touchez de quelque soin de leur salut, sont bien loing de s'estimer libres ce pendant qu'ils sont estreints de leurs liens. Nous voyons combien songneusement a évité sainct Paul de charger les consciences, jusques à n'oser en une seule chose les lier [1]. Et non sans cause. Certes il cognoissoit que c'estoit une playe mortelle faite aux consciences, si on leur imposoit nécessité des choses desquelles la liberté leur avoit esté laissée de Dieu. Au contraire, à grand'peine pourroit-on nombrer les constitutions que ceux-ci ont rigoureusement publiées sur peine de damnation éternelle, et lesquelles ils exigent en toute extrémité comme nécessaires à salut. Or il y en a beaucoup fort difficiles à garder : mais si on les amasse en un, l'observation en sera du tout impossible : telle en est la quantité. Comment doncques se pourra-il faire, que ceux qui sont chargez d'un si gros fais et pesant, ne soyent tormentez d'horribles angoisses et perplexité ? Je di doncques derechef que mon intention est de combatre yci contre telles loix qui se bastissent et se mettent sus, pour lier les âmes devant Dieu, et les envelopper de scrupules : comme si tout ce qu'elles contienent devoit estre observé de nécessité.

1) Matth. XXIII, 4; Luc XI, 46.

1) 1 Cor. VII, 35.

3 Plusieurs se trouvent empeschez en ceste question, pource qu'ils ne distinguent pas assez subtilement entre le siége judicial de Dieu, qui est spirituel, et la justice terrestre des hommes. La difficulté leur est encores augmentée, de ce que sainct Paul commande d'obéir aux Magistrats, non-seulement pour crainte d'estre puny, mais aussi pour la conscience [1]. Dont il s'ensuyt que les consciences sont aussi bien sujettes aux loix civiles. Si ainsi est, ce que nous avons desjà dit au chapitre prochain, et ce qui nous reste à dire touchant le régime spirituel, seroit mis à néant. Pour soudre ce nœud, il nous est besoin de sçavoir en premier lieu, que c'est que Conscience. Ce qui se peut en partie tirer du mot. Car Science est l'appréhension ou notice de ce que les hommes cognoissent, selon l'esprit qui leur est donné. Quand doncques ils ont un sentiment et remors du jugement de Dieu, comme un tesmoin qui leur est apposé pour ne point souffrir qu'ils cachent leurs péchez, mais les attirer et soliciter au jugement de Dieu, cela est nommé Conscience. Car c'est une cognoissance moyenne entre Dieu et l'homme, laquelle ne permet point à celuy qui voudroit supprimer ses fautes, de s'oublier : mais le poursuyt à luy faire sentir qu'il est coulpable. C'est ce qu'entend sainct Paul, en disant que la conscience atteste aussi avec les hommes quand leurs pensées les condamnent ou absoudent devant Dieu [2]. Une simple cognoissance et nue pourroit estre en un homme comme estouffée. Parquoy ce sentiment qui adjourne et attire l'homme au siége judicial de Dieu, est comme une garde qui luy est donnée pour l'esveiller et espier, et pour descouvrir tout ce qu'il seroit bien aise de cacher s'il pouvoit. Et voylà dont est venu le proverbe ancien, Que la conscience est comme mille tesmoins. Par une mesme raison sainct Pierre met la response de bonne conscience [3], pour un repos et tranquillité d'esprit, quand l'homme fidèle s'appuyant en la grâce de Christ, se présente hardiment devant la face de Dieu. Et l'Apostre

1) Rom. XIII, 1, 5. 2) Rom. II, 15.
3) 1 Pierre III, 21.

en l'Epistre aux Hébrieux, disant q[ue les] fidèles n'ont plus de conscience d[e pé]ché [1], signifie qu'ils en sont déliv[rez et] absous, pour n'avoir plus de remo[rs qui] les rédargue.

4 Parquoy comme les œuvres o[nt] regard aux hommes, aussi la con[science] a Dieu pour son but : tellement que conscience n'est sinon une intég[rité in]térieure du cœur. Et c'est à ce que sainct Paul dit que l'accomplis[sement] de la Loy est charité, de conscien[ce] et de foy non feinte [2]. En un aut[re lieu] il monstre en quoy elle diffère de sçavoir, disant qu'aucuns sont d[ébauchez] de la foy, pource qu'ils s'estoye[nt dés]tournez de bonne conscience. C[ar par] ces mots il signifie que c'est une a[ffection] vive d'honorer Dieu, et un droict [zèle de] vivre purement et sainctement. Que[lque]fois le nom de Conscience s'appro[prie à] ce qui concerne les hommes : c[omme] quand sainct Paul dit aux Actes, q[u'il a] mis peine de cheminer tant envers qu'envers les hommes en bonne science [3] : mais cela s'entend d'a[utant] que les fruits extérieurs qui en proc[èdent] parvienent jusques aux hommes. [Mais à] parler proprement, la conscience, co[mme] j'ay dit, a son but et addresse à [Dieu]. Parquoy nous disons qu'une loy li[e les] consciences, quand elle oblige si[mple]ment et du tout l'homme, sans avoi[r re]gard aux prochains, mais comme n'avait affaire qu'à Dieu. Exemple : nous commande non-seulement d'a[voir] le cœur pur de toute impudicité, aussi de nous garder de toutes pa[roles] vilenes et dissolutions tendantes à in[con]tinence. Quand il n'y auroit homm[e vi]vant sur la terre, je suis tenu en conscience de garder telle loy. Parq[uoy] si je me desborde à quelque impudi[cité] je ne pèche pas seulement en ce q[ue je] donne scandale à mes frères, mais je coulpable devant Dieu, comme a[yant] transgressé ce qu'il m'avoit défendu [en]tre luy et moy. Il y a une autre con[sidé]ration quant aux choses indifferen[tes] car il nous en faut abstenir entant nous pourrions offenser nos frères,

1) Héb. X, 2. 2) 1 Tim. I, 5.
3) Act. XXIV, 16.

st avec conscience franche et libre. mme sainct Paul le monstre, parlant la chair consacrée aux Idoles : Si elqu'un, dit-il, en fait scrupule, n'en nge point à cause de la conscience : n pas de la tiene, mais de celle de ton ochain [1]. L'homme fidèle qui seroit adrty, pécheroit, scandalisant son proain par son manger : mais combien e Dieu luy commande de s'abstenir ur l'amour de son prochain de manger telle viande, et qu'il luy soit nécesire de s'y assujetir, toutesfois la conience ne laisse pas d'estre tousjours en erté. Nous voyons doncques comme ste loy n'impose sujétion sinon à l'œure extérieure : et ce pendant laisse la nscience libre.

5 Revenons maintenant aux loix humaines. Si elles tendent à ceste fin de ous assujetir, comme s'il estoit nécesire de les observer, voire d'une nécesté simple et précise : nous disons que s consciences sont chargées outre raion, d'autant qu'elles doyvent estre réles et reiglées par la seule Parole de ieu, comme elles ont à faire à luy et non as aux hommes. Et de faict, tel a esté sens de ceste distinction vulgaire qu'on tenue par toutes les escholes : que 'est autre chose des jurisdictions humaines et politiques, que de celles qui ouchent à la conscience. Combien que monde ait esté plongé en horribles ténèbres d'ignorance, si est-ce que tousours ceste petite estincelle est demeurée reste, qu'il y avoit une jurisdiction à art pour la conscience, qui estoit paressus les hommes. Vray est que ceux ui confessoyent cela en un mot, le renersoyent puis après : si est-ce toutesis que Dieu a voulu qu'il y demeurast usjours quelque tesmoignage de la liberté chrestienne, pour exempter les nsciences de la tyrannie des hommes. ais la difficulté que nous avons esmeue -dessus n'est point encores solue. Car il faut obéir aux Princes non-seulement our la punition, mais pour la conscience: s'ensuyt de là, comme il semble, que s loix des Princes dominent sur les consciences pour les tenir bridées. Or si cela est vray, il en faudra autant dire des loix ecclésiastiques. Je respon qu'en premier lieu il convient distinguer entre le genre et les espèces. Car combien que chacune loy en particulier n'oblige point la conscience, toutesfois nous sommes tenus de les garder en général par le commandement de Dieu, qui a approuvé et estably l'authorité des Magistrats. Et voylà sur quoy sainct Paul insiste en toute sa dispute; c'est qu'il nous faut honorer les Magistrats, d'autant qu'ils sont ordonnez de Dieu [1]. Ce pendant il n'enseigne pas que les loix ou statuts qu'ils font appartienent au régime spirituel des âmes, veu que par tout il maintient que le service de Dieu est la reigle de bien et sainctement vivre. Quant à la spiritualité, qu'on appelle, elle est pardessus tout décret et statut des hommes. Il y a un autre second point à noter, qui dépend du premier : c'est que toutes loix humaines (j'enten celles qui sont droictes et justes) ne lient point la conscience, pource que la nécessité de les observer ne gist point aux choses qu'elles commandent, comme si c'estoit péché de soy, faire ceci ou cela : mais que le tout se doit rapporter à la fin générale, c'est qu'il y ait bon ordre et police entre nous. Or toutes loix qui déterminent quelque façon de servir à Dieu outre sa Parole, ou celles qui imposent une nécessité précise, quant aux choses libres et indifférentes, sont bien loing d'une telle fin.

6 Or telles sont toutes les constitutions qui sont aujourd'huy nommées en la Papauté, Ecclésiastiques, lesquelles ils disent estre nécessaires pour bien honorer et servir Dieu. Et selon qu'elles sont innumérables, aussi ce sont autant de liens pour captiver les âmes. Combien que nous en ayons briefvement touché en exposant la Loy, toutesfois pource que ce lieu est plus propre à en traitter tout au long, je m'estudieray de recueillir en somme ce qui en est, et le déduire par le meilleur ordre que faire se pourra. Et pource que nous avons aussi n'aguères

1) 1 Cor. X, 28, 29.

1) Rom. XIII, 1.

suffisamment parlé de la licence que s'attribuent les faux Evesques, touchant d'enseigner telle doctrine et forger tels articles de foy que bon leur semble : je laisseray pour le présent toute ceste matière, et insisteray seulement à parler de la puissance qu'ils se vantent avoir pour faire loix et constitutions. Voylà doncques la couleur qu'a eue le Pape et tous ses Evesques cornus, de charger les consciences de nouvelles loix : c'est qu'ils sont ordonnez du Seigneur législateurs spirituels, entant que le gouvernement de l'Eglise leur est commis. Et pourtant tout ce qu'ils commandent et ordonnent, ils disent qu'il doit estre nécessairement observé par tout le peuple chrestien. Pourtant que celuy qui y aura contrevenu est coulpable de double désobéissance, entant qu'il est rebelle à Dieu et à l'Eglise. S'ils estoyent vrais Evesques, je leur concéderoye bien quelque authorité en cest endroict : non pas tant qu'ils en demandent, mais autant qu'il en seroit mestier pour entretenir la police de l'Eglise. Mais puis qu'ils ne sont rien moins que ce qu'ils veulent qu'on les répute, ils n'en sçauroyent si peu demander que ce ne soit trop. Toutesfois pource que nous avons jà démonstré quels ils sont, et en quelle estime on les doit avoir, ottroyons-leur pour le présent que tout ce qu'ont les vrais Evesques de puissance leur compète. Mettant ce cas, je nie toutesfois qu'ils soyent ordonnez comme législateurs sur les fidèles, pour constituer reigle de vivre à leur plaisir, ou contraindre le peuple à garder leurs statuts et décrets. Quand je di cela, j'enten qu'il ne leur est nullement licite de commander à l'Eglise d'observer ce qu'ils auront d'eux-mesmes estably sans la Parole de Dieu, en y mettant nécessité. Puis que ceste puissance a esté incognue des Apostres, et que si souvent Dieu l'a interdite par sa propre bouche aux ministres de son Eglise[1], je m'esbahi comment ils l'ont osée usurper contre la défense de Dieu si manifeste, et encores plus de ce qu'ils l'osent aujourd'huy maintenir.

7 Le Seigneur a tellement comprins en sa Loy tout ce qui appartenoit à la gle parfaite de bien vivre, qu'il n'a laissé aux hommes à y adjouster : ce a fait pour deux causes. La premièr que d'autant que toute saincteté et j est située en cela, que nostre vi rangée à sa volonté, comme à une unique de toute droicture, c'est raison que luy seul ait la maistris gouvernement sur nous. La second qu'il a voulu monstrer qu'il ne re rien de nous plus qu'obéissance. St ceste raison sainct Jaques dit, Qui ju frère, il juge la Loy : et qui juge la il n'en est point observateur, mais supérieur. Or il y a un seul Légis qui peut sauver et damner[1]. Nous comment Dieu s'attribue cela comm privilége particulier, de nous régi son empire et par ses loix. Ceste tence mesme avoit esté dite au par d'Isaïe, Le Seigneur est nostre Ro Seigneur est nostre Législateur, le gneur est nostre Juge, il nous sauv Certes en tous les deux passages monstré que Dieu seul a la vie et la en sa main, d'autant qu'il a l'auth sur l'âme. Et mesmes sainct Jaque prononce ainsi tout clairement. Pou nul homme ne peut usurper un tel dr Dont il s'ensuyt qu'il faut tenir Dieu le seul Roy de nos âmes, lequel se la puissance de sauver et damner comme chantent les paroles d'Isaïe, faut recognoistre pour Roy, Juge, L lateur et Sauveur. Pourtant sainct P en advertissant les Pasteurs de leu fice, les exhorte de tellement paist troupeau, qu'ils n'exercent point d nation sur les héritages[2]. Par lequel il signifie le peuple de Dieu, qu'il a ac comme sa propre possession. Si considérons bien ce point, qu'il point licite de transférer à l'homme tel ce que Dieu s'approprie à soy, entendrons que toute l'authorité que tribuent ceux qui se veulent eslever assujetir l'Eglise à leurs propres sta est retranchée par ce moyen.

8 Or pource que toute ceste ques dépend de là, que si Dieu seul est no

1) Is. XXIX, 14.

1) Jacq. IV, 11, 12. 2) Is. XXXIII, 22.
2) 1 Pierre V, 2, 3.

, il n'est pas licite à l'homme
urper ceste dignité, il nous
:n mémoire les deux raisons
'ons amenées, pourquoy c'est
attribue cela à luy seul. La
st, à ce que sa volonté soit
ie une reigle parfaite de toute
ainctelé : et pourtant, que la
bien vivre soit de cognoistre
plaist. La seconde est, que
façon de le bien et deuement
)it recognu pour seul supé-
s âmes, ayant l'authorité de
, et que nostre devoir soit de
Juand ces deux raisons seront
en nostre mémoire, il nous
le discerner quelles constitu-
iommes sont contraires à la
Dieu : asçavoir toutes celles
n dit appartenir à vrayement
, et ausquelles garder on as-
nsciences, comme si elles es-
ssaires. Qu'il nous souviene
le poiser tous les statuts et
hommes en ceste balance, si
is avoir un certain examen et
sainct Paul en l'Epistre aux
s'arme de la première raison,
contre les faux prophètes qui
nposer nouvelles charges sur
[1]. En l'Epistre aux Galatiens,
us en la seconde, ayant tou-
semblable cause à démener.
oncques en l'Epistre aux Co-
'il ne faut point prendre des
doctrine du vray service de
u'il nous a fidèlement et suf-
instruit comment nous le de-
r. Pour démonstrer cela, il
chapitre Ier comment toute la
juelle ameine l'homme à per-
ant Dieu, est contenue en l'E-
commencement du chapitre II,
e tous les thrésors de sagesse
nce sont cachez en Christ[2].
nclud que les fidèles se doy-
irder d'estre distraits du trou-
rist par une vaine philosophie,
nstitutions des hommes. Puis
chapitre il passe encores ou-
nnant tous services de Dieu volontaires, comme il les appelle, c'est-à-dire que les hommes auront controuvez d'eux-mesmes, ou prins des autres : et en général tous commandemens inventez des hommes pour servir Dieu. Nous avons doncques ce point gaigné, que toutes constitutions : en l'observation desquelles ont fait à croire que le service de Dieu est situé, sont meschantes. Touchant des argumens dont il use en l'Epistre aux Galatiens, pour monstrer qu'il n'est pas licite d'assujetir les consciences, lesquelles doyvent estre gouvernées de Dieu seul[1], chacun les peut entendre en les lisant : principalement je renvoye les lecteurs au chapitre V.

9 Mais pource que toute ceste matière sera mieux liquidée par exemples, il sera bon devant que procéder outre, d'accomoder ceste doctrine à nostre temps. Nous disons que les constitutions desquelles le Pape avec sa bande charge l'Eglise, sont pernicieuses et meschantes. Les Papistes les maintienent estre sainctes et utiles. Or il y en a deux espèces : car les unes sont des cérémonies, les autres regardent plus à la discipline. Advisons doncques si nous avons juste cause qui nous meine à les réprouver tant les unes que les autres. Certes il y en a plus que je ne voudroye : premièrement ceux qui les font ne maintienent-ils pas haut et clair que le vray service de Dieu y est comprins? A quelle fin rapportent-ils leurs cérémonies, sinon à ce que Dieu soit servy par icelles? Et cela ne se fait point seulement par les idiots et commun populaire, mais par l'approbation de ceux qui sont les gouverneurs et prélats. Je ne touche point encores aux énormes abominations, par lesquelles ils se sont efforcez de renverser toute piété : mais il est certain qu'ils ne feroyent pas des crimes mortels et irrémissibles, d'estre contrevenu à la moindre tradition de celles qu'ils ont forgées, s'ils n'assujetissoyent le service de Dieu à leurs inventions propres. En quoy doncques faillons-nous, si nous ne pouvons aujourd'huy porter ce que sainct Paul dit n'estre point tolérable : asçavoir qu'il ne faut

2) Col. II, 3.

1) Gal. V, 1.

point compasser le service de Dieu au plaisir des hommes: principalement quand ils commandent qu'on le serve en rudimens puériles, c'est-à-dire en choses extérieures[1] : ce que sainct Paul dit estre répugnant à Christ. D'avantage, il est assez notoire comment ils astreignent les consciences à observer d'une rigueur extrême tout ce qu'ils commandent. Quand nous contredisons à cela, nous avons sainct Paul adjoinct avec nous en la mesme cause : lequel ne permet nullement que les consciences des fidèles soyent submises à la servitude des hommes[2].

10 D'avantage il y a encores pis, c'est que depuis qu'on a une fois commencé de constituer la religion en ces vaines traditions, il s'ensuyt incontinent après ceste perversité une autre malédiction exécrable, laquelle Christ reprochoit aux Pharisiens : c'est asçavoir que le commandement de Dieu est mesprisé et anéanty pour garder les préceptes des hommes[3]. Je ne combatray point de mes paroles contre nos législateurs qui sont à présent. Je leur donne la victoire, s'ils se peuvent excuser que ceste accusation de Christ ne s'addresse point à eux. Mais comment s'en excuseroyent-ils, veu que c'est cent fois plus horrible péché en eux, de ne s'estre confessé une fois l'an en l'aureille d'un Prestre, que d'avoir mené meschante vie tout au long de l'année? avoir touché de la chair au bout de la langue au vendredi, que d'avoir souillé tous ses membres chacun jour par paillardise? avoir mis la main à quelque ouvrage utile et honneste de soy en un jour de feste dédié à quelqu'un de leurs saints canonisez à leur poste, que d'avoir tout au long de la sepmaine employé tout son corps à meschans actes? un Prestre estre conjoinct en mariage légitime, que d'estre entaché de mille adultères? de ne s'estre point acquitté d'un vœu de pèlerinage, que de rompre sa foy en toutes promesses? n'avoir point employé son argent aux pompes désordonnées de leurs Eglises, que d'avoir délaissé un povre en une extrême nécessité? avoir passé par-devant une idole sans oster son bonnet, que d'avoir contemné tous les hom
monde? n'avoir point barboté à ce
heures longues paroles sans sens.
n'avoir jamais prié en vraye aff
Qu'est-ce anéantir le commande
Dieu pour ses traditions, si cela
c'est asçavoir quand froidement e
par acquit recommandans l'obs
des commandemens de Dieu, il
rent une entière obéissance d
avec un si grand soin : comme
la vertu de piété y estoit située
punissans la transgression de la
Dieu par amendes de légères
tions, ils ne punissent de moind
la trangression d'un de leurs déc
par prison, feu, ou glaive? Quan
assez faciles à pardonner aux c
teurs de Dieu, ils poursuyvent le
tempteurs d'une haine inexorable
la mort? Et quand ils instruise
ment ceux lesquels ils tienent ca
ignorance, qu'ils aimeroyent mie
toute la Loy de Dieu estre ren
qu'un seul point des commandem
l'Eglise, comme ils les appellent
mièrement, c'est trop desvoyé du
chemin, que pour choses légères e
s'arrestoit au jugement de Dieu) i
rentes, l'un contemne, condamne
jette l'autre. Maintenant (comme
avoit point assez grand mal en ce
élémens frivoles de ce monde (
sainct Paul les nomme[1]) sont plu
mez, que les ordonnances céle
Dieu. Celuy qui est absous en a
est condamné en son manger. Une
légitime est défendue à celuy auq
permise une paillarde. Voylà le
ceste obéissance plene de prévari
laquelle se recule autant de Dieu,
s'encline aux hommes.

11 Il y a encores deux autres
réprouver en ces constitutions, l
ne sont pas petis. Le premier est,
nous amusent à des observations
plus grand'part inutiles, et mesm
quesfois sottes et contre raison.
cond est, que la multitude en est si
que les consciences fidèles en s
pressées et estans réduites à une

1) Col. II, 20. 2) Gal. V, 1
3) Matth. XV, 3.

1) Gal. IV, 9.

e Juifverie, s'arrestent tellement aux nbres, qu'elles ne peuvent venir à Christ. que je les appelle inutiles et ineptes, sçay bien que cela ne sera point croya- à la prudence charnelle. Car le sens turel de l'homme y prend si grand isir, que quand on les oste il luy sem- que toute l'Eglise est desfigurée : mais st ce que sainct Paul dit, qu'elles ont parence de sagesse, à cause qu'il sem- e que Dieu y soit servy, et qu'elles nous ercent à humilité et à discipline[1]. Par la il nous donne une admonition très tile, laquelle doit bien estre imprimée n nostre mémoire. Les constitutions umaines, dit-il, ont couleur de sagesse pour nous tromper. Si nous demandons quelle, il respond qu'entant qu'elles sont forgées des hommes, l'entendement hu- main recognoissant là ce qui est sien, le reçoit plus volontiers que ce qui seroit autrement trèsbon, mais ne s'accorderoit pas si bien à sa folie et vanité. Il nous respond secondement, que c'est d'autant que nous pensons avoir en icelles une bonne instruction à humilité. Il respond finalement, que c'est d'autant qu'elles semblent advis appartenir à refréner les délices de la chair, d'autant qu'elles con- tienent quelque forme d'austérité. Mais quand il a tout dit, les accepte-il ? ou bien use-il de raisons pour descouvrir ceste fausse apparence? Au contraire, pource qu'il estimoit que ce seul mot estoit suffi- sant pour les réprouver, que ce sont in- ventions controuvées des hommes, il ne daigne point les rédarguer plus ample- ment : ou bien, pource qu'il sçavoit que tous services de Dieu forgez à l'appétit les hommes, sont à rejetter en l'Eglise, et qu'ils doyvent estre d'autant plus sus- pects aux fidèles, qu'ils ont accoustumé de délecter les hommes : pource aussi qu'il sçavoit qu'il y a telle différence en- tre la vraye humilité et la fausse imita- tion d'icelle, qu'il est facile de discerner une de l'autre : finalement, pource qu'il savoit que ceste austérité dont il parle, e doit estre tenue que pour un exercice corporel, il a nommé ces choses pour réfuter les traditions humaines entre les fidèles, combien que de là elles prenent toute leur dignité entre les hommes.

12 En ceste manière aujourd'huy non- seulement le commun populaire, mais ceux qui pensent estre bien sages selon le monde, prenent un merveilleux plaisir à user d'une grande pompe de cérémo- nies. Touchant des hypocrites et des sot- tes femmes qui sont bigotes de nature, il leur semble advis qu'il n'y a rien de plus beau ne de meilleur. Mais ceux qui es- pluchent de plus près, et considèrent mieux à la droicte reigle que c'est que tout cela vaut, entendent que tout cela n'est que fatras, d'autant qu'il n'en vient nul proufit. Secondement que ce sont abus et tromperies, d'autant que les yeux en sont esblouis pour mener l'homme en tout erreur. Je parle des cérémonies ausquelles les Romanisques font à croire qu'il y a de grans mystères cachez. Or nous expérimentons que ce n'est que dé- rision : et n'est point de merveilles que ceux qui les ont mises sus, sont tombez en ceste folie de s'amuser et décevoir les autres en tels badinages frivoles, veu qu'ils ont prins pour leur patron en par- tie les folles resveries des Payens, en partie les observations de la Loy mosaï- que, lesquelles ne nous appartenoyent non plus que les sacrifices des bestes brutes, et les choses semblables, les- quelles ils ont ensuyvies sans discrétion, comme singes. Certes quand il n'y auroit nul autre argument, si est-ce que d'une fripperie tant mal cousue, on n'en sçau- roit rien attendre qui vaille. Et la chose est toute évidente, qu'il y a la pluspart des cérémonies papistiques qui n'ont au- tre usage que de rendre le peuple stu- pide, plustost que de l'enseigner. Sem- blablement les hypocrites ont en grande révérence ces canons nouveaux, et les tienent comme de grande importance, combien qu'ils soyent plus pour renver- ser la discipline que pour la conserver; car si on les regarde bien de près, on trouvera que ce ne sont que masques sans vérité.

13 Pour venir à l'autre point que j'ay mis, qui est-ce qui ne voit qu'il y a eu tant de traditions amassées les unes sur les autres, que la multitude en est creue

[1] Col. II, 23.

sans nombre, tellement qu'elle est intolérable à l'Eglise chrestienne? Car aux cérémonies il y apparoist un vray Judaïsme. Les autres observations sont comme géhennes pour tormenter cruellement les povres consciences. Sainct Augustin se plaignoit de son temps, que desjà pour lors tout estoit si plein de présomption en mesprisant les commandemens de Dieu, que celuy qui avoit marché à pied nud durant l'octave de son Baptesme, estoit plus griefvement reprins que celuy qui s'estoit enyvré. Il se plaignoit semblablement que l'Eglise, laquelle Dieu a voulu estre libre, estoit tellement foullée et grevée d'ordonnances et statuts, que la condition des Juifs avoit esté plus aisée[1]. Si ce sainct personnage vivoit aujourd'huy, quelles quérimonies feroit-il de la malheureuse servitude où nous sommes? Car le nombre en est augmenté jusques à dix fois autant qu'il y en avoit adoncques : et on insiste cent fois plus rudement en chacun point qu'on en faisoit. Et de faict il en advient tousjours ainsi : c'est que quand les hommes ont une fois occupé l'empire sur les âmes, ils ne cessent de faire nouveaux commandemens et nouvelles défenses, jusques à ce qu'ils se soyent desbordez en toute extrémité. Ce que sainct Paul signifie trèsbien quand il dit, Si vous estes morts au monde, comment vous astreint-on par décrets, comme si vous y estiez vivans? Ne mange point de cela, n'en gouste point, n'y attouche point[2]. Il descrit yci fort bien la procédure des séducteurs, qui commencent par superstition, défendans de manger d'une viande, voire mesmes bien peu. Après avoir gaigné ce point, ils défendent aussi mesmes d'en gouster. Leur a-on accordé cela, ils font à croire qu'il n'est pas licite d'y toucher.

14 Nous reprenons doncques aujourd'huy à bon droict ceste tyrannie aux traditions humaines : asçavoir que les povres consciences sont merveilleusement tormentées par statuts infinis, à l'observation desquels on oblige estroitement le monde. Touchant des Canons qui appartienent à la discipline, il en a

1) *Ad Januar.*, epist. CXIX. 2) Col. II, 20, 21.

esté dit ci-dessus. Des cérémonies,
diray-je? lesquelles n'apportent
proufit, sinon de nous faire reveni
figures judaïques, ensevelissans à
nostre Seigneur Jésus? Le Seigne
sainct Augustin, nous a ordonné
Sacremens, excellens en signific
faciles à observer[1]. Or combien r
à ceste simplicité la multitude et
des observations dont l'Eglise es
loppée? Je sçay bien sous quell
leur aucuns excusent ceste pervers
allèguent qu'il y en a plusieurs
nous d'aussi rudes qu'il y en a
peuple d'Israël : que pour iceux
forme puérile a esté introduite :
quelle combien que les sçavans et
tes se puissent passer, ils ne la d
toutesfois mespriser, puis qu'ils
qu'elle est utile à leurs frères. Je
que nous sçavons bien que c'est q
un chacun Chrestien à l'infirmité
prochains : mais ce n'est pas la faç
s'accomoder à l'infirmité des rud
leur imposant un grand tas de cé
nies pour les oppresser. Dieu n'a p
sans cause ceste différence entre l
ple ancien et nous, qu'il a voulu ins
iceluy par signes et figures à la faç
petis enfans : et qu'envers nous
d'une autre simplicité, ayant abol
pompe extérieure : Comme un enfa
sainct Paul, est gouverné et tenu
cipline par son pédagogue selon l
cité de son aage : ainsi les Juifs o
conduits sous la Loy[2]. Mais nous
sommes semblables aux jeunes g
sont sortis d'enfance, et n'ont pl
soin d'estre en curatèle ny en di
puérile. Certes le Seigneur prévoy
quel seroit le commun peuple de l
chrestienne, et comment il seroit
de le régir selon sa rudesse : tou
il a mis ceste discrétion que nous
dite, entre nous et les Juifs. Ain
une folle raison à nous de voul
dresser la façon judaïque pour s
aux rudes, laquelle a esté cassée
lie par Jésus-Christ. Ceste diver
nous et du peuple ancien est au
clairée par les paroles qu'eut le S

1) Epist. CXVIII, *Ad Januar.* 2) Gal. IV, 1

us avec la Samaritaine, quand il luy que le temps estoit venu, que les vrais iteurs de Dieu l'adoreroyent en es- et vérité[1]. Cela certes avoit bien esté jours fait: mais les fidèles du Nou- Testament diffèrent en cela des an- s Pères, que l'adoration spirituelle Dieu estoit couverte du temps de la , de cérémonies, et comme cachée ans: maintenant nous adorons Dieu plement, d'autant que le voile du aple est rompu avec toutes ses appar- ances. Pourtant ceux qui confondent te différence, renversent l'ordre insti- et estably par Jésus-Christ. Quel- 'un demandera, Les rudes doncques uront-ils nulles cérémonies pour sou- ger leur ignorance? Je confesse qu'il 'est que bon et utile de les aider par ce oyen: mais je di qu'il faut user de esure, asçavoir que le tout serve à es- larcir la cognoissance de Jésus-Christ, t non pas l'obscurcir. Dieu doncques ous a donné peu de cérémonies et ai- ées, pour nous représenter Jésus-Christ lepuis qu'il nous a esté exhibé. Les Juifs n ont eu d'avantage pour le figurer en on absence. Or je di qu'il leur estoit bsent pour lors: non pas quant à sa ertu, mais quant à la façon de le repré- enter. Pourtant si nous voulons tenir on moyen en cest endroict, il nous faut arder de multiplier le nombre des cé- imonies, lequel doit estre petit selon ordonnance de Dieu. Il faut adviser que lles que nous aurons soyent aisées, our ne point grever les consciences: et 'en leur signification elles ayent une ajesté et évidence telle que dit a esté. ne cela n'ait pas esté fait, qu'est-il mes- er de le monstrer plus au long? car il t notoire à chacun.

15 Je laisse à dire les fantasies perni- euses dont on a abruvé le povre monde y faisant à croire que les cérémonies ventées des hommes sont sacrifices aisans à Dieu, par lesquels les péchez nt effacez, et par lesquels on acquiert stice et salut. Quelqu'un me dira que ce sont choses bonnes d'elles-mesmes, les ne peuvent estre corrompues par ces erreurs survenans, veu qu'il en advient bien autant aux œuvres que Dieu a commandées. Mais cela est plus intolérable, de faire tel honneur aux œuvres controuvées au plaisir des hommes, que de les réputer méritoires de la vie éternelle. Car les œuvres commandées de Dieu, prenent le fondement de leur rémunération, de ce que Dieu les a agréables à cause de l'obéissance. Elles ne sont point doncques estimées pour leur propre dignité ou mérite, mais d'autant que Dieu prise l'obéissance que nous luy rendons. J'enten si quelqu'un faisoit en perfection ce que Dieu commande. Car les œuvres que nous faisons ne sont plaisantes à Dieu que par sa bonté gratuite, d'autant que l'obéissance n'y est qu'à demi. Mais d'autant que nous ne disputons pas yci dont procède nostre justice, laissons ceste question. Quant est de la matière présente, je di derechef que tout ce que les œuvres ont de valeur et estime, elles l'ont au regard de l'obéissance que nous rendons à Dieu, laquelle seule il regarde: comme il dit par son Prophète, Je ne vous ay rien, dit-il, commandé des hosties et sacrifices: mais seulement d'escouter ma voix[1]. Touchant des œuvres que les hommes font à leur dévotion il en est dit ainsi en un autre passage: Vous employez vostre argent sans acheter du pain[2]: signifiant que, c'est peine perdue. Item, C'est en vain qu'ils m'honorent selon les commandemens des hommes[3]. Pourtant nos adversaires ne s'excuseront jamais, en ce qu'ils souffrent que le povre populaire cherche sa justice en ces fatras de traditions humaines, pour pouvoir consister devant Dieu, et obtenir salut. D'avantage, n'est-ce pas un vice digne de grande répréhension, qu'ils usent de beaucoup de cérémonies non entendues, pour amuser le monde comme à une bastellerie et jeu de farce, ou à quelque conjuration d'enchanteurs? Car il est certain que toutes cérémonies sont perverses et nuisibles, sinon qu'elles meinent les hommes à Christ. Or toutes les cérémonies dont on use en la Papauté, n'ont ne doctrine

1) Jean IV, 23.

1) Jér. VII, 22, 23. 2) Is. LV, 2.
3) Is. XXIX, 13; Matth. XV, 9.

ne signification, mais sont amusemens de petis enfans. Finalement, comme le ventre est subtil pour inventer choses qui luy soyent à proufit, il y en a eu la pluspart controuvées par les Prestres par pure avarice, pour amener la farine au molin. Mais encores de quelque origine qu'elles procèdent, si on veut purger l'Eglise d'une turpitude manifeste, et qu'il ne s'y exerce point foire ne marchandise vilene, on ne peut autrement faire que d'en retrancher la pluspart, d'autant que ce sont comme attrapes pour attirer l'argent du peuple.

16 Combien qu'il semble advis que ce que j'ay dit jusques yci des traditions humaines, soit seulement pour nostre temps, afin de réprouver les superstitions papistiques, si est-ce toutesfois qu'on en peut recueillir une doctrine utile pour tous temps. Car toutes fois et quantes que ceste folie pullule, de vouloir servir Dieu par inventions humaines, toutes les ordonnances qu'on fait à ceste fin vienent incontinent à ces abus que nous avons dit. Car ce n'est point pour un temps, mais pour tousjours, que Dieu a dénoncé ceste malédiction, de frapper d'aveuglement et bestise tous ceux qui le serviront par doctrines humaines[1]. Cest aveuglement est cause que ceux qui se desvoyent du droict chemin, en mesprisant tant d'admonitions de Dieu, tombent d'une absurdité en l'autre. Toutesfois si quelqu'un désire d'avoir une doctrine générale, sans avoir esgard à la Papauté, quelles sont les traditions humaines, lesquelles doyvent estre en tout temps répudiées de l'Eglise, la détermination que nous en avons mise ci-dessus, est claire et certaine, asçavoir qu'il nous faut mettre en ce rang toutes les loix qui seront faites des hommes sans la Parole de Dieu, à ceste fin d'establir quelque façon de servir à Dieu, ou de lier les consciences par nécessité. S'il y a encores d'autres abus qui s'en ensuyvent, comme quand par la multitude des cérémonies la clairté de l'Evangile est obscurcie, ou bien que ce sont folles observations et inutiles qui ne peuvent

1) Is. XXIX, 13, 14.

édifier, ou bien que ce sont am[...] pour escumer l'argent des bourse[...] bien que le peuple en soit grevé [...] mesure, ou qu'il y ait des autres me[...] tes superstitions : tout cela nous [...] aider pour facilement discerner co[...] de mal et de nuisance il y a.

17 J'enten bien que c'est qu'il[...] pondent pour eux, asçavoir que [...] traditions ne sont pas d'eux-me[...] mais de Dieu, d'autant que l'Egli[...] régie par le sainct Esprit à ce qu'[...] puisse errer. Or ils présuppose[...] l'authorité de l'Eglise réside par[...] eux. Ce point gaigné, il s'ensuyt qu[...] tes leurs traditions sont révélatio[...] sainct Esprit, lesquelles on ne peu[...] priser sans mespriser Dieu. Et afi[...] ne semble advis qu'ils ayent rien [...] ment attenté de leurs testes, ils [...] croire que la plus grand'part de [...] ordonnances est venue des Apo[...] D'avantage, ils disent qu'un seul ex[...] peut démonstrer ce que les Apostr[...] fait en général : asçavoir quand [...] assemblez ils ont déterminé en leu[...] cile, que les Gentils se deussent ab[...] de manger du sang ou de la chair [...] beste suffoquée ou de ce qui auroi[...] sacrifié aux idoles[1]. Nous avons a[...] ment déclairé autre part, combien [...] sement ils abusent du tiltre de l'[...] pour approuver leur authorité. Q[...] la cause présente, si en rejettant [...] feintise et fausseté nous considéro[...] qui nous est mestier de regarder, asçavoir quelle Eglise requiert J[...] Christ, afin de nous ranger, et c[...] mer à sa reigle : il nous sera asse[...] dent que ceste n'est point l'Eglis[...] quelle en outrepassant les limites [...] Parole de Dieu, s'esbat à faire no[...] loix, et inventer nouvelle façon d[...] vir Dieu. Car ceste loy qui a est[...] fois enjoincte à l'Eglise ne demeur[...] point éternellement? Tu prendras [...] de faire ce que je te commande : t[...] adjousteras rien et n'en diminuera[...] derechef, Tu n'adjousteras à la P[...] du Seigneur, et n'en diminueras [...] qu'il ne t'accuse et que tu ne sois tr[...]

1) Act. XV, 20, 29

ensonger[1]. Puis qu'on ne peut nier ue ces choses ne soyent dites à l'Eglise, u'est-ce que font autre chose ceux qui isent que nonobstant telles défenses lle a osé entreprendre d'adjouster du ien à la Parole de Dieu, sinon qu'ils arguent de rébellion contre Dieu? Mais 'escoutons point leurs mensonges, par esquels ils font si grande injure à l'Eglise. Plustost cognoissons que le nom e l'Eglise est faussement prétendu, uand on en veut couvrir la folle témérité des hommes qui rompt les limites le la Parole de Dieu pour donner lieu à es inventions. Ces paroles ne sont pas ifficiles ny ambiguës, ny incertaines, ar lesquelles il est défendu à l'Eglise niverselle d'adjouster ou diminuer de a Parole de Dieu, quand il est question le son service. Ils diront que cela est it de la Loy seule, après laquelle sont enues les Prophéties: ce que je conesse, moyennant qu'ils entendent qu'icelles tendent plus à accomplir la Loy, u'à y adjouster ou en retrancher. Or si le eigneur ne souffre point qu'on adjouste u ministère de Moyse, ou qu'on en diminue, combien qu'il fust plein d'obscureté, usques à ce qu'il donne plus claire doctrine par les Prophètes ses serviteurs, et nalement par son Fils bien-aimé: pourquoy n'estimerons-nous estre plus rigoureusement défendu d'adjouster à la oy, aux Prophéties, aux Pseaumes et à Evangile? Le Seigneur certes n'a point hangé de vouloir: lequel a jadis déclairé qu'il ne peut estre plus griefvement offensé, que quand les hommes le eulent servir par leurs inventions proes. Comme nous en avons les excelns tesmoignages aux Prophètes, qui ous devoyent estre assiduellement dent les yeux. En Jérémie, quand j'ay nduit vos Pères hors de la terre d'Egypte, je ne leur ay point commandé de offrir hosties et sacrifices: mais je leur donné ce mandement, disant, Escoutez ma parole, et je seray vostre Dieu, vous serez mon peuple, et cheminerez x voyes que je vous monstreray[2]. em, En adjurant j'ay adjuré vos Pères, Escoutez ma Parole[1]. Il s'en lit plusieurs autres semblables: mais principalement cestuy-ci qui s'ensuyt est notable, lequel est escrit en Samuel: Le Seigneur demande-il hosties et sacrifices, et non pas plustost qu'on obéisse à sa voix? car obéissance est meilleure que sacrifice: et vaut mieux escouter que d'offrir hosties bien grasses. Car répugner à Dieu est comme sorcellerie: et n'acquiescer point à luy, est comme idolâtrie[2].

18 Parquoy puis qu'on ne peut excuser d'impiété toutes les inventions qu'on défend sous l'authorité de l'Eglise: il est facile d'inférer que faussement elles sont imputées à l'Eglise. A ceste cause nous combatons hardiment contre ceste tyrannie des traditions humaines, qui sont obtenues sous le tiltre de l'Eglise. Car nous ne mesprisons point l'Eglise, comme nos adversaires pour nous rendre odieux nous reprochent faussement: mais nous luy attribuons la louange d'obéissance, laquelle est la plus grande qu'elle sçauroit désirer. Eux-mesmes sont outrageusement injurieux contre l'Eglise, la faisant rebelle contre son Seigneur: d'autant que selon leur dire, elle a transgressé le commandement de Dieu. Encores que je ne mette en avant que c'est une grande impudence et malice à eux, d'objecter continuellement la puissance de l'Eglise, et ce pendant laisser derrière et dissimuler quel mandement elle a de Dieu, et quelle obéissance elle luy doit. Mais si nous désirons comme il appartient de consentir avec l'Eglise, il nous faut plustost regarder et considérer ce qui nous est commandé de Dieu, et à toute l'Eglise pareillement, afin que d'un commun accord nous luy obéissions. Car il ne faut aucunement douter que n'accordions trèsbien avec l'Eglise, si en tout et par tout nous nous rendons obéissans à Dieu. Touchant ce qu'ils disent l'origine de leurs traditions estre descendue des Apostres, ce sont pures tromperies: veu que toute la doctrine des Apostres tend à ce but, que les consciences ne soyent chargées de nouvelles traditions: et que la religion chrestienne

1) Deut. XII, 32; Prov. XXX, 6.
2) Jér. VII, 22.

1) Jér. XI, 7.
2) 1 Sam. XV, 22, 23.

ne soit contaminée par nos inventions. Et s'il faut croire aux histoires anciennes, ce qu'ils attribuent aux Apostres ne leur a pas seulement esté incognu, mais jamais n'en ouyrent parler. Et ne faut qu'ils babillent, que beaucoup de constitutions des Apostres ont esté receues par usage, qui ne furent jamais escrites, c'est asçavoir des choses qu'ils ne pouvoyent entendre devant la mort de Jésus-Christ, lesquelles ils ayent apprinses depuis son ascension par révélation du sainct Esprit nous avons desjà ci-dessus exposé ce passage. Quant est pour le propos que nous traittons, ils se font bien ridicules, quand en voulant déclairer quels sont ces grans mystères qui ont si long temps esté incognus aux Apostres, ils proposent en partie des cérémonies prinses et meslées de celles lesquelles au paravant avoyent esté vulgaires entre les Juifs et Gentils, en partie des folles singeries et sottes cérémonies, lesquelles des asnes de Prestres, qui ne sçavent n'aller ne parler, sçavent toutes par cœur : et mesmes lesquelles les fols et les enfans contrefont si proprement, qu'on diroit qu'ils en ont toute la science en leur teste. Si nous n'avions nulles histoires, toutesfois il n'y a homme de sain jugement qui ne jugeast qu'une telle multitude de cérémonies n'est point venue tout d'un coup en l'Eglise, mais que petit à petit elle a esté introduite. Car comme ainsi soit que les bons Evesques preschans du temps des Apostres, eussent fait aucunes sainctes ordonnances appartenantes à l'ordre et à la police, leurs successeurs estans gens inconsidérez et convoiteux de choses nouvelles, y ont voulu adjouster chacun son loppin l'un après l'autre : les derniers ont tousjours voulu surmonter leurs prédécesseurs. D'avantage, pource qu'il y avoit danger que leurs inventions, par lesquelles ils vouloyent acquérir bruit et renommée, ne s'en allassent incontinent à val l'eau, ils ont usé de grande rigueur que ne faisoyent point les premiers, pour contraindre le peuple à les observer. Ceste folle imitation et perverse, où chacun a voulu estre aussi vaillant que son compagnon à forger quelque nouveauté, nous a engendré la plus grand' part des cérémonies qu Papistes du jourd'huy veulent tiene pour ordonnances aposto Mais, comme nous avons dit, les res nous en rendent suffisant t gnage.

49 Afin que nous ne soyons tro à en faire un long récit, contento d'un exemple. Les Apostres ont u grande simplicité en administrant de nostre Seigneur : les prochai cesseurs, pour orner la dignité tère ont adjousté quelques fa faire, lesquelles n'estoyent point à condamner. Mais depuis sont s d'autres singes, qui ont eu une fectation de coudre pièce sur pi ainsi ont composé tant les accous du Prestre que les paremens de et le badinage et jeu de farce qu voyons à présent à la Messe avec reste du bagage. Mais les Papis encores une objection, que de to cienneté on a eu cela pour résolu, qu'on tenoit en l'Eglise universel commun accord, estoit procédé de tres, comme sainct Augustin le Je ne leur bailleray autre solution la bouche de sainct Augustin : To choses, dit-il, qu'on garde en monde, il est à juger qu'elles o ordonnées par les Apostres ou Conciles universels, desquels l'au est trèsutile en l'Eglise : comme c célèbre annuellement la mémoir passion et résurrection de nost gneur : Item, son ascension au ci Pentecoste : et s'il y a encores chose semblable qui se garde e l'Eglise, par tout où elle a son e au monde [1]. Puis qu'il allègue t d'exemples, n'est-il pas facile qu'il n'a pas voulu authoriser le vations qui estoyent pour lors celles qui estoyent sobrement i et en petit nombre, et lesquelles utiles pour conserver l'ordre de avec simplicité? Or c'est bien loi que prétendent les Romanisqu n'y ait si petit fatras de cérémo tre eux, qui n'ait esté estably par rité des Apostres.

1) Epist. CXVIII.

20 Pour cause de briefveté je produi-
y seulement un exemple. Si quelqu'un
ır demande dont ils ont leur eau bé-
é : ils respondront incontinent, que
:st des Apostres. Comme si les histoi-
s ne racontoyent point que ç'a esté un
ıpe qui en a esté le premier inventeur :
quel s'il eust appelé les Apostres à son
nseil, n'eust jamais contaminé le Bap-
sme par ceste ordure, voulant faire un
émorial du Sacrement, qui n'a point
ıté ordonné sans cause pour estre une
ıis receu. Combien que ce ne m'est pas
ıose vray-semblable que l'origine en
ɔit si ancienne que les histoires en font
ıention. Car sainct Augustin dit qu'au-
ınes Eglises de son temps réprouvoyent
ı cérémonie de laver les pieds le jour de
ı Cène, de peur qu'il ne semblast que
ɛla apparteinst au Baptesme. En quoy il
ignifie qu'il n'y avoit lors nulle espèce
e lavement laquelle eust quelque simili-
ıdc avec le Baptesme [1]. Quoy qu'il en
ɔit, je n'ay garde de concéder que cela
ɔit jamais procédé de l'esprit des Apos-
'es, d'user d'ablution quotidienne pour
duire en mémoire le Baptesme, qui
ıut autant à dire comme le réitérer. Et
e me chaut de ce que sainct Augustin
ı un autre passage attribue aussi bien
ıx Apostres d'autres observations. Car
ıis qu'il ne fait que deviner par conjec-
ıres, quel jugement pourroit-on asseoir
-dessus, mesmes de choses si grandes?
inalement, encores que j'accorde que
s choses qu'il dit soyent descendues du
mps des Apostres, si est-ce qu'il y a
ande différence entre ordonner quel-
es exercices dont les fidèles puissent
er en liberté ou s'en abstenir, et faire
s statuts pour lier estroitement les
nsciences. Toutesfois quiconques en
esté l'autheur, puis qu'elles ont esté
ées en si grand abus, nous ne faisons
ı déshonneur à iceluy en les abatant,
ause de la corruption qui y est surve-
e : d'autant qu'elles n'ont jamais esté
ıituées à ceste intention qu'elles fus-
ıt perpétuelles.

21 L'exemple des Apostres qu'ils allè-
ent pour donner authorité à leur tyran-
nie, ne fait de rien mieux à propos. Les Apostres, disent-ils, et les Anciens de l'Eglise primitive ont fait une ordonnance outre le mandement de Christ : par laquelle ils défendoyent aux Gentils de ne manger des choses immolées aux idoles, de la chair de beste suffoquée, ne du sang [1]. S'ils ont eu raison de ce faire, pourquoy ne pourroyent leurs successeurs les ensuyvre toutes les fois que mestier est? Je voudroye qu'ils les ensuyvissent tant en ceci qu'en autres choses. Car je nie que les Apostres en cela ayent institué ou ordonné rien de nouveau, comme il m'est facile de prouver. Car puis qu'en ce lieu-là mesme sainct Pierre afferme que c'est tenter Dieu d'imposer quelque charge sur les disciples : il renverseroit après sa sentence, s'il souffroit que quelque charge leur fust imposée. Or ce seroit certainement une charge, si les Apostres décernoyent par leur authorité, qu'il fust défendu aux Gentils de ne manger des sacrifices des idoles, ne de la chair de beste suffoquée, ne de sang. Néantmoins il demeure tousjours un scrupule : c'est qu'il semble advis qu'ils l'ayent défendu. Mais quand on regardera de près au sens de leur ordonnance, la solution sera facile. Le premier et principal point est, qu'il faut laisser aux Gentils leur liberté : sans leur faire fascherie, ne les inquiéter des observations de la Loy. Jusques yci elle nous favorise directement. L'exception qui s'ensuyt après touchant les sacrifices, la chair estouffée, et le sang, n'est pas une nouvelle loy faite par les Apostres : mais c'est le commandement éternel de Dieu de garder charité. Et ne diminue en rien la liberté des Gentils : mais seulement les advertit comment ils se doyvent accomoder à leurs frères, pour ne les scandaliser en l'usage de leur liberté. Notons doncques que ceci est le second point : c'est asçavoir que la liberté des Gentils ne soit nuisante, ny en scandale à leurs frères. Si quelqu'un persiste encores, disant qu'ils ordonnent quelque certaine chose : je respon que seulement ils monstrent, selon qu'il es-

Epist. CXVIII, *Ad Januarium*.

1) Act. XV, 20.

toit expédient pour le temps, en quelles choses les Gentils pouvoyent scandaliser leurs frères, afin qu'ils s'en gardent : toutesfois ils n'adjoustent du leur rien de nouveau à la Loy de Dieu éternelle, laquelle défend le scandale.

22 Comme si aujourd'huy és pays où les Eglises ne sont pas encores bien ordonnées, les bons Pasteurs dénonçoyent à ceux qui sont desjà bien instruits, qu'ils n'ayent à manger chair au Vendredi, ou labourer en jour de feste publiquement, jusques à tant que les débiles en la foy, par plus certaine doctrine devienent plus fermes. Car combien que ces choses, la superstition ostée, soyent de soy indifférentes : toutesfois quand elles se commettent avec scandale des frères infirmes, elles ne sont sans péché. Et le temps est aujourd'huy tel, que les fidèles ne sçauroyent faire ces choses en présence de leurs frères infirmes, sans navrer griefvement leurs consciences. Qui seroit celuy qui oseroit dire, s'il ne vouloit grandement calomnier, qu'en ceste manière tels bons Pasteurs feroyent une nouvelle loy, veu qu'il appert qu'ils ne feroyent sinon obvier aux scandales, lesquels sont assez clairement défendus de Dieu? On en peut autant dire des Apostres, desquels l'intention n'a esté autre que de maintenir la Loy de Dieu, laquelle est d'éviter les scandales; comme s'ils eussent dit, Le commandement de Dieu est, que vous n'offensiez point vos frères infirmes. Vous ne pouvez manger les choses offertes aux idoles, ne de la chair estouffée, ne du sang, sans les offenser : nous vous commandons doncques par la Parole de Dieu, de n'en manger avec scandale. Que telle ait esté l'intention des Apostres, sainct Paul en est tesmoin: lequel accordant à leur ordonnance escrit ainsi : Touchant des viandes qui sont sacrifiées aux idoles, nous sçavons bien qu'il n'y a idole au monde qui soit rien. Mais aucuns en mangent avec ceste conscience, comme si elles estoyent dédiées aux idoles, et leur conscience infirme est violée; voyez que ceste vostre liberté ne tourne en scandale aux imbécilles [1]. Celuy qui considérera ces choses, ne sera point ci-après facilement abusé par ces trompeurs, qui veulent faire à croire que les Apostres par ceste ordonnance ont commencé à restreindre la liberté de l'Eglise. Mais encores afin qu'ils ne puissent plus fuir ne caviller que ce que je di ne soit la pure vérité : qu'ils me respondent en quelle authorité ils ont cassé et anéanty ce décret des Apostres. Ils ne peuvent autre chose alléguer, sinon qu'il n'y a plus de danger touchant les scandales et dissentions, ausquelles les Apostres vouloyent remédier. Et ainsi, puis que la cause est ostée, que la loy ne doit plus durer ny avoir sa vigueur. Puis doncques que ceste loy a esté faite en considération de charité, selon leur confession mesme, et qu'on ne la transgresse point, sinon en contrevenant à charité : par cela ils confessent que ce n'a point esté une addition nouvelle faite à la Loy de Dieu. faite de la teste des Apostres : mais qu'ils ont purement et simplement accomodé à leur temps, ce que nostre Seigneur nous commande à tous par sa Parole.

23 Mais jà soit, disent-ils, que les loix ecclésiastiques soyent cent fois iniques et injustes, si est-ce qu'il y faut obéir d'autant qu'il n'est pas yci question que consentions aux erreurs, mais seulement que nous, qui sommes sujets, obéissions aux commandemens rigoureux de nos supérieurs, lesquels il ne nous est pas licite de rejetter. Mais nostre Seigneur par la vérité de sa Parole nous défend trèsbien contre ceste cavillation, et nous délivre de servitude, pour nous maintenir en la liberté laquelle il nous a acquise de son sacré sang. Car il n'est pas vray (comme malicieusement ils veulent faire à croire) qu'il ne soit yci question sinon de porter quelque dure oppression en nostre corps : mais leur fin est de priver nos consciences de leur liberté : c'est-à-dire du fruit qu'elles reçoivent par le sang de Christ, et de les tormenter servilement et misérablement. Toutesfois nous laisserons ce point, comme s'il estoit de petite importance. Mais pensons-nous que ce soit chose de petite conséquence, de ravir à Dieu son royaume,

1) 1 Cor. VIII, 1, 9.

equel il se veut sur toute chose est reconervé? Or il luy est ravy toutes fois et quantes qu'il est servy par loix d'inventions humaines : veu qu'il veut estre le seul Législateur de son honneur et service. Et afin qu'aucun ne pense que ce soit chose de légère importance, qu'il escoute combien nostre Seigneur l'estime : Pourtant, dit-il, que ce peuple-ci m'a servy selon les mandemens et doctrines des hommes : voyci, je le feray esmerveiller par un miracle grand et merveilleux : car la sapience périra des sages, et l'entendement des prudens sera anéanty[1]. En un autre passage, Ils me servent en vain, enseignans pour doctrines commandemens d'hommes[2]. Et de faict, ce que les enfans d'Israël se sont contaminez en plusieurs idolâtries, la cause de tout le mal est assignée à ce meslinge, qu'en transgressant les commandemens de Dieu, ils se sont forgé des services estranges. Et à ce propos l'histoire saincte récite, que les nouveaux habitans de Samarie qui avoyent là esté envoyez par le Roy de Babylone, estoyent journellement dévorez par les bestes sauvages, pource qu'ils ne savoyent point les statuts du Dieu de la terre. Encores qu'ils n'eussent commis nulles fautes aux cérémonies, si est-ce que Dieu n'eust point approuvé toutes leurs vaines pompes : mais ce pendant, si a-il voulu punir ceste profanation de son service : c'est que les incrédules et Payens le vouloyent servir à leur poste. Et pourtant, il est adjouté puis après, qu'ils apprindrent de suyvre, quant à l'extériorité, ce que Dieu avoit ordonné en sa Loy : mais pource qu'ils n'adoroyent pas encores purement Dieu, il est répété par deux fois, qu'ils l'ont craint et qu'ils ne l'ont pas craint[3]. Dont nous avons à conclurre, qu'une partie de la révérence que nous luy portons, gist à ne rien mesler de nos inventions propres parmi le service qu'il a commandé en sa Parole. Dont les bons Rois et fidèles sont louez souvent en l'Escriture, d'avoir observé quant à la religion, ce qui estoit enjoinct en la Loy, sans décliner à dextre ny à gauche[1]. Je passe encores plus outre ; combien qu'en un service controuvé, l'impiété n'apparust pas du premier coup, qu'elle ne laisse point d'estre asprement condamnée, puis qu'on a décliné du commandement de Dieu. L'autel d'Achaz duquel il avoit fait apporter le patron de Samarie, pouvoit estre estimé un bel ornement pour augmenter la dignité du Temple[2] : veu mesmes que l'intention de ce meschant Roy n'estoit autre, que de sacrifier là au Dieu vivant : ce qu'il pensoit faire plus magnifiquement qu'en l'autel ancien. Nous voyons néantmoins comment le sainct Esprit déteste une telle audace, voire pour ceste seule raison, que toutes inventions humaines, quelque belle apparence qu'elles ayent, ne font qu'infecter et corrompre le service de Dieu. Et d'autant plus que la volonté de Dieu nous est clairement monstrée, tant moins l'outrecuidance de rien attenter par-dessus est excusable. Aussi le crime de Manassé est fort aggravé par ceste circonstance, d'avoir édifié un autel en Jérusalem, duquel lieu Dieu avoit prononcé qu'il y mettroit son nom[3]. Car quand on ne se contente point de ce qu'il approuve, c'est rejetter son authorité comme de propos délibéré.

24 Plusieurs trouvent estrange pourquoy nostre Seigneur menace si asprement de faire choses mermeilleuses sur le peuple, duquel il estoit servy par mandemens et doctrines des hommes : et pourquoy il déclaire que tel honneur est vain. Mais s'ils regardoyent que c'est dépendre de la seule bouche de Dieu en matière de religion, c'est-à-dire en matière de sapience céleste : semblablement ils verroyent que la raison n'est pas petite, pourquoy nostre Seigneur a en telle abomination les services mal reiglez, qui luy sont faits selon le sot appétit des hommes. Car combien que ceux qui le servent ayent quelque espèce d'humilité, s'assujetissans aux loix des hommes à cause de luy, toutesfois ils ne sont nullement humbles devant Dieu, auquel mesme ils imposent ces mesmes loix qu'ils observent. C'est la raison pour-

1) Is. XXIX, 13, 14. 2) Matth. XV, 9.
3) 2 Rois XVII, 24-34.

1) 2 Rois XXII, 1, 2, et autres passages.
2) 2 Rois XVI, 10. 3) 2 Rois XXI, 4.

sont bien loing ceux qui luy pensent com-
plaire par observations forgées au plaisir des hommes : et luy jettent au visage, comme par force et maugré qu'il en ait, une obéissance perverse, laquelle ils rendent aux hommes non à luy. Comme il a esté fait longtemps par ci-devant, et de nostre mémoire mesmes : et se fait encores aujourd'huy aux pays où la créature est en plus grande authorité que le Créateur. Lesquels pays ont une religion (si digne elle est d'estre appelée Religion) brouillée de plus de superstitions et plus folles qu'idolâtrie payenne qui fut oncques. Car que sçauroit les sens de l'homme produire, sinon choses charnelles et folles, et qui vrayement monstrent de quel autheur elles sont venues ?

25 Quant à ce que les advocats des superstitions allèguent ce que Samuel a sacrifié en Ramatha [2], et combien que cela se feist contre la Loy, que l'acte a pleu à Dieu : la solution est facile, asçavoir qu'il n'a point basty un second autel pour l'opposer au premier qui estoit fondé sur la Parole de Dieu : mais pource qu'il n'y avoit point encores de lieu certain destiné au tabernacle, qu'il a mieux aimé dédier aux sacrifices la ville de sa demeure, comme le lieu le plus commode. Pour certain l'intention du sainct Prophète n'a pas esté de rien changer à la façon du service divin, où Dieu avoit si estroitement défendu de ne rien ad-

toute invention estrange par laquel
hommes prétendent de servir à Dieu,
autre chose que pollution de la v
sainctelé.

26 Pourquoy doncques, disent
Christ a-il voulu qu'on portast les
ges importables qu'imposent les Sc
et Pharisiens [2] ? Mais je leur demand
contraire, Pourquoy luy-mesme en
autre lieu a-il voulu qu'on se gardas
levain des Pharisiens, appelant leu
vain (comme l'interprète l'Evang
saint Mathieu [3]) tout ce qu'ils meslo
de leur doctrine propre, à la pure Pa
de Dieu ? Que voulons-nous d'avant
quand il nous est commandé de fui
de nous garder de toute leur doctr
Dont il nous est trèsmanifeste, q
l'autre passage nostre Seigneur n'a
voulu que les consciences des siens
sent chargées des propres traditions
Pharisiens. Et les paroles mesmes (
ne les cavilloit point) n'approchen
rien de ce sens. Car par icelles n
Seigneur n'a voulu autre chose, s
que proposant de parler aigrement
tre la mauvaise vie des Pharisiens,
seignoit paravant ses auditeurs,
combien qu'ils ne veissent rien aux m
des Pharisiens digne d'estre ensu
toutesfois qu'ils ne délaissassent poi
qu'ils enseignoyent par parole, quan
estoyent assis en la chaire de Mo
c'est-à-dire quand ils exposoyent la
Il n'a doncques voulu autre chose, s

n qu'on leur ameine, mais cherchent usjours authorité : j'allégueray les pales de sainct Augustin, ausquelles il nne une mesme interprétation que j'ay t. Le bercail du Seigneur, dit-il, a des steurs, partie ses enfans, partie mernaires. Les Pasteurs qui sont enfans Dieu, sont les vrais Pasteurs : toutesis escoute comme les mercenaires aussi nt utiles. Car plusieurs ministres en glise cherchans leur proufit terrien eschent Jésus-Christ, et la voix de rist est ouye de leur bouche : et les ebis suyvent non point le mercenaire, ais le Pasteur par le mercenaire. Escutez comment le Seigneur nous a démonstré les mercenaires. Les Scribes, dit-et Pharisiens sont assis en la chaire Moyse : faites ce qu'ils vous disent, ais ce qu'ils font, ne le faites point. est autant comme s'il disoit : Escoutez voix du Pasteur par les mercenaires : r estans assis en ceste chaire, ils enignent la Loy de Dieu. Pourtant Dieu seigne par eux : mais s'ils veulent n amener de leur propre, ne les oyez int, et ne faites pas ce qu'ils vous dint[1].

27 Mais pourtant qu'aucuns simples, and ils entendent que les consciences s fidèles ne se doyvent lier par tradins humaines, et que Dieu est en vain r icelles servy, pensent que ce soit une sme raison des reigles qui sont mises ur tenir ordre en l'Eglise : il faut ycl vier à leur erreur. Certes il est facile s'abuser en cest endroict, pourtant il n'appert pas de prime face quelle férence il y a entre ces deux espèces : ais nous despescherons le tout si clairment que nul ne sera d'oresenavant ceu par la similitude. Ayons premièrent ceste considération, c'est que si us voyons estre nécessaire qu'en toucompagnies des hommes il y ait quelle police pour entretenir paix et conrde entre eux : si en toutes choses il t qu'il y ait quelque ordre pour conver une honnesteté publique, et mess une humanité entre les hommes, que choses se doyvent principalement observer aux Eglises, lesquelles premièrement sont maintenues par bon ordre, et par discorde sont du tout dissipées. Parquoy si nous voulons trèsbien prouvoir à la conservation de l'Eglise, il faut mettre diligence, que tout se face décentement et avec bon ordre, ainsi que le commande sainct Paul[1]. Or puis qu'il y a si grandes répugnances d'esprits et de jugement entre les hommes, nulle police ne sçauroit consister en eux, si elle n'est arrestée par quelques certaines loix, et nul ordre ne s'y pourroit bien conserver, sans quelque certaine forme. Tant s'en faut que nous réprouvions les loix qui tendent à ceste fin, que mesmes nous affermons que sans icelles les Eglises seroyent incontinent dissipées et déformées. Car autrement il ne se pourroit faire (ce que sainct Paul requiert) que tout s'y feist décentement et par ordre, si l'ordre et l'honnesteté n'estoit conservée par quelque certaine forme. Néantmoins il faut tousjours songneusement prendre garde en telles observances, qu'elles ne soyent estimées nécessaires à salut, pour lier les consciences : ou qu'on n'y constitue l'honneur et service de Dieu, comme si la vraye piété y estoit située.

28 Nous avons doncques une bonne marque et certaine, pour discerner entre les maudites constitutions, desquelles nous avons dit que la vraye religion est obscurcie, et les consciences abysmées, et entre les sainctes ordonnances de l'Eglise, lesquelles tendent tousjours à l'un de ces buts, ou de garder quelque honnesteté en la compagnie des fidèles, ou d'entretenir paix et concorde entre eux. Or depuis qu'on a une fois cognu qu'une loy est mise pour reigle d'honnesteté, la superstition en est desjà ostée, en laquelle trébuschent ceux qui constituent le service de Dieu aux inventions humaines. D'avantage, puis qu'on a entendu qu'elle ne tend sinon au commun usage des hommes, et pour conserver entre eux charité : la fausse opinion d'obligation et de nécessité est renversée, laquelle tormente horriblement les con-

August., *In Joan. tract.*, XLVI.

1) I Cor. XIV, 40.

sciences : quand on estime les traditions estre nécessaires à salut. Car pour avoir ceste cognoissance que venons de dire, on voit qu'il n'est question sinon de nourrir entre nous charité, en servant les uns aux autres. Mais il est expédient d'exposer encores plus clairement que c'est qu'emporte ceste honnesteté : item cest ordre dont parle sainct Paul. La fin de l'honnesteté tend à cela, que quand on institue des cérémonies pour donner révérence et majesté aux Sacremens le peuple soit esmeu comme par une aide, à honorer Dieu. Secondement, qu'il y aparoisse une gravité et modestie. Quant à l'ordre, le premier point est, que les Prélats et Pasteurs sçachent quelle est la reigle de bien gouverner, et que le peuple soit exercé à obéissance et discipline. Le second est d'entretenir l'Eglise en bonne concorde, l'ayant disposée en bon estat.

29 Nous n'appellerons doncques Honnesteté, quand il n'y a qu'un spectacle frivole pour donner plaisir aux hommes, comme nous en avons l'exemple en toute la pompe dont usent les Papistes en tout le service de Dieu, qu'ils appellent. Car ils n'ont qu'une masque d'une belle apparence, laquelle est inutile et une superfluité sans fruit. Mais nous tiendrons pour honnesteté ce qui sera tellement reiglé pour donner révérence aux saincts mystères de Dieu, que le peuple en soit exercé à dévotion vrayement chrestienne, ou bien que l'acte auquel cela doit servir, en soit orné décentement : et qu'en tout on regarde l'édification, c'est asçavoir que les fidèles soyent admonestez par ce moyen en quelle modestie, crainte et révérence ils se doyvent disposer à servir Dieu. Or les cérémonies ne sont point autrement exercices de piété, sinon qu'elles conduisent le peuple comme par la main à Jésus-Christ. Semblablement il ne nous faut point constituer l'ordre en ces pompes inutiles, qui n'ont rien qu'une vaine apparence : mais en une bonne police, laquelle oste confusion, contemnement et tous débats. De la première espèce nous en avons les exemples en sainct Paul, quand il défend de mesler des banquets profanes avec la

sacrée Cène de nostre Seigneur. que les femmes ne se monstrent p public à teste descouverte[1]. Et en beaucoup d'autres quotidiens entr comme de prier publiquement à g de ne traitter les Sacremens de Seigneur irrévéremment, et d'un sordide et déshonneste, de ne je corps des hommes trespassez charongnes de bestes, mais les e honnestement, après les avoir en Les exemples de la seconde espè d'avoir heures arrestées pour le cations et oraisons publiques, et mens : d'avoir aussi les lieux de cela : les chants ou Pseaumes : i silence qui doit estre pour don dience à la Parole, et que les f suyvant la défense de sainct P présument d'enseigner[2], et autre blables. Principalement il nous mettre en ce rang les ordonnanc concernent la discipline : comme l téchisme, les corrections, la façon communier, les jusnes communs, tres telles. Et ainsi toutes constitu de l'Eglise qu'on doit recevoir bonnes et sainctes, se peuvent rap à deux articles : c'est que les une partienent aux cérémonies, les aut la discipline et concorde.

30 Mais pource qu'yci il y a d d'un costé, que les Evesques com prenent occasion d'excuser leurs meschantes et tyranniques, comme quelque couleur par ce que nous dit : de l'autre costé, qu'il n'y e d'aucuns, lesquels de peur de reto en la malheureuse servitude où avons esté, ne rejettent clairement ordonnances ecclésiastiques, que bonnes et sainctes qu'elles soye me faut protester que je n'enten d'approuver autres constitutions qu les qui sont fondées en l'authori Dieu, et tirées de l'Escriture, tell qu'on les puisse totalement appeler nes. Prenons exemple en la co de nous agenouiller quand on fa prières solennelles : sçavoir est si devons tenir cela pour tradition

1) 1 Cor. XI, 22, 5. 2) 1 Cor. XIV, 34.

laquelle il soit loisible à chacun espriser ou rejetter. Je di qu'elle llement humaine, qu'elle est aussi Elle est de Dieu, entant qu'elle rtie de ceste honnesteté laquelle stre nous recommande[1] : elle est ommes, entant qu'elle nous mons- pécialement et par exprès, ce qui seulement esté touché en général l'Apostre. Par cest exemple nous ons estimer ce que nous devons ju- le tout le reste. La somme est, Puis Dieu a fidèlement comprins en sa le, et nous a plenement déclairé le est toute la vraye reigle de jus- toute la façon de le bien servir, et ce qui estoit nécessaire pour nostre t, il le faut avoir pour nostre seul stre en cela. Quant à la discipline rne et aux cérémonies, il ne nous a nt voulu ordonner en particulier, et me de mot à mot comment il nous t gouverner : d'autant que cela dépen- l de la diversité des temps, et qu'une sme forme n'eust pas esté propre ny e à tous aages. Doncques il nous faut ir recours à ces reigles générales que dites : c'est asçavoir que tout se e honnestement et par ordre en l'E- e. Finalement, pource que Dieu n'en ien dit par exprès, d'autant que ce stoyent point choses nécessaires à tre salut, et qu'il est mestier d'en r en diverses sortes selon la néces- , pour édification : nous avons à con- re qu'on les peut changer, et en insti- r de nouvelles, et abolir celles qui ont , selon qu'il est expédient pour l'uti- de l'Eglise. Je confesse bien qu'il ne pas innouver tout ce qu'on vou- it bien à chacunes fois ny à tout pro- pour légère cause : mais la charité s monstrera trèsbien ce qui pourra re ou édifier, par laquelle si nous lfrons d'estre gouvernez, tout ira n.

31 Or l'office du peuple chrestien est, garder les ordonnances qui auront é faites à ceste fin, et compassées à le reigle, non point par superstition, is en liberté de conscience, et toutesfois se submettant volontiers à l'observation d'icelles. Or si c'est mal fait de les mespriser par nonchalance, ce seroit beaucoup pis de les violer par contumace et rébellion. Mais quelle liberté de conscience, dira quelqu'un, pourra-on avoir quand on sera ainsi tenu de les observer? Je di que la conscience ne laissera point d'estre libre et franche, quand on réputera que ce ne sont point ordonnances perpétuelles, ausquelles on soit astreint, mais que ce sont aides externes de l'infirmité humaine : desquelles combien que nous n'ayons pas tous besoin, toutesfois il nous en faut tous user, d'autant que nous sommes tous obligez les uns aux autres mutuellement à entretenir charité : ce qui se pourra bien appercevoir aux exemples ci-dessus mis. Quoy? y a-il quelque si grand mystère en la coiffure d'une femme, que ce soit un grand crime de sortir en la rue nue teste? Le silence luy est-il tellement commandé, qu'elle ne puisse parler sans grande offense? Y a-il une telle religion à fleschir le genouil, ou envelopper un corps mort, qu'on ne puisse laisser ces choses sans crime? Non certes : car si la nécessité de son prochain la pressoit tellement qu'elle n'eust le loisir de se coiffer, elle ne pèche en rien si elle accourt nue teste pour luy aider : et l'heure arrive quelquesfois, qu'il luy vaudroit mieux parler que se taire. Et n'y a nul empeschement qu'un malade qui ne se peut agenouiller, ne prie tout droict. Finalement, s'il n'y a point de drap pour ensevelir un mort, il vaut mieux l'enterrer nud, que de le laisser sans enterrer. Néantmoins pour nous gouverner bien en ces choses, nous avons à suyvre la coustume et les loix du pays où nous vivons, et une certaine reigle de modestie, laquelle nous monstre que c'est qu'il faut suyvre ou éviter. En quoy si quelqu'un faut par oubliance ou inadvertance, il n'y a nul péché : si c'est par contemnement, son obstination est à réprouver. Pareillement il ne peut chaloir quels sont les jours et les heures, quel est le bastiment de l'édifice, lesquels Pseaumes on chante en un jour ou en l'autre : mais il convient néantmoins que les jours et les

1 Cor. XIV, 40.

heures soyent certaines, et le lieu capable pour recevoir tout le monde, si on a esgard à entretenir paix et concorde. Car quelles noises engendreroit la confusion de ces choses, s'il estoit loisible à chacun de changer à son plaisir les choses qui appartienent à l'ordre publique? veu que jamais n'adviendroit qu'une mesme sentence pleust à tous, si les choses estoyent laissées incertaines au vouloir d'un chacun. Si quelqu'un vient répliquer, et veut estre plus sage qu'il ne faut, qu'il regarde s'il peut avoir raison devant Dieu. Touchant de nous, la parole de sainct Paul nous doit contenter, que nous ne sommes point adonnez à contention, ne les Eglises de Dieu [1].

32 Il faut doncques avec bonne diligence prendre garde que quelque erreur ne surviene qui obscurcisse ou pollue la pureté de cest usage. Ce qui se pourra faire, si toutes les cérémonies desquelles on usera, emportent quelque utilité manifeste : si on n'en reçoit guères, et principalement si le Pasteur veille à fermer la voye par bonne doctrine à toutes fausses opinions. Or ceste cognoissance fera, que chacun de nous aura sa liberté entière en toutes ces choses : et néantmoins que chacun volontairement imposera quelque nécessité à sa liberté, d'autant que l'honnesteté de laquelle nous avons parlé, ou la charité le requerra. D'avantage, elle sera cause que nous observerons lesdites choses sans quelque superstition : et ne contraindrons les autres trop rigoureusement à les observer, que nous n'estimerons point le service de Dieu mieux valoir pour la multitude des cérémonies : qu'une Eglise ne contemnera point l'autre, pour la diversité de l'extérieure forme de faire : finalement qu'en ne nous establissant point une loy perpétuelle, nous rapporterons à l'édification de l'Eglise toute la fin et usage des cérémonies : selon l'exigence de laquelle édification nous soyons prests d'endurer, non-seulement que quelque cérémonie soit changée, mais que toutes celles qu'aurions eues au paravant, soyent ostées et abolies. Car le temps présent nous donne expérience certaine, que selon l'opportunité du temps il est trèsbon de mettre bas aucunes observations, lesquelles de soy n'estoyent ne mal convenables, ne meschantes. Car il y a eu au temps passé tel aveuglement et ignorance, que les Eglises se sont arrestées aux cérémonies avec une opinion si corrompue et un zèle si obstiné, qu'à grand'peine on les pourroit bien purger des horribles superstitions ausquelles elles ont esté ensevelies, sans que beaucoup de cérémonies ne soyent ostées, lesquelles possible n'avoyent pas esté jadis instituées sans cause, et lesquelles de soy ne sont point à condamner d'impiété notable.

CHAPITRE XI.

De la jurisdiction de l'Eglise, et de l'abus qui s'y commet en la Papauté.

1 S'ensuyt la troisième partie de la puissance et authorité de l'Eglise, voire qui est bien la principale en un Estat bien reiglé : c'est de la jurisdiction, laquelle totalement se rapporte à la discipline, dont il nous conviendra tantost traitter. Car comme nulle ville ne village ne peut estre sans gouverneur et sans police, ainsi l'Eglise de Dieu, comme j'ay desjà dit ailleurs, a mestier d'une certaine police spirituelle, laquelle néantmoins est toute différente de la police terrienne : et tant s'en faut qu'elle l'empesche ou amoindrisse, que plustost elle aide à la conserver et advancer. Pourtant ceste puissance de jurisdiction ne sera en somme autre chose, qu'un ordre institué pour conserver la police spirituelle. Et pour ceste fin ont esté anciennement ordonnées par les Eglises certaines compagnies de gouverneurs, lesquels eussent le regard sur les mœurs, corrigeassent les

1) 1 Cor. XI, 16.

;es, et usassent d'excommunication
iand mestier seroit. C'est ce qu'entend
inct Paul, quand en l'Epistre aux Co-
ithiens il nomme les gouvernemens[1].
em en l'Epistre aux Romains, quand il
t, Celuy qui préside, qu'il le face avec
licitude[2]. Car il ne parle point aux Ma-
strats ou gouverneurs terriens, veu
i'il n'y avoit nuls de Chrestiens pour
rs : mais à ceux qui estoyent adjoincts
ix Pasteurs pour le régime spirituel de
Eglise. Semblablement à Timothée, il
et deux espèces de Prestres : les uns
ii travaillent en la Parole, les autres
ii ne font point l'office de prédication,
toutesfois sont fidèles à s'acquitter de
ur devoir[3]. Par ceste seconde espèce il
y a doute qu'il n'entende ceux qui es-
yent députez pour avoir esgard sur les
œurs, et corriger les délinquans par
communication. Or ceste puissance de
juelle nous parlons, dépend toute des
efs, lesquelles Jésus-Christ a données
son Eglise, au dix-huitième de sainct
atthieu[4]. Car là il commande qu'on ad-
oneste au nom commun de tous, celuy
ii aura mesprisé les admonitions privées
son frère : et s'il persévère en sa con-
mace, qu'on le bannisse de la compa-
ie des fidèles. Or telles admonitions et
rrections ne se peuvent faire sans co-
oissance de cause. Pourtant il est re-
is qu'il y ait quelque jugement et quel-
e ordre. Ainsi doncques, si nous ne
ulons casser et anéantir la promesse
s clefs, et rejetter tant l'excommuni-
tion que les remonstrances, et tout le
ste qui s'ensuyt, il est nécessaire que
us donnions quelque jurisdiction à
glise. Que les lecteurs observent bien
'il n'est point là parlé en général de
uthorité de la doctrine qui devoit estre
eschée par les Apostres, comme au
zième de sainct Matthieu, et au vingt-
ième de sainct Jehan[5] : mais que Jé-
s-Christ transfère pour l'advenir à son
lise le droict et superintendance qui
oit esté jusques alors en la synagogue
s Juifs. Car ce peuple-là avoit eu tous-
urs sa façon de gouverner, de laquelle

Jésus-Christ veut qu'on use en la compagnie des siens, moyennant qu'on retiene la pure institution. Or il use de menace estroite contre les contredisans, pource que le jugement de son Eglise, laquelle devoit estre contemptible : et sans nulle monstre, pouvoit estre autrement mesprisé par gens téméraires et orgueilleux. Et afin que les lecteurs ne se troublent de ce que Jésus-Christ parlant de choses diverses, use de mesmes mots, il sera expédient de soudre ce nœud. Il y a doncques deux passages qui parlent de lier et deslier. Le premier est au seizième de sainct Matthieu, où nostre Seigneur Jésus, après avoir promis à sainct Pierre de luy donner les clefs du Royaume des cieux, adjouste incontinent. Tout ce que tu auras lié en terre, sera lié au ciel : et pareillement, ce que tu auras deslié, sera deslié : par lesquelles paroles il ne signifie autre chose que ce qu'il dit en sainct Jehan, quand il envoye prescher ses disciples. Car après avoir soufflé sur eux, il leur dit, Les péchez seront remis à ceux ausquels vous les aurez remis : et ceux ausquels vous les aurez retenus, ils seront retenus[1]. J'améneray une interprétation de ce passage, qui ne sera pas trop subtile, ne contrainte ou forcée, mais simple, vraye et convenable. Ce mandement de remettre et retenir les péchez, et la promesse faite à sainct Pierre de lier et deslier, ne se doyvent rapporter à autre fin qu'au ministère de la Parole, lequel nostre Seigneur ordonnant à ses Apostres, pareillement leur commettoit l'office de lier ou deslier. Car quelle est la somme de l'Evangile, sinon que nous tous estans serfs de péché et de mort, sommes délivrez et affranchis par la rédemption qui est en Jésus-Christ? Au contraire, que ceux qui ne recognoissent et ne reçoyvent Christ pour leur libérateur et rédempteur, sont condamnez à éternelle prison? Nostre Seigneur baillant à ses Apostres ceste ambassade à porter par toutes les nations de la terre, pour monstrer qu'elle estoit siene, procédante et ordonnée de soy, l'a honorée de ce noble tesmoignage : et ce pour une sin-

1) 1 Cor. XII, 28. 2) Rom. XII, 8.
3) 1 Tim. V, 17. 4) Matth. XVIII, 17.
5) Matth. XVI, 19; Jean XXI, 15.

1) Jean XX, 23.

gulière consolation, tant des Apostres que des auditeurs, ausquels ceste ambassade devoit estre apportée. Il convenoit certes que les Apostres eussent une grande et ferme asseurance de leur prédication, laquelle ils avoyent non-seulement à entreprendre et exécuter avec infinis labeurs, solicitudes, travaux et dangers, mais finalement à signer et seeller de leur propre sang. C'estoit doncques raison qu'ils eussent ceste certitude, qu'elle n'estoit pas vaine ne frivole : mais plene de vertu et puissance. Et estoit bien besoin qu'en telles angoisses, difficultez et périls ils fussent asseurez qu'ils faisoyent l'œuvre de Dieu : afin que tout le monde leur contrevenant et résistant, ils cognussent que Dieu estoit pour eux : et que n'ayant point l'autheur de leur doctrine Christ présent à l'œil en terre, ils entendissent qu'il estoit au ciel pour confermer la vérité d'icelle. D'autre part, il faloit qu'il fust trèscertainement testifié aux auditeurs, qu'icelle doctrine n'estoit pas parole des Apostres, mais de Dieu mesme : et que ce n'estoit pas une voix née en terre, mais procédante du ciel. Car ces choses ne peuvent estre en la puissance de l'homme, c'est asçavoir la rémission des péchez, promesse de vie éternelle, message de salut. Christ doncques testifie qu'il n'y avoit en la prédication évangélique rien des Apostres, sinon le ministère : que c'estoit-il, lequel par leurs bouches, comme par instrumens, parloit et promettoit tout : que la rémission des péchez, laquelle ils annonçoyent, estoit vraye promesse de Dieu, la damnation laquelle ils dénonçoyent, estoit certain jugement de Dieu. Or ceste testification a esté donnée pour tous temps, et demeure encores ferme, pour nous rendre tous certains et asseurez, que la parole de l'Evangile, de qui qu'elle soit preschée, est la propre sentence de Dieu, publiée en son siége, escrite au livre de vie, passée, ratifiée et confermée au ciel. Ainsi nous entendons que la puissance des clefs est simplement la prédication de l'Evangile : et mesmes n'est pas tant puissance que ministère, si nous avons esgard aux hommes. Car Christ n'a pas donné proprement aux hommes ceste puissance, mais à sa Parole, de laquelle il a fait les hommes ministres.

2 L'autre passage est escrit en sainct Matthieu, où il est dit, Si aucun de tes frères ne veut escouter l'Eglise, qu'il te soit comme Gentil et profane[1]. En vérité, en vérité je vous di, que tout ce que vous aurez lié en terre, sera lié au ciel; et ce que vous aurez deslié, sera deslié. Ce lieu n'est pas du tout semblable au premier, mais a quelque différence : toutesfois nous ne les faisons pas tellement divers, qu'ils n'ayent grande affinité et similitude ensemble. Premièrement, cela est semblable en tous les deux, que l'une sentence et l'autre sont générales, et la puissance de lier et deslier est par tout une, c'est asçavoir par la Parole de Dieu: un mesme mandement de lier et deslier, une mesme promesse. Mais en cela ils diffèrent, que le premier spécialement appartient à la prédication, à laquelle sont ordonnez les ministres de la Parole: le second s'entend de la discipline des excommunications, laquelle est permise à l'Eglise. Or l'Eglise lie celuy qu'elle excommunie : non pas qu'elle le jette en ruine et désespoir perpétuel : mais pourtant qu'elle condamne sa vie et ses mœurs, et desjà l'advertit de sa damnation, s'il ne retourne en la voye. Elle deslie celuy qu'elle reçoit en sa communion, d'autant qu'elle le fait comme participant de l'unité qu'elle a en Jésus-Christ. Afin doncques que nul ne contemne le jugement de l'Eglise, et estime chose légère d'estre condamné par la sentence des fidèles, nostre Seigneur testifie que tel jugement n'est autre chose que la publication de sa sentence, et que tout ce qu'ils auront fait en terre, sera ratifié au ciel. Car ils ont la Parole de Dieu, par laquelle ils condamnent les mauvais et pervers : et ils ont la mesme Parole, pour recevoir en grâce ceux qui retournent à amendement : et ne peuvent faillir ne discorder du jugement de Dieu, puis qu'ils ne jugent que par sa Loy : laquelle n'est pas opinion incertaine ou terrienne, mais sa saincte volonté et oracle céleste. De ces deux passages, ces furieux selon leur

1) Matth. XVIII, 17.

énésie, sans quelque discrétion s'ef-
:ent d'approuver maintenant leur con-
ion, maintenant leurs excommuni-
ons, maintenant leur jurisdiction,
ntenant la puissance d'imposer loix,
ntenant leurs indulgences. Le pre-
r, ils l'allèguent pour establir la pri-
ıté du siége romain. Ainsi ils sçavent
t bien approprier leurs clefs à toutes
rures et à tous huis, qu'on diroit qu'ils
exercé l'art de serruriers toute leur
.

3 Car ce qu'aucuns imaginent que ç'a
é un ordre temporel que cestuy-là,
ır le temps que les Princes et Sei-
:urs et gens de justice estoyent enco-
contraires à la Chrestienté, ils s'abu-
it, en ce qu'ils ne considèrent point
nbien il y a de différence, et quelle est
liversité entre la puissance ecclésias-
ıe et la puissance terrienne. Car l'E-
:e n'a point de glaive pour punir les
faiteurs, ne commandement pour les
traindre, ne prisons, ny amendes, ne
autres punitions dont les Magistrats
accoustumé d'user. D'avantage, elle
it point à cela, que celuy qui a péché
puny maugré soy : mais que par un
stiment volontaire il face profession
:a pénitence. Il y a doncques grande
:rence, d'autant que l'Eglise n'attente
n'usurpe rien de ce qui est propre au
gistrat : et le Magistrat ne peut faire ce
est fait par l'Eglise. Cela sera mieux
:ndu par exemple. Si quelqu'un s'eny-
il sera puni par prison en une ville
policée : s'il paillarde, d'une mesme
ition, ou bien plus rigoureuse, comme
aison le veut : en ceste sorte il sera
sfait et aux loix, et aux Magistrats,
u jugement terrien. Mais il se pourra
: que ce malfaiteur ne donnera nul
:e de repentance, mais plustost mur-
:era et se despitera. Faut-il que l'E-
e cesse en cest endroict? Or est-il
:à qu'on ne peut recevoir telles gens
a Cène, sans faire injure à Jésus-
ist et à sa saincte institution. D'avan-
:, la raison requiert cela, que celuy
a scandalisé l'Eglise par mauvais
mple, oste le scandale qu'il a esmeu,
faisant solennelle déclaration de sa
entance. La raison qu'ameinent ceux qui sont d'opinion contraire, est trop froide. Jésus-Christ, disent-ils, donnoit ceste charge à son Eglise, du temps qu'il n'y avoit point de Magistrat pour l'exécuter. Mais je respon que souventesfois il advient qu'un Magistrat est nonchalant, ou bien que luy-mesme mérite d'estre chastié, comme il adveint à l'Empereur Théodose. D'avantage, on en pourroit autant dire quasi de tout le ministère de la Parole : c'est que les Pasteurs n'auroyent que faire de reprendre maintenant les crimes notoires, ne crier à l'encontre, ny arguer, ne menacer, d'autant qu'il y a des Magistrats chrestiens, qui sont pour corriger telles fautes. Mais je di au contraire, que comme le Magistrat en punissant les mauvais actuellement, doit purger l'Eglise des scandales, ainsi le Ministre de la Parole doit de son costé aider au Magistrat, à ce qu'il n'y ait pas tant de malfaiteurs. Voylà comment leurs administrations doyvent estre conjoinctes, que l'une soit pour soulager l'autre et non pas pour l'empescher.

4 Et pour vray, si on regarde de près les paroles de Christ, il est tout évident qu'il ne parle point là d'un estat temporel de l'Eglise, mais perpétuel. Car il ne seroit pas convenable d'accuser par-devant la justice terrienne celuy qui ne voudroit point obtempérer à nos admonitions : ce qu'il faudroit faire néantmoins, si le Magistrat eust succédé à l'Eglise. Et que dirons-nous de ceste promesse? En vérité, en vérité je vous di que ce que vous aurez lié en terre sera lié au ciel. A-elle seulement esté donnée pour un an, ou pour peu de temps? Outreplus, Jésus-Christ n'a rien institué de nouveau en ce passage, mais a suyvy la coustume ancienne, qui avoit tousjours esté observée au peuple judaïque. Et en cela il a démonstré que l'Eglise ne se pouvoit passer de jurisdiction spirituelle, laquelle avoit esté dés le commencement : ce qui a esté confermé par un commun accord de tout temps. Car quand les Empereurs et gens de justice sont venus à la Chrestienté, on n'a point pourtant aboly la jurisdiction spirituelle, mais seulement on l'a ordonnée en sorte, qu'elle ne déroguast en rien

à la justice terrienne, et qu'elle ne fust point meslée avec : et à bon droict. Car si un Magistrat est fidèle, il ne se voudra point exempter de la sujétion commune des enfans de Dieu, sous laquelle ceste partie est comprinse, qu'il se submette à l'Eglise, entant qu'elle juge par la Parole de Dieu : tant s'en faut qu'il doyve oster un tel jugement. Car qu'y a-il plus honorable à l'Empereur, dit sainct Ambroise, que d'estre fils de l'Eglise, veu qu'un bon Empereur est au nombre de l'Eglise, et non point par-dessus icelle[1] ? Pourtant ceux qui despouillent l'Eglise de ceste puissance pour exalter le Magistrat ou la justice terrienne, non-seulement corrompent le sens des paroles de Christ par fausse interprétation, mais aussi accusent d'un grand vice les saincts Evesques, qui ont esté en grand nombre depuis le temps des Apostres, comme s'ils eussent usurpé la dignité et office du Magistrat sous fausse couverture.

5 Mais il faut aussi bien veoir d'autre part, quel a esté jadis le vray usage de la jurisdiction de l'Eglise, et combien grand abus il y est survenu : afin que nous sçachions ce qui doit estre cassé et mis bas, et ce qui doit estre remis en son entier, si nous voulons destruire le règne de l'Antechrist, pour restituer derechef le règne de Christ. Premièrement, ayons ce but de prévenir les scandales, et s'il y en a desjà quelqu'un, de l'abolir. Il y a deux choses à considérer en l'usage : c'est que ceste puissance spirituelle soit du tout séparée du glaive et de la puissance terrienne. Secondement, qu'elle ne s'exerce point au plaisir d'un seul homme, mais par une bonne compagnie députée à cela. L'une et l'autre a esté observée en l'Eglise ancienne. Car les saincts Evesques n'ont point exercé leur authorité ou par amendes, ou par prisons, ou par autres punitions civiles : mais ont usé, comme il appartenoit, de la seule Parole de Dieu[2]. Car la vengence extrême de l'Eglise est l'excommunication, de laquelle elle n'use qu'en grande nécessité. Or l'excommunication ne requiert point force de mains, mais se contente de la seule vertu de la

1) Epist. XXXII, *Ad Valentianum*. 2) 1 Cor. V, 4.

Parole. Somme, la jurisdiction de l'
primitive n'a esté autre chose
prattique de ce que dit sainct Paul
chant l'authorité spirituelle des Pa
La puissance spirituelle, dit-il, n
donnée, pour démolir toute forte
et pour abaisser toute hautesse
dresse contre la cognoissance d
pour assujetir tout entendement,
mener comme prisonnier en l'obé
de Christ[1], ayans en main la ve
contre toute désobéissance. Co
qu'il dit là se fait par la prédi
aussi à ce que la doctrine ne soit
pris, ceux qui se disent domesti
la foy, doyvent estre jugez selon
tenu d'icelle. Or cela ne se peu
qu'avec la prédication l'Eglise n'a
thorité d'appeler ceux qui mérite
tre admonestez en privé, ou repri
asprement : semblablement l'au
d'interdire la communion de la C
ceux qu'on n'y peut recevoir sans
faner le mystère et Sacrement. Pa
ce qu'il dit ailleurs, que ce n'est
nous de juger les estrangers[2], m
qu'il assujetit les enfans et domest
de l'Eglise aux censures et répréhen
qui sont pour chastier les vices, et
lors on exerçoit discipline de laque
des fidèles n'estoit exempté.

6 Ceste puissance, comme nous
récité, n'estoit point en la main
homme seul, à ce qu'il feist à sa
tout ce qu'il luy plairoit : mais il y
la compagnie des Anciens, laquelle
en l'Eglise comme le Sénat ou C
est en une ville. Sainct Cyprien f
mention de la coustume de son t
monstre que tout le Clergé assist
cela à l'Evesque pour consulter en
mun : mais en d'autres passages
monstre aussi que le Clergé pr
tellement en cest affaire, que le
n'estoit point forclos de telle co
sance. Car voyci ses paroles :
que je suis fait Evesque, j'ay tou
conclu cela, de ne rien faire sans
seil du Clergé et le consenteme
peuple[3]. Mais c'estoit-ci la façon

1) 2 Cor. X, 4, 5. 2) 1 Cor. V, 12.
3) Epist. XIV, lib. III, et ejusdem lib. epist.
alibi; epist. X, lib. III.

mune et usitée, que la jurisdiction de l'E-
lise fust exercée par la compagnie des
'restres, desquels, comme j'ay dit, il y
a avoit deux espèces : c'est que les uns
royent l'office d'enseigner, les autres
'estoyent que députez pour avoir esgard
ur la vie de tous. Ceste ordonnance
etit à petit, se corrompit, tellement que
esjà du temps de sainct Ambroise le
lergé seul exerçoit les jugemens en
Eglise : de quoy luy-mesme se com-
laind, en disant, La Synagogue an-
enne, et puis après l'Eglise a eu des An-
ens, sans le conseil desquels rien ne se
isoit. Je ne sçay par quelle négligence
ela s'en est allé en décadence, sinon
ue par la noncbalance des sçavans, ou
ustost par leur orgueil, d'autant qu'ils
nt voulu dominer tous seuls [1]. Nous
oyons combien ce sainct personnage est
sché de ce qu'on avoit aucunement dé-
iné de la pureté : combien que de ce
mps-là ils eussent encore un ordre, pour
 moins, passable. S'il voyoit doncques
aintenant les horribles ruines, ausquel-
s à grand'peine il y apparoist une petite
ace de l'édifice ancien, quelles quéri-
onies en feroit-il ? Premièrement, ce
ui estoit donné à toute l'Eglise, les
'esques l'ont usurpé à eux seulement.
est tout ainsi que si en un Parlement ou
 un Conseil de ville, un Président, un
nsul ou Maire déchassoit les Conseillers
ur régner luy seul. Or comme l'Eves-
e est supérieur en degré à chacun des
tres, aussi d'autre part il faut que
ute l'assemblée ou congrégation ait
us d'authorité qu'un seul homme. Ç'a
té doncques un acte trop téméraire et
sordonné, qu'un homme seul attirant à
y la puissance commune, a premièrement
ouvert la porte à une tyrannie des-
ordée. Secondement, a ravi à l'Eglise
e qui luy appartenoit. Tiercement, a
nversé et aboly l'ordre institué par
hrist.

7 Mais encores, comme un mal attire
ousjours l'autre, les Evesques avec le
mps ne daignans point s'empescher de
ste charge, comme si elle n'estoit pas
gne de leurs personnes, l'ont commise à
des autres. De là sont venus les Officiaux, qui ont esté faits pour tenir la jurisdiction ecclésiastique. Je ne di pas encores quelles gens : seulement je di qu'ils ne diffèrent en rien des juges séculiers, et toutesfois ils appellent encores leur jurisdiction, Spirituelle : combien qu'on n'y plaidoye quasi que de chose terrienne. Encores qu'il n'y eust autre mal, quelle honte est-ce à eux, d'appeler une justice contentieuse, la justice de l'Eglise ? Mais on y fait, disent-ils les monitions et les excommuniemens. Est-ce ainsi qu'on se joue de Dieu ? Un povre homme doit de l'argent, il est cité pardevant monsieur l'Official : s'il comparoist, il est condamné : après la sentence, s'il ne paye on l'admoneste : après la seconde monition, on l'excommunie : s'il ne comparoist à la citation, on l'admoneste aussi bien de se représenter : s'il ne le fait au jour, on l'admoneste pour la seconde fois, et incontinent on l'excommunie. Je vous prie, qu'y a-il là de semblable ou à l'institution de Christ, ou à l'usage ancien, ou à la façon de l'Eglise ? Ils répliqueront qu'on y corrige aussi bien les vices. C'est bien dit : non-seulement ils souffrent paillardises, insolences, yvrongneries et toutes telles vilenies, mais les approuvent quasi, et entretienent par leur consentement : et non-seulement au peuple : mais au Clergé. Seulement ils en appellent quelques-uns, ou afin qu'il ne semble point advis qu'ils soyent du tout sans souci, ou afin de les punir par la bourse. Je laisse là les pillages, rapines, larrecins et sacriléges qui s'en recueillent. Je ne di pas aussi quelle manière de gens on eslit le plus souvent à cest office. Ce seul point nous est plus qu'assez, que quand les Romanisques se vantent de leur jurisdiction spirituelle, il nous est aisé de leur remonstrer qu'il n'y a rien plus contraire à la façon que Jésus-Christ nous a baillée, et qu'elle est autant semblable à la coustume ancienne, que les ténèbres ressemblent à la clairté.

8 Combien que nous n'ayons tout dit ce qui se pouvoit yci amener et qu'encores ce qu'avons dit ait seulement esté touché en peu de paroles : toutesfois je

[1] In quint. cap. I ad Tim.

pense tellement avoir abatu nos adversaires, que nul n'aura plus à douter que la puissance spirituelle, de laquelle le Pape avec tout son règne se glorifie, ne soit une tyrannie profane contre la Parole de Dieu, et injuste sur son Eglise. Or sous ce nom de Puissance spirituelle, je compren tant la hardiesse qu'ils ont entreprinse à semer nouvelles doctrines, pour destourner le povre peuple de la pure simplicité de la Parole de Dieu, que les traditions iniques dont ils ont enlacé les povres âmes, et toute leur jurisdiction ecclésiastique, qu'ils appellent : laquelle ils exercent par leurs suffragans, vicaires, pénitenciers, et officiaux. Car si nous souffrons que Christ règne entre nous, toute ceste domination est quant et quant abatue et ruinée. Il n'appartient pas à ce présent propos de traitter l'autre espèce de leurs seigneuries, qui gist en possessions et patrimoines, puis qu'elle n'est point exercée sur les consciences. Combien qu'en cela aussi on peut appercevoir qu'ils sont tousjours semblables à eux-mesmes : c'est-à-dire rien moins que Pasteurs de l'Eglise, comme ils veulent estre appelez. Je ne touche point yci les propres vices des hommes, mais une peste commune de tout leur estat : veu qu'il ne leur semble point advis qu'il soit bien ordonné, s'il n'est eslevé en richesses et orgueil. Si nous demandons l'authorité de Jésus-Christ sur cela, il n'y a doute qu'il n'ait voulu exclurre les ministres de sa Parole de seigneurie terrienne, quand il a dit, Les Roys dominent sur les peuples : mais il n'est pas ainsi de vous [1]. Car par ces paroles non-seulement il signifie que l'office d'un Pasteur est différent de l'office d'un Prince : mais que ce sont choses tant diverses, qu'elles ne peuvent convenir toutes deux à une seule personne. Car ce que Moyse a eu toutes les deux charges ensemble [2], cela premièrement s'est fait par miracle; secondement il n'a esté que pour un temps, jusques à ce que les choses fussent mieux establies. Mais depuis que Dieu eut ordonné une forme telle qu'il la vouloit, il ne demeura à Moyse que le gouvernement civil. Touchant de la Prestrise, il falut qu'il la résignast à son frère Aaron : et à bon droict. Car cela passe la faculté de nature, qu'un seul homme puisse soustenir les deux charges. Et a esté ainsi diligemment observé de tout temps en l'Eglise : et n'y a jamais eu nul Evesque, durant qu'il y avoit encores quelque forme apparente d'Eglise, qui se soit advisé d'usurper la puissance du glaive : tellement que c'estoit un proverbe commun du temps de sainct Ambroise, que les Empereurs avoyent tousjours plus appété la dignité sacerdotale, que les Prestres n'avoyent affecté l'Empire ou seigneurie. Car ceste persuasion estoit enracinée au cœur de tous, Que les palais appartenoyent aux Empereurs, et les Eglises aux Evesques, comme luy-mesme le dit un peu après [1].

9 Mais depuis qu'on a trouvé ce moyen, que les Evesques reteinssent le tiltre, l'honneur, et le proufit de leur office, sans charge ne solicitude : afin de ne les point laisser du tout oisifs, la puissance du glaive leur a esté donnée, ou plustost ils l'ont prinse d'eux-mesmes. Sous quelle couleur défendront-ils une telle impudence? Premièrement, estoit-ce à faire aux Evesques de s'empescher des justices, d'entreprendre les gouvernemens des villes et pays, et autres charges qui ne leur appartienent de rien? veu que la charge de leur office est si grande, que s'ils estoyent continuellement après, à grand'peine s'en pourroyent-ils acquiter. Mais selon leur hardiesse accoustumée, ils n'ont point de honte d'alléguer qu'en ceste manière la gloire de Christ est exaltée comme il appartient : et ce pendant qu'ils ne sont pas trop distraits de leur vocation. Quant au premier, si c'est un ornement convenable à la dignité épiscopale, que les Evesques avec leur Pape soyent si hauts montez, qu'ils facent mesmes peur aux Princes de leur force : il faut qu'ils se plaignent de Jésus-Christ, par lequel leur honneur a esté grandement blessé, si ainsi est. Car suyvant leur opinion, quel plus grand outrage leur pouvoit-il faire, qu'en disant,

1) Matth. XX, 25, 26 ; Luc XXII, 25, 26.
2) Ex. XVIII, 16.

1) Refert. hoc *Homil. de basilic. tradendis.*

Les Roys et Seigneurs dominent sur leurs peuples : mais il ne sera pas ainsi de vous [1] ? Combien que par ces paroles il n'a point imposé une condition plus dure à ses serviteurs, que luy-mesme l'a prinse pour luy. Car voyci ses paroles, Qui est-ce qui m'a constitué Juge entre vous, ou faiseur de partage [2] ? Par lesquelles nous voyons qu'il proteste qu'il n'est pas en authorité de Juge terrien : ce qu'il ne feroit si c'estoit chose convenable à son office. Les serviteurs ne se laisseront-ils pas réduire à la raison et au point auquel le Maistre s'est volontairement submis ? Touchant du second, je voudroye qu'il le prouvassent aussi bien par expérience, comme il leur est facile d'en babiller. Mais s'il n'a pas semblé bon aux Apostres, de vacquer à distribuer les aumosnes en délaissant la Parole de Dieu [3] : par cela ils sont convaincus qu'il n'est pas en un homme seul, de faire l'office, d'un bon Prince et d'un bon Evesque ensemble. Car si iceux Apostres, lesquels selon l'excellence des grâces qu'ils avoyent receues de Dieu, estoyent beaucoup plus suffisans pour satisfaire à grandes charges, que nul qui ait esté depuis eux, ont néantmoins confessé qu'ils ne pouvoyent ensemble vacquer à l'administration de la Parole et des aumosnes, qu'ils ne défaillissent sous le fais : comment ceux-ci, qui au prix des Apostres ne sont rien, pourroyent-ils au centuple surmonter leur diligence ? Certes c'estoit une hardiesse trop téméraire d'attenter une telle entreprinse : toutesfois il a esté fait ; comment il en est prins : chacun le voit. Et certes l'issue n'en pouvoit estre autre, sinon que tels entrepreneurs, renonçans à leur propre charge, feissent le mestier des autres.

10 Il n'y a doute qu'ils ne soyent parvenus de petit commencement là où nous les voyons, s'avançans par succession de temps, comme pas à pas. Car ils ne pouvoyent pas sauter si haut du premier coup : mais en partie par fraudes et pratiques couvertes, ils se sont eslevez comme à la desrobée, tellement que nul n'apperçevoit le larrecin, jusques à ce qu'il fust fait : en partie selon que l'occasion s'y adonnoit, ils ont arraché des mains des Princes par crainte et par menaces quelque augmentation : en partie aussi voyans les Princes estre prompts et enclins à leur donner, ils ont abusé de leur facilité inconsidérée. Ceste coustume estoit jadis entre les fidèles, que s'ils avoyent quelque différent, pour éviter plaidoyer ils constituoyent leur Evesque arbitre, d'autant qu'ils ne doutoyent point de sa preud'hommie : et faloit que les Evesques fussent enveloppez souvent en ces arbitrages, combien qu'il leur despleust. Mais afin que les parties n'entrassent en contention de procès, ils estoyent contens de soustenir ceste fascherie, comme sainct Augustin le tesmoigne. Les successeurs ont fait de ces arbitrages volontaires, qui estoyent seulement pour retirer les hommes de procès, une jurisdiction ordinaire. Semblablement, pource que les villes et païs se sentoyent foullez, et qu'on les molestoit, ils ont prins leurs Evesques pour patrons, afin d'estre en leur sauvegarde et tutelle. Les successeurs par subtil moyen se sont faits de protecteurs, seigneurs et maistres. D'avantage, nul ne peut nier qu'ils n'ayent envahi une grande portion de ce qu'ils ont, par force ou par meschantes brigues. Touchant des Princes qui ont de leur bon gré ottroyé jurisdiction aux Evesques, ils ont esté induits à cela pour diverses raisons. Toutesfois quelque apparence de dévotion qu'ait eue leur libéralité, si ont-ils mal regardé au proufit de l'Eglise, de laquelle ils ont par ce moyen corrompu, ou plustost anéanty la vraye et ancienne intégrité. D'autre part, les Evesques qui ont abusé à leur proufit de ceste sotte facilité des Princes, ont bien monstré en ce seul acte qu'ils n'estoyent nullement Evesques. Car s'ils eussent eu une seule estincelle de bon esprit, et tel qu'ont eu les Apostres, ils eussent respondu par la bouche de sainct Paul, Les armes de nostre gendarmerie ne sont point charnelles, mais spirituelles [1]. Au contraire, estans transportez d'une cupi-

1) Matth. XX, 25 ; Luc XXII, 25. 2) Luc XII, 14.
3) Act. VI, 2.

1) 2 Cor. X, 4.

dité aveugle, ils ont perdu eux et leurs successeurs, et l'Eglise.

11 Finalement, le Pape ne se contentant plus desjà des contez ou duchez moyennes, a mis la patte premièrement sur les royaumes, et en la fin mesme sur l'Empire d'Occident. Et afin de s'entretenir par quelque couleur en la possession d'iceluy, laquelle il a acquise par brigandages, quelquesfois il se glorifie de l'avoir par droict divin, maintenant il prétend la donation de Constantin, maintenant quelque autre tiltre. Premièrement, je luy respon avec sainct Bernard, que quelque raison qu'il ait de se nommer Empereur, toutesfois ce n'est point selon le droict apostolique. Car sainct Pierre ne pouvoit, dit-il, donner ce qu'il n'avoit point : mais il a laissé à ses successeurs ce qu'il avoit, asçavoir la solicitude des Eglises [1]. Puis il adjouste, Veu que le Seigneur et le Maistre dit, qu'il n'est pas constitué juge entre deux [2] : le serviteur et disciple ne doit point trouver estrange, s'il n'est pas juge de tous. Or il parle en ce lieu-là des jugemens terriens. Car il adjouste encores, parlant au Pape, Vostre puissance doncques n'est point sur les possessions, mais sur les péchez : d'autant que vous avez receu les clefs du royaume céleste, non point pour estre grand seigneur, mais pour avoir la correction des vices. Laquelle dignité vous semble advis plus grande, de remettre les péchez, ou de diviser les possessions? Il n'y a point de comparaison. Ceste supériorité terrienne a ses juges, qui sont les Rois et Princes de la terre. Pourquoy envahissez-vous les limites d'autruy? Item, Vous estes fait supérieur : mais non point pour dominer, comme je pense. Pourtant quelque réputation que vous ayez de vous, qu'il vous souviene que vostre estat emporte ministère et service, non point seigneurie. Apprenez qu'il vous faut avoir une besche pour cultiver la vigne du Seigneur, et non point porter un sceptre. Item, C'est chose claire que toute seigneurie est interdite aux Apostres : comment doncques toy, oseras-tu usurper le tiltre d'Apostre en seigneu-

1) *De consider.*, lib. II. 2) Luc XII, 14.

riant : ou seigneurie, estant a
siége apostolique? Finalement il c
La forme apostolique est telle, q
seigneurie leur est interdicte, et
enjoinct de ministrer et servir [1].
ainsi soit que tout ce que dit
Bernard, soit une certaine et pu
de Dieu, tellement que quand il
roit point dit, chacun cognoist
est : toutesfois le Pape n'a po
honte de décréter en un Concile
que la puissance souveraine
glaives luy compétoit par droict

12 Quant est de la donation
stantin, dont ils se vantent, ceu
aucunement leu les histoires de
là, sçavent combien cela est n
ment faux et controuvé, mais
et ridicule. Mais encores que r
sions là les histoires : sainct
qui a esté environ quatre cens a
nous en peut estre tesmoin suffi
toutes fois et quantes qu'il parle
pereur, il l'appelle son gracieux
et se nomme serviteur indigne
Item, en quelque passage il dit,
qui estes nostre Prince et Seig
soyez point courroucé contre l
ques, d'autant que vous avez
sance terrienne sur eux, mais
ayez ceste bonne considération,
ner tellement sur eux, qu'à cau
luy duquel ils sont ministres,
ayez en révérence [3]. Nous voyon
il se met au rang du commun
pour estre sujet avec les autre
il traitte son propre affaire. Ite
autre passage, J'ay confiance
tout-puissant, qu'il vous donne
vie, et nous gouvernera selon
sous vostre main [4]. Je n'allègue
choses comme voulant deschiffre
la question de la donation de
tin : mais c'est seulement pour
en passant aux lecteurs, comb
une fable puérile de vouloir fair
Empereur. Et d'autant plus gran
la vilenie du bibliothécaire du P
gustin Steuche, lequel a esté si

1) *De consider.*, lib. II. 2) Epist. V, li
3) Epist. XX, lib III.
4) Epist. LXI, lib. II; epist. XXXI, lib.
XXXIV, lib. IV.

; advocat d'une cause si déses-
ır gratifier à son maistre. Lau-
avoit desjà assez réfuté ceste
ıme il estoit aisé à un homme
d'esprit aigu, combien qu'il
dit tout ce qui pouvoit servir
ənt, d'autant qu'il n'estoit pas
é, ny en l'Escriture, ny en ce
ne la religion et l'estat de l'E-
ci Steuchus qui se jette aux
t apporte des badinages sans
saveur, pour esblouir les yeux
en une chose si claire. Au
démeine si froidement ceste
e quelque plaisant qui se vou-
quer parleroit un mesme lan-
is la cause mérite bien que
achète tels procureurs pour
lre. Et ces vileins qui loent
ues à blasphémer, sont dignes
ıstrez du gain qu'ils ont pré-

reste, si quelqu'un désire de
quelle source est procédé cest
ontrouvé : il est à noter qu'il
encores cinq cens ans que les
oyent sujets des Empereurs, et
pe n'estoit créé sans l'authorité
əreur. Le changement vint du
Grégoire VII : lequel estant
osé de soy-mesme à ce faire,
sion par la folie de l'Empereur
de ce nom. Car ce Henri, avec
d'autres insolences et actes
ıés qu'il faisoit : vendoit com-
t les Eveschez d'Alemagne, ou
listribuoit en sa cour comme
ırquoy Hildebrand, c'est-à-dire
régoire, lequel avoit esté pic-
y, print une couverture hon-
ıvorable pour s'en venger. Car
qu'il sembloit advis qu'il avoit
ıse et licite, de vouloir corriger
éges de l'Empereur, plusieurs
rent à luy pour luy aider. D'au-
l'Empereur Henri, à cause de
ais gouvernement n'estoit guè-
de la plus grande partie des
En la fin Hildebrand, qui se
Grégoire, monstre sa malice,
əstoit un meschant et lasche vi-
uoy, ceux qui avoyent conspiré
l'abandonnèrent. Toutesfois si feit-il tant que ses successeurs non-seulement peussent s'exempter de sujétion, mais tenir les Empereurs en leurs liens. Depuis, il est advenu que plusieurs Empereurs ont esté plus semblables à Henri qu'à Jules César. Ainsi, il n'a point esté difficile de les donter et matter : veu qu'ils se reposoyent à leur aise en leur maison, et sans souci, pendant qu'il eust esté besoin de réprimer vertueusement la convoitise des Papes, laquelle s'augmentoit de jour en jour. Nous voyons de quelle couleur est phalerée ceste belle donation de Constantin, par laquelle le Pape fait à croire que l'Empire d'Occident luy est acquis.

14 Depuis ce temps-là les Papes n'ont jamais cessé de chasser tousjours, pour prendre en leurs filets seigneuries et jurisdictions, et occuper le bien d'autruy, maintenant par fines cautèles, maintenant par desloyauté, maintenant par guerres : mesmes en la fin ils ont réduit en leur sujétion la ville de Rome, laquelle estoit tousjours demeurée en sa liberté : et cela fut fait il n'y a encores que cent et trente ans, ou environ. Brief, ils ont tousjours continué à s'augmenter, jusques à ce qu'ils ont monté en la puissance laquelle ils obtienent aujourd'huy : pour laquelle maintenir et augmenter, ils ont jà par l'espace de deux cens ans (car ils avoyent commencé devant qu'usurper la domination sur la ville) tellement troublé la Chrestienté, qu'ils l'ont quasi du tout destruite. Il adveint du temps de sainct Grégoire, que les gouverneurs des biens ecclésiastiques se mirent par force en possession actuelle de quelques biens qui appartenoyent à l'Eglise, mettans l'armoirie en signe de vendication, à la coustume des Princes : sainct Grégoire ayant assemblé un Concile provincial reprint asprement ceste façon profane. Il demanda aux assistans s'ils ne tenoyent point pour excommunié un homme d'Eglise qui attenteroit de ce faire, ou bien un Evesque qui le commanderoit, ou qui le souffriroit sans en faire punition : tous respondirent que c'estoit un acte méritant excommunication [1]. Or maintenant

1) *Regist.*, lib. IV, cap. LXXXVIII.

je demande, Si c'est un si grand crime d'avoir vendiqué une possession appartenante de droict à l'Eglise, seulement quand le Clergé s'entremet de ce faire par sa propre authorité, combien faudroit il d'excommunications pour suffisamment punir les Papes, qui desjà par l'espace de cinq cens ans ne machinent autre chose que guerres, effusion de sang, meurtres d'armées, pillages, ou saccagemens de villes, destructions de peuples, ruines de royaumes, seulement pour attraper à eux les biens d'autruy? Certes c'est chose claire qu'ils ne cherchent rien moins que la gloire de Christ: Car quand ils résigneroyent de leur bon gré toute la puissance séculière qu'ils ont, et s'en démettroyent, cela n'emporteroit nul préjudice ny à la gloire de Dieu, ny à la vraye doctrine, ny au salut de l'Eglise. Mais ils sont enragez d'une cupidité desbridée de dominer : et pour ceste cause pensent que tout soit perdu, sinon qu'ils dominent en rigueur et se faisans craindre, comme dit le Prophète Ezéchiel [1].

15 A la jurisdiction est conjoincte l'immunité, de laquelle se glorifie le Clergé romain. Car il leur semble advis qu'on leur feroit tort et injure, de les faire venir devant un juge terrien en causes personnelles : et pensent que tant la liberté que l'honneur de l'Eglise gist en cela, qu'ils soyent exempts de la justice commune. Or les Evesques anciens, qui autrement estoyent assez grans zélateurs à maintenir le droict de l'Eglise, n'ont point estimé que leur droict fust aucunement amoindry, s'ils estoyent sujets aux juges laïcs, quant aux causes civiles. Et de faict, les Empereurs chrestiens ont tousjours usé sans contredit, de leur puissance sur le Clergé. Car voyci comme parle Constantin aux Evesques de Nicomédie, Si quelqu'un des Evesques fait quelque trouble par sa folie, son audace sera réprimée par la main du ministre de Dieu : c'est-à-dire par la miene [2]. Et Valentinien dit ainsi en quelque épistre : Les bons Evesques ne détractent point de la puissance de l'Empereur : mais de bon cœur gardent les commandemens de Dieu souverain Roy, et obéissent à nos ordonnances [1]. Brief, cela estoit persuadé à chacun de ce temps-là sans aucune difficulté. Il est bien vray que les causes ecclésiastiques estoyent réservées au jugement de l'Evesque et des Prestres : Comme pour exemple, si quelque clerc n'eust rien commis contre les loix, mais seulement eust délinqué en son office, il n'estoit point adjourné au tribunal commun, mais avoit son Evesque pour juge. Semblablement s'il y avoit quelque controversie et quelque question de la foy, ou autre qui apparteinst proprement à l'Eglise, icelle en cognoissoit. Et faut ainsi entendre ce qu'escrit sainct Ambroise à l'Empereur Valentinien : Par vostre Père, dit-il, de bonne mémoire, non-seulement a respondu de bouche, mais a aussi ordonné par édits, que des différens de la foy, ceux en devoyent juger qui auroyent l'office et la dignité. Item, Si nous regardons tant l'Escriture que les exemples anciens, qui est-ce qui niera qu'en cause de la foy les Evesques doyvent juger des Empereurs chrestiens, et non pas les Empereurs des Evesques? Item, Je fusse venu à vostre Consistoire, Sire, si les Prestres et le peuple l'eussent permis, disans qu'une cause de la foy se doit traitter en l'Eglise en la présence du peuple [2]. En ces passages il maintient bien qu'une cause spirituelle, c'est-à-dire touchant la Chrestienté, ne se doit point tirer en justice terrienne, où se débatent les causes profanes du monde : et en cela il n'y a nul qui ne loue et ne prise sa constance. Toutesfois encores qu'il ait bon droict, si est-ce qu'il proteste que quand l'Empereur y viendroit par force, il voudroit céder : Je ne quitteray, dit-il, jamais de mon gré le lieu qui m'est commis : mais si je suis contraint, je ne sçay que c'est de répugner. Car nos armes sont prières et larmes [3]. Notons comment ce sainct personnage use d'une singulière prudence et modération, avec sa constance et hardiesse. Justine mère de l'Empereur, d'autant qu'elle ne le pouvoit attirer à l'hérésie des Arriens, s'ef-

1) Ezéch. XXXIV, 4.
2) Refertur *Theodorit.*, lib. I, cap. XX.

1) *Theodorit.*, lib. IV, cap. VIII. 2) Epist. XXXII.
3) *Homil. de Basilic. tradend.*

forçoit de le faire déposer : et fust venue à bout de son entreprinse, s'il fust venu au palais impérial pour démener là sa ause. Il nie doncques que l'Empereur oit juge compétent d'une si haute maière : ce que la nécessité du temps reuéroit, et comme aussi la vérité est. Car avoit ce jugement, que plustost il deoit mourir, que de souffrir qu'un tel xemple fust introduit en l'Eglise par son onsentement : et toutesfois si on y eust rocédé par violence, il n'eust point oulu résister. Car il dit qu'il n'apparent point à un Evesque de maintenir par rmes la foy et le droict de l'Eglise. uant est des autres affaires séculiers. proteste d'estre prest à faire ce que Empereur luy voudra commander : S'il emande quelque tribut, dit-il, nous ne y refusons point : les possessions de Eglise payent tribut. S'il demande mesnes le fond, il a puissance de le prenre : nul de nous ne s'y opposera. Sainct régoire aussi parle en semblable manière : Je sçay bien, dit-il, l'affection de ostre trèsbon seigneur l'Empereur, u'il n'a point accoustumé de s'entremettre des causes appartenantes aux Prestres, de peur d'estre chargé de nos péchez [1]. Il n'exclud pas du tout l'Empereur qu'il n'ait à juger sur les Prestres : mais seulement remonstre qu'il y a quelques causes, lesquelles il doit réserver au jugement ecclésiastique.

16 Et mesmes par ceste exemption les saincts personnages n'ont cherché autre chose, sinon de prévenir à ce que les Princes, qui ne seroyent pas trop bien affectionnez à la Chrestienté, n'empeschassent l'Eglise à faire son office. Car ils n'estoyent point marris si quelquesfois les Princes interposoyent leur authorité en choses ecclésiastiques, moyennant qu'ils le feissent pour conserver l'ordre de l'Eglise, non pas le troubler : et pour establir la discipline, non pas la ruiner. Car d'autant que l'Eglise n'a point authorité de contraindre, et mesmes ne la doit appéter (je parle de contrainte actuelle) c'est l'office des bons Princes, de maintenir la Chrestienté par bonnes loix, statuts et corrections. Suyvant ceste raison, sainct Grégoire conferme le commandement de l'Empereur Maurice, qu'il avoit fait à quelques Evesques, leur enjoignant de recevoir leurs voisins Evesques, qui avoyent esté déchassez de leurs siéges par les Barbares. Saint Grégoire doncques exhorte iceux Evesques à luy obéir. Et de faict, quand le mesme Empereur l'admoneste de se réconcilier avec l'Evesque de Constantinoble, il rendit bien la raison pourquoy il ne le devoit faire, sinon avec bonne condition : mais il n'allégua point son immunité, pour dire qu'il fust exempt de l'authorité impériale : au contraire il confesse en son épistre, que Maurice avoit fait ce qui convenoit à un bon Prince, en commandant aux Evesques d'estre unis ensemble : et promet de faire tout ce qu'il pourra en bonne conscience [1].

1) Lib. III, epist. XX.

1) Lib. I, epist. XLIII ; lib. IV, epist. XXXII, XXXIV ; lib. VII, epist. XXXIX.

CHAPITRE XII.

De la discipline de l'Eglise, dont le principal usage est aux censures et en l'excommunication.

1 Il faut maintenant briefvement expédier la discipline de l'Eglise, de laquelle nous avons différé de traitter jusques yci. Or icelle dépend pour la pluspart de la puissance des clefs et de la jurisdiction spirituelle. Pour avoir facile intelligence de cela, divisons l'Eglise en deux estats : asçavoir, qu'elle contiene le Clergé et le peuple. J'use de ce mot de Clercs, pource qu'il est commun, combien qu'il soit impropre : par lequel j'enten ceux qui ont office et ministère en l'Eglise. Nous parlerons en premier lieu de la discipline commune à laquelle tous doyvent estre

submis : puis nous viendrons au Clergé, lequel a sa discipline propre outre celle que nous avons dite. Mais pource que d'aucuns hayssent tant la discipline qu'ils en ont mesmes le nom en horreur, il est besoin de leur remonstrer leur faute. S'il n'y a nulle compagnie, ny mesmes nulle maison, quelque petite qu'elle soit, qui se puisse maintenir en son estat sans discipline, il est certain qu'il est beaucoup plus requis d'en avoir en l'Eglise, laquelle doit estre ordonnée mieux que nulle maison ny autre assemblée. Pourtant, comme la doctrine de nostre Seigneur Jésus est l'âme de l'Église : aussi la discipline est en icelle comme les nerfs sont en un corps, pour unir les membres et les tenir chacun en son lieu et en son ordre. Pourtant, tous ceux qui désirent que la discipline soit abatue, ou qui empeschent qu'elle ne soit remise au-dessus, soit qu'ils le facent à leur escient, ou par inconsidération, cherchent d'amener l'Eglise à une dissipation extrême. Car que sera-ce en la fin, s'il est loisible à chacun de vivre comme il voudra ? Or il y auroit une telle liberté, sinon qu'avec la prédication de la doctrine on use d'admonitions privées, de correction et autres aides, lesquelles sont pour tenir la main à la doctrine, à ce qu'elle ne soit point oisive. La discipline doncques est comme une bride pour retenir et donter ceux qui sont rebelles à la doctrine, et comme un esperon pour picquer ceux qui d'eux-mesmes sont tardifs et nonchalans : ou bien quelquesfois comme une verge paternelle, pour chastier doucement et avec mansuétude chrestienne, ceux qui ont failly plus griefvement. Ainsi, puis que nous voyons que l'Eglise s'en va déserte et désolée, s'il n'y a autre solicitude et moyen d'entretenir le peuple en l'obéissance de nostre Seigneur, la nécessité crie qu'on a mestier de remède. Or le remède unique est celuy que Jésus-Christ commande, et qui a esté tousjours en usage entre les fidèles.

2 Le premier fondement de la discipline est, que les admonitions privées ayent lieu : c'est-à-dire, que si quelqu'un ne fait point son devoir de bon gré, ou qu'il se desborde en insolence, ou qu'il ne vive pas honnestement, ou qu'i[l] commis chose digne de répréhens[ion] qu'il souffre d'estre admonesté, et q[ue] chacun mette peine d'admonester prochains quand il en sera mestier : que sur tous les autres, les Pasteu[rs] Prestres veillent sur cela, d'autant leur office est non-seulement de pre[scher] en chaire, mais aussi admoneste[r] exhorter en particulier par les mai[sons] ceux envers lesquels la doctrine gén[érale] n'aura point assez d'efficace : co[mme] sainct Paul le monstre, quand il r[...] qu'il a enseigné les Ephésiens tan[t par] les maisons comme en public, prote[stant] qu'il est pur du sang de tous, d'a[utant] qu'il n'a cessé d'admonester un ch[acun] nuict et jour avec larmes[1]. Car lo[rs la] doctrine a sa plene authorité et pr[oduit] son fruit, quand le ministre non-s[eule]ment déclaire à tous ensemble com[ment] ils doyvent vivre, mais aussi a moye[n et] entrée d'inciter en particulier ceux [les]quels il voit estre nonchalans, ou [peu] obéissans à la doctrine, et les solicit[er de] s'acquitter : Si quelqu'un rejette avec [re]bellion telles remonstrances, ou bien persévérant à mal faire, monstre [qu'il] n'en tient conte après avoir esté pou[r la] seconde fois admonesté en la prése[nce] de deux ou trois tesmoins, il doit, s[elon] le commandement de Jésus-Christ, e[stre] remis au jugement de l'Eglise, et là e[stre] admonesté plus à bon escient par l'[au]thorité publique, d'escouter l'Eglise [et se] submettre à icelle en humilité, et ob[éir.] Si on n'en peut chevir par ce moyen, [mais] qu'il continue en sa meschanceté, lors [on] le doit exclurre et bannir de la com[pa]gnie des Chrestiens, comme contempt[eur] de l'Eglise[2].

3 Mais pource que Jésus-Christ e[n ce] passage-là ne parle que des vices occu[ltes] et cachez, il nous faut mettre ceste [dis]tinction entre les péchez, qu'aucuns s[ont] cachez, et les autres publiques ou no[toi]res. Quant aux premiers, Jésus-Ch[rist] parlant à un chacun particulier dit, Ar[gue] celuy qui aura failly, entre toy et luy [se]crettement[3]. De ceux qui sont notoi[res] sainct Paul dit à Timothée, Argue-le[s]

1) Act. XX. 20, 26, 31. 2) Matth. XVIII, 15, 1[7]
3) Matth. XVIII, 15.

vant tous, afin que les autres craignent[1]. Car Jésus-Christ avoit dit au paravant, Si ton frère a péché contre toy, ou envers toy : lequel mot on ne peut autrement exposer, que comme s'il disoit, Si quelqu'un a péché, et que tu le sçaches seul, sans qu'il y ait d'autres tesmoins. Ce que sainct Paul commande à Timothée, de rédarguer ceux qui auront faute manifeste, il l'a suyvy et gardé vers Pierre, Car pource que la faute d'iceluy estoit scandaleuse, il ne l'admonesta point à part, mais l'amena devant toute l'Eglise[2]. Ceste façon de procéder est droicte et légitime, si en corrigeant les fautes secrettes nous suyvons les degrez que Jésus-Christ a mis : et en corrigeant celles qui sont manifestes, nous venons du premier coup devant l'Eglise, mesmement si elles emportent scandale publique.

4 Il nous faut aussi avoir une autre distinction entre les péchez : c'est que les uns sont fautes moindres, et à pardonner plus facilement : les autres sont crimes, ou actes vileins et meschans. Pour corriger les crimes, il ne suffit point d'user d'admonition ou remonstrance, mais de remède plus sévère : comme sainct Paul le démonstre, quand non-seulement il reprend de parole l'inceste de Corinthe, mais le chastie par excommunication, estant bien informé du cas[3]. Nous commençons doncques jà d'appercevoir plus clairement comment la jurisdiction spirituelle d'Eglise, laquelle selon la Parole de Dieu corrige les fautes, est une trèsbonne aide pour la conservation de l'Eglise, fondement de l'ordre d'icelle, et lien d'unité. Parquoy l'Eglise, quand elle déboute de sa compagnie tous manifestes adultères, paillards, larrons, abuseurs, voleurs, rapineurs, homicides, séditieux, batteurs, noiseux, faux tesmoins et autres semblables : item, ceux qui n'auront pas commis crimes si énormes, mais ne se seront voulu amender de leurs fautes, et se seront monstrez rebelles : elle n'entreprend rien outre raison, mais seulement elle exécute la jurisdiction que Dieu luy a baillée. Et afin que nul ne mesprise un tel jugement de l'Eglise, ou estime petite chose d'estre condamné par la sentence des fidèles, le Seigneur a testifié que cela n'est autre chose qu'une déclaration de sa propre sentence : et que ce qu'ils auront prononcé en terre, sera ratifié au ciel[1]. Car ils ont la Parole de Dieu pour condamner les pervers, ils ont la mesme Parole pour recevoir à merci tous vrais repentans. Ceux qui pensent que les Eglises puissent longuement consister sans estre liées et conjoinctes par ceste discipline, s'abusent grandement, veu qu'il n'y a doute que nous ne nous pouvons passer du remède que le Seigneur a préveu nous estre nécessaire. Et de faict, l'utilité qui en vient monstre mieux quelle nécessité nous en avons.

5 Or il y a trois fins que l'Eglise regarde en ces corrections et en l'excommuniement. La première est, que gens de mauvais gouvernement ne soyent avec grand opprobre de Dieu contez au nombre des Chrestiens, comme si l'Eglise estoit un réceptacle de meschans et mal vivans. Car puis que l'Eglise est le corps de Christ[2], elle ne peut estre contaminée par membres pourris, qu'une partie de la honte n'en reviene au Chef. Afin doncques qu'il n'y ait rien en l'Eglise dont le Nom de Dieu reçoyve quelque ignominie, il en faut déchasser tous ceux qui par leur turpitude diffament et déshonorent la Chrestienté. Il faut aussi avoir en cest endroict esgard à la Cène du Seigneur, qu'elle ne soit point profanée en la baillant indifféremment à tous. Car il est certain que celuy auquel la dispensation en est commise, s'il y admet quelqu'un lequel il en doyve et puisse repousser, est coulpable de sacrilége, comme s'il donnoit aux chiens le corps du Seigneur. Pourtant sainct Chrysostome se courrouce contre les Préstres, lesquels pour crainte des grans et des riches n'osoyent rejetter nul d'eux quand ils s'y présentoyent. Le sang, dit-il, en sera requis de vos mains : si vous craignez l'homme mortel, il se mocquera de vous : si vous craignez Dieu, les hommes mesmes vous

1) 1 Tim. V, 20. 2) Gal. II, 14.
3) 1 Cor. V, 4, 5.

1) Matth. XVI, 19; XVIII, 18; Jean XX, 23.
2) Col. I, 24.

auront en honneur. Que nous ne soyons point estonnez ne de sceptres, ne de diadème, ne de pourpre, nous avons yci une plus grande puissance. Quant à moy, je présenteray plustost mon corps à la mort, et souffriray que mon sang soit espandu plustost que d'estre participant de ceste pollution[1]. Afin doncques que ce sainct mystère ne soit en opprobre, il est bien requis qu'on l'administre avec discrétion : laquelle requiert qu'il y ait jurisdiction en l'Eglise. La seconde fin est, que les bons ne soyent corrompus par la conversation des mauvais, comme il advient souventesfois. Car selon que nous sommes enclins à nous desvoyer, il ne nous est rien plus facile que de suyvre mauvais exemple. Ceste utilité a esté notée par l'Apostre, quand il commandoit aux Corinthiens de bannir de leur compagnie celuy qui avoit commis inceste : Un petit de levain, dit-il, aigrit toute la paste. Et mesmes le sainct Apostre voyoit un si grand danger en cela, qu'il défendoit aux bons toute compagnie et familiarité des meschans : Si celuy, dit-il, qui se renomme frère entre vous, est paillard, ou avaricieux, ou idolâtre : ou mal disant, ou yvrongne, ou rapineur, je ne vous permets point de manger avec luy[2]. La troisième fin est, que ceux qu'on chastie par excommunication, estans confus de leur honte se repentent, et par telle repentance vienent à amendement. Et ainsi il est expédient, mesmes pour leur salut, que leur meschanceté soit punie, afin qu'estans advertis par la verge de l'Eglise, ils recognoissent leurs fautes esquelles ils se nourrissent et endurcissent, quand on les traitte doucement. C'est ce que veut dire l'Apostre en ce qui s'ensuyt : Si quelqu'un n'obéit point à nostre doctrine, notez-le : et ne vous meslez point avec luy, afin qu'il ait vergongne[3]. Item en un autre passage, quand il dit qu'il a livré l'inceste de Corinthe à Satan, en perdition de la chair, afin que l'esprit fust sauvé au jour du Seigneur[4] : c'est à dire, selon mon advis, qu'il l'a chastié d'une condamnation temporelle, afin que l'esprit fust éternellement sauvé. Il nomme cela, Livrer à Satan : pource que hors l'Eglise le diable a son règne, comme Jésus-Christ en l'Eglise. Car ce qu'aucuns entendent cela de quelque certain torment temporel qui se faisoit par le diable, cela me semble advis fort incertain : mais plustost se doit ainsi entendre comme je di[1].

6 Puis que nous avons ces trois fins, il reste de veoir comment c'est que l'Eglise exerce ceste partie de discipline, laquelle est située en jurisdiction. Pour le premier, il nous faut tousjours retenir ceste distinction que nous avons mise ci-dessus : asçavoir, qu'il y a d'aucuns péchez qui sont publiques, les autres sont plus occultes. Les péchez publiques, sont ceux qui ne sont pas seulement cognus à un ou à deux tesmoins, mais ont esté commis manifestement, et avec scandale de toute l'Eglise. J'appelle péchez occultes, non pas ceux qui sont du tout incognus des hommes, comme sont ceux des hypocrites (car ceux-là ne vienent point en la cognoissance de l'Eglise) mais ceux qui sont tellement secrets, que quelques-uns les cognoissent. La première espèce ne requiert point qu'on y procède par les degrez qne Jésus-Christ met au chapitre XVIII de sainct Matthieu : mais quand il advient ainsi quelque scandale notoire, l'Eglise doit du premier coup faire son office en appelant le pécheur, et le corrigeant selon la mesure de sa faute. Quant aux péchez secrets, on ne les doit point attirer du premier coup à l'Eglise, sinon qu'il y ait contumace et rébellion, que l'homme ne vueille point obeir aux remonstrances qu'on luy fait, selon ceste reigle, S'il ne veut point escouter, di-le à l'Eglise. Or quand on est venu jusques là, il faut lors observer l'autre distinction entre les crimes et fautes plus légères. Car ce n'est point raison d'user d'une mesme sévérité envers un délict moindre, qu'envers un crime : mais il suffit d'user de répréhension de paroles, voire douce et paternelle, laquelle ne soit pas pour rompre et aigrir le pécheur, mais le réduire à soy-mesme, afin qu'il

1) *Homil. in Matth.* III ; Ezéch. XVIII, 18 ; XXXIII, 8.
2) 1 Cor. V, 6, 11
3) 2 Thess. III, 14.
4) 1 Cor. V, 5.

1) August., *De verb. Apost.*, serm. LXVIII.

se resjouisse plus d'estre corrigé, qu'il ne s'en contriste. Des crimes, il les faut chastier plus rudement. Car ce n'est point assez de corriger de paroles celuy qui a offensé l'Eglise par mauvais exemple : mais il mérite d'estre privé de la communion de la Cène, jusques à ce qu'il ait donné signe de repentance. Car sainct Paul n'use point seulement de répréhension de paroles contre le Corinthien, mais il le rejette de l'Eglise[1] : tançant les Corinthiens de ce qu'ils l'avoyent si long temps souffert. Ceste façon a esté tenue en l'Eglise ancienne ce pendant qu'il y avoit encores bon gouvernement. Car si quelqu'un avoit commis un crime dont il fust sorty scandale, premièrement on luy commandoit de s'abstenir de la Cène, puis après de s'humilier devant Dieu, et testifier sa repentance devant l'Eglise. Et de faict, il y avoit certaines choses qu'on enjoignoit aux pénitens, pour estre signes de leur repentance. Quand le pécheur avoit ainsi satisfait à l'Eglise, on le recevoit en la communion avec imposition des mains. Laquelle réception est nommée souvent Paix par sainct Cyprien : comme quand il dit, Ceux qui ont commis quelque scandale, font pénitence pour le temps qui leur est ordonné : puis ils vienent faire confession de leur faute, et par imposition des mains de l'Evesque et du Clergé obtienent paix et communion[2]. Combien que l'Evesque avec le Clergé réconcilioit tellement les pécheurs à l'Eglise, que le consentement du peuple y estoit requis, comme il le dit en un autre lieu.

7 Ceste discipline estoit tellement commune sans exemption de personne, que les Princes mesmes se submettoyent à icelle, comme les autres : et à bon droict, veu qu'ils sçavoyent qu'elle estoit de Christ, auquel c'est bien raison que tous sceptres et diadèmes des Roys soyent sujets. En ceste manière l'Empereur Théodose estant excommunié par sainct Ambroise, à cause du sang innocent espandu par son commandement, se desvestit de tous ses ornemens royaux, et pleura publiquement son péché en l'Eglise, combien qu'il l'eust commis à la suggestion d'aucuns et demanda pardon avec larmes et souspirs[1]. Ce fut un acte à luy digne de grand'louange : car les grans Roys ne doyvent point prendre cela à déshonneur de s'humilier et ployer le genouil devant Jésus-Christ leur Prince souverain, et ne leur doit point faire mal d'estre jugez de l'Eglise. Car comme ainsi soit qu'en leurs cours ils n'oyent rien que pures flatteries, il leur est trop plus que nécessaire d'estre corrigez de Dieu par la bouche des Pasteurs : mesmes ils doyvent désirer que leur Pasteur ne les espargne point, afin que Dieu les espargne. Je laisse ici à dire qui sont ceux qui doyvent exercer ceste jurisdiction, pource que j'en ay desjà traitté ailleurs : j'adjousteray toutesfois ce point à ce que j'en ay dit, que ceste est la procédure légitime à excommunier les pécheurs, que les Prestres ne le facent point seuls, mais avec le sceu et consentement de l'Eglise : en sorte que le commun peuple n'ait point la chose en main pour dominer et aller devant, mais qu'il en soit tesmoin, pour prendre garde que rien ne se face par convoitise désordonnée. Or en cela, outre l'invocation du nom de Dieu, il est requis d'user d'une gravité, laquelle démonstre la présence de Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'on apperçoyve qu'il préside en cest acte.

8 Toutesfois il ne nous faut point oublier que la sévérité de l'Eglise doit estre telle, que tousjours elle soit conjoincte avec douceur et humanité. Car ce danger est tousjours à éviter, comme sainct Paul commande, que celuy qu'on chastie ne soit englouty de tristesse[2]. Car par ce moyen, du remède on en feroit une poison. Combien que la reigle de modération se pourra mieux prendre de la fin d'icelle. Car puis que l'excommunication tend à ce but, que le pécheur soit amené à repentance, et qu'on oste tous mauvais exemples, à ce que le nom de Jésus-Christ ne soit point blasphémé, et que les autres ne soyent induits à mal faire en les ensuyvant : si nous regardons à ces choses,

1) 1 Cor. V, 5.
2) Epist. II, lib. I ; epist. XIV, lib. III, et ejusdem lib. epist. XXVI.

1) Ambrosius, lib. I, epist. III, *In orat. funeb. Theod.*
2) 2 Cor. II, 7.

il sera facile de juger jusques à où la sévérité doit procéder, et où elle doit superséder. Ainsi quand le pécheur donne tesmoignage de repentance à l'Eglise, et par cela oste, entant qu'en luy est, le scandale et l'efface, il ne doit estre pressé plus outre. Que si on le presse, la rigueur passe mesure. Et en cest endroict on ne peut excuser que les Anciens n'ayent esté trop austères, veu que leur façon n'a pas esté accordante à la reigle du Seigneur, et estoit merveilleusement périlleuse. Car comme ainsi soit qu'ils privassent les pécheurs de la Cène, maintenant pour trois ans, quelquesfois pour sept, quelquesfois jusques à la mort, que s'en pouvoit-il ensuyvre sinon une grande hypocrisie, ou un désespoir extrême? Semblablement, ce que nul auquel il fust advenu de tomber derechef, n'estoit admis à pénitence pour la seconde fois, mais estoit pour toute sa vie banny de l'Eglise, cela n'estoit ny utile ne raisonnable. Quiconque doncques estimera le tout avec bon jugement, cognoistra qu'ils ont esté mal conseillez. Combien qu'en cela je réprouve plus la coustume que je n'accuse tous ceux qui en ont usé: entre lesquels il est certain qu'il y en a eu ausquels cela a despleu, mais ils la supportoyent d'autant qu'ils ne la pouvoyent corriger. Certes sainct Cyprien déclaire comment il n'a point esté aspre ne rigoureux de son vouloir: Nostre patience, dit-il, et douceur et humanité est appareillée à tous ceux qui vienent. Je désire que tous rentrent en l'Eglise. Je désire que tous nos compagnons d'armes soyent dedans le camp de Jésus-Christ, et que tous nos frères soyent en la maison de Dieu nostre Père. Je remets toutes fautes: j'en dissimule beaucoup, et de zèle que j'ay de recueillir tous nos frères en un, je n'examine point à la rigueur les fautes mesmes qui sont commises contre Dieu: et ne s'en faut guères que moy-mesme ne pèche, en pardonnant les péchez plus facilement qu'il ne seroit de mestier. J'embrasse d'une dilection prompte et entière ceux qui retournent avec pénitence, et confessent leur péché avec satisfaction humble[1]. Sainct Chrysostome estoit un petit plus rude, néantmoins si parle-il ainsi: Puis que Dieu est tant bénin, pourquoy est-ce que son ministre veut estre veu austère? Nous sçavons aussi de quelle gracieuseté sainct Augustin usa envers les Donatistes, tellement qu'il ne douta point de recevoir au degré d'Evesque ceux qui avoyent renoncé à leur erreur, mesmes tantost après leur conversion. Mais d'autant que la façon estoit au contraire, ces bons personnages ont esté contraints de se déporter de leur jugement propre, pour suyvre la coustume receue.

1) *Ad Cornelium*, epist. III, lib. I.

9 Or comme ceste douceur et humanité est requise en tout le corps de l'Eglise, qu'on ne chastie point ceux qui auront failly, jusques au bout, mais par mesure et en douceur, et plustost, selon le précepte de sainct Paul, faire valoir charité envers eux[1], ainsi un chacun particulier en son endroict se doit accomoder à ceste mansuétude et humanité. Nous ne devons point doncques effacer du nombre des esleus les excommuniez, ou en désespérer comme s'ils estoyent desjà perdus. Bien est-il licite de les juger estrangers de l'Eglise, selon la reigle que j'ay mise ci-dessus: encores cela se doit faire pour le temps de leur séparation seulement. Et encores que nous appercevions en eux plus d'orgueil et d'obstination que d'humilité: si les devons-nous encores remettre en la main de Dieu, et recommander à sa bonté, espérans mieux pour le futur que nous n'y voyons de présent. Et pour plus briefvement parler, il ne nous faut point condamner à mort éternelle la persone qui est en la main d'un seul Dieu: mais nous devons estimer par la Loy de Dieu, quelles sont les œuvres d'un chacun. Quand nous suyvons ceste reigle, cela est plustost se tenir au jugement que Dieu nous a déclairé, que de mettre en avant le nostre. Il ne nous faut point entreprendre plus de licence à juger, sinon que nous vueillions limiter la vertu de Dieu, et assujetir à nostre fantasie sa miséricorde, à laquelle toutes fois et quantes qu'il semble bon, les plus mes-

1) 2 Cor. II, 8.

chans sont convertis en gens de bien, les estrangers sont receus en l'Eglise : à ce que l'opinion des hommes soit frustrée, et leur audace réprimée : laquelle ose tousjours s'attribuer plus qu'il n'appartient, si elle n'est corrigée.

10 Touchant de ce que Christ dit, que ce que les ministres de sa Parole auront lié ou deslié en terre, sera lié et deslié au ciel [1], en ces paroles il limite l'authorité de lier à la censure ecclésiastique : par laquelle ceux qui sont excommuniez, ne sont point jettez en ruine éternelle et en désespoir, mais seulement en ce que leur vie est condamnée, ils sont advertis que la damnation éternelle les attend, s'ils ne se repentent. Car c'est la différence qui est entre excommunication, et l'exécration que les Docteurs ecclésiastiques appellent Anathema : qu'en anathématizant un homme (ce qui ne se doit faire guères souvent, ou du tout point) on luy oste toute espérance de pardon, et le donne-on au diable : en l'excommuniant, on punit plustost ses mœurs. Et combien qu'on punisse aussi sa personne, toutesfois cela se fait en telle sorte, qu'en luy dénonçant sa damnation future, on le retire en voye de salut. S'il obéit, l'Eglise est preste de le recevoir en amitié, et le faire participant de sa communion. Parquoy, combien qu'il ne soit point loisible, si nous voulons deuement observer la discipline ecclésiastique, de hanter privément, et avoir grande familiarité avec les excommuniez, néantmoins si nous devons nous efforcer, entant qu'en nous est, soit par exhortation et doctrine, soit par clémence et douceur, soit par nos prières envers Dieu, de faire qu'ils se réduisent en bonne voye, et estans réduits, revienent en la communion de l'Eglise : comme aussi l'Apostre nous enseigne. Ne les réputez point, dit-il, comme ennemis, mais reprenez-les comme frères [2]. Il requiert aussi une telle mansuétude en toute l'Eglise, quant est de recevoir ceux qui monstrent quelque signe d'amendement. Car il ne veut point qu'elle exerce une sévérité trop rigoureuse, qu'elle procède estroitement jusques au bout, et soit comme inexorable : mais plustost qu'elle viene au-devant, et se présente volontairement à les recevoir, afin qu'ils ne soyent accablez de trop grande tristesse. Si ceste modération n'est diligemment gardée, il y a danger que de discipline nous ne tombions en une manière de géhenne, et que de correcteurs nous ne devenions bourreaux.

11 Il y a aussi un autre point qui appartient et bien requis à modérer la discipline comme il faut : asçavoir ce que sainct Augustin dit en disputant contre les Donatistes, Que si les particuliers apperçoyvent que les Prestres soyent aucunement négligens à corriger les vices, qu'il ne faut pas pourtant qu'ils se séparent de l'Eglise pour faire une sédition. Semblablement, si les Pasteurs ne peuvent purger et amender toutes les fautes qui sont en leurs peuples, comme ils le désireroyent, qu'ils ne doyvent pas pourtant quitter leur estat, ou troubler l'Eglise par une rigueur désespérée. Car ce qu'il dit est trèsvray, asçavoir que quiconques corrige ce qu'il peut en le rédarguant, ou ce qu'il ne peut corriger, l'exclud sans rompre l'unité : ou ce qu'il ne peut exclurre sans faire dissention, le réprouve, et néantmoins le supporte, cestuy-là est libre de malédiction, et n'est point coulpable du mal [1]. Il rend la raison en un autre passage : c'est que la façon et reigle de maintenir bonne police en l'Eglise, doit tousjours regarder unité d'esprit en lien de paix. L'Apostre, dit-il, nous commande d'ainsi faire : et quand on fait autrement, le remède des chastimens non-seulement est superflu, mais aussi pernicieux, et par conséquent n'est plus remède [2]. Puis il adjouste : Qui pensera diligemment en ces choses, il ne laissera point d'user de sévérité, combien qu'il vueille conserver l'union : et ne rompra point le lien de concorde, par estre intempérant en correction [3]. Il confesse bien que non-seulement les Pasteurs doyvent mettre peine que l'Eglise soit purgée de tous vices : mais aussi que chacun en son endroict se doit efforcer de ce faire. Et ne dissimule pas

1) Matth. XVIII, 18. 2) 2 Thess. III, 15.

1) *Contra Parmenian.*, lib. II, cap. I.
2) Lib. III, cap. 1 ; Ephés. IV, 2, 3. 3) Cap. II.

que celuy qui ne tient conte d'admonester, arguer et corriger les mauvais, encores qu'il ne leur favorise point, et qu'il ne pèche point comme eux, est coulpable devant Dieu : adjoustant mesmes que celuy qui est en office publique, pouvant excommunier les mauvais, s'il ne le fait point, qu'il pèche à sa condamnation : seulement il veut que cela se face avec prudence, laquelle aussi nostre Seigneur requiert, asçavoir qu'on n'arrache point le bon grain avec l'yvroye[1]. Finalement il conclud ainsi avec sainct Cyprien, lequel il allègue, Que l'homme doncques corrige en miséricorde ce qu'il peut : ce qu'il ne peut, qu'il le souffre en patience, et qu'il en gémisse avec dilection.

12 Or ce sainct personnage dit ces choses, à cause de la trop grande rigueur des Donatistes : lesquels voyans des vices en l'Eglise, que les Evesques reprenoyent bien de paroles, mais ne les punissoyent point par excommunication (d'autant qu'ils n'espéroyent d'y proufiter par ce moyen) crioyent contre les Evesques, les blasmans courageusement comme traistres de la discipline : et qui pis est, se séparoyent par schisme de la compagnie des fidèles : comme font aujourd'huy les Anabaptistes, qui ne pensent point qu'il y ait compagnie chrestienne, sinon où il apparoisse une perfection totalement Angélique. Et pour ceste cause, sous couverture de zèle, destruisent toute l'édification qui est en l'Eglise. Telle manière de gens, dit sainct Augustin, convoitent et appètent d'attirer à eux les povres peuples, ou bien les diviser, en les séduisant par leur apparence : non point par haine qu'ils ont des péchez des autres, mais par cupidité de leurs contentions, estans enflez d'orgueil, transportez d'obstination, cauteleux à calomnier, bouillans en sédition. Et afin qu'on n'apperçoyve qu'ils sont vuides de la lumière de vérité, ils se couvrent de l'ombre de sévérité et rigueur : et ce qui nous est commandé en l'Escriture de faire, pour corriger les vices de nos frères en gardant unité et dilection, et en usant de médecine douce, ils en abusent à faire schisme et division meschante en l'Eglise. Voylà comment Satan se transfigure en Ange de lumière, induisant les hommes à cruauté inhumaine sous ombre de les faire sévères : pource qu'il ne cherche autre chose que de rompre le lien de paix et union : et de faict, c'est le seul moyen qu'il a de nous mal faire[1].

13 Toutes ces paroles sont de sainct Augustin : mais ayant dit toutes ces choses, il recommande singulièrement, que si tout un peuple est infecté d'un vice, comme d'une maladie contagieuse, qu'on modère la sévérité par miséricorde. Car de faire séparation, dit-il, c'est un mauvais conseil et pernicieux, et vient tousjours à meschante issue : d'autant que cela est plus pour troubler les bons qui sont infirmes, que pour corriger les meschans qui sont courageux en leur mal. Or le conseil qu'il donne là aux autres, luy-mesme l'a suyvy quand mestier estoit. Car en escrivant à Aurélius Evesque de Carthage[2], il se complaind bien de l'yvrongnerie qui régnoit alors fort en Afrique, comme ainsi soit que l'Escriture la condamne tant : et exhorte ledit Evesque d'assembler un Concile provincial, pour y mettre remède. Mais il adjouste conséquemment : Je croy bien, dit-il, que ces choses se doyvent oster non point avec une rigueur trop aspre, mais par bon moyen, en enseignant plustost qu'en commandant, en admonestant plus qu'en menaçant : car il y faut ainsi besongner quand un vice est commun en tout le peuple : mais il se doit exercer plus grande sévérité quand le nombre des pécheurs n'est pas si grand. Il n'entend pas toutesfois qu'un Evesque doyve dissimuler ou se taire, quand il ne peut punir les péchez communs, comme aussi il l'expose tantost après, mais il veut que la correction soit tellement modérée, qu'elle soit une médecine plustost qu'une poison. Pourtant au troisième livre contre Parménien, après avoir longtemps disputé de ce propos, il conclud ainsi: Il ne nous faut doncques nullement négliger le précepte de l'Apostre touchant de séparer les mauvais, quand cela se

1) Matth. XIII, 29.

1) Cap. I; 2 Cor. XI, 14. 2) Epist. LXIV.

peut faire sans danger de trouble et sédition, comme aussi l'intention de l'Apostre a esté : et faut aussi adviser qu'en supportant l'un l'autre, nous mettions peine de garder unité[1].

14 L'autre partie de la discipline, laquelle ne consiste pas proprement en la puissance des clefs, est que les Pasteurs, selon la nécessité du temps, exhortent leurs peuples ou à jusnes, ou à prières solennelles, ou à autres exercices d'humilité et repentance : desquelles choses il n'y a point reigle certaine en la Parole de Dieu, d'autant qu'il les a voulu laisser au jugement de son Eglise. Toutesfois l'observation d'icelles, comme elle est utile, a esté tousjours prattiquée en l'Eglise ancienne, depuis le temps des Apostres : combien que les Apostres mesmes n'en ont pas esté les premiers autheurs, mais en ont eu l'exemple de la Loy et des Prophètes. Car nous voyons là, que quand il survenoit quelque chose, incontinent on assembloit le peuple, et luy dénonçoit-on qu'il priast Dieu avec jusnes[2]. Les Apostres doncques ont suyvy ce qu'ils sçavoyent n'estre point nouveau au peuple de Dieu, et prévoyoyent estre utile. Il y a une semblable raison de tous les autres moyens et exercices qui tendent à inciter le peuple à faire son devoir, ou à l'entretenir en obéissance. Nous en avons les exemples çà et là aux histoires, et n'est pas mestier d'en faire yci un recueil : mais voyci la somme de ce qu'il nous en faut tenir : Quand il advient quelque différent en la Chrestienté, qui tire grande conséquence ; quand il est question d'eslire un Ministre, ou quand il y a quelque affaire difficile ou de grande importance : ou bien quand il apparoist quelque signe de l'ire de Dieu, comme peste, guerre ou famine : c'est un ordre sainct et utile en tout temps, que les Pasteurs induisent leurs peuples à jusnes et prières extraordinaires. Si quelqu'un ne reçoit point les tesmoignages qui se peuvent amener du vieil Testament à ce propos, comme s'ils ne convenoyent point à l'Eglise chrestienne, il appert que les Apostres mesmes en ont ainsi fait. Combien que des prières, je ne pense point qu'il se trouve personne qui en face difficulté. Disons doncques quelque chose du jusne. Car plusieurs, d'autant qu'ils n'entendent point à quoy il est utile, ne pensent pas qu'il soit fort nécessaire : les autres, qui pis est, le rejettent comme du tout superflu. D'autre costé, quand on n'en cognoist pas bien l'usage, il est facile de tomber en superstition.

15 Le jusne sainct et droict regarde à trois fins : c'est asçavoir pour donter la chair, à ce qu'elle ne s'esgaye par trop : ou pour nous disposer à prières et oraisons, et autres méditations sainctes : ou pour estre tesmoignage de nostre humilité devant Dieu, quand nous voulons confesser nostre péché devant luy. La première fin n'a pas souvent lieu au jusne publique, d'autant que tous ne sont pas d'une mesme complexion n'en semblable disposition de leur santé : cela doncques convient plus au jusne particulier. La seconde fin est commune à l'un et à l'autre. Car toute l'Eglise a aussi bien mestier de se disposer par jusne à prier Dieu, qu'a un chacun particulier en son endroict. Autant en est-il de la troisième fin : car quelquesfois il adviendra que Dieu frappera tout un peuple par guerre, ou par peste, ou par quelque autre calamité : en ceste verge qui est commune à tous, c'est bien raison que tout le peuple se rende coulpable. Mais si Dieu chastie quelque particulier, cestuy-là doit recognoistre sa faute avec sa famille. Il est bien vray que ceste recognoissance gist principalement en l'affection du cœur : mais quand le cœur est touché comme il doit, il ne se peut faire qu'il ne se déclaire par tesmoignage extérieur : et principalement quand cela tourne en édification des autres : afin que tous ensemble en confessant leurs péchez, rendent louange à Dieu, et s'exhortent mutuellement par bon exemple.

16 Parquoy le jusne, quand il est signe d'humiliation, convient plus à tout un peuple en public, qu'il ne fait à un homme seul en privé : combien qu'il soit commun à l'un et à l'autre, comme nous avons dit. Et tant qu'il touche la discipline, de laquelle nous traittons à présent, toutes fois et quantes que nous

1) *Contra Parmenian.*, lib. III, cap. II ; 1 Cor. V, 7 ; Ephés. IV 2. 2) Joël II, 15 ; Act. XIII, 2, 3.

avons à prier Dieu en commun de quelque chose d'importance, il seroit expédient de remonstrer qu'on jusnast. En ceste sorte quand les fidèles d'Antioche voulurent imposer les mains à Paul et à Barnabas afin de mieux recommander le ministère d'iceux à Dieu ils conjoignirent le jusne avec oraison[1]. En ceste manière aussi Paul et Barnabas, voulans ordonner Ministres par les Eglises, avoyent de coustume de jusner pour mieux prier, comme sainct Luc récite[2]. En ceste espèce de jusne ils n'ont regardé autre chose, sinon afin de se mieux disposer, et se rendre plus alaigres à prier. Et de faict nous expérimentons que quand le ventre est plein, l'esprit ne se peut pas si bien eslever à Dieu, pour estre incité d'une affection ardente à prières, et persévérer en icelles. Et faut ainsi prendre ce que dit sainct Luc d'Anne la Prophétesse, qu'elle servoit à Dieu en jusnes et prières[3]. Car il ne constitue pas le service de Dieu à jusner: mais il dénote que ceste saincte femme s'exerçoit par jusnes à prier continuellement. Tel estoit aussi le jusne de Néhémie, quand il pria Dieu d'un zèle véhément pour la délivrance de son peuple[4]. Voylà aussi en quel sens sainct Paul dit, que le mari et la femme fidèle font bien, si pour quelque temps ils s'abstienent de la compagnie du lict pour vacquer plus librement à jusne et oraison[5]. Car en conjoignant le jusne à la prière, comme une aide et renfort, il signifie que de soy il seroit inutile: ainsi, qu'il le faut rapporter à ceste fin. D'avantage, en commandant aux maris et aux femmes de rendre devoir mutuel l'un à l'autre[6], il appert qu'il ne les sépare point pour faire prières ordinaires, mais quand il est question de quelque nécessité spéciale.

17 Semblablement, si quelque peste, ou famine, ou guerre commence entre nous, ou s'il y a apparence qu'il doyve advenir quelque calamité sur un peuple ou sur un pays, l'office des Pasteurs est d'exhorter l'Eglise à jusner, pour prier Dieu avec humilité qu'il destourne son ire: lequel dénonce qu'il s'appreste et s'arme à faire vengence, quand il nous monstre quelque apparence de danger. Pourtant, comme les malfaiteurs jadis avoyent de coustume de se vestir de noir, nourrir leurs barbes, et user d'autres signes de dueil pour fleschir leurs juges à miséricorde: aussi quand Dieu nous adjourne devant son siége judicial, il nous est expédient et salutaire de requérir merci avec démonstrances extérieures de nostre tristesse: et cela aussi sert à sa gloire, et à l'édification de chacun. Que tel ait esté l'usage du peuple d'Israël, il est aisé de le tirer des paroles du Prophète Joël. Car quand il commande qu'on sonne la trompette, qu'on assemble le peuple, qu'on dénonce le jusne[1], et tout le reste qui s'ensuyt, il parle de choses tout accoustumées de son temps. Or un peu au paravant il avoit dit que desjà Dieu faisoit le procès du peuple, et que le jour de leur sentence estoit prochain, les citant à respondre. Puis après il les exhorte de courir au sac et à la cendre, à pleurs et à jusnes: c'est-à-dire il les admoneste de s'abatre et humilier devant Dieu, mesmes par tesmoignages extérieurs. Il est vray que le sac et la cendre convenoyent plus à ce temps-là qu'au nostre: mais quant est d'assembler le peuple, de pleurer, de jusner et faire les choses semblables, il n'y a doute que cela n'appartiene aussi bien à nous, toutesfois et quantes que la condition de nostre estat le requiert. Car puis que c'est un sainct exercice pour les fidèles, tant pour les humilier que pour confesser leur humilité, pourquoy n'en userions-nous aussi bien comme les anciens, en nécessité semblable? L'Escriture nous monstre que non-seulement l'Eglise d'Israël, qui estoit instruite en la Parole de Dieu, a jusné en signe de tristesse[2]: mais aussi le peuple de Ninive, lequel n'avoit ouy nulle doctrine outre la prédication de Jonas[3]. Pourquoy doncques n'en ferions-nous autant en cas pareil? Quelqu'un me dira que c'est une cérémonie externe, laquelle a prins fin en Christ

1) Act. XIII, 3.
2) Act. XIV, 23.
3) Luc II, 37.
4) Néhém. I, 4.
5) 1 Cor. VII, 5.
6) 1 Cor. VII, 3.

1) Joël II, 15.
2) 1 Sam. VII, 6; XXXI, 13; 1 Rois XXI, 12.
3) Jon. III, 5.

avec les autres. Je respon que c'est aussi bien aujourd'huy une trèsbonne aide aux fidèles, comme ç'a tousjours esté: et une admonition utile pour les resveiller, afin de ne provoquer point d'avantage l'ire de Dieu pour leur nonchalance et dureté, quand ils sont chastiez de ses verges. Pourtant Jésus-Christ excusant ses Apostres de ce qu'ils ne jusnoyent point, ne dit pas que le jusne soit aboly, mais il dit qu'il convient au temps d'affliction, et le conjoinct avec pleur et tristesse. Le temps viendra, dit-il, que l'Espoux leur sera osté[1].

18 Mais afin qu'il n'y ait point d'erreur quant au nom, il est mestier de définir que c'est que jusne. Car nous n'entendons point seulement par ce mot une simple tempérance et sobriété au boire et au manger, mais quelque chose d'avantage. Il est bien vray que la vie des fidèles doit estre attrempée d'une sobriété perpétuelle, en sorte qu'il y ait comme une espèce de jusne en l'homme chrestien, pendant qu'il vit en ce monde : mais outre cela, il y a un autre jusne temporel, quand nous restreignons nostre vivre outre ce que nous avons accoustumé d'en prendre : et cela ou pour un jour, ou pour un certain temps: et usons d'une tempérance plus estroite que d'ordinaire. Ceste restriction gist en trois choses, au temps, en la qualité des viandes, et en la mesure. J'enten par le temps, que nous soyons à jun quand nous avons à faire ce pourquoy nous jusnons. Comme pour exemple : si quelqu'un jusne à cause d'une prière solennelle, qu'il demeure à jun jusques à ce qu'elle soit faite. La qualité gist en cela que nous n'ayons pas des viandes friandes et délicates pour provoquer le palais à manger, mais que nous soyons contens de viandes simples, communes et vulgaires. La mesure est, que nous mangions moins et plus légèrement que de coustume : seulement pour la nécessité, et non point pour plaisir et volupté.

19 Toutesfois il nous faut tousjours donner garde de tomber en quelque superstition, comme il en est advenu par ci-devant avec grand dommage de l'Eglise. Car il vaudroit beaucoup mieux de n'user point de jusnes, que de les observer diligemment avec mauvaises opinions et pernicieuses, telles que le monde les conçoit volontiers, si les pasteurs ne vont au-devant songneusement et avec grande prudence. Voyci doncques les remonstrances qui nous sont nécessaires pour bien user du jusne. La première est, qu'il nous souviene de ce que dit Joël, qu'il faut rompre les cœurs, et non point les habillemens[1] : c'est-à-dire, que nous soyons advertis que le jusne n'est pas fort estimé en soy devant Dieu, sinon qu'il se face d'affection intérieure du cœur, et que l'homme ait un vray desplaisir de soy-mesme et de ses péchez, et une vraye humilité. et une vraye douleur procédante de la crainte de Dieu. Qui plus est, que nous sçachions que le jusne n'est utile pour autre raison, que d'autant qu'il est conjoinct avec ces choses, comme une aide moindre et inférieure. Car Dieu n'a rien en plus grande exécration que ceste hypocrisie, quand les hommes en luy présentant des signes et apparence extérieure, au lieu d'un cœur pur et net, le veulent abuser de mines. Et pourtant Isaïe crie asprement contre ceste feintise, que les Juifs pensoyent avoir bien contenté Dieu quand ils avoyent jusné : jà soit que ce pendant leur cœur feust plein d'impiété et de meschantes affections. Est-ce là le jusne que j'ay esleu? dit le Seigneur[2]. Pourquoy le jusne des hypocrites n'est pas seulement une peine perdue et inutile, mais une trèsgrande abomination. Il se faut aussi donner garde d'un autre mal prochain à cestuy-là : c'est de réputer le jusne estre une œuvre méritoire, ou un service de Dieu. Car puis que c'est une chose indifférente de soy, et qu'il n'est d'aucune importance, sinon entant qu'il regarde à ces fins que nous avons dites, c'est une superstition trèsdangereuse de le mesler simplement avec les œuvres commandées de Dieu, et nécessaires de soy, sans autre regard. Les Manichéens hérétiques anciens ont esté en ceste

1) Luc V, 34; Matth. IX, 15.

1) Joël II, 13. 2) Is. LVIII, 5.

folie, lesquels sainct Augustin rédarguant monstre bien qu'il ne faut estimer les jusnes que selon les fins que nous avons dites : et que Dieu ne les approuve point, sinon qu'on les y rapporte [1]. Le troisième erreur n'est pas du tout si meschant, toutesfois il ne laisse point d'estre dangereux : c'est de requérir et commander estroitement le jusne, comme si c'estoit une des œuvres principales de l'homme chrestien. Item de le priser tant, qu'il semble advis aux gens qu'ils ayent fait une œuvre bien digne et excellente, quand ils auront jusné. En quoy je n'ose point du tout excuser les anciens Pères, qu'ils n'ayent jetté quelque semence de superstition, et donné occasion à la tyrannie qui est survenue depuis. Il est vray qu'il y a de bonnes sentences en leurs livres touchant le jusne : mais il y a aussi des louanges excessives pour le magnifier comme une vertu singulière entre les autres.

20 D'avantage, on observoit desjà de leur temps le Quaresme, et y avoit quelque superstition en cela : d'autant que le commun populaire pensoit faire un beau service à Dieu, en quaresmant : et les Pasteurs prisoyent ceste observation, comme si elle se fust faite à l'exemple de Jésus-Christ [2]. Or il est certain que Jésus-Christ n'a point jusné pour donner exemple aux autres, afin qu'on l'ensuyvist : mais voulant commencer la prédication de son Evangile, a voulu approuver par ceste œuvre miraculeuse, que c'estoit une doctrine venue du ciel, et non pas des hommes. C'est merveille comment un abus si lourd a peu tomber en la teste des anciens Docteurs, veu que ç'ont esté gens de bon jugement, et qu'il y avoit beaucoup de raisons au contraire à ce qu'ils ne s'abusassent point ainsi. Car Jésus-Christ n'a point jusné plusieurs fois, comme il faloit qu'il le feist s'il eust voulu constituer une loy de

à son exemple : mais plustost p
acte il a voulu se rendre admirabl
le monde, que d'exhorter les au
faire le semblable. Finalement il n'
tre raison de ce jusne, que de c
Moyse, quand il receut la Loy de
de Dieu. Car comme Moyse avoi
culeusement jusné quarante jo
quarante nuicts [1], afin que par ce
l'authorité de la Loy fust conf
c'estoit bien raison qu'il y eust un
miracle, fait en Jésus-Christ à c
ne semblast advis que l'Evangi
moindre que la Loy. Or est-il ai
jamais nul ne s'est advisé d'introd
peuple d'Israël une telle forme d
sous couleur de l'imitation de M
et nul des Prophètes ne des fidèle
ensuyvy en cest endroict : combi
tous eussent assez de zèle et de c
à s'exercer en toutes bonnes chos
ce que nous lisons d'Elie, qu'il a
passé quarante jours sans boire
manger [2], cela ne se faisoit à au
sinon à ce que le peuple recognus
estoit vray Prophète, suscité de
pour maintenir la Loy, de laquelle
tout le peuple d'Israël s'estoit dest
Ç'a esté doncques une fausse im
et frivole, et plene de superstitio
les anciens ont appelé le jusne de
resme, Une ordonnance faite à l'e
de Christ. Combien que la façon d
ner estoit diverse en ce temps-là, c
le raconte Cassiodore au livre ne
de son Histoire. Les Romains,
n'avoyent que trois sepmaines p
Quaresme, mais ils jusnoyent to
jours excepté le Dimanche et le Sa
Les Illyriens et les Grecs en avoye
les autres sept : mais ils jusnoye
intervalles. Il y avoit aussi bien
rence quant au manger : car les u
se nourrissoyent que de pain et d'e
autres mangeoyent des herbes, a
usoyent de poissons et de volaille

y a eu un autre mal du costé des Eves-
ies, qu'en partie ils ont esté rudes et
norans, en partie ils ont appété de do-
iner et tyranniser sans raison. Sur cela
ont fait des loix perverses et iniques,
squelles on a lié les consciences pour
traisner en enfer. On a défendu de
inger chair, comme si c'eust esté une
nde pollue, et qui eust contaminé les
mmes. Après on a adjousté des opi-
ons meschantes les unes sur les autres,
sques à ce qu'on est venu comme en un
ofond abysme d'erreur. Et afin de ne
n laisser que tout ne fust dépravé, on
st joué de Dieu comme d'un petit en-
nt. Car quand il a esté question de
sner, il y a eu une table apprestée plus
mptueusement que les autres fois : on a
semblé toutes les friandises et délices
l'on pouvoit, on a redoublé la quantité
s viandes, et a-on usé de variété plus
e de coustume : puis on a appelé un
l appareil, Jusne, et a-on pensé bien
rvir à Dieu par ce moyen. Je laisse à
re que ceux qui veulent estre veus les
us saincts, ne remplissent jamais leur
ntre si bien qu'en jusnant. En somme,
nte la sainctété du jusne commun est,
s'abstenir seulement de manger chair,
au reste abonder en toutes délices, et
urmander à plaisir, moyennant que ce
soit qu'une fois le jour. Combien que
pluspart se dispense de faire collation
rcelloire, comme ils disent. Au con-
ire, c'est une impiété extrême, ce leur
nble, et un crime digne de mort, de
nger un morceau de lard, ou un lopin
chair salée avec du pain bis : voire
smes si un povre homme qui n'a au-
chose, le fait. Sainct Hiérosme ra-
nte que desjà de son temps il y en
oit quelques-uns qui vouloyent conten-
Dieu de tels fatras et badinages [1] :
afin de s'abstenir de manger huile,
se faisoyent apporter de pays loin-
ns des viandes les plus exquises qu'on
uvoit : mesmes afin de faire force à
ture, ils ne beuvoyent point d'eau,
ils usoyent de je ne sçay quelles li-
eurs précieuses et friandes au goust,
quelles ils humoyent non point en verre, ou en un gobelet, mais en une coquille. Ce qui estoit pour lors un vice de peu de gens, règne aujourd'huy communément entre tous les riches : asçavoir qu'ils ne jusnent point à autre fin, sinon pour se traitter mieux et plus délicatement que de coustume. Mais je ne veux point user de long propos en une chose tant notoire : seulement je di ce mot, qu'il ne faut point que les Papistes prenent occasion de s'enorgueillir, ny en leurs jusnes, ny en tout le reste de leur discipline, comme s'il y avoit rien digne de louange, veu que tout y est corrompu et perverty.

22 S'ensuyt la seconde partie de la discipline, laquelle appartient proprement au Clergé : c'est asçavoir que les gens d'Eglise se gouvernent selon les Canons qui ont esté anciennement faits pour les entretenir en toute honnesteté, comme sont ceux qui s'ensuyvent : Qu'un homme d'Eglise ne soit point adonné à la chasse, au jeu de dez, à gourmandise ou banquets : que nul d'eux ne se mesle d'usure ou de marchandise, qu'il ne soit présent à danses et autres dissolutions. Or afin que nul ne transgressast ces ordonnances, les Conciles anciens ont advisé de punir et chastier ceux qui ne se voudroyent rendre obéissans en tout ce qui appartenoit à l'honnesteté du Clergé. Et pour ceste cause chacun Evesque avoit la charge et authorité de gouverner son Clergé, pour contraindre chacun à faire son devoir. Pour ceste mesme raison ont esté instituées les visitations et les synodes : afin que si quelqu'un estoit nonchalant en son office, il fust admonesté : et si quelqu'un avoit failly, qu'il fust chastié selon son démérite. Les Evesques aussi avoyent entre eux tous les ans un Concile en chacune Province, et mesmes au paravant de six mois en six mois : afin que si quelque Evesque s'estoit mal porté, il fust là jugé. Car si quelque Evesque estoit trop rude à son Clergé, et le traittoit trop inhumainement, celuy qui se vouloit plaindre de luy, venoit là, et la cause s'y démenoit. Or on usoit d'une grande sévérité : Car si on trouvoit que quelqu'un eust abusé de son authorité, ou mal versé en son estat, on le

[1] *Ad Nepotianum.*

déposoit : et quelquesfois mesmes on l'excommunioit pour certain temps. D'avantage, pource que ceste police estoit ordinaire, jamais ils ne se partoyent d'un Concile provincial, qu'ils n'eussent assigné le lieu et le temps auquel l'autre se devoit tenir. Car touchant d'un Concile universel c'estoit à l'Empereur de le commander et publier, et de dénoncer que chacun y comparust, comme les histoires anciennes le monstrent. Ce pendant que ceste sévérité a duré, les gens d'Eglise n'ont point astreint le peuple, sinon à ce dont ils leur monstroyent l'exemple par effect : car ils estoyent beaucoup plus sévères envers eux qu'envers les autres. Et de faict, c'est bien la raison que le peuple ait plus de liberté, et ne soit pas si court tenu que le Clergé. Je n'ay jà mestier de raconter par le menu comment ceste police a esté mise bas, et s'en est allée à val l'eau : tant y a que chacun voit qu'il n'y a estat plus dissolu ne plus desbordé que l'estat ecclésiastique, tellement que tout le monde en crie sans que nous en parlions. Je confesse qu'afin qu'il ne semble que toute l'ancienneté soit ensevelie entre eux, ils abusent les yeux des simples de quelques ombres : mais tout ce qu'ils font n'approche non plus de ce qu'ils font semblant d'ensuyvre, que les mines d'un singe ressemblent à ce que les hommes font par bonne raison. Il y a un passage bien notable en Xénophon [1]. Il récite que les Perses s'estans desvoyez et abastardis des vertus de leurs ancestres en ce qu'ayans laissé leur façon austère de vivre, ils s'estoyent desbordez en délices, et efféminez : toutesfois pour couvrir leur honte ne laissoyent pas de garder les statuts anciens quant à la formalité. Car comme ainsi soit que du temps de Cyrus la sobriété et tempérance fust telle, qu'il n'estoit licite de se moucher, et que cela estoit tenu pour vilein et déshonneste, ceste cérémonie a duré long temps après, de ne s'oser moucher : mais de retirer l'ordure au dedans, et les humeurs corrompues qu'ils avoyent amassées par leur intempérance : voire jusques à s'empunaiser, il estoit licite. Pareillement, selon

1) *Paed. Cyri.*, lib. VIII.

le précepte ancien, ces bons imit eussent fait scrupule comme d'un crime, d'apporter sur table des co mais il ne leur chaloit d'entonner en leurs estomachs, en tel excès q faloit emporter yvres. Il avoit est ordonné en leur nation, de ne qu'une fois le jour : ces bons succ n'avoyent point cassé ceste loy c'estoit pour continuer leurs ba depuis midi jusques à minuit. Pou la loy ancienne portoit, qu'en gue armée ne marchast qu'à jun : cest tume a bien esté permanente : m bons successeurs avoyent restrei leur journée à deux heures. Toutes quantes que les Papistes préte leurs belles reigles, pour faire à qu'ils sont aucunement semblabl saincts Pères, cest exemple suffir rédarguer leur folle imitation e cule, autant que si un bon peintre gnoit.

23 Ils sont tant et plus rigo voire du tout inexorables à ne perme mariage aux Prestres. Quelle lice paillarder ils prenent et donnent : i jà besoin de le dire. Et sous om ceste sainteté infecte et puante de tenir de mariage, ils se sont endu toutes vilenies. Tant y a que cest fense monstre assez combien les tions humaines sont nuisibles, v non-seulement elle a privé et d l'Eglise de bons Pasteurs et idoi qui se fussent bien acquittez de charge, mais aussi elle a apporté u rible amas et bourbier de beaucou normitez, et a plongé beaucoup d au gouffre de désespoir. Quant es défense qu'on a faite aux Prestres marier, je di qu'en cela il y a eu une chante tyrannie, non-seulement co Parole de Dieu, mais aussi contre équité. Pour le premier, il n'estoit ment licite aux hommes de défen que Dieu avoit mis en nostre libert condement c'est une chose notoire, quelle n'a point mestier de prob que nostre Seigneur a expresséme donné que ceste liberté ne fust poi lée. Outreplus, sainct Paul tant à qu'à Timothée, ordonne qu'un Ev

ie seule femme [1]. Mais com-
ieu parler avec plus grande
ue quand il dénonce qu'il y
chans lesquels défendront
protestant que le sainct Es-
:, afin qu'on s'en donne de
ıme telle manière de gens
ıt séducteurs, mais diables?
ıes la prophétie et le tes-
sainct Esprit, par lequel il
: commencement prémunir
;'est que la défense du ma-
trine diabolique. Mais nos
)ensent avoir trouvé une
atoire, quand ils exposent
des sectes anciennes d'hé-
ıme de Montanus, des Ta-
:ncratites : Ce sont, disent-
ui ont réprouvé le mariage,
ous : mais seulement le dé-
lergé, comme ne luy estant
able. Comme si ceste pro-
es qu'elle eust esté une fois
x Tatiens et autres sembla-
voit aussi bien convenir à
)us ne condamnons point,
mariage du tout, seulement
ıdons au Clergé. Comme si
n tant puérile, estoit digne
e, de dire qu'ils ne défen-
mariage, d'autant qu'ils ne
point à tous. Cela est autant
ıelque tyran disoit, une loy
faite n'estre point inique,
ıle ne grèveroit qu'une par-
.

jectent qu'il y doit avoir
ıue pour discerner le Clergé
ics. Comme si Dieu n'avoit
quels sont les vrais orne-
vent estre aux gens d'Eglise.
Insi ils blasment l'Apostre,
avoit confondu l'ordre de
ıversé l'honnesteté d'icelle:
ıнant comme un patron d'un
:, entre les vertus qu'il y re-
et le mariage [2]. Je sçay bien
exposent cela : c'est qu'il
: eslire pour Evesque celuy
: marié pour la seconde fois.
e confesse que ceste inter-

Tite I, 6. 2) 1 Tim. IV, 3.

prétation n'est pas nouvelle : toutesfois il appert par la procédure qu'elle est fausse : d'autant qu'incontinent après il ordonne quelles doyvent estre les femmes des Prestres et Diacres. Voylà doncques sainct Paul qui met le mariage entre les vertus d'un bon Evesque : ceux-ci disent que c'est un vice intolérable en l'estat ecclésiastique ; qui pis est, n'estans point contens de l'avoir blasmé en général, ils l'appellent souilleure et pollution charnelle : qui sont les paroles de Syricius Pape, récitées en leurs canons [1]. Qu'un chacun pense en soy-mesme de quelle boutique cela est party. Nostre Seigneur Jésus fait cest honneur au mariage, de le nommer image et représentation de l'unité saincte et sacrée qu'il a avec l'Eglise. Que pourroit-on dire plus pour exalter la dignité du mariage ? Quelle impudence doncques est-ce, de l'appeler immonde et pollu, quand il nous démonstre la grâce spirituelle de Jésus-Christ?

25 Or comme ainsi soit que leur prohibition répugne ainsi clairement à la Parole de Dieu, toutesfois ils ont encores une couverture pour monstrer que les Prestres ne se doyvent point marier : c'est que s'il a falu que les Prestres lévitiques, quand ils approchoyent de l'autel, ne cohabitassent point avec leurs femmes, afin de faire plus purement leurs sacrifices, ce ne seroit point raison que les Sacremens de Chrestienté, qui sont plus nobles et plus excellens, fussent administrez par gens mariez. Comme si c'estoit un mesme office du ministère évangélique, et de la prestrise lévitique. Au contraire, les prestres lévitiques représentoyent la personne de Jésus-Christ : lequel estant Médiateur de Dieu et des hommes [2], nous devoit réconcilier au Père par sa pureté trèsaccomplie. Or comme ainsi soit qu'iceux estans pécheurs ne peussent respondre en toute manière à sa sainctété : afin de la représenter aucunement en figure, il leur estoit commandé de se purifier outre la coustume humaine, quand ils approchoyent du Sanctuaire : d'autant que lors proprement ils por-

1) *Syricius, Pape, aux Evesques d'Espagne.*
2) 1 Tim. II, 5.

toyent la figure de Christ, en ce que comme moyenneurs ils apparoissoyent devant Dieu au nom du peuple au Tabernacle, qui estoit comme image du Throne céleste. Or puis que les Pasteurs ecclésiastiques n'ont point cest office et personne, la comparaison n'est point à propos. Pourtant l'Apostre sans aucune exception afferme que le mariage est honorable entre tous : mais que Dieu punira les paillars et adultères[1]. Et de faict, les Apostres ont approuvé par leur exemple, que le mariage ne déroguoit à la saincteté d'aucun estat, de quelque excellence qu'il fust. Car sainct Paul tesmoigne que non-seulement ils ont retenu leurs femmes, mais aussi qu'ils les ont menées en leur compagnie[2].

26 D'avantage, ç'a esté une grande impudence, qu'ils ont exigé une telle masque de chasteté pour chose nécessaire. En quoy ils ont fait grand opprobre à l'Eglise ancienne : laquelle combien qu'elle ait esté excellente en pure doctrine, néantmoins a encores plus flory en sainctelé. Car s'il ne leur chaut des Apostres, que diront-ils, je vous prie, de tous les Pères anciens, lesquels on voit non-seulement avoir toléré le mariage entre les Evesques, mais aussi l'avoir approuvé? Il s'ensuyvroit qu'ils ont entretenu une profanation des mystères de Dieu, puis que selon l'opinion de ceux-ci, ils ne les traittoyent point purement. Bien est vray que ceste matière fut agitée au Concile de Nice : et (comme il s'en trouve tousjours quelques superstitieux, qui songent quelque resverie nouvelle pour se rendre admirables) il y en avoit qui eussent voulu le mariage estre interdit aux Prestres. Mais qu'est-ce qu'il y fut constitué? C'est que la sentence de Paphnutius fut receue : lequel déclaira que c'estoit chasteté, cohabitation de l'homme avec la femme[3]. Parquoy le sainct mariage demeura en son entier, et ne fut point réputé à déshonneur aux Evesques qui estoient mariez : et ne jugea-on point que cela tournast à quelque macule au ministère.

27 Depuis surveindrent d'autres temps, ausquels s'augmenta ceste folle superstition, d'avoir en estime excessive l'abstinence de mariage. Car la virginité estoit tellement prisée, qu'à grand'peine estimoit-on qu'il y eust vertu digne d'accomparer à icelle. Et combien que le mariage ne fust pas du tout condamné comme pollution, toutesfois la dignité d'iceluy estoit tellement obscurcie, qu'on n'estimoit point qu'un homme aspirast droictement à perfection, sinon qu'il s'en absteinst. De là sont venus les canons, par lesquels il a esté ordonné que ceux qui estoyent desjà en l'estat de Prestrise, ne se mariassent plus. Puis après d'autres, par lesquels il a esté défendu d'en recevoir qui fussent mariez, sinon que par le consentement de leurs femmes ils promissent chasteté perpétuelle. Pource qu'il sembloit advis que cela servoit à rendre la Prestrise plus honorable, on l'a favorablement receu. Toutesfois si nos adversaires nous objectoyent l'ancienneté, je respon premièrement que ceste liberté a esté du temps des Apostres, et a duré assez longuement après, que les Prestres pouvoyent estre mariez : mesmes que les Apostres et les autres saincts Pères de l'Eglise primitive n'ont point fait scrupule d'en user. Je di secondement, que nous devons avoir en estime leur exemple : que c'est mal jugé à nous de tenir pour illicite ou déshoneste ce qui a esté lors non-seulement usité, mais aussi prisé. Je di d'avantage, que mesmes du temps que le mariage n'a plus esté en telle révérence qu'il appartenoit, par l'opinion superstitieuse qu'on avoit de la virginité, si est-ce qu'on n'a point du premier coup défendu aux Prestres de se marier, comme si c'estoit une chose nécessaire, mais pource qu'on préféroit au mariage l'estat de continence. Finalement, je di que ceste loy n'a pas tellement esté requise lors, qu'on contraignist à continence ceux qui ne la pouvoyent garder. Qu'ainsi soit, les Canons anciens ont ordonné griefves peines sur les Prestres qui auroyent paillardé : ceux qui avoyent prins femmes, ils les ont seulement desmis de l'office.

28 Parquoy, toutes fois et quantes que nos adversaires, pour maintenir ceste nouvelle tyrannie dont ils usent, nous

1) Héb. XIII, 4. 2) 1 Cor. IX, 5.
3) *Hist. trip.*, lib. II, cap. XIV.

lègueront l'Eglise ancienne, nous ré-iquerons au contraire, qu'ils démons-ent en leurs Prestres une telle chasteté r'estoit celle des Prestres anciens : s'ils ostent tous paillars et adultères s'ils ne permettent point que ceux les-iels ils ne peuvent souffrir habiter avec ie femme en mariage, s'abandonnent à ute vilenie, qu'ils remettent au-dessus discipline ancienne, laquelle est abolie itre eux, pour réprimer la déshonnes-té qui se commet entre eux : et qu'ils livrent l'Eglise de ceste honte et tur-tude, par laquelle elle a esté jà long mps desfigurée. Quand ils nous auront troyé tout cela, nous aurons encores ne autre réplique à leur faire, qu'ils 'imposent point nécessité en une chose quelle de soy-mesme est libre, et se loit accomoder à l'unité de l'Eglise. Je ie di pas ces choses pour accorder qu'on loyve aucunement donner lieu aux Canons qui ont astreint les gens d'Eglise à l'estat de continence : mais afin que toutes gens de bon esprit cognoissent quelle impudence c'est à nos adversaires, de tant diffamer le sainct mariage sous couleur de l'Eglise ancienne. Quant est des Pères desquels nous avons les livres, excepté Hiérosme, ils n'ont point détracté si fort, de l'honnesteté du mariage, mesmes quand ils déclairent privément ce qu'ils en pensoyent. Nous serons contens d'un tesmoignage de sainct Chrysostome, veu qu'il n'est point suspect d'avoir trop favorisé au mariage, mais au contraire a trop encliné à priser et magnifier la virginité. Or il parle en ceste manière : Le premier degré de chasteté est virginité immaculée : le second est mariage loyalement gardé. C'est doncques une seconde espèce de virginité, que l'amour du mari et de la femme, quand ils vivent bien en mariage[1].

CHAPITRE XIII.

Des vœus : et combien ils ont esté faits à la volée en la Papauté, pour enlacer misérablement les âmes.

1 C'est une chose bien à déplorer, que 'Eglise, après que sa liberté luy a esté iequise d'un pris inestimable, asçavoir par le sang de Jésus-Christ, ait esté ainsi opprimée de cruelle tyrannie, et accablée l'un amas infini et importable de tradi-tions humaines. Mais ce pendant la bes-ise de chacun particulier monstre que Dieu n'a pas lasché en telle sorte la bride à Satan et ses ministres, sans trèsjuste cause. Car il n'a pas suffi à ceux qui vou-loyent estre veus dévots, de mespriser le ang de Christ et ce pendant recevoir et porter tels fardeaux qu'il a semblé bon aux faux Docteurs, sinon que chacun se liast quelque corde à part, mesmes que chacun se fouist quelque puits pour s'y plonger jusques au profond. Cela s'est ait quand chacun a voulu estre le plus habile à se forger des vœus, pour s'es-treindre d'une obligation plus forte qu'il n'y avoit en un si grand nombre de loix et si excessif. Puis doncques que nous avons monstré ci-dessus que le service de Dieu a esté corrompu par l'arrogance de ceux qui ont dominé sous le tiltre de Pasteurs, quand ils ont enveloppé les povres âmes en leurs loix iniques, ce ne sera pas chose hors de propos, de remonstrer yci un autre vice prochain à cestuy-là, auquel on peut appercevoir que le monde est d'esprit si pervers, que tousjours il a tasché par tous obstacles qu'il a peu, de repousser les aides que Dieu luy donnoit. Mais afin qu'il soit plus aisé de comprendre quels malheurs les vœus ont apportez, il est besoin que les lecteurs se souvienent des principes qui ont esté mis ci-dessus. Car nous avons dit premièrement, que tout ce qui est requis à bien et sainctement vivre, est comprins en la Loy. Nous avons dit outreplus, que le

1) Homil. de Inventione Crucis.

Seigneur, afin de nous retirer de ceste curiosité de forger une façon nouvelle de le servir à nostre poste, a enclos toute la louange de justice en la simple obéissance de sa volonté. Si cela est vray, il faut conclurre que tous les services que nous aurons inventez de nous-mesmes pour plaire à Dieu, ne luy seront point agréables, quelque plaisir que nous y prenions. Et de faict, le Seigneur en plusieurs passages non-seulement les rejette, mais les a fort en abomination. Cela doncques nous engendre une dispute touchant les vœus qui se font outre la Parole de Dieu expresse, asçavoir en quelle estime on les doit avoir : et si un homme chrestien en peut faire quelqu'un tel : et s'il en a fait, combien il en est obligé. Car ce que nous appelons Promesse entre les hommes, est nommé Vœu au regard de Dieu. Or nous promettons aux hommes les choses lesquelles nous pensons qu'ils auront à gré, ou lesquelles nous leur devons selon raison et équité. Il faut doncques que nous usions encores d'une plus grande discrétion aux vœus, veu qu'ils s'addressent à Dieu, avec lequel il n'est point question de se jouer. Or il y a eu une merveilleuse superstition de tout temps au monde en cest endroict, c'est que les hommes ont voué à Dieu à la volée, sans jugement et sans propos, tout ce qui leur venoit en la fantasie et à la bouche. De là sont venues les folies des vœus, dont les Payens se sont jouez avec leurs dieux : et non-seulement folies, mais absurditez monstrueuses. Et pleust à Dieu que les Chrestiens n'eussent point ensuyvy une telle audace. Il ne se devoit point faire : mais nous voyons qu'il n'y a rien eu de long temps plus commun que ceste outrecuidance : c'est que le peuple laissant et mesprisant la Loy de Dieu, a bruslé d'une folle cupidité et insensée après tout ce qu'il avoit songé. Je ne veux point aggraver ce mal : ne mesmes deschiffrer par le menu de quelle énormité on a offensé, et en combien de sorte on a failly en ceste matière : mais j'ay voulu toucher ceci en brief, afin qu'on sçache qu'en traittant des vœus, nous n'esmouvons pas question superflue et vaine.

2 Or si nous ne voulons point errer en jugeant quels vœus sont légitimes et pervers, il nous convient observer trois choses. Premièrement, qui est celuy auquel le vœu s'addresse. Secondement, qui nous sommes, nous qui vouons. Tiercement, de quelle intention c'est que nous vouons. Le premier tend à ce but, que nous pensions que c'est Dieu à qui nous avons à faire, lequel prend tellement plaisir à nostre obéissance, qu'il prononce tous services volontaires, c'est-à-dire que nous inventons de nostre teste, estre maudits, quelque belle apparence qu'ils ayent devant les hommes[1]. Si tous les services de Dieu que nous controuvons outre son commandement luy sont en abomination, il s'ensuyt qu'il n'y en a nul qui luy soit agréable, sinon qu'il l'ait approuvé par sa Parole. Pourtant que nous ne prenions point ceste licence d'oser rien vouer à Dieu, qui n'ait tesmoignage aucun de luy. Car ce que dit sainct Paul, que tout ce qui se fait sans foy est péché[2], comme ainsi soit qu'il s'estende à toutes œuvres, toutesfois lors il a principalement lieu, quand l'homme addresse directement sa pensée à Dieu. Mesmes si nous errons ou trébuschons quant aux moindres choses du monde où il n'y a point certitude de foy, et que nous ne sommes point esclairez par la Parole de Dieu, combien nous convient-il estre plus modestes, quand il est question d'entreprendre chose de si grande importance! Car il n'y a rien de plus grande importance, que ce qui appartient à servir Dieu. Pourtant que ceste soit la première reigle quant aux vœus, que nous n'entreprenions de rien vouer que nous n'ayons ceste résolution en nostre conscience, que nous n'attentons pas cela téméraireement. Or nous serons adoncques hors du danger de témérité, quand nous aurons Dieu pour nous guider, nous dictant quasi par sa Parole ce qui est bon de faire, ou mauvais.

3 Le contenu de la seconde considération que nous avons dite, revient à ce point, que nous mesurions nos forces, et que nous regardions nostre vocation,

1) Col. II, 23. 2) Rom. XIV, 23.

t que nous ne mesprisions point la li-erté que Dieu nous a donnée. Car celuy ui voue ce qui n'est point en sa puis-ance ou qui répugne à sa vocation, est éméraire : et celuy qui mesprise la grâce e Dieu, par laquelle il est constitué sei-neur et maistre de toutes choses, est grat. En disant cela, je n'enten pas que ous ayons rien en nostre main, pour le ouvoir promettre à Dieu en fiance de ostre vertu : car c'est à bon droict qu'il esté décrété au Concile d'Arausique[1], ue nous ne pouvons rien vouer deue-nent à Dieu, sinon ce que nous aurons eceu de sa main : veu que toutes choses ue nous luy pouvons offrir, sont dons rocédans de luy. Mais comme ainsi soit ue Dieu par sa bénignité nous ait mis ertaines choses en nostre faculté, et u'il nous ait dénié les autres : qu'un hacun suyvant l'admonition de sainct 'aul, regarde la mesure de la grâce qui uy est donnée[2]. Mon intention est de ire qu'il faut compasser nos vœus à la nesure que Dieu nous ordonne par le on qu'il nous fait, n'attentans point plus u'il ne nous permet, de peur de nous récipiter en nous attribuant trop. Exem-le : Quand ces bateurs de pavé, des-uels sainct Luc fait mention aux Actes, ouèrent de ne manger jamais un mor-eau de pain, jusques à ce qu'ils eussent ué sainct Paul[3] : encores le cas posé que ur intention n'eust pas esté si mes-hante, leur témérité estoit insupporta-le, entant qu'ils assujetissoyent à leur ouvoir la vie et la mort d'un homme. areillement Jephthé a receu payement gne de sa folie, quand il luy a falu sa-ifier sa fille pour avoir fait un vœu in-onsidéré en son ardeur[4]. Mais on voit un mble de rage, en ce que tant de gens ouent de ne se marier jamais. Les Pres-es, Moynes et Nonnains ayans oublié ur infirmité, cuident qu'ils se pourront en passer pour toute leur vie de se ma-er. Et qui leur a révélé qu'ils pourront rder chasteté toute leur vie, à laquelle s'obligent à tousjours ? Ils oyent la ntence de Dieu, touchant la condi-n universelle des hommes : c'est qu'il n'est point bon à l'homme d'estre seul[1]. Ils entendent (et pleust à Dieu qu'ils ne le sentissent point) combien les aiguillons d'incontinence sont aspres en leur chair. De quelle hardiesse osent-ils rejetter pour toute leur vie ceste vocation géné-rale, veu que le don de continence est le plus souvent donné à certains temps, se-lon que l'opportunité le requiert ? En telle obstination qu'ils n'attendent point que Dieu leur doyve aider : mais plustost qu'ils se souvienent de ce qui est escrit, Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu[2]. Or cela est tenter Dieu, de s'ef-forcer contre la nature qu'il nous a don-née, et contemner les moyens qu'il nous présente, comme s'ils ne nous apparte-noyent de rien. Ce que ceux-ci non-seu-lement font, mais n'ont point honte d'ap-peler le mariage, Pollution, duquel nos-tre Seigneur n'a point pensé l'institution estre indigne de sa majesté : lequel il a prononcé estre honorable en tous[3] : le-quel Jésus-Christ a sanctifié par sa pré-sence, et honoré par son premier mira-cle[4]. Et font cela seulement pour ma-gnifier l'estat qu'ils tienent, c'est de s'abstenir de mariage : comme s'il n'ap-paroissoit point par leur vie mesme, que c'est bien autre chose d'abstinence de mariage, que de virginité. Et néantmoins ils sont si effrontez, que d'appeler leur vie, Angélique. En quoy certes ils font trop grande injure aux Anges de Dieu, ausquels ils accomparagent paillars et adultères, et encores beaucoup pires. Et de faict, il ne faut pas yci grans argu-mens, veu qu'ils sont convaincus par la vérité. Car nous voyons à l'œil, com-bien par horribles punitions nostre Sei-gneur punit une telle arrogance et con-temnement de ses dons; et ay vergongne de descouvrir ce qui est plus occulte combien qu'on en sçait trop la moitié, tellement que l'air en put. Qu'il ne nous soit loisible de rien vouer qui nous em-pesche de servir à Dieu en nostre voca-tion, il n'y a nulle doute. Comme si un père de famille vouoit de quitter sa fem-me, et ses enfans, pour prendre quelque autre charge, ou celuy qui est propre à

1) Chap. II. 2) Rom. XII, 3; 1 Cor. XII, 11. 3) Act. XXIII, 12. 4) Jug. XI, 30.

1) Gen. II, 18. 2) Deut. VI, 16. 3) Heb. XIII, 4. 4) Jean II, 1, 9.

exercer office de Magistrat, estant esleu, vouoit de vivre en personne privée. Touchant ce que nous avons dit, qu'il ne faut point mespriser nostre liberté, cela seroit un peu obscur à entendre, si nous ne le déclairions. Or le sens est tel : comme ainsi soit que Dieu nous ait constituez maistres de toutes choses, et qu'il les nous ait tellement assujeties que nous en puissions user pour nostre commodité, il ne nous faut point espérer que nous facions un service agréable à Dieu en nous assujetissant en servitude aux choses externes, lesquelles nous doyvent estre en aide. Je di cela, pource que plusieurs pensent que ce soit une vertu d'humilité, de s'astreindre à plusieurs observations desquelles le Seigneur non sans cause a voulu que nous fussions libres. Pourtant si nous voulons éviter un tel danger, il ne nous faut jamais eslongner de l'ordre que le Seigneur nous a institué en l'Eglise chrestienne.

4 Je vien maintenant à la troisième considération que j'ay mise : c'est que pour approuver nos vœus à Dieu, il faut bien adviser à quelle intention nous les faisons. Car d'autant que Dieu regarde le cœur, et non pas l'apparence extérieure, de là il advient qu'une mesme chose, selon que le propos sera divers, luy sera quelquesfois agréable, et quelquesfois luy desplaira grandement. Si quelqu'un voue de s'abstenir de boire vin, comme si en cela il y avoit quelque sainctеté, il sera à bon droict condamné de superstition. S'il regarde à une autre fin qui ne soit point mauvaise, nul ne le pourra réprouver. Or selon que je puis juger, il y a quatre fins ausquelles se doyvent rapporter tous nos vœus. Pour donner plus claire intelligence de cela, nous dirons que les deux appartienent au temps passé : les deux autres au temps à venir. Les vœus, di-je, regardent au temps passé, quand par iceux nous faisons à Dieu recognoissance des bénéfices que nous tenons de luy ou par lesquels nous chastions les vices que nous avons commis, afin d'en obtenir pardon. Les premiers, nous les pourrons appeler, Vœus d'action de grâce : les seconds, nous les pourrons appeler, Vœus de pénitence. Quant est du premier genre, nous en avons un exemple au vœu que feit Jacob, en promettant à Dieu les décimes qu'il acquerroit en la terre d'Orient, s'il luy faisoit la grâce de retourner en la terre de sa nativité [1]. Nous en avons aussi un exemple commun aux sacrifices qu'on appeloit Des pacifiques, que les saincts Roys ou gouverneurs allans à la guerre promettoyent à Dieu de luy rendre, s'il leur donnoit la victoire contre leurs ennemis : ou bien que le peuple estant en quelque affliction, vouoit à Dieu, s'il en estoit délivré par sa grâce. Et en ce sens faut prendre tous les passages des Pseaumes qui parlent des vœus [2]. Nous pouvons aujourd'huy aussi bien user de telle espèce de vœus, toutes fois et quantes que Dieu nous délivre de quelque calamité ou maladie dangereuse, ou autre péril. Car cela n'est pas répugnant à l'office d'un bon Chrestien, de présenter en tel cas à Dieu quelque oblation qu'il aura vouée, seulement pour recognoissance du bénéfice qu'il a receu, pour n'estre point ingrat à sa bonté. Quant à la seconde espèce, il suffira de démonstrer par un exemple familier quelle elle est. Prenons le cas que quelqu'un par son intempérance et gourmandise soit tombé en quelque péché : il ne nuira de rien quand il renoncera pour un temps à toutes délices, pour corriger ce vice d'intempérance auquel il se sent autrement enclin. Il n'y a aussi nul inconvénient qu'il face vœu sur cela, afin de se lier plus estroitement. Toutesfois je n'impose point loy à ceux qui auront failly en quelque sorte, de faire tous un semblable vœu : mais seulement je démonstre ce qui seroit licite à quelqu'un de faire, quand il penseroit que cela luy seroit utile. Parquoy je di qu'un tel vœu est sainct et légitime, sans préjudicier à la liberté d'un chacun d'en faire comme il voudra.

5 Quant aux vœus, qui regardent le temps à venir, les uns, comme j'ay dit, tendent à nous rendre plus songneux à éviter les dangers : les autres sont pour nous inciter à faire nostre devoir. Exemple:

1) Gen. XXVIII, 22.
2) Ps. XXII, 26 ; LVI, 13 ; CXVI, 14, 18.

Quelqu'un se verra tellement enclin à un vice, qu'il ne pourra pas tenir moyen ni attrempance en une chose laquelle de soy ne sera que bonne : il ne fera point mal, renonçant par vœu à en user à certain temps. Comme si quelqu'un voit qu'il ne puisse user d'un accoustrement sans vaine gloire ou autre vanité, et néantmoins qu'il convoite et appète fort d'en user, il ne peut mieux faire que de se brider, s'imposant la nécessité de s'en abstenir, pour couper broche à sa convoitise. Semblablement, si quelqu'un est oublieux ou nonchalant à s'acquitter de ce qui est de l'office d'un Chrestien, pourquoy ne pourra-il corriger sa nonchalance, s'astreignant par vœu à faire ce qu'il a accoustumé d'oublier? Je confesse bien qu'en l'un et en l'autre il y a comme une instruction puérile : mais par cela nous pouvons dire que ce sont aides à l'infirmité des rudes et imparfaits, dont ils se peuvent servir licitement. Pourtant tous les vœus qui regarderont à l'une de ces fins, principalement les vœus des choses externes, nous les tiendrons pour bons, moyennant qu'ils ayent approbation de Dieu pour leur appuy, et qu'ils convienent à nostre vocation, et qu'ils soyent compassez à la grâce que Dieu nous a faite.

6 Maintenant il n'est pas difficile de conclurre que c'est qu'il faut généralement sentir des vœus. Il y a un vœu commun entre les fidèles, lequel a esté fait pour nous au Baptesme, et le confermons en faisant protestation de nostre foy, et en recevant la Cène. Car les Sacremens sont comme instrumens de contracts, par lesquels Dieu nous promet sa miséricorde, et par icelle la vie éternelle : nous d'autre costé luy promettons obéissance. Or le contenu ou la somme de ce vœu que nous faisons au Baptesme, est de renoncer à Satan, pour nous adonner au service de Dieu, afin que nous soyons obéissans à ses saincts commandemens, n'obtempérans point aux désirs pervers de nostre chair. Il ne faut douter que ce vœu ne soit sainct et utile, veu que Dieu l'approuve en l'Escriture, et mesmes qu'il le requiert de tous ses enfans. Et à cela ne contrevient point, que nul n'accomplit en la vie présente une telle obéissance que Dieu requiert de nous. Car d'autant que la stipulation que Dieu fait en exigeant de nous que nous le servions, est enclose sous l'alliance de grâce, laquelle contient rémission des péchez, et régénération pour nous faire nouvelles créatures, la promesse que nous faisons là présuppose que nous requérons à Dieu tousjours pardon de nos fautes, et qu'il subviene à nostre foiblesse par son sainct Esprit. Touchant les vœus particuliers, quand il nous souviendra des trois reigles que nous avons mises ci-dessus, nous pourrons bien discerner aisément quels ils seront. Toutesfois que nul ne pense que je vueille tellement priser les vœus, mesmes ceux que je di estre bons, que je conseille d'en user journellement. Car combien que je n'ose rien déterminer du nombre ne du temps, toutesfois quiconques me voudra croire, en usera fort sobrement. Car si quelqu'un est léger à beaucoup vouer et souvent, cela sera cause qu'il n'observera pas tant diligemment ses vœus, et y a grand danger qu'il ne décline à superstition. Si quelqu'un se lie de vœu perpétuel, il ne s'en acquittera point sans grand'peine et fascherie : ou estant lassé à la longue, il quittera tout.

7 D'avantage, on sçait quelle superstition a régné longtemps au monde en cest endroict. L'un vouoit de ne point boire de vin, comme si ceste abstinence estoit un service de soy agréable à Dieu : l'autre s'obligeoit à jusner, l'autre à ne point manger chair en certains jours, ausquels il imaginoit faussement qu'il y avoit plus grande sainctete qu'aux autres. Il y avoit encores d'autres vœus plus infantiles : jà soit qu'ils ne se feissent pas des petis enfans. Car on a estimé pour grande sagesse, de vouer des pèlerinages çà et là, voire de faire le chemin à pied, ou y aller à demi nud, pour acquérir plus de mérite par le travail. Si on examine aux reigles que nous avons mises ci-dessus, toutes ces choses, ausquelles le monde a esté merveilleusement addonné, on trouvera que non-seulement elles sont vaines et folles, mais qu'il y a impiété manifeste. Car comment qu'en juge le sens humain, Dieu n'a rien en plus grande abomina-

tion, que les services qu'on luy forge à plaisir. Il y a puis après les meschantes opinions et damnables qui sont en la pluspart, c'est que les hypocrites s'estans acquittez de tels fatras, se font à croire qu'ils se sont acquis une justice excellente, pensans que la substance de la Chrestienté soit située en ces choses extérieures, et mesprisent tous ceux qui n'en tienent pas si grand conte qu'ils voudroyent.

8 Il n'est jà mestier de deschiffrer par le menu toutes les espèces : mais pource qu'on a en plus grande réputation les vœus monastiques, d'autant qu'ils semblent estre approuvez par l'authorité commune de l'Eglise, j'en traitteray yci briefvement. Pour le premier, afin que nul ne maintiene la moinerie telle qu'elle est aujourd'huy, sous couleur d'ancienneté et de longue possession, il faut noter qu'il y avoit bien une autre façon de vivre anciennement aux monastères. Ceux qui se vouloyent exercer en grande austérité de vie, se retiroyent là. Et tout ainsi que nous lisons aux histoires des Lacédémoniens, qu'ils avoyent une discipline en leur vie fort dure et aspre : aussi avoyent les moines de ce temps-là, voire mesmes plus rigoureuse et estroite. Ils dormoyent à terre sans lict ne couche : ils ne beuvoyent que de l'eau, et ne mangeoyent autre viande que pain bis, des herbes et racines : leurs plus grandes friandises estoyent de l'huile, ou des poix et des fèves : ils n'usoyent d'aucunes viandes délicates, et s'abstenoyent tant qu'il estoit possible de tout ce qui appartenoit à l'aisance et soulagement du corps. Ces choses sembleront advis incroyables, sinon que ceux qui les ont veues et expérimentées en rendissent tesmoignage, comme Grégoire Nazanzien, Basile et sainct Chrysostome. C'estoyent les rudimens, par lesquels ils se préparoyent à un estat plus excellent. Car les colléges ou assemblées de moines estoyent lors comme semence, pour fournir l'Eglise de bons ministres : de laquelle chose ces trois que j'ay nommez sont tesmoins : veu que de la vie monastique ils ont esté appelez pour estre Evesques : et aussi plusieurs autres notables personnages de leur temps. Pareillement, sainct Augustin monstre qu'encores de son temps ceste coustume duroit, qu'on prenoit gens des monastères pour servir à l'Eglise : car il escrit en ceste sorte à un collége de moines : Nous vous exhortons en nostre Seigneur, frères, de garder vostre propos, et de persévérer jusques en la fin, et si l'Eglise vostre mère a quelquesfois besoin de vous, ne soyez point convoiteux par outrecuidance de recevoir la charge qu'elle vous imposera, et ne la refusez aussi par paresse, mais obéissez à Dieu gracieusement : ne préférez point vostre loisir aux nécessitez de l'Eglise à laquelle, si les saincts qui ont esté devant vous n'eussent servy pour luy aider à enfanter ses enfans, elle ne vous eust point enfantez [1]. Or il parle du ministère, par lequel les fidèles renaissent spirituellement. Il escrit aussi à Aurélius en une autre épistre : Quand on reçoit en l'ordre de clergé les moines qui se sont desbauchez de leur monastère, on donne occasion aux autres de faire le semblable, et fait-on grand'injure à l'estat ecclésiastique : veu mesmes que de ceux qui persévèrent au monastère, nous n'avons accoustumé de prendre que les meilleurs et les plus approuvez. Et le faut ainsi faire, sinon que nous vueillions estre en proverbe du peuple : c'est, comme on dit qu'un mauvais ménestrier sera bon musicien, aussi qu'on dise qu'un meschant moine sera bon ministre. C'est une chose trop désordonnée, d'eslever les moines en tel orgueil, et de faire si grand opprobre au clergé : veu mesmes que quelquesfois à grand'peine un bon moine est suffisant pour estre en l'ordre ecclésiastique, asçavoir s'il a tempérance de vie, et s'il n'a point la doctrine requise à tel office [2]. Il appert de ces passages que plusieurs bons personnages se préparoyent en la vie monastique pour venir au gouvernement de l'Eglise, afin d'estre plus aptes et mieux disposez pour s'acquitter de leur devoir : non pas que tous parveinssent à tel but, voire mesmes qu'ils y tendissent : veu qu'au contraire, pour la plus grand'part c'estoyent

1) Epist. LXXXI. 2) Epist. LXXVI.

des gens simples et sans lettres : mais on eslisoit ceux qui estoyent idoines.

9 Or sainct Augustin nous descrit quasi en une peinture, la forme de la moinerie ancienne, principalement en deux lieux, asçavoir au livre qu'il a intitulé, Des mœurs de l'Eglise catholique : où il défend les moines chrestiens contre les calomnies et fausses accusations des Manichées. Item, en un autre livre qu'il a intitulé, Du labeur des moines : où il reprend et corrige les moines qui avoyent corrompu leur estat. Je cueilleray yci tellement la somme de ce qu'il dit là, que j'useray mesmes de ces mots tant qu'il me sera possible : Contemnans, dit-il, les délices et plaisirs mondains, ils meinent ensemble une vie très-saincte et très-chaste, vivans en oraisons, en lectures et en conférences, sans enfleure d'orgueil, sans rébellion ne noise, sans envie : nul ne possède rien de propre, et nul n'est en charge à ses prochains : ils travaillent de leurs mains au labeur qui peut entretenir leurs corps, sans empescher leur esprit qu'il ne soit attentif à Dieu. Puis mettent leurs ouvrages entre les mains de ceux qu'ils appellent Doyens : et iceux ayans retiré argent de cela, en rendent conte à celuy qui est nommé Père entre eux. Or les Pères sont personnages non-seulement saincts quant à la vie, mais excellens en la doctrine de Dieu, et ayans prééminence en vertu aussi bien qu'en puissance, ils gouvernent leurs fils sans aucun orgueil, et comme ils ont authorité à leur commander, aussi leurs fils sont fort volontaires à leur obéir. Or sur le vespre chacun sort de sa celle, et s'assemblent tous en un estans encores à jun, afin d'ouyr leur Père (et adjouste quant et quant, qu'en Egypte et au païs d'Orient chacun Père avoit environ trois mille Moines en sa charge) ; après ils prenent leur réfection corporelle entant qu'il est requis pour la santé : et chacun restreint sa concupiscence, afin de n'user sinon sobrement mesmes des viandes qui leur sont mises au-devant, lesquelles ne sont point en grande quantité, ne guères friandes. Ainsi, non-seulement ils s'abstienent de chair et de vin, pour donter leur concupiscence charnelle, mais aussi des autres choses lesquelles provoquent d'autant plus l'appétit à gourmandise et friandise, qu'elles semblent advis plus pures et plus sainctes à d'aucuns : en quoy ils se font ridicules, d'autant qu'ils prisent qu'on mange viandes exquises, moyennant qu'ils s'abstienent de manger chair. Le surplus qui leur demeure outre leur nourriture (car il leur en demeure beaucoup, tant pource qu'ils travaillent diligemment, qu'à cause de leur sobriété) ils le distribuent plus diligemment aux povres qu'ils ne sont songneux à le gaigner. Car il ne leur chaut d'avoir abondance, mais toute leur solicitude est de ne rien réserver de ce qui leur abonde [1]. Puis après ayant récité l'austérité qu'il avoit veue tant à Milan qu'ailleurs : En telle rigueur de vie, dit-il, nul n'est contraint à porter un fardeau plus pesant qu'il ne peut, ou qu'il refuse de porter : et celuy qui est plus débile que les autres, n'est point pourtant condamné d'eux. Ils sçavent bien tous combien la charité est recommandée : ils sçavent bien que toutes viandes sont nettes à ceux qui sont nets. Pourtant toute leur industrie est, non pas de rejetter aucunes viandes comme pollues, mais à donter leur concupiscence, et s'entretenir en bonne dilection. Ils ont souvenance de ceste sentence, que le ventre est pour les viandes, et les viandes pour le ventre. Toutesfois plusieurs qui sont fermes s'abstienent à cause des infirmes : plusieurs ont une autre raison, asçavoir pource qu'ils aiment de se nourrir de viandes grossières et non somptueuses. Pourtant ceux qui en santé s'abstienent d'une viande, n'en font point difficulté d'en manger estans malades. Plusieurs ne boyvent point de vin : toutesfois ils n'en penseroyent point estre contaminez. Car eux-mesmes ordonnent qu'on en baille à ceux qui sont de complexion débile, et ne peuvent autrement entretenir leur santé. S'il y a quelques-uns qui refusent d'en boire, ils les admonestent fraternellement qu'ils ne se facent point par vaines superstitions plus débiles que

1) *De moribus eccles. cath.*, cap. XXXI.

saincts. Ainsi ils s'exerçent songneusement à la crainte de Dieu. Quant à l'exercice du corps, ils sçavent bien qu'il proufite pour un petit de temps seulement. La charité est principalement gardée : à icelle on accomode les vivres, les paroles, les accoustremens et les contenances : chacun conspire là en une charité, et a-on en horreur de la violer, autant que Dieu. Si quelqu'un résiste à icelle, il est jetté hors : si quelqu'un contrevient à icelle, on ne l'endure pas un seul jour [1]. Jusques yci j'ay raconté les paroles de sainct Augustin, ausquelles pource qu'il est représenté comme en une peinture quelle estoit la moinerie du temps passé, je les ay bien voulu produire yci : pource aussi que si j'eusse voulu recueillir ceste somme de divers autheurs, j'eusse esté beaucoup plus long, encores que j'eusse estudié à briefveté.

10 Or mon intention n'est pas de poursuyvre au long cest argument, mais de monstrer en brief quels ont esté les Moines en l'Eglise ancienne : et nonseulement cela, mais quelle a esté la profession de moinerie : afin que les lecteurs de bon jugement, en faisant comparaison de l'une à l'autre, puissent juger quelle impudence c'est à d'aucuns, d'alléguer l'ancienneté pour maintenir la moinerie telle qu'elle est de présent. Sainct Augustin en descrivant quelle est la moinerie saincte et bonne, rejette loing d'icelle toute rigueur de commander ou exiger les choses lesquelles Dieu nous laisse en liberté par sa Parole. Or il n'y a rien qu'on exige aujourd'huy plus estroitement. Car ils tienent cela quasi pour un crime irrémissible, si quelqu'un décline tant petit que ce soit de leurs ordonnances, ou en habillement, ou en viandes, ou en autres cérémonies frivoles. Sainct Augustin débat fort et ferme, qu'il n'est pas licite aux Moines de vivre en oisiveté aux despens d'autruy : et dit que de son temps il n'y avoit nul monastère bien policé, où les Moines ne vesquissent de leur labeur [2]. Ceux de maintenant mettent la principale partie de leur sainctelé en oisiveté. Car si on leur oste leur oisiveté, que deviendra la vie contemplative, pour laquelle ils pensent estre excellens par-dessus les autres, et mesmes s'estiment prochains des Anges? Finalement, sainct Augustin requiert une forme de moinerie, qui ne soit sinon comme un exercice et aide, pour entretenir les hommes en la crainte de Dieu et en la vraye Chrestienté. D'avantage, quand il dit que la charité est la principale reigle : et quasi seule qu'ils doyvent observer, il ne prise pas une conspiration que feront quelques-uns à part pour se lier ensemble, en se séparant du corps de l'Eglise : mais au contraire, il veut que les Moines monstrent exemple aux autres de garder unité chrestienne entre tous. Or la façon de la moinerie du temps présent est tant loing de ces choses, qu'à grand' peine trouveroit-on rien plus contraire. Car nos moines n'estans point contens de la sainctelé, à laquelle Jésus-Christ veut que tous ses serviteurs appliquent du tout et entièrement leur estude, ils en imaginent une nouvelle, par laquelle ils se font plus parfaits que tous les autres.

11 S'ils me nient cela, je leur demande, Pourquoy est-ce qu'ils appellent leur ordre estat de perfection, ostant ce tiltre à toutes les vocations ordonnées de Dieu? Je n'ignore pas leur solution sophistique : asçavoir qu'ils ne l'appellent pas ainsi, d'autant qu'il contiene en soy perfection, mais pource qu'il est le plus propre pour acquérir perfection. Quand ils veulent en se prisant décevoir le simple peuple, quand ils veulent attirer en leur rets les povres enfans, quand ils veulent recommander leurs priviléges, quand ils veulent magnifier leur dignité en mesprisant les autres, ils se vantent d'estre en estat de perfection. Quand on les presse de près, en sorte qu'ils ne peuvent maintenir une telle arrogance, ils recourent à ce subterfuge, disans qu'ils ne sont point encores parvenus à perfection, mais qu'ils sont en un estat pour y aspirer par-dessus les autres. Ce pendant ils s'entretienent en ceste réputation vers le peuple que leur vie est angélique, parfaite et

1) *De moribus eccles. cath.*, cap. XXXIII ; Tite I, 15 ; 1 Cor. VI, 13.
2) *De opere monachorum.*

vend tout ce que tu as. Or le sens ne sera point obscur, si nous considérons à qui c'est que ces paroles s'addressent : ce qui se doit considérer en toutes les responses de nostre Seigneur. Le jeune homme interrogue ce qu'il fera pour entrer en la vie éternelle [1]. Jésus-Christ, pource que la question est touchant les œuvres, le renvoye à la Loy : et ce à bon droict. Car si on la considère en soy, c'est la voye de vie : et ce qu'elle n'est pas suffisante pour nous donner salut, cela provient de nostre perversité. Par ceste response Jésus-Christ déclaire qu'il n'estoit pas venu pour enseigner autre façon de bien vivre, que celle que Dieu avoit anciennement baillée en la Loy. Et en ce faisant il rendoit tesmoignage à la Loy de Dieu, qu'elle monstroit quelle est la parfaite justice : et obvioit par un mesme moyen aux calomnies, à ce qu'on ne luy imposast qu'il vousist induire le peuple par une nouvelle reigle, à se révolter de l'obéissance de la Loy. Le jeune homme n'estant pas autrement de mauvais cœur, mais estant enflé d'une vaine outrecuidance, réplique qu'il a fait tous les commandemens dés son enfance. Or il est trèscertain qu'il estoit encores bien loing du but là où il se vantoit d'estre parvenu : et si son dire eust esté vray, il ne luy eust rien défailly à la souveraine perfection. Car il a esté démonstré ci-dessus, que la Loy contient en soy une parfaite justice : et il appert de ce passage, où l'observation d'icelle est nommée l'entrée à la vie éternelle. Mais pour enseigner ce jeune homme, combien peu il avoit proufité en la justice laquelle il se vantoit si hardiment avoir accomplie, il faloit sonder le vice qui estoit caché en son cœur. Car comme ainsi soit qu'il fust riche, il avoit son affection cachée en ses richesses. Parquoy entant qu'il ne sentoit point ce mal secret, Jésus-Christ le touche où il le faut toucher, en luy disant qu'il vende tous ses biens. S'il eust esté tant bon observateur de la Loy qu'il pensoit, il ne s'en fust pas allé triste après avoir ouy ceste response. Car celuy qui aime Dieu de tout son cœur, non-seulement estime pour fiente tout ce qui répugne à l'amour de luy, mais le fuit comme pernicieux. Pourtant quand Jésus-Christ commande à ce riche avaricieux de vendre tous ses biens, c'est autant comme s'il commandoit à un ambitieux de renoncer à tous honneurs : à un homme voluptueux de renoncer à toutes délices : à un paillard, de renoncer à toutes choses qui le peuvent induire à mal faire. C'est ainsi qu'il faut ramener les consciences à un sentiment particulier de leurs vices, quand on n'y proufite de rien par admonitions générales. Nos gens doncques qui allèguent ce passage pour priser l'estat de moinerie, s'abusent en prenant un cas particulier pour doctrine générale, comme si Jésus-Christ constituoit la perfection en cela, qu'un homme renonce à ses biens : comme ainsi soit qu'il ait seulement prétendu de contraindre ce jeune homme, qui se plaisoit par trop, de sentir son mal : asçavoir qu'il entendist combien il estoit encores loing de la parfaite obéissance de la Loy, laquelle il s'attribuoit faussement. Je confesse que ce lieu a esté mal entendu par aucuns des Pères, et que de là est venu qu'on estimoit une grande vertu, d'appéter une povreté volontaire : d'autant qu'on tenoit pour bienheureux ceux qui se démettoyent de toutes choses terriennes pour se vouer tous nuds à Christ. Mais j'espère que tous lecteurs débonnaires et non contentieux seront satisfaits de l'exposition que j'ay donnée, tellement qu'ils ne douteront point que c'est le vray sens.

14 Combien qu'il s'en fale beaucoup que ce fust l'intention des Pères, d'establir une telle perfection qu'ont depuis forgée les Moines en leur cahute, pour constituer une double Chrestienté. Car ceste meschante doctrine n'estoit point encores née, laquelle fait comparaison entre le Baptesme et la moinerie : et mesmes afferme que la moinerie est une espèce de second Baptesme. Qui est-ce qui ne cognoist que les saincts Pères ont du tout en horreur un tel blasphème? Touchant de la charité à laquelle sainct Augustin dit que les anciens moines ont rapporté toute leur vie, qu'est-il ques-

1) Luc X, 25.

tion de monstrer que cela est du tout contraire à la profession des Moines de nostre temps? La chose est toute patente, que ceux qui entrent en un cloistre pour se faire Moines, se séparent et aliènent de l'Eglise. Qu'ainsi soit, ils font un gouvernement à part, et une administration des sacremens séparée des autres. Si cela n'est dissiper la communion de l'Eglise, je ne sçay plus quelle grande dissipation il y peut avoir. Et afin de suyvre la comparaison que nous avons commencé de faire, et de venir à la fin en telle conclusion, qu'est-ce qu'ils ont de semblable en cest endroict avec les Moines anciens? Car anciennement les Moines, encores qu'ils habitassent arrière des autres, n'avoyent pas pourtant une Eglise séparée: ils recevoyent les Sacremens avec les autres: ils venoyent aux jours solennels ouyr le sermon et faire les prières en la compagnie des fidèles, et estoyent là comme une portion du peuple. Ceux-ci du temps présent, en se dressant un autel à part ont rompu le lien d'unité. Car ils se sont excommuniez du corps de l'Eglise: ils ont contemné le ministère ordinaire, par lequel Dieu a voulu que paix et charité fust entretenue entre les siens. Parquoy autant qu'il y a aujourd'huy de monastères au monde, je di que ce sont autant de convènticules de schismatiques, qui ont troublé l'ordre de l'Eglise, pour se retrancher de la compagnie légitime des fidèles. Et pour monstrer encores plus ouvertement un tel divorce qu'ils faisoyent, ils se sont imposé divers noms de sectes: et n'ont point eu honte de se glorifier en ce que sainct Paul a en si grande exécration que rien plus: sinon qu'on vousist dire que Jésus-Christ eust esté divisé entre les Corinthiens, quand chacun se glorifioit en son propre Docteur[1], et que maintenant il ne soit rien dérogué à l'honneur de Jésus-Christ, quand les uns se nomment Franciscains, les autres de sainct Dominique, et les autres de sainct Benoist: mesmes qu'ils usurpent ces tiltres pour faire une profession spéciale, en laquelle ils soyent distinguez de la reste des Chrestiens.

1) 1 Cor. I, 12; III, 4.

15 Les différences que j'ay notées jusques yci entre les Moines anciens et ceux de nostre temps, ne sont point quant aux mœurs, mais en la profession. Pourtant que les lecteurs notent que j'ay plustost parlé de l'estat de moinerie, que des Moines: que les vices que j'ay taxez ne sont pas seulement en la vie d'aucuns particuliers, mais sont conjoincts inséparablement à la façon de vivre telle qu'elle est aujourd'huy. Combien est grande la diversité entre les mœurs, il n'est jà mestier le déchiffrer par le menu: tant y a que chacun voit qu'il n'y a estat aujourd'huy au monde tant dépravé en toutes sortes, ne tant desbordé en toute corruption: où il y ait tant de bandes, tant de haines, tant de brigues, tant d'ambition, avec les prattiques qui la suyvent. Il est vray qu'en quelque peu de convens on vit chastement, si on doit nommer Chasteté, quand la concupiscence est réprimée devant les hommes, tellement que la turpitude n'apparoisse point. Toutesfois je di une chose, qu'à grand'peine trouvera-on de dix cloistres l'un, qui ne soit plustost un bordeau qu'un domicile de chasteté. Quant au vivre, quelle sobriété y a-il? On n'engraisse point autrement les pourceaux en l'auge. Mais afin qu'ils ne se plaignent que je les traitte trop rudement, je ne passeray point outre. Combien qu'en ce petit que j'ay touché; chacun qui sçait que c'est, verra bien que je n'ay rien adjousté à la simple vérité. Nous avons veu quel tesmoignage sainct Augustin rend aux Moines de son temps, d'avoir esté d'une sainctelé excellente. Toutesfois il se complaind qu'il y en avoit entre eux des coureurs et affronteurs, qui succoyent la substance du simple peuple par leurs finesses: qu'il y en avoit aussi de porteurs de rogatons, qui exerçoyent foires déshonnestes, en portant çà et là des reliques des Martyrs, ou bien, comme il dit, en monstrant des os tels quels, pour os de Martyrs: et d'autres semblables qui par leurs meschancetez diffamoyent l'ordre de moinerie. Item, comme il confesse qu'il n'a point veu de meilleurs personnages que ceux qui avoyent bien proufité aux monastères: aussi il se complaind qu'il n'en

a jamais veu de pires que ceux qui y avoyent esté corrompus [1]. Que diroit-il s'il voyoit quasi tous les convens pleins de tant de vices et si énormes, tellement qu'ils ne peuvent plus s'ils n'en crèvent? Je ne di rien qui ne soit notoire à chacun. Toutesfois je n'enten pas que ce blasme soit sur tous sans exception aucune. Car comme la reigle et police de bien vivre n'a jamais si bien esté ordonnée aux monastères, qu'il n'y eust tousjours quelques canailles meslez parmi les bons: aussi faut-il entendre que les Moines de présent n'ont pas du tout tellement dégénéré de la saincteté des anciens, qu'il n'y en ait encores quelques bons meslez parmi la troupe des meschans: mais le nombre en est bien petit, et sont si clair semez, qu'ils sont cachez en la multitude infinie des mauvais. D'avantage, non-seulement ils sont mesprisez, mais injuriez et molestez, voire mesmes cruellement traittez: d'autant que c'est une conspiration entre eux, de ne souffrir point un homme de bien en leur compagnie.

16 Je pense avoir fait par ceste comparaison de la Moinerie ancienne et de celle du temps présent: ce que je prétendoye: c'est qu'il apparoisse que c'est faussement que nos cafars allèguent l'exemple de l'Eglise primitive, pour couverture et défense de leur estat: veu qu'il n'y a point moins de différence entre eux et les Moines anciens, qu'entre les hommes et les singes. Cependant, je ne nie pas que mesmes en ceste description que fait sainct Augustin, il n'y ait quelque chose qui me desplaise. J'accorde bien que les Moines n'estoyent pas superstitieux en ceste austérité externe qu'ils tenoyent: mais je di qu'en cela il y avoit une affectation folle, et une folle cupidité d'ensuyvre les uns les autres. Il semble advis une belle chose de quitter tous ses biens, pour estre à délivre de toute solicitude terrienne: mais Dieu estime plus, qu'un homme estant pur de toute avarice, ambition et autres concupiscences charnelles, ait le soin de bien et sainctement gouverner sa famille, ayant ce but et ce propos de servir à Dieu en une vocation juste et approuvée. C'est une chose de belle apparence, qu'un homme se retire des compagnies communes pour philosopher en son secret: mais cela ne convient point à la dilection chrestienne, qu'un homme, comme par haine du genre humain, s'enfuye en un désert pour là demeurer solitaire, en s'abstenant des choses que nostre Seigneur requiert principalement de nous tous: c'est-à-dire d'aider l'un à l'autre. Encores que nous concédions qu'il n'y ait eu autre mal en telle profession de vivre, cestuy-là sans autre a esté assez grand, qu'elle a introduit un exemple en l'Eglise dangereux et nuisible.

17 Voyons maintenant quels sont les vœus par lesquels les Moines de nostre temps entrent en leur estat. Premièrement, d'autant que leur intention est de forger un nouveau service de Dieu à leur poste, pour luy complaire et acquérir sa grâce: je conclu, suyvant ce qui a esté dit, que tout ce qu'ils vouent n'est qu'abomination devant Dieu. Secondement, puis qu'ils controuvent une façon de vivre, sans avoir aucun esgard à la vocation de Dieu, et sans en chercher aucune approbation de luy, je di que c'est une hardiesse téméraire, et par ce moyen illicite, d'autant que leur conscience n'a sur quoy s'appuyer devant Dieu: et tout ce qui est sans foy, est péché [1]. Tiercement, veu qu'ils s'astreignent à plusieurs façons de faire perverses et meschantes, comme sont les idolâtries qui se commettent en tous les convens, je di que par cela ils ne se consacrent point à Dieu, mais au diable. Car puis que le Prophète reprend les Israélites d'avoir immolé leurs enfans aux diables, non pas à Dieu [2], seulement pour ceste raison qu'ils avoyent corrompu le vray service de Dieu par cérémonies vicieuses, pourquoy ne me sera-il licite d'en dire autant des Moines, lesquels en vestant leur froc s'enveloppent en mille superstitions? Mais encores, quel est le contenu des vœus? Ils promettent à Dieu de garder virginité perpétuelle, comme s'ils avoyent

1) *De opere monachor.*, in fine.

1) Rom. XIV, 23. 2) Deut. XXXII, 17; Ps. CVI, 37.

jà eu paction avec luy qu'ils les doyvent exempter de la nécessité de se marier. Et ne faut pas qu'ils répliquent qu'ils ne font ce vœu sinon qu'en se confiant de la grâce de Dieu. Car puis que luy-mesme prononce que cela n'est point donné à tous[1], ce n'est point à nous à faire de concevoir qu'il nous fera ce don. Que ceux qui l'ont en usent. S'ils se sentent molestez des aiguillons de leur chair, qu'ils recourent à l'aide de celuy par la vertu seule duquel ils peuvent résister. S'ils ne prouffitent de rien en ce faisant, qu'ils ne rejettent point le remède qui leur est offert. Car tous ceux à qui la faculté de se contenir est desniée, sont clairement appelez de Dieu au mariage. J'appelle Continence, non pas quand le corps seulement est gardé pur et net de paillardise, mais quand l'âme se maintient en chasteté impollue. Car sainct Paul ne défend pas seulement l'impudicité externe, mais aussi la brusiure intérieure du cœur[2]. Cela, disent-ils, a esté de tout temps en usage, que ceux qui se vouloyent du tout dédier à Dieu, se sont astreints par vœu à garder continence. Je confesse certes que ceste coustume est fort ancienne : mais je n'accorde pas que les Anciens mesmes ayent esté si purs de tout vice, qu'il fale recevoir et tenir pour reigle tout ce qu'ils ont fait. D'avantage, ceste rigueur tant extrême, de ne permettre nullement à ceux qui ont voué, de s'en repentir, est venue petit à petit par succession de temps : ce qui appert par sainct Cyprien, lequel dit ainsi : Si les vierges se sont dédiées d'un bon cœur à Christ, qu'elles persévèrent en chasteté sans feintise, estans ainsi fortes et constantes, qu'elles attendent le loyer de leur virginité. Si elles ne veulent, ou ne peuvent persévérer, il vaut mieux qu'elles se marient, que d'estre précipitées au feu par leurs délices[3]. Si quelqu'un vouloit ainsi modérer le vœu de virginité, quelles vilenies luy diroit-on ? ne seroit-il point deschiré par pièces ? Parquoy la façon de nostre temps est bien loing de la coustume ancienne : veu que non-seulement le Pape et toute sa séquelle n'admettent nulle modération ne relasche, si quelqu'un se trouve n'avoir point la faculté d'accomplir son vœu : mais n'ont point de honte de prononcer que celuy qui se marie pour remédier à l'intempérance de sa chair, pèche plus griefvement que s'il se contaminoit et corps et âme par paillardise.

1) Matth. XIX, 11. 2) 1 Cor. VII, 9.
3) Epist. XI.

18 Mais ils ont encores une autre réplique, s'efforçans de monstrer qu'une telle manière de vœu a esté en usage, mesmes du temps des Apostres : d'autant que sainct Paul dit que les vefves, lesquelles après avoir esté receues au service publique de l'Eglise, se marioyent, rompoyent leur première foy ou promesse[1]. Je ne nie pas que les vefves, lesquelles ils prenoyent pour servir à l'Eglise, se submettoyent quant et quant à ceste condition de ne se point marier : non point pour mettre quelque sainctelé en cela, comme on a depuis fait : mais pource qu'elles ne se pouvoyent point acquitter d'une telle charge, sinon estans en liberté, et non liées par mariage. Que si après avoir fait telle promesse à l'Eglise elles pensoyent à se marier, elles renonçoyent par ce moyen à la vocation de Dieu. Ce n'est point doncques de merveille que l'Apostre dit qu'icelles, en convoitant de se marier, regimboyent contre Christ. Après, pour amplifier encores d'avantage, il adjouste que tant s'en faloit qu'elles accomplissent ce qu'elles avoyent promis à l'Eglise, qu'elles rompoyent mesmes la première promesse faite au Baptesme : en laquelle est contenu ce point, que chacun doit servir à Dieu en l'estat où il est appelé : sinon que quelqu'un aimast mieux entendre, qu'ayans quasi perdu toute honte, elles ne se soucioyent plus d'honnesteté, et s'abandonnoyent à toutes dissolutions : tellement qu'elles ne ressembloyent nullement à femmes chrestiennes. Lequel sens me plaist trèsbien. Pourtant je respon à nos adversaires, que les vefves qu'on recevoit lors au service de l'Eglise, s'astreignoyent bien à ceste nécessité de ne se plus marier. S'il advenoit qu'elles se mariassent, nous pouvons bien penser

1) 1 Tim. V, 12.

qu'elles se monstroyent telles que dit sainct Paul : c'est qu'ayans rejetté toute honte, elles s'abandonnoyent à une insolence non convenable à femmes chrestiennes. Et ainsi, que non-seulement elles péchoyent en rompant leur promesse faite à l'Eglise, mais en délaissant la condition de femmes chrestiennes. Mais je nie pour le premier, que les vefves vouassent pour lors de vivre en estat de continence pour autre cause, sinon d'autant que le mariage ne convenoit point à l'office auquel elles se présentoyent. Mesmes je nie qu'elles eussent autre considération, que de s'acquitter de la charge que portoit leur estat. Secondement, je nie qu'elles ayent esté astreintes en telle sorte, qu'il ne leur fust encores plustost permis de se marier que d'estre bruslées de concupiscence, ou de tomber en quelque vilenie. Tiercement, je di que sainct Paul détermine un aage, lequel est communément hors du danger d'incontinence, défendant d'en recevoir qu'elles n'ayent soixante ans : mesmement quand il adjouste encores plus, que celles qu'on reçoit n'ayent point esté mariées qu'une fois, et que par ce moyen elles ayent desjà donné une approbation de leur continence. Or nous ne réprouvons point le vœu de s'abstenir de mariage, que pour ces deux causes : c'est que faussement on l'estime un service agréable à Dieu : item, qu'il se fait témérairement de ceux qui n'ont point la puissance de le garder.

19 Mais encores de quoy appartient ce passage de sainct Paul aux Nonnains? Car on eslisoit les vefves au service de l'Eglise, non pas pour resjouir Dieu de chansons ou de barbotemens non entendus, vivans le reste du temps en oisiveté : mais pour servir aux povres au nom de toute l'Eglise, et s'employer du tout à offices de charité. Elles ne vouoyent point de vivre hors l'estat de mariage, pource qu'elles pensassent que ce fust un service plaisant à Dieu, que de s'abstenir de se marier, mais seulement pour estre plus à délivre à faire leur devoir à la charge qu'elles prenoyent. Finalement, elles ne faisoyent point un tel vœu ou en leur première jeunesse, ou estans encores en fleur d'aage, pour expérimenter puis après quand il eust esté trop tard, en quel abysme elles s'estoyent précipitées : mais quand il estoit vray-semblable qu'elles estoyent jà hors du danger d'incontinence, elles faisoyent le vœu de se contenir. Toutesfois, encores que je ne m'arreste point au reste, ce seul point suffira : c'est qu'il n'estoit point licite de recevoir une femme à faire vœu de continence devant l'aage de soixante ans, puis que l'Apostre l'avoit défendu, commandant aux plus jeunes de se marier[1]. Pourtant, ce qu'on est depuis venu à quarante-huit ans, et après à quarante, et conséquemment à trente, pour assigner un nouveau terme de faire un tel vœu, ne se peut nullement excuser. C'est doncques une chose encores moins tolérable, que les povres fillettes, devant qu'elles ayent eu le loisir de se cognoistre, et devant qu'elles ayent expérimenté leur portée, non-seulement sont induites par finesses et prattiques cauteleuses, mais aussi contraintes par force de se mettre au col ce malheureux lien. Quant est des autres deux vœus que font les Moines et Nonnains, asçavoir de povreté et d'obéissance, je n'en feray plus long procès : je diray seulement ce mot, qu'outre ce qu'ils sont enveloppez avec beaucoup de superstitions, selon que les choses sont aujourd'huy disposées, il semble proprement advis qu'ils soyent faits pour se mocquer de Dieu et des hommes. Mais afin qu'il ne semble que je soye trop rigoureux en espluchant par le menu toutes les parties, contentons-nous de la réfutation générale que j'ay mise ci-dessus.

20 Je pense avoir suffisamment déclairé quels sont les vœus légitimes et agréables à Dieu : mais pource qu'il y a quelquesfois des consciences craintives, lesquelles encores qu'un vœu leur desplaise, et qu'elles cognoissent qu'il mérite d'estre réprouvé, sont néantmoins en doute, asçavoir si elles ne sont point tenues à le garder, et que cela leur est cause d'un grand torment, quand d'un costé elles craignent de fausser une promesse faite à Dieu, et de l'autre costé elles ont peur

1) 1 Tim. V, 9.

le pécher plus griefvement en la gardant qu'en la rompant : il est besoin de leur subvenir en cest endroict, afin de les despescher d'une telle difficulté. Or pour leur oster briefvement tout scrupule, je di que tous vœus illicites, et faits contre droict et raison, tout ainsi que devant Dieu ils sont de nulle valeur, aussi qu'on les doit tenir pour non faits. Car si aux contracts qui se font entre les hommes, il n'y a autres promesses obligatoires, que celles ausquelles celuy avec lequel on contracte se veut tenir pour les advouer : c'est chose absurde et contre toute raison, de dire que nous soyons contraints d'observer ce que Dieu ne demande point de nous : mesmement veu que nos œuvres ne sont autrement bonnes, sinon entant qu'elles plaisent à Dieu, et ont ce tesmoignage de la conscience de l'homme, que Dieu les accepte. Car ceste conclusion demeure tousjours, que ce qui se fait sans foy, est péché[1]. En quoy sainct Paul entend que tout ce qui s'entreprend avec conscience douteuse, est vicieux, d'autant que la seule foy est la racine de toutes bonnes œuvres : la foy, di-je, par laquelle nous sommes certains qu'elles sont agréables à Dieu. S'il n'est doncques licite à l'homme chrestien de rien attenter sinon avec telle certitude, qui empeschera que celuy qui aura fait un vœu par ignorance, ayant cognu son erreur, résiste de le garder? Puis qu'ainsi est, les vœus faits inconsidérément, non-seulement n'obligent point, mais nécessairement doyvent estre rescindez. Or il y a encores plus, c'est que non-seulement ils sont de nulle estime devant Dieu : mais ils y sont en abomination, comme il a esté monstré par ci-devant. Ce seroit une dispute superflue d'en traitter plus au long. Cest argument seul me semble bien advis suffisant pour appaiser toutes consciences fidèles, et les délivrer de tout scrupule : c'est que toutes les œuvres qui ne procèdent point d'une pure fontaine, et ne sont point réduites à leur droicte fin, sont rejettées de Dieu : et tellement rejettées, qu'il ne nous défend pas moins d'y persévérer que de les entreprendre du commencement. Car de cela il faut conclurre que tous vœus qui sont produits d'erreur et superstition, ne sont d'aucune valeur devant Dieu, et que nous les devons laisser là.

21 Ceste solution sera aussi pour respondre aux calomnies des meschans qui accusent ceux qui sont sortis de la moinerie pour se mettre en quelque honneste estat. Ils leur imposent d'avoir rompu leur foy et de s'estre perjurez : d'autant qu'ils ont rompu, comme ils disent, un lien indissoluble, par lequel ils estoyent astreints envers Dieu et son Eglise. Or je di qu'il n'y a nul lien : quand Dieu casse et rescinde ce que l'homme conferme. Secondement, encores que je concède qu'ils fussent obligez pour le temps qu'ils vivoyent en erreur et ignorance de Dieu, je di que par la grâce de Jésus-Christ ils ont esté délivrez de telle obligation, quand Dieu les a illuminez en leur faisant cognoistre sa vérité. Car si la mort de nostre Seigneur Jésus a telle efficace, qu'elle nous rachète de la malédiction de la Loy de Dieu, en laquelle nous estions[1] : combien plus nous doit-elle délivrer et absoudre des liens humains, qui ne sont que filets de Satan pour nous surprendre? Pourtant, quiconques a receu ceste grâce d'estre illuminé par la clairté de l'Evangile, il n'y a nulle doute qu'il ne soit despestré de tous les liens ausquels il estoit enveloppé par superstition. Combien que ceux qui ont esté Moines ont encores une autre excuse quant au mariage, s'ils n'avoyent point la puissance de se contenir : et autant en est-il des Nonnains. Car si un vœu impossible est la ruine et perdition des âmes, lesquelles Dieu veut sauver, et non point perdre : il s'ensuyt qu'il ne faut point persévérer en iceux. Or que le vœu de continence soit impossible à garder à ceux qui n'ont point grâce spéciale de Dieu pour ce faire, nous l'avons desjà déclairé ci-dessus : et l'expérience en crie, encores que je m'en teusse. Car chacun sçait bien de quelles ordures sont pleins tous les cloistres. Et s'il y en a quelques-uns qui semblent un petit plus

1) Rom. XIV, 23.

1) Gal. III, 13.

honnestes que les autres, si ne sont-ils pourtant plus chastes, d'autant que l'impudicité est cachée au dedans. Voylà comment Dieu se venge par horribles punitions de l'audace des hommes, quand mescognoissans leur infirmité ils appètent de parvenir maugré nature à ce qui leur est desnié, et quand en mesprisant les remèdes que Dieu leur donnoit à la main, ils se confient de surmonter le vice d'incontinence par leur contumace et obstination. Car comment appellerons-nous cela sinon Contumace, quand quelqu'un estant adverty de Dieu qu'il a besoin de se marier, et que le mariage luy est donné de Dieu comme un remède, non-seulement il le mesprise, mais aussi s'oblige par serment à le rejetter?

CHAPITRE XIV.

Des Sacremens.

1 Il y a une autre aide prochaine et semblable à la prédication de l'Evangile, pour soustenir et confermer la foy, asçavoir les Sacremens : desquels il nous est grandement utile d'avoir certaine déclaration, dont nous apprenions à quelle fin ils ont esté instituez, et comment on en doit user. Premièrement, il nous faut entendre que c'est que Sacrement. Or je pense que ceste définition sera propre et simple, si nous disons que Sacrement est un signe extérieur par lequel Dieu seelle en nos consciences les promesses de sa bonne volonté envers nous, pour confermer l'imbécillité de nostre foy : et nous mutuellement rendons tesmoignage tant devant luy et les Anges que devant les hommes, que nous le tenons pour nostre Dieu. On pourra encores plus briefvement définir que c'est que Sacrement, disant que c'est un tesmoignage de la grâce de Dieu envers nous, confermé par signe extérieur, avec attestation mutuelle de l'honneur que luy portons. Que l'on choisisse laquelle qu'on voudra de ces deux définitions, elle s'accordera quant au sens à ce que dit sainct Augustin, que Sacrement est un signe visible de chose sacrée, ou une forme visible de la grâce invisible. Mais j'ay tasché d'en donner plus claire intelligence, déclairant plus à plein ce que sainct Augustin avoit plus obscurément touché à cause de la briefveté.

2 Or il est facile de juger pour quelle raison les anciens Pères ont usé de ce mot en telle signification. Car par tout où le translateur commun du Nouveau Testament a voulu exposer en latin ce mot grec, Mystère, il a dit Sacrement, comme en l'Epistre aux Ephésiens, Afin de manifester le Sacrement de sa volonté[1]. Item, Si vous avez entendu la dispensation de la grâce de Dieu qui m'a esté commise : c'est que par révélation il m'a déclairé son Sacrement[2]. Item aux Colossiens, Le mystère qui avoit esté caché depuis le commencement, maintenant a esté révélé aux Saincts, ausquels Dieu a voulu démonstrer les richesses de ce Sacrement[3]. Item à Timothée, C'est un grand Sacrement, que Dieu a esté manifesté en chair[4]. Nous voyons donc que le translateur a usé de ce mot pour Secret des choses sacrées et divines. Et en telle signification l'ont souvent prins les anciens Docteurs de l'Eglise. Et de faict, c'est chose notoire que le Baptesme et la Cène sont appelez Mystères en grec, tellement qu'il ne faut faire doute que ce ne soyent deux mots d'une mesme signification. Et de là est advenu qu'on l'a aussi prins pour les signes ou cérémonies qui contenoyent représentation des choses hautes et spirituelles. Ce qu'aussi sainct Augustin dénote en quelque passage, disant, Il seroit long de disputer de la diversité des signes, lesquels quand ils appartienent aux choses célestes se nomment Sacremens[5].

3 En quoy nous voyons que Sacrement n'est jamais sans que la Parole de Dieu

1) Ephés. I, 9. 2) Ephés. III, 2, 3. 3) Col. I, 26, 27.
4) 1 Tim. III, 16. 5 Epist. V, *Ad Marcellin.*

:ède: mais est à icelle adjousté comme appendance ordonnée pour la signer, onfermer, et de plus fort certifier en- ; nous : comme nostre Seigneur voit l est de mestier à l'ignorance de nos- sens, puis à la tardiveté et infirmité ıostre chair. Or ce n'est pas pource la Parole ne soit assez ferme de soy- me, ou qu'elle en puisse avoir meil- 'e confirmation quant à soy (car la té de Dieu est par soy seule tant re et certaine, qu'elle ne peut d'autre t avoir meilleure confirmation que de -mesme) : mais c'est pour nous con- ner en elle. Car nostre foy est tant te et débile, que si elle n'est appuyée tous costez, et soustenue par tous yens, soudain elle est esbranlée en tes pars, agitée, et vacillante. Et d'au- t que nous sommes tant ignorans, et t adonnez et fichez aux choses terrien- et charnelles, que nous ne pensons ne pouvons comprendre ne concevoir n qui soit spirituel : ainsi le Seigneur éricordieux s'accomode en ceci à la esse de nostre sens, que mesmes par élémens terrestres il nous meine à , et nous fait contempler mesmes en chair comme en un miroir ses dons 'ituels. Car si nous n'estions sensuels enveloppez de nos corps, comme dit 'ysostome, ces choses nous seroyent ınées sans figure corporelle : mais ırce que nous habitons en nos corps, ıu nous donne les choses spirituelles ıs signes visibles. Non pas pource que choses qui nous sont proposées pour :remens, ayent de leur nature telle qua- ; et vertu : mais pource qu'elles sont nées et marquées de Dieu pour avoir le signification [1].

§ C'est ce qu'on dit communément, e Sacrement consiste en la Parole et signe extérieur. Car par la Parole il faut pas entendre un murmure qui se e sans sens et intelligence, en barbo- it à la façon des enchanteurs, comme par cela se faisoit la consécration : is il nous faut entendre la Parole qui us soit preschée, pour nous enseigner nous faire sçavoir que veut dire le signe visible. Pourtant ce qui se fait sous la tyrannie du Pape, est une meschante profanation des Sacremens. Car il leur semble advis que c'est assez si le Prestre fait la consécration en murmurant sans sens, le peuple estant là tout esbahy et la gueule bée. Et mesmes ils font un mystère de cela, que le peuple n'entende rien à ce qui se dit. Pourtant ils ont composé toutes leurs consécrations en latin. Puis la superstition est venue jusques-là, qu'il leur semble advis que la consécration n'est point deuement faite : sinon en subsillant tout bas, tellement qu'on n'oye pas mesmes le son. Or sainct Augustin parle bien autrement des Paroles sacramentales : Que la Parole, dit-il, soit conjoincte au signe terrien, et il sera fait Sacrement. Car dont vient telle vertu à l'eau, qu'en touchant le corps elle lave le cœur, sinon en vertu de la Parole? non point en tant qu'on la prononce, mais qu'on la croit. Car c'est autre chose du son qui passe, et de la vertu qui demeure. C'est la Parole de foy qui est preschée, dit l'Apostre. Pourtant il est dit aux Actes, que Dieu purifie les cœurs par foy : et sainct Pierre dit, que le Baptesme nous sauve, non point en despouillant les ordures de la chair, mais entant que nous avons bonne conscience pour respondre à Dieu. C'est doncques la Parole de foy que nous preschons, par laquelle le Baptesme est consacré pour pouvoir nettoyer [1]. Voylà les mots de sainct Augustin. Or nous voyons qu'il requiert prédication aux Sacremens, de laquelle la foy s'ensuyve. Et ne faut point yci user de plus longue probation : veu qu'il est tout notoire que c'est que Jésus-Christ a fait, que c'est qu'il nous a commandé de faire, que c'est qu'ont suyvy les Apostres, et que l'Eglise ancienne a observé. Mesmes on sçait que depuis le commencement du monde, quand Dieu a donné quelque signe aux Pères, il l'a conjoinct d'un lien inséparable avec doctrine : pource que sans icelle le regard muet ne peut sinon estonner nos sens. Quand doncques il se fait mention des paroles sacramentales, par cela enten-

Homil. LX, *Ad populum*.

1) *Homil. in Joan.*, XIII ; Rom. X, 8 ; Act. XV, 9 ; 1 Pierre III, 21.

pourra pas enseigner, duquel toute la vertu et efficace ne gist qu'en la Parole. Qu'il leur soit en brief respondu, que les seaux qui sont mis et apposez aux lettres et instrumens publiques, prins en soy ne sont rien : car s'il n'y avoit rien escrit au parchemin, ils ne serviroyent à aucune chose et en vain y seroyent attachez. Et néantmoins pourtant ils ne laissent point de confermer, acertener et rendre plus authentique l'escriture qui est contenue dedans les lettres, quand ils sont à icelles adjoustez. Et ne peuvent dire que ceste similitude soit puis n'aguères controuvée par nous, et faite à plaisir : car sainct Paul en a usé, en appelant le Sacrement de la Circoncision par un mot grec, SPRHAGIDA, c'est-à-dire Seel. Auquel passage il démonstre que la Circoncision n'a pas esté à Abraham pour justice, mais un seau de la paction, en fiance de laquelle il estoit jà au paravant justifié[1]. Et pourquoy, je vous prie, cela nous doit-il offenser si nous enseignons la promesse estre seellée par les Sacremens, veu qu'il est manifeste qu'entre les promesses l'une est confermée par l'autre ? Car celle qui est la plus manifeste, est la plus propre pour asseurer la foy. Or les Sacremens nous apportent promesses trèsclaires, et ont cela particulier outre la Parole, qu'ils nous les représentent au vif, comme en peincture. Et ne nous doit point esmouvoir la di-

ses promesses, Convenances et
temens[1] : et les Sacremens, Ma
Enseignemens de convenances :
tirer et prendre une similitude
venances et appointemens des h
Les Anciens pour confirmation
appointemens, avoyent accoust
tuer une truye. Qu'eust fait un
tuée, si les mots de l'appointem
fussent quant et quant interve
mesmes au paravant n'eussent p
Car on tue bien souvent des truy
signifier autre mystère. Pareil
qu'est-ce par soy que de touche
main, veu que bien souvent pl
touchent aux mains de leurs e
pour leur mal faire ? et toutesfois
les paroles d'amitié et convenan
esté prémises, elles sont confermé
tel signe, encores qu'au paravan
ayent esté proposées, faites et arre
Les Sacremens doncques nous so
exercices pour nous rendre plus ce
de la Parole et des promesses de
Et par ce que nous sommes cha
aussi ils nous sont donnez en c
charnelles, afin qu'ainsi ils nous in
sent selon la capacité de nostre ru
et nous addressent et conduisent co
pédagogues font les petis enfans. A
cause Sacrement est appelé par s
Augustin, Parole visible, pour autan
nous démonstre comme en une pein
les promesses de Dieu, et nous le

it sur son fondement : et toutesfois
ind on y adjouste par-dessous les Pil-
's, il en est rendu plus seur et plus
me : en ceste manière aussi nostre foy
repose et soustient sur la Parole de
u, comme sur son fondement : mais
ind les Sacremens y sont adjoustez,
luy servent ainsi que de pilliers, sur
quels elle s'appuye plus fort, et s'y
iferme encores mieux. Ou autrement
les appelant Miroirs, ausquels nous
ssions contempler les richesses de la
ice de Dieu, lesquelles il nous eslar-
. Car par iceux Sacremens (comme
jà devant a esté dit) il se manifeste à
is selon qu'il est donné à nostre sens
été de le pouvoir cognoistre, et nous
tifie son bon vouloir envers nous plus
pressément que par la Parole.

7 C'est aussi mal argué à ceux qui
itendent les Sacremens n'estre point
moignages de la grâce de Dieu, pour-
it que bien souvent ils sont receus des
iuvais, qui toutesfois pour cela n'en
ntent de rien plus Dieu leur estre favo-
ble, mais en acquièrent tousjours plus
iefve damnation. Car par mesme rai-
n l'Evangile ne seroit point aussi tes-
oignage de la grâce de Dieu : car elle
t ouye de plusieurs qui la mesprisent :
finalement Jésus-Christ mesmes, lequel
esté veu et cognu de plusieurs; des-
els bien peu l'ont receu. Le semblable
peut veoir aux lettres patentes des
inces. Car une grande partie du peu-
e, combien qu'elle sçache que le seau
thentique qui est apposé, est venu du
ince, néantmoins ne laisse point de le
ntemner. Les uns le laissent là comme
e chose n'appartenant de rien à soy,
s autres mesmes l'ont en exécration :
llement qu'en réputant une telle con-
nance, il ne se peut faire que nous
approuvions la similitude ci-dessus
ise. Parquoy il est certain que nostre
eigneur, tant en sa saincte Parole qu'en
s Sacremens, nous présente à tous sa
iséricorde, et la grâce de sa bonne vo-
nté : mais elle n'est acceptée que de
ux qui reçoyvent et la Parole et les
cremens en certaine foy; comme nos-
e Seigneur Jésus-Christ a esté du Père
fert et présenté à tous pour salut, mais
il n'a pas esté recognu et receu de tous. Sainct Augustin en quelque lieu voulant dénoter cela, a dit que la vertu de la Parole qui est au Sacrement, gist non pas en ce qu'elle est prononcée : mais en ce qu'elle est creue et receue[1]. Pourtant sainct Paul parlant des Sacremens entre les fidèles, en dispute tellement qu'il enclost en iceux la communion de Jésus-Christ, comme quand il dit : Vous tous qui avez esté baptizez, avez vestu Christ[2]. Item, Nous sommes un corps et un esprit, d'autant que nous avons esté baptizez en Christ[3]. Au contraire, quand il taxe l'usage mauvais et pervers des Sacremens, il ne leur attribue non plus qu'à des figures vaines et inutiles. En quoy il signifie que combien que les meschans et les hypocrites anéantissent ou empeschent la vertu et l'effect de la grâce de Dieu aux Sacremens, néantmoins que cela ne répugne point que les Sacremens, toutes fois et quantes qu'il plaist à Dieu, n'apportent vray tesmoignage de la communion de Jésus-Christ, et que le sainct Esprit n'exhibe à la vérité ce qu'ils promettent. Nous concluons doncques que les Sacremens sont vrayement nommez tesmoignages de la grâce de Dieu, et comme seaux de la faveur qu'il nous porte, lesquels la signans en nous, consolent par ce moyen nostre foy, la nourrissent, conferment et augmentent. Et les raisons qu'aucuns ont voulu alléguer au contraire, sont trop frivoles et débiles. Les uns disent que si nostre foy est bonne, elle ne se pourroit faire meilleure : car ce n'est point foy, sinon qu'elle s'appuye et arreste sur la miséricorde de Dieu si fermement, qu'elle n'en puisse estre desmeue ne distraite. Ausquels il estoit beaucoup meilleur de prier avec les Apostres, que le Seigneur leur augmentast la foy[4], que nullement se vanter d'une telle perfection de foy, laquelle jamais nul des hommes n'a eue, ny aura en ceste vie. Qu'ils respondent quelle foy ils pensent avoir esté en celuy qui disoit, Je croy, Seigneur, aide mon incrédulité[5]. Car ceste foy aucunement

1) Sur sainct Jean. 2) Gal. III, 27.
3) 1 Cor. XII, 13. 4) Luc XVII, 5.
5) Marc IX, 24.

encommencée estoit bonne, et pouvoit encores estre faite meilleure par la diminution de l'incrédulité. Mais ils ne peuvent estre réfutez par nuls plus certains argumens, que par leur propre conscience. Car s'ils se confessent pécheurs (ce que vueillent ou non ils ne peuvent nier) nécessairement il faut qu'ils en imputent la faute à l'imperfection de leur foy.

8 Mais ils disent, Philippe respondit à l'Eunuque, que s'il croyoit de tout son cœur, il luy estoit licite d'estre baptizé [1]. Et quel lieu doit yci avoir la confirmation du Baptesme, où la foy occupe et emplit tout le cœur? Pour respondre, d'autre part je leur demande. Ne sentent-ils point une bonne partie de leur cœur estre desnuée et vuide de foy? Ne cognoissent-ils point en eux tous les jours quelque nouveau accroissement de foy? Un Payen se glorifioit qu'il devenoit vieil en apprenant. Nous Chrestiens doncques sommes plus que misérables, si nous vieillissons sans rien proufiter, desquels la foy doit avoir ses aages par lesquels elle aille toujours en avant, jusques à ce qu'elle grandisse en homme parfait [2]. Pourtant en ce lieu, Croire de tout son cœur, n'est pas estre parfaitement fiché à Jésus-Christ : mais est seulement l'embrasser de bon courage, et de zèle non feint : n'estre point comme saoulé de luy, mais d'ardente affection en avoir comme faim et soif, et souspirer après luy. C'est une manière tant et plus commune de parler de l'Escriture, qu'elle dit estre fait de tout le cœur, ce qu'elle veut signifier estre fait de bon courage et sans feintise. Tels sont ces passages, En tout mon cœur je t'ay cherché. Item, Je te loueray en tout mon cœur : et autres semblables [3]. Comme au contraire, reprenant les hypocrites et trompeurs, elle a coustume de leur reprocher qu'ils ont cœur et cœur, c'est-à-dire le cœur double [4]. Ils adjoustent en après, que si la foy estoit augmentée par les Sacremens, le sainct Esprit auroit esté donné en vain, duquel l'œuvre et la vertu est de commencer, confermer et parfaire la foy. Je leur confesse que la foy est propre et entière œuvre du sainct Esprit, par lequel estans illuminez, nous recognoissons Dieu et les grans thrésors de sa bénignité et sans la lumière duquel nostre esprit est tellement aveuglé, qu'il ne peut rien veoir : tellement desprouveu de tout sentiment, qu'il ne peut rien flairer des choses spirituelles. Mais pour une grâce de Dieu qu'ils considèrent, nous en recognoissons trois. Car premièrement, nostre Seigneur nous enseigne et instruit par sa Parole. Secondement, il nous conferme par ses Sacremens. Tiercement, par la lumière de son sainct Esprit il esclaire nostre entendement, et donne entrée en nos cœurs et à la Parole et aux Sacremens, lesquels autrement batroyent seulement les aureilles, et se présenteroyent aux yeux, mais ils ne pénétreroyent et n'esmouveroyent point le dedans.

9 Pourtant je veux que les lecteurs soyent advertis que ce que j'attribue aux Sacremens l'office de confermer et augmenter la foy, n'est pas que j'estime qu'ils ayent une vertu perpétuelle de ce faire : mais pource qu'ils sont instituez de Dieu à ceste fin. Au reste, ils produisent lors leur efficace, quand le Maistre intérieur des âmes y adjouste sa vertu : par laquelle seule les cœurs sont percez, et les affections touchées pour y donner entrée aux Sacremens. Si cestuy-là défaut, ils ne peuvent non plus apporter aux esprits, que la lumière du soleil aux aveugles, ou une voix sonnante à sourdes aureilles. Pourtant je mets ceste différence entre l'Esprit et les Sacremens, que je recognoy la vertu résider en l'Esprit, ne laissant rien d'avantage aux Sacremens, sinon qu'ils soyent instrumens dont le Seigneur use envers nous : et tels instrumens, qui seroient inutiles et vains sans l'opération de l'Esprit : neantmoins qu'ils sont pleins d'efficace quand l'Esprit besongne par dedans. Maintenant il est évident comment, selon mon opinion, la foy est par les Sacremens confermée : asçavoir comme les yeux voyent par la lueur du soleil, et les aureilles oyent par le son de la voix. Certes la lumière ne feroit rien envers les yeux,

1) Act. VIII, 37. 2) Ephés. IV, 13.
3) Ps. CXIX, 10; CXI, 1; CXXXVIII, 1. 4) Ps. XII, 3.

sinon que la faculté de veoir y fust pour la recevoir : ne la clameur aux aureilles, sinon que l'ouye leur fust donnée de nature. Or si c'est chose véritable (comme elle doit estre résolue entre nous) que l'opération du sainct Esprit pour engendrer, entretenir, conserver et establir la foy, est pareille à la veue de l'œil, à l'ouye de l'aureille, l'un et l'autre s'ensuyt très-bien, Que les Sacremens ne proufitent de rien sans la vertu d'iceluy : et néantmoins que cela n'empesche rien, qu'aux cœurs jà par luy enseignez, la foy ne soit corroborée et augmentée par les Sacremens. Il y a seulement ceste différence, que nos yeux et nos aureilles ont naturellement la faculté de veoir et ouyr : mais le sainct Esprit a ce mesme office en nos âmes d'une grâce spéciale outre le cours de nature.

10 Par laquelle raison sont aussi solues les objections qu'ont accoustumé aucuns de faire : c'est si nous attribuons l'accroissement ou confirmation de foy aux créatures, qu'en cela nous faisons injure à l'Esprit de Dieu, lequel seul il faut recognoistre autheur d'icelle. Car nous ne luy ravissons point en ce faisant, la louange qui luy appartient, veu que mesmes ce qui est dit confermer et augmenter, n'est autre chose qu'appareiller par son illumination nostre esprit à recevoir la confirmation qui est proposée aux Sacremens. Et si cela est encores trop obscurément dit, il sera esclarcy par ceste similitude. Si on veut persuader quelqu'un à faire une chose, on méditera toutes les raisons par lesquelles il soit attiré à celle sentence, et quasi soit contraint d'obtempérer. Mais encores il n'y a rien de fait, si le personnage auquel on a affaire, n'est d'un jugement vif et aigu, pouvant comprendre quel poids il y a aux raisons qu'on luy ameine : s'il n'est pareillement de nature docile, et enclin à obéir à bonne doctrine : si finalement il n'a conceu une telle opinion de la loyauté et prudence de celuy qui luy donne conseil, qu'elle luy forme un demi-jugement pour recevoir ce qui luy sera baillé. Car il y a plusieurs dures testes qu'on ne pourroit jamais fleschir par aucune raison. Quand la preud'hommie est suspecte, ou l'authorité contemptible, on ne proufite de rien, voire envers ceux qui sont aisez à mener : au contraire, que toutes ces choses soyent ensemble conjoinctes, elles feront que le conseil qu'on baille sera volontairement receu, lequel autrement eust esté mesprisé. L'opération du sainct Esprit est pareille en eux. Car afin que la Parole ne bate point en vain les aureilles, ou que les Sacremens ne soyent point en vain présentez aux yeux, il déclaire que c'est Dieu qui parle là, et amolit la dureté de nostre cœur, pour nous apprester à l'obéissance, laquelle est deue à sa Parole. Finalement, il transfère aux aureilles de l'esprit, tant les paroles que les Sacremens. Il n'y a doncques nulle doute que tant la Parole que les Sacremens ne conferment nostre foy, en nous remonstrant à veue d'œil la bonne volonté de nostre Père céleste envers nous : en l'intelligence de laquelle consiste la fermeté de nostre foy, et toute la force repose. L'Esprit aussi conferme la foy, entant qu'il imprime en nostre cœur icelle confirmation pour luy donner efficace. Ce pendant le Père des clairtez[1] n'est pas empesché qu'il ne puisse esclairer nos âmes par le moyen des Sacremens, comme il esclaire nos yeux corporels par les rayons du soleil.

11 Que ceste propriété soit en la parole extérieure, le Seigneur Jésus le démonstre quand il l'appelle Semence. Car comme la semence, si elle tombe en quelque endroict désert, et qui ne soit point labouré se perd sans rien produire : au contraire, si elle est jettée en un champ bien labouré, rapporte son fruit en abondance, ainsi la Parole de Dieu, si elle tombe en quelque dure cervelle et rebelle, demeure stérile, comme la semence jettée au gravier de la mer : mais si elle trouve une âme bien apprestée par l'opération du sainct Esprit, elle est féconde et fertile en fruit[2]. Or s'il y a bonne similitude entre la semence et la Parole, comme nous disons que le bled croist, procède et vient en perfection de la semence, pourquoy ne dirons-nous aussi bien que la foy prend son commencement, accroisse-

1) Jacq. I, 17. 2) Matth. XIII, 4; Luc VIII, 15.

ment et perfection de la Parole? Sainct Paul exprime trèsbien l'un et l'autre en divers passages. Quand il réduit en mémoire aux Corinthiens, en quelle efficace Dieu s'est servi de sa prédication il se glorifie que son ministère a esté spirituel, comme si la vertu du sainct Esprit eust esté conjoincte avec sa prédication, pour leur illuminer les entendemens et esmouvoir leurs cœurs[1]. Mais en un autre passage, les voulant admonester que c'est que vaut la Parole de Dieu, quand elle est preschée par un homme, il accompare les prescheurs à des laboureurs, lesquels après avoir travaillé et prins peine à cultiver la terre, ne peuvent faire autre chose. Or que seroit-ce d'avoir cultivé, semé et arrousé : ou que proufiteroit tout cela, si Dieu ne donnoit sa vertu d'en haut? Pourtant il conclud que celuy qui plante n'est rien, ne celuy qui arrouse : mais qu'il faut tout attribuer à Dieu, qui donne l'accroissement[2]. Les Apostres doncques preschent avec efficace du sainct Esprit, entant que Dieu s'en sert comme d'instrumens. Mais il faut tousjours tenir ceste distinction : c'est qu'il nous souviene que c'est que l'homme peut de soy, et ce qui est propre à Dieu.

12 Or il est si vray que les Sacremens sont confirmation de nostre foy, qu'aucunesfois Dieu, quand il veut oster la fiance des choses qui estoyent promises aux Sacremens, oste mesmes les Sacremens. Quand il despouille et rejette Adam du don d'immortalité, il dit, qu'Adam ne recueille point du fruit de vie, afin qu'il ne vive éternellement[3]. Qu'est-ce que nous oyons? Ce fruit pouvoit-il rendre et restituer à Adam l'incorruption, de laquelle il estoit desjà décheut? Nenny : mais cela est autant comme s'il eust dit, Le signe de ma promesse qui luy peut faire quelque espérance d'immortalité, luy soit osté, afin qu'il ne prene plus vaine confiance. Par une mesme raison aussi l'Apostre, quand il exhortoit les Ephésiens qu'ils eussent souvenance d'avoir esté estrangers des promesses, eslongnez de la compagnie d'Israël, sans Dieu, sans Christ, il dit qu'ils n'ont point esté participans de la Circoncision[1]. En quoy il signifie qu'ils estoyent exclus de la promesse, puis qu'ils n'en avoyent point eu le mereau. Ils font une autre objection : que la gloire de Dieu est transférée aux créatures, ausquelles on attribue tant de vertu : et qu'ainsi elle est d'autant diminuée. Il est facile d'y respondre, Que nous ne mettons point aucune vertu aux créatures, mais seulement disons que Dieu use de tels moyens et instrumens qu'il voit luy-mesme estre convenables : afin que toutes choses servent à sa gloire, puis qu'il est de toutes choses Seigneur et Maistre. Comme doncques il nourrit nos corps de pain et autres viandes, comme il esclaire le monde par le soleil, comme il l'eschauffe par le feu, et néantmoins ne le pain, ne le soleil, ne le feu ne font rien, sinon entant que sous tels moyens il nous eslargit ses bénédictions : ainsi pareillement il repaist et nourrit spirituellement la foy par les Sacremens, lesquels n'ont autre office que de nous représenter les promesses d'iceluy devant nos yeux, et mesmes nous en estre gage. Et comme nous ne devons mettre aucune fiance aux autres créatures, lesquelles par la bonne volonté de Dieu sont destinées à nos usages, et par le service desquelles il nous eslargit les dons de sa bonté, et ne les devons avoir en admiration ne glorifier comme causes de nostre bien : ainsi nostre confiance ne se doit arrester aux Sacremens, et la gloire de Dieu ne leur doit point estre transférée : mais en délaissant et nous destournant de toutes choses, et nostre foy et nostre confession doyvent s'eslever et s'addresser à celuy qui est autheur et des Sacremens et de tous autres biens.

13 Et ce que finalement du nom mesme de Sacrement ils cherchent couverture à leur erreur, c'est une raison trop débile. Car ils disent que combien que Sacrement és autheurs latins ait beaucoup de significations, toutesfois il n'en a qu'une qui soit convenante, ne qui appartiene aux signes : c'est asçavoir qu'il signifie le solennel jurement que le gendarme fait

1) 1 Cor. II, 4. 2) 1 Cor. III, 6.
3) Gen. III, 22.

1) Ephés. II, 11, 12.

›n Prince ou Capitaine, quand il est ›llé et receu en bande. Car comme ce jurement les nouveaux gendarmes gent leur foy à leur Prince ou Capi-e, et se promettent à luy, s'advouans 'e de sa gendarmerie : ainsi nous aussi nos signes confessons Jésus-Christ 'e nostre Capitaine, et testifions que is guerroyons sous son enseigne. Ils ›ustent des similitudes pour rendre : dire plus clair et plus évident. Comme la guerre on recognoist les François es Anglois les uns des autres, parce les François portent la croix blanche, les Anglois la croix rouge : comme si les Romains estoyent discernez des cs par diversité d'accoustremens : et 'antage, comme les estats de Rome ›yent distinguez l'un de l'autre par 's propres signes, c'est asçavoir les ateurs des Chevaliers par les habits ›ourpre et les souliers rons, et d'autre t, les Chevaliers du populaire par un eau : ainsi nous avons nos signes par |uels nous sommes distinguez et dis-ıez des infidèles et estrangers de nos-religion. Mais il appert par ce qui a ; dit, que les Anciens qui ont donné le ı de Sacrement à nos signes, n'ont ıt regardé en quelle signification les rivains latins avoyent usé de ceste :ion : ains pour leur commodité luy attribué ceste nouvelle, par laquelle plement ils ont voulu désigner les si-s sacrez. Et si nous le voulons sub-er plus haut, il est à penser qu'ils transféré ce nom à ceste significa-ı, par mesme raison et similitude ls ont fait le nom de Foy à celle signi-tion en laquelle maintenant nous en ns. Car combien que Foy proprement ifie la vérité qu'on a à tenir sa pro-se, toutesfois ils l'ont prinse pour iifier la certitude ou certaine persua-ı qu'on a de celle vérité. En ceste ıière, combien que Sacrement soit le ment par lequel le gendarme se pro-et s'oblige à son Capitaine, ils l'ont s pour signifier le signe dont le Capi-e use pour recevoir ses gendarmes en bande et solde. Car le Seigneur par Sacremens nous promet qu'il sera tre Dieu, et que nous luy serons son peuple. Mais nous délaissons telles subtilitez, puisque par bien clairs argumens je pense avoir monstré que les Anciens n'ont eu autre esgard en appelant nos signes, Sacremens, que de signifier que ce sont signes de choses sainctes et spirituelles. Nous recevons bien les similitudes qu'ils proposent, estans tirées des marques ou livrées des gendarmes : mais nous n'endurons point que ce qui est le moindre és Sacremens, soit par eux constitué en premier lieu, et mesmes qu'ils n'y recognoissent autre chose. Or ceste considération doit estre principale aux Sacremens, qu'ils sont pour servir à nostre foy envers Dieu : la seconde, qu'ils sont pour tesmoigner nostre confession envers les hommes. Et selon ceste dernière raison sont bonnes et bien convenantes lesdites similitudes, moyennant que le premier nous demeure. Car autrement les Sacremens n'auroyent guères de vigueur, s'ils ne servoyent à soustenir nostre foy, et qu'ils ne fussent accessoires de la doctrine.

14 D'autre part, il nous faut estre advertis que comme ceux-ci destruisent l'efficace des Sacremens, et en abolissent l'usage : aussi il y en a au contraire qui attribuent aux Sacremens quelques je ne sçay quelles vertus secrettes, qu'on ne lit point jamais leur avoir esté données de Dieu. Par lequel erreur sont déceus et trompez les simples et ignorans, d'autant qu'ils s'accoustument de chercher les dons et grâces de Dieu où elles ne se peuvent nullement trouver, et sont peu à peu destournez et retirez de luy, pour suyvre pures vanitez au lieu de la vérité d'iceluy. Car les escholes des Sophistes d'un commun consentement ont déterminé que les Sacremens de la nouvelle Loy, c'est-à-dire ceux desquels l'Eglise chrestienne use maintenant, justifient et confèrent grâce, si nous n'y mettons object ou empeschement de péché mortel. On ne pourroit assez déclairer combien est pernicieuse ceste opinion : et ce d'autant plus que par si longues années au grand détriment de l'Eglise elle a esté receue, et dure encores en une bien grande partie du monde. Certes elle est plenement diabolique. Car d'autant qu'elle

promet justice sans la foy, elle envoye et déjette les consciences, en confusion et damnation. D'avantage, faisant le Sacrement comme cause de justice, elle lie et enveloppe les entendemens humains en ceste superstition, qu'ils se reposent plustost en une chose corporelle qu'en Dieu : veu qu'ils sont naturellement trop plus enclins en la terre qu'il ne faudroit. Desquels deux vices il seroit à désirer que nous n'eussions pas si grande expérience : tant s'en faut qu'il y ait mestier de grande probation. Et qu'est-ce que Sacrement prins sans foy, sinon la ruine de l'Eglise? Car puis qu'il faut rien attendre sinon en vertu de la promesse, laquelle ne dénonce pas moins l'ire de Dieu aux incrédules, qu'elle présente sa grâce aux fidèles, celuy qui pense recevoir des Sacremens autre bien que celuy qu'il accepte par foy, comme il luy est présenté de la Parole, s'abuse grandement. Dont aussi se peut inférer le reste, que la fiance de salut ne dépend point de la participation des Sacremens, comme si la justice y estoit colloquée, laquelle nous sçavons estre située en Jésus-Christ seul, et ne nous estre pas moins communiquée par la prédication de l'Evangile que par la testification des Sacremens, sans laquelle elle peut entièrement consister. Tellement est véritable ce que dit sainct Augustin, que le signe visible souvent apparoist sans la sanctification invisible : et derechef, la sanctification sans le signe visible[1]. Car comme luy-mesme dit en un autre lieu, les hommes reçoyvent aucunesfois Jésus-Christ jusques à la seule réception des Sacremens, aucunesfois jusques à la sanctification de vie[2]. Le premier de ces deux est commun aux bons et aux mauvais : le second est propre et particulier seulement aux fidèles.

15 A quoy se rapporte la distinction que met aussi le mesme Docteur entre Sacrement et la chose, moyennant qu'on l'entende bien. Car il ne signifie pas seulement que la figure et la vérité sont comprinses au Sacrement, mais qu'elles ne sont pas tellement liées ensemble, que l'un ne puisse estre sans l'autre. Et mes-

1) *De quaest. veter. Testam.*, lib. III.
2) Lib. *De Baptismo, contra Donatist.*, cap. XXIV.

mes quand elles sont conjoinctes
faut tellement discerner la chose
gne, qu'on ne transfère point à
qui est propre à l'autre. Touchan
séparation, il en parle, quand il
les Sacremens n'ont leur effect sin
esleus[1]. Item en un autre passag
lant des Juifs : Combien, dit-il,
Sacremens fussent communs à t
grâce toutesfois n'estoit pas con
laquelle est la vertu des Sacr
Ainsi maintenant le Sacrement de
nération est commun à tous :
grâce par laquelle nous somme
membres de Christ pour estre rég
n'est pas commune à tous[2]. Item
de la Cène du Seigneur, Nous avo
aujourd'huy receu tous la viande
mais c'est autre chose du Sacrem
autre chose de la vertu d'iceluy
vient cela, que plusieurs vienent
tel, et prenent à leur condamnat
qu'ils reçoyvent ? Car le morceau
que donna nostre Seigneur à Juda
fut poison : non pas qu'il fust ma
mais d'autant que l'homme qui l
noit estant mauvais, le prenoit ma
peu après, Le Sacrement de ceci, c'
dire de l'unité spirituelle que nous
avec Christ, nous est présenté à la
du Seigneur aux uns à vie, aux aut
mort : mais la chose dont il est fi
est à vie à tous, et ne peut estre à
Or il avoit dit un peu auparavant,
qui en aura mangé, ne mourra p
mais j'enten celuy qui aura la véri
Sacrement, et non pas le Sacrement
ble : qui l'aura mangé au dedans, e
pas dehors : qui l'aura mangé du c
et non point masché des dents[3].
voyons en tous ces passages, com
testifie que la vérité du Sacremen
tellement séparée de la figure par l
gnité de ceux qui le reçoyvent mal,
n'y demeure que la figure vuide e
tile. Celuy doncques qui veut avoir
gne avec la chose, et non pas vuide
vérité, doit appréhender par foy la P
qui est là enclose. Et ainsi, d'autan
l'homme proufitera par les Sacreme

1) *De baptismo parvulorum.* 2) *In Psalm.* LXX
3) *In Joann.*, homil. XXVI.

ıication de Christ, il recevra proufit d'iceux.

ela est obscur à cause de la je le déclaireray plus au long, Jésus-Christ est la matière ou :e de tous les Sacremens, d'au-ous ont en luy fermeté, et ne t rien hors luy. Et d'autant supportable l'erreur du mais-itences, lequel nommément les cause de justice et salut[1]. ısi soit qu'ils ne tendent sinon : toutes causes que se forge ıent humain, pour nous retenir Christ. D'autant doncques que nes aidez par iceux, soit pour ınfermer et augmenter en nous ssance de Jésus-Christ, soit ıus faire posséder plus plene-ouir de ses biens, autant ont-ce envers nous, et non plus. 'ait quand nous recevons en ce qui nous y est offert. Quel-nandera, Comment doncques ans peuvent-ils faire par leur e, que l'ordonnance de Dieu , et qu'elle perde sa vertu? Je : je n'enten pas ce que j'ay dit, la force et la vérité du Sacre-ndoit de la condition ou nature ıui les reçoit : car ce que Dieu une fois demeure ferme, et ıjours sa propriété, comment t que les hommes varient. Mais ıue c'est autre chose d'offrir ecevoir, il n'y a nul inconvé-ı Sacrement de nostre Seigneur ayement ce qu'il est dit et ré-et qu'il ne retiene sa vertu, et qu'un homme meschant n'en e utilité. Mais sainct Augustin bien ceste question en peu de Si tu le reçois, dit-il, charnelle-e laisse point d'estre spirituel, 'est pas à toy[2]. Or comme ce cteur a monstré au passage avons allégué, que le Sacre-t rien quand il est séparé de aussi il admoneste autre part, ıjoignant l'un avec l'autre, il bien adviser de ne nous point amuser par trop au signe externe : Comme, dit-il, c'est un vice d'infirmité servile, de suyvre la lettre, et prendre les signes au lieu des choses : aussi c'est un erreur, de prendre les signes en sorte qu'il n'en reviene nulle utilité[1]. Il met deux vices desquels il nous faut garder : l'un est, quand nous prenons les signes comme s'ils avoyent esté donnez en vain, et qu'en anéantissant la vertu par nostre fausse interprétation, nous faisons périr le fruit qui nous en devoit venir : l'autre est, quand n'eslevans point nos entendemens plus haut qu'au signe visible, nous leur donnons la gloire des grâces lesquelles nous sont conférées de Jésus-Christ seulement : voire par son Esprit, lequel, nous fait participans de luy : voire avec l'aide des signes externes : lesquels, s'ils nous convient à Jésus-Christ, quand on les tire ailleurs, toute leur utilité est mise bas.

17 Pourtant retenons ceste conclusion, que les Sacremens n'ont autre office que la Parole de Dieu : c'est de nous offrir et présenter Jésus-Christ : et en luy les thrésors de sa grâce céleste. Et ne servent ou proufitent de rien sinon à ceux desquels ils sont prins et receus par foy : tout ainsi que du vin, ou de l'huile, ou quelque autre liqueur s'espanchera à terre quand on la jettera sur un vaisseau, sinon que la bouche soit ouverte : et le vaisseau estant mouillé dehors, demeurera sec et vuide dedans. En outre, il nous faut donner de garde que nous ne tombions en un autre erreur prochain, en lisant ce que les Anciens, pour amplifier la dignité des Sacremens, en ont honorablement parlé : tellement que nous pensions quelque vertu secrette y estre annexée et attachée jusques-là, qu'en iceux les grâces du sainct Esprit soyent distribuées et administrées, comme le vin est donné en une couppe ou tasse : où seulement tout leur office est de nous tesmoigner et confermer la bénévolence et faveur de Dieu envers nous, et ne prouffitent à rien plus outre si le sainct Esprit ne vient, qui ouvre nos entendemens et nos cœurs, et

[1] lib. IV, dist. 1.
[2] *Joann.*, XXVI.

[1] *De doctrina christiana*, lib. III, cap. IX.

nous rende capables de ce tesmoignage. En quoy aussi clairement apparoissent diverses grâces de Dieu, et distinctes. Car les Sacremens, comme nous avons touché ci-dessus, nous servent de la part de Dieu d'une mesme chose, que les messagers de bonnes nouvelles de par les hommes : c'est asçavoir non pas pour nous conférer le bien, mais seulement nous annoncer et démonstrer les choses qui nous sont données par la libéralité de Dieu : ou bien nous sont arres pour les ratifier. Le sainct Esprit, qui n'est pas à tous indifféremment apporté par les Sacremens, mais lequel Dieu donne péculièrement aux siens est celuy qui apporte les grâces de Dieu avec soy, qui donne lieu en nous aux Sacremens, et les y fait fructifier. Or combien que nous ne niions pas que le Seigneur assiste à son institution par une vertu trèsprésente de son Esprit, à ce que l'administration des Sacremens qu'il a ordonnée, ne soit vaine et infructueuse : toutesfois nous enseignons que la grâce intérieure de l'Esprit, comme elle est distincte du ministère extérieur, aussi doit estre considérée séparément d'iceluy. Dieu doncques accomplit ce qu'il promet ès figures, et les signes ne sont pas sans leur effect, pour monstrer entant que besoin est que l'autheur d'iceux est veritable et fidèle : seulement il est question de sçavoir si Dieu besongne par sa vertu propre et intrinsèque, comme on dit, ou s'il résigne son office aux signes externes. Or j'ay ceci pour résolu, que quelques instrumens qu'il applique à son usage, ce n'est point pour déroguer en façon qui soit à sa vertu souveraine. Quand telle doctrine est baillée des Sacremens, leur dignité est suffisamment esclarcie, et l'usage démonstré, et l'utilité recommandée. Cependant il y a une bonne modération gardée en tout et par tout, de ne leur point déférer plus qu'il ne faut, et ne leur rien oster de ce qui leur convient. Cependant, ceste fausse imagination est abatue, d'enfermer dedans les Sacremens la vertu de nous justifier, et les grâces du sainct Esprit, comme s'ils en estoyent des vaisseaux, et ce qui a esté omis par les autres, est clairement exprimé : asçavoir qu'ils sont instrumens par lesquels Dieu besongne selon qu'il luy plaist. Il nous convient aussi noter, que c'est Dieu qui accomplit au dedans ce que le ministre figure et testifie par l'acte extérieur : afin que nous ne tirions point à un homme mortel ce que Dieu se réserve. Et de cela sainct Augustin nous advertit prudemment : Comment, dit-il, Dieu et Moyse sanctifient-ils tous deux ? Or Moyse ne sanctifie point au lieu de Dieu, mais seulement en signes visibles selon son ministère : mais Dieu sanctifie de grâce invisible par son Esprit. En quoy aussi gist toute la vertu des Sacremens visibles. Car de quoy proufiteroyent-ils, si ce n'estoit ceste sanctification invisible[1] ?

18 Le nom de Sacrement, comme nous en avons parlé jusques yci, comprend généralement tous les signes que Dieu a jamais assignez et donnez aux hommes, afin de les acertener et asseurer de la vérité de ses promesses. Et aucunesfois il les a voulu estre en choses naturelles, aucunesfois il les a voulu présenter en miracles. De la première forme les exemples sont, comme quand il donna l'arbre de vie à Adam et Eve, pour arre d'immortalité, afin qu'ils se teinssent asseurez de l'avoir, tant qu'ils mangeroyent du fruit de cest arbre[2]. Et quand il proposa l'arc du ciel à Noé pour signe et enseigne à luy et à sa postérité, qu'il ne perdroit jamais plus la terre par déluge[3], Adam et Noé ont eu ces choses pour Sacremens : non pas que l'arbre leur donnast immortalité, laquelle il ne se pouvoit donner à luy-mesme : ne que l'arc qui n'est seulement qu'une réverbération des rais du Soleil encontre les nuées, eust la vertu de retenir et arrester les eaux : mais par ce qu'ils avoyent la marque engravée en eux par la Parole de Dieu, pour estre enseignes et seaux de ses promesses. Et certes au paravant l'arbre estoit arbre, et l'arc estoit arc, mais après qu'ils ont esté marquez par la Parole de Dieu, il leur a esté baillé nouvelle forme pour commencer d'estre ce que devant ils n'estoyent pas. Et afin que quelqu'un

1) *Quaest. veter. Testam.*, lib. III, cap. LXXXIV.
2) Gen. II, 9. 3) Gen. IX, 13.

n'estime pas ceci estre dit en vain, l'arc mesme nous est encores aujourd'huy tesmoin de celle promesse et convenance que Dieu accorda avec Noé : et toutes fois et quantes que nous le regardons, nous cognoissons en luy celle promesse de Dieu, que la terre jamais ne sera perdue par déluge. Parquoy si quelque Philosophe volant, pour se mocquer de la simplicité de nostre foy, dit que celle variété de couleurs qui fait l'arc, provient naturellement de la réverbération des rais du soleil et de la nuée opposite, nous aurons à luy confesser : mais nous pourrons reprendre son ignorance en ce, qu'il ne recognoist point Dieu estre le Seigneur de nature, qui selon sa volonté use de tous élémens pour s'en servir à sa gloire. Et si au soleil, aux estoiles, à la terre, aux pierres il eust engravé et donné telles marques et enseignes, tout cela nous seroit Sacremens. Car pour quelle cause ne sont d'un mesme pris et valeur l'argent en masse, et celuy qui est marqué et monnoyé, puis que c'est du tout un mesme métail? c'est pource que le premier n'a rien outre sa nature : et l'autre, qui est frappé du coin publique, est fait argent monnoyé, et reçoit nouvelle taxe de valeur. Et Dieu ne pourra-il point par sa Parole signer et marquer ses créatures, afin qu'elles soyent faites Sacremens, où elles n'estoyent rien auparavant que nuds et purs élémens? Les exemples de la seconde manière ont esté, comme quand il a donné la vision à Abraham d'une lampe ardente au milieu d'un four embrasé avec fumée espesse[1], et quand il arrousa la peau sans que la terre sentist quelque rousée : et quand au contraire il arrousa la terre, la peau demeurant sèche, pour promettre la victoire à Gédéon[2] : et quand il recula de dix lignes l'horologe, pour promettre santé à Ezéchias[3]. Puis que ces choses estoyent faites pour soustenir, conforter et confermer l'imbécillité de la foy de ceux-là, elles leur estoyent aussi Sacremens.

19 Mais ce qu'avons proposé pour le présent, est de traitter spécialement, des Sacremens, lesquels nostre Seigneur a constituez et voulu estre ordinaires en son Eglise, pour nourrir et entretenir les siens en une foy, et en la confession d'icelle. Car comme dit sainct Augustin, les hommes ne se peuvent unir en quelque religion que ce soit, ou vraye ou fausse, sinon par le moyen de quelques Sacremens[1]. Dieu doncques voyant dés le commencement ceste nécessité, avoit ordonné à ses serviteurs certaines cérémonies, pour estre exercices de leur religion, lesquelles Satan a depuis dépravées et corrompues en plusieurs sortes, les transférant à des superstitions meschantes. De là sont venues toutes les façons de faire des Payens, dont ils ont usé en leur idolâtrie. Or combien qu'il n'y eust qu'erreur et pollution, toutesfois ils nous sont tesmoignages que les hommes ne se peuvent passer de signes externes, quand ils veulent protester d'avoir quelque religion. Or tous les signes qu'ont eus les Payens, d'autant qu'ils n'estoyent point fondez en la Parole de Dieu, et ne se rapportoyent point à la vérité, laquelle est le but de tous Sacremens, ne sont point dignes de venir en conte, ne qu'on en face mention aucune, quand il est question des Sacremens que nostre Seigneur a ordonnez, et qui sont demeurez en leur pureté, n'estans point retirez du vray fondement, pour estre aides de piété et religion. Or iceux consistent non-seulement en signes, mais en cérémonies : ou si quelqu'un aime mieux ainsi dire, Les signes qui y sont donnez, sont cérémonies. Or comme il a esté dit ci-dessus, qu'ils nous sont donnez de Dieu pour tesmoignages de sa grâce en nostre salut : aussi d'autre costé ce sont enseignes de nostre profession, par lesquelles nous nous advouons publiquement à Dieu, luy obligeans nostre foy. Pourtant Chrysostome parle trèsbien, en les appelant Pactions, par lesquelles la cédulle de nostre dette est effacée : et d'autre part, Obligez, par lesquels nous nous rendons debteurs de vivre purement et sainctement, pource qu'il y a stipulation mutuelle interposée entre Dieu

1) Gen. XV, 17. 2) Juges VI, 37.
3) 2 Rois XX, 9; Is. XXXVIII, 7, 8.

1) *Contra Faust. Manich.*, lib. XIX, cap. XI.

et nous. Car comme nostre Seigneur remet en iceux toute la debte, de laquelle nous sommes chargez pour les fautes et offenses par nous commises, et nous réconcilie à soy en son Fils unique : aussi mutuellement nous nous obligeons à luy, de le servir en sainctété et innocence de vie. Tellement qu'on peut définir tels Sacremens estre cérémonies, par lesquelles le Seigneur veut exercer son peuple : premièrement à entretenir, exerciter et confermer la foy au dedans du cœur : en après, pour testifier la religion devant les hommes.

20 Ces Sacremens mesmes aussi ont esté divers, selon la dispensation du temps, par laquelle il a pleu au Seigneur se révéler et manifester aux hommes en diverses manières. Car à Abraham et à sa postérité la Circoncision fut commandée, à laquelle après par la Loy mosaïque furent adjoustez les ablutions et sacrifices et autres figures [1]. Ç'ont esté les Sacremens des Juifs jusques à l'advénement de nostre Seigneur Jésus-Christ : auquel ceux-là ont esté abolis, et deux autres instituez, desquels l'Eglise chrestienne use maintenant : c'est asçavoir, le Baptesme et la Cène du Seigneur [2]. Je parle des Sacremens donnez pour l'usage commun de toute l'Eglise : car touchant de l'imposition des mains, par laquelle les Ministres ou Pasteurs sont receus en leur office, comme je permets bien volontiers qu'on la nomme Sacrement ; aussi je ne la tien point entre les Sacremens ordinaires qui sont donnez pour tous. Touchant des autres qui ont esté tenus communément, il en sera traitté ci-après. Combien que les anciens Sacremens des Juifs ayent tendu à une mesme fin et à un mesme but que font aussi maintenant les deux nostres : c'est-à-dire, d'envoyer et conduire à Jésus-Christ : ou plustost comme images, pour le représenter et donner à cognoistre. Car puis que (comme nous avons desjà devant monstré) les Sacremens sont comme seaux, desquels les promesses de Dieu sont seellées, et qu'il est certain que nulle promesse de Dieu n'a esté faite aux hommes, sinon

1) Gen. XVII, 10 ; Lévit. I, 2.
2) Matth. XXVIII, 19 ; XXVI, 26.

en Jésus-Christ [1] : il faut nécessairement que les Sacremens, pour nous enseigner et admonester des promesses de Dieu, nous monstrent Jésus-Christ. Ce qui a esté signifié par le patron du tabernacle et de tous ses ornemens, qui fut monstré à Moyse en la montagne [2]. Il y a seulement une différence entre ces Sacremens anciens et nouveaux : c'est que ceux-là ont préfiguré le Christ promis, quand encores on l'attendoit à venir : et les nostres nouveaux tesmoignent et enseignent qu'il a desjà esté donné et exhibé.

21 Quand toutes ces choses auront esté déclairées chacune à part, elles en seront beaucoup plus clairement entendues. Premièrement, la Circoncision estoit aux Juifs un signe, pour les admonester que tout ce qui provient de la semence d'homme, c'est-à-dire toute la nature de l'homme, est corrompue : et qu'elle a besoin d'estre circoncise et taillée. D'avantage elle leur estoit une certification et souvenance pour les confermer en la promesse faite à Abraham de la semence bénite : en laquelle devoyent estre bénites toutes les nations de la terre, et de laquelle ils devoyent aussi attendre leur bénédiction [3]. Or ceste semence salutaire, ainsi que nous enseigne sainct Paul, estoit Jésus-Christ [4] : auquel seul ils espéroyent recouvrer ce qu'ils avoyent perdu en Adam. Parquoy la Circoncision leur estoit ce que sainct Paul dit qu'elle avoit esté à Abraham, c'est-à-dire un seel de la Justice de foy [5], par lequel ils fussent de plus en plus confermez que leur foy, en laquelle ils attendoyent ceste semence bénite, leur estoit et seroit tousjours imputée de Dieu à justice. Mais nous poursuyvrons en un autre passage plus proprement la comparaison de la Circoncision et du Baptesme. Les ablutions et purifications leur démonstroyent leur immondicité, leur ordure, leur pollution, par laquelle ils estoyent en leur nature souillez, maculez et infects, et aussi leur promettoyent un autre lavement, par lequel ils seroyent purifiez et nettoyez de leurs macules et

1) 2 Cor. I, 20.
2) Ex. XXV. 40.
3) Gen. XXII, 18.
4) Gal. III, 16.
5) Rom. IV, 11.

infections : et ce lavement estoit Jésus-Christ : par le sang duquel nous sommes purgez et mondifiez, par les playes duquel nous sommes guairis, tellement que nos souilleures sont cachées, afin que nous apportions une vraye pureté devant Dieu[1]. Les sacrifices les arguoyent et convainquoyent de leurs péchez et iniquité, et ensemble leur enseignoyent qu'il leur estoit nécessaire que quelque satisfaction en fust faite à la justice de Dieu : et que pource il seroit un grand Prestre et Evesque, Médiateur entre Dieu et les hommes, lequel contenteroit icelle justice de Dieu par effusion de sang et immolation d'un sacrifice lequel seroit acceptable pour la rémission des péchez. Ce grand Prestre a esté Jésus-Christ, l'effusion a esté de son sang, luy-mesme a esté le sacrifice[2]. Car il s'est offert au Père, obéissant jusques à la mort : par laquelle obéissance il a aboly la désobéissance de l'homme[3], qui avoit provoqué et irrité l'indignation de Dieu.

22 Quand à nos deux Sacremens, ils nous présentent d'autant plus clairement Jésus-Christ, qu'il a esté manifesté de plus près aux hommes, depuis que vrayement il a esté donné et révélé tel qu'il avoit esté promis du Père. Car le Baptesme nous rend tesmoignage que nous sommes purgez et lavez : et la Cène de l'Eucharistie, que nous sommes rachetez. En l'eau nous est figurée ablution : au sang, satisfaction. Ces deux choses sont trouvées en Jésus-Christ : lequel, comme dit sainct Jehan, est venu en eau et en sang[4], c'est-à-dire, pour purger et racheter. De ce est tesmoin l'Esprit de Dieu : ou plustost trois en sont tesmoins ensemble, L'eau, le sang et l'Esprit. En l'eau et au sang nous avons le tesmoignage de nostre purgation et rédemption : et le sainct Esprit, qui est principal tesmoin, nous approuve certainement ce tesmoignage, nous le fait croire, entendre et recognoistre : car autrement ne le pourrions comprendre. Ce haut mystère nous a bien esté monstré, quand du sacré costé de Jésus-Christ pendant en la croix, est sailly sang et eau[1]. Lequel costé à ceste cause sainct Augustin a trèsbien dit estre la source et fontaine dont sont issus nos Sacremens[2], desquels il nous faut encores un peu plus amplement traitter. D'avantage, il n'y a nulle doute, si on compare un temps avec l'autre, que la grâce du sainct Esprit ne se monstre yci plus amplement. Car cela est bien convenable pour magnifier la gloire du règne de Christ : comme il appert de plusieurs passages, et surtout du chapitre VII de sainct Jehan. Il faut prendre en ce sens le dire de sainct Paul, qu'il n'y a eu qu'ombre sous la Loy, et que le corps est en Christ[3]. Car son intention n'est pas d'anéantir l'effect des signes anciens, ausquels Dieu s'est voulu monstrer véritable envers les Pères, comme aujourd'huy envers nous au Baptesme et en la Cène : mais il a voulu magnifier par comparaison ce qui nous est donné, afin que nul ne s'esbahist de ce que les cérémonies de la Loy ont esté abolies à l'advénement de Christ.

23 Au surplus, ce que les Docteurs de l'eschole mettent une grande différence entre les Sacremens de la vieille et nouvelle Loy, comme si les premiers n'eussent que figuré en l'air la grâce de Dieu, les seconds la donnoyent présentement : ceste doctrine est du tout à rejetter. Car l'Apostre ne parle point plus hautement des uns que des autres, enseignant que nos Pères de l'Ancien Testament ont mangé une mesme viande spirituelle que nous[4] : et expose que ceste viande a esté Christ. Qui est-ce qui osera dire le signe vuide et sans substance, qui démonstroit aux Juifs la vraye communion de Jésus-Christ? Et à ceci aide la circonstance de la cause que démeine l'Apostre en ce passage-là. Car afin qu'aucuns sous ombre de la grâce de Dieu ne contemnent sa justice, il propose les exemples de sa rigueur et sévérité, comme il l'a déclairée sur les Juifs. Et afin que nul ne se peust préférer, comme s'il avoit quelque privilége d'avantage, il prévient ceste objection, les rendant du tout pareils à nous.

1) Héb. IX, 1, 14 ; 1 Jean I, 7 ; Apoc. I, 6 ; 1 Pierre II, 24.
2) Héb. XIV, 14 ; V, 5 ; IX, 11.
3) Phil. II, 8 ; Rom. V, 19. 4) 1 Jean V, 6.

1) Jean XIX, 34.
2) *Homil. in Joann.*, XX, et sæpe alias.
3) Col. II, 17. 4) 1 Cor. X, 3.

Et notamment il monstre ceste équalité aux Sacremens, qu'ils sont communs tant aux uns comme aux autres. Et de faict, il n'est pas licite d'attribuer plus au Baptesme, que le mesme Apostre attribue en un autre lieu à la Circoncision, l'appelant Seel de la justice de foy [1]. Pourtant tout ce que nous avons aujourd'huy en nos Sacremens, les Juifs l'avoyent anciennement aux leurs, asçavoir Jésus-Christ avec ses richesses spirituelles. Et la vertu qu'ont nos Sacremens a esté aux anciens, asçavoir d'estre signes et confirmations de la bonne volonté de Dieu pour le salut des hommes. S'ils eussent bien entendu la dispute démenée en l'Epistre aux Hébrieux, ils ne se fussent pas ainsi trompez : mais pource qu'ils lisoyent que les péchez n'ont point esté effacez par les cérémonies légales, mesmes qu'il n'y a point eu vertu aux ombres anciennes pour apporter justice [2], laissans la comparaison qu'ils devoyent bien noter, ils se sont attachez à ce mot, que la Loy n'a de rien proufité à ses observateurs. Ainsi ont pensé qu'il n'y eust que des figures vaines et vuides de substance. Or l'intention de l'Apostre est simplement d'anéantir la Loy cérémoniale, sinon d'autant qu'elle est réduite à Christ, duquel elle prend toute son efficace.

24 Mais on pourra alléguer ce qu'il dit aux Romains, de la Circoncision : asçavoir, qu'elle n'est en aucune réputation par soy, et ne proufite à rien devant Dieu [3] : où il semble qu'il la face beaucoup inférieure au Baptesme : ce qui n'est pas vray. Car toutes les choses qui sont là contenues, se pourroyent aussi à bon droict dire du Baptesme : mesmes en sont dites premièrement par sainct Paul, quand il enseigne que Dieu ne se soucie point de l'ablution externe [4], sinon que le courage soit purgé par dedans, et persévère en pureté jusques en la fin. Secondement par sainct Pierre, quand il tesmoigne que la vérité du Baptesme ne gist pas en la purgation extérieure, mais en la bonne conscience [5]. Mais on répliquera, qu'il semble bien advis qu'en un

1) Rom. IV, 11. 2) Hébr. X, 1.
3) Rom. II, 25 ; 1 Cor. VII, 19; Gal. VI, 15.
4) 1 Cor. X, 5. 5) 1 Pierre III, 21.

autre lieu il mesprise du tout la Circoncision faite de main d'homme, la comparant à la Circoncision spirituelle de Christ [1]. Je respon que ce passage-là ne dérogue non plus à sa dignité. Sainct Paul dispute là contre ceux qui contraignoyent les fidèles à se circoncir, comme si c'eust esté chose nécessaire, combien que la Circoncision estoit desjà abolie. Il admoneste doncques les fidèles de ne s'amuser plus à ces ombres anciennes, mais à la vérité : Ces Docteurs, dit-il, vous pressent que vous soyez circoncis en vos corps. Or vous estes circoncis spirituellement tant selon le corps que selon l'âme : vous avez doncques une fermeté qui est beaucoup meilleure que l'ombre. Or quelqu'un pourroit répliquer à l'encontre, qu'il ne faloit point pourtant mespriser la figure, combien qu'on eust la chose : veu que les Pères de l'Ancien Testament avoyent esté circoncis d'esprit et de cœur, et toutesfois le Sacrement ne leur avoit point esté superflu. Il anticipe doncques ceste objection, en disant que nous sommes ensevelis avec Christ par le Baptesme. En quoy il dénote que le Baptesme est aujourd'huy aux Chrestiens, ce qu'estoit aux anciens la Circoncision : et par ainsi qu'on ne peut contraindre les Chrestiens à estre circoncis, sans faire injure au Baptesme.

25 Mais on fera encores un autre argument, que puis après il adjouste que toutes les cérémonies judaïques ont esté ombres des choses advenir, et que le corps est en Christ mesme. Ce qui est traitté depuis le chapitre VII de l'Epistre aux Hébrieux jusques en la fin du X[e], est encores plus apparent à ce propos : veu que là il est dit que le sang des bestes brutes n'attouchoit point à la conscience. Item que la Loy avoit seulement l'ombre des biens advenir, non pas l'effigie expresse. Item, que les observateurs de la Loy mosaïque ne pouvoyent par icelle obtenir perfection [2]. Je respon, comme desjà ci-dessus, que sainct Paul n'appelle point les cérémonies, Ombres, comme si elles n'eussent rien eu de ferme ne de solide : mais pource que l'acccomplisse-

1) Col. II, 11. 2) Héb. IX, 9; X, 1, 4.

ient d'icelles estoit suspendu jusques à manifestation de Christ. Je di d'avan-ige, qu'il ne traitte point de l'efficace ou ertu des cérémonies, mais plustost de la içon de signifier. Car jusques à ce que hrist a esté révélé en chair, les Sacre-iens du Vieil Testament l'ont figuré omme absent : combien qu'il ne laissast oint de faire sentir en iceux la présence e sa grâce et de soy-mesme à ses fidè-s. Mais le principal qui est à noter, c'est ue sainct Paul ne parle pas simplement e la chose, mais a esgard à ceux contre 'squels il dispute. Pource doncques qu'il ombatoit contre les faux apostres, qui onstituoyent la Chrestienté aux seules érémonies, sans avoir esgard à Christ, suffisoit pour les réfuter, de déduire ue c'est que valent les cérémonies par oy. C'est aussi le but qu'a regardé l'au-ieur de l'Epistre aux Hébrieux. Qu'il ous souviene doncques qu'il n'est point ci question des cérémonies prinses en ur signification vraye et naturelle, mais estournées en une fausse interprétation perverse : que la dispute n'est point e l'usage légitime d'icelles, mais de l'a-us de la superstition. Ce n'est pas donc-ues de merveille si les cérémonies es-ins ainsi séparées de Christ, sont des-ouillées de toute vertu : car tous les ignes sont réduits à néant, quand la hose signifiée en est ostée. En ceste ianière Jésus-Christ ayant affaire avec eux qui n'estimoyent autre chose de la lanne, sinon que ç'avoit esté une viande our repaistre le ventre, accomode et onforme sa parole à leur rudesse, disant u'il leur donnera une meilleure viande our les nourrir en l'espérance d'immor-alité [1]. Si quelqu'un veut avoir la solu-on plus clairement, voyci où revient la omme. Pour le premier, toutes les cé-émonies qui ont esté en la Loy de loyse, ne sont que fumée et vanité, si on e les rapporte à Christ. Secondement, ue Christ en a tellement esté le but et i fin, que quand il a esté révélé en chair, lles ont deu cesser et estre cachées. Fi-alement, qu'il faloit qu'elles fussent bolies à l'advénement de Christ : tout ainsi que l'ombre s'esvanouit quand la plene clairté du soleil domine. Toutesfois pource que je diffère à tenir plus long propos de ceste matière au lieu où j'ay délibéré de comparer le Baptesme avec la Circoncision, je la touche maintenant plus briefvement.

1) Jean VI, 27.

26 Possible est que ce que ces povres Sophistes sont tombez en cest erreur, est qu'ils ont esté trompez et abusez par les excessives louanges des Sacremens, qu'on lit és anciens Docteurs : comme est ce que dit sainct Augustin, que les Sacremens de la vieille Loy promettoyent seulement salut : mais que les nostres le donnent [1]. Or n'appercevans point que telles manières de parler estoyent hyperbolique, c'est-à-dire excessives, ils ont aussi de leur part semé et divulgué leurs conclusions hyperboliques: mais ce du tout en autre sens que les Anciens ne l'avoyent prins en leurs escrits. Car en ce lieu-là sainct Augustin n'a pas voulu dire autre chose, que ce que luy-mesme en un autre passage escrit : c'est asçavoir, les sacremens de la Loy mosaïque avoir préannoncé Jésus-Christ, et les nostres annoncé [2]. Item contre Faustus Manichéen, Qu'iceux contenoyent promesses des choses à venir, ceux-ci sont enseignes des choses accomplies [3], comme s'il disoit que ceux-là ont figuré Jésus-Christ quand encores on l'attendoit à venir : mais que les nostres le monstrent présent, après qu'il est desjà venu et nous a esté donné [4]. Or il parle de la façon de signifier, comme on le peut cognoistre par un autre lieu, quand il dit, La Loy et les Prophètes ont eu des Sacremens pour dénoncer au paravant ce qui estoit à venir, nos Sacremens annoncent que ce qui estoit lors promis est advenu [5]. Touchant de l'efficace et de la vérité, il démonstre bien en plusieurs passages ce qu'il en a senty : comme quand il dit les Sacremens des Juifs en signes avoir esté divers : mais en la chose qui est signifiée, avoir esté

1) *In procemio enarationis Psalm.* LXXIII.
2) *Quaest. sup. Num.* cap. XXXIII, lib. XIX, cap. XIV
3) *Contra lit. Petil.*, lib. II, cap. XXXVII.
4) *Homil. in Joann.*, XXVI.
5) *Homil. in Joann.*, XLV.

pareils : divers en visible apparence, pareils et uns en vertu et efficace spirituelle. Item, Nostre foy et celle des Pères est une en signes divers, voire en signes divers comme en paroles diverses : car les mots changent leurs sons selon la diversité des temps : et les paroles n'ont autre effect que les signes. Les Pères doncques anciens ont beu un mesme bruvage spirituel que nous, combien que leur bruvage corporel fust autre. Ainsi les signes ont esté changez, sans le changement de foy. La pierre leur estoit adoncques Jésus-Christ : et ce qui nous est présenté à l'autel, c'est Jésus-Christ. Ce leur a esté un grand mystère que l'eau qu'ils ont beue venant de la pierre, les fidèles sçavent ce que nous beuvons. Si on regarde l'apparence visible, il y a différence : si on regarde la signification intérieure, c'est tout un. Item, Nostre viande et nostre bruvage est un avec celuy des Pères anciens, quant au Mystère : c'est-à-dire, quant à ce qui est signifié, non pas quant au signe apparent. Car c'est un mesme Jésus-Christ qui leur a esté figuré en la pierre, et qui nous a esté manifesté en chair[1]. Jusques yci j'ay récité les tesmoignages de sainct Augustin. Au reste, je confesse bien qu'il y a quelque différence quant à ce point, entre les Sacremens anciens et les nostres. Car comme ainsi soit que tant les uns que les autres testifient que l'amour paternelle de Dieu nous est offerte en Christ, avec les grâces du sainct Esprit, les nostres en rendent un tesmoignage plus clair et évident. Semblablement Jésus-Christ s'est bien communiqué aux Pères par les signes anciens, mais il se communique plus plenement à nous par ceux qu'il nous donne, selon que le requiert la nature du Nouveau Testament, au pris du Vieil. Et c'est ce que le mesme Docteur a voulu dire, lequel j'allègue volontiers entre les autres, comme le plus fidèle et le plus certain : asçavoir, que depuis la révélation de Jésus-Christ Dieu nous a donné des Sacremens moins en nombre qu'il n'avoit fait au peuple d'Israël, plus éminens en signification, et plus excellens en vertu[1]. Il est bon que les lecteurs soyent advertis en passant encores d'un point : c'est que tout ce que les Sophistes ont gazouillé de l'œuvre œuvrée, qu'ils appellent en leur gergon, non-seulement est faux, mais répugnant à la nature des Sacremens : lesquels Dieu a instituez, afin que nous estans desprouveus de tous biens, venions vers luy pour mendier, n'apportans rien qui soit qu'une simple confession de nostre disette. Dont il s'ensuyt qu'en recevant les Sacremens nous ne méritons aucune louange : et mesmes, pource que c'est un acte passif au regard de nous, qu'il n'est licite de nous y rien attribuer. J'appelle Acte passif, pource que Dieu fait le tout, et seulement nous recevons. Or les Sorbonistes veulent que nous y ouvrions de nostre costé, afin que nous ne soyons pas sans mériter en partie.

CHAPITRE XV.

Du Baptesme.

1 Le Baptesme est la marque de nostre Chrestienté, et le signe par lequel nous sommes receus en la compagnie de l'Eglise, afin qu'estans incorporez en Christ, nous soyons réputez du nombre des enfans de Dieu. Or il nous a esté donné de Dieu, premièrement pour servir à nostre foy envers luy : secondement, pour servir à nostre confession envers les hommes : ce que j'ay desjà dit estre commun à tous Sacremens. Nous traitterons par ordre ces deux fins et causes de son institution. Quant à la première, le Baptesme apporte trois choses à nostre foy, lesquelles aussi il nous faut veoir chacune à part. Premièrement, il nous est

1) *In Psalm. LXXVII* ; *Contra Faust.*, lib. XIX, cap. XIII ; 1 Cor. X, 4.

1) *De doctrin. christiana*, lib. III ; *Epist. ad Januar.*

proposé de Dieu pour nous estre signe et enseigne de nostre purgation : ou pour le mieux expliquer, il nous est envoyé de luy comme une lettre patente signée et seellée, par laquelle il nous mande, conferme et asseure que tous nos péchez nous sont tellement remis, couverts, abolis et effacez, qu'ils ne viendront jamais à estre regardez de luy, ne seront jamais remis en sa souvenance, et ne nous seront jamais de luy imputez. Car il veut que tous ceux qui auront creu soyent baptisez en la rémission de leurs péchez. Parquoy ceux qui ont osé escrire que le Baptesme n'est autre chose qu'une marque et enseigne, par laquelle nous protestons devant les hommes nostre religion, ainsi qu'un homme d'armes porte la livrée de son Prince, pour s'advouer de luy, n'ont pas considéré ce qui est le principal au Baptesme, c'est que nous le devons prendre avec ceste promesse, que tous ceux qui auront creu et seront baptisez, auront salut[1].

2 Il faut entendre en ce sens ce qui a esté escrit de sainct Paul : que l'Eglise a esté sanctifiée et mondifiée par son Espoux Jésus-Christ, par le Baptesme d'eau, en la parole de vie[2]. Et en un autre lieu, que selon sa miséricorde nous avons esté sauvez par le lavement de régénération et rénovation du sainct Esprit[3]. Et ce aussi qui a esté escrit par sainct Pierre, que le Baptesme nous sauve[4]. Car sainct Paul n'a pas voulu signifier nostre ablution et nostre salut estre parfait par le moyen de l'eau, ou l'eau contenir la vertu pour purger, régénérer ou renouveler : ne sainct Pierre aussi n'a pas voulu dire que l'eau soit la cause de nostre salut. Mais seulement ils ont voulu signifier, qu'on reçoit en ce Sacrement asseurance de telles grâces : ce qui est assez évidemment expliqué par leurs paroles mesmes. Car sainct Paul conjoinct ensemble la parole de vie, qui est l'Evangile, et le Baptesme de l'eau : comme s'il disoit, par l'Evangile nostre ablution et nostre sanctification nous estre annoncée : et par le Baptesme ce message estre signé et seellé. Et sainct

1) Marc XVI, 16. 2) Ephés. V, 26.
3) Tite III, 5. 4) 1 Pierre III, 21.

Pierre après avoir dit que le Baptesme nous sauve, adjouste incontinent, ce Baptesme n'estre pas le nettoyement des ordures du corps, mais la bonne conscience envers Dieu, laquelle vient de foy. Mais au contraire, le Baptesme ne nous promet autre purification que par l'aspersion du sang de Christ, lequel est figuré par l'eau, pour la similitude qu'il a avec icelle de laver et nettoyer. Qui est-ce doncques qui dira que nous sommes purifiez par ceste eau, laquelle testifie le sang de Christ estre nostre vray lavement et unique[1]? Tellement qu'on ne pourroit trouver meilleur argument pour réfuter l'erreur de ceux qui rapportent tout à la vertu de l'eau, qu'en remonstrant quelle est la signification du Baptesme, laquelle nous retire tant de l'élément visible que nous voyons à l'œil, que de tous moyens d'acquérir salut, pour nous faire plenement arrester à Jésus-Christ.

3 Et ne devons estimer que le Baptesme nous soit donné seulement pour le temps passé, tellement que pour les péchez ausquels nous rechéons après le Baptesme, il nous fale chercher autre nouveau remède. Je sçay que de cest erreur est provenu qu'aucuns anciennement ne vouloyent estre baptisez, sinon en la fin de leur vie et à l'heure de leur mort : afin qu'ainsi ils obteinssent rémission plénière pour toute leur vie : laquelle folle fantasie est souvent reprinse des Evesques en leurs escrits. Mais il nous faut sçavoir qu'en quelque temps que nous soyons baptisez, nous sommes une fois lavez et purgez pour tout le temps de nostre vie. Pourtant toutes les fois que nous serons recheus en péchez, il nous faut recourir à la mémoire du Baptesme, et par icelle nous confermer en icelle foy, que nous soyons tousjours certains et asseurez de la rémission de nos péchez. Car combien que nous ayant esté une fois administré, il semble qu'il soit desjà passé, toutesfois il n'est pas effacé par les péchez subséquens. Car la pureté de Jésus-Christ nous y est offerte, et elle a tousjours vigueur, tousjours dure, et ne

1) 1 Pierre I, 2.

après occasion et matière d'exhorter que si nous sommes Chrestiens, nous devons estre morts à péchez, et vivre à justice. Il use de ce mesme argument en un autre lieu, où il dit que nous sommes circoncis, et avons despouillé le vieil homme, puis que nous sommes ensevelis avec Christ par le Baptesme[1]. En ce sens il l'a appelé au passage que nous avons au paravant allégué, Lavement de régénération et rénovation[2]. Ainsi Dieu nous y promet pardon gratuit de nos péchez pour nous accepter comme justes, et secondement la grâce de son Esprit, pour nous reformer en nouveauté de vie.

6 Finalement nostre foy reçoit aussi ceste utilité du Baptesme, que non-seulement il nous certifie que nous sommes entez en la mort et en la vie de Christ : mais que nous sommes tellement unis à luy, qu'il nous fait participans de tous ses biens. Car pour ceste cause il a dédié et sanctifié le Baptesme en son corps[3], afin que ce fust un ferme lien de la société et union laquelle il a voulu avoir avec nous : tellement que sainct Paul prouve que nous sommes enfans de Dieu, d'autant que par le Baptesme nous avons vestu Christ[4]. Ainsi voyons-nous que l'accomplissement du Baptesme est en luy. Pour laquelle raison nous le nommons, Le propre object et le but auquel le Baptesme regarde. Parquoy ce n'est point de merveille si les Apostres ont baptisé en son nom[5] : combien qu'ils eussent eu le commandement de baptiser aussi au nom du Père et du sainct Esprit. Car tout ce qui est proposé au Baptesme des dons de Dieu, est trouvé en un seul Christ. Néantmoins il ne se peut faire que celuy qui baptise au nom de Christ, n'invoque pareillement le nom du Père et du sainct Esprit[6]. Car ce que nous avons nostre purgation au sang de Christ, c'est pourtant que le Père de miséricorde nous voulant selon sa bonté incomparable recevoir à merci, nous met au-devant ce Médiateur, pour nous acquérir faveur envers luy. Et lors nous obtenons nostre régénération en sa mort et en sa vie[1], si par la sanctification de l'Esprit il y a une nouvelle nature spirituelle édifiée en nous. Parquoy la cause tant de nostre purgation que de nostre régénération, se doit recognoistre estre en Dieu le Père : la matière au Fils : l'efficace au sainct Esprit. Ainsi premièrement sainct Jehan et puis les Apostres ont baptisé du Baptesme de pénitence en la rémission des péchez : entendans par ce mot de Pénitence, la régénération : et par la rémission des péchez, l'ablution[2].

7 Parquoy aussi il nous est fait très-certain que ç'a esté entièrement une mesme administration du baptesme, celle de sainct Jehan, et celle qui depuis fut donnée aux Apostres. Car le Baptesme n'est point fait divers, pource qu'il est administré de diverses mains, mais une mesme doctrine fait que le Baptesme est un[3]. Sainct Jehan et les Apostres ont consenty et accordé en une mesme doctrine. Ils ont tous baptisé en pénitence, tous en la rémission des péchez, tous au nom de Christ, duquel est la pénitence et la rémission des péchez. Sainct Jehan appelle Jésus-Christ l'Agneau de Dieu, par lequel estoyent ostez et effacez les péchez du monde[4]. En quoy il l'a confessé, advoué et tesmoigné estre le sacrifice agréable au Père, estre Propiciateur, estre Sauveur. Que pouvoyent les Apostres plus adjouster à ceste confession ? Certes rien : car elle est plene, et entière. Pourtant que nul ne se trouble de ce que les Anciens s'efforcent de distinguer un Baptesme de l'autre. Car leur authorité ne nous doit point estre de si grande foy, qu'elle face vaciller la raison de l'Escriture. Qui est-ce qui accordera plustost avec Chrysostome, niant que la rémission des péchez ait esté comprinse sous le Baptesme de sainct Jehan, qu'avec sainct Luc affermant le contraire, que Jehan a presché le Baptesme de pénitence en la rémission des péchez[5]. Ceste subtilité de sainct Augustin n'est non plus à recevoir, quand il dit que par le Baptesme de Jehan les péchez ont esté remis en es-

1) Col. II, 12.
2) Tite III, 5.
3) Matth. III, 13.
4) Gal. III, 27.
5) Act. VIII, 16; XIX, 5.
6) Matth. XXVIII, 19.

1) Jean III, 6.
2) Matth. III, 6, 11; Luc III, 16; Jean III, 23; IV, 1.
3) Act. II, 38, 41.
4) Jean I, 28, 29.
5) *Homil. in Matth.*, XIV; Luc III, 3.

pérance, mais qu'au Baptesme de Christ ils sont remis de faict[1]. Car puis que l'Evangéliste tesmoigne clairement que Jehan a baptisé en la rémission des péchez, quel mestier est-il d'amoindrir la grâce de son Baptesme, quand nulle nécessité n'y contraint? Que si quelqu'un y cherche différence par la Parole de Dieu, il n'y en trouvera nulle autre, sinon que Jehan baptisoit au nom de celuy qui devoit venir : les Apostres au nom de celuy qui s'estoit desjà manifesté[2].

8 Ce que les grâces du sainct Esprit ont esté plus abondamment eslargies après la résurrection de Jésus-Christ, cela ne fait rien pour establir quelque diversité entre les Baptesmes. Car le Baptesme que distribuoyent les Apostres du temps qu'ils conversoyent encores en terre, estoit renommé de luy : et néantmoins n'avoit point plus grande abondance de l'Esprit, que le Baptesme de Jehan[3]. Et mesmes après l'Ascension, les Samaritains, combien qu'ils soyent baptisez au nom de Jésus, ne reçoyvent point autres grâces qu'avoyent receu les fidèles au temps précédent, jusques à ce que Pierre et Jehan leur sont envoyez, pour leur imposer les mains. Ce que les Anciens ont estimé que le Baptesme de Jehan n'estoit qu'une préparation à celuy de Christ, je pense qu'ils se sont abusez de ce qu'ils lisoyent ceux qui avoyent receu le Baptesme de Jehan avoir esté derechef baptisez par sainct Paul[4]? Mais combien leur intelligence a esté fausse, il apparoistra ci-après. Qu'est-ce doncques que Jehan dit, que luy il baptise en eau, mais que Jésus-Christ devoit venir, qui baptiseroit au sainct Esprit et en feu[5]? Ceci peut estre briefvement déclairé. Car il n'a pas voulu distinguer l'un des Baptesmes de l'autre : mais il a fait comparaison de sa personne à celle de Jésus-Christ. Et s'est dit estre ministre de l'eau, et Jésus estre le donateur du sainct Esprit : et qu'il déclaireroit ceste vertu par miracle visible au jour qu'il envoyeroit le sainct Esprit à ses Apostres sous langues de feu. Que se sont peu attribuer les Apostres outre cela? et que se pourroyent attribuer d'avantage ceux qui baptisent encores aujourd'huy? Car ils sont tous seulement ministres du signe extérieur : mais Jésus-Christ est autheur de la grâce intérieure. Comme aussi les anciens Docteurs le confessent, et principalement sainct Augustin, lequel use de ce principal appuy contre les Donatistes, que quels que soyent les ministres du Baptesme, Jésus-Christ néantmoins y préside.

9 Ces choses que nous avons desjà dites de la mortification, et puis de l'ablution ou purgation, ont esté figurées au peuple d'Israël : lequel à ceste cause sainct Paul dit avoir esté baptisé en la nuée et en la mer[1]. La mortification a esté figurée, quand en les délivrant de la puissance et de la cruelle servitude de Pharaon, il leur feit voye par la mer Rouge, et submergea Pharaon et les Egyptiens leurs ennemis qui les poursuyvoyent. Car en ceste manière au Baptesme il nous promet, et par signe nous démonstre et asseure que par sa vertu et puissance nous sommes délivrez de la captivité d'Egypte, c'est-à-dire de la servitude de péché[2] : et que nostre Pharaon, qui est le diable, est submergé : combien qu'encores ainsi il ne cesse point de nous exercer et fascher. Mais comme cest Egyptien noyé ne demeura point au profond de la mer, ains estant rejetté au rivage faisoit peur aux enfans d'Israël, qui le voyoyent si espovantable, combien qu'il ne leur pouvoit nuire, ainsi certes cest ennemi infernal monstre ses armes, et se fait sentir, mais il ne peut vaincre. En la nuée a esté figurée la purgation. Car comme lors nostre Seigneur les couvrit d'une nuée[3], leur donnant rafraichissement, afin qu'ils ne défaillissent et fussent corrompus par la trop aspre et véhémente ardeur du soleil : ainsi au Baptesme nous est démonstré que nous sommes couvers et préservez par le sang de Jésus-Christ, afin que la rigueur du jugement de Dieu, laquelle est vrayement un feu et ardeur intolérable, ne tombe sur nous. Or combien que ce mystère ait esté pour lors obscur et cognu de peu de gens, toutes-

1) *De Baptismo, contra Donatist.*, lib. V, cap. X.
2) Jean III, 16. 3) Act. VIII, 14, 17.
Act. XIX, 3, 5. 5) Matth. III, 11.

1) 1 Cor. X, 2. 2) Ex. XIV, 21, 28.
3) Nomb. IX, 18.

ɔis puis qu'il n'y a moyen d'obtenir saɪt qu'en ces deux grâces, Dieu n'a point ɔulu que les Pères anciens qu'il avoit ɗoptez pour héritiers, fussent privez des ıarques et Sacremens tant de l'un que e l'autre.

10 Nous pouvons desjà appercevoir lairement combien est faux ce qu'aucuns nt enseigné, en quoy plusieurs persisɜnt, que par le Baptesme nous sommes esliez et délivrez du péché originel, et e la corruption qui est descendue d'Adam ur toute sa postérité, et que nous somɪes restituez en une mesme justice oriinelle et pureté de nature, qu'eust eu dam, s'il eust toujours demeuré en l'inɟgrité en laquelle il avoit premièrement sté créé. Car telle manière de Docteurs 'ont jamais entendu que c'est que péché riginel, que c'est que justice originelle, ue c'est que la grâce du Baptesme. Or a esté ci-dessus disputé, que le péché riginel est une perversité et corruption e nostre nature, laquelle corruption remièrement nous rend coulpables de ire de Dieu et de damnation : et d'avanıge elle produit aussi en nous les œures que l'Escriture appelle œuvres de la hair[1]. Dont ces deux choses sont à conidérer distinctement : c'est asçavoir preɪièrement, qu'ainsi estans vicieux et perertis en toutes les parties de nostre ature, nous sommes desjà à bon droict, cause seulement de telle corruption, ondamnez et convaincus devant Dieu, uquel rien n'est acceptable, sinon jusce, innocence et pureté. Et pourtant les nfans mesmes apportent du ventre de ɜur mère avec eux leur damnation, lesuels combien qu'ils n'ayent encores roduit les fruits de leur iniquité, toutesɔis ils en ont la semence enclose en eux : t plustost toute leur nature est une seɪence de péché. A ceste cause il ne se eut faire qu'elle ne soit odieuse et aboɪinable à Dieu. Les fidèles sont faits cerains par le Baptesme, que ceste damnaion leur est ostée et déchassée hors l'eux, puis que, comme nous avons dit, ostre Seigneur nous promet par ce sine, que plene et entière rémission de péchez nous est faite tant de la coulpe qui nous devoit estre imputée, que de la peine, que pour la coulpe il nous faloit porter et souffrir. Et aussi ils reçoivent justice, mais telle que le peuple de Dieu peut obtenir en ceste vie, c'est asçavoir par imputation seulement, parce que nostre Seigneur par sa miséricorde les tient pour justes et innocens.

11 La seconde chose qui est à considérer, c'est que ceste perversité ne cesse jamais en nous, mais assiduellement produit nouveaux fruits, c'est asçavoir les œuvres de la chair que dessus nous avons descrites : tout ainsi comme une fournaise ardente tousjours jette feu et flammettes : ou comme une source coulante, continuellement envoye son eau. Car la concupiscence ne meurt et n'est jamais esteinte plenement és hommes, jusques à ce que par la mort estans délivrez du corps de mort, ils se soyent entièrement despouillez d'eux-mesmes. Le Baptesme certes nous promet que nostre Pharaon est submergé, et que nostre chair est mortifiée : non pas toutesfois en telle sorte qu'il ne nous face plus d'ennuy, mais seulement plus à ce qu'il ne nous surmonte point. Car tant que nous vivrons enfermez en ceste prison de nostre corps, les restes et reliques de péché habiteront en nous ; mais si nous retenons par foy la promesse qui nous a esté donnée de Dieu au Baptesme, elles ne domineront et ne régneront point. Toutesfois que personne ne se trompe, que personne ne se flatte en son mal, quand il oit dire que le péché habite tousjours en nous. Cela n'est pas dit, afin que ceux qui desjà ne sont que par trop enclins à mal, s'endorment asseurément en leurs péchez : mais seulement afin que ceux qui sont chastouillez, exercez et picquez de leur chair, ne se désolent, perdent courage et espérance : mais que plustost ils se considèrent encores estre au chemin, et se pensent avoir proufité, quand ils sentiront leurs concupiscences se diminuer aucunement de jour en jour, jusques à ce qu'ils seront parvenus où ils tendent : c'est asçavoir au dernier abolissement de leur chair, qui sera parfait en la fin de ceste vie mortelle. Ce pendant, qu'ils ne cessent de

1) Gal. V, 19.

batailler vertueusement, prendre courage à s'advancer, et s'inciter et soliciter à la victoire. Car quand ils voyent qu'après s'estre bien efforcez, il leur reste encores grande difficulté, tant plus ont-ils d'occasion à s'esvertuer de plus en plus. Il nous faut doncques sçavoir et retenir que nous sommes baptisez en la mortification de nostre chair, laquelle dés le Baptesme est commencée en nous, et tous les jours de ceste vie la poursuyvons : mais elle sera parfaite, quand nous serons allez de ceste vie à nostre Seigneur.

12 En ceci nous ne disons autre chose que ce que dit sainct Paul aux VI[e] et VII[e] des Romains. Car après avoir disputé de la justice gratuite, d'autant qu'aucuns meschans concluoyent de sa doctrine, que nous pouvons bien vivre à nostre plaisir, puisque nous ne sommes point agréables à Dieu par le mérite de nos œuvres, il adjouste que tous ceux qui sont vestus de la justice de Christ, sont quant et quant régénérez de son Esprit, et que nous avons au Baptesme l'arre de ceste régénération. De là il exhorte les fidèles de ne point laisser dominer le péché en leurs membres. Mais pource qu'il cognoissoit que les fidèles ont tousjours beaucoup d'infirmité, de peur de les descourager il adjouste une consolation, qu'ils ne sont plus sous la Loy[1]. D'autre part, pource qu'aucuns eussent peu prendre occasion de se desbaucher, sous ombre qu'il disoit que les Chrestiens ne sont plus sous le joug de la Loy : il monstre quelle est l'abolition de la Loy : et aussi quel est l'usage d'icelle. Or la somme de ce qu'il en traitte, c'est que nous sommes délivrez de la rigueur de la Loy, pour adhérer à Christ : et que l'office de la Loy est de nous rendre convaincus de nostre perversité, pour nous faire confesser nostre foiblesse et misère. Or pource que la malice de nostre nature n'apparoist pas si aisément en un homme charnel, lequel est mené de ses concupiscences sans avoir crainte de Dieu : il prend exemple en sa personne, d'autant qu'il estoit régénéré par l'Esprit de Dieu. Il dit doncques qu'il a à luitter continuellement contre les reliques de sa chair, et qu'il est tenu comme prisonnier, pour ne pouvoir du tout obéir à la Loy de Dieu, tellement qu'il est contraint de s'escrier qu'il est malheureux, et demander qui le délivrera[1]. Si les enfans de Dieu sont en prison et captivité durant ceste vie mortelle, il ne se peut faire qu'ils ne soyent en grande angoisse, pensans au danger où ils sont. Il adjouste doncques une consolation pour cela : c'est qu'il n'y a plus de condamnation sur ceux qui sont en Jésus-Christ[2]. En quoy il signifie que ceux que Dieu a receus une fois en grâce, et incorporez en la communion de Jésus-Christ, et adoptez en la compagnie des fidèles par le Baptesme, moyennant qu'ils persévèrent en l'obéissance de la foy, sont absous, et ne sont point tenus coulpables devant le jugement de Dieu, combien que le péché leur face tousjours la guerre, et mesmes qu'ils l'ayent et le portent en eux-mesmes. Nous suyvons doncques de mot à mot la doctrine de sainct Paul, en ce que nous disons que le péché est remis au Baptesme quant à la coulpe, mais qu'il demeure tousjours quant à la matière, en tous Chrestiens jusques à la mort.

13 Le Baptesme sert à nostre confession devant les hommes, en ceste manière : c'est qu'il est une marque et enseigne, par laquelle nous protestons que nous voulons estre annombrez au peuple de Dieu : par laquelle nous testifions que nous consentons et accordons au service d'un seul Dieu, et en une religion avec tous les Chrestiens : par laquelle finalement nous déclairons et asseurons publiquement quelle est nostre foy, afin que non-seulement Dieu soit glorifié en nos cœurs, mais aussi que nos langues et tous les membres de nostre corps, entant qu'ils peuvent, au dehors résonnent ses louanges. Car en ce faisant, tout ce qui est nostre est employé comme il appartient à servir à la gloire de Dieu, de laquelle nulle chose ne doit estre vuide : et les autres à nostre exemple, sont incitez de pareillement s'y employer. A quoy regardoit sainct Paul quand il demandoit

1) Rom. VI, 14.

1) Rom. VII, 24. 2) Rom. VIII, 1.

ux Corinthiens, s'ils n'avoyent pas esté aptisez au nom de Christ [1]. En quoy il ignifie qu'ils s'estoyent donnez et dédiez luy, qu'ils l'avoyent advoué pour Seineur et Maistre, et luy avoyent obligé ur foy devant les hommes : tellement u'ils ne pourroyent plus confesser autre ue luy seul, s'ils ne vouloyent renier ur confession qu'ils avoyent faite au aptesme.

14 Maintenant puis que nous avons éclairé la fin et la cause pour laquelle ostre Seigneur a institué et ordonné le aptesme, il sera facile de monstrer omment nous en devons user, et comtent le devons prendre. Car entant qu'il ous est donné pour conforter, consoler t confermer nostre foy, il le faut prenre comme de la main de l'autheur prore : et avoir pour certain et indubitable ue c'est luy qui parle à nous par ce igne : que c'est luy qui nous purge, qui ous nettoye, et abolit la mémoire de os péchez : que c'est luy qui nous fait articipans de sa mort : que c'est luy qui estruit et amortit les forces du diable t de nostre concupiscence : mesmes qui fait un avec nous, à ce que par telle nion nous soyons aussi bien réputez nfans de Dieu. Il nous faut doncques roire et estre asseurez qu'aussi véritalement et certainement il fait toutes ces hoses intérieurement à nostre âme, omme nous voyons nostre corps par le hors estre lavé, submergé et circuy 'eau. Car ceste ou analogie ou similiude est une trèscertaine reigle des Saremens, qu'aux choses corporelles nous ontemplions et pensions les choses spiituelles, comme si elles nous estoyent ises devant les yeux, puis qu'il a pleu u Seigneur nous les représenter en tels figures. Non pas que telles grâces oyent liées ou encloses au Sacrement, u qu'en la vertu d'iceluy elles nous oyent conférées : mais seulement pource ue par signe et marque le Seigneur ous testifie sa volonté, c'est asçavoir u'il nous veut donner toutes ces choses : ne repaist pas seulement nos yeux d'un pectacle nud et vuide, mais nous meine présentement à la chose, et accomplit de faict ce qu'il figure.

15 Ceci se voit en l'exemple du Centenier Corneille, lequel après avoir receu rémission de ses péchez, et les grâces visibles du sainct Esprit, fut depuis néantmoins baptisé [1] : non point pour avoir plus ample rémission par le Baptesme, mais pour plus certain exercice de sa foy, mesme accroissement par le gage qui luy en estoit donné. Quelqu'un (peutestre) fera une objection : Si les péchez ne sont pardonnez par le Baptesme, pourquoy doncques disoit Ananias à sainct Paul, que par le Baptesme il purgeast ses péchez [2] ? Je respon qu'il est dit que nous recevons, obtenons, ou impétrons ce que nous croyons nous estre donné de Dieu, soit que nous commencions lors premièrement à le cognoistre, soit que l'ayans au paravant cognu, nous venions à en avoir plus certaine persuasion. Pourtant Ananias en ces paroles a seulement voulu dire cela : Paul, afin que tu sois certain que tes péchez te sont remis, sois baptisé, car le Seigneur promet au Baptesme la rémission des péchez : reçoy-la, et tien-toy asseuré. Combien que je n'entende pas de nullement amoindrir la force du Baptesme, que la chose et la vérité ne soit conjoincte au signe : selon que Dieu besongne par moyens externes. Au reste, nous n'avons autre chose de ce Sacrement, sinon autant que nous en recevons par foy. Et si la foy nous défaut, il nous sera en tesmoignage d'ingratitude, pour nous accuser devant Dieu que nous aurons esté incrédules à la promesse qui y estoit donnée : mais entant que le Baptesme est un signe et enseigne de nostre confession, nous devons par iceluy testifier que nostre fiance est en la miséricorde de Dieu, que nostre pureté est en la rémission des péchez qu'on a par Jésus-Christ, et que nous entrons en l'Eglise de Dieu, afin qu'en union et consentement de foy et de charité nous vivions d'un mesme courage avec tous les fidèles. C'est ce qu'a voulu sainct Paul, quand il a dit que nous sommes tous baptisez en un mesme

1) 1 Cor. I, 13.

1) Act. X, 48. 2) Act. IX, 17 ; XXII, 16.

Esprit, pour estre faits un mesme corps[1].

16 Or si ce qu'avons arresté est véritable, que le Sacrement ne doit pas estre prins comme de la main de celuy par lequel il est administré, mais comme de la main mesme de Dieu, duquel sans doute il est envoyé, on peut de cela conclurre que rien n'y est adjousté ny osté pour la dignité de celuy par la main duquel il est administré. Et comme entre les hommes si quelque lettre est envoyée, pourveu que la main et le signe de l'escrivain soit bien cognu, c'est tout un qui ou quel en soit le messager : ainsi ce nous doit estre assez que de cognoistre la main et le signe de nostre Seigneur en ses Sacremens, par quelconque messager qu'ils soyent apportez. Par ceci est bien réfuté et destruit l'erreur des Donatistes, lesquels mesuroyent et prisoyent la vertu et valeur du Sacrement, selon la dignité et la valeur du Ministre. Tels sont aujourd'huy nos Anabaptistes, qui nient que nous ayons bien esté baptisez, par ce que nous avons esté baptisez des infidèles et idolâtres au royaume du Pape : pourtant ils requièrent furieusement qu'on soit rebaptisé. Contre les folies desquels nous sommes garnis d'assez forte raison, si nous pensons qu'avons esté baptisez, non pas au nom de quelque homme, mais au nom du Père, et du Fils et du sainct Esprit [2] : et pourtant que le Baptesme n'est point d'homme, mais de Dieu, par quelconques il ait esté administré. Quelque ignorance doncques ou contemnement de Dieu qui ait esté en ceux qui baptisoyent, ils ne nous ont pas baptisez en la communion de leur ignorance et impiété, mais en la foy de Jésus-Christ. Car ils n'y ont pas invoqué leur nom, mais celuy de Dieu : et ne nous ont point baptisez en autre nom. Or si le Baptesme estoit de Dieu il a certainement eu la promesse de rémission des péchez, de mortification de la chair, de vivification spirituelle, de participation de Christ. En ceste manière quand les Juifs ont esté circoncis par leurs sacrificateurs, qui s'estoyent desbauchez jusques à estre de vileins apostats, cela toutesfois ne leur a point nuit, et le signe n'en a pas esté inutile, pour dire qu'il le falust réitérer, mais a suffit qu'on recourust tousjours à la pure origine. Ce qu'ils objectent, que le Baptesme se doit faire en la compagnie des fidèles, n'emporte pas que s'il est vicieux en un endroict, toute sa force soit esteinte. Car quand nous enseignons ce qui se doit faire, afin que le Baptesme soit pur et entier et sans aucune souilleure, nous n'abolissons point l'institution de Dieu, combien que les idolâtres la corrompent. Et de faict, combien que jadis la Circoncision fust souillée de beaucoup de superstitions, si n'a-elle pas laissé d'estre tenue pour marque de la grâce de Dieu : comme aussi les saincts Rois Josias et Ezéchias, en ramassant de tout Israël ceux qui s'estoyent révoltez de Dieu, ne les ont pas contraints ny induits à une Circoncision nouvelle.

17 D'avantage, pource qu'ils nous interroguent quelle foy en nous a ensuyvy le Baptesme par quelques années, afin que de là ils puissent conclurre que nostre Baptesme a esté vain, lequel ne nous est point sanctifié, sinon que la Parole de la promesse soit receue par foy : nous respondons à ceste demande, que certes nous avons esté par long temps aveugles et incrédules, et n'avons point prins la promesse laquelle nous estoit donnée au Baptesme : toutesfois que ceste promesse, puis qu'elle estoit de Dieu, dès lors incontinent et tousjours est demeurée ferme et vraye. Encores que tous les hommes fussent mensongers et infidèles, toutesfois Dieu ne laisse point d'estre véritable [1] : encores que tous fussent perdus et damnez, toutesfois Jésus-Christ demeure salut. Nous confessons doncques le Baptesme pour ce temps-là ne nous avoir rien proufité, puis que la promesse demeuroit mesprisée, qui nous estoit en iceluy offerte, sans laquelle le Baptesme n'est rien. Maintenant puis que (grâces à Dieu) nous avons commencé à nous amender, nous accusons nostre aveuglement et dureté de cœur, entant qu'avons esté tant longuement

1) 1 Cor. XII, 13. 2) Matth. XXVIII, 19.

1) Rom. III, 3, 4.

ngrats à sa bonté : mais nous ne croyons as pourtant que sa promesse se soit svanouye, ains plustost considérons insi : Dieu par le Baptesme promet ré-nission des péchez, et sans doute tien-ra promesse à tous croyans. Celle pro-nesse nous a esté offerte au Baptesme : mbrassons-la doncques par foy. Certes lle nous a long temps esté ensevelie, our raison de nostre infidélité : mainte-ant doncques recouvrons-la par foy. 'our ceste raison, quand le Seigneur xhorte à repentance le peuple judaïque, ne commande pas à ceux qui avoyent sté circoncis par les mains des iniques t des sacriléges, et avoyent aussi vescu uelque temps en mesme impiété, de se irconcir derechef : mais requiert la eule conversion du cœur. Car comment ue ce fust que son alliance eust esté iolée par eux, toutesfois le signe d'i-elle, comme il l'avoit institué, demeuroit ousjours ferme et inviolable. Doncques les recevoit par ceste seule condition, u'ils reveinssent à amendement : leur onfermant l'alliance laquelle il avoit une ois faite avec eux par la Circoncision, ombien qu'elle leur eust esté baillée par eschans sacrificateurs, et qu'elle leur ust esté faussée par leur propre iniquité, ntant qu'en eux estoit, jusques à en es-eindre l'effect.

18 Mais il leur semble advis qu'ils ous jettent un dard de feu, quand ils llèguent sainct Paul avoir rebaptisé ceux ui avoyent une fois esté baptisez du aptesme de sainct Jehan [1]. Car si selon ostre confession, le Baptesme de sainct ehan a esté du tout un mesme Baptesme u'est maintenant le nostre : comme eux-là estans au paravant mal instituez, près avoir esté enseignez de la droicte oy, ont en icelle esté rebaptisez : ainsi e Baptesme qui a esté sans vraye doc-rine, doit estre réputé pour rien : et de-ons estre baptisez de nouveau en la raye religion, laquelle maintenant nous vons tout premièrement goustée. Il emble advis à d'aucuns que ç'avoit esté uelque fol imitateur de sainct Jehan, ui les avoit au paravant baptisez plustost en quelques vaines superstitions, qu'en la vérite. Et ont pour raison ceste conjecture, qu'iceux confessent qu'ils ne sçavent que c'est du sainct Esprit : en laquelle ignorance sainct Jehan ne les eust pas laissez. Mais il n'est pas non plus vray-semblable que des Juifs mesmes qui n'eussent point esté baptisez, n'eussent eu aucune cognoissance de l'Esprit, duquel il leur estoit fait souvent mention en l'Escriture. La response doncques qu'ils font, asçavoir qu'ils ne sçavent si l'Esprit est se doit entendre qu'ils n'avoyent rien entendu, asçavoir si les grâces du sainct Esprit, desquelles sainct Paul les interroguoit, estoyent distribuées aux disciples de Christ. Quant à moy, j'accorde le premier Baptesme qui fut donné à ceux-là, avoir esté le vray Baptesme de sainct Jehan, et un mesme avec celuy de Jésus-Christ : mais je nie qu'ils ayent esté rebaptisez. Que veulent doncques dire ces paroles, Ils ont esté baptisez au nom de Jésus? Aucuns l'interprètent, que seulement c'est à dire qu'ils furent par sainct Paul instruits de pure et bonne doctrine : mais je l'aime mieux entendre plus simplement, qu'il parle du Baptesme du sainct Esprit : c'est-à-dire que les grâces visibles du sainct Esprit leur furent données par l'imposition des mains. Lesquelles grâces sont assez souvent en l'Escriture nommées Baptesme. Comme il est dit, qu'au jour de Pentecoste les Apostres se souveindrent des Paroles du Seigneur touchant le Baptesme de l'Esprit et du feu [1]. Et sainct Pierre récite que les grâces qu'il voyoit espandues sur Corneille et sur sa famille, luy avoyent aussi réduit en mémoire les mesmes paroles. Et ne répugne point ce qui est après escrit, Quand il leur eut imposé les mains, le sainct Esprit descendit sur eux. Car sainct Luc ne récite pas deux choses diverses, mais il poursuyt une forme de narration familière aux Hébrieux : lesquels proposent premièrement la chose en somme, après ils la déclairent plus amplement. Ce qu'un chacun peut appercevoir de la déduction mesme des paroles,

1) Act. XIX 3, 5.

1) Act. I. 5 : XI. 16.

Car il est dit, Ces choses ouyes ils ont esté baptisez au nom de Jésus : et quand sainct Paul leur eut imposé les mains, le sainct Esprit descendit sur eux. Par ceste dernière locution est descrit quel fut ce Baptesme-là. Que si le premier Baptesme estoit cassé et annullé par l'ignorance de ceux qui l'auroyent receu, tellement qu'il en fausist reprendre un autre, les Apostres devoyent estre rebaptisez les premiers : lesquels après leur Baptesme ont esté trois ans qu'ils n'avoyent pas grande cognoissance de la vraye doctrine. Et entre nous, quelles mers pourroyent suffire à réitérer tant de Baptesmes, que nostre Seigneur corrige journellement en nous d'ignorances?

19 La vertu, dignité, utilité, et la fin de ce mystère doyvent estre assez esclarcies, comme je pense. Quant est du signe extérieur, il seroit bien à désirer que la pure institution de Jésus-Christ eust eu telle révérence qu'elle méritoit, pour réprimer l'audace des hommes. Car comme si c'eust esté chose contemptible et de petite valeur, de baptiser en eau selon le précepte de Jésus-Christ, on a controuvé une bénédiction solennelle, ou plustost une conjuration et enchantement, pour polluer la vraye consécration de l'eau. On a puis adjousté le cierge avec le chresme. Il a semblé que le souffle pour conjurer le diable ouvroit la porte au Baptesme. Or combien que je n'ignore pas combien l'origine de ces fatras estranges est ancienne, toutesfois il nous est licite de rejetter tout ce que les hommes ont osé adjouster à l'institution de Jésus-Christ. Au reste, le diable voyant que ses tromperies avoyent esté dés le commencement de l'Evangile si aisément receues et sans difficulté par la folle crédulité du monde, s'est enhardy à se desborder à des mocqueries plus lourdes. Et de là est venu leur crachat, leur sel, et tels badinages, qui ont esté mis en avant avec une horrible licence, en opprobre et vitupère du Baptesme. Apprenons doncques par telles expériences, qu'il n'y a saincteté ne meilleure ne plus asseurée, que de nous arrester du tout à l'authorité de Jésus-Christ. Ainsi il eust beaucoup mieux valu, laissant ces pompes de farces qui esblouissent les yeux des simples, et abestissent leurs sens, quand il y a quelqu'un à baptiser, qu'il fust représenté devant l'Eglise pour estre offert à Dieu de tous avec prières : que là fust récitée la confession de foy, et ce qui est de l'usage du Baptesme : et ainsi que l'action fust simple, comme l'Escriture le porte : que les promesses qui sont au Baptesme fussent là proposées et déclairées : qu'il fust après baptisé au nom du Père et du Fils et du sainct Esprit, que finalement avec prières et action de grâces il fust renvoyé. Ainsi rien n'y seroit omis de ce qui y sert, et celle unique cérémonie de laquelle Dieu est autheur reluiroit trèsclairement sans estre opprimée de nulles estranges ordures. Au reste, c'est une chose de nulle importance, si on baptise en plongeant du tout dedans l'eau celuy qui est baptisé, ou en respandant seulement de l'eau sur luy : mais selon la diversité des régions, cela doit demeurer en la liberté des Eglises. Car le signe est représenté et en l'un et en l'autre. Combien que le mot mesme de Baptiser, signifie du tout plonger : et qu'il soit certain que la coustume d'ainsi totalement plonger, ait esté anciennement observée en l'Eglise.

20 Il est mestier d'advertir yci que c'est une chose perverse qu'un privé entreprene d'administrer ne le Baptesme ne la Cène. Car la dispensation de l'un et de l'autre, est une partie du ministère publique. Qu'ainsi soit, Jésus-Christ n'a point commandé aux femmes ny à personnes privées de baptiser : mais a commis ceste charge à ceux qu'il avoit ordonnez Apostres. Et quand il a commandé à ses disciples de faire en célébrant la Cène, ce qu'il avoit fait, il les a sans doute voulu instruire, qu'à son exemple il y en eust un qui dispensast le Sacrement aux autres [1]. Touchant ce que de long temps, et quasi du commencement de l'Eglise, ceste coustume a esté introduite, qu'en l'absence du ministre un homme particulier peut baptiser un enfant qui fust en

1) Matth. XXVIII, 19 ; Luc XXII, 19.

danger de mort, cela n'est fondé en nulle raison. Et mesmes les Anciens qui observoyent ceste coustume, ou la toléroyent, n'estoyent point certains si c'estoit bien fait ou non : car sainct Augustin en parle avec doute, et ne peut pas déterminer si cela se fait sans péché[1]. Touchant des femmes, il fut résolu de son temps au Concile de Carthage, qu'elles n'eussent à baptiser sur peine d'excommunication[2]. Ils allèguent, que si un enfant décédoit sans Baptesme, il seroit privé de la grâce de régénération. Je respon que c'est folie. Dieu prononce qu'il adopte nos enfans, et les retient pour siens devant qu'ils soyent nais, en nous disant qu'il sera le Dieu de nostre semence après nous[3]. C'est en ceste parole que leur salut consiste et est comprins : et ce seroit faire trop grande injure à Dieu, de nier que sa promesse ne suffise à mettre en effect ce qu'elle contient. Peu de gens se sont advisez combien ceste sentence mal entendue et mal exposée estoit pernicieuse : asçavoir que le Baptesme est requis à salut de nécessité. Et voylà pourquoy ils la laissent couler trop facilement. Car si ceste opinion a lieu que tous ceux qui n'auront peu estre plongez en l'eau sont damnez, nostre condition sera pire que celle du peuple ancien : d'autant que la grâce de Dieu sera plus restreinte qu'elle n'estoit sous la Loy. Et par ainsi on estimera que Jésus-Christ est venu, non pas pour accomplir les promesses, mais pour les anéantir. Veu que la promesse de salut avoit assez de vertu devant le huitième jour, encores que la Circoncision ne fust point receue : maintenant elle n'auroit nulle fermeté sans estre aidée du signe.

21 Or il appert par les plus anciens Docteurs quelle a esté la coustume de l'Eglise devant que sainct Augustin fust nay. En premier lieu de Tertullien quand il dit qu'il n'est point permis à une femme de parler, ne d'enseigner, ne baptiser, ny offrir : afin qu'elle n'usurpe nul estat propre à l'homme, et tant moins au Prestre[4]. Nous avons aussi un bon tesmoin et authentique en Epiphane, quand il reproche à Marcion comme une lourde faute, qu'il donnoit licence aux femmes de baptiser. Je sçay bien ce qu'on allègue au contraire, que l'usage est différent de ce qui se fait par nécessité urgente. Mais puis qu'Epiphane prononçant que c'est une mocquerie de donner congé aux femmes de baptiser, n'adjouste nulle exception, il appert que cest abus est tellement condamné de luy, qu'il n'admet nulle excuse au contraire. Pareillement au livre troisième, disant qu'il n'a pas esté licite mesme à la vierge Marie de baptiser, il n'est pas question de restreindre aucunement son propos.

22 L'exemple de Séphora est yci ti[illegible] inconsidérément : car ce qu'ils allègu[illegible] qu'elle a circoncy son fils, et que l'A[illegible] de Dieu par ce moyen a esté appai[illegible][1] : de là ils infèrent sottement que l'acte ait esté approuvé de Dieu. Car par une mesme raison il faudroit dire, que le service meslé que dressèrent en Samarie ceux qui estoyent là envoyez d'Orient, eust esté agréable à Dieu : veu que depuis ils ne furent plus molestez des bestes sauvages[2]. Mais il est aisé à prouver par beaucoup d'autres bonnes raisons, qu[illegible] c'est une bestise de vouloir tirer en exemple pour imiter, le fait de ceste folle femme. Si je disoye que ç'a esté un acte singulier qui ne doit point estre tiré en reigle : item, Puis que nous ne lisons point qu'il y eust eu jadis mandement exprès donné aux Prestres pour circoncir : qu'il y a quelque diversité entre l'estat d'aujourd'huy et celuy d'alors, cela possible suffiroit pour clorre la bouche à ceux qui introduisent les femmes à baptiser. Car les paroles de Jésus-Christ sont claires, Allez, enseignez tous peuples et les baptisez[3]. Puis qu'il n'ordonne point d'autres ministres du Baptesme, que ceux-là mesmes ausquels il donne la charge de prescher l'Evangile : et que tesmoin l'Apostre, nul ne doit usurper honneur en l'Eglise sinon qu'il soit appelé, comme Aaron[4] : quiconques baptise sans vocation légitime, fait mal et perversement de s'ingérer en la charge d'autruy. Sainct Paul déclaire que tout

1) *Cont. epist. Parmen.*, lib. II, cap. XIII. 2) Cap. C.
3) Gen. XVII, 7. 4) *Contr. haeres.*, lib. I.

1) Ex. IV, 25. 2) 2 Rois XVII, 32.
3) Matth. XXVIII, 19. 4) Héb. V, 4.

ce qu'on entreprend sans certitude de foy, voire aux choses les plus petites, comme au boire et au manger, est péché [1]. Il y a bien doncques faute plus lourde et énorme au baptesme des femmes, où il est tout évident qu'on viole la reigle donnée de Christ, d'autant que nous sçavons que c'est un sacrilége de distraire les choses que Dieu a conjoinctes [2]. Mais encores que je laisse tout cela, j'adverty seulement les lecteurs qu'ils considèrent bien que la femme de Moyse n'a rien moins cherché que d'offrir son service à Dieu. Voyant son enfant en danger de mort, elle se despite et murmure : et jette le prépuce en terre non sans cholère : et en injuriant son mari, elle s'aigrit et se rebecque contre Dieu. Brief, tout ce qu'elle fait procède d'une impétuosité désordonnée, d'autant qu'elle se fasche et se desgorge contre Dieu et son mari, à cause qu'elle est contrainte d'espandre le sang de son fils. Et encores qu'elle se fust bien portée en tout le reste c'est une témérité inexcusable de ce qu'elle présume de circoncir son enfant en la présence de Moyse si excellent Prophète de Dieu, qui n'a point eu son pareil en Israël : ce qui ne luy estoit pas plus loisible : qu'il est aujourd'huy à une femme de baptiser présent un Evesque. Au reste, toutes ces questions seront décidées, quand ceste fantasie sera arrachée des esprits des hommes : c'est que les enfans sont forclos du royaume de Paradis, s'ils n'ont receu le Baptesme. Or comme nous avons dit, on fait grand tort et injure à la vérité de Dieu, si on ne s'y repose du tout, tellement que de soy elle ait plene et entière vertu de sauver. Le Sacrement est puis après adjousté comme un seau, non pas pour donner vertu à la promesse, comme si elle estoit débile de soy, mais seulement pour la ratifier envers nous : afin que nous la tenions tant plus certaine. De là il s'ensuyt que les petis enfans engendrez des Chrestiens ne sont point baptisez pour commencer d'estre enfans de Dieu, comme si au paravant ils ne luy eussent en rien appartenu, et eussent esté estrangers de l'Eglise : mais plustost afin que par ce signe solennel il soit déclairé qu'on les reçoit en l'Eglise, comme estant desjà du corps d'icelle. Car quand il n'y a ne contemnement, ne nonchalance, nous sommes hors de tout danger. Parquoy le meilleur est de porter cest honneur à l'ordonnance de Dieu, que nous ne prenions point les Sacremens d'ailleurs que du lieu où il les a mis. Or il en a donné la dispensation à l'Eglise. Quand doncques nous ne les pouvons recevoir d'icelle, n'estimons pas que la grâce du sainct Esprit soit tellement liée à iceux, que nous ne l'obtenions en vertu de la seule Parole de Dieu.

CHAPITRE XVI.

Que le Baptesme des petis enfans convient trèsbien à l'institution de Jésus-Christ et à la nature du signe.

1 Or d'autant que nous voyons l'observation que nous tenons de baptiser les petis enfans, estre impugnée et débatue par aucuns esprits malins, comme si elle n'avoit point esté instituée de Dieu, mais inventée nouvellement des hommes, ou pour le moins quelques années après le temps des Apostres : j'estime qu'il viendra bien à propos, de confermer en cest endroict les consciences imbécilles, et réfuter les objections mensongères que pourroyent faire tels séducteurs, pour renverser la vérité de Dieu aux cœurs des simples, qui ne seroyent pas fort exercitez pour respondre à leurs cautèles et cavillations. Car ils usent communément d'un argument assez favorable en première apparence : c'est qu'ils ne désirent autre chose, sinon que la Parole de Dieu soit purement gar-

1) Rom. XIV, 23. 2) Matth. XIX, 6.

dée et maintenue en son entier, sans y rien adjouster ne diminuer, comme ceux qui premièrement ont esté inventeurs de baptiser les petis enfans y ont adjousté, y attentans ceste chose sans en avoir aucun commandement. Laquelle raison nous concéderions estre assez suffisante, s'ils pouvoyent prouver leur intention, que ce Baptesme soit procédé de l'invention des hommes, et non pas de l'ordonnance de Dieu. Mais quand au contraire, nous aurons clairement monstré que faussement et à tort ils imposent ceste calomnie, d'appeler Tradition humaine ceste institution très bien fondée sur la Parole de Dieu, que reste-il plus sinon que ceste couleur laquelle ils prétendent en vain, s'en aille en fumée ? Ainsi cherchons l'origine première du Baptesme des petis enfans. Car s'il appert qu'il ait esté controuvé par la témérité des hommes, je confesse qu'il le faut là laisser, pour en prendre la vraye reigle de ce que le Seigneur en a ordonné : d'autant que les Sacremens ne pendroyent que d'un filet, s'ils n'estoyent fondez en la Parole de Dieu. Mais si nous trouvons que les petis enfans sont baptisez en l'authorité de Dieu, gardons bien de luy faire outrage, en réprouvant son ordonnance.

2 Pour le premier, ce doit bien estre une chose résolue entre les fidèles : que la droicte considération des signes ou Sacremens que le Seigneur a laissez et recommandez à son Eglise, ne gist point en l'extériorité ou cérémonie externe seulement : mais principalement dépend des promesses et mystères spirituels que nostre Seigneur a voulu représenter par telles cérémonies. Parquoy pour bien recognoistre que c'est que du Baptesme, et qu'il emporte, il n'est pas question de s'arrester du tout à l'eau et ce qui se fait extérieurement : mais il est besoin d'eslever nos pensées aux promesses de Dieu qui nous y sont données, et aux choses intérieures et spirituelles qui nous y sont démonstrées. Si nous avons cela, nous tenons la substance et la vérité du Baptesme : et mesmes de là viendrons à comprendre à quelle fin a esté ordonnée ceste aspersion d'eau qui se fait, et de quoy elle nous sert. D'autre part, si ces choses mesprisées et laissées, nous avons l'esprit fiché seulement et du tout en l'observation extérieure, nous ne comprendrons jamais sa vertu, ne l'importance du Baptesme, ne mesmes que veut dire ceste eau de laquelle on y use, ne qu'elle signifie. Nous ne poursuyvrons pas ceci par longues paroles, veu que c'est une chose tant clairement et si souvent démonstrée en l'Escriture, qu'elle ne peut estre aucunement douteuse ny obscure entre les Chrestiens. Il reste doncques au surplus de chercher és promesses données au Baptesme, quelle est la propre substance d'iceluy. L'Escriture nous enseigne que la rémission et purgation de nos péchés, que nous avons par l'effusion du sang de Jésus-Christ, nous y est premièrement représentée : après, la mortification de nostre chair, que nous obtenons pareillement en communiquant à sa mort, pour ressusciter à nouveauté de vie : c'est asçavoir à innocence, saincteté et pureté. En quoy nous comprenons premièrement, que le signe visible et matériel n'est sinon représentation des choses plus hautes et plus excellentes : pour lesquelles comprendre il nous faut avoir nostre recours à la Parole de Dieu, en laquelle gist toute la vertu du signe. Or par icelle nous voyons les choses signifiées et représentées, estre la purgation de nos péchez, la mortification de nostre chair, pour estre faits participans de la régénération spirituelle, laquelle doit estre en tous les enfans de Dieu. D'avantage, elle monstre que toutes ces choses sont causées en Jésus-Christ, comme en estant le fondement. Voylà en somme la déclaration du Baptesme, à laquelle se peut réduire et référer tout ce qui en est dit en l'Escriture : excepté un point qui n'a pas esté touché, c'est qu'il est aussi bien comme une marque, par laquelle nous advouons devant les hommes le Seigneur pour nostre Dieu, et sommes enrollez au nombre de son peuple.

3 Pourtant que devant l'institution du Baptesme le peuple de Dieu avoit au lieu la Circoncision, laquelle a servy sous le Vieil Testament, il nous faut yci regarder quelle similitude et quelle différence il y

a entre ces deux signes : afin que de cela nous comprenions semblablement que c'est qu'on peut déduire de l'un à l'autre. Quand nostre Seigneur ordonne la Circoncision à Abraham, il use de ceste préface, qu'il veut estre son Dieu, et le Dieu de sa semence[1] : se déclairant estre tout-puissant, et avoir toutes choses en sa main, pour luy estre en plénitude et fontaine de tous biens. Sous lesquelles paroles est comprinse la promesse de la vie éternelle : ainsi que nostre Seigneur Jésus-Christ l'a exposé, tirant un argument de ce que son Père s'estoit appelé le Dieu d'Abraham, pour convaincre les Sadducéens de l'immortalité et résurrection des fidèles : Car il n'est point, dit-il, Dieu des morts, mais des vivans[2]. Parquoy aussi sainct Paul au II[e] des Ephésiens, leur monstrant de quelle confusion nostre Seigneur les avoit retirez, il déduit de ce qu'ils n'avoyent point la Circoncision, qu'ils estoyent sans Christ, estrangers des promesses, sans Dieu et sans espérance[3] : d'autant qu'icelle estoit le tesmoignage de toutes ces choses. Or le premier degré que nous avons pour approcher de Dieu, et entrer en la vie éternelle, c'est la rémission de nos péchez. Dont il s'ensuyt que ceste promesse est correspondante à celle du Baptesme, qui est de nostre purgation et ablution. Après, nostre Seigneur déclaire à Abraham comment il veut qu'il chemine devant soy en intégrité et innocence. Qui n'est autre chose que la mortification, pour ressusciter à nouveauté de vie. Et afin qu'il n'y eust nulle doute que la Circoncision ne fust signe et figure de la mortification, Moyse l'expose plus clairement au chapitre X du Deutéronome, quand il exhorte le peuple d'Israël de circoncir son cœur au Seigneur : pource qu'il est le peuple esleu de luy, entre toutes les nations de la terre[4]. Comme nostre Seigneur en recevant la lignée d'Abraham pour son peuple ordonne qu'ils soyent circoncis : ainsi Moyse déclaire qu'ils doyvent estre circoncis de cœur, comme voulant monstrer quelle est la vérité de ceste Circoncision charnelle. D'avantage, afin que le peuple n'aspirast à ceste mortification par sa propre puissance, il luy enseigne comment c'est une œuvre de la grâce de Dieu en nous. Toutes ces choses ont esté tant souvent répétées aux Prophètes, qu'il n'est jà besoin en faire long propos. Nous avons doncques que la Circoncision a eu promesse spirituelle envers les pères, telle mesmes que le Baptesme : en leur signifiant la rémission de leurs péchez, et mortification de leur chair, pour vivre à justice. Outre plus, comme nous avons dit que Christ, entant qu'il est l'accomplissement de ces choses, est le fondement du Baptesme : aussi est-il de la Circoncision. Parquoy il est promis à Abraham, et en luy la bénédiction de tous peuples de la terre : comme si nostre Seigneur disoit que toute la terre estant en soy maudite, recevra bénédiction par luy. Et le signe de la Circoncision est adjousté pour seeler et confermer ceste grâce.

4 Il est à ceste heure bien aisé de juger et discerner en quoy convienent ensemble, ou en quoy différent ces deux signes, la Circoncision et le Baptesme. La promesse que nous avons dite estre la vertu des Sacremens, est une en tous deux : c'est asçavoir de la miséricorde de Dieu, de la rémission des péchez, et de la vie éternelle. La chose représentée y est toujours une, c'est nostre purgation et mortification. La cause et le fondement de ces choses, qui est Christ, est tant en l'un comme en l'autre, pour confirmation et accomplissement. Il s'ensuyt qu'il n'y a rien de différence quant au mystère intérieur, où gist toute la substance des Sacremens, comme dit a esté. Toute la diversité qui s'y trouve, n'est sinon quant à la cérémonie extérieure, qui est la moindre partie des Sacremens, puis que la considération principale dépend de la Parole et de la chose signifiée et représentée. Parquoy nous pouvons conclurre que tout ce qui appartient à la Circoncision, est aussi commun au Baptesme : excepté de la cérémonie externe et visible. Et à ceste déduction nous meine la reigle de sainct Paul : c'est que toute l'Escriture se doit mesurer selon la

1) Gen. XVII, 7, 10. 2) Matth. XXII, 32 ; Luc XX, 38.
3) Ephés. II, 12. 4) Deut. X, 16 ; XXX, 6.

roportion et similitude de la foy[1], laquelle regarde tousjours les promesses. t de faict, la vérité se laisse en cest enroict quasi toucher à la main. Car omme la Circoncision a esté une marue aux Juifs, en recognoissance que Dieu es recevoit pour son peuple, et qu'ils 'advouoyent pour leur Dieu, et ainsi eur estoit comme la première entrée xtérieure en l'Eglise de Dieu : aussi par e Baptesme nous sommes premièrement eceus en l'Eglise de nostre Seigneur, our estre recognus de son peuple : et aisons protestation de le vouloir advouer our nostre Dieu. Dont appert que le aptesme a succédé à la Circoncision.

5 Maintenant si quelqu'un demande, i le Baptesme doit estre communiqué ux petits enfans, comme leur apparteant selon l'ordonnance de Dieu : qui era celuy tant desprouveu de sens, leuel se vueille arrester, pour en donner onne résolution, seulement à l'eau et à observation visible, et non plustost conidérer le mystère spirituel ? auquel si ous avons esgard, il n'y aura nulle oute que le Baptesme n'appartiene à on droict aux enfants. Car par ce que ostre Seigneur a ordonné anciennement a Circoncision aux enfans, il a monstré videmment qu'il les faisoit participans e tout ce qui y estoit représenté. Autreent il faudroit dire que telle institution 'auroit esté que mensonge et feintise, t mesmes belle tromperie : ce qui ne eut estre ouy ny enduré entre les fidèles. ar le Seigneur dit notamment, que la irconcision donnée au petit enfant, luy era en confirmation de l'alliance laquelle esté récitée. Si doncques l'alliance deeure tousjours une, il est trèscertain ue les enfans des Chrestiens n'en sont as moins participans, qu'ont esté les enans des Juifs sous le Vieil Testament. Et 'ils sont participans de la chose signiiée, pourquoy ne leur sera communiqué e Sacrement, qui n'est sinon figure et eprésentation ? S'il est question de diserner le signe extérieur de la Parole, equel sera estimé le plus grand et le plus xcellent ? Certes d'autant que le signe sert à la parole, on voit bien qu'il est inférieur et de moindre estime. Or il est ainsi que la parole du Baptesme s'addresse aux petis enfans : pourquoy doncques en destournera-on le signe, lequel est comme une dépendance d'icelle ? S'il n'y avoit que ceste seule raison, elle est bien assez suffisante pour fermer la bouche à tous contredisans. La raison qu'on ameine touchant le jour préfix à la Circoncision[1], n'est aucunement de mise. Bien est vray que le Seigneur ne nous a pas liez à certains jours, comme il a fait les Juifs : mais nous laissant liberté en cela, il nous a toutesfois déclairé comment les petis enfans doyvent estre solennellement receus en son alliance. Qu'est-ce que nous demandons d'avantage ?

6 Toutesfois l'Escriture encores nous ameine à plus évidente cognoissance de vérité. Car il est certain que l'alliance qu'a faite une fois le Seigneur avec Abraham, disant qu'il vouloit estre son Dieu, et le Dieu de sa semence, n'est pas moins aujourd'huy entre les Chrestiens, qu'elle a esté lors entre le peuple judaïque, et que ceste parole ne s'addresse pas moins aujourd'huy aux Chrestiens, qu'elle s'addressoit aux Pères du Vieil Testament. Autrement il s'ensuyvroit que la venue de Jésus-Christ auroit amoindry et accourcy la grâce et miséricorde de Dieu : qui est un horrible blasphème à dire et à ouyr. Et de faict, comme les enfans des Juifs ont esté appelez Lignée saincte, à cause qu'ils estoyent héritiers de ceste alliance, et estoyent ségrégez des enfans des infidèles et idolâtres : aussi les enfans des Chrestiens sont dits par mesme raison, Saincts, encore qu'ils ne soyent engendrez sinon de père fidèle ou de mère, et sont discernez des autres par le tesmoignage de l'Escriture[2]. Or est-il ainsi que le Seigneur, après avoir promis à Abraham ceste alliance, veut qu'elle soit testifiée et seellée aux petis enfans par le Sacrement extérieur[3]. Quelle excuse doncques avons-nous, que nous ne la testifiions et seellions aujourd'huy, comme de ce temps-là ? Et ne peut-on alléguer qu'il n'y a eu autre Sacrement ordonné

1) Rom. XII, 3, 6.

1) Gen. XVII, 12 ; XXI, 4. 2) 1 Cor. VII, 14.
3) Gen. XVII, 12.

pour la testifier que la Circoncision, laquelle est abolie, car la response est preste, Que pour le temps nostre Seigneur a lors ordonné la Circoncision : néantmoins qu'après la Circoncision abroguée, la raison de la confermer demeure tousjours, veu qu'elle nous est autant commune comme aux Juifs. Et pourtant il faut tousjours diligemment regarder ce que nous avons commun avec eux et semblable, et ce qui est divers. L'alliance est commune, la raison de la confermer est semblable : la diversité est seulement en cela, qu'ils ont eu la Circoncision pour confirmation, de quoy le Baptesme aujourd'huy nous sert. Autrement la venue de Christ auroit fait que la miséricorde de Dieu devroit moins estre sur nous déclairée qu'elle n'a esté sur les Juifs, si le tesmoignage qu'ils ont eu pour leurs enfans nous estoit osté. Si cela ne se peut dire sans déshonorer grandement Jésus-Christ, par lequel la bonté infinie du Seigneur a esté plus amplement et richement que jamais espandue et manifestée sur la terre, il faut concéder que la grâce de Dieu ne doit pas estre plus cachée, ne moins asseurée qu'elle n'a esté sous les ombres de la Loy.

7 A ceste cause nostre Seigneur Jésus, voulant monstrer qu'il estoit plustost venu pour augmenter et multiplier les grâces de son Père que pour les restreindre, reçoit bénignement, et embrasse les enfans qui luy sont présentez, reprenant ses Apostres de ce qu'ils y vouloyent mettre empeschement, pource qu'ils destournoyent ceux ausquels le Royaume des cieux appartient, de venir à luy qui en est la voye et l'accès[1]. Mais quelle similitude, dira quelqu'un a cest embrassement de Jésus avec le Baptesme? Car il n'est pas dit qu'il les ait baptisez, mais seulement qu'il les a receus et embrassez, et prié pour eux. Pour bien doncques ensuyvre cest exemple de nostre Seigneur, il faudroit prier pour les petis enfans, et non pas les baptiser, ce qui n'a pas esté fait de luy. Or il nous faut un petit mieux poiser la doctrine de l'Escriture, que ne font telles gens. Car ce n'est pas une chose légère, que Jésus-Christ veut les enfans luy estre présentez : adjoustant la raison, Pource qu'à tels est le royaume des cieux. Et encores après il déclaire sa volonté par effect, entant qu'il les embrasse et prie pour eux. Si c'est une chose raisonnable d'amener les enfans à Jésus-Christ, pourquoy ne sera-il loisible de les recevoir au Baptesme, qui est le signe extérieur par lequel Jésus-Christ nous déclaire la communion et société que nous avons avec luy ? Si le Royaume des cieux leur appartient, pourquoy leur sera desnié le signe, par lequel nous est donné comme une entrée en l'Eglise, pour nous déclairer héritiers du Royaume de Dieu ? Ne serions-nous pas bien iniques de repousser ceux que nostre Seigneur appelle à soy ? de leur refuser ce qu'il leur donne ? de leur fermer la porte quand il leur ouvre ? Et s'il est question de séparer du Baptesme ce qu'a fait Jésus-Christ : toutesfois lequel doit estre estimé le plus grand, ou que Jésus-Christ les reçoyve, leur impose les mains pour signe de sanctification, et prie pour eux, démonstrant qu'ils sont siens, ou que nous par le Baptesme testifiions qu'ils appartienent à son alliance? Les autres cavillations qu'on ameine pour soudre ce passage, sont trop frivoles. Car de vouloir prouver que c'estoyent enfans desjà grans, pource que Jésus dit qu'on les laisse venir, cela répugne trop évidemment à l'Escriture, laquelle les appelle petis enfantelets, qu'il falloit porter ; tellement que ce mot, Venir, doit estre interprété pour Approcher simplement. Voylà comment ceux qui s'opiniastrent contre la vérité, cherchent en chacune syllabe matière de tergiverser. Ce que d'autres objectent qu'il n'est pas dit que le Royaume céleste appartient aux enfans, mais à tels qu'eux est aussi bien une évasion eschappatoire. Car si cela avoit lieu, quelle seroit la raison de nostre Seigneur, par laquelle il veut monstrer que les enfans doyvent approcher de luy ? Quand il dit : Laissez les enfans venir à moy, il n'est rien plus certain qu'il parle des petis enfans d'aage. Et pour donner à entendre qu'il est raisonnable, il adjouste, Car à tels est le

1) Matth. XIX, 13, 14.

yaume des cieux, En quoy il faut né-
sairement qu'ils soyent comprins. Et
urtant faut exposer le mot de Tels, en
ste manière, Qu'à eux et leurs sembla-
s appartient le Royaume des cieux.
8 Il n'y a desjà celuy qui ne voye, le
ptesme des petis enfans n'avoir esté
gé téméràirement des hommes, veu
'il a si évidente approbation des Escri-
es. Et n'y a aucune apparence en l'ob-
tion que font aucuns : c'est asçavoir
on ne sçauroit monstrer par l'Escri-
e, que jamais enfant ait esté baptisé
les Apostres. Car combien que nous
fessons qu'il n'est point expressément
nstré, toutesfois ce n'est pas à dire
ils ne les ayent baptisez, veu que ja-
is n'en sont exclus, quand il est fait
ntion que quelque famille a esté bap-
e [1]. Par un tel argument nous pour-
ns prétendre que les femmes ne doy-
t estre admises à la Cène de nostre
gneur, puis qu'il n'est jamais parlé en
scriture qu'elles y ayent communié du
ps des Apostres. Mais en cela nous
vons, comme il appartient, la reigle de
oy, regardans seulement si l'institution
la Cène leur convient ; et si selon l'in-
tion de nostre Seigneur, elle leur doit
re baillée : comme aussi nous faisons
ce Baptesme. Car en considérant pour
i il a esté ordonné, nous trouvons qu'il
ppartient pas moins aux petis enfans,
'aux grans d'aage. Parquoy ce seroit
uder l'intention du Seigneur, s'ils en
oyent rejettez. Tant y a que ce qu'ils
nent est une pure menterie, de dire
e long temps après les Apostres il a
é mis sus. Car nous n'avons histoire
t ancienne depuis l'Eglise primitive,
uelle ne rende tesmoignage qu'en ce
mps-là mesme il estoit en usage.
9 Il reste de monstrer quel proufit re-
nt aux fidèles de ceste observation de
ptiser leurs enfans : et aux enfans mes-
s d'estre baptisez en tel aage. Car il y
a quelques-uns qui la rejettent comme
utile et de nulle importance. En quoy
sont grandement abusez : et quand il
y auroit autre chose qu'en ce faisant ils
mocquent de l'ordonnance qu'a faite le Seigneur de la Circoncision, laquelle est de mesme estime et considération, il y auroit assez de matière pour réprimer leur témérité et outrecuidance, de ce que follement et desraisonnablement ils condamnent tout ce qu'ils ne peuvent comprendre en leur sens charnel. Mais nostre Seigneur a encores mieux prouveu pour abatre leur folle arrogance. Car il n'a pas laissé sa volonté si cachée qu'il n'ait monstré évidente utilité de son institution : c'est que le signe donné aux petis enfans est un seel, pour confermer et comme ratifier la promesse qu'a faite nostre Seigneur à ses fidèles, qu'il espandroit sa miséricorde non-seulement sur eux, mais sur leur postérité, jusques en mille générations. En quoy premièrement la bonté de Dieu est testifiée, pour magnifier et exalter son Nom : secondement pour consoler l'homme fidèle, et luy donner meilleur courage de s'addonner du tout à Dieu quand il voit ce bon Seigneur n'avoir point seulement cure de luy, mais aussi de ses enfans et de sa postérité. Et ne faut dire que la promesse suffiroit pour nous asseurer du salut de nos enfans. Car il a semblé advis autrement à Dieu, lequel cognoissant l'infirmité de nostre foy, l'a voulu en cest endroict supporter. Pourtant quiconques par certaine fiance se reposent sur ceste promesse, que Dieu veut faire miséricorde à leur lignée, leur office est de présenter leurs enfans pour recevoir le signe de la miséricorde : et en cela se consoler et corroborer, quand ils voyent à l'œil l'alliance du Seigneur signée aux corps de leurs enfans. Ce proufit en revient à l'enfant, que l'Eglise chrestienne le recognoissant membre de son corps, l'a en plus singulière recommandation : et luy quand il vient en aage, a occasion d'estre plus enclin de servir au Seigneur, lequel s'est déclairé à luy pour Père, devant qu'il le cogneust, le recevant au nombre de son peuple dés le ventre de sa mère. Finalement, il nous faut tousjours craindre ceste menace, que si nous mesprisons de marquer nos enfans du signe de l'alliance, que le Seigneur en fera la vengence [1] : d'autant qu'en ce

1) Act. XVI, 15, 33.

1) Gen. XVII, 14.

faisant nous renonçons au bénéfice qu'il nous présente.

10 Venons aux argumens, desquels le malin esprit a tasché d'envelopper plusieurs en erreur et déception, sous ombre de se vouloir arrester à la Parole de Dieu : et considérons quelle force il y a en toutes les machines de Satan, par lesquelles il a tasché de renverser ceste saincte ordonnance du Seigneur : laquelle a tousjours, comme il estoit convenable, esté révéremment observée en son Eglise. Ceux doncques que le diable pousse de contredire en cest endroict à la Parole de Dieu tant certaine, pource qu'ils se voyent fort pressez et trop puissamment convaincus par la similitude que nous avons mise de la Circoncision avec le Baptesme, s'efforcent de monstrer quelque grande diversité entre ces deux signes, tellement qu'il n'y a rien commun de l'un à l'autre. Premièrement, en disant que la chose figurée est diverse. Secondement, que l'alliance est toute autre. Tiercement que les enfans doyvent estre entendus en diverses manières. Mais quand ils veulent prouver le premier point, ils allèguent que la Circoncision a esté figure de la mortification, et non pas du Baptesme. Ce que certes nous leur concédons trèsvolontiers : car cela fait pour nous. Et mesmes, pour bien prouver nostre intention, n'usons point d'autres mots, sinon que la Circoncision et le Baptesme représentent pareillement la mortification. Et de cela concluons que le Baptesme a succédé à la Circoncision, pource qu'il signifie une mesme chose aux Chrestiens qu'icelle faisoit aux Juifs. Quant au second article, ils monstrent combien ils sont transportez d'esprit : non pas en renversant seulement un passage par fausse interprétation, mais toute l'Escriture universellement. Car ils nous font les Juifs comme un peuple charnel et brutal, qui n'ait eu autre alliance de Dieu que pour la vie temporelle, ny autre promesse, que pour les biens présens et corruptibles. Si ainsi estoit, que reste-il plus sinon que l'on estime ceste nation-là comme un troupeau de porceaux, lequel nostre Seigneur ait voulu nourrir en l'auge, pour les laisser après périr éternellement? Car toutes fois et quantes que nous objectons la Circoncision et les promesses qui y sont données, ils ont incontinent en la bouche, que c'est un signe litéral, et des promesses charnelles.

11 Certes si la Circoncision a esté un signe litéral, aussi bien est le Baptesme : veu que sainct Paul au chapitre II des Colossiens n'en fait pas l'un plus spirituel que l'autre, disant qu'en Christ nous sommes circoncis de la Circoncision faite sans main, quand nous avons despouillé la masse de péché qui habite en nostre chair, laquelle est la Circoncision de Christ [1]. Puis après pour déclairer cela, il dit que nous avons esté ensevelis avec Christ au Baptesme. Qu'est-ce que veut dire ce passage autre chose, sinon que l'accomplissement du Baptesme est l'accomplissement de la Circoncision, d'autant que les deux figurent une mesme chose? Car il veut monstrer que le Baptesme est aux Chrestiens, ce qu'avoit esté au paravant la Circoncision aux Juifs. Or pource que nous avons évidemment ci-dessus exposé, que les promesses de ces deux signes, et les mystères en iceux représentez, ne diffèrent en rien, nous ne nous y arresterons point de présent plus longuement. Seulement nous admonesterons les fidèles, de considérer si un signe doit estre estimé charnel et litéral, quand tout ce qu'il contient est spirituel et céleste. Mais pourtant qu'ils allèguent quelques passages pour donner apparence à leur mensonge, nous soudrons en trois mots, les objections qu'ils peuvent faire. Il est certain que les principales promesses que nostre Seigneur a données à son peuple en l'Ancien Testament, esquelles consistoit l'alliance qu'il faisoit avec eux, ont esté spirituelles, appartenantes à la vie éternelle : et pareillement ont esté spirituellement entendues des Pères, pour concevoir espérance de la gloire future, et estre ravis en icelle de toute leur affection. Néantmoins nous ne nions pas qu'il n'ait testifié envers eux sa bonne volonté par autres promesses charnelles et terriennes,

1) Col. II, 11.

our confermer telles promesses
lles : comme nous voyons qu'a-
ıir promis la béatitude immortelle
rviteur Abraham, il luy adjouste
esse de la terre de Chanaan, pour
airer sa grâce et faveur sur luy [1].
sorte il faut prendre toutes les
terriennes qu'il a promises au
udaïque, tellement que la pro-
pirituelle précède tousjours com-
lement et chef, auquel tout le
rapporte. Ce que je touche plus
ent, pource qu'il a esté déduit
lein au traitté du Vieil et Nou-
stament.

ı différence des enfans du Vieil
ent, qu'ils veulent mettre avec
Nouveau, est telle : Que les en-
ıbraham pour lors, ont esté sa
charnelle : maintenant ce sont
ii ensuyvent sa foy. Et pourtant,
enfans d'aage, qui estoyent pour
concis, ont figuré les enfans spi-
qui par la Parole de Dieu sont
ez à vie incorruptible. En quoy
cognoissons quelque petite estin-
vérité : mais en cela s'abusent
es estourdis, qu'ayans leu quel-
se, ils n'ont point l'entendement
er plus outre à considérer ce qui
cores : ne le jugement pour dis-
t accorder tout ce qui appartient
tière. Nous confessons bien que
nce corporelle d'Abraham a tenu
n temps le lieu des enfans spiri-
ui par foy sont incorporez avec
r nous sommes appelez ses en-
ombien que nous ne luy attou-
point de parentage charnel [2]. Mais
endent, comme certainement ils
trent : que nostre Seigneur n'eust
omis aussi sa bénédiction spiri-
la semence charnelle d'Abraham,
ils s'abusent grandement. Pour-
rci la droicte intelligence où nous
Escriture : c'est que le Seigneur a
a promesse à Abraham, que de
iroit la semence dont toutes les
de la terre seroyent bénites et
es : luy asseurant qu'il seroit
u et le Dieu de sa semence. Tous
ceux qui reçoyvent Jésus-Christ par foy, sont héritiers de ceste promesse : et pourtant sont nommez Enfans d'Abraham.

13 Or combien qu'après la résurrection de Jésus-Christ, le Royaume de Dieu a esté publié par tout indifféremment, pour y faire ouverture à tous peuples et nations : afin, comme il dit, que les fidèles veinssent d'Orient et d'Occident pour avoir place au Royaume céleste, en la compagnie d'Abraham, Isaac et Jacob [1] : toutesfois tout le temps qui avoit précédé nostre Seigneur avoit ordinairement tenu une telle miséricorde comme enclose entre les Juifs : lesquels il disoit estre son Royaume, son peuple péculier, sa propre possession [2]. Or le Seigneur pour déclairer une telle grâce envers ceste nation, leur avoit ordonné la Circoncision : laquelle leur fust en signe qu'il se déclairoit pour leur Dieu, les recevant en sa protection, pour les conduire en la vie éternelle. Car quand Dieu nous prend en sa charge pour nous garder, que nous peut-il jamais défaillir? A ceste cause sainct Paul, voulant monstrer que les Gentils sont enfans d'Abraham comme les Juifs, parle en ceste manière, Abraham a esté justifié par foy devant qu'estre circoncis : après il a receu la Circoncision pour seel de sa justice, afin qu'il fust père de tous croyans incirconcis, et aussi père des circoncis : non pas de ceux qui n'ont que la Circoncision, mais qui ensuyvent la Foy qu'il a eue [3]. Ne voyons-nous pas bien comment il les fait pareils et d'égale dignité? Car pour le temps que nostre Seigneur avoit disposé, il a esté Père des fidèles circoncis : quand la muraille a esté rompue, comme dit l'Apostre, pour donner entrée au Royaume de Dieu à ceux qui en estoyent forclos [4], il a esté fait aussi bien leur Père, jà soit qu'ils ne fussent circoncis : car le Baptesme leur est pour Circoncision. Et ce que sainct Paul met notamment, qu'il n'est pas père de ceux qui n'ont autre chose que la Circoncision, c'est pour rabatre la vaine confiance des Juifs qu'ils avoyent

XV, 1, 18. 2) Gal. IV, 28; Rom. IV, 12.

1) Matth. VIII, 11. 2) Ex. XIX, 5.
3) Rom. IV, 10-12. 4) Ephés. II, 14.

aux cérémonies extérieures. Comme on en pourroit autant dire du Baptesme, pour confuter l'erreur de ceux qui n'y cherchent que l'eau.

14 Qu'est-ce doncques que veut dire autre part l'Apostre, quand il enseigne que les vrais enfans d'Abraham ne sont point de la chair, mais que seulement ceux qui sont enfans de la promesse, sont réputez en la semence [1]? Il semble bien que par ces mots il vueille conclurre que d'estre descendu de la semence charnelle d'Abraham ne proufite de rien. Il nous faut yci diligemment noter l'intention de sainct Paul. Car pour monstrer aux Juifs que la grâce de Dieu n'est pas liée à la semence d'Abraham : et mesmes que ceste cognation charnelle, par soy n'est d'aucune estime, il leur ameine au chapitre IX des Romains, Ismaël et Esaü, lesquels combien qu'ils descendissent d'Abraham, ont esté rejettez comme estrangers : et la bénédiction a esté mise en Isaac et Jacob : de quoy il s'ensuyt ce qu'il conclud après, c'est que le salut dépend de la miséricorde de Dieu, laquelle il fait à qui bon luy semble : et pourtant, que les Juifs n'ont pas à se glorifier d'estre l'Eglise de Dieu, s'ils n'obéissent à sa Parole. Néantmoins après avoir ainsi chastié leur vaine gloire, cognoissant d'autre part que l'alliance faite avec Abraham pour luy et sa semence n'estoit pas de nulle valeur, mais avoit tousjours son importance, en le chapitre XI il déclaire comment on ne doit point contemner icelle semence charnelle d'Abraham, et qu'ils sont les droicts et premiers héritiers de l'Evangile, sinon d'autant que par leur ingratitude ils s'en rendent indignes. Si ne laisse-il toutesfois, quelque incrédules qu'ils soyent de les appeler Saincts, à cause de la saincte progénie dont ils sont descendus : disant que nous au pris d'eux ne sommes qu'avortons, qui avons esté prins pour estre entez en leur racine, dont ils sont les rameaux naturels. C'est la cause pourquoy il a falu que l'Evangile leur fust présenté en premier lieu, comme aux enfans premiers-nais en la maison du Seigneur, ausquels telle prérogative estoit deue, jusques à ce qu'ils l'ont refusée. Et encores ne les devons-nous contemner, quelque rébellion que nous voyions en eux, espérans que la bonté du Seigneur est encores sur eux à cause de la promesse. Car sainct Paul tesmoigne qu'elle n'en départira jamais, disant que les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance ne mutation [1].

15 Voylà de quelle importance est la promesse donnée à Abraham pour les siens. Pourtant, combien que la seule élection du Seigneur domine en cest endroict, pour discerner les héritiers du Royaume céleste, d'avec ceux qui n'y ont nulle part, si a voulu ce bon Dieu mettre spécialement sa miséricorde sur la lignée d'Abraham, et la testifier et seeller par la Circoncision. Or il y a maintenant une mesme raison entre les Chrestiens. Car comme sainct Paul en ce passage-là dit que les Juifs sont sanctifiez par leur souche et origine : aussi autre part il afferme que les enfans des Chrestiens sont maintenant sanctifiez par leurs parens [2]: pourtant ils doyvent estre ségrégez des autres, lesquels demeurent immondes. Parquoy on peut facilement juger, que ce qu'ils prétendent conséquemment, est faux : c'est que les enfans d'aage, qui ont esté circoncis, ont figuré seulement les enfans spirituels, qui sont régénérez par la Parole de Dieu. Sainct Paul ne l'a pas prins si haut, quand il a escrit que Jésus-Christ estoit ministre de la nation judaïque, pour confermer les promesses faites à leurs Pères [3] : comme s'il disoit, Puis que les promesses données à Abraham et aux Pères, sont pour leur semence, Jésus-Christ, afin d'accomplir la vérité de son Père, est venu pour tirer ceste nation à salut. Voylà comment mesmes après la résurrection de Jésus-Christ, sainct Paul entend tousjours la promesse devoir estre accomplie litéralement. Autant en dit sainct Pierre au chapitre II des Actes, dénonçant aux Juifs que la promesse leur appartient, à eux et à leurs enfans [4]. Et au chapitre III, il les appelle Enfans, c'est-

1) Rom. IX, 7, 8.

1) Rom. XI, 29.
2) 1 Cor. VII, 14.
3) Rom. XV, 8.
4) Act. II, 39.

-dire héritiers des Testamens[1], regarlant tousjours à ceste promesse. Ce que lémonstre bien aussi le passage de sainct 'aul, que nous avons ci-dessus allégué: ar il met la Circoncision donnée aux enans petis d'aage, pour tesmoignage de a communication spirituelle avec Christ[2]. Et de faict, que pourroit-on autrement espondre à la promesse que fait le Seigneur à ses fidèles par sa Loy, dénonçant qu'il fera miséricorde à leurs enfans pour 'amour d'eux, en mille générations? Diions-nous que ceste promesse est abolie? Mais ce seroit destruire la Loy de Dieu, aquelle plustost est establie par Christ, ntant qu'elle nous tourne à bien et salut. Que ce nous soit doncques un point résolu, que le Seigneur reçoit en son peule les enfans de ceux ausquels il s'est nonstré Sauveur, et qu'en faveur des remiers il accepte les successeurs.

16 Les autres diversitez qu'ils taschent le monstrer entre la Circoncision et le Baptesme, sont du tout ridicules et sans ropos : et mesmes répugnantes ensemle. Car après qu'ils ont afferme que le Baptesme appartient au premier jour de a bataille chrestienne, la Circoncision au uitième, après que la mortification est otalement faite : ils disent incontinent près, que la Circoncision figure la mortification de péché : le Baptesme est l'ensevelissement, après que nous y sommes norts. Certes un phrénétique ne se conrediroit tant ouvertement : car par l'un les propos il s'ensuyvroit que le Baptesme levroit précéder la Circoncision : par 'autre, on pourroit déduire qu'il la doit uyvre. Or il ne se faut esmerveiller de elle répugnance : car l'esprit de l'homme 'adonnant à forger fables et imaginaions semblables à songes, est enclin à ébuscher en telles absurditez. Nous lisons doncques que la première de ces leux différences qu'ils veulent mettre, st une pure resverie. Ce n'est pas en este manière qu'il faut allégoriser sur le uitième jour. Encores vaudroit-il beauoup mieux exposer avec les Anciens, ue c'estoit pour démonstrer le renouellement de vie estre dépendant de la résurrection de Christ, laquelle a esté faite au huitième jour : ou bien, qu'il faut que ceste Circoncision de cœur soit perpétuelle, tant que ceste vie-ci dure. Combien qu'il y ait apparence que nostre Seigneur en ce jour ait regardé à la fragilité des enfans. Car voulant son alliance estre imprimée en leur corps, il est vraysemblable qu'il a mis ce terme, afin qu'ils fussent tellement confermez, que leur vie n'en fust point en danger. La seconde différence n'est pas plus certaine ne solide : car de dire que par le Baptesme nous soyons ensevelis après la mortification, c'est une mocquerie, plustost nous sommes ensevelis pour estre mortifiez, comme l'Escriture l'enseigne[1]. Finalement, ils allèguent que si nous prenons la Circoncision pour le fondement du Baptesme, qu'il ne faudroit point que les femelles fussent baptisées : veu qu'il n'y avoit que les masles seulement circoncis. Mais s'ils considéroyent bien la convenance de la Circoncision, ils délaisseroyent ceste raison tant frivole. Car d'autant que par ce signe le Seigneur démonstroit la sanctification de la semence d'Israël, il est certain qu'il servoit aussi bien aux femelles qu'aux masles : mais il ne leur estoit appliqué, pource que la nature ne le porte pas. Le Seigneur doncques en ordonnant que le masle fust circoncy, a comprins sous iceluy la femelle, laquelle ne pouvant recevoir la Circoncision en son propre corps, communiquait aucunement à la Circoncision du masle. Ainsi toutes ces folles fantasies délaissées et rejettées, comme elles le méritent, nous avons tousjours la similitude qui demeure entre le Baptesme et la Circoncision, touchant le mystère intérieur, les promesses, l'usage et l'efficace.

17 Conséquemment ils prétendent que le Baptesme ne doit estre communiqué aux petis enfans, lesquels ne sont encores capables du mystère qui y est présenté. Car comme il appert, le Baptesme signifie la régénération spirituelle, laquelle ne peut estre en cest aage-là. Pourtant, ils concluent qu'il les faut laisser enfans

1) Act. III, 25. 2) Ephés. II, 11.

1) Rom. VI, 4.

d'Adam, jusques à ce qu'ils auront prins accroissement pour parvenir à la seconde nativité. Tout cela répugne meschamment à la vérité de Dieu. Car s'il est question de les laisser enfans d'Adam, on les laisse en la mort, veu qu'il est dit qu'en Adam nous ne pouvons que mourir. Au contraire, Jésus-Christ dit qu'on les laisse approcher de luy[1]. Pourquoy? Pourtant qu'il est la vie. Il les veut doncques faire participans de soy pour les vivifier : et ceux-ci bataillent contre sa volonté, disans qu'ils demeureront en la mort. Car s'ils veulent caviller, qu'ils n'entendent pas que les enfans périssent, combien qu'ils demeurent enfans d'Adam : leur erreur est assez convaincu par l'Escriture, quand il est dit qu'en Adam nous sommes tous morts, et n'avons espérance de vie que par Christ[2]. Il nous faut doncques avoir part en luy, pour estre faits héritiers de la vie. Pareillement il est dit autre part, que de nature nous sommes tous sous l'ire de Dieu, conceus en péché[3], lequel porte tousjours damnation avec soy. Il s'ensuyt doncques qu'il nous faut sortir de nostre nature, pour communiquer au Royaume de Dieu. Et sçauroit-on dire chose plus ouvertement que ceci? La chair et le sang ne posséderont point le Royaume de Dieu[4]. Il faut doncques que tout ce qui est de nous soit anéanty, pour estre faits héritiers de Dieu : ce qui ne se fait sans régénération. En somme, il faut que la Parole de Jésus-Christ demeure véritable, où il afferme qu'il est la vie[5]. Pourtant il nous faut estre en luy, pour eschapper la servitude de la mort. Mais comment, disent-ils, pourroyent estre les petis enfans régénérez qui n'ont cognoissance de bien ne de mal? A cela nous respondons, que combien que l'œuvre de Dieu nous soit secrette et incompréhensible, néantmoins qu'elle ne laisse point de se faire. Or que le Seigneur régénère les petis enfans qu'il veut sauver, comme il est certain qu'il en sauve aucuns, il est trèsévident. Car s'ils naissent en corruption, il faut qu'ils en soyent purgez devant qu'entrer

1) Matth. XIX, 14. 2) 1 Cor. XV, 22.
3) Ephés. II, 3 ; Ps. LI, 7. 4) 1 Cor. XV 50.
5) Jean XI, 25 ; XIV, 6.

au royaume céleste, auquel il n'entre nulle chose souillée[1]. S'ils naissent pécheurs, comme David et sainct Paul en rendent tesmoignage[2], il faut, pour estre agréables à Dieu, qu'ils soyent justifiez. Et que demandons-nous tant, quand le Juge céleste nous dit, qu'il nous faut tous renaistre pour avoir entrée en son royaume[3]. Et pour fermer la bouche aux murmurateurs, il a monstré en sainct Jehan-Baptiste, que c'est qu'il peut faire és autres, quand il l'a sanctifié dés le ventre de sa mère[4]. Et n'est à recevoir ceste cavillation, que s'il a esté une fois ainsi fait, ce n'est pas à dire qu'il le doyve tousjours estre. Car nous n'arguons point en ceste manière, mais nous voulons seulement monstrer, qu'iniquement ils veulent restreindre la puissance de Dieu envers les petis enfans, laquelle il a une fois déclairée. L'autre évasion est autant inepte, quand ils allèguent que c'est une manière de parler de l'Escriture, de dire, Dés le ventre de la mère, pour dés la jeunesse. Car on voit bien que l'Ange en parlant à Zacharie luy a voulu affermer, qu'estant encores au ventre de la mère il seroit rempli du sainct Esprit. Le Seigneur doncques sanctifiera bien ceux que bon luy semblera, comme il a sanctifié sainct Jehan, puisque sa main n'est pas accourcie.

18 Et de faict, pour ceste cause Jésus-Christ a esté sanctifié dés son enfance, afin que tous aages fussent en luy sanctifiez, selon que bon luy semble. Car comme pour satisfaire en la propre chair en laquelle l'offense avoit esté faite, et pour accomplir toute justice et entière obéissance en nostre nature, de laquelle il vouloit faire le salut, d'avantage pour estre plus enclin à nous supporter en douceur et compassion, il a prins nostre propre chair, et un corps du tout semblable au nostre, excepté péché : aussi d'autre part il a esté plenement sanctifié en son humanité dés sa conception, afin de sanctifier par sa participation jusques aux petis enfans. Or si Jésus-Christ est comme le patron et exemplaire de toutes les grâces que fait le Père céleste à ses

1) Apoc. XXI, 27. 2) Ps. LI, 7 ; Ephes. II, 3.
3) Jean III, 3. 4) Luc I, 15.

enfans, en ceste partie aussi il nous peut estre exemple, que la main de Dieu n'est pas amoindrie envers cest aage, non plus qu'envers les autres. Quoy qu'il soit, il est nécessaire de conclurre que le Seigneur ne retire de ce monde nul de ses esleus, qu'il ne l'ait premièrement sanctifié et régénéré par son Esprit. Et à ce qu'ils allèguent, que la vérité ne recognoist autre régénération que celle qui est faite par la semence incorruptible, qui est la Parole de Dieu[1], nous respondons qu'ils prenent mal le dire de sainct Pierre, lequel en disant cela, n'addresse son propos sinon à ceux qui avoyent esté enseignez de l'Evangile, ausquels certes la Parole de Dieu est tousjours pour semence de régénération spirituelle; mais de cela ne se peut inférer que les petis enfans ne puissent estre régénérez par la vertu du Seigneur à nous secrette et admirable, mais à luy facile et aisée. D'avantage, c'est une chose trop incertaine et mal seure, d'affermer que le Seigneur ne se puisse en quelque sorte manifester à eux.

19 Comment, disent-ils, cela se feroit-il? veu que la foy est par l'ouye, comme dit sainct Paul[2], et les enfans n'ont discrétion de bien ne de mal. Mais ils ne regardent point que sainct Paul parle seulement de la manière ordinaire dont le Seigneur besongne pour donner la foy aux siens : non pas qu'il n'en puisse autrement user, comme de faict il en a usé en beaucoup, lesquels sans jamais leur faire ouyr parole il a touchez intérieurement, pour les attirer à la cognoissance de son nom. Et pource qu'il leur semble que cela répugne à la nature des enfans, lesquels selon Moyse n'ont encores discrétion du bien et du mal[3] : je leur demande pourquoy ils veulent restreindre la puissance de Dieu : de ne sçavoir maintenant faire en partie aux enfans, ce qu'elle fait en eux parfaitement un peu après. Car si la plénitude de vie est en la parfaite cognoissance de Dieu, puis que le Seigneur réserve à salut d'aucuns lesquels décèdent petis enfans de ce monde, il est certain qu'ils auront la plene manifestation de Dieu. Puis doncques qu'ils l'ont parfaitement en la vie future, pourquoy n'en pourront-ils avoir yci quelque petit goust, ou en appercevoir quelque estincelle : sur tout veu que nous ne disons pas que Dieu les despouille d'ignorance, jusques à ce qu'il les retire de la prison de leurs corps ? Non pas que nous vueillions affermer que les enfans ayent foy, d'autant que nous ne sçavons comment Dieu besongne en eux : mais nostre intention est de monstrer la témérité et présomption de ces gens, lesquels selon leur folle fantasie afferment et nient ce que bon leur semble, sans avoir nul esgard à toute raison qu'on sçauroit amener.

20 Mais ils pressent encores de plus près, disans que le Baptesme est Sacrement de pénitence et de foy, comme l'Escriture nous enseigne. Puis doncques que pénitence et foy ne peuvent estre en un petit enfant, c'est une chose mal convenable de leur appliquer le Sacrement, veu qu'en ce faisant sa signification est rendue vaine. Ces argumens combatent contre l'ordonnance de Dieu, plus que contre nous. Car que la Circoncision ait esté signe de pénitence, il appert par plusieurs tesmoignages de l'Escriture : principalement du chapitre IV de Jérémie : et sainct Paul le nomme Sacrement de la Justice de foy[1]. Qu'on demande doncques raison à Dieu, pourquoy il l'a fait appliquer aux petis enfans. Car puis que c'est une mesme raison, si cela n'a esté fait desraisonnablement, il n'y a non plus d'inconvénient au Baptesme. S'ils cherchent leurs subterfuges accoustumez, que les enfans d'aage ont figuré les vrais enfans régénérez : cela desjà leur est osté. Voyci doncques que nous disons, Puis que nostre Seigneur a voulu que la Circoncision, combien qu'elle fust Sacrement de foy et pénitence, fust communiquée aux enfans, il n'y a nul inconvénient que le Baptesme leur soit communiqué. Si ces calomniateurs ne veulent d'adventure accuser Dieu, en ce qu'il a fait telle ordonnance. Mais la vérité, sapience et justice de Dieu, reluit assez clairement en tous ses faits, pour confondre leur folie,

1) 1 Pierre I, 23. 2) Rom. X, 17.
3) Deut. I, 39.

1) Rom. IV, 11.

mensonge et iniquité. Car combien que les enfans ne comprinssent point pour lors que vouloit dire la Circoncision, si ne laissoyent-ils pas d'estre circoncis en la chair, à la mortification intérieure de leur nature corrompue, pour la méditer et s'y estudier quand l'aage le porteroit, estans à ce instruits dés leurs premières années. Brief, ceste objection est solue en un mot, quand nous disons qu'ils sont baptisez en foy et pénitence pour l'advenir : desquelles combien qu'on ne voye point d'apparence, toutesfois la semence y est plantée par l'opération secrette du sainct Esprit. Par ceste raison se peuvent soudre tous autres passages qu'ils ameinent, appartenans à la signification du Baptesme. Comme quand de ce que sainct Paul l'appelle Le lavement de régénération et rénovation[1], ils prétendent qu'on ne le doit bailler sinon à ceux qui sont capables d'estre régénérez et renouvelez. Mais nous aurons tousjours à répliquer, La Circoncision est signe de régénération et rénovation : elle ne se doit doncques bailler sinon à ceux qui en sont jà de présent participans. Et par ainsi, selon leur intention, l'ordonnance de Dieu, de circoncir les petis enfans, seroit folle et desraisonnable. Pourtant toutes les raisons qui combatent aussi bien contre la Circoncision, ne sont à recevoir pour impugner le Baptesme. Et ne peuvent calomnier qu'il faut laisser pour fait ce qui est institué du Seigneur : et qu'il faut avoir pour résolu qu'il est bon et sainct, sans en enquérir : laquelle révérence n'est pas deue aux choses lesquelles ne sont expressément commandées de luy. Car il n'y a sinon à respondre à ceste question : Ou Dieu a institué la Circoncision pour les petis enfans à bonne raison, ou non. Si elle a esté bien instituée, tellement qu'on ne puisse alléguer aucune absurdité à l'encontre, autant en est-il du Baptesme.

24 Parquoy à ce qu'ils prétendent nous amener à quelque absurdité, nous respondons ainsi : Les enfans recevans le signe de régénération et rénovation, s'ils décèdent de ce monde devant que venir en aage de cognoissance, s'ils sont des esleus du Seigneur, ils sont régénérez et renouvelez par son Esprit comme bon luy semble, selon sa vertu à nous cachée et incompréhensible. S'ils vienent jusques à l'aage qu'ils puissent estre instruits de la doctrine du Baptesme, ils cognoistront comment en toute leur vie ils ne doyvent faire autre chose que méditer ceste régénération, dont ils portent la marque dés leur enfance. En telle manière aussi faut-il entendre ce que sainct Paul enseigne au chapitre VI des Romains et au chapitre II des Colossiens, que par le Baptesme nous sommes ensevelis avec Christ[1]. Car en disant ces choses, il n'entend pas qu'elles doyvent précéder le Baptesme : mais seulement enseigne quelle est la doctrine du Baptesme, laquelle se peut aussi bien monstrer et apprendre après l'avoir receu, comme paravant. Comme pareillement Moyse et les Prophètes remonstroyent au peuple d'Israël que la Circoncision vouloit dire, jà soit qu'ils eussent esté circoncis jeunes[2]. Pourtant s'ils veulent conclurre que tout ce qui est représenté au Baptesme doit précéder iceluy, leur faute est en cela par trop lourde : veu mesmes que ces choses ont esté escrites aux personnes lesquelles avoyent jà esté baptisées. Autant en faut-il dire de ce qu'escrit sainct Paul aux Galatiens : que nous tous qui sommes baptisez, avons vestu Jésus-Christ[3]. Ce qui est vray. Mais à quelle fin ? Pour vivre d'oresenavant en luy : non pas pource qu'au paravant nous y avons vescu. Et combien que les grans ne doyvent recevoir le signe, que premièrement ils n'ayent intelligence de la chose, il y a diverse raison aux petis enfans, comme il sera dit en un autre lieu. A une mesme fin tend le dire de sainct Pierre, que le Baptesme respondant à la figure de l'Arche de Noé, nous est donné à salut[4]. Non point l'ablution extérieure des souilleures de la chair, mais response de bonne conscience envers Dieu, qui est par la foy en la résurrection de Jésus-Christ. Si la vérité

1) Tite III, 5.

1) Rom. VI, 4 ; Col. II, 12.
2) Deut. X, 16 ; Jér. IV, 4.
3) Gal. III, 27.
4) 1 Pierre III, 21.

u Baptesme est bon tesmoignage de la onscience devant Dieu : quand cela sera éparé, que reste-il plus qu'une chose aine et de nulle importance ? Parquoy i les petis enfans ne peuvent avoir ceste onne conscience, leur Baptesme n'est ue vanité et fumée. En cela ils se tromient tousjours, qu'ils veulent précisénent que la vérité sans quelque excepion précède le signe. Lequel erreur ous avons abondamment ci-devant rénté. Car la Circoncision, pourtant si lle estoit baillée aux petis enfans, ne issoit point d'estre Sacrement de la ustice de la foy, de pénitence et régéération. Si ces choses eussent esté inompatibles, Dieu n'eust pas fait telle oronnance. Mais en nous enseignant que a substance de la Circoncision est telle, t cependant l'assignant aux petis enans, il nous monstre assez que touchant es points-là, elle leur est baillée pour le emps advenir. Doncques la vérité préente qu'il nous faut considérer au Baptesme, quand il est donné aux petis enans, c'est qu'il est testification de leur alut en seellant et confermant l'alliance e Dieu sur eux. Pourtant, toutes telles aisons ainsi démenées, ne sont que déravations de l'Escriture, comme chacun eut veoir. •

22 Nous traitterons en brief les autres rgumens, lesquels se peuvent démesler ans grande difficulté. Ils allèguent que e Baptesme est un tesmoignage de la émission de nos péchez : ce que nous ccordons, et disons que par ceste raison l appartient aux petis enfans. Car estans écheurs comme ils sont, ils ont besoin le pardon et rémission de leurs macules. r puis que le Seigneur testifie qu'il eut faire miséricorde à cest aage, pourquoy luy refuserons-nous le signe qui st moindre que la chose ? Parquoy ous retournons l'argument contre eux. e Baptesme est signe de la rémission les péchez : les enfans ont rémission de urs péchez. Le signe doncques, qui oit suyvre la chose, à bon droict leur st communiqué. Ils produisent ce qui st escrit au chapitre V des Ephésiens, ue nostre Seigneur a purgé son Eglise ar le lavement d'eau en la parole de vie[1]. Ce qui fait encores contre eux : car de cela nous déduisons telle raison : Si nostre Seigneur veut que la purgation qu'il fait de son Eglise, soit testifiée et confermée par le signe du Baptesme, et les petis sont de l'Eglise, puis qu'ils sont contez au peuple de Dieu, et appartienent au royaume des cieux : il s'ensuyt doncques qu'ils doyvent recevoir le tesmoignage de leur purgation, comme le reste de l'Eglise. Car sainct Paul sans nulle exception comprend généralement toute l'Eglise, quand il dit que nostre Seigneur l'a purgée par le Baptesme. De ce qu'ils allèguent du chapitre XII de la première épistre aux Corinthiens, que par le Baptesme nous sommes incorporez en Christ[2], on en peut autant déduire. Car si les petis enfans appartienent au corps de Christ, comme il appert de ce qui a esté dit : il est doncques convenable qu'ils soyent baptisez, pour estre conjoincts à leurs membres. Voilà comme ils bataillent vivement contre nous avec tant de passages qu'ils accumulent sans sens, sans propos, sans intelligence.

23 Après, par la prattique des Apostres, ils veulent monstrer comment il n'y a que les grans qui soyent capables de recevoir le Baptesme. Car sainct Pierre, disent-ils, estant interrogué de ceux qui se vouloyent convertir à nostre Seigneur, que c'est qu'ils avoyent à faire : il leur respond qu'ils facent pénitence et qu'un chacun d'eux soit baptisé en la rémission de leurs péchez[3]. Semblablement, quand l'Eunuque demande à sainct Philippe, s'il n'est pas loisible qu'il soit baptisé : il luy respond, Ouy bien, moyennant qu'il croye de tout son cœur[4]. De cela ils concluent que le Baptesme n'est ordonné sinon pour ceux qui ont foy et repentance, et qu'on ne le doit ottroyer à nuls autres. Mais s'il est question d'y aller en ceste sorte, par le premier passage on trouveroit que la repentance suffiroit seule, veu qu'il n'y est fait mention aucune de la foy : et par le second, que la foy seule seroit assez, veu que la repentance n'y est point requise. Ils me diront que l'un des passages aide à l'autre :

1) Ephés. V, 26.
2) 1 Cor. XII, 13.
3) Act. II, 37, 38.
4) Act. VIII, 36, 37.

et partant qu'il les faut joindre pour en avoir bonne intelligence. Et semblablement nous disons que pour bien tout accorder, il faut assembler les autres passages, lesquels nous peuvent despescher de ceste difficulté, d'autant que le droict sens de l'Escriture souventesfois dépend de la circonstance. Nous voyons doncques que ces personnages, lesquels interroguent de ce qu'ils ont à faire pour se réduire au Seigneur, sont en aage d'intelligence. De tels nous ne disons pas qu'ils doyvent estre baptisez, sinon que premièrement on ait tesmoignage de leur foy et repentance, telle qu'on peut avoir entre les hommes. Mais les petis enfans engendrez des Chrestiens, doyvent bien estre mis en un autre rang. Et qu'il soit ainsi, nous ne le forgeons pas au plaisir de nostre cerveau, mais avons certaine asseurance de l'Escriture, pour y mettre une telle différence. Nous voyons que si quelqu'un anciennement se rangeoit avec le peuple d'Israël pour servir au Dieu vivant, il faloit que devant que recevoir la Circoncision, premièrement il receust la Loy, et fust endoctriné de l'alliance que nostre Seigneur avoit avec son peuple : pource qu'il n'estoit pas de sa nature comprins en la nation judaïque, à laquelle ce Sacrement appartenoit.

24 Comme mesmes le Seigneur envers Abraham ne commence point par là, de le faire circoncir sans sçavoir pourquoy, mais il l'instruit de l'alliance laquelle il veut confermer par la Circoncision : et après qu'il a creu à la promesse, lors il luy ordonne le Sacrement. Pourquoy est-ce doncques qu'Abraham ne reçoit point le signe, sinon après la foy, et Isaac son fils le reçoit devant que rien entendre ? Pource que l'homme d'aage n'estant encores participant de l'alliance du Seigneur, pour y entrer doit premièrement sçavoir quelle elle est. Le petit enfant engendré de luy, estant héritier de l'alliance par succession, comme la promesse faite au père le porte, à bon droict est capable du signe, sans entendre quelle est la signification. Or pour le dire plus briefvement et plus clairement, puis que l'enfant du fidèle est participant de l'alliance de Dieu sans intelligence, il ne doit point estre débouté du signe, mais en est capable sans que l'intelligence y soit requise. C'est la raison pourquoy nostre Seigneur dit, que les enfans sortis de la lignée d'Israël luy ont esté engendrez comme ses propres enfans[1] : se réputant le Père de tous les enfans de ceux ausquels il avoit promis estre leur Dieu, et le Dieu de leur semence. Celuy qui est infidèle, nay d'infidèles, jusques à ce qu'il viene à cognoissance de Dieu est estranger de l'alliance. Et pourtant ce n'est pas de merveille s'il n'a communication au signe : car ce seroit à fausses enseignes. Ainsi dit sainct Paul, que les Gentils du temps de leur idolâtrie estoyent sans Testament ny alliance[2]. La chose maintenant me semble bien assez claire : c'est que les grans d'aage, qui se veulent réduire à nostre Seigneur, ne doyvent estre receus au Baptesme sans foy et repentance : veu que c'est la seule entrée qu'ils ont en l'alliance, laquelle est marquée par le Baptesme. Les enfans descendus des Chrestiens, ausquels elle appartient en héritage par la vertu de la promesse, pour ceste seule cause sont idoines d'y estre admis. Autant faut-il dire de ceux qui confessoyent leurs fautes et offenses pour estre baptisez de Jehan[3], veu qu'en eux nous ne voyons autre exemple, sinon celuy que nous voudrions observer. Car s'il venoit quelque Juif, Turc, ou Payen, nous ne luy voudrions communiquer le Baptesme devant que l'avoir deuement instruit, et avoir sa confession telle qu'en pensissions estre satisfaits. Car combien qu'Abraham n'ait esté circoncy qu'après avoir esté instruit, cela ne porte point préjudice que les enfans après luy ne soyent circoncis sans instruction, jusques à tant qu'ils en seront capables.

25 Mais encores pour monstrer que la nature du Baptesme est telle qu'elle requiert une régénération présente, ils prenent tesmoignage de ce qui est dit au chapitre III de sainct Jehan, Quiconques ne sera régénéré d'eau et de l'Esprit, il n'entrera point au Royaume cé-

1) Ezéch. XVI, 20 ; XXIII, 37. 2) Ephés. II, 12.
3) Matth. III, 6.

este[1]. Voylà, disent-ils, comment nostre Seigneur appelle le Baptesme : Régénération. Si doncques ainsi est que les enfans soyent incapables d'estre régénérez, comment séront-ils idoines à recevoir le Baptesme, qui ne peut estre sans cela ? Premièrement, ils s'abusent en ce qu'ils réfèrent ce propos au Baptesme, pource qu'il est là fait mention d'eau. Car après que Jésus-Christ a déclairé à Nicodème la corruption de nostre nature, et a dit qu'il nous faloit renaistre : pource que Nicodème imaginoit une seconde nativité du corps, il démonstre la façon comment Dieu nous régénère, asçavoir en eau et en Esprit : comme s'il disoit, Par l'Esprit, qui en purgeant et arrousant les âmes, a l'office d'eau. Je pren doncques simplement l'eau et l'Esprit pour l'Esprit qui est eau. Et n'est point ceste forme de parler nouvelle : car elle convient avec une autre qui est au chapitre III de sainct Matthieu où Jehan-Baptiste dit, Celuy qui me suit, est celuy qui baptise au sainct Esprit et au feu[2]. Comme doncques baptiser du sainct Esprit et de feu, est donner le sainct Esprit, lequel a la nature et propriété de feu, en régénérant les fidèles, ainsi Renaistre par l'eau et l'Esprit, n'est autre chose que recevoir la vertu du sainct'Esprit, lequel fait en l'âme ce que l'eau fait au corps. Je sçay bien que les autres interprètent autrement ce passage : mais je ne doute pas que ce ne soit yci le vray sens et naturel, veuque l'intention de Christ n'est autre chose, que d'advertir qu'il nous faut desvestir de nostre propre nature, pour aspirer au royaume des cieux. Combien que si je vouloye en badinant caviller à leur façon, j'auroye à répliquer que quand nous leur aurons ottroyé tout ce qu'ils demandent, il s'ensuyvra que le Baptesme précède foy et repentance, veu qu'en la sentence de Christ il est mis en ordre devant le mot d'Esprit. Il n'y a doute qu'il ne soit là parlé des dons spirituels. Or s'ils suyvent le Baptesme, j'ay gaigné ce que je préten. Mais laissans tous subterfuges, contentons-nous de la simple interprétation que j'ay amenée : asçavoir que nul jusques à ce qu'il soit régénéré d'eau vive, n'entrera au Royaume des cieux.

1) Jean III, 2) Matth. III, 11.

26 D'avantage, il appert encores par autre raison, que leur glose ne doit estre admise : veu que tous ceux qui n'auroyent esté baptisez, seroyent exclus du royaume de Dieu. Or je présuppose que leur opinion fust tenue de ne point baptiser les petis enfans : que diroyent-ils d'un jeune enfant, qui auroit esté instruit droictement en nostre foy, s'il venoit à trespasser devant qu'on eust loisir de le baptiser ? Nostre Seigneur dit, que quiconques croit au Fils, il a la vie éternelle, et ne viendra en condamnation, mais est jà passé de mort à vie[1]. Nulle part il ne damne ceux qui n'auront point esté baptisez. Ce que n'entendons estre dit en contemnement du Baptesme comme si on le pouvoit négliger : mais seulement nous voulons monstrer qu'il n'est pas tellement nécessaire, que celuy ne soit excusable de ne l'avoir point receu, qui aura eu empeschement légitime. Au contraire, selon leur exposition, tous tels seroyent condamnez sans exception : jà soit qu'ils eussent la foy, par laquelle nous possédons Jésus-Christ. Mais encores sans cela ils condamnent tous les petis enfans, ausquels ils desnient le Baptesme, qu'ils disent estre nécessaire à salut. Maintenant qu'ils accordent leur dire avec la Parole de Christ, par laquelle le Royaume céleste leur est adjugé[2]. Et encores que nous leur concédions tout ce qu'ils demandent, si est leur illation fausse, et prinse d'une fausse et folle raison, que les enfans ne peuvent estre régénérez : comme il appert de la déduction ci-dessus traittée amplement : c'est, que sans la régénération il n'y a nulle entrée au royaume de Dieu, ne pour les petis ne pour les grans. Or puis qu'il y en a de ceux qui décèdent petis enfans, qui sont héritiers du royaume de Dieu, il s'ensuyt bien qu'ils sont paravant régénérez. Le reste des choses signifiées a lieu en eux, au temps que le Seigneur aura disposé pour leur en donner la cognoissance.

1) Jean V, 24. 2) Matth. XIX, 14.

27 Sur tout, pour faire leur grand bouclier, et comme la principale forteresse de leur opinion, ils allèguent la première institution du Baptesme laquelle ils disent avoir esté faite par les paroles escrites au dernier de sainct Matthieu, Allez : instruisez toutes nations, les baptisans au nom du Père et du Fils et du sainct Esprit : les enseignans de garder tout ce que je vous ay commandé[1]. A quoy ils joignent ce passage du dernier de sainct Marc, Qui croira et sera baptisé, il sera sauvé[2]. Voylà, disent-ils, comment nostre Seigneur commande d'instruire devant que baptiser, et monstre que la foy doit précéder le Baptesme. Et de faict, nostre Seigneur a bien monstré cela par son exemple, lequel n'a point esté baptisé jusques en l'aage de trente ans[3]. En cest endroict ils faillent en beaucoup de sortes. Car c'est un erreur trop évident, de dire que le Baptesme ait esté lors premièrement institué, lequel avoit duré tout le temps de la prédication de Jésus-Christ. Puis doncques qu'il avoit esté institué devant qu'estre en usage : comment dirons-nous que si long temps après, la première institution en ait esté faite? Parquoy c'est en vain qu'ils taschent de prendre la première ordonnance, pour nous limiter la doctrine du Baptesme à ce passage précisément. Toutesfois, laissans là ceste faute, considérons combien sont fortes leurs raisons. Or elles ne serrent pas tant que n'en peussions bien eschapper, s'il estoit mestier de tergiverser. Car puis qu'ils se fondent si estroitement sur l'ordre et la disposition des mots, prétendans qu'il faut instruire premièrement que baptiser, et croire devant que recevoir le Baptesme, pource qu'il est dit, Instruisez et baptisez : item, Qui croira et sera baptisé : par mesme raison il nous seroit loisible de répliquer qu'il faut baptiser devant qu'enseigner à garder les choses que Jésus a commandées : veu qu'il est dit : Baptisez, les enseignans de garder tout ce que je vous ay commandé. Ce qu'aussi nous avons monstré en l'autre sentence n'aguères alléguée, touchant d'estre régénérez d'eau et d'Esprit : car nous leur prouverons bien ainsi, que le Baptesme devroit précéder la régénération spirituelle, puis qu'il est nommé devant : car il n'est pas dit, Qui sera régénéré d'Esprit et d'eau : mais d'eau et d'Esprit.

28 Leur argument semble desjà advis aucunement abatu. Encores néantmoins ne nous arrestons-nous pas là : ayans response pour défendre la vérité, beaucoup plus certaine et solide : c'est que le principal mandement que baille yci nostre Seigneur à ses Apostres : est d'annoncer l'Evangile : auquel il adjouste le ministère de baptiser, comme une dépendance de leur propre commission et principale charge. Pourtant il n'est yci parlé du Baptesme, sinon d'autant qu'il est conjoinct à la doctrine et prédication : comme il se pourra mieux entendre par plus longue déduction. Le Seigneur doncques envoye ses Apostres pour instruire les hommes de toutes nations de la terre. Et lesquels? il est certain qu'il n'entend sinon ceux qui sont capables de recevoir doctrine. Après il dit que tels, après avoir esté instruits, doyvent estre baptisez. Et en poursuyvant son propos, il dit que tels, en croyant et estant baptisez, seront sauvez. Est-il yci fait mention des petis enfans, ny en une part ny en l'autre? Quelle forme doncques d'arguer est ceste-ci dont ils usent? Les gens d'aage doyvent estre instruits, et croire devant qu'estre baptisez : le Baptesme doncques n'appartient point aux petis enfans. Qu'ils se tormentent tant qu'ils voudront : ils ne peuvent tirer autre chose de ce passage, sinon qu'on doit prescher l'Evangile à ceux qui sont capables d'ouyr, devant que les baptiser, puis que de tels seulement il est question. C'est doncques bien pervertir les paroles du Seigneur, sous ombre de cela exclurre les petis enfans du Baptesme.

29 Et afin que chacun puisse toucher au doigt leurs fallaces, je monstreray par similitude en quoy elles gisent. Quand sainct Paul dit que quiconques ne travaillera, qu'il ne mange[1] : si de cela

1) Matth. XXVIII, 19. 2) Marc XVI, 16.
3) Matth. III, 13; Luc III, 23.

1) 2 Thess. III, 10.

quelqu'un vouloit inférer que les petis enfans ne doyvent point estre nourris, ne seroit-il point digne de la mocquerie de tout le monde? Pourquoy? Pourtant que ce qui est dit d'une partie, il le tireroit généralement à tous. Or ces bons personnages n'en font pas moins en ceste matière; car ce qui est dit spécialement des grans, ils le rapportent aux petis, pour en faire une reigle générale. Touchant de l'exemple de nostre Seigneur, il ne les peut en rien favoriser. Il n'est baptisé que jusques à l'aage de trente ans[1]. Mais c'est pource que lors il veut commencer sa prédication, et par icelle fonder le Baptesme : lequel avoit desjà esté commencé par Jehan. Voulant doncques instituer le Baptesme en sa doctrine dès le commencement, pour le mieux authoriser il le sanctifie premièrement en son corps, voire au temps qu'il cognoissoit estre propre et convenable à ce faire : asçavoir voulant commencer à exécuter la charge à luy commise. En somme, ils n'arracheront autre chose, sinon que le Baptesme a eu son origine de la prédication de l'Evangile. Et si bon leur semble d'assigner le terme de trente ans, pourquoy doncques ne l'observent-ils, mais reçoyvent au Baptesme tous ceux qui ont desjà assez prouflté comme il leur semble? Mesmes Servet l'un de leurs maistres, pource qu'il insistoit opiniastrément sur les trente ans, fut descouvert s'estre vanté desjà en l'aage de vingt ans d'estre Prophète. Comme si c'estoit une chose supportable, qu'un homme se vante d'estre Docteur en l'Eglise, devant qu'il en soit membre pour y estre novice.

30 Ils nous objectent que par mesme raison la Cène devroit estre communiquée aux petis enfans, lesquels nous ne voulons recevoir à icelle. Comme si la diversité n'estoit pas assez expressément notée en l'Escriture, voire en toutes manières. Je confesse que cela s'est fait en l'Eglise ancienne, comme il appert par quelques passages des Docteurs. Mais ceste coustume a esté abolie justement et à bon droict. Car si nous considérons la nature et propriété du Baptesme, nous trouverons que le Baptesme est la première entrée que nous avons pour estre recognus membres de l'Eglise, et avoir lieu entre le peuple de Dieu. Pourtant il est le signe de nostre régénération et nativité spirituelle, par laquelle nous sommes faits enfans de Dieu. Au contraire, la Cène a esté ordonnée pour ceux qui ayans passé la première enfance, sont capables de viande solide. A quoy nous avons la parole du Seigneur fort évidente. Car quant au Baptesme, elle ne met nulle distinction d'aage : mais elle ne permet pas la Cène estre communiquée sinon à ceux qui peuvent discerner le corps du Seigneur, qui se peuvent examiner et esprouver, qui peuvent annoncer la mort du Seigneur[1]. Voudrions-nous chose plus ouverte que cela? Qu'un chacun s'esprouve soy-mesme, puis qu'il mange de ce pain, et boyve de ce calice[2]. Il faut doncques que la probation précède, laquelle ne peut estre aux petis enfans. Item, Qui en mange indignement, il prend sa condamnation, ne discernant point le corps du Seigneur[3]. S'ils n'en peuvent estre participans dignement, sinon avec approbation, ce ne seroit pas humainement fait à nous, de donner aux petis enfans de la poison, au lieu de nourriture. Item, Vous ferez ceci en commémoration de moy. Pourtant toutesfois que vous prendrez de ce pain, et beuvrez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. Comment pourroyent annoncer la mort du Seigneur les enfans qui ne peuvent encores parler? Toutes ces choses ne sont pas requises au Baptesme : pourtant la différence est grande entre ces deux signes, laquelle mesmes a esté observée sous le Vieil Testament aux signes semblables et respondans à ceux-ci. Car la Circoncision, laquelle estoit au lieu du Baptesme, estoit destinée aux petis enfans : mais l'Agneau paschal, pour lequel maintenant nous avons la Cène, n'appartenoit à autres enfans, sinon à ceux qui pouvoyent interroguer quelle en estoit ceste signification[4]. Si ces povres gens avoyent un grain de bon sens ils

1) Luc III, 23.

1) Matth. XXVII, 26; Luc XXII, 19.
2) 1 Cor. XI, 28. 3) 1 Cor. XI, 29.
4) Gen. XVII, 12; Ex. XII, 26.

ne seroyent pas tant aveugles, de n'appercevoir ces choses, lesquelles se monstrent d'elles-mesmes à l'œil.

31 Combien qu'il me fasche d'amasser tant de resveries frivoles qui pourront enyvrer les lecteurs, toutesfois pource que Servet se meslant aussi de mesdire du Baptesme des petis enfans, a cuidé amener de fort belles raisons, il sera besoin de les rabatre briefvement. Il prétend que les signes donnez par Christ estans parfaits, requièrent que ceux qui s'y présentent soyent aussi parfaits ou capables de perfection. La solution est aisée : puis que la perfection du Baptesme s'estend jusques à la mort, qu'il confond tout ordre, la restreignant à un jour et à une minute de temps. J'adjouste aussi qu'il se monstre trop sot, cherchant perfection en l'homme au premier jour de son Baptesme, où nous sommes conviez d'y tendre journellement tout le temps de nostre vie. Il objecte que les Sacremens de Jésus-Christ sont donnez pour mémoriaux, afin que chacun se souviene que nous sommes ensevelis avec luy. Je respon que ce qu'il a controuvé de sa teste n'a pas besoin d'estre réfuté. Qui plus est, il appert par les mots de sainct Paul, que ce qu'il veut tirer au Baptesme, est particulier à la Cène : asçavoir que chacun s'examine[1]. Car on ne trouvera pas que jamais il ait esté rien dit de semblable du Baptesme. Dont nous concluons que les petis enfans qui ne sont encores capables d'examen, ne laissent pas d'estre deuement baptisez. Quant à ce qu'il objecte, que tous ceux qui ne croyent point au Fils de Dieu demeurent en la mort, et que l'ire de Dieu demeure sur eux[2], et par ainsi que les enfans qui ne peuvent croire, demeurent plongez en leur damnation : je respon qu'il n'est point parlé en ce passage de la coulpe générale, à laquelle Adam nous a tous obligez : mais que Jésus-Christ menace les contempteurs de l'Evangile, qui rejettent fièrement et avec rébellion la grâce qui leur est offerte : ce qui n'appartient de rien aux petis enfans. J'oppose aussi une raison contraire, c'est que tous ceux qui sont bénis de Christ, sont exemptez de la malédiction d'Adam, et de l'ire de Dieu. Or il a bénit les petis enfans, comme il est notoire : il s'ensuyt doncques qu'il les délivre de mort. Il allègue faussement ce qui ne se trouvera nulle part en l'Escriture, que celuy qui est nay de l'Esprit, oit la voix de l'Esprit. Mais encores que nous luy callions ceste faute, il ne pourra tirer autre chose, sinon que les fidèles sont induits à suyvre Dieu selon que l'Esprit besongne en eux. Or c'est un vice trop lourd, de tirer égualement à tous ce qui est dit de quelque nombre. Il objecte en quatrième lieu : puis que ce qui est sensuel précède[1], que le Baptesme qui est spirituel n'a pas son temps opportun jusques à ce que l'homme soit renouvelé. Or combien que je confesse que toute la lignée d'Adam estant charnelle apporte sa condamnation du ventre de la mère : toutesfois je nie que cela empesche que Dieu n'y remédie sitost que bon luy semble. Car Servet ne me monstrera pas qu'il y ait terme assigné, auquel la nouveauté de la vie spirituelle doyve commencer. Sainct Paul tesmoigne, combien que les enfans des fidèles soyent de nature en mesme perdition que les autres, que toutesfois ils sont sanctifiez par grâce supernaturelle[2]. Il ameine puis après une allégorie : c'est que David montant en la forteresse de Sion, ne mena point avec soy les aveugles, ne les boiteux, mais des vaillans gendarmes[3]. Mais si je luy rejette en barbe la parabole, où il est dit que Dieu convie à son banquet les aveugles et les boiteux[4], comment se despestrera-il de ce nœud ? Je demande plus outre, si les boiteux et aveugles n'avoyent point combatu desjà au paravant avec David. Dont il s'ensuyt qu'ils estoyent de l'Eglise. Mais c'est chose superflue d'insister plus long temps yci, veu que ce n'est qu'une fausseté controuvée par luy. S'ensuyt une autre allégorie : c'est que les Apostres ont esté pescheurs des hommes[5], non pas des petis enfans. Je luy demande à l'opposite, que veut dire ceste sentence

1) Cor. XI, 26, 28. 2) Jean III, 36.

1) 1 Cor. XV, 46. 2) 1 Cor. VII, 14.
3) 2 Sam. V, 8. 4) Luc XIV, 21.
5) Matth. IV, 19.

de Jésus-Christ, que l'Evangile est une rets pour attirer toute sorte de poissons[1]. Mais pource que je ne pren point plaisir à me jouer des choses sainctes, je respon, quand la charge d'enseigner les grans a esté commise aux Apostres, qu'il ne leur a pas esté défendu de baptiser les petis. Combien que je voudroye encores sçavoir de luy, veu que le mot grec dont use l'Evangéliste, signifie toutes créatures humaines, pourquoy il en exclud les petis enfans. Il allègue, puis que les choses spirituelles se doyvent approprier aux spirituels[2], que les enfans qui ne sont point spirituels, ne sont non plus idoines à estre receus au Baptesme. Mais en premier lieu il corrompt meschamment la sentence de sainct Paul. Il est question de la doctrine. Pource que les Corinthiens se plaisoyent par trop en leur subtilité, sainct Paul rédargue leur bestise en ce qu'il leur faloit encores enseigner les rudimens de la Chrestienté. Qui est-ce qui inférera de là, qu'il fale refuser le Baptesme aux petis enfans, lesquels Dieu se dédie par son adoption gratuite, combien qu'ils soyent nais de la chair. Quant à ce qu'il objecte, que s'ils sont nouveaux hommes comme nous disons, ils devroyent estre nourris de viande spirituelle : la solution est facile, c'est qu'ils sont receus au troupeau de Jésus-Christ par le Baptesme, et que ceste marque de leur adoption suffit, jusques à ce qu'ils grandissent pour porter la viande ferme. Et ainsi, qu'il faut attendre le temps de l'examen, lequel Dieu requiert notamment en la Cène. Il objecte d'avantage, que Christ convie à la Cène tous ceux qui sont siens. Je respon au contraire, qu'il n'y admet sinon ceux qui sont desjà appareillez à célébrer la mémoire de sa mort. Dont il s'ensuyt que les enfans, lesquels il a bien daigné recevoir entre ses bras, ne laissent pas d'estre de l'Eglise, combien qu'ils demeurent en leur degré inférieur. A ce qu'il réplique que c'est une chose monstrueuse, qu'un homme estant nay ne mange point : je respon que les âmes sont autrement repeues qu'en mangeant le pain visible de la Cène : et pourtant que Jésus-Christ ne laisse pas d'estre pain des petis enfans, combien qu'ils s'abstienent du signe extérieur, qu'il y a autre raison au Baptesme, par lequel seulement la porte leur est ouverte en l'Eglise. Il ameine ceste sentence, qu'un bon mesnager distribue la portion à sa famille en temps opportun[1] : ce que je confesse. Mais de quelle authorité, et à quel tiltre nous déterminera-il le temps du Baptesme, pour prouver qu'on ne le puisse donner en temps opportun aux petis enfans? Il ameine aussi le commandement que fait Jésus-Christ à ses Apostres, de courir à la moisson quand les champs blanchissent[2] : mais à quel propos? Nostre Seigneur Jésus pour mieux inciter ses Apostres, afin qu'ils s'esvertuent tant mieux à faire leur office, leur propose que le fruit de leur labeur est présent : peut-il inférer de là qu'il n'y ait temps meur ne propre pour le Baptesme, sinon en moisson? L'onzième raison est, qu'en l'Eglise primitive tous Chrestiens estoyent nommez Disciples[3] : et par ainsi, que les petis enfans ne peuvent estre du nombre. Mais nous avons desjà veu combien sa déduction est sotte, en concluant de tous, ce qui est seulement prononcé d'une partie. Sainct Luc appelle Disciples ceux qui avoyent esté desjà enseignez, et faisoyent profession de Chrestienté : comme sous la Loy les Juifs estoyent disciples de Moyse, voire ceux qui estoyent parvenus en aage : mais il ne s'ensuyt pas de là, que les petis enfans fussent estrangers, lesquels Dieu a testifié estre ses domestiques, et les a tenus pour tels. Il allègue que tous Chrestiens sont frères : et puis que nous ne donnons point la Cène aux petis enfans, que nous ne les tenons pas de ce rang. Pour response je revien tousjours à ce principe, que nul n'est héritier du royaume des cieux, qu'il ne soit membre de Jésus-Christ. Au reste, que l'embrassement dont il a honoré les petis enfans, a esté une vraye marque de leur adoption, par laquelle il les a conjoincts avec les grans. Ce que pour un temps ils sont forclos de la Cène, cela n'empesche

1) Matth. XIII, 47. 2) 1 Cor. II, 13.

1) Matth. XXIV, 45. 2) Jean IV, 35.
3) Act. XI, 26.

pas qu'ils n'appartiennent au corps de l'Eglise. Et de faict, le brigand estant converti en la croix[1], n'a pas laissé d'estre frère des fidèles, combien que jamais il ne soit approché de la Cène. Il adjouste que nul n'est fait nostre frère, que par l'Esprit d'adoption, lequel n'est donné que par l'ouye de la foy[2]. Je respon que tousjours il retombe de son asne, appliquant mal et sottement aux petis enfans ce qui n'est dit que des gens aagez. Car sainct Paul monstre là, que Dieu use de ceste façon ordinaire pour appeler ses esleus à la foy : c'est de leur susciter des bons Docteurs, par le labeur et instruction desquels il leur tend la main. Mais qui est-ce qui luy osera imposer loy, qu'il n'incorpore en Jésus-Christ d'une autre façon secrette les petis enfans? Ce qu'il allègue, que Corneille le Centenier a esté baptisé ayant desjà receu le sainct Esprit, c'est une sottise trop lourde, de faire une reigle générale d'un exemple singulier. Ce qui appert par l'Eunuque et les Samaritains[3], ausquels Dieu a tenu un ordre divers, voulant qu'ils fussent baptisez devant que leur donner le sainct Esprit. La quinzième raison est de nulle saveur. Il dit que nous sommes faits dieux par régénération. Or est-il ainsi que ceux ausquels la Parole de Dieu est donnée, sont dieux[4] : ce qui ne compète pas aux petis enfans. Ce qu'il forge une déité aux fidèles, est une de ses resveries, laquelle je ne débatray point pour ceste heure : mais c'est une impudence trop désespérée à luy, de tirer ainsi par les cheveux le passage du Pseaume. Jésus-Christ expose ce passage que les Roys et gens de justice sont nommez Dieux, pource qu'ils sont ordonnez de luy en leur estat. Ce Docteur subtil, pour surmonter le Fils de Dieu, tire à la doctrine de l'Evangile ce qui est dit de la charge particulière des Magistrats, pour exterminer de l'Eglise les petis enfans. Il objecte derechef, que les petis enfans ne peuvent estre réputez nouvelles créatures, d'autant qu'ils ne sont point engendrez par la Parole. Je n'ay point honte de réitérer ce que j'ay souvent dit : asçavoir que la doctrine de l'Evangile est semence incorruptible[1] pour régénérer ceux qui sont suffisans à la comprendre : mais quand l'aage n'est pas encores pour estre enseigné, que Dieu tient ses degrez pour régénérer ceux qu'il a adoptez. Il retourne encores à ses allégories, disant que sous la Loy les bestes n'estoyent pas offertes incontinent qu'elles estoyent sorties du ventre. S'il estoit licite de tirer ainsi les figures à nostre poste, je respon que tous premiers-nais ouvrans la matrice, estoyent de leur naissance consacrez à Dieu[2] : item, que notamment il estoit commandé d'offrir un agneau d'un an[3]. Dont il s'ensuyt qu'il ne faut point attendre aage d'homme pour sanctifier les enfans à Dieu : mais qu'ils luy doyvent estre réservez et appropriez dès leur naissance. Il débat d'avantage, qu'on ne peut venir à Christ, qu'on n'ait esté préparé par Jehan-Baptiste. Voire, comme si l'office de Jehan-Baptiste n'eust pas esté temporel. Mais encores que je luy quitte cela, il n'y avoit nulle telle préparation aux petis enfans, lesquels Jésus-Christ embrasse et bénit. Pourtant, qu'il s'en aille avec son faux principe et controuvé. Finalement, il ameine pour advocat Mercure, surnommé Souverainement trèsgrand, et les Sibylles, lesquels disent que les lavemens ne conviennent qu'à ceux qui sont desjà grans. Voylà en quelle estime et révérence il a le Baptesme de Christ, lequel il range et assujetit aux cérémonies des gens profanes : tellement qu'il ne soit licite d'en user, sinon comme il plaira à un disciple de Platon. Mais l'authorité de Dieu nous est bien par-dessus, auquel il a pleu de dédier à soy les petis enfans : voire les sanctifiant avec signe solennel, duquel ils ne comprenoyent point encores la force. Et n'estimons pas qu'il soit licite d'emprunter reigle des expiations des Payens, laquelle change en nostre Baptesme la loy inviolable que Dieu a establie en la Circoncision. Pour conclusion, il argue que s'il est licite de baptiser sans intelligence, le Baptesme que font les petis en-

1) Luc XXIII, 42. 2) Rom. X, 17.
3) Act. X, 44, VIII, 17, 38. 4) Jean X, 35.

1) 1 Pierre I, 23. 2) Ex. XIII, 2.
3) Ex. XII, 5.

ans en leurs jeux et badinages sera valable. Mais je le renvoye à Dieu pour plaider contre luy, veu qu'il a ordonné que la Circoncision fust commune tant aux grans qu'aux petis, sans attendre que les enfans veinssent en aage d'homme. Puis que tel a esté le commandement de Dieu, malheur sur celuy qui sous telle couleur voudra renverser l'institution saincte et immuable de Dieu. Mais il ne se faut point esbahir si ces esprits réprouvez, comme estans transportez de phrénésie, desgorgent des absurditez tant énormes pour maintenir leurs erreurs, veu que Dieu punit justement par telle forcenerie leur orgueil et obstination. Certes je pense avoir assez évidemment monstré combien les raisons de Servet sont débiles, pour aider ses confrères en cest endroict.

32 Ce que nous avons dit est assez suffisant, comme on peut veoir, pour monstrer comment sans raison ne propos ceux-là troublent l'Eglise du Seigneur lesquels esmeuvent questions et débats, afin de réprouver l'observation saincte qui depuis les Apostres a esté gardée diligemment des fidèles, puis que nous avons évidemment prouvé qu'elle a certain et asseuré fondement sur la saincte Escriture : et au contraire, avons abondamment réfuté toutes les objections, lesquelles ont accoustumé de se faire à l'encontre. Tellement que nous ne doutons point que tous bons serviteurs de Dieu, après avoir leu ce traité, ne soyent plenement satisfaits, et n'apperçoyvent à l'œil que tous les assauts qui se font pour renverser et abolir ceste saincte ordonnance, ne soyent cauteleuses machinations du diable, afin de diminuer le fruict singulier de fiance et consolation que le Seigneur nous a voulu donner par sa promesse, et obscurcir d'autant la gloire de son nom : laquelle est d'autant plus exaltée, que les largesses de sa miséricorde sont amplement espandues sur les hommes. Car quand le Père céleste visiblement nous testifie par le signe du Baptesme, que pour l'amour de nous il veut avoir esgard à nostre postérité, et estre Dieu de nos enfans, n'avons-nous point bonne matière de nous resjouir, à l'exemple de David, réputans que Dieu prend envers nous la personne d'un bon père de famille, estendant non-seulement sur nous sa providence, mais sur les nostres après nostre mort. En laquelle resjouissance Dieu est singulièrement glorifié. Voylà pourquoy Satan s'efforce de priver nos enfans de la communication du Baptesme : c'est afin que ceste testification que le Seigneur a ordonnée pour nous confermer les grâces qu'il leur veut faire, estant effacée de devant nos yeux, petit à petit nous oubliions pareillement la promesse qu'il nous a donnée pour eux. Dont s'ensuyvroit non-seulement une ingratitude et mescognoissance de la miséricorde de Dieu envers nous, mais une négligence d'instruire nos enfans en crainte et discipline de sa Loy, et en la cognoissance de son Evangile. Car ce n'est pas petit aiguillon pour nous inciter à les nourrir en vraye piété et obéissance de Dieu, quand nous entendons que dés leur nativité le Seigneur les a receus entre son peuple, pour membres de son Eglise. Parquoy ne rejettans point la grande bénignité de nostre Seigneur, présentons-luy hardiment nos enfans, ausquels il a donné par sa promesse entrée en la compagnie de ceux qu'il advoue pour ses familiers et domestiques de sa maison, qui est l'Eglise chrestienne.

CHAPITRE XVII.

De la sacrée Cène de Jésus-Christ, et que c'est qu'elle nous apporte.

1 Après que Dieu nous a une fois receus en sa famille, et non-seulement pour nous avoir pour serviteurs, mais pour nous tenir au rang de ses enfans : afin d'accomplir tout ce qui est convenable à un bon Père, et qui a le soin de sa

lignée, quant et quant il prend la charge de nous sustenter et nourrir tout le cours de nostre vie. Mais encores ne se contentant point de cela, il nous a donné un gage pour nous mieux certifier de ceste libéralité, laquelle continue sans fin. Et c'est pourquoy il a donné par la main de son Fils à son Eglise le second Sacrement : asçavoir le banquet spirituel : où Jésus-Christ nous tesmoigne qu'il est pain vivifiant, dont nos âmes soyent nourries et repeues à l'immortalité bienheureuse. Or pource que la cognoissance de ce haut mystère est fort nécessaire, et à cause de sa grandeur requiert une singulière diligence : et à l'opposite que Satan, afin de priver l'Eglise de ce thrésor inestimable, l'a desjà de long temps obscurcy, premièrement par nioles et brouées, et puis après par ténèbres fort espesses : outreplus, a esmeu contentions et débats pour en desgouster les hommes : mesmes de nostre temps s'est servy de mesme ruse et artifice : je mettray peine en premier lieu d'exposer la somme de ce qu'il en faut cognoistre, selon la capacité des rudes et idiots : et puis je despescheray les difficultez dont Satan a tasché d'envelopper le monde. Premièrement, les signes sont du pain et du vin, qui nous représentent la nourriture spirituelle que nous recevons du corps et du sang de Jésus-Christ. Car comme Dieu nous régénérant par le Baptesme, nous incorpore en son Eglise, et fait siens par adoption : aussi, comme nous avons dit, il accomplit l'office d'un bon père de famille et prouvoyable, en nous eslargissant continuellement viande propre pour nous conserver et maintenir en la vie, à laquelle il nous a engendrez par sa Parole. Or la seule pasture des âmes, est Jésus-Christ. Parquoy le Père céleste nous convie à luy, afin qu'estans repeus de sa substance nous cueillions de jour en jour nouvelle vigueur, jusques à ce que nous parvenions à l'immortalité céleste. Et pource que ce mystère de communiquer à Jésus-Christ est incompréhensible de nature, il nous en monstre la figure et image en signes visibles fort propres à nostre petitesse : mesmes comme s'il nous en donnoit les arres, il nous le rend aussi asseuré que si nous le voyions à l'œil, d'autant que ceste similitude tant familière entre jusques aux esprits les plus lourds et grossiers : c'est que tout ainsi que le pain et le vin soustienent nos corps en ceste vie transitoire, aussi nos âmes sont nourries de Christ. Nous voyons doncques à quelle fin tend ce Sacrement : asçavoir pour nous asseurer que le corps du Seigneur a tellement esté une fois sacrifié pour nous, que maintenant nous le recevons : et en le recevant, sentons en nous l'efficace de ceste oblation unique qui en a esté faite. Item, que son sang a tellement esté une fois espandu pour nous, qu'il nous est en bruvage perpétuel. Et c'est ce que portent les paroles de la promesse, quand il est dit, Prenez, mangez : ceci est mon corps qui est livré pour vous[1]. Il nous est doncques commandé de prendre et manger le corps qui a esté une fois offert pour nostre salut, afin que voyans que nous en sommes faits participans, nous ayons certaine confiance que la vertu de ceste oblation se démonstrera en nous. Et pourtant il appelle le calice Alliance de son sang. Car entant qu'il appartient à la confirmation de nostre foy, toutes fois et quantes qu'il nous donne son sacré sang à boire, il renouvelle aucunement, ou plustost continue l'alliance avec nous, laquelle il a ratifiée en iceluy.

2 Nos âmes peuvent prendre et recueillir de ce Sacrement une grande douceur et fruict de confiance : c'est que nous recognoissions Jésus-Christ estre tellement incorporé en nous, et nous aussi en luy, que tout ce qui est sien nous le pouvons appeler nostre : et tout ce qui est nostre, nous le pouvons nommer sien. Parquoy, nous nous osons promettre asseurément que la vie éternelle est nostre, et que le Royaume des cieux ne nous peut faillir, non plus qu'à Jésus-Christ mesme. D'autre part, que par nos péchez ne pouvons estre damnez non plus que luy : puis qu'il nous en a absous, voulant qu'ils luy fussent imputez comme s'ils eussent esté siens. C'est

1) Jean VI, 51 ; Matth. XXVI, 26 ; Marc XIV, 22 ; Luc XXII, 19 ; 1 Cor. XI, 24.

l'eschange admirable que de sa bonté infinie il a voulu faire avec nous, qu'en recevant nostre povreté, il nous a transféré ses richesses : en portant nostre débilité sur soy, il nous a confermez de sa vertu : en prenant nostre mortalité, il a fait son immortalité nostre : qu'en recevant le fardeau de nos iniquitez, duquel nous estions oppressez, il nous a donné sa justice pour nous appuyer sur icelle : en descendant en terre, il a fait voye au ciel : en se faisant fils d'homme, il nous a faits enfans de Dieu.

3 Toutes ces choses nous sont tant plenement promises de Dieu en ce Sacrement, qu'il nous faut estre certains et asseurez qu'aussi vrayement elles nous y sont démonstrées, que si Jésus-Christ mesme en personne nous y estoit visiblement à l'œil présenté, et sensiblement y estoit touché. Car ceste parole ne nous peut faillir ne mentir, Prenez, mangez et beuvez : ceci est mon corps qui est livré pour vous : ceci est mon sang qui est espandu pour la rémission de vos péchez. En commandant qu'on prene, il signifie qu'il est nostre : en commandant qu'on mange et boyve, il monstre qu'il est fait une mesme substance avec nous. Quand il dit, Ceci est mon corps qui est livré pour vous : ceci est mon sang qui est espandu pour vous : il nous déclaire et enseigne qu'ils ne sont pas tant siens que nostres, puis qu'il les a prins et laissez non pour sa commodité, mais pour l'amour de nous, et pour nostre proufit. Et nous faut diligemment observer que la principale et quasi totale force et saveur du Sacrement gist en ces mots, Qui est livré pour vous, Qui est espandu pour vous : car autrement il nous serviroit de bien peu que le corps et le sang de Jésus-Christ nous fussent maintenant distribuez s'ils n'avoyent esté une fois livrez pour nostre rédemption et salut. Et pourtant ils nous sont représentez sous pain et vin, pour nous apprendre et monstrer que non-seulement ils sont nostres, mais aussi qu'ils nous sont pour vie et nourriture. C'est ce qu'avons dit ci-devant, que par les choses corporelles qui nous sont proposées aux Sacremens, nous devons estre conduits selon quelque proportion et similitude aux choses spirituelles. Car quand nous voyons le pain nous estre présenté pour signe et Sacrement du corps de Jésus-Christ, il nous faut incontinent prendre ceste similitude, Qu'ainsi que le pain nourrit, sustente et conserve la vie de nostre corps, aussi le corps de Jésus-Christ est la viande et la nourriture pour conservation de nostre vie spirituelle. Et quand nous voyons le vin nous estre offert pour signe de son sang, il nous faut penser tout ce que fait et proufite le vin au corps humain, pour estimer que le sang de Jésus-Christ nous fait et proufite autant spirituellement : c'est qu'il conferme, conforte, récrée et resjouit. Car si nous considérons bien que nous a proufité ce que le corps trèssacré de Jésus a esté livré, et son sang espandu pour nous, nous verrons clairement que cela qu'on attribue au pain et au vin, selon ceste analogie et similitude, leur convient très-bien.

4 Ce n'est doncques pas le principal du Sacrement, de nous présenter simplement et sans plus haute considération le corps de Jésus-Christ : mais c'est plustost de signer et confermer celle promesse, par laquelle Jésus-Christ nous dit que sa chair est vrayement viande, et son sang bruvage, desquels nous sommes repeus à vie éternelle : et certifie qu'il est le pain de vie, duquel quiconques a mangé, vivra éternellement. Et pour ce faire, c'est asçavoir pour signer la promesse susdite, le Sacrement nous envoye à la croix de Jésus-Christ, où celle promesse a esté plenement vérifiée, et entièrement accomplie. Car nous ne recevons point Jésus-Christ avec fruit, sinon entant qu'il a esté crucifié, ayans une appréhension vive de la vertu de sa mort. Et de faict, ce que Jésus-Christ s'est appelé Pain de vie [1], n'a pas esté pour raison du Sacrement (comme plusieurs l'ont faussement interprété) mais pource qu'il nous avoit esté donné tel du Père : et s'est monstré tel, quand s'estant fait participant de nostre humaine mortalité, il nous a faits aussi participans de son

1) Jean VI, 35, 48.

immortalité divine : quand s'offrant en sacrifice, il s'est chargé de nostre malédiction, pour nous remplir de sa bénédiction : quand en sa mort il a dévoré et englouti la mort : quand en sa résurrection il a ressuscité en gloire et incorruption nostre chair corruptible, laquelle il avoit vestue.

5 Il reste que cela nous soit appliqué. Ce qui se fait quand le Seigneur Jésus s'offre à nous avec tous ses biens, premièrement par l'Evangile : mais plus clairement en la Cène, et que nous le recevons en vraye foy. Ainsi ce n'est pas le Sacrement qui fait que Jésus-Christ commence de nous estre pain de vie : mais nous réduisant en mémoire qu'il nous a esté une fois fait tel à ce que nous en soyons assiduellement nourris, il nous fait sentir le goust et saveur de ce pain afin que nous en prenions nourriture. Car il nous certifie que tout ce que Jésus-Christ a fait et souffert, est pour nous vivifier. Après, que ceste vie est perpétuelle. Car comme Jésus-Christ ne nous seroit pas pain de vie, si une fois il n'estoit nay et mort et ressuscité pour nous : aussi faut-il que la vertu de ces choses soit permanente, afin que le fruit nous en reviene. Ce qui est trèsbien exprimé et clairement en ces paroles qu'il dit en sainct Jehan, Le pain que je donneray, est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde[1] : où sans doute il démonstroit que son corps seroit en pain, pour la vie spirituelle de nostre âme : à cause qu'il le devoit exposer pour nostre salut à la mort. Car il l'a donné une fois pour pain, quand il l'a livré pour estre crucifié en la rédemption du monde. Il le donne journellement, quand par la parole de son Evangile il s'offre, afin que nous y participions entant qu'il a esté crucifié pour nous : et conséquemment seelle une telle participation par le mystère de la Cène : et mesmes y accomplit au dedans ce qu'il y signifie au dehors. Or il nous convient yci garder de deux vices. L'un est, qu'en exténuant par trop les signes, on ne les sépare des mystères ausquels ils sont aucunement conjoincts : et par conséquent qu'on abbaisse l'efficace. L'autre, qu'en les magnifiant outre mesure, on n'obscurcisse la vertu intérieure. Il n'y a nul, sinon qu'il soit du tout sans religion, qui ne confesse Christ estre le pain de vie, duquel sont nourris les fidèles en salut éternel : mais cela n'est résolu entre tous, quelle est la manière d'en participer. Car il y en a qui définissent en un mot, que manger la chair de Christ et boire son sang, n'est autre chose que croire en luy. Mais il me semble que luy-mesme a voulu exprimer une chose plus haute en ceste prédication notable, où il nous recommande la manducation de son corps : c'est que nous sommes vivifiez par la vraye participation qu'il nous donne en soy : laquelle il a signifiée par les mots de Boire et Manger, afin que nul ne pensast que cela gist en simple cognoissance. Car comme manger le pain, non pas le regarder, administre au corps la nourriture : ainsi faut-il que l'âme soit vrayement faite participante de Christ, pour en estre soustenue en vie éternelle. Cependant nous confessons bien que ceste manducation ne se fait que par foy, comme nulle autre ne se peut imaginer : mais la différence que nous avons avec ceux qui font l'exposition que j'impugne, est qu'ils estiment que Manger n'est autre chose que croire. Je di qu'en croyant nous mangeons la chair de Christ et que ceste manducation est un fruit de foy. Ou si on le veut plus clairement, La manducation leur est la foy mesme : je di que plustost elle provient d'icelle. Il y a peu de différent aux paroles, mais il est grand en la chose. Car combien que l'Apostre enseigne que Jésus-Christ habite en nos cœurs par foy[1] néantmoins personne n'interprétera que ceste habitation est la foy mesme : mais tous cognoissent qu'il nous a voulu exprimer un singulier bénéfice de la foy, en tant que par icelle les fidèles obtienent que Christ habite en eux. En ceste manière le Seigneur se nommant Pain de vie[2], non-seulement a voulu dénoter que nostre salut est colloqué en la fiance de sa mort et résurrection, mais que par la vraye communica-

1) Jean VI, 51.

1) Ephés. III, 17. 2) Jean VI, 48.

tion que nous avons en luy, sa vie est transférée en nous, et est faite nostre : tout ainsi que le pain, quand il est prins en nourriture, donne vigueur au corps.

6 Sainct Augustin, lequel ils ameinent pour leur advocat, n'a escrit en autre sens, que nous mangeons le corps de Christ en croyant en luy, que pour dénoter que ceste manducation vient de la foy. Laquelle chose je ne nie pas : mais j'adjouste que nous recevons Christ, non pas apparoissant de loing, mais s'unissant avec nous pour estre nostre chef, et nous faire ses membres. Combien que je ne réprouve pas du tout ceste façon de parler : mais je di que ce n'est pas une interprétation saine et entière, s'il est question de définir que c'est que manger le corps de Jésus-Christ. Car touchant de la forme de parler, sainct Augustin en use souvent. Comme quand il dit au troisième livre de la Doctrine chrestienne, en ceste sentence, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, vous n'aurez point vie en vous [1], il y a une figure : c'est qu'il nous faut communiquer à la passion du Seigneur Jésus, et avoir ceste cogitation bien imprimée en nostre mémoire, que sa chair a esté crucifiée pour nous [2]. Item, quand il dit en plusieurs Homélies sur sainct Jehan, que les trois mille hommes qui furent convertis par la prédication de sainct Pierre [3], ont beu le sang de Jésus-Christ en croyant en luy, lequel ils avoyent espandu en le persécutant. Mais en plusieurs autres passages il magnifie tant qu'il peut ceste communion que nous avons avec Jésus-Christ par foy : asçavoir que nos âmes ne sont pas moins repeues par sa chair, que nos corps du pain que nous mangeons. Et c'est ce qu'entend Chrysostome en quelque passage, disant que Jésus-Christ nous fait estre son corps, nonseulement par foy, mais par effect [4]. Car il n'entend pas que nous obtenions un tel bien sinon par foy : mais il veut seulement exclurre cela, qu'on n'entende pas que nous communiquions par imagination nue. Je laisse à parler de ceux qui tienent la Cène pour quelque enseigne, pour laquelle nous protestions nostre Chrestienté devant les hommes : car il me semble que j'aye assez réfuté cest erreur, traittant des Sacremens en général. Pour ceste heure ce mot d'advertissement suffira : c'est, puis que le calice est appelé Alliance au sang de Jésus-Christ [1], il faut bien qu'il y ait promesse servant à confermer la foy. Dont il s'ensuyt qu'on n'use point deuement de la Cène, sinon regardant en Dieu pour s'asseurer de sa bonté.

7 Ceux-là aussi ne satisfont point, lesquels après avoir confessé que nous avons aucune communication au corps de Christ, quand ils la veulent démonstrer, nous font seulement participans de son Esprit, laissans derrière toute la mémoire de la chair et du sang. Comme si ces choses estoyent dites pour néant, que sa chair est viande, son sang est bruvage : que nul n'aura vie sinon celuy qui aura mangé ceste chair et beu ce sang : et autres semblables sentences. Pourtant s'il est notoire que la communication dont il est question, passe outre ce qu'ils en disent, devant que parler de l'excès contraire, je despescheray en brief jusques où elle s'estend. Car il me faudra avoir plus longue dispute avec certains docteurs ou resveurs hyperboliques, lesquels en se forgeant selon leur sottise, une façon lourde et exorbitante de manger le corps de Jésus-Christ et boire son sang, despouillent Jésus-Christ de son corps, et le transfigurent en un fantosme. Si toutesfois il est loisible d'expliquer par paroles un si grand mystère, lequel je voy bien que je ne puis comprendre en mon esprit. Ce que je confesse volontiers, afin que nul ne mesure la grandeur d'iceluy à mes paroles, qui sont si débiles, qu'elles succombent beaucoup au-dessous. Plustost au contraire j'admoneste les Lecteurs de ne contenir point leur sens entre si estroites bornes et limites : mais qu'ils s'efforcent de monter plus haut que je ne les puis conduire. Car moy-mesme, toutes fois et

1) Jean VI, 53.
2) *Homil. in Joann.*, XXXI, XL, et alibi.
3) Act. II, 41.
4) Homil. LX, LXI, *Ad popul. Antioch.*

1) Luc XXII, 20.

quantes qu'il est question de ceste matière, après avoir tasché de tout dire, je voy bien qu'il s'en faut beaucoup que je n'atteinde à l'excellence. Et combien que l'entendement ait plus de vertu à penser et estimer, que la langue à exprimer, néantmoins iceluy mesmes est surmonté et accablé par une telle grandeur. Parquoy il ne me reste autre chose en la fin, que de tomber en admiration de ce mystère : auquel à droictement penser, l'entendement ne peut suffire, comme la langue aussi n'est capable de le déclairer. Néantmoins je proposeray yci la somme de ma doctrine : laquelle comme je ne doute pas estre véritable, aussi j'espère qu'elle sera prouvée à tous bons cœurs et craignans Dieu.

8 Premièrement, l'Escriture nous enseigne que Christ dés le commencement a esté la Parole du Père vivifiante, fontaine et origine de vie, dont toutes choses ont eu la vertu de subsister. Pourtant sainct Jehan aucunesfois l'appelle Parole de vie[1]; aucunesfois dit que la vie a esté tousjours en luy : voulant signifier qu'il a espandu tousjours sa force par toutes créatures, pour leur donner vie et vigueur. Toutesfois luy-mesme adjouste tantost après, que lors la vie a esté manifestée, quand le Fils de Dieu ayant prins nostre chair, s'est donné à veoir et à toucher[2]. Car combien qu'il espandist au paravant ses vertus sur les créatures, néantmoins pource que l'homme estant aliéné de Dieu par péché, avoit perdu la communication de vie, et estoit de toutes pars assiégé de la mort, il avoit besoin d'estre receu de nouveau en la communion de ceste Parole, pour recouvrer quelque espérance d'immortalité. Car combien y auroit-il petite matière d'espérer, si nous entendions que la Parole de Dieu contient en soy toute plénitude de vie, estans ce pendant eslongnez d'icelle, et ne voyans en nous ne tout à l'entour autre chose que la mort? Mais depuis que celle fontaine de vie a commencé d'habiter en nostre chair, desjà elle n'est point cachée loing de nous, mais se baille et présente à ce qu'on en puisse jouir. Voylà comme Jésus-Christ a approché de nous le bénéfice de vie dont il est la source. D'avantage, il nous a rendu la chair qu'il a vestue et prinse, vivifiante : afin que par la participation d'icelle nous soyons nourris à immortalité : Je suis, dit-il, le pain de vie, qui suis descendu du ciel. Item, Le pain que je donneray, c'est ma chair, laquelle j'exposeray pour la vie du monde[1]. Esquelles paroles il démonstre que non-seulement il est la vie, entant qu'il est la Parole de Dieu éternelle, laquelle est descendue du ciel à nous : mais aussi qu'en descendant il a espandu ceste vertu en la chair qu'il a prinse, afin que la communication en parveinst jusques à nous. Dont s'ensuyvent ces sentences, Que sa chair est vrayement viande, son sang est vrayement bruvage, et que l'un et l'autre est substance pour nourrir les fidèles en vie éternelle. Nous avons doncques en cela une singulière consolation, qu'en nostre propre chair nous trouvons la vie. Car en telle manière non-seulement nous y parvenons, voire à la vie, di-je : mais elle vient au-devant pour se présenter à nous : seulement que nous luy donnions ouverture en nostre cœur pour la recevoir, et nous l'obtiendrons.

9 Or combien que la chair de Christ n'ait point tant de vertu de soy-mesme qu'elle nous puisse vivifier, veu qu'en sa première condition elle a esté sujette à mortalité, et estant faite immortelle, prend sa force d'ailleurs : toutesfois si est-elle à bon droict nommée Vivifiante, pource qu'elle a esté remplie de perfection de vie, pour en espandre sur nous ce qui est requis à nostre salut. Et en ce sens se doit prendre ce que dit nostre Seigneur, que comme le Père a la vie en soy, aussi il a ordonné que le Fils eust la vie en soy[2]. Car en ce passage-là il parle, non pas des propriétez qu'il a possédées éternellement en sa divinité, mais lesquelles luy ont esté données en la chair, en laquelle il nous est apparu. Parquoy il démonstre que la plénitude de vie habite mesmes en son humanité : tellement que quiconque communiquera

1) 1 Jean I, 1, 2. 2) Jean I, 4.

1) Jean VI, 48, 51. 2) Jean V, 26.

à sa chair et à son sang, obtiendra la jouissance d'icelle; ce que nous pouvons mieux expliquer par un exemple familier. Car comme l'eau d'une fontaine suffit pour en boire, pour en arrouser, et pour l'appliquer à autres usages, et néantmoins la fontaine n'a point de soy-mesme une telle abondance, mais de la source, laquelle descoule perpétuellement pour la remplir, à ce que jamais elle ne tarisse: en ceste sorte la chair de Christ est semblable à une fontaine, entant qu'elle reçoit la vie descoulante de la Divinité, pour la faire descouler en nous. Maintenant qui est-ce qui ne voit que la communication au corps et au sang de Christ est nécessaire à tous ceux qui aspirent à la vie céleste? Et à cela tendent toutes ces sentences de l'Apostre, Que l'Eglise est le corps de Christ et son accomplissement: Que luy il est le Chef, dont tout le corps estant conjoinct, croist selon ses liaisons et joinctures : et Que nos corps sont membres de luy [1]. Lesquelles choses ne peuvent estre autrement accomplies sinon qu'entièrement de corps et d'esprit il adhère à nous. Mais encores l'Apostre esclarcit par un plus grand tesmoignage ceste société, par laquelle nous sommes unis à sa chair : en disant que nous sommes les membres de son corps, partie de ses os et de sa chair [2]. Et finalement pour dénoter que la chose surmonte toutes paroles, il conclud le propos par admiration : C'est, dit-il, un grand secret. Parquoy ce seroit une folie désespérée, de ne recognoistre nulle communion en la chair et au sang du Seigneur : laquelle sainct Paul déclaire estre si grande, qu'il aime mieux s'en esmerveiller que l'expliquer par paroles.

10 La somme est telle, que nos âmes ne sont pas moins repeues de la chair et du sang de Jésus-Christ, que le pain et le vin entretienent la vie des corps. Car autrement la similitude du signe ne conviendroit point, si nos âmes ne trouvoyent en Jésus-Christ de quoy se rassasier. Ce qui ne se peut faire, sinon que Jésus-Christ s'unisse vrayement à nous, et nous repaisse de la nourriture de son corps et de son sang. Que s'il semble incroyable, que la chair de Jésus-Christ estant eslongnée de nous par si longue distance, parviene jusques à nous : pour nous estre viande, pensons de combien la vertu secrette du sainct Esprit surmonte en sa hautesse tous nos sens, et quelle folie ce seroit, de vouloir comprendre en nostre mesure l'infinité d'icelle. Pourtant, que la foy reçoyve ce que nostre entendement ne peut concevoir : c'est que l'Esprit unit vrayement les choses qui sont séparées de lieu. Or Jésus-Christ nous testifie et seelle en la Cène ceste participation de sa chair et de son sang, par laquelle il fait descouler sa vie en nous, tout ainsi que s'il entroit en nos os et en nos moelles. Et ne nous y présente pas un signe vuide et frustratoire, mais en y desployant la vertu de son Esprit pour accomplir ce qu'il promet. Et de faict, il l'offre et baille à tous ceux qui vienent à ce convive spirituel : combien qu'il n'y ait que les seuls fidèles qui en participent, entant que par la vraye foy ils se rendent dignes d'avoir jouissance d'un tel bénéfice. Pour laquelle raison l'Apostre dit que le pain que nous rompons, est la communion du corps de Christ : et le calice que nous sanctifions par les paroles de l'Evangile et par prières, est la communion de son sang [1]. Et ne faut pas que quelqu'un objecte que c'est une locution figurée, en laquelle le nom de la chose représentée soit attribué au signe. Car s'ils allèguent que c'est une chose notoire, que la fraction du pain n'est que signe extérieur de la substance spirituelle : jà soit que nous leur concédions d'exposer ainsi les paroles de sainct Paul, toutesfois nous pourrons inférer de ce que le signe nous est baillé, que la substance nous est aussi livrée en sa vérité. Car si quelqu'un ne vouloit appeler Dieu trompeur, il n'osera pas dire qu'un signe vain et vuide de sa vérité soit proposé par luy. Parquoy si le Seigneur nous représente au vray la participation de son corps sous la fraction du pain, il n'y a nulle doute qu'il ne la baille quant et quant. Et de faict, les fidèles ont du tout à tenir ceste

1) Ephés. I, 23; IV, 15, 16; 1 Cor. VI, 15.
2) Ephés. V, 30.

1) 1 Cor. X, 16.

reigle, que toutes fois et quantes qu'ils voyent les signes ordonnez de Dieu, ils conçoyvent pareillement pour certain la vérité de la chose représentée y estre conjoincte, et en ayent seure persuasion. Car à quel propos nostre Seigneur donneroit-il en la main le signe de son corps, si ce n'estoit pour nous rendre certains de la participation d'iceluy? Or s'il est vray que le signe visible nous est baillé pour nous seeller la donation de la chose invisible, il nous faut avoir ceste confiance indubitable, qu'en prenant le signe du corps, nous prenons pareillement le corps.

11 Je di doncques, comme il a tousjours esté receu en l'Eglise, et comme parlent aujourd'huy ceux qui enseignent fidèlement, qu'il y a deux choses en la saincte Cène : asçavoir les signes visibles qui nous sont là donnez pour nostre infirmité : et la vérité spirituelle, laquelle nous est figurée par iceux, et pareillement exhibée. Or touchant de ceste vérité, quand je veux monstrer familièrement quelle elle est, je di qu'il y a trois points à considérer aux Sacremens, outre le signe extérieur, dont n'est pas maintenant question : asçavoir la signification, après, la matière ou substance : tiercement, la vertu ou l'effect qui procède de l'un et de l'autre. La signification est située aux promesses, lesquelles sont imprimées au signe. J'appelle la matière ou la substance, Jésus-Christ avec sa mort et résurrection. Par l'effect, j'enten la rédemption, justice, sanctification, la vie éternelle, et tous les bénéfices que Jésus-Christ nous apporte. Or combien que toutes ces choses se reçoyvent par foy, toutesfois je n'accepte point ceste cavillation : de dire que nous recevons Jésus-Christ seulement par intelligence et pensée, quand il est dit que nous le recevons par foy : car les promesses le nous offrent, non pas pour le nous faire seulement regarder en nous amusant à une simple contemplation et nue, mais pour nous faire jouir vrayement de sa communion. Et de faict, je ne voy point comment un homme se pourroit confier d'avoir sa rédemption et justice en la croix de Jésus-Christ, d'avoir vie en sa mort sinon qu'il ait premièrement vraye communication avec luy. Car ces biens-là ne viendroyent jamais jusques à nous, si Jésus-Christ ne se faisoit premièrement nostre. Je di doncques qu'en la Cène Jésus-Christ nous est vrayement donné sous les signes du pain et du vin, voire son corps et son sang, ausquels il a accomply toute justice pour nous acquérir salut. Et que cela se fait premièrement, afin que nous soyons unis en un corps : secondement, afin qu'estans faits participans de sa substance, nous sentions aussi sa vertu, en communiquant à tous ses biens.

12 Maintenant il convient parler des meslinges hyperboliques, c'est-à-dire excessifs, que la superstition a mis sus. Car Satan a yci brassé des illusions avec merveilleuses astuces, pour retirer du ciel les entendemens, et les appesantir yci-bas : leur faisant à croire que Jésus-Christ est attaché à l'élément du pain. Premièrement gardons-nous d'imaginer telle présence que les Sophistes l'ont songée : comme si le corps de Christ descendoit sur la table, et estoit là posé en présence locale pour estre touché des mains, masché des dents, et englouty du gosier. Car le Pape Nicolas dicta ceste belle formule à Bérengaire, pour l'approuver vray repentant. Or ce sont paroles si énormes et prodigieuses, que le glosateur du droict canon est contraint de dire, que si les lecteurs n'estoyent bien advisez et discrets, ils pourroyent estre induits par icelles en hérésie pire que celle de Bérengaire. Le Maistre des Sentences, combien qu'il travaille beaucoup d'excuser l'absurdité, toutesfois encline plustost à l'opposite. Car comme nous ne doutons point qu'il n'ait sa mesure comme requiert la nature d'un corps humain, et qu'il ne soit contenu au ciel, auquel il a esté receu jusques à tant qu'il viendra au jugement, aussi nous estimons que c'est une chose illicite de l'abbaisser entre les élémens corruptibles, ou imaginer qu'il soit par tout présent. Et de faict, cela n'est jà nécessaire pour en avoir la participation, veu que le Seigneur Jésus nous eslargit ce bénéfice par son Esprit, que nous

sommes faits un avec luy de corps, d'esprit et d'âme [1]. Pourtant le lien de ceste conjonction est le sainct Esprit, par lequel nous sommes unis ensemble : et est comme canal ou conduit, par lequel tout ce que Christ est et possède, descend jusques à nous. Car si nous appercevons à l'œil, que le soleil luisant sur la terre envoye par ses rais aucunement sa substance pour engendrer, nourrir, et végéter les fruits d'icelle, pourquoy la lueur et irradiation de l'Esprit de Jésus-Christ seroit-elle moindre, pour nous apporter la communication de sa chair et de son sang? Pourtant l'Escriture en parlant de la participation que nous avons avec Christ, réduit toute la vertu d'icelle à son Esprit. Toutesfois un lieu suffira pour tous les autres : Sainct Paul au chapitre VIII des Romains, déclaire que Christ n'habite autrement en nous que par son Esprit [2]. En quoy faisant néantmoins il ne destruit point ceste communication de son corps et de son sang, dont il est maintenant question : mais il démonstre l'Esprit estre le seul moyen par lequel nous possédons Christ, et l'avons habitant en nous.

13 Les Théologiens scholastiques ayans horreur d'une impiété si barbare parlent un peu plus sobrement, ou en paroles couvertes : toutesfois ce n'est que pour évader plus subtilement. C'est qu'ils concèdent que Jésus-Christ n'est point enclos au pain et au vin localement, ne d'une façon corporelle : mais ils forgent une façon nouvelle, laquelle ils n'entendent point, et tant moins la peuvent-ils expliquer aux autres : toutesfois la somme revient là, qu'ils enseignent de chercher Jésus-Christ en l'espèce du pain, qu'ils appellent. Qu'ainsi soit, quand ils disent que la substance du pain est convertie en luy, n'attachent-ils point sa substance à la blancheur, laquelle ils disent seule rester là? Mais ils disent qu'il est tellement contenu en l'espèce du pain qu'il demeure cependant au ciel, et nomment ceste présence, d'Habitude. Mais quelques mots qu'ils inventent pour couvrir leur mensonge et luy donner couleur, si revienent-ils tousjours à ceste fin, que ce qui estoit pain devient Christ : tellement qu'après la consécration, la substance de Jésus-Christ est cachée sous la couleur du pain. Ce qu'ils n'ont point honte de prononcer haut et clair. Car voyci les propres mots de leur Maistre des sentences, que le corps de Christ estant invisible en soy, est caché et couvert sous l'apparence du pain, après la consécration [1]. Et pourtant selon luy, la figure du pain n'est qu'une masque pour oster le regard du corps.

14 De là est sortie ceste transsubstantiation fantastique, pour laquelle les Papistes combatent aujourd'huy plus asprement que pour tous les autres articles de leur foy. Les premiers inventeurs de ceste opinion ne se pouvoyent résoudre, comment le corps de Jésus-Christ fust meslé avec la substance du pain, que beaucoup d'absurditez ne leur veinssent incontinent devant les yeux. Ainsi, la nécessité les a contraints de courir à ce misérable refuge : c'est que le pain est converty au corps de Jésus-Christ : non pas qu'à proprement parler, le pain soit fait corps : mais pource que Jésus-Christ, pour se cacher sous la figure du pain, anéantit la substance d'iceluy. Or c'est merveille qu'ils soyent trébuschez en telle ignorance, voire stupidité, que non-seulement ils ayent osé contredire à toute l'Escriture saincte, mais aussi à ce qui avoit esté tousjours tenu en l'Eglise ancienne, pour mettre en avant un tel monstre. Je confesse bien qu'aucuns des Anciens ont quelquesfois usé du mot de Conversion : non pas pour abolir la substance des signes extérieurs, mais pour enseigner que le pain dédié à ce mystère, est différent du pain commun, et tout autre qu'il n'estoit au paravant. Ce pendant tous d'un accord ils afferment que la saincte Cène a deux choses : l'une terrestre, et l'autre céleste. Et ne font point de scrupule en cela, que le pain et le vin sont les signes terrestres. Certes quoy qu'ils babillent, il est tout notoire qu'en cest endroict ils ont les Anciens contraires, lesquels souvent ils osent bien

1) Chrysost., serm. ne quodam de Spiritu sancto.
2) Rom. VIII,

1) *Sentent.*, lib. IV, dist. XI.

opposer pour authorité à Dieu mesme. Car ceste imagination a esté controuvée depuis peu de temps : pour le moins elle a esté incognue non-seulement du temps que la pure doctrine estoit encores en vigueur, mais mesmes depuis que ceste pureté a esté infectée de beaucoup de souilleures. Quoy qu'il en soit, il n'y a nul des Anciens qui ne confesse ouvertement que le pain et le vin sont signes du corps et du sang de Jésus-Christ : combien que quelquesfois pour magnifier la dignité du mystère, ils leur donnent divers tiltres. Car ce qu'ils disent qu'en consacrant le pain il se fait une conversion secrette, tellement qu'il y a autre chose que du pain et du vin, ce n'est pas, comme j'ay desjà monstré, pour signifier que le pain et le vin s'esvanouissent, mais qu'on les doit avoir en autre estime que des viandes communes, qui sont seulement pour paistre le ventre : veu que là nous avons le boire et le manger spirituel pour nous nourrir nos âmes. Nous confessons doncques que ce que disent les Anciens Docteurs est vray : mais à ce que ces forgeurs d'opinion nouvelle arguent, que s'il y a conversion, il faut que le pain soit anéanty, et que le corps de Jésus-Christ y succède : je respon qu'il est bien vray que le pain est fait autre qu'il n'estoit pas : mais s'ils veulent tirer cela à leur resverie, je leur demande quel changement ils pensent qu'il se face au Baptesme. Car les Anciens recognoissent qu'il s'y fait aussi une conversion admirable, c'est qu'un élément corruptible est fait lavement spirituel des âmes : et toutesfois nul ne nie que l'eau ne demeure en sa substance. Ils répliquent qu'il n'y a point tel tesmoignage du Baptesme comme de la Cène, VOYCI MON CORPS. Mais il n'est point question encores de ces mots-là : ains seulement du mot de Conversion, lequel n'emporte non plus en un endroict qu'en l'autre. Ainsi, qu'ils se déportent d'amener tels menus fatras, lesquels monstrent combien ils sont desprouveus de bonnes raisons. Et de faict, la signification ne pourroit autrement consister, si la vérité qui est là figurée n'avoit son image vive au signe extérieur. Jésus-Christ a voulu déclairer visiblement que sa chair est viande. S'il ne proposoit qu'une apparence vuide du pain sans aucune substance, où seroit la similitude laquelle nous doit mener des choses visibles au bien invisible qui nous est représenté ? Car si on les veut croire, on ne seroit point conduit plus outre, et ne pourroit-on recueillir autre chose, sinon que nous sommes repeus d'une vaine apparence de la chair de Christ. Comme si au Baptesme il n'y avoit qu'une figure d'eau qui trompast nos yeux, ce ne nous seroit pas un certain gage de nostre lavement : qui pis est, par un tel spectacle frustratoire nous aurions occasion de chanceler : brief, la nature des Sacremens est renversée, si le signe terrien ne respond à la chose céleste, pour bien signifier ce qui doit estre là cognu. Et par ainsi la vérité de la Cène seroit mise sous le pied, sans qu'il y eust du vray pain pour représenter le vray corps de Jésus-Christ. Je di derechef, puis que la Cène n'est autre chose qu'une confirmation visible de ce qui est récité au chapitre VI de sainct Jehan, asçavoir que Jésus-Christ est le pain de vie qui est descendu du ciel [1], qu'il est du tout requis qu'il y ait du pain matériel et visible, pour figurer celuy qui est spirituel : si nous ne voulons que le moyen que Dieu nous a donné pour supporter nostre foiblesse, périsse sans que nous en ayons aucun proufit. D'avantage, comment sainct Paul conclurroit-il, que nous qui participons d'un pain, sommes faits tous ensemble un pain et un corps [2], s'il n'y avoit qu'un fantosme de pain seulement, et non pas la propre vérité et substance ?

15 Et de faict, jamais n'eussent esté si vilenement abusez des illusions de Satan, s'ils n'eussent desjà esté ensorcelez de cest erreur, que le corps de Christ estant enclos sous le pain, se prenoit en la bouche pour estre envoyé au ventre, La cause d'une fantasie si brutale a esté, que ce mot de Consécration leur estoit comme un enchantement ou conjuration d'art magique. Ce principe leur estoit

1) Jean VI, 51. 2) 1 Cor. X, 17.

incognu, que le pain n'est point Sacrement, sinon au regard des hommes, ausquels la Parole est addressée : comme l'eau du Baptesme n'est point changée en soy : mais quand la promesse y est adjoustée, elle commence de nous estre ce qu'elle n'estoit pas. Ceci sera encores mieux liquidé par l'exemple d'un Sacrement semblable. L'eau qui descouloit du rocher au désert servoit aux Juifs pour estre signe et mereau d'une mesme chose que nous figurent aujourd'huy le pain et le vin en la Cène : car sainct Paul dit qu'ils ont beu un mesme bruvage spirituel[1]. Or cependant elle servoit d'abruvoir pour le bestial. Dont il est aisé de recueillir, quand les élémens terrestres sont appliquez à l'usage spirituel de la foy, qu'il ne s'y fait autre conversion, qu'au regard des hommes : d'autant que ce leur sont seaux des promesses de Dieu. D'avantage, puis que l'intention de Dieu est, comme j'ay desjà souvent réitéré, de nous eslever à soy par moyens qu'il cognoist propres, ceux qui en nous appelant à Christ, veulent que nous le cherchions estant invisiblement caché sous le pain, font tout au rebours. De monter à Christ il n'en estoit pas question entre eux : pource qu'il y avoit trop long intervalle. Parquoy ce qui leur estoit abatu de nature, ils ont tasché de le corriger par un remède plus pernicieux : c'est qu'en demeurant en terre nous n'ayons nul besoin d'approcher des cieux, pour estre conjoincts à Jésus-Christ. Voylà toute la nécessité qui les a contraints à transfigurer le corps de Christ. Du temps de sainct Bernard, combien qu'il y eust desjà un langage plus dur et plus lourd, toutesfois la transsubstantiation n'estoit pas encores cognue. Au paravant jamais n'avoit esté que ceste similitude ne fust en la bouche d'un chacun, que le corps et le sang de Jésus-Christ sont conjoincts en la Cène avec le pain et le vin. Il leur semble qu'ils ont de belles eschappatoires, quant au texte exprès qu'on leur allègue : où notamment les deux parties du Sacrement sont appelées pain et vin.

1) Ex. XVII, 6 ; 1 Cor. X, 4.

Car ils répliquent que la verge de Moyse estant convertie en serpent[1], combien qu'elle empruntast le nom de serpent, ne laissoit pas de retenir le sien naturel de verge. Dont ils concluent qu'il n'y a nul inconvénient que le pain, combien qu'il soit changé en autre substance, pource qu'il apparoist pain aux yeux, en retiene quant et quant le nom. Mais qu'est-ce qu'ils trouvent de semblable ou prochain entre le miracle de Moyse, qui est tout notoire, et leur illusion diabolique, de laquelle il n'y a œil en terre qui puisse estre tesmoin ? Les magiciens faisoyent leur sorcellerie pour persuader au peuple d'Egypte qu'ils estoyent garnis de vertu divine pour changer les créatures. Moyse vient à l'encontre : et après avoir rabatu leur fallace monstre que la puissance invincible de Dieu estoit de son costé, d'autant qu'il fait engloutir toutes les verges des autres par la siene[2]. Mais puis que telle conversion s'est faite à veue d'œil, elle n'appartient point à la cause présente, comme j'ay dit. Et aussi un petit après, la verge retourna à sa première forme. Outre plus, on ne sçait si ceste conversion soudaine fut vrayement en la substance. Il faut aussi noter que Moyse a opposé sa verge à celle des magiciens, et pour ceste cause luy a laissé son nom naturel : afin qu'il ne semblast accorder à ces trompeurs une conversion qui estoit nulle, d'autant qu'ils avoyent esblouy les yeux des ignorans par leurs enchantemens. Or cela ne se peut tirer à des sentences toutes diverses, quand il est dit, Le pain que nous rompons est la communication du corps de Christ : Item, Quand vous mangerez de ce pain, il vous souviendra de la mort du Seigneur : Item, Ils communiquoyent à rompre le pain[3]. Tant y a qu'il est bien certain que les Magiciens par leur enchantement ne faisoyent que tromper la veue. Quant est de Moyse, il y a plus grande doute : par la main duquel il n'a point esté plus difficile à Dieu de faire d'une verge un serpent, et derechef d'un serpent une verge, que de vestir les Anges de corps charnels, et puis

1) Ex. IV, 3 ; VII, 10. 2) Ex. VII, 12.
3) 1 Cor. X, 16 ; XI, 26 ; Act. II, 42.

les en despouiller. S'il y avoit pareille raison en la Cène, ou qui en approchast, ces bonnes gens auroyent quelque couleur en leur solution. Mais puis qu'il n'est pas ainsi, que ce point nous demeure arresté, qu'il n'y auroit nulle raison ne fondement pour nous figurer en la Cène que la chair de Jésus-Christ est vrayement viande, sinon que la vraye substance du signe extérieur respondist à cela. Or comme un erreur est engendré de l'autre, ils ont si sottement tiré un passage de Jérémie pour approuver leur transsubstantiation, que j'ay honte de le réciter. Le Prophète se plaind qu'on a mis du bois en son pain[1] : signifiant que ses ennemis luy ont cruellement osté le goust de son manger. Comme David par semblable figure se lamente que son pain luy a esté corrompu de fiel, et son boire de vinaigre[2]. Ces Docteurs subtils exposent par allégorie, que le corps de Jésus-Christ a esté pendu au bois. Ils allègueront qu'aucuns des Anciens l'ont ainsi entendu. A quoy je respon que c'est bien assez de pardonner à leur ignorance, et ensevelir leur déshonneur, sans adjouster ceste impudence, de les faire boucliers pour rebouter le sens naturel du Prophète.

16 Les autres, qui voyent qu'on ne peut rompre la proportion qui est entre le signe et la chose signifiée, que la vérité du mystère n'aille bas, confessent bien que le pain de la Cène est vrayement substanciel, élément terrestre et corruptible, et qu'il ne reçoit aucun changement en soy : mais ils disent que néantmoins le corps de Jésus-Christ y est enclos. S'ils disoyent rondement, que quand le pain nous est présenté en la Cène, il y a vraye exhibition du corps, d'autant que la vérité est inséparable d'avec son signe, je ne contrediroye pas beaucoup, mais d'autant qu'en enfermant le corps dans le pain, ils imaginent qu'il est par tout, ce qui est contraire à sa nature : puis en adjoustant, qu'il est sous le pain, ils l'enserrent là comme en cachette, il est besoin de descouvrir telles astuces : non pas que pour ceste heure je vueille deschiffrer le tout, mais ce que j'en diray servira de fondement pour la dispute qui suyvra ci-après en son lieu. Ils veulent que le corps de Jésus-Christ soit invisible et infini pour estre caché sous le pain : d'autant qu'à leur opinion, ils ne le peuvent recevoir, sinon qu'il descende là. Or ils ne cognoissent point la façon de descendre dont nous avons parlé, qui est pour nous eslever au ciel. Vray est qu'ils prétendent beaucoup de belles couleurs : mais après qu'ils ont tout dit, il appert qu'ils s'amusent à une présence locale. Et dont vient cela, sinon qu'ils ne peuvent concevoir autre participation du corps de Jésus-Christ, sinon qu'ils le tienent yci-bas comme pour le manier à leur appétit ?

17 Et afin de maintenir avec opiniastreté l'erreur qu'ils se sont forgée à la volée, ils ne doutent point, au moins aucuns d'entre eux, d'affermer que le corps de Jésus-Christ n'a jamais eu autre mesure que toute l'estendue du ciel et de la terre. Quant à ce qu'il est nay petit enfant, qu'il est grandy, qu'il a esté crucifié et mis au sépulchre, ils disent que cela s'est fait par une forme de dispensation, pour accomplir en apparence ce qui estoit requis à nostre salut. Quant à ce qu'il est apparu après sa résurrection, et qu'il est monté au ciel, mesmes que depuis il a esté veu de sainct Estiene et de sainct Paul[1], que cela aussi s'est fait d'une mesme dispensation, à ce qu'il se monstrast à veue d'œil estre souverain Roy. Et qu'est-ce là, je vous prie, sinon rappeler Marcion des enfers? Car nul ne doutera que le corps de Jésus-Christ ne soit fantastique ou fantosme, s'il a esté de ceste condition. Les autres eschappent un petit plus subtilement : c'est que ce corps qui est donné au Sacrement, est glorieux et immortel : et par ainsi qu'il n'y a nul inconvénient qu'il soit en plusieurs lieux, qu'il ne soit en nul lieu, et qu'il n'ait nulle forme. Mais je demande quel corps donnoit Jésus-Christ à ses disciples la nuict devant qu'il souffrist. Les mots qu'il prononce n'expriment-ils pas clairement, que c'estoit le corps mortel qui devoit

1) Jér. XI, 19. 2) Ps. LXIX, 22.

1) Act. I, 3, 9 ; VII, 55 ; IX, 3.

estre tantost après livré? Ils répliquent que desjà il avoit fait veoir sa gloire en la montagne à trois de ses disciples[1]. Ce que je leur confesse : mais je di que ce n'estoit que pour leur donner quelque goust de son immortalité, voire et pour un petit de temps. Mais ils ne trouveront pas là double corps : il n'y a que celuy mesme lequel est retourné sur l'heure à son naturel accoustumé. Or en distribuant son corps en la première Cène, l'heure approchoit qu'il devoit estre frappé et abatu pour estre desfiguré comme un ladre, n'ayant aucune dignité ne beauté en soy[2] : tant s'en faut que pour lors il voulust faire monstre de la gloire de sa résurrection. Derechef, quelles fenestres ouvrent-ils à l'hérésie de Marcion, si le corps de Jésus-Christ estoit veu en un lieu, mortel et passible, et en l'autre lieu, immortel et glorieux? Que si on reçoit leur opinion, autant en advient-il tous les jours. Car ils sont contraints de confesser que le corps de Jésus-Christ, lequel ils disent estre invisiblement caché sous l'espèce du pain, est néantmoins visible en soy. Et toutesfois ceux qui desgorgent des resveries si monstrueuses, non-seulement n'ont nulle honte de leur vilenie, mais nous injurient à toute outrance, d'autant que nous ne voulons respondre Amen.

18 D'avantage, si quelqu'un veut lier au pain et au vin le corps et le sang du Seigneur, il sera nécessaire que l'un soit séparé de l'autre. Car comme le pain est baillé séparément du calice, aussi faudra-il que le corps estant uny au pain, soit divisé du sang qui sera enclos dedans le calice. Car puis qu'ils afferment le corps estre au pain, le sang estre au calice : et il est ainsi que le pain et le vin sont divisez l'un de l'autre : ils ne peuvent eschapper par tergiversation quelconque, que le sang en ce faisant ne soit divisé du corps. Ce qu'ils ont accoustumé de prétendre, que le sang est au corps, et le corps pareillement dedans le sang, est par trop frivole, veu que les signes ausquels ils sont enclos, ont esté distinguez du Seigneur. Au reste, si nous dressons nostre veue et nostre cogitation au ciel, et sommes là transportez pour y chercher Christ en la gloire de son Royaume, comme les signes nous guident à venir à luy tout entier, en ceste manière nous serons distinctement repeus de sa chair sous le signe du pain, nourris de son sang sous le signe du vin, pour avoir jouissance entièrement de luy. Car combien qu'il ait transporté de nous sa chair, et soit en corps monté au ciel : néantmoins il est séant à la dextre du Père, c'est-à-dire, qu'il règne en la puissance, majesté et gloire du Père. Ce règne n'est point limité en aucunes espaces de lieux, et n'est point déterminé en aucunes mesures, que Jésus-Christ ne monstre sa vertu par tout où il luy plaist, au ciel et en la terre, qu'il ne se déclaire présent par puissance et vertu, qu'il n'assiste tousjours aux siens, leur inspirant sa vie vive en eux, les soustiene, les conferme, leur donne vigueur, et leur serve non pas moins que s'il estoit présent corporellement : en somme, qu'il ne les nourrisse de son propre corps, duquel il fait descouler la participation en eux par la vertu de son Esprit. Telle doncques est la façon de recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ au Sacrement.

19 Or il nous faut establir telle présence de Jésus-Christ en la Cène, laquelle ne l'attache point au pain, et ne l'enferme point là dedans : laquelle finalement ne le mette point yci-bas en ces élémens corruptibles, d'autant que tout cela dérogue à sa gloire céleste : laquelle aussi ne luy face point un corps infini pour le mettre en plusieurs lieux, ou pour faire à croire qu'il soit par tout au ciel et en la terre : d'autant que tout cela contrevient à la vérité de sa nature humaine. Tenons doncques ces exceptions fermes : asçavoir que nous ne permettions point qu'on dérogue à la gloire céleste de nostre Seigneur Jésus ; ce qui se fait quand on le tire yci-bas par imagination, ou qu'on le lie aux créatures terriennes. Que nous ne permettions point aussi qu'on attribue rien à son corps qui répugne à sa nature humaine : ce qui se fait quand on dit qu'il est infini, ou qu'on le met en plusieurs lieux.

1) Matth. XVII, 2. 2) Is. LIII, 4.

Ayant osté ces deux inconvéniens, je reçoy volontiers tout ce qui pourra servir à bien exprimer la vraye communication que Jésus-Christ nous donne par la Cène en son corps et en son sang, de l'exprimer, di-je, en sorte qu'on cognoisse que ce n'est point par imagination ou pensée que nous les recevons, mais que la substance nous est vrayement donnée. Il n'y a nulle raison pourquoy ceste doctrine soit tant odieuse au monde, et que la défense en soit forclose tant iniquement, sinon que Satan a ensorcelé plusieurs entendemens comme d'un horrible charme. Certes ce que nous enseignons convient trèsbien en tout et par tout à l'Escriture, et ne contient en soy, n'attire, ou absurdité aucune, ou obscureté, ou ambiguïté. D'avantage, ne répugne point à la reigle de foy, et ne contrevient à l'édification des âmes : brief, n'emporte rien qui puisse offenser, sinon d'autant que depuis la barbarie et bestise tant énorme des Sophistes, une clairté si patente et une vérité tant liquide a esté vilenement opprimée. Toutesfois puis que Satan s'efforce encores aujourd'huy la dénigrer de calomnies et vitupères par des esprits forcenez, et applique là toutes ses forces, il nous est besoin de la maintenir tant plus diligemment.

20 Or devant que procéder outre, nous avons à traitter l'institution de Jésus-Christ : et principalement à cause que nos adversaires n'ont rien plus favorable que ceste objection, que nous n'accordons point aux mots de Jésus-Christ. Parquoy pour nous descharger de ce blasme, lequel faussement ils nous mettent sus, ce sera un ordre bien convenable de commencer par l'interprétation de ce qui en est contenu en l'Escriture. Trois Évangélistes, asçavoir sainct Matthieu, sainct Marc et sainct Luc : Item, sainct Paul, récitent que Jésus-Christ ayant prins du pain le rompit, et ayant rendu grâces le donna à ses disciples, disant, Prenez, mangez, ceci est mon corps qui est livré, ou rompu pour vous. Du calice, sainct Matthieu et sainct Marc en parlent ainsi : Ce calice est le sang du Nouveau Testament, lequel sera espandu pour plusieurs en rémission de leurs péchez. Sainct Paul et sainct Luc changent un petit : Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang[1]. Les advocats de la transsubstantiation pensent que ce mot démonstratif, CECI, se rapporte à l'espèce du pain, pource que la consécration ne se fait pas que par toute la déduction des paroles : et il n'y a nulle substance visible, selon eux, qu'on puisse démonstrer. Mais si la révérence des paroles les tient si estroitement bridez, puis que Jésus-Christ tesmoigne que ce qu'il baille à ses disciples est son corps, ils s'eslongnent bien fort de cela, en glosant que ce qui estoit pain devient le corps de Jésus-Christ. Je di derechef, que Jésus-Christ afferme que ce qu'il avoit prins entre ses mains pour donner à ses disciples, est son corps. Or il avoit prins du pain. Qui est-ce doncques qui ne voit que c'est le mesme pain qu'il monstre? Et par ainsi il n'y a rien plus desraisonnable, que d'appliquer à une vaine apparence ou fantosme, ce qui est notamment prononcé du pain. Ceux qui exposent le mot d'Estre, par transsubstantier, comme s'il estoit dit, Ceci est converty en mon corps, usent d'une subtilité encores plus contrainte et forcée. Et pourtant tous les deux n'ont nulle couleur de prétendre qu'ils se veulent tenir et arrester aux paroles de Jésus-Christ. Car cela ne fut jamais accoustumé ny ouy en nulle langue, que ce verbe substantiel, C'EST, fust prins en tel sens, asçavoir pour estre converty en autre chose. Quant est de ceux qui confessent que le pain demeure, et néantmoins entendent que c'est le corps de Jésus-Christ, ils ont grande contrariété entre eux. Ceux qui parlent plus modestement, combien qu'ils insistent fort sur la lettre, disans que selon les mots de Jésus-Christ, le pain doit estre tenu pour son corps, toutesfois puis après ils amolissent telle rigueur, s'exposans comme s'il estoit dit que le corps de Jésus-Christ est avec le pain, au pain, et sous le pain. Nous avons desja touché quelque chose de leur opinion : encores en faudra-il traitter d'avantage ci-après.

1) Matth. XXVI, 26; Marc XIV, 22; Luc XXII, 17, 19; 1 Cor. XI, 24, 25.

Maintenant je dispute seulement des paroles de Jésus-Christ, desquelles ils se sentent liez, pour ne pouvoir accorder que le pain soit nommé Corps, pource qu'il en est signe. Or puis qu'ils fuyent toute exposition, comme s'il se faloit précisément tenir aux mots, pourquoy en délaissant ce que dit Jésus-Christ, se transportent-ils à des locutions si diverses? Car ce sont choses bien différentes l'une de l'autre, que le pain soit corps : et que le corps soit avec le pain. Mais pource qu'ils voyent qu'il leur estoit impossible de maintenir ceste simple proposition, asçavoir que le pain fust vrayement le corps de Jésus-Christ, ils ont essayé d'eschapper par voyes obliques, que le corps est donné sous le pain et avec le pain. Les autres estans plus hardis, n'ont point douté d'affermer qu'à parler proprement, le pain est corps : en quoy ils se monstrent estre du tout litéraux. Si on leur objecte que le pain est doncques Jésus-Christ et est Dieu, ils le nieront fort et ferme, pource qu'il n'est point exprimé en ces paroles, Voyci mon corps. Mais ils ne prouffiteront rien en niant, veu que tous confessent que Jésus-Christ nous est offert en la Cène. Or ce seroit un blasphème insupportable, de dire sans aucune figure, qu'un élément caduque et corruptible soit Jésus-Christ. Je leur demande, asçavoir si ces deux propositions valent autant l'une que l'autre : Jésus-Christ est Fils de Dieu, et le pain est corps de Jésus-Christ. S'ils accordent qu'elles soyent diverses (comme cela leur sera arraché en despit de leurs dents) qu'ils me respondent dont vient telle différence. Je croy qu'ils ne me la sçauront assigner autre, sinon que le pain est nommé Corps à la façon des Sacremens. Dont il s'ensuyt que les paroles de Jésus-Christ ne sont point sujettes à la reigle commune, et ne doyvent pas estre examinées selon la Grammaire. Je demande aussi à ces opiniastres qui ne peuvent souffrir qu'on expose les paroles de Jésus-Christ, quand sainct Luc et sainct Paul disent que le calice est le Nouveau Testament au sang[1], si cela ne vaut pas autant que ce qui avoit esté dit au premier membre, que le pain est corps. Certes on doit faire autant de scrupule en une partie qu'en l'autre : et pource que la briefveté est obscure, ce qui est dit plus au long, esclarcit mieux le sens. Par ainsi, quand ils débatront sous ombre d'un mot, que le pain est le corps de Jésus-Christ, je leur amèneray l'interprétation de sainct Paul et de sainct Luc, comme une chose déclairée plus à plein : asçavoir que le pain est testament ou ratification que le corps de Jésus-Christ nous est donné. Où trouveront-ils meilleure interprétation, ne plus certaine? Et toutesfois je ne préten pas de diminuer tant peu que ce soit de la participation que j'ay cidessus confessé que nous avons au corps de Jésus-Christ : seulement je veux rabatre ceste folle opiniastreté qu'ils ont, en débatant si furieusement des paroles : J'enten suyvant le tesmoignage de sainct Paul et de sainct Luc, que le pain est le corps de Jésus-Christ, pource qu'il en est le Testament ou alliance. S'ils réprouvent cela, ce n'est pas contre moy qu'ils bataillent, mais contre l'Esprit de Dieu. Quoy qu'ils protestent qu'ils ont telle dévotion aux paroles de Jésus-Christ, qu'ils n'y oseroyent admettre aucune figure, ceste couverture ne suffit pas pour leur faire réprouver tant orgueilleusement toutes les raisons que nous amenons à l'opposite. Ce pendant, nous avons à noter quel est ce Testament au corps et au sang de Jésus-Christ. Car il ne nous prouffiteroit rien que l'alliance de grâce eust esté ratifiée par le sacrifice de sa mort, si ceste communication, par laquelle nous sommes faits un avec luy, n'estoit conjoincte quant et quant.

21 Il reste doncques que pour l'affinité qu'ont les choses signifiées avec leurs figures, nous confessions que ce nom de Corps a esté attribué au pain : non pas nuement, comme les mots chantent, mais par une similitude bien convenable. Je n'introdui yci nulles figures ne paraboles, afin qu'on ne me reproche point que je cherche des subterfuges, en m'eslongnant du texte. Je di que c'est une façon de

1) Luc XXII, 20; 1 Cor. XI, 25.

parler qui se trouve par toute l'Escriture, quand il est question des Sacremens. Car on ne sçauroit autrement prendre, que la Circoncision ait esté l'alliance de Dieu, l'Agneau ait esté l'issue d'Egypte, les sacrifices de la Loy, satisfactions pour les péchez, finalement que le rocher dont l'eau sortit au désert[1], ait esté Jésus-Christ, sinon par translation. Et non-seulement le nom de la chose plus digne est transféré à celle qui est inférieure, mais aussi à l'opposite, le nom de la chose visible est approprié à celle qui est signifiée : comme quand il est dit que Dieu est apparu à Moyse au buisson[2] : quand le coffre de l'alliance est nommé Dieu, et la face de Dieu[3] : et la colombe est dite, le sainct Esprit[4]. Car combien que le signe diffère en substance de la vérité qu'il figure, d'autant qu'il est corporel, visible et terrestre, et icelle est spirituelle et invisible, toutesfois pource que non-seulement il figure la chose à laquelle il est dédié, comme s'il en estoit une simple remembrance et nue, mais aussi l'offre vrayement et de faict, pourquoy est-ce que le nom ne luy conviendra? Car si les signes inventez des hommes, qui sont plustost images des choses absentes que marques des présentes, et ausquels souvent il n'y a que vaine représentation, néantmoins prenent quelquesfois le tiltre des choses qu'ils signifient, il y a bien plus de raison que ceux qui sont instituez de Dieu, puissent emprunter les noms de ce qu'ils testifient sans aucune fallace, et mesmes en ont l'effect et la vérité pour nous la communiquer. Brief, il y a telle affinité et similitude de l'un à l'autre, que telle translation mutuelle ne doit pas estre trouvée estrange ne rude. Parquoy ceux qui nous appellent Tropistes, se monstrent en leur sotte facétie du tout barbares, veu qu'en matière de Sacrement l'usage commun de l'Escriture est du tout pour nous. Car comme ainsi soit que les Sacremens ayent grande similitude ensemble, principalement ils convienent tous quant à ceste translation de nom. Comme doncques l'Apostre enseigne que la pierre

1) Ex. XVII, 6. 2) Ex. III, 2.
3) Ps. LXXXIV, 8; XLII, 3. 4) Matth. III, 16.

dont provenoit aux Israélites le bruvage spirituel, avoit esté Christ[1], entant que c'estoit un symbole, sous lequel ce bruvage spirituel estoit receu non pas visiblement à l'œil, mais toutesfois à la vérité : en ceste manière le pain est aujourd'huy appelé corps de Christ, d'autant que c'est un symbole, sous lequel nostre Seigneur nous offre la vraye manducation de son corps. Et afin que nul ne réprouve mon dire comme nouveau, sainct Augustin n'a pas autrement senty ne parlé. Si les Sacremens, dit-il, n'avoyent quelque similitude avec les choses desquelles ils sont Sacremens, ce ne seroyent plus Sacremens. A cause de ceste similitude, ils ont mesmes souvent les noms des choses qu'ils figurent. Pourtant comme le Sacrement du corps de Christ est aucunement le corps mesme, et le Sacrement du sang est le sang mesme : aussi le Sacrement de la foy est nommé Foy[2]. Il y a beaucoup de sentences semblables en ses livres, lesquelles il seroit superflu d'amasser yci, veu que ceste seule que j'ay alléguée suffit : sinon que les lecteurs doyvent estre advertis que le mesme docteur conferme et réitère ce propos en l'épistre à Evodius. C'est une tergiversation frivole, de répliquer que quand sainct Augustin parle ainsi des Sacremens, il ne fait pas mention de la Cène; car par ce moyen il ne seroit plus licite d'arguer du tout à une partie. Certes si on ne veut abolir toute raison, on ne peut dire que ce qui est commun à tous Sacremens n'appartiene aussi à la Cène : combien que le mesme Docteur coupe broche à toute dispute en un autre lieu, en disant que Jésus-Christ n'a point fait de difficulté de nommer son corps, quand il en donnoit le signe. Item, que ç'a esté une patience admirable à Jésus-Christ, de recevoir Judas au convive, auquel il instituoit et donnoit à ses disciples la figure de son corps et son sang[3].

22 Toutesfois si quelque opiniastre fermant les yeux à tout, se veut attacher à ce mot, Ceci est mon corps, comme si ce verbe séparoit la Cène d'avec tous autres Sacremens : la solu-

1) 1 Cor. X, 4. 2) Epist. XXIII, *Ad Bonifac.*
3) *Contra Adimantum Manich.*, cap. XII; *In Psalm.* III.

tion est facile. Ils prétendent qu'il y a une telle force au verbe substantif, qu'il ne reçoit nulle déclaration. Quand je leur auray accordé cela, je réplique que sainct Paul en disant, Le pain que nous rompons est la communication du corps de Christ [1], use aussi bien de verbe substantif. Or Communication est autre chose que le corps mesme. Qui plus est, quasi par toute l'Escriture ce verbe se trouvera en matière de Sacrement. Comme quand il est dit, Ceci vous sera pour alliance avec moy [2]: L'Agneau est l'issue. Pour abréger, quand sainct Paul dit que la pierre estoit Christ [3], pourquoy le verbe substantif a-il moins de vertu selon eux en ce passage, qu'aux mots de la Cène? Qu'ils me respondent, quand sainct Jehan dit, Le sainct Esprit n'estoit pas encores: car Jésus-Christ n'estoit pas glorifié [4]: qu'emporte là ce verbe, ESTOIT, Car s'ils demeurent attachez à leur reigle, l'essence éternelle du sainct Esprit sera abolie : comme si elle avoit prins son commencement en l'ascension de Jésus-Christ. Qu'ils me respondent finalement ce qu'ils entendent par le dire de sainct Paul, que le Baptesme est le lavement de régénération et renouvellement [5], veu qu'il appert qu'il est inutile à plusieurs. Mais il n'y a rien plus propre à les réfuter, que l'autre sentence de sainct Paul, où il dit que l'Eglise est Jésus-Christ. Car, ayant amené la similitude du corps humain, il adjouste, Ainsi est Jésus-Christ [6]. Par lesquels mots il ne signifie pas le Fils unique de Dieu en soy, mais en ses membres. Je pense avoir desjà gaigné ce point, que les calomnies de nos adversaires pueront et seront détestables à toutes gens de sens rassis et d'intégrité, en ce qu'ils publient que nous desmentons Jésus-Christ, n'adjoustans nulle foy à ses paroles, lesquelles nous recevons en plus grande obéissance qu'eux; et les considérons plus attentivement. Mesmes leur nonchalance si lourde qu'on la voit, monstre qu'il ne leur chaut guères de ce que Jésus-Christ a voulu ou entendu, moyennant qu'il leur serve de bouclier pour couvrir leur obstination : comme la diligence que nous mettons à nous enquérir du vray sens, tesmoigne combien nous prisons l'authorité de ce souverain Maistre. Ils nous reprochent malicieusement, que le sens humain nous empesche de croire ce que Jésus-Christ a proféré de sa bouche sacrée. Mais j'ay desjà en partie déclairé, et encores ferayje tantost mieux apparoistre, combien ils sont pervers et effrontez en nous chargeant de tels blasmes. Rien doncques ne nous empesche de croire simplement à Jésus-Christ : et si tost qu'il a dit le mot, d'y acquiescer. Seulement il est question de sçavoir si c'est un crime, de nous enquérir quel est le vray sens et naturel de ses paroles.

23 Ces bons Docteurs pour apparoistre gens lettrez, défendent de se retirer de la lettre tant peu que ce soit. Je réplique à l'opposite, Quand l'Escriture nomme Dieu, Homme de guerre [1], pource que sans translation ce langage seroit trop dur et trop aspre, je ne doute pas le prendre comme une similitude tirée des hommes. Et de faict, les hérétiques qu'on a appelez anciennement Anthropomorphites, n'avoyent autre couleur de molester et troubler l'Eglise, sinon qu'en prenant ces mots comme à belles dents, Les yeux de Dieu voyent [2], Il est parvenu à ses aureilles [3], Sa main est estendue [4], La terre est son marchepied [5] : ils se tempestoyent de ce que les saincts Docteurs n'accordoyent point que Dieu fust corporel, veu qu'il semble que l'Escriture luy assigne un corps. Ceux-là avoyent bien la lettre pour eux : mais si tous passages estoyent prins si cruement et lourdement, toute la vraye religion seroit pervertie de resveries brutales. Car il n'y a monstre d'absurdité que les hérétiques ne puissent faire semblant de déduire de l'Escriture, s'il leur est permis sous ombre d'un mot mal entendu et non exposé, d'establir ce que bon leur semblera. Ce qu'ils allèguent qu'il n'est pas vray-semblable que Jésus-Christ vou-

1) 1 Cor. X, 16. 2) Gen. XVII, 13; Ex. XII, 43.
3) 1 Cor. X, 4. 4) Jean VII, 39.
5) Tite III, 5. 6) 1 Cor. XII, 12.

1) Ex. XV, 3. 2) Prov. XV, 3.
3) Ps. XVIII, 7. 4) Is. IX, 11.
5) Is. LXVI, 1.

lant donner une singulière consolation à ses disciples, ait parlé obscurement comme par énigmes, fait pour nous. Car si les disciples n'eussent entendu que le pain estoit nommé corps par similitude, d'autant qu'il en estoit l'arre ou symbole, ils se fussent troublez d'une chose si prodigieuse. Sainct Jehan récite que sur la mesme heure ils doutoyent et faisoyent scrupule sur chacun mot. Ceux qui disputent comment Jésus-Christ s'en ira à son Père, et trouvent grande difficulté comment il partira du monde[1] : brief, qui n'entendent rien de ce qui leur est dit des choses célestes, comment eussent-ils esté si prompts et aisez à croire une chose si répugnante à toute raison, asçavoir que Jésus-Christ, qui estoit assis à table devant leurs yeux, fust aussi enclos invisiblement dessous le pain ? Parquoy ce qu'ils s'accordent sans aucune réplique à ce qui leur a esté dit, et mangent le pain à telles enseignes, de là il appert qu'ils prenoyent les paroles de Jésus-Christ comme nous faisons, pource qu'ils considéroyent qu'en tous Sacremens l'usage est accoustumé d'attribuer au signe le nom de la chose signifiée. Les disciples doncques ont receu une consolation certaine et liquide, et non pas enveloppée d'énigme : comme aujourd'buy nous la sentons telle qu'eux. Et n'y a autre raison pourquoy ces outrecuidez nous résistent tant, sinon que le diable les a aveuglez par ses enchantemens, pour appeler Ténèbres et énigmes, une interprétation si facile et coulante. D'avantage, si on veut précisément insister sur les mots, ce que Jésus-Christ met son corps et son sang à part, ne pourroit consister. Il appelle le pain son corps, et le vin son sang : ou ce sera une répétition confuse, ou ce sera une division pour séparer l'un d'avec l'autre. Mesmes on pourra affermer du calice que c'est le corps : et derechef, que le pain est le sang : je di si Jésus-Christ est enclos sous chacun des deux signes. S'ils respondent qu'il faut regarder à quelle fin les Sacremens sont instituez, je leur confesse : mais ce pendant ils ne se despestreront point que leur erreur ne tire tousjours ceste queue, asçavoir que le pain est sang, et le vin est corps. D'avantage, je ne sçay comment ils entendent d'accorder leurs fleutes, en confessant que le pain et le corps sont choses diverses : et toutesfois en affermant que le pain est proprement corps sans nulle figure ; comme si quelqu'un disoit que la robbe est autre chose que l'homme : et toutesfois qu'elle est proprement nommée Homme. Toutesfois comme si leur victoire estoit en opiniastreté furieuse, et opprobres, ils crient qu'en cherchant la vraye interprétation des mots de Jésus-Christ, nous l'accusons de mensonge. Tant y a qu'il sera maintenant facile aux lecteurs de juger combien telles gens nous font grande injure, faisant à croire aux ignorans que nous abatons l'authorité des paroles de Jésus-Christ : lesquelles ils pervertissent et confondent aussi furieusement, que nous les exposons fidèlement et en telle dextérité qu'il est requis, comme je l'ay monstré quasi au doigt.

24 Mais ceste fausseté et mensonge ne se peut droictement purger, sinon en rabatant une autre calomnie : c'est qu'ils nous accusent d'estre tellement adonnez à la raison humaine, que nous mesurons la puissance de Dieu au corps de nature, et ne luy attribuons rien plus que le sens commun nous enseigne. En lisant nos escrits, on verra incontinent combien ces calomnies sont vilenes et puantes. J'appelle doncques de leurs fausses détractions à la doctrine que j'en ai donnée : laquelle certifie assez clairement que je ne restrein point ce mystère à la capacité de la raison humaine, et ne l'assujeti point à l'ordre de nature. Je vous prie, avons-nous apprins des Philosophes naturels, que Jésus-Christ repaist aussi bien nos âmes de sa chair et de son sang, que nos corps sont nourris et substantez de pain et de vin? Dont vient ceste vertu à la chair, de vivifier les âmes? Chacun dira qu'il ne se fait point naturellement. Ce ne sera chose non plus accordante au sens humain, que la chair de Christ entre jusques à nous pour nous servir d'aliment. Brief, quiconques aura

1) Jean XIV, 5, 8 ; XVI, 17.

gousté nostre doctrine, sera ravy en admiration de ceste vertu secrète de Dieu que nous preschons. Or ces bons zélateurs se forgent un miracle, sans lequel ils ne pensent pas que Dieu puisse rien. Je prie et adverti derechef les lecteurs, qu'ils pensent diligemment que porte nostre doctrine, si elle dépend du sens commun, ou bien si par foy elle surmonte le monde, et passe jusques au ciel. Nous disons que Jésus-Christ descend à nous tant par le signe extérieur que par son Esprit, pour vivifier vrayement nos âmes de la substance de sa chair et de son sang. Ceux qui n'entendent point que telle chose ne se peut faire sans plusieurs miracles, sont plus que stupides, veu qu'il n'y a rien plus contraire au sens naturel, que de dire que les âmes empruntent de la chair la vie spirituelle et céleste : voire de la chair qui aura eu son origine de la terre, et qui a esté mortelle. Il n'y a rien plus incroyable, que de dire que les choses distantes l'une de l'autre aussi loing que le ciel de la terre, non-seulement soyent conjoinctes, mais unies, tellement que nos âmes reçoyvent nourriture de la chair de Christ, sans qu'elle bouge du ciel. Parquoy que ces phrénétiques se déportent de nous charger et rendre odieux par ceste calomnie si vilene : c'est que nous retranchons de la puissance infinie de Dieu. Car en cela ou ils errent trop lourdement, ou ils mentent trop impudemment, veu qu'il n'est pas yci question que c'est que Dieu a peu, mais que c'est qu'il a voulu : Et nous affermons tout ce qui luy plaisoit avoir esté fait. Or il luy a pleu que Jésus-Christ fust fait semblable à ses frères en toutes choses, excepté péché[1]. Quel est nostre corps ? N'est-il pas tel qu'il a sa propre et certaine mesure, qu'il est contenu en lieu, qu'il est touché, qu'il est veu ? Et pourquoy, disent-ils, ne fera Dieu qu'un mesme corps occupe plusieurs et divers lieux, qu'il ne soit comprins en nul certain lieu, qu'il n'ait point de forme ne mesure aucune ? O insensé ! que demandes-tu à la puissance de Dieu, qu'elle face qu'un corps soit ensemblement corps et non corps ? Comme si tu requérois qu'elle face la lumière estre tout en un coup lumière et ténèbres. Mais elle veut la lumière estre lumière, les ténèbres estre ténèbres, un corps estre un corps. Certes elle convertira bien, quand elle voudra, les ténèbres en lumière, et la lumière en ténèbres. Mais quand tu demandes que la lumière et les ténèbres ne soyent point différentes, que veux-tu autre chose que pervertir l'ordre de la sapience de Dieu ? Il faut doncques que le corps soit corps, et que l'esprit soit esprit, un chacun en telle loy et condition qu'il a esté créé de Dieu. Et ceste est la condition du corps, qui consiste en un lieu certain, en sa propre et certaine mesure, et en sa forme. En celle condition Jésus-Christ a prins corps, auquel, tesmoin sainct Augustin, il a bien donné incorruption et gloire, mais il ne luy a point osté sa nature et sa vérité[1]. Car le tesmoignage de l'Escriture est clair et évident, Qu'il est monté au ciel, dont il doit ainsi revenir comme il y a esté veu monter[2].

25 Ils répliquent qu'ils ont la Parole, par laquelle la volonté de Dieu est liquidée. Voire si on leur concède d'exterminer de l'Eglise le don d'interprétation, par lequel la Parole soit entendue comme elle doit. Je confesse qu'ils allèguent le texte de l'Escriture, mais tout ainsi que faisoyent jadis les Antropomorphites, en faisant Dieu corporel. Item, comme Marcion et Manichée, qui faisoyent le corps de Jésus-Christ céleste ou fantastique. Car ils alléguoyent ces tesmoignages : Le premier Adam estant de terre, est terrestre : le second Adam, asçavoir le Seigneur, est du ciel[3]. Item, que Jésus s'est anéanty ayant prins forme de serf, et ayant esté trouvé ressembler aux hommes[4]. Mais ces vanteurs semblables à joueurs de passe-passe, n'estiment, pas qu'il y ait nulle puissance de Dieu, sinon que par le monstre qu'ils forgent en leur cerveau, tout ordre de nature soit renversé. Ce qui est plustost borner Dieu, et luy assigner ses rayes, à ce qu'il soit

1) Héb. II, 17 ; IV, 15

1) *Epistola ad Dardanum.* 2) Act. I, 11.
3) 1 Cor. XV, 47. 4) Phil. II, 7.

contraint d'obéir à nos fantasies. Car de quelle parole ont-ils puisé, que le corps de Jésus-Christ soit visible au ciel, et cependant qu'il soit caché et invisible sous une infinité de morceaux de pain ? Ils allégueront que cela est requis de nécessité, à ce que le corps de Jésus-Christ soit donné à la Cène. Voire, pource qu'il leur a pleu de tirer des paroles de Jésus-Christ une façon charnelle de manger son corps : estans préoccupez de leurs fantasies, ils ont esté contraints de forger ceste subtilité, à laquelle toute l'Escriture contredit. Or tant s'en faut que nous amoindrissions en façon que ce soit la puissance de Dieu, qu'il n'y a rien plus propre à la magnifier, que ce que nous enseignons. Mais pource qu'ils ne nous cessent d'accuser que Dieu est fraudé de son honneur, quand nous rejettons ce qui est difficile à croire au sens commun, combien qu'il ait esté promis de Jésus-Christ : je respon derechef comme n'aguères, que nous ne prenons point conseil du sens naturel és mystères de la foy, mais que nous recevons en toute docilité et esprit de mansuétude (comme sainct Jaques nous exhorte)[1] tout ce qui procède de Dieu. Ce pendant nous ne laissons pas de suyvre une modération utile, pour ne point tomber en erreur si pernicieux, duquel ils sont aveuglez. Car en prenant ces paroles cruement et à la volée, Ceci est mon corps, ils se forgent un miracle du tout contraire à l'intention de Jésus-Christ. Là-dessus beaucoup d'absurditez énormes leur vienent devant les yeux : mais pource que par leur folle hastiveté ils se sont desjà jettez au filet, ils se fourrent en l'abysme de la puissance infinie de Dieu, pour estouffer et esteindre toute vérité. Et voylà dont procède ceste présomption avec un chagrin et desdain, quand ils disent qu'ils ne veulent point sçavoir comment le corps de Jésus-Christ est caché sous le pain : pource qu'ils se contentent de ce mot, Ceci est mon corps. Nous, de nostre costé, mettons peine d'avoir la vraye intelligence de ce passage, comme de tous autres : et y appliquons nostre estude songneusement et avec obéissance. Et ne concevons pas soudain à l'estourdie et sans discrétion ce qui se présente à nos sens : mais après avoir bien médité et considéré le tout, nous recevons le sens que le sainct Esprit nous suggère. Estans si bien fondez, nous mesprisons tout ce que la sagesse terrienne peut opposer à l'encontre : mesmes nous tenons nos entendemens captifs, et les humilions, à ce qu'ils n'entreprenent point de s'eslever ou gronder contre l'authorité de Dieu. C'est de là que nous est venue ceste exposition que nous tenons, laquelle tous ceux qui sont moyennement versez en l'Escriture, cognoissent et voyent estre commune à tous Sacremens. Aussi suyvans l'exemple de la saincte Vierge, nous n'estimons pas qu'il soit défendu en une chose haute, de demander comment elle se peut faire[1].

26 Mais pource qu'il n'y aura rien plus propre à confermer la foy des enfans de Dieu, que quand il leur sera monstré que la doctrine que j'ay mise ci-dessus est purement tirée de l'Escriture, et appuyée sur l'authorité d'icelle, je liquideray ce point en brief. Ce n'est pas Aristote, mais le sainct Esprit qui enseigne que le corps de Jésus-Christ, après estre ressuscité des morts, demeure en sa mesure, et est receu au ciel jusques au dernier jour. Je n'ignore pas que nos adversaires ne font que hocher la teste de tous les passages que nous alléguons. Toutes fois et quantes que Jésus-Christ dit qu'il s'en ira en laissant le monde[2], ils répliquent que tel département n'est autre chose qu'un changement de son estat mortel. Mais si ainsi estoit, Jésus-Christ ne substitueroit point le sainct Esprit pour suppléer au défaut de son absence, veu qu'il ne luy succède point. Comme aussi Jésus-Christ n'est pas descendu derechef de sa gloire céleste pour prendre condition mortelle. Certes l'advénement du sainct Esprit en ce monde, et l'ascension de Christ sont choses opposites. Et pourtant il est impossible qu'il habite en nous

1) Jacq. I, 21.

1) Luc I, 34.

2) Jean XVI, 7, 28.

selon la chair en telle façon qu'il envoye son Esprit. D'avantage, il prononce clairement, qu'il ne sera pas tousjours avec ses disciples au monde [1]. Il leur semble qu'ils feront escouler ceste sentence, en disant que Jésus-Christ a simplement entendu qu'il ne seroit pas tousjours povre et disetteux, pour avoir besoin de secours. Mais la circonstance du lieu leur contredit, veu qu'il n'est point là question de povreté ny indigence, ou d'autres misères de la vie terrienne, mais de luy faire honneur. L'onction faite par la femme ne plaisoit point aux disciples: pource qu'il leur sembloit que c'estoit une despense superflue et inutile, mesmes une pompe excessive et à condamner. Ainsi ils eussent mieux aimé qu'on eust distribué aux povres le pris de l'onguent, qui avoit esté mal espandu à leur advis. Jésus-Christ dit qu'il ne sera pas tousjours présent pour recevoir tel honneur. Et sainct Augustin n'expose point autrement ce passage duquel les paroles qui s'ensuyvent ne sont point obscures. Quand Jésus-Christ disoit, Vous ne m'aurez point tousjours avec vous : il parloit de la présence de son corps. Car selon sa majesté, selon sa providence, selon sa grâce invisible, ce qu'il a promis ailleurs est accomply, Je seray avec vous jusques à la fin du monde : mais selon la nature humaine qu'il a prinse, selon ce qu'il est nay de la Vierge, selon ce qu'il a esté crucifié et ensevely, selon ce qu'il est ressuscité, ceste sentence est accomplie, Vous ne m'aurez point tousjours avec vous. Pourquoy cela? Pource que selon le corps il a conversé quarante jours avec ses disciples : et eux le suyvans de veue, et non point allans après, il est monté au ciel, et n'est plus yci. Et toutesfois il est toujours yci, d'autant qu'il ne s'est point retiré par la présence de sa majesté. Item, Nous avons tousjours Jésus-Christ avec nous selon la présence de sa majesté : selon la présence de sa chair, il a dit, Vous ne m'aurez point tousjours avec vous. Car l'Eglise l'a eu présent pour peu de jours selon le corps : maintenant elle le tient par foy, mais elle ne le voit point des yeux [1]. Nous voyons comment ce sainct Docteur constitue la présence de Jésus-Christ avec nous en trois choses : asçavoir, en sa majesté, en sa providence et en sa grâce indicible : sous laquelle grâce je compren la communion qu'il nous donne en son corps et en son sang. Ainsi nous voyons qu'il ne le faut point enclorre dedans le pain : car il a tesmoigné qu'il avoit chair et os, qui pouvoyent estre touchez et veus. Et S'en aller et Monter, ne signifie pas faire semblant de s'en aller et monter : mais est vrayement faire ce que les paroles chantent. Mais quelqu'un demandera, s'il faut assigner quelque région du ciel à Christ. A quoy je respon avec sainct Augustin, que ceste question est trop curieuse et superflue : moyennant que nous croyons qu'il est au ciel, c'est assez [2].

27 Quoy doncques? le nom d'Ascension si souvent réitéré, ne signifie-il pas que Jésus-Christ soit bougé d'un lieu à l'autre? Ils le nient, pource qu'à leur semblant, par la hautesse est seulement notée la majesté de son Empire. Mais je demande derechef, Quelle a esté la façon de monter? N'a-il pas esté eslevé en haut à veue d'œil? Les Evangélistes ne récitent-ils pas clairement qu'il a esté receu au ciel? Ces opiniastres, pour se monstrer Sophistes bien aigus, disent qu'il a esté caché de la veue des hommes par la nuée : afin que les fidèles ne le cherchassent plus visible yci-bas [3]. Comme s'il ne devoit pas plustost s'esvanouir en une minute, s'il vouloit faire foy d'une présence invisible : ou que la nuée ne le deust retirer à part, devant qu'il eust un pied levé. Mais quand il est porté haut en l'air, et puis mettant une nuée entre luy et ses disciples, monstre qu'il ne le faut plus chercher en terre : nous concluons seurement qu'il a maintenant son domicile au ciel. Comme aussi sainct Paul l'afferme, et nous commande de l'attendre jusques à ce qu'il viene de là. Pour ceste cause les Anges advertissent les disciples, qu'ils s'abusent regardans

1) Matth. XXVI, 11.

1) *Tractat. in Joann.*, L ; Matth. XXVIII, 20.
2) *De fide et Symb.*, cap. VI.
3) Act. I, 9, 11, Marc XVI, 19 ; Luc XXIV, 51.

en l'air : pource que Jésus qui a esté receu au ciel, viendra comme ils l'ont veu monter[1]. Nos adversaires pour se monstrer habiles gens, apportent leur tergiversation accoustumée, que lors il viendra visible[2] : pource qu'il ne s'est pas tellement départy du monde, qu'il ne demeure invisible avec les siens. Voire comme si les Anges traittoyent là d'une double présence, et que leur intention ne fust pas d'oster toute doute de l'ascension de Jésus-Christ, dont les disciples estoyent tesmoins. Comme s'ils disoyent, Ayant esté receu au ciel à vostre propre veue, il a prins possession de l'Empire céleste : il reste que vous attendiez patiemment jusques à ce qu'il viene derechef pour estre Juge du monde : d'autant qu'il n'est pas entré au ciel pour occuper seul la place, mais pour vous recueillir avec soy, et pareillement tous croyans.

28 Or pource que telles gens, pour approuver leur fantasie bastarde n'ont point honte de la farder de l'authorité des Anciens, et sur tout de sainct Augustin, j'expédieray en brief combien ils se portent desloyaument en cest endroict. Pource que quelques-uns sçavans gens et fidèles serviteurs de Dieu ont assez approuvé la vérité que nous tenons, par le tesmoignage des anciens Docteurs, je ne seray point superflu en ramassant yci ce qu'on peut trouver en leurs livres. Mesmes je n'amèneray point de sainct Augustin tout ce qui pourroit servir à la cause : mais je me contenteray en brief de monstrer qu'il est du tout de nostre costé. Quant à ce que nos adversaires, pour le nous arracher, prétendent que souvent ceste sentence se trouve en ses livres, que le corps et le sang de Jésus-Christ nous sont dispensez en la Cène, asçavoir le sacrifice qui a esté une fois offert en la croix[3] : c'est une couverture frivole, veu qu'il nomme aussi bien les signes, Sacremens du corps et du sang. Au reste, il n'est jà besoin de chercher par long circuit en quel sens il use de ces mots, veu qu'il s'explique assez, en disant que les Sacremens prenent leur

1) Act. I, 11. 2) Phil. III, 20.
3) *Ad Bonif.*, epist, XXIII.

nom de la similitude des choses qu'ils signifient : et ainsi, que selon quelque manière le Sacrement du corps est appelé Corps. Auquel passage respond aussi l'autre que nous avons allégué, que Jésus-Christ n'a point fait scrupule de dire, Voyci mon corps, donnant le signe d'iceluy[1]. Ils objectent plus outre un autre dire du mesme Docteur, que le corps de Jésus-Christ tombe à terre, et entre en la bouche[2]. Je respon que c'est en tel sens, comme il adjouste consequemment qu'il se consume au ventre. Il ne leur sert de rien ce qu'il dit ailleurs, que le pain se consume après que le mystère est parfait : d'autant qu'il avoit dit un peu au paravant. Veu que ce mystère est notoire, lequel s'administre par les hommes, il peut estre en dignité, et honneur comme chose saincte, mais non pas comme miracle[3]. A quoy se rapporte un autre passage, que nos adversaires tirent trop inconsidérément à eux : c'est que Jésus-Christ en distribuant le pain de la Cène à ses disciples, s'est aucunement porté entre ses mains, Car en mettant cest adverbe de similitude, Aucunement, il déclaire que le corps n'a point esté réalement enclos sous le pain. Ce qui ne doit estre trouvé nouveau, veu qu'ailleurs il maintient haut et clair, que si on oste aux corps leur mesure et espace de lieu, ils ne seront nulle part : et par ainsi ils ne seront nullement[4]. Leur cavillation est trop maigre, qu'il ne traitte point là de la Cène, en laquelle Dieu desploye une vertu spéciale. Car notamment la conclusion avoit esté esmeue du corps de Jésus-Christ. Et ce sainct Docteur respondant de propos délibéré, dit qu'il luy a donné immortalité, mais il ne luy a pas osté sa nature. Parquoy, dit-il, selon le corps Jésus-Christ n'est point espandu par tout. Car il nous faut garder de tellement affermer la divinité du Médiateur qui a esté fait homme, que nous destruisions la vérité de son corps. Car il ne s'ensuyt pas, combien que Dieu soit par tout, que tout ce qui est en luy y soit aussi bien. La raison est adjoustée, que

1) *Contra Adamantum Manichaeum*, lib. XII.
2) *De Trinit.*, lib. III, cap. X. 3) *In Psalm.* XXXIII.
4) *Epistola ad Dardanum*.

Christ n'estant qu'un, est Dieu et en sa personne. Entant qu'il est qu'il est par tout : entant qu'il est, qu'il est au ciel. Quelle sottise esté, de ne point excepter pour s en un mot, le mystère qui est de de importance, s'il y eust eu con- aux propos qu'il tenoit? Qui plus on lit attentivement ce qui s'en- n trouvera que la Cène y est aussi mprinse. Car il dit que le Fils de Dieu, estant aussi homme, est it présent, voire tout entier : en- 'il est Dieu, qu'il réside au temple u, c'est-à-dire en l'Eglise : et oins qu'il est au ciel comme Dieu, qu'il faut qu'un vray corps ait sa . Nous voyons que pour unir Christ avec son Eglise, il ne retire corps du ciel : ce qu'il eust fait, rps ne nous pouvoit estre viande, fust enclos sous le pain. En un assage, voulant définir comment les possèdent Jésus-Christ : Nous , dit-il, par le signe de la croix, sacrement du Baptesme, et par le et boire de l'autel[1]. Or je ne dis- int si ç'a esté bien dit à luy, d'é- me superstition folle aux vrais le la présence de Jésus-Christ : nt je di qu'en faisant telle com- n, il monstre assez qu'il n'ima- int deux corps en Jésus-Christ, cacher au pain d'un costé, et le visible au ciel de l'autre. Si on t plus ample exposition, il ad- tantost après, que nous avons rs Jésus-Christ selon la présence majesté, et non pas selon la pré- le sa chair, veu que selon icelle il dit, Vous ne m'aurez point tous- Nos adversaires répliquent qu'il e aussi bien ces mots, que selon e indicible et invisible son dire plit, qu'il sera avec nous jusques n du monde[2]. Mais cela ne fait ur eux : d'autant que c'est une e ceste majesté laquelle il oppose s, mettant ces deux choses comme , La chair, et La vertu ou grâce. en un autre lieu il met ces deux choses opposites, que Jésus-Christ a laissé ses disciples quant à la présence corporelle, pour estre avec eux de présence spirituelle; où il appert qu'il distingue notamment l'essence de la chair, d'avec la vertu de l'Esprit laquelle nous conjoinct à Christ : combien que nous en soyons séparez par distance de lieu. Il use plusieurs fois d'une mesme façon de parler : comme quand il dit, Il viendra en présence corporelle pour juger les vifs et les morts, selon la reigle de la foy. Car en présence spirituelle il est tousjours avec son Eglise. Ceste sentence doncques s'adresse aux croyans lesquels il avoit commencé de garder, leur estant présent de corps, et lesquels il devoit laisser par l'absence de son corps, afin de les garder par présence spirituelle. C'est une cavillation sotte, de prendre Corporel pour Visible, veu qu'il oppose le corps à la vertu divine : et en adjoustant qu'il garde avec le Père, il exprime clairement qu'il espand de sa grâce en nous du ciel par le sainct Esprit.

29 Et pource qu'ils se confient tant en ceste cachette de Présence invisible, voyons un peu comment elle les couvre. Pour le premier, ils ne produiront point une seule syllabe de l'Escriture, par laquelle ils prouvent que Jésus-Christ soit invisible. Mais ils prenent pour une maxime infallible ce que nul ne leur concédera : c'est que le corps de Jésus-Christ ne peut estre donné en la Cène, sinon sous une masque de morceau de pain. Or c'est le point duquel ils ont à débatre avec nous : tant s'en faut qu'il doyve obtenir lieu du principe. D'avantage, en gazouillant ainsi : ils sont contraints de faire double corps en Jésus-Christ, pource que selon leur dire il est visible au Ciel en soy, en la Cène il est invisible par une dispensation spéciale. Or si cela est convenable ou non, on en peut juger par beaucoup de passages de l'Escriture : et sur tout par le tesmoignage de sainct Pierre, quand il dit qu'il faut que Jésus-Christ soit contenu au ciel, jusques à ce qu'il viene pour juger le monde[1]. Ces acariastres enseignent

...st. in Joann., L. 2) Matth. XXVI, 11.
. XXVIII, 20.

1) Act. III, 21.

qu'il est par tout sans forme aucune : alléguans que c'est iniquement fait, d'assujetir la nature d'un corps glorieux aux loix de la nature commune. Or ceste response traine avec soy la resverie de Servet, laquelle à bon droict est détestable à toutes gens craignans Dieu : asçavoir que le corps de Jésus-Christ après l'ascension a esté englouty par sa divinité. Je ne di pas qu'ils tienent ceste opinion : mais si on conte entre les qualitez d'un corps glorifié, qu'il soit infini et remplisse tout, il est notoire que la substance en sera abolie, et qu'il ne restera nulle distinction entre la Divinité et la nature humaine. D'avantage, si le corps de Jésus-Christ est ainsi variable et de diverses sortes, d'apparoistre en un lieu, et d'estre invisible en l'autre : que deviendra la nature corporelle, laquelle doit avoir ses mesures? que deviendra aussi l'unité? Tertullien argue bien mieux, enseignant que Jésus-Christ a un vray corps et naturel, puis que la figure nous en est donnée en la Cène, en gage et certitude de la vie spirituelle. Car la figure seroit fausse, si ce qu'elle représente n'estoit vray. Et de faict, Jésus-Christ parloit de son corps glorieux, en disant, Voyez et tastez : car un esprit n'a point de chair ne d'os [1]. Voyci comment un corps sera approuvé vray corps par la bouche de Jésus-Christ : c'est quand il se voit et se manie. Qu'on oste ces choses, il ne sera plus corps. Ils ont tousjours leur refuge à leur dispensation qu'ils se sont forgée. Or nostre devoir est de recevoir en telle sorte ce que Jésus-Christ prononce absolument, que ce qu'il veut affermer soit tenu pour vallable sans exception. Il prouve qu'il n'est point un fantosme, comme les disciples cuidoyent : pource qu'il est visible en sa chair. Qu'on oste ce qu'il attribue à son corps comme propre, ne faudra-il pas trouver une définition nouvelle? D'avantage, qu'ils se tournent et virent tant qu'ils voudront, ceste dispensation qu'ils ont songée n'a point de lieu, quand sainct Paul dit que nous attendons nostre Sauveur du ciel, lequel conformera nostre corps contemptible à son corps glorifié [1]. Car nous ne devons point espérer une conformité aux qualitez qu'ils imaginent : asçavoir, que chacun ait un corps invisible et infini. Et ne se trouvera homme si lourdaut, auquel ils persuadent une telle absurdité. Ainsi, qu'ils se déportent d'attribuer ceste propriété au corps glorieux de Jésus-Christ c'est qu'il soit ensemble en plusieurs lieux, et qu'il ne soit contenu en nulle espace : brief, ou qu'ils nient ouvertement la résurrection de la chair, ou qu'ils confessent que Jésus-Christ estant vestu de sa gloire céleste, ne s'est point despouillé de sa nature humaine : veu que la résurrection nous sera commune avec luy, en laquelle il nous fera participans et compagnons de la condition en laquelle il est. Car les Escritures n'enseignent rien plus clairement que cest article : c'est que comme Jésus-Christ a vestu nostre chair en naissant de la vierge Marie, et a souffert en icelle pour effacer nos péchez : aussi qu'il a reprins ceste mesme chair en ressuscitant. Car aussi toute l'espérance que nous avons de venir au ciel est là appuyée, que Jésus-Christ y est monté : et (comme dit Tertullien) qu'il y a porté avec soy l'arre de nostre résurrection. Or je vous prie, combien ceste fiance seroit-elle débile, sinon que la mesme chair que Jésus-Christ a prinse de nous, fust entrée au ciel? Parquoy que ceste resverie qui attache au pain tant Jésus-Christ que les entendemens des hommes, soit mise bas. Car à quoy tend ceste présence invisible dont ils babillent, sinon afin que ceux qui désirent d'estre conjoincts à Jésus-Christ, s'amusent au signe extérieur? Or le Seigneur Jésus a voulu retirer non-seulement nos yeux, mais aussi tous nos sens de la terre, défendant aux femmes qui estoyent venues au sépulchre, de le toucher : pource qu'il n'estoit pas encores monté à son Père [2]. Veu qu'il sçavoit que Marie avec ses compagnes venoit d'une affection saincte et en grande révérence luy baiser les pieds, il n'y avoit raison d'empescher et réprouver tel attouchement, jusques à ce qu'il fust monté au ciel, sinon

1) Luc XXIV, 39.

1) Phil. III, 20, 21.

2) Jean XX, 17.

qu'il ne vouloit estre cherché ailleurs que là. Ce qu'on objecte, que depuis il a esté veu de sainct Estiene[1] : la solution est facile. Car il n'a pas esté requis que Jésus-Christ pour ce faire changeast de lieu, pouvant donner une veue supernaturelle aux yeux de son serviteur, laquelle transperçast les cieux. Autant en est-il de sainct Paul[2]. Ce qu'on allègue derechef, que Jésus-Christ est sorty du sépulchre sans l'ouvrir, et qu'il est entré à ses disciples les huis de la chambre estans clos[3], ne fait rien non plus à maintenir leur erreur. Car comme l'eau a servy à Jésus-Christ d'un pavé ferme, quand il cheminoit sur le lac[4], aussi on ne doit trouver estrange si la dureté de la pierre s'est amollie pour luy donner passage. Combien qu'il est aussi vray-semblable que la pierre se soit levée, et puis retornée en son lieu. Comme aussi d'entrer en une chambre les huis estans fermez, ce n'est pas à dire transpercer le bois, mais seulement qu'il s'est fait ouverture par sa vertu divine, en sorte que d'une façon miraculeuse il s'est trouvé au milieu de ses disciples, combien que les portes fussent serrées. Ce qu'ils ameinent de sainct Luc, asçavoir qu'il s'est esvanouy soudain des yeux des disciples qui alloyent en Emaüs[5], ne leur sert de rien, et fait à nostre avantage. Car pour leur oster la veue de son corps, il ne s'est point fait invisible, mais seulement s'est disparu. Comme aussi, tesmoin le mesme Evangéliste, en cheminant il ne s'est point desguisé ou transfiguré pour estre mescognu, mais a tenu leurs yeux[6]. Or nos adversaires non-seulement transfigurent Jésus-Christ pour le faire estre au monde, mais le forgent divers à soy-mesme, et tout autre en terre qu'au ciel. Brief, selon leur resverie, combien qu'ils ne disent pas en un mot que la chair de Jésus-Christ soit esprit, toutesfois ils l'enseignent. Et ne se contentans point de cela, selon le lieu où ils la mettent, ils la vestent de qualitez toutes contraires. Dont il s'ensuyt nécessairement qu'elle soit double.

1) Act. VII, 55. 2) Act. IX, 4.
3) Matth. XXVIII, 6 ; Jean XX, 19. 4) Matth. XIV, 25.
5) Luc XXIV, 31. 6) Luc XXIV, 16.

30 Mais encores que nous leur accordions ce qu'ils gazouillent de la présence invisible, si est-ce que l'immensité ne sera point prouvée, sans laquelle ils tendent en vain d'enclorre Jésus-Christ sous le pain. Jusques à ce qu'ils ayent prouvé qu'il est par tout sans distance ne pourpris, jamais ne feront à croire qu'il soit caché sous le pain de la Cène. Et c'est ce qui les a contraints d'introduire ceste opinion monstrueuse de corps infini. Or nous avons monstré par tesmoignages clairs et fermes de l'Escriture, que le corps de Jésus-Christ est aussi bien contenu que les autres en espace de lieu, selon que requiert la mesure d'un corps humain. D'avantage, que par son ascension au ciel, il a certifié qu'il n'estoit pas en tous lieux : mais qu'en allant en un lieu, il laissoit l'autre. La promesse qu'ils allèguent ne se doit pas estendre jusques au corps, asçavoir, Je suis avec vous jusques à la fin du siècle[1]. Car si ainsi estoit, il faudroit que Jésus-Christ habitast en nous corporellement hors l'usage de la Cène : veu qu'il est là parlé d'une conjonction perpétuelle. Et ainsi, ils n'ont nulle raison de combatre si amèrement pour enclorre Jésus-Christ sous le pain, veu qu'ils confessent que nous l'avons aussi bien sans la Cène. D'avantage, le texte liquide que Jésus-Christ ne parle là nullement de sa chair : mais qu'il promet à ses disciples un secours invincible, par lequel il les défendra et maintiendra contre tous assauts de Satan et du monde. Car pource qu'il leur donnoit une charge difficile, afin qu'ils ne doutent point de la recevoir, ou qu'ils ne se sentent estonnez, il les conferme en leur promettant de leur estre tousjours présent : comme s'il disoit que son aide, qui est insupérable, ne leur défaudra jamais. Si ces gens ne prenoyent plaisir à tout mesler et confondre, ne faloit-il pas distinguer quelle est ceste manière de présence ? Et de faict, aucuns aiment mieux avec leur grand vitupère descouvrir leur ignorance, que de décliner tant peu que ce soit de leur erreur. Je ne parle point des Papistes, desquels

1) Matth. XXVIII, 20.

la doctrine est plus supportable, ou pour le moins mieux colorée. Mais il y en a qui sont transportez de telle ardeur, qu'ils n'ont honte de dire, qu'à cause de l'union des deux natures, par tout où est la divinité de Jésus-Christ, sa chair y est aussi bien, laquelle ne s'en peut séparer. Comme si ceste union estoit une fonte, pour faire je ne sçay quel meslinge, qui ne soit ne Dieu ny homme. Eutyches l'a bien ainsi imaginé, et après luy Servet. Mais nous pouvons ouvertement recueillir de toute l'Escriture, qu'en la personne de Jésus-Christ les deux natures sont tellement unies, que chacune a sa propriété qui luy demeure sauve. Nos adversaires n'oseront pas dire qu'Eutyches n'ait esté condamné à bon droict. C'est merveille qu'ils ne regardent pas pour quelle cause: c'est asçavoir qu'en ostant la différence entre les deux natures, et insistant sur l'unité de la personne, il faisoit Jésus-Christ homme, entant qu'il est Dieu, et Dieu entant qu'il est homme. Quelle forcenerie doncques est-ce, de mesler plustost le ciel et la terre, que de quitter ceste fantasie de vouloir arracher Jésus-Christ du sanctuaire des cieux? Quant à ce qu'ils allèguent pour eux ces tesmoignages, Que nul n'est monté au ciel sinon le Fils de l'homme qui y est [1]: Item, Le Fils qui est au sein du Père nous l'a déclairé [2]: en cela ils monstrent leur stupidité, de mespriser la communication des propriétez; laquelle non sans cause a esté inventée des Pères anciens. Certes quand il est dit que le Seigneur de gloire a esté crucifié [3], ce n'est pas qu'il ait rien souffert en sa divinité, mais pource que Jésus-Christ qui souffroit ceste mort ignominieuse en la chair, luy-mesme estoit le Seigneur de gloire. Par semblable raison le Fils de l'homme estoit au ciel et en terre, pource que Jésus-Christ selon la chair a conversé yci-bas durant sa vie mortelle, et cependant ne laissoit point d'habiter au ciel comme Dieu. Suyvant cela au mesme passage il est dit qu'il est descendu du ciel: non pas que sa divinité ait quitté le ciel pour s'enclorre en la chair comme en une loge: mais pource que luy qui remplit tout, a néantmoins habité corporellement et d'une façon indicible en son humanité. Il y a une distinction vulgaire entre les Théologiens sorbonfques, laquelle je n'auray pas honte de réciter: c'est que Jésus-Christ est par tout en son entier: mais que tout ce qu'il a en soy, n'est point par tout. Pleust à Dieu que les povres gens poisassent bien que vaut ceste sentence: car par ce moyen leur sotte imagination de la présence charnelle de Jésus-Christ en la Cène seroit rabatue. Parquoy nostre médiateur estant entier par tout, est tousjours prochain des siens. Mesmes en la Cène il se monstre présent d'une façon spéciale: toutesfois c'est pour y estre, et non pas pour y apporter tout ce qu'il a en soy: veu que quant à la chair, il faut qu'il soit comprins au ciel, jusques à ce qu'il apparoisse en jugement.

1) Jean III, 13. 2) Jean I, 18.
3) 1 Cor. II, 8.

31 Au reste, ceux qui ne conçoyvent nulle présence de la chair de Jésus-Christ en la Cène, si elle n'est attachée au pain, s'abusent grandement: car en ce faisant ils excluent l'opération secrette de l'Esprit, laquelle nous unit à Jésus-Christ. Il ne leur semble pas que Jésus-Christ nous soit présent s'il ne descend à nous. Voire, comme si en nous eslevant à soy, il ne nous faisoit pas aussi bien jouir de sa présence. Parquoy nostre question ou différent est seulement de la façon: pource que nos adversaires veulent loger Jésus-Christ au pain, et nous disons qu'il ne nous est pas licite de le retirer du ciel. Que les lecteurs jugent lesquels parlent plus sainement et droictement: moyennant que ceste calomnie soit mise sous le pied, qu'on arrache Jésus-Christ de sa Cène, si on ne l'enclost sous le pain. Car veu que ce mystère est céleste, il n'est pas requis que Jésus-Christ soit attiré ci-bas pour estre conjoinct à nous.

32 Au reste, si quelqu'un m'interrogue plus outre, comment cela se fait: je n'auray point de honte de confesser que c'est un secret trop haut pour le comprendre en mon esprit, ou pour l'expliquer de paroles. Et pour en dire briefvement ce qui en est, j'en sen plus par expérience, que

je n'en puis entendre. Pourtant sans faire plus longue dispute, j'acquiesce à la promesse de Jésus-Christ. Il prononce que sa chair est la viande de mon âme, et son sang le bruvage: je luy offre doncques mon âme pour estre repeue de telle nourriture. Il me commande en sa saincte Cène, de prendre, manger et boire son corps et son sang sous les signes du pain et du vin : je ne doute pas qu'il ne me donne ce qu'il me promet, et que je ne le reçoyve. Seulement je rejette les absurditez et les folles imaginations contrevenantes à sa majesté, ou à la vérité de sa nature humaine, veu qu'elles sont aussi répugnantes à la Parole de Dieu, laquelle nous enseigne que Jésus-Christ estant receu en la gloire du ciel[1], ne se doit plus chercher yci-bas, et attribue à son humanité tout ce qui est propre à l'homme. Or il ne faut pas qu'on s'estonne de ceci, comme de chose incroyable. Car comme tout le règne de Jésus-Christ est spirituel, aussi tout ce qu'il fait avec son Eglise, ne se doit point rapporter à l'ordre naturel du monde : et afin de respondre par la bouche de sainct Augustin, ce mystère se traitte par les hommes, mais c'est d'une façon divine : il s'administre en terre, mais c'est d'une façon céleste[2]. Telle est la présence du corps que requiert le Sacrement, laquelle nous y disons estre et apparoistre en si grande vertu et efficace, que non-seulement elle apporte à nos âmes une confiance indubitable de la vie éternelle, mais aussi elle nous rend certains et asseurez de l'immortalité de nostre chair, laquelle desjà vient à estre vivifiée par la chair de Jésus-Christ immortelle, et communique en quelque manière à son immortalité. Ceux qui par leurs façons de parler excessives se transportent outre ceci, ne font autre chose qu'obscurcir la vérité, laquelle autrement est simple et évidente. S'il y a quelqu'un qui ne soit pas encore content, qu'il considère un peu avec moy que nous sommes yci maintenant en propos du Sacrement, duquel le tout doit estre rapporté à la foy. Or nous ne repaissons pas moins la foy par ceste participation du corps laquelle nous avons récitée, que ceux qui pensent retirer Jésus-Christ du ciel. Cependant je confesse franchement que je rejette la mixtion qu'ils veulent faire de la chair de Jésus-Christ avec nos âmes, comme si elle descouloit par un alambic : pource qu'il nous doit suffire que Jésus-Christ inspire vie à nos âmes de la substance de sa chair : mesmes que sa chair distille sa vie en nous, combien qu'elle n'y entre pas. Notez aussi que la reigle de la foy, à laquelle sainct Paul commande de compasser toute interprétation de l'Escriture, fait trèsbien pour nous en cest endroict, sans aucune doute. Au contraire, que ceux qui contredisent à une vérite si manifeste, regardent à quelle reigle ou mesure de la foy ils se veulent tenir[1]. Car celuy n'est point de Dieu, qui ne confesse Jésus-Christ estre venu en chair[2]. Et telle manière de gens, quoy qu'ils dissimulent, le despouillent de la vérité de sa chair.

33 Autant en faut-il juger de la communication, laquelle ils cuident estre nulle, sinon qu'ils engloutissent la chair de Jésus-Christ sous le pain. Mais on fait une injure trop énorme au sainct Esprit, si on ne croit que c'est par sa vertu incompréhensible que nous communiquons au corps et au sang de Jésus-Christ. Mesmes si la vertu de ce mystère, telle que nous l'enseignons, et qu'elle a esté privément cognue en l'Eglise ancienne, eust esté bien considérée selon qu'elle en est digne, depuis quatre cens ans, il y avoit assez de quoy se contenter, et la porte eust esté close à beaucoup d'absurditez énormes et vilenes, dont plusieurs dissensions horribles se sont esmeues, par lesquelles l'Eglise a esté agitée, tant de nostre aage que par ci-devant. Le mal est, que gens escervelez veulent avoir une façon de présence lourde, laquelle ne nous est point monstrée en l'Escriture. Qui plus est, ils s'escarmouchent pour maintenir leur resverie qu'ils ont follement et témérairement conceue. Et en font aussi grand bruit, comme si toute la religion estoit

1) Luc XXIV, 26. 2) Irenæus, lib. IV, cap. XXXIV.

1) Rom. XII, 6. 2) 1 Jean IV, 3.

périe et perdue, quand Jésus-Christ ne sera point enclos au pain. C'estoit le principal de cognoistre comment le corps de Jésus-Christ, selon qu'il a esté livré en sacrifice pour nous, est fait nostre : et comment nous sommes faits participans de son sang, lequel il a espandu; car c'est le posséder tout entier pour jouir de tous ses biens. Maintenant ces escervelez laissans ces choses qui estoyent de telle importance, mesmes les mesprisans et quasi ensevelissans, ne prenent plaisir qu'à s'entortiller en ceste question, Comment le corps de Jésus-Christ est caché sous le pain, ou sous l'espèce du pain. C'est faussement qu'ils impropèrent que tout ce que nous enseignons de manger le corps de Jésus-Christ: est contraire à la manducation vraye et réale, qu'on appelle : veu que nous ne sommes que sur la façon, pource qu'ils la font charnelle, enfermans Jésus-Christ sous le pain : nous la mettons spirituelle, d'autant que la vertu secrette du sainct Esprit est le lien de nostre conjonction avec nostre Sauveur. Leur autre objection n'est non plus vraye : asçavoir que nous ne touchons qu'au fruit ou à l'effect que les fidèles reçoyvent de la chair de Jésus-Christ. Car j'ay desjà dit ci-dessus, que Jésus-Christ luy-mesme est la matière ou substance de la Cène, et que de là procède l'effect, que nous sommes absous de nos péchez par le sacrifice de sa mort, que nous sommes lavez de son sang, et que par sa résurrection nous sommes eslevez en l'espérance de la vie céleste. Mais la sotte imagination dont leur Maistre des Sentences les a abbruvez, leur a perverty l'entendement. Car voyci qu'il dit mot à mot: Que le Sacrement sans la chose sont les espèces du pain et du vin, le Sacrement et la chose sont la chair et le sang de Christ : la chose sans Sacrement est sa chair mystique. Item un peu après, La chose signifiée et contenue, c'est la propre chair de Jésus-Christ : signifiée et non contenue, c'est son corps mystique[1]. Quant à ce qu'il distingue entre la chair et la vertu qu'elle a de nourrir, je m'accorde avec luy : mais ce qu'il fantastique qu'elle est le Sacrement, voire d'autant qu'elle est enclose sous le pain, c'est un erreur insupportable. Et voylà dont est venu qu'ils ont faussement interprété le mot de Manducation sacramentale : pensans que les plus meschans, combien qu'ils soyent du tout estranges et eslongnez de Jésus-Christ, ne laissent pas de manger son corps. Or la chair de Jésus-Christ au mystère de la Cène, est chose autant spirituelle que nostre salut éternel. Dont je conclu que tous ceux qui sont vuides de l'Esprit de Christ, ne peuvent non plus manger sa chair, que boire du vin sans nulle saveur. Certes Jésus-Christ est trop vilenement desciré, quand on luy forge un corps mort et sans vigueur, lequel on jette à l'abandon aux incrédules. Et ses paroles répugnent clairement à cela, Quiconques mangera ma chair, et beuvera mon sang, demeurera en moy, et moy en luy[1]. Ils répliquent qu'il n'est point là traitté du manger sacramental. Ce que je leur confesse, moyennant qu'ils ne heurtent point tousjours contre un mesme rocher: c'est qu'on peut manger la chair de Jésus-Christ sans aucun fruict. Or je voudroye bien sçavoir d'eux, combien ils la gardent en l'estomach après l'avoir mangée. Je croy qu'à grand'peine trouveront-ils nulle issue à ceste question. Ils objectent, que la vérité des promesses de Dieu ne peut estre amoindrie, et tant moins défaillir par l'ingratitude des hommes. Ce que je confesse : et mesmes je di que la vertu de ce mystère demeure en son entier, quoy que les meschans, entant qu'en eux est, s'efforçent de l'abolir. Mais c'est autre chose que la chair de Jésus-Christ nous soit offerte, ou que nous la recevions. Jésus-Christ nous présente à tous ce boire et manger spirituel : les uns s'en repaissent en grand appétit, les autres le desdaignent comme gens desgoustez. Le refus de ceux-ci fera-il que la viande et le bruvage perdent leur nature? Ils diront que ceste similitude fait pour eux : asçavoir que la chair de Jésus-Christ, combien qu'elle

1) Lib. IV, dist. VIII.

1) Jean VI, 56.

n'ait ne goust ne saveur envers les incrédules, ne laisse pas d'estre chair. Mais je nie qu'elle se puisse manger sans quelque goust de foy, ou pour parler avec sainct Augustin, je nie qu'on puisse rien rapporter du Sacrement, sinon ce qu'on en puise par foy, comme par le propre vaisseau. Parquoy rien n'est osté et ne périt au Sacrement : mais sa vérité et efficace luy demeure, combien que les incrédules en y participant s'en retournent vuides et secs. Si nos adversaires allèguent derechef, que par ce moyen il est dérogué à ces paroles, C'est-ci mon corps, si les incrédules n'y reçoyvent que du pain corruptible : la solution est aisée, c'est que Dieu ne veut point estre recognu véritable en ce que les iniques reçoyvent ce qu'il leur donne, mais en la constance de sa bonté, quand il est prest, quelque indignité qu'il y ait en eux, de les faire participans de ce qu'ils rejettent, et mesmes qu'il leur offre libéralement. Voylà quelle est l'intégrité des Sacremens, laquelle tout le monde ne peut violer, asçavoir que la chair et le sang sont aussi vrayement donnez aux réprouvez, qu'aux esleus de Dieu et fidèles. Moyennant que nous sçachions que comme la pluye tombant sur une pierre dure s'escoule çà et là, n'y trouvant point d'entrée : aussi que leur incrédulité repousse la grâce de Dieu, à ce qu'elle n'entre point en eux. Mesmes il n'y a non plus de couleur que Jésus-Christ soit receu sans foy, que si on disoit qu'une semence peut germer au feu. Quant à ce qu'ils demandent, comment Jésus-Christ est venu en damnation à plusieurs, sinon qu'ils le receussent indignement : c'est une cavillation trop froide. Car nous ne lisons nulle part que les hommes en recevant Jésus-Christ indignement, s'acquièrent perdition : mais plustost en le rejettant. Et ne se peuvent aider de la parabole où Jésus-Christ dit qu'il se lève quelque semence entre les espines, laquelle puis après est suffoquée et corrompue [1]. Car là il traitte de quelle valeur est la foy temporelle, laquelle nos adversaires ne pensent point estre requise pour manger la chair de Jésus-Christ et boire son sang : veu qu'ils font Judas égalemeut compagnon de sainct Pierre en cest endroict. Mesmes leur erreur est trèsbien réfuté en la mesme parabole, quand il est dit qu'une partie de la semence tombe par le chemin, et l'autre sur des pierres, et que toutes les deux ne prenent nulle racine [1]. Dont il s'ensuyt que l'incrédulité est un tel obstacle, que Jésus-Christ ne parvient point jusques à ceux qui n'ont nulle foy. Quiconques désire que nostre salut soit advancé par la saincte Cène, ne trouvera rien plus propre que de guider les fidèles à la fontaine de vie, qui est Jésus-Christ, pour là puiser de luy, La dignité en est deuement magnifiée, quand nous tenons que c'est une aide et moyen pour nous incorporer en Jésus-Christ, ou bien qu'y estans incorporez nous y soyons tant mieux affermis, jusques à ce qu'il nous unisse parfaitement à soy en la vie céleste. Quand ils objectent que si les incrédules ne participoyent au corps et au sang de Jésus-Christ, sainct Paul ne les en devoit point faire coulpables [2] : je respon qu'ils ne sont pas condamnez pour les avoir beus et mangez, mais seulement pour avoir profané le mystère, en foulant aux pieds le gage de la sacrée conjonction que nous avons avec Jésus-Christ, lequel méritoit d'estre exalté en toute révérence.

34 Or pource que sainct Augustin a esté le principal d'entre les anciens Docteurs à maintenir cest article, que rien ne décroist au Sacrement par l'infidélité ou malice des hommes, et que la grâce qu'ils figurent n'en est point tairie, il sera expédient de prouver clairement par ses paroles, que ceux qui veulent jetter aux chiens le corps de Jésus-Christ pour manger, abusent trop lourdement de son tesmoignage. La manducation sacramentale, si on les veut croire, est que les incrédules reçoyvent le corps et le sang de Jésus-Christ, sans la vertu de son Esprit, et sans aucun effect de sa grâce. Sainct Augustin à l'opposite examinant prudemment ces paroles, Qui aura mangé ma

1) Matth. XIII, 7.

1) Matth. XIII, 4, 5. 2) 1 Cor. XI, 29.

chair et beu mon sang, ne mourra jamais, met ceste exposition : Voire la vertu du Sacrement, non pas le Sacrement visible tout seul : et mesmes que ce soit au dedans, non pas au dehors : et qu'on le mange du cœur, et non pas des dents [1]. Dont il conclud que le Sacrement de l'union que nous avons au corps et au sang de Jésus-Christ, est proposé en la Cène aux uns à vie, aux autres à damnation [2] : mais la chose signifiée ne peut estre donnée qu'à vie à tous ceux qui en sont participans. Si nos adversaires veulent caviller, que ce mot de Chose signifiée, ne se prend pas pour le corps, mais pour la grâce laquelle n'est pas tousjours conjoincte avec, ce subterfuge leur est osté par ces mots de Visible et Invisible. Car en despit qu'ils en ayent, il faudra selon leur resverie, qu'ils confessent que le corps de Jésus-Christ ne peut estre comprins sous ce mot de Visible : dont il s'ensuyt que les incrédules ne communiquent sinon au signe extérieur. Et pour en mieux oster toute difficulté, après avoir dit que ce pain requiert un appétit de l'homme intérieur, il adjouste que Moyse, et Aaron, et Phinées, et plusieurs autres qui ont mangé la Manne, ont pleu à Dieu. Et pourquoy ? C'est qu'ils prenoyent spirituellement la viande visible, ils l'appétoyent spirituellement, ils la goustoyent spirituellement, pour en estre spirituellement rassasiez. Car nous aussi avons aujourd'huy receu la viande visible : mais c'est autre chose du Sacrement autre chose de la vertu d'iceluy. Un petit après, Pourtant celuy qui ne demeure point en Christ, et celuy auquel Christ ne demeure point, ne mange pas sa chair spirituellement, et ne boit pas son sang : combien que charnellement et visiblement ils brisent des dents le signe du corps et du sang [3]. Nous oyons derechef, qu'il oppose le signe visible à la manducation spirituelle : dont cest erreur est plenement abatu, que le corps de Jésus-Christ estant invisible, est mangé réalement et de faict, combien que ce ne soit pas spirituellement. Nous oyons aussi qu'il ne laisse rien aux incrédules et profanes, sinon qu'ils reçoyvent le signe visible. Et de là vient son dire, qui est assez commun, asçavoir que les autres disciples ont mangé le pain, qui estoit Jésus-Christ, mais que Judas n'a mangé que le pain de Jésus-Christ [1]. En quoy il exclud les incrédules de la participation du corps et du sang. Ce qu'il dit ailleurs tend à un mesme but : Pourquoy t'esbahis-tu si le pain du Seigneur a esté donné à Judas, par lequel il fust asservy au diable, quand tu vois au contraire, que le messager du diable a esté donné à sainct Paul pour le parfaire en Jésus-Christ. Il dit bien en un autre passage, que le pain de la Cène n'a pas laissé d'estre le corps de Christ à ceux qui le mangeoyent indignement à leur condamnation : et s'ils l'ont mal prins, que ce n'est pas à dire qu'ils n'ayent rien prins : mais il explique en un autre passage, quelle est son intention [2]. Car en déclairant au long comment les meschans et dissolus, qui font profession de chrestienté en leur bouche, et la renoncent en leur vie, mangent le corps de Jésus-Christ : voire et disputant contre l'opinion d'aucuns, qui pensoyent que non seulement ils receussent le Sacrement, mais aussi le corps : Il ne faut pas, dit-il, estimer que telles gens mangent le corps de Christ : veu qu'ils ne doyvent pas estre contez entre les membres de Christ. Car encores que je laisse beaucoup d'autres raisons, ils ne peuvent estre membres de Christ, et membres d'une paillarde. D'avantage, le Seigneur en disant, Qui mange ma chair et boit mon sang, il demeure en moy, et moy en luy : monstre que c'est de manger son corps en vérité, et non pas en Sacrement : c'est de demeurer en Christ, afin qu'il demeure en nous : comme s'il disoit : Celuy qui ne demeure point en moy, et auquel je ne demeure point, n'estime pas et ne se vante de manger ma chair et boire mon sang [3]. Que les lecteurs poisent bien ces mots, où il oppose Manger le Sacrement, et Manger en vérité :

1) *Homil. in Joann.*, XXVI ; Jean VI, 50.
2) 1 Cor. XI, 29.
3) *Homil. in Joann.*, LIX ; Ex. XVI, 14, 18.

1) Homil. LXII.
2) *Contra Donatistas*, lib. V ; 2 Cor. XII, 7 ; 1 Cor. XI, 29.
3) *De civitate Dei*, lib. XXI, cap. XXV ; Jean VI, 56.

l ne leur restera nulle obscureté ne te. Il conferme encores mieux ce pos en disant, N'apprestez point vos-gosier, mais le cœur : car c'est pour que la Cène nous est ordonnée. 'ci, nous croyons en Jésus-Christ, et i nous le recevons par foy : nous ons en le recevant ce que nous pen-s : nous prenons un petit morceau de ı, et nous sommes rassasiez au cœur. quoy ce n'est pas ce qu'on voit qui ıist, mais ce qu'on croit[1]. Il restreint si bien en ce passage, comme ci-sus, au signe visible ce que les incré-s reçoyvent : et prononce que Jésus-ist ne peut estre receu que par foy. ant en dit-il ailleurs : c'est que tant bons que les mauvais communiquent signes, et exclud les incrédules de raye communication de la chair de ist ; ce qu'il n'eust pas fait, s'il eust ceste lourde fantasie, en laquelle nos ersaires le veulent envelopper. En un e lieu traittant de la manducation et fruit d'icelle, il conclud ainsi : Le s et le sang de Jésus-Christ sont vie ıacun, si ce qu'on prend visiblement spirituellement mangé et beu [2]. Par-y ceux qui veulent faire les incré-s participans de la chair et du sang Jésus-Christ : pour consentir avec ct Augustin, qu'ils nous représentent orps de Jésus-Christ visible, puis l prononce que toute la vérité du Sa-nent est spirituelle. Il est aisé de re-illir de ses paroles, que le manger amental n'emporte autre chose que ıanger visible et extérieur du signe, nd l'incrédulité ferme la porte à la stance. Et de faict, si on pouvoit yement manger le corps de Jésus-ist, sans le manger spirituellement, deviendroit ceste sentence du mesme teur, Vous ne mangerez point le ps que vous voyez, et ne beuverez ıt le sang qu'espandront ceux qui me cifieront. Je vous ay ordonné un Sa-nent lequel vous vivifiera estans spi-ellement entendu [3]. Il n'a pas voulu que le mesme corps que Jésus-Christ fert en sacrifice, ne nous soit donné en la Cène : mais il a noté la façon d'y participer : c'est que ce corps nous inspire vie par la vertu secrète du sainct Esprit, combien qu'il soit en la gloire céleste. Je confesse bien que ce bon Docteur dit souventesfois, que le corps de Jésus-Christ est prins des infidèles : mais il s'explique, en disant que c'est sacramentalement : et puis il déclaire que la manducation spirituelle est, quand nous ne consumons point la grâce de Dieu par nos morsures [1]. Et afin que les adversaires n'allèguent pas que je vueille vaincre en faisant grand amas de passages, je voudroye bien sçavoir comment ils se despestreront de ce qu'il dit, que les Sacremens ne donnent et n'apportent ce qu'ils figurent sinon aux esleus seulement. Ils n'oseront pas nier que le pain en la Cène ne figure le corps de Jésus-Christ : dont il s'ensuyt que les réprouvez sont forclos de la participation d'iceluy. Il y a aussi une sentence de Cyrille, qui monstre qu'il n'en a point autrement pensé : Comme si en une cire fondue (dit-il) on en jettoit d'autre, toutes les deux se meslent : aussi est-il nécessaire que si quelqu'un reçoit la chair et le sang du Seigneur, il soit conjoinct avec luy, afin qu'il soit trouvé en Christ, et Christ en luy [2]. Je pense avoir suffisamment prouvé et liquidé, que ceux qui ne reçoyvent le corps de Jésus-Christ sacramentalement, sont forclos du vray manger et réal d'autant que l'essence du corps ne se peut séparer de sa vertu : et que la vérité des promesses de Dieu n'est point esbranlée pour cela, veu qu'il ne laisse pas de plouvoir du ciel, combien que les pierres et rochers n'en reçoyvent au dedans nulle liqueur.

35 Ces choses nous estans cognues, elles nous distrairont facilement de l'adoration charnelle, laquelle on a mis sus téméraírement pource qu'on faisoit tel compte : Si le corps y est, aussi par conséquent et l'âme et la divinité y sont ensemble avec le corps : car ils n'en peuvent plus estre séparez ne divisez. Doncques Christ doit estre là adoré. Premièrement, si on leur nie ceste déduction,

Contra Faustum, lib. XIII, cap. XVI.
Serm. II, *De verbis Apostoli*. 3) *In Psalm.* XCVIII.

1) *Homil. in Joann.*, XXVII.
2) *In sextum cap. Joann.*, cap. XVII.

qu'ils appellent Concomitance, que feront-ils. Car quoy qu'ils allèguent qu'il y auroit grande absurdité de séparer l'âme et la divinité d'avec le corps, si est-ce qu'ils ne persuaderont à nul homme de sens rassis, que le corps de Jésus-Christ soit Jésus-Christ : mesmes il leur semble bien que cela s'ensuyt de leurs argumens. Mais puis que Jésus-Christ parle distinctement de son corps et de son sang, sans spécifier la façon de la présence, que conclurront-ils d'une chose douteuse? Certes s'il advient que leurs consciences soyent agitées par quelque forte tentation, facilement avec leurs syllogismes ils seront estonnez, esperdus et confus, quand ils se verront ainsi destituez de certaine Parole de Dieu, par laquelle seule nos âmes consistent lors qu'elles sont appelées à rendre conte et raison, et sans laquelle en un chacun moment elles trébuschent et sont ruinées, quand ils verront que la doctrine et les exemples des Apostres leur contrarieront, et quand ils se trouveront avoir esté seuls autheurs de leurs fantasies. Avec tels assauts surviendront plusieurs autres aiguillons et remors de conscience: Quoy? estoit-ce une chose de nulle conséquence, qu'adorer Dieu en ceste forme, sans qu'il nous en fust rien ordonné? Faloit-il par si grande légèreté faire ce dont on n'avoit jamais eu aucune parole, quand il estoit question du service et de la gloire de Dieu? Mais si en telle humilité qu'il faloit, les forgeurs de tels argumens eussent contenu sous la Parole de Dieu toutes les cogitations de leur sens, ils eussent certes escouté ce qu'il dit, Prenez, mangez, beuvez : et eussent obéy à ce commandement, par lequel il commande que le Sacrement soit prins et non pas adoré. Parquoy ceux qui le prenent sans adoration, ainsi qu'il a esté commandé du Seigneur, ils sont asseurez qu'ils ne se destournent point du commandement de Dieu. Laquelle asseurance est la meilleure consolation qui nous pourroit advenir, quand nous entreprenons et encommençons quelque chose. Ils ont l'exemple des Apostres, lesquels nous ne lisons point avoir à genoux adoré le Sacrement : mais comme ils estoyent assis, l'avoir prins et mangé. Ils ont l'usage de l'Eglise apostolique, laquelle sainct Luc raconte avoir communiqué, non en l'adoration, mais en la fraction du pain [1]. Ils ont la doctrine apostolique, par laquelle sainct Paul instruit l'Eglise des Corinthiens, après avoir protesté qu'il avoit prins du Seigneur ce qu'il leur enseignoit [2].

36 Toutes ces choses tendent à ce but, que les Chrestiens advisent bien quel danger c'est que d'extravaguer en nos fantasies outre la Parole de Dieu, quand il est question de choses si hautes et de telle importance. Or ce qui a esté traitté jusques à ceste heure, nous doit délivrer de tout scrupule. Car nous avons monstré que l'homme chrestien, pour bien recevoir Jésus-Christ en la Cène, doit eslever son esprit et son âme au ciel. Et de faict, si l'office du Sacrement est d'aider l'entendement de l'homme, qui autrement est infirme, à ce qu'il se puisse eslever pour parvenir à la hautesse des mystères célestes, ceux qui s'amusent au signe, se fourvoyent du droict chemin de bien chercher Jésus-Christ. Qui est-ce doncques qui niera que ce ne soit une superstition meschante, que les hommes s'agenouillent devant le pain, pour adorer là Jésus-Christ? Il n'y a nulle doute que le Concile de Nice n'ait voulu obvier à un tel inconvénient, défendant aux Chrestiens de s'arrester et ficher leur entendement avec humilité aux signes visibles. Et n'y a point eu autre raison pourquoy on ait institué en l'Eglise ancienne, que le Diacre criast à haute voix et claire au peuple devant la consécration, que chacun eust le cœur en haut. Et mesmes l'Escriture, outre ce qu'elle nous expose diligemment l'ascension de nostre Seigneur Jésus, quand elle fait mention de luy, elle nous exhorte d'eslever nos cœurs en haut [3], afin de nous retirer de toute cogitation charnelle. Suyvant doncques ceste reigle, il le nous faloit plustost adorer spirituellement en la gloire des cieux, qu'inventer ceste si dangereuse forme d'adoration, procédant d'une resverie lourde et plus que char-

1) Act. II, 42. 2) 1 Cor. XI, 23.
3) Col. III, 1.

nelle, que nous concevons de Dieu et de Jésus-Christ. Parquoy ceux qui ont controuvé l'adoration du Sacrement, ne l'ont pas seulement songé d'eux-mesmes outre l'Escriture, en laquelle il ne s'en peut trouver un seul mot, ce qui n'eust point esté oublié, si elle eust esté agréable à Dieu : mais aussi pleinement contre l'Escriture ils se sont forgé un dieu nouveau à leur poste, en délaissant le Dieu vivant. Car quelle idolâtrie y a-il au monde, si ceste-là ne l'est, d'adorer les dons au lieu du donateur? En quoy mesmes on a doublement failly. Car l'honneur a esté ravy à Dieu, pour le transférer à la créature. Et Dieu aussi a esté déshonoré en ce qu'on a pollu et profané son don et bénéfice, quand de son sainct Sacrement on a fait une idole exécrable. Nous au contraire, afin que ne tombions en mesme fosse, fichons entièrement nos aureilles, nos yeux, nos cœurs, nos pensées, nos langues en la trèssacrée doctrine de Dieu. Car elle est l'eschole du sainct Esprit trèsbon maistre : en laquelle on proufite tellement, qu'il n'est mestier d'y rien adjouster d'ailleurs, et est à ignorer volontiers tout ce qu'en icelle n'est point enseigné.

37 Or comme la superstition après avoir une fois outrepassé les limites n'a nulle fin, on s'est esgaré encores plus loing. Car on a forgé des façons et cérémonies qui ne convenoyent nullement à l'institution de la Cène, afin seulement d'honorer le signe comme Dieu. Quand nous remonstrons cela à nos adversaires, ils disent que c'est à Jésus-Christ qu'ils font cest honneur. Premièrement, si cela se faisoit en la Cène, encores diroy-je que la vraye adoration ne se doit point addresser au signe, mais à Jésus-Christ estant au ciel. Maintenant, puis que hors la Cène ils font leurs fatras, quelles couleurs ont-ils, de dire qu'ils honorent Jésus-Christ dedans le pain, veu qu'ils n'ont nulle promesse pour eux? Ils consacrent leur hostie pour la porter en procession, pour la monstrer en pompe, pour la tenir pendue au ciboire, afin qu'on l'adore et qu'on l'invoque. Je leur demande en quelle vertu ils pensent qu'elle soit consacrée. Ils m'allègueront ceste parole, Ceci est mon corps. Je leur répliqueray qu'il est quant et quant dit, Prenez et mangez : et auray bonne raison de ce faire. Car puis que la promesse est conjoincte avec le commandement, je di qu'elle est tellement enclose sous iceluy, que si on les sépare elle est nulle. Cela s'entendra plus aisément par un exemple semblable. Nostre Seigneur nous a donné un commandement, en disant, Invoquemoy : il a quant et quant adjousté la promesse, en disant, Je t'exauceray[1]. Si quelqu'un en invoquant sainct Pierre ou sainct Paul, se glorifioit de ceste promesse, chacun ne diroit-il pas qu'il seroit fol et enragé? Or, je vous prie, que font autre chose ceux qui retranchent ceste promesse de la Cène, où il est dit, Voyci mon corps, d'avec le commandement qui est annexé avec, pour user de façon de faire toutes estranges de l'institution de Christ? Qu'il nous souviene doncques que ceste promesse est donnée à ceux qui font et observent ce que Jésus-Christ leur commande là : au contraire, que ceux qui transfèrent le commandement à autre usage, sont destituez de toute parole de Dieu. Jusques yci nous avons traitté comment ce Sacrement sert à nostre foy devant Dieu. Or puis que nostre Seigneur non-seulement nous y réduit en mémoire si grande largesse de sa bonté, mais nous la présente quasi de main en main, comme nous avons cidessus déclairé, et nous advertit de la recognoistre, pareillement il nous admoneste que ne soyons ingrats à une telle bénignité qu'il y desploye : mais que plustost nous la magnifiions par telles louanges qu'il est convenable, et la célébrions avec actions de grâces. Pourtant quand il donnoit l'institution de ce Sacrement à ses Apostres, il leur commanda de le faire ainsi en la mémoire de soy. Ce que sainct Paul interprète, Annoncer la mort du Seigneur[2] : c'est que publiquement et tous ensemble, comme d'une bouche, évidemment confessions toute nostre fiance de vie et de salut estre en la mort du Seigneur : afin que par nostre confession nous le glorifiions, et par

1) Ps. L, 15. 2) Luc XXII, 19; 1 Cor. XI, 26.

nostre exemple exhortions les autres de luy donner aussi mesme gloire. Yci nous voyons derechef où tend le but du Sacrement : c'est asçavoir à nous exercer en la mémoire de la mort de Jésus-Christ. Car ce qui nous est commandé d'annoncer la mort du Seigneur jusques à ce qu'il viendra au jugement, n'est autre chose sinon que nous déclairions par confession de bouche, ce que nostre foy a recognu au Sacrement : c'est asçavoir que la mort de Jésus-Christ est nostre vie. C'est-ci le second usage de ce Sacrement, qui appartient à la confession extérieure.

38 Tiercement nostre Seigneur a voulu qu'il nous soit pour exhortation : qui est telle, que nul autre ne nous pourroit de plus grande véhémence inciter et enflamber à charité, paix et union. Car nostre Seigneur ainsi nous communique là son corps, qu'il est entièrement fait un avec nous, et nous avec luy. Or puis qu'il n'a qu'un corps, duquel il nous fait tous participans, il faut nécessairement que par ceste participation nous soyons faits aussi tous ensemble un corps, laquelle unité nous est représentée par le pain qui nous est offert au Sacrement. Car comme il est fait de plusieurs grains de blé, qui y sont tellement meslez et confus ensemble, qu'on ne pourroit discerner ne séparer l'un de l'autre : en ceste manière nous devons aussi estre par accord de volonté tellement conjoincts et assemblez entre nous, qu'il n'y ait aucune noise ne division. Ce que j'aime mieux estre expliqué par les paroles de sainct Paul : La coupe, dit-il, de bénédiction laquelle nous bénissons, est la communication du sang de Christ : et le pain de bénédiction que nous rompons, est la participation du corps de Christ[1]. Doncques nous sommes un mesme corps, nous tous qui participons d'un mesme pain. Nous aurons beaucoup proufité au Sacrement, si ceste cognoissance est engravée et imprimée dedans nos cœurs, que nul des frères ne peut estre de nous mesprisé, rejetté, violé, blessé, ou en aucune manière offensé, que semblablement nous ne blessions, mesprisions, ou offensions en luy Jésus-Christ, et le violions par nos injures : que nous ne pouvons avoir discord ne division avec nos frères, que ne discordions et soyons divisez de Jésus-Christ : que Jésus-Christ ne peut estre aimé de nous, que nous ne l'aimions en nos frères : que telle solicitude et soin que nous avons de nostre propre corps, nous le devons aussi avoir de nos frères, qui sont membres de nostre corps : que comme nulle partie de nostre corps ne peut souffrir aucune douleur que le sentiment n'en soit espandu en toutes les autres : aussi nous ne devons endurer que nostre frère soit affligé de quelque mal, duquel nous ne portions pareillement nostre part par compassion. Et pourtant non sans cause sainct Augustin a si souvent appelé ce Sacrement, Lien de charité. Car quel aiguillon pourroit estre plus aspre et plus picquant à nous inciter d'avoir mutuelle charité entre nous, que quand Jésus-Christ, en se donnant à nous, non-seulement nous convie et nous monstre par son exemple que nous nous donnions et exposions mutuellement les uns pour les autres, mais d'autant qu'il se fait commun à tous, il nous fait aussi vrayement estre tous un en luy?

39 Et de là appert trèsbien ce que j'ay dit ci-dessus, que la vraye administration des Sacremens consiste en la Parole. Car toute l'utilité qui nous revient de la Cène, requiert que la Parole y soit quant et quant. S'il est question de nous confermer en foy, ou de nous exercer en la protestation de nostre Chrestienté, ou de nous exhorter à saincte vie, il faut que la Parole viene en avant. C'est doncques une chose plus que perverse, quand on convertit la Cène en une façon de faire muette et sans prédication, comme il en a esté fait sous la tyrannie du Pape. Car ils ont obtenu que toute la consécration dépendoit de l'intention du Prestre : comme si cela n'appartenoit rien au peuple, auquel le mystère devoit estre exposé. Or l'erreur est venu de ce qu'on n'a point considéré que les promesses, desquelles la consécration dépend, ne s'addressent point aux signes, mais à

1) 1 Cor. X, 16.

i les reçoyvent. Or Jésus-Christ point au pain, pour luy comqu'il deviene son corps : mais il de à ses disciples d'en manger,)romet que ce leur sera un tes;e de la communion de son corps. :t Paul ne nous enseigne point dre, que d'offrir et prononcer les es aux fidèles, en leur donnant t le calice. Et de faict il est ainsi. : nous faut point yci imaginer un :ment ou conjuration de Magiomme s'il suffisoit d'avoir mur paroles sur les créatures insenmais il nous faut entendre que le, par laquelle les Sacremens sacrez, est une prédication vive, e ceux qui l'oyent, qui entre en tendemens, qui soit imprimée en eurs, et qui leur apporte son en accomplissant ce qu'elle prolà aussi il appert que c'est une)tte et inutile, de réserver le Sapour le donner aux malades linairement. Car ou ils le receins qu'on leur dise mot, ou le , en leur donnant, leur déclai;ignification et usage. S'il ne s'y c'est un abus et folie. S'il y a ion du mystère, afin que ceux oyvent recevoir, le reçoivent en on et avec fruit, c'est là où gist consécration. A quel propos :s tiendra-on le pain pour Sacreluand il aura esté consacré en e de ceux ausquels on le doit er, veu que cela ne leur sert de)n m'alléguera qu'on le fait à le de l'Eglise ancienne. Je le conais en chose de si grande conséil n'y a rien meilleur ne si seur, suyvre la pure vérité, veu qu'on t errer sans grand danger.

ais comme nous voyons que ce in de la Cène de nostre Seigneur, viande spirituelle, douce et sae, et aussi prouffitable aux vrais rs de Dieu, ausquels il donne à istre Jésus-Christ estre leur vie, il induit à action de grâces, s il est exhortation à charité muntre eux : aussi au contraire, il né en poison mortelle à ceux desquels il n'enseigne, nourrit et ne conforte la foy, et lesquels il n'incite à confession de louange et à charité. Car tout ainsi qu'une viande corporelle, quand elle trouve un estomach occupé de mauvaises humeurs, se corrompt, et ainsi estant corrompue nuit plus qu'elle ne prouffite : en telle sorte ceste viande spirituelle, si elle eschet en une âme pollue de malice et perversité, elle la précipite en plus grande ruine : non pas par sa faute, mais pource qu'il n'y a rien de pur à ceux qui sont souillez d'infidélité[1], comment qu'il soit sanctifié par la bénédiction de Dieu. Car comme dit sainct Paul, ceux qui en mangent indignement, sont coulpables du corps et du sang du Seigneur : et mangent et boyvent leur jugement et condamnation, ne discernans point le corps du Seigneur[2]. Car telle manière de gens, qui sans aucune scintille de foy, sans aucune affection de charité s'ingèrent comme porceaux à prendre la Cène du Seigneur, ne discernent point le corps du Seigneur. Car d'autant qu'ils ne croyent point qu'iceluy soit leur vie, ils le deshonorent en ce qu'il leur est possible, le despouillans de toute sa dignité : et le profanent et polluent, en le prenant ainsi. Et d'autant qu'estans discordans et aliénez de leurs frères, ils osent mesler le signe sacré du corps de Jésus-Christ avec leurs différens et discors, il ne tient point à eux que le corps de Jésus-Christ ne soit divisé et deschiré membre à membre. Pourtant non sans cause ils sont coulpables du corps et du sang du Seigneur, que par horrible impiété ils polluent si vilenement. Doncques par ceste indigne manducation ils prenent leur condamnation. Car combien qu'ils n'ayent nulle foy assise en Jésus-Christ : toutesfois par la réception du Sacrement ils protestent qu'ils n'ont point de salut ailleurs qu'en luy, et renoncent à toute autre fiance. Parquoy ils s'accusent eux-mesmes, ils proposent tesmoignage contre eux-mesmes, et signent leur condamnation. D'avantage, puis qu'estans par haine et malvueillance divisez et distraits de leurs frères, c'est-à-dire des membres

1) Tite I, 15. 2) 1 Cor. XI, 29.

de Jésus-Christ, ils n'ont nulle part en Jésus-Christ : toutesfois ils testifient ce estre le seul salut : c'est asçavoir de communiquer à Jésus-Christ, et d'estre à luy unis. Pour la raison susdite sainct Paul commande que l'homme s'esprouve soy-mesme, devant qu'il mange de ce pain ou boyve de ceste coupe. En quoy, comme je l'interprète, il a voulu qu'un chacun regarde et pense en soy-mesme, si en fiance de cœur il recognoist Jésus-Christ estre son Sauveur, et l'advoue par sa confession de bouche : si à l'exemple de Jésus-Christ il est prest de se donner soy-mesme à ses frères, et de se communiquer à ceux ausquels il voit Jésus-Christ estre commun : si comme il advoue Jésus-Christ, ainsi pareillement il tient tous ses frères pour membres de son corps : s'il désire et est prest de les soulager, conserver et aider comme ses propres membres. Non pas que ces devoirs de foy et de charité puissent maintenant estre parfaits en nous : mais par ce qu'il nous faut efforcer, et souhaiter d'un désir ardent que nostre foy encommencée, de plus en plus tous les jours s'augmente et se fortifie : et nostre charité estant encores imbécille, se conferme.

41 Communément en voulant disposer les hommes à celle dignité de prendre le Sacrement, on a agité et tormenté cruellement les povres consciences, et n'a-on pas toutesfois enseigné rien de ce qu'il faloit. Ils ont dit que ceux qui estoyent en estat de grâce, mangeoyent dignement le Sacrement : et ont interprété qu'estre en estat de grâce, c'estoit estre net et purgé de tout péché, par laquelle doctrine tous les hommes qui ont jamais esté et sont en terre, estoyent exclus de l'usage de ce Sacrement. Car s'il est question que nous prenions nostre dignité en nous, c'est fait de nous. Nous ne pouvons avoir seulement que ruine, confusion et désespoir. Combien que nous nous esvertuions de toutes nos forces, nous ne proufiterons autre chose, sinon que lors finalement nous serons plus qu'indignes, quand nous aurons prins peine tant qu'il nous aura esté possible, à trouver aucune dignité. Pour cuider guairir ceste playe, ils ont inventé un moyen d'acquérir dignité : c'est que, ayans deuement examiné nostre conscience, nous purgions nostre indignité par contrition, confession et satisfaction. Nous avons dit ci-dessus quelle est la manière de ceste purgation, où le lieu estoit plus propre d'en traitter. Quant à ce qui appartient au présent propos, je di que ces remèdes et soulagemens sont trop maigres et frivoles pour les consciences troublées, abatues, affligées et espovantées de l'horreur de leur péché. Car si nostre Seigneur par sa défense ne reçoit nul à la participation de sa Cène, s'il n'est juste et innocent, il ne faut pas petite asseurance pour rendre quelqu'un certain qu'il ait ceste justice, laquelle il oit estre requise de Dieu. Et dont nous sera confermée ceste sécurité, que ceux se sont acquittez envers Dieu, qui auront fait ce qui est en eux ? Et encores qu'ainsi fust, quand sera-ce que quelqu'un s'osera promettre qu'il aura fait ce qui estoit en luy ? En ceste manière, puis que nulle certaine asseurance de nostre dignité ne nous seroit proposée : tousjours l'entrée à la réception du Sacrement nous demeureroit close par cest horrible prohibition, qui porte que ceux-là mangent et boyvent leur jugement, qui mangent et boyvent indignement du Sacrement.

42 Maintenant il est facile à juger quelle est ceste doctrine laquelle règne en la Papauté, et de quel autheur elle est issue : asçavoir de priver avec une cruelle austérité, et despouiller les povres pécheurs et qui desjà sont à demi transis, de toute la consolation de ce Sacrement, auquel toutesfois toutes les douceurs de l'Evangile nous estoyent proposées. Certes le diable, pour le plus court, n'eust sceu mieux perdre les hommes, que d'ainsi les décevoir et abestir, afin qu'ils ne prinssent point de goust ne saveur à telle nourriture, par laquelle le trèsbon Père céleste les avoit voulu repaistre. Afin doncques que ne trébuschions en telle confusion et abysme, cognoissons que ces sainctes viandes sont médecine aux malades, confort aux pécheurs, aumosne aux povres, les-

quelles ne serviroyent de rien aux sains, justes et riches, s'il s'en pouvoit trouver aucuns. Car puis qu'en icelles Jésus-Christ nous est donné pour nourriture, nous entendons bien que sans luy nous défaillons et allons à néant, comme le corps s'escoule par faute de manger. D'avantage, puis qu'il est donné pour vie, nous entendons bien que sans luy nous sommes du tout morts en nous-mesmes. Parquoy la seule et trèsbonne dignité que nous pouvons apporter à Dieu, est ceste-ci, que luy offrions nostre vilité et indignité, afin que par sa miséricorde il nous face dignes de soy: que nous soyons confus en nous-mesmes, afin d'estre consolez en luy : que nous nous humiliions en nous-mesmes, afin que soyons exaltez de luy, que nous accusions nous-mesmes, afin que soyons justifiez en luy, que soyons morts en nous-mesmes, afin d'estre vivifiez en luy. D'avantage, que nous désirions et tendions à telle unité, laquelle il nous recommande en sa Cène. Et comme il nous fait estre tous un en luy, qu'ainsi souhaitions qu'un mesme vouloir, un mesme cœur, une mesme langue soit en nous tous. Si nous avions bien pensé et considéré ces choses, jamais ces cogitations ne nous troubleroyent, ou pour le moins ne nous renverseroyent point : comment nous estans desprouveus et desnuez de tous biens, estans souillez et infects de taches et péchez, estans demi-morts, pourrions manger dignement le corps du Seigneur. Plustost nous penserions que nous venons povres à un benin aumosnier, malades au médecin, pécheurs à l'autheur de justice, et povres trespassez à celuy qui vivifie : et que ceste dignité qui est demandée de Dieu, consiste premièrement et principalement en la foy, laquelle attribue tout à Christ, et se remet entièrement à luy sans rien colloquer en nous : secondement, en charité, laquelle mesmes il suffit présenter imparfaite à Dieu, afin qu'il l'augmente en mieux, veu qu'elle ne se peut offrir en perfection. Aucuns autres accordans avec nous en cela, que la dignité gist en foy et en charité, ont toutesfois grandement erré en la mesure de ceste dignité, requérans une perfection de foy, à laquelle rien entièrement ne se puisse adjouster : et une charité pareille à celle que nostre Seigneur Jésus-Christ a eue envers nous. Mais par cela mesme ils déchassent et reculent tous les hommes de la réception de ceste saincte Cène, non pas moins que font les autres devant dits. Car si leur opinion avoit lieu, nul ne la prendroit sinon indignement, puis que tous jusques à un seroyent détenus coulpables et convaincus de leur imperfection. Et certes ç'a esté une trop grande ignorance, afin que je ne die bestise, que de requérir telle perfection pour recevoir le Sacrement, laquelle le feroit vain et superflu. Car il n'est pas institué pour les parfaits, mais pour les imbécilles et débiles : afin d'esveiller, stimuler, inciter et exercer tant leur foy que leur charité, et corriger le défaut de toutes les deux.

43 Quant à la façon extérieure, que les fidèles prenent en la main le pain, ou ne le prenent pas : qu'ils en divisent entre eux, ou que chacun mange ce qui luy aura esté donné : qu'ils rendent la coupe en la main du Ministre, ou qu'ils la présentent à leur prochain suyvant : que le pain soit fait avec levain, ou sans levain : que le vin soit rouge ou blanc : c'est tout un, et n'en peut chaloir. Car ces choses sont indifférentes, et laissées en la liberté de l'Eglise. Combien qu'il soit certain, la manière de l'ancienne Eglise avoir esté, que tous le prinssent en la main. Et Jésus-Christ a dit, Divisez-le entre vous [1]. Il appert par les histoires, que devant le temps d'Alexandre Evesque de Rome, on usoit en la Cène du pain fait de levain, et tel que celuy qu'on mange ordinairement. Ledit Alexandre se délecta le premier d'y avoir du pain fait sans levain. Et ne voy point pour quelle raison, sinon afin que par un nouveau spectacle il tirast les yeux du populaire en admiration, plustost que d'instruire leurs cœurs en vraye religion. J'adjure tous ceux qui sont touchez (encores que ce soit bien petitement) de quelque affection de piété, s'ils

1) Luc XXII, 17.

ne voyent pas évidemment combien plus clairement la gloire de Dieu reluit en tel usage de Sacremens, et combien plus grande douceur et consolation spirituelle en revient aux fidèles, que de ces folles et vaines bastelleries, qui ne servent à autre chose, sinon qu'elles déçoyvent le sens du peuple qui s'en esmerveille et espovante. Ils appellent cela, Le peuple estre maintenu en religion et crainte de Dieu, quand tout estourdy et abesty de superstition, il est mené par tout, ou plustost traisné où ils veulent. Si quelqu'un veut défendre par ancienneté ces inventions, je ne suis point ignorant combien est ancien l'usage du Chresme, et soufflement au Baptesme : combien peu après le temps des Apostres la Cène de nostre Seigneur a esté comme enrouillée par humaines inventions. Mais c'est la légèreté et folie avec la hardiesse de l'esprit humain, qui ne se peut contenir qu'il ne se joue aux mystères de Dieu. Nous au contraire, ayons souvenance que Dieu estime tant l'obéissance de sa Parole, qu'il veut qu'en icelle nous jugions et ses Anges et tout le monde. Laissant tous ces amas de pompes et cérémonies, la saincte Cène pouvoit ainsi estre administrée bien convenablement, si bien souvent, et pour le moins une fois en chacune sepmaine elle estoit proposée à l'Eglise en ceste manière : premièrement, qu'on commençast aux prières publiques : puis qu'on feist la prédication : et qu'après, le pain et le vin estant sur la table, le Ministre récitast l'institution de la Cène : conséquemment déclairast les promesses lesquelles sont laissées en icelle : ensemble qu'il en excommuniast tous ceux qui par l'interdiction de nostre Seigneur en sont exclus : après, qu'on priast que par telle bénignité que nostre Seigneur nous a eslargy ceste sacrée nourriture, aussi il luy pleust nous enseigner et disposer par foy et gratitude de cœur à la bien recevoir : et que par sa miséricorde il nous feist dignes de tel convive, puis que de nous-mesmes nous ne le sommes point. En cest endroict qu'on chantast des Pseaumes, ou qu'on leust quelque chose de l'Escriture : et en tel ordre qu'il est convenable, que les fidèles communiquassent de ces sainctes viandes : les Ministres rompans et distribuans le pain, et présentans la coupe. La Cène achevée, qu'on feist une exhortation à pure foy, et ferme confession d'icelle, à charité et mœurs dignes de Chrestiens. Finalement, qu'on rendist action de grâces, et que louanges fussent chantées à Dieu. Toutes lesquelles choses achevées, l'Eglise et la compagnie fust renvoyée en paix.

44 Ce que nous avons traitté de ce Sacrement jusques yci, monstre amplement qu'il n'a pas esté institué à ce qu'il fust prins une fois l'an, et ce par forme d'acquit : comme maintenant en est la coustume publique : mais afin qu'il fust en fréquent usage à tous Chrestiens ; pour leur réduire souvent en mémoire la passion de Jésus-Christ : par laquelle recordation et souvenance leur foy fust soustenue et confermée, et eux incitez et exhortez à faire confession de louange au Seigneur, et à magnifier et publier sa bonté : par laquelle finalement, charite mutuelle entre eux fust nourrie et entretenue : et aussi afin qu'ils se la testifiassent les uns aux autres, voyans la conjonction d'icelle en l'unité du corps de Jésus-Christ. Car toutes fois et quantes que nous communiquons au signe du corps du Seigneur, nous nous obligeons mutuellement l'un à l'autre comme par scédule, à tous offices de charité : à ce que nul de nous ne face rien par quoy il blesse son frère, et n'omette rien par quoy il le puisse aider et secourir, toutes fois et quantes que la nécessité le requerra, et que la faculté luy en sera donnée. Sainct Luc récite aux Actes, que l'usage de l'Eglise apostolique en estoit tel, quand il dit les fidèles avoir esté persévérans en la doctrine des Apostres, en communication, c'est-à-dire en aumosne, en fraction du pain, et oraisons [1]. Ainsi faloit-il entièrement faire, que nulle assemblée d'Eglise ne fust faite sans la Parole, ne sans aumosne, ne sans la participation de la Cène, ne sans oraisons. On peut bien aussi assez conjecturer des escrits de sainct Paul, que cest ordre estoit

1) Act. II, 42.

institué en l'Eglise des Corinthiens : et est notoire qu'on en a usé long temps après. Car de là vienent ces Canons anciens qu'on attribue à Anaclète et Calixte, où il est ordonné que sur peine d'excommuniement tous communiquent la Cène, après que la consécration sera faite. Semblablement ce qui est dit aux Canons qu'on intitule des Apostres, que tous ceux qui ne demeurent point jusques à la fin, et ne reçoyvent le Sacrement, doyvent estre corrigez comme turbateurs de l'Eglise. Suyvant cela, il fut déterminé au Concile d'Antioche, que ceux qui entrent en l'Eglise, oyent le sermon et se déportent de recevoir la Cène, doyvent estre excommuniez jusques à ce qu'ils se soyent corrigez de ce vice. Laquelle ordonnance, combien qu'elle ait esté adoucie au Concile de Tolose le premier, toutesfois quant en substance elle a esté suyvie. Car il est là dit, que ceux qu'on cognoistra ne point communiquer au Sacrement après avoir ouy le sermon, doyvent estre admonestez : et s'ils n'obéissent à l'admonition, qu'ils doyvent estre rejettez de l'Eglise.

45 Il est aisé à veoir que par ces statuts les saincts Pères ont voulu entretenir l'usage fréquent de la Cène, tel qu'il avoit esté institué depuis le temps des Apostres : d'autant qu'ils le voyoyent estre prouffitable au peuple de Dieu, et néantmoins que par négligence on le délaissoit petit à petit. Sainct Augustin rend tesmoignage quant à son temps, parlant ainsi : Ce Sacrement de l'unité que nous avons au corps du Seigneur, se célèbre en quelques Eglises journellement, aux autres par certains jours : et les uns le prenent à leur salut, les autres à leur damnation. Item en l'Epistre première à Januarius, En quelques Eglises il ne se passe jour qu'on ne reçoyve le Sacrement du corps et du sang du Seigneur : aux autres on ne le reçoit que le samedi et le dimanche : aux autres on ne le reçoit que le dimanche seulement[1]. Or pource que le peuple ne s'acquittoit guères bien de son devoir, comme nous avons dit, les saincts Pères reprenoyent asprement une telle nonchalance : afin qu'il ne semblast point advis qu'ils l'approuvassent. Et de cela nous en avons un exemple de sainct Chrysostome en l'Epistre aux Ephésiens, où il dit, Il n'a pas esté dit à celuy qui faisoit déshonneur au banquet, Pourquoy t'es-tu assis? mais, Pourquoy es-tu entré? Celuy doncques qui assiste yci, et ne participe point au Sacrement, est audacieux et effronté. Je vous prie, si quelqu'un estoit appelé en un banquet, et qu'il se lavast, qu'il s'assist, et se disposast à manger, et puis ne goustast rien, ne feroit-il point déshonneur au banquet, et à celuy qui l'auroit convié? Tu assistes yci entre ceux qui par oraison se préparent à recevoir le Sacrement, et entant que tu ne te retires point tu te confesses estre de leur nombre, et à la fin tu ne participes point avec eux : ne seroit-il point meilleur que tu n'y fusses point comparu? Tu me diras que tu es indigne : je te respon que tu n'es pas doncques digne de prier, veu que c'est une préparation à recevoir ce sainct mystère [1].

46 Sainct Augustin aussi et sainct Ambroise condamnent fort ce vice qui estoit survenu de leurs temps desjà aux Eglises orientales, que le peuple assistoit seulement pour veoir célébrer le Sacrement, et non pas pour y participer ; et certes ceste coustume, laquelle commande de communiquer une fois l'an, est une trèscertaine invention du diable, par quiconques elle ait esté mise sus. On dit que Zépherin Evesque de Rome a esté autheur de ceste ordonnance, laquelle je ne croy point avoir esté telle de son temps que nous l'avons maintenant. Touchant de luy, possible est que par son institution il ne prouvoyoit pas mal à son Eglise, comme le temps estoit lors. Car il n'y a point de doute que lors la saincte Cène ne fust proposée aux fidèles, toutes fois et quantes qu'ils convenoyent ensemble en leur congrégation, et qu'une bonne partie d'eux ne communiquast : mais pource qu'à peine jamais il n'advenoit que tous ensemble à une fois com-

1) *In VI capitu'. Joann.*, tractat. XXVI.

1) *In cap. I*, homil. XXVI ; Matth. XXII, 12

muniquassent : et d'autre part qu'il fust nécessaire qu'eux, qui estoyent meslez entre les infidèles et idolâtres, tesmoignassent leur foy par quelque signe extérieur : à ceste cause le sainct homme avoit institué ce jour-là pour ordre et police, auquel tout le peuple des Chrestiens de Rome, par la participation de la Cène de nostre Seigneur, feist confession de sa foy. Au reste, pour cela ils ne laissoyent d'aussi souvent communiquer. Mais l'institution de Zépherin, laquelle estoit autrement bonne, a esté destournée à mal de longue main par les successeurs, quand une certaine loy a esté mise d'une communication en l'année : par laquelle il a esté fait que quasi tous, quand ils ont une fois communiqué, comme s'estans trèsbien acquittez pour tout le reste de l'année, s'endorment. Or il faloit bien qu'on feist autrement. On devoit à tout le moins chacune sepmaine une fois proposer à la congrégation des Chrestiens, la Cène de nostre Seigneur : et devoyent estre déclairées les promesses lesquelles en icelle nous repaissent et nourrissent spirituellement. Nul certes n'estoit à contraindre de la prendre, mais tous en devoyent estre exhortez : et ceux qui en eussent esté négligens, reprins et corrigez. Lors tous ensemblement, comme affamez fussent convenus à tel repas. Non sans cause doncques dés le commencement j'ay par complainte dit, que ceste coustume laquelle en nous ordonnant un jour de l'année nous rend paresseux et endormis pour tout le reste du temps, a esté apportée par l'astuce du diable. Il est vray que desjà cest abus commençoit à venir en avant du temps de Chrysostome : mais on voit combien il le réprouve. Car il se plaind fort de ce que le peuple ne recevoit point le Sacrement au reste de l'année, encores qu'il y fust disposé : et qu'à Pasques ils le recevoyent mesmes sans préparation. Et sur cela il s'escrie, O meschante coustume! O présomption! c'est doncques en vain que nous sommes tous les jours à l'autel, veu qu'il n'y a nul qui participe de ce que nous offrons.

47 D'une mesme invention est procédée une autre constitution, laquelle a ravy et soustrait une moitié de la Cène à la meilleure partie du peuple de Dieu, c'est asçavoir le signe du sang : lequel pour estre réservé en propre à je ne sçay combien de tondus et graissez, a esté défendu aux laïcs et profanes. Car ils baillent tels tiltres et noms à l'héritage de Dieu. L'édict et ordonnance de Dieu éternel est, que tous en boyvent : l'homme l'ose casser et annuller par nouvelle loy et contraire, ordonnant que tous n'en boyvent. Et tels législateurs, afin qu'il ne semble qu'ils combatent contre Dieu sans raison, allèguent les inconvéniens qui pourroyent advenir, s'il estoit abandonné à tous : comme si cela n'eust point esté préveu ny apperceu par la sapience éternelle de Dieu. D'avantage, ils déduisent subtilement, que l'un suffit pour les deux, Car si c'est le corps, disent-ils, c'est tout Jésus-Christ, qui ne peut desjà plus estre disjoinct ne séparé de son corps : doncques, le corps contient le sang. Voylà l'accord de nostre sens avec Dieu, puis que tant peu que ce soit il commence comme à bride avallée de s'escarmoucher et voltiger. Nostre Seigneur monstrant le pain, le dit estre son corps: et monstrant la coupe, il l'appelle son sang. L'audace de la raison et sagesse humaine au contraire réplique, que le pain est le sang, et le vin est le corps : comme si sans cause et sans propos nostre Seigneur eust distingué et par paroles et par signes son corps de son sang : et comme s'il avoit jamais esté ouy, que le corps de Jésus-Christ ou son sang fust appelé Dieu et homme. Certes s'il eust voulu désigner toute sa personne, il eust dit, Ce suis-je, (comme il est accoustumé de parler en l'Escriture) et non pas, Ceci est mon corps, Cela est mon sang. Mais en voulant subvenir à l'infirmité de nostre foy, il a séparé le calice d'avec le pain pour monstrer que luy seul nous suffit, tant pour manger que pour boire. Maintenant quand l'une des parties en est ostée, nous n'y trouvons plus que la moitié de nostre nourriture. Parquoy encores que ce qu'ils prétendent fust vray, c'est que le sang est avec le pain, si est-ce qu'ils fraudent les âmes fidèles de ce que Jésus-Christ leur a donné comme nécessaire

pour confirmation de leur foy. Ainsi laissans là leur sotte subtilité, gardons bien qu'on ne nous oste le proufit qui nous revient de la double arre que Jésus-Christ nous a ordonnée.

48 Je sçay bien que les ministres de Satan (comme leur bonne coustume est d'avoir l'Escriture en mocquerie) yci se mocquent et cavillent : premièrement, que d'un simple fait il ne faut pas tirer une reigle perpétuelle, pour astreindre l'Eglise à l'observer. Mais je di qu'ils mentent meschamment, alléguans que c'est un simple fait. Car Jésus-Christ n'a point seulement donné le calice à ses Apostres, mais leur a aussi commandé de faire ainsi pour l'advenir. Car ces paroles emportent ordonnance expresse, Beuvez tous de ce Calice : et sainct Paul ne raconte pas cela seulement comme ayant esté fait, mais pour une ordonnance certaine. Le second subterfuge est, que Jésus-Christ admeit seulement ses Apostres à la participation de ceste Cène : lesquels il avoit desjà ordonnez et consacrez en l'ordre de Sacrificateurs, qu'ils nomment ordre de Prestrise. Mais je voudroye qu'ils me respondissent à cinq demandes, desquelles ils ne pourront eschapper, qu'ils ne soyent facilement avec leurs mensonges convaincus. Premièrement, de quel oracle leur a esté révélée ceste solution tant eslongnée de la Parole de Dieu ? L'Escriture en récite douze qui furent assis avec Jésus-Christ : mais elle n'obscurcit pas tellement la dignité de Jésus-Christ, qu'elle les appelle Sacrificateurs : duquel nom nous parlerons après en son lieu. Et combien qu'il donnast lors le Sacrement à douze, toutesfois il leur commanda qu'ils feissent ainsi : asçavoir, qu'ils le distribuassent ainsi entre eux. Secondement, pourquoy au meilleur temps qui ait esté en l'Eglise, depuis le temps des Apostres jusques à mille ans après, sans exception tous estoyent faits participans des deux parties du Sacrement ? L'Eglise ancienne ignoroit-elle quelle compagnie Jésus-Christ eust admise à sa Cène ? Ce seroit une trop grande impudence de reculer yci, ou tergiverser. Les histoires ecclésiastiques, et les livres des Anciens se voyent qui donnent bien aperts tesmoignages de ceci. Nostre corps, dit Tertulien, est repeu de la chair et du sang de Jésus-Christ : afin que l'âme soit nourrie de Dieu [1]. Et sainct Ambroise disoit à l'empereur Théodose, Comment prendras-tu de tes mains sanglantes le corps du Seigneur ? Comment oseras-tu boire son sang [2]. Sainct Hiérosme : Les Prestres, dit-il, qui consacrent le pain de la Cène. et distribuent le sang du Seigneur au peuple [3]. Sainct Chrysostome : Nous ne sommes point comme en la vieille Loy, où le Prestre mangeoit sa portion, et le peuple avoit le reste : mais yci un mesme corps est donné à tous, et un mesme calice : et tout ce qui est en l'Eucharistie est commun au Prestre et au peuple [4]. Et de cela il y en a plusieurs tesmoignages en sainct Augustin.

49 Mais qu'est-ce que je dispute d'une chose tant évidente ? Qu'on lise tous les Docteurs grecs et latins, il n'y a celuy qui n'en parle. Ceste coustume ne s'est point abolie ce pendant qu'il est demeuré en l'Eglise une seule goutte d'intégrité. Mesmes sainct Grégoire lequel à bon droict on peut nommer le dernier Evesque de Rome, monstre qu'on la tenoit encores de son temps, quand il dit, Vous avez apprins que c'est du sang de l'Agneau : non point en oyant parler d'iceluy, mais en le beuvant. Car il se boit de tous les fidèles en la Cène. Qui plus est, elle a duré quatre cens ans après : combien que tout fust desjà corrompu. Car on ne la tenoit point seulement comme coustume, mais comme une loy inviolable. L'institution de nostre Seigneur estoit adoncques encores en révérence, et ne doutoit-on point que ce fust un sacrilége, de séparer les choses que Dieu avoit conjoinctes : comme aussi les paroles de Gélasius Evesque de Rome le portent, Nous avons entendu, dit-il, qu'aucuns recevans seulement le corps du Seigneur, s'abstienent du calice : lesquels d'autant qu'ils pèchent par superstition, doyvent estre contraints de re-

1) Lib. *De resur. carn.*
2) Refert Theod., lib. III, cap. XVIII.
3) Hieron., *In 2 Malach.*
4) Chrysost., *In 2 ad Cor.*, cap. VIII, homil. XVIII.

cevoir le Sacrement entier, ou qu'on les rejette du tout. Car la division de ce mystère ne peut estre sans un grand sacrilége[1]. On considéroit lors les raisons qu'ameine sainct Cyprien, comme de faict elles sont bien suffisantes pour esmouvoir tous cœurs chrestiens. Comment, dit-il, exhorterons-nous le peuple d'espandre son sang pour la confession de Christ, si nous luy desnions le sang d'iceluy quand il doit combatre? ou comment le ferons-nous capable à boire le calice de martyre, sinon que l'admettions à boire premièrement le calice du Seigneur[2]. Touchant ce que les Canonistes glosent, qu'il est parlé des Prestres en la sentence de Gélasius, c'est une chose tant sotte et puérile, qu'il n'est jà mestier d'en parler.

50 Tiercement, Pourquoy dit Jésus-Christ simplement du pain, qu'ils en mangeassent : mais de la coupe, que tous universellement en beussent? ce qu'ils feirent. Comme s'il eust voulu expressément prévenir et obvier à ceste malice diabolique. Quartement, Si nostre Seigneur, comme ils prétendent, a réputé dignes de sa Cène les seuls Sacrificateurs, qui eust jamais esté l'homme si hardi et audacieux, d'oser appeler en la participation d'icelle les autres, qui en eussent esté exclus par nostre Seigneur: attendu que celle participation est un don, sur lequel nul n'eust sceu avoir puissance, sans le mandement de celuy qui seul le pouvoit donner? Mesmes en quelle audace entreprenent-ils aujourd'huy de distribuer au populaire le signe du corps de Jésus-Christ, s'ils n'en ont point ou commandement, ou exemple de nostre Seigneur? Quintement, asçavoir si sainct Paul mentoit, quand il disoit aux Corinthiens, qu'il avoit apprins du Seigneur ce qu'il leur avoit enseigné[1]? Car après il déclaire l'enseignement avoir esté, que tous indifféremment communiquassent des deux parties de la Cène. Et si sainct Paul avoit apprins de nostre Seigneur, que tous sans discrétion ou différence y devoyent estre admis : que ceux qui en déboutent et rejettent quasi tout le peuple de Dieu, regardent de qui ils l'ont apprins, puis que desjà ils ne peuvent alléguer Dieu pour autheur, auquel il n'y a point d'ouy et nenny[2]: c'est-à-dire, qui ne se change ne contredit point. Et encores on couvre telles abominations du nom et tiltre de l'Eglise: et sous telle couverture on les défend: comme si ces Antechrists estoyent l'Eglise, lesquels si facilement mettent sous le pied, dissipent et abolissent la doctrine et les institutions de Jésus-Christ: ou comme si l'Eglise apostolique, en laquelle a esté toute la fleur de Chrestienté, n'eust point esté Eglise.

CHAPITRE XVIII.

De la Messe papale, qui est un sacrilége par lequel la Cène de Jésus-Christ non-seulement a esté profanée, mais du tout abolie.

1 Par ces inventions et autres semblables, Satan s'est efforcé d'espandre et mesler ses ténèbres en la sacrée Cène de Jésus-Christ, pour la corrompre, dépraver et obscurcir: à tout le moins, afin que la pureté d'icelle ne fust retenue et gardée en l'Eglise. Mais le chef de l'horrible abomination a esté, quand il a dressé un signe par lequel ceste sacrée Cène non-seulement fust obscurcie et pervertie, mais estant du tout effacée et abolie, s'esvanouist et descheust de la mémoire des hommes : c'est asçavoir, quand il a aveuglé quasi tout le monde de cest erreur pestilentieux, qu'on creust la Messe estre sacrifice et oblation pour impétrer la rémission des péchez. Il ne me chaut en quel sens ceste opinion a esté prinse du commencement, et comment elle a esté traittée des Docteurs scolastiques, qui

1) Refert. *De consecr.*, dist. II, cap. Comperimus.
2) Sermo V, *De lapsis.*

1) 1 Cor. XI, 23.
2) 2 Cor. I, 19.

ont parlé un petit plus passablement que leurs successeurs qui sont venus depuis. Pourtant je laisse toutes les solutions qu'ils en baillent, veu que ce ne sont que subtilitez frivoles, qui ne servent que d'obscurcir la vérité de la Cène. Que les Lecteurs soyent advertis que mon intention est de combatre contre ceste maudite opinion, de laquelle l'Antechrist de Rome avec tous ces supposts a enyvré le monde, en faisant à croire que la Messe est une œuvre méritoire, tant pour le Prestre qui offre Jésus-Christ, que pour ceux qui sont assistans à l'oblation qu'il fait : ou bien que c'est une hostie de satisfaction pour avoir Dieu propice. Ceste opinion n'est pas seulement receue du commun populaire, mais aussi l'acte qu'ils font est tellement composé, que c'est une espèce d'expiation, pour satisfaire à Dieu des offenses tant des vivans que des morts. Et de faict, les paroles dont ils usent chantent ainsi : et l'usage quotidien démonstre que la chose est telle. Je sçay combien ceste peste s'est enracinée avant, sous combien grande apparence de bien elle se cache, comment elle se couvre du nom de Jésus-Christ, comment plusieurs pensent comprendre toute la somme de la foy sous le seul nom de Messe. Mais où il aura esté prouvé très clairement par la Parole de Dieu, que ceste Messe, quoyqu'elle soit parée et fardée, fait trèsgrand déshonneur à Jésus-Christ, opprime et ensevelit sa croix, met en oubli sa mort, nous oste le fruit qui nous en provenoit, destruit et dissipe le Sacrement, auquel nous estoit laissée la mémoire d'icelle mort, aura-elles aucunes tant profondes racines, lesquelles ceste coignée trèspuissante, c'est-à-dire la Parole de Dieu, ne coupe, tranche et abate ? Y aura-il aucune si belle couverture, sous laquelle le mal caché ne soit monstré par ceste lumière ?

2 Déclairons doncques ce qui a esté proposé en premier lieu, que là il se fait un blasphème et déshonneur intolérable à Jésus-Christ. Car il a esté constitué et consacré Prestre et Pontife de par son Père[1] : non pas pour quelque temps, comme on lit de ceux qui furent constituez au Vieil Testament, desquels puis que la vie estoit mortelle, la Prestrise et Prélature ne pouvoit estre immortelle : parquoy il estoit besoin qu'ils eussent des successeurs, qui fussent après subroguez au lieu d'eux, quand ils seroyent décédez : mais à Jésus-Christ, qui est immortel, il ne faut point substituer de vicaire. Il a donc esté désigné du Père, Prestre à tousjours selon l'ordre de Melchisédec[1] : afin qu'il feist l'office de Prestrise éternellement durante et permanente. Ce mystère avoit esté longtemps devant figuré en Melchisédec, duquel après qu'il a esté une fois introduit par l'Escriture Prestre du Dieu vivant[2], jamais après il n'en est fait mention, comme s'il eust toujours vescu sans fin. Par ceste similitude Jésus-Christ a esté dit Prestre selon son ordre. Or ceux qui tous les jours sacrifient il est nécessaire qu'ils ayent des Prestres pour faire leurs oblations, lesquels soyent subroguez à Jésus-Christ, comme successeurs et vicaires : par laquelle subrogation non-seulement ils despouillent Jésus-Christ de son honneur, et luy ravissent sa prérogative de Prestrise éternelle, mais ils s'efforcent de le déjetter de la dextre de son Père : en laquelle il ne peut estre assis immortel, qu'ensemblement il ne demeure Prestre éternel, afin d'intercéder pour nous. Et qu'ils n'allèguent point que leurs sacrificateurs ne sont point substituez vicaires à Jésus-Christ comme trespassé, mais que seulement ils sont suffragans de son éternelle Prestrise, laquelle ne laisse point pour cela de consister tousjours en son estat : car par les paroles de l'Apostre ils sont prins de trop près, pour ainsi eschapper. Il dit que plusieurs estoyent faits Prestres, pourtant qu'ils estoyent empeschez par mort de pouvoir tousjours durer[3]. Jésus-Christ doncques, qui ne peut estre empesché par mort, est seul, et n'a besoin de compagnons. Or comme ils sont effrontez, ils s'osent bien armer de l'exemple de Melchisédec pour maintenir leur impiété. Car pource qu'il est

1) Héb. V, 5, 10 ; VII, 17, 21 ; IX, 11 ; X, 21.

1) Ps. CX, 4. 2) Gen. XIV, 18.
3) Héb. VII, 23.

dit qu'il a offert du pain et du vin, ils infèrent que cela a esté préfiguratif de leur Messe. Voire comme si la similitude entre luy et Jésus-Christ estoit située en l'oblation du pain et du vin. C'est un badinage si maigre, qu'il ne vaut pas d'estre réfuté. Melchisédec a donné du pain et du vin à Abraham et à sa compagnie, pource qu'ils avoyent besoin d'estre repeus comme gens lassez qui retournoyent de la bataille. Moyse loue l'humanité et libéralité de ce sainct Roy. Ceux-ci se forgent un mystère à la volée, dont il n'est fait nulle mention. Toutesfois ils fardent leur erreur d'une autre couleur : c'est qu'il s'ensuyt tantost après au texte, qu'il estoit Sacrificateur du Dieu souverain. A quoy je respon, qu'ils sont trop bestes de tirer au pain et au vin ce que l'Apostre rapporte à la bénédiction : voulant signifier qu'en qualité de Sacrificateur de Dieu il a bénit Abraham. Parquoy le mesme Apostre, lequel est le meilleur expositeur que nous puissions trouver, monstre la dignité de Melchisédec, en ce qu'il faloit qu'il fust supérieur à Abraham pour le bénir[1]. Et si l'oblation de Melchisédec eust esté figure du sacrifice de la Messe, je vous prie, l'Apostre eust-il mis en oubli une chose si haute, si grave et si précieuse, veu qu'il déduit par le menu les plus petites choses, qui devoyent plustost estre délaissées derrière ? Mais encores, quoy qu'ils babillent, ils ne gaigneront rien, en s'efforçant de renverser la raison qui est quant et quant amenée, asçavoir que le droict et honneur de sacrificature n'appartient plus aux hommes mortels, veu qu'il a esté translaté à Jésus-Christ, lequel est sans fin.

3 Pour la seconde vertu de la Messe, il a esté proposé qu'elle ensevelit et opprime la croix et passion de Jésus-Christ. Vrayement cela est trèscertain, qu'en dressant un autel on met bas la croix de Jésus-Christ. Car s'il s'est offert soy-mesme en la croix en sacrifice, afin qu'il nous sanctifiast à perpétuité, et nous acquist éternelle rédemption[2], sans doute l'effect et efficace de ce sacrifice dure sans fin. Autrement nous ne l'aurions en plus grande estime que les bœufs et veaux, qui estoyent immolez en la Loy, desquels les oblations sont prouvées avoir esté imbécilles et de nul effect et vertu, par cela qu'elles estoyent souventesfois réitérées. Parquoy il faut confesser, ou bien qu'au sacrifice de Jésus-Christ qu'il a fait en la croix, la vertu d'éternelle purgation et sanctification a défailly, ou bien que Jésus-Christ a fait un seul sacrifice une fois pour toutes. C'est ce que dit l'Apostre, que ce grand Prestre ou Pontife Christ, par le sacrifice de soy-mesme s'est apparu une fois en la consommation des siècles, pour effacer, destruire et abolir le péché. Item, que la volonté de Dieu a esté de nous sanctifier par l'oblation de Jésus-Christ faicte une fois. Item, que par une seule oblation il a parfait à perpétuité ceux qui sont sanctifiez. Et adjouste une séntence notable, que puis que la rémission des péchez nous est une fois acquise il ne reste plus nulle oblation[1]. Cela aussi a esté signifié de Jésus-Christ par sa dernière parole, laquelle il prononça voulant rendre l'esprit, quand il dit, Il est consommé[2]. Nous avons coustume d'observer comme mandemens divins, les dernières paroles des mourans. Jésus-Christ en mourant nous testifie que par ce seul sien sacrifice est parfait et accomply tout ce qui appartenoit à nostre salut. Nous sera-il doncques licite d'en adjouster tous les jours d'autres innumérables, comme s'il estoit imparfait, combien que Jésus-Christ nous en ait si évidemment recommandé et déclairé la perfection ? Puis que la trèssaincte Parole de Dieu ne nous afferme pas seulement, mais aussi crie et proteste ce sacrifice avoir esté une fois parfait, et sa vertu et efficace estre éternelle, ceux qui en cherchent et demandent d'autres, ne le rédarguent-ils pas d'imperfection et d'infirmité ? Et la Messe, qui a esté mise sus à ceste condition, que tous les jours se facent cent mille Sacrifices, à quoy tend-elle, sinon que la passion de Jésus-Christ, par laquelle il s'est offert

1) Héb. VII, 7. 2) Héb. IX, 12.

1) Héb. IX, 26; X, 10; XIV, 26. 2) Jean XIX, 30.

soy-mesme un seul sacrifice au Père, demeure ensevelie et supprimée? Y a-il quelqu'un, s'il n'est trop aveuglé, qui ne voye que ç'a esté une trop grande hardiesse de Satan, pour résister et combatre contre la vérité de Dieu si aperte et si manifeste? Il ne m'est point caché par quelles illusions ce père de mensonge a coustume de couvrir ceste siene astuce, voulant persuader que ce ne sont point plusieurs ne divers sacrifices, mais un seul et mesme sacrifice souventesfois réitéré. Mais telles fumées de ses ténèbres sont sans nulle peine facilement déchassées. Car l'Apostre en toute sa disputation ne prétend pas seulement qu'il n'y a nuls autres sacrifices, mais qu'iceluy seul a esté une seule fois offert, et qu'il ne se doit plus réitérer. Ceux qui y vont plus subtilement, ont encores une cachette plus secrette, disans que c'est seulement application du sacrifice, et non point réitération. Mais ceste sophisterie se peut aussi bien réfuter sans difficulté: car Jésus-Christ ne s'est pas une fois offert à telle condition que son sacrifice fust journellement ratifié par oblations nouvelles, mais afin que le fruit nous en soit communiqué par la prédication de l'Evangile et l'usage de la Cène. Pourtant sainct Paul, après avoir dit que Jésus-Christ nostre Agneau paschal a esté immolé, il nous commande d'en manger[1]. Voylà doncques le moyen par lequel le sacrifice de la croix de nostre Seigneur Jésus nous est appliqué: c'est quand il se communique à nous, et nous le recevons en vraye foy.

4 Mais il est besoin d'ouyr sur quel fondement les Missotiers appuyent leurs sacrifices. Ils prenent la prophétie de Malachie: en laquelle nostre Seigneur dénonce qu'on offrira encensement par tout le monde à son nom, et oblation pure[2]. Comme si c'estoit une chose nouvelle et inusitée aux Prophètes, quand ils ont à parler de la vocation des Gentils, de signifier le service de Dieu spirituel par les cérémonies de la Loy: pour plus facilement démonstrer aux hommes de leur aage, comment les Gentils devoyent

1) 1 Cor. V, 7, 8. 2) Malach. I, 11.

estre introduits en la vraye participation de l'alliance de Dieu. Comme de faict universellement ils ont accoustumé de descrire les choses qui ont esté accomplies en l'Evangile, sous les figures de leur temps. Ceci s'entendra plus facilement par exemples. Au lieu de dire que tous peuples se convertiront à Dieu, ils disent qu'ils monteront en Jérusalem; au lieu de dire que les peuples de Midi et d'Orient adoreront Dieu, ils disent qu'ils offriront en présent les richesses de leur pays. Pour monstrer la grande et ample cognoissance qui devoit estre donnée aux fidèles sous le règne de Christ, ils disent que les filles prophétiseront, les jeunes gens verront visions, et les anciens songeront songes[1]. Ce qu'ils ameinent est semblable à une autre prophétie d'Isaïe, où il dit qu'il y aura des autels dressez au Seigneur en Assyrie et Egypte, comme en Judée[2]. Premièrement, je demande aux Papistes, si cela n'a pas esté accomply en la Chrestienté. Secondement, qu'ils me respondent où sont ces autels, et quand ils ont esté bastis. Après, je voudroye sçavoir s'ils pensent que ces deux royaumes qui sont conjoincts avec Judée, deussent avoir chacun son temple, comme celuy de Jérusalem. S'ils poisent bien ces articles, ils seront contraints de confesser, comme la vérité est, que le Prophète descrit la vérité spirituelle sous les ombres et figures de son temps. Or c'est la solution que nous leur donnons. Mais pource que les exemples de ceste manière de parler sont assez fréquens, je ne veux point estre long à en réciter beaucoup. Combien que ces povres estourdis s'abusent lourdement, en ce qu'ils ne recognoissent autre sacrifice que de leur Messe: veu que les fidèles véritablement sacrifient maintenant à Dieu, et luy offrent oblation pure, de laquelle il sera tantost parlé.

5 Maintenant je viens au troisième office de la Messe, où il est à déclairer comment elle efface et oste de la mémoire des hommes la vraye et unique mort de Jésus-Christ. Car comme entre les hommes la confirmation du testament dé-

1) Joël II, 28. 2) Is. XIX, 19, 21, 23, 24.

pend de la mort du testateur : en ceste manière aussi nostre Seigneur a confermé par sa mort le Testament, par lequel il nous a asseurez de la rémission de nos péchez et d'éternelle justice. Ceux qui en ce Testament osent varier ou innover, ils désavouent sa mort, et la réputent comme de nulle valeur. Et qu'est-ce autre chose la Messe, sinon un testament nouveau et du tout divers; car chacunes Messes ne promettent-elles point nouvelle rémission de péchez, et nouvelle acquisition de justice, tant que desjà il y a autant de testamens qu'il y a de Messes? Que Jésus-Christ viene doncques derechef, et conferme par une autre mort ce nouveau testament, ou plustost par morts infinies les testamens qui sont infinis aux Messes. Pourtant n'ay-je pas dit sans cause au commencement, que par les Messes est effacée et oubliée la mort unique et vraye de Jésus-Christ. D'avantage, la Messe ne tend-elle pas directement à ce que derechef, s'il estoit possible, Jésus-Christ fust tué et occis? Car comme dit l'Apostre, où il y a testament il est nécessaire que la mort du testateur entreviene[1]. La Messe prétend un nouveau testament de Jésus-Christ : elle requiert doncques sa mort. D'avantage, il est nécessaire que le sacrifice qui est offert, soit tué et immolé. Si Jésus-Christ à chacune Messe est sacrifié, il faut qu'en chacun moment, en mille lieux il soit cruellement tué et occis. Ce n'est pas mon argument, mais de l'Apostre, disant, Si Jésus-Christ eust eu besoin de s'offrir soy-mesme souventesfois, il eust falu qu'il eust souffert souventesfois depuis le commencement du monde. Je sçay la response qu'ils ont en main, par laquelle mesme ils nous arguent de calomnie : car ils disent que nous leur imposons ce que jamais ils ne pensèrent, comme aussi ils ne le peuvent. Or je leur confesse bien que la vie ne la mort de Jésus-Christ n'est pas en leur puissance : je ne regarde point non plus, si leur propos délibéré est de tuer Christ : seulement, je monstre quelle absurdité il y a en leur meschante doctrine, quand elle seroit receue : et ne le monstre que par la bouche de l'Apostre. Qu'ils répliquent cent fois s'ils veulent, que ce sacrifice est sans sang : je leur nieray que les sacrifices changent de nature à l'appétit des hommes, ou soyent qualifiez à leur poste : car par ce moyen l'institution sacrée et inviolable de Dieu tomberoit bas. Dont il s'ensuyt que ce principe de l'Apostre ne peut estre esbranlé, asçavoir qu'il y a effusion de sang requise en tous sacrifices : pour y avoir ablution.

6 Il faut traitter le quatrième office de la Messe : c'est asçavoir qu'elle nous oste le fruit qui nous provenoit de la mort de Jésus-Christ : entant qu'elle fait que nous ne le cognoissons et considérons point. Car qui se pensera estre racheté par la mort de Jésus-Christ, quand il verra en la Messe une nouvelle rédemption? Qui se confiera que ses péchez luy ayent esté remis, quand il verra une autre rémission? Et n'eschappera point celuy qui dira, que nous n'obtenons point pour autre cause la rémission des péchez en la Messe, sinon pource qu'elle est desjà acquise par la mort de Jésus. Car il n'allègue autre chose, que s'il disoit que nous avons esté rachetez par Jésus-Christ à ceste condition, que nous-mesmes nous nous rachetions. Car telle doctrine a esté semée par les ministres de Satan, et telle aujourd'huy la défendent-ils par cri, par glaive et par feu, Que quand nous offrons Jésus-Christ au Père en la Messe, par l'œuvre de ceste oblation nous acquérons rémission des péchez, et sommes faits participans de la passion de Jésus-Christ. Que reste-il plus à la passion de Jésus-Christ, sinon qu'elle soit un exemple de rédemption, par lequel nous apprenons d'estre nous-mesmes nos rédempteurs? Luy-mesme en nous voulant certifier en la Cène que nos fautes nous sont pardonnées, ne nous arreste point au Sacrement, mais nous renvoye au sacrifice de sa mort, signifiant que la Cène est un mémorial estably pour nous apprendre que l'hostie satisfactoire, par laquelle Dieu devoit estre appaisé, ne seroit offerte qu'une seule fois. Car ce n'est pas assez de sçavoir que Jésus-Christ soit la seule hostie pour

1) Héb. IX, 16.

nous appointer avec Dieu, sinon que nous adjoustions quant et quant, qu'il y a eu une oblation seule, tellement que nostre foy soit attachée à sa croix.

7 Or je vien au dernier bien de la Messe : qui est que la sacrée Cène, en laquelle nostre Seigneur avoit laissé la mémoire de sa passion engravée et imprimée, est ostée par la Messe, voire perdue et abolie. Car la Cène est un don de Dieu, lequel devoit estre prins et receu avec action de grâces : et au contraire, on feind que le sacrifice de la Messe est un payement qu'on fait à Dieu, lequel il reçoyve de nous en satisfaction. Autant qu'il y a à dire entre Prendre et Donner, autant il y a de différence entre le Sacrement de la Cène et Sacrifice. Et certes c'est ci une trèsmalheureuse ingratitude de l'homme, qu'où il devoit recognoistre la largesse et libéralité de la bonté divine avec action de grâces, il veut faire à croire à Dieu qu'il l'oblige à soy. Le Sacrement nous promettoit que nous estions par la mort de Jésus-Christ restituez en vie : non pas pour une fois seulement, mais qu'en estions assiduellement vivifiez : pource que lors tout ce qui appartenoit à nostre salut, a esté accomply. Le sacrifice de la Messe chante bien une autre chanson : c'est qu'il faut que Jésus-Christ soit tous les jours sacrifié, afin qu'il nous proufite quelque chose. La Cène devoit estre proposée et distribuée en congrégation publique de l'Eglise, pour nous instruire de la communion, par laquelle nous sommes tous conjoincts ensemble à Jésus-Christ. Le sacrifice de la Messe rompt et destruit ceste communité. Car après que cest erreur a eu lieu, qu'il faloit qu'il y eust des Prestres qui sacrifiassent pour le peuple : comme si la Cène eust esté réservée à eux, elle n'a plus esté communiquée à l'Eglise des fidèles, comme le commandement de nostre Seigneur le portoit. Et la voye a esté ouverte aux Messes privées, lesquelles représentassent plustost quelque excommunication que celle communité qui a esté instituée de nostre Seigneur : puis que le Prestre et sacrificateur, voulant dévorer son sacrifice, se sépare de tout le peuple des fidèles. Afin qu'aucun ne soit trompé, j'appelle Messes privées, toutes fois et quantes qu'il n'y a nulle participation de la Cène de nostre Seigneur entre les fidèles, quelque multitude qui y assiste pour regarder.

8 Quant au nom de Messe, jamais je ne me suis peu résoudre dont il estoit venu, sinon qu'il est vray-semblable, à mon advis, qu'il a esté prins des oblations qu'on faisoit à la Cène[1]. Pour laquelle raison les anciens Docteurs n'en usent communément qu'au nombre pluriel. Mais laissons là le mot. Je di que les Messes privées répugnent à l'institution de Christ : et pourtant que c'est autant de profanation de la saincte Cène. Car qu'est-ce que nous a commandé le Seigneur ? asçavoir de prendre le pain, et le distribuer entre nous. Et quelle observation de cela nous enseigne sainct Paul ? c'est que la fraction du pain nous soit pour communion du corps de Christ[2]. Quand doncques un homme mange tout luy seul, sans en faire part aux autres, qu'est-ce qu'il y a de semblable avec ceste ordonnance ? Mais ils allèguent qu'il le fait au nom de toute l'Eglise. Je demande en quelle authorité. N'est-ce point se mocquer ouvertement de Dieu, qu'un homme face à part ce qui devoit estre fait en commun en la compagnie des fidèles ? Mais d'autant que les paroles de Jésus-Christ et de sainct Paul sont assez claires, nous pouvons briefvement conclurre, que par tout où le pain ne se rompt point pour estre distribué entre les Chrestiens, il n'y a nulle Cène, mais une fausse fiction et perverse, pour la contrefaire. Or une telle fausse fiction, est corruption : et corruption d'un si grand mystère n'est pas sans impiété. Il y a doncques un abus meschant et damnable aux Messes privées. D'avantage, comme quand on est une fois décliné du droict chemin, un vice engendre tousjours l'autre : depuis que la coustume a esté introduite d'offrir sans communiquer, on a commencé petit à petit de chanter des Messes infinies par tous les anglets des temples. Ainsi on a distrait le peuple

1) Deut. XVI, 10 ; Luc XXII, 17. 2) 1 Cor. X, 16.

par-ci par-là, lequel devoit estre assemblé en un lieu pour recognoistre le Sacrement de son union. Que les Papistes nient maintenant, s'ils peuvent, que ce ne soit idolâtrie à eux de monstrer en leurs Messes le pain, pour le faire adorer. Car c'est en vain qu'ils prétendent ceste promesse, que le pain est tesmoignage du corps de Christ. En quelque sens que nous prenions ces paroles, Voyci mon corps : elles n'ont point esté dites à ce qu'un meschant sacrilége, sans Dieu, sans loy, sans foy et sans conscience, toutes fois et quantes que bon luy semblera, change et transmue le pain au corps de Jésus-Christ, pour en abuser à sa poste : mais à ce que les fidèles observans le commandement de leur Maistre Jésus-Christ, ayent vraye participation d'iceluy en la Cène.

9 Et de faict ceste perversité a esté incognue à toute l'Eglise ancienne. Car combien que ceux qui sont les plus effrontez entre les Papistes facent un bouclier des anciens Docteurs, abusans faussement de leurs tesmoignages, toutesfois c'est une chose claire comme le soleil en plein midi que ce qu'ils font est tout contraire à l'usage ancien : et que c'est un abus qui est venu en avant du temps que tout estoit dépravé et corrompu en l'Eglise. Mais devant que faire fin, j'interrogue nos docteurs de Messes. Puis qu'ils sçavent qu'obéissance à Dieu est meilleure que tous sacrifices, et qu'il demande plus qu'on obtempère à sa voix, qu'il ne fait qu'on luy offre sacrifices [1] : comment pensent-ils que ceste manière de sacrifices soit agréable à Dieu, de laquelle ils n'ont aucun commandement, et qu'ils voyent n'estre prouvée par une seule syllabe de l'Escriture? D'avantage, puis qu'ils oyent l'Apostre disant que nul ne se doit attribuer et usurper le nom et honneur de Prestrise, sinon celuy qui est appelé de Dieu, comme Aaron : et que mesmes Jésus-Christ ne s'y est point ingéré soy-mesme, mais a obéy à la vocation de son Père [2] : ou il faut qu'ils monstrent que Dieu est autheur et instituteur de leur prestrise, ou qu'ils confessent leur ordre et estat n'estre point de Dieu : veu que sans y estre appelez, ils s'y sont de leur propre témérité introduits. Mais ils ne pourroyent monstrer un seul point de lettre qui favorise à leur prestrise. Que deviendront doncques les sacrifices, qui ne peuvent estre offerts sans Prestre?

10 Si quelqu'un vouloit débatre par l'authorité des Anciens, qu'il faut autrement entendre le sacrifice qui est fait en la Cène, que nous ne l'exposons et pour ce faire ameine des sentences rompues et mutilées, je donneray à cela briefve response : c'est s'il est question d'approuver telle fantasie qu'ont forgée les Papistes du sacrifice de la Messe, que les Anciens ne se doyvent amener, pour y favoriser à cela. Ils usent bien du mot de Sacrifice : mais ils déclairent quant et quant, qu'ils n'entendent autre chose que la mémoire de ce vray et seul sacrifice qu'a parfait Jésus-Christ en la croix : lequel aussi ils appellent tousjours nostre Sacrificateur unique. Les Hébrieux, dit sainct Augustin, sacrifians les bestes brutes, s'exerçoyent en la prophétie du futur sacrifice que Jésus-Christ a offert : les Chrestiens, en l'oblation et communion du corps de Jésus-Christ célèbrent la mémoire du sacrifice desjà parfait [1]. Ceste sentence est couchée plus amplement au livre qui est intitulé, De la foy, à Pierre Diacre, qu'on attribue aussi à sainct Augustin ; les paroles sont telles : Tien pour certain et ne doute nullement, que le Fils de Dieu s'estant fait homme pour nous, s'est offert à Dieu son Père en hostie de bonne odeur : auquel on sacrifioit du temps de l'Ancien Testament des bestes brutes, mais maintenant on luy offre sacrifice de pain et vin. En ces hosties charnelles il y avoit une figure de la chair de Christ qu'il devoit offrir pour nous, et de son sang qu'il devoit espandre pour la rémission de nos péchez : en ce sacrifice dont nous usons, il y a action de grâces, et mémoire de la chair de Christ qu'il a offert pour nous et de son sang qu'il a espandu [2]. De là vient que le mesme Docteur, je di sainct Augustin,

1) 1 Sam. XV, 22. 2) Héb. V, 4, 5.

1) *Contra Faust.*, lib. XX, cap. XVIII.
2) Epist. CXX, *Ad Honoratum*.

appelle souventesfois la Cène, Sacrifice de louange[1]. Et souvent on trouvera en ses livres, qu'elle n'est nommée Sacrifice pour autre raison, sinon entant qu'elle est mémoire, image et attestation du sacrifice singulier, vray et unique, par lequel Jésus-Christ nous a rachetez. Il y a encores un autre lieu notable au livre IV de la Trinité, auquel après avoir tenu propos d'un sacrifice unique, il conclud qu'il y a quatre choses à considérer : qui est celuy qui offre, et celuy auquel il offre : que c'est qu'il offre, et pour qui. Or nostre Médiateur luy-mesme et luy seul s'est offert à son Père pour le nous rendre propice[2]. Il nous a fait un en soy, s'offrant pour nous : luy-mesme a fait l'oblation, et a esté ce qu'il offroit : à quoy aussi s'accorde sainct Chrysostome.

11 Touchant de la Sacrificature de Jésus-Christ, les anciens Pères l'ont eue en telle recommandation, que sainct Augustin prononce que ce seroit une parole d'Antechrist, si quelqu'un constituoit un Evesque ou Pasteur pour intercesseur entre Dieu et les hommes. Et de nostre part nous ne nions pas que l'oblation de Jésus-Christ ne nous y soit tellement présentée, que nous le pouvons quasi contempler à l'œil en sa croix, comme l'Apostre dit que Jésus-Christ avoit esté crucifié entre les Galatiens[3], quand la prédication de sa mort leur avoit esté déclairée. Mais d'autant que j'apperçoy les Anciens mesmes avoir destourné ceste mémoire à autre façon que ne requéroit l'institution du Seigneur, veu que leur Cène représentoit je ne sçay quel spectacle d'une immolation réitérée, ou pour le moins renouvelée, il n'y a rien plus seur aux fidèles, que de s'arrester à la pure et simple ordonnance du Seigneur, duquel aussi elle est nommée Cène, afin que la seule authorité d'iceluy en soit la reigle. Il est vray que d'autant que je voy qu'ils ont eu saine intelligence, et que leur intention ne fut jamais de déroguer aucunement au Sacrifice unique de Jésus-Christ, je ne les ose pas condamner d'impiété, toutesfois je ne pense pas qu'on les puisse excuser qu'ils n'ayent aucunement failly en la forme extérieure. Car ils ont ensuyvy de plus près la façon judaïque, que l'ordonnance de Jésus-Christ ne le portoit. C'est doncques le point où ils méritent d'estre rédarguez, qu'ils se sont trop conformez au Vieil Testament : et que ne se contentans point de la simple institution de Christ, ils ont trop décliné aux ombres de la Loy.

12 Il y a bien similitude entre les sacrifices de la Loy mosaïque et le Sacrement de l'Eucharistie : en ce qu'iceux ont représenté l'efficace de la mort de Christ, comme elle nous est aujourd'huy exhibée en l'Eucharistie[1]. Mais il y a diversité quant à la manière de représenter. Car en l'Ancien Testament les Prestres figuroyent le sacrifice que Jésus-Christ devoit parfaire : l'hostie estoit là tenant le lieu de Jésus-Christ : il y avoit l'autel pour faire l'immolation : brief, le tout se faisoit tellement qu'on voyoit à l'œil une espèce de sacrifice pour obtenir pardon des péchez. Mais depuis que Jésus-Christ a accomply la vérité de toutes ces choses, le Père céleste nous a ordonné une autre façon : c'est de nous présenter la jouissance du sacrifice qui luy a esté offert par son Fils. Il nous a doncques donné une table pour manger sur icelle, et non pas un autel pour sacrifier dessus. Il n'a point consacré des Prestres pour immoler hosties : mais il a institué des Ministres pour distribuer la viande sacrée au peuple. D'autant que le mystère est haut et excellent, il se doit traitter avec plus grande révérence. Parquoy il n'y a rien de plus seur, que renoncer à l'audace du sens humain, pour nous arrester du tout à ce que l'Escriture nous enseigne. Et certes si nous réputons que c'est la Cène du Seigneur et non pas des hommes, il n'y a rien qui nous doyve démouvoir ne distraire de sa volonté, n'aucune authorité humaine, ne longueur de temps, ne toutes autres apparences. Pourtant l'Apostre voulant bien restituer la Cène en son entier entre les Corinthiens, où elle avoit esté corrompue de quelques vices, la

1) *Contra adversarium Legis*, saepius.
2) *Contra Parm.*, lib. II, cap. 8.
3) Gal. III, 1.

1) Lévit. I, 5.

meilleure voye et la plus briefve qu'il puisse trouver, c'est de les rappeler à ceste institution unique, dont il monstre qu'il faut prendre la reigle perpétuelle[1].

13 Or afin que quelque quereleux ne prene matière de combatre encores contre nous pour les noms de Sacrifice et de Prestre, j'expédieray en brief que c'est que j'ay entendu en toute ceste disputation par le mot de Sacrifice et par le nom de Prestre. Je ne voy point quelle raison peuvent avoir ceux qui estendent le nom de Sacrifice à toutes cérémonies et observations appartenantes au service de Dieu. Car nous voyons que par la coustume perpétuelle de l'Escriture, le nom de Sacrifice est prins pour ce que les Grecs appellent maintenant Thysia, maintenant Prosphora, maintenant Télétè, qui signifie généralement tout ce qui est offert à Dieu. Tellement néantmoins qu'il nous faut yci user de distinction : mais d'une telle distinction, qui se déduise des sacrifices de la Loy mosaïque, sous l'ombre desquels le Seigneur a voulu représenter à son peuple toute la vérité des sacrifices spirituels. Or combien qu'il y ait eu plusieurs espèces d'iceux, toutesfois elles se peuvent toutes rapporter à deux membres. Car ou l'oblation estoit faite pour le péché par une manière de satisfaction, dont la faute estoit rachetée devant Dieu : ou elle se faisoit pour un signe du service divin, et comme un tesmoignage de l'honneur qu'on luy rendoit. Et sous ce second membre estoyent comprins trois genres de sacrifice. Car fust qu'on demandast sa faveur et grâce par forme de supplication, fust qu'on luy rendist louange pour ses bénéfices, fust qu'on s'exercitast simplement à renouveler la mémoire de son alliance, cela appartenoit tousjours à testifier la révérence qu'on avoit à son Nom. Parquoy il faut rapporter à ce second membre ce qui est nommé en la Loy, Holocauste, Libation, Oblation, Premiers fruits, et les Hosties pacifiques. A ceste cause nous aussi diviserons les Sacrifices en deux parties : et en appellerons un genre, Destiné à l'honneur et révérence de Dieu, par lequel les fidèles le recognoissent estre celuy dont leur provient et procède tout bien : et à ceste cause luy rendent grâce comme elle luy est deue. Et l'autre, Sacrifice propitiatoire, ou d'expiation. Sacrifice d'expiation est celuy lequel est fait pour appaiser l'ire de Dieu, satisfaire à sa justice : et en ce faisant, purger les péchez et nettoyer, afin que le pécheur estant purifié des macules d'iceux, et estant restitué en pureté de justice, soit remis en grâce avec Dieu. Les Hosties qui estoyent offertes en la Loy pour effacer les péchez[1], estoyent ainsi appelées : non pas qu'elles fussent suffisantes pour abolir l'iniquité, ou réconcilier les hommes à Dieu, mais d'autant qu'elles figuroyent le vray sacrifice qui a finalement esté parfait à la vérité par Jésus-Christ : et par luy seul pource que nul autre ne le pouvoit faire : et a esté fait une seule fois, pource que de celuy seul fait par Jésus-Christ, la vertu et efficace est éternelle. Comme luy-mesme par sa voix l'a tesmoigné, quand il dit tout avoir esté parfait et accomply[2], c'est-à-dire, que tout ce qui estoit nécessaire pour nous réconcilier en la grâce du Père, pour impétrer rémission des péchez, justice et salut, tout cela estoit par la siene seule oblation parachevé, consommé et accomply : et tellement rien ne défailloit, que nul autre sacrifice ne pouvoit après avoir lieu.

14 Pourtant nous avons à conclurre, que c'est opprobre et blasphème intolérable contre Jésus-Christ et son Sacrifice qu'il a fait pour nous par sa mort en la Croix, si aucun réitère quelque oblation, pensant en acquérir rémission de péchez, réconcilier Dieu, et obtenir justice. Toutesfois qu'est-il fait autre chose en la Messe, sinon que nous soyons par le mérite d'une nouvelle oblation faits participans de la passion de Jésus-Christ? Et afin de ne mettre nulle fin à leur rage, ils ont pensé que ce seroit peu, s'ils disoyent que leur sacrifice estoit également en commun pour toute l'Eglise, sinon qu'ils adjoutassent qu'il est en leur puissance de l'appliquer péculièrement à l'un

1) 1 Cor. XI, 20.

1) Ex. XXIX, 36. 2) Jean XIX, 30.

ou à l'autre, comme ils voudroyent : ou plustost, à quiconques voudroit, en bien payant, acheter leur marchandise. Et pourtant qu'ils ne pouvoyent la mettre à si haut pris que la taxe de Judas, toutesfois afin qu'en quelque marque ils représentassent l'exemple de leur autheur, ils ont retenu et gardé la similitude du nombre. Luy, il vendit Jésus-Christ trente pièces d'argent[1] : ceux-ci, entant qu'en eux est, le vendent trente deniers de cuyvre. Mais luy, il le vendit une fois seulement : ceux-ci, toutes fois et quantes qu'ils rencontrent acheteur. En ce sens je nie que les Prestres du Pape soyent sacrificateurs de droict : c'est, qu'ils intercèdent envers Dieu par telle oblation, et qu'ils appaisent son ire en purgeant les péchez. Car Jésus-Christ est le seul sacrificateur du Nouveau Testament, auquel tous les sacrifices anciens ont esté dévolus, comme c'est en luy qu'ils ont prins fin. Et encores ce que l'Escriture ne feist nulle mention de la sacrificature éternelle de Jésus-Christ, toutesfois puis que Dieu en abolissant celle qu'il avoit ordonnée du temps de la Loy, n'en a point estably de nouvelle, l'argument de l'Apostre est péremptoire, que nul ne s'attribue l'honneur sinon qu'il soit appelé[2]. De quelle hardiesse doncques ces sacriléges-ci se nomment-ils Sacrificateurs du Dieu vivant, duquel ils n'ont nul adveu? Et comment osent-ils usurper tel tiltre pour estre bourreaux de Christ ?

15 Il y a un beau passage de Platon, au second livre de la République, où il monstre qu'entre les Payens ceste perverse opinion régnoit. Car il dit que les usuriers, les paillars, les perjures et trompeurs, après avoir exercé beaucoup de cruautez, rapines, fraudes, extorsions et autres malices, pensoyent bien estre quittes s'ils fondoyent quelques anniversaires, pour effacer la mémoire de toute leur meschanceté. Et ainsi, ce Philosophe payen se mocque de leur folie, de ce qu'ils pensoyent payer Dieu en telle monnoye, comme en luy bandant les yeux à ce qu'il ne veist goutte en toutes leurs meschancetez, se donnans au reste tant plus grande licence de mal faire. En quoy il semble qu'il monstre au doigt la pratique de la Messe, telle qu'elle est aujourd'huy au monde. Chacun sçait que c'est chose détestable, de frauder son prochain. Chacun confesse que ce sont crimes énormes, de tormenter les vefves, piller les orphelins, affliger les povres, attirer à soy les biens d'autruy par mauvaises traffiques, attraper çà et là ce qu'on peut par perjures et fraudes, et usurper par violence et tyrannie ce qui n'est pas nostre. Comment doncques tant de gens l'osent-ils faire, comme le faisans sans crainte de punition ? Certes si nous considérons bien tout, ils ne prenent tant de hardiesse d'ailleurs, sinon qu'ils se confient de satisfaire à Dieu par le sacrifice de la Messe, comme en luy payant ce qu'ils luy doyvent, ou bien que c'est un moyen d'appointer avec luy. Platon en poursuyvant ce propos, se mocque de ceste sottise, qu'on cuide se racheter des peines qu'il faudroit endurer en l'autre monde. Et à quoy tendent, je vous prie, tant d'anniversaires, et la pluspart des Messes, sinon à ce que ceux qui ont esté toute leur vie des cruels tyrans, ou larrons et pilleurs, ou abandonnez à toute vilenie, se rachètent du Purgatoire?

16 Sous l'autre espèce de sacrifice, qui est appelé Sacrifice d'action de grâces, ou de louange, sont contenus tous les offices de charité : lesquels quand ils se font à nos prochains, se rendent aucunement à Dieu, lequel est ainsi honoré en ses membres ; sont aussi contenues toutes nos prières, louanges, actions de grâces, et tout ce que nous faisons pour servir et honorer Dieu. Lesquelles oblations dépendent toutes d'un plus grand sacrifice, par lequel nous sommes en corps et âme consacrez et dédiez pour saincts temples à Dieu. Car ce n'est point assez si nos actions extérieures sont employées à son service : mais il est convenable que nous premièrement avec toutes nos œuvres luy soyons dédiez, afin que tout ce qui est en nous serve à sa gloire, et exalte sa magnificence. Ceste manière de sacrifice n'appartient rien à appaiser

1) Matth. XXVI, 15. 2) Heb. V, 4.

l'ire de Dieu, et impétrer rémission des péchez : ne pour mériter et acquérir justice : mais seulement tend à magnifier et glorifier Dieu. Car elle ne luy peut estre agréable, si elle ne procède de ceux, qui ayans obtenu rémission des péchez, sont desjà réconciliez à luy, et justifiez d'ailleurs. Et d'avantage, tel sacrifice est si nécessaire à l'Eglise, qu'il n'en peut estre hors : et pourtant il sera éternel, tant que durera le peuple de Dieu : comme aussi il a esté escrit par le Prophète. Car il faut ainsi prendre ce tesmoignage de Malachie, Depuis Orient jusques en Occident mon Nom est grand entre les Gens, et en tout lieu encensement est offert à mon Nom, et oblation nette et pure[1]. Car mon Nom est terrible entre les Gens, dit le Seigneur; tant s'en faut-il que nous l'en ostions. Ainsi sainct Paul nous commande, que nous offrions nos corps en sacrifice vivant, sainct, plaisant à Dieu, raisonnable service[2]. Auquel lieu il a trèsproprement parlé, quand il a adjousté que c'est là le service raisonnable que nous rendons à Dieu. Car il a entendu une forme spirituelle de servir et honorer Dieu : laquelle il a opposée tacitement aux sacrifices charnels de la Loy mosaïque. En ceste manière les aumosnes et bienfaits sont appelez Hosties esquelles Dieu prend plaisir[3]. En ceste manière la libéralité des Philippiens, par laquelle ils avoyent subvenu à l'indigence de sainct Paul, est nommée Oblation de bonne odeur : toutes les œuvres des fidèles, Hosties spirituelles[4].

17 Et qu'est-ce qu'il est mestier de faire longue poursuite, veu que ceste forme de parler est si souvent en l'Escriture? Mesmes cependant que le peuple estoit encores mené sous la doctrine puérile de la Loy, néantmoins les Prophètes déclairoyent assez que les sacrifices extérieurs comprenoyent une substance et vérité, laquelle demeure aujourd'huy en l'Eglise chrestienne. Pour ceste raison David prioit que son oraison montast devant le Seigneur comme un encensement[5]. Et Osée nomme les actions de grâce, Veaux des lèvres[1]. Comme David en un autre passage les nomme Sacrifices de louanges lequel l'Apostre a imité, en commandant d'offrir hosties de louanges à Dieu : ce qu'il interprète estre le fruit de lèvres glorifiantes son Nom[2]. Il ne se peut faire que ceste espèce de sacrifice ne soit en la Cène de nostre Seigneur : en laquelle quand nous annonçons et remémorons sa mort, et rendons actions de grâces, nous ne faisons rien qu'offrir sacrifice de louange. A cause de cest office de sacrifier, nous tous Chrestiens sommes appelez Royale prestrise[3] : par ce que par Jésus-Christ nous offrons sacrifice de louange à Dieu : c'est-à-dire, le fruit des lèvres confessantes son Nom, comme nous avons ouy de l'Apostre. Car nous ne pourrions avec nos dons et présens apparoistre devant Dieu sans intercesseur. Et ce Médiateur est Jésus-Christ intercédant pour nous : par lequel nous offrons nous et tout ce qui est nostre, au Père. Il est nostre Pontife, lequel estant entré au Sanctuaire du ciel, nous y ouvre et baille accès. Il est nostre Autel, sur lequel nous mettons nos oblations; en luy nous osons tout ce que nous osons. En somme, il est celuy qui nous a faits Roys et Prestres au père[4].

18 Que reste-il sinon que les aveugles voyent, que les sourds oyent, que les petis enfans mesmes entendent ceste abomination de la Messe? laquelle estant présentée en vaisseau d'or (c'est-à-dire sous le nom de la Paroie de Dieu) a tellement enyvré, a tellement estourdy et abesty tous les Roys et peuples de la terre, depuis le plus grand jusques au plus petit, qu'estans plus bestes que les brutes, ils constituent le commencement et la fin de leur salut en ce seul gouffre mortel. Certes Satan ne dressa jamais une plus forte machine pour combatre et abatre le règne de Jésus-Christ. Ceste est comme une Héleine, pour laquelle les ennemis de la vérité aujourd'huy bataillent en si grande cruauté, en si grande

1) Mal. I, 11. 2) Rom. XII, 1.
3) Héb. XIII, 16. 4) Phil. IV, 18; 1 Pierre II, 5.
5) Ps. CXLI, 2.

1) Osée XIV, 2.
2) Ps. LI, 21; L, 23; Héb. XIII, 15.
3) 1 Pierre II, 9. 4) Apoc. I, 6.

fureur, en si grande rage. Et vrayement c'est une Héleine, avec laquelle ils paillardent ainsi par spirituelle fornication, qui est sur toutes la plus exécrable. Je ne touche point yci seulement du petit doigt les lourds et gros abus, par lesquels ils pourroyent alléguer la pureté de leur sacrée Messe avoir esté profanée et corrompue : c'est asçavoir, combien ils exercent de vilenes foires et marchez : quels et combien illicites et déshonnestes sont les gains que font tels sacrificateurs par leurs Missations : par combien grande pillerie ils remplissent leur avarice. Seulement je monstre, et ce en simples et peu de paroles, quelle est mesmes la sanctissime saïnctété de la Messe, pour laquelle elle a mérité si long temps d'estre tant admirable, et d'estre tenue en si grande vénération. Car il faudroit plus grand livre pour bien esclarcir et annoblir si grans mystères selon leur dignité. Et je ne veux point yci mesler ces vilenes ordures, lesquelles se monstrent devant les yeux de tous : afin que chacun entende que la Messe, prinse en son intégrité la plus exquise, et par laquelle elle peut le mieux estre estimée, est depuis la racine jusques au sommet plene de toutes espèces d'impiété, de blasphème, d'idolâtrie, de sacrilége, sans considérer ses appendances et conséquences.

19 Les Lecteurs peuvent veoir yci en brief sommaire, tout ce que j'ay estimé qu'il faut sçavoir de ces deux Sacremens, desquels l'usage a esté donné à l'Eglise chrestienne dés le commencement du Nouveau Testament, jusques à la consommation du siècle : c'est asçavoir afin que le Baptesme soit quasi comme une entrée en icelle Eglise, et une première profession de foy : et la Cène, comme une nourriture assiduelle, par laquelle Jésus-Christ repaist spirituellement les fidèles. Parquoy comme il n'y a qu'un Dieu, une foy, un Christ, et une Eglise qui est son corps : ainsi le Baptesme n'est qu'un, et n'est jamais réitéré. Mais la Cène est souvent distribuée, afin que ceux qui sont une fois receus et insérez en l'Eglise, entendent qu'ils sont continuellement nourris et repeus de Jésus-Christ. Outre ces deux Sacremens, comme il n'y en a nul autre institué de Dieu, aussi l'Eglise des fidèles n'en doit recevoir nul autre. Car que ce ne soit chose qui appartiene à la puissance ou authorité des hommes, que de mettre sus n'instituer nouveaux Sacremens, il est facile à entendre, si nous avons souvenance de ce qui a esté assez plenement dessus déclairé, c'est asçavoir, que les Sacremens sont instituez de Dieu, à ce qu'ils nous enseignent de quelque siene promesse, et nous tesmoignent sa bonne volonté envers nous : si nous considérons aussi que nul n'a esté conseillier de Dieu [1], qui nous puisse rien promettre certain de sa bonne volonté, ne qui nous puisse rendre certains et asseurez de quelle affection il est envers nous, ne dire que c'est qu'il veut donner, ne que c'est qu'il veut desnier. Car de ce il s'ensuyt que nul ne peut ordonner ou instituer signe, qui soit tesmoignage d'aucune volonté et promesse de Dieu. C'est luy seul qui en baillant signe, peut tesmoigner de soy envers nous. Je diray plus briefvement, et paraventure plus rudement, mais aussi ce sera plus apertement, Sacrement ne peut jamais estre sans promesse de salut. Tous les hommes assemblez en un, ne nous sçauroyent d'eux-mesmes rien promettre de nostre salut. Pourtant aussi ne peuvent-ils d'eux-mesmes ordonner ne dresser aucun Sacrement.

20 Par ainsi, que l'Eglise chrestienne soit contente de ces deux : et non-seulement n'en admette, approuve, ou recognoisse pour le présent, mais n'en désire, n'attende jamais jusques à la consommation du siècle, nul autre troisième. Car ce qu'aucuns divers furent ordonnez aux Juifs, selon la succession des temps, outre ceux-là qu'ils avoyent ordinaires (comme la Manne, l'eau sortant de la pierre, le serpent d'airain et autres semblables [2]) c'estoit afin que par celle variété ils fussent admonestez de ne se point arrester à telles figures desquelles l'estat n'estoit point de durée, mais qu'ils

1) Is. XL, 13 ; Rom, XI, 34.
2) Ex. XVI, 14 ; XVII, 6 ; 1 Cor. X, 3 ; Nomb. XXI, 8 ; Jean III, 14.

attendissent de Dieu quelque meilleure chose, qui demeureroit sans mutation et sans fin. Nous avons bien autre raison, nous ausquels Jésus-Christ est révélé et manifesté, qui a en soy tous les thrésors de science et sapience cachez et colloquez en si grande abondance et affluence [1]. Car d'espérer ou requérir quelque nouvelle augmentation à ces thrésors, ce seroit vrayement tenter Dieu, l'irriter et provoquer encontre nous. Il nous faut seulement avoir faim de Jésus-Christ, le chercher, le regarder, l'apprendre, le retenir, jusques à ce que ce grand jour viendra, auquel nostre Seigneur manifestera plenement la gloire de son Règne : et se monstrera à veoir à nous apertement quel il est [2]. Et pour ceste raison le temps où nous sommes est désigné et signifié aux Escritures, par la dernière heure, par les derniers jours, par les derniers temps [3] : afin que nul ne se trompe par aucune vaine attente de quelque nouvelle doctrine ou révélation. Car souventesfois et en plusieurs manières le Seigneur ayant au paravant parlé par les Prophètes, en ces derniers jours a parlé en son Fils bien-aimé [4], lequel seul nous peut manifester le Père [5], et de faict le nous a manifesté entant qu'il nous estoit expédient, nous estant fait le miroir auquel nous avons à le contempler [6]. Or comme cela est osté aux hommes, qu'ils ne puissent faire n'ordonner de nouveaux Sacremens en l'Eglise de Dieu, aussi il seroit à désirer qu'en ceux-ci mesmes qui sont instituez de Dieu, on ne meslast que le moins qu'il seroit possible d'invention humaine. Car comme le vin se perd et affadit par l'eau, et toute la farine s'aigrit par le levain, ainsi la pureté des mystères de Dieu n'est rien que souillée et gastée, quand l'homme y adjouste quelque chose du sien. Et toutesfois nous voyons combien les Sacremens ainsi qu'on en use aujourd'huy, sont dégénérez de leur nayve pureté. Il y a par tout trop plus qu'il ne faudroit de pompes, de cérémonies, de bastelleries : mais cependant on ne fait aucun conte ne mention de la Parole de Dieu, sans laquelle les Sacremens mesmes ne sont pas Sacremens. Et les cérémonies mesmes qui y ont esté instituées de Dieu, ne peuvent en si grande multitude d'autres apparoistre, mais sont mises bas comme opprimées. Combien peu voit-on au Baptesme cela qui seulement y devoit reluire et apparoistre, c'est asçavoir le Baptesme mesme? La Cène a esté du tout ensevelie : quand elle a esté transformée et convertie en Messe : sinon qu'une seule fois l'an elle est aucunement veue, mais deschirée, découpée, despartie, brisée, divisée et toute difformée.

CHAPITRE XIX.

Des cinq autres cérémonies, qu'on a faussement appelées Sacremens : où il est monstré quels ils sont.

1 La disputation précédente des Sacremens pouvoit contenter toutes personnes sobres et dociles pour ne passer outre curieusement, et ne recevoir sans la Parole de Dieu autres Sacremens que les deux qu'ils eussent cognus estre instituez par le Seigneur : mais pour tant que l'opinion des sept Sacremens a esté tousjours tant commune entre les hommes, et tant démenée en disputes et sermons, que d'ancienneté elle est enracinée aux cœurs de tous, et y est encores maintenant fichée, il m'a semblé advis estre prouffitable de considérer à part et de plus près les cinq autres, qui sont communément nombrez entre les Sacremens du Seigneur : et ayant descouvert toute fausseté, de donner à cognoistre aux simples quelles choses ce sont, et comment jusques yci ils ont esté prins sans propos pour Sacremens. Première-

1) Col. II, 3.
2) 1 Jean III, 2.
3) 1 Jean II, 18 ; 1 Pierre I, 20.
4) Hébr. I, 2.
5) Luc X, 22.
6) 1 Cor. XIII, 12.

ment, je proteste que je n'entre point en ceste dispute du mot, pour désir que j'aye de combatre : mais pource que l'abus du mot emporte une mauvaise queue, je suis contraint de le réprouver, si je veux que la vérité de la chose soit cognue. Je sçay bien que les Chrestiens ne doyvent estre superstitieux aux mots, moyennant que le sens soit bon et sain. Je confesse doncques que pour un mot il ne faudroit point esmouvoir noise, encores qu'il fust mal usurpé, moyennant que la doctrine demeurast en son entier. Mais il y a autre raison en ce nom de Sacrement. Car ceux qui en mettent sept, leur attribuent à tous ceste définition, que ce sont signes visibles de la grâce de Dieu invisible : et les font vaisseaux du sainct Esprit, instrumens pour conférer justice, et causes de la rémission des péchez. Mesmes le Maistre des Sentences dit que les Sacremens du Vieil Testament ont esté improprement ainsi appelez, d'autant qu'ils ne conféroyent point ce qu'ils figuroyent. Je vous prie, cela est-il tolérable, que les signes que le Seigneur a consacrez de sa bouche, et ornez de si belles promesses, ne soyent point recognus pour Sacremens, et que ce pendant cest honneur soit transféré à des cérémonies, lesquelles ont esté inventées de la teste des hommes ? Parquoy ou que les Papistes changent leur définition, ou qu'ils s'abstienent de mal usurper ce mot, lequel engendre puis après des fausses opinions et perverses. L'Extrême-onction, disent-ils, est Sacrement : et ainsi elle est figure et cause de la grâce invisible. S'il ne leur faut nullement accorder la conclusion qu'ils infèrent du mot, il convient de les prévenir au mot mesme, et résister de bonne heure à ce qui est cause de l'erreur. Derechef, quand ils veulent prouver que l'Extrême onction est Sacrement, ils adjoustent la raison, pource qu'elle consiste au signe extérieur et en la Parole de Dieu. Si nous ne trouvons ne commandement, ne promesse appartenante à cela, que pouvons-nous autre chose faire que contredire ?

2 Maintenant il appert que nous ne plaidons pas du mot, mais que nostre dispute est de la chose : il appert aussi qu'elle n'est pas superflue, veu que la chose est de telle conséquence. Pourtant il nous faut retenir ce que nous avons paravant conformé par raison invincible, que la puissance d'instituer Sacremens, n'est qu'à un seul Dieu. Car Sacrement doit par certaine promesse de Dieu asseurer et consoler les consciences des fidèles, lesquelles ne pourroyent jamais prendre de quelque homme telle asseurance. Sacrement nous doit estre un tesmoignage de la bonne volonté de Dieu envers nous : de laquelle nul des hommes ne des Anges ne peut de soy estre tesmoin : d'autant que nul n'a esté conseillier de Dieu [1]. C'est luy-mesme seul qui nous testifie par sa Parole de ce qui est en luy. Sacrement est un seel duquel le Testament et promesse de Dieu est seellée. Or elle ne pourroit estre seellée par choses corporelles et élémens de ce monde, s'ils n'estoyent à ce marquez et destinez par la vertu de Dieu. L'homme doncques ne peut instituer Sacrement, puis qu'il n'appartient à la vertu humaine de faire que si grans mystères de Dieu soyent cachez sous choses tant viles. Il faut que la Parole de Dieu précède, pour faire le Sacrement estre Sacrement, comme il a trèsbien esté dit par sainct Augustin [2]. D'avantage, si nous ne voulons tomber en beaucoup d'absurditez, il est mestier de distinguer entre les Sacremens et autres cérémonies. Les Apostres ont prié à genoux [3] : ferons-nous un Sacrement de cela ? Les Anciens se tournoyent vers Orient, voulans prier : le regard du soleil levant leur sera-il Sacrement ? L'eslévation des mains est conjoincte en l'Escriture avec la prière [4] : en ferons-nous aussi bien un Sacrement. Par ce moyen toutes les contenances des Saints deviendroyent Sacremens.

3 S'ils nous veulent grever par l'authorité de l'Eglise ancienne, je di qu'ils prenent une fausse couverture : car on ne trouvera ce nombre de sept Sacremens en nul des Docteurs de l'Eglise, et ne sçauroit-on trouver quand il est venu en avant. Je confesse bien que les Doc-

1) Is. XL, 13 ; Rom. XI, 34.
2) *Homil. in Joann.*, LXXX.
3) Act. IX, 40 ; XX, 36.
4) 1 Tim. II, 8.

teurs de l'Eglise usent quelquesfois librement de ce mot, et à tous propos : mais ils signifient indifféremment par iceluy, toutes cérémonies appartenantes à la Chrestienté. Mais quand ils parlent des signes qui nous doyvent estre tesmoignages de la grâce de Dieu, ils se contentent de ces deux, du Baptesme et de l'Eucharistie. Afin qu'il ne semble que ce soit une fausse allégation que je fay, je produiray quelques tesmoignages de sainct Augustin pour vérifier mon dire. Il dit ainsi à Januarius : Je veux que tu sacbes que nostre Seigneur Jésus, comme luy-mesme le dit en l'Evangile, nous a submis à un joug gracieux, et à un fardeau léger. Et pourtant il a ordonné en l'Eglise chrestienne peu de Sacremens en nombre, faciles à observer, excellens en signification : comme est le Baptesme, consacré au nom de la Trinité, et la communication du corps et du sang du Seigneur, et s'il y a quelque autre chose commandée en l'Escriture [1]. Item au livre de la Doctrine chrestienne : Depuis la résurrection de nostre Seigneur, nous avons peu de signes qui nous ont esté baillez de luy et de ses Apostres. Et ceux que nous avons, sont faciles à observer, dignes et excellens en signification : comme le Baptesme, et la célébration du corps et du sang du Seigneur [2]. Pourquoy ne fait-il yci mention de ce nombre septenaire, auquel les Papistes mettent un si gros mystère? Est-il vray-semblable qu'il l'eust laissé derrière, s'il eust esté desjà institué en l'Eglise, veu mesmes qu'il a esté homme fort curieux à observer les nombres, comme on sçait : voire plus que de besoin? Or en nommant le Baptesme et la Cène, il se taist des autres. Ne signifie-il pas bien par cela, que ces deux signes ont une prééminence singulière et dignité, et que tout le reste des cérémonies doit estre en degré inférieur? Pourtant je di que les Papistes, quant à leur nombre de sept Sacremens, non-seulement ont la Parole de Dieu contre eux, mais aussi l'Eglise ancienne, combien qu'ils facent semblant et se vantent de l'avoir accordante avec eux.

1) Epist. CXVIII; Matth. XI, 30. 2) Lib. III, cap. IX.

De la Confirmation.

4 Cest ordre estoit jadis en l'Eglise, que les enfans des Chrestiens, estans venus en aage de discrétion, qu'on appelle, estoyent présentez à l'Evesque, pour faire confession de leur Chrestienté, telle que faisoyent à leur Baptesme les Payens qui s'estoyent convertis. Car quand un homme d'aage vouloit estre baptisé, on l'instruisoit pour quelque espace de temps, jusques à ce qu'il peust faire une confession de sa foy devant l'Evesque et tout le peuple. Ainsi, ceux qui avoyent esté baptisez en leur enfance, pource qu'ils n'avoyent point fait telle confession en leur baptesme, estans devenus grans, se présentoyent derechef à l'Evesque, pour estre examinez selon la forme du Catéchisme qui estoit lors commune. Or afin que cest acte eust plus de dignité et de révérence, on y usoit de la cérémonie de l'imposition des mains. Ainsi le jeune enfant, ayant donné approbation de sa foy, estoit renvoyé avec bénédiction solennelle. De laquelle coustume les anciens Docteurs font souvent mention. Comme Léon Evesque de Rome, quand il dit, Si quelqu'un s'est converty d'hérésie, qu'on ne le baptise point derechef, mais que la vertu du sainct Esprit luy soit conférée par l'imposition des mains de l'Evesque, ce qui luy défailloit au paravant [1]. Nos adversaires crieront yci que ceste cérémonie doit bien estre nommée Sacrement, puis que le sainct Esprit y est conféré. Mais Léon déclaire en un autre passage, que c'est qu'il entend par ces paroles, en disant que celuy qui a esté baptisé des hérétiques, ne soit point rebaptisé : mais qu'il soit confermé par l'imposition des mains, en priant Dieu qu'il luy donne son Esprit, d'autant qu'il a receu seulement la forme du baptesme, et non point la sanctification [2]. Et Hiérosme aussi contre les Lucifériens, en fait mention. Or combien qu'il s'abuse en la nommant observation apostolique, toutesfois il est bien loin des folles resveries qu'ont maintenant les Papistes. Et encores cor-

1) Epist. XXXV. 2) Epist. LXXVII.

rige-il son dire en adjoustant que ceste bénédiction a esté permise aux Evesques seuls, plustost par honneur que par nécessité. Quant à moy, je prise bien une telle imposition des mains, qui se feroit simplement par forme de prières. Et seroye bien content qu'on en usast aujourd'huy, moyennant que ce fust purement et sans superstition.

5 Ceux qui sont venus depuis ont renversé et ensevely ceste ordonnance ancienne, et au lieu d'icelle ont mis en avant je ne sçay quelle confirmation forgée et controuvée d'eux, laquelle ils ont fait tenir pour Sacrement de Dieu. Et afin d'abuser le monde, ils ont feint que sa vertu estoit de conférer le sainct Esprit à augmentation de grâce, qui auroit esté donné au Baptesme à innocence : confermer au combat ceux qui au Baptesme auroyent esté régénérez à vie. Or ceste Confirmation est accomplie par onction, et telle forme de paroles : Je te marque par le signe de la saincte croix, et conferme par onction de salut au nom du Père, et du Fils, et du sainct Esprit. Toutes ces choses sont belles et plaisantes : mais où est la Parole de Dieu, promettant yci la présence du sainct Esprit? Ils n'en pourroyent monstrer un point. Dont nous rendront-ils certains, que leur Chresme soit un vaisseau du sainct Esprit? Nous voyons de l'huile, une liqueur grasse et espesse, et rien plus. La Parole, dit sainct Augustin, soit adjoustée à l'élément, et il sera fait Sacrement. Qu'ils monstrent doncques ceste Parole, s'ils nous veulent faire contempler quelque autre chose en l'huile, que l'huile mesme. S'ils se recognoissoyent, comme il appartient, estre ministres des Sacremens, il ne seroit mestier de combatre plus longuement. C'est la première reigle d'un ministre, de ne rien attenter sans mandement. Qu'ils produisent doncques quelque mandement qu'ils ayent de ce faire, et je ne feray plus long propos. Si mandement leur défaut, ils ne peuvent excuser que leur fait ne soit une audace trop outrageuse. Par mesme raison nostre Seigneur interroguoit les Pharisiens, si le Baptesme de Jehan estoit du ciel ou des hommes. S'ils eussent respondu, Des hommes : il obtenoit qu'il estoit vain et frivole : si, Du ciel : ils estoyent contraints de recevoir la doctrine de Jehan. Parquoy de peur d'estre trop injurieux contre Jehan, ils n'osèrent confesser que son Baptesme fust des hommes [1]. Pareillement, si la Confirmation est des hommes, il est résolu qu'elle est vaine et frivole. S'ils veulent persuader qu'elle soit du ciel, qu'ils le prouvent.

6 Ils se défendent par l'exemple des Apostres, lesquels ils estiment n'avoir rien fait contre raison. Ce qui est bien vray : et ne seroyent pas reprins de nous, s'ils se pouvoyent monstrer estre imitateurs des Apostres. Mais qu'ont fait les Apostres? Sainct Luc récite aux Actes, que les Apostres qui estoyent en Jérusalem, après avoir entendu que le pays de Samarie avoit receu la Parole de Dieu, ils envoyèrent Pierre et Jehan : et qu'iceux venus prièrent pour les Samaritains, afin que le sainct Esprit leur fust donné, qui n'estoit encores descendu sur aucuns d'eux, mais seulement estoyent baptisez au nom de Jésus : et qu'après avoir prié, ils mirent les mains sur eux, par lequel attouchement les Samaritains receurent le sainct Esprit [2]. Et a ledit sainct Luc par quelquesfois fait mention de ceste imposition des mains. J'oy ce que les Apostres ont fait, c'est que fidèlement ils ont exécuté leur office. Le Seigneur vouloit que les grâces visibles et admirables de son sainct Esprit, lesquelles il espandoit lors sur son peuple, fussent administrées des Apostres, et distribuées par ceste imposition des mains? Or je ne songe point quelque haut mystère en ceste cérémonie : mais je pense qu'elle a esté prinse d'eux pour en icelle signifier qu'ils recommandoyent à Dieu, et luy offroyent celuy sur lequel ils mettoyent leurs mains. Si ce ministère qui estoit lors ordonné aux Apostres, estoit aujourd'huy en l'Eglise : il faudroit pareillement garder l'imposition des mains. Mais puis que telle grâce n'est plus conférée, de quoy sert l'imposition des mains? Certes le sainct Esprit assiste encores au peuple de Dieu : sans la direction et conduite duquel, l'Eglise

1) Matth. XXI, 25. 2) Act. VIII, 15, 16.

ne peut consister. Car nous avons la promesse qui jamais ne nous faudra, par laquelle Christ appelle à soy ceux qui ont soif, afin qu'ils boyvent des eaux vives[1]. Mais ces vertus merveilleuses, et opérations manifestes qui estoyent distribuées par l'imposition des mains, ont cessé, et n'ont deu estre que pour un temps. Car il faloit que la nouvelle prédication de l'Evangile, et le nouveau règne de Christ fust exalté et magnifié par tels miracles, qui jamais n'avoyent esté veus ne cognus. Lesquels quand le Seigneur a fait cesser, il n'a pas pourtant délaissé son Eglise : mais a déclairé que la magnificence de son règne, et la dignité de sa Parole estoit assez hautement manifestée. En quelle partie doncques ces basteleurs ensuyvent-ils les Apostres? Il convenoit faire par l'imposition des mains, que la vertu évidente du sainct Esprit incontinent se monstrast. Ils n'en font rien. A quel propos doncques allèguent-ils pour eux l'imposition des mains? Laquelle certes nous confessons avoir esté en usage aux Apostres, mais du tout à autre fin.

7 Ceste allégation est autant frivole, comme qui diroit le soufflement duquel le Seigneur souffla sur ses disciples[2], estre un Sacrement par lequel soit donné le sainct Esprit. Mais quand le Seigneur l'a une fois fait, il n'a pas voulu qu'il fust aussi fait de nous. En ceste manière les Apostres usoyent de l'imposition des mains, pour le temps qu'il plaisoit au Seigneur eslargir à leurs prières les grâces du sainct Esprit : non pas afin que ceux qui viendroyent après, contrefeissent sans quelque fruit ledit signe vuide et vain, comme font ces singes. D'avantage, quand ils monstreroyent qu'en l'imposition des mains ils ensuyvent les Apostres (en laquelle toutesfois ils n'ont rien semblable à eux, sinon une folle et perverse singerie) dont prenent-ils l'huile qu'ils appellent de salut? Qui les a enseignez de chercher salut en l'huile, et luy attribuer puissance de conforter spirituellement? Est-ce sainct Paul, qui nous retire si loing des élémens de ce monde? qui ne condamne rien plus que de s'arrester à telles observations[1]? Au contraire, je prononce hardiment, non pas de moy, mais de Dieu, que ceux qui appellent l'huile, Huile de salut, renoncent au salut qui est en Christ, rejettent Christ, et n'ont nulle part au royaume de Dieu. Car l'huile est pour le ventre, et le ventre pour l'huile : et le Seigneur destruira tous les deux. C'est-à-dire, que tous ces élémens infirmes qui périssent par usage, n'appartienent rien au royaume de Dieu, lequel est spirituel et sans fin. Quelqu'un me pourra yci dire, Quoy doncques? veux-tu reigler à ceste mesure l'eau de laquelle nous sommes baptisez? et le pain et le vin, sous lesquels nous est présenté le corps et le sang du Seigneur en la Cène? Je respon qu'aux Sacremens il y a deux choses à considérer: la substance de la chose corporelle, qui nous y est proposée : et l'enseigne qui par la Parole de Dieu luy est engravée. en laquelle gist toute la force. D'autant doncques que le pain, le vin et l'eau qui sont les Sacremens représentez à nostre œil retienent leur substance naturelle, le dire de sainct Paul a lieu, La viande est pour le ventre, et le ventre pour la viande : le Seigneur destruira tous les deux[2] : car telles substances passent et s'esvanouissent avec la figure de ce monde[3]. Mais d'autant que ces choses sont sanctifiées par la Parole de Dieu pour estre Sacremens, elles ne nous arrestent point en la chair mais nous enseignent spirituellement.

8 Toutesfois regardons encores de plus près combien de monstres nourrit ceste huile. Ces engraisseurs disent que le sainct Esprit est donné au Baptesme pour innocence, et en la Confirmation pour augmentation de grâces; qu'au Baptesme nous sommes régénérez à vie, et qu'en la Confirmation nous sommes armez pour batailler. Et tellement n'ont nulle honte, qu'ils nient le Baptesme estre bien parfait sans la Confirmation. O perversité! Ne sommes-nous point doneques ensevelis par le Baptesme avec Christ, pour estre faits consors de sa résurrection? Or sainct Paul interprète

1) Jean VII, 37. 2) Jean XX, 22.

1) Gal. IV, 9; Col. II, 20. 2) 1 Cor. VI, 13.
3) 1 Cor. VII, 31.

ceste participation de la mort et de la vie de Jésus-Christ, estre la mortification de nostre chair, et la vivification de l'esprit : d'autant que nostre vieil homme est crucifié, à ce que nous cheminions en nouveauté de vie[1]. Sçauroit-on mieux estre armé au combat contre le diable ? Que s'ils osoyent ainsi fouler aux pieds sans crainte de la Parole de Dieu, pour le moins qu'ils eussent porté révérence à l'Eglise de laquelle ils veulent estre veus enfans obéissans. Or on ne pourroit prononcer sentence plus sévère contre ceste fausse doctrine qu'ils maintienent, que ce qui fut jadis décrété au concile milevitain, du temps de sainct Augustin : c'est asçavoir que quiconques dit le Baptesme estre seulement donné pour la rémission des péchez, et non point pour aide de la grâce du sainct Esprit, qu'il soit anathématisé. Quant à ce que sainct Luc, au lieu que nous avons allégué, dit que les Samaritains avoyent esté baptisez au nom de Jésus, lesquels n'avoyent point receu le sainct Esprit[2] : il ne nie pas simplement qu'ils n'eussent receu quelque don de l'Esprit, puis qu'ils croyoyent Jésus-Christ de cœur et le confessoyent de bouche : mais il entend qu'ils n'avoyent eu la donation de l'Esprit, par laquelle on recevoit les vertus apparentes, et grâces visibles : A ceste raison il est dit que les Apostres receurent l'Esprit au jour de la Pentecoste[3] : combien que long temps paravant il leur fust dit, Ce n'estes-vous pas qui parlez : mais l'esprit de vostre Père parle en vous[4]. Vous voyez ici, vous tous qui estes de Dieu, la malicieuse et pestilente finesse de Satan. Ce qui estoit véritablement donné au Baptesme, il fait qu'il soit donné en sa confirmation, afin de nous destourner cauteleusement du Baptesme. Qui doutera maintenant ceste doctrine estre de Satan, laquelle ayant retranché du Baptesme les promesses qui y estoyent propres, les transfère ailleurs ? On voit di-je derechef sur quel fondement est appuyée ceste notable onction. La Parole de Dieu est, que tous ceux qui sont baptisez en Christ, ont vestu Christ, avec ses dons[1]. La parole des engraisseurs, que nous n'avons receu aucune promesse au Baptesme, laquelle nous munisse au combat contre le diable. La première voix est de vérité : il faut doncques que ceste-ci soit de mensonge. Je puis doncques définir ceste Confirmation plus véritablement qu'ils n'ont fait jusques yci : asçavoir que c'est une droicte contumélie contre le Baptesme, qui en obscurcit, voire abolit l'usage, ou que c'est une fausse promesse du diable pour nous retirer de la vérité de Dieu : ou si on l'aime mieux, que c'est huile pollue par mensonge du diable, pour tromper les simples et imprudens.

9 Outreplus, ces engraisseurs adjoustent que tous fidèles doyvent recevoir par imposition de mains le sainct Esprit après le Baptesme, afin qu'ils soyent trouvez Chrestiens accomplis : car il n'y a nul plein Chrestien, sinon celuy qui est oinct par le Chresme épiscopal[2]. Voylà leurs propres mots. Mais je pensoye que tout ce qui appartient à la Chrestienté fust comprins et déclairé aux Escritures : et maintenant, comme je voy, il faut chercher la vraye reigle de religion hors d'icelles. Doncques la sapience de Dieu, la vérité céleste, toute la doctrine de Christ ne fait sinon commencer les Chrestiens : l'huile les parfait. Par ceste doctrine sont condamnez tous les Apostres et tant de Martyrs, lesquels il est trèscertain n'avoir jamais esté enhuilez. Car ce sainct Chresme n'estoit pas encores, par lequel leur Chrestienté fust accomplie : ou plustost eux fussent faits Chrestiens, qui ne l'estoient pas encores. Mais encores que je me taise, ces Chrismateurs se réfutent eux-mesmes amplement. Car la quantième partie de leur peuple enhuilent-ils après le Baptesme ? pas la centième. Pourquoy doncques souffrent-ils tels demi-Chrestiens en leur troupeau, à l'imperfection desquels il estoit facile de remédier ? Pourquoy si négligemment souffrent-ils que leurs sujets ometteent ce qu'il n'estoit licite d'omet-

1) Rom. VI, 4.
2) Act. VIII, 16.
3) Act. II
4) Matth. X, 20.

1) Gal. III, 27 ; *De consecr.*, dist. V, cap. Spiritus.
2) Verba *De consecrat.*, cap. I, dist. V ; *Concil. Aurelian.*, cap. Ut jejuni ; *De consecrat.*, dist. V..

tre sans grand crime? Que ne contraignent-ils plus fort à une chose tant nécessaire, et sans laquelle, comme ils disent, on ne peut obtenir salut, sinon qu'on soit empesché par mort soudaine? Certainement quand ils la souffrent si aisément contemner, ils confessent tacitement qu'elle n'est pas de si grand pris qu'ils en font semblant.

10 Finalement, ils déterminent qu'on doit avoir en plus grande révérence ceste sacrée Onction, que le Baptesme : pourtant qu'elle est seulement conférée par les mains des grans Prélats, où le Baptesme est vulgairement distribué par tous prestres[1]. Que diroit-on yci, sinon qu'ils sont plenement furieux, quand ils aiment tant leurs inventions, qu'ils osent au pris d'icelles vilipender les sainctes institutions de Dieu? Langue sacrilége, oses-tu opposer au Sacrement de Christ, de la graisse infecte seulement de la puanteur de ton haleine, et charmée par quelque murmure de parole? Oses-tu l'accomparer avec l'eau sanctifiée de la Parole de Dieu? Mais cela estoit peu à ton audace, quand mesmes tu l'as préférée. Voylà les décrets du sainct siége apostolique. Mais aucuns d'eux ont voulu modérer ceste rage, laquelle estoit à leur opinion trop outrageuse : et ont dit que l'huile de Confirmation est à tenir en plus grande révérence que le Baptesme[2] : non pas possible pour plus grande vertu et utilité qu'elle confère, mais pourtant qu'elle est donnée par personnes plus dignes, ou qu'elle se fait en plus digne partie du corps, c'est asçavoir au front : ou qu'elle eslargit plus grande augmentation de vertu, combien que le Baptesme vaille plus à rémission. Mais par la première raison, ne se monstrent-ils pas estre Donatistes, estimans la force du Sacrement de la dignité du Ministre? Accordons-leur toutesfois que la Confirmation soit appelée plus digne pour la dignité de la main épiscopale. Mais si quelqu'un les interrogue dont telle prérogative a esté ottroyée aux Evesques, quelle raison produiront-ils sinon leurs songes? Les Apostres, disent-ils, ont usé seuls de ce droict, quand eux tant seulement ont distribué le sainct Esprit. Mais les seuls Evesques sont-ils Apostres? et mesmes du tout sont-ils Apostres? Accordons-leur encores néantmoins cela. Que ne prétendent-ils par un mesme argument, que tant seulement les Evesques doyvent attoucher le Sacrement du sang en la Cène de nostre Seigneur, lequel ils desnient aux laïcs, pourtant que nostre Seigneur l'a, comme ils disent, donné seulement aux Apostres? Si seulement aux Apostres, pourquoy n'infèrent-ils que seulement aussi aux Evesques? Mais en ce lieu-là ils font les Apostres simples Prestres : maintenant ils les créent Evesques. Finalement, Ananias n'estoit point Apostre, lequel toutesfois fut envoyé à sainct Paul pour luy faire recouvrer la veue, le baptiser et remplir du sainct Esprit[1]. J'adjousteray encores ceci outre la mesure : Si cest office estoit de droict divin propre aux Evesques, pourquoy l'ont-ils osé communiquer aux simples Prestres? comme on lit en quelque épistre de Grégoire[2].

11 Combien l'autre raison est-elle frivole, inepte et folle, c'est asçavoir d'appeler leur Confirmation plus digne que le Baptesme de Dieu, pourtant qu'en icelle le front est souillé d'huile, et au Baptesme le test de la teste? Comme si le Baptesme estoit fait d'huile, et non d'eau. J'appelle yci en tesmoins tous ceux qui ont crainte de Dieu, si ces abuseurs ne s'efforcent point d'infecter la pureté des Sacremens, par le levain de leur fausse doctrine. J'ay dit en un autre lieu, qu'à grand'peine peut-on appercevoir aux Sacremens ce qui est de Dieu, entre la multitude des inventions humaines. Si aucun lors ne m'adjoustoit foy, maintenant pour le moins qu'il croye à ses maistres. Voyci, l'eau (qui est le signe de Dieu) mesprisée et rejettée, ils magnifient tant seulement au Baptesme leur huile. Nous au contraire, disons qu'au Baptesme le front est mouillé d'eau, au pris de laquelle nous n'estimons pas toute leur huile pour fiente, soit au Baptesme, soit en la Confirmation. Et si quelqu'un allè-

1) Cap. De his vero, eadem dist.
2) Sent., lib. IV, dist. VII, cap. II.

1) Act. IX, 17.
2) Dist. XCV, cap. Pervenit.

gue qu'elle est vendue plus cher, il est facile de respondre que leur vendition est tromperie, iniquité et larrecin. Par la troisième raison ils manifestent leur impiété, enseignans que plus grande augmentation de vertu soit conférée en la Confirmation qu'au Baptesme. Les Apostres ont administré les grâces visibles du sainct Esprit par l'imposition des mains. En quoy se monstre proufitable la graisse de ces trompeurs? Mais laissons tels modérateurs, qui couvrent un blasphème par plusieurs. C'est un nœud insoluble, lequel il vaut mieux rompre du tout, que tant travailler à le deslier.

12 Or quand ils se voyent desnuez de la Parole de Dieu et de toute raison probable, ils prétendent ce qu'ils ont de coustume, que ceste observation est fort ancienne, et confermée par le consentement de plusieurs aages. Quand cela seroit vray, encores ne font-ils rien. Le Sacrement n'est pas de la terre, mais du ciel : non des hommes, mais d'un seul Dieu. Qu'ils prouvent Dieu estre l'autheur de leur Confirmation, s'ils veulent qu'elle soit tenue pour Sacrement. Mais qu'allèguent-ils l'ancienneté, veu que les Anciens ne mettent en nul lieu plus de deux Sacremens? S'il faloit prendre des hommes l'asseurance de nostre foy, nous avons une forteresse inexpugnable : que les Anciens n'ont jamais recognu pour Sacremens, ce que faussement eux appellent Sacremens. Les anciens parlent de l'imposition des mains : mais l'appellent-ils Sacrement? Sainct Augustin apertement escrit que ce n'est autre chose qu'oraison. Et qu'ils ne vienent point yci brouiller de leurs folles distinctions, le dire de sainct Augustin ne devoir estre entendu de l'imposition des mains confirmatoire, mais curatoire ou réconciliatoire [1]. Le livre est entre les mains des hommes. Si je destourne les mots en autre sens que sainct Augustin ne les a escrits, qu'ils me crachent au visage. Car il parle des hérétiques qui se réconcilioyent à l'Eglise, il monstre qu'il ne les faut point rebaptiser, mais qu'il suffit de leur imposer les mains, afin que par le lien de paix Dieu leur donne son Esprit. Or pource qu'il pouvoit sembler advis que ce fust chose contre raison, de réitérer plustost l'imposition des mains que le Baptesme : il adjouste qu'il y a bien différence, d'autant qu'icelle n'est qu'une oraison qui se fait sur l'homme. Et que tel soit le sens, il appert encores par un autre passage, où il dit, On impose les mains aux hérétiques qui se réduisent à l'Eglise, pour les conjoindre en charité, laquelle est le principal don de Dieu, et sans laquelle nulle sanctification ne peut estre en salut à l'homme [1].

13 Je souhaiteroye que nous retinssions la manière que j'ay dite avoir esté entre les Anciens, devant que ceste fiction abortive de Sacrement veinst en avant. Non pas qu'il y eust une telle Confirmation, laquelle ne se peut mesmes nommer sans faire injure au Baptesme : mais une instruction chrestienne, par laquelle les enfans ou ceux qui auroyent passé aage d'enfance, eussent à exposer la raison de leur foy en présence de l'Eglise. Or ce seroit une trèsbonne manière d'instruction, si on avoit un formulaire proprement destiné à cest affaire, contenant et déclairant familièrement tous les points de nostre religion, esquels l'Eglise universelle des fidèles doit sans différence consentir, et que l'enfant de dix ans ou environ, se présentast à l'Eglise pour déclairer la confession de sa foy. Qu'il fust interrogué sur chacun point, et eust à respondre : s'il ignoroit quelque chose, ou n'entendoit pas bien, qu'on l'enseignast en telle manière, qu'il confessast présente et tesmoin l'Eglise, la vraye foy pure et unique, en laquelle tout le peuple fidèle d'un accord honore Dieu. Certainement si ceste discipline avoit lieu, la paresse d'aucuns pères et mères seroit corrigée : car ils ne pourroyent lors sans grand'honte, omettre l'instruction de leurs enfans, de laquelle ils ne se soucient pas maintenant beaucoup. Il y auroit meilleur accord de foy entre le peuple chrestien, et n'y auroit point si grande ignorance et rudesse en plusieurs. Aucuns ne seroyent

1) *De Bapt., contra Donat.*, lib. III, cap. XVI.

1) Lib. V, cap. XXIII.

pas si aisément transportez par nouvelles doctrines : en somme chacun auroit une adresse de la doctrine chrestienne.

De Pénitence.

14 Ils conjoignent prochainement la Pénitence, de laquelle ils parlent si confusément et sans ordre, qu'on ne peut rien cueillir ferme ne certain de leur doctrine. Nous avons jà en un autre lieu expliqué au long, premièrement ce que l'Escriture nous monstre de Pénitence, puis après que c'est qu'ils enseignent. Maintenant il nous faut seulement toucher pour combien légère raison, ou du tout nulle, ils en ont fait un Sacrement. Toutesfois je diray premièrement en brief, quelle a esté la façon de l'Eglise ancienne, sous couleur de laquelle les Papistes ont introduit leur folle fantasie, et la maintienent à présent. Les Anciens observoyent cest ordre en la Pénitence publique, que quand le pénitent s'estoit acquitté de la satisfaction qu'on luy avoit enjoincte, il estoit réconcilié à l'Eglise par l'imposition des mains. Et cela estoit un signe d'absolution, tant pour consoler le pécheur, que pour advertir le peuple, que la mémoire de son offense devoit estre abolie. Ce signe est souvent nommé de sainct Cyprien, Ottroy ou donation de paix [1]. D'avantage, afin que cest acte eust plus d'authorité, il y avoit ordonnance, que cela ne se devoit faire sans le sceu et vouloir de l'Evesque. A quoy se doit rapporter le décret du Concile de Carthage second : où il est dit qu'un Prestre ne doit point publiquement réconcilier un pénitent. Et en un autre décret du Concile arosiquain : Ceux qui décèdent de ce monde devant la fin de leur pénitence, pourront estre admis à la communion sans l'imposition des mains réconciliatoire : mais si quelqu'un revenoit en santé, qu'il soit réconcilié par l'Evesque. Il y a un autre semblable décret du Concile de Carthage troisième [2]. Tous ces statuts tendoyent à ce but, que la sévérité qu'ils vouloyent estre observée, ne s'en allast en décadence. Ainsi, d'autant qu'il y pouvoit avoir des Prestres trop faciles, il estoit dit que l'Evesque auroit cognoissance de cause. Combien que sainct Cyprien tesmoigne en un autre passage, que l'Evesque n'imposoit pas seul les mains sur les pénitens, mais tout le Clergé avec luy [1]. Depuis par succession de temps ceste façon a esté pervertie, tellement qu'on a usé de ceste cérémonie en absolutions privées : c'est-à-dire hors la pénitence publique. Et de là vient ceste distinction que met Gratien, qui a fait le recueil des Décrets [2], entre la réconciliation publique et particulière. Quant à moy, je confesse que ceste observation dont parle sainct Cyprien, est saincte et utile à l'Eglise, et voudroye qu'elle fust aujourd'huy en usage. Quant à l'autre, encores que je ne la réprouve point du tout, néantmoins j'estime qu'elle n'est point fort expédiente. Quoy qu'il en soit, nous voyons que l'imposition des mains en la pénitence, est une cérémonie dressée des hommes et non pas instituée de Dieu : et par ainsi, qu'elle doit estre mise entre les choses indifférentes, ou entre les observations dont on ne doit pas tenir tel conte, que des Sacremens fondez en la Parole de Dieu.

15 Or les Théologiens romanisques, qui ont ceste bonne coustume de corrompre et dépraver tout par leurs belles gloses, se tormentent fort à y trouver un Sacrement. Et n'est point de merveille s'ils en sont en peine : car ils cherchent ce qui n'y est point. Finalement ne pouvans mieux, comme gens qui sont au bout de leur sens, ils laissent tout enveloppé, suspens, incertain et confus par diversité d'opinions. Ils disent doncques que la Pénitence extérieure est Sacrement : s'il est ainsi, qu'il la faut réputer estre signe de la Pénitence intérieure, c'est-à-dire la contrition du cœur, qui sera par ceste raison la substance du Sacrement : ou bien que toutes les deux sont Sacrement : non pas deux, mais un accomply. Et que l'extérieure est Sacrement tant seulement : l'intérieure, Sacrement et substance d'iceluy : et que la

1) *Epist.*, lib. I, epist. II. 2) Chap. XXXI.

1) *Epist.*, lib. III, epist. XIV.
2) In decr. XXVI, quaest. VI.

rémission des péchez est substance du Sacrement, non pas Sacrement[1]. Afin de respondre à toutes ces choses, ceux qui ont souvenance de la définition du Sacrement ci-dessus mise, qu'ils rapportent à icelle tout ce que ceux-ci disent estre Sacrement : et ils trouveront qu'il n'y a nulle convenance, veu que ce n'est point une cérémonie externe instituée du Seigneur à la confirmation de nostre foy. S'ils répliquent que ma définition n'est pas une loy à laquelle ils soyent nécessairement tenus d'obéir : qu'ils escoutent sainct Augustin, auquel ils font semblant de porter une révérence inviolable. Les Sacremens, dit-il, sont instituez visibles pour les charnels : afin que par les degrez des Sacremens ils soyent transférez des choses qui se voyent à l'œil, à celles qui se comprenent en l'entendement[2]. Qu'est-ce qu'ils voyent ou peuvent monstrer aux autres de semblable, en ce qu'ils appellent Sacrement de Pénitence ? Sainct Augustin en un autre lieu dit, Sacrement est ainsi appelé, pource qu'en iceluy une autre chose est veue, et une autre entendue. Ce qui s'y voit, a figure corporelle : ce qui y est entendu, a fruit spirituel[3]. Ceci ne convient non plus au Sacrement de Pénitence, tels qu'ils l'imaginent : où il n'y a nulle figure corporelle qui représente le fruit spirituel.

16 Mais encores, afin que je les surmonte mesmes en leur limite : je demande, S'il y avoit yci Sacrement aucun, n'y avoit-il pas meilleure couleur de dire que l'absolution du Prestre fust Sacrement, que la Pénitence, ou intérieure ou extérieure ? Car il estoit facile de dire que c'est une cérémonie ordonnée pour confermer nostre foy de la rémission des péchez, et ayant promesse des clefs, comme ils appellent : c'est asçavoir, Ce que tu auras lié ou deslié sur terre, sera lié ou deslié aux cieux. Mais quelqu'un eust objecté à l'encontre que plusieurs sont absous des Prestres, ausquels telle absolution ne prouffite de rien : comme ainsi soit que par leur doctrine les Sacremens de la nouvelle loy doyvent en efficace faire ce qu'ils figurent. A cela la response est preste : c'est asçavoir que comme il y a double manducation en la Cène de nostre Seigneur, l'une sacramentale, qui est pareillement commune aux bons et aux mauvais, l'autre qui est spécialement propre aux bons : aussi ils peuvent feindre que l'absolution se reçoit doublement. Combien que jusques yci je n'ay peu comprendre comment ils entendent que les Sacremens de la nouvelle Loy ayent une opération si vertueuse ; ce que j'ay monstré n'accorder nullement à la vérité de Dieu, quand je traittoye ceste matière en son lieu. Seulement j'ay voulu yci déclairer, que ce scrupule n'empesche de rien, à ce qu'ils ne puissent nommer l'absolution du Prestre, Sacrement. Car ils respondront par la bouche de sainct Augustin, que la sanctification est aucunesfois sans Sacrement visible, et que ce Sacrement visible est aucunesfois sans intérieure sanctification. Item, que les Sacremens font ce qu'ils figurent és esleus seulement. Item, que les uns vestent Christ jusques à la perception du Sacrement, les autres jusques à la sanctification[1]. Le premier advient semblablement aux bons et aux mauvais : le second n'advient sinon aux bons. Certes ils se sont trop puérilement abusez : et ont esté aveuglez au soleil, quand estans en telle perplexité et difficulté, ils n'ont pas cognu une chose si facile et vulgaire.

17 Toutesfois afin qu'ils ne s'enorgueillissent pas, en quelque part qu'ils mettent leur Sacrement, je nie qu'il doyve estre réputé Sacrement. Premièrement, veu qu'il n'y a nulle promesse de Dieu, qui est le fondement unique de Sacrement. Car comme nous avons assez déclairé ci-dessus, la promesse des clefs n'appartient nullement à faire quelque estat particulier d'absolution, mais seulement à la prédication de l'Evangile, soit qu'elle soit faite ou à plusieurs, ou à un seul, sans y mettre différence : c'est-à-dire, que par icelle promesse nostre Seigneur ne fonde point une absolution

1) *Sentent.*, lib. IV, distinct. XXII, cap. II.
2) *Quaest. vet. Testam.*, lib. III.
3) In sermone quodam de Bapt. infant.

1) *Quaest. veter. Testam.*, lib. III ; *De Bapt. parvulorum* ; *De Baptismo, contra Donat.*, lib. V.

spéciale, qui soit faite distinctement à un chacun : mais celle qui se fait indifféremment à tous pécheurs, sans addresse particulière. Secondement, veu que toute cérémonie qui se pourra yci produire, est pure invention des hommes, comme ainsi soit qu'il ait jà esté déterminé que les cérémonies des Sacremens ne se peuvent ordonner sinon de Dieu. C'est doncques mensonge et tromperie, tout ce qu'ils ont forgé et fait à croire du Sacrement de Pénitence. D'avantage, ils ont orné ce Sacrement contrefait d'un tel tiltre qu'il appartenoit, disans que c'estoit une seconde planche après le naufrage. Car si quelqu'un a maculé par péché la robbe d'innocence qu'il avoit receue au Baptesme, par pénitence il la peut laver[1]. Mais c'est le dire de sainct Hiérosme, disent-ils. De qui qu'il soit, il ne se peut excuser qu'il ne soit plenement meschant, si on l'expose selon leur sens : comme si le Baptesme estoit effacé par le péché, et non pas plustost que les pécheurs le deussent révoquer en mémoire, toutes les fois qu'ils cherchent rémission de péché, pour en icelle mémoire se conforter, prendre courage et confermer leur fiance qu'ils impétreront rémission de péché, laquelle leur a esté promise au Baptesme. Ce que sainct Hiérosme a enseigné un peu trop rudement, asçavoir que le Baptesme duquel ceux qui méritent estre excommuniez sont décheus, est réparé par pénitence : ces faussaires le destournent à leur impiété. Parquoy on parlera trèsproprement, en appelant le Baptesme Sacrement de pénitence : puis qu'il a esté donné en consolation à ceux qui s'estudient à faire pénitence. Et afin qu'on ne pense que ce soit un songe de ma teste, il appert que ç'a esté une sentence commune et résolue en l'Eglise ancienne. Car au livre intitulé De la Foy, qu'on attribue à sainct Augustin, il est nommé Sacrement de Foy et de Pénitence[2]. Et qu'est-ce que nous recourons à tesmoignages incertains, comme si on pouvoit

1) *Sent.*, lib. IV, dist. XIV, cap. I; *De Pænit.*, distinct. I, cap. II.

2) Cap. XXX, Citatur decret. XV; Quæst. I, cap. Firmissime.

requérir quelque chose plus claire que ce que récite l'Evangéliste, asçavoir que Jehan a presché le Baptesme de pénitence en rémission des péchez[1].

De l'Extrême-onction.

18 Le troisième Sacrement contrefaict, est l'Extrême-onction, laquelle ne se donne que par un prestre, et ce en extrémité de vie : et de l'huile consacrée par l'Evesque, et par telle forme de paroles : Dieu par ceste saincte Onction et par sa miséricorde te pardonne tout ce que tu as offensé par l'ouye, et la veue, le flairer, l'attouchement et le goust. Et feignent qu'il y a deux vertus de ce sacrement : c'est asçavoir la rémission des péchez, et l'allégement de la maladie corporelle, s'il est expédient, ou la santé de l'âme. Or ils disent que l'institution en est mise par sainct Jaques, duquel les mots sont tels : Y a-il quelqu'un malade entre vous? Qu'il appelle les anciens de l'Eglise, et qu'ils prient sur luy, l'oignans d'huile au nom du Seigneur : et il recouvrera sa santé, et s'il est en péchez, ils luy seront remis[2]. Ceste onction est d'une mesme raison que nous avons cidessus démonstré l'imposition des mains : c'est asçavoir une bastellerie et singerie, par laquelle sans propos et sans utilité ils veulent contrefaire les Apostres. Sainct Marc récite que les Apostres en leur premier voyage, selon le mandement qu'ils avoyent eu du Seigneur, ressuscitèrent les morts, chassèrent les diables, nettoyèrent les ladres, guairirent les malades : et adjouste qu'en la guairison des malades ils usèrent d'huile. Ils oignirent, dit-il, plusieurs malades d'huile, et ils estoyent guairis[3]. Ce qu'a regardé sainct Jaques, quand il a commandé d'appeler les Anciens pour oindre le malade. Mais ceux qui auront considéré en quelle liberté nostre Seigneur et ses Apostres se sont gouvernez en ces choses extérieures, jugeront facilement que sous telles cérémonies il n'y a pas fort haut mystère caché. Nostre Seigneur voulant restituer la veue à l'aveugle, feit de la boue de poudre et de salive[4]. Il

1) Marc I, 4 ; Luc III, 3.
2) Jacq. V, 14, 15.
3) Marc VI, 13.
4) Jean IX, 6.

guairissoit les uns par attouchement, les autres par parole. En ceste manière les Apostres ont guairi aucunes maladies par seule parole : les autres avec attouchement, les autres avec onction [1]. Mais ils pourront dire que ceste onction n'a pas esté prinse des Apostres téméráirement, non plus que les autres choses. Ce que je confesse : non pas toutesfois qu'ils l'ayent prinse à ce qu'elle fust instrument de la santé, mais seulement un signe par lequel fust enseignée la rudesse des simples, dont prouvenoit telle vertu, de peur qu'ils n'attribuassent la louange aux Apostres. Or cela est vulgaire et accoustumé qu'en l'Escriture le sainct Esprit et ses dons sont signifiez par l'huile. Au reste, icelle grâce de guairir les malades n'a plus de lieu, comme aussi bien les autres miracles : lesquels le Seigneur a voulu estre faits pour un temps, afin de rendre la prédication de l'Evangile, qui estoit pour lors nouvelle, éternellement admirable. Encores doncques que nous accordissions que l'Onction eust esté un Sacrement des vertus qui estoyent lors administrées par les mains des Apostres, toutesfois elle ne nous appartient maintenant en rien, veu que l'administration des vertus ne nous est commise.

19 Et pour quelle plus grande raison font-ils de ceste Onction un Sacrement, que de tous autres signes ou symboles desquels il est fait mention en l'Escriture ? Que ne destinent-ils quelque estang de Siloah, auquel en certaines saisons les malades se baignassent [2]. Cela, disent-ils, se feroit en vain. Certes non pas plus en vain que l'onction. Que ne se couchent-ils sur les morts, veu que sainct Paul ressuscita un jeune homme mort, en s'estendant sur luy [3] ? Pourquoy ne font-ils un Sacrement de boue composé de salive et de poudre ? Tous autres exemples, disent-ils, ont esté spéciaux, mais cestuy-ci de l'Onction est commandé par sainct Jaques. Voire, mais sainct Jaques parloit pour le temps auquel l'Eglise jouyssoit de ceste bénédiction que nous avons touchée. Bien est vray qu'ils veulent faire à croire qu'il y a encores une mesme force à leur Onction : mais nous expérimentons du contraire. Que nul maintenant ne s'esmerveille comment ils ont si hardiment trompé les âmes, lesquelles ils voyoyent estre hébétées et aveuglées, d'autant qu'ils les avoyent desnuées de la Parole de Dieu, c'est-à-dire de leur vie et lumière : puis qu'ils n'ont point de honte de vouloir abuser les sens du corps sentans et vivans. Ils se rendent doncques dignes d'estre mocquez, quand ils se vantent d'avoir la grâce de guairison. Nostre Seigneur certes assiste aux siens en tous temps, et subvient quand mestier est à leurs maladies, non moins que le temps passé. Mais il ne démonstre point icelles vertus manifestes, ne les miracles qu'il dispensoit par les mains des Apostres : pource que ce don a esté temporel, et est aussi péry en partie par l'ingratitude des hommes.

20 Parquoy, comme les Apostres ne représentoyent pas sans cause par l'huile la grâce qui leur avoit esté baillée en charge pour donner à cognoistre que c'estoit la vertu du sainct Esprit, non pas la leur : aussi au contraire, ceux-ci sont grandement injurieux au sainct Esprit, qui disent qu'une huile puante et de nulle efficace est sa vertu. Et est un mesme propos, comme si quelqu'un disoit que toute huile fust vertu du sainct Esprit, pourtant qu'elle est appelée de ce nom en l'Escriture : ou que toute colombe fust le sainct Esprit, pour tant qu'il est apparu en telle espèce [1] ; mais qu'ils y regardent. Quant à nous il nous suffira à présent de cognoistre trèscertainement leur Onction n'estre pas Sacrement laquelle n'est point cérémonie instituée de Dieu, et n'a promesse aucune de luy. Car quand nous requérons ces deux choses au Sacrement, que ce soit une cérémonie ordonnée de Dieu, et qu'il y ait promesse adjoincte, nous demandons pareillement que ceste cérémonie soit ordonnée pour nous, et que la promesse nous appartiene. Pourtant nul ne combat maintenant que la Circoncision soit un Sacrement de l'Eglise chrestienne, com-

1) Matth. IX, 29 ; Luc XVIII, 42 ; Act. III, 6 ; V, 16 ; XIX, 12 ; Ps. XLV, 8.
2) Jean IX, 7.
3) Act. XX, 10.

1) Matth. III, 16 ; Jean I, 32.

bien que ce fust une ordonnance de Dieu, et qu'il y eust promesse adjoincte : veu qu'elle ne nous a point esté commandée, et que la promesse qui y estoit, ne nous a pas esté donnée. Que la promesse laquelle ils prétendent en leur onction ne nous concerne en rien, nous l'avons paravant clairement enseigné, et eux ils le donnent à cognoistre par expérience. La cérémonie ne se devoit prendre sinon de ceux qui avoyent la grâce de donner guairison : non pas de ces bourreaux qui sont plus puissans à tuer et meurtrir qu'à guairir.

21 Combien qu'encores ils eussent obtenu que ce qui est dit en sainct Jaques de l'onction, conveinst à nostre temps (de quoy ils sont bien loing) si n'auront-ils pas beaucoup fait pour approuver leur onction de laquelle ils nous ont barbouillez jusques yci. Sainct Jaques veut que tous malades soient oincts: ceux-ci souillent de leur graisse non pas les malades, mais des corps à demi morts, quand l'âme est desjà preste à sortir : ou (comme ils parlent) en extrémité. S'ils ont une présente médecine en leur Sacrement, pour adoucir la rigueur de la maladie, ou bien pour apporter quelque soulagement à l'âme, ils sont fort cruels de n'y remédier jamais en temps. Sainct Jaques entend que le malade soit oinct par les Anciens de l'Eglise [1] : ceux-ci n'y admettent point autre enhuileur qu'un Prestre. Car ce qu'en sainct Jaques par les Anciens ils exposent les Prestres estans Pasteurs ordinaires, et disent que le nombre pluriel a esté mis pour plus grande honnesteté, cela est trop frivole : comme si de ce temps-là les Eglises eussent eu telle abondance de Prestres, qu'ils eussent peu porter et conduire leur boiste d'huile avec longues processions. Quand sainct Jaques commande simplement d'oindre les malades, je n'enten pas autre onction que d'huile commune, et ne se fait mention d'autre huile au récit de sainct Marc [2]. Ceux-ci ne tienent conte d'huile, si elle n'est consacrée par l'Evesque, c'est-à-dire fort eschauffée de son haleine, charmée en murmurant, et neuf fois saluée à genoux, en disant trois fois, Je te salue saincte Huile : et trois fois, Je te salue sainct Chresme : et trois fois, Je te salue sainct Baume ; telle est leur solennité. De qui ont-ils prins telles conjurations? Sainct Jaques dit que quand le malade aura esté oinct d'huile, et qu'on aura prié sur luy, s'il est en péchez, ils luy seront pardonnez, d'autant qu'estant absous devant Dieu, il sera aussi soulagé de sa peine : n'entendant pas que les péchez soyent effacez par graisse, mais que les oraisons des fidèles, par lesquelles le frère affligé aura esté recommandé à Dieu, ne seront pas vaines. Ceux-ci meschamment feignent que par leur sacrée Onction (c'est-à-dire abominable) les péchez sont remis. Voylà comment ils auront proufité, quand on les aura laissé abuser à leur folle fantasie du tesmoignage de sainct Jaques. Et afin de ne nous point travailler en vain pour réprouver leurs mensonges, regardons seulement que disent leurs histoires : lesquelles racontent qu'Innocence pape de Rome, qui estoit du temps de sainct Augustin, institua que non-seulement les Prestres, mais aussi tous Chrestiens usassent d'onction envers leurs malades [1]. Comment accorderont-ils cela avec ce qu'ils veulent faire à croire?

Des Ordres ecclésiastiques.

22 Le Sacrement de l'Ordre est mis en leur rolle au quatrième lieu, mais il est si fertile qu'il enfante de soy sept petis Sacrementeaux. Or c'est une chose digne de mocquerie, que quand ils ont proposé qu'il y a sept Sacremens, en les voulant nombrer ils en content treize, et ne peuvent excuser que les sept Sacremens des Ordres, soyent un seul Sacrement, pourtant qu'ils tendent tous à une Prestrise, et sont comme degrez pour monter à icelle. Car puis qu'il appert qu'en chacun d'iceux il y a diverses cérémonies : d'avantage, puis qu'ils disent qu'il y a diverses grâces, nul ne doutera que selon leur doctrine, on n'y

1) Jacq. V, 14. 2) Marc VI, 13.

1) Sigebert, abbé, en ses Chroniques.

doyve recognoistre sept Sacremens. Et qu'est-ce que nous débatons cela comme une chose douteuse, veu qu'eux confessent plenement qu'il y en a sept? Premièrement nous toucherons en passant combien il y a d'absurditez en ce qu'ils veulent qu'on tiene leurs ordres pour Sacremens. Puis après nous disputerons, asçavoir si la cérémonie par laquelle on introduit un ministre en son estat, se doit ainsi nommer. Ils mettent doncques sept ordres ou degrez ecclésiastiques, ausquels ils imposent le tiltre de Sacremens, et sont ceux qui s'ensuyvent, Huissiers, Lecteurs, Exorcistes, Acolythes, Sousdiacres, Diacres et Prestres[1]. Et sont sept comme ils disent, à cause de la grâce du sainct Esprit, contenant sept formes, de laquelle doyvent estre remplis ceux qui sont promeus à ces ordres: mais elle leur est augmentée, et plus abondamment eslargie en leur promotion. Premièrement, leur nombre est controuvé par une glose et exposition perverse de l'Escriture, pourtant qu'il leur est advis qu'ils ont leu en Isaïe sept vertus du sainct Esprit, combien qu'à la vérité le Prophète n'en réfère point plus de six en ce lieu-là[2], et n'y ait pas voulu raconter toutes les grâces du sainct Esprit. Car en d'autres passages de l'Escriture il est aussi bien nommé Esprit de vie, de sanctification, et adoption des enfans de Dieu[3], qu'audit lieu d'Isaïe Esprit de sapience, d'intelligence, de conseil, de force, de science et crainte du Seigneur. Toutesfois les autres plus subtils ne font pas seulement sept ordres, mais neuf: à la similitude, comme ils disent, de l'Eglise triomphante. Et encores il y a guerre entre eux, d'autant que les uns font la première ordre de la tonsure cléricale: la dernière d'Evesché. Les autres excluans la tonsure, mettent Archevesché entre les ordres. Isidore les distingue autrement: car il fait les Psalmistes et Lecteurs divers, ordonnant les premiers à la chanterie et les seconds à lire les Escritures pour l'enseignement du peuple: laquelle distinction est observée des Canons[1]. En telle diversité qu'avons-nous à fuir ou à suyvre? Dirons-nous qu'il y a sept ordres? Le Maistre de Sentences enseigne ainsi: mais les Docteurs trèsilluminez le détermlnent autrement. Derechef iceux docteurs discordent ensemble: outre plus, les sacrez Canons nous monstrent un autre chemin. Voylà quel consentement il y a entre les hommes, quand ils disputent des choses divines sans la Parole de Dieu.

23 Mais ceci surmonte toute folie, qu'en chacune de leurs ordres, ils font Christ leur compagnon. Premièrement, disent-ils, il a exercé l'office d'Huissier, quand il a chassé du temple les vendeurs et acheteurs[2]: et monstre qu'il est Huissier, en ce qu'il dit, Je suis l'huis[3]. Il a prins l'estat de Lecteur, quand au milieu de la Synagogue il a leu Isaïe[4]. Il s'est meslé d'estat d'Exorciste, quand en touchant de sa salive les aureilles et la langue du sourd et muet, il luy rendit l'ouye et le parler[5]. Il a tesmoigné qu'il estoit Acolyte, par ces paroles, Quiconques me suit, ne chemine point en ténèbres[6]. Il a fait l'office de Sousdiacre, quand estant ceint d'un linceul, il a lavé les pieds de ses Apostres[7]. Il a fait l'estat de Diacre, distribuant son corps et son sang aux Apostres en la Cène[8]. Il a accomply ce qui est d'un Prestre, quand il s'est offert à la croix sacrifice au Père[9]. Ces choses tellement ne se peuvent ouyr sans rire, que je m'esmerveille si elles ont esté escrites sans risée, au moins si ceux qui les escrivoyent, estoyent hommes. Mais principalement la subtilité est digne d'estre considérée, en laquelle ils s'arraisonnent au nom d'Acolythe, l'exposant Céroféraire, d'un mot, comme je pense, Magicien: certes qui n'est cognu de langue ou nation aucune. Comme ainsi soit qu'Acolythe signifie aux Grecs celuy qui suit et accompagne: et par leur Céroféraire ils entendent dire un porte-cierge. Combien que si je m'arreste à

1) Sentent., lib. IV, distinct. XXXIV, cap. IX.
2) Is. XI, 2; Ezéch. I, 20. 3) Rom. I, 4; VIII, 15.

1) Haec opinio est Hugonis, altera Gulielm. Parisiens. Isid., lib. VII, et Mo. allegatur cap. Cleros, dist. XXI, et dist. XXIII, cap. Lector, et cap. Ostiarius.
2) Jean II, 15. 3) Jean X, 7.
4) Luc IV, 17. 5) Marc VII, 33.
6) Jean VIII, 12. 7) Jean XIII, 4.
8) Matth. XXVI, 26. 9) Matth. XXVII, 50; Ephés. V, 2.

réfuter ces folies à bon escient, je mériteray aussi bien d'estre mocqué, tant elles sont vaines et frivoles.

24 Toutesfois afin qu'ils ne puissent plus tromper mesmes les femmes, il faut un peu descouvrir leurs mensonges. Ils créent avec grand'pompe et solennité leurs Lecteurs, Psalmistes, Huissiers, Acolythes, pour s'entremesler de faire les offices ausquels ils employent et commettent les petis enfans, ou ceux qu'ils appellent Laïcs. Car qui allume le plus souvent les cierges, ou qui verse l'eau et le vin, sinon quelque enfant, ou quelque povre homme lay qui gaigne sa vie à cela? Ceux-là mesmes ne chantent-ils pas, n'ouvrent-ils pas et ferment les portes des Eglises? Car qui est-ce qui a jamais veu en leurs temples un Acolythe ou Huissier faisant son mestier? Mais plustost celuy qui du temps de son enfance faisoit office d'Acolythe, depuis qu'il est ordonné en cest estat cesse d'estre ce qu'il est appelé : tellement qu'il semble advis que de propos délibéré ils se démettent de ce qui appartient à leur charge, quand ils en reçoyvent le tiltre. Voylà pourquoy il leur est nécessaire d'estre ordonnez à tels Sacremens, et recevoir le sainct Esprit : c'est asçavoir pour ne rien faire. S'ils allèguent que cela vient de la perversité du temps présent, qu'ils délaissent et mesprisent leur devoir : il faut que pareillement ils confessent qu'il n'y a nul fruit, n'usage aujourd'huy en l'Eglise, de leurs sacrées ordres, lesquelles ils exaltent merveilleusement, et que toute leur Eglise est plene de malédiction, puis qu'elle laisse manier aux laïcs et aux enfans les cierges et burettes, de l'attouchement desquels nul n'est digne, sinon celuy qui est consacré en Acolythe, quand elle renvoye les chanteries aux enfans, lesquelles ne se doyvent faire que de bouche consacrée. Des Exorcistes : à quelle fin les consacrent-ils? J'enten bien que les Juifs ont eu leurs Exorcistes : mais je voy qu'ils avoyent leurs noms des exorcismes lesquels ils exerçoyent[1]. Mais qui est-ce qui jamais a ouy parler que ces Exorcistes contrefaits ayent jamais fait un chef-d'œuvre de leur profession? Ils font semblant qu'ils ont puissance d'imposer les mains sur les enragez, infidèles et démoniaques : mais ils ne peuvent persuader aux diables qu'ils ayent telle puissance : non pas seulement pourtant que les diables n'obéissent point à leurs commandemens, mais aussi qu'ils ont puissance sur eux. Car à grand'peine en trouveroit-on de dix l'un qui ne soit agité du malin esprit. Parquoy tout ce qu'ils babillent de leurs petites ordres, soit qu'ils en content cinq ou six, est forgé de mensonge et ignorance. Nous avons ci-dessus parlé des anciens Acolythes, Huissiers et Lecteurs, quand nous traittions de l'ordre de l'Eglise. Maintenant mon intention n'est sinon de réprouver ceste invention nouvelle de forger sept Sacremens aux ordres Ecclésiastiques : de laquelle on ne trouvera point un seul mot aux Docteurs anciens, mais seulement en ces badaux de théologiens Sorboniques et Canonistes.

25 Voyons maintenant des cérémonies qu'ils y font. Premièrement, tous ceux qu'ils reçoyvent en leur Synagogue, ils les ordonnent premièrement au degré de Clergé; le signe est, qu'ils le rasent au sommet de la teste, afin que la couronne, comme ils disent, signifie dignité royale[1], d'autant que les clercs doyvent estre Rois, ayans à gouverner et eux et les autres : selon que dit sainct Pierre, Vous estes un genre esleu, Prestrise royale, et nation saincte[2]. Mais ç'a esté un sacrilége à eux d'usurper le tiltre qui appartenoit et estoit attribué à toute l'Eglise : Car sainct Pierre parle à tous les fidèles : et ils tirent son dire à eux, comme s'il estoit dit seulement à ceux qui sont tondus ou rasez, Soyez saincts[3] : comme si eux tous seuls avoyent esté acquis du sang de Jésus-Christ. Mais passons outre. Ils assignent après d'autres raisons de leur couronne : Que le sommet de leur teste est descouvert, pour monstrer que leur pensée sans empeschement doit contempler la gloire de Dieu face à face : ou pour monstrer que

1) Act. XIX, 13.

1) Cap. dupl. XII, quæst. I. 2) 1 Pierre II, 9.
3) Lévit. XI, 44 ; XIX, 2 ; XX, 7.

les vices de la bouche et des yeux doyvent estre coupez ; ou pour signifier le délaissement et résignation des biens temporels : et que le circuit des cheveux qui demeure, figure le reste des biens qu'ils retienent pour la substentation de leur vie [1]; le tout en figure : pourtant que le voile du temple n'a pas encores esté rompu : j'enten quant à eux. Et pourtant se faisans à croire qu'ils se sont trèsbien acquittez de leur office, quand ils ont figuré telles choses par leur couronne, ils n'en accomplissent rien à la vérité. Jusques à quand nous abuseront-ils par tels mensonges et illusions? Les clercs en tondant un touppet de cheveux, monstrent qu'ils se sont desmis de l'abondance des biens terriens : qu'estans délivrez de tout empeschement, ils contemplent la gloire de Dieu : qu'ils ont mortifié les concupiscences de leurs yeux et aureilles : et il n'y a nul estat entre les hommes plus plein de rapacité, ignorance et paillardise. Que ne monstrent-ils plustost leur sainceté véritablement, que d'en représenter la figure par signes faux et mensongers?

26 Finalement, quand ils disent que leur couronne a prins son origine et raison des Nazariens [2], qu'est-ce qu'ils apportent autre chose, sinon que leurs mystères sont descendus des cérémonies judaïques, ou plustost sont une pure Juifverie? En ce qu'ils adjoustent que Priscilla, Acylas et sainct Paul, ayans fait veu se tondirent pour estre purifiez, ils monstrent une grande bestise [3]. Car cela n'est nullement dit de Priscilla, et n'est dit que de l'un des autres : et est incertain duquel des deux, veu que la tonsure de laquelle parle sainct Luc se peut aussi bien rapporter à sainct Paul qu'à Acylas. Et mesmes, afin que nous ne leurs laissions ce qu'ils demandent, c'est qu'ils ayent prins leur exemple de sainct Paul, les simples ont à noter que jamais sainct Paul ne s'est tondu la teste pour sanctification aucune, mais pour s'accomoder à l'infirmité de ses prochains. J'ay coustume d'appeler telles manières de vœus, Vœus de charité, et non de piété : c'est-à-dire prins non pour religion aucune, ou service de Dieu, mais pour supporter la rudesse des infirmes : comme il dit qu'il a esté fait Juif aux Juifs [1], etc. Ainsi il a fait cela, voire pour un coup et pour peu de temps, pour s'accomoder aux Juifs. Mais ceux-ci voulans imiter les purifications des Nazariens [2] sans quelque fruit, que font-ils autre chose que dresser un nouveau Judaïsme [3]? C'est d'une mesme conscience qu'est composée l'épistre décrétale, qui défend aux clercs, selon l'Apostre, de ne nourrir leurs cheveux, mais de les raser en rond en manière de sphère : comme si l'Apostre enseignant ce qui est honneste à tous hommes [4], s'estoit beaucoup soucié de la ronde tonsure de leurs clercs. Que les lecteurs estiment de ces commandemens, quelles sont les autres ordres, ausquelles il y a telle entrée pour venir à la vérité.

27 Il appert par le tesmoignage de sainct Augustin quelle est l'origine de la tonsure des clercs [5]. Car comme ainsi soit que jadis nul homme ne nourrist cheveleure sinon ceux qui estoyent efféminez, et appétoyent d'estre veus braves et mignons, il fut advisé que ce seroit mauvais exemple de permettre cela aux clercs. Il y eut doncques ordonnance faite que tous clercs se tondissent, afin de ne donner nul souspeçon ny apparence qu'ils se vousissent parer et orner délicatement. Or la façon de se tondre estoit si commune de ce temps-là, que d'aucuns moines pour se monstrer plus saincts que les autres, et avoir quelque monstre pour se distinguer, nourrissoyent cheveleure [6]. Voylà comment la tonsure n'estoit point une chose spéciale aux clercs, mais estoit à usance quasi à tous. Depuis, comme ainsi soit que le monde recommençast à porter cheveleure comme au paravant, et que plusieurs nations se convertissoyent à Jésus-Christ, lesquelles avoyent tousjours accoustumé de porter cheveleure, comme la France, l'Alemagne l'Angleterre : il est vray-semblable que les clercs,

1) *Sent.*, lib. IV, dist. XXIV, cap. Duo sunt.
2) Nomb. VI, 5. 3) Act. XVIII, 18.

1) 1 Cor. IX, 20. 2) Nomb. VI, 18.
3) Cap. Prohibente, dist. XXV. 4) 1 Cor. XI, 4.
5) August., *De opere monach.* in fine.
6) Item, *In retract.*

pour la raison que nous avons dite, se faisoyent tondre par tout. Or puis après que l'Eglise a esté corrompue, et que toutes les ordonnances anciennes ont esté ou perverties, ou destournées à superstition, d'autant, qu'on ne voyoit nulle raison en ceste tonsure cléricale, (comme de faict il n'y avoit qu'une folle imitation des prédécesseurs, sans sçavoir pourquoy) ils ont forgé ce beau mystère que maintenant avec une si grande audace ils nous allèguent pour approbation de leur Sacrement. Les Huissiers en leur consécration reçoivent les clefs du temple, en signe qu'ils en doyvent estre gardiens : aux Lecteurs, on baille la Bible : aux Exorcistes, le formulaire ou registre des conjurations : aux Acolythes, les burettes et les cierges [1]. Voylà les notables cérémonies, lesquelles contienent si grande vertu, si on les veut croire, qu'elles sont non-seulement signes et mereaux, mais aussi causes de la grâce invisible de Dieu. Car selon leur définition, ils prétendent cela quand ils veulent qu'on les ait pour Sacremens. Pour en conclurre en brief, je di que cela est contre toute raison, que les théologiens sophistes et canonistes ont fait des Sacremens de toutes ces ordres, qu'ils appellent Moindres : veu que par leur confession mesme elles ont esté incognues à l'Eglise primitive, et inventées long temps après. Or puis que les Sacremens contienent promesses de Dieu, ils ne se peuvent instituer des Anges ne des hommes, mais de celuy seul auquel il appartient de donner promesse.

28 Restent les trois ordres, qu'ils appellent Grandes, desquelles la Sousdiaconie, comme ils disent, a esté translatée en ce nombre et degré, et depuis que ceste multitude des petites est venue en avant. Or pource qu'il leur semble advis qu'ils ayent tesmoignage de la Parole de Dieu pour ces trois, ils les appellent par singulière prérogative, Ordres sacrées. Mais il faut veoir combien ils abusent perversement de l'Escriture, à prouver leur intention. Nous commencerons par l'ordre de Prestrise ou de Sacrificature. Car par ces deux mots ils signifient une mesme chose : et appellent Sacrificateurs ou Prestres, ceux desquels l'office est, comme ils disent, de faire en l'autel sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, dire les oraisons, et bénir les dons de Dieu. Pourtant en leurs promotions ils prenent un calice avec la patène et l'hostie, en signes qu'ils ont puissance d'offrir à Dieu sacrifices de réconciliation. Et leur oinct-on les mains pour donner à cognoistre qu'ils ont puissance de consacrer. De toutes ces choses tant s'en faut qu'ils ayent tesmoignage de la Parole de Dieu, qu'ils ne pouvoyent plus meschamment corrompre son ordre et ses constitutions. Premièrement ce que nous avons dit au chapitre précédent, doit estre pour tout conclud : c'est asçavoir que tous ceux font injure à Christ, qui se disent Prestres, pour offrir sacrifice de réconciliation. C'est luy qui a esté ordonné du Père, et consacré avec jurement, pour estre Prestre selon l'ordre de Melchisédec, sans fin et sans succession [1]. C'est luy qui a une fois offert hostie de purgation et réconciliation éternelle : et qui maintenant estant entré au Sanctuaire du ciel, prie pour nous. Nous sommes bien tous Prestres en luy, mais c'est seulement pour offrir louanges et actions de grâces à Dieu, et principalement de nous offrir nous-mesmes, et en somme tout ce qui est nostre. Mais ç'a esté une prééminence spéciale au Seigneur Jésus, d'appaiser Dieu, purger les péchez par son oblation. Puis que ceux-ci usurpent une telle authorité, que reste-il plus sinon que leur prestrise soit un sacrilége damnable? Certes c'est une trop grande impudence à eux, de l'orner du tiltre de Sacrement. Quant est de l'imposition des mains, qui se fait pour introduire les vrais Prestres et Ministres de l'Eglise en leur estat, je ne répugne point qu'on ne la reçoyve pour sacrement. Car c'est une cérémonie prinse de l'Escriture, pour le premier : et puis laquelle n'est point vaine, (comme dit sainct Paul) mais est un signe de la grâce spirituelle de Dieu [2]. Ce que je ne l'ay pas mis en conte avec

1) *Sent.*, lib. IV, dist. XXIV, c. VIII.

1) Ps. CX, 4 ; Héb. V, 6 ; VII, 3.
2) 1 Tim. IV, 14.



les deux autres, c'est d'autant qu'il n'est pas ordinaire ne commun entre les fidèles, mais pour un office particulier. Au reste, quand j'attribue cest honneur au ministère ordonné de Jésus-Christ, il ne faut pas que les prestres romanisques, qui sont créez selon l'ordre du Pape, s'enorgueillissent de cela. Car ceux que nous disons, sont ordonnez par la bouche de Jésus-Christ, pour estre dispensateurs de l'Evangile et des Sacremens [1]: non pas pour estre bouchers, afin de faire immolations quotidiennes. Le commandement leur est donné de prescher l'Evangile, et de paistre le troupeau de Christ, et non pas de sacrifier. Il leur est fait promesse de recevoir les grâces du sainct Esprit, non pas pour faire expiation des péchez, mais pour gouverner deuement l'Eglise [2].

29 Les cérémonies sont bien correspondantes à la chose. Nostre Seigneur envoyant ses Apostres à la prédication de l'Evangile, souffla sur eux [3]. Par lequel signe il représenta la vertu du sainct Esprit, laquelle il mettoit en eux. Ces bons preud'hommes ont retenu ce soufflement, et comme s'ils vomissoyent le sainct Esprit de leur gosier, ils murmurent sur leurs Prestres qu'ils ordonnent, disans, Recevez le sainct Esprit. Tellement ils sont adonnez à ne rien laisser qu'ils ne contrefacent perversement, je ne di pas comme basteleurs et farceurs, qui ont quelque art et manière en leurs maintiens, mais comme singes, qui sont frétillans à contrefaire toute chose sans propos et sans discrétion. Nous gardons, disent-ils, l'exemple de nostre Seigneur. Mais nostre Seigneur a fait plusieurs choses qu'il n'a pas voulu estre ensuyvies. Il a dit à ses disciples, Recevez le sainct Esprit [4]. Il a dit aussi d'autre part à Lazare, Lazare sors dehors [5]. Il a dit au Paralytique, Lève-toy et chemine [6]. Que ne disent-ils de mesmes à tous les morts et Paralytiques? Il a monstré une œuvre de sa vertu divine, quand en soufflant sur ses Apostres, il les a remplis de la grâce du sainct Esprit. S'ils s'efforcent d'en faire autant, ils entreprenent sur Dieu, et quasi le provoquent au combat. Mais ils sont bien loing de l'effect : et ne font autre chose par leur folle singerie, que se mocquer de Christ. Bien est vray qu'ils sont si effrontez, qu'ils osent dire que le sainct Esprit est conféré par eux. Mais l'expérience monstre combien cela est vray : par laquelle nous cognoissons évidemment que tous ceux qui sont consacrez pour Prestres, de chevaux devienent asnes, et de fols, enragez. Toutesfois je ne leur fay point de combat de cela : seulement je réprouve ceste cérémonie laquelle ne se devoit point tirer en conséquence : et qui a esté prinse de Christ pour un signe spécial du miracle qu'il faisoit : tant s'en faut que l'excuse qu'ils prenent d'estre imitateurs de Christ, leur doyve aider.

30 D'avantage, de qui ont-ils prins l'Onction ? Ils respondent qu'ils l'ont prinse des fils d'Aaron, desquels est descendu le commencement de leur ordre [1]. Ils aiment doncques mieux se défendre d'exemples mal appliquez, que confesser que ce qu'ils font téméraireme nt, soit leur invention. Au contraire, ils ne considèrent point qu'en se maintenant estre successeurs des fils d'Aaron, ils font injure à la Prestrise de Jésus-Christ, laquelle seule a esté figurée par les Prestrises lévitiques : et pourtant elles ont esté toutes accomplies et finies en icelle, et par ce moyen ont cessé, comme nous avons desjà quelquesfois dit, et l'Epistre aux Hébrieux sans nulle glose le tesmoigne [2]. Et s'ils se délectent si fort des cérémonies mosaïques, que ne font-ils encores des sacrifices de bœufs, de veaux et d'agneaux? Ils retienent bien encores une grande partie du Tabernacle et de toute la religion judaïque : mais cela leur défaut, qu'ils ne sacrifient point de veaux et de bœufs. Qui est-ce qui ne voit ceste observance d'Onction estre beaucoup plus dangereuse et pernicieuse que la Circoncision, principalement quand elle est conjoincte avec une superstition et opinion pharisaïque, de la dignité de

1) Matth. XXVIII, 19; Marc XVI, 15; Jean XXI, 15.
2) Actes I, 8. 3) Jean XX, 22.
4) Jean XX, 22. 5) Jean XI, 43.
6) Matth. IX, 5; Jean V, 8.

1) Sentent., lib. IV, distinct. XXIV, cap. VIII, et in Canon., dist. XXI, cap. I. 2) Héb. X, 1.

l'œuvre? Les Juifs mettoyent une confiance de leur justice en la Circoncision: ceux-ci mettent en l'Onction les grâces spirituelles. Pourtant ils ne se peuvent faire imitateurs des Lévites, qu'ils ne soyent apostats de Jésus-Christ, et renoncent à l'office de Pasteurs.

31 Voylà leur belle huile sacrée, qui imprime un caractère qui ne se peut effacer, et qu'ils appellent indélébile. Comme si l'huile ne se pouvoit oster et nettoyer de poudre et de sel : ou, si elle est trop fort entachée, de savon. Mais ce caractère est spirituel. Quelle société a l'huile avec l'âme? Ont-ils oublié ce qu'ils allèguent de sainct Augustin? que si on sépare la Parole de l'eau il ne restera plus que l'eau : car c'est par la Parole qu'elle est faite Sacrement [1]. Quelle Parole monstreront-ils en leur graisse? Sera-ce le commandement qui fut fait à Moyse, d'oindre les fils d'Aaron [2]? Mais il luy fut pareillement commandé de toutes les robbes sacerdotales et autres paremens desquels devoit estre vestu Aaron, et des accoustremens dont ses enfans devoyent estre ornez. D'avantage, de tuer un veau, et d'en brusler le sang : de trancher des moutons et les brusler, et de consacrer les aureilles et vestemens d'Aaron et de ses enfans du sang de l'un des moutons, et autres cérémonies innumérables, lesquelles je m'esbahi comment ils ont toutes omises, s'arrestans à la seule Onction. Et s'ils aiment d'estre arrousez, pourquoy plustost d'huile que de sang? Certes ils machinent une chose ingénieuse, de faire une religion à part, composée de Chrestienté, Juifverie, Paganité, comme cousue de plusieurs pièces. Leur Onction doncques est puante, puis qu'elle a faute de sel, c'est-à-dire de la Parole de Dieu. Reste l'imposition des mains, laquelle je confesse bien pouvoir estre nommée Sacrement, quand on en useroit comme il faut en faisant une vraye promotion de ministres légitimes : mais je nie qu'elle ait lieu en ceste farce qu'ils jouent, en ordonnant leurs Prestres; car ils n'ont nul commandement, et ne regardent point à la fin où tend la promesse. Si doncques ils veulent qu'on leur permette le signe, il faut qu'ils l'accomodent à la vérité, pour laquelle il a esté institué ou introduit.

32 Quant à l'ordre des Diacres, nous serions bien d'accord si cest office estoit restitué en sa pureté entière, telle qu'il l'a eue sous les Apostres et en l'Eglise ancienne. Mais les Diacres que nous forgent ces gens-ci, qu'ont-ils de semblable? Je ne parle point des personnes, afin qu'ils ne se complaignent qu'on leur face injure, d'estimer leur doctrine par les vices des hommes : mais je maintien qu'ils font desraisonnablement, de prendre pour leurs Diacres, tels que par leur doctrine ils nous les peignent, tesmoignage de ceux qui furent ordonnez par l'Eglise apostolique. Ils disent qu'il appartient à leurs Diacres d'assister aux Prestres, et de ministrer en tout ce qui est requis aux Sacremens, comme au Baptesme et au Chresme : de mettre le vin dedans le calice, et le pain en la patène, d'ordonner bien l'autel, porter la croix, lire l'Evangile et l'Epistre au peuple. Y a-il en tout cela un seul mot du vray office des Diacres? Maintenant oyons comme ils font leur institution? L'Evesque seul pose la main sur le Diacre qu'il ordonne, il luy colloque sur l'espaule gauche l'estolle, afin qu'il entende qu'il a prins le joug léger de Dieu, pour assujetir à la crainte de Dieu tout ce qui appartient au costé gauche : il luy baille un texte d'Evangile, afin qu'il s'en cognoisse estre proclamateur. Qu'est-ce qu'appartienent toutes ces choses aux Diacres? Car ils ne font autre chose que comme si quelqu'un voulant ordonner des Apostres, les commettoit à encenser, parer les images, allumer des cierges, ballier les temples, tendre aux soris, et chasser les chiens. Qui est-ce qui souffriroit que telles manières de gens fussent nommez Apostres, et fussent accomparez aux Apostres de Christ? Ci-après doncques qu'ils ne nous introduisent point pour Diacres ceux qu'ils n'ordonnent sinon à leurs farces et bastelleries. Ils les appellent aussi Lévites, déduisans leur origine des fils de Lévi. Ce que je leur concéderay, s'ils confessent aussi ce qui est vray, qu'en

1) Decret. I, quæst. I, cap. Detract.
2) Ex. XXX, 30.

renonçant Jésus-Christ ils retournent aux cérémonies lévitiques, et aux ombres de la Loy mosaïque.

33 Touchant les Sousdiacres, qu'est-il mestier d'en parler? Car comme ainsi soit que jadis ils eussent le soin des povres, on leur a attribué je ne sçay quel estat frivole, d'apporter les burettes et le mantil près de l'autel, donner à laver aux Prestres, colloquer sur l'autel le calice et la patène, et choses semblables. Car ce qu'ils disent de recevoir les offrandes, c'est de ce qu'ils engloutissent et dévorent. La cérémonie dont ils usent pour les mettre en possession de leur office, est bien convenable à cela : c'est que l'Evesque leur baille en la main le calice et la patène : l'Archediacre, la burette avec l'eau, et telles manfgances de leur fripperie. Ils veulent que nous pensions que le sainct Esprit soit enclos en ces badinages : mais à qui est-ce qu'ils le pourront persuader? Pour faire fin, et que nous n'ayons à répéter de plus haut ce qui a esté paravant exposé, ceci pourra satisfaire à ceux qui se rendront dociles et modestes, ausquels ce livre est addressé : c'est qu'il n'y a nul Sacrement, sinon où apparoist une cérémonie conjoincte avec la promesse : ou plustost, sinon où la promesse reluit en la cérémonie. Yci on ne voit une seule syllabe de promesse spéciale. En vain doncques on y chercheroit cérémonie, pour confermer la promesse. Derechef, on n'y voit cérémonie aucune ordonnée de Dieu : il n'y peut doncques avoir Sacrement.

Du Mariage.

34 Le dernier Sacrement qu'ils content, est Mariage : lequel comme chacun confesse avoir esté institué de Dieu, aussi d'autre part nul n'avoit apperceu que ce fust un Sacrement, jusques au temps du Pape Grégoire. Et qui eust esté l'homme de sens rassis qui s'en fust advisé? C'est certes une ordonnance de Dieu bonne et saincte. Aussi sont bien les mestiers de laboureurs, maçons, cordonniers et barbiers : qui toutesfois ne sont pas Sacremens. Car cela n'est pas seulement requis au Sacrement, que ce soit une œuvre de Dieu : mais il faut que ce soit une cérémonie extérieure ordonnée de Dieu, pour confermer quelque promesse. Qu'il n'y ait rien tel au mariage, les enfans mesmes en pourront juger. Mais ils disent que c'est un signe de chose sacrée : c'est-à-dire, de la conjonction spirituelle de Christ avec l'Eglise. Si par ce mot de Signe, ils en tendent une marque ou enseigne qui nous ait esté proposée de Dieu pour soustenir nostre foy, ils n'approchent point du but. S'ils entendent simplement un signe, ce qui est produit pour similitude, je monstreray comment ils arguent subtilement. Sainct Paul dit, Comme une estoille diffère de l'autre en clairté : ainsi sera la résurrection des morts [1]. Voylà un Sacrement. Christ dit, Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé. En voylà un autre. Derechef, Le royaume des cieux est semblable au levain [2]. Voylà un troisième. Isaïe dit, Le Seigneur conduira son troupeau comme un pasteur [3]. Voylà le quart. En un autre passage, Le Seigneur sortira comme un Géan [4]. Voylà le cinquième. Et quand en seroit la fin? Il n'y auroit rien qui selon ceste raison ne fust Sacrement. Autant qu'il y auroit de similitudes et paraboles en l'Escriture, autant y auroit-il de Sacremens. Et mesmes larrecin sera ainsi Sacrement : d'autant qu'il est escrit, Le jour du Seigneur sera comme un larron [5]. Qui pourroit endurer ces Sophistes babillans si follement? Je confesse bien que toutes les fois que nous voyons quelque vigne, il est trèsbon de réduire en mémoire ce que dit nostre Seigneur : Je suis la vigne, vous estes les ceps, mon Père en est le laboureur [6]. Quand un berger se présente devant nous, qu'il est bon de nous souvenir de la Parole de Christ, quand il dit, Je suis le bon berger : mes brebis escoutent ma Parole [7]. Mais si quelqu'un venoit à faire des Sacremens de telles similitudes, il le faudroit envoyer au médecin.

35 Toutesfois ils allèguent les paroles

1) 1 Cor. XV, 41.
2) Matth. XIII, 32, 33.
3) Is. XL, 11.
4) Is. XLII, 13.
5) 1 Thess. V, 2.
6) Jean XV, 1.
7) Jean X, 11, 27

de sainct Paul, ausquelles ils disent que le nom de Sacrement est attribué à Mariage. Les paroles sont, Qui aime sa femme, il s'aime soy-mesme. Nul jamais n'a eu sa chair en haine : mais il la nourrit et entretient comme Christ l'Eglise. Car nous sommes membres de son corps, de sa chair et de ses os : pour ceste cause l'homme laissera son père et sa mère, et sera conjoinct avec sa femme, et seront deux en une chair. Ce sacrement est grand : je di en Christ et en son Eglise[1]. Mais de traitter en ceste façon les Escritures, c'est confondre le ciel avec la terre. Sainct Paul pour monstrer aux maris quelle amitié singulière ils doyvent porter à leurs femmes, leur propose Christ pour exemple, Car comme iceluy a espandu tous les thrésors de douceur envers l'Eglise, à laquelle il s'estoit conjoinct, il faut qu'un chacun se maintiene en telle affection avec sa femme. Il s'ensuyt après, Qui aime sa femme s'aime soy-mesme, comme Christ a aimé son Eglise. Or pour déclairer comment Christ a aimé l'Eglise comme soy-mesme, voire plustost comment il s'est fait un avec l'Eglise son espouse, il tire à luy ce que Moyse récite avoir esté dit par Adam. Car quand nostre Seigneur eut amené Eve devant Adam, laquelle il savoit bien avoir esté formée de sa coste, il dit, Ceste-ci est os de mes os, et chair de ma chair[2]. Sainct Paul tesmoigne que tout cela a esté accomply en Christ et en nous, quand il nous appelle membres de son corps, de sa chair, de ses os, ou plustost une chair avec luy. A la fin il conclud par une exclamation, disant, C'est un grand mystère. Et afin que nul ne s'abusast à l'ambiguïté, expressément il met qu'il n'entend pas de la compagnie charnelle de l'homme et de la femme, mais du mariage spirituel de Christ et son Eglise. Et vrayement c'est un grand secret et mystère que Christ a souffert qu'une coste luy fust ostée, dont nous fussions formez : c'est-à-dire, que comme ainsi fust qu'il fust fort, il a voulu estre foible, afin que de sa vertu nous fussions corroborez : tellement que nous ne vivions pas seulement, mais qu'il vive en nous.

36 Ils ont esté trompez du mot de Sacrement qui est en la translation commune. Mais estoit-ce raison que toute l'Eglise portast la peine de leur ignorance? Sainct Paul avoit usé du nom de Mystère, qui signifie Secret : lequel combien que le translateur peust exposer Secret, ou bien le laisser en son entier, veu qu'il est assez accoustumé entre les Latins, il l'a mieux aimé exposer par Sacrement : non pas toutesfois en autre sens que sainct Paul avoit dit en Grec, Mystère. Qu'ils voisent maintenant crier contre la cognoissance des langues, par l'ignorance desquelles ils s'abusent en une chose si facile et si manifeste. Mais pourquoy en ce lieu s'arrestent-ils tant en ce mot de Sacrement, et quand bon leur semble ils le laissent légèrement passer, sans y prendre garde? Car le translateur l'a aussi bien mis en l'Epistre première à Timothée[1], et en ceste mesme Epistre aux Ephésiens plusieurs fois[2], non en autre signification par tout, que pour Mystère. Encores qu'on leur pardonne ceste faute, si faloit-il toutesfois qu'en leur mensonge ils eussent bonne mémoire, pour ne se point contredire. Maintenant après avoir orné le Mariage du tiltre de Sacrement, l'appeller immondicité, pollution et souilleure charnelle, quelle inconstance et légèreté est-ce? Quelle absurdité est-ce d'interdire aux Prestres un Sacrement? S'ils nient qu'ils leur défendent le Sacrement, mais la volupté de l'acte charnel, si n'eschappent-ils pas encores ainsi. Car ils enseignent que l'acte charnel est Sacrement, et que par iceluy est figurée l'union laquelle nous avons avec Christ en conformité de nature, d'autant que l'homme et la femme ne sont pas faits une chair, sinon en conjonction charnelle. Combien qu'aucuns d'eux ayent yci trouvé deux Sacremens, l'un de Dieu et de l'âme, au fiancé et en la fiancée : l'autre de Christ et l'Eglise, au mari et en la femme. Quoy qu'il en soit, néantmoins selon leur dire l'acte

1) Ephés. V, 28-32. 2) Gen. II, 23.

1) 1 Tim. III, 9. 2) Ephés. I, 9.

charnel est Sacrement : duquel il n'estoit licite forclorre un Chrestien, s'ils ne veulent dire que les sacremens des Chrestiens convienent si mal, qu'ils ne puissent consister ensemble. Il y a encores un autre inconvénient en leur doctrine. Car ils afferment qu'au Sacrement est conférée la grâce du sainct Esprit : et ils confessent l'acte charnel estre Sacrement, auquel toutesfois ils nient que le sainct Esprit assiste[1].

37 Et pour ne point tromper l'Eglise en une chose seulement, quelle multitude d'erreurs, de mensonges, de déceptions, de meschancetez ont-ils conjoincts à cest erreur? Tellement qu'on pourroit dire qu'en faisant du mariage un Sacrement, ils n'ont fait autre chose que chercher une cachette de toutes abominations. Car quand ils ont eu une fois gaigné ce point, ils ont tiré par-devers eux la cognoissance des causes matrimoniales, d'autant que c'estoit chose sacrée, à laquelle ne devoyent toucher les juges laïcs. D'avantage, ils ont ordonné loix pour confermer leur tyrannie : mais lesquelles sont en partie meschantes contre Dieu, en partie injustes contre les hommes : comme sont celles qui s'ensuyvent, Que les mariages faits entre les jeunes personnes, qui sont sous la puissance de leurs parens, sans le consentement de leurs dits parens, demeurent fermes et immuables. Qu'il ne soit licite de contracter mariages entre cousins et cousines, jusques au septième degré (car ce qui leur est le quatrième, selon la vraye intelligence du droict, est le septième) et que ceux qui auront esté contractez, soyent cassez et rompus. Derechef, ils forgent des degrez à leur poste, contre les loix de toutes nations, et l'ordonnance mesme de Moyse[1]. Qu'il ne soit pas licite à un homme qui aura répudié sa femme adultère, d'en prendre une autre. Que les parens spirituels, comme compères et commères, ne puissent contracter mariage ensemble. Qu'on ne célèbre nulles nopces depuis la Septuagésime jusques aux octaves de Pasques : ne trois sepmaines devant la nativité de sainct Jehan (pour lesquelles maintenant ils prenent celles de la Pentecoste, et les deux précédentes) ne depuis l'Advent jusques aux Rois : et autres semblables infinies, lesquelles il seroit long de raconter. En somme, il faut eschapper de leur boue, en laquelle nous avons plus longuement arresté que je ne voudroye : toutesfois je pense avoir prouffité quelque chose en descouvrant en partie la bestise de ces asnes.

CHAPITRE XX.

Du gouvernement civil.

1 Puis qu'ainsi est que nous avons constitué deux régimes en l'homme, et qu'avons desjà assez parlé du premier qui réside en l'âme, ou en l'homme intérieur, et concerne la vie éternelle, ce lieu-ci requiert que nous déclairions aussi bien le second, lequel appartient à ordonner seulement une justice civile, et réformer les mœurs extérieures. Car combien que cest argument semble estre eslongné de la Théologie et doctrine de la foy, que je traitte, toutesfois la procédure monstrera que c'est à bon droict que je l'y conjoin. Et sur tout pource qu'aujourd'huy il y a des gens forcenez et barbares, qui voudroyent renverser toutes polices, combien qu'elles soyent establies de Dieu. D'autre part, les flatteurs des Princes, magnifians sans fin et mesure la puissance d'iceux, les font quasi jouster contre Dieu. Ainsi qui n'iroit au-devant pour rembarrer ces deux vices, toute la pureté de la foy seroit confuse. D'avantage, ce nous est

1) Sent., lib. IV. dist. XVII; cap. IV, et in Decret. XXVII, quæst. II, cap. Cum Societas; Glossa, cap. Lex divina; Ibidem Decret.; Sentent., lib. IV, distinct. XXXIII, cap. II, et in Decret. XXXII, quæst. II, cap. Quicquid.

1) Lévit. XVIII, 6

une chose bien utile pour estre édifiez en la crainte de Dieu, de sçavoir quelle a esté son humanité de prouvoir si bien au genre humain, afin que nous soyons tant plus incitez à le servir, pour testifier que nous ne sommes point ingrats ne mescognoissans. Premièrement, devant qu'entrer plus avant en ceste matière, il nous faut souvenir de la distinction ci-dessus mise, afin qu'il ne nous adviene ce qui advient communément à plusieurs, c'est de confondre inconsidérément ces deux choses, lesquelles sont du tout diverses. Car iceux, quand ils oyent une liberté estre promise en l'Evangile, laquelle ne recognoist Roy ne maistre entre les hommes, mais se tient à un seul Christ, ne peuvent comprendre quel est le fruit de leur liberté, ce pendant qu'ils voyent quelque puissance eslevée par-dessus eux. Pourtant ils ne pensent pas que la chose puisse bien aller, si tout le monde n'est converty en une nouvelle forme, en laquelle il n'y ait ne jugement, ne loix, ne magistrats, ny autres choses semblables, par lesquelles ils estiment leur liberté estre empeschée. Mais celuy qui sçaura discerner entre le corps et l'âme, entre ceste présente vie transitoire et la vie advenir, qui est éternelle, il entendra pareillement assez clairement que le Royaume spirituel de Christ et l'ordonnance civile sont choses fort distantes l'une de l'autre. Puis doncques que c'est une folie judaïque et de chercher et enclorre le règne de Christ sous les élémens de ce monde, nous plustost pensans, comme l'Escriture apertement nous enseigne, le fruit que nous avons à recevoir de la grâce de Christ estre spirituel, prenons songneusement garde de bien retenir en ses limites ceste liberté, laquelle nous est promise et offerte en iceluy Christ. Car pourquoy est-ce que l'Apostre mesme, qui nous commande de nous tenir fermes, et ne nous assujetir au joug de servitude[1], en un autre passage enseigne les serviteurs de ne se soucier de quel estat ils soyent, sinon que la liberté spirituelle peust trèsbien consister avec servitude civile[2]? Auquel sens pareillement faut prendre les autres sentences de luy qui s'ensuyvent, Qu'au règne de Dieu il n'y a ne Juif ne Grec, ne masle ne femelle, ne serf ne libre. Item, il n'y a ne Juif ne Grec, ne Circoncision ny incirconcision, barbare ne Scythien: mais Christ est tout en tous[1]. Par lesquelles sentences il signifie qu'il est indifférent de quelle condition nous soyons entre les hommes, ou de quelle nation nous tenions les loix, veu que le royaume de Christ n'est nullement situé en toutes ces choses.

2 Toutesfois ceste distinction ne tend point à ceste fin, que nous réputions la police pour une chose pollue et n'appartenant rien aux Chrestiens. Il est bien vray que les fantastiques, qui ne cherchent qu'une licence desbridée, ont aujourd'huy ceste manière de parler: c'est asçavoir, que puis que nous sommes morts par Christ aux élémens de ce monde, et translatez au Royaume de Dieu entre les célestes, c'est une chose trop vile pour nous et indigne de nostre excellence, de nous occuper à ces sollicitudes immondes et profanes, concernantes les négoces de ce monde, desquels les Chrestiens doyvent estre du tout eslongnez et estranges. De quoy servent les loix, disent-ils, sans plaidoyers et jugemens? et de quoy appartienent les plaidoyers à l'homme chrestien. Et mesmes s'il n'est pas licite d'occire, à quel propos aurons-nous loix et jugemens? Mais comme nous avons n'aguères adverty ceste espèce de régime estre différente au règne spirituel et intérieur de Christ: aussi il nous faut sçavoir d'autre part qu'elle n'y répugne nullement, Car iceluy règne spirituel commence desjà sur la terre en nous quelque goust du Royaume céleste, et en ceste vie mortelle et transitoire quelque goust de la béatitude immortelle et incorruptible: mais le but de ce régime temporel, est de nourrir et entretenir le service extérieur de Dieu : la pure doctrine et religion, garder l'estat de l'Eglise en son entier, nous former à toute équité requise à la compagnie des hommes pour le temps qu'avons à vivre entre

1) Gal. V, 1. 2) 1 Cor. VII, 21; Col. III, 22.

1) Gal. III, 28; Col. III, 11.

eux, d'instituer nos mœurs à une justice civile, de nous accorder les uns avec les autres, d'entretenir et conserver une paix et tranquillité commune. Toutes lesquelles choses je confesse estre superflues, si le règne de Dieu, ainsi qu'il est maintenant en nous, esteint ceste présente vie. Mais si la volonté du Seigneur est telle, que nous cheminions sur terre ce pendant que nous aspirons à nostre vray pays, d'avantage, si telles aides sont nécessaires à nostre voyage, ceux qui les veulent séparer de l'homme, luy ostent sa nature humaine. Car touchant ce qu'ils allèguent, qu'il y doit avoir en l'Eglise de Dieu une telle perfection, laquelle soit assez suffisante pour toutes loix : ils imaginent follement ceste perfection, laquelle ne se pourroit jamais trouver en la communauté des hommes. Car puisque l'insolence des meschans est si grande, et la mauvaistie tant rebelle, qu'à grand'peine y peut-on mettre ordre par la rigueur des loix, que pouvons-nous attendre d'eux, s'ils se voyent avoir une licence desbridée de mal faire, veu qu'à grand'peine mesmes par force ils s'en peuvent tenir?

3 Mais il y aura ci-après lieu plus opportun de parler de l'utilité de la police. Pour le présent nous voulons seulement donner à entendre, que de la vouloir rejeter, c'est une barbarie inhumaine: puis que la nécessité n'en est moindre entre les hommes, que du pain, de l'eau, du soleil et de l'air: et la dignité en est encores beaucoup plus grande. Car elle n'appartient pas seulement à ce que les hommes mangent, boyvent et soyent sustentez en leur vie, combien qu'elle comprene toutes ces choses, quand elle fait qu'ils puissent vivre ensemble: toutesfois elle n'appartient point à ce seulement, mais à ce qu'idolâtrie, blasphèmes contre le nom de Dieu et contre sa vérité, et autres scandales de la religion ne soyent publiquement mis en avant, et semez entre le peuple : à ce que la tranquillité publique ne soit troublée : qu'à chacun soit gardé ce qui est sien : que les hommes communiquent ensemble sans fraude et nuisance : qu'il y ait honnesteté et modestie entre eux : en somme qu'il apparoisse forme publique de religion entre les Chrestiens, et que l'humanité consiste entre les humains. Et ne doit sembler estrange que je remets maintenant à la police la charge de bien ordonner la religion, laquelle charge il semble que j'aye ostée ci-dessus hors de la puissance des hommes. Car je ne permets yci aux hommes de forger loix à leur plaisir touchant la religion et la manière d'honorer Dieu, non plus que je faisoye par ci-devant : combien que j'approuve une ordonnance civile, laquelle prend garde que la vraye religion qui est contenue en la Loy de Dieu, ne soit publiquement violée et pollue par une licence impunie. Mais si nous traittons particulièrement chacune partie du gouvernement civil, cest ordre aidera aux lecteurs pour entendre quel jugement il en faut avoir en général. Or il y a trois parties. La première est le Magistrat, qui est le gardien et conservateur des loix. La seconde est la loy, selon laquelle domine le Magistrat. La troisième est le peuple, qui doit estre gouverné par les loix, et obéir au Magistrat. Voyons doncques premièrement de l'estat du Magistrat : asçavoir si c'est une vocation légitime et approuvée de Dieu, quel est le devoir de son office, et jusqu'où s'estend sa puissance. Secondement, de quelles loix doit estre gouvernée une police chrestienne. Finalement, en quelle sorte se peut le peuple aider des loix, et quelle obéissance il doit à son supérieur.

4 Touchant l'estat des Magistrats, nostre Seigneur n'a pas seulement testifié qu'il est acceptable devant soy, mais qui plus est, en l'ornant de tiltres honorables, il nous en a singulièrement recommandé la dignité. Et pour le démonstrer en brief, ce que tous ceux qui sont constituez en prééminence sont appelez Dieux[1], est un tiltre qu'il ne faut pas estimer de légère importance : par lequel il est démonstré qu'ils ont commandement de Dieu, qu'ils sont authorisez de luy, et que du tout ils représentent sa personne, estans aucunement ses vicaires. Et cela n'est pas une glose de ma teste, mais l'interprétation mesme de

1) Ex. XXII, 8 ; Ps. LXXXII 1, 6.

Christ : Si l'Escriture, dit-il, a appelé Dieux, ceux ausquels la Parole de Dieu s'adressoit [1]. Et qu'est-ce là autre chose, sinon qu'ils ont charge et commission de Dieu, pour luy servir en leur office : et (comme disoyent Moyse et Josaphat à leurs juges qu'ils ordonnoyent sur chacune cité de Juda) [2] pour exercer justice, non au nom des hommes, mais au nom de Dieu ? A ce mesme propos appartient ce que dit la Sapience de Dieu par la bouche de Solomon, que c'est de son œuvre que les Rois règnent et que les Conseillers font justice, que les Princes s'entretienent en leur domination, et que les Juges de la terre sont équitables [3]. Cela vaut autant comme qui diroit qu'il n'advient point par la perversité des hommes, que les Rois et autres supérieurs obtienent leur puissance sur la terre : mais que cela vient de la providence et saincte ordonnance de Dieu, auquel il plaist de conduire en ceste sorte le gouvernement des hommes. Ce que sainct Paul évidemment démonstre, quand il nombre les prééminences entre les dons de Dieu, lesquels estans diversement distribuez aux hommes, se doyvent employer à l'édification de l'Eglise [4]. Car combien qu'en ce lieu-là il parle de l'assemblée des Anciens, qui estoyent ordonnez en l'Eglise primitive pour présider sur la discipline publique, lequel office il appelle en l'Epistre aux Corinthiens, Gouvernement [5] : toutesfois puis que nous voyons la puissance civile revenir à une mesme fin, il n'y a nulle doute qu'il ne nous recommande toute espèce de juste prééminence. Et il le démonstre, encores plus clairement où il entre en propre disputation de ceste matière. Car il enseigne que toute telle puissance est ordonnance de Dieu, et qu'il n'y en a nulles qui ne soyent establies de luy. Derechef, que les Princes sont ministres de Dieu pour honorer ceux qui font bien, et prendre la vengence de son ire contre ceux qui font mal [6]. Yci pareillement se doyvent rapporter les exemples des saincts personnages, desquels les uns ont obtenu royaumes, comme David, Josias, Ezéchias : les autres gouvernemens et grans Estats sous les Rois, comme Joseph et Daniel : les autres la conduite d'un peuple libre, comme Moyse, Josué et les Juges : desquels nous cognoissons l'estat avoir esté acceptable à Dieu, comme il l'a déclairé. Parquoy on ne doit aucunement douter que supériorité civile ne soit une vocation non-seulement saincte et légitime devant Dieu, mais aussi trèssacrée et honorable entre toutes les autres.

5 Ceux qui voudroyent que les hommes vesquissent pesle-mesle comme rats en paille, répliquent, encore que jadis il y eust eu des Rois et gouverneurs sur le peuple des Juifs qui estoit rude, toutesfois que ce n'est pas chose aujourd'huy convenable à la perfection que Jésus-Christ nous a apportée en son Evangile, d'estre ainsi tenus en servitude. En quoy non-seulement ils descouvrent leur bestise, mais aussi leur orgueil diabolique, en se vantant de perfection, de laquelle ils ne sçauroyent monstrer la centième partie. Mais quand ils seroyent les plus parfaits qu'on sçauroit dire, la réfutation en est bien aisée. Car David après avoir exhorté les Rois et Princes à baiser le Fils de Dieu en signe d'hommage [1], ne leur commande pas de quitter leur estat pour se faire personnes privées : mais d'assujetir leur authorité, et le pouvoir qu'ils obtienent à nostre Seigneur Jésus, afin qu'il ait luy seul prééminence sur tous. Pareillement Isaïe en promettant que les Rois seront nourriciers de l'Eglise, et les Roynes nourrices [2], ne les dégrade pas de leur honneur, mais plustost il les establit avec tiltre honorable, patrons et protecteurs des fidèles serviteurs de Dieu. Car ceste prophétie-là appartient à la venue de nostre Seigneur Jésus. Je laisse de propos délibéré beaucoup d'autres tesmoignages qui se présenteront çà et là aux lecteurs, et sur tout aux Pseaumes. Mais il y a un lieu notable par-dessus tous en sainct Paul, où admonestant Timothée de faire prières publiques pour les Rois il adjouste quant et quant ceste raison, Afin que nous vi-

1) Jean X, 35. 2) Deut. I, 16 ; 2 Chron. XIX, 6. 3) Prov. VIII, 15, 16. 4) Rom. XII, 8. 5) 1 Cor. XII, 28. 6) Rom. XIII, 1, 4.

1) Ps. II, 12. 2) Is. XLIX, 23.

vions paisiblement sous eux, en toute crainte de Dieu et honnesteté[1]. Par lesquels mots il appert qu'il les fait tuteurs ou gardiens de l'estat de l'Eglise.

6 A quoy les Magistrats doyvent bien penser continuellement : veu que ceste considération leur peut estre un bon aiguillon pour les picquer à faire leur devoir, et leur peut apporter une merveilleuse consolation, pour leur faire prendre en patience les difficultés et fascheries qu'ils ont à porter en leur office. Car à combien grande intégrité, prudence, clémence, modération et innocence se doyvent-ils ranger et reigler, quand ils se cognoissent estre ordonnez ministres de la justice divine? En quelle confiance oseront-ils donner entrée à quelque iniquité en leur siége, lequel ils entendront estre le throne de Dieu vivant? En quelle hardiesse prononceront-ils sentence injuste de leur bouche, laquelle ils cognoistront estre destinée pour estre organe de la vérité de Dieu? En quelle conscience signeront-ils quelque mauvaise ordonnance de leur main, laquelle ils sçauront estre ordonnée pour escrire les arrests de Dieu? En somme, s'ils se souvienent qu'ils sont vicaires de Dieu, ils ont à s'employer de toute leur estude, et mettre tout leur soin de représenter aux hommes en tout leur faict, comme une image de la Providence, sauvegarde, bonté, douceur et justice de Dieu. D'avantage, ils ont à se mettre tousjours devant les yeux, que si tous ceux qui besongnent laschement en l'œuvre de Dieu sont maudits[2], quand il est question de faire sa vengence, par plus forte raison ceux-là sont maudits, qui en si juste vocation versent desloyaument. Pourtant Moyse et Josaphat, voulans exhorter leurs Juges à faire leur devoir, n'ont rien peu trouver pour mieux esmouvoir leur cœur, que ce que nous avons récité cidessus : c'est asçavoir, Voyez que vous ferez : car vous n'exercez point justice au nom des hommes, mais au nom de Dieu, lequel vous assiste aux jugemens. Maintenant doncques la crainte de Dieu soit sur vous, et regardez de faire comme il appartient : car il n'y a point de perversité envers le Seigneur nostre Dieu[1]. Et en un autre lieu il est dit, que Dieu s'est assis en la compagnie des dieux : et qu'au milieu des dieux il fait jugement[2]. Ce qui doit bien toucher les cœurs des supérieurs. Car par ce ils sont enseignez qu'ils sont comme lieutenans de Dieu, auquel ils auront à rendre conte de leur charge. Et à bon droict les doit bien picquer cest advertissement : car s'ils font quelque faute, ils ne font pas seulement injure aux hommes, lesquels ils tormentent injustement, mais aussi à Dieu, duquel ils polluent les sacrez jugemens. Derechef, ils ont à se consoler trèsamplement, en considérant que leur vocation n'est pas chose profane ny estrange d'un serviteur de Dieu : mais une charge trèssaincte, veu qu'ils font mesmes et exécutent l'office de Dieu.

7 Au contraire, ceux qui ne se tienent pas contens de tant de tesmoignages de l'Escriture, qu'ils ne blasment encores ceste saincte vocation comme chose du tout contraire à la religion et piété chrestienne, que font-ils autre chose que brocarder Dieu mesme, sur lequel chéent tous les reproches qu'on fait à son ministère? Et certes telle manière de gens ne réprouvent point les supérieurs, à ce qu'ils ne règnent sur eux, mais du tout ils rejettent Dieu. Car si ce qui fut dit par nostre Seigneur du peuple d'Israël, est véritable : c'est qu'ils ne pouvoyent souffrir qu'il régnast sur eux, pourtant qu'ils avoyent rejetté la domination de Samuel[3] : pourquoy ne sera-il aujourd'huy aussi bien dit de ceux qui prenent licence de mesdire contre toutes les prééminences ordonnées de Dieu? Mais ils objectent que nostre Seigneur défend à tous Chrestiens de ne s'entremettre de royaume ou supérioritez, en ce qu'il dit à ses disciples, que les Rois des gens dominent sur icelles : mais qu'il n'est pas ainsi entre eux, où il faut que celuy qui est le premier, soit fait le plus petit[4]. O les bons expositeurs! Une contention s'estoit eslevée entre les Apostres, lequel seroit entre

1) 1 Tim. II, 2. 2) Jér. XLVIII, 10.

1) Deut. I, 16 ; 2 Chron. XIX, 6.
2) Ps. LXXXII, 1 ; Is. III, 14.
3) 1 Sam. VIII, 7. 4) Luc XXII, 25, 26.

eux estimé de plus grande dignité. Nostre Seigneur pour réprimer ceste vaine ambition, déclaire que leur ministère n'est pas semblable aux royaumes, ausquels un précède comme chef sur tous les autres. Qu'est-ce, je vous prie, que ceste comparaison diminue de la dignité des Rois : et mesmes que prouve-elle du tout, sinon que l'estat royal n'est pas ministère apostolique? D'avantage, combien qu'il y ait diverses formes et espèces de supérieurs : toutesfois ils ne diffèrent rien en ce point, que nous ne les devions tous recevoir pour ministres ordonnez de Dieu. Car sainct Paul a comprins toutes lesdites espèces quand il a dit qu'il n'y a nulle puissance que de Dieu[1]. Et celle qui est la moins plaisante aux hommes, est recommandée singulièrement par-dessus toutes les autres : c'est asçavoir la seigneurie et domination d'un seul homme, laquelle pourtant qu'elle emporte avec soy une servitude commune de tous, excepté celuy seul au plaisir duquel elle assujetit tous les autres, elle n'a jamais esté agréable à toutes gens d'excellent et haut esprit. Mais l'Escriture d'autre part, pour obvier à ceste malignité des jugemens humains, afferme nommément que cela se fait par la providence de la sapience divine, que les Rois règnent[2] : et en spécial commande d'honorer les Rois[3].

8 Et certes c'est vaine occupation aux hommes privez : lesquels n'ont nulle authorité d'ordonner les choses publiques, de disputer quel est le meilleur estat de police. Et outre c'est une témérité d'en déterminer simplement, veu que le principal gist en circonstances. Et encores quand on compareroit les polices ensemble sans leurs circonstances, il ne seroit pas facile à discerner laquelle seroit la plus utile : tellement elles sont quasi égales chacune en son pris. On conte trois espèces de régime civil : c'est asçavoir, Monarchie, qui est la domination d'un seul, soit qu'on le nomme Roi, ou Duc, ou autrement : Aristocratie, qui est une domination gouvernée par les principaux et gens d'apparence : et Démocratie, qui est une domination populaire, en laquelle chacun du peuple a puissance. Il est bien vray qu'un Roy ou autre à qui appartient la domination, aisément décline à estre tyran. Mais il est autant facile quand les gens d'apparence ont la supériorité, qu'ils conspirent à eslever une domination inique : et encores il est beaucoup plus facile, où le populaire a authorité, qu'il esmeuve sédition. Vray est que si on fait comparaison des trois espèces de gouvernemens que j'ay récitées, que la prééminence de ceux qui gouverneront tenans le peuple en liberté, sera plus à priser : non point de soy, mais pource qu'il n'advient pas souvent, et est quasi miracle, que les Rois se modèrent si bien, que leur volonté ne se fourvoye jamais d'équité et droicture. D'autre part, c'est chose fort rare qu'ils soyent munis de telle prudence et vivacité d'esprit, que chacun voye ce qui est bon et utile. Parquoy le vice, au défaut des hommes, est cause que l'espèce de supériorité la plus passable et la plus seure, est que plusieurs gouvernent, aidans les uns aux autres, et s'advertissans de leur office, et si quelqu'un s'eslève trop haut, que les autres luy soyent comme censeurs et maistres. Car cela a tousjours esté approuvé par expérience : et Dieu aussi l'a confermé par son authorité, quand il a ordonné qu'elle eust lieu au peuple d'Israël, du temps qu'il l'a voulu tenir en la meilleure condition qu'il estoit possible, jusques à ce qu'il produisist l'image de nostre Seigneur Jésus en David. Et de faict, comme le meilleur estat de gouvernement est cestuy-là, où il y a une liberté bien tempérée et pour durer longuement : aussi je confesse que ceux qui peuvent estre en telle condition sont bien heureux, et di qu'ils ne font que leur devoir, s'ils s'employent constamment à s'y maintenir. Mesmes les gouverneurs d'un peuple libre doyvent appliquer toute leur estude à cela, que la franchise du peuple, de laquelle ils sont protecteurs, ne s'amoindrisse aucunement entre leurs mains. Que s'ils sont nonchalans à la conserver, ou souffrent qu'elle s'en aille en décadence, ils sont traistres et desloyaux. Mais si ceux qui par la volonté de Dieu

1) Rom. XIII, 1. 2) Prov. VIII, 15.
3) 1 Pierre II, 17.

vivent sous des Princes, et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux, pour estre tentez de faire quelque révolte ou changement, ce sera non-seulement une folle spéculation et inutile, mais aussi meschante et pernicieuse. Outreplus, si nous ne fichons pas seulement nos yeux sur une ville, mais que nous regardions et considérions ensemblement tout le monde, ou bien que nous jettions la veue sur divers pays, certainement nous trouverons que cela ne s'est point fait sans la providence de Dieu, que diverses régions fussent gouvernées par diverses manières de police. Car comme les élémens ne se peuvent entretenir sinon par une proportion et température inéguale: aussi les polices ne se peuvent pas bien entretenir sinon par certaine inéqualité. Combien qu'il ne soit jà mestier de remonstrer toutes choses à ceux ausquels la volonté de Dieu est suffisante pour toute raison. Car si c'est son plaisir de constituer Rois sur les royaumes, et sur les peuples libres autres supérieurs quelconques : c'est à nous à faire de nous rendre sujets et obéissans à quelconques supérieurs qui domineront au lieu où nous vivrons.

9 Or maintenant, il nous faut briefvement déclairer quel est l'office des Magistrats, selon qu'il est escrit par la Parole de Dieu, et en quelle chose il gist. Or si l'Escriture n'enseignoit qu'il appartient et s'estend à toutes les deux tables de la Loy, nous le pourrions apprendre des escrivains profanes : car n'y a nul d'entre eux ayant à traitter de l'office des Magistrats, de faire des loix : et ordonner la police, qui n'ait commencé par la religion et par le service de Dieu. Et par cela tous ont confessé qu'il ne se peut establir heureusement aucun régime en ce monde, qu'on ne prouvoye devant tout à ce point, que Dieu soit honoré: et que les loix qui laissent derrière l'honneur de Dieu pour seulement procurer le bien des hommes, mettent la charrue devant les bœufs. Puis doncques que la religion a tenu le premier et souverain degré entre les Philosophes, et que cela a esté observé tousjours entre les peuples d'un commun accord, les Princes et Magistrats chrestiens doyvent bien avoir honte de leur brutalité, s'ils ne s'adonnent songneusement à ceste estude. Et desjà nous avons monstré que ceste charge leur est spécialement commise de Dieu. Comme c'est bien raison, puis qu'ils sont ses vicaires et officiers, et qu'ils dominent par sa grâce, qu'aussi ils s'employent à maintenir son honneur. Et les bons Rois que Dieu a choisis entre les autres, sont notamment louez de ceste vertu en l'Escriture, d'avoir remis audessus le service de Dieu, quand il estoit corrompu ou dissipé : ou bien d'avoir eu le soin que la vraye religion florist et demeurast en son entier. Au contraire l'histoire saincte, entre les inconvénients qu'apporte le défaut d'un bon gouvernement, dit que les superstitions avoyent la vogue, pource qu'il n'y avoit point de Roy en Israël ; et que chacun faisoit ce qu'il luy sembloit [1]. Dont il est aisé de rédarguer la folie de ceux qui voudroyent que les Magistrats, mettans Dieu et la religion sous le pied, ne se meslassent que de faire droict aux hommes. Comme si Dieu avoit ordonné des supérieurs en son nom pour décider les différens et procès des biens terriens, et qu'il eust mis en oubli le principal, asçavoir qu'il soit deuement servy selon la reigle de sa Loy. Mais l'appétit et convoitise de tout innover, changer et remuer sans estre reprins, pousse tels esprits meutins et volages, de faire, s'il leur estoit possible, qu'il n'y eust nul juge au monde pour les tenir en bride. Quant à la seconde Table, Jérémie admoneste les Rois de faire jugement et justice : de délivrer celuy qui est opprimé par force, de la main du calomniateur : de ne contrister point les estrangers, vefves et orphelins : de ne faire injure aucune : de ne point espandre le sang innocent [2]. A quoy s'accorde l'exhortation conforme au Psaume LXXXII, de faire droict au povre et indigent, d'absoudre les povres et diseteux, et retirer les débiles et les povres de la main de l'oppresseur [3]. Derechef Moyse commande aux gouverneurs, lesquels il avoit mis en sa

1) Jug. XXI, 25.
2) Jér. XXI, 12 ; XXII, 3.
3) Ps. LXXXII, 3, 4.

place, d'ouyr la cause de leurs frères, de faire justice à celuy qui la demanderoit[1] : tant contre son frère que contre un estranger : de n'avoir point acception de personnes en jugement, mais faire droict tant au petit qu'au grand, et ne décliner point pour crainte des hommes, puis que le jugement est de Dieu. Je laisse ce qui est escrit en un autre lieu : c'est que les Rois ne doyvent multiplier leurs chevaux[2], ne mettre leur cœur à l'avarice, ne s'eslever orgueilleusement par-dessus leurs prochains : mais doyvent estre tout le temps de leur vie assiduellement à méditer la Loy de Dieu. Item, que les Juges ne doyvent décliner en une partie ny en l'autre, et n'accepter présens aucuns[3] : et autres sentences semblables, qu'on lit communément en l'Escriture. Car ce que j'ay yci entreprins de déclairer l'office des Magistrats, n'est pas tant pour les instruire de ce qu'ils ont à faire, que pour monstrer aux autres que c'est qu'un Magistrat, et à quelle fin il est ordonné de Dieu. Nous voyons doncques que les Magistrats sont constituez protecteurs et conservateurs de la tranquillité, honnesteté, innocence et modestie publique[4] : lesquels se doyvent employer à maintenir le salut et la paix commune de tous. Desquelles vertus David promet d'estre comme patron, quand il sera eslevé au siége royal : asçavoir de ne point dissimuler les forfaits et iniquitez, mais détester les meschans oppresseurs et orgueilleux[5], et de chercher de tous costez des bons conseilliers et fidèles. Or pour tant qu'ils ne se peuvent acquitter de cela, sinon qu'ils défendent les bons contre les injures des mauvais, et qu'ils subvienent et donnent aide à ceux qui sont oppressez : à ceste cause ils sont armez de puissance, pour réprimer et rigoureusement punir les malfaiteurs, par la meschanceté desquels la paix publique est troublée. Car à dire vray, nous voyons par expérience ce que disoit Solon, que toutes les Républiques consistent en deux choses : c'est asçavoir en la rémunération des bons, et en la punition des mauvais : lesquelles deux choses ostées, toute la discipline des sociétez humaines est dissipée et mise à néant. Car il y en a plusieurs qui n'ont pas grand'cure de bien faire, s'ils ne voyent les vertus estre récompensées par quelque honneur. Et d'autre part, la concupiscence des mauvais ne se peut refréner, s'ils ne voyent la vengence et punition preste. Et aussi ces deux parties sont comprinses au Prophète, en ce qu'il commande aux Rois et autres supérieurs, de faire jugement et justice[1]. Justice est, de recevoir les innocens en leur sauvegarde, les maintenir, défendre, soustenir et délivrer. Jugement est, de résister à la hardiesse des meschans, réprimer leurs violences, et punir leurs délicts.

10 Mais yci s'esmeut une question haute et difficile : asçavoir s'il est point défendu à tout Chrestien d'occir. Car si Dieu par sa Loy le défend, et si le Prophète prédit de l'Eglise de Dieu, qu'en icelle on n'affligera point, et ne fera-on mal à aucun[2], comme peuvent les Magistrats sans offense de piété, espandre sang humain ? Mais d'autre part, si nous entendons que le Magistrat en punissant ne fait rien de soy, ains que seulement il exécute les jugemens mesmes de Dieu, ce scrupule ne nous empeschera pas fort. Vray est que la Loy de Dieu défend d'occir[3] : au contraire aussi, afin que les homicides ne demeurent impunis, le souverain Législateur met le glaive en la main de ses ministres, pour en user contre les homicides. Et n'appartient pas aux fidèles d'affliger ne faire nuisance. Mais aussi ce n'est pas faire nuisance, ny affliger, de venger par le mandement de Dieu les afflictions des bons. Pourtant il est facile de conclurre qu'en ceste partie ils ne sont sujets à la loy commune : par laquelle combien que le Seigneur lie les mains de tous les hommes, toutesfois il ne lie pas sa justice, laquelle il exerce par les mains des Magistrats. Tout ainsi que quand un Prince défend à tous ses sujets de porter baston, ou blesser aucun, il n'empesche pas néantmoins ses officiers d'exécuter la justice, laquelle il

1) Deut. I, 16. 2) Deut. XVII, 16.
3) Deut. XVI, 19. 4) Rom. XIII, 3.
5) Ps. CI, 3, 8.

1) Jér. XXI, 12 ; XXII, 3. 2) Is. XI, 9 ; LXV, 25.
3) Ex. XX, 13 ; Deut. V, 17 ; Matth. V, 21.

leur a spécialement commise. Je voudroye que nous eussions tousjours ceste considération devant les yeux, qu'en cela il ne se fait rien par la témérité des hommes, mais de l'authorité de Dieu qui le commande ainsi faire, en la conduite de laquelle on ne décline jamais de la droicte voye. Car en considérant cela, nous ne trouverons rien à reprendre en la vengence publique, sinon que nous vueillons empescher la justice de Dieu, de punir les maléfices. Or s'il ne nous est licite de luy imposer loy, pourquoy calomnions-nous les ministres d'icelle ? Ils ne portent point le glaive sans cause, dit sainct Paul : car ils sont ministres de Dieu pour servir à son ire, et prendre vengence de ceux qui font mal[1]. Parquoy si les Princes et autres supérieurs cognoissent qu'il n'y a rien plus agréable à Dieu que leur obéissance, s'ils veulent plaire à Dieu en piété, justice et intégrité, qu'ils s'employent à la correction et punition des pervers. Certainement Moyse estoit esmeu de ceste affection, quand se voyant estre ordonné par la vertu du Seigneur à faire la délivrance de son peuple, il meit à mort l'Egyptien[2]. Derechef, quand il punit l'idolâtrie du peuple par la mort de trois mille hommes[3]. David aussi estoit mené de tel zèle, quand sur la fin de ses jours il commanda à son fils Solomon de tuer Joab et Séméi[4]. Dont aussi en parlant des vertus royales, il met ceste-ci au nombre de raser les meschans de la terre, afin que tous les iniques soyent exterminez de la ville de Dieu[5]. A cela aussi se rapporte la louange qui est donnée à Solomon, Tu as aymé justice, et as hay l'iniquité[6]. Comment l'esprit de Moyse, doux et bénin, se vient-il à enflamber d'une telle cruauté, qu'ayant les mains sanglantes du sang de ses frères, il ne face fin de tuer, jusques à en avoir occis trois mille[7]. Comment David, homme de si grande mansuétude en sa vie, fait-il entre ses derniers souspirs un testament si inhumain, en ordonnant que son fils ne conduise point jusques au sépulchre la vieillesse de Joab et Séméi en paix[1] ? Mais certes l'un et l'autre, en exécutant la vengence à eux commise de Dieu, ont par icelle cruauté (si ainsi elle doit estre nommée) sanctifié leurs mains, lesquelles ils eussent souillées en pardonnant. C'est abomination devant les Rois, dit Solomon, de faire iniquité : car un siége royal est confermé par justice[2]. Derechef, Le Roy qui sied au throne de jugement, jette l'œil sur tous les mauvais[3] : c'est asçavoir, pour les punir. Item, Le Roy sage dissipe les meschans, et les tourne sur la roue[4]. Item, Qu'on sépare l'escume de l'argent, et l'orfévre fera le vaisseau qu'il demande : qu'on oste l'homme pervers de devant la face du Roy, et son throne sera estably en justice[5]. Item, Tant celuy qui justifie l'inique, que celuy qui condamne le juste, est abominable à Dieu[6]. Item, Celuy qui est rebelle attire la calamité sur soy : et le message de mort luy est envoyé[7]. Item, Les peuples et nations maudissent celuy qui dit à l'inique, Tu es juste[8]. Or si leur vraye justice est de persécuter les meschans à glaive desgainé, s'ils se veulent abstenir de toute sévérité, et conserver leurs mains nettes de sang, ce pendant que les glaives des meschans sont desgainez à faire meurtres et violences, ils se rendront coulpables de grande injustice : tant s'en faut qu'en ce faisant ils soyent louez de justice, ou de bonté. Toutesfois j'enten avec cela, que trop grande et trop aspre rudesse n'y soit meslée, et que le siége d'un juge ne soit pas un gibet desjà dressé. Car je ne suis pas celuy qui vueille favoriser à quelque cruauté désordonnée, ou qui vueille dire qu'une bonne et juste sentence se puisse prononcer sans clémence : laquelle tousjours doit avoir lieu au conseil des Rois, et laquelle, comme dit Solomon, est la vraye conservation du throne royal[9]. Et pourtant il n'a pas esté mal dit anciennement de quelqu'un, que c'estoit la principale vertu des

1) Rom. XIII, 4. 2) Ex. II, 12; Act. VII, 24.
3) Ex. XXXII, 27. 4) 1 Rois II, 5.
5) Ps. CI, 8. 6) Ps. XLV, 8.
7) Ex. XXXII, 27.

1) 1 Rois II, 5, 6, 8. 2) Prov. XVI, 12.
3) Prov. XX, 8. 4) Prov. XX, 26.
5) Prov. XXV, 4, 5. 6) Prov. XVII, 15.
7) Prov. XVII, 11. 8) Prov. XXIV, 24.
9) Prov. XX, 28.

Princes. Mais il faut qu'un Magistrat se donne garde de tous les deux : c'est asçavoir que par sévérité désordonnée il ne navre plus qu'il ne médecine : ou que par folle et superstitieuse affectation de clémence, il ne soit cruel en son humanité, en abandonnant toutes choses par sa facilité, avec le grand détriment de plusieurs. Car ce qui s'ensuyt n'a pas esté autresfois dit sans cause : c'est qu'il fait mauvais vivre sous un Prince, sous lequel rien ne soit permis : mais qu'il fait beaucoup pire sous celuy qui laisse toutes choses en abandon[1].

11 Or pourtant qu'il est quelquesfois nécessaire aux Rois et aux peuples d'entreprendre guerre pour exercer icelle vengence, nous pouvons de ceste raison pareillement estimer que les guerres tendantes à celle fin, sont légitimes. Car si la puissance leur est baillée pour conserver la tranquillité de leur païs et territoire, pour réprimer les séditions des hommes noiseux et ennemis de paix, pour secourir ceux qui souffrent violence, pour chastier les maléfices, la pourroyent-ils employer à meilleure occasion, qu'à rompre et abatre les efforts de ceux par lesquels tant le repos d'un chacun particulièrement, que la commune tranquillité de tous est troublée, et lesquels séditieusement font esmeutes, violences, oppressions, et autres maléfices ? S'ils doyvent estre gardes et défenseurs des loix, il appartient qu'ils rompent les efforts de tous ceux par l'injustice desquels la discipline des loix est corrompue. Et mesmes s'ils punissent à bon droict les brigans lesquels n'auront fait tort qu'à peu de personnes, doyvent-ils laisser toute la région estre vexée par briganderies, sans y mettre la main? Car il ne peut chaloir si celuy qui se jette sur le territoire d'autruy, auquel il n'a nul droict pour y faire pillages et meurtres, soit Roy ou homme de bas estat. Toutes telles manières de gens doyvent estre réputez comme brigans, et punis pour tels. La nature mesme nous enseigne cela, que le devoir des Princes est d'user du glaive, non-seulement pour corriger les fautes des personnes privées, mais aussi pour la défense des païs à eux commis, si on y fait quelque agression. Pareillement le sainct Esprit nous déclaire en l'Escriture, que telles guerres sont légitimes.

12 Si quelqu'un objecte qu'il n'y a nul tesmoignage ny exemple au Nouveau Testament, pour prouver qu'il soit licite aux Chrestiens de faire guerre : premièrement, je respon que la mesme raison qui estoit anciennement, dure encores aujourd'huy : et qu'il n'y a au contraire nulle cause qui empesche les Princes de maintenir leurs sujets. Secondement, je di qu'il ne faut point chercher déclaration de cela en la doctrine des Apostres, veu que leur intention a esté d'enseigner quel est le règne spirituel de Christ, non point d'ordonner les polices terriennes. Finalement, je respon que nous pouvons bien recueillir du Nouveau Testament, que Jésus-Christ par sa venue n'a rien changé en cest endroict. Car si la discipline chrestienne, comme dit sainct Augustin, condamnoit toutes guerres, sainct Jehan-Baptiste eust donné conseil aux gendarmes qui veindrent à luy pour s'enquérir de leur salut, de jetter les armes bas et renoncer du tout à telle vacation. Or il leur a seulement défendu de ne faire violence, ne tort à personne, et leur a commandé de se contenter de leurs gages. En leur commandant de se contenter de leurs gages, il ne leur a point défendu de guerroyer[1]. Mais les Magistrats ont yci à se donner garde de n'obeir tant soit peu à leurs cupiditez. Plustost au contraire, soit qu'ils ayent à faire quelque punition, ils se doyvent abstenir d'ire, de haine, de sévérité trop rigoureuse. Et mesmes, comme dit sainct Augustin, pour l'humanité commune ils doyvent avoir compassion de celuy lequel ils punissent pour ses propres maléfices. Soit qu'il fale prendre les armes contre quelques ennemis, c'est-à-dire contre les brigans armez, ils ne doyvent point chercher occasion légère, et mesmes quand l'occasion s'offriroit, ils la doyvent fuir, s'ils ne sont contraints par grande nécessité. Car s'il nous faut en-

1) Apud Dionem.

1) August., epist. V, *Ad Marcellinum* ; Luc III, 14.

cores beaucoup mieux faire que les Payens n'enseignent, desquels quelqu'un dit, que la guerre ne doit tendre à autre fin qu'à chercher paix : il faut certes essayer tous moyens devant que venir aux armes[1]. Brief, en toute effusion de sang les Magistrats ne se doyvent permettre d'estre transportez d'affection particulière : mais doyvent estre menez d'un courage publique : autrement ils abusent meschamment de leur puissance, laquelle ne leur est pas donnée pour leur proufit particulier, mais pour en servir aux autres. De ce droict de batailler s'ensuyt que les garnisons, alliances et autres munitions civiles sont aussi licites. J'appelle Garnisons, les gendarmes qui sont disposez par les villes limitrophes, pour la conservation de tout le pays. J'appelle Alliances, les confédérations que font ensemble quelques Princes voisins, afin de s'aider l'un l'autre, s'il advenoit quelque trouble en leur territoire, et de résister en commun aux communs ennemis du genre humain. J'appelle Munitions civiles, toutes provisions qui appartienent à l'usage de guerre.

13 Il me semble expédient d'adjouster encores ce point pour la fin : c'est que les tributs et imposts lesquels reçoyvent les Princes, leur sont revenus légitimes : lesquels néantmoins ils doyvent principalement employer à soustenir les charges de leur estat. Combien qu'aussi ils en puissent licitement user à entretenir assez amplement leur dignité domestique, laquelle est aucunement conjoincte avec la majesté de leurs offices. Comme nous voyons que David, Ezéchias, Josias, Josaphat et les autres saincts Rois, pareillement Joseph, Daniel ont sans offense de conscience vescu somptueusement du public, selon l'estat où ils estoient colloquez. Et d'avantage nous lisons en Ezéchiel, que grandes possessions par l'ordonnance de Dieu furent assignées aux Rois[2]. Auquel lieu combien qu'il descrive le royaume spirituel de Christ, toutesfois il en prend le patron d'un royaume des hommes droict et légitime. Toutesfois il doit d'autre part souvenir aux Princes, que leurs domaines ne sont pas tant revenus privez, que pour appliquer au bien publique de tout le peuple, comme mesmes sainct Paul le tesmoigne[1], et pourtant, qu'ils n'en peuvent prodigalement abuser, sans faire injure au public. Ou plustost encores ils doyvent penser que c'est le propre sang du peuple, auquel ne point pardonner, c'est une trèscruelle inhumanité. Outreplus, ils doyvent estimer que leurs tailles, imposts, et autres espèces de tributs ne sont sinon subsides de la nécessité publique : desquels grever le povre populaire sans cause, c'est tyrannie et pillage. Ces choses ainsi remonstrées, ne donnent point courage aux Princes de faire despense et largesses désordonnées (comme certes il n'est pas mestier d'augmenter leurs cupiditez, lesquelles sont d'elles-mesmes trop plus enflambées qu'il ne faudroit), mais comme il est bien nécessaire qu'ils n'entreprenent rien sinon en saine conscience devant Dieu, afin qu'en osant d'avantage, ils ne vienent en contemnement de sa majesté, il est expédient qu'ils entendent que c'est qui leur est licite. Et n'est pas ceste doctrine superflue aux personnes privées, lesquelles par cela apprendront de ne reprendre et condamner la despense des Princes, combien qu'elle outrepasse l'ordre et l'usage commun.

14 Après les Magistrats s'ensuyvent les loix, qui sont vrais nerfs, ou (comme Cicéron après Platon les appelle) âmes de toutes Républiques : sans lesquelles loix ne peuvent aucunement consister les Magistrats, comme derechef elles sont conservées et maintenues par les Magistrats. Pourtant, on ne pouvoit mieux dire, que d'appeler la loy, un Magistrat muet, et le Magistrat, une loy vive. Or ce que j'ay promis de déclairer par quelles loix doit estre gouvernée une police chrestienne, n'est pas que je vueille entrer en longue disputation, asçavoir quelles seroyent les meilleures loix : laquelle seroit infinie, et ne convient pas à nostre présent propos. Seulement je marqueray en brief, et comme en passant, de quelles loix elle peut sainctement user devant Dieu, et estre justement conduite envers les hommes. Ce que mesmes j'eusse laissé à dire,

1) Cicero, *Officiorum*, I. 2) Ezéch. XLVIII, 21.

1) Rom. XIII, 6.

n'estoit que je voy que plusieurs errent dangereusement en cest endroict. Car aucuns nient qu'une République soit bien ordonnée, si en délaissant la police de Moyse, elle est gouvernée des communes loix des autres nations. De laquelle opinion je laisse à penser aux autres combien elle est dangereuse et séditieuse. Il me suffira à présent de monstrer qu'elle est plenement fausse et folle. Premièrement, il nous faut noter la distinction commune, laquelle divise toute la Loy de Dieu baillée par Moyse en trois parties : c'est asçavoir en mœurs, cérémonies, et jugemens. Et faut considérer à part chacune des parties, pour bien entendre ce qui nous en appartient ou non. Or ce pendant nul ne se doit arrester à ce scrupule, que mesmes les jugemens et cérémonies sont contenues sous les mœurs. Car les anciens qui ont trouvé ceste distinction, combien qu'ils n'ignorassent point que les cérémonies et jugemens se rapportoyent aux mœurs : néantmoins pourtant que l'un et l'autre se pouvoit changer et abolir, sans corrompre ne diminuer les bonnes mœurs, à ceste cause ils n'ont point appelé ces deux parties, Morales : mais ont attribué ce nom à icelle partie, de laquelle dépend la vraye intégrité des mœurs.

15 Nous commencerons doncques à la loy morale, laquelle comme ainsi soit qu'elle contiene deux articles, dont l'un nous commande de simplement honorer Dieu par pure foy et piété, et l'autre d'estre conjoincts avec nostre prochain par vraye dilection, à ceste cause elle est la vraye et éternelle reigle de justice, ordonnée à tous hommes en quelque pays qu'ils soyent, ou en quelque temps qu'ils vivent, s'ils veulent reigler leur vie à la volonté de Dieu. Car c'est sa volonté éternelle et immuable, qu'il soit honoré de nous tous, et que nous nous aimions mutuellement l'un l'autre. La loy cérémoniale a esté une pédagogie de Juifs, c'est-à-dire doctrine puérile, laquelle il a pleu à nostre Seigneur de donner à ce peuple-là comme une exercitation de son enfance, jusques à ce que le temps de plénitude veinst, auquel il manifestast les choses qui estoyent lors figurées en ombre [1]. La loy judiciale qui leur estoit baillée pour police, leur enseignoit certaines reigles de justice et d'équité, pour vivre paisiblement ensemble, sans faire nuisance les uns aux autres. Or comme l'exercitation des cérémonies appartenoit à la doctrine de piété, qui est le premier point de la loi morale, (d'autant qu'elle nourrissoit l'Eglise judaïque en la révérence de Dieu) toutesfois elle estoit distincte de la vraye piété : aussi pareillement combien que leur loy judiciaire ne tendist à autre fin qu'à la conservation d'icelle mesme charité qui est commandée en la Loy de Dieu, toutesfois elle avoit sa propriété distincte, qui n'estoit pas comprinse sous le commandement de charité. Comme doncques les cérémonies ont esté abroguées, la vraye religion et piété demeurant en son entier : aussi lesdites loix judiciaires peuvent estre cassées et abolies, sans violer aucunement le devoir de charité. Or si cela est vray (comme certainement il est) la liberté est laissée à toutes nations de se faire telles loix qu'ils adviseront leur estre expédientes, lesquelles néantmoins soyent compassées à la reigle éternelle de charité : tellement qu'ayans seulement diverse forme, elles vienent à un mesme but. Car je ne suis point d'advis qu'on doyve réputer pour loix je ne sçay quelles loix barbares et bestiales : comme estoyent celles qui rémunéroyent les larrons par certain pris : qui permettoyent indifféremment la compagnie d'hommes et de femmes, et autres encores plus vilenes, outrageuses, et exécrables : veu qu'elles sont estranges non-seulement de toute justice, mais aussi de toute humanité.

16 Ce que j'ay dit s'entendra clairement, si en toutes loix nous contemplons les deux choses qui s'ensuyvent : c'est asçavoir l'ordonnance de la loy, et l'équité sur la raison de laquelle est fondée l'ordonnance. L'équité, d'autant qu'elle est naturelle, est tousjours une mesme à tous peuples : et pourtant toutes les loix du monde de quelque affaire que ce soit, doyvent revenir à une mesme équité. Touchant des constitutions ou ordon-

1) Gal. IV, 4.

nances, d'autant qu'elles sont conjoinctes avec circonstances, dont elles dépendent en partie, il n'y a nul inconvénient qu'elles soyent diverses, mais qu'elles tendent toutes pareillement à un mesme but d'équité. Or comme ainsi soit que la loy de Dieu, que nous appelons Morale, ne soit autre chose sinon qu'un tesmoignage de la loy naturelle et de la conscience, laquelle nostre Seigneur a imprimée au cœur de tous hommes, il n'y a nulle doute que ceste équité de laquelle nous parlons maintenant, ne soit en icelle du tout déclairée. Pourtant il convient qu'icelle équité seule soit le but, la reigle et la fin de toutes loix. Derechef, toutes loix qui seront compassées à ceste reigle, qui tendront à ce but, et qui seront limitées en ces bornes, ne nous doyvent desplaire, comment que ce soit qu'elles diffèrent de la Loy mosaïque, ou bien entre elles-mesmes. La Loy de Dieu défend de desrober. On peut veoir en Exode quelle peine estoit constituée sur les larrecins en la police des Juifs[1]. Les plus anciennes loix des autres nations punissoyent les larrons, leur faisant rendre au double de ce qu'ils avoient desrobé. Celles qui sont venues après, ont discerné entre le larrecin manifeste et occulte. Les autres ont procédé jusques à bannissement : aucunes jusques au fouet : les autres jusques à la mort. La Loy de Dieu défend de porterf aux tesmoignage. Un faux tesmoignage estoit puni entre les Juifs de pareille peine qu'eust encouru celuy qui estoit faussement accusé, s'il eust esté convaincu[2]. En aucuns autres pays il n'y avoit que peine d'ignominie : et en aucuns autres, du gibet. La Loy de Dieu défend de commettre homicide : toutes les loix du monde d'un commun accord punissent mortellement les homicides : toutesfois par divers genres de mort. Mais si est-ce qu'en telle diversité elles tendent toutes à une mesme fin. Car toutes ensemblement prononcent sentence de condamnation contre les crimes qui sont condamnez par la Loy éternelle de Dieu : c'est asçavoir, homicides, larrecins, adultères, faux tesmoignages : seulement elles ne convienent en équalité de peine. Ce qui n'est pas nécessaire, ne mesmes expédient. Il y a telle région qui seroit incontinent désolée par meurtres et brigandages, si elle n'exerçoit horribles supplices sur les homicides. Il y a tel temps qui requiert que les punitions soyent augmentées. S'il est advenu quelque trouble en un pays, il faudra corriger par nouveaux édits les maux qui ont accoustumé d'en sourdre. En temps de guerre on oublieroit toute humanité, si on n'y tenoit la bride plus estroite en punissant les excès. Pareillement tout seroit confus en temps de peste ou de famine, si on n'usoit de sévérité plus grande. Il y a telle nation qui a mestier d'estre griefvement corrigée de quelque vice spécial, auquel autrement elle seroit encline plus qu'autres. Celuy qui s'offenseroit de telle diversité, laquelle est trèspropre à maintenir l'observance de la Loy de Dieu, ne devroit-il pas être jugé bien malin et envieux du bien public? Car ce qu'aucuns ont accoustumé d'objecter, qu'on fait injure à la Loy de Dieu baillée par Moyse, quand en l'abolissant on luy en préfère des autres nouvelles, est chose trop frivole. Car les loix que chacuns supérieurs ont en leurs pays, ne sont pas simplement préférées à icelle comme meilleures : mais selon la condition et circonstance du temps, du lieu, et de la nation. D'avantage en ce faisant elle n'est point abroguée ne cassée, veu que jamais elle ne nous a esté commandée entre nous Gentils. Car nostre Seigneur ne l'a pas administrée par la main de Moyse, pour la publier sur toute nation et observer en toute la terre : mais ayant receu le peuple judaïque en sa spéciale sauvegarde, protection, conduite, et gouvernement, il luy a voulu estre aussi particulièrement Législateur : et comme il appartenoit à un bon Législateur et sage, il a eu en toutes les loix un singulier esgard à l'utilité de ce peuple.

17 Il reste maintenant de veoir ce que nous avions proposé au dernier lieu : c'est asçavoir en quelle sorte la compagnie des Chrestiens se peut aider des loix, des jugemens et des Magistrats : dont provient aussi une autre question, c'est

1) Ex. XXII, 1. 2) Deut. XIX, 19.

quel honneur doyvent porter les personnes privées à leurs supérieurs, et jusques où elles leur doyvent obéir. Plusieurs estiment l'estat des Magistrats inutile entre les Chrestiens : lequel il ne leur est licite d'implorer, d'autant que toute vengence, toute contrainte et tout plaidoyer leur est défendu. Mais au contraire, puis que sainct Paul clairement tesmoigne qu'ils nous sont ministres de Dieu en bien [1] : par cela nous entendons la volonté de Dieu estre telle, que soyons défendus et gardez par leur puissance et confort contre la mauvaistie et injustice des iniques, et que nous vivions paisiblement sous leur sauvegarde. Or s'il est ainsi qu'ils nous seroyent en vain donnez de Dieu pour nostre protection, s'il ne nous estoit licite d'user d'un tel bien et bénéfice : il s'ensuyt manifestement que sans offense nous les pouvons implorer et requérir. Mais j'ay yci affaire à deux manières de gens. Car il y en a plusieurs qui bruslent d'une si grande rage de plaidoyer, que jamais ils n'ont repos en eux-mesmes, sinon quand ils combatent contre les autres. D'avantage, ils ne commencent jamais leurs plaidoyers qu'avec haines immortelles, et une convoitise désordonnée de nuire et faire vengence : et les poursuyvent avec une obstination endurcie, jusques à la ruine de leur adversaire. Ce pendant afin qu'il ne semble pas advis qu'ils facent rien que droictement, ils défendent telle perversité sous ombre de s'aider de justice. Mais il ne s'ensuyt pas que s'il est permis à quelqu'un de contraindre son prochain par jugement de faire raison, qu'il luy soit pourtant licite de le hayr, de luy porter affection de nuisance, de le poursuyvre obstinément sans miséricorde.

18 Que telles gens doncques apprenent ceste maxime : Que les jugemens sont légitimes à ceux qui en usent droictement. Derechef, que le droict usage est tel : Premièrement au demandeur, si estant injustement violé et oppressé, soit en son corps, soit en ses biens, il se vient mettre en la garde du Magistrat, luy expose sa complainte, luy fait sa requeste juste et équitable, mais sans quelque cupidité de vengence ou nuisance, sans haine et amertume, sans ardeur de contention : au contraire, estant plustost prest de quitter le sien et souffrir toutes choses, que de concevoir courroux et haine contre son adversaire. Secondement au défendeur, si estant adjourné il comparoist à l'assignation et défend sa cause par les meilleures excuses et raisons qu'il peut, sans amertume aucune, mais d'une simple affection de conserver ce qui est sien, en justice. D'autrepart, si les courages sont entachez de malvueillance, corrompus d'envie, enflambez d'indignation, stimulez de vengence, ou comment que ce soit tellement picquez que la charité en soit diminuée, toutes les procédures des plus justes causes du monde ne peuvent estre qu'iniques et meschantes. Car il faut que ceste résolution soit arrestée entre tous les Chrestiens, que nul ne peut mener procès, quelque bonne et équitable cause qu'il ait, s'il ne porte à son adversaire une mesme affection de bénévolence et dilection, que si l'affaire qui est débatue entre eux estoit desjà amiablement traitté et appaisé. Quelqu'un possible objectera, que tant s'en faut que jamais on voye en jugement une telle modération et tempérance, que s'il advenoit quelquesfois d'y en veoir, on le tiendroit pour un monstre. Certes je confesse que selon qu'est aujourd'huy la perversité des hommes, on ne trouve guères d'exemples de justes plaidoyeurs : mais toutesfois la chose de soy ne laisse pas d'estre bonne et pure, si elle n'estoit souillée de mauvais accessoire. Au reste, quand nous oyons dire que l'aide du Magistrat est un sainct don de Dieu, d'autant plus nous faut-il songneusement garder de le polluer par nostre vice.

19 Mais ceux qui simplement et du tout réprouvent toutes controversies de jugemens, doyvent entendre qu'ils rejettent une saincte ordonnance de Dieu, et un don du nombre de ceux qui peuvent estre purs à ceux qui sont purs : s'ils ne veulent accuser sainct Paul de crime, lequel a repoussé les mensonges et fausses injures de ses accusateurs, mesmes

1) Rom. XIII, 4.

en descouvrant leur cautèle et malice, et en jugement a requis le privilége de la cité romaine à luy deu : et quand mestier a esté il a appelé de la sentence inique du Lieutenant, au siége impérial de César [1]. Et ne contrevient point à ce, la défense faite à tous Chrestiens de n'avoir aucune convoitise de vengence [2] : laquelle convoitise aussi nous voulons estre excluse de tous les plaidoyers des fidèles. Car soit en matière civile qu'on plaide, celuy ne marche point droictement qui fait autre chose que commettre sa cause en la main du Juge comme d'un tuteur public, en une simplicité innocente, et ne pensant rien moins que de rendre mal pour mal, qui est l'affection de vengence : soit en matière criminelle qu'on poursuyve aucune cause, je n'approuve point un accusateur, sinon celuy qui vient en jugement sans estre aucunement esmeu d'ardeur de vengence, sans estre aucunement picqué de son offense privée, mais seulement ayant affection d'empescher la mauvaistie de celuy qui l'accuse, et de rompre ses efforts, afin qu'ils ne nuisent au public. Or quand le courage de vengence est osté, il ne se commet rien contre ce commandement par lequel la vengence est défendue aux Chrestiens. Et si on vient à objecter, que non-seulement il leur est défendu d'appéter vengence, mais aussi qu'il est commandé d'attendre la main du Seigneur, lequel promet de subvenir aux affligez et oppressez, et pourtant que ceux qui requièrent l'aide du Magistrat pour eux, ou pour les autres, anticipent ceste vengence de Dieu : je respon que non font. Car il faut penser que la vengence du Magistrat n'est pas de l'homme, mais de Dieu : laquelle (comme dit sainct Paul) nous est eslargie de luy par le ministère des hommes [3].

20 Nous ne combatons non plus contre les paroles de Christ : par lesquelles il défend de résister au mal, et commande de présenter la joue droicte à celuy qui nous aura frappé en la senestre, et de laisser le manteau à celuy qui nous aura osté nostre saye [1] : Vray est que par cela il requiert que les courages de ses serviteurs se démettent tellement de convoitise de vengence, qu'ils ayment mieux, que l'injure leur soit doublée, que de penser comment ils rendront la pareille : de laquelle patience nous aussi ne le destournons point. Car véritablement il faut que les Chrestiens soyent comme un peuple nay et fait à souffrir injures et contumélies, estant sujet à la mauvaistie, aux tromperies et mocqueries des meschans. Et non-seulement ce, mais il faut aussi qu'ils portent tous ces maux en patience : c'est-à-dire qu'ils ayent leurs cœurs rangez à ceste raison, qu'ayans souffert une affliction ils s'apprestent à en recevoir une autre : et n'attendent autre chose en toute leur vie, sinon une souffrance de croix perpétuelle. Cependant, qu'ils facent bien à ceux qui leur tiennent tort, et qu'ils prient pour ceux qui mesdisent d'eux, et s'efforcent de vaincre le mal par le bien [2], qui est leur seule victoire. Quand ils auront leurs vouloirs ainsi disposez, ils ne demanderont point un œil pour un œil, ny une dent pour une dent (comme les Pharisiens enseignoyent leurs disciples d'appéter vengence) mais (comme Christ instruit les siens) ils souffriront tellement les offenses qui leur seront faites en leurs corps et en leurs biens, qu'ils seront prests de les pardonner incontinent [3]. D'autrepart néantmoins, ceste douceur et modération de leurs courages n'empeschera point qu'en gardant entière amitié envers leurs ennemis, ils ne s'aident du confort du Magistrat à la conservation de leur bien : ou que pour l'affection du bien public ils ne demandent la punition des pervers et pestilens, lesquels on ne peut autrement corriger qu'en les punissant. Sainct Augustin touche à la vérité ce qui en est, disant que tous ces commandemens tendent à ce but, qu'un homme de bien et craignant Dieu soit prest d'endurer patiemment la malice de ceux lesquels il désire estre bons, afin que le nombre des bons croisse, plustost que luy s'ad-

1) Act. XXII, 1 ; XXIV, 12 ; XXV, 10, 11.
2) Lévit. XIX, 18 ; Matth. V, 39 ; Deut. XXXII, 35 ; Rom. XII, 19.
3) Rom. XIII, 4.

1) Matth. V, 39.
2) Rom. XII, 14, 21.
3) Matth. V, 39.

joigne à la compagnie des meschans. Secondement, qu'ils appartienent plus à l'affection intérieure du cœur qu'à l'œuvre extérieure, afin qu'au dedans du cœur nous ayons patience, aimans nos ennemis : ce pendant, que nous facions par dehors ce que nous cognoissons estre utile pour le salut de ceux ausquels nous devons porter amitié [1].

21 Finalement, l'objection qu'on a accoustumé de faire, que tous plaidoyers, sont condamnez par sainct Paul, est trèsfausse. Il est facile d'entendre par ses paroles, qu'il y avoit en l'Eglise des Corinthiens une ardeur véhémente et désordonnée de plaidoyer [2], jusques à donner aux infidèles occasion de mesdire de l'Evangile et de toute la religion chrestienne. C'est ce que sainct Paul reprend premièrement en eux, que par l'intempérance de leurs contentions ils diffamoyent l'Evangile entre les infidèles. D'avantage, il reprend aussi ceste faute en eux, qu'ils discordoyent ainsi entre eux frères avec frères, et estoyent si loing de souffrir injure, que mesmes ils convoitoyent les biens les uns des autres, s'assailloyent, et portoyent dommage les uns aux autres. C'est doncques contre ceste cupidité enragée de plaidoyer qu'il combat, et non simplement contre toutes controversies. Mais il déclaire que du tout c'est mal fait, de ne pas plustost souffrir dommage et perdre de ses biens, que de travailler pour la conservation d'iceux, jusques à contentions : voyre, pource qu'ils s'esmouvoyent si tost à l'occasion de quelque petite fascherie ou dommage qu'on leur faisoit, pour entrer du premier coup en procès : il dit que cela est un signe qu'ils sont par trop faciles à irriter, et par conséquent trop impatiens. Car c'est là où revient toute la somme. Certainement les Chrestiens doyvent procurer cela, de plustost tousjours quitter leur droict, que de commencer procès, dont il leur soit difficile de sortir sinon avec un courage indigné et enflambé de haine contre leur frère. Mais quand quelqu'un verra qu'il pourra défendre son bien sans offense ne dommage de charité : s'il le fait ainsi, il ne commet rien contre la sentence de sainct Paul : principalement si c'est chose de grande importance, et dont le dommage luy soit grief à porter. En somme (comme nous avons dit au commencement) charité donnera trèsbon conseil à un chacun : laquelle est tellement nécessaire en tous plaidoyers, que tous ceux par lesquels elle est violée ou blessée, sont iniques et maudits.

22 Le premier office des sujets envers leurs supérieurs, est d'avoir en grande et haute estime leur estat : le recognoissans comme une commission baillée de Dieu, et pour ceste cause leur porter honneur et révérence, comme à ceux qui sont lieutenans et vicaires de Dieu. Car on en voit aucuns lesquels se rendent assez obéissans à leurs Magistrats, et ne voudroyent point qu'il n'y eust quelque supérieur auquel ils fussent sujets, d'autant qu'ils cognoissent cela estre expédient pour le bien public : néantmoins ils n'ont autre estime d'un Magistrat, sinon que c'est un malheur nécessaire au genre humain. Mais sainct Pierre requiert plus grande chose de nous, quand il veut que nous honorions le Roy [1]. Et Solomon, quand il commande de craindre Dieu et le Roy [2]. Car sainct Pierre sous ce mot d'Honorer, comprend une bonne opinion et estime, laquelle il entend que nous ayons des Rois. Solomon en conjoignant aussi les Rois avec Dieu, leur attribue une grande dignité et révérence. Sainct Paul donne aussi aux supérieurs un tiltre trèshonorable quand il dit que nous devons estre sujets à eux non-seulement à cause de l'ire, mais pour la conscience [3]. En quoy il entend que les sujets ne doyvent pas seulement estre induits de se tenir sous la sujétion de leurs Princes, par crainte et terreur d'estre punis d'eux (comme celuy qui se sent le plus foible cède à la force de son ennemi, voyant la vengence appareillée contre luy, s'il y résistoit :) mais qu'ils doyvent garder ceste obéissance pour la crainte de Dieu, comme s'ils servoyent à Dieu mesme, d'autant que c'est de luy qu'est la puissance de leur Prince. Je ne

1) Epist. V, *Ad Marcellin.* 2) 1 Cor. VI, 6.

1) 1 Pierre II, 17. 2) Prov. XXIV, 21.
3) Rom. XIII, 5.

dispute pas des personnes, comme si une masque de dignité devoit couvrir toute folie, sottise, ou cruauté, ou complexions meschantes, ou toutes vilenies, et par ce moyen acquérir aux vices la louange de vertus. Seulement je di que l'estat de supériorité est de sa nature digne d'honneur et révérence, tellement que nous prisions ceux qui président sur nous, et les ayons en estime au regard de la domination qu'ils obtienent.

23 De cela s'ensuyt autre chose : c'est que les ayans ainsi en honneur et révérence, ils se doyvent rendre sujets à eux en toute obéissance : soit qu'il fale obéir à leurs ordonnances, soit qu'il fale payer impost, soit qu'il fale porter quelque charge publique qui appartiene à la défense commune, ou soit qu'il fale obéir à quelques mandemens. Toute âme, dit sainct Paul, soit sujette aux puissances qui sont en prééminence. Car quiconques résiste à la puissance, résiste à l'ordre mis de Dieu[1]. Il escrit aussi à Tite en ceste manière : Exhorte-les de se tenir en la sujétion de leurs Princes et supérieurs, d'obéir à leurs Magistrats, et d'estre prests à toutes bonnes œuvres[2]. Item sainct Pierre dit, Soyez sujets à tout ordre humain pour l'amour du Seigneur : soit au Roy, comme ayant prééminence, soit aux gouverneurs, qui sont envoyez de par luy pour la vengence des mauvais, et à la louange de ceux qui font bien[3]. D'avantage, afin que les sujets rendent tesmoignage qu'ils obéissent, non par feintise, mais d'un franc vouloir, sainct Paul adjouste qu'ils doyvent recommander à Dieu par oraison la conservation et prospérité de ceux sous lesquels ils vivent : J'admoneste, dit-il, que prières, obsécrations, requestes, actions de grâces soyent faites pour tous les hommes, pour les Rois et ceux qui sont constituez en dignité, afin que nous menions vie paisible et tranquille, avec toute saincteté et honnesteté[4]. Et que nul ne se trompe yci. Car puis qu'on ne peut résister aux Magistrats sans résister à Dieu : combien qu'il semble advis qu'on puisse sans punition contemner un Magistrat foible et impuissant, toutesfois Dieu est fort et assez armé pour venger le contemnement de son ordonnance. Outreplus, sous ceste obéissance je compren la modération que doyvent garder toutes personnes privées, quant és affaires publiques : c'est de ne s'entremettre point de leur propre mouvement, de n'entreprendre point téméraírement sur l'office du Magistrat : et du tout ne rien attenter en public. S'il y a quelque faute en la police commune qui ait besoin d'estre corrigée, ils ne doyvent pourtant faire escarmouche, et n'entreprendre d'y mettre ordre, ou mettre les mains à l'œuvre, lesquelles leur sont liées quant à cela : mais ils ont à le remonstrer au supérieur, lequel seul a la main desliée pour disposer du public. J'enten qu'ils ne facent rien de ces choses sans commandement. Car où le commandement du supérieur leur est baillé, ils sont garnis de l'authorité publique. Car comme on a de coustume d'appeler les conseillers d'un Prince, Ses yeux, et ses oreilles, d'autant qu'il les a destinez à prendre garde pour luy : aussi nous pouvons appeler Ses mains, ceux qu'il a ordonnez pour exécuter ce qui est de faire.

24 Or pourtant que jusques yci nous avons descrit un Magistrat tel qu'il doit estre, respondant vrayement à son tiltre : c'est asçavoir un père du païs lequel il gouverne, pasteur du peuple, gardien de paix, protecteur de justice, conservateur d'innocence : celuy seroit à bon droict jugé estre hors de son sens, qui voudroit réprouver telle domination. Mais pourtant qu'il advient le plus souvent que la pluspart des Princes s'eslongnent de la droicte voye, et que les uns n'ayans nul souci de faire leur devoir, s'endorment en leurs plaisirs et voluptez : les autres, ayans le cœur à l'avarice, mettent en vente toutes loix, priviléges, droicts et jugemens : les autres pillent le povre populaire, pour fournir à leurs prodigalitez désordonnées : les autres exercent droictes briganderies, en saccageant les maisons, violans les vierges, et femmes mariées, meurtrissans les innocens : il n'est pas facile de persuader à plusieurs, que tels doyvent estre recognus pour Princes, et qu'il leur fale obéir tant que

1) Rom. XIII, 1, 2. 2) Tite III, 1.
3) 1 Pierre II, 13, 14. 4) 1 Tim. II, 1, 2.

possible est. Car quand entre des vices si énormes, et si estranges non-seulement de l'office d'un Magistrat, mais aussi de toute humanité, ils ne voyent en leur supérieur nulle forme de l'image de Dieu, laquelle devoit reluire en un Magistrat, et ne voyent nulle apparence d'un ministre de Dieu, qui est donné pour la louange des bons, et vengence contre les mauvais : pareillement, ils ne recognoissent point en luy ce supérieur, duquel la dignité et authorité nous est recommandée par l'Escriture. Et certainement ceste affection a tousjours esté enracinée aux cœurs des hommes, de ne point moins hayr et avoir en exécration les tyrans, que d'aimer et avoir en révérence les Rois justes et s'acquittans deuement de leur charge.

25 Toutesfois si nous dressons nostre veue à la Parole de Dieu, elle nous conduira plus loing. Car elle nous rendra obéissans non-seulement à la domination des Princes qui justement font leur office, et s'acquittent loyalement de leur devoir, mais à tous ceux qui sont aucunement en prééminence, combien qu'ils ne facent rien moins que ce qui appartient à leur estat. Car combien que nostre Seigneur testifie que le Magistrat soit un don singulier de sa libéralité, donné pour la conservation du salut des hommes, et qu'il ordonne aux Magistrats ce qu'ils ont à faire : néantmoins semblablement il déclaire, que quels qu'ils soyent, ne comment qu'ils se gouvernent, ils n'ont la domination que de luy. Tellement que ceux qui n'ont esgard en leur domination qu'au bien publique, sont vrais miroirs et comme exemplaires de sa bonté : d'autrepart, ceux qui s'y portent injustement et violentement, sont eslevez de luy pour punir l'iniquité du peuple. Mais les uns et les autres semblablement tienent la dignité et majesté laquelle il a donnée aux supérieurs légitimes. Je ne passeray pas outre, jusques à ce que j'aye récité aucuns tesmoignages, pour prouver certainement mon dire. Or il ne faut point mettre peine de déclairer qu'un mauvais Roy est une ire de Dieu sur la terre [1] : ce que j'estime estre résolu entre tout le monde : sans contredit. Et en ce faisant, nous ne dirons rien plus d'un Roy que d'un larron qui desrobe nos biens, ou d'un adultère qui rompt nostre mariage, ou d'un homicide qui cherche à nous meurtrir : veu que toutes telles calamitez sont annombrées en la Loy entre les malédictions de Dieu [1]. Mais il nous faut plustost insister à prouver et monstrer ce qui ne peut pas si aisément entrer en l'esprit des hommes : c'est qu'en un homme pervers et indigne de tout honneur, lequel obtient la supériorité publique, réside néantmoins la mesme dignité et puissance, laquelle nostre Seigneur par sa Parole a donnée aux ministres de sa justice : et que les sujets, quant à ce qui appartient à l'obéissance deue à sa supériorité, luy doyvent porter aussi grande révérence qu'ils feroyent à un bon Roy, s'ils en avoient un.

26 Premièrement j'admoneste les lecteurs de diligemment considérer et observer la providence de Dieu, et l'opération spéciale de laquelle il use à distribuer les royaumes, et establir tels Rois que bon luy semble : dont l'Escriture nous fait souvent mention. Comme en Daniel il est escrit, Le Seigneur change les temps, et la diversité des temps : il constitue les Rois et les abbaisse [2]. Item, Afin que les vivans cognoissent que le Trèshaut est puissant sur les royaumes des hommes, il les donnera à qui il voudra. Lesquelles sentences, combien qu'elles soyent fréquentes en toute l'Escriture, toutesfois elles sont par espécial souvent répétées en icelle prophétie de Daniel. On cognoist assez quel Roy a esté Nabuchodonozor celuy qui print Jérusalem, c'est asçavoir un grand larron et pilleur : toutesfois nostre Seigneur afferme par le Prophète Ezéchiel, qu'il luy a donné la terre d'Egypte, pour le loyer de son œuvre, dont il luy avoit servy en la dissipant et saccageant [3]. Et Daniel luy disoit, Toy Roy, tu es Roy des Rois : auquel Dieu du ciel a donné royaume puissant, fort et glorieux. A toy, di-je, il l'a donné : et toutes les terres où habitent les fils des hommes, les bestes sauvages

1) Job XXXIV, 30 ; Is. III, 4 ; Osée XIII, 11 ; Is. X, 5.

1) Deut. XXVIII, 29. 2) Dan. II, 21, 37.
3) Ezéch. XXIX, 19, 20.

et oiseaux du ciel. Il les a mis en ta main et t'a fait dominer sur icelles [1]. Derechef, il fut dit à son fils Belsazar par Daniel mesme : Le Dieu trèshaut a donné à Nabuchodonozor ton père royaume, magnificence, honneur et gloire : et par la magnificence qu'il luy a donnée, tous les peuples, lignées et langues ont craint et tremblé devant sa face [2]. Quand nous oyons qu'il a esté constitué Roy, de Dieu : pareillement il nous faut réduire en mémoire l'ordonnance céleste : qui nous commande de craindre et honorer le Roy, et nous ne douterons point de porter à un meschant tyran tel honneur duquel nostre Seigneur l'aura daigné orner. Quand Samuel dénonçoit au peuple d'Israël ce qu'il auroit à souffrir de ses Rois, il disoit, Voyci quelle sera la puissance du Roy qui régnera sur vous : Il prendra vos fils, et les mettra à son chariot pour les faire ses gendarmes, et labourer ses terres, et scier sa moisson, et forger des armes. Il prendra vos filles, pour les faire peinctresses, cuisinières et boulangères. Il prendra vos terres, vos vignes, et les meilleurs jardins que vous ayez, et les donnera à ses serviteurs. Il prendra dismes de vos semences et de vos vignes, et les donnera à ses serviteurs et chambellans. Il prendra vos serviteurs, chambrières et asnes, pour les appliquer à son ouvrage : mesmes il prendra disme de vostre bétail, et vous luy serez asservis [3]. Certes les Rois ne pouvoyent faire cela justement : lesquels par la Loy estoyent instruits à garder toute tempérance et sobriété [4] : mais Samuel appeloit Puissance sur le peuple, pourtant qu'il luy estoit nécessaire d'y obéir, et n'estoit licite d'y résister. Comme s'il eust dit, La cupidité des Rois s'estendra à faire tous ces outrages, lesquels ce ne sera pas à vous de réprimer : mais seulement vous restera d'entendre à leurs commandemens, et d'y obéir.

27 Toutesfois il y a un passage en Jérémie notable sur tous les autres : lequel combien qu'il soit un peu long, il sera bon de réciter yci, veu que trèsclairement il détermine de toute ceste question : J'ay, dit le Seigneur, fait la terre, et les hommes et les bestes qui sont sous l'estendue de la terre : je les ay faits en ma grande force, et par mon bras estendu : et je baille icelle terre à qui bon me semble. J'ay doncques maintenant mis toutes ces régions en la main de Nabuchodonosor mon serviteur : et luy serviront toutes nations et puissances et Rois, jusques à ce que le temps de sa terre viene. Et adviendra que toute gent et royaume qui ne luy aura servy, et n'auront baissé leur col sous son joug, je visiteray icelle gent en glaive, famine et peste. Parquoy servez au Roy de Babylone, et vivez [1]. Nous cognoissons par ces paroles avec combien grande obéissance nostre Seigneur a voulu que ce tyran pervers et cruel fust honoré : non pour autre raison, sinon pourtant qu'il possédoit le royaume. Laquelle possession seule monstroit qu'il estoit colloqué sur le throne par l'ordonnance de Dieu, et que par icelle ordonnance il estoit eslevé en la majesté royale, laquelle il n'estoit licite de violer. Si ceste sentence nous est une fois bien résolue et fichée en nos cœurs, c'est asçavoir que par icelle mesme ordonnance de Dieu, par laquelle l'authorité de tous Rois est establie, aussi les Rois iniques vienent à occuper la puissance : jamais ces folles et séditieuses cogitations ne nous viendront en l'esprit, qu'un Roy doyve estre traitté selon qu'il mérite, et qu'il n'est pas raisonnable que nous nous tenions pour sujets de celuy qui ne se maintient point de sa part envers nous comme Roy.

28 Ce sera en vain qu'on objectera yci, que ce mandement a esté donné en particulier au peuple d'Israël. Car il faut observer sur quelle raison il est fondé. J'ay donné, dit le Seigneur, le règne à Nabuchodonozor : pourtant soyez-luy sujets et vous vivrez [2]. A quiconques doncques viendra la supériorité, il n'y a point de doute qu'on ne luy doyve sujétion. Or est-il ainsi que quand le Seigneur eslève quelque personnage en principauté, il nous déclaire que son plaisir est qu'il règne. Car de cela il y en a tes-

1) Dan. II, 37. 2) Dan. V, 18, 19.
3) 1 Sam. VIII, 11-17. 4) Deut. XVII, 16, etc.

1) Jér. XXVII, 5-8. 2) Jér. XXVII, 6, 17.

moignage général en l'Escriture. Comme au chapitre XXVIII des Proverbes, pour l'iniquité de la terre il y a plusieurs changemens de Princes [1]. Item Job au chapitre XII, Il oste la sujétion aux Rois : et derechef les exalte en puissance [2]. Cela confessé il ne reste plus sinon que nous leur servions, si nous voulons vivre. Il y a aussi au Prophète Jérémie un autre mandement de Dieu, par lequel il commande à son peuple de désirer la prospérité de Babylon, en laquelle ils estoyent tenus captifs : et de le prier pour icelle, d'autant qu'en la paix d'icelle seroit leur paix [3]. Voylà comment il est commandé aux Israélites de prier pour la prospérité de celuy duquel ils avoyent esté vaincus, combien qu'ils eussent esté despouillez par luy, de tous leurs biens, poussez hors de leurs maisons, chassez en exil, déjettez en une misérable servitude : et ne leur est pas seulement commandé ainsi qu'il nous est commandé à tous de prier pour nos persécuteurs, mais afin que son royaume luy fust gardé florissant et paisible, afin qu'ils vivent paisiblement sous luy. A ceste raison David desjà esleu Roy par l'ordonnance de Dieu et oinct de son huile saincte, combien qu'il fust iniquement poursuyvy de Saül, sans quelque sien démérite, toutesfois il tenoit le chef d'iceluy pour sainct et sacré, pourtant que le Seigneur l'avoit sanctifié, en l'honorant de la majesté royale : Qu'il ne m'adviene point, disoit-il, que je face lasche tour à mon seigneur, oinct de Dieu : que je mette ma main sur luy, pour luy mal faire. Car il est le Christ, c'est-à-dire oinct du Seigneur. Item, Mon âme t'a pardonné, et ay dit, Je ne mettray la main sur mon seigneur : car il est le Christ du Seigneur. Item, Qui mettra sa main sur le Christ du Seigneur, et sera innocent ? Le Seigneur est vivant : si le Seigneur ne le frappe, ou que son jour viene qu'il meure ou qu'il soit occis en guerre : jà ne m'adviene que je mette ma main sur le Christ du Seigneur [4].

29 Nous devons tous à nos supérieurs, tant qu'ils dominent sur nous une telle affection de révérence, que celle que nous voyons en David : mesmes quels qu'ils soyent : Ce que je répète par plusieurs fois, afin que nous apprenions de ne point esplucher quelles sont les personnes ausquelles nous avons à obéir, mais que nous nous contentions de cognoistre que par la volonté du Seigneur ils sont constituez en un estat, auquel il a donné une majesté inviolable. Mais quelqu'un dira, qu'il y a aussi mutuel devoir des supérieurs envers leurs sujets. J'ay desjà confessé ce point : toutesfois si quelqu'un vouloit de ce inférer, qu'on ne doit obéissance sinon à un juste seigneur, il argueroit perversement : Car les maris et les pères sont obligez à quelque devoir envers leurs femmes et enfans. Or s'il advenoit qu'ils s'acquittassent mal de leur office, c'est asçavoir que les pères traittassent rudement leurs enfans, et fussent outrageux envers eux, contre ce qu'il leur est commandé de ne les contrister : et que les maris contemnassent et tormentassent leurs femmes, lesquelles par le commandement de Dieu ils doyvent aimer, et contre-garder comme vaisseaux fragiles [1] : faudroit-il pourtant que les enfans fussent moins obéissans à leurs pères, ou les femmes à leurs maris ? Mais par la loy de Dieu ils sont assujetis à eux : encores qu'ils leur soyent mauvais et iniques. Au contraire doncques, comme ainsi soit que nul de nous ne doit considérer comment l'autre s'acquitte envers luy de son devoir, mais seulement se doit souvenir et mettre devant l'œil ce qu'il a à faire pour l'exécuter : principalement ceste considération doit avoir lieu entre ceux qui sont en la sujétion d'autruy. Parquoy si nous sommes cruellement vexez par un Prince inhumain, ou pillez et robbez par un avaricieux ou prodigue, ou mesprisez et mal gardez par un nonchalant : si mesmes nous sommes affligez pour le nom de Dieu par un sacrilége et incrédule, premièrement réduisons-nous en mémoire les offenses qu'avons commises contre Dieu, lesquelles sans doute sont corrigées par tels fléaux. De là viendra l'humilité pour bien brider nostre impatience. Secondement,

1) Prov. XXVIII, 2. 2) Job XII, 18. 3) Jér. XXIX, 7.
4) 1 Sam. XXIV, 7-11 ; XXVI, 9, 10.

1) Ephés. VI, 4 ; V, 25 ; Pierre III, 7.

mettons-nous au devant ceste pensée, qu'il n'est pas en nous de remédier à tels maux : mais qu'il ne reste autre chose, que d'implorer l'aide de Dieu, en la main duquel sont les cœurs des Rois : et les mutations des royaumes. C'est le Dieu qui s'asserra entre les dieux, et aura le jugement sur eux [1]. Au seul regard duquel trébuscheront et seront confus tous Rois et Juges de la terre, qui n'auront baisé son Christ [2], qui auront escrit loix iniques pour opprimer au jugement les povres, et dissiper le bon droict des foibles, pour avoir les vefves en proye, et piller les orphelins [3].

30 Et en ceci apparoist bien sa merveilleuse bonté, puissance et providence. Car aucunesfois il suscite manifestement quelques-uns de ses serviteurs, et les arme de son mandement pour faire punitions d'une domination injuste, et délivrer de calamité le peuple iniquement affligé : aucunesfois il convertit et tourne à cest ouvrage la fureur de ceux qui pensent ailleurs, et machinent autre chose. En la première manière il délivra le peuple d'Israël par Moyse, de la tyrannie de Pharaon : et par Othoniel, il le tira hors de la puissance de Chusam Roy de Syrie [4] : et par autres tant Rois que Juges, il l'affranchit de diverses sujétions et servitudes. En la seconde manière il réprima l'orgueil de Tyr par les Egyptiens : la hautesse des Egyptiens, par les Assyriens : l'insolence des Assyriens, par les Chaldéens : l'outrecuidance de Babylon par les Médois et Perses, depuis que Cyrus eut donté les Médois : l'ingratitude des Rois de Judée et Israël, tant par les Assyriens que par les Babyloniens. Tant les uns que les autres estoyent ministres et exécuteurs de sa justice : néantmoins il y a grande différence des uns aux autres. Car les premiers, d'autant qu'ils estoyent appelez de Dieu par vocation légitime à entreprendre tels affaires en rebellant contre les Rois ne violoyent point la majesté royale qui leur estoit donnée de Dieu : mais ils corrigeoyent une puissance inférieure par une plus grande : tout ainsi qu'il est licite à un Roy de chastier ses lieutenans et officiers. Les seconds, combien qu'ils fussent addressez par la main de Dieu où bon luy sembloit, et que sans leur sceu ils parfeissent son ouvrage, toutesfois ils n'avoyent autre pensée en leur cœur, que de mal faire.

31 Or combien que ces actes, quant à ceux qui les faisoyent, fussent bien divers : car les uns les faisoyent estans asseurez qu'ils faisoyent bien, et les autres par autre zèle (comme nous avons dit) toutesfois nostre Seigneur tant par les uns que par les autres exécutoit pareillement son ouvrage, en rompant les sceptres des meschans Rois, et renversant les dominations outrageuses. Que les Princes entendent à ces choses, et s'en estonnent. Et nous ce pendant néantmoins devons sur toutes choses nous garder que nous ne contemnions ou outragions l'authorité des supérieurs, laquelle nous doit estre plene de majesté, veu qu'elle est confermée par tant de sentences de Dieu : mesmes encores qu'elle soit occupée de personnes trèsindignes, et qui par leur meschanceté (entant qu'en eux est) la polluent. Car combien que la correction de domination désordonnée soit vengence de Dieu : toutesfois il ne s'ensuyt pas pourtant qu'elle ne soit permise et donnée en main, ausquels il n'est donné autre mandement que d'obéir et de souffrir. Je parle tousjours des personnes privées : car s'il y avoit en ce temps-ci Magistrats constituez pour la défense du peuple, pour refréner la trop grande cupidité et licence des Rois (comme anciennement les Lacédémoniens avoyent ceux qu'ils appeloyent Ephores : et les Romains, leurs défenseurs populaires : et les Athéniens, leurs Démarches : et comme sont, possible, aujourd'huy en chacun royaume les trois estats quand ils sont assemblez :) à ceux qui seroyent constituez en tel estat, tellement je ne défendroye de s'opposer et résister à l'intempérance ou cruauté des Rois selon le devoir de leur office : que mesmes s'ils dissimuloyent, voyans que les Rois désordonnément vexassent le povre populaire, j'estimeroye devoir estre ac-

1) Dan. IX, 7 ; Prov. XXI, 1 ; Ps. LXXXII, 1.
2) Ps. II, 12.
3) Is. X, 1, 2.
4) Ex. III, 8 ; Jug. III, 9, et les chapitres suivans.

cusée de perjure telle dissimulation, par laquelle malicieusement ils trahiroyent la liberté du peuple, de laquelle ils se devroyent cognoistre estre ordonnez tuteurs par le vouloir de Dieu.

32 Mais en l'obéissance que nous avons enseigné estre deue aux supérieurs, il y doit avoir tousjours une exception, ou plustost une règle qui est à garder devant toutes choses : c'est que telle obéissance ne nous destourne point de l'obéissance de celuy, sous la volonté duquel il est raisonnable que tous les édits des Roys se contienent, et que tous leurs commandemens cèdent à son ordonnance, et que toute leur hautesse soit humiliée et abbaissée sous sa majesté. Et pour dire vray, quelle perversité seroit-ce, afin de contenter les hommes, d'encourir l'indignation de celuy pour l'amour duquel nous obéissons aux hommes? Le Seigneur doncques est Roy des Rois, lequel incontinent qu'il ouvre sa bouche sacrée, doit estre sur tous, pour tous et devant tous escouté. Nous devons puis après estre sujets aux hommes qui ont prééminence sur nous, mais non autrement sinon en luy. S'ils vienent à commander quelque chose contre luy, il nous doit estre de nulle estime : et ne faut avoir en cela aucun esgard à toute la dignité des supérieurs : à laquelle on ne fait nulle injure, quand elle est submise et rangée sous la puissance de Dieu, qui est seule vraye au pris des autres. Selon ceste raison Daniel proteste n'avoir en rien offensé le Roy[1], combien qu'il eust contrevenu à l'édict injuste publié de par luy, pource qu'en cela il avoit outrepassé ses bornes : et non-seulement estoit excessif contre les hommes, mais avoit levé les cornes contre Dieu, et en ce faisant s'estoit desmis et dégradé de toute authorité. A l'opposite, le peuple d'Israël est condamné en Osée, d'avoir obtempéré trop volontiers aux loix meschantes de son Roy[2] : car après que Jaroboam eut fait faire les veaux d'or, en délaissant le temple de Dieu, tous les sujets luy voulans complaire s'estoyent par trop légèrement addonnez à ces nouvelles superstitions[1] : et y eut depuis une telle facilité en leurs enfans et successeurs à plier à l'appétit des Rois idolâtres, et se conformer à leurs façons de faire vicieuses. Le Prophète leur reproche asprement ce crime, d'avoir embrassé et receu l'édict royal : tant s'en faut que la couverture de modestie que prétendent les Courtisans mérite louange, quand ils magnifient l'authorité des *Rois* pour décevoir les simples : disans qu'il ne leur est pas licite de rien faire contre ce qui leur est commandé. Comme si Dieu en ordonnant des hommes mortels pour dominer, leur avoit résigné son droict : ou bien que la puissance terrienne soit amoindrie quand elle est abbaissée en son rang inférieur sous l'empire souverain de Dieu, au regard duquel toutes principautez célestes tremblent. Je sçay bien quel danger peut venir d'une telle constance que je la requier yci, d'autant que les Rois ne peuvent nullement souffrir d'estre abbaissez, desquels l'indignation (comme Solomon *dit*) est message de mort[2]. Mais puis que cest édict a esté prononcé par le céleste hérault sainct Pierre : qu'il faut plustost obéir à Dieu qu'aux hommes[3], nous avons à nous consoler de ceste pensée : que vrayement nous rendons lors à Dieu telle obéissance qu'il la demande, quand nous souffrons plustost toutes choses : que déclinions de sa saincte Parole. Et encores à ce que le courage ne nous défaille, sainct Paul nous picque d'un autre aiguillon : c'est que nous avons esté achetez par Christ : aussi chèrement que luy a cousté nostre rédemption, afin que ne nous adonnions serfs aux mauvaises cupiditez des hommes, et beaucoup moins à leur impiété[4].

1) Dan. VI, 22. 2) Osée V, 11.

1) 1 Rois XII, 30. 2) Prov. XVI, 14. 3) Act. V, 29. 4) 1 Cor. VII, 23.

LOUANGE A DIEU.

TABLE

TROISIÈME LIVRE.

Qui est de la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en revienent et des effects qui s'en ensuyvent.

QUATRIÈME LIVRE.

Qui est des moyens extérieurs, ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à Jésus-Christ son Fils, et nous retenir en luy.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Ce, rue des Grès, 11. — 1859.

